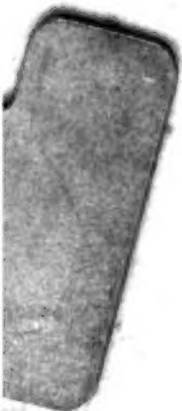
image
not
available



image
not
available





BULLETIN

DE LA LIBRAIRIE, DES ARTS, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

BIBLIOGRAPHIE.

La librairie française, qui s'est ressentie pendant quelque temps de la stagnation des affaires commerciales et industrielles, paraît retrouver sa féconde activité. Les véritables éditeurs, c'est-à-dire ceux qui comprennent que la librairie ne consiste pas seulement à vendre du papier imprimé comme on vend toute autre espèce de denrée, et qu'il y a en dehors de la vulgaire routine commerciale quelque intelligence et quelque savoir à déployer dans leur profession, ces éditeurs peu nombreux, qui sont l'honneur de la librairie française, reprennent les grands travaux un instant ralentis, sinon complétement interrompus.

La science, l'histoire, les lettres, la philosophie, s'enrichissent ou vont s'enrichir d'ici à peu de temps de nouveaux volumes, dont on signalera l'avénement dans ce Bulletin, au fur et à mesure de leur publication. Pour aujourd'hui, il faut se borner à constater l'état d'enfantement de la librairie parisienne et à citer quelques nouveautés parues tout récemment ou en cours de préparation.

Voici d'abord deux volumes in-18 dont la publication est un véritable événement littéraire. C'est le livre *De l'Allemagne* de M. Henri Heine, un des écrivains les plus estimés et les plus aimés de la *Revue des Deux Mondes*. Cet ouvrage, entièrement refondu et augmenté de plusieurs fragmens inédits, forme aujourd'hui un tout homogène et complet. Histoire et critique littéraires, fantaisie ironique, poésie, tout est ramené à l'objet principal de ce beau travail, destiné à rester comme une des études les plus savantes et les plus aimables à lire à la fois qui aient paru en France. Il en sera de même du reste de toutes les œuvres de cet esprit si fin, si élevé, si charmant, chez lequel l'ironie piquante et le sarcasme énergique n'excluent ni la grâce, ni la poésie. On a dit que M. Henri Heine était un Voltaire allemand ; on n'a pas assez dit, car il y a chez lui autant de Byron que de Voltaire.

Les œuvres complètes de M. Henri Heine doivent former six volumes in-18. Le troisième volume intitulé *Lutèce* est sous presse ; ce volume, entièrement inédit en France, contient des appréciations curieuses sur l'histoire politique, littéraire et sociale de Paris. Le monde parlementaire, le monde artiste, le monde littéraire y sont passés en revue, et les portraits y sont dessinés avec une verve de crayon merveilleuse ; il paraîtra vers la fin de ce mois. Les *Reisebilder*, *la France*, les *Ballades et Légendes* le suivront de près. On peut s'en fier à l'activité de la maison Michel Lévy frères, qui a déjà si habilement mené à bien les *OEuvres*

complètes de Charles de Bernard, et qui termine en ce moment les *OEuvres complètes de Stendhal.* Le premier volume de la correspondance (inédite) de cet Henri Beyle, si spirituellement original, est déjà prêt; il est précédé d'un portrait de l'auteur et d'une étude de M. Prosper Mérimée; la mise en vente aura lieu sans doute prochainement.

Un ouvrage non moins fait pour piquer la curiosité, c'est celui qui doit paraître à la fin du mois à la librairie de MM. Plon frères, en quatre volumes in-8°, sous le titre de *Mémoires de M. Dupin.* L'auteur a joué pendant vingt-cinq ans un rôle tellement important, que le public ne peut manquer de s'intéresser à tout ce que peut dire, s'il le veut, l'ancien président de la chambre des députés.

Dans la librairie historique, après la publication de *la Renaissance* de M. Michelet, on peut annoncer, pour le 1er mars, une nouvelle édition de la belle *Histoire de France* de M. Henri Martin, entièrement refondue et augmentée d'un travail inédit sur l'ancienne Gaule. Cette édition, à laquelle la maison Furne apporte tous ses soins, formera 16 volumes in-8°, qui paraîtront de mois en mois, à partir de mars.

Aujourd'hui même paraît chez Dentu l'*Histoire des négociations diplomatiques* relatives aux traités de Morfontaine, de Lunéville et d'Amiens, faisant suite à ces *Mémoires du roi Joseph* dont la publication a produit une si grande sensation. La même librairie a mis en vente récemment les deux volumes in-18 de M. le comte Agénor de Gasparin sur les *Tables tournantes* et sur le *Surnaturel*, — les *Mémoires* si curieux du *président Hénault*, et un volume tout politique de M. le comte Alfred de La Guéronnière, contenant des études sur les *Hommes d'État de l'Angleterre au* XIXe *siècle* et sur la *Politique de la Russie.*

La *Bibliothèque des chemins de fer* continue son rapide enfantement de volumes, touchant tour à tour à l'histoire, à la science, à l'économie politique, à la littérature, et même aux contes d'enfans.

Quant à la librairie scientifique, outre quelques ouvrages spéciaux dont nous nous occuperons plus tard, elle fait paraître de temps à autre quelques volumes des œuvres complètes de François Arago. On ne sait au juste si l'on doit classer parmi les ouvrages scientifiques *le Monde des oiseaux*, de M. Alphonse Toussenel, dont la deuxième partie vient de paraître à la librairie phalanstérienne. Est-ce de la science? est-ce simplement de la fantaisie? Ce qu'il y a de certain c'est que l'auteur paraît avoir vécu dans l'intimité des bipèdes ailés dont il raconte les mœurs avec autant de sagacité que de charme.

REVUE FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE.

Tandis que les affaires commerciales restent difficiles et languissantes, et semblent, depuis la guerre, prolonger la *morte-saison* au delà de toutes les limites raisonnables, la Bourse de Paris donne le spectacle d'une activité féconde qui, malgré quelque défaillance, se soutient avec une énergie intelligente et courageuse, à confondre toute la pratique et toutes les traditions du vieux monde financier.

L'emprunt, reçu d'abord avec méfiance, non pas tant pour le chiffre que

pour le mode adopté, a complété une véritable révolution, commencée déjà et poursuivie par la diffusion de plus en plus considérable des actions de chemins de fer répandues et fractionnées à l'infini.

Le succès du dernier emprunt a substitué presque définitivement l'influence des nombres à l'influence de la qualité.

Que ce soit là un bien absolu, c'est peut-être discutable; mais, à ne constater que les résultats actuels, il nous paraît hors de doute que c'est à la situation créée par cet état de choses nouveau qu'on doit la solidité remarquable de toutes les valeurs cotées à la Bourse, la possibilité d'en créer de nouvelles, en présence et au milieu d'événemens de nature à alarmer le crédit, tout au moins à le resserrer, et enfin l'intérêt qui se rattache un peu partout aujourd'hui aux questions de bourse.

Cet intérêt n'a pu manquer d'aliment depuis quinze jours.

Avant de quitter le ministère des travaux publics, où il a marqué utilement son passage, M. Magne a voulu terminer enfin la fusion des lignes de chemin de fer qui desservent la Normandie et la Bretagne. C'est une affaire qui avait un grand intérêt pour la Bourse, parce que, entamée dix fois, elle avait toujours manqué, non sans avoir fait de nombreuses victimes. La fusion s'est faite dans les conditions les plus équitables pour tous les intérêts.

Le chemin de fer qu'on appelle le Grand-Central de France se trouvait mal agencé entre les compagnies de Lyon et d'Orléans. Les trois compagnies semblaient créées pour vivre en hostilité ou pour réunir leurs intérêts. C'est ce qui s'est fait sous les auspices du gouvernement, au grand bénéfice des actionnaires des trois compagnies, de l'état lui-même et du public.

On pourrait croire que notre opinion n'est pas celle de tout le monde, quand on lit dans les journaux la protestation d'un comité représentant une compagnie formée à Lyon pour demander à exécuter à ses risques et sans subvention une nouvelle ligne directe de Lyon à Paris par Tarare et la rive droite de la Loire. Cette protestation, connue ces jours derniers, a produit quelque faiblesse sur les actions des trois lignes intéressées. Nous croyons qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer, ni de supposer même, que revenant sur des décisions longuement et sagement mûries, l'administration reproduise jamais sur une grande échelle les belles expériences de la rive *droite* et de la rive *gauche* de Versailles, que la Bourse n'a pas oubliées.

La société générale de crédit mobilier a produit sur la place une affaire dont l'importance est considérable au double point de vue politique et financier. L'affaire des chemins de fer autrichiens a été cotée cette semaine et accueillie avec une faveur qui ne peut que grandir, si les événemens ne l'entravent pas. Nous croyons sans peine que, traitant dans les circonstances actuelles, la société générale de crédit mobilier a fait pour elle-même et fait faire à ses actionnaires et à ceux de la banque de Darmstadt une excellente affaire; mais aurait-on osé s'arrêter, il y a peu de temps encore, à l'idée de demander à la place 100 millions pour une affaire industrielle étrangère, le lendemain du jour où le gouvernement faisait un emprunt de guerre de 500 millions?

La société de crédit mobilier n'a pas hésité à le faire, et cela doit être d'un bon effet sur la confiance publique, nous le croyons.

Depuis huit jours, la Bourse de Paris et les affaires sont cependant un peu

paralysées par la crise ministérielle si difficilement terminée par l'avénement de lord Palmerston. Ce nom aurait produit, il y un an, la baisse à Londres et à Paris ; on ne peut pas dire qu'il soit l'occasion d'une explosion de hausse, mais il n'émeut pas autrement les deux grands marchés européens.

Évidemment la Bourse s'aguerrit. L'argent est moins timide. L'emprunt pèse naturellement un peu sur la place, mais il est plus et mieux placé qu'on ne le croit généralement. La situation financière est donc incontestablement bonne.

BER.

DES CHEMINS DE FER AUTRICHIENS.

Le gouvernement autrichien a récemment concédé à une compagnie austro-française la plus grande partie de ses chemins de fer en exploitation ou en construction; il a joint à cette concession celle de mines de lignites, de houille et de cuivre, d'usines à fer et de 120,000 hectares en forêts du domaine de l'État, en bâtimens, prés, terres labourables et pâturages. Les principaux élémens industriels de l'empire d'Autriche se trouvent ainsi concentrés désormais dans cette compagnie, qui ne peut que les féconder et les développer par les entreprises de toute nature qu'elle est naturellement appelée à grouper autour d'elle. Il ne saurait d'ailleurs échapper à personne que cette importante convention emprunte aux circonstances actuelles un caractère tout particulier, puisqu'elle tend à confondre plus intimement les intérêts autrichiens avec les nôtres.

La compagnie a pris le titre de *Société autrichienne, impériale, royale, privilégiée des chemins de fer de l'État*. Elle a été autorisée, à la date du 1er janvier 1855, par S. M. l'empereur François-Joseph. Les fondateurs concessionnaires sont MM. Simon G. Sina, Arnstein et Eskelès, B.-L. Fould et Fould-Oppenheim, Émile Péreire, Isaac Péreire, Ernest-André, duc de Galliera, J.-P. Pescatore, baron Sellière, Mallet frères et Ce, comte de Morny, G. des Arts, Mussard et Ce, Ad. d'Eichthal, J.-J. de Urribaren et Ce, Hippolyte Biesta, C. Salvador et la Société générale du crédit mobilier. Certes il était difficile qu'une compagnie, qui doit disposer dans le présent et dans l'avenir d'immenses capitaux, se présentât, au double point de vue financier et industriel, sous de plus importans et de plus honorables auspices; nous verrons plus tard que le conseil d'administration de la société des chemins de fer autrichiens se trouve également, par sa composition, à la hauteur des intérêts qui lui sont confiés. Mais n'anticipons pas sur l'ordre que nous nous proposons de suivre pour faire connaître à nos lecteurs cette grande et nouvelle entreprise. Nous indiquerons successivement la nature des concessions faites par le gouvernement autrichien, le prix de ces concessions et l'avenir qui nous paraît réservé aux affaires de la compagnie austro-française.

Les chemins de fer, concédés pour 92 années, comprennent : — le chemin de fer du Nord de l'État, de la frontière de Saxe, par Prague, à Brünn et Olmütz en Moravie; — le chemin de fer du Sud-Est de l'État de Marchegg à Sozlnock et Szegedin par Pesth; — le chemin de fer des mines du Banat,

dans la partie méridionale de la Hongrie. La longueur totale de ces trois chemins en *exploitation* est de 981 kilomètres. La concession comprend en outre : — le chemin de fer de Szegedin à Temeswar, d'une longueur de 112 kilomètres, et que l'état construit; — enfin le chemin de fer de Temeswar au Danube, d'une étendue de 83 kilomètres, et que la compagnie doit établir. La totalité des chemins concédés est donc de 1,176 kilomètres.

Le gouvernement autrichien a, d'une autre part, vendu à la compagnie, et en toute propriété : — la mine de lignite de Sobochlœben près Tœplitz ; — les mines de houille de Kladno et Brandeisel, à proximité de Prague et rattachées par un chemin de fer à la ligne du Nord ; — dans le Banat : les mines de houille de Steyerdorf, de Doman, Szehul et Kuptore ; — les usines à fer de Resicza et Bogscham, comprenant des mines de fer, fonderie, fabrique de machines et fonderie de canons ; — les mines et usines de cuivre de Moldava, Szaska, Orawicza et Dognaska ; — les forêts du domaine des mines et du domaine ordinaire de l'état, affectées au service des mines et usines du Banat et d'une contenance de 90,000 hectares environ ; — enfin des bâtimens, prés, terres labourables et pâturages dépendant des mêmes établissemens et d'une contenance approximative de 30,000 hectares.

Ces chemins de fer, mines, usines et autres propriétés ont été cédés à la Compagnie, y compris le matériel, le mobilier, l'outillage et les approvisionnemens existant au 31 décembre 1854, pour la somme de 200 millions, savoir : pour les chemins de fer, 170 millions de francs; pour les mines, usines et domaines, 30 millions. Sur cette somme de 200 millions, le gouvernement autrichien s'est engagé à payer, *en espèces*, une annuité de 10,400,000 fr., à titre de garantie d'intérêt à 5 0/0 et d'amortissement. On voit tout de suite quelle est la sécurité acquise aux capitaux engagés dans cette entreprise. D'autres conditions, non moins favorables, et qui équivalent en réalité, sur le prix de la concession, à une réduction qu'on ne peut pas évaluer *à moins de vingt millions*, ont été consenties en faveur de la compagnie. Elle ne paie, en effet, le prix de la concession que dans une période de trois années, sans *intérêts*, et de plus elle est exempte 1° de l'impôt sur le revenu net des chemins de fer pendant cinq ans, 2° de l'impôt spécial sur les mines pendant dix ans, 3° de la moitié des droits de douanes sur les rails et autres matériaux de la voie pendant cinq ans, pour l'entretien et l'achèvement des chemins concédés, 4° de la totalité des droits de douane sur une valeur de 3,750,000 francs de matériel et d'outillage.

La compagnie concessionnaire a obtenu encore d'autres avantages relatifs, par exemple, à la fixation des tarifs sur des bases analogues à celles en vigueur sur les chemins de fer français, à la faculté de faire des trains *express* ne contenant que des voyageurs de 1re et de 2e classe, avec augmentation de 20 0/0 du tarif ordinaire, etc.; enfin le gouvernement autrichien ne peut exercer le droit de rachat des chemins concédés qu'aux mêmes conditions qu'en France, mais seulement après un délai de trente années.

En dehors des concessions que nous avons énumérées, la société a racheté le chemin de fer de Vienne à Raab et sa fabrique de machines. Des chemins de fer restent à tracer sur la rive droite du Danube; cette ligne doit leur servir de tronc commun, en même temps qu'elle sera le point auquel abou-

tiront toutes les entreprises du transport par eau qui s'établiront à côté du chemin de Hongrie. Le rachat du chemin de Vienne à Raab, le prolongement du chemin de Hongrie jusqu'au Danube, la reconstruction définitive de certains ouvrages provisoires, le remplacement des rails, la nécessité de mettre les moyens d'exploitation en mesure de faire largement face aux exigences du trafic, ces divers objets en un mot exigeront une dépense de 50 à 100 millions de francs, suivant le développement que la compagnie donnera à son entreprise par l'accroissement du matériel, par l'ouverture de nouvelles gares, par la pose de doubles voies. Cette dépense se répartira sur une période de cinq à dix années, et la compagnie est déjà pourvue de toutes les autorisations nécessaires pour se procurer plus tard, par voie d'emprunt, les capitaux dont elle aurait ainsi besoin.

Si l'on n'oublie pas que les chemins concédés traversent les deux contrées les plus riches de l'empire, la Bohême et la Hongrie; que des capitaux considérables vont être employés à perfectionner et à compléter ces voies de transport; que le trafic en voyageurs et en marchandises ne peut que se développer rapidement et sur une large échelle; si l'on ne perd pas de vue que les mines et les usines arrivent, par leur installation, à l'état de rapport, que les mines de houille concédées à la compagnie sont particulièrement appelées à prendre une très-grande importance; si enfin on interroge la composition du conseil d'administration, qui compte dans son sein les hommes les plus intelligens et les plus expérimentés, on comprendra quel avenir brillant est réservé à la compagnie des chemins de fer autrichiens. Le produit brut de l'année 1854 s'est élevé à plus de 26,000 francs par kilomètre (24 millions pour 900 kilomètres exploités), et ce produit a été obtenu malgré l'insuffisance du matériel, malgré le tarif élevé qui grève le transport des marchandises encombrantes, malgré l'inachèvement de la ligne de Hongrie et d'embranchemens en cours d'exécution. Il résulte, au surplus, des études qui ont été faites que le revenu net, après l'achèvement de tous les travaux, peut être évalué à 35 ou 40 millions de francs.

Le conseil d'administration est ainsi composé :

A *Vienne :* MM. baron G. de SINA, baron d'ESKELÈS, baron de PEREIRA, chevalier de SEILLER, bourgmestre de Vienne, comte PERGEN, comte BREDA, baron WALKERKIRSHEN, chevalier de MAYER, conseiller aulique, Maurice de WODIANER.

A *Paris :* MM. Isaac PÉREIRE, Émile PÉREIRE, Ernest ANDRÉ, duc de GALLIERA, Francis BARING, comte de MORNY, Adolphe d'EICHTHAL, Casimir SALVADOR, Adolphe FOULD, Charles MALLET.

La composition de ce conseil d'administration est une preuve du tact parfait avec lequel le gouvernement autrichien a choisi les hommes qui pouvaient le mieux mener à bien cette grande entreprise, et la présence, dans ce conseil, d'hommes qui, comme MM. Émile Péreire et Isaac Péreire, ont attaché, parmi nous, leur nom à la création, au développement et à la prospérité de l'industrie des chemins de fer, est une garantie précieuse qui vient s'ajouter, pour nos capitalistes, à toutes les garanties que présentent la fondation et l'organisation de la *Société autrichienne, impériale, royale, privilégiée des chemins de fer de l'État.*

BER.

INDUSTRIE PARISIENNE.

REVUE CRITIQUE.

Encore quelques mois, et Paris sera la capitale du monde ; toutes les nations y seront représentées par leurs produits les plus riches, les plus variés, et par leurs inventeurs. L'industrie tiendra ses assises à Paris.

Ce grand mouvement provoqué par l'exposition sera puissamment aidé par les chemins de fer, dont le réseau touche à toutes les frontières et met en communication directe le Palais des Champs-Élysées avec les capitales les plus lointaines. Entre Paris et Varsovie, il n'y a plus qu'une locomotive. On part, on arrive. Le voyage est supprimé, le mouvement seul reste.

Si les manufacturiers viennent les premiers pour étudier les progrès de leurs rivaux, les efforts de leurs émules, les curieux les suivent en foule, entraînés simplement par le plaisir de voir, par ce besoin de locomotion qui s'est emparé des bourgeois les plus sédentaires, autrefois endormis entre un fauteuil et un journal. Comme les rentiers vont à Trouville et à Bade, les Napolitains et les Andalous viendront à Paris. Les Américains y sont déjà. Les Anglais y sont toujours : de tout temps, les Anglais ont considéré la mer comme un pont.

Encore deux mois, et Paris sera comme un tourbillon ; on y parlera toutes les langues, et l'antique tradition de la tour de Babel trouvera sa réalisation aux bords de la Seine. Eh bien ! nous avons pensé qu'en présence d'un tel mouvement, qui fera d'une ville, d'un palais, le centre de l'univers, il était bon de donner aux étrangers, aux curieux, aux oisifs, aux artistes, aux producteurs, un guide, un conseiller qui les conduisît dans ce dédale si rempli de tant de choses si merveilleuses ! L'ivraie se mêle au bon grain à Paris comme ailleurs. Ne faut-il pas un habitué rompu à tous les manéges de la vie parisienne, pour crier, comme dans ces jeux d'enfans où des bandes d'écoliers courent à l'étourdie : Casse-cou !

D'ailleurs l'art se mêle à tout à présent, l'art a quitté le piédestal où jadis on l'avait mis. Est-ce un bien, est-ce un mal? Qu'importe? c'est un fait. Il a fait comme un grand seigneur qui sauterait à bas de son carrosse, s'il y avait encore des carrosses, pour se confondre dans la foule. La démocratie l'a touché en passant : c'était un dieu, c'est un homme; il est descendu du ciel et marche sur la terre. Maintenant il ne dédaigne rien, ni l'ébénisterie, ni le bronze, ni l'orfévrerie, ni le fer, ni l'horlogerie, ni rien enfin de ce qui touche à tous les usages quotidiens de la vie. Il égaie la mansarde après avoir embelli les palais, il se met en magasin après avoir habité les musées.

La Grèce antique, Rome, avaient eu le pressentiment de cette destinée. Les coupes, les vases, les urnes, les statuettes, les flambeaux, les lampes, les mosaïques, ornaient la demeure des philosophes et des consuls. Ils taillaient le marbre, ils pétrissaient le bronze pour les besoins de tous les jours, pour les plaisirs des yeux. Ces mêmes habitudes, qui ont laissé de si curieuses traces dans les maisons de Pompéia et qui faisaient plus tard la richesse des palais florentins, entrent aussi dans l'existence parisienne. Il ne suffit plus à pré-

sent qu'une maison soit meublée pour être habitable ; il faut encore l'objet d'art, le tableau, la statuette de chez Susse, la jardinière de Tahan, l'album qu'on feuillette, l'aquarelle, le vase de vieux Chine, le service de porcelaine de Saxe, la pendule de Bourdin, les beaux livres illustrés, les groupes en biscuit de Sèvres.

Là où l'œil se plaît, dit le proverbe oriental, le cœur est à l'aise.

Une des choses les plus charmantes pour égayer le regard, c'est la statuette. Tout le monde ne peut pas avoir la Vénus de Milo, ou la Diane de Gabies, ou l'Atalante de Pradier. Ici la fortune ne fait rien. L'industrie réduit ces chefs-d'œuvre à des proportions qui, tout en conservant l'exacte forme, les contours mathématiques, les met à la portée de tous.

La statuette va bien partout : sur une cheminée, sur un socle, sur un bahut, sur un meuble de Boule, dans le cabinet comme dans le salon. Elle est chez l'homme d'état comme chez l'artiste, chez M. Thiers comme chez M. Delaroche. Elle pare le boudoir d'une jolie femme comme la bibliothèque d'un penseur.

Quant aux sujets, ils sont variables comme le caprice. Ceux-là ont été inspirés par la mythologie et relèvent de l'art antique : voilà le Bacchus indien, la Vénus d'Arles, le Gladiateur ; ceux-ci rappellent les plus tendres souvenirs de la poésie et de l'amour : Pradier a fait Sapho, Cumberworth a fait Paul et Virginie. La fantaisie a ciselé ces bustes de Clodion, ces bacchantes de Clésinger, ces faunes, ces nymphes, ces danseurs. M. Susse est de tous nos industriels celui qui a peut-être le mieux compris la place qui devait être réservée à ces œuvres d'art dans la vie élégante. Le premier il a eu cette bonne pensée, cette pensée équitable de faire graver dans le métal le nom de l'artiste, afin que ce nom ne se perdît plus.

Sa collection déjà précieuse (il a la propriété de toutes les œuvres de Pradier !) s'augmente chaque jour. Un groupe vient de l'enrichir : *le Génie de la chasse* de Debay. Un jeune homme plein d'ardeur, les cheveux en désordre, la lance au poing, saisit un cerf superbe par les cornes et le fait ployer sur ses jarrets. Le mouvement est vif, la pose expressive, une animation extraordinaire éclate dans le visage du beau chasseur, alerte et nu comme un frère d'Endymion. La première épreuve de ce groupe magnifique appartient aujourd'hui à la reine d'Angleterre, qui l'a fait choisir pour sa résidence d'été à l'île de Wight.

Mais si le bronze a une si large part dans l'ornementation des appartemens parisiens, voici qu'un bois modeste vient tout à coup de prendre une place importante à côté de ces bois aristocratiques que l'ébénisterie travaillait pour les objets de luxe, l'érable, l'ébène, le citronnier, le chêne.

Il s'est trouvé que le bois d'un arbre indigène, très-commun dans tous les vergers, avait de surprenantes qualités pour la taille et la ciselure ; ferme, malléable, doux, il cède sous le travail du ciseau sans cassure, sans nœud, et se prête à toutes les fantaisies de l'ouvrier. Le bois de poirier, c'est du poirier qu'il s'agit, est devenu le compagnon intelligent de la porcelaine, du velours, de l'acier. Il se marie à ces jardinières coquettes, à ces buvards élégans, à ces coupes superbes que Tahan a fait entrer dans les habitudes de la vie parisienne. Peut-être est-il le premier qui en ait fait une application si heureuse, si multiple. Là, il se tord en pieds capricieux pour supporter un vase de vieux Japon où l'or s'allie à l'outremer; ici, il couvre de ses arabesques un missel précieux ; plus loin, il enlace de pampres et de griffes une corbeille de fleurs.

Si l'art de la sculpture sur bois a fait des progrès tels que l'ébénisterie mo-

derne n'a plus rien à envier à ces artistes inconnus qui ont rempli les cathédrales et les châteaux de si merveilleux chefs-d'œuvre, l'art de la ciselure sur les métaux précieux a prouvé que le burin des maîtres italiens n'était pas perdu.

Les sages froncent le sourcil et les philosophes s'indignent quand on leur parle de parure et de bijoux. Qu'est-ce pour eux que le diamant? un morceau de charbon. Qu'est-ce que le saphir? un peu de quartz. C'est vrai; mais les philosophes ni les sages n'ont jamais gouverné le monde, et le passé est pour nous garant de l'avenir.

Là où Aristote se fâche, Cléopâtre sourit, et Cléopâtre aura toujours raison. C'est pourquoi la joaillerie ne cessera pas de tordre des bracelets, d'enrouler des perles autour d'un fil d'or, de suspendre des rubis en broches, et d'étaler aux yeux des femmes ces charmantes frivolités qui perdirent Dalila.

La chose qui nous étonne le plus, c'est que les diamans aient conservé une valeur si grande; on en voit sur toutes les épaules. Mais ce n'est pas tout que d'avoir de l'or et des pierres; si c'est bien quelque chose, encore faut-il savoir les monter, les assortir, les ciseler. Demandez à MM. Marret et Jarry (1) ce qu'ils en pensent : Golconde et le Brésil fournissent les pierres; la Californie fournit l'or; ils fournissent le goût.

La mode, qui fait couper les robes de cent façons agit encore sur les joyaux. Un jour le saphir est à la mode, un jour c'est la perle; maintenant c'est le rubis, le rubis couleur de pourpre. Mais la mode, qui commande aux pierreries, commande aussi aux formes. On a voulu des broches un temps; on veut des bagues aujourd'hui. Une belle bague va si bien sur un joli doigt! On ne sait lequel pare l'autre; si la bague donne l'éclat, la main donne la grâce.

Anne d'Autriche, qui avait les plus belles mains de son royaume, portait toujours des bagues.

On assure que Brummel, celui-là même auquel le prince de Galles demandait des conseils pour la coupe d'un habit, reconnaissait à la vue l'origine d'un bijou, et qu'au premier regard il indiquait le magasin d'où sortait le bracelet, le bouton, le collier soumis à son arrêt. Brummel est mort, et la mode n'a plus de roi; mais ce qu'il faisait pour les joyaux, un prince russe, le prince Troubitzkoi, le faisait pour les pianos. Dès la première gamme, il en connaissait le facteur. Il était impossible de le tromper.

Un jour qu'on voulait mettre sa science à l'épreuve, on le fit asseoir dans une salle auprès de laquelle un artiste promenait ses mains sur des pianos.

— Prenez bien garde. Ils sont de dix maîtres différens, lui dit-on.

Le pianiste prélude, un son vif et franc éclate.

— Bah! s'écrie le prince, c'est un piano d'Érard.

Une autre ritournelle retentit. Dès la première mesure, le prince sourit.

— Encore d'Erard, dit-il.

L'épreuve continue, et six fois le même nom vient sur ses lèvres. On avait voulu le tromper, mais son oreille avait déjoué la ruse.

Quelques hommes heureux attachent leurs noms à des produits qui portent leur cachet. Les jardinières de Tahan n'appartiennent qu'à Tahan; Susse a le monopole des belles statuettes; Érard est le piano fait homme.

(1) 16, rue Vivienne, maison du Page.

C'est le piano qui popularise les chefs-d'œuvre de la musique et fait entrer Rossini, Meyerbeer, Auber, tous les maîtres, dans la mansarde et le château. Il égaie la solitude par mille chants, et grâce à lui *la Dame blanche*, *Robert*, *le Barbier*, sont connus à Java, au Pérou, au Caire et à Québec.

Mais le piano a compris le sens pratique de notre époque; il n'a tenu ni à sa forme ni à sa couleur; il s'est plié à tous les caprices, à toutes les nécessités. Donnez-lui une galerie, il y prendra place; ouvrez-lui un cabinet, il y entrera. Il chante comme une grande dame ou comme une grisette; c'est Malibran ou Rigolette.

Le règne des pianos a recommencé avec les soirées. Les gens du monde, adonnés par goût à ces réunions où l'on danse, et agités le jour par leurs affaires, ceux-ci avocats, ceux-là agens de change, d'autres manufacturiers, comment font-ils pour y suffire et surtout pour être exacts à leurs rendez-vous?

On a bien les pendules, mais qui ne connaît l'histoire de cet homme qui, partant de la Bastille à midi un quart, arriva, par un prodige de célérité, à onze heures et demie à la Madeleine?

Les montres, a-t-on dit, servent à marquer l'heure qu'il n'est pas.

Eh bien! cet homme d'esprit se trompait, et Bourdin (1) le lui fera voir.

L'horlogerie est une des branches des connaissances humaines dont l'application a peut-être le plus d'utilité pratique. Aujourd'hui le temps est un capital; à ce point de vue, les chemins de fer, qui ont rapproché les distances, ont allongé la vie. On comprend donc que l'exacte division du temps a une importance capitale à une époque où l'activité est une nécessité pour tous.

Sans remonter au temps où Charles-Quint ne pouvait pas faire marcher d'accord les horloges rebelles du couvent de Saint-Just, l'époque n'est pas éloignée — il n'y a pas plus de vingt ans de cela — où il était presque impossible de rencontrer une pièce d'horlogerie marchant avec régularité. On considérait alors comme une bonne machine celle qui, sans s'arrêter, ne donnait pas une variation supérieure à quelques minutes par semaine.

Le bruit courait bien que la marine possédait, sous le nom grec de chronomètre, des instrumens d'une admirable exactitude; mais, sans les tenir pour des chimères, personne n'osait croire qu'on pût un jour mettre le public, pour un besoin de toutes les heures, en possession de merveilles semblables.

Et voilà cependant ce que Bourdin a fait, car aujourd'hui, et grâce à des procédés de transmission de force dont il a le premier fait usage, il est arrivé à une régularité constante et mathématique.

L'industrie parisienne est une fée. Comme jadis cette déesse mythologique dont la corne d'abondance versait mille richesses sur la terre au hasard, elle multiplie ses produits et ses miracles. Nous l'avons surprise aujourd'hui avec le bronze et le bois, serrant les rouages d'une montre, ou polissant les touches d'un piano, ou bien encore sertissant les pierres d'un collier; demain nous la verrons dans d'autres ateliers, travaillant d'autres matières pour enfanter d'autres merveilles. Quand elle est venue au monde, un dieu lui a dit: Tu seras infatigable. Et depuis ce jour, comme le Juif de la tradition, elle marche.

JACQUES OLIVIER.

(1) 26, rue de la Paix.

BIBLIOTHÈQUE DES CHEMINS DE FER.

Il n'est personne qui ne connaisse aujourd'hui la valeur littéraire et l'élégante exécution de la *Bibliothèque des chemins de fer*. Sur les cinq cents volumes annoncés, près de deux cents ont paru, et un grand nombre ont déjà été réimprimés.

Cette collection a donc fait ses preuves. Il n'est plus nécessaire d'en indiquer le plan et l'esprit ; il suffit de rappeler qu'elle offre à chaque voyageur, selon son âge, ses goûts, sa profession, un ensemble d'ouvrages amusans, curieux, utiles et toujours moraux. Mais il est important de signaler à l'attention des lecteurs deux améliorations considérables qui viennent d'être apportées à cette publication.

L'importance de la vente a permis aux éditeurs d'opérer dans les prix une très-forte réduction. Le catalogue ci-après constate qu'un grand nombre de ces prix ont été réduits de 25, 30 et même 50 pour cent. Plus de cent volumes sont aujourd'hui cotés à 50 centimes ou à 1 franc. La *Bibliothèque des chemins de fer* ne sera donc pas moins recherchée pour l'extrême modicité des prix que pour l'excellence de la rédaction, la bonne exécution et la haute moralité des livres qui la composent.

Indépendamment de cette réduction de prix, et pour donner satisfaction aux personnes qui préfèrent, à une impression en gros caractères et d'une lecture très-facile, la grande abondance de matière, les éditeurs viennent d'ajouter à leur *Bibliothèque* une huitième série qui ne comprendra que des éditions compactes, dont les prix atteindront aux dernières limites du bon marché.

La *Bibliothèque* se divisera donc à l'avenir en huit séries, savoir :

1. GUIDES DES VOYAGEURS.

Cette série comprend : 1° des *Guides-itinéraires* pour toutes les lignes de chemins de fer; 2° des *Guides-cicerone* à l'usage des voyageurs en France et dans les pays étrangers; 3° des *Guides-interprètes*, ou dialogues en langue française et en langue étrangère, etc.

Jusqu'à ce jour, le seul mérite des ouvrages de ce genre était l'exactitude ; on y trouvait des renseignements, mais la lecture en était insoutenable. Ceux que nous offrons au public, rédigés sans exception par des littérateurs distingués, et illustrés de nombreuses gravures, ne se bornent pas à donner aux voyageurs de sèches indications. La critique, l'histoire, les légendes, la description des mœurs et des paysages y tiennent la place qui leur est due; et, pour être amusans, spirituels et pittoresques, ces guides ne sont ni moins exacts ni moins utiles.

2. HISTOIRE ET VOYAGES.

Les noms de Lamartine, de Michelet, de Guizot, de Saint-Simon, disent assez toute l'importance que les éditeurs ont donnée aux ouvrages consacrés à l'histoire. La réunion de ces ouvrages formera comme une galerie de tableaux où les grands hommes et les principaux événements des temps modernes seront représentés par les plus célèbres écrivains sous leur aspect le plus dramatique.

Les Voyages fourniront un grand nombre de volumes.

On sait quel accueil le public et la presse ont fait au *Voyage d'une femme au Spitzberg*, par Mme L. d'Aunet, à la *Grèce contemporaine*, par M. E. About, aux *Mœurs et coutumes de l'Algérie*, par le général E. Daumas, à la *Russie contemporaine*, par M. L. Le Duc; ces divers ouvrages ne sont que les parties d'une même œuvre, destinée à faire connaître le climat, les mœurs, le gouvernement de tous les pays importants du globe. La Turquie, la Chine, la Baltique, le Japon seront l'objet de prochaines publications.

3. LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Chateaubriand, Balzac, Lamartine, Frédéric Soulié, Champfleury, tels sont les principaux noms qu'offre déjà cette série. Bien d'autres noms aimés du public vont y prendre place.

4. LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

Les littératures anglaise, américaine, allemande, espagnole, russe et danoise ont déjà fourni un certain nombre de romans, de contes et de récits dont plusieurs n'avaient point encore été traduits. Dickens, Auerbach, Gogol, Pouschkine, Tourghenief s'y trouvent à côté d'Apulée et de Cervantès.

5. AGRICULTURE ET INDUSTRIE.

Cette série est consacrée à de petits livres, destinés à propager les bonnes méthodes de culture, les découvertes et les innovations. Les *Substances alimentaires*, la *Maladie des végétaux*, de M. Payen, le *Matériel agricole*, de M. Jourdier, et l'*Apiculture*, de M. de Frarière, le *Jardinage*, de M. Ysabeau, font partie de cette série qui formera, pour toutes les campagnes, une indispensable collection. La *pisciculture*, le *drainage*, l'*art vétérinaire*, seront prochainement publiés.

VENTE DU CABINET DE M. CALLET.

Une vente publique des plus curieuses aura lieu à partir du 26 février prochain; elle intéresse les bibliophiles comme les antiquaires, les architectes comme les peintres : c'est celle du cabinet de feu M. Callet, architecte du gouvernement.

On parle d'un ouvrage sur la peinture par Léonard de Vinci, avec des dessins originaux du Poussin; d'une suite de dessins sur vélin, également originaux, par Ducerceau; de peintures, d'estampes, d'antiquités, d'émaux de Limoges de la plus belle conservation; d'une foule de raretés enfin, dont on peut se faire une idée par un Catalogue rédigé avec soin par M. Defer.

La vente aura lieu au domicile de feu M. Callet, 64, rue de la Pépinière. — Exposition publique les 24 et 25 février.

DEUX JOURNAUX
POUR LE PRIX D'UN SEUL ABONNEMENT.

Toute personne qui s'abonnera au *Journal pour rire* avant le 15 de ce mois recevra gratis et franc de port, sans augmentation de prix, le *Musée français-anglais*, illustrations mensuelles, dont le 1er n° (31 janvier) contient :

La bataille d'Inkermann. — Les troupes irrégulieres de la Russie méridionale. — Un épisode de la bataille de l'Alma. — La recherche des morts après la bataille d'Inkermann, effet de nuit. — Paris nouveau, — état actuel de la rue de Rivoli, — état actuel des constructions des Tuileries, vue prise du ministère d'État. — Vue de Constantinople, prise du fond du port, à l'endroit nommé la *Corne d'or*. — Passage de quelques prisonniers russes à Bourges. — Le dernier jour de la souscription à l'emprunt de 500 millions.

Prix du *Journal pour rire :* trois mois, 5 fr. ; — six mois, 10 fr. ; — un an, 17 fr. — Prix du *Musée français-anglais*, seul, — un an, Paris, 6 fr. ; départemens, 7 fr.

Pour recevoir le *Journal pour rire* et le *Musée français-anglais*, il suffit d'adresser 5 francs, 10 francs ou 17 francs au directeur, M. Philippon fils, rue Bergère, 20, à Paris.

Prix du journal le *Musée français-anglais*, pour un an : Paris, 6 fr. ; départemens, 7 fr. — Les abonnemens se font pour un an et partent de janvier 1855. — Adresser un bon de poste à M. Philippon fils, rue Bergère, 20.

Librairie nouvelle, Boulevard des Italiens, 15.

LA CHASSE AU LION.

Par Jules Gérard (le tueur de lions), un vol. grand in-8° jésus, illustré de douze gravures, par Gustave Doré.

Prix : 7 fr. 50 c. broché.

Librairie phalanstérienne, rue de Beaune, 6.

LE MONDE DES OISEAUX.

Ornithologie passionnelle, par A. Toussenel.

Deuxième partie, un vol.

Prix : 6 fr. broché.

INDUSTRIE.

LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES

GRANITS DE L'OUEST

(Les seuls employés par la ville de Paris dans ses travaux)

Formée sous la raison sociale Paul LEPELLETIER et Ce,

Par acte passé devant Me Vallée, notaire à Paris, le 4 novembre 1854, a été définitivement constituée par acte du 15 janvier 1855.

LE SIÉGE SOCIAL EST A PARIS, QUAI JEMMAPES, 52.

CAPITAL : 1,200,000 *FRANCS,*

Divisés en 2,400 actions de 500 francs chacune.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

MM. le comte Charles de Bourmont, J. Bourlon, A. Beaussier, le comte de La Tour-du-Breuil, P. Pothée, avocat.

Banquiers de la Société : MM. A. Beaussier et Ce, boulevard Poissonnière, 14.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

BULLETIN

DE LA LIBRAIRIE, DES ARTS, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

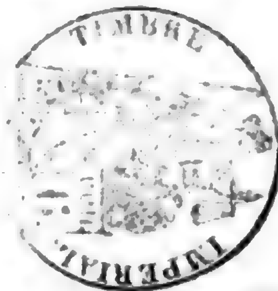
Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

BIBLIOGRAPHIE.

En aucun temps peut-être la librairie parisienne n'a produit plus de travaux historiques et de mémoires, qui ont bien aussi la prétention trop rarement justifiée d'être quelque peu historiques.

Aujourd'hui l'événement bibliographique, c'est la mise en vente du premier volume de l'*Histoire de France* de M. Henri Martin, publiée par la librairie Furne. Bien que ce bon livre soit connu, puisqu'il en est à sa quatrième édition, il n'est pas inutile de dire quelques mots de cette histoire même, en raison de l'importance qu'elle a au point de vue historique. On sait que M. Henri Martin a commencé il y a plus de vingt ans ce travail de bénédictin, couronné par deux sections de l'Institut comme l'ouvrage le plus savant et le plus éloquent qui ait paru sur l'histoire de France. Le premier volume a été publié en 1837, et les diverses parties de l'œuvre se sont depuis succédé sans interruption jusqu'au complet achèvement, c'est-à-dire jusqu'aux annales de 1789. L'auteur aurait pu alors se reposer dans son succès, en se disant : J'ai élevé mon monument, et laisser à son éditeur le soin de réimprimer et d'exploiter l'ouvrage tel qu'il avait été conçu et exécuté. Sa renommée était assez solidement établie pour comporter encore de nombreuses éditions. Mais M. Henri Martin est un de ces écrivains consciencieux et intègres, devenus si rares aujourd'hui, qui pensent que rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire pour la perfection d'une œuvre ; il a voulu faire profiter les lecteurs de son livre des conquêtes réalisées par la science historique, des découvertes qu'il a faites lui-même pendant le cours de ses travaux. C'est ainsi qu'il a été amené à refondre presque entierement le premier volume, afin d'y placer un tableau complétement nouveau de l'ancienne Gaule, de ses mœurs et de sa religion ; ainsi de même il a introduit dans le troisième volume des études toutes nouvelles sur les institutions féodales et municipales, sur la chevalerie et la poésie chevaleresque, dont il établit d'une façon péremptoire les origines celtiques. Enfin une table analytique des matières, destinée à faciliter les recherches, complétera ce bel ouvrage, dont toutes les parties sont l'objet d'un nouveau travail de classification et d'une révision attentive, aussi bien sous le rapport du fond que sous le rapport de la forme. M. Henri Martin a déjà prouvé sa laborieuse et infatigable énergie, en menant à bien cette courageuse et utile entreprise, d'écrire une histoire complète de la France, cette entreprise que beaucoup avaient commencée, « que personne encore n'avait achevée, » comme a dit M. Villemain, au nom de l'Académie française, en lui décernant le second prix Gobert, il y a bientôt quatre ans; on peut être certain d'avance qu'il ne laissera rien d'imparfait, d'inachevé, dans ce remarquable travail, qui restera comme la plus complète expression de la science historique à notre époque.

Un autre travail historique qui, pour n'avoir pas une aussi vaste étendue que le livre de M. Henri Martin, n'en a pas moins une importance considérable,



tant en raison de sa valeur littéraire qu'en raison du sujet qu'il traite, c'est celui que vient de publier M. le comte Louis de Carné, à la librairie Didier, sous le titre de : *Etudes sur l'histoire du gouvernement représentatif en France*, de 1789 à 1848. Placé à un excellent point de vue pour connaître et pour juger les causes qui se sont opposées à l'établissement définitif de la liberté politique en France, l'écrivain, dont les lecteurs de la *Revue des Deux Mondes* connaissent les idées et le talent, a su parfaitement choisir et son cadre et son temps. On doit convenir que nul moment ne pouvait être plus favorable pour étudier, juger, apprécier le gouvernement représentatif en France. Les formes de gouvernement sont comme les rois, dont il ne faut écrire l'histoire que quand ils sont morts. Cet ouvrage forme deux beaux volumes in-8°, et figure dignement à côté des œuvres de MM. Guizot, Cousin, Villemain, sur le catalogue de la librairie Didier, qui vient de publier aussi un remarquable volume de M. Delécluze sur *Louis David*, son école et son temps. L'influence de David sur la peinture contemparaine y est nettement caractérisée. — La même maison prépare pour le courant du mois de mars un volume de M. Guillaume Guizot, qui a été couronné par l'Académie française en 1853. Sous le titre de *Ménandre*, le fils de l'illustre écrivain a composé une savante et éloquente étude sur la Comédie et la Société grecques.

Comme nous le disions tout à l'heure, le vent est aux mémoires. On vient de mettre en vente les deux derniers volumes des *Mémoires d'un Bourgeois de Paris*, par M. le docteur Véron; ces deux volumes contiendront-ils ce qu'on n'a pas toujours trouvé dans les premiers, ce qu'espèrent la plupart des lecteurs en ouvrant ces sortes de livres? Malgré l'esprit et la franchise du docteur, nous en doutons; il est tant de choses qu'on n'ose, qu'on ne peut dire qu'après sa mort, témoin Saint-Simon et Chateaubriand, témoin aussi M. Alexandre Dumas, qui pourtant n'est pas très-scrupuleux en matière de confessions.

On a moins de déceptions à redouter des mémoires posthumes ; aussi lit-on avec empressement les *Mémoires du maréchal Soult*, dont les trois premiers volumes ont paru chez Amyot, et attend-on avec impatience la suite de l'ouvrage, afin de voir l'homme politique se dessiner et se caractériser lui-même vers la fin de sa carrière comme l'homme de guerre se caractérise dans les premières années. Ces trois premiers volumes nous montrent le soldat de la république et du consulat pendant ces glorieuses campagnes de 1796 à 1803 qui ont commencé sa réputation militaire. L'homme d'état, il faut l'espérer, ne sera pas moins explicite que l'homme d'épée. — La même librairie prépare trois volumes qu'on dit destinés à faire sensation ; ces trois volumes contiendront les *Œuvres de madame d'Arbouville*, dont le nom s'est déjà révélé au monde littéraire par des romans d'une remarquable distinction, publiés dans la *Revue des Deux Mondes*.

Dire que la maison Didot a terminé son *Encyclopédie moderne*, dont elle a fait un livre classique à l'usage des gens du monde, aussi bien que des érudits, à qui il facilite les recherches ; que la maison Hachette ne cesse pas d'enrichir le catalogue de la *Bibliothèque des chemins de fer* tant de livres spéciaux et contemporains que de chefs-d'œuvre classiques, c'est annoncer ce qu'on n'a pas le droit d'ignorer, pour peu qu'on soit au courant des faits et gestes de la librairie française. La maison Didot vient aussi de mettre en vente le premier volume d'un ouvrage qui intéresse vivement les bibliographes : c'est le *Catalogue de la Bibliothèque impériale*. Ce premier volume contient la nomenclature de tous les ouvrages relatifs à l'histoire de France. L'ouvrage formera environ une centaine de volumes. Quand sera-t-il achevé ? nul ne peut le prévoir ; mais il est déjà fort heureux qu'il soit commencé.

La *Bibliothèque contemporaine* de Michel Lévy frères ajoute chaque jour quelques nouveaux ouvrages à son catalogue. La *Correspondance inédite de Stendhal*, — *Lutèce*, de Henri Heine, vont paraître très-prochainement ; les *Études sur l'Espagne* de M. Antoine de Latour, qui formeront deux volumes in-18, et les *Symphonies*, volume de poésies de M. Victor de Laprade, suivront de près ; nous en parlerons en leur temps.

Il nous suffirait de renvoyer le lecteur à l'extrait du catalogue de M. Victor

Lecou, si l'actif et intelligent éditeur se bornait à la spécialité des volumes in-18; mais il fait aussi d'heureuses excursions dans le champ de l'in-8° historique; il a été un des publicateurs de l'*Histoire de la Restauration*, de M. de Lamartine, et c'est encore lui qui édite en ce moment l'*Histoire des Constituans* et l'*Histoire de la Turquie*, dues à la même plume féconde et poétique. L'*Histoire de ma vie*, de George Sand, en dépit de son titre, ne nous parait pas de nature à être rangée dans la même catégorie de librairie historique. Il est vrai de dire pourtant aussi que ce livre ne peut guère non plus être classé parmi les mémoires autobiographiques, l'auteur n'en étant encore qu'à la septième année de sa vie. — Nous aurons bientôt à annoncer la mise en vente à la librairie Lecou d'un volume de poésies destiné à produire une vive sensation.

Une tentative que nous ne pouvons passer sous silence, et sur laquelle même nous devons insister un peu, c'est celle que vient de faire la Librairie Nouvelle par la publication de la *Bibliothèque nouvelle* à 1 franc le volume. Cette tentative affecte tous les caractères d'une véritable révolution dans le système des prix de vente de la librairie moderne. Elle doit avoir pour effet de multiplier les acheteurs et les lecteurs par l'abaissement du prix des livres. Cette réforme, si avantageuse pour le public, à qui elle permet d'avoir trois volumes au lieu d'un pour la même somme, n'est pas non plus sans quelque avantage pour l'auteur, dont elle favorise la renommée par un développement considérable de publicité, ce qui peut être pour lui d'une certaine importance, à moins que, comme Stendhal, il ne tienne à avoir que soixante ou quatre-vingts lecteurs dignes et capables de le comprendre. On verra plus loin dans le catalogue de la Bibliothèque nouvelle comment elle a su choisir ses auteurs et mériter son succès. Elle promet de créer bientôt une série spéciale d'œuvres de nos classiques français, qu'elle mettrait ainsi à la portée du grand nombre; nous ne pouvons que l'encourager dans cette voie.

Une belle et bonne traduction d'*Anacréon* contenue, avec le texte en regard, dans un magnifique volume dont M. Claye a fait un véritable chef-d'œuvre de typographie, n'est-ce pas une véritable fortune pour un bibliographe et pour tous les hommes qui ont le goût des beaux livres? Nous ne saurions mieux faire à l'égard de ce livre que de renvoyer le lecteur à l'extrait de la préface que M. Paul-Pierre Rable a placée en tête de son volume.

Qu'on nous permette quelques lignes sur une spécialité qui joue un grand rôle dans notre société moderne, la spécialité des ouvrages d'économie politique, dont la maison Guillaumin a su créer et conserver jusqu'à présent le monopole. C'est une véritable encyclopédie économique que le catalogue de cet éditeur. Anciens et modernes y figurent, depuis Vauban et Bois-Guillebert jusqu'à Ricardo, J.-B. Say, Blanqui et Bastiat. Parmi toutes ces importantes publications au milieu desquelles le *Dictionnaire de l'économie politique* tient une si belle et grande place, nous ne pouvons que citer les deux publications les plus récentes, la deuxième édition du *Système financier de la France*, ouvrage d'une haute portée, de M. le marquis d'Audiffret, qui ne comporte pas moins de cinq volumes in-8°, et le *Manuel des affaires*, véritable traité théorique et pratique des entreprises industrielles, commerciales et agricoles, dû à la savante et lumineuse expérience de M. Courcelle-Seneuil. C'est là, on peut le dire, un ouvrage de circonstance. — Une autre actualité, d'un genre bien différent, c'est le *Voyage dans la Russie méridionale*, de M. Anatole Demidoff, beau livre illustré par Raffet, dont l'éditeur Bourdin a tiré un volume in-18 plein d'intérêt sur *la Crimée* et une excellente carte de cette contrée, en ce moment à l'ordre du jour.

Terminons enfin par une nouvelle faite pour intéresser les amateurs de livres: on annonce pour une époque très-prochaine la vente de la bibliothèque du cabinet de M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel de la section des beaux-arts à l'Institut. Cette vente ne donnera pas lieu à moins de concurrence que celle des livres rares de M. Pierre Didot, qui a produit plus de 60,000 francs.

BEAUX ARTS.

MUSIQUE.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs une pièce importante d'un procès qui va se débattre, nous n'en doutons pas, dans les hautes régions de l'art. Nous laissons à de plus compétens en ces matières délicates le soin de décider en dernier ressort. Il s'agit de la suppression projetée des différens timbres qui font la variété et le charme de nos orchestres militaires. La fabrication française des instrumens à vent, dont la supériorité est reconnue de l'Europe entière, proteste contre une révolution qui ne tend à rien moins qu'à rendre inutiles certaines classes du Conservatoire et à priver nos orchestres lyriques même de toutes leurs ressources de sonorité. Mais laissons parler les réclamans dans une note adressée à l'Institut :

« *A MM. Auber, Halévy, Caroffa, A. Adam, A. Thomas, Reber et Clapisson, membres de l'Institut* (Académie des Beaux Arts, section de musique).

Messieurs,

Tout ce qui intéresse l'art musical excite votre sollicitude. Permettez-nous d'appeler votre bienveillante attention sur un fait qui doit apporter un grave préjudice à l'exécution des œuvres musicales dans nos théâtres lyriques, à la position des artistes et enfin à l'une des branches de l'industrie française.

Déjà, messieurs, vous avez été appelés à donner votre opinion sur une mesure prise en 1845 par M. le ministre de la guerre, d'après laquelle les hautbois, cors et bassons avaient été supprimés dans les musiques militaires. Vous comprîtes de suite le danger de cette suppression qui, dans un délai rapproché, devait rendre impossibles ces instrumens dans les orchestres. En effet, Vogt, Brod, Dauprat, Gallay, Bariselle, Cokken, Dieppo et tant d'autres artistes, professeurs au Conservatoire, ont passé plusieurs années dans les régimens. Votre haute influence fit comprendre à l'administration que, loin de priver les orchestres civils et militaires des timbres qui en font la richesse, on devait au contraire chercher à en augmenter le nombre. Ce fut donc sur votre rapport qu'eut lieu, en 1847, la réorganisation des musiques militaires d'infanterie et cavalerie. On y vit figurer de nouveau les hautbois, cors, bassons, à côté de plusieurs instrumens chromatiques en cuivre, que M. Adolphe Adam avait appréciés à son passage à Berlin et dont il avait le premier rapporté les modèles en France en 1841. A cette époque, malgré les instances de plusieurs facteurs, les artistes reculèrent devant quelques études nécessaires : c'est ce qui retarda l'usage de ces instrumens.

Aujourd'hui, une réforme plus complète encore est en voie d'exécution; si elle se réalise, elle entraîne la suppression des hautbois, cors ordinaires, trombones à coulisse, cors à piston, bassons, ophicléides, en un mot, la suppression de tous ces timbres différens. Le résultat de cette organisation sera l'abandon de ces instrumens et la fermeture des classes où on les professe. Les élèves, en effet, se livrent naturellement à l'étude des instrumens qui leur ouvrent une carrière. Les orchestres sont si peu rétribués, que les artistes sont forcés de chercher un supplément de traitement dans les musiques militaires, celles de la garde surtout qui sera, comme toujours, en garnison à Paris ou dans les environs.

Vous savez, messieurs, que déjà les classes de hautbois, cors, bassons, trombones, sont peu suivies; cela se conçoit, puisqu'il n'y a pas d'élèves amateurs, par conséquent pas de leçons. Si les musiques militaires leur sont fermées, ils abandonneront complétement des instrumens qui ne les feraient pas vivre. Cent

cinquante élèves du Gymnase musical militaire sont appelés dans la garde; ceux qui jouent des instrumens supprimés voient leurs études perdues. Il leur faut jouer du clairon chromatique; après leur temps de service, ils auront oublié leur premier instrument : de quelle ressource leur sera le clairon chromatique? Ils ne pourront trouver place dans les orchestres, et les orchestres seront privés de hautbois, cors, bassons, etc. Avant peu, les instrumentistes élèves et professeurs seront introuvables, et il n'y aura plus au Conservatoire que des classes d'instrumens à cordes : faudra-t-il donc que nos orchestres se recrutent à l'étranger pendant que les artistes français ne pourront trouver d'emploi?

Il n'en sera pas ainsi, messieurs, nous osons l'espérer; vous sauverez encore une fois l'art, les artistes et l'industrie; vous voudrez bien éclairer le pouvoir. Vous lui ferez comprendre que le maintien de tous les instrumens désignés plus haut est indispensable à une bonne organisation de musique militaire, et que leur suppression, même temporaire (on le reconnaîtrait bientôt), aurait un effet désastreux.

Recevez, messieurs, l'assurance de notre profond respect,

Besson, Buffet jeune, Buffet-Crampon, Courtois, Gautrot, Halary, Labbaye, Michaud, Raoux, Rochen, Triebert, facteurs d'instrumens de musiques militaires.

Je me joins à MM. les facteurs d'instrumens à vent pour constater que l'influence du nouveau système de musique militaire pèse déjà sur nos orchestres de théâtres, et que, dans un temps peut-être trop rapproché, on sera obligé, pour exécuter la musique composée jusqu'à ce jour, d'avoir recours à des instrumens qui ne rendront nullement l'idée des auteurs :

N. Girard, directeur de la musique de l'Académie impériale, chef d'orchestre de la chapelle de l'Empereur, de la Société des concerts, et professeur au Conservatoire; Tilmant aîné, chef d'orchestre du théâtre impérial de l'Opéra-Comique; Leborne, Bazin, Verroust, Cokken, Dieppo, J. Meifred, Vogt, Panseron, Batton, Tulou, Gallay, Klosé, professeurs au Conservatoire.

J'insiste de tous mes vœux sur le point de vue exprimé par mon honorable confrère, M. Girard, et je crois que la substitution des instrumens homogènes aux instrumens à différens timbres dans les orchestres, soit militaires, soit de théâtre, entraîne l'art dans une voie fatale. J'espère que l'on regardera comme une action sérieuse une détermination qui peut perdre ou sauver le coloris de la musique instrumentale :

Ch. Gounod, compositeur dramatique, directeur de l'Orphéon.

Nous partageons entièrement l'opinion énoncée plus haut :

Albert Grisar, Victor Massé, compositeurs dramatiques. »

Comme on le voit, cette protestation est chaudement appuyée en dehors de l'Institut par des noms que le public met au premier rang des compositeurs et des artistes, et nous faisons des vœux pour que la décision du corps savant soit rendue dans un délai rapproché. La section de musique devrait, il nous semble, et si le règlement ne s'y oppose, s'adjoindre son plus illustre membre correspondant, M. Meyerbeer.

Nous nous proposons d'indiquer dans ce Bulletin, outre les nouveautés musicales qui sont de nature à piquer la curiosité, les publications destinées à prendre rang dans toutes les bibliothèques. L'interprétation sérieuse des œuvres classiques est et sera toujours le but des fortes études musicales. Rendre dignement Haydn, Mozart, Beethoven, Weber et Rossini, est plus difficile cent fois que d'enlever, à l'aide d'artifices qui tiennent de la prestidigitation, certains morceaux contemporains dont une brillante exécution cache trop souvent la

pauvreté. M. Thalberg fait acte vraiment méritoire en publiant son *Art du chant appliqué au piano*. Nous n'avons pas besoin de dire que le choix exquis des thèmes dénote la haute intelligence du maître qui a conquis la première place parmi les pianistes de notre temps. M. Heugel (1), à qui nous devons cette publication importante, est aussi l'éditeur des chansons de M. Gustave Nadaud. Sans afficher aucune prétention, M. Gustave Nadaud sait nous émouvoir à l'aide d'une musique pleine de sentiment faite sur de petits poëmes dont la naïveté s'élève parfois jusqu'à l'inspiration.

SCULPTURE.

Si jamais le génie moderne de l'invention, qui a fécondé les domaines de la science et de l'industrie par tant de découvertes importantes, s'est appliqué aux beaux arts d'une façon véritablement utile, c'est le jour où il a trouvé le moyen de reproduire avec une rigoureuse exactitude les chefs-d'œuvre de la statuaire, épars dans les musées des capitales d'Europe et dans les galeries d'amateurs. L'éloge des procédés de reproduction et de réduction mathématiques de M. Achille Collas n'est plus à faire désormais. Les admirables résultats de ces procédés sont constatés par un succès qui n'a fait que s'accroître depuis l'origine de la découverte. Chacune des statues, chacun des bas-reliefs, des groupes antiques, modernes, contemporains, qui viennent enrichir sa magnifique collection peut, à juste titre, être considéré comme un chef-d'œuvre, car c'est la pensée, c'est le rendu même du maître qui sort de ses ateliers pour aller peupler les collections de la société Barbedienne. Un extrait, malheureusement trop abrégé, du catalogue donnera au lecteur une idée des proportions des réductions et des prix de ces belles œuvres d'art qui font des salons de M. Barbedienne une sorte d'exposition universelle des œuvres les plus remarquables produits par les grands sculpteurs de tous les temps et de tous les pays, un résumé des musées du Louvre et du Luxembourg, du Vatican, de Florence, de Londres, de Naples, de Berlin, de Vienne, de Munich, où la Vénus Victrix coudoie la Vénus du Musée britannique et l'Amazone de Pio Clément, où le Faune au repos du Vatican se trouve à côté du Génie adorant de Berlin et du Castor et Pollux de Saint-Ildefonse, où se mêlent les groupes, les bas-reliefs, les bustes, les animaux, les vases, les ornemens de toute sorte.

Admirable invention que celle de M. Achille Collas qui, en mettant la possession et l'étude des chefs-d'œuvre à la portée des fortunes les plus modestes, ne peut manquer de propager le sentiment et le goût du beau!

Les visiteurs du salon de M. Barbedienne s'arrêtent aussi avec admiration devant la merveilleuse collection d'émaux de M. Le Gost dont les travaux ont fait faire de si grands progrès à l'art de l'émailleur. Les productions de cet habile artiste ne peuvent manquer d'attirer l'attention de tous ceux qui ont étudié l'art au moyen âge. C'est la résurrection d'un procédé que l'on croyait perdu, et qui est destiné à donner à l'orfévrerie un nouvel éclat, dont pourront s'enrichir nos solennités religieuses.

(1) 2 *bis*, rue Vivienne.

REVUE FINANCIÈRE.

La situation de la Bourse est moins bonne qu'elle n'était au commencement du mois, et la sécurité du lendemain, si nécessaire à toutes les affaires, semble aujourd'hui reposer sur de moins solides fondemens. Il y a des élémens de confiance sérieux, mais ils sont paralysés par une vague inquiétude qui porte, non pas le trouble, mais l'incertitude et le doute dans les esprits. Depuis quinze jours, sans raison bien déterminée, le milieu est changé. Les cours, qui paraissaient bas, semblent à beaucoup de monde, sinon élevés, au moins raisonnables, et les mieux disposés n'espèrent guère les maintenir sans oser, pour le moment, pousser plus haut leurs espérances.

Il s'en faut cependant que le puissant support de l'argent manque aux affaires qui se traitent à la Bourse de Paris; rarement, au contraire, l'abondance de l'argent a été plus incontestable et éclaté pour ainsi dire par des preuves plus évidentes. On l'a vu d'abord au dernier emprunt, mais depuis cette abondance de capitaux disponibles a été plus manifeste encore.

A peine le résultat de l'emprunt fut-il connu, qu'on vit des mains tendues de tous côtés sollicitant les millions exclus des coffres du trésor. Eh bien! tous les appels sérieux ont été entendus et accueillis. Le chemin de fer d'Orléans a eu son emprunt couvert. Le Crédit mobilier a pu mener à bien, sans le moindre embarras, la grande affaire des chemins autrichiens; et, en attendant, non sans impatience, les actions de la Société maritime et des Omnibus, que le Crédit mobilier a pris sous son patronage, en attendant les obligations à émettre par la fusion normande, par le Grand-Central et par la compagnie des chemins de Lyon à Genève, qui seront placées sans difficulté, l'argent soutient résolument les actions de tous les chemins de fer, et, aux prix actuels, absorbe tous les titres flottant sur le marché. Il les escompte même au besoin, s'ils sont trop rares, comme cela s'est vu cette semaine par exemple.

Les tendances de l'argent sont manifestement bonnes, et il faudrait de fâcheux et graves événemens pour qu'elles fissent place au découragement et laissassent passer la baisse qu'elles arrêtent, dans de certaines limites, contre tous les efforts de la spéculation, en général beaucoup moins optimiste.

Mais, pour être bien disposé, l'argent n'est pas aveugle, et on ne le pousserait pas facilement aux excès tant que la guerre durera. Comme il n'a pas de *différence* à payer quand les événemens amoindrissent momentanément ses espérances, ou en éloignent un peu la réalisation, il n'a pas les impatiences ou les découragemens faciles de la spéculation, mais il n'en a pas non plus la facile exaltation.

Il y a un mois, il ne manquait pas de prophètes pour prédire une avalanche de titres de rente en liquidation de février. Nous touchons à cette liquidation, et sans donner aux escomptes qui ont eu lieu ces derniers jours plus d'importance qu'ils ne méritent, il n'est pas moins certain que les titres sont extrêmement rares sur le marché depuis que la rente est au-dessous de 65 fr. Les prix actuels n'effraient pas l'argent, tant que les circonstances restent ce qu'elles sont; mais si elles venaient à se modifier, on peut être assuré que l'argent ne s'entêterait pas a soutenir des prix devenus impossibles ou anormaux.

La Bourse s'est incontestablement aguerrie depuis un an, mais toutes ses aspirations sont tournées vers la paix. Tout ce qui est de nature à compromettre la chance même la plus vague d'un arrangement européen porte le trouble dans les affaires et compromet la confiance, qui de toutes parts et par tous les témoignages possibles ne demande qu'à s'étendre et à donner aux immenses ressources de ce pays-ci un magnifique essor et la grande place qui lui appartient.

BER.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

RECETTES BRUTES DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS. 1854-1853.

NOMS des CHEMINS.	1854.			1853.			DIFFÉRENCE en plus.		PAR KILOMÈTRE.					
	LONGUEUR		TOTAL de l'année.	LONGUEUR		TOTAL de l'année.			Recette totale.		Différence de 1854 sur 1853.			
											Totale.		Pour cent.	
	totale au 31 décembre.	moyenne exploitée pendant l'année entière.		totale au 31 décembre.	moyenne exploitée pendant l'année entière.		1854.	1853.	1854.	1853.	en plus.	en moins.	en plus.	en moins.
	k.	k.	fr.	k.	k.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.		
Nord	707	707	40,104,478	707	707	34,791,178	5,310,300	»	56,724	49,210	7,511	»	15,26	»
Anzin à Somain	19	19	315,755	19	19	282,703	33,052	»	16,619	14,879	1,740	»	11,69	»
Est. Paris à Strasbourg, embranchemens et prolongemens	863	827	33,786,015	786	786	28,773,802	5,012,213	»	40,854	36,608	4,246	»	11,60	»
Est. Montereau à Troyes	100	100	1,690,707	100	100	1,373,563	317,144	»	16,907	13,736	3,171	»	23,08	»
Paris à Saint-Germain et Argenteuil	33	30	2,112,600	25	25	1,617,814	494,786	»	70,420	64,713	5,707	»	8,81	»
Ouest	239	210	7,892,6 8	151	151	6,444,323	1,448,285	»	37,584	42,678	»	5,094	»	11,93
Paris à Rouen	139	139	11,322,995	139	139	11,104,079	221,916	»	81,460	79,864	1,596	»	2,00	»
Rouen au Hâvre	92	92	4,972,058	92	92	4,780,558	191,500	»	54,044	51,963	2,081	»	4,00	»
Rouen à Dieppe	51	51	859,820	51	51	881,500	»	21,877	16,855	17,284	»	429	»	2,47
Paris à Orsay (à Sceaux)	24	17	393,921	11	11	331,220	64,692	»	23 289	30,112	»	6,823	»	22,66
Orléans et prolongemens	1,156	1,110	44,867,330	1,109	1,010	37,632,102	7,235,228	»	39,357	37,260	2,097	»	5,63	»
Paris à Lyon	508	443	25,914,764	383	383	20,793,863	5,120,900	»	58,498	54,292	4,206	»	7,74	»
Lyon à la Méditerranée	420	353	11,863,733	294	294	7,941,497	2,922,236	»	33,139	30,413	2,726	»	8,96	»
Grand-Central (Rhône-et-Loire)	150	150	9,312,648	150	150	7,710,799	1,601,849	»	62,084	51,400	10,679	»	20,77	»
Midi (Bordeaux à la Teste)	138	67	535,707	53	53	327,633	208,074	»	7,996	6,181	1,814	»	29,34	»
Chemin de Ceinture	17	15	590,856	7	7	144,937	448,919	»	39,390	20,705	18,685	»	90,24	»
Totaux et moyennes	4,676	4,365	196,534,803	4,077	3,978	165,928,586	30,628,094	21,877	45,025	41,712	3,313	»	7,94	»

Ce tableau fait ressortir, entre les deux périodes correspondantes, une augmentation de plus de 30 millions. Il constate en outre que le revenu kilométrique s'est élevé, en 1854, comparativement avec celui de 1853, de 41,712 fr. à 45,025 fr., ce qui donne à l'avantage de 1854 une différence de 3,313 fr. par kilomètre, soit 7,94 p. 0/0.

Il ne faut pas perdre de vue que les comptes du 4e trimestre de 1854 n'étant pas encore définitivement arrêtés, les chiffres qui se rapportent à cette période peuvent être susceptibles de quelques modifications.

NOTA. Les totaux de 1854 et 1853 ne comprennent pas certaines recettes, telles que : intérêts de fonds placés temporairement, redevances, bénéfices d'atelier, etc., qui n'appartiennent pas à l'exploitation proprement dite. Ces recettes ne sont pas encore connues pour 1854 ; elles s'élèvent, pour 1853, à près de 6 millions.

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX.

La Compagnie qui vient de se fonder à Paris, au capital de 25 millions de francs, et sous ce titre : *Compagnie générale des chemins de fer départementaux*, mérite de fixer l'attention publique, non-seulement à cause de l'importance de son objet, mais encore à raison des avantages qu'elle présente au pays tout entier et qu'elle offre, au point de vue financier, aux capitaux qui s'intéresseront dans cette entreprise. La Compagnie a, en effet, pour objet de créer et d'exploiter des embranchemens de chemins de fer à établir sur les routes ordinaires, telles qu'elles existent, sans en altérer le niveau ou la configuration, sans faire obstacle à la circulation des voitures qui continueraient à parcourir ces routes. Construits d'après un nouveau système dont la Compagnie est propriétaire, ces chemins seront desservis soit au moyen de locomotives, soit par des chevaux, soit enfin par toute autre force motrice.

On comprend que la *Compagnie générale des chemins de fer départementaux* est appelée à faire participer au mouvement agricole, commercial et industriel que les chemins de fer développent, un grand nombre de localités que le prix élevé de la construction et les frais d'exploitation des voies ferrées ordinaires tiendraient en dehors de ce mouvement. La Compagnie devient l'auxiliaire et le complément des grandes lignes, et, selon une très-juste expression, les voies nouvelles que créera la Compagnie, dans des conditions éminemment économiques, — 20,000 fr. en moyenne par kilomètre, — constitueront la grande *vicinalité* des chemins de fer.

Si l'établissement de ces chemins, en facilitant l'écoulement des produits de l'agriculture et de l'industrie et en rattachant à l'activité des chemins de fer un grand nombre de villes déshéritées de ce bienfait, profite ainsi à l'intérêt général du pays, on peut affirmer que la *Compagnie des chemins de fer départementaux* doit être également profitable à ses actionnaires. Les frais de premier établissement et les dépenses annuelles d'exploitation étant déterminés à l'avance, la Compagnie est en effet à l'abri de toute erreur, de toute incertitude; elle n'a pas à redouter l'inconnu. Elle sait, au moment même d'entreprendre l'exécution d'une ligne, quel doit en être le revenu. Le capital social, donnant droit à un intérêt fixe et régulier de 5 0/0, joint donc à la perspective de bénéfices certains l'important avantage d'être affranchi de tout risque. Cette entreprise réunit ainsi au plus haut degré les conditions d'un placement solide et productif, et, par l'extrême division de ses titres, elle appelle à elle un plus grand nombre d'intéressés. L'exécution d'une ligne de *Rennes à la mer*, la demande en concession de *dix-neuf lignes* qui garantissent, par leur trafic journalier, des produits considérables; l'étude d'autres lignes dont l'établissement est vivement sollicité par les localités ; telles sont les bases des premières opérations de la *Compagnie générale des chemins de fer départementaux*, nécessairement placée, par le but de son institution, sous le patronage des grandes lignes actuelles.

Il vient de se créer à Paris, sous la dénomination *du Crédit foncier de San-Francisco* (1), une Société dont le but est de réunir en groupes exigés par la haute banque les sommes confiées à son administration, et de recueillir ainsi au profit de ses actionnaires les bénéfices considérables obtenus par les placemens hypothécaires en Californie, réservés jusqu'ici aux maisons de banque de premier ordre.

Le taux hypothécaire, qui varie à San-Francisco de 2 à 3 p. 100 par mois, permet à l'administration du Crédit foncier de San-Francisco d'assurer à ses intéressés un dividende fixe de 10 p. 100, payable par trimestre, indépendamment d'un dividende annuel de 5 à 8 p. 100, et d'un remboursement avec prime de 50 p. 100. Le concours financier sous lequel s'abrite la Société et la garantie qu'elle assure par la nature de ses placemens expliquent l'accueil qu'elle a trouvé dans le public.

(1) 8, rue de la Michodière.

INDUSTRIE PARISIENNE.

MODES. — REVUE CRITIQUE.

Les choses à Paris ne se passent pas comme ailleurs. Elles sont un peu comme les hérauts d'armes de l'ancienne monarchie qui criaient : Le roi est mort, vive le roi ! Sitôt que le carnaval accourt, on crie : Vive le bal ! et, le carnaval mort, on crie : Vive le bal ! si bien que le bal est immortel.

Rien n'y fait, ni le froid, ni le verglas. On a dansé, on danse, on dansera. Depuis que ces vieux frimas dont M. de Béranger a parlé dans ses chansons ont pris en France droit de bourgeoisie, il s'est trouvé que les Parisiennes avaient le tempérament des Suédoises.

— Que faites-vous à Paris? écrivait dernièrement un vieux chevalier de Saint-Louis à son neveu.

Et le neveu répondait :

— Nous vivons dans la neige et le caoutchouc !

L'un annule l'autre.

Le caoutchouc est plus qu'un besoin, c'est une habitude, — j'allais presque dire une nécessité. Il entre dans les élémens de la vie, et on rencontrerait plutôt une femme sans épingle qu'un Parisien sans caoutchouc.

Le caoutchouc, dirait un homme d'esprit, c'est le pain de la toilette.

Il neige, vous mettez des souliers de caoutchouc; il pleut, vous portez un manteau de caoutchouc, et si vous partez pour la chasse, vite vous prenez un pantalon de caoutchouc. Au temps où l'on voyageait en chaise à porteur du Marais au Louvre,—il y a quinze mille ans de ça, — qui se serait douté de la place considérable que ce petit morceau de gomme élastique, venu d'Amérique, tiendrait dans les mœurs d'un grand pays?

Et pour cette révolution qu'a-t-il fallu? Un homme, et c'est assez; M. Rattier— Rattier et compagnie (1), comme on dit en style commercial. Après le bon Dieu, c'est lui qui l'a inventé.

Le caoutchouc, — avant 1828, — n'était connu que des botanistes et des mandarins. Quelques Anglais hardis l'avaient importé en Angleterre, mais le caoutchouc n'était connu en France que par l'emploi qu'en faisaient les écoliers sous la forme de balles élastiques. C'était un abus, et un jour ne se passait pas sans que les professeurs de sixième ne s'exhalassent en malédictions contre la découverte du caoutchouc.

Aujourd'hui, le caoutchouc, civilisé par une main intelligente, est entré dans la vie domestique. Il a obtenu ses grandes lettres de naturalisation industrielles. Il s'est plié à tous les usages comme un bon serviteur. Il garantit du froid, il protége contre l'humidité; il est commode, hygiénique, souple et facile. Il ne craint rien; il résiste au vent, comme il est imperméable à la pluie, et mieux qu'un soldat russe il brave l'hiver.

Quelle distance franchie de 1828 à 1855! Alors le caoutchouc était un inconnu, l'Antony de l'industrie. Maintenant il marche comme un grand seigneur, décoré d'une foule de médailles gagnées sur le champ de bataille des expositions.

Je ne sais pas d'ailleurs de fée plus grande dame que l'industrie. Aussitôt qu'elle étend sa main protectrice sur quelqu'un, elle fait de ce quelqu'un un millionnaire, un député, un pair de France. Voyez plutôt M. Legentil, qui a fondé la maison Cheuvreux-Aubertot. Il a été tout cela à la fois.

La révolution de février a emporté la pairie; la maison est restée, et sa réputation a survécu à une royauté. Tout le monde la connaît à Paris. Ces magnifiques services de toile de Saxe qui figurent sur les tables élégantes, ces riches étoffes dont les plis soyeux accompagnent si bien la marche onduleuse et souple

(1) 4, rue des Fossés-Montmartre.

d'une Parisienne, ces velours somptueux qui donnent à toute jolie femme des allures de princesse, viennent de la maison Cheuvreux-Aubertot.

Vous connaissez l'axiome de ce sage qui avait, un peu comme le fabuleux Sinbdad le marin des *Mille et une Nuits*, parcouru le monde en tous sens : Rien n'est si cher que le bon marché. Et il ajoutait comme corollaire à sa pensée : Le bon marché ruine.

Ce sage était Hongrois de naissance et Français d'adoption. En toute chose il prétendait que le meilleur était à peine suffisant. Il avait fini par faire partager sa conviction à toute sa famille. Ses deux nièces, — deux jeunes femmes blondes comme les blés,—ne portaient jamais que des cachemires, les plus amples et les plus beaux.

— C'est par économie, disaient-elles ; ils sont indestructibles.

Un jour une étrangère, — un peu sa cousine à la mode de Pologne, — vint à Paris et pria le Hongrois de lui donner son goût pour un châle dont elle avait besoin.

— Venez avec moi, dit-il, j'ai votre affaire.

Et il la conduisit à la Compagnie des Indes (1).

Il y avait là, au milieu d'un flot de dentelles d'un travail exquis, blondes, points de Bruxelles et d'Alençon, dentelles d'Angleterre et de Chantilly, volants, berthes, écharpes, des cachemires venus tout exprès du Thibet pour séduire les filles d'Eve, les tissus les plus moelleux, les palmes les plus éclatantes, les dessins les plus harmonieux.

L'étrangère vit un cachemire blanc qui valait 100 louis.

— Ce n'est pas mal, dit le Hongrois.

On en déplia un autre fond vert estimé mille écus.

— C'est mieux, reprit le Hongrois.

Un troisième vint après ; c'était un cachemire long, fond rouge, d'une valeur de quatre mille francs.

— C'est assez bien, ajouta le Hongrois.

Enfin on tira d'une boîte un châle de l'Inde qui avait appartenu à l'une des femmes du fameux Runjet-Sing... une merveille. Il valait six mille francs.

— Tenez, dit le Hongrois à sa cousine, voilà ce qu'il vous faut. Avec ce châle, vous serez toujours belle et vous n'aurez jamais froid.

— Mais, dit-elle, je veux aussi un châle ordinaire, un châle bon marché que je puisse mettre tous les jours.

Le Hongrois ne répondit rien ; mais, prenant sa cousine par le bras, il la mena dans un autre salon, où elle put choisir à son gré, dans des centaines de très-beaux cachemires français, ce qu'elle appelait des châles bon marché.

Ce Hongrois avait coutume de dire qu'un tailleur est un ami donné par la mode.

Cette conviction lui était venue de ce qu'étant fort jeune, à Vienne, une jeune fille avec laquelle il était fiancé était partie d'un éclat de rire en le voyant entrer au bal de la cour avec un habit coupé par un tailleur de Pesth. Le mariage avait été rompu.

Quand il arriva à Paris, — il avait alors trente-cinq ans, — le Hongrois chercha le tailleur de ses rêves.

Celui-là lui faisait une redingote, celui-ci un gilet. Le Hongrois secouait la tête.

— Ce n'était que bien, — il voulait mieux.

Un jour il vit entrer chez M. d'Appony, alors ambassadeur d'Autriche, un jeune homme d'une si charmante distinction, qu'il ne put s'empêcher de l'arrêter :

— Pardon, monsieur, lui dit-il, je suis le comte de B..., j'ai une question indiscrète à vous adresser, me le permettez-vous ?

— Faites, monsieur.

— Puis-je savoir le nom du tailleur qui vous habille ?

— Humann.

— Merci.

Le Hongrois avait trouvé l'artiste qu'il cherchait. Mais, à propos d'artiste,

(1) 80, rue Richelieu.

avez-vous entendu parler de *la femme au chapeau?* On ne la connaît que sous ce nom, et tous les jours elle se promène en voiture aux Champs-Élysées. Quand elle n'est pas en voiture, elle est en traîneau.

Cette désignation de *la femme au chapeau* lui vient de ce que tous les jours ou presque tous les jours elle se montre embellie d'un chapeau tout neuf et tout frais. Hier il était rose, aujourd'hui il est blanc, demain il sera jaune. Elle passe du velours à la gaze, de la gaze au crêpe, du crêpe au tulle, du tulle à la dentelle avec une inconstance et une rapidité à désespérer la mythologique Atalante.

Les formes changent avec la couleur, et la couleur varie avec la qualité des étoffes, et le chapeau qu'on voit semble toujours le plus joli.

Celui de la veille était si coquet cependant, et celui du lendemain sera si gracieux!

Avoir beaucoup de chapeaux, ce n'est rien, mais les avoir tous charmans, et, comme disent les Parisiennes, à l'air du visage, c'est plus difficile.

— Il n'y a que madame Baudran (1) pour faire de ces miracles! s'écriait l'autre jour une rivale en voyant passer l'inconnue.

Et elle ne se trompait pas. Donnez à madame Baudran quelques bouts de rubans et de dentelles, et elle les chiffonnera si bien du bout des doigts, qu'elle en fera un chapeau, c'est-à-dire une merveille.

Le chapeau est l'arme de la promenade, la robe est l'armure des bals. Un grand écrivain a dit: Le style, c'est l'homme. Une femme de beaucoup d'esprit, madame Récamier, disait : La robe, c'est la femme.

Autant de robes, autant de femmes. La robe indique les habitudes, le caractère, la naissance. Ce n'est pas l'étoffe, ce n'est pas la couleur, c'est la coupe qui caractérise ainsi la robe. Au point de vue de la grâce et de la distinction, il y a même des femmes qui n'ont pas de robes, si habillées qu'elles soient.

Une robe est un sarrau, une blouse ou une robe, tout ou rien. Au bal de Vély-Pacha il y avait trois cents femmes; il n'y avait pas plus de cinquante robes.

On voyait bien que le ciseau de madame Louise Fauvet avait passé parmi les plus élégantes. Les habiles le reconnaissaient au premier coup d'œil. C'est un je ne sais quoi qui n'a de nom dans aucune langue, et qui donne la vie.

Toutes les robes sont dans les rayons d'un magasin de nouveautés, comme tous les poèmes sont dans le dictionnaire. La question est de les en faire sortir.

Voilà une pièce d'étoffe, moire ou velours, droguet ou satin, tarlatane ou taffetas. Ce sera quelque chose ou ce ne sera rien. Tout dépend des ciseaux.

Quelques-unes de ces robes dont je parlais tout à l'heure ont brillé l'espace d'une nuit au bal costumé que M. le comte Tascher de la Pagerie a donné dans ses appartemens des Tuileries. On sait que cette nuit-là marquises et bergères, sylphides et odalisques, ont dansé jusqu'au jour. Quelques dominos vêtus des couleurs les plus tendres ont traversé la danse, égayant le bal de leur esprit.

Parmi ces charmans lutins roses ou verts, bleus ou blancs, il en est un qui parlait à tout le monde et que personne ne reconnaissait.

Le masque était impénétrable, le domino silencieux; point de plis à la taille, point de boucle de cheveux sous le capuchon.

— Est-ce la baronne de M...? Elle est plus grande.

— Est-ce la comtesse de S...? Elle est plus petite.

On cherchait toujours et on ne trouvait pas, mais le domino avait un mouchoir, un regard habile le découvrit, remarqua la broderie et reconnut un mouchoir de la Sublime-Porte. Le mystère était dévoilé.

Pourquoi donc ne portait-elle pas un mouchoir comme tous les mouchoirs, cette femme si prompte à la réplique et qu'on devinait jolie sous son masque? pourquoi demandait-elle à Paris son mouchoir le plus coquet, le plus exquis? et pourquoi voulait-elle que ses initiales fussent brodées par des aiguilles que les fées envieraient?

Jacques OLIVIER.

(1) 47, rue Neuve-Saint-Augustin.

CAUSERIE GASTRONOMIQUE.

Et d'abord ne vous effrayez pas et n'allez pas vous récrier sur la vulgarité, sur la grossièreté de nos goûts. Nous ne sommes point exclusifs comme Chrysale, et nous croyons que la bonne soupe n'est point du tout incompatible avec le beau langage. A votre tour, n'imitez point Philaminte et tolérez qu'on fasse quelque chose pour cette guenille qu'on appelle le corps.

Du reste, il ne faut pas s'y tromper et s'aviser de confondre la gastronomie avec la gourmandise, la gastronomie, qui est la règle, la modération, le bon goût, avec la gourmandise qui est l'excès ; il y a entre l'une et l'autre la même différence qu'entre une fine étude de M. Prosper Mérimée et un gros roman indigeste de M. Eugène Sue. Proscrivons donc l'avide et malsaine gourmandise, et tout en reconnaissant avec Harpagon qu'il vaut mieux manger pour vivre que de vivre pour manger, ne répudions pas la science gastronomique, qui consiste à rendre aussi agréable que possible une fonction des plus importantes de l'organisme humain.

La gastronomie n'a-t-elle pas d'ailleurs, depuis un demi-siècle, conquis pour ainsi dire une place parmi les arts libéraux? N'a-t-elle pas maintenant, grâce à ses théoriciens, à ses historiens, à ses poètes, sa littérature à elle propre? Ne savez-vous pas qu'on lui a consacré une sorte de bibliothèque connue sous le nom de *Classiques de la table,* dont la *Physiologie du goût* de Brillat-Savarin est la préface philosophique et spirituelle, et dont les études du célèbre pâtissier-cuisinier Carême constituent la partie substantielle, pratique et scientifique? Entre ces deux parties extrêmes de la science des saveurs, de l'art de la bouche, une foule d'ingénieux écrivains, de gastronomes convaincus, ont jeté leurs pensées plus ou moins orthodoxes, leurs vers plus ou moins poétiques, leurs anecdotes plus ou moins spirituelles. Ici c'est Berchoux, là M. de Cussy, plus loin M. de Talleyrand, Colnet, Grimod de la Reynière, MM. Roques, J. Janin, Jay, Briffaut, Eugène Guinot et toute la famille des chansonniers ; puis les chasseurs, M. Elzear Blaze, M. Bertrand ; puis aussi les savans, Chaptal, Gaubert, Fabroni, etc., avec leurs études sur les vins ; puis enfin des médecins spécialement occupés de l'hygiène de la digestion. Il y a plus, les gens de lettres de notre temps ne se sont point bornés à écrire à propos des plaisirs de la table, comme font ces voyageurs qui parlent bien, surtout des pays qu'ils n'ont point visités; ils se sont montrés souvent vrais gastronomes, et parmi les plumes célèbres de la littérature contemporaine, on pourrait citer quelques fourchettes très distinguées. Il en est même qui n'ont pas dédaigné d'afficher des prétentions de praticiens, et M. Alexandre Dumas assure quelque part que lui-même avait de très belles dispositions pour l'art de la cuisine et qu'il prépare merveilleusement certains mets ; je crois pourtant qu'on ferait bien d'y regarder à deux fois avant de se fier à ses talens culinaires.

Quoi qu'il en soit, nous causerons ici gastronomie de temps à autre, le plus littérairement et le moins culinairement possible ; notre but n'est pas précisément d'enseigner aux ménagères l'art de préparer le plat nouveau « dont l'invention est parfois, suivant Brillat-Savarin, plus utile à l'humanité que la découverte d'une étoile, » de leur dire quel emploi elles doivent faire de ces merveilleuses conserves de légumes de Chollet, grâce auxquelles nous pouvons toujours manger des pois verts avant le mois d'août et d'excellens potages en toute saison. Nous voulons nous borner à tenir le gastronome et aussi l'homme du monde qui a simplement le goût de bien vivre au courant de ce qui se produira de nouveau dans ce comfort de la table, qui est devenu désormais une des nécessités des mœurs, des relations sociales de la bonne compagnie. Bien traiter dans sa salle à manger n'est pas moins important que de bien recevoir dans son salon.

La gastronomie, il faut bien le dire, ne réside pas tout entière dans la cuisine ; le service de la table est pour beaucoup dans le plaisir qu'on y goûte : c'est ce que les vrais gastronomes comprennent mieux que les gourmands, et

c'est ce qui leur fait préférer à toute autre maison, souvent même à leur propre salle à manger, le Café de Paris, où ils sont sûrs d'être servis avec ce goût, cette intelligence du bon et du beau qui caractérisent les maisons les plus aristocratiques d'Europe. Il ne suffit pas, je vous l'assure, d'avoir un bon cuisinier, un digne successeur des Montmirel, des Chaunet, des Léchard, des Bernard, des P'umerey ; il ne suffit pas de choisir les mets les plus distingués dans l'opulent répertoire de Potel et Chabot, si expérimentés en matière de composition et d'harmonie culinaire : si vous n'êtes pas sûr que tous ces suaves produits de la chimie alimentaire seront servis chez vous d'une façon digne de leur haute valeur, rapportez-vous-en à ces maîtres d'hôtel émérites pour vous organiser une table de premier ordre, dont la vue commencera par séduire et charmer l'œil de vos convives, en attendant qu'elle excite et satisfasse leur appétit. Ils sauront au besoin vous l'improviser et la faire sortir tout armée de leurs offices, comme ces tables magiques des féeries que les bons génies font surgir du troisième dessous pour l'usage de leurs protégés.

Si cependant vous préférez, ce qui vaut toujours mieux quand on aime à traiter ses amis de temps à autre, montrer votre maison vous-même, ne négligez pas plus l'élégance que la solidité; demandez à Balaine ses magnifiques plaqués exécutés d'après des modèles d'artistes spéciaux, aussi gracieux de contours que riches d'ornemens; demandez à la maison Casse de vous donner à choisir dans ses énormes et splendides assortimens de lingerie de table, qui lui ont valu une réputation européenne et une clientèle princière.

S'il est une question importante en matière gastronomique, c'est celle des vins; consultez les auteurs classiques, ceux qui ont étudié les vins aussi bien que ceux qui les ont chantés, ils vous diront comment les anciens traitaient les vins, et ils s'y connaissaient; un moderne, propriétaire de son état, poete dans ses loisirs, a célébré les vins de Bordeaux en vers généreux ; M. Charles Fontaine a encore mieux fait, il les a choisis parmi les meilleurs crus et dans les meilleures années, pour en faire des approvisionnemens exquis, réservés à alimenter les caves les plus illustres d'Europe. Ce qui vaut à M. Charles Fontaine les sympathies inaltérables des gourmets de tous pays, c'est le soin qu'il prend de la pureté et de l'authenticité de ses vins, qu'ils viennent des crus de Bordeaux ou de ceux de Bourgogne, de la Champagne ou des bords du Rhin, de l'Espagne, de la Grèce ou du cap de Bonne-Espérance.

Avec les vins, n'oubliez pas de soigner le dessert. Pour ce dernier service qui joue dans le dîner le rôle de la poésie légère dans la littérature, Dardouillet-Achard vous offrira des ressources infinies; chez lui, le petit-four et le fruit confit revêtent les formes les plus variées et s'imprègnent des aromes les plus délicieux. Enfin, si vous voulez que votre café soit exquis, vous savez, personne ne l'ignore depuis longtemps, qu'il doit venir de chez Corcellet, qui a illustré son excellente maison de comestibles par le mélange de cafés qui porte son nom. Le Café-Corcellet, c'est une alliance de mots passée dans la langue usuelle, de même que le Chocolat-Marquis. Qui est-ce qui oserait avouer qu'il prend d'autre chocolat que celui de Marquis? Au jour de l'an, les jeunes élégans, trop pauvres pour aller faire leurs emplètes au passage des Panoramas, collent sur des boîtes quelconques des adresses de Marquis, afin de leur donner un cachet de distinction; mais la femme de goût n'est pas dupe de cette petite supercherie : le Chocolat-Marquis a sa saveur particulière, comme le Café-Corcellet a la sienne. On dit aussi que la plupart des gens qui s'appellent Marquis cherchent à spéculer sur ce nom propre, en s'improvisant chocolatiers; comme si tout le monde ne savait pas où est le vrai Marquis, comme si on ne le reconnaissait pas toujours à ses œuvres. J. RAYMOND.

DIDIER, libraire, quai des Augustins, 35.

HISTOIRE DU DIRECTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PAR M. DE BARANTE

Trois volumes in-8°, papier cavalier. Prix de chaque vol. : 7 fr.; franco, 8 fr.

LOUIS DAVID

SON ÉCOLE ET SON TEMPS,

SOUVENIRS

PAR M. E.-J. DELÉCLUZE,

Un vol. in-8°. Prix : 7 fr.

PUBLICATIONS RÉCENTES DU MÊME ÉDITEUR.

En vente chez tous les libraires de France et de l'étranger :

DE CARNÉ, *Études sur l'histoire du gouvernement représentatif en France*, de 1789 à 1848, etc. 2 vol. in-8°. 14 fr.

GUIZOT, *Histoire de la Révolution d'Angleterre*. 4 vol. in-8°. 28 fr.
1re partie : *Histoire de Charles Ier*, 2 vol. in-8°. 12 fr.
2e partie : *Histoire de la République et de Cromwell*, 2 vol. in-8°. 14 fr.

VILLEMAIN. 1re partie : *Souvenirs contemporains*, etc. 1 vol. in-8°. 7 fr.
La 2e partie des *Souvenirs contemporains* est sous presse.

V. COUSIN, *Mme de Sablé*, études sur le XVIIe siècle, 1 vol. in-8° 7 fr.
— *La Jeunesse de Mme de Longueville*, 1 vol. in-8°. 7 fr.
— *Du Vrai, du Beau et du Bien*. 2e édition. 1 vol. in-8°. 7 fr.

SAINTE-BEUVE, *Portraits littéraires*, 7 vol. in-12, comprenant :
1° les *Portraits littéraires* (auteurs morts), 2 vol. ;
2° *Portraits de Femmes*, 1 vol. ;
3° *Derniers portraits littéraires*, 1 vol.;
4° *Portraits contemporains et divers*, 3 vol.
Chaque volume se vend séparément. 3 fr. 50 c.

PIERRE CLÉMENT, *Portraits historiques :* Suger, Sully, Law, l'abbé Terray, etc., 1 vol. in-12. 3 fr. 50 c.

CHARLES DE RÉMUSAT, *Saint Anselme de Cantorbéry*, tableau de la vie des couvens au XIe siècle, 1 vol. in-8°. 7 fr.
— *Abélard*. Sa vie, sa philosophie et sa théologie. 2 vol. in-8°. 14 fr.

Le même éditeur mettra en vente successivement :

HISTOIRE DE WASHINGTON *et de la Fondation de la République des États-Unis*, par M. Cornelis de Witt, avec une introduction par M. Guizot, 1 vol. in-8.

MÉNANDRE, *Étude historique sur la Comédie et la Société grecques*, par M. Guillaume Guizot, 1 vol. in-8°.

HISTOIRE DE SCANDERBEG, *ou une guerre d'Orient au XVe siècle*, par Camille Paganel, 1 vol. in-8°.

De Paris au Mans (Moutié).
Petit guide de Paris.
Belgique (Mornand).
Londres.
Les Bords du Rhin (F. Bernard).
L'interprète anglais français (Fleming).
L'interprète français-anglais (*id.*).
Madame de Maintenon (G. Héquet).
Law et son système (Cochut).
François Ier et sa cour (Hauréau).
Louis XIV et sa cour (Saint-Simon).
Le Régent et la cour de France (*id.*).
Un chapitre de la Révolution française (de Monseignat).
Alfred le Grand (Guizot).
La Grande Charte (C. Rousset).
Origine des États-Unis (P. Lorain).
Souvenirs de Napoléon Ier (de Las Cases).
Voyages dans les glaces du pôle Arctique (Hervé et de Lanoye).
Scènes de la vie maritime (Basil Hall).
Aventures de Robert Fortune en Chine.
La Nouvelle Calédonie (C. Brainne).
Mœurs et Coutumes de l'Algérie (général Daumas).
Eugénie Grandet (de Balzac).
Ursule Mirouet (id.).
La Fille du chirurgien (Walter Scott).
Nouvelles traduites du danois (X. Marmier).
La Case de l'Oncle Tom (Beecher Stowe).
L'allumeur de Réverbères (Mrs Cumming).
Opulence et Misère (Me Ann. S. Stephensa).
Théâtre choisi de Beaumarchais.
Choix de petits drames (Berquin).
Contes de fées (Perrault, etc.).
Contes de l'Enfance (miss Edgeworth).
Contes de l'Adolescence (id.).
Contes des frères Grimm.
Contes moraux (Mme de Genlis).
Don Quichotte (Cervantès).
La Caravane (Hauff).
La Petite Jeanne (Mme Carraud).
Le Matériel agricole (Jourdier).
Maladies des pommes de terre, etc. (A. Payen).
Les Abeilles (de Frarière).
Études biographiques et littéraires (J. Le Fèvre Deumier).
Œhlenschlager (id.).
Les Chasses princières (Chapus).
Le Sport à Paris (id.).
Souvenirs de Chasse (L. Viardot).

VOLUMES A 3 FRANCS.

Voyage d'une femme au Spitzberg (Mme L. d'Aunet).
La Russie contemporaine (Léouzon Le Duc).
La Grèce contemporaine (Ed. About).
Atala, René, les Natchez (de Châteaubriand).
Les Martyrs et le dernier des Abencérages (id).
Mémoires d'un Seigneur russe (Tourghenief).
Des substances alimentaires (Payen).
La Chasse à tire (J. La Vallée).
Les cartes à jouer (P. Boiteau).
Le Turf (E. Chapus).
Paris, son histoire, ses monumens, ses plaisirs (deux volumes réunis en un seul)........................... 6 fr.

GUILLAUMIN et Ce, libraires-éditeurs, rue de Richelieu, 14.

DICTIONNAIRE
DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

CONTENANT PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

L'Exposition des principes de la Science, l'Opinion des Écrivains qui ont le plus contribué à sa fondation et à ses progrès, la Bibliographie générale de l'Économie politique par noms d'auteurs et par ordre de matières, avec des Notices biographiques et une Appréciation raisonnée des principaux ouvrages,

PAR MESSIEURS

Frédéric Bastiat; — H. Baudrillart, professeur d'Economie politique au Collége de France; — Ad. Blaise; — Blanqui, membre de l'Institut; — Maurice Block; — Ch. de Brouckère, ancien ministre des finances en Belgique; — Cherbuliez, professeur d'Economie politique à Lausanne; — Michel Chevalier, membre de l'Institut, conseiller d'Etat; — Ambroise Clément; — Al. de Clercq; — A. Cochut; — Ch. Coquelin; — Frédéric Cuvier, conseiller d'Etat; — Arist. Dumont, ingénieur; — Ch. Dunoyer, membre de l'Institut; — Dupuit, ingénieur en chef de la ville de Paris; — Gust. du Puynode; — Léon Faucher, membre de l'Institut, ancien ministre d'Etat; — Joseph Garnier, professeur à l'Ecole des ponts et chaussées, rédacteur en chef du *Journal des Economistes*; — Louis Leclerc; — Alf. Legoyt, chef du bureau de la Statistique générale de la France; — Gustave de Mo-

LINARI, professeur d'économie politique à l'Université de Bruxelles; — MAURICE MONJEAN, préfet des études au collége Chaptal; — MOREAU-CHRISTOPHE, inspecteur général des prisons; — P. PAILLOTTET; — ESQ. DE PARIEU, conseiller d'État, président du Comité des finances; — H. PASSY, membre de l'Institut, ancien ministre des finances; — QUÉTELET, directeur de l'Observatoire à Bruxelles, membre correspondant de l'Institut de France; — CH. RENOUARD, conseiller à la Cour de cassation; — L. REYBAUD, membre de l'Institut; — NAT. RONDOT, membre du jury central; — HORACE SAY, ancien conseiller d'Etat, membre de la Chambre de commerce; — LÉON SAY; — EM. THOMAS, ingénieur; — VÉE, inspecteur général de l'assistance publique; — CH. VERGÉ; — VIVIEN, membre de l'Institut; — WOLOWSKI, professeur de législation industrielle au Conservatoire des arts et métiers, etc., etc.

SOUS LA DIRECTION DE MM. CH. COQUELIN ET GUILLAUMIN.

2 superbes volumes très-grand in-8° de près de 1,000 pages chacun à deux colonnes, renfermant la matière d'environ 15 volumes in-8° ordinaires, imprimé avec le plus grand soin, sur papier collé et fabriqué exprès, avec 8 magnifiques portraits gravés sur acier.

Prix des 2 volumes brochés . . . . 50 francs.
Les mêmes, en demi-reliure veau ou chagrin. 58 —

Le *Dictionnaire de l'Économie politique* forme un immense répertoire, une vaste encyclopédie des connaissances économiques. Tout ce qui, de près ou de loin, se rattache à la science dans ses diverses applications, y trouve sa place, y est l'objet d'un article spécial : impôts, finances, crédit, papier-monnaie, administration, charité, bienfaisance, paupérisme, caisses d'épargne, caisses de retraite, monts de piété, routes, canaux, chemins de fer, travail, salaires, douanes, liberté des échanges, protection, agriculture, législation et commerce des blés, etc., etc.

La *Biographie* et la *Bibliographie* forment une partie très-importante de ce Dictionnaire.

La *Bibliographie* se présente sous deux aspects différens : *par ordre de matières*, elle donne, à la suite de chaque article, la liste des ouvrages qui ont été écrits sur cette partie de la science; par *noms d'auteurs*, elle a pour objet de faire connaître tous les écrits relatifs aux questions économiques sortis de la plume du même écrivain. Mais cette liste, au lieu d'être, comme la plupart des livres de ce genre, une sèche nomenclature de titres d'ouvrages, est accompagnée de notes, d'appréciations, de jugemens puisés aux meilleures sources et propres à guider le lecteur dans ses études et ses recherches.

Le nom de chaque auteur est suivi d'une *notice biographique* plus ou moins étendue, selon l'importance de l'écrivain et le rôle qu'il a joué pendant sa vie.

Le *Dictionnaire* est terminé par la *Table des principaux articles* avec les noms des auteurs en regard, et par une *Table de toutes les biographies et principaux articles bibliographiques*, donnant aussi les noms des rédacteurs.

Les portraits sont ceux de :

Fr. Quesnay, Ad. Smith, Malthus, Turgot, J.-B. Say, Sismondi, Rossi, Fr. Bastiat.

OEUVRES COMPLÈTES DE FRÉDÉRIC BASTIAT.

Les *OEuvres complètes* de Bastiat formeront 6 vol. in-8° ou 6 vol. grand in-18, et seront ainsi divisées :

TOME Ier. — 1° Notice biographique sur l'auteur, par M. Michel Chevalier. — 2° Extrait de sa correspond. privée. — 3° Opuscules antérieurs à 1844 et jusqu'à présent inédits. — 4° Articles publiés dans le *Journal des Economistes*, avec des morceaux inédits.

TOME II. — Cobden et la Ligue ou l'agitation anglaise pour la liberté des échanges, augmenté d'un appendice de plus de cent pages, préparé par l'auteur.

TOME III. — 1° Considérations générales sur la liberté des échanges et l'association formée pour poursuivre ce but. — 2° Question des subsistances et des intérêts agricoles. — 3° Polémique contre divers journaux. — 4° Discours prononcés en public à Paris, Lyon, Bordeaux et Marseille. — Sophismes économiques inédits.

TOME IV. — Sophismes économiques. 1re et 2e séries. — Les pamphlets : Propriété et Loi. — Justice et Fraternité. — L'État. — La loi. — Propriété et Spoliation. — Baccalauréat et Socialisme. — Protectionisme et Communisme.

TOME V. — Les pamphlets : Spoliation et Loi. — Capital et Rente. — Maudit argent. — Gratuité du crédit. — Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas. — Paix et Liberté, ou le Budget républicain. — Incompatibilités parlementaires. — Divers discours et opinions sur des questions débattues à l'Assemblée nationale. — Abondance, dernier écrit de l'auteur, destiné au *Dictionnaire d'Economie politique*.

TOME VI. — Harmonies économiques.

Prix de chaque vol. in-8, 5 fr.; — de chaque vol. in-18, 3 fr. 50 c. — Les tomes III, IV, V et VI, sont en vente.

Victor LECOU, libraire de la Société des Gens de Lettres, 10, rue du Bouloi.

EXTRAIT DU CATALOGUE.

FORMAT IN-18 ANGLAIS, A 3 FR. 50 C. LE VOLUME.

Belloy (le marquis de). Le Chevalier d'Ai. 1 vol.
— Légendes fleuries. 1 vol.
Brizeux. Histoires poétiques. 1 vol.
Busquet. Le poëme des heures. 1 vol.
Byron (lord). OEuvres complètes, édition définitive. Traduction Benjamin Laroche. 4 vol.
Carrel (Armand). OEuvres littéraires, précédées d'une notice sur la vie et les ouvrages d'Armand Carrel, par Charles Romey. 1 vol.
Castellane (comte de). Souvenirs de la vie militaire en Afrique, seconde édition, revue et augmentée. 1 vol.
Castille (Hippolyte). Les Hommes et les Mœurs en France sous le règne du roi Louis-Philippe. 1 vol.
Champfleury. Contes de printemps. Les Aventures de Mlle Mariette. 1 vol.
— Contes d'été. Le Trio de Chenizelles, — les Souffrances du professeur Delteil, — les Ragotins. 1 vol.
— Contes d'automne. Le Chœur des Musiciens, — Souvenirs des Funambules, — Histoire de Mme d'Aigrizelle, — Le Comédien Trianon, — Les Proposamoureux, — Les Gras et les Maigres. 1 vol.
Clairville. Chansons et Poésies. 1 vol.
Currer Bell. Jeanne Eyre, ou Mémoires d'une institutrice. 1 vol.
Eyma (Xavier). Les Femmes du nouveau monde. 1 vol.
— Les deux Amériques. 1 vol.
— Les Peaux rouges. 1 vol.
Ferry (Gabriel). Nouvelles mexicaines (sous presse). 1 vol.
— Costal l'Indien, mœurs mexicaines de l'époque de l'Indépendance du Mexique. 1 vol.
— Le Courreur des Bois ou les Chercheurs d'or. 2 vol.
Fétis. La Musique à la portée de tout le monde. 1 vol.
Figuier (Louis). L'Alchimie et les Alchimistes. 1 vol.
Gallet de Kulture. Le tzar Nicolas et la sainte Russie. 1 vol.
Gautier (Théophile). Un Trio de romans. 1 vol.
— Caprices et Zigzags. 1 vol.
— Italia, voyage à Venise, Milan, Padoue, etc. 1 vol.
Galland. Les Mille et une Nuits (gravures). 2 vol.
Gérard de Nerval. Les Illuminés, récits et portraits. 1 vol.
Gozlan (Léon). Mœurs théâtrales. La Comédie des Comédiens. 1 vol.
— De Neuf heures à Minuit. 1 vol.
— Contes et Nouvelles. Les Méandres. 1 vol.
— George III. 1 vol.
Gresset. OEuvres, édition illustrée. 1 vol.
Heine (Henri). Reisebilder, tableaux de voyages. 1 vol.
Hildreth. L'Esclave blanc, traduction Wailly. 1 vol.
Homère. L'Iliade et l'Odyssée, traduction Giguet, troisième édition, revue et corrigée. 1 vol.
Houssaye (Arsène). Philosophes et Comédiennes (4e édit.). 1 vol.
— Contes et Nouvelles. 2 vol.
— Galerie et portraits du XVIIIe siècle. 2 vol.
— Poésies complètes, 3e édition. 1 vol.
Hugo (Victor). OEuvres complètes, nouvelle édition, revue et augmentée.
En vente :
— Notre-Dame de Paris. 1 vol.
— Les Orientales. — Les Voix intérieures. — Les Rayons et les Ombres. 1 vol.
— Les Odes et les Ballades. — Les Feuilles d'Automne. — Les Chants du Crépuscule. 1 vol.
— Théâtre. — Cromwell. 3 vol.
— Han d'Islande et Mélanges littéraires. 1 vol.
— Bug Jargal. — Le dernier jour d'un Condamné. — Claude Gueux. — Littérature et Philosophie. 1 vol.
Karr (Alphonse). Mœurs contemporaines. 4 vol.
— Feu Bressier. — Hortense. 1 vol.
— Contes et Nouvelles. 1 vol.
— Devant les tisons. 1 vol.
— La Famille Alain. — Fa-Dièse. 1 vol.
Lamartine. OEuvres complètes, nouvelle édition, augmentée de préfaces nouvelles et de commentaires. 2 vol.
— Méditations poétiques. 1 vol.
— Harmonies poétiques. 1 vol.
— Recueillemens poétiques. 1 vol.
— Jocelyn. 1 vol.
— La Chute d'un Ange. 1 vol.
— Voyage en Orient. 2 vol.
— Raphaël. 1 vol.
Lanfrey. L'Église et les Philosophes au XVIIIe siècle. 1 vol.
Lemoine. Le dessous des cartes (Nouvelles). 1 vol.
Léouzon Leduc. La Russie et la civilisation européenne. 2 vol.
Lurine (Louis). Ici l'on aime (Nouvelles). 1 vol.
Mercier. Tableau de Paris, avec notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur, par Desnoiresterres. 1 vol.
Méry. Mélodies poétiques. 1 vol.
— Contes et Nouvelles. 1 vol.

— Nouvelles nouvelles. 1 vol.
— Les Matinées du Louvre (sous presse). 1 vol.
Molé Gentilhomme et Saint-Germain Leduc. Catherine II ou la Russie au XVIII[e] siècle. 1 vol.
Montaigne. Essais, précédés d'une lettre à M. Villemain, par Christian, nouvelle édition. 1 vol.
Monteil (Alexis). Histoire des Français des divers États, nouvelle édition, revue et augmentée d'une notice sur l'auteur, par M. Jules Janin, et d'une table analytique faite spécialement pour cette édition par M. Bruguière. 5 vol.
Montfort (le capit.). Voyage en Chine, avec appendice historique sur les derniers événemens, par George Bell. 1 vol.
Mornand. La Vie des eaux, avec notes sur la valeur curative des eaux, par le docteur Rouhaud. 1 vol.
Monselet. Monsieur de Cupidon. 1 vol.
Nodier (Charles). Histoire du roi de Bohême et de ses sept châteaux, édition illustrée. 1 vol.
Niboyet (P.). Les Mondes nouveaux. 1 vol.
Ossian. Poëmes gaëliques. 1 vol.
Paulin Limayrac. Coups de plume sincères (études critiques). 1 vol.
Rabelais (François). Œuvres ; nouvelle édition, revue sur les meilleurs textes, et particulièrement sur les travaux de Le Duchat, du P. de l'Aulnaye et P.-Jacob (bibliophile); éclaircies quant à l'orthographe et la ponctuation, accompagnées de notes et d'un glossaire, par Louis Barré, ancien professeur de philosophie. 1 vol.
Saintine. Récits dans la Tourelle. 1 vol.
— Le Mutilé. — La Belle Cordière. 1 vol.
Saint-Félix (J. de). Les Nuits de Rome. 1 vol.
Second (Albéric). Contes sans prétention. 1 vol.
Scudo. Critique et littérature musicales. 1 vol.
Soltykoff (le prince). Voyages dans l'Inde et en Perse (carte). 1 vol.
Stahl (P.-J.). Bêtes et gens (études de mœurs). 1 vol.
Sudre (Alfred). Histoire du Communisme. 1 vol.
Topffer (R.). Le Presbytère. 1 vol.
— Les Nouvelles genevoises. — Rosa et Gertrude, avec notice de S[te]-Beuve. 1 v.
— Reflexions et menus propos. 1 vol.
Troplong. Influence sur le droit civil des Romains. 1 vol.

IN-18 A 2 FR. LE VOLUME.

ŒUVRES COMPLÈTES DE GEORGE SAND.

Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée de préfaces nouvelles.

OUVRAGES EN VENTE :

Piccinino. — Kourogllou. — Myrza. — Notice sur J.-J. Rousseau. 2 vol.
La Dernière Aldini. — Simon. 1 vol.
Lucrezia Floriani. — Lavinia. 1 vol.
Jacques. 1 vol.
Tévérino. — Leone Leoni. 1 vol.
Horace. 1 vol.
Le Château des Désertes. — Isidora. 1 vol.
Valentine. — Cora. 1 vol.
Le Meunier d'Angibault. 1 vol.
Indiana. — Melchior. 1 vol.
Jeanne. 1 vol.
François le Champi. — Les Mosaïstes. 1 vol.
La Mare au Diable. — André. — La Fauvette du Docteur. — Les Noces de campagne. 1 vol.
La Petite Fadette. — La Marquise. — Monny Robin. — Monsieur Rousset. — Les Sauvages. 1 vol.
Mauprat. — Métella. 1 vol.
Le Compagnon du tour de France. 1 vol.
Le Péché de Monsieur Antoine. — Pauline. — L'Orco. 2 vol.
Lélia. — L'Uscoque. 2 vol.
Ziska. — Le Secrétaire intime. 1 vol.
Les Mississipiens. — Aldo. — Gabriel. 1 vol.

J. CLAYE, imprimeur-éditeur, 7, rue Saint-Benoît.

ANACRÉON
FRANÇAIS-GREC
SUIVI
DE PIÈCES ANACRÉONTIQUES DE BION, THÉOCRITE, ETC., DES POÉSIES DE SAPHO
ET D'UN SPÉCIMEN
DE L'HOMÈRE FRANÇAIS-GREC ET DU DANTE FRANÇAIS-ITALIEN
EN VERS IMITATIFS

PAR PAUL-PIERRE RABLE.

Nous ne saurions mieux faire comprendre l'importance du laborieux travail auquel s'est voué M. Rable, et identifier le lecteur avec la pensée du traducteur, qu'en reproduisant ici un extrait de la préface de son livre :

« Voici l'Anacréon français-grec, c'est-à-dire Anacréon traduit dans les proportions du type grec en vers imitatifs de sept ou de huit syllabes, et toujours correspondans. Il n'y a, en effet, dans toute la traduction qu'un seul vers de plus que dans le texte, et il se trouve dans la seconde ode d'où je n'ai jamais pu l'éliminer, tant l'original est condensé; mais la copie n'en est point altérée, parce qu'elle ne renferme rien d'inutile ou de redondant. D'ailleurs il y en a un de moins dans la *Nichée d'Amours* qui est la trente-neuvième; mais celle-là est si jolie, que rien n'y manque !

« Or, on conçoit que pour arriver à un semblable résultat, je ne m'en suis pas tenu à une première inspiration. Il n'y a point de génie humain qui comporte une telle concision, une telle énergie, une telle exactitude spontanée dans une langue aussi peu rhythmique, aussi peu idéalisée que la nôtre. Il faut donc se créer une langue analogue. et en quelque sorte un cerveau antique, ce qui, indépendamment de la disposition naturelle, est l'œuvre du temps, de l'amour et d'un constant exercice, car les forces cérébrales succomberaient à une opiniâtreté inconsidérée ; aussi, pour fixer son jugement, fera-t-on bien de comparer ma traduction avec toutes les autres, et si, en considérant l'œuvre dans ses détails et dans son ensemble, les artistes, les hommes réfléchis, les véritables appréciateurs du beau, reconnaissent que j'ai fait subir à ma langue une transformation en quelque sorte anacréontique, cet assentiment sera pour moi le plus magnifique couronnement de mon œuvre. Certes, je n'aurai pas le mérite de la création qui appartient tout entier au type; mais j'aurai du moins tout entier celui de m'être religieusement appliqué à conserver à l'ode anacréontique son unité absolue de structure, sans laquelle il n'y a ni infinité dans la forme, ni sublimité dans la grâce, et par conséquent rien, absolument rien qui puisse faire briller en nous quelque lueur même réfléchie du divin et impérissable génie d'Anacréon. Quel bonheur pour moi, si, à propos d'Anacréon, je parvenais à faire concevoir tous les avantages de la concordance métrique dans la traduction littérale en vers !

« C'est alors que je voudrais aussi conserver à Homère son antique et vénérable forme épique. Je le traduirais tout entier en vers imitatifs, comme j'ai fait le premier chant, et nous n'aurions point à envier à l'Allemagne sa supériorité rhythmique et ses transformations reproductives. Le génie de la langue hellénique, sans étouffer notre propre génie, nous pénétrerait bientôt de sa puissance, et si l'érudition n'était pas le partage de tous, il n'y aurait guère d'homme de goût et de progrès qui pût se dispenser de déchiffrer au moins la langue de l'art, et d'en exprimer la quintessence. »

UN MAGNIFIQUE VOLUME

Imprimé sur papier grand raisin vélin. Texte grec en regard.

PRIX : 10 FRANCS.

INDUSTRIE.

sement de ces lignes seront si peu élevés, qu'ils permettront de grandes réductions dans les tarifs en usage pour les voyageurs et les marchandises.

La *Compagnie des Chemins de fer départementaux* complétera ainsi avec avantage pour les localités où elle passera les grandes lignes ferrées, et y rattachant une infinité de villes qui se trouveraient nécessairement, sans cela, dans l'impossibilité de jouir des chemins de fer.

Le système des grandes lignes, en effet, ne peut souvent être appliqué, par suite des difficultés de terrain, de son prix élevé de construction et des frais considérables qu'entraîne son exploitation.

Le système de la Compagnie, au contraire, se prête à toutes les dispositions actuelles des routes, et s'applique à toutes les localités; son prix de revient ne dépassera pas en moyenne 20,000 fr. par kilomètre; et quant aux frais d'exploitation, ils seront pour ainsi dire insignifians, comparés à ceux des lignes actuelles.

La voie dans le nouveau système sera établie sur les routes elles-mêmes telles qu'elles sont actuellement, sans en altérer le niveau, et aucun accident ne pourra résulter de cette disposition pour les voitures ordinaires qui continueront à fréquenter ces routes.

La Compagnie se place nécessairement sous le patronage des grandes lignes actuelles, dont elle est l'auxiliaire et le complément. Elle a déjà reçu un grand nombre de propositions pour l'établissement de lignes d'après son système. Elle apportera les plus grands soins dans ses choix.

PREMIÈRES OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE.

La Compagnie s'est entendue avec une Société présidée par M. le maire de Rennes, membre du conseil de surveillance de la *Compagnie générale des Chemins de fer départementaux*, pour la ligne de *Rennes à la mer* (61 kilomètres), passant par Benon, Saint-Aubin, Sens, Tremblay, Antrain, Pontorson et Moidrey, dont la concession est prochainement espérée, le mandataire de la Compagnie ayant été admis à signer le cahier des charges le 20 du mois dernier.

Ce chemin est appelé à réaliser un trafic considérable pour l'exploitation des angues de la baie du mont Saint-Michel, engrais précieux qu'il transportera jusqu'aux canaux de la Bretagne, en portant partout la fertilité.

Ce trafic assure aux capitaux engagés dans la Compagnie des dividendes annuels dépassant de beaucoup ceux donnés par les meilleures Compagnies.

LIGNES DEMANDÉES PAR LA COMPAGNIE.

La Compagnie a déposé au ministère des travaux publics une demande des dix-neuf lignes suivantes, que des études sur leur trafic journalier nous présentent comme devant donner des produits considérables.

1° De *Paris* à *Soissons*, par *Dammartin*, *Nanteuil* et *Villers-Cotterets*;

2° De *Pontoise* à *Gournay*, passant par *Marines* et *Gisors*;

3° De *Troppes* à *Argentan*, passant par *Laqueue*, *Houdan*, *Dreux*, *Verneuil* et *l'Aigle*, avec embranchement de *Dreux* sur *Chartres*;

4° De *Fontainebleau* à *Chartres* passant par *Étampes*, avec embranchement sur *Pithiviers*;

5° De *Chartres* à *Châteaudun*;

6° De *Laon* à *Valenciennes*, par *Marle*, *Landrecies* et *le Quesnoy*;

7° De *Valenciennes* à *Maubeuge*;

8° De *Haqueneau* à la frontière de Bavière, par *Bitche*;

9° De *Granville* à *Carantan*, par *Coutances* et *Saint-Lô*;

10° De *Livarot* à *Lisieux*;

11° De *Montbard* à *Troyes*, par *Châtillon-sur-Seine*;

12° D'*Aigues-Mortes* à *Nîmes*;

13° De *Toulon* à *Antibes*, par *Fréjus*, avec embranchement sur *Hyères*;

14° De *Honfleur* à *Rouen*, par *Pont-Audemer*;

15° De *Louviers* à *Elbeuf*;

16° De *Pont-l'Évêque* à *Trouville*, par *Touques*;

17° De *Châlons* à *Sainte-Menehould*;

18° De *Montpellier* à *Lodève*;

19° De *Philippeville* à *Constantine* (Algérie).

L'établissement de toutes ces lignes, ainsi que celui d'un grand nombre d'autres très-importantes, dont la compagnie va s'occuper, nous est vivement demandé par les localités.

AVANTAGES GÉNÉRAUX.

Le pays en général retirera de l'établissement de ces chemins de fer départementaux d'immenses avantages. Non-seulement le commerce, les grandes usines, les manufactures, les exploitations minières, en ressentiront immédiatement les heureux effets, mais l'agriculture elle-même en profitera pour écouler ses produits avec beaucoup plus de facilité et d'avantages; enfin, les transports s'opérant alors sur des rails entièrement à la charge de la Compagnie, le trésor, les départemens et les communes profiteront de la réduction considérable qui s'ensuivra dans les frais d'entretien des routes.

AVANTAGES PARTICULIERS.

Au point de vue financier, c'est-à-dire de celui des actionnaires, les résultats qu'obtiendra la Compagnie ne peuvent être douteux.

Les *prix d'établissement* et les *frais annuels d'exploitation* par kilomètre étant connus à l'avance, il n'y a point d'erreur

possible. Ici, point d'acquisition de terrain, point de terrassemens dans un sol mal étudié, point de travaux d'art, point de rochers à traverser, point de marais à solidifier. — *La ligne a tant de longueur, elle coûtera tant.*

Les recettes annuelles ne sont pas non plus moins certaines; c'est une simple question de nombre de voyageurs, de quantité de produits agricoles, de produits manufacturiers et industriels, de bestiaux, enfin de tonnes de marchandises à transporter.

De sorte qu'avant d'entreprendre une ligne quelconque, la Compagnie pourra dire: *Cette ligne donnera tels bénéfices annuels.*

Donc aucun capital ne peut être aventuré, donc aucun placement ne peut être plus solide ni plus productif, tout en contribuant à développer le bien-être général et la fortune publique.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Les chemins de fer départementaux à construire en France s'étendant sur plusieurs milliers de kilomètres, le fonds social de la Compagnie est provisoirement fixé à 25 millions de francs, avec faculté de l'augmenter en raison du développement de la Société.

Les actions sont de 100 fr. chacune, et au porteur dès le premier versement.

Les versemens sont limités à 25 fr. chacun, soit 25 fr. en souscrivant et 25 fr. trois mois après. Les 50 fr. restans seront appelés par moitié à des époques qui seront ultérieurement fixées, sans qu'il puisse y avoir un espace de moins de trois mois entre chaque paiement.

La responsabilité des souscripteurs d'actions est limitée au premier versement de 25 fr. par action souscrite.

La cession des actions s'opère par la simple remise du titre.

Le paiement complet des actions peut être anticipé, et l'actionnaire reçoit immédiatement, dans ce cas, un titre entièrement libéré.

Les actions sont émises par séries. Les souscripteurs de la première émission auront un droit de préférence sur les émissions suivantes.

Chaque action donne droit à un intérêt annuel de 5 pour 100, payable par semestre: à une part proportionnelle dans les propriétés de la Compagnie, et dans 80 pour 100 des dividendes annuels.

Nous ne citerons aucune somme comme dividende probable; nous dirons seulement que quelques lignes étudiées en donnent de très considérables.

Toute demande d'actions doit être adressée, par lettre recommandée, au directeur général, au siége de la Société, et être accompagnée, pour ne pas être considérée comme non avenue, du montant du premier versement, soit en billets de banque, mandats sur Paris, valeurs négociables, soit en espèces, par les messageries et les chemins de fer.

Dans les villes où sont établies des succursales de la Banque de France, MM. les souscripteurs peuvent verser le montant de leur souscription au crédit de M. Mancel de Valdouer, directeur général de la Compagnie.

On souscrit également à l'administration centrale, rue de la Chaussée-d'Antin, 21, à Paris.

EXTRAIT DU CATALOGUE :

ANTIQUES.

DIANE DE GABIES

(RAJUSTANT SA CHLAMYDE).

Le marbre antique est au musée du Louvre, à Paris.

	fr.	plâtre.
La réduction aux 2 cinquièmes, Hauteur, 0.67 c.; largeur, 0.21 c.	350	20 f.
La réduction au tiers. H. 0.57 c.; l. 0.17 c.	260	
La réduction aux 3 dixièmes. H. 0.50 c.; l. 0.15 c.	220	
La réduction au quart. H. 0.41 c.; l. 0.12 c.	140	
La réduction aux 2 dixièmes. H. 0.34 c.; l. 0.10 c.	90	
La réduction au dixième. H. 0.17 c.; l. 0.05 c.	35	

VÉNUS DE MILO.

Le marbre antique est au musée du Louvre, à Paris.

La réduction aux 2 cinquièmes. 325 p. 20 f.
H. 0.85 c.; l. 0.25 c.
La réduction aux 4 onzièmes. 250
H. 0.65 c.; l. 0.20 c.
La réduction aux 2 neuvièmes. 130
H. 0.48 c.; l. 0.14 c.
La réduction au septième. 50
H. 0.30 c.; l. 0.09 c.
La réduction aux 2 vingt-cinquièmes. 20
H. 0.17 c.; l. 0.05 c.
La réduction plus petite. 12
H. 0.14 c.; l. 0.4 c.

VÉNUS DE MÉDICIS.

Le marbre antique est à la tribune de la Galerie de Florence.

La réduction aux 2 cinquièmes, 275 p. 20 f.
H. 0.64 c.; l. 0.20 c.
La réduction aux 3 dixièmes, 160
H. 0.45 c.; l. 0.15 c.
La réduction aux 2 dixièmes. 90
H. 0.32 c.; l. 0.10 c.

L'AMOUR ET PSYCHÉ (GROUPE).

Le marbre antique est au musée Capitolin, à Rome.

La réduction à moitié. 600
H. 0.65 c.; l. 0.24 c.
La réduction aux 2 cinquièmes. 350
H. 0.52 c.; l. 0.19 c.
La réduction aux 3 dixièmes. 120
H. 0.40 c.; l. 0.14 c.
La réduction au huitième. 65
H. 0.17 c.

JOUEUSE D'OSSELETS.

Le marbre antique est au musée royal de Berlin.

La réduction aux 2 cinquièmes. 160 p. 15 f.
H. 0.30 c.; l. 0.29 c.
La réduction aux 3 dixièmes. 110
H. 0.20 c.; l. 0.19 c.
La réduction aux 2 dixièmes. 50
H. 0.14 c.; l. 0.13 c.

ARIANE (COUCHÉE), DITE CLÉOPATRE.

Le marbre antique est au musée du Vatican, à Rome.

La réduction aux 2 cinquièmes. 700 fr.
H. 0.57 c.; l. 0.75 c.
La réduction aux 3 dixièmes. 500
H. 0.45 c.; l. 0.60 c.
La réduction au quart. 350
H. 0.38 c.; l. 0.49 c.
La réduction aux 2 dixièmes. 250
H. 0.31 c.; l. 0.40 c.

OEUVRES MODERNES.

PORTE PRINCIPALE DU BAPTISTÈRE DE FLORENCE,

PAR LORENZO GHIBERTI.

La réduction à la moitié linéaire. 12,000
Les dix bas-reliefs des vantaux se vendent séparément.

LES TROIS GRACES,

PAR GERMAIN PILON.

Le marbre est au musée du Louvre, à Paris.

La réduction aux 2 cinquièmes. 600 p. 30 f.
H. 0.70 c.; l. 0.27 c.
La réduction aux 3 dixièmes. 325
H. 0.45 c.; l. 0.20 c.
La réduction aux 2 dixièmes. 180
H. 0.30 c.; l. 0.14 c.

OEUVRES CONTEMPORAINES.

MADELEINE, PAR CANOVA.

Le marbre est à Gênes.

La réduction aux 2 cinquièmes. 260 f.
Hauteur, 0.36 c.; largeur, 0.28 c.
La réduction aux 3 dixièmes. 160
H. 0.26 c.; l. 0.20 c.
La réduction aux 2 dixièmes. 90
H. 0.18 c.; l. 0.14 c.

PÉNÉLOPE, PAR M. CAVELIER.

Ce marbre, qui a remporté le prix d'honneur, appartient à M. le duc de Luynes.

La réduction n° 1. 950
— n° 2. 360
— n° 3. 270
— n° 4. 200

LA CHARITÉ (GROUPE), PAR M. OUDINÉ.

Le marbre appartient à l'État.

La réduction aux 2 cinquièmes. 400
H. 0.45 c.; l. 0.24 c.
La réduction aux 3 dixièmes. 250
H. 0 30 c.; l. 0.18 c.
La réduction aux 2 dixièmes. 140
H. 0.22 c.; l. 0.12 c.

RACHEL, tragédie, par CLÉSINGER. 150
— comédie, — 150
— tragédie, — Petit. 60
— comédie, — Petit. 60

Le prix de la souscription pour ce Bulletin est de 3 francs par an. — Bureaux, rue Bleue, 5.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.



LA LIBRAIRIE

LES BEAUX-ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

BIBLIOGRAPHIE.

Le premier volume des *Mémoires de M. Dupin* vient de paraître; il sera, ainsi que nous l'avons dit, suivi de trois autres volumes, qui compléteront un ouvrage vraisemblablement plein d'intérêt, et peut-être aussi d'enseignemens. Ce n'est pas que l'ex-président de tant d'assemblées parlementaires ait la prétention d'écrire des *Mémoires historiques;* ce qu'il veut seulement, dit-il dans son introduction, c'est « fixer quelques *souvenirs* et laisser à sa famille et à ses amis, au barreau, objet de ses premières et plus vives prédilections, à la magistrature, au sein de laquelle il a passé plus de vingt années, à ses concitoyens qui l'ont honoré tant de fois de leurs suffrages, à sa patrie enfin et à la postérité, s'il doit aller jusqu'à elle, un certain nombre de faits et de réflexions concernant ses études, ses travaux, ses opinions et les principaux actes auxquels il a pris part dans le cours de sa longue et laborieuse carrière. »

« J'éviterai, ajoute-t-il, de m'arrêter à des détails d'enfance, d'éducation première et de mœurs locales, qui manquent presque toujours d'intérêt, excepté quand il s'agit de ces enfans merveilleux qui, dès leur plus jeune âge, ont passé pour des prodiges! Mes commencemens n'ont pas eu cet éclat. »

On peut juger, dès ces premières lignes, du ton général de l'ouvrage, et pressentir que le sérieux du style n'exclura pas toujours l'épigramme. « Les faits ont révélé, dit-il plus loin, que la raillerie était une arme dont je pouvais me servir avec succès. » Sous ce rapport, la réputation de M. Dupin est connue; nous devons avouer toutefois qu'il ne s'est pas souvent laissé aller au sarcasme dans le volume que nous venons de lire; évitant au contraire tout ce qui pouvait faire supposer de sa part le désir d'un succès de scandale, il a affecté sur toutes choses une sobriété très-rare en ces sortes d'ouvrages.

Ainsi qu'on peut s'y attendre de la part d'un homme d'affaires aussi distingué que M. Dupin, ce premier volume est surtout composé avec un ordre remarquable. Il commence par une introduction qui comprend les premiers souvenirs d'études, de plaidoiries et de barreau, jusqu'à 1815. Puis il se divise en quatre parties bien distinctes: l'une a rapport aux accusations politiques des premières années de la restauration; on y voit figurer les affaires du maréchal Ney, de Brune, de Moncey, des trois Anglais sauveurs de Lavalette, les noms de Rovigo, de Gilly, de Poret de Morvant, des généraux Travot et Allix, de Carnot, des frères Montain, du duc d'Enghien, du duc de Vicence, de Daumesnil, etc., etc.

La seconde partie a trait aux procès de presse, depuis l'affaire intentée en 1817 au *Censeur européen*, rédigé par MM. Comte et Dunoyer, jusqu'à celle du *Journal des*

(1) Le prix de la souscription à ce Bulletin est de 5 fr. par an. — Bureau, rue Bleue, 5.

Débats et de M. Bertin l'aîné, à propos du célèbre article de 1829, écrit par Étienne Becquet. On voit figurer dans cette série des noms qui ont eu un grand retentissement à cette époque, ceux de Fiévée, de M. Bavoux, du colonel Fabvier, de MM. de Pradt, Madier de Montjau, de Jouy, Jay, Arnaud, Dupaty, Gosse, Béranger, Montlosier, Isambert, etc., etc.

Dans la troisième partie se trouvent placées les affaires civiles, telles que les procès Rebecqui, Soulavie, Desgraviers contre le roi Louis XVIII, Savoie-Carignan, Stacpoole, Girodet-Trioson, et la grande affaire du testament de Napoléon.

Enfin la quatrième partie comprend tout ce qui est relatif aux affaires privées de la maison d'Orléans, dont M. Dupin a, comme chacun sait, été le conseil et l'avocat. Ici les affaires Maria Stella, plus loin le conseil d'apanage, l'administration du domaine privé; puis les mariages et les dots des enfans, le testament du roi, le paiement de ses dettes, la liquidation, les décrets du 22 janvier, etc., etc. A ces études d'administrateur et de jurisconsulte se mêlent de temps à autre des récits et des souvenirs touchans : tels sont ceux de la mort du duc d'Orléans, de la mort de madame Adélaïde, de la révolution de 1848, de la mort du roi.

Enfin ce qui n'est pas le moins intéressant au point de vue historique, c'est le recueil d'annexes qui termine le volume; on y trouve des notes et des lettres on ne peut plus curieuses.

Nous avons dû nous borner à cette sèche analyse, afin de pouvoir laisser la parole à M. Dupin lui-même. Une citation de l'ouvrage mettra les lecteurs tout à fait à même de juger de l'esprit dans lequel il est écrit : nous choisissons le récit du procès intenté au *Journal des Débats* le 24 décembre 1829.

« A l'apparition du ministère Polignac, constitué le 8 août, le *Journal des Débats* poussa le premier cri, un cri d'alarme et de douleur! Dans son numéro du 10 août 1829 parut le fameux article qui finissait par ces mots : *Malheureux roi! malheureuse France!*

« Ce journal était connu par son dévouement aux véritables intérêts de la Restauration. Il l'avait surtout bien servie en se constituant plus particulièrement l'organe de ces royalistes doués de patriotisme et de discernement qui, associés aux espérances de 1814, avaient bientôt compris et hautement proclamé que le trône désormais ne pouvait trouver de solide appui que dans l'alliance sincère et franche de la royauté légitime avec les libertés constitutionnelles, que réclamaient avec une égale force les lumières du siècle et les vœux du pays.

« Entré dans cette large voie par goût autant que par conviction, le *Journal des Débats* fut plus ému que tout autre à l'apparition des triumvirs du 8 août; il crut voir dans leur avénement au pouvoir le triomphe d'un parti dont l'allure lui était assez connue pour en déduire immédiatement les plus affligeantes prévisions.

« C'est alors que pour avertir, et non pour blesser, non pour outrager, mais pour remplir un devoir, l'homme courageux qui présidait au *Journal des Débats*, M. Bertin aîné, ce royaliste éprouvé dans l'exil comme aux jours de prospérité, chargea l'un des rédacteurs dont il connaissait le mieux l'attachement à la dynastie (M. Becquet, volontaire royal au 20 mars) de rédiger un article dans un sens qui répondît à leurs communes affections, article qu'il s'était approprié tout à fait en le révisant, expression vive de douleur et de regrets, d'inquiétude et d'anxiété, où les intérêts de Charles X n'étaient point séparés de ceux de la patrie, et où le rédacteur, les unissant dans un même sentiment d'affection et de crainte, s'écriait avec l'accent d'un sujet fidèle : *Malheureuse France! malheureux roi!*

« C'est pour cet article que M. Bertin aîné fut traduit devant les tribunaux « comme « coupable d'offense envers le roi et d'attaque contre la dignité royale. »

« Je connaissais à peine M. Bertin aîné; mais j'étais ami de son frère, M. Bertin-Devaux, député du centre gauche, à côté duquel j'avais été m'asseoir en entrant à la chambre des députés, en 1827.

« J'étais en vacances dans la Nièvre lorsque Bertin-Devaux m'écrivit pour me proposer d'accepter la défense de son frère et du *Journal des Débats*. — Pour toute réponse, je partis et je me rendis à Paris.

« Le 26 août, je plaidai en première instance devant le tribunal de police correctionnelle. Là, nous succombâmes; M. Bertin aîné fut condamné à six mois de prison.

« L'accusation avait étonné le public : la condamnation l'émut bien davantage; tout se prépara pour une nouvelle défense sur l'appel devant la cour royale.

« Le 24 décembre s'ouvrit l'audience sous la présidence de M. le premier président Séguier; c'était la cause de la *liberté de la presse*, la cause du *régime constitutionnel* tout entier!

« L'affluence était extrême. Plus de cent avocats se pressaient dans l'enceinte du barreau, et jusqu'aux pieds des banquettes des magistrats. Le public débordait jusque dans la salle des Pas-Perdus,

« Après ma plaidoirie, M. l'avocat général Berard-Desglajeux soutint l'accusation. Je lui répliquai. . . . .

« M. Bertin prit ensuite la parole, et rappela en peu de mots son dévouement, son exil, ses périls, ses souffrances pour la royauté; il protesta de la pureté de ses sentimens monarchiques, et déplora l'aveuglement de ceux qui avaient cru « rendre un « grand service à la couronne en amenant devant une cour de justice des cheveux « blanchis au service de la royauté. »

« La cour se retira pour délibérer.

« Les conseillers avaient à peine quitté leurs siéges, qu'on vit un respectable vieillard s'approcher de M. Bertin et lui serrer affectueusement la main. C'était M. le comte de Montlosier. « Mon cher Bertin, lui dit-il, vous venez de rappeler des souvenirs qui « m'ont bien vivement ému. La dernière fois que je vous ai vu, c'était au Temple; car, « vous le savez, nous y étions détenus ensemble, *ad pias causas*. »

« La délibération se prolongea pendant plus de trois heures. Pendant ce temps, la salle et ses avenues étaient toujours remplies par une foule considérable qui manifestait une véritable anxiété.

« Enfin, la cour étant rentrée en séance, M. le premier président, d'une voix ferme et digne, prononça l'arrêt qui, « faisant droit sur l'appel, met les appellations et ce « dont est appel au néant; émendant, *décharge Bertin aîné des condamnations contre* « *lui prononcées;* — au principal, le *renvoie de la plainte*. »

« Ces derniers mots sont à peine prononcés, dit l'éditeur du procès, que des bravos et des cris de *vive le roi!* éclatent spontanément dans toutes les parties de la salle et au dehors. M. Bertin aîné et son avocat reçoivent les plus vives félicitations. »

« C'est par de telles ovations que se terminaient alors les grandes luttes soutenues pour la liberté de la presse!

« Je suis resté l'ami de MM. Bertin, et je n'ai voulu accepter d'eux pour honoraires qu'un abonnement gratuit au *Journal des Débats*, comme gage et souvenir de leur amitié, qui s'est continuée avec Armand Bertin, leur successeur, enlevé trop tôt à l'estime publique et à l'affection de ses nombreux amis. »

Une curiosité littéraire d'un intérêt vraiment piquant, c'est la *correspondance inédite de Stendhal*, qui vient de paraître en deux volumes in-18 à la librairie de Michel Lévy frères; le public ne peut manquer de rechercher avidement cette expression des sentimens intimes de cet esprit si original et si indépendant sur les écrivains, les

peintres, les poètes, les musiciens de notre temps. Un portrait gravé et un intéressant chapitre de souvenirs relatifs à Stendhal, par M. Prosper Mérimée, accompagnent cet ouvrage.

Les poètes continuent à chanter, en dépit du prosaïsme de l'époque. Nous avons déjà annoncé le volume de M. Victor de Laprade; nous avons fait allusion, sans en donner le titre, aux *Contemplations* de M. Victor Hugo, et voici aujourd'hui qu'en attendant ce nouveau volume, qui doit paraître à la fin du mois, la librairie Victor Lecou vient de publier, sous le titre de *Légendes fleuries*, un in-18 plein d'élégance et de grâce, de M. le marquis de Belloy. On n'accusera pas l'auteur d'être un poète monocorde, car il y a de tout dans ce volume, de la philosophie et de la morale catholique, de la contemplation, de la rêverie, de l'archaïsme rétrospectif, et surtout de la satire et de l'ironie dans un poème assez remarquable intitulé *Lilith*.

Nous terminerons encore aujourd'hui par l'annonce d'une importante vente de livres rares, qui doit commencer le 26 de ce mois; ces livres proviennent de la bibliothèque de M. Ch. G..., un bibliophile qui a occupé une des plus hautes positions littéraires de l'état. Le catalogue, qui contient 3304 numéros, est riche en ouvrages de prix, éditions des XVe et XVIe siècles, exemplaires annotés de la main des auteurs et revêtus du cachet authentique de leurs illustres provenances; il forme un gros volume in-8° publié par L. Potier, libraire. Cette vente, divisée en vingt-sept vacations, se prolongera jusqu'au 28 avril.

BEAUX ARTS.

LA PHOTOGRAPHIE. — APPLICATIONS INDUSTRIELLES ET SCIENTIFIQUES. LES ATELIERS DES FRÈRES BISSON.

Il est peu d'inventions dont les progrès aient été plus sensibles, plus rapides que ceux qu'a réalisés la photographie depuis les premières applications de cet art nouveau. Quinze ans à peine se sont écoulés depuis le temps où le daguerréotype sur plaque en était encore à l'état d'expériences puériles, de tentatives dont les résultats imparfaits inspiraient aux esprits sérieux des doutes sur l'avenir de cette nouvelle conquête de la science sur la nature. Néanmoins l'Académie, prévoyante et juste cette fois, crut devoir récompenser les travaux des inventeurs et encourager par un généreux exemple les chercheurs de découvertes. Longtemps encore on considéra l'héliographie comme une curiosité amusante qui ne pouvait être appelée à rendre à l'art, aux sciences, à l'industrie que des services insignifians; on l'accusa même de nuire jusqu'à un certain point au sentiment, à la conception élevée de l'art, en substituant au travail d'idéalisation de l'artiste une sorte de réalité exacte, brutale et froide.

Cependant les tentatives se multipliaient; la photographie, une fois la transposition sur papier obtenue, devenait pour les uns une science, pour d'autres un art, pour un grand nombre enfin une profession; mais, il faut le dire, la plupart des études tendaient surtout au perfectionnement du portrait d'après nature qui paraissait devoir offrir les plus faciles et les meilleures ressources à l'exploitation pécuniaire. Des ate-

liers se formèrent de tous côtés, et de proche en proche on parvint à obtenir des épreuves assez nettes et d'une ressemblance assez frappante pour satisfaire le vulgaire, qui tient plus, en matière de portraits, à la vérité sèche et mathématique du trait qu'à la vérité caractéristique et idéale de la physionomie. On doit convenir, du reste, que certains visages peu accidentés et froidement immobiles sont rendus par la photographie avec une perfection merveilleuse. Ce que la photographie est impuissante à reproduire c'est la vie, c'est le mouvement; or il n'est pas rare de rencontrer dans le monde des visages qui semblent dépourvus de tout mouvement et ne vivre que d'une vie latente.

Mais là n'était pas, au moins nous le croyons, la véritable et sérieuse mission artistique et scientifique de l'art héliographique. Le portrait dessiné par le soleil dans la chambre noire d'un objectif n'est et ne peut être qu'un objet de commerce, de spéculation; sous le rapport de l'art, il ne remplacera jamais ni une peinture, ni même un simple crayon de M. Ingres. Bien autrement fécond est son avenir, si l'on ne cherche à l'appliquer qu'à la reproduction des objets inanimés, particulièrement de ceux qui placés sur un seul plan peuvent être rendus sans que l'exactitude mathématique ait rien à souffrir de la perspective.

Tels sont par exemple les tableaux, les dessins, telles sont les gravures, les estampes de toute sorte. A cet égard, on peut affirmer que la photographie donne des résultats parfaits.

En ce qui concerne la reproduction des monumens, il est nécessaire, pour que l'épreuve soit réellement belle, que le travail de l'artiste prépare l'opération physique du soleil, c'est-à-dire que les vues soient prises dans certaines conditions de perspective et de lumière qui nécessitent de la part du photographe des études, de l'expérience, de l'observation. C'est à ces qualités, il n'en faut pas douter, que MM. Bisson frères doivent l'éclatante supériorité de la collection de vues architecturales qu'ils exécutent sous la direction de MM. Duban, de Gisors, H. Labrouste, Lefuel, Lassus, Vaudoyer et Viollet-Leduc. Ces vues ne sont pas seulement de belles estampes d'ornement, elles seront pour l'artiste d'une grande utilité, parce qu'elles le mettront à même d'étudier, dans leurs détails les plus fins, les chefs-d'œuvre de l'architecture des diverses époques de l'art; il est impossible, en effet, de rendre avec une vérité plus minutieuse ces curieuses fouillures de la pierre et du bois sculptés, ces exquises dentelures dans lesquelles se sont joué le ciseau du praticien et la pointe du maître. Plusieurs de ces planches ont déjà paru dans des formats différens, depuis la grande dimension de 72 centimètres sur 58, jusqu'à la moyenne étendue de 38 cent. sur 30. La plupart de celles que nous connaissons représentent des monumens de Paris, les diverses parties du Louvre, l'Hôtel de Ville, la rosace de Notre-Dame, Saint-Germain-l'Auxerrois, la place de la Concorde, le Panthéon, etc.; une des plus magnifiques reproduit cet admirable grand escalier du château de Blois, d'un travail si précieux et si achevé.

On le voit, à n'en juger même que par cette seule entreprise, par cette œuvre de haute importance, les frères Bisson conçoivent largement et en hommes intelligens l'application de la photographie; mais là ne se borne pas l'œuvre des ingénieux artistes. Possesseurs de plusieurs vastes ateliers admirablement exposés dans l'ancien hôtel de la mairie du 11[e] arrondissement, rue Garancière, ils ont affecté chacun de ces ateliers à une destination spéciale. Ici l'atelier des vues monumentales, plus loin celui qui est consacré à la reproduction des dessins de maîtres; c'est de cet atelier qu'est sortie cette belle planche exécutée d'après un crayon de M[lle] Rosa Bonheur, un charmant chef-d'œuvre qui donne non-seulement l'ensemble de la composition, mais encore la touche même de l'artiste. C'est encore de là que sortiront dans quelques jours les reproduc-

tions au quart d'une remarquable série de dessins de M. Yvon, représentant des scènes de l'Enfer de Dante.

Ailleurs se reproduisent les gravures d'après les meilleures épreuves. Dans ce genre, les frères Bisson ont publié déjà une collection d'œuvres de Rembrandt, qui a obtenu un immense succès. Puis, c'est l'atelier où posent les œuvres des arts industriels, les pièces d'argenterie, les bronzes d'ornement, les morceaux d'ébénisterie, les pendules, les coupes, les délicates ciselures de haute orfévrerie; on y voit en ce moment un service en argent oxydé qui figurera sans doute avec honneur à l'exposition universelle. Cette application de la photographie est d'une grande utilité pour les fabricans, qu'elle met à même de conserver des dessins parfaitement exacts de leurs modèles.

A côté de ces ateliers sont les laboratoires où se préparent les produits chimiques; ici le bain d'argent, là le lavage, le séchage; les terrasses où sont exposés les châssis dans lesquels se fait le travail du soleil qui imprime sur l'épreuve argentée le dessin fixé sur le cliché de verre; enfin les salles d'encadrement, de vente, les magasins de clichés et toutes les pièces accessoires que nécessitent l'exploitation et l'administration d'un établissement de cette importance.

Ce n'est pas tout. MM. Bisson ont encore compris que la science pouvait et devait tirer un parti considérable de l'exactitude mathématique particulière à la reproduction photographique, et ils ont aussi dirigé leurs travaux de ce côté. Déjà ils possèdent un album d'histoire naturelle dont la simple vue prouve suffisamment que la photographie est appelée à rendre d'énormes services à l'étude minutieuse de la zoologie, de l'anatomie, de la botanique; sur ces épreuves examinées à la loupe, pas un filament, pas une fibre, pas un accident du tissu cellulaire n'échappe à l'analyse, qu'on peut faire aussi complète que si l'on travaillait sur l'être organisé lui-même. Les sciences mécaniques, la minéralogie, les travaux géométriques, la numismatique ont été aussi l'objet de divers essais qui ont produit des résultats excellens en vues perspectives et géométrales de machines, en reproduction de coupes de minerais, en épures géométriques, en médailles et en monnaies même les plus frustes.

Les domaines ouverts à la reproduction photographique sont immenses; c'est aux savans et aux photographes à s'entendre pour utiliser ce nouveau moyen d'étudier et d'analyser les objets des trois règnes que Dieu a placés dans la nature pour le service de l'homme. En attendant que ce genre d'études prenne les proportions qui conviennent à son importance, on ne peut se dispenser de savoir gré à MM. Bisson de l'heureuse initiative qu'ils ont eue dans ces applications si diverses d'un art auquel ils ont déjà fait faire tant de progrès.

INDUSTRIE.

REVUE FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE.

La Bourse a été livrée depuis le commencement de ce mois aux agitations les plus émouvantes et les plus dangereuses. Elle achevait à peine la liquidation de février rendue déjà difficile et laborieuse par des bruits qu'il ne nous appartient pas de juger, lorsqu'un événement complétement inattendu est venu la surprendre, et d'un jour à l'autre, sans préparation, sans transition possible, changer et troubler singulièrement tout au moins les calculs les plus habiles.

La nouvelle de la mort de l'empereur de Russie est tombée sur une place généralement disposée à la baisse, de là surtout la hausse énorme qui en a été la première et subite conséquence. Déjoués dans leurs calculs, confondus dans leurs espérances et dans leur confiance, les vendeurs se sont jetés sur la rente sans réflexion, à la hâte, n'ayant qu'une crainte, celle de rester une heure de plus à découvert. C'était samedi une véritable déroute, un sauve-qui-peut de baissiers. Triste spectacle qui devrait bien servir d'enseignement, s'il y avait jamais des leçons profitables à la Bourse.

Ces excès et ce trouble n'ont duré qu'un jour, mais il n'en faut pas reporter le mérite au coup d'œil et aux prévisions des spéculateurs. Pendant que la spéculation restait ahurie sous le coup d'un événement soudain, les capitalistes, les porteurs de titres, la province surtout, qui est entrée depuis un an pour une si large part dans toutes les valeurs négociées à la Bourse de Paris, jugeaient avec une sagacité singulière la portée de la hausse énorme qui s'était produite. Dès lundi, tous les courriers et tous les télégraphes portaient aux agens de change des ordres de vente.

A Paris, la vaste salle de la Bourse était encombrée à ne pouvoir circuler. C'était parmi les rentiers de tous les étages et de toutes les conditions à qui profiterait de ce grand mouvement de reprise pour réaliser les bénéfices acquis en si peu de jours sur l'emprunt et sur les chemins de fer.

Ces titres jetés ainsi sur la place ont produit l'effet qu'il fallait en attendre. Ils ont modéré d'abord les illusions; ils ont fait qu'on a vu les choses avec plus de sang-froid, et la réaction est arrivée non pas aussi vite que la hausse, mais assez vite pour compléter peut-être la confusion et le trouble qui régnaient assez déjà parmi les spéculateurs.

Il y avait eu cinq francs de hausse d'une bourse à l'autre: il y a eu trois francs de baisse en trois jours, et il est probable qu'elle ne se serait pas arrêtée là, si ces mêmes rentiers qui vendaient le 3 0[0 à 72 francs, le 4 1[2 à 99, ne se montraient aujourd'hui disposés à rentrer dans la rente à trois francs plus bas.

Depuis deux jours, en effet, les offres du comptant ont à peu près disparu, et on a remarqué des achats importans et suivis qu'à certains symptômes on peut croire venus de bon lieu; mais il s'en faut que les incertitudes qui ont repris le dessus cette semaine soient fixées ou même près de l'être. Achète-t-on pour garder et avec quelques vues d'avenir, ou bien escompte-t-on seulement l'espérance ou la nouvelle du jour? Ne prépare-t-on pas un mouvement de hausse pour cacher une manœuvre de baissiers? Tout est possible et tout cela peut se croire; au milieu des brouillards où se débat la Bourse, entre les possibilités à peu près égales d'une hausse ou d'une baisse de trois francs, les plus habiles et les plus fermes hésitent dans le jugement à porter sur la situation de la place.

Après ces grands mouvemens, qui pourrait dire où en est la place, et quelle est la position de chacun? Tel qui vendait à 67 fr. achetait le double, c'est-à-dire se mettait à la hausse le lendemain à 72 fr. Qu'ont-ils fait depuis? Il est à craindre que bien peu de spéculateurs engagés aient eu le temps de se reconnaître assez pour agir sainement. Le trouble est un peu partout, et on peut redouter que les affaires de ce mois-ci ne soient difficiles à liquider.

Les chemins de fer ont suivi les variations de la rente, mais dans une mesure assez restreinte cependant. Ces valeurs tendent à échapper aux coups de main de la spéculation en devenant chaque jour des valeurs de placement sérieux; il y a déjà telle grande ligne qui semble à l'abri des surprises par sa fermeté et sa tenue. On s'accoutume à juger la valeur des chemins par leurs recettes et en dehors des événemens qui passent.

Il est peut-être un peu téméraire de faire des classifications pour les chemins et de

chercher, par des calculs de probabilité qui peuvent n'être pas exempts de mécomptes, l'avenir qui est réservé à chacun; mais on peut signaler l'accroissement de recettes que constatent les comptes-rendus hebdomadaires des compagnies du Nord, Lyon, Strasbourg, Lyon à la Méditerranée, Orléans.

Parmi les valeurs les plus courantes de la Bourse, on peut citer maintenant les chemins autrichiens dont le marché s'élargit chaque jour. Le public, et on peut dire le public européen, s'intéresse à cette grande affaire, qui prend une plus large part dans la confiance des capitalistes à mesure qu'elle est mieux connue. Les chemins autrichiens ont été soutenus depuis quinze jours par les demandes incessantes de l'étranger et de la province.

Le conseil d'état, après deux jours de délibération, a donné son approbation à la fusion des lignes de Normandie et de l'Ouest, sans autre changement dans le projet que quelques modifications de peu d'importance au sujet des tarifs. Il reste à obtenir le vote du corps législatif pour les engagemens à la charge de l'état, savoir : la subvention et la garantie d'intérêt; mais il est permis d'espérer que ce vote sera donné sans difficulté, et l'on peut regarder comme terminée une affaire à laquelle se rattachent de grands intérêts.

Le conseil s'occupe, depuis le commencement de la semaine, de l'affaire du Grand-Central et des arrangemens sanctionnés déjà par le ministre des travaux publics entre cette ligne et celles de Lyon et d'Orléans. La décision n'est pas encore intervenue.

La Banque de France a donné vendredi dernier son bilan mensuel, où nous avons le regret de signaler une diminution assez considérable dans le chiffre du portefeuille. Nous aimons à ne voir là qu'un effet de circonstance passagère et non le symptôme d'une nouvelle stagnation commerciale qui serait tout à fait contraire aux tendances meilleures manifestées depuis quelques mois.

Le dernier bilan de la Banque d'Angleterre présente au reste à peu près les mêmes caractères que le bilan de la Banque de France : augmentation de l'encaisse, diminution du portefeuille, augmentation du compte-courant des particuliers, diminution de celui du trésor qui s'explique, à Paris comme à Londres, par les besoins de la guerre.

La Bourse de Londres est beaucoup moins impressionnable que la nôtre et montre en général beaucoup plus de tenue. La situation financière est cependant moins bonne à Londres qu'à Paris. Malgré les arrivages d'or signalés chaque jour, le numéraire y est toujours recherché, et le taux de l'escompte est toujours élevé. Chez nous, l'argent ne manque pas, il abonde. Ce qui manque, c'est la sagesse de direction et de conduite.

BER.

— L'*Indépendance belge* donne les détails suivans sur la Société formée pour l'exploitation des *chemins de fer autrichiens* :

« La Société, qui commence du jour de sa constitution (pas plus tard que le 1er avril), et qui expire le 31 octobre 1917, a son siége à Vienne.

« Le fonds de la Société est de 80 millions de florins, soit 200 millions de francs (le florin à 2 1/2 franc), il se compose de 400,000 actions à 200 florins, soit 500 francs, et peut au besoin être élevé au double, soit par une nouvelle émission d'actions, soit par des obligations.

« Les 200 millions de francs ont été répartis ainsi :

La maison Sina et Eskeles a signé pour.	45,000,000 fr.
Le Crédit mobilier à Paris.	41,000,000
M. Ernest André.	20,000,000

Le duc Galliera.	20,000,000
La maison Fould et Fould-Oppenheim.	18,000,000
Émile Pereire.	8,000,000
Isaac Pereire.	8,000,000
J.-B. Pescatore.	6,000,000
Baron Seillière.	5,000,000
Mallet frères.	5,000,000
Comte de Morny.	5,000,000
G. des Arts, Mussard et Cᵉ.	5,000,000
Ad. d'Eichthal..	3,000,000
J.-J. de Uribarren.	3,000,000
H. Biesta.	3,000,000
Casimir Salvador	2,000,000

« Le conseil d'administration, composé de vingt membres, dont moitié autrichiens, élit tous les ans un président et deux vice-présidens. Les fondateurs de la Société ont, par exception, composé le premier conseil d'administration comme suit : baron Sina, baron Eskeles, Isaac Pereire, duc de Galliera, Émile Pereire, Ernest André, comte de Morny et A. d'Eichthal. »

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MARITIME.

L'industrie maritime de la France n'est pas, il faut savoir l'avouer et le dire, au niveau du rang que notre merveilleuse situation entre la Méditerranée et l'Océan semble lui assigner. Livrée, sauf quelques rares efforts plus puissans, à l'industrie privée, resserrée dans quelques mains presque inconnues, restreinte dans ses moyens et dans ses bénéfices en dehors des ports de mer où elle est exploitée, l'industrie maritime vient de recevoir, par la création de la Société générale, l'impulsion la plus féconde qu'elle ait reçue depuis le temps de Colbert et de Richelieu.

Les hommes les plus considérables de la banque et de la grande industrie ont résolument et avec leur intelligence ordinaire compris tout ce qui manquait et tout ce qu'on pouvait demander en échange à cette carrière mal ou insuffisamment exploitée. Il fallait de grands capitaux, il fallait une impulsion vigoureuse, une grande création qui permît de réunir et d'exploiter à la fois tout ce qui fait l'objet du commerce maritime. Les capitaux ont été réunis au premier appel, et le cadre tracé, le programme, si on peut nous passer le mot, sera rempli avec la même énergie, le même bonheur et la même utilité sociale et privée qui caractérise les créations de ce groupe d'hommes d'élite qui s'abritent sous l'anonyne du *Crédit mobilier*.

L'industrie maritime était divisée en une infinité de branches parfaitement distinctes, et rarement voyait-on quelques grandes maisons en réunir et en exploiter plusieurs. Il y a des constructeurs, des armateurs, des compagnies pour la pêche ou le transport, de grands efforts isolés; mais jusqu'ici la puissance des capitaux avait manqué à ces efforts, faibles déjà par leur isolement ou leur spécialité même. C'était une infériorité pour notre pays. Cette infériorité aura disparu avant peu.

Le conseil d'état a déjà approuvé les statuts de la nouvelle compagnie, et nous pouvons savoir et dire officiellement, ou au moins d'après des documens officiels, ce qu'est, ce que veut, ce que doit être la *Société générale maritime*.

La Société a pour objet, disent les statuts : toutes opérations de construction, d'armement et d'affrétement de navires, de pêche, d'avances sur consignation, et en général toutes opérations de commerce maritime faites, soit directement, soit en participation avec des tiers; — à quoi on ajoute : — toute fabrication, achat, vente et transport de conserves alimentaires et d'engrais.

Ainsi se trouvent réunies, pour se féconder, toutes les branches de l'industrie maritime, et par là la Société générale prend un rang à part, nouveau et inévitablement fructueux.

On connaît fort peu, et pas du tout même, en dehors des ports de mer, les avantages considérables que les opérations maritimes présentent pour ceux qui les font. Le produit ordinaire dans les entreprises maritimes n'est pas moindre de 15 et 20 0|0, et cela avec le morcellement des industries, l'insuffisance des moyens et des capitaux.

C'est ce produit *minimum* que donnait la compagnie Terre-Neuvienne qui a été achetée et continuée par la Société générale maritime dans son exploitation particulière de la pêche. Il n'y a donc pas d'inconnu à tenter, d'essai à faire. Aussi, pour descendre à une question qui, au bout du compte, signifie pour le monde succès ou revers, bonne ou mauvaise conduite, peut-on dire qu'il y a dans cette création nouvelle, à côté de la régénération de la marine marchande, œuvre d'utilité générale, service national rendu au pays, une affaire excellente.

Le capital, qui est de 30 millions, divisé en actions de 500 fr., a été souscrit sans la moindre publicité par les noms les plus connus, des noms qui sont une garantie. Nous trouvons parmi les plus forts actionnaires et dans le conseil d'administration, avec les deux MM. Pereire, MM. Benjamin Delessert, le duc de Noailles, Joseph Périer, d'Eichthal, Charles Mallet, Arlès Dufour, de Lyon, Lopès-Dubec, de Bordeaux, Mathieu Dolfus, de l'Alsace, Thérould, du Hâvre, Reybaud, de Marseille, et d'autres encore bien placés.

Voilà donc une entreprise digne d'intérêt et de confiance par tous les côtés, et qui n'a nul besoin d'être surfaite. Il nous a paru utile pour tous de signaler son apparition, et de faire connaître simplement son but, ses moyens et ses directeurs, d'indiquer enfin les services qu'elle est appelée à rendre, et les lacunes qu'elle est venue combler.

BER.

L'HOTEL RIVOLI.

« Ce pays est essentiellement antipathique aux voyages, » disait, il y a une vingtaine d'années, en parlant de la France, un touriste étranger irrité contre les auberges françaises; « quelle différence entre cette nation et la Grande-Bretagne! » ajoutait-il. Comme les génies si divers des deux peuples se manifestent en tout! L'un, peuple spécialement touriste, a soin surtout du comfortable des grandes routes, le voyage est son élément; dans sa chaise de poste, dans les auberges des villes et même des villages, il veut être aussi bien, sinon mieux que dans son appartement; l'autre, le Français, peuple de flâneurs et de causeurs, ne connaît point d'autre locomotion que la promenade : ce qu'il aime le mieux, c'est de rester assis au coin de son feu à discourir; le voyage est pour lui un dérangement, un accident. Aussi a-t-il soin de préférence du comfortable de son intérieur; il veut avant tout être bien assis chez lui, parce que le fauteuil est le meuble de la conversation. C'est ce qui faisait dire à un Anglais du

XVIIIe siècle : « Les Français, nation de *conversationnistes*, par conséquent nation « assise ! Les Anglais, nation de voyageurs, nation qui marche ! »

Depuis la fin du XVIIIe siècle, les Français ont prouvé que, quand ils se mettaient à marcher, ils s'en allaient volontiers aux quatre coins de l'Europe et qu'on ne les arrêtait pas facilement; mais il n'en est pas moins vrai que, dans cette fièvre excessive de tourisme au pas de charge, ils n'avaient pas réellement appris à voyager dans le sens que les Anglais et les Anglo-Américains attachent à ce mot. Les grandes guerres de la République, du Consulat et de l'Empire avaient fait de nos compatriotes presque autant de héros ; elles n'en avaient pas fait des *travellers*.

Il n'a fallu rien moins que la création et le développement de nos lignes de fer pour naturaliser en France le goût et l'habitude des voyages, naguère encore si antipathiques au caractère de notre nation. Chaque année, chaque mois, chaque jour presque, cette habitude fait de nouveaux progrès et passe de plus en plus dans nos mœurs; il suffit de jeter les yeux sur le tableau des recettes des chemins de fer en 1854 et en 1853, que nous avons publié dans notre dernier bulletin, pour se faire une idée de cette marche progressive. En devenant voyageur, le Français a mieux compris l'utilité, la nécessité du comfortable de la locomotion, de tout ce qui constitue le bien-être du touriste. Sans atteindre au degré de perfectionnement des wagons américains, distribués comme des appartemens, il a su, grâce à l'intelligence des administrateurs placés à la tête des principales compagnies, égaler et même surpasser en comfortable la plupart des installations en usage chez presque toutes les nations voisines. Il est certain qu'on est mieux assis et mieux chauffé aujourd'hui dans la plupart de nos wagons de première classe que dans les wagons anglais. Les accessoires du voyageur, les vêtemens spéciaux, les malles, les caisses, à peu près tout ce qui tient au tourisme enfin, s'est aussi perfectionné par une heureuse imitation des ingénieuses combinaisons de nos voisins d'outre-Manche.

Il est un seul point sur lequel nous restons encore en arrière de la plupart des autres peuples ; nous voulons parler du système général de ce qu'on appelle nos hôtels garnis. Ces établissemens, qui déploient chez nous, même dans les villes de province, un grand luxe de façades et d'enseignes, sont loin de répondre par leurs aménagemens intérieurs aux fastueuses promesses de leurs dehors. Les hôteliers français semblent ne pas se rendre encore bien compte de cette vérité, à savoir qu'ils ont charge du bien-être des voyageurs, de même que, suivant Brillat-Savarin, le maître de maison qui donne à dîner a charge du bonheur de ses convives deux ou trois heures durant. Si l'on veut que le voyage soit un plaisir et devienne tout à fait une habitude, il faut de toute nécessité que le voyageur soit aussi bien à l'hôtel qu'il pourrait être chez lui.

Nous n'en sommes pas encore là, même à Paris, où, sauf quelques honorables et dispendieuses exceptions, la masse des hôtels garnis est loin d'offrir un comfortable proportionné à la situation sociale des personnes qui les hantent et aux prix qu'on leur fait payer. « Que voulez-vous que pensent les étrangers qui vont venir de tous les bouts du monde pendant l'exposition universelle, quand ils verront des appartemens garnis aussi mal tenus que celui qui me coûte chez vous dix francs par jour? » disait dernièrement un voyageur à un hôtelier parisien, très orgueilleux de sa patrie, très gonflé d'amour-propre national, très convaincu de la suprématie française en toutes choses, comme le sont en général les Parisiens dont le tourisme n'est jamais allé au-delà de la pièce d'eau de Versailles et de la terrasse de Saint-Germain.

Et de fait, l'étranger pourrait avoir une assez triste idée de notre prétendu bien-être intérieur, s'il en jugeait par les canapés en velours d'Utrecht de tant d'appartemens garnis, par le mauvais goût et la malpropreté de tant de grands hôtels, par l'insuffisance et l'irrégularité du service presque partout.

Heureusement il ne sera pas dit que l'industrie hôtelière ne se sera pas mise sur les rangs, elle aussi, pour montrer ses chefs-d'œuvre à ces visiteurs qui rêvent déjà, en attendant le signal, les merveilles de cette Lutèce dont nos écrivains bons apôtres, cicérones menteurs comme tous les cicérones, portent journellement des portraits si flattés à tous les bouts du monde. Ce chef-d'œuvre, ce sera l'hôtel Rivoli.

Construit sur un vaste terrain situé dans le quartier véritablement le plus central de la grande ville, en face des Tuileries, c'est-à-dire à proximité de tout ce qui constitue le Paris curieux pour l'étranger, le Paris vivant, le Paris monumental, le Paris flâneur, le Paris commerçant, industrieux, artiste, le Paris des théâtres; à la porte du Louvre et du Palais-Royal, à quelques centaines de pas des boulevards et du faubourg Saint-Germain, des Champs-Élysées et de l'Hôtel de Ville, l'hôtel Rivoli dont les monumentales assises de pierres de taille sont sur le point d'atteindre le faîte, est destiné à répondre aussi complétement que possible à ce besoin de comfortable que le voyageur ne peut en général satisfaire que fort imparfaitement chez nous. Fondé sous la direction et organisé d'après les instructions des hommes qui ont imprimé aux grandes affaires industrielles de notre temps la plus énergique et la plus salutaire impulsion, il sera l'expression de tous les perfectionnemens, de tous les progrès qui ont été observés dans les divers grands établissemens du même genre, tant à Londres qu'à Vienne, à New-York et à Philadelphie, perfectionnemens appliqués avec cette sûreté de goût, ce sentiment de l'élégance qui distinguent les Français qui savent vivre. C'est assez dire que cet immense caravansérail, distribué selon sa destination spéciale, ne ressemblera que par la communauté de qualification à ce que nous connaissons sous le nom d'hôtel garni. Chacun sera chez soi dans cette innombrable fourmilière humaine, capable de loger jusqu'à cinq cents voyageurs, et chacun cependant pourra jouir, s'il le veut, des avantages et des agrémens de la vie en commun, tant dans les salles à manger que dans les salons de conversation, les bibliothèques et les fumoirs, car le but des organisateurs de l'hôtel Rivoli est autant de favoriser les différens goûts de leurs hôtes que d'assurer leur complète liberté en leur offrant, à leurs heures et suivant leurs caprices, les variétés d'agrémens de la vie de société et de la tranquillité du chez-soi.

Tout se prépare activement pour la réalisation de ce plan d'organisation que nous ne pouvons encore indiquer que sommairement, mais que nous nous réservons d'exposer en détail, lorsque le jour sera venu. En attendant, le directeur du nouvel établissement est déjà nommé. Les fondateurs ont choisi un homme qui a fait ses preuves dans l'administration d'un des hôtels les plus renommés de l'Europe, et dont l'expérience s'est en outre éclairée par l'étude des systèmes adoptés dans les grands hôtels de l'Union américaine. Puisse l'hôtel Rivoli donner l'élan à l'amélioration de toute l'hôtellerie française! Ainsi doit-il en être, s'il est vrai que de l'émulation naisse le progrès.

— On lit dans *le Moniteur* :

La commission impériale de l'exposition universelle de l'industrie et des beaux-arts s'est réunie le 3 de ce mois, sous la présidence de S. A. I. le prince Napoléon, pour entendre un rapport de la sous-commission sur l'ensemble de ses travaux, dont M. Arlès Dufour, secrétaire général, a donné lecture.

Étaient présens à cette réunion :

LL. Exc.

M. le ministre d'état et de la maison de l'empereur, } vice-présidens;
M. le ministre des finances, }
M. le ministre de l'intérieur,

M. le maréchal ministre de la guerre,
M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,
M. le président du corps législatif,
M. le président du conseil d'état,
Et MM. Élie de Beaumont; Audiganne et Chemin-Dupontès, secrétaires de la section de l'agriculture et de l'industrie; Michel Chevalier; Delacroix (Eugène); Dumas; baron Charles Dupin; Gréterin; Ingres; Legentil; Le Play; comte de Lesseps; Mérimée; de Mercey, secrétaire de la section des beaux-arts; Mimerel; général Morin; marquis de Pastoret; Émile Pereire; général Poncelet; Regnault; Sallandrouze; baron Seillière; Seydoux; Simart; Thibaudeau, secrétaire-général adjoint; Vaudoyer.

La commission impériale avait chargé la sous-commission de la mise à exécution du règlement général et de l'organisation des divers services de l'exposition.

En conséquence, le premier soin de la sous-commission a été de provoquer la formation de comités étrangers et de comités départementaux pour l'admission des objets qui devaient figurer à l'exposition universelle. Ces comités ont rivalisé de zèle et d'activité pour mener à bien la mission qui leur était confiée; ils ont fourni en grande partie les documens nécessaires pour le classement et l'installation des produits; leur travail sera terminé en temps utile.

L'exposition universelle, poursuivie au milieu de la guerre, pouvait faire naître quelque hésitation dans l'esprit des industriels et des artistes auxquels un appel avait été fait. En raison de ces incertitudes, la sous-commission s'attacha, dans le principe, à donner aux comités la plus active impulsion; mais bientôt elle acquit la certitude que les appréhensions que l'on avait pu concevoir n'avaient rien de fondé.

Bien plus, l'empressement que les producteurs français et étrangers ont mis à répondre à l'appel de la commission impériale a été tel que l'on n'a pas tardé à reconnaître que le bâtiment dans lequel devait se faire l'exposition serait insuffisant. Une construction supplémentaire sur le Cours-la-Reine a donc été résolue. L'ensemble de la superficie que présentent les deux édifices est aujourd'hui de plus de 80,000 mètres carrés; et cependant la sous-commission s'est vue dans la pénible nécessité de réduire considérablement l'espace demandé par les comités français et étrangers. L'Angleterre, la Belgique, la Suisse, la Hollande, rivalisaient d'empressement. L'Autriche nous assurait son concours. La Prusse et les états d'Allemagne montraient des dispositions également favorables.

Le même empressement s'est manifesté pour l'exposition des beaux arts. A l'heure qu'il est, les productions des artistes affluent dans les bâtimens destinés à les recevoir. Un jury d'admission, nommé par la section des beaux arts, va procéder immédiatement à l'examen et à l'admission.

Aussitôt que la réception définitive des ouvrages aura eu lieu, la section de l'agriculture et de l'industrie et celle des beaux arts organiseront les jurys internationaux pour les récompenses.

Dans ce moment, les travaux d'installation dans les bâtimens destinés aux produits de l'industrie, de l'agriculture et des beaux arts marchent simultanément avec l'achèvement de ces édifices. Quoique retardés par la rigueur de la saison, ces travaux sont assez avancés pour que l'ouverture de l'exposition universelle ait lieu le 1er mai, conformément au décret de l'empereur du 8 mars 1853.

ARTS ALIMENTAIRES.

DU CHOCOLAT.

Nous venons de lire avec intérêt une *Monographie* du chocolat rédigée *ex professo* et publiée par M. Perron (1), un de nos premiers fabricans de chocolat, et, hâtons-nous d'ajouter, dans ce temps de fabrications en fait de substances alimentaires, un de nos fabricans les plus consciencieux. Si succinct que soit l'écrit de M. Perron, il captive par les détails qu'il présente sur la culture du cacaoyer, sur l'emploi de la graine de cet arbre ou *cacao*, sur l'usage du chocolat depuis l'époque la plus reculée, sur les propriétés de ce précieux aliment, dont la consommation obtient chaque jour plus de faveur, enfin sur les modifications que la fabrication du chocolat a successivement subies.

M. Perron se trouvait, sans contredit, dans les meilleures conditions pour traiter cette matière, car l'amélioration des procédés de fabrication a été le but de ses persévérans efforts, efforts heureux, que le succès a couronnés et que deux médailles aux expositions universelles de Londres et de New-York ont justement récompensés. On peut affirmer d'ailleurs que M. Perron aura puissamment contribué à répandre l'usage du chocolat. Ce fabricant, en effet, s'est appliqué tout à la fois à obtenir des produits plus parfaits et à en abaisser les prix, pour mettre cette substance alimentaire, devenue de première nécessité, à la portée du plus grand nombre possible de consommateurs.

Pour que le chocolat occupe dans l'alimentation la place importante que ses propriétés bienfaisantes lui assignent, il faut qu'il soit non-seulement fabriqué avec des matières premières de bonne qualité, mais encore préparé avec tous les soins désirables. Or certains fabricans, plus âpres au gain que soucieux de la santé publique, ne craignent pas d'altérer les qualités du chocolat par les plus détestables additions, par des mélanges de farineux, de drogues, d'aromates, et de convertir ainsi un aliment qui doit être d'une pureté exacte, d'une légèreté parfaite, d'une digestion facile, un aliment en un mot fortifiant et éminemment réparateur des forces épuisées, en une substance irritante et lourde à digérer. Si les consommateurs distinguent aujourd'hui les chocolats Perron des autres produits de même nature et leur accordent une préférence marquée, c'est que ces chocolats conservent tout leur arome, tout leur parfum, et réunissent, au point de vue du goût à satisfaire et au point de vue plus essentiel de la santé, toutes les qualités qu'on recherche en eux. Éclairé par les conseils de la science médicale, par l'expérience et surtout par des essais multipliés, M. Perron est parvenu, par la perfection de ses chocolats, à justifier cette opinion des savans auteurs de l'ancienne *Encyclopédie*: « Le chocolat bien préparé est d'un parfum exquis et d'une grande délicatesse de goût; il est d'ailleurs très léger sur l'estomac. »

Les médecins ont consacré au surplus la supériorité des chocolats Perron, en les recommandant aux personnes faibles ou épuisées par des travaux ou des excès, aux convalescens, aux enfans dont il favorise le développement, aux vieillards dont il ranime les forces. M. Perron s'est attaché à améliorer, à perfectionner tous les procédés en usage et à quitter les anciennes et fausses routes où la fabrication se fourvoyait, pour faire entrer dans une voie nouvelle la préparation de ce précieux aliment. Par le choix intelligent et le mélange rationnel de cacaos des meilleures provenances, par

(1) 14, rue Vivienne, à Paris.

l'application de l'air chaud, substitué au feu nu ou à la vapeur, pour la torréfaction de ces précieuses amandes, par l'exclusion absolue, dans sa fabrication, de ces aromates irritans, la cannelle, l'ambre, le girofle, etc., qui offensent l'estomac et détruisent l'arome délicat et naturel du cacao, M. Perron est arrivé à produire d'excellens chocolats, remarquables par leur goût franc et pur et par une onctuosité toute particulière.

Aux chocolats déjà si renommés de cette maison, M. Perron joint le commerce des thés, et toutes les maîtresses de maison connaissent, sous le nom de *Mélange-Perron*, une excellente combinaison des meilleurs thés. Enfin, au nom d'un estomac reconnaissant, nous n'oublierons pas un délicieux aliment et une délicate friandise, — un composé de fruits et de chocolat que M. Perron a fait breveter sous le nom de *Chocolatines.*

LIVRES ET PUBLICATIONS DIVERSES.

L. POTIER, libraire, quai Malaquais, 9.

CATALOGUE

Des Livres rares et précieux de la Bibliothèque de M. Ch. G***

Dont la vente aura lieu du 26 mars au 28 avril 1855.

1 vol. in-8° de 480 pages. — Prix : 2 fr.

BELLES ÉDITIONS anciennes des auteurs grecs et latins; livres des premiers temps de l'imprimerie, dont plusieurs imprimés sur vélin; éditions des Alde et des Elzeviers; poètes français des quinzième et seizième siècles; romans de chevalerie; vieilles chroniques françaises; éditions originales des classiques français du dix-septième siècle, etc. Magnifiques reliures anciennes et modernes.

Le meilleur marché et le plus répandu des journaux, c'est

LE COURS DES ACTIONS,

GAZETTE DES CHEMINS DE FER

PAR JACQUES BRESSON,

Paraissant tous les jeudis, indiquant les paiemens d'intérêts, dividendes, le compte-rendu, les recettes des chemins de fer, canaux, mines, assurances, crédit foncier, crédit mobilier, etc., 31, place de la Bourse.

Paris, 7 fr. par an. — Départemens, 8 fr.

(*Envoyer un mandat de poste.*)

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.



Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

BIBLIOGRAPHIE.

Si l'on est assez souvent tenté, en examinant la fabrication matérielle et aussi la composition intellectuelle de certains livres, de déplorer la décadence de la librairie française, l'aspect et l'étude des ouvrages les plus importants que produisent aujourd'hui les ateliers d'élite de la typographie parisienne consolent le bibliophile, en lui montrant que l'art de faire et de fabriquer des livres n'est point encore un art perdu.

Telle est par exemple la nouvelle édition de l'*Histoire de France* de M. Henri Martin, que publie la librairie Furne. Le second volume paraît aujourd'hui 1er avril, ainsi qu'il était annoncé, et il est d'une exécution au moins aussi belle que le premier. Cette exécution est en tout point digne de l'importance de ce livre si légitimement couronné par l'Académie des inscriptions et belles lettres et par l'Académie française, de ce livre que l'auteur rectifie et complète avec tant de soin dans cette quatrième édition, qui en fera presque un modèle de composition historique, tant sous le rapport de la clarté du plan qu'en raison de l'ingénieuse simplicité des divisions. Grâce à cette habileté de mise en œuvre, à l'heureuse disposition des titres courants, à la mention des dates en tête de chaque page, l'histoire est aussi facile à étudier dans cet ouvrage si étendu et si complet que dans l'abrégé le plus laconique, les recherches aussi faciles à faire que dans le résumé le plus précis.

Ce second volume de l'*Histoire de France* s'ouvre à l'année 511 et au partage de la succession de Clovis, et se ferme à l'année 987, à l'élection de Hugues Capet, c'est-à-dire à la fondation de la monarchie française. Il comprend le tableau de la Gaule franke et les grandes figures principales de Frédégonde, de Karle Martel, de Pepin le Bref, de Charlemagne, puis le tableau de la féodalité et de la formation de la nationalité française sous les successeurs de Charlemagne. Le troisième volume, qui doit paraître le 1er mai, nous présentera un tableau entièrement nouveau, tracé d'après des documents récemment découverts, de la chevalerie française et de la poésie chevaleresque. Ce travail, auquel M. Henri Martin s'est livré avec cette passion laborieuse qui distingue les historiens consciencieux, est de nature, dit-on, à jeter une vive lumière sur toute cette époque et sur les origines de notre poésie et de notre littérature. Nous en parlerons en son temps.

(1) Le prix de la souscription à ce Bulletin est de 5 fr. par an. — Bureau, rue Bleue, 5.

Un autre livre, qui paraît aussi devoir être traité avec un grand soin, si l'on en juge d'après les deux premières livraisons, c'est *la Russie ancienne et moderne*, publiée également par la librairie Furne. Deux auteurs se sont partagé le travail : à M. Charles Romey, l'auteur d'une *Histoire d'Espagne* qui a été remarquée, est échue la mission de débrouiller le chaos des origines, des temps primitifs et barbares; M. Alf. Jacobs s'est chargé, lui, de raconter les fastes de la Russie moderne depuis Pierre le Grand. Des gravures, exécutées d'après les dessins de M. Yvon, accompagnent le texte.

L'histoire contemporaine a quelque chose de plus saisissant que les fastes du passé, surtout quand elle est écrite, pour ainsi dire de mémoire, par un de ces maîtres de notre langue dont tous les livres ont pour le public lettré un irrésistible attrait. On se rappelle le succès des *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature*, publiés par M. Villemain, il y a quelques mois, à la librairie de Didier. Ce volume, qui fut en peu de jours dans toutes les mains avant d'entrer dans toutes les bibliothèques, ne formait que la première partie du travail dont l'éloquent secrétaire perpétuel de l'Académie française voulait doter notre littérature. La seconde partie, qui vient de paraître, a été lue avec plus d'avidité peut-être encore que le premier volume. Elle contient toute une histoire de la politique des salons pendant les cent-jours et même un peu plus, depuis l'avant-veille du 20 mars jusqu'au départ du *Bellérophon* (7 août) pour Sainte-Hélène. Ce livre, plein de révélations piquantes, de faits intéressants, de peintures, d'appréciations de caractères finement dessinées, donne surtout une idée très complète et fort exacte du mouvement des esprits et de la société à Paris pendant le second empire de Napoléon. La forme de *souvenirs* lui prête un charme tout particulier, une saveur exquise. Le livre de M. Villemain tient à la fois de l'histoire, des confidences et des mémoires; mais, en homme d'esprit, l'auteur s'est bien gardé d'écrire des mémoires, où il se serait peut-être cru obligé, comme tant d'autres, de se peindre en pied et de commencer sa propre histoire *ab ovo*. Espérons qu'il continuera cette série de *souvenirs contemporains;* ce qu'il a pu voir pendant la restauration et sous la dynastie de juillet n'est pas moins curieux que ce qu'il nous a déjà dit de M. de Narbonne, de la fin de l'empire et des cent-jours. Succès oblige, M. Villemain ne l'oubliera pas.

Un autre écrivain, qui a su être à la fois un homme politique et un homme de lettres, M. Liadières, vient aussi de publier un volume de souvenirs; mais il n'a pas voulu mêler ensemble l'histoire et la littérature, et il s'est borné à comprendre dans un volume grand in-18, qui a paru à la librairie de Michel Lévy frères, ce qu'il a jugé intéressant parmi les notes recueillies pendant sa carrière politique tout entière. *Souvenirs historiques et parlementaires*, tel est le titre de ce livre curieux à plus d'un point de vue, car il est écrit avec infiniment de bonne foi par un homme qui, on le sait, a été initié aux petits et grands mystères de l'histoire parlementaire de nos trente dernières années, histoire dont il a été l'un des acteurs avant de s'en faire le mémorialiste.— La librairie Michel Lévy vient encore d'ajouter à la *Bibliothèque contemporaine*, où l'histoire, la critique et les voyages tiennent déjà une place importante à côté de la poésie et de la littérature, *l'Espagne moderne*, de M. Ch. de Mazade, dont le nom et les travaux sont assez connus des lecteurs de la *Revue des Deux Mondes* pour qu'il nous suffise de citer le titre de son livre. Que pourrions-nous dire à ce sujet que le lecteur n'eût déjà pensé avant nous? — Deux volumes d'*Études sur l'Espagne*, écrits par M. Antoine de Latour sur des notes prises pendant les divers voyages et séjours qu'il a faits dans la péninsule depuis 1848, viennent également de prendre place dans cette collection, qui s'est enrichie aussi d'un roman de M. Louis Reybaud,

la *Vie de l'Employé*, et d'un traité pratique d'équitation, publié sous le titre de *le Cavalier*, par un homme dont le nom a une valeur équestre incontestable, M. Victor Franconi. Enfin MM. Michel Lévy frères annoncent, pour cette semaine, le volume de *Lutèce* de M. Henri Heine, *le Dessous du Panier* de M. Henri Murger, et le dernier volume des *OEuvres complètes de Charles de Bernard*, qui contient des nouvelles et des mélanges de critique littéraire, et est orné d'un beau portrait sur acier.

En attendant des nouvelles plus précises de la librairie scientifique, nous pouvons toujours annoncer que la portion des *OEuvres de François Arago* qui renferme les Notices biographiques est sur le point d'être terminée. Quant à l'*Astronomie*, le second volume est sous presse en ce moment, et il paraîtra vraisemblablement dans le courant d'avril.

Parmi les travaux économiques et industriels, nous avons à signaler un volume curieux et instructif sur le *Prêt et le crédit viager*, que M. Albert de Montry vient de publier à la *Librairie nouvelle*.

Les ouvrages qu'annonce la librairie de M. Gustave Havard tiennent à la fois de tous les genres, puisque nous trouvons à côté d'un *Musée d'histoire naturelle*, de M. Achille Comte, la collection des *Contemporains* de M. Eugène de Mirecourt, cette série de biographies avec portraits et autographes qui depuis un an fait tant parler d'elle, puisque enfin à la suite des charmants petits volumes de *Paris historique, pittoresque et anecdotique*, des *Petites causes célèbres* de M. Frédéric Thomas, et de la galerie drôlatique et caricaturale des *Binettes contemporaines*, nous voyons figurer un livre très sérieux et d'une grande utilité pratique, l'*Annuaire de la propriété, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce*, publié par M. Franque.

Nous terminerons en signalant à nos lecteurs une annonce d'un haut intérêt pour les amateurs de beaux livres et d'éditions exceptionnelles : il s'agit d'un exemplaire princier de la *Biographie universelle de Michaud*, imprimé sur *parchemin*, dont la vente serait faite, dit-on, à d'assez bonnes conditions. La cour de Russie et la cour d'Autriche possèdent seules des exemplaires pareils; il ne manque pas d'autres bibliothèques royales ou princières pour se disputer cet admirable spécimen d'une des plus belles œuvres de la haute librairie moderne.

BEAUX ARTS.

EXPOSITION DE BRONZES.

M. de Labroue avait invité le public les 12, 13 et 14 mars à voir les objets destinés à l'exposition universelle des beaux arts. Les noms des artistes avaient naturellement attiré une grande foule rue des Filles du Calvaire, dans la fabrique où l'exhibition avait lieu. Nous avons remarqué avec un vif intérêt que l'exécution avait atteint un grand point de perfection chez cet habile industriel, et nous l'en avons sincèrement félicité. Désormais son nom est une marque, et chacun reconnaîtra la justesse de notre opinion en examinant, jusque dans les plus petits détails, les centaines de jolies choses reproduites par cette maison.

M. de Labroue est un homme de goût, nous le disons sans le flatter, et qui donnera une impulsion excellente aux bronzes, s'il persévère, comme nous n'en doutons pas, dans la voie où il vient d'entrer. Que de fini dans ce joli groupe de Pradier « Vénus consolant l'Amour, » et que le sentiment de l'artiste a bien été reproduit! Cette œuvre, la plus complète de notre célèbre statuaire, est certes égale aux belles choses de l'antiquité.

Falconnet a-t-il jamais eu un interprète plus fidèle de son délicieux marbre (qui lui valut le prix d'honneur) représentant *la Baigneuse*, et que nous avons admiré si souvent et si longtemps dans la salle de Coustou au Louvre? Voilà le bronze d'art comme nous l'aimons et nous le comprenons; les moindres finesses y sont rendues, et M. de Labroue ne livre au public, à en juger par la belle collection que nous venons de visiter avec tant de plaisir et que nous retournerons voir, que des épreuves d'une exécution irréprochable.

Je vous signalerais bien ici les noms des artistes qui ont concouru à l'exécution des modèles de M. de Labroue; mais il faudrait pour cela tout un catalogue. Qu'il vous suffise de savoir que tous sont dignes de figurer à côté des Pradier, des Feuchère, de Pollet, de Pascal, de Lemire, qui occupent le premier rang dans cette collection.

A cette exposition, à laquelle l'élite du public parisien était conviée et qu'il a visitée avec empressement, comme toujours, lorsqu'il sait qu'on ne le trompe pas, nous avons vu la belle figure qui représente « une Heure de la nuit », que plusieurs fois déjà nous avions admirée en marbre; il faut féliciter l'artiste habile d'avoir enfin compris que le bronze devait rendre à cette statue toute son élégance idéale en la dépouillant des accessoires indispensables pour une exécution en toute autre matière.

Le mouvement est magnifique, et la figure quitte véritablement la terre au moment où la draperie qui la soutient s'échappe et tombe. Disons à M. de Labroue que c'est pour lui un beau succès d'avoir obtenu, grâce au talent de ses habiles ciseleurs, la conservation si parfaite du sentiment donné au plâtre, et nous sommes persuadés que M. Pollet sera de notre avis et aura remercié M. de Labroue de cette charmante reproduction.

Nous avons retrouvé un ancien ami chez M. de Labroue : c'est le joli groupe du Vendredi-Saint, par Michel Pascal; ce groupe représente un moine donnant le crucifix à baiser à des jeunes filles, et rappelle bien les paroles du Christ : « Laissez venir à moi les petits enfants. »

Une Nymphe à sa toilette, par Lévêque; un groupe, l'Amour désarmé, par Schœnewerk; un Vase, par Ferrat; un Bûcheron, par Franceschi, et quatre ou cinq autres groupes dans des proportions charmantes, complétaient cette exposition remarquable à tant d'égards.

Un dernier mot : M. de Labroue nous semble ne pas négliger les autres branches de son industrie, et, sous le rapport de l'ornementation, nous avons vu des choses ravissantes en surtouts et garnitures de cheminées, mais sur lesquelles nous reviendrons seulement lors de l'exposition de l'industrie.

MUSIQUE.

La publication considérable de morceaux de musique est-elle un progrès? Nous ne le pensons pas, surtout quand il s'agit des œuvres pour le piano. Cette avalanche de caprices, fantaisies, souvenirs, cette abondance de polkas, scottichs, mazurkes que chaque hiver amène et voit surgir aux étalages de nos éditeurs, et que souvent le printemps

à l'encontre des roses, voit disparaître pour toujours, accusent bien plus la stérilité que la fécondité des auteurs; aussi dans le monde, pour peu qu'on vous croie initié à la musique, combien de jolies bouches s'entr'ouvrent pour vous demander le nom d'une valse nouvelle ou d'une mazurke qui console de l'essai de tant d'autres! C'est qu'à l'exception de peu d'ouvrages de ce genre, les compositeurs inspirés ou originaux sont rares. La preuve en est dans le succès prodigieux qu'obtient la valse brillante de Jacques Herz depuis son apparition; voici qu'aujourd'hui l'auteur nous revient de Londres avec une *Fiancée* destinée au même succès; les brouillards de la Tamise n'ont influé en rien sur le charmant compositeur. Avec son habileté ordinaire et son bon goût, il a composé une marche triomphale à quatre mains que nous verrons bientôt sur tous les pianos.

Nous nous apercevons à regret de notre peu de galanterie, car nous aurions dû commencer par Mme Clara Pfeiffer, qui vient de faire paraître chez Heinz la *Gaëtina*, danse napolitaine dont la verve et le rhythme entraînant rappellent nos plus vives tarentelles. Pianiste au jeu fin et délicat, l'auteur de cette charmante composition l'a dite avec un grand succès dans ses matinées privées en la jouant à l'unisson à deux pianos avec George Pfeiffer, son fils, que sa grande valse *la Fougueuse* a déjà fait connaître au monde musical.

M. Maurice Nachman vient aussi de publier un petit recueil de valses, quadrilles et polkas d'un format portatif et d'une lecture commode. C'est un mérite assez rare chez les éditeurs que de combiner avec une bonne correction musicale une disposition de gravure qui satisfasse pleinement aux nécessités de l'exécution : les *Soirées parisiennes* de M. Nachman (1) réunissent ces deux qualités. Nous y avons également remarqué de gracieux motifs et une allure distinguée qui manque souvent à ce genre de compositions.

REVUE FINANCIÈRE.

La Bourse donne depuis quinze jours un assez triste spectacle. Sans autre direction que les bruits divers qui surgissent ou les nouvelles qui se répandent, elle passe alternativement, du jour au lendemain et quelquefois dans la même journée, aux idées les plus contraires. Alarmée le matin, rassurée et pleine d'espérance le soir.

En ceci, la Bourse est bien un peu l'interprète d'un sentiment assez général dans le monde financier et ailleurs, l'incertitude, et en vérité on ne saurait exiger de la Bourse plus de tenue dans ses convictions, dans ses espérances ou dans ses craintes, qu'il n'y en a dans les esprits les moins intéressés à tout ce qui se dit ou se fait en Europe.

Les variations sans nombre qu'on pourrait compter depuis le grand événement du 3 mars sont donc la conséquence inévitable de l'état de choses politique et militaire, et non le produit de manœuvres de bourse habiles ou condamnables. Chaque fois qu'il y a des espérances d'arrangement, la Bourse monte; quand ces espérances s'éloignent, la Bourse se décourage et faiblit; voilà toute son histoire depuis deux ans bientôt que la première alarme nous vint de Constantinople, voilà en particulier l'histoire de la quinzaine qui finit.

Seulement nous touchons à une complication bien faite pour achever le trouble et

(1) Dragone, éditeur, 4, rue Drouot.

la confusion qui régnaient déjà bien assez, nous touchons à la liquidation des affaires engagées dans le mois.

Nous connaissons toutes les ressources de la place de Paris et sa solidité, et nous n'avons aucune crainte de désastre pour le moment; mais assurément la liquidation qui se prépare sera laborieuse et dure à passer pour plus d'un spéculateur et plus d'un intermédiaire. Il n'y a pas de mouvement de hausse en sens contraire, comme nous en avons vu pendant ce mois-ci, qui ne laisse des blessures profondes. Les capitalistes ont bénéficié et bénéficieront de toutes les erreurs de la spéculation; ils ont suivi avec une remarquable sagacité et à leur plus grand profit tous les mouvemens qui se sont succédé, vendant à la hausse et rachetant à la baisse sans hésiter et avec le tact le plus parfait ou le plus heureux.

Cette heureuse sagacité des capitalistes est devenue, le croirait-on, un des plus grands embarras du moment pour la place. Les cours élevés de la rente ont semblé aux souscripteurs du dernier emprunt une belle occasion de réaliser d'importans bénéfices, et beaucoup d'entre eux se sont empressés de la saisir. De là cette abondance de titres qui a pesé sur la place à peu près constamment depuis le commencement du mois, mais qui se fait sentir plus particulièrement toutes les fois que la rente approche ou dépasse le cours de 70 fr.

Ce déclassement de l'emprunt ne se fait pas et ne peut pas se faire sans porter un certain trouble dans les opérations des spéculateurs et sans contrarier notamment les opérations à la hausse. Il est difficile de pousser bien loin et bien longtemps la rente à terme quand le comptant ne suit pas et devient lourd, quand le *report* est tendu, comme on dit à la bourse.

Avec la paix, tout cela ne pèserait pas une once : la rente a monté et s'est soutenue en d'autres temps malgré des reports bien autrement élevés; mais en temps de guerre et de négociations, on ne saurait demander aux spéculateurs la confiance et l'entrain de 1852 par exemple. Qu'ils hésitent ou se retirent devant l'abondance des titres et la crainte des livraisons, cela est naturel et d'une prudence trop vulgaire pour ne pas se comprendre.

C'est ce qui a lieu maintenant, et c'est ce qui redouble les incertitudes et les variations, en apparence irréfléchies ou sans logique, de la Bourse aux approches de la liquidation.

Tout le monde a pu remarquer que les actions de chemins de fer ne suivent pas ou ne suivent que de bien loin les mouvemens de la rente. Le secret de cette fermeté est dans l'accroissement continu et progressif des recettes et dans la publicité qui leur est donnée. En dépit des temps de crise que nous avons traversés, le développement du réseau des chemins de fer n'a pas été entravé. Telle est la solidité de la base sur laquelle reposent maintenant les entreprises de chemins de fer, qu'elles ont trouvé sans difficulté tout l'argent dont elles ont eu besoin ; aussi tous les travaux ont-ils été poussés avec une activité qui ne s'est jamais ralentie.

Le chemin de Lyon à la Méditerranée sera livré dans quelques jours, sans solution de continuité, depuis Lyon jusqu'à Marseille. Dans quelques jours aussi, on pourra aller par chemin de fer directement de Paris à Bayonne, et cette distance qu'on mettait cinq ou six jours à franchir, sera franchie désormais en moins de vingt-quatre heures.

Pendant que se discutent à Vienne les conditions de la paix, on élabore, dit-on, des projets de fusion ou d'union entre les chemins de fer de l'Est et les chemins allemands, qui feront plus pour le rapprochement des nations de l'Europe que le traité le plus solennel.

La grande affaire des chemins autrichiens, si heureusement acceptée par le public,

a créé déjà entre Vienne et Paris, l'Allemagne et la France, pourrait-on dire, un mouvement d'affaires et une communauté d'intérêts considérables. S'il faut en croire des renseignemens puisés à bonne source, une grande institution de crédit, fondée à Vienne à l'instar et avec le concours de la société générale de crédit mobilier, viendrait bientôt établir des relations plus étroites encore et également profitables à tous. C'est un peu à ces bruits déjà répandus qu'il faudrait attribuer la recrudescence de faveur qui semble s'attacher aux actions du crédit mobilier, en dehors de son dividende probable et des affaires en cours d'émission dont il est le centre.

Malheureusement l'exécution de ces grands projets restera subordonnée aux événemens, obscurs encore et incertains; aussi nous semble-t-il plus nécessaire de modérer l'élan des spéculateurs que de l'exciter. Rarement la réserve et la prudence ont été plus utiles à observer qu'elles ne le sont en ce moment. L'Angleterre, qui nous a précédés dans les grandes affaires, donne à cet égard un exemple qu'il est bon de ne pas dédaigner. Il y a à Londres, comme à Paris, beaucoup d'incertitude et d'anxiété, et cependant la bourse de Londres a, dans sa conduite, une fermeté et une bonne tenue relative qui manque trop souvent à la nôtre : les variations y sont moins fréquentes, les mouvements plus réguliers. Il y a ainsi moins de mécomptes et d'embarras quand sonne l'heure des liquidations. Nous comprenons très-bien et nous tenons pour très-naturelles les hésitations et les incertitudes; mais ce que nous voudrions, c'est un peu moins de facilité aux découragements et aux illusions. BER.

LES CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX.

L'idée ingénieuse et féconde qui a inspiré les fondateurs de la compagnie générale des chemins de fer départementaux a été comprise tout d'abord, et par les cités manufacturières de nos provinces qui y sont intéressées directement, et aussi par les capitalistes. On a dit qu'en France le capital était intelligent; il ne l'a certes jamais mieux prouvé qu'en cette circonstance. Rarement il a pu trouver une occasion de s'employer plus utilement, plus sûrement et plus productivement : utilement, en ce qu'il va servir à donner un nouveau mouvement à la circulation industrielle et commerciale par la création de ce réseau artériel destiné à porter le travail, le bien-être, la richesse, la vie, dans toutes les parties de notre pays; sûrement, puisqu'il s'immobilise en quelque sorte sous la forme d'une voie ferrée dont l'usage deviendra bientôt indispensable à toute la locomotion française; productivement enfin, puisque les études préalables soumises au conseil d'administration constatent toujours, avant la demande de concession de chaque ligne, la certitude d'une circulation suffisante pour assurer et le service des intérêts du capital et un dividende considérable; cette circulation ne dût-elle pas s'accroître par le fait même de la création du nouveau chemin et de la facilité de transport offerte au commerce par les nouvelles conditions de vitesse, chaque ligne aurait à l'avance un bénéfice en quelque sorte garanti.

Les avantages qui ressortent de cette combinaison ont été, avons-nous dit, compris par les capitalistes : ce qui le prouve, c'est le nombre et l'importance de nouvelles adhésions qui sont venues apporter un encouragement puissant et un concours actif à l'entreprise. Aussi prend-elle dès aujourd'hui un développement considérable et s'empresse-t-elle de mettre à l'étude un grand nombre de lignes dont la place est marquée d'avance dans cette *grande vicinalité* des chemins de fer. L'impulsion est donnée désormais, l'idée-mère de cette création est acceptée, adoptée, naturalisée dans le

pays; les départemens ont pressenti que les chemins de fer départementaux, en facilitant les transports et les communications, en multipliant les débouchés pour leurs produits, en augmentant ainsi leur valeur, rapprochaient chaque localité des centres de consommation, de richesse, de bien-être, de progrès, et par conséquent du grand foyer de civilisation et de lumière, de ce Paris qui est le cerveau de la France; qu'ainsi allaient tomber les dernières barrières qui subsistent entre les diverses parties de ce corps si bien fait pour vivre d'une seule vie, sentir d'une seule âme, penser d'une seule et même intelligence. C'est à eux maintenant qu'il appartient de seconder les efforts de la compagnie générale des chemins de fer départementaux en mettant à profit sa féconde initiative, d'apporter à ses travaux un concours prompt et efficace en contribuant à la formation et à l'accroissement de son capital, comme en provoquant la mise à l'étude des lignes les plus utiles aux grands intérêts de la consommation générale, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, par conséquent des lignes les plus productives pour la compagnie, car ici plus que jamais on peut dire que l'intérêt public est en rapport direct avec l'intérêt de l'entreprise. Plus une ligne rendra de services au pays par l'importance des débouchés qu'elle créera et par le mouvement de circulation qu'elle imprimera, plus ses transports seront nombreux et ses bénéfices élevés. On le voit, le succès des chemins de fer départementaux repose sur la combinaison économique la plus élémentaire, la plus accessible à tous les esprits.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

MM. les commissaires étrangers accrédités près de la commission impériale de l'exposition universelle sont invités à vouloir bien donner leur adresse à Paris, au secrétariat général de la commission impériale, 142, rue de Grenelle-Saint-Germain.

COMMISSION IMPÉRIALE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

Aux termes de l'art. 61 du règlement de l'exposition universelle de 1855, la section de l'agriculture et de l'industrie et la section des beaux arts, présidées par S. A. I. le prince Napoléon, ont procédé à la nomination des jurés français chargés d'apprécier et de juger les objets exposés dans les deux divisions *des produits de l'industrie* et *des œuvres d'art*.

Les jurés titulaires et suppléans sont répartis entre les deux divisions et les trente classes de la classification générale, ainsi qu'il suit :

Ire DIVISION. — PRODUITS DE L'INDUSTRIE.

1er GROUPE. — *Industries ayant pour objet principal l'extraction ou la production des matières brutes.*

CLASSE Ire. — ARTS DES MINES ET MÉTALLURGIE.

Jurés titulaires : MM. Élie de Beaumont, Dufrénoy, Le Play, Callon.
Juré suppléant : M. De Chancourtois.

CLASSE II. — ARTS FORESTIERS, CHASSE, PÊCHE ET RÉCOLTES DE PRODUITS OBTENUS SANS CULTURE.

Jurés titulaires : MM. Geoffroy Saint-Hilaire (Isidore), Milne-Edwards, Brongniart (Adolphe), Decaisne, Vicaire, Theroulde.

Jurés suppléans : MM. Geoffroy de Villeneuve, Focillon (Adolphe).

CLASSE III. — AGRICULTURE (Y COMPRIS TOUTES LES CULTURES D'ANIMAUX ET DE VÉGÉTAUX).

Jurés titulaires : MM. le comte de Gasparin, Boussingault, le comte Hervé de Kergorlay, Barral, Yvart, Dailly, Vilmorin (Louis).
Jurés suppléans : MM. Monny de Mornay, Robinet.

2e GROUPE. — *Industries ayant spécialement pour objet l'emploi des forces mécaniques..*

CLASSE IV. — MÉCANIQUE GÉNÉRALE APPLIQUÉE A L'INDUSTRIE.

Jurés titulaires : MM. le général Morin, Combes, Flachat (Eugène), Fournel (Henri).
Juré suppléant : M. Delaunay.

CLASSE V. — MÉCANIQUE SPÉCIALE ET MATÉRIEL DES CHEMINS DE FER ET DES AUTRES MODES DE TRANSPORT.

Jurés titulaires : MM. Scheider, Sauvage, Lechâtelier, Arnoux.
Juré suppléant : M. Couche.

CLASSE VI. — MÉCANIQUE SPÉCIALE ET MATÉRIEL DES ATELIERS INDUSTRIELS ET AGRICOLES.

Jurés titulaires : MM. le général Piobert, Clapeyron, Moll, Polonceau, Hervé-Mangon, Gouin (Ernest).
Juré suppléant : M. Philips.

CLASSE VII. — MÉCANIQUE SPÉCIALE ET MATÉRIEL DES MANUFACTURES DE TISSUS.

Jurés titulaires : MM. le général Poncelet, Féray, Dolfus (Émile), Schlumberger (Nicolas), Alcan.

3e GROUPE. — *Industries spécialement fondées sur l'emploi des agens physiques et chimiques, ou se rattachant aux sciences et à l'enseignement.*

CLASSE VIII. — ARTS DE PRÉCISION, INDUSTRIES SE RATTACHANT AUX SCIENCES ET A L'ENSEIGNEMENT.

Jurés titulaires : MM. le maréchal Vaillant, Mathieu, baron Seguier, Froment, Vertheim.
Juré suppléant : Brunner.

CLASSE IX. — INDUSTRIES CONCERNANT LA PRODUCTION ET L'EMPLOI ÉCONOMIQUES DE LA CHALEUR, DE LA LUMIÈRE ET DE L'ÉLECTRICITÉ.

Jurés titulaires : MM. Babinet, Péclet, Foucault, Becquerel (Edmond).
Jurés suppléants : MM. Clerget, Barreswill.

CLASSE X. — ARTS CHIMIQUES, TEINTURES ET IMPRESSIONS, INDUSTRIES DES PAPIERS, DES PEAUX, DU CAOUTCHOUC, ETC.

Jurés titulaires : MM. Dumas, Chevreul, Balard, Persoz, Fauler, Kuhlmann, Canson (Étienne).
Jurés suppléans : MM. Schlesinger, Wurt.

CLASSE XI. — PRÉPARATION ET CONSERVATION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

Jurés titulaires : MM. le prince Louis Bonaparte, Fouché-Lepelletier, Payen, Darblay jeune.
Juré suppléant : M. Grar (Numa).

4e GROUPE. — *Industries se rattachant aux professions savantes,*

CLASSE XII. — HYGIÈNE, PHARMACIE, MÉDECINE ET CHIRURGIE.

Jurés titulaires : MM. Rayer, Nélaton, Mélier, Bussy, Bouley (Henri).
Jurés suppléans : MM. Tardieu (Ambroise), Demarquay.

CLASSE XIII. — MARINE ET ART MILITAIRE.

Jurés titulaires : MM. le baron Charles Dupin, président ; général Noizet, amiral Leprédour, Nesmes-Desmarets, Guyot.
Jurés suppléants : MM. de la Roncière, Reech.

CLASSE XIV. — CONSTRUCTIONS CIVILES.

Jurés titulaires : MM. Mary, de Gisors, Reynaud, de la Gournerie.
Juré suppléant : M. Delesse.

5e GROUPE. — *Manufactures de produits minéraux.*

CLASSE XV. — INDUSTRIE DES ACIERS BRUTS ET OUVRÉS.

Jurés titulaires : MM. Michel Chevalier, Frémy, Barre, Goldenberg.
Juré suppléant : M. Lebrun.

CLASSE XVI. — FABRICATION DES OUVRAGES EN MÉTAUX D'UN TRAVAIL ORDINAIRE.

Jurés titulaires : MM. Pelouze, Wolowski, Estivant, Coulaux, Victor Paillard, Dierickx.
Juré suppléant : M. Dumas fils.

CLASSE XVII. — ORFÉVRERIE, BIJOUTERIE, INDUSTRIE DES BRONZES D'ART.

Jurés titulaires : MM. le duc de Cambacérès, comte de Laborde, Devéria, Ledagre, Fossin.

CLASSE XVIII. — INDUSTRIE DE LA VERRERIE ET DE LA CÉRAMIQUE.

Jurés titulaires : MM. Regnault, Péligot, Bougon, Saint-Claire Deville (Henri), de Caumont, Chenavard.
Jurés suppléans : MM. Vital Roux, Salvetat.

6e GROUPE. — *Manufactures de tissus.*

CLASSE XIX. — INDUSTRIE DES COTONS.

Jurés titulaires : MM. Mimerel, Dolfus (Jean), Barbet, Seillières (Ernest), Lucy-Sédillot.
Juré suppléant : M. Picard (Charles).

CLASSE XX. — INDUSTRIE DES LAINES.

Jurés titulaires : MM. Cunin-Gridaine, Bernoville (Frédéric), Seydoux, Randoing, Germain Thibaut, Gaussen (Maxime), Billet.
Jurés suppléans : MM. Delattre (Henri), Chennevière (Th.).

CLASSE XXI. — INDUSTRIE DES SOIES.

Jurés titulaires : MM. Arlès-Dufour, Faure (Et.), Tavernier (Charles), Girodon, Robert (Eugène).
Jurés suppléans : MM. Langevin, Saint-Jean.

CLASSE XXII. — INDUSTRIE DES LINS ET DES CHANVRES.

Jurés titulaires : MM. Legentil, Cohin aîné, Desportes, Désiré Scrive.
Juré suppléant : M. Godard (Auguste).

CLASSE XXIII. — INDUSTRIES DE LA BONNETERIE, DES TAPIS, DE LA PASSEMENTERIE, DE LA BRODERIE ET DES DENTELLES.

Jurés titulaires : MM. Sallandrouze de la Mornaix, Badin, Aubry (F.), Liéven-Delhaye, Lainel, Hautemanière, Flaissier.
Juré suppléant : M. Milon.

7° GROUPE. — *Ameublement et décorations, modes, dessin industriel, imprimerie, musique.*

CLASSE XXIV. — INDUSTRIES CONCERNANT L'AMEUBLEMENT ET LA DÉCORATION.

Jurés titulaires : MM. Hittorf, baron A. Seillière, Diéterle, Varcollier.

CLASSE XXV. — CONFECTION DES ARTICLES DE VÊTEMENT; FABRICATION DES OBJETS DE MODE ET DE FANTAISIE.

Jurés titulaires : MM. Natalis Rondot, Trélon, Gervais (de Caen), Chevreux, Legentil fils.
Juré suppléant : M. Léon Say.

CLASSE XXVI. — DESSIN ET PLASTIQUE APPLIQUÉS A L'INDUSTRIE, IMPRIMERIE EN CARACTÈRES ET EN TAILLE DOUCE, PHOTOGRAPHIE, ETC.

Jurés titulaires : MM. Firmin Didot (Ambroise), Duverger, Léon Feuchère, baron Gros, Lechesne.
Juré suppléant : M. Merlin.

CLASSE XXVII. — FABRICATION DES INSTRUMENS DE MUSIQUE.

Jurés titulaires : MM. Halevy, Victor Berlioz, Marloye, Roller.

2° DIVISION. — ŒUVRES D'ART.

8° GROUPE. — *Section de peinture, gravure et lithographie.*

15 Français. — 5 étrangers.

Président : M. le comte de Morny.
MM. Alaux, Dauzats, Eugène Delacroix, Desnoyers, Flandrin, Français, Horace Vernet, Ingres, de Mercey, Mouilleron, le marquis de Pastoret, Picot, Robert Fleury, Villot.

Section de sculpture et gravure en médailles.

11 Français. — 2 étrangers.
(Le président, étranger.)

MM. Arago, Baroche, Barye, de Longpérier, Dumont, Duret, Gatteaux, de Nieuwerkerke, le général prince de la Moskowa, de Reizet, Simart.

Section d'architecture.

7 Français. — 1 étranger.

M. Caristie, *président.*
MM. Duban, Lefuel, Lenormant, Mérimée, de Saulcy, Léon Vaudoyer.

— On lit dans le *Moniteur* du 20 mars :

« S. A. I. le prince Napoléon s'est rendu à midi, au palais de l'exposition universelle des beaux arts, avenue Montaigne, pour présider la séance d'installation des jurys d'admission des œuvres d'art.

« S. A. I. était accompagnée de MM. Arlès-Dufour, secrétaire général de la commission impériale; Thibeaudeau, secrétaire général adjoint; de Mercey, secrétaire de la section des beaux arts. Elle a été reçue par M. le comte de Nieuwerkerke, directeur général des musées, président du jury d'admission, et par les membres du jury.

« S. A. I. le prince Napoléon s'est rendu dans la salle des délibérations, et le jury ayant pris séance, S. A. I. lui a adressé l'allocution suivante, que l'assemblée a accueillie avec un vif assentiment :

« Messieurs,

« Déjà une première fois un concours de toutes les industries du monde s'est ouvert dans un pays voisin et allié qui doit à son industrie toute sa force et sa prospérité. Il était réservé à la France, quand elle renouvelle une exposition universelle de l'industrie, d'y joindre celle des beaux arts, qui contribuent tant à sa gloire.

« C'est là une innovation qui sera féconde; aussi suis-je heureux d'en reporter hautement le mérite à qui en a eu la première pensée, à S. M. l'impératrice Eugénie, qui s'y est vivement intéressée, et a voulu ainsi répandre un nouvel éclat sur la France.

« C'est, messieurs, une tâche importante qui vous est dévolue; vous la remplirez avec une juste sévérité; vous ne formulerez que des jugemens équitables; vous n'aurez en vue que la considération dont jouit à si juste titre la France; vous ne tiendrez compte que du rang élevé où les œuvres de ses artistes l'ont mise et où il faut la maintenir.

« Dans cette tâche, qui a bien ses difficultés, je l'avoue, votre président, quelle que soit la faiblesse de ses lumières à côté de celles des hommes éminens qui composent les jurys, s'efforcera de prêcher d'exemple.

« Il ne nous faut arriver à cette bataille pacifique qu'avec des armes bien choisies, afin que nos artistes se montrent dans cette lutte dignes de ces autres enfans de la France qui combattent si vaillamment les ennemis de notre patrie.

« Je déclare ouverte la session des jurys des beaux-arts. »

« Sur l'invitation de S. A. I., les sections du jury pour la peinture, la sculpture et l'architecture ont immédiatement procédé à la nomination de leurs présidens et vice-présidens, et se sont constituées.

« S. A. I. a ensuite visité en détail toutes les parties du bâtiment destiné à l'exposition universelle des beaux-arts, dont elle a approuvé l'heureuse disposition. »

— Le gouvernement du Pérou vient de nommer M. Émile Fournier commissaire de cette république à l'exposition universelle de Paris.

— Le gouvernement de la république de Guatemala vient de nommer commissaires à l'exposition universelle de Paris : M. le général Garcia-Granados, secrétaire de la légation de Guatemala à Paris, et M. Émile Fournier, négociant.

— L'administration de la manufacture des glaces de Saint-Gobain vient de faire couler et polir, pour envoyer à l'exposition universelle, une glace d'une superficie de 18 mètres carrés.

— Huit voitures chargées d'objets chinois destinés à l'exposition universelle sont parties il y a deux jours du Havre, se dirigeant sur Paris.

— Les derniers travaux du Palais de l'Industrie se poursuivent avec une telle activité,

que l'on peut croire que les peintres et les décorateurs auront terminé leur œuvre avant le 1er mai prochain. Ce ne sont plus en effet que des travaux d'ornementation qui restent à exécuter dans ce vaste édifice. Il n'en est pas absolument de même pour son annexe, qui se profile sur le quai de la Conférence dans une longueur de 1,200 mètres. Ce vaste berceau de cristal est depuis longtemps établi sur les piles en maçonnerie destinées à le supporter, mais la construction des deux tribunes supplémentaires qui le partageront en trois nefs, et qui régneront dans toute son étendue, a nécessité de nouveaux travaux assez considérables.

A l'extérieur de l'édifice, on a pratiqué, comme nous l'avons dit, de nombreux abatis d'arbres pour dégager la principale façade et les entrées latérales. Les deux corps de garde ont été démolis, et quelques établissemens particuliers vont avoir le même sort. M. le préfet de la Seine, représentant l'état et la ville de Paris, propriétaire des Champs-Élysées, a offert à M. Langlois, gérant de la société du Panorama, situé sur un terrain appartenant à la ville, entre le Palais de l'Industrie et le Cours-la-Reine, une somme de 450,000 francs pour indemnité complète, à raison de l'expropriation dudit établissement. Les autres indemnités pour quelques établissemens expropriés s'élèvent à la somme de 170,000 francs.

Des routes nouvelles ont été tracées pour faciliter au public les abords de l'édifice. Ces routes, bordées en granit, présenteront à la circulation de larges trottoirs. Des jardins seront plantés sur les côtés du palais; enfin le sol, qui offrait une déclivité assez marquée, est relevé de manière à se trouver de niveau avec les différentes entrées de l'édifice.

— Le gouvernement de Nassau a nommé commissaire à l'exposition universelle M. E. Lade, négociant originaire de ce duché et actuellement établi à Paris.

— M. Schubart, ancien négociant, a été nommé commissaire du gouvernement bavarois à l'exposition universelle.

— M. Dielitz, secrétaire général des musées royaux à Berlin, vient d'arriver à Paris pour diriger, en qualité de commissaire du gouvernement prussien, les travaux relatifs à l'arrangement et à la décoration des objets d'art de ce pays qui doivent figurer à l'exposition universelle.

— On écrit de Dresde à la *Gazette d'Augsbourg* :

« On dit que MM. Cornelius et Kaulbach enverront des cartons de leurs grands tableaux à Paris, lesquels seront exposés dans des galeries particulières. On ne sait pas encore si MM. Schoor et Bendemann exposeront aussi quelques-uns de leurs grands cartons. M. Hubner enverra son ouvrage le plus récent : *Charles-Quint au jardin du monastère de Just*, qui a attiré ici l'attention au double point de vue de son caractère historique et des mérites de l'exécution artistique. Cet artiste compte exposer aussi les cartons qu'il a exécutés dernièrement pour une fenêtre de l'église des Dominicains de Cracovie, que M. Scheinert a peinte.

« Les galeries de Paris auront en outre des ouvrages de Gonne (le Bajazzo), un paysage, par Louis Richter, qui ont été déjà exposés à Munich. MM. Erhardt et Pesche enverront des tableaux historiques et d'autres genres.

« Quant à la sculpture, M. Nietsekel présentera une copie de son *Lessing*, ouvrage unique dans l'art monumental moderne, et de sa *Pieta*, qu'on pourrait nommer la *Niobé chrétienne*. M. Hœhnel exposera plusieurs de ses figures allégoriques du monument de Prague et une partie de ses reliefs.

« Nous pouvons donc nous flatter de voir la ville de Dresde aussi bien représentée à Paris qu'elle l'a été à Munich. »

— Les produits des Indes destinés à l'exposition de Paris sont en route pour leur destination. D'après le *Times*, ils dépasseront en valeur et en variété ceux exposés au Palais de Cristal à Londres en 1851.

—On envoie de Calaveras County, dans l'état de Californie, à l'exposition de Paris, le bloc d'or le plus grand qu'on ait vu jusqu'à ce jour. Le poids de ce bloc, qui se trouve déjà en route pour Paris, est de 160 livres, dont 10 livres seulement de quartz; tout le reste est de l'or pur. D'après le *New-York Herald*, sa valeur monte à 38,916 dollars, et il a été vendu par cinq heureux trouveurs, à un Américain, pour 40,000 dollars. Ce bloc est presque dix fois plus grand que celui qui a été trouvé le 1er mars 1853 à Sonora, et qui pesait 247 onces. La valeur de celui-ci n'était que de 4,250 dollars.

— Dans une circulaire toute récente, les lords du comité du commerce ont déclaré que, après avoir examiné les meilleurs moyens à employer pour conduire à Paris la section anglaise de l'exposition universelle, ils avaient été d'avis qu'en s'appuyant sur une responsabilité individuelle, on atteindrait mieux le but. Leurs seigneuries ont confié la surveillance et la direction des arrangemens à l'exposition à M. Henry Cole.

Il va s'ouvrir à Paris dans le quartier le plus élégant, sur le boulevard des Capucines, un établissement qui mérite d'être signalé à l'attention publique. Les salons de la Compagnie lyonnaise formeront un vaste ensemble de galeries dans lesquelles se trouveront réunis tous les produits les plus nouveaux et les plus distingués sous le rapport du goût et de la qualité qui sortent des ateliers de l'industrie lyonnaise : soieries de toutes espèces, velours, châles, haute rubannerie, etc.

Dans des salons voisins seront placés des assortiments des plus riches dentelles de France et de Belgique, des choix de châles et de confection de Paris et de toutes ces merveilles de l'élégance française qui contribuent à perpétuer la suprématie du goût français.

HYGIÈNE.

ÉTUDES SUR L'HYDROTHÉRAPIE.

En 1816, un paysan silésien des environs de Freiwaldau fut renversé par un cheval fougueux qui lui imprima ses fers sur la face, lui fit des contusions graves au bras gauche et lui fractura deux côtes. Un chirurgien fut appelé : ses efforts pour remédier au déplacement qui avait lieu entre les fragmens furent sans résultats; il déclara que si le malade échappait au danger qui le menaçait, il resterait longtemps souffrant et contrefait. Le jeune homme, mécontent de cet arrêt, se traita lui-même. Dans cette pensée, il appuya sa poitrine contre l'angle d'une chaise, et, retenant sa respiration, fit reprendre aux deux côtes leur direction première. Il se fit ensuite un bandage avec un essuie-mains mouillé, but de l'eau en abondance et guérit en peu de temps. Cette cure bien simple pour un médecin frappe vivement son imagination : il attribue à l'eau ce qui est tous les jours le résultat des seuls efforts de la nature. et, secondé par un esprit d'observation, un tact et une pénétration peu ordinaires, il étudie avec ardeur les effets produits par le froid sur l'économie et les lois qui régissent son application thérapeutique. Il commence par faire quelques expériences sur les animaux; bientôt, encou-

ragé par le succès, il aborde avec résolution le traitement d'un grand nombre de maladies et réussit au-delà de ses espérances. Ses cures font du bruit dans les environs : sa réputation grandit rapidement, et comme il faut à l'homme une apparence de merveilleux pour le décider à accorder leur valeur aux choses les plus simples, on ne tarde pas à regarder Priessnitz (car c'est son histoire que nous racontons) comme un protégé du ciel. Alors commence pour lui l'ère de la persécution, qui dure jusqu'en 1830. A cette époque seulement, le gouvernement autrichien l'autorise à recevoir des malades et à les traiter d'après sa méthode (1), et en quelques années Grœfenberg devient le rendez-vous de tous les révoltés contre la médecine et les médecins. Chacun raconte avec enthousiasme les guérisons miraculeuses dont il a été témoin. Les paralytiques marchent, les aveugles voient!... A l'avenir, plus de médecins, plus de médicaments. L'eau froide pour prévenir la maladie, l'eau froide pour hâter la convalescence, l'eau froide toujours... L'humanité vient de réaliser un immense progrès. Que si quelqu'un s'avise de citer timidement un insuccès, un cas de mort, un accès de folie résultant de l'exagération du traitement, les adeptes prouvent jusqu'à l'évidence que le malade seul a tort; Priessnitz ne saurait se tromper, l'eau lui faire défaut. Cet autre Hippocrate meurt à l'apogée de sa gloire, laissant une fortune de deux millions!

Telle est en quelques mots l'histoire de ce fervent apôtre de l'eau froide, histoire intéressante et pleine d'enseignemens philosophiques. N'est-il pas en effet surprenant de voir au XIX[e] siècle un homme sans instruction aucune tenir pendant plus de vingt ans le corps médical en échec, imposer despotiquement son autorité aux esprits les plus distingués comme les plus vulgaires, et sans titre légal exercer publiquement la médecine sous la protection officielle d'un des premiers gouvernemens de l'Europe? Quel exemple plus frappant de ce que peuvent l'intelligence et la volonté soutenues par une conviction profonde! Certes, en promettant aux hommes la guérison de leurs maux, en développant dans leur esprit l'espérance de voir revenir la santé et la vigueur de la jeunesse, Priessnitz faisait mouvoir un puissant levier, et l'on comprend l'extension rapide que prit son système en Allemagne, en Angleterre et en France. Mais est-il le premier qui ait appliqué avec succès l'eau froide au traitement des maladies, ou bien a-t-il su rendre fécond en résultats heureux un moyen resté stérile dans les mains de ses devanciers? Sa méthode enfin réalise-t-elle donc un grand progrès?

L'histoire des siècles précédens prouve que, dès la plus haute antiquité, l'eau froide a été appliquée, soit au traitement des maladies chirurgicales, soit à celui des maladies internes. On trouve presque à chaque époque des apologistes enthousiastes de cette méthode, et si les médecins se sont privés jusqu'à ce jour d'un agent aussi énergique, les faits qui auraient dû fixer leur attention n'ont pas manqué autour d'eux.

L'eau froide est le premier médicament que l'homme ait trouvé sous sa main. Le prophète Élysée prescrivit à Naaman, général de l'armée de Syrie, l'eau du Jourdain comme le meilleur remède à ses maux. Patrocle, au siége de Troie, après avoir retiré le dard dont avait été blessé son ami Euripide, lave simplement sa plaie avec de l'eau. On voit par les aphorismes 23 et 25 (2) qu'Hippocrate connaissait les propriétés sédatives de l'eau froide, et par plusieurs autres passages qu'il savait en tirer parti dans les fractures et les luxations. Les médecins qui ont vécu après lui parlent presque tous d'une manière plus ou moins explicite des vertus de l'eau froide, non plus seulement au point de vue hygiénique, mais encore comme moyen thérapeutique. Les bains froids et la gymnastique sont la base de l'hygiène de tous les peuples primitifs. Tant que les mœurs sont restées pures, l'usage de l'eau chaude a été presque inconnu; chez les

(1) Schedel. *Examen clinique de l'hydrothérapie*. Paris, 1845.
(2) Sect. V.

anciens Lacédémoniens, il était expressément interdit de prendre des bains chauds (1); Platon (2) réservait les bains chauds aux vieillards. Dans les premiers temps de la République, les Romains se contentaient de se baigner dans le Tibre. Mais, après la prise de Corinthe, les mœurs ne tardèrent pas à se corrompre, on renonça alors aux bains froids, et l'usage des bains en quatre parties ou actes (3) se répandit dans toutes les classes de la cité. Bientôt il devint un besoin si impérieux que, sous les empereurs, la coutume universelle était de prendre un bain tous les jours avant le repas principal (4). Ce qui fait dire à Artemidore (5) : « Actuellement le bain n'est pas autre chose que la route qui mène au repas. » Dans cette espèce de bain, l'eau froide figurait à peine; on l'avait remplacée par l'eau tiède, comme cela se pratique encore aujourd'hui en Orient. Aussi Vitruve, dans son *Plan de thermes*, mentionne-t-il à peine le *frigidarium*.

Vers la fin du premier siècle avant Jésus-Christ, *Antonius Musa*, médecin de l'empereur *Auguste*, fit sur ce prince une heureuse application de l'hydrothérapie, et le guérit d'une affection chronique par l'usage interne et externe de l'eau froide, ce qui remit les bains froids en honneur (6).

Mais c'est surtout sous Néron que *Charmis*, de Marseille, médecin à Rome et grand partisan de l'eau froide, critiquant la pratique de ses confrères et l'ancienne manière de prendre le bain, la modifie complétement, et réalise un véritable progrès dans l'application des agents hydriatriques. Après avoir fait transpirer le malade dans une étuve sèche, il le plonge dans un bassin d'eau très froide sans avoir égard à la rigueur de la saison : *Repente civitatem Charmis ex eadem Massilia invasit, damnatis non solum prioribus medicis, verum et balneis, frigidaque etiam hibernis algoribus lavari persuasit; mersit ægros in lacus* (7). En adoptant l'opinion des savans commentateurs d'Oribase, qui font rapporter l'adjectif *prioribus* aussi bien à *balneis* qu'à *medicis*, on est autorisé à penser que l'usage de l'immersion froide après le bain chaud ne date que du temps de Charmis. On ne trouve en effet, dans les auteurs antérieurs à ce temps, que de fréquentes mentions des affusions froides ou tièdes après le bain chaud. La vogue que les bains froids acquirent par l'influence de Charmis fut au moins aussi grande que celle qui existe aujourd'hui. *Videbam* (dit Pline dans le passage que nous avons cité plus haut) *senes consulares usque in ostentationem rigentes*. Charmis avait parfaitement compris que l'eau froide, appliquée à l'extérieur, est un modificateur des plus énergiques, que son emploi peut être généralisé et donner naissance à des médications fort différentes, suivant la durée de l'application et la température de l'eau.

Il n'entre pas dans le cadre que nous nous sommes tracé d'étudier les effets phy-

(1) Krause, *Sur la gymnastique et l'agonistique des Grecs*, en allemand, tome I, p. 625.

(2) *Legg*. VI, p. 761, c.

(3) Le premier acte du bain s'accomplissait dans le *Laconicum*. C'était une étuve sèche ou un bain d'air chaud et sec. Le second, véritable bain d'eau chaude, se passait dans le *caldarium*. Dans quelques établissemens, celui de Pompéi entre autres, l'étuve et le bain chaud se trouvaient dans la même pièce. A l'une des extrémités étaient les gradins pour l'étuve, à l'autre le bassin d'eau chaude et probablement les bouches d'air chaud venant du fourneau. En troisième lieu, on arrivait au *frigidarium*, salle où se trouvait un seul réservoir d'eau froide qui, en général, avait des proportions considérables. (Celui de la villa de *Sidoine Apollinaire* contenait 172 mètres cubes. La piscine des thermes de Dioclétien avait 66 mètres de long sur 33 de large.) En sortant de là, on arrivait dans le *tepidarium*, sorte de vestiaire où régnait une température modérée, et que l'on traversait deux fois lorsqu'il n'y avait pas d'*apodyterium* pour se déshabiller. — Celse, *de Med.*, lib. I, 4. — Oribase, lib. X, cap. I, p. 865 et seq. notes.

(4) Oribase, livre X, ch. 1, notes, p. 874, l. 28.

(5) *Oneirocr*. I, 64.

(6) Pline, XXIX, 5, al. 1. — Dion. Cass., LIII, 30. — Suetone, *Aug*. 59 et 81

(7) Pline, *loc. cit.*

siologiques qui résultent de ces différentes manières d'opérer; nous insistons seulement sur ce fait: c'est qu'à dix-huit siècles de distance, on retrouve le même entraînement pour une médication empirique en opposition presque directe avec les habitudes et les opinions reçues. Charmis, quoiqu'il fût médecin, est pour nous le Priessnitz de l'ancienne Rome, et nous nous étonnons que cette remarque ait échappé jusqu'à ce jour aux auteurs qui se sont occupés de ce sujet.

L'impulsion donnée par Antonius Musa et par Charmis se prolongea après leur mort. Celse, qui survécut à ce dernier, fit un fréquent usage de l'eau froide, et l'on peut voir dans son ouvrage sur la médecine (1) l'application qu'il en faisait dans un grand nombre de maladies : au chapitre quatrième, il est fait mention des douches descendantes artificielles, ce qui prouve encore une fois que les agens hydriatriques étaient presque tous connus des anciens.

L'enthousiasme, au IIe siècle, s'était déjà bien refroidi, et nous trouvons Gallien partisan modéré du bain froid; cependant il semble considérer l'immersion comme le principal des quatre actes du bain, les deux premiers (le *laconicum* et le *caldarium*) n'étant qu'une préparation au *frigidarium*. « Chez les malades affectés de fièvres hec« tiques, ce n'est pas, dit-il, le bain chaud qui produit l'effet avantageux, mais le « bain froid auquel les deux premiers actes préparent le corps du malade, de même « que chez toutes les autres gens qui prennent un bain en l'état de santé (2). » Aussi recommande-t-il aux jeunes gens bien portans de parcourir rapidement les deux premières chambres du bain et de se presser d'arriver à la piscine froide.

Pendant une longue période de dix ou douze siècles, c'est à peine si l'on trouve quelques mentions de l'eau froide. Nous devons cependant citer Rhazès, qui conseille d'appliquer, sur les brûlures récentes, des compresses imbibées d'eau glacée, et Avicenne, qui l'emploie contre les fractures et les luxations.

Au XVe siècle, une multitude de charlatans parcourent l'Italie, opérant à l'aide de l'eau froide des cures inattendues qu'ils ont soin d'attribuer à une *influence surnaturelle*, *à la magie*, *au sortilége*, etc., et autres grands mots dont il était facile de se servir à cette époque pour exploiter la crédulité publique. Nous voyons les mêmes faits se passer en France au XVIe siècle. Tout le monde connaît le désappointement naïf d'Ambroise Paré, qui, au siége de Metz, se vit supplanté dans la confiance des malades par un certain maître Doublet, devenu à force de ruse et d'adresse chirurgien du duc de Nemours; cet empirique pansait les blessures avec de la charpie imbibée d'eau froide, et obtenait, même dans les cas les plus graves, des résultats très heureux. Inutile d'ajouter que charpie, linge à pansement, etc., avaient été préalablement conjurés suivant toutes les règles de la magie. Quoi qu'il en soit, les malades de maître Doublet guérissaient mieux et plus vite que les blessés d'Ambroise Paré. Ce fait ne pouvait échapper à ce dernier, et comme il était trop éclairé pour accepter sans examen une cure réputée merveilleuse, il soutint avec énergie qu'à l'eau froide seule en revenait tout l'honneur, et que l'intervention des puissances surnaturelles évoquées par maître Doublet n'était qu'une manœuvre habile pour en imposer au vulgaire. « Je ne « veux laisser à dire, s'écria-t-il, qu'aucuns guarissent les playes auec eau pure, après « auoir dit dessus certaines paroles, puis trempent en l'eau des linges en croix et les « renouuellent souuent. Je dy que ce ne sont les paroles ni les croix, mais c'est l'eau « qui nettoye la playe, et, par sa froideur, garde l'inflammation et la fluxion qui pour« roient venir à la partie offensée, à cause de la douleur (3). »

(1) *De Medicina*, lib. I, cap. 4, 5, 8, 9, 20; lib. IV, cap. 2.
(2) *Meth. med.*, X, 10, cité dans les notes d'Oribaze, liv. X, chap. 6.
(3) A. Paré, Œuvres complètes, édit. Malgaigne, t. I, p. 97. Paris, 1840.

Les efforts d'Ambroise Paré furent impuissants contre la crédulité publique et les fraudes intéressées. Pendant le XVII[e] siècle, si l'on en excepte l'ouvrage de Smith (1) et de Floyer (2), l'eau froide ne fut l'objet d'aucune étude sérieuse; mais au commencement du XVIII[e] siècle, plusieurs médecins distingués s'occupèrent de cette question et cherchèrent à substituer l'hydrothérapie méthodique à l'empirisme des charlatans. Dans cette voie, nous trouvons en première ligne Hancocke (3) en Angleterre, Frédéric Hoffmann, J. S. Hang en Allemagne, Hecquet, Geoffroy, Noguez, Tissot, Percy en France; ce dernier résume ainsi son opinion : « Sydenham disait qu'il renoncerait à la « médecine si on lui ôtait l'opium; pour moi, j'aurais renoncé à la chirurgie des armées « si l'on m'eût interdit l'usage de l'eau » (4).

Mais les doctrines humorales sur lesquelles reposaient tous les travaux des auteurs que nous venons de nommer ne tardèrent pas à être renversées par l'esprit philosophique qui envahit les sciences; les faits qui auraient dû survivre aux hypothèses et aux théories tombèrent avec elles dans le même oubli, et c'est à peine si, en 1798, Pinel fait mention de l'eau froide dans son immortelle *Nosographie* (5). Heureusement qu'en Angleterre il n'en était pas ainsi; William Wright et Currie se livraient à des expérimentations intéressantes sur l'emploi des affusions froides dans le traitement des fièvres continues, et voyaient le succès dépasser leurs espérances (6). James Currie a donné à l'hydrothérapie une impulsion nouvelle, et on peut affirmer que c'est lui qui le premier en a fixé les bases scientifiques.

Il reste donc démontré que de tout temps les hommes se sont préoccupés des vertus médicatrices de l'eau froide; mais il faut cependant reconnaître que l'hydrothérapie doit à l'énergie et la persévérance de Preissnitz l'extension considérable qu'elle a prise de nos jours. Les recherches de ses prédécesseurs ont dû lui être à peu près inconnues, du moins n'y a-t-il que très peu d'analogie entre leurs doctrines et la sienne : c'est en observant les faits dont il était le témoin que Priessnitz a trouvé les différens procédés qu'il employait dans sa pratique; il ne se préoccupait pas de créer des appareils ingénieux; quelques tonneaux sciés en deux servaient de bains de siége; « quelques baraques en planches formant des espèces de chambres, dans l'une desquelles tombait la douche amenée par des conduits de bois, constituaient l'établissement hydrothérapique de Græfenberg; l'une de ces baraques, celle qui était exclusivement destinée aux femmes, était ouverte par le haut; c'est là, quelque temps qu'il fît, en été comme en hiver, que les femmes les plus délicates s'exposaient, le corps complétement nu, à l'action de la douche (7). » Il ne fut pas difficile de perfectionner un tel état de choses, et l'on comprend que les établissemens qui s'élevèrent pour lui faire concurrence durent chercher à attirer les malades par des habitations commodes et des appareils mieux entendus. Lorsque nous avons visité l'Allemagne, nous avons été surpris de l'immense différence qui existait entre des établissemens presque contemporains : ainsi, pendant qu'à Græfenberg c'était la nature seule qui avait fait tous les frais d'installation, à *Marienberg* (8), par exemple, l'art avait réalisé des prodiges (9) : situé sur les bords du Rhin, à peu de distance de Coblentz, cet établissement est sans contredit un des plus remar-

(1) Smith, *Traité des vertus médicinales de l'eau commune*, trad. franç. — Paris, 1730.

(2) Floyer, *Inquiry into the right use of the hot, cold and temperate baths in England*. — London, 1697.

(3) Hancocke, *Febrifugum magnum or common water the best cure of fevers*. — Londres, 1722.

(4) Percy, *Dict. des sc. méd.*, art. *Eau*, tome X, page 480-498.

(5) L. Fleury, *Traité pratique et raisonné d'hydrothérapie*, page 43.

(6) Currie, *Medical reports on the effects of water cold and warm*, etc. — London, 1798.

(7) Scoutetten, *De l'eau sous le rapport hygiénique et médical*, page 40. — Paris, 1843.

(8) Boppart, duché de Nassau.

(9) Depuis cette époque, de grands travaux ont été exécutés à Græfenberg.

quables de l'Allemagne. Non loin de là se trouve l'établissement de La Laubbach, qui, dans des proportions moins considérables, offre les mêmes ressources. Il est sous la direction d'un praticien modeste, le docteur Petri, dont l'accueil cordial nous a vivement touché. Son expérience hydrothérapique est très grande; elle résulte de vingt-cinq ans de pratique, et nous n'oublierons jamais l'affabilité et la bonhomie avec laquelle il nous racontait ses succès et ses revers.

La France aujourd'hui n'a plus rien à envier à la Prusse et à l'Autriche; mais, par une singulière bizarrerie, tandis que dans les départemens on comptait plusieurs vastes établissemens hydrothérapiques, à Paris on ne trouvait rien qui fût digne de fixer l'attention. Ce qui peut expliquer ce fait, c'est l'accueil hostile ou tout au moins défiant que les sociétés savantes et le corps médical de la capitale ont fait au traitement hydriatrique. Il y a lieu de s'étonner de ce fait après la publication des ouvrages de MM. La Corbière (1), Scoutetten (2), et surtout Schedel (3), où l'on trouve pour la première fois une appréciation vraiment scientifique des modificateurs hydrothérapiques. Il fallut que M. Fleury, se fondant sur les doctrines physiologiques, exposât les principes de l'hydriatrie rationnelle (4), et appelât avec persévérance l'attention de ses confrères sur les résultats qu'il obtenait tous les jours. Ses efforts ont été couronnés de succès, et presque tous les médecins aujourd'hui reconnaissent les propriétés curatives de l'eau froide sagement appliquée; aussi, plusieurs établissemens se sont élevés à Paris et dans les environs : Bellevue, Issy, Auteuil, les Néothermes. Nous les avons tous visités en détail, et les appareils que nous y avons remarqués nous ont paru supérieurs à ceux qui existent sur les bords du Rhin. Cela se conçoit facilement, car les établissemens français, postérieurs à ceux de l'Allemagne, ont pu mettre à profit l'expérience de leurs devanciers et réaliser dès lors de notables progrès. C'est ainsi qu'aux Néothermes, où se sont faits les travaux les plus récens, nous avons trouvé réunis et singulièrement perfectionnés tous les appareils qui existent ailleurs. Les douches sont plus puissantes qu'à Marienberg et disposées d'une manière beaucoup plus commode pour les malades : la salle est de plain-pied, et le doucheur s'élève de façon à dominer le patient, qui, à Laubbach, Lyon, par exemple, se voit obligé de descendre dans une sorte de fosse pour prendre la douche. L'organisation des Néothermes nous a paru logique, car des marches, rendues glissantes par l'eau, peuvent exposer les impotents à des chutes graves. Au milieu de la salle de douches, nous avons retrouvé la grande cascade de Laubbach, mais avec une chute et un volume d'eau plus considérables que l'on peut diminuer suivant les circonstances, et réduire à un simple filet. Dans la piscine, sans cesse alimentée par une eau vive, nous avons remarqué avec intérêt l'appareil destiné à produire les effets de lame : nous l'avions déjà trouvé dans la plupart des autres établissemens; mais celui des Néothermes est le seul qui nous ait paru fonctionner d'une manière complète. Il est véritablement curieux de voir cette masse considérable de liquide lancée avec une excessive violence, soulever l'eau du bassin et venir se briser en écumant contre les bords; si la force d'impulsion ne pouvait se graduer à volonté, il nous aurait semblé difficile qu'un homme, même très vigoureux, pût supporter un choc pareil sans être contusionné. Comme tous ces appareils sont alimentés par une source très-abondante et très-froide qui jaillit dans l'établissement même, on peut faire une cure hydrothérapique pendant l'été, ce qui serait impossible avec l'eau de la Seine, qui atteint 20 et 22 degrés centigrades.

(1) La Corbière, *Traité du froid, de son action et de son emploi intus et extra en hygiène, en médecine et en chirurgie.* — Paris, 1839.

(2) Ouvrage cité.

(3) Schedel, *Examen critique de l'hydrothérapie.* — Paris, 1843.

(4) Fleury, *Traité pratique et raisonné de l'hydrothérapie.* — Paris, 1852.

Les limites de cette notice ne nous permettent pas de passer en revue tous les procédés à l'aide desquels on peut varier l'emploi extérieur de l'eau froide; mais, pour compléter cette étude, nous dirons quelques mots des théories sur lesquelles repose le système de Priessnitz.

« Priessnitz suppose que, chez *tout malade*, le sang est plus ou moins chargé de *matières peccantes* que la nature parviendrait à chasser facilement, si on lui venait en aide, expulsion qui constituerait alors une crise salutaire plus ou moins violente; mais il rejette, comme plutôt nuisible qu'utile, l'emploi de *tout médicament*, et il en considère les effets comme plutôt propres à faire naître des obstacles qu'à favoriser les efforts de la nature. Au contraire, selon lui, les sueurs forcées, les diverses applications de l'eau à l'extérieur, et son usage abondant à l'intérieur, conjointement avec l'exercice au grand air, et l'absence de toute alimentation stimulante, sont des agents qui facilitent la production de ces crises salutaires, au moyen desquelles les humeurs peccantes sont expulsées, et l'économie soulagée (1). Cette théorie humorale surannée, ajoute M. Schedel, a quelques droits à notre respect, car l'altération et l'expulsion d'une matière morbifique, par un travail critique, est la doctrine du divin vieillard, et en se trompant avec Hippocrate, Priessnitz aura du moins la satisfaction d'avoir soutenu un principe parfaitement orthodoxe. »

Au mérite de l'orthodoxie médicale, cette doctrine en joint un autre qui devait être d'un grand poids aux yeux de Priessnitz: c'est qu'elle frappe les malades par sa simplicité, et qu'elle est comprise de tous, même des esprits les plus étrangers à la science.

On a fait à l'hydrothérapie empirique plusieurs reproches, parmi lesquels il en est deux parfaitement fondés. On l'a accusée à juste titre d'exagérer ses moyens d'action et d'appliquer à tous les cas une formule systématique et immuable. Ceci devait résulter inévitablement des doctrines de Priessnitz, et expliquer l'hésitation avec laquelle les médecins ont accueilli sa méthode. Aujourd'hui l'hydrothérapie est entrée dans le domaine de la science, et ses principes reposent sur des faits que l'expérimentation a rendus incontestables : c'est le thermomètre à la main qu'on a étudié l'action des modificateurs dont elle dispose; on a rigoureusement apprécié l'effet de la température sur la circulation du sang; on connaît son influence sur la production de la chaleur animale, et l'on a été amené ainsi à déterminer les circonstances dans lesquelles son application peut être utile.

Nous terminerons ici cet aperçu rapide. Les questions qui nous resteraient à examiner sont du domaine de la presse médicale. Nous nous sommes attachés à prouver que si les agents hydriatiques sont connus depuis les temps les plus reculés, Priessnitz a le premier appelé l'attention sur les ressources qu'offre leur ensemble, et que, dans ces dernières années seulement, l'hydrothérapie rationnelle a été établie sur des bases scientifiques qui lui assurent désormais une place importante parmi les médications les plus utiles à l'humanité.

P. B.

REVUE CRITIQUE.

« La montagne en travail enfante une souris », dit quelque part le fabuliste. L'industrie parisienne est une montagne aussi, Ossa sur Pelion; mais elle enfante des merveilles et des miracles, et le progrès accompli n'est jamais que la préface d'un progrès nouveau.

(1) Schedel, *loc. cit.*, p. 74.

Quand elle n'invente pas elle imite, et quand elle imite, elle met à la portée de tous ce qui était le privilége de quelques-uns. Un jour l'industrie est française, le lendemain elle est espagnole; chaque coup de baguette, c'est-à-dire chaque caprice, la transforme.

L'autre jour, par exemple, je suis allé en Chine sans quitter le boulevard des Italiens. On m'avait parlé d'un mobilier fort curieux que possédait un enfant prodigue de Paris, enrichi par les hasards d'une spéculation.

L'appartement était au premier au-dessus de l'entresol. Le premier salon rappelait par ses dispositions une tente, c'était l'asile des fumeurs; quelques divans et un tapis en faisaient tout l'ameublement; les plis d'une portière séparaient cette tente orientale, qui eût fait envie à Omer-Pacha, d'un boudoir et d'une autre pièce où mille objets en laque rappelaient la Chine. Tables incrustées, siéges en bambous, paravents à pans vernissés, coffres chargés de fleurs en nacre de perle, lanternes rouges, guéridons éclatants, rien n'y manquait; et quelle variété dans cette collection de fleurs et de fruits, d'oiseaux et de chimères tracés sur le fond noir et brillant de la laque! C'était un boudoir de Pékin dans le deuxième arrondissement de Paris. Un mandarin de première classe, orné du bouton jaune, aurait pu y rêver entre une boîte à thé et une fleur de lotus.

— Ah mon Dieu! lui dis-je, quelle jonque vous a porté ces merveilles?

— Cette jonque est une voiture.

— Quoi! vous n'arrivez pas de Canton?

— J'arrive du boulevard.

Il poussa la fenêtre en souriant.

— Regardez, me dit-il.

Et du doigt il me montra de l'autre côté un riche magasin sur l'enseigne duquel on lisait ce nom : Osmont (1).

Soyez donc Chinois pour qu'un Français s'empare de vos procédés, les imite et les adapte à tous les usages de la vie! Ce n'est plus la peine de fumer de l'opium, de tresser ses cheveux en longue queue, de manger des nids d'hirondelles et d'habiter à l'ombre sacrée de la grande muraille!

Mais voilà déjà que toutes les industries sont en rumeur pour la prochaine exposition; chaque atelier est comme une ruche; on cisèle, on polit, on taille, on sculpte, on sertit, on émaille. Le Palais de l'Industrie sera comme un entassement de ces bazars où les califes de Bagdad aimaient à promener leur curiosité.

Voulez-vous une merveille prise entre mille, une merveille à faire rêver toutes les Parisiennes, une de ces choses qui semblent avoir été dérobées à l'écrin des fées? C'est la parure d'émeraudes que MM. Marret et Jarry (2) préparent pour l'exposition.

La cour de Russie, où l'émeraude est en faveur, n'a pas de pierres plus magnifiques par le poids, l'eau et la couleur, mais surtout elle n'a pas de parures d'un goût plus exquis, plus finement travaillées, plus délicatement montées. Il faut des épaules d'impératrice à ces émeraudes plus vertes que la feuille des bois, plus éclatantes que des gouttes d'eau.

On a beaucoup parlé de Benvenuto Cellini; il est mort, et la gloire est facile aux morts. Mais, quel que fût son talent, je doute que MM. Marret et Jarry ne pussent faire aussi bien. Ce qui sort de chez eux est fait chez eux; ils cisèlent l'or et l'argent, ils le burinent, l'émaillent, le fouillent, et si le métal ainsi que la pierre ont une valeur qui leur est propre, ils leur donnent la valeur artistique qui en double le prix.

L'exposition de Paris n'a pas vu leurs débuts : les Américains ont gardé le souvenir

(1) Boulevard des Italiens, 28. Exposition publique et fabrique, impasse Saint-Sébastien, nº 8.

(2) 16, rue Vivienne.

des bijoux qu'ils ont envoyés à l'exposition de New-York, et le succès obtenu a été continué par la maison qu'ils ont fondée dans cette dernière ville.

A côté des broches et des diadèmes, des bracelets et des colliers, des bagues et des châtelaines qui rappellent les motifs les plus purs de l'art byzantin et de l'art gothique, de l'art tel qu'il florissait à Florence sous les Médicis, en France sous François Ier, vous verrez des coffrets, des boîtes, des nécessaires où le métal et le bois sont travaillés avec un art charmant.

Beaucoup de ces objets viendront de chez M. Audot, mais il enverra surtout, et on admirera entre toutes, une toilette d'un goût si délicieux, qu'au temps des contes de fées le prince épris de Cendrillon l'aurait voulue pour sa fiancée. La richesse y est alliée à l'élégance, la pureté des lignes à la variété des détails. Le dessin de cette œuvre de haute industrie est d'un artiste; il a fallu des artistes pour l'exécuter.

Est-ce tout? me direz-vous. Oh! que non ! mais pour aujourd'hui c'est assez. Avant la première représentation, il y a les répétitions générales. J'ai fait un tour en courant, j'ai vu mille choses, une parure de fée, une toilette de reine entre autres, et j'attends pour le reste.

JACQUES OLIVIER.

INDUSTRIE.

FABRICATION D'APPAREILS ET USTENSILES PHOTOGRAPHIQUES.

L'invention de MM. Daguerre et Niepce a créé non-seulement un art nouveau, une science et une profession nouvelle; elle a aussi provoqué la naissance et le développement d'une industrie entièrement inconnue il y a quelques années : nous voulons parler de la fabrication de tout ce qui se rattache à l'héliographie.

Fournis dans les premiers temps par les opticiens, les appareils de photographie sont devenus bientôt l'objet d'un travail particulier et d'une véritable spécialité industrielle L'industrie est douée de la prévoyance qui manque si souvent aux artistes et aux praticiens. Elle a su pressentir, deviner, prévenir tous les besoins matériels que pourrait faire naître le travail photographique, et créer toute une famille d'ustensiles matériels dont l'assistance pourrait faciliter, favoriser, accélérer, rectifier l'opération du photographe, encadrer, parer, perfectionner, mettre en relief ses œuvres. C'est ainsi qu'elle a été amenée à mettre au service de la pratique de cet art nouveau un grand nombre de métiers divers, depuis celui du fondeur qui tire de la fournaise les planches de cuivre destinées à devenir des plaques, jusqu'à celui de l'ébéniste qui fouille des arabesques autour des cadres, de l'émailleur qui incruste des médaillons à portraits.

Sans compter le fabricant de produits chimiques qui prépare le collodion et fournit les élémens du bain d'argent, le verrier qui fabrique les vitres, l'opticien qui mesure la puissance des lentilles à objectifs, le porcelainier qui modèle les vastes cuves carrées employées pour le lavage, combien d'autres ouvriers travaillent à la confection du mobilier complet d'un photographe qui tient à être bien installé! Pour s'en faire une idée, il suffit de visiter les ateliers et les magasins que M. Alexis Gaudin a établis rue de la Perle, n° 9, pour la fabrication des daguerréotypes et la préparation de tous les accessoires de photographie.

C'est dans un de ces jolis hôtels qui faisaient, il y a un siècle, la gloire et l'ornement du Marais, dans ces salons où les boiseries et les bergeries des dessus de portes témoignent encore du luxe et du goût des anciens habitans, que se fondent aujourd'hui, se laminent, se scient, se vernissent, se cisèlent, se polissent les mille élémens qui contribuent au développement, au progrès, au travail de cet art tout nouveau de l'héliographie. Une machine à vapeur met en mouvement tout un monde de roues, de poulies, d'engrenages qui aident et suppléent au besoin la force de l'homme. Ici c'est l'atelier où les planches de cuivre sont grattées et débarrassées de toute substance hétérogène; là elles sont revêtues, au moyen d'un procédé chimique particulier à la maison, d'nne plaque d'argent préalablement décapée avec le plus grand soin; plus loin, elles sont mises au feu et chauffées de façon à établir entre les deux métaux une parfaite solidarité et pour les mettre à même de passer au laminage; enfin, dans un vaste atelier où fonctionnent incessamment vingt-quatre laminoirs, elles sont réduites de leur primitive épaisseur de cinquante millimètres à celle d'un dixième de millimètre.

L'ébénisterie et la menuiserie jouent un grand rôle dans les accessoires de la photographie; des ateliers spéciaux sont consacrés dans l'établissement de M. Gaudin à chaque espèce de travail du bois, la préparation des boîtes carrées ou chambres noires, la confection des châssis, la découpure des cadres depuis les plus simples jusqu'aux plus délicats, la fabrication sur une grande échelle des stéréoscopes de tout genre et de tout prix, qui y est traitée avec un soin remarquable, celle des boîtes à plaques, des pieds d'appareils, des boîtes d'emballage.

Un atelier est aussi consacré à la verrerie; c'est celui où l'on taille les vitres des cadres, où l'on prépare les plaques de glace employées pour les clichés négatifs, où l'on dépolit celles qui s'adaptent aux châssis de reproduction positive.

A côté des ateliers sont les magasins où M. Gaudin a réuni tout ce dont le travail de l'artiste ou de l'amateur photographe peut exiger l'emploi, depuis les produits chimiques jusqu'aux médaillons, montres, bagues et bijoux dans lesquels peuvent être enchâssés des portraits. Dans ces magasins se trouvent aussi les bassines et les cuves de porcelaine de toute dimension, les appuis-tête établis de façon à maintenir dans l'immobilité la tête du modèle sans lui faire subir de pression et sans la fatiguer, les verres convexes d'objectifs, qui sont tous revus et éprouvés avec la plus rigoureuse attention.

De plus, pour que rien ne manquât dans sa maison de ce qui peut être utile à la pratique et au progrès de la photographie, M. Al. Gaudin a fondé un journal hebdomadaire, *la Lumière*, qui a cinq années d'existence et compte parmi ses collaborateurs les photographes les plus distingués; ce recueil est spécialement consacré à tenir ses abonnés au courant de tous les perfectionnemens qui surgissent chaque jour dans cet art de création si récente, et qui a pris déjà un développement si important.

On comprendra combien il était utile de centraliser ainsi dans le même établissement tout ce qui tient à la manipulation et au progrès de la photographie, quand on saura que la maison Alexis Gaudin a expédié dans l'année 1854 plus de trois mille appareils complets et près de deux millions de plaques d'argent laminées. Elle peut être rangée aujourd'hui au nombre des grands établissemens industriels de Paris, car elle occupe plus de cent cinquante ouvriers. Enfin pour assurer des débouchés permanents et nombreux à sa fabrique, MM. Al. Gaudin a eu le bon esprit d'établir à Londres, 67, Newgate Street, une succursale de sa maison de Paris, constamment approvisionnée et assortie comme la maison-mère elle-même.

LIVRES ET PUBLICATIONS DIVERSES.

A VENDRE

UN MAGNIFIQUE EXEMPLAIRE

DE LA

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE

DE MICHAUD

IMPRIMÉ

SUR TRÈS-BEAU *PARCHEMIN* VÉLIN

Édité par Michaud, imprimeur du Roi en 1814, à Paris.

FORMANT EN TOUT 82 VOLUMES.

La première partie comprend 52 volumes, illustrés d'un grand nombre de portraits dessinés au trait ; elle contient la biographie des hommes célèbres.

(*Ces 52 volumes sont reliés sur parchemin.*)

La deuxième partie se compose de 30 volumes et comprend la mythologie et les héros de l'antiquité.

(*Ces 30 volumes sont brochés.*)

Les 82 volumes vendus au poids représentent une valeur de 3,500 fr.

Il a été tiré quatre exemplaires seulement sur parchemin de la *Biographie universelle* de Michaud. Le premier a été vendu à la cour de Russie, le deuxième à la cour d'Autriche, le troisième a été brûlé à Paris dans un incendie, et le quatrième est celui qui est à vendre en ce moment.

Le prix de chacun de ces exemplaires a été dans l'origine de 25,000 fr.

S'adresser pour l'acquisition ou pour toute demande de renseignemens à M. Julien LEMER, rue des Saints-Pères, 40. (*Affranchir.*)

FURNE, libraire-éditeur, rue Saint-André-des-Arts, 45.

LA RUSSIE

ANCIENNE ET MODERNE

PAR MM.

CHARLES ROMEY ET ALFRED JACOBS

Illustrations par Ad. YVON

EXTRAIT DU PROSPECTUS

« C'est l'histoire de ce peuple si profondément obscur il y a cent quatre-vingts ans, aujourd'hui si pleine et même si brillante, que nous offrons au public. Ce livre sera divisé en deux parties : LA RUSSIE ANCIENNE (dynastie de Rurik) a été confiée au savant auteur de l'*Histoire d'Espagne*, M. Charles Romey, qui a fouillé les vieilles chroniques, étudié les textes slaves, et reproduit dans un tableau animé et rapide les fastes de la Russie barbare.

M. Alfred Jacobs, qui, dans un autre ouvrage, avait eu déjà occasion de suivre les développements de la puissance russe en Asie, a été chargé de l'HISTOIRE DE LA RUSSIE MODERNE, de l'avénement des Romanoff à la mort de l'empereur Nicolas. »

Conditions de la souscription :

LA RUSSIE ANCIENNE ET MODERNE, par MM. CH. ROMEY et AL. JACOBS, formera un volume in-8° jésus imprimé sur beau papier vélin glacé.

18 gravures sur acier entièrement nouvelles et gravées avec le plus grand soin, d'après les dessins de M. Ad. YVON, illustreront cet ouvrage, qui sera publié en 72 livraisons à 25 centimes.

Une ou deux livraisons par semaine. — L'ouvrage complet coûtera 18 francs.

HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1789

PAR HENRI MARTIN

Quatrième édition, entièrement refondue et augmentée d'un travail inédit sur l'ancienne Gaule.

Seize volumes in-8° cavalier.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

Cette quatrième édition de l'*Histoire de France*, complétement refondue et augmentée d'un travail inédit sur l'ancienne Gaule, formera 16 volumes in-8°, papier cavalier, ornés du portrait de l'auteur.

Chaque volume se vendra séparément 5 fr.

L'ouvrage complet coûtera 80 fr.

Tous les volumes qui dépasseront le nombre annoncé seront délivrés gratis.

Il paraît un volume par mois depuis le 1er mars 1855.

GÉOGRAPHIE

UNIVERSELLE

DE

MALTE-BRUN

CONTINUÉE, CORRIGÉE ET MISE AU COURANT DE LA SCIENCE

PAR TH. LAVALLÉE

Professeur de Géographie et de Statistique à l'École militaire de Saint-Cyr.

6 forts volumes grand in-8° jésus ornés de 60 gravures.

Publiés en 120 livraisons à 50 centimes.

INDUSTRIE.

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES

CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX

CAPITAL SOCIAL : 25 MILLIONS DE FRANCS

Divisé en 250,000 actions au porteur de 100 fr. chacune.

Les versements ont lieu : 25 fr. en souscrivant, 25 fr. trois mois après, et les 50 fr. restans en deux paiements à des époques à indiquer. Le paiement complet des actions peut être anticipé, et l'actionnaire reçoit immédiatement dans ce cas un titre entièrement libéré.

Chaque action donne droit à un intérêt annuel de 5 pour 100, payable par semestre, à une part proportionnelle dans les propriétés de la Compagnie et dans 80 pour 100 des dividendes annuels.

CONSEIL DE SURVEILLANCE.

MM. C. BART, O. ✻, ancien préfet;

le comte d'AVIGDOR, O. ✻, ancien député, membre du conseil d'administration du chemin de fer Victor-Emmanuel;

LE MULIER, O. ✻, L. C. J., directeur, commandant l'artillerie de Paris;

MM. le marquis de LAFFRESSANGE, ✱, ancien premier secrétaire d'ambassade;
le vicomte de MAZENOD, concessionnaire du chemin de fer de Rueil à Port-Marly;
J. BOUCARUC, administrateur du chemin de fer de Béziers;
DE MONCUIT, ✱, maire de Rennes;
le comte DE LA ROCHE-AYMON, propriétaire;
le comte LE LUILLIER D'ORCIÈRES, ancien administrateur du chemin de fer de Lyon à Avignon (Compagnie Chastellux);
COLLIGNON, ✱, ancien banquier;
COLLASSON, maître de forges.

CONSEIL JUDICIAIRE.

MM. DUBOY, avocat au Conseil d'état et à la Cour de cassation;
TH. BAC, avocat à la Cour impériale de Paris;
VIAULT, avoué à la Cour impériale de Paris;
BOINOD, avoué au tribunal civil de la Seine;
SCHAYÉ, agréé au tribunal de commerce;
WATIN, notaire de la Compagnie.

Trois nouveaux membres font partie de ce conseil en remplacement des trois honorables membres qui n'ont pu continuer leurs fonctions par suite de l'importance de leurs travavx au corps législatif.

La Compagnie va immédiatement commencer ses opérations par la construction du chemin de fer de Ruel (station du chemin de fer de Paris à Saint-Germain) à Port-Marly (Seine-et-Oise), dont la concession a été faite à M. le vicomte de Mazenod, actuellement l'un des membres du conseil. La Compagnie espère également commencer très prochainement les travaux de la ligne de Rennes à la mer (61 kilomètres), passant par Sens, Autrain et Pontorson.

Des ingénieurs étudient plusieurs autres lignes déjà demandées au ministère.

La Compagnie posant ses rails sur les routes ordinaires, et ne pouvant avoir aucun travail d'art, les prix de revient de chaque ligne (20,000 fr. environ par kilomètre) sont parfaitement connus d'avance. Le trafic pouvant être aussi établi d'une manière certaine, aucun argent ne sera employé pour une ligne sans que la Compagnie puisse dire : *Cette ligne donnera tels bénéfices annuels.*

Toute demande d'actions doit être adressée à M. MANCEL DE VALDOUER, directeur général de la Société, au siége social, rue de la Chaussée-d'Antin, 21, à Paris, et être accompagnée du montant du premier versement, soit en billets de banque ou mandats sur Paris, soit en argent, par les messageries ou les chemins de fer.

On souscrit également au siége de l'administration.

Des prospectus sont envoyés à toutes les personnes qui en font la demande.

Rue Montmartre, 170, près le Boulevard.

A LA VILLE DE PARIS

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

LE PLUS VASTE DE L'EUROPE

MISE EN VENTE

D'IMMENSES COLLECTIONS

DE SOIERIES

ET

D'ÉTOFFES NOUVELLES

RÉCEMMENT CRÉÉES POUR

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

NOTA. — Tout le monde sait que plus une maison est importante, plus elle peut vendre BON MARCHÉ.

Donc le Magasin de la VILLE DE PARIS, qui est, sans contredit, le plus considérable de l'Europe, se trouve évidemment placé pour offrir les plus grands avantages aux acheteurs.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.



Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

BIBLIOGRAPHIE.

La décadence de la librairie française est malheureusement un fait trop patent pour qu'on puisse le contester, et il est à craindre que l'exposition universelle ne le montre dans tout son jour, quoiqu'on ait eu le bon esprit de n'admettre au Palais de l'Industrie que les ouvrages qui se distinguent par le soin de la fabrication, par la qualité du papier et par la bonne correction typographique.

En essayant de faire des livres à bon marché et de soutenir la lutte contre les journaux, la librairie française n'a pas assez tenu compte des conditions indispensables d'une bonne exécution. Souvent exploitée par des commerçants fort honorables peut-être en tant qu'industriels, mais tout à fait étrangers à la littérature et peut-être aussi à la langue de leur pays, elle a produit des ouvrages qui étaient plutôt des assemblages de papier imprimé vaille que vaille que des livres véritables; on a vu et l'on voit encore tous les jours des éditions de classiques et même d'ouvrages de littérature contemporaine composées non-seulement sans goût, mais encore sans aucune intelligence des conditions indispensables à la bonne confection d'un livre. Le texte imprimé d'après celui d'une édition quelconque, la plus mauvaise ou la meilleure, peu importe, en reproduit toutes les fautes, non sans en ajouter de nouvelles. Personne n'en relit les épreuves, personne ne surveille la distribution des matières; l'ouvrage se met en pages au hasard du goût et de l'intelligence de l'ouvrier typographe; point de tables, point de notes pour les passages qui en exigeraient; on dirait que le livre a été fait par une machine aveugle, dirigée par un conducteur idiot. C'est surtout aux livres que les éditeurs font imprimer en province, par économie, que s'applique cette critique. On envoie un volume à Carcassonne ou à Briançon, et l'on commande à l'imprimeur d'adresser fin courant à l'éditeur le livre en question tiré à quinze cents exemplaires; on s'en réfère pour le reste à son goût, à son intelligence, à son savoir. Voilà comment quelques-uns comprennent la librairie; c'est un commerce comme un autre! disent-ils.

Non, la librairie n'est pas un commerce comme un autre, un commerce de bric-à-brac imprimé; la librairie est une industrie qu'on ne devrait pratiquer que quand on est pourvu des connaissances spéciales qui se rattachent à cette industrie, ou tout au moins quand on sait s'entourer d'hommes qui possèdent ces connaissances. Est-ce

(1) Le prix de la souscription à ce Bulletin est de 5 fr. par an. — Bureau, rue Bleue, 5.

être libraire que de publier à tort et à travers toutes sortes de livres anciens et modernes, sans direction et sans plan, que de se faire à soi-même un journal à bon marché pour en utiliser la composition à faire des livres d'une justification étriquée et nécessairement peu en harmonie avec le format ? Est-ce être libraire que d'acheter des clichés et de les envoyer çà et là aux quatre coins de la France pour faire tirer des milliers de feuilles sur papier désassorti qu'on assemble et qu'on assortit ensuite tant bien que mal, sous prétexte de faire des livres? Évidemment ceux qui se livrent à ce négoce ne sont pas ce qu'on appelait autrefois des libraires dans le sens élevé et littéraire du mot.

Aujourd'hui l'on espère, disent quelques personnes, relever la librairie, en lui facilitant les débouchés, tant par des traités internationaux que par un nouveau développement des moyens de transport. Il s'agirait de mettre en quelque sorte l'éditeur en communication directe avec le consommateur en diminuant le droit affecté au transport des livres et brochures par la poste. On demanderait que ce droit fût fixé à cinq centimes seulement par ouvrage ou brochure de moins de cinq feuilles, et augmenté de un centime par feuille pour tous les livres excédant cinq feuilles. De cette façon, plusieurs millions de volumes qui se transportent par voie de roulage et passent par les mains des commissionnaires en librairie, en y laissant la majeure partie des bénéfices de la vente, pourraient être expédiés directement et *franco* à l'acheteur en échange de l'envoi d'un bon de poste. Il est certain que ce système faciliterait beaucoup les opérations de la librairie parisienne, et offrirait aussi au public de province l'avantage de pouvoir se procurer les ouvrages nouveaux au moment même de leur mise en vente; mais le but n'aurait été réellement atteint que si l'on pouvait étendre cette facilité et cette économie de transport aux pays étrangers, séparés de nous par des entraves fiscales qui leur font payer nos livres beaucoup trop cher, si mal fabriqués qu'ils soient. Peut-être alors nos libraires comprendraient-ils qu'il est utile, pour se présenter en concurrence avec les autres librairies sur le marché étranger, de fabriquer aussi bien que l'Angleterre, qui publie de si belles éditions, et que l'Allemagne, qui produit des livres à bon marché d'une exécution si satisfaisante.

En attendant, nous devons à la justice de dire qu'aucune des observations qui précèdent ne peut s'appliquer à des ouvrages confectionnés comme les *OEuvres complètes de François Arago*, que publie la maison Gide et Baudry. Cette édition est un véritable monument élevé à la gloire et à la science de l'illustre écrivain. Elle se composera de quatorze volumes in-8°, publiés d'après son ordre sous la direction de M. J.-A. Barral. Cinq volumes ont déjà paru. Les trois premiers, qui contiennent quarante-cinq notices biographiques, parmi lesquelles vingt-sept étaient complétement inédites, forment en quelque sorte un ouvrage détaché. Cette première partie est précédée d'une éloquente introduction de M. A. de Humboldt, et d'un chapitre intitulé *Histoire de ma jeunesse*, écrit par François Arago lui-même. — La seconde partie comprendra les notices scientifiques et formera quatre volumes; le premier volume de cette série est en vente. — Un volume de l'*Astronomie populaire* a déjà paru; le tome deuxième est annoncé pour la fin de ce mois. Cet ouvrage, accompagné de figures sur bois et sur acier, sera complet en quatre volumes. Il serait superflu d'insister sur l'importance de cette collection, qui est exécutée d'une façon on ne peut plus satisfaisante, et qui rappelle le temps où l'on faisait de bons et de beaux livres de bibliothèque.

La librairie in-18 s'enrichit cette semaine du volume de *Lutèce* de M. Henri Heine, si impatiemment attendu. MM. Michel Lévy frères font aussi paraître deux volumes de M. Henri Conscience, *la Guerre des paysans* et *les Veillées flamandes*, recueil de contes et de nouvelles, dans lesquels on retrouve la naïveté et la couleur sentimentale

qui ont valu à l'auteur du *Gentilhomme pauvre* ses lettres de naturalisation parmi les auteurs français, et un volume de poésies de M. Victor de Laprade, *les Symphonies*, qui se distingue, on le sait, par un sentiment religieux très-élevé, par une poétique et souvent éloquente admiration de la nature. Le volume se divise en trois livres qui commencent chacun par une symphonie : *la Symphonie des saisons*, *la Symphonie du torrent*, *la Symphonie des morts*; *la Symphonie alpestre* couronne le tout.

La semaine est à la poésie : il vient de paraître à la librairie de M. Victor Lecou un beau volume intitulé le *Poëme des Heures*, par M. Alfred Busquet. L'auteur affiche avec une grande et rare sincérité ses tendances panthéistiques et presque païennes, en prenant pour épigraphe ces trois vers de Gérard de Nerval :

Ils reviendront ces dieux que tu pleures toujours;
Le temps va ramener l'ordre des anciens jours,
Le temple a tressailli d'un souffle prophétique.

Divisé en douze chants, consacrés chacun à une des douze heures diurnes, ce poëme, qui affecte tour à tour toutes les formes, tous les rhythmes, tous les mètres connus, chante tour à tour les divers règnes, les divers ordres de la création; l'auteur a su, avec une grande souplesse d'esprit, appliquer à tous ces sujets si divers la forme qui lui convient, et jeter ainsi de la variété dans son livre, tout en conservant l'unité de pensée.

A la fois variées et volumineuses sont les publications de M. Dion Lambert, dont le catalogue enregistre côte à côte les *Mémoires d'outre-tombe* de M. de Chateaubriand et l'*Histoire de Paris* de M. Touchard-Lafosse, continuée par M. Jacques Arago, l'*Histoire de Londres et des Anglais* de M. Bureaud-Riofrey et la *Galerie des victoires et conquêtes de l'armée française*, œuvre de stratégistes pratiques, enfin l'*Histoire des derniers jours de la grande armée*, de M. le capitaine Mauduit, et les *OEuvres complètes de M. Scribe*. C'est ce qu'on peut appeler à bon droit de la librairie civile et militaire.

REVUE FINANCIÈRE.

La Bourse se tient depuis quinze jours dans une réserve qui s'explique très-naturellement par la difficulté, et même par l'impossibilité où les événements placent les esprits les plus décidés, de sortir quant à présent du cercle d'incertitude et de doute dans lequel la spéculation est comme enfermée.

Les méprises du mois dernier, qu'il a fallu payer à la dernière liquidation, et payer fort chèrement, sont aussi pour une bonne part dans cette réserve. Les revers de la spéculation pendant le mois de mars et les conséquences qu'ils ont eues ont été une leçon dont on se souvient encore, et qui, pour cette fois au moins, n'aura pas été sans profit.

Depuis que la liquidation est achevée, spéculateurs et agents semblent craindre de s'engager. On sent de toutes parts que le moment est venu où un dénouement quelconque doit intervenir. Or, pour la Bourse, un dénouement heureux, c'est une hausse de 10 fr.; un dénouement malheureux, c'est peut-être 10 fr. de baisse. Il y a là, comme on le voit, matière à réflexion et à hésitation pour les plus aventureux.

Cependant il est impossible de ne pas remarquer, comme un trait caractéristique, la fermeté relative qui soutient la rente et toutes les valeurs au milieu même de ces incertitudes et de ces abstentions. Il y a des craintes, mais il n'y a pas de découragement.

Il y a, malgré tout, un fonds persistant et inépuisable d'espérance, qui s'appuie sur le plus ardent et le plus universel désir d'affaires qui fût jamais à la Bourse, beaucoup plus peut-être que sur la saine appréciation des faits. A la Bourse, on voit le même résultat à travers les faits ou les événements les plus contraires. C'est une espèce d'hallucination, mais elle se comprend; les affaires sont devenues un besoin pour le plus grand nombre depuis l'immense impulsion qui leur a été donnée dans ces dernières années; elles sont devenues un besoin même pour la province, qui en a eu peur si longtemps; le désir de les voir reprendre leur essor est donc en soi respectable; seulement, si ce désir est trop passionné, il expose à des mécomptes d'autant plus cruels que l'illusion aura été plus grande et plus persistante. C'est un des dangers de la situation.

Mais, comme nous le disions en commençant, la Bourse, malgré ses tendances, ses aspirations et ses désirs bien évidents, garde depuis le commencement de ce mois une réserve qui vient peut-être du sentiment de ce danger. Ainsi on achète énormément de primes et à des écarts considérables, c'est la part des espérances; mais on n'ose pas se mettre franchement à la hausse sur ce qu'on appelle le *ferme*, c'est-à-dire acheter sans se garantir contre la baisse, c'est la part de la prudence, c'est le sentiment du danger possible.

Voilà quinze jours que, nonobstant les excitations diverses, la Bourse se maintient dans ce milieu de sagesse; les variations sont presque nulles, dans tous les cas sans importance pour la rente. On pivote autour du cours de 70 fr., qui paraît destiné à servir de point de départ au futur mouvement; mais, en attendant, on semble d'accord pour ne pas s'en écarter.

Les chemins de fer sont eux-mêmes devenus plus calmes; leur mouvement ascensionnel, justifié d'ailleurs par tant de motifs, sans parler de l'exposition, qui ne peut manquer d'avoir une influence très-notable sur les recettes, leur mouvement ascensionnel s'est arrêté ou ralenti, et il n'y en a pas eu d'autres depuis quinze jours que ceux qu'ont pu provoquer des causes ou des circonstances toutes particulières, comme pour Lyon, pour le Grand-Central ou pour la Méditerranée, par exemple.

Une des valeurs dirigeantes de la place, le crédit mobilier, qui était en voie de hausse et qui poussait naturellement devant lui les chemins autrichiens, se maintient, mais c'est tout.

Cette quinzaine a vu enfin la dernière sanction donnée à cette interminable fusion du réseau normand; il ne reste plus que les parts à faire dans les proportions convenues.

Le Moniteur a publié aussi le décret qui sanctionne définitivement la concession du chemin de Nevers, et qui ouvre une seconde voie directe de Paris à Lyon par le Bourbonnais et les chemins de la Loire, avec le concours des compagnies de Lyon, d'Orléans et du Grand-Central. Nous avions raison, dès l'origine, de regarder comme une chimère un chemin de fer de Paris à Lyon concédé en dehors de ces trois compagnies et leur faisant concurrence. La compagnie lyonnaise aura fait beaucoup de bruit, heureusement pour rien.

Les obligations des chemins de fer ont eu un assez bon courant. Cela arrive ainsi toutes les fois que les craintes de baisse ou l'incertitude règnent. Les capitalistes se souviennent alors qu'il existe, en dehors de la spéculation et de ses chances, une valeur de premier ordre qu'on appelle l'obligation des chemins de fer, et ils y reviennent.

Nous n'avons en revanche aucune amélioration à signaler sur le marché industriel. Parmi les valeurs qui sont le fonds le plus ordinaire de ce marché, il y en a peu qui ne soient affectées par la baisse.

Les actions du Palais de l'Industrie ont éprouvé une assez vive réaction au moment même où elles semblaient plus que jamais l'objet de la faveur publique. On s'était peut-être un peu pressé d'escompter les recettes de l'exposition, sans prendre garde aux charges qui pouvaient et qui devaient en détourner la plus grosse part. Ce n'est pas, en effet, avec le capital primitif qu'on pourra solder des annexes nécessaires et coûteuses; mais il serait absurde néanmoins de grossir les conséquences d'un mécompte qu'on aurait pu éviter avec plus de réflexion et moins d'illusions.

Les actions des immeubles de la rue de Rivoli se maintiennent. Ces immenses constructions s'achèvent avec une merveilleuse rapidité, et avant trois mois pourront être livrées à l'industrie. On s'est moins occupé des Omnibus et de la Société maritime.

En résumé, il y a un temps d'arrêt marqué dans les affaires, et contre son habitude la Bourse semble tout à fait disposée à attendre les événements sans les devancer, ou, comme on dit ici, les *escompter*.

La Bourse de Londres a eu peu d'influence sur celle de Paris en ces derniers temps. On a remarqué cependant comme le symptôme de tendances contraires à celles qu'on peut signaler à Paris que la lourdeur des consolidés a résisté même à une mesure longtemps attendue et regardée comme très-favorable aux affaires, la diminution du taux de l'escompte consenti par la banque d'Angleterre dans la dernière réunion de ses directeurs. Il paraît certain que les idées financières de M. Gladstone, qui ne voulait pas demander à l'emprunt, c'est-à-dire à l'avenir, les ressources nécessaires pour faire face aux exigences du présent, sont à peu près complétement abandonnées. La place de Londres s'attend à la très-prochaine émission d'un emprunt. C'est là la principale cause de l'espèce de faiblesse qui pèse depuis quelque temps sur les fonds anglais. On peut encore ajouter qu'il y a là-bas beaucoup moins d'optimisme et beaucoup d'illusions perdues.

Ber.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

INTRODUCTION.

Dans quinze jours, le Palais de l'Industrie va être ouvert au public; l'élite des produits de toutes les nations sollicitera l'œil du visiteur, et affrontera les rapprochements et les comparaisons. En attendant qu'il soit permis de parcourir ces vastes galeries, d'y chercher, d'y constater le travail et le progrès, d'y étudier les manifestations laborieuses des divers génies industriels de chaque peuple, il ne sera peut-être pas inutile de résumer en quelques lignes la partie historique des expositions industrielles, et de s'arrêter surtout sur l'idée première de ces concours ouverts d'abord entre les travailleurs français avant de réunir et de grouper les producteurs du monde entier.

Si l'on en croit les documents officiels publiés par les jurys appelés à juger les diverses expositions qui se sont succédé en France, et aussi le rapport de M. le minis-

tre du commerce à propos de celle de 1849, l'idée première de ces grandes solennités industrielles remonterait à l'an VI de la république (1798), et serait due à François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur et homme de lettres. La plupart des statisticiens, des économistes qui ont publié des travaux sur les expositions, donnent aussi la même origine à cette institution, qui a rendu depuis soixante ans de si immenses services.

Il est bon toutefois, dans l'intérêt de la vérité historique, de signaler ici une réclamation à laquelle a donné lieu un résumé de l'histoire des expositions publié en 1844. M. le marquis d'Avèze a revendiqué, dans une brochure devenue très-rare aujourd'hui, l'honneur d'avoir eu le premier la pensée des expositions publiques de l'industrie française.

Agé de quatre-vingt-huit ans en 1844, M. d'Avèze était, à cette époque, aveugle depuis près de trente ans; l'histoire de sa cécité mérite d'être rapportée. Au 20 mars 1815, attaché à la personne du roi Louis XVIII, il partit pour Gand avec la cour. En route, il s'arrêta pour coucher, comme toute la suite du roi. Le lendemain matin, lorsqu'on vint le réveiller pour le départ, il se récria en disant qu'il ne faisait pas encore jour. Effrayés et le croyant atteint d'aliénation mentale, ses amis s'approchèrent de son lit en lui affirmant que le soleil était levé depuis longtemps. Le malheureux marquis était devenu aveugle pendant la nuit.

Il a vécu ainsi plus de trente ans, d'une modique rente viagère, seul débris de sa fortune. On nous a assuré qu'il était mort en 1848, après avoir vainement sollicité une pension du ministère du commerce.

Quant à ce qui concerne l'idée première de l'exposition, nous laissons parler M. d'Avèze lui-même :

« Le directoire était à peine installé que, conjointement avec MM. de Parny, de la Chabeaussière et Caillot, célèbre acteur du Théâtre-Italien, je fus nommé administrateur de l'Académie de musique, ayant alors pour titre Théâtre des Arts.

« Nous reçûmes ce bel établissement des mains des artistes sociétaires dans l'état le plus déplorable, et menaçant d'une chute prochaine.

« Grâce aux efforts de notre administration, qui dura trois années consécutives, nous laissâmes ce beau théâtre à nos successeurs dans la situation la plus satisfaisante et dans le chemin du progrès qu'il a toujours suivi et qu'il suit encore de nos jours (1844).

« En l'an V (1797), je n'avais pas encore quitté l'Opéra, que le ministre de l'intérieur m'avait appelé pour être commissaire près des manufactures des Gobelins, de Sèvres et de la Savonnerie. Je n'eus pas besoin de faire un long séjour dans ces établissements pour m'apercevoir de la détresse dans laquelle ils étaient plongés. Les ateliers étaient déserts; depuis deux ans, les ouvriers mouraient de faim, les magasins étaient encombrés de marchandises, et aucune affaire commerciale ne venait les dégager.

« Je peindrais difficilement l'effet que produisit sur moi un semblable tableau ; mais une idée subite et lumineuse vint s'offrir à mon esprit, et sembla me consoler pour l'avenir des malheurs du présent.

« L'idée d'une exposition de tous les objets d'industrie des manufactures nationales s'offrit à mon imagination sous les formes les plus flatteuses. J'écrivis mon projet, je fis le plan de son exécution, et j'en formai un rapport au ministre de l'intérieur qui fut tout entier écrit de ma main, et remis par moi-même à M. Lancel, alors chef de division des arts et manufactures, dans lequel bureau doivent se trouver encore aujourd'hui les pièces dont je parle.

« Mon rapport eut bientôt l'approbation du ministre de l'intérieur, M. François de Neufchâteau ; il m'ordonna de mettre à exécution mon projet par tous les moyens utiles et convenables au gouvernement.

« Saint-Cloud me parut le lieu propre à l'exécuter. Il consistait d'abord à donner des fêtes publiques, pendant lesquelles les marchands de toute espèce, soit de Paris, soit des contrées environnantes, pourraient s'établir et y vendre sans être soumis à aucuns frais, pendant lesquelles aussi auraient lieu, dans le parc, des courses à pied, des spectacles et jeux de tout genre, qui seraient terminés par celui des grandes eaux à la fin de la journée, et par un feu d'artifice tiré à l'entrée de la nuit.

« Ces fêtes furent autorisées par le ministre, et eurent lieu conformément à mon projet; elles ne faisaient que la partie accessoire de mon plan, qui avait pour but principal l'exposition publique des produits des manufactures nationales.

« Le château de Saint-Cloud était alors inhabité et totalement démeublé; il me parut le lieu le plus digne et le plus convenable pour faire l'exposition que j'avais conçue et pour lui donner toute la magnificence et l'éclat nécessaires pour attirer les étrangers et provoquer ainsi la vente des objets qui devaient y être exposés, et dont le produit devait adoucir la misère des malheureux ouvriers.

« Le château de Saint-Cloud me fut concédé sans peine; je m'y établis et j'appelai tout de suite près de moi MM. Guillaumot, Duvivier et Salmon, directeurs des manufactures. Je leur fis part des intentions du gouvernement, et je trouvai tous ces messieurs prêts à s'y conformer avec empressement, zèle et activité. En peu de jours, par leur bienveillante entremise, tous les murs des appartements du château se trouvèrent revêtus des plus belles tapisseries des Gobelins, tous les parquets des différentes pièces couverts de ces superbes tapis de la Savonnerie qui longtemps ont rivalisé avec les tapis de Turquie, et qui, depuis plusieurs années, ont acquis une grande supériorité sur ces derniers. Les grands et beaux vases, les magnifiques groupes, les superbes tableaux de porcelaine de Sèvres vinrent enrichir et embellir tous ces salons, où brillaient déjà les chefs-d'œuvre des Gobelins et de la Savonnerie.

« Le salon de Mars fut changé en un magasin de porcelaines, où l'on voyait les plus beaux services, les plus beaux cabarets, des vases à fleurs, enfin toutes les bagatelles de bon goût qu'enfante cette incomparable manufacture; au milieu de ce salon et au sein de toutes ces richesses s'élevait une grande roue de fortune, contenant les billets de plusieurs tirages de loteries qui devaient se succéder. Tous les billets gagnaient un petit ou grand objet; le prix de ces billets était de 12 francs.

« J'en étais là de l'exposition, lorsque le ministre, pour me seconder, m'adjoignit M. Leseurre, attaché comme moi au ministère de l'intérieur, jeune homme plein de mérite, d'un zèle et d'une intelligence peu communs. J'avais déjà depuis quelque temps appelé auprès de moi M. Peyre, jeune architecte, d'un goût exquis et d'un talent distingué. Ce fut lui qui dirigea toute l'ordonnance de l'exposition, et quand elle fut achevée, je pris les ordres du ministre avant de fixer le jour de l'ouverture des salons. Il fut arrêté qu'ils seraient ouverts dans les derniers jours du mois de fructidor. Quoiqu'ils ne le fussent pas encore, déjà une multitude d'étrangers, de personnes distinguées de la capitale, munis de billets particuliers, les avaient parcourus, et avaient acheté des objets assez remarquables pour produire des fonds suffisants à l'effet de les distribuer aux ouvriers des différentes manufactures, et par ce moyen améliorer un peu et momentanément leur sort.

« Le bruit que faisait cette exposition future donnait un extrême désir à tous les habitants de Paris d'en jouir au plus tôt; ils attendaient avec impatience le 18 fructidor, heureux jour qui avait été fixé pour l'entrée au château de Saint-Cloud. La cour était remplie d'équipages élégants, les salons occupés également de la manière la plus brillante, lorsqu'au milieu de cette bonne compagnie, je reçus un ordre officiel qui m'enjoignait de me rendre à l'instant au ministère et de remettre à un autre moment l'ouverture de l'exposition. J'obéis à l'injonction, et le 18 au matin, avant

huit heures, j'étais rendu au ministère, où je reçus l'ordre de faire fermer le château.

« Déjà sur tous les murs de la grande cité se trouvait placardé le décret du directoire portant expulsion de tous les nobles, avec ordre de se retirer, sous vingt-quatre heures, à trente lieues de Paris, et ce, *sous peine de mort*. Je me trouvais alors dans la catégorie du décret, par conséquent obligé de m'éloigner sur-le-champ. Toutefois les barrières étaient strictement fermées; on ne pouvait les passer qu'avec un permis du commandant de la place.

« Ma position était doublement pénible : d'une part, il fallait obéir au décret du gouvernement; de l'autre, je lui devais compte de toutes les richesses que contenait le château de Saint-Cloud. Il me fut aisé de faire comprendre cette situation au ministre et au commandant de la place. Je le requis de m'accorder les forces suffisantes pour la garde du château, qui allait être fermé, et dans lequel se trouvaient les objets les plus précieux. Il me donna une compagnie de dragons commandée par le capitaine Vatier; il ordonna qu'on me remît un laissez-passer, qui me fut délivré, et moyennant lequel je pus sortir de Paris et revenir à Saint-Cloud. Je fis faire devant moi un inventaire général de tout ce que j'y laissais; je fermai les portes, j'en remis les clefs à M. Maréchaux, concierge, conformément à l'ordre du ministre; j'établis tout autour les divers postes de dragons qui m'avaient été accordés pour sa sûreté, et, mes devoirs remplis, je me hâtai d'obéir au décret.

« Telle est l'histoire véritable et précise de l'idée première d'une exposition nationale et de la première exposition qui l'a suivie.

« Quant à la seconde, qui précéda de quelques mois celle qui fut faite au Champ-de-Mars, elle eut lieu dans la maison d'Orsay, rue de Varennes, n° 667. »

Rentré à Paris au commencement de l'an VI, M. le marquis d'Avèze se préoccupa aussitôt de donner suite à son idée. Il fonda, avec l'autorisation et les encouragements du gouvernement, un établissement de jeux gymniques auquel il adjoignit un cercle littéraire, une exposition d'objets d'art et de produits de l'industrie nationale. Cette exposition, divisée en dix salles, contenait :

Dans les premières pièces, la quincaillerie, la bijouterie et la librairie, tenue par Mme Louvet, femme de l'auteur de *Faublas*. On l'avait surnommée *Lodoïska* à cause de sa vertu, dit le marquis d'Avèze dans sa brochure, et ce surnom était passé à la salle même d'exposition où elle se tenait.

Dans la deuxième pièce, les armes *familières* (*sic*) de toutes sortes : fusils, carabines, espingoles, pistolets d'arçon et de poche.

Dans la troisième, l'ébénisterie ancienne et moderne. On y remarquait plusieurs pièces de Riessner, ébéniste de l'ancienne cour, et de Jacob, dont la réputation commençait.

Dans la quatrième, l'horlogerie et la mécanique, représentées par L'Épine et Leroy.

Dans la cinquième, les porcelaines de la manufacture de Sèvres et de quelques fabriques particulières.

Dans la sixième, les meubles de luxe, parmi lesquels on remarquait surtout des meubles de Boule, enrichis d'ornements en bronze doré.

Dans la septième, des cheminées, des tables et des colonnes de marbre sculptées, ciselées et incrustées de médaillons et d'ornements de bronze.

Dans la huitième, des tableaux de David, de Suvé, de Vincent, de Hue, de Valencienne, de Vandael, de Vans Pankouck, etc.

Dans la neuvième, des dessins et des gravures.

Enfin dans la dixième, une collection d'oiseaux et d'animaux injectés, sorte de muséum d'histoire naturelle.

Quelle que soit la valeur qu'on attache aux allégations de M. le marquis d'Avèze et

à sa revendication du titre d'inventeur, il n'est pas inutile de connaître le document qui précède, ne fût-ce que pour se faire une idée du chemin parcouru depuis que la voie a été ouverte aux expositions industrielles et mesurer les pas de géant de notre industrie.

A la fin de l'an VI, pendant les jours complémentaires, a lieu la première exposition officielle, organisée par François de Neufchâteau. C'est le Champ-de-Mars qui sert de théâtre à cette solennité, ordonnée avec la pompe en usage au temps du directoire. Les exposants étaient au nombre de 110, et il y eut 26 médailles décernées.

En 1801, deuxième exposition, 220 exposants, 69 médailles;
En 1802, troisième exposition, 540 exposants, 119 médailles;
En 1806, quatrième exposition, 1422 exposants, 119 médailles;
En 1819, cinquième exposition, 1662 exposants, 360 médailles;
En 1823, sixième exposition, 1648 exposants, 470 médailles;
En 1827, septième exposition, 1795 exposants, 425 médailles;
En 1834, huitième exposition, 2447 exposants, 697 médailles;
En 1839, neuvième exposition, 3381 exposants, 807 médailles;
En 1844, dixième exposition, 3919 exposants, 1258 médailles, plus 497 rappels de médailles et 31 croix d'honneur.
En 1849, onzième exposition, 4500 exposants, 2172 médailles ou rappels de médailles.

Telle est la marche presque constamment progressive suivie par les expositions industrielles en France. L'exposition qui va s'ouvrir prouvera que le travail de l'industrie a suivi les mêmes traditions de progrès depuis 1849. On compte dès à présent environ 8000 exposants français sur les 19 ou 20,000 qui formeront le total du catalogue officiel. Le chiffre aurait été certainement beaucoup plus élevé, si les dimensions restreintes du palais et de l'annexe n'avaient pas obligé le jury à se montrer fort réservé pour les admissions. La plus grande partie des refus a dû porter sur des exposants français, la commission ayant tenu à faire acte de courtoisie à l'égard des industriels étrangers conviés à ce grand concours universel.

Le surplus, le total des constructions avec la nouvelle annexe qui reliera le Palais de l'Industrie à la galerie du bord de l'eau sera d'environ 95,000 mètres; elle excédera par conséquent la superficie de l'exposition de Londres, qui ne présentait que 93,000 mètres. Il est probable aussi qu'on aura tiré un meilleur parti du terrain que dans le palais d'Hyde-Park, où un espace trop considérable avait été réservé aux buffets et aux services divers du bâtiment et à la promenade. A Londres, le nombre des exposants ne s'est pas élevé à plus de 17,000 , et il est probable, avec les nouvelles admissions, rendues possibles par l'adjonction de l'aile nouvelle, que les Champs-Élysées en recevront plus de vingt mille.

On peut se faire une idée des proportions du contingent promis par les diverses nations, au moyen de quelques chiffres approximatifs déjà connus. L'Angleterre aura environ 3,600 exposants, l'Allemagne 2,200, l'Autriche près de 1,900, la Belgique 700 à peu près, la Suisse 500, l'Espagne 340, les États d'Italie (Sardaigne et Toscane) 420, les États-Unis de 3 à 400. La Turquie, l'Égypte, la Perse nous feront connaître l'industrie orientale; le Mexique, le Brésil, le Pérou, l'Inde orientale, les pays d'Océanie, la Californie, l'Australie et la Chine y seront représentés, tant par des produits naturels de leur sol que par des objets fabriqués.

Dès à présent, l'on peut juger, d'après les dispositions prises à l'intérieur du palais et de l'annexe, de l'effet général que produira cette colossale exhibition de richesses industrielles. Le transept du premier étage présentera le coup d'œil le plus magnifique

qu'on puisse imaginer. Comme spectacle, il est probable que la vue d'ensemble sera beaucoup plus belle ici qu'au Palais de cristal de Londres. On pourra, du reste, juger à vol d'oiseau de la distribution et de la magnificence de la majeure partie de l'exposition d'ici à une quinzaine de jours, car les travaux intérieurs avancent rapidement, et le classement des objets va commencer cette semaine.

En attendant, ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que cette grande fête, qui durera six mois, ne peut manquer d'attirer à Paris un immense concours d'étrangers de toutes les nations. Paris, bien plus que Londres, est le lieu de rendez-vous du monde civilisé. Si Londres n'a reçu que 100,000 visiteurs étrangers dans l'été de 1851, Paris en recevra plus d'un million dans l'été de 1855. Paris est lui-même un spectacle; partout, des confins de l'Islande aux extrémités de la Nouvelle-Hollande, du Kamtchatka au Cap-Horn, tous les êtres qui reçoivent une éducation libérale et jouissent de quelque fortune rêvent au moins un voyage à Paris dans leur vie. Quelle plus magnifique occasion de visiter Paris que dans une année où il offrira un de ces spectacles qu'il n'est pas donné de voir deux fois dans le cours d'une existence d'homme!

J. Raymond.

INDUSTRIE.

MAISON DELISLE. — A SAINTE ANNE.

Une foule élégante s'est pressée cette semaine dans les galeries de la maison Delisle pour assister à l'exposition des hautes nouveautés qu'elle destine à la saison nouvelle, et que nous retrouverons bientôt au Palais de l'Industrie, où elles consolideront au moins, si elles ne peuvent l'augmenter, la réputation acquise à cet ancien établissement.

Une fois par an, et au retour du printemps, la maison Delisle inaugure par une semblable exposition la vente de ses étoffes, de ses riches confections, et les femmes accueillent ces expositions avec la faveur due à de véritables solennités industrielles. Elles aiment à connaître les nouveautés qui vont se produire sous un patronage distingué, depuis si longtemps, par ses créations élégantes et son bon goût.

L'*exhibition*, comme diraient nos voisins d'outre-Manche, qui vient d'avoir lieu dans les galeries Sainte-Anne nous a paru l'emporter encore sur les expositions précédentes. C'est que les propriétaires de la maison Delisle savent que l'industrie ne saurait s'arrêter dans ses développements, et que le progrès est une des premières conditions de son existence. A voir tous les tissus exposés dans ces magasins, on ne sait, en vérité, ce qu'on doit le plus admirer de leur fabrication parfaite ou du goût et de la distinction qui ont présidé à leur exécution. La maison Delisle, qui fait fabriquer, en effet, un grand nombre d'étoffes dont elle se réserve la *propriété exclusive*, nous ménageait cette année des surprises nouvelles. Nous citerons entre autres les robes *Idalia* et *Zeben-Nessa* en organdi, — les robes *Fornarina*, — les robes *Péruviennes* à trois volants à franges, — une robe *Andalouse* à trois volants Pompadour, — une robe *Cléopâtre* en gros de Tours, rehaussée de volants brochés soie et or, — et toute une collection de popelines, de grenadines, de fraîches et légères étoffes qui, dans quelques mois, resplendiront à Bade, à Vichy, aux bains de mer, partout enfin où la mode appelle et fixe le monde élégant. Aussi beaucoup de femmes mettaient à profit

leur visite pour se faire réserver, à l'avance, les robes les plus séduisantes, les toilettes de bal les plus coquettes; d'autres se contentaient de souhaiter ou d'admirer ce qu'elles n'achetaient pas. Deux robes, d'une beauté souveraine, l'une achetée pour la reine d'Angleterre, l'autre offerte à l'impératrice des Français par la ville de Lyon, attiraient tous les regards. Jamais peut-être l'industrie lyonnaise ne s'était révélée par une plus heureuse création. Ces robes en soie fond blanc, brodées d'or et avivées de bouquets de fleurs, formaient, dans un des salons destinés aux soieries, une des merveilles de cette exposition.

Comme remarque générale, nous ferons observer ici que les robes de printemps sont, en grande partie, à rayures fines, ou présentent de petits quadrilles qui succèdent à leur tour aux larges rayures et aux grands carreaux; nous ajouterons, en narrateur fidèle, que les volants à dispositions, et diminuant de hauteur en s'étageant, seront plus que jamais portés, et que les étoffes paraissent, en général, rentrer, comme couleurs, dans des tons plus sobres et moins éclatants.

La maison Delisle nous a prouvé une fois de plus qu'elle cherchait à répondre aussi bien aux exigences des plus aristocratiques toilettes qu'aux prétentions moins élevées de l'opulence bourgeoise. Tous les goûts, toutes les fortunes trouveront dans ces magasins ce qui peut les satisfaire; mais si ces étoffes, soieries ou gazes, toilettes de promenade, robes de ville ou de soirée, varient de prix, elles n'en ont pas moins toutes un invariable caractère d'élégance et de goût.

Les salons destinés aux *confections* n'étaient pas visités avec moins d'empressement. Nous avons vu là, en fait de riches mantelets, les tours de force dont la broderie est capable, puis un complet assortiment de blancs mantelets en mousselines.

Des cols, des manches, des mouchoirs surchargés des plus fines broderies, percés de mille jours, — si bien qu'il ne reste plus rien de la mousseline, où quelque artiste a tracé de capricieux dessins, — étaient fort admirés.

Malgré l'inconstance proverbiale de la mode, les dentelles et les châles n'ont rien perdu de leur faveur. La maison Delisle avait exposé dans ses galeries de merveilleuses dentelles noires et blanches. Bruxelles, Alençon et Chantilly s'y trouvaient représentés par leurs plus beaux produits.

Le salon consacré à l'exposition des cachemires de l'Inde était tout particulièrement remarqué. A en juger par la beauté irréprochable des châles qui étaient exposés, on comprenait facilement que ce fût toujours à la maison Delisle qu'on s'adressât de préférence pour enrichir de ces précieux tissus les plus opulentes corbeilles de mariage. Ces cachemires portaient en quelque sorte avec eux leur certificat d'origine. On sait, en effet, que la maison Delisle occupe dans la ville de Lahore, au sein même de l'Indoustan, une importante fabrique de cachemires qui lui parviennent par des arrivages réguliers, et qu'elle se trouve ainsi à même de présenter à sa clientèle un choix considérable et toujours nouveau de châles de l'Inde aussi remarquables par la finesse des tissus que par la variété de leurs dispositions et la richesse de leurs dessins. Nous avions rarement vu une plus belle collection de châles de l'Inde et plus de femmes aux prises avec de plus merveilleuses sensations.

En résumé, la maison Delisle nous a démontré, par cette exposition, qu'elle conserve la place qu'elle a conquise au premier rang de son industrie, et que, sous le rapport des cachemires de l'Inde et des hautes nouveautés, soit comme étoffes, soit comme confections, cet établissement, entré depuis longtemps dans la carrière, demeure toujours un établissement hors ligne.

FAITS DIVERS.

On lit dans un journal de Valenciennes :

« Parmi les objets que notre industrie expédie à Paris pour l'exposition universelle de 1855, nous en avons vu un qui est assez singulier pour être remarqué : c'est un pain de sucre sorti de la raffinerie de MM. Numa Grar et Cie ; mais ce pain affecte une forme toute particulière, et à laquelle on ne s'attend guère : il représente une Vierge en buste et de grandeur naturelle, d'après une composition due au ciseau de M. H. Lemaire. L'exécution en est si nette et si pure, qu'on aurait pu tout aussi bien exposer ce produit dans la section des beaux-arts que dans celle de l'industrie. Beaucoup de spectateurs y seront certainement trompés, et demanderont, en visitant les produits de la sucrerie indigène, ce que ce marbre est venu faire au milieu des extractions de la betterave. »

— Un magnifique exemplaire de la *Biographie universelle de Michaud*, imprimé sur parchemin, comprenant les 82 volumes publiés, est à vendre en ce moment. Il n'a été tiré que quatre exemplaires sur parchemin de cet ouvrage si important et qui a sa place marquée dans une bibliothèque princière. Deux ont été vendus aux empereurs d'Autriche et de Russie au prix de 25,000 fr. ; le troisième a été brûlé à Paris dans un incendie, et le quatrième est celui dont on annonce la vente. — Pour connaître les conditions, s'adresser *franco* à M. Julien Lemer, rue des Saint-Pères, 40, à Paris.

— Par arrêté en date du 5 mars, M. l'administrateur général des finances du grand-duché de Luxembourg a accrédité près la commission impériale, en qualité de commissaire grand-ducal, M. Godschaux, fabricant de draps à Schleifmuhl.

M. Fahlman a été délégué par le gouvernement suédois, à l'effet de remplacer provisoirement, pour la section de l'industrie, à l'exposition universelle, le commissaire suédois, M. Brandstrom, dont l'arrivée à Paris est retardée.

Le même gouvernement a désigné, pour le représenter à la section des beaux arts, M. Hockort, artiste suédois, et M. Tidsman, artiste norvégien.

MM. Villanueva et Guerrero ont été nommés, par le gouvernement de S. M. Catholique, commissaires à l'exposition universelle de Paris.

C'est à Paris surtout qu'on peut dire que la mode est très-inconstante ; une maison en réputation pendant une saison cède le plus souvent sa place à une autre la saison suivante.

Pour le moment, un établissement nouveau semble devoir posséder sans partage la faveur du monde élégant. La Compagnie Lyonnaise, dont il s'agit en ce moment, est en position de justifier parfaitement cette préférence. Établie dans la partie nouvelle du boulevard des Capucines, sur l'emplacement de l'ancien ministère des affaires étrangères, cette maison possède les plus beaux magasins connus ; de vastes salons, destinés, les uns aux étoffes de soie unies, les autres aux façonnés, aux soies naines, d'autres encore aux dentelles, aux confections, sont reliés au boulevard par une galerie consacrée elle-même aux étoffes de fantaisie, aux festons, etc., etc.

Certains détails qui devaient compléter cet établissement n'ont point été omis, tels que salons de lumière, de lecture pour les personnes qui attendent, jardin pour la promenade des enfants.

Toutes les fois qu'une maison de cette valeur se produit, c'est un devoir de la signaler et de la recommander à l'attention du public.

LIVRES ET PUBLICATIONS DIVERSES.

GIDE et J. BAUDRY, éditeurs, 5, rue Bonaparte.

ŒUVRES COMPLÈTES
DE
FRANÇOIS ARAGO

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

PUBLIÉES

D'APRÈS SON ORDRE SOUS LA DIRECTION

DE

M. J.-A. BARRAL

Ancien élève de l'École Polytechnique, ancien répétiteur dans cet établissement.

Quatorze volumes in-8° de 600 pages environ.

Chaque volume se vend séparément : 7 fr. 50 c.

NOTICES BIOGRAPHIQUES, 3 vol. in-8°, contenant ensemble 45 biographies, dont 37 sont inédites.

Le TOME I[er] contient : Introduction, par M. A. de Humboldt, — Histoire de ma jeunesse, — et les biographies de Fresnel, Volta, Young, Fourier, Watt et Carnot.

Le TOME II contient : Ampère, Condorcet, Bailly, Monge et Poisson.

Le TOME III contient : Gay-Lussac et Malus; Hipparque, Ptolémée, Al-Mamoum, Albategnius, Aboul-Svafâ, Ehu-Jounès; Alfonse, roi d'Espagne; Régiomontanus, Copernic, Tycho-Brahé, Guillaume IV, Kepler, Galilée, Descartes, Hévélius, Picard, Cassini, Huygens, Newton, Rœmer, Flamsteed, Halley, Bradhy, Dolland, Lacaille, Herschel, Priestley, Gambart, Laplace; — Fermat, Abel, Lisley-Geoffroy. — Discours pour l'inauguration du monument de Molière. — Discours prononcés aux funérailles de Delambre, Cuvier, Hachette, Dulong, de Prony, Puissant, Bouvard, Gambey, Gay-Lussac. — Un opuscule sur l'utilité des pensions accordées aux savants, aux littérateurs, aux artistes.

NOTICES SCIENTIFIQUES, 4 vol. in-8°.

Le TOME I[er] est en vente. Il contient : La Notice sur le Tonnerre, revue et considérablement augmentée par l'auteur, et des Notices inédites sur l'Électro-Magnétisme, l'Électricité animale, le Magnétisme terrestre et les Aurores boréales.

Ces notices sont destinées aux gens du monde aussi bien qu'aux savants. Les volumes suivants contiendront des notices du plus haut intérêt sur la Vitesse du son, la Chaleur, la Rosée, la Météorologie, les Éclipses, la Scintillation des étoiles, les Machines à vapeur, les Puits forés, etc., etc.

ASTRONOMIE POPULAIRE, 4 vol. in-8°.

Le TOME I[er] est en vente ; il contient : Avertissement de l'auteur. — Paroles d'introduction, prononcées le 15 mai 1841, à l'ouverture du cours d'astronomie professé à l'Observatoire de Paris. — Paroles d'introduction, prononcées le 17 décembre 1846, à l'ouverture du dernier cours d'astronomie professé à l'Observatoire. — Notions de géométrie. — Notions de mécanique et d'horlogerie. — Notions d'optique. — Notions historiques sur les instruments astronomiques. — De la visibilité des astres. — Du mouvement diurne. — Notions sur le mouvement apparent du soleil. — Des constellations. — Des étoiles simples. — Des étoiles multiples. — Nébuleuses.

Ce premier volume est accompagné de 128 figures sur bois ou sur acier.

DION-LAMBERT, libraire-éditeur, 25, quai des Grands-Augustins.

MÉMOIRES D'OUTRE-TOMBE,

PAR M. LE VICOMTE

DE CHATEAUBRIAND.

Formant 12 superbes volumes in-8°, illustrés de 32 gravures sur acier.

Prix, 66 fr.

La collection des gravures se vend séparément : en noir, 5 fr.; sur chine, 6 fr.

Cette première et magnifique édition, imprimée sur très-beau papier cavalier vélin, a été revue et mise en ordre par les exécuteurs testamentaires de M. de Chateaubriand; elle est sur le point d'être épuisée.

—

HISTOIRE DE LONDRES

ET DES ANGLAIS

DES TEMPS ANCIENS ET MODERNES,

Par BUREAUD-RIOFFREY,

Ex-membre des principales Académies d'Europe, Rome, Madrid, Saint-Pétersbourg, Bruxelles, etc.

Deux superbes vol. in-8° imprimés sur très-beau papier cavalier vélin.

Prix, 7 fr.

—

HISTOIRE DE PARIS

ET SES ENVIRONS

Depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1841

PAR TOUCHARD-LAFOSSE.

Formant six volumes grand in-8°, illustrés de 90 belles gravures, tant sur acier que sur bois dans le texte, avec des plans de Paris anciens et modernes. — Prix, 48 fr.

—

HISTOIRE DE PARIS

COMPRENANT

Les sept dernières années du règne de Louis-Philippe et les quatre premières de la République,

PAR JACQUES ARAGO.

Deux splendides volumes grand in-8°, illustrés de 26 superbes gravures sur acier. — Prix du volume, 15 fr.

Cet ouvrage peut faire suite aux éditions de l'*Histoire de Paris* par Dulaure et à celle de Touchard-Lafosse, etc.

GALERIE

DES VICTOIRES ET CONQUÊTES

DE L'ARMÉE FRANÇAISE

ET DE TOUS LES RÉGIMENTS.

Titre Ier. — Histoire de l'armée depuis les temps les plus reculés jusqu'au siége de Rome en 1849 inclusivement, avec tous les tableaux synoptiques et chronologiques des combats, siéges et batailles,

Par MM. PASCAL, J. DUCAMP, le colonel BRAHAUT, chef au ministère de la guerre, et le capitaine SICARD;

SUIVI DE

L'AFRIQUE FRANÇAISE,

PAR CHRISTIAN.

Nouvelle édition.

L'ouvrage forme 10 tomes grand in-8° jésus, ornés de 154 gravures sur acier et types coloriés des uniformes militaires. — Prix, 75 fr.

—

HISTOIRE UNIVERSELLE

Par LAPONNERAYE.

Formant 10 volumes in-8°, illustrés de 50 gravures sur acier.

Prix, 40 francs.

—

HISTOIRE

DES DERNIERS JOURS DE LA GRANDE ARMÉE DE 1814 A 1815,

Avec la correspondance inédite de Napoléon,

Par le capitaine H. DE MAUDUIT.

Deux volumes in-8°, avec le portrait de l'auteur et un plan gravé sur acier très-détaillé de la bataille de Waterloo. — Prix, 11 fr.

—

OEUVRES COMPLÈTES

D'EUGÈNE SCRIBE.

Formant 16 volumes grand in-8° jésus illustrés de 18 gravures sur acier.

Les volumes se vendent séparément.
Se publie également en 80 livraisons.
Prix de la série, 80 centimes.

NOTA. Les six derniers volumes peuvent compléter toutes les éditions publiées jusqu'à ce jour.

EXPOSITION UNIVERSELLE

VOYAGE A BON MARCHÉ A PARIS

PENDANT L'EXPOSITION

MOYEN DE S'ASSURER

CONTRE LA DIFFICULTÉ DE SE LOGER

ET

CONTRE LE RENCHÉRISSEMENT

DES APPARTEMENTS ET DES VIVRES.

L'*Agence générale des visiteurs de l'Exposition*, rue de Rivoli, 51, arrête à l'avance, et à des prix modérés, des places dans les maisons meublées, hôtels, restaurants, etc., moyennant une prime de commission de VINGT FRANCS.

Adresser tout de suite les demandes avec l'indication approximative du quartier qu'on veut habiter et de la dépense qu'on veut faire. Le montant de la prime, en mandat sur la poste ou en bon sur Paris, doit accompagner la demande. Écrire *franco* à M. ANTONIN DELBREIL, directeur de l'*Agence*.

En raison de l'affluence attendue des visiteurs, plus tôt on donnera sa commission, plus il sera facile de la remplir, pour la convenance du logement et pour son prix.

L'*Agence* traite à forfait avec les personnes qui veulent fixer, avant de quitter leur domicile, ce qu'elles devront dépenser à Paris.

Le taux des abonnements varie suivant la durée du séjour et le comfortable désiré pour les appartements et la nourriture.

1° Un mois de séjour avec luxe.......	500 fr.	Logement seul.	150 fr.
2° Un mois de séjour très-comfortable.	300	id.	125
3° Une quinzaine très-comfortable....	200	id.	70
4° Une quinzaine, dépense ordinaire..	100	id.	40
5° Une semaine, dépense ordinaire....	55	id.	20

Quelle que soit l'époque à laquelle doit se réaliser le voyage, les abonnements doivent être pris *dans le courant d'avril*. Le souscripteur donnera avis plus tard du jour de son arrivée. — Le quart de l'abonnement souscrit doit être envoyé avec la souscription, *franco*. — Si le souscripteur était empêché de réaliser son voyage, il pourrait céder son abonnement.

L'*Agence* procure à ses abonnés des cartes d'entrée au *Palais de l'Industrie*, aux théâtres, spectacles et monuments curieux; elle leur donne renseignements, conseils et concours de tout genre, pour satisfaire leur curiosité, faire leurs affaires, effectuer leurs emplettes à bon marché, etc.

PARIS — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.



Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

DE L'ADMINISTRATION DU PALAIS DE L'INDUSTRIE.

Nous reproduisons l'extrait suivant d'une lettre adressée de Paris à l'*Indépendance Belge* :

« Le mécontentement des exposants continue et va toujours croissant. Ce qui les met surtout de très-mauvaise humeur, c'est la manière tout à fait inhospitalière dont l'Administration du Palais les traite : les difficultés continuelles qu'ils rencontrent, les contrariétés qu'on leur fait subir, même pour les faire entrer dans le Palais, et la hauteur avec laquelle on accueille leurs justes réclamations. Un exposant anglais, véritable gentleman, très-indulgent du reste, et qui ne méconnaît ni la beauté ni l'importance de l'Exposition, me disait aujourd'hui : « Ce qui me désole, c'est que cette Exposition est le Waterloo de l'urbanité française. »

« Le fait est que si ces Messieurs de l'Administration étaient allés à l'Exposition de Londres, ils auraient appris à ne pas se donner l'importance carrée et peu polie que ne justifie pas d'ailleurs la manière dont ils ont rempli leur tâche; ils y eussent pris d'excellentes leçons de respect pour le public et pour les exposants. A Londres, ce respect était, comme on dit, *a matter of course ;* on ne comprenait pas qu'il ne pût pas exister.

« On m'annonce, du reste, que le prince Napoléon, à qui plusieurs commissaires étrangers ont fait entendre des plaintes assez vives, est résolu à faire cesser un état de choses qui donne aux étrangers la plus fâcheuse idée de la politesse française. »

Des faits, qui sont à notre connaissance personnelle, ne justifient que trop les plaintes légitimes dont le correspondant de l'*Indépendance belge* se fait l'écho. Nous pourrions ajouter que l'administration de la compagnie du Palais de l'Industrie se fait remarquer, dans sa sphère la plus élevée, *suum cuique*, par un déplorable antagonisme contre toutes mesures utiles, par le caractère mesquin, tracassier, anti-libéral dont tous ses actes sont empreints.

Certes, S. A. I. le prince Napoléon, en reprenant, à son retour de Crimée, la haute direction de la commission impériale, a exercé sur l'ensemble des travaux de l'Exposition la plus salutaire et la plus décisive influence; certes, M. Le Play, chargé dans ces derniers temps du commissariat général, a prêté à la Commission impériale un concours éclairé, et aux exposants l'appui d'un esprit pratique et bienveillant; et cependant au delà de l'initiative empressée du Prince pour toutes les mesures vraiment dignes, vraiment équitables ; au delà des efforts déployés par M. Le Play, se rencontrent toujours, au même degré, l'inintelligence et le mauvais vouloir de l'administration du Palais de l'Industrie.

(1) Le prix de la souscription à ce Bulletin est de 5 fr. par an. — Bureau, rue Bleue, 5.

Il n'a fallu rien moins, dans un grand nombre de circonstances, que l'énergique volonté que S. A. I. le prince Napoléon puisait dans la mission qui lui était confiée pour triompher des obstacles et des embarras que suscitait, que suscite chaque jour encore cette administration. C'est ainsi, par exemple, que le Prince a dû résolument intervenir pour que les journaux obtinssent *de la libéralité* des directeurs du Palais de l'Industrie *deux* cartes d'entrées *personnelles*, dont l'une est destinée au rédacteur chargé du compte-rendu de l'Exposition! Comme s'il était possible qu'un seul rédacteur pût s'occuper des 250 sections que comprennent les 27 classes consacrées aux produits de l'industrie! Pour satisfaire aux besoins de leur rédaction, les journaux ont *pris* et *payé* des billets de saison. Quel succès alors pour les directeurs du Palais de l'Industrie! quelle heureuse conception! Allons, Messieurs, ne vous gênez pas; montez au Capitole et rendez grâces à votre habileté.

Eh bien! malgré ces profondes combinaisons, nous craignons qu'après avoir mécontenté et les exposants et la presse, qu'après avoir froissé le sentiment public, MM. les directeurs de la société du Palais de l'Industrie ne puissent même contenter leurs actionnaires; qu'ils ne réalisent pas, soit maintenant, soit dans l'avenir, malgré les billets de saison vendus aux journaux, les sommes nécessaires pour rembourser à l'État les avances que les constructions supplémentaires ont exigées; pour faire face aux frais; pour amortir en 35 ans 13 millions, lesquels autrement, seraient placés *à fonds perdu;* pour ne pas user ou ne pas abuser au moins du *minimum* d'intérêt qu'aux termes de l'article 3 du cahier des charges le gouvernement a garanti. Dieu veuille, et le gouvernement surtout, que les actionnaires, parce qu'ils ont exposé.... leur argent, ne soient pas traités par l'Administration supérieure de la compagnie du Palais de l'Industrie avec l'incurie et le sans-façon dont les exposants, pour leur part, sont unanimes à se plaindre!

Veut-on une preuve de l'incurie dont nous parlons? Croirait-on que les exposants qui voient leurs produits se détériorer rapidement sous l'action des rayons du soleil, — nous citerons tout particulièrement les étoffes et les meubles, — n'ont pu obtenir encore, malgré leurs réclamations incessantes, qu'une sorte de *velum* vînt couvrir la calotte de verre qui surmonte le Palais de l'Industrie et protéger les objets exposés. Longtemps avant l'ouverture de l'Exposition, ce grave inconvénient, facile d'ailleurs à prévoir, avait été signalé à la direction de la compagnie qui, sur ce point encore, ne cédera sans doute que devant une haute et intelligente volonté.

En attendant, un grand nombre d'exposants sont forcés, eu égard à la nature de leurs produits, de les abriter, au grand désappointement des visiteurs, sous des papiers ou des toiles, contre les ardeurs du soleil qui a donné, dans certaines parties du *transept*, jusqu'à 41 degrés de chaleur! Que les directeurs de la compagnie du Palais de l'Industrie *soignent la recette*, nous le voulons bien; mais qu'ils prennent donc un peu plus de soin du spectacle et des spectateurs. Voilà ce que nous souhaitons, sans oser beaucoup l'espérer.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

II.

En visitant, l'autre jour, la partie anglaise de l'Exposition, nous regrettions que le temps nous manquât pour examiner à loisir les remarquables produits, dans l'industrie de la verrerie et de la céramique, de la maison A. Daniell, de Londres, dont nous n'a-

vions mentionné que le nom. Depuis, nous avons payé notre dette à notre curiosité, en étudiant, dans ses détails, l'exposition de ce fabricant. Elle comprend des porcelaines, des faïences, des cristaux. Les porcelaines ont le plus grand mérite sous le rapport de la finesse et de la transparence. Les ornements dont elles sont rehaussées, sujets, fleurs, simples filets, sont traités avec beaucoup de goût. Nous avons principalement remarqué des assiettes, véritables couverts d'art, appartenant à un service qui figurait au banquet récemment donné par le lord-maire de la Cité de Londres à l'empereur Napoléon, et deux grandes pièces en biscuit (*parian*) destinées à des cadeaux de mariage et où l'artiste a reproduit dans de charmantes grisailles, disposées en médaillons, la naissance et l'éducation de l'Amour. La maison Daniell a fait aussi les plus louables efforts pour soutenir la réputation acquise à la faïence anglaise, dont elle expose de très-beaux échantillons. Ses cristaux méritent également une mention spéciale en raison de leur pureté et de l'exécution hardie des tailles qu'ils ont reçues.

Nous ne quitterons pas ces fabricants sans désigner aux amateurs de poteries (*stone ware*) divers objets qui réunissent une grande élégance à l'ampleur des formes et à l'originalité du style.

Si, après cette intéressante visite, et pour revenir à nos industries françaises, nous traversons de nouveau le transept, nous nous apercevons que nous n'avons pas encore signalé, parmi les œuvres d'industrie artistique qui le décorent, la *Chute d'Icare*, signée par Ferrat et si heureusement coulée par Vittoz, que son successeur, M. E. de Labroüe, continue dignement dans ses travaux de bronzier. Pourrions-nous passer sous silence un chef-d'œuvre de sculpture en bois, une chaire d'église, surmontée de légers clochetons finement fouillés, due à M. Veyneman, de Bois-le-Duc, et, non loin de cette chaire, l'autel en orfèvrerie repoussée à la main, dorée et émaillée, que M. Poussielgue-Rusand expose?

Le transept est si riche en produits divers, que nous en oublions un grand nombre, nous le savons; mais chacun aura son tour dans nos souvenirs. Passons donc et rentrons, au hasard, dans le domaine où règne l'industrie française.

Voici par exemple l'exposition de M. A. Guyeton qui offre à nos regards de nombreux objets en orfèvrerie argentée et dorée par l'électricité, et, entre autres, une fort belle aiguière, sculptée par M. Blancheteau; un bouclier imité de l'antique, à dessins larges et sévères; un charmant coffret en argent, la *Toilette de Vénus;* puis, le sacré côtoyant le profane, un calvaire fort remarquable par l'attitude des personnages, la profondeur des reliefs, par le sentiment dont cette composition est empreinte. M. Guyeton expose, en outre, comme spécimen de la galvanoplastie d'or, un plateau avec buire et coupe qui nous ont rappelé, par leurs formes et la délicatesse de leurs sculptures, le vieux type flamand. Nous ajouterons que cet artiste, guidé par la seule pensée de concourir aux progrès d'une industrie à laquelle il s'est consacré tout entier, vient de publier sous ce titre « *l'Art de la galvanoplastie* » un traité que les orfèvres, bijoutiers et bronziers liront avec intérêt et profit.

Puisqu'une brochure nous est tombée sous la main; puisque Jacotot nous apprend dans sa méthode d'enseignement universel que *tout est dans tout;* il suffit d'une brochure pour nous conduire naturellement à la fabrication du papier et à l'industrie typographique.

Mentionnons donc ici deux très-intéressants modèles que M. E. Philippe, ingénieur-mécanicien, expose dans le trophée élevé à l'imprimerie par M. Plon. Ces deux modèles reproduisent une machine à fabriquer le papier continu, telle qu'elle fonctionne à la papeterie d'Echarcon, et des piles à triturer le chiffon. Quant à l'imprimerie, nous la trouvons avec toutes ses richesses dans le sanctuaire que lui a consacré, au Palais de l'Industrie, l'imprimerie impériale. Cet établissement qui, jusqu'à ce jour, était resté

étranger à toutes les expositions françaises, n'a pas voulu s'abstenir dans ce concours ouvert à tous les peuples, à tous les arts, à toutes les industries. L'imprimerie impériale expose des poinçons, des matrices obtenues par le procédé galvanique, des clichés, des caractères, une collection de types orientaux et de types européens, cent volumes imprimés, en éditions de luxe, en belles éditions, en éditions courantes, et, comme ouvrage hors ligne, un exemplaire de l'*Imitation de Jésus-Christ*, qui restera comme un des plus beaux monuments de la typographie. Le choix de cet ouvrage permet d'autant mieux d'apprécier les progrès que cet art a faits, depuis 200 ans, dans ce grand établissement, que le premier livre qui inaugura, en 1640, les presses de l'imprimerie du Louvre, qui venait alors d'être fondée, était précisément l'*Imitation de Jésus-Christ*. L'édition que l'imprimerie impériale vient d'exposer présente une nouvelle phase de l'ornementation et de l'impression en or et en couleurs. Nous voudrions rendre compte de ce merveilleux ouvrage, que nous avons parcouru avec le plus vif intérêt, et dont l'exécution, sans précédent peut-être dans les annales typographiques, a été accomplie dans l'espace d'une année, quoique tout fût à créer, dessins des caractères, gravures des poinçons, fonte, dessins des ornements au nombre de 874, reproduction de ces dessins, etc.; mais, à notre défaut, M. d'Escodeca de Boisse, secrétaire de la direction de l'imprimerie impériale, fournira à nos lecteurs, dans une Notice très-instructive qu'il vient de publier, tous les détails désirables sur les produits divers et sur l'œuvre capitale dont nous venons de parler. Ils y trouveront les noms de tous les artistes qui ont concouru à l'ornementation de l'*Imitation*, parmi lesquels se distingue, au premier rang, M. Steinheil, dont les quatre planches, imprimées en dehors du texte, notamment la *Femme adultère* et la *Samaritaine*, nous ont rappelé les meilleures gravures d'Albert Durer.

L'exposition suisse, aujourd'hui complète, attire un grand nombre de dames qui viennent admirer les broderies exposées par les fabricants des cantons de Vaud, de Saint-Gall et d'Appenzell. La maison Depierre frères, de Lausanne, déjà remarquée en 1851, à l'Exposition de Londres où elle obtenait une honorable distinction, présente, pour la toilette des femmes, de charmants objets en broderies, mouchoirs, cols, etc., pour lesquels MM. Depierre reçoivent de nombreuses commandes à livrer après l'Exposition. Les fabricants suisses doivent à l'application de la chenille à la broderie sur tulle de très-heureux effets, pour semer leurs fonds de bouquets ou de fleurs aux couleurs vives et éclatantes. Il ne faut pas cependant que les broderies suisses nous fassent oublier le degré de perfection que cette industrie a atteint en France. Nous n'en voulons pour preuve que les magnifiques rideaux brodés exposés par M. Juignié, de Paris, et qui sortent de ses fabriques à Saint-Symphorien-de-Lay. Ce n'est pas seulement pour ses broderies si justement recherchées pour être associées à la décoration des plus beaux appartements que cette maison, autrefois dirigée par M. Constant Bouhours, est connue dans l'industrie parisienne : elle y a conquis encore une place élevée par la fabrication et le commerce des étoffes d'ameublement, pour tentures, portières, etc., qui ont pris une large part dans l'ornementation de nos demeures et dont les tapissiers les plus en vogue se fournissent dans les magasins de M. Juignié. Nous recommandons ces magasins aux personnes que l'Exposition universelle attire à Paris; elles y trouveront en étoffes de ce genre tout ce qu'elles peuvent souhaiter, soit pour répondre au luxe sévère de certains mobiliers, soit pour satisfaire aux fantaisies capricieuses de la mode.

Si nous parcourons maintenant les galeries de l'Exposition sans nous arrêter devant mille objets qui cependant nous attirent; si nous ne jetons qu'un coup d'œil, en passant, sur l'industrie lyonnaise dont nous reparlerons sur les rubans de Saint-Étienne, sur des toiles exposées par des fabricants du Nord et qui luttent avec les plus beaux pro-

duits de la Saxe et de la Silésie; si nous indiquons seulement, dans l'exposition anglaise pour l'orfévrerie, les pièces en argent massif exposées par la très-honorable corporation des orfévres de la cité de Londres et écussonnées aux armes de la corporation, c'est que nous avons hâte de voir, dans cette seconde visite à l'Exposition, si MM. Marret et Jarry frères, les célèbres joailliers, ont tenu tout ce qu'on était en droit d'attendre; car si *noblesse oblige*, il en est de même du talent.

Sous ce rapport, MM. Marret et Jarry frères n'ont pas fait mentir la devise. Que de richesses éblouissantes, quelles sommes considérables représentent, en ce qui concerne ces joailliers, ces trois modestes lignes du catalogue officiel : « Parures complètes de diamants et pierres fines, colliers de perles fines, bijoux d'or! » Quatre objets ont fixé notre attention dans cette vitrine, si petite par l'espace qu'elle occupe, si grande cependant par l'art que révèle l'exécution de ces riches joyaux. Est-il, par exemple, rien de plus souverainement beau que cette parure composée d'une couronne et d'un collier en diamants et en émeraudes lançant leurs flammes verdoyantes? Quoi de plus riche que ce devant de corsage en rubis et en diamants qui brillent et frémissent sur leurs tiges délicates, sans que leur sertissure se trahisse aux regards? quel charmant bracelet que celui-ci, surmonté d'une seule pierre, une rare opale aux reflets magnifiques! Et dire qu'on peut avoir ce bracelet, ce beau bijou, pour 20,000 fr.! Que si cependant on tient moins à l'économie, voici, pour 30,000 fr., une simple broche du meilleur goût; il ne s'agit que de trois perles! Une des merveilles de cette Exposition, qui explique suffisamment le succès que MM. Marret et Jarry frères ont obtenu à l'Exposition de New-York, et les souvenirs qu'ils y ont laissés, c'est, à nos yeux, un collier de quatre rangs de perles reliés par un fermoir en diamants.

> Ces trésors arrondis, ces perles que l'Aurore
> De l'onde orientale autrefois vit éclore,

ces perles, pour parler moins poétiquement que Delille, coûtent 170,000 fr. Serait-il possible, au même prix, de trouver un collier semblable, tant ces perles sont d'une irréprochable pureté? Nous n'en voudrions pas répondre. Si précieux que soient ces diamants, ces rubis, toutes ces pierres fines, quel nouveau prix n'acquièrent ils pas par le goût et l'élégance de leur monture, par la valeur artistique qui vient s'ajouter à leur propre valeur? Telle était notre dernière réflexion lorsque nous perdions de vue l'*Écrin* de MM. Marret et Jarry et un ravissant flacon qui, rappelant les plus purs motifs de l'art byzantin, sort aussi de leurs habiles mains. E. Ber.

BIBLIOGRAPHIE.

S'il nous est arrivé et s'il nous arrive encore à l'avenir de formuler quelques critiques générales sur certaines tendances de la librairie française, il ne faut pas croire, nous le répétons, que nous obéissions à une pensée d'hostilité systématique contre qui que ce soit. Nous croyons au contraire faire preuve de sympathie pour cette industrie et pour les hommes qui en sont les dignes représentants en appelant l'attention de tous sur les faits et les questions qui les intéressent, en les engageant à étudier et à faire étudier les éléments sur lesquels doit reposer la prospérité de leur commerce, les moyens propres à lui assurer un rang convenable parmi les industries analogues des autres pays. Lors donc que nous avons déploré l'avilissement du prix des livres, ce

n'est pas contre le bon marché en lui-même que nous nous sommes élevés : s'il s'obtenait par l'amélioration des conditions économiques de la fabrication, par la suppression des intermédiaires qui séparent le producteur du consommateur, nous serions les premiers à le louer; mais nous avons cru devoir signaler les funestes conséquences qui se sont déjà manifestées, telles que la diminution du prix affecté au travail littéraire, la propagation d'une littérature dangereuse pour le goût de toute une génération, et enfin la mise en circulation de mauvais livres mal imprimés. Déjà la publication des romans feuilletons dans les journaux quotidiens a porté un coup terrible au livre imprimé, à la librairie; si elle n'y prend garde, elle est menacée encore en ce moment de dangers tout aussi redoutables.

En ce qui touche la rémunération des travaux littéraires, il y a lieu de penser que cette question est comprise implicitement dans le programme du premier sujet mis au concours par la Société des gens de lettres, pour l'emploi de la somme de 10,000 fr. qui lui a été donnée, programme ainsi conçu : *Les lettres et l'homme de lettres au dix-neuvième siècle.* Faute d'avoir reçu le document officiel émané de cette Société, nous avons commis quelques erreurs en annonçant ce concours d'après un journal littéraire. Voici quels sont les termes du programme : Pour le premier sujet que nous venons d'énoncer, une médaille de 2,000 fr. sera décernée au meilleur discours. — Une médaille de 1,500 fr. sera attribuée à la meilleure *étude sur Balzac, auteur de la Comédie humaine.* — L'auteur de la *Nouvelle qui offrira le plus d'intérêt et de talent* (*sic*) recevra une médaille de 1,000 fr. La nouvelle doit avoir une dimension de 50 à 60,000 lettres. — Enfin la meilleure pièce de vers sur ce sujet : *Les Chercheurs d'or au dix-neuvième siècle,* donnera droit à une médaille de 1,500 fr.

Les 4,000 fr. restant sur la somme de 10,000 fr. seront répartis par la commission entre les pièces qu'elle jugera dignes de seconds prix, d'accessits ou même de mentions honorables. Les manuscrits des ouvrages destinés au concours devront être déposés au secrétariat de la Société, du 15 septembre au 1er octobre prochain. Il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société pour avoir droit de prendre part au concours, qui sera jugé par une commission spéciale, composée des notabilités littéraires, choisies tant dans le sein qu'en dehors de la Société.

Nous n'avons, quant à présent, qu'une seule objection à faire à ce programme, c'est que le délai de trois mois, donné aux auteurs, n'est guère en rapport avec l'importance des deux premiers sujets à traiter ; on risque fort, par conséquent, de n'avoir à juger que des œuvres insuffisamment élaborées. On croirait que ce programme a été fait par des écrivains habitués à des travaux superficiels et à une prose hâtive.

TRAITÉ PRATIQUE ET RAISONNÉ D'HYDROTHÉRAPIE [1].

PAR M. LOUIS FLEURY,

Médecin de l'Empereur, Professeur agrégé de la Faculté de médecine, etc.

Nous avons, dans un précédent article, esquissé à grands traits l'histoire médicale et chirurgicale de l'eau froide depuis les temps hippocratiques jusqu'à nos jours; nous avons montré comment l'hydrothérapie née à l'état de système, de formule aveugle et empirique, entre les mains d'un paysan intelligent, mais dépourvu de toutes connais-

(1) Chez Labé, libraire-éditeur de la Faculté, place de l'École de Médecine, à Paris.

sances médicales, a été transformée en une médication rationnelle et scientifique par les laborieux et persévérants efforts d'un professeur agrégé de la faculté de médecine de Paris, déjà illustré par des ouvrages devenus classiques.

Il nous reste à faire connaître les bases sur lesquelles cette transformation a été opérée.

Dans un livre que nous avons déjà cité plusieurs fois (1), qui a été traduit en plusieurs langues, qui est aujourd'hui la seule autorité sérieuse en cette matière, qui a été le point de départ et le modèle, plus ou moins déguisé, de tout ce qui a été fait et écrit dans ces dernières années en France touchant l'hydrothérapie, M. le docteur L. Fleury a pris pour guide les principes les plus sévères de la méthode expérimentale. Il a commencé par décomposer cette formule, aussi hybride que son nom, qui avait été appelée *hydrosudopathie*, et ce premier travail l'a conduit aux conclusions suivantes :

1° La médication dite *hydrothérapique* ne doit pas être considérée comme une méthode, une formule thérapeutique. 2° Elle est composée de plusieurs modificateurs distincts, dont la réunion peut être inutile ou nuisible. 3° Chacun de ces modificateurs répond à des indications spéciales. 4° Si, dans quelques cas, on doit maintenir la réunion de ces modificateurs, le plus ordinairement il faut les disjoindre et les associer entre eux de diverses manières, en rapport avec les indications que présente chaque cas pathologique. 5° Le régime, l'eau froide à l'intérieur, et la sudation, sont des agents dont la puissance ne saurait être méconnue, et auxquels revient une large part dans les succès obtenus par l'hydrothérapie, mais ils ne sont cependant que des moyens accessoires. 6° L'eau froide, appliquée à l'extérieur, est, à proprement parler, la base de la médication dite *hydrothérapique*; cet agent, le plus actif de tous, est le seul dont l'emploi puisse être généralisé.

Dans de nombreuses expériences *faites sur lui-même*, M. Fleury a étudié ensuite les effets *physiques* et *physiologiques* de ces divers modificateurs. Il a établi les *lois* de refroidissement et de réchauffement du corps humain par des observations thermométriques rigoureuses ; il a déterminé les limites *maxima et minima* des modifications que l'on peut faire subir à la température animale au moyen de l'eau froide et du calorique ambiant (*étuve sèche* et *enveloppement*); il a enfin apprécié d'une manière exacte les influences exercées par les agents hydrothérapiques sur chacune des grandes fonctions de l'économie : sur la respiration, la circulation capillaire et l'innervation générale, la calorification, la digestion, la nutrition, l'absorption, les sécrétions, etc.

Ce n'est qu'après avoir accompli ces recherches préliminaires si longues, si pénibles, si difficiles, si délicates, mais si nécessaires, que M. Fleury a abordé le côté thérapeutique de la question. Appliquant à l'étude des causes et du traitement des maladies les données que lui avaient fournies l'observation et l'expérimentation, il a montré que l'hydrothérapie *rationnelle*, cet agent le plus puissant des médications *antiphlogistique, sédative, hémostatique directe, reconstitutive, tonique, excitatrice, révulsive, antipériodique, perturbatrice, prophylactique*, et justifiant le précepte par l'exemple, la théorie par le fait, il a rapporté de nombreuses observations qui établissent de la manière la plus intéressante et la plus péremptoire la remarquable efficacité de l'hydrothérapie contre la plupart des *maladies chroniques*, et spécialement contre les affections du tube digestif (*gastrite chronique, gastralgie, dyspepsie, vomissement nerveux, diarrhée chronique*, etc.), les engorgements du foie et de la rate, les congestions chroniques des poumons et du cœur (*asthme, palpitations, toux nerveuse*, etc.), les névralgies, le rhumatisme, la goutte, les maladies des articulations

(1) *Traité pratique et raisonné d'Hydrothérapie.* Paris, 1852.

(*ankylose*, *tumeur blanche*, *hydarthrose*, etc.), les engorgements et les déplacements de l'utérus, l'hystérie, les maladies de la moelle épinière, la chlorose, l'anémie, la fièvre intermittente, etc.

L'apparition du livre de M. Fleury a été le baptême scientifique de l'hydrothérapie, et voici comment, dans les *Archives générales de médecine*, s'exprimait, à cet égard, un juge plus compétent que nous, le critique le plus autorisé de la presse médicale, M. le docteur Raige-Delorme :

« Abandonnée jusqu'ici à des hommes ignorants ou à des médecins plus préoccupés « des questions industrielles que des matières scientifiques, l'hydrothérapie s'était « moulée dans un empirisme brutal et grossier, appliqué sans intelligence et sans « distinction à tous les malades quels qu'ils fussent. Tout était donc à refaire.

« Ce que la science réclamait, c'était un travail d'ensemble, dans lequel il fût enfin « possible aux praticiens de trouver une appréciation raisonnée et scientifique d'une « médication dont les effets, l'opportunité, les dangers, sont encore un objet de doute « et d'incertitude pour la plupart des hommes éclairés et impartiaux; c'était enfin un « traité pratique et raisonné d'hydrothérapie... Le livre de M. Fleury montre ce qu'un « esprit judicieux, ce qu'un médecin instruit, ce qu'un observateur patient et ingénieux « peut accomplir. Grâces en soient rendues à M. Fleury : la médication hydrothéra- « pique va désormais prendre place dans la thérapeutique rationnelle, et avant peu, il « faut l'espérer, elle sera entrée dans la pratique générale au même titre que tant « d'autres médications, et que les eaux minérales en particulier, avec lesquelles « elle présente de si nombreux points de contact. Dans le livre de M. Fleury, écrit « de verve, l'élégance de la forme ne le cède en rien à la richesse et à la solidité « du fond : lecture attrayante, aperçus nouveaux et ingénieux, faits curieux et « intéressants; en faut-il davantage pour assurer au livre de M. Fleury le plus légitime « succès ?

« Par les expériences entièrement neuves qu'il renferme sur les effets physiolo- « giques du calorique et du froid, sur l'action exercée par ces modificateurs sur la « température animale, la circulation, la respiration; par les nombreuses et inté- « ressantes observations que l'on y trouve, le livre de M. Fleury rendra d'éminents « services aux thérapeutistes, en leur indiquant les moyens de guérir un grand « nombre de maladies chroniques, graves et rebelles à tous les agents de la matière « médicale. »

M. Fleury poursuit avec une louable persévérance ses utiles travaux. Jaloux de concilier les intérêts de la science et de l'humanité avec les exigences de la dignité et de l'indépendance médicales, il s'est créé une haute position d'enseignement et de pratique dont il a exposé les motifs et les conditions dans les termes suivants :

« L'étude, l'enseignement et la pratique de la médecine ont pris, depuis un grand « nombre d'années déjà, une direction qui nous paraît avoir de graves inconvénients. « Maîtres et élèves se sont persuadé et ont proclamé à l'envi que la science tout en- « tière se trouve dans les hôpitaux et qu'elle ne se trouve que là... Or, si l'on recherche « quels sont les éléments d'instruction médicale que renferment les hôpitaux, on trouve « que les *maladies aiguës* y sont parfaitement représentées, mais que les choses revê- « tent un tout autre aspect si l'on dirige son investigation vers les *maladies chro-* « *niques*.

« ..... Il est facile d'entrevoir les conséquences d'un pareil état de choses si l'on « veut bien se rappeler que dans la *pratique civile* les maladies chroniques sont la « règle et les maladies aiguës l'exception. . Le jeune praticien qui débute dans la car- « rière se trouve tout à coup mis aux prises avec une foule de maladies qu'il n'a jamais « observées dans les hôpitaux, dont il ignore complétement les causes, les caractères,

« la marche et le traitement... Il est urgent de modifier un pareil état de choses; à cet « effet, il faut que la *pratique civile* intervienne enfin dans l'instruction des élèves « plus activement qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent; il faut qu'elle prenne sa place à « côté de la *pratique nosocomiale* et c'est pour la lui donner que nous publions ce « nouveau travail (1). »

« Devenu complétement étranger, depuis quelques années, à l'*exploitation* et à « l'*administration* de l'établissement hydrothérapique de Bellevue, nous nous sommes « réservé, à titre de *médecin en chef*, le droit d'y traiter gratuitement, comme par le « passé, autant de malades pauvres que nous le jugerions convenable. Nous nous « sommes créé ainsi un *service* des plus variés qui nous permettra, avec le temps, « d'explorer dans tous ses détails le domaine encore si peu connu des maladies « chroniques. »

C'est à Bellevue, en effet, à Bellevue où sont traités avec un égal soin le riche et le pauvre, l'artisan et le grand seigneur, que M. Fleury applique l'hydrothérapie qu'il a créée, c'est-à-dire l'hydrothérapie scientifique et rationnelle, l'hydrothérapie dégagée de toutes les exagérations, de tous les inconvénients, de tous les dangers, de toutes les absurdités (tranchons le mot) du système de Priesnitz et de ses adeptes. C'est là que cette médication est modifiée suivant les indications avec une telle sûreté de principes et de méthode, que M. Fleury a pu écrire avec un légitime orgueil : « *Depuis dix ans « l'application de l'hydrothérapie n'a pas déterminé, à Bellevue, le plus léger « accident, tandis que les succès ne lui ont pas fait défaut.* »

Espérons pour le progrès de la science et le bien de l'humanité que le nombre de ces succès ira croissant. Comme l'hydrothérapie, la lithotritie et la ténotomie sous-cutanée, ces deux grandes conquêtes de l'art moderne, ont pris naissance en dehors des hôpitaux, des facultés et des académies qui, trop souvent, oublient dans de mesquines et stériles luttes de parti la sainte mission et le rôle si élevé qui leur sont confiés. Comme la lithotritie et la ténotomie, l'hydrothérapie ne manquera pas à sa destinée; elle saura, entre les mains de M. Fleury, conquérir la reconnaissance des hommes et s'imposer au respect des *savants*.

L'Établissement hydrothérapique de Bellevue, qui vient de prendre un développement considérable, n'a rien à envier à l'Allemagne pour la magnificence du site, la beauté des promenades, la pureté de l'air (le choléra n'a jamais paru à Bellevue), l'abondance, la qualité et la température des eaux. Sa splendide terrasse, plus belle que celle de Saint-Germain, les terrains si pittoresques qui lui fournissent quatre sources inépuisables, sont dignes d'être visités.

Sous le rapport de l'installation des appareils, de la propreté, de l'élégance, de l'observation rigoureuse et intelligente de toutes les prescriptions de l'hygiène, l'Établissement de Bellevue n'a point de rival; sa *salle des douches* est une œuvre d'art, un charmant salon où s'épanchent des cataractes, où l'on trouve un vaste lac, mais où l'on chercherait en vain une trace d'*humidité*. C'est tout simplement un chef-d'œuvre de goût et de salubrité.

La librairie Furne fait paraître aujourd'hui seulement le quatrième volume de l'*Histoire de France*, de M. Henri Martin. Ce retard de quinze jours a été occasionné par les travaux de remaniement que le consciencieux écrivain a cru devoir faire, notamment dans le chapitre relatif à saint Louis. Justement scrupuleux et profondément pénétré des devoirs de l'écrivain envers le public et envers lui-même, M. Henri Martin

(1) L. Fleury. *Clinique hydrothérapique de Bellevue. Recherches et observations sur les maladies chroniques.* Paris, 1853. En cours de publication dans le *Moniteur des Hôpitaux.*

veut que toute son œuvre ait une parfaite harmonie; il tient à ce que chacun des volumes de sa nouvelle édition soit digne du succès qui a accueilli les premiers.

M. Furne met en vente le même jour le premier tome de la *Géographie universelle*, de Malte-Brun, continuée, corrigée et mise au courant de la science par M. Th. Lavallée. L'ouvrage complet se composera de six gros volumes en douze tomes, qui paraîtront tous les deux mois. Le texte, les gravures et les cartes de ce livre important ont été l'objet des recherches, des travaux et des soins que comporte un pareil sujet.

M. de Lamartine, dont la plume est infatigable, publie cette semaine, à la librairie de M. Perrotin, une *Histoire de Russie* en deux volumes in-8°, pour faire suite, ou plutôt pour servir de complément à son *Histoire de Turquie*. On parle de pages curieuses sur Pierre le Grand, sur les deux Catherine, sur Potemkin, sur les empereurs Paul, Alexandre Ier et Nicolas. On sait la prédilection de l'auteur de l'*Histoire de la Révolution de* 1848 et des *Girondins* pour les portraits historiques. Cette publication, à laquelle les circonstances actuelles contribuent à donner un puissant intérêt, tiendra dignement sa place parmi les autres livres de M. Perrotin, éditeur des *Œuvres de Béranger*, de l'*Histoire des deux Restaurations*, de M. Ach. de Vaulabelle, des *Mémoires du roi Joseph* et du *Voyage aux mers polaires*, du lieutenant de vaisseau Bellot.

VILLE DE PARIS.

EMPRUNT DE 60 MILLIONS DE FRANCS.

Le préfet de la Seine,

Vu la loi du 2 mai 1855, qui a autorisé la ville de Paris à emprunter une somme de 60 millions, remboursable en quarante années à partir de 1858, et affectée à l'achèvement de la rue de Rivoli, du boulevard du Centre et des opérations qui s'y rattachent; au dégagement des abords de l'Hôtel de Ville et de la caserne Napoléon; et enfin à l'ouverture d'un boulevard entre les places de l'Hôtel de Ville et du Chatelet;

Vu la délibération de la commission municipale, en date du 26 du même mois, qui a réglé le mode de réalisation et les diverses conditions de l'emprunt;

Vu le décret du 29 du même mois, approbatif de cette délibération:

Arrête:

Art. 1er. Les clauses et conditions de l'emprunt de 60 millions, telles qu'elles ont été délibérées le 27 mai dernier par la commission municipale de Paris, seront immédiatement rendues publiques.

Art. 2. Une souscription sera ouverte, le jeudi 14 juin, à neuf heures précises du matin, à l'Hôtel de Ville et dans chacune des mairies des douze arrondissements de Paris, pour la réalisation de cet emprunt.

Art. 3. Les déclarations de souscription devront être conformes au modèle ci-après:

M demeurant déclare souscrire, pour obligations à l'emprunt de 60 millions, ouvert par la ville de Paris, en vertu de la loi du 2 mai 1855 et de la délibération de la commission municipale du 26, approuvée par le décret du 29 du même mois.

Il verse : 1° pour le premier terme du prix, à raison de 100 fr. par obligation. »»» fr. »» c.
2° Pour termes anticipés, à raison de 50 fr. par chaque terme et par chaque obligation.. »» »»

Au total......................... »»» fr. »» c.

Paris, le juin 1855.

(*Signature.*)

Des formules de déclaration seront déposées chez les concierges de l'Hôtel de Ville et des mairies, où elles seront délivrées gratuitement.

Art. 4. Chaque souscripteur sera muni en se présentant :

1° De sa déclaration de souscription, remplie et signée d'avance.

2° Du montant exact, par appoint, du versement qu'il devra faire.

Art. 5. Il ne sera reçu en paiement, dans les mairies, que des billets de banque ou des espèces françaises ayant cours.

Les souscriptions acquittées au moyen de mandats sur la Banque devront être déposées au bureau de l'Hôtel de Ville.

Art. 6. Les déclarations pourront avoir lieu par *lettres chargées à la poste*, adressées au préfet de la Seine (avec cette suscription : *Emprunt de 60 millions*), et contenant les valeurs immédiatement réalisables, destinées à couvrir le montant des versements énoncés dans ces déclarations.

Art. 7. Pendant toute la durée de la souscription, un comité spécial qui siégera à l'Hôtel de Ville, et qui sera composé, sous la présidence du préfet ou de son délégué, de quatre membres de la commission municipale, du chef de la division de comptabilité et du trésorier de la ville, fera procéder chaque jour, sous sa surveillance : 1° à l'ouverture des lettres chargées contenant des déclarations de souscriptions ; 2° à l'encaissement des valeurs transmises ; 3° à la rédaction des bordereaux récapitulatifs des souscriptions faites par correspondance.

Art. 8. A la fin de chaque journée, la même commission recevra les bordereaux des souscriptions faites au bureau de l'Hôtel de Ville et dans les bureaux des mairies, totalisera les souscriptions, et enfin, suivant leur importance, décidera si les opérations seront closes, et s'il y aura lieu à réduction proportionnelle, ou si la souscription demeurera ouverte le lendemain.

Art. 9. Des certificats de versement seront remis aux souscripteurs.

Ils seront échangés au bureau central de l'Hôtel de Ville, dans le mois qui suivra la clôture de la souscription, contre des titres provisoires au porteur.

Des titres définitifs, également au porteur, seront délivrés aux souscripteurs des obligations libérées.

Fait à Paris, le 1er juin 1855.

G.-E. HAUSSMANN.

Clauses et conditions délibérées par la commission municipale, le 26 mai 1855, et approuvées par le décret du 29 du même mois.

Article 1er. L'emprunt de 60 millions, remboursable en quarante ans à partir de 1858, que la ville de Paris a été autorisée à contracter par la loi du 2 mai 1855, sera réalisé de la manière suivante :

Art. 2. 150,000 obligations municipales au porteur seront constituées au capital de 500 fr. et émises au prix de 400 fr.

Art. 3. Ces obligations produiront un intérêt fixe de 55 fr. par an, payable par semestre.

Elles donneront en outre un droit éventuel à des lots montant à 300,000 fr. par an, qui seront attribués par la voie de tirages semestriels.

La première obligation sortie dans chaque tirage gagnera un lot de........... 100,000 fr.

Les deuxième, troisième, quatrième et cinquième, un lot de 10,000 fr. chacune, soit ensemble.. 40,000

Les dix suivantes, un lot de 1,000 fr. chacune, soit ensemble................ 10 000

Total........................... 150,000 fr.

Art. 4. Une souscription publique sera ouverte pour le placement des 150,000 obligations.

Le relevé des demandes d'obligations sera fait par journées. Les quotités souscrites dans une journée seront définitivement acquises aux souscripteurs tant que l'emprunt ne sera pas rempli.

Lorsque les demandes d'une journée excéderont le nombre des obligations restées disponibles, la souscription sera close, et ces dernières demandes seront réduites proportionnellement.

Art. 5. Le prix de chaque obligation sera exigible, savoir :

Au moment de la souscription..........................	100 fr.
Du 1er au 10 décembre 1855...........................	50
Du 1er au 10 mars 1856...............................	50
Du 1er au 10 juin 1856...............................	50
Du 1er au 10 septembre 1856..........................	50
Du 1er au 10 décembre 1856...........................	50
Du 1er au 10 mars 1857...............................	50
Total....................	400 fr.

Art. 6. Les souscripteurs auront le droit de se libérer par anticipation.

Art. 7. Les sommes versées produiront des intérêts calculés sur le pied de 3 3/4 p. 100.

Art. 8. Des titres provisoires au porteur seront délivrés aux souscripteurs et échangés après libération contre des obligations définitives.

Art. 9. A défaut de versement des termes échus dans les délais fixés, les souscripteurs en retard seront frappés de déchéance, et la ville aura le droit de faire vendre, sans mise en demeure préalable, les obligations par eux souscrites.

Cette vente aura lieu à la Bourse de Paris, par le ministère d'un agent de change, pour le compte et aux risques et périls des retardataires.

Les sommes precédemment versées resteront acquises à la caisse municipale.

Le prix de la vente, déduction faite des frais, sera employé à couvrir, jusqu'à due concurrence, les termes échus. L'excédant, s'il en existe, appartiendra aux souscripteurs dépossédés.

Art. 10. De 1855 à 1857, les obligations qui auront gagné des lots seront seules amorties.

Sur le montant des décomptes remis aux titulaires d'obligations primées avant libération, la caisse municipale retiendra les sommes qui resteront dues à la ville.

Art. 11. A partir de 1858 jusqu'en 1897, époque fixée pour l'extinction totale de l'emprunt, des tirages semestriels désigneront, indépendamment des obligations primées, celles qui devront être remboursées en même temps qu'elles, au pair de 500 fr., dans la limite du nombre indiqué pour chaque semestre par le tableau joint à la délibération.

Art. 12. Le premier tirage sera fait le 1er août 1855, et les suivants auront lieu les 1er février et 1er août de chaque année.

Le service des intérêts, le paiement des lots et le remboursement des obligations sorties commenceront un mois après le tirage.

Pour extrait conforme :

Le secrétaire général de la préfecture,

Ch. Merruau.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER.

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES, DU 30 AVRIL 1855.

Présidence de M. I. Pereire.

Messieurs,

L'année dernière, à pareille époque, nous vous avons indiqué rapidement la pensée qui avait présidé à la fondation de notre Société, et nous avons mis sous vos yeux le tableau sommaire des travaux dont la perspective s'ouvrait devant nous.

L'aspect général des affaires était loin, à ce moment, de nous inspirer une sécurité parfaite. La crise des subsistances, si heureusement traversée depuis, était alors dans toute son intensité; une guerre dont il était difficile de mesurer les conséquences et de prévoir les phases, menaçait d'entraîner tous les états de l'Europe dans les complications les plus graves.

Le gouvernement français venait enfin de se préparer à cette guerre par l'émission d'un premier emprunt de 250 millions de francs.

En de telles conjonctures, la prudence était notre premier devoir, et sans renoncer aux plans que nous avions formés, nous devions cependant, au début, ne procéder à leur réalisation qu'avec une grande réserve.

Il ne faut donc pas, messieurs, attendre de nous l'exécution complète du programme que nous avons tracé l'année dernière; chacune des parties de ce programme demandera peut-être, pour son accomplissement, plusieurs années d'efforts; heureusement le cercle en est assez étendu pour qu'à tout moment et dans toutes les circonstances, notre action puisse trouver utilement à s'exercer; cependant, malgré la prudence dont nous nous sommes fait une règle, nous pouvons dire que l'œuvre accomplie cette année n'a pas été sans influence sur le crédit public et sur le mouvement industriel du pays; vous allez en juger.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ. — OPÉRATIONS FINANCIÈRES.

La situation financière qui a été placée sous vos yeux au commencement de la séance vous a permis de constater que les sommes qui nous ont été remises en comptes courants sont toujours restées supérieures à notre capital social. A ces ressources, qui ne peuvent jamais nous être brusquement retirées, viennent se joindre celles que nous prête le concours de nos administrateurs, des grands capitalistes qui marchent habituellement avec nous, et surtout celui de la clientèle chaque jour plus nombreuse qui s'est formée, soit parmi nos actionnaires, soit en dehors d'eux, en France et à l'étranger.

EMPRUNT DE 250 MILLIONS.

Appuyés sur une base aussi large, fortifiés par des auxiliaires aussi puissants, nous étions, dès l'année dernière, en mesure d'aborder les plus grandes opérations d'industrie et de finances; c'est ainsi que nous avons pu, dès la fin de 1853, ouvrir avec le gouvernement français des négociations pour la soumission de l'emprunt qu'il se proposait d'émettre.

Toutefois, le gouvernement n'ayant pas cru devoir suivre le mode adopté jusqu'alors dans la négociation de ses emprunts, nous avons dû nous appliquer à seconder sa pensée, à lui donner la preuve de nos forces, en lui apportant les premiers la plus grosse souscription qu'il ait reçue, exemple utile et dont les bons effets n'ont pas tardé à se faire sentir.

EMPRUNT DE 500 MILLIONS.

Quelques mois plus tard, lorsqu'un nouvel emprunt de 500 millions de francs est devenu nécessaire, nous nous sommes empressés de déposer, tant pour le compte de notre établissement qu'aux noms de nos administrateurs, une souscription qui s'élevait à 120 millions et dont l'importance, en témoignant de notre confiance, a peut-être contribué à donner l'élan qui s'est produit à cette époque.

En outre, l'honorable maison Baring frères et Cᵉ a, de concert avec nous, ouvert à Londres une souscription dont les résultats ajoutés à la nôtre suffisaient pour couvrir la moitié de l'emprunt émis.

La part que nous avions prise au premier emprunt avait eu pour notre établissement des résultats fructueux, mais vous savez que la résolution adoptée par l'État de réserver la préférence, pour le deuxième emprunt, aux petits souscripteurs, et l'abondance avec laquelle ceux-ci se sont présentés, ont rendu cette fois notre concours sans effet utile pour notre Société.

Mais si nous n'avons retiré de cette affaire aucun bénéfice direct, le service que nous croyons avoir rendu en cette circonstance a du moins été apprécié ; quant à nous, nous nous estimons heureux d'avoir pu, deux fois en un an, donner la preuve de notre dévouement et de l'étendue des ressources dont nous disposons.

EMPRUNT DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER GRAND-CENTRAL.

Nous vous avons entretenus, l'an passé, d'une opération avec la compagnie du Grand-Central pour l'émission d'un emprunt de 30,000,000 de francs que nous avions souscrit.

Cet emprunt, bien que conclu dans des circonstances difficiles, se trouve aujourd'hui en partie placé, sans que nous ayons recouru à l'ouverture d'une souscription publique, et nous sommes, en ce moment, en négociation avec cette compagnie qui, par suite de la cession qu'elle vient de faire du chemin de fer de Rhône et Loire à la compagnie de Nevers, demande à échanger les titres qu'elle nous avait délivrés contre des obligations garanties par les compagnies de Lyon, d'Orléans et du Grand-Central.

La réalisation de cette première opération nous permettra de rendre à d'autres compagnies de chemins de fer des services de même nature.

Sous ce rapport, l'extension que nous nous proposons de donner à nos comptes courants aura pour effet d'étendre la puissance de notre action.

Nous vous avons fait connaître, l'année dernière, le traité que nous avions passé avec la compagnie de l'Est et aux termes duquel nous nous étions engagés à faire pour les porteurs d'actions de la ligne de Mulhouse l'avance, jusqu'à concurrence de 200 francs, des premiers versements appelés.

EXTENSION AU TRAITÉ RELATIF AUX AVANCES FAITES AUX ACTIONNAIRES DE L'EST ET DU MIDI.

Il nous a paru convenable, dans l'intérêt de cette compagnie, de donner une plus large extension à ce traité, et, à cet effet, nous avons fait, pour le compte de ceux de ses actionnaires qui ont eu recours à notre intermédiaire, le versement intégral des 250 francs appelés sur leurs actions.

La même faculté a été donnée aux actionnaires du Midi pour le versement de 100 francs appelé au mois d'octobre dernier, et, récemment encore, nous avons annoncé que nous ferions également pour leur compte le versement de 150 francs que vient d'appeler cette compagnie.

C'est ainsi que les actionnaires des compagnies qui sont en relation avec notre établissement trouvent toujours auprès de nous des facilités pour répondre aux appels de fonds qui leur sont faits.

SOUSCRIPTION A L'EMPRUNT DE LA COMPAGNIE DE L'EST.

Nous avions souscrit 25,000 obligations à l'emprunt de 62,500,000 fr. émis par la compagnie de l'Est au mois de novembre dernier.

Cette souscription s'est trouvée réduite, par suite des demandes adressées à cette compagnie, à 14,042 obligations formant, au prix d'émission, un capital de 5,335,960 francs.

OPÉRATIONS INDUSTRIELLES.

Nous venons de vous faire connaître les principales opérations de finances qui ont marqué le cours du dernier exercice; nous allons passer en revue avec vous les diverses affaires industrielles dont nous avons eu à nous occuper.

Nous vous disions l'année dernière, en vous présentant le tableau général des opérations en vue desquelles notre Société s'est constituée, qu'elle avait, comme société commanditaire de l'Industrie, un rôle considérable à remplir.

Plusieurs entreprises importantes nous ont demandé, pendant l'exercice qui vient de finir, le concours de nos capitaux et surtout l'aide de notre crédit ; quand les affaires qui réclamaient notre appui nous ont paru présenter, par leur but et leur constitution, les garanties nécessaires, nous nous sommes empressés de les accueillir favorablement et de concourir à la fondation des unes, au développement, à la transformation ou à la reconstitution des autres.

SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES DE LA RUE DE RIVOLI.

C'est ainsi que se sont créées, sous notre patronage, la Société des immeubles de la rue de Rivoli (1), fondée au capital de 24,000,000 de francs, et la Société maritime, qui, dans quelques jours, aura reçu la sanction officielle du gouvernement, et dont le capital de 30,000,000 de francs, entièrement souscrit, est déjà en partie réalisé.

MINES DE LA LOIRE.

Nous avons aussi prêté notre aide à la compagnie des mines de la Loire pour la solution d'une difficulté économique et industrielle qui préoccupait depuis plusieurs années le gouvernement.

Notre intervention a permis d'opérer sans secousse la subdivision en quatre groupes des exploitations dont la réunion avait pu exciter des ombrages; malgré cette division, la dette de l'ancienne société, qui reste commune aux divers groupes, se trouve aujourd'hui desservie par notre Société, devenue à titre de banquier le centre financier des compagnies nouvelles.

ENTREPRISE DES VOITURES OMNIBUS.

L'approche de l'Exposition universelle et les besoins tous les jours croissants de la circulation avaient fait naître la pensée d'une organisation nouvelle pour les voitures omnibus qui desservent Paris. Deux intérêts rivaux étaient en présence.

Notre Société a pu, par une heureuse intervention, sauvegarder des droits justement acquis, concilier les prétentions, et faciliter la constitution d'une société anonyme (2) dans laquelle sont venues se réunir et se fondre les diverses entreprises qui se partagent cette industrie.

INDUSTRIE DES SELS.

Nous avons également prêté notre concours à l'industrie des sels en préparant la transformation en une société anonyme de la compagnie des anciennes salines de l'Est.

Notre intervention dans cette industrie, qui se lie au développement de l'agriculture et des arts manufacturiers, ne se bornera pas au concours que nous avons prêté aux salines de l'Est.

Divers exploitants dans d'autres contrées de la France nous demandent de les protéger contre la ruine dont leurs établissements sont menacés par la concurrence effrénée à laquelle ils sont obligés de se livrer.

(1) Composition du Conseil d'administration :
M. Émile Pereire, président; MM. Louis André, Biesta, Vincent Cibiel, Darblay, Dollfus, d'Eichthal, Loubat, Place, Casimir Salvador, Charles Seguin, Wolodkowicz, administrateurs.

(2) Composition du Conseil d'administration :
M. Moreau-Chaslon, président; MM. Ernest André, vice-président; P.-A.-E. de Jarnac, Louis Lasson, L.-A. Bucher, Ch.-P. Meuron, J.-L. Moreau, baron Michel de Saint-Albin, J. Orsi, Eugène Pereire, administrateurs.

En général, quand nous touchons à une branche d'industrie, nous désirons surtout obtenir son développement, non par voie de concurrence, mais par voie d'association et de fusion, par l'emploi le plus économique des forces et non par leur opposition, leur destruction réciproque.

Mais ce n'est pas à dire que ce principe de généralisation doive être appliqué partout et dans tous les cas; ce n'est pas à dire qu'il faille renoncer au système opposé, qui s'appuie sur la division et l'excitation des intérêts privés.

Le principe d'association, de fusion, s'applique surtout aux industries dans lesquelles l'utilité des efforts individuels disparaît devant celle de l'emploi de moyens d'action qui ne peuvent s'obtenir qu'à l'aide de grands capitaux.

Dans les deux systèmes, qui doivent être adoptés suivant les cas, il y a des ressorts précieux, des éléments très-puissants qu'il faut savoir mettre en jeu ; mais dans les deux on peut, à l'aide du crédit sagement distribué, introduire des règles d'ordre qui assurent le meilleur emploi de toutes les forces dans le double intérêt du producteur et du consommateur.

L'industrie du crédit étant de toutes la plus générale, celle dont toutes les autres ont besoin et celle qui, à son tour, ne vit qu'à condition d'assurer la prospérité des autres, les établissements qui en sont les organes sont ceux qui peuvent le plus facilement éviter l'abus des tendances égoïstes, de l'esprit d'exclusion ou de monopole.

CHEMIN DE FER DE DOLE A SALINS.

Le patronage que nous avons donné à la Société des salines de l'Est nous a fourni l'occasion de constituer une autre compagnie dont le but est l'achèvement et l'exploitation du chemin de fer de Dôle à Salins.

Ce chemin, créé à l'origine pour faciliter l'exploitation et le commerce des salines de l'Est, est appelé à prendre un rôle plus important; rattaché tout à la fois au groupe des chemins de l'Est et à celui des lignes qui dépendent du chemin de Lyon, il ouvrira à nos produits et à nos voyageurs une nouvelle route sur la Suisse.

D'autres industries moins importantes ont aussi trouvé chez nous des moyens de crédit qui leur ont permis de se développer.

Le concours que nous avons prêté aux diverses opérations dont nous venons de faire l'énumération a, dans notre pensée, une portée plus grande que celle qui s'attache d'habitude à la fondation d'entreprises isolées. Ce n'est point seulement le désir ou l'occasion d'un bénéfice temporaire qui nous a décidés à leur donner notre appui, mais la volonté fermement arrêtée de faire les premiers pas dans une voie qui devra chaque année s'élargir devant nous.

Ainsi, en fondant la Société des immeubles de la rue de Rivoli, notre pensée n'a pas été seulement d'associer passagèrement nos capitaux et notre influence à une spéculation isolée ; nous avons voulu créer une compagnie puissante, qui fût en mesure de porter ses moyens et son activité partout où les besoins de la ville de Paris rendront son intervention utile et fructueuse.

Quelque considérables que soient les travaux exécutés à Paris dans ces dernières années, ces travaux sont loin d'être terminés ; il reste beaucoup à faire encore pour l'assainissement et l'embellissement de la capitale.

L'élévation momentanée du prix des loyers doit diminuer par la construction rapide de nouveaux quartiers ; il faut à la fois pourvoir aux besoins d'économie des classes laborieuses et aux besoins de luxe des classes riches ; il faut surtout maintenir l'activité de l'industrie du bâtiment dont la prospérité assure celle de toutes les autres.

Telle est la mission principale de la Société de la rue de Rivoli ; par sa constitution financière elle en remplit une autre.

Nous avons voulu, en la fondant, mettre sous une forme nouvelle la propriété immobilière à la portée des petits capitaux, et faire profiter les bourses les plus humbles des bénéfices que l'accroissement de la population parisienne assure aux propriétaires fonciers.

C'est surtout pour atteindre ce but que nous avons divisé le capital de cette société en actions de 100 francs.

COMPAGNIE GÉNÉRALE MARITIME.

Quelque important que soit au point de vue général, sous le double rapport que nous venons d'indiquer, le succès de la Société des immeubles de la rue de Rivoli, la Compagnie maritime (1) doit rendre au pays tout entier des services bien plus étendus.

La France, qui possède six cents lieues de côtes, et sur cette vaste étendue un grand nombre de ports dont quelques-uns sont admirablement situés; la France, où les matériaux et la main-d'œuvre sont à aussi bon marché qu'aux États-Unis et en Angleterre; la France est loin pourtant de tenir dans le commerce maritime le rang auquel la nature paraît l'avoir destinée.

L'esprit d'association et le concours des grands centres de capitaux ont jusqu'ici fait défaut à cette industrie.

Le commerce d'armement se fait par des armateurs isolés qui depuis longtemps appelaient en aide à leur expérience et à leur habileté l'intervention d'une puissante institution de crédit.

Des armateurs isolés ne peuvent, en outre, aborder les grandes opérations dont les autres nations maritimes nous ont donné l'exemple et qui pourraient, à la fois, rattacher par des liens plus nombreux nos colonies à la mère patrie et ouvrir une carrière illimitée à l'énergie et à la puissance d'expansion de notre génie national.

La Compagnie maritime que nous avons fondée, n'est donc point une arme de concurrence; c'est, au contraire, un nouvel appui que nous avons voulu offrir aux efforts individuels une nouvelle impulsion que nous avons voulu imprimer à une industrie qui, largement commanditée et fécondée par l'esprit d'association, est appelée à prendre des développements considérables.

Notre appel a été entendu.

L'armement, le commerce, l'industrie, sont représentés au sein de la Société nouvelle.

En attendant la constitution de la société anonyme, les fondateurs se sont mis en mesure de continuer sur une plus grande échelle les opérations de pêche et d'armement qu'avait déjà commencées avec succès la société *la Terre-Neuvienne*.

Dès les premiers jours, les fondateurs de la Compagnie maritime se sont associés avec empressement à la pensée du gouvernement français, qui cherche à résoudre, par l'introduction dans nos Antilles de Coolies ou Indiens libres, les difficultés qui sont nées de l'affranchissement des noirs.

Des traités de transport ont été passés pour le compte de la nouvelle Société, qui sera, dès le jour de sa constitution régulière, parfaitement en mesure de répondre, sous ce rapport, à tous les besoins.

Ce n'est point seulement par le transport des denrées et des matières premières que doit peu à peu s'établir le niveau entre les besoins de la consommation et les ressources de la production: c'est aussi par le déplacement des populations laborieuses et par une meilleure répartition des ressources du travail humain.

De jour en jour cette vérité sera mieux comprise; les grands mouvements de colonisation et d'émigration qui, depuis plusieurs années, se sont spontanément établis dans certaines contrées, se régulariseront par l'intervention des gouvernements eux-mêmes.

La Compagnie maritime doit être un des principaux instruments de cette intervention.

L'agriculture recevra, de la formation de la Compagnie maritime, un secours important par l'emploi de nouveaux procédés dont elle s'est assuré la propriété et qui ont pour objet la transformation des détritus de poissons et autres matières animales en un guano égal en puissance au guano du Pérou, et dont la fabrication peut être obtenue à très-bon marché.

Elle pourra, d'un autre côté, développer sur une grande échelle la préparation des conserves

(1) Composition du Conseil d'administration :

M. d'Eichthal, président; MM de Abaroa, Arlès-Dufour, Biesta, Vincent Cibiel, Nicolas Cézard, Mathieu Dollfus, Benjamin Delessert, Grieninger, Lecampion, Lopès-Dubec, Charles Mallet, duc de Noailles, Émile Pereire, Henri Place, Joseph Périer, Isaac Pereire, Eugène Raibaud et Sieber, administrateurs; Théroulde, directeur.

alimentaires qui se fait déjà sur les rives de la Plata, et fournir à nos populations d'excellente viande à des prix beaucoup plus bas que les prix actuels.

La France commerciale attend enfin de la Compagnie maritime un service plus grand encore ; nous voulons parler de la création de lignes transatlantiques destinées à desservir régulièrement nos ports principaux et les centres les plus commerçants de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud.

Il est temps pour la France d'entrer en partage de cette grande et belle industrie des transports dont nous avons laissé jusqu'ici à peu près le monopole aux Anglais et aux Américains.

Sans doute, l'aide du gouvernement sera nécessaire pour une pareille entreprise ; mais la bienveillance intelligente avec laquelle il accueille et encourage toutes les tentatives faites dans la direction des vrais intérêts du pays nous permet d'espérer que son appui ne fera pas défaut à la Compagnie maritime.

Telles sont, messieurs, les entreprises principales auxquelles notre Société a pu, durant l'exercice qui vient de s'écouler, prêter en France son patronage et son appui ; mais vous savez déjà que, dès cette année, notre action s'est étendue au delà des frontières françaises ; vous savez comment notre Société a été amenée de la manière la plus heureuse à prendre le caractère de généralité qui lui est propre, en fondant à Vienne la Société autrichienne (1) des chemins de fer de l'État.

SOCIÉTÉ AUTRICHIENNE I. R. P. DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

Une entreprise d'une telle importance n'était point une affaire purement industrielle ; elle avait en même temps, et surtout dans les circonstances où elle s'est produite, une portée éminemment politique. Aussi n'est-ce qu'avec l'assentiment formel de notre gouvernement que nous avons conclu cette importante négociation.

Dès les premiers pas dans l'étude de cette affaire, nous avions pu juger des sympathies qui rapprochaient chaque jour, de plus en plus, l'Autriche et la France.

Le traité provisoire qui nous assurait les concessions était déjà signé avant que l'opinion publique en France et en Angleterre fût en mesure de prévenir la conclusion d'une alliance politique intime entre les deux gouvernements.

L'Autriche, avec son vaste territoire et ses 40 millions d'habitants, réunit les ressources matérielles les plus variées, mais en même temps les plus inégalement réparties ; sa population est composée d'éléments peu homogènes, différant par la langue, par la religion et récemment encore par les institutions civiles et politiques. Plus qu'aucun autre pays, elle a donc besoin de relier entre elles ses différentes provinces pour assurer l'échange de leurs produits naturels et manufacturés, pour compléter entre leurs diverses races d'habitants une fusion de mœurs et d'intérêts déjà préparée par les réformes si remarquables que l'énergie et la prévoyante sagesse du gouvernement ont accomplies dans ces dernières années.

La prompte exécution du réseau des chemins de fer nationaux, relativement moins avancé en Autriche que dans les autres parties de l'ouest et du nord-ouest de l'Europe, était pour ce gouvernement une nécessité de premier ordre.

L'expérience a partout démontré que le concours de l'industrie privée est indispensable pour l'accomplissement d'une tâche pareille ; mais pour l'obtenir en Autriche, il fallait à la fois établir que le gouvernement renonçait au système de construction et d'exploitation par l'État, assurer l'achèvement des lignes commencées et en partie achevées par le trésor et faire appel aux capitalistes étrangers, bien plus encore pour témoigner par un grand exemple de la

(1) Composition du Conseil d'administration :

A Vienne : M. le baron G. de Sina, président ; MM. le chevalier de Seiller, bourgmestre de Vienne, et Ernest André, vice-présidents ; M. le comte Breda ; baron d'Eskelès ; chevalier de Mayer, conseiller aulique ; baron de Pereira ; comte Pergen ; baron Trenk de Tonder ; baron de Walkerskirchen ; Maurice de Woldianer, administrateurs.

A Paris : M. Isaac Pereire, président ; M. Francis Baring, vice-président ; MM. Adolphe d'Eichthal, Adolphe Fould, duc de Galliera, Ch. Mallet, comte de Morny, Émile Pereire, Casimir Salvador, administrateurs.

confiance que doit inspirer l'industrie des chemins de fer que pour suppléer à l'insuffisance des ressources du pays.

Les hommes d'État éminents qui gouvernent l'Autriche ont résolu ce triple problème en concédant à une compagnie deux des lignes de fer les plus importantes et un ensemble de mines, d'usines et de domaines qui, tout en complétant l'exploitation, ouvrent un vaste champ d'action à l'industrie.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir devant vous l'importance d'un fait semblable pour le développement industriel et commercial de l'Autriche, pour l'accroissement rapide de sa richesse et de sa puissance. C'est à la fois un brillant succès réservé à la Société qui n'a pas craint, dans un moment difficile, de s'associer aux efforts du gouvernement autrichien, et une des garanties les plus sérieuses que puisse obtenir la paix de l'Europe.

Cette affaire a un caractère plus général encore.

En effet, ce ne sont point seulement les capitaux français et autrichiens dont la Société nouvelle a trouvé le concours; dès le lendemain de sa fondation, toutes les places de l'Europe centrale ont largement fourni leur part : Paris, Lyon, Vienne, Berlin, Cologne, Francfort, Hambourg, Bruxelles et Genève ont associé leurs efforts et montré sur quelle base puissante le crédit industriel de l'Europe peut désormais s'établir.

Tout donne à penser que les principaux États de l'Europe centrale commencent à sentir la nécessité de donner une grande impulsion à toutes les branches de l'industrie, et d'assurer dans ce but à leurs produits la circulation la plus rapide et la plus économique.

Le retour de la paix fera sentir d'ailleurs aux gouvernements la nécessité de rétablir l'équilibre de leurs finances et de recourir à l'emploi du crédit pour pourvoir à des besoins extraordinaires.

NOUVELLES INSTITUTIONS DE CRÉDIT EN EUROPE.

Pour une pareille œuvre, on comprend l'utilité que présenterait la création d'institutions de crédit fondées sur des bases analogues à celles de notre Société et qu'on peut considérer comme d'immenses réservoirs où viennent s'accumuler les capitaux disponibles d'un pays où le besoin de leur concours se fait sentir.

On sait d'ailleurs combien de pareilles institutions peuvent développer l'esprit d'économie et faciliter l'acumulation des capitaux, en offrant l'occasion des placements les plus sûrs et les plus variés.

En créant ces établissements, il faudra, tout en assurant l'indépendance de leur action, l'application spéciale de leurs efforts à l'industrie nationale, éviter cependant avec soin les dangers de l'isolement.

Il faudra, en effet, s'attacher à développer leur puissance d'expansion et d'association ; car c'est par les liens qui devront nécessairement s'établir entre eux qu'on parviendra à donner aux capitaux l'emploi le plus utile, et, à un moment donné, l'action la plus puissante et la plus étendue.

Parmi les conséquences les plus importantes que l'on doit attendre de l'établissement de ces relations, on peut signaler la possibilité de créer des titres de crédit dont les intérêts seraient servis sur les principales places de l'Europe, d'après les rapports fixes à établir entre les monnaies des divers États, selon leur valeur intrinsèque respective.

Ces titres pourraient, dans une certaine mesure, satisfaire à la fois aux conditions que remplissent ceux qui circulent actuellement sous le nom d'obligations, d'effets de commerce, de lettres de change, peut-être même de billets de banque, et atténuer ainsi, si ce n'est supprimer entièrement, les différences d'intérêt et de change qui existent entre les différentes places.

Vous comprendrez facilement, messieurs, que les limites de ce rapport ne nous permettent point de longs détails sur la constitution et le caractère des grandes institutions de crédit dont nous venons de vous entretenir ; mais telle est la grandeur de cette œuvre, qu'il suffit d'en énoncer le principe pour comprendre aussitôt la fécondité de ses applications.

La réunion, dans de grands centres, de capitaux disponibles dispersés et peut-être enfouis dans diverses contrées de l'Europe ;

L'application directe de ces capitaux aux emplois les plus utiles et par conséquent les plus fructueux ;

L'abaissement et la régularisation sur tous les marchés du taux de l'intérêt;

L'établissement d'un papier de crédit et de circulation européen;

La disparition graduelle de la plupart des entraves qui rendent actuellement si difficiles, si lentes et si coûteuses, les relations de crédit dans l'intérieur de l'Europe;

Plus tard, l'unité de crédit et de monnaie, et probablement la solution des problèmes les plus ardus que se posent aujourd'hui en tous pays les industriels et les économistes:

Telles sont, messieurs, les conséquences éloignées sans doute, mais inévitables, des institutions de crédit dont nous verrons probablement la fondation dans les principaux États.

Ajoutons enfin, pour les esprits qui pourraient redouter de voir les capitaux émigrer et se fixer à l'étranger, que l'union qui existerait entre les principaux centres de crédit européen aurait nécessairement pour résultat d'augmenter partout la masse et surtout l'effet utile des capitaux disponibles.

En ce qui concerne la France, ne perdons jamais de vue que le pays qui prendra l'initiative est celui dans lequel les capitaux abonderont le plus.

Il nous reste maintenant, messieurs, à placer sous vos yeux les résultats financiers de l'exercice dont nous avons l'honneur de vous rendre compte; mais il est nécessaire auparavant d'ajouter quelques détails à ceux que nous venons de vous donner sur nos opérations de l'année, et de vous entretenir des changements survenus dans la composition du conseil d'administration.

COMPOSITION DU CONSEIL.

Nous avons fait, messieurs, pendant l'année qui vient de s'écouler, une perte bien douloureuse : M. le duc de Mouchy, l'un des fondateurs de notre Société, nous a été enlevé par une mort prématurée; héritier d'un nom illustre et d'une grande fortune, sa rare intelligence lui avait fait comprendre, dès le premier jour, l'utilité et la grandeur de notre établissement; jusqu'au dernier moment il a voulu prendre part à nos travaux et s'associer à nos efforts pour en assurer le succès. M. de Mouchy comptait parmi nous autant d'amis qu'il avait de collègues.

Une autre place est demeurée vacante dans le sein du conseil. M. B. Fould, qu'une maladie grave avait, l'année dernière, éloigné de nos travaux, et dont nous n'avions pas voulu accepter alors la démission, a fait auprès de nous de nouvelles instances auxquelles nous avons dû céder, mais en le priant d'accepter le titre de président honoraire.

Le conseil a appelé M. Isaac Pereire à la présidence, en remplacement de M. B. Fould, et a nommé M. Adolphe d'Eichthal vice-président, en remplacement de M. Isaac Pereire.

Aux termes de l'article 36 de nos statuts, le conseil d'administration a désigné à l'unanimité, pour remplacer MM. le duc de Mouchy et B. Fould, M. Émile Pereire, l'un des fondateurs et des actionnaires principaux de la Société, et M. Casimir Salvador, qui nous avait donné, comme secrétaire général, tant de preuves de dévouement et d'habileté.

RÉSULTATS FINANCIERS.

Nous devons maintenant, messieurs, vous soumettre les résultats financiers obtenus pendant l'année.

A la fin de l'exercice 1853, notre capital se trouvait presque entièrement réalisé.

Le solde de 3,496,125 fr. qui restait à recevoir sur le montant de nos actions étant rentré pendant l'exercice suivant, nous sommes en possession de la totalité de notre fonds social, soit........ 60,000,000 fr. » c.

A la même date, le solde des comptes courants et des obligations émises par la Société s'élevait à........ 65,839,059 74.

Ce solde est aujourd'hui de........	64,924,369 fr.	09 c.
Le chiffre de la réserve s'élève à........	420,9[illegible]6	69
Le solde des bénéfices de l'exercice 1854, y compris la part des administrateurs, monte à........	4,538,334	43
Le montant des dividendes à payer et des articles d'ordre est de....	3,408,198	55
Total du passif........	133,291,848 fr.	76 c.

Vous remarquerez que la somme par laquelle nos comptes courants soldent cette année est sensiblement la même que celle de l'année passée. Cette permanence est d'autant plus remarquable que les éléments de ce chapitre de nos recettes ont subi de nombreuses modifications.

La similitude de ce solde indique clairement que cette situation n'est point due à des circonstances exceptionnelles.

L'importance de quelques-uns des comptes de ce chapitre s'est trouvée réduite, mais le nombre de nos correspondants s'est accru, ce qui est préférable.

Nous possédons une clientèle qui forme, par le mouvement de ses dépôts et de ses retraits, un double courant dont les différences se compensent.

Notre intention est de favoriser ce mouvement en donnant une nouvelle extension à ces comptes ; dans ce but, nous admettrons les particuliers comme les compagnies à verser chez nous en comptes courants à un intérêt que nous comptons fixer, quant à présent, à 2 ou 2 1/2 p. 0/0, et nous nous chargerons d'effectuer pour leur compte toutes opérations de placements, de ventes et d'achats de valeurs industrielles ou de fonds publics.

L'intérêt moyen que nous retirerons de nos placements temporaires ne sera peut-être pas beaucoup plus élevé que celui que nous bonifierons, mais il est de la politique d'un établissement tel que le nôtre de chercher constamment à féconder et à mettre en circulation les capitaux disponibles et momentanément sans emploi.

Les fonds qui seraient déposés chez nous en comptes courants, jouissant d'un certain intérêt, pourraient attendre ainsi les occasions de placement que notre Société serait dans le cas d'offrir.

Nous aurions alors une triple clientèle : les grands capitalistes qui se sont associés à nous et parmi lesquels figurent les administrateurs de la compagnie, nos actionnaires et enfin les porteurs de nos obligations et nos créanciers par comptes courants.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1854.

Notre actif au 31 décembre 1854 se divisait de la manière suivante :

Les placements sur valeurs susceptibles de variations dans leur capital s'élevaient à la somme de	57,460,092 fr. 94 c.
Savoir :	
En rentes sur l'État, actions de chemins de fer et autres	25,246,467 fr. 04 c.
En obligations	32,213,625 90
Total	57,460,092 fr. 94 c.
Nos placements sur valeurs remboursables, à échéances déterminées, suivant détail au compte présentant la situation générale, et les sommes employées en prêts sur reports étaient de	67,353,376 fr. 06 c.
L'acquisition, l'appropriation et le mobilier de l'hôtel de la Société représentaient une somme de	1,328,566 71
Enfin le solde disponible en caisse et à la Banque et le montant des semestres à encaisser étaient de	7,149,813 05
Total	133,291,848 fr. 76 c.

RÉPARTITION DES PLACEMENTS DE LA SOCIÉTÉ.

Au 31 décembre dernier, nos placements sur actions diverses se répartissaient entre dix-huit compagnies différentes qui toutes sont au premier rang de l'industrie française, et dont les valeurs sont en tout temps réalisables.

Il en est de même des obligations qui forment la seconde partie de nos placements fixes et qui embrassent vingt grandes entreprises de travaux publics.

Quels que soient les avantages et la sécurité que présentent les placements sur actions et obligations, désignés dans notre comptabilité comme placements fixes, bien qu'ils soient l'objet de transformations incessantes suivant les chances de variations prévues dans les cours, nous sommes restés sous ce rapport dans les limites de notre capital.

Le chiffre total des acquisitions en rentes, actions ou obligations, opérées pendant l'exercice 1853, s'était élevé à la somme de.................................. 146,295,621 fr. 58 c.

Ce chiffre ne s'est élevé, en 1854, qu'à la somme de..................................	126,869,322 fr. 83 c.	
A laquelle il faut ajouter les valeurs en portefeuille au 31 décembre 1853..............	37,259,649 13	
Ensemble..........	164,128,971 fr. 96 c. ci.	164,128,971 fr. 96 c.

La masse des valeurs réalisées, qui avait été dans l'exercice 1853 de.. 111,385,900 fr. 41 c.
a été cette année de.. 109,898,236 22

COMPARAISON DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 1853 AVEC CELLES DE L'EXERCICE 1854.

La légère réduction qui se remarque dans le chiffre des réalisations des deux exercices, bien que la somme totale de nos affaires ait augmenté, révèle une différence dans la situation générale aux deux époques.

Mais il est une circonstance qui mérite d'attirer votre attention, c'est l'analogie frappante qui existe entre les totaux définitifs des réalisations opérées dans les deux exercices; la constance de ce rapport vous donne la preuve de la régularité de nos opérations et de la relation que nous avons toujours le soin de maintenir entre l'importance que nous leur donnons et l'étendue des ressources dont nous disposons.

Vous avez vu dans le tableau de notre actif que, sous le nom de placements à échéances déterminées, les sommes qui nous sont versées en comptes courants et celles qui proviennent de l'émission de nos obligations se trouvent représentées par des valeurs de portefeuille de la plus grande solidité ou par des reports sur rentes ou sur effets publics.

Vous avez remarqué enfin que la somme qui représente la valeur de l'immeuble dans lequel sont établis le siége et les bureaux de la Société est en définitive la seule portion de notre capital qui ne soit pas immédiatement disponible.

Nous vous avons rendu compte l'année dernière des motifs qui nous avaient fait ajourner l'ouverture de la caisse des prêts sur nantissement autorisée par nos statuts; les mêmes motifs subsistent, et, malgré notre désir d'offrir au public de nouvelles facilités, nous avons dû prolonger cet ajournement.

CAISSE DES DÉPOTS.

La caisse de dépôts que nous avons ouverte pour les titres de toute nature a vu son mouvement se développer d'une manière sensible. Bien que les recettes de cette caisse ne figurent dans nos comptes que pour une somme presque insignifiante, leur progression indique assez que le public sait comprendre et mettre à profit les facilités qu'elle lui offre.

Le nombre des titres qu'elle a reçus pendant l'année 1854 s'est élevé à 344,000.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

Le compte de profits et pertes se résume dans un chiffre de bénéfices de.. 10,335,040 fr. 28 c.

Dont voici le détail :

Intérêts et bénéfices sur rentes..................................	2,099,108 fr.	43 c.
Id. sur actions et obligations de chemins de fer......	3,461,362	80
Id. sur actions diverses..............................	616,653	51
Bénéfices sur émission d'actions et obligations de compagnies diverses.	1,496,299	97
Reports sur rentes..	66,685	65
Id. sur actions de chemins de fer..........................	309,675	45
Intérêts divers..	2,161,417	07
Produits de la caisse des dépôts de titres..........................	20,829	40
Solde de l'exercice 1853..	73,067	90
Total égal..................	10,335,040 fr.	28 c.

A déduire :

Pour frais généraux, loyers, contributions, etc..	330,354 fr.	65 c.		
Frais de premier établissement..................	27,788	40		
Intérêts payés à divers..........	2,128,000	35		
Différence résultant de la dépréciation des placements au 31 décembre.................... ...	24,323	89		
			2,510,467	29
Solde des bénéfices au 31 décembre 1854........................			7,824,572 fr.	99

Nous devons vous faire remarquer, messieurs, que nos bénéfices acquis n'ont dû être diminués que d'une somme insignifiante de 24,323 fr. 89 c., formant le solde des différences en bénéfice et en perte que présentaient, aux cours du 31 décembre dernier comparés aux prix d'achats, les diverses valeurs de notre portefeuille en rentes, actions ou obligations.

Si l'on tient compte de la dépréciation qu'avaient subie toutes les valeurs à ce moment où se préparait l'émission du dernier emprunt, on verra que la moyenne de nos placements était faite dans de très-bonnes conditions, et nous ajouterons à l'appui de cette observation qu'aux cours actuels ces mêmes valeurs présentent un bénéfice important dont profitera l'exercice courant.

Le solde de 7,824,572 fr. 99 c. ne représente donc bien réellement que des bénéfices entièrement réalisés.

Dans ces bénéfices ne se trouvent compris ni les résultats de l'affaire des Omnibus, ni ceux de la Compagnie maritime, ni ceux de notre participation à la fondation de la Société autrichienne, toutes affaires qui n'étaient pas encore officiellement constituées au 31 décembre dernier.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES. — INTÉRÊTS. — DIVIDENDE.

Sur cette somme de..			7,824,572 fr.	99 c.
il a été distribué 5 p. 0/0 d'intérêt sur le capital par application de l'article 57 des statuts, soit 25 francs par action, ensemble...............			3,000,000	»
Reste..................			4,824,572 fr.	99 c.

Dont il faut déduire, conformément à l'article 57 des statuts :

5 p. 0/0 pour la réserve..........................	241,228 fr.	64 c.		
10 p. 0/0 du surplus pour les administrateurs.......	458,334	43		
	699,563	07 c.	699,563	07
Reste...........			4,125,009 fr.	92 c.
Sur lesquels nous nous proposons de répartir, pour solde du dividende de 1854, à raison de 34 fr. par action........................			4,080,000	»
Ce qui laisse disponible un solde de..........................			45,009 fr.	92 c.

que nous avons porté au crédit du compte immeuble et mobilier, à titre d'amortissement.

Si vous acceptez cette proposition, la part de chaque action dans les produits de 1854 aura été de 59 francs, savoir :

A-compte distribué le 1er janvier 1855................................	25 fr.
Solde du dividende, payable le 1er juillet prochain...................	34
Ensemble........................	59 fr.

soit près de 12 p. 0/0 de notre capital, indépendamment du bénéfice résultant de la participa-

tion de nos actionnaires à la souscription des actions de la Société autrichienne, participation qui a été utile à l'affaire elle-même aussi bien qu'avantageuse pour nos actionnaires.

Et maintenant, messieurs, si nous jetons un coup d'œil sur les résultats obtenus depuis que notre Société s'est fondée, au milieu des circonstances les plus difficiles, nous verrons que, malgré les crises nombreuses que nous avons traversées, malgré les brusques oscillations du crédit, nous avons pu non-seulement conserver l'entière disponibilité des fonds qui nous étaient confiés, mais encore réaliser des bénéfices considérables.

Les perspectives que nous offre l'avenir ne sont pas moins rassurantes; jamais notre crédit n'a reposé sur des bases plus sûres, plus solides et plus étendues; jamais nous n'avons disposé de ressources plus nombreuses et plus variées.

De quelque côté que nous envisagions la situation de notre Compagnie, nous ne trouvons que des sujets de satisfaction, et nous croyons pouvoir nous rendre cette justice d'avoir répondu aux espérances qui avaient accueilli la constitution de notre Société.

Désormais, messieurs, nous avons conquis notre place en tête des plus grands établissements de crédit, et notre existence se trouve liée au progrès financier, industriel et commercial de l'Europe entière, dont les principaux États cherchent à réaliser dans leur sein la pensée qui a présidé à l'institution de notre Société.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER DU 30 AVRIL 1855.

Présidence de M. I. Pereire, président du conseil d'administration.

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE.

Après la lecture du rapport qui précède, les propositions à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix et adoptées par l'Assemblée générale.

I.

A l'unanimité, l'assemblée approuve les comptes tels qu'ils sont présentés dans le rapport du conseil d'administration, et desquels il résulte que le solde créditeur du compte de profits et pertes s'élève à la somme de 7,824,572 fr. 99 c., sur laquelle il a été distribué, à partir du 1er janvier 1855, 3,000,000 de francs à titre d'a-compte, à raison de 25 fr. par action.

II.

A l'unanimité, l'assemblée fixe à 31 francs par action le solde du dividende pour 1854, qui sera payé à partir du 1er juillet 1855.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER.

Situation générale au 31 décembre 1854.

ACTIF.

		fr. c.	fr. c.
Placements fixes sur...	Rentes et Actions	25,216,467 04	57,460,092 94
	Obligations	32,243,625 90	
Placements à échéance determiné.	Bons du Trésor	22,950,281 30	67,333,376 06
	Bons de la Boulangerie et du Mont-de-Piété	6,171,083 31	
	Bons de chemins de fer	17,179,038 20	
	Reports et effets en portefeuille	21,032,973 25	
Immeuble et Mobilier			1,328,566 71
Semestres et Dividendes à encaisser			1,033,168 26
Caisse			533,567 30
Solde à la Banque de France			5,581,077 49
Total de l'Actif			133,291,848 77

PASSIF.

	fr. c.	fr. c.
Capital		60,000,000 »
Comptes courants et obligations de la Société		64,924,379 90
Dividendes et Semestres encaissés		29,301 75
Intérêts sur effets dépassant le 31 décembre		358,136 05
INTÉRÊTS ET DIVIDENDES A PAYER.		
Dividendes arriérés	20,560 75	7,558,895 18
Intérêts à raison de 5 0/0 sur le capital social, pour l'exercice 1854, soit à 25 fr. par action	3,000,000 »	
Dividende en sus de l'intérêt pour l'exercice 1854, y compris la part des Administrateurs	4,538,334 43	
COMPTE DE RÉSERVE.		
Somme portée au fonds de réserve		420,936 69
Total du Passif		133,291,848 76

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS PENDANT L'EXERCICE 1854.

Extrait du Compte des Profits et Pertes.

DOIT.

	fr. c.	fr. c.
FRAIS GÉNÉRAUX.		
Conseil d'administration	100,000 »	330,354 65
Personnel	163,310 68	
Loyers, assurances et contributions	11,034 29	
Éclairage et chauffage	5,730 86	
Frais d'impression et de publicité	50,278 83	
Frais de constitution et de premier établissement		27,788 49
INTÉRÊTS PAYÉS A DIVERS.		
Intérêts sur comptes courants et sur obligations de la Société		2,128,000 25
Différence résultant de la dépréciation des placements au 31 décembre		24,323 89
		3,510,467 29
RÉPARTITION DES BÉNÉFICES RÉALISÉS DANS L'EXERCICE 1854.		
Intérêts à raison de 5 p. 0/0 sur le capital social, soit 25 fr. par action, ci.	3,000,000 »	7,821,572 99
Dividende en sus de l'intérêt, à raison de 34 fr. id.	4,080,000 »	
5 p. 0/0 des bénéfices pour la réserve	214,228 64	
10 p. 0/0 du surplus pour les Administrateurs	458,334 42	
Solde affecté à l'amortissement du compte immeuble et mobilier	45,009 93	
		10,335,040 28

AVOIR.

	fr. c.	fr. c.
INTÉRÊTS ET BÉNÉFICES DE PLACEMENT.		
Sur rentes	2,099,108 43	6,207,124 84
Sur actions et obligations de chemins de fer	3,461,362 90	
Sur actions diverses	646,653 51	
Bénéfices sur émission d'actions et obligations de Compagnies diverses		1,496,299 97
PRODUITS DE REPORTS.		
Sur rentes	68,685 65	376,364 10
Sur actions de chemins de fer	309,678 45	
Intérêts divers		2,161,417 07
Produits de la Caisse des dépôts de titres		20,829 40
Solde de l'exercice 1853		73,007 90
		10,335,040 28

FAITS DIVERS.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

On lit dans le *Moniteur* :

Dans l'intérêt du service de l'Exposition, et pour que satisfaction soit donnée le plus promptement possible à toutes les réclamations ou demandes de renseignements, le commissaire général, conformément aux ordres de S. A. I. le prince Napoléon, président de la commission impériale, et de concert avec le secrétaire général, a fait établir le présent tableau, indiquant les noms et les attributions des fonctionnaires ou agents de l'administration que le public peut avoir intérêt à connaître.

ADMINISTRATION DE LA COMMISSION IMPÉRIALE.

Secrétariat général de la commission impériale.

(Pour les deux Expositions de l'industrie et des beaux arts.)

MM. Arlès-Dufour, secrétaire général; Thibaudeau, secrétaire adjoint.

Service du secrétariat général.

(Pour les deux Expositions.)

MM. Aubert, chef du secrétariat général (en congé); Roguès, chef adjoint du secrétariat général; Demay (1er bureau). Arrivée et départ des dépêches. Tenue des procès-verbaux. Archives. Berthé (2e bureau). Comités. Correspondances. Visites d'ouvriers. Statistique. Collections. Sartin (3e bureau). Délivrance des certificats de garantie. Contentieux. Pascal, chef du service de la publicité. Impressions. Traductions.

Service de la comptabilité.

(Pour les deux Expositions.)

MM. Tagnard, chef; Merle, agent du matériel; de Monsigny, agent des paiements de l'Exposition universelle de l'industrie; Planche, agent des paiements de l'Exposition universelle des beaux arts.

Commisariat général.

(Pour les deux Expositions.)

M. Le Play, commissaire général de l'Exposition universelle.

Service central.

(Pour les deux Expositions.)

MM. de Chancourtois, commissaire adjoint au commissaire général; Chojedki, attaché au commissariat général pour le service des réclamations; Loubitz, attaché au commissariat général pour le service des réclamations.

Service du bâtiment.

(Pour l'Exposition de l'industrie.)

MM. Vaudoyer, commissaire; Trélat, attaché au service du bâtiment et chargé spécialement de l'installation des machines; N..., attaché au service du bâtiment pour l'entretien et la décoration.

Service d'ordre et de surveillance générale.

(Pour les deux Expositions.)

MM. Pérémée, commissaire, chef du service; Courteille, commissaire, chargé de la police d'ordre; Villemot, inspecteur principal; le baron Rey, inspecteur chargé du service de sécurité et de salubrité; de la Porte, médecin, chef du service médical, de 3 heures et demie du soir à 6 heures; Lebatard, médecin, de 8 heures à 10 heures et demie; Hiffelsheim, médecin, de 10 heures et demie à 1 heure; Troncin, médecin, de 1 heure à 3 heures et demie; Talor, médecin aux beaux arts; Dames, médecin.

Service du classement.
(Pour l'Exposition de l'industrie.)

MM. Savoye, commissaire; Picot, commissaire adjoint; Dahlstein, inspecteur principal, chargé des plans; Domergue, sous-inspecteur, chargé des archives et de la délivrance des cartes; de Combes, sous-inspecteur, chargé des bulletins d'expédition; Duranton, inspecteur : tissus de soie et nouveautés, soies grèges, passementeries, broderies, dentelles et fleurs; Forest, inspecteur : dessin et plastique industriels, imprimerie, librairie, reliure, papiers et cartonnages; Grobost, inspecteur : tissus de coton et de lin, cordages, bonneterie, modes, confection et chapellerie; Saint-Martin, inspecteur : céramique et verrerie; Gromort, inspecteur : orfèvrerie, bijouterie, bronzes, meubles, nécessaires, instruments de musique; Lecœuvre, inspecteur ingénieur : machines; Loyau, inspecteur : métallurgie, produits minéraux, art forestier, art militaire, marine, aciers, coutellerie, quincaillerie; Sauvageot, inspecteur : tissus de laine, couvertures, ganterie et chaussure; Ser, sous-inspecteur : instruments de précision, horlogerie, construction civile, enseignement; Houzeau, sous-inspecteur : produits agricoles, produits chimiques et pharmaceutiques, parfumerie et confiserie; Masson, sous-inspecteur : matériel agricole, voitures; d'Antist, inspecteur : arrangement des colis dans la galerie du quai.

Service du catalogue.
(Pour l'Exposition de l'industrie.)

M. Rondot, commissaire.

EXPOSITION DES BEAUX ARTS.

M. de Mercey, commissaire général, spécialement chargé de l'Exposition des beaux arts.

Service de l'Exposition.

MM. Arago, inspecteur; de Chenevières, inspecteur; de Jancigny, chargé du catalogue; Clément de Ris, sous-inspecteur; Martinet, sous-inspecteur; de Mortemart, sous-inspecteur; de Lapeyrouse, sous-inspecteur; Godde et Darcel, rédacteurs; Buon, archiviste.

Service du jury international.
(Pour les deux Expositions.)

MM. Blaise (des Vosges), secrétaire du jury; Varcollier, secrétaire du jury; Clément de Ris, secrétaire adjoint du jury. *Le secrétaire général*, ARLÈS-DUFOUR.

Le commissaire général, P. LE PLAY.

— La compagnie *le Cheptel*, qui a en vue l'amélioration des races, a fait venir de la Suisse des animaux de choix dont deux ont eu les premiers prix à l'Exposition actuelle. Un de ces animaux immatriculé sous le numéro 175, est une admirable vache bernoise, qui vient d'être achetée par la maison de l'Empereur.

CHEMIN DE FER DU NORD. — Tous les dimanches, à partir du 17 juin, *Train de plaisir* de Paris à Compiègne : 1re classe, 9 fr. 25; 2e classe, 7 fr. 25; 3e classe, 5 fr. 25, aller et retour compris. — Départ de Paris, 9 heures 10 du matin; départ de Compiègne, pour le retour, 9 heures 20 du soir. — *Excursion aux ruines de Pierrefonds.*

CHEMINS DE FER DE VERSAILLES. — Départs toutes les heures de la rive droite, rue Saint-Lazare, 124, et de la rive gauche, boulevard Montparnasse, 44. — Visite du Musée tous les jours, excepté le lundi.

PROMENADE A SAINT-GERMAIN. — Un départ par heure, chemin de fer, rue Saint-Lazare, 124. — Le dimanche de 3 heures et demie à 5 heures et demie, musique militaire du régiment des Guides.

PROMENADE AU BOIS DE BOULOGNE par le chemin de fer d'Auteuil, 124, rue Saint-Lazare. — Deux départs par heure, de 8 heures 5 minutes à midi 35 minutes, et trois, de 1 heure 5 minutes à 10 heures 15 minutes du soir.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST, rue d'Amsterdam, 9 et 11, à Paris. — Voyage de Paris à Londres par Dieppe et Newhaven (Brighton). — Un départ tous les jours, le dimanche excepté. — Trajet en une journée. 1re classe, 35 fr.; 2e classe, 25 fr.

GASTRONOMIE.

Quelques personnes sont surprises de ne pas voir Paris célébrer son Exposition universelle par des fêtes gastronomiques du genre de celles qui eurent lieu à Londres en 1851. On se rappelle en effet le fameux banquet-monstre du *Symposium* offert à la gourmandise cosmopolite, et les divers festivals organisés dans les clubs anglais en l'honneur des visiteurs de tous les pays.

Paris, il faut bien le reconnaître, ne fait point à Comus des sacrifices aussi gigantesques que Londres ; ses cérémonies culinaires ne sont pas conçues sur des plans aussi vastes ; plus gastronome que gourmand, plus friand que glouton, il se préoccupe de la qualité des mets qu'il sert sur sa table bien plus que de la quantité de jambons et de veaux qui sont entrés dans la composition d'un pâté colossal. Aussi ne voit-on pas citer, à propos des banquets organisés en France, ces longues énumérations qui font la gloire des grands congrès gastronomiques de Londres.

Si un concours culinaire était ouvert entre les diverses nations, Paris pourrait se voir distancer par d'autres capitales en fait de rôtisserie, de potages, de sauces de haut goût ; mais quels lauriers ne cueillerait-il pas comme artiste en sauces délicates, en fins et suaves entremets, quels triomphes n'obtiendrait-il pas comme confiseur et comme liquoriste !

Personne ne nous dira probablement à quelle hécatombe de lapins, à quel massacre de dindonneaux et de canetons de Rouen a pu donner lieu le dîner offert au lord-maire de Londres par la municipalité de Paris ; chacun pressent que les truites saumonées, les jambons de Westphalie, les entrées variées, les rôtis cuits partie à la française, partie à l'anglaise, par une courtoisie toute naturelle, ont dignement joué leurs rôles pendant les deux premiers actes de la pièce. Quant au troisième acte, on se doutera de ce qu'il a pu être, quand on saura que les entremets de Dardouillet-Achard se sont chargés de l'égayer. C'est tout un charmant vaudeville qu'un service d'entremets fait par Dardouillet-Achard ; il procède par propos doucereux à la crème et au lait d'amandes, par dialogues entre le chocolat et le café, scènes à trois, à quatre et à six personnages, où l'abricot, la fraise, la pistache, l'amande, l'orange, la vanille, l'angélique, etc., chantent tour à tour leur couplet, lancent leur épigramme, disent leur bon mot, ou se réunissent en un tutti plein de saveur et d'harmonie. On ne sera donc pas étonné d'apprendre que l'entremets de ce dîner a été la gloire de la friandise française, dont les délicatesses exquises ont triomphé du pudding et de la tarte à la groseille britanniques.

J'ai dit que Paris ne brillait pas moins comme liquoriste que comme artiste en entremets. La richesse alcoolique de la France, à qui le ciel, par une faveur toute spéciale, a départi le monopole de l'eau-de-vie de Cognac, c'est-à-dire de la forme la meilleure au palais, la plus saine à l'estomac qu'affecte l'alcool, cette richesse devait en faire la patrie des liqueurs les plus parfaites. Que de fois n'a-t-on pas dû se dire, en songeant aux qualités supérieures du curaçao de Hollande et à l'excellence des eaux-de-vie des bords de la Charente : quels résultats obtiendraient les Hollandais s'ils pouvaient faire leur curaçao avec de véritables eaux-de-vie de Cognac ! Un chimiste français, M. Laroze, a résolu le problème en renversant la proposition ; il a fait venir de Hollande les écorces de curaçao, et il a établi sur les bords de la Charente, à quelques kilomètres de Cognac, une distillerie où il fabrique une liqueur de table qui réunit les excellentes qualités toniques de l'eau-de-vie de premier ordre qu'il y emploie aux qualités digestives et stomachiques du curaçao de Hollande. Cette liqueur est la meilleure conclusion d'un bon repas.

J. Raymond.

AVANTAGES

OFFERTS AUX ABONNÉS

DE LA

REVUE DES DEUX MONDES

Le prix du *MUSÉE FRANÇAIS-ANGLAIS*, journal d'illustrations mensuelles, dirigé par M. Ch. Philipon, est de 10 fr. par an. Pour les Abonnés de la *Revue des Deux Mondes*, il est réduit à 5 fr. par an, mais en envoyant un bon de poste de 5 fr. à M. Philipon fils, rue Bergère, 20; ils doivent envoyer une bande de la *Revue des Deux Mondes* pour justifier de leur droit à la remise exceptionnelle.

Le *MUSÉE FRANÇAIS-ANGLAIS* publie des dessins beaucoup plus grands que ceux de l'*Illustration;* il donne des *Croquis de la guerre d'Orient*, des *Vues de l'Exposition*, en un mot tout ce qui excite la curiosité du moment. Tout abonné du *Journal pour Rire* reçoit gratis le *Musée français-anglais,* sans augmentation du prix, qui reste toujours fixé, au *Journal pour Rire*, à 17 fr. pour l'année; — 10 fr. pour 6 mois; — 5 fr. pour 3 mois.

Envoyer un bon de poste à M. Philipon fils, rue Bergère, 20.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28 — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

GÊNES. LIVOURNE. CIVITA-VECCHIA. NAPLES. MESSINE. MALTE.

ALLER. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
RETOUR. — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h. du matin.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de : MALTE. SYRA. SMYRNE. METELIN. DARDANELLES. GALLIPOLI. CONSTANTINOPLE.

ALLER. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin.
RETOUR. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna.

—

Voie de : MESSINE. LE PIRÉE (Athènes). CONSTANTINOPLE.

ALLER. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir.
RETOUR. — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance au Pyrée avec Syra, Salonique et Nauplie; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sebastopol).

LIGNE DE SYRIE.

(d'Alexandrie à Constantinople et *vice versâ*), par :

JAFFA. BEYROUTH. TRIPOLI. LATTAQUIÉ. ALEXANDRETTE. MERSINA. RHODES. SMYRNE.

Départ de Marseille (voie d'Égypte), le jeudi de chaque deux semaines, à dater du 24 mai.
Correspondance à Smyrne avec la ligne du Levant (voie de Malte).

LIGNE D'EGYPTE.

MALTE. ALEXANDRETTE.

ALLER. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 24 mai.
RETOUR. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 5 h. du soir, à dater du 19 mai.

LIGNES D'ALGÉRIE.

ALGER. — Départs de Marseille et d'Alger, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.

ORAN. — ALLER. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi.
Retour — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.

BONE. STORA. PHILIPPEVILLE. TUNIS. — Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

OBSERVATIONS. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes.

La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports.

Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

BILLETS DE RETOUR. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

BILLETS DE FAMILLE. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour.

Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	GÊNES	68	41	27	17
	LIVOURNE	80	48	32	20
	CIVITA-VECCHIA	105	63	42	26
	NAPLES	150	90	60	37
	MESSINE	192	116	77	48
	MALTE	210	132	88	55
LEVANT.	SYRA et PIRÉE	330	210	140	87
	SMYRNE	370	240	160	100
	METELIN	390	247	163	103
	DARDANELLES	400	252	168	105
	GALLIPOLI	410	265	180	116
	CONSTANTINOPLE	420	279	186	116
	VARNA (de Const.)	60	40	20	»
ÉGYPTE.	ALEXANDRIE	450	280	190	120
SYRIE. (Voie du Levant.)	RHODES	410	269	178	112
	MERSINA	460	305	203	125
	ALEXANDRETTE	467	312	207	125
	LATTAQUIE	470	315	218	127
	TRIPOLI	471	315	211	128
	BEYROUTH	463	308	207	128
	JAFFA	482	321	217	133
ALGÉRIE.	ALGER	80	60	25	»
	ORAN	122	18	50	»
	STORA	103	82	30	»
	BONE	118	92	35	»
	TUNIS	127	104	55	»
GRÈCE.	SALONIQUE (du Pirée)	73	48	22	18
	NAUPLIE (Idem)	24	16	10	8

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

EXPOSITION UNIVERSELLE.

III.

L'Exposition universelle sera décidément vengée par un grand succès des incertitudes de son début. L'ouverture de la section des machines agricoles, celle de la galerie du quai de Billy, l'avancement des travaux de la galerie de jonction, le spectacle splendide que présente dans cette galerie l'installation, aujourd'hui complète, de la rotonde du Panorama; tout annonce, en un mot, qu'une direction ferme, unique, intelligente, préside désormais aux destinées de l'Exposition. A en juger par les progrès qui s'accomplissent chaque jour dans son organisation définitive, grâce à l'initiative et aux efforts persévérants de S. A. I. le prince Napoléon, on peut être certain que le Palais de l'Industrie apparaîtra bientôt dans tout son éclat. Tous les organes de la presse française et étrangère témoignent à l'envi de ces progrès.

L'administration de la commission impériale, dans la louable pensée de faciliter l'accès de l'Exposition et l'étude des produits qui y sont déposés aux personnes nombreuses, fonctionnaires, employés, contre-maîtres etc, qui ne peuvent disposer que de quelques heures dans la matinée, vient de décider que les galeries du Palais de l'Industrie et du Palais des Beaux-Arts seraient ouvertes tous les jours dès neuf heures du matin. Prouvant en outre sa sollicitude pour les moindres parties du service immense confié à ses soins, elle a autorisé, à l'usage des personnes âgées ou infirmes, la circulation dans le Palais de petites voitures roulantes dont un tarif détermine le prix de location. Toutefois ces améliorations générales ou partielles ne détournent pas la commission impériale de son principal but, le prompt achèvement des travaux qui restent à exécuter dans une partie de l'annexe du bord de l'eau et dans la galerie de jonction, où elle a ouvert, depuis quelques jours, à l'empressement et à l'admiration des visiteurs la rotonde qui en forme le point central.

Quoi de plus digne d'admiration, en effet, que cette rotonde du Panaroma, que nous oserions presque appeler le sanctuaire de l'Exposition? Là se trouvent réunis les produits des manufactures impériales : Sèvres, les Gobelins, Beauvais; les tapisseries d'Aubusson, de Felletin, de Nîmes, et les diamants de la couronne, qui occupent le milieu de l'enceinte. Sur les gradins de l'estrade centrale sont étagés les produits les plus grandioses et les plus délicats de cette manufacture de Sèvres, fondée par Colbert, et qui fut toujours pour Louis XIV, dit un de ses biographes, un grand sujet d'orgueil. La rotonde est éclairée par un jour heureusement adouci et qui s'harmonise avec les couleurs variées du riche assemblage que Sèvres offre à nos regards, en porcelaine dure, en émaux, en faïence, en porcelaine tendre et en biscuit. Autant il nous paraît

(1) Le prix de la souscription à ce Bulletin est de 5 fr. par an. — Bureau, rue Bleue, 5.



regrettable, jusqu'à un certain point, que l'Exposition renferme un grand nombre d'œuvres qui, si parfaites qu'elles soient, sont en réalité trop en dehors du courant industriel et commercial, autant nous comprenons que l'État fasse exécuter, dans ses manufactures, à prix de temps et d'argent, ces œuvres exceptionnelles qui ont fait la France si grande parmi les nations dans l'industrie et les arts.

Nous nous demandons en vérité s'il est possible de rendre compte de cette exposition, c'est-à-dire d'en indiquer les parties les plus importantes, lorsque toutes les pièces exposées par Sèvres sont remarquables par le goût de leur ornementation, par la pureté des dessins dus aux meilleurs artistes en ce genre, par la perfection des pâtes, dont de complets assortiments de pièces en *blanc* permettent de juger la blancheur et la finesse. D'ailleurs comment faire un choix, à première vue, parmi ces vases, ces candélabres, ces jardinières, ces coupes, ces amphores, de dimensions, de formes, de styles divers? L'un préférera cette *Jardinière* composée par M. J. Diéterle, que M. Delacour a peinte, et que rehaussent des figures de Klagman; l'autre s'arrêtera devant un *Baptistère* en pâte céladon, celui-ci devant deux vases animés de scènes empruntées à la vie des champs, celui-là devant un vase immense où se développe, peinte en bleu tendre, une vaste composition, et qui porte sur un fond fleurdelisé cette devise, sous un navire à flot: *Fluctuat nec mergitur.*

A chaque pas, on est arrêté tantôt par des émaux sur cuivre ou sur fer, buires, vases, coupes, coffrets: émaux d'une exécution parfaite et qui n'ont rien à redouter de leur comparaison avec les émaux anciens; tantôt par de grandes œuvres en terre cuite, la *Coupe du travail* ou le *Vase de la guerre*, par exemple; tantôt enfin par des groupes d'enfants, par des statuettes en biscuit, et parmi elles la *Jeanne d'Arc* de la princesse Marie, cette œuvre si pure, inséparable d'un pieux souvenir. M. le baron Ch. Dupin a dit quelque part: « Avec la peinture sur porcelaine, telle qu'on l'a perfectionnée de nos jours, on peut désormais traduire en pages inaltérables et dans toute leur beauté les tableaux des grands maîtres, tableaux qui dépérissent en peu de siècles. » La manufacture de Sèvres confirme cette opinion en exposant un portrait d'après le Titien et un vase d'après Van Spaendonk, — fleurs et fruits, — ce dernier reproduit avec une rare perfection par M. Jacobber, un de nos maîtres les plus distingués dans la peinture sur porcelaine.

On comprend encore que grâce à l'alliance de la minéralogie, de la chimie et des beaux arts, on puisse obtenir d'aussi précieux résultats, des imitations aussi parfaites; mais que dire de ces autres artistes qui, n'ayant pour toutes couleurs que des laines teintes, pour tous pinceaux que leurs fuseaux et leurs aiguilles, reproduisent les plus belles œuvres de la peinture? Les manufactures impériales des Gobelins et de Beauvais n'exécutent cependant que ces travaux merveilleux, travaux que l'Europe admire, et qui surpassent, sous le rapport du dessin et de la composition, les plus belles tapisseries des Orientaux.

Les Gobelins, qui doivent leur nom à Jean Gobelin, un teinturier habile, que nos vieilles chroniques nous montrent installé, dès 1450, sur les bords de la Bièvre; les Gobelins, disons-nous, exposent des tapisseries de haute lisse du plus merveilleux effet: *Saint Paul et saint Barnabé à Lystra* et la *Pêche miraculeuse*, toutes deux exécutées d'après Raphaël et les tapisseries du Vatican. Quelle vérité dans ce *Christ au tombeau*, d'après Philippe de Champaigne, par M. Ed. Flament! Que le traduction de l'œuvre originale! disons plus: que le création! Cette exposition nous offre encore deux beaux portraits: *Colbert* d'après Claude Lefebvre, et *Lebrun* d'après Largillières, Lebrun, premier peintre de Louis XIV, et que Colbert plaçait, en 1667, à la tête de cet établissement, qui excellait déjà à fabriquer des tapis de haute lisse. Un immense tapis de la Savonnerie, destiné au palais des Tuileries, exécuté sur les modèles

d'artistes connus du public par leur talent pour le décor, MM. Despléchin, Feuchères et Séchan, attire tous les regards moins encore peut-être par son importance que par la richesse de son exécution; on ne trouve que de la peinture là même où on ne cherche que de la tapisserie. Beauvais expose des tapisseries pour écrans, canapés, etc., un meuble Louis XVI et des panneaux parmi lesquels nous avons remarqué surtout des *raisins sur un vase antique* (d'après B. Monnoyer, 1660). Nous devons ajouter que les tapis, tapisseries, tapis de haute-laine brochés et veloutés, qui sortent des manufactures d'Aubusson, de Felletin et de Nîmes, honorent au plus haut degré l'industrie privée.

Nous ne doutons pas que cette partie de l'Exposition ne soit une des plus admirées par les gens de goût, et un de ses titres de supériorité sur l'exposition de Londres; cependant, et tel est le prestige qui s'attache à la grandeur, à l'immensité, à l'espace, nous ne serions pas étonné que la galerie du quai de Billy, avec ses bannières suspendues à ses voûtes infinies, avec les lignes fuyantes de sa perspective, ne produisît encore un effet plus saisissant sur la foule. Nous l'avouons, nous n'avons pu nous défendre, en entrant dans l'annexe, d'une vive impression, et, frappé par l'ensemble du spectacle unique qui s'offrait à nos yeux, notre attention n'en a pas été moins captivée par les mille détails que nos yeux embrassaient. La galerie du quai de Billy aura son tour dans nos pérégrinations au Palais de l'Industrie. Nous avons voulu, pour aujourd'hui, payer à l'exposition des produits des manufactures impériales le tribut d'admiration qu'elle mérite.

Il ne faut cependant pas que cette Exposition nous détourne de la revue que nous avons entreprise et nous rende oublieux d'autres industries ou indifferent envers elles.

Le succès que nous avions prédit, à cette même place, à l'exposition de MM. Marret et Jarry frères n'a pas tardé à recevoir une haute consécration. L'Empereur a félicité ces fabricants des belles parures qu'ils ont exposées, et a tout particulièrement distingué le corsage en rubis et diamants qui resplendit dans leur vitrine, dont une riche et nouvelle parure vient encore d'augmenter l'éclat. La joaillerie et la bijouterie forment une des branches les plus remarquables de l'Exposition universelle, et les fabricants français paraissent tenir, sans contestation, la tête de cette industrie.

Au nombre des maisons privilégiées où les arts, sous toutes leurs formes, ont pris domicile, et qui gardent leur ancienne réputation, nous devons citer la maison Susse. MM. Susse frères ont exposé au Palais de l'Industrie quelques-uns des beaux bronzes dont ils sont les heureux éditeurs. Voici la *Sapho* et *l'Enfant au cygne* de Pradier, le *Génie de la chasse*, par Debay, groupe magnifique, plein de mouvement et de vie, que nous trouvons dans le transept avec de charmantes réductions dues aux procédés de M. Fréd. Sauvage; voici encore d'autres œuvres non moins remarquables, signées par *Marochetti* et par ces artistes d'élite qui ont inscrit leur nom dans la collection aussi riche que variée des bronzes de cette maison importante. Nous rendrons d'ailleurs cette justice à MM. Susse, qu'ils n'ont créé pour l'Exposition universelle aucune pièce à part, qu'ils n'ont assujéti leur industrie à aucun tour de force, se bornant, et cela leur suffit, à nous montrer ces candelabres, ces vases à lumières, ces lampes, ces coupes, ces mille objets, en un mot, que le monde élégant trouve depuis si longtemps, pour l'ornementation de nos demeures, dans les salons de MM. Susse, en compagnie de tableaux, d'albums, d'aquarelles, de tout ce qui touche de loin ou de près à la grande famille des beaux arts.

Nous ne disons pas ici notre dernier mot sur l'industrie des bronzes. Dans notre course au clocher à travers le Palais des Champs-Élysées, nous avons, en effet, remarqué dans l'exposition de la Toscane des bronzes dont nous parlerons, et qui nous ont rappelé la glorieuse auréole que les arts donnèrent autrefois à Florence. E. BER..

L'EXPOSITION ANGLAISE AU PALAIS DE L'INDUSTRIE.

MM. ELKINGTON, MASON ET Cie.

Le nom de M. Elkington rappelle tout d'abord une des plus heureuses découvertes de notre époque, et qui devait constituer une industrie nouvelle ; nous voulons parler de l'application de l'argent et de l'or sur les autres métaux par les procédés *électro-chimiques*. C'est à M. Elkington que revient en effet l'honneur de cette invention.

A voir les produits exposés par MM. Elkington, Mason et Ce, on comprend que ces fabricants sont en possession de toutes les ressources de l'industrie qu'ils ont créée, et à laquelle ils ont fait faire les plus grands progrès.

Mais avant de rendre compte de ces produits si variés, et qui forment un des plus beaux fleurons de l'Exposition anglaise, nous devons faire remarquer que cette maison, qui occupe jusqu'à 1,500 ouvriers dans ses vastes fabriques de Birmingham, embrasse tout à la fois l'orfévrerie argentée, l'orfévrerie massive, les bronzes, et que l'argenture par la voie de l'électricité se divise elle-même en deux branches : les objets empreints plus spécialement d'un caractère artistique et les produits exécutés en vue des besoins du commerce.

Quoique le goût et l'élégance de la forme se retrouvent dans tous les produits exposés par MM. Elkington, Mason et Ce, dans leurs pièces d'orfévrerie argentée du style le plus élevé, comme dans les objets destinés aux usages les plus habituels, nous distinguerons d'abord les œuvres dans lesquelles l'art semble prendre le plus de part. Elles sont exécutées sous la direction d'un dessinateur habile, M. E. Jeannest, dont MM. Minton et Ce, fabricants de produits céramiques dans le Staffordshire, ont mis le talent à profit pour l'ornementation des porcelaines qu'ils exposent, et dont nous nous occuperons bientôt.

Les vitrines artistiques de MM. Elkington, Mason et Ce contiennent en argenture obtenue par l'immersion (à l'exception des supports et de certaines parties qui, pour présenter plus de résistance, sont en *fondu*) des groupes remarquables par leur importance, tels, par exemple, que le *Combat de Guy, comte de Warwick, contre une vache sauvage*, scène pleine d'énergie, ou *Charles Ier reconnaissant, à Edge-Hill, le corps inanimé de son porte-étendard*. Ces groupes et d'autres encore, où revivent des souvenirs historiques, sont destinés à des prix de courses, aux heureux vainqueurs de Warwick. Ces mêmes vitrines nous offrent aussi une collection variée de riches candélabres, depuis ceux qui appartiennent à la reine d'Angleterre, style celtique, et dont on admire le travail délicat, jusqu'à ces autres candélabres formés de gracieuses statuettes en biscuit (*parian*) et garnis d'une monture légère qui conserve, dans toute sa pureté, l'œuvre du sculpteur. Sans pouvoir citer tous les objets qui attirent l'attention des visiteurs, nous ne passerons pas sous silence l'exécution charmante de deux coffrets, l'un rehaussé de camées, l'autre dont le sujet nous a rappelé ces vers :

> Un ange au radieux visage,
> Penché sur le bord d'un berceau,
> Semblait contempler son image
> Comme dans l'onde d'un ruisseau.....

et un vase autour duquel s'enroulent des feuillages et sur lequel se jouent des enfants formant un puissant relief. Enfin nous ne quitterons pas cette première partie de l'exposition de MM. Elkington et Ce sans remarquer des pièces d'un sourtout en

électro sur métal blanc (*German silver*), métal parfaitement approprié à l'argenture, parce que, dans les parties fatiguées par l'usage, il ne perd rien de sa blancheur.

Comme dans l'*électro*, la pièce est entièrement fabriquée avant son immersion dans le bain d'argent; rien n'arrête le génie de l'artiste; l'argenture respecte, sans les altérer, ses créations les plus fines et les plus compliquées, les reliefs les plus énergiques, comme les ornements les plus délicats. De là tous ces produits vraiment remarquables au point de vue de l'art.

Mais à côté de ces pièces qui constituent en réalité des œuvres exceptionnelles, voici, non moins parfaits comme goût et comme exécution, d'autres objets qui rentrent par leur nature dans le domaine du commerce, et qui jouissent d'une faveur d'autant plus grande, — c'est là le caractère saillant de cette industrie, — qu'ils joignent à une solidité à toute épreuve une économie sans comparaison sur le prix des mêmes objets en argenterie massive. Sur quelles tables d'ailleurs ne figureraient pas avec distinction ce candélabre couronné par une coupe en cristal rubis, ces corbeilles que surchargeront des fruits ou des fleurs, et au pied desquelles l'artiste a placé, ici des animaux, là des épisodes de chasse, tantôt des groupes de personnages, tantôt des scènes empruntées à quelques chroniqueurs ou aux œuvres de Shakspeare, depuis *la Tempête* jusqu'aux *Joyeuses commères de Windsor?* Auprès de ces aiguières gravées, ciselées, repoussées, auprès de ces vases à vin où Horace aurait enfermé son plus vieux Falerne, nous retrouvons un assemblage de tout ce qui convient aux tables les plus opulentes, comme au comfort de la bourgeoisie; car le mérite essentiel de l'orfévrerie argentée, c'est d'être l'argenterie du plus grand nombre.

MM. Elkington, Mason et Ce ont exposé des coupes en cristal, affectant la forme de coquilles et destinées à recevoir des tiges de fleurs à travers le réseau d'argent qui les couvre. Ces *jardinières à la main*, très-gracieusement montées, sont déjà vendues. Elles iront couronner dignement, dans d'élégants boudoirs, ces petits meubles, genre Boule, aujourd'hui si fort en vogue.

Cette exposition si remarquable et si complète en *électro* nous conduit à reconnaître, et ce n'est ici qu'un hommage rendu à la vérité, que l'un de nos fabricants français qui, depuis longues années, a exploité le plus en grand l'industrie de l'orfévrerie argentée, a pu se servir habilement des procédés inventés par M. Elkington, sans élever cependant sa fabrication au même degré de supériorité. Nous ne doutons pas que le jury central ne consacre plus tard l'opinion que nous osons émettre.

Pour répondre à tous les besoins de leur clientèle, MM. Elkington, Mason et Ce ont consacré des ateliers spéciaux à l'orfévrerie massive, dont ils nous montrent, au Palais de l'Industrie, quelques spécimens de haute valeur, supérieurement traités et de nature à satisfaire les plus luxueuses fantaisies. Entre leurs deux vitrines, qui ne cessent d'attirer un nombreux public, MM. Elkington, Mason et Ce exposent des bronzes sortis de leurs fonderies, et qui, soit comme œuvres d'art, soit parce qu'ils sont dus à de nouveaux procédés industriels, méritent aussi l'attention. Sous ce dernier rapport, ces fabricants ont obtenu les meilleurs résultats d'un mode de dépôt de la matière dans des moules en gutta percha, cette inappréciable substance dont la nature a doté l'industrie. Ce genre de fonte, qui a l'avantage de permettre dans le prix de la matière une économie considérable, ne porte aucune atteinte au caractère de l'œuvre reproduite. Nous n'en voulons pour preuve qu'un fragment de statue trouvé dans les ruines du Parthénon, et qui, ainsi coulé, joint à une extrême légèreté le mérite d'une œuvre d'art. Ce procédé de fonte coulée en creux est appelé à populariser les plus belles œuvres de la statuaire, en permettant de reproduire des objets rondebosse d'une seule pièce.

A part la *Lesbie* de Cumberworth, MM. Elkington et Ce n'ont reproduit en bronze

que des œuvres signées d'artistes anglais, et parmi lesquelles nous avons remarqué un très-beau buste du duc de Wellington, de Weig ll; une charmante statue de John Bell, *une fille d'Ève*, représentant une esclave les mains enchaînées, et dont la figure aspire à la liberté; un beau buste de la reine Victoria, de H. Weekes, et une statue du même sculpteur, *la jeune naturaliste* contemplant avec amour la nouvelle conquête qu'elle vient de faire. Dans la nef, MM. Elkington et Cᵉ exposent une cheminée dite *cheminée Shakspeare*, où nous retrouvons encore leurs bronzes sous forme de médaillons en demi-relief, retraçant quelques scènes des principaux ouvrages de l'immortel William. Ces fabricants démontrent en outre, par des ornements en *électro* se détachant sur bois de chêne et encadrant des plaques en porcelaine (Wedgwood), l'heureux parti que la fabrication des meubles pourra tirer de semblables ornements. N'est-ce pas ce spécimen d'ébénisterie qui supporte encore, si nous avons bonne mémoire, un bronze de MM. Elkington et Cᵉ, un bronze de fort bel effet et de grand air, *Élisabeth entrant au château de Kenilworth?*

Il nous reste, pour achever le compte-rendu bien imparfait, nous le reconnaissons, de la belle exposition de MM. Elkington, Mason et Cᵉ, à citer encore les reproductions obtenues par l'*électro* des œuvres d'art appartenant à la direction supérieure des écoles de dessin de Marlboroug-House; mais la fondation de ces écoles se rattache à un fait assez intéressant, pour que nous n'hésitions pas à entrer, à ce sujet, dans quelquelques détails rétrospectifs.

La grande exposition de Londres avait laissé entre les mains de la commission et libre de toutes charges un bénéfice de *cinq millions* de francs; la commission pensa qu'il fallait restituer ce capital à l'industrie sous la forme la plus utile, et elle décida qu'il servirait à créer et à entretenir dans le Royaume-Uni des écoles consacrées à l'enseignement du dessin appliqué aux arts industriels. Ces écoles sont aujourd'hui déjà au nombre de quarante; elles relèvent d'un établissement central, à Londres (Marlboroug-House), que dirige M. Henri Cole, commissaire anglais auprès de l'Exposition universelle.

Cet établissement achète en Angleterre et à l'étranger tous les modèles, statues, bronzes, armes, sculptures sur métaux ou sur bois, antiquités, etc., qui peuvent favoriser l'étude du dessin et le développement du goût dans les arts. Ce sont ces modèles que MM. Elkington et Cᵉ ont été autorisés à reproduire en *électro*, et qui constituent une des branches de leur exposition. Au nombre des objets reproduits se trouve aussi le bouclier de Benvenuto Cellini, que la reine d'Angleterre a bien voulu confier à ces fabricants. La reproduction de l'œuvre magnifique du célèbre Florentin, jusque dans les parties les plus délicates du damasquinage dont ce bouclier est ouvragé, est une nouvelle preuve du degré de perfection auquel MM. Elkington et Cᵉ ont élevé leur industrie, aujourd'hui sans rivale.

E. Ber.

BIBLIOGRAPHIE.

En attendant que nous revenions sur les produits exposés par l'imprimerie et par la librairie au Palais de l'Industrie, pour les apprécier avec entière connaissance de cause, et en présence de spécimens complets de leurs travaux, nous pouvons signaler dès à présent l'effet produit par le trophée d'instruments typographiques, de clichés, d'épreuves de toutes sortes en noir et en couleur, placé par M. Henri Plon dans le transept; par les magnifiques épreuves de gravures sur bois, tirées à la mécanique et extraites d'un volume petit in-folio ayant pour titre *les Galeries de l'Europe*, par

M. Armengaud, lesquelles figurent dans la vitrine de M. Claye; le consciencieux typographe. à qui l'on doit les *Annales archéologiques*, de M. Didron, l'édition des *Métamorphoses du jour*, de Grandville, recueil de scènes si diverses et si profondément philosophiques de la grande comédie que joue la société humaine, et cet admirable volume d'*Anacréon*, dont le texte grec et le texte français offrent le modèle de ce que l'art de l'imprimerie peut offrir de plus net, de plus pur et de plus complet à notre époque, et aussi par les éditions de tous les formats et de tous les prix qu'expose la maison Mame, de Tours.

De même que l'imprimerie impériale, la maison Mame a voulu se présenter au Palais de l'Industrie avec un chef-d'œuvre spécial qui résumât tous les perfectionnements de la typographie actuelle, et elle a édité son livre de *la Touraine*, comprenant l'histoire et les monuments de cette province importante de la France. Publié en un volume in-folio sous la direction de M. l'abbé J.-J. Bourassé, correspondant du comité de l'histoire, de la langue et des arts de la France, président de la société archéologique de Tours, cet ouvrage, consciencieusement élaboré par tous les membres de cette société savante, contient une carte, des planches en couleur, des armoiries, des gravures sur acier et sur bois, exécutées d'après les dessins de MM. Karl Girardet et Français. On ne saurait trop louer toutes les parties de l'exécution de ce livre, qui a été l'objet des plus scrupuleuses recherches, du soin le plus minutieux: texte, dessins d'ornementation, armes, cartes, plans, vues, caractères fondus exprès, papier fabriqué spécialement, tirages purs et harmonieux, quoique obtenus par les presses mécaniques, tout a ce cachet de bon goût, de haut sentiment de l'art, qu'on aimerait à trouver dans tous les livres, et qui est, hélas! devenu si rare aujourd'hui. Le succès ne peut manquer à un tel travail, et le volume de *la Touraine* est destiné à occuper une place d'honneur dans les bibliothèques consacrées aux livres d'élite.

La librairie Furne, dont l'exposition mérite aussi de fixer l'attention, tant à cause de ses cartes, de ses plans, de son bel album des *Vierges de Raphaël*, publié, avec le concours de M. Perrotin, éditeur, qu'à cause de ses livres de choix, vient de commencer un ouvrage d'une grande importance, la *Géographie universelle*, de Malte-Brun, entièrement refondue et mise au courant de la science par M. Théophile Lavallée, professeur de géographie et de statistique à l'école militaire de Saint-Cyr. La première partie du tome Ier, qui a déjà paru, contient les quatre premiers livres de l'Europe: l'histoire de la géographie, — la géographie mathématique, — la géographie physique, — et la géographie politique. Ces divisions donnent une idée de l'ordre adopté dans la classification des matières et du système suivi par l'auteur, qui a pensé que dans un livre d'enseignement de cette nature la clarté était la qualité la plus essentielle.

Dans la librairie scientifique, nous avons encore à annoncer le second volume de l'*Astronomie*, de François Arago, imprimé par la maison Claye, que MM. Gide et Baudry se disposent à mettre en vente d'ici à quelques jours.

Parmi les publications in-18, celles de MM. Michel Lévy frères sont toujours les plus nombreuses et les plus importantes; quelques-unes méritent particulièrement d'être signalées: tels sont les deux remarquables volumes de M. Gustave Planche, *Études sur l'École française* (peinture et sculpture), qui présentent un tableau critique très-complet des productions de ces deux arts depuis 1831 jusqu'à 1852; c'est en quelque sorte l'histoire de l'art contemporain. Tels sont encore le volume de *Souvenirs et récits*, de M. le prince de la Moskowa; *les Buveurs d'eau*, de M. Henri Murger; l'*Épisode des guerres de Hanovre*, de M. Henri Blaze de Bury; les *Études sur la Renaissance*, de M. D. Nisard; les *Chroniques italiennes*, de Stendhal. A côté de ces ouvrages signés de noms connus à divers titres viennent se placer des débuts littéraires et politiques: les *Histoires à l'envers*, série de nouvelles de Mme Fernande

de Lysle, qui ne manquent ni d'esprit ni d'intérêt; *les Croyances*, recueil de pièces de vers de M. Jules Marchesseau, où l'on trouve souvent un sentiment poétique élevé. La même librairie prépare encore un volume de fragments inédits de Stendhal et un volume de poëmes et légendes de Henri Heine, destiné à faire partie des œuvres complètes. — Enfin elle vient de mettre en vente deux volumes in-8 très-importants sur lesquels nous reviendrons : c'est la *Correspondance de M. le maréchal de Saint-Arnaud*, depuis 1831 jusqu'au jour de sa mort.

CONTES POUR LES ENFANTS (1).

Les Anges de la Famille, — *Jeunes Têtes et Jeunes Cœurs*, par madame VALMORE; *Séraphine*, — *les Leçons dans les Fleurs*, par madame DERAINS.

On ne fait que remplir un devoir quand on signale quelques bons livres à l'attention du public, surtout si ces livres, destinés aux enfants, les hommes de demain, renferment sous une forme saisissante les préceptes de la plus saine morale. C'est pour cela que nous recommandons les livres de madame Valmore et de madame Derains. Ce sont des contes vraiment faits pour les enfants, et où les mille incidents de la vie enfantine sont représentés avec tant de vérité et de charme, que les personnes même d'un âge sérieux ne peuvent manquer de s'y intéresser. La sensibilité des jeunes lecteurs y trouve toujours son compte, quoiqu'elle n'y soit excitée que dans la mesure qui convient à leur âge et seulement en vue de leur donner quelque utile leçon. Qui de nous ne se souvient encore des ravissements subits et des élans de compassion qu'ont éveillés dans son âme, vierge encore d'émotions, certains passages des conteurs favoris de l'enfance. Il nous semble évident que nos enfants ne seront pas moins touchés par les récits de madame Valmore et de madame Derains que nous ne l'avons été nous-mêmes par le récit de *Robinson*. Il y a par exemple, dans les *Anges de la famille*, l'histoire de l'enfant des Champs-Élysées, qu'on ne peut lire sans un profond attendrissement. *La fête des Rois* est un petit drame plein d'imagination et d'une poésie qu'on n'est pas accoutumé de rencontrer dans les petits écrits de ce genre. Notre jugement peut donc se résumer en ce peu de mots : ces nouveaux livres, écrits en prose, sont dignes de madame Valmore, qui tient un rang distingué parmi les poëtes de notre temps.

Quant aux livres de madame Derains, la place qu'ils occupent à côté de ceux de madame Valmore, dont ils suivent la fortune, aurait disposé le public en leur faveur, s'ils n'eussent brillé de leur propre mérite, qui est très grand.

Séraphine, le premier de ces deux ouvrages, et qui s'adresse particulièrement aux jeunes filles, est dans son genre une œuvre achevée, tant par le plan et la conduite des événements que par la justesse des pensées. C'est un petit roman sans amour, dont la mère peut permettre la lecture à sa fille, quelque âge qu'elle ait. Nous louerons surtout dans madame Derains une intelligence parfaite des enfants; on voit à la vérité des caractères et à la naïveté de ses petits héros qu'elle a beaucoup vécu avec eux. Il n'y a vraiment pas en France ni à l'étranger d'autres livres d'enfants où la nature soit suivie de plus près et plus fidèlement rendue. Pour finir cependant par une critique, nous reprocherons à madame Derains un abus de métaphores dans la composition du titre de son second ouvrage. Elle l'appelle *la Leçon dans les fleurs;* nous avions pris cela pour un enseignement de botanique, il n'en est pas même question. C'est un heureux enchaînement de petites histoires qui se passent à travers champs et bois, et où l'on retrouve toutes les qualités du premier livre.

(1) En vente chez M. Devresse, quai des Augustins, 7, chez M. Grossard, 11, rue de la Paix, et chez tous les libraires marchands de nouveautés.

REVUE FINANCIÈRE.

Pendant toute la première moitié du mois de juin, la Bourse semblait avoir un véritable parti-pris de confiance et de hausse. La spéculation et l'argent se soutenaient mutuellement et poussaient successivement toutes les valeurs, même les plus modestes, à des prix qu'on osait espérer à peine en temps de paix. Il n'y avait place, à cette époque heureuse, ni pour l'inquiétude, ni pour le doute.

Quelques esprits de l'autre monde voulurent un jour arrêter l'attention des spéculateurs sur la nouvelle attitude de l'Autriche après la rupture des conférences de Vienne; mais on avait réponse à tout.

On vous disait que la nouvelle situation politique avait au contraire de nombreux avantages. L'Autriche neutre paralysait le mauvais vouloir de la Prusse et de ses adhérents, en même temps que les mauvais desseins des révolutionnaires, qui attendent des dissensions de l'Allemagne une perturbation générale et le triomphe de leurs doctrines. La guerre reste ainsi, disait-on, très-sûrement localisée en Crimée, ce n'est qu'une affaire de temps et d'argent. Or l'argent semble plus abondant après dix-huit mois de guerre qu'il ne l'était au début; pourquoi s'alarmer et comment ne pas se laisser aller à une juste confiance?

Ces raisonnements, appuyés et raffermis d'ailleurs par les succès du général Pélissier, triomphaient des dernières hésitations et faisaient oublier même à la rente les mesures financières que le gouvernement avait cependant annoncées et qu'il fallait prévoir et attendre, à moins d'être aveugle et sourd, dans un avenir prochain.

C'est ainsi qu'on est arrivé à la liquidation du 15. Ce fut une époque critique. La spéculation, engagée tout entière à la hausse, n'avait perdu aucune de ses illusions; mais les prix inespérés de la plupart des valeurs, une hausse si prompte, de si gros bénéfices acquis, avaient donné à réfléchir aux capitalistes, et l'heure de la réflexion précéda de bien peu, comme cela devait être, celle des réalisations; le jour de la liquidation, il se trouva que l'argent n'était plus du même côté que la spéculation.

Presqu'en même temps les bruits d'emprunt qu'on avait éloignés, auxquels on refusait de s'arrêter, reprenaient avec plus de persistance et d'autorité. La rente baissait à vue d'œil, si bien que le jour où *le Moniteur* annonça la convocation du corps législatif, elle n'avait guère plus rien à perdre pour être au niveau de la situation.

Les chemins ont fait jusqu'ici meilleure contenance, l'emprunt et les nouvelles qui sont venues de Crimée ont arrêté le mouvement de hausse; mais la baisse a trouvé de ce côté une résistance extraordinaire. Malgré les circonstances et malgré les reports élevés, les spéculateurs conservent leur position, et la place sa confiance aux chemins de fer.

L'emprunt, il faut le dire, touche très-peu les chemins de fer. S'ils baissaient beaucoup, ce serait par une panique mal entendue et à coup sûr passagère. Les événements de la guerre elle-même, en tant que la guerre restera ce qu'elle est et où elle est, peuvent et doivent naturellement affecter la rente, mais ne sauraient avoir une grande action sur le revenu des chemins. Ici la baisse sera toujours paralysée par les recettes.

Tant que les recettes resteront ce qu'elles sont, fructueuses et progressives, les capitalistes ne quitteront les chemins que pour y rentrer bientôt. Ils continueront, au grand dommage d'autres intérêts respectables et importants, à retirer leur argent des placements de toute sorte qui leur servaient autrefois d'emploi pour les porter aux chemins de fer, qui leur promettent une augmentation, et, en attendant, leur donnent à peu près tous, même aux prix actuels, 6 p. 0|0 au moins de revenu.

Cela durera ainsi tant que les choses resteront ce qu'elles sont ; mais nous ne voudrions pas assurément répondre que tels événements, telles mesures financières possibles ne puissent changer un jour ou l'autre les dispositions et les tendances aujourd'hui si favorables et si évidentes du public.

Quant à la rente, la position n'est pas la même. Chaque fois qu'il sera question d'un emprunt, la rente ne résistera pas. Tandis que le mouvement de hausse sur les chemins de fer faisait de nouveaux progrès chaque jour, on a vu la rente fléchir dès que les bruits d'emprunt prochain ont commencé à circuler. Après le détachement du coupon semestriel, elle s'était relevée sous l'impulsion d'une confiance générale jusqu'à 70 francs ; mais ce cours, qu'on croyait établi, n'a pas tenu sérieusement. La rente était affaiblie et malade déjà avant que rien d'officiel eût annoncé l'emprunt. Depuis le jour où parut le décret qui convoque les chambres, on a pu la regarder comme condamnée à se traîner aux environs de 66 fr., et cet état de marasme et de faiblesse durera probablement, et tout au moins, jusqu'à ce que le chiffre, le taux et l'époque de l'émission de l'emprunt soient connus.

Nous n'avons pas, on le comprend, à nous occuper, autrement que pour les indiquer, de ces questions qui exercent la sagacité et l'esprit naturellement conjectural de la Bourse ; mais nous pouvons dire que jamais les emprunts ne trouvèrent dans le public des dispositions plus bienveillantes. Les deux derniers ont donné des bénéfices assez considérables aux souscripteurs pour qu'on puisse, sans être grand prophète, assurer à celui qui va venir une clientèle nombreuse et empressée. On peut être sûr de trouver les mêmes écus disposés à courir les mêmes chances, si, comme on le croit, on adopte les combinaisons financières qui ont deux fois si bien réussi.

Au reste, sauf cette faiblesse de la rente, qui s'explique d'elle-même, la place montre dans les circonstances actuelles une fermeté que l'on doit remarquer et louer d'autant plus qu'elle n'a pas seulement à répondre aux besoins de la guerre et aux demandes du trésor : de tous côtés, ce ne sont que mains tendues et appels de fonds sous toutes les formes.

La ville de Paris, les chemins de fer et les grands établissements éprouvés, comme Decazeville ou la Vieille-Montagne, émettent des obligations ; la *Société générale immobilière*, qui ne craignait pas d'assurer naguère par toutes les voies de la publicité des bénéfices fabuleux à ses actionnaires, propose aussi des obligations. On comprend qu'un chemin de fer, qu'un établissement métallurgique depuis longtemps en prospérité avérée, dont le capital social n'est plus en proportion avec l'extension qu'ont prise ses affaires, fasse un appel au public et que le public y réponde ; mais qu'une société à sa naissance, dont nul ne connaît le capital réel, qui peut être excellente, mais dont les opérations n'ont encore donné aucun résultat, émette 1,500,000 francs d'obligations, n'a-t-on pas le droit de s'étonner, et n'y aura-t-il donc pas dans la presse, si complaisante, une voix désintéressée qui ose provoquer au moins une explication?

La société de la *Caisse et Journal des Chemins de fer*, fondée et dirigée par M. J. Mirès et Cᵉ, a ouvert une souscription pour compléter son capital social. Il n'est permis à personne en France, depuis quinze jours surtout, d'ignorer son but, la nature de ses opérations et les résultats acquis. De longues *réclames* nous disent, chaque jour, qu'elle vaut mieux que la Banque de France, que le Comptoir d'escompte, que le Crédit mobilier, dont elle se rapproche cependant, mais à qui, toujours d'après la réclame, il manque *la liberté et l'indépendance d'initiative* que MM. J. Mirès et Cᵉ ont su se ménager au grand profit de leur société. Comment se fait-il donc qu'avec tant d'avantages et leur habileté, que personne ne conteste, MM. J. Mirès et Cᵉ éprouvent le besoin de faire de si bruyants et si fréquents appels à la publicité pour compléter un capital de 12 millions?

Comment se fait-il que les actionnaires de la première série, qui reçoivent 14 p. 0/0 de leur argent, laissent échapper une si rare occasion de doubler l'intérêt qu'ils ont déjà dans la société?

Assurément, si la Banque de France, qui ne donne que 6 1/2 p. 0/0, le Comptoir d'escompte, qui ne donne que 7 p. 0/0, le Crédit mobilier qui donne à peine 6 1/2 p. 0/0, voulaient augmenter leur capital social, ils le feraient à moins de frais et largement par leurs actionnaires seuls. M. Mirès sait cela mieux que nous; pourquoi s'expose-t-il à faire faire de pareils rapprochements? Ne craint-il pas que le public, qui va toujours plus loin qu'on ne voudrait quand on lui ouvre une voie, ne se demande aussi pourquoi les actions de *la Caisse des Chemins de fer* sont à peine négociables au pair quand la Banque de France est à 3,000 fr., le Crédit mobilier à 960 fr., et le Comptoir d'escompte à 650? Est-ce que dans ce pays trop révolutionnaire le public serait enfin décidément pour la liberté réglée et une indépendance d'initiative sagement contenue?

Nous souhaitons que M. Mirès complète son capital, et nous croyons qu'il y arrivera. Il y a de l'argent pour tous; mais il n'est pas bon de laisser passer sans observation et sans contrôle des procédés qui doivent rester étrangers aux entreprises sérieuses, surtout aux institutions de crédit.

Les affaires sérieuses se produisent simplement; nous avons sous les yeux plus d'un exemple à citer. Ainsi, la Compagnie impériale des voitures de place a plus que le double du capital suffisant avant que la souscription soit annoncée. Si nous sommes bien informés, l'usage que l'on fait du nom de la Compagnie impériale dans les journaux a éveillé la susceptibilité des directeurs et de grandes maisons de banque intéressées dans l'entreprise; bien loin de trouver dans cette publicité un élément de succès dont elle n'a pas besoin, la Compagnie impériale proteste et fait bien.

La Société générale maritime a émis ses actions. Nos lecteurs connaissent cette importante affaire, qui est arrivée à la Bourse sous le patronage du Crédit mobilier et avec le concours actif et avoué des noms les plus recommandables de la banque et du haut commerce. Son succès, qui n'a pas périclité un instant, grandit chaque jour dans des proportions qui n'ont rien d'exagéré, mais qui, par le temps d'atonie industrielle où se trouve la place, sont certainement bien remarquables.

A côté de ces grandes entreprises, il se forme chaque jour et l'on voit heureusement aboutir des sociétés plus modestes, mais dont l'utilité et les résultats déjà obtenus ou les résultats probables garantissent le succès. Telle est au premier rang la Compagnie de dessiccation et compression des substances alimentaires, qui vient de se former des deux sociétés Chollet et Morel-Fatio. Les résultats obtenus par les deux sociétés est bien connu. Elles ont donné en moyenne de 35 à 40 p. 0/0 pour l'exercice dernier, c'est tout dire. Réunies par une fusion complète d'intérêts, les deux sociétés sont appelées à un avenir brillant. La Compagnie de dessiccation et compression des substances alimentaires est créée au capital de 4,000,000, divisés en actions de 100 francs. Les actions de la nouvelle société seront probablement souscrites par les anciens actionnaires de MM. Chollet et Morel-Fatio, à qui le droit de préférence est réservé jusqu'au 6 juillet prochain.

On parle à la Bourse, comme affaire d'un avenir assuré, de la Société bretonne des Tanguières, qui se forme au capital de 12,000,000. C'est à la fois une entreprise industrielle et agricole, car le but de la société, en demandant la concession du chemin de Rennes à Pontorson et à Avranches, est d'exploiter en grand la *tangue*, engrais marin dont les principes fertilisants ont produit dans les plus mauvais terrains de la Bretagne et de la Sologne, d'après des essais répétés, des résultats merveilleux.

Les anciennes affaires sont mieux tenues depuis quelque temps, quoiqu'elles soient

encore bien négligées. Peut-on comprendre qu'après le succès de la souscription ouverte par le Stolberg, après la reconstitution complète de cette grande affaire où l'on a eu un grand tort cependant, celui de ne pas conserver dans le nouveau conseil d'administration des membres notoirement utiles et capables, enfin peut-on comprendre que les actions restent à si bas prix? La Vieille-Montagne est bien négligée aussi, cependant la plupart des actions sérieuses se vendent et s'achètent. Il y a un marché industriel.

En résumé, l'esprit des affaires a fait en France des progrès réels.

Qui donc aurait osé prétendre il y a deux ans, lorsque commencèrent les premières inquiétudes politiques, qu'on arriverait à envisager la guerre avec assez de calme pour que le développement des affaires n'eût pas à en souffrir, qu'après dix-huit mois d'état de guerre, en présence d'un emprunt dont le chiffre est inconnu, la place de Paris conserverait avec calme et avec confiance ses forces que rien ne semble devoir troubler? Cela est ainsi cependant, et il faut le constater, car rien ne pourrait donner une idée plus juste du ressort et des ressources de notre pays.

E. Ber.

NOTICE SUR LA TANGUE (1).

Il y a environ trente ans que quelques cultivateurs du littoral de la Manche eurent la pensée d'employer, comme amendement plutôt que comme engrais, un sablon très-fin que les courants du large amènent à chaque marée dans la baie du Mont Saint-Michel. Le hasard, bien plus que le raisonnement, eut la plus large part dans la découverte des principes fertilisants de cette substance, à laquelle on donne le nom de Tangue. Il faut le dire, la réussite ne fut pas immédiate, parce que l'emploi ne fut pas fait tout d'abord d'une manière judicieuse; toutefois, parmi les premiers essais, quelques-uns donnèrent des résultats si satisfaisants, que la réputation de la tangue ne tarda pas à s'établir sur des bases solides. L'usage en fut pendant quelques années circonscrit dans un rayon peu étendu, et comme alors l'agriculture était limitée à la production *céréale*, ce fut à cette culture qu'on en fit l'application exclusive. Il ne fut bientôt question dans le pays que de l'énorme accroissement dans la production et dans la qualité des grains obtenu par ceux qui faisaient usage de la tangue. Cet appât fut saisi par les agriculteurs les plus intelligents, et le cercle dans lequel la tangue faisait tant de merveilles s'élargit insensiblement en s'étendant à plus de 60 kilomètres du gisement de cette précieuse matière. Depuis cette époque, rien n'est plus curieux que de voir les longues files de voitures qui se succèdent sans interruption sur toutes les routes aboutissant à la tanguière, soit du côté d'Avranches, soit du côté de Pontorson, pendant les mois d'avril, de mai et de juin. Il faut en avoir été témoin pour s'en faire une juste idée.

La puissance fertilisante de la tangue est donc un fait pleinement justifié par l'expérience, et ne peut aujourd'hui laisser aucun doute. En 1828, nous nous livrions déjà

(1) On ne saurait trop appeler l'attention du public et particulièrement des agriculteurs sur la notice à laquelle nous donnons place dans notre Bulletin et sur le produit qui en est l'objet. Plus que jamais peut-être aujourd'hui, un nouvel élément de fécondation agricole est une chose d'un important intérêt public. Il y a donc haute utilité pour tous à savoir dans quelles conditions se présente cet engrais, à en connaître l'origine, et à juger de son efficacité d'après les expériences relatées par l'auteur de la notice. Il peut y avoir dans l'emploi de la tangue un accroissement de la fertilité du sol français et une bonne opération financière en même temps.

à une étude pratique très-sérieuse des moyens propres à améliorer l'industrie agricole en France, et dès lors il ne nous était plus permis de nous abstenir de constater par nous-même l'efficacité de la tangue. Notre exploitation était située entre Rennes et Hédé, à 56 kilomètres environ de Pontorson; nous ne balançâmes pas, malgré les frais considérables de transport, à envoyer prendre de la tangue, et nous en amenâmes un mètre cube seulement, à titre d'expérience. Voici comment nous avons procédé, et quels ont été les résultats obtenus :

1° Dans un champ de nature bien homogène, argilo-siliceux et d'une contenance d'environ 48 ares, 24 ares reçurent une double fumure de bon fumier d'étable (1 mètre cube environ pour 2 ares); 24 ares reçurent cinq hectolitres de tangue. Le champ fut en son entier ensemencé en pommes de terre le même jour. Pendant les deux premiers mois de la végétation, on ne remarquait presque aucune différence; mais, vers la fin du mois de juin, les tiges des pommes de terre sur la tangue prirent un développement considérable avec une couleur d'un vert très-foncé.

Ces caractères se maintinrent jusqu'à la récolte, qui eut lieu au commencement de septembre. Notre admiration fut à son comble alors : la quantité des tubercules récoltés sur la tangue fut plus que double de celle obtenue dans l'autre partie du champ, tant sous le rapport du nombre que sous celui du volume. Quelques tubercules, que nous eûmes la curiosité de peser, avaient atteint le poids énorme d'un kilogramme 500 grammes.

Notre expérimentation ne se borna pas là : un coup de herse donné à la terre nivela notre champ, que nous remplîmes immédiatement de colza au 1er octobre; notre colza, destiné à être transplanté, avait acquis, sur la portion qui avait fourni la récolte de pommes de terre avec la tangue, environ 33 centimètres de hauteur, et annonçait une vigueur extraordinaire, lorsque, dans l'autre portion, il avait à peine 17 centimètres d'élévation et paraissait chétif et dur.

2° Dans un autre champ plutôt siliceux qu'argileux, d'une contenance d'environ 40 ares, destiné à un emblavement en froment de la variété dite froment rouge, sans barbe, ne voulant pas compromettre notre récolte en employant une trop petite quantité d'engrais, nous mélangeâmes les cinq hectolitres de tangue qui nous restaient avec cinq mètres cubes de fumier superposés. Au bout de quelques jours, il s'était établi dans le fumier une fermentation considérable. Enfin, vers le 25 octobre, on brassa le tout et on le transporta dans le champ.

Le volume du mélange représentait à peu près la moitié de celui que nous aurions employé en fumier pur. La récolte a dépassé nos espérances, et jamais nous n'avons vu de plus belle végétation.

Voilà des faits dont nous garantissons l'authenticité. Faut-il après cela s'étonner que nous ayons une si grande foi dans l'efficacité de la tangue? Faut-il s'étonner que nous, dévoué aux progrès de l'agriculture, au développement desquels nous avons consacré toute notre existence, nous nous soyons fait l'apologiste de cette substance, que nous considérons comme un véritable trésor, que dans nos instructions nous recommandons journellement à l'attention des agriculteurs?...

Nous avons longtemps déploré que l'emploi de la tangue ne s'étendît pas au delà des contrées qui avoisinent le lieu où on la recueille, et depuis vingt ans que l'administration nous a confié les fonctions d'inspecteur d'agriculture et de professeur d'économie rurale dans le département de la Loire-Inférieure, nous n'avons pas cessé de nous préoccuper des moyens, soit de trouver sur les côtes de l'Océan une substance analogue, soit de faire parvenir à peu de frais la tangue dans le département confié à nos soins et dans ceux où sa présence serait le plus utile à l'amélioration de la prospérité publique.

Cette recherche nous a conduit naturellement à nous occuper de l'étude de la tangue au point de vue scientifique; nous avons voulu recueillir nous-même la tangue sur les différents points du littoral où la mer l'apporte. Qu'avons-nous trouvé dans les divers échantillons soumis par nous à l'analyse? Du carbonate de chaux provenant des débris de coquillages, quelquefois des traces de phosphate, du sable à un grand degré de ténuité, et du sel marin dans une proportion qui varie de 1 à 4 pour 100. Dans les tangues qui ont subi le lavage à l'eau douce, la portion de sel était presque nulle, et l'action sur la végétation en était singulièrement diminuée.

C'est ce qui nous a expliqué pourquoi la tangue de la baie du Mont-Saint-Michel l'emporte par sa puissance sur celle que l'on trouve à l'embouchure de la Rance. Nous avons fait analyser comparativement des vases de mer prises sur les côtes de l'Océan. Ces vases n'ont pour base que l'argile, le sel et quelques débris végétaux; aussi n'ont-elles, avec la tangue, aucune analogie. Peut-on fabriquer de la tangue factice qui puisse rivaliser avec la tangue naturelle? Nous ne le croyons pas; mais, cela fût-il possible, cette fabrication serait nécessairement d'un prix élevé qui en rendrait l'application peu avantageuse. Disons-le donc, la tangue du Mont-Saint-Michel, par sa combinaison de chaux, de sable fin et de sel, est un des meilleurs agents que l'on puisse employer pour fertiliser le sol.

Nous avons quelquefois entendu objecter que la tangue, si utile et si précieuse en Bretagne, ne donnerait peut-être pas ailleurs les mêmes résultats, en raison des différences dans la composition chimique des sols. La réponse est très-facile : les éléments constitutifs de la tangue sont de la nature de ceux qui s'assimilent le plus aisément aux végétaux, et dont ils ne peuvent se passer. Aussi, quel que soit le sol, il faut toujours que les plantes y trouvent de la chaux, du carbone, de la silice et de l'azote, le tout à l'état assimilable; ce sont précisément ces substances fournies par la tangue à la végétation qui donnent à celle-ci un aspect si luxuriant sous l'influence de la tangue. On ne saurait donc douter que les mêmes effets ne soient produits par les mêmes causes en quelque lieu que ce soit. D'ailleurs l'expérience a justifié déjà que, dans des sols de nature très-variée comme sous des conditions climatériques qui semblaient les plus opposées, les mêmes résultats ont été obtenus.

Il reste donc bien démontré que l'influence de la tangue, comme principe de végétation, sera partout à peu près égal. A ce seul point de vue, l'utilité de son introduction dans les localités qui en ont été privées jusqu'à ce jour, ne saurait être contestée.

Mais allons plus loin, et envisageons la question sous toutes ses faces : le but de tous nos efforts, comme de toutes nos espérances, est le développement du progrès dans l'industrie agricole, parce que là est tout l'avenir de la prospérité publique. Pour atteindre ce but, que faut-il? Augmenter la production en diminuant les frais de culture, voilà tout le secret de la bonne agriculture, de l'agriculture donnant le produit net le plus élevé et le plus durable, de la pratique agricole la seule désirable, la seule qui puisse réaliser au profit des particuliers et par suite au profit de l'État des bénéfices réels, donner le bien-être aux populations, la sécurité de l'intérieur, la puissance et la force au dehors, appuyées sur la confiance réciproque du souverain et du peuple. Il y a ici autre chose qu'une question d'agriculture, il y a une question d'économie politique du premier ordre.

Il faut augmenter la production : la France ne produit pas, année moyenne, la quantité de céréales nécessaire à la consommation de sa population; alors elle est obligée d'avoir recours aux importations, et cependant la France est sans contredit le pays où le climat et le sol se prêtent le mieux à la production. D'où vient donc que cette production est souvent au-dessous des besoins? D'une seule cause, la privation d'engrais

convenables. Ce n'est pas là un paradoxe, nous allons le prouver par des faits : dans la Loire-Inférieure, l'un des départements les plus productifs en céréales, la moyenne de la production n'excède pas douze hectolitres par hectare, et ce chiffre est en rapport parfait avec la quantité d'engrais appliquée à cette culture.

Sur quelques points on est parvenu, par les perfectionnements de la culture, à fournir au sol une quantité d'engrais plus considérable et répartie avec plus de méthode; aussitôt la production s'est accrue dans des proportions considérables en atteignant le chiffre moyen de vingt hectolitres à l'hectare. Que l'on fasse arriver la tangue à un prix assez modéré pour que le cultivateur puisse l'employer largement en alternant dans son emploi avec les autres ressources du pays, la production doublera immédiatement d'une manière générale, comme elle a déjà presque doublé dans les localités que nous venons de citer. Mais ce n'est pas tout : nous n'avons raisonné que relativement aux terres depuis longtemps livrées à la culture; que sera-ce, si nous jetons un coup d'œil sur les vastes étendues de terres incultes qui couvrent encore une partie de notre territoire, et dont la vue porte la tristesse au fond de l'âme? L'une des causes principales de cette désolante stérilité, car nous ne voulons pas dire que ce soit la seule, quoique ce soit certainement la principale, c'est encore la disette d'engrais. L'introduction de la tangue contribuera donc puissamment à faire disparaître les landes, puisqu'elle remédiera au mal en augmentant les moyens de production.

Ce que nous venons de dire de la Loire-Inférieure reçoit son application pour les départements,—et ils sont nombreux,—où les engrais manquent et où la tangue pourra pénétrer : sous son influence, la richesse se développera là où jusqu'ici on n'a vu que la pauvreté. Pour ne citer qu'un pays, la Sologne, qu'une triste réputation signale comme l'une des parties les moins productives du sol français, quel bienfait pour les cultivateurs qui l'habitent, quand, à l'aide de la tangue, ils pourront rivaliser avec les contrées les plus fertiles! Qu'on le remarque bien, les pays où les engrais abondants permettent de donner de l'extension à la culture sont aussi ceux où l'air est le plus salubre, où la santé publique est le plus rarement altérée, où les populations sont les plus vigoureuses, parce qu'elles sont en même temps les plus laborieuses et les plus sobres, parce qu'elles jouissent d'un bon régime hygiénique et d'une alimentation substantielle, parce qu'elles contractent des habitudes d'ordre et de régularité de conduite. On les rencontre rarement chez les populations sans énergie des localités où l'agriculture languit et ne donne pas à celui qui s'y livre une rémunération suffisante de son travail. Nous l'avons dit ailleurs, la pauvreté engendre la paresse et le dégoût, parce qu'elle n'a d'autre sentiment que celui de la misère. Faites pénétrer au sein de ces populations un élément d'aisance, il réagira immédiatement sur leur moral, dont l'amélioration participera de celle éprouvée par leur état physique. Nous pourrions citer de cette transformation des exemples bien nombreux, nous nous bornerons à un seul. Aux abords de Nantes, le deuxième canton est celui où la culture s'est le plus améliorée depuis quelques années, c'est aussi celui qui chaque année fournit à l'armée le contingent le plus remarquable. Le canton de Quarquefou, qui le touche et que l'on cite pour ses progrès en agriculture, a aussi considérablement gagné physiquement et moralement. Si on le compare au canton de Saint-Gildas-des-Bois, le plus arriéré de tout le département de la Loire-Inférieure, la différence est énorme sous tous les rapports. C'est que dans les uns la position topographique donne un accès facile aux engrais, et que dans l'autre ces éléments de fécondité ne pénètrent qu'avec une extrême difficulté. Nous avons donc raison de dire que l'importation de la tangue dans les pays où les engrais sont rares sera un bienfait inappréciable, à quelque point de vue qu'on se place.

Mais nous avons dit qu'il ne suffisait pas d'augmenter la production, qu'il fallait en

même temps diminuer ses frais de culture. Le produit net est la fin dernière de toute entreprise agricole, car l'on peut faire de très-belle agriculture, c'est à-dire augmenter considérablement la production, et cependant faire de très-mauvaise agriculture en ce sens que, le produit net faisant défaut, le compte se solde par un déficit. Cette agriculture-là n'enrichit pas, elle appauvrit et quelquefois prend les proportions d'un fléau. Ce n'est pas celle-là que nous conseillons; nous la combattons, au contraire, avec toute l'énergie dont nous sommes capable, et cela pour plusieurs raisons. La première de toutes est que les revers qui sont une conséquence d'une mauvaise administration sont plus nuisibles aux progrès que cent bons exemples ne leur sont profitables. Quelles sont les causes les plus ordinaires de ces revers? Le prix trop élevé des engrais et la fraude dont sont l'objet ceux que l'on trouve dans le commerce. Nous ne nous étendons pas sur ce sujet, quelque intéressant qu'il soit, mais qui nous éloignerait en ce moment de notre but.

Contentons-nous de dire que nous appelons de tous nos vœux l'attention du gouvernement sur une des plaies les plus graves, les plus dangereuses de l'agriculture française. Voyons quels sont les préjudices causés par le prix trop élevé des engrais. Il faut d'abord que l'on sache qu'un hectare de terrain emblavé en froment occasionne au cultivateur, en engrais, semence et main-d'œuvre, une dépense moyenne de 271 fr. pour une production de douze hectolitres. A ce prix, la journée de main-d'œuvre n'est remboursée au cultivateur que sur le taux de 75 centimes, et la valeur de l'engrais est comptée pour une moyenne de 85 fr. Il est évident qu'alors il n'y a pas de rémunération suffisante; mais que l'on diminue les frais en augmentant la production, l'équilibre se rétablit et le produit net s'élève.

Dans ce cas, il y a avantage pour tout le monde, producteurs et consommateurs. Dans le cas contraire, il y a perte réelle et partant misère. C'est cependant ce qui arrive fréquemment par l'achat des engrais commerciaux, même sans l'existence de la fraude. Nous ne reviendrons pas sur les valeurs comparatives de divers engrais que nous avons fait connaître dernièrement, et pour lesquelles nous avions pris les chiffres les plus bas. Qu'il nous suffise de dire qu'il arrive trop souvent que la cherté des engrais est l'obstacle qui se dresse le plus menaçant contre l'amélioration de la fortune publique. Spécialisons en ce qui concerne la tangue : pour aller la chercher avec les moyens ordinaires à une distance de 40 kilomètres, elle revient, rendue chez le cultivateur, à 18 fr. le mètre cube, soit 108 fr. pour 6 mètres cubes, quantité nécessaire pour la fumure complète d'un hectare. Ce fait seul explique pourquoi l'emploi de cette substance ne s'est pas étendu au loin, et cependant son action est si puissante, que des cultivateurs ne reculent pas devant une dépense onéreuse pour s'en procurer; seulement ils ne l'emploient pas dans des proportions assez fortes pour obtenir un effet durable.

Le remède à cet état de choses est facile à découvrir, c'est d'abaisser le prix du transport, et de rendre ainsi la tangue accessible à tous. Le moyen, c'est de pouvoir transporter de grandes masses à peu de frais, de telle sorte que le prix de revient s'en trouve considérablement diminué. Quelles conclusions devra-t-on tirer de tout ce qui précède? les suivantes :

1° Que la tangue est un des agents de fécondité du sol les plus précieux que possède la France;

2° Qu'il y a nécessité de la faire parvenir partout où le besoin d'engrais se fait sentir;

3° Que l'introduction de la tangue dans les contrées éloignées du littoral où elle se trouve sera pour l'agriculteur un immense bienfait, dont les avantages sont inappréciables au point de vue de l'économie politique comme à celui de l'économie rurale;

4° Qu'on ne pourra faire jouir les populations agricoles, éloignées du littoral, des bénéfices de l'emploi de la tangue qu'à la condition de diminuer les frais de transport;

5° Qu'on ne peut diminuer ces frais qu'à la condition de transporter de grandes masses par le moyen d'une locomotion facile;

6° Enfin que ce moyen ne se rencontre que dans l'établissement de voies ferrées rayonnant vers tous les principaux centres de cultures.

Nous regrettons que le temps ne nous ait pas permis d'entrer dans de plus grands détails, car nous aurions encore eu beaucoup de choses à dire. Nous nous réservons de fournir, quand besoin sera, toutes les explications désirables.

Nantes, 20 avril 1855.

NEVEU DÉROTRIE
Inspecteur d'agriculture de la Loire-Inférieure,
Professeur d'économie rurale à Nantes.

FAITS DIVERS.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

Commission impériale de l'Exposition universelle.

MM. les exposants sont prévenus que le délai fixé par la loi du 2 mai 1855 pour la délivrance des certificats de garantie étant expiré depuis le 15 de ce mois, il ne sera pas donné suite aux demandes qui ont été adressées à la commission impériale postérieurement à cette date ou qui pourraient lui être adressées à l'avenir.

Le secrétaire général,
ARLÈS-DUFOUR.

— Aux termes de l'article 64 du règlement de l'Exposition universelle de 1855, la section de l'agriculture et de l'industrie, présidée par S. A. I. le prince Napoléon, a nommé président de la 16ᵉ classe du jury mixte international :

M. Steinbeiss, docteur ès-sciences, conseiller supérieur de régence, membre du jury de Londres en 1851, président de classe à Munich en 1851, et commissaire royal pour le Wurtemberg.

— Aux termes de l'article 61 du règlement de l'Exposition universelle de 1855, la section de l'agriculture et de l'industrie et la section des beaux arts de la commission impériale, présidées par S. A. I. le prince Napoléon, ont fait les nominations suivantes pour compléter et constituer le jury mixte international chargé d'apprécier et de juger les objets exposés dans les deux divisions des produits de l'industrie et des œuvres d'art..

1ʳᵉ classe. — M. de Chaucourtois, suppléant, est nommé titulaire.
2ᵉ classe. — Sir William Hooker est nommé président.
5ᵉ classe. — M. Hartwich est nommé président.
6ᵉ classe. — M. William Fairbairn est nommé président.
9ᵉ classe. — M. Wheatstone est nommé président.
12ᵉ classe. — M. le docteur Ragle est nommé président.

14ᵉ classe. — M. L. K. Brunel est nommé président.
15ᵉ classe. — M. Von Dechen est nommé président.
— M. Lebrun, suppléant, est nommé titulaire.
— M. Barreswill, suppléant dans la 9ᵉ classe, est nommé titulaire dans la 15ᵉ classe.
— M. Rivot, professeur à l'École des Mines, est nommé juré titulaire.
19ᵉ classe. — M. T. Bazley est nommé président.
— M. Ch. Picard, suppleant, est nommé titulaire.
20ᵉ classe. — M. H. Delattre, de Roubaix, suppléant, est nommé titulaire.
— M. de Brunet, de Reims, est nommé juré suppléant.
23ᵉ classe. — M. Grenier-Lefèvre est nommé président.
25ᵉ classe. — Lord Ashburthon est nommé président.
26ᵉ classe. — M. L. Forster est nommé président.
27ᵉ classe. — M. Joseph Helmesperger est nommé président.
29ᵉ classe. — M. le comte de Nieuwerkerke est nommé président.

Le secrétaire général,
ARLÈS-DUFOUR.

AVIS AUX MEMBRES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS DU JURY MIXTE INTERNATIONAL.

MM. les membres français et étrangers du jury mixte international pour les vingt-sept classes de l'agriculture et de l'industrie sont convoqués pour le lundi 25 juin, à l'effet de se constituer par classe et d'elire dans leur sein, et pour chaque classe, un vice-président et un secrétaire.

MM. les jurés se réuniront par classe dans les salles qui ont été préparées pour les recevoir, au premier étage de la galerie de jonction (Panorama), savoir :

A neuf heures du matin.

Classes.	Escaliers.	Salles.	Classes.	Escaliers.	Salles.
1ʳᵉ	A	3	9ᵉ	D	15
2ᵉ	A	4	10ᵉ	C	12
3ᵉ	A	1	11ᵉ	A	20
4ᵉ	A	2	12ᵉ	A	19
5ᵉ	A	5	13ᵉ	E	17
6ᵉ	B	7	14ᵉ	E	18
7ᵉ	B	6	15ᵉ	D	13
8ᵉ	D	14			

A midi.

16ᵉ	A	2	22ᵉ	D	14
17ᵉ	E	16	23ᵉ	B	7
18ᵉ	A	3	24ᵉ	E	16
19ᵉ	A	1	25ᵉ	A	19
20ᵉ	E	18	26ᵉ	A	20
21ᵉ	C	12	27ᵉ	D	13

MM. les membres du jury des vingt-sept classes de l'agriculture et de l'industrie sont invités à se rendre, à l'issue de leur réunion, au secrétariat du jury, escalier B, pour y recevoir les renseignements qui peuvent leur être nécessaires.

MM. les membres du jury pour les trois classes des beaux arts seront convoqués ultérieurement.

Le secrétaire général,
ARLÈS-DUFOUR.

— L'administration de la commission impériale, qui s'occupe incessamment de tout ce qui peut contribuer au développement et au succès de l'Exposition universelle, vient de décider qu'à partir de dimanche 24 juin les portes des Palais de l'Industrie et des Beaux Arts seront ouvertes tous les jours au public, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

On sait que jusqu'alors les membres de la commission impériale, les commissaires étrangers, les membres du jury, les fonctionnaires du service intérieur et les porteurs de billets de saison étaient seuls admis à neuf heures du matin. Le public n'entrait qu'à onze heures.

En prenant cette mesure, malgré les difficultés qu'elle présentait pour le service d'ordre, la commission impériale a eu pour but de faciliter au public l'accès de l'Exposition et l'etude des produits qui y sont déposés.

En effet, bon nombre de personnes à Paris, fonctionnaires, employés, contre-maîtres, ouvriers, ne peuvent disposer que de quelques heures dans la matinée, et la pensée de la commission est que tout le monde puisse participer aux bienfaits de ce grand concours du travail universel.

Le secrétaire général,
ARLÈS-DUFOUR.

— La commission impériale ayant reconnu qu'il est indispensable, dans l'intérêt des exposants, d'établir un service de petites voitures roulantes pour les personnes âgées, infirmes ou malades, qui désireraient visiter le Palais de l'Industrie, a pris l'arrêté suivant :

Il sera établi au Palais de l'Industrie un service de voitures roulantes qui seront mises à la disposition des visiteurs, moyennant un tarif déterminé, tous les jours de la semaine, le dimanche excepté, de neuf heures du matin à midi.

Le vendredi, ce service continuera toute la journée. L'entrée aura lieu par la grande porte des Champs-Élysées.

Des services semblables seront organisés pour les galeries du premier étage du palais, pour la galerie de jonction et pour celle du quai de Billy.

L'entrée pour la galerie du quai aura lieu par la porte principale de l'Avenue d'Antin.

Le secrétaire général,
ARLÈS-DUFOUR.

— La galerie du quai de Billy a été ouverte au public le 10 juin, et depuis ce jour la foule s'y porte avec empressement. Cette partie de l'Exposition est en effet une des plus intéressantes à étudier.

Les appareils de distillerie et de sucrerie, les locomotives de chemins de fer, les machines à filer la laine, le coton et le lin, les machines-outils, occupent toute la longueur de cette immense galerie.

Les expositions de l'Algérie et des colonies françaises, si variées, si intéressantes, si importantes à tant de titres ; les charbonnières d'Anzin, les produits métallurgiques des départements de la Loire et de la Nièvre, des fonderies de Romilly, des forges d'Audincourt; les appareils de chauffage, d'éclairage, la grosse horlogerie, les produits chimiques, la houille, la tourbe, le fer, l'acier, le plomb, le cuivre, l'argent et leurs minerais, les substances alimentaires, etc., sont également placés dans cette galerie, et forment un ensemble qui jusqu'à ce jour n'avait été réuni dans aucun autre lieu du monde.

Cette partie de l'Exposition va être prochainement reliée au Palais principal par ses galeries de jonction, consacrées aux manufactures impériales, à l'ébénisterie par-

sienne, etc. Cette dernière subdivision, à raison du goût qui a présidé à son arrangement, sera vraisemblablement celle qui attirera le plus l'attention du public.

— On vient d'entreprendre au sud du Palais de l'Industrie la construction de deux nouvelles galeries supplémentaires : l'une en bois, parallèle au Palais et se développant sur la moitié de sa longueur, l'autre en fer, à l'occident et à côté de la galerie des machines.

— Il s'est élevé beaucoup de contestations sur la superficie relative du Cristal Palace et du Palais de l'Industrie et de ses annexes. Les chiffres qui suivent ont été puisés aux sources officielles.

Le Palais de l'Industrie et la galerie annexe des machines comprennent une superficie de	105,000	mètres.
Le Panorama et son pourtour	18,000	—
Le terrain enclos par des barrières, et consacré à l'exposition des machines agricoles	44,500	—
Le Palais des Beaux Arts	16,700	—
Total	184,000	—
Le Palais de cristal de Londres avait une superficie totale de	95,000	—
Différence en faveur du Palais de l'Industrie	89,000	mètres.

— Le public sera admis, pendant l'Exposition, à visiter :

Les palais et établissements impériaux les mardi, jeudi et dimanche, de 1 heure à 3. — Le Musée des monnaies tous les jours, de 10 heures à 4 (dimanche et lundi exceptés). — Les ateliers de la Monnaie, les mêmes jours, de 10 h. à 1 h. (avec des billets). — La Manufacture des tabacs les mardi, jeudi et samedi, de midi à 4 h., et la Douane les dimanches de midi à 4 h. (avec des passeports). — Le Musée de Versailles tous les jours, de 11 heures à 5 (excepté le lundi). — La Bibliothèque impériale les lundi, mercredi et vendredi, de 10 heures à 3. — Les bibliothèques Mazarine, de l'Arsenal, de la Sorbonne et de Sainte-Geneviève, tous les jours aux mêmes heures (dimanches et fêtes exceptés). Cette dernière reste ouverte chaque soir, de 6 à 10 h. — Les galeries du Muséum d'histoire naturelle, les mardi et vendredi, de 2 heures à 5, et les dimanches, de midi à 4 heures; les lundis, jeudi et samedi, de 11 heures à 3 (avec des billets et passeports). — Le Conservatoire des arts et métiers, les dimanche et jeudi, de 10 heures à 4 (tous les jours pour les étrangers). — L'École impériale des mines, les mardi, jeudi et samedi, de 10 heures à 3. — Dans le palais du Corps législatif, les salles des séances et des conférences, le salon de l'Empereur et la bibliothèque.

Les grandes eaux de Versailles joueront tous les quinze jours.

— Il résulte d'un document officiel qui vient d'être imprimé, que, l'année dernière, 4,378,132 tonnes de houille ont été apportées dans le port de Londres, dont 3,395,561 par des bâtiments de cabotage et 979 par la navigation intérieure et la voie de terre. Dans l'année précédente, la quantité avait été de 4,026,985 tonnes.

— Le *Journal de Maine-et-Loire* du 16 juin annonce la publication prochaine d'arrêtés préfectoraux qui auront pour but de conjurer la cherté de l'alimentation. L'un recommandera l'usage des viandes salées qui proviennent de l'Amérique méridionale, l'autre ordonnera la mise en vente d'un pain de troisième qualité, perfectionné, composé de froment pur et d'un quart ou d'un tiers de seigle, et moins cher que ne l'avait été jusqu'à ce jour le pain de seconde qualité.

— On lit dans *la Presse :*

On nous prie d'appeler l'attention du gouvernement et de la magistrature sur les considérations qui suivent :

« L'État, par le droit qu'il prélève sur toutes les mutations de propriété, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, a un intérêt direct à ce que toutes les propriétés mises en vente se vendent au plus haut prix possible, et conséquemment à ce que la publicité nécessaire aux ventes immobilières soit aussi efficace que possible. Or c'est précisément ce qui n'a pas lieu pour le plus grand nombre des immeubles mis en vente. La publicité est restreinte le plus souvent aux cinq journaux suivants :

« *Petites affiches;*

« *Affiches parisiennes;*

« *Moniteur des Ventes;*

« *Gazette des Tribunaux;*

« *Le Droit.*

« Or le tirage de ces cinq journaux ne s'élève pas à 2,000 exemplaires l'un dans l'autre, soit ensemble 10,000 exemplaires. Et cependant ces cinq journaux réunis prélèvent, pour les frais d'une publicité trop restreinte et trop spéciale pour être efficace, plus de 500,000 fr. par an sur le prix d'immeubles vendus souvent au-dessous de leur valeur réelle, par défaut de publicité suffisante.

« Est ce qu'il n'y aurait pas lieu de prendre certaines mesures ayant pour objet et pour effet de donner une publicité plus grande et plus réelle, notamment aux adjudications qui ont lieu, les unes, chaque mardi à la chambre des notaires de Paris, les autres, à l'audience des criées au Palais de Justice?

« Tous les propriétaires sont intéressés à ce que rien ne soit négligé de ce qui peut élever ou maintenir le prix des immeubles. C'est en leur nom que sont adressées les observations qui précèdent. »

— La bibliothèque du Vatican vient d'être décorée à nouveau et enrichie par la munificence du pape. Une belle et grande mosaïque antique, découverte il y a peu de temps dans la Vigna Brancadoro, a été achetée et orne maintenant le parquet de la salle de la bibliothèque, où ont été récemment posées les fresques antiques de la Via graziosa, qui représentent les voyages d'Ulysse. S. S. a donné aussi à la bibliothèque une magnifique colonne d'albâtre trouvée dans les fouilles du *Forum romanum*. Elle fait en outre restaurer à ses frais par d'habiles artistes les mosaïques de la cathédrale de Ravenne, qu'elle sauve ainsi de la destruction. (*Gazette de Cologne.*)

— On écrit de Rome, le 10 juin :

« La célèbre galerie de tableaux de M. le baron de Carmuccini vient d'être vendue au duc de Northumberland moyennant 40,000 écus romains (440,000 fr.), dont 20 pour 100 ou 16,000 écus (88,000 fr.) seront versés dans la caisse de l'État, car c'est à cette condition que le gouvernement a permis l'exportation de la galerie.

« Celle-ci renferme plusieurs toiles des deux frères Bellini, qui sont au nombre des chefs de l'école vénitienne, et dont il n'existe que peu d'ouvrages hors de l'Italie. On y remarque surtout une grande page de Gentile Bellini, l'aîné de ces deux frères, représentant *les Dieux descendant de l'Olympe pour goûter les fruits de la terre*, œuvre qui, dit-on, a été terminée par le Titien. (*Feuilles de Vienne.*)

— On vient de faire à Rome une expérience remarquable sur la lumière électrique; on a voulu voir si elle pouvait servir à la navigation nocturne du Tibre à celle des côtes des États romains. On employait l'instrument de M. Jaspar de Liége, et on l'avait placé en plein air sur la tour du Capitole. A plus de 4,000 mètres de là, sur le Monte-

Mario, on observa que les ondulations d'un petit brouillard étaient indiquées par la lumière sur une muraille voisine, et que l'ombre des corps se projetait nettement à une distance de près de 5 mètres. Le dôme du Vatican, éloigné de 2,700 mètres du Capitole, semblait éclairé par le crépuscule du matin, et, à 220 mètres de la source, on pouvait lire aisément dans un livre.

Ces expériences et celles qui ont eu lieu à Paris pour éclairer les travaux nocturnes de la rue de Rivoli, font prévoir les résultats que peut donner la lumière électrique.

COMPAGNIE DE DESSICCATION ET COMPRESSION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

Aux termes d'un acte reçu le 19 juin 1855, par Mes Vallée et Lemaître, notaires à Paris, la fusion des deux compagnies Chollet et Morel-Fatio, en une seule société sous la raison sociale Chollet et Ce, a été définitivement arrêtée par les parties intéressées.

La nouvelle société est fondée au capital de quatre millions ; elle est administrée par deux gérants pris dans le sein de chacune des deux sociétés fusionnées, M. M. Chollet pour l'ancienne société Chollet et Ce, et M. Ch. Dollfus pour la société Morel-Fatio et Ce. Son objet principal consiste dans l'exécution des marchés passés avec les ministres de la guerre et de la marine en France et en Angleterre, pour l'alimentation des armées.

Le siége social est établi rue Richer, 46, où se trouve également l'entrepôt général des produits des usines de la rue Marbeuf, de la Villette, du Mans, de Meaux et de Rueil, appartenant à la nouvelle compagnie.

MM. les anciens actionnaires des deux sociétés fusionnées sont invités à faire connaître, avant le 8 juillet prochain, terme fixé par l'assemblée générale, dans les bureaux de M. Morel Fatio, banquier, rue Richelieu, 79, s'ils entendent faire usage du droit de préférence qui leur a été réservé dans la souscription des nouvelles actions. Passé ce délai, il en serait disposé en faveur des nouveaux souscripteurs.

CHEMIN DE FER DU NORD.

A partir du 1er juillet, les modifications suivantes seront apportées au service des trains de voyageurs, savoir :

Au départ de Paris :

1° Le train partant de Paris à 10 h. du matin prendra des voyageurs de 1re, 2e et 3e classe pour Lille, Calais et Dunkerque.

2° Le train partant actuellement à 11 h. 45 m. du matin pour Douai, Lille, Calais et Dunkerque sera supprimé.

3° Il sera organisé un nouveau train partant à 1 h. 45 m. du soir pour Douai, Lille et Calais. Ce train n'aura que des voitures de 1re et 2e classe.

4° Le train partant à 4 h. du soir prendra des voyageurs de 1re, 2e et 3e classe pour Abbeville, Montreuil et Boulogne.

En retour vers Paris :

1° Un train de voyageurs, 1re, 2e et 3e classe, partira de Calais à 5 h. du soir ; de Dunkerque, à 5 h. 35, pour arriver à Paris à 5 h. 05 du matin.

2° Un train de voyageurs, 1re et 2e classe, partira de Calais à 8 h. du soir, pour arriver à Paris à 5 h. 30 du matin.

3° Le départ de Boulogne pour Paris, de 7 h. 30 du soir, est reporté à 8 h. 15 du soir.

4° Le train partant de Douai à 11 h. 50 du matin n'aura plus que des 1re classe entre Douai et Paris.

Banlieue de Paris. — 1° Le train partant de Paris à 5 h. 30 du soir pour Pontoise est reporté à 5 h. 40, sans arrêt jusqu'à Enghien.

2° Le train partant d'Enghien à 9 h. 12 du soir s'arrêtera à la station d'Épinay.

3° Un nouveau train partira d'Enghien pour Paris à 10 h. du soir.

Tous les dimanches, à partir du 17 juin, *Train de plaisir* de Paris à Compiègne : 1re classe, 9 fr 25 ; 2e classe, 7 fr. 25 ; 3e classe, 5 fr. 25, aller et retour compris. — Départ de Paris, 9 heures 10 du matin ; départ de Compiègne, pour le retour, 9 heures 20 du soir. — *Excursion aux ruines de Pierrefonds.*

CHEMINS DE FER DE L'OUEST.

Service au 1er juillet. *Lignes de Normandie.* Départ de Paris, rue d'Amsterdam, 11 et 13 : Pour Rouen : 7 h., 9, 12 25, 4 25, 5, 7, 11; le Havre : 9 h., 12 25, 1, 5, 11 ; Dieppe : 9 h., 1, 5, 11 ; Évreux : 7 h., 10, 12 25, 4 25, 8, 10 ; Lisieux 7 h., 12 25, 4 25, 8 10. — Départs pour Paris. De Lisieux : 7 h. 15, 12 10, 4 20, 10 54 ; Évreux : 6 h. 50, 9 29, 2 59, 6 38, 1 30. Dieppe : 7 h. 30, 12 20, 7 45, 9 45. Havre : 7 h., 11, 6, 10 ; Rouen : 6 h., 9 30, 9 42, 12 51, 2 3, 8 10, 9 16, 12 40.

Trains express : à 9 h. et 5 h. Trajet de Paris pour Rouen en 2 h. 25, pour le Havre en 5 h., pour Dieppe en 4 h. 25. Express à 1 h. Trajet en 4 h. 15 pour Dieppe, en 4 h. 30 pour le Havre. Aller et retour dans la même journée. Trajet du Havre à Trouville en 45 m., à Honfleur en 35 m., à Caen en 3 h., de Dieppe au Tréport en 3 h.

Voyage de Paris à Londres par Dieppe et Newhaven (Brighton). — Un départ tous les jours, le dimanche excepté. — Trajet en une journée. 1re classe, 35 fr. ; 2e classe, 25 fr.

Ligne du Mans. Départ de Paris, rue Saint Lazare, 124, et boulevard Montparnasse, 44. Pour Chartres : 7 h. 25, 10 50, 11 50, 4, 7 50 ; le Mans, 7 h. 25, 11 50, 4, 7 50. — Départs pour Paris : du Mans : 6 h. 10, 11, 3 45, 11 ; de Chartres : 6 h. 45, 10 10, 2 3, 7 35, 2 12.

PROMENADE A ST-GERMAIN. — Un départ par heure, chemin de fer, rue St-Lazare, 124. — Le dimanche de 3 h. et 1/2 à 5 h. et 1/2, musique milit. du régim. des Guides.

PROMENADE AU BOIS DE BOULOGNE par le chemin de fer d'Auteuil, 124, rue St-Lazare. — Deux départs par heure, de 8 h. 5 m. à midi 35 m., et trois, de 1 h. 5 m. à 10 h. 15 m. du soir.

CHEMINS DE FER DE VERSAILLES. — Départs toutes les heures de la rive droite, rue Saint-Lazare, 124, et de la rive gauche, boulevard Montparnasse, 44. — Visite au Musée tous les jours, excepté le lundi.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU MIDI,

ET DU CANAL LATÉRAL A LA GARONNE.

MM. les actionnaires sont prévenus que le 4e coupon semestriel, s'élevant à 7 fr. 65 en y comprenant les intérêts du dernier versement, sera payé ;

A Paris, à la Société générale de crédit mobilier, place Vendôme, 15 ;

A Bordeaux, dans les bureaux de l'Administration, allées de Tourny, 33 ;

A Toulouse, chez MM. J. et P. Viguerie et Ce.

Les actions actuelles devant être échangées contre des actions nouvelles à partir du 1er juillet prochain, MM. les actionnaires devront laisser les anciens titres en dépôt pendant cinq jours pour en régulariser l'échange. Les coupons payables à la même date devront rester adhérents aux titres ; MM. les actionnaires sont invités à ne pas les détacher.

A dater du 31 juillet, les nouvelles actions seront seules admises à la négociation.

Par ordre du conseil d'adminstration,

Le secrétaire de la compagnie,
J. POUJARD'HIEU.

PEINTURE INDUSTRIELLE.

LE COLOCIRIUM (1).

Les nombreux travaux de peinture qui ont été exécutés soit au Palais de l'Industrie, soit dans ses annexes, ont permis d'apprécier les avantages d'un nouveau procédé de peinture dont la découverte est aujourd'hui un fait acquis à l'industrie, et qui constitue pour elle une conquête précieuse. Nous voulons parler du *Colocirium*, ou plutôt, pour ne pas séparer l'invention du nom de son inventeur, du *Colocirium-Erard*.

Le *Colocirium* a pour but, sans rien changer au surplus au travail du peintre, de remplacer l'essence de térébenthine dans la peinture à l'huile, et de remplacer cette essence avec d'autant plus de succès que le *Colocirium* est exempt de toute odeur et qu'il donne à la peinture la propriété de sécher presque instantanément. Nous n'insisterons pas sur les inconvénients, même au point de vue de la santé, de l'odeur persistante que l'essence laisse après elle, à ce point de rendre inhabitables pendant un temps plus ou moins prolongé les appartements fraîchement peints; mais nous ferons remarquer, — et c'est là un des points essentiels de cette découverte, que l'industrie du bâtiment avait, jusqu'ici du moins, vainement demandée à la science, — que les peintures en tout genre peuvent être exécutées, grâce à la substitution du *Colocirium* à l'essence, en moins de quelques heures.

L'emploi de la peinture à l'essence pour *tons unis* nécessite ordinairement, pour l'application de trois couches, un délai de trois ou quatre jours. Ce temps doit être plus long encore pour obtenir une siccité complète, s'il s'agit de peintures *en imitation de bois ou de marbre;* or nous avons sous les yeux les témoignages les plus honorables, émanant de juges compétents, et qui constatent que trois couches peuvent être passées sur le même objet, bois ou plâtre, dans l'espace de six heures. On comprend toute l'importance de cette découverte et les nombreuses applications qu'elle doit recevoir pour la peinture des appartements, des cafés, des magasins, de tous les lieux, en un mot, qui exigent de prompts travaux, d'urgentes réparations, puisqu'ils peuvent être exécutés, en les confiant à un nombre d'ouvriers suffisant, — dans une seule journée, souvent en moins de temps encore. Il est évident que ce mode de peinture sera tout particulièrement recherché pour tous les bâtiments qui ne peuvent cesser d'être habités, les maisons religieuses, les colléges, les casernes, les hôpitaux, les écoles, etc., puisque la peinture au *Colocirium* ne répand aucune odeur.

A ces avantages viennent se joindre, d'une part, l'économie que présente le *Colocirium*, dont le prix est très-inférieur au prix de l'essence, de l'autre part la solidité que cette peinture garantit. Le *Colocirium* est, en effet, composé de substances qui résistent à l'action de l'air plus énergiquement que l'essence de térébenthine, liquide très-peu solide par lui-même. Aussi les témoignages que nous citions plus haut attestent-ils que la peinture au *Colocirium* employée à l'extérieur, appliquée même par des temps de forte pluie, a lutté de solidité avec la peinture ordinaire.

Nous croyons que cette peinture nouvelle à l'aide de laquelle des travaux importants ont été exécutés, et qui dès lors a pour elle la sanction de l'expérience, n'intéresse pas seulement à un haut dégré l'industrie du bâtiment. Toutes les industries qui font usage de peinture à l'huile, appréciant le double mérite d'une composition exempte d'odeur et séchant avec la plus grande rapidité, auront recours au *Colocirium*, qui, nous le répétons, ne nécessite dans l'application de la peinture aucun changement de main-d'œuvre, ni aucune pratique nouvelle.

(1) Rue de Lille, 25, à Paris.

LIVRES ET PUBLICATIONS DIVERSES.

TIRAGE DU JOURNAL

LA PRESSE

DATE DE LA FONDATION : 1er JUILLET 1836.

1836.	9,931.	Après six mois de fondation.
1837.	13,200.	
1838.	9,300.	Lutte contre la coalition : Thiers, Guizot,
1839.	9.550.	Berryer, Ledru-Rollin.
1840.	13,485.	
1841.	13,485,	
1842.	15,170.	
1843.	16.092.	
1844.	16,895.	
1845.	22.971.	Agrandissement du format.
1846.	25,770.	
1847.	32 300.	Opposition au ministère Guizot.
1848.	63,809.	Revolution du 24 février.
1849.	34,779.	
1850.	21,479.	
1851.	21,236.	
1852.	18,857.	
1853.	22,782.	
1854.	41,237.	Tirage en 2 heures ; 5 compositions.

Tirage au 31 décembre 1853..........................	22,782
Tirage au 31 décembre 1854..........................	41.237
AUGMENTATION	18,455
Tirage moyen du mois de mai 1855.................	43,695

La Presse est le journal français qui tire le plus grand nombre d'exemplaires : il a tiré dans le mois de mai qui vient de finir, *un million* trois cent dix-neuf mille huit cent cinquante-six feuilles (1,319,856 feuilles), et payé au Trésor public, pour droits de timbre, la somme de cent quatre mille quatre cents francs (104,400 fr.) ; en 1854, il avait tiré *douze millions* quatre cent quarante-neuf mille cinq cent soixante-huit feuilles (12,449,568 feuilles), et avait payé au Trésor public, pour droits de timbre, la somme de neuf cent quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-quatorze francs (996.774 fr.).

Son tirage s'exécute au moyen de CINQ COMPOSITIONS qui roulent *simultanément* sous cinq presses à quatre cylindres, exécutés par Hippolyte Marinoni, breveté (s. g. d. g.) pour la presse dite *presse universelle*, admise à l'Exposition universelle.

On peut assister tous les jours, de 4 heures et demie à 6 heures et demie, au tirage du journal *la Presse*, en s'adressant, rue Montmartre, 123, à MM. Serrière et Ce, imprimeurs du *Livret officiel de l'Exposition universelle*

BUREAUX D'ABONNEMENT : Rue Montmartre, 123.

PRIX D'ABONNEMENT : 54 FRANCS PAR AN.

PRIX COMPARÉ AVEC LES JOURNAUX QUI SUIVENT :

		12 mois.	Différence.
Journal des Débats....	Départements.	80 fr.	26 fr.
Constitutionnel........	—	64	10
Siècle.................	—	64	10
Pays	—	56	02
Patrie.................	—	64	10
Assemblée nationale....	—	64	10
Univers................	—	66	12
Gazette de France.....	—	66	12
Union..................	—	68	14

INDUSTRIE.

SOCIÉTÉ BRETONNE DES TANGUIÈRES.

CHEMIN DE FER

DE

RENNES A LA MER

Par décret du 14 mai dernier, inscrit au *Bulletin des Lois* sous le n° 297, la SOCIÉTÉ BRETONNE DES TANGUIÈRES a obtenu la concession d'une voie ferrée de Rennes aux Tanguières, situées vis-à-vis le Mont-Saint-Michel. Le cautionnement de cent mille francs étant versé, les ingénieurs sont sur les lieux, et les travaux vont commencer.

CAPITAL SOCIAL :

(Suivant acte passé devant Me Lefeuvre, notaire à Rennes).

12,000,000 de francs divisés en 120,000 Actions au porteur de 100 francs chacune,

En trois émissions de 40,000 actions chacune :

La première est émise, et les deux autres le seront lors de la nouvelle concession demandée pour la ligne de GRANVILLE à LAVAL, venant joindre la première ligne à PONTORSON.

GÉRANT : M. ANGE JUMELAIS.

Siége de la Société, à Paris, rue Caumartin, 39.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

EN BRETAGNE :

MM. RIEFFEL ❋, directeur de l'École impériale d'agriculture de Grand-Jouan;

NEVEU-DEROTRIE, inspecteur d'agriculture, professeur d'économie rurale à Nantes;

BODIN ❋, directeur de la ferme modèle des Trois-Croix;

DE POMMEREUIL (Henri), propriétaire à Fougères (Ille-et-Vilaine).

A PARIS :

MM. CUNÉO D'ORNANO ❋, (marquis), propriétaire à Paris,

DECAZES, G. ❋, (baron), ancien consul général.

DE COURNON, ancien préfet du Cantal, propriétaire à Paris;

DE CAZES (baron Théodore), propriétaire à Paris;

CONSEIL JUDICIARE.

EN BRETAGNE :

MM. JOUIN, ancien député;

ESNAULT, avoué;

LEFEUVRE, notaire.

A PARIS :

M. FRESLON, ancien ministre de l'instruction publique.

BANQUIERS :

Les Comptoirs d'escompte des villes de Rennes, Nantes, Saint-Malo et Morlaix;

A PARIS, *MM. A. BEAUSSIER et Cᵉ, boulevard Poissonnière*, 14.

LE VERSEMENT EST DE 50 FRANCS PAR ACTION.

La Souscription est ouverte : EN BRETAGNE, *aux Comptoirs ci-dessus désignés;*

A PARIS, *chez MM. A. BEAUSSIER et Cᵉ, banquiers, boulevard Poissonnière*, 14.

J.-P. LAROZE, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 26; Paris.

SIROP D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES.

Il est prescrit avec un succès certain par tous les médecins qui ont constaté son action infaillible pour harmoniser les fonctions de l'estomac; il rétablit la digestion, en enlevant les pesanteurs d'estomac; il guérit les migraines, spasmes, etc. Son goût franc et agréable, la facilité avec laquelle il est supporté par le malade, tout le fait adopter comme le spécifique certain des maladies nerveuses, aiguës ou chroniques.

Il est toujours en flacons spéciaux (jamais en demi-bouteilles ni rouleaux) avec étiquette et instructions portant la signature J.-P. Laroze.

CURAÇAO FRANÇAIS HYGIÉNIQUE.

Liqueur de table préparée avec les écorces de Hollande, dont elle conserve le parfum frais et suave. Par ses propriétés TONIQUES, DIGESTIVES et STOMACHIQUES par excellence, elle réunit l'utile à l'agréable. Fabrique dans la Charente, sous la direction de J.-P. Laroze, chimiste, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 26, dépositaire général, auquel toutes les demandes doivent être adressées.

PARFUMERIE MÉDICO-HYGIÉNIQUE.

Le perfectionnement des produits médico-hygiéniques prouve d'une manière incontestable que, tout en conservant aux parfums leur finesse, il était possible de leur communiquer une action réparatrice pour entretenir, entre les divers organes soit de la peau, soit du cuir chevelu, la parfaite harmonie, qui est le complément de la santé en général. Leur composition a été dictée par la connaissance exacte des sciences naturelles et chimiques, et par la manipulation active, pendant trente années, de préparations destinées à l'usage médical.

DENTIFRICES LAROZE.

L'ÉLIXIR AU QUINQUINA, PYRÈTHRE ET GAIAC est reconnu d'une supériorité incontestable.

1° Pour conserver aux dents leur blancheur naturelle, aux gencives leur santé, les préservant du ramollissement, de la tuméfaction, du scorbut, enfin des névralgies dentaires;

2° Pour son action prompte et sûre pour arrêter la carie, et pour la spécialité incontestable avec laquelle il calme immédiatement les *douleurs ou rages de dents*.

LA POUDRE DENTIFRICE, également composée de quinquina, pyrèthre et gaïac, et de plus ayant pour base la magnésie anglaise, jouit de la propriété de saturer le tartre, l'empêche de s'attacher aux dents, et prévient ainsi leur déchaussement et leur chute.

L'OPIAT DENTIFRICE au quinquina, pyrèthre et gaïac, réunit aux mêmes propriétés que l'élixir et la poudre l'action TONIQUE qui en fait le meilleur préservatif des affections de la bouche dans la période de l'enfance à celle de l'adolescence. Il jouit de la propriété de donner du ton aux gencives, de prévenir la carie des premières dents par son concours actif à leur sain et facile développement.

EAU LUSTRALE pour embellir les cheveux, guérir et prévenir les pellicules farineuses de la tête, calmer les démangeaisons du cuir chevelu.

EAU LEUCODERMINE pour la toilette du visage, d'une action sûre et prompte pour dissiper les boutons, couperoses, dartres, feu du rasoir.

ESPRIT DE MENTHE SUPERFIN pour la table; le flacon, 1 fr. 25 c.; les 6 flacons, 6 fr. 50 c.

ESPRIT D'ANIS SUPERFIN pour la table; le flacon, 1 fr. 25 c.; les 6 flacons pris à Paris, 6 fr. 50 c.

VINAIGRE DE TOILETTE AROMATIQUE reconnu d'une supériorité incontestable pour dissiper les rougeurs, boutons; le flacon, 1 fr.; les 6 flacons, 5 fr.

HUILE DE NOISETTE PARFUMÉE pour les besoins de la toilette et l'entretien de la chevelure; le flacon, 2 fr.; les 6 flacons pris à Paris, 10 fr.

EAU DE COLOGNE SUPÉRIEURE, avec ou sans ambre; le litre, 6 fr.; le demi-litre, 3 fr.; la bouteille, 5 fr.; la demi-bouteille, 2 fr. 50 c.; le flacon, 1 fr.; les 6 flacons, 5 fr.; les 12 flacons, 9 fr.

Chez J.-P. LAROZE, pharmacien-chimiste, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26.

Expédition à toute destination.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28 — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

Gênes. Livourne. Civita-Vecchia. Naples. Messine. Malte.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
Retour. — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h. du matin.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de : Malte. Syra. Smyrne. Métélin. Dardanelles. Gallipoli. Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin.
Retour. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna.

—

Voie de : Messine. Le Pirée (Athènes). Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir.
Retour. — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance au Pyrée avec Syra, Salonique et Nauplie; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sébastopol).

LIGNE DE SYRIE.

(d'Alexandrie à Constantinople et *vice versâ*), par :

Jaffa. Beyrouth. Tripoli. Lattaquié. Alexandrette. Mersina. Rhodes. Smyrne.

Départ de Marseille (voie d'Égypte), le jeudi de chaque deux semaines, à dater du 24 mai.
Correspondance à Smyrne avec la ligne du Levant (voie de Malte).

LIGNE D'ÉGYPTE.

Malte. Alexandrette.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 24 mai.
Retour. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 5 h. du soir, à dater du 19 mai.

LIGNES D'ALGÉRIE.

Alger. — Départs de Marseille et d'Alger, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.

Oran. — Aller. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi. Retour. — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.

Bone. Stora. Philippeville. Tunis. — Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

OBSERVATIONS. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes.

La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports.

Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

Billets de retour. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

Billets de famille. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour.

Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	Gênes	68	44	27	17
	Livourne	80	[illegible]	33	20
	Civita-Vecchia	105	63	42	26
	Naples	150	91	61	37
	Messine	192	116	77	48
	Malte	210	132	88	55
LEVANT.	Syra et Pirée	330	210	140	87
	Smyrne	370	240	160	100
	Métélin	390	247	165	103
	Dardanelles	400	252	168	105
	Gallipoli	410	265	180	116
	Constantinople	4[illegible]0	279	186	116
	Varna (de Const.)	60	40	20	»
ÉGYPTE	Alexandrie	430	280	190	120

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.
SYRIE. (Voie du Levant.)	Rhodes	410	260	178	112
	Mersina	460	30[illegible]	2[illegible]3	125
	Alexandrette	467	312	207	125
	Lattaquié	470	315	218	127
	Tripoli	471	315	214	128
	Beyrouth	463	308	207	128
	Jaffa	482	321	217	133
ALGÉRIE.	Alger	80	60	25	»
	Oran	122	18	50	»
	Stora	103	82	30	»
	Bone	118	92	35	»
	Tunis	127	104	55	»
GRÈCE.	Salonique (du Pirée)	73	48	22	18
	Nauplie (Idem)	24	16	10	8

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.



Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

EXPOSITION UNIVERSELLE.

IV

Sans entasser ici autant d'épithètes que Mme de Sévigné en appelait à son aide pour annoncer, dans une de ses plus célèbres lettres, le mariage de Lauzun, nous dirons cependant que l'aspect de l'Exposition est admirable, féerique, éblouissant, et dépasse ce que l'imagination la plus hardie aurait osé rêver. Cela dit, pour ne plus le répéter, nous ajouterons, d'accord avec les Anglais eux-mêmes, que l'*Exposition universelle* a une supériorité réelle sur l'Exposition de Londres, et, cet hommage une dernière fois rendu à une vérité désormais incontestable, nous rentrons dans notre modeste rôle de chroniqueur.

Nos premiers souvenirs seront aujourd'hui pour l'exposition de la Compagnie des Indes, *The honorable India East Company*, et nous ne voudrions pas répondre qu'elle ne dût cette préférence de notre part à l'intérêt qu'elle nous a inspiré. La Compagnie des Indes a su donner à l'ensemble des produits qu'elle expose un caractère tout particulier, en ce sens qu'elle nous initie non-seulement à l'état de l'industrie dans les Indes anglaises, mais encore aux mœurs et aux usages de la vie indienne, en plaçant sous nos yeux de charmants modèles, des costumes, des personnages en action, etc. C'est ainsi qu'à côté de meubles en bois, sculptés, découpés, taillés à jour, chaises, fauteuils, canapés, fabriqués à Bombay, elle nous montre l'intérieur d'un tribunal à Masulipatam : les juges rangés étrangement comme des écoliers dans la classe d'une école, le président, l'accusé; la cour d'assises de l'endroit, en un mot. Auprès d'une voiture destinée à l'enfant de quelque nabab, voici des siéges, des tables, des coffrets incrustés d'ivoire, et comme contraste des meubles de la plus belle ébène, meubles enguirlandés de feuillages et de fruits, qui sortent des ateliers de quelque Tahan de Madras. L'exposition de la Compagnie des Indes est arrangée avec une coquetterie qui met en relief les merveilles de l'industrie de ces heureuses contrées : armes, bijoux, étoffes mélangées d'or et de soie, tissus transparents qui font penser aux bayadères, tentures somptueuses, nattes, etc. On admire, dans cette exposition intéressante et instructive, un magnifique tapis de repos étendu sous une sorte de tente, tapis fastueux qu'accompagnent de moelleux coussins, le narghilez et le chasse-mouche, et où s'assoupira quelque indolent prince du Népaul.

Mais il nous faut quitter la très-honorable, très-riche et très-splendide Compagnie des Indes et les habiles fabricants des présidences anglaises, pour revenir à nos exposants français. Aussi, passons-nous des broderies indiennes, toutes ruisselantes d'or, à ces autres

(1) Le prix de la souscription à ce Bulletin est de 5 fr. par an. — Bureau, rue Bleue, 5.

broderies qui font tant d'honneur à l'industrie parisienne, et que, pour sa part, la maison Chapron représente si dignement au Palais de l'Industrie. Certes, depuis longues années, cette maison a créé tant de nombreuses fantaisies dans sa spécialité, elle a enrichi tant de corbeilles de mariage de ces mouchoirs, souvent plus précieux encore par leurs broderies que par les dentelles qui les encadrent, qu'on dut croire que M. Chapron ne pouvait rien innover. L'Exposition lui a permis cependant de nous montrer des broderies que les femmes déclarent incomparables, merveilleuses; citons, entre autres, un mouchoir où la broderie reproduit avec un rare bonheur l'hermine du manteau impérial qui supporte à l'un des coins de ce mouchoir le chiffre de l'impératrice, et un second mouchoir à médaillon, appelé mouchoir Watteau, illustré de pensées en valenciennne et entouré d'une dentelle représentant elle-même une fraîche guirlande de pensées. Au surplus, la maison Chapron n'a pu donner, dans son exposition, qu'une idée imparfaite de son importante fabrication; mais le monde élégant connait le chemin des magasins de la *Sublime-Porte*, rue de la Paix, toujours si complétement assortis de ces précieux mouchoirs, qui exigent le concours d'artistes de goût pour les dessins qui les ornent, et des plus habiles mains pour les broderies qui les rehaussent.

Parmi les industries qui concourent avec les bronzes, les cristaux, les porcelaines, à l'ornement de nos demeures, l'industrie des fleurs imitées est en voie de progrès. Sous ce rapport, nous devons mentionner les fleurs et feuillages artificiels que Mlle Pitrat expose, et qui sont principalement destinés à la décoration. Il est difficile de mieux dérober à la nature les *secrets de sa fabrication*, l'éclat des couleurs, la dégradation des teintes, la variété du feuillage, les moindres accidents de la fleur qui languit et se fane, de la feuille qui sèche ou jaunit. Mlle Pitrat nous présente des touffes de fleurs si bien imitées, qu'on peut justement prétendre, tant les yeux sont satisfaits, que l'odorat seul résiste à l'illusion. Ces fleurs, nous les retrouverons bientôt à leur place véritable dans une jardinière, style renaissance, qui fait partie de l'exposition de M. Osmont, notre premier fabricant de meubles en laque. C'est dans la galerie circulaire qui se déroule autour de l'enceinte du Panorama, où les diamants de la couronne brillent aujourd'hui de tout leur éclat, que sont exposés la plupart des meubles dus à l'industrie parisienne; c'est là que la maison Osmont nous fait assister aux heureux résultats qu'elle obtient en appliquant aux meubles usuels toutes les ressources du laque, et en donnant cependant à ces meubles la solidité qu'on recherche dans les produits analogues de l'ébénisterie.

Depuis longtemps, grâce à ce fabricant, le laque a cessé d'être uniquement une fantaisie luxueuse; M. Osmont l'utilise pour tous les meubles, tirant un parti merveilleux de la variété de dessins ou de couleurs qui distingue le laque, soit qu'il se décore de légères arabesques ou s'encadre dans l'or, soit qu'il reproduise des fleurs ou des paysages, soit enfin qu'il emprunte à la nacre de brillants reliefs. L'exposition de M. Osmont comprend : un lit à fleurs avec ornements rocailles; une armoire à glace avec application de nacre, et dont la forme offrait de sérieuses difficultés d'exécution; une toilette et un fauteuil style Louis XV; une jardinière à fleurs riches dont nous avons parlé; des chaises et un délicieux paravent chinois. Cette exposition nous permet d'affirmer que cette maison est la seule qui établisse le grand meuble en laque, lit, armoire, commode, bureau, etc. Veut-on se faire une idée plus exacte encore de la variété des objets d'ameublements en laque que M. Osmont peut exécuter, il suffit de visiter ses magasins au boulevard des Italiens pour se convaincre qu'il n'est étranger à aucun des styles de laque, et qu'il sait emprunter à toutes les époques les formes de ses modèles. Ses meubles en laque ont un cachet d'élégance et de distinction qui charme tous les regards par leur parfaite exécution et leur solidité; ils ne peuvent que consolider la réputation d'une maison qui compte dans le passé les titres les plus honorables.

Nous ne quitterons pas cette galerie circulaire, où les produits les plus variés de l'ébénisterie, où les meubles de toute nature se trouvent réunis, sans nous empresser de constater les remarquables progrès de la sculpture sur bois, à laquelle on doit, soit comme dessin, soit comme travail, des œuvres capitales en buffets, dressoirs, bibliothèques, crédences, etc. Jamais nos artistes français n'avaient façonné le bois avec plus d'autorité; jamais leurs ciseaux n'avaient été tout à la fois plus puissants et plus délicats. Nous ajouterons enfin que nos fabricants sont appelés à mettre à profit pour l'ébénisterie proprement dite, ou pour les meubles de fantaisie, des marqueteries de porcelaine tendre, dite vieux Sèvres, fabriquées par M. Rivart, et qui, peintes et découpées, s'incrustent dans le bois. M. Rivart expose également de semblables incrustations faites dans le marbre et le velours, et qui sont du meilleur effet.

Il n'est si petite place, dans le Palais de l'Industrie, qui puisse recevoir un comptoir, une vitrine, un étalage quelconque, que des exposants ne s'empressent de l'occuper; c'est ainsi que la double voie, qui forme le pont de communication jeté sur le Cours-la-Reine, réunit les produits de diverses industries qui, par leur nature, réclamaient peu d'espace. Nous ne reviendrons pas sur le coup d'œil général que présente la galerie du quai de Billy et dont nous avons indiqué les lignes grandioses et la vue saisissante. C'est là, en effet, que se trouve comme on l'a dit, « l'assemblage le plus considérable qu'on ait encore vu des appareils et des procédés par lesquels l'homme a constitué son indépendance et créé la civilisation. » Nous nous arrêterons seulement, même avec les visiteurs les plus pressés, devant une œuvre d'art aussi nouvelle que remarquable; nous voulons parler d'une fontaine composée d'un immense bouquet de fleurs aquatiques, d'où s'échappent, pour retomber dans un très-beau bassin en fonte, une gerbe et des filets d'eau argentés. Nous regrettons que cette fontaine, d'un très-poétique effet et due à M. Henri Leclerc, ne figure pas dans la nef principale du Palais, qu'elle eût gracieusement ornée.

Parmi les noms des fabricants qui ont exposé leurs produits dans l'annexe et que l'industrie française cite depuis longtemps avec honneur, un des premiers qui nous aient frappé est celui de MM. Rattier et Cᵉ. Cette maison recevait déjà, en 1834, une récompense de premier ordre, une médaille d'or pour le tissage et le filage du caoutchouc. Avant 1834, cet article formait une branche d'importation trop peu considérable pour être mentionnée dans les états officiels; en quelques années ces fabricants avaient fait du caoutchouc l'objet d'un travail ingénieux et d'un commerce étendu. Quels progrès, depuis ces vingt années, MM. Rattier et Cᵉ n'ont-ils pas imprimés à une industrie qu'ils ont créée! Qu'on se reporte par la pensée à l'époque où le caoutchouc n'était connu que par ces petites poires lisses, de couleur brune, sous la forme desquelles le commerce nous livrait le suc laiteux d'un arbre originaire de l'Amérique du Sud et de Java, le *Syphonia cahucha;* qui eût osé prédire alors l'incroyable avenir réservé à cette matière élastique, dont la maison Rattier et Cᵉ prenait possession et dont elle a fait la base d'une industrie florissante?

MM. Rattier ne peuvent exposer que quelques échantillons de leur fabrication multiple. Le caoutchouc n'est-il pas devenu d'un emploi général? Ses nombreuses appropriations ne semblent-elles pas augmenter chaque jour? L'exposition réelle et permanente de ces fabricants est dans l'établissement qu'ils ont ouvert, il y a plus de vingt années, rue des Fossés-Montmartre. C'est là qu'on peut se rendre compte de toutes les applications que le caoutchouc reçoit : vêtements de toute nature, conduits, cylindres, vases, courroies de transmission pour machines, cordes et fils, tissus à l'épreuve de l'eau, de l'air et du gaz, coussins de voyage, etc.; et comme s'il ne suffisait pas à MM. Rattier et Cᵉ d'avoir doté l'industrie de cette précieuse substance, ils se sont également attachés à l'exploitation manufacturière de la *Gutta-Percha*, trésor inappré-

ciable que livre à l'homme un arbre gigantesque de la péninsule malaise et dont la sève est appelée, par ses propriétés merveilleuses, à jouer à son tour dans l'industrie et dans les arts un rôle considérable. L'agriculture, la marine, la télégraphie électrique, la galvanoplastie, la prothèse chirurgicale, utilisent chaque jour la percha, et MM. Rattier et Ce ne perdent aucune occasion de rendre cette substance de plus en plus applicable aux nombreux usages auxquels elle se prête, comme ils ont cherché, sans qu'aucun genre de succès ait manqué à leurs intelligents efforts, à répandre et à vulgariser l'emploi du caoutchouc.

L'industrie de la céramique forme, sans contredit, une des branches les plus intéressantes de l'*Exposition universelle*. Il est donc naturel que dans nos pérégrinations nous ayons, plus d'une fois, l'occasion de nous occuper d'une industrie qui se présente à nous sous une face toujours nouvelle. Aussi, étudions-nous aujourd'hui, avec intérêt, l'exposition de M. Gille jeune, qui a développé à un degré éminent la fabrication de la porcelaine biscuit (porcelaine sans émail). M. Gille expose une Vierge dite l'*Immaculée Conception* de grandeur nature. Nous croyons que jusqu'à ce jour on n'a point atteint, pour une statue en biscuit, cette dimension considérable, qui semblait réservée au marbre et au bronze. Pour se rendre compte du mérite réel dont le fabricant a fait preuve en réussissant cette grande pièce, il ne faut pas perdre de vue que le kaolin français, s'il est supérieur comme blancheur et comme dureté aux kaolins étrangers, est moins réfractaire, ce qui offre pour la cuisson les plus sérieuses difficultés, en raison de l'importance des modèles. La porcelaine biscuit se prête à l'exécution de statues, de groupes, de vases, d'élégantes statuettes, de mille charmantes fantaisies. Elle peut servir à orner nos jardins, nos vestibules ou à décorer, comme pièces d'art, les plus somptueux appartements. M. Gille nous le prouve : près d'une belle allégorie religieuse, d'un beau style et d'une belle exécution, *le Repentir*, et dont la place nous semble marquée d'avance dans une église ; près d'une grande et belle cheminée à cariatides, digne d'un salon princier, et du *Cerf blessé à mort*, pièce importante dont la réussite à la cuisson paraît incompréhensible, voici un groupe de Pradier, *Satyre et Bacchante*, qui nous fait comprendre que le biscuit a sur l'émail un avantage incontestable, celui de conserver intacte la sculpture du modèle que l'épaisseur de l'émail, surtout dans les figures, altère sensiblement. Enfin le décor sur biscuit, que M. Gille a créé et mis en vogue, est porté par lui à un degré supérieur. Ses décors sont d'un goût et d'une fraîcheur exquis. Nous avons admiré encore ses tableaux ou peintures sur plaques en porcelaine biscuit ; nous citerons entr'autres une plaque d'un mètre de haut, représentant deux anges à la couronne d'épines. Nous déclarons que ce tableau n'a rien à envier à la peinture sur toile, et il a en outre l'avantage d'être complétement inaltérable. Cette précieuse qualité s'applique du reste à tous les produits blancs ou décorés, qui sortent des fabriques de cet habile industriel, car une goutte d'eau a bientôt fait disparaître toutes les injures du temps et redonné à l'objet sa fraîcheur primitive. L'espace nous manque pour passer plus longtemps en revue l'exposition de M. Gille; il nous suffit toutefois pour reconnaître que la persévérance et le goût de ce fabricant ont fait entrer dans une voie riche d'avenir l'industrie à laquelle il s'est consacré.

E. Ber.

BRONZES.

MAISON BARBEDIENNE.

En indiquant dans notre première causerie sur l'Exposition universelle le magnifique trophée élevé, dans le transept, à l'industrie des bronzes par M. F. Barbedienne, nous regrettions de ne pouvoir consacrer à ce fabricant qu'une simple place au milieu de tous les souvenirs que nous devions recueillir et conserver. Nous nous étions toutefois réservé d'apprécier plus tard et plus complétement non-seulement l'exposition de M. Barbedienne, mais encore l'ensemble de son industrie. Il nous est donné d'acquitter aujourd'hui cette dette contractée envers nous-même.

L'industrie de cet artiste est consacrée aux bronzes d'art et aux bronzes d'ameublement, bien que l'art, en réalité, ne soit pas étranger à ces derniers bronzes, tant ils sont empreints d'élégance et de goût, tant ces flambeaux, ces pendules, ces lustres, ces garnitures de cheminée, ont d'affinité, sous le rapport du dessin, de la forme, de l'ornementation, avec l'art le plus correct.

Nous n'avons pas la prétention d'apprendre à nos lecteurs que l'exposition de ce fabricant au Palais de l'Industrie, aussi bien que ses galeries du boulevard Poissonnière, ne sont, après tout, qu'un musée ouvert aux chefs-d'œuvre de la statuaire ancienne et moderne. Peut-il en être autrement, puisque, par l'application des procédés de M. A. Collas, la réduction des bronzes les plus fameux, des marbres les plus célèbres, s'accomplit avec la plus fidèle exactitude, sans que cette œuvre de réduction altère la pureté du modèle? C'est à l'aide de ces procédés, qui font survivre l'art avec une précision mathématique, que M. Barbedienne a peuplé son exposition, comme il peuple ses magasins, de tout ce que la sculpture a produit de plus parfait depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. C'est ainsi qu'il emprunte au Musée du Louvre et *la Diane de Gabies* rajustant sa chlamyde, et *la Vénus de Milo;* à la tribune de la Galerie de Florence, *la Vénus de Médicis;* au Musée de Berlin, *la Joueuse d'osselets.* Et maintenant peu nous importe que ce groupe de l'*Amour et Psyché* soit réduit à la moitié, au huitième; vous n'en avez pas moins la rigoureuse reproduction d'un des beaux marbres du Musée Capitolin, à Rome. Ne mesurez pas la hauteur de ces *Trois Grâces*, par Germain Pilon; c'est le marbre du Louvre réduit; mais c'est toujours l'œuvre du maître. Réduite, de son côté, à la moitié linéaire, cette *porte principale du Baptistère de Florence* reste encore l'œuvre impérissable du Ghiberti. Achetée par le prince A. de Demidoff pour augmenter les trésors artistiques de San Donato, cette admirable réduction n'a-t-elle pas tout le mérite de l'œuvre originale? Il ne faut pas croire cependant que les produits qui sortent des vastes ateliers de M. Barbedienne soient le partage exclusif de la fortune. Quoique ces bronzes aient toute la valeur d'œuvres d'art, ils ne sont pas plus chers qu'une multitude de bronzes dus seulement de métier.

M. Barbedienne ne se borne pas toutefois à reproduire les œuvres les plus remarquables de l'antiquité, de l'art moderne ou contemporain, statues, coupes, vases, urnes, amphores, groupes de personnages ou d'animaux; à nous les rendre souvent sous la forme de délicates miniatures, conservant la grâce et le mérite du modèle; il fait exécuter encore par les plus habiles artistes des bronzes qui lui appartiennent. Par la perfection du travail, aussi bien que par le sentiment de l'art qui les caractérise, ces bronzes suffiraient à assigner à ce fabricant le premier rang dans cette industrie. Sans nous arrêter ici aux bronzes d'ameublement, que M. Barbedienne traite, comme nous

l'avons dit, avec une incontestable supériorité, il nous reste à parler de ses meubles de luxe, où le bronze, s'alliant au bois, élève l'ébénisterie à la hauteur de l'art. Aussi était-ce dans les deux classes, — *Bronzes* et *Meubles d'art*, — que M. Barbedienne recevait, à l'Exposition de Londres, deux récompenses supérieures, deux grandes médailles.

L'entrée de la rotonde des Panoramas nous offre en ce genre deux chefs-d'œuvre de goût, splendide introduction aux merveilles de l'art que renferme la rotonde elle-même. Nous voulons parler de deux bibliothèques, l'une en ébène, l'autre en chêne. Ce dernier meuble attire tous les regards par son style imposant, par l'harmonie parfaite qui règne dans toutes ses parties, à ce point qu'on ne saurait, par la pensée, séparer cette belle bibliothèque des ornements en bronze qu'elle a reçus, et qui sont tout à la fois d'un aspect riche et sévère. Nous croyons reproduire fidèlement l'opinion exprimée devant nous par les visiteurs qui se pressent devant ce meuble, qui l'étudient dans ses mille détails, qui ne se lassent pas, par exemple, d'admirer le cadran de pendule en émail qui resplendit sur cette bibliothèque, digne d'abriter, dans quelque sanctuaire des lettres, les œuvres les plus précieuses de l'esprit humain, en affirmant qu'elle est, sans contredit, le plus beau meuble de l'Exposition, la plus haute expression de l'art appliqué à cette industrie.

BIBLIOGRAPHIE.

L'événement qui a le plus vivement affecté le monde littéraire dans cette quinzaine, c'est la perte que viennent de faire les lettres françaises dans la personne de Mme Émile de Girardin. Tout ce qu'il y a à Paris d'artistes, de gens lettrés, s'était réuni le lundi 2 juillet autour du cercueil de cette femme qui sut concilier la bienveillance du caractère avec les agréments, les finesses de l'esprit, les grâces de la femme et la supériorité d'un talent studieux et élevé. La plupart de nos célébrités littéraires ont accompagné le funèbre cortége jusqu'au cimetière Montmartre et rendu ainsi un pieux hommage à l'une des gloires de la littérature contemporaine.

Peu de femmes furent aussi richement douées que Mlle Delphine Gay. Élevée au milieu d'une société d'élite, elle connut la célébrité dès ses plus jeunes années ; elle fut saluée poëte à l'âge où la plupart des femmes songent à peine à renoncer aux jeux de l'enfance; ses premiers vers, échos du sentiment général de l'époque où ils furent écrits, portèrent tout d'abord l'empreinte d'une imagination riche, d'un esprit vif et d'une âme impressionnable; ils chantaient les gloires et les douleurs de la patrie, la mort du général Foy, l'insurrection de la Grèce et tous les sujets du temps. Certes, il est permis de supposer que la beauté de la femme qui les récitait elle-même dans les salons leur prêtait un immense prestige; pourtant on y reconnait aujourd'hui en les relisant une réelle valeur d'inspiration et de forme. Mais là ne devait pas être la plus grande et la meilleure gloire littéraire de l'auteur de ces odes et de ces essais lyriques. Cet esprit d'élite avait surtout cette qualité qu'il savait être de son époque, et, comme tous les vrais et grands esprits, suivre ou plutôt précéder la transformation des idées et du goût de tous. Un poëme, *Napoline*, se distingua particulièrement par quelques-unes des qualités qui devaient plus tard faire le succès de l'auteur; on y trouve déjà ce goût et cet art du portrait qui font pressentir le romancier et le poëte comique, qui auraient pu faire pressentir le brillant et spirituel causeur le vicomte de Launay, si l'on avait pu se douter, en ce temps-là, d'un genre d'écrits qu'il lui était réservé de créer.

C'est à Mme de Girardin, en effet, que les lettres contemporaines ont dû ce genre dans

lequel tant d'autres l'ont suivie, mais l'ont suivie de si loin; ses *Courriers de Paris*, ses *Lettres parisiennes*, dans lesquelles elle touchait à tous les sujets, d'une plume si légère toujours, souvent avec des mots si incisifs et des pensées si profondes, restent des modèles dont personne jusqu'à présent n'a su approcher. Douée d'un coup d'œil juste et sûr, elle excellait à peindre les personnages ou la scène qu'elle avait vus, à reproduire dans un récit vif, piquant, saisissant, le mot qu'elle avait entendu, à analyser le petit drame intime, la petite comédie de salon dont elle avait été le témoin, et elle savait, au besoin, parer des agréments que lui fournissait son imagination brillante, cette réalité à laquelle elle prêtait des couleurs toujours charmantes. Qu'on se rappelle l'époque où chaque dimanche on attendait avec une nouvelle impatience la causerie de l'aimable vicomte, où l'on ouvrait *la Presse* avec une si vive curiosité; certes, cet attrait-là valait bien celui des romans-feuilletons : aussi les courriers de Paris luttèrent-ils longtemps contre l'envahissement de ces productions indigestes et anti-littéraires. Aujourd'hui, en relisant les deux volumes qui contiennent ces deux séries de lettres et de courriers de Paris, on voit revivre tout entières les époques auxquelles elles furent écrites; histoire, caractères et mœurs y sont peints avec une franchise et une vivacité de trait dont rien n'approche; aussi seront-ils d'un précieux secours aux historiens qui voudront avoir une idée exacte de la société de ce temps-là.

Il ne nous appartient pas de nous livrer ici à une appréciation détaillée des diverses œuvres de Mme de Girardin; nous voulons nous borner à rapporter les diverses productions auxquelles elle a dû ses succès et sa célébrité. Ses romans, on le sait, et ses nouvelles ont été lus avec intérêt, grâce surtout à cet art du portrait qu'elle excellait à faire vrai, parce que, croyons-nous, elle le peignait souvent d'après nature; on en trouve des modèles fort remarquables dans *le Marquis de Fontanges*, dans *le Lorgnon*, dans *la Canne de M. de Balzac*, dans une jolie nouvelle, *Il ne faut pas jouer avec la douleur*, et particulièrement dans *Marguerite ou deux amours*. Ses tragédies sont au nombre de deux, *Judith* et *Cléopâtre;* la dernière a obtenu un grand succès, dû plutôt à l'éclatante poésie orientale de certaines scènes et au talent de Mlle Rachel qu'à la vérité des figures historiques et à l'intérêt de l'action. Quant à ses comédies, la première, l'*École des journalistes,* feu roulant d'épigrammes et de traits satiriques, n'a pu être jugée qu'à la lecture; la seconde, *C'est la faute du mari*, n'est qu'un proverbe qui a toutes les grâces et la finesse du genre. Dans *Lady Tartufe*, œuvre d'un ordre plus relevé, on reconnaît les précieuses aptitudes de l'auteur pour la comédie de caractère, genre dans lequel elle était appelée, nous le pensons, à réussir complétement; enfin, *la Joie fait peur*, petit chef-d'œuvre de sentiment, de grâce et d'esprit, restera au répertoire du Théâtre-Français pour prouver ce que peuvent tirer du sujet le plus simple l'art et l'habileté du poëte dramatique. Faut-il encore citer sa dernière pièce, *le Chapeau d'un horloger,* agréable tour de force de gaîté franche, de bouffonnerie de bon goût, dans lequel on trouve toutefois une scène de vraie comédie?

Mme Émile de Girardin laisse encore une pièce en un acte achevée, *une Femme qui déteste son mari*, et une comédie en cinq actes et en vers commencée, *les Ridicules pernicieux*, qui témoignent de l'activité laborieuse qu'elle a conservée jusqu'à son dernier jour, et font doublement regretter la perte d'un talent à qui devaient rester encore de si belles et si fécondes années de travail et de production. Regrets amers sans doute pour le public et pour la postérité, mais qui ne peuvent se comparer à ceux des personnes qui ont connu cette femme d'élite et pu apprécier en même temps que le charme de son esprit l'exquise bienveillance de son caractère et la sympathique bonté de son cœur!

Nous avons eu déjà occasion de parler de l'*Itinéraire archéologique de Paris*, de

M. F. de Guilhermy, publié par M. Bance, éditeur du *Dictionnaire raisonné d'architecture française du* XIe *au* XVIe *siècles*, et du *Dictionnaire raisonné du mobilier français*. Nous revenons aujourd'hui sur cet excellent volume in-18, pour le recommander de nouveau aux étrangers qui visitent Paris; composé et écrit avec le plus grand soin et la plus scrupuleuse exactitude historique, illustré de 15 gravures sur acier et de 22 vignettes sur bois qui reproduisent l'état actuel et les diverses phases du passé des monuments de Paris, c'est le meilleur guide qu'ils puissent consulter en explorant les richesses architecturales de Paris.

Nous revenons aussi sur l'excellente traduction d'Anacréon, de M. Paul-Pierre Rable, publiée par M. Claye dans son magnifique volume d'*Anacréon français-grec*, l'un des plus beaux spécimens de ce que peut produire la typographie moderne avec des types neufs et bien gravés, et en donnant à une édition tous les soins que méritent les beaux et bons livres. Cette traduction, la plus exacte qui ait été faite jusqu'à ce jour, reproduit le grand poëte en vers imitatifs et rhythmés dans les proportions du type grec. Cet essai si heureux fait comprendre les immenses avantages de la concordance métrique dans la traduction littérale en vers. — Rappelons en même temps un autre beau livre qu'a publié le même éditeur; c'est le volume des *Métamorphoses du jour*, de Grandville, contenant soixante-dix planches coloriées et soixante-dix textes correspondant à ces ingénieuses scènes du grand dessinateur qui a su si bien prendre sur le fait les vices et les passions de l'espèce humaine.

La librairie scientifique vient de s'enrichir d'un nouveau volume des œuvres complètes de François Arago, publiées par MM. Gide et Baudry. Ce volume comprend la seconde partie de ce cours d'*Astronomie populaire* qui a tant contribué à la gloire de l'illustre vulgarisateur des sciences positives.

Il nous reste à peine assez d'espace pour signaler l'ouvrage plein d'intérêt actuel que M. A. Audiganne vient de faire paraître à la librairie de Capelle. *Les Populations ouvrières et les Industries de la France dans le mouvement social du* XIXe *siècle*, tel est le titre de ces deux volumes qui contiennent une étude très-approfondie et très-exacte des forces industrielles de notre pays et des parallèles ingénieux et instructifs entre les régimes de travail des différentes fabrications et des diverses provinces.

Nous devons nous borner aussi à mentionner la belle collection de vues et de plans du *Palais de l'Industrie*, rendus par les procédés lithographiques, photographiques et typographiques, que met en vente la maison Henri Plon, et à renvoyer le lecteur à la nomenclature de ces planches.

LA BIBLIOTHÈQUE CONTEMPORAINE

DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES.

Certes, ce n'est pas un mérite médiocre en librairie que de savoir, tout en se conformant au goût littéraire de chaque époque, contribuer pour sa part à l'élever, à l'épurer par la nature même des œuvres qu'on publie. User de la confiance qu'on a su inspirer au public pour lui faire accepter des livres sérieux et dignes de prendre place

dans les bibliothèques, ce n'est pas seulement faire preuve d'habileté commerciale, c'est encore témoigner qu'on a la conscience des devoirs de l'éditeur, lesquels ne se bornent pas, comme nous l'avons déjà dit, à imprimer des manuscrits quelconques et à les vendre, mais consistent surtout à savoir choisir avec tact et convenance ce qui est le plus propre à faire, à compléter l'éducation littéraire du public.

Cette intelligence du goût public, ce sentiment des transformations littéraires, qui est le secret de la constance de certaines fortunes commerciales et de la permanence de certains succès, MM. Michel Lévy frères en ont donné des preuves irrécusables dans la formation des deux séries qui composent leur *Bibliothèque contemporaine*. Les deux parties de cette collection, dans laquelle figurent la plupart des écrivains qui ont joui, depuis dix ans, de quelque renommée, présentent en effet une sorte d'histoire du goût à notre époque.

Commencée il y a une dizaine d'années, la première série de la *Bibliothèque contemporaine* débuta par une collection des romans à la mode de ce temps où M. de Balzac, ci-devant le plus fécond de nos romanciers, avait été distancé par M. Alexandre Dumas, qui commençait déjà à entasser volume sur volume. Qu'on lise le catalogue des ouvrages de cet inépuisable feuilletoniste qui figurent en tête de cette première série, l'on n'y comptera pas moins de quatre-vingt-six volumes in-18, et il s'en faut de beaucoup que tous les livres signés de ce nom s'y trouvent; la *Bibliothèque contemporaine*, qui ne les comprendra pas tous, en prépare encore au moins une trentaine de volumes qui paraîtront d'ici à peu de temps.

A côté de cet infatigable pourvoyeur de bibliothèques, deux romanciers, qui eurent à la même époque une certaine vogue, occupent une place dans la même série de la collection Michel Lévy : c'est M. Eugène Sue avec ses *Sept péchés capitaux*, et M. Paul Féval avec ses *Mystères de Londres*, ses *Amours de Paris* et son *Fils du diable*. Dans un autre genre, M. Émile Souvestre y apporte son contingent de vingt-un volumes de contes, de nouvelles, de légendes toujours estimables par la moralité du sujet et de l'idée, souvent remarquables par la valeur littéraire de la composition; parmi ces ouvrages, on en distingue plusieurs dont le titre est devenu populaire, et quelques-uns même qui ont valu à l'auteur d'honorables récompenses académiques : tels sont *un Philosophe sous les toits*, — *les Confessions d'un ouvrier*, — *le Foyer breton*, — *Au coin du feu*, — *les Chroniques de la mer*, — *les derniers Bretons*, etc., etc. Enfin, comme pour former un spécimen des divers genres que peut comporter cette série de volumes à 2 fr., la littérature politique y est représentée par six volumes de M. Émile de Girardin, et la philosophie par un volume de Lamennais sur la *Société première*.

Là en était la première série de la *Bibliothèque contemporaine*, s'augmentant seulement de temps à autre de quelques volumes de romans de M. Alexandre Dumas, lorsque récemment une occasion s'est offerte à la maison Michel Lévy frères d'enrichir cette collection en y ajoutant les *Œuvres complètes de George Sand*, actuellement en cours de publication. Dix-neuf volumes ont déjà paru qui ne comprennent pas moins de trente-six romans ou nouvelles du célèbre écrivain. Il en reste presque autant à publier; l'*Histoire de ma vie* doit figurer dans cette collection; le premier volume de cet ouvrage paraîtra prochainement.

La deuxième série de la *Bibliothèque contemporaine* se compose de volumes in-18, format anglais, à 3 fr., et comporte aussi tous les genres; mais ces volumes contiennent plus de matières que ceux de la première série et sont choisis avec un soin plus rigoureux. Les noms de tous les auteurs qui figurent dans le catalogue de cette série sont plus ou moins familiers aux lecteurs de la *Revue des Deux Mondes*, dont ils ont été et dont ils sont encore pour la plupart collaborateurs. C'est ainsi que dès les premières

lignes du catalogue se trouve inscrit, à côté de *Geneviève* et des *Confidences* (anciennes et nouvelles) de M. de Lamartine, le titre de deux études militaires, les *Zouaves* et les *Chasseurs à pied*, dont la publication a fait époque dans ce recueil. Viennent ensuite le théâtre complet et les études antiques de M. Ponsard, les poésies de M. Émile Augier, le remarquable livre de J. Janin, l'*Histoire de la littérature dramatique*, en cours de publication : quatre volumes ont déjà paru, les deux derniers sont sous presse.

S'il est un ouvrage dont la publication est de nature à confirmer les éloges que nous donnions tout à l'heure à la maison Michel Lévy frères, c'est le recueil des œuvres complètes de Stendhal (Henri Beyle). Il a fallu un véritable courage, une confiance complète dans les forces industrielles et commerciales de la maison, pour oser une pareille entreprise. Peu de libraires à Paris auraient eu cette témérité, à laquelle nous devons de posséder une bonne édition de bibliothèque des œuvres d'un homme qui tient une place importante dans la littérature de ce siècle. La plupart des livres de Stendhal étaient déjà dans le domaine public; les autres étaient presque inconnus et portaient des titres peu séduisants pour la majorité du public. Sans s'effrayer des concurrences qui ne pouvaient manquer de se produire et des pronostics de l'auteur lui-même qui ne prévoyait l'avénement de son public que pour 1880 ou 1900, MM. Michel Lévy frères ont commencé, continué et mené à bonne fin cette édition, qui comprendra dix-huit volumes, sur lesquels dix-sept ont déjà paru; plusieurs fragments et quelques volumes inédits y ont trouvé place; tels sont des fragments du livre de l'*Amour*, des *Promenades dans Rome*, des *Mémoires d'un Touriste*, les deux volumes de la *Correspondance*, qui ont été revus par M. Prosper Mérimée, et un volume de nouvelles ou commencements de romans parfaitement dignes des deux chefs-d'œuvre de l'auteur, *le Rouge* et *le Noir*, et *la Chartreuse de Parme*. Un de ces romans, *Féder* (*le Mari d'argent*), offre un tableau très-curieusement étudié des mœurs parisiennes en 1842.

Les *OEuvres complètes de Charles de Bernard* occupent aussi une place distinguée dans cette collection; l'auteur de *Gerfaut*, du *Paravent*, d'*Un homme sérieux*, avait obtenu de grands succès dans les éditions de cabinet de lecture et dans les feuilletons de journaux. L'édition in-18 de la *Bibliothèque contemporaine* n'a fait que continuer et confirmer ce succès.

Quant au romancier populaire et moral de la Flandre, M. Henri Conscience, que la *Revue des Deux Mondes* avait, avant tous, signalé au public dans une étude de M. Saint-René Taillandier, la *Bibliothèque contemporaine* s'est chargée de le faire encore mieux connaître en publiant une traduction de ses œuvres : quatre volumes, les *Scènes de la vie flamande*, *les Veillées flamandes*, *la Guerre des Paysans*, ont déjà paru, d'autres sont en préparation.

M. Henry Murger, lui, est en quelque sorte un des fondateurs de la collection de MM. Michel Lévy frères. Ses deux volumes de *Scènes de la vie de Bohême*, et de *Scènes de la vie de jeunesse*, contribuèrent beaucoup à populariser l'entreprise; depuis, *le Pays-Latin*, *les Scènes de campagne*, *les Buveurs d'eau*, sont venus se placer avec un égal succès auprès de leurs frères aînés.

Un des noms qui impriment à la *Bibliothèque contemporaine* le cachet le plus irrécusable de haute littérature, c'est à coup sûr celui de M. Henri Heine, dont les œuvres complètes sont en ce moment en cours de publication. Cette nouvelle édition, considérablement augmentée et revue par l'auteur lui-même, comprend déjà les deux volumes de *l'Allemagne*, *Lutèce*, le beau volume des *Poëmes et légendes*, auquel le grand poëte a apporté d'importantes modifications. Les *Reisebilder* viendront bientôt s'ajouter à ce recueil d'œuvres, qui sera complet dans quelques mois.

Nous nous bornerons à citer les œuvres de Mme Émile de Girardin, qui forment

quatre volumes; celles de M. Scribe, dont le public sera heureux de posséder enfin le théâtre dans un format commode (les deux premiers volumes sont sous presse); les deux volumes d'*Épîtres, contes et pastorales* et d'*œuvres inédites* de cet aimable poëte Charles Reynaud, enlevé si jeune aux lettres françaises, auxquelles il promettait un laborieux et vaillant lutteur; trois volumes de romans et de nouvelles de M. Léon Gozlan; deux volumes d'*Études sur l'Espagne*, de M. Antoine de Latour; — les *Scènes et les Récits des pays d'outremer*, de M. Théodore Pavie; les *Études historiques* et l'*Histoire des causes de la guerre d'Orient*, de M. Eugène Forcade; cinq volumes de nouvelles, de théâtre, de mélanges historiques et littéraires, de M. Prosper Mérimée, trois écrivains que les lecteurs de la *Revue* connaissent et savent apprécier.

Parmi les écrivains de la *Revue des Deux Mondes*, d'autres encore ont une place d'honneur sur les rayons de la *Bibliothèque contemporaine :* M. Octave Feuillet, dont les trois volumes de *Scènes et Proverbes, Bellah, Scènes et Comédies*, ont obtenu un si grand succès; Gérard de Nerval, notre cher et regrettable poëte, l'auteur de *Lorely*, des *Filles du feu*, de la *Bohême galante;* M. Feuillet de Conches, qui vient de publier une nouvelle édition de son étude sur Léopold Robert; M. le général Daumas, dont le volume sur *les Chevaux du Sahara* et *les Mœurs du désert* a déjà eu trois éditions; M. Charles de Mazade et son excellent volume sur *l'Espagne moderne*, M. Jules Sandeau et ses quatre volumes de romans et de nouvelles; M. le prince A. de Broglie et ses *Études morales et littéraires;* M. Louis Reybaud, à la fois romancier et économiste, dont la collection Michel Lévy contient le *Jérôme Paturot*, et plus de dix volumes de romans et de nouvelles; M. L. Vitet et ses belles scènes historiques des *États d'Orléans* et de la *Ligue;* M. Gustave Planche et ses *Portraits d'artistes* et ses *Études sur l'École française*, quatre volumes auxquels viendront s'ajouter bientôt des *Études sur les arts* et des *Études littéraires;* M. A. de Valbezen (le major Fridolin) avec son volume si original de *Récits d'hier et d'aujourd'hui;* M. le prince de la Moskowa et son volume de *Souvenirs et Récits;* M. Victor de Laprade et son recueil de poëmes, les *Symphonies*; M. Paul de Molènes et ses trois volumes d'*Aventures du temps passé*, de *Caractères et Récits du temps*, d'*Histoires sentimentales et militaires;* M. H. Blaze de Bury et ses *Écrivains et Poëtes de l'Allemagne*, ses *Souvenirs et Récits des campagnes d'Autriche*, son *Épisode de l'Histoire du Hanovre*, récemment publié; M. John Lemoinne, qui prépare de nouvelles études critiques pour faire suite à son beau volume d'*Études critiques et biographiques*.

D'autres livres d'un ordre élevé contribuent encore à l'éclat de cette collection; faut-il citer les six remarquables volumes de portraits, d'études historiques et de voyages de M. Cuvillier-Fleury; les *Nouvelles* si élégamment écrites et les spirituelles *Causeries littéraires* de M. Armand de Pontmartin (quatre volumes); les *Études sur la Renaissance*, de M. D. Nisard, qui prépare aussi deux volumes de souvenirs de voyage et d'études critiques; le recueil de nouvelles de M. Laurent Pichat, *Cartes sur table;* le beau volume de poésies de M. Joseph Autran, *Laboureurs et soldats?*

Dans un autre ordre, voici M. Théophile Gautier avec trois de ses meilleurs volumes : *Constantinople, les Grotesques, l'Art moderne;* M. Méry, avec quatre volumes de nuits : *Nuits anglaises, Nuits italiennes, Nuits d'Orient, Nuits parisiennes*, éclairées des feux d'artifice de son style méridional; M. Alphonse Karr, avec ce bon sens souvent si spirituel qu'on trouve à haute dose dans son volume *des Femmes*, dans ses lettres écrites de *Mon Jardin*, et aussi dans ses récits : les *Soirées de Sainte-Adresse, Raoul-Desloges, Agathe et Cécile;* deux volumes nouveaux de madame Beecher Stowe; deux volumes de récits, de critiques, de contes et voyages de M. Edmond Texier; les romans les plus populaires de M. Alexandre Dumas fils, la *Dame aux Camélias, Antonine, la Vie à vingt ans;* puis *le Collier*, de M. Félicien Mallefille; les *Soirées*

de Taverny, de M. Clément Caraguel; les *Soirées de l'orchestre*, de M. Hector Berlioz, qui en sont à leur seconde édition; les *Châteaux en Espagne*, de M. Amédée Achard; un Cours d'équitation pratique, de M. Victor Franconi.

Cette appréciation, que nous avons dû, faute d'espace, réduire presque à une sèche énumération, ne serait pas complète, si nous n'ajoutions que la *Bibliothèque contemporaine* de MM. Michel Lévy frères compte encore parmi ses auteurs les plus distingués, M. Louis Ratisbonne, qui y figure par sa belle traduction du Dante et un volume d'*Impressions littéraires;* M. d'Haussonville, dont les deux volumes retracent l'*Histoire de la politique extérieure du gouvernement français de* 1830 *à* 1848; M. le marquis de Sainte-Aulaire, qui a publié un volume sur les *derniers Valois, les Guise et Henri IV;* M. Charles Liadières, qui est représenté par deux volumes, ses *OEuvres littéraires* et ses *Souvenirs historiques et parlementaires*; enfin le roi Louis-Philippe, qui a consenti à y laisser placer un curieux mémorial en deux volumes, sous le titre de *Mon Journal*, événements de 1815.

Fondée sur de pareilles bases et avec de tels éléments de succès, il n'est pas étonnant que la *Bibliothèque contemporaine* de MM. Michel Lévy frères soit une des collections de livres modernes les plus estimées des hommes lettrés et des gens du monde.

J. Raymond.

REVUE FINANCIÈRE.

La Bourse offre peu d'intérêt depuis quinze jours. Les préoccupations nées de l'emprunt ont arrêté le mouvement des affaires et ralenti les transactions.

L'effet de l'emprunt était produit sur la rente avant même qu'il fût devenu un fait officiel. Le 3 p. 0/0, déjà tombé aux environs de 66 francs, n'avait plus évidemment assez de marge en baisse pour tenter encore les vendeurs; mais plusieurs fois on a pu croire que les tendances de hausse si profondément enracinées, non-seulement à Paris, mais en province, amèneraient une réaction contre les idées de découragement qui semblaient prévaloir. Malgré des tentatives réitérées, la Bourse est restée jusqu'à ce jour, et s'est même fait une espèce de loi de conduite de rester dans le calme et l'abstention, tant que les questions qui touchent à l'emprunt ne seront pas résolues complétement.

L'inconnu qui reste à dégager depuis le vote des chambres est encore assez important pour justifier les préoccupations de la Bourse. L'époque et le taux de l'émission ne peuvent pas être indifférents, aussi ces questions donnent-elles lieu chaque jour à toute sorte de commentaires : les versions se multiplient, les combinaisons se croisent; mais après tout on finit par avouer qu'on ne sait rien, et que, pour baser une opération, il faut attendre que le *Moniteur* ait parlé. Et c'est ainsi que la Bourse reste sans affaires depuis quinze jours.

La mesure financière qui a pour but d'élever du 30ᵉ au 10ᵉ les droits à percevoir sur les voyageurs et les marchandises de certaines classes a d'abord assez vivement ému les actionnaires des compagnies de chemins de fer; mais l'émotion n'a pas été de longue durée. La faculté qu'ont les compagnies d'élever leurs tarifs dans une certaine mesure encore peut rendre tout à fait nul, quant à son effet sur le dividende, le nouvel impôt.

Mais les compagnies useront-elles de la faculté d'élever les tarifs des places et du transport des voyageurs et des marchandises? Dès le premier jour, nous avons entendu ces voix de la Bourse qui ne doutent de rien, et qui, à force d'audace et de persistance, sont parvenues à se donner une espèce d'autorité, dire que l'élévation des tarifs était

déjà chose résolue par les administrations des diverses compagnies, réunies expressément aussitôt que fut connu le projet de décret.

Là-dessus la petite et très-absurde panique qui s'était prononcée sur les chemins s'est dissipée en partie; mais on ne saurait dissimuler qu'il est resté une lourdeur inaccoutumée sur le marché des chemins de fer.

Beaucoup de bons esprits ne sont pas sûrs que les administrations des compagnies aient pris encore aucune détermination, même éventuelle, sur cette question de l'élévation des tarifs qui touche autre chose que l'intérêt des actionnaires. Aussi ne serait-il peut-être que sage de s'abstenir de toute spéculation basée sur une solution affirmative ou négative d'une question très-complexe.

La rente et les chemins ont cédé le pas dans ces derniers temps aux valeurs industrielles. C'est assurément un fait qui n'est pas nouveau; mais, à voir la faiblesse presque incurable du marché industriel, on n'aurait pas cru à un si facile et si prompt réveil. Il a eu lieu cependant, un peu sous l'impulsion puissante du Crédit mobilier, un peu aussi, nous aimons à le dire avec tous les hommes sérieux de la Bourse, un peu aussi par la nature et la qualité des affaires qui ont été successivement présentées sur la place depuis quelques mois.

Le grand succès industriel de ces derniers jours appartient à la Compagnie générale des omnibus. Il y a longtemps que les actions des voitures de transport en commun sont connues et répandues; eh bien! l'apparition des actions de la Compagnie nouvelle, qui n'est que la réunion en une seule Compagnie de toutes les Sociétés, bonnes, médiocres ou mauvaises, qui existaient alors, semble une révélation, une bonne fortune industrielle. Chacun s'est jeté dessus avec un empressement rarement dépassé, et en deux jours la prime a monté de 150 francs sur les actions. Ces primes ainsi enlevées ne sont pas toujours légitimes, et la spéculation, qui pousse à ces excès, peut compromettre les meilleures valeurs; mais la Compagnie des omnibus est de force à supporter ce dangereux accueil.

La Compagnie impériale des voitures de place, un peu compromise aux yeux de beaucoup de braves gens par le bruit qu'on en voulait faire malgré elle et dans un intérêt parfaitement étranger, s'est relevée depuis que ce bruit a cessé. Les actions de 100 font déjà 20 p. 0/0 de prime. C'est beaucoup sans doute, mais ce n'est pas plus que les omnibus une affaire nouvelle, et les succès passés répondent, mieux encore que pour les voitures de transport en commun, des succès à venir.

La Bourse accueille avec la même faveur les Compagnies de transport par eau, témoin l'accueil fait à la Compagnie de navigation Bazin et Léon Gay, dont les actions font une prime de près de 200 fr.

Parmi les anciennes affaires, la Société maritime garde toujours le premier rang. Les *Rivoli* se soutiennent; tout le reste est assez triste et ne vaut pas qu'on s'y arrête. Les actions du Palais de l'Industrie ont de la peine à se soutenir à 120, et vraiment c'est un beau prix si l'on y veut regarder de près, comme cela peut et doit arriver un jour. Que dire des Docks, si ce n'est souhaiter tout haut que cette affaire sorte des limbes où on la tient et que la lumière se fasse sur toutes les obscurités? Mais comment se fait-il que les actions de la Vieille-Montagne baissent toujours? il y a là quelque chose qui étonne le public, nous devons en prévenir les administrateurs. E. Ber.

FAITS DIVERS.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

Une réunion des commissaires et des jurés allemands a eu lieu le 9 de ce mois sous la présidence de M. le conseiller intime de Viebahn.

Elle se composait des membres dont les noms suivent :

MM. Bitter, conseiller (Prusse).
De Burg, conseiller (Autriche).
Bocker, fabricant (Prusse).
Bodemer, négociant (Saxe).
Carl, conseiller intime (Prusse).
De Dechen, directeur des mines (Prusse).
Dietz, conseiller (Baden).
Diergard, conseiller intime (Prusse).
Dubois de Luchet (Prusse).
Fay (Francfort-sur-Mein).
Fichsner, fabricant (Autriche).
Gefken, directeur chargé d'affaires (Hambourg).
Hartwich, conseiller intime (Prusse).
Hornborstl, fabricant (Autriche).
Hossauer, orfèvre de la cour (Prusse).
Karmarsch, directeur de l'École polytechnique (Hanovre).
Nellessen-Kelleter, fabricant (Prusse).
Oberweg, fabricant (Nassau).
Ravené, fabricant (Prusse).
Seiffarth, directeur (Saxe).
Seibel, fabricant (Autriche).
Schubarth, négociant (Bavière).
Scharges, secrétaire du commerce (grand-duché de Hesse).
Schmidt, fabricant (Autriche).
Schmit, négociant (Prusse).
Steinbeiss, conseiller supérieur (Wurtemberg).
De Viebahn, conseiller intime (Prusse).
Wichgraf, conseiller (Prusse).

La réunion a résolu ce qui suit :

La réunion des commissaires et jurés allemands pense qu'il est utile d'informer le commerce et l'industrie de l'Allemagne que l'Exposition universelle de Paris est dès à présent complétement terminée; qu'elle présente un ensemble de produits artistiques et industriels de tous genres tel qu'il ne s'en était point vu de semblable jusqu'ici, et d'une beauté et d'une richesse surpassant, dans certaines branches, l'Exposition de Londres. Enfin, la réunion des commissaires et jurés de l'Allemagne émet l'opinion unanime que la visite de l'Exposition doit être recommandée à tous ceux qui veulent connaître et étudier l'état actuel des arts et de l'industrie chez les différents peuples civilisés du monde entier.

— Le lord-maire de la Cité de Londres vient d'être nommé à l'unanimité membre honoraire du Cercle de la librairie. On sait que sir Francis Moon, avant d'être appelé au poste éminent qu'il occupe, a longtemps et très-honorablement exercé l'une des in-

dustries que le Cercle a mission de représenter. M. Thunot, imprimeur, président actuel du Cercle de la librairie, a cru devoir profiter du séjour de ce magistrat dans la ville de Paris pour lui offrir, au nom du conseil d'administration, le diplôme de membre honoraire de ce Cercle ; le lord-maire a bien voulu l'accepter, et a remercié M. Thunot dans les termes les plus affectueux.

— Plusieurs missions intéressant l'histoire, la littérature et l'archéologie ont été données récemment par M. le ministre de l'instruction publique.

M. de la Villemarqué, membre du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, a été chargé de rechercher dans les bibliothèques et les archives d'Angleterre les manuscrits intéressant l'histoire et la littérature des départements de l'ouest de la France.

M. Jules Oppert a été chargé d'étudier, dans la collection du Musée britannique de Londres, les inscriptions et les monuments assyriens provenant des ruines de Ninive.

M. Damase-Arbaud, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, devra rechercher, dans les archives de Barcelone, les titres et documents de nature à intéresser l'histoire de nos provinces méridionales sous le gouvernement des princes de la maison de Barcelone, ainsi que les documents qui se rapportent aux relations commerciales du midi de la France avec le Levant dans le moyen âge.

M. Adolphe Dumas est chargé d'une mission littéraire ayant pour objet de recueillir les poésies populaires dans le midi de la France.

— Dans le but de faciliter à la classe ouvrière les visites à l'Exposition universelle, la compagnie du chemin de fer du Nord vient de décider qu'une réduction de moitié prix sera accordée, dans les différentes villes ou localités desservies par la ligne du Nord, aux ouvriers qui seraient l'objet d'une demande faite soit par les chambres de commerce, soit par toute autre autorité publique préposée aux affaires commerciales, soit enfin par des chefs d'établissements industriels. La signature de ces derniers devra être légalisée par le maire.

— L'état de la santé publique n'a jamais été plus satisfaisant qu'il ne l'est en ce moment à Paris. Le nombre des malades, dit l'*Union médicale*, a diminué dans de telles proportions, qu'il a été possible d'enlever tous les lits supplémentaires qui avaient été placés dans les salles des hôpitaux.

— On écrit de Weimar, le 27 juin :

« Le procès relatif à la falsification des manuscrits de Schiller se poursuit, et l'on vient de découvrir un nouveau fait qui a produit une assez vive sensation : on a répandu un grand nombre de poésies qu'on attribuait à Schiller qui étaient empruntées à des almanachs de son temps, oubliés aujourd'hui.

« Le procès n'a pas encore été porté devant le jury d'Eisenach, parce que les pièces sont tellement nombreuses, qu'elles n'ont pas encore été toutes vérifiées. Plus de 500 manuscrits sont soumis à l'appréciation du tribunal. Bien que le papier ne contienne pas de trace de falsifications, il paraît qu'on ne peut les révoquer en doute. »

— Un épicier de la Mulatière, dit le *Salut public* de Lyon, vendant à une de ses pratiques une denrée quelconque, l'a enveloppée dans un vieux chiffon de papier qui, vérification faite, a été reconnu pour être une lettre de Henri IV à la duchesse de Beaufort, la belle Gabrielle d'Estrées. C'est l'écusson du cachet qui a attiré l'attention du pauvre journalier détenteur du précieux autographe. Il s'en est dessaisi en faveur d'un amateur de la ville, à un prix des plus modiques.

— On lit dans le *New-York-Herald :*

Dans les premiers jours de ce mois, une expédition composée de deux navires, l'*Artic* et le *Release*, a quitté New-York pour aller à la recherche du docteur Kane et de ses compagnons.

Ces navires, bien équipés et pourvus de provisions pour plus de deux ans, passeront le prochain hiver dans l'océan Arctique.

Les officiers qui commandent ces bâtiments emportent avec eux la collection de toutes les cartes et de tous les comptes-rendus publiés avant 1854 par ceux qui étaient à la tête des expéditions précédentes.

Lady Franklin a aussi envoyé à l'expédition américaine une pierre tumulaire commémorative de la mort de son infortuné mari, dans l'espoir qu'elle sera placée à Beechy Island. Le temps ayant manqué à Londres, on la termina à New-York, et elle fut confiée au lieutenant Harstein.

Voici l'inscription qui a été gravée et sa disposition :

A la mémoire de
FRANKLIN,
CROZIER, FITZJAMES
et
tous les généreux officiers, leurs fidèles
compagnons qui ont souffert et
péri pour la cause de
la science et le service
de leur pays.
CE MARBRE
est
élevé
près du lieu où
ils ont passé leur premier hiver
arctique, et d'où ils sont partis
pour vaincre des difficultés ou mourir.
Il rappelle le souvenir de la douleur de
leurs concitoyens et de leurs amis qui les admirent, de
l'affliction, soumise à la foi, de celle qui a
perdu dans le chef héroïque de
l'expédition, le plus dévoué
et le plus affectionné
des époux.

Et il les conduisit aux cieux où ils doivent habiter.
1855.

Cette pierre a été confiée, pour être mise à sa place, aux officiers et à l'équipage de l'expédition américaine commandée par le lieutenant H.-J. Harstein, à la recherche du docteur Kane et de ses compagnons.

— La visite annuelle de l'Observatoire de Greenwich a eu lieu il y a quelques jours. Lord Wrottesley, comme président de la Société royale, était à la tête des inspecteurs. Après la visite des bâtiments et des instruments, l'astronome royal a lu son vingtième rapport annuel. Dans la partie concernant les terrains et les bâtiments, il a annoncé que la salle à l'épreuve du feu, si nécessaire pour la garde certaine et la conservation des papiers précieux qui appartiennent à l'Observatoire, sera bientôt terminée.

Le magnifique cercle méridien continue à donner les meilleurs résultats. A la recommandation de la Société royale, on a construit et envoyé à l'Exposition de Paris, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le dire, une copie de même grandeur de ce bel instrument.

Le nombre des observations de tous genres à l'Observatoire de Greenwich, entre le 26 mai 1854 et le 15 mai 1855, a été de 4,565.

Des expériences sérieuses et laborieuses du pendule ont été entreprises dans les mines de charbon d'Harton pour constater la variation de la pesanteur à de grandes profondeurs. Ces expériences, qui ont été faites avec des instruments appartenant à la Société royale, ont parfaitement réussi et ont prouvé d'une manière incontestable que la pesanteur s'accroît d'un 1/19,000 sur une profondeur de 1,260. (*Athenæum.*)

— Une des contrées les plus fameuses et les plus importantes de l'Afrique, dans les temps anciens, était la *Regio aromatifera*, le pays de la myrrhe et de l'encens, situé à la pointe la plus orientale du continent, et connu aujourd'hui sous le nom de Somali. Il y eut un temps où les marchands de l'Égypte et de la Grèce, de Rome et de l'Inde, affluaient dans ses ports pour y acheter ces denrées précieuses; mais depuis que Romains, Grecs, Égyptiens et Indiens ne visitèrent plus le pays, cette importante branche de commerce avait sinon complétement cessé, du moins beaucoup diminué. Cependant les Anglais, comprenant les ressources de cette fertile contrée, ont résolu de faire revivre ce négoce; la Compagnie des Indes-Orientales a envoyé sur les lieux d'habiles ingénieurs qui ont dressé la carte des côtes, et c'est à ses officiers et à ses agents que nous devons nos renseignements sur le pays de Somali. Ce commerce a reçu un nouvel essor par l'extension des comptoirs anglais établis sur la côte voisine d'Aden, dans l'Arabie méridionale. L'année dernière, une expédition est partie de là, composée de MM. Speke, Herne, Stroyan et Burton, déjà connu par ses voyages en Arabie. Le lieutenant Burton devait se rendre du port de Zeyla jusqu'à Hurrur, ville de l'intérieur du pays, qui n'a encore été visitée par aucun Européen, bien qu'elle ne soit qu'à 30 milles du rivage. Il se proposait de revenir ensuite sur les côtes, au port de Berbera, le rendez-vous commun, pour s'y réunir à ses compagnons. D'après les dernières nouvelles venues d'Aden, le voyageur était arrivé à Berbera après un séjour d'une semaine et demie à Hurrur; il avait fait ce trajet en cinq jours et recueilli des observations fort curieuses. Deux des officiers veulent essayer de pénétrer aussi loin que possible dans l'intérieur du pays, tandis que le lieutenant Burton projette une longue expédition vers le sud. Si les voyageurs ont du zèle et des connaissances scientifiques, comme nous n'en doutons pas, cette expédition promet de brillants résultats. (*Communications géographiques*, par Petermann.)

— Nous lisons dans l'*Écho agricole :*

Les désastres causés par les inondations qui ont eu lieu dernièrement sur plusieurs points de la France ne sont pas irréparables. Dans la plupart des cas, les cultivateurs peuvent utiliser les terres que les eaux avaient envahies par des plantes annuelles. Si les produits de ces cultures n'ont pas la valeur des récoltes que l'on espérait obtenir, et que les eaux ont détruites, ils auront néanmoins l'avantage de diminuer les pertes que les agriculteurs ont à supporter en ce moment.

Nous donnons la liste des plantes alimentaires que l'on peut encore cultiver, soit dans le centre, soit dans le midi de la France. Nous sommes convaincus que, semées promptement, ces plantes accompliront facilement leurs phases de végétation et mûriront très-bien leurs graines. Nous joignons à cette liste la nomenclature des plantes fourragères qu'on peut encore cultiver. Les produits de ces divers végétaux auront cet avantage qu'ils combleront le déficit que l'on remarque dans la production des fourrages

fauchables dans les localités où les prairies naturelles ont été ensablées par des eaux abondantes et limoneuses.

Plantes alimentaires. Maïs quarantain, variété très-hâtive, que l'on sème en Piémont jusqu'en juillet sur les champs qui ont produit des récoltes de céréales ; maïs d'Auxonne, variété aussi précoce que la précédente : on la cultive dans la Bourgogne et la Franche-Comté ; orge nue à deux rangs, variété très-hâtive, qui peut être semée jusqu'en juin dans les contrées du Midi ; sarrasin ordinaire, espèce cultivée dans la Sologne et la Bretagne, et dont le grain est utilisé avec succès dans l'alimentation de l'homme : on peut le semer jusqu'en juillet ; haricot Bagnolet, variété hâtive, très-cultivée aux environs de Paris ; haricot de la Chine, ayant un grain assez gros et arrondi, de couleur soufre pâle : cette variété est excellente écossée, fraîche ou sèche.

Plantes fourragères. Moha de Hongrie, sorte de millet qui végète rapidement et fournit un abondant fourrage vert pendant le mois d'août ; pois gris de printemps, légumineuse qui produit comme la vesce un excellent fourrage vert ou sec, vers la fin d'août ou les premiers jours de septembre ; maïs perlé, variété précieuse par la rapidité avec laquelle elle végète et le produit considérable qu'elle fournit ; sarrasin ordinaire. Cette plante, alliée au pois gris, au colza et au maïs, donne un fourrage vert d'excellente qualité. Cultivée seule, la production verte est beaucoup moins nutritive.

— La consommation d'eau-de-vie qui se fait en France dans certaines villes industrielles est énorme. Voici deux faits entre autres qui peuvent en donner une idée :

On a constaté qu'à Elbeuf la quantité d'eau-de-vie, et quelle eau-de-vie ! qui se boit chaque jour, répartie entre toute la population de la ville, hommes, femmes, vieillards, enfants compris, ne va pas à moins de huit petits verres par habitant. Or, comme beaucoup de femmes, beaucoup de vieillards et encore plus d'enfants de tout âge ne boivent point d'eau-de-vie, il en résulte que chacun de ceux qui s'adonnent à cette boisson si dangereuse pour la santé dépasse une vingtaine de petits verres tout au moins.

Nous lisons dans le *Courrier de Bourges* qu'à Vierzon les débitants de deux rues seulement, la rue Neuve et la rue Saint-Jean, ont vendu, rien qu'au détail, pendant la première semaine de juin, 800 litres d'eau-de-vie !

Cet état de choses est affligeant. Les eaux-de-vie consommées par la classe ouvrière sont la plus détestable des boissons alcooliques. Même quand elles ne produisent pas l'ivresse, elles débilitent le corps, elles amènent une vieillesse prématurée et occasionnent une foule d'affections maladives qui rendent l'homme de bonne heure impropre au travail. Malheureusement les sages conseils donnés tant de fois aux ouvriers pour les détourner de l'usage excessif des boissons alcooliques ont été jusqu'ici bien rarement écoutés.

— On a vu passer ces jours derniers, à Lyon, une jeune femme chinoise, accompagnée de son jeune enfant et d'un domestique. Cette femme, nommée Khoug-Tha-Faug, parle très-bien la langue française, est de première force aux échecs, et ne se rend à Paris que pour y séjourner pendant l'Exposition.

— Le comte Stanhope a fait savoir au vice-chancelier de l'Université d'Oxford qu'il était dans l'intention de fonder, sa vie durant, un prix annuel de 20 liv. sterl. pour la meilleure composition sur un sujet de l'histoire moderne. Après la mort du comte Stanhope, dit l'*Athenæum*, ce prix deviendrait perpétuel.

— Parmi les curiosités de la vie assyrienne apportées de l'Orient en Angleterre par le colonel Rawlinson, et visibles actuellement au British Museum, on remarque : un vase d'albâtre contenant des restes de conserves, différents objets en or et en ivoire

un fragment du trône de Sardanapale, plusieurs inscriptions relatives aux faits des hommes célèbres dans l'histoire profane et dans l'histoire sacrée, tels que Nabuchodonosor, Sardanapale et Téglath Phalasar; des pierres précieuses et d'autres ornements personnels; enfin, une série de dessins faits sur les lieux par des artistes, et tirés de tables de pierre impossibles à enlever des endroits où elles ont été placées dans l'origine, et qui représentent les formes les plus héroïques des plaisirs antiques, des chasses au lion, des banquets, etc., etc.

— On lit dans *le Chroniqueur de Fribourg :*

« Un descendant de la famille d'un grand poëte français, François Boileau, est mort cette année dans notre canton, à l'âge de quatre-vingts ans; mais ce n'est pas le seul de cette race illustre qu'abrite la terre fribourgeoise. Son frère est mort en 1848, à l'âge de soixante-treize ans, et la femme de François l'avait devancé dans la tombe en 1837. Leurs enfants habitent encore le district de la Glane. Cette descendance du père des classiques français, naturalisée fribourgeoise, est arrivée ici à la révolution. Un monument convenable, élevé par la piété filiale, recouvrira les rejetons ignorés de celui qui a fixé les règles de l'art poétique. »

— Les sommets les plus élevés des Alpes bernoises sont le Schreckhorn, le Finstemarhorn, la Jungfrau et le Mœnch. La Junfrau et le Mœnch (le Moine) sont les deux colonnes du grand amphithéâtre qui sépare la plaine suisse du Valais. La Jungfrau a 4,175 mètres, et le Mœnch 4,136 mètres. On a fait plusieurs fois l'ascension de la Junfrau depuis la première tentative faite en 1811 par MM. Meyer, d'Aarau. Une dame russe, Mme la princesse Massalsky, vient, dit le journal *la Science*, de faire avec une remarquable intrépidité l'ascension du Mœnch, qui n'avait pas encore été tentée.

La princesse partit de Frindelwald le dimanche 10 juin, avec plusieurs guides, Pierre et Jean Jaun, de Megringen; Pierre Bohren et Jean Almer, de Grindelwald, et Ulrich Lauener, de Lauterbrunnen. Ces guides étaient choisis parmi les chasseurs de chamois les plus résolus et les plus habitués à la rude vie des Alpes; mais, quelle que fût leur énergie, ils conviennent unanimement que la jeune femme qu'ils accompagnaient s'est montrée plus qu'eux tous d'une bravoure et d'une gaîté qui a contribué puissamment au succès d'une entreprise qui a occupé pendant plusieurs jours toutes les imaginations à Unterseen, à Interlaken et à Grindelwald.

On commença l'ascension à huit heures du matin, en escaladant les premières assises du Mettenber. On traversa ensuite la mer de glace où périt en 1821 le pasteur Mouron, et où faillit laisser la vie Christiana Bohren, qui depuis cinquante ans parcourait ces glaciers. En quittant la mer de glace, on marcha dans la montagne jusqu'à onze heures du matin, et l'on s'arrêta au bord d'une source. Cette source fournit l'eau nécessaire pour un *thé* qui est encore probablement fort peu connu en Russie. Pour remplacer la précieuse plante qui nous vient du Céleste-Empire, on se servit de roses des Alpes et de petites branches de genévrier. On reprit ensuite la marche jusqu'à six heures du soir, et l'on passa la nuit dans une grotte située dans les flancs de l'Eiger, montagne qui n'a pas moins de 3,970 mètres.

Cette grotte, qui n'est connue que de dix hommes dans tout l'Oberland, est d'un aspect tout à la fois sauvage et magnifique. La nature s'est plu à l'embellir d'ornements de glaces qui descendent de la voûte et qui ressemblent aux pendentifs de certaines églises du moyen âge. Comme le froid est très-rigoureux la nuit à cette hauteur, on fit un grand feu dans la grotte avec des branches de genévrier.

Les guides, cédant à cet entraînement qui accompagne toujours les entreprises aventureuses, ne prirent aucun sommeil et firent entendre toute la nuit ces chants alpestres qui ont un caractère si frappant d'originalité et de simplicité. La princesse, heureuse de

voir ces hommes conserver tout le sang-froid et toute la gaîté qui leur étaient si nécessaires pour la périlleuse journée du lendemain, renonça résolûment à un repos qui semblait pourtant si nécessaire après dix heures d'un voyage dans les montagnes, sous un soleil brûlant.

Cependant les épreuves de cette première journée étaient peu de chose en comparaison de celles qui attendaient le second jour la petite caravane. On quitta à trois heures du matin la grotte hospitalière. A mesure qu'on s'élevait sur les flancs de l'Eiger, les difficultés devenaient plus considérables. On fut obligé de recourir aux échelles pour franchir des abîmes dont la vue seule donne le vertige. Quoique ce procédé fût fort étranger aux habitudes de Saint-Pétersbourg, la princesse s'en servit avec une adresse et une fermeté dont les guides parlent encore avec admiration.

Au lieu de détourner les yeux des gouffres béants des Alpes, elle en mesura plus d'une fois d'un regard intrépide l'effrayante profondeur. Elle traversait avec la même impassibilité les plaines de glace où l'on enfonçait jusqu'au genou, sans se laisser abattre par la soif ni par la douloureuse oppression que produit à cette hauteur la raréfaction de l'atmosphère. Quoiqu'elle crachât le sang, quoique ses bottines d'un cuir épais fussent déchirées par la pointe des rochers, quoiqu'elle fût obligée de temps en temps de faire faire un trou dans la glace pour s'y reposer, elle montrait une sérénité et un calme qui ont été jusqu'à la fin une cause d'étonnement pour les rudes chasseurs qui l'accompagnaient.

Ces hommes, habitués aux dangers de ces difficiles excursions, ne comprenaient pas qu'une femme aussi délicate semblât, après deux jours de marche et une nuit sans sommeil, disposée à braver de nouvelles fatigues et de plus grands dangers. Enfin, le lundi, à une heure, on arriva aux sommets du Mœnch, et on y planta un signal dans des neiges où le pied de l'homme ne s'était jamais posé.

On sait qu'il est aussi difficile de descendre les montagnes que de les escalader. Dans certains endroits, la pente est si rapide qu'on est obligé de s'asseoir sur la neige durcie et de se laisser glisser ainsi jusqu'au bord des abîmes. Les voyageurs furent assez heureux pour revenir sans accident le lundi soir à Grindelwald, et, à onze heures, la princesse arrivait à Interlaken, où l'on attendait avec anxiété le résultat de sa courageuse entreprise.

— On écrit de Londres au *Moniteur* :

La fréquence des accidents qui surviennent dans les charbonnages du Royaume-Uni a fait connaître l'insuffisance des mesures législatives adoptées jusqu'à ce jour pour protéger la santé et la vie des mineurs. C'est pour remédier à cet état de choses que le gouvernement de Sa Majesté britannique vient de préparer un bill dont le principal objet est de constituer sur de nouvelles bases l'inspection des mines. A l'avenir, les inspecteurs ne pourront plus être choisis parmi les directeurs, agents ou employés quelconques des charbonnages. Leurs attributions seront plus étendues, leur autorité mieux définie et mieux établie.

Le bill ajoute aux mesures de précaution déjà prescrites par la loi de nouvelles dispositions qui doivent faire disparaître les principales causes d'insalubrité ou d'accidents, entre autres la défectuosité de l'aération, l'absence de clôture ou de balustrade autour des puits, le manque des appareils de sûreté dont doivent être pourvues les chaudières dans ceux des charbonnages où fonctionnent des machines à vapeur, l'imperfection des signaux usités en cas de danger, l'application de câbles trop faibles aux appareils destinés à descendre et à remonter les ouvriers.

— La question des engrais préoccupant vivement l'opinion publique, la Société bretonne des Tanguières reçoit de toutes parts des demandes de renseignements.

Les meilleurs renseignements étant l'expérience, la Société envoie par le roulage ordinaire un ou plusieurs hectolitres de tangue à toute personne qui lui en fait la demande.

Composée de sel et de chaux, la tangue ayant pour effet de détruire les insectes et les animalcules qui s'attaquent à la racine des plantes, la Société engage vivement les agriculteurs à en faire l'essai dans les terrains où ces insectes auraient détruit cette année les choux, les colzas, etc. Dans ce cas, elle leur promet un succès complet.

Elle sera aussi fort heureuse que la même expérience soit faite pour la vigne, et si elle ne promet pas le succès, elle a de fortes raisons pour l'espérer.

La Société ne vend point la tangue, elle exige seulement le prix du sac : 1 fr. par hectolitre.

Toute demande doit être faite par lettres affranchies et adressée au siége de l'administration, rue Caumartin, 39.

— Le Conservateur, Compagnie anonyme d'assurances sur la vie, rue Grange-Batelière, n° 6, à Paris, a reçu en souscriptions nouvelles réalisées au

31 mai.	1,680,216 fr. 80 c.
En juin.	809,072 50
Total du 1er semestre 1855.	2,489,289 fr. 30 c.

COMPAGNIE DE DESSICCATION ET DE COMPRESSION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

Les gérants de la Société ont l'honneur d'informer le public que, la souscription étant close depuis le 8 courant, aucune nouvelle demande d'actions ne pourra désormais être accueillie.

Le Secrétaire général,

A. Peyrusset.

CHEMIN DE FER DU NORD. — Tous les dimanches, à partir du 17 juin, *Train de plaisir* de Paris à Compiègne : 1re classe, 9 fr. 25 ; 2e classe, 7 fr. 25 ; 3e classe, 5 fr. 25, aller et retour compris. — Départ de Paris, 9 heures 10 du matin ; départ de Compiègne, pour le retour, 9 heures 20 du soir. — *Excursion aux ruines de Pierrefonds.*

CHEMINS DE FER DE L'OUEST. — Voyage de Paris à Londres par Dieppe et Newhaven (Brighton). — Un départ tous les jours, le dimanche excepté. — Trajet en une journée. 1re classe, 35 fr. ; 2e classe, 25 fr.

Promenade a St-Germain. — Un départ par heure, chemin de fer, rue St-Lazare, 124. — Le dimanche de 3 h. et 1/2 à 5 h. et 1/2, musique milit. du régim. des Guides.

Promenade au bois de Boulogne par le chemin de fer d'Auteuil, 124, rue St-Lazare. — Deux départs par heure, de 8 h. 5 m. à midi 35 m., et trois, de 1 h. 5 m. à 10 h. 15 m. du soir.

Chemins de fer de Versailles. — Départs toutes les heures de la rive droite, rue Saint-Lazare, 124, et de la rive gauche, boulevard Montparnasse, 44. — Visite au Musée tous les jours, excepté le lundi.

LIVRES ET PUBLICATIONS DIVERSES.

TIRAGE DU JOURNAL

LA PRESSE

DATE DE LA FONDATION : 1er JUILLET 1836.

1836.	9,931.	Après six mois de fondation.
1837.	13,200.	
1838.	9,300.	Lutte contre la coalition : Thiers, Guizot,
1839.	9,550.	Berryer, Ledru-Rollin.
1840.	13,485.	
1841.	13,485.	
1842.	15,170.	
1843.	16,092.	
1844.	16,895.	
1845.	22,971.	Agrandissement du format.
1846.	25,770.	
1847.	32,300.	Opposition au ministère Guizot.
1848.	63,869.	Révolution du 24 février.
1849.	34,759.	
1850.	21,479.	
1851.	21,236.	
1852.	18,857.	
1853.	22,782.	
1854.	41,237.	Tirage en 2 heures ; 5 compositions.

Tirage au 31 décembre 1853........................	22,782
Tirage au 31 décembre 1854........................	41,237
AUGMENTATION................	18,455
Tirage moyen du mois de mai 1855.................	43,695

La Presse est le journal français qui tire le plus grand nombre d'exemplaires; il a tiré dans le mois de mai qui vient de finir, *un million* trois cent dix-neuf mille huit cent cinquante-six feuilles (1,319,856 feuilles), et payé au Trésor public, pour droits de timbre, la somme de cent quatre mille quatre cents francs (104,400 fr.) ; en 1854, il avait tiré *douze millions* quatre cent quarante-neuf mille cinq cent soixante-huit feuilles (12,449,568 feuilles), et avait payé au Trésor public, pour droits de timbre, la somme de neuf cent quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-quatorze francs (996,774 fr.).

Son tirage s'exécute au moyen de CINQ COMPOSITIONS qui roulent *simultanément* sous cinq presses à quatre cylindres, exécutés par Hippolyte Marinoni, breveté (s. g. d. g.) pour la presse dite *presse universelle*, admise à l'Exposition universelle.

On peut assister tous les jours, de 4 heures et demie à 6 heures et demie, au tirage du journal *la Presse*, en s'adressant, rue Montmartre, 123, à MM. Serrière et Ce, imprimeurs du *Livret officiel de l'Exposition universelle*.

BUREAUX D'ABONNEMENT : Rue Montmartre, 123.

PRIX D'ABONNEMENT : 54 FRANCS PAR AN.

PRIX COMPARÉ AVEC LES JOURNAUX QUI SUIVENT :

		12 mois.	Différence.
Journal des Débats....	Départements.	80 fr.	26 fr.
Constitutionnel........	—	64	10
Siècle.................	—	64	10
Pays...................	—	56	02
Patrie.................	—	64	10
Assemblée nationale....	—	64	10
Univers................	—	66	12
Gazette de France......	—	66	12
Union..................	—	68	14

AVANTAGES

OFFERTS AUX ABONNÉS

DE LA

REVUE DES DEUX MONDES

Le prix du *MUSÉE FRANÇAIS-ANGLAIS*, journal d'illustrations mensuelles, dirigé par M. Ch. Philipon, est de 10 fr. par an. Pour les Abonnés de la *Revue des Deux Mondes*, il est réduit à 5 fr. par an, mais en envoyant un bon de poste de 5 fr. à M. Philipon fils, rue Bergère, 20; ils doivent envoyer une bande de la *Revue des Deux Mondes* pour justifier de leur droit à la remise exceptionnelle.

Le *MUSÉE FRANÇAIS-ANGLAIS* publie des dessins beaucoup plus grands que ceux de l'*Illustration;* il donne des *Croquis de la guerre d'Orient*, des *Vues de l'Exposition*, en un mot tout ce qui excite la curiosité du moment. Tout abonné du *Journal pour Rire* reçoit gratis le *Musée français-anglais*, sans augmentation du prix, qui reste toujours fixé, au *Journal pour Rire*, à 17 fr. pour l'année; — 10 fr. pour 6 mois; — 5 fr. pour 3 mois.

Envoyer un bon de poste à M. Philipon fils, rue Bergère, 20.

Henri PLON, seul éditeur autorisé pour les Vues du Palais de l'Industrie, rue Garancière, 8. — BULLA frères et JOUY, éditeurs, rue Tiquetonne, 46. — MARTINET, rue Vivienne, 41, et rue de Rivoli, 146.

VUES DU PALAIS DE L'INDUSTRIE

LITHOGRAPHIE A DEUX TEINTES.

37* Grande Vue générale du Palais de l'Exposition, par Rouargue et Gaildrau. Une feuille grand-colombier. Prix : 5 fr.

38* Grande Vue générale de l'Intérieur du Palais de l'Exposition, par Chapuy et Bachelier. Une feuille gr.-col. Prix : 5 fr.

62* Grande Vue générale de l'Exposition prise a vol d'oiseau, par Cierget et Vᵉ Adam. Une feuille gr.-colomb. Prix : 5 fr.

63* Grande Vue intérieure de l'Annexe, par Chapuy et Bachelier. Une feuille grand-colombier. Prix : 5 fr.

21 Vue générale du Palais de l'Exposition prise a vol d'oiseau, par Max. Berthelin et Provost. Feuille gr.-jesus. 2 fr. 50 c.

39 Vue du Palais de l'Exposition et de son Annexe prise de la terrasse du bord de l'eau, par Chapuy, Bachelier et Fichot. Une feuille gr.-jesus. Prix : 2 fr. 50 c.

10 Vue de la grande façade prise des Champs-Élysées, par Max. Berthelin et Provost. Une feuille gr.-jesus. 2 fr. 50 c.

11 Vue du Palais de l'Exposition prise du jardin de l'horticulture, par Chapuy, Bachelier et Fichot. Feuille gr.-jes. 2 fr. 50 c.

20 Vue de la Galerie des machines prise de la place de la Concorde, par Max. Berthelin et David. Feuille gr.-jes. 2 fr 50 c.

36 Vue générale prise de la grande Avenue des Champs-Élysées, par David. Une feuille grand-jesus. Prix : 2 fr. 50 c.

41* Vue intérieure du Palais de l'Industrie, par Chapuy et Cuvillier. Une feuille grand-jésus. Prix : 2 fr 50 c.

42* Vue intérieure du Palais de l'Industrie prise de la fontaine du centre et de la volière Tahan, par Chapuy et Cuvillier. Une feuille gr.-jes. Prix : 2 fr. 50 c.

42 *bis** Vue générale intérieure prise de l'entrée de la nef, près de la grande glace de Saint-Gobain, par Provost. Une feuille grand-jésus. Prix : 2 fr. 50 c.

43 Vue générale du Palais de l'Exposition prise a vol d'oiseau, par Max. Berthelin et Deroy. Une feuille demi grand-colombier. Prix : 1 fr. 50 c.

44 Vue du Palais de l'Exposition, Pavillon principal, par Max. Berthelin et Fichot. Une feuille demi gr.-col. 1 fr. 50 c.

45* Vue du Palais de l'Exposition prise du jardin de l'horticulture, par Chapuy, Jacottet et Aubrun. Une feuille demi grand-colombier. Prix : 1 fr. 50 c.

46* Vue du Palais de l'Exposition et de son Annexe prise de la terrasse du bord de l'eau, par Chapuy, Jacottet et Aubrun. Feuille demi gr.-col. Prix : 1 fr. 50 c.

47* Vue intérieure du Vestibule du Palais de l'Industrie, par Chapuy et Cuvillier. Une feuille demi gr.-colomb. 1 fr. 50 c.

48* Vue intérieure du Palais de l'Industrie prise de la fontaine du centre et de la volière Tahan, par Chapuy et Cuvillier. Une feuille demi gr.-col. 1 fr. 50 c.

49 Vue générale du Palais de l'Exposition prise a vol d'oiseau, par Max. Berthelin et Deroy. Une feuille demi jes. 1 fr.

50 Vue du Palais de l'Exposition, Pavillon principal, par Max. Berthelin et Fichot. Une feuille demi-jésus. Prix : 1 fr.

51* Vue du Palais de l'Exposition prise du jardin de l'horticulture, par Chapuy, Jacottet et Aubrun. Feuille demi-jésus. Prix : 1 fr.

52* Vue du Palais de l'Exposition et de son Annexe prise de la terrasse du bord de l'eau, par Chapuy, Jacottet et Aubrun. Une feuille demi-jesus. Prix : 1 fr.

53* Vue intérieure du Vestibule du Palais de l'Industrie, par Chapuy et Cuvillier. Une feuille demi-jésus. Prix : 1 fr.

54* Vue intérieure du Palais de l'Industrie prise de la fontaine du centre et de la volière Tahan, par Chapuy et Cuvillier. Une feuille demi-jesus. Prix : 1 fr.

55* Vue générale du Palais de l'Exposition prise a vol d'oiseau, par Max. Berthelin et Deroy. Une feuille quart petit-colombier. Prix : 60 c.

56* Vue du Palais de l'Exposition, Pavillon principal, par Max. Berthelin et Fichot. Une feuille quart petit-col. Prix : 60 c.

57* Vue du Palais de l'Exposition prise du jardin de l'horticulture, par Chapuy, Jacottet et Aubrun. Une feuille quart petit-colombier. Prix : 60 c.

58* Vue du Palais de l'Exposition et de son Annexe prise de la terrasse du bord de l'eau, par Chapuy, Jacottet et Aubrun. Une feuille quart petit-col. Prix : 60 c.

59* Vue intérieure du Vestibule du Palais de l'Industrie, par Chapuy et Cuvillier. Une feuille quart petit-colomb. 60 c.

60* Vue intérieure du Palais de l'Industrie prise de la fontaine du centre et de la volière Tahan, par Chapuy et Cuvillier. Une feuille quart petit-col. 60 c.

PHOTOGRAPHIE.

3 Vue du grand portique du pavillon central, par MM. Bisson frères, sculptures de MM. E. Robert, Diebold, Villain, Desbœuf. Une feuille sur bristol. Prix : 60 fr.

4 La même sur jésus. Prix : 10 fr.

5 La même sur demi-colombier. Prix : 6 fr.

6 Vue générale prise de la grande avenue des Champs-Élysées, par MM. Bisson frères. Une feuille demi-colomb. 5 fr.

7 La même. Une demi-feuille jesus. 4 fr.

8 Vue du pavillon principal et de la grande porte d'entrée, par MM. Bisson frères. Une feuille demi-col. Prix : 5 fr.

9 Vue générale prise a vol d'oiseau,

par MM. Bisson frères. Une feuille demi-colombier. Prix : 5 fr.

22* VUE DE LA GALERIE DES MACHINES PRISE DE LA PLACE DE LA CONCORDE, par MM Bisson frères, sur papier bristol. Prix : 60 fr.

23* LA MÊME sur jésus. Prix : 10 fr.

24* LA MÊME sur demi-colomb. Prix : 6 fr.

TYPOGRAPHIE.

29 VUE DE LA GRANDE FAÇADE PRISE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, par M. Provost, d'après M. Viel. Une feuille grand-raisin tirée à deux teintes. Prix : 1 fr.

30 VUE DE LA GALERIE DES MACHINES PRISE DE LA PLACE DE LA CONCORDE, par David. Feuille grand-raisin tirée à deux teintes. Prix : 1 fr.

31* VUE GÉNÉRALE PRISE A VOL D'OISEAU. Dessin par M. Provost. Une feuille grand-raisin tirée à deux teintes. Prix : 1 fr.

32* VUE GÉNÉRALE PRISE DE LA GRANDE AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, par M. David. Feuille grand-raisin tirée à deux teintes. Prix : 1 fr.

33* VUE DE LA GRANDE FAÇADE PRISE DES CHAMPS-ÉLYSÉES. Dessin typographique sur grand-raisin. Prix : 50 c.

34 COLLECTION DE PETITES VUES TYPOGRAPHIQUES sur 1/4 raisin. Prix : 30 c.

35 *Idem* sur 1/8 raisin. Prix : 15 c.

PLANS POUR MM. LES ARCHITECTES.

12 ÉCHAFAUDAGE DE L'INTÉRIEUR DU PALAIS, par MM. Bisson frères. Une feuille jésus. Prix : 6 fr.

13 ÉCHAFAUDAGE DU GRAND PORTAIL, par MM. Bisson frères. Une feuille jésus. 6 fr.

14 ÉCHAFAUDAGES ET FONTES DE L'INTÉRIEUR, par MM. Bisson frères. Une feuille jésus. Prix : 6 fr.

15 PLAN GÉNÉRAL DU REZ-DE-CHAUSSÉE, par MM. Bisson frères, d'après les plans de M. Viel. Une feuille jésus. Prix : 6 fr.

16 COUPE TRANSVERSALE DU PALAIS, par MM. Bisson frères, d'après les plans de M. Viel. Feuille demi-colomb. Prix : 5 fr.

17 COUPE PERSPECTIVE ET VUE INTÉRIEURE, par MM. Bisson frères, d'après les plans de M. Viel. Une feuille demi-col. Prix : 5 fr.

18 VUE GÉNÉRALE DE LA FAÇADE ET DE LA COUPE, par MM. Bisson frères, d'après M. Viel. Une feuille demi-col. Prix : 5 fr.

AQUARELLES TYPOGRAPHIQUES.

25* VUE DE LA GRANDE FAÇADE PRISE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, par M. A. Feart, d'après les plans de M. Viel. Une feuille demi-jésus. Prix : 2 fr. 50 c.

26* VUE DE LA GALERIE DES MACHINES PRISE DE LA PLACE DE LA CONCORDE. Une feuille demi-jésus. Prix : 2 fr. 50 c.

27* VUE GÉNÉRALE PRISE A VOL D'OISEAU. Une feuille demi-jésus. Prix : 2 fr. 50 c.

28* VUE GÉNÉRALE PRISE DE LA GRANDE AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES. Une feuille demi-jésus. Prix : 2 fr. 50 c.

19* VUE INTÉRIEURE PRISE DE L'ENTRÉE DE LA NEF, PAVILLON DE L'EST. Dessin par Max. Berthelin. Une feuille demi-jésus. Prix : 2 fr. 50 c.

61* VUE INTÉRIEURE DE LA GALERIE DES MACHINES. Dessin par Max. Berthelin. Une feuille demi-jésus. Prix : 2 fr. 50 c.

Toute demande au-dessus de 10 fr. accompagnée d'un mandat de poste ou d'un bon sur Paris est adressée *franco*; ces demandes peuvent être faites en indiquant seulement les numéros mis devant chaque article.

INDUSTRIE.

SOCIÉTÉ BRETONNE DES TANGUIÈRES.

(Suivant acte passé devant Me Lefeuvre, notaire à Rennes).

CHEMIN DE FER

DE

RENNES A LA MER

Par décret du 14 mai dernier, inscrit au *Bulletin des Lois* sous le n° 297, la SOCIÉTÉ BRETONNE DES TANGUIÈRES a obtenu la concession d'une voie ferrée de Rennes aux Tanguières, situées vis-à-vis le Mont-Saint-Michel. Le cautionnement de cent mille francs étant versé, les ingénieurs sont sur les lieux, et les travaux vont commencer.

CAPITAL SOCIAL :

12,000,000 de francs divisés en 120,000 Actions au porteur de 100 francs chacune,

En trois émissions de 40,000 actions chacune :

La première est émise, et les deux autres le seront lors de la nouvelle concession demandée pour la ligne de GRANVILLE à LAVAL, venant joindre la première ligne à PONTORSON.

GÉRANT : M. ANGE JUMELAIS.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

EN BRETAGNE :

MM. RIEFFEL ❋, directeur de l'École impériale d'agriculture de Grand-Jouan;

NEVEU-DEROTRIE, inspecteur d'agriculture, professeur d'économie rurale à Nantes;

BODIN ❋, directeur de la ferme modèle des Trois-Croix;

DE POMMEREUIL (Henri). propriétaire à Fougères (Ille-et-Vilaine).

A PARIS :

MM. CUNÉO D'ORNANO ✱ (le marquis);

DE COURNON, ancien préfet du Cantal.

DECAZES, O. ✱ (le baron), ancien consul général.

DE CASES (le baron Théodore), propriétaire à Paris;

CONSEIL JUDICIARE.

EN BRETAGNE :

MM. JOUIN, ancien député;

ESNAULT, avoué;

LEFEUVRE, notaire.

A PARIS :

MM. FRESLON, avocat;

MEIGNEN, notaire;

GUIDOU, président de la chambre des avoués.

Le chemin de fer de Rennes à la mer, destiné à mettre la tangue à la portée de toute la France, est appelé aux résultats les plus considérables. Une longue expérience a démontré par des produits merveilleux que la tangue, sablon de mer composé de chaux, de phosphate et de sel, est l'engrais le plus productif qui soit. Les cultivateurs des environs en enlèvent annuellement vingt millions d'hectolitres qui servent à la culture de huit cents kilomètres carrés environ. Rien que sur son propre parcours, le chemin de Rennes à la mer permettra d'approvisionner plus de seize cents kilomètres carrés.

Cette voie ferrée correspondant avec les canaux de Bretagne, sur lesquels la Compagnie va créer un service de bateaux, la tangue, livrée aux prix les plus minimes, couvrira bientôt les terres incultes de Bretagne, et ses bienfaits s'étendront avant peu sur toute la France.

Cette voie ferrée ayant pour mission spéciale d'augmenter dans les plus vastes proportions la production agricole, on est fondé à dire que c'est là mieux qu'une affaire excellente : c'est une affaire d'utilité publique.

BANQUIERS :

Les Comptoirs d'escompte des villes de Rennes, Nantes, Saint-Malo et Morlaix;

A PARIS, *MM. A. BEAUSSIER et Cᵉ, boulevard Poissonnière*, 14;
MM. PIQUET et Cᵉ, à Laval.

LE VERSEMENT EST DE 50 FRANCS PAR ACTION.

La Souscription est ouverte : EN BRETAGNE, *aux Comptoirs ci-dessus indiqués;*

A PARIS, *chez MM. A. BEAUSSIER et Cᵉ, banquiers, boulevard Poissonnière*, 14.

Siége de la Société, à Paris, rue Caumartin, 39.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28 — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

GÊNES.
LIVOURNE.
CIVITA-VECCHIA.
NAPLES.
MESSINE.
MALTE.

ALLER. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
RETOUR — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h. du matin.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de :
MALTE.
SYRA.
SMYRNE.
METELIN.
DARDANELLES.
GALLIPOLI.
CONSTANTINOPLE.

ALLER. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin.
RETOUR. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h du soir.
Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna.

—

Voie de :
MESSINE.
LE PIRÉE (Athènes).
CONSTANTINOPLE.

ALLER. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir.
RETOUR — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance au Pyrée avec Syra, Salonique et Nauplie; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sébastopol).

LIGNE DE SYRIE.

(d'Alexandrie à Constantinople et *vice versâ*), par :

JAFFA.
BEYROUTH.
TRIPOLI.
LATTAQUIÉ.
ALEXANDRETTE.
MERSINA.
RHODES.
SMYRNE.

Départ de Marseille (voie d'Égypte), le jeudi de chaque deux semaines, à dater du 24 mai.
Correspondance à Smyrne avec la ligne du Levant (voie de Malte).

LIGNE D'ÉGYPTE.

MALTE.
ALEXANDRETTE.

ALLER. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 24 mai.
RETOUR. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 3 h. du soir, à dater du 19 mai.

LIGNES D'ALGÉRIE.

ALGER. — Départs de Marseille et d'Alger, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.

ORAN. — ALLER. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi.
Retour — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.

BONE.
STORA.
PHILIPPEVILLE.
TUNIS.

Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

OBSERVATIONS. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes.

La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports.

Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

BILLETS DE RETOUR. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

BILLETS DE FAMILLE. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour.

Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe	Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	GÊNES	68	41	27	17	SYRIE. (Voie du Levant.)	RHODES	410	260	178	112
	LIVOURNE	80	48	32	20		MERSINA	460	30[illegible]	2[illegible]3	125
	CIVITA-VECCHIA	105	63	42	26		ALEXANDRETTE	467	312	207	125
	NAPLES	150	90	60	37		LATTAQUIÉ	470	315	218	127
	MESSINE	192	116	77	48		TRIPOLI	471	315	214	126
	MALTE	210	132	88	55		BEYROUTH	463	308	207	128
							JAFFA	482	321	217	133
LEVANT.	SYRA et PIRÉE	330	210	110	87	ALGÉRIE.					
	SMYRNE	370	240	160	100		ALGER	80	60	25	»
	METELIN	390	247	165	103		ORAN	122	18	50	»
	DARDANELLES	400	252	165	105		STORA	103	82	30	»
	GALLIPOLI	410	265	180	116		BONE	118	92	35	»
	CONSTANTINOPLE	420	279	186	116		TUNIS	127	103	55	»
	VARNA (de Const.)	60	40	20	»						
ÉGYPTE.	ALEXANDRIE	450	280	190	120	GRÈCE.	SALONIQUE (du Pirée)	73	48	22	18
							NAUPLIE (Idem)	24	16	10	8

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.



LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

EXPOSITION UNIVERSELLE.

V.

La Cour de Cassation vient de rendre un arrêt qui touche trop directement à l'avenir d'une de nos plus importantes industries pour qu'il ne trouve pas sa place dans notre chronique ordinaire sur l'*Exposition*. On sait que MM. Christofle et Ce exploitaient en France, depuis longues années, par suite de brevets d'importation, les procédés *électro-chimiques* de M. Elkington pour l'argenture. Or, tandis que les brevets d'invention obtenus en Angleterre par M. Elkington expiraient il y a dix mois, et que l'industrie anglaise entrait en pleine possession de l'*électro*, sans que son inventeur cherchât à demander à la loi une plus longue protection, MM. Christofle et Ce élevaient la prétention de donner à leurs brevets la durée qu'aurait eue le brevet d'invention lui-même. A l'aide d'incessants procès en contrefaçon, ils fermaient en réalité cette industrie à la libre concurrence, jusqu'au moment où la Cour suprême vint déclarer que le droit privatif que leur conféraient les brevets de M. Elkington avait depuis longtemps cessé d'exister.

Cet attachement immodéré de MM. Christofle et Ce pour leurs brevets d'importation devait avoir un fâcheux résultat, c'est qu'à l'abri d'une position dont un arrêt consacre aujourd'hui l'illégalité, *seuls*, parmi nos fabricants français, ils ont exposé des produits en orfévrerie argentée, tandis que nos autres orfévres, MM. Balaine et fils, Thouret, Guyeton, etc., auraient pu, par leurs efforts, imprimer de nouveaux progrès à cette industrie, plus complétement alors représentée par la France à l'Exposition universelle. Et à propos d'orfévrerie, qu'il nous soit permis de regretter que dans cette grande lice industrielle nous ayons à constater l'absence de M. Odiot, et que la haute réputation de sa maison n'ait pas été, à ses yeux, comme une obligation de prendre part à l'Exposition. Par suite de l'expiration des brevets de MM. Christofle et Ce, MM. Balaine et fils vont joindre l'argenture à leur fabrication d'orfévrerie et de plaqué; nous ne doutons pas qu'ils n'obtiennent dans cette nouvelle branche de leur industrie le succès qui s'attache à leurs autres produits, succès que justifient les objets qu'ils exposent et qui fixeront pour un moment notre attention.

Nous remarquons dans l'exposition de ces fabricants une théière en argent, pièce isolée d'un thé complet qu'ils exécutent, et qui, par le fini du travail, l'élégance de la forme et la pureté du dessin, est un objet tout à fait artistique. L'industrie de l'orfévrerie plaquée doit à cette ancienne et consciencieuse maison de grands progrès; c'est

(1) Le prix de la souscription à ce Bulletin est de 5 fr. par an. — Bureau, rue Bleue, 5.

ainsi qu'à l'aide de leur outillage ils sont parvenus à établir, sans augmentation de prix, des plats et autres objets destinés au service de la table et dont les moulures en argent pur ont remplacé les moulures en plaqué; c'est ainsi qu'ils allient si intimement l'argent au plaqué, que les pièces ainsi composées paraissent être fabriquées en argent massif. Au point de vue commercial, MM. Balaine et fils se sont appliqués à mettre leurs produits au niveau de toutes les fortunes par la modération des prix. En résumé, cette maison qui, pour la sixième fois, prend part à nos expositions, et qui, dès 1834, obtenait déjà la médaille d'argent « pour une collection très-variée, disait à cette époque le rapporteur du jury central, de pièces en plaqué de fort bonne exécution, » soutient dignement au Palais de l'Industrie la réputation qu'elle a conquise.

Si l'on ne perd pas de vue que nous sommes à l'Exposition universelle, que là nous avons sous les yeux tous les produits de l'industrie qui se mêlent, se touchent, se rapprochent sans lien d'unité entre eux, que là le sacré se heurte au profane, qu'à côté des œuvres les plus sérieuses se rencontrent des créations d'un tout autre ordre, on comprendra que nous passions sans transition du plaqué à la fabrication des gants, de la maison Balaine et fils à la maison Jouvin et Cᵉ. Après tout, la ganterie française, si justement renommée et qui mérite la préférence sur la plupart des produits étrangers du même genre par la beauté, la douceur, le brillant des peaux, par la pureté des couleurs, l'élégance et la précision de la coupe et l'art de la couture, constitue une industrie dont on ne soupçonne pas en général toute l'importance. Avant de nous arrêter devant l'exposition de MM. Jouvin et Cᵉ, qui, depuis plusieurs années surtout, ont donné à cette industrie un essor considérable, nous emprunterons à des documents officiels quelques détails intéressants sur la fabrication des gants de peau.

En 1849, cette fabrication occupait en France près de 30,000 ouvriers, répartis entre Paris, Grenoble, Milhau, Niort, Chaumont, Lunéville, etc., et représentant une valeur de production annuelle de trente-six millions de francs! L'exportation des gants de peau a pris depuis trente ans un développement considérable et qui chaque année augmente d'importance; le chiffre de ces exportations, qui ne s'élevait pas à dix millions en 1834, dépassait, en 1849, vingt-neuf millions de francs. C'est que nos gants fins sont recherchés dans tous les pays, en Russie, en Allemagne, en Hollande, au Brésil, aux Indes; c'est que nous avons enlevé à l'Angleterre même, où l'industrie de la ganterie de peau est cependant considérable, la consommation nationale, ne laissant aux gants anglais que les colonies anglaises pour débouché principal.

De toutes les inventions qui depuis le commencement de ce siècle se sont produites dans l'industrie des gants, on peut dire qu'une seule a été féconde en bons résultats, qu'une seule a donné à son auteur une célébrité méritée, nous voulons parler de la coupe mécanique des gants soit par l'emporte-pièce, soit par le calibre, et qu'on doit à M. Jouvin. C'est à ces inventions et aux ingénieuses combinaisons imaginées pour permettre de ganter avec précision toutes les mains que la maison Jouvin est redevable de la vogue incontestée dont elle jouit et de la haute récompense (la médaille d'or) que le jury lui décernait à l'Exposition de 1849. Nous ne saurions donner une plus juste idée de l'importance de cette maison, fondée en 1817 par M. Jouvin, qu'en indiquant le chiffre annuel de ses affaires, qui dépassent, pour la consommation intérieure et pour l'exportation, un million cinq cent mille francs. MM. Jouvin et Cᵉ, qui ne fabriquent que des gants de luxe, emploient deux mille personnes, sans morte-saison dans leur travail. Ces honorables industriels doivent la réputation dont ils jouissent en France comme sur tous les marchés étrangers, non-seulement à l'excellente qualité de leurs gants, pour lesquels ils mettent en usage les meilleures peaux, mais encore aux améliorations incessantes qu'ils apportent dans leur fabrication, témoin un nouveau genre de boutons-agrafes des plus ingénieux et des plus commodes; cette réputation, ils la doivent aussi

à la loyauté de leurs transactions, qui se font directement, sans intermédiaires, sans représentants, sans voyageurs.

A de charmantes mains gantées de *Jouvins* (les vrais gants ont pris ce nom), qui de mieux séant qu'un éventail, si surtout cet éventail est sorti de la fabrique de Duvelleroy? Nous nous faisons ici l'écho des femmes, meilleurs juges que nous des choses élégantes, et qui placent M. Duvelleroy au premier rang de nos éventaillistes, qu'il s'agisse soit d'éventails ordinaires, soit de ces éventails dont l'orfèvre, le sculpteur et le peintre font d'incomparables objets d'art.

M. Duvelleroy expose, dans une vitrine qui abrite les plus délicates industries parisiennes, des éventails fort remarqués. Leurs riches montures sont en nacre sculptée ou en ivoire travaillé à jour comme une fine dentelle; l'émail et l'or s'y marient, et les feuilles appliquées à ces montures sont signées des noms aimés de Gavarni, de Géniole, de Cicéri. Mais en dehors de ces bijoux, en dehors par exemple de ces éventails *genre antique* recréés, ressuscités par M. Duvelleroy et que la cour de France, où l'éventail florissait dès le commencement du XVIe siècle, aurait enviés, ce fabricant nous présente dans son exposition particulière un choix complet d'éventails, différant par le style et variant du prix le plus élevé au plus bas prix. Pour faire descendre ces éventails au degré d'incroyable bon marché auquel M. Duvelleroy peut les vendre, il n'a rien moins fallu qu'une révolution opérée dans les anciens procédés de fabrication; aussi est-ce à l'aide de l'emporte-pièce, du découpoir et du balancier se substituant au travail à la main avec une exactitude et une régularité supérieure, que notre habile éventailliste a pu obtenir une fabrication rapide et une très-grande économie dans le prix de revient. L'exposition de M. Duvelleroy prouve au surplus, par les perfectionnements qu'il ne cesse d'apporter dans son industrie pour lutter dignement sur les marchés étrangers, qu'il a voulu justifier de nouveau les récompenses qu'il obtenait à l'Exposition nationale de 1849 et à l'Exposition de Londres.

L'Exposition offre aujourd'hui le plus beau spectacle, car elle resplendit enfin de toutes ses merveilles. Peut-on imaginer un plus beau coup d'œil que celui que présente la galerie française du premier étage, où se trouvent la joaillerie dont nous avons parlé, les dentelles, les châles, les étoffes de soie, les broderies? Les broderies! rappelons, en ce genre, les beaux stores brodés de M. Juigné (ancienne maison Constant Bouhours), qui vient de compléter dignement son exposition en nous offrant un riche choix des magnifiques étoffes qu'il fait fabriquer pour ameublements, rideaux, tentures, etc., et des portières en Aubusson d'un très-grand style, admises dans la rotonde des Panoramas avec les splendides tapisseries des Gobelins et de Beauvais.

Et les dentelles! de quel éclat ne brillent-elles pas à l'Exposition, où la Belgique et la France luttent par la beauté de leurs produits, qu'on ne saurait, en vérité, souhaiter plus parfaits! Si nous admirons dans la montre de MM. Duhayon et Brunfaut, de Bruxelles, deux magnifiques parures, l'une en application, l'autre en valencienne, et qui appartiennent à la nouvelle maison « la *Compagnie lyonnaise*, » boulevard des Capucines, ne remarquons-nous pas dans l'exposition française les points d'Alençon de MM. Videcoq et Simon? MM. Pigache et Mallat n'exposent-ils pas un volant en dentelles noires, d'une très-grande beauté et destiné à l'Impératrice? Quoi de plus remarquable que cette parure en dentelles noires, châle, volants, garnitures, fabriquée par M. Ad. Pagny, et qui est également la propriété de la *Compagnie lyonnaise*? L'Exposition atteste, au surplus, que ces magasins s'adressent, en tous genres, aux meilleurs fabricants. C'est pour la même Maison que, dans l'industrie des étoffes de soie, le produit national par excellence de notre industrie, MM. Schulz frères et Béraud ont exécuté un manteau et une robe de cour, tant admirés, brochés en velours sur un champ d'or, un lampas à gros bouquets des champs, etc.; c'est pour elle encore, c'est pour cette mai-

son, qui aspire au monopole des plus belles étoffes, qu'ont été fabriqués la majeure partie des magnifiques produits qui composent les expositions de MM. Champagne et Rougier, de MM. Girodon, Mathevon et Bouvard, de M. Ponson, etc., qui assurent à cette de notre branche industrie une supériorité incontestable.

Nous nous sommes trouvé aujourd'hui en plein chapitre de toilette, gants, éventails, dentelles, soieries; ajoutons quelques lignes au chapitre, et à la toilette quelques fleurs cueillies dans la fabrique, nous allions dire dans la serre où M. Dutéïs les fait éclore sous les doigts des plus habiles ouvrières. Les vitrines de M. Dutéïs, soit dans une des galeries du Palais de l'Industrie, soit dans la nef principale, renferment des plantes étrangères et des plantes vulgaires artificielles de mousseline et de batiste reproduites avec un art infini. Ces vitrines sont fort recherchées par les dames, qui ne sauraient ambitionner pour leurs coiffures de ville ou de soirée, pour une parure de bal ou pour orner

Ces chapeaux si petits qui coûtent tant d'argent,

des fleurs où l'art se rapproche plus de la nature, qui voudraient se faire une couronne de ces beaux camélias épanouis en espalier dans l'exposition de ce fabricant, qui admirent, les unes ces jacinthes de toutes couleurs, charmants trompe-l'œil pour nos jardinières, d'autres le feuillage et les fleurs veloutées de l'héliotrope du Pérou, — la plus belle, disent les savants, des soixante-quatre espèces que compte ce genre de plante. — Placée sous le patronage du monde élégant, la maison Dutéïs soutient avec succès à l'Exposition la réputation que l'industrie parisienne s'est faite dans la spécialité des fleurs artificielles.

Nous indiquons, dans une autre partie de notre *Bulletin* et d'après *le Moniteur*, la pensée qui a présidé à l'organisation de trains de plaisir à prix réduits. Toutefois nous sommes forcé de reconnaître ici que les meilleures et les plus libérales idées semblent fatalement détournées de leur cours pour tout ce qui regarde l'Exposition universelle. D'une mesure excellente en principe, les compagnies de chemins de fer, mal conseillées même dans leur propre intérêt, ont fait quelque chose de mesquin, sans portée, et qui n'atteindra pas le but. Comment! les chemins de fer ne donnent à leurs voyageurs, en leur accordant, il est vrai, une diminution de 40 0/0 sur les tarifs et deux billets pour l'Exposition, qu'un délai de quarante-huit heures à passer à Paris! Or de deux choses l'une : si ces voyageurs emploient leurs deux jours à visiter les deux Expositions, leurs billets d'entrée *gratuite* leur coûtent fort cher; s'ils ont la fantaisie assez légitime de voir Paris, alors ils ne pourront pas voir l'Exposition; et ce Paris, objet de leur pérégrination, comment le verront-ils, en quarante-huit heures, autrement qu'à *vol d'oiseau*, du haut de la colonne de la place Vendôme ou de l'Arc de Triomphe? Tels qu'ils sont conçus, ou plutôt tels qu'ils sont mis à exécution, les trains de plaisir ne sont qu'une amère dérision. Ces trains de plaisir ne seront profitables aux compagnies, ils n'attireront de nombreux voyageurs à Paris, de nombreux visiteurs à l'Exposition, et c'est là le point capital, que quand ces compagnies accorderont à leurs passagers une semaine au moins de séjour à Paris, c'est-à-dire le temps à peine nécessaire pour parcourir le Palais de l'Industrie et le Palais des Beaux Arts, pour arpenter la capitale, ses jardins, ses boulevards, pour saluer à la hâte ses monuments. Jusque-là les trains de plaisir ne nous apparaissent que comme une mystifiante illusion. E. Ber.

BRONZES.

MAISON E. DE LABROUE.

S'il est vrai de dire que, depuis l'époque d'Alexandre, que depuis le statuaire Lysippe, de Sicyone, jusqu'aux Keller frères, au XVII[e] siècle, et même jusqu'à nos jours, il n'y a pas eu, en ce qui concerne le bronze, de progrès notables dans la fonte même du métal, il faut reconnaître au moins que de grands perfectionnements ont été apportés dans les procédés en usage, et que nos bronzes d'art, comme exécution, n'ont surtout rien à envier au passé.

Nous ne pouvions nous défendre de cette remarque en étudiant de près, soit au Palais des Beaux Arts, soit au Palais de l'Industrie, les bronzes qui sortent des fabriques de M. E. de Labroüe, que nous trouvons au premier rang d'une industrie si dignement, si largement représentée à l'Exposition. Un des traits caractéristiques du goût de M. E. de Labroüe, c'est le choix heureux des modèles qu'il doit reproduire, tous signés des meilleurs noms parmi les artistes français ou étrangers. Dussions-nous être accusé de donner à cette rapide analyse un air de parenté avec un catalogue, nous ne pouvons nous empêcher de dire que ces artistes se nomment Pradier ou Geefs, Pollet ou Schanwerk, qu'ils s'appellent encore Fraikins ou Michel Pascal, Feuchères, Falconet ou Clodion, que toutes les belles œuvres de la statuaire sont encore en un mot dans le domaine de M. de Labroüe, qui nous rend, par leur exécution, le mouvement, le sentiment et la vie que portent en elles ces œuvres originales.

Le groupe en marbre de Guillaume Geefs, par exemple, *le Lion amoureux*, qui figure dans le principal salon de l'Exposition belge, au Palais des Beaux Arts, pouvait-il être reproduit plus heureusement que ne l'a fait notre habile bronzier? Tranquillement assise sur la croupe nerveuse de son formidable amant, la jeune femme, étudiée avec tant de soin par le sculpteur, a-t-elle rien perdu de sa pose heureuse, de sa désinvolture? Disons tout de suite que nous retrouvons aux Beaux Arts d'excellents bronzes de M. E. de Labroüe : *La première heure de la nuit*, par Pollet, de grandeur naturelle, et qui, réduite aux plus petites proportions, est une des choses les plus admirables dans l'exposition de ce fabricant, tant la pensée de l'artiste revit avec toute sa pureté dans ces reproductions. C'est au Palais des Beaux Arts que M. de Labroüe expose encore la *Vénus coupant les ailes à l'Amour*, charmante composition de Schanwerk et, — bronze et marbre, — *les Enfants aux raisins*, de Pascal, à qui nous devons cette autre inspiration heureuse, *le Vendredi saint*. Qui n'a pas été attiré par ce vieux moine, ces enfants et cette croix? qui n'a pas été saisi par la pensée religieuse qui domine ce groupe, écho d'une des plus belles pensées de l'Écriture? Le bronze pouvait-il interpréter plus fidèlement le marbre de Pascal?

On peut dire que ces bronzes, dus à l'habileté des artistes que dirige M. E. de Labroue, sont eux-mêmes des créations. Est-ce que Pradier eût hésité à signer ce bronze, *Vénus consolant l'Amour*, d'après une de ses œuvres les plus complètes? N'a-t-il pas fallu pour produire ce bronze s'identifier avec la pensée de l'artiste? De même pour *la Pandore* et *les Étoiles* du même maître, de même encore pour *l'Amour captif*, de Fraikins, pour les deux groupes de Jacquet, *les Enfants maraudeurs* et *la Baigneuse*, de Falconet. Nous ajouterons, quant à ce dernier bronze, qu'il nous offre la meilleure reproduction du marbre célèbre qui a sa place au Louvre, et qui mérita à Falconet le prix d'honneur. Chaque fois que nous avons visité les bronzes de M. de Labroüe, qui n'expose d'ailleurs, ainsi qu'on l'a dit, que ce qu'il *fabrique*, que ce qu'il *vend* dans ses

magasins, et qui nous montre ainsi son industrie dans sa vérité vraie, chaque fois nous avons découvert un bronze nouveau qui nous avait échappé : tantôt un très-beau vase, d'après Ferrat, tantôt une pendule sévère que surmonte un *Léonard de Vinci*, de Feuchères, hier encore un faune et une nymphe de Clodion, l'habile sculpteur, le statuaire par excellence.

A en juger par le mérite d'exécution des bronzes que nous venons d'indiquer, mérite qui se révèle à un même degré dans deux grandes statues qui ornent la nef principale du Palais de l'Industrie, *la Toilette de Vénus*, par Lévêque, et *le Bûcheron*, de Franceschi, nous ne doutons pas que M. E. de Labroüe n'exerce sur son industrie une influence heureuse. Cette influence sera d'autant plus grande, que cet industriel applique tout à la fois sa fabrication aux bronzes d'art et aux bronzes d'ameublement; et comme il n'abdique jamais ses tendances d'artiste, celles-ci profitent à tous ces bronzes destinés à l'ornementation, candélabres, lampes, garnitures de cheminée, et qui tous se recommandent par le bon goût du travail, par l'élégance des formes. L'exposition de M. de Labroüe ne saurait donner, relativement à cette branche de son industrie, qu'une idée incomplète de sa fabrication; c'est dans ses magasins de la rue des Filles-du-Calvaire qu'on peut en apprécier toutes les ressources. En résumé, si la mise en œuvre du bronze, et pour les arts utiles et pour les beaux arts, est au nombre des fabrications où la France excelle et auxquelles les étrangers ne sauraient nous opposer de rivaux, on peut affirmer que M. E. de Labroüe aura contribué à conserver à notre industrie des bronzes cette supériorité traditionnelle.

LA MAISON MAME ET Ce DE TOURS.

Dans la partie nord-est du Palais de l'Industrie, à peu de distance du transept, en regard même de l'estrade élevée par l'Imprimerie Impériale, se trouve la vitrine dans laquelle la maison Mame et Ce, de Tours, a exposé quelques spécimens des produits de sa triple industrie, des feuilles imprimées et des caractères, — des livres, — des reliures. De ces trois industries pour ainsi dire de la même famille, de ces trois industries qui, malgré le lien de connexité qui les unit, s'exercent généralement dans des établissements et sous des directions séparées, MM. Mame et Ce n'en ont fait qu'une à laquelle ils ont consacré la vaste usine qu'ils possèdent à Tours.

L'idée qui les a inspirés dans cette organisation est évidemment une idée d'économie industrielle pratique, idée vraie, juste et féconde, puisque c'est à elle que la maison Mame doit d'avoir pu exposer cette année son volume de *la Touraine*, qui est un des chefs-d'œuvre les plus admirables que contienne le Palais de l'Industrie, et d'être à même, tout en créant de pareils modèles de typographie et de gravure de luxe, de mettre au service de l'éducation et de la jeunesse les collections d'ouvrages les plus variées, les mieux appropriées à leur destination tant par la moralité de leur texte que par la netteté de leur impression et par la modicité de leur prix.

Ce volume de *la Touraine* a été l'objet de soins de toute sorte. Sous le rapport de la typographie et des gravures, il mérite d'être cité à côté de l'*Imitation de Jésus-Christ*, exposée par l'Imprimerie Impériale; au point de vue de l'art de l'imprimerie, il a sur l'œuvre sortie des presses du gouvernement cette supériorité qu'il a été fabriqué dans des conditions plus commerciales, tiré à la mécanique et à un nombre assez considérable, tandis que le livre auquel nous le comparons a été établi dans des conditions tellement exceptionnelles, que si l'on voulait en faire l'objet d'un commerce, chaque exem-

plaire devrait être vendu environ deux mille francs. Or *la Touraine* de MM. Mame et Ce se vend au prix de cent francs.

Le texte de ce volume magnifique a été écrit sous la direction de M. l'abbé J.-J. Bourassé, correspondant du Comité de l'histoire, de la langue et des arts de la France, président de la société archéologique de la Touraine, qui a tenu à honneur de fixer dans des pages éloquentes et précises les fastes historiques, littéraires et artistiques de cette province importante, si riche en souvenirs et en monuments. Rien n'a été négligé pour donner à l'exécution matérielle tout l'éclat que comportent les arts appelés à y concourir. Quatorze estampes gravées sur acier, quatre planches imprimées en couleur, plus de trois cents vignettes sur bois de toutes dimensions représentant des scènes historiques, des monuments, des paysages, des portraits, le tout gravé d'après MM. Karl Girardet et Français, en constituent l'illustration; une carte coloriée comportant la province de Touraine et le département d'Indre-et-Loire permet d'embrasser d'un seul coup d'œil les modifications topographiques qu'a subies ce beau pays depuis la nouvelle division géographique et administrative de la France. Les ornements ont été dessinés par M. Catenacci, un artiste qui a fait preuve d'une étude approfondie de la Renaissance et d'un grand talent d'ajustement. Le tirage du texte et des gravures fait honneur à M. Adolphe Duval, un de ces artisans artistes qui savent élever leur profession. Enfin le papier fabriqué tout exprès est d'une pureté, d'une fermeté de pâte qui prouve péremptoirement que quand la librairie française voudra employer de beaux papiers pour l'impression des ouvrages de luxe, il lui suffira d'en avoir la volonté.

Ce beau livre est un spécimen du degré de perfection et d'éclat auquel peut atteindre un établissement typographique bien organisé; mais ce n'est pas par ce travail seulement qu'il faut juger la maison Mame et Ce. Elle a exposé aussi des volumes choisis dans les nombreuses collections de livres qu'elle a consacrées à l'instruction, à l'éducation et à l'amusement de la jeunesse et de l'enfance. Ici, c'est la *Bibliothèque illustrée de la jeunesse*, format grand in-8°, dans laquelle on remarque un livre sur Rome, de Mme la comtesse de la Rochère, un *Voyage en France*, par Mme Amable Tastu, ouvrages ornés de cartes et de gravures; une autre collection in-8°, connue sous le titre de *Bibliothèque de la jeunesse chrétienne* : nous y avons distingué, entre autres, un *Don Quichotte* en deux volumes, illustré par Grandville, des œuvres choisies de Silvio Pellico et de nombreux ouvrages historiques; plus loin la *Bibliothèque illustrée des petits enfants* en deux séries, l'une petit in-8°, l'autre petit in-12; trois autres séries de la *Bibliothèque de la jeunesse chrétienne*, formats in-12 et in-18, composées de livres spécialement composés pour la moralisation de l'enfance; d'un autre côté, trois séries in-8° et in-12 de la *Bibliothèque des Écoles chrétiennes*, les Bibliothèques catholiques des familles, la Bibliothèque pieuse des maisons d'éducation; puis enfin de très-nombreuses variétés de livres de la liturgie romaine, de livres d'offices et de piété, tous ornés de gravures.

Il serait superflu de parler du soin qui préside au choix des livres qui composent ces différentes collections, de la scrupuleuse surveillance qu'exercent sur leur rédaction des hommes spéciaux dont l'expérience en matière d'éducation morale et religieuse est une irrécusable garantie : on sait que la maison Mame a su mériter et conserver depuis longues années la confiance de tous les établissements consacrés à l'instruction de la jeunesse, à qui elle fournit les livres d'étrennes et les livres de prix; mais on ne saurait trop louer les progrès de la fabrication de ces ouvrages, tous imprimés avec une netteté et une correction irréprochables et néanmoins livrés à la consommation à des prix d'une modicité incroyable. Or le bon marché en fait de livres d'éducation est un progrès d'une incontestable importance, surtout quand il se concilie avec l'excellence de l'exécution, puisque, grâce à lui, l'instruction devient accessible à toutes les classes

de la société. Nous ne pouvons nous empêcher de citer quelques exemples de ce bon marché ; une jolie édition illustrée des *Fables de La Fontaine*, ornée de 105 vignettes et d'un frontispice, coûte : brochée, 45 cent., reliée en percaline, 1 fr. 20 ; un alphabet in-12, orné de 80 vignettes, coûte : cartonné, 35 cent. Des volumes in-8° sont cotés 2 fr. 15 et 1 fr. 75 ; une collection tout entière, composée de 112 volumes in-18, ornés d'une gravure sur acier, porte la marque de 20 cent. chaque volume broché; cartonnés, ces volumes s'élèvent au prix de 35 cent.

Nous ne citerons pas les prix des autres collections de la maison Mame ni les tarifs de ses reliures, il nous suffira de dire qu'ils sont généralement proportionnés à ceux que nous venons d'énoncer. Ces progrès économiques que nous nous sommes borné à signaler ne peuvent manquer d'intéresser vivement la commission du jury de l'Exposition universelle, qui ne se contentera probablement pas du fait économique et sera curieuse aussi d'étudier les moyens par lesquels il s'est produit. Pour se rendre compte de ce phénomène, c'est dans l'établissement de MM. Mame et Cᵉ, à Tours, qu'il faut aller l'étudier, qu'il faut aller voir les matières premières entrer sous la forme de manuscrits, de rames de papier, de caractères, de cartons et de peaux, se transformer par le travail et passer à l'état de volumes brochés et reliés.

La maison Mame, fondée depuis une cinquantaine d'années, s'est accrue progressivement et continuellement, et a fini par former une usine à peu près unique en Europe, en raison tant de l'importance de sa production que de la variété des travaux qu'elle exécute. Une seule fois, en 1848, elle a subi un temps d'arrêt; mais, grâce à l'intelligente et ingénieuse libéralité de ses administrateurs, elle a su acquérir de nouveaux titres au dévouement des artisans et des artistes qu'elle emploie. Après avoir dépensé une partie de ses capitaux dans la production de livres inutiles qui s'entassaient invendus dans ses magasins, M. Mame reconnut et constata que ses fonds s'épuiseraient très-rapidement, s'il s'obstinait à les consacrer à une fabrication qui occasionnerait des frais matériels considérables ; il réfléchit qu'en économisant les achats de papier, de charbon, de caractères, de cartons, de cuirs et de peaux, il pourrait réserver le reste de ses fonds à ses ouvriers et subvenir à leurs besoins assez longtemps peut-être pour permettre d'attendre la reprise des affaires et la résurrection commerciale qui ne pouvait manquer de se produire. Il se borna donc à exécuter seulement les travaux dont le placement était assuré, et il plaça le capital dont il pouvait encore disposer de façon à en prélever chaque semaine la somme indispensable à la vie de tous ses ouvriers et de leurs familles. Ce qu'il avait prévu arriva ; les trente mille francs ainsi employés n'étaient pas entièrement épuisés, que déjà les demandes de livres se multipliaient et qu'il se trouvait à même de reprendre un à un tous les ouvriers restés momentanément dans une inaction forcée.

Aujourd'hui la maison Mame et Cᵉ occupe douze cents ouvriers et ouvrières, met en mouvement plus de vingt mécaniques à vapeur servant à imprimer, à glacer, à couper et monter le papier, emploie vingt presses de taille-douce pour les gravures, et produit par jour une moyenne de 150.000 feuilles, soit 15.000 volumes in-12.

Au milieu de tous les accroissements et développements successifs qui l'ont amenée à cette puissance de production, la maison Mame ne s'est présentée que deux fois dans les expositions industrielles : en 1849, elle a obtenu la médaille d'or ; en 1851, à l'Exposition universelle de Londres, elle a été classée parmi les impressions de premier ordre et a reçu du jury la *médaille de prix*.

J. Raymond.

BIBLIOGRAPHIE.

Peu de nouvelles, mais d'excellentes nouvelles! Le second volume de l'*Astronomie populaire* de François Arago vient enfin de paraître à la librairie de MM. Gide et Baudry. Cet ouvrage posthume, qui est publié, d'après l'ordre de l'illustre vulgarisateur de la science astronomique, sous la direction de M. J.-A. Barral, résume admirablement les cours qui attiraient une si grande foule d'auditeurs à l'Observatoire. On retrouve à chaque page de ce livre, écrit sur un sujet si abstrait, cette parole à la fois éloquente et claire, qui savait rendre la science accessible et attrayante à tous, faciliter le travail en élaguant les difficultés, en aplanissant les aspérités que tant de savants avant et après lui ont semblé au contraire vouloir multiplier et exagérer comme pour défendre les approches de leurs domaines. Ce second volume se compose de huit livres qui traitent successivement : de *la voie lactée* et de son avenir; — des *mouvements propres des étoiles et de la translation du système solaire*, avec une étude sur les instruments perfectionnés; — du *soleil* et de la question de savoir si le soleil est habité; — de *la lumière zodiacale;* — des *comètes*, chapitre rempli de questions d'une haute importance sur l'influence atmosphérique des comètes et sur le sort à venir de la terre; — de *Mercure*; — de *Vénus*. Ce résumé des sommaires dit assez l'intérêt que présente ce volume, qui est accompagné de planches dessinées avec un soin remarquable et rendues avec une netteté qui facilite singulièrement l'étude du texte.

A propos d'astronomie, il n'est peut-être pas hors de propos de dire un mot d'une brochure que vient de publier M. Charles Emmanuel, auteur d'un volume, l'*Astronomie nouvelle*, qui a suscité l'année dernière des discussions et soulevé des problèmes scientifiques que les corps officiels ne se sont point encore décidés à résoudre. La brochure en question, sous ce titre moins sérieux que le sujet dont elle traite, *la Lune à l'Exposition universelle*, pose au monde savant une question assez grave relativement à une contradiction flagrante que l'auteur prétend avoir découverte entre la loi de Newton et celle de Kepler sur la force attractive et la force impulsive auxquelles est soumise la lune. Il ne nous appartient ni de juger, ni même de discuter la question; mais nous pensons qu'elle est de nature à fixer l'attention des hommes spéciaux.

Nous n'avons pas encore à constater l'apparition du cinquième volume de l'*Histoire de France* de M. Henri Martin. Le travail de remaniement auquel se livre le consciencieux écrivain en publiant la quatrième édition de cet ouvrage important retarde de quelques jours la publication de ce volume. Nous pouvons toutefois annoncer qu'il paraîtra à la librairie Furne le 10 de ce mois. L'auteur a livré les dernières pages de son manuscrit qui s'arrête au milieu du règne de Charles VI. Déjà il a mis la main au volume suivant, pour lequel il prépare une étude entièrement nouvelle sur la grande et héroïque figure de Jeanne d'Arc.

La librairie Furne publiera aussi en même temps la fin du premier volume de la *Géographie universelle* de Malte-Brun, mise au courant de la science actuelle par M. Th. Lavallée.

Il nous reste à recommander encore le travail si curieux de M. Audiganne sur les *populations ouvrières de France*, que publie la librairie Capelle, et une brochure d'une haute utilité pour les familles, que M. Louis Bellet vient de faire paraître chez Dentu. Cette brochure contient tous les renseignements et tous les commentaires relatifs au *nouveau mode de libération du service militaire*, institué pour la création de la caisse de dotation de l'armée.

ANNUAIRE BIBLIOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER.

M. Techener a publié sous ce titre, depuis 1851, les catalogues raisonnés d'une partie des livres que renferme sa librairie. Nous avons sous les yeux le quatrième *Annuaire* (1) qu'il a fait paraître tout récemment, et nous l'avons lu avec plaisir. Ce n'est point une nomenclature sèche et aride de livres plus ou moins importants; c'est une revue littéraire d'ouvrages qui méritent de fixer l'attention de tous ceux qui aiment les beaux livres. Signalons, en premier lieu, une collection de livres imprimés par Pierre Didot, le plus célèbre typographe français de notre siècle, qui ne se contentait pas de publier avec soin de belles éditions, mais qui fondait lui-même les caractères qu'il mettait en œuvre, et savait les harmoniser avec les divers formats qu'il adoptait pour ses publications. On est peut-être surpris que des livres dont l'impression date à peine de 50 ans figurent dans les catalogues d'une librairie qui, d'après sa réputation européenne, doit uniquement posséder des volumes rares et précieux, ou, par exception, quelques charmantes réimpressions d'excellents ouvrages, tirées à petit nombre et promptement vendues aux amateurs d'élite.

Il faut savoir que Pierre Didot a réimprimé avec un goût exquis et une rare élégance, dans les premières années de la Restauration, une série de livres connue sous le nom de Collection des meilleurs ouvrages de la langue française, *dédiée aux dames et publiée sous le patronage de la duchesse d'Angoulême.* Depuis 1824 environ, ces volumes sont restés enfouis dans un ancien monastère, et l'on prisait comme des raretés les ouvrages détachés de cette délicieuse collection, qui de temps en temps étaient livrés au commerce : on les payait donc fort cher. Mais il y a peu de temps, P. Didot a cessé de vivre, et le fonds de sa librairie a été vendu aux enchères. M. Techener est devenu acquéreur d'une grande partie de ces petits volumes, et les offre aujourd'hui à prix réduits dans son quatrième *Annuaire.*

Cette collection est précédée dans l'*Annuaire* par les Œuvres de Racine, 1801-5, 3 vol. grand in-fol. Cette admirable publication, tirée à petit nombre, fut proclamée par le jury des arts *la plus belle production typographique de tous les pays et de tous les âges.* Ce livre splendide est enrichi de 57 gravures exécutées par les premiers artistes de Paris, tels que Moitte, Gérard, Girodet, etc., et d'un frontispice, chef-d'œuvre dessiné par Prudh'on et gravé par Marais. L'éditeur avait fixé le prix de cet ouvrage pour les non-souscripteurs à 2,700 fr. avec épreuves avant la lettre, et à 1,800 fr. avec épreuves après la lettre. Quoique le nombre des exemplaires existant encore soit fort restreint, M. Techener a abaissé les prix du Racine de P. Didot à 680 fr. et 380 fr., au lieu de 2,700 fr. et 1,800 fr.

N'oublions pas quelques exemplaires de la *meilleure* édition du Roman de la Rose, revue par Méon, 4 vol. in-8°, impr. par P. Didot. Cette publication est le résultat de quinze années de travaux, et M. Méon a rétabli le texte du *Roman de la Rose* en comparant ensemble plus de 40 manuscrits.

Les éditions de P. Didot n'occupent pas entièrement le quatrième *Annuaire* de M. Techener. On y trouve encore un grand nombre de brochures et de livres sur l'archéologie, composés par M. Raoul-Rochette. Nous citerons en première ligne les Monuments inédits d'antiquité figurée, 1833, *impr. royale*, 1 vol. gr. in-fol. Ce magni-

(1) Cet *Annuaire*, ainsi que les précédents dont il reste encore quelques exemplaires, se délivrent gratuitement à la librairie J. Techener, 20, place du Louvre.

fique ouvrage, d'une exécution splendide, contient plus de 100 planches accompagnées d'un texte qui abonde en faits nouveaux, en descriptions et en explications ingénieuses des monuments. Le volume relié coûte 75 fr.

Prenons note du *Catalogue des livres et estampes de la bibliothèque de M. Armand Bertin*, précédé d'une introduction par M. de Sacy, d'un essai sur la vie de M. Bertin, par M. Cuvillier-Fleury, et suivi d'une bonne liste de l'œuvre de NANTEUIL. N'oublions pas enfin l'*Introduction à la vie dévote du bienheureux François de Sales*, nouvelle édition revue et corrigée par M. Silvestre de Sacy, de l'Académie française, 1855, 2 vol. in-16. Cette réimpression du livre populaire de saint François de Sales est un pendant que M. de Sacy a voulu donner à sa charmante *Imitation de Jésus-Christ*. Les mêmes soins, le même goût ont présidé à l'une et à l'autre publication.

Le quatrième *Annuaire* se termine encore par l'annonce d'un choix de publications importantes faites par M. Techener, parmi lesquelles nous citerons :

Historiettes, ou Mémoires de Tallemant des Réaux, 3e édition, publiée sur le manuscrit original et dans son véritable autographe, par MM. de Monmerqué et Paulin Paris. Six vol. in-8. Chaque volume. . . . . 7 fr. 50.

Édition grand in-8, format et papier des publications de la société de l'Histoire de France. . . . . 12 fr.

Grand papier de Hollande (*tirée à très-petit nombre*). . . . . 20 fr.

Chaque historiette est suivie de commentaires historiques, littéraires, de lettres, de pièces et de documents relatifs à l'histoire de Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, entièrement inédits.

Les Grandes chroniques de France, publiées par Paulin Paris, membre de l'Institut; 1839, 6 vol. petit in-8. . . . . 28 fr.

Tous les hommes qui s'occupent de l'histoire de France sont obligés d'avoir sous la main ce récit original des faits de nos premiers rois; c'est un livre aussi utile, aussi indispensable dans la bibliothèque d'un historien, d'un homme politique et dans une bibliothèque publique, que le Code est indispensable à un homme de loi. Nous devons ajouter qu'en tête de cette nouvelle édition M. Paulin Paris a publié deux dissertations curieuses et très-intéressantes sur ce monument historique. Les notes et les éclaircissements historiques dont le texte est accompagné rendent cette édition bien plus complète que les éditions anciennes, d'ailleurs presque introuvables aujourd'hui.

Les Manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par Paulin Paris; 1848, 7 vol. in-8, 45 fr.

Chaque volume se vend séparément. . . . . 7 fr.

Il y a cinquante exemplaires tirés grand in-8°, papier vélin.

Très beau livre. Chaque volume se vend. . . . . 18 fr.

C'est une histoire des manuscrits français que possède la Bibliothèque impériale. « Description des manuscrits, conjectures sur leur date, leurs propriétaires, leurs ornements, leur reliure, leurs scribes et leurs enlumineurs, notice sur leurs auteurs connus ou probables, discussion des sentiments que l'on a jusqu'à présent émis sur leur compte, citations nombreuses, particularités qui les concernent, voilà ce que je me suis proposé d'indiquer avec plus ou moins d'étendue. » (*Préface.*)

L'*Annuaire* dont nous rendons compte n'est qu'un fragment bien court du catalogue général de la librairie de M. Techener. Nous avons commencé à pénétrer dans cette vaste collection, en parcourant le premier volume de la *Description bibliographique des livres choisis en tous genres* (1) que ce libraire vient de publier avec les prix de vente. Nous attendrons avec impatience le second volume de cet ouvrage, qui intéresse également les savants et les gens du monde.

(1) Ce premier volume contient 6,000 articles présentant près de 20,000 volumes.

REVUE FINANCIÈRE.

La grande, et on pourrait dire l'unique affaire de la quinzaine qui vient de s'écouler, a été la souscription de l'emprunt. Le monde financier et le public de toutes les classes, à Paris comme dans nos provinces les plus reculées, n'ont guère eu d'autre préoccupation; c'est à qui trouvera le moyen le plus ingénieux de porter au trésor, et de faire accepter surtout, les capitaux de l'épargne et les capitaux momentanément distraits d'un autre placement ou d'une autre destination.

L'autorité a dû régulariser et contenir cet envahissement d'un nouveau genre, où se glissait, il faut bien le dire, à côté d'un mouvement sérieux, un mouvement d'agiotage, dont les conséquences pouvaient devenir dangereuses pour le crédit public lui-même.

Un instant on a pu craindre que les souscriptions de 50 fr. de rente déclarées officiellement non réductibles n'arrivassent à absorber la plus grande partie de l'emprunt, et que les banquiers comme les grands capitalistes ne fussent exclus encore cette fois, comme ils l'avaient été aux deux emprunts précédents.

Déjà de tous côtés l'esprit d'agiotage avait dressé ses batteries et faisait usage de noms de toute sorte et de toute qualité pour s'assurer par ces moyens frauduleux une part certaine de l'emprunt; mais, avertie par les abus qui avaient déjà dénaturé, au mois de janvier dernier, les intentions du gouvernement, l'autorité a, par de sages mesures, arrêté à temps ou au moins rendu difficiles ces inventions et ces manœuvres scandaleuses.

Grâce aux mesures prises, les capitaux sérieux auront une part convenable de l'emprunt, et la portion irréductible profitera en grande partie à ceux qui, dans les intentions du gouvernement, devaient en profiter.

Quoiqu'il doive se passer quelques jours encore avant que l'on connaisse officiellement le chiffre de la souscription, l'opinion générale est que les petites souscriptions, la *coupure* de 50 fr., comme on dit à la Bourse, n'absorbera pas plus de 250 millions. Il resterait donc à peu près les deux tiers à répartir entre les autres souscripteurs.

A quel chiffre peut-on porter les souscriptions dépassant 50 fr. de rente? Les avis ont beaucoup varié sur cette question importante perpétuellement agitée à la Bourse pendant ces derniers jours. On a tour à tour réduit ce chiffre ou on l'a exagéré. Enfin on parait s'accorder à croire que la répartition ne donnera guère qu'un quart ou un cinquième des sommes demandées et souscrites.

C'est sur ces données, toujours trop incertaines, que se sont basées les principales, presque les seules opérations de la Bourse depuis quinze jours. Sauf quelques incidents dont nous parlerons, toutes les affaires de la Bourse ont roulé sur des arbitrages entre l'emprunt et le 3 0/0 ancien. Les spéculateurs vendaient de la rente dans la proportion de leur souscription à l'emprunt; tel, par exemple, qui avait souscrit 12,000 fr. de rente, vendait 30,000 fr. de rente 3 0/0. Cette opération, en apparence simple et facile, a séduit beaucoup de monde, mais elle n'est pas sans danger, et si, comme nous le croyons, les vrais banquiers et les grands capitalistes sont restés étrangers à ces opérations, il pourrait bien y avoir du mécompte pour ceux qui en ont couru les chances.

Quoi qu'il en soit, ces ventes multipliées et renouvelées ont arrêté le mouvement de reprise qui avait signalé l'émission de l'emprunt, et fait retomber la rente à 66 fr.

Il est temps, au reste, que les préoccupations de l'emprunt cessent de peser sur la place; l'argent est devenu fort rare depuis que la souscription est ouverte et même depuis qu'il est question de l'emprunt. Le prix exorbitant des reports dit assez quelle est à cet égard la situation véritable du marché.

Cette situation a éveillé la sollicitude de la Banque de France, qui vient de prendre une décision de nature à l'alléger beaucoup.

La Banque a décidé qu'elle opérerait directement au trésor, pour le compte des souscripteurs, les versements de septembre, octobre et novembre, moyennant :

1° La remise préalable du certificat de dépôt constatant le paiement du dixième qui sert de garantie ;

2° Le versement du *cinquième* du montant du versement à faire.

Le versement du cinquième pourra être fait en valeurs admises aux avances. — Les avances seront faites pour trois mois et renouvelables aux conditions établies pour les prêts sur titre.

Il est probable que la société du Crédit mobilier viendra également en aide au marché, et que, le poids de l'emprunt cessant de peser sur toutes les transactions, les affaires pourront reprendre une élasticité qu'elles semblent avoir perdue en ce moment.

Nous avons souvent fait remarquer dans des circonstances diverses, souvent difficiles, la bonne tenue des chemins de fer. Elle n'a jamais été aussi remarquable que pendant la période que nous venons de traverser. La rente a baissé, les affaires ont été à peu près nulles, les reports très-élevés; on a fait argent de tout, hormis des actions de chemins de fer, qui se sont maintenues avec une fermeté constante. Il est vrai que les recettes justifient parfaitement la faveur que nous signalons. Elles se sont élevées encore, d'après les derniers comptes rendus, dans une proportion considérable. Quelque élevés que soient en général les prix actuels, ils s'expliquent et se justifient par les revenus. Les capitaux engagés dans ces valeurs ont raison de ne pas les abandonner pour courir d'autres chances : où trouveraient-ils un placement meilleur?

Le principal incident de la Bourse, en dehors de l'emprunt, a été la hausse considérable des actions du Crédit mobilier. A la dernière liquidation, les actions du Crédit mobilier étaient au moins très-lourdes, et ne se maintenaient pas sans peine au-dessus de 900 francs. Tout à coup et en quelques jours elles ont monté, et avec une vivacité extrême, de plus de 100 francs.

Le décret qui sanctionne la fusion des compagnies d'éclairage au gaz qui desservent la ville de Paris, et le contrat intervenu entre la ville, les compagnies fusionnées et MM. Pereire, a bientôt donné la véritable explication de cette hausse des actions du Crédit mobilier. Quoique MM. Pereire soient seuls personnellement partie au contrat, il ne peut être douteux que la société du Crédit mobilier ne participe pour une part importante dans les avantages de cette grande affaire.

L'éclairage de la ville de Paris, comme les omnibus, passe aussi sous le patronage puissant du Crédit mobilier, qui semble destiné à résoudre toutes les grandes questions d'industrie si longtemps débattues et laissées pendantes au grand préjudice de tous les intérêts. Cette puissance d'initiative et de décision qui caractérise la société générale du Crédit mobilier lui fait dans le monde des affaires une situation sans rivale, et s'il y a lieu de s'étonner d'une chose, c'est assurément que ses actions ne soient pas placées plus haut qu'elles ne le sont dans la faveur de tout capitaliste qui sait se rendre compte de la valeur d'un placement.

Pendant qu'on préparait la fusion des compagnies d'éclairage au gaz de la ville de Paris, il s'est produit à la Bourse une affaire qui fait grand bruit sous le titre d'*Union des Gaz*. Cette société, qui n'a rien de commun avec l'affaire des gaz de Paris, a vu ses actions faire en un mois une prime de 250 francs sur un capital versé de 200 francs. Ce qu'est l'affaire en elle-même, bien peu le savent. On a parlé de procédés nouveaux et économiques; mais personne, surtout à la Bourse, ne connait les résultats acquis. C'est un phénomène comme on n'en voit qu'à la Bourse.

Au reste, la vente était au gaz cette semaine. On a recherché d'abord et tout naturel-

lement les actions des gaz de Paris, ensuite on a retiré de l'oubli, peut-être injuste, où on les laissait, les actions de l'Alliance, ou gaz à l'eau, qui ont presque remonté au pair.

Pour les gaz on a un peu négligé tout le reste, même les meilleures affaires, comme la Compagnie impériale des voitures de place, les Omnibus, les actions de la Société maritime.

On a tenté aussi de ranimer les docks, mais la tentative n'a pas eu de succès. Les actions du Palais de l'Industrie restent faibles et sans affaires, quoique l'Exposition soit à son apogée.

Telle est la situation des affaires. E. Ber.

LES ATELIERS DE PHOTOGRAPHIE.

MM. BISSON FRÈRES.

Si l'on veut juger de l'état actuel des travaux photographiques, des progrès qui ont été déjà réalisés dans cette science nouvelle, de ceux qu'elle est appelée à faire, des services qu'elle doit rendre dans un temps prochain, en agrandissant ses domaines, il ne faut pas borner ses études et ses explorations au Palais de l'Industrie. La place que les produits héliographiques y occupent n'est pas en rapport avec l'importance du rôle que la photographie doit jouer dans l'industrie contemporaine. Les organisateurs de notre Exposition universelle, s'inspirant de la grande exhibition anglaise de 1851, n'ont pas assez songé à toutes les conquêtes que les photographes ont faites depuis quatre ans, et ils leur ont mesuré l'espace avec trop de parcimonie; en outre, ils ont voulu faire quelque chose pour tous les appelés et tous les nombreux élus par les commissions; il s'en est suivi que les portraits tant sur papier que sur plaques ont dû occuper la majeure partie des panneaux réservés aux épreuves héliographiques. Les reproductions de monuments, d'objets d'art et d'industrie, de machines et de modèles utiles à l'étude des sciences n'ont pu y figurer que pour un petit nombre de spécimens qui donnent une idée fort incomplète de ce que l'art des Daguerre et des Niepce de Saint-Victor est en état de produire dans ce genre de travaux.

Il faut donc, de toute nécessité, si l'on veut apprécier convenablement la situation présente des procédés et des applications de la phothographie, aller la voir à l'œuvre dans les ateliers où elle se pratique.

L'atelier de MM. Bisson frères est, sous ce rapport, un de ceux qu'on peut visiter avec le plus de fruit; il offre une sorte d'encyclopédie des travaux photographiques. Artistes tous deux, MM. Bisson n'ont cessé de travailler, depuis la découverte de Daguerre, à apporter des perfectionnements tant aux procédés physiques qu'aux substances chimiques et aux préparations employées dans les diverses opérations qui facilitent, accélèrent et améliorent les résultats de la science héliographique. Ils se sont aussi beaucoup préoccupés d'étendre les domaines de cette science en en multipliant les applications. Dès 1841, ils obtenaient les premières épreuves de portraits faits en quelques secondes; ils parvenaient à rendre exactement l'effet d'un cortége en marche et étaient chargés de reproduire les différents types de race humaine rapportés par M. le docteur Dumoustier pour servir de commentaires pittoresques au Voyage de Dumont-d'Urville. A la même époque, ils soumettaient aux savants des essais très-satisfaisants

de reproductions d'animaux microscopiques et des épreuves destinées à l'étude de l'histoire naturelle.

En 1842, ils rendaient les épreuves daguerriennes inoxydables par la dorure électrique, et ils accéléraient la sensibilité de la couche étendue sur la plaque par une combinaison du brômure d'iode et du chlorure d'iode, dont M. Payen a fait l'analyse dans son cours de chimie au Conservatoire des arts et métiers. En 1844, ils régularisaient l'action des rayons chimiques en plaçant devant l'objectif un certain nombre de verres plans de teintes variées suivant la nature des modèles. A titre de récompense pour ces divers perfectionnements, une médaille d'argent fut décernée à MM. Bisson par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Nous ne parlerons que pour mémoire de la médaille d'argent que M. Bisson et son collaborateur M. Gaugain obtinrent à l'Exposition de 1849 pour leur découverte relative au bronzage et au laitonnage de la fonte de fer et de zinc; cette industrie qu'ils ont créée et dont ils ont dû, faute de moyens de l'appliquer, laisser périmer les brevets, est aujourd'hui l'objet d'importantes exploitations; il n'y a pas lieu d'insister ici sur sa valeur, puisqu'elle est étrangère au sujet qui nous occupe.

Nous nous bornerons aussi à citer les neuf cents portraits des membres de l'Assemblée constituante, dont MM. Bisson firent sur plaques les modèles destinés à être reproduits par la lithographie. C'est surtout depuis la découverte de la photographie sur papier que les travaux des deux artistes se sont multipliés et ont produit des résultats dont l'appréciation est plus immédiatement accessible à la majorité du public : reproduction de gravures et de dessins en fac-simile, épreuves de numismatique et d'histoire naturelle, plans en perspective et plans géométraux de machines, vues de Paris, monuments et types d'architecture, dessins de modèles de bronzes, d'orfévrerie, d'ébénisterie, etc., ont été l'objet de leurs études. Ainsi, par exemple, pour ne citer que cette dernière section de leurs travaux, ils ont consacré tout un atelier et des appareils spéciaux à l'exécution sur clichés de glace des objets qui leur sont apportés par les fabricants. Ces clichés classés et rangés par ordre fournissent à volonté des épreuves parfaites aux industriels et les mettent à même de tenir leurs correspondants au courant des modèles créés par leurs maisons.

Voilà pour l'industrie et pour les arts industriels. Dans le domaine des sciences naturelles, ils ont déjà exécuté un album photographique de zoologie composé de plus de quarante planches, publié par MM. Rousseau et Devéria; on sait avec quelle sympathie l'Académie des sciences a accueilli cette nouvelle application de la photographie aux sciences naturelles, qui doit, si nous en croyons nos prévisions, prendre avant peu d'immenses développements.

Quant au fac-simile, il suffit de citer l'œuvre complet d'Albert Durer, édité par M. Clément, et l'œuvre de Rembrandt, d'après les épreuves de la Bibliothèque des estampes, édité par MM. Gide et Baudry; grâce à ces deux albums, tout le monde peut aujourd'hui posséder les compositions de ces deux grands artistes.

Enfin, après avoir signalé encore les reproductions de dessins d'après Rosa Bonheur, Yvon et une foule d'autres artistes contemporains, les travaux importants de reproduction de machines, d'instruments, d'objets d'art, d'armes, etc., qui leur sont confiés par les ministères du commerce, des travaux publics, de l'instruction publique, de la guerre, de la marine, par la direction des Beaux Arts, il nous reste à parler des vues de Paris et surtout de la grande entreprise à laquelle se sont voués les deux intelligents et ingénieux artistes sous la direction et avec le concours de nos principaux architectes, MM. Labrouste, de Gisors, Lefuel, Duban, Lassus, Vaudoyer, Viollet-Leduc, etc. C'est la reproduction photographique des plus beaux types d'architecture et de sulpture. Cet ouvrage important, que le gouvernement encourage par un certain nombre de souscrip-

tions, ne se bornera pas à donner des vues des principaux monuments historiques de France, dans le genre de ces belles épreuves de la porte de la bibliothèque du Louvre, de l'hôtel-de-ville de Paris, de l'escalier du château de Blois, qui font tant d'effet à l'Exposition; il contiendra en outre des détails, des fragments, des études des différentes parties de chaque édifice, et formera ainsi un véritable cours d'architecture historique.

Les ateliers de MM. Bisson frères, merveilleusement distribués pour ce double travail d'art et de science que comporte la photographie, donnent aujourd'hui l'idée la plus complète de ce qu'est dès à présent et de ce que peut être dans un avenir très-prochain cette industrie nouvelle, qui, depuis cinq ans surtout, marche à pas de géant dans la voie du progrès.

LA LOTERIE DE SAINT-ROCH.

Véritable œuvre de piété, la loterie dite *de Saint-Roch,* instituée pour faciliter la construction d'une église monumentale à Montpellier, mérite d'être encouragée à tous les titres. On trouvera dans nos pages d'annonces tous les détails relatifs au prix des billets et aux divers tirages. Nous nous bornons ici à citer les deux meilleures recommandations dont puisse s'honorer une pareille œuvre, savoir : le bref du pape et un extrait du mandement de Mgr l'évêque de Montpellier.

A notre Vénérable Frère Charles, *Évêque de Montpellier*, PIE IX, pape.

« Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.

« Vos lettres du 24 mars dernier nous font connaître une chose assurément bien digne de la piété et de la religion qui dominent dans votre ville épiscopale, et de nature, par conséquent, Vénérable Frère, à remplir votre cœur de joie et d'allégresse. En effet, plusieurs de ses habitants les plus considérables par leurs fonctions, leur autorité ou leur fortune se sont proposé, ainsi que vous nous l'écrivez, d'honorer saint Roch, leur concitoyen, d'un culte plus solennel que jamais, et de l'entourer des démonstrations d'une tendre piété. C'est dans ce but qu'il ont résolu d'élever un temple qui, dédié au Dieu très-bon et très-grand en l'honneur de ce saint, témoigne hautement de l'antique et pieuse dévotion que professe cette ville si illustre, et qu'elle fait éclater surtout envers le Bienheureux qui a pris naissance dans ses murs. Et, nous aussi, nous donnons notre approbation à l'excellente pensée de ces hommes, et de plus nous croyons devoir leur décerner, Vénérable Frère, les éloges qu'ils méritent, puisque nous reconnaissons qu'en formant ce projet ils ont voulu se confier et se recommander encore davantage, eux et la ville tout entière, à la protection tutélaire de leur patron et concitoyen.

« Daigne le Dieu tout-puissant exaucer ce vœu général pour le salut et la conservation des habitants de cette ville si éminemment religieuse! et que du haut des cieux, où il réside, le bienheureux Roch se montre, dans toutes les calamités, le patron et le protecteur fidèle du pays qui l'a vu naître! Aussi est-ce notre désir qu'elle soit le présage du succès d'une si grande et si bonne œuvre, la bénédiction apostolique que nous vous donnons du fond du cœur et avec la plus tendre affection, à vous-même, Vénérable Frère, ainsi qu'au clergé et au peuple fidèle de votre diocèse tout entier.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 28 avril 1855,

« L'an IXe de notre pontificat.

« Pie IX, Pape. »

Extrait du Mandement de Mgr l'Évêque de Montpellier.

« Saint Roch n'avait pas d'église aux lieux qui l'ont vu naître et mourir, et saint Roch est peut être de tous les saints le plus populaire. Mais le peuple qui l'invoque et en est presque toujours exaucé, ce peuple du Languedoc, aux instincts si généreux et à la foi si expansive et si vive, s'est dit : « Il faut que NOTRE SAINT ait, dans sa « ville natale, un temple digne de lui, digne de nous, digne de la France entière, dont « il est l'enfant et l'ami, comme il est notre compatriote et notre frère. » Eh bien! ce temple, saint Roch l'aura; nous le lui donnerons en cette forme ogivale, en ces proportions gigantesques qui seront une réparation tardive, mais réelle, pour tous ces dédains que l'art dévoyé s'est permis, surtout dans notre pays, et que l'art, revenu à lui-même, se reproche comme une injustice et dont il s'accuse comme d'un délire qu'il ne sait pas s'expliquer.

« Oui, N. T. C. F., ils vont revivre au milieu de nous, ardents et forts, unanimes et constants, ces élans populaires vers les grandes œuvres, auxquels l'Église de France a dû toutes ces constructions magnifiques, tous ces monuments d'une grandeur incomparable qui ont jadis couvert le sol de la Gaule chrétienne, et que ne sut ni respecter ni comprendre le dernier de nos siècles, tant aminci par l'impiété! Protecteur, en quelque sorte, donné à l'Église par le ciel où il réside, contre tous les fléaux qui, de temps en temps, viennent désoler la terre, saint Roch, votre glorieux concitoyen, verra l'époque actuelle, plus intelligente que sa devancière, lui élever enfin, dans sa patrie, un temple vraiment digne de la foi de vos aïeux et de cette piété à vous, que vient de célébrer, en des paroles émues, la bouche la plus auguste qui puisse s'ouvrir sur le monde, pour l'enseigner et le bénir. »

FAITS DIVERS.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

S. A. I. le prince Napoléon, président de la commission impériale de l'Exposition, avait, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, engagé les compagnies de chemins de fer à organiser, à des prix réduits, des trains spéciaux pour l'Exposition universelle.

Cette pensée vient d'être réalisée. Toutes les compagnies se sont empressées de souscrire aux propositions qui leur ont été faites à ce sujet, et depuis le dimanche 22 juillet dernier, des trains spéciaux sont organisés sur toutes les lignes de chemins de fer qui sillonnent la France.

Ces trains spéciaux, dits *trains d'Exposition*, partent des divers points de l'empire pour arriver à Paris le dimanche matin, et repartent le mardi matin pour leur destination, laissant ainsi 48 heures aux personnes qu'ils ont amenées pour visiter l'Exposition universelle et les merveilles de la capitale. Le prix des places dans les trains d'Exposition est réduit de 40 p. 0/0 sur le tarif actuel.

En outre, au moyen d'un arrangement pris avec la compagnie du Palais de l'Industrie, les personnes munies de *cartes des trains d'Exposition* ont le droit de visiter gratuitement le Palais de l'Industrie et celui des Beaux Arts, ou deux fois successivement, à leur choix, l'un des deux palais.

Cette heureuse combinaison amènera, de tous les points de la France et de l'Europe,

une affluence considérable de visiteurs à Paris; elle sera, sans aucun doute, imitée par les gouvernements voisins dont les lignes de chemins de fer s'embranchent avec les nôtres, et qui voudront profiter de cette circonstance pour faire participer leurs nationaux au spectacle intéressant et instructif que présente l'Exposition universelle. C'est, du reste, le vœu exprimé par leurs commissaires dans les déclarations successives qu'ils ont publiées dans les journaux de leurs pays, au sujet de notre Exposition.

Ainsi, grâce à la mesure provoquée par S. A. I. le prince Napoléon, le nombre des visiteurs à Paris sera augmenté dans une proportion incalculable, et cette solennité nationale sera féconde pour tous : pour les populations, auxquelles les prix réduits des chemins de fer permettront plus facilement le voyage de Paris, et pour le commerce de la capitale, qui avait craint un moment de voir s'évanouir les espérances que l'Exposition universelle de 1855 avait fait concevoir à tout le monde.

—Le prince Napoléon vient d'adresser aux présidents de classe du jury international la circulaire suivante :

« Monsieur le président,

« Les dispositions du décret du 10 mai 1855, relatif aux récompenses à décerner par le jury, sont formelles, et je réclame votre concours pour en assurer la stricte application dans votre classe et dans votre groupe.

« C'est surtout en matière de proposition pour la médaille d'or, considérée comme grande médaille d'honneur, qu'il est de la plus haute importance que le jury se conforme rigoureusement aux prescriptions du décret. Les grandes collections, très-complètes et très-instructives, ou la perfection *exceptionnelle* des produits, ou le très-grand bon marché, ou les découvertes très-importantes arrivées à l'état de grande application industrielle, sont les seuls titres qui puissent donner droit à la médaille d'or.

« Toute considération d'origine ou de nationalité, tout souvenir de récompenses antérieures doivent être écartés par les juges du concours universel ouvert en ce moment. Le jury ne se laissera pas surprendre non plus par des tours de force accidentels, qui ne sont pas l'expression d'une fabrication régulière et habituelle ou le résultat d'une nouvelle conquête, d'un progrès réel et sérieux de l'industrie.

« La seule circonstance qui puisse embarrasser le jury est celle où un certain nombre d'industriels exposants étant arrivés ensemble à un haut degré de perfection, sans qu'aucun d'eux présente rien d'exceptionnel et devienne par là supérieur aux autres, il peut y avoir doute sur le point de savoir à qui la médaille d'or doit être attribuée. Pour ce cas spécial, qu'il est utile de prévoir, la médaille d'or devra être décernée aux groupes industriels dont ces exposants font partie, et le rapport du jury mentionnera particulièrement les noms des industriels exposants dont le mérite collectif aura valu à leur groupe cette haute distinction.

« Veuillez, monsieur le président, communiquer cette lettre aux membres du jury de votre classe et les inviter à s'en pénétrer, afin de conserver aux récompenses toute la valeur qu'elles doivent avoir, de maintenir entre toutes les classes l'unité d'appréciation, et de prévenir les difficultés et les inconvénients graves qui résulteraient de l'annulation certaine, par le conseil des présidents, de toute proposition ou de tout vote de récompense qui ne serait pas strictement conforme aux règles établies par la commission impériale.

« Recevez, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

« *Le président de la commission impériale et du conseil des présidents,*

« NAPOLÉON BONAPARTE. »

— MM. les membres du jury international ont offert au prince Napoléon un banquet qui a eu lieu lundi 23 juillet au Jardin-d'Hiver. M. Dumas, sénateur, a porté le toast à l'empereur. M. le marquis d'Hertford a porté la santé du prince Napoléon, président de la commission impériale. Le prince Napoléon a prononcé le discours suivant :

« Je remercie mes nobles amis, M. Dumas et lord Hertford, des paroles bienveillantes qu'ils viennent de prononcer au nom de l'illustre assemblée qui m'a invité à ce banquet. La plus grande part de ces éloges doit revenir aux hommes éminents et dévoués qui m'ont aidé à organiser l'Exposition universelle.

« Je vous propose, messieurs, un toast : « A la prospérité des peuples civilisés, re-« présentés par les membres du jury international et par messieurs les commissaires « des gouvernements étrangers. »

« Nous avons fait ce qui dépendait de nous pour vous recevoir tous, Français et étrangers, avec une sincère cordialité.

« En dehors de l'Exposition, nos illustres hôtes étrangers doivent avoir beaucoup vu et, sans doute, un peu réfléchi. Ce n'est pas en vain qu'ils seront venus étudier la France, son peuple et son gouvernement. J'espère qu'ils seront satisfaits de notre hospitalité.

« Notre gouvernement a donné une preuve de confiance dans sa force en montrant la France dans les graves circonstances où se trouve l'Europe ; c'est, messieurs, qu'il croit la France bonne à voir pour tous ! Notre pays combat à l'extérieur pour la justice et la civilisation ; il soutient une guerre grande par la puissance de notre ennemi, difficile surtout par son éloignement et par la difficulté de l'atteindre.

« Sans s'effrayer de ce lourd fardeau, le gouvernement de l'empereur a osé entreprendre une Exposition universelle. La France et tous les pays amis ont répondu à son appel. L'enseignement sérieux qu'atteste le succès obtenu, c'est de démontrer la force d'une démocratie organisée.

« En effet, nous sommes une nation de démocratie et d'égalité, par nos mœurs, nos institutions et surtout par notre but. Chez nous, l'employé devient ministre, l'ouvrier industriel, le paysan propriétaire, le soldat général, le peuple entier se couronne en élevant au trône une dynastie de son choix.

« Le souverain comprend le génie de sa nation, et, grâce à cette union d'idées, de sentiments entre le peuple et son chef, malgré les obstacles, les calomnies et les rancunes individuelles des personnalités noyées dans le mouvement résurrectionnel de notre pays, la France voit couler, avec douleur, mais sans faiblesse, le sang de ses généreux enfants; elle donne directement et sans intermédiaires 1,500 millions en moins d'un an; son commerce prend un essor extraordinaire; ses revenus augmentent; des travaux gigantesques embellissent la capitale et les villes de nos départements; la France enfin tout entière apporte les produits de son travail et de son génie à l'Exposition universelle de l'Industrie et des Beaux Arts.

« Chaque peuple applique le progrès avec les formes politiques et sociales qui lui sont propres; il est faux de vouloir trouver une formule universelle; l'important, c'est que l'on marche dans la voie de progrès vers le bien-être moral et matériel des masses. C'est à cela que l'on reconnaît, en dehors et au-dessus de vaines formes, la raison d'être des gouvernements, la grandeur des peuples.

« Que ceux qui ont vu la France avec impartialité réfléchissent et prononcent !

« Si je ne me trompe pas sur les suites de cette union internationale, un grand but moral aura été atteint, peut-être supérieur encore au résultat matériel. L'idée de la confédération des pays civilisés aura fait un grand pas, et la France aura l'insigne honneur d'y avoir contribué, sans égoïsme, sans idée de domination, mais uniquement pour le bien général, ainsi que cela ressort de ses instincts et de sa mission d'initiative.

« La confédération européenne pourra s'appuyer sur la gloire des champs de bataille, sur le commerce développé et facilité, sur l'application des découvertes modernes.

« Le monde civilisé ici représenté ne doit former qu'une grande famille dans l'avenir. Si j'ai pu contribuer dans une faible part à ce noble résultat, mon ambition et ma conscience sont satisfaites; et si j'étais assez heureux pour faire partager le sentiment si profond qui m'anime, pour trouver dans chacun de vous un travailleur et un défenseur de cette même idée, notre but serait bien avancé!

« Ce concours sera un point de départ fécond.

« Aux membres du jury international et à messieurs les commissaires étrangers! »

— L'inauguration du chemin de fer de Strasbourg à Haguenau a eu lieu le 18 juillet.

La compagnie du chemin de l'Est, à laquelle appartient la nouvelle voie, était représentée par MM. Halopeau et de Bougerel et par M. de Régel, ingénieur de la Compagnie, auquel revenait l'honneur de l'exécution des travaux de construction.

Vers neuf heures et demie, les invités ont pris place dans un convoi spécial composé d'une quinzaine de voitures. Au départ, la marche a été lente; on a voulu, avec raison, donner le temps d'examiner tous les travaux déjà achevés ou sur le point de l'être. Il faut convenir que toutes les parties sont également bien entendues; toutes réunissent les conditions de solidité, d'élégance et même de coquetterie. On ne sait trop ce qu'il faut admirer le plus, ou les nombreux ponts qui coupent la ligne, ou les bâtiments destinés aux stations; il n'y a pas jusqu'aux simples guérites des gardes-voie qui n'aient leur cachet particulier d'élégance.

C'est à quelque distance de la station de Vendeinheim que l'embranchement sur Bischwiller et Haguenau vient se souder à la ligne de Paris. Quatre stations se trouvent sur ce tronçon: celles de Hœrdt, de Bischwiller, de Marienthal, et enfin celle de Haguenau.

Le convoi a fait une halte à chacune, pour prendre les invités de la fête.

C'est à Haguenau que devait avoir lieu la principale partie de la solennité. Un escadron du régiment de cuirassiers qui tient garnison dans cette ville était à cheval à côté de la tribune d'honneur. Vis-à-vis de cette tribune s'en élevait une autre destinée aux dames de la ville. La musique du régiment de cuirassiers saluait le cortége de ses brillantes fanfares.

Après les allocutions respectives du maire de Haguenau et du préfet, M. Rapp, vicaire général du diocèse, et récemment encore curé de Haguenau, a béni la nouvelle voie.

La fête s'est terminée par un banquet.

Vers trois heures, le convoi s'est remis en route pour le retour, et il a fait halte à Bischwiller, qui de son côté a voulu fêter les invités.

Des glaces et un punch les attendaient à leur arrivée et ont été offerts avec la meilleure grâce.

Après une heure consacrée à cette partie improvisée de la fête, le cortége a continué son chemin et est rentré à la gare de Strasbourg vers cinq heures. (*Alsacien.*)

— Une collection des plus curieuses de monnaies françaises et étrangères, celle de M. Norblin, bien connue des antiquaires et des numismates de l'Europe entière, vient d'être mise en vente au milieu d'un grand concours d'amateurs. Composée de plus de 9,000 pièces, cette collection offrait un choix remarquable de pieds-forts, d'essais, de monnaies inédites, ainsi que des pièces d'or d'une extrême rareté. Parmi les monnaies françaises qui ont obtenu le plus de faveur, il faut citer celles des règnes de Philippe de Valois et de Louis XIII. Une couronne en or, du premier règne, s'est vendue 584 fr.; un florin George, 300 fr.; un double-royal, 121 fr.; une pièce de 10 louis de Louis XIII,

avec le buste drapé, n'a pas été adjugée à moins de 550 fr.; une même pièce, avec le buste non drapé, 350 fr.; une pièce de 3 louis, avec la tranche cannelée, 242 fr.; un essai en argent de la pièce de 6 louis, avec ces mots au revers : ARTE MEA BIS IVSTVS, 159 fr.; une autre de 4 louis en or, tranche cannelée, 382 fr. Dans les monnaies étrangères : un gros en argent de Boémond VI, comte de Tripoli (1251-1274), 30 fr.; un denier en argent d'un autre comte de Tripoli, Raymond III (1187-1200), 20 fr.; un carlin en argent de Pierre Ier, roi de Chypre (1358-1369), 55 fr.

— L'Institut vient de recevoir une communication des plus intéressantes. Le tombeau d'un roi phénicien, dont le nom est peu connu, a été découvert à Beyrouth, à une grande profondeur dans le sol. L'acquisition du sarcophage en marbre noir (avec une inscription hébraïque des plus curieuses et la plus étendue, sauf une exception, qu'on ait retrouvée) a été faite par le duc de Luynes, qui, avec un désintéressement qu'égale seul son amour de la science, en a fait hommage à l'Institut. L'inscription, qui a été traduite facilement, exprime les sentiments les plus élevés, et, chose singulière, les plus conformes aux idées du christianisme sur le néant des grandeurs humaines. Puis on y dévoue, en finissant, au courroux d'Astarté celui qui profanera cette sépulture. Non loin de là, dans un caveau, devaient être les corps de la femme et des enfants, mais ces derniers sarcophages n'ont pu être découverts. L'Académie a été vivement captivée par le récit qu'a fait M. de Luynes de cette nouvelle conquête de la science. On a décidé que lecture publique en serait faite le 15 août, jour de la séance annuelle des quatre Académies.

— Les voyages par chemins de fer en Amérique ont souvent une durée de plusieurs jours; il n'est pas extraordinaire, pour une personne qui fait une excursion dans ce pays, d'être quatre ou cinq jours en route et sans s'arrêter. Dans la saison d'hiver, les lacs et les fleuves sont entièrement couverts de glaces, et il arrive fréquemment que, dans les états du nord, où les chemins de fer sont maintenant le seul moyen de locomotion, les voyages sont interrompus par les neiges qui encombrent les voies ferrées.

L'hiver de cette année restera célèbre dans les annales des chemins de fer : entre le Mississipi et Chicago, un train a été arrêté pendant vingt jours. Les Américains se proposent donc, pour rendre ces retards moins pénibles et pour accroître le comfort des voyageurs pendant une longue route, d'établir à la suite du train, des wagons divisés en chambres, ayant des lits-canapés, et dans lesquels les passagers, moyennant une somme additionnelle, pourront reposer à l'aise, et dormir profondément jusqu'au matin.

— Le bois de Boulogne est depuis longtemps le rendez-vous de l'élite de la population parisienne. Les embellissements du parc et la transformation merveilleuse de la partie la plus pittoresque en rivières, en cascades, en pelouses et en allées spacieuses, y attirent chaque jour une foule de promeneurs. Les étrangers y affluent à leur tour. Le chemin de fer d'Auteuil a popularisé cette promenade en la rapprochant de la capitale. Des trains partant deux fois par heure le matin, et trois fois par heure le soir, conduisent de Paris au bois de Boulogne, et en ramènent en vingt minutes.

— La saison des bains de mer s'annonce cette année sous les auspices les plus brillants. A la foule ordinaire des baigneurs qui vont chercher aux eaux la santé ou le plaisir, se joindront les étrangers que les merveilles de l'Exposition attirent à Paris. Parmi les établissements les plus en vogue, soit à cause de la proximité de Paris, soit à cause de la société d'élite qui les fréquente et des distractions qu'on est assuré d'y trouver, viennent en première ligne les bains de Dieppe, du Havre, de Trouville, d'Honfleur, du Tréport et d'Etretat. Les trains express, partant trois fois chaque jour, à 9 heures, 1 heure et 5 heures de la gare des chemins de fer de l'Ouest, rue d'Amsterdam, 9,

font en 4 heures 15 le trajet de Paris au Havre et à Dieppe. Des services de correspondance sont organisés au Havre pour Trouville et Honfleur, à Dieppe pour le Tréport, à la station de Saint-Romain pour Etretat.

— La compagnie des chemins de fer de l'Ouest délivrera, aux stations de Rouen, du Havre, de Dieppe, de Lisieux, de Chartres et du Mans, des billets d'aller et retour de 2e et 3e classe pour amener les voyageurs à l'Exposition universelle de Paris.

Le prix des billets est réduit de 40 p. 0/0 sur le tarif actuel. Ces billets donneront droit à deux entrées gratuites :

L'une au Palais de l'Industrie,

L'autre au Palais des Beaux Arts.

Le départ aura lieu le dimanche matin ; le retour, mardi matin.

CHEMIN DE FER DU NORD. — Tous les dimanches, à partir du 17 juin, *Train de plaisir* de Paris à Compiègne : 1re classe, 9 fr. 25 ; 2e classe, 7 fr. 25 ; 3e classe, 5 fr. 25, aller et retour compris. — Départ de Paris, 9 heures 10 du matin ; départ de Compiègne, pour le retour, 9 heures 20 du soir. — *Excursion aux ruines de Pierrefonds.*

CHEMINS DE FER DE L'OUEST. — Voyage de Paris à Londres par Dieppe et Newhaven (Brighton). — Un départ tous les jours, le dimanche excepté. — Trajet en une journée. 1re classe, 35 fr. ; 2e classe, 25 fr.

PROMENADE A ST-GERMAIN. — Un départ par heure, chemin de fer, rue St-Lazare, 124. — Le dimanche de 3 h. et 1/2 à 5 h. et 1/2, musique milit. du régim. des Guides.

CHEMINS DE FER DE VERSAILLES. — Départs toutes les heures de la rive droite, rue Saint-Lazare, 124, et de la rive gauche, boulevard Montparnasse, 44. — Visite au Musée tous les jours, excepté le lundi.

CHEMIN DE FER DU NORD

SERVICE A GRANDE VITESSE

ENTRE

PARIS, COLOGNE, BERLIN, LEIPZIG ET VIENNE.

Tous les jours *trains express* faisant le trajet du matin au soir, entre Paris et Cologne d'une part; Cologne, Leipzig et Dresde d'autre part.

Paris...... dép	7 h. matin	10 h. mat.	8 h. soir.	Vienne.... dép.	6 h. 30 m.	»	7 h. soir.
Cologne... arr.	10 h. 30 s. coucher.	6 h. mat. direct.	3 h. soir.	Dresde.... dép.	4 h. 45 m.	1 h. 15 s.	6 h. soir.
				Leipzig.... dép.	7 h. matin.	4 h. 30 s.	10 h. soir.
Cologne... dép.	6 h. 30 mat	6 h. 30 m.	5 h. 45 s.				
Berlin..... arr.	10 h 45 s.	10 h. 45 s.	7 h. 30 m.	Berlin..... dép.	7 h. matin	5 h. soir.	8 h. 30 s.
Leipzig.... arr.	9 h. 45 s.	»	8 h. 45 m.	Cologne ... arr.	10 h. 45 s.	6 h. 30 m.	8 h. 40 s.
Dresde.... arr.	12 h. 45 m.	»	1 h. 15 s.	Cologne... dép.	11 h. 30 s.	7 h. 15 m.	11 h. 30 s.
Vienne.... arr.	6 h. matin.	»	7 h. 30 s.	Paris...... arr.	5 h. 05 s.	11 h 15 s.	5 h. 05 s.

DURÉE DU TRAJET.

Paris à Berlin...	40 h. 15 m.	37 h. 45 m.	35 h. 30 m.	Berlin à Paris...	34 h. 05 m.	30 h. 15 m.	45 h. 45 m.
Paris à Vienne..	71 h. »	68 h. »	71 h. »	Vienne à Paris..	59 h. 25 m.	63 h. 40 m.	73 h. 15 m.

PRIX DES BILLETS DIRECTS VALABLES POUR UN MOIS, avec droit de séjour dans les principales villes de passage.

De Paris à	1re classe.	2e classe.	Mixtes (1).
Berlin......................	143 fr. 40	100 fr. 30	116 fr. 20
Leipzig......................	138 60	97 75	113 65
Dresde......................	131 30	107 65	123 55

(1) Les billets mixtes sont valables dans les voitures de 1re classe de Paris à Cologne, et dans les voitures de 2e classe de Cologne à destination.

TRAITEMENT HYDROTHÉRAPIQUE

DOUCHES ET BAINS SIMPLES ET MÉDICINAUX DE TOUTE ESPÈCE

A L'ÉTABLISSEMENT DES

NÉOTHERMES

56, rue de la Victoire (Chaussée-d'Antin)

A PARIS

ON REÇOIT DES PENSIONNAIRES ET DES EXTERNES.

Les Néothermes offrent aux personnes qui veulent séjourner à Paris pendant quelque temps le comfortable et l'indépendance de la vie de famille.

On peut visiter l'établissement tous les jours de midi à 2 heures.

J.-P. LAROZE, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 26; Paris.

SIROP D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES.

Il est prescrit avec un succès certain par tous les médecins qui ont constaté son action infaillible pour harmoniser les fonctions de l'estomac; il rétablit la digestion, en enlevant les pesanteurs d'estomac; il guérit les migraines, spasmes, etc. Son goût franc et agréable, la facilité avec laquelle il est supporté par le malade, tout le fait adopter comme le spécifique certain des maladies nerveuses, aiguës ou chroniques.

Il est toujours en flacons spéciaux (jamais en demi-bouteilles ni rouleaux) avec étiquette et instructions portant la signature J.-P. Laroze.

CURAÇAO FRANÇAIS HYGIÉNIQUE.

Liqueur de table préparée avec les écorces de Hollande, dont elle conserve le parfum frais et suave. Par ses propriétés TONIQUES, DIGESTIVES et STOMACHIQUES par excellence, elle réunit l'utile à l'agréable. Fabrique dans la Charente, sous la direction de J.-P. Laroze, chimiste, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 26, dépositaire général, auquel toutes les demandes doivent être adressées.

PARFUMERIE MÉDICO-HYGIÉNIQUE.

Le perfectionnement des produits médico-hygiéniques prouve d'une manière incontestable que, tout en conservant aux parfums leur finesse, il était possible de leur communiquer une action réparatrice pour entretenir, entre les divers organes soit de la peau, soit du cuir chevelu, la parfaite harmonie, qui est le complément de la santé en général. Leur composition a été dictée par la connaissance exacte des sciences naturelles et chimiques, et par la manipulation active, pendant trente années, de préparations destinées à l'usage médical.

DENTIFRICES LAROZE.

L'ÉLIXIR AU QUINQUINA, PYRÈTHRE ET GAIAC est reconnu d'une supériorité incontestable.

1° Pour conserver aux dents leur blancheur naturelle, aux gencives leur santé, les préservant du ramollissement, de la tuméfaction, du scorbut, enfin des névralgies dentaires;

2° Pour son action prompte et sûre pour arrêter la carie, et pour la spécialité incontestable avec laquelle il calme immédiatement les *douleurs ou rages de dents*.

LA POUDRE DENTIFRICE, également composée de quinquina, pyrèthre et gaïac, et de plus ayant pour base la magnésie anglaise, jouit de la propriété de saturer le tartre, l'empêche de s'attacher aux dents, et prévient ainsi leur déchaussement et leur chute.

L'OPIAT DENTIFRICE au quinquina, pyrèthre et gaïac, réunit aux mêmes propriétés que l'élixir et la poudre l'action TONIQUE qui en fait le meilleur préservatif des affections de la bouche dans la période de l'enfance à celle de l'adolescence. Il jouit de la propriété de donner du ton aux gencives, de prévenir la carie des premières dents par son concours actif à leur sain et facile développement.

EAU LUSTRALE pour embellir les cheveux, guérir et prevenir les pellicules farineuses de la tête, calmer les démangeaisons du cuir chevelu.

EAU LEUCODERMINE pour la toilette du visage, d'une action sûre et prompte pour dissiper les boutons, couperoses, dartres, feu du rasoir.

ESPRIT DE MENTHE SUPERFIN pour la table; le flacon, 1 fr. 25 c.; les 6 flacons, 6 fr. 50 c.

ESPRIT D'ANIS SUPERFIN pour la table; le flacon, 1 fr. 25 c.; les 6 flacons pris à Paris, 6 fr. 50 c.

VINAIGRE DE TOILETTE AROMATIQUE reconnu d'une supériorité incontestable pour dissiper les rougeurs, boutons; le flacon, 1 fr.; les 6 flacons, 5 fr.

HUILE DE NOISETTE PARFUMÉE pour les besoins de la toilette et l'entretien de la chevelure; le flacon, 2 fr.; les 6 flacons pris à Paris, 10 fr.

EAU DE COLOGNE SUPÉRIEURE, avec ou sans ambre; le litre, 6 fr.; le demi-litre, 3 fr.; la bouteille, 5 fr.; la demi-bouteille, 2 fr. 50 c.; le flacon, 1 fr.; les 6 flacons, 5 fr.; les 12 flacons, 9 fr.

Chez J.-P. LAROZE, pharmacien-chimiste, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26.

Expédition à toute destination.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

Gênes.
Livourne.
Civita-Vecchia.
Naples.
Messine.
Malte.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
Retour — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h. du matin.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de :
Malte.
Syra.
Smyrne.
Metelin.
Dardanelles.
Gallipoli.
Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin.
Retour. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna.

—

Voie de :
Messine.
Le Pirée (Athènes).
Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir.
Retour. — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance au Pyrée avec Syra, Salonique et Nauplie ; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sébastopol).

LIGNE DE SYRIE.

(d'Alexandrie à Constantinople et *vice versâ*), par :

Jaffa.
Beyrouth.
Tripoli.
Lattaquié.
Alexandrette.
Mersina.
Rhodes.
Smyrne.

Départ de Marseille (voie d'Égypte), le jeudi de chaque deux semaines, à dater du 24 mai.
Correspondance à Smyrne avec la ligne du Levant (voie de Malte).

LIGNE D'ÉGYPTE.

Malte.
Alexandrette.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 24 mai.
Retour. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 5 h. du soir, à dater du 19 mai.

LIGNES D'ALGÉRIE.

Alger.
Départs de Marseille et d'Alger les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.

Oran.
Aller. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi.
Retour. — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.

Bone.
Stora.
Philippeville.
Tunis.
Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

OBSERVATIONS. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes.

La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports.

Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

Billets de retour. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

Billets de famille. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour.

Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	Gênes	68	41	27	17
	Livourne	80	48	32	20
	Civita-Vecchia	105	63	42	26
	Naples	150	90	60	37
	Messine	192	116	77	46
	Malte	210	132	88	55
LEVANT.	Syra et Pirée	330	210	140	87
	Smyrne	370	240	160	100
	Metelin	390	247	165	103
	Dardanelles	400	252	168	105
	Gallipoli	410	265	180	116
	Constantinople	420	279	186	116
	Varna (de Const.)	60	40	20	»
ÉGYPTE	Alexandrie	430	280	190	120
SYRIE. (Voie du Levant.)	Rhodes	410	260	178	112
	Mersina	460	305	203	125
	Alexandrette	467	312	207	125
	Lattaquié	470	315	218	127
	Tripoli	471	315	211	128
	Beyrouth	463	308	207	128
	Jaffa	482	321	217	133
ALGÉRIE.	Alger	80	60	23	»
	Oran	122	18	50	»
	Stora	103	82	30	»
	Bone	118	92	35	»
	Tunis	127	103	55	»
GRÈCE.	Salonique (du Pirée)	73	48	22	18
	Nauplie (idem)	24	16	10	8

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).



EXPOSITION UNIVERSELLE.

VI.

L'Exposition universelle nous a fait assister depuis son ouverture au spectacle des mesures les plus étranges et les plus imprévues. Aucune de ces mesures cependant ne nous paraissait aussi bizarre que celle qui a pour but de défendre — nous ne savons encore au nom de quelle autorité — de s'arrêter devant les produits exposés pour enregistrer par écrit quelques souvenirs. Comment, sans notes, rendre compte de l'Exposition? Nous ne comprenons pas qu'on ne puisse prendre le nom et l'adresse d'un exposant, l'indication et le prix d'un objet exposé; mais nous pouvons affirmer que toute personne qui tient à la main son crayon et son carnet est interrogée par les employés préposés à la garde de l'Exposition, et invitée... à passer son chemin. Nous avouerons toutefois que nous avons transgressé la consigne et que la mémoire la plus exercée, fût-ce celle d'un bachelier la veille de son examen, ne pouvant tout retenir, nous avons commis le délit d'appeler des notes à l'aide de nos souvenirs.

C'est à ces notes que nous devons de pouvoir mentionner aujourd'hui, en attendant que nous ayons le loisir de les étudier avec le soin qu'ils méritent, les meubles d'élite exposés par MM. Grohé frères et Schaller neveu, et qui soutiennent la réputation de ces fabricants, récompensés en 1849 par la médaille d'or. Le duc d'Hamilton a acheté un des plus beaux meubles de cette exposition, témoignant, par ce choix, et de son goût et du mérite de MM. Grohé frères.

Lorsqu'on lit dans le Catalogue officiel, à la suite du nom de M. Fourdinois, ces simples mots : « Cheminée de marbre ornée de bronzes et surmontée d'une boiserie en noyer sculpté », on ne saurait se faire une idée de l'importance de l'œuvre exposée par ce fabricant. Cette cheminée est monumentale. On est vivement frappé par le développement de ses lignes architecturales, par la hauteur des colonnes dont elle est surmontée, par la sculpture magistrale des deux femmes appuyées contre ces colonnes et du groupe d'enfants qui se détache au-dessous d'un immense médaillon, lui-même sculpté. Un bas-relief en bronze court sur la frise de cette cheminée, dont la table attend encore quelque grandiose ornement. Quatre lions debout, aux angles de cette cheminée, sont cuirassés d'un écusson où viendront s'écarteler les armes princières ou souveraines de l'heureux possesseur de cette belle cheminée, qui commande l'attention non-seulement par son aspect imposant et son caractère sévère, mais encore par le fini d'exécution de

(1) Le prix de la souscription à ce Bulletin est de 5 fr. par an. — Bureau, rue Bleue, 5.

toutes ses parties, bois et bronzes, sculptures et ciselures. Digne d'orner le plus somptueux palais, la cheminée de M. Fourdinois est une des œuvres capitales de l'Exposition, et qui honore au plus haut degré l'industrie française dans la personne des artistes qui ont concouru, sous la direction de cet habile fabricant, à un ensemble aussi parfait.

Déjà, dans nos revues de l'Exposition, nous avons consacré une place importante aux arts céramiques, soit pour rendre compte des admirables produits de la Manufacture de Sèvres, soit pour faire connaître la fabrication de divers exposants français ou étrangers. Mais nous ne quittons jamais une industrie *sans esprit de retour*, comme disent MM. les avocats; aussi revenons-nous aujourd'hui à l'art céramique et à M. L. Boutigny, dont l'exposition compte, comme pièces capitales, deux magnifiques vases de porcelaine, rehaussés de médaillons finement peints, et représentant des vues de Fontainebleau et un vase pendule surmonté d'une girandole en bronze doré portant vingt-quatre lumières. Ce vase en porcelaine bleue est d'une belle exécution et d'une forme très-heureuse. M. L. Boutigny expose encore un très-beau bronze doré qui supporte des cornets en porcelaine rose tendre, émaillée de bouquets, et destinés à recevoir des fleurs. Ces cornets, qui sont au nombre de six ou sept, forment par leur réunion une pièce remarquable et dont une certaine originalité ne détruit pas le style gracieux. Nous avons revu sur l'étagère de cet exposant ces petites statuettes de dentelles habillées, dentelles en porcelaine que M. L. Boutigny offre à nos regards dans ses magasins de la galerie de Chartres, au Palais-Royal, en compagnie de porcelaines d'art et bronzes, de pièces de surtout, de jardinières, vases, coupes, corbeilles, biscuits, etc., que le public admire au dehors et qu'au dedans, ensuite, il a le bon goût d'acheter.

La pensée de voir les diamants de la Couronne nous avait fort affriandé, nous l'avouons, mais nous avons trouvé les précieux diamants tellement envahis, courus, fêtés, assiégés par la foule, que nous avons remis à un autre jour le plaisir de contempler à notre aise, pour la plus grande édification de nos lecteurs, ces brillantes constellations. Mis en goût de pierreries, nous avons contenté notre fantaisie par une nouvelle excursion dans la galerie où la joaillerie et la bijouterie françaises brillent dans toute leur splendeur, dans cette galerie où nos fabricants, à part la richesse de leurs produits, luttent entre eux, dans leur délicate main-d'œuvre, de bon goût, d'élégance et de distinction.

Un des plus dignes représentants de cette industrie est, sans contredit, M. L. Rouvenat. C'est à sa réputation bien acquise qu'il a dû sans doute d'être choisi pour l'exécution d'un magnifique ostensoir en or massif, émaillé de diamants, de rubis et d'émeraudes, et qui, en dehors de sa valeur vénale, reçoit le plus haut prix de sa valeur artistique. Le dessin, la ciselure, l'ornementation sculptée, la sertissure des pierres précieuses ont exigé tout à la fois le sentiment de l'art religieux et l'habileté d'artistes consommés. Destiné, nous le croyons du moins, à l'étranger, cet ostensoir y sera l'honneur de notre industrie. La même maison, honorée de la médaille d'or aux Expositions de 1839, 1844 et 1849, justifie ces récompenses par les bijoux et les objets de joaillerie qu'elle fabrique avec une grande supériorité. M. L. Rouvenat expose une garniture de robe en diamants, forme de berthe, qui est fort admirée, oserions-nous dire fort enviée. Cette garniture, du prix de 70,000 fr., forme bandeau, bracelet, corsage, collier et broche. Rien de plus charmant toutefois, en fait de broche, que celle-ci, en diamants sur or, et représentant *un aigle défendant son nid*. 1,450 pierres entrent dans ce bouquet de corsage; prix de l'aigle et du nid d'aiglons, 10,200 fr. Enfin, nous trouvons dans la vitrine de ce fabricant un sabre dont toutes les parties qui ressortent de son industrie sont du plus beau travail. Un sabre et des diamants! Quelle bonne fortune c'eût été, sous la littérature du premier empire, pour rapprocher la parure des Grâces du

symbole de la Puissance, pour unir dans la même période la Force et la Beauté, peut-être même pour faire intervenir Mars et Vénus dans le compte-rendu !

Nous ne quitterons pas l'intéressante exposition de cette maison, qui n'offre d'ailleurs aux regards du public que les produits courants de son industrie, sans faire remarquer que M. L. Rouvenat est *fabricant* dans l'acception la plus vraie et la plus étendue de ce mot; que tout se *fabrique* dans ses importants ateliers, où les ouvriers de choix qu'il occupe n'éprouvent, à aucune époque de l'année, d'interruption dans leur travail. On doit enfin à M. L. Rouvenat une heureuse innovation ayant pour but d'assurer la plus fidèle reproduction des dessins qu'il fait exécuter; nous voulons parler des modèles en cire qui sont créés d'après ces dessins et qui permettent à l'ouvrier de mieux comprendre et de mieux traduire, jusque dans ses nuances les plus délicates, la pensée de l'artiste.

Au nombre des maisons qui ne vendent aussi que leurs produits et dont les propriétaires peuvent, à juste titre, revendiquer la qualité de fabricants, nous devons citer, dans la spécialité des dentelles, l'établissement fondé à Paris il y a de longues années, et connu sous le nom de *Compagnie des Indes*. Créée en vue du commerce des cachemires des Indes, des crêpes de Chine et des cachemires français, cette Maison a établi depuis dix-huit mois trois fabriques de dentelles, une à Chantilly, une autre à Alençon, la troisième à Bruxelles. Aussi la *Compagnie des Indes* prend-elle part à l'Exposition française et à l'Exposition belge. Dans son exposition française, placée presque parallèlement au salon de l'Impératrice, on remarque surtout un châle carré en dentelle de Chantilly, dessin Louis XV, avec une bordure à draperies et une pointe de Chantilly, dessin à rubans entrelacés de fleurs. Mais un des plus riches et des plus beaux produits de la dentelle est sans contredit une toilette de point d'Alençon, — volants, barbe, garniture de corsage, — et dont le dessin est composé de rivières exécutées en jours d'Alençon et de couronnes de roses attachées par des nœuds de rubans.

Dans la partie belge de son exposition, la *Compagnie des Indes* fait revivre, pour notre époque, le point de Venise, fabriqué exactement comme les anciennes dentelles du temps de Louis XIV et de Louis XV, dentelles que leurs difficultés d'exécution avaient fait abandonner depuis longtemps. Si riche que soit en produits remarquables l'exposition des dentelles provenant des fabriques belges, la même maison nous force d'admirer une pointe en application d'Angleterre mélangée de point de Venise, et qui, sous le rapport du travail, de la finesse et de la nouveauté du dessin, est un véritable chef-d'œuvre. Une toilette en application de Bruxelles, exposée par ces fabricants, a été commandée par Mme la princesse Mathilde. Nous ferons remarquer que, fidèle à son système de ne vendre que des dentelles de ses fabriques, la *Compagnie des Indes*, affranchie des frais que prélèvent les intermédiaires, peut faire jouir d'importants avantages sur les prix son élégante clientèle, et étudier, dans ses rapports directs et de chaque jour avec elle, les besoins, les goûts et jusqu'aux fantaisies que sa fabrication doit satisfaire.

Nous parcourons aujourd'hui, pour y revenir plus tard, la galerie circulaire du Panorama. Comment cependant ne pas nous arrêter devant l'exposition des papiers peints de MM. Deicourt et Ce pour tentures et décorations? Quelques grands panneaux de décor et notamment une sorte de terrasse à l'italienne, inondée de lumière et remarquable par la dégradation et le fondu des couleurs, ne laissent rien à désirer. Les papiers peints de MM. Deicourt et Ce, sous le rapport de l'effet et de l'harmonie, ne sont guère au-dessous des peintures, soit à l'huile, soit à la gouache, et ils peuvent lutter avec succès contre les peintures à fresques.

C'est dans cette même galerie que nos armuriers et nos fourbisseurs ont disposé leurs arsenaux en miniature. Les fusils de chasse de Caron, arquebusier de l'empereur,

ses armes à feu de luxe avec ciselures en argent sont très-admirées pour la beauté de leur travail. Des juges plus compétents que nous, et qui ont fait usage des armes de M. Caron, vantent, comme justesse de tir et sous le rapport de l'exécution, les fusils de chasse et les pistolets de cet armurier. Les membres du jury, qui jugent les produits exposés autrement qu'à la vue, partageront sans doute à l'égard des produits de ce fabricant l'opinion favorable des chasseurs et des amateurs de tir.

La galerie des machines est en pleine possession de la vogue que nous lui avions prédite. Si la foule qui se presse dans cette galerie compte un grand nombre de curieux attirés par un merveilleux spectacle, lorsque la vapeur fait circuler la vie dans les rouages infinis de ces machines; le nombre des gens sérieux qui y viennent étudier les progrès de l'industrie dans ses plus hautes manifestations n'est pas moins considérable. Il faut reconnaître toutefois que certaines machines jouissent du privilége d'attirer incessamment autour d'elles de nombreux spectateurs. Telles sont les deux machines exposées par M. Devinck, l'une pour peser et mouler, l'autre pour envelopper le chocolat.

La première de ces machines a pour avantage d'éviter que l'ouvrier ne triture dans ses mains une marchandise destinée à l'alimentation, soit qu'il s'agisse de presser le chocolat pour en faire sortir l'air qui nuirait à sa conservation, soit qu'il s'agisse d'en charger les moules. Cette machine qui, à l'aide de la pression de la vis d'Archimède, débarrasse le chocolat de l'air qu'il renferme et qui, pour le pesage et le dressage, se substitue à toutes les opérations manuelles, constitue dans cette fabrication un progrès très-important. Elle fonctionne avec une telle rapidité, que 14 demi-livres de chocolat sont pesées et dressées dans une minute. Une vitesse double, qui correspondrait pour douze heures de travail à plus de 10,000 livres, peut être obtenue.

Dans une note explicative sur cette machine, M. Devinck, guidé par le plus honorable sentiment, s'empresse d'associer son contre-maître au mérite de cette invention et d'appeler sur cet intelligent ouvrier, M. Armand Daupley, l'attention du jury. C'est à ce même contre-maître que revient (c'est M. Devinck qui nous l'apprend) la principale pensée de la machine à envelopper le chocolat, laquelle n'a pas coûté moins de quatre années de recherches. Cette machine, dont les opérations se font au moyen de 28 mouvements articulés, livre les tablettes de chocolat enveloppées, pliées, cachetées, empilées avec une merveilleuse promptitude. Une machine de cette nature, aujourd'hui en construction, pourra envelopper 10,000 tablettes par jour avec plus d'exactitude et de propreté que ne le feraient les mains de vingt femmes.

Cette machine complète le système des machines employées dans la fabrique de M. Devinck, et qui ont pour but d'apporter dans la fabrication, de la propreté, de la perfection, de l'économie de main-d'œuvre, afin de pouvoir livrer aux consommateurs de bon chocolat au meilleur marché possible.

Que chacun de nous étudie avec soin toutes les combinaisons que, dans ces machines ingénieuses, M. Devinck et son collaborateur en mécanique ont dû appeler à leur aide, les roues, les cylindres, les trémies, les pistons dont ils ont dû combiner le jeu, et que, tous les matins, chacun de nous mange son chocolat avec moins d'indifférence!

LA TURQUIE AU PALAIS DE L'INDUSTRIE.

Pour apprécier équitablement la part que la Turquie a prise à l'Exposition universelle, il faut tenir grand compte des graves événements politiques dans lesquels l'empire Ottoman est engagé; il faut reconnaître que tandis que tous les efforts de la Turquie,

ses ressources, son activité, étaient concentrés vers la guerre, il est honorable pour elle de n'avoir pas déserté cette autre lutte pacifique où la France conviait toutes les nations.

Nous aurons l'occasion de prouver dans ce compte-rendu de l'exposition de la Turquie que ce pays est en possession des éléments les plus favorables à son développement industriel; mais il convient pourtant de dire que le gouvernement turc n'avait pas l'intention d'exposer. Il n'a rien moins fallu que les instances de la commission impériale pour que, deux ou trois mois seulement avant l'ouverture de l'Exposition, Reschid-Pacha se mît à l'œuvre, et donnât dans cette circonstance une nouvelle preuve de cet esprit organisateur qu'il a montré, sur une plus vaste scène, dans l'administration de son pays, dont la régénération politique demeurera, dans l'avenir, inséparable de son nom. Reschid-Pacha, qui a laissé parmi nous les meilleurs souvenirs, voulut répondre à l'appel de la France, et, sur ses ordres, tous les gouverneurs de province s'empressèrent de réunir les produits naturels et les produits manufacturés qui constituent aujourd'hui l'exposition turque au Palais de l'Industrie; et comme il est vrai que, tant valent les hommes, tant valent les choses, il serait injuste d'oublier que Reschid-Pacha a été dignement secondé par Kyamil-Bey et par M. Caranza. Kyamil-Bey, président de la commission turque à Constantinople, avait été nommé commissaire-général de la Turquie à l'Exposition; il vient de quitter Paris, où il est dignement remplacé dans ses fonctions, sous le rapport du dévouement et de l'intelligence, par M. Donon, banquier et consul-général de la Porte. Quant à M. Caranza, un de nos compatriotes, il est, sans contredit, un des hommes qui aient le plus honoré en Orient l'industrie française. Ingénieur, chimiste, ancien sous-directeur des verreries de Choisy, nous retrouvons, en 1839, M. Caranza en Perse, construisant sur le lac d'Ourmia, pour le prince Malek-Hassan-Mirza, des bricks et des goëlettes; améliorant et perfectionnant des verreries et des fabriques de porcelaines; dotant ce pays du savon à l'huile de ricin, aujourd'hui d'un usage général en Perse. Plus tard, M. Caranza exécute à Erzeroum de nombreux travaux sous Hafuz-Pacha; enfin, de retour à Constantinople, notre compatriote établit successivement une verrerie, une porcelainerie, et le gouvernement utilise les connaissances du chimiste dans les fonderies et les poudrières de l'état.

Si nous consignons ici ces notes biographiques sur M. Caranza, secrétaire de la commission turque et membre du jury international, c'est que c'est lui qui a été spécialement chargé d'organiser à Constantinople et à Paris l'exposition de la Turquie dont nous allons nous occuper.

Cette exposition nous présente en première ligne de nombreux échantillons de l'industrie séricicole, soies grèges et filées, cocons de la Valachie, cocons de Brousse, où il existe, pour la soie, des filatures à la vapeur, et cocons géants des hauteurs du Liban, dits Aïn-Hamadé, et dont la grosseur mérite assurément cette désignation. Les étoffes de soie qui sortent des fabriques impériales d'Ismitt attestent une fabrication déjà fort avancée; il en est de même des draps de la manufacture impériale d'Érelkié, dans l'Asie mineure. Si un certain nombre de produits exposés laissent à désirer encore sous le rapport de l'exécution, d'autres, au contraire, nous montrent diverses industries placées dans une très-bonne voie. Nous citerons, par exemple, les armes, des étoffes pour meubles, les étoffes en fil et coton de la province de Coniah, dans l'Anatolie, d'où la Turquie tire aussi de bons objets de sellerie; nous citerons encore les étoffes de laine d'Angora, couvertures, burnous, etc., et surtout ces beaux tapis à la réputation traditionnelle, et dont les couleurs inaltérables ne disparaissent qu'avec la trame elle-même de ces tapis renommés.

A ce sujet, qu'il nous soit permis de regretter que, tandis que la Turquie reçoit tous nos produits sous l'acquittement d'un droit de 5 p. 0/0, nos tarifs frappent les laines,

les soies, les tapis de provenance turque, de droits élevés qui s'opposent à la multiplication des échanges entre les deux pays, à des rapports commerciaux plus suivis et plus nombreux. Nous ne doutons pas que, sans les entraves apportées par nos lois de douane, la Turquie n'importât en France des matières premières et des produits manufacturés. Ce fait économique ne saurait échapper à l'intelligence et à la sagacité du nouvel ambassadeur de la Turquie à Paris, Mehemed-Bey. Qu'il nous soit permis d'ajouter, en nommant ici ce nouvel ambassadeur, que, fils de Reschid-Pacha, il ne peut manquer d'obtenir en France, par sa valeur personnelle, le succès et la légitime influence que Reschid lui-même avait obtenus parmi nous.

Une des vitrines de l'exposition turque contient de riches passementeries auxquelles une meilleure disposition dans les dessins ajouterait encore un nouveau prix, des tissus brodés d'or, des écharpes, des calottes ornées de torsades en or, des chaussures travaillées avec beaucoup de goût, tout ce qui concerne la toilette des femmes en Orient. Sans parler des fabriques de Constantinople, un grand nombre de provinces de l'empire Ottoman sont représentées dans l'exposition turque; il n'est pas jusqu'à Jérusalem qui n'y ait envoyé des nacres et de petits bois délicatement sculptés.

En résumé, la Turquie a fait parvenir à l'Exposition universelle des produits plus nombreux que les circonstances ne permettaient de l'espérer. Ces produits, très-variés au surplus, prouvent, comme nous le disions plus haut, que la Turquie contient les germes de diverses industries qui ne demandent qu'à se développer. Le concours d'industriels étrangers hâterait évidemment ce développement, en appliquant à ces industries les meilleurs procédés de fabrication et en les faisant profiter de toutes les conquêtes dues aux sciences, aux arts mécaniques. Mais, si désirable que ce concours soit pour la Turquie, les lois et l'organisation intérieure de ce pays y apportent le plus grave obstacle. Tant que les étrangers ne seront pas aptes à posséder en Turquie, et à posséder au même titre que les régnicoles, on comprend qu'ils s'abstiennent d'aller fonder en Turquie, souvent à grands frais, des manufactures, des usines, des fabriques qu'ils exploiteraient sans être assurés de leur possession.

La Turquie a sous ce rapport d'importantes réformes à introduire dans sa législation. Fasse le cours des événements que, dans l'intérêt et pour l'avenir de son industrie, ses hommes d'état aient bientôt la liberté de réaliser ces réformes! E. Bér.

ÉBÉNISTERIE D'ART.

L'ébénisterie d'art s'entend tout à la fois de l'application de tout ce qui peut profiter à la décoration du bois et de l'application du bois lui-même à tout ce qu'il peut décorer. Telle est l'industrie que, de nos jours, M. Tahan a pour ainsi dire créée et qui comprend aujourd'hui les meubles de toute nature, loin d'être circonscrite, comme à l'origine, à ces coffrets, à ces nécessaires, à cette ébénisterie en miniature qui furent la première spécialité de la maison Tahan et assurèrent sa réputation. Aussi avons-nous compris que l'honneur revînt aux produits de cette maison de représenter l'ébénisterie d'art dans le trophée qui lui est consacré au Palais de l'Exposition.

Si M. Tahan est de tous nos fabricants celui qui a le plus puissamment contribué à faire faire à cette industrie les progrès que nous constatons, c'est qu'il a pris son art au sérieux, c'est qu'il a su étudier aux mêmes sources et le caractère de l'art aux diverses époques et les différents styles qu'il voulait reproduire, styles trop souvent incompris et plus souvent encore défigurés; c'est qu'enfin, tout en inspirant de sa pensée les tra-

vaux qui s'exécutent dans ses ateliers, M. Tahan a su grouper autour de lui les artistes les plus habiles, dessinateurs, modeleurs, sculpteurs, peintres de figures ou de fleurs, ornemanistes, bronziers, ciseleurs, etc.; et, chaque fois que l'occasion s'en présente, ce fabricant n'hésite pas, guidé par son esprit impartial, à associer à ses œuvres le nom de ces artistes. Il n'est pas jusqu'aux bois que M. Tahan emploie, bois indigènes ou exotiques, le noyer, le chêne, le poirier, l'acajou, l'ébène, le palissandre, le bois de rose, le thuya d'Algérie, dont il n'ait calculé la meilleure appropriation, l'usage le plus favorable, tenant compte pour certains bois de leur ton sévère et uni, pour ceux-ci de la disposition de leurs veines, pour ceux-là de la richesse de leurs nœuds. C'est ainsi que, ne donnant rien au hasard dans aucune partie de la fabrication et que se rendant compte par leurs causes des résultats qu'il obtient, M. Tahan est arrivé à établir avec une rare perfection les meubles grands et petits, tout ce qui se fait en ébénisterie artistique dans tous ses emplois et dans toutes les dimensions. Et à cette occasion nous ferons remarquer qu'il applique aux grands meubles les innovations et la fantaisie qu'il trouve pour les petits objets, et que ceux-ci profitent, à leur tour, sous le rapport du caractère, du style et de l'exécution, des recherches et des études sérieuses faites en vue des meubles de grande dimension.

Ces premières considérations nous amènent à justifier notre opinion par le compte-rendu de l'exposition de M. Tahan au Palais de l'Industrie. Nous ne voulions pas nous arrêter devant la collection de nécessaires, de boites, de coffrets, de pupitres, charmantes fantaisies que ce fabricant expose et qu'il a fait entrer dans les habitudes de la vie élégante, et cependant comment ne pas mentionner ces coffrets ornés de fer et de clous tournés, réminiscences du moyen âge, et rappelant, par leur ciselure d'or mat et leur peinture sur émail fin, les tabatières Louis XV? Mais arrivons aux grands meubles. Peut-être suffirait-il d'en citer un seul et de dire ensuite, ce qui serait parfaitement applicable : « *Ab uno disce omnes.* » Deux meubles cependant ont fixé tout particulièrement notre attention : une *bibliothèque-étagère*, commandée par l'empereur, et une *armoire de cabinet*, dont la donnée générale consiste dans un panneau de porte en marqueterie de bois. Pour comprendre et apprécier le premier de ces meubles, destiné principalement à renfermer des objets d'art et de curiosité, il ne faut pas perdre de vue qu'il doit prendre place aux Tuileries, avec un lit et un guéridon du temps de l'empire, et qu'il doit ainsi rappeler des objets d'une autre époque, tout en attestant le progrès actuel dans l'industrie existante. Toutes les parties de ce meuble en acajou, dont la composition est due au talent de M. Cornu, ont été exécutées avec un soin infini. La ciselure des bronzes dorés dont l'ébénisterie est ornée rappelle en ce genre les meubles les plus achevés de Trianon et de Fontainebleau. La sculpture des figures fait le plus grand honneur à M. Salmson. Le placage intérieur, qui est une innovation, est tout marqueté, sans que cette marqueterie, qui présente un ton uni, nuise à la tranquillité qu'un fond doit conserver. Vue de près, elle forme un broché de deux tons obtenu par des dessins de bois d'acajou à contre-fil, avec un semé d'abeilles dont les ailes seules sont en noyer. Malgré l'effet que produit ce meuble, à la place qu'il occupe dans le trophée élevé à l'ébénisterie d'art, on ne peut se dissimuler qu'il est exposé dans de mauvaises conditions de lumière, et qu'un jour plus favorable permettrait de mieux apprécier les lignes de la forme générale et l'harmonie des ornements de cette belle *bibliothèque-étagère*.

On sait que la marqueterie n'avait été jusqu'ici qu'une œuvre d'adresse ou de patience, et qu'on excusait, par la difficulté de colorer avec des morceaux de bois sciés et rapprochés les uns des autres, la crudité des tons et la raideur du dessin. Dans l'*armoire de cabinet* exposée par M. Tahan, nous trouvons, formant la porte du haut de ce meuble, une marqueterie de C umer, d'après un dessin de Brandely, où toutes les

difficultés d'exécution ont été vaincues. Ce paysage représente un « Ibis auprès d'une nappe d'eau entourée de plantes à larges feuilles. » Il était impossible de tirer un meilleur parti du ton des bois pour rendre et l'eau et le ciel, et l'oiseau aux longues pattes, et chaque feuille et chaque branche de cette forêt vierge, et de donner à ce paysage, à l'aide des seuls *morceaux de bois* que l'artiste trouvait sur sa *palette*, un effet plus harmonieux. Le meuble que M. Tahan a fait exécuter, et dont la porte du bas nous donne un morceau de sculpture bien fouillée, sert à la fois de cadre et de complément à cette belle marqueterie.

M. Tahan, ne pouvant placer à l'exposition sa collection de jardinières, de bénitiers, de pupitres, d'étagères en bois sculpté, nous a présenté, comme type complet du genre de fantaisie sérieuse qu'il a adopté, la *volière en bois de noyer sculpté*, avec fleurs et poissons, qui obtient tant de succès dans la grande nef du Palais des Champs-Élysées.



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

Volière, avec fleurs et poissons, exécutée par Tahan.

Nous ne voudrions pas nous séparer de l'exposition de ce fabricant sans mentionner, comme objet d'art religieux, la composition et la sculpture d'un *prie-Dieu* gothique,

style du XVe siècle, un *bureau de dame*, bois de rose et portes dorées, meuble d'une forme très-simple, mais d'un travail très-compliqué, enfin un charmant *guéridon* en bois de palissandre et bronzes dorés, rehaussé de bouquets de fleurs en porcelaine peinte, incrustée par les procédés de M. Rivart; procédés que nous avons déjà fait connaître, et qui constituent à peu près la seule innovation qui se soit produite, dans ces dernières années, pour la décoration de l'ébénisterie.

Il est difficile que nous puissions, dans l'espace accordé à cette rapide esquisse, embrasser, dans ses mille détails, la fabrication à laquelle M. Tahan s'est consacré. Bornons-nous à dire que si ce fabricant doit à l'ébénisterie d'art la réputation dont il jouit, celle-ci, à son tour, doit à ses travaux, à ses efforts et à son goût éclairé la place élevée qu'elle a conquise dans l'industrie. J. RAYMOND.

BIBLIOGRAPHIE.

Ainsi que nous le faisions pressentir dans notre dernier bulletin, le cinquième volume de l'*Histoire de France* de M. Henri Martin a paru avant le 15 août. Il suffit de parcourir ces beaux récits des guerres des Anglais contre la France, qui remplissent presque entièrement le XIVe siècle, pour apprécier le grand travail de remaniement auquel s'est livré le studieux écrivain, en préparant cette quatrième édition de son livre. On voit qu'il s'efforce de plus en plus de justifier les hautes récompenses dont cet important ouvrage a été l'objet de la part de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. La lutte de Philippe de Valois contre Édouard III d'Angleterre; la décadence de la France féodale, les tentatives de la France bourgeoise; les révoltes des paysans, la Jacquerie; les invasions anglaises; les grandes actions de Bertrand Duguesclin et des Bretons; les mouvements populaires tant en France qu'en Angleterre et en Flandre; l'insurrection des *maillotins*, les désordres des *Sires des fleurs de lys*, le règne et la folie de Charles VI; les péripéties de la vie de Jean sans Peur, les guerres qui ensanglantèrent Paris; les Armagnacs, les *Cabochiens*, la grande ordonnance de 1413 : tous ces faits, tous ces partis, tous ces personnages sont clairement exposés, analysés, appréciés dans ce volume, qui se termine par quelques pages remarquables sur l'*Imitation de Jésus-Christ*, considérée au point de vue de la philosophie et de l'humanité, et par un rapprochement assez saisissant des doctrines ascétiques du grand chef-d'œuvre catholique et de la mission de dévouement de Jeanne d'Arc, résumé dans cette phrase :

« Le contemplatif inconnu de l'*Imitation* est grand sans doute; mais quelqu'un de plus grand doit paraître, CELLE qui tout à l'heure va rapporter sur la terre l'épée du Seigneur, le glaive de l'action, de la justice et du salut ! Lorsque le monde s'écroule dans un chaos sanglant, l'auteur de l'*Imitation* se couvre la tête de sa robe et laisse périr le monde. L'enfant de Domremi le sauvera. »

C'est ainsi que s'annonce la venue de cette sublime et héroïque Jeanne d'Arc, dont l'histoire, entièrement récrite sur des documents nouveaux, occupe une partie du sixième volume, que la maison Furne compte pouvoir mettre en vente le 15 septembre.

En fait d'ouvrages historiques, nous avons encore à rappeler l'*Histoire de Russie* de M. de Lamartine, ce récit si animé, si brillant, si éloquent, qui résume en deux volumes les annales modernes de cette nation entreprenante, dont la première édition, publiée à la librairie de Perrotin, éditeur des *Œuvres de Béranger*, s'enlève avec rapidité.

Le même libraire vient de terminer, en société avec M. Furne, une publication très-importante au point de vue de l'art, celle de la collection de magnifiques estampes connue sous le nom de *Vierges de Raphaël.* Les deux dernières livraisons qui ont paru tout récemment reproduisent le *Mariage de la Vierge*, cet admirable chef-d'œuvre de composition et de dessin, dont la gravure a été terminée par Pannier, et la *Sainte Famille* (du Musée de Paris), gravée par Dien. La collection comprend encore dix autres planches d'une grande beauté : la *Madone de Saint-Sixte* (du musée de Dresde), gravée par Blanchard et Gustave Lévy; la *Vierge à la Chaise* (de Florence), la *Vierge au Poisson* (de Madrid), la *Sainte Cécile* (de Bologne), gravées par Pelée; la *Belle Jardinière* (de Paris) et la *Vierge aux Candélabres* (de Londres), gravées par G. Lévy; la *Sainte Marguerite* (de Paris), gravée par Pannier; la *Vierge au Donataire* (de Rome), gravée par Saint-Ève; enfin la *Vierge au Voile* (Musée de Paris) et la *Vierge d'Albe* (Saint-Pétersbourg), dues au burin de Metzmacher. Il est difficile de rien imaginer de plus beau, de mieux exécuté que cet album de chefs-d'œuvre que complètent un remarquable portrait et une biographie du grand artiste. Une notice historique sur le tableau original accompagne chacune des douze planches. On aime à voir la librairie d'art entreprendre et mener à bonne fin de pareilles œuvres.

REVUE FINANCIÈRE.

L'emprunt nous a dit enfin, et officiellement, son dernier mot. La souscription ne s'élève pas à moins de trois milliards six cent cinquante-deux millions; nous négligeons les centaines de mille francs.

Il est curieux d'examiner les catégories de souscriptions.

Dans les départements, 236,577 individus ont souscrit ensemble un capital de 1,118,703,735 fr.;

A Paris et à l'étranger, 80,287 individus ont souscrit un capital de 2,533,888,450 fr.

Malgré tout le bruit qu'on a fait à Paris de ces longues files de malheureux qui passaient la nuit autour des mairies et des bureaux de souscription, malgré toutes les ruses, la part de la province dans la catégorie des souscriptions à 50 fr. est incomparablement supérieure à celle de Paris même, toutes proportions gardées.

Il y a peu ou point de grosses souscriptions en province. Là comme partout on a spéculé, mais on s'est arrêté dans d'étroites limites, comparativement à ce qui s'est fait à Paris et à Londres.

A Paris, les souscriptions de la haute banque ne sont venues que le dernier jour. On ne connaissait, jusqu'à la veille de la clôture de l'emprunt, que la souscription de la Société générale du Crédit mobilier qui sortit véritablement du commun. 250 millions! c'était beau.

Mais, avant la clôture, la maison de Rothschild est venue remettre à sa place même le Crédit mobilier. La souscription déposée par M. James de Rothschild a couvert à elle seule les demandes du gouvernement. Le gouvernement demandait 750 millions, M. de Rothschild en a offert 800 sans marchander. On a discuté ce chiffre, il est parfaitement exact.

Les souscriptions particulières des divers banquiers ont été considérables, et celle du Crédit mobilier s'élève en définitive à un chiffre beaucoup plus élevé que celui qui fut donné d'abord; les 250 millions n'étaient que la part personnelle de la Société.

Personne dans le monde financier n'est resté en arrière; il y a eu émulation en haut comme en bas.

Ces grandes souscriptions cachent certainement des calculs, elles sont faites en prévision des réductions probables, mais elles n'en sont pas moins un fait considérable et honorable pour le crédit de la France, et une force morale pour le gouvernement, en même temps qu'un puissant secours.

Cette confiance des capitaux de toutes parts et de toute nature, et la complicité des étrangers dans la souscription pour un emprunt de guerre, n'ont peut-être pas produit à la bourse l'effet qu'elles devaient produire.

Il y a eu sur quelques valeurs comme le mobilier, des hausses partielles, mais l'ensemble représenté par la rente n'a pas répondu à ce qu'on attendait.

Serait-il vrai que les plus gros souscripteurs soient les premiers à retenir le mouvement et même à le comprimer? Serait-il vrai que les uns se servent de la rente pour en faire un point d'arbitrage avec les chemins, d'autres avec l'emprunt, et qu'en un mot la hausse soit toujours faite aux dépens de quelque chose ou de quelqu'un? Aujourd'hui Orléans, demain la rente.

Si cela est comme on le dit, c'est qu'il y a un fonds de méfiance et d'arrière-crainte que l'habitude de la guerre devrait guérir, ou qui devrait s'effacer devant cette explosion du crédit qui fait en ce moment l'étonnement et la préoccupation de l'Europe.

Il y a certainement beaucoup à dire sur l'impulsion que donne à la Bourse et sur l'influence qu'exerce le Crédit mobilier; mais il faut avouer que, depuis deux ans, c'est du côté des hommes qui ont fondé cette institution que s'est trouvée la conduite la plus habile et l'appréciation la plus exacte de toutes les situations.

Tandis que d'autres se lamentaient ou se croisaient les bras devant les efforts des lutteurs, le Crédit mobilier prenait et réalisait la devise américaine, marchant toujours en avant, rassurant par sa confiance quelquefois audacieuse, relevant les esprits un peu de toute manière, semant le sol industriel de créations diverses, mettant la main à tout, étendant partout son influence, jusqu'à toucher à une sorte d'absorption universelle, et à faire croire bientôt qu'en dehors de la Société générale il n'y a que salut douteux ou vie précaire pour l'industrie. L'histoire de cette marche en avant à travers tant de dispositions et de circonstances difficiles et hostiles serait curieuse à faire et utile à connaître autant qu'instructive. Nous l'essaierons un jour peut-être.

En attendant, constatons que le Crédit mobilier ne s'oublie pas lui-même, et que si le public s'obstine à tort certainement à méconnaître la valeur réelle de ses actions, un jour ou l'autre le public paiera son aveuglement. En quinze jours, avec la seule affaire du gaz, les actions du Crédit mobilier ont monté de 500 fr. Lorsque chaque jour le public s'extasiait et cherchait des causes prochaines à la hausse du jour, comment personne n'a-t-il dit la cause véritable : le Crédit mobilier avait à se faire payer un long arriéré. Voilà tout.

Les chemins sont le levier le plus habituel de hausse de la Bourse; les chemins ont la sympathie universelle; on en vend en province, on en vend à Paris. Pour les Anglais les chemins français sont un excellent placement. Les recettes vont toujours croissant et multipliant; tout les favorise et leur fait chaque jour une situation meilleure dans la confiance publique.

Il n'y a qu'une chose à craindre, c'est que la spéculation ne gâte un jour ou l'autre cette position par ses exagérations et ses excès.

Le vaste mouvement de capitaux qui s'est produit autour de la Bourse depuis l'emprunt a provoqué l'éclosion d'une foule de produits industriels dont il faudra cependant faire un jour ou l'autre la juste part devant l'opinion.

Que les affaires sérieuses fassent bien leur chemin, qu'elles excitent même quelque-

fois un enthousiasme trop hâtif, on peut passer facilement là-dessus. Ce qui est bon ne donnera jamais de mécompte.

Mais que dire de toutes ces affaires qui parviennent à maîtriser un certain public et un petit coin du marché industriel, et qui étalent jusque dans la cote officielle leurs primes fabuleuses? Qu'est-ce encore que l'Union des gaz? Y a-t-il autre chose que les procédés de M. Salmon dans cette affaire? Un peu de lumière serait utile à tous.

Et l'Ibérie avec son conseil de surveillance parée de si grands noms, et les Verreries impériales avec leurs prospectus?

Il y a peut-être quelque chose de très-bon dans tout cela; mais pourquoi présenter de cet air-là les affaires au public? Voyez M. Millaud, il a usé le genre, et le public ne paraît pas en humeur de se charger de l'exécution des *arrêts* du directeur général de la Compagnie générale immobilière.

Dieu nous garde d'hostilité ou de malveillance, toute tentative honnête et sérieuse dans l'industrie aura notre concours; mais nous nous sommes décidé à dire tout haut ce que l'on dit tout bas à la Bourse ou dans le monde des affaires. Que les intéressés se tiennent pour avertis. E. Ben.

LA FUSION DES COMPAGNIES DE GAZ

ET LE NOUVEAU TRAITÉ AVEC LA VILLE DE PARIS.

L'opération qui vient d'être accomplie par les compagnies de gaz d'éclairage de Paris, sous l'influence et avec le concours de MM. Péreire, mérite d'être signalée à l'attention publique comme une nouvelle preuve de la puissance du principe d'association et des bienfaits qui peuvent résulter de l'agglomération des capitaux, tant au point de vue de l'économie des services publics que sous le rapport de l'intérêt général des consommateurs et des intérêts privés engagés dans les grandes affaires.

Pour bien comprendre l'importance de la négociation qui vient d'avoir lieu et mettre le lecteur à même de suivre et d'apprécier la marche qui a été suivie, il est utile de résumer en quelques lignes l'histoire de l'entreprise d'éclairage de la ville de Paris.

Les compagnies d'éclairage de Paris ont été fondées en 1821. Ce fut d'abord en vertu de simples arrêtés de préfecture qu'elles prirent possession de la voie publique. Ces arrêtés, on le comprend, ne pouvaient avoir pour elles le caractère d'un privilége. C'était donc une entreprise audacieuse et soumise à tous les hasards de la spéculation que ces compagnies tentaient en organisant ainsi un service public garanti seulement par des mesures essentiellement provisoires. Pourtant ce régime provisoire se prolongea jusqu'en 1846, et pendant ces vingt-cinq années de travail, de progrès, d'améliorations, de perfectionnements, les compagnies subirent les fortunes les plus diverses, passèrent par des alternatives plus ou moins périlleuses, en y laissant une partie de leurs capitaux. En 1846 seulement, la position de droit des entreprises d'éclairage se modifia d'une façon sensible. Le conseil municipal, après de nombreuses études, leur concéda, par traité, le droit exclusif d'établir des tuyaux sous la voie publique pour la distribution du gaz d'éclairage. La durée du privilége ainsi régulièrement concédé était fixée à dix-huit années commençant à courir du 1er janvier 1846, devant expirer, par conséquent, le 1er janvier 1864. A cette époque la ville de Paris devait rester propriétaire de tous les travaux de canalisation exécutés par les compagnies.

Les prix du tarif de vente du gaz, tant à la ville qu'aux particuliers, avaient dû néces-

sairement être établis en raison de cette dernière stipulation, c'est-à-dire que, formés de plusieurs éléments divers, ils pouvaient se décomposer ainsi :

1° Prix de revient;

2° Bénéfice industriel dû légitimement à tout capital;

3° Enfin amortissement en dix-huit années du capital employé dans la création des travaux de canalisation de la voie publique dont les compagnies concédaient d'avance la propriété à la ville de Paris, pour en prendre possession le 1er janvier 1864, moyennant une très-faible indemnité.

Le traité s'exécutait depuis deux ans, lorsque les événements de 1848 vinrent apporter une profonde perturbation dans toutes les industries, notamment dans celle de l'éclairage au gaz, dont la prospérité suit naturellement les chances de la prospérité commerciale de Paris. Un grand nombre d'établissements fermés, des faillites multipliées, des non-valeurs considérables, tout cela constituait une série d'accidents placés en dehors des prévisions du traité de 1846 et tous provenant d'une force majeure tout à fait indépendante des compagnies aussi bien que de l'administration. Les compagnies se fondèrent sur ces événements qui avaient si notablement faussé les calculs des parties traitantes pour solliciter, dès 1850, de l'autorité municipale, une prolongation de durée du traité de 1846.

On voit que c'est après cinq années d'études seulement qu'on est arrivé à la solution consacrée par le décret qui stipule à nouveau sur l'organisation de l'éclairage au gaz de la ville de Paris et par la pression des intérêts divers des compagnies. Ce décret homologue un traité passé entre M. le préfet de la Seine, représentant la ville de Paris, d'une part, et, d'autre part, les compagnies d'éclairage et MM. Péreire.

Il convient peut-être ici d'expliquer par suite de quel concours de circonstances MM. Péreire se sont trouvés appelés à intervenir dans le nouveau traité.

MM. Péreire avaient fait à l'autorité municipale une double proposition comprenant deux services publics dont ils demandaient à se charger, savoir :

1° Le service du chauffage par le gaz, à partir de 1856;

2° Le service de l'éclairage, à partir de 1864.

Dans l'hypothèse où ils se plaçaient, le traité de 1846 aurait continué de recevoir purement et simplement son exécution rigoureuse. Il se présentait là un conflit d'intérêts, les intérêts anciens représentés par les compagnies, les intérêts nouveaux représentés par MM. Péreire. C'est du rapprochement de ces intérêts opposés qu'est née la fusion.

L'idée de la fusion une fois arrêtée, il s'agissait de la faire prévaloir auprès de l'autorité et d'obtenir d'elle des stipulations qui permissent de donner à la nouvelle entreprise une organisation puissante et féconde qui assurât la bonne administration et l'amélioration de tous les services publics et particuliers.

A cet effet, deux projets de traité furent élaborés entre le préfet et les compagnies, discutés et approuvés par la commission municipale sous la seule réserve de la sanction impériale. Cette sanction ne fut pas obtenue, et il fallut poser les bases d'une nouvelle convention dans lesquelles entrèrent des stipulations tout à fait nouvelles. Si l'on rapproche ce nouveau traité, aujourd'hui définitif, des projets primitivement adoptés, on trouvera qu'il s'en distingue par des différences sérieuses et tout à fait essentielles.

Ainsi les premières stipulations limitaient la concession à trente années;

Aujourd'hui la concession est faite pour cinquante années.

Dans les premiers traités, les tarifs sensiblement élevés, au point de départ, suivaient une marche décroissante et ne se rapprochaient du tarif actuel qu'au bout d'une période de quinze années;

Dans la convention actuelle, les tarifs sont immédiatement abaissés à un chiffre très-réduit.

Aux termes des marchés convenus avec le préfet, les bénéfices résultant de l'exploitation restaient intégralement acquis aux compagnies;

Un article du traité nouveau stipule que la ville de Paris partagera avec la compagnie toute la portion de bénéfice qui excédera une quotité de 10 p. 100 du capital-actions, fixé à forfait à cinquante-cinq millions. Toutefois ce partage ne doit commencer à avoir son effet qu'après une période de seize années.

Enfin les premiers projets ne concédaient que l'éclairage;

La concession actuelle comprend également le chauffage au gaz.

Cette simple énonciation des différences notables qui existent entre les différentes stipulations des premiers projets et celles du traité revêtu de la sanction impériale suffit pour faire comprendre les motifs qui ont déterminé l'administration et les compagnies.

Ainsi l'on conçoit qu'en accordant une concession de cinquante années, l'administration ait été fondée à demander aux compagnies un abaissement de tarif immédiat, puisqu'elle augmente considérablement la valeur de leur capital industriel en prolongeant la durée de leur concession, puisque surtout elle diminue leur charge annuelle par la diminution de l'annuité de l'amortissement du capital. En effet, l'amortissement du capital de 55 millions, qui est de un et demi pour cent avec une concession de trente ans, n'est plus que d'un demi pour cent avec la concession de cinquante années; cette différence constitue une charge en moins de 550,000 fr. par an.

En consentant le traité définitif, l'administration a pensé qu'il serait plus rationnel, en raison de la longueur de la concession, d'établir une moyenne entre le présent et l'avenir que de grever le présent au profit de l'avenir, c'est-à-dire d'imposer des prix élevés aux consommateurs actuels pour réserver toute la faveur des diminutions de prix aux consommateurs futurs. Cette sage stipulation ne peut manquer de toucher vivement les nombreux intéressés qu'elle favorise immédiatement.

En ce qui concerne le partage des bénéfices entre la ville et les compagnies, après une période de seize années, on sent que cette condition est encore une des conséquences de la prolongation de durée de la concession. Quand on stipulait pour trente années seulement, on pouvait sans grand inconvénient abandonner à l'entreprise la totalité des bénéfices qu'elle parviendrait à réaliser. En allongeant son privilége de vingt années, il était d'une sage prévoyance de se préoccuper des circonstances économiques qui pouvaient se produire dans l'avenir et apporter, soit une diminution importante dans les prix de revient, soit un développement considérable de consommation, et ainsi accroître les bénéfices dans des proportions dont on ne peut calculer la portée.

Enfin la concession du chauffage, élément tout à fait nouveau dans le traité actuel, a une très-grande importance. Il est facile en effet de comprendre que cette entreprise, dont l'exécution va être immédiatement préparée, est appelée à produire des bénéfices très-notables, en raison surtout de la facilité d'application qu'elle présentera par suite de la fusion des divers intérêts qui met à sa disposition tous les travaux de canalisation souterrains établis pour le gaz d'éclairage, et lui permet de distribuer le gaz de chauffage sans augmentation sérieuse du capital immobilisé.

Telles sont les conditions de ce nouveau traité établi sur des bases plus larges que les stipulations primitives, plus rationnel, et mieux fait aussi pour satisfaire les intérêts publics et privés que ne pouvait le faire une concession de trente années.

En ce qui touche les actionnaires des compagnies, si l'on pèse bien toutes choses, on reconnaîtra aisément que les conséquences financières résultant de leur nouvelle situation sont au moins aussi avantageuses pour eux que celles qui devaient découler des

premières propositions. L'abaissement des tarifs est largement compensé par la prolongation de durée de la concession, et il est certain que cet abaissement même des tarifs, en vertu de la loi économique la plus élémentaire, doit faire prendre à la consommation de l'éclairage et du chauffage par le gaz des développements qui combleront bientôt et au delà les déficits qui, au premier abord, paraîtraient devoir résulter de la réduction des prix de vente.

Quant au public, il est évident qu'il n'a qu'à se louer de cette heureuse solution de difficultés qui paraissaient insolubles, de cette régularisation définitive de la situation des capitaux anciens et nouveaux, dont le travail et l'emploi judicieux vont permettre d'apporter au service de tous toutes les améliorations dont il est susceptible. Le passé des compagnies, le nom et l'intervention active de MM. Péreire, qui savent imprimer à toutes les affaires qu'ils dirigent une impulsion si intelligente et si féconde, sont pour tous des garanties suffisantes. E. Ber.

Voici la division et les attributions diverses du capital social de la nouvelle compagnie :

A la compagnie Anglaise		13,628,000
— Française		10,824,000
— Parisienne		5,739,000
— de l'Ouest		2,021,000
— Lacarrière		4,494,000
— Payn		3,294,000
Pour reprendre le matériel des compagnies	7,500,000	
Pour dépenses de translation et construction des usines hors de Paris	7,500,000	
		15,000,000
Ensemble.		55,000,000

C'est le Crédit mobilier qui fait face au 15 millions affectés aux dépenses d'établissement et au matériel des compagnies.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES CLIPPERS FRANÇAIS. — Grâce au télégraphe électrique et aux chemins de fer, qui mettent à sa portée tous nos ports de l'une et l'autre mer, Paris peut enfin se mêler au mouvement maritime de la France en attendant qu'il le domine et le dirige.

Parmi les entreprises que ce nouvel état de choses a fait naître nous signalerons la *Société générale des Clippers français*, dont le capital (10,000,000 de francs) est fourni moitié par la France et moitié par l'Angleterre.

Marcher vite, porter beaucoup et couter peu, tels sont les principaux avantages de ces voiliers d'une construction toute particulière, que la race anglo-saxonne a introduits dans la marine sous le nom de *Clippers* ou *glisseurs*.

La Société portera progressivement sa flotte à trente de ces navires au moyen desquels elle entretiendra des rapports suivis avec les deux Amériques, l'Afrique orientale et les mers des Indes, de la Chine et du Japon.

Elle s'interdit sagement toute opération pour son compte; se bornant à noliser ses navires au commerce; c'est à proprement parler une entreprise de *roulage accéléré maritime* montée sur une vaste échelle. A défaut de fret, elle achètera cependant quelques chargements de retour, en ayant soin de ne les composer que de marchandises encombrantes et par conséquent peu coûteuses et d'un placement assuré.

En temps ordinaire, des opérations aussi sagement conçues ne sauraient être que fructueuses ; dans les circonstances actuelles, lorsque les nécessités de la guerre d'Orient enlèvent au service régulier de la marine marchande une si forte partie de son matériel, on peut dire que les bénéfices dépasseront toutes les prévisions.

On doit féliciter les créateurs de la *Société des Clippers* de la conception de leur entreprise, les féliciter surtout de la chance heureuse qui la leur fait inaugurer dans un moment si favorable, et on peut leur prédire un succès complet.

BADEN-BADEN.

Il paraît que tout Paris est à Bade, et il est de fait que dans les conversations et les journaux il n'est plus question que de Bade.

Vers le mois de juillet, quiconque a de l'usage,
Et porte du respect au boulevard de Gand,
Sait que le vrai bon ton ordonne absolument
A tout être créé, possédant équipage,
De se précipiter sur ce petit village
Et de s'y bousculer impitoyablement.

Ainsi parlait Alfred de Musset il y a une quinzaine d'années; mais que dirait-il aujourd'hui s'il avait vu Bade depuis l'établissement des chemins de fer? Bade, un *petit village*, quand c'est la plus coquette des capitales! Il est vrai que les poëtes n'y regardent pas de si près; et puis la rime n'a-t-elle pas ses exigences souveraines?

Je ne sais pas, pour ma part, de plus charmant voyage que ce voyage de Paris à Bade. A six heures du matin, on quitte la gare parisienne; en quelques tours de roues on franchit cette terrible forêt de Bondy qui est à peine un bois; de tous côtés des ruisseaux, des prés verdoyants, de petits paysages et de petites buttes couronnées de petits arbres, une nature peignée, crêpée, attifée, dont l'aspect n'est pas trop désagréable quand on ne fait pas intervenir les réminiscences du Tyrol ou des Alpes : le temps de lire un feuilleton, et l'on arrive en Champagne. De la Champagne à la Lorraine il n'y a qu'un pas, et de la Lorraine vous passez en Alsace et vous arrivez à Strasbourg.

Je n'ai pas le temps de vous parler de ces vieilles rues d'un aspect si étrange, de ces maisons gothiques qui ne tarderont pas à tomber sous le marteau. A Strasbourg, comme à Cologne, comme à Mayence, le moyen âge s'en va chaque jour, il s'écroule pièce à pièce. Encore un quart de siècle, et dans ces vieilles cités du Rhin il ne restera plus debout, de tous les monuments du passé, que les cathédrales. Mais aussi quel poëme admirable que cette cathédrale de Strasbourg! On est préparé à l'admiration quand on va la visiter, et, en la voyant, c'est de la stupeur qu'on éprouve.

Toutes les fois que je peux me donner le plaisir de voir une vieille ville à vol d'oiseau, je n'y manque jamais. Du haut de la plate-forme, le regard plonge sur les belles provinces de la rive droite du Rhin. Dans la direction de l'île du Wacken se dessine à l'horizon la montagne du Scherhol, au pied de laquelle est couchée Wissembourg. A droite, les cimes que couronnent les ruines du Gutenberg et de Trifels, ainsi que le mont Geisberg.

Au delà du Rhin, la chaîne de la forêt Noire, l'Echeilberg à l'entrée de la vallée de la Mury, les Fromersberg, puis le haut plateau des Harisgründe sur le revers desquels est creusé le sombre lac de Munsmelsee. Après avoir sauté par dessus les ruines du

Furstenck et de Stauffenberg, le regard s'arrête sur les vastes bâtiments d'Ortenberg, reconstruits dans le style gothique, à l'entrée de la vallée de la Kinsig. En se tournant vers le sud, on aperçoit le sommet le plus élevé de la forêt Noire, le Feldberg, haut de 1,493 mètres. Partout des ruines, des châteaux crénelés, des campagnes superbes arrosées par ce grand fleuve dont on suit le cours aussi loin que peut s'étendre le regard.

Mais j'ai hâte d'arriver à Bade, et je m'installe dans un wagon du chemin de fer de Kehl. Je ne crois pas qu'il y ait quelque part en Europe une plus jolie route que celle qui va de Kehl à Bade. Ce village de Kehl, avec sa petite église toute neuve, bâtie en pierre rouge, ses maisons basses, ses rues plantées d'arbres, est déjà charmant. Des champs de maïs, de grandes prairies où courent les cigognes effarouchées, des plantations de houblon, cette vigne du Nord, et à gauche et à droite des chaumières encadrées dans des massifs de verdure. Si le pommier était moins rare, ce serait la Normandie, mais la Normandie plus pittoresque, et éclairée d'un soleil plus pâle.

L'horizon est borné par deux chaînes de montagnes. Par ici les Vosges, par là la forêt Noire : sur toutes les cimes, des ruines et des châteaux. Un Russe, dont j'ai oublié le nom, a fait bâtir sur un de ces gigantesques mamelons une forteresse avec tours, bastions, pont-levis, machicoulis et le reste.

A moitié chemin, on aperçoit sur la droite un petit village, c'est Steinbach. Quand de cette bourgade il ne resterait pas une maison, son nom serait encore immortel. C'est à Steinbach que naquit Eudin, le premier architecte de la cathédrale de Strasbourg. A quelques lieues de là est un autre village célèbre, Salzbach, où l'on voit encore le noyer au pied duquel expira le grand Turenne en 1675. En 1829, le gouvernement français fit inaugurer, avec l'autorisation du grand-duc de Bade, un monument en granit à la mémoire du héros des guerres du Palatinat. Ce sévère monument est l'œuvre d'un sculpteur alsacien, M. Friedrich. La gloire est de toutes les patries : l'invalide allemand préposé à la garde de la colonne de Salzbach montre avec respect au voyageur le boulet qui frappa Turenne.

Nous voici à Bade, un paradis terrestre encaissé entre trois montagnes. La Suisse présente aux amateurs des grandes scènes de la nature des spectacles plus vastes, mais elle n'offre pas à leur admiration une végétation plus luxuriante, des sapins plus robustes, des tapis de verdure plus frais, des eaux plus limpides. Où trouver partout ailleurs tant de contrastes réunis sur un si petit espace, tous les charmes de la solitude, tous les plaisirs du monde. A ceux qui fuient le bruit et le mouvement, des retraites charmantes; aux autres, des promenades à cheval, des courses en voiture sur des routes aussi admirables que les parcs dont elles sont les principales allées, des bals non moins brillants que les bals des plus belles fêtes de Paris et de Londres, des montagnes comme en Suisse, des concerts où les plus célèbres artistes de l'Europe se disputent les applaudissements d'un auditoire choisi. Vous pouvez changer de vie à votre volonté : le matin misanthrope, le soir homme du monde.

Dès qu'on met le pied sur cette terre de Bade, on oublie tous les soucis, tous les ennuis; on vit complétement et l'on se sent heureux de vivre! Au seuil de ce *buen retiro*, la politique et les chagrins expirent, et c'est à peine si l'on a le temps de causer, tant on est occupé à voir, à respirer et à admirer. « Ah! si j'étais empereur! s'écriait un jour un pâtre. — Que ferais-tu? lui demanda quelqu'un. — Je garderais mes moutons à cheval! » Oh! le pâtre ambitieux! Quant à moi, si j'étais seulement empereur de Russie et tzar de Tartarie, comme j'échangerais bien vite mon incommensurable empire contre ce petit duché qui s'appelle le grand-duché de Bade!

Là, ce ne sont qu'allées sablées, bosquets, frais ermitages, grottes charmantes; les rues elles-mêmes ne sont autre chose que de vastes allées de chênes, le long desquelles

s'étendent de magnifiques étalages : des toiles de Saxe, des dentelles d'Angleterre, des verreries de Bohême, des porcelaines, des marchandises des Indes... toutes magnificences prohibées chez nous, dont l'attrait porte les dames françaises à des crimes politiques qui ne sont pas toujours réprimés par le douanier.

A la nuit tombante, des groupes mystérieux errent sous les ombrages et parcourent furtivement les pentes de gazon des collines. Au milieu d'un vaste parterre entouré d'orangers, la Maison de Conversation s'allume, et les blanches galeries se détachent sur le fond splendide de ses salons. A gauche est le café, à droite le théâtre, au centre l'immense salle de bal, dont le lustre est grand comme celui de notre Opéra. L'ensemble de la décoration intérieure est éblouissant, et la foule qui s'y presse est du meilleur ton. L'orchestre exécute des valses et des symphonies allemandes; on ne peut se faire une idée de la quantité de blanches épaules qui passent, sveltes et brillantes apparitions. Heureux pays, où l'on danse l'été pendant que les fenêtres sont ouvertes à la brise parfumée, que la lune luit sur le gazon, et teint au loin le flanc bleuâtre des collines! Nos bals d'hiver de Paris, avec la chaleur étouffée des salles, l'aspect des rues boueuses au dehors, la pluie qui bat les fenêtres, et le froid impitoyable qui veille à la sortie, sont quelque chose de funèbre, tandis qu'à Bade la beauté, la lumière, l'harmonie, ont l'air du ciel, des eaux et des feuillages, et la sérénité de la nuit.

Je ne veux pas copier effrontément le *Guide du Voyageur*, je ne parlerai donc ni du vieux château, ni du château neuf, résidence actuelle du grand-duc, ni de la Trinkhalle, cette merveille qui a coûté 220,000 florins, ni d'Eberstinburg, ni de l'allée des Soupirs, ni de la gorge au Loup, ni du grand Staufenberg, ni de Gunzenbach, ni de Rothenfels, ni de la cascade de Geroldsau, ni de beaucoup d'autres merveilles; je dirai seulement que Bade possède les promenades les plus charmantes, les plus odorantes, sans parler de celle de Lichtenthal qui conduit à un village comme il n'en existe guère que dans le duché de Bade et dans la principauté de M. Crosnier.

Cette promenade de Lichtenthal est tout simplement la grande avenue des Champs-Élysées transportée par un coup de baguette à la frontière de France. Dans cette allée, sillonnée d'équipages et de cavaliers, je reconnais tout mon monde de Paris. La grande dame, paresseusement couchée dans sa calèche, le dandy avec son lorgnon dans l'œil, le boursier enrichi dans son tilbury, et M. Meyerbeer sur son âne. L'auteur de *Robert* n'a qu'un ennemi au monde, c'est le soleil. Aussi, pour éviter la poursuite de cet ennemi, il a un vaste chapeau de paille sur la tête, un large parasol au-dessus de son chapeau, et je ne suis pas bien sûr qu'il ne porte pas encore une tente par-dessus son parasol; du reste, toujours par monts et par vaux, et toujours à califourchon sur son âne, qu'il soit à Bade, à Spa, à Wiesbade ou à Ems. Un jour Janin, rentrant chez lui, demande à sa domestique si quelqu'un est venu le voir. « Oui, il est venu ce vieux monsieur qui monte à âne avec un parapluie. » Vanité de la gloire! Soyez donc l'homme le plus célèbre de l'Europe pour qu'on dise en parlant de vous : « Ce vieux monsieur! »

Dans cette promenade où tout passe, où l'on se regarde, où l'on s'admire, où l'on médit de son voisin, on voit passer tous les noms illustres du *stud book* européen.

Le grand avantage de Bade, c'est que cette résidence est à quelques heures de Paris. Il y a trois ans, il fallait deux jours et une nuit pour aller à Strasbourg. Il y a quarante ans, Fourier avait prédit du haut de son Sinaï cosmogonique la ruine de la diligence et l'abaissement de la malle-poste. Ses contemporains accueillirent cette prédiction par un immense éclat de rire. Il est vrai que, comme tous les prophètes, Fourier avait jugé à propos d'envelopper sa pensée dans des phrases apocalyptiques. La locomotive lui était apparue, dans l'extase de sa vision, sous la forme d'un gigantesque animal qu'il baptisa *anti-lion*. Qui peut nier aujourd'hui l'existence de cet anti-lion annoncé en 1812, au beau milieu des batailles de l'empire? N'est-ce pas le chemin de fer? En quatorze heures

on passe de Paris à Bade, du club au Salon de Conversation, du boulevard de Gand à la promenade de Lichtenthal, de la poussière de Paris à l'air frais et balsamique de cet Eldorado des bords du Rhin. AUGUSTE DE LAFORGE.

FAITS DIVERS.

— La commission impériale de l'Exposition universelle, sur la proposition de la compagnie du Palais de l'Industrie, avait décidé, dans sa séance du 31 juillet, que les prix d'entrées, dans les Palais de l'Industrie et des Beaux Arts, seraient modifiés ainsi qu'il suit :

Lundi	» fr.	20 c.
Mardi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche	1	»
Vendredi	2	»

Cette décision avait reçu son exécution depuis le vendredi 3 août; mais de nombreuses observations lui ayant été adressées sur la fixation au lundi du prix de 20 c., la commission vient de rétablir ce prix pour le dimanche, et le tarif des entrées est désormais fixé ainsi qu'il suit :

Dimanche	» fr.	20 c.
Lundi, mardi, mercredi jeudi, samedi	1	»
Vendredi	2	»

— Le *Moniteur* donne les indications suivantes sur le mouvement du commerce anglais:

« *Importation.* — La valeur *officielle* des marchandises importées, qui était en 1842 de 65 millions 200,000 liv. st., est montée en 1853 à la somme de 123 millions de livres sterling, c'est-à-dire presque au double.

« *Exportation.* — La valeur *réelle* des marchandises exportées s'est accrue dans le même espace de temps de 47 millions 300 liv. st. à 98 millions 700,000 liv. st., c'est-à-dire à plus que le double.

« *Navigation.* — Le tonnage de vaisseaux britanniques entrés et sortis avec cargaison en 1842 était de 5 millions 415,821 ; en 1853, de 9 millions 64,705 tonnes.

« Le tonnage des vaisseaux étrangers faisant le commerce avec ce pays s'est accru dans le même espace de temps de 1 million 930,983 à 6 millions 316,456 tonnes.

« Le tonnage total s'est conséquemment accru de 7 millions 346,804 tonnes à 15 millions 381,161 tonnes, c'est-à-dire beaucoup plus que le double.

« *Droits de douane et d'accise.* — Les revenus de ces sources montaient en 1842 à 33 millions 542;791 liv. st. Depuis cette époque jusqu'à 1853 les taxes de douane et d'accise ont été en partie supprimées, en partie réduites, ce qui fait une différence d'au moins 10 millions 600,000 liv. st. (la suppression du droit sur le blé non comptée). Par conséquent, si ces sources n'avaient pas été augmentées par le revenu d'autres articles, elles auraient donné en 1853 seulement 23 millions de livres sterling, tandis que leur produit actuel est de 36 millions 240,000 liv. st., c'est-à-dire beaucoup plus qu'en 1842, nonobstant les réductions énormes.

« *Dette nationale.* — La dette nationale, qui était en 1842 de 791 mill. 250,440 liv. st., est descendue en 1853 à 771 millions 335,804 liv. st.

« *État des finances de la nation.* — Les dépenses ont excédé les revenus de 3 millions 979,539 liv. st. en 1842.

« En 1853, au contraire, les revenus ont dépassé les dépenses de 3 millions 255,505 liv. st.

« Les dépenses, en 1853, excédaient seulement de 229,970 liv. st. celles de 1842, mais les revenus étaient de 7 millions 464,714 liv. st. supérieurs à ceux de 1842.

« *Construction de navires.* — Le tonnage des navires construits en 1842 était de 129,929 tonnes, dont 13,716 tonnes bateaux à vapeur. En 1853, on a construit 203,171 tonnes, dont 48,215 tonnes bateaux à vapeur.

« *Banque d'Angleterre.* — Les dépôts à la Banque d'Angleterre montaient, à la fin de 1842, à 9 millions 63,000 liv. st.

« A la fin de 1853, cette somme a doublé, c'est-à-dire qu'elle était de 18 millions 232.000 liv. st. Son actif s'est augmenté, dans le même espace de temps, de 30 millions 890,000 liv. st. à 44 millions 864,000 liv. st.

Effets sur la condition sociale du peuple.

« *Caisses d'épargne.* — Le capital des caisses d'épargne était en 1842 de 25 millions 319,336 liv. st., et en 1853 il était de 33 millions 362,260 liv. st., c'est-à-dire une augmentation d'un tiers. C'est une preuve concluante de la prospérité des classes ouvrières depuis l'introduction de la liberté du commerce.

« *Paupérisme.* — La somme dépensée au soulagement des pauvres montait en 1842 (fin mars 1843) à 5 millions 208,027 liv. st., ce qui fait 5 sh. 6 d. 1/4 par tête, la population étant estimée à 16 millions 194,000 âmes. En 1853, avec une population de 18 millions 617,000 âmes, la somme dépensée pour les pauvres était presque la même, c'est-à-dire de 5 millions 282,853 liv. st., ce qui ne fait que 5 sh. 8 d. par tête. Si le nombre des pauvres avait augmenté en proportion avec celui de la population, il aurait atteint 6 millions de liv. st.

« *Crimes.* — Le nombre d'accusés en Angleterre et dans le pays de Galles était en 1842 de 31,309. Malgré un accroissement de la population de presque 2 millions 500,000, le nombre des prévenus est descendu à 27,057, c'est-à-dire : en 1842, il y avait 193 personnes sur 100,000 qui avaient offensé la loi, tandis qu'en 1853 il n'y en avait que 145 ou un quart de moins.

Effets sur la production.

« *Blé.* — La quantité de blé indigène vendue sur notre marché était en 1842 de 4 millions 91,235 quarts (1/4 de quintal), et en 1853 de 4 millions 560,912 quarts, ce qui prouve l'accroissement de demande du blé anglais sous la liberté du commerce. Le prix moyen était en 1842 de 57 sh. 3 d. par quart, et en 1853 de 53 sh. 3 d.

« Les fermiers peuvent obtenir un prix élevé sous la liberté du commerce parce que le pays prospère, tandis qu'ils étaient malheureux sous le régime de la protection, ce qui est démontré par ce fait, que le prix moyen était plus élevé l'année passée (72 sh. 5 d.) que dans aucune année depuis 1819.

« *Soie.* — Les droits sur la soie étrangère, qui s'élevaient à 30 pour 100, ont été réduits à 15 pour 100.

« L'exportation d'étoffes de soie, qui était de 590,000 liv. st. en 1842, s'est accrue en 1853 à 2 millions 44,364 liv. st., ou bien au triple et au quadruple.

« Les soies étrangères étaient prohibées jusqu'à 1826; les fabricants anglais avaient par conséquent le monopole complet du marché intérieur; le commerce de soie était cependant loin de prospérer, car l'exportation ne montait qu'à 350,000 liv. st. par an.

« *Laine.* — La laine étrangere était sujette en 1842 à un droit de 1/2 jusqu'à 1 d. par livre, pendant que la laine des colonies entrait librement. Dans cette année, on a

importé 18 millions 467,212 livres de laine coloniale et 27 millions 114,995 livres de laine étrangère. Cette protection, qui était destinée à profiter aux producteurs du pays et des colonies, a été abolie en 1844; et en 1853, où l'importation de la laine étrangère est montée à 50 millions 549,902 livres, presque le double de celle de 1842, les colonies ont importé 66 millions 982,280 livres, bien plus que le triple de leur importation sous le régime de la protection.

« La production des laines du pays a augmenté aussi. Mais la consommation est si considérable sous la liberté du commerce, que, malgré toutes ces augmentations, les demandes ont élevé le prix de 11 deniers par livre en 1842 à 1 sh. 6 d. par livre en 1853, au grand profit du producteur.

« L'exploitation des laines est également montée, dans cet espace de temps, de 5 millions 185,015 livres à 9 millions 883,850 livres.

« *Sucre.* — Le sucre étranger est resté prohibé en 1842, pendant que le sucre des colonies payait 25 sh. 2 d. par quintal. L'importation pour la consommation était dans cette année de 193,423 tonnes. Depuis lors les sucres étrangers ont été admis à concourir avec ceux des colonies, et tous les droits sur les sucres ont été considérablement réduits, de sorte que nous n'avons pas consommé moins de 363,641 tonnes en 1853. Dans ce nombre, il n'y a que 76,599 tonnes de sucre étranger, dont on prédisait qu'il chasserait entièrement le sucre colonial du marché.

« Les 287,042 tonnes restantes venaient des colonies, lesquelles, au lieu d'être ruinées par la concurrence, nous envoyaient 50 pour 100 de plus qu'auparavant. Il serait facile d'augmenter le nombre de faits pareils. La difficulté est plutôt de choisir dans le grand nombre des faits évidents de toutes sortes qui se sont accumulés et qui s'accumulent tous les jours, qui prouvent les avantages incalculables que le pays a conquis, dans un court espace de dix ans, par l'adoption pratique des principes du libre commerce, ou bien, pour parler plus exactement, par l'emploi des préceptes de la nature si bien désignés par un Français en ces cinq petits mots : *Laissez faire et laissez aller.*

« E. A. B.

« Ministère du commerce, 19 juin 1855. »

— On écrit de Szent-Marteny (Hongrie), le 12 juillet :

« A Raksan, dans le comitat de Thuroez, on vient de découvrir parmi les papiers d'une succession une collection de douze sermons autographes et inédits de Martin Luther. Ces sermons, qui sont tous en langue allemande et en caractères gothiques, sont écrits avec une encre extrêmement pâle sur un papier très-épais dont la couleur actuelle est jaune tirant sur le brun, ce qui cependant ne les empêche pas d'être bien lisibles. Ils sont signés chacun des lettres M. L., initiales du prénom et du nom du grand réformateur d'Allemagne, et ces signatures sont si uniformes et se ressemblent si complétement, que l'on dirait qu'elles ont été calquées sur un même modèle. Les douze sermons sont réunis en un volume relié en parchemin, sur la tranche duquel existent des traces d'une forte dorure. »

— On lit dans les journaux de Londres du 19 juillet :

« La Société biblique de la Grande-Bretagne a fait distribuer pendant l'année dernière 2 millions 367,562 exemplaires des saintes Écritures. Le nombre que cette Société en a fait répandre depuis son origine dépasse 28 millions. En outre, elle a toujours accordé et elle accorde encore tous les ans des subventions considérables à la plupart des autres Sociétés bibliques.

« Les revenus annuels de la Société se composent : 1° de 125,634 liv. st. (3 millions 140,875 fr.) provenant des cotisations de ses membres; 2° de dons accidentels dont la valeur ordinairement atteint cette somme, si elle ne l'excède pas. La Société a des mem-

bres dans tous les pays de l'univers; elle en compte parmi les tribus indigènes de la Nouvelle-Zélande, parmi celles de l'Amérique, et jusque parmi les Cafres et les Hottentots.

« Par les soins de la Société biblique britannique, la Bible a été traduite en cent cinquante langues diverses; mais en Asie seulement se parlent encore cent cinquante autres idiomes dans lesquels on n'a pas fait passer les saintes Écritures.

« La Société biblique des États-Unis, dont le siége central est à New-York, a fait distribuer en 1854 400,000 exemplaires des saintes Écritures. Les revenus sont évalués à 50,800 dollars (2 millions 667,000 fr.) »

— Le convoi le plus considérable, selon toute apparence, qui ait jamais parcouru un chemin de fer, a été expédié de Buffalo, samedi 19 mai, sur le *New-York-Central-Railroad*. Ce train se composait de 141 wagons, dont 61 chargés de bestiaux, et le reste de fret de diverse nature. Sept locomotives traînaient ce gigantesque amas de marchandises.

— Le *New-York Crusader* publie une lettre qui contient d'intéressants détails sur la statistique de l'ordre des jésuites, et de laquelle sont extraits les passages suivants :

« Turin, le 10 mai 1855.

« Durant mon séjour à Rome, il m'est tombé par hasard sous la main un petit livre de soixante-neuf pages qui contient le catalogue des membres de la société de Jésus et dans lequel on voit le rang qu'ils occupent dans la Compagnie, l'époque où ils ont été admis, la situation publique ou privée qu'ils occupent. Aucune des communautés religieuses qui sont répandues dans le monde catholique ne possède un recensement rédigé avec autant d'ordre que les jésuites. Cette grande famille, qui fait tant parler d'elle dans le monde, se divise en cinq grandes provinces : l'Italie, la France, l'Espagne, l'Allemagne et l'Angleterre, qui se subdivisent elles-mêmes en circonscriptions plus ou moins importantes. Ces espèces de colonies religieuses sont administrées par autant d'individus qui assistent le général de l'Ordre et gardent comme des dépositaires les intérêts des provinces qu'ils représentent.

« La Société de Jésus a deux maisons de profession, l'une à Rome et l'autre en Sicile; elle entretient vingt-sept maisons, où sont reçus les novices et où ils sont soumis à des épreuves plus longues que celles qui sont exigées dans les autres ordres religieux. On peut dire sans exagération que dans toute l'Italie, si l'on en excepte la Sardaigne, l'éducation publique est confiée aux jésuites : dans l'Italie seule, ils possèdent vingt-cinq colléges!

« Le nombre des pères engagés sous la bannière de saint Ignace est assez considérable. L'*Almanach des Jésuites* en compte 5,510 dont 1,515 résident avec leur général dans les divers pays de l'Italie, 364 en Espagne, 1,697 en France, 163 en Belgique et 177 en Allemagne; les 1,294 autres sont répandus en Angleterre et en Amérique. On voit par cet ouvrage que depuis la dernière lutte livrée par l'Italie pour reconquérir sa liberté, la société de Jésus a vu augmenter son personnel de plus de 1,000 membres réguliers et militants.

« C'est maintenant le lieu de dire ce qu'était il y a cent quarante ans la Société de Jésus, alors qu'elle était au zénith de sa puissance. D'un rapport officiel imprimé à Rome en l'an 1717 il résulte que l'organisation des jésuites partageait alors le monde en 38 provinces, où ils avaient 25 maisons de profession, 650 colléges, 59 maisons de noviciat, 350 résidences, plus de 200 établissements désignés sous le nom de maisons de missions, et 161 écoles ou séminaires. Toute l'armée des jésuites se composait de

19,876 individus, dont 10,036 qualifiés du titre de pères et 9,848 qui n'étaient pas engagés dans les ordres.

« En comparant le passé au présent, voici ce qu'on trouve :

	1717.			1855.
Italie, Sicile, Sardaigne.	3,639	membres de la Société.		1,515
France.	3,119	—	—	1,697
Belgique.	1,020	—	—	463
Espagne.	2,207	—	—	364
Allemagne.	2,609	—	—	177
Angleterre, Amérique et autres. . .	7,222	—	—	1,294
	19,816			5,510

— Une découverte très-intéressante vient d'être faite en Algérie dans les ruines romaines connues des indigènes sous le nom d'El-Hadjeb, et qui sont situées à environ un demi-kilomètre au sud de Mouzaïaville. Le 28 avril dernier, M. Edouard Nicolet, colon de ce village, travaillant à extraire quelques-uns des matériaux antiques qui se rencontrent sur l'emplacement de cet établissement romain, a découvert une statue en marbre, haute de 1 mètre 40 centimètres, y compris un socle d'une épaisseur de 10 centimètres. Il en a opéré l'extraction et le transport avec tant de soin, qu'elle est arrivée le 30 au musée d'Alger, sans autres dégradations que celles qui remontent probablement à plusieurs siècles et qui sont d'ailleurs de peu d'importance. Cette statue représente Bacchus sous la figure d'un adolescent nu et aux formes un peu féminines. La tête, ornée d'une longue chevelure qui retombe des deux côtés sur la poitrine, est couronnée de feuilles de vigne et de raisins et serrée d'un bandeau.

Le dieu du vin tient un thyrse à rubans de la main gauche et le vase appelé *cantharus* de la droite. Un petit tigre assis à sa droite a les regards tournés vers lui. On voit, en étudiant les détails de cette statue, qu'elle a été faite pour figurer dans une niche et à une certaine élévation, car l'artiste n'a fait pour ainsi dire qu'ébaucher tout ce qui ne devait pas être aperçu de l'observateur.

Cette statue, en somme, est d'un bon style et fera un des principaux ornements de notre musée à côté de la mosaïque d'Aumale. Le bras gauche a été cassé jadis, ainsi que le thyrse, mais il se rajuste parfaitement. C'est assurément la plus complète des antiquités de ce genre qu'on ait encore trouvée ici. Le brave colon qui a fait cette belle découverte, et qui s'est donné tant de peine pour la remettre intacte jusqu'au dépôt qui la réclamait naturellement, a des droits incontestables à la reconnaissance de tous les amis des arts et à la bienveillance de l'administration, digne appréciatrice de tous les services.

— Un Lyonnais, M. Petit, qui s'est occupé d'une manière toute spéciale des transformations qu'on peut faire subir à la soie brute, a trouvé, dit-on, le moyen d'imprégner de différents métaux le fil en cocon, de sorte qu'il devient possible de tisser des étoffes moelleuses en or, argent, fer, etc.

Des essais ont eu lieu; ils ont, on l'assure, complétement réussi, et nous verrons bientôt des robes, des vêtements, des tentures en or, en argent, et ce qui n'est pas moins remarquable que le reste, c'est que ces tissus splendides ne seraient pas d'un prix très-élevé; d'ailleurs, ainsi que le dit le *Salut public* de Lyon, lorsqu'une robe sera fatiguée, on l'enverra à la fonte.

— M. Kletzinsky, à Vienne, rapporte que les feuilles de fraisier des forêts (*fragaria vesca*), recueillies immédiatement après la maturation du fruit, donnent une boisson

diététique agréable. On les sèche au soleil ou on les torréfie légèrement sur des plaques chaudes. Dans le premier cas, on obtient une infusion un peu verdâtre; dans le second, un peu brunâtre, d'odeur agréable, de saveur astringente, qui rappelle celle du thé de Chine.

La légère torréfaction rend la chlorophylle renfermée dans ces feuilles insoluble dans l'eau, et dissipe en même temps le peu d'odeur herbacée inhérente à la plupart des infusés de feuilles fraîches. Mais il ne faut pas la pousser trop loin, car on volatiliserait l'arome de thé de Chine. L'infusé est plus agréable que le décocté plus concentré, se mêle au lait à chaud et à froid, sans le coaguler, supporte bien le rhum et possède la même action diaphorétique et diurétique que le thé de Chine; seulement il est un peu moins excitant, quoiqu'on ne puisse lui nier un léger effet somnifuge.

En distillant l'infusum, on obtient avec l'eau condensée un arome très-agréable, qui appartient sans doute à la classe de la cumarine et de ses huiles éthérées. Le résidu renferme beaucoup de tannin, un peu d'acide citrique et une quantité considérable de matière azotée et de cendres. L'azote ne provient pas seulement des matières protéiques végétales.

— Un voyageur, qui a récemment parcouru l'Amérique du Sud, a assisté à une chasse au tapir chez les Jumnas. Les chasseurs ne se recrutent que parmi les femmes, les enfants et les chiens de la peuplade. Les chiens, dit le voyageur, sont bien les plus étranges créatures que l'on puisse voir. Il y en a de bleus, de rouges et de toutes les nuances, ou encore de bariolés. Ce n'est point que la nature les ait créés ainsi, mais les Indiens font subir au poil de ces animaux la même opération qu'ils font subir à leur propre peau : ils les peignent. Cela réjouit leurs yeux; mais nous autres Européens, nous en sommes plus étonnés qu'amusés. Au premier moment, on croit voir une meute fantastique, et non des êtres régulièrement organisés.

— Plusieurs maisons de France et d'Angleterre avaient soumissionné, auprès du gouvernement portugais, la construction de trois lignes télégraphiques d'une étendue de 700 kilomètres.

Après avoir examiné le mérite de chacun des concurrents, le ministre des travaux publics avait confié l'exécution de ces travaux à un constructeur de Paris, M. Bréguet. Ce choix a reçu la complète approbation des chambres portugaises, car elles ont ratifié le traité passé avec la maison Bréguet.

C'est une garantie de bonne et prompte exécution, et avant un an le Portugal jouira des bienfaits de la télégraphie électrique.

— Le voyage à Saint-Germain est une des plus charmantes promenades que les environs de Paris puissent offrir aux étrangers pendant leur séjour dans la capitale, à l'occasion de l'Exposition. La forêt, le château fondé par Louis XIII et habité par Jacques II, roi d'Angleterre, pendant son exil, le pavillon, berceau de Louis XIV, la terrasse et son admirable panorama, les magnifiques machines atmosphériques, dont la puissance défie celle de la vapeur, intéressent vivement la curiosité. Le chemin de fer de la rue Saint-Lazare, 124, à Paris, conduit en 40 minutes à Saint-Germain. Les départs et les retours ont lieu toutes les heures.

— Le château et le parc de Versailles, le grand et le petit Trianon, et surtout la riche collection de tableaux des plus grands maîtres français connue sous le nom de *Musée historique*, seront visités par tous les étrangers attirés à Paris par l'Exposition universelle de 1855.

Deux chemins de fer situés au sud et au nord de Paris, l'un rue Saint-Lazare, 122,

l'autre boulevard Montparnasse, 44, conduisent à Versailles en 40 minutes. La multiplicité de leurs départs offre aux personnes même les plus occupées la possibilité de visiter en quelques heures un des plus beaux monuments et une des plus précieuses collections d'art de l'Europe civilisée.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST. — Voyage de Paris à Londres par Dieppe et Newhaven (Brighton). — Un départ tous les jours, le dimanche excepté. — Trajet en une journée. 1re classe, 35 fr.; 2e classe, 25 fr.

PROMENADE AU BOIS DE BOULOGNE par le chemin de fer d'Auteuil, 124, rue St-Lazare.—Deux départs par heure, de 8 h. 5 m. à midi 35 m., et trois, de 1 h. 5 m. à 10 h. 15 m. du soir.

—Les travaux qui ont été exécutés dans le Palais de l'Industrie, ont donné lieu à l'application d'un nouveau procédé de peinture qui, joint au mérite d'être exempt de toute odeur, a l'avantage de sécher instantanément. C'est en remplaçant l'essence de térébenthine par une composition qui a reçu le nom de *Colocirium Erard*, qu'on obtient ces résultats. Les architectes qui ont expérimenté cette peinture sont unanimes à reconnaître que l'emploi du *Colocirium-Erard* est très-facile, qu'il ne répand aucune odeur, qu'il permet enfin, condition essentielle pour les travaux d'urgence, de passer trois couches sur le même objet dans l'espace de six heures. Le *Colocirium-Erard* est appelé à faire dans la peinture à l'huile une révolution d'autant plus grande qu'il présente une économie notable sur le prix de l'essence, et qu'il n'exige de la part des peintres aucune main-d'œuvre nouvelle. Le dépôt est à Paris, rue de Lille, 25.

— Le *curaçao français hygiénique* n'est pas, comme celui de la Hollande et autres, coloré avec le bois de la teinture du Brésil ou de Fernambouc, qui lui donnent la propriété de rougir avec l'eau par l'action de l'air. M. Laroze, pharmacien-chimiste, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 26, n'y fait entrer que le principe amer et colorant de l'écorce d'orange, qui lui assure une action directe sur les organes de la digestion. Préparé uniquement avec des écorces choisies et l'esprit de cognac le plus pur, les médecins le conseillent comme tonique, digestif, stomachique, enfin comme le préservatif le plus sûr des épidémies; il est la meilleure conclusion d'un bon repas.

Parmi les affections auxquelles les dames sont sujettes, il en est un grand nombre d'un caractère tout spécial dont le traitement semble plus particulièrement être du domaine des femmes qui joignent à de bonnes études médicales une longue expérience pratique. On conçoit en effet tout l'avantage que présente la conformité de sexe entre le médecin et le malade; la femme, en présence d'une autre femme, n'hésite devant aucune confidence, que de son côté celle-ci sait deviner, prévenir, solliciter au besoin. Aussi la plupart des femmes accordent-elles une préférence marquée, dans toutes les circonstances où elles ont besoin de ces soins spéciaux, aux femmes chez qui elles sont certaines de trouver la prudence éclairée réunie à la science expérimentale.

La première, Mme Lachapelle, maîtresse sage-femme et professeur d'accouchement, eut, il y a une vingtaine d'années, l'idée d'ouvrir pour ces sortes de consultations un cabinet spécial, et aussitôt elle vit ce sentiment de préférence se manifester d'une façon bien évidente. Les succès qu'elle a obtenus, la nature et l'importance de sa clientèle, prouvent qu'elle a su pleinement justifier, et par l'excellence de ses traitements et par ses cures de toute sorte, notamment en matière de stérilité, cette confiance que les femmes inspirent aux femmes pour les soins les plus délicats de leur santé. Les consultations de Mme Lachapelle ont lieu tous les jours de 3 à 5 heures, rue Monthabor, 27, près les Tuileries.

PERROTIN, éditeur des œuvres de Béranger, 41, rue Fontaine-Molière.

LES VIERGES
DE RAPHAËL

COLLECTION

DE DOUZE MAGNIFIQUES ESTAMPES GRAVÉES AU BURIN SUR ACIER

PUBLIÉE PAR FURNE ET PERROTIN

(M. PERROTIN EST SEUL CHARGÉ DE LA VENTE.)

Le nom de Raphaël est le plus illustre de l'art moderne. Tout a été dit sur ce génie immortel et sur l'excellence de ses œuvres. Ce qui le distingue d'entre tous les peintres, c'est une grâce divine, une noblesse incomparable et un charme sublime qu'il s'est complu à résumer dans le personnage idéal et mystique de LA VIERGE, qui est pour l'art chrétien l'idéal de la beauté physique et de la grâce morale.

Les Vierges de Raphaël, ces douze chefs-d'œuvre légués au monde chrétien par le peintre immortel, reproduites et gravées par nos meilleurs artistes et mises à la portée de tous par la modicité des prix, sans exemple jusqu'ici, telle est la publication, aujourd'hui terminée, que nous offrons au public.

Ces estampes, dont la place est marquée partout, sont, plus que toutes autres, dignes de l'attention des amateurs, soit qu'on les garde reliées en un livre magnifique ou qu'on les encadre pour orner un cabinet ou un salon.

LISTE DES DOUZE VIERGES DE RAPHAEL SE VENDANT SÉPARÉMENT :

LE MARIAGE DE LA VIERGE (*Milan*).
LA BELLE JARDINIÈRE (*Paris*).
LA VIERGE A LA CHAISE (*Florence*).
LA VIERGE AU VOILE (*Paris*).
LA VIERGE AU DONATAIRE (*Rome*).
LA VIERGE D'ALBE (*Saint-Pétersbourg*).
LA VIERGE AU POISSON (*Madrid*).
LA VIERGE AUX CANDELABRES (*Londres*).
LA SAINTE FAMILLE (*Paris*).
LA MADONE DE SAINT-SIXTE (*Dresde*).
LA SAINTE CÉCILE (*Bologne*).
LA SAINTE MAGUERITE (*Paris*).

PRIX DE CHAQUE ESTAMPE DE 30 CENTIMÈTRES DE HAUTEUR SUR 21 DE LARGEUR :

Papier blanc, 7 fr. 50 c.; — Papier de Chine, 10 fr.

Les personnes qui prendront l'ouvrage complet recevront :

1° Un Carton destiné à contenir toutes les livraisons de l'ouvrage; 2° des Notes explicatives sur chaque tableau; 3° une *Notice sur la Vie et les Ouvrages de Raphael*; 4° le Portrait de Raphaël, gravé sur acier par M. PANNIER.

Vendu séparément, LE MARIAGE DE LA VIERGE, estampe de 35 centimètres de hauteur sur 26 de largeur, coûtera le double des prix énoncés ci-dessus.

HISTOIRE DE RUSSIE

PAR A. DE LAMARTINE

2 VOLUMES IN-8.

Prix : 10 francs les 2 volumes, à Paris, et 12 francs par la poste dans les départements.

Les personnes qui désireraient l'*Histoire de Russie* sont priées d'adresser leur demande, leur adresse et un mandat de 12 francs par la poste à M. Perrotin, éditeur, 41, rue Fontaine-Molière.

On trouve également l'*Histoire de Russie* chez tous les libraires de Paris, des départements et de l'étranger.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE 1848, nouvelle édition, revue par l'auteur.
2 volumes in-8, papier cavalier vélin . . . . . . 12 fr.
Même édition, illustrée de 12 gravures sur acier. . . . . . 15 fr.
RAPHAEL, pages de la vingtième année. 1 volume in-8, cavalier vélin. . . . 5 fr.
Même édition, illustrée de 6 gravures sur acier. . . . . . 7 fr. 50
Le même ouvrage, 1 volume in-18 . . . . . . 3 fr. 50

J. CLAYE, imprimeur-éditeur, 7, rue Saint-Benoît.

ANACRÉON

FRANÇAIS-GREC

SUIVI

DE PIÈCES ANACRÉONTIQUES DE BION, THÉOCRITE, ETC., DES POÉSIES DE SAPHO

ET D'UN SPÉCIMEN

DE L'HOMÈRE FRANÇAIS-GREC ET DU DANTE FRANÇAIS-ITALIEN

EN VERS IMITATIFS

PAR PAUL-PIERRE RABLE.

Cette traduction du grand poëte reproduit son rhythme dans les proportions du type grec en vers imitatifs de sept ou huit syllabes, et toujours correspondants. L'auteur, par suite d'une opiniâtre étude et d'une longue pratique des deux langues, a su parvenir à conserver à l'ode anacréontique son admirable unité de structure, et faire passer dans la langue française une foule de beautés qui ne pouvaient être appréciées que par les hellénistes. C'est ainsi qu'il réussit à faire comprendre à chacun les immenses avantages de la concordance métrique dans la traduction littérale en vers.

UN MAGNIFIQUE VOLUME IN-8°

Imprimé avec luxe sur papier grand raisin vélin. Texte grec en regard.

PRIX : 10 FRANCS.

LES

MÉTAMORPHOSES

DU JOUR

PAR GRANDVILLE

ACCOMPAGNÉES D'UN TEXTE

Par MM. ALBÉRIC SECOND, CLÉMENT CARAGUEL,
LOUIS LURINE, LOUIS HUART, TAXILE DELORD, CHARLES MONSELET,
JULIEN LEMER,

ET PRÉCÉDÉES D'UNE NOTICE

PAR M. CHARLES BLANC.

On connaît l'œuvre du célèbre dessinateur, qui fut en même temps un observateur, un satirique et un philosophe. Cet album des *Métamorphoses du Jour*, dans lequel il a su, avec tant de verve et de précision, caractériser les vices et les passions des hommes, méritait à tous égards de revêtir la forme du livre; il prendra place ainsi dans les bibliothèques à côté des œuvres de nos grands moralistes, des La Fontaine, des La Bruyère, des Vauvenargues, des La Rochefoucauld, dont Grandville fut l'élève et le digne successeur.

Prix de la livraison : 25 centimes. — Souscription permanente.

Le volume complet, contenant 70 planches coloriées à l'aquarelle et 70 textes.

PRIX : 17 FR. 50 CENT.

COMPAGNIE
PLATRIÈRE DE LA SEINE

Constituée par acte des 31 juillet et 7 août 1855, devant Me MEIGNEN, notaire à Paris.

RAISON SOCIALE :

J.-B. ROUGET ET COMPAGNIE.

BANQUIER DE LA SOCIÉTÉ :

M. MOREL FATIO, 79, rue Richelieu.

CAPITAL SOCIAL :

UN MILLION DE FRANCS,

Divisé en dix mille actions de cent francs au porteur.

(*Versement*, 50 *fr. par action en souscrivant.*)

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

MM. GOURLIER, Architecte des Bâtiments civils;
CHATEAU, ANDRÉ, BELLE, Architectes experts près le Tribunal civil;
FEYDEAU, Architecte de la Ville de Paris.

CONSEIL JUDICIAIRE :

MM. **DUPUICH**, Avocat;
MEIGNEN, Notaire;
HARDY, Avoué près le Tribunal de première instance;
GAVIGNOT, Avocat à la Cour d'appel.

Le but principal de la Société est l'acquisition et l'exploitation de plusieurs carrières à plâtre, ainsi que la fabrication de la chaux et de la brique.

La Société est en possession d'une carrière à Romainville, exploitée à ciel ouvert et pourvue de toutes les constructions nécessaires.

Elle est à proximité du canal de l'Ourcq, de la route de Pantin, du chemin de fer de l'Est et de la gare aux marchandises de Mulhouse.

La réputation des produits de cette carrière est depuis longtemps établie. La Compagnie se propose d'acquérir deux autres carrières situées dans des conditions aussi favorables.

La consommation quotidienne de Paris s'est élevée, d'après les relevés de l'octroi, pour les années 1853 et 1854, à quarante mille sacs. La banlieue de Paris en consomme, de son côté, une quantité à peu près égale, et les départements, aussi bien pour les besoins de la construction que pour l'engrais, en absorbent autant.

La supériorité des produits de la Compagnie plâtrière de la Seine, et les avantages importants qu'elle accorde aux consommateurs, garantissent à la Compagnie une clientèle chaque jour plus nombreuse et des bénéfices considérables.

On souscrit à Paris, chez M. MOREL FATIO, banquier, rue Richelieu, 72, où se délivrent les Statuts de la Compagnie plâtrière de la Seine.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

GÊNES. LIVOURNE. CIVITA-VECCHIA. NAPLES. MESSINE. MALTE.

ALLER. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
RETOUR — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h. du matin.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de : MALTE. SYRA. SMYRNE. METELIN. DARDANELLES. GALLIPOLI. CONSTANTINOPLE.

ALLER. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin.
RETOUR. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna.

—

Voie de : MESSINE. LE PIRÉE (Athènes). CONSTANTINOPLE.

ALLER. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir.
RETOUR. — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance au Pyrée avec Syra, Salonique et Nauplie ; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sebastopol).

LIGNE DE SYRIE.

(d'Alexandrie à Constantinople et *vice versâ*), par :

JAFFA. BEYROUTH. TRIPOLI. LATTAQUIÉ. ALEXANDRETTE. MERSINA. RHODES. SMYRNE.

Départ de Marseille (voie d'Égypte), le jeudi de chaque deux semaines, à dater du 24 mai.
Correspondance à Smyrne avec la ligne du Levant (voie de Malte).

LIGNE D'ÉGYPTE.

MALTE. ALEXANDRETTE.

ALLER. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 24 mai.
RETOUR. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 5 h. du soir, à dater du 19 mai.

LIGNES D'ALGÉRIE.

ALGER. — Départs de Marseille et d'Alger les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.

ORAN. — ALLER. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi. Retour. — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.

BONE. STORA. PHILIPPEVILLE. TUNIS. — Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

OBSERVATIONS. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes.

La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports.

Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

BILLETS DE RETOUR. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

BILLETS DE FAMILLE. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour.

Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	GÊNES	68	41	27	17
	LIVOURNE	80	48	32	20
	CIVITA-VECCHIA	105	63	42	26
	NAPLES	150	90	60	37
	MESSINE	192	116	77	48
	MALTE	210	132	88	55
LEVANT.	SYRA et PIRÉE	330	210	140	87
	SMYRNE	370	240	160	100
	METELIN	390	247	165	103
	DARDANELLES	400	252	168	105
	GALLIPOLI	410	265	180	116
	CONSTANTINOPLE	420	279	186	116
	VARNA (de Const.)	60	40	20	»
ÉGYPTE.	ALEXANDRIE	450	280	190	120

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.
SYRIE. (Voie du Levant.)	RHODES	410	260	178	112
	MERSINA	460	305	203	123
	ALEXANDRETTE	467	312	207	123
	LATTAQUIÉ	470	315	218	127
	TRIPOLI	471	315	211	128
	BEYROUTH	463	308	207	128
	JAFFA	482	321	217	133
ALGÉRIE.	ALGER	80	60	25	»
	ORAN	122	[illegible]	50	»
	STORA	103	82	30	»
	BONE	118	92	35	»
	TUNIS	127	103	55	»
GRÈCE.	SALONIQUE (du Pirée)	73	48	22	18
	NAUPLIE (Idem)	21	16	10	8

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.



LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

EXPOSITION UNIVERSELLE.

VII.

Les visites de la reine d'Angleterre au Palais de l'Industrie et au Palais des Beaux Arts seront, dans l'avenir, un des plus mémorables souvenirs de l'Exposition universelle. Dans le présent, les sentiments d'admiration hautement manifestés par la reine pendant le cours de ces visites sont une consécration nouvelle du succès de l'Exposition. Les merveilles que renferme la nef principale du Palais des Champs-Élysées ont captivé au plus haut degré l'attention de S. M., et rien de remarquable n'a échappé à son attention. L'orfévrerie française, l'industrie des bronzes d'art, le trophée des modes parisiennes se sont trouvés placés les premiers sur le parcours de la reine, qui s'est ensuite arrêtée successivement devant le trophée des armes de marine, le phare de Fresnel, les produits si variés des zincs de la Vieille-Montagne, les verreries de Bohême, les draps de Verviers, les armes de Liége; puis, revenant dans la partie française de l'Exposition, la reine s'est plu à admirer les dentelles d'Alençon de la maison Lefébure, les cristaux de Baccarat, les meubles de Tahan et de Jeanselme, les trophées des armes de guerre, la glace gigantesque de Saint-Gobain; peut-être même,.... la reine est femme après tout, la vitrine d'honneur où la *Compagnie Lyonnaise* vient d'exposer deux manteaux de cour de la plus grande richesse; enfin S. M. a quitté le transept satisfaite dans son orgueil national, car elle venait d'y voir le trophée de la marine anglaise, les beaux produits céramiques de MM. Minton Ce, les phares anglais et les splendides vitrines d'Elkington.

Toutes les industries auxquelles l'art se rattache semblent avoir pour la reine Victoria un attrait particulier et que justifie son goût éclairé pour tout ce qui touche aux arts. Artiste elle-même, la reine excelle dans l'art du dessin, que, bien jeune encore, dans cette résidence royale de Kensington, où elle fut élevée, elle cultivait avec succès. Aussi, dans cette première partie de sa visite à l'Exposition, a-t-elle fait l'acquisition d'un très-beau bronze d'art, sorti des ateliers de M. de Labroüe, *le Lion amoureux*, d'après le marbre de Guillaume Geefs, et d'un des plus riches éventails de Duvelleroy, exposé sous ce titre *les Jeudis de l'Impératrice*, d'un admirable travail sous le rapport de la monture, et dont la feuille, peinte par M. Lassalle, représente un trait de bienfaisance de l'impératrice Eugénie, encore enfant.

(1) Le prix de la souscription à ce Bulletin est de 5 fr. par an. — Bureau, rue Bleue, 5.

Nous aussi, nous quitterons le transept, mais non sans entrer dans quelques détails sur la nouvelle exposition faite par la *Compagnie Lyonnaise* que nous venons de mentionner. Cette Maison, qui à son début, a conquis une des premières places dans le commerce de Paris, devait déjà à l'importance de ses produits l'honneur de les voir figurer au Palais de l'Industrie dans trois vitrines contenant, la première, des robes brodées, des mantelets nouveaux du meilleur goût et fort remarqués par les dames; la seconde, une toilette de mariée, robe de moire antique, application (des fabriques de la Compagnie), fleurs, plumes, etc., toilette dont la richesse ne le cède qu'à sa belle simplicité. C'est dans l'exposition chinoise que se trouve la troisième vitrine de la *Compagnie Lyonnaise*, où elle nous présente les plus beaux crêpes de Chine qu'on ait encore vus en Europe. Enfin, la disparition du modèle d'une imprimerie, placé d'abord dans la nef, ayant laissé un vide considérable, la *Compagnie Lyonnaise* vient de le remplir en partie par l'exposition de deux manteaux de cour, l'un en moire antique blanche, brodée or, argent et soie de couleurs pâles, et qui nous montre le travail du brodeur arrivé à son plus haut degré de perfection; l'autre en velours groseille, brodé tout en or. Le dessin rappelle le style Louis XV. Si la broderie française fut, pendant longtemps, une des gloires industrielles de la France, on voit par ces produits que la *Compagnie Lyonnaise* n'hésite devant aucun sacrifice pour rendre à cet art son ancienne splendeur. C'est ainsi que cette Maison, spécialement fondée pour le commerce des soieries, se trouve représentée dans le transept par l'élégante vitrine que couronnent les armes de Lyon.

Notre passage à travers la nef principale où M. Secrétan a exposé une lunette astronomique à mouvement d'horlogerie, nous permet de réparer un oubli en ce qui concerne précisément le fondateur de la maison Secrétan; nous voulons parler de M. Lerebours, qui expose lui-même l'objectif de la grande lunette de l'Observatoire impérial. Un objectif est le verre qui, dans une lunette, un télescope, etc., est tourné vers l'objet. Pour donner une idée de l'importance, pour l'astronomie, de la parfaite fabrication de cette lentille de verre, nous rappellerons qu'en 1848, le gouvernement, sur la proposition de M. de Salvandy, alors ministre de l'instruction publique, se décida, après de nombreux et satisfaisants essais, à acheter l'objectif de M. Lerebours au prix de 40,000 francs, somme inférieure aux dépenses que sa construction avait nécessitées. Mais la révolution de février éclata. Ce qui se passait sur notre planète, et autour de nous surtout, était trop important pour que les recherches dans les astres ne fussent pas ajournées. Tout fut remis en question, et ce ne fut que plus tard que M. Lerebours se détermina, pour que quelque observatoire étranger ne s'enrichît pas de cet objectif, à le céder, nous pouvons dire à le donner pour 25,000 francs au Bureau des Longitudes pour l'Observatoire de Paris, où il perpétuera, comme le nom du premier opticien de son temps, le nom de M. Lerebours. Nous croyons savoir qu'un intelligent ingénieur, M. Brunner, lui-même exposant, construit pour cette puissante lunette un pied qui permettra, sans le secours de la main, de suivre un astre dans sa complète révolution.

Si, après ces digressions, nous revenons à la première visite que la reine d'Angleterre a faite à l'Exposition, nous la suivrons dans la rotonde du Panorama où les magnifiques tapisseries des Gobelins et de Beauvais appellent tout d'abord son attention, et où elle reçoit ensuite du directeur de la manufacture de Sèvres, M. Regnault, membre de l'Institut, de nombreux détails sur la fabrication de ces porcelaines qu'elle ne se lasse pas d'admirer. Le prince Albert, de son côté, dont toutes les remarques décelaient le goût le plus éclairé, portait son attention sur les coupes, buires, vases, tableaux, en émail sur fer ou sur cuivre. Le vase commémoratif de l'Exposition de Londres, magnifique pièce en porcelaine dure, forme et composition de M. J. Diéterle, a été très-remarqué par les royaux visiteurs. La reine a examiné avec intérêt les dia-

mants de la couronne, parmi lesquels resplendissent les insignes de cet ordre de la Jarretière que l'Empereur recevait l'année dernière de son auguste alliée; et tout en contemplant tant et de si brillantes parures, la reine n'a pas oublié de faire la part des habiles joailliers qui les ont exécutées et dont elle s'est empressée de reconnaître le goût et la rare habileté.

Dans sa seconde visite au Palais de l'Industrie, et en parcourant les galeries où la joaillerie française étale ses rares produits, S. M. la reine Victoria aura pu constater de nouveau la supériorité de nos fabricants, de nos artistes dans cette branche d'industrie. Où trouver, par exemple, plus d'élégance et de distinction que dans les parures exposées par MM. Marret et Jarry frères, parures de diamants, colliers de perles, etc.? Dans quel écrin, si riche qu'il fût, ne figurerait pas avec honneur le corsage, rubis et diamants, qu'ils ont exposé? cette couronne, et ce collier en diamants et en émeraude, ne sont-ils pas dignes du front et des épaules d'une reine? Quel bijou est plus parfait que ce bracelet surmonté d'une opale presque introuvable? Où chercherait-on des perles plus pures de forme que celles qui s'échelonnent sur quatre rangs dans ce magnifique collier? Voilà pour les perles, les rubis, les émeraudes et les diamants; et maintenant que ne faudrait-il pas ajouter pour faire retomber sur les œuvres de ces joailliers une partie du mérite et de la valeur même que présentent ces joyaux?

En visitant les galeries des soieries de Lyon, et avant d'entrer dans le salon de l'impératrice pour prendre quelques instants de repos, la reine d'Angleterre a considéré avec intérêt, dans une travée voisine de ce salon, les tableaux et meubles en tapisserie exposés par MM. Réquillart, Roussel et Chocquel, et qui proviennent de leur manufacture d'Aubusson, créée sur l'initiative et placée sous la direction de M. Chocquel, l'un de ces fabricants. Quoique fondée depuis peu d'années, cette manufacture s'est rapidement développée et ses produits se sont perfectionnés au delà de toute expression. Les juges les plus compétents se plaisent à reconnaître que le genre des dessins que MM. Réquillart, Roussel et Chocquel font exécuter sort du style auquel l'industrie des tapisseries d'Aubusson semblait condamnée, et que, sous le rapport du choix des nuances et du travail de la fabrication, ils sont entrés dans la voie d'un progrès véritable et qu'attestent tous leurs produits. Leurs tapisseries portent, en effet, le cachet d'un goût plus nouveau et plus en harmonie avec le style actuel des ameublements.

Ces mérites se retrouvent, au même degré, dans les spécimens de leur industrie, répartis en raison de leur importance sur divers points du Palais de l'Exposition, et qui, pour la plupart, font partie de commandes adressées à ces fabricants par leur clientèle, au lieu de n'être que des œuvres exceptionnelles créées en vue de l'Exposition. Dans la travée que nous venons d'indiquer, figure un ameublement appartenant à l'Impératrice; le tapis *savonnerie*, tendu sur l'escalier impérial, est à M. le duc de Galliera; un grand tapis, placé dans la galerie circulaire du Panorama, et recouvert d'emblèmes religieux et militaires, est destiné à une église. Ce qui prouve au surplus que les dessins exécutés par les différents artistes de cette manufacture sortent de la ligne ordinaire, c'est qu'ils ont eu l'honneur de la contrefaçon et que des fabricants étrangers ne se sont pas bornés à y puiser quelques inspirations, mais les ont servilement reproduits.

Si MM. Réquillart, Roussel et Chocquel ont élevé, en peu d'années, au rang le plus distingué dans l'industrie leur manufacture d'Aubusson, ils conservent encore pour les produits de leur ancienne manufacture de Turcoing la supériorité acquise aux moquettes qui sortent de cette fabrique, — moquettes pour tapis et pour meubles, — et qui sont exposées dans la galerie lyonnaise près du transept. On peut dire que MM. Réquillart, Roussel et Chocquel se sont en quelque sorte approprié cette industrie, tant ils ont concouru, par leurs efforts persévérants, à son développement en mettant ces tissus si

recherchés à la portée de la consommation usuelle. Ils ont en effet su résoudre ce problème, à savoir : d'améliorer la fabrication de ces tapis moelleux et veloutés, inséparables du comfort de nos appartements, et d'en abaisser le prix de vente. La manufacture de Turcoing embrasse la production des moquettes dans toutes leurs variétés : soit qu'il s'agisse des moquettes courantes ou des moquettes plus riches par le choix des laines et des couleurs, ou enfin des moquettes fines ne s'appliquant plus aux tapis, mais employées pour meubles, en leur restituant les merveilles du petit point, toutes attestent une excellente fabrication. Quoique ces fabricants aient obtenu, en 1849, la médaille d'or, et à l'Exposition de Londres, en 1851, une médaille de première classe, récompense que justifiaient les termes du rapport du jury international, nous ne doutons pas que le jury de l'Exposition universelle n'ait l'occasion de constater de nouveaux progrès dans la fabrication de la manufacture de Turcoing. MM. Réquillart, Roussel et Chocquel nous ont prouvé qu'ils comprenaient que toute industrie ne saurait demeurer stationnaire qu'à la condition de déchoir et qu'elle devait toujours se proposer pour but un progrès nouveau.

Cette opinion est, au surplus, celle de tous les fabricants qui prennent au sérieux leur industrie, alors même que, dans leur carrière industrielle, ils ont épuisé toutes les récompenses et tous les honneurs. Dans l'industrie des bronzes, par exemple, voyez M. Victor Paillard, exposant hors concours et membre du jury international; n'a-t-il pas apporté dans l'exécution des bronzes d'art et d'ameublement qu'il expose toutes les ressources de la fabrication? Le choix de ses modèles ne témoigne-t-il pas d'un goût parfait, et la pensée des artistes dont il reproduit les œuvres peut-elle être mieux comprise? M. Paillard n'a plus aujourd'hui un nom à se faire; son exposition prouve qu'il ne veut rien laisser perdre de la réputation qu'il a faite à son nom.

D'autres fabricants de bronzes peuvent être cités très-honorablement, même après M. V. Paillard, et, au premier rang, parmi eux M. A. Weygand qui, déjà récompensé d'une médaille de prix à l'Exposition de Londres, nous a présenté une très-intéressante collection de bronzes, groupes, statuettes, pendules, candélabres, etc. Nous avons remarqué dans cette exposition un très-beau groupe, *la Première Nuit d'exil*, l'exil d'Adam et d'Ève, chassés du Paradis, et plusieurs bronzes fort distingués d'après Fratin, entre autres une coupe de chasse. Ce fabricant expose encore une pendule de grande dimension dont les deux figures principales, la Peinture et la Poésie, sont de Klagmann. Cette pendule porte, encadrées dans son soubassement, une série de médailles qui donnent à cette pièce importante un grand caractère. Parmi les statuettes on distingue une charmante inspiration de M. Kampff, capitaine adjudant-major, une statuette très-finement étudiée et représentant un troupier. Les bronzes qui sortent de la fabrique de M. A. Weygand, témoin encore *l'Enfant aux Colombes*, de Venot, et *la Mère des Gracques*, du même artiste, sont traités avec beaucoup de soin et assurent à ce fabricant une place très recommandable dans cette industrie.

Nous avons eu l'occasion de rappeler récemment que les brevets d'importation concernant l'argenture par les procédés Elkington venaient de tomber dans le domaine public. La maison Thouret se trouve placée dans les meilleures conditions pour prendre de suite un rang très-important dans cette industrie. Si cette maison, en effet, sous l'empire des anciens brevets, était forcée de faire argenter ses produits par MM. Christofle et Ce, propriétaires de ces brevets; elle livrait depuis longtemps au commerce des produits en orfévrerie dorée. Aujourd'hui M. Thouret n'a plus qu'à appliquer à l'argenture les ressources que lui offrent et le matériel important de sa manufacture et les modèles que ce fabricant a fait établir depuis longues années.

L'Exposition universelle nous montre, au surplus, de très-purs échantillons de ces modèles et des produits en argenture qui sortent désormais des ateliers de M. Thouret.

Nous avons remarqué un très-bel ostensoir, style Louis XIII, sur lequel se détachent, en argenture oxydée, une couronne d'épines et certaines parties de sculpture; l'encadrement d'une glace, rappelant par sa forme et son ornementation l'époque de Louis XV; une charmante corbeille à pain travaillée à jour, et de nombreuses pièces d'orfévrerie argentée qui attestent le mérite des artistes auxquels ce fabricant confie l'exécution de ses produits. Si l'on ne perd pas de vue que, dans cette industrie, l'argenture s'obtient par l'immersion de l'objet entièrement fabriqué, on comprend que l'artiste peut donner carrière à son génie. La couche d'argent, provenant de l'immersion par les procédés électro-chimiques, respecte ces créations, si pures, si compliquées qu'elles soient; de telle sorte qu'au point de vue de l'élégance et de l'art, cette orfévrerie argentée rivalise avec l'orfévrerie massive. M. Thouret expose dans le transept, au milieu de pièces détachées pour service de table, une pièce principale qui révèle toutes les ressources auxquelles se prête l'argenture. Cette pièce, qui sert tout à la fois de support à une corbeille de fleurs et de girandole, et que décorent quatre figures allégoriques d'une belle exécution, encadre une charmante scène d'enfants, apprentis buveurs, dansant autour d'un tonneau, la coupe à la main. Tous les détails de cette bacchanale enfantine sont traités avec une délicatesse extrême, et l'argenture oxydée a permis à l'artiste d'obtenir, comme dans l'ostensoir dont nous avons parlé, les plus heureux contrastes. M. Thouret va donc entrer, toutes voiles déployées, dans l'industrie de l'argenture; nous sommes persuadé qu'il y fera bonne route.

Nous ne quitterons pas encore aujourd'hui *notre* Exposition sans admirer une fois de plus les meubles sculptés qui se dressent à l'envi dans la galerie circulaire du Panorama, où nos fabricants — nous en avons déjà cité plusieurs — témoignent par leurs œuvres du progrès que la sculpture sur bois a fait parmi nous. Nous citerons aujourd'hui, parmi ces fabricants, la maison Guéret frères, qui déploie dans cette industrie une merveilleuse intelligence et qui assouplit le bois à toutes ses fantaisies; grands meubles; témoin un meuble de chasse, témoin encore un bureau-bibliothèque; petits meubles, vrais caprices sculptés, miroir à main, coffres, corbeilles, caisses à fleurs rehaussées de plaques en porcelaine. L'exposition de MM. Guéret frères nous prouve de nouveau que le modeste bois d'un arbre indigène, que le bois du poirier se prête, pour la taille et la ciselure, à toutes les inspirations de l'artiste, aussi bien que les bois les plus aristocratiques employés jusqu'à ce jour; nous trouvons chez ces fabricants, qui sont entrés, au point de vue de l'art comme forme et dessin, et au point de vue de la fabrication, dans la bonne voie, les plus heureuses applications de cette sculpture en bois de poirier que le ciseau façonne à son gré, qui tantôt ressort en reliefs puissants et tantôt s'étend en ramures délicates. Allons, décidément le poirier se fera pardonner par ses fruits et par les bonnes qualités de son bois l'aspect un peu rabougri dont il attriste nos vergers. E. Ber.

UN LUSTRE D'AMBASSADEUR.

Dans une des galeries supérieures du Palais de l'Industrie, en face des mosaïques en pierres dures de Rome et de Florence, on remarque un lustre d'un merveilleux travail. La monture de ce lustre, de fabrication parisienne, est en bronze doré et dans le style élégant de Louis XVI. Quant aux matériaux dont il est exclusivement composé, cristal de roche et pierres précieuses, les mines de toutes les contrées de la terre ont concouru à leur réunion. Ce lustre appartient à l'un de nos anciens ambassadeurs, homme de goût, esprit cultivé, qui s'est fait un nom distingué par de sérieuses recher-

ches historiques et par des travaux ethnographiques fort appréciés sur les populations allemandes et slaves. Mais revenons au lustre de l'honorable *exposant*.

La colonne du milieu qui soutient les branches de lumières et les rinceaux d'ornement, a un mètre 75 cent. de hauteur; elle est formée de pièces de cristal de roche d'une grosseur exceptionnelle. Trois couronnes ornent ce lustre; la plus grande, celle du milieu, n'a pas moins de 4 mètres et demi de circonférence extérieure. Les fleurs et les fruits qui s'y trouvent rassemblés sont en pierres fines, toutes choisies en raison de leurs nuances diverses. Nous affirmons, avant de poursuivre notre description, que nous n'écrivons pas un chapitre des *Mille et une Nuits*; nous nous contentons de *raconter* un lustre fabuleux par sa richesse. Les raisins qui figurent dans cette couronne sont en améthyste et en lapis-lazuli; les prunes de reine-claude sont en émeraudes et en chrysoprases; les prunes de mirabelle en topaze, les prunes de monsieur en améthyste foncé. Les saphirs et les rubis figurent également parmi les fleurs de cette guirlande.

Plusieurs pierres rarement employées dans la bijouterie et même en mosaïque, plusieurs pierres peu connues ont été recueillies avec soin pour prendre place dans cet objet d'art. Les pierres fines qui ont été mises en œuvre pour reproduire les nuances délicates de ces pommes d'apis, de ces fraises, de ces fleurs, où luttent entre eux le rose le plus vif, l'amarante et l'incarnat; ces pierres, disons-nous, qui font revivre ainsi toutes les richesses du règne végétal, sont un produit du sol français, produit resté dans l'ombre jusqu'à nos jours. Les minéralogistes ont nommé ce minéral *quincite*, parce que les seuls gisements qu'on en ait trouvé sont à Quincy (Seine-et-Marne). Nous ne comprenons pas que cette pierre n'ait pas encore été appréciée à sa juste valeur. Quelles ressources n'offrirait-elle pas aux artistes de Rome et de Florence pour leurs travaux de pierres dures? C'est dans la couronne suspendue à la partie inférieure du lustre, et qui a elle-même deux mètres de circonférence, qu'ont été placés les fleurs et les fruits dont le travail est le plus précieux, le plus achevé. On a dû mettre nécessairement le plus à portée des yeux des spectateurs les objets les plus délicats, tels qu'un bouquet de lilas composé, d'après nature, avec d'innombrables petites fleurs d'améthyste, de petits papillons bleus en lapis-lazuli clair, de fantastiques orchydés en pierres chatoyantes de Labrador, des fleurs en cristal de roche irisé des plus belles couleurs de l'arc-en-ciel, de plus petites fleurs parsemées de turquoises, etc.

Mais ces pierres une fois trouvées, classées, collectionnées; une fois ce travail de minéralogiste ou de lapidaire terminé, il fallait encore étudier le genre de monture qui s'allierait le mieux à chacun de ces joyaux. Aussi certaines de ces pierres, comme les papillons en lapis-lazuli, les fleurs d'élite en turquoises, en cristal de roche, en pierres de lune, en rubis, ont reçu, — l'harmonie des nuances l'exigeait, — des nervures, des étamines, des feuillages même en argent mat; mais pour faire valoir d'autres pierres dont la nuance imite le coloris naturel, les prunes violettes, les fraises et les pommes d'apis en opale rose, les roses mousseuses en quartz rose, les abricots en cornaline, on y a joint des feuilles en bronze vert ou en bronze florentin nuancé comme le feuillage des vergers. Tout, en un mot, dans ce curieux et splendide lustre, a été calculé, étudié pour que chaque détail concourût à un ensemble plus parfait. Ce lustre, en raison de la perfection du travail, peut être examiné de près, et alors il attire, en dehors même de la richesse et de la rareté de ses pierreries, les suffrages des véritables connaisseurs. Appendu sous les hautes voûtes du Palais de l'Industrie, ce lustre se trouve placé dans un milieu défavorable. On peut dire, malgré l'importance de ses dimensions, qu'il est en quelque sorte perdu dans l'espace. Nous pouvons toutefois affirmer qu'il paraissait bien grand dans les salons de l'ambassade de France, à Madrid, quand M. le baron de Bourgoing faisait danser sous ses feux étincelants toute la grandesse d'Espagne.

Louis B.

BIBLIOGRAPHIE.

Puisque nous n'avons aujourd'hui aucune nouveauté à signaler à nos lecteurs, il ne sera peut-être pas hors de propos de revenir sur une question que nous avons à peine ébauchée il y a quelque temps, en déplorant certaines tendances de la librairie actuelle : nous voulons parler de cette facilité à imprimer, à publier les livres de toute nature, de toute valeur, à laquelle se laissent aller les éditeurs contemporains. La confusion qui règne dans tels et tels catalogues est un fait qui n'échappe à personne; il en est qui sont de véritables tours de Babel; les ouvrages scientifiques, philosophiques, littéraires, historiques, s'y trouvent mêlés à des publications agricoles, industrielles, grivoises, économiques, religieuses, géographiques, mystagogiques, à des pamphlets, à des brochures de circonstance, à des guides de voyageur, à des ouvrages de droit et de médecine, sans qu'il y ait entre eux d'autre analogie que celle-ci, à savoir que les uns et les autres se composent de papier imprimé. Les libraires-éditeurs de nos jours semblent vouloir paraphraser à leur profit la pensée du poëte latin : *Homo sum et nihil humani à me alienum puto*, et la traduire ainsi : « Je suis éditeur, et je pense que rien de ce qui est imprimé ne m'est étranger. »

Que le libraire marchand, commissionnaire, intermédiaire entre les éditeurs et le public, réunisse chez lui des livres de toute sorte, rien de mieux, il a pour profession de vendre des livres, il reste dans sa spécialité tout en étendant son commerce; il pourra même, s'il le veut, à l'exemple des libraires de province, y joindre la papeterie et vendre du papier blanc; ce sera souvent autant de gagné pour ses clients que d'être privés des sornettes qui noircissent tant de feuilles innocentes avant la tache typographique. Mais, en ce qui concerne les éditeurs, nous ne pouvons nous empêcher d'être alarmé de cette confusion, de cette disparition prochaine des spécialités. On y voit la preuve de la vérité de ce que nous disions il y a peu de temps, que plusieurs éditeurs estimaient pour peu de chose les connaissances littéraires, historiques, économiques, particulières à la spécialité dont s'occupe leur maison. Il est évident que ceux-là surtout qui mêlent sur leur catalogue les ouvrages de tant de genres différents n'ont pas la prétention d'être au courant des matières traitées dans les livres qu'ils publient, de les avoir lus en manuscrits, jugés et appréciés suivant leur valeur littéraire ou scientifique.

En voyant, du reste, ce qui se passe en général chez un assez grand nombre d'éditeurs, le laisser-aller avec lequel ils couvrent de l'estampille, du cachet de leur maison tout ce qui se présente à leur comptoir, pourvu qu'ils soient sûrs de n'avoir aucun risque commercial à courir, on comprend qu'ils attachent peu d'importance à la mission critique de l'éditeur et à la responsabilité qu'il assume sur lui vis-à-vis du public. Autrefois un auteur inconnu, un débutant littéraire se présentait en tremblant, son manuscrit à la main, chez le libraire qui le jugeait soit par lui-même, soit d'après les avis des gens de lettres et des gens de goût dont il savait s'entourer; si l'ouvrage paraissait susceptible d'obtenir quelque succès, si l'auteur annonçait du talent, si l'on reconnaissait en lui l'étoffe d'un écrivain, d'un homme d'avenir, on lui achetait son premier livre, pas bien cher généralement; parfois aussi l'on traitait avec lui pour d'autres ouvrages sur lesquels on espérait se couvrir des frais et des sacrifices qu'occasionnerait le premier. A l'éditeur qui avait le goût le plus exercé, qui savait le mieux pressentir le talent des auteurs appartenaient les meilleures chances de succès; l'auteur débutant, de son côté, quand il avait du talent, était presque certain de trouver parmi les éditeurs un homme qui saurait l'apprécier et consentirait à risquer quelques

avances sur sa réputation à venir et peut-être à faire. Quant à l'auteur sans talent, il était réduit, s'il avait la fantaisie de se voir imprimer, à s'éditer lui-même et à être personnellement son propre libraire. On peut voir, dans les anciennes éditions, un grand nombre de livres qui portent sur le titre cette marque peu engageante : ***Se vend chez l'auteur.***

Aujourd'hui tout homme qui a mille ou quinze cents francs dans sa poche, pour payer les frais d'impression d'un volume, peut se présenter hardiment chez la plupart des éditeurs de Paris, chez ceux-là mêmes qui réunissent sur leur catalogue l'élite des célébrités littéraires du jour; il sera parfaitement accueilli, quelle que soit l'obscurité de son nom, quelle que soit la nullité de son œuvre. L'éditeur regardera à peine le titre au bas duquel il consentira à mettre son nom et l'estampille de sa maison, pourvu qu'on lui fasse une remise suffisante; pour peu qu'il ait quelques centaines de francs à consacrer aux annonces, on se chargera, qui plus est, de le faire passer grand homme en quelques semaines. Toujours est-il qu'une fois son volume publié, son nom inscrit dans le catalogue, côte à côte avec les noms les plus célèbres de la littérature contemporaine, il n'a plus qu'à se présenter à la Société des gens de lettres, qui lui conférera, moyennant un léger droit d'admission, le titre et le diplôme d'homme de lettres; il en sera quitte pour deux billets de mille francs au maximum. Que si, au contraire, il n'a que du talent, il restera inédit faute de l'argent nécessaire pour se faire imprimer à ses frais; il frappera vainement à la porte des éditeurs de Paris, il n'en trouvera guère aujourd'hui qui veuillent consacrer leur temps et leur intelligence à lire son manuscrit, cet exercice étant tout à fait en dehors des habitudes de leur commerce et souvent aussi en dehors de leurs facultés. Il lui faudra s'adresser aux journaux qui, eux aussi, ne publient guère dans leurs feuilletons et dans leurs variétés que des articles reçus de confiance et signés de noms déjà connus; sa dernière et sa meilleure chance sera dans les rédacteurs de quelques recueils littéraires, qui seuls consentent à lire des manuscrits d'auteurs dépourvus de notoriété et à faire sortir les talents nouveaux de leur obscurité. Cet état de choses explique suffisamment comment il se fait que la librairie littéraire ne vive guère, à l'heure qu'il est, que des réimpressions de romans, de nouvelles et de travaux publiés dans les journaux ou dans les revues.

Peu de libraires aujourd'hui se donnent la peine de faire faire des livres spécialement composés pour eux; plus rares encore sont ceux qui veulent bien lire les ouvrages manuscrits qu'on leur présente. Connaître les quelques auteurs dont les œuvres sont d'un écoulement facile et certain sur la place littéraire ou scientifique, savoir à propos acheter une partie de papier dans une fabrique en détresse, se tenir au courant des prix d'impression typographique les plus avantageux à Paris et en province, être à même d'acheter à un moment donné des restes d'édition d'une vente à peu près assurée, enfin, avant tout et par dessus tout, avoir l'habileté de se faire des débouchés en établissant des relations avec le plus grand nombre possible de correspondants de province et de l'étranger, qui acceptent et vendent les yeux fermés tous les livres qu'on leur envoie : telles sont, pour la plupart des éditeurs de Paris, les conditions actuelles du succès et les notions auxquelles croient devoir se borner généralement les hommes qui ont charge d'alimenter le marché des denrées nécessaires aux besoins de l'esprit et de l'intelligence. Elle a pourtant été et elle pourrait être encore une fonction utile et intelligente au premier chef, cette fonction qu'exerce le libraire-éditeur, s'il en comprenait bien les devoirs, les droits et les véritables intérêts. Faudra-t-il qu'en cette affaire comme en tant d'autres, l'abus de la centralisation à outrance du commerce des livres vienne prouver aux éditeurs qu'en renonçant à la garantie qu'ils doivent au public et en abdiquant le droit d'examen, de choix et de contrôle que cette garantie comporte, ils ont agi contre leurs propres intérêts? Ils ont voulu prouver qu'il ne fallait, pour être

libraire, que de l'argent et un peu d'habileté commerciale; peut-être le jour n'est-il pas éloigné où ils verront surgir à côté d'eux la concurrence d'un capital énorme, d'une administration largement organisée, qui retournera contre eux leurs propres armes : heureux alors ceux-là qui auront su attacher à leurs maisons un personnel d'auteurs inaliénable, et former des catalogues choisis avec assez de discernement pour offrir des garanties au public! Pour ceux-là seulement la lutte sera possible. J. Raymond.

LIBRAIRIE MUSICALE ILLUSTRÉE.

L'éducation musicale a fait de tels progrès en France, elle est devenue aujourd'hui partie si essentielle de l'instruction, qu'il n'est pas sans intérêt de signaler les éditeurs qui s'occupent du progrès de la musique et des éditions qui traitent plus particulièrement de l'enseignement. A ce double titre apparaissent en première ligne les publications didactiques de la maison du *Ménestrel*, admises à l'Exposition universelle dans le salon de l'Imprimerie impériale, catégorie de la librairie illustrée, où les éditeurs du *Livre d'art de la reine Hortense* devaient d'ailleurs occuper une place d'honneur.

La musique, pour la première fois dans nos expositions industrielles, aura donc fourni ses produits tout comme la librairie, ayant, du reste, les mêmes titres, les mêmes droits. En effet, les bons livres, en musique, ne sont-ils pas tout aussi précieux, tout aussi rares qu'en librairie, et l'éditeur qui sait les publier, en tracer le plan et l'exécution, ne mérite-t-il pas au même degré les encouragements et la sympathie du public?

N'est-ce pas à M. Heugel, directeur du journal *le Ménestrel*, éditeur-libraire et fondateur de la maison du *Ménestrel*, que nous devons l'idée et le plan de l'*École classique du piano*, si consciencieusement élaborée par notre éminent professeur Marmontel? N'est-ce pas encore aux éditeurs du *Ménestrel* que nous devons, entre autres ouvrages de premier ordre, l'*Art du Chant appliqué au piano*, par S. Thalberg; l'*École concertante* de Lefébure-Wély; *le Pianiste moderne* de A. Goria, la collection des œuvres mélodiques de *Félix Godefroid*, et, dans le domaine de l'art vocal, les deux méthodes de Mme *Cinti-Damoreau?*

Quelques mots d'abord de cette magistrale *École classique-Marmontel*, arrivée aujourd'hui à sa troisième série, et dont les deux premières, formant quatre magnifiques volumes (1500 à 1600 pages in-fol.), réalisent l'inappréciable avantage d'une reproduction scrupuleuse, note pour note, et sans la moindre incorrection, des chefs-d'œuvre de Beethoven, Mozart, Haydn, Haendel, Bach, Scarlati, Weber, Clementi, Hummel, Dussek, Steibelt, Cramer, Ries, Field et Mendelsshon. Grâce à cette édition-modèle sous tous les rapports, — car la pureté de la gravure et la beauté de l'impression répondent à la grandeur de la tâche, — tous les pianistes pourront désormais cultiver avec profit et clarté la musique des grands maîtres. En effet, la précieuse adjonction faite par M. Marmontel des doigtés, accentuations et mouvements, avec commentaires sur le style et l'exécution de cette musique, toutes choses empruntées aux meilleures sources, complètent et rendent accessibles à tous les chefs-d'œuvre de l'*École classique du piano*. Aussi nos célébrités de l'Institut et du Conservatoire, MM. Auber, Meyerbeer, Halévy, Adam, Onslow, Carafa, Thomas et tous nos feuilletonistes n'ont-ils eu que des éloges pour cette très-importante publication, dont le *Ménestrel* nous promet douze volumes, c'est-à-dire environ 5,000 pages; entreprise vraiment monumentale, si l'on considère que chacune de ces pages classiques a dû passer ou passera par plus de trente épreuves successives.

Mais l'*École classique-Marmontel* ne mérite pas seule l'attention et la gratitude du monde des pianistes, qui tend à s'universaliser. *L'Art du Chant* de notre célèbre maître Thalberg, en appliquant au piano la belle musique et la grande manière de chanter des écoles italienne, française et allemande, s'adresse également à tout ce qui pratique le culte du beau et du grand. Ce bel ouvrage en est aussi à sa troisième série, et, dans les deux premières, Beethoven, Mozart, Weber, Pergolèse, Stradella, Rossini, Meyerbeer, Schubert, Mercadante et Bellini se trouvent dignement représentés. La troisième série ne tardera pas à paraître, et nous en félicitons à l'avance nos pianistes, car il est temps qu'entre leurs mains, dans l'intérêt de l'art du piano, le vrai chant vienne remplacer la gymnastique des doigts.

Un autre célèbre artiste, dont le *Ménestrel* a su fixer les inspirations dans la sphère chantante du piano, c'est Félix Godefroid, qui lui aussi a pris à cœur de rendre cet instrument à sa première destination, celle du chant. Et il a si bien remplacé la multitude des notes et les tours de force par des idées musicales et mélodiques, qu'on ne joue guère plus que ses œuvres dans les quatre-vingt-six départements de la France; ce n'est rien moins qu'une révolution dans la *musique moderne* de piano.

Le Conservatoire, de son côté, a voulu encourager les louables efforts des éditeurs du *Ménestrel* dans le domaine de l'enseignement. D'une part, il s'est attaché leur maison pour le choix des meilleures éditions musicales destinées à la bibliothèque du Conservatoire et aux prix annuels des élèves; de l'autre, il a adopté pour les classes de piano deux récents et remarquables ouvrages de MM. Lefébure-Wély et Goria, également publiés par *le Ménestrel*. Le premier, sous le titre de l'*École concertante à quatre mains*, n'est rien moins qu'une excellente préparation à la musique d'ensemble des grands maîtres, et le second, *le Pianiste moderne*, résume on ne peut plus agréablement, sous forme d'études mélodiques avec préludes, les progrès réalisés dans le mécanisme de l'instrument.

Dans un autre ordre de force, le catalogue du *Ménestrel*, que nous avons sous les yeux, nous révèle aussi de très-remarquables publications élémentaires dont l'excellente méthode et le répertoire des jeunes pianistes de Henri Rosellen sont le point de départ. Les œuvres progressives de MM. Lecarpentier, Valiquet, Battmann, Duvernoy, Longueville, Leduc, Burgmuller, J.-Ch. Hess, Paul Bernard, Brisson, Joséphine Martin, Goria, Lefébure, Kontski, Osborne, Lacombe, Herz, Prudent, etc., s'y enchaînent et s'y succèdent de manière à former tout un cours de piano.

Si du piano nous passons à l'orgue, ce roi-pontife des instruments, nous signalerons encore dans le catalogue du *Ménestrel* une publication des plus importantes : le *Grand livre d'orgue*, en trois volumes, de A. Miné, l'ex-organiste de Saint-Roch, et l'auteur de la *Grande Méthode d'orgue* agréée par Mgr l'archevêque de Paris. Dans cette utile et remarquable publication, les différents rits ne sont plus confondus, et chaque organiste peut appliquer à son orgue le plain-chant particulier à son diocèse, avec les pièces *soli* spéciales au rit romain et au rit parisien.

Enfin, pour ne dire qu'un mot des ouvrages de chant publiés par *le Ménestrel*, nous citerons tout simplement les excellentes vocalises de Banderali, celles de Danzi, Bruni et Valenti, l'*Indispensable du chanteur* de Mazzi et les deux précieuses méthodes de Mme Cinti-Damoreau : la première, tout élémentaire et traitant du développement progressif de la voix; la seconde, dite de perfectionnement et s'adressant aux artistes et aux amateurs déjà exercés dans l'art vocal.

De pareilles publications se recommandent d'elles-mêmes et témoignent du bon goût musical des éditeurs du *Ménestrel*, qui ne vont pas puiser dans les excentricités du jour des moyens de fortune, plus prompts peut-être, mais de nature à précipiter la décadence de l'art.

L'INDICATEUR MUSICAL.

Nous nous faisons un plaisir d'annoncer à tous les musiciens sérieux une publication de la plus grande importance, c'est celle de l'*Annuaire musical*, ou guide des compositeurs, professeurs, artistes, amateurs, facteurs d'instruments et éditeurs de musique, pour 1855, année de l'Exposition universelle (1). Le titre de l'ouvrage indique d'avance l'intérêt qu'il doit offrir à tous les musiciens; mais ce qu'il est bon d'ajouter, c'est qu'il renferme des articles et des morceaux de musique (car il y a un album qui complète l'*Annuaire*) des premiers écrivains et compositeurs de l'époque. Il suffit de citer le sommaire des articles contenus dans cet *Annuaire* pour donner une idée de son importance.

Nous le transcrivons textuellement : *Compte-rendu des concerts du Conservatoire*, par A. Elwart; *Aperçu historique de la littérature et de la bibliographie musicale de la France*, par J. d'Ortigue; *Des compositeurs dramatiques*, par Charles Soullier; *Nouvelles chroniques sur le Conservatoire et l'Académie royale de musique au* XVIIIe *siècle*, par Castil-Blaze; *Pierre Bassi, ou le Danger des secondes noces*, légende musicale, par Adrien de la Fage; *Notice historique sur l'alto*, par F. Halévy; *Musée instrumental*, par Charles Soullier; *Y a-t-il plus loin du médiocre au beau que du mauvais au médiocre?* par Grétry (inédit); *Revue annuelle musicale de* 1855, par Sylvain Saint-Étienne; puis des biographies, bibliographies, nécrologies, anecdotes musicales, etc.

L'Album n'est pas moins riche en beaux morceaux; tous les maîtres du genre y ont contribué : c'est Halévy, pour une mélodie sacrée; Adam, pour un bolero-chansonnette; Félicien David, pour une romance sans paroles; le genre dansant y est représenté par Pasdeloup, Bousquet et Musard, les maîtres de la polka, de la valse et du quadrille.

Un pareil ouvrage manquait complétement, et c'est une heureuse idée d'avoir présenté dans une revue annuelle tout ce qui peut intéresser le musicien, et tout qu'il doit connaître comme renseignements utiles, et de lui avoir offert en même temps le type des meilleurs ouvrages des maîtres qui ont conquis leur réputation dans la carrière artistique.

HOPITAL DE LA CLINIQUE.

CHIRURGIE. — SERVICE DE NÉLATON.

Nous trouvons dans *le Siècle* du 28 août, sur M. Nélaton, l'article suivant que la reconnaissance nous fait un devoir de reproduire. Nul mieux que nous ne peut apprécier ce qu'il y a de strictement vrai sur cet homme de bien, aussi modeste qu'habile, et dont les soins affectueux et éclairés ont sauvé l'un de nos enfants, dont l'état était

(1) Chez Sylvain Saint-Étienne, 53, rue Vivienne.

désespéré. Plus que personne, nous pouvons dire avec M. Aussandon combien M. Nélaton est avare du sang des autres, et souvent, témoin oculaire, nous ajouterons qu'il ménage *la peau des autres bien plus que la sienne.* Si aujourd'hui, après une maladie des plus graves, notre enfant nous est conservé plein de vie et de santé, et sans avoir subi une amputation, longtemps crue nécessaire, nous le devons à une lutte incessante de trois années entre le chirurgien et l'homme, et ce dernier l'a enfin emporté avec presque autant de bonheur que nous avons pu en éprouver nous-même.

E. Ber.

« Le service de Nélaton paraît d'abord beaucoup moins restreint que celui de Paul Dubois. Cela tient peut-être au mode de distribution. Le service d'accouchement est divisé en petites salles, mode de distribution que nous approuvons fort, tandis que celui de chirurgie possède deux longues salles qui lui donnent un air d'ampleur que l'autre n'a pas. Il doit avoir cependant une douzaine de lits de plus. Personne n'a pu nous donner avec certitude ce simple renseignement. L'accueil peu courtois qui nous a été fait à l'Hôtel-Dieu, lorsque nous demandâmes la permission de visiter les cuisines, nous engageait peu à adresser cette question à un employé du bureau.

« Le jour que nous visitâmes le service de Nélaton, on nous prévint que ce chirurgien, ce jour même, devait faire deux terribles opérations. Déjà l'amphithéâtre se garnissait d'élèves. Aller retenir notre place, c'était manquer la visite dans les salles; nous préférâmes la suivre.

« Nélaton est vraiment bien doué par la nature. Avare du sang du pauvre comme de celui du riche, il ménage la peau des autres comme il voudrait qu'à pareille fête on ménageât la sienne. Jamais il n'opère avant d'avoir pesé avec conscience le pour et le contre, le danger, ses ressources, ses craintes, ses chances de succès, ce qui lui donne d'abord un air d'hésitation qu'il n'a plus lorsque sa décision est prise. En réussite, c'est ce qu'on appelle vulgairement avoir du bonheur.

« Il procède d'une façon singulière dans ses visites, et que nous prisons fort. Ses questions sont formulées avec bienveillance, et tournées de façon à obtenir de longues réponses. Le pauvre malade, ainsi mis à l'aise, parle aussi librement qu'un rentier. Écouteur patient, circonspect et fin, Nélaton, doué d'un tact exquis, n'a jamais heurté fort ou faible par un mot piquant, qualité rare chez nous, et qui lui a été très-utile pour faire son chemin. Il base bien ses opinions, mais non sans peine, parce qu'il est plus sensitif qu'idéologue, et qu'alors chez lui l'idée est d'abord multiple. Les sensations ont tant de nuances !

« Les chirurgiens ainsi organisés sont de bons conseillers, mais font rarement de bons exécutants, à moins, comme chez lui, que la volonté ne domine la sensation; mais il y a grande dépense de forces. Si, dans sa narration, le malade laisse échapper une naïveté, qui prête à la plaisanterie, l'auditoire nombreux en rit sans gêne. Nélaton, lui, ne rit pas; il relève bénignement la tête sans relever sa paupière demi-close, et engage le pauvre diable à ne pas s'interrompre. Ici nous avons une pantomime indescriptible qui signifie : Messieurs, taisez-vous donc; messieurs, ne vous gênez pas; tout en accompagnant le récit de hochements de tête, de : Oui, oui ! tout doux ! et suivant du coin de l'œil le jeu de la physionomie, pour ne rien perdre, jusqu'à ce qu'il ait tiré de ce bavardage ce qu'il désirait savoir.

« Cette façon d'interroger, qui n'est pas celle de tout le monde, nous a remis en mémoire un vieux juge d'instruction de nos amis qui passait pour un des plus habiles du parquet. Ce juge, avec des airs de ne pas y toucher, avec sa mine nonchalante, dans son for intérieur marchandait peu avec la peine et le travail.

« Placé serré au milieu de ses élèves, comme un homme qu'on mène au violon, Nélaton suit sa pensée, marche, s'arrête, se parle à lui-même, répond aux questions qui lui sont adressées, classe l'idée qu'il quêtait avec autant de placidité que s'il était tout seul.

« Un fait curieux, qui ne nous a pas échappé, parce qu'il est bien dans l'humanité, c'est qu'à vingt pas de lui, nous avons vu deux messieurs âgés qui répétaient près du lit des malades la petite scène d'interrogations qui venait d'avoir lieu; répétaient cette scène comme forme, entendons-nous; comme idées, nenni!

« C'étaient les mêmes gestes, les mêmes clignements d'yeux et hochements de tête, sans oublier les oui, oui, qu'ils prononçaient en retirant l'haleine et regardant le ciel du lit, et pourtant n'étant que les mauvais calques d'un grand type. Mais où serait le côté drôle d'une imitation sans l'exagération? L'interrogatoire terminé, ces deux messieurs se saluaient, comme deux chantres à l'église, tout en s'adressant de fort beaux compliments sur leur lucidité, et passaient à d'autres lits.

« Pour un homme réussi ou à peu près, nous serions curieux de savoir combien la nature moule de ces petits êtres qu'on appelle aussi des hommes, et qui croient en ce monde occuper une grande place. Ce chiffre doit être monstrueux.

« Après la visite vint la leçon orale clinique et les opérations à l'amphithéâtre. C'est alors que, se redressant avec bravoure, jetant de côté son allure méditative, Nélaton se montre ce qu'il est, c'est-à-dire un profond penseur. Sa diction est claire et nerveuse; il est pénétré, il croit ce qu'il dit, on le sent, et, quand il doute, honnêtement il le dit de même. Après un résumé succinct des différents cas curieux de chirurgie que nous avions vus, un brancard contenant un patient fut apporté, et la lutte terrible entre le bien et le mal commença.

« Étrange destinée que celle d'un grand chirurgien! Quelle énorme dépense de forces! quelle soumission des sens à la volonté! Ces hommes, dans la société, qui n'ont que Dieu pour juge, sont à la fois maître et valet de tous, petits et grands, sans distinction aucune. Dans ce terrible métier, n'ont-ils pas fait aussi le sacrifice de presque tous les plaisirs de ce monde au profit de la science? L'émulation entre ces hommes tient du prodige. La sagacité chez le vrai chirurgien est très-intéressante à étudier. Ces hommes, nous l'avons dit, seraient des juges d'instruction d'une supériorité étrange, ou mieux d'excellents généraux. La droiture est la qualité que le chirurgien estime le plus; la naïveté, la seule qui l'amuse et le touche; un mensonge, si habilement qu'il soit ourdi, est bien vite démêlé.

« Jobert, ce Breton renforcé, la main habile par excellence, reconnu tel par tous, puisque, montre en main, il a coupé devant nous une cuisse à un monsieur en vingt-quatre secondes; Jobert, quoique fin comme l'ambre, aime au superlatif les gens naïfs et exècre ce qui n'est pas droit et loyal. Voilà un chirurgien qui, bon an, mal an, retranche mille à douze cents livres de chairs humaines malsaines qui vont en terre, tandis que les propriétaires du restant, ainsi assainis et élagués, se promènent dessus clopin-clopant, en cela ressemblant un peu aux gens aisés qui, au spectacle, dans l'entr'acte, jettent un gant sur leur stalle pour retenir leur place.

« On croirait Jobert un endurci, un prodigue du sang des autres, ce qui serait faux, car il en répand beaucoup, mais beaucoup moins qu'un médecin d'un tempérament sanguin. Nous avons vu ce chirurgien entrer dans une sainte colère pour avoir entendu narrer par un de ses confrères un fait déloyal dont il allait être victime, et pour lequel il venait réclamer son appui.

« — Je vais écrire de suite à qui de droit, s'écria-t-il de sa voix un peu voilée comme celle des marins, et de bonne encre. Donnez-moi vite une plume et du papier, ajouta-t-il.

« On lui apporta ce qu'il demandait, et il écrivit :

« Mon cher baron,

« Étrillez donc vos ânes et laissez X tranquille. »

« Nous eûmes grand'peine à lui persuader qu'il nuirait fort à la personne qu'il voulait aider, s'il ne modifiait pas un peu la verdeur de son épître.

« Nous étions à la Clinique, et voilà que nous sautons à l'Hôtel-Dieu, chez Jobert, cet autre grand chirurgien. Mais cet écart ne nous nuira pas dans l'esprit de Nélaton ; ce noble savant n'est ni envieux ni jaloux.

« A cette clinique de Nélaton, nous avons vu des étudiants, des médecins de tout âge, de tout pays. Nous y avons même rencontré un jeune ecclésiastique. Nous y avons vu des Asiatiques au teint cuivré, aux pommettes saillantes; des Havanais, des Mexicains, des Américains du Nord. Les Anglais et les Allemands y étaient en nombre aussi. A côté de nous était assis un gros Hollandais au teint vermeil, à la mine placide. Un médecin à cheveux gris, qui n'avait pas trouvé place sur les gradins, s'était discrètement appuyé sur la barre qui sépare les bancs de l'enceinte réservée ; devant lui, dans l'hémicycle, se tenait debout un jeune médecin fort bien mis, le regard haut et fier, portant les cheveux en huppe pour tenir à découvert son front droit ; du reste, la mine grave d'un vieux professeur, quoique en herbe. A côté de lui se tenait aussi le jeune ecclésiastique. Il était donc difficile au vieux praticien, qui était placé derrière ces deux jeunes hommes, de suivre l'opérateur qui allait commencer, lorsqu'un interne du nom de Henri, et nous avons retenu son nom à celui-là, jeune élève à l'œil vif, à la tête avenante et pleine d'intelligence, aperçut le bonhomme faisant le pied de grue. Il s'écria aussitôt : « Veuillez venir ici, monsieur, près de nous ; c'est votre place. » Puis il ajouta avec un peu d'impatience, en s'adressant à l'un de ces deux messieurs : « Un tel, laissez donc passer monsieur. » Mais le nom nous a échappé ; nous avons souvenance cependant qu'il porte un nom de pilules célèbres dont il n'est sans doute pas l'inventeur, attendu qu'il est encore trop jeune. Interpellé de la sorte, il ne se le fit pas dire deux fois, ainsi que son voisin. L'opération marcha bien ; elle tirait à sa fin, lorsque nous entendîmes derrière nous le monologue suivant, *mezzo voce* :

« — Comme cela coupe ! quel excellent couteau ! quel délicieux tranchant ! Et dire qu'on ose faire une comparaison entre mes instruments et ceux des autres fabricants ! Nous tournâmes la tête, et aperçûmes celle de Charrière, notre vieille connaissance. Charrière est sans contredit le plus ingénieux, le plus habile mécanicien de notre temps. Nous lui dîmes une foule de choses pour calmer sa mauvaise humeur, entre autres cette banalité qui sera malheureusement vraie de tous temps : que l'envie et la jalousie ne s'acharnent qu'après les gens de mérite.

« Nous sortîmes de ce service convaincu que si Nélaton se faisait en chirurgie une des plus belles places, sans tiraillements aucuns, sans heurter qui que ce soit, il la devait à son courage, à son travail et à sa haute probité. AUSSANDON. »

REVUE FINANCIÈRE.

Les événements de toute nature et les faits militaires qui se sont succédé depuis quinze jours étaient regardés par le public comme devant avoir sur la Bourse et sur les affaires une influence considérable. Eh bien, faut-il le dire? le public s'est trompé; la

Bourse est restée, non pas assurément indifférente, mais très-calme en présence des faits dont elle reconnaissait d'ailleurs et proclamait l'importance.

La Bourse est dominée dans ce moment par sa situation intérieure, par ce qu'on appelle une position de place. Un emprunt est plus facile à prendre qu'à classer. Or, c'est contre cette difficulté que la place se débat depuis un mois. La majeure partie de ceux qui ont souscrit l'emprunt ont voulu faire une affaire et ne l'ont pris qu'avec la pensée bien arrêtée d'en sortir au premier bénéfice.

Les banquiers et les grands capitalistes ont bien voulu prendre la place des souscripteurs primitifs, mais ils ont voulu avant ou en même temps vendre la parité de rente ancienne; de là l'extrême lourdeur de la rente depuis quelque temps et cette anomalie apparente d'un marché à deux faces si distinctes, baisse de la rente, hausse des chemins et de toutes les valeurs.

Ce n'est cependant pas là un état normal, quoiqu'il s'explique tout naturellement par les dispositions du moment, et il nous semble difficile que cette situation puisse durer ainsi. Les grandes influences qui dirigent la place ne peuvent pas laisser subalterniser ainsi et abandonner la rente, ni le public s'accoutumer à ne tenir compte, dans ses placements, que des revenus qu'ils peuvent donner. Il y a autre chose à chercher dans un placement, et cette chose, la première de toutes, c'est la sécurité.

La rente française est restée dans une disproportion choquante autant qu'elle est injuste avec la rente anglaise. Les consolidés sont aujourd'hui de 30 p. 0/0 plus élevés que notre 3 p. 0/0. Cela ne peut se maintenir sans que tôt ou tard le crédit de toutes nos affaires, même des plus favorisées, n'en soit atteint.

On ferme le plus qu'on peut les yeux, on tâche d'oublier ce danger; néanmoins il n'échappe à personne parmi ceux qui ne vont pas au hasard dans leurs spéculations, et même en certains jours il saisit la masse, qui plus d'une fois s'arrête effrayée. Cela s'est vu tout récemment encore; il n'y a pas huit jours, la baisse continue de la rente finit par entraîner toutes les valeurs, et on vit tout à coup, sans motifs apparents ou nouveaux, les chemins baisser et le Crédit mobilier tomber en quelques instants de 1220 à 1140.

Le Crédit mobilier en a promptement rappelé, et on a peine aujourd'hui à comprendre la défaillance de vendredi dernier en présence du mouvement qui emporte cette valeur.

Mais le Crédit mobilier est une valeur tout exceptionnelle, et la hausse actuelle ne prouve rien, si ce n'est que le Crédit mobilier prend la place à laquelle il a droit et qu'il a bien conquise. On peut bien, en effet, discuter l'utilité ou les dangers de l'influence prépondérante qu'exerce le Crédit mobilier, mais il n'est plus possible de le nier, pas plus qu'il n'est possible de nier les bénéfices qu'il a dû retirer pour les actionnaires de tant d'affaires créées ou patronées par lui. Si, comme on l'assure avec toute sorte de probabilités, les actions du Crédit mobilier donnent 200 francs de dividende au mois de janvier, on ne peut pas trouver étrange que la spéculation l'estime au moins 1500 fr.

D'après ce qu'on sait de son revenu probable, le Mobilier était en retard sur les autres valeurs, et notamment sur les chemins de fer, qui n'ont pas tous ses avantages et son avenir.

La Méditerranée, qui tient aujourd'hui la tête des chemins de fer, ne donnera pas pour 1856, en prenant les chiffres les plus favorables, un dividende supérieur à 100 fr. Lyon, Orléans, qui valent 1225 francs, donneront à peine 80 à 90 francs. L'Est qu'on exagère, et le Nord qu'on n'estime pas assez, touchent à 1000, et leur dividende ira tout au plus à 70 francs.

Le Crédit mobilier est donc relativement beaucoup plus bas que les chemins. Le public, influencé par les préjugés qui suivent invariablement dans notre pays toutes

les institutions que le temps et l'habitude n'ont pas consacrées, a été long à se rendre, mais les chemins autrichiens, la Société maritime, le Gaz de Paris, les Omnibus, créés ou accaparés par le Crédit mobilier, ont fini par produire de l'effet, et la hausse d'aujourd'hui n'est que le résultat d'une appréciation plus exacte et plus juste d'une affaire particulière.

Il s'est produit pendant cette dernière quinzaine un fait financier d'une haute importance, et qui certainement condamne mieux et plus hautement que tout ce qu'on pourrait dire l'indifférence du public pour la rente française. MM. de Rothschild, dont l'influence financière ne se produit malheureusement pas assez depuis quelque temps, viennent de se charger de l'emprunt turc au-dessus de 102, et cet emprunt, fait à 4 p. 0/0, est demandé à Londres avec une prime de 2 p. 0/0, dit-on. Un pareil exemple de confiance, donné par le plus grand nom financier de l'époque et par le peuple le plus expérimenté en matière de crédit public et d'affaires, n'est-il pas fait pour impressionner et ramener à la rente quelques infidèles? Nous le désirons sans y compter beaucoup.

Les tendances que nous voudrions pouvoir modifier restent incontestablement aux chemins et aux valeurs aléatoires, et c'est là qu'ira ou que retournera une grande partie de l'argent journellement remboursé par le trésor.

L'industrie, ce qu'on nomme à la Bourse plus particulièrement les valeurs industrielles, jouissent toujours d'une faveur qu'elles ont au reste attendue assez longtemps. Pourquoi faut-il que les meilleures affaires soient entachées d'avidités et d'agiotages auxquels elles se devraient de rester étrangères?

Nous avons vu avec peine quelques-unes de ces petitesses envahir une affaire que nous avons toujours placée au premier rang et recommandée comme elle mérite de l'être, nous voulons parler de la Compagnie impériale des voitures de place, qui a fait avant-hier son apparition officielle à la Bourse. L'empressement avec lequel tant de favorisés vendaient leurs titres avant de les avoir levés n'est-il pas l'indice le plus fâcheux des maladresses de direction qu'on a pu signaler?

On s'est occupé beaucoup la semaine dernière des actions du caoutchouc durci. Cette affaire prend une extension considérable et a sa place aujourd'hui parmi les affaires les plus sérieuses. Ses actions sont au-dessus du pair et bien classées.

Parmi les affaires dont on s'occupe sans bruit, et qui se recommandent par l'utilité de leur but, on parle favorablement à la Bourse de la Compagnie plâtrière de la Seine, dont le but principal est l'acquisition et l'exploitation de plusieurs carrières à plâtre, ainsi que la fabrication de la chaux et de la brique. Avec les constructions sans nombre qui s'élèvent ou qui sont en projet, le succès d'une affaire de cette nature nous paraît assuré.

La fusion des Gaz donne lieu à de nombreuses transactions, et les Omnibus, un instant arrêtés dans leur mouvement ascensionnel, peut-être un peu rapide, reprennent faveur; la Société maritime est un peu négligée ainsi que les actions du Palais de l'Industrie; mais dans son ensemble le marché industriel est animé et l'argent revient sérieusement. C'est un bon symptôme. E. Ber.

LES CLIPPERS FRANÇAIS.

Le journal la *Presse* a publié, à propos des *clippers français*, deux remarquables articles de M. Alphonse Peyrat. Le premier de ces articles, consacré à des considérations d'un ordre fort élevé sur la situation de la marine commerciale en France et en

Europe, envisage surtout le côté économique, et pour ainsi dire politique de la question. Nous croyons devoir laisser de côté cette partie du travail de M. Peyrat, parce qu'elle n'est pas de notre domaine, et pouvoir nous borner à citer les lignes qui se rapportent plus particulièrement à l'avenir industriel et financier de cette grande opération maritime, dont nous avons annoncé la création dans notre dernier numéro.

« La Société des clippers français, dont nous avons, il y a quelques jours, annoncé la formation, obtient, à ce qu'il paraît, le succès que nous lui avions prédit. Elle a été très-bien accueillie en Angleterre, et cet accueil est significatif, les Anglais étant particulièrement compétents pour apprécier ce qu'il y a à faire dans l'Inde, dans la Chine et dans l'Australie, où ils ont déjà réalisé de si grandes choses. Dans cette affaire, ce qui importe à la France, c'est l'impulsion qu'elle doit donner à notre marine marchande, les ressources qu'elle assure à notre commerce, à notre industrie, à notre agriculture, en leur ouvrant de nouveaux et nombreux débouchés sur tous les marchés lointains. Les résultats financiers de l'entreprise, résultats aussi considérables qu'assurés, ont certainement aussi leur importance, mais c'est le côté secondaire de la question. Ce qui nous frappe, c'est l'empressement du commerce anglais à s'unir au commerce français. Cette union extraordinaire, et sans précédent, mérite d'être remarquée.

« La France et l'Angleterre étonnent aujourd'hui par leur alliance le monde, qu'elles ont désolé par leur longue et sanglante rivalité. Cette alliance, en rapprochant les deux peuples, a certainement contribué à confondre quelques-uns de leurs intérêts, mais elle ne suffit pas seule pour expliquer la fusion de leurs capitaux et l'émulation qui unit les capitalistes de Londres et ceux de Paris dans la même entreprise maritime.

« Les capitaux ne marchent pas toujours dans la même voie que la politique; ils n'ont ni son enthousiasme, ni son abnégation, surtout ils ne se résignent pas aux mêmes sacrifices. Par conséquent, l'empressement des commerçants et des capitalistes anglais à entrer dans la Société des clippers français s'explique, avant tout, par l'étendue des ressources de cette Société, et par la certitude des résultats qu'elle doit obtenir.

« Avant la Compagnie des clippers, d'autres compagnies se sont occupées de l'insuffisance de notre marine marchande, d'autres ont voulu éviter que la France se vît enlever la partie la plus considérable de son mouvement commercial; mais des projets mal conçus ou mal exposés, les intérêts hostiles et les prétentions rivales des divers ports de mer, ont fait échouer toutes les tentatives faites depuis quinze ans. La Société des clippers est la première qui ait réuni les garanties indispensables pour satisfaire tous les intérêts et pour assurer l'avenir d'une aussi grande entreprise.

« La réunion des capitaux anglais et français aura pour premier résultat d'écarter les obstacles et les tracasseries de tout genre contre lesquels nos capitaines au long cours ont si souvent et si inutilement à lutter dans toutes les mers et sur tous les marchés. En quelque partie du globe qu'ils se présentent, les vaisseaux de la Compagnie trouveront des amis intéressés à la prospérité de l'entreprise; les comptoirs anglais les accueilleront aussi favorablement que les comptoirs français : c'est là un point capital.

« La Compagnie s'interdit toute spéculation, et elle s'oblige à se renfermer strictement dans les opérations de transport. Quant à ses navires, ils seront tous construits sur les modèles anglais, américains et français les plus perfectionnés; de telle sorte que, à en juger par les résultats déjà obtenus, le commerce aura désormais à son service, sur l'Océan, de véritables trains de grande vitesse. Si la Compagnie des clippers réalise les espérances qu'inspirent son personnel et ses ressources financières, la France aura

enfin cette marine marchande si impérieusement et si infructueusement réclamée depuis vingt ans par ses intérêts commerciaux et manufacturiers. A. Peyrat. »

Depuis la publication de cet article, le succès des *clippers français* a pris encore plus de consistance. Le monde financier, saisi de cette affaire, s'en est vivement préoccupé, non moins que le monde industriel et commercial. On a compris partout, à la Bourse, comme dans les ports et dans les grands centres commerciaux, qu'il y avait dans cette entreprise, organisée et administrée par des hommes intelligents et spéciaux, tous les éléments de prospérité qui caractérisent les grandes opérations durables et fécondes. E. Ber.

COMPAGNIE PLATRIÈRE DE LA SEINE.

Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs la *Compagnie plâtrière de la Seine*, dont nous avons annoncé la constitution dans notre dernier numéro. Organisée par des hommes qui ont étudié sérieusement les besoins de la consommation, les modes d'extraction, de transport et de débit de la denrée qui fait l'objet de la Société, placée sous la direction d'un conseil de surveillance composé d'architectes notables de Paris, cette compagnie est destinée non-seulement à imprimer une impulsion active au commerce de plâtre dans le département de la Seine, mais encore à réaliser des bénéfices importants par suite de ses procédés économiques, qui la mettent à même d'offrir de grands avantages aux consommateurs. La *Compagnie plâtrière de la Seine*, déjà propriétaire d'une carrière en pleine exploitation à Romainville, est en marché pour l'acquisition de deux autres carrières placées dans des conditions à peu près aussi favorables; c'est ainsi qu'elle s'assurera une large part dans la fourniture des quatre-vingt mille sacs de plâtre que Paris et sa banlieue consomment annuellement.

VARIÉTÉS.

BADE ET LES BORDS DU RHIN.

L'Allemagne occidentale tient aujourd'hui dans l'estime des promeneurs la place qu'occupaient naguère la Suisse et l'Italie.

Depuis quelques années le touriste a adopté le refrain du poëte Kœrner « au Rhin, au Rhin! » Grâce à la subite passion des belles voyageuses pour l'archéologie, cette science du flâneur; grâce aussi aux bateaux à vapeur, le vieux fleuve franco-allemand, couronné de pampres et de ruines, est devenu une grande rue, la plus grande rue peut-être de l'Europe. Montez sur un dumpes-chiff et descendez seulement de Mayence à Cologne; pour peu que vous vous arrêtiez à Coblentz, à Bonn, à Andernach et à deux ou trois autres stations célèbres, vous rencontrerez dans ce parcours de quarante-cinq lieues des exemplaires du monde entier reliés en drap d'Elbeuf : des Suédois, des Parisiens, des Américains, des Espagnols, des Hollandais, voire des Belges et surtout des Anglais, des banquiers, des femmes élégantes, des malades millionnaires, des dandies,

des officiers prussiens et des princes de la confédération germanique. Etonnez-vous donc, après cela, que les écrivains les plus célèbres de notre temps aient compté une à une les pierres des ruines qui bordent de ce beau fleuve, évoqué les gracieux fantômes qui errent au pied de ses collines et lavé la source de tes légendes, ô divine Loreley!

Quoi de plus poétique, de plus charmant, en effet, que ce voyage des bords du Rhin! Le vieux fleuve va, court, revient et se démène au milieu d'une nature tourmentée, volcanique, tantôt large comme une mer, tantôt resserré, encaissé entre deux montagnes qui l'étouffent. De chaque côté des monts sourcilleux, des pics inaccessibles couronnés de bourgs, de ruines, de nids de vautours; la vigne, qu'on dirait cramponnée aux rochers, couvre le flanc des deux rives; puis, au pied de ces mamelons aux villages riants ombragés d'arbres qui se baignent dans le fleuve, ce sont deux spectacles différents, deux natures, deux contrastes : en haut le rocher, la ruine, un monde disparu; en bas la maison qui sourit, le jardin qui embaume, le mouvement et la vie.

Parmi tous ces beaux pays des bords du Rhin, le plus charmant, sans contredit, est le grand-duché de Bade. C'est le royaume des contes de fées; dans les villages comme dans les villes, ce ne sont que maisons peintes en rose, rues alignées comme des soldats prussiens, routes sablées et ratissées, arbres frisés à la dernière mode; la nature tout entière semble fraîchement rasée comme un jeune marié de ce matin. On est à chaque instant tenté de chercher à l'horizon ces montagnes de nougat et ces collines de sucre-candi dont parle Fénelon dans la description qu'il fait de l'île des Plaisirs.

Le grand-duc de Bade, que ne préoccupe ni la question d'Orient ni toute autre question européenne, ne songe qu'à embellir son duché, qu'à l'orner et à le parer, et c'est ainsi qu'il est parvenu à en faire le *buen retiro* de l'Europe.

Aujourd'hui la maison de conversation de Bade est le plus beau palais qui soit au monde. Tout vient d'y être restauré. Voici d'abord le salon Louis XIV, peint par Séchan, l'habile décorateur de l'Opéra. Les tentures et les rideaux sont en damas ponceau, à dessins opulents, surmontés de lambrequins d'un très-grand style. Il est impossible de se rendre compte, quand on ne l'a pas vu, de l'éclat de ce salon quand les candélabres projettent sur les glaces, ces dorures, ces magnificences, le feu des bougies. A côté est le salon Louis XV, dont le ravissant plafond rappelle les plus délicieuses peintures de cette galante époque. Les Amours à la face rebondie courent en guirlandes, voltigent en dessus de porte et se jouent dans les tympans. Quant à la nouvelle salle de bal, c'est un chef-d'œuvre qui manque à Paris.

On comprend la mode qui pousse aujourd'hui vers Bade tout le beau monde élégant; le soir, des concerts, des bals, des opéras, toutes les distractions des grandes capitales; dans la journée, des promenades comme il n'y en a nulle part. J'étais ces jours derniers sur la route de Lichtenthall, et je vous jure que j'ai retrouvé là toutes mes connaissances de Paris. Lichtenthall est le Lonchamps de Bade. Lichtenthall doit son nom à un couvent de religieuses augustines; mais quel admirable couvent! quel coquet monastère! La rivière de Baden coule au pied de ses murs, et cette rivière rappelle le ruisseau du Lignon; là, comme dans le pays de Tendre, vous voyez errer les moutons du village, bien peignés et enrubanés dans le goût de Watteau. On assure que les moutons élégants font partie du matériel du pays et qu'ils sont entretenus par le gouvernement, comme les colombes de Saint-Marc à Venise. Toute cette prairie, qui compose la moitié du paysage, ressemble à la petite Suisse de Trianon, comme en effet le pays entier de Bade est l'image de la Suisse en petit, la Suisse moins ses glaciers et ses lacs, moins ses froids, ses brouillards et ses rudes montées. Un touriste qui a parcouru toute l'Europe me disait un jour : Il faut aller voir la Suisse, mais il faut aller vivre à Bade.

Je défie le plus inspiré des poëtes de rêver un paysage plus calme et à la fois plus

animé, une nature plus imprévue et plus luxuriante. Le directeur de l'Opéra commanderait à Séchan ou à Despléchin un de ces vastes panoramas qui se déroulent sous l'œil du spectateur, que ces deux artistes, les maîtres du genre, ne parviendraient pas à accumuler sur leur toile tous ces aspects divers, tous ces rapides contrastes de ruisseaux jaseurs et de roches escarpées, de mamelons dénudés et de fraîches prairies. Ce ne sont dans tout ce duché de Bade que maisons tapissées de mousse et de chèvrefeuille. Couchés dans leurs pâturages bordés de genêts d'or, les grands bœufs dorment au soleil. Suis-je à Tempé ou sur les bords du Rhin? Rien ne manque au paysage pour faire illusion, pas même le berger de Virgile, *pastor Aristeus.*

Quand on a passé un mois à Bade, on revient ordinairement par la Belgique. On passe sans transition de Bade, de Carlsrhüe, de Manheim, à Francfort et à Mayence. On sort du paradis terrestre pour entrer en plein dans le moyen âge. Où trouver ailleurs qu'à Francfort ces rues bossues et contrefaites, ces maisons boiteuses et borgnes, ces carrefours, ces zigzags, ces sphinx, ces nains, ces géants, ces diables, ces anges sculptés, ces gargouilles et ces juifs en chair et en os? Quand on a passé quatre ou cinq heures à parcourir ces vieux quartiers de Francfort, on acquiert la conviction qu'on ne les connaît absolument pas, et l'on frémit, comprenant alors le danger, à l'idée de s'engager sans un guide dans cet inextricable labyrinthe.

Un chemin de fer de douze lieues lie la ville impériale à la ville électorale, Francfort à Mayence. La locomotive ne saute pas par-dessus les vallées, elle n'éventre pas les montagnes; elle court à travers les pommiers, côtoie le Rhin, reprend sa marche vers la plaine et s'arrête à tous les petits villages qu'elle rencontre sur sa route. A ces stations encadrées de feuillage, les jeunes filles viennent vous offrir des pains longs en chantant une mélopée bizarre et triste comme le chant d'une ballade.

A partir de Mayence on prend le bateau à vapeur jusqu'à Cologne, et c'est alors que le spectacle commence. Voici Bibuich et Wiesbaden, voici le Johanisberg, et le Rheinistein, et Guttenfels, et Bacchara, et Zurley, et Saint-Goar, et Boppard, et Braubach, puis Coblentz. Vu le soir, des remparts de Coblentz, le Rhin prend un aspect tout nouveau. La Moselle, en se jetant dans le grand fleuve, bat ses flots, les presse, les précipite et accélère le courant déjà si rapide. Le bac passe des chevaux et des voitures qui disparaissent bientôt dans l'ombre, et une petite lueur placée en haut du mât nage seule à la surface des vagues et semble une étoile tombée du ciel. Pas un bruit autre que le murmure du Rhin ne trouble cette grande plaine liquide encaissée entre des montagnes dont les silhouettes gigantesques se découpent en crêtes aiguës et figurent un peigne ébréché. Tout à coup des cors de chasse retentissent du côté d'Erenbreistein; les fanfares, répercutées par le Petersberg, promènent leurs notes décroissantes de ravin en ravin, après avoir éclaté comme un tonnerre dans tous ces etnas. Ce sont les hôteliers du *Cheval blanc* et du *Roi de Prusse* qui font *travailler* l'écho du Rhin, cet écho triste et railleur qu'on retrouve aussi à Lurley et à Saint-Goard.

De Coblentz à Cologne le Rhin ne cesse pas d'être magnifique. Neuwiedl, Andernach, Rolandesk, Bonn, sont des stations charmantes. A Bonn on tombe au beau milieu de châlets suisses, de maisons peintes, de jardins anglais; c'est Enghien moins le petit lac. Mais quel lac que ce Rhin! Cologne est curieuse à visiter comme toutes les vieilles cités. Du haut du Dôme la vue est magnifique : on aperçoit, à deux ou trois lieues, Muelheim, sentinelle avancée de la Westphalie; Dusseldorff, la ville des artistes; puis une quantité de petits villages aux maisons peintes qui semblent fraîchement sorties d'une boîte de Nuremberg. Tout au bout de l'horizon, un point noir qui doit être Aix-la-Chapelle. Par un temps clair et une lorgnette on peut donc apercevoir, de la cité d'Agrippa, la ville de Charlemagne.

A Cologne on monte en chemin de fer et l'on va, si l'on veut, jusqu'à Paris sans s'arrêter.

Je ne sais rien de plus charmant, de plus calme et qui repose mieux l'esprit que ce voyage aux bords du Rhin, surtout quand il a Bade pour point de départ ou pour point d'arrivée. AUGUSTE DE LA FORGE.

FAITS DIVERS.

— On lit dans le *Moniteur :*

Une commission spéciale vient d'être créée au secrétariat de la commission impériale, par ordre de S. A. I. le prince Napoléon, dans le but de rechercher les objets que leur bonne qualité et leur bon marché rendent utiles à tout le monde.

Si l'Exposition universelle a surtout pour but de mettre en lumière les produits qui, par le concours réuni des sciences, des arts et de l'industrie, honorent le pays et contribuent à son bien-être, elle doit se préoccuper aussi des choses d'usage courant qui, s'adressant aux classes les plus nombreuses de la société, doivent tenir une place notable dans la pensée de l'économiste et dans l'intérêt que le gouvernement porte à l'amélioration des populations laborieuses. Ces produits occupaient déjà une place importante dans l'Exposition ; mais, épars et disséminés dans les diverses parties du palais, il était à craindre qu'on ne pût les suivre dans leurs progrès et les apprécier dans leur ensemble ; c'est dans leur réunion surtout qu'ils offrent un spécimen complet des moyens mis en œuvre pour arriver au grand et légitime but d'amélioration attaché à leur développement.

En conséquence, l'avis suivant a été affiché dans le Palais de l'Industrie :

« Une commission spéciale, créée par ordre de S. A. I. le prince Napoléon, et placée sous la direction de M. Le Play, commissaire général, recherche dans l'Exposition les objets que leur bon marché et leur bonne qualité rendent particulièrement utiles à la vie domestique la plus simple.

« Une partie de ces objets sera exposée dans un local spécial.

« MM. les exposants qui voudraient soumettre aux appréciations de cette commission les objets qui leur appartiennent sont priés de s'adresser, dans le plus bref délai, à M. Savoye, commissaire de classement, à M. Audley (bureau des réclamations), ou à M. de Pelanne, sous-inspecteur (à la porte de gauche, près du pont menant à la galerie du quai), qui ont entre les mains le catalogue détaillé des objets étudiés, et les préviendront des jours où s'assemble la commission.

« MM. les commissaires étrangers sont instamment priés de répandre cet avis parmi les exposants de leurs nations respectives, et de les inviter à s'associer à cette utile pensée.

« La commission spéciale, pour faciliter la recherche et le classement des objets dont elle avait à s'occuper, a adopté les quatre divisions suivantes :

« I. Logement.

« II. Ameublement ou mobilier, chauffage, éclairage, blanchissage.

« III. Alimentation.

« IV. Vêtements. »

— Le ministère du commerce vient de publier le relevé des recettes brutes de l'exploitation des chemins de fer français pendant les six premiers mois de 1855.

Le parcours total des lignes exploitées était, le 30 juin 1854, de 4,388 kilomètres, et la moyenne de parcours pendant les six mois, de 4,431 kilomètres.

Au 30 juin 1855, le parcours s'élevait à 4,975 kilomètres, et la moyenne de parcours pendant le second trimestre était de 4,761 kilomètres.

Les recettes se sont élevées, pendant le premier semestre de 1855, a 112 millions 767,037 fr.

Le semestre correspondant de 1854 avait donné une recette brute de 85 millions 852,732 fr., d'où il résulte pour le premier semestre de cette année une augmentation de 26 millions 914,305 fr. ou de 13.97 pour 100 par kilomètre.

— Nous avons annoncé, il y a quelques semaines, qu'un donateur anonyme avait fait remettre au Comité de la Société des gens de lettres une somme de 10,000 fr. pour que cette Société décernât des prix de prose et de poésie. Nous rappelons à nos lecteurs que cette somme de 10,000 fr. doit être répartie ainsi qu'il suit :

1° Une médaille de la valeur de 2,000 fr. à décerner au meilleur discours sur cette question : *Les lettres et l'homme de lettres au XIX[e] siècle;* — 2° une médaille de la valeur de 1,500 fr. au meilleur écrit sur ce sujet : *Études sur Balzac, auteur de la Comédie humaine;* — 3° une médaille de la valeur de 1,000 fr. à une *Nouvelle* de 50 à 60 mille lettres; — 4° une médaille de la valeur de 1,500 fr. à la meilleure pièce de poésie de deux à trois cents vers sur ce sujet : *les Chercheurs d'or au XIX[e] siècle.*

La somme restante, 4,000 fr., sera divisée et répartie par la commission entre les pièces qu'elle aura jugées dignes de seconds prix ou même de mentions honorables.

Nous annoncions aussi qu'une commission spéciale serait instituée pour l'examen des pièces envoyées au concours. En effet, le Comité de la Société des gens de lettres a voulu réunir le plus grand nombre possible de célébrités littéraires et de noms connus dans la commission appelée à décerner ces prix. Le Comité a pensé qu'un jury nombreux serait une garantie de soins et d'impartialité dans l'examen des pièces qui lui seront soumises.

Voici la liste de ce jury d'examen; il se compose de notabilités littéraires dont l'adhésion est acquise, et des membres du Comité de la Société des gens de lettres :

MM. Flourens, Alphonse de Lamartine, Ernest Legouvé, Prosper Mérimée, Pongerville, Ponsard, de Sacy, Saint-Marc Girardin, Sainte-Beuve, Eugène Scribe, Viennet, *membres de l'Académie française.* — MM. Adolphe Adam, Fromental Halévy, Louis Reybaud, de Saulcy, *membres de l'Institut.* — MM. Boulay, Alp. de Calonne, Cauvain, Philarète Chasles, Joseph Cohen, Achille Denis, Cuvillier-Fleury, Emile Deschamps, Feuillet de Conches, Théophile Gautier, Emile de Girardin, Emmanuel Gonzalès, Léon Gozlan, L. Havin, Arsène Houssaye, Achille Jubinal, Jules Lacroix, Lubis, Méry, Léon Plée, Jules de Prémaray, Robillard d'Avrigny, Charles Rabou, Albéric Second, Francis Wey.

Membres du Comité. — MM. X.-B. Saintine, président de la Société des gens de lettres; Louis Lurine, Michel Masson, vice-présidents; Altaroche; Charles Asselineau, secrétaire; Marie Aycard; marquis de Belloy; Henry Celliez, rapporteur; Champfleury; Etienne Enault, secrétaire; Xavier Eyma; Paul Juillerat; Paul Lacroix (bibliophile Jacob); Jules Lecomte, questeur; Charles Monselet, archiviste; Arthur Ponroy, rapporteur; vicomte Ponson du Terrail, secrétaire; Jules Sandeau; baron Taylor, président honoraire, membre de l'Institut; Edouard Thierry; marquis de Varennes, questeur; docteur L. Véron, et Pierre Zaccone.

Nous rappelons aux concurrents que les manuscrits des ouvrages destinés au concours devront être déposés, du 15 septembre au 1[er] octobre 1855, au secrétariat de la Société des gens de lettres (cité de Trévise, n° 14).

Chaque manuscrit devra porter une épigraphe, et être accompagné d'une lettre cachetée rappelant la même épigraphe et indiquant le nom de l'auteur. Les personnes étrangères à la Société sont admises au concours.

— Sous ce titre : *la Montre du duc de Brunswick, le Droit* publie ce qui suit : « C'est une histoire qui, dans mes souvenirs, se confond et s'embrouille avec la guerre de Troie. Voilà assez longtemps que je suis l'Homère de cette iliade. Je vous déclare que voici mon dernier chant. La postérité s'arrangera comme elle pourra. Les rapsodes feront le reste.

Récapitulons. — Sommaires.

« Chant premier. — Le duc remet à Bloch un rubis et dix-huit roses. Bloch appliquera le tout sur la cuvette d'une montre qu'il doit fournir. Bloch fournit en outre 11 karats et 86 roses. Le duc prétend n'avoir pas commandé cette fourniture.

« Il demande sa montre, sinon 21,000 fr. pour les rubis qu'il a livrés.

« Jugement qui condamne le duc à prendre la montre telle qu'elle est sortie des mains de Bloch. 1,220 fr. pour la montre. Expertise ordonnée pour la valeur des rubis ajoutés.

« Chant second. — Les parties devant la première chambre de la cour. Arrêt confirmatif.

« Chant troisième. — Refus d'exécuter. Le duc dit que le travail est défectueux ; le trou de remontoir est mal placé. Le tribunal ordonne une expertise.

« Chant quatrième. — La montre examinée par Desfontaines, le successeur de Leroy (Leroy, horloger, le roi des horlogers, ou l'horloger des rois, au Palais-Royal). L'expert déclare que tout est pour le mieux et qu'il n'y a rien à faire. Jugement qui condamne le duc à recevoir la montre, sinon en autorise le dépôt à la caisse des consignations.

« Chant cinquième. — La cour d'appel. Les parties à la barre. *Lapsus linguæ* de l'intimé éclos sous l'influence d'une indignation légitime. Arrêt confirmatif.

« Chant sixième. — Nouvelles tentatives d'exécution. Nouvelle résistance du duc. Il accuse les aiguilles de paresse et la sonnerie d'intempérance. Il veut une expertise nouvelle.

« Chant septième. — Le cabinet de M. le président. Ordonnance de référé. Nouvelle mission donnée à l'expert Desfontaines. Réparations jugées nécessaires et exécutées. Le duc reçoit la montre.

« Chant huitième. — Les aiguilles ne vont pas plus vite et la sonnerie ne va pas plus doucement. Nouvelle expertise demandée. Ordonnance de référé qui renvoie au principal.

« Chant neuvième et dernier. — La cinquième chambre, après avoir entendu Mes Bochet et Schmitzoheffer, avocats, dit que si la montre est en mauvais état, c'est la faute du duc qui la gouverne mal, et condamne ce dernier aux dépens. »

— L'Académie des sciences de Berlin a choisi pour correspondants étrangers de sa classe des sciences physiques et mathématiques MM. François Unger, à Vienne ; James Dana, aux États-Unis ; Charles Lyell, à Londres ; P.-J. Van Beneden, à Louvain ; Asa Grey, aux États-Unis ; George Bentham, à Kew, près de Londres.

— A Middlesborough (in Lees) existe, dit le *Sun* du 6 août, un bizarre caprice de la nature : c'est un petit garçon ayant une véritable queue qui part des vertèbres de l'os sacrum. Cet enfant a quatre mois ; il jouit d'une excellente santé. La queue est longue de 4 à 5 pouces anglais. La faculté de médecine s'en est fort préoccupée ; elle s'est consultée sur la question de savoir s'il serait convenable d'enlever cette queue ; après examen, il a été constaté que cette queue avait un muscle, qu'elle était sensible et pouvait se mouvoir à la volonté de l'enfant. On craindrait qu'une opération ne compromît la vie de l'enfant en affectant le cordon de la moelle épinière.

— On écrit de l'Abrevrach, le 5 août, au *Moniteur de l'Agriculture* :

« Une vache vient de produire, à Ploudalmézeau, un veau phénoménal. L'animal est

né avant terme et non viable. Il a la tête plate et n'a qu'un œil au milieu du front. Il n'a point de mufle : une petite ouverture remplace la bouche et les naseaux. En soulevant la peau supérieure de cet orifice, on aperçoit deux dents crochues couvertes d'une chair en forme de lèvres.

« En dessous de cette espèce de tête, et à la place de la gorge, se trouve comme une gueule de raie, et de chaque côté sont placées les oreilles en forme de nageoires. La queue, rasée dans toute sa longueur, a une touffe de poils à son extrémité ; c'est presque la queue d'un lion. Le monstre est mâle. Son poil est noir. Son corps, ses jambes et ses pieds sont ceux d'un veau. »

— 375 kilomètres de routes agricoles vont être établis dans le département des Landes, aux frais de l'état ; les chaussées supporteront des rails en bois : c'est une excellente imitation de ce qui se pratique aux États-Unis. Le premier réseau aura 130 kilomètres et coûtera à peu près un million.

— Les travaux qui ont été exécutés dans le Palais de l'Industrie ont donné lieu à l'application d'un nouveau procédé de peinture qui, joint au mérite d'être exempt de toute odeur, a l'avantage de sécher instantanément. C'est en remplaçant l'essence de térébenthine par une composition qui a reçu le nom de *Colocirium Erard*, qu'on obtient ces résultats. Les architectes qui ont expérimenté cette peinture sont unanimes à reconnaître que l'emploi du *Colocirium-Erard* est très-facile, qu'il ne répand aucune odeur, qu'il permet enfin, condition essentielle pour les travaux d'urgence, de passer trois couches sur le même objet dans l'espace de six heures. Le *Colocirium-Erard* est appelé à faire dans la peinture à l'huile une révolution d'autant plus grande qu'il présente une économie notable sur le prix de l'essence, et qu'il n'exige de la part des peintres aucune main-d'œuvre nouvelle. Le dépôt est à Paris, rue de Lille, 25.

LES OUVRIERS EUROPÉENS.

(Extrait du compte-rendu de l'Académie des sciences, séance du lundi 13 août 1855.)

« M. Dumas présente à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Le Play, ingénieur en chef des mines, commissaire général de l'Exposition universelle, un ouvrage intitulé :

« *Les Ouvriers européens*, études sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières de l'Europe, précédées d'un exposé de la méthode d'observation.

« L'auteur exprime le désir que son ouvrage soit renvoyé à la commission de statistique.

« L'ouvrage de M. Le Play lui a été inspiré par les études qu'il a poursuivies, comme professeur à l'École des Mines, sur l'industrie des principales contrées métallurgiques de l'Europe.

« Des ouvriers vivant dans les conditions les plus diverses, sous les régimes économiques les plus opposés, dans des conditions tout à fait dissemblables aussi sous le rapport politique et religieux, passant sous ses yeux à chaque instant, M. Le Play a été conduit à examiner comment s'établissaient, chaque année, pour une famille d'ouvriers d'un type donné, le budget des recettes et celui des dépenses ; quels étaient les éléments de satisfaction intellectuelle ou de bonheur moral dont elle était appelée à jouir.

« Plus de trois cents monographies complètes de la situation des familles d'ouvriers, prises dans des contrées qui commencent à Cadix et qui comprennent la Sibérie, em-

brassant, par conséquent, toutes les situations de l'Europe, ont été recueillies et discutées par M. Le Play avec une extrême précaution.

« Il en a extrait trente-six comme les mieux caractérisées. Elles font la base de son livre.

« Une introduction et des notes la complètent.

« L'imprimerie impériale s'est chargée de l'exécution typographique de cet ouvrage, qu'on eût difficilement imprimé ailleurs, à cause du nombre, de la dimension et de la complication des tableaux qui en font partie.

« L'ouvrage de M. Le Play fera époque dans l'histoire de l'économie sociale. On y trouve des faits nombreux recueillis dans les contrées les plus variées, et qui acquièrent une valeur plus haute de cette circonstance bien rare qu'ils sont tout à fait comparables, ayant été observés par la même personne.

« Mais, et c'est là ce qui distingue surtout l'ouvrage de M. Le Play, ces faits ont été recueillis sur un plan uniforme et par une méthode de son invention qui tend à donner à l'économie sociale une précision et une fixité d'appréciation qui semblaient réservées jusqu'ici aux sciences physiques. »

LIVRES ET PUBLICATIONS DIVERSES.

TIRAGE DU JOURNAL

LA PRESSE

DATE DE LA FONDATION : 1er JUILLET 1836.

1836.	9,931.	Après six mois de fondation.
1837.	13,200.	
1838.	9,300.	Lutte contre la coalition : Thiers, Guizot,
1839.	9,550.	Berryer, Ledru-Rollin.
1840.	13,485.	
1841.	13,485.	
1842.	15,170.	
1843.	16,092.	
1844.	16,895.	
1845.	22,971.	Agrandissement du format.
1846.	25,770.	
1847.	32,300.	Opposition au ministère Guizot.
1848.	63,869.	Révolution du 24 février.
1849.	34,779.	
1850.	21,479.	
1851.	21,236.	
1852.	18,857.	
1853.	22,782.	
1854.	41,237.	Tirage en 2 heures ; 5 compositions.

Tirage au 31 décembre 1853	22,782
Tirage au 31 décembre 1854	41,237
AUGMENTATION	18,455
Tirage moyen du mois de mai 1855	43,695

La Presse est le journal français qui tire le plus grand nombre d'exemplaires ; il a tiré dans le mois de mai qui vient de finir, *un million* trois cent dix-neuf mille huit cent cinquante-six feuilles (1,319,856 feuilles), et payé au Trésor public, pour droits de timbre, la somme de cent quatre mille quatre cents francs (104,400 fr.) ; en 1854, il avait tiré *douze millions* quatre cent quarante-neuf mille cinq cent soixante-huit feuilles (12,449,568 feuilles), et avait payé au Trésor public, pour droits de timbre, la somme de neuf cent quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-quatorze francs (996,774 fr.).

Son tirage s'exécute au moyen de CINQ COMPOSITIONS qui roulent *simultanément* sous cinq presses à quatre cylindres exécutées par Hippolyte Marinoni, breveté (s. g. d. g.) pour la presse dite *presse universelle*, admise à l'Exposition universelle.

On peut assister tous les jours, de 4 heures et demie à 6 heures et demie, au tirage du journal *la Presse*, en s'adressant, rue Montmartre, 123, à MM. Serrière et Ce, imprimeurs du *Livret officiel de l'Exposition universelle*

BUREAUX D'ABONNEMENT : Rue Montmartre, 123.

PRIX D'ABONNEMENT : 54 FRANCS PAR AN.

PRIX COMPARÉ AVEC LES JOURNAUX QUI SUIVENT :

		12 mois.	Différence.
Journal des Débats	Départements.	80 fr.	26 fr.
Constitutionnel	—	64	10
Siècle	—	64	10
Pays	—	56	02
Patrie	—	64	10
Assemblée nationale	—	64	10
Univers	—	66	12
Gazette de France	—	66	12
Union	—	68	14

INDUSTRIE.

COMPAGNIE
PLATRIÈRE DE LA SEINE

Constituée par acte des 31 juillet et 7 août 1855, devant Me MEIGNEN, notaire à Paris.

RAISON SOCIALE :

J.-B. ROUGET ET COMPAGNIE.

BANQUIER DE LA SOCIÉTÉ :

M. MOREL FATIO, 79, rue Richelieu.

CAPITAL SOCIAL :

UN MILLION DE FRANCS,

Divisé en dix mille actions de cent francs au porteur.

(*Versement*, 50 *fr. par action en souscrivant.*)

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

MM. GOURLIER, Architecte des Bâtiments civils;
CHATEAU, ANDRÉ, BELLE, Architectes experts près le Tribunal civil;
FEYDEAU, Architecte de la Ville de Paris.

CONSEIL JUDICIAIRE :

MM. DUPUICH, Avocat;
MEIGNEN, Notaire;
HARDY, Avoué près le Tribunal de première instance;
GAVIGNOT, Avocat à la Cour d'appel.

Le but principal de la Société est l'acquisition et l'exploitation de plusieurs carrières à plâtre, ainsi que la fabrication de la chaux et de la brique.

La Société est en possession d'une carrière à Romainville, exploitée à ciel ouvert et pourvue de toutes les constructions nécessaires.

Elle est à proximité du canal de l'Ourcq, de la route de Pantin, du chemin de fer de l'Est et de la gare aux marchandises de Mulhouse.

La réputation des produits de cette carrière est depuis longtemps établie. La Compagnie se propose d'acquérir deux autres carrières situées dans des conditions aussi favorables.

La consommation quotidienne de Paris s'est élevée, d'après les relevés de l'octroi, pour les années 1853 et 1854, à quarante mille sacs. La banlieue de Paris en consomme, de son côté, une quantité à peu près égale, et les départements, aussi bien pour les besoins de la construction que pour l'engrais, en absorbent autant.

La supériorité des produits de la Compagnie plâtrière de la Seine, et les avantages importants qu'elle accorde aux consommateurs, garantissent à la Compagnie une clientèle chaque jour plus nombreuse et des bénéfices considérables.

On souscrit à Paris, chez M. MOREL FATIO, banquier, rue Richelieu, 72, où se délivrent les Statuts de la Compagnie plâtrière de la Seine.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

GÊNES.
LIVOURNE.
CIVITA-VECCHIA.
NAPLES.
MESSINE.
MALTE.

ALLER. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
RETOUR — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h. du matin.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de :
MALTE.
SYRA.
SMYRNE.
METELIN.
DARDANELLES.
GALLIPOLI.
CONSTANTINOPLE.

ALLER. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin.
RETOUR. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna.

—

Voie de :
MESSINE.
LE PIRÉE (Athènes).
CONSTANTINOPLE.

ALLER. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir.
RETOUR. — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance au Pyrée avec Syra, Salonique et Nauplie ; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sebastopol).

LIGNE DE SYRIE.

(d'Alexandrie à Constantinople et *vice versâ*), par :

JAFFA.
BEYROUTH.
TRIPOLI.
LATTAQUIÉ.
ALEXANDRETTE.
MERSINA.
RHODES.
SMYRNE.

Départ de Marseille (voie d'Égypte), le jeudi de chaque deux semaines, à dater du 24 mai.
Correspondance à Smyrne avec la ligne du Levant (voie de Malte).

LIGNE D'ÉGYPTE.

MALTE.
ALEXANDRETTE.

ALLER. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 24 mai.
RETOUR. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 5 h. du soir, à dater du 19 mai.

LIGNES D'ALGÉRIE.

ALGER.
Départs de Marseille et d'Alger les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.

ORAN.
ALLER. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi.
Retour. — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.

BONE.
STORA.
PHILIPPEVILLE.
TUNIS.
Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

OBSERVATIONS. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes.

La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports.

Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

BILLETS DE RETOUR. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

BILLETS DE FAMILLE. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour.

Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe	Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	GÊNES	68	41	27	17	SYRIE. (Voie du Levant.)	RHODES	440	260	178	112
	LIVOURNE	80	48	32	20		MERSINA	460	305	203	125
	CIVITA-VECCHIA	105	63	42	26		ALEXANDRETTE	467	312	207	125
	NAPLES	150	90	60	37		LATTAQUIÉ	470	315	218	127
	MESSINE	192	116	77	48		TRIPOLI	471	315	211	128
	MALTE	210	132	88	55		BEYROUTH	463	308	207	128
							JAFFA	482	321	217	133
LEVANT.	SYRA et PIRÉE	330	210	150	87	ALGÉRIE.					
	SMYRNE	370	240	160	100		ALGER	80	60	25	»
	METELIN	390	247	165	103		ORAN	122	18	50	»
	DARDANELLES	400	252	168	105		STORA	103	82	50	»
	GALLIPOLI	410	265	180	116		BONE	118	92	35	»
	CONSTANTINOPLE	420	279	186	116		TUNIS	127	103	55	»
	VARNA (de Const.)	60	40	20	»						
ÉGYPTE.	ALEXANDRIE	450	280	190	120	GRÈCE.	SALONIQUE (du Pirée)	73	48	22	18
							NAUPLIE (Idem)	24	16	10	8

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).



EXPOSITION UNIVERSELLE.

VIII.

La Galerie circulaire du Panorama ne le cède en rien, par l'intérêt qu'elle présente, aux autres parties du Palais de l'Industrie. Les instruments de musique et les meubles auxquels cette Galerie est plus spécialement consacrée, attirent, pour leur part, de nombreux visiteurs. Parmi les instruments de musique, une exposition a surtout le privilége de fixer l'attention des amateurs et des artistes : c'est celle que fait la maison Alexandre père et fils, représentée par ses orgues expressives, ses pianos-melodium, ses pianos à prolongement, etc. C'est que, par leurs travaux, par leurs sacrifices, par leurs efforts incessants, poursuivis depuis vingt-cinq années, ces fabricants ont porté *l'orgue expressif* à son plus haut degré de perfection. Donner l'expression à la grande et puissante voix de l'orgue, tel était le but que ces facteurs avaient assigné à leurs premiers travaux, et qu'ils surent si heureusement atteindre.

Mais lorsque l'orgue expressif, qui, avant de se produire sous sa forme actuelle, avait subi tant de transformations, dont les premières tentatives se nommèrent, en Allemagne, le physuarmonica et l'ælodium, en France le poïkilorgue, puis l'harmonica, l'accordéon, le concertina, l'organino; lorsque l'orgue expressif, disons-nous, eut enfin conquis sa place, MM. Alexandre père et fils voulurent encore perfectionner ces instruments, quoiqu'ils passassent alors pour les meilleurs. Aussi arrivèrent-ils à ce point que le domaine de l'orgue expressif qu'ils avaient réhabilité ne connaissait plus de limites, que toute musique, la plus vive même et la plus légère, lui était accessible. Cet instrument s'était enrichi de la *percussion*, qui devait lui donner la rapidité et le brillant du piano, de l'*expression à la main* et du *prolongement des sons*, — problème si difficile à résoudre, qu'on le croyait insoluble. Ces heureuses combinaisons tendaient à concentrer en un seul instrument tous les effets qu'on ne pouvait obtenir que par la réunion d'instruments divers, que par l'orchestre. L'orgue expressif n'avait plus rien désormais à envier au piano.

Toutefois il ne suffisait pas à MM. Alexandre père et fils d'avoir fait entrer la fabrication des orgues dans la voie de tous les progrès; ils cherchèrent encore, et ils réussirent à faire participer le piano aux avantages qu'ils avaient assurés à l'orgue expressif.

(1) Le prix de la souscription à ce Bulletin est de 5 fr. par an. — Bureau, rue Bleue, 5.

Or, si l'on avait longtemps regretté l'absence, dans l'orgue, de l'expression indispensable aux phrases mélodiques, on regrettait que la tenue des sons fit défaut au piano, au grand détriment de l'interprétation de la musique harmonique. Eh bien! ce prolongement des sons, qui conserve intacte l'impression produite, ce prolongement des sons, tant désiré, est acquis aujourd'hui au piano, grâce aux recherches de M. E. Alexandre. Ce moyen, aussi nouveau que fécond, présentait aux artistes trop de ressources pour qu'elles ne fussent pas appréciées. Elles frappèrent tellement Liszt, qu'il regarda l'habile facteur comme l'homme par excellence pour la construction d'un piano qui, créé dans ce système, répondit complétement à ses vues. De là ce chef-d'œuvre que, pour rendre hommage à l'initiative du célèbre artiste, MM. Alexandre père et fils baptisèrent du nom de *piano-Liszt*, piano qui réunit sous une forme nouvelle tous les perfectionnements qu'ils ont successivement inventés et qu'ils appliquent d'ailleurs à tous les pianos, de quelque facteur et de quelque forme qu'ils soient. Réduit à des proportions moins grandioses et qui permissent de le rendre d'un usage plus général, le *piano-Liszt* a donné naissance au *piano-mélodium* que nous offre l'exposition de MM. Alexandre père et fils, instrument composé de deux instruments complets, parfaitement indépendants l'un de l'autre, mais qui, par leur rapprochement immédiat, offrent à l'exécutant des ressources toutes nouvelles. Aussi peut-on être assuré, ainsi que le fait observer un membre de l'Institut, M. A. Adam, « que, dans un temps plus ou moins éloigné, le piano ainsi modifié sera, au piano que nous connaissons, ce que celui-ci a été au clavecin qu'il a détrôné pour le remplacer universellement. » Nous ne doutons pas que le jury de l'Exposition n'examine avec le plus vif intérêt les produits d'un établissement qui a tant fait pour l'art et pour les artistes. En créant cet établissement, qui occupe plus de deux mille bras, MM. Alexandre père et fils n'ont pas moins bien mérité de l'industrie, et ils ont rendu en même temps au commerce français un important service, car la fabrication étrangère a dû se reconnaître vaincue dans la lutte par ces facteurs, qui n'hésitent devant aucun sacrifice pour faire naître et développer le goût d'un instrument nouveau qui deviendra bientôt l'instrument universel.

C'est dans la même Galerie que nous trouvons le plus beau meuble d'art de l'Exposition. Il sort des ateliers de M. J. Fossey. Ce meuble en noyer sculpté est destiné à la décoration d'une salle d'armes. Deux grandes armoires, que surmontent les génies de la Guerre et de la Chasse, forment de chaque côté avant-corps sur une riche boiserie. Au centre et sur un cadre formé d'un gros tors de chêne et de lauriers se détache une panoplie d'armes réelles. A droite et à gauche de cette panoplie sont fièrement campés et très-heureusement sculptés deux personnages, — un guerrier et un chasseur, — veillant sur les armes de chasse et de guerre que doit contenir ce meuble monumental de la plus belle ordonnance, et qui restera comme un des plus beaux types de la sculpture sur bois à notre époque.

M. J. Fossey était au surplus dans les meilleures conditions pour concevoir et créer un semblable meuble. Ce fabricant est, en effet, un des hommes qui ont le plus contribué à faire pénétrer dans l'industrie le sentiment des arts. Dessinateur habile, exécutant de nombreuses compositions pour le bronze, l'orfévrerie, la fonte de fer, il réunit ainsi cette industrie artistique à la fabrication des meubles et à la sculpture. M. J. Fossey recevait à la suite de l'Exposition de 1849 la médaille d'argent pour ses meubles d'art; le jury de l'Exposition universelle dira si cet artiste a dérogé à cet honneur. Une toilette en bois sculpté et doré, ornée de glaces et de porcelaines, a été exécutée également par M. J. Fossey. L'empereur a choisi pour l'impératrice ce meuble, exposé dans la rotonde du Panorama. Enfin le talent de ce sculpteur revit partout au Palais de l'Industrie, car il a concouru soit pour les dessins, soit pour les sculptures, aux œuvres de MM. Froment-Meurice, Gueyton, Veyrat, Audot, Pleyel, Devisme, etc.; tant il est vrai

qu'il n'est pas une industrie, à laquelle l'art vienne s'allier, qui n'ait recours à son goût et à son expérience.

Si le grand meuble exposé par M. J. Fossey est digne d'avoir pour abri quelque habitation princière, voici, à quelques pas, d'autres meubles moins sévères, moins imposants, mais qui, par leur grâce même, leur élégance et leur distinction, sont dignes de prendre place dans les ameublements les plus recherchés et dans les plus aristocratiques demeures; nous voulons parler des meubles en laque que fabrique M. Osmont, grands et véritables meubles : lits, armoires, commodes, bureaux; car tandis que l'emploi du laque ne répondait autrefois qu'à la fantaisie, ce fabricant applique aux meubles les plus usuels toutes les ressources du laque. L'exposition de M. Osmont, moins complète que l'exposition permanente que présentent ses magasins du boulevard des Italiens, nous offre cependant en ce genre de fort beaux meubles, les uns dans le style de la renaissance, les autres rappelant le siècle de Louis XV, ceux-ci avec ornements rocailles, ceux-là avec application de nacre, et qui tous, prouvant le parti merveilleux que la maison Osmont sait tirer du laque, justifient la vogue sans partage dont elle jouit dans cette spécialité.

Nos voyages en zigzag à travers l'Exposition nous ramènent souvent dans la même voie, et il est rare que là où nous nous sommes arrêté d'abord, nous ayons pu tout embrasser d'un même coup d'œil. L'industrie des bronzes nous a plusieurs fois occupé, et nous ne sommes pas encore en règle avec tous les fabricants dont nous voulions apprécier les produits. C'est ainsi que nous ne voulons pas laisser passer inaperçue la remarquable exposition de MM. Vauvray frères, non-seulement parce qu'ils occupent, par le développement de leur fabrication, une place importante dans l'industrie des bronzes d'art et d'ameublement, mais encore parce qu'ils ont exposé une pièce capitale qui réunit les suffrages de tous les connaisseurs. Il s'agit d'une garniture de cheminée composée d'une pendule qui mérite une description détaillée, et de candélabres qui complètent, par leur grandeur et leur style sévère, cette belle garniture. Cette pendule représente le Génie des arts et de l'industrie, appuyé sur le livre de la Science. Un compas, une palette, la roue dentelée d'une machine, forment à ses pieds, dont l'un repose sur une enclume, de significatifs attributs. Les cinq parties du monde sont groupées autour de ce personnage allégorique. Voici d'un côté l'Europe et l'Afrique, sous la forme d'un enfant qu'elle entraîne à sa suite, et l'Asie brûlant ses parfums. L'Amérique et l'Océanie forment le groupe opposé. Un bas-relief finement sculpté court sur le soubassement de cette pendule. L'artiste y a représenté d'un côté les travaux de l'intelligence, de l'autre les travaux manuels. Dessinée par MM. Vauvray frères, qui en ont confié les sculptures à M. Jules Salmson et les ciselures à M. Daubergue, cette pendule peut être regardée comme une des œuvres les plus parfaites de l'exposition des bronzes. Elle fait honneur aux artistes qui ont concouru à ce travail, comme aux habiles fabricants qui l'ont inspiré. Les deux candélabres à deux personnages, l'Art et la Science, accompagnent dignement la pendule que nous venons de décrire. Ces bronzes ne sont cependant pas les seuls que nous puissions citer dans l'exposition de MM. Vauvray frères. Une reproduction très-bien réussie de la Baigneuse de Falconnet, une autre pendule où domine un William Shakspeare d'une belle attitude, des coupes, des lampes, les unes en bronze, les autres en porcelaine que le bronze vient orner; tous ces objets témoignent de la fabrication variée et étendue de MM. Vauvray frères, en même temps qu'ils attestent le goût et le mérite de ces fabricants.

L'heureuse influence des récentes visites de la reine d'Angleterre à l'Exposition se fait sentir en ce moment dans plusieurs branches d'industrie. C'est ainsi que Mme la marquise d'Ely, dame d'honneur de la reine, vient de faire pour S. M. un choix des

très-hautes nouveautés de la maison Gagelin et de charger ces fabricants de faire photographier pour la reine d'Angleterre le magnifique manteau qu'ils ont exposé dans une des vitrines d'honneur de l'industrie parisienne. Cette œuvre capitale était digne de cette distinction. Ce manteau en moire antique blanche, brodé or et soie, parsemé de fleurs exotiques brodées en blanc et liserées d'or; ce manteau, d'un travail exquis, resplendissant de ciselures d'or que l'orfévrerie d'art ne désavouerait pas, constitue le manteau de cour d'état, le vrai manteau royal. Sa fabrication a exigé plus de deux mille journées de travail; il représente plus de 16,000 francs de dépense. Ce manteau, si remarquable qu'il soit, n'est pas le seul spécimen de l'importante industrie de la maison Gagelin, qui, parmi ses plus remarquables innovations, a créé la broderie de l'Inde or et soie, témoin ce châle tant admiré, même auprès du manteau de cour dont nous venons de parler. Ces fabricants, qui, à l'Exposition de Londres, obtenaient une médaille, *unique à la France*, pour les articles de goût, ont les premiers donné l'essor aux nouveautés confectionnées. Sous ce rapport, la maison Gagelin conserve, par les confections qu'elle expose dans une des galeries du Palais de l'Industrie, par ses mantelets entre autres, charmants de forme, parfaits de dessin et de broderie, la supériorité incontestable qu'elle s'est acquise, et que consacrent encore les acquisitions faites dans cette maison pour la reine d'Angleterre.

Nous nous proposions de terminer aujourd'hui ce nouveau compte-rendu des souvenirs que nous recueillons dans nos visites au Palais de l'Industrie par quelques détails sur l'exposition des États Pontificaux; mais cette exposition, intéressante à plus d'un titre, nous a paru mériter un examen tout particulier. Nous lui consacrerons, dans notre prochain Bulletin, une place spéciale. E. Ber.

INDUSTRIE DES CHALES.

Parmi les industries qui font le plus d'honneur à la France, la fabrication des châles est une de celles qui peuvent, à juste titre, nous inspirer le plus d'orgueil. Nos châles français, dans toutes les parties du monde, obtiennent la préférence sur ceux des peuples rivaux. C'est qu'aussi cette industrie a marché depuis trente années de progrès en progrès, et que nos fabricants n'ont cessé de lutter entre eux par d'heureuses innovations, par des perfectionnements essentiels, pour conquérir de meilleurs résultats, pour créer des produits plus parfaits.

L'Exposition universelle nous prouve que ces efforts persévérants ne devaient pas rester sans fruits, et que la réputation acquise à la fabrique française, pour tous les genres de châles, devait grandir encore. Nous pouvons citer les châles de cachemire pur exposés par M. Hébert, qui continue la vieille renommée de sa maison; les châles brochés et espoulinés de MM. Deneirouse, Boisglavy et Ce, et ceux qu'ils fabriquent avec les produits de la race ovine de Mauchamps. Aux noms de ces manufacturiers nous pouvons ajouter ceux de MM. Gaussen et Ce, Duché frères et Ce, Coudère jeune, qui s'est fait une place à part dans l'industrie châlière par sa fabrique de nouveautés en châles brochés et en châles imprimés. Les châles brochés de ce fabricant, d'un tissu fin et léger, présentent le double avantage du bon marché et d'une qualité supérieure. Aussi, grâce à la faveur dont ils jouissent, M. Coudère ne connait pas de rivaux dans cette spécialité. Ses châles imprimés sur cachemire d'Écosse, sur barége soie et laine, sur soie pure, et dont les dessins sont confiés à d'excellents graveurs, obtiennent, aussi une vogue méritée. M. Coudère, à vrai dire, s'est toujours efforcé de perfec-

tionner cette branche de son industrie et de donner à ses châles imprimés la plus grande ressemblance avec les châles brochés. Les impressions qu'il expose témoignent du succès de ses efforts.

Le nom de M. Hébert fils, que nous citions plus haut parmi nos premiers fabricants de châles, nous ramène à son exposition. En dehors des beaux châles que renferme sa vitrine, elle nous montre un panneau de tenture fort admiré et un très-remarquable châle carré, fabriqué à l'aide du papier substitué au carton sur le métier Jacquard, d'après les procédés de M. Espouy, un des chefs d'atelier de la maison Hébert. La fabrication de M. Hébert fils, qui occupe cent métiers et donne régulièrement du travail à plus de trois cents personnes, s'applique à la production du châle imité de l'Inde. Il faut convenir que si M. Hébert persiste à maintenir dans cette voie son drapeau industriel, que s'il puise de préférence ses combinaisons d'esquisses dans le style indien, lui empruntant avec un rare bonheur la richesse des dessins, la variété des couleurs, leurs oppositions, et discernant ce qu'il faut conserver et ce qu'il faut laisser, ses tendances se trouvent parfaitement justifiées. C'est en effet, malgré les caprices passagers de la mode, vers l'imitation du cachemire de l'Inde que se reporte aujourd'hui le goût du consommateur. Seulement, tandis que la fabrique revient à ce genre, M. Hébert n'a besoin que de persévérer dans celui qu'il a adopté.

Ce n'est pas seulement sous ce rapport que M. Hébert fils demeure fidèle aux traditions de famille. Le rapporteur du jury central de l'Exposition de 1834 disait : « Ajoutons qu'afin de conquérir tous les suffrages, M. Fréd. Hébert s'est contenté de présenter ses produits courants, et qu'il n'a fait aucun *chef-d'œuvre* de circonstance. » En 1855, M. Hébert fils n'expose également que les produits habituels de sa fabrication, soit comme finesse de tissu, soit comme pureté des matières employées, que les produits, en un mot, qui font la base de ses affaires. Quant au panneau de tenture exposé par M. Hébert pour nous offrir une application toute nouvelle, — du moins en raison des proportions et de la complication du travail, — de la mécanique Jacquard à l'industrie du tissage, il nous prouve que ce fabricant cherche à doter de nouvelles ressources l'industrie si nationale de nos ouvriers châliers. En effet, ces procédés de fabrication feraient profiter l'industrie des châles de quelques-uns des merveilleux résultats qu'obtiennent exclusivement les manufactures des Gobelins et de Beauvais.

Ce panneau représente le concours immense des populations groupées autour de l'empereur Napoléon III pour l'*Exposition universelle de* 1855. Ce spécimen, que nous croyons destiné au Conservatoire des Arts et Métiers, et qui offre une complication de dessins inusitée, a dû mettre la fabrication aux prises avec toutes les difficultés de la mise en carte, du lisage, du chinage, de l'exécution de la tenture, difficultés dont un travail opiniâtre et une énergique volonté ont su triompher. C'est ainsi que M. Hébert a compris que l'*Exposition universelle* devait tout à la fois faire connaître l'état actuel de toutes les industries, et indiquer encore, pour chacune d'elles, les améliorations qu'il appartiendrait à l'avenir de développer. Qu'on ne croie pas, au surplus, que de semblables essais demeurent stériles. Ils excitent les esprits vers les perfectionnements; ils ouvrent à la fabrication des horizons nouveaux. Isolées aujourd'hui, des tentatives de cette nature deviennent le point de départ d'applications nouvelles; tôt ou tard elles pénètrent dans la consommation de chaque jour. M. Hébert est convaincu de cette vérité. Ne sait-il pas que des châles fabriqués il y a dix ans par sa maison, et qui passaient alors pour des *tours de force*, sont devenus, pour sa fabrique, des produits ordinaires et courants? La tenture tissée par M. Hébert a fixé au plus haut degré l'attention des juges compétents en semblable matière; ils ont trouvé dans ce travail, mené à si bonne fin, la preuve du degré de perfection que peut atteindre l'industrie des châles.

Il nous reste à parler maintenant des châles que M. Hébert fait fabriquer d'après un système nouveau que nous avons indiqué, système qui a pour but de remplacer l'emploi du carton par le papier sur les métiers Jacquard. Ces châles sont d'une exécution si parfaite, qu'il est impossible de les distinguer d'autres châles tissés au moyen du carton; les procédés de M. Espouy, qui expose son appareil, sont ainsi sortis du domaine de la théorie pour passer dans la pratique. Ce n'est pas sans raison que M. Hébert a tenu à faire l'expérience de ce système, qui offre une économie considérable sur la matière première, c'est-à-dire sur le prix du papier comparé au prix de cartons lourds et encombrants. Cette invention, que ce fabricant, sans cesse préoccupé des progrès de son industrie, a étudiée sous ses diverses faces, doit être d'autant plus facilement adoptée, qu'elle n'exige, de la part des ouvriers, aucun nouvel apprentissage, qu'elle laisse subsister le métier Jacquard sans modifications coûteuses, qu'elle a pour elle en un mot, grâce aux tentatives de M. Hébert, la consécration du succès. Nous ajouterons que la Société d'Encouragement a suivi avec le plus vif intérêt les progrès d'une innovation qui peut être considérée comme le dernier mot du métier Jacquard.

Tout en reconnaissant que l'industrie des châles est dignement représentée au Palais de l'Industrie par plusieurs de nos fabricants français, nous avons trouvé que l'exposition de M. Hébert se distinguait par quelques produits spéciaux qui devaient être, à leur tour, spécialement mentionnés. Un examen attentif de tous les châles de cachemire pur que cet exposant fabrique, et dont le travail atteste une grande sûreté de goût, une entente parfaite du coloris, une connaissance approfondie de toutes les ressources de cette industrie, explique la haute estime que le commerce accorde aux produits de M. Hébert, et la faveur que ceux-ci rencontrent dans le monde élégant.

J. Raymond.

BIBLIOGRAPHIE.

Il ne suffit pas pour le libraire, ainsi que nous le disions dans notre dernier Bulletin, de former des catalogues composés de bons livres, d'en choisir et d'en contrôler les titres; il est un point sur lequel on ne saurait trop, aujourd'hui surtout, appeler l'attention des éditeurs, c'est l'exécution typographique, qu'on semble négliger tous les jours de plus en plus.

Nous avons déjà parlé de l'inconvénient grave qu'il y a à faire imprimer hors de Paris les livres destinés à entrer et à rester dans les bibliothèques; nous devons dire qu'il est aussi un grand nombre d'imprimeries de Paris qui, sous le rapport de l'incorrection, ne le cèdent en rien aux imprimeries de province les plus médiocres.

A la rigueur, on comprend que, pour les livres dits de littérature courante, tels que les romans en éditions de cabinets de lecture ou autres, les recueils de nouvelles, le plus souvent écrits à la hâte, on se contente d'une impression aussi hâtive que la composition même de l'ouvrage, d'une typographie aussi incorrecte que le style; il en est de ces sortes de livres comme de certains vaudevilles et de certaines comédies dont les auteurs autorisent volontiers les acteurs à modifier le dialogue pour la plus grande commodité de leur diction et de leur jeu. Le lecteur ordinaire, qui ne s'occupe que du mouvement de l'action romanesque, laissera passer, sans s'en apercevoir, et les mots tronqués et les phrases incomplètes, et même les interversions de chapitres. On cite en librairie un roman d'un auteur trop fécond dont il a été perdu deux feuillets manu-

scrits lors de la première impression; il en résulta une lacune non-seulement dans cette édition, mais encore dans toutes celles qui ont suivi. Personne sans doute n'a jamais remarqué cette lacune, qu'auteur ni éditeur ne se sont en aucune façon préoccupés de combler, ou tout au moins, si l'on s'en est aperçu, personne ne s'est jamais avisé de réclamer.

Tant que l'incorrection reste dans le cercle de cette littérature, on peut la considérer comme un petit malheur : elle a le tort seulement de familiariser l'esprit des lecteurs avec les textes fautifs et les mauvaises impressions; mais la chose devient plus grave lorsqu'il s'agit d'éditions de livres classiques, de livres d'histoire, de philosophie, d'ouvrages de science ou d'éducation. Or aujourd'hui l'on n'a qu'un médiocre souci de laisser glisser les plus grossières incorrections dans les volumes les plus sérieux, dans ceux où la netteté, la clarté, la pureté du texte seraient le plus indispensables. Il est telles éditions toutes récentes de Molière, par exemple, qui sont véritablement illisibles, non-seulement à cause de la mauvaise qualité de la lettre employée par l'imprimeur, mais encore par suite de la négligence apportée dans la correction du texte.

Au surplus, qu'il nous soit permis de dire à messieurs les imprimeurs et à messieurs les libraires qu'il est une profession fort importante dans la typographie qui nous paraît menacée d'une décadence très-prochaine : c'est la profession de correcteur. Il ne se fait presque plus de correcteurs, de correcteurs habiles surtout, de correcteurs spéciaux. Cela tient-il, ainsi qu'on le dit, à l'insuffisance des salaires donnés par l'imprimeur, conséquence naturelle de l'insuffisance du prix payé par les libraires? Nous n'en savons rien; mais nous pouvons affirmer que les correcteurs consciencieux, soigneux et instruits sont, à l'heure qu'il est, excessivement rares. Est-il vrai qu'un correcteur ait de la peine à gagner trente ou quarante francs par semaine? Franchement ce n'est pas assez en raison des services qu'il devrait rendre et des connaissances qu'il est censé avoir.

Quant aux correcteurs spéciaux, c'est-à-dire à ceux que leurs études mettent à même de revoir des livres composés en langues étrangères, des ouvrages de science et d'art qui exigent certaines notions des matières dont ces ouvrages traitent, ces correcteurs-là sont tous déjà avancés en âge, et on ne les trouve que dans certaines imprimeries de Paris; nous ne croyons pas qu'il s'en forme de nouveaux.

Que les imprimeurs et les libraires y prennent garde; il y va de leur intérêt et de l'honneur de la librairie française de ne pas laisser perdre un art auquel notre pays a dû jadis quelque gloire, et qu'il dépend encore d'eux de relever, s'ils veulent bien renoncer à le traiter comme un métier purement mécanique et comme une spéculation commerciale quelconque.

L'imprimerie du gouvernement leur donne, à cet égard, un exemple qu'ils pourraient suivre, sans être obligés pour cela de se placer dans des conditions aussi onéreuses que celles où se trouve cet établissement. Le dernier livre sorti des presses de la rue Vieille-du-Temple, dont on peut voir et feuilleter un exemplaire à l'Exposition universelle, est aussi remarquable sous le rapport de l'exécution typographique qu'au point de vue de la science statistique. C'est l'in-folio publié par M. Le Play, ingénieur en chef des mines et commissaire général de l'Exposition universelle, sous ce titre : *les Ouvriers européens*. Voici dans quels termes s'exprime le compte-rendu de l'Académie de sciences (séance du lundi 13 août 1855) à propos de cet ouvrage qui contient des documents précieux sur la situation des classes ouvrières dans les diverses contrées de l'Europe :

« M. Dumas présente à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Le Play, ingénieur en chef des mines, commissaire général de l'Exposition universelle, un ouvrage intitulé :
« *Les Ouvriers européens*, études sur les travaux, la vie domestique et la condi-

tion morale des populations ouvrières de l'Europe, précédées d'un exposé de la méthode d'observation.

« L'auteur exprime le désir que son ouvrage soit renvoyé à la commission de statistique.

« L'ouvrage de M. Le Play lui a été inspiré par les études qu'il a poursuivies, comme professeur à l'École des Mines, sur l'industrie des principales contrées métallurgiques de l'Europe.

« Des ouvriers vivant dans les conditions les plus diverses, sous les régimes économiques les plus opposés, dans des conditions tout à fait dissemblables aussi sous le rapport politique et religieux, passant sous ses yeux à chaque instant, M. Le Play a été conduit à examiner comment s'établissaient, chaque année, pour une famille d'ouvriers d'un type donné, le budget des recettes et celui des dépenses; quels étaient les éléments de satisfaction intellectuelle ou de bonheur moral dont elle était appelée à jouir.

« Plus de trois cents monographies complètes de la situation des familles d'ouvriers, prises dans des contrées qui commencent à Cadix et qui comprennent la Sibérie, embrassant par conséquent toutes les situations de l'Europe, ont été recueillies et discutées par M. Le Play avec une extrême précaution.

« Il en a extrait trente-six comme les mieux caractérisées. Elles font la base de son livre.

« Une introduction et des notes la complètent.

« L'imprimerie impériale s'est chargée de l'exécution typographique de cet ouvrage, qu'on eût difficilement imprimé ailleurs, à cause du nombre, de la dimension et de la complication des tableaux qui en font partie.

« L'ouvrage de M. Le Play fera époque dans l'histoire de l'économie sociale. On y trouve des faits nombreux recueillis dans les contrées les plus variées, et qui acquièrent une valeur plus haute de cette circonstance bien rare, qu'ils sont tout à fait comparables, ayant été observés par la même personne.

« Mais, et c'est là ce qui distingue surtout l'ouvrage de M. Le Play, ces faits ont été recueillis sur un plan uniforme et par une méthode de son invention qui tend à donner à l'économie sociale une précision et une fixité d'appréciation qui semblaient réservées jusqu'ici aux sciences physiques. »

Nous ne citerons pas comme un chef-d'œuvre de typographie le livre de M. le prince Galitzin, intitulé : *la Russie du* XVII*e* *siècle dans ses rapports avec l'Europe occidentale;* mais il ne faut imputer ni aux éditeurs, MM. Gide et Baudry, qui apportent tant de soin à l'impression des *OEuvres complètes d'Arago*, ni à M. de La Roquette, qui s'est chargé d'achever le travail laissé interrompu, le choix du caractère et la *justification* peu harmonieuse de cet in-octavo. L'ouvrage était imprimé presque en entier, lorsque le prince Galitzin, qui avait choisi lui-même son caractère et sa *justification*, a été enlevé à la science dont il s'occupait en amateur distingué et érudit. Il n'y manquait plus qu'une notice biographique sur Potemkin et un avant-propos dont on a retrouvé les éléments dans les papiers du prince, éléments que M. de La Roquette a rassemblés et mis en ordre, en se conformant aux vues et aux instructions de l'auteur. Il y a ajouté une notice biographique intéressante et nettement écrite sur la vie et les travaux du prince Galitzin. Ce livre, rempli de documents curieux et écrit avec un soin on ne peut plus consciencieux, contient un travail plein d'intérêt sur l'état social et politique de la Russie, de l'Espagne et de la France, à l'époque de l'ambassade de Potemkin, dans la première moitié du XVII*e* siècle. Ce travail est suivi du journal détaillé de l'ambassade de Potemkin en Espagne en 1667-1668, et d'un journal également

détaillé de son ambassade en France en 1668. On trouve dans ces deux récits des observations de mœurs excessivement intéressantes pour les historiens de la société espagnole et de la société française à cette époque. Dangeau n'est pas plus exact et il est souvent moins spirituel.

Les lecteurs de la *Revue des Deux Mondes* n'ont pas oublié les récits que M. J.-J. Ampère leur a faits de son voyage en Amérique. La librairie Michel Lévy frères vient de réunir ces récits en deux beaux volumes in-8°, publiés sous le titre de *Promenade en Amérique*. On sait aussi avec quel charme, quelle grâce et quel esprit profondément observateur M. Ampère raconte ce qu'il a vu et ce qu'il a pensé dans ses voyages ; aussi ne sera-t-on point surpris d'apprendre que le livre n'a pas moins de succès en volumes qu'en articles, et que toutes les bibliothèques littéraires lui font une place d'honneur sur leurs rayons.

La même librairie vient de mettre en vente un volume d'*Études littéraires* de M. Gustave Planche, qui contient des travaux sur MM. Victor Cousin, Prosper Mérimée, Villemain, Brizeux, de Lamartine, Sainte-Beuve, Ernest Legouvé, et sur la poésie, le théâtre et le roman contemporains. — Enfin MM. Michel Lévy frères ont aussi ajouté un nouveau volume à leur collection des *OEuvres complètes de Stendhal* ; ce volume, composé de *Nouvelles inédites*, n'est pas un des moins curieux de la collection. Il est à regretter seulement que *Féder (le mari d'argent)*, étude sur les mœurs parisiennes de 1842, ne soit pas achevé. La première partie, qui forme un tout complet, promettait un digne pendant de *le Rouge et le Noir* et de la *Chartreuse de Parme*.

REVUE FINANCIÈRE.

Depuis un mois, et pendant les quinze derniers jours surtout, le Crédit mobilier a tenu une si grande place dans les transactions journalières de la Bourse de Paris et dans les préoccupations du monde financier, que nous sommes vraiment forcé de lui laisser la première place dans cette revue, si nous voulons rester rapporteur fidèle des faits et des impressions de la Bourse et du public.

L'engouement a été universel; grands et petits, gens du monde et spéculateurs ont suivi l'impulsion habilement donnée, et nous avons eu ce spectacle étrange d'une seule valeur suffisant à alimenter la spéculation pendant un mois tout entier.

Ce spectacle cependant n'a pas été du goût de tout le monde, et, à vrai dire, il n'est pas sans danger. Alors que l'on discutait le plus le Crédit mobilier et la légitimité de son influence sur les affaires, nous avons dit ce que ces discussions avaient d'injuste, et nous avons appelé du préjugé qui condamnait à un rang secondaire et à des prix relativement modiques une valeur qui n'avait que le tort d'être une nouveauté industrielle et financière dirigée par des hommes dont le nom, quoique consacré déjà par le succès, n'avait pas l'auréole du temps et de la tradition.

Quand nous avons vu les actions du Crédit mobilier monter à 1200 et même 1500 fr., nous avons dit et prédit que les actions du Crédit mobilier ne faisaient que prendre le rang et la place qui leur étaient dus.

Mais voici que l'excès commence, et, comme toujours, avec l'excès arrivent les dangers. Nous n'hésitons pas à les signaler, et à dire que la plus vulgaire sagesse con-

seille de mettre un frein à la spéculation un peu aveugle qui se fait en ce moment sur cette valeur.

Le grand prétexte à la hausse du Crédit mobilier, depuis le cours de 1400 francs, qui peut se justifier parfaitement, a été l'émission de 240,000 obligations et l'annonce d'un dividende de 200 francs imputable d'ores et déjà, quoique non échu, au paiement des premiers versements à faire sur ces obligations. Ce prétexte est-il suffisant pour justifier les prix de 1800 et de 2000 francs que l'on prédit, et vers lesquels on veut pousser la spéculation?

N'a-t-on pas exagéré les avantages que peuvent offrir ces obligations, et donné une interprétation par trop libre aux intentions et à la pensée qui ont présidé à cette nouvelle création?

Les obligations du Crédit mobilier ont été créées dans la forme et avec les avantages que présentent les obligations des chemins de fer. Rien de plus, mais on veut y voir absolument autre chose; on veut y voir non pas de simples obligations, mais une nouvelle catégorie d'actions sous une forme nouvelle, ayant part et droit, le cas échéant, comme les actions proprement dites, à toutes les affaires que pourra patroner ou créer le Crédit mobilier. Dès lors, tout le monde a voulu faire partie de cette espèce de corps privilégié d'actionnaires que le Crédit mobilier groupe autour de lui et auxquels il distribue cette manne si recherchée qu'on appelle des actions *au pair*.

Que le Crédit mobilier et sa direction ne laissent pas absolument de côté les porteurs d'obligations, cela est possible et probable; mais il n'y a aucune espèce d'engagement pris à cet égard. Il est bon de le constater pour que d'aucun côté il n'y ait mécompte ou plaintes injustes.

On a beaucoup critiqué l'anticipation du paiement d'un dividende qui ne sera échu et dû par le Crédit mobilier qu'au mois de juillet prochain. En ceci, on a dénaturé, croyons-nous, les intentions des directeurs de la Société du Crédit mobilier, qui n'a été autre que de faire peser le moins possible sur la place le poids d'une émission de 60 millions.

D'un autre côté, une certaine partie du public de la Bourse avait accepté hier un bruit absurde contre lequel protestait d'avance l'incontestable intelligence des affaires qui préside au Crédit mobilier. On a dit et répandu que des difficultés s'étaient élevées entre le gouvernement et la société générale de Crédit mobilier sur la légalité de la création des obligations; un des motifs en serait que, la durée de la société n'étant que de trente ans, la société ne pouvait créer des obligations remboursables en quatre-vingt-dix ans. La vérité, qu'il était si facile de constater au moindre doute, est que la Société du Crédit mobilier est constituée pour quatre-vingt-dix-neuf ans.

Au milieu de cette grande et unique préoccupation, la Bourse semblait oublier la rente et toutes les valeurs. Encore aujourd'hui, après les glorieux succès de nos armes, après la prise de Sébastopol, sur laquelle tant de mouvements ont été faits depuis un an, la rente, que ces grands événements auraient fait monter de 5 francs en d'autres temps, la rente a la plus grande peine à se soutenir à 68 francs, et les chemins ne conservent les cours acquis que par des recettes constatées.

A côté du Crédit mobilier, tout le reste a pâli, et ce n'est que par les liens étroits qui les rattachent à la grande société que les chemins autrichiens ont pris leur part de la faveur publique. Ces relations leur ont beaucoup plus servi que le dividende de 47 francs qu'ils peuvent, dit-on, distribuer à leurs actionnaires de cette année. Tels sont les effets de l'engouement public. Cela est anormal, et la rente au moins doit avoir son tour.

Le marché industriel a été assez calme pendant cette dernière quinzaine; les valeurs favorites ont été les Gaz fusionnés de Paris, les Rivoli et les Caoutchouc durci, qui ont

fait leur nouvelle émission avec un plein succès. Les Omnibus ont baissé de 150 francs, et les actions de la Compagnie impériale des voitures de place ont été très-lourdes et à peu près constamment offertes.

Nous avons dit les éléments de succès que contient cette affaire, si elle est bien conduite; mais la spéculation en a exagéré la valeur, et la réaction arrive. Une prime de 100 p. 0/0 sur une affaire qui n'est pas organisée était une maladresse ou une absurdité.

On commence à comprendre qu'on a trop préjugé des bénéfices probables de cette affaire. En effet, si l'on prend pour point de comparaison, pour l'évaluation des bénéfices, la situation actuelle des compagnies de voitures existantes, on trouve que les meilleures, les mieux administrées n'ont pas donné, en moyenne, plus de 67 p. 0/0 à leurs actionnaires. Ainsi la Compagnie générale a distribué 31.50 par action de 500; les Désirées, 37.50 par action de 500; les Lutéciennes, 35 par action de 500. Que pourra donc produire de plus la Compagnie impériale, malgré les avantages de la centralisation dont elle jouira, puisqu'elle augmente le nombre des voitures, et qu'elle paie une redevance du double de celle payée jusqu'à présent?

Nous sommes fâché d'avoir à le dire, mais cette affaire s'est mal posée dès le début. L'organisation même de la société a été l'objet de justes reproches, et on parle de procès déjà déférés au tribunal de commerce. On aurait fait souscrire, à ce qu'il paraît, des engagements de souscriptions qu'on aurait présentés au conseil d'état, et dont ensuite on n'aurait tenu aucun compte dans les distributions des actions faites un peu arbitrairement. Le tribunal aura à juger la question de droit, mais en attendant le public a jugé la question de convenance.

On se préoccupe à la Bourse et dans le monde financier de quelques affaires importantes annoncées déjà, et qui ne peuvent tarder à faire leur entrée sur le marché; de ce nombre sont d'abord les *Clippers français*. Cette affaire préparée avec soin, créée avec le concours de capitaux anglais et français, est appelée à doter enfin la France de cette marine marchande si infructueusement réclamée par ses intérêts commerciaux et manufacturiers. Elle réalisera, nous n'en doutons pas, les espérances qu'inspirent son personnel et ses ressources financières, et trouvera à la Bourse, très-bien disposée d'ailleurs pour les compagnies de navigation et de transport, l'accueil qu'elle mérite sous tous les rapports.

La société des *granits de l'Ouest*, constituée déjà depuis longtemps, annonce l'émission d'une partie de son capital réservé. Cette affaire est, au reste, en pleine prospérité, et elle n'aura pas de peine à trouver à la Bourse les capitaux qu'elle ne demande que pour étendre des opérations déjà consacrées par le succès.

On a demandé les actions de la filature de la Bresle, mais les actions de cette affaire, qui s'est présentée avec son organisation complète et son capital souscrit, sont déjà classées. C'est un établissement en pleine activité, qui est pour le coton ce que sont Maberly et Cohin pour le lin.

Ainsi de tous côtés, malgré les difficultés qu'entraînent l'état de guerre et la cherté des vivres, l'industrie s'organise et se relève, et les capitaux ne font plus défaut aux entreprises qui se présentent avec un caractère sérieux et utile. Que de miracles nous verrions, si la paix nous revenait bientôt!

E. BER.

LES CLIPPERS FRANÇAIS.

Nous avons déjà dit l'importance que le monde financier en Angleterre, aussi bien qu'en France, attache à la fondation de la compagnie maritime des Clippers. On a vu quelle influence elle doit être appelée à exercer sur le mouvement du commerce français, sur le développement de nos exportations et de notre marine. Ces considérations d'intérêt général sont exposées avec une complète lucidité dans les articles dont nous avons reproduit les parties les plus concluantes.

Si nous revenons aujourd'hui sur cette grande opération, destinée à se classer parmi les affaires industrielles les plus notables, c'est surtout pour faire ressortir les avantages que présentent l'organisation pratique et les combinaisons financières sur lesquelles elle repose.

Il n'est pas nécessaire, pour démontrer l'opportunité de la création d'une compagnie maritime constituée dans le but de construire et d'armer de nombreux navires de commerce, d'entrer dans de longs détails statistiques; il suffit de citer les chiffres inscrits au tableau comparatif du commerce maritime de la France pendant les cinq premiers mois des années 1852, 1853, 1854, publié récemment par l'administration des douanes. Il résulte de ce tableau que le mouvement général de ce commerce a été à l'entrée et à la sortie de 5,500,000 tonnes, qui ont été transportées par 42,000 navires, dont 18,500 français et 23,500 étrangers. La France a donc, pendant ces quinze mois, emprunté le secours de 23,500 navires étrangers qui ont bénéficié du fret sur environ 3,300,000 tonnes. Si l'on évalue le prix de ce fret à 30 francs en moyenne, il s'ensuit que le commerce français aurait été tributaire des marines étrangères pour une somme de 99 millions de francs. Ces chiffres démontrent trop irréfutablement l'insuffisance de notre marine marchande.

Est-ce à dire que, comme on l'a cru longtemps, nous soyons placés, en matière de navigation, dans des conditions d'infériorité qui nous interdisent la lutte, la concurrence avec les autres puissances maritimes? Est-ce à dire que ce soient le savoir, l'habileté pratique qui manquent à nos officiers de long cours et à nos matelots? Est-ce à dire que nos navires soient moins bons voiliers que ceux des marines rivales? Non, assurément; il est prouvé aujourd'hui que nos constructeurs, nos capitaines et nos marins ne le cèdent en aucune façon à ceux des ports étrangers. Ce qui a manqué à ces derniers, ce sont les navires; ce qui a manqué à ceux-là, ce sont les capitaux pour les construire et les armer. Longtemps, en effet, les armements maritimes ont été exclusivement entrepris par les spéculateurs des ports français; les capitaux des grands centres financiers de l'intérieur semblaient ignorer les ressources que présente cette nature d'opérations si fécondes et qui ont produit de si importantes fortunes commerciales.

Depuis surtout que la Compagnie des Indes anglaises a ouvert ses ports à tous les peuples et admis les navires français aux mêmes droits que les nationaux, les chances sont devenues encore plus belles, et cependant six années se sont déjà écoulées, et notre marine a pris fort peu d'accroissement. Nos navires, demandés partout, ne paraissent presque nulle part; tous nos consuls nous disent que des comptoirs français seraient vus avec faveur dans un grand nombre de ports où nos marchandises, si estimées en raison de la renommée de bon goût acquise à nos fabriques, sont apportées en quantité insuffisante, à des époques de l'année inopportunes et presque toujours par navires étrangers. Pour cela, il faudrait qu'il se fît dans ces mers un mouvement maritime vraiment français; il faudrait que notre pavillon se chargeât d'aller lui-même

chercher un débouché à tant de produits qui restent sans rivaux sur tous les marchés où ils se présentent dans de bonnes conditions de temps et de fret.

Ces débouchés anciens et nouveaux, la compagnie des *Clippers* est, dit-on, en mesure de les ouvrir et de les assurer pour l'avenir. Ses fondateurs, instruits par une longue expérience de la pratique des opérations maritimes et commerciales, ont eu soin de s'entourer avant tout des documents les plus positifs, des données les plus certaines sur les besoins et les ressources des contrées lointaines dans lesquelles ils veulent expédier leurs navires. Fixés préalablement sur les placements de leurs chargements, sur le fret du retour, certains par conséquent de l'utilisation la plus complète de leurs navires, ils ont établi le plan de leurs opérations sur la base la plus solide, de façon à ne rien laisser au hasard, aux chances aléatoires, et à ouvrir à la production française des débouchés constants, en même temps qu'ils alimenteront le commerce d'importation des denrées les plus usuelles et les mieux appropriées aux besoins de nos nationaux.

Au point de vue commercial, on le voit, l'organisation ne laisse rien à désirer; sous le rapport nautique, nous ne sommes point compétent pour en juger par nous-même; mais, de l'aveu de tous les hommes spéciaux, le titre même de la compagnie des *Clippers*, le choix qu'elle a fait de la nature des navires qu'elle se propose de mettre au service de ses capitaines et de ses commettants indique une grande connaissance de la marine commerciale. Le clipper est en effet un navire à voiles, long et délié, construit spécialement pour porter de fortes cargaisons tout en marchant avec une rapidité presque égale à celle des bâtiments à vapeur, surtout quand il s'agit de longues traversées, où il gagne tout le temps perdu par les vapeurs dans les relâches que nécessite le ravitaillement de combustible.

Du reste, la supériorité de marche des clippers est un fait reconnu et constaté par de nombreuses expériences. C'est ainsi que *le Marco-Polo* a fait, en dix mois, deux voyages aller et retour, à Melbourne (Australie), soit 19,000 lieues ou en moyenne 63 lieues par jour. — *La France et Chili*, clipper français, est allé récemment de Cherbourg à Lima en 64 jours; or la distance est de 4000 lieues, ce qui constitue une moyenne de 62 lieues 1/2 par jour. — Enfin *le Maréchal de Turenne*, clipper de Bordeaux, a franchi la distance du Havre à Valparaiso en 61 jours, ce qui donne une vitesse moyenne de 8 milles à l'heure.

On comprend tout l'avantage qui résulte, pour les expéditeurs, de ces traversées rapides, accomplies à peu de frais sur des bâtiments d'une *navigabilité* très-sûre et très-économique, dont les propriétés parfaitement justifiées se résument en ces six mots :

Porter beaucoup, marcher vite, dépenser peu.

La compagnie des *Clippers français* ne s'est pas bornée à choisir le genre des navires qu'elle doit employer, elle s'est encore organisée de façon à assurer autant que possible la supériorité de construction de ces navires, en confiant la surveillance des travaux de chaque bâtiment à l'armateur et au capitaine qui doit le commander. En outre, un constructeur-inspecteur attaché à la compagnie assure la fidèle exécution du devis, enfin le contrôle d'un bureau établi pour l'examen et la constatation des matériaux qui servent d'éléments aux constructions navales, complète les garanties dont s'entoure la société. Quant aux intérêts des actionnaires, ils sont encore sauvegardés par l'acte de *francisation* qui leur confère un privilége hypothécaire sur la propriété de chaque navire, et par les compagnies d'assurances qui leur en remboursent la valeur en cas de sinistre.

A l'égard des éléments de fret tant pour l'exportation que pour l'importation, ce que

nous avons dit plus haut établit suffisamment qu'ils sont considérables. De toutes parts, nos produits tant naturels que manufacturés demandent à grands cris des débouchés, c'est-à-dire des moyens de transport, tandis que, d'un autre côté, une foule de denrées de toute espèce qui pourraient servir tant à l'alimentation de notre pays qu'au développement de notre industrie et de notre commerce n'arrivent chez nous que par quantités minimes et sont cotées sur nos places à des prix élevés, faute de pouvoir être apportées sur navires français et dans de bonnes conditions économiques. On peut donc être certain qu'avec son organisation intelligente, active, la compagnie des *Clippers français*, dirigée dans chacune des attributions administratives par des hommes spéciaux et expérimentés, réalisera promptement des chiffres d'affaires considérables.

Telles sont les garanties, tels sont les éléments de succès que présente cette compagnie appelée, nous le répétons, non-seulement à servir puissamment les intérêts généraux du commerce, de l'industrie et de la marine en France, mais encore à donner un rapide et fécond essor aux capitaux dont elle disposera. J. RAYMOND.

FAITS DIVERS.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

Une députation de la société établie à Londres pour l'encouragement des arts, des manufactures et du commerce, est arrivée à Paris pour visiter l'Exposition universelle. On sait que cette société est présidée par S. A. R. le prince Albert, et que la pensée de la grande exposition de 1851 est née dans son sein. Aussi ses membres prennent-ils la part la plus vive au succès de celle de 1855, et ils sont venus pour constater les progrès qui se sont accomplis dans l'industrie des diverses nations pendant ces quatre dernières années.

Durant l'une des visites de S. A. I. le prince Napoléon à l'Exposition, les membres dont les noms suivent ont eu l'honneur de lui être présentés :

Lord Ebrington, membre du parlement; M. Scot Russel, vice-président de la société; le docteur Booth, président du conseil; MM. J. Glynn, Simpson, Palmer, et enfin le secrétaire, M. P. Le Neve Forster.

La députation, composée d'environ cinq cents membres, a été reçue officiellement à la grande entrée du Palais de l'Industrie par MM. Arlès-Dufour et Le Play, au nom de la commission impériale.

— Le prince Napoléon a terminé par l'examen des produits de la quatorzième classe la première série des visites d'études qu'il a consacrées à l'Exposition de l'Industrie, et dont le *Moniteur* a rendu compte.

Ces comptes-rendus, revus avec soin et complétés par les hommes spéciaux qui représentent chaque classe de l'industrie, vont être publiés en volumes et formeront l'une des publications les plus complètes, les plus intéressantes et les plus instructives qui aient paru sur l'Exposition universelle.

— On lit dans la *Presse* :

M. L. Favre vient de publier les études d'un chemin de fer du détroit du Pas-de-

Calais, accompagné d'une carte du sondage de ce détroit avec le tracé des lignes étudiées pour l'établissement du chemin de fer sous-marin; les gigantesques travaux accomplis récemment sur les chemins de fer de Lyon, de Genève et de Marseille, ont prouvé que nos ingénieurs pouvaient exécuter des tunnels d'une grande longueur.

Le chemin de fer souterrain de la Nerthe est de 4,620 mètres; soit plus de 5 kilomètres.

Le chemin de fer souterrain du Mont-Crédo s'étend sur 3,900 mètres; soit 4 kilomètres.

Le chemin de fer souterrain de Saint-Irénée a plus de 2,000 mètres.

De récentes études faites par M. Mauss, ingénieur éminent au service du gouvernement sarde, ont montré qu'on pouvait percer dans les Alpes une galerie présentant une longueur de plus de 12,000 mètres, soit environ 12 kilomètres, sans puits intermédiaires. Enfin, plusieurs ingénieurs ont constaté la possibilité d'établir un réseau de chemins de fer souterrains de 28 kilomètres sous Paris.

Le projet de percer des tunnels d'un long parcours est donc résolu. C'est en présence de ce fait que des ingénieurs hardis se sont livrés à des études qui ont prouvé la possibilité d'unir la France à l'Angleterre par un chemin de fer sous-marin.

Le projet consiste en un tunnel de 30 kilomètres environ de longueur, creusé sous la mer, et offrant autant de sécurité qu'un chemin de fer à ciel ouvert.

1° Le tunnel sera percé de manière à ce que la couche de terrain qui le sépare de la mer n'aura jamais moins de 25 mètres, même sous la plus grande profondeur du détroit.

2° Le tunnel sera revêtu d'une double voûte :

La première, en briques et ciment imperméable;

La seconde, en tôle percée d'étroites ouvertures qui permettront de s'apercevoir instantanément de la moindre filtration.

On a l'exemple d'un tunnel en tôle construit sous l'avenue de Neuilly. Ce tunnel a plus de 100 mètres de longueur; il est d'une parfaite solidité et d'une admirable construction.

On n'aura pas à redouter les inondations qui ont si souvent entravé la construction du tunnel de Londres, creusé dans une argile bleue peu consistante. Le tunnel du Pas-de-Calais traversera, au contraire, une roche extrêmement dure qui, à elle seule, pourrait offrir une voûte très-solide, mais qui, ainsi qu'on l'a vu, recevra, en outre, deux autres voûtes.

Il faut constater aussi que le tunnel de la Tamise n'est séparé des eaux que par une mince couche d'argile qui, en plusieurs endroits, possède à peine 4 mètres d'épaisseur. Le tunnel du Pas-de-Calais sera toujours séparé du fond de la mer, même au milieu du chenal, par une couche de terrain d'au moins 25 mètres.

Sur les côtes de Cornouailles, un grand nombre de mines s'étendent à plusieurs kilomètres sous les eaux de la mer. Les galeries sont établies sans voûte maçonnée, et aucun accident n'arrive jamais. Cependant les travailleurs ne sont quelquefois séparés de la mer que par une si faible couche de terrain, qu'ils entendent au-dessus de leurs têtes le bruit des galets roulés par les eaux. Il en sera tout autrement pour le tunnel du Pas-de-Calais.

Nous donnons ces explications, car il faut qu'on soit bien convaincu que le chemin de fer sous-marin ne sera pas plus dangereux qu'un chemin de fer terrestre, où les variations atmosphériques, les neiges, les actes de destruction se renouvellent trop fréquemment pour la sûreté des voyageurs.

Les frais de construction des tunnels varient suivant les terrains qu'ils traversent. Le tunnel du Crédo, de 4 kilomètres, a été adjugé à une compagnie pour 7,252,000 fr.

Celui de Saint-Irénée, de 2,100 mètres, revient à 4,426,800 fr. On voit que c'est environ 2 millions par kilomètre. Le tunnel souterrain de 28 kilomètres, projeté dans Paris, est évalué à 64 millions. Il aura à rencontrer des obstacles au moins aussi grands que ceux du tunnel du Pas-de-Calais, et subira des frais énormes d'expropriation.

— La fortune publique, en France, peut être évaluée à 20 milliards, représentés par :

16,630,656,000 en papier;
746,496,000 or monnayé;
2,583,504,000 argent monnayé;
39,344,000 en billon.

Le monnayage, en 1839, constatait *neuf parties* pour l'argent, *une* pour l'or. Ainsi, dans le courant de cette année 1839, les hôtels des monnaies ont frappé :

En pièces de 20 fr., 27,284,000 fr.
En pièces de 5 fr., 184,312,000 fr.

Dix ans après, voici les résultats que nous trouvons :

En 1850, le monnayage de l'or s'élève à 115,198,000 fr.; celui de l'argent à 75,000,000 fr.

En 1851, il est frappé en espèces d'or 240,915,000 fr., et en espèces d'argent 56,820,000 fr.

Dans les premiers mois de 1853, l'or s'élève à 250,074,460 francs et l'argent reste à 19,264,887 fr.

Ainsi, la fabrication de l'argent a diminué dans une progression très-grande à mesure que celle de l'or s'accroissait d'une manière considérable.

L'exportation des espèces d'argent a pris de son côté des proportions imprévues.

La rareté croissante de l'argent est un fait constaté non-seulement par les chiffres qui précèdent, mais encore par l'expérience. C'est à peine si l'on trouve dans la circulation quelques-unes des pièces qui ont formé les 106 millions frappés en pièces de 5 fr. sous la première république, les 1,416 millions frappés sous l'empereur Napoléon Ier, et les 1,685 millions à l'effigie de Louis XVIII et de Charles X. Que sont devenues ces monnaies?

Elles ont émigré à l'étranger sous l'action incessante de plusieurs causes qu'il faut signaler.

Une grande partie s'est engloutie dans les montagnes et les tribus de l'Algérie. Pendant de longues années, en effet, les Arabes n'ont consenti à recevoir que des pièces de 5 fr. à l'effigie de Charles X, et ils n'ont plus rapporté sur nos marchés les monnaies françaises qu'ils en avaient enlevées.

Une partie bien plus importante sans doute a pris par l'Angleterre la route de la Chine et de l'Australie. Depuis que le commerce britannique ne liquide plus ses opérations en Chine au moyen de l'opium, il est forcé de payer en argent les masses énormes de marchandises qu'il va chercher dans le Céleste-Empire.

C'est pour solder le thé, le nankin, la porcelaine, etc., que l'Angleterre s'approvisionne incessamment en Europe de monnaie d'argent, en échange de laquelle elle nous donne les quantités d'or qu'elle reçoit de la Californie et de l'Australie. Tous les jours les feuilles anglaises signalent les exportations de lingots d'or qui se dirigent de Londres vers le continent. Cette masse de métal est payée par des sommes équivalentes d'argent prises aux pays détenteurs de ce genre de monnaie.

La démonétisation de l'or en Hollande et en Belgique doit aussi entrer pour beaucoup dans les causes qui déterminent l'exportation de l'argent français.

Les *guillaumes* hollandais et les 15 millions environ de pièces de 25 fr. belges sont

venus se transformer en monnaies françaises et s'échanger contre nos pièces de 5 francs.

L'Angleterre, la Hollande et la Belgique, par rapport à l'argent français, ont d'ailleurs été favorisées et secondées en cette occasion par la spéculation qui trouvait son compte à exporter l'argent français contre les lingots d'or étrangers, et qui a réalisé, dit-on, des bénéfices considérables par ce moyen.

En France, le rapport légal entre l'or et l'argent est dans la proportion de 1 à 15.5.

Aux États-Unis, depuis la loi du 20 avril 1852, ce rapport a été réduit de 1 à 15.98 à 1 à 14.88.

En Angleterre, il n'est que de 1 à 14.28, et dans ce pays les appoints d'argent ne peuvent être imposés que pour moins d'une livre sterling.

Il résulte de là qu'avec un gramme d'or on a en France 15 gr. 5 d'argent, tandis qu'un gramme d'or ne donne que 14 gr. 88 aux États-Unis, et 14.28 en Angleterre.

On comprend dès lors l'avantage qu'ont ces deux pays à nous envoyer leur or en échange de notre argent, qui leur permet, au taux de leur législation spéciale, de réaliser sur chaque gramme du premier de ces métaux un bénéfice de plus d'un gramme d'argent en Angleterre et de 70 centigrammes environ aux États-Unis.

—La Compagnie des mines d'Anzin a été fondée en 1717. Son privilége a été réuni en 1757 à ceux du duc de Croy, seigneur de Condé, et du marquis de Cernay, seigneur de Raismes.

Elle possède sept concessions contiguës situées dans l'arrondissement de Valenciennes (Nord).

Le mines exploitées par la Compagnie d'Anzin renferment les principales et les meilleures espèces de charbons : houille grasse, dite maréchale, à coke pur et à gaz, demi-grasse, à longue flamme, houille dure et houille maigre anthraciteuse.

La Compagnie d'Anzin occupe 6,000 ouvriers employés à l'extraction de la houille, et plus de 1,000 ouvriers répartis dans ses divers chantiers et ateliers de construction et d'entretien. Les principaux groupes de leurs habitations sont à Anzin, Saint-Vaast, Trith, Denain et Abscon, pour les exploitations de charbon gras; Fresnes et Vieux-Condé pour celles de houille maigre. Plus de 1,200 maisons bâties par la Compagnie sont consacrées au logement de ses ouvriers.

Il existe sur l'étendue de ses concessions :

1° 35 puits ou fosses servant à l'extraction, desservis par autant de machines à vapeur ayant ensemble une force de 700 chevaux.

Quatre fosses nouvelles sont actuellement en creusement, au diamètre intérieur de quatre mètres; elles seront pourvues d'appareils semblables à celui présenté à l'Exposition, et dont la prescription est l'objet de la présente notice.

2° Huit puits d'épuisement des eaux souterraines, pourvus de pompes à feu des systèmes Newcomen, Watt et Bolton, Cornwall et à traction directe.

L'extraction annuelle est de 8 à 9 millions de quintaux métriques.

Soixante-quinze chevaux et ânes sont employés à la traction dans le fond des couches.

Un chemin de fer de 19 kilomètres, construit en 1836, dans la partie occidentale de ses exploitations, entre Anzin et Somain, joint la ligne du Nord, en passant par Denain; 12 locomotives en font le service.

Une galerie souterraine de 3,800 mètres traverse le sous-sol à Anzin, et met en communication les fosses d'extraction et les chantiers et les ateliers de la compagnie à Anzin, avec le rivage d'embarquement sur l'Escaut, près de Valenciennes, et avec son chemin de fer.

A Denain, ville de 10,000 habitants, qui, en 1826, avant l'exploitation de la houille

dans cette localité, n'était qu'un village de 1,200 âmes, une vaste gare à plusieurs bassins pouvant contenir 100 bateaux a été creusée par la Compagnie et mise en communication avec l'Escaut et le chemin de fer.

C'est autour de ces sources du combustible minéral et attirés par lui que sont venus se poser les hauts-fourneaux, forges et laminoirs de Denain et d'Anzin, les ateliers de construction Derosne et Cail et une foule d'industries qui font de l'arrondissement de Valenciennes un des points les plus intéressants et les plus importants du monde.

L'administration de la Compagnie d'Anzin, s'étendant sur un vaste territoire divisé en plusieurs exploitations éloignées les unes des autres, exige un nombreux personnel. Elle forme elle-même à l'école pratique de ses travaux ses chefs du fonds, qu'elle choisit dans tous les rangs de ses ouvriers et employés.

Il y a dans chaque groupe houiller un médecin, un chirurgien, un service de santé, des écoles, entretenus aux frais de la Compagnie.

Le chauffage des ouvriers de la Compagnie, la consommation de ses puits, machines et ateliers, absorbe tous les ans 500,000 hectolitres de ses charbons.

Les matières qu'elle emploie en quantité considérable consistent en bois, fers, tôles, cordages, huile, matériaux de construction, cuivre, plomb, zinc, etc.

Les autres dépenses principales sont :

Les pensions et secours donnés aux ouvriers sans qu'il soit exercé aucune retenue sur leurs salaires, les écoles, le service de santé;

Les transports, l'entretien des chevaux du fonds;

Les redevances et impôts dus à l'État.

La Compagnie paie annuellement pour 6 millions de salaires directs. Ces 6 millions, auxquels il faut ajouter la valeur des matières tirées de la localité, les appointements, les secours, les pensions, etc., etc., se répandent exclusivement dans l'arrondissement de Valenciennes.

— Le 19 juillet a eu lieu, à l'Institut, dans l'ancien atelier de Pradier, la vente de statues et statuettes de ce maître. Cette vente, qui comprenait également quelques ouvrages inachevés du célèbre statuaire et terminés par M. Lequesne, son élève, n'avait attiré qu'un petit nombre d'amateurs et quelques marchands; ce qui explique les prix relativement peu élevés atteints par la plupart des ouvrages.

Un modèle en plâtre de la Liberté, vendu avec droit de reproduction, a été adjugé pour la somme de 130 fr. — Un modèle, également en plâtre, de la Comédie, 205 fr., et l'ébauche, en marbre, 75 fr. seulement. — Une tête de Cassandre, grandeur naturelle, 30 fr. — Une tête de Christ, moulée sur le Christ en croix exécuté par Pradier, pour la chapelle du comte Demidof, à Saint-Pétersbourg, 107 fr. — La tête de Sapho, dernier ouvrage de Pradier, tant admiré à l'Exposition de 1852, a été vendue, sans droit, 210 fr. — Un modèle en plâtre de la statue de Pandore, entièrement exécuté par Pradier, également sans droit de reproduction, 205 fr. — Une esquisse terminée de la statuette la Danseuse, 505 fr.

Statuettes en bronze : l'Esclave, 145 fr. — La Femme à la chemise, 340 fr. — La Toilette, 220 fr. — Ces trois statuettes étaient vendues avec droit de reproduction en bronze seulement. La Justice et la Vérité ont été vendues 285 fr., avec droit de toute propriété, et les deux surmoulés des mêmes sujets, sans aucun droit, 160 fr.

Un album contenant environ soixante-huit dessins, vues, esquisses de la main du maître, a été donné pour la somme de 87 francs.

Les marbres se composaient : d'une statuette, la *Baigneuse*, ébauche fort avancée par Pradier et terminée par Lequesne, vendue sans droit 515 fr. — Une Psyché et une Danaïde, des mêmes auteurs se sont vendues, la première 800 fr., et la deuxième

690 fr. — Une Phryné, statuette en marbre entièrement de la main de Pradier, ayant figuré à l'Exposition de Cologne et cassée pendant le retour, a été adjugée pour la somme de 1,800 fr.

La *Pandore*, statue en marbre de grandeur naturelle, n'a pas trouvé d'amateur, même au prix surbaissé de 3,000 fr. Il en a été de même des modèles de sept bas-reliefs d'un Chemin de la Croix exécutés dans l'église de Sainte-Clotilde, à Paris.

La *Baigneuse*, statue en marbre de grandeur naturelle, quoique exposée, avait été vendue précédemment.

On voyait encore à cette vente le buste en marbre d'une Cérès, par Guttmann, lequel s'est vendu 250 fr.

Un petit buste, d'après Germain Pilon, copie, de M. B..., de la statuette du Louvre, a été adjugé au prix de 200 fr. Enfin un Amour, par M. Gérard père, n'a pas trouvé d'acquéreur.

— Chacun connaît les différents services que rendent à l'industrie moderne les dépouilles d'animaux morts, telles que le poil, les cornes, les ongles, les os, etc., qui sont convertis en articles d'utilité usuelle.

Le charbon d'Écosse et celui du New-Brunswick rendent aussi de semblables services et ne se vendent presque plus comme combustibles; mais pour la quantité de gaz, d'huile et d'autres substances qu'on en extrait, nous n'avions jamais vu une substance de ce genre susceptible d'autant de modifications que le charbon de Breckenridge (Kentucky). Comme combustible, il est impossible de rien trouver qui lui soit préférable; il brûle avec une flamme claire, donne une grande chaleur et point de cendres : le résidu en est seulement de 8 0/0.

L'analyse chimique prouve qu'il possède d'autres qualités inappréciables. D'une tonne de ce charbon on obtient, par la distillation, 15 gallons d'huile à brûler purifiée, 35 gallons d'huile graisseuse et plus de 18 livres de parties solides, valant ensemble de 40 à 50 dollars.

Le prix d'extraction de ces substances d'une tonne de charbon est d'environ 6 dollars. L'huile produite par ce charbon pour l'usage des machines est supérieure à toutes les huiles végétales ou animales employées.

— Ces jours derniers a eu lieu, à la salle Silvestre, la vente des lettres autographes, manuscrits et documents historiques provenant du cabinet de M. Duchesne aîné, conservateur du département des estampes de la Bibliothèque impériale.

La collection de M. Duchesne se distingue spécialement par de nombreux cartons manuscrits du plus haut intérêt sur les cartes à jouer, les processions du moyen âge, la gravure et les estampes. Les *Entrées chez le roi* et l'*Étiquette à la cour de France* sont de précieux manuscrits dignes de fixer l'attention des archéologues.

Plusieurs lettres autographes provenant de ce cabinet ont été vivement recherchées. Celle de notre chansonnier populaire, Béranger, alors attaché à l'administration de l'Université (1815), et dont la signature est accompagnée de la particule nobiliaire *de*, excitait la curiosité des amateurs :

« Je ne suis point libre, écrit-il, aux heures d'ouverture de la Bibliothèque du roi. « J'ai joui longtemps de l'avantage d'en emporter des livres, mais un ordre supérieur « m'en a privé... Je sais que le titre de chansonnier du Caveau moderne est nul en lit- « térature, et qu'ainsi rien ne me recommande pour obtenir la faveur que je sollicite; « mais votre bienveillance si connue ne pourrait-elle, monsieur, suppléer aux titres qui « me manquent?... « De Béranger. »

On s'est beaucoup disputé une lettre de Sophie Arnould à *son ami*, et datée de Clichy-la-Garenne, 25 juin 1790. Elle lui recommande de la manière la plus pressante son

ami Monteclaire pour une place de piqueur ou de sous-piqueur, ou pour un emploi quelconque dans les travaux qu'il dirige pour la fête nouvelle et solennelle qui va être célébrée...

« Il faut que vous fassiés plus pour luy, mon amy, non par ambition ni intérest de sa « part, mais par un sentiment de délicatesse qui lui fait désirer de n'estre pas con- « fondu avec bien des gens qui sont là... eh! auxquels il voudroit pourtant bien n'estre « pas assimilé : car! c'est à vraies dire le besoin qui le force à se convaincre de la « vérité du proverbe qui dit : *Qu'il n'y a point de sots métiers, qu'il n'y a que de « sottes gens.* »

Un livre de prières, écrit par Jarry, 1646, in-18, maroquin rouge, avec dorures et ornements intérieurs, dans un étui, s'est vendu 106 fr. C'est un manuscrit de 24 feuillets, bien exécuté, avec encadrements et lettres ornées. On lit sur le premier feuillet de garde :

« Ce petit manuscrit a été écrit par Jarry, dont la signature se trouve au bas de la « page 16. C'était le livre de prières de Louis XIV, alors âgé de 12 ans (8 ans). Ce « prince en fit par suite cadeau à son maître d'écriture, qui le donna à son gendre, « M. de Florimond. Mademoiselle sa fille le donna, en 1770, à Antoine Duchesne. »

A la seconde vacation, on a procédé à la vente d'un grand nombre de cartons remplis de pièces manuscrites du plus haut intérêt.

Une pièce très-rare de Molière dont les autographes, on le sait, sont introuvables, faisait partie de cette vacation; c'est une quittance signée (sur parchemin) de la somme de soixante-sept livres dix sous, pour six mois de rentes constituées sur les aides et gabelles... Paris, 19 mai 1704.

Enfin, des lettres autographes de Michelet, d'Horace Vernet, du prince de Talleyrand, de Soufflot, de Lamennais, etc., contribuaient à rendre intéressante la vente de cette collection, réunie par un savant dont les fonctions l'ont mis continuellement en relations avec l'élite des littérateurs, des artistes et des hommes politiques.

Ch. Auprère Duvernay.

— Ce ne fut que sous saint Louis qu'on permit aux parties de plaider en certains cas par procureur, et en obtenant pour cet effet des lettres du prince, car, dans les premiers temps de la monarchie, la justice se rendait militairement. Il y avait pourtant quelques formes pour l'instruction, mais elles étaient fort simples et en même temps fort grossières. Il y avait des avocats et des sergents, mais on ne se servait pas des avocats *ad lites*, — officiers établis pour agir au nom de ceux qui plaident dans quelque juridiction. Il était même défendu de plaider par procureur, et les parties étaient obligées de comparaître en personne. Mais peu à peu cependant les permissions de plaider devinrent fréquentes ; il fut accordé à chacun de recourir au ministère des procureurs. et l'on établit enfin des procureurs en titre, qui plus tard disparurent pour reparaître sous le nom d'avoués, qu'ils portent encore à présent. Un fait assez peu connu, c'est que Louis XV, d'assez bonne famille, est pourtant parent au huitième degré d'un procureur. En effet, Griffet, un de ses aïeux, après avoir fait une grande fortune, eut une fille qui épousa Babou de la Bourdaisière; une fille de celui-ci fut mariée au marquis de Cœuvres; des amours de la belle Gabrielle avec Henri IV naquit César, duc de Vendôme, dont la fille épousa le duc de Nemours; enfin ce duc eut une fille mariée au duc de Savoie, et Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne, sa fille et la mère de Louis XV, est le huitième échelon de cette singulière généalogie.

Babou de la Bourdaisière eut, en effet, deux filles toutes deux très-aimables, très-coquettes et surtout très-faciles; la première, nommée Françoise, épousa Jean-Antoine d'Estrées, marquis de Cœuvres; elle fut tuée à Issoire en Auvergne, où le peuple s'émut

contre elle, en haine du marquis d'Aligre; elle donna le jour à Gabrielle d'Estrées, depuis duchesse de Beaufort, morte en 1599. La seconde, Isabelle, femme du marquis de Sourdis, fut maîtresse du chancelier, et était tante de Gabrielle, à qui elle donna d'habiles conseils pour lui faire maîtriser le roi son amant.

— Les conservateurs du British Museum ont l'intention de demander des fonds au gouvernement britannique pour publier les inscriptions cunéiformes les plus remarquables parmi celles que les fouilles récentes ont fait découvrir. On se propose de faire paraître ces publications de la manière suivante :

1° Une série de légendes (trente-cinq) sur briques, tablettes de pierre, cônes d'argile, etc., appartenant au premier empire chaldéen, de 2000 à 1000 avant J.-C.;

2° Des légendes sur briques concernant les rois assyriens, de 1273 à 1100 ans environ avant J.-C.;

3° Annales de Téglath-Phalasar Ier, 1200 ans environ avant J.-C., et complétées au moyen de trois cylindres trouvés à Kileh Shirgat;

4° Annales de Sardanapale, 850 ans environ avant J.-C., tirées de quatre textes indépendants relatifs à Nemrod;

5° Annales de Shamas-Phul, tirées du nouvel obélisque de Nemrod, 800 ans environ avant J.-C.;

6° Petite légende de Pul et Sémiramis, tirée d'une statue du dieu Nebo, 760 ans environ avant J.-C.;

7° Annales de Sargon, des nombreux cylindres Khorsabad, environ 705 ans avant J.-C.;

8° Annales de Sennachérib, tirées du fameux cylindre du colonel Tayler, récemment acquis par le Museum, 694 ans avant J.-C.;

9° Choix des annales d'*Ashur-bani-pal*, fils d'Assarhaddon, tirés de fragments de cylindres du Museum, 660 ans avant J.-C.;

10° Une série de nouveaux types de légendes de briques, appartenant aux derniers rois assyriens Pul, Sargon, Sennachérib et Assarhaddon;

11° Des cylindres sur Nabuchodonosor, de Birs-i-Nemrod, Senkereh et Babylone, et des cylindres sur Nabonidus, de Mugheir;

12° Enfin une série de légendes de briques sur Nabuchodonosor, Nereglissor et Nabonidus, de Babylone, Narka Senkereh et Mugheir.

Ces douze chapitres comprendront une série de documents historiques pour une période de 1,500 ans, du temps des patriarches à la prise de Babylone par Cyrus. Les inscriptions seront lithographiées, et où l'original pourra être consulté, on en donnera un fac-simile : le tout formera un volume in-4° d'environ 200 pages.

Un autre volume de la même dimension comprendra les Miscellanées, tirés pour la plus grande partie des tablettes d'argile qui formaient autrefois la bibliothèque des rois de Ninive, et qui sont déposées aujourd'hui au British Museum. Les inscriptions de ce volume comprendront six chapitres :

1° Des syllabaires et des vocabulaires, avec les tables très-nombreuses qui expliquent le système de l'écriture cunéiforme et de la construction grammaticale de la langue assyrienne;

2° Des spécimens de tables mathématiques, de formules astronomiques, de calendriers et de registres d'observations;

3° Un choix de tablettes mythologiques, montrant les noms et les attributs des dieux et des déesses adorés par les Assyriens, et expliquant le système général du Panthéon;

4° Une série de passages se rapportant aux plaisirs corporels des Assyriens, et donnant l'illustration des scènes de chasse sculptées sur les murs des palais de Ninive;

5° Des descriptions architecturales de grande importance pour la bonne interprétation des ruines, telles qu'elles ont été récemment découvertes;

6° Enfin une série de miscellanées comprenant des listes dynastiques, des catalogues des mers, rivières, montagnes et contrées connues des Assyriens, des classifications d'oiseaux et de bêtes, etc., etc.

On croit que le colonel Rawlinson, aidé de M. Norris, de la Société royale asiatique, sera l'éditeur de cette collection, et que deux ans suffiront pour que l'ouvrage puisse être livré à la publicité. (*Athenæum.*)

— Au nombre des sociétés qui chaque jour font appel aux capitalistes, nous avons remarqué la Société des granits de l'Ouest. Le capital nécessaire à sa constitution a été souscrit immédiatement, et ses chantiers de Paris, de Rouen, de Caen, de Saint-Lô, de Vire et Saint-Brieuc sont parfaitement approvisionnés et assurés d'un écoulement infaillible. Les granits de l'Ouest sont, en effet, la seule pierre que la ville de Paris admette pour le dallage et la bordure de ses trottoirs; ce même granit est employé dans le nord de la France pour les meules des machines à huile; l'usage tend à s'en propager partout pour les soubassements de constructions, les monuments publics, pierres tumulaires, fontaines, etc., etc.

Tout le monde, du reste, a admiré la magnifique vasque que la Société a exposée dans le grand salon du Palais de l'Industrie; cette vasque, d'un seul morceau, n'a pas moins de dix mètres de circonférence. La ciselure qui l'embellit démontre que le granit de l'ouest peut recevoir toutes les formes les plus riches et les plus variées; mais si depuis quinze ans l'emploi du granit a beaucoup augmenté, quel développement n'atteindra-t-il pas par suite de tous les embellissements projetés dans la capitale?

En vue de ces immenses travaux, la Société des granits de l'Ouest a voulu se mettre en mesure de satisfaire à tous les besoins et conserver le monopole des fournitures; en conséquence, elle a résolu d'accroître son capital actuel par une nouvelle émission d'actions.

Nous croyons devoir engager les capitalistes à prendre en sérieuse considération l'appel qui leur est fait, car s'ils ne doivent pas prétendre à des gains *fabuleux*, au moins sont-ils bien assurés de ne courir aucune chance de perte dans une entreprise dont le capital tout entier est toujours représenté par des marchandises qui ne sont susceptibles ni de détérioration ni de dépréciation, et dont le placement est assuré d'avance. (Voir aux annonces.)

ÉCOLE SUPÉRIEURE DU COMMERCE,

Boulevard des Filles-du-Calvaire, 24 rue Saint-Pierre-Popincourt, à Paris.

Dirigée pendant vingt-cinq ans par Blanqui, membre de l'Institut, cette école est la seule en France qui soit exclusivement consacrée aux études commerciales; elle est placée sous le patronage du gouvernement, qui y entretient des élèves boursiers, et sous la surveillance d'un conseil de perfectionnement composé de membres de l'Institut, d'anciens ministres, de sénateurs, de conseillers d'état, de banquiers, de négociants, sous la surveillance du ministre de l'agriculture et du commerce.

L'enseignement de l'École comprend, depuis les leçons de grammaire, d'écriture, d'arithmétique, de géographie et de comptabilité, jusqu'aux cours de droit commercial et maritime, d'économie industrielle, toutes les connaissances nécessaires pour former des comptables, des banquiers, des négociants, des administrateurs.

Le grand nombre des élèves étrangers qui se rendent chaque année, de tous les points du monde, dans cet établissement, en fait l'école pratique la plus utile pour les

langues vivantes, et assure aux jeunes gens pour l'avenir les relations d'affaires les plus étendues.

L'École reçoit des élèves pensionnaires de quinze à vingt-cinq ans au prix de 1,500 fr.; les demi-pensionnaires à 1,200 fr.; les externes à 500 fr.

On peut s'adresser, pour les demandes de renseignements et les prospectus, à l'administration de l'École, boulevard des Filles-du-Calvaire, rue Saint-Pierre-Popincourt, 24, à Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CRÉDIT MOBILIER.

Le conseil d'administration de la Société générale de Crédit mobilier a l'honneur de faire savoir à MM. les actionnaires qu'il sera émis, du 12 au 25 septembre courant :

240,000 obligations de 500 francs chacune, productives d'un intérêt annuel de 15 francs, payable par semestre les 1er septembre et 1er mars de chaque année, jouissance du 1er septembre courant, et remboursables, au pair, en 90 années, à partir du 1er septembre 1857.

Conformément à l'art. 7 des statuts, ces obligations seront constamment représentées, pour leur montant total, par des effets publics, actions et obligations existant en portefeuille.

Ces obligations seront émises au prix de 280 fr. et seront réservées, par préférence, aux porteurs d'actions de la Société générale qui y auront droit, dans la proportion de deux obligations pour l'action.

Les versements auront lieu ainsi qu'il suit :

100 francs au moment de la souscription ;

100 francs le 1er mars 1856 ;

80 francs le 1er septembre 1856.

Les coupons des actions du Crédit mobilier à échoir les 1er janvier et 1er juillet prochain seront acceptés comme argent en paiement du premier terme desdites obligations, sur le pied de 200 francs.

Dans le cas où le dividende de l'exercice excéderait 200 francs, la différence serait payée sur la présentation de l'action portant indication de la souscription des obligations.

Les deux derniers versements pourront être payés d'avance, moyennant bonification de 4 pour 100 d'intérêt.

La souscription sera ouverte le 12 septembre courant, à dix heures du matin, dans les bureaux de la Société générale de Crédit mobilier, place Vendôme, 15, et fermée le 25 du même mois, à trois heures de l'après-midi.

— On lit à ce sujet dans le *Journal des Chemins de fer* :

« Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que le dividende du Crédit mobilier pour 1855 ne serait pas inférieur à 200 fr., et que cette somme de 200 fr. serait reçue à valoir sur une nouvelle émission d'actions. Nous ne nous étions pas trompés sur le dividende de 200 fr., qui, aujourd'hui, est officiellement acquis comme *minimum*. Nous ne nous étions pas trompés non plus sur l'imputation du dividende. Seulement, au lieu d'être reçu à valoir sur des actions nouvelles comme nous le pensions, il sera imputé sur une émission d'obligations. Pour des gens qui ne font pas partie du comité du Crédit mobilier, et qui ne sont dirigés dans leurs prévisions que par l'expérience et l'instinct des affaires, c'était approcher de bien près de la vérité rigoureuse, et nous ne pouvons qu'être flattés d'avoir eu, probablement au même moment, la même pensée que les éminents financiers qui dirigent l'institution du Crédit mobilier. Mais passons sur ce qui nous concerne pour examiner la mesure importante prise par la Société du Crédit mobilier, et qui se trouve résumée dans l'avis que cette Société a fait publier cette semaine. . . . . (*Suit l'avis placé ci-dessus.*)

« Pour se bien rendre compte, en même temps, de la voie dans laquelle entre la Société de Crédit mobilier et de la portée de la mesure dont nous nous occupons, il faut rapprocher les termes de l'art. 7, que nous venons de citer, du préambule qui précède les statuts de la Société; on reconnaîtra que les administrateurs du Crédit mobilier se sont renfermés entièrement dans les termes mêmes de leur acte de société; voici en effet ce préambule dans toute sa teneur :

« Les comparants, considérant les services importants que pourrait rendre l'établis-
« sement d'une société ayant pour but de favoriser le développement de l'industrie des
« travaux publics, et d'opérer par voie de consolidation en un fonds commun la conver-
« sion des titres particuliers d'entreprises diverses, ont résolu de réaliser une œuvre si
« utile et fixé ainsi qu'il suit leurs statuts. »

« Ainsi, la tendance principale de la Société de Crédit mobilier doit être d'absorber successivement les titres d'entreprises diverses pour les représenter par un titre uniforme qui, par sa nature, constitue, soit une valeur de placement qui échappe à la spéculation, en conservant ses chances favorables de hausse comme capital, tout en jouissant d'un revenu fixe.

« Ce résultat est atteint par la création d'obligations de 500 fr., rapportant 15 fr. d'intérêt, émises à 280 fr. et remboursables à 500 fr. en 90 années.

« Il est évident en effet pour tous que si la paix éclatait prochainement, la rente 3 pour 100 atteindrait facilement 90 fr., et alors les obligations du Crédit mobilier se négocieraient entre 350 et 380 fr.

« Aussi peut-on dire avec vérité que ces obligations correspondent à toutes les situations; comme revenu, elles produisent actuellement, au prix d'émission, 5 1/3 p. 0/0 d'intérêt, indépendamment de la prime de remboursement, qui est de 220 fr.

« Le système qu'inaugure aujourd'hui le Crédit mobilier est surtout favorable pour la place, qui se trouve ainsi dégagée d'une quantité de valeurs représentant environ 72 millions. La Société aurait peut-être été obligée, à un moment donné, de jeter ce capital sur le marché; l'intérêt des actionnaires pouvait rendre cette obligation impérieuse. Le Crédit mobilier a évité cette nécessité par la mesure qui nous occupe.

« Par cette combinaison, la Société retire de la circulation des valeurs considérables, elle facilite ainsi de nouvelles émissions pour de nouveaux et importants travaux, en même temps qu'elle leur substitue des titres nouveaux qui, comme spéculation, n'embarrasseront pas le marché, ne nécessiteront pas de versements prochains, et, dans tous les cas, pourront n'en déterminer que de très-peu importants et éloignés.

« Pour faire comprendre cette dernière appréciation, nous allons commenter l'avis publié par le Crédit mobilier :

« Le Crédit mobilier émet 240,000 obligations de 500 fr., rapportant 15 fr. d'inté-
« rêts, payables par semestre, les 1er septembre et 1er mars, jouissance du 1er sep-
« tembre courant, et remboursables au pair en quatre-vingt-dix années, à partir du
« 1er septembre 1857. »

« Le capital du Crédit mobilier étant de 120,000 actions, et les actionnaires étant appelés à souscrire par préférence, la proportion se trouve être naturellement, et est, en effet, de deux obligations pour une action.

« Ces obligations sont émises à 280 fr., qui seront payés comme suit :

100 fr. en souscrivant, c'est-à-dire du 12 au 25 septembre courant.
100 fr. le 1er mars 1856.
80 fr. le 1er septembre 1856.

Total. . . . 280 fr.

« Pour le premier versement de 100 fr. par obligation, le Crédit mobilier recevra en paiement les coupons des actions à échoir les 1er janvier et 1er juillet prochains, fixés provisoirement à 200 fr., mais qui seront certainement plus élevés; ainsi se trouvera entièrement opéré le premier versement.

« Pour le second versement de 100 fr. par obligation qui échoira le 1er mars 1856, on connaîtra alors le dividende de 1855, et le supplément qui reviendra aux actions sera encore admis à valoir et formera probablement une forte partie de ce second versement.

« Enfin, le troisième et dernier versement de 80 fr. par obligation, qui aura lieu le 1er septembre 1856, s'effectuera à une époque assez avancée de l'exercice prochain pour qu'il soit facile de prévoir les bénéfices de l'année, et ils compenseront en grande partie le montant de ce versement.

« En définitive, les actionnaires du Crédit mobilier reçoivent pour une action :

« Deux obligations de 500 fr. chacune, rapportant ensemble 30 fr., remboursables ensemble à 1,000 fr., sur lesquelles ils n'auront très-probablement à payer qu'une très-faible somme pour compléter les paiements afférents à cette souscription. Cette opération constitue en réalité, en faveur des actionnaires du Crédit mobilier, et sous la forme de revenu, un accroissement considérable de capital.

« Nous croyons, en outre, qu'à l'avenir, les obligations du Crédit mobilier et les obligations des chemins autrichiens participeront aux avantages réservés exclusivement jusqu'à ce jour aux actions. Cette résolution, en donnant aux obligations nouvelles du Crédit mobilier une perspective que n'ont pas eue jusqu'ici les obligations émises, leur assurera une supériorité marquée sur toutes les autres valeurs analogues. Ce résultat est surtout important dans ce moment où le Crédit mobilier négocie et prépare la conclusion des plus grandes entreprises que les financiers les plus puissants aient jamais tentées.

« En résumé, cette opération peut être considérée comme un acte de haute prudence, dont les résultats exerceront une grande influence sur l'ensemble général des affaires et du crédit; car la perspective d'une absorption successive des bonnes valeurs doit tendre à en élever les prix en les raréfiant.

« La Bourse a souvent été le théâtre de crises qui ont compromis bien des intérêts et quelquefois le crédit public; mais, grâce à l'intervention du Crédit mobilier, le gouvernement a pu, sans danger, concéder et exécuter plus de travaux dans une période de trois années que les gouvernements passés pendant toute leur durée, et exécuter des emprunts dans des proportions inouïes avec un succès qui tient du prodige. J. Mirès. »

Un nouvel avis publié aujourd'hui, 14 septembre, modifie ainsi qu'il suit les conditions exprimées dans la note précédente.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER.

La Société générale de Crédit mobilier a l'honneur d'informer le public que, selon les termes de l'autorisation du gouvernement, le nombre des obligations à émettre est réduit de 240,000 à 120,000.

En conséquence, les conditions de la souscription annoncée le 8 du mois courant, se trouvent modifiées comme suit :

Les obligations émises au prix de 280 fr. seront réservées, par préférence, aux porteurs d'actions de la société générale qui y auront droit, à raison de 1 obligation pour 1 action.

Les versements auront lieu :

200 fr. en souscrivant.

80 fr. le 1er mars 1856.

Les coupons des actions du Crédit mobilier à échoir les 1er janvier et 1er juillet prochains seront acceptés comme argent, en paiement du 1er terme des obligations, sur le pied de 200 fr.

Dans le cas où le dividende de l'exercice excéderait 200 francs, la différence serait payée sur présentation de l'action portant indication de la souscription des obligations.

Le dernier versement pourra être payé d'avance, moyennant bonification de 4 pour 100 d'intérêt.

La souscription sera ouverte le 11 septembre courant, à dix heures du matin, dans les bureaux de la société générale du Crédit mobilier, place Vendôme, 15, et close le 25 du même mois, à trois heures de l'après-midi.

LIVRES ET PUBLICATIONS DIVERSES.

TIRAGE DU JOURNAL

LA PRESSE

DATE DE LA FONDATION : 1er JUILLET 1836.

1836.	9,931.	Après six mois de fondation.
1837.	13,200.	
1838.	9,300	Lutte contre la coalition : Thiers, Guizot,
1839.	9,550.	Berryer, Ledru-Rollin.
1840.	13,485.	
1841.	13,485.	
1842.	15,170.	
1843.	16,092.	
1844.	16,895.	
1845.	22,971.	Agrandissement du format.
1846.	25,770.	
1847.	32,300.	Opposition au ministère Guizot.
1848.	63,869.	Revolution du 24 février.
1849.	34,779.	
1850.	21,479.	
1851.	21,236.	
1852.	18,857.	
1853.	22,782.	
1854.	41,237.	Tirage en 3 heures ; 5 compositions.

Tirage au 31 décembre 1853..........................	22,782
Tirage au 31 décembre 1854..........................	41,237
AUGMENTATION..................	18,455
Tirage moyen du mois de mai 1855..................	43,695

La Presse est le journal français qui tire le plus grand nombre d'exemplaires ; il a tiré dans le mois de mai qui vient de finir, *un million* trois cent dix-neuf mille huit cent cinquante-six feuilles (1,319,856 feuilles), et payé au Trésor public, pour droits de timbre, la somme de cent quatre mille quatre cents francs (104,400 fr.) ; en 1854, il avait tiré *douze millions* quatre cent quarante-neuf mille cinq cent soixante-huit feuilles (12,449,568 feuilles), et avait payé au Trésor public, pour droits de timbre, la somme de neuf cent quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-quatorze francs (996,774 fr.).

Son tirage s'exécute au moyen de CINQ COMPOSITIONS qui roulent *simultanément* sous cinq presses à quatre cylindres exécutées par Hippolyte Marinoni, breveté (s. g. d. g.) pour la presse dite *presse universelle*, admise à l'Exposition universelle.

On peut assister tous les jours, de 4 heures et demie à 6 heures et demie, au tirage du journal *la Presse*, en s'adressant, rue Montmartre, 123, à MM. Serrière et Ce, imprimeurs du *Livret officiel de l'Exposition universelle*

BUREAUX D'ABONNEMENT : Rue Montmartre, 123.

PRIX D'ABONNEMENT : 54 FRANCS PAR AN.

PRIX COMPARÉ AVEC LES JOURNAUX QUI SUIVENT :

		12 mois.	Différence.
Journal des Débats....	Départements.	80 fr.	26 fr.
Constitutionnel........	—	64	10
Siècle..................	—	64	10
Pays....................	—	56	02
Patrie..................	—	64	10
Assemblée nationale....	—	64	10
Univers.................	—	66	12
Gazette de France......	—	66	12
Union...................	—	68	14

CAPELLE, Éditeur, rue Soufflot, 18, près le Panthéon.

LES POPULATIONS OUVRIÈRES

ET LES INDUSTRIES DE LA FRANCE,

DANS LE MOUVEMENT SOCIAL DU XIX[e] SIÈCLE,

PAR A. AUDIGANNE,

Secrétaire de la Commission impériale de l'Exposition universelle (section de l'industrie),
Chef de bureau de l'industrie au ministère du commerce et des travaux publics,

2 VOLUMES GRAND IN-18. — PRIX : 3 FR. 50 CENT. LE VOLUME.

Cet ouvrage est une étude approfondie et très-exacte des forces industrielles de la France, et du régime comparé du travail entre les différentes fabrications et les diverses provinces. A ce titre, il est un guide sûr pour tous ceux qui veulent visiter avec quelque fruit l'Exposition universelle. Les tableaux de mœurs, les détails sur les salaires, sur le sort matériel, sur le caractère et sur le développement intellectuel des populations ouvrières, en rendent la lecture aussi attrayante qu'utile.

DU MÊME AUTEUR :

LES OUVRIERS EN FAMILLE

Ouvrage couronné par l'Académie française, 4[e] édition. — Prix : 1 franc.

EN VENTE :

LES OUVRIERS EUROPÉENS

ÉTUDES

SUR LES TRAVAUX, LA VIE DOMESTIQUE ET LA CONDITION MORALE DES POPULATIONS OUVRIÈRES DE L'EUROPE,

PRÉCÉDÉES D'UN EXPOSÉ DE LA MÉTHODE D'OBSERVATION,

PAR M. F. LE PLAY,

Ingénieur en chef des Mines, Professeur de métallurgie à l'École impériale des Mines,
Commissaire général de l'Exposition universelle.

Grand in-folio jésus, imprimé par autorisation de l'Empereur,
à l'imprimerie impériale.

Prix : broché, couverture imprimée . . . . 60 fr.
— cartonné à l'anglaise, couverture imprimée. . 64

INDUSTRIE.

SOCIÉTÉ

DES

GRANITS DE L'OUEST

PAUL LEPELLETIER ET COMPAGNIE.

CAPITAL SOCIAL :

1200,000 FRANCS,

DIVISÉ EN 2,400 ACTIONS DE 500 FRANCS CHACUNE.

SIÉGE SOCIAL : QUAI JEMMAPES, 52.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

MM. le comte CHARLES DE BOURMONT, président;
le comte DE LA TOUR DUBREUIL;
A. BEAUSSIER, banquier;
P. POTHÉE, avocat;
A. VERDIER, inspecteur de la Compagnie générale des Omnibus.

Le capital nécessaire à la constitution de la Société est complet.
La Société est constituée.

Émission nouvelle de 1,580 *actions au porteur de* 500 *fr. chacune.*

On souscrit à Paris, chez M. A. BEAUSSIER et Ce, banquiers de la Société, boulevard Poissonnière, 14.

VERSEMENTS :

Le 1er cinquième ou 100 francs au moment de la souscription;
Le 2e cinquième le 1er décembre 1855;
Et les trois autres cinquièmes de deux mois en deux mois.

Les souscripteurs auront droit aux intérêts à 5 *p.* 0/0 *sur* 500 *francs par action, à partir du* 1er *octobre* 1855, *et aux dividendes à partir du* 15 *janvier dernier.*

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28 — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

Gênes. Livourne. Civita-Vecchia. Naples. Messine. Malte.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
Retour — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h. du matin.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de : Malte. Syra. Smyrne. Metelin. Dardanelles. Gallipoli. Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin.
Retour. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna.

—

Voie de : Messine. Le Pirée (Athènes). Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir.
Retour — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance au Pyrée avec Syra, Salonique et Nauplie; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sébastopol).

LIGNE DE SYRIE.

(d'Alexandrie à Constantinople et *vice versâ*), par :

Jaffa. Beyrouth. Tripoli. Lattaquié. Alexandrette. Mersina. Rhodes. Smyrne.

Départ de Marseille (voie d'Égypte), le jeudi de chaque deux semaines, à dater du 24 mai.
Correspondance à Smyrne avec la ligne du Levant (voie de Malte).

LIGNE D'ÉGYPTE.

Malte. Alexandrette.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 24 mai.
Retour. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 5 h. du soir, à dater du 19 mai.

LIGNES D'ALGÉRIE.

Alger. — Départs de Marseille et d'Alger les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.

Oran. — Aller. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi. Retour — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.

Bone. Stora. Philippeville. Tunis. — Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

OBSERVATIONS. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes.

La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports.

Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

Billets de retour. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

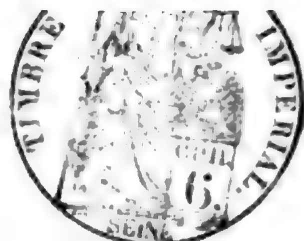
Billets de famille. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour.

Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe	Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	Gênes	68	41	27	17	SYRIE. (Voie du Levant.)	Rhodes	410	260	178	112
	Livourne	80	48	32	20		Mersina	460	305	203	125
	Civita-Vecchia	105	63	42	26		Alexandrette	467	312	207	125
	Naples	150	90	60	37		Lattaquié	470	315	218	127
	Messine	192	116	77	48		Tripoli	471	313	211	128
	Malte	210	132	88	55		Beyrouth	463	308	207	128
							Jaffa	482	321	217	133
LEVANT.	Syra et Pirée	330	210	140	87	ALGÉRIE.					
	Smyrne	370	240	160	100		Alger	80	60	25	»
	Metelin	390	247	165	103		Oran	122	18	50	»
	Dardanelles	400	252	165	105		Stora	103	82	30	»
	Gallipoli	410	265	180	116		Bone	118	92	35	»
	Constantinople	420	279	186	116		Tunis	127	103	55	»
	Varna (de Const.)	60	40	20	»						
ÉGYPTE.	Alexandrie	450	280	190	120	GRÈCE.	Salonique (du Pirée)	73	48	22	18
							Nauplie (Idem)	24	16	10	8

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.



LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

EXPOSITION UNIVERSELLE.

IX.

DE L'INDUSTRIE DES PAPIERS PEINTS.

Dans son introduction historique au Rapport du jury central sur l'Exposition de 1834, M. le baron Ch. Dupin s'exprimait en ces termes : « Un genre de tenture, qui a reçu depuis la révolution les perfectionnements les plus marqués, c'est celui des papiers peints. On a tellement varié les genres de papiers peints, qu'on peut s'en servir pour orner avec magnificence les plus beaux appartements et pour décorer avec agrément et à très-peu de frais les habitations les plus modestes. On a trouvé le secret de donner au papier l'aspect même des étoffes qui séduisent le plus la vue; le moelleux du tissu de laine, le velouté, le satiné, le moiré de la soie, la délicatesse et la légèreté de la broderie. La peinture sur papier pour représenter les paysages, les scènes familières, les sujets historiques, s'est également perfectionnée. »

Cette citation prouve que déjà, à cette époque, la fabrication des papiers peints était entrée dans la voie qui devait assurer à cette industrie toute française une supériorité incontestable sur les papiers étrangers. Et cependant, depuis vingt-cinq années, que de nouveaux progrès n'ont pas signalé la marche de cette fabrication! D'une part, la chimie a puissamment secondé l'art d'imprimer sur papier, en préparant de nouvelles couleurs qui réunissaient l'éclat à la fixité, en perfectionnant les procédés de l'impression; d'une autre part, le dessin et la peinture ont fourni à nos manufacturiers des modèles de plus en plus parfaits. Tandis que nos fabricants créaient à l'envi les plus beaux papiers de tenture pour la décoration de riches appartements, ils faisaient descendre à un bon marché inouï le prix des papiers peints à l'usage des classes les moins aisées, et cela à ce point que l'humble artisan dépenserait aujourd'hui plus d'argent pour faire badigeonner à la colle sa modeste chambre que pour l'embellir de quelques rouleaux de papier peint. Et qu'on ne l'oublie pas, le véritable triomphe d'une industrie, c'est de mettre ainsi ses produits à la portée de toutes les classes.

Les papiers peints que nos manufactures exposent au Palais de l'Industrie révèlent, sous plus d'une forme, les progrès dont nous parlons, et attirent au plus haut degré

(1) Le prix de la souscription à ce Bulletin est de 5 fr. par an. — Bureau, rue Bleue, 5.

l'attention, nous pouvons ajouter l'admiration publique. Quel spectacle digne d'intérêt et de curiosité ne nous présente pas, par exemple, aussi bien par sa nouveauté que par le large aspect de ses horizons, *la Vue des mers polaires*, exposée par MM. Zuber et compagnie de Rixheim (Haut-Rhin), et dont le nom se rattache par les plus vieux et les plus honorables souvenirs à l'industrie des papiers peints! La peinture pourrait-elle nous offrir un semblable tableau, embrassant une aussi vaste scène? Et en admettant que le choix du sujet semble difficilement s'approprier au genre décoratif, peut-on s'empêcher de reconnaître le mérite qui distingue ce beau spécimen de fabrication de MM. Zuber et Cᵉ, et la vérité saisissante dont cette vue porte l'empreinte?

D'autres fabricants se sont fait, par les produits qu'ils exposent, une place bien marquée dans cette belle et riche industrie. Nous citerons MM. Clerc Margeridon et Cᵉ, dont les trois larges panneaux de papier peint velouté et d'un fort bel effet viendront orner quelques aristocratiques salons; MM. Riottot-Chardon et Pacon; MM. Messener, Genoux, Is. Leroy, et MM. Delicourt et Cᵉ, qui, dans un panneau intitulé *la Jeunesse*, nous ont donné une imitation des peintures de genre. Cet essai est heureux; l'exécution de ce panneau est irréprochable et constate, comme impression à la planche, un grand progrès obtenu. Seulement on peut se demander s'il est nécessaire que l'industrie du papier peint franchisse son domaine pour empiéter sur le domaine de l'art, et s'il ne lui suffit pas de créer pour nos salons ces beaux papiers de tentures que nos peintres viennent ensuite couvrir des œuvres de leur génie. Cette remarque est peut-être applicable également à quelques-uns des produits de la fabrique de M. J. Desfossé, le digne continuateur de MM. Mader frères.

M. J. Desfossé expose, en effet, deux compositions saisissantes : une *Bacchante*, peinte par Clesinger, et une scène intitulée *les Prodigues*, peinte par Couture. Toutefois, à voir l'énergie, l'entrain vivace de l'exécution des deux tableaux dus à l'inspiration de ces artistes distingués, on demeure convaincu que M. J. Desfossé, nullement préoccupé de la question industrielle au point de vue de l'argent, du produit, n'a voulu que faire faire un pas nouveau à l'industrie des papiers peints, et tenter par un suprême et louable effort de se rapprocher de l'art. L'initiative prise par M. J. Desfossé ne pouvait être plus heureuse dans ses résultats, qui seuls suffiraient à le placer au premier rang de nos fabricants. Mais, en dehors de ces aspirations artistiques, l'Exposition nous montre cet habile manufacturier en possession de son terrain industriel, créant alors ces beaux décors qui rentrent merveilleusement dans l'esprit et l'emploi du papier peint, et parmi eux un admirable groupe de fleurs veloutées, d'un ravissant effet, et qui témoigne des procédés de fabrication les plus parfaits. Ce qu'il faut surtout citer à l'honneur de cette industrie, c'est un décor à fleurs, formant un ensemble de trois panneaux, dû au même fabricant. N'est-ce pas là le vrai papier peint? N'est-ce pas dans ce genre de production que réside le triomphe de cette industrie si habile à reproduire les fleurs, la végétation, la nature morte? Les fleurs de ce décor, qui se décompose facilement et qui peut s'adapter à presque toutes les localités, sont dues au pinceau de M. E. Müller. Cette page est, pour les papiers peints, la pièce capitale de l'Exposition. La composition, l'exécution, la vigueur et la richesse du coloris en font une œuvre tout à fait hors ligne, et qui met également hors ligne dans son industrie le fabricant qui livre au commerce de semblables produits. En résumé, successeur de la maison Mader, dont le nom se trouve mêlé depuis plus de vingt-cinq ans à tous les progrès de la fabrication des papiers peints et à toutes les récompenses nationales, M. J. Desfossé ne peut donner qu'un nouveau relief à la vieille renommée de cette maison, rajeunie par une réputation nouvelle.

J. Raymond.

EXPOSITION ANGLAISE.

ORFÉVRERIE, — JOAILLERIE, — BIJOUTERIE.

MM. HUNT et ROSKELL, successeurs de STORR et MORTIMER.

On a dit et peut-être trop souvent répété, à l'occasion même de l'Exposition universelle, que les produits de l'industrie anglaise dans l'orfévrerie, par exemple, et dans la joaillerie, remarquables par leur richesse, ne pouvaient lutter sous le rapport du goût, de l'élégance dans la forme, du sentiment artistique, avec les produits de l'industrie française et que ces mots : *Materiam superabat opus*, ne leur étaient pas applicables. Nous avons fait assez souvent, à cette même place, l'éloge mérité de nos artistes, pour qu'il nous soit permis, dans notre impartialité, de ne pas accepter ce jugement d'une manière absolue. On oublie trop d'ailleurs que certains fabricants en Angleterre, et ce n'est pas là un des traits les moins saillants de leur intelligence, ont su précisément appeler et retenir autour d'eux les artistes les plus distingués, recrutés souvent dans la pléiade de nos meilleurs artistes français. Une étude sérieuse des principaux objets exposés par MM. Hunt et Roskell, successeurs de la maison Storr et Mortimer, justifiera nos réserves contre une opinion trop exclusive, en même temps qu'elle nous fournit une occasion nouvelle, affranchi que nous sommes de tous préjugés nationaux, de rechercher partout où il se trouve, pour le mettre en honneur, le véritable talent.

L'importance que cette maison occupe dans les fastes de l'industrie anglaise nous fera pardonner, nous l'espérons du moins, quelques détails rétrospectifs sur son origine, qui remonte à deux cents ans, et sur ses développements successifs. Ces détails ne sont pas, au surplus, sans intérêt pour l'appréciation des œuvres exposées par ces fabricants; ils nous conduiront naturellement à les examiner. Cette maison a existé sous plusieurs raisons sociales : Robert Thomas et William Gray; Storr et Mortimer; Mortimer et Hunt; Hunt et Roskell, ses chefs actuels.

Cette maison dut sa première réputation en Angleterre et à l'étranger à ses ouvrages en acier, lames de sabre, épées de cour fabriquées avec le plus grand soin et damasquinées en or, boutons, boucles, chaînes de montres, etc. Tous ces objets étaient alors d'un très haut prix, mais à cette époque où l'acier ne se taillait pas sous les dents des machines, il subissait à la main le même travail que le diamant; de là la valeur considérable de ces aciers. La renommée de cette maison lui valut la clientèle des personnages les plus considérables. Les noms les plus célèbres du temps sont conservés dans les livres de William Gray; ce sont, pour la France, ceux du prince de Condé, du duc de Berry, du duc d'Orléans. Les noms des Guiche, des Grammont et des Coigny figurent sur ces curieuses archives à côté des noms de MM. de Blacas, de Talleyrand, etc. La maison de M. Gray était, au milieu des événements qui marquèrent le commencement de ce siècle, le rendez-vous de tous ces grands seigneurs; la plupart d'entre eux, c'est là pour cette maison un de ses meilleurs souvenirs, honorèrent le fabricant de leur confiance et l'homme de leur constante amitié. La mode cependant, dont les caprices ne datent pas d'hier, commençait à se lasser des objets en acier. William Gray, dirigeant alors son activité vers une autre branche d'industrie, chercha à faire entrer dans une meilleure voie le goût de l'orfévrerie et de la bijouterie. Il était parvenu à donner, sous ce rapport, une grande extension à ses affaires, lorsque, vers 1822, M. Mortimer, qui avait été son employé, — quel plus noble exemple peut être proposé au travail et à la probité ! —

devint son successeur, et peu de temps après, M. Storr vint s'associer à M. Mortimer. C'est sous ce double nom que cette maison, qui s'était assuré le concours d'hommes de talent tels que Flaxmann, Stoddard, Chantrey, Baily, etc., fut bientôt en possession d'une renommée qui devint universelle. Les produits de la maison Storr et Mortimer furent recherchés à l'envi en Italie, en Allemagne, en Russie, où cette maison reçut d'importantes commandes de l'empereur Nicolas et de tous les membres de la noblesse russe. Nous mentionnerons parmi ces commandes un service destiné au dernier comte Woronzow et qui coûta 900,000 fr. L'empereur actuel, Alexandre II, pendant son séjour en Angleterre, visita, comme son père les avait lui-même visités, les ateliers Storr et Mortimer. C'est à une de ces visites que se rattache un épisode qui peut donner une idée des ressources de fabrication réunies dans un semblable établissement.

Au moment où Alexandre II entrait dans la salle des dessins, un dessinateur prit son portrait. Cette esquisse suivit successivement le prince dans les ateliers de sculpture et de moulage, dans ceux consacrés à la fonderie, au polissage, revêtant sans cesse une forme nouvelle, si bien que, lorsque l'empereur, alors césarewitch, se retirait, M. Mortimer put lui offrir une médaille portant d'un côté son effigie d'une parfaite ressemblance, et au revers un emblème rappelant cette mémorable visite. Tandis que sous la direction de M. Storr, qui avait été associé avec MM. Rundell et Bridge pour la partie de la fabrication, la maison Storr et Mortimer s'élevait au plus haut rang dans l'industrie de l'orfévrerie, M. Mortimer cherchait à lui conquérir la même renommée dans la joaillerie, qu'il avait relevée par ses efforts de son état de barbarie comparative. A cet effet, il s'était adjoint un Français, M. Julien Billois, qui réunit dans l'atelier qu'il fonda et qu'il dirigea pendant de longues années les meilleurs ouvriers de l'Europe. Il eut pour successeur M. Adolphe Devin, aujourd'hui inspecteur, en France, des diamants de la couronne. Nous retrouverons bientôt une des œuvres les plus méritantes de cet artiste dans l'exposition de MM. Hunt et Roskell, dont nous allons maintenant rendre compte, ou plutôt, et pour paraître moins ambitieux, dont nous allons indiquer à grands traits les parties principales.

L'exposition de MM. Hunt et Roskell se divise en deux parties principales, l'orfévrerie et la joaillerie; l'orfévrerie elle-même se partage en pièces d'orfévrerie d'art et en pièces d'orfévrerie d'un commerce habituel et d'un usage journalier dans les hautes classes de la société. C'est en suivant cet ordre que nous mentionnerons d'abord l'œuvre d'un de nos compatriotes, M. Antoine Vechte, que MM. Hunt et Roskell ont eu la bonne fortune d'attacher à leur maison. L'œuvre de l'éminent artiste se compose d'un bouclier en argent et fer damasquiné en or et travaillé au repoussé, de quatre vases artistiquement élaborés en argent, et, à côté de ces pièces capitales, d'une ravissante statuette de Daphné, qui nous a fort séduit. Nous ne pouvons résister au désir d'entrer dans quelques détails sur le bouclier que nous venons d'indiquer, détails impuissants à faire apprécier le mérite de cette vaste composition, que n'aurait pas désavouée le Florentin Cellini et qui nous montre, en fait de repoussage, le travail le plus extraordinaire. Trois grands médaillons, dédiés à trois grands génies de l'Angleterre, Shakspeare, Milton et Newton, occupent ce bouclier, véritable monument de l'art élevé à la gloire de ces trois grands noms. Shakspeare, assis dans un esquif d'immortalité, descend le fleuve de la vie. Apollon, Minerve, des génies de la poésie l'entourent; un aigle, symbole de l'essor de son génie, est prêt à prendre son vol. Aux pieds du grand William se déroulent, dans la bordure en fer, des sujets tirés d'*Hamlet*. — Milton dicte à sa fille le *Paradis perdu*. Deux jeunes femmes, la Religion et la Poésie, figurent les sources de ce poëme. La bordure représente le combat entre Abdiel et Satan. Nous retraçons là matériellement ce que nous avons sous les yeux; mais ce que nous voudrions pouvoir faire revivre ici pour nos lecteurs, c'est la pensée poétique, c'est la conception hardie,

mais toujours heureuse, qui a inspiré à M. A. Vechte ces compositions. Ce que nous voudrions encore traduire, c'est tout le mérite qu'elles révèlent dans leur exécution artistique. Mais suivons. —Newton, penché sur un globe et contemplant les merveilles des cieux, forme le troisième médaillon. L'Ignorance et la Superstition sont repoussées par le Temps, la Vérité et la Sagesse. Sur la bordure, le Génie, sur un char, franchit l'espace; c'est l'intelligence de Newton qui marche et qui va découvrir les lois de la gravitation. Ce bouclier, dont la description exigerait de longues pages, suffirait à la gloire d'un artiste. Il n'est cependant qu'un des fleurons de la couronne de M. Vechte. Parmi les vases qui accompagnent ce bouclier, dont le nom de notre compatriote sera dans l'avenir inséparable, il en est un que sa conception grandiose signale tout d'abord. Ce vase en argent repoussé représente la destruction des Titans par Jupiter. Il est digne, en tous points, de l'ampleur d'un tel sujet. MM. Hunt et Roskell exposent encore un vase en argent du même artiste, dessiné pour les courses et qui a pour donnée principale une scène hippique empruntée à Homère : la Prudence et la Valeur domptant un cheval, et deux autres vases exécutés par M. Vechte avec la même perfection, l'un appartenant à la reine d'Angleterre, l'autre commandé par le prince Albert et retraçant d'après Ovide le combat des Centaures et des Lapithes.

Une des pièces capitales de l'exposition de MM. Hunt et Roskell est un surtout de table avec ornement central pouvant recevoir des fleurs ou des bougies. Pour donner une idée de l'importance de cette pièce, il nous suffira de dire que le plateau renferme quatre groupes représentant les Saisons, qu'au pied de l'ornement central se trouvent les différentes parties du monde sous les traits de figures et d'animaux qui caractérisent chacune d'elles, enfin que le Jour et la Nuit, les Heures, les Éléments, les signes du Zodiaque y sont en outre réunis. Aucune confusion ne règne cependant dans cette vaste composition, où les artistes qui ont exécuté ce beau surtout ont tiré les plus heureux effets du contraste de l'argent mat, — d'un mat que nous ne rencontrons que dans les travaux de ces exposants, — avec l'argent bruni.

On comprend que le compte-rendu d'une exposition aussi complète, aussi variée que celle de MM. Hunt et Roskell, ne pourrait que dépasser les limites de cette notice, et cependant nous sommes arrêtés à chaque pas par mille objets que nous serions tentés de décrire : par de magnifiques coupes, celles par exemple exécutées pour les courses d'Ascot et de Doncaster; par des *pièces de milieu* pour service de table; par des groupes d'un caractère massif et ornemental. A ce sujet, nous ferons remarquer que la destination de ces groupes, qui constituent en général des pièces commémoratives, explique et justifie leurs proportions colossales et la masse de la matière. Ces blocs d'argent ne sont souvent que l'expression de la reconnaissance ou de l'affection d'une ville, d'une population entière, sentiments que représenteraient médiocrement et pour ainsi dire mesquinement les pièces d'orfévrerie telles que nous sommes habitués à les concevoir. Et voyez : en commémoration de son voyage en Angleterre, l'empereur de Russie donne un groupe en argent aux courses d'Ascot. Au sommet de ce groupe est une copie de la statue de Pierre le Grand, sur la place d'Isaac à Saint-Pétersbourg. Les bas-reliefs représentent Merrin et Pogasky, le château de Windsor, le palais d'hiver à Saint-Pétersbourg, le Kremlin et Moscou. Les soldats aux angles du vase sont : un cuirassier, un garde à cheval et un cosaque. Une semblable pièce devait avoir et a en effet un indicible caractère de grandeur. C'est ce caractère qui se retrouve dans le service donné au comte d'Ellenborough par ses amis des Indes, et dans le groupe offert à sir Moses Montefiore en souvenir de son dévouement, connu dans le monde entier, aux souffrances des israélites.

Enfin nous citerons, pour terminer ce qui concerne l'orfévrerie, et après avoir payé un juste tribut d'éloges à un magnifique vase en argent avec émaux et dorures, les grandes

pièces fabriquées par MM. Hunt et Roskell et exposées par la *Compagnie des orfévres de Londres.* Ces pièces, qui font partie d'objets d'ornement et d'utilité, destinées au service de table de la corporation, furent mises au concours, après l'Exposition de 1851, entre tous les fabricants d'Angleterre. La maison Hunt et Roskell l'emporta sur ses concurrents. Dessinés et modelés par M. Alfred Brown, longtemps associé par son talent à ces honorables fabricants, ces ouvrages peuvent donner un aperçu de l'importance d'un établisement d'où sortent annuellement des travaux souvent plus considérables encore.

Quant aux diverses pièces d'argenterie d'un usage courant, aux théières, cafetières, pôts à crème, soupières, etc., que MM. Hunt et Roskell exposent et qui se recommandent par la beauté du travail et une élégance de forme souvent enviable, nous avons pu nous convaincre que ces divers objets *retreints*, c'est-à-dire modelés au marteau et repoussés sur la pièce même, ont en outre une solidité à toute épreuve et supérieure à celle de l'orfévrerie française. Dans nos ateliers, en effet, les médaillons repoussés ne prennent place dans le corps principal de la pièce qu'à l'aide de la soudure. Faite d'un seul morceau de métal, la pièce d'orfévrerie anglaise doit évidemment présenter plus de résistance.

Nous venons de considérer MM. Hunt et Roskell comme orfévres et en possession d'une renommée à laquelle a grandement concouru M. Storr; nous allons retrouver ces fabricants occupant un rang aussi distingué dans la joaillerie, que M. Mortimer avait régénérée par de persévérants efforts.

En considérant dans la vitrine de ces exposants toutes les richesses qu'elle renferme en diamants, en perles, en pierres précieuses de toutes sortes, nous avons été moins frappé de leur éclat et de leur valeur que de l'art infini et du goût qui ont présidé à leur monture. Certes, on ne peut qu'admirer une magnifique parure en saphirs et diamants, un bracelet en diamants de 312,000 fr., une parure en diamants et perles roses d'autant plus précieuse que ces perles sont peut-être sans pareilles, un diamant bleu de la plus grande rareté, le saphir le plus gros qui ait paru dans le commerce des pierreries, et tout un monde de bagues, de broches, de colliers; mais, nous le répétons, ce qui mérite de fixer principalement l'attention, c'est la perfection du sertissage, le dernier mot de l'art du joaillier. Sous ce rapport, MM. Hunt et Roskell nous montrent de véritables chefs-d'œuvre. L'enchâssement des pierres, sans rien perdre de sa solidité, est d'une légèreté incomparable. On peut dire que la matière disparaît, que le diamant seul reste en évidence. Parmi les montures parfaitement mouvementées et dont les pierres encadrées en quelque sorte dans des fils d'or ou d'argent jettent le plus vif éclat, nous citerons un bouquet de diamants composé sous la direction de M. Devin, que nous avons déjà nommé. Nous avons examiné de près ce bouquet, dont la monture à jour atteint le plus haut degré de perfection. Toutes les fleurs qui le composent peuvent se séparer pour former d'autres parures. Avant que l'Empereur en ait fait détacher un magnifique œillet dont il a fait présent à l'Impératrice, et qui se trouve aujourd'hui exposé avec les diamants de la Couronne, ce bouquet ne comptait pas moins de 6,000 diamants. On sait que la joaillerie française excelle dans les travaux de cette nature; nous ne craignons pas d'affirmer cependant que, sous le rapport du serti, du choix et du travail des pierres, les parures exposées par MM. Hunt et Roskell peuvent lutter avec les produits les plus parfaits de notre industrie en ce genre.

Il nous reste à ajouter, pour rendre ce compte-rendu le plus complet possible, que ces honorables fabricants se montrent encore habiles horlogers. Ils exposent une montre-chronomètre en or d'un travail extraordinaire, et qui, par les nombreux usages auxquels elle répond, peut être considérée comme un très-remarquable instrument de précision, d'une application très-utile pour les expériences scientifiques.

Cette montre a été exécutée par M. A. Fountaine sous la surveillance d'un des associés de la maison Hunt et Roskell, M. Robert Roskell, dont le nom est depuis longtemps célèbre dans la fabrication des montres. Nous regrettons, en quittant les vitrines de ces exposants, que notre analyse reste au-dessous de l'intéressant spectacle qu'elles offrent à toutes les personnes qui, sans parti pris de nationalité, se plaisent à admirer, d'où qu'ils viennent d'ailleurs, les plus beaux produits de l'industrie.

E. Ben.

COUP D'ŒIL SUR L'EXPOSITION DES ÉTATS PONTIFICAUX.

Nous acquittons aujourd'hui notre dette envers les États Pontificaux, en appelant par quelques détails l'attention de nos lecteurs sur leur exposition, qui, à défaut d'étendue, ne se recommande pas moins par un intérêt réel. Les États Pontificaux ont donné asile au seul produit que le royaume de Naples ait envoyé au Palais de l'Industrie, et nous devons à la vérité de reconnaître que les coraux de M. Antonio Avolio, de Naples, étaient dignes de cette hospitalité. Le corail, cette étrange substance, qui a permis au poëte de dire :

Le corail incertain, né plante et minéral,

nous offre là, sous forme de bracelets, de broches, de boucles d'oreilles, les plus charmants objets de parure. Une chaîne travaillée à jour dans une branche de corail, un manche d'ombrelle sculpté sur un fragment de cette sorte d'arbrisseau sans feuilles, font honneur à l'artiste qui a su tirer, pour des bijoux, un heureux parti des nuances les plus douces du corail pâle. Notre compte se trouvant ainsi réglé avec Naples, nous revenons à notre point de départ. Les États Pontificaux sont représentés tantôt avec succès, tantôt avec une supériorité incontestable dans dix-sept classes sur les vingt-sept classes dont se compose la classification des produits exposés.

Si nous consultons nos souvenirs, nous devons mentionner d'abord la remarquable exposition de soies grèges à laquelle ont concouru plus de dix fabricants, dont l'un d'eux, M. D. Salari, obtenait en 1852, du gouvernement pontifical, une médaille d'or pour ses soies filées à la vapeur, à Suligno, dans l'Ombrie, et dans l'industrie des laines, les draps et les tapis fabriqués, à l'imitation de ceux des Gobelins, dans l'hospice apostolique de Saint-Michel-à-Ripa, administré par le cardinal Tosti. Bologne et Ferrare nous font assister aux différentes transformations du chanvre que ces villes nous montrent en tige, roui, teillé, peigné et converti enfin en toile à voiles et en toile fine. Rome nous donne des terres et argiles provenant des propriétés du prince Aldobrandini et d'une nature précieuse pour la céramique. Un Palermitain, M. Scariano, dote les arts vestiaires d'un instrument appelé *Psalizomètre*, servant à tracer les corsages et à établir des patrons avec une exactitude supérieure aux procédés employés jusqu'à ce jour. Ce qui constate l'importance de cette invention, c'est que M. le ministre de la guerre a demandé un rapport sur le *Psalizomètre*, qui pourrait être appelé à rendre d'importants services pour l'habillement de l'armée.

Mais si les États Pontificaux ne sont pas restés étrangers aux progrès qui se sont accomplis dans différentes branches d'industrie, c'est dans les objets qui touchent aux arts et qui concernent, par exemple, la décoration, que cette exposition nous offre un intéressant sujet d'étude et nous apparaît sous son aspect le plus remarquable. Com-

ment ne pas admirer, au-dessus des vitrines qui renferment les soies grèges, les photographies aux tons chauds et lumineux exposées par M. Dovizielli, de Rome. On sent que l'éclatant soleil d'Italie a secondé le talent de l'artiste; mais celui-ci, pour nous rendre ces sites, ces monuments avec tant de netteté et de vigueur, n'a-t-il pas su tirer un rare parti de toutes les ressources de son art? Dans l'industrie des bronzes, M. Spagna nous offre, comme un très-beau spécimen, la reproduction de la colonne Trajane, en bronze doré avec piédestal de marbre. Un calice en vermeil, orné de pierres précieuses et appartenant à un membre de la famille Napoléon, monsignor Bonaparte, est une œuvre d'orfévrerie très-distinguée.

Avant d'entrer dans le salon où MM. Galland et Recchiggiani, de Rome, ont réuni leurs mosaïques et leurs pierres antiques travaillées; avant d'indiquer les mosaïques qui se trouvent dans l'exposition des États Pontificaux sous tant de formes diverses, nous ne pouvons laisser dans l'oubli les tables en marqueterie de bois précieux et d'ivoire de M. Ferdenzoni, de Ferrare, ni les meubles ornés d'incrustations de M. Gatti, qui expose un petit bureau dont nous ne saurions trop louer le charmant effet, dû aussi bien à l'élégance de ses proportions qu'aux fines marqueteries dont il est composé : figures, fleurs, animaux. Ces marqueteries sont d'autant plus remarquables qu'elles n'ont rien de la crudité de ton, de la raideur de dessin qui ne se rencontrent que trop souvent dans de semblables travaux. Nons disions avec raison que cette exposition nous offrait des mosaïques en tous genres. Voici, en effet, pour le dallage des vestibules, des salles de bains, etc., de grandes mosaïques en carreaux de terre cuite cimentée d'asphalte, et que les architectes emploieront avec succès. Ces mosaïques, de M. Bettanzoni, appartiennent à la classe des constructions civiles. D'autres, au contraire, ont un caractère tout artistique et deviennent, comme broches ou bracelets, de charmants accessoires de la toilette; nous voulons parler des mosaïques microscopiques exposées par M. A. Francescangeli, et dont on a peine à comprendre la fabrication, tant l'assemblage de tous ces fragments d'émaux exige d'art et de soins délicats pour reproduire tantôt un bouquet aux plus vives couleurs, tantôt les plus fines lignes architecturales de quelque monument. Enfin MM. Galland et Recchiggiani nous présentent, pour l'ameublement et la décoration, leurs magnifiques mosaïques. On sait que Rome excelle dans cette fabrication qui n'est pas sans attrait, paraît-il, pour les plus aristocratiques loisirs, car nous trouvons dans cette exposition une table-guéridon dont la mosaïque a été exécutée par la marquise de Sampieri. M. de Mercey, chef de la section des beaux-arts au ministère d'état, s'est associé à cette œuvre toute gracieuse en dessinant le pied sculpté qui supporte cette table. Nous avions longtemps pensé que la mosaïque était plus heureuse à reproduire les fleurs et le feuillage que tous autres objets; nous avons dû reconnaître, en étudiant dans tous leurs détails les différentes mosaïques de MM. Galland et Recchiggiani, que ces artistes sont passés maîtres dans cette fabrication. Quel que soit le sujet qu'ils choisissent, aucun d'eux n'est rebelle à leur volonté et à la sûreté de leur goût. Toutefois, si nous avons admiré de grandes tables sur lesquelles l'histoire romaine revit par ses monuments, et dont Rémus et Romulus allaités par la louve traditionnelle occupent le centre, d'autres tables où s'épanouissent des guirlandes de fleurs du plus vif éclat, nous devons considérer cependant le tableau qui représente le *Forum* comme le travail le plus remarquable de ces exposants. Ce n'est pas sans raison que nous parlons d'un tableau, car l'illusion est complète. Seulement ce tableau, qui a tout l'aspect d'une peinture, n'est rien autre chose qu'une immense mosaïque où se dressent des vestiges de monuments que chacun peut nommer pour si peu qu'il ait vu Rome, où les ciels, les horizons éloignés sont rendus avec une vérité parfaite, où la perspective n'est en défaut sur aucun plan. Cette vaste composition restera, dans l'art de la mosaïque, une œuvre capitale par la perfection du travail.

MM. Galland et Recchiggiani ont reproduit, à l'aide d'une pierre rouge très-rare et d'un grain magnifique, divers fragments de monuments romains et plusieurs de ces colonnes votives qui s'élevaient si nombreuses sur le sol de Rome. La découverte unique, faite dans des fouilles, d'une pierre qui a pris le nom d'albâtre tigré, leur a permis d'exécuter une grande vasque qui figure avec honneur dans cette exposition de terres antiques travaillées. Nous devons mentionner ici, pour ne pas séparer ce qui touche aux arts, un remarquable tableau contenant sept camées sur pierres fines gravées par M. Michelini, qui a su, à l'exemple des meilleurs artistes de l'antiquité, exécuter dans un cadre très restreint les détails d'une composition souvent compliquée et appeler à son aide l'emploi des plus grandes pierres dont le travail présente de très-sérieuses difficultés. Nous ajouterons, pour comprendre dans une même analyse tout ce qui concerne l'exposition des États Pontificaux, que de très-beaux échantillons d'alun de roche, exposés sous le nom du ministre des finances du Saint-Père, figurent dans l'annexe où la Société d'agriculture de la province de Bologne est représentée par du riz d'Amérique en tige, des riz mondés et une collection de produits de l'art forestier. Nous avons pu nous convaincre que l'exposition des États Pontificaux est, de la part du public, l'objet d'une attention marquée, et que les belles mosaïques qui occupent une importante place dans cette exposition ne cessent, ainsi que les camées de M. Michelini, d'attirer autour d'elles tous les visiteurs d'élite. M. le baron du Havelt, qui représente ces États auprès de la commission impériale, n'a épargné au surplus aucuns soins pour présenter cette exposition sous son jour le plus favorable; on peut affirmer que ses efforts intelligents et dévoués ont, au mieux, atteint leur but. E. Ber.

BIBLIOGRAPHIE.

Quand on jette les yeux sur les deux dernières livraisons du *Journal de la librairie*, on est surpris autant qu'attristé de la pauvreté bibliographique de cette quinzaine. A peine la littérature et la science occupent-elles çà et là quelques petites places parmi les trois cent onze numéros que comportent ces deux bulletins des dépôts faits à la direction de la librairie au ministère de l'intérieur. La plupart des ouvrages sont des réimpressions de livres anciens, des almanachs, des brochures ou des livres de piété.

Quant aux almanachs, qui constituent une littérature à part, et jouent un rôle plus important qu'on ne croit dans l'éducation et l'instruction des masses, nous attendrons, pour leur consacrer quelques réflexions spéciales, que tous les éditeurs aient lancé leurs collections dans la circulation. Pour aujourd'hui, nous voulons nous borner à signaler les livres, hélas! trop rares, qui nous paraissent dignes de fixer l'attention des hommes lettrés.

De ce nombre est une *Histoire d'Espagne* (temps primitifs), de M. Lucien Renard, publiée chez Furne, en un seul volume in-8. Ce volume, qui ne comprend que la domination carthaginoise, romaine, visigothe et arabe, se borne à résumer assez succinctement les faits et les documents déjà connus sur les origines historiques de la péninsule ibérique; ce n'est, en quelque sorte, qu'une introduction à l'histoire de l'Espagne moderne.

Au point de vue de la curiosité littéraire et bibliographique, un volume petit in-8° d'*OEuvres inédites de P. de Ronsard*, recueillies et publiées par Prosper Blanche-

main, n'est pas sans une certaine importance. Ce livre, qui a la prétention de compléter les éditions de Ronsard de 1586 à 1630, et n'est tiré qu'à 200 exemplaires, contient la vie de Ronsard de Guillaume Colletet, complétement inédite; seize pièces de vers de Ronsard seulement sont dans le même cas, les autres sont ou attribuées à Ronsard ou empruntées tant aux éditions originales qu'aux recueils contemporains. On y trouve aussi quelques discours et quelques lettres. Certes ces curiosités bibliographiques, n'eussent-elles que le mérite de faire se conserver dans les bonnes imprimeries de Paris les saines traditions de la typographie, devraient être encouragées; mais il ne faudrait pas en abuser, comme on le fait quelquefois, pour reproduire à grands frais des ouvrages qui n'ont d'autre valeur que leur rareté.

Nous sommes heureux de voir enfin annoncer un livre d'une utilité incontestable, et qui manquait absolument à notre librairie de droit et de jurisprudence française : c'est le *Code international de la propriété industrielle, artistique et littéraire*. Les auteurs, MM. J. Pataille et A. Huguet, qui ont prétendu faire de cet ouvrage un guide pratique des inventeurs, auteurs, compositeurs, artistes et fabricants français et étrangers, ont divisé leurs matières en deux parties; la première contient des précis de la législation et de la jurisprudence française, suivis des textes de lois, ordonnances, décrets et arrêtés; la seconde résume les législations étrangères en matière de propriété intellectuelle, et se termine par les textes de tous les traités internationaux conclus entre la France et les gouvernements étrangers pour la garantie réciproque des brevets d'invention, de la propriété des livres, des pièces de théâtre, de la musique, des œuvres d'art, des dessins, des modèles, des noms et marques de fabrique. Ce travail est assurément fort utile, en ce qu'il réunit en un seul corps de volume plusieurs textes épars et relatifs au même sujet; mais nous voudrions qu'un tel ouvrage fût complété par une étude raisonnée sur la matière, et par des commentaires sur les questions pratiques que peuvent soulever journellement les intérêts de cette propriété immatérielle, généralement assez mal comprise, et assez mal défendue dans le monde judiciaire. On serait tenté de penser, à voir sur ces questions l'indifférence et l'embarras de la plupart des magistrats et des avocats, si savants en fait de murs mitoyens, à voir la négligence avec laquelle la chose est traitée dans la plupart des tribunaux, des conférences et des facultés de droit, que le monde du barreau et de la jurisprudence ne croit pas complétement à cette propriété, n'est point convaincu de la justice de ses droits. Il existe peu ou point de livres sur la matière, on n'y consacre, que nous sachions, aucun cours dans les écoles de droit, et c'est tout au plus si, au barreau de Paris, on compte quelques avocats spéciaux qui s'en occupent. Nous aurions désiré voir les auteurs de ce *Code international* entrer aussi dans quelques détails sur l'importance des traités faits et sur l'utilité de ceux qui restent à faire, indiquer, par exemple, les antres où la contrefaçon, chassée de Belgique, va porter ses presses et sa piraterie; signaler l'urgence d'un traité avec la Saxe et la Prusse qui menacent incessamment, malgré le bon marché croissant et excessif de nos livres, de leur faire concurrence sur tout le marché allemand, et de là sur tous les marchés étrangers. Il serait bon que de tels livres, au lieu de se borner à être des recueils de textes, fussent composés de façon à jeter quelque lumière sur les questions que ces textes soulèvent.

L'Exposition universelle de 1855 devait nécessairement donner lieu à quelques publications; nous avions même lieu de penser qu'elle ne provoquerait pas moins de livres que celle de Londres. Jusqu'à présent nos écrivains se sont montrés, on doit le dire, excessivement sobres à cet égard; les journaux eux-mêmes se sont bornés à aborder quelques grandes spécialités de l'industrie. Cela tient-il à la parcimonie de la commission, qui n'a voulu délivrer aux journalistes qu'un nombre de cartes d'entrée très-restreint? il est permis de penser que ce motif a bien pu arrêter l'essor des brochures et

des petits journaux, mais nous ne croyons pas que la considération du paiement des billets de saison ait été un obstacle aux travaux sérieux et aux livres technologiques. D'après les renseignements que nous avons pris, il faudrait plutôt accuser l'indifférence ou la négligence d'un grand nombre d'exposants de qui on a infiniment de peine à obtenir des notes sur la situation et sur les produits de leur industrie. Nous pourrions citer telles études spéciales auxquelles des auteurs et des éditeurs ont été forcés de renoncer faute de pouvoir se procurer les éléments nécessaires. Quant au grand travail d'ensemble qui résumerait en un corps d'ouvrage les progrès constatés par l'Exposition, nous savons qu'il en a été question, mais nous ne croyons pas qu'on soit d'accord sur le plan et sur les moyens d'exécution. Un dictionnaire technologique de l'Exposition universelle indiquant, articles par articles, la situation comparée de tous les produits dans les diverses nations exposantes, serait une belle et utile entreprise, qu'on pourrait mener à bonne fin, en appelant à y contribuer un grand nombre d'intelligences et en imprimant aux travaux une direction ferme et sagement pratique. Espérons que le concours des capitaux nécessaires et des hommes capables ne manquera pas à une telle œuvre. En attendant, voici deux ouvrages qui fournissent des documents utiles à consulter et contiennent aussi quelques vues d'ensemble. L'un est intitulé *Visites et études de S. A. I. le prince Napoléon au Palais de l'industrie*. La première partie vient de paraître à la librairie de Perrotin; elle contient les quatorze premières classes, les mines, l'art forestier, l'agriculture, la mécanique générale et les applications mécaniques spéciales, les arts de précision, les industries qui se rattachent aux sciences et à l'enseignement, les industries relatives à la chaleur, à la lumière, à l'électricité, les produits chimiques, la conservation des denrées alimentaires, l'hygiène, la pharmacie, la médecine et la chirurgie, la marine et l'art militaire, enfin les constructions civiles. On comprend que ce travail, renfermé dans les limites d'un petit volume in-18 de 200 pages, doit se borner à des indications très-sommaires sur les importantes matières qu'il aborde; néanmoins on y trouve des renseignements utiles et des aperçus ingénieux.

On peut en dire autant du livre publié par M. Tresca, sous le titre de *Visite à l'Exposition universelle de Paris en* 1855, avec la collaboration de MM. Alcan, Baudement, Boquillon, Delbrouck aîné, Deherain, Fortin Hermann, J. Gaudry, Molinos, C. Nepveu, H. Péligot, Pronnier, Silbermann, T. Trélat, U. Trélat. Ce livre auquel M. Tresca, ancien commissaire de classement à l'Exposition de 1855, a voulu surtout imprimer un caractère d'utilité pratique, contient aussi des renseignements sur la fabrication, l'emploi, les prix d'un grand nombre d'objets exposés, des indications aussi précises que possible sur la place que ces objets occupent soit dans le Palais, soit dans l'annexe. Le lecteur peut donc se servir du volume pour ainsi dire à titre de guide dans ses promenades à l'Exposition. On comprend, du reste, que l'auteur a été mieux placé que personne pour entreprendre, diriger et mener à terme un pareil travail.

Sous le titre de *Percement de l'isthme de Suez* (exposé et documents officiels), M. Ferdinand de Lesseps vient de publier à la librairie de Plon un volume qui ne peut manquer d'intéresser les lecteurs de la *Revue des Deux Mondes*, en raison de l'importance des matières qu'il traite. Les deux remarquables articles publiés dans la livraison du 15 mars par M. Baude et dans celle du 1er mai dernier, par M. Paulin Talabot, ont complétement élucidé la question. Le système de M. de Lesseps est en complète opposition avec celui qui a été exposé dans la *Revue*, et qui a pour lui l'opinion de la majorité des ingénieurs qui se sont livrés à des études approfondies sur les moyens d'exécution d'un canal de jonction entre la Méditerranée et la mer Rouge. L'avant-projet, exposé dans le volume dont nous parlons, propose un percement direct entre Suez et Péluse. Ce tracé, plus court et en apparence plus économique que celui de MM. Baude et Paulin Talabot, présente des difficultés dont les ingénieurs du

vice-roi d'Égypte et de M. de Lesseps ne paraissent pas s'être suffisamment rendu compte, car ils répondent d'une façon très-sommaire aux objections soulevées contre leur système. Toutefois ils ne peuvent disconvenir que ce percement direct d'un canal s'ouvrant sur la Méditerranée à Péluse nécessiterait la construction d'un port et d'une jetée s'avançant dans la mer à une distance d'environ 6,000 mètres. Cette construction, qui rencontrerait des obstacles peut-être insurmontables, n'occasionnerait-elle pas des frais immenses qui absorberaient et au-delà l'économie réalisée par le tracé? La question à cet égard paraît jugée; néanmoins on se fait un devoir d'impartialité de signaler ici la publication de l'exposé et des documents officiels de M. Ferdinand de Lesseps; c'est une pièce à consulter pour la solution du problème posé au génie civil de notre époque. Puisse ce nouveau projet ne pas entraver la réalisation de cette grande entreprise de la jonction des deux mers et contribuer au contraire à provoquer à cet égard une prompte décision! Le commerce et la navigation attendent avec impatience cette grande œuvre, dont l'exécution, si elle est faite dans des conditions vraiment pratiques, peut changer la face du monde moderne.

REVUE FINANCIÈRE.

La Bourse a payé cher l'oubli de la modération et de la prudence, et elle déplore, trop tard comme toujours, les entraînements qui ont fait à la place la position où nous la voyons maintenant. A une confiance excessive succèdent un découragement qui ne raisonne plus guère et un trouble d'esprit qui se révèle dans ce va-et-vient journalier de hausse et de baisse qui paralyse les transactions et déjoue tous les calculs.

Pendant un grand mois, la hausse soutenue des actions du Crédit mobilier et des valeurs nouvelles qui en relèvent, comme les chemins autrichiens, a voilé la situation vraie. On a perdu de vue que l'emprunt n'était pas classé, et on n'a pas voulu tenir compte de tant de nécessités et de circonstances qui semblent cependant parler assez haut pour devoir être écoutées.

Les avertissements, en effet, n'ont pas manqué. La lourdeur constante de la rente, le prix élevé des reports, les conseils-généraux constatant à l'envi la médiocrité ou l'insuffisance de la récolte, la Banque d'Angleterre élevant le taux de l'escompte, on a tout dédaigné pour suivre l'étoile du Crédit mobilier et obéir à la devise américaine : Toujours en avant.

Il y a quinze jours, nous nous sommes permis de dire que la plus vulgaire sagesse commandait de mettre un frein à l'aveugle spéculation qui se faisait sur le Crédit mobilier. Ces prix élevés que nous condamnions comme excessifs, cette création d'obligations *mobilières*, ces annonces anticipées de dividendes qui ne sont échus et dus qu'au mois de juillet prochain, nous semblaient des nouveautés téméraires et pleines de périls. L'événement est venu plus tôt qu'on ne pouvait s'y attendre vérifier cruellement nos prévisions et les craintes que nous avions humblement hasardées, et créer des embarras sous lesquels déjà plus d'une auréole et d'une illusion sont tombées.

Après des fautes que l'habitude et l'infatuation du succès peuvent expliquer sont venues des maladresses moins pardonnables, qu'on a exploitées peut-être, mais qui n'ont pas moins causé une perturbation considérable, non-seulement sur la valeur des actions du Crédit mobilier, ce qui n'eût été que justice, mais sur la rente, sur les che-

mius et sur l'ensemble des affaires. Rente et chemins étaient cependant restés assez étrangers aux excès de hausse pour espérer qu'ils seraient à l'abri de la baisse survenue depuis, mais ils ont subi les conséquences du découragement que tous ces mécomptes avaient produit, et nous avons vu la rente à 65 francs.

Il est vrai que nous sommes arrivés à la veille d'une liquidation que spéculateurs et agents de toutes qualités ne voient pas arriver sans inquiétude. Il y aura des différences énormes à payer évidemment. On redoute, non sans raison, des reports de plus en plus élevés, ou des livraisons sur la rente.

Tout le monde sait la spéculation qui s'est établie sur l'emprunt, et les arbitrages qui se sont faits entre l'emprunt et la rente ancienne. Les capitalistes et les banquiers ont acheté le plus de titres escomptables qu'ils ont pu trouver (et ils en ont trouvé beaucoup), et ils ont vendu la parité en rente 3 0/0. Si les reports ne leur paraissent pas avantageux, ils livreront leur rente, vendue à des cours bien supérieurs, aux cours du jour, on doit s'y attendre. La place est donc, pour le moment, sous le coup de livraisons de titres ou de reports très-élevés; c'est une assez triste alternative.

Mais ce qui augmentait la confusion et les embarras, c'était la liquidation particulière du Crédit mobilier, avec ses titres de nature diverse, les uns ayant leur coupon de dividende, les autres l'ayant détaché pour souscrire à ces malencontreuses obligations.

D'après une décision qu'il nous semblait difficile de regarder comme définitive, l'acheteur d'actions du Crédit mobilier à terme qui aurait voulu se faire reporter se serait vu obligé de verser deux cents francs par action entre les mains de l'agent de change pour représenter la valeur du dividende. Combien y aurait-t-il eu d'acheteurs à terme qui auraient pu être en mesure de subir une pareille loi? Nous avions entendu beaucoup de bons esprits, et des plus bienveillants pour le Crédit mobilier, avancer qu'il serait vivement à désirer qu'il rentrât dans les voies normales, d'où il était sorti, malheureusement pour le public et pour lui-même, par la création des obligations et surtout par ce fait inouï, en matière de comptabilité commerciale, de l'anticipation du dividende. On se demandait si un intérêt d'amour-propre l'emporterait sur l'intérêt public?

L'administration du Crédit mobilier a enfin compris la difficulté de cette situation; une note insérée dans les journaux nous apprend qu'elle s'est rendue au vœu général. Cette note est ainsi conçue :

« Pour entrer dans les vues du gouvernement, qui a résolu d'ajourner toutes concessions ou autorisations pouvant entraîner la création de nouvelles valeurs, la Société générale de Crédit mobilier vient de décider qu'elle ajournait l'émission de ses obligations. »

Voilà donc cette valeur revenue à ses conditions normales. Toutes les affaires qui relèvent du Crédit mobilier souffraient de cette situation. Les chemins autrichiens, qui sont cependant une affaire indépendante et dont on peut déjà, par des chiffres authentiques, apprécier les résultats importants, ont été très-lourds et affectés par la baisse au moment où la faveur publique leur revenait. Il n'est pas jusqu'à l'hôtel Rivoli dont les actions ne soient dépréciées.

Le gouvernement a pris une très-sage mesure, et qu'il faut louer, en ajournant toutes les concessions ou autorisations en instance qui peuvent donner lieu à l'émission d'actions nouvelles sur la place. Le marché industriel, qui en résumé offre plus de sécurité et d'aussi bons placements que le marché de la rente et des chemins, doit retirer des avantages réels de cette mesure. Le nombre des affaires actuellement cotées ne dépasse pas les forces de la place, mais pour le bon placement de ce qui existe il est beaucoup mieux qu'il n'y ait pas encombrement.

Il est à remarquer qu'à l'exception de la Compagnie impériale des voitures de place, dont les actions sont toujours faibles, du Palais de l'Industrie et des Docks, dont les actions sont au-dessous du pair, les valeurs industrielles ont fait assez bonne conte-

nance. Ainsi les Clippers français qu'on a cotés récemment ont donné lieu chaque jour à de nombreuses transactions, et leur prime s'est maintenue entre 15 et 20 fr. Le public apprécie l'importance de cette grande affaire, et en cela il se montre intelligent, car ces affaires de navigation et de transport ont évidemment un grand avenir.

La Bourse de Paris, malgré ses préoccupations intérieures, a fini par être impressionnée de la constante faiblesse des consolidés et de l'élévation du taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre. On craint que la Banque de France ne soit forcée d'imiter cet exemple pour arrêter des exportations de numéraire qui pourraient ajouter une crise ou au moins une gêne monétaire aux difficultés de la situation.

Mais ces difficultés de situation, il ne faut pas les exagérer et ouvrir la porte à une panique qui n'aurait vraiment aucune raison d'être. La position est embarrassée, mais encore sans péril.

La Bourse liquide, depuis quinze jours, toute une période de hausse excessive ou imprudente. Il faut souhaiter, puisqu'on y est, que la liquidation ne reste point partielle. Pour qu'elle soit sérieuse, pour qu'elle soit efficace, il faut que les valeurs reviennent entre les mains des capitalistes. Il faut voir enfin cesser ce triste état de choses, et concilier ensemble, s'il se peut, les titres et l'argent. E. Ber.

FAITS DIVERS.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

Le prince Napoléon a adressé à messieurs les présidents de classe du jury international la circulaire suivante :

« Paris, le 20 septembre 1855.

« Monsieur le président,

« L'article 8 du décret du 8 mai 1855, sur lequel j'ai déjà appelé votre attention, témoigne du désir de S. M. l'empereur de confondre dans les récompenses du travail, non-seulement les exposants les plus dignes, mais aussi les principaux agents de l'agriculture et de l'industrie, et surtout les ouvriers et contre-maîtres qui ont pris une part de quelque importance aux progrès des manufactures.

« Le jury international doit être pénétré que ce qui importe dans cette circonstance, c'est de donner aux ouvriers la preuve que S. M. l'empereur connaît tout le prix de leur concours aux transformations et à l'avancement de l'industrie, et qu'elle est heureuse de faire la part de ceux d'entre eux qui exécutent avec talent et intelligence, aussi bien que celle des fabricants qui conçoivent et dirigent avec une habileté supérieure.

« Que les membres du jury de votre classe ne négligent donc, monsieur le président, aucune démarche, aucune recommandation personnelle pour former et remplir aussi complétement que possible la liste des ouvriers qui ont mérité, par la bonté de leur travail, l'utilité et l'assiduité de leurs services, d'être récompensés en même temps et de la même manière que leurs chefs. Partout où il y a un mérite réel constaté, un progrès obtenu, une amélioration introduite, un bon exemple donné par un contre-maître ou un ouvrier, il y a pour le jury un nom à inscrire sur les listes d'honneur du travail, et je verrais avec plaisir que le jury trouvât le moyen de décerner ainsi aux ouvriers, même à ceux des non-exposants, autant de récompenses qu'aux chefs d'industrie dont les produits figurent à l'Exposition.

« Je laisse à votre haute expérience, monsieur le président, et au zèle éprouvé des membres du jury international le choix des moyens d'information à employer pour satisfaire au désir de l'empereur, en donnant, comme je viens de l'indiquer, au grand concours de 1855 son caractère véritable par l'admission aux honneurs de cette grande solennité de l'élite des ouvriers et des principaux agents du travail qui ont pris une part digne de remarque aux progrès de l'industrie.

« Recevez, etc.

« *Le président de la commission impériale et du conseil des présidents,*

« NAPOLÉON BONAPARTE. »

— S. A. I. le prince Napoléon a reçu en audience particulière le bureau de la commission du banquet des exposants, ayant à sa tête M. Crampton (Angleterre), l'un de ses vice-présidents.

S. A. I. a daigné accepter l'invitation qui lui a été faite au nom des exposants, et a fixé le jour du banquet au 15 octobre.

— A dater du 1er octobre, vu l'état avancé de la saison, l'entrée dans les palais de l'Industrie et des Beaux-Arts a lieu à dix heures du matin, et la sortie à cinq heures du soir.

Le secrétaire-général,

ARLÈS-DUFOUR.

— La Société industrielle de Mulhouse vient de publier le programme des prix qu'elle propose pour être décernés dans son assemblée générale de mai 1856. Ces prix sont au nombre de vingt, et consistent en médailles d'or, d'argent et de bronze. Nous avons remarqué les suivants :

Médaille d'argent pour un moyen certain et pratique de constater le mélange ou la sophistication des huiles, et permettant de déterminer exactement la nature et la proportion des mélanges.

« Il est regrettable d'avoir à signaler les fraudes nombreuses qui se commettent journellement dans le commerce des huiles au moyen de mélanges qui en dénaturent plus ou moins les qualités et peuvent, dans certains cas, par exemple, présenter les plus graves inconvénients. »

Médaille d'argent pour une amélioration à introduire dans la fabrication des cardes de coton, ayant pour but de supprimer ou de remplacer par un mécanisme sûr et simple l'opération appelée *débourrage*, opération onéreuse pour le fabricant, et surtout pernicieuse à la santé de l'ouvrier débourreur.

Médaille d'or à l'établissement industriel du Haut-Rhin qui, à conditions égales, aura le plus complétement appliqué à l'ensemble de ses machines les dispositions nécessaires pour éviter les accidents susceptibles d'être causés par celles-ci.

« Chacun déplore les funestes accidents causés souvent par les machines employées dans les établissements industriels, ou par les agents qui les mettent en mouvement. Ces accidents deviennent plus fréquents à mesure que les machines se multiplient, ou que leur marche devient plus accélérée.

« Ce sujet a depuis longtemps éveillé la sollicitude des constructeurs aussi bien que des chefs d'industrie, et, il faut le reconnaître, de louables efforts sont faits chaque jour par eux pour atténuer, autant que possible, soit par des dispositions mécaniques, soit par des mesures réglementaires, les causes des dangers que nous venons de signaler.

« Cependant il y a beaucoup à améliorer encore sous ce rapport. Dans l'intérêt des nombreux ouvriers employés dans nos manufactures, on ne saurait donc trop se préoccuper des moyens d'amener de nouveaux progrès dans cette voie, en même temps que

de chercher à généraliser de plus en plus les applications utiles déjà réalisées, en en répandant la connaissance. »

Indépendamment des prix proposés aux auteurs ou inventeurs dans les arts chimiques ou mécaniques, la Société industrielle de Mulhouse a remis au concours plusieurs autres prix relatifs à la fabrication du papier, à l'agriculture et à l'histoire naturelle. La proposition d'une *médaille d'or* pour les essais de reproduction des sangsues et de leur vente en gros dans le Haut-Rhin est suivie dans le programme des considérations suivantes :

« C'est un phénomène curieux et en même temps inquiétant pour la santé publique que la diminution graduelle des sangsues et l'éloignement des lieux où il faut maintenant les chercher, avec la hausse graduelle du prix de ces annélides. C'est au point que, pour la classe peu aisée, c'est un remède presque impossible, et que, pour les hôpitaux, c'est un article grave de dépenses, chargeant lourdement leur budget et s'accroissant tous les ans.

« Cependant, autrefois, les sangsues peuplaient en quantité tous nos petits cours d'eau, nos étangs, nos mares. Elles n'ont disparu que par la recherche trop active qu'on en a faite, comme en ont successivement été dépeuplées toute la France, l'Espagne, l'Allemagne, la Hongrie, etc. ; de sorte que, maintenant, les sangsues nous viennent de la Russie méridionale. »

— Hygiène publique. — Sous ce titre : *De quelques préceptes d'hygiène à l'usage des savants*, le journal *la Science* a publié dernièrement les observations suivantes :

« Une bonne hygiène peut rendre de très-grands services, et voici comment nous croyons qu'on doit l'entendre.

« La digestion a une influence reconnue sur les opérations du cerveau. On a de précieuses indications, sous ce rapport, des littérateurs, des administrateurs et des savants.

« Il est presque impossible d'avoir des idées suivies immédiatement après le repas.

« A moins de nécessité absolue, il est donc utile de marcher après avoir mangé, ou bien de faire un exercice suffisant dans un travail manuel.

« Nous croyons qu'on a beaucoup trop abandonné, dans ces dernières années, les travaux de l'atelier. Dans le XVIIIe siècle, c'était une mode de faire de la menuiserie, de forger, de tourner par délassement.

« Tout homme qui peut avoir dans son appartement une pièce commode pour placer un établi de menuisier ou un tour fera chose excellente en s'exerçant à ces états, qui font prendre un exercice salutaire, qui font connaître les propriétés des matériaux, qui font mieux, qui donnent l'habitude de la précision, et qui permettent enfin de se fabriquer les pièces utiles dans une expérience.

« Savart, qui a fait progresser différentes branches de la physique, était fort habile dans les différents états que nous avons indiqués, et il recommandait vivement aux jeunes gens qui voulaient suivre la carrière des sciences de ne pas négliger ces arts manuels.

« Si l'on est réduit, comme seule ressource, à marcher pendant une heure ou deux après le repas, il faut marcher.

« Les Anglais, très-experts dans les méthodes hygiéniques pour les hommes de cabinet, font de la gymnastique simple au moyen de poids placés dans les deux mains, qu'on élève ou qu'on abaisse pendant un temps suffisant.

« Que si l'on est forcé de faire des recherches immédiatement après le repas, il faut alors prendre une nourriture très légère et strictement suffisante.

« Combien d'hommes n'ont jamais pu mener à bonne fin des travaux importants, pour n'avoir pas suivi ces préceptes si simples et si bien connus !

« Les heures où le travail est le plus profitable sont celles du matin, avant le lever du soleil en hiver, et, en été, de cinq à huit heures.

« On ne sait pas assez ce qu'on peut faire pendant trois heures d'un travail opiniâtre, énergique, sans distraction.

« On arrive à de meilleurs résultats en faisant ainsi qu'en passant des mois à suivre dans la rue, dans le monde, dans les affaires, une pensée molle et lâche. — Aug. Blum. »

— La religion de Brahma oblige les Hindous des deux sexes à faire plusieurs fois le jour des ablutions dans le Gange ou tout autre fleuve sacré. Les dames ont coutume de se rendre en grand nombre dans des enceintes particulières entourées de clayonnages en bambous, en roseaux, et de toiles. Grâce à ces précautions, elles sont non-seulement à l'abri des regards des hommes, mais encore de tout accident possible et de toutes surprises de la part des dangereux habitants du fleuve.

Il y a quelques années les autorités de Bénarès furent tout à coup appelées à enregistrer la disparition d'un certain nombre de femmes noyées dans les bains publics, et depuis lors, chaque jour, pendant sept ans, quatre ou cinq disparurent de même du milieu de leurs compagnes, entraînées avec violence et comme par une force irrésistible.

On fit mille recherches qui n'aboutirent à rien, et mille suppositions. Les uns disaient : C'est un crocodile qui s'est introduit dans le bain et s'y est établi comme un loup dans une bergerie (mais on s'assura qu'il n'existait aucune ouverture pouvant donner passage à ce féroce et redoutable amphibie); les autres prétendaient que c'était quelque requin ou autre poisson vorace de cette espèce (mais les requins ne vivent pas dans l'eau douce et n'ont pas coutume d'ailleurs de s'aventurer si haut dans le cours des rivières).

Les brahmanes consultés accusèrent les mauvais génies. La police, ne sachant à quoi attribuer ces disparitions quotidiennes, prit le parti de les nier. Néanmoins elle fit surveiller le fleuve dans tout l'espace qu'il parcourt devant la ville de Bénarès; rien de suspect n'y fut remarqué, si ce n'est quelques vases en terre cuite flottant sur l'eau et paraissant en suivre le cours. Mais comme il est d'usage dans l'Inde d'exposer les moribonds sur le Gange, seulement soutenus sous les aisselles par des vases en terre, on n'y fit aucune attention.

Les dames, néanmoins, continuaient leurs ablutions, ayant soin de se tenir au plus près du bord de l'eau ou s'accrochant aux claies. Un jour du mois d'avril dernier, l'une d'elles pousse un cri lamentable et disparaît; mais, comme elle était jeune et robuste, elle parvint, en se débattant avec vigueur, à se dégager des étreintes de son ennemi, qu'au bouillonnement de l'eau toutes les autres baigneuses effrayées prenaient pour un crocodile monstrueux, et reparut au milieu de ses compagnes.

A peine remise de son émotion, elle leur raconta, au grand étonnement de tout le monde, qu'elle avait été attaquée, non par un crocodile, mais bien par un homme, un homme véritable. En effet, cet homme, abusant de son habileté à plonger, se glissait chaque jour près des bains, ayant la tête couverte d'un vase au ventre duquel il avait pratiqué deux trous pour y voir, observait à travers le feuillage celles des baigneuses qui avaient le plus de bijoux (les dames de l'Inde se baignent sans jamais quitter leurs parures), les saisissait, les noyait et les dépouillait. On est parvenu enfin à s'emparer de ce scélérat d'une nouvelle espèce; il vient d'être pendu sur le quai de Bénarès, à la grande satisfaction des Bénariennes.

— On a eu dernièrement, à Manchester, un exemple de ce que peut produire la concurrence des chemins de fer. Les compagnies des lignes de Lancashire et Yorkshire, et de l'est du Lancashire, avaient annoncé qu'elles transporteraient les voyageurs, aller et retour, moyennant un shilling par personne, à Southport, ville de bains de mer, sur

la côte occidentale, située à une distance de 40 milles, les billets étant valables jusqu'à dimanche soir.

Il se présenta, par suite, une telle affluence de monde aux bureaux de ces chemins de fer, qu'on dut renvoyer un grand nombre de personnes. Chaque compagnie fit partir quatre grands convois tenant chacun 1,000 personnes; près de 9,000 personnes purent ainsi faire cette excursion pour un shilling, et chaque compagnie retira de cette spéculation un bénéfice de plus de 150 liv. st.

— L'Angleterre est, comme on sait, le pays des contrastes par excellence. Ainsi elle enverra, d'une part, des missionnaires qui rivaliseront d'efforts et de sacrifices pour faire pénétrer la lumière de la foi au sein des ténèbres du paganisme, et, d'une autre part, elle n'hésitera pas à fabriquer elle-même des idoles pour les païens. Oui, en Angleterre, à Birmingham, vous trouverez une *fabrique d'idoles;* bien plus, voici un extrait de son *prix-courant*, que nous empruntons aux *Archives du christianisme :*

« *Yamen* (dieu de la mort), en cuivre fin, fabriqué avec beaucoup de goût. — *Nirondi* (roi des démons), modèles très-variés. Le géant qu'il monte est du plus hardi dessin, et son sabre de modèle moderne. — *Varonnin* (dieu du soleil), plein de vie. Son crocodile est en airain et son fouet en argent. — *Couberen* (dieu des richesses). Ce dieu est d'un travail admirable; le fabricant y a mis tout son art et tout son talent. — On trouve des *demi-dieux* et des *démons inférieurs* de toute espèce. On ne fait pas de crédit. — Escompte sur paiement comptant. »

Le marchand a oublié de nous dire si on trouvait chez lui des idoles d'occasion.

— La bibliothèque du marquis de Campana, de Rome, vient de s'enrichir, depuis quelques jours, d'une précieuse gravure de la *Divine comédie*, de Dante Alighieri, exécutée en 1484, à Venise, par Ottavio Scotto, de Monza, ayant en marge des passages des chants de l'Enfer et du Purgatoire, écrits de la main même de l'immortel Galilée.

— Le temple de Jagrenat, un des plus célèbres de l'Inde, fut élevé par le rajah Anound-Bhim-Deo, et achevé en 1198 de notre ère. Il est renfermé dans une enceinte de hautes murailles dont la longueur est de 230 mètres environ sur 220 de large. 50 petits temples occupent le pourtour de la cour et font corps avec les murs; le plus remarquable a la forme d'une tour haute de 80 mètres; 3,000 familles de prêtres et autres serviteurs sont attachés au service de l'idole, indépendamment de 150 bayadères et de 400 familles de cuisiniers qui préparent la nourriture sacrée que consomment les religieux.

— Au moment où l'on se préoccupe avec raison de la question des substances alimentaires, l'on ne lira peut-être pas sans intérêt les détails suivants, relatifs à une plante qui peut jouer un grand rôle dans notre alimentation. Nous voulons parler de l'*igname de Chine* ou *dioscorea batatas.*

Cette plante appartient à la petite famille des dioscorées, et M. Montigny, consul de France à Chang-Haï, est le premier qui l'ait introduite en France en 1850. Le Muséum de Paris la cultiva d'abord sous le nom de *dioscorea japonica;* mais M. Decaisne a reconnu depuis qu'une différence assez grande existait entre le *dioscorea batatas* et le *dioscorea japonica*. Le premier est agréable au goût, tandis que le second est légèrement amer.

Des expériences faites au Jardin des Plantes ont donné les résultats suivants :

Les plantes ont été laissés à l'air et ensuite pesées. L'opération a été divisée en trois lots :

1° *Dioscoreas* ramés avec des perches de 3 mètres de hauteur. — 16 rhizomes ont

donné une moyenne de 234 56. Le minimum a été de 30 gr., le maximum de 420 gr.

2° *Dioscoreas* ramés avec des perches de 2 mètres de hauteur. — Sur 28 rhizomes, la moyenne a été de 325 gr. 18 pour chaque rhizome. Le minimum a été de 40 gr., et le maximum de 790 gr.

3° *Dioscoreas* non ramés, dont les tiges ont été laissées sur le sol. — Sur 13 rhizomes, la moyenne a été de 301 gr. 23, et le maximum de 488 gr.

Le total général des trois opérations a donné le résultat de 17 kilogr. comme produit de 57 rhizomes, ce qui forme une moyenne de 303 gr.

De plus, l'analyse a démontré que le dioscorea contient autant de principes nutritifs que la pomme de terre. On peut en juger par le tableau suivant :

DIOSCOREA (1).		POMME DE TERRE ROUGE (2).	
Eau	70 40	Fibres	7 »
Amidon	13 30	Amidon	15 »
Phosphate, alcalines, cendres	0 78	Albumine	1 4
Matière albumineuse, grande quantité, matières sucrées, cellulose, substances minérales	10 52	Gomme	1 1
		Acide et sels	5 1
		Eau	75 »
	100 »		

Le dosage de l'amidon sur le dioscorea a été fait avec le plus grand soin, mais sur une faible quantité de 30 grammes.

D'après M. Decaisne, membre de l'Institut et professeur au Muséum de Paris, le rendement du dioscorea serait le double de celui de la pomme de terre.

Ainsi un hectare de terrain pourrait rapporter 60,000 kilog. Ces chiffres sont, il est vrai, calculés sur des plantations faites dans des conditions de sol très-favorables et sous le climat de Paris. Mais il est certain néanmoins que l'igname vient à peu près partout. L'on a vu des tiges de cette plante repousser au printemps après avoir passé un hiver rigoureux, et sans que l'igname fût à l'abri.

La seule difficulté que sa culture présente est celle de l'arrachage. Les habitudes de nos agriculteurs, qui, il faut bien l'avouer, sont un peu routinières, s'opposeront peut-être pendant quelque temps à la vulgarisation du dioscorea. Ses rhizomes se cassent facilement, et plongent assez profondément en terre. Mais il faut espérer que, nos instruments aratoires se perfectionnant, on trouvera un outil qui vaincra cette difficulté d'extraction.

Une des grandes qualités du dioscorea est de ne pas pourrir comme la patate, ni même de germer comme la pomme de terre.

Nous n'avons point autorité pour recommander autrement que par ce qui précède la culture et la vulgarisation de l'igname. Nous ne le publions même qu'à titre de renseignement. La maladie qui, depuis 1845, a atteint la pomme de terre, non-seulement en France, mais dans plusieurs autres parties de l'Europe, a imposé la nécessité de chercher à remplacer ce précieux tubercule. C'est ainsi que l'on a cultivé l'*oxalis crenata*, l'*apios tuberosa*, l'*ullum tuberosus*, le *boussingaultia* et plusieurs autres plantes qui semblaient avoir les propriétés nutritives de la pomme de terre.

Si, comme il est permis de le croire, l'igname peut aussi jouer un rôle utile dans notre alimentation, on n'aurait plus alors à redouter aucune de ces crises qu'il ne suffit pas de constater lorsqu'elles éclatent, mais qu'il s'agirait de prévoir et de combattre.

P. Vinçard.

(1) M. Pépin, *Mémoire présenté à la Société d'horticulture*, p. 5.

(2) MM. Violette et Archambault, *Dictionnaire des analyses chimiques*, t. II.

— Des peintures antiques qui avaient été découvertes sur la via Grazioza à Rome viennent d'être restaurées par les ordres de S. S. et placées dans des cadres dorés à la Bibliothèque du Vatican. Parmi toutes les magnificences ajoutées à la Bibliothèque de S. S., on remarque encore cette collection de sept tableaux historiques se rapportant aux voyages d'Ulysse, conformément au récit d'Homère dans les chants X et XI de l'*Odyssée*.

Il était difficile autrefois de trouver à Rome des paysages ou des marines des anciens peintres grecs; les amateurs studieux peuvent voir aujourd'hui sept grandes compositions agréables, dans lesquelles la perspective est parfaitement observée, dont toutes les parties sont merveilleusement harmonisées entre elles et qui représentent des événements historiques ou mythologiques, en retraçant des coutumes et des détails de costume. On y voit figurer nombre de personnages célèbres qui tous sont personnellement désignés par leur nom écrit en caractères grecs à la partie supérieure.

(*Journal de Rome.*)

— L'*Assemblée nationale* publie l'anecdote suivante, qui n'est peut-être qu'une réclame d'un genre déjà exploité depuis longtemps de l'autre côté de la Manche :

« Il y a quelques années un célèbre collectionneur d'autographes se trouvait un matin en visite chez un de ses amis, le 31 du mois. Celui-ci vérifiait une note de son portier pour la payer, et, la chose faite, jetait la note sur la table. Le visiteur est frappé de l'écriture.

« C'est votre portier qui vous a écrit cela ? — Oui. — Vous en êtes sûr ? — Très-sûr; j'en reçois une pareille tous les mois. — Vous la lui faites acquitter ? — Quand j'y pense. — Eh bien ! faites-le monter, que je le voie signer. »

« L'ami, étonné, ordonne qu'on fasse monter le portier. Au bout de quelques instants arrive un vieillard de haute taille, couronné de cheveux blancs, courbé par l'âge, mais encore agile et vigoureux.

« — Voilà votre compte, dit le locataire, acquittez-moi la note, père Vincent.

« L'autre met des lunettes et acquitte le compte. Le visiteur saisit le papier et dit :

« Vous ne vous appelez pas Vincent... — Monsieur... — Vous êtes N..., j'ai cent lettres de vous, N... le régicide; vous avez été élu membre de la Convention nationale par le département du Gard... C'est vous qui avez proposé... — Monsieur... de grâce... Oui, c'est vrai... je suis un malheureux... j'ai bien souffert ! j'ai trouvé la paix apparente dans la plus humble des conditions; par pitié, laissez-moi y finir obscurément mes jours ! ne me trahissez pas ! ne me révélez pas ! »

« La porte fut fermée; on causa. Le collectionneur d'autographes ne s'était pas trompé en reconnaissant l'écriture du célèbre et triste héros de certains actes que nous ne pouvons trop spécifier, pour ne pas devancer le maître de ce secret dans la révélation que lui seul a droit d'en faire. Ils se revirent, et le conventionnel, caché sous l'humble veste du portier, remit au collectionneur une foule de papiers importants pour l'histoire et le manuscrit de mémoires destinés à jeter un jour nouveau sur plusieurs faits du temps. Ces documents vont paraître, car l'homme est mort la semaine passée, et le silence qu'il avait promis sur l'existence obscure d'une âme troublée n'a plus de raison d'être de la part du détenteur de ce dépôt historique. Une notice apprendra au public de quelle curieuse façon ces documents sont parvenus entre ses mains. »

— A propos de la terrible catastrophe de Barlington, le *Herald* publie le relevé suivant des principaux accidents de chemins de fer arrivés aux États-Unis depuis un peu plus de deux ans :

« 27 mars 1853. — Deux wagons de voyageurs sont précipités du haut d'un monticule de cent pieds de haut sur le chemin de Baltimore et de l'Ohio. Tués, 8 ; blessés, 24.

« 26 avril 1853. — Collision de deux trains sur le Southern-Michigan et l'Illinois Central, à leur point de croisement. Tués, 21; blessés, 50.

« 6 mai 1853. — Désastre de Norwalk, sur le chemin de New-Haven. Tués, 46; blessés, 24.

« 2 août 1853. — Accident sur le chemin de Belvidere et Delaware. Tués, 11; blessés, 14.

« 12 août 1853. — Collision sur le chemin de Providence et Worcester. Tués, 14; blessés, 24.

« 4 juillet 1854. — Collision sur le chemin de Susquehannah. Tués, 28; blessés, 45.

« 20 octobre 1854. — Collision sur le Great-Western. Tués, 46; blessés, 41.

« 29 août 1855. — Accident près de Burlington. Tués, 22; blessés, 79.

« Total du 27 mars 1853 au 28 août 1855 : tués, 196; blessés, 292. »

— Parmi toutes les invitations adressées à l'Académie des sciences, et lues dans sa séance du 27 août dernier, il en est une très-intéressante envoyée par la Société des naturalistes de Moscou. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la *Sentinelle toulonnaise :*

« Malgré la guerre, malgré la présence de nos flottes devant Cronstadt, nos victoires sur la Tchernaïa, le bombardement de Sweaborg, les savants de la vieille capitale de la Russie ont écrit à leurs confrères de Paris pour les prévenir qu'ils tiendraient une séance solennelle le 2 décembre prochain, pour célébrer leur cinquantième aniversaire. S'il ne peuvent venir honorer de leur présence cette solennité, ils les prient au moins de se faire représenter par l'envoi de quelques ouvrages, de quelques mémoires. Il y a quelque chose de touchant dans cette invitation. Les hommes d'étude et de science n'oublient pas qu'ils sont frères, et ils savent s'isoler de tous les bruits de guerre.

« A cette occasion, M. Élie de Beaumont a fait une observation assez curieuse. Cette même Société de naturalistes de Moscou tenait sa première séance, celle de la fondation, pendant que les Français remportaient la mémorable bataille d'Austerlitz.

CH. D'ARGÉ. »

— La *Revue anecdotique des Lettres et des Arts* publie l'anecdote suivante, dont nous lui laissons la responsabilité :

« Les bureaux de la préfecture de... viennent d'être mis en émoi par la naïveté d'un maire de village auquel on avait adressé un tableau statistique avec des en-tête imprimés; il s'agissait de remplir les blancs. Dans la partie relative au service médical figurait une colonne *crétins*. Notre maire, peu ferré sur les subtilités de la langue, et, de plus, ignorant sans doute ce que signifiait ce mot, avait lu *chrétiens*, et répondit en conséquence : « Nous le sommes tous, à l'exception de deux juifs. »

— Le *Quiran ussaadaïn*, journal hindoustani de Delhi, donne les détails suivants sur l'état de l'instruction publique à Lakhnau, capitale du royaume d'Aoude :

Il y a dans cette ville un collége royal (*madriça-i-sultani*) où l'enseignement se donne à la mode antique du pays, et non pas avec les livres de Calcutta, de Delhi ou d'Agra. On y étudie la logique, la rhétorique, la grammaire, la jurisprudence *figh*, au moyen de deux ou trois volumes. Le Coran, l'exégèse sacrée et les ouvrages des Schiites sur les traditions, négligés dans les colléges anglais de l'Inde, y jouent un grand rôle. La philosophie et la médecine viennent ensuite.

Excepté dix ou douze savants, presque personne ne s'occupe d'histoire générale; on ne connaît ni la géométrie d'Euclide ni l'algèbre. Les esprits les plus distingués s'adonnent de préférence à la jurisprudence. Les uns critiquent la doctrine des Sunnites, les

autres vont jusqu'à publier des dissertations contre le christianisme, ainsi le *Saulat-Uzzaigam* ou *Assaut du lion.*

Avicenne a des adeptes : l'un d'eux, *Mirza-Hucain-Ali*, est, dit-on, fort habile, et a une belle bibliothèque. Un grand personnage parmi les savants, c'est *Miz-Miran*, qui connaît bien les classiques et les historiens arabes.

Il y a dans chaque bibliothèque un Évangile traduit en arabe, et les étudiants désireraient en lire le commentaire.

On compte 5 ou 6,000 volumes dans la bibliothèque royale; sur ce nombre, une bonne partie sont des manuscrits persans d'une exécution magnifique et fort anciens. Les livres arabes sont chargés de notes. Il y a un ancien livre arabe sur la géographie, avec figures, intitulé *Aschkal ulbilâd*, ou *Topographie du pays*, qui n'est pas connu.

ALIMENTATION PUBLIQUE.

LE CHEPTEL ET LA SOCIÉTÉ DE CONSERVATION GÉNÉRALE.

On ne peut nier qu'en ce moment les entreprises industrielles qui se rapportent directement au progrès de l'alimentation se recommandent plus particulièrement à l'attention de tous. L'urgence des besoins auxquels elles sont appelées à répondre, tout en accroissant et en multipliant leurs chances de succès, leur imprime un caractère d'intérêt général qui les élève au rang d'institutions d'utilité publique.

Cette considération suffit pour justifier le lien, la connexité que nous établissons ici entre deux opérations qui n'ont d'autre rapport ensemble que la communauté de l'intérêt que l'opinion publique doit y attacher. L'une en effet, *le Cheptel*, est une opération presque exclusivement agricole; l'autre, la *Société de conservation des viandes,* est une affaire exclusivement industrielle.

Mais toutes deux sont appelées à exercer une action directe, immédiate, sur la consommation d'une denrée alimentaire considérée à juste titre comme de première nécessité, sur une denrée dont la production, dont les prix de vente subissent en ce moment les conséquences d'une crise à laquelle il importe de remédier.

En effet, si *le Cheptel* représente la viande vivante et sur pied, s'il a pour but d'en multiplier le produit, d'en perfectionner l'élève, la *Société de conservation*, elle, représente la viande morte, dont elle tend à développer la consommation, en en facilitant le transport et l'importation. Toutes deux sont donc appelées à jouer un rôle dans la crise alimentaire que nous traversons, toutes deux méritent d'être signalées à l'attention du public et des capitalistes.

La société du *Cheptel,* on le sait, compte déjà près de trois ans d'existence. Fondée en février 1853 par des hommes résolus à soutenir la lutte contre les préjugés et l'ignorance, elle sut commencer modestement et comme une entreprise qui voulait vivre et tenait à réaliser les bienfaits dont elle se savait capable de doter l'agriculture et la consommation. En présence de relevés statistiques qui attestaient en France une insuffisance de bétail de plus de treize millions de têtes (tant au point de vue de la consommation qu'au point de vue de l'engrais et de la culture des terres), *le Cheptel* se résigna à marcher vers son but à pas mesurés, à faire d'abord l'éducation des cultivateurs par la pratique et par l'exemple, pour arriver ensuite à combler progressivement cet énorme déficit.

C'est un à un, pour ainsi dire, que *le Cheptel* a conquis les divers départements dans lesquels il est représenté aujourd'hui et exerce une action véritablement bienfaisante. Constitué successivement dans la Haute-Vienne, la Corrèze, la Vienne, la Dordogne, le

Loiret, l'Yonne, la Nièvre, l'Indre-et-Loire, la Vendée, il a aussi pénétré avec succès dans les départements les plus riches, tels que la Manche, après quoi il a essayé des contrées méridionales, en Vaucluse, dans la Drôme, dans le Gard, dans les Bouches-du-Rhône, dans les Basses-Alpes, et de l'ouest, dans la Loire-Inférieure et la Charente.

Incertains pendant quelque temps des résultats et obligés de procéder par tâtonnements, les administrateurs ont vu bientôt leur prudence récompensée par le succès, et, après quatorze ou quinze mois d'essais, ils ont pu se rendre compte des bénéfices respectifs produits par chacune de leurs agences.

C'est ainsi qu'ils ont constaté, dans la Haute-Vienne, une moyenne de bénéfices, sur l'année pleine, de 32 fr. 46 c. p. 0/0 ; — dans la Corrèze, une moyenne de 34 fr. 10 c. p. 0/0 ; — dans la Manche, 56 p. 0/0 ; — dans la Vienne, 58 fr. 99 c. p. 0/0. — Dans l'Yonne, cette moyenne s'est élevée à 68 fr. 30 c. p. 0/0 ; mais dans Indre-et-Loire elle n'a été que de 47 fr. 80 c. ; toutefois le rapport de la commission de surveillance, auquel nous empruntons ces chiffres, attribue cette modicité relative de bénéfice au défaut d'expérience des administrateurs, lorsqu'ils ont débuté dans les contrées centrales de la France.

Si l'on considère que, pendant cet exercice 1854, auquel se rapportent ces chiffres, et qui a eu pour résultat définitif, déduction faite des frais extraordinaires de fondation et ordinaires d'exploitation, un dividende de 9 p. 0/0, l'entreprise a eu à lutter contre les circonstances de guerre, de crise agricole, de température, d'épizooties nombreuses, on comprendra qu'un immense avenir est réservé à cette opération, qui, en si peu de temps, a réalisé des progrès et rendu des services si réels.

Les explications que nous avons données dans notre Bulletin du 15 mai dernier sur la constitution financière et agricole du *Cheptel* nous dispensent d'entrer dans de nouveaux détails sur cette compagnie, qui a pour objet de fournir de bestiaux les cultivateurs du sol français.

Nous pourrions aussi renvoyer les lecteurs au même Bulletin en ce qui concerne la *Société de conservation*, à laquelle nous prédisions dès-lors un succès qui s'est réalisé depuis dans des proportions qui dépassent toutes les espérances.

A cette époque, en effet, il n'y avait encore pour ainsi dire qu'un principe acquis, à savoir qu'on pouvait, au moyen d'un travail de préparation, réussir à conserver pendant plusieurs mois et même plusieurs années les viandes crues ou cuites dans un état de fraîcheur parfait. Aujourd'hui la compagnie n'en est plus à faire des essais, des expériences; les faits pratiques sont venus justifier toutes ses prévisions et toutes ses promesses. Deux usines sont en pleine activité et fonctionnent l'une à Saint-Denis, l'autre à Grenelle, et nous avons pu, par nos propres yeux, nous rendre compte de l'intéressant et double travail qui s'y accomplit.

Nous disons double travail, parce qu'il y a dans la préparation des viandes à conserver deux phases bien distinctes, deux opérations pour ainsi dire entièrement indépendantes l'une de l'autre, quoiqu'elles se complètent l'une par l'autre.

On sait que tout ce qui a eu vie dans la nature contient un principe, un germe de fermentation : c'est la partie d'oxygène inhérente à tous les corps organisés. Or la première des opérations qu'on fait subir aux viandes a pour but de supprimer cet élément, cet oxygène, dont la présence suffirait pour provoquer la fermentation, quelque solide, quelque hermétique que fût l'enveloppe destinée à interdire la communication avec l'air intérieur.

La seconde opération consiste à rendre impossible la rentrée de l'oxygène dans les pores des corps qu'on veut conserver; c'est pour cela qu'on les plonge dans le liquide gélatineux qui en séchant forme une enveloppe imperméable à tous les gaz qui peuvent affecter les viandes.

On le voit, la double opération ressemble assez à celle qui se pratiquait dans les anciens systèmes de conservation, lesquels consistaient à priver les matières d'oxygène et à les enfermer soit dans l'huile, soit dans la graisse, soit dans toute autre substance oléagineuse, soit enfin dans des boîtes hermétiquement closes; mais ces procédés joignent à l'inconvénient de coûter assez cher dans la pratique celui de communiquer aux denrées alimentaires une saveur qui les dénature, et souvent aussi de les dessécher ou même de laisser parfois pénétrer des parcelles d'air dont l'introduction suffit pour produire une altération notable.

Grâce au liquide conservateur, pour lequel la *Société générale de conservation* a pris des brevets en France et à l'étranger, rien de semblable ne peut se produire. Les viandes crues conservent leur saveur particulière et même leur fraîcheur naturelle. Elles sont, au jour où on les dépouille de leur enveloppe pour les faire cuire, exactement à l'état où elles se trouvaient au moment de la préparation. La suppression du contact de l'air les a, pour ainsi dire, saisies et immobilisées, en suspendant toute action de l'oxygène.

Nous n'entrerons pas dans le détail des opérations qui se font journellement dans les deux usines où se préparent non-seulement des viandes de boucherie pour les voyages de long cours, mais encore des pièces entières de gibier, destinées à figurer sur nos tables à l'époque où la chasse sera interdite; certes ces préparations rendent déjà de très-grands services, et, en raison de l'économie et de la rapidité du procédé, produisent à l'exploitation des bénéfices importants; mais là ne doit point se borner l'action de la Société de conservation, et nous savons qu'elle s'occupe déjà de fonder à l'étranger, dans les contrées de production où la viande est en abondance et se vend par conséquent à bas prix, de vastes établissements de conservation dont les produits viendront alimenter nos marchés et offrir des ressources considérables à la consommation française.

J. Raymond.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DU COMMERCE,

Boulevard des Filles-du-Calvaire, 24 rue Saint-Pierre-Popincourt, à Paris.

Dirigée pendant vingt-cinq ans par Blanqui, membre de l'Institut, cette école est la seule en France qui soit exclusivement consacrée aux études commerciales; elle est placée sous le patronage du gouvernement, qui y entretient des élèves boursiers, et sous la surveillance d'un conseil de perfectionnement composé de membres de l'Institut, d'anciens ministres, de sénateurs, de conseillers d'état, de banquiers, de négociants, sous la surveillance du ministre de l'agriculture et du commerce.

L'enseignement de l'École comprend, depuis les leçons de grammaire, d'écriture, d'arithmétique, de géographie et de comptabilité, jusqu'aux cours de droit commercial et maritime, d'économie industrielle, toutes les connaissances nécessaires pour former des comptables, des banquiers, des négociants, des administrateurs.

Le grand nombre des élèves étrangers qui se rendent chaque année, de tous les points du monde, dans cet établissement, en fait l'école pratique la plus utile pour les langues vivantes, et assure aux jeunes gens pour l'avenir les relations d'affaires les plus étendues.

L'École reçoit des élèves pensionnaires de quinze à vingt-cinq ans au prix de 1,500 fr., les demi-pensionnaires à 1,200 fr., les externes à 500 fr.

On peut s'adresser, pour les demandes de renseignements et les prospectus, à l'administration de l'École, boulevard des Filles-du-Calvaire, rue Saint-Pierre-Popincourt, 24, à Paris.

Les campagnes de la grande armée. — Que de glorieux souvenirs ce titre rappelle ! Réunir toutes ces pages mémorables de la brillante épopée de l'empire dans un recueil qui soit à la portée de tous, c'est faire acte de bon citoyen. Un ancien officier de l'empire, qui a pris part à tous ces combats, publie, dans un élégant format, toutes ces batailles où la France a prouvé qu'elle était la première nation militaire de l'Europe, avant qu'un allié, notre ennemi alors, l'eût proclamé sous les murs de Sébastopol.

Trois livraisons de cette œuvre dédiée à l'empereur Napoléon III, sont en vente, deux autres sont sous presse, et l'historien s'arrêtera seulement à la bataille de Waterloo, où le dieu des batailles nous laissa la gloire dans la défaite.

La capitulation d'Ulm, l'immortelle *bataille d'Austerlitz*, la *bataille d'Iéna* prouvent tout l'intérêt qu'aura cette publication toute patriotique. L'éditeur, M. Pik, n'a pas voulu rester en arrière, et il a fait un petit chef-d'œuvre typographique. Des planches, copies fidèles des grandes toiles qui ont reproduit nos victoires, accompagnent chaque livraison dont le prix n'est que de 25 centimes, et l'ouvrage entier ne comprendra que 20 livraisons ; aussi s'explique-t-on l'immense succès des *Campagnes de la grande armée.*

La vogue est décidément acquise aux *Fêtes de nuit* du Jardin d'Hiver. La fête donnée mercredi dernier ne le cédait en rien à l'éclat et à l'animation des fêtes précédentes. La même affluence d'étrangers s'y faisait remarquer et tous emportaient un charmant souvenir de ces réunions les plus brillantes que Paris, depuis longtemps, ait vues dans ce genre. Mercredi prochain, nouvelle Fête pour laquelle on trouve des billets à prix réduits, chez M. DOLLINGEN, rue Vivienne, 48, et au bureau du *Figaro*, même rue, 55.

Parmi les affections auxquelles les dames sont sujettes, il en est un grand nombre d'un caractère tout spécial dont le traitement semble plus particulièrement être du domaine des femmes qui joignent à de bonnes études médicales une longue expérience pratique. On conçoit en effet tout l'avantage que présente la conformité de sexe entre le médecin et le malade; la femme, en présence d'une autre femme, n'hésite devant aucune confidence, que de son côté celle-ci sait deviner, prévenir, solliciter au besoin. Aussi la plupart des femmes accordent-elles une préférence marquée, dans toutes les circonstances où elles ont besoin de ces soins spéciaux, aux femmes chez qui elles sont certaines de trouver la prudence éclairée réunie à la science expérimentale.

La première, Mme Lachapelle, maîtresse sage-femme et professeur d'accouchement, eut, il y a une vingtaine d'années, l'idée d'ouvrir pour ces sortes de consultations un cabinet spécial, et aussitôt elle vit ce sentiment de préférence se manifester d'une façon bien évidente. Les succès qu'elle a obtenus, la nature et l'importance de sa clientèle prouvent qu'elle a su pleinement justifier, et par l'excellence de ses traitements et par ses cures de toute sorte, notamment en matière de stérilité, cette confiance que les femmes inspirent aux femmes pour les soins les plus délicats de leur santé. Les consultations de Mme Lachapelle ont lieu tous les jours de 3 à 5 heures, rue Monthabor, 27, près les Tuileries.

VICHY

ÉTABLISSEMENT THERMAL

Concession du gouvernement, loi des 10 et 18 juin 1853,

SEULE SUCCURSALE

AUX PYRAMIDES

A Paris, rue Saint-Honoré, 295 (ancienne maison Brosson frères).

EAUX NATURELLES DE VICHY, en bouteilles de grès ou de verre.

Chaque bouteille, prise à Vichy même, coûte 60 centimes, emballage compris.

PASTILLES et CHOCOLATS DIGESTIFS aux sels naturels des Eaux de Vichy.

SELS MINÉRAUX naturels des sources de Vichy, pour boisson.

Pour éviter les contrefaçons et imitations, s'adresser, pour tous ces produits :

A Vichy, à M. BARBIER, directeur de l'établissement thermal ;

A Paris, à M. F. BRU, pharmacien, directeur de la maison des Pyramides,

Ou à tous les dépositaires, en exigeant pour les eaux la capsule de l'établissement thermal, et pour les autres produits, les étiquettes, cachets et prospectus de la maison des Pyramides.

Dépôt général, AUX PYRAMIDES, de toutes les Eaux minérales *naturelles*, françaises et étrangères.

Saison des Bains à Vichy, du 15 mai au 15 septembre.

Société de la VIEILLE MONTAGNE, à Paris, rue Richer, 19.

BLANC DE ZINC

REMPLAÇANT LA CÉRUSE POUR LES PEINTRES.

Le blanc de zinc est reconnu comme donnant la meilleure peinture, la plus blanche et la plus durable.

Pour les travaux extérieurs, il y a avantage notable de solidité, et par suite économie à se servir du blanc de zinc en remplacement de la céruse, qui *farine* en peu de temps et jaunit à l'air.

A l'*intérieur*, rien ne remplace le blanc de zinc dont la blancheur et la fraîcheur de ton sont incomparablement supérieures.

Ces avantages sont notoires aujourd'hui; tous les travaux du gouvernement, ceux de la marine, des grandes administrations, des chemins de fer, et enfin des habitations particulières entretenues avec soin et intelligence, sont faits au blanc de zinc.

Enfin il est une question d'humanité qui ne peut être oubliée, celle concernant les ouvriers qui emploient la céruse et sont exposés à d'affreuses maladies.

Les personnes qui habitent les maisons nouvellement peintes n'ont rien à craindre si la peinture est au blanc de zinc; il n'en est malheureusement pas ainsi si les oxydes de plomb ont été employés.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28 — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

Gênes.
Livourne.
Civita-Vecchia.
Naples.
Messine.
Malte.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
Retour — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h. du matin.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de :
Malte.
Syra.
Smyrne.
Metelin.
Dardanelles.
Gallipoli.
Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin.
Retour. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h du soir.
Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna.

Voie de :
Messine.
Le Pirée (Athènes).
Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir.
Retour. — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance au Pyrée avec Syra, Salonique et Nauplie; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sébastopol).

LIGNE DE SYRIE.

(d'Alexandrie à Constantinople et *vice versâ*), par :

Jaffa.
Beyrouth.
Tripoli.
Lattaquié.
Alexandrette.
Mersina.
Rhodes.
Smyrne.

Départ de Marseille (voie d'Égypte), le jeudi de chaque deux semaines, à dater du 24 mai.
Correspondance à Smyrne avec la ligne du Levant (voie de Malte).

LIGNE D'ÉGYPTE.

Malte.
Alexandrette.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 24 mai.
Retour. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 5 h. du soir, à dater du 19 mai.

LIGNES D'ALGÉRIE.

Alger. — Départs de Marseille et d'Alger les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.

Oran. — Aller. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi.
Retour — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.

Bone.
Stora.
Philippeville.
Tunis.

Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

OBSERVATIONS. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes.

La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports.

Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

Billets de retour. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

Billets de famille. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour.

Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	Gênes	68	[illegible]	27	17
	Livourne	80	48	32	20
	Civita-Vecchia	105	[illegible]	42	26
	Naples	150	90	60	37
	Messine	192	116	77	48
	Malte	240	132	88	55
LEVANT.	Syra et Pirée	330	210	140	87
	Smyrne	370	240	160	100
	Metelin	390	247	163	103
	Dardanelles	400	252	168	105
	Gallipoli	410	265	180	116
	Constantinople	420	279	186	116
	Varna (de Const.)	60	40	20	»
ÉGYPTE	Alexandrie	450	280	190	120

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.
SYRIE. (Voie du Levant.)	Rhodes	410	260	178	112
	Mersina	460	305	203	125
	Alexandrette	467	312	207	125
	Lattaquié	470	315	218	127
	Tripoli	474	315	214	128
	Beyrouth	463	308	207	128
	Jaffa	482	321	217	133
ALGÉRIE.	Alger	80	60	25	»
	Oran	122	[illegible]	50	»
	Stora	103	[illegible]	30	»
	Bone	118	92	35	»
	Tunis	127	103	55	»
GRÈCE.	Salonique (du Pirée)	73	48	22	[illegible]
	Nauplie (Idem)	24	16	10	8

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.



LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

EXPOSITION UNIVERSELLE.

X.

L'horlogerie occupe une place très-honorable dans l'exposition de la Sardaigne, et cette industrie, en raison des causes que nous allons indiquer, ne peut que se développer dans le Piémont. Le gouvernement sarde a créé en 1848, dans la ville de Cluses, au centre des populations industrieuses du Faucigny, une école théorique-pratique d'horlogerie, et il a placé à la tête de cet établissement un Français, M. A. Benoit, l'ancien et habile directeur de la manufacture d'horlogerie de Versailles. Avant 1848, moins de sept cents ouvriers s'occupaient, dans neuf communes de cette intéressante contrée de la Savoie, de quelques parties seulement de la fabrication. En sept années, le nombre de ces ouvriers horlogers a triplé, et de nouvelles communes se sont associées à ce mouvement industriel, favorisé par la création de l'école de Cluses. Cette école, qui renferme toujours de quarante à cinquante élèves, appartenant à la Savoie, au Piémont, à la Lombardie et même à la France, est placée, grâce à l'impulsion donnée à ses travaux, dans les meilleures conditions pour atteindre le but de son institution. Comme on l'a fait remarquer avec raison, « elle forme en quelque sorte un centre vers lequel viennent rayonner les quinze communes horlogères qui l'entourent. De ce foyer s'échappent sans cesse les émanations d'un enseignement théorique et pratique que de nombreux élèves vont ensuite propager dans leurs communes respectives. » On peut affirmer que, par suite des importants résultats obtenus, l'école royale d'horlogerie de Cluses est un bien réel pour le Piémont, et nous sommes heureux que l'honneur de ces résultats puisse être attribué, en grande partie du moins, à notre compatriote.

L'exposition qui nous occupe comprend divers ouvrages des élèves de l'école et une série de produits présentés par M. A. Benoit, produits dont l'excellent travail prouve que le gouvernement sarde ne pouvait placer en de meilleures mains la direction de l'école d'horlogerie de Cluses. M. A. Benoit expose notamment : une montre à répétition, à secondes indépendantes, et dont l'exécution est très-heureuse; — un compteur construit d'après un nouveau système et destiné aux expériences de précision de longue ou de courte durée; — une montre à ancre d'un nouveau calibre; — plusieurs chronomètres de poche et montres diverses. Tous ces objets, qui ont frappé par leurs combinaisons

(1) Le prix de la souscription à ce Bulletin est de 5 fr. par an. — Bureau, rue Bleue, 5.

ingénieuses et par le fini de la mise en œuvre les juges les plus compétents, ne peuvent manquer de fixer l'attention des membres du jury. Ils reconnaîtront en outre à M. A. Benoit le droit de revendiquer, comme lui appartenant, quelques-unes des idées qui ont le plus contribué à l'accroissement d'une industrie à laquelle il s'est dévoué.

Les élèves de l'école d'horlogerie de Cluses ont exposé divers objets exécutés d'après les principes établis et professés par M. A. Benoît. Plusieurs de ces objets témoignent des progrès de ce pays, qui ne produisait naguère que des ouvrages imparfaits et vendus à vil prix. Déjà remarquée aux expositions de Turin et de Londres, en 1850 et 1851, l'horlogerie savoisienne, dont la production annuelle peut être évaluée à 15,000,000 fr., est entrée dans une voie qui justifie les prévisions et la juste sollicitude du gouvernement sarde. « Les fabriques appellent les fabriques, » disait M. le comte de Cavour, ministre des finances du Piémont, et il ajoutait : « Aussi, dans quelques années, je ne doute pas que Cluses et ses environs ne puissent rivaliser avec la Suisse, et atteindre le même degré de prospérité dont jouissent le Locle et La Chaux-de-Fond. »

Chaque fois que nous visitons les galeries supérieures du Palais de l'Industrie, nous sommes instinctivement ramené, tout en payant un juste tribut d'admiration à de nombreux produits de l'industrie étrangère, vers nos exposants français, et la joaillerie a toujours le privilége de nous captiver. C'est que nos fabricants sont les maîtres en ce genre, et que, s'ils rencontrent parfois des rivaux pour la richesse et la valeur des pierres, ils conservent une supériorité incontestable dans la monture, dans l'art du sertissage, dont le mérite consiste à ce que l'enchâssement des pierreries ne leur fasse rien perdre de leur éclat et de leur jeu. Sous ce rapport, MM. Marret et Jarry frères ont compris au mieux cet art difficile. Les fines et délicates attaches qui retiennent, ici des diamants, là de magnifiques émeraudes, ou les perles de cette broche, ou le riche fermoir de ce collier de perles, ne sont pour ainsi dire pas apparentes; elles suffisent cependant, malgré leur légèreté, à assurer la parfaite solidité de ces beaux bijoux. MM. Marret et Jarry n'avaient pas besoin que l'Exposition universelle vînt mettre de nouveau en lumière leur talent comme joailliers. Il y a longtemps qu'une clientèle élégante, fidèle à leur maison, est habituée à trouver dans leurs magasins de la rue Vivienne les plus belles parures, toutes remarquables par le goût, la distinction, et que leurs écrins prennent place dans les plus aristocratiques corbeilles de mariage.

Nous regretterions, après avoir constaté plus d'une fois les progrès de la sculpture sur bois appliquée à l'exécution de grands meubles ou de meubles de fantaisie, de ne pas distinguer parmi nos meilleurs fabricants, dans cette branche d'industrie, MM. Viardot frères et Ce, sculpteurs de S. M. l'Impératrice et de madame la princesse Mathilde. Les bois sculptés qu'ils exposent justifient, par le mérite de leur exécution, le patronage sous lequel cette maison s'est placée. Nous avons tout particulièrement remarqué, dans l'exposition de MM. Viardot, un charmant meuble destiné à recevoir, dans l'armoire à jour qui le surmonte, des objets d'art ou de curiosité, des émaux, des porcelaines, et qui peut prendre place dans un cabinet de travail ou dans une salle à manger. La frise de ce meuble, sur lequel de fines sculptures se détachent de toutes parts, représente des enfants dénichant des oiseaux et traités avec beaucoup de grâce et de vérité. MM. Viardot nous prouvent de nouveau tout le parti que d'habiles artistes peuvent tirer du bois de poirier pour le façonner en élégantes fantaisies, car ces fabricants nous offrent, sculptés dans ce bois, des coffrets, des encriers, des miroirs à main, un bénitier très heureusement disposé, de simples branches sculptées pour reliures d'album, etc. Tous ces objets se recommandent soit par leur forme, soit par la finesse du travail, et nous serions bien étonné, s'ils n'attiraient pas de nombreux amateurs dans les magasins où MM. Viardot frères et Ce ont établi, rue de Rambuteau, 36, le siége de leur artistique industrie.

Nous avons eu l'occasion de faire remarquer déjà le degré de perfection qui caractérise l'arquebuserie parisienne, soit pour les armes ordinaires, soit pour les armes de luxe. M. Perrin est un de nos fabricants dont les armes se distinguent le plus par les perfectionnements qu'elles ont reçus aussi bien que par les détails de l'exécution. Des modifications importantes ont été apportées dans l'établissement de ses fusils, soit pour donner au bois plus de résistance, soit pour rendre l'arme plus élégante par l'harmonie des lignes, soit pour mieux assurer la justesse et la précision du tir. Parmi les armes exposées par M. Perrin, et qui toutes sortent de ses ateliers, nous avons remarqué un magnifique fusil de luxe, orné de sculptures et de ciselures, dont les sujets sont empruntés à des épisodes de chasse. Une carabine de salon, d'après le système dont il est l'inventeur, nous paraît mériter aussi, par sa beauté exceptionnelle, une mention spéciale. La crosse de cette carabine, damasquinée en or, est sculptée à jour; elle est en bois d'ébène orné de branches de chêne et de laurier. Un écusson sur lequel se détache un chiffre damasquiné, que surmonte un casque en argent, occupe le bas de la crosse. Le chien qui sert à armer représente un aigle terrassant un serpent. Rien de plus gracieux que la sougarde à volute dans laquelle la détente se trouve cachée. Cette arme, d'une forme exquise, appartient au duc de Brunswick. Une carabine du même système a été achetée par l'Empereur. L'exposition faite par M. Perrin, aussi bien de ses armes fabriquées que des modèles de différents systèmes dont il est l'inventeur, le place dans son industrie au rang le plus honorable.

En jetant aujourd'hui un nouveau regard sur les produits en orfévrerie de M. A. Gueyton, dont le nom est désormais inséparable des progrès de la galvanoplastie, nous avons remarqué un projet de vase en cire par M. Morel-Ladeuil, et représentant, d'après l'Enfer du Dante, l'épisode des serpents. Nous ne doutons pas que M. Gueyton ne fasse bientôt revivre à nos yeux, sous une forme plus durable, et en en conservant tout le mérite, cette énergique composition. Nous rappelons aux personnes qui s'intéressent aux développements de la galvanoplastie, aux applications multiples que comporte cet art encore nouveau, qu'elles ne sauraient mieux faire que d'étudier l'exposition de M. Gueyton; elles y trouveront la réalisation des plus heureuses tentatives; elles pourront apprécier, par la variété et l'importance des résultats que cet intelligent orfévre a obtenus à l'aide de recherches et de persévérants efforts, l'avenir réservé à l'une des plus belles découvertes de la science moderne. E. Ber.

L'EXPOSITION SUÉDOISE AU PALAIS DE L'INDUSTRIE.

La Suède a pris, à l'Exposition universelle de 1855, une éclatante revanche de la position inférieure qu'elle occupait à l'Exposition de Londres. Ce résultat favorable est dû aux efforts du gouvernement suédois et aux soins du comité chargé de l'examen et de l'envoi des produits destinés à l'Exposition. C'est ainsi que la Suède compte au Palais de l'Industrie 417 exposants, et qu'elle est représentée, souvent avec distinction, toujours d'une manière irréprochable, dans toutes les classes définies dans le règlement général, sans en excepter même la section des beaux-arts. En jetant un regard rapide sur cette exposition, qui comprend les richesses du sol de la Suède, les produits de son agriculture et de son industrie, nous ferons mieux apprécier la place très-honorable que la Suède tient dans l'Exposition universelle, et qu'elle peut justement revendiquer.

Au premier rang des richesses minérales de ce pays les plus justement renommées,

depuis les temps les plus reculés, figurent le fer et le cuivre. La bonne qualité et la supériorité des fers suédois sont dues à une double cause : d'abord à la nature du minerai qui le rend éminemment convenable à la fabrication des aciers, ensuite à l'emploi, en Suède, du charbon de bois non-seulement dans les hauts-fourneaux, mais encore dans presque toutes les forges, soit pour l'affinage, soit pour l'étirage en barres. On remarque dans l'exposition suédoise plusieurs échantillons de minerai très-distingué, celui qui sort par exemple des mines de Dannemora, minerai dont on fabrique un excellent fer, qui, converti en acier à Sheffield, alimente la coutellerie de cette ville, et le minerai de Gellivare en Laponie. Nous citerons parmi les fers fabriqués ceux du baron Tamm à Oesterby, de M. Ekman à Lesjoeforss, de M. Clason à Furudal (Dalécarlie), qui expose aussi des câbles-chaînes dont un a deux pouces de diamètre, de M. Rettig à Kihlaforss, ces derniers fers très-recherchés pour les canons de fusil.

La production du cuivre mérite aussi l'attention des visiteurs. Elle est représentée par de très-beaux échantillons des mines et usines de Fahlun en Dalécarlie, d'Atvidaberg en Ostrogothie, et de Gustaf et Carlberg en Jemtland. Du minerai d'argent, du cobalt et du nickel se trouvent aussi dans cette exposition, que complètent des modèles de hauts-fourneaux et d'appareils en usage en Suède pour l'exploitation des mines et le traitement des métaux. — Les bois indigènes de la Suède, dont l'exportation augmente d'année en année, constituent une des principales richesses du pays et témoignent de la fertilité du sol. L'Exposition renferme plus d'un spécimen remarquable de ces produits forestiers, et notamment les échantillons de bois exposés par M. Mannerskantz, de Wernanaes.

Mais si florissante que soit en Suède l'exploitation des mines et des forêts, elle est inférieure cependant à une autre industrie, à l'industrie agricole, qui a pris, pendant ces dernières années, un développement considérable, que nous constaterons par un seul fait. La Suède, qui, pour sa consommation, était encore forcée d'importer du blé au commencement de ce siècle, a pris rang parmi les pays exportateurs de céréales. Cette exportation s'est élevée, en 1854, à 700,000 quarters anglais. — L'Exposition universelle aura eu l'avantage de faire apprécier la bonne qualité du blé suédois, car elle renferme une collection très variée de céréales de presque toutes les parties de la Suède, et chose remarquable, tandis que le jury pour la classe d'agriculture portait une attention toute spéciale sur l'orge, le froment, les graines de trèfle provenant du midi ou du centre de la Suède, et surtout du domaine de M. Hedengren, il distinguait honorablement de l'orge produite dans la Laponie sous le 66e degré de latitude. La création d'un grand nombre d'instituts agricoles, les efforts réunis de l'Académie royale et de quelques riches propriétaires ont puissamment contribué à ces progrès de l'agriculture; et quel avenir ne lui est pas encore réservé, dans un pays d'une étendue immense comme la Suède, qui compte plusieurs vastes provinces dont le sol et le climat ne sont guère inférieurs à ceux du Danemark et du nord de l'Allemagne !

On était en droit d'attendre de beaux produits chimiques de la patrie de Schéele, de Bergman, de Berzélius; aussi en trouve-t-on de nombreux échantillons dans l'exposition suédoise. Nous citerons, malgré la vulgarité, ou plutôt en raison de la vulgarité du produit, des allumettes chimiques fabriquées à Joenkoeping, sur le lac de Wettern, par MM. Lundstroem. Ces allumettes, composées sans phosphore, ne s'enflamment ni spontanément, ni lorsqu'elles sont frottées les unes contre les autres. Elles ne prennent feu qu'au contact d'une certaine matière dont la boîte qui la renferme est recouverte. Ces allumettes, dites *allumettes de sûreté*, et qui sont déjà l'objet d'une immense exportation pour l'Angleterre, affranchissent l'ouvrier de l'insalubrité attachée à la manipulation du phosphore, et elles diminuent au plus haut degré les chances d'incendie.

M. Johanson, de Stockholm, a exposé des bougies stéariques récompensées déjà d'une

médaille de prix à l'Exposition de Londres, et qui, par leur aspect extérieur et la clarté de leur flamme, ont sur les autres produits de même nature une incontestable supériorité.

Un professeur de physique à l'Académie royale des sciences de Stockholm, M. Edlund, a trouvé le moyen, par la division du courant galvanique, de transmettre des dépêches par la voie télégraphique, en directions opposées et simultanément, à l'aide *d'un seul et même fil*. M. Edlund a exposé au Palais de l'Industrie un appareil à l'appui de son système. Les résultats obtenus par M. Edlund sont d'autant plus importants, qu'ils réalisent une économie considérable dans l'établissement des communications électriques, puisque, dans ces communications et surtout pour la télégraphie sous-marine, le fil conducteur est précisément l'élément le plus coûteux. Les premiers essais de ce télégraphe double datent de 1854. De semblables appareils fonctionnent depuis six mois en Suède, entre Stockholm et Gothembourg, sur une distance de 550 kilomètres. La valeur pratique de l'invention étant ainsi démontrée, le gouvernement suédois s'est acquis le droit de s'en servir partout en Suède. L'appareil télégraphique de M. Edlund ne pouvait échapper en France à l'attention de l'administration impériale des télégraphes électriques. Les expériences auxquelles cette administration a fait procéder ont été couronnées de succès, et ont consacré de nouveau le mérite des recherches et des travaux de l'habile professeur.

Poursuivant, dans l'ordre que nous avons indiqué, l'examen de l'exposition suédoise, tout en regrettant de ne pouvoir donner qu'un abrégé bien sommaire de cette exposition, il nous reste à parler de différents produits qui représentent l'industrie manufacturière de la Suède.

Un des vestibules de l'Annexe nous offre d'abord deux canons : l'un qui sort des usines de Finspong, et qui est construit d'après le système adopté par l'artillerie suédoise; l'autre, exposé par M. le baron Wahrendorff, et qui se charge par la culasse. Nous ne ferons que mentionner ces modèles pour nous arrêter plus longtemps devant deux machines à vapeur qui font le plus grand honneur à l'industrie suédoise. L'une de ces machines est à hélice et de la force de 30 chevaux; elle est placée dans la section d'un navire. Construite dans la factorerie de Motala (Ostrogothie), d'après le système de M. Carlsund, ingénieur en chef de cet établissement, cette machine a été reconnue comme une des œuvres supérieures de l'Exposition dans la section des machines à vapeur. Depuis 1847, la factorerie de Motala a fourni à la marine à vapeur suédoise des appareils construits d'après le même principe. Il est intéressant de faire remarquer à cette occasion qu'aucun pays, en prenant pour base le chiffre de la population, ne possède un aussi grand nombre de bateaux à vapeur que la Suède, et que, sous le rapport de l'élégance, de la solidité de ces bâtiments et de la qualité des machines à vapeur dont ils sont pourvus, la Suède n'est surpassée par aucun autre état. La seconde machine à vapeur, remarquable pour les dispositions ingénieuses de toutes ses parties et par son exécution, sort des usines de MM. J. et C. G. Bolinder, de Stockholm, qui nous présentent encore, dans d'autres classes, plusieurs produits remarquables par leur utilité. Nous mentionnerons tout particulièrement leur belle collection de fourneaux *économiques* de cuisine, et un autre fourneau pour le chauffage des fers à repasser. On peut affirmer que ces fourneaux épargnent, en réalité, une grande dépense de combustible, et qu'ils justifient mieux leur titre que tous les autres appareils de même nature.

Nous ne croyons pas que l'Exposition universelle offre une seule machine où le génie de l'invention se révèle plus manifestement, plus complétement que dans la machine à calculer exposée par ses inventeurs, MM. George et Edouard Scheutz, de Stockholm, et dont la rotation produit, sans l'intermédiaire d'aucune autre opération, le

calcul, la *composition* et l'*arrangement typographique* des lignes et l'*impression*. On conçoit que nous ne puissions ici entrer dans la description de cette machine, qui présente pour la production des tables numérales à l'usage des sciences exactes, géométrie, trigonométrie, astronomie, etc., les plus grands avantages, et en première ligne celui d'assurer que ces tables sont exemptes de toutes fautes. Cette machine n'a pas coûté à MM. G. et E. Scheutz moins de seize années de travail consécutif, et elle résout aussi d'une manière éclatante un problème à la solution duquel le gouvernement anglais avait consacré, sans atteindre le but désiré, des sommes considérables.

Depuis l'achèvement, en 1832, après vingt années de travaux, de la ligne non interrompue de navigation intérieure entre le Cattegat et la Baltique, formée par le grand canal de Gothie, conjointement avec plusieurs lacs, la rivière de Gotha et le canal de Trollhaetta, de nombreux canaux ont été exécutés en Suède sous la direction d'habiles ingénieurs civils. Le plus distingué de ces ingénieurs, le colonel Ericsson, frère du célèbre Suédois John Ericsson, si connu aujourd'hui aux États-Unis, expose un modèle de la nouvelle écluse de Stockholm, récemment construite par lui, et qui, par la nature du terrain où l'écluse devait être élevée, a mis cet ingénieur aux prises avec d'immenses difficultés dont il a su triompher. La compagnie du canal de Trollhaetta, dont nous venons de parler, nous présente une carte en relief d'une très-belle exécution, qui reproduit la contrée que traverse le canal et indique les chutes d'eau, le canal taillé dans le roc, les deux lignes d'écluses dont le colonel Ericsson a tracé et construit la nouvelle ligne. Véritable merveille de l'art, ce canal ne contribue pas moins que les beautés de la nature à réunir chaque année à Trollhaetta un grand nombre de voyageurs étrangers.

La Suède expose beaucoup d'autres objets qui se rattachent encore aux sciences, et si nous ne pouvons les énumérer à loisir, au moins ne voulons-nous pas passer sous silence une collection très-complète des produits pharmaceutiques de la Suède, classée par le docteur N. P. Hamberg; — une autre collection comprenant les crânes de différents peuples, moulés en plâtre sous la direction du célèbre anatomiste André Retzius; — des appareils de gymnastique médicale et orthopédique; — le modèle d'un instrument exposé par l'amiral Kreuger, l'anémomètre, destiné à mesurer l'intensité du vent, et en usage en Suède depuis trois années, pour les observations quotidiennes le long des côtes: — les belles cartes paroissiales de M. Dahlgren; — enfin les différentes cartes exposées par S. A. R. le prince royal de Suède: une carte hypsographique du royaume, une autre carte très-intéressante au point de vue métallurgique, indiquant la position des mines, hauts-fourneaux, forges de la Suède, les lieux consacrés à la production des fers, les ports d'embarquement, etc., et une autre carte forestière du pays, si riche en bois de nombreuses essences, bois propres à la mâture et bois de construction.

S. M. le roi de Suède figure lui-même au nombre des exposants par les beaux objets d'art de porphyre de sa manufacture d'Elfdalen. Ces objets, parmi lesquels on admire le guéridon en mosaïque de porphyre offert par S. M. le roi de Suède à l'Impératrice des Français, se composent de colonnes, dessus de tables, coupes, tasses, remarquables par l'élégante noblesse de leur forme et la diversité de leurs couleurs.

Quelques articles exposés par la Suède dans les différentes classes de tissus prouvent que cette branche de l'industrie manufacturière est en progrès dans les fabriques suédoises qui se consacrent plus particulièrement à la production des étoffes destinées à la consommation ordinaire. Nous citerons cependant, entre autres échantillons dignes d'attention, un drap noir très-fin exposé par la compagnie de Smedjeholmen, le linge damassé de table de la fabrique de madame Stenberg à Joenkoeping, et un tissu en soie indigène de la Suède. C'est en approchant du terme assigné à cette rapide analyse de l'exposition suédoise que nous apercevons toutes les lacunes que présente cette notice. Que de nombreux produits de l'industrie de l'ancienne Scandinavie n'aurions-nous pas

encore à signaler! Et, par exemple, l'ingénieuse baratte centrifuge de M. Stjernsvaerd; plusieurs instruments agricoles, d'excellents cigares, des meubles, des chapeaux, tels que ceux de MM. A. Ericsson et C° de Stockholm; les jolies dentelles de Wadstena, industrie flamande que la sainte Brigitte, abbesse du célèbre couvent de cette ville, y introduisait il y a plus de cinq cents ans; de belles fourrures pour habillement; une grande collection de broderies et de tapisseries, œuvres des dames suédoises; des gants de Scanie, que nous connaissons sous le nom de gants de Suède, si recherchés pour la souplesse de leur peau; de beaux spécimens de caractères typographiques et de reliure, des pianos et autres instruments de musique, des pièces d'argenterie, des cartes à jouer, des fleurs artificielles; enfin six costumes nationaux de la Suède portés, les uns par les riches paysans de la Scanie, les autres par les paysannes de la province de Blekinge, ceux-ci par les femmes de la paroisse de Wingaker en Sudermanie, ceux-là enfin par cette noble et vaillante race des Dalécarliens, dont les ancêtres, il y a plus de 300 ans, aidèrent Gustave Wasa à délivrer sa patrie du joug des Danois.

En résumé, nous ne pouvons que féliciter la Suède de s'être défendue de cette défiance exagérée de ses ressources qui l'avait empêchée de prendre une part plus active à l'Exposition de Londres. La Suède vient de prouver que, par la variété de ses produits naturels, le génie industrieux de ses habitants, elle avait pu justement prétendre à figurer avec honneur dans cette lutte pacifique qui s'accomplit, sous les auspices de la France, entre les industries de toutes les nations. Nous ajouterons même que l'exposition suédoise eût encore brillé de plus d'éclat, si l'emplacement, trop limité, que lui avait accordé la commission impériale, n'eût été un obstacle à une disposition plus convenable des nombreux produits envoyés par la Suède. E. Brr.

BIBLIOGRAPHIE.

Nous venons de constater, en compulsant les deux derniers numéros du *Journal de la Librairie*, que la France a imprimé, dans les quarante premières semaines de l'année 1855, un total de six mille trois cent quarante-deux ouvrages, de toutes dimensions et de tous formats. Pour le moment, nous ne voulons point rechercher quelle peut être la valeur littéraire de ces livres, de ces brochures, de ces opuscules, qui occupent chacun, œuvres de science, romans ou simples chansons, un numéro d'ordre dans cette nombreuse nomenclature; nous ne voulons considérer ce chiffre qu'au point de vue de la statistique, de cette science curieuse de chiffres en l'honneur de laquelle Paris a réuni tout récemment un congrès. Certes il n'est pas sans intérêt de savoir combien d'ouvrages plus ou moins importants sont l'objet d'une déclaration à la direction centrale de la librairie et sont imprimés par les presses françaises; mais n'y aurait-il pas, pour les savants sérieux qui ne se préoccupent pas seulement de la valeur numérique des chiffres, mais qui pensent aussi aux inductions philosophiques, morales, historiques, qu'on en peut tirer, n'y aurait-il pas, disons-nous, quelque importance à connaître les nombres de tirage de ces divers produits de la typographie française? Puisqu'on fait des travaux et des relevés pour se rendre compte approximativement du nombre de gens qui savent lire, ne serait-il pas utile aussi de posséder des états de ces quantités de feuilles in-folio, in-4°, in-8°, in-12, in-16, in-18, in-24, in-32, in-64, qui sont livrées hebdomadairement et annuellement à la consommation, tant en livres et en brochures qu'en journaux poli-

tiques et littéraires? Quels enseignements, pour ne citer qu'un seul exemple, n'aurait-on pas pu tirer d'un parallèle de la circulation des journaux à certaines époques et de la vente des livres!

Ces éléments de statistique, il est impossible de les avoir pour le passé, car les chiffres de tirage qui doivent être annoncés au moment où se fait la déclaration d'impression ne peuvent jamais être entièrement exacts, puisque entre la déclaration et le tirage l'éditeur peut changer d'avis, modifier ses ordres de tirage suivant le plus ou moins de chance de vente, de succès que présente son opération. Le commissariat de la librairie sait si bien à quoi s'en tenir à cet égard, qu'il n'exige point cette exactitude dans les déclarations, et il est probable qu'il ne sera jamais tenté de donner, à titre de renseignements statistiques, les chiffres de tirage qui lui sont ainsi annoncés.

Mais, à la suite de la déclaration, l'imprimeur a une autre formalité à remplir, laquelle pourrait fort bien, si on le voulait, être accompagnée d'une déclaration de tirage scrupuleusement exacte, à trois ou quatre exemplaires près; cette formalité, c'est le dépôt. Quoi de plus facile, en déposant les exemplaires de chaque livre imprimé, que de fournir en même temps le chiffre du tirage accompli? Ces déclarations inscrites sur un registre *ad hoc* procureraient un répertoire souvent fort utile à consulter, un recueil de documents statistiques précieux, et serviraient en même temps de garantie réciproque aux imprimeurs, aux libraires et aux auteurs. Nous savons qu'il a été adressé, il y a deux ans, une demande en ce sens au ministre de l'intérieur, qui avait paru l'accueillir favorablement; la pétition doit dormir encore à l'heure qu'il est dans quelque carton du ministère; ne serait-il pas temps de l'exhumer des catacombes, ne fût-ce que dans l'intérêt de la science statistique?

Ce n'est pas que nous pensions que cette formalité soit de nature à élever le niveau littéraire des publications qui sortent des presses parisiennes et départementales; on ne verra pas figurer dans les catalogues moins d'almanachs, de livres informes, d'extraits revus, corrigés, expurgés, et parfois, hélas! augmentés, de nos classiques les plus révérés; mais le bibliographe philosophe pourra quelquefois mesurer l'influence de certains ouvrages au chiffre d'exemplaires répandus dans le public et s'expliquer l'importance de certains effets en connaissant l'importance réelle des causes.

En attendant, voici un catalogue du *Journal de la Librairie*, où nous trouvons, au milieu de romans de cabinets de lecture et d'opuscules de religion, d'éducation et autres, jusqu'à trois livres qui méritent d'être cités, un volume de *Mémoires et correspondance de la marquise de Courcelles*, une réfutation des *Mémoires de la marquise de Créquy*, par M. le comte de Soyecourt, et un volume de Channing sur l'esclavage, avec une préface de M. E. Laboulaye. La livraison suivante est moins riche; les romanciers y luttent de fécondité. M. Alexandre Dumas, à lui seul, y figure pour quatre ou cinq ouvrages, c'est-à-dire pour une vingtaine de volumes; puis viennent M. de Montépin, M. de Foudras, M. de La Landelle. La littérature classique n'en est pas exclue, car nous y voyons figurer un abrégé de *Gulliver*, pris, dit le journal, sur la traduction de l'abbé Desfontaines (1727), et un théâtre classique contenant le *Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, *Britannicus*, *Esther*, *Athalie*, *Mérope* et le *Misanthrope*. Ce choix dit suffisamment qu'il s'agit d'une édition à l'usage des colléges.

Un livre qui mérite bien de figurer parmi les ouvrages d'enseignement classique, en ce qui concerne les sciences mathématiques, c'est le *Traité de calcul mental*, d'après la méthode suivie pour former Henri Mondeux, que vient de publier le professeur du célèbre pâtre calculateur, M. Émile Jacoby. L'auteur, à la fois frappé par la facilité avec laquelle son jeune élève résolvait tous les problèmes, et surpris de la répugnance que la plupart des autres enfants éprouvent pour les études mathématiques, a pensé avec Condillac qu'on pouvait bien, en dédaignant les leçons de la nature, avoir jusqu'à présent

faussé l'étude des sciences. Il s'est mis en conséquence à observer l'action même de la nature en étudiant les procédés par lesquels Henri Mondeux arrivait aux combinaisons les plus compliquées du calcul mental. Par une observation constante et réfléchie, il a su se rendre familiers ces procédés inspirés par la nature même, et a jugé qu'il serait d'une grande utilité de les faire connaître aux professeurs pour les mettre à même de faciliter les rudiments d'une science qui paraît de prime-abord si aride. Ce qu'il a voulu faire, ce qu'il a fait avec un plein succès, l'épigraphe placée en tête de son introduction et empruntée à Lacroix l'indique en termes précis : « Il serait à désirer qu'on eût des livres destinés non aux enfants, qui n'en sauraient faire usage aussitôt, mais aux maîtres des petites écoles, auprès desquels il faudrait prendre le langage qu'ils doivent employer avec leurs disciples. L'impossibilité de prendre ce langage sans l'avoir observé de près est peut-être le plus grand obstacle aux progrès de l'instruction primaire. Ainsi donc s'approprier ce langage et associer de bonne heure le jugement à la mémoire serait le chef-d'œuvre de la première éducation, si l'on savait s'y prendre pour cela comme la nature. » C'est ce qu'a fait M. Jacoby dans son exposé si simple des procédés de calcul mental et dans le choix de ses problèmes, presque tous empruntés à des faits de la vie usuelle et pratique.

Depuis nos réflexions sur les livres et les travaux littéraires relatifs à l'Exposition universelle, il a paru à la librairie de Furne un nouvel ouvrage qui semble destiné à prendre une certaine importance, si l'on mesure sa valeur à son étendue. L'*Histoire illustrée de l'Exposition universelle* s'annonce, en effet, comme devant former six volumes grand in-8 de plus de 400 pages. L'auteur, M. Charles Robin, est un ancien inspecteur de la commission impériale de l'Exposition universelle, que ses relations ont pu mettre à même de recueillir et de grouper un certain nombre de notes et de renseignemens. La première partie du premier volume vient d'être publiée.

Cette partie forme à elle seule un joli tome illustré de vignettes tirées avec le plus grand soin par les presses mécaniques de M. Claye, et comprend, à la suite d'une introduction historique sur le passé des expositions en France, une revue des travaux exposés par l'imprimerie, la librairie, les fonderies en caractères, la reliure, la lithographie, les facteurs d'instrumens de musique, les fabricans de meubles, la verrerie et la céramique. M. Charles Robin a tenu à commencer sa série d'études par les industries qui touchent aux arts, tant plastiques qu'intellectuels; c'est probablement l'ordre qu'il suivra ultérieurement dans la distribution des matières de ses autres volumes.

MUSIQUE.

ESSAI D'INSTRUCTION MUSICALE,

PAR P.-L. MERCADIER.

Personne n'ignore aujourd'hui combien l'étude de la musique présente de difficultés; ardues et multiples, ces difficultés font le désespoir des enseignants et des enseignés; aussi que de tentatives ont été faites, que de méthodes ont été imaginées pour les résoudre!

Il va paraître, dans quelques jours, chez M. Claye, imprimeur-éditeur, 7, rue Saint-Benoît, sous le titre modeste d'*Essai d'instruction musicale*, un travail remarquable, et qui nous semble appelé à rendre de grands services et à ceux qui enseignent et à ceux qui apprennent la musique.

La préoccupation dominante de l'auteur a été de combattre la *routine*, cette redoutable ennemie de l'étude, de l'enseignement et du progrès, cette marâtre de l'intelligence, qui s'empare de l'enfant à ses premiers pas, pour ne plus l'abandonner, et qui perpétue le déplorable système d'invoquer l'*usage*, au lieu d'expliquer la *raison des choses.*

La conséquence de cette manière de procéder, c'est qu'un grand nombre de personnes, après avoir consacré beaucoup de temps à l'étude de la musique, prises de découragement et de dégoût, abandonnent cette source inépuisable de douces jouissances, et oublient avec une promptitude qui tient du prodige des notions qui ne reposent sur aucune base certaine.

C'est la logique des faits, c'est la raison d'être des choses que l'auteur, M. Mercadier a cherchées avec persévérance dans cet Essai, où il a soin de conduire toujours l'élève du connu à l'inconnu. Après avoir expliqué comment le *son* devient *ton*, après avoir donné quelques notions générales d'*écriture musicale*, il s'est appliqué à démontrer, en s'abstenant de toute exagération systématique, l'origine de la mesure, le caractère qui lui est propre, la classification à laquelle elle est soumise. Il continue ensuite par la description et l'explication des signes *constitutifs* ou *accidentels* qui complètent la notation de la musique. Historiquement et physiquement, il a construit la *gamme modèle*, cette gamme léguée par la tradition et sanctionnée par l'expérience. De cette gamme, il passe à la *formation* de toutes les autres, et nous dirons avec une entière conviction qu'il a éclairé d'un jour nouveau cette importante partie de l'art. L'*origine des clés*, les *modes*, le *renversement des intervalles*, présentés avec une déduction logique et naturelle, conduisent à la *transposition*. Enfin les derniers chapitres du livre font pressentir la magnificence du rôle que joue la nature au moment où l'étude devient secondaire.

Cette méthode se complète par un exercice appelé *Jeu des Gammes*; ce jeu, dont l'expérience a démontré et garanti les heureux résultats, simplifie d'une manière toute particulière l'étude de la musique; il aide merveilleusement à la démonstration et à la formation des gammes; il dispense d'apprendre par cœur les tonalités; il prépare à recevoir les principes de l'harmonie; enfin autant il épargne de peine au professeur pour l'enseignement, autant il abrége le travail de l'élève. Basé sur les principes admis en musique, le *Jeu des Gammes* peut être appliqué à toutes les méthodes en usage; les parents pourront s'y exercer eux-mêmes, et aider le professeur dans sa tâche difficile, en se faisant les répétiteurs de leurs enfants, lors même que ces parents ne seraient pas musiciens, car il ne s'agit que d'une démonstration mathématique aussi élémentaire que $2 + 2 = 4$.

Mais ce jeu, si simple en réalité, a par-dessus tout une utilité dont on pourra mesurer l'importance, quand nous aurons dit, affirmé même, qu'avec ce concours un enfant, au début des études, se familiarisera insensiblement avec la *transposition musicale*, de telle sorte qu'en peu de temps, naturellement, sans effort d'aucun genre, et surtout sans avoir recours à l'étude longue et pénible de toutes les clés (1), il arrivera à vaincre la difficulté qui est regardée comme la plus grande, car on sait que la transposition n'est abordée que par un très-petit nombre de personnes, et qu'elle n'est enseignée qu'à la fin des études, dont elle est considérée comme le couronnement.

En somme, cette méthode conduit à des résultats inappréciables : elle enlève à l'étude son aridité, et par là développe encore le goût de la musique; elle renferme la démonstration de certains principes dont l'absence déconcertait les élèves; elle donne à tous une connaissance qui était le privilége de quelques-uns, et forme littéralement des musiciens.

Il ne faudrait cependant pas se méprendre sur l'intention et la portée de cette œuvre

(1) Une des particularités de la méthode Mercadier, c'est que l'élève parvient à connaître les clés sans qu'il soit nécessaire pour lui d'en faire une étude spéciale.

remarquable; quelles que soient les facilités d'étude ou d'enseignement qu'elle présente, on se tromperait étrangement si l'on supposait que l'élève puisse se dispenser d'un travail consciencieux, et surtout des soins éclairés d'un professeur.

Mais si ce travail présente tant d'avantages aux personnes qui commenceront l'étude de la musique par ce nouveau mode d'enseignement, il permet aussi à celles qui l'ont apprise par un moyen différent de redresser ou d'achever leur éducation, car le système de l'auteur ne combat aucun système, il ajoute à chacun d'eux et cherche à les compléter tous. Nous ne craignons pas de le dire, les difficultés de l'étude de la musique sont résolues, et M. Mercadier aura rendu un grand service par la publication d'une méthode qui peut être mise en pratique aussi aisément pour l'*enseignement public* que pour l'*enseignement privé*. Aussi nous ne doutons pas qu'un grand et légitime succès vienne couronner les efforts consciencieux de l'auteur d'un travail qui est encore sans précédent dans les annales de l'instruction musicale.

REVUE FINANCIÈRE.

La réaction dont nous avons constaté le début, il y a quinze jours, a fait des progrès qui ont pu, un instant, donner des inquiétudes et inspirer de légitimes alarmes. Le 3 p. 100 est tombé au-dessous de 64, et l'emprunt au-dessous de son cours d'émission. Les chemins de fer ont baissé de 50 à 100 francs, et la publication des recettes n'a pas arrêté la dépréciation qui menaçait les lignes les plus favorisées.

La situation était grave; les illusions les plus obstinées tombaient les unes après les autres, et le découragement, qui à la Bourse suit de si près l'engouement, gagnait très-visiblement du terrain.

Maintenant les émotions de ces jours si tristes semblent un peu calmées. On parait en dispositions plus favorables; sans espérer le retour prochain à la sécurité téméraire qui poussait les spéculateurs aux mois d'août et de septembre, on sait envisager sans trop d'exagération les difficultés réelles de la situation financière et chercher le remède avec une meilleure volonté de le trouver.

Ces dispositions raisonnables nous paraîtraient excellentes et d'une nature tout à fait rassurante pour la Bourse, si la spéculation d'un côté, le désir de prendre la revanche d'échecs récents de l'autre, n'étaient toujours là, guettant pour l'exploiter, la moindre amélioration dans l'état des esprits.

Quelle est en effet la cause principale des dernières chutes de la Bourse? C'est évidemment l'imprudence inouïe avec laquelle on a méconnu obstinément les règles de la prudence dans l'appréciation de la situation générale des affaires. On a nié le déficit de la récolte jusqu'à ce que le gouvernement l'ait constaté. On a nié la crise momentanée tant qu'elle a régné seulement à Vienne et à Londres; on l'a niée malgré la cherté croissante du report, quand elle a passé la frontière ou le détroit, et il a fallu, pour mettre un terme à cet aveuglement, que la Banque de France en constatât le danger par l'élévation du taux de l'escompte et la restriction des termes de crédit.

On criait aussi à l'exagération lorsque les voix les plus modérées du monde financier signalaient comme un danger immédiat, comme une charge qui ferait plier la place, cette profusion de titres qui, chaque jour et de tant de côtés, sollicitaient l'esprit de spéculation ou d'entreprise, et nous avons entendu blâmer la décision si sage prise par le gouvernement de suspendre toute concession pouvant donner lieu à une émission nouvelle d'actions.

Telles étaient les dispositions où l'on avait, par toute sorte d'excitations, amené les esprits. Faut-il s'étonner des mécomptes qui ont dû suivre, et n'est-on pas en droit plutôt de s'étonner que la liquidation de tant d'illusions n'ait pas amené plus de catastrophes et une crise plus violente que celle que nous avons vue à la Bourse au commencement de ce mois?

Le malheur serait que ce qui s'est passé ne servît pas suffisamment de leçon, que l'on se laissât aller à une nouvelle recrudescence de confiance, et qu'on méconnût le danger parce que le mal a été moindre qu'on ne l'avait craint d'abord. La Bourse a besoin dans ce moment-ci de beaucoup de calme et de prudence pour résister aux événements. Il faut mettre de côté toute illusion dangereuse. En présence de la cherté des subsistances, de la continuation de la guerre et d'un emprunt à classer, il n'est pas naturel que les fonds publics et les valeurs soient beaucoup au-dessous des prix actuels; les maintenir sans découragement, c'est déjà beaucoup, c'est tout ce qu'on doit espérer et chercher à obtenir, et cela obtenu, on aura fait beaucoup pour le crédit et pour l'avenir des affaires. Suivre une autre marche, c'est courir la chance de s'égarer.

Quoi qu'on fasse, on ne supprimera pas les faits. Le mieux est d'en tenir compte et de régler sa conduite en conséquence.

Le plus grave échec financier que nous ayons vu depuis longtemps est assurément celui qu'a subi, pour avoir méconnu les faits et la prudence, la valeur qui a été en ces derniers temps le régulateur du marché. Le Crédit mobilier s'était mis ou avait semblé se mettre au-dessus des règles ordinaires; sa puissance réelle, l'habileté alors reconnue et acceptée de sa direction, le bonheur qui avait jusque-là accompagné ses opérations, lui donnaient peut-être bien quelque droit à se regarder comme une exception; mais tout cela ne l'a pas sauvé, et la chute a été aussi rapide et aussi grande qu'avait été grande et rapide l'élévation. Les faits ont eu raison de sa puissance et de son bonheur; nous ne parlons plus, et pour cause, de son habileté.

D'autres valeurs, et des meilleures, ont baissé, mais aucune n'a eu ces fluctuations ruineuses qui ont été particulières au Crédit mobilier; la baisse paraît prendre le niveau de la situation générale sur Lyon, sur le Nord, sur la Méditerranée.

Mais, à une certaine limite, l'argent revient à des valeurs dont on connaît à fond aujourd'hui les ressources. Il n'en est pas de même du Crédit mobilier : le grand inconnu, qui a été pour une si grande part dans les jours de hausse, est précisément aujourd'hui un élément de baisse, et pour s'être exagéré sa valeur et sa puissance, le Crédit mobilier ne peut plus répondre au but et à la raison d'être de son institution, qui était avant tout d'éviter aux affaires de la Bourse les crises et les perturbations, en régularisant la spéculation et en modérant par son intervention le prix des reports.

E. Ber.

LA COMPAGNIE L'HALFASIENNE.

Si le public s'est vivement préoccupé de la terrible prédiction du docteur Cumming et de tant d'autres sinistres prophètes qui annoncent que le monde n'aura plus guère que pour dix ans à s'agiter et à vivre, combien ne doit pas être vive aussi l'alarme de tous les lettrés, de tous les gens qui noircissent du papier, ou consomment du papier noirci, en apprenant que la fin du papier est proche. Le papier va manquer, les sources sont taries! Au moment où tant de libraires s'évertuent à trouver de nouvelles combinaisons de livres et de littérature à bon marché, où il est question de faire des journaux envoyés pour rien aux abonnés, peut-être même d'offrir des récompenses et des primes

aux lecteurs, voici que tout à coup un bruit funeste s'est répandu. Le chiffon s'épuise; avant quelques années, le papier qui a déjà commencé à enchérir, sera devenu une rareté, un objet de luxe, une denrée impossible. Ainsi vont les choses, se disent les pessimistes; c'est lorsque l'on en est venu à faire des produits de la papeterie un article de première nécessité, quand il semble à l'homme qu'il ne peut plus vivre sans avoir journellement son pain quotidien de lecture comme il a son pain quotidien de froment, de viandes et de légumes, que la disette va se manifester; il aura passé des années à apprendre à lire, à s'inculquer le goût de la lecture pour éprouver un beau jour cette triste déception de ne plus trouver d'aliments pour le besoin qu'il s'est créé. A quoi bon tant de travaux? à quoi bon Gutenberg? à quoi bon les innovations des machines à vapeur qui tirent sept et huit mille feuilles à l'heure, si le papier doit bientôt disparaître de la surface du globe, si nous sommes destinés à en revenir prochainement au papyrus et aux tablettes des anciens?

Rien n'est plus vrai; grâce au développement successif donné à la consommation du papier dans le monde ancien et nouveau (dans le nouveau surtout), le commerce des chiffons et du vieux linge a éprouvé une crise très-réelle qui menace de se prolonger et d'atteindre des proportions alarmantes. Heureusement on peut se rassurer, l'heure n'est pas venue de trembler pour le sort des livres et des choses imprimées; le chiffon seul est en question, et le livre ne périra pas faute de quelques guenilles à faire passer sous le cylindre de la machine. Pendant que des journaux tels que le *Times*, à qui l'enchérissement du papier coûte près de 300,000 francs par an, jetaient les hauts cris et offraient une prime de 25,000 francs à l'inventeur d'une substance propre à remplacer ou à fabriquer le papier, des chercheurs, des pionniers de l'industrie moderne ont pensé qu'il y avait mieux à faire qu'à gémir et à se voiler la tête, et ils se sont enquis d'un élément abondant, facile à produire et à manipuler, qui pût être substitué au chiffon dans la fabrication de la pâte à faire du papier.

C'est ainsi qu'a été imaginé, il y a déjà plus de deux ans, l'emploi de l'*halfa* ou *sparte*, plante textile qui croît sans culture et très-abondamment dans nos possessions de l'Algérie. Ce végétal s'élève à environ un mètre de haut, et offre des qualités analogues à celles du lin, qui le rendent on ne peut plus propre à être converti en une pâte à la fois très-fine et très-consistante pour la fabrication des papiers de toute sorte. Dès le mois de septembre 1853, des brevets d'invention avaient été pris en France et à l'étranger pour l'exploitation de cette découverte, et une société en commandite avait été formée pour la fabrication et la vente tant des pâtes que des papiers composés avec l'halfa.

Constituée de façon à soutenir la lutte contre les papiers de chiffons et à offrir aux consommateurs une économie notable, la société l'*halfasienne* acquiert aujourd'hui, en raison des circonstances dont nous venons de parler, une nouvelle importance. Elle n'est plus seulement appelée à contribuer pour sa part à la fourniture générale des papiers, elle paraît destinée à remplacer par ses produits ceux qu'on obtenait avec les chiffons dont le prix s'est considérablement élevé. En possession d'un procédé d'utilisation d'une plante pour ainsi dire inépuisable, facile à récolter, qui ne peut guère être employée à d'autres usages, puisque l'halfa sert à peine à la nourriture des troupeaux, qui le mâchent difficilement à cause de la dureté ligneuse des tiges, et à la confection des nattes dites de *sparterie*, la société s'est modifiée en vue des nouvelles chances de développement et de succès que lui offrent les circonstances actuelles et les besoins de la consommation. Aujourd'hui, elle vient d'être placée sous la gérance de M. Marius Arthaud, banquier; ses actions de 500 fr. ont été divisées en coupons de 100 fr. chaque, et son siége social a été transporté à l'usine de Courbevoie où se fabrique la pâte qui fait l'objet de son exploitation.

On le voit, si, comme le disait, il y a peu de jours, M. John Lemoinne dans le *Journal*

des Débats, « la période de disette est arrivée pour le papier, s'il n'y a plus dans le monde assez de chiffons et de vieux linge pour les besoins de la littérature, la France a moins lieu de s'effrayer que toute autre nation, car elle peut être en mesure, avec l'halfa dont foisonnent les coteaux et les plaines voisines de l'Atlas, de fournir du papier non-seulement à ses nationaux, mais encore à toutes les consommations de l'Europe et du monde entier. J. Raymond.

HYGIÈNE PUBLIQUE ET ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

LES CALORIFÈRES-DUPONT.

Ce n'est pas au moment où l'économie domestique vient de recevoir pour ainsi dire une consécration officielle et d'être mise en possession d'une section à part dans la classification de l'Exposition universelle, qu'il est besoin d'insister sur l'importance du rôle qu'elle joue dans le progrès général de la civilisation. Mettre à la portée du plus grand nombre, des plus pauvres surtout, les jouissances et les éléments de bien-être qui paraissent, au premier abord, devoir être le partage exclusif des classes aisées, tel est le but vers lequel doivent tendre incessamment les inventeurs qui consacrent leur génie ou leur talent à l'étude spéciale des perfectionnements des objets relatifs à l'économie domestique. Noble mission qui, pour ne pas donner au nom de ceux qui l'accomplissent tout l'éclat et tout le retentissement qui illustrent les auteurs des grandes inventions faites pour révolutionner le monde industriel, n'en a pas moins une haute portée sociale.

C'est surtout lorsqu'à l'intérêt économique des familles vient se joindre une considération d'hygiène que l'invention mérite d'être signalée à l'attention publique et d'être sérieusement et efficacement encouragée. Tel est le cas dans lequel se trouve le Calorifère-Dupont, qui n'a point seulement pour objet de procurer à tout le monde le chauffage à bon marché, au moyen d'une utilisation intégrale du calorique produit par le combustible, mais qui, par suite d'une heureuse combinaison, doit en outre contribuer puissamment à populariser, à faciliter l'usage habituel des bains dans toutes les classes de la société, dans toutes les localités dépourvues jusqu'à présent de bains publics.

L'inventeur de l'appareil destiné à prendre sous le nom de *Calorifère-Dupont* une place importante parmi les découvertes utiles de notre époque, a été, pendant quinze années, attaché en qualité de mécanicien à l'un des établissements de bains les mieux organisés de Paris, les *Néothermes*. C'est là qu'il a pu étudier sur place, en s'appuyant sur des observations permanentes, la composition de l'ingénieux appareil dont il a doté l'économie domestique. Son but fut d'abord de procurer le chauffage économique de l'eau des bains au moyen de la vapeur; ce n'est qu'après avoir résolu ce premier problème, qu'il s'est trouvé conduit à obtenir par le même procédé et avec le même appareil le chauffage économique des appartements.

Rien n'est plus simple que le calorifère inventé par M. Trouvé dit Dupont, et il suffit de le voir pour comprendre tout d'abord les avantages qu'il offre dans son emploi usuel.

Mobile et portatif, il occupe excessivement peu de place, se monte et se démonte à volonté, et a la forme d'un petit meuble en tôle vernie galvanisée auquel on peut, suivant les convenances du local où il doit être placé, adapter encore des ornements plus ou moins riches. Il est muni de tuyaux qu'on peut prolonger autant qu'il est

nécessaire, en leur imprimant la direction et en leur faisant décrire les contours qu'on juge convenables pour répandre l'action de la chaleur dans toutes les pièces d'un appartement et même d'une maison. Grâce à la combinaison ingénieuse des différentes pièces dont il se compose, il se chauffe excessivement vite et ne laisse perdre aucune partie du calorique produit par le combustible consommé, et peut servir à la fois à préparer des bains d'eau chaude ou de vapeur, à pourvoir constamment un ménage d'eau presque bouillante, à entretenir une chaleur douce et égale dans toutes les pièces que traversent les tuyaux où circulent l'air chaud dilaté, l'eau chaude et la vapeur. Son prix peu élevé le met à la portée de toutes les fortunes, et permet son usage non-seulement dans les grands établissements publics où le chauffage en commun est une nécessité de situation, mais encore dans toutes les maisons particulières où règne une certaine aisance. Enfin la consommation de combustible est tellement minime, qu'on peut évaluer l'économie qu'il procure à plus de cent pour cent sur les systèmes les plus économiques qu'on connaisse jusqu'à ce jour.

Quelques lignes empruntées au journal *la Presse*, que le rédacteur déclare avoir été écrites *de visu*, résument parfaitement la valeur économique du *Calorifère-Dupont*.

« Avec dix ou quinze centimes de combustible, dit-il, le Calorifère-Dupont donne de l'eau chaude dans cinq minutes, un bain chaud dans un quart d'heure, et de la vapeur dans dix minutes aussi, pour un bain ou pour des douches. Dans le même espace de temps, par le même moyen, et sans préjudice des premiers résultats signalés, l'appareil, à l'aide de tubes disposés en conséquence, chauffe une étuve destinée à recevoir le linge, la vaisselle, ou tous autres objets, maintient dans quatre chambres une température élevée, et alimente une buanderie.

« A ces avantages vraiment extraordinaires, il faut ajouter cette singularité merveilleuse, que par un fait d'organisation dont l'inventeur ne fait même pas un secret, la chaleur de l'eau, bien que graduellement affaiblie, se conserve seize heures après l'extinction du feu.

« Après avoir examiné dans tous ses détails peu compliqués le calorifère thermal, que l'inventeur affirme pouvoir établir à 200 fr. et même à 100 fr. pour les cas où la vapeur ne serait pas nécessaire, on se demande s'il peut exister en France une commune assez pauvre pour rester privée des bénéfices d'un établissement de bains chauds, de bains de vapeur et de douches; la dépense à faire ne peut évidemment pas être mise en balance des résultats à obtenir.

« Outre les services, appréciables par dessus tout, que doit rendre aux classes pauvres ou éloignées du centre de la civilisation le Calorifère-Dupont, son utilité a des limites plus étendues : les sociétés philanthropiques, les hospices, les chefs d'institution ne peuvent manquer de le prendre en sérieuse considération, et lorsque les propriétaires des villes auront compris qu'en substituant dans leurs appartements l'appareil perfectionné à l'ancien poêle, ils peuvent multiplier les commodités de leurs locataires et tirer un meilleur parti des locations, il est probable que l'on verra s'établir, pour compléter le domicile, des cabinets de bains à côté des cabinets de toilette. »

Nous devons ajouter que cet appareil se chauffe à volonté avec toute espèce de combustible : bois, houille, charbon de bois, lignite ou tourbe épurée et comprimée, et qu'il conserve la chaleur non-seulement de l'eau mais aussi de l'air pendant plusieurs heures après la complète extinction du feu.

Une société en commandite par actions s'est formée pour l'exploitation des brevets conférés à M. Dupont tant en France qu'à l'étranger. A peine cette société, placée sous la gérance de M. E.-P. Jacoby, a-t-elle été constituée, à peine l'usine de fabrication a-t-elle commencé à s'élever sur les terrains achetés dans l'avenue de Clichy, à Batignolles, que le public s'empressait d'aller visiter le petit établissement modèle de bains qui

fonctionne rue du Havre, 15, à Batignolles, dans une maison appartenant à M. Dupont, et que les commandes d'appareils semblables arrivaient de tous côtés.

La société des *calorifères et bains thermaux* ne veut pourtant pas borner ses travaux à la fabrication des appareils. Elle doit aussi entreprendre pour son propre compte la construction et l'exploitation d'établissements de bains communaux économiques avec service de bains et douches de vapeur; mais les travaux relatifs à cette partie de l'entreprise ne commenceront probablement qu'un peu plus tard. En attendant on lira avec intérêt le rapport spécial dont les modèles de Calorifères-Dupont, admis à l'Exposition universelle, doivent, suivant le vœu de M. le ministre d'état, être prochainement l'objet; il ne peut manquer de signaler l'importance économique de cette invention si ingénieuse.

J. Raymond.

FAITS DIVERS.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Sire,

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté un décret portant régularisation de plusieurs mesures prises d'urgence, en dehors des prescriptions des décrets des 6 avril 1854 et 10 mai 1855, relatifs à l'Exposition universelle, mais conformément à leur esprit.

L'article 59 du décret du 6 avril 1854, qui détermine la composition du jury mixte international pour les produits de l'agriculture et de l'industrie, fixe d'une manière rigoureuse le nombre des membres dont chacun des vingt-sept jurys spéciaux doit être formé; il divise, en outre, les personnes appelées à faire partie de chaque classe en *titulaires* et en *suppléants*.

Ces dispositions ont dû être modifiées dans la pratique.

En premier lieu, plusieurs gouvernements étrangers ont tenu à être spécialement représentés dans certaines classes du jury chargées de l'examen de produits d'une grande importance pour leurs nationaux, et il ne m'a été possible de satisfaire à ce désir et de me conformer ainsi à l'esprit libéral du décret de Votre Majesté, qu'en changeant la répartition des membres du jury par classe, et en augmentant leur nombre total.

En second lieu, la circonstance prévue qui devait amener les jurés suppléants à remplacer les titulaires s'est produite dans toutes les classes.

Il est facile de concevoir, en effet, que beaucoup de jurés titulaires, après avoir consacré un mois de temps et plus aux travaux de leur classe, aient eu besoin de s'absenter, et que les suppléants aient dû les remplacer; mais cette mutation ne pouvait annuler les travaux déjà faits, ni enlever aux titulaires absents la qualité de juré qu'ils devaient revendiquer à leur retour.

Dans cette situation, la Commission impériale a trouvé plus équitable et plus simple, après avoir pourvu spécialement au remplacement d'un assez grand nombre de titulaires absents par des suppléants, de donner, par mesure générale, voix délibérative à tous les suppléants, d'en faire, par conséquent, des jurés titulaires au même titre que les autres, sans rayer de la liste les titulaires que leur santé ou des raisons impérieuses avaient rappelés dans leurs foyers, après avoir rendu de bons et utiles services.

L'article 1er du décret ci-joint régularise ces diverses mesures et arrête définitivement la liste des membres du jury international.

L'article 2 du décret change le nom donné aux récompenses. Cette modification est reconnue nécessaire pour éloigner toute confusion et toute comparaison entre les récompenses qui doivent être décernées à la suite de l'Exposition universelle de 1855, et celles qui ont été distribuées après chacune des expositions nationales faites, à l'exemple de la France, dans presque tous les pays industriels de l'Europe.

La désignation de *grande médaille d'honneur* donnée à la médaille d'or exprime mieux l'idée d'une récompense exceptionnelle de très-haute valeur, réservée à de très-grands services, à une supériorité sans égale, à des découvertes d'une très-haute importance arrivées à l'état d'application générale, à un accroissement considérable d'utilité, à une très-sérieuse réduction de prix.

Pour les grandes industries qui compteront plusieurs de leurs chefs ayant atteint la même perfection, je propose à Votre Majesté, au nom de la Commission impériale, d'admettre que la grande médaille d'honneur pourra être collective; mais ces cas devront être fort rares, et il n'y aura pas lieu d'accorder collectivement cette haute distinction toutes les fois que, dans la même industrie, il y aura un exposant supérieur aux premiers d'entre ses confrères, et méritant, à ce titre, la grande médaille d'honneur.

Les noms donnés aux autres récompenses expriment ensuite les degrés divers de supériorité de goût ou de bonne fabrication, et les efforts heureusement dirigés dans la voie du progrès, et les inventions bonnes en principe, mais encore trop récentes pour être placées en première ligne.

L'article 3 du décret formule les moyens les plus propres à assurer à tous les mérites, à tous les services industriels la juste récompense qui leur est due. Sachant combien la haute sollicitude de Votre Majesté s'attache avec la même bienveillance à tous les membres méritants de la grande famille agricole et industrielle, et l'importance qu'elle met à resserrer les liens qui doivent les unir, j'ai invité le jury à appliquer de la manière la plus large l'article 8 du décret du 10 mai 1855, recherchant, par tous les moyens d'information en son pouvoir, à connaître les noms des principaux agents de l'agriculture et de l'industrie : ouvriers, contre-maîtres, chefs de travaux, dessinateurs, chimistes, ingénieurs, directeurs, inventeurs, etc., afin que le travail intelligent, le talent modeste, le mérite sans fortune, soient distingués, récompensés, honorés aussi largement que possible, et de la même manière que la direction habile.

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté le décret suivant.

Veuillez agréer, Sire, l'hommage du profond et respectueux attachement avec lequel je suis,

De Votre Majesté,
Le très-dévoué cousin,

NAPOLÉON BONAPARTE.

DÉCRET.

Napoléon,

Par la grâce de Dieu, etc.,

A tous présents et à venir, salut;

Vu l'article 59 du décret du 6 avril 1854 et les articles 1er et 8 du décret du 10 mai 1855;

Sur la proposition du président de la Commission impériale,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er. Le jury mixte international, section de l'agriculture et de l'industrie, est définitivement composé et réparti.

Art. 2. Les récompenses à décerner à la suite de l'Exposition universelle, par les vingt-sept premières classes du jury mixte international, sont les suivantes :

Grande médaille d'honneur;

Médaille de première classe;

Médaille de seconde classe;

Mention honorable.

La grande médaille d'honneur pourra être exceptionnellement accordée d'une manière collective à des groupes industriels d'une grande importance, arrivés à un haut degré de perfection, lorsque aucun des exposants des mêmes articles, sans distinction de nationalité, n'aura été reconnu supérieur à ses confrères, et qu'il n'aura pas été décerné, par suite, dans la même industrie, de grande médaille d'honneur individuelle.

Dans le cas de vote d'une grande médaille d'honneur collective, le rapport du jury désignera nominativement, s'il y a lieu, les exposants dont le mérite collectif aura valu à leur groupe cette haute distinction.

Art. 3. Les récompenses énoncées en l'article 2 ci-dessus seront également décernées par les vingt-sept premières classes du jury aux principaux agents de l'agriculture et de l'industrie : ouvriers, contre-maîtres, dessinateurs, chimistes, ingénieurs, directeurs, inventeurs, etc., qui se seront distingués par leur coopération intelligente et utile.

Art. 4. Notre bien-aimé cousin, le prince Napoléon, président de la Commission impériale, notre ministre d'état et notre ministre du commerce, de l'agriculture et des travaux publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 3 octobre 1855.

NAPOLÉON.

— Le *Moniteur* publie la liste du jury mixte international, annexée à l'article 1er du décret du 3 octobre. Cette liste ne forme pas moins de sept grandes colonnes du *Moniteur*. Nous nous bornerons à reproduire la composition du conseil des présidents et vice-présidents :

Président : S. A. I. le prince Napoléon.

Vice-présidents : LL. EE. le ministre d'état, le ministre des finances et le président du sénat.

1re classe, M. Élie de Beaumont, président ; M. Devaux, vice-président.
2e classe, sir W. Hooker, président ; M. Milne-Edwards, vice-président.
3e classe, M. le comte de Gasparin, président ; M. Evelyn Denison, vice-président.
4e classe, M. le général Morin, président ; M. Combes, vice-président.
5e classe, M. Hartwich, président ; M. Schneider, vice-président.
6e classe, M. W. Fairbairn, président ; M. le général Piobert, vice-président.
7e classe, M. le général Poncelet, président; M. R. Willis, vice-président.
8e classe, M. le maréchal Vaillant, président; sir David Brewster, vice-président.
9e classe, M. C. Wheatstone, président; M. Babinet, vice-président.
10e classe, M. Dumas, président; M. T. Graham, vice-président.
11e classe, M. A.-R. Owen, président; M. Payen, vice-président.
12e classe, M. le docteur Royle, président; M. Rayer, vice-président.
13e classe, M. le baron Ch. Dupin, président; M. J. Burgoyne, vice-président.
14e classe, M. Mary, président; M. Ch. Manby, vice-président.
15e classe, M. Von Dechen, président; M. Michel Chevalier, vice-président.
16e classe, M. le docteur Von Steinbeis, président; M. Pelouze, vice-président.
17e classe, lord Hertford, président; M. le comte de Laborde, vice-président.

18e classe, M. Regnault, président; M. Ch. de Brouckère, vice-président.
19e classe, M. Th. Bazley, président; M. Mimerel, vice-président.
20e classe, M. Cunin-Gridaine, président; M. Laoureux, vice-président.
21e classe, M. Arlès-Dufour, président; M. Diergardt, vice-président.
22e classe, M. Legentil, président; M. Mévissen, vice-président.
23e classe, M. Grenier-Lefebvre, président; M. Sallandrouze de Lamornaix, vice-président.
24e classe, M. Hittorff, président; MM. le duc Hamilton et Brandon, vice-présidents.
25e classe, lord Ashburton, président; M. N. Rondot, vice-président.
26e classe, M. Louis Forster, président; M. A. Firmin Didot, vice-président.
27e classe, M. J. Helmesberger, président; M. Halévy, vice-président.
Secrétaire du conseil : M. Ad. Blaise (des Vosges), secrétaire du jury.

— On lit dans le ***Moniteur*** :

« Afin de faire participer aux récompenses qui seront décernées par le jury international les producteurs qui ont exposé dans la galerie de l'économie domestique récemment ouverte, la Commission impériale (section de l'industrie), sur la proposition de son président, le prince Napoléon, a décidé qu'il serait créé à cet effet une nouvelle classe du jury. Elle a nommé membres de cette classe :

MM. Cochin, maire du 10e arrondissement.
Ch. Michel, directeur du ***Bulletin de l'instruction primaire.***
De Bausset, propriétaire.
De Saint-Léger, membre du conseil général de la Nièvre.
Twining, membre de la Société des arts de Londres.
Gaultier de Claubry, membre de l'Académie impériale de médecine.
Fleury, chef de la division du commerce extérieur.
Julien, chef de la division du commerce intérieur.

« Enfin les membres du jury international dont les noms suivent, ont été également désignés par la Commission pour faire partie de ce nouveau jury :

MM. Mélier, de la 12e classe.
Foucher-Lepelletier, de la 11e classe.
Michel Chevalier, vice-président de la 15e classe.
Gervais (de Caen), de la 25e classe.
Barreswill, de la 15e classe.
Diergardt, de la 21e classe.
Neil-Arnott, de la 9e classe.
Lucy-Sedillot, de la 19e classe.
Gausset, de la 20e classe.

— On nous prie d'insérer la note suivante :

« Le prince Napoléon a reçu hier en audience privée la commission du banquet qui lui a été offert par MM. les exposants français et étrangers de l'agriculture, de l'horticulture, de l'industrie et des beaux-arts.

« Ces messieurs s'empressaient de venir annoncer au prince qu'heureuse de se conformer au désir qu'il lui avait fait exprimer par M. Le Play, commissaire général de l'Exposition universelle, de voir la fête qui lui était offerte devenir l'occasion d'une bonne œuvre, l'assemblée générale avait décidé qu'au banquet projeté serait substituée une grande soirée, et que, tout en préparant pour les invités et pour les souscripteurs de larges buffets amplement pourvus de rafraîchissements et de comestibles, des orchestres

et des chants, elle pourrait prélever, au profit des pauvres, une large part de la souscription générale.

« Le corps diplomatique, les ministres, la haute administration civile et militaire et les notabilités de la presse, des lettres et des arts seront invités à cette fête, qui prendra ainsi un caractère digne de l'Exposition universelle de 1855.

« S. A. I. a remercié MM. les commissaires et les a chargés de dire à l'assemblée générale combien elle était touchée d'une marque d'affection qui, pour elle, doublait le prix de l'invitation qui lui était faite.

« M. Émile Pereire ayant appris la détermination de la commission du banquet, et désirant l'aider à faire encore plus forte la part des pauvres, a sur-le-champ offert à M. Couleaux, député, maire de Strasbourg, président du banquet, de mettre à la disposition de la commission l'hôtel du Louvre, qui vient d'être terminé, et dont il préside le conseil d'administration.

« Cette magnifique construction ne saurait mieux être inaugurée qu'en devenant, sous les auspices de S. A. I. le prince Napoléon, le théâtre de la grande fête du travail et de l'intelligence de tous les peuples. »

Sur la proposition de S. A. I. le prince Napoléon, président de la commission impériale, la clôture de l'Exposition universelle de l'Industrie et des Beaux Arts a été définitivement arrêtée au 15 novembre prochain.

La distribution des récompenses décernées aux exposants par le jury aura lieu le même jour. Cette décision, en prolongeant de quinze jours l'Exposition, lui donne la durée de six mois, fixée par le décret impérial qui l'avait instituée. On se rappelle que l'ouverture a eu lieu le 15 mai dernier.

LL. MM. l'empereur et l'impératrice assisteront à cette solennité. L'empereur fera lui-même la distribution des récompenses.

La commission impériale ne négligera rien pour clore dignement ce grand concours de l'intelligence et du travail, où le monde civilisé s'est rendu avec tant d'empressement à l'appel de la France et de son souverain.

Tous les exposants français et étrangers seront admis à cette solennité.

La nef et les galeries supérieures du palais principal seront disposées de manière à recevoir le plus grand nombre possible d'invités.

Les préparatifs commenceront le 1er novembre prochain. A partir de cette époque, il sera procédé, par les soins de la commission, à l'enlèvement des produits et des vitrines dans la nef et dans le pourtour des galeries du palais de l'Industrie.

Quant aux autres parties de l'Exposition, c'est-à-dire les salles latérales du rez-de-chaussée et du premier étage du palais principal, la galerie du quai et celle des machines, la galerie circulaire, la rotonde du Panorama, les jardins et hangars de l'agriculture, de l'économie domestique et de la carrosserie, et enfin l'exposition des Beaux Arts tout entière, elles continueront à rester intactes et ouvertes au public jusqu'au 15 novembre prochain inclusivement.

Le secrétaire général,
ARLÈS-DUFOUR.

— Une lettre de M. A. Petermann, datée de Gotha, le 13 septembre, contient les détails suivants sur les voyages du docteur Barth dans l'intérieur de l'Afrique et sur son retour en Europe :

« Une dépêche télégraphique du docteur Barth, datée de Marseille le 8 septembre, nous donna l'agréable nouvelle que cet homme extraordinaire, qu'on avait cru mort

souvent, avait mis le matin de ce jour les pieds sur le rivage européen, en route pour Londres, où il se présentera en personne au Foreing-Office. Il se propose de rester à Londres jusque vers le 20 de ce mois, et il se rendra ensuite à Hambourg, sa ville natale, où demeurent son vieux père et sa sœur. Il n'est peut-être pas sans intérêt de récapituler les succès importants et l'heureuse fin d'une entreprise aussi difficile et aussi hasardeuse que celle du docteur Barth, en indiquant les dates principales des événements survenus dans ses voyages.

» C'est le 8 décembre 1849 que le docteur Barth s'embarqua à Marseille pour le nord de l'Afrique, en compagnie de feu le docteur Overweg. Arrivés à Tripoli, les deux voyageurs explorèrent les montagnes de Gharian pendant le mois de février 1850, et le 23 mars ils partirent avec M. Robinson pour le lac Tsad. Ils prirent la route des oasis de Hessi et de Shiati, de Murzuk et de Jerdalus, et arrivèrent à Khasar Janoon, au palais des Démons, dans le voisinage de Ghat, le 15 juillet. En explorant ce groupe célèbre de collines, le docteur Barth faillit périr; perdu dans le désert, il fut pendant vingt-huit heures sans eau et souffrit les plus horribles tourments de la soif, au point d'être obligé de boire de son propre sang. Passant ensuite par les Ghat, Thalesseless et Aison, les voyageurs entrèrent le 21 août dans le royaume d'Aïv ou d'Asben. Ici, par sa ferme et courageuse défense contre une troupe de Tuaricks, le docteur Barth évita à l'expédition une retraite honteuse vers le nord. Ensuite, pendant que ses compagnons de voyage se reposaient à Tintellust, il entreprit seul un voyage (du 4 octobre au 6 novembre) à Agadez, ville capitale, et ajouta grandement à la masse de nos connaissances sur l'Afrique septentrionale.

» L'expédition repartit le 1er juin 1851 et arriva à Tagelal le 11, où les voyageurs se séparèrent. Le docteur Barth prit la route de Kashno et de Cano. Il recueillit dans ce dernier lieu une foule de renseignements. Pendant qu'il se dirigeait vers Kuka, il reçut la triste nouvelle de la mort de M. Richardson, qui arriva à Ungurutua le 4 mars. Avec la plus noble énergie, il se hâta d'aller rendre les derniers devoirs à son compagnon de voyage. Il sauva tous ses papiers et les fit passer à Londres, où ils ont été publiés. Arrivé le 2 août à Kuka, il trouva l'expédition entièrement désorganisée et dans la plus triste situation, sans argent et sans provisions; les fonds étaient totalement épuisés. Il réussit à emprunter de l'argent au vizir de Barnu, paya les dettes de M. Robinson, et sauva encore une fois l'expédition par sa présence d'esprit et sa persévérance indomptable. Le 22 mars 1851, le docteur Barth entreprit son mémorable voyage à Adamawa, pendant lequel il découvrit la rivière Binue. Par cette découverte, les régions centrales de l'Afrique, inaccessibles jusqu'à ce jour, se trouvent ouvertes aux entreprises des Anglais. De l'Adamawa, le docteur Barth retourna à Kuka le 22 juillet, et explora le Kanem de septembre en novembre, en compagnie du docteur Overweg, et ils pénétrèrent ensemble dans la direction sud sud-est de Huka, jusqu'à Musgo et au delà, du 25 novembre au 1er février 1852. Seul encore une fois, le docteur Barth entreprit, de la fin de mars au 20 août, un autre voyage vers l'est, traversa la rivière Shari, entra dans le Bajirmi et visita Masena, sa ville capitale.

» Dans ce voyage, il ajouta considérablement à nos connaissances des contrées de l'est et du sud-est du lac Tsad jusqu'au bassin du Nil. Le 27 septembre 1852, le docteur Barth perdit son ami et le seul compagnon de voyage qui lui restait, le docteur Overweg, qui mourut sur les bords du lac Tsad. Bien que sa santé se trouvât compromise, il se détermina avec un véritable héroïsme à continuer seul ses recherches, et entreprit son fameux voyage de Tombouctou.

» Il partit de Kuka le 25 novembre 1852, atteignit Kashna en février 1853, Sakatu au commencement d'avril, et entra dans Tombouctou le 7 septembre. Après être resté à peu près une année dans cette célèbre ville, il revint à Kano, où il arriva le 17 oc-

tobre 1854, et le 1er décembre il rencontra le docteur Vogel entre ce lieu et Kuna. De là il traversa le Sahara jusqu'à Tripoli, et enfin arriva à Marseille. Dans son voyage à Tombouctou, le docteur Barth a découvert deux grands empires, le Gando et le Hamd-Allahi, dont les noms n'étaient même pas connus auparavant. Il obtint sur l'histoire et l'état actuel de Tombouctou des renseignements complets ainsi que sur la population et les contrées voisines, et pour la première fois il fit un relevé minutieux de la moitié du cours de la rivière Kawara. Enfin il a créé une ère nouvelle dans l'histoire des découvertes africaines.

» Une lettre du docteur Barth, datée de Mursuk le 20 juillet, et reçue après la dépêche télégraphique de Marseille, contient des nouvelles des voyages du docteur Vogel et un aperçu de ce qu'il se proposait d'entreprendre. Ce jeune explorateur avait visité la grande et célèbre ville des Fellathas, Yakoba, que Lander, Overweg, Barth et l'expédition du Chadda et d'autres ont désiré beaucoup visiter sans pouvoir réussir.

» Le docteur Vogel est le premier Européen qui ait vu Yakoba. La position géographique de cette ville importante est, selon les observations astronomiques du docteur Vogel, de 10 degrés 17 minutes 30 secondes de latitude nord, et 9 degrés 28 minutes de longitude est, méridien de Greenwich. Cette position diffère considérablement de celle qu'on lui a assignée jusqu'ici ; elle est surtout beaucoup plus dans le nord-ouest.

» De Yakoba, le docteur Vogel a l'intention de se diriger au sud, de traverser le Binu, dans l'Adamawa, de gravir la grande montagne Alantica, située au sud-est de Yola, et de pénétrer jusqu'à Tibati et Baya. De là, il se dirigera vers le nord-est, et tentera l'exploration du Waday. »

— *Le Journal local d'agriculture et d'horticulture de la Charente* a publié, il y a quelque temps, un article intéressant dont nous avons extrait ce qui suit :

« On sait que les athlètes de l'antiquité formaient une classe d'hommes à part. L'expérience avait enseigné aux maîtres de gymnase qu'on arrivait à produire un très-grand développement de puissance physique à l'aide d'une combinaison particulière d'exercice et de nourriture. Ceux qui suivaient leurs préceptes consommaient une grande quantité d'aliments substantiels, tels que la chair de bœuf. C'est ainsi qu'Athénée rapporte que la nourriture habituelle de Milon de Crotone était de vingt mines de viande par jour (dix-huit livres), autant de mines de pain, et quinze pintes de vin. On ajouterait peu de croyance à la force musculaire qu'on attribue à ces athlètes, si chaque jour n'était pas témoin du haut degré de vigueur que l'homme peut déployer.

« C'est aussi au moyen de l'alimentation et de l'exercice qu'en Angleterre on arrive à former des boxeurs, des coureurs, etc.

« Sans nous arrêter plus longtemps à ces professions de luxe des différentes époques et des divers pays, voyons maintenant l'influence de l'alimentation chez ces ouvriers dont le travail utile enrichit les sociétés.

« En 1825, les Anglais établirent aux carrières Charenton, près Paris, une usine à fer d'après la méthode anglaise. Comme il fallait, dans certaines opérations, un déploiement de forces qu'on ne pouvait obtenir des Français, on fit venir des ouvriers anglais. En cédant à cette nécessité, les directeurs de l'établissement pensèrent, avec raison, que la faiblesse des Français tenait à une alimentation incomplète; ils prirent, en conséquence, des mesures pour qu'ils pussent manger de la viande en aussi grande quantité que les ouvriers anglais, et, six mois après, ceux-ci retournaient chez eux, laissant des Français vigoureux, aptes à les remplacer.

« En 1841, lorsque la compagnie adjudicataire du chemin de fer de Paris à Rouen chargea des ingénieurs anglais de l'établissement de la voie, un grand nombre d'ouvriers passa à leur suite d'Angleterre en France. On sait avec quelle rapidité cette œuvre con-

sidérable fut exécutée, rapidité qui fut due surtout à l'extrême émulation des ouvriers des deux nations. Mais les ouvriers anglais eurent d'abord l'avantage; ils faisaient mieux et plus vite, parce qu'ils avaient plus de pratique dans ce genre de travail et qu'ils étaient mieux outillés. Cependant l'habitude et des instruments meilleurs rendirent bientôt les Français aussi habiles que leurs émules. Malgré cela, la rapidité dans le travail restait toujours à l'avantage des ouvriers venus d'Angleterre. Les Français ne faisaient communément, dans un temps égal, que les deux tiers de l'ouvrage exécuté par les Anglais. A quoi tenait cette infériorité? Les ingénieurs en soupçonnèrent la cause : ils soumirent les ouvriers français au régime des ouvriers anglais, et, dès ce moment, l'égalité s'établit sur tout l'ensemble du travail. Pour cela, il ne fallut que substituer l'usage du *roast-beef*, ou bœuf rôti, au bouilli, aux légumes dont se nourrissaient presque exclusivement les ouvriers français.

« Il y a quelques années, à la prison de Riom, le travail effectué par les détenus était peu notable; on changea leur maigre pitance en un régime plus substantiel, et bientôt après l'ouvrage exécuté devint considérable.

« Le nègre de la Louisiane et de l'état de Géorgie fait quatre repas par jour, dont deux avec de la viande. Ce régime fortifiant développe une telle puissance de travail, que les Antilles, où l'ouvrier noir est fort mal nourri, ne peuvent plus soutenir la concurrence de leurs voisins de l'Amérique du Nord pour tous les produits qui exigent beaucoup de main-d'œuvre, comme le coton. » — Dr A. Chapelle.

— La ville de Milan est dotée plus qu'aucune cité de l'Italie de riches établissements hospitaliers. Son grand hôpital possède plus de 25 millions de livres d'Autriche de revenus, et on le croirait volontiers en voyant l'immense galerie des portraits de ses donateurs qui décorent l'intérieur de l'hospice. Les personnes qui, depuis l'époque de la fondation de ce magnifique asile, ont fait un don de 100,000 livres à l'établissement, sont représentées dans la galerie des portraits, peintes en pied. Les donateurs de 50,000 livres y figurent peints seulement en buste.

Voici à ce propos un fait assez curieux. Il y a deux mois et demi mourut à Milan une pauvre femme qui, depuis plus de quarante ans, demandait l'aumône à l'entrée de l'hôpital. On trouva cachée dans son domicile une somme de 43,000 livres, et un testament qui léguait cet argent à l'hospice. On se demande si, par une faveur spéciale, on dérogera à la règle générale en plaçant parmi les portraits la figure de cette bonne vieille créature qui, selon toute croyance, avait fondé sur cet honneur posthume toutes les ambitions de sa vie.

— Une société d'auteurs italiens dramatiques vient de se fonder à Turin. Nous trouvons dans la *Revue franco-italienne* les principales bases de cette association.

Chaque auteur italien domicilié soit dans les différentes provinces d'Italie, soit à l'étranger, peut en faire partie. Le siége de la société est momentanément fixé à Turin.

Tout écrivain qui a fait imprimer ou représenter au théâtre une de ses pièces en langue italienne est considéré comme auteur dramatique. — La société a pour but d'améliorer le théâtre italien et la position des auteurs. En attendant son développement ultérieur, elle se propose de publier un journal selon les idées de cette société, et de proposer un projet de loi sur la propriété littéraire acceptable par tous les gouvernements italiens.

Les sociétaires actifs doivent payer 2 fr. par mois, plus 4 0/0 sur le produit de leurs pièces.

— Le *Courrier des Etats-Unis* raconte la singulière trouvaille de deux diamants dans un arbre, faite par un ouvrier de King-and-Queen (Virginie), en sciant les racines

d'un vieux chêne abattu pour l'arsenal de construction maritime. Il était à son travail, lorsque tout à coup la scie a rencontré un corps très-dur et perdu plusieurs de ses dents. Cette dernière particularité donnait à supposer que l'objet rencontré n'était pas un caillou, comme il s'en trouve souvent dans les racines des arbres.

Mais qu'on juge de la surprise de l'ouvrier, en découvrant un magnifique diamant, de forme octaèdre, de la grosseur d'un gros pois, et de la plus belle eau. Un autre diamant, de dimensions plus modestes, a été, en outre, trouvé tout auprès. Ces pierres étaient enfouies à deux ou trois pouces au-dessous de l'écorce, mais depuis quand? Un botaniste pourrait le dire, en examinant la couche de bois qui les recouvrait.

— Buffalo, ville des Etats-Unis, située sur l'Erié, entrepôt commercial très-important et qui possède une rue sans rivale à Paris pour la longueur et la largeur, doit sa prospérité à un singulier spéculateur. Voici l'histoire telle que l'a racontée M. Ampère, dans ses *Promenades en Amérique* :

« Un M. R... s'imagina de mettre en circulation des billets portant des noms d'endosseurs supposés. Il en fit pour dix millions, les payant exactement à mesure qu'on les lui présentait, et en forgeant de nouveaux. Au moyen de ce système de crédit aidé de faux, R..., qui avait les manières d'un quaker et dont la charité était célèbre, fit des entreprises immenses : il bâtit à Buffalo des quartiers et jusqu'à un théâtre. Un jour, la débâcle arriva : il fut condamné à dix ans de prison. Son temps fait, on est venu le chercher dans sa prison et on l'a porté en triomphe. Il avait créé la ville de Buffalo. Voilà un singulier triomphateur. Avouons que tout ceci rappelle un peu trop la profession des premiers fondateurs de Rome. »

— Un fait très-simple dans l'origine, mais qui a failli prendre les proportions d'une véritable catastrophe, s'est passé le 4 octobre à Munich. Un concert auquel assistaient le roi et toute la cour se donnait au Palais de cristal. Un des artistes, M. Kindermann, était en train de chanter lorsqu'une légère cloison de planches et de toile céda sous la pression d'un auditeur et occasionna un bruit inquiétant. Le public qui occupait les premières galeries, craignant la chute d'un mur, s'élança instantanément hors des fauteuils et s'empressa de gagner l'escalier. Les spectateurs des secondes, ne sachant à quoi attribuer cette fuite, s'imaginèrent que la première galerie s'était écroulée et se mirent également en mouvement. A l'aspect de cette déroute, les personnes placées dans les galeries d'en face crurent à l'écroulement de l'édifice entier, et se hâtèrent de courir aux issues en abandonnant les chapeaux, les châles, etc. En vain quelques hommes de sang-froid s'efforcèrent-ils de rassurer les fuyards, leur voix se perdit dans le tumulte. Une cohue épouvantable se pressait sur les escaliers, et si malheureusement une des rampes avait cédé, un malheur irréparable eût été à déplorer.

Enfin, lorsqu'on s'aperçut que l'édifice devenait immobile sur ses colonnes légères et que l'orchestre faisait entendre de nouveau ses accords, la panique se calma. De tous côtés, de l'orchestre, des galeries, des loges, du parterre, on agita ses mouchoirs; et quand on aperçut le roi qui était demeuré tranquillement dans sa loge avec la princesse Alexandra et le prince et la princesse Luitpold, le public fit entendre des vivats enthousiastes. Le concert recommença, quoique dans le tumulte on eût foulé aux pieds et brisé une douzaine de violons et de basses.

Il est difficile de dépeindre la terreur qui s'était emparée de certains spectateurs : plusieurs d'entre eux brisèrent les vitres à coups de poing et se réfugièrent sur le toit; d'autres voulurent s'élancer sur les arbres qui touchent à l'édifice; quelques-uns sautèrent par les fenêtres d'une hauteur de vingt pieds. En résumé, il y a eu beaucoup de blessures et de contusions, mais heureusement personne n'a péri, il n'y a même pas eu de blessures graves.

Pendant l'événement, une terreur indicible régnait dans la ville, où s'était répandu aussitôt le bruit que le Palais de cristal s'était écroulé; tous ceux qui avaient là des parents et des amis accoururent en toute hâte ainsi qu'une foule énorme de curieux. Il est certain que sans le sang-froid et la présence d'esprit du roi, qui resta calme dans sa loge, on aurait eu de grands malheurs à déplorer.

HYGIÈNE ET GASTRONOMIE.

On prête à un gastronome contemporain assez connu, qui ne serait pas fâché de passer pour un homme d'esprit, un mot très-juste et assez profond sur l'importance hygiénique de la digestion : « Ce n'est que le lendemain que l'on sait si l'on a bien dîné la veille! » aurait-il dit un jour à un de ses convives qui le remerciait avec effusion à la suite d'un repas à la Lucullus. On peut donc considérer comme des éléments de haute gastrosophie, pour nous servir de l'expression philosophique appliquée par Fourier à l'art de *bien* vivre, toutes les compositions stimulantes qui ont pour effet de favoriser, d'activer la digestion et par conséquent de faciliter une des fonctions les plus importantes et les plus délicates de l'organisme humain. Telle est cette liqueur bienfaisante et d'une saveur si délicieuse à laquelle M. Laroze a donné le nom de *Curaçao français hygiénique.* Fabriquée dans le département de la Charente, à la source même des eaux-de-vie et des alcools les plus exquis, et distillée avec des écorces exclusivement tirées de Hollande, elle se distingue à la fois par l'excellence de son arome et par ses qualités toniques et digestives. Il n'y a pas de dîner, si succulent et si varié qu'il soit, dont on ne puisse attendre le lendemain sans inquiétude, s'il a été complété par quelques gouttes de cette liqueur saine et savoureuse qu'on pourrait à bon droit appeler le trésor des gastronomes.

Parmi les affections auxquelles les dames sont sujettes, il en est un grand nombre d'un caractère tout spécial dont le traitement semble plus particulièrement être du domaine des femmes qui joignent à de bonnes études médicales une longue expérience pratique. On conçoit en effet tout l'avantage que présente la conformité de sexe entre le médecin et le malade; la femme, en présence d'une autre femme, n'hésite devant aucune confidence, que de son côté celle-ci sait deviner, prévenir, solliciter au besoin. Aussi la plupart des femmes accordent-elles une préférence marquée, dans toutes les circonstances où elles ont besoin de ces soins spéciaux, aux femmes chez qui elles sont certaines de trouver la prudence éclairée réunie à la science expérimentale.

La première, Mme Lachapelle, maîtresse sage-femme et professeur d'accouchement, eut, il y a une vingtaine d'années, l'idée d'ouvrir pour ces sortes de consultations un cabinet spécial, et aussitôt elle vit ce sentiment de préférence se manifester d'une façon bien évidente. Les succès qu'elle a obtenus, la nature et l'importance de sa clientèle prouvent qu'elle a su pleinement justifier, et par l'excellence de ses traitements et par ses cures de toute sorte, notamment en matière de stérilité, cette confiance que les femmes inspirent aux femmes pour les soins les plus délicats de leur santé. Les consultations de Mme Lachapelle ont lieu tous les jours de 3 à 5 heures, rue Monthabor, 27, près les Tuileries.

LIVRES ET PUBLICATIONS DIVERSES.

TIRAGE DU JOURNAL

LA PRESSE

DATE DE LA FONDATION : 1er JUILLET 1836.

1836.	9,931.	Après six mois de fondation.
1837.	13,200.	
1838.	9,300.	Lutte contre la coalition : Thiers, Guizot,
1839.	9,550.	Berryer, Ledru-Rollin.
1840.	13,485.	
1841.	13,485,	
1842.	15,170.	
1843.	16,092.	
1844.	16,895.	
1845.	22,971.	Agrandissement du format.
1846.	25,770.	
1847.	32,300.	Opposition au ministère Guizot.
1848.	63,869.	Revolution du 24 février.
1849.	34,779.	
1850.	21,479.	
1851.	21,236.	
1852.	18,857.	
1853.	22,782.	
1854.	41,237.	Tirage en 2 heures ; 5 compositions.

Tirage au 31 décembre 1853	22,782
Tirage au 31 décembre 1854	41,237
AUGMENTATION	18,455
Tirage moyen du mois de mai 1855	43,695

La Presse est le journal français qui tire le plus grand nombre d'exemplaires; il a tiré dans le mois de mai qui vient de finir, *un million* trois cent dix-neuf mille huit cent cinquante-six feuilles (1,319,856 feuilles), et payé au Trésor public, pour droits de timbre, la somme de cent quatre mille quatre cents francs (104,400 fr.) ; en 1854, il avait tiré *douze millions* quatre cent quarante-neuf mille cinq cent soixante-huit feuilles (12,449,568 feuilles), et avait payé au Trésor public, pour droits de timbre, la somme de neuf cent quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-quatorze francs (996,774 fr.).

Son tirage s'exécute au moyen de CINQ COMPOSITIONS qui roulent *simultanément* sous cinq presses à quatre cylindres exécutées par Hippolyte Marinoni, breveté (s. g. d. g.) pour la presse dite *presse universelle*, admise à l'Exposition universelle.

On peut assister tous les jours, de 4 heures et demie à 6 heures et demie, au tirage du journal *la Presse*, en s'adressant, rue Montmartre, 123, à MM. Serrière et Ce, imprimeurs du *Livret officiel de l'Exposition universelle*

BUREAUX D'ABONNEMENT : Rue Montmartre, 123.

PRIX D'ABONNEMENT : 54 FRANCS PAR AN.

PRIX COMPARÉ AVEC LES JOURNAUX QUI SUIVENT :

		12 mois.	Différence.
Journal des Débats....	Départements.	80 fr.	26 fr.
Constitutionnel........	—	64	10
Siècle................	—	64	10
Pays..................	—	56	02
Patrie................	—	64	10
Assemblée nationale....	—	64	10
Univers...............	—	66	12
Gazette de France.....	—	66	12
Union.................	—	68	14

COMPAGNIE L'HALFASIENNE

POUR LA FABRICATION DE LA PATE A PAPIER,

RAISON SOCIALE : MARIUS ARTHAUD ET Ce.

Siége social : à l'usine de Courbevoie, quai Napoléon, 27.

Société constituée par acte passé par Me DESCOURS, notaire à Paris, le 14 septembre 1853.

Statuts modifiés par délibération de l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 15 septembre 1855, déposés et enregistrés conformément à la loi.

CAPITAL SOCIAL : 4,000,000 DE FRANCS,

Divisés en 40,000 de 100 francs au porteur.

ÉMISSION DE 1,000,000 DE FRANCS.

Chaque action donne droit à 70 0/0 dans les bénéfices à titre de dividende, et à une part proportionnelle à l'intégralité dans l'actif de la Société.

La rareté et le prix toujours croissant du chiffon ont de tout temps appelé l'attention de l'industrie spéciale à la fabrication du papier sur l'emploi des plantes textiles.

Jusqu'à ce jour diverses recherches ont été tentées; mais le choix d'une plante donnant des rendements avantageux a nécessité de longs tâtonnements, et, d'ailleurs, il était difficile de s'assurer dès les débuts d'une industrie nouvelle de procédés de fabrication industriels et économiques.

Ce problème est aujourd'hui résolu par la *Société l'Halfasienne.*

Elle a établi à Courbevoie, aux portes de Paris, une usine importante en pleine activité où elle peut se livrer à l'exploitation de la pâte à papier sur une échelle considérable et de manière à pouvoir donner satisfaction aux besoins du commerce de la papeterie. — Elle a fait l'acquisition de nouveaux procédés dont l'efficacité, expérimentée par la pratique, est désormais à l'abri de toute incertitude.

Elle a adopté l'emploi de diverses plantes textiles dont l'approvisionnement est assuré et dont les rendements sont à la fois assez considérables et assez économiques pour assurer au commerce une réduction importante et ***aux capitaux des bénéfices en dehors des proportions ordinaires des affaires industrielles.***

Enfin, elle s'est assuré des débouchés nombreux en France et à l'étranger; l'entreprise peut dès aujourd'hui être considérée comme étant en état de prospérité complète.

Faire appel aux capitaux industriels, dans de pareilles conditions, c'est convier le public à prendre une part dans des bénéfices certains.

La souscription est ouverte dans les bureaux de la Compagnie, rue Geoffroy-Marie, 5, et sera close le 20 octobre courant.

Dans les départements, envoyer les fonds par lettres chargées ou les deposer aux succursales de la Banque de France, au crédit du gérant, rue Geoffroy-Marie, 5.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28 — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

Gênes. Livourne. Civita-Vecchia. Naples. Messine. Malte.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
Retour — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h. du matin.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de : Malte. Syra. Smyrne. Metelin. Dardanelles. Gallipoli. Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin.
Retour. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna.

—

Voie de : Messine. Le Pirée (Athènes). Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir.
Retour — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance au Pyrée avec Syra, Salonique et Nauplie ; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sebastopol).

LIGNE DE SYRIE.

(d'Alexandrie à Constantinople et *vice versâ*), par :

Jaffa. Beyrouth. Tripoli. Lattaquié. Alexandrette. Mersina. Rhodes. Smyrne.

Départ de Marseille (voie d'Égypte), le jeudi de chaque deux semaines, à dater du 24 mai.
Correspondance à Smyrne avec la ligne du Levant (voie de Malte).

LIGNE D'ÉGYPTE.

Malte. Alexandrette.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 24 mai.
Retour. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 5 h. du soir, à dater du 19 mai.

LIGNES D'ALGÉRIE.

Alger. — Départs de Marseille et d'Alger les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.

Oran. — Aller. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi.
Retour — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.

Bone. Stora. Philippeville. Tunis. — Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

OBSERVATIONS. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes.

La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports.

Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

Billets de retour. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

Billets de famille. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour.

Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	Gênes	68	44	27	17
	Livourne	80	48	32	20
	Civita-Vecchia	105	63	42	26
	Naples	150	90	60	37
	Messine	192	116	77	48
	Malte	240	132	88	55
LEVANT.	Syra et Pirée	330	210	140	87
	Smyrne	370	240	160	100
	Metelin	390	247	165	103
	Dardanelles	400	252	168	105
	Gallipoli	410	265	180	116
	Constantinople	440	279	186	116
	Varna (de Const.)	60	40	30	»
ÉGYPTE	Alexandrie	450	280	190	120

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.
SYRIE. (Voie du Levant.)	Rhodes	410	260	178	112
	Mersina	460	305	203	125
	Alexandrette	467	312	207	125
	Lattaquié	470	315	218	127
	Tripoli	471	315	211	128
	Beyrouth	463	308	207	128
	Jaffa	482	321	217	133
ALGÉRIE.	Alger	80	60	25	»
	Oran	122	75	50	»
	Stora	103	82	30	»
	Bone	118	92	35	»
	Tunis	127	103	55	»
GRÈCE.	Salonique (du Pirée)	73	48	22	18
	Nauplie (idem)	24	16	10	8

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

EXPOSITION UNIVERSELLE.

XI.

L'Exposition universelle ne compte plus devant elle que quelques jours d'existence. Six mois de durée n'ont lassé ni l'empressement ni la curiosité des visiteurs. Pour nous, soit que beaucoup de produits aient encore échappé à notre attention, soit que d'autres produits exercent à notre égard une puissante attraction, nous regrettons que l'Exposition prenne si tôt fin. On se plaît tant au spectacle des belles choses! il nous était si agréable, en parcourant le palais des Champs-Élysées, de revenir aux objets de notre prédilection, aux bronzes d'art ou d'ameublement, par exemple, à l'ébénisterie, etc. Les bronzes ne sont plus, comme autrefois, réservés à l'ornement des palais et des églises. D'un genre plus ou moins riche, d'un goût plus ou moins irréprochable, ils sont entrés dans l'ameublement des familles un peu aisées; souvent ils sont devenus, dans nos demeures, le seul représentant de l'art. On s'est demandé si cette extension donnée à l'industrie des bronzes a été profitable aux progrès de cette industrie. La question est controversée : *adhuc sub judice lis est*. Mais, ce qu'on peut affirmer, c'est que les bonnes traditions au moins n'ont pas disparu, grâce à quelques hommes de goût; nous en avons pour preuve les bronzes de M. Denière fils et de M. de Labroüe.

Dans une de leurs dernières visites au palais de l'Industrie, le duc et la duchesse de Brabant ont donné à l'exposition de M. Denière fils une attention toute particulière, qui s'est portée d'abord sur le magnifique service de table commandé par M. de Kisseleff. Ce service nous a rappelé les œuvres qui, dans les meilleures années de la Restauration, établissaient la brillante réputation de M. Denière père. A cette époque, cet habile bronzier faisait sculpter en bronze, pour le service des tables somptueuses, de jolis groupes de Grâces et d'Amours, de Bacchantes et de Faunes, des vases imités des plus beaux modèles antiques, et des corbeilles soutenues par d'élégantes canéphores, en souvenir de ces vierges qui, aux fêtes de Cérès et de Bacchus appelées canéphories, portaient des corbeilles de fleurs et de fruits.

Le nom de M. Denière père nous rappelle tout ce qu'il y a de puissance dans le travail, l'économie et la persévérance. Fils de ses œuvres, M. Denière partait, en 1795, en qualité de volontaire dans un des bataillons parisiens qui s'équipèrent à leurs



(1) Le prix de la souscription à ce Bulletin est de 5 fr. par an. — Bureau, rue Bleue, [illegible]

frais. Nous le retrouvons de retour à Paris, en 1798, travaillant en journée comme ouvrier tourneur en cuivre, et cependant, dès 1804, avec ses ressources personnelles, il put entreprendre en petit la fabrication des bronzes. Quatorze ans plus tard, les produits de son établissement, qui s'était progressivement agrandi, obtenaient (1819) la médaille d'argent. En 1823, la médaille d'or était décernée aux ouvrages de M. Denière, et, aux Expositions suivantes, cette honorable distinction lui fut toujours confirmée, « en raison, dit M. le baron Charles Dupin, dans son rapport sur l'Exposition de l'industrie française en 1834, de la supériorité incontestable de ses œuvres sur celles de ses concurrents.»

Mais d'autres honneurs devaient témoigner de l'estime accordée au caractère de l'homme, en même temps que de la considération attachée au talent du fabricant. En 1824, M. Denière avait été nommé membre du conseil général des manufactures; il recevait, en 1827, la croix de la Légion-d'Honneur. De 1833 à 1837, l'intègre fabricant occupa, comme juge, un siége au tribunal de commerce. M Denière avait fondé, en 1838, une vaste fabrique où il avait réuni toutes les branches de travaux qui se rattachent à l'industrie des bronzes : fonderie, moulure, ciselure, dorure, etc. Cette fabrique modèle, d'où sont sorties tant d'œuvres remarquables, tant d'objets d'un excellent goût, et dont la prospérité, rapprochée des premiers débuts de M. Denière père dans cette industrie, présente le plus saisissant contraste; cette fabrique, disons-nous, occupe aujourd'hui, sous la direction de M. Denière fils, un nombre considérable d'ouvriers.

Les différentes pièces du service dont nous avons parlé, aussi bien que d'autres bronzes qui figurent dans l'exposition de M. Denière fils, portent l'empreinte du goût traditionnel de cette maison, épuré encore par le progrès des arts. Le soin et le fini apportés dans l'exécution révèlent la longue pratique d'un art dont M. Denière a puisé les secrets aux meilleures sources. Tous les bronzes d'ameublement qu'il a exposés, lustres, candélabres, etc., ont un grand et beau caractère, et il est incontestable que, par l'importance de sa fabrication, par les œuvres considérables qu'elle a exécutées, cette maison, tant de fois honorée des plus hautes récompenses, a exercé une puissante influence sur les progrès de l'art du bronzier.

M. de Labroüe, de son côté, a étudié toutes les ressources qu'offrait le bronze pour la reproduction de la statuaire. Quelle matière pouvait l'emporter sur le bronze, métal résistant, inaltérable, et cependant assez malléable pour être ciselé, sur le bronze qui se prête à des colorations dont les tons heureux ajoutent encore à l'effet artistique? Avec quel bonheur M. E. de Labroüe, guidé d'abord par un goût éclairé dans le choix de ses modèles, signés des noms des meilleurs artistes français et étrangers, fait revivre à nos yeux l'œuvre de Pradier ou de Geefs, ou de Michel Pascal, ou de Fraikin et de Pollet! Le grand mérite, en effet, des bronzes de M. de Labroüe, c'est qu'ils participent du mouvement et de la vie des œuvres originales qu'ils reproduisent; c'est qu'il n'est aucune finesse de ciseau, aucun gracieux contour qu'ils ne nous rendent avec vérité. Si le temps des grands bronzes, des statues campées sous les vestibules est passé, nous jouissons aujourd'hui de ces autres bronzes appropriés à l'ornement de nos demeures, et que l'homme du monde, aussi bien que l'homme de cabinet, aiment à retrouver, l'un au milieu des splendeurs de son salon, l'autre dans sa bibliothèque ou son cabinet de travail. Nous ne sommes plus au temps des grandes œuvres en bronze, d'accord; mais plus heureux peut-être que nos aïeux, que nos grands-pères, les aïeux de nous autres bourgeois, nous voyons le bronze mêlé à tous les accidents de la vie privée. Le bronze s'est fait l'hôte de nos demeures, hôte charmant, lorsqu'un artiste comme M. de Labroüe vient mettre à la portée de toutes les fortunes les œuvres de nos meilleurs sculpteurs, sans que ces œuvres aient rien perdu de leur grâce native.

Si l'art a le privilége d'ennoblir le bronze, quel caractère tout nouveau ne donne-t-il

pas aux bois des plus vulgaires essences, au noyer, au chêne, au poirier, lorsqu'il convient à M. Tahan de les façonner en meubles au gré de ses inspirations, tantôt faisant revivre les lignes compassées des meubles de l'Empire pour compléter quelque ameublement de cette époque, tantôt empruntant aux souvenirs du XVe siècle quelque prie-Dieu gothique, tantôt s'abandonnant à toute la verve de son imagination pour créer alors, en meubles grands et petits, les plus charmantes fantaisies! Ce qui distingue la fabrication de M. Tahan, fabrication qui peut se résumer en ces mots, — application de tout ce qui peut profiter à la décoration du bois et de tout ce que le bois peut décorer, c'est que, tandis que les plus petits objets se ressentent des études de style et de sérieuse exécution qui semblaient réservées pour les grands meubles; ceux-ci, à leur tour, profitent de toutes les capricieuses innovations que M. Tahan trouve pour ses coffrets, ses nécessaires, etc. Il faut rendre en outre cette justice à M. Tahan, c'est qu'il ne néglige aucune occasion de faire connaître les artistes qui ont concouru, sous sa direction, à élever l'ébénisterie d'art au rang d'une industrie de premier ordre, et à produire ces meubles tant admirés au Palais de l'Industrie. Aussi trouvons-nous associés aux travaux de ce fabricant les noms de M. Eug. Cornu, dessinateur habile, de MM. Salmson, Wilms, Cremer, Brandely, Dock, qui lui apportent le précieux concours de leurs divers talents.

Parmi les produits qui, à l'égal des bronzes de MM. Denière fils et de Labroüe, ou des meubles de M. Tahan, auront le plus attiré l'attention publique, nous rappellerons l'orfèvrerie argentée de M. Thouret, en restituant à ce fabricant toute la part et le mérite qui lui reviennent dans les produits qu'il a exposés. Si la maison Thouret était forcée, naguère encore, de recourir pour l'argenture aux détenteurs des brevets relatifs à l'application de l'électro-chimie, elle n'en exécutait pas moins, par elle-même, tous ses modèles si remarquables par le goût et l'élégance. Aujourd'hui nous allons retrouver M. Thouret dégagé de toute entrave, appliquant dans son importante fabrique les procédés Elkington, comme il appliquait déjà, pour la dorure, les procédés de M. de Ruolz. Nous ne doutons pas qu'il n'occupe promptement une des premières places dans cette grande industrie de l'orfèvrerie argentée, qui a pris rang à côté de l'orfèvrerie massive. Par le développement de sa fabrication, par le mérite des artistes auxquels il confie le dessin, la ciselure de ses pièces d'orfèvrerie de luxe, par la bonne exécution des objets de ménage qui sortent de ses magasins, par la confiance légitime que les consommateurs lui accordent, M. Thouret se trouve, en effet, dans les meilleures conditions pour conquérir cette place.

Les trophées élevés à l'industrie parisienne auront, dans quelques jours, disparu de la nef centrale du palais de l'Exposition; mais que de souvenirs n'auront-ils pas laissés! Croit-on, par exemple, que les femmes ne se rappelleront pas ces magnifiques vitrines où resplendissaient en leur honneur tant de dentelles, de châles, de bijoux, de riches étoffes? Elles n'oublieront ni les irréprochables tissus, ni les confections exposées par la maison Gagelin, ni les cachemires français de la maison Hébert. S'il prenait fantaisie à quelque auteur d'écrire la *Physiologie de la toilette*, — puisse-t-il être aussi spirituel que l'auteur de la *Physiologie du goût*, — il pourrait dire de son côté : « Toutes les femmes s'habillent, mais peu de femmes savent s'habiller. » Pourquoi les modèles que crée la maison Gagelin sont-ils promptement imités, pourquoi font-ils autorité? C'est qu'ils réunissent l'élégance à la distinction. La maison Gagelin a compris tout le parti que la toilette doit tirer de certains tissus; aussi fait-elle fabriquer les étoffes les plus admirables, étoffes majestueuses qui, pour conserver leur grâce et leur ampleur, n'ont pas besoin de recourir aux constructions que les femmes élèvent aujourd'hui autour d'elles. L'Exposition universelle a confirmé ce que savait depuis longtemps le monde élégant sur la supériorité que s'est acquise la maison Gagelin dans les articles de goût,

les confections en hautes nouveautés, les robes et manteaux de cour; c'est cette supériorité qui lui a mérité dans ces derniers temps les plus hauts suffrages, et que le jury de l'Exposition de Londres avait précédemment jugée digne d'une récompense.

Nous venons de dire que l'exposition des beaux produits des fabriques de M. Hébert fils devait se survivre à elle-même par l'unanimité des suffrages qu'elle a provoqués. Cette exposition, en effet, a permis d'apprécier M. Hébert fils, non-seulement comme un de nos premiers fabricants de châles, mais encore comme un des manufacturiers les plus dévoués aux progrès de son industrie. Ainsi, tandis qu'il créait ces belles copies de l'Inde dont la parfaite exécution est, pour ce fabricant, comme une tradition de famille, nous l'avons vu, d'une part, cherchant à obtenir de nouveaux effets de l'application du métier Jacquard à l'industrie du tissage, afin de doter nos ouvriers en châles des heureuses ressources que cette innovation fait pressentir, d'une autre part, encourageant de toutes manières la fabrication des châles à l'aide du papier, que M. Espouy, un de ses chefs d'atelier, substitue aux cartons sur les métiers Jacquard. M. Hébert fils, non content de faire connaître par les produits courants qu'il livre chaque jour au commerce l'état de son industrie, s'empresse donc d'indiquer encore, par des démonstrations pratiques, telles, par exemple, que son grand panneau de tenture, les améliorations qui restent à conquérir et le point de départ de perfectionnements qui veulent être étudiés. Sous ce rapport, l'exposition faite par M. Hébert fils se recommande par un caractère tout particulier; elle nous a montré dans le présent le haut degré de perfection que l'industrie des châles a atteint, et elle ouvre, pour l'avenir, de nouveaux horizons à cette industrie. E. Ber.

EXPOSITION TUNISIENNE.

Divers pays, qui paraissaient le moins en mesure peut-être de prendre une part sérieuse et importante à l'Exposition, ont trompé ces prévisions. De ce nombre est la régence de Tunis, dont les produits témoignent de la voie de progrès et d'activité dans laquelle sont entrées certaines branches d'industrie. L'Exposition tunisienne a eu d'ailleurs la bonne fortune d'être présentée sous son aspect le plus favorable, grâce aux soins éclairés de son commissaire, M. Elias Mussali, secrétaire interprète du premier ministre du bey, de M. Carcassonne aîné, négociant français, depuis longues années établi à Tunis, secrétaire de la commission, tous deux intelligemment secondés par M. B. Lombroso, agent préposé à l'exposition de Tunis, et qui a donné aux visiteurs les explications les plus intéressantes sur les produits de la régence.

Il est à regretter que cette exposition ait été faite au nom du gouvernement tunisien, et que le jury international n'ait pas pu apprécier les efforts individuels des fabricants eux-mêmes.

La grande variété des céréales, froment, maïs, légumes farineux que Tunis expose, atteste la fertilité du sol de la régence; cette fertilité explique la naïveté primitive des instruments agricoles que nous offre cette exposition, instruments qui ne nous paraissent pas avoir accompli de grands progrès depuis les Carthaginois; — on sait que Tunis s'élève non loin des ruines de l'ancienne Carthage. Les peuplades autochthones ont dû se servir de ces instruments; mais que faut-il de plus pour la culture d'un sol qu'il suffit d'égratigner à la surface pour lui confier les semences que des pluies fécondes convertiront en récoltes abondantes et d'excellente qualité? On peut être assuré cependant que, sous le gouvernement du nouveau bey, l'agriculture, dont il suit les progrès

avec intérêt, se perfectionnera, surtout si le mode de perception des impôts devient l'objet d'indispensables réformes. Les impôts sont tous affermés, et les fermiers (nous pourrions citer d'illustres dilapidateurs) tirent des populations des sommes très-supérieures aux fermages qu'ils paient au gouvernement. C'est ce mode d'impôt que M. Alexandre Dumas définissait ainsi, en parlant de la perception de la *dîme* : « L'agriculteur donne toute sa récolte et le dixième en sus. » Il serait à désirer également que la régence reçût une législation forestière, afin que les magnifiques essences de bois que Tunis produit ne fussent pas coupées indistinctement pour servir au chauffage.

L'exposition de Tunis comprend, entre autres produits du sol, différentes plantes tinctoriales. On y remarque la feuille du henné, dont la teinture rouge orangée entre dans la toilette des Arabes et de tous les peuples orientaux. La feuille du henné est un objet de grande exportation pour l'Algérie et le Levant. — Outre les richesses que lui assure la fécondité du sol, la régence est appelée dans l'avenir à trouver de nouvelles richesses dans l'exploitation de nombreux gisements métalliques.

On connaît le luxe que déploient les Orientaux pour l'ornementation des selles et harnachements. Sous ce rapport, l'exposition de Tunis contient des selles d'un très-beau travail; les unes en velours brodé or et argent, les autres en *filleli*, brodées en soie; des éperons arabes, des étriers dorés, — tous les accessoires que réclame la sellerie de luxe. A voir toutes ces brides, ces harnais, ces pièces de harnachements, on comprend à quel point le cheval est mêlé à la vie nomade des Arabes. Tous ces objets sont d'une remarquable fabrication. Tunis nous présente, dans la classe des arts chimiques, des peaux teintes en diverses couleurs, des maroquins, une sorte de peau servant au transport des liquides, des cires, des savons, les plus fines essences, des eaux parfumées et le *kholl*, ce noir pour les yeux, si recherché aujourd'hui de nos Parisiennes pour *repiquer*, suivant le mot consacré, c'est-à-dire, selon nous, pour dénaturer le regard.

Si on ne perd pas de vue que la plupart des étoffes qui servent aux vêtements des Arabes sont en laine, on ne sera pas étonné que Tunis nous offre dans cette industrie d'aussi nombreux échantillons : burnous, tuniques, châles de laine, ceintures, etc., et, pour la toilette des femmes, des taffetas, des gazes, des crêpes, de grands voiles nommés *sefsaris*, des mouchoirs de soie lamés ou brodés d'argent. La broderie, la passementerie, jouent un grand rôle dans le costume tunisien; aussi retrouvons-nous l'or, l'argent et la soie mêlés, comme ornements, à un grand nombre de vêtements. Les babouches, les souliers de femmes sont brodés en or; ils ruissellent de paillettes, et il n'est pas jusqu'aux socques en bois, dits *kabkab*, dont les courroies ne soient brodées en or. Nous ne quitterons pas ce chapitre de la toilette sans mentionner les produits en bijouterie et en orfévrerie exposés par Tunis : bracelets, *kalkals*, chaînes, jugulaires, anneaux et autres objets de parure; des flacons, des étuis d'or et d'argent, de nombreuses cassolettes où brûleront ces parfums que Tunis excelle à produire. Tous ces bijoux, pour être jugés au point de vue de leur fabrication, ne doivent pas être isolés de l'état de l'industrie dans la régence de Tunis; ils doivent être, en un mot, considérés pour eux-mêmes, et leur mérite relatif est alors parfaitement appréciable.

L'industrie consacrée à l'ameublement est représentée dans cette Exposition par quelques petits meubles, mais surtout par des tapis, des portières en soie unie ou brodée en or et en argent, d'un cachet original, et que nos boudoirs envieraient, par des nattes appropriées à différents usages, les unes pour tentures, les autres à l'usage du fidèle croyant qui s'y inclinera à l'heure de la prière. L'industrie du coton et des toiles est loin d'avoir reçu le même développement que l'industrie des laines et des soies;

différents tissus et notamment du linge à l'usage des bains maures et de bons échantillons de toile appellent cependant l'attention.

La régence de Tunis figure sinon avec éclat, du moins d'une manière convenable, dans la plupart des divisions que comprend la classification générale des produits de l'industrie, — par ses poteries vernissées de Nebel, dans l'art céramique; — par ses cartouchières et gibernes, fusils, pistolets, yatagans, dans l'art militaire; — par une collection d'ustensiles en cuivre, dans la classe des ouvrages en métaux d'un travail ordinaire, etc. Si le nouveau bey de Tunis consacre au développement agricole et industriel de la régence une partie des efforts que son prédécesseur avait trop exclusivement peut-être concentrés sur l'organisation militaire de Tunis, si surtout il introduit dans l'administration publique certaines réformes, nous ne doutons pas que Tunis ne voie fructifier dans un avenir prochain les germes féconds que révèlent son industrie et son agriculture, telles même qu'elles nous apparaissent aujourd'hui. E. Ber.

BIBLIOGRAPHIE.

Si la littérature de romans et d'œuvres d'imagination se fait remarquer par une fécondité qui ressemble singulièrement à de la stérilité, il n'en est pas de même, depuis quelque temps, de la littérature scientifique et sérieuse; les œuvres historiques se multiplient, ainsi que les travaux d'archéologie, les études critiques et les publications technologiques. Pendant que le sixième volume de l'*Histoire de France*, de M. Henri Martin est retardé par suite d'une grave maladie de l'auteur, qui venait de terminer seulement il y a peu de jours son grand travail sur Jeanne d'Arc, destiné à faire partie de ce volume, un autre livre historique d'une très-grande importance, dont la publication avait été interrompue depuis plusieurs années au grand regret du public lettré, l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, de M. A. Thiers, vient de reprendre le cours de son succès. C'est un événement littéraire que la mise en vente du douzième volume de ce grand et bel ouvrage, un événement à tous les points de vue, non-seulement parce que ce volume était impatiemment attendu, mais encore parce qu'il contient une préface très-curieuse et très-piquante, dans laquelle l'auteur rend compte des motifs qui ont retardé ses travaux. Cette préface spirituelle et intéressante est en quelque sorte le discours de rentrée de M. Thiers dans la littérature historique, dont il paraît devoir faire désormais son unique occupation. Ce morceau n'est pas moins digne de la renommée d'écrivain du célèbre historien que les trois livres historiques dont se compose le reste du volume et qui se résument dans ces trois titres : *Blocus continental*, *Torrès-Védras*, *Fuentès d'Oñoro*. On retrouve dans ces pages brillantes les hautes qualités qui distinguent M. Thiers, la facile intelligence des choses politiques, militaires, diplomatiques, financières et économiques, cette lucidité incomparable qui sait mettre à la portée de tous les matières les plus difficiles et les plus arides, et la verve rapide et entraînante du récit. Le treizième volume et les suivants seront, dit-on, très-prochainement publiés.

Deux ouvrages qui sont de nature à faciliter singulièrement les travaux et les découvertes historiques sont publiés par la librairie Gide et Baudry. L'un, qui a pour titre : *Inscriptions romaines de l'Algérie*, est dû aux recherches savantes, aux explorations patientes de M. Léon Rénier, bibliothécaire à la Sorbonne. Grâce aux 3,935 in-

scriptions que l'auteur reproduit dans son livre et aux gravures des monuments les plus remarquables sous le rapport de la paléographie, qui font aussi partie de ces deux volumes, la science pourra éclaircir bien des points historiques demeurés dans l'obscurité. Monuments et inscriptions font revivre toute l'époque romaine de l'histoire de l'Afrique septentrionale, avec ses mœurs militaires et civiles, son organisation politique et sociale. La science saura déduire et faire ressortir les éclaircissements historiques de cette accumulation de documents que M. Rénier met à sa disposition. L'exécution typographique du livre répond, du reste, parfaitement à son objet; les caractères, gravés exprès par l'imprimerie impériale, reproduisent les lettres de chaque inscription, même les parties un peu frustes, avec la plus rigoureuse exactitude.

L'autre livre fait partie d'un grand corps d'ouvrage publié sous le titre d'*Exploration scientifique de l'Algérie*, et intéresse aussi la science historique, puisqu'il contient la partie archéologique; il est dû aux travaux de M. le commandant de La Mare, chef d'escadron d'artillerie, qui a fait partie des diverses expéditions entreprises en Algérie de 1840 à 1845. Les expéditions de Biskra et de Oulâd-Soltân en 1844, commandées par M. le duc d'Aumale, ont surtout donné lieu à des découvertes nombreuses, car le sud de la province de Constantine est de toutes les parties de l'Algérie la plus riche en monuments antiques, et jusqu'à ce jour elle était restée presque entièrement inconnue. Renfermée dans trois volumes grand in-4°, ornés de 200 planches d'architecture, de sculpture, de mosaïque, etc., cette archéologie de l'Algérie ne peut manquer de fournir de précieux documents à l'histoire et à l'art.

Une publication périodique qu'on ne saurait trop recommander aussi non-seulement aux artistes, mais encore à toutes les personnes qui s'occupent d'histoire et d'archéologie, c'est l'*Encyclopédie d'Architecture*, revue mensuelle, qui publie annuellement plus de 120 planches, gravées sous la direction de M. Victor Calliat, architecte, et de 192 colonnes de texte in-4°, rédigé par M. Adolphe Lance, aussi architecte. Ce recueil, exécuté avec le plus grand soin et établi à un prix excessivement modique (puisque chaque planche ne revient guère qu'à 20 centimes), est sur le point de terminer sa cinquième année. Parmi les travaux remarquables qui font partie de sa collection, on peut citer la cathédrale de Paris et la Sainte-Chapelle, la bibliothèque Sainte-Geneviève, la prison Mazas, la mairie de Vincennes, la chapelle de la Sainte-Vierge de l'abbaye de Saint-Denis, la salle du catéchisme de la cathédrale d'Amiens, le vieux Louvre avec les restaurations de M. Duban, la mairie du onzième arrondissement de Paris, le Cirque Napoléon, le Palais-de-Justice de Paris, la réunion du Louvre aux Tuileries, etc., etc.

On le voit, les architectures de toutes les époques sont représentées dans cette publication, destinée à fournir des modèles aux artistes et à faciliter les études des archéologues. Chacun de ces monuments est reproduit dans tous ses détails par plusieurs planches; la cathédrale de Paris en a nécessité plus de cinquante; quelques-unes sont exécutées en couleur par la chromolithographie, de façon à donner la plus complète idée des styles de chaque époque, aussi bien sous le rapport du coloris que sous le rapport du dessin des ornements. Quant au texte, il ne se borne pas à des notices historiques consacrées à commenter les dessins; il s'occupe aussi de tenir les lecteurs au courant de tout ce qui peut intéresser les architectes et les artistes, des règlements de voirie, des lois, jugements et arrêts relatifs aux bâtiments, des expositions de beaux-arts et d'industrie, des inventions nouvelles; la critique trouve place dans ses colonnes aussi bien que la polémique : sa rédaction l'a prouvé tout récemment dans les lettres qu'elle a échangées avec M. Boileau, à propos de la construction de l'église de Saint-Eugène, et de l'emploi du fer dans les travaux de maçonnerie. C'est à la fois un recueil indispensable pour les architectes au point de vue professionnel et une collection très-curieuse pour les gens du monde et les hommes lettrés.

LES OUVRIERS EUROPÉENS.

M. Le Play, ingénieur en chef des mines, commissaire général de l'Exposition universelle, vient de publier un ouvrage d'une importance exceptionnelle, résultat de vingt années de recherches profondes et d'infatigable labeur. Cet ouvrage a pour titre : *Les Ouvriers européens, études sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières, précédées d'un exposé de la méthode d'observation.*

La *Revue* publiera prochainement un examen approfondi de ce livre remarquable, « destiné, » selon l'expression de M. Dumas au sein de l'Académie des sciences, « à faire époque dans l'histoire de l'économie sociale. »

En voici le résumé incomplet :

M. Le Play démontre que toutes les questions relatives à la condition des classes ouvrières, au lieu d'être agitées avec passion ou traitées théoriquement, ne peuvent être résolues qu'à la suite d'une observation complète des faits. Il a créé une méthode d'observation pour étudier ces faits, et entrer avec exactitude dans les plus minutieux détails, sans se perdre ni dans l'inextricable confusion des enquêtes locales, ni dans les vagues généralisations des statistiques officielles.

La *première partie* de l'ouvrage est consacrée à l'analyse de tous les renseignements qui se groupent dans le cadre établi par l'auteur; elle est pleine de vues ingénieuses sur l'usage de chacun de ces renseignements, leur importance relative, les moyens de les contrôler et de porter la lumière, l'intérêt, la précision dans une multitude de détails jusqu'ici négligés comme inutiles ou comme insaisissables.

La *seconde partie* est l'application de la méthode, faite par l'auteur lui-même et par des collaborateurs dévoués dans toutes les parties de l'Europe, de l'Espagne à la Sibérie, de la Turquie à l'Angleterre. De ces immenses observations, il a tiré trente-six monographies, qui sont comme autant de portraits de toutes les conditions tranchées de la famille européenne, depuis le nomade, qui ne connaît pas la possession, jusqu'au serf, qui est lui-même possédé; au membre des corporations, qui n'a qu'une possession partagée; à l'homme libre enfin, qui s'appartient à lui-même, possède et ne doit rien qu'à la loi. Ce parallèle, entièrement nouveau, offre une originalité et un intérêt qui n'avaient encore été égalés par aucun observateur.

A la suite de ces deux parties principales de l'ouvrage, M. Le Play, dans un *appendice*, présente à grands traits les réflexions auxquelles l'ont conduit ses études; il le fait avec réserve et plutôt en interrogeant qu'en affirmant. Plaçant sans hésiter à la tête de la civilisation les nations les plus libres, et regardant la liberté comme la tendance universelle et légitime des nations européennes, il se demande quelles institutions la conservent ou la développent dans les sociétés où elle existe, quelles garanties lui sont nécessaires, quels sont les périls à éviter pour elle; il voudrait notamment opposer à l'instabilité des fortunes et des familles l'accroissement de l'autorité paternelle, aux maux de la pauvreté le développement de la prévoyance et un patronage plus efficace des classes supérieures, à la corruption de ces classes la forte influence des principes religieux. Toutes ces grandes questions et les solutions qu'elles paraissent réclamer sont présentées dans un enchaînement rigoureux, comme autant d'interrogations qui sortent des faits eux-mêmes, et sollicitent les méditations des hommes d'état.

Déjà ce grand ouvrage a soulevé dans le journal *la Presse* (1) des critiques exprimées

(1) 31 août, — 3, 5 et 7 septembre, — 18 octobre.

avec talent et une certaine étendue. L'auteur, M. Darimon, rend hommage aux études sur les ouvriers européens, mais à ses yeux elles ont le tort de n'être point inspirées par les « maximes de droit et d'histoire » qui constituent la loi de la société moderne; il ne s'agit pas de savoir si les nations sont plus ou moins en retard sur la route laborieuse de la liberté et de l'égalité; ces grands principes une fois reconnus par la raison, il faut les appliquer sans délai, sans tempérament. La justice consiste à les faire passer tout entiers dans les lois, et à « dispenser les sociétés de prévoyance et de bienfaisance; » tout le reste est vain palliatif, fâcheuse tendance; la religion est affaire de sentiment tout individuelle; le patronage conduit à l'oppression, l'autorité paternelle à l'inégalité. Tout l'ouvrage n'est qu'une laborieuse reconstruction d'un édifice dont l'architecture et les fondements semblent devoir absolument changer.

Par une lettre insérée dans *la Presse* du 14 octobre, M. Le Play rappelle en excellents termes à M. Darimon que sa méthode consiste précisément à observer les faits avant de conclure, sans accepter de parti pris des « notions de droit et d'histoire » que chacun interprète à son point de vue, et l'invite à discuter la méthode et les faits, s'il veut ébranler les conclusions. Cette lettre exprime avec un ton si élevé et des raisons si concluantes l'esprit de sa méthode, que nous la citons en entier, comme la meilleure indication des vues et de la manière de M. Le Play. Personne ne pouvait plus nettement décrire le terrain large, nouveau, sur lequel il convie tous les hommes de science et de cœur à s'unir pour travailler ensemble aux plus grands intérêts du monde moderne.

« Permettez-moi, monsieur, de vous adresser quelques observations au sujet du jugement que vous avez émis dernièrement sur l'ouvrage intitulé *les Ouvriers européens* : je ne vise nullement à modifier par la discussion les opinions qui ont dicté ce jugement; je désirerais seulement que les réflexions suivantes pussent aider à tracer la voie où se réuniront bientôt, je l'espère, tous ceux qui sont sincèrement dévoués à l'amélioration du sort des classes ouvrières.

« Beaucoup d'hommes, jouissant d'une autorité incontestable dans diverses spécialités de la science et de l'administration, affirment, vous le savez, monsieur, qu'il n'existe pas d'éléments sérieux pour la science sociale, que les embarras de notre époque résultent de simples malentendus, et que le meilleur moyen de calmer de factices agitations est de ne point discuter les questions qui ont été soulevées. Ces hommes se trompent assurément; mais ne remarquez-vous pas, monsieur, que votre critique semble justifier leur opinion?

« La fermeté avec laquelle vous produisez votre critique, en vous référant à de hautes notions acquises de droit et d'histoire, autorise vos lecteurs à penser que vous avez consacré de longues veilles à l'étude des questions sociales; d'un autre côté, la bienveillance avec laquelle vous signalez mon érudition et l'importance de mon ouvrage leur garantit que je suis animé de la même sollicitude. Nos adversaires communs sont donc en droit de se demander comment, jugeant avec tant de science des recherches si approfondies, vous ne pouvez signaler un principe sur lequel nous soyons d'accord, une vérité de laquelle on puisse partir pour s'élever à d'autres vérités plus larges et plus complètes?

« A quelle cause faut-il attribuer, dans ce cas particulier, la stérilité de la science que nous cultivons? Permettez-moi de vous exposer les raisons qui me portent à penser qu'elle se trouve en partie dans une lacune de votre spirituelle critique.

« Les idées préconçues et les partis pris ont été jusqu'à présent l'écueil de tous ceux qui se sont adonnés à la discussion des questions sociales. On s'est borné, en général, à affirmer sans produire de preuves propres à déterminer les convictions, et sans discuter sérieusement les affirmations opposées. Une telle méthode ne pouvait avoir d'autre

résultat que de développer l'esprit d'antagonisme; aussi est-il arrivé que les écrivains qui voient le progrès dans une transformation radicale de la société sont encore plus éloignés de s'entendre entre eux pour les détails de leurs systèmes qu'avec ceux de l'école opposée qui veulent concilier le progrès et la tradition.

« Au milieu de ce conflit d'assertions contradictoires et de tant de systèmes d'organisation sociale, la science languit dans l'état d'imperfection où sont restées les sciences physiques aussi longtemps que celles-ci ont prétendu s'étayer sur l'affirmation des quatre éléments, de la transmutation des métaux, de la panacée universelle, de l'horreur du vide ou du phlogistique.

« Le différend qui existe entre nous vient surtout, monsieur, de ce que vous prétendez faire surgir la science sociale de certaines idées préconçues de droit et d'histoire, tandis que je conseille de chercher surtout les moyens de certitude dans les faits qui se passent sous nos yeux. Cette opposition radicale dans le point de départ est encore aggravée par l'opinion qui vous porte à nous classer tout d'abord dans deux partis opposés, sous les noms de *conservateurs* et d'*hommes de progrès;* deux tendances également recommandables quand elles sont réunies, mais qui, opposées l'une à l'autre, ne signalent plus, selon moi, que des dispositions aveugles et irréconciliables pour l'*immobilité* ou pour le *changement*.

« Avec de telles prémisses, vos lecteurs comprendront, dès le début de votre travail, que nous ne pouvons arriver à une solution commune; mais il en résulte aussi que ceux qui n'ont pas de parti pris restent, entre nos affirmations opposées, privés de tout moyen de certitude. A la vérité, vous exposez avec impartialité quelques-uns des faits que j'ai observés; mais vous ne vous y arrêtez point, et les regardez, au contraire, comme non avenus, dès que vous vous apercevez qu'ils conduisent à des conclusions opposées à vos propres opinions. C'est en cela qu'il me paraît y avoir lacune dans votre critique, alors même qu'il serait établi que vous avez la raison de votre côté.

« Permettez-moi, monsieur, de préciser encore mieux, par un simple rapprochement, le dissentiment qui nous sépare et la méthode que je propose d'employer pour le progrès de la science sociale.

« L'erreur des sens, corroborée par des autorités historiques, a fait penser pendant longtemps que la terre était immobile au milieu du système de l'univers : on a d'abord condamné, au nom d'une théorie préconçue fondée sur le sentiment général et sur l'histoire, ceux qui, les premiers, ont constaté le double mouvement de la terre. Cependant toutes ces fausses autorités ont dû s'effacer peu à peu devant l'évidence des faits, et, dès lors, le progrès de l'astronomie n'a pas cessé de marcher de front avec celui de l'observation.

« Il en sera de même, monsieur, pour la science sociale, aussitôt que des recherches méthodiques pourront être opposées aux théories qui nous agitent d'une manière si stérile, et c'est dans ce but que j'ai réuni dans mon ouvrage un premier faisceau d'observations. Si les faits que j'ai recueillis sont inexacts, il sera facile de les réfuter, et le terrain de la science en sera bientôt déblayé; si, au contraire, l'exactitude en est reconnue, ils acquerront une force contre laquelle aucune théorie préconçue ne pourra prévaloir. La force et la stabilité du gouvernement anglais résultent surtout de ce que cette vérité est depuis longtemps vulgaire au-delà du détroit, et de ce qu'en conséquence l'enquête des faits y est devenue le préliminaire indispensable de toute idée de réforme.

« Il me paraîtrait particulièrement opportun, dans la situation actuelle de la France, que cette méthode d'arriver à la vérité par la recherche et la discussion contradictoire des faits fût appliquée à la principale conclusion de mon livre, savoir, que le bien-être des individus et le progrès de la liberté dans l'organisation économique et dans la con-

stitution civile des sociétés sont en rapport direct avect la propagation de la prévoyance et le développement du sentiment religieux.

« Les faits que chacun peut observer aujourd'hui dans les divers états européens démontrent, selon moi, cette vérité d'une manière encore plus saisissante que les faits astronomiques ne démontrent le double mouvement de la terre. Mais si, comme vous l'affirmez, ma conclusion est inexacte, je constate du moins que la démonstration de mon erreur ne pourra être fondée seulement sur une théorie de droit et d'histoire, et qu'il faudra y joindre la réfutation des faits que j'ai avancés.

« Je désire cependant, monsieur, que vos lecteurs comprennent bien que ma réclamation porte surtout sur une question de science et de méthode, et que, comme auteur, je n'ai qu'à vous remercier de l'attention que vous m'avez accordée. Je sais, par une expérience de vingt années, combien il est difficile de réunir des faits authentiques; le contrôle seul de ceux que j'ai présentés au public serait une entreprise longue et pénible qui n'est point entrée, jusqu'à ce jour, dans les habitudes de la presse française.

« Je reconnais donc que, ne pouvant recourir à l'observation des faits, vous deviez juger simplement mes conclusions en les comparant à vos opinions acquises, et tous les auteurs doivent désirer que ce genre de critique s'exerce à leur égard. Vos articles, qui ont suivi de si près la publication de mon livre, serviront plus, d'ailleurs, à la propagation des idées utiles qu'il peut renfermer que ne le ferait dans quelques années un éloge fondé sur le contrôle méthodique de mes observations.

« Je conclurai donc de ces réflexions : premièrement, en constatant que vous vous êtes montré *homme de progrès*, en accordant, dans vos colonnes, une attention si soutenue à un *conservateur;* secondement, en exprimant le vœu que le public comprenne que votre jugement, fondé sur une théorie de droit et d'histoire, n'est pas absolument sans appel, et qu'il reste subordonné à une discussion contradictoire des faits.

« Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« F. LE PLAY.

« Paris, le 14 octobre 1855. »

REVUE FINANCIÈRE.

Depuis que nous avons commencé à suivre dans cette revue la marche et les mouvements divers des affaires de la Bourse de Paris, nous avons eu à constater plus d'un changement dans les tendances du monde financier, des hauts et des bas, des espérances et des découragements; mais jamais la situation générale ne s'était présentée sous un aspect en apparence aussi grave.

Sous la pression de circonstances dont personne ne pouvait nier le caractère impérieux, la Banque de France dut, au commencement du mois d'octobre, élever de 4 à 5 p. 0/0 le taux de l'escompte et restreindre les termes de crédit qu'elle était dans l'habitude d'accorder. Cette dernière mesure était évidemment plus grave que la première, et il faut dire qu'elle a porté dans les transactions commerciales une inquiétude qui s'est répandue et qui s'est même aggravée par le temps et la réflexion, au lieu de se calmer ou de s'effacer, comme cela arrive si souvent dans ce pays, qui s'accoutume à tout. La Banque de France, malgré l'effet produit par les deux premières mesures, ne

s'en est pas tenue là, et, suivant l'exemple de la Banque d'Angleterre, elle a depuis élevé encore de 1 p. 0/0, c'est-à-dire au maximum du taux légal, le taux de l'escompte des effets de commerce.

Quoique la liquidation des excès de confiance et de spéculation qui avaient signalé les trois mois précédents eût déjà amené les valeurs négociées à la Bourse de Paris à des prix très bas et plus en rapport avec la situation générale, on ne pourrait, sans parti pris de nier l'évidence, prétendre que les dernières décisions de la Banque n'ont rien ajouté aux inquiétudes et aux difficultés qui existaient.

Les affaires ne sont plus restreintes aujourd'hui à la place et à la Bourse de Paris; la province a pris une part très-large et quelquefois très-influente au mouvement industriel. Rentes et chemins se sont popularisés à ce point que dans les départements les plus reculés on commence à négliger les placements locaux pour devenir actionnaires de quelqu'une de ces heureuses compagnies industrielles qui donnent 6 et 7 p. 0/0 de revenu bien payé, ou tout au moins pour prendre part à ces emprunts qui jusqu'ici ont donné d'assez beaux bénéfices à tous ceux qui ont pu les prendre au pair.

Or, si l'on veut savoir l'effet produit par l'élévation successive du taux de l'escompte, il faut s'informer comment ces mesures ont été reçues par la province; on saura qu'elles ont arrêté toutes les transactions, qu'elles ont alarmé les capitalistes, qu'on y a vu généralement le signe et comme l'avertissement d'une crise prochaine et durable, et qu'en un mot elles ont aggravé considérablement une situation que la cherté des subsistances et la guerre rendaient déjà assez difficile. On exagère peut-être, mais cela est ainsi.

Nous sommes heureux de constater que la Bourse de Paris a montré dans ces circonstances une fermeté qui peut atténuer l'effet que nous constatons. Les valeurs n'ont pas baissé dans une proportion qui puisse être, à aucun point de vue, alarmante. Celles qui ont été le plus frappées devaient l'être, et ce serait aujourd'hui un malheur que de tenter de réveiller des spéculations qui ont fait déjà tant de mal. Le Crédit mobilier, les Autrichiens sont au moins à leurs prix; il faut les laisser dormir et revenir à la rente, comme un vrai régulateur de la place.

Depuis quinze jours, telle paraît être la tendance du marché; nous ne saurions trop l'en féliciter. Déjà plus d'une fois nous avons revendiqué pour la rente la place qui lui appartient, et protesté au nom du bon sens contre le délaissement auquel on l'avait condamnée en poussant les esprits dans d'autres voies et vers d'autres valeurs. Les mécomptes survenus ont donné trop raison aux prévisions des gens sensés pour qu'on ne puisse espérer qu'ils servent enfin de leçon pour l'avenir.

En revenant à la rente, on soutiendra aussi toutes les valeurs dont les revenus sont assis sur des bases solides. De ce côté-là, les bonnes lignes de chemins de fer n'ont rien à craindre. En éliminant, dans les calculs à faire pour un placement ou pour une spéculation, l'élément aléatoire, on rendra aux transactions une sûreté dont elles ont besoin pour traverser heureusement la crise actuelle, et la prudence dans le présent assurera l'avenir.

Ce n'était pas la rente seulement qui était atteinte par les tendances qu'avait eues le marché en ces derniers temps. L'industrie, qui est une des forces et des richesses du pays, en souffrait également. On en était arrivé à ne rechercher que la prime; l'affaire qui avait la plus forte prime était réputée le placement le meilleur; on ne voulait pas attendre, et tandis qu'on avait sous la main les affaires industrielles les plus sérieuses, les mieux établies, comme sécurité du capital et comme garantie d'un bon revenu, on courait aux primes sans s'informer des fonds. Les affaires sérieuses n'improvisent pas les gros intérêts, c'est le temps qui les amène; on ne voulait pas tenir compte du temps.

Voilà sur quel terrain nous avons marché. Faut-il donc s'étonner qu' ait croulé sous nos pieds? Il faudrait s'étonner, au contraire, qu'il n'ait pas produit de catastrophe, et on peut vraiment se féliciter que la situation soit ce qu'elle est aujourd'hui.

S'y maintenir sans découragement et sans illusions, c'est préparer à coup sûr une amélioration prochaine et solide. La rareté de l'argent tient à des circonstances passagères et connues; la crise des subsistances ne peut pas s'aggraver, grâce aux mesures prises par le commerce, qui prépare déjà de nombreux arrivages de grains, et à la sollicitude du gouvernement, qui a pris les seules mesures qu'il y eût à prendre.

E. Ber.

LA FÊTE MUSICALE DU PALAIS DE L'INDUSTRIE.

S'il est vrai, comme on l'a dit, que la musique ait joué un triste rôle pendant les six mois qu'a duré l'Exposition universelle, si elle a été jusqu'à présent absente de cet immense bazar des produits du génie industriel où elle n'était représentée que par des instruments muets ou parlant, par intervalles, chacun un langage différent, au moins ne pourra-t-on pas dire qu'elle ait laissé s'accomplir et se terminer le grand congrès industriel et artistique de 1855, sans y faire entendre sa puissante voix, sans célébrer par ses harmonies, dans cette langue si bien comprise de tous les peuples, l'œuvre de civilisation, de progrès et de concorde dont Paris vient d'être le théâtre. Éloignée par sa nature particulière des deux palais où l'industrie et les beaux-arts étalaient leurs merveilles, elle pouvait, elle devait être appelée à prendre part à la séance de clôture, dans laquelle seront distribuées les récompenses décernées aux exposants par les jurys internationaux.

Cette séance, on le sait, aura lieu le 15 novembre dans le transept du Palais de l'Industrie, décoré magnifiquement pour cette imposante solennité. Les préparatifs qui se font pour donner à cette fête un éclat digne de son objet promettent un de ces spectacles sans précédents, que Paris seul peut-être est capable d'offrir au monde. Ce que nous savons déjà de cette pompeuse mise en scène nous permet d'affirmer que le coup d'œil sera superbe, et que l'effet ne peut manquer d'être grandiose. On ne connaît pas encore les détails du programme de cette solennité; tout ce que nous pouvons dire, c'est que la décoration de la salle répondra parfaitement à la majesté de la circonstance, que les drapeaux, les bannières, les pennons des diverses nations et des différentes villes, portés par des délégués vêtus chacun du costume national, y mêleront leurs couleurs et leurs armoiries, que des trophées composés des produits et des objets d'art qui auront obtenu des médailles d'honneur s'élèveront au milieu de la grande nef, entourée de gradins recouverts en velours rouge et garnis de trente à quarante mille personnes.

Quant à la partie musicale, elle est organisée par M. Hector Berlioz de façon à répondre aux proportions gigantesques de l'édifice et au nombre des auditeurs placés tant dans le transept que dans les galeries supérieures. Douze cent cinquante exécutants, parmi lesquels figureront des députations des sociétés philharmoniques et chorales de Londres, de Vienne, de Berlin, de Cologne, de Bruxelles, de Liége, de Marseille, de Lille, de Lyon, de Valenciennes, feront entendre des morceaux de grands maîtres.

Certes, une pareille fête est de nature à laisser de longs et profonds souvenirs aux privilégiés à qui il sera donné d'y assister; mais qu'est-ce que ce public de trente à qua-

rante mille élus, comparé à la population de Paris, si avide de ces pompes exceptionnelles! A peine si ce nombre équivaut au dixième des visiteurs qui traversent Paris pendant ces dernières semaines de l'Exposition. On a compris que le public devait être appelé, lui aussi, à voir les chefs-d'œuvre de l'art et de l'industrie qui auront mérité les premières récompenses, à entendre ce festival d'harmonie musicale où les chefs-d'œuvre lyriques des grands compositeurs de tous les pays feront partie du programme, et il a été décidé que, le lendemain de la distribution des médailles, la salle, décorée comme la veille, recevrait, moyennant une rétribution, trente ou quarante mille nouveaux spectateurs devant lesquels les douze cent cinquante musiciens, dirigés par M. Berlioz, exécuteront les compositions musicales les plus célèbres dans les fastes de l'art. Les nations qui ont le plus marqué dans l'histoire de la musique moderne sont représentées par leurs maîtres les plus illustres dans ce magnifique programme. C'est l'Italie avec la prière de *Moïse*, de Rossini, accompagnée par quarante harpes et chantée par cinq cents voix; c'est l'Allemagne avec l'ouverture de *Freyschütz*, jouée par cent violons et un nombre proportionné d'autres instruments, avec un chœur et un air de ballet de l'*Armide* de Gluck, avec la symphonie en *ut* mineur de Beethoven; c'est l'Angleterre avec le prodigieux chœur de *Judas Machabée*, d'Haëndel : *Chantons victoire! louons le Seigneur!* c'est la France avec la bénédiction des poignards des *Huguenots* (il est bien entendu que nous classons M. Meyerbeer parmi les musiciens français au même titre qu'Haëndel parmi les compositeurs anglais); enfin c'est encore la France avec trois morceaux de M. Berlioz. Des fragments de son *Te Deum* exécuté à Saint-Eustache à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition universelle, son *Apothéose* et sa *Marche triomphale*, une de ses plus énergiques compositions, et une cantate écrite spécialement pour cette solennité sur des paroles de M. le capitaine Lafont. M. Berlioz est, on le sait, le musicien des grandes pompes, l'auteur dont les éclatantes harmonies sont le mieux faites pour remplir les vastes palais.

Tel est le programme de cette fête musicale du 16 novembre, qui, comme celle de la veille, fera certainement époque dans tous les souvenirs. Jamais théâtre aussi immense, aussi magnifiquement décoré, n'aura retenti d'harmonies aussi puissantes, aussi belles. La splendeur du son répondra à la splendeur du coup d'œil. Ce n'est pas seulement tout le Paris artiste, c'est encore tout le Paris curieux de grandes et somptueuses choses, qui voudra assister à ce festival, qui n'a point de précédents même dans les plus mémorables cérémonies musicales de l'Allemagne. Il est douteux que la nef principale du Palais de l'Industrie soit assez vaste pour contenir la foule que doit attirer un pareil spectacle; une seule exécution de ce prodigieux concert ne suffira certes pas à satisfaire la curiosité publique, vivement excitée par une solennité si bien faite pour clore dignement notre Exposition universelle. J. Raymond.



L'HOTEL DU LOUVRE.

Nous empruntons à *la Presse* du lundi 15 octobre l'article suivant :

« Demain mardi, l'Hôtel du Louvre, inauguré splendidement ce soir par la fête que les exposants offrent à S. A. I. le prince Napoléon, ouvrira ses portes au public. C'est presque un événement que l'ouverture de ce grandiose caravansérail parisien. Il fonde l'hôtellerie nouvelle, l'hôtellerie du XIXe siècle, celle qui convient à ces migrations immenses emportées et rapportées par le souffle du wagon et du paquebot. La vapeur

transforme en tous sens la vie sociale; elle précipite sa circulation, abrége le temps, annule la distance : les anciens moyens de transport charriaient des groupes, elle enlève des multitudes et les transporte d'un point à un autre avec une rapidité infaillible. Le voyageur aujourd'hui s'appelle Légion; il arrive et repart en masse. Autrefois il se perdait dans la population d'une grande ville comme une goutte d'eau dans la mer; aujourd'hui, pour peu qu'il abonde, il exhausse sensiblement son niveau. Que cette ville s'appelle Paris et qu'elle soit le centre où viennent aboutir, à certaines époques de la civilisation, tous les versants géographiques, intellectuels et industriels de l'Europe, alors un phénomène visible à l'œil nu, pour ainsi dire, se produira dans son enceinte. La ville sera trop petite pour contenir cet excédant de populations transitoires; elle n'aura ni assez d'hôtels pour les loger, ni assez de voitures pour les transporter, à peine assez de vivres pour les nourrir. C'est ce que nous avons vu et ce que nous verrons encore pendant toute la durée de l'Exposition. Paris, en vertu de la merveilleuse force d'élasticité qu'il possède, reçoit sans déborder les flots d'étrangers qui viennent grossir son courant normal; mais il en est inquiet, troublé, mal à l'aise : il ne peut suffire à la fois aux besoins de son million d'habitants et de ses centaines de milliers de visiteurs. L'étranger dérange à son insu la vie et les habitudes de l'indigène; il exhausse le prix de son loyer, il usurpe ses voitures, il encombre ses théâtres. La grande ville a dépassé le vœu de la petite maison de Socrate : elle regorge d'amis, elle en étouffe, elle ne sait plus où les mettre.

« La civilisation des villes a donc à faire un travail sur elle-même pour se mettre au niveau de ces immenses marées humaines dont on peut prédire les retours presque réguliers. La vapeur est appelée à faire dans le monde social les mêmes révolutions que l'imprimerie a produites dans le monde des idées. Elle a déjà ébauché une architecture spéciale par la construction des embarcadères et des gares; elle devra tôt ou tard inventer un monde nouveau d'édilité, d'alimentation, de spectacles, à l'image de la société nomade qui campe pour ainsi dire sur ses steamers et sur ses convois.

« La plus urgente réforme à opérer était celle de l'hôtel. Tel qu'il existe aujourd'hui, il est arriéré de trente ans sur le train du siècle. Il n'a pas prévu les chemins de fer, ni les foules instantanées qu'il amène; il attend cent voyageurs, il lui en vient mille. Ses dimensions sont calculées sur la petite bande que lui apportaient journellement les chaises de poste et les diligences, et aujourd'hui les villes se lèvent comme un seul homme, montent dans le même convoi, et viennent se visiter les unes les autres par levées en masse : l'anachronisme est flagrant. Des besoins si complétement nouveaux doivent nécessairement transformer les choses. Dans l'Orient même, le pays de l'immobilité et de la routine, le caravansérail s'agrandit si la caravane augmente.

« En cherchant bien, on trouverait dans le moyen âge le type élémentaire des hôtels que le XIXe siècle devra construire avec toutes les ressources du progrès. Mayence, Cologne, Aix-la-Chapelle, Constance, Augsbourg, toutes les villes de diètes, de conciles, de pèlerinages possédaient des auberges assez vastes pour loger les multitudes que les papes, les empereurs ou les électeurs de passage dans leurs murs traînaient à leur suite; vénérables hôtelleries dont le touriste peut admirer encore çà et là les immenses cheminées où des bœufs entiers rôtissaient, les longs réfectoires austères et solennels comme ceux des grands cloîtres, et les salles à solives brunies et enfumées, auxquelles pendent des fouillis d'ustensiles et de victuailles oscillantes aux bruits de la rue, qui font frissonner les vitrages maillés de plomb.

« Ce que le moyen âge ébauchait, la civilisation moderne devra l'accomplir. Aux invasions irrégulières de l'ancien temps a succédé dans les grandes villes un mouvement de passage dont la crue va chaque jour redoublant d'accélération et de volume. Une population mouvante flotte incessamment à la surface de la population sédentaire. Ce ne

sont plus des maisons qu'il faut pour la recueillir, mais des cités dans la cité, des monuments de largeur d'hospitalité, de bien-être. L'hôtel du Louvre sera le modèle de ces phalanstères du voyage; son architecte, M. Armand, en a fait un chef-d'œuvre d'utilité et d'économie intérieure. Il nous a été donné de le parcourir avant la foule; le lecteur nous suivra peut-être avec intérêt dans notre visite. On décrit minutieusement les édifices qui décorent, pourquoi ne décrirait-on pas les édifices qui servent, qui améliorent, qui réalisent un progrès dans la pratique de la vie commune? D'ailleurs, par l'originalité de son plan comme par la grandeur de ses proportions, l'hôtel du Louvre prend place dès aujourd'hui parmi les monuments de Paris. C'est le palais du public élevé vis-à-vis du palais des rois.

« Mesurons avant de décrire. Le terrain de l'hôtel comprend 8,000 mètres de superficie, dont 6,500 sont employés en constructions; des rues entières, presque un quartier, s'élevaient sur l'emplacement qu'il occupe.

« L'entrée par la rue de Rivoli est monumentale; elle présente quatre larges arcades, dont deux sont destinées aux piétons, et les deux autres aux voitures. Elle donne sur la cour d'honneur, qui encadre la partie centrale de l'hôtel. Cette cour met l'hôtel sous cloche, pour ainsi dire; elle est englobée par un grand vitrage dont la haute lanterne entretient la ventilation. Cette voûte de verre, aussi solide qu'un plafond de marbre, paraît d'une légèreté merveilleuse; son armature, dissimulée par des panneaux dépolis, est tout extérieure, et l'œil la cherche d'en bas sans l'apercevoir.

« Au fond de la cour s'étend un vaste perron à quatre rampes qui débouche sur un vaste portique éclairé par cinq arcades à colonnes corinthiennes engagées dans le mur. Au-dessus règne un attique que surmonte un large cadran circulaire soutenu par quatre statues d'enfants, de MM. Klagmann et Choiselat, représentant les Quatre Parties du monde. Toutes les horloges de l'hôtel graviteront autour de ce cadran infaillible, qui leur enverra l'heure par rayonnements électriques. Le Temps, tout vieux qu'il est, suit les progrès de la science moderne : il a cassé son antique sablier et l'a remplacé par un télégraphe.

« L'architecture des trois autres façades qui complètent le carré de la cour est à la fois élégante et simple. Le rez-de-chaussée présente un développement régulier d'arcades élevées à la hauteur du perron; des pilastres corinthiens divisent les fenêtres des étages supérieurs; celles du premier sont à frontons triangulaires; celles du second portent des frontons circulaires brisés avec des têtes formant clé, qui se penchent comme pour regarder dans la cour.

« Le rez-de-chaussée qui fait face au perron renferme les bureaux de la direction de l'hôtel. A gauche fonctionne un appareil ingénieux qui puisera dans la cour les bagages des voyageurs et les transvasera d'étage en étage. Ainsi plus de portefaix montant et redescendant l'escalier, plus de malles et de valises lourdement traînées dans les corridors, plus rien de ce fracas et de ce désordre qui donnent aux hôtels un si fâcheux aspect de déménagement perpétuel. Bien plus, le voyageur lui-même, s'il est impotent, goutteux ou simplement fatigué, sera transporté dans sa chambre par cette machine invisible : c'est le *truc* de la féerie appliqué au comfort de la vie réelle.

« Montons maintenant par l'escalier du perron dans le splendide portique qui précède la salle à manger. Imaginez une galerie de trente mètres de longueur sur huit de largeur, percée de chaque côté par sept arcades vitrées, dont les pénétrations découpent en pendentifs la voûte qui la couvre. La partie centrale de cette voûte étale un luxe de peinture qui rappelle les magnificences des *Loges* italiennes. Elle est occupée par six caissons contenant des tableaux à détrempe de MM. Gosse et Barryas, représentant les Douze Mois : gracieux calendrier de déesses et de nymphes qui volent deux à deux dans l'azur, dans la brume ou dans les nuages de l'année. De somptueux encadrements,

auxquels se rattachent des nervures tressées en festons de fruits d'or, rehaussent l'effet de ces plafonds pittoresques. Sur les pendentifs, MM. Nolan et Rubé ont peint les Génies des arts et des sciences. Les murs imitent la couleur du marbre royal qui remplit les champs de la voûte. De grandes glaces, bordées d'ébène, garnissent les entre-deux des arcades intérieures. Un palais de roi s'enorgueillirait d'un tel vestibule. Cette galerie sera à la fois le promenoir, le passage et la salle des Pas-Perdus de l'hôtel. Là se rejoindront les amis dispersés dans l'immensité de ses divisions, là se donneront rendez-vous les groupes et les familles séparées par les courses de la journée. A cette ville en miniature, il fallait un boulevard; à ce théâtre du voyage, il fallait un foyer, et je n'en sais pas de plus magnifique.

« La salle à manger fait face à la galerie. Peu de palais en contiennent certainement de pareilles : vous diriez la salle du trône de la Gastronomie. Je ne trouve guère à lui comparer que ces salles imaginaires de banquets royaux et mythologiques rêvées par les grands peintres vénitiens. Ses dimensions sont grandioses : elle a quarante mètres de long sur treize de large et onze de hauteur. Balthazar pourrait y donner son festin, et les *Noces de Cana* y tiendraient à l'aise. Elle est éclairée par des fenêtres et par des œils de bœuf pris dans la voûte, qu'accompagnent régulièrement deux cariatides revêtues de draperies dorées. Au-dessus règnent des frontons coupés surmontés d'enfants qui tiennent des guirlandes. Le milieu de la voûte est composé de quatre grands tableaux octogones, entourés d'encadrements blancs et or, et de champs de marbre : ce sont les Quatre Saisons figurées par les triomphes de Neptune, de Bacchus, de Flore et de Cérès : Flore effeuille ses corbeilles, Cérès lie ses gerbes, Bacchus pressure le sang de ses grappes, Neptune dompte d'un coup de trident les tempêtes de l'équinoxe.

« Toute cette mythologie, traitée dans un style de gala qui convient au lieu, forme un horizon fait à souhait pour le plaisir des yeux. Entre chaque tableau s'étendent des panneaux oblongs percés à claire-voie qui filtrent l'air comme des arrosoirs. Ces plafonds ne sont pas les seules peintures de la salle. Dans la partie formant voussure entre les œils de bœuf, sont encadrés des tableaux qui développent et complètent la décoration. Ce sont des Génies occupés aux travaux ou livrés aux plaisirs caractéristiques des quatre saisons de l'année. Les uns tranchent des épis plus hauts qu'eux au croissant de leurs faucilles d'or; les autres reviennent de la vendange à califourchon sur les panthères de Bacchus; ceux-ci greffent les arbres d'un jardin ou plongent le filet dans l'eau poissonneuse; ceux-là sonnent dans des trompes l'halali d'un cerf abattu ou se pressent frileusement autour de l'âtre de la veillée. Rien de plus gracieux que ces petites idylles composées dans le goût des fresques de Pompeïa. Les fenêtres sont comme enchâssées dans l'or sculpté et bosselé des lambris; les trumeaux des entre-deux sont revêtus de grandes glaces et décorés de pilastres d'ordre ionien. Au fond se dresse une monumentale cheminée de marbre que domine un large cadran. Le sol est couvert d'un parquet à compartiments, dont la marqueterie de chêne, de noyer et de mérisier simule la richesse et les colorations de la mosaïque. Un buffet continu garnit tout le soubassement de la salle; il sert de voie à un chemin de fer culinaire, sur lequel des plateaux vont descendre, en glissant dans l'orifice par une large trappe, les plats de dessert, et remontent sans s'arrêter chargés d'autres plats. Ainsi, le service se fait à la vapeur; le dîner prend le *train express* d'un railway pour arriver plus vite aux convives.

Le bâtiment qui renferme la salle à manger est isolé des autres parties de l'hôtel; il donne sur la cour de service dans laquelle il s'avance comme un promontoire. Les constructions qui enveloppent les trois cours forment le pourtour de l'hôtel et sont consacrées aux logements des voyageurs. C'est à chaque étage une double rangée de pièces que sépare un large couloir de quatre cents mètres qui fait le tour de l'hôtel. Six grands escaliers en pierre et huit escaliers de service relient ces quartiers d'apparte-

ments dont les enfilades, vues d'une extrémité, présentent l'éblouissante perspective de rues de chambres prolongées à perte de vue. Les appartements du premier étage sont d'une richesse et d'une élégance supérieure; des lambris dorés bordent les plafonds, des papiers de choix revêtent les murs, de riches tapis couvrent les planchers, des rideaux de soie ou de damas ondoient à larges plis aux fenêtres. Les cheminées portent des pendules et des bronzes du meilleur goût; les meubles sont en palissandre ou en Boule. Rien ne ressemble moins à ce luxe faux et criard qui caractérisait jusqu'ici la chambre d'auberge. Ici l'élégance est vraie, le luxe solide, le bien-être de l'hôte recherché et soutenu dans les moindres détails. On campe dans les chambres d'auberge vulgaires; on pourrait séjourner et vivre dans celles-ci.

« Trois divisions de service sont établies à chaque étage. La sonnerie des appartements est électrique; le coup de sonnette du voyageur va frapper un timbre dans la pièce où se tiennent les domestiques, et fait apparaître en même temps le numéro de sa chambre. De cette façon, le retard est impossible, le quiproquo supprimé. Des porte-voix partant de chaque antichambre, et communiquant au bureau, à l'office, à la lingerie de l'hôtel, activent encore la rapidité de ce service presque télégraphique.

« Le luxe n'est pas le même à tous les étages, mais le comfort est partout. Il n'est pas jusqu'aux petites chambres du cinquième qui, avec leurs jolies terrasses remplaçant l'ignoble châssis en tabatière des mansardes, ne présentent des logements très-commodes et très-habitables.

« Après avoir décrit les dehors de l'édifice, jetons un coup d'œil sur son anatomie intérieure. Le progrès ennoblit tout, et le grand mérite de l'architecte de l'Hôtel du Louvre est d'avoir perfectionné jusqu'aux ressorts latents du grand corps social qu'il avait à construire. Il a voulu que ce palais magnifique fût encore la plus saine et la plus commode des maisons, et jamais programme ne fût mieux rempli.

« Au-dessous du perron s'étendent la cuisine et les remises. Cette vaste cuisine, avec ses larges fourneaux de fonte, ses machines hydrauliques, son tube ascensionnel qui enlève les mets dans la salle à manger, et le bureau auquel les plats viennent s'inscrire avant d'y monter, comme des colis prenant leur passage, a l'aspect scientifique d'un laboratoire : c'est la cuisine industrielle dans toute sa splendeur, la vraie cuisine d'un siècle qui met de la physique jusque dans ses marmites et de la chimie jusque dans ses sauces.

« L'architecte a tout prévu : pour que l'immense respiration de cette fournaise culinaire, jointe aux exhalaisons de la remise, ne vienne pas troubler l'air de la salle à manger, il a adossé aux murs deux vastes cheminées de ventilation qui ramassent à leur sortie les miasmes partis d'en bas, pour les élever au-dessus du bâtiment et les dissiper sur les toits. Des fondations au comble, l'édifice est un modèle d'hygiène intérieure. Au-dessous de toute sa surface règne un réseau d'égouts, présentant un développement de mille mètres, qui dégorge directement les eaux pluviales et ménagères dans l'égout central de la rue de Rivoli, sans jamais les laisser paraître à la superficie du sol. Toutes les gouttières intérieures et extérieures aboutissent à ces cloaques souterrains incessamment purifiés par l'abondant lavage des eaux de la ville. L'eau, ce sang lustral qui entretient la vie et la salubrité des maisons, circule à larges flots dans toutes les artères de l'hôtel; elle monte jusqu'aux toits par de longues spirales de tuyaux, et huit robinets la distribuent aux habitants de chaque étage, chaude ou froide, suivant leur désir. Un appareil de fabrique anglaise complète cette organisation de propreté minutieuse. Au milieu de la cage de tous les escaliers de service s'élèvent de grands coffres perpendiculaires garnis de trappes qui s'ouvrent sur les couloirs, reçoivent les balayures et les engloutissent dans leurs profondeurs. De cette façon, la maison sera nettoyée chaque matin de fond en comble, comme par ces balais invisibles dont parlent les légendes.

« Il nous resterait encore à visiter la salle des bains, le fumoir, le salon de lecture, la lingerie qui est à elle seule tout un monde, et l'emplacement où doit bientôt fonctionner une grande buanderie qui lavera et séchera le linge à la vapeur en moins d'une journée. Mais l'espace nous manque, et puis la description finit par tourner en inventaire lorsqu'elle se prolonge.

« Encore un mot pourtant, non pas sur l'hôtel, mais sur une de ses dépendances. Son pourtour, loué par le commerce, est appelé à devenir le premier bazar de Paris. Toutes les industries de nécessité et de luxe viendront successivement se grouper autour de cette colonie étrangère qui promet de porter bonheur à son voisinage. D'immenses magasins s'établissent et prospèrent déjà à son ombre. L'art aussi y aura sa place. Une Société générale de Photographie, munie d'un capital considérable, protégée par un puissant patronage, est venue lui demander la double hospitalité de son rez-de-chaussée et de ses toits : elle recevra en bas, elle travaillera en haut. Cette Société a pour but de centraliser la fabrication et la vente de tous les produits d'une industrie qui, à peine née, remue déjà des millions et occupe des milliers de mains.

« On ne se doute pas généralement de l'extension qu'a prise depuis peu la photographie; cela ne peut se comparer qu'aux prodiges d'activité qu'accomplit au XV[e] siècle l'imprimerie naissante. Le portrait seul enrichit à Paris une corporation de sept cents photographes spéciaux : ils débitent une moyenne de trois mille cinq cents portraits par jour, et réalisent un bénéfice net quotidien de 100,000 fr. La reproduction des tableaux, dessins, monuments, gravures, paysages, etc., rapporte un revenu plus important encore. La quantité de plaques photographiques qu'absorbe cette merveilleuse lunette à relief, que l'on appelle le *stéréoscope*, dépasse toute évaluation. Les commandes arrivent par milliers de l'étranger, et nos artistes peuvent à peine suffire à la consommation des stéréoscopes parisiens. Soixante-quinze maisons travaillent exclusivement, à l'heure qu'il est, à la fabrication des produits chimiques nécessaires à la photographie, et quelques-unes de ces maisons emploient jusqu'à cent trente ouvriers par jour.

« L'association qui va occuper à la fois le rez-de-chaussée et les combles de l'hôtel du Louvre se propose de centupler la production photographique à l'aide des puissantes ressources dont elle dispose. Elle veut encore réduire ses prix, perfectionner ses moyens, et vulgariser par l'enseignement et le bon marché les pratiques de cette charmante magie blanche. Nous croyons à la fortune d'une telle entreprise. Les noms de ceux qui la dirigent promettent le zèle, l'activité, l'initiative, l'intelligence, toutes les garanties du succès.

« Les vastes ateliers de la Société s'élèveront bientôt au sommet de l'hôtel; mais les clients qui viendront lui demander leurs portraits seront dispensés de l'ascension : par un jeu de bascule aussi simple qu'ingénieux, le salon de réception qui donne sur la rue s'enlèvera du rez-de-chaussée jusqu'au toit, et, les portraits finis, il redescendra comme il aura monté, sans secousse, sans efforts, par un mouvement insensible.

« Un salon qui monte sur les toits pour vous conduire dans un atelier où le soleil fait votre portrait en une séance d'une seconde! Quelle féerie du boulevard aurait osé, il y a vingt-cinq ans, mettre en scène un tableau de cette fantaisie? Le conte bleu est aujourd'hui de la réalité pure et simple. Nous en verrons bien d'autres.

« Ce salon et ces ateliers fantastiques sont encore à faire; mais tout s'improvise à l'hôtel du Louvre. N'est-il pas lui-même une improvisation colossale? La première pierre a été posée le 27 août 1854; il ouvre ses portes le 16 octobre 1855. Ainsi, en treize mois et demi, cette ville de sept cent cinquante chambres, qui peut loger mille voyageurs sous son toit, aura été bâtie, décorée, peinte, tapissée, meublée; n'est-ce pas merveilleux? et la truelle de l'architecte ne vaut-elle pas, par le temps qui court, la baguette des fées?

PAUL DE SAINT-VICTOR. »

FAITS DIVERS.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

On lit dans le *Moniteur :*

« Nous croyons devoir rappeler aux exposants que, par décision de la commission impériale en date du 3 octobre, la clôture de l'Exposition universelle, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, est définitivement fixée au 15 novembre prochain; que la distribution des récompenses aux exposants aura lieu le même jour, et qu'en conséquence, à partir du 1er novembre prochain, il sera procédé, par les soins de la commission, à l'enlèvement des produits dans la nef et dans le pourtour du Palais de l'Industrie, afin de faire les préparatifs nécessaires pour la solennité de clôture de l'Exposition.

« Quant aux autres parties de l'Exposition, c'est-à-dire les salles latérales du rez-de-chaussée et du premier étage du palais principal, la galerie du quai et celle des machines, la galerie circulaire, la rotonde du Panorama, les jardins et hangars de l'agriculture, de la carrosserie, de l'économie domestique, et enfin l'Exposition des Beaux Arts tout entière, elles continueront à rester intactes et ouvertes au public jusqu'au 16 novembre prochain inclusivement.

« *Le secrétaire général*

« ARLÈS-DUFOUR. »

— M. le ministre du commerce et de l'agriculture vient de publier un arrêté réglant le concours universel d'animaux reproducteurs mâles et femelles, étrangers et français, des espèces bovine, ovine et porcine, d'animaux domestiques divers, de volailles, etc. Ce concours aura lieu à Paris, en 1856, du 23 mai au 7 juin, et en 1857, du 22 mai au 6 juin.

— Les 14 et 15 mai 1856, se tiendra, à Chartres, l'exposition publique d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles qui doit avoir lieu, chaque année, dans les principaux centres de la région comprenant les départements de la Seine-Inférieure, du Calvados, de la Manche, de l'Eure, de l'Orne, d'Eure-et-Loir, de Seine-et-Oise et de la Seine.

— Il est à propos, au moment où l'Exposition universelle de 1855 offre aux regards tant de produits merveilleux du travail et de l'intelligence, de rappeler les diverses dates auxquelles on peut faire remonter les plus importantes inventions. Sans parler des découvertes tout à fait anciennes, et dont l'origine se perd, pour ainsi dire, dans la nuit des temps, on voit que la boussole est connue en Chine dès l'année 2602 avant J.-C., que les Tyriens fabriquaient du verre dès l'an 1640, et que les Lydiens avaient des monnaies d'or en l'an 1500.

Le gnomon, chez les Chinois, date de 1109; la peinture monochrome, à Corinthe, de 840; l'équerre et le niveau, dus à Théodore de Samos, architecte, de 718; le cadran solaire, inventé par Anaximène de Milet, de 520; les tapisseries, à Pergame, de 321; les horloges d'eau, en Égypte, de 250; les orgues hydrauliques, dues à Ctésibius, de 231; la vis sans fin, les miroirs ardents et la poulie mobile (Archimède), de 220; le papier de soie, en Chine, de 201; la mosaïque, de 200; la découverte de la précession des équinoxes (Hipparque), de 142.

Depuis J.-C., on a successivement connu : le système astronomique de Ptolémée, en

140; les cloches (Paulin de Campanie), en 400; les moulins à vent (Arabie), en 650; le feu grégeois (Callinique), en 670; le papier de coton (Constantinople), en 750; l'alcool, en 824; l'imprimerie, en Chine, dès 939; les chiffres arabes, en France, dès 960; l'horloge de Gerbert (Sylvestre II), en 992; les notes de musique (Guy d'Arezzo), en 1024; les armoiries, en 1150; le papier de toile (à Bâle), en 1170; la poudre à canon, en 1294; les lunettes (Alexandre Spina de Pise), en 1296; les canons, en 1338; l'étamage des glaces, en 1346; les mortiers, en 1346; la gravure en creux, en 1410; la peinture à l'huile (Van Eyck), en 1415; l'imprimerie en lettres, en 1450; la pompe à air, en 1456; les estampes, en 1458; l'Amérique, en 1492; le système de Copernic, en 1500; la mesure de l'arc du méridien, en 1528; la projection des cartes marines (Mercator), en 1594; le sucre de betterave (Olivier de Serres, l'illustre agronome français), en 1605; les logarithmes (Juste Byrge), en 1605; la circulation du sang (Harvey), en 1608; le télescope, en 1609; les vraies lois du système du monde, ou les lois de Képler, en 1610; les lunettes à deux verres convexes, en 1611; le microscope et le thermomètre, en 1621; les lois de la réfraction, en 1620; le baromètre, en 1626; la presse hydraulique, en 1637; la machine pneumatique, en 1654; la théorie de la pesanteur universelle (Newton), en 1666; le ressort spiral des montres, en 1674; la vitesse de la lumière, en 1675; le calcul différentiel, en 1684; le bleu de Prusse, en 1724; le moulage en plâtre, en 1740; le paratonnerre, en 1757; l'aérostat, en 1783; le magnétisme animal, en 1783; les panoramas, en 1790; le télégraphe aérien, en 1792; le galvanisme, en 1798; la vaccine, en 1800.

— Par suite de l'accroissement des communications du télégraphe sous-marin avec le continent, la compagnie du télégraphe électrique et international a posé un nouveau fil entre les côtes d'Angleterre et de Hollande, en sus de ceux qui sont déjà en service actif. Le nouveau câble a 119 milles de longueur; il est du poids de 238 tonneaux. Il avait été roulé à bord du bateau à vapeur *Monarch*, capitaine Henley, appartenant aux compagnies.

Les opérations de l'immersion ont commencé à Orfordnets, le 29, à trois heures de l'après-midi. Elles étaient heureusement terminées à Schevening, le 30, à une heure 20 minutes de l'après-midi; elles avaient duré 21 heures. Toutes ces opérations ont eu lieu sous la direction de M. Frédérick C. Webb, ingénieur. Il a été fait des arrangements avantageux avec les gouvernements du continent pour la transmission directe des messages à la plupart des principales villes du continent. Maintenant on expédie des dépêches de Londres à Amsterdam, Berlin, Hambourg, et avec la même rapidité qu'à Liverpool, Manchester et Glasgow.

— L'ambassadeur de Turquie à Paris est chargé par son gouvernement de porter à la connaissance des capitalistes les notifications suivantes :

1° Le gouvernement impérial décrète l'établissement d'une ligne de chemin de fer de Constantinople à Belgrade;

2° Sous ce rapport, le gouvernement impérial a résolu de s'adresser directement à l'expérience et aux capitaux de l'Europe;

3° La construction et l'exploitation de cette ligne seront concédées à la compagnie qui fera, par soumission, les offres les plus avantageuses et présentera les meilleures garanties;

4° Une période de six mois, à partir du 1er octobre 1855 est fixée; pendant cette période, toutes offres seront reçues soit directement au ministère des affaires étrangères, à Constantinople, soit par l'intermédiaire des ambassades et légations de la Sublime-Porte en Europe;

5° Pendant cette période de six mois, les compagnies désireuses de soumissionner

pour cette ligne auront toutes les facultés possibles pour obtenir les renseignements nécessaires et faire les investigations qu'elles jugeront convenables;

6° Le premier lundi du mois d'avril 1856, les soumissions qui auront été présentées seront ouvertes à la Sublime-Porte, à Constantinople, devant le grand-conseil du Tanzimat, en présence des agents accrédités des compagnies soumissionnaires, et la concession sera faite à la compagnie qui aura fait la soumission la plus avantageuse et présentera le plus de garanties;

7° La concession aura lieu en vertu d'une décision motivée du grand conseil du Tanzimat, qui sera publiée et ensuite confirmée par un décret impérial;

8° La compagnie sera constituée, et elle existera seulement sous le nom et titre de *Compagnie impériale ottomane;*

9° Les actionnaires pourront être sujets de la Sublime-Porte ou étrangers indifféremment;

10° La construction et la direction de l'exploitation de cette ligne seront toujours sous la haute surveillance de la Sublime-Porte;

11° La compagnie sera toujours assujettie aux lois générales de l'empire;

12° Le bois nécessaire pour la construction du chemin de fer, les stations, etc., sera fourni exclusivement par les forêts de la couronne, à des conditions qui seront convenues entre le gouvernement impérial et la compagnie concessionnaire;

13° Le gouvernement impérial concédera les terrains, et ceux-ci continueront d'appartenir au gouvernement impérial;

14° Les mines de charbon qui pourront être trouvées dans le voisinage de la ligne seront concédées à la compagnie concessionnaire à des conditions qui seront convenues entre le gouvernement impérial et la compagnie;

15° Les compagnies soumissionnaires seront tenues de fournir des sûretés en la forme adoptée en pareil cas dans les autres pays de l'Europe.

La ligne entre Constantinople et Belgrade, après mûre réflexion, a été choisie pour le début d'un système bien organisé de communications par chemins de fer dans les états du sultan, comme étant celui qui offre les avantages les plus immédiats et les plus solides au commerce extérieur et intérieur de l'empire.

— L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen met au concours, pour l'année 1858, le sujet de prix suivant :

Histoire du parlement de Normandie depuis sa translation à Caen, au mois de juin 1589, jusqu'à son retour à Rouen, en 1594.

Le prix consiste en une médaille de la valeur de 800 fr., qui sera décernée dans la séance publique de 1858.

— Une seconde exposition d'enfants vient d'avoir lieu en Angleterre, à Withernsea; comme à la première, plusieurs prix étaient offerts aux concurrents des deux sexes : le premier, de 5 livres, à la plus jolie tête de moins de douze mois; le deuxième, de 4 guinées, au plus pesant enfant du même âge; le troisième de 3 guinées, à l'enfant le plus fort et le mieux développé, de l'âge de six à huit mois; le quatrième, de 2 guinées, à la plus gentille enfant du sexe féminin, de deux à quatre ans, et le cinquième, de 1 guinée, au plus bel enfant masculin du même âge. Cent cinquante concurrents se sont disputé ces prix.

La salle d'exposition contenait plus de cinq mille spectateurs.

Le jury de jugement se composait de cinq membres, dont un médecin, tous habitants de Hull, ville voisine; il avait été décidé qu'en cas de contestation, le public de la salle serait appelé à juger en dernier ressort.

Mais voici la partie dramatique de la fête : à peine le premier prix fut-il proclamé,

que de toutes parts s'élevèrent des réclamations en même temps que des vociférations furibondes. Aux clameurs de cent mères irritées, se mêlaient les cris d'autant d'enfants formant ainsi un épouvantable concert. Le jury, voyant un orage s'amonceler sur sa tête, quitte prudemment la place, et le public le suit, tandis que les mères, restées dans la salle, s'arrachent les récompenses promises.

Il est probable, dit un journal de Hull, que les autres villes d'Angleterre ne seront pas tentées, après cela, d'entreprendre encore de telles expositions, qui ne conviennent qu'aux mœurs américaines.

— La Société générale de Crédit mobilier s'est fait une règle invariable de laisser sans réponse les conjectures plus ou moins hasardées que certains journaux spéciaux émettent de temps à autre sur ses opérations.

Mais le caractère particulier d'un article dans lequel un journal du samedi se donne la tâche de renseigner le public sur le nombre et la nature des valeurs que posséderait à cette heure la Société générale fait à celle-ci le devoir de déroger pour cette fois à ses habitudes, et de déclarer simplement que les énonciations en question sont controuvées et ne doivent inspirer aucune confiance.

Le prix du gaz d'éclairage, en vertu du traité approuvé par décret impérial, sera réduit, à partir du 1er janvier prochain, à 30 centimes le mètre cube. Ce prix fait descendre le coût de l'éclairage au gaz à 50 p. 0/0 au-dessous de celui de l'éclairage à l'huile. En effet, un bec de gaz consommant 120 litres à l'heure, ne coûtera plus, par heure, que 3 centimes 6/10, tandis qu'une lampe Carcel, qui consomme au minimum 40 grammes d'huile par heure, coûte 7 centimes 2/10. La substitution du gaz à l'éclairage à l'huile réalise donc une économie considérable.

D'un autre côté, les Compagnies fournissent, aux abonnés qui le désirent, des branchements et des compteurs en location, en sorte que les frais d'installation de l'éclairage se réduisent à la dépense des appareils intérieurs.

Parmi les affections auxquelles les dames sont sujettes, il en est un grand nombre d'un caractère tout spécial dont le traitement semble plus particulièrement être du domaine des femmes qui joignent à de bonnes études médicales une longue expérience pratique. On conçoit en effet tout l'avantage que présente la conformité de sexe entre le médecin et le malade; la femme, en présence d'une autre femme, n'hésite devant aucune confidence, que de son côté celle-ci sait deviner, prévenir, solliciter au besoin. Aussi la plupart des femmes accordent-elles une préférence marquée, dans toutes les circonstances où elles ont besoin de ces soins spéciaux, aux femmes chez qui elles sont certaines de trouver la prudence éclairée réunie à la science expérimentale.

La première, Mme Lachapelle, maîtresse sage-femme et professeur d'accouchement, eut, il y a une vingtaine d'années, l'idée d'ouvrir pour ces sortes de consultations un cabinet spécial, et aussitôt elle vit ce sentiment de préférence se manifester d'une façon bien évidente. Les succès qu'elle a obtenus, la nature et l'importance de sa clientèle prouvent qu'elle a su pleinement justifier, et par l'excellence de ses traitements et par ses cures de toute sorte, notamment en matière de stérilité, cette confiance que les femmes inspirent aux femmes pour les soins les plus délicats de leur santé. Les consultations de Mme Lachapelle ont lieu tous les jours de 3 à 5 heures, rue Monthabor, 27, près les Tuileries.

RECETTES BRUTES DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER. — TROIS PREMIERS TRIMESTRES DES ANNÉES 1854 ET 1855.

NOMS des CHEMINS.	1855.				1854.				TOTAL des trois premiers semestres.		DIFFÉRENCE en plus. 1855.	PAR KILOMÈTRE.			
	Longueur totale exploitée au 30 sept.	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	Longueur totale exploitée au 30 sept.	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	1855.	1854.		Recette totale. 1855.	Recette totale. 1854.	Différence de 1855 sur 1854. Totale en plus.	Différence de 1855 sur 1854. pour cent en plus.
	k.	fr.	fr.	fr.	k.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Nord	(a) 723	9,725,428	11,965,135	15,962,110	707	8,564,237	9,297,627	11,411,351	37,652,998	29,273,818	8,379,150	53,032	41,406	11,626	28,08
Anzin à Somain	19	75,873	81,958	88,181	19	77,120	77,715	85,113	246,012	239,948	6,064	12,948	12,629	319	2,52
Est. Paris à Strasbourg	(b) 347	8,443,002	9,875,905	12,421,951	855	7,100,942	8,226,800	8,890,783	30,740,858	24,218,525	6,522,333	35,213	30,011	5,202	17,33
Est. Montereau à Troyes	100	399,481	400,683	473,887	100	427,534	405,245	411,546	1,274,051	1,243,323	30,728	12,740	12,433	307	2,47
Ouest	(c) 761	6,144,923	8,314,346	12,032,476	537	5,476,762	6,481,517	8,324,534	26,461,645	20,282,813	6,178,832	44,176	40,975	3,201	7,81
Paris à Orsay	25	79,142	136,157	214,908	25	47,387	98,871	152,074	430,207	298,332	131,875	17,208	24,309	»	»
Orléans et prolongements	1,155	10,221,464	13,221,048	16,541,909	1,155	9,385,926	10,644,899	12,663,298	39,984,421	32,694,123	7,290,298	34,619	28,805	5,814	20,19
Paris à Lyon	(d) 572	7,846,033	10,098,904	13,850,677	508	4,496,428	5,241,536	7,119,626	31,765,611	16,857,590	14,908,021	60,162	40,042	20,120	50,25
Lyon à la Méditerranée	(e) 525	3,741,262	5,555,687	7,474,773	420	2,329,037	2,590,998	3,136,450	16,771,722	8,056,185	8,715,237	34,581	23,906	10,675	44,63
Grand-Central. Rhône-et-Loire	150	2,250,649	2,595,252	2,579,440	150	2,173,655	2,335,661	2,700,399	7,425,341	7,209,715	215,626	49,502	48,065	1,437	2,99
Grand-Central. Saint-Germain-des-Fossés à Brassac	(f) 119	»	134,508	422,817	»	»	»	»	557,325	»	557,325	11,374	»	11,374	»
Midi	(g) 232	292,517	622,591	1,213,035	53	73,010	97,269	184,159	2,128,144	354,468	1,773,676	9,991	6,688	3,303	49,39
Ceinture	17	243,283	256,421	264,803	17	77,694	137,832	161,277	764,509	369,803	394,706	44,971	26,415	18,556	70,25
Totaux et moyennes	5,333	19,103,052	63,250,092	83,540,670	4,545	40,218,762	43,633,970	55,246,213	196,202,814	141,098,945	55,103,869	39,854	33,184	6,670	20,10

OBSERVATIONS. — Les sections ouvertes pendant les trois premiers trimestres de 1855 ont une étendue de 684 kilomètres, savoir :
(a) Nord : Hautmont à Erquelinnes (11 août), 16 kilomètres.
(b) Est : Saint-Dizier à Donjeux (17 juillet), 38 kilomètres. — Vandenheim à Hagueneau (18 juillet), 24 kilomètres.
(c) Ouest : Mantes à Lisieux (1er juillet), 135 kilomètres. — Le Mans à Laval (14 août), 89 kilomètres.
(d) Lyon : Dijon à Dôle (25 juin), 45 kilomètres. — La Roche à Auxerre (11 août), 19 kilomètres.
(e) Méditerranée : Lyon à Valence (16 avril), 105 kilomètres.
(f) Grand-Central : Saint-Germain à Clermont (7 mai), 65 kilomètres. — Clermont à Issoire (2 juillet), 35 kilomètres. — Issoire à Brassac (3 septembre), 19 kilomètres.
(g) Midi : Dax à Bayonne (26 mars), 50 kilomètres. — Bordeaux à Langon et raccordement (31 mai), 44 kilomètres. — Total, 684 kilomètres.

Ce tableau fait ressortir, entre les deux périodes correspondantes, une augmentation de plus de 55 millions (1). Il constate, en outre, que le revenu kilométrique moyen s'est élevé, en 1855, comparativement avec celui de 1854, de 33,184 fr. à 39,854 fr., ce qui donne à l'avantage de 1855 une différence de 6,670 fr. par kilomètre, soit 20,10 p. 0/0.

(1) Les comptes du troisième trimestre de 1855 n'étant pas encore définitivement arrêtés, les chiffres qui se rapportent à cette période peuvent être susceptibles de quelques modifications.

LIVRES ET PUBLICATIONS DIVERSES.

TIRAGE DU JOURNAL

LA PRESSE

DATE DE LA FONDATION : 1er JUILLET 1836.

1836.	9,931.	Après six mois de fondation.
1837.	13,200.	
1838.	9,300.	Lutte contre la coalition : Thiers, Guizot,
1839.	9,550.	Berryer, Ledru-Rollin.
1840.	13,485.	
1841.	13,485.	
1842.	15,170.	
1843.	16,092.	
1844.	16,895.	
1845.	22,971.	Agrandissement du format.
1846.	25,770.	
1847.	32,300.	Opposition au ministère Guizot.
1848.	63,869.	Révolution du 24 février.
1849.	34,779.	
1850.	21,479.	
1851.	21,236.	
1852.	18,857.	
1853.	22,782.	
1854.	41,237.	Tirage en 2 heures ; 5 compositions.

Tirage au 31 décembre 1853..............................	22,782
Tirage au 31 décembre 1854..............................	41,237
AUGMENTATION..................	18,455
Tirage moyen du mois de mai 1855.................	43,695

La Presse est le journal français qui tire le plus grand nombre d'exemplaires; il a tiré dans le mois de mai qui vient de finir, *un million* trois cent dix-neuf mille huit cent cinquante-six feuilles (1,319,856 feuilles), et payé au Trésor public, pour droits de timbre, la somme de cent quatre mille quatre cents francs (104,400 fr.) ; en 1854, il avait tiré *douze millions* quatre cent quarante-neuf mille cinq cent soixante-huit feuilles (12,449,568 feuilles), et avait payé au Trésor public, pour droits de timbre, la somme de neuf cent quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-quatorze francs (996,774 fr.).

Son tirage s'exécute au moyen de CINQ COMPOSITIONS qui roulent *simultanément* sous cinq presses à quatre cylindres exécutées par Hippolyte Marinoni, breveté (s. g. d. g.) pour la presse dite *presse universelle*, admise à l'Exposition universelle.

On peut assister tous les jours, de 4 heures et demie à 6 heures et demie, au tirage du journal *la Presse*, en s'adressant, rue Montmartre, 123, à MM. Serrière et Ce, imprimeurs du *Livret officiel de l'Exposition universelle*

BUREAUX D'ABONNEMENT : Rue Montmartre, 123.

PRIX D'ABONNEMENT : 54 FRANCS PAR AN.

PRIX COMPARÉ AVEC LES JOURNAUX QUI SUIVENT :

		12 mois.	Différence.
Journal des Débats....	Départements.	80 fr.	26 fr.
Constitutionnel........	—	64	10
Siècle.................	—	64	10
Pays...................	—	56	02
Patrie.................	—	64	10
Assemblée nationale....	—	64	10
Univers................	—	66	12
Gazette de France.....	—	66	12
Union..................	—	68	14

BANCE, libraire-éditeur, 13, rue Bonaparte, à Paris.

ENCYCLOPÉDIE D'ARCHITECTURE

JOURNAL MENSUEL

CONTENANT 120 PLANCHES GRAVÉES

Publiées sous la direction de M. Victor Calliat, Architecte,

UN TEXTE DE 192 COLONNES IN-4, RÉDIGÉ PAR M. ADOLPHE LANCE, ARCHITECTE.

L'*Encyclopédie d'Architecture*, publiée sous le patronage des artistes les plus éminents, va arriver à la sixième année de sa publication.

Depuis le 1er novembre 1850, date de sa fondation, l'*Encyclopédie* a donné 500 planches gravées par les meilleurs artistes, sous la direction de M. Victor Calliat, et sur les dessins ou d'après les travaux de MM. Clerget, Constant-Dufeux, Dommey, Duban, Duc, Gilbert aîné, de Gisors, Godeboeuf, Henri Labrouste, Lassus, Lecointe, Lesueur, Alex. Thierry, Léon Vaudoyer, Viollet-le-Duc, etc., c'est-à-dire d'après des architectes que leur talent place dans les premiers rangs parmi les plus habiles de ce temps-ci.

L'*Encyclopédie d'Architecture* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons de dix planches gravées par les premiers artistes, avec texte de 16 colonnes in-4°.

PRIX D'ABONNEMENT :

Un an, 120 planches et texte, 25 fr. — Six mois, 60 planches et texte, 13 fr. — La troisième année, 140 planches et texte, 30 fr. — La quatrième année a commencé le 1er janvier 1854. — Prix du portefeuille pour chaque année, 75 cent. — Une *année complète* pour les non-souscripteurs, 30 fr. — Tout abonnement de province se fait chez le libraire de la localité ; l'abonnement doit partir du 1er janvier ou du 1er juillet.

TABLE DES MONUMENTS, DÉTAILS D'ARCHITECTURE ET AUTRES OBJETS D'ART DONT LA PUBLICATION SE TERMINE EN CE MOMENT.

XIe SIÈCLE. — **Architecture.** Maison dite des Templiers, 3 pl. — Église de Semur (Saône-et-Loire) : porte latérale, 1 pl.

XIIIe SIÈCLE. — **Architecture.** Église de Saint-Denis : Balustrade, 1 pl. — Église de Bagneux (Seine), 11 pl. — **Mosaïque.** Tirée du Musée de Cluny : Carrelage en terre cuite, 1 pl. — Autre, *idem*, pl. en couleur. — **Serrurerie.** Musée de Cluny : Chenets en fer fondu du XIIIe au XVIe siècle, 1 pl. — **Menuiserie.** Cathédrale de Poitiers : Stalles en bois, 1 pl.

XIVe SIÈCLE — **Charpente.** 1 pl. — **Pavage** à Reims, 1 pl. en couleur.

XVe SIÈCLE. — **Architecture.** Autel à Rouvres (Côtes-d'Or). — Bénitier à Saint-Méry. — Porte du collége de Bayeux. — Maison à Chartres. — Fontaine à Viterbe (Italie), 7 pl. — **Serrurerie.** — Heurtoirs, Marteaux de porte et Penture, 4 pl. — **Menuiserie** — Huisseries et Portes, 2 pl.

XVIe SIÈCLE — **Architecture.** Église Saint-Aignan à Chartres, 4 pl. — Château de Chambord, 4 pl. — Arc du château de Gaillon, 5 pl. — Arc de Nazareth à Paris, 7 pl. — Musée de Cluny : Cheminée, 2 pl. — Pont-Neuf à Paris, 13 pl. — Maison à Paris, 22 pl. — **Charpente.** — Porte, Escalier et Détail, 7 pl. — **Menuiserie.** — Portes et Clôture de chapelle.

XVIIe SIÈCLE. — **Architecture.** Palais du Luxembourg : Colonne dans le jardin, 2 pl. — Lycée Charlemagne : Façade en briques et pierre, 1 pl. — Hôtel de l'ambassade de Hollande, à Paris, 9 pl. — Hôtel Beauvais, à Paris, 11 pl. — Escalier d'une maison à Paris, 7 pl. — **Serrurerie.** Grille et Marteaux de porte, 3 pl. — **Menuiserie.** Clôture d'une chapelle à l'église Saint-Eustache, 2 pl.

XVIIIe SIÈCLE. — **Architecture.** Cloître au petit Luxembourg, 1 pl. — **Serrurerie.** Grille et Portes, 4 pl. — **Menuiserie.** Trumeau et Dessus de cheminée, 2 pl. en coul.

XIXe SIÈCLE. — **Architecture.** Mairie du XIe arrondissement, à Paris, par MM. Rolland et Levicomte, 9 pl. — Mairie de Vincennes, près Paris, par M. Clerget, architecte, 20 pl. — Prison Mazas, à Paris, par MM. Lecointe et Gilbert, architectes, 10 pl. — Hospice israélite, par M. Thierry, architecte, 6 pl. — Cirque Napoléon, boulevart des Filles-du-Calvaire, par M. Hittorff, architecte, 14 pl. — Théâtre de Hagueneau (Bas-Rhin), par M. Morin, architecte, 6 pl. — Réservoir, Bénitier et Tombeaux, 6 pl. — Magasin de MM. Hachette et Ce, à Paris, par M. Piton, architecte, 11 pl. — **Charpente.** — Échafaudage de la Tour Saint-Jacques, par MM. Ballu, architecte, et Bellu, charpentier, 2 pl. — Fermes en Angleterre, 2 pl. — **Serrurerie.** Comble à l'Hôtel de Ville de Paris, 2 pl. — Coupole à l'Observatoire de Paris, 3 pl. — Douane de Paris, 12 pl. — Comble au chemin de fer de Bordeaux, 3 pl. — Grille du Conservatoire des Arts et Métiers, 2 pl. — Comble et Planchers, 8 pl. — Pont à l'Hôtel-Dieu, 1 pl. Escalier, par M. Roussel, 2 pl. — **Menuiserie.** 1 pl. — **Couverture.** 1 pl. — **Décoration.** Peinture murale et autres, 1 pl. en couleur. — **Bronze.** 1 pl. — **Orfèvrerie.** 1 pl.

Nota. *Toutes les planches en couleur sont imprimées en chromolithographie.*

INDUSTRIE.

COMPAGNIE L'HALFASIENNE

POUR LA FABRICATION DE LA PATE A PAPIER,

RAISON SOCIALE : MARIUS ARTHAUD ET Ce.

Siége social : à l'usine de Courbevoie, quai Napoléon, 27.

Société constituée par acte passé par Me DESCOURS, notaire à Paris, le 14 septembre 1853.

Statuts modifiés par délibération de l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 15 septembre 1855, déposés et enregistrés conformément à la loi.

CAPITAL SOCIAL : 4,000,000 DE FRANCS,

Divisés en 40,000 de 100 francs au porteur.

ÉMISSION DE 1,000,000 DE FRANCS.

Chaque action donne droit à 70 0/0 dans les bénéfices à titre de dividende, et à une part proportionnelle à l'intégralité dans l'actif de la Société.

La rareté et le prix toujours croissant du chiffon ont de tout temps appelé l'attention de l'industrie spéciale à la fabrication du papier sur l'emploi des plantes textiles.

Jusqu'à ce jour diverses recherches ont été tentées; mais le choix d'une plante donnant des rendements avantageux a nécessité de longs tâtonnements, et, d'ailleurs, il était difficile de s'assurer dès les débuts d'une industrie nouvelle de procédés de fabrication industriels et économiques.

Ce problème est aujourd'hui résolu par la *Société l'Halfasienne.*

Elle a établi à Courbevoie, aux portes de Paris, une usine importante en pleine activité où elle peut se livrer à l'exploitation de la pâte à papier sur une échelle considérable et de manière à pouvoir donner satisfaction aux besoins du commerce de la papeterie. — Elle a fait l'acquisition de nouveaux procédés dont l'efficacité, expérimentée par la pratique, est désormais à l'abri de toute incertitude.

Elle a adopté l'emploi de diverses plantes textiles dont l'approvisionnement est assuré et dont les rendements sont à la fois assez considérables et assez économiques pour assurer au commerce une réduction importante et *aux capitaux des bénéfices en dehors des proportions ordinaires des affaires industrielles.*

Enfin, elle s'est assuré des débouchés nombreux en France et à l'étranger; l'entreprise peut dès aujourd'hui être considérée comme étant en état de prospérité complète.

Faire appel aux capitaux industriels, dans de pareilles conditions, c'est convier le public à prendre une part dans des bénéfices certains.

La souscription est ouverte dans les bureaux de la ***Compagnie****, rue Geoffroy-Marie,* **5,** *et sera close le* **20** *octobre courant.*

Dans les départements, envoyer les fonds par lettres chargées ou les déposer aux succursales de la Banque de France, au crédit du gérant, rue Geoffroy-Marie, 5.

J.-P. LAROZE, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 26; Paris.

SIROP D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES.

Il est prescrit avec un succès certain par tous les médecins qui ont constaté son action infaillible pour harmoniser les fonctions de l'estomac; il rétablit la digestion, en enlevant les pesanteurs d'estomac; il guérit les migraines, spasmes, etc. Son goût franc et agréable, la facilité avec laquelle il est supporté par le malade, tout le fait adopter comme le spécifique certain des maladies nerveuses, aiguës ou chroniques.

Il est toujours en flacons spéciaux (jamais en demi-bouteilles ni rouleaux) avec étiquette et instructions portant la signature J.-P. Laroze.

CURAÇAO FRANÇAIS HYGIÉNIQUE.

Liqueur de table préparée avec les écorces de Hollande, dont elle conserve le parfum frais et suave. Par ses propriétés TONIQUES, DIGESTIVES et STOMACHIQUES par excellence, elle réunit l'utile à l'agréable. Fabrique dans la Charente, sous la direction de J.-P. Laroze, chimiste, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 26, dépositaire général, auquel toutes les demandes doivent être adressées.

PARFUMERIE MÉDICO-HYGIÉNIQUE.

Le perfectionnement des produits médico-hygiéniques prouve d'une manière incontestable que, tout en conservant aux parfums leur finesse, il était possible de leur communiquer une action réparatrice pour entretenir, entre les divers organes soit de la peau, soit du cuir chevelu, la parfaite harmonie, qui est le complément de la santé en général. Leur composition a été dictée par la connaissance exacte des sciences naturelles et chimiques, et par la manipulation active, pendant trente années, de préparations destinées à l'usage médical.

DENTIFRICES LAROZE.

L'ÉLIXIR AU QUINQUINA, PYRÈTHRE ET GAIAC est reconnu d'une supériorité incontestable :

1° Pour conserver aux dents leur blancheur naturelle, aux gencives leur santé, les préservant du ramollissement, de la tuméfaction, du scorbut, enfin des névralgies dentaires;

2° Pour son action prompte et sûre pour arrêter la carie, et pour la spécialité incontestable avec laquelle il calme immédiatement les *douleurs ou rages de dents*.

LA POUDRE DENTIFRICE, également composée de quinquina, pyrèthre et gaïac, et de plus ayant pour base la magnésie anglaise, jouit de la propriété de saturer le tartre, l'empêche de s'attacher aux dents, et prévient ainsi leur déchaussement et leur chute.

L'OPIAT DENTIFRICE au quinquina, pyrèthre et gaïac, réunit aux mêmes propriétés que l'élixir et la poudre l'action TONIQUE qui en fait le meilleur préservatif des affections de la bouche dans la période de l'enfance à celle de l'adolescence. Il jouit de la propriété de donner du ton aux gencives, de prévenir la carie des premières dents par son concours actif à leur sain et facile développement.

SAVON LÉNITIF PERFECTIONNÉ, à l'amande amère ou au bouquet hygiénique. Sa préparation est la même que celle du Savon médicinal; comme lui il peut être pris à l'intérieur et n'en diffère que parce qu'il est aromatisé à l'amande amère ou au bouquet hygiénique — Prix du pain, 1 fr. 50 c.; les six pains, pris à Paris, 8 fr.

CRÈME DE SAVON LÉNITIF, en poudre, aromatisé aux mêmes odeurs, et spécialement pour la barbe, la toilette des bras, du cou, du visage, et pour frictions dans les bains. — Prix du flacon, 2 fr.; les six flacons, pris à Paris, 10 fr.

EAU LUSTRALE pour embellir les cheveux, guérir et prévenir les pellicules farineuses de la tête, calmer les démangeaisons du cuir chevelu.

EAU LEUCODERMINE pour la toilette du visage, d'une action sûre et prompte pour dissiper les boutons, couperoses, dartres, feu du rasoir.

ESPRIT DE MENTHE SUPERFIN pour la table; le flacon, 1 fr. 25; les 6 flacons, 6 fr. 50.

ESPRIT D'ANIS SUPERFIN pour la table; le flacon, 1 fr. 25 c.; les 6 flacons pris à Paris, 6 fr. 50 c.

VINAIGRE DE TOILETTE AROMATIQUE reconnu d'une supériorité incontestable pour dissiper les rougeurs, boutons; le flacon, 1 fr.; les 6 flacons, 5 fr.

HUILE DE NOISETTE PARFUMÉE pour les besoins de la toilette et l'entretien de la chevelure; le flacon, 2 fr.; les 6 flacons pris à Paris, 10 fr.

EAU DE COLOGNE SUPÉRIEURE, avec ou sans ambre; le litre, 6 fr.; le demi-litre, 3 fr.; la bouteille, 5 fr.; la demi-bouteille, 2 fr. 50 c.; le flacon, 1 fr.; les 6 flacons, 5 fr.; les 12 flacons, 9 fr.

COLD CREAM SUPÉRIEUR, pour adoucir la peau, la rendre plus blanche, et conserver au teint sa fraîcheur et sa transparence. Prix du pot, 1 fr 50; les six pots, pris à Paris, 8 fr.

PASTILLES ORIENTALES du docteur Paul Clément, perfectionnées par J.-P. Laroze, à l'usage des fumeurs et personnes qui ont l'haleine désagréable. Une seule pastille au réveil change l'état pâteux de la bouche en une saveur fraîche, et rend à l'haleine sa pureté. — Prix de la boîte, 2 fr.; la demi-boîte, 1 fr.

POMMADE DU DOCTEUR DUPUYTREN, pour prévenir le grisonnement des cheveux, arrêter leur chute, les fortifier et les embellir, Preparée à la violette, à la rose ea au jasmin, Prix du pot, 3 f.; les six pots, pris à Paris, 15 f.

Chez J.-P. LAROZE, pharmacien-chimiste, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26.
Expédition à toute destination.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

(Deux départs par semaine).

Voie de :	
Gênes. Livourne. Civita-Vecchia. Naples. Messine. Malte.	Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin. Retour. — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h. du matin.
Voie de : Civita-Vecchia. Naples. (Trajet en 18 heur.)	Aller. — Départ de Marseille chaque vendredi, à 6 h. du m. Retour. — Départ de Naples chaque jeudi, à 4 h. du soir.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de :	
Malte. Syra. Smyrne. Metelin. Dardanelles. Gallipoli. Constantinople.	Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin. Retour. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h du soir. Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna, de Kamiesh et de Sébastopol.
Voie de : Messine. Le Pirée (Athènes). Constantinople.	Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir. Retour. — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir. Correspondance au Pirée avec Syra, Salonique et Nauplie ; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sébastopol).

LIGNE DE SYRIE.

(d'Alexandrie à Constantinople et *vice versâ*), par :

Jaffa. Beyrouth. Tripoli. Lattaquié. Alexandrie. Mersina. Rhodes. Smyrne.	Départ de Marseille (voie d'Égypte), le jeudi de chaque deux semaines, à dater du 24 mai. Correspondance à Smyrne avec la ligne du Levant (voie de Malte).

LIGNE D'ÉGYPTE.

Malte. Alexandrie.	Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 24 mai. Retour. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 5 h. du soir, à dater du 19 mai.

LIGNES D'ALGÉRIE.

Alger.	Départs de Marseille et d'Alger les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.
Oran.	Aller. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi. Retour. — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.
Bone. Stora. Philippeville. Tunis.	Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

OBSERVATIONS. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes.

La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports.

Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

Billets de retour. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

Billets de famille. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour.

Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe	Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	Gênes	68	41	27	17	SYRIE. (Voie du Levant.)	Rhodes	410	260	178	112
	Livourne	80	48	32	20		Mersina	460	308	203	125
	Civita-Vecchia	105	63	42	26		Alexandrie	467	312	207	125
	Naples	150	90	60	37		Lattaquié	470	315	218	127
	Messine	192	116	77	48		Tripoli	471	315	214	128
	Malte	210	132	88	55		Beyrouth	463	308	207	128
							Jaffa	482	321	217	133
LEVANT.	Syra et Pirée	330	210	140	87	ALGÉRIE.	Alger	80	60	25	»
	Smyrne	370	240	160	100		Oran	122	48	30	»
	Metelin	390	247	165	103		Stora	103	82	30	»
	Dardanelles	400	252	168	105		Bone	118	92	35	»
	Gallipoli	410	265	180	116		Tunis	127	103	55	»
	Constantinople	420	279	186	116						
	Varna (de Const.)	60	40	20	»						
ÉGYPTE.	Alexandrie	450	280	190	120	GRÈCE.	Salonique (du Pirée)	73	48	22	18
							Nauplie (Idem)	24	16	10	8

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.



LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

EXPOSITION UNIVERSELLE.

XII.

Au moment où nous écrivons ces lignes, l'Exposition universelle est à la veille d'être close. Ce n'est pas pour la dernière fois cependant que nous nous occupons de cette éclatante manifestation de l'industrie au XIXe siècle. Nous comprenons que notre tâche n'est pas achevée, surtout en ce qui concerne les produits que diverses nations étrangères ont exposés, et qui appelleront, de notre part, un regard rétrospectif. Aujourd'hui, nous nous proposons de rapprocher les jugements que nous avons portés sur différentes œuvres qui figuraient à l'Exposition, des décisions rendues, en matière de récompenses, par le jury international, décisions qui justifient la plupart de nos appréciations. Nous citerons au hasard quelques exemples.

Nos lecteurs n'auront pas oublié qu'en rendant compte de l'industrie des meubles, nous avons classé au nombre des produits notables de l'Exposition les deux grands meubles exposés par M. Barbedienne, et la cheminée monumentale exécutée sous la direction de M. Fourdinois, et dont les grandes lignes architecturales, les sculptures magistrales attiraient tous les regards. Or MM. Fourdinois et Barbedienne ont obtenu tous deux la grande médaille dans la classe des meubles. M. Barbedienne avait déjà obtenu, à l'Exposition de Londres, la grande médaille pour les meubles : on voit que l'industrie a l'heureux privilége d'échapper à la maxime de droit : *Non bis in idem.*

Lorsque nous examinions, dans la galerie circulaire du Panorama, en partie consacrée aux instruments de musique, l'exposition de la maison Alexandre père et fils, qui ont fait entrer la fabrication des orgues dans la voie de tous les progrès, nous faisions pressentir que le jury de l'Exposition examinerait avec le plus vif intérêt les produits de cette Maison. « Non-seulement, disions-nous, MM. Alexandre père et fils ont fait beaucoup pour les arts et pour les artistes; ils ont encore créé, et c'est là ce qui importe au commerce français, une industrie, sans rivale chez les autres nations, par la supériorité que ces habiles facteurs donnent à leurs instruments : orgues expressifs, pianos-mélodium, pianos à prolongement. » Le jury a tenu compte des efforts persévérants que ces fabricants ont faits pour rendre expressive la voix de l'orgue, mais encore et pour que

(1) Le prix de la souscription à ce Bulletin est de 5 fr. par an. — Bureau, rue Bleue, 5.

leurs orgues participassent, en outre, des avantages du piano par l'*expression à la main* et le *prolongement des sons;* aussi ces orgues, perfectionnés à ce point qu'ils rendent tous les effets qu'on ne pouvait attendre que de la réunion d'instruments divers, ont-ils obtenu la grande médaille, digne récompense de vingt-cinq années de travaux assidus, de recherches, de sacrifices. Et comme les orgues de MM. Alexandre père et fils sont appelés à devenir le plus populaire de tous les instruments, comme ils ont leur place marquée à l'avance chez l'artiste comme chez l'homme du monde, comme les orgues-mélodium à 100 fr., que ces fabricants exposent dans la *Galerie de l'économie domestique*, sont à la portée de classes nombreuses, comme les plus humbles églises pourront mêler aux cantiques sacrés le son de l'orgue-Alexandre, toutes les personnes qui s'intéressent au développement du goût de la musique applaudiront à la récompense que ces industriels ont reçue.

En passant en revue l'orfévrerie, la bijouterie et la joaillerie anglaises, nous nous sommes fait l'écho du grand succès que MM. Hunt et Roskell, les successeurs de la maison Storr et Mortimer, avaient rencontré dans ces différentes branches d'industrie. Nous avons insisté sur le soin intelligent de ces fabricants à grouper autour d'eux les plus habiles artistes, et nous avons nommé au premier rang de ceux qui, par leurs travaux, avaient jeté le plus d'éclat sur leur exposition en orfévrerie, un de nos compatriotes, M. Antoine Vechte. L'œuvre si complète de cet artiste, que son bouclier en argent et fer damasquiné en or et travaillé au repoussé aurait suffi à classer parmi nos premiers sculpteurs, a mérité la grande médaille. L'honneur de cette distinction, honneur tout personnel, il est vrai, pour l'éminent artiste qui en est l'objet, n'en jette pas moins ses reflets sur les fabricants qui savent associer à leurs travaux et à la renommée de leur maison des hommes d'un semblable talent.

Nous pourrions multiplier ces exemples et prouver que le jury s'est chargé de confirmer à l'égard de plus d'un exposant l'opinion favorable qu'avait fait naître en nous l'examen attentif de leurs produits; c'est ainsi encore qu'une médaille d'or a été décernée dans la joaillerie à MM. Marret et Jarry frères. Toutes les personnes qui se succédaient devant les vitrines de ces fabricants, attirées par les plus précieux bijoux, par les plus riches parures, qui semblaient puiser un nouveau prix dans le goût, l'élégance et la perfection de leur monture, — cette véritable pierre de touche où vient s'éprouver l'art du joaillier; — toutes ces personnes, disons-nous, pour si peu qu'elles aient gardé le souvenir de l'exposition de MM. Marret et Jarry frères, ratifieront le jugement du jury.

Au nombre des beaux produits exposés par la Manufacture impériale de Sèvres, on a beaucoup remarqué un tableau peint sur porcelaine d'après le Titien, et un grand vase de fleurs et de fruits d'après Van Spaendonk. Cette dernière reproduction est due au pinceau de M. Jaccober, un de nos artistes les plus distingués dans ce genre de peinture, et dont l'Exposition comptait encore d'autres travaux; une collection d'assiettes, qui figurait dans un des trophées d'honneur; des vases appartenant à MM. Lahoche et Pannier, les propriétaires des magasins de *l'Escalier de cristal*.

Toutes les personnes qui s'occupent de la peinture sur porcelaine, les artistes qui se livrent à ces travaux, les industriels qui les font exécuter, apprendront avec intérêt que M. Jaccober se propose de publier la collection gravée de toutes les œuvres qu'il a produites pendant un espace de trente années qu'il n'a cessé de consacrer à son art. Cette importante publication, qui sera bienvenue dans le monde des arts par les services qu'elle doit rendre, et qui rencontre les encouragements les plus flatteurs, comprendra les œuvres de M. Jaccober et les études qui, dans l'origine, ont été faites pour le besoin de ses importants travaux ou pour le compte de la manufacture de Sèvres, qui le compta longtemps au nombre de ses peintres les plus habiles. Ces études, fleurs

et fruits, cartels, petits tableaux, guirlandes, couronnes, ces études qui, pour la plupart, reproduisent les plus beaux modèles de la nature, seront d'autant plus recherchées, que, coloriées et retouchées avec le plus grand soin sous la direction de M. Jaccober, elles auront une valeur tout exceptionnelle, et fourniront aux peintres de précieuses ressources en faisant revivre pour eux les plus saines traditions de l'art.

Nous avons vu chez l'éditeur de cette publication, rue Tiquetonne, 42, le spécimen des études déjà parues. Si, comme nous n'en doutons pas, l'ensemble de cet important ouvrage, qui serait le digne couronnement de la vie artistique de M. Jaccober, répond, sous le rapport de l'exécution, aux premières feuilles, son succès nous paraît assuré, et cette entreprise aura comblé une lacune que les peintres sur porcelaine signalaient eux-mêmes depuis longtemps. E. Ber.

LES FÊTES DU PALAIS DE L'INDUSTRIE.

Plus le terme approche, mieux on pressent que la clôture de l'Exposition universelle sera digne des grandes choses que ce solennel congrès de l'industrie et des arts a provoquées. Si l'ouverture de cet immense musée des chefs-d'œuvre de l'intelligence industrielle des diverses nations du monde s'est faite difficilement, si quelques produits se sont fait longtemps attendre, si les travaux mêmes de construction et de décoration ont occasionné des retards et des ajournements, lorsqu'il s'est agi de préparer tous les éléments variés qui devaient contribuer à former cet ensemble grandiose que Paris et toute l'Europe admirent depuis quatre mois, il est certain, au moment où nous écrivons, que malgré toutes les entraves et les difficultés, l'œuvre d'appropriation du Palais à cette grande cérémonie qui doit avoir lieu le 15 novembre sera prête à jour et à heure fixes. En quinze jours, grâce à des prodiges d'activité, d'organisation intelligente et énergique, la nef principale du Palais et les premières travées de la galerie supérieure auront subi la plus merveilleuse transformation.

C'est à l'initiative persévérante de M. Leplay, commissaire général de l'Exposition universelle, qu'est due la puissante impulsion imprimée aux travaux pendant ces quinze jours; il a su faire à chacun sa part de direction et d'administration, et faciliter ainsi le résultat général en utilisant habilement toutes les aptitudes et tous les talents. Tous l'ont secondé et ont concouru efficacement au succès. A M. de Chancourtois, commissaire général adjoint, et à M. Ch. Rossigneux, à qui son talent d'artiste distingué a valu la position de commissaire-adjoint du bâtiment, était échue d'abord la mission importante de faire évacuer le transept le plus promptement possible. Or on sait ce que cette partie du Palais contenait de produits lourds et d'un maniement difficile ou délicat, de constructions édifiées à grande peine : c'étaient les phares, la grande fontaine, les autels en marbre, en bronze, en cuivre, les glaces de Saint-Gobain, les armures et les canons, les bronzes et les porcelaines, les meubles de prix et les cristaux; c'étaient des vitrines élégantes, dont les matériaux devaient, autant que possible, être conservés. Ce déménagement, que devait entraver, nous regrettons de le dire, le mauvais vouloir de quelques exposants, n'était point chose facile à faire; pourtant il s'est fait comme par un coup de baguette féerique : démolitions, emballages, enlèvement des objets et des matériaux, tout cela a été l'affaire de quatre jours, et de cinq nuits éclairées par la lumière électrique. Le 5 novembre au matin, la nef centrale était livrée à

M. Vaudoyer, architecte de la commission impériale, et cela sans que cette précipitation ait occasionné aucun accident, aucun dégât important : à peine a-t-on cassé çà et là quelques vitres.

C'était chose curieuse vraiment que de voir l'activité de cette fourmilière d'hommes travaillant à démolir, à démonter, à enlever toutes ces productions de l'art, de l'industrie, de la science. Des chariots roulant sur deux voies de rails en bois pratiquées dans la longueur de la nef principale, et la traversant d'un bout à l'autre, emportaient les caisses à mesure qu'on les remplissait et qu'on les fermait. Partout on entendait le bruit du marteau et de la scie; partout des grues attachées par vingt cordages qui s'entrecroisaient comme les cordages d'un navire soulevaient les pièces d'un poids considérable; partout les objets précieux, les merveilles de l'orfèvrerie, de la mécanique, de la cristallerie, de la ciselure, étaient enveloppés avec soin dans le coton, dans la laine, dans le papier. Un exposant étranger, frappé comme nous de l'entrain, de la verve, si l'on peut ainsi parler, que chacun apportait à cette œuvre de destruction, prétendait reconnaître dans cette ardeur de démolition une des particularités distinctives du caractère français, comme s'il n'était pas dans la nature de l'homme, ce grand enfant, d'aimer à défaire, à transformer même ce qui lui a coûté le plus de peine à construire. Nous avons vu des ouvriers anglais, américains, allemands, occupés à des besognes analogues; moins rapides en cela comme en toute chose, ils ne paraissaient pas témoigner plus de regret pour les ruines que faisait chacun de leurs coups de marteau.

L'activité ne s'est du reste pas ralentie, quand, sous la direction de M. Vaudoyer, secondé par M. de Crémont, a commencé le travail des charpentiers et des décorateurs. Un vaste amphithéâtre comprenant trente gradins, et adossé au côté nord de la nef principale, s'est élevé en moins de quatre jours. Cet amphithéâtre, qui s'arrondit en ellipse aux deux extrémités nord-est et nord-ouest, est destiné à asseoir les douze mille exposants français et étrangers conviés à la solennité du 15, et une partie du public qui assistera aux grandes fêtes musicales qui suivront la cérémonie officielle. En même temps que se construisait cet amphithéâtre, on élevait vis-à-vis les estrades sur lesquelles sont placés le trône et les siéges destinés aux grands corps de l'état; on préparait au-dessus du trône, dans la galerie supérieure, un orchestre qui ne comprend pas moins de sept travées de cette galerie; tous les autres arceaux du premier étage se transformaient en tribunes tendues de velours rouge à franges d'or, contenant chacune une triple rangée de banquettes. Au-dessus de ces tribunes se plaçaient des panneaux de drap rouge relevé d'or, sur lesquels venaient courir des guirlandes de feuillage arrêtées par des écussons et des faisceaux de drapeaux des diverses nations. Ainsi, de leur côté, M. Alexis Godillot et M. Waflard préparaient les ornements de la salle, tandis que l'administration des Menus-Plaisirs envoyait et plaçait les tentures de l'estrade impériale; M. Aldrophe, architecte des plans, dessinait les trophées des produits industriels récompensés, pendant que M. Martinet présidait au placement des tableaux et des objets d'art honorés des premières médailles, qui s'appuient au panneau destiné à servir de fond à l'estrade des autorités officielles : les tableaux de Delacroix et de Decamps, d'Ingres et de Cornélius, d'Horace Vernet et de M. Heim. Les fleurs arrivaient de toutes parts pour apporter le charme et la variété de leurs couleurs à l'éclat de la fête, fleurs d'automne, fleurs d'hiver presque, mais dont les tons vifs concourront néanmoins harmonieusement à la splendeur de la décoration. Ne devaient-elles pas être représentées, elles aussi, à cette solennité, ne fût-ce que pour rappeler que l'horticulture a joué un rôle dans l'Exposition universelle de 1855? L'horticulture a fait la première les honneurs des Champs-Élysées; pendant les mois de mai et de juin, elle a pour ainsi dire servi de préface à l'Exposition de l'industrie, qui se faisait un peu attendre, on s'en souvient.

Ainsi, à l'heure dite, tout sera prêt, grâce au zèle, à l'activité, au dévouement de tous et de chacun, grâce surtout à la direction habile et ferme que M. Leplay, commissaire général, a su imprimer à ces travaux de transformation de la nef principale du Palais, sans marchander les fatigues et les veilles. Jamais, depuis les grands cirques, où s'entassait la population de toute une ville, on n'aura vu un pareil spectacle.

On sait le rôle que la musique est appelée à jouer dans la cérémonie; nous avons donné, dans notre dernier bulletin, le programme des morceaux que M. Berlioz doit faire exécuter : à ce programme a été ajouté un chef-d'œuvre de Mozart, l'*Ave verum*. Il était indispensable que ce maître immortel, qui a laissé dans l'art une trace si glorieuse, fût représenté dans ce concours gigantesque de chefs-d'œuvre. Nous avons dit aussi qu'une grande fête musicale, dans laquelle le programme serait exécuté complétement, devait avoir lieu le lendemain 16, et que le public serait admis à entendre ces harmonies puissantes en même temps qu'à admirer la décoration du Palais et à voir les trophées des objets honorés des premières récompenses. Nous faisions pressentir en même temps que cette fête ne serait pas la seule à laquelle le Palais de l'Industrie convierait le monde parisien. La faveur qui a accueilli l'annonce de cette solennité, l'empressement avec lequel la foule s'est adressée au bureau de location pour s'assurer des places à l'avance, a prouvé que l'idée était heureuse et pouvait devenir féconde, pour peu qu'on présentât des programmes variés à la société parisienne. M. Félicien David a donc été appelé à venir à son tour faire entendre les belles mélodies du *Désert*, de *Christophe Colomb* et de *Moïse au Sinaï*, ainsi que plusieurs morceaux inédits, exécutés par plus de cinq cents voix et sept cents instrumentistes. Les grandes compositions de M. Félicien David sont, on le sait, de nature à supporter cette puissante ampleur d'exécution. Nous donnons plus loin le programme complet des deux concerts de M. David.

Deux autres solennités, qui auront lieu les dimanches 18 et 25, réuniront treize sociétés chorales et plus de seize cents voix, qui feront entendre des morceaux de grande harmonie vocale, sous la direction de MM. Hector Berlioz, Ch. Gounod et Delaporte. Quel magnifique effet va produire la prière de *la Muette*, chantée par ce formidable ensemble sous la vaste coupole de cette nef colossale! Les chants de M. Gounod, ce jeune maître au style ample et sévère, feront aussi, nous le pensons, une vive et profonde impression sur cet auditoire de quarante mille personnes. L'ombre de Wilhem tressaillera de plaisir à cette fête orphéonique, telle qu'a dû la rêver l'ingénieux inventeur de la méthode musicale aujourd'hui adoptée pour l'enseignement des masses.

Enfin les dix fêtes musicales seront complétées par quatre séances de musique militaire dans lesquelles les musiques des régiments de la garde impériale exécuteront un choix de morceaux d'harmonie, et par une seconde exécution du programme de M. Berlioz, qui clora la série des concerts du Palais de l'Industrie. A ces différentes fêtes, le public pourra juger de la puissante énergie des nouveaux instruments de M. Adolphe Sax, qui étaient exposés en trophée dans le transept du Palais. Les musiques des régiments de la garde, organisées par l'ingénieux facteur, prendront part non-seulement aux séances d'harmonie militaire, mais encore aux autres fêtes dans lesquelles elles concourront à l'exécution de plusieurs morceaux.

Ainsi se terminera par des solennités grandioses cette Exposition universelle, qui laissera dans la mémoire de tous ceux qui l'ont visitée de si profonds souvenirs. Ainsi que l'Exposition elle-même, les fêtes qui viendront à la suite feront époque dans les fastes de l'année 1855.

J. RAYMOND.

BIBLIOGRAPHIE.

C'est une œuvre élevée et qui demande à être appréciée longuement et sérieusement que la traduction de la *Divine comédie* de Dante qui fait partie des *OEuvres posthumes de Lamennais*, publiées par M. Forgues à la librairie Paulin. Les trois volumes dont se compose ce livre se divisent, comme l'œuvre immortelle du grand proscrit florentin, en trois parties : *l'Enfer*, *le Purgatoire* et *le Paradis*. Quel que soit le jugement qu'on porte sur la forme littéraire donnée à cette version par l'illustre écrivain français, qui a eu à peine le temps de l'achever quelques jours avant sa mort, il est certain que ce travail est digne en tout point de la sympathie ou tout au moins de la curiosité des gens lettrés. L'introduction sur la vie, les doctrines et les mœurs de Dante, placée en tête du premier volume, mérite aussi d'être signalée aux hommes qu'intéressent les grandes questions d'art et de littérature.

La librairie Paulin et Le Chevalier annonce aussi deux autres ouvrages destinés à faire partie des œuvres posthumes de Lamennais : les *Mélanges politiques* et la *Correspondance*. Les mélanges politiques d'un homme qui a joué un tel rôle ne peuvent manquer d'avoir un grand intérêt de curiosité. La correspondance n'est pas attendue avec moins d'impatience, mais on ne peut encore fixer l'époque de la publication de cette dernière partie. Les éléments dont elle doit se composer nécessitent, de la part des éditeurs, de nombreuses recherches dont on ne connaît encore ni le succès, ni le terme.

Pendant que nous parlons d'ouvrages de la librairie Paulin et Le Chevalier, nous devons signaler une publication des mêmes éditeurs qui a obtenu dans l'enseignement un succès très-grand et très-mérité, c'est le cours d'études complet et gradué pour les jeunes filles qui a paru sous le titre de *Cahiers d'une élève de Saint-Denis*, écrits par deux élèves de la Maison de la Légion d'Honneur, et mis en ordre par M. L. Baude, ancien professeur au collége Stanislas. Cet ouvrage, divisé en six années ou douze semestres, peut suppléer tous les livres qui se rapportent aux diverses parties de l'instruction; c'est un travail précieux pour les mères de famille qui tiennent à donner à leurs filles l'éducation intérieure du foyer domestique et de la maison paternelle.

La librairie Paulin publie encore le *Tableau de Paris*, de M. Edmond Texier, en 2 volumes grand in-4, illustrés de 1,500 gravures; le *Tableau de la Turquie et de la Russie*, de MM. Joubert et Félix Mornand, également in-4; l'*Histoire politique et sociale des Principautés danubiennes*, par M. Élias Regnault; une série de volumes in-18, publiée sous le titre général de *Bibliothèque de poche*, et une série de Guides illustrés à 1 franc le volume.

En fait de librairie à bon marché, nous avons à annoncer une véritable et importante réforme qui menace d'être le signal d'une révolution générale dans le commerce de la librairie : c'est la publication d'une nouvelle collection, format grand in-18, à un franc le volume, entreprise par une des maisons les plus considérables de Paris, la maison Michel Lévy frères. Nous reviendrons sur cette entreprise très-sérieuse, qui commence dès aujourd'hui par quatre ouvrages d'une notable valeur littéraire : les *Confidences*, de M. de Lamartine; *la Bohême galante*, œuvre posthume de Gérard de Nerval; *Marguerite* ou *Deux amours*, par Mme Émile de Girardin, et les *Beaux Arts en Europe*, revue de l'Exposition universelle des beaux arts de 1855, par M. Théophile Gautier.

En attendant notre appréciation générale des almanachs de toute sorte, en voici un que nous signalons, non à titre d'ouvrage populaire, mais comme recueil d'anecdotes

piquantes et d'aperçus critiques spirituels et incisifs, c'est l'*Almanach du Figaro*, qui est appelé à un succès de vogue dans le public spécial qui hante les théâtres, le passage l'Opéra et le boulevard Italien. Le sommaire, que nous publions plus loin, donne un avant-goût de ce petit recueil amusant.

REVUE FINANCIÈRE.

La situation générale des affaires n'a guère changé depuis quinze jours; on peut dire seulement avec vérité qu'elle n'a pas empiré. C'est beaucoup; nous avouerons même qu'à nos yeux c'est un progrès, presque une amélioration.

A l'espèce de perturbation qui régna sur le marché précédent tout le mois d'octobre, et jusqu'à la liquidation des affaires engagées pendant le mois, a succédé un calme, quelquefois mêlé d'inquiétude, mais en résumé favorable et nécessaire pour remettre un peu d'ordre dans les esprits et dans les affaires.

La liquidation d'octobre que l'on redoutait, non sans quelque raison, se passa très-régulièrement, et contre l'attente et les prévisions générales, l'argent se montra facile et relativement abondant; cette circonstance heureuse calma beaucoup d'alarmes et arrêta les découragements. Elle permit à un certain nombre de spéculateurs mal engagés et retardataires de liquider leurs opérations sans bruit et sans plus grand dommage, et en cela elle contribua à améliorer la position de la place.

Les conséquences de ce point d'arrêt salutaire et de cette amélioration de la situation auraient été probablement une reprise, sans la barrière qu'ont élevée devant les haussiers, et avec une persistance qui en a imposé jusqu'à ce jour, les ventes de primes qui se sont produites de tous côtés.

A peine le mois commencé, on a offert des primes sur la rente à des écarts de plus en plus insignifiants. Qui pouvait vendre ainsi des primes si ce n'était les forts et les puissants? Pour d'autres, le jeu eût été trop dangereux. Nous sommes à la veille du détachement du coupon sur le 3 p. 0/0, et la rente est dans des cours bien bas. Évidemment les vendeurs de rentes à primes avaient des titres à livrer au besoin. C'est au moins ce qu'on a cru, et la menace toujours suspendue sur la place de livrer des titres qu'on sait vendus depuis l'emprunt a suffi pour arrêter à 65 francs les velléités de hausse. La spéculation en est là.

Mais, depuis quelques jours, le comptant est devenu très-rare, et l'argent de la province, les petits et moyens capitaux, se sont présentés sur le marché avec des allures qui pourraient bien venir à bout, comme cela est arrivé souvent, de ceux-là mêmes qui tiennent en échec la spéculation à la hausse.

Un fait à remarquer, c'est que la faveur est revenue à la rente. Contrairement aux tendances qu'on avait imprimées au marché, et aux habitudes que certains gros intérêts cherchaient à imposer, à faire prédominer parmi les capitalistes, la rente a été constamment plus ferme et plus recherchée que les chemins de fer.

Depuis la liquidation jusqu'à ces derniers jours, où ils ont eu un peu plus de mouvement, les chemins de fer ont été au calme plat : à peine si, pendant toute la semaine dernière par exemple, ils ont varié de 5 francs, du plus haut au plus bas. Ils étaient délaissés et sans affaires, tandis qu'il y avait toujours, sinon beaucoup d'animation, au moins des affaires et de la fermeté sur la rente.

Cette tendance nouvelle est excellente. Il est certain que la rente au prix actuel est un très-bon placement pour qui peut la garder. Il se peut que la guerre et les sacrifices nécessaires qu'elle entraîne amènent des cours plus bas que ceux que nous voyons; mais, pour 4 ou 5 francs de baisse possibles, il y a certainement 20 à 25 p. 0/0 à gagner le jour heureux, et qui doit forcément arriver, où l'Europe aura la paix.

Il y a de plus dans le présent une anomalie que rien ne justifie à maintenir la rente française, c'est-à-dire le crédit public de la France, à 25 0/0 au-dessous des consolidés anglais. Cette anomalie doit disparaître, le sentiment public commence à le comprendre. On l'a détourné jusqu'ici au profit d'intérêts qui ne sont pas des intérêts publics, et de spéculations dont ces derniers temps ont montré le mirage trompeur et les dangers. Maintenant que ces intérêts sont mis à leur place et que la fièvre de spéculation qu'ils avaient allumée dans le pays est calmée, il reviendra aux placements raisonnables et raisonnés, à la rente, aux industries sérieuses, aux placements enfin.

On avait compté, on avait au moins espéré que la Banque de France modifierait ou atténuerait dans ce qu'elles ont de véritablement excessif les mesures qu'elle a cru devoir prendre pour arrêter la crise monétaire, qu'on avait faite évidemment plus grave et plus profonde qu'elle ne l'est en effet. La Banque a persisté dans ses restrictions de crédit malgré les réclamations, les difficultés et les souffrances réelles du commerce sérieux.

La balance publiée vendredi dernier n'a cependant aucun caractère alarmant, et témoigne plutôt d'une amélioration que d'une aggravation de la situation pour laquelle les mesures de la Banque avaient été prises.

Quoi qu'il en soit, il paraît que le Crédit Mobilier et plusieurs compagnies qui tiennent à cette société plus ou moins directement n'ont pas sur la rareté de l'argent les opinions de la Banque de France, car voilà depuis quinze jours les appels de fonds qui se succèdent sur les actions de la Société maritime, sur le chemin de Mulhouse et sur les chemins autrichiens; on parle aussi du central.

Pour une fin d'année déjà difficile, tout cela est bien lourd, et cependant la Bourse ne s'en est pas, il faut le dire, très-vivement émue. Les valeurs sur lesquelles est fait un appel de fonds ont été un peu affectées.

Le marché industriel est calme, et les bonnes affaires trouvent facilement à s'y placer.

L'heureuse organisation de la Compagnie générale des omnibus de Paris a fait naître l'idée d'en appliquer les principes aux diverses et nombreuses lignes qui desservent l'immense ville de Londres.

On nous annonce qu'une société qui dispose de moyens puissants, et dont le siége est à Paris, s'est rendue acquéreur des principales lignes, et se propose de les organiser d'après le système adopté par les omnibus de Paris.

Tous ceux qui savent ce que sont les omnibus de Londres, tous ceux qui connaissent les habitudes de la population anglaise, pour qui, à tous les degrés de l'échelle sociale, la locomotion par les omnibus est un besoin et un usage aussi nécessaire que la bière et le pain, peuvent garantir à la compagnie des omnibus de Londres un succès aussi facile qu'éclatant.

Déjà les actions sont recherchées avec empressement, comme celles de toute opération qui offre aux capitalistes un placement sûr et avantageux. On ne peut douter en effet, en présence des résultats obtenus par les omnibus de Paris, de l'importance des bénéfices qu'est appelée à réaliser la compagnie des omnibus de Londres. Avec un capital à peu près égal à celui des omnibus de Paris, cette compagnie a acquis près de neuf cents voitures, c'est-à-dire le triple environ du nombre de celles que possède la compagnie parisienne. La Société française des omnibus de Londres a pris l'ini-

tiative de deux réformes importantes dans l'exploitation des voitures en commun; elle y a introduit le système des correspondances, inconnue jusqu'ici à Londres, et qui ne peut qu'accroître le mouvement des voyageurs déjà si considérable; elle a aussi adapté à ses voitures des compteurs pareils à ceux de Paris, qui serviront de contrôle aux comptes des conducteurs, contrôle qui n'est pas superflu, dit-on, car on évalue à plus de 20 francs en moyenne le déficit des recettes de chaque jour.

Nous sommes heureux de constater le succès qu'a obtenu la souscription des actions de la compagnie l'Halfasienne, qui mérite d'ailleurs, par des succès industriels sérieux, la faveur qui devait l'accueillir à la Bourse. La papeterie de Courbevoie est en mesure aujourd'hui d'entrer en lutte, pour la fabrication des papiers de toute sorte, avec les établissements du même genre les plus justement renommés, et elle a, de plus que ses rivales, l'avantage d'avoir à sa disposition une matière première qui n'est pas, comme le chiffon, devenu si rare, près de s'épuiser. On ne saurait en vérité donner trop d'encouraments à ces industries qui, réunissant l'utile et le bon marché à la bonne qualité des produits, sont assurées de rémunérer largement les capitaux engagés.

Les valeurs diverses ordinairement négociées sur le marché industriel ont été bien tenues, sauf cependant les voitures de place qui, après un début dont nous avions signalé l'exagération, sont retombées à peu près au pair.

Nous ne pouvons finir cette revue sans parler de la grande nouvelle financière de la semaine. Le *Moniteur autrichien* est venu annoncer officiellement que la célèbre institution de crédit que se sont disputée tant d'influences vient d'être accordée à MM. de Rothschild, de Haber, prince de Furstemberg, prince de Schwartzenberg et comte de Choteck, sous le titre de : *Établissement impérial et royal privilégié de crédit pour le commerce et l'industrie*. La haute finance et la haute aristocratie réunies sous la protection de l'empereur d'Autriche, pour faire des opérations de banque et commanditer l'industrie, c'est nouveau, caractéristique et fécond. E. Ber.

FAITS DIVERS.

— L'*Association internationale pour l'uniformité des poids, mesures et monnaies* s'est réunie le 16 octobre, à trois heures de l'après-midi, dans une des salles du palais de l'Industrie.

En l'absence de M. de Rothschild, qui avait été choisi pour présider l'assemblée à la première séance, le fauteuil a été occupé par M. d'Avila, ministre d'état, ancien ministre des finances (Portugal). A ses côtés siégeaient MM. James Yates (Angleterre), Field (États-Unis), Ramon de la Sagra (Espagne), Pacheco (Mexique), en qualité de vice-présidents, et MM. Hippolyte Peut (France) et Alexandre Wattemare (États-Unis), en qualité de secrétaires.

Un grand nombre de nouveaux membres assistaient à la séance. Les représentants de la presse parisienne s'étaient empressés de s'y rendre. En outre, M. Peut a lu une longue liste des membres étrangers et français qui ont adhéré aux principes de l'association, et parmi lesquels figurent des noms appartenant aux sommités de l'administration, de la science, de la presse, de l'industrie et des arts dans tous les pays du monde. Tout, par conséquent, fait présumer que l'Association est appelée à prendre un vaste développement et ne restera pas stérile.

Le bureau a donné lecture des résolutions suivantes, qui avaient été agréées par lui dans une réunion préliminaire :

« 1° Qu'il serait de la plus haute importance d'encourager la publication d'un ouvrage offrant, dans un cadre succinct et sous une forme claire et concise, *l'histoire ainsi que le tableau raisonné et comparé des divers systèmes de poids, mesures et monnaies dans les principaux pays du monde*, pour être traduit et imprimé, par les soins des comités, dans toutes les langues des nations représentées au sein de l'association;

« 2° Que dans ce but, et pour assurer la parfaite exécution de cet ouvrage, les divers comités composant l'association sont d'avance invités à fournir toutes les notices qui pourront leur être demandées sur les poids, mesures et monnaies du pays auquel ils appartiendront, avec l'évaluation de ces poids, mesures et monnaies en poids, mesures et monnaies du système métrique, comme terme de comparaison générale;

« 3° Que chaque comité, dans le pays où il sera constitué, devra employer tous les moyens en son pouvoir, surtout ceux que lui fournira la presse locale pour éclairer l'opinion publique et préparer la réunion d'un congrès international officiel, chargé de résoudre le problème qui constitue le but de l'association;

« 4° Que, jusqu'à la convocation de ce congrès, les membres des comités devront faire tous leurs efforts pour que, dans les calculs et tableaux statistiques publics et particuliers, les évaluations des poids, mesures et monnaies du pays soient accompagnées de leur réduction en poids, mesures et monnaies du système métrique, afin qu'il y ait un point de comparaison commun à tous les peuples. »

Ces résolutions ont été adoptées par l'assemblée.

M. James Yates a proposé d'ajouter le paragraphe suivant :

« Que, plusieurs nations ayant adopté, pour le titre de leurs monnaies d'or et d'argent, le titre de 900 millièmes de fin, il serait utile, pour accélérer l'adoption d'un système monétaire universel, que toutes les nations se missent d'accord au sujet du titre, et qu'à cet effet les comités fissent, auprès de leurs gouvernements respectifs, les démarches propres à amener ce résultat. »

Cette résolution a été appuyée par M. Mathieu (de l'Institut) et Calemard de Lafayette. M. Mathieu a demandé, en outre, qu'on mît à l'étude la question, si importante, d'un seul type métallique à adopter pour les monnaies.

Un certain nombre de membres ont pensé que l'idée exprimée par M. James Yates était implicitement renfermée dans le paragraphe 3 précédemment adopté, et ont été d'avis que le nouveau paragraphe constituait une sorte de redondance. Après une assez longue discussion, M. James Yates a retiré sa proposition.

Il n'a été donné aucune suite à celle de M. Mathieu.

M. Ramon de la Sagra (Espagne) a proposé la résolution suivante :

« Qu'un comité international permanent sera immédiatement constitué à Paris, et devra être composé de membres appartenant autant que possible à chacun des pays représentés au sein de l'association. »

Cette proposition a été adoptée.

Après ce vote, la séance a été levée. L'indication de la prochaine séance se fera, s'il y a lieu, par la voie de la presse.

— La commission scientifique internationale, appelée à étudier le projet de percement de l'isthme de Suez, est partie de Paris le 3 novembre, avec M. Ferdinand de Lesseps et M. Barthélemy Saint-Hilaire, membre de l'Institut. Elle se rendra du Caire à Suez, fera une exploration complète de l'isthme, s'embarquera à Péluse, dont elle étudiera le golfe, et suivra toute la côte d'Égypte, depuis Gaza jusqu'à Alexandrie.

Le vice-roi d'Égypte a fait prendre toutes les dispositions nécessaires pour la recevoir et pour faciliter ses importantes opérations. Déjà, par les ordres de ce prince

éclairé, auquel le monde devra la réalisation de la plus grande et de la plus utile entreprise pacifique des temps modernes, trois brigades d'ingénieurs égyptiens exécutent dans l'isthme de Suez, sous la direction de MM. Alvas et Nottinger, une suite de nivellements le long de la ligne du canal projeté, et font des sondages de dix mètres de profondeur à des distances rapprochées, afin de ne laisser aucun doute sur la nature des terrains à excaver. Les opérations sont secondées par un demi-bataillon du génie. MM. Linant-Bey et Mougel-Bey leur ont donné leurs instructions avant leur départ pour l'Europe, où ils sont venus se mettre à la disposition de la commission.

La commission européenne du canal maritime de Suez est définitivement composée ainsi qu'il suit :

Pour l'Allemagne : M. le conseiller privé Lentze, ingénieur en chef des constructions hydrauliques de la Prusse ;

Pour l'Autriche et le royaume lombardo-vénitien : M. le conseiller de cour Negrelli, directeur des travaux publics ;

Pour l'Italie : M. Paléocapa, ministre des travaux publics à Turin ;

Pour la Hollande : M. Conrad, ingénieur en chef du Water-Staat;

Pour l'Angleterre : M. Rendel, ingénieur des travaux maritimes ; M. Mac-Lean, dont le nom fait également autorité en Angleterre dans la spécialité des travaux hydrauliques; M. le commandeur Harry-Hewet, de la marine britannique des Indes, qui, pendant vingt-sept années consécutives, a navigué et fait des études hydrographiques dans la Mer Rouge et dans la mer des Indes;

Pour la France : M. Renaud, inspecteur général des ponts et chaussées de France, et M. Lieussou, ingénieur hydrographe de la marine.

— Il vient d'être élevé, sur le quai occidental de l'hôpital de Greenwich, un monument à la mémoire du lieutenant Bellot, de la marine française, qui a péri malheureusement dans la dernière expédition de l'Arctique. Près de la Tamise, ce monument fait un bel effet : c'est un obélisque de granit rouge d'Aberdeen, placé sur un socle à trois marches. Sur le socle est gravé cette simple inscription : *Bellot.* La hauteur du monument est d'environ 34 pieds anglais. La base de l'obélisque a 3 pieds carrés. Le dessin est dû à M. Hardwick. Les fondations ont été exécutées par James Suter, de Greenwich, et le monument disposé par M. M'Donald, d'Aberdeen.

— Le premier journal russe a été fondé en 1703 par Pierre le Grand, qui en revoyait les épreuves, comme le prouvent quelques feuilles encore existantes, corrigées de sa main. Il ne restait que deux collections complètes de la première année de ce journal, toutes deux conservées dans la bibliothèque impériale à Saint-Pétersbourg.

Le bibliothécaire en chef baron Modeste von Korff ordonna que les numéros de ce journal, publié et corrigé par Pierre le Grand, fussent réédités à l'occasion du centième anniversaire de la fondation de l'université de Moscou. Cette réimpression forme un volume in-8°, et contient un historique sommaire du journalisme russe.

— Le fleuve Amoor, dont on s'occupe beaucoup aujourd'hui, est un grand fleuve de l'Asie septentrionale. Dans son cours de 3,460 kilomètres, profond et tranquille, il ne présente aucun obstacle à la navigation. Il porte différents noms, et s'appelle, suivant les pays qu'il traverse, Saghalien, Helong-Kiang, Kerlon et Argoun. Il est formé par la jonction de deux rivières, dont l'une prend sa source en Mongolie, aux monts Kinhan ou Kentaï, et l'autre dans le gouvernement sibérien d'Irkoursk, à une petite distance du lac Baïkal. Ce lac, aux eaux douces et d'une grande transparence, dont la largeur varie entre 40 et 100 kilomètres, et qui en a 660 de longueur, verse ses eaux dans l'Océan Arctique, en passant par l'Iéniséi.

Parmi les tributaires de l'Amoor, il faut citer comme le plus important le Sougari ou Soungari, rivière profonde, navigable, poissonneuse, d'environ 1,000 kilomètres de longueur, qui prend sa source dans les montagnes au nord de la Mandchourie de Corée, et ne le cède en importance qu'à l'Amoor lui-même. Ce dernier se jette, en formant un grand golfe, dans la mer d'Okhotsk, vis-à-vis de l'île de Tchoka.

Avant peu, l'Amoor deviendra une des grandes artères du commerce asiatico-européen; car, à l'exception de quelques milles, la communication par eau est complète entre la Mer Baltique et la Mer Caspienne, et, suivant Cottrell, il suffirait de creuser un nouveau canal de 400 verstes (780 kilomètres à peu près) pour joindre l'Océan Pacifique à la Mer Caspienne.

— Les travaux de construction de l'étage en attique que l'on vient d'élever au Louvre, du côté de la Seine, sont aujourd'hui terminés. Cet appendice, placé entre les deux guichets de Lesdiguières et de Matignon, rétablira le parallélisme entre les constructions de cette partie du vieux Louvre, bâti par les Valois et terminé par Henri IV.

Le nouvel étage est décoré de colonnes corinthiennes et de pilastres de la même ordonnance; les travaux d'ornementation et de sculpture seront également bientôt terminés. On vient de reconstruire le campanile qui surmonte le pavillon de Lesdiguières, et on lui a donné la forme de celui qui est placé au-dessus du pavillon de Rohan, du côté de la rue de Rivoli.

— Il est question d'une Exposition universelle pour 1859 à Vienne. Les plans de l'architecte choisi à cette occasion ont même déjà été agréés, dit-on, par l'empereur François-Joseph. Cet architecte est M. Louis Forster, professeur à l'Académie des beaux-arts de Vienne, constructeur du grand arsenal de la même ville, et récemment commissaire près l'Exposition universelle à Paris, d'où son souverain vient de le mander pour le projet dont il s'agit.

— Voici quelques curieux détails sur l'origine de a messe du Saint-Esprit qui précède chaque année la reprise des travaux judiciaires. Cette cérémonie est un des plus anciens usages qu'aient légués les parlements. Aux premiers temps de leur institution, les procureurs faisaient célébrer, avant l'ouverture des audiences, une messe dans une petite chapelle située à l'intérieur du Palais, du côté de la rue de la Barillerie.

Cela durait depuis deux siècles, lorsque, en 1406, le chancelier Arnaud de Corbie, qui avait été avocat, voulant assurer un fonds à la célébration de ces messes, établit une cotisation de deux écus sur la réception de chaque avocat, et d'un écu sur celle de chaque procureur. Les cérémonies furent, dès-lors, plus solennelles, et les procureurs adoptèrent l'usage d'y inviter les magistrats et les avocats.

En 1512, la messe du Saint-Esprit reçut un éclat inaccoutumé. Le roi Louis XII, logeant au Palais, manifesta l'intention d'y assister. Les avocats furent avertis par le parlement de s'y trouver en grand costume, robe écarlate et chaperon fourré. Tout ce qui avait le droit de porter la robe rouge, présidents, conseillers, greffier en chef, le premier huissier, les notaires-secrétaires de la cour et les avocats, s'étaient rendus à la messe. Le peuple donna à cette messe le nom de *rouge*, de la couleur qui y dominait.

C'était le jour de la Saint-Martin que les parlements faisaient autrefois leur rentrée, ordinairement précédée d'un repas qui réunissait l'élite de la magistrature. L'institution du dîner de la Saint-Martin remonte peut-être encore plus haut que celle de la messe rouge, car certains auteurs veulent y voir la continuation du festin des ides de

mars, que le sénat donnait à Rome aux proconsuls et aux préteurs avant leur départ pour les provinces.

Les procureurs, notaires, clercs et commissaires du Châtelet célébraient, comme les parlements, leur rentrée, après vacances, le jour de la Saint-Nicolas. Après le festin, les clercs représentaient des mystères et des pastorales. Les frais, et surtout le dîner, étaient payés par le domaine.

— A une époque comme la nôtre, où la science enfante chaque jour des prodiges pour vulgariser les œuvres d'art, le fait suivant, rapporté par le *Times* du 27 octobre, paraîtra curieux et même étrange :

La destruction volontaire des planches des gravures les meilleures et les plus populaires, peut-être, qui existent en Angleterre, s'est accomplie à Londres la semaine dernière, et une exposition des œuvres détruites a eu lieu jeudi soir à la taverne d'Albion, Aldersgate-street. Les planches pour la gravure, les droits d'auteur, etc., avaient coûté près de 30,000 liv. sterl. Elles comprenaient le célèbre *Banquet de Waterloo*, peint par W. Salter et gravé au trait par W. Greatbach; *le Baptême de la princesse royale*, peint par C.-R. Leslie, gravé par Ryal; *la Reine recevant la communion*, peinte par Leslie, gravée par Samuel Cousins.

On remarquait aussi les gravures suivantes d'après les tableaux de Landseer : *la Forge du maréchal ferrant*, grandes et petites planches par C.-G. Lewis; *le Sanctuaire*, aussi gravé par Lewis; *le Retour de la chasse au faucon*, gravé par S. Cousins; *le Passage du pont*, gravé par Wilmore; *le Retour du traqueur de daims*, gravé par C.-G. Lewis; *le Christ pleurant sur Jérusalem*, peint par sir C. Easlake, gravé par S. Cousins, et *les Trois chiens de chasse*, peints par Landseer et gravés par C.-G. Lewis. La destruction de ces magnifiques planches a eu lieu sous la direction de leur propriétaire actuel, M. Boys, d'Oxford-street, et en présence des éditeurs de gravures les plus éminents de Londres. Cette opération a été accomplie dans le but de conserver aux exemplaires existants de ces remarquables gravures une haute valeur.

Ce qui précède rappelle involontairement le souvenir des briseurs d'images.

— M. A. Latour vient de publier dans *l'Union médicale* une étude sur Broussais, qui se compose de plusieurs lettres intimes bien propres à faire connaître ce grand chirurgien.

« Broussais, dit M. A. Latour, obtint un congé de deux ans pour rétablir sa santé décidément altérée. Nous sommes en 1808, et ce temps de congé, il l'a employé à Paris à composer, à écrire et à faire imprimer sa célèbre *Histoire des phlegmasies chroniques*. Mais les exigences de la guerre le rappellent au service actif. Il part pour l'armée d'Espagne, et le 21 novembre 1808, il écrit de Bayonne à son cher ami Gérard :

« Me voilà à Bayonne, bien embarrassé pour rejoindre le quartier-général qui est, je crois, à Burgos. Cinquante lieues!... Il n'y a ici ni chevaux ni mules; le service enlève tout. Pour les â... ils n'en manquent point (*sic*), mais comme ils ne conviennent point de leur nature bestiale, on ne saurait les employer à leur véritable usage. Jusqu'ici j'ai pu voiturer mon porte-manteau, mais je me vois à la veille de partir avec deux chemises sous le bras, un vrai carabin. Que d'autres sont réduits à cette extrémité! Il est probable que dans peu je verrai la célèbre ville de Madrid. Mais *quantum mutata*... Que j'aimerais bien mieux faire la guerre chez cette bénigne vache à lait d'Allemagne. Il existe dans le pays où je vais entrer bien peu de ressources, et les Anglais vont achever de le ruiner.

« Je me rapproche de l'inspecteur général Desgenettes, que j'ai vu à Paris, qui m'a bien accueilli et m'a demandé lui-même au ministre pour collaborateur. Il a paru content de mon Histoire..., et m'a promis de me procurer les moyens de continuer mes tra-

vaux. Puisse-t-il sentir aussi que j'ai besoin de recueillir après avoir semé! Il a appuyé la demande que j'ai faite à Fourcroy d'une place de lycée pour mes deux enfants.

« Ce dernier a répondu qu'il les avait mis sur la liste des lycées de Paris, mais que je ne pouvais obtenir que demi-pension. La pension est de mille francs; il a en même temps donné l'espérance de les faire accueillir pour élèves du gouvernement pour les places qui viendraient à vaquer. Mais quand vaqueront-elles?

« Si j'ai le malheur d'obtenir, il me faudra toujours débourser mille francs pour la première année. Cela est au-dessus de mes forces. Oh! que les bienfaits du gouvernement sont pesants! M. D... (Desgenettes) ne m'aura obligé complétement qu'autant qu'il aura doublé mes appointements. Mais mon âge et le peu de service dans le grade que j'ai ne seront-ils point un obstacle à mon avancement? Oserais-je même en témoigner le désir? Saura-t-on me deviner? Malheur à l'homme qui est obligé de sacrifier sa liberté à son existence!

« Je ne saurais vous en dire bien long, mon ami; je suis si étourdi que je n'ai plus la force de penser : quand je jette les yeux sur mon ouvrage, je ne puis me persuader que j'en sois l'auteur; *haud facile emergunt quorum virtutibus obstat res angusta domi...*

« Depuis trois jours, je cours dans la boue, car il pleut ici pendant l'hiver beaucoup plus que dans notre pot-de-chambre de la Bretagne, et je ne puis parvenir à trouver une occasion de me voiturer avec mes effets jusqu'au quartier-général. Adieu donc. . . . . .

. . . .

. . . . . . J'ai laissé ma pauvre femme bien désolée. Sa santé, déjà affaiblie par ma première absence, achèvera de se détériorer par celle-ci. Que je la regretterais! qui m'aimerait jamais comme elle!

« Bonsoir. Mes yeux s'appesantissent.

« Votre éternel ami,

« BROUSSAIS. »

« Je ne sais si je m'abuse, ajoute M. Latour, mais cette page si simple et si touchante ne vaut-elle pas tout un discours académique? Et quels enseignements dans ces gémissements sourds et profonds de l'âme la plus fière et la plus indépendante qui fut jamais contre les inexorables nécessités de l'existence?

« Si le livre des destins avait pu s'ouvrir pour Broussais à cette époque de sa vie, comme il eût supporté avec joie ces tristesses du moment, s'il eût su que son nom allait acquérir la célébrité de celui de Boerhaave, que sa doctrine agiterait et passionnerait le monde savant, qu'il mourrait comblé d'honneurs, que ses funérailles seraient une ovation, et que sa statue de bronze s'élèverait devant cet hôpital où devait retentir sa fougueuse parole! »

— Dans la dernière séance de l'Académie de médecine, M. le secrétaire perpétuel a donné lecture d'un passage du testament de M. Alexandre Fourcault, qui lègue à l'Académie la nu-propriété de douze actions du chemin de fer de Strasbourg, dans le but de fonder un prix perpétuel à décerner tous les cinq ans à celui qui aura trouvé le moyen de prévenir ou de guérir, par de puissantes modifications de l'hygiène et de la médecine, une maladie réputée incurable, comme la rage, la phthisie tuberculeuse, le cancer et le crétinisme. Dans le cas où, pendant cette période de cinq ans, aucun ouvrage n'aurait été jugé digne de cette récompense, le prix sera décerné à l'auteur de la découverte la plus importante en physiologie expérimentale.

— La nuit du 12 au 13 novembre est fort souvent signalée par l'apparition d'étoiles filantes nombreuses. Depuis longtemps, la science a reconnu que ces étoiles filantes,

qu'il ne faut nullement confondre avec les étoiles, ne sont que de petits corps errants dans l'espace, qui, lorsqu'ils pénètrent dans notre atmosphère, deviennent tout à coup lumineux; mais il n'y a pas longtemps qu'elle a remarqué la périodicité singulière des chutes du mois d'août et du mois de novembre. M. de Humboldt, dans le *Cosmos*, a fait l'histoire de cette découverte, et nous en parlons ici en invoquant son témoignage.

Les étoiles filantes tombent tantôt rares et isolées, tantôt en essaims et par milliers. Ces dernières apparitions, que les écrivains arabes ont comparées à des nuées de sauterelles, sont périodiques et suivent des directions généralement parallèles. Les plus célèbres sont celles du 12 au 14 novembre et celle du 10 août, jour de la fête de saint Laurent, dont les larmes de feu paraissent avoir été autrefois, en Angleterre, le symbole traditionnel du retour périodique de ces météores. Déjà Klœda, à Potsdam, avait signalé, dans la nuit du 12 au 13 novembre 1823, l'apparition d'une multitude d'étoiles filantes. En 1823, on vit le même phénomène dans toute l'Europe, depuis Portsmouth jusqu'à Orenbourg, sur les bords de l'Oural, et même à l'Ile de France, dans l'hémisphère austral. Cependant l'idée que certains jours de l'année sont affectés à ces grands phénomènes ne prit naissance qu'en 1833, à l'occasion de l'énorme essaim d'étoiles filantes qu'Olmstedt et Palmer observèrent en Amérique dans la nuit du 12 au 13 novembre; alors elles tombaient comme des flocons de neige : en un seul endroit, pendant neuf heures d'observation, on en compta plus de 240,000. Palmer remonta à l'apparition des météores de 1799, qui fut décrite par Ellicot et M. de Humboldt. Il résultait du rapprochement qu'on avait fait de toutes les observations de cette époque que l'apparition avait été simultanée pour les lieux situés dans le nouveau continent, depuis l'équateur jusqu'à New-Herenhat, dans le Groenland (latitude, 64° 14'), entre 46° et 82° de longitude. On reconnut avec étonnement l'identité des deux époques : ce flux de météores qui sillonnèrent le firmament entier du 12 au 13 novembre 1833, et qu'on aperçut depuis la Jamaïque jusqu'à Boston (latitude, 40° 21'), se reproduisit en 1834, dans la nuit du 13 au 14 novembre, aux États-Unis d'Amérique; mais le phénomène eut alors une intensité un peu moindre. Depuis cette époque, sa périodicité se confirma en Europe de la manière la plus régulière.

L'apparition de la Saint-Laurent (9-14 août), deuxième pluie d'étoiles filantes, procède tout aussi régulièrement que la première. Déjà, vers le milieu du dernier siècle, Musschenbroek avait signalé la fréquence des météores qui paraissent dans le mois d'août; mais Quételet, Albert Benzenberg ont prouvé, les premiers, la périodicité de ces apparitions et en ont fixé l'époque à la fête de saint Laurent. Sans doute l'avenir nous réserve la découverte d'autres époques analogues affectées pareillement aux retours périodiques de ces phénomènes : telles sont peut-être celle du 22 au 25 avril, celle du 6 au 12 décembre, et, comme suite des recherches de Capocci, les dates du 27 au 29 novembre et le 17 juillet.

Ces phénomènes ont paru jusqu'ici se produire dans une indépendance complète de toutes les circonstances locales, telles que la hauteur du pôle et la température de l'atmosphère. Cependant leur apparition est souvent accompagnée d'un autre phénomène météorologique, et, quoique cette coïncidence puisse être un simple jeu du hasard, il n'est peut-être pas hors de propos de la signaler. Une aurore boréale très-intense accompagnait la plus magnifique apparition d'étoiles filantes que l'on connaisse.

— On raconte que Léandre, vivement épris des charmes de Héro, jeune prêtresse de Vénus, passait la nuit l'Hellespont à la nage pour aller la voir. Jusqu'en 1810, les historiens avaient nié la vérité de ce fait, en s'appuyant sur l'impossibilité de traverser le détroit.

Le 3 mai de cette même année, lord Byron donna le plus éclatant démenti aux histo-

riens, et confirma une des plus touchantes histoires de l'antiquité. Accompagné du lieutenant Ekenhead, de la frégate anglaise *Salsette*, il se jeta à la mer au-dessus du château de Sestos, en Europe, et arriva, toujours suivi de son compagnon, au fort Abydos, en Asie.

La distance que ces deux hardis nageurs eurent à parcourir est d'environ quatre milles anglais. On ignore en combien de temps fut accomplie cette traversée, mais on sait que les deux chaloupes de la frégate *Salsette* employèrent, l'une une heure cinq minutes, et l'autre une heure dix.

Lord Byron en fut quitte pour cinq jours de fièvre, et le lieutenant Ekenhead pour un jour de fatigue. Ces deux habiles nageurs viennent d'être dépassés par un jeune créole de Sainte-Croix des Antilles. Ce jeune homme a traversé le Sund à la nage, entre le château de Crohenbourg et Helsingborg.

La largeur du détroit est, en ce lieu, de plus de quatre mille anglais; mais, les courants et les brises ne lui ayant pas permis de faire le trajet en ligne directe, il s'est détourné de sa route et est allé aborder à un petit village à deux milles de Helsingborg, ce qui donne, pour la distance totale qu'il a parcourue, environ six milles. Il n'a mis que 2 heures 40 minutes à ce voyage. Un officier danois et trois robustes matelots le suivaient dans une chaloupe.

— M. Bache, dans son calendrier arabe, résume ainsi l'histoire de nos chiffres, dont l'origine, vaguement connue de tout le monde, n'est en général sue bien nettement de personne.

Pour justifier la dénomination de chiffres arabes qne portent partout ces caractères numériques, des savants ont fait dériver le mot chiffre d'un radical arabe qui signifie *compter*. Quelle que soit la vraie source du mot, il est certain que les Arabes attribuent les caractères mêmes aux Indiens, et leur donnent le nom de chiffres indiens.

Du reste, sans disserter plus longtemps sur l'étymologie d'un mot, c'est aux Arabes que nous devons notre système décimal, et pour les chiffres, ce sont eux encore qui nous les ont transmis.

Quelques écrivains ont déféré à Planude, moine grec du quatorzième siècle, l'honneur de cet emprunt. D'autres, faisant remonter au dixième siècle l'introduction de ces chiffres en Europe, en attribuent la gloire à Gerbert d'Aurillac, l'une des plus étonnantes figures du moyen âge, et qui, sous le nom de Sylvestre II, fut le premier pape français. Gerbert apprit en effet, dans ses voyages en Espagne, le mode de computation arabe ou indien; mais l'obscurité de ses préceptes et sa manière d'écrire empêchèrent les autres nations de profiter beaucoup de sa découverte.

Vers la fin du douzième siècle ou au commencement du treizième, le marchand pisan Fibonacci, plus généralement connu sous le nom de Léonard de Pise, qui faisait de fréquents voyages chez les Arabes du nord de l'Afrique, en rapporta la connaissance des chiffres et de l'échelle décimale.

C'est à Bougie, où son père était agent de commerce de Pise, qu'il apprit cet art.

Le trouvant beaucoup plus simple et plus utile que celui qui était alors employé communément en Europe, il l'introduisit à Pise, sa patrie, et cette république commerciale est le premier peuple chrétien d'Occident qui ait fait usage de ces signes numériques.

Léonard de Pise lui-même les appelle, non pas des chiffres arabes, mais chiffres indiens.

— On a beaucoup ri, dans le temps, d'une petite brochure publiée sur l'art d'élever les lapins et de s'en faire un très-beau revenu; mais, après avoir ri, on s'est demandé si l'élève de cet intéressant animal n'augmenterait pas dans une proportion importante nos ressources alimentaires, et si ceux qui se livreraient à cette industrie n'en retire-

raient pas des avantages certains. On s'est donc mis à l'œuvre, et aujourd'hui non-seulement nos ouvriers des champs peuvent assaisonner, de temps en temps, d'une gibelotte leur pâtée de maïs ou leur galette de sarrasin, mais encore nos ouvriers des villes, pour lesquels la viande est malheureusement trop chère, peuvent en manger à bas prix.

Pour donner une idée de toute l'importance que peut prendre dans peu de temps cette industrie, nous dirons que, dans l'Aube et dans la Haute-Marne, elle donne de magnifiques produits et des bénéfices considérables; que, dans la Manche, les ouvriers, dont les bras ont été remplacés dans l'industrie linière par des machines, se sont mis à élever des lapins et qu'ils n'ont pas lieu de regretter leur ancienne profession; enfin qu'à Paris il a été créé de vastes établissements où l'on ne fait qu'une chose, élever des lapins, et que les propriétaires de ces établissements ne doivent pas trouver la spéculation mauvaise, puisqu'ils en interdisent sévèrement l'entrée aux curieux.

Nous ne doutons pas qu'en présence de pareils succès, cette industrie ne prenne promptement de larges développements, et que nos départements du Nord, par exemple, ne disputent bientôt à Ostende le marché anglais, qui reçoit annuellement de cette seule ville plus de 15 millions de lapins, 300 mille par semaine.

— On a beaucoup parlé en ces derniers temps des Aztèques. Ces peuples connaissaient une civilisation avancée, et, par exemple, comme les Chaldéens, ils s'étaient adonnés à l'étude de l'astronomie.

Il existe à la Bibliothèque impériale un manuscrit fort rare qui provient de la bibliothèque particulière de Le Tellier, archevêque de Reims. Ce manuscrit contient de nombreux passages extraits d'un rituel aztèque, d'un calendrier astrologique et d'annales historiques qui s'étendent de 1197 à 1549.

Ces annales rapportent à la fois les phénomènes naturels, la date des tremblements de terre, l'apparition des comètes, par exemple l'apparition des comètes de 1490 et 1529, et plusieurs éclipses de lune fort importantes pour la chronologie mexicaine.

Il en est question dans le grand ouvrage qui a pour titre : ***Monuments des peuples indigènes de l'Amérique.***

— On a appris dernièrement la mort d'un homme qui s'était dévoué à l'amélioration du peuple africain, le docteur E. G. Irving, qui a succombé à Lagos. Le bâtiment par lequel la nouvelle en a été transmise a apporté en même temps différents spécimens, que le docteur envoyait en Europe, du coton du pays d'Yoruba (côte occidentale d'Afrique), où la culture de cette plante est très-répandue, et où elle sert à vêtir ses deux ou trois millions d'habitants.

Ces spécimens, cultivés et à l'état sauvage, sont au nombre de cinq : 1° l'*owu* (prononcez kpowou), terme générique : coton, fil, mèche; 2° l'*owu akese* (prononcez akehsheh), sorte de coton blanc, très-beau, cultivé, dit-on, en petite quantité pour la fabrication des plus beaux objets de la toilette des chefs : c'est une plante excessivement gracieuse et ornementale; 3° l'*owu ogodo,* c'est le coton commun du pays, celui qui sert à fabriquer les vêtements ordinaires; 4° l'*owu yauwure*, sorte de coton très-blanc, principalement employé par les fellahs; 5° le *pon* (prononcez ehpwong), coton brun ou jaune nanking, a les feuilles beaucoup plus petites que le coton commun; 6° le *fedofa*, coton d'une belle qualité, aux feuilles excessivement petites. (***Hooker's Journal of Botany.***)

— L'***Écho agricole*** a publié dernièrement une étude dans laquelle nous avons remarqué ce qui suit :

« Le dattier (***phœnix dactylifera***) est un enfant de l'Afrique septentrionale. Il y

croît du 30e degré de latitude jusqu'à la ligne équatoriale. Les Arabes lui ont donné le nom de *père nourricier* du désert. D'une racine déliée, à moitié hors de terre, surgit un tronc en colonne d'égale grosseur dans toute sa longueur, et dont le sommet dépasse souvent 30 mètres.

« Cette tête est couronnée par un faisceau de 12 à 15 palmes, infléchies, à folioles étroites, innombrables, que balancent gracieusement les vents. Dans leur centre, apparaît une sorte de sac membraneux, coriace, presque ligneux, dont l'ouverture laisse échapper de longues grappes rameuses de fleurs, connues sous le nom de *régime*.

« Ces fleurs sont *dioïques*, c'est-à-dire qu'il y a des dattiers mâles et des dattiers femelles. L'antiquité connaissait ce phénomène, et Théophraste, philosophe et naturaliste grec, élève et ami d'Aristote, constate que, bien antérieurement aux conquêtes d'Alexandre, les Orientaux allaient au loin chercher des rameaux de dattiers mâles pour féconder les fleurs des dattiers femelles. Ils savaient que, sans cette fécondation artificielle et de main d'homme, leurs dattiers femelles ne produiraient point.

« On connaît trois à quatre espèces de dattiers : le dattier commun (*Phœnix dactylifera*), habitant de la Barbarie, de l'Égypte, de la Perse et de l'Inde : on en a vu mûrir les fruits en Espagne et en Italie; le dattier *à farine* (*farinifera*) de la Cochinchine, dont on peut extraire, en cas de disette, une farine assez inférieure; le dattier *arqué*, du cap de Bonne-Espérance, à fruits petits, à palmes lâches et arquées. » — Guézou-Duval.

— D'après un historien russe attaché à la mission moscovite de Pékin, et qui a passé dix ans dans la capitale du Céleste-Empire, l'armée chinoise se divise en plusieurs corps. — Le premier, de 70,000 hommes, se compose uniquement de Mantchoux, les conquérants et les maîtres actuels de la Chine. C'est à cette nation qu'appartient la famille actuellement régnante. Il jouit de grands priviléges et a été longtemps l'élite de l'armée; mais il est aujourd'hui peu redoutable, sans discipline et sans énergie. L'empereur Kio-King, dans une proclamation qui date de 1800, lui reproche son avilissement et sa lâcheté en termes assez durs. Après avoir rappelé à ses Mantchoux les actes héroïques de leurs pères, il leur dit qu'ils sont moins exercés dans l'art militaire et plus faibles que les Chinois eux-mêmes, dont tant de millions furent vaincus par une poignée de leurs ancêtres. — Le second corps, formé de Mongols, compte 25,000 hommes; le troisième, composé de Chinois, monte à 30,000; le quatrième, également chinois, est de 500,000 hommes; mais ce dernier diffère du précédent, forme classe ou même nation à part, parce que leurs ancêtres combattirent les Mantchoux, tandis que ceux du troisième corps se joignirent à leurs conquérants. Ce quatrième corps est le moins estimé, et il est disséminé dans les diverses garnisons de l'intérieur. C'est dans son sein que s'est recrutée l'armée insurrectionnelle qui a failli renverser la dynastie chinoise dans le cours des années passées.

Il existe, en outre, un corps de milice, un de cavalerie chinoise, et un de cavalerie mongole dont l'organisation ressemble à celle des Cosaques du Don.

Aucune armée ne se recrute plus facilement que l'armée chinoise. Des malheureux viennent en foule se ranger sous les drapeaux pour échapper à la misère. Tous les soldats chinois sont mariés, et leurs enfants, qui sont inscrits sur les rôles en naissant, recrutent les corps auxquels ils appartiennent.

La Russie a pris modèle sur la Chine pour l'administration de ses armées. Outre ses armes, un cheval, une maison et une certaine portion de riz, chaque soldat des trois premiers corps touche une solde mensuelle de 16 à 24 francs. Les autres sont colonisés comme les grenadiers de l'armée moscovite et comme l'armée indelta de la Suède. Ils cultivent pour leurs subsistances la portion de terrain qui leur est concédée.

— L'établissement de pisciculture d'Huningue vient d'adresser au Collége de France un nouvel envoi d'environ 25,000 œufs fécondés appartenant un genre salmone. On peut évaluer à 400,000 le nombre des œufs éclos successivement dans les appareils à incubation du Collége de France, dont la piscine renferme en ce moment des saumons et des truites nés en février 1853, qui ont acquis une longueur de 35 centimètres et un poids d'une livre et demie. Quant aux 50,000 jeunes saumons, ombres-chevaliers, truites, etc., portés de cette piscine dans les eaux du bois de Boulogne au mois de mai dernier, on en peut voir à l'heure qu'il est dont la taille dépasse 12 centimètres de longueur et qui ont conservé la vigueur et l'agilité qu'on pourrait attendre de poissons vivant dans les eaux courantes. Ces faits, et un grand nombre d'autres analogues que l'on pourrait citer, démontrent que l'alevinage en grand dans un espace restreint et l'approvisionnement des viviers domestiques sont des pratiques des plus faciles. On y trouve de plus la preuve que l'acclimatation des espèces étrangères n'offre pas autant de de difficultés qu'on l'avait supposé jusqu'à ce jour, pourvu qu'on les fasse éclore dans le milieu où l'on voudra les conserver ou qu'on les y transporte lorsqu'elles sont encore jeunes. Un prochain avenir, du reste, en donnant le résultat des expériences qui se poursuivent dans l'Europe entière et dans les conditions les plus variées, apprendra tout ce qu'on peut obtenir, à cet égard, des espèces que l'on élève loin des milieux où elles semblent avoir été confinées.

Ce qui est acquis aujourd'hui, c'est que des poissons que l'on avait cru jusqu'à ce jour ne pouvoir vivre et prospérer que dans les eaux vives et courantes, acquièrent, même dans des bassins clos, où l'eau est simplement renouvelée, en aussi peu de temps qu'en pleine liberté et sans perdre de leurs qualités estimées, une taille qui les rend parfaitement comestibles et marchands. On peut donc espérer de voir bientôt introduire et acclimater chez nous plusieurs des espèces que l'on rencontre sur quelques points du reste de l'Europe et qui se recommandent par l'excellence de leur chair, telles que le *saumon heuch*, le *salvelin*, le *sandre*, le *silure*, etc.

Le *saumon heuch* se trouve dans le Danube et ses affluents; il est remarquable par la blancheur et la finesse de sa chair, qui ne se vend pas moins de 1 fr. 50 cent. sur le marché de Munich, bien que ce poisson y abonde. Il atteint une taille gigantesque, et son poids s'élève jusqu'à 100 kilogrammes. Il grandit trois fois plus vite que le saumon ordinaire et que la truite. Les jeunes *heuchs* que l'on a fait éclore il y a deux ans à l'établissement d'Huningue pèsent aujourd'hui 2 kilogrammes. Il existe à Munich, dans la piscine du pêcheur de la cour, des *heuchs* de très-grande taille, que l'on nourrit pour les besoins de la consommation.

Le *salvelin*, espèce la plus estimée de la famille des saumons, qui vit en Bavière dans le lac Saint-Barthélemy et le lac Kénissée, n'atteint pas, il est vrai, une bien grande taille, mais il se vend sur le marché 2 fr. 50 cent. le 1/2 kilogr. Le *sandre*, dont la chair est excellente, serait pour nos lacs, nos étangs ou nos rivières une précieuse conquête. Quant au *silure*, il pourrait prospérer dans nos tourbières de la Picardie, de la Champagne et de quelques autres contrées du nord de la France. Ce poisson énorme, qui atteint jusqu'à 4 mètres de longueur, et qu'on a quelquefois appelé *baleine d'eau douce*, vit et se reproduit dans le Danube, dans les lacs de la Hongrie, dans celui du Federsée, en Bavière, et aime les eaux tourbeuses. Sa chair a quelques-unes des qualités de celle de l'anguille. Grâce à une convention conclue entre l'établissement de pisciculture de la Bavière et celui d'Huningue, M. le docteur Fraas, de Munich, est chargé par son gouvernement de fournir à la France des œufs fécondés ou les jeunes des espèces dont il vient d'être question, en échange des œufs du *salmo salar* que M. Fraas introduit dans le Danube. Six mille saumoneaux, provenant d'œufs fécondés expédiés d'Huningue, doivent servir à cette grande et belle expérience.

— A l'occasion de la discussion du budget de 1856, le conseil municipal de Thann, prenant en considération l'intérêt historique qui se rattache aux ruines du château d'Engelbourg, détruit en 1674 par Turenne, et dont une partie de la tour principale, restée intacte dans sa chute, trône encore au milieu des autres décombres, a décidé que toute l'enceinte du vieux manoir, devenue propriété communale depuis la révolution de 1789, mais sur laquelle plusieurs anticipations ont été successivement commises par des propriétaires voisins, toujours disposés à agrandir leur héritage au détriment du domaine de la commune, serait plantée d'arbres et convertie en promenade publique, afin de favoriser les pèlerinages des nombreux visiteurs que les ruines, jadis un des principaux domaines de l'illustre famille de Ferrette, attirent toujours pendant la belle saison.

Nous n'avons pas besoin de dire qu'il entre aussi dans les vues du conseil et de l'administration municipale de faire tous les travaux pour conserver les restes de cet ancien château-fort, dont le souvenir se rattache également à l'origine de notre ville.

— Nous donnons ici, d'après les musulmans, l'histoire vraie de la découverte du café. Nous la trouvons, comme l'histoire de la découverte du latakieh, dans le *Voyage en Syrie* de M. Guys, ancien consul à Alep.

Le café a été découvert par un derviche de Moka, dans l'Yémen, et on assure que cette découverte eut lieu en 656 de l'hégire (1258). Ce religieux, renvoyé de sa maison, vivait sur une montagne du voisinage. Voulant apaiser la faim qui le travaillait, il s'avisa de ramasser les fruits d'un arbuste qu'il rencontrait partout, et, les ayant fait bouillir, il n'en trouva pas la boisson désagréable.

On ajoute que ses confrères, étant allés voir l'exilé, voulurent essayer de ce qu'il leur dit être devenu son unique nourriture, et qu'en ayant été également satisfaits, ils continuèrent d'en faire usage. Ceux qui rapportent ce fait ajoutent que, pendant le temps que ces personnes passèrent auprès du derviche, elles furent guéries de la gale dont elles étaient affectées, et que cette guérison fut attribuée au café.

Une pareille découverte valut au derviche son pardon, et le prince de Moka lui fit construire un couvent à l'endroit même où il avait le premier fait usage de la graine du caféier.

L'usage du café se répandit rapidement dans tout l'Yémen, passa en Syrie, en Égypte et dans les autres pays. Deux Syriens ouvrirent, en 1555, à Constantinople, une boutique où le public pouvait aller se régaler de la délicieuse liqueur dont il avait eu, dans son ardente imagination, les avant-goûts par les récits qu'on lui en avait faits.

Le concours des amateurs fut tel, que les *ulémas* pensèrent à en défendre l'usage; ils allèrent jusqu'à prétendre que c'était une boisson enivrante, tandis que les amateurs lui attribuaient la vertu d'exciter l'esprit, de l'égayer et de le porter principalement à Dieu, facilitant ainsi singulièrement les exercices religieux.

L'opinion des ulémas trouva un appui dans le pouvoir; les imans poussèrent le zèle jusqu'à menacer ceux qui prendraient du café de revêtir, au jour du jugement, une peau aussi noire que le marc de cette boisson. Néanmoins le café triompha; on dit que ce fut après une expérience solennelle faite au Caire par un cheikh qui rendit témoignage en sa faveur.

Le tabac eut aussi beaucoup d'ennemis lorsqu'il parut en Turquie il y a deux cent cinquante ans.

— Un curieux article de la *Quarterly Review*, traduit par la *Revue britannique*, donne les détails qui suivent :

« La variété des annonces est peut-être aussi étonnante, dans le *Times*, que leur nombre. Il semble que rien ne soit trop insignifiant ou trop colossal, trop burlesque

ou trop grave, pour être livré à la publicité par le Goliath de *Printinh house quart.* Un simple filet suffit pour séparer la demande d'un emprunt de quelques millions sterling du faible cri d'une infortunée qui, pour avoir du pain, sollicite une place de bonne d'enfants. La tendresse maternelle s'adresse en accents suppliants à quelques mauvais garnement qui court le monde, — entre deux annonces, dont l'une signale l'arrivée d'une cargaison de tortues vivantes, tandis que l'autre vous présente la carte d'un industriel qui se livre à la destruction des punaises. La pauvre dame qui demande des pensionnaires « uniquement pour l'agrément de leur société » se voit avec terreur en contact avec le croassement de quelque fanatique qui proclame la dissolution de la société elle-même et la fin du monde comme devant arriver dans un mois; ou bien encore le lecteur est informé que, pour douze timbres-poste, il peut apprendre à acquérir « une fortune certaine, » et cela en regard d'une prime de 500 liv. offerte à celui qui procurera au postulant « une place dans l'administration. » Le *Times* représente tous les besoins et fait appel à tous les motifs qui peuvent avoir quelque action sur une société aussi hétérogène que la nôtre. Et d'où vient cela? de son ubiquité. Allez où vous voudrez, vous y trouverez le *Times*. Le portier le lit dans son fauteuil, le maître dans son cabinet; l'aéronaute Green l'emporte, nous n'en doutons pas, dans son ballon, et le mineur le déchiffre à la clarté de sa lampe; le buveur en face de son pot de bière, le chercheur d'or dans son trou de fouille, le soldat à la tranchée, tous parcourent ses larges pages. Encore humide de la presse, ou vieux de plusieurs mois, on le lit toujours.

« Le chiffre de sa vente prouve que c'est le journal national par excellence, celui dans lequel, mieux que dans aucun autre, se reflète la vie du peuple. En 1845, il tirait, à peu près régulièrement, 23,000 exemplaires par jour. En 1846, — le 28 janvier, — jour où parut le compte-rendu de l'exposé de sir Robert Peel sur la législation des céréales, la vente s'éleva tout à coup à 51,000, pour retomber ensuite au chiffre normal. L'année 1848 commença avec 29,000, et monta à 43,000 le 29 février, lendemain de la révolution française. En 1852, la vente qui était, au début de l'année, de 36,000 exemplaires, atteignit le 19 novembre le point le plus élevé auquel elle soit parvenue : le numéro de ce jour contenait la notice biographique sur le duc de Wellington, et il en fut enlevé 69,000 exemplaires. En janvier 1853, la moyenne quotidienne était de 40,000; au commencement de l'année courante, de 58,000, et elle est maintenant de 60,000.

Le vigoureux développement du *Times* explique cette prodigieuse affluence d'annonces qui ont débordé dans une seconde feuille, ou *supplément*, comme on l'appelait autrefois.

« Certains journaux exploitent plus spécialement certaines classes d'annonces. Le *Morning Post* a le monopole de toutes celles qui ont trait à la mode et à la vie élégante; le *Morning Advertiser*, journal des taverniers et des marchands de comestibles, accapare celles qui sont relatives à cette branche d'industrie; *Bell's Life* est une masse d'annonces sur tout ce qui concerne le *sport;* l'*Era* est renommé pour toutes les matières théâtrales; l'*Athæneum* absorbe une bonne partie des annonces de librairie; l'*Illustrated News* est, parmi les journaux hebdomadaires, ce que le *Times* est parmi les journaux quotidiens : il les dépasse de toute sa taille.

« On peut se faire une idée de leur énorme accroissement par le chiffre des droits payés : il en résulte qu'en 1854 il n'a pas paru moins de 2,344,593 annonces dans les journaux de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, et ce nombre s'est énormément augmenté depuis la suppression du droit.

« Il est curieux de voir, en comparant les prix demandés par différents journaux pour l'insertion d'une même annonce, la valeur que ces journaux attachent à leur publi-

cité respective. Ainsi, la « *Quarterly Review* » a payé pour l'insertion, en forme d'annonces, du sommaire de son numéro de janvier 1855, savoir : au *Times*, 4 sh. (5 fr.); à l'*Illustrated News*, 1 liv. 8 sh. (35 fr.); au *Morning Chronicle*, 5 sh. 6 d. (6 fr. 85 c.); au *Morning Post*, 6 sh. (7 fr. 50 c.); au *Daily News*, 5 sh. 6 d. (6 fr. 85 c.); au *Spectator*, 7 sh. 6 d. (9 fr. 35 c.); au *Morning Herald*, 6 sh. (7 fr. 50 c.); au *Punch*, 15 sh. (18 fr. 75 c.); à l'*Observer*, 9 sh. 6 d. (11 fr. 85 c.); à l'*English Churchman*, 5 sh. 6 d. (6 fr. 85 c.); à l'*Examiner*, 3 sh. 6 d. (4 fr. 35 c.); au *John Bull*, 5 sh. 6 d. (6 fr. 85 c.); à l'*Athæneum*, 10 sh. 6 d. (13 fr. 10 c.). Il est vrai que le *Times* n'a pas étalé l'annonce comme ont fait les autres, et ne lui a donné que la moitié de la place que lui ont accordée ceux-ci; mais, à cela près, il a pris moins cher que tous ses confrères, à l'exception de l'*Examiner*.

— On écrit de Constantinople, le 25 octobre, au *Moniteur* :

« Le gouvernement ottoman vient d'adopter une mesure depuis longtemps réclamée par les navigateurs. La Porte vient de charger M. le capitaine Michel, appartenant à l'administration des Messageries impériales, d'élever sur les côtes d'Asie et d'Europe, depuis les Dardanelles jusqu'à la Mer-Noire, une série de phares qui permettront désormais aux bâtiments de franchir les détroits et de reconnaître les terres dont l'absence de feux rendait les approches excessivement dangereuses.

« M. le capitaine Michel s'est engagé à exécuter les travaux et à faire poser les appareils avant le mois de janvier. Plus tard, le système des phares et fanaux sera généralisé, et tout nous fait espérer qu'avant quelques années les côtes de l'empire et les îles de l'archipel turc ne présenteront plus les dangers que les marines militaires et marchandes ont signalés depuis si longtemps. Nous ne saurions trop louer la détermination que vient de prendre le gouvernement ottoman. Nous n'aurons plus à déplorer les nombreux sinistres qui, chaque année, venaient affliger le commerce européen, si actif dans cette partie de l'empire. »

— L'automne est la saison des congrès scientifiques et littéraires en Allemagne. La réunion des historiens et des antiquaires a tenu, cette année, ses séances à Ulm, et le nombre des membres présents a été considérable. On remarquait, parmi eux, le vieux et vénérable poëte national Uhland, qui attirait l'attention générale et le respect de tous.

Cette réunion s'est distinguée de toutes les autres par les fêtes brillantes que la ville d'Ulm avait organisées pour lui faire honneur. La plus intéressante partie de ces fêtes a été la joute aquatique sur le Danube (*Fischerstecken*), célébrée avec toute la pompe du moyen âge par la corporation des pêcheurs, qui ont gardé leurs anciens priviléges et leurs anciennes coutumes, et s'appellent encore *der Wasseradel*, la noblesse aquatique.

— On lit dans l'*Athæneum français* :

« Deux Allemands, le docteur J.-P. Eckermann, de Weimar, et F. Thling, de Leipsick, qui viennent de mourir, ont laissé chacun une bibliothèque et une collection d'autographes et d'objets d'art vraiment remarquables, dont la vente a commencé le 15 octobre, à Leipsick.

« On peut citer, entre autres, comme dignes du plus grand intérêt, plusieurs livres rares et curieux, qui se rapportent à la période classique de la poésie allemande, tels que les premières éditions de *Gœtz von Berlichingen*, *Werther*, *les Brigands*, *Fiesco*, *Don Carlos* (qui toutes sont devenues excessivement rares), l'*Anthologie auf das Jahr*, 1782, une collection complète de Horen et un exemplaire des œuvres de

Gœthe (édition de 1840), dont le *Faust* est couvert de corrections, d'additions et de notes de la main du docteur Eckermann. »

— Il résulte des dernières nouvelles de Singapore que, dans une semaine, le coroner a eu à constater trois décès occasionnés par des tigres. Il n'y a pas d'exagération à dire que chaque jour on a à déplorer la perte d'un homme tué par des tigres.

Les moyens adoptés, dans ces dernières années, pour la destruction de ces féroces animaux sont insuffisants; il faudrait augmenter la récompense de manière à exterminer cette race d'animaux si dangereux. Le gouvernement paraît peu s'émouvoir, parce que les victimes sont des Chinois. Il est probable que, s'il s'agissait d'Européens, le gouvernement s'en occuperait davantage.

— M. le chevalier Pietro Strada, de Turin, un des membres les plus distingués de l'association médicale des États sardes, vient d'offrir un prix de 1,000 francs pour la meilleure dissertation sur l'organisation de l'assistance médicale dans les campagnes, en vue de perfectionner le système actuel. Les dissertations devront être remises au secrétaire du collége médical de Mortara avant le 16 juillet 1856.

LIVRES ET PUBLICATIONS DIVERSES.

TIRAGE DU JOURNAL

LA PRESSE

DATE DE LA FONDATION : 1er JUILLET 1836.

1836.	9,931.	Après six mois de fondation.
1837.	13,200.	
1838.	9,300.	Lutte contre la coalition : Thiers, Guizot,
1839.	9,550.	Berryer, Ledru-Rollin.
1840.	13,485.	
1841.	13,485,	
1842.	15,170.	
1843.	16,092.	
1844.	16,895.	
1845.	22,971.	Agrandissement du format.
1846.	25,770.	
1847.	32,300.	Opposition au ministère Guizot.
1848.	63,869.	Révolution du 24 février.
1849.	34,779.	
1850.	21,479.	
1851.	21,236.	
1852.	18,857.	
1853.	22,782.	
1854.	41,237.	Tirage en 2 heures ; 5 compositions.

Tirage au 31 décembre 1853..........................	22,782
Tirage au 31 décembre 1854..........................	41,237
AUGMENTATION.................	18,455
Tirage moyen du mois de mai 1855.................	43,695

La Presse est le journal français qui tire le plus grand nombre d'exemplaires; il a tiré dans le mois de mai qui vient de finir, *un million* trois cent dix-neuf mille huit cent cinquante-six feuilles (1,319,856 feuilles), et payé au Trésor public, pour droits de timbre, la somme de cent quatre mille quatre cents francs (104,400 fr.) ; en 1854, il avait tiré *douze millions* quatre cent quarante-neuf mille cinq cent soixante-huit feuilles (12,449,568 feuilles), et avait payé au Trésor public, pour droits de timbre, la somme de neuf cent quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-quatorze francs (996,774 fr.).

Son tirage s'exécute au moyen de CINQ COMPOSITIONS qui roulent *simultanément* sous cinq presses à quatre cylindres exécutées par Hippolyte Marinoni, breveté (s. g. d. g.) pour la presse dite *presse universelle*, admise à l'Exposition universelle.

On peut assister tous les jours, de 4 heures et demie à 6 heures et demie, au tirage du journal *la Presse*, en s'adressant, rue Montmartre, 123, à MM. Serrière et Ce, imprimeurs du *Livret officiel de l'Exposition universelle*

BUREAUX D'ABONNEMENT : Rue Montmartre, 123.

PRIX D'ABONNEMENT : 54 FRANCS PAR AN.

PRIX COMPARÉ AVEC LES JOURNAUX QUI SUIVENT :

		12 mois.	Différence.
Journal des Débats....	Départements.	80 fr.	26 fr.
Constitutionnel........	—	64	10
Siècle................	—	64	10
Pays.................	—	56	02
Patrie................	—	64	10
Assemblée nationale....	—	64	10
Univers...............	—	66	12
Gazette de France.....	—	66	12
Union................	—	68	14

Au bureau du *Figaro*, rue Vivienne, 55, et chez MARTINON, éditeur, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

ALMANACH
DU
FIGARO

Un volume in-8° de 48 pages, imprimé sur magnifique papier vélin.

PRIX : 50 CENTIMES.

Franco, par la poste : 75 centimes.

SOMMAIRE DE L'ALMANACH DU FIGARO.

Un Mot de Préface. — Calendrier pour l'Année 1856. — Phénomènes astronomiques de l'année. — Fêtes mobiles, Eclipses, Marées. — Chronique Parisienne : Les Provinciaux à Paris, — les Provinciaux en Province, — Physionomie de Paris et Physiologie des Cochers, — les Six Variétés du Portier, par AUGUSTE VILLEMOT. — Littérature : Le Miroir ou les Mémoires d'une Jeune Aveugle, par LÉO LESPÈS. — Biographies d'Artistes : Louis Hamon, — Auber, — Grassot, — Ravel, — Caroline Duprez, — Marie Cabel, — Gil-Pérès, — René Luguet, Augustine Brohan, par H. DE VILLEMESSANT ET B. JOUVIN. — Figaro au Palais : Me Chaix-d'Est-Ange, — Me Sénart, — Me Duvergier, — Me Dufaure, — M. le Premier Président Séguier, par GUSTAVE BOURDIN. — Nouvelles a la Main : Calembour d'un Cordon-Bleu. — Un Dîner de Levassor. — M. Vivier est un Drôle-de-*Cor !* — Pourquoi M. Auber ne se mouche plus. — Un Enfant terrible. — M. Thiers et son [illegible]cher. — Un Colonel de Table d'Hôte. — Histoire d'une Grosse Caisse, par MÉRY. — La Parlotte : Vie moyenne d'une Toque d'Avocat, — les Armes d'Alexandre Dumas, — Un Perroquet et un Commis des *Magasins du Louvre*, par H. DE VILLEMESSANT. — Un Dîner chez M. Appert : Vidocq et Sanson. — Les Naïvetés de Calino. — L'*Athæneum*. — Revue Anglaise. — Jeanne d'Arc Mère de Famille.

ILLUSTRATIONS SUR BOIS : Grassot et Aline Duval. — Ravel. — Gil-Pérès. — Brindeau. — Faure. — Figaro à la Correctionnelle. — Courses et Sport de Longchamp. — *Le Demi-Monde* : Portraits de Rose Chéri, Berton, Dupuis, Laurentine, Mélanie. — Vaudeville : *la Joie de la Maison*. — Concert Parisien. — *Le Prophète*. — Lions et Bêtes Fauves. — Un Repas au Dîner de l'Exposition.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

GRANDE

FÊTE MUSICALE

DONNÉE

DANS LE PALAIS DE L'INDUSTRIE

Les Vendredi 16 et Samedi 24 Novembre

A UNE HEURE ET DEMIE

Sous la direction de M. HECTOR BERLIOZ.

Quatre mille drapeaux et bannières aux couleurs de toutes les nations orneront la grande nef du Palais. La splendide décoration qu'elle aura reçue pour la cérémonie officielle de la distribution des récompenses sera conservée pour cette Fête.

1,250 EXÉCUTANTS.

Députations de Sociétés philharmoniques françaises et étrangères.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

1. *L'Impériale*, cantate à deux chœurs et à deux orchestres, paroles du capitaine LAFONT, exécutée pour la première fois, musique de. H. BERLIOZ.
2. *Ouverture du Freyschutz*........ WEBER.
3. *Chantons victoire*, chœur de JUDAS MACHABÉE........ HÆNDEL.
4. *Andante*, *Scherzo* et *Finale* de la symphonie en *ut* mineur..... BEETHOVEN.
5. *Prière de Moïse*, avec orchestre et 30 harpes........ ROSSINI.
6. *Apothéose*, finale de la symphonie funèbre et triomphante pour deux orchestres et chœur........ H. BERLIOZ.

DEUXIÈME PARTIE.

7. *Chœur et Ballet d'Armide*........ GLUCK.
8. *Chœur de la Bénédiction des Poignards*, des HUGUENOTS...... MEYERBEER.
9. *Ave verum*........ MOZART.
10. Nos 1, 2 et 7, et *Marche des Drapeaux*, avec 30 harpes, du *Te Deum*........ H. BERLIOZ.

PRIX D'ENTRÉE DANS LE PALAIS : 3 FRANCS.

On peut s'assurer des places à l'avance au bureau du Palais, porte n° 1 ; — chez MM. SUSSE frères, place de la Bourse, 31 ; — chez M. TAHAN, rue de la Paix, 32 ; — aux magasins de musique de BRANDUS, rue Richelieu, 103 ; — du *Ménestrel*, rue Vivienne, 2 *bis* ; — de FLAXLAND, place de la Madeleine, 4.

Prix de la location indépendant du prix d'entrée, qui sera payé par les porteurs de coupons, aux tourniquets du Palais.

REZ-DE-CHAUSSÉE : Tribunes de face, 5 fr. — Stalles de face, 3 fr.

PREMIER ÉTAGE : Tribunes de face, 5 fr. — Galerie, 2 fr.

NOTA. Les portes seront ouvertes à midi. On entrera par la porte principale de la façade du Palais, avenue des Champs-Élysées.

PALAIS DE L'INDUSTRIE.

Mardi 20 et jeudi 22 novembre

A UNE HEURE ET DEMIE

M. FÉLICIEN DAVID

FERA EXÉCUTER SOUS SA DIRECTION

PAR

(1,250 instrumentistes et choristes)

LE PROGRAMME SUIVANT:

PREMIÈRE PARTIE.

1° **Fragment du DÉSERT ;**
Chant d'*Allah*. — Marche de la caravane. — Le Simoùn.

2° **Fragment de CHRISTOPHE COLOMB;**
Le départ. — Prière (chœur).

3° **HYMNE A LA PAIX UNIVERSELLE;**
(Solo, chœur et orchestre), exécuté pour la première fois.

4° **Finale de CHRISTOPHE COLOMB.**

DEUXIÈME PARTIE.

5° **CHOEUR DE MARTYRS,**
Exécuté pour la première fois.

6° **CHANT DU SOIR;**
Chœur de voix d'hommes.

7° **Chœur des Sauvages (de CHRISTOPHE COLOMB).**

8° **Finale de MOISE AU SINAI;**
Marche des Hébreux vers la terre promise. — Arrivée : Chœur de glorification.

La décoration restera la même que pour la fête du 16.

On peut s'assurer des places à l'avance aux mêmes bureaux et aux mêmes conditions que pour la fête musicale du 16.

PALAIS DE L'INDUSTRIE.

Dimanches 18 et 25 novembre

A UNE HEURE ET DEMIE

GRANDE

SOLENNITÉ MUSICALE

SOUS LA DIRECTION DE

MM. H. BERLIOZ, CH. GOUNOD ET DELAPORTE

Donnée dans la nef centrale du Palais, ornée de la décoration qu'elle a reçue pour la fête du 15 novembre et des trophées des produits qui ont obtenu des médailles d'honneur.

RÉUNION DE 1,600 VOIX

FOURNIES PAR L'ORPHÉON DE LA VILLE DE PARIS

ET PAR LES DOUZE SOCIÉTÉS CHORALES SUIVANTES :

1° L'orphéon de Vanves.
2° Les enfants de Galin (La Chapelle Saint-Denis).
3° L'orphéon de Nogent-sur-Marne.
4° L'orphéon de Vaugirard.
5° Les Tyroliens (La Chapelle Saint-Denis).
6° Les enfants de Choisy-le-Roi.
7° La chorale de l'Odéon.
8° Les enfants de la Seine.
9° La Cécilienne.
10° L'harmonie de Paris.
11° La Parisienne.
12° Les enfants de Lutèce.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

God save the queen.	
La Saint-Hubert, par....	L. DE RILLÉ.
Prière de la Muette.....	AUBER.
Prière des Gaulois......	CH. GOUNOD.

DEUXIÈME PARTIE.

Aux Armes! par........	CLAPISSON.
La Retraite............	L. DE RILLÉ.
O Salutaris............	DUGUÉ.
Vive l'Empereur!.......	CH. GOUNOD.

On peut s'assurer des places à l'avance, aux mêmes bureaux que pour la grande fête musicale du 16.

INDUSTRIE.

COMPAGNIE L'HALFASIENNE

POUR LA FABRICATION DE LA PATE A PAPIER,

RAISON SOCIALE : MARIUS ARTHAUD ET Ce.

Siége social : à l'usine de Courbevoie, quai Napoléon, 27.

Société constituée par acte passé par Me DESCOURS,
notaire à Paris, le 14 septembre 1853.

Statuts modifiés par délibération de l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 15 septembre 1856, déposés et enregistrés conformément à la loi.

CAPITAL SOCIAL : 4,000,000 *DE FRANCS*,

Divisés en 40,000 de 100 francs au porteur.

ÉMISSION DE 1,000,000 DE FRANCS.

Chaque action donne droit à 70 0/0 dans les bénéfices à titre de dividende, et à une part proportionnelle à l'intégralité dans l'actif de la Société.

La rareté et le prix toujours croissant du chiffon ont de tout temps appelé l'attention de l'industrie spéciale à la fabrication du papier sur l'emploi des plantes textiles.

Jusqu'à ce jour diverses recherches ont été tentées; mais le choix d'une plante donnant des rendements avantageux a nécessité de longs tâtonnements, et, d'ailleurs, il était difficile de s'assurer dès les débuts d'une industrie nouvelle de procédés de fabrication industriels et économiques.

Ce problème est aujourd'hui résolu par la *Société l'Halfasienne*.

Elle a établi à Courbevoie, aux portes de Paris, une usine importante en pleine activité où elle peut se livrer à l'exploitation de la pâte à papier sur une échelle considérable et de manière à pouvoir donner satisfaction aux besoins du commerce de la papeterie. — Elle a fait l'acquisition de nouveaux procédés dont l'efficacité, expérimentée par la pratique, est désormais à l'abri de toute incertitude.

Elle a adopté l'emploi de diverses plantes textiles dont l'approvisionnement est assuré et dont les rendements sont à la fois assez considérables et assez économiques pour assurer au commerce une réduction importante et *aux capitaux des bénéfices en dehors des proportions ordinaires des affaires industrielles.*

Enfin, elle s'est assuré des débouchés nombreux en France et à l'étranger; l'entreprise peut dès aujourd'hui être considérée comme étant en état de prospérité complète.

Faire appel aux capitaux industriels, dans de pareilles conditions, c'est convier le public à prendre une part dans des bénéfices certains.

Bureaux de la Compagnie, rue Geoffroy-Marie, 5.

Dans les départements, envoyer les fonds par lettres chargées ou les déposer aux succursales de la Banque de France, au crédit du gérant, rue Geoffroy-Marie, 5.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

(Deux départs par semaine).

Voie de : Gênes. Livourne. Civita-Vecchia. Naples. Messine. Malte.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
Retour. — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h. du matin.

Voie de : Civita-Vecchia. Naples. (Trajet en 48 heur.)

Aller. — Départ de Marseille chaque vendredi, à 6 h. du m.
Retour. — Départ de Naples chaque jeudi, à 4 h. du soir.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de : Malte. Syra. Smyrne. Metelin. Dardanelles. Gallipoli. Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin.
Retour. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h du soir.
Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna, de Kamiesh et de Sébastopol.

Voie de : Messine. Le Pirée (Athènes). Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir.
Retour. — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance au Pirée avec Syra, Salonique et Nauplie ; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sebastopol).

LIGNE DE SYRIE.

(d'Alexandrie à Constantinople et *vice versâ*), par :

Jaffa. Beyrouth. Tripoli. Lattaquié. Alexandrie. Mersina. Rhodes. Smyrne.

Départ de Marseille (voie d'Égypte), le jeudi de chaque deux semaines, à dater du 24 mai.
Correspondance à Smyrne avec la ligne du Levant (voie de Malte).

LIGNE D'ÉGYPTE.

Malte. Alexandrie.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 24 mai.
Retour. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 5 h. du soir, à dater du 19 mai.

LIGNES D'ALGÉRIE.

Alger. — Départs de Marseille et d'Alger les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.

Oran. — Aller. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi. Retour. — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.

Bone. Stora. Philippeville. Tunis. — Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

OBSERVATIONS. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes.

La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports.

Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

Billets de retour. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

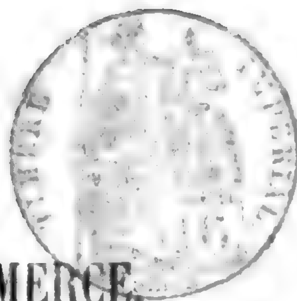
Billets de famille. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour.

Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe	Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	Gênes	68	41	27	17	SYRIE. (Voie du Levant.)	Rhodes	410	260	178	112
	Livourne	80	48	32	20		Mersina	460	305	203	126
	Civita-Vecchia	105	63	42	26		Alexandrie	467	312	207	125
	Naples	150	90	60	37		Lattaquié	470	315	218	127
	Messine	192	116	77	48		Tripoli	471	315	211	128
	Malte	210	132	88	55		Beyrouth	463	308	207	128
							Jaffa	482	321	217	133
LEVANT.	Syra et Pirée	330	210	140	87	ALGÉRIE.					
	Smyrne	370	240	160	100		Alger	80	60	25	»
	Metelin	390	247	163	103		Oran	122	18	50	»
	Dardanelles	400	252	168	105		Stora	103	82	30	»
	Gallipoli	410	265	180	116		Bone	118	92	35	»
	Constantinople	420	279	186	116		Tunis	127	103	55	»
	Varna (de Const.)	60	40	20	»						
ÉGYPTE	Alexandrie	450	280	190	120	GRÈCE.	Salonique (du Pirée)	73	48	22	18
							Nauplie (Idem)	24	16	10	8

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.



LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

EXPOSITION UNIVERSELLE.

LA DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES ET LES FÊTES MUSICALES DU PALAIS DE L'INDUSTRIE.

Ainsi que nous l'avons annoncé, la cérémonie de clôture de l'Exposition universelle a eu lieu au jour dit. Le 15 novembre, à onze heures du matin, plus de trente mille personnes étaient réunies sur les amphithéâtres élevés dans la grande nef centrale du Palais et dans les tribunes décorées de velours rouge qui occupaient les entre-colonnements du premier étage. A midi, les corps constitués de l'état et les dames d'honneur du château prenaient place sur les estrades voisines du trône, le cortége impérial sortait des Tuileries au bruit du canon et s'acheminait vers les Champs-Élysées entre deux haies de soldats. A midi et demi, il entrait dans le Palais; M. Berlioz levait son bâton de chef d'orchestre, et le chœur colossal de cinq cents voix entonnait la cantate *l'Impériale*, composée spécialement pour cette cérémonie, sur des paroles de M. le commandant Lafont.

Un instant après, le silence se faisait dans cette foule agitée; trente mille têtes dirigeaient leur attention et leurs yeux vers l'estrade centrale sur laquelle étaient groupés l'empereur, l'impératrice, le roi Jérôme, le prince Napoléon, la princesse Mathilde et le duc de Cambridge, dont la belle prestance et l'uniforme rouge attiraient tous les regards. Le prince Napoléon, en sa qualité de président de la commission impériale de l'Exposition universelle, lisait un rapport sur les travaux de cette commission, et l'empereur répondait par un discours approprié à la circonstance.

A la suite de ce discours, l'orchestre et le chœur reprenaient la parole pour exécuter le beau chant d'Haendel, *Chantons victoire!* et la distribution des récompenses commençait. Chacune des classes, représentée par un président et par les artistes, les industriels ou les chefs d'établissement auxquels étaient décernées de grandes médailles d'honneur, défilait précédée de ses bannières, et venait sur l'estrade recevoir les médailles d'or et les croix dont elle avait été jugée digne. Pendant ce défilé, qui a duré plus d'une heure, les chants se succédaient, l'apothéose de la symphonie triomphale de Berlioz, le chœur et l'air du ballet d'*Armide*, la bénédiction des poignards des *Hugue-*

(1) Le prix de la souscription à ce Bulletin est de 6 fr. par an. — Bureau, rue Bleue, 5.

nots; enfin, pendant que le cortége officiel, descendant de l'estrade, visitait l'hémicycle, dans lequel les produits récompensés étaient groupés en trophées encadrés de parterres de fleurs, la prière de *Moïse* faisait entendre ses sublimes mélodies, accompagnées par trente harpes. A deux heures un quart, le cortége se mettait en marche pour les Tuileries, et chacun sortait, vivement impressionné de cette fête à la fois simple et grandiose, dont le souvenir laissera une vive trace dans l'esprit de tous ceux qui y ont assisté.

Nous avons dit l'éclat et la splendeur de la décoration qui ornait la nef centrale du Palais, nous avons fait la part de chacun des ingénieurs, architectes, artistes, décorateurs, entrepreneurs qui ont contribué à la transformation du transept en salle de fête. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet; nous nous bornerons à constater que le travail général de cette transformation et de cette ornementation, opéré sous la direction et par l'initiative de M. Le Play, commissaire général, assisté d'une façon particulièrement active par M. de Chancourtois, commissaire général adjoint, a obtenu les suffrages non seulement de ce public de trente mille assistants qui avaient eu l'heureux privilége d'un billet d'invitation pour la cérémonie officielle, mais encore des cent cinquante mille personnes qui se sont rendues aux fêtes musicales données dans le Palais à la suite de la solennité du 15. Il est aussi un concours sur lequel un sentiment de convenance nous faisait un devoir de garder le silence avant l'achèvement de l'œuvre entière, c'est celui de M. Ernest Ber, rédacteur de ce Bulletin, à qui avaient été attribuées par M. Le Play les fonctions si difficiles de maître des cérémonies, chargé de composer, d'organiser, de régler le cérémonial de la séance officielle, chargé surtout de diriger, de surveiller l'exécution simultanée de tous les préparatifs de détail, décoration, accessoires, placement des divers assistants, réception des corps et des corporations, organisation de la partie musicale, règlement du service général de l'entrée, de la sortie, de la marche du cortége. Ce que M. Ber a déployé d'activité pour remplir dignement la mission délicate qui lui était confiée, ce n'est pas à nous de le dire; ce que nous devons seulement constater, c'est que chaque chose est arrivée à point, que, dans cette fête si colossale et si compliquée, où il s'agissait de remuer et de placer de si grandes masses de spectateurs, de réglementer une cérémonie sans précédents, le plus grand ordre n'a cessé de régner, depuis l'ouverture des portes jusqu'à la clôture, que pas un accident, pas un instant de trouble ou de confusion ne s'est produit.

Le succès de cette mission fait d'autant plus d'honneur à M. Ber, que, pour la remplir complétement, il a dû négliger nécessairement certaines parties fort intéressantes pour lui de la vaste et audacieuse opération qu'il avait entreprise. C'est lui, en effet, qui avait eu l'idée d'utiliser la grande nef et la décoration préparée pour la cérémonie en y établissant une immense salle de concerts, et en y conviant le public parisien à un certain nombre de festivals de musique. Cette affaire, conçue et organisée à ses risques et périls, cette affaire dans laquelle il s'agissait de plus de cent mille francs consacrés au paiement des musiciens appelés à concourir à ces concerts et aux frais d'administration et de publicité, auraient suffi à absorber le temps et les facultés d'un homme ordinaire pendant les quinze jours qu'on avait pour l'étudier, la préparer et l'organiser. Néanmoins, malgré les travaux et les préoccupations que devaient lui occasionner de tels apprêts, M. Ber a su se mettre pendant près de trois semaines à la disposition de la commission impériale, et justifier ainsi pleinement la confiance qu'elle avait eue en son zèle et dans ses aptitudes administratives.

Parlerons-nous maintenant de ce qu'ont été les fêtes musicales elles-mêmes? Ne suffirait-il pas de dire que cette entreprise colossale a eu un très-grand succès, en dépit de toutes les circonstances de température, de tous les mauvais vouloirs, de toutes les difficultés administratives qui semblaient conspirer contre elle. On sait qu'à M. Berlioz

était échu l'honneur d'ouvrir la marche et de commencer par le concert du 16 la série des fêtes musicales. On connaît aussi le programme de chefs-d'œuvre que devaient exécuter ces masses de douze cent cinquante choristes et instrumentistes. Une recette de plus de soixante mille francs a prouvé, dès ce premier jour, l'intérêt que le public attachait à cette gigantesque exécution de morceaux d'élite. Le lendemain, samedi, les musiques militaires de la garde impériale devaient se faire entendre dans un concert d'harmonie instrumentale. Un incident tout à fait imprévu et indépendant de la volonté du directeur, qui avait eu soin de se munir d'une autorisation en règle de M. le général en chef de la garde impériale, a empêché le concert d'avoir lieu.

Le dimanche 18, seize cents orphéonistes de Paris, conduits par M. Gounod, ont dit, avec un ensemble remarquable et qui fait l'éloge de la méthode employée pour instruire ces grandes masses vocales, huit chœurs choisis dans leur répertoire. Le lendemain, les musiques militaires de la garde de Paris et des 41e, 55e et 90e régiments d'infanterie, autorisées avec la plus parfaite obligeance par M. le général de la place de Paris et par leurs colonels, faisaient résonner les voûtes de la nef des sons amples et bien nourris des instruments de Sax. A son tour est venu, le mardi et le jeudi suivant, M. Félicien David, avec douze cent cinquante exécutants, qui ont chanté et joué les plus remarquables parties du *Désert*, de *Christophe Colomb*, de *Moïse au Sinaï*, et notamment un chœur nouveau intitulé le *Chant du soir*, qui a obtenu un immense succès. Les musiques militaires revenaient le mercredi, et M. Berlioz donnait au public, le samedi 24, une seconde exécution de son programme du 16, avec non moins d'éclat et de succès que le premier jour; enfin, le dimanche 25, la clôture de cette série de festivals lyriques a offert un ensemble curieux et inouï de quatre mille voix d'orphéonistes, élèves des écoles tant de Paris et des environs que des villes de nos départements et de la Belgique. La plupart des administrations de chemins de fer, dans l'intention de favoriser cette grandiose manifestation musicale, avaient mis au service des choristes voyageurs des trains gratuits pour l'aller et le retour. L'empereur et le roi de Sardaigne ont honoré de leur présence cette solennité gigantesque, à laquelle ont pris part les musiques militaires de la garde de Paris et des trois régiments déjà cités, et qu'ont dirigée MM. Ch. Gounod et Delaporte. Plusieurs morceaux ont été *bissés* à la demande du public excessivement nombreux qu'avait attiré cette fête d'un genre tout nouveau.

Il ne fallait rien moins que cette audace, cette activité, cette persévérance, cette aptitude aux grandes entreprises dont est doué M. Ber pour parvenir à organiser, à improviser pour ainsi dire en si peu de temps cette série de congrès lyriques, en régler toutes les parties, tous les services artistiques, administratifs et autres, et réussir à y rassembler neuf jours de suite un public de plusieurs milliers de personnes, tout en ayant à lutter contre les rigueurs de la température dans une salle immense, dépourvue de moyens de chauffage. Malgré l'hostilité si persévérante du thermomètre, les recettes ont dépassé cent mille francs; avec dix degrés de chaleur de plus, elles eussent été plus que triplées, et cette grande décade lyrique aurait eu tout Paris pour auditeur.

J. Raymond.

DÉCORATIONS.

Ire CLASSE.

Art des mines et métallurgie.

Dontoux, vice-président du conseil d'administration de la Société anonyme des mines de Pontgibaud; pour services rendus à l'agriculture et à l'industrie. Collaborateur. C (1).

(1) C. Indique chevalier de la Légion-d'Honneur.
O. Indique officier de la Légion-d'Honneur.

Glepin, ingénieur civil des mines du Grand-Horms (Belgique); perfectionnement dans la ventilation des mines et dans les procédés d'extraction. Collaborateur. C.

Levol, essayeur des monnaies à Paris; perfectionnements dans l'alliage des métaux et nouveaux procédés d'analyse des métaux précieux. Collaborateur. C.

Logan, président de la commission géologique du Canada; travail remarquable de la carte géologique de cette contrée; périls courus dans l'intérêt de la science. Exposant. C.

Meugy, ingénieur des mines; travaux remarquables de la carte géologique du département du Nord. Exposant. C.

Miesbach, à Vienne (Autriche). grand industriel; services rendus aux populations pauvres. Exposant. C.

Mueseler, ingénieur des mines à Liége (Belgique), inventeur d'une lampe de sûreté pour les mines, généralement adoptée en Belgique. Exposant. C.

Pastor, directeur de la société John Cokerill, à Seraing (Belgique); services rendus dans la direction de cet établissement. Collaborateur. C.

Saint-Paul de Sinçay, directeur de la Société de la Vieille-Montagne; services rendus à l'industrie dans cette direction. Collaborateur. C.

IIe CLASSE.

Art forestier, chasse, pêche et récoltes de produits obtenus sans culture.

Chambrelent, à Bordeaux (Gironde); services rendus à l'agriculture par le reboisement des landes de Bordeaux. Exposant. C.

IIIe CLASSE.

Agriculture (y compris les cultures de végétaux et d'animaux).

De Bryas, à Bordeaux (Gironde), vulgarisation et application nouvelle du drainage dans les départements du Midi; chevalier depuis 1825. Exposant. O.

Bonnet, maître-valet de ferme dans une exploitation rurale à (Vaucluse); pour services rendus à l'agriculture, par l'invention d'une charrue. Ouvrier. C.

Du Couedic, à ....., services rendus à l'agriculture, travaux remarquables d'irrigation et de drainage, application intelligente des engrais; services rendus à la classe ouvrière. Exposant. C.

Fabvier, juge de paix et fermier à Orange (Vaucluse); services rendus à l'agriculture. Collaborateur. C.

Godin aîné, propriétaire à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), vice-président de la chambre d'agriculture. Amélioration des races ovines. Exposant. C.

Damoir, à Santin, près Valenciennes (Nord). Services rendus à l'agriculture, perfectionnements dans les instruments aratoires, drainage et amélioration de la fabrication du sucre. Exposant. C.

Lecat-Buttin, à Bondries (Nord), ancien journalier, cultivateur hors ligne; nombreux services rendus à l'agriculture. Exposant. C.

Lawes, à Rothamstead (Angleterre); travaux importants sur les engrais. Collaborateur. C.

Mundi, propriétaire à Raschitz, en Moravie (Autriche); services rendus à l'industrie par la production de laines très-remarquables. Exposant. C.

De Rivière, à Dombes (Ain); services rendus à l'agriculture; plantations de mûriers dans l'Ain. Collaborateur. C.

Pelte, à Metz (Moselle); progrès dans les procédés de culture locale; amélioration des races de bestiaux et de chevaux. Collaborateur. C.

Ricasoli, à Florence (Toscane). Améliorations et progrès obtenus dans l'agriculture, culture remarquable des vignes et fabrication des huiles. Collaborateur. C.

Thaer, à Méglin (Prusse); services rendus à l'agriculture; race ovine perfectionnée. Collaborateur. C.

Vandereolme, à Dunkerque (Nord); améliorations dans les travaux de drainage. Exposant. C.

Villeroy, à Ritterschoff (Bavière rhénane); services rendus à l'agriculture, auteu d'ouvrages très-estimés. Collaborateur. C.

IVe CLASSE.

Mécanique générale appliquée à l'industrie.

Carlsund, directeur de l'usine de Motala (Suède); services rendus par la construction remarquable de ses machines. Collaborateur. C.

Fairbain, à Londres (Angleterre), membre correspondant de l'Institut de France, grand constructeur; emploi de la tôle dans les travaux publics. Exposant. C.

Vᵉ CLASSE.

Mécanique spéciale, et matériel des chemins de fer et des autres modes de transport.

Bricogne, à Paris, ingénieur du matériel du chemin de fer du Nord; améliorations importantes qui ont diminué les frais de transport. Collaborateur. C.
Cail, à Denain (Nord), ancien ouvrier, auteur de divers perfectionnements dans la forgerie et la chaudronnerie. Exposant. C.
Engerth, à Vienne (Autriche), inventeur de la locomotive pour les pays de montagnes et les fortes charges. Exposant. C.

VIᵉ CLASSE.

Mécanique spéciale et matériel des ateliers industriels.

Lavalley, à Paris, ingénieur civil; services rendus à l'industrie par l'emploi de la tôle dans la construction des ponts de chemins de fer. Collaborateur. C.
Mesmer, ancien ouvrier, directeur de l'usine de Graffenstadt (Bas-Rhin); pour ses machines à travailler le bois. Collaborateur. C.
Vachon aîné, à Lyon, mécanicien, inventeur de l'appareil trieur pour conserver les grains. Exposant. C.

VIIᵉ CLASSE.

Mécanique spéciale et matériel des manufactures de tissus.

Michel, ouvrier à Saint-Hippolyte-du-Gard; constructeur de la meilleure machine à filer la soie. Exposant. C.
Mercier, à Louviers (Eure); constructeur des meilleures machines pour la filature de la laine cardée. Exposant. C.
Platt aîné, à Oldham (comté de Lancastre (Angleterre); constructeur de machines remarquables pour la filature du coton. Exposant. C.

VIIIᵉ CLASSE.

Arts de précision, industries se rattachant aux sciences et à l'enseignement.

Viennerl, à Paris, pour la parfaite construction de ses chronomètres. Exposant. O.
Airy, directeur de l'Observatoire de Greenwich (Angleterre); travaux remarquables en géométrie, physique et astronomie. Collaborateur. C.
Lord Rosse, directeur de l'Observatoire d'Irlande (Royaume-Uni); pour ses travaux astronomiques. Exposant. C.
Rieussec, ancien horloger de l'empereur Napoléon Iᵉʳ; inventeur du chronographe. Exposant. C.
Rhumkorff, à Paris; pour la fabrication de ses instruments de physique. Exposant. C.
Thunot Duvotehay, à Paris; services rendus au dépôt de la guerre comme dessinateur. Coopérateur. C.

IXᵉ CLASSE.

Industrie concernant l'emploi économique de la chaleur, de la lumière et de l'électricité.

Faraday, à Londres (Angleterre), ancien ouvrier relieur; services éminents rendus à la science. Exposant. Commandeur.
Brett, à Londres (Angleterre), pour l'établissement du télégraphe sous-marin. Collaborateur. C.
Coblence, ouvrier en galvanoplastie, à Paris; pour la rare perfection de ses travaux. Ouvrier. C.
Franchot, à Paris; pour l'invention de la lampe modérateur et recherches mécaniques. Collaborateur. C.
Hulot, à Paris; application de la galvanoplastie à la gravure et à la typographie. Exposant. C.
Laurens, ingénieur civil à Paris; services rendus à la métallurgie. Exposant. C.

X[e] CLASSE.

Arts chimiques, teintures et impressions, industries des papiers, des peaux, du caoutchouc, etc.

Guimet, à Lyon; inventeur de l'outremer artificiel. Exposant. O.

Kœchlin, à Mulhouse (Haut-Rhin); pour l'importance de ses découvertes dans l'art d'imprimer les tissus. Chevalier depuis 1819. Exposant. O.

Descat-Gronzet, teinturier et apprêteur d'étoffes mixtes, à Roubaix (Nord); pour l'habileté de sa direction industrielle. Exposant. C.

Dolfus-Haussez, à Mulhouse (Haut-Rhin); pour l'introduction des machines à graver les cylindres; pour l'impression en douze couleurs; auteur de plusieurs mémoires estimés sur la fabrication des toiles peintes. Exposant. C.

Francillon, à Puteaux (Seine); services rendus à l'industrie pour sa fabrication des couleurs et de la teinturerie. Exposant. C.

Godefroy, à Puteaux (Seine); pour la perfection de ses impressions sur étoffes. Exposant. C.

Guillaume père, ancien ouvrier, imprimeur sur étoffes à Saint-Denis (Seine); perfection industrielle. Exposant. C.

Herrenschmidt, à Strasbourg (Bas-Rhin), ancien ouvrier, pour les grands établissements de tannerie qu'il a fondés. Collaborateur. C.

Méro, à Grasse (Var); pour culture de plantes destinées à la parfumerie et fabrication sur une grande échelle des huiles essentielles et de parfumerie. Exposant. C.

Meyer, à Mayence (grand-duché de Hesse), ancien ouvrier; pour sa fabrication des cuirs. Exposant. C.

Schwartz, à Mulhouse (Haut-Rhin), manufacturier d'étoffes riches pour meubles, auteur de plusieurs mémoires sur son industrie. Exposant. C.

Schrotter, membre de l'Académie des sciences de Vienne (Autriche); pour la découverte du phosphore amorphe. Collaborateur. C.

Spaerlin, à Vienne (Autriche), fabricant de papiers peints; pour ses découvertes dans la fabrication des papiers peints; fondation d'une école de dessin à Vienne, promoteur des expositions périodiques en Autriche. Exposant. C.

Tissier aîné, au Conquet (Finistère); services rendus à l'industrie, par la fabrication en grand de l'iode. Exposant. C.

Tennant, à Glascow (Écosse), chef de la plus importante manufacture de produits chimiques de l'Angleterre; pour la découverte de l'application du chlorate de chaux. Exposant. C.

Tromsdorff (Prusse); fabrication des produits chimiques sur une grande échelle. Exposant. C.

XI[e] CLASSE.

Préparation et conservation des substances alimentaires.

Hette, à Bresles (Oise), ancien journalier; pour sa bonne direction de la grande exploitation agricole et industrielle de Bresles. Exposant. C.

Lameau, à Corbeil, ancien soldat de l'Empire; pour sa bonne direction d'un grand établissement de meunerie. Collaborateur. C.

XII[e] CLASSE.

Hygiène, pharmacie, médecine et chirurgie.

Le docteur Arnott, à Londres (Angleterre), médecin de S. M. la reine d'Angleterre; travaux scientifiques; invention d'appareils pour le chauffage et la ventilation. Exposant. C.

XIII[e] CLASSE.

Marine et art militaire.

Bernard, canonnier-armurier à Paris, pour son habileté industrielle et la perfection de ses canons de fusils. Exposant. C.

Delachaussée, fabricant d'équipements militaires à Paris; progrès apportés aux équipements militaires. Exposant. C.

Delacour, ingénieur de la Compagnie des services maritimes des Messageries impériales, à la Ciotat; services rendus dans la construction des navires à vapeur. Collaborateur, C.

Favre, maître-ouvrier à Guérigny (Nièvre); améliorations dans les machines-outils. Ouvrier. C.

Napier, à Londres (Angleterre); construction remarquable de navires. Exposant. C.

Pille, maître-ouvrier d'artillerie à Lorient; pour des améliorations qu'il a introduites dans les projectiles percutants. Ouvrier. C.

XIVe CLASSE.

Constructions civiles.

Geruset, à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées); services rendus par l'exploitation de ses marbreries des Hautes-Pyrénées. Chevalier du... Exposant. O.

Brunnel, ingénieur en chef du Great-Western, à Londres (Angleterre); grands travaux d'utilité publique. Exposant. C.

Clère, à Paris, ouvrier en modèles. C.

Herickson, ingénieur à Stockholm (Suède); travaux hydrauliques en Suède. Exposant. C.

Stephenson, à Londres (Angleterre), ingénieur de grands travaux d'utilité publique. Exposant. C.

Saint-Vigor, gérant de l'usine métallurgique de Montataire (Oise); pour avoir généralisé l'emploi du feu dans les constructions. C.

XVe CLASSE.

Industrie des aciers bruts et ouvrés.

Guerre, fabricant de coutellerie à Langres (Haute-Marne), ancien ouvrier; pour les perfectionnements apportés à la coutellerie. Exposant. C.

Jackson, à Scheffield (Angleterre), de la maison Speare et Jackson; pour la supériorité de la fabrication des outils d'acier. Exposant. C.

Krupp, à Essen (Prusse-Rhénane); fabrication de l'acier fondu. Exposant. C.

Pengeot, de la maison Pengeot aîné et Jackson, à Pont-de-Roide (Doubs); grands progrès dans la fabrication des outils d'acier. Exposant. C.

Verrier, ancien ouvrier, directeur d'un établissement à Firminy (Loire); pour l'invention de l'acier fondu et soudé sur le fer. Exposant. C.

XVIe CLASSE.

Fabrication des ouvrages en métaux, d'un travail ordinaire.

Mouchel, manufacturier à Laigle (Orne), maire de Roy depuis trente-quatre ans, chevalier depuis 1834; pour les grands progrès industriels qu'il a réalisés. Exposant. O.

Brandeis, à Ilsenberg (Prusse); pour la direction des forges du comte de Vernigerosse. Collaborateur. C.

Gomme, ouvrier à Paris; pour la fabrication des casseroles en fer. Ouvrier. C.

Hoer, ouvrier à Friedricks-Wilhemshutte, près Muhlheim (Prusse); pour ses bons et intelligents services. C.

Mayer, directeur de la Société des mines et fonderies de Rochum (Prusse); inventions importantes pour l'ouvraison de l'acier. Exposant. C.

Mage, fabricant à Lyon, pour l'importation de la fabrication des toiles métalliques et le développement donné à cette industrie. Exposant. C.

Palmer, à Paris, pour son procédé d'étirage des tuyaux en fer. Collaborateur. C.

Pat de Zin, ouvrier contre-maître à Saint-Étienne (Loire); pour la fabrication de ses grosses pièces de forge. Ouvrier. C.

Vieillard, manufacturier à Belfort; pour son exploitation industrielle et services rendus à la classe ouvrière. Exposant. C.

XVIIe CLASSE.

Orfèvrerie, bijouterie, industrie des bronzes d'art.

Durand, à Paris; services rendus à l'industrie et aux arts, comme fondeur. Exposant. C.

Elkington, à Birmingham (Angleterre); bronzes dorés et argentés; application de nouveaux procédés de dorure; grande fabrication. Exposant. C.

Fanière aîné, à Paris, artiste ciseleur; pour la perfection de son travail. Collaborateur. C.

Lebrun, orfévre à Paris; longs services industriels et perfection de travail. C.

Lechesne, à Caen (Calvados); perfection de la sculpture sur chêne, sur ivoire et sur fer. Exposant. C.

Rouvenat, fabricant de bijouterie à Paris; pour sa fabrication intelligente et complète de la bijouterie. Exposant. C.

XVIIIe CLASSE.

Industries de la verrerie et de la céramique.

Bapterosse, à Briare-sur-Loire (Loiret); pour sa grande fabrication de boutons en porcelaine et de ses ingénieux procédés. Exposant. C.

Clemendot, à Clichy-la-Garenne (Seine); perfectionnemens apportés dans la fabrication des cristaux à base d'oxydes métalliques. Exposant. C.

Gilles, à Paris, ancien ouvrier; nouvelles applications de la porcelaine; services rendus à la classe ouvrière. Exposant. C.

Minton, à Stoke-sur-Trent, comté de Strafford (Angleterre); grande fabrication industrielle de faïence et de porcelaine. Exposant. C.

Pouyat, à Limoges; fabrication remarquable de porcelaine et faïence. Exposant. C.

Rivert, directeur de la manufacture des glaces de Saint-Gobain, né à Eischternach (grand-duché de Luxembourg); pour services rendus à l'industrie dans sa direction. Exposant. C.

XIXe CLASSE.

Industrie des cotons.

Dansette-Leblon, à Armentières (Nord); services rendus à l'industrie et à la classe ouvrière. Exposant. C.

Delamarre de Bouteville, à Rouen (Seine-Inférieure); pour la supériorité de sa filature de coton. Exposant. C.

Issenmann, ancien ouvrier, directeur de filature à Guebviller (Haut-Rhin); longs et excellens services. Collaborateur. C.

Mieg, manufacturier à Mulhouse; services rendus à l'industrie pendant une longue et honorable carrière. Exposant. C.

XXe CLASSE.

Industrie des laines.

Bernoville, à Puteaux (Seine); manufacture importante, services rendus à l'industrie et à la classe ouvrière. Exposant. C.

Croutelle, à Reims; services rendus à l'industrie par l'introduction du tissage mécanique de la laine en France. Exposant. C.

De Montagnac, à Paris; importante création d'étoffes nouvelles. Exposant. C.

Morin, à Paris, fabricant de tissus; services rendus à l'industrie. Exposant. C.

Nellesen, manufacturier à Aix-la-Chapelle (Prusse); services rendus à l'industrie. Exposant. C.

Scholler, à Düren (Prusse), grand manufacturier. Exposant. C.

Salt, à Bradfort (Angleterre); invention des tissus d'Alpaga. Exposant. C.

Siébert, associé de la maison Paturle, Seydoux, Siébert et Cie, à Paris, pour ses services industriels. Exposant. C.

XXIe CLASSE.

Industrie des soies.

Blanchon, à Saint-Julien (Ardèche); grands services industriels. Chevalier depuis dix ans. Exposant. O.

Brosset aîné, président de la chambre de commerce de Lyon; services rendus à l'industrie, au commerce et à la classe ouvrière; chevalier depuis 1840. Exposant. O.

Bertrand, président du conseil des prudhommes de Lyon; services rendus à l'industrie et aux classes ouvrières. Collaborateur. C.

Dhérens, chef d'atelier, ouvrier à Lyon; pour ses services remarquables à l'industrie et à la société de secours mutuels de Lyon. C.

Gonnard, ouvrier monteur de métiers à Lyon, pour ses talens remarquables dans sa partie. C.

Gamot, directeur de la condition des soies à Lyon; services rendus à l'industrie, au commerce et aux classes ouvrières. Collaborateur. C.

Heckel, à Lyon; pour l'importance de sa fabrication de satin uni. Exposant. C.

Martin, à Tarad (Rhône); pour sa fabrication de peluches au tissage mécanique pour chapeaux d'hommes. Exposant. C.

Bobichon, à Saint-Étienne (Loire), président du conseil des prud'hommes et juge au tribunal de commerce; services rendus à l'industrie et à la classe ouvrière. Exposant. C.

Rignon, à Turin (Piémont); pour son grand établissement de filature de soie. Exposant. C.

Schulz aîné, à Lyon; pour la création de ses étoffes de nouveauté. C.

XXIIe CLASSE.

Industrie des lins et des chanvres.

Baxter, fabricant à Dundee (Écosse); pour ses établissements d'industrie linière. C.

Homon, à Morlaix (Finistère), filateur de lin; services rendus à l'industrie, au commerce, à l'agriculture et aux classes ouvrières. Exposant. C.

Scrive père, à Lille (Nord); grands services rendus à l'industrie. Chevalier depuis 1816. Exposant. O.

XXIIIe CLASSE.

Industries de la bonneterie, des tapis, de la passementerie, de la broderie et des dentelles.

Badin, directeur de la manufacture impériale de tapisserie de Beauvais, membre du jury; pour l'impulsion remarquable qu'il a donnée à la manufacture de Beauvais. Chevalier du... Exposant. O.

Crosley, fabricant de tapis à Halifax, comté d'York (Angleterre); chef de la plus grande manufacture de tapis à la mécanique d'Angleterre. Exposant. C.

Champaillie fils aîné, fabricant de tulles à Saint-Pierre-lès-Calais; pour introduction en France et fabrication de dentelles (dites blondes) noires et blanches. Exposant. C.

Falcon, au Puy (Haute-Loire), ancien contre-maître, directeur d'une fabrique de dentelles; pour l'impulsion qu'il a donnée à la fabrication des dentelles en France. Collaborateur. C.

Simon, ouvrier à la manufacture de tapis d'Aubusson (Creuse); pour les progrès qu'il a fait faire à la fabrication des tapis. Ouvrier. C.

XXIVe CLASSE.

Industrie concernant l'ameublement et la décoration.

Dussauce, peintre décorateur à Paris; pour l'importance de ses travaux comme dessinateur industriel et décorateur. Collaborateur. C.

Fossey, à Paris; pour sa fabrication de meubles et services rendus aux arts industriels. Exposant. C.

Jeanselme, à Paris, ancien ouvrier; pour l'importance de sa fabrication de meubles. Exposant. C.

XXVe CLASSE.

Confection des articles de vêtement; fabrication des objets de mode et de fantaisie.

Latour aîné, à Liancourt (Oise); pour sa grande fabrication de chaussures à la mécanique et pour les institutions en faveur des classes ouvrières. Exposant. C.

Perinot, à Paris, ancien soldat de l'Empire, ancien ouvrier; pour ses bons services. Ouvrier. C.

Schlose, à Paris, né à Bamberg (Bavière), ancien ouvrier; pour sa fabrication d'articles de maroquinerie. C.

XXVIe CLASSE.

Dessin et plastique appliqués à l'industrie. — Imprimerie en caractères et en taille douce. — Photographie.

Auer, directeur de l'imprimerie impériale à Vienne (Autriche); impulsion remarquable donnée à l'imprimerie à Vienne. Collaborateur. C.

Bailleul, président de la société des protes à Paris; services rendus à la typographie. Ouvrier. C.

Berns, à Paris; services rendus comme dessinateur, industriel. C.

Cavelier père, à Paris; services rendus à l'industrie comme dessinateur industriel. C.

Fournier, ancien prote, directeur d'imprimerie à Tours (Indre-et-Loire); services rendus à l'imprimerie. Collaborateur. C.

Gros Renaud, à Paris; services rendus comme dessinateur industriel. Collaborateur. C.
Lefevre, ouvrier typographe, auteur d'un bon ouvrage sur la composition typographique. Collaborateur. C.
Laroche, à Paris; services rendus comme dessinateur industriel. C.
Simon, à Strasbourg; perfectionnements de la lithochromie. Exposant. C.

XXVIIe CLASSE.

Fabrication des instruments de musique.

Barker, à Paris (sujet anglais), contre-maître; pour ses perfectionnements à la fabrication des grandes orgues. Ouvrier. C.
Blanchet, à Paris; pour son importante fabrication des pianos droits. Exposant. C.
Boisselot père, à Marseille; pour l'importance de sa fabrication de pianos. Exposant. C.
Martin (de Provins), à Paris, contre-maître; inventeur d'un nouveau système de percussion pour les orgues portatives. Collaborateur. C.

XXVIIIe CLASSE.

Peinture, gravure, lithographie.

Ingres, peintre, membre de l'Institut. Grand-officier.
Delacroix, peintre. Commandeur.
Cabat, peintre. Chevalier depuis douze ans. O.
Calamata, graveur, né à Rome, demeurant à Bruxelles. Exposant des États pontificaux. Chevalier depuis 1837. O.
Heim, peintre. Chevalier depuis 1819. O.
Henriquel-Dupont, graveur. Chevalier depuis 1831. O.
Maréchal, peintre. Chevalier depuis 1846. O.
Bénouville, peintre. C.
Bida, peintre. C.
Cabanel, peintre. C.
Caron, graveur. C.
Eastlake, peintre. Exposant anglais. C.
Frène, peintre. C.
De Fournier (d'Ajaccio), peintre. C.
Glaize, peintre. C.
Gérôme, peintre. C.
Gendron, peintre. C.
Genod, peintre, à Lyon. C.
Hamon, peintre. C.
Hildebrand, peintre. Exposant prussien. C.
Jalabert, peintre. C.
Jeanron, peintre. C.
Kaulbach, peintre. Exposant prussien. C.
Loubon, peintre, à Marseille. C.
Leleux, peintre. C.
Madou, peintre. Exposant belge. C.
Mulready, peintre. Exposant anglais. C.
Pollet, peintre. C.
Steinle, peintre. Exposant autrichien. C.
Tideman, peintre. Exposant norvégien. C.
Vetter, peintre. C.
Wyld, peintre. C.

XXIXe CLASSE.

Sculpture et gravure en médailles.

Barye, sculpteur. Chevalier depuis 1853. O.
Bonnassieu, sculpteur. C.
Guillaume, sculpteur. C.
Gibson, sculpteur. Exposant anglais. C.
Lanno, sculpteur. C.
Rauch, sculpteur. Exposant prussien. O.
Ritchel, sculpteur. Exposant saxon. C.

XXXe CLASSE.

Architecture.

Cocherel, architecte. Exposant anglais. C.
Zanth, architecte. Exposant wurtembergeois. C.

XXXIe CLASSE.

Économie domestique.

Chennevière, à Louviers; pour sa fabrication de draps à bas prix. C.

Hildebrand, à Plombières (Vosges); pour sa fabrication d'ustensiles de ménage en fer et à très-bon marché. C.

Laury, à Paris; services rendus à l'hygiène et au bien-être des classes pauvres par ses appareils de chauffage. C.

Lupton, vice-président de la chambre de commerce de Leeds (Angleterre); pour l'importance de sa fabrication de tissus de laine à bas prix. Exposant. C.

Magnin, à Clermond-Ferrand; pour les développements qu'il a donnés à l'industrie des pâtes. C.

Schleiter, fabricant d'aiguilles à Schouthal, près d'Aix-la-Chapelle (Prusse); pour sa grande fabrication d'aiguilles à bon marché. Exposant. C.

RECOMPENSES EXCEPTIONNELLES

ACCORDÉES EN VERTU DE L'ARTICLE DU DÉCRET DU 10 MAI 1855.

VIIe CLASSE.

Mécanique spéciale, matériel des manufactures de tissus.

Marin, ouvrier à Lyon; collection de modèles des machines à tisser la soie et invention pour remplacer le carton par le papier. Ouvrier. Indemnité de 3,000 fr.

XIIIe CLASSE.

Marine et art militaire.

Delavigne, à Port-Louis (Morbihan); pour les perfectionnements qu'il a apportés aux projectiles des armes à feu. Exposant. Indemnité de 10,000 fr.

XVIIe CLASSE.

Orfévrerie, bijouterie, industrie des bronzes d'art.

Morel, à Sèvres (Seine-et-Oise), ouvrier artiste en bijouterie et orfévrerie; pour la perfection de son travail. Ouvrier. 900 fr. de rente viagere.

XXVIe CLASSE.

Dessin et plastique appliqués à l'industrie, imprimerie en caractères et en taille-douce, photographie.

Derniame, ouvrier imprimeur à Paris; pour ses nombreuses inventions dans l'art de l'imprimerie. Ouvrier. 300 fr. de rente à la Caisse des retraites.

Maloisel, à Paris, ouvrier imprimeur, sourd-muet; pour invention d'une machine à reproduire les modèles. Ouvrier. 300 fr. de rente à la Caisse des retraites.

XXVIIe CLASSE.

Fabrication d'instruments de musique.

Sudre, à Paris; pour son invention de la téléphonie. Collaborateur. Indemnité de 10,000 fr.

MÉDAILLES

INDUSTRIE.

MÉDAILLES D'HONNEUR HORS CLASSE.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Compagnie des Indes orientales, Royaume-Uni; ensemble de ses collections de produits naturels et fabriqués des Indes orientales.

Ministère de la guerre, France; collections des produits forestiers et agricoles de l'Algérie; exploration des richesses minérales de l'Algérie; progrès réalisés dans la fabrication des armes et les travaux des arsenaux.

Ministère de la marine et des colonies, France; ensemble des progrès réalisés dans ces dernières années.

Ile de Cuba, Colonies espagnoles; collection très-remarquable de tabac en feuille, de cigares et de sucre brut, d'une qualité exceptionnelle.

Gouvernement du Portugal; Ensemble de ses productions agricoles : blés, maïs, légumes, amandes, olives, fruits secs, etc., etc.

Institut impérial et royal technique de Toscane, à Florence; collection intéressante de marbres, de minéraux et de bois.

Ministère du commerce (Board of Trade), Royaume-Uni; collections très-complètes et très-intéressantes de produits métallurgiques et agricoles.

Société néerlandaise de commerce, à Amsterdam, Pays-Bas; ensemble de ses collections de produits naturels.

Docteur Royle, coopérateur (Inde), Colonies anglaises; pour avoir recueilli et classé une très-belle et très-utile collection de matières textiles, de matières médicales et autres produits naturels de l'Inde et de l'archipel indien.

Ire CLASSE.

Art des mines et métallurgie.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Dumont, à Liége, Belgique; cartes géologiques de la Belgique et autres.

Logan, président de la commission géologique du Canada, à Montréal, Canada, colonies anglaises; carte géologique et construction très-instructive des produits minéraux du Canada.

Société des mines et usines de Hœrde, Prusse; exploitation du minerai de fer dit *Blackbad*; fabrication d'acier puddlé et de bandages de roues en acier puddlé.

Société John Cockerill, à Seraing, Belgique; fabrication de l'acier par le puddlage au moyen de la fonte au coke.

Société anonyme des mines et fonderies de zinc de la Vieille-Montagne, à Angleur, Belgique; importance de la fabrication et services généraux rendus à l'industrie métallurgique.

IIe CLASSE.

Art forestier, chasse, pêche et récolte de produits obtenus sans culture.

GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR.

Boucherie, à Paris, France; procédé de conservation des bois tendres par injection, consacré par une longue expérience.

IIIe CLASSE.

Agriculture.

GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR.

Mac-Cormick, à Chicago, États-Unis; inventeur de la machine à moissonner qui a le mieux fonctionné dans toutes les épreuves, et qui est le type d'après lequel ont été faites toutes les autres moissonneuses, aux diverses modifications qui n'ont pas changé le principe de la découverte.

IVe CLASSE.

Mécanique générale appliquée à l'industrie.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Fargot, à Paris, France; construction de machines à vapeur fixes à grande détente; consommation de combustible très-réduite.

Usine de Motala, Suède, machine de bateau pour la navigation maritime; construction remarquable par l'ensemble de la disposition et par les détails.

Vᵉ CLASSE.

Mécanique spéciale, et matériel des chemins de fer et des autres modes de transport.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Borsig, à Berlin, Prusse; perfection exceptionnelle et importance de sa fabrication de locomotives; généralisation de l'emploi de l'acier fondu dans le mécanisme.

Cail et Cᵉ, à Paris, France; services exceptionnels rendus aux chemins de fer par l'importance et la qualité de leur fabrication de locomotives, etc., et à l'industrie des sucres, par la variété et la supériorité de leurs appareils.

Engerth, à Vienne, Autriche; invention de la locomotive appliquée au Sommering, spécialement propre aux fortes rampes, aux courbes à petits rayons, et à la traction de très-lourdes charges sur chemins de fer ordinaires.

VIᵉ CLASSE.

Mécanique spéciale et matériel des ateliers industriels.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Sorensen, à Copenhague, Danemark; invention d'une machine à composer et distribuer simultanément les caractères d'imprimerie.

Usine de Graffenstaden, à Illkirch, France; machines-outils pour le travail du bois.

Vachon père et fils et Cᵉ, à Lyon, France; appareil trieur pour la préparation des grains de semence.

Whitworth et Cᵉ, à Manchester, Royaume-Uni; machines-outils pour le travail du fer; inventions importantes.

VIIᵉ CLASSE.

Mécanique spéciale et matériel des manufactures de tissus.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Mercier, à Louviers, France; ensemble complet d'une filature de laine cardée; nombreux perfectionnements; exécution parfaite.

Meynier, à Lyon, France; procédés nouveaux pour le tissage des étoffes façonnées; perfectionnements apportés au battant brocheur de son invention.

Platt frères et Cᵉ, à Oldham, Royaume-Uni; ensemble de machines très-remarquables pour la filature du coton; perfectionnements; applications nouvelles; fabrication importante.

VIIIᵉ CLASSE.

Arts de précision, industries se rattachant aux sciences et à l'enseignement.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Dépôt de la guerre, à Paris, France; ensemble de ses cartes topographiques.

Japy frères, à Beaucourt, France; fabrication mécanique, sur une très-grande échelle, d'ébauches de montres et de roulants de pendules; bonne qualité, bas prix.

IXᵉ CLASSE.

Industries concernant la production économique et l'emploi de la chaleur, de la lumière et de l'électricité.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Administration des phares, à Paris, France; ensemble de ses travaux et progrès considérables dus à son initiative.

Christofle et Cᵉ, à Paris, France; objets de galvanoplastie épais, en cuivre et en argent; dorure et argenture; application industrielle des objets de galvanoplastie à l'ornementation; perfection remarquable des produits.

Elkington et Mason, à Birmingham, Royaume-Uni; grande collection d'objets de galvanoplastie, en cuivre et en argent massifs; application industrielle de la dorure et de l'argenture électro-chimiques; mérite exceptionnel.

Faraday (coopérateur), à Londres, Royaume-Uni; travaux importants sur l'électricité.

Xe CLASSE.

Arts chimiques, teintures et impressions; industries du papier, des peaux, du caoutchouc, etc.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Goodyear, à New-York, États-Unis; découverte de la vulcanisation et du durcissement du caoutchouc; impulsion considérable donnée à la fabrication des produits en caoutchouc.

Guimet, à Lyon, France; invention de l'outremer artificiel.

Tennant et Ce, à Glascow, Royaume-Uni; découverte de l'emploi industriel du chlorure de chaux; produits à très-bas prix.

Chevreuil (coopérateur), à Paris, France; découverte des acides gras et de leur application à l'industrie.

COMMISSION MIXTE.

Xe, XIXe, XXe XXIe, XXIIe, XXIIIe CLASSES.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Francillon, à Puteaux, près Paris, France; perfection de la teinture des tissus de laine peignée, pure ou mélangée (mérinos, bombasines, etc.); bleu de France, aloès, noirs, couleurs fines à l'oxyde de chrome, etc.

Gros, Odier, Roman et Ce, à Wesserling, France; riche collection de tissus imprimés de haute nouveauté; articles garance, garancine; genre perse enluminé.

Guinon, à Lyon, France; soies et soieries teintes avec une rare perfection; étude et application de matières tinctoriales nouvelles.

Kœchlin frères, à Mulhouse, France; excellence dans l'impression des articles garance; garancine pour chemises et robes; imitation des guingamps.

Kay (coopérateur), Royaume-Uni; procédés d'impression sur laine.

XIe CLASSE.

Préparation et conservation des substances alimentaires.

GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR.

Champonnois et Ce, à Paris, France; installation dans les fermes du système de macération des betteraves dans les vinasses pour en obtenir l'alcool.

Dubrunfaut (coopérateur), à Bercy, près Paris, France; inventions et perfectionnements nombreux et très-remarquables, appliqués avec succès dans la fabrication du sucre de betteraves, de l'alcool, des sels alcalins, etc.

Masson (coopérateur), à Paris, France; invention des procédés de conservation des légumes par voie de dessiccation et de compression.

XIIe CLASSE.

Hygiène, pharmacie, médecine et chirurgie.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Docteur Arnott, à Londres, Royaume-Uni; ensemble d'inventions utiles applicables à l'hygiène, à la médecine et à la chirurgie.

Auzoux, à Paris, France; création et fabrication en grand de pièces d'anatomie classique; services rendus à l'enseignement.

Charrière fils, à Paris, France; instruments et appareils de chirurgie nouveaux ou très-perfectionnés; très-grande fabrication et réduction de prix.

XIIIe CLASSE.

Marine et art militaire.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Armand, à Bordeaux, France; inventeur d'un système de construction mixte en bois et en fer.

Dépôt des cartes et plans de la marine française, à Paris, France; ensemble des travaux hydrographiques; cartes hydrographiques des côtes de France.

Fabrique d'armes de Liége, Belgique; fabrication très-importante d'armes de guerre et d'armes de commerce à bon marché.

Industrie de l'armurerie de Paris, France; supériorité incontestée, excellence et goût de ses produits.

Industrie des armes blanches de Solingen, Prusse; supériorité pour les armes blanches.

Napier, à Glascow, Royaume-Uni; constructeur des grands navires à vapeur de commerce dans la Clyde.

Dupuy de Lôme (coopérateur), à Paris, France; cet ingénieur a conçu et exécuté le vaisseau le *Napoléon*.

XIVe CLASSE.

Constructions civiles.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Ministère des travaux publics, Paris, France; belle collection de modèles des grands travaux exécutés sous sa direction.

Rendel, à Londres, Royaume-Uni; ensemble des travaux du nouveau bassin de Grimsby.

Stephenson, à Londres, Royaume-Uni; Pont Britannia. Constructions en tôle.

De Montricher (coopérateur), France; canal de Marseille; aqueduc de Roquefavour.

Poirde (coopérateur), France; invention des barrages mobiles sur fermettes tournantes.

Vicat (coopérateur), à Paris; invention des chaux et ciments hydrauliques artificiels.

XVe CLASSE.

Industrie des aciers bruts et ouvrés.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Jackson frères, Pétin et Gaudet, à Saint-Étienne (Loire), France; grandes pièces de forgerie, acier forgé, etc.

Krupp, à Essen (province Rhénane), Prusse; fabrication de l'acier fondu, qualité supérieure.

Ville de Scheffield, Royaume-Uni; excellence de ses aciers et de ses produits de quincaillerie.

XVIe CLASSE.

Fabrication des ouvrages en métaux d'un travail ordinaire.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Delloye-Mathieu, à Hüy (Belgique); tôles laminées et polies d'une perfection exceptionnelle.

Société anonyme des mines et fonderies, à Bochum (Westphalie), Prusse; pièces de très-grande dimension et cloches coulées en acier. Bas prix.

XVIIe CLASSE.

Orfévrerie, bijouterie, industrie des bronzes d'art.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Barye, à Paris, France; bronzes à fleur de fonte, Thésée combattant le Minotaure.

Morel, à Sèvres (Seine-et-Oise); France; mérite exceptionnel de composition et d'exécution.

Vechte (coopérateur), à Paris, France; orfévrie d'art d'un admirable travail.

XVIIIe CLASSE.

Industrie de la verrerie et de la céramique.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Compagnie des verreries et cristalleries de Baccarat (Meurthe). France; cristaux à base de plomb.

Manufacture impériale de Sèvres, France; porcelaines et émaux; supériorité éclatante; perfection extraordinaire due à l'art, au goût et au travail.

Minton et Ce, à Stoke-sur-Trent, Royaume-Uni; poterie de terre, de grès émaillé. Tuiles unies et tuiles peintes; plats dans le goût des Majolien; porcelaines et biscuits; fabrication très-remarquable.

Société anonyme de la manufacture des glaces de Saint-Gobain, à Saint-Gobain et à Chauny (Aisne), France; importants perfectionnements dans la fabrication des glaces de grande dimension; supériorité incontestable des produits.

XIXe CLASSE.

Industrie des cotons.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Chambre de commerce de Rouen, France; ensemble de l'exposition des tissus de coton très-variés de Rouen; industrie qui se distingue par le bon marché et l'excellente qualité des produits.

Comité de Manchester et Salford, Royaume-Uni; collection variée et complète de tissus de coton pur et mélangé, écrus, blancs, ou teints unis, rayés ou façonnés; emploi économique et intelligent de la matière, atteignant les dernières limites du bon marché; division du travail; puissance des capitaux; étendue des relations; apprêts ajoutant à la valeur intrinsèque des produits.

Ville de Glasgow, Royaume-Uni; l'ensemble de son exposition de tissus de coton de tout genre, fabrication très-remarquable.

XXe CLASSE.

Industrie des laines.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Chambre de commerce d'Elbeuf, France; supériorité des draps unis et façonnés d'Elbeuf.

Chambre de commerce de Paris, France; perfection des tissus légers, laine et soie de Paris; produits remarquables par le goût, la nouveauté et la belle exécution.

Chambre de commerce de Paris, France; supériorité de Paris dans la fabrication des châles de cachemire et des châles de laine.

Chambre de commerce de Reims, France; supériorité des fils de laine, des mérinos et des tissus de laines demi-foulés de la fabrique de Reims.

Chambre de commerce de Roubaix, France; importance de la fabrication, éclat et bon marché des tissus de laine pure ou mélangée, de Roubaix.

Chambre de commerce de Sedan, France; supériorité des draps fins et des articles de nouveautés de Sedan.

Chambre de commerce de Verviers, Belgique; bon marché et beauté des draps fins, de Verviers.

Paturle-Lupin, Seydoux, Sieber et Ce, à Paris, France; mérinos et autres tissus de laine peignée; supériorité universellement reconnue.

Salt fils et Ce, à Bradford, Royaume-Uni; fils de poil de chèvre et d'alpaga; tissus mélangés; production immense et très-remarquable.

XXIe CLASSE.

Industrie des soies.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Chambre de commerce de Lyon, France; supériorité incontestée; perfection, progrès et grande importance de la fabrication de toutes les étoffes de soie.

Chambre de commerce de Milan (Lombardie), Autriche; perfectionnements des trames et des organsins fins; industrie considérable; améliorations constantes.

Chambre de commerce de Saint-Étienne, France, supériorité reconnue; perfection de la fabrication des rubans de soie façonnés.

Chambre de commerce de Turin (Piémont), États-Sardes; soies très-estimées pour leur nerf et leur régularité; progrès de la filature et de l'ouvraison.

Département de l'Ardèche, France; comme centre principal de la production perfectionnée des soies grèges et ouvrées dans le midi de la France; industrie très-avancée; soies très-recommandables.

Heckel, à Lyon, France; satins unis de couleur; mérite exceptionnel dans la fabrication; prix modérés; fabrication hors ligne.

Martin et Casimir, à Tarare, France; peluches pour chapeaux; application et perfectionnement de tous les procédés de teinture spéciale et de fabrication; supériorité.

Schulz frères et Béraud, à Lyon, France; soieries façonnées de grande richesse et de haute nouveauté; manteau de l'impératrice; créations incessantes; étoffes remarquables par la distinction, le goût et l'exécution.

XXIIe CLASSE.

Industrie des lins et des chanvres.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Ville de Belfast, Royaume-Uni; fils de lin de toutes finesses, jusqu'au n° 400; toiles, *diapers*, batistes et damas de fils; excellente qualité et bon marché de produits; éclat du blanc et perfection de l'apprêt; industrie immense et possédant une supériorité incontestée.

Ville de Valenciennes, France; pour les fileuses de lin et les tisserands de batiste de l'arrondissement; supériorité et perfection exceptionnelle des batistes.

XXIIIe CLASSE.

Industries de la bonneterie, des tapis, de la passementerie, de la broderie et des dentelles

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Manufactures impériales de Beauvais et des Gobelins réunies, France; tapisseries et tapis; perfection exceptionnelle.

Ministère de l'intérieur de Belgique, Belgique; importance, variété et perfection de la fabrication de dentelles, qui est disséminée dans tout le pays.

Ville d'Aubusson, France; supériorité de la fabrication des tapis et des tapisseries, dont cette ville est le centre principal.

Ville de Bayeux, France; comme principal centre de l'industrie des dentelles en France.

Ville d'Épinal (Vosges), France. Pour les ouvrières en broderie du département des Vosges; perfection exceptionnelle des broderies fines au métier; extrême bas prix des objets destinés à la grande consommation.

XXIVe CLASSE.

Industries concernant l'ameublement et la décoration.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Barbedienne, à Paris, France; application très-heureuse des bronzes d'art à l'ébénisterie; meubles d'une exécution parfaite et d'une très-rare distinction; bronzes d'art d'un goût sévère et d'une grande beauté; efforts persévérants.

Délicourt et Ce, à Paris, France; progrès important dans la reproduction des peintures de maîtres; papiers peints remarquables, les uns par le bon marché, les autres par la distinction, la richesse et la perfection.

Fourdinois, à Paris, France; ébénisterie sans rivale, se distinguant par la perfection du travail, la distinction et le bon goût.

XXVe CLASSE.

Confection des articles de vêtements, fabrication des objets de mode et de fantaisie.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Chambre de commerce de Paris, France; pour les fabricants, contre-maîtres, ouvriers et ouvrières qui concourent à la fabrication des chaussures de femmes, des gants, des fleurs artificielles et des modes; supériorité incontestée de goût et d'élégance; perfection très-remarquable de la fabrication.

1866. De La Rue et Ce, à Londres, Royaume-Uni; objets de maroquinerie et de papeterie; impressions et papiers de fantaisie, galvanoplastie; fabrication excellente, très-considérable, dirigée avec une grande intelligence; inventions et perfectionnements ingénieux et utiles appliqués avec succès sur une grande échelle.

XXVIe CLASSE.

Dessin et plastique appliqués à l'industrie, imprimerie en caractères et en taille-douce, photographie.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Chambre de commerce de Paris, France; pour les dessinateurs industriels en tissus, papiers peints, impressions, bronzes, orfèvrerie, bijouterie, ébénisterie, et pour les graveurs sur bois; créations incessantes; supériorité de goût; cachet d'élégance et de distinction.

Collas, Paris, France; invention des machines à réduire la ronde bosse et le bas-relief, et à graver les matières dures et les métaux.

Imprimerie impériale d'Autriche, à Vienne, Autriche; collection complète de produits typographiques et autres se rattachant à l'imprimerie; progrès remarquables. et applications heureuses de la galvanoplastie.

Imprimerie impériale de France à Paris, France; ensemble de ses produits et beauté de ses impressions; perfection, exécution de l'*Imitation de Jésus-Christ* et des ouvrages orientaux; collection nombreuse des types étrangers; cartes gravées et lithographiées.

Niepce de Saint-Victor, à Paris, France; découverte des procédés de photographie sur verre à la gélatine et à l'albumine, et de la gravure sur acier par la lumière.

Talbot, à Londres, Royaume-Uni; inventions photographiques appliquées à la reproduction des images sur le papier.

XXVIIe CLASSE.

Fabrication des instruments de musique.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

Bœhm, à Munich, Bavière; réforme du système de construction des flûtes, hautbois et bassons, applicable aux clarinettes, et de laquelle résulte une justesse d'intonation que ne possédaient pas ces instruments.

Cavaillé-Coil, à Paris, France; excellence de ses grandes orgues d'églises; amélioration dans la distribution du vent et des jeux harmoniques.

Chambre de commerce de Paris, France; pour la fabrication des pianos de tous genres; supériorité incontestable de cette fabrication à Paris.

Sax, à Paris, France; invention de la famille complète des saxophones, des clairons d'harmonie à deux combinaisons, et de diverses autres familles d'instruments de cuivre.

Vuillaume, à Paris, France; perfection de violons, altos, violoncelles et contrebasses, dans le système des maîtres italiens les plus célèbres.

ŒUVRES D'ART.

XXVIIIe CLASSE.

Peinture, gravure, lithographie.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

1714 Cornelius, Prusse.
2855 Decamps, France.
2908 Delacroix, France.
3284 Heim, France.
4668 Henriquel-Dupont. Gravure. France.
3336 Ingres; France.
855 Landseer, Royaume-Uni.
364 Leys, Belgique.
3660 Meissonnier, France.
4444 Vernet, France.

XXIXe CLASSE.

Sculpture et gravure en médailles.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

4353 Dumont, France.
4358 Duret, France.

2304 Rietschell, Saxe.
1564 Rude, France.

XXXe CLASSE.

Architecture.

GRANDES MÉDAILLES D'HONNEUR.

1390 Barry. Nouvelle Chambre du Parlement; villa de Clierden, Royaume-Uni.
4914 Duban. Restauration du château de Blois; restauration du portique d'Octave, à Rome; études sur les diverses époques de l'architecture, France.

XXXIe CLASSE.

Économie domestique.

GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR.

Mame et Ce, à Tours, France; ensemble et importance de ses produits; très-grande modicité de prix.

BIBLIOGRAPHIE.

Avec les témérités des éditions à bon marché, ce qui préoccupe le plus la librairie française depuis quelques jours, c'est la part très-médiocre qui lui a été faite dans les récompenses et les médailles décernées à l'occasion de l'Exposition universelle. On ne peut se dissimuler, en effet, qu'elle a été assez maltraitée par le jury. On ne la voit figurer ni parmi les grandes médailles, ni parmi les médailles d'honneur, ni même parmi les médailles de première classe, qui ont été réservées à la librairie étrangère. Quant aux récompenses de premier ordre, l'imprimerie typographique en a seule obtenu quelques-unes, qui ont été, il faut le dire, réparties pour la plupart avec beaucoup de discernement; il nous suffira, pour le prouver, de citer la maison Mame, de Tours, honorée d'une grande médaille pour ses livres à bon marché, et pour la belle exécution de son livre sur la Touraine, et la maison Claye, dont le nom figure en tête des médailles d'honneur, pour sa remarquable impression des *Galeries de l'Europe* et des livres de luxe.

S'il est vrai qu'on puisse constater certains symptômes de décadence dans la librairie parisienne en général, il y avait en dehors de l'Exposition et parmi les exposants d'honorables exceptions qu'il appartenait au jury de signaler par des témoignages de distinction. Telles sont, par exemple, les maisons Furne, Perrotin, Bance et quelques autres encore qui méritaient mieux que des médailles de seconde classe et des mentions honorables, tant pour le soin qu'elles apportent à leurs éditions que pour le choix des livres qu'elles publient.

C'est ainsi qu'en jetant les yeux sur le catalogue de M. Perrotin, on reconnaît aisément que l'éditeur ne se préoccupe pas moins de la valeur littéraire que de l'exécution typographique des livres et des ouvrages de toute sorte qu'il livre à l'impression. A côté des *OEuvres complètes de Béranger*, réunies en deux beaux volumes illustrés de cinquante-deux vignettes sur acier, qui sont en quelque sorte un monument, voici trois livres de M. de Lamartine qui ont obtenu un succès qui dispense de tout éloge : c'est *Raphaël*, le roman intime du poëte; l'*Histoire de la révolution de* 1848, écrite, on le sait, d'après nature et prise sur le vif; enfin son dernier ouvrage historique, l'*Histoire de Russie*.

Plus loin, les *Mémoires et la correspondance du roi Joseph*, un des plus précieux

recueils de documents historiques qui se soient publiés depuis longtemps, dont la première édition est déjà épuisée. La seconde édition de ce remarquable ouvrage, qui ne contient pas moins de huit cents lettres de Napoléon, est sous presse en ce moment. Le *Journal d'un voyage aux mers polaires* du lieutenant de vaisseau Bellot, à qui son courage, la fermeté de son caractère et sa mort précoce ont valu une si glorieuse renommée; l'*Histoire des villes de France*, chroniques historiques et morales des principales cités de notre pays; le *Dictionnaire de l'armée de terre* du général Bardin, ouvrage recommandé par une circulaire officielle du ministre de la guerre; le *Manuel musical* et tous les traités et recueils relatifs à la méthode Wilhem; les *Visites et études du prince Napoléon au Palais de l'Industrie*, livre plein d'intérêt et d'actualité; enfin l'*Histoire de mon temps* de M. de Beaumont-Vassy, dont le second volume doit paraître très-prochainement.

Comme éditeur d'œuvres d'art, M. Perrotin ne mérite pas moins d'être signalé à l'attention pour la part qu'il a prise à la belle collection connue sous le titre de *Vierges de Raphaël*, le plus bel album de gravures en taille-douce qui se soit depuis longtemps publié en France, et pour un magnifique portrait de Béranger (en grand format) qu'il vient de faire graver par G. Lévy, d'après un dessin de Sandoz, d'une ressemblance parfaite.

Nous annonçons plus loin la prochaine publication d'un ouvrage important destiné à résumer les enseignements divers naissant de l'Exposition universelle. Ce livre a pour titre : *L'industrie contemporaine, ses caractères et ses progrès chez les différents peuples du monde, d'après l'Exposition universelle de* 1855, par M. A. Audiganne, secrétaire de la commission impériale (section de l'industrie). Le succès des précédents travaux de l'auteur, l'autorité qui s'attache à ses opinions, nous engagent à signaler cet écrit à l'intérêt de nos lecteurs. Le jugement du public s'est d'ailleurs prononcé sur les études de M. Audiganne relatives à l'industrie contemporaine. Les appréciations publiées dans le *Moniteur*, aussi justes par le fond qu'attrayantes par la forme, ont été généralement remarquées. On trouvera dans l'ouvrage que nous annonçons un tableau saisissant des découvertes et des perfectionnements réalisés de nos jours par le génie industriel de toutes les nations. Cet examen comparatif fera voir le degré qu'occupe chaque pays sur l'échelle de la production, et la moyenne des progrès accomplis. Les fabricants qui ont pris part au grand concours de 1855 trouveront dans ce livre de précieux souvenirs et d'utiles renseignements.

Un livre, dont il a déjà été question dans ce bulletin, et qui a un intérêt très-réel pour les familles, a été couronné à l'Exposition universelle, bien qu'il s'y soit présenté seulement dans les derniers jours; c'est l'*Essai d'instruction musicale,* à l'aide d'un jeu d'enfant, par M. P.-L. Mercadier. Ce travail avait obtenu déjà les encouragements et les suffrages des compositeurs et professeurs dont le nom fait le plus autorité dans cette matière, MM. Halévy, Fétis, Reber, Helmetzberger, Ambroise Thomas, Berlioz, Gounod, Louis Lacombe, Révial, Meifred, etc. Accompagné du jeu des gammes, qui en est le complément ingénieux, cet ouvrage constitue un charmant et utile cadeau d'étrennes.

Signalons encore, pour terminer, quatre livres d'étrennes qui viennent d'être mis en vente chez Arnaud de Vresse, quai Saint-Michel, 7, et chez Grossart, rue de la Paix, 11 : les deux premiers, *les Anges de la famille*, *les Jeunes têtes et jeunes cœurs*, portent le nom d'un de nos poëtes les plus charmants, Mme Desbordes-Valmore; les deux autres, *Séraphine ou les inférieures* et *les Leçons dans les fleurs*, sont signés de Mme Camille Derains, dont le nom ne manque pas de notoriété dans la littérature spéciale des ouvrages d'éducation.

REVUE FINANCIÈRE.

Nous constations, il y a quinze jours, les tendances meilleures de la Bourse, et l'amélioration lente sans doute, mais évidente cependant, de la situation générale des affaires financières. Cette amélioration n'a fait que progresser et grandir depuis malgré des efforts et des obstacles sérieux de plus d'un genre.

Il a fallu lutter d'abord contre une assez formidable position prise à la baisse. L'assurance incroyable avec laquelle on vendait des primes pouvait et devait même influencer les esprits, et faire croire aux proportions alarmantes qu'on essayait de donner à la crise monétaire. Il n'en a pas été heureusement ainsi; le comptant a suffi pour tenir en échec la spéculation à la baisse, et pour arrêter ou paralyser les efforts tentés pour entraîner les valeurs. Pendant qu'on faisait des prédictions sinistres, l'argent se montrait facile et abondant pour tous les besoins comme pour toutes les transactions. Les reports sur les chemins à la liquidation du 15 se sont faits dans des conditions relativement excellentes, et les bas prix de la rente, loin d'alarmer, ont amené des acheteurs de tous les côtés.

Il y a eu cependant des moments difficiles et des circonstances financières bien faites pour favoriser les idées de baisse. Pendant les premiers jours de la semaine dernière, la crise monétaire qui avait semblé se calmer a redoublé d'intensité sur le marché de Londres. Les arrivages d'or sur lesquels on avait compté ont fait défaut, et il a été mis en délibération dans le conseil du directeur de la Banque d'Angleterre si on n'élèverait par le taux de l'escompte à 7 1/2 et même à 8 p. 100.

Une pareille mesure aurait sans aucun doute porté l'alarme sur la place de Paris; elle a été conjurée, et à l'heure présente la crise a perdu à Londres une grande partie de son intensité, grâce à des mesures sagement prises et aussi à une amélioration réelle dans la situation du marché anglais.

Chose digne de remarque, ces circonstances, connues cependant, n'ont pas troublé la Bourse de Paris; la baisse n'a pas fait de progrès, quoique les affaires soient restées longtemps calmes et assez restreintes, et que la spéculation à la hausse continuât à s'abstenir et à laisser le champ libre aux baissiers.

C'était évidemment le signe d'une grande amélioration dans la tendance des esprits. Ainsi l'ont jugé des gens qui paraissent réunir l'habileté à la puissance. Dès le commencement de la semaine dernière, des achats très-considérables ont été faits sur la rente, et se sont continués de manière à prouver que les grands capitalistes et les personnalités importantes du monde financier dirigeaient le mouvement.

La rente a repris une animation qui ne lui était pas ordinaire, et cette reprise d'affaires pour la rente, si longtemps sacrifiée à toute espèce de valeurs, a été la preuve la plus manifeste que le mouvement était sérieux et en bonnes mains.

Les chemins sont laissés de côté; ils suivent le mouvement, mais de loin et lentement : il est vrai qu'ils peuvent attendre. Les événements n'ont pas eu, en effet, sur eux une action bien désastreuse; ils sont encore à des prix raisonnables, et même encore élevés, si on les compare à la rente.

Les affaires pendant cette dernière quinzaine se sont donc concentrées sur la rente. La rente a été le terrain sur lequel la lutte s'est engagée, et le coupon, dont on ne voulait pas tenir compte, a fini par jouer son rôle et produire un effet qui manque rarement. Telle est la situation.

Jusqu'ici le mouvement a été purement financier, et la politique y est restée à peu près étrangère. On a parlé à Londres de possibilité de paix, de négociations, mais ces bruits ont eu à la Bourse de Paris peu de retentissement et peu de crédit.

On a repris confiance, parce qu'après avoir mesuré la crise actuelle aux ressources du pays, on a vu ou on a cru voir que les ressources étaient de force à faire face à tous les besoins et à toutes les difficultés de la situation. Nous espérons et nous désirons qu'il n'y ait pas de mécomptes. Voilà bien longtemps que les épreuves durent, et plus d'une fois, comme aujourd'hui, les courages se sont relevés, puis les événements sont venus, qui ont troublé ces retours incessants de confiance. Ce qui doit rassurer cependant, c'est que pour le moment la direction de la Bourse semble appartenir aux influences légitimes du monde financier; c'est la meilleure garantie qu'on restera dans les limites de la réserve et de la prudence.

Il ne faut pas se dissimuler que réserve et prudence sont une des premières nécessités de la situation. Pour que les bonnes dispositions qui semblent régner aujourd'hui se maintiennent, il faut absolument se garder de toute exagération.

Or, s'il est vrai que la situation est meilleure, que la crise est à son déclin, ou tout au moins qu'elle n'aura pas les conséquences funestes qu'on avait prédites sur les affaires, ni autant de gravité, il est toujours vrai que les besoins d'argent sont considérables, il est vrai que pendant le mois de décembre il y a de nombreux appels de fonds, quelque chose comme 120 millions à verser d'ici au 1er janvier.

Le marché industriel n'a pas pris part encore à la reprise. Les affaires ont été fort calmes, quoique d'ailleurs généralement assez fermes. On s'est occupé des omnibus de Londres, mais avec la réserve, toutefois, que demande une affaire en voie d'organisation. Il y avait beaucoup de demandes, mais pas de vendeurs.

Il s'est fait beaucoup de transactions au comptant, à terme et à prime sur les actions des Docks. Il paraît aujourd'hui certain que cette affaire va enfin changer de main et suivre les destinées pour lesquelles elle avait été créée et autorisée. On parle de combinaisons nouvelles sérieuses et ayant toute chance d'aboutir. Nous reviendrons sur cette affaire.

Bra.

LA MARINE DU COMMERCE.

Sous ce titre de *Marine du Commerce*, M. Lebreton, armateur connu dans nos places maritimes, vient de fonder une compagnie générale d'armements, au capital de neuf millions de francs, divisé en trois séries de trois millions chacune, émises en actions de cent francs au porteur.

Cette entreprise, conçue sur de très-larges bases, se présente dans d'excellentes conditions de succès, surtout en ce qu'elle s'appuie sur l'expérience d'un homme spécial et sur des faits acquis, sur des calculs et des données tout à fait pratiques. Quelques lignes empruntées au prospectus suffiront, du reste, pour édifier le lecteur à cet égard :

« La France, dit M. Lebreton, dont l'industrie a fait de si grands progrès depuis un demi-siècle, paie encore un lourd tribut à la marine des autres nations.

« Les mesures que le gouvernement vient de prendre indiquent toute l'importance qu'il attache à cette branche si essentielle de notre commerce. Le pays les a accueillies avec confiance, et les capitaux, moins timides, commencent à comprendre l'avenir brillant qui est réservé aux entreprises de navigation.

« Jusqu'à ce jour nous n'avions eu que des armateurs groupant sur chaque navire les capitaux de leurs clients. Un navire de 200,000 fr., par exemple, était divisé en 10 ou ou 15 parts, qui étaient en quelque sorte immobilisées entre les mains des détenteurs.

« Cette immobilisation sur un seul navire d'une somme relativement très-élevée n'était pas sans dangers, et elle n'a pas été étrangère à l'éloignement des capitaux.

« La voie dans laquelle entre l'industrie, c'est-à-dire la division par actions, négociables à la Bourse, du capital social, fait cesser cet inconvénient.

« Ainsi :

« Division des risques, — négociation facile, — augmentation du capital en raison des produits, — voilà ce qui assure aujourd'hui le succès des actions des entreprises de cette nature.

« Pour apprécier l'importance des bénéfices que la navigation peut produire, il nous

suffira de présenter les deux derniers armements que nous avons faits personnellement.

« En octobre 1854, nous avons expédié, pour la Guadeloupe et les États-Unis, le navire *le Philanthrope*, jaugeant deux cents tonneaux.

« Ce navire a coûté, mis à la mer, 54,000 fr.; il a rapporté net 31,000 fr.

« Plus de 55 p. 0/0 en huit mois, soit 85 p. 0/0 par an.

« Le 12 février, nous avons expédié, pour la Havane, *le Creis-Quear*, de 200 tonneaux.

« Il a coûté, mis dehors, assurance comprise 42,000 fr.

« Il a rapporté en quatre mois, 22,500 fr.

« Soit 150 p. 0/0 pour l'année.

« Nous devons dire, pour être d'accord avec la vérité et n'être pas taxés d'exagération, que ces résultats ont été obtenus avec des navires ayant déjà fait un long service, c'est-à-dire d'un prix peu élevé et dont, par conséquent, le rendement est toujours plus considérable.

« Voici maintenant un exemple tiré des opérations actuelles de la Compagnie.

« Le *Jacques Langlois*, navire neuf du port de 450 tonneaux, a été affrété par charte-partie pour un voyage de 4 mois.

« (Parti de Cardiff pour la Havane et retour sur le Havre.)

« Coût du navire, assurance comprise, 188,000 fr.

« Dépenses : Personnel, pour quatre mois . . . . 5,160 fr.

« Vivres, 1 fr. 50 par jour pour 13 hommes, — 3 officiers à 2 fr. 50 c., — pour 4 mois 3,200

« Frais de port, commissions, pilote, droits, etc. 5,000

13,360 fr.

« Produit : 450 tonneaux à 115 fr. 51,750

« A déduire, dépenses 13,360

Reste net. . . . . 38,390 fr.

« Soit près de 20 p. 0/0 pour 4 mois ou 60 p. 0/0 par an.

« Ces résultats peuvent déjà donner la mesure des bénéfices que la Compagnie est en droit d'attendre d'une exploitation plus large et plus complète.

« Au mois de février prochain, la compagnie aura à la mer quatre navires neufs : *l'Impératrice Eugénie*, 700 tonneaux; *le Jacques Langlois*, 450 t.; *Havre et Havane*, 800 t.; *France et Angleterre*, 500 t.; représentant ensemble 2,450 tonneaux, pour lesquels on offre en ce moment, pour deux voyages de 4 mois, 110 fr. du tonneau par voyage, ce qui représente pour 8 mois un fret de 539,000 fr. soit pour l'année . . . . 808,500 fr.

« Sur lesquels il convient de déduire pour frais divers, y compris les assurances, dépréciation du matériel, etc. 305,000

Il reste net. . . . . 503,500 fr.

« Soit 50 p. 0/0.

« Mais réduisons ce chiffre pour dépenses imprévues, frais d'administration, réserves, etc., à 40 p. 0/0; n'y a-t-il pas encore là un bénéfice énorme et que ne donne aucune autre entreprise?

« La gestion présente en même temps les plus larges garanties :

« Cent mille francs versés par le gérant dans la caisse sont représentés par 1000 actions inaliénables, qui resteront à la souche tout le temps de sa gestion.

« Pas de parts industrielles.

« Nous pouvons donc nous résumer en disant que l'entreprise présente toutes les garanties de moralité, de succès et de prospérité possibles. »

La première série vient d'être émise. 50 fr. par action sont versés en souscrivant. La souscription est ouverte chez M. E. Delabarre, banquier, à Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires, 44.

FAITS DIVERS.

— Un des plus grands salons de lecture qui existent au monde est celui de Wylde, Leicester-Square, à Londres, qui ne compte pas moins de 394 journaux, savoir : 275 anglais et irlandais, 43 français, 16 belges, 2 turcs, 1 russe, 39 allemands, 8 amé-

ricains et 1 australien. Les dépêches télégraphiques les plus récentes de toute l'Europe, résumées avec concision, sont, en outre, affichées dans le salon de lecture.

— Le *Karlsruher Zeitung* annonce que le docteur Fredegar Mone, de l'université d'Heidelberg, a découvert, dans le couvent de Saint-Paul (Carinthie), un codex de Pline l'Ancien, contenant à peu près la septième partie de l'*Histoire naturelle* (lib. XI à XV). C'est le palimpseste le plus considérable qui ait été découvert jusqu'ici.

— L'*Examiner d'Hudderfield* (Yorkshire) rapporte qu'un épicier de cette ville a imaginé un moyen assez original de punir les petits vagabonds des rues qui cherchent à dérober les raisins secs, le sucre et autres friandises exposées à la devanture de sa boutique.

Lorsque, par suite de la surveillance rigoureuse qu'il a établie, un de ces maraudeurs est pris en flagrant délit, il lui donne le choix ou d'être mis entre les mains d'un policeman, ou de moudre du café pour son magasin pendant trois heures. Généralement le petit larron préfère s'imposer ce châtiment volontaire à courir les chances d'une comparution devant le magistrat de police.

— Le tirage de la *Loterie de Saint-Roch*, de Montpellier, doit avoir lieu le 6 janvier prochain. On peut voir plus loin le détail des lots de cette œuvre patronée par les autorités religieuses, organisée dans le but de subvenir à la construction d'une église.

L'HYGIÈNE DE LA TOILETTE.

Les peuples de l'Orient considèrent avec raison la propreté comme une vertu; ils appliqueraient volontiers l'aphorisme latin *mens sana in corpore sano* aux soins que l'homme prend de son enveloppe extérieure, et seraient disposés à proportionner la netteté de l'âme à la netteté du corps qui la renferme. Les Occidentaux, sans être aussi rigides sur ce point, n'en reconnaissent pas moins que la propreté est réellement une vertu sociale, en même temps qu'une garantie personnelle de santé pour les divers organes qui constituent la beauté extérieure. Conserver ses dents, ses cheveux, la fraîcheur de son teint, la souplesse et la finesse de sa peau, n'est pas moins utile que de maintenir le bon état de son estomac, de son cerveau, de sa poitrine.

C'est à la parfumerie qu'est dévolue la mission de pourvoir à l'hygiène de ces organes accessoires, mais toutefois si importants; on pourrait dire en quelque sorte que la parfumerie est la pharmacie de la beauté. La parfumerie, en effet, il faut bien en être convaincu, est moins une science d'odeurs et de senteurs qu'une science de chimie hygiénique. A cet égard, les préparations de la parfumerie, composées, distillées par les soins d'un chimiste-pharmacien qui a fait des études spéciales sur les propriétés des alcools, des huiles, des soudes et des potasses, des vinaigres et des plantes, sont, on le comprend, particulièrement recommandables sous le double rapport de la garantie hygiénique et du degré d'énergie qu'elles présentent; c'est ce qui fait du reste l'immense supériorité de la parfumerie dite *médico-hygiénique* de M. P. Laroze, dont les dentifrices sont déjà consacrés par de longues années de succès. Dans toutes ses compositions, dans ses savons lénitifs, comme dans ses eaux lustrales et leucodermine, dans ses vinaigres de toilette, dans son eau de Cologne, dans ses huiles de noisette, dans ses pommades de Dupuytren, pour prévenir le grisonnement des cheveux, comme dans son coldcream et dans ses pastilles orientales perfectionnées pour l'entretien de la fraîcheur de l'haleine, on trouve les mêmes qualités conciliées avec un bonheur fondé sur une précieuse science expérimentale : la vertu hygiénique, la suavité et la solidité des par-

fums inhérents à chaque préparation, dont la senteur énergique ou douce ne se perd pas, ne s'évapore point par le contact de l'air et par l'usage.

Parmi les affections auxquelles les dames sont sujettes, il en est un grand nombre d'un caractère tout spécial dont le traitement semble plus particulièrement être du domaine des femmes qui joignent à de bonnes études médicales une longue expérience pratique. On conçoit en effet tout l'avantage que présente la conformité de sexe entre le médecin et le malade; la femme, en présence d'une autre femme, n'hésite devant aucune confidence, que de son côté celle-ci sait deviner, prévenir, solliciter au besoin. Aussi la plupart des femmes accordent-elles une préférence marquée, dans toutes les circonstances où elles ont besoin de ces soins spéciaux, aux femmes chez qui elles sont certaines de trouver la prudence éclairée réunie à la science expérimentale.

La première, Mme Lachapelle, maîtresse sage-femme et professeur d'accouchement, eut, il y a une vingtaine d'années, l'idée d'ouvrir pour ces sortes de consultations un cabinet spécial, et aussitôt elle vit ce sentiment de préférence se manifester d'une façon bien évidente. Les succès qu'elle a obtenus, la nature et l'importance de sa clientèle prouvent qu'elle a su pleinement justifier, et par l'excellence de ses traitements et par ses cures de toute sorte, notamment en matière de stérilité, cette confiance que les femmes inspirent aux femmes pour les soins les plus délicats de leur santé. Les consultations de Mme Lachapelle ont lieu tous les jours de 3 à 5 heures, rue Monthabor, 27, près les Tuileries.

AVIS.

DOMAINE DE LA FERTÉ-VIDAME.

(BAISSE DE MISE A PRIX).

Vente le 19 décembre 1855, à midi, à Chartres, en la salle des adjudications de l'hôtel de la préfecture.

Du domaine de LAFERTÉ-VIDAME, composé principalement du château et du parc entièrement entouré de murs, de la contenance de 859 hectares 63 ares 54 centiares. Ce parc contient 676 hectares 40 ares de bois aménagés, divisés en 30 coupes, et une ferme composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation et 110 hectares de terres; le surplus est en prairies, étangs, jardins anglais et potagers.

La vente comprendra, en outre, les deux étangs de MOUSSEUSE, situés au-devant de l'une des grilles du parc, et les promenades qui les bordent, le tout d'une contenance de 19 hectares 34 ares 80 centiares, et le moulin de LAMBLORE, construit dans une situation pittoresque, à peu de distance du parc, ainsi que les terres, prés et étangs dépendants de ce moulin, formant ensemble une contenance de 3 hectares 45 ares 35 centiares.

La superficie des bois aménagés est estimée 550,581 fr.

La vente aura lieu aux enchères sur la mise à prix de 800,000 fr.

S'adresser, pour visiter la propriété, au receveur des domaines, à Laferté-Vidame, et pour prendre communication du cahier des charges et pour tous renseignements, à la préfecture de Chartres, à la direction des domaines, à Chartres, rue Muret, 8, et à la direction des domaines, à Paris, rue de la Banque, 9.

LIVRES ET PUBLICATIONS DIVERSES.

PERROTIN, éditeur des *Vierges de Raphaël*, de *l'Histoire des Villes de France*, et de *l'Orphéon*, rue Fontaine-Molière, 41.

ŒUVRES COMPLÈTES DE BÉRANGER, nouvelle édition, *revue par l'auteur*, contenant les DIX CHANSONS NOUVELLES, le FAC-SIMILE d'une lettre de Béranger, illustrée de 52 gravures sur acier d'après Charlet, Daubigny, Johannot, Grenier, de Lemud, Pauquet, Penguilly, Raffet, Sandoz, exécutées par les artistes les plus distingués, et d'un beau portrait d'après nature par Sandoz. 2 vol., papier cavalier. Broché. Prix : 28 fr. — Demi-rel., tr. dor. 38 fr.

MUSIQUE DES CHANSONS DE BÉRANGER, cinquième édition, revue avec soin, contenant les airs anciens et modernes, et ceux des Chansons nouvelles. 1 vol. in-8. cav. Prix : 6 fr.

MÉMOIRES ET CORRESPONDANCE POLITIQUE ET MILITAIRE DU ROI JOSEPH, publiés, annotés et mis en ordre par A. DU CASSE, aide-de-camp de S. A. I. le prince Jérôme Napoléon. Cette publication est une des plus importantes qui ait paru depuis bien longtemps. Ce livre ne renferme pas moins de *huit cents lettres* inédites de Napoléon, de *douze cents* du feu roi Joseph, et de *cinq à six cents* des personnes les plus considérables de la République, du Consulat et de l'Empire. — 10 forts volumes in-8. Le 10e et dernier est en vente. — Chaque vol. : 6 fr.

HISTOIRE DE RUSSIE, par A. DE LAMARTINE. L'ouvrage est en deux vol. Prix : 10 fr.

GRAND PORTRAIT DE BÉRANGER, de 36 centim. de haut sur 8 de large, dessiné d'après nature par SANDOZ, et gravé au burin par G. LÉVY. — Prix : pap. blanc chaque épreuve, 10 fr.; — papier de Chine, 15 fr.; — épreuves d'artiste, sur chine, tirées à 80 exemplaires, 50 fr.; — papier de chine, épreuves avant la lettre, tirées à 120 exemplaires, 40 fr.

HISTOIRE DE MON TEMPS. Première série : Règne de Louis-Philippe. — Seconde république, 1830-1851, par le vicomte de BEAUMONT-VASSY. 4 forts vol. in-8. Chaque volume : 6 fr. Le premier volume est en vente; le deuxième paraîtra le 25 novembre.

DICTIONNAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE, OU RECHERCHES HISTORIQUES SUR L'ART ET LES USAGES MILITAIRES DES ANCIENS ET DES MODERNES, par le général BARDIN, auteur du *Manuel d'infanterie*, du *Mémorial de l'officier d'infanterie*, membre de l'Académie des sciences de Turin, collaborateur du complément du *Dictionnaire de l'Académie française*, du *Dictionnaire de la Conversation*, de l'*Encyclopédie des Gens du monde*, etc., etc. Ouvrage terminé sous la direction du général OUDINOT DE REGGIO. 8 vol. grand in-8., formant 5,337 p. à deux colonnes. Au lieu de 119 fr., 64 fr.

LAMARTINE. — RAPHAEL. Pages de la vingtième année, deuxième édition. 1 vol. in-8., cavalier velin. Prix : 5 fr. — Même édition, illustrée de 6 gravures sur acier, 7 fr. 50. — Le même ouvrage, 1 vol. in-18, 3 fr. 50.

MÉTHODE B. WILHEM. — MANUEL MUSICAL. Méthode graduée, applicable dans les écoles d'enseignement mutuel et dans les écoles qui suivent l'enseignement simultané, divisée en deux cours.— 2 v. in-8. br. Prix : 1er cours, 5 fr.; 2e cours, 4 fr. 50; Méthode comp., 9 fr. 50.

LA FAMILLE, par J.-M. DARGAUD. 1 vol. in-8. — Prix : 5 fr. — Ce livre est l'histoire familière de la maison paternelle, du foyer.

ŒUVRES DE WALTER SCOTT, traduction de M. DEFAUCONPRET; nouvelle édition, revue et corrigée avec le plus grand soin, illustrée de 25 magnifiques gravures d'après Raffet, et de 25 portraits représentant l'héroïne de chaque roman. 25 vol. in-8. cavalier.— Prix de chaque volume, vendu séparément : 4 fr. 50.

LAMARTINE — HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE 1848, nouvelle édition, complétement revue par l'auteur. 2 vol. in-8., papier cavalier velin. Prix : 12 fr. — Même édition, illustrée de 12 gravures sur acier. Prix : 15 fr.

VISITES ET ÉTUDES DE S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON AU PALAIS DE L'INDUSTRIE, comprenant les vingt-sept classes. C'est l'appréciation la plus sérieuse, la plus complète, la plus intéressante qui ait été faite sur l'Exposition de 1855. 1 vol. de 400 pages. Prix : 3 fr.

JOURNAL D'UN VOYAGE AUX MERS POLAIRES exécuté à la recherche de sir John Franklin en 1851 et 1852, par J.-R. BELLOT, lieutenant de vaisseau, accompagné d'une carte des régions arctiques, d'un fac-simile de l'écriture de l'auteur et de son portrait gravé sur acier. 1 vol. in-8. — Prix : 6 fr.

HISTOIRE DES VILLES DE FRANCE, avec une introduction et un résumé général pour chaque province, par M. Aristide GUILBERT et une Société de membres de l'Institut, de savants, de magistrats, d'administrateurs, etc ; ornée de 88 magnifiques gravures sur acier par Rouargue; de 133 armoiries coloriées des villes, et d'une carte de France par provinces. 6 vol. grand in-8, jésus, publiés en 184 livraisons à 50 cent. — L'ouvrage complet : 92 fr. — Chaque volume se vend séparément. Prix : 15 fr. 50.

ŒUVRES DE J. FENIMORE COOPER, traduction de M. DEFAUCONPRET, ornée de 84 vignettes d'après les dessins de MM. Alfred et Tony Johannot. 30 vol. in 8. : 120 fr. — On vend séparément chaque volume 4 fr.

INDUSTRIE.

COMPAGNIE PARISIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ.

A PARTIR DU 1er JANVIER PROCHAIN,

Le prix du Gaz d'éclairage dans Paris sera réduit à 30 cent. par mètre cube. Cette réduction réalise, au profit des consommateurs, une économie considérable sur tout autre mode d'éclairage. Ainsi si l'on compare l'éclairage au gaz à l'éclairage à l'huile, on trouve que trois becs de gaz consommant au maximum 400 litres de gaz, coûtant 12 cent. par heure, donnent une lumière égale à quatre becs carcel, brûlant pour 30 cent. d'huile. Si l'on emploie la chandelle, la dépense sera de 60 cent.; et si l'on emploie de la bougie, elle sera de 90 cent.

En d'autres termes, pour obtenir la même lumière qu'un bec de gaz, qui consomme 133 litres à l'heure, il faut dépenser par heure :

**En Gaz, 4 c.; en Huile, 10 c.; en Chandelle, 20 c.
en Bougie, 30 c.**

Ces évaluations sont basées sur les prix actuels des principaux combustibles servant à l'éclairage.

Afin de faciliter l'emploi du gaz comme éclairage, la Compagnie fournit généralement aux consommateurs qui le désirent des branchements et des compteurs en location, en sorte que les déboursés immédiats se réduisent à la dépense des appareils intérieurs.

Pour les abonnements, on peut, jusqu'à la fin de décembre, s'adresser au siége des anciennes Compagnies, savoir : rue Saint-Georges, 1; — rue du Faubourg-Poissonnière, 129 et 175; — rue de la Tour, 20; — rue Jacob, 30; — à Belleville, rue Saint-Laurent, 52; — et à partir du 1er janvier, au siége de la Compagnie parisienne, rue Saint-Georges, 1.

J.-P. LAROZE, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 26; Paris.

SIROP D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES.

Il est prescrit avec un succès certain par tous les médecins qui ont constaté son action infaillible pour harmoniser les fonctions de l'estomac; il rétablit la digestion, en enlevant les pesanteurs d'estomac; il guérit les migraines, spasmes, etc. Son goût franc et agréable, la facilité avec laquelle il est supporté par le malade, tout le fait adopter comme le spécifique certain des maladies nerveuses, aiguës ou chroniques.

Il est toujours en flacons spéciaux (jamais en demi-bouteilles ni rouleaux) avec étiquette et instructions portant la signature J.-P. Laroze.

CURAÇAO FRANÇAIS HYGIÉNIQUE.

Liqueur de table préparée avec les écorces de Hollande, dont elle conserve le parfum frais et suave. Par ses propriétés TONIQUES, DIGESTIVES et STOMACHIQUES par excellence, elle réunit l'utile à l'agréable. Fabrique dans la Charente, sous la direction de J.-P. Laroze, chimiste, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 26, dépositaire général, auquel toutes les demandes doivent être adressées.

PARFUMERIE MÉDICO-HYGIÉNIQUE.

Le perfectionnement des produits médico-hygiéniques prouve d'une manière incontestable que, tout en conservant aux parfums leur finesse, il était possible de leur communiquer une action réparatrice pour entretenir, entre les divers organes soit de la peau, soit du cuir chevelu, la parfaite harmonie, qui est le complément de la santé en général. Leur composition a été dictée par la connaissance exacte des sciences naturelles et chimiques, et par la manipulation active, pendant trente années, de préparations destinées à l'usage médical.

DENTIFRICES LAROZE.

L'ÉLIXIR AU QUINQUINA, PYRÈTHRE ET GAIAC est reconnu d'une supériorité incontestable :

1° Pour conserver aux dents leur blancheur naturelle, aux gencives leur santé, les préservant du ramollissement, de la tuméfaction, du scorbut, enfin des névralgies dentaires;

2° Pour son action prompte et sûre pour arrêter la carie, et pour la spécialité incontestable avec laquelle il calme immédiatement les *douleurs ou rages de dents*.

LA POUDRE DENTIFRICE, également composée de quinquina, pyrèthre et gaïac, et de plus ayant pour base la magnésie anglaise, jouit de la propriété de saturer le tartre, l'empêche de s'attacher aux dents, et prévient ainsi leur déchaussement et leur chute.

L'OPIAT DENTIFRICE au quinquina, pyrèthre et gaïac, réunit aux mêmes propriétés que l'élixir et la poudre l'action TONIQUE qui en fait le meilleur préservatif des affections de la bouche dans la période de l'enfance à celle de l'adolescence. Il jouit de la propriété de donner du ton aux gencives, de prévenir la carie des premières dents par son concours actif à leur sain et facile développement.

SAVON LÉNITIF PERFECTIONNÉ, à l'amande amère ou au bouquet hygiénique. Sa préparation est la même que celle du Savon médicinal; comme lui il peut être pris à l'intérieur et n'en diffère que parce qu'il est aromatisé à l'amande amère ou au bouquet hygiénique — Prix du pain, 1 fr. 50 c.; les six pains, pris à Paris, 8 fr.

CRÈME DE SAVON LÉNITIF, en poudre, aromatisée aux mêmes odeurs, spécialement pour la barbe, la toilette des bras, du cou, du visage, et pour frictions dans les bains. — Prix du flacon, 2 fr.; les six flacons, pris à Paris, 10 fr.

EAU LUSTRALE pour embellir les cheveux, guérir et prévenir les pellicules farineuses de la tête, calmer les démangeaisons du cuir chevelu.

EAU LEUCODERMINE pour la toilette du visage, d'une action sûre et prompte pour dissiper les boutons, couperoses, dartres, feu du rasoir.

ESPRIT DE MENTHE SUPERFIN pour la table; le flacon, 1 fr. 25; les 6 flacons, 6 fr. 50.

ESPRIT D'ANIS SUPERFIN pour la table; le flacon, 1 fr. 25 c.; les 6 flacons pris à Paris, 6 fr. 50 c.

VINAIGRE DE TOILETTE AROMATIQUE reconnu d'une supériorité incontestable pour dissiper les rougeurs, boutons; le flacon, 1 fr.; les 6 flacons, 5 fr.

HUILE DE NOISETTE PARFUMÉE pour les besoins de la toilette et l'entretien de la chevelure; le flacon, 2 fr.; les 6 flacons pris à Paris, 10 fr.

EAU DE COLOGNE SUPÉRIEURE, avec ou sans ambre; le litre, 6 fr.; le demi-litre, 3 fr.; la bouteille, 5 fr.; la demi-bouteille, 2 fr. 50 c.; le flacon, 1 fr.; les 6 flacons, 5 fr.; les 12 flacons, 9 fr.

COLD CREAM SUPÉRIEUR, pour adoucir la peau, la rendre plus blanche, et conserver au teint sa fraîcheur et sa transparence. Prix du pot, 1 fr 50; les six pots, pris à Paris, 8 fr.

PASTILLES ORIENTALES du docteur Paul Clément, perfectionnées par J.-P. Laroze, à l'usage des fumeurs et personnes qui ont l'haleine désagréable. Une seule pastille au réveil change l'état pâteux de la bouche en une saveur fraîche, et rend à l'haleine sa pureté. — Prix de la boîte, 2 fr.; la demi-boîte, 1 fr.

POMMADE DU DOCTEUR DUPUYTREN, pour prévenir le grisonnement des cheveux, arrêter leur chute, les fortifier et les embellir, Preparée à la violette, à la rose et au jasmin, Prix du pot, 3 f.; les six pots, pris à Paris, 15 f.

Chez J.-P. LAROZE, pharmacien-chimiste, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26.
Expédition à toute destination.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

(Deux départs par semaine).

Voie de : Gênes. Livourne. Civita-Vecchia. Naples. Messine. Malte.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
Retour — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h. du matin.

Voie de : Civita-Vecchia. Naples. (Trajet en 48 heures.)

Aller. — Départ de Marseille chaque vendredi, à 6 h. du m.
Retour. — Départ de Naples chaque jeudi, à 4 h. du soir.
MM. les voyag. doivent être embarqués la veille au soir, à 10 h.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de : Malte. Syra. Smyrne. Metelin. Dardanelles. Gallipoli. Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin.
Retour. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna, de Kamiesh et de Sébastopol.

Voie de : Messine. Le Pirée (Athènes). Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir.
Retour. — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance au Pirée avec Syra, Salonique et Nauplie ; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sébastopol).

LIGNE DE SYRIE.

(d'Alexandrie à Constantinople et *vice versâ*), par :

Jaffa. Beyrouth. Tripoli. Lattaquié. Alexandrie. Mersina. Rhodes. Smyrne.

Départ de Marseille (voie d'Égypte), le jeudi de chaque deux semaines, à dater du 24 mai.
Correspondance à Smyrne avec la ligne du Levant (voie de Malte).

LIGNE D'ÉGYPTE.

Malte. Alexandrie.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 24 mai.
Retour. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 5 h. du soir, à dater du 19 mai.

LIGNES D'ALGÉRIE.

Alger. — Départs de Marseille et d'Alger les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.

Oran. — Aller. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi. Retour. — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.

Bone. Stora. Philippeville. Tunis. — Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

OBSERVATIONS. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes. — La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports. — Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

Billets de retour. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

Billets de famille. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour. — Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	Gênes	68	44	27	17
	Livourne	80	48	32	20
	Civita-Vecchia	105	63	42	26
	Naples	150	90	60	37
	Messine	192	116	77	48
	Malte	210	132	88	55
LEVANT.	Syra et Pirée	330	210	110	87
	Smyrne	370	240	160	100
	Metelin	390	247	165	103
	Dardanelles	400	252	168	105
	Gallipoli	410	265	180	116
	Constantinople	420	279	186	116
	Varna (de Const.)	60	40	20	•
ÉGYPTE.	Alexandrie	430	280	190	130

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.
SYRIE. (Voie du Levant.)	Rhodes	410	260	178	112
	Mersina	460	305	203	125
	Alexandrie	467	312	207	125
	Lattaquié	470	315	218	127
	Tripoli	471	315	211	128
	Beyrouth	463	308	207	128
	Jaffa	482	321	217	133
ALGÉRIE.	Alger	80	60	25	•
	Oran	122	18	50	•
	Stora	103	82	30	•
	Bone	118	92	35	•
	Tunis	127	103	55	•
GRÈCE.	Salonique (du Pirée)	73	48	22	15
	Nauplie (Idem)	24	16	10	8

PARIS — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

BIBLIOGRAPHIE.

On a enfin compris l'insuffisance du recueil consacré à la bibliographie de la France, et connu dans le commerce sous le nom de *Journal de la librairie*. Voici qu'on annonce la transformation du *Journal de la propriété littéraire et artistique* en un *Courrier de la librairie*, qui paraîtra tous les samedis, et contiendra, outre le catalogue des livres, cartes et plans, œuvres de musique, etc., imprimés en France et déposés au ministère de l'intérieur, suivant le vœu de la loi, un catalogue des ouvrages étrangers déposés en France en vertu des conventions internationales, des documents officiels et judiciaires relatifs à la librairie ou à la propriété littéraire, un feuilleton dramatique, des articles nécrologiques, une bibliographie analytique et raisonnée, etc.

Nous avons entre les mains le prospectus de cette nouvelle publication. Suivant l'usage de tous les prospectus, il fait force promesses, et ne néglige aucune séduction pour se faire une nombreuse clientèle de libraires; mais nous ne voyons rien dans son programme qui se rapporte aux intérêts généraux de la librairie. Aucune des questions susceptibles de relever l'art de l'éditeur, d'accroître la sécurité de son industrie, de faciliter ses rapports directs avec les consommateurs de livres, d'identifier ses intérêts avec ceux des auteurs, aucune de ces questions n'est même indiquée comme devant faire l'objet d'études et de discussions. Nous ne voyons pas non plus que le catalogue, avec une classification par ordre de matières, fasse partie du programme; ce serait pourtant un moyen de rendre un journal de librairie utile, nécessaire même à tous les lettrés, aux savants, à tous les gens enfin qui s'inquiètent de la bibliographie des diverses spécialités des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, etc. : autrement, un recueil de ce genre n'a véritablement d'utilité que pour les libraires. L'idée du catalogue des livres publiés en France depuis le 1er janvier 1800 jusqu'au 31 décembre 1855 qu'annonce *le Courrier de la librairie*, mérite d'être signalée et approuvée; seulement l'ordre alphabétique des noms d'auteurs nous paraît mal choisi, si à la fin de chaque volume de ce catalogue ne se trouve pas une table analytique dressée au point de vue de l'ordre des matières. Nous recommandons à l'auteur ce système de classification, qui décuplera l'importance et l'utilité de son travail.

La librairie termine assez bien l'année, contre ses habitudes, car il est d'usage de ne

(1) Le prix de la souscription à ce Bulletin est de 5 fr. par an. — Bureau, rue Bleue, 5.

faire paraître en décembre que des livres d'étrennes. Cette considération d'époque n'a nullement arrêté MM. Gide et Baudry, qui se sont empressés, pour répondre à l'impatience des nombreux souscripteurs des *Œuvres complètes d'Arago*, de mettre en vente le VIIe volume, formant le tome II des notices scientifiques, aussitôt qu'il a été prêt à livrer. On remarque dans ce volume les notices sur les machines à vapeur, les chemins de fer, les télégraphes, les chaux, ciments et mortiers hydrauliques, la navigation; ce simple résumé suffit à établir que dans ce volume se trouve le tableau tout entier du mouvement et du progrès de la science appliquée à l'industrie. On sait comment Arago comprenait ce genre de travaux qu'il traitait, non pas seulement au point de vue scientifique et industriel, mais d'une façon pour ainsi dire littéraire et historique. C'est ainsi que la notice consacrée aux machines à vapeur comporte l'histoire tout entière, depuis son origine, de cette invention qui joue un si grand rôle dans notre monde moderne. L'auteur va d'Héron d'Alexandrie jusqu'à James Watt, en passant par Vasco de Gama, Salomon de Caus, Branca, le marquis de Worcester, sir Samuel Moreland, Denis Papin, le capitaine Savery, Newcomen, Cawley et Savery; puis tous les systèmes sont passés en revue, successivement décrits, appréciés en un langage à la fois élevé et pratique.

Une notable partie du volume est consacrée aux explosions des machines à vapeur; ensuite vient une série d'études techniques, financières, industrielles, économiques sur les chemins de fer et sur la télégraphie électrique.

Les notices relatives aux chaux, aux mortiers et aux ciments hydrauliques et le chapitre de la navigation n'ont pas moins d'importance et d'intérêt; chacune de ces études constitue un traité dont les hommes du métier reconnaissent la haute portée et l'utilité, aussi bien que les théoriciens et les érudits.

Ce n'est pas non plus à titre de livres d'étrennes que M. Bance vient de publier un petit volume de *Description de Notre-Dame*, cathédrale de Paris, de MM. de Guilhermy et Viollet-le-Duc, joli chef-d'œuvre de typographie et de vignettes, et une *Description archéologique des monuments de Paris*, travail complet, dont la lecture est indispensable à tous les archéologues et les lettrés qui tiennent à connaître l'histoire monumentale de Paris.

Le texte de ce volume écrit et imprimé avec un soin qu'on ne saurait trop louer est accompagné de vignettes et d'un plan de Paris qui lui servent en quelque sorte de commentaire, et dont l'exactitude ne laisse rien à désirer.

M. Bance continue du reste à maintenir la position qu'a prise sa maison dans la librairie spéciale d'architecture. Éditeur de l'*Encyclopédie d'architecture*, recueil mensuel qui est en quelque sorte le guide indispensable de tous les architectes, à qui il fournit par année plus de 120 planches et 100 pages de texte, il ajoute chaque jour à son catalogue déjà si riche, quelque nouveau travail spécial et technique. Tels sont par exemple :

Le volume qui contient l'histoire de *La cassette de saint Louis*, roi de France, donnée par Philippe le Bel à l'Abbaye-du-Lis, volume in-folio accompagné de planches offrant la reproduction exacte en couleur de l'ensemble et des détails de ce bijou historique.

Les études de M. Ramée sur les *carrelages historiques* du XII[e] au XVII[e] siècles en France et en Angleterre, ouvrage curieux, composé de texte et de planches tirées en couleur à la presse typographique d'Alauzet, par Silbermann, de Strasbourg, et dont cinq livraisons sont déjà en vente.

Les Études historiques et archéologiques de M. E. Mallay, sur les châteaux féodaux de l'ancienne province d'Auvergne, ouvrage également en cours de publication;

Le recueil d'*Architecture italienne* de MM. Callet et Lesueur, le *Parallèle* des mai-

sons de Paris construites depuis 1830 jusqu'à nos jours, sorte de revue historique de la construction contemporaine, publiée sous la direction de M. V. Calliat.

Dans le domaine de la littérature, MM. Michel Lévy frères, qui s'efforcent de réunir dans leurs collections de divers formats et de divers prix toutes les œuvres notables de l'esprit humain conçues et écrites dans notre siècle, viennent de publier deux volumes in-8° qui ont leur place marquée dans toutes les bibliothèques des hommes lettrés : *Beaumarchais et son temps*, tel est le titre du beau livre dans lequel M. Louis de Loménie a réuni cette série d'études sur la société en France au XVIII[e] siècle, que les lecteurs de la *Revue des Deux Mondes* ont accueillies avec des témoignages si marqués d'intérêt et de sympathie. A côté de l'histoire politique, de l'appréciation des grands faits généraux qui constituent les annales des empires, il y a dans chaque siècle l'histoire de la société, l'étude des faits particuliers qui affectent plus spécialement les hommes dans leurs rapports sociaux, dans leurs mœurs, dans les manifestations de la littérature, des arts de toute espèce, et constituant de leur côté la physionomie caractéristique d'une époque. C'est cette histoire que M. Louis de Loménie a entreprise et su mener à si bonne fin pour toute la période qui s'étend depuis la naissance de Beaumarchais (1732) jusqu'au jour de sa mort (18 mai 1799). Ces dates suffisent à dire à quel point cette période de notre histoire est curieuse. La remarquable individualité du créateur de *Figaro* sert de centre à ce tableau du mouvement de la société française pendant ces soixante-sept années si agitées.

Enfin un livre aussi sérieux dans sa grâce spirituelle, très-savant dans sa fantaisie humoristique et rêveuse, *le Monde des oiseaux*, de M. Alphonse Toussenel, vient de s'augmenter d'un troisième volume rempli d'aperçus non moins ingénieux, de faits d'observation non moins curieux et instructifs que les précédents. Un portrait, qui rend avec un singulier bonheur de vérité la physionomie fine et originale de l'auteur, accompagne ce volume; mais à quoi bon donner son portrait au public?

LES OUVRIERS EUROPÉENS.

Nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs la polémique qui s'est élevée entre M. Alfred Darimon, rédacteur de *la Presse*, et M. Le Play, au sujet de l'ouvrage si important, publié récemment sous le titre de : *les Ouvriers européens*. Deux nouvelles lettres ont été échangées et la discussion a éclairé, on le pense bien, d'une lumière nouvelle la haute question d'économie sociale que soulève le livre de M. Le Play. Nous nous empressons de mettre sous les yeux des lecteurs les pièces mêmes du procès :

« A M. LE PLAY,

« *Commissaire général de l'Exposition universelle.*

« Vous en appelez, Monsieur, au tribunal du public du jugement que j'ai porté sur votre curieux livre : *les Ouvriers européens*. C'est le droit de tout auteur ; c'est surtout le vôtre, à vous, qui avez la prétention d'innover, de fournir à la science sociale une méthode nouvelle, et de lui apporter des conclusions inattendues. Vous usez de ce droit; je suis d'autant moins fondé à m'en plaindre, que j'ai lieu de me croire honoré du ton de modération, je dirai même de courtoisie avec lequel vous me traitez en cette

occasion. Mais si, comme écrivain, j'ai eu à me louer des termes que vous employez pour formuler cet appel du mal-jugé, comme homme de science, il m'est impossible d'admettre les raisons par lesquelles vous les motivez. Souffrez donc que je vous soumette ici quelques observations qui m'ont été suggérées par la lecture de votre trop aimable lettre.

« Vous paraissez craindre que ma critique, portant sur l'ensemble de vos idées, et ne laissant rien subsister de commun entre nous que le problème de la misère, ne soit une cause de scandale auprès de certaines gens qui, dites-vous, nient la possibilité d'une science sociale. Rassurez-vous, Monsieur; nous connaissons ces gens-là, et quand vous aurez pratiqué un peu plus longtemps les sentiers ardus que vous voulez parcourir avec nous, vous les connaîtrez à votre tour. C'est alors que vous vous apercevrez que c'est peine perdue que de travailler à les convertir. Vous croyez que c'est la science sociale seule qu'ils nient. Eh ! ils nient bien d'autres choses encore ! Ils nient tout ce qui fait obstacle à leurs intérêts égoïstes, à leur ambition insatiable, à leur instinct de tyrannie. Leur négation, venant du cœur, est incurable. La science, prenez-en votre parti, n'a rien à offrir à ces intelligences gangrénées et perverses.

« Notre public, ce sont ces hommes simples, placés dans toutes les conditions et répandus dans toutes les classes, que l'esprit de justice a visités dans la solitude de leurs pensées, et qui se posent sincèrement la grande question qui agite le XIXe siècle. Devant ceux-là, nous pouvons discuter sans crainte; ils savent que tout problème soulève des idées antagoniques, et quand nous ne tomberions d'accord sur rien, ils ne nous adresseraient aucun reproche et ne se dégoûteraient pas pour cela; ils ont foi en quelque chose de plus fort que tous les raisonneurs et de plus concluant que tous les arguments !...

« Vous accusez la science sociale — je laisse de côté les reproches adressés à ma personne — de n'avoir produit jusqu'ici que des résultats stériles, et vous prétendez que cela provient « de ce qu'on a voulu la faire surgir de certaines idées préconçues, tandis qu'il fallait surtout chercher les moyens de certitude dans les faits qui se passent sous nos yeux. » Pour vous, toute votre ambition est d'arracher la science sociale à cette stérilité et de la mettre sur le même pied que les sciences naturelles en lui donnant pour appui la méthode expérimentale ou d'observation.

« Êtes-vous bien sûr, Monsieur, que ce soient les faits qui aient manqué jusqu'ici à ceux qui cultivent la science sociale, et peut-on leur reprocher d'avoir méconnu la méthode que vous préconisez? Si vous voulez vous donner la peine d'examiner, vous verrez que c'est précisément le contraire qui est le vrai.

« Lorsque Quesnay, dans son petit entresol du château de Versailles, préludait à la science sociale en traçant le tableau de ce qu'il appelait « l'ordre naturel des sociétés humaines, » il partait de faits recueillis au moyen de la méthode d'observation. Les *Recherches* d'Adam Smith sur les causes et la nature de la richesse des nations, sont un véritable trésor de faits laborieusement recueillis. Lisez, ou, si vous l'avez lu, relisez le Discours préliminaire placé par J.-B. Say en tête de son grand *Traité*, vous verrez que J.-B. Say assimilait, comme vous le faites, l'économie sociale aux sciences physiques, qu'il ne lui reconnaissait pas d'autre méthode, que la méthode expérimentale, et qu'il ne voyait de progrès pour cette science que dans l'accumulation des faits. Malthus a rassemblé une masse énorme de faits dans son fameux *Essai sur la population*. Les successeurs de ces maîtres ont suivi leurs traces; les Ricardo, les Mill, les Fox, les Blanqui, les Léon Faucher, etc., ont été d'infatigables collationneurs de faits.

« Les socialistes n'ont pas davantage fait défaut à la méthode expérimentale; eux aussi sont venus apporter leur moisson de faits. Saint-Simon et Fourier, pour ne citer que ces deux-là, parlent de la méthode comme Bacon et ses successeurs. C'est aux faits

qu'ils s'en réfèrent pour la démonstration de leurs systèmes. Une foule d'esprits laborieux se sont jetés, depuis trente ans, à corps perdu dans les enquêtes et les statistiques, et en ont extrait des volumes de faits; on remplirait une bibliothèque de leurs recherches. Ce que l'un des collaborateurs de *la Presse*, M. Pierre Vinçard, a rassemblé à lui tout seul de faits et de chiffres sur la condition des classes ouvrières et sur leurs salaires, formerait un volume aussi gros que le vôtre.

« Pour ma part, Monsieur, je vous jure que j'ai lu mon *Novum Organum*, que j'ai appris de Descartes à me défier « des idées préconçues, » et que, quoi que vous en disiez, j'ai pour un fait le respect scientifique le plus profond. Cela va si loin, et j'ai en votre bonne foi une si entière confiance, que je suis prêt, pour peu que cela puisse vous faire plaisir, à accepter d'emblée et sans vérification préalable, tous les faits *que vous* avez mis vingt ans à enregistrer dans votre in-folio.

« Des faits! la science sociale en est encombrée. Il est douteux qu'il y ait une science qui en soit plus riche! Des faits! Bien loin qu'on en soit à commencer, comme vous le pensez, un travail de recherches, on est d'accord pour considérer l'enquête comme close, et il y a longtemps que les efforts des savants se sont portés d'un autre côté.

« Ce n'est ni de la méthode à suivre ni de la nécessité de s'en référer aux faits, qu'on discourt parmi les hommes qui étudient les problèmes sociaux, et en particulier le problème du prolétariat. Économistes, socialistes et philanthropes sont tous d'accord, tous appuient leurs systèmes sur des faits authentiques; tous prétendent arriver à leurs conclusions par une voie méthodique.

« Je vous l'ai dit, Monsieur, et je vous le répète, ce qui divise les hommes de progrès et leurs adversaires, la grande question que le XIX[e] siècle a à résoudre, ce n'est pas une question de fait, c'est une question de droit : il s'agit de découvrir *quel* DOIT ÊTRE *le salaire du travailleur* dans une situation donnée; il ne s'agit pas de savoir *quel* EST *ce salaire*, ni comment le travailleur parvient, à force de génie, à se contenter de ce qu'il a.

« Vous m'avez paru vouloir écarter la première question pour vous renfermer exclusivement dans la seconde. C'est là-dessus qu'a porté ma critique; ce n'est pas sur la méthode dont, après Quesnay, A. Smith, J.-B. Say, Malthus, Fourier, Saint-Simon, etc., vous venez préconiser l'usage et contre laquelle je n'ai aucune observation à présenter. Il n'y avait, du reste, dans ma critique, rien qui ressemblât à une théorie de droit et d'histoire; je suis resté à cet égard dans la plus grande réserve; je n'ai rien formulé. Je me suis borné à constater le fait, fait aussi palpable que le double mouvement de la terre, que les événements ont inscrit en traits ineffaçables dans les annales de la politique et de la philosophie.

« Vous me reprochez de creuser un fossé de séparation entre nous, en nous classant dans deux partis opposés sous les noms de *conservateurs* et d'*hommes de progrès*, « Deux tendances, dites-vous, également recommandables, quand elles sont réunies, mais qui, opposées l'une à l'autre, ne signalent plus que des dispositions aveugles et irréconciliables pour l'immobilité et le changement. »

« J'admets l'observation; l'idée figure au programme de *la Presse*, et chacun sait qu'elle est un principe; mais je repousse le reproche. Je sais que c'est votre prétention, cela ressort de chaque page de votre livre, d'avoir su unir par un lien indissoluble la tradition et le progrès. Mais, Monsieur, il en est des prétentions comme des intentions; elles s'évanouissent devant le fait. Or, c'est un fait, que vous vous classez par vous-même, et non par ma volonté, parmi les conservateurs beaucoup plus que parmi les progressistes. En effet, au lieu d'aborder la question de droit, qui est au bout de l'enquête économique, désormais terminée, ne rétrogradez-vous pas vers la question de fait? Vous lui fournissez, je l'avoue, de curieux détails, et les amateurs de descriptions

économico-sociales trouveront ample matière dans les folios de votre immense ouvrage; je conviens même que vous avez dressé une sorte d'album de la misère contemporaine. Mais, Monsieur, la discussion n'en est plus là; elle est vidée sur ce point, et c'est la ramener en arrière que de l'y faire porter encore et de vouloir l'enfermer dans ces limites qu'elle a dépassées depuis longtemps.

« Ce qui vous classe encore mieux, ce sont les conclusions que vous tirez des faits que vous avez recueillis. A votre avis, « le bien-être des individus et le progrès de la liberté dans l'organisation économique et dans la constitution civile des sociétés sont en rapport direct avec la propagation de la prévoyance et le développement du sentiment religieux. » Ces conclusions sont en opposition directe avec les tendances qu'affichent tous les hommes progressistes, en même temps qu'elles mettent parfaitement à l'aise les conservateurs.

« Vous prétendez que, pour démontrer votre erreur sur ce point, il faudra réfuter les faits que vous avez avancés. Je vous jure, Monsieur, que cela est parfaitement inutile. Je vais même plus loin : je dis que lorsqu'il vous plaira voir faire cette expérience, je vous montrerai comment de l'immense enquête à laquelle vous vous êtes livré, on peut tirer des conséquences tout à fait opposées aux vôtres. Pour le moment, voyons quelle est la valeur de vos conclusions.

« Il en est de la prévoyance comme du salaire. Ici encore il ne s'agit pas de savoir si le travailleur est prévoyant et s'il fait du salaire qui lui est échu un judicieux usage. La vraie question, c'est d'arriver, *par la connaissance des faits*, à découvrir les garanties sociales au moyen desquelles le travailleur pourra se passer de cette prévoyance exorbitante qui absorbe toutes ses facultés, et qui, en l'empêchant de faire mieux, l'empêche de devenir plus.

« Sur ce point, Monsieur, je croyais que vous vous rapprochiez des hommes du progrès, au moins en ce qui concernait la position du problème. Il me semblait résulter de tous vos dires, que vous vouliez dispenser l'ouvrier de prévoyance, en reportant ce soin sur le maître. Telle m'apparaissait cette institution du patronage, dont vous recommandez l'établissement comme une des conditions de salut pour la société en péril. Cette garantie était défectueuse en ce qu'elle allait au rebours du progrès, qui tend à ce que chaque homme ait la libre disposition et la responsabilité de son existence; mais du moins on pouvait dire qu'en cela vous vous sépariez des conservateurs purs. Me serais-je trompé? Vous êtes-vous mal expliqué? Avez-vous changé de sentiment? Je l'ignore, et je suspends mon jugement.

« Arrivons au sentiment religieux, dont le développement vous semble devoir aider à la solution du problème qui nous occupe.

« Il se peut, Monsieur, que ce soit un fait que le sentiment religieux, chez certaines populations, aide l'ouvrier à supporter sa misère et même se trouve en concomitance avec un certain degré de bien-être et de progrès. C'est ce qu'on remarque chez les Russes, et vous nous fournissez des types de ce genre fort remarquables. Mais c'est un fait aussi que, malgré l'influence du sentiment religieux, l'Irlande, l'Angleterre, la Belgique, etc., ont vu se développer le paupérisme qui les dévore. C'est un troisième fait que la foi, ainsi que le démontre tous les jours l'*Univers*, s'évanouit devant l'examen philosophique et libre. C'est un quatrième fait que les populations avancées, abandonnant le sentiment religieux, cherchent le bien-être et la liberté en dehors de son influence. Voilà des faits certains, authentiques, et que vous ne pouvez nier, puisqu'ils se retrouvent tous dans votre livre.

« Qu'allons-nous donc conclure de tous ces faits? Si nous en référons au premier, il faut appeler de tous nos vœux le régime russe. Alors que sont allées faire les armées alliées en Orient? — Si nous nous soumettons au deuxième, il faut rompre avec la reli-

gion. — D'après le troisième, nous devons tout à la fois, pour les croyants, écarter la philosophie; pour les libres-penseurs, éliminer la foi; dans tous les cas, procéder à une enquête sur les principes et les origines de la religion... et tout cela à propos de salaires! — Si nous nous en tenons au quatrième fait, il nous faut au plus vite rechercher comment, indépendamment de la religion, qui n'est pas du ressort de l'économie politique, nous pouvons arriver au bien-être et à la liberté. Si je m'en rapporte aux plaintes que vous faites entendre dans votre livre sur les progrès de l'incrédulité, cette séparation des choses économiques et des choses religieuses paraît en voie de s'accomplir sur tous les points de notre vieille Europe. Or, s'il faut se soumettre aux faits, il faut bien s'arranger avec celui-là. Cette situation, faisant porter le problème sur des difficultés purement économiques, nous ramène à la question de droit, que vous présentez comme une idée préconçue, et qui découle ainsi des faits que vous avez vous-même établis.

« Vous voyez par là combien vous vous faites d'illusions quand vous croyez que, pour vous critiquer, il faut faire subir un contrôle à vos observations méthodiques. Encore une fois, Monsieur, votre sincérité vous met à l'abri de tout soupçon, et on peut accepter comme valables tous les faits que vous présentez; mais, en votre qualité d'ingénieur et de professeur, vous n'ignorez pas que ce n'est rien d'avoir collectionné des faits, il faut encore les grouper et les interpréter. Ce n'est qu'à cette condition que d'homme de savoir on passe à l'état d'homme de science.

« Pardonnez-moi, Monsieur, la longueur de cette lettre; mais vous êtes un de ces hommes de bon vouloir qu'on regrette de ne pas voir dans son camp, et j'ai cru que c'était vous donner un haut témoignage d'estime que de donner quelque étendue à mes observations.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« ALFRED DARIMON. »

» Paris, 20 octobre 1855. »

A M. ALFRED DARIMON.

« Monsieur, votre lettre du 20 octobre dernier avance beaucoup notre discussion; elle m'offre, en effet, le moyen de signaler nettement les points de fait qui nous divisent, et de mettre nos lecteurs en état de porter eux-mêmes un jugement.

« Ma première lettre, ainsi que vous le constaterez aisément, n'avait nullement pour but de discuter les questions sociales traitées dans vos intéressants articles, et soulevées de nouveau dans votre réponse. Je me suis seulement proposé, en vous écrivant, d'insister sur la question de méthode trop négligée dans vos premières appréciations, et qui, par sa généralité même, domine toutes les opinions et toutes les écoles. Votre réponse prouve que j'ai eu raison de m'arrêter sur ce point, puisque vous érigez maintenant en système cette lacune de votre critique. J'espère que la libérale hospitalité de *la Presse* me donnera encore les moyens de combattre ce système, et de présenter mes objections contre l'indifférence dont témoigne votre réponse, en ce qui concerne l'étude des faits sociaux.

« Je ne m'arrêterai point aux remarques que vous reproduisez sur le fond même des questions sociales, et, en particulier, sur le *salaire* et le *patronage*. Mon livre a pour objet, non d'agiter ces questions, mais de fournir des arguments à ceux qui ont plus que moi qualité pour les résoudre. En présentant quelques conclusions, sous forme d'appendice, j'ai fait les réserves convenables touchant l'insuffisance de mes observations, et j'ai appelé de tous mes vœux la réunion de documents plus compétents ou émanant d'autorités plus hautes.

« Loin de prétendre, comme vous l'insinuez dans votre lettre, apporter des *conclusions inattendues*, j'ai formellement déclaré, au contraire, dès la première page de mon livre, que, ne visant point à innover, je m'appliquais surtout à décrire les faits qui se passent sous nos yeux, mais auxquels les idées préconçues et les partis pris n'ont pas permis, jusqu'à ce jour, d'accorder une attention suffisante. La critique que vous avez faite de mes conclusions ne m'a point étonné, en premier lieu, parce que ma méthode même m'assure qu'elles sont au moins incomplètes, et, en second lieu, parce que jugeant, d'après une théorie de droit et d'histoire, fermement arrêtée dans votre esprit, et opposée à ces conclusions, vous deviez nécessairement les combattre. Aussi, loin d'en appeler de votre jugement, et de prendre le rôle d'auteur mécontent que vous m'attribuez par erreur, j'ai eu soin de vous remercier, comme je le fais encore ici, d'avoir exposé avec bienveillance devant le public, qui redoute les gros volumes, quelques-uns des éléments de mon travail.

« Souffrez donc, Monsieur, que cette fois encore, j'abandonne complétement au jugement du lecteur, les questions soulevées par vous; permettez-moi de conserver à notre discussion les limites que je lui ai d'abord assignées, et de me renfermer exclusivement dans la question de méthode.

« L'impuissance actuelle de la science sociale, révélée journellement par l'antagonisme de ceux qui la cultivent, et surtout par la stérilité des écoles que l'on a nommées socialistes, n'est pas due, comme vous l'affirmez, Monsieur, à une conjuration de passions mauvaises. J'avais repoussé à l'avance dans mon ouvrage (page 10) l'explication dont vous vous contentez. Je ne vois, d'ailleurs, dans votre lettre, aucun motif à l'appui d'une opinion qu'il serait très-regrettable de propager, sans y être contraint par la force de l'évidence; car elle aurait pour conséquence implicite de diviser la société en deux camps ennemis.

« Vous paraissez attribuer, Monsieur, l'insuccès des théories sociales à l'oppression qu'exerce, dans notre état de civilisation, le vice sur la vertu. Je ne pense pas cependant que vous réussissiez à faire adopter cette classification du public en deux catégories aussi tranchées. Certes, j'ai rencontré des hommes qui sacrifiaient tout à leur *égoïsme*, à leur *ambition* et à leur *tyrannie;* je connais d'un autre côté, quelques-uns de *ces hommes simples que l'esprit de justice a visités dans la solitude de leurs pensées, et qui se posent sincèrement la grande question qui agite le* XIX*e siècle.* Toutefois, je ne vois ni dans les uns ni dans les autres le public dont il faut modifier les opinions, avant de réaliser des réformes sérieuses et durables.

Notre public se compose, non de ces individualités exceptionnelles, mais des masses qui, obéissant aux impulsions de la nature humaine, n'apportent une énergie aussi soutenue ni dans le bien, ni dans mal; de ceux-là surtout qui, dominés par les exigences de la vie, ne sauraient arrêter leur attention sur de pures théories, bien qu'avertis par d'incessantes commotions, ils commencent à comprendre que le progrès de la science sociale est une nécessité de premier ordre. Nous avons principalement à convaincre, même sans remonter plus haut, les hommes préposés à la direction des grandes entreprises de l'agriculture, des mines, de l'industrie et du commerce qui ont charge de populations nombreuses, et que la réalisation du bien tenterait souvent, s'ils voyaient plus clairement la route qui y conduit. Malheureusement ces questions, quand elles s'agitent devant eux, ne soulèvent guère que doute et obscurité. Et la raison de cette impuissance, c'est que chacun, apportant avec soi sa théorie toute faite, redoutant le dur labeur qu'exige l'étude des faits, se complaisant, au contraire, dans la quiétude des idées préconçues, refuse de discuter sérieusement les données qui pourraient modifier cette théorie, et même de se rendre à l'évidence.

« Réduisons donc à sa juste valeur cette coalition de passions mauvaises, à l'aide de

laquelle il serait trop facile de masquer la stérilité actuelle de la science sociale, et revenons à la méthode qui permettra d'en assurer le progrès et d'en tirer des applications fécondes.

« Vous affirmez, Monsieur, que les faits ne manquent pas à ceux qui veulent cultiver cette science; vous ajoutez même que celle-ci en est *encombrée*. Mais cette expression même ne réfute-t-elle pas la conséquence que vous tirez de votre assertion? Suffit-il, en effet, que des observations nombreuses aient été recueillies pour que l'enquête soit déclarée suffisante? Il faudrait, du moins, que ces faits fussent classés avec méthode, débattus contradictoirement, et, enfin, acceptés par l'unanimité des savants, comme le sont ceux qui remplissent aussi, sans l'encombrer, et qui éclairent en même temps d'une manière admirable le domaine des sciences physiques. Or, tel n'est pas le cas, Monsieur, et il m'est permis d'en donner, pour preuve, les paragraphes de votre lettre où vous citez comme incontestables des faits que je nie de la manière la plus formelle.

« Ainsi, pour ne m'attacher qu'à la question qui domine toutes les autres, vous prétendez « *que les populations avancées, abandonnant le sentiment religieux, cherchent le bien-être et la liberté en dehors de son influence.* » Si cette assertion était fondée, je reconnaîtrais n'avoir rien compris à l'état actuel de l'Europe, et je conviendrais même sans hésiter que mes travaux sont loin d'être à la hauteur de l'éloge que vous en avez fait.

« Si, au contraire, comme l'observation me l'a démontré, cette assertion devait être reconnue inexacte, vous avouerez, Monsieur, que vos théories d'histoire ne pourraient plus être considérées que comme un prisme dénaturant les objets.

« A l'appui de cette impression, je citerai le passage de votre lettre où vous appelez mon livre l'*album de la misère contemporaine*. Je remarque, dans cette qualification, la tendance qui se retrouve chez tous ceux qui, apercevant comme vous le progrès dans une réforme radicale de la société, cherchent des arguments dans le tableau exagéré de la misère. Cette préoccupation est de nature à entraîner de graves erreurs dans les appréciations exigeant de longues recherches, puisqu'elle vous égare si visiblement, dans un cas où il suffisait de classer, par une simple addition, les éléments placés méthodiquement sous vos yeux.

« Les trente-six monographies au moyen desquelles j'ai essayé de caractériser la condition actuelle des ouvriers européens, se décomposent, en effet, de la manière suivante :

« Quinze monographies s'appliquent à des ouvriers appartenant à toutes les régions de l'Europe, et vivant dans un tel état de bien-être, qu'ils résisteraient, pour la plupart, obstinément, à toute tentative de changement. Cette catégorie d'ouvriers doit surtout ce bien-être à des institutions protectrices qui s'adaptent, avec une admirable variété, soit aux mœurs locales, soit aux convenances générales de la civilisation, et qui, trop peu remarquées jusqu'à ce jour, constituent certainement un des traits les plus saillants de l'organisation européenne.

« Dix-sept monographies sont relatives à des familles vivant dans une situation plus rapprochée de l'abondance que de la pénurie, trouvant dans le travail des moyens assurés de subsistance, et pouvant même s'élever, dans la hiérarchie sociale, quand ils joignent aux habitudes laborieuses la vertu de la prévoyance.

« Quatre monographies seulement concernent des familles qui ne peuvent guère s'assurer, par un travail assidu, une existence régulière, et qui doivent demander à l'assistance publique ou à la charité privée le complément de leurs moyens de subsistance.

« Sans insister davantage sur un incident qui m'écarterait du véritable but de cette

lettre, et sans prétendre aucunement que cette proportion relative d'abondance et de pénurie soit effectivement celle qui règne en Europe, il m'est donc permis de rétablir un point de fait et de constater que mon livre est l'album du bien-être encore plus que de la misère. Loin d'y trouver des arguments pour les innovations imprudentes ou pour une réforme radicale de la société, les hommes d'État seront peut-être conduits à en conclure que, pour atteindre le progrès par la voie la plus naturelle et la plus sûre, il faut d'abord étudier les institutions protectrices qui fonctionnent avec tant de succès à notre époque, parmi les populations satisfaites de leur sort; puis, en s'appuyant sur l'expérience, et en s'inspirant à la fois des tendances de la civilisation et du sentiment chrétien de la fraternité, propager ces institutions dans les localités qui en sont dépourvues.

« Revenant à notre dissentiment sur la connexion existant entre le progrès des populations et le perfectionnement du sentiment religieux, je n'ai point à exposer ici les faits qui servent de base à mon opinion; en attendant les résultats de l'enquête qu'il serait si utile d'établir sur ce point, vous conservez donc le droit de maintenir l'opinion contraire. Il me suffit de constater notre désaccord, et d'en conclure que les données recueillies jusqu'à ce jour ne sont ni aussi nombreuses, ni aussi concluantes que vous paraissez le croire, puisque, sur un point de cette importance, sur un point, non de droit ni d'histoire, mais de fait, nous nous trouvons dans la situation où seraient deux observateurs qui, envisageant le même objet, lui attribueraient deux couleurs opposées.

« Et ce qui rend notre désaccord plus sensible et ma conclusion plus frappante, c'est qu'il s'agit d'une proposition depuis longtemps résolue pour la majorité des esprits, et qui n'est, aujourd'hui, mise en doute que dans quelques contrées du Midi et de l'Occident. Elle ne pourrait être agitée, par exemple, ni dans les États du Nord et de l'Orient, ni en Angleterre, ni enfin dans l'Amérique du Nord. Si ces industriels, ces commerçants qui régissent des empires et embrassent le monde dans leurs opérations, si même les membres les plus infimes de cette démocratie, qui fait la gloire des États-Unis, entendaient parler de notre controverse, ils s'étonneraient qu'elle fût possible au temps actuel, et dans un pays qui, sous tant de rapports, s'élève au premier rang de la civilisation.

« Au surplus, tout éloigné que je sois de votre opinion, Monsieur, je n'éprouve aucune surprise à vous la voir professer; je conviens même qu'elle est fort répandue en France, comme un legs naturel des sentiments qu'y a fait éclore la dissolution des mœurs de la haute société et des corps religieux pendant les derniers règnes de l'ancienne monarchie. Mais ces sentiments ont, aujourd'hui, perdu leur raison d'être. Ils disparaissent chaque jour, emportés par la marche et les aspirations du siècle. Mis en contact, par mon éducation, puis par mes fonctions, avec une portion studieuse de notre jeunesse, j'ai pu constater que depuis vingt-cinq ans les opinions de cette jeunesse d'élite, — opinion dont les hommes d'un âge mûr doivent nécessairement tenir grand compte, — ont, en ce qui concerne les questions religieuses, complétement changé. Or, se séparer d'elle sur un point aussi capital, n'est-ce pas s'exposer à rester en arrière du mouvement des idées, et sous ce rapport du moins, laisser mettre en question sa qualité d'homme de progrès?

« En résumé, Monsieur, vous avancez que nous sommes d'accord sur les faits, bien que nos conclusions diffèrent. Moi, je constate, au contraire, que nous sommes en opposition sur les faits les plus essentiels de l'économie sociale, et j'explique par cette divergence l'antagonisme de nos conclusions. L'harmonie ne saurait être établie entre nous, et la science sociale ne pourrait accomplir le progrès résultant toujours d'une vérité unanimement admise, que si une étude contradictoire de l'Europe, poursuivie

par des autorités compétentes, tranchait préalablement les questions de fait qui nous divisent.

« Ainsi, sans soulever aucune controverse sur le fond même des questions sociales, je trouve dans votre lettre de nouveaux arguments pour reproduire la seule proposition qu'il m'ait semblé utile d'émettre dans cette discussion, savoir, que le progrès de la science sociale dépend essentiellement d'une connaissance plus approfondie des faits, et du perfectionnement de la méthode d'observation.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« F. Le Play. »

« Paris, 22 novembre 1855. »

LA NOUVELLE COLLECTION MICHEL LÉVY.

Nous ne sommes point partisan du trop bon marché des livres, et il nous est arrivé plus d'une fois de nous montrer alarmé de la tendance actuelle de la librairie française, qui nous faisait redouter un abaissement sensible du niveau littéraire et une complète oblitération du goût en matière de livres. Nous avons vu avec une égale terreur les éditions économiques tenter de substituer au volume véritable soit des cahiers in-quarto, soit des formats restreints encadrés dans des marges insuffisantes et destinés, les uns comme les autres, à se voir pour toujours exilés de l'atelier du relieur et des rayons des bibliothèques. Aussi la plupart des entreprises qui se faisaient dans ce sens paraissaient tourner autour de la question sans réussir à la résoudre complétement; elles donnaient bien du papier imprimé, une certaine quantité de texte plus ou moins lisible, à très-bas prix; mais on peut dire que ce qu'elles vendaient ne pouvait point, à proprement parler, être qualifié du nom de livres.

Voici enfin une collection qui aborde le problème de front et se présente dans des conditions qui témoignent qu'elle est bien décidée à le résoudre. C'est en effet sans rien changer au format et à la justification typographique adoptés et passés dans l'usage depuis longues années, sous le nom de format grand in-18 ou format Charpentier, c'est en conciliant le bon marché extrême avec une suffisante élégance de forme que la collection Michel Lévy, à 1 franc le volume, vient de se manifester par la publication de six volumes dont les titres et les noms d'auteurs prouvent qu'elle entend aussi tenir compte de la valeur littéraire des ouvrages destinés à figurer dans son catalogue. Pour n'être pas entièrement inédits, pour n'avoir pas été peut-être dans leur temps complétement exempts des censures de la critique, ces ouvrages n'en jouissent pas moins de cette consécration que donne soit la popularité de l'œuvre, soit la renommée de l'écrivain. Les trois premiers seulement, *les Confidences*, de M. de Lamartine, *de l'Amour*, par Stendhal, et *Marguerite*, par Mme Émile de Girardin, sont dans ces conditions; les trois autres : *la Bohême galante*, de Gérard de Nerval, *les Beaux Arts en Europe*, de M. Théophile Gautier, et le premier volume du *Théâtre de M. Scribe* paraissent pour la première fois sous cette forme.

La transformation que vient de réaliser la collection Michel Lévy s'annonce résolument par ces six premiers volumes; pour marcher d'un pas ferme dans cette voie où il ne peut y avoir de succès et de bénéfices possibles qu'en raison de la multiplicité des ventes et de la variété infinie des ouvrages, il est de toute évidence qu'elle doit procéder

par publications fréquentes et arriver à réunir d'ici à peu de temps un catalogue aussi imposant par le nom des auteurs que par la nature même des livres dont il se composera. Tels sont aussi les projets de la maison Michel Lévy, car nous voyons figurer dans la liste des ouvrages à paraître très-prochainement trois volumes de George Sand, l'élite de ses romans et de ses nouvelles : *André* et *la Mare au diable*, *la Petite Fadette* et *la Marquise*, *Mauprat* et *Métella*; trois volumes de M. Henry Murger: *le Pays latin*, *le Dernier rendez-vous*, les *Scènes de campagne*; deux autres ouvrages de Stendhal, *le Rouge et le noir*, *la Chartreuse de Parme*, ces deux chefs-d'œuvre aujourd'hui consacrés; trois volumes de M. Alexandre Dumas fils, *la Vie à vingt ans*, les *Aventures de quatre femmes*, *la Dame aux camélias*; deux autres volumes de M. Théophile Gautier : *Constantinople* et *l'Art moderne*; la suite du théâtre de M. Scribe, qui formera environ douze volumes, un recueil de *Nouvelles* et un volume d'*Historiettes et proverbes* du même auteur; deux volumes de Charles de Bernard, *le Nœud gordien* et *Un homme sérieux*; deux volumes de M. Alph. Karr, *les Femmes* et *Agathe et Cécile*; *le Marquis de Pontanges* de Mme de Girardin, les *Filles du feu* de Gérard de Nerval; *Sacs et parchemins* de M. Jules Sandeau; *les Nuits anglaises* de M. Méry; les *Contes et nouvelles* de M. de Pontmartin; les *Premiers beaux jours*, par M. Champfleury; *Aventurières et courtisanes*, par M. Roger de Beauvoir; *le Monde et la comédie* de M. Marc Fournier; les *Scènes du foyer* de M. Paul Meurice; *Profils et grimaces* de M. Vacquerie. La poésie est aussi représentée dans cette première levée de la nouvelle collection, par les *Études antiques* de M. Ponsard et par un volume de M. Émile Augier. Enfin la série des traductions, pour prouver que la littérature étrangère aura sa place dans cette bibliothèque des lettres modernes, s'ouvre par deux volumes de Mme Beecher Stowe, *Souvenirs heureux*, traduits par M. Eugène Forcade; les *Histoires extraordinaires* d'Edgard Poë, le célèbre romancier américain, traduites par M. Charles Baudelaire, et un volume de *Contes posthumes* d'Hoffmann, traduit par M. Champfleury.

Bien d'autres œuvres, bien d'autres écrivains sont encore annoncés par la collection Michel Lévy, œuvres élevées et écrivains sérieux, tels que M. Mérimée, M. Cuvillier-Fleury, M. Louis Reybaud, M. Paul de Molènes; œuvres de lecture courante, auteurs aimés du public, tels que M. Alexandre Dumas, M. Émile Souvestre, M. Eugène Sue, M. Léon Gozlan, M. Henri Conscience, M. Edmond Texier, M. le major Fridolin, M. Félicien Mallefille.

MM. Michel Lévy ont compris qu'il fallait frapper un grand coup pour populariser immédiatement leur nouvelle collection, et que, réunissant la variété et le nombre à la valeur littéraire, ils devaient, en moins d'une année, présenter au public une masse imposante de près de cent volumes.

BEAUX-ARTS. — ORFÉVRERIE.

M. A. VEYRAT.

En accordant une médaille de première classe à M. A. Veyrat, le jury de l'Exposition universelle a constaté de nouveau la supériorité que cet orfévre fabricant s'est acquise dans son industrie, soit pour la production de l'orfévrerie d'argent, soit pour la fabrication du plaqué.

La maison Veyrat, fort ancienne déjà, puisqu'elle remonte à 1815, et qui n'a cessé d'obtenir la médaille d'argent aux Expositions nationales de 1839, 1844, 1849, a toujours mené de front, avec un égal succès, ces deux industries analogues, appelées dans beaucoup d'usages à se compléter l'une par l'autre, et dont l'Exposition de 1855 nous offrait de remarquables spécimens.

M. A. Veyrat exposait en effet, au palais des Champs-Élysées, de nombreuses et belles pièces d'orfévrerie : — un Coffre à bijoux en argent massif, de forme carrée, exécuté dans le style de la Renaissance, et qui n'avait pas échappé à l'attention de S. M. l'Impératrice; attention qui s'était traduite en une flatteuse approbation; — une Corbeille de fleurs et de fruits, mélange de cristal et de feuillages en argent, formant une pièce pour milieu de table, et dont un prince de la confédération germanique a fait l'acquisition; — un Tête-à-Tête dans le style Louis XV, qui a sa place marquée à l'avance dans quelque élégant boudoir parisien; — un Plateau ovale en argent, dont le fond, gravé au burin, a valu à l'artiste chargé de ce travail une médaille d'argent au Conservatoire des arts et métiers; — une foule d'objets enfin pour le service de table, dont le bon goût et le fini d'exécution n'ont pas été assurément sans influence sur la décision du jury.

Un Surtout de table en plaqué, composé d'une pièce de milieu avec bougies, de deux corbeilles à fruits, de seaux à vin de Champagne, de candélabres de forme gracieuse à côtes torses et avec ornements-vignes; Surtout que M. A. Veyrat avait exposé, et dont il a fait exécuter le même modèle pour S. G. Mgr l'archevêque de Paris, a confirmé la réputation incontestable de cette maison dans la fabrication du plaqué. Nous nous hâterons d'ajouter que le plaqué de la maison Veyrat, revêtu de son poinçon de maître et de son nom en toutes lettres, obtient une juste préférence, due à la confiance qu'inspirent les produits de cette fabrique et à quarante années de loyales transactions. Tandis que certains fabricants ont cru devoir lutter contre la concurrence sur les marchés étrangers par du plaqué inférieur, et dès lors par l'avilissement des prix, la maison Veyrat n'est pas entrée dans cette voie; elle n'a voulu fabriquer que du bon et excellent plaqué, mais vendu alors au prix convenable.

S'il est vrai que l'orfévrerie soit de tous les arts mécaniques celui qui, avec la mise en œuvre du bronze, tient de plus près au goût des beaux arts et celui qui peut le moins s'en passer; si l'orfévre doit s'attacher, depuis les moindres produits qu'il crée jusqu'aux pièces les plus grandes, à réunir la forme la plus commode et la plus élégante, on peut affirmer que M. A. Veyrat a compris au plus haut degré les conditions et les véritables nécessités de cette industrie. En effet, ce fabricant a su grouper autour de lui les plus habiles artistes, dessinateurs, sculpteurs, ciseleurs, graveurs, etc., et réunir dans sa fabrique, rue de Malte, une de celles qui, dans l'orfévrerie, occupent le plus grand nombre de bras, les ouvriers les plus expérimentés; ouvriers d'élite, que M. A. Veyrat sait s'attacher par les liens du plus bienveillant patronage.

L'importance de cet établissement s'explique par ses nombreuses et anciennes relations en France, en Europe et aux colonies, relations auxquelles M. A. Veyrat est toujours à même de satisfaire, soit par son immense matériel, soit par une collection aussi considérable que variée de modèles appropriés au goût et aux habitudes des divers pays.

M. A. Veyrat s'est montré un des exposants les plus empressés à indiquer les prix de ses produits. Ces prix ont prouvé que leur modération pouvait se concilier avec une fabrication supérieure. Ce fabricant traite au surplus l'orfévrerie d'argent de manière à se prêter aux convenances de toutes les positions; répondant aux besoins des tables les plus opulentes, aux fantaisies les plus aristocratiques, par de l'orfévrerie d'art, massive, moulée, sculptée, enrichie des plus splendides ornements, et offrant aux fortunes plus

modestes, aux goûts plus simples, de l'orfévrerie légère, estampée, repoussée, mais toujours recommandable par l'élégance de la forme et le mérite de la fabrication.

C'est ainsi que cette maison, comme le constatait le jury de l'Exposition de 1844, réalisait, dès cette époque, par l'application à l'orfévrerie en argent de tous les procédés expéditifs de fabrication employés pour le plaqué, un vœu exprimé par le jury de l'Exposition de 1839 en même temps qu'un grand progrès industriel. Ces procédés, en assurant l'économie sous le rapport de la main-d'œuvre et de la légèreté du poids devaient tendre à populariser de plus en plus l'usage de l'orfévrerie française.

Depuis que les brevets Elkington, concernant l'application de l'argent sur les autres métaux par les procédés électro-chimiques sont tombés dans le domaine public, la maison A. Veyrat, pour la plus grande commodité de sa clientèle, et pour que sa fabrication s'étendît à toutes les branches qu'elle comporte, a joint l'argenture, généralement connue sous le nom de Ruolz, à la fabrication de l'orfévrerie d'argent et du plaqué.

En résumé, M. A. Veyrat était digne par le rang qu'il occupe dans son industrie au milieu de nos orfévres d'élite, par les efforts qu'il n'a cessé de faire pour conserver au plaqué la place qu'il peut occuper à côté de l'orfévrerie d'argent, par les qualités qui distinguent tous les produits qui sortent de ses ateliers au double point de vue de l'art et de la fabrication, de la récompense que le jury de l'Exposition vient de lui accorder. L. B.

REVUE FINANCIÈRE.

Il y a quinze jours, la Bourse était lancée dans un mouvement de hausse qui semblait sérieux et sérieusement soutenu. Pendant la semaine qui avait précédé la liquidation, tous les échos de la publicité avaient semé quelques-uns de ces bruits pacifiques qui, dans le silence forcé du bulletin militaire, vont se renouveler périodiquement au moins une ou deux fois par mois d'ici au printemps.

Les besoins et les désirs de paix sont tellement enracinés à la Bourse, que, malgré le vague des informations, et malgré tant de mécomptes subis, on s'y laissera toujours prendre. Aussi n'ont-ils pas manqué de produire encore cette fois leur effet accoutumé. La place, qui était en majorité à la baisse ou qui s'abstenait prudemment, s'est retournée de telle sorte qu'au jour de la liquidation il n'y a plus eu que des acheteurs.

Malheureusement la qualité des acheteurs n'a pas été d'aussi bon aloi qu'on le croyait sur la foi de quelques gros achats qui avaient ému la Bourse. La veille de la liquidation, on annonçait des levées de titres considérables. On devait voir une chasse aux titres, hélas! on n'a vu qu'une chasse à l'argent qui a failli aboutir à des catastrophes.

L'argent ne s'est pas montré capricieux ni rebelle aux avances, comme on l'a dit, pour trouver une excuse. Il a positivement manqué, et sans l'intervention de la Banque de France, qui certainement n'a pas dû s'y prêter de bon cœur, la liquidation aurait présenté des embarras comme rarement il s'en est présenté à la Bourse dans les plus mauvais jours.

L'entraînement de la hausse et l'empressement malheureux qu'on avait mis à se mettre du côté des événements qu'on espérait avaient fait perdre de vue à peu près complétement la situation réelle des affaires. Après s'être effrayé de la crise monétaire, et

l'avoir grossie jusqu'aux proportions d'une crise financière, on en était arrivé à ne s'en préoccuper que comme d'un danger à peu près passé. On avouait volontiers et on croyait de bonne foi que la crise était passée, qu'au surplus elle n'avait jamais été grave, et on citait à l'appui l'abondance de l'argent à la Bourse et le bon marché des reports.

Il est certain que ces illusions étaient presque permises en présence des faits. On n'a pas assez remarqué combien a été brusque le changement de front qui s'est opéré à la Bourse. Jusqu'à la veille de la liquidation, on a pu difficilement se douter des difficultés dans lesquelles le lendemain et deux jours plus tard la Bourse allait se débattre.

La rente montant toujours, les chemins étaient recherchés, et le Crédit mobilier, qui est comme la sentinelle avancée de la spéculation, recommençait ses bonis de 50 francs par bourse, qui avaient annoncé et préparé la grande hausse du mois de septembre.

Il y avait cependant un symptôme qui n'était pas en harmonie avec tous les autres. Le comptant, qui avait si puissamment poussé à la reprise de la rente alors que la spéculation la délaissait, qui avait acheté sans se lasser les chemins que la même spéculation trouvait trop chers alors, le comptant se retirait visiblement du marché depuis que la rente avait dépassé 66, 50.

Cette conduite était dictée par la prudence ou par des besoins nouveaux. Si c'était seulement la prudence, on pouvait espérer de retrouver pour les reports l'argent qui sortait ainsi des valeurs; mais si c'étaient des besoins nouveaux, si l'argent n'avait fait que des déplacements temporaires en attendant le mois de décembre, époque de l'autre versement, la situation changeait.

C'est ce que l'on a négligé d'approfondir, on a même plutôt cru à la première version qu'à la seconde. Or il semble que la seconde était précisément la véritable.

Toutes les récriminations contre les banquiers et même contre le Crédit mobilier sont tombées aujourd'hui; si les banquiers n'ont pas avancé plus d'argent à la liquidation dernière, c'est que tout leur argent disponible était employé. Tout le monde sait que MM. de Rothschild, loin d'attendre les chances d'élévation du report, ont reporté des masses de rentes la veille de la liquidation à 35 centimes.

Quant au Crédit mobilier, il a, dit-il, mis 20 ou 25 millions au service de la place. C'est quelque chose sans doute, mais peut-être pour lui n'est-ce pas assez. Et ce n'est pas être trop hostile que de trouver que le service rendu n'est pas en proportion des promesses faites au début de l'institution. N'avoir que 20 millions disponibles quand on s'est posé en soutien de la place aux jours difficiles, n'est-ce pas manquer à son mandat, ou n'est-ce pas la preuve qu'on a manqué de prévision?

On s'est tiré cependant de toutes ces difficultés, comme nous le disions, grâce au concours de la Banque de France; mais à peine la liquidation de novembre est-elle réglée, qu'il a fallu songer à la liquidation du 15 décembre. La peur des gros reports a réagi sur les esprits, et, malgré la persistance des bruits de négociations et de paix prochaine, la Bourse a vécu depuis huit jours dans un état d'inquiétude et d'incertitude, faiblissant aujourd'hui, se raffermissant un peu le lendemain, pour retomber encore.

Les fonds anglais ont soutenu jusqu'hier le mouvement de hausse. Ils ont fléchi sous l'impression d'une émission de bons de l'Échiquier et l'autorisation donnée à la Banque d'augmenter de 11 millions de francs les billets en circulation de la Banque d'Angleterre. On a vu là à Londres le signe d'embarras monétaires persistants.

Au milieu de toutes ces difficultés, le marché industriel est soumis à des épreuves pénibles auxquelles les meilleures valeurs ont du mérite à résister.

Le courant d'affaires a été et reste néanmoins considérable sur les valeurs qui en ce moment attirent le plus l'attention du marché.

En première ligne, il faut citer les omnibus de Londres. Il y a tous les jours des transactions considérables sur cette valeur, qui serait appréciée en d'autres temps bien au-dessus de la valeur que les circonstances actuelles lui donnent. Les doutes qu'on avait élevés sur la constitution même de la société, sur la souscription des actions à Paris et à Londres, sont aujourd'hui ou doivent être complétement dissipés. On sait maintenant que la souscription a donné, à Londres comme à Paris, les résultats les plus satisfaisants et les plus complets : c'est un grand point. Quant à l'affaire elle-même, personne ne peut douter qu'elle ne soit excellente, et de nature à dépasser les bénéfices des omnibus français auxquels on l'a comparée.

La seconde émission des actions de la compagnie impériale des voitures de place pèse sur cette affaire, parce qu'elle arrive dans un moment où l'argent est malheureusement assez rare pour que les capitalistes soient obligés de laisser passer les meilleures occasions; mais chacun comprend bien aujourd'hui que ce n'est là qu'une défaillance momentanée et tout accidentelle.

Les clippers français se soutiennent au-dessus du pair. Nous croyons être en mesure d'assurer que cette entreprise s'organise sur le pied le plus favorable aux intérêts du commerce, et partant aux intérêts de ses actionnaires.

Nous avons vu dans ces derniers jours un peu d'animation sur les actions trop délaissées de la Vieille-Montagne, mais le report n'est pas même allé jusqu'à 400.

On s'occupe beaucoup des docks. Une main puissante s'offre, dit-on, à retirer cette grande affaire de la position déplorable où elle a végété trop longtemps. Le mal a été si grand, et tant de mécomptes ont dégoûté les actionnaires depuis deux ans, qu'on n'ose se fier aux plus légitimes espérances. Il y a lieu cependant, croyons-nous, d'être moins méfiant.

Parmi les valeurs autrefois les plus courantes, nous avons le regret de remarquer la défaillance progressive des actions de l'Hôtel-Rivoli, et surtout de celles du Palais de l'Industrie. Après avoir fait 71 p. 0/0 de prime, voilà le palais tombé à 40 p. 0/0 de perte, et encore grâce à la garantie de l'état. Quel mécompte! BER.

LA COMPAGNIE IMPÉRIALE DES VOITURES DE PARIS

ET LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES OMNIBUS DE LONDRES.

Le besoin et l'habitude de la locomotion prennent chaque jour un tel développement, surtout dans ces deux capitales du monde qui s'appellent Paris et Londres, qu'on peut presque considérer comme établissement d'intérêt public toutes les entreprises qui ont pour but de favoriser la circulation des voitures et le mouvement des voyageurs citadins. On ne peut se dissimuler que la création des omnibus, qui date d'environ vingt-cinq ans, ait puissamment contribué à faire passer dans nos mœurs l'usage du transport en voiture, à en faire une nécessité quotidienne, permanente, pour une foule de gens et de classes de personnes qui considéraient, il y a trente ans, le fiacre comme un objet de luxe, et une heure de cabriolet comme un événement dans leur existence.

Par un singulier, mais très-logique phénomène d'économie industrielle, l'installation des omnibus qui, à entendre les propriétaires de carrosses et de cabriolets de place et de régie, devait ruiner toutes les entreprises de voitures de ce genre, tout en ruinant les entrepreneurs d'omnibus eux-mêmes, a fait la fortune des uns et des autres. En vingt-cinq ans le nombre des voitures de louage circulant dans Paris a plus que triplé.

Jamais fait ne prouva mieux la vérité du principe proclamé par la science économique : le bon marché multiplie les consommateurs et accroît la consommation.

Mais le bon marché n'est pas le seul mobile qui agisse sur le consommateur et sur la consommation ; le perfectionnement de l'objet consommé, ou, dans le cas dont il s'agit, l'amélioration du service mis à la disposition du public, doit venir compléter l'œuvre commencée par le bon marché, et la progression logique de tout mouvement industriel doit pouvoir se formuler ainsi : créer des consommateurs par le bon marché, améliorer les produits en concentrant et diminuant les frais de production et d'exploitation, donner par ce moyen un nouvel essor à la consommation.

C'est par ces principes élémentaires, il n'en faut pas douter, qu'ont été inspirées la plupart des grandes entreprises de concentration et de fusion que nous avons vues s'organiser et se réaliser avec tant de succès depuis quelque temps. Dans ces opérations chacun devait trouver son compte, le consommateur plus de sécurité, de garanties, de régularité, dans des établissements généraux disposant de capitaux considérables qui les mettent à même d'appliquer et d'expérimenter toutes les améliorations, et les entrepreneurs un accroissement important de bénéfices résultant de la diminution et de la concentration des frais généraux d'administration et d'exploitation.

Il en a été ainsi notamment à l'égard de la fusion des omnibus de Paris qui a donné dès l'abord les résultats les plus satisfaisants. Le même succès ne pouvait manquer d'être réservé à la *Compagnie impériale des voitures de Paris*, dont les bénéfices doivent atteindre, dans un avenir très-prochain, des proportions encore plus considérables. A peine a-t-elle été fondée qu'elle s'est vue forcée d'accroître son capital et de se faire autoriser à émettre une seconde série d'actions afin de pourvoir à l'acquisition de toutes les voitures de Paris. Grâce à cette seconde émission, elle a pu déjà vaincre bien des mauvais vouloirs, négocier avec bien des prétentions exagérées et obtenir une fusion à peu près complète. D'ici à peu de temps, il ne restera plus un seul numéro de voiture en dehors de cette fusion qui est certainement destinée à constituer une des entreprises les plus importantes et les plus lucratives de la grande industrie parisienne.

Ce n'est pas en effet seulement d'après les résultats qu'obtenaient soit les particuliers possesseurs de numéros de voitures, qui s'en faisaient un revenu de 30 et 40 p. 100 de leur capital, soit les compagnies partielles dont les affaires étaient encore plus brillantes, ce n'est pas seulement d'après ces résultats qu'il faut juger des bénéfices probables de la *Compagnie impériale ;* la concentration administrative, la régularité du contrôle et de la surveillance, la généralisation des dépenses d'entretien et de renouvellement du matériel doivent nécessairement procurer des économies énormes, en même temps que l'amélioration du service amènera un nouvel accroissement de recettes. Les premières opérations de cette compagnie sont du reste un gage certain du succès financier sur lequel elle peut compter.

Pendant que la locomotion se développait à Paris comme nous l'avons dit, elle prenait à Londres des proportions colossales. Qui a vu et observé le mouvement des voitures dans la capitale de la Grande-Bretagne sait que les Champs-Élysées un jour de Longchamps, ou à l'heure de la sortie de l'Exposition universelle, peuvent à peine donner une idée de ce qu'il circule de voitures tous les jours et à toute heure dans Regent-street dans le Strand, dans Oxfort-street et dans toutes les grandes artères de Londres.

Parmi ces véhicules de toute sorte, les omnibus se font surtout remarquer par leur nombre, leur rapidité et la beauté de leurs attelages. L'usage du transport en commun est en effet entré encore plus profondément dans les mœurs à Londres qu'à Paris. Chez nous, l'omnibus paraît réservé à la partie la plus modeste de la bourgeoisie, aux ouvriers,

aux employés, au petit commerce, aux femmes surtout, qui constituent au moins les deux tiers de leur clientèle. A Londres, tout le monde prend l'omnibus, le lord et le dandy aussi bien que le riche commerçant et le matelot du port; les femmes garnissent en grande partie l'intérieur; les hommes, les plus élégants surtout, préfèrent l'impériale, qui est toujours complétement garnie, à moins qu'il ne pleuve à verse. Ce n'est point par économie, gardez-vous d'en douter, qu'ils affectent cette préférence, le prix est le même pour l'impériale que pour l'intérieur, mais on sait, pour peu qu'on ait vu des voitures anglaises de course ou de voyage, que les gentlemen ont l'habitude de se faire voiturer en plein air; pour se rendre aux courses d'Ascot ou d'Epsom par exemple, on les voit montés jusqu'à dix et douze sur les banquettes disposées au-dessus des carrosses, pendant que leurs domestiques sont assis à l'intérieur.

Quoi qu'il en soit, intérieurement comme extérieurement, les omnibus de Londres sont presque constamment garnis, bien que le développement et la concurrence des entreprises n'ait pas amené de grands perfectionnements dans le service : c'est ainsi que les distances à parcourir et la proportion du prix à payer sont assez peu clairement fixés, que le système des correspondances y est inconnu, qu'enfin on ne fait aucun usage des compteurs à sonnerie, ce qui ne laisse pas que de rendre le contrôle des recettes assez difficile pour les entrepreneurs.

C'est en voyant les établissements d'omnibus dans cette situation qui laisse tant à désirer et en constatant néanmoins que, malgré ces imperfections notables, ces entreprises jouissaient d'une grande prospérité, que des spéculateurs français ont pensé à concentrer, ainsi qu'il a été fait à Paris, toutes les lignes et toutes les voitures d'omnibus sous une même administration, et à appliquer au service et au contrôle toutes les améliorations dont les omnibus de Paris ont donné l'exemple. On sait que l'opération s'est réalisée; nous l'avons nous-même annoncé dans une des dernières revues financières de ce bulletin. Le succès de cette combinaison industrielle ne pouvait être douteux. Quels ne doivent pas être les bénéfices d'une opération qui consiste à réunir dans une même main, en les perfectionnant, à exploiter avec le même capital d'une société générale, un certain nombre d'entreprises toutes en pleine prospérité, malgré les imperfections de leur organisation pratique et administrative! Les spéculateurs ont parfaitement compris l'avenir réservé à une pareille affaire, et les actions ont été recherchées avant même d'avoir été émises.

Mais ce n'est pas seulement au point de vue des bénéfices qu'on doit louer et encourager l'initiative des fondateurs de cette combinaison. Au point de vue des relations internationales, elle ouvre une voie nouvelle aux capitaux français en leur montrant que le sol anglais peut être aussi fécond pour eux que le sol français a été fertile déjà à plusieurs reprises aux capitaux anglais. A la Bourse de Londres, du reste, les actions de la Compagnie française des omnibus anglais ne sont pas moins bien vues qu'à la Bourse de Paris. C'est le meilleur de tous les symptômes. J. Raymond.

FAITS DIVERS.

— Dans le nombre des distinctions accordées à la suite de l'Exposition universelle et publiées ce matin par *le Moniteur*, on remarque le nom de M. Godchaux, commissaire du grand-duché de Luxembourg, nommé chevalier de la Légion d'Honneur. Tous ceux

qui ont visité l'exposition du Luxembourg, et les exposants de cette nation, seront unanimes à reconnaitre que les services et le caractère de M. Godchaux justifient cette nomination.

— M. d'Avila, qui vient d'être élevé à la dignité de commandeur de la Légion d'honneur en qualité de commissaire du Portugal à l'Exposition universelle, avait été récemment nommé officier dans le même ordre en qualité de membre du congrès international de statistique.

Cette distinction honorable en faveur de M. d'Avila, s'explique par les services éminents qu'il a rendus à l'Exposition universelle de 1855, où il s'est concilé l'estime de tout le monde.

— Le Collége de France, appelé à présenter deux candidats pour la chaire de médecine laissée vacante par la mort de M. Magendie, a présenté au premier rang M. Claude Bernard, membre de l'Académie des sciences; au second rang, M. le docteur Longet.

— Le Collége de France, appelé à présenter deux candidats pour la chaire du droit de la nature et des gens, laissée vacante par le décès de M. de Portets, a présenté M. Rapetti au premier rang, et M. A. Franck au second.

— L'Académie de Médecine a procédé hier à la distribution annuelle de ses prix, ils ont été ainsi répartis :

Prix de l'Académie : M. Rochard, chirurgien en chef de la marine impériale de Brest.

Prix Portal : MM. Rach, de Strasbourg, et Morétin, de Baumes-les-Messieurs (encouragement de 400 fr.); M. Letertre-Vallier, médecin militaire à Amiens (200 fr.).

Prix Civrieux : M. Sabouraud, à La Chataigneraie (Vendée), et M. Puel, de Paris (partage égal).

Prix Capuron : M. Petrequin, ex-chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon, et M. Socquet, médecin du même hôpital (*ex æquo*); M. Villemin, inspecteur-adjoint de Vichy (mention honorable),

Prix Itard : M. Vital (de Cassis), chirurigien de l'hôpital du Midi, auteur d'un traité sur les maladies syphilitiques.

Prix et médailles pour la vaccine : Un prix partagé entre MM. Massaloup, de Mèze (Hérault); Labesque, (d'Agen); Carille, de Gaillon.

Médailles d'or : MM. Descieux (de Montfort-l'Amaury); Verger, à Lagravelle (Mayenne); Maigne, à Cubzac (Dordogne), et Charil de Janzé (Ille-et-Vilaine).

L'Académie a décerné en outre des médailles d'argent et des mentions honorables.

— L'Académie des sciences a procédé, dans sa séance du 3 décembre, à la nomination d'un membre correspondant dans la section de médecine et de chirurgie. M. Cl. Bernard, au nom de la section, avait présenté la liste suivante de candidats : 1° M. Marshall-Hall, à Londres; 2° M. Rokitanski, à Vienne; 3° M. Christisons, à Édimbourg; 4° M. Riberi, à Turin; 5° M. Chelius, à Heidelberg. Sur 41 votants, M. Marshall-Hall ayant réuni 39 suffrages, a été nommé correspondant à la place vacante par suite du décès de M. Fodéré.

— L'Académie des sciences morales et politiques, sur les conclusions du rapport de la section d'économie politique et de statistique sur les mémoires adressés pour le concours dont le sujet était : ***Exposer l'ensemble des mesures économiques ordonnées***

par Colbert, en faire ressortir l'esprit, et en déduire les conséquences telles qu'elles se sont produites depuis son administration jusqu'à nos jours, a décerné le prix à M. Félix Joubleau, auteur du mémoire inscrit sous le n° 1er du concours et ayant pour épigraphe : « *En me donnant Colbert, le ciel m'a tout donné.* » (Paroles de Louis XIV.)

L'Académie a accordé une mention honorable au mémoire inscrit sous le n° 3 du concours, avec cette épigraphe : *La Liberté est l'âme du commerce.*

— Le réseau pyrénéen comprend, dans la traversée du département des Basses-Pyrénées, les lignes de Pau à Tarbes par Lourdes, de Pau à Bayonne par Orthez et les vallées du Gave et de l'Adour, et enfin l'embranchement de Ramons à Dax. Le développement total de ces lignes est de 84 kilomètres, et la dépense nécessitée par l'achat des terrains est d'environ 1,638,000 fr. Le conseil général des Basses-Pyrénées a décidé que ce département prendrait à sa charge le tiers de cette dépense, évalué à 516,000 fr.

— Les trois compagnies d'Orléans, de Lyon et du Grand-Central se disposent à mettre activement la main à l'œuvre pour l'établissement du chemin de fer de Paris à Lyon par Corbeil, Montargis, Gien et Nevers; on s'occupe actuellement de former le personnel qui doit, sous les ordres de M. Bazaine, ingénieur en chef, procéder aux études définitives de cette importante voie ferrée.

— Le terre-plein du Pont-Neuf, dont l'extrémité se relie au jeu d'aiguilles du barage éclusé de la Monnaie, vient d'être exhaussé d'une manière notable au moyen de remblais, et pavé dans sa totalité, à l'exception des petits jardins qu'on y entretient. Il est maintenant de niveau avec la banquette du halage, qui, de ce point, s'étend le long du petit bras canalisé, jusqu'au pont Saint-Michel. Ces travaux ont été exécutés pour consolider le sol du terre-plein et le mettre à l'abri des détériorations que lui faisait éprouver chaque année la crue des eaux durant l'hiver.

— On lit dans le *Moniteur* :

Les grands concerts dont le palais de l'industrie a été le théâtre pendant les dix jours qui ont suivi la cérémonie de la distribution des récompenses aux exposants, n'ont pas été seulement d'une grande importance au point de vue artistique, ils ont donné encore la mesure de ce que peuvent, pour la prospérité de la ville de Paris, des entreprises aussi largement conçues. Le droit des pauvres s'est élevé à 12,500 fr., et près de 80,000 fr. ont été distribués aux nombreux artistes qui ont participé aux solennités musicales des Champs-Élysées, sous la direction des maîtres les plus renommés. Les recettes ont atteint le chiffre de 114,333 fr. 35 c., qui ont été répartis de la manière suivante :

Droit des pauvres.	12,500	»
Rétribution des artistes.	77,795	45
Entreprises de travaux et frais divers . . .	11,207	67
Direction et location du palais	12,831	23
Total égal. . . .	114,333	35

Aucun accident n'a été constaté, et l'on peut dire que l'Exposition universelle ne pouvait se clore d'une façon plus digne. Ces concerts font honneur en même temps à la haute administration qui les a autorisés et à l'entrepreneur habile (M. Ernest Ber), qui a compris, avec tant d'intelligence, la pensée de la Commission impériale.

— Une exposition agricole supplémentaire aura lieu dans les trois provinces de l'Algérie, dans le courant de décembre, pour tous les produits agricoles qui, en raison des nécessités de leur culture, n'ont pu figurer à l'exposition du mois de décembre dernier.

— Les vingt-quatre musées du Louvre continueront d'être ouverts au public tous les jours de la semaine jusqu'au 1er janvier 1856, comme ils l'ont été pendant la durée de l'Exposition universelle.

— Il y aura en 1856 quatre éclipses, dont deux de soleil et deux de lune. Sur ces quatre éclipses, une seule de lune, celle du 13 octobre, sera en partie visible à Paris.

— Nous trouvons dans le *Colon*, journal de la Réunion, les détails qui suivent sur un effroyable drame maritime qui est venu se dénouer devant la cour d'assises de cette île.

Le *Happy*, commandé par le capitaine Gallet, et appartenant à la maison Lacaussade, de Bordeaux, avait été affrété par la maison Gros-Cadet et Ce, pour aller à Baly, sur la côte ouest de Madagascar, prendre un chargement de travailleurs recrutés par les soins de MM. Mézence et Polian, agents de cette dernière maison. Dès le 16 décembre 1854, le *Happy* se trouvait mouillé dans la baie de Baly, connue aussi sous le nom de baie de Boyenna, à un mille de la pointe Samat, à deux milles du village de Mavoulou.

Le 16 janvier suivant, le *Happy* comptait à son bord 289 émigrants, dont les engagements pour l'île de la Réunion avaient été régularisés et contrôlés par le sergent-major Danillon, embarqué sur le navire comme délégué de l'administration. Parmi les immigrants, il y avait quelques Sakalaves; le reste se composait de Macoas amenés de la côte d'Afrique par des boutres arabes. L'espérance qu'on avait d'embarquer encore quelques immigrants fit retarder le départ de huit jours, et l'on atteignit de cette façon le 24 janvier, date des faits incriminés.

Le 24 janvier, à deux heures de l'après-midi, un grand tumulte éclate à bord du navire. Mallet, second capitaine, est aperçu tout à coup aux prises avec quelques engagés, qui, armés de bûches, le poursuivent et le saisissent. Il réussit à atteindre l'un des escaliers de la dunette, à le franchir d'un bond, et à s'armer d'une gaffe, à l'aide de laquelle il arrête les assaillants rapidement accumulés sur le pont. En même temps, sur l'arrière, des Macoas se sont précipités dans la chambre du capitaine, et se sont emparés de cinq ou six sagaïes qui s'y trouvaient.

Sur l'avant, même opération; le poste est rapidement dégarni par les Macoas des sagaïes ou couteaux qu'il contient. Hyacinthe et Mangouly, dit *Figaro*, interprètes au service, l'un de l'armement, l'autre des affréteurs, sont attaqués à coups de couteaux et de sagaïes. Un matelot est saisi à la gorge, acculé à la lisse, et n'échappe au couteau levé sur lui que par l'intervention des siens.

D'autres, en cherchant à se frayer un passage pour atteindre la dunette, sont frappés à coups de bûches; d'autres enfin, plus avisés ou plus agiles, s'élancent dans la mâture, d'où ils parviennent à se laisser glisser sur la dunette.

Tout à coup l'explosion d'une arme à feu se fait entendre. C'est Émery, le maître d'équipage, qui, de l'intérieur de la dunette, vient d'atteindre en pleine poitrine un Macoa armé d'une sagaïe, et qui, profitant du moment de stupeur occasionné par cette détonation, se montre sur le pont envahi, menace encore les assaillants de son arme, et, en les tenant ainsi en respect, parvient à se réunir à l'équipage entier, rallié sur la dunette.

Cependant, par la claire-voie de cette dunette, on a pu descendre dans le carré, faire passer aux hommes de l'équipage des fusils, des pistolets, des munitions, des sabres,

des haches, des couteaux-poignards, et c'est alors qu'il a été donné à ces hommes de faire, des armes mises ainsi à leur disposition, l'usage terrible que l'accusation leur a reproché.

Le spectacle des préparatifs de défense auxquels l'équipage se livre sur la dunette, préparatifs un moment ralentis par la nécessité de scier, au moyen de couteaux, des balles qui se trouvaient être d'un trop gros calibre, n'arrête pas, en effet, les assaillants. Bûches, bouteilles, sagaïes, tisons incandescents, tous les projectiles dont ils ont pu s'armer, sont utilisés par eux contre l'équipage. Les clameurs sont incessantes, et ils ne reculent qu'à la vue des ravages exercés dans leurs rangs par les coups de feu tirés sur eux d'abord du haut et ensuite du pied de la dunette.

Au feu! au feu! le feu est au navire! tels sont les cris qui se font bientôt entendre, et alors commence une mêlée, une scène terrible, sur les circonstances de laquelle planent les mêmes équivoques que sur l'origine première du drame, tellement que la justice de l'île de la Réunion, en présence des récits contradictoires, a cru devoir soumettre l'affaire à l'appréciation d'une cour d'assises.

Devant cette cour, les Macoas ont soutenu que l'origine de ces événements avait été un soufflet et un coup de pied donnés par le second, Mallet, au Macoa Mellopa, et que, d'ailleurs, dans la lutte, toutes les cruautés les plus barbares avaient été du côté de l'équipage et de son état-major. C'est la thèse qui avait été adoptée par l'acte d'accusation, et dans laquelle, aux débats, a persisté le ministère public.

Mais la défense a plaidé qu'il y avait eu révolte, et que cette révolte avait été fomentée par les Arabes, qui, désireux de voir retourner en leur possession des engagés payés afin de les vendre une fois encore, avaient déposé au fond de leurs cœurs la crainte horrible d'être transportés dans un pays où ils seraient la proie des cannibales.

Le système de la défense a prévalu auprès du jury, qui a rendu un verdict favorable à tous les accusés.

— Le *Journal de l'Académie royale de Médecine* de Turin publie un rapport sur l'analyse chimique du pain de munition de l'armée russe, par le professeur A. Abbène. En voici l'extrait :

« Le pain de munition trouvé sur un soldat russe fait prisonnier par les alliés en Crimée est de couleur marron clair, dur, inégal; il se rompt difficilement. Sur divers points on remarque des cryptogames de couleur orange, et il est desséché de manière à pouvoir être réduit en poussière. Il est presque inodore, d'une saveur un peu âpre, et dans les dents il fait l'effet d'une fibre ligneuse; mis dans l'eau, il surnage quelques moments, puis il se précipite au fond.

« Il résulte de l'analyse chimique que ce pain de munition est fait d'une farine très-grossière, avec une quantité excessive de son. Cette farine est composée de diverses substances, c'est-à-dire de froment, d'orge, de seigle et d'autres graines légumineuses. Comme il est compacte, un peu poreux, il y a lieu de croire que la pâte n'a pas subi de fermentation convenable; comme il ne renferme pas d'amidon soluble, on en infère qu'il n'a pas eu toute la cuisson nécessaire. En conséquence, ce pain constitue un aliment de digestion difficile, peu nutritif et nécessairement insalubre. »

— Un grand tableau de Paul Véronèse, qui était autrefois dans l'église de Saint-Sylvestre, à Venise, a été acheté par la Galerie nationale de Londres. Le sujet est l'*Adoration des Mages*. Une copie réduite d'une partie de cette œuvre, attribuée à Carlo Cagliari, se trouve à Hampton-Court.

Le tableau provenant de l'église de Saint-Sylvestre porte la date de 1573, époque où l'artiste avait environ quarante-cinq ans. Ce tableau est mentionné par Sansovino dans

sa *Venetia descritta*, publiée huit ans plus tard, et décrit par des écrivains venus après lui, tels que Ridolfi, Boschini et Zanetti, ainsi que par des auteurs plus modernes, dans les termes de l'admiration la plus vive; on assure qu'il est dans un état parfait de conservation.

— On a écroué, le 20 novembre, à la prison de Borgholm, dans l'île d'Oeland (Suède), sous l'accusation de supposition de nom et de sexe, une jeune fille âgée de 17 ans, nommée Jeanne-Sophie Laekt. L'année dernière, dit la *Gazette des Tribunaux*, ayant eu la fantaisie d'essayer du rude métier de marin, elle s'habilla en homme, se rendit à Kalmar et se fit inscrire au bureau de marine sous le nom de Jean-Pierre Carlison. Le lendemain, elle était enrôlée comme mousse à bord du schooner *Cato*, commandé par le capitaine Loefgreen.

Jeanne fit trois voyages de cabotage sur ce bâtiment, et se distingua par son zèle et son extrême agilité. Aucun individu de l'équipage ne grimpait plus lestement ni plus vite au sommet des mâts; elle savait aussi bien nager, et plus d'une fois, s'élançant du navire à l'eau, elle avait saisi et rapporté à bord des objets que les marins avaient laissé tomber à la mer.

La semaine dernière, après l'arrivée du *Cato* dans le port de Borgholm, le capitaine Loefgreen, afin de récompenser les bons services de son mousse, le nomma matelot et se pourvut d'un autre mousse. Jusqu'alors personne n'avait soupçonné que Carlison fût une femme; mais, deux jours après, Jeanne devint malade, et on la conduisit à l'hôpital. Là, le mystère fut découvert, la police en eut connaissance, et Jeanne fut mise en état d'arrestation.

Les délits de s'attribuer un faux nom et de prendre une fausse qualité sont punis sévèrement par la législation suédoise; mais en faveur de la jeune Jeanne-Sophie Laekt militent tant de circonstances atténuantes, que, selon toutes les apparences, elle sera, sinon acquittée, du moins condamnée seulement à une légère amende.

Cette jeune fille, d'après les renseignements obtenus, est de mœurs irréprochables et une des plus habiles couturières de son village.

— Un riche propriétaire du comté de Surrey vient de léguer à la Société de la Paix une somme de 300 liv. sterl. (7,500 fr.), et 100 liv. sterl. (2,500 fr.) à chacun des trois quakers (MM. Sturge, Pease et Charleton), qui étaient allés en 1853 à Saint-Pétersbourg pour y plaider devant l'empereur Nicolas la cause de la paix. Indépendamment de ces sommes, M. Alex. Morisson a légué une propriété de la valeur de 1,500 livres sterling (37,500 fr.) à M. Bright, et une autre de la même valeur à M. Cobden, deux membres du parlement, connus par leurs tendances et leurs discours pacifiques.

— Le *Bulletin des Lois* autrichien publie le décret, rendu depuis quelque temps déjà, qui supprime l'université d'Olmutz. Il ne subsiste plus que neuf universités en Autriche, celles de Vienne, Prague, Lemberg, Cracovie, Gratz, Inspruck, Pavie et Padoue.

— Un des principaux établissements littéraires de Londres, *Jews' litterary Institution*, a inauguré, il y a quelques jours, sa saison d'hiver par une intéressante *lecture* de M. Thackeray, l'illustre auteur de *Vanity Fair* (*la Foire aux vanités*). Cette séance avait d'autant plus d'attrait, qu'elle était la dernière apparition du grand humoriste avant son départ pour l'Amérique, où il va faire une série de leçons, ou plutôt de lectures. La lecture choisie avait pour titre : *Humour et charité*.

Quelques jours après cette lecture, un magnifique banquet de soixante couverts réunissait à la *Taverne de Londres* toutes les notabilités littéraires, qui voulaient fêter le célèbre romancier avant son départ pour l'Amérique. Le fauteuil était occupé par Charles Dickens, assisté de M. Macready.

Les lectures sont à la mode à Londres; le 13 novembre prochain, lord John Russell donnera, à Exeter-Hall, une *lecture* sur ce sujet : « *Des obstacles qui ont retardé le progrès moral et intellectuel de l'humanité.* »

— On lit dans l'*Athenæum* qu'on vient de découvrir à Bruxelles une intéressante copie manuscrite de l'ouvrage célèbre de Léonard de Vinci sur la peinture. Cette copie est celle que Poussin illustra, il y a deux siècles, par une série de dessins originaux, et dont la gravure enrichit la première édition de l'ouvrage, imprimée à Paris en 1651, et éditée par Raphaël du Fresne. Le manuscrit, suivant une note autographe de M. Chantelou, fut apporté de Rome à Paris en 1640. Depuis 1651, on n'en avait plus entendu parler, lorsqu'un libraire de Bruxelles l'acheta dans une vente.

— La souscription pour honorer la mémoire de l'intrépide lieutenant Bellot a été close le mois dernier ayant atteint le chiffre de 2,200 liv. st. Sur cette somme, près de 500 liv. ont été dépensées pour l'érection d'un monument de granit; le reste a été partagé entre les cinq sœurs de Bellot. Ce monument obélisque de granit rouge de 35 pieds (anglais) de haut, a été élevé sur le quai de l'hôpital de Greenwich. Il était impossible de mieux choisir l'emplacement du lieu qui consacre la mémoire du jeune volontaire française qui deux fois risqua sa vie à la recherche de sir John Franklin.

— Le *Courrier des États-Unis* rapporte qu'il vient d'être présenté à la législature de Tennessée une loi imposant une taxe de cinq piastres à tout homme portant moustache, et une amende de cinq piastres sur les célibataires au dessus de trente ans. Les sommes ainsi perçues serviraient à augmenter le fonds des écoles. Il paraît que l'annonce de cette loi a suffi pour faire augmenter le nombre des moustaches, sans diminuer le nombre des célibataires. Quel revenu pour la Nouvelle-Orléans, ajoute le *Courrier*, si on appliquait une pareille taxe!

— On lit dans le *Courrier du Havre :*

« Nous avons donné, récemment, le chiffre des voyageurs qui, pendant l'Exposition universelle, se sont rendus à Paris, de toutes les parties du monde. Les chiffres suivants prouveront que notre port n'a pas été le moins favorisé sous le rapport du mouvement qui a poussé tant d'étrangers vers la capitale.

« Du 15 mai au 30 novembre, 7,116 passagers ont été apportés par les bateaux de Southampton, et 6,281 sont venus s'embarquer ici pour retourner en Angleterre. Si, à ces chiffres, nous ajoutons le nombre des passagers venus par les steamers de Londres, de Liverpool et des États-Unis, nombre que, sans exagération, on peut porter au moins à 4,000, il s'en suit que près de 18,000 voyageurs ont traversé notre ville du commencement de mai à la fin de novembre. »

— On évalue la fortune du baron de Rothschild, qui vient de mourir à Francfort, à 40 ou 50 millions de florins. Son testament est de 1819 ; il y institue pour héritier principal M. Anselme de Rothschild, fils de Salomon, pour lequel il a fondé un majorat de 4 millions. Willy, fils de Charles-Mayer, de Naples, aura la maison et le jardin de Francfort; son frère, Mayer-Charles, un million de florins. Une somme de 1,200,000 florins est destinée à la continuation des aumônes que le défunt distribuait toutes les se-

maines, et à la distribution de bois qui est faite tous les hivers aux pauvres. La caisse établie pour fournir une dot aux jeunes filles israélites reçoit 50.000 florins; la caisse des malades et l'hospice israélite 10,000 florins chacun; l'école juive, 50,000 florins. Des sommes de 3,000 florins sont données à diverses fondations chrétiennes. Les commis, qui sont restés plus de vingt ans dans la maison, recevront 2,000 florins, les autres 1,000, les apprentis, de 500 à 300 florins. Beaucoup de legs sont institués en faveur des domestiques.

Société autrichienne I. R. P. des chemins de fer de l'État. — Le conseil d'administration a l'honneur de rappeler à Messieurs les actionnaires de la Compagnie qu'il est fait appel d'un versement de 75 fr. par action, du 12 au 24 de ce mois.

Le semestre d'intérêts échéant le 1er janvier prochain, soit 3 fr. 75 c., sera reçu en déduction de ce versement.

Les versements s'effectueront, à Paris, dans les bureaux de la Société générale de Crédit Mobilier, place Vendôme, n° 15, tous les jours non fériés, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.

A partir du 25 décembre, les actions de la Société autrichienne ne seront plus admises à la négociation que libérées du second versement.

Société générale de Crédit mobilier. — Le conseil d'administration a l'honneur d'informer Messieurs les actionnaires que, conformément à l'article 57 des statuts, il sera, à dater du 2 janvier prochain, distribué au siége de la Société, sur les bénéfices de l'exercice 1855, un à-compte de 25 fr. par action, représentant l'intérêt à 5 p. 0/0 du capital.

Les bureaux de la Société sont ouverts tous les jours non fériés, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi, place Vendôme, n° 15.

Parmi les affections auxquelles les dames sont sujettes, il en est un grand nombre d'un caractère tout spécial dont le traitement semble plus particulièrement être du domaine des femmes qui joignent à de bonnes études médicales une longue expérience pratique. On conçoit en effet tout l'avantage que présente la conformité de sexe entre le médecin et le malade; la femme, en présence d'une autre femme, n'hésite devant aucune confidence, que de son côté celle-ci sait deviner, prévenir, solliciter au besoin. Aussi la plupart des femmes accordent-elles une préférence marquée, dans toutes les circonstances où elles ont besoin de ces soins spéciaux, aux femmes chez qui elles sont certaines de trouver la prudence éclairée réunie à la science expérimentale.

La première, Mme Lachapelle, maîtresse sage-femme et professeur d'accouchement, eut, il y a une vingtaine d'années, l'idée d'ouvrir pour ces sortes de consultations un cabinet spécial, et aussitôt elle vit ce sentiment de préférence se manifester d'une façon bien évidente. Les succès qu'elle a obtenus, la nature et l'importance de sa clientèle prouvent qu'elle a su pleinement justifier, et par l'excellence de ses traitements et par ses cures de toute sorte, notamment en matière de stérilité, cette confiance que les femmes inspirent aux femmes pour les soins les plus délicats de leur santé. Les consultations de Mme Lachapelle ont lieu tous les jours de 3 à 5 heures, rue Monthabor, 27, près les Tuileries.

COMPAGNIE PARISIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ.

A PARTIR DU 1er JANVIER PROCHAIN,

Le prix du Gaz d'éclairage dans Paris sera réduit à 30 cent. par mètre cube. Cette réduction réalise, au profit des consommateurs, une économie considérable sur tout autre mode d'éclairage. Ainsi si l'on compare l'éclairage au gaz à l'éclairage à l'huile, on trouve que trois becs de gaz consommant au maximum 400 litres de gaz, coûtant 12 cent. par heure, donnent une lumière égale à quatre becs carcel, brûlant pour 30 cent. d'huile. Si l'on emploie la chandelle, la dépense sera de 60 cent.; et si l'on emploie de la bougie, elle sera de 90 cent.

En d'autres termes, pour obtenir la même lumière qu'un bec de gaz, qui consomme 133 litres à l'heure, il faut dépenser par heure :

**En Gaz, 4 c.; en Huile, 10 c.; en Chandelle, 20 c.
en Bougie, 30 c.**

Ces évaluations sont basées sur les prix actuels des principaux combustibles servant à l'éclairage.

Afin de faciliter l'emploi du gaz comme éclairage, la Compagnie fournit généralement aux consommateurs qui le désirent des branchements et des compteurs en location, en sorte que les déboursés immédiats se réduisent à la dépense des appareils intérieurs.

Pour les abonnements, on peut, jusqu'à la fin de décembre, s'adresser au siége des anciennes Compagnies, savoir : rue Saint-Georges, 1; — rue du Faubourg-Poissonnière, 129 et 175; — rue de la Tour, 20; — rue Jacob, 30; — à Belleville, rue Saint-Laurent, 52; — et à partir du 1er janvier, au siége de la Compagnie parisienne, rue Saint-Georges, 1.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28 — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

(Deux départs par semaine).

Voie de : Gênes. Livourne. Civita-Vecchia. Naples. Messine. Malte.
— Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
Retour. — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h. du matin.

Voie de : Civita-Vecchia. Naples. (Traversée en 48 heures.)
— Aller. — Départ de Marseille chaque jeudi, à 10 h. du s.
Retour. — Départ de Naples chaque jeudi, à 4 h. du soir.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de : Malte. Syra. Smyrne. Metelin. Dardanelles. Gallipoli. Constantinople.
— Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin.
Retour. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna, de Kamiesh et de Sébastopol.

Voie de : Messine. Le Pirée (Athènes). Constantinople.
— Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir.
Retour. — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance au Pirée avec Syra, Salonique et Nauplie; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sébastopol).

LIGNE DE SYRIE.

(d'Alexandrie à Constantinople et *vice versâ*), par :

Jaffa. Beyrouth. Tripoli. Lattaquié. Alexandrie. Mersina. Rhodes. Smyrne.
— Départ de Marseille (voie d'Égypte), le jeudi de chaque deux semaines, à dater du 24 mai.
Correspondance à Smyrne avec la ligne du Levant (voie de Malte).

LIGNE D'ÉGYPTE.

Malte. Alexandrie.
— Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 20 décembre.
Retour. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 5 h. du soir, à dater du 13 décembre.

LIGNES D'ALGÉRIE.

Alger. — Départs de Marseille et d'Alger les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.

Oran. — Aller. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi.
Retour. — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.

Bone. Stora. Philippeville. Tunis. — Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

OBSERVATIONS. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes. — La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports. — Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

Billets de retour. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

Billets de famille. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour. — Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe	Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	Gênes	68	41	27	17	SYRIE. (Voie du Levant.)	Rhodes	410	260	178	112
	Livourne	80	48	32	20		Mersina	460	305	203	125
	Civita-Vecchia	105	63	42	26		Alexandrie	467	312	207	125
	Naples	150	90	60	37		Lattaquié	470	315	218	127
	Messine	192	116	77	48		Tripoli	471	315	214	128
	Malte	210	132	88	55		Beyrouth	463	308	207	128
							Jaffa	482	321	217	133
LEVANT.	Syra et Pirée	330	210	140	87	ALGÉRIE.	Alger	80	60	25	»
	Smyrne	370	240	160	100		Oran	122	48	50	»
	Metelin	390	247	165	103		Stora	103	82	30	»
	Dardanelles	400	252	165	105		Bone	118	92	35	»
	Gallipoli	410	265	180	116		Tunis	127	103	55	»
	Constantinople	420	279	186	116						
	Varna (de Const.)	60	40	20	»						
ÉGYPTE.	Alexandrie	430	280	190	120	GRÈCE.	Salonique (du Pirée)	73	48	22	18
							Nauplie (Idem)	24	16	10	8

PARIS — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.



LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

BIBLIOGRAPHIE.

Il paraît que, dès le 15 décembre, la librairie avait bien définitivement dit son dernier mot pour l'année 1855, car nous n'avons aujourd'hui absolument rien de nouveau à signaler. Les quelques ouvrages qui sont çà et là en préparation attendent, comme de juste, que l'époque critique du premier jour de l'an soit passée. Il ne peut se vendre et se publier en un pareil moment, à ce que disent les libraires, que des livres d'étrennes; cette spécialité absorbe toutes les forces du commerce de détail, et les éditeurs ne se soucient pas de produire des ouvrages dont la mise en vente risquerait de passer inaperçue.

Il faut bien l'avouer cependant, le livre d'étrennes, qui a été si fort à la mode il y a quelques années sous la forme de volume illustré ou de keepsake, devient de plus en plus un mythe impossible à saisir; il ne se publie plus depuis longtemps de véritable livre d'étrennes; ce qu'on donne sous ce nom appartient à des restes d'éditions qui datent déjà de plusieurs années. Ces restes d'éditions ont été achetés en leur temps à vil prix par quelques gros spéculateurs qui les font reparaître tous les ans aux étalages, du 15 décembre au 15 janvier, après en avoir au préalable expédié un certain nombre aux libraires de province. Depuis dix ou douze ans, ce sont toujours invariablement les mêmes; ils n'ont de neuf que la reliure, et encore en est-il quelques-uns qui datent de l'année précédente.

Sauf deux ou trois maisons qui conservent le monopole des vignettes, grâce à une spécialité de relations commerciales et peut-être aussi à une aptitude particulière de connaissances techniques et de savoir-faire, il est permis de penser que ce genre de livres connu sous le nom de librairie illustrée et pour lequel la librairie française a dépensé, gaspillé, pourrait-on dire, tant d'argent, a à peu près fait son temps; les romans à vingt centimes la feuille, ornés de gravures dans le texte, lui ont porté le premier coup, coup terrible dont elle ne s'est pas relevée; s'il faut encore quelque chose pour achever de la tuer, on peut être sûr qu'elle ne survivra pas au journal à dix et à cinq centimes, journal illustré, s'il vous plaît, et bourré de texte et de vignettes jusque sur les marges. Que voulez-vous faire dans ce genre-là, après ces beaux échantillons de luxe à bon marché qui feraient croire qu'il en coûte moins à un éditeur pour couvrir un carré de papier blanc avec une image gravée qu'avec une phrase de Bossuet bien imprimée, sur laquelle il n'y a point pourtant de droits d'auteur à payer? Il n'y a qu'une chose à espérer, c'est que le public, à la fin lassé de cet abus toujours croissant

(1) Le prix de la souscription à ce Bulletin est de 5 fr. par an. — Bureau, rue Bleue, 5.

du bon marché, ne demande, n'exige qu'on se remette à lui faire des journaux et des livres d'un prix raisonnablement élevé. Heureux ceux-là qui auront su ne pas céder à cette démangeaison de concurrence si naturelle au commerce, et se trouveront tout prêts au jour dit pour cette explosion du bon goût!

Quoi qu'il en soit, tout en étant convaincu que le temps n'est pas à jamais passé des beaux et bons livres, bien imprimés sur papier solide, dans des formats faciles et élégants, proportionnés à leur nature et à leur destination, nous ne croyons guère à la résurrection du volume illustré tel qu'on le comprenait il y a douze ou quinze ans. Tout au plus verrons-nous se maintenir l'usage de la gravure sur acier, tirée à part et représentant soit des portraits historiques, soit des paysages, soit des vues de villes, soit des objets utiles aux sciences, et complétant des descriptions parfois insuffisantes dans les textes, car, si la gravure n'a pas une portée d'utilité, il faudrait qu'elle fût excessivement belle, qu'on pût véritablement la considérer comme un objet d'art, quelque chose comme un chef-d'œuvre de Mercuri ou de Calamatta. Mais alors chaque épreuve doublerait le prix du livre, et ce ne serait pas dans un volume destiné à rester fermé sur un rayon de bibliothèque qu'il faudrait placer cette belle œuvre, ce serait dans un cadre appendu à la meilleure place d'un salon. Ainsi a-t-il été fait, par exemple, de la plupart des épreuves du portrait de Mme de Maintenon, gravé par Mercuri, qui accompagnait le livre de M. de Noailles.

En attendant, on peut constater que, sauf quelques livres qui ont figuré au Palais de l'Industrie et sont généralement d'un prix assez élevé, la fin de l'année 1855 est assez pauvre en livres d'étrennes proprement dits. Quelques histoires de Polichinelle et de Pierrot à l'usage des enfants tout frais émoulus de l'alphabet, quelques banalités de fleurs et d'anecdotes vertueusement édifiantes, destinées aux jeunes filles des pensionnats, voilà tout le bagage des livres d'étrennes créés cette année par la librairie parisienne. Quant aux ouvrages d'une portée un peu sérieuse pour les jeunes collégiens de douze à seize ans, quant aux livres des dames, aux livres albums qui peuvent faire l'ornement du guéridon de salon ou de boudoir, il faut bien en revenir aux anciens volumes illustrés, aux keepsakes passés de mode, si mieux l'on n'aime choisir tout simplement des classiques in-8°, bien imprimés, publiés chez les meilleurs éditeurs, et soigneusement reliés. C'est une fantaisie d'une originalité charmante et qui n'est pas dépourvue d'un certain bon sens. Ce sera peut-être le dernier et meilleur genre de livres d'étrennes. J. Raymond.

INSTRUCTION MUSICALE.

Nous avons eu occasion déjà, à deux reprises différentes, de parler du travail publié par M. Claye sous le titre d'*Essai d'instruction musicale* (1). Tous les genres de succès sont venus confirmer l'opinion favorable que nous avions exprimée au sujet des ingénieuses combinaisons imaginées par l'auteur. Honoré d'une récompense du jury de l'Exposition universelle, M. Mercadier s'est vu encouragé par tous les compositeurs et les professeurs qui ont examiné sa méthode. Aujourd'hui, grâce à ces témoignages décisifs, l'œuvre est véritablement consacrée; elle

(1) Chez M. J. Claye, libraire-éditeur; Paris, rue Saint-Benoît, 7.

a une place marquée dans les familles, dans les maisons d'éducation, partout enfin où l'on apprend la musique, aussi bien pour le rapide enseignement des élèves que pour le secours qu'elle offre aux répétiteurs qui les dirigent.

Les lettres suivantes, adressées à l'auteur, ont, tant par les termes dans lesquels elles sont conçues que par les noms notables dont elles sont signées, une autorité qui confère à l'œuvre de M. Mercadier une véritable consécration.

7 octobre 1855.

Monsieur,

Je viens vous remercier de l'envoi de votre *Essai d'Instruction musicale;* ce petit livre contient beaucoup de choses, Monsieur, et il est écrit avec une lucidité parfaite. On sent que, contrairement à l'usage adopté par certains savants, vous avez voulu être compris de tous. Vous pensez qu'une explication claire est préférable à un mot technique, et quand vous rencontrez sur votre chemin des noms dont on se sert sans en connaître généralement la signification primitive, vous en donnez l'étymologie de manière à intéresser le lecteur.

Je vous félicite donc sincèrement d'avoir mis l'instruction musicale à la portée des masses, et je ne doute pas que les résultats que vous obtiendrez certainement ne répondent à vos légitimes espérances.

LOUIS LACOMBE, *professeur.*

---

13 novembre 1855.

Monsieur,

Je déclare tenir en très-haute estime le travail que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer, et qui est intitulé: *Essai d'Instruction musicale à l'aide d'un jeu d'enfant.*

Ce travail simple, peu étendu, clair, et considérablement éclairé encore par l'ingénieux procédé mécanique qui l'accompagne, offre l'avantage, peut-être unique jusqu'à ce jour, de présenter à l'esprit et aux yeux des lois et des faits dont le rapport est toujours long et difficile à saisir et à retenir.

Je suis donc heureux de rendre ce témoignage sincère à une œuvre remarquable et lucide, et j'ajoute que, comme directeur de l'Orphéon et de l'enseignement du chant dans les écoles communales de la ville de Paris, j'émets le vœu ardent que votre travail soit adopté, soit dans les écoles communales, soit dans les lycées, comme étant la base la plus efficace d'une initiation prompte et d'une intelligence sûre des principes de la musique.

Ce vœu n'exclut en rien l'adoption de méthodes musicales avec le mérite desquelles la gymnastique de votre procédé, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, sera toujours parfaitement conciliable.

CH. GOUNOD,
Directeur de l'Orphéon de la ville de Paris.

---

15 novembre 1855.

Monsieur,

J'ai lu avec la plus grande attention votre *Essai d'Instruction musicale*, et je suis heureux de pouvoir vous dire, en toute conscience, que je ne connais pas d'ouvrage où les principes de musique soient aussi clairement et aussi complétement exposés.

Si vous vouliez bien vous donner la peine de passer chez moi, il me serait très-agréable d'en causer avec vous et de vous en faire compliment de vive voix.

REBER,
Membre de l'Institut, professeur d'harmonie au Conservatoire.

16 novembre 1855.

Monsieur,

Si j'ai tardé à vous remercier de l'empressement que vous avez mis à me faire parvenir votre *excellente méthode*, c'est qu'avant de vous écrire je voulais et lire votre livre, et essayer du jeu des gammes. La méthode intitulée trop modestement *Essai* est le travail le plus complet que j'aie encore vu. Sa rédaction rend clairs des principes enveloppés jusque-là dans le fatras d'obscurités professorales, et elle me rendra un grand service, car avec elle je me remets à apprendre la musique. Vous savez que nos maîtres, à nous autres pauvres racleurs, s'occupaient seulement de nous faire attaquer bien ou mal la chanterelle; quant aux principes, ils ne nous en parlaient guère, parce qu'ils ne les connaissaient que fort peu.

J'ai déjà fait essayer à plusieurs enfants la construction des gammes majeures sur votre gamme modèle; ils ont tous bien compris le mécanisme de cette formation et, sauf quelques hésitations, ont placé correctement les dièses et les bémols.

Je crois fermement, Monsieur, que votre méthode obtiendra un beau et légitime succès.

MICHEL, *professeur.*

Bruxelles, 27 novembre 1855.

Monsieur,

J'ai examiné avec soin votre *Essai d'instruction musicale*, ainsi que le tableau du *jeu des gammes* qui y est annexé, et je reste persuadé de ne m'être pas trompé lorsque je vous ai dit, à Paris, que je considérais votre méthode comme très-bien conçue pour faire disparaître de l'instruction musicale les difficultés que rencontrent la plupart des commençants dans la connaissance des tons et des signes de la notation par lesquels on les détermine. Dans les écoles, ces difficultés s'aplanissent par la fréquence des exercices; il n'en est pas de même dans l'éducation privée. C'est là que votre intelligente méthode trouvera ses plus utiles applications.

FÉTIS,
Directeur du Conservatoire, à Bruxelles.

---

9 décembre 1855.

Monsieur,

Je vous remercie de m'avoir envoyé votre *Essai d'Instruction musicale*, que j'ai lu avec beaucoup d'intérêt.

Après les témoignages honorables que vous avez déjà reçus de plusieurs artistes éminents, mon appréciation, mes éloges ne vous sont plus nécessaires, et vous savez aujourd'hui à quoi vous en tenir.

Je me bornerai donc ici à vous féliciter d'avoir fait un livre utile, bien conçu, bien écrit, et qui a, selon moi, le rare mérite d'être à la fois substantiel et sobre, et de cacher sous les formes les plus simples, les plus élémentaires, la connaissance très-approfondie des principes générateurs de la musique.

Croyez, Monsieur, que j'applaudirai avec grand plaisir au succès d'un ouvrage qui me semble destiné à rendre de grands services à l'enseignement.

AMBROISE THOMAS,
Membre de l'Institut, Inspecteur au Conservatoire.

---

11 décembre 1855.

Monsieur,

Les détails que vous m'avez donnés, avec l'aide d'un véritable *jeu d'enfant*, sur votre système d'enseignement musical, m'ont si vivement intéressé, que

j'ai tout de suite consacré quelques heures à la lecture et à l'examen de votre traité. En toute conscience, je suis heureux de pouvoir vous dire qu'il a été l'objet de mon admiration, et je vous adresse mes sincères compliments. C'est un progrès immense que vous apportez à l'art musical pour tout ce qui est de la théorie; simple, clair et parfaitement exact, votre système deviendra désormais indispensable pour former rapidement des élèves musiciens. Je suis convaincu qu'il sera couronné du plus grand succès dans les musiques militaires, car bien certainement les chefs de musique ne peuvent manquer de l'adopter aussitôt qu'ils en auront pris connaissance.

MOHR,
Chef de musique des Guides de la garde impériale.

---

15 décembre 1855.

Monsieur,

Je vous remercie d'avoir bien voulu me faire connaître l'ouvrage théorique que vous venez de publier. Je l'ai lu et relu avec beaucoup de soin, car tout ce qui se rattache à l'enseignement musical est toujours pour moi d'un très-vif intérêt. Je ne puis que vous adresser des éloges, Monsieur, pour la manière ingénieuse et parfaitement logique dont les faits sont présentés par vous. Le *jeu* qui accompagne ce petit volume n'est pas moins attrayant, et je suis persuadé que, d'ici à peu de temps, l'expérience en aura démontré l'utilité.

LE COUPPEY,
Professeur au Conservatoire impérial.

---

17 décembre 1855.

Monsieur,

J'ai lu et relu avec un grand intérêt votre excellent volume, que vous appelez trop modestement *Essai d'instruction musicale.* Ce n'est point un solfége que vous avez voulu faire, votre but a été de mettre à même quiconque veut apprendre la musique d'être au préalable armé de tous les éléments qui constituent la vraie science musicale, et vous avez réussi; celui-là qui suivra vos préceptes ne sera pas *musicien pour lui seulement*, il le deviendra *pour les autres*, et pourra expliquer logiquement la grammaire d'un art dont les connaissances, longuement acquises, ne sont dues la plupart du temps qu'à la routine.

Je fais des vœux sincères pour le succès de votre ouvrage, car j'ai la conviction qu'il aidera aux progrès de l'enseignement, et je le considère comme un précieux auxiliaire pour les professeurs eux-mêmes.

MEIFRED,
Professeur au Conservatoire impérial.

Alger, 24 décembre 1855.

Monsieur,

J'ai examiné avec la plus grande attention l'ouvrage que vous venez de publier sous le titre modeste d'*Essai d'instruction musicale;* je ne saurais trop vous en féliciter; c'est un livre excellent et utile qui, j'en ai la certitude, es destiné à un grand et légitime succès, et dans lequel bien des musiciens pourront puiser de nouvelles connaissances.

Votre procédé pour la formation des gammes parle aux yeux et à l'intelligence des jeunes élèves en même temps qu'il les amuse. Je ne doute pas que votre nouveau volume sur l'harmonie ne vienne compléter et couronner celui-ci.

L. LUCE,
Chevalier de la Légion-d'Honneur, directeur de l'École de chant et professeur de musique au Lycée impérial.

24 décembre 1855.

Monsieur,

Nous avons lu avec le plus vif intérêt votre *Essai d'instruction musicale;* comme vous, Monsieur, nous concevons qu'il a été écrit de bonnes et excellentes choses, mais que de pleurs causés par l'obscurité des moyens employés pour arriver à percer cette scène mystérieuse! Grâce à vous, Monsieur, la logique, la vérité, auront éclairé d'un jour nouveau cette source de tant de jouissances et de consolations.

Nous vous félicitons aussi de votre heureuse idée du *jeu des gammes;* il est facile et amusant pour l'enfant et simplifie beaucoup l'étude de la musique.

FORESTIER aîné,
Artiste au Théâtre impérial italien, capitaine chef de musique de la 5e subdivision.

FORESTIER jeune,
Artiste du Théâtre impérial de l'Opéra, professeur à l'ex-Gymnase musical.

---

27 décembre 1855.

Monsieur,

J'ai examiné avec beaucoup de soin et d'intérêt votre *Essai d'instruction musicale*, et j'ai pu constater que cette méthode a véritablement une supériorité marquée sur celles en usage jusqu'à ce jour, tant par sa clarté, sa lucidité, que par l'ingénieuse combinaison de votre *jeu;* avec lui, on arrive facilement et promptement à la formation des gammes majeures; la démonstration est encore plus saisissable quand il s'agit des gammes mineures. On peut concevoir qu'à l'aide de pareils éléments, la transposition musicale, d'après votre système, cesse d'être une difficulté sérieuse.

C'est dans l'armée, Monsieur, que votre mode d'enseignement rendra de grands services; il aura le mérite d'abréger les études et fournira aux chefs et sous-chefs de musique le moyen de former rapidement des élèves en les initiant facilement à l'intelligence des principes constitutifs de la musique. Le temps sera certainement abrégé, et les études seront débarrassées de cette aridité qui parfois en fait un supplice pour tous.

J'ai la ferme confiance, Monsieur, que ce système, parfaitement applicable partout, obtiendra le succès que mérite une œuvre aussi utile et aussi consciencieusement faite.

BOUÉ,
Chef de musique du 2e grenadiers de la garde impériale.

MUSIQUE.

LES ALBUMS D'ÉTRENNES.

On a beaucoup médit de l'album en général et surtout, en particulier, de ce gros volume relié et composé de pages blanches sur lesquelles il a été trop longtemps d'usage, dans certains salons, de faire écrire des banalités rimées ou non rimées, qu'on avait

baptisées du nom caractéristique de vers ou de phrases d'album. C'est ce que M. Henry Murger, dans une scène de *la Vie de Bohême*, appelle le supplice de l'album.

Mais l'album musical! Gardez-vous de le confondre avec ces collections d'autographes presque tous sans valeur; l'album musical est le roi des salons, où il trône sur tous les pianos. Aussi, en fait d'étrennes surtout, peut-on dire : Vive l'album musical! Grâce à lui, plus d'embarras, d'hésitations pour chercher et choisir le cadeau à offrir aux dames, aux jeunes filles, aux enfants mêmes; il remplace avantageusement le livre, le bonbon, le joujou même. Quel est l'enfant bien élevé qui ne chante pas ou ne joue pas un peu du piano tout au moins dès l'âge de six ou sept ans.

Destiné à voir sa popularité croître d'année en année, l'album musical s'est perfectionné progressivement de façon à se maintenir toujours digne de son succès. Il a revêtu toutes les formes, a touché à tous les genres, appelé tous les arts à concourir à son éclat; la poésie, le dessin, la reliure, ont apporté leur tribut à l'album, qui s'est transformé à volonté en album de chant, album de danse, album de pianiste. On ne s'est pas borné à en faire un recueil de simples romances rimées un peu au hasard, écrites dans cette langue plate et banale qui a justifié ce mot connu : « Ce qui n'est pas bon à dire est toujours bon à chanter. » Des poëtes et des chansonniers originaux s'en sont aussi mêlés.

C'est ainsi qu'on trouve dans la collection d'albums publiée cette année par *le Ménestrel*, non-seulement la variété, mais aussi la qualité et l'éclat. A côté de l'album de musique de danse, composé des valses, des mazurkas, des rédowas, des schottish les plus vives, les plus piquantes, voici *l'Album du pianiste*, de Félix Godefroid, à qui ses belles compositions de la *Danse des sylphes*, des *Nuits d'Espagne*, des *Gouttes de rosée*, etc., ont valu le titre de mélodiste du piano. Six compositions nouvelles et variées forment le fonds de ce recueil : ici les *Plaintes d'une captive*, chant d'une tristesse pénétrante; le chœur de Grétry, *La garde passe*, très-heureusement arrangé pour le piano; *un Soir aux Alpes*, mélodie descriptive d'un sentiment exquis; un vieux menuet (du XVIIe siècle) d'un caractère et d'une couleur remarquables; enfin *l'Ange du berceau*, inspiration religieuse, et les *Souvenirs d'Écosse*, série de motifs nettement accentués : telle est cette collection distinguée dans laquelle l'artiste est resté à la hauteur de sa réputation.

A côté de l'album de chant de M. Louis Abadie, qui contient six romances d'un style ingénieux et d'un goût sympathique : *Comment sont faits les anges*, *Manon la brune*, *l'Apôtre*, *le Journal du canton*, *Grisette* et *les Joyeux muletiers*, voici deux recueils aussi originaux par la forme que par le fond.

C'est d'abord l'album de Gustave Nadaud, le poëte-chansonnier à la mode, l'auteur de tant de spirituelles fantaisies qui lui ont valu dans les salons une véritable célébrité. On ne se borne pas à chanter les vers de Gustave Nadaud, on les lit et on les retient avec plaisir; ainsi en sera-t-il cette année de *la Forêt*, de *Cheval et cavalier*, de *l'Aveu* et du *Pêcheur silencieux*, petits poëmes d'un genre élevé; ainsi en sera-t-il de ses deux boutades comiques *Lanlaire* et *les Bêtises*.

C'est enfin un livre de poésie, d'art et de musique, assemblé sous forme d'album et intitulé *le Livre du bon Dieu*, cadre vraiment littéraire et philosophique, dans lequel MM. Édouard Plouvier, Darcier et A. Bertrand ont enfermé dix petits poëmes qui revêtent tour à tour la forme du vers, celle du dessin et celle de la musique. Les cadres et les sujets sont heureux et les mélodies de Darcier sont bien appropriées à chacune des manifestations de la nature qu'ils célèbrent. Peut-être y a-t-il lieu seulement de reprocher aux titres de ces poëmes trop de recherche et de prétention : ici c'est *Madame la terre*, là *Monseigneur l'été*, *le Chevalier printemps*, *sa Majesté l'Automne*, *le Bonhomme Hiver;* plus loin, *la Mère Providence*, *l'Ami Soleil*, *son*

Altesse la Lune; nous aimons mieux les simples titres des deux derniers chants : *les Anges* et *le Père*.

Nous ne parlerons pas de l'élégance et de la précision typographique de ces divers recueils; il suffit de dire que les éditeurs du *Ménestrel*, MM. Heugel et Ce, ont été, à l'Exposition universelle, l'objet d'une faveur spéciale de la part du jury, qui a créé pour eux la première médaille qui ait été décernée à l'impression musicale. C'est la pureté et la correction de leurs classiques de piano qui leur a valu cette distinction, ainsi que la mention honorable qu'ils ont obtenue dans la huitième classe spéciale à l'enseignement. Déjà la supériorité de leurs éditions avait été reconnue par le Conservatoire de Musique, dont ils sont les fournisseurs spéciaux.

REVUE FINANCIÈRE.

Les agitations n'auront pas manqué à la Bourse pendant l'année qui va finir, et on eût été probablement mal venu à prédire, dans les jours d'ardeur ou de défaillance que nous avons traversés, que le mois de décembre serait, pour les affaires et pour la Bourse, un des mois les plus calmes et les plus sages que nous ayons vus depuis longtemps.

Nous avons eu au printemps la mort de l'empereur de Russie, et 5 francs de hausse sur la rente du soir au lendemain. En juin, nous avons eu l'emprunt de 500 millions. Au mois d'août, nous avons eu le voyage de la reine d'Angleterre, et la hausse inouïe du Crédit mobilier. Au mois de décembre, on parle armistice et nouvelles conférences, et tout cela, mêlé d'une crise monétaire et d'une insuffisance de récolte, aboutit à une fin d'année également exempte d'entraînement et de découragement.

Certes, voilà de quoi ruiner le crédit de ceux qui, en si grand nombre, prédisaient et voyaient pour le mois de décembre des perturbations et des catastrophes dans les affaires; mais, pour nous, toujours soigneusement éloignés des exagérations de tout genre, nous sommes heureux de constater une situation qui témoigne une grandeur de ressources qu'on ne soupçonnait pas.

Il n'y a aucune exagération à dire que la Bourse a passé par de très-rudes épreuves depuis six mois. Elle en a toujours triomphé, non pas sans peines et sans sacrifices, mais sans perturbation sérieuse, ce qui est le point essentiel pour les affaires. Elle en a triomphé par sa propre force, sans aucun secours fictif, en sorte que jamais plus que cette année elle n'a donné la mesure de ce qu'elle pouvait.

Indépendamment des difficultés qu'a présentées le classement de l'emprunt, les restrictions apportées par la Banque de France dans la distribution du crédit étaient assurément de nature à détourner la Bourse de Paris de tout ce qui n'était pas valeurs éprouvées et du premier choix. Il n'en a pas été ainsi : toutes les valeurs qui, de leur nature, présentaient les côtés sérieux d'une affaire ont été accueillies et se sont maintenues plus ou moins bien sans doute; mais enfin les capitaux n'ont manqué à rien de sérieux, même alors qu'ils étaient rares et qu'on proclamait à qui mieux mieux la disette monétaire.

Avec un pareil marché, que ne pourrait-on pas le jour où tant de vœux et d'espérances, aujourd'hui tendus timidement vers la paix, seront enfin réalisés!

Ce jour viendrait plus tôt que le public ne le pense, si on en croyait les bruits qui circulent depuis quinze jours à la Bourse.

Il ne manque pas, assure-t-on à la Bourse, de symptômes avant-coureurs de la paix:

de quelque côté qu'on tourne les regards, en France et hors de France, on a le spectacle des grandes affaires, se traitant ou se préparant, comme si nous étions en pleine paix, ou à la veille d'une pacification générale.

L'Autriche diminue l'effectif de son armée, et en même temps qu'elle allége ses dépenses, elle fonde une grande institution de crédit qui va restaurer le commerce de l'empire et ouvrir aux états autrichiens une ère de prospérité et des ressources jusque-là ignorées et enfouies.

L'Espagne semble s'apprêter à sortir de son long sommeil, à abandonner la voie révolutionnaire qui va si mal à ses instincts et à ses intérêts, pour relever son crédit, mettre quelque ordre dans le dédale de ses finances, et tirer enfin parti des ressources de son sol, qui peut lui rendre plus de richesses, ou au moins des richesses plus durables, que ne lui en donna jamais le Nouveau-Monde.

C'est aujourd'hui un fait notoire que le gouvernement espagnol a reçu du Crédit mobilier de France des propositions de concours qui permettent même à l'exagération castillane de se donner carrière dans ses rêves d'avenir pour l'Espagne.

Il ne s'agit d'abord que de l'établissement d'une institution de Crédit mobilier à Madrid et de quelques concessions de chemins de fer; mais l'institution du Crédit mobilier en Espagne, c'est le crédit et les ressources financières qui lui arrivent; les voies de communication, c'est la vie qui circule et qui fait surgir l'activité féconde et les ressources que renferme le pays ouvert à toutes les entreprises.

Il ne faut pas s'étonner que le Crédit mobilier et ses actions aient escompté dans ces derniers temps une partie des espérances légitimes que lui permet cette espèce de *main mise* sur l'Espagne.

C'est évidemment pour le Crédit mobilier une des plus grosses affaires auxquelles il ait pu prétendre. Si l'on en croit les bruits du monde financier, les projets transmis à Madrid par la société de la place Vendôme recevraient bientôt la sanction du gouvernement espagnol et du congrès, qui ont bien failli, les malheureux, tomber, dit-on, en d'autres mains.

Quoi qu'il en soit, nous laissons sur ces espérances, qui cette fois au moins sont légitimes, les actions du Crédit mobilier aux environs de 1,400 francs. Qui aurait dit, il y a trois mois, que fin décembre le Crédit mobilier aurait ainsi remonté son propre crédit?

Nous sommes fâchés de constater qu'il y a une ombre au tableau des perspectives présentes du Crédit mobilier : cette ombre, c'est l'émission des actions de la compagnie du gaz de Paris, ou plutôt la manière dont s'est faite cette émission. A peine le décret a-t-il paru, qu'on jette sur la place une masse de titres d'autant plus lourds qu'il n'y a pas le levier et l'appui des marchés à terme pour le soutenir, et cela à la fin de l'année, la veille d'une liquidation qu'on avait eu déjà un peu de peine à bien préparer.

C'est au moins agir avec inopportunité, sinon avec maladresse. La place, surprise par cette apparition inattendue de valeurs, lui a fait très-mauvais accueil, et il y aurait là de quoi compromettre une affaire moins bonne que la fusion des gaz. Le Crédit mobilier, en abandonnant ainsi au hasard l'émission d'une grande affaire patronée par lui, n'aura compromis, nous l'espérons, que lui-même.

La rente a montré une excellente tenue pendant tout le mois de décembre; elle aurait pu être affectée par les suites de la liquidation de novembre, mais le public et l'opinion, qui semblent protester contre l'écart, sans aucune raison plausible, qui existe entre le 3 p. 0/0 français et les consolidés, paraissent décidés à ne pas le laisser s'élargir.

Au reste, la Bourse de Londres et le cours des consolidés n'ont pas eu sur nos affaires l'influence qu'ils étaient accoutumés à exercer. On a tenu peu de compte de la situation toujours gênée de la place de Londres, et souvent les interprétations des deux bourses sur le même sujet ont différé considérablement.

Les chemins ont été extrêmement calmes. Rien n'a pu amener sur cette valeur, aujourd'hui bien connue, une dépréciation de quelque importance, ni les retraits à faire à la Banque, ni la rareté de l'argent.

Le marché industriel a subi tous les contre-coups des situations diverses qu'a traversées la Bourse. Il a eu ses épreuves; mais en résumé il se retrouve à la fin de l'année dans une position beaucoup meilleure que ne le pouvaient faire supposer les cris de détresse poussés de tous côtés et les craintes d'engorgement souvent manifestées.

La compagnie impériale des voitures de place a heureusement accompli l'émission de ses nouvelles actions, et le classement, qui d'abord semblait difficile, s'est fait avec une aisance et une célérité qui prouvent la confiance dont jouit à juste titre auprès des capitalistes cette utile et importante entreprise. L'administration se prépare à répondre à cette confiance par des améliorations de service qui porteront nécessairement les actions à des prix plus en rapport avec la valeur réelle que l'avenir leur réserve. En attendant, toute la baisse possible est faite sur cette valeur, et sa place est acquise parmi les meilleurs placements industriels.

Les embarras du temps n'ont pas empêché les affaires nouvelles de recevoir l'accueil qui était dû à leur importance. Ainsi nous avons vu l'empressement redoubler à Londres et à Paris dès ces jours derniers pour la souscription des actions de la compagnie des omnibus de Londres. Cette société est aujourd'hui constituée, et elle réunit toutes les conditions de succès qu'on pouvait dès l'origine lui prédire. On annonce que l'émission des actions aura lieu plus prochainement qu'on ne l'avait dit; elle n'ira pas au delà de la première quinzaine de janvier.

Les clippers français donnent lieu chaque jour à de nombreuses transactions; ils se soutiennent bien à la Bourse, et l'administration de l'entreprise se met en mesure de lui donner, en dehors de toute autre préoccupation, les développements qu'elle comporte.

Un événement assez grave est venu porter le trouble sur le marché des docks. Le retrait de la concession à MM. Cusin-Legendre et de Vère, concessionnaires primitifs, a fait croire à une liquidation dont on ne pouvait calculer les conséquences. Les actions sont tombées à 50 p. 0/0 de perte; mais nous croyons les alarmes, en ce moment, peu fondées: cette affaire ne tombera pas, et, si nous sommes bien informés, on se prépare en bon lieu à la relever de sa chute.

En résumé, calme et confiance, voilà le caractère de la Bourse après une année agitée, et c'est un heureux point de départ pour l'année qui commence. E. Ber.

DE L'INDUSTRIE PARISIENNE

A PROPOS DU JOUR DE L'AN.

A défaut de l'Exposition universelle, l'exposition de l'industrie parisienne poursuit son cours; à défaut du Palais des Champs-Élysées, restent nos magasins enrichis de toutes les merveilles qu'ils avaient à l'envi créées pour leur plus digne représentation dans la lutte pacifique qui vient de s'accomplir. Nos fabricants, il faut le reconnaître, ont pris la part la plus distinguée à cette lutte, et toutes les fois surtout qu'il s'est agi de l'industrie dans ses rapports avec les arts: bijoux, bronzes, meubles, etc., ou de la

création des fantaisies qui relèvent du goût et de l'élégance, leur supériorité est demeurée incontestable.

Nos fabricants d'élite doivent à cette supériorité le mouvement qui, à cette époque de l'année, se fait autour d'eux. Aux visiteurs qui se pressaient, au Palais de l'Industrie, devant leurs vitrines, ont succédé, dans leurs magasins, des acheteurs non moins empressés, et qui viennent puiser aux meilleures sources les cadeaux traditionnels. C'est ainsi que MM. Marret et Jarry frères, dont le jury central de l'Exposition a récompensé, par une médaille d'honneur, les beaux produits en joaillerie et en bijouterie, ont dû satisfaire aux plus nombreuses demandes. Le luxe et l'opulence pourraient-ils souhaiter de plus splendides étrennes que ces parures, ces colliers, ces bracelets, où les diamants, les perles, les pierres précieuses sont enchâssés avec un art qui, si grand que soit leur prix, ajoute encore à leur valeur? Où des fortunes plus modestes trouveraient-elles d'autres bijoux, unissant au même degré la simplicité et l'élégance, qui soient plus finement travaillés, ou d'un goût plus exquis? Ce qui permet à MM. Marret et Jarry de donner aux œuvres qu'ils créent un cachet tout particulier, c'est qu'ils font chez eux tout ce qui sort de chez eux; c'est que ce sont des fabricants dans toute l'acception du mot, qui ont su grouper autour d'eux et qui dirigent les ouvriers les plus experts dans chacune des branches de leur industrie. Si ces habiles joailliers rappellent dans certains bijoux, dans des châtelaines par exemple, les plus purs motifs de l'art byzantin et de l'art gothique, c'est que, remontant vers le passé, ils ont étudié l'art tel que les Florentins le comprenaient sous les Médicis, tel qu'il florissait en France au siècle de François Ier. Mais ces études n'ont pas affaibli chez MM. Marret et Jarry le sentiment de l'inspiration personnelle, et les bijoux, comme les parures qu'ils dessinent, composent et exécutent, resteront à leur tour d'excellents modèles à suivre, surtout pour l'art infini que ces fabricants apportent dans la sertissure, et qu'ils ont poussé jusqu'à la dernière limite de la perfection.

On ne peut nier que diverses industries n'aient eu à souffrir des proportions gigantesques que comportait naturellement l'Exposition universelle. Ainsi, quoique les meubles de M. Tahan formassent un des plus remarquables trophées de l'industrie parisienne, les produits si variés de son industrie, tels que nous les retrouvons aujourd'hui dans ses magasins de la rue de la Paix ou de la rue Basse-du-Rempart, nous paraissent placés dans des conditions plus favorables à leur appréciation. En réalité, l'exposition faite par M. Tahan ne donnait qu'une imparfaite idée de tous les meubles, grands et petits, bureaux, tables, étagères, prie-Dieu, casiers à papiers, coffrets pour toute destination, nécessaires, etc., qui constituent cette ébénisterie d'art dont le développement et les progrès sont dus à ce fabricant. Quoique M. Tahan, pour les étrennes de 1856, n'ait rien inventé d'absolument nouveau, grand sera encore, pour sa clientèle, l'embarras du choix en présence de tant de charmantes fantaisies. Les uns, pour ne pas donner à une étrenne l'importance d'un cadeau, choisiront, — prétexte à bonbons, — une riche boîte de satin, ou, — prétexte à l'envoi d'un simple bouquet, — un pot de Chine ou une caisse à fleur en bois sculpté; les autres placeront sur l'étagère ou sur la toilette de leur femme un de ces coffres-forts en miniature *tout bardés de fer*, ou une glace de Venise encadrée de fines sculptures; ceux-ci préféreront, pour la chambre de leur fille, un de ces bénitiers dont M. Tahan a une heureuse collection, bénitiers qui, malgré le charme de l'ornementation, n'ont rien perdu du sentiment religieux qui les doit distinguer; ceux-là... mais il nous faudrait nommer tous les meubles de Tahan si nous voulions indiquer ceux que chacun de nous voudrait pouvoir acheter dans ces magasins artistiques, où les nouveautés à surprise, où les inventions excentriques brillent par leur absence et cèdent la place à des objets d'un caractère sérieux et étudié.

Nous disions que rien n'était de meilleur goût, en fait de cadeau, que des bonbons

offerts dans une boite de Tahan. Le goût sera plus parfait encore et surtout plus satisfait, si ces bonbons ont été fournis par Dardouillet-Achard, successeurs d'une ancienne maison qui s'était fait une juste renommée dans l'art du confiseur et que vantait Brillat-Savarin, l'émérite gourmand. Ce glorieux héritage est entre bonnes mains. Dardouillet-Achard ne l'ont pas laissé déchoir, et si l'auteur de *la Physiologie du goût* écrivait aujourd'hui son spirituel traité, il constaterait que le jury de l'Exposition universelle accordait, en l'an de grâce 1855, une médaille de première classe à cette maison en récompense de l'excellence de ses produits. Rien de plus commun, en effet, que les mauvais bonbons, que les vulgaires sucreries; rien de plus rare que ces substances bien préparées. Sous ce rapport, ces fabricants occupent le premier rang dans leur industrie, et il faut en convenir, n'invente pas qui veut, ni les kiosques, ni les amandes d'Aboukir, ni les délicatesses hors ligne qui justifient la vogue que cette maison obtient dans le monde friand.

La coquetterie est, comme la friandise, un de ces péchés mignons dont on se passe volontiers la fantaisie. Si nous avons recommandé toutes les bonnes choses que Dardouillet-Achard nous tiennent en réserve, pourquoi ne pas recommander aux dames les belles choses, — étrennes plus sérieuses, — les dentelles et les cachemires que la Compagnie des Indes réunit, en ce moment, dans ses magasins de la rue Richelieu? Pourquoi ne pas divulguer ce *carton aux merveilles*, qu'occupent les plus exquises dentelles, soit par les motifs qu'elles représentent, motifs variés et toujours heureux, soit au point de vue d'une exécution qui élève ces dentelles au niveau de véritables objets d'art? Depuis deux années seulement que la Compagnie des Indes se livre au commerce des dentelles, la première place est acquise aux trois fabriques qu'elle dirige à Bruxelles, à Alençon, à Chantilly, et dont elle centralise les produits à Paris. Placés en rapports directs avec les consommateurs, ces produits sont affranchis des charges que, dans le commerce, les marchands en gros et les intermédiaires font peser sur la marchandise; ils peuvent dès lors être vendus à des prix modérés. On ne saurait croire jusqu'à quel point d'ailleurs ce contact journalier du fabricant avec sa clientèle est favorable au développement d'une industrie, ainsi mieux éclairée sur les besoins auxquels elle doit satisfaire, et puisant dans ces besoins mêmes les plus utiles inspirations. Malgré les caprices de la mode et ses inconstances proverbiales, les dentelles et les cachemires n'ont rien perdu de leur faveur. Aucune maison n'est mieux placée que la Compagnie des Indes pour donner satisfaction à ces deux exigences de la toilette; nous venons d'indiquer les ressources que lui présente sa fabrication en applications de Bruxelles, en dentelles d'Alençon, en dentelles noires de Chantilly: nous ajouterons que cet établissement possède dans l'Inde, depuis quinze ans, la plus importante fabrique de cachemires de la province de Lahore; c'est dire assez qu'on est assuré d'y trouver le choix de cachemires le plus varié.

Enfin, et pour achever cette rapide revue de quelques industries parisiennes, en même temps que pour compléter ce qui a trait à la toilette, nous donnerons une mention toute particulière à la maison Gagelin-Opigez, à ses nouveautés confectionnées, à ses riches broderies, à ses robes, à ses articles de haute fantaisie. Nous placerons au surplus notre opinion à l'abri d'un jugement plus sûr que le nôtre, en rappelant que cette Maison qui avait obtenu, à l'Exposition de Londres, l'unique médaille de prix décernée pour cette industrie à la France, a obtenu, à l'Exposition universelle, la seule médaille de première classe donnée à cette industrie.

Les personnes qui visitent cette Maison, dont les confections réunissent l'élégance et le bon goût, et dont les innovations ont force de loi dans le domaine de la mode, confirment par de nombreux achats la supériorité qui lui est acquise. Elles sont unanimes à reconnaître que jamais peut-être ces magasins n'avaient présenté une réunion

plus complète de plus belles étoffes et de plus remarquables nouveautés confectionnées. On ajoute que la maison Gagelin a pris ses dispositions, déjà trahies par quelques indiscrétions, pour livrer à sa clientèle des toilettes qui inaugureront dignement les premières fêtes de l'hiver.

JACQUES OLIVIER.

L'ÉCLAIRAGE DE LA VILLE DE PARIS.

Nous avons fait connaître en son temps le traité passé entre la ville de Paris et la *Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz*, formée par suite de la fusion des diverses compagnies d'éclairage du gaz et de l'entreprise de chauffage projetée par MM. Péreire. On sait dans quel esprit économique il a été conclu. En accordant pour cinquante années à la Compagnie nouvelle la concession de l'éclairage et du chauffage au gaz de Paris, tant en ce qui concerne les services publics qu'en ce qui concerne les particuliers, et en abaissant immédiatement le prix du gaz, le gouvernement a voulu favoriser, encourager le développement de la consommation, tout en assurant la prospérité de l'entreprise, qui doit nécessairement trouver dans cette nouvelle combinaison un accroissement de bénéfices destiné à prendre des proportions considérables au fur et à mesure que les avantages de ce procédé d'éclairage et de chauffage seront mieux compris de tous. Pour constater les résultats économiques à l'égard du luminaire, il a suffi, du reste, à la Compagnie de mettre en regard les prix de revient des divers modes d'éclairage au gaz, à l'huile, à la chandelle, à la bougie; les chiffres de 4, 10, 20 et 30 centimes juxtaposés suffisent amplement à la démonstration et valent même mieux que les meilleurs arguments.

Il est hors de doute que la simple comparaison de ces chiffres conquerra à l'éclairage au gaz de nombreux prosélytes, et que la plupart des habitudes routinières ne tiendront pas devant la certitude d'une économie si considérable; mais, il faut le dire, ce n'est pas seulement sur ces conversions isolées, sur ces accessions de nouveaux adeptes, que le gouvernement a compté en prétendant développer l'usage de l'éclairage au gaz dans Paris. La plupart des établissements commerciaux de quelque importance sont en effet déjà familiarisés avec ce système; aussi est-ce sur ceux-là précisément que la modification apportée au tarif doit avoir l'action la plus réelle et la plus immédiate. Ils ont compris dès l'abord que la diminution des prix devait avoir pour résultat, non pas seulement de constituer une économie à leur profit, mais encore, mais surtout de les mettre à même d'accroître l'éclat, la splendeur de leur luminaire, de le rendre en un mot digne du luxe de la décoration intérieure de leurs magasins, de la richesse de leurs étalages et de la physionomie nouvelle que prennent depuis quelque temps les rues principales de la grande cité. Déjà le nombre des becs de gaz affectés à l'éclairage tant de l'intérieur des magasins que des devantures se développe dans des proportions importantes, et le public pourra constater peu de temps après le 1er janvier, époque de la mise en vigueur des nouveaux tarifs, un sensible accroissement d'intensité dans le rayonnement lumineux que projettent les établissements considérables situés sur les boulevards et dans les rues les plus fréquentées.

Il est vraisemblable que l'administration municipale de Paris ne tardera pas à suivre cet exemple et à prendre des mesures analogues en ce qui concerne l'éclairage public de toute la ville. L'économie réalisée par l'édilité parisienne au moyen des nouveaux tarifs lui permet de consacrer une partie des avantages que présente la diminution

de prix très-notable stipulée en sa faveur à multiplier les becs de gaz dans toutes les rues de cette capitale des lumières, où, suivant l'expression d'un humoriste facétieux, il ne devrait jamais faire nuit. Quelques-uns des quartiers les plus peuplés de Paris, les plus garnis de boutiques, prennent, vers dix et onze heures du soir, après l'extinction des gaz des particuliers, un aspect qui paraît d'autant plus lugubre que l'éclairage des magasins était plus éblouissant. Certes la ville ne peut pas maintenir un éclairage *a giorno* dans les rues pendant toute la nuit, mais elle peut, en multipliant et rapprochant les lanternes à gaz, éviter que le contraste paraisse aussi sensible et aussi triste qu'on le trouve aujourd'hui.

D'autres quartiers, ceux dans lesquels il n'y a ni magasins, ni mouvement commercial, ni éclairage particulier par conséquent, ne paraissent point pourvus d'un nombre suffisant de becs de gaz. Dans ces rues désertes, éloignées du centre commercial de la ville, il semble que la sûreté publique exigerait une sorte d'illumination permanente qui rendrait la surveillance facile, et c'est là précisément que la lumière est répartie avec le plus de parcimonie.

Nous ne doutons pas que l'administration municipale ne s'empresse, à cet égard, de se rendre aux vœux que nous venons d'exprimer, et qui sont ceux de toute la population parisienne, et d'aller ainsi au-devant des intentions du gouvernement, en mettant l'éclairage de la ville en harmonie avec les embellissements qui ajoutent chaque jour à sa splendeur. J. RAYMOND.

FAITS DIVERS.

— Par décret en date du 15 décembre 1855, et sur la proposition de S. A. I. le prince Napoléon, ont été promus ou nommés dans l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur :

Au grade de commandeur : M. P. Le Play, membre de la Commission impériale, commissaire général, chevalier depuis le 23 février 1837, officier depuis le 17 octobre 1851; services rendus à l'Exposition, à la science et à l'administration publique.

Au grade d'officier : M. Arlès-Dufour, membre de la Commission impériale, secrétaire général, chevalier depuis 1835; services rendus à l'Exposition et au commerce. — M. Vaudoyer, membre de la Commission impériale, commissaire des bâtiments, chevalier depuis 1849; services rendus à l'Exposition et aux beaux-arts. — M. de Mercey, commissaire général, chargé spécialement de l'Exposition des beaux-arts, chevalier depuis 1843; services rendus à l'Exposition et à l'administration publique. — M. Guillaumot, chef de bataillon du génie, inspecteur général des travaux du Louvre au ministère d'État; chevalier depuis le 31 juillet 1848; services rendus à l'Exposition (construction et contrôle) et à l'administration publique.

Au grade de chevalier : M Blaise (des Vosges), secrétaire du jury; services rendus à l'Exposition. — M. L. Trélat, ingénieur-architecte, chargé de l'établissement des machines; services rendus à l'Exposition. — M. C. Rossigneux, commissaire adjoint du bâtiment; services rendus à l'Exposition. — M. Duserech, inspecteur des douanes; services rendus à l'Exposition.

— Par décret en date du 15 décembre 1855, M. Dumont, membre de l'Institut, président de l'École des Beaux-Arts, a été promu au grade d'officier dans l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur.

— M. Paul Lacroix (le bibliophile Jacob) vient d'être nommé conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal.

— S'il faut en croire une correspondance parisienne adressée à l'*Indépendance belge*, les candidats qui se présentent officiellement jusqu'ici pour les fauteuils vacants à l'Académie sont décidément : M. de Falloux, à qui l'on croit dévolu le fauteuil de M. de Lacretelle ; MM. Liadières, Mazères, Henri Martin et Émile Augier.

— La compagnie des agents de change de Paris, dans son assemblée générale du 20 décembre courant, a élu pour composer la chambre syndicale durant l'année 1856, savoir :

M. Billaud, syndic, et MM. Tattet, Rodrigues, Pomme, Lagarde, Coin et Santerre (Ernest), adjoints au syndic.

— La Société centrale d'agriculture a tenu, le 20 décembre, dans la salle de la Société d'encouragement, sous la présidence de M. Chevreul, sa grande séance de rentrée, dans laquelle se prononcent, chaque année, un certain nombre d'éloges de membres que la mort a enlevés à la Société.

M. Robinet a prononcé l'éloge de M. Philippart; M. Baudement, pour M. Gareau, empêché, l'éloge de M. Fouquier d'Hérouel; M. Delafond, l'éloge de M. Girard, ancien directeur de l'École d'Alfort, et M. Léonce de Lavergne, l'éloge de M. Héricart de Thury, ancien président de la Société.

— Dans sa séance du 21 décembre, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, appelée à nommer un associé étranger en remplacement de M. le comte Sergius d'Ouvarof, a choisi le célèbre géographe M. Carl Ritter, membre de l'Académie de Berlin.

— La Société météorologique de France vient de composer de la manière suivante son bureau et son conseil pour l'année 1856 :

Président : M. Daussy; vice-présidents, MM. de Tessan-Despretz, Dr Bérigny, de Villeneuve; secrétaires, MM. E. Renou, Th. du Moncel; vice-secrétaires, MM. Emm. Liais, Le Blanc; trésorier, M. de La Roquette; archiviste, M. Belgrand; membres du conseil, MM. Bravais, comte de Gasparin, Walferdin, Dr Foissac, Michal, Goujon, baron de Brimont, Élie de Beaumont, Dr Guérard, Ch. Sainte-Claire Deville, Bréguet, Vaquesnel, Ant. d'Abbadie, Delcros, Bertrand de Doue, Kreil, Plantamour, Hansteen.

— L'administration des postes vient de publier l'avis suivant, concernant le libellé de l'adresse des lettres :

« Quelques personnes ont contracté l'habitude de commencer la suscription de leurs lettres par le nom du lieu de destination de la lettre, et de la terminer par le nom du destinataire.

« Cette disposition de l'adresse donne lieu à de fausses directions et à des retards dans l'arrivée des lettres.

« Le public est prié d'adopter invariablement, pour le libellé de ses adresses, les règles qui suivent :

« 1° L'indication du lieu de destination doit toujours être placée au bas de l'adresse, un peu à droite;

« 2° S'il n'existe pas dans ce lieu de bureau de poste, le bureau par lequel il est desservi doit être désigné en gros caractères;

« 3° Si ce lieu de destination est un écart ou une maison isolée, le nom de la commune doit, en outre, être indiqué, mais de manière à ce que ce soit toujours le nom

du bureau de poste sur lequel la lettre doit être dirigée qui termine la lettre d'une manière très-apparente;

« 4° Enfin, le nom du département auquel appartient le bureau de poste doit toujours être désigné, lorsqu'il existe plusieurs bureaux du même nom. »

— Le préfet de la Seine vient d'adresser aux commissaires-voyers de Paris une circulaire relative à l'harmonie à établir entre les façades des maisons neuves. Au moment où tant de travaux gigantesques s'exécutent dans la capitale, le préfet a cru devoir prescrire, dans les contrats de vente des terrains qui appartiennent à la ville, l'insertion d'une clause qui oblige les acquéreurs à donner aux maisons de chaque îlot les mêmes lignes principales de façade, de manière que les balcons continus, les corniches et les toits soient autant que possible sur le même plan.

— Cuivre du lac Supérieur (États-Unis). — L'emploi du cuivre pour les besoins de la navigation et des grandes industries a élevé successivement les prix de ce métal dans une proportion considérable. On avait des raisons de croire que la production ne pourrait se mettre au niveau de la consommation, la guerre avec la Russie apportant à ce commerce des entraves dont on ne pouvait encore prévoir la portée.

Heureusement pour l'industrie que sur un autre point du globe, le continent américain, des recherches couronnées de succès ont révélé des trésors cuprifères que de grandes compagnies ***dont une compagnie française*** commencent à exploiter avec des succès toujours croissants.

La partie méridionale du lac Supérieur, État de Michigan (États-Unis d'Amérique), renferme des filons dans lesquels le cuivre se trouve à l'état natif, souvent par blocs de plusieurs centaines de tonnes. Ce cuivre est d'une pureté admirable ; il est au moins égal en qualité aux cuivres de Russie.

Déjà les mines exploitées ont produit en 1854 la quantité de 3,200 tonnes. La production de 1855, que l'on ne connaît pas encore, sera bien supérieure en tenant compte surtout des nouvelles exploitations; celles de *Clarke*, propriété de la Société française, entre autres, où le filon a été reconnu sur plus de 800 pieds de long, son épaisseur variant de 2 à 6 pieds.

— Voici, au sujet de l'Exposition universelle, quelques chiffres qui ne manquent pas d'intérêt. L'Exposition universelle des produits de l'industrie et celle des beaux-arts sont restées ouvertes, comme on sait, du 15 mai 1855 au 30 novembre dernier. En défalquant le jour de l'inauguration et celui de la distribution des récompenses, il reste 198 jours durant lesquels l'entrée n'a pas cessé d'être publique. Pendant ces 198 jours, il est entré dans le Palais de l'Industrie 3,626,935 visiteurs, dont 3,622,317 par les tourniquets, et 4,617 comme porteurs de billets de saison. L'Exposition des beaux-arts a été visitée, pendant la même période de temps, par 906,530 personnes, dont 170 seulement étaient porteurs de billets de saison. La recette totale s'est élevée, pour le Palais de l'Industrie, à la somme de 2,314,605 fr., et pour les Beaux-Arts à celle de 627,063 fr. Le nombre des personnes qui sont entrées dans les deux Expositions a donc atteint le chiffre total de 4,533,464. Les recettes des deux Expositions se sont élevées, en tout, à 2,941,668 fr.

— Les études relatives au prolongement du chemin de fer de Paris à Clermont-Ferrand jusqu'à la Méditerranée, en se reliant au chemin de fer du Gard, viennent d'être entreprises à la suite du vote des conseils généraux des départements intéressés.

— Un très-singulier et très-magnifique phénomène s'est produit à Harslepool (Angleterre), il y a quelques jours. Toute la matinée le vent avait fortement soufflé du

N.-N.-O., apportant des rafales de pluie, de grêle et de grésil à intervalles ; d'épais et larges nuages obscurcissaient l'horizon.

Vers quatre heures, un nuage plus épais et plus étendu que les autres plongea la ville, pendant plusieurs minutes, dans les ténèbres les plus complètes. Bientôt elles se dissipèrent, mais les habitants furent alors terrifiés par l'apparition soudaine, à peu d'élévation, d'un énorme et magnifique globe de feu qui semblait toucher les toits de la ville.

Au bout de 15 secondes environ, ce météore éclata comme une décharge d'artillerie. Les plus vieux marins déclarèrent que dans leurs courses à travers toutes les contrées du globe, ils n'avaient jamais entendu quelque chose d'approchant. Heureusement, aucun sinistre n'a été le résultat de cette explosion.

Quelques personnes dans les rues ont senti le passage d'un fluide électrique de la tête aux pieds; plusieurs ont été presque asphyxiées par les vapeurs sulfureuses qui les ont enveloppées. Un jeune homme qui se trouvait dans le bureau du télégraphe électrique, près de l'appareil, a reçu une commotion qui l'a étourdi et aveuglé pendant au moins trois minutes.

— La commission internationale pour le percement de l'isthme de Suez est partie de Marseille le 8 novembre. Après être arrivée à Alexandrie le 18 et avoir passé trois jours dans cette ville, où l'attendait M. Negrelli, ingénieur autrichien, elle est allée faire des excursions dans l'est, au fort du Marabout et à Bamleh, pour constater la nature des roches et des sables qui s'étendent le long de la côte vers les bouches du Nil.

La commission a fait choix pour son président de M. Conrad, ingénieur hollandais. Le 23, elle a été reçue avec bienveillance par le vice-roi d'Égypte au camp du Barrage, appelé Saïdieh, où les troupes égyptiennes ont exécuté à cette occasion des manœuvres avec une admirable précision, sous la direction personnelle du prince.

Ayant été consultée par le pacha sur les divers travaux qui doivent être entrepris pour la canalisation de l'intérieur du pays, la commission doit se rendre d'abord dans la haute Égypte, remonter jusqu'à la première cataracte, et redescendre ensuite jusqu'au Caire, pour de là se rendre à Suez, afin de se livrer à des études scientifiques sur l'isthme jusqu'à Peluze.

Pendant ce temps, des employés spéciaux continuent à travailler au nivellement le long de la ligne du canal maritime, à planter des jalons et à opérer des sondages dans le sol. Ce travail, déjà achevé sur la plus grande partie de la ligne tracée, offre, d'après les rapports qu'on a reçus, les résultats les plus satisfaisants.

D'autres employés sont aussi occupés à faire des recherches hydrographiques dans le golfe de Peluze, où le canal doit avoir son embouchure. En un mot, la commission internationale, favorisée par la munificence de Saïd-Pacha, qui ne néglige rien de ce qui peut faciliter ses études, les pousse avec toute l'activité désirable, et le moment approche où elle pourra donner définitivement son opinion sur la grande entreprise qui excite à si juste titre l'intérêt de tout le monde en Europe.

— On a renouvelé le long du boulevard de l'Impératrice l'essai de l'acclimatation, dans le département de la Seine, d'espèces d'arbres déjà naturalisées dans l'Anjou et la Touraine, et entre autres des magnoliers, dont il existe de magnifiques allées dans les promenades d'Angers. Quatre magnifiques sujets à grandes fleurs, qui ont figuré à l'exposition d'horticulture, ont été replantés près la porte Dauphine, à l'entrée du bois de Boulogne. Le magnolier est originaire de la Caroline. On en voit des forêts entières près de la Nouvelle-Orléans. Ce qui peut faire espérer la réussite de cet essai, c'est qu'il existe déjà de très-beaux magnoliers, de cinq à six mètres et plus d'élévation, en

pleine terre, dans le parc de la Thuilerie, à Auteuil, et qu'on les conserve avec quelques soins. De juillet en septembre, ils se couvrent chaque année, et en quantité, de ces magnifiques fleurs blanches odorantes, qui n'ont pas moins de cinq à six pouces de longueur.

— Le 20 décembre a eu lieu l'inauguration de l'église de Saint-Eugène, nouvellement élevée dans le faubourg Poissonnière, à l'angle des rues récemment ouvertes du Conservatoire et Sainte-Clotilde.

La cérémonie était présidée par M. l'archevêque de Paris. M. l'abbé Coquand, chanoine et secrétaire général de l'archevêché, a été nommé curé de cette paroisse, et son installation a également eu lieu aujourd'hui.

L'église Saint-Eugène a été construite sous la direction de M. Boileau, architecte. Bien que d'une grande simplicité, ce monument n'en a pas moins un caractère réel d'originalité, et, à l'intérieur surtout, un aspect très-religieux. Un système d'ogives dégage parfaitement les tribunes, qui sont hardiment posées; le transept présente une nef très-large. On remarque aussi d'admirables vitraux, dont les dessins sont dus à M. Gérard Séguin.

— L'administration de l'enregistrement prévient le public que, par une décision du 19 décembre 1855, M. le ministre des finances a autorisé, jusqu'au 15 janvier 1856, le timbrage sans amende, et moyennant le paiement des droits de timbre, de tous les exemplaires des prospectus et avis relatifs à l'Exposition universelle, imprimés sur papier non timbré, et qui, pendant la durée de l'Exposition, n'ont pas été distribués dans l'intérieur du Palais de l'Industrie.

— On lit dans *la Presse :*

« Dans son numéro du 10 juin dernier, *la Presse* a rendu compte des expériences de M. H. de Callias pour appliquer à l'alimentation et à l'industrie la fécule de marrons d'Inde, et, d'après les résultats déjà obtenus, nous exprimions l'espoir que ces fruits, foulés aux pieds jusqu'à présent, pourraient recevoir désormais une destination vraiment utile à la société, selon le vœu du célèbre Parmentier. Nous ne nous sommes pas trompés.

« L'extraction de la fécule des marrons d'Inde est aujourd'hui en pleine activité, avec un succès qui a dépassé toute attente. Non seulement les frais de fabrication sont les mêmes que dans les féculeries ordinaires de pommes de terre, mais le rendement en produits excède d'un dixième au moins celui de ces tubercules, et les marrons d'Inde fournissent un amidon aussi beau que celui du blé, et à qui les blanchisseurs trouvent même plus de corps.

« Nous rappellerons que de simples lavages à l'eau pure dépouillent la fécule de toute son amertume, et la convertissent ainsi en substance alimentaire. Mêlée dans la proportion de 37 p. 0/0 à de la farine de froment, on en a confectionné plusieurs centaines de kilogrammes de pain excellent, et, sans l'addition d'aucun mélange, elle donne une semoule que des fabricants de pâtes eux-mêmes ont prise pour du tapioca des îles. Quant à ses propriétés nutritives, le savant Baumé a reconnu qu'à poids égaux, elle en possédait plus que la fécule de pomme de terre.

« Maintenant, si l'on songe à la quantité énorme de blé et de pommes de terre que les blanchisseries, les manufactures de papier, d'étoffes, les distilleries, etc., enlèvent chaque année à l'alimentation, et qui peuvent être si avantageusement remplacés par la fécule et l'amidon de marrons d'Inde, il n'y aurait pas d'exagération à dire que cette nouvelle industrie sera un bienfait pour la société. Au reste, la prime de 10,000 francs offerte par un décret du roi des Belges à celui qui indiquerait une substance non ali-

mentaire pour remplacer les matières féculentes employées jusqu'à ce jour, prouve suffisamment l'importance de la découverte de M. Gallias, et la recommande assez à l'attention de tous les gouvernements. »

—Encore une autre idée non moins juste et non moins utile : c'est celle qui consiste à utiliser les feuilles mortes, les feuilles tombées, en les soumettant à une pression qui en fait de véritables bûches à brûler et un excellent chauffage, tandis qu'il était faux que les feuilles d'arbre constituassent jamais un engrais.

—L'*Indépendance belge* publie ce qui suit dans son Courrier de Paris :

« Nous avons récemment parlé de la mort du poëte Mickiewitz. Il a laissé six orphelins. Une souscription a sur-le-champ été organisée en leur faveur dans la Société polonaise de Paris. Cette souscription a, en trois jours, atteint cent huit mille francs ! Les comtes R..., Ka... et Br... ont, à eux seuls, souscrit pour presque la moitié de cette somme. Une dame polonaise qui a perdu, il y a peu de temps, son enfant unique, sachant qu'il y avait, parmi les orphelins du grand poëte, un charmant petit garçon de l'âge même de celui qu'elle pleurait, l'a adopté sur-le-champ, et déjà elle l'adore ! Ces actes ne sauraient passer sans mention, et l'on est heureux de la faire. S'il était aussi vrai qu'on le dit, que l'exemple est contagieux ! »

— On écrit de Saint-Tropez, au *Var :*

« Un fait d'une nature extraordinaire a eu lieu cette année dans notre commune. M. D. C., qui possède une vigne complantée d'arbres fruitiers dans laquelle on récoltait en temps ordinaire 60 hectolitres de vin, et qui n'en a produit cette année que 3 à cause de l'oïdium, se trouve en ce moment chargée de raisin, et les arbres sont couverts de fruits qui ont déjà atteint la moitié de leur grosseur. »

— La vigne de Hampton Court est la plus grande de l'Europe : ses branches couvrent une étendue de 2,300 pieds. Elle provient d'un sarment planté en 1768, et produit en général plus de 2,000 grappes de raisin de l'espèce de l'hambro noir. La vigne dont le plant a été pris existe toujours dans le comté d'Essex, dans un domaine appelé Valentines, dans la paroisse d'Ilford, près de Wanstead, où elle a été plantée en 1758. En 1855, elle rapporta 4 quintaux de raisin ; le cep a 24 pouces de circonférence. On a retiré, dans une saison, 300 l. st. de la vente de son produit.

— On lit dans la *Gazette de Lausanne :* « Des touristes, qui, ces jours derniers, ont visité nos Alpes appenzelloises, le Santis, le Schæifler, etc., ne peuvent assez vanter la douceur de la température et la pureté de l'atmosphère qui règne sur ces hauteurs, tandis que les bas sont ensevelis sous les brouillards. Arrivé à une petite lieue au-dessus des vallées, on sort subitement d'une épaisse couche de brouillards pour entrer dans un autre monde. Là, les montagnes, éclairées par le plus brillant soleil, étincellent sous un ciel sans nuages; l'air est si doux que les moucherons, les fourmis, et même quelques papillons sont encore en pleine activité; mais ce qui surprend surtout agréablement la vue, ce sont les fleurs des Alpes, encore pleinement épanouies, dont nos touristes ornent leurs chapeaux. Sur toutes nos montagnes appenzelloises, les chamois se montrent en nombre extraordinaire, et ce n'est pas chose rare de voir ces aimables hôtes de nos solitudes alpestres faire une excursion dans la vallée. La saison de la chasse ayant été raccourcie, ces animaux augmentent à vue d'œil. »

Nous ne conseillerions pas trop aux curieux de se laisser prendre à ce charmant tableau. La température change vite dans les montagnes, et ils pourraient bien trouver une petite Sibérie là où ils iraient chercher le climat de Nice.

— On lit dans la correspondance de Constantinople de l'*Indépendance belge* :

« Permettez qu'en finissant je vous cite un fait, entre mille, qui pourra donner à vos lecteurs une idée de la cherté de la vie à Constantinople. Un domestique d'une des premières maisons de Péra, bien payé, bien traité et pas trop accablé d'ouvrage, est venu, il y a trois jours, prier son maître de lui donner son congé, ayant trouvé une meilleure place.

« Effectivement, cet individu entre comme premier garçon chez un boucher français qui lui donne 300 fr. par mois. Le plus curieux, c'est que le garçon qu'il remplace a été embauché par un boucher grec qui le paie à raison de 500 fr. par mois! Ainsi il existe en ce moment un pays où un simple garçon boucher touche des appointements de 6,000 fr. par an, autant qu'un colonel et un capitaine de vaisseau, et beaucoup plus que la plupart des sous-préfets! »

— Dans le Levant, et principalement en Arménie, la fortune d'un homme s'évalue d'après le nombre de montres qu'il possède. Cet usage est bizarre; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que nos horlogers, qui le connaissent, se sont mis à fabriquer, spécialement pour ce pays, des montres d'un bon marché inouï, des montres qu'ils y vendent quelque chose comme 3 fr. 50 c. la pièce, avec escompte. Ces montres, il est vrai, ne marchent pas, mais elles ont une boîte en cuivre, un verre, un cadran et des aiguilles: elles jouent, en un mot, à la montre, sans calembour, et il n'en faut pas davantage pour satisfaire les bons Arméniens, pour lesquels probablement paraître est tout.

Que ces montres marchent ou ne marchent pas, là n'est pas l'important, comme on le voit : l'important est qu'elles ne coûtent pas cher, et on avouera qu'il serait difficile d'en faire à plus bas prix. Que peuvent gagner nos fabricants horlogers à établir ces montres qui n'en sont pas, ces montres à 3 fr. 50 c. pièce? Il est probable qu'ils n'y perdent pas leur temps et que, toutes proportions gardées, ils gagnent tout autant à les fabriquer qu'à faire des montres de 100 et même de 200 fr.

— Près la ville d'Aqui (Piémont), on découvre à chaque instant des momies et des débris de monuments romains qui témoignent de l'ancienneté de cette ville et de son importance dès le temps des Césars. Récemment, en creusant les fondations d'une maison sur le côté septentrional de la ville, on a trouvé de petites monnaies d'argent qu'en numismatique l'on appelle consulaires. Elles présentent d'un côté une belle tête couverte d'un casque à ailes, et près d'elle un trophée; sur l'autre côté, il y a des chars à deux et à quatre chevaux conduits par une Victoire ayant à la main des couronnes ou d'autres devises triomphales. Ces monnaies n'ont pas de date, mais il semble qu'on pourrait leur assigner celle de l'an 500 de Rome. Il est à regretter que ces monuments se dispersent et que le conseil municipal ne songe pas à les recueillir dans une espèce de musée, ce qui serait bien utile pour l'histoire de la ville d'Aqui.

— On lit dans le *Messager de Langres* :

« Il y a peu de jours, à Langres, dans une vente publique, une revendeuse trouva un masque en fer dans un lot de ferrailles qui venait de lui être adjugé. Elle le céda pour une somme modique à M. L...., amateur distingué, qui, après avoir gratté l'épaisse couche de poussière qui tapissait l'intérieur, mit à découvert une petite bande de parchemin noircie par le temps, et sur laquelle on pouvait voir encore quelques caractères à demi effacés. Cette bande, lavée avec soin et soumise à des réactifs, permit de lire l'inscription suivante :

« *Anno præsenti* 1703 *ferream mors avulsit personam quam postnato geminus*
« *imponi jusserat fra...* »

« Le surplus de la légende manque; mais ce qui en reste suffit à éclaircir un des points les plus douteux de l'histoire moderne : il en résulte, selon nous, la preuve que le masque dont il s'agit, est précisément celui qui recouvrait le visage du prisonnier d'État connu sous le nom de : l'Homme au Masque de fer.

« On se rappelle, en effet que, suivant plusieurs historiens, le roi Louis XIV eut un frère jumeau à qui revenait la couronne. Ce jeune prince disparut tout à coup, sans qu'on pût jamais approfondir le mystère de sa disparition. C'est donc une bien intéressante découverte que celle de ce masque de fer; nous la recommandons à la sérieuse attention des savants et des archéologues. »

— Dernièrement a eu lieu la vente d'une importante collection de livres provenant du cabinet de M. L. R. de L***. Cet amateur avait aussi réuni un grand nombre d'estampes ayant trait particulièrement à l'histoire de Paris. Mise en vente ces jours derniers, cette collection n'a pas obtenu moins de succès que la première. On y remarquait, entre autres, plusieurs pièces très-curieuses concernant les anciens théâtres de Paris, telles que la *Force des Grecs*, estampe du XVIe siècle, gravée sur cuivre, vendue 49 fr.; *le Théâtre de Tabarin*, attribué à Abraham Bosse, 110 fr.; *la Boutique de l'Orviétan*, scène de Gille le niais, théâtre de Tabarin, 24 fr.; *le Procez comique* ou farce à huit personnages des écloppés, pièce exécutée vers 1630, et qui donne les portraits des principaux acteurs du théâtre du Marais : Gaultier Garguille, Turlupin, Jodelet et autres, 32 fr.; la Farce, à quatre personnages, de Michaut, Boniface, Philipin et Alison, portraits des acteurs de l'Hôtel-d'Argent, au Marais, 38 fr. 50 c.; les anciens Comédiens de l'hôtel de Bourgogne représentant une pièce sur leur théâtre, 30 fr.; Jodelet échappé des flammes, 40 fr., etc.

Un portrait très-rare de Molière, d'après Sébastien Bourdon, par Beauvarlet, a été adjugé moyennant 59 fr. Mentionnons encore : *les cris de Paris*, par Abraham Bosse, avec légendes, 60 fr.; la Relation du voyage de Louis XV à Reims pour son sacre, et de son retour à Versailles, manuscrit grand in-folio, aux armes de Fleuriau d'Armenonville, garde des sceaux, 166 fr.; ainsi qu'une thèse théologique dédiée au roi, soutenue par Joseph-Gaspard-Gilbert de Chabannes (depuis évêque d'Agen), en présence de Jacques de Rastignac, évêque de Tulle. Cette composition, de N. Mignard, gravée par Poïlly, où le portrait de Louis XV figure entouré d'allégories, a été vendue 275 fr.

— On lit dans *la Presse :*

« M. Alexandre Bonneau nous prie d'appeler l'attention des savants sur un monument peut-être fort important, du moins très-curieux, qui se trouve à Paris à leur insu.

« C'est un fauteuil, ou plutôt un *trône* assyrien ou parthe, qu'il a visité hier, en compagnie du docteur Yvan, chez M. Miot, rue Saint-George. Ce trône est taillé, ainsi que son marchepied, dans un beau bloc de marbre noir. La partie supérieure du dossier est bordée d'un rang de pierres précieuses de peu de valeur aujourd'hui, mais qui autrefois pouvaient en avoir beaucoup, et cette rangée est terminée de chaque côté par une pierre verte en forme de croissant. Au-dessous s'épanouit une grande étoile, formée de beaux morceaux de cristal de roche, et deux serpents gravés et affrontés se dressent, de chaque côté, vers le sommet du dossier. Plus bas, on voit sortir une main de chacun des côtés du trône; ces deux mains s'avancent l'une vers l'autre, et celle qui sort du côté gauche, ou à droite de la personne assise, tient un vase, surmonté d'un disque ressemblant à une hostie; à son petit doigt est suspendu un petit panier ou vase, qui est sans doute un pyréthée ou vase à feu sacré. Le devant de chacun des bras du trône est orné d'une tête à barbe frisée, et les deux côtés de chacun de ses bras sont en partie couverts d'une feuille de cuivre non plaquée, mais clouée, et remplie de pe-

tits disques, et en partie incrustés d'ivoire. Toutes les surfaces du trône, et surtout à l'extérieur, portent un très-grand nombre de caractères cunéiformes.

« Telle est, en résumé, la description de ce monument curieux. Un hasard extraordinaire l'a fait tomber entre les mains de M. Miot, qui n'a pu obtenir aucun renseignement sur le lieu d'où il peut provenir.

— Dans sa séance du 28 décembre, l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres a nommé correspondants étrangers : 1° MM. William Cureton, chanoine de Vestminster, en remplacement de M. Saisford, décédé; 2° M. Ferdinand Wolff, bibliothécaire à Vienne et secrétaire de l'Académie impériale des Sciences, en remplacement de M. Carl Ritter, nómmé associé étranger. L'Académie a aussi nommé M. de Coussemaker, correspondant régnicole, en remplacement de M. le docteur Lautard, de Marseille, décédé.

— L'*Indépendance belge* dit qu'on parle d'une œuvre de M. Scribe qui aurait pour titre : *Ma dernière pièce de Théâtre.*

— Un phénomène singulier s'est produit, il y a quelques jours, sur le coteau du Mont-Cave, près de Rome. Au milieu d'un orage qui a éclaté tout à coup, il est tombé une pluie de gros insectes ressemblant à des papillons noirs, et en telle quantité qu'ils ont couvert le sol sur une épaisseur de quinze centimètres.

— Nous trouvons dans un journal de Munich l'aperçu suivant sur la durée des jours dans les principales villes de l'Europe :

« A Berlin, Londres et Paris, le jour le plus long dure 16 heures 1/2, et le plus court 7 heures 1/2; à Stockholm et à Upsal, le plus long est de 19 h. 1/2, et le plus court de 5 h. 1/2; à Hambourg et à Dantzig, le plus long compte 17 h. et le plus court 7; à Pétersbourg et à Tobolsk le plus long 21 h. 1/2, et le plus court 5 h.; à Archangel, le plus long 22 h. 1/2 et le plus court 2 h. 1/4; à Tornéo, le plus long 23 h. et le plus court 1 h. 1/2; à Wardœhus, en Norvége, et au cap Nord, le jour dure depuis le 21 mai jusqu'au 21 juillet sans interruption, et dans le Spitzberg, le plus long dure 3 mois 1/2. »

— Voici le tableau résumé des sommes que quelques notabilités du sport anglais ont gagnées, rien que par leurs chevaux de courses, pendant l'année 1855, sur les divers hippodromes des trois royaumes :

Les résultats des paris sont inconnus.

Le duc de Bedfort a gagné	273,500 fr.
M. Howard,	249,100
M. T. Parr,	236,575
M. J.-M. Stanley,	180:809
M. F.-L. Popham,	147,623
Lord Clifden,	140,500
Mme Osbaldeston,	115,000

Un seul cheval, *Saucebox*, a gagné dans les courses 144,050 fr. pour sa part.

Un congrès féminin. — La ville de Cincinnati vient d'être favorisée d'une nouvelle convention féminine, tenue par les coryphées du parti dont le jupon gène les mouvements, et qui envient aux hommes le privilége de porter culottes. Ces ambitieuses qui,

faute d'avoir de jolies têtes, veulent au moins être de mauvaises têtes, ont rédigé leur programme sous forme de pétition à la législature de l'État de l'Ohio. Voici la traduction littérale de cette pièce, toujours la même, de jour en jour moins curieuse. La lecture en a été faite par la fameuse Lucy Stone Blackwell (pas de Black vell's Island), laquelle a accompagné la proposition d'un long discours dont nous faisons grâce à nos lecteurs.

« Considérant que les femmes de l'État de l'Ohio sont reconnues comme citoyennes par la constitution, et cependant sont dépouillées de leurs franchises seulement à cause de leur sexe, nous demandons respectueusement pour elles le droit de suffrage, droit qui implique tous les autres droits civiques, et qu'on ne peut pas justement en séparer.

« 1. Tous les hommes sont nés libres et égaux.

« 2. Tout gouvernement tire ses justes pouvoirs du consentement des gouvernés.

« 3. Les impositions et la représentation doivent aller ensemble.

« 4. Ceux qui sont tenus de se soumettre à un système de lois doivent participer à la confection de ces lois.

« Nous, soussignées, pétitionnons en conséquence pour que vous preniez les mesures nécessaires à l'ajustement de la constitution de l'État, de façon à ce que tous les citoyens y puissent jouir de priviléges politiques égaux. »

— Le Mont Mindif. — En mai 1823, selon le *Mittheilungen de A. Petermann*, le major Denham, pendant son excursion aventureuse dans le Mandara, aperçut au loin, vers le sud, une montagne proéminente. Il rapporte que, par la forme, elle rappelait les aiguilles des Alpes suisses, et qu'elle s'appelle le Mendefy. Depuis lors, cette sommité a communément figuré sur les cartes, comme le point culminant d'une chaîne gigantesque. Denham l'avait placée sous le 8° 55' latitude septentrionale et le 14° 45' longitude est de Greenwich. En juin 1851, le docteur Barth, dans son mémorable voyage dans l'Adamawa, passa cette altitude célèbre en la laissant à l'est, à une distance de huit ou neuf lieues d'Allemagne. Il en confirma la grande hauteur; mais il établit en même temps que, loin d'être le sommet principal d'une chaîne de montagnes ou d'un immense plateau, c'était au contraire une élévation isolée, de forme fantastique, ayant l'apparence d'une phare dominant une fertile vallée, dont la hauteur absolue est peu considérable, est connue dans toute l'Afrique centrale comme un point de repère visible à une grande distance.

Le docteur Barth apprit aussi que le nom le plus usité de cette montagne est celui de Mindif, qu'il existe à sa base un village fellani, et qu'il faut trois jours pour le gravir. Les habitants du village lui dirent encore que le Mindif avait primitivement été noir, et que la blancheur de sa cime, que l'on aperçoit distinctement de loin, a été produite peu à peu par le guano des aigles qui la hantent par millions. D'après des calculs approximatifs, fondés sur les observations des docteurs Barth, Vogel et Baikie, la position géographique de ce point remarquable devrait être déterminée par le 10° 30' latitude septentrionale et le 13° 15' longitude est de Greenwich.

— L'association archéologique de Londres s'est réunie, il y a quelques jours, pour recevoir communication d'importantes découvertes de numismatique dues à quelques-uns de ses membres.

M. Batmann a présenté plusieurs pennies anglo-saxons trouvés en juin dernier dans les fouilles à Carlisle. L'un de ces pennies représente Athelstan la tête couverte d'un casque. Cette pièce ayant encore la fleur du coin n'a certainement pas circulé. — M. Shaw, d'Andover, a exhibé des monnaies de Tetricus Senior, Junior et Victorinus,

trouvées à Andover, qui prouvent que cette ville tomba sous la domination romaine. M. Shaw a découvert encore, à deux milles d'Andover, un penny saxon de Beorchtrie. C'est là un précieux monument, car les numismates reconnaissent la rareté des pennies de cette époque.

Outre les exhibitions numismatiques, présentation a été faite d'un masque de terre d'une forme très-curieuse, trouvé dans les ruines de Babylone, en 1845, par le lieutenant Fitz James, de l'expédition de sir John Franklin. Ce masque portait quelques traces d'un enduit particulier auquel il a dû son heureuse conservation. (*Athenæum*.)

— Les excentricités de toutes sortes ont grand succès en Amérique, et la fête de Noël sert à l'exhibition de quelques-unes. Nous citerons le *lunch* gratuit offert par les hôteliers et les cafetiers. Huit jours avant la fête, un immense drapeau flottant aux fenêtres de la maison du *lunch* invite en grosses lettres les gloutons de la ville à y prendre part. Les mets traditionnels arrivent à la file sur de petites assiettes d'argent. A l'extrémité supérieure, un vaste bol, orné de figures chinoises, contient l'*egg-nogg*, mélange glacé de couleur jaunâtre, composé de lait, d'eau-de-vie et d'épices. Le maître de la maison se réserve de servir ce mets, le plus important du repas. Les *lunchs* gratuits ne sont pas rares en Amérique, mais le plat d'*egg-nogg* est spécial au *lunch* de Noël. (*Illustrated London News*.)

LIVRES ET PUBLICATIONS DIVERSES.

J. CLAYE, imprimeur-éditeur à Paris, 7 rue Saint-Benoît.

OUVRAGE COURONNÉ A L'EXPOSITION DE 1855

ESSAI
D'INSTRUCTION
MUSICALE
A L'AIDE D'UN JEU D'ENFANT

PAR

P.-L. MERCADIER

CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR

Cet ouvrage fort remarquable a obtenu aujourd'hui la sanction des maitres de la science, et il a été l'objet des témoignages les plus flatteurs de la part de MM. Fétis, Halévy, Réber, Ambroise Thomas, Berlioz, Gounod, Louis Lacombe, Révial, Meifred. En outre, il vient d'être couronné à l'Exposition universelle de 1855. (Voir plus haut le *Bulletin de la Librairie*.)

Prix de la Méthode et du Jeu des gammes : 25 fr.

CAPELLE, éditeur, rue Soufflot, 18, à Paris.

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

L'INDUSTRIE CONTEMPORAINE
SES CARACTÈRES ET SES PROGRÈS
CHEZ LES DIFFÉRENTS PEUPLES DU MONDE

D'APRÈS L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855

PAR A. AUDIGANNE

Secrétaire de la Commission impériale de l'Exposition universelle (section de l'industrie).

Un volume in-8° de plus de 500 pages, avec une table alphabétique de tous les noms propres cités dans l'ouvrage.

LE PRIX DE L'OUVRAGE EST DE 8 FRANCS.

EN VENTE DU MÊME AUTEUR :

LES POPULATIONS OUVRIÈRES DE LA FRANCE

ESPRIT, MOEURS, TRAVAIL, SALAIRE.

Deux vol. in-18. Prix : 7 fr.

IMMEUBLES A VENDRE.

PAR ADJUDICATION.

DOMAINES ET BOIS dans la COTE-D'OR.

Étude de Me PAUL ROUGET, avoué à Dijon.

VENTE PAR LICITATION entre majeurs et mineurs, les étrangers admis.

Le lundi 14 janvier 1856, heure de midi, en la chambre des notaires de Dijon, par le ministère de Mes Blondel et Rouget, notaires en ladite ville, des immeubles ci-après :

Bois de Montigny, territoire de Montigny-sur-Vingeanne, arrondissement de Dijon (Côte-d'Or), 3 lots.

1er lot. — Contenance, 57 hectares 21 ares. Mise à prix. 52,000 fr.

2e lot. — Contenance, 17 hect. 8 ares 20 centiares. Mise à prix. 15,500

3e lot. — Contenance, 173 hect. 10 ares 20 centiares. Mise à prix. 148,000

4e lot. — Terre de Villars-Pautras, arrondissement de Semur (Côte-d'Or). Bâtiments d'habitation et d'exploitation, 174 hect. terres, prés et bois. Mise à prix. 150,000

5e lot. — Domaine de Braux, arrondissement de Semur, 78 hectares. Mise à prix. 65,000

Bois de Bressey, territoire de Bressey-sur-Tille et Izier, arrondissement de Dijon, 2 lots.

6e lot. — Contenance, 146 hect. 37 ares 70 cent. Mise à prix. 210,000

7e lot. — Contenance, 112 hect. 38 ares 20 centiares. Mise à prix. 110,000

8e lot. — Maison à Montigny-sur-Vingeanne. Mise à prix. 4,000

9e lot — Domaine de Montigny, 25 hectares 15 ares 11 centiares. Mise à prix. 30,000

Total des mises à prix. 814,500 fr.

S'adresser à Mes Blondel et Rouget, notaires à Dijon ;

A Me Paul Rouget, avoué poursuivant la vente;

A Mes Roger et Bresson, avoués colicitants.

---

2 MAISONS r. Traversière-Saint-Antoine, A PARIS.

Étude de Me ERNEST MOREAU, avoué à Paris, place Royale, 21.

Vente sur licitation et sur baisse de mise à prix, en l'audience des criées de la Seine, au Palais-de-Justice, à Paris, le mercredi 9 janvier 1856, deux heures de relevée, en deux lots qui pourront être réunis :

1° D'une Maison sise à Paris, rue Traversière-Saint-Antoine, 64 nouveau.

Mise à prix nouvelle, 20,000 fr;

2° D'une Maison sise à Paris, même rue, 66 nouveau.

Mise à prix nouvelle, 25,000 fr.

S'adresser :

1° Audit Me Ernest Moreau, avoué ;

2° A Me Benoist, avoué à Paris, rue Saint-Antoine, 110;

3° A Me Lecomte, notaire à Paris, rue Saint-Antoine, 214 ;

4° A Me de Madre, notaire à Paris, rue Saint-Antoine, 205;

5° A Me Cousin, notaire à Paris, quai Voltaire, 17.

MAISON RUE JOUBERT A PARIS.

Étude de Me DUCHÉ, avoué à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 45.

VENTE SUR LICITATION, en l'audience des criées du tribunal civil de la Seine, le samedi 12 janvier 1856, deux heures de relevée,

D'une Maison sise à Paris, rue Joubert, 7.

Mise à prix : 80,000 fr.

Revenu susceptible d'une grande augmentation, 7,220 fr.

S'adresser : 1° à Me Duché;

2° A Me Étienne, avoué à Paris, rue Sainte-Anne, 34 ;

3° Et à Me Vassal, notaire à Paris, rue Thérèse, 5.

MAISON AVEC TERRAIN A PARIS.

Adjudication (même sur une seule enchère) en la chambre des notaires à Paris, le 5 février 1856.

D'une MAISON à Paris, rue de la Ville-l'Évêque, 42 ancien, 54 nouveau, avec TERRAIN d'une superficie totale de 838 mètres environ.

Mise à prix : 185,000 fr.

S'adresser à Me Roquebert, notaire, rue Sainte-Anne, 69.

A L'AMIABLE.

A VENDRE CHATEAUX, Fermes, Bois,

Maisons de ville et de campagne de tous les prix, dans le Loiret, le Cher, l'Indre, Loir-et-Cher, Seine-et-Oise, etc.

S'adresser à Orléans, à M. Demeufve, négociateur de propriétés, et à Paris, à M. Frérot, 333, rue Saint-Martin.

A VENDRE, 250,000 FR.

Propriété de 300 hectares : Bois, Terres et Prés avec Maison d'habitation comfortable toute meublée, Corps de Ferme et Dépendances; très-belle Chasse et Pêche, près d'Orléans, 7 kilomètres d'une station du chemin de fer.

S'adresser à M. Bauer, ancien avoué, rue Laffitte, 51, de 10 heures à 2 heures.

INDUSTRIE.

COMPAGNIE PARISIENNE

D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE

PAR LE GAZ.

A PARTIR DU 1er JANVIER 1856,

Le prix du Gaz d'éclairage dans Paris sera réduit à 30 cent. par mètre cube. Cette réduction réalise, au profit des consommateurs, une économie considérable sur tout autre mode d'éclairage. Ainsi, si l'on compare l'éclairage au gaz à l'éclairage à l'huile, on trouve que trois becs de gaz consommant au maximum 400 litres de gaz, coûtant 12 cent. par heure, donnent une lumière égale à quatre becs carcel, brûlant pour 30 cent. d'huile. Si l'on emploie la chandelle, la dépense sera de 60 cent., et si l'on emploie de la bougie, elle sera de 90 cent.

En d'autres termes, pour obtenir la même lumière qu'un bec de gaz, qui consomme 133 litres à l'heure, il faut dépenser par heure :

En Gaz, 4 c.; en Huile, 10 c.; en Chandelle, 20 c.; en Bougie, 30 c.

Ces évaluations sont basées sur les prix actuels des principaux combustibles servant à l'éclairage.

Afin de faciliter l'emploi du gaz comme éclairage, la Compagnie fournit généralement aux consommateurs qui le désirent des branchements et des compteurs en location, en sorte que les déboursés immédiats se réduisent à la dépense des appareils intérieurs.

Pour les abonnements, on peut, jusqu'à la fin de décembre, s'adresser au siége des anciennes Compagnies, savoir : rue Saint-George, 1; — rue du Faubourg-Poissonnière, 129 et 175; — rue de la Tour, 20; — rue Jacob, 30; — à Belleville, rue Saint-Laurent, 52; — et à partir du 1er janvier, au siége de la Compagnie parisienne, rue Saint-George, 1.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

(Deux départs par semaine).

Voie de :	
Gênes. Livourne. Civita-Veccbia. Naples. Messine. Malte.	Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin. Retour — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h. du matin.
Voie de : Civita-Veccbia. Naples. (Traversée en 48 heures.)	Aller. — Départ de Marseille chaque jeudi, à 10 h. du s. Retour. — Départ de Naples chaque jeudi, à 4 h. du soir.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de :	
Malte. Syra. Smyrne. Metelin. Dardanelles. Gallipoli. Constantinople.	Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin. Retour. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h. du soir. Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna, de Kamiesh et de Sébastopol.
Voie de : Messine. Le Pirée (Athènes). Constantinople.	Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir. Retour. — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir. Correspondance au Pirée avec Syra, Salonique et Nauplie; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sébastopol).

LIGNE DE SYRIE.

(d'Alexandrie à Constantinople et *vice versâ*), par :

Jaffa. Beyrouth. Tripoli. Lattaquié. Alexandrie. Mersina. Rhodes. Smyrne.	Départ de Marseille (voie d'Égypte), le jeudi de chaque deux semaines, à dater du 24 mai. Correspondance à Smyrne avec la ligne du Levant (voie de Malte).

LIGNE D'ÉGYPTE.

Malte. Alexandrie.	Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 20 décembre. Retour. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 5 h. du soir, à dater du 13 décembre.

LIGNES D'ALGÉRIE.

Alger.	Départs de Marseille et d'Alger les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.
Oran.	Aller. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi. Retour. — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.
Bone. Stora. Philippeville. Tunis.	Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

OBSERVATIONS. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes. — La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports. — Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

Billets de retour. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

Billets de famille. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour. — Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe	Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	Gênes	68	41	27	17	SYRIE. (Voie du Levant.)	Rhodes	410	260	178	112
	Livourne	80	48	32	20		Mersina	460	305	203	125
	Civita-Vecchia	105	63	42	26		Alexandrie	467	312	207	125
	Naples	150	90	60	37		Lattaquié	470	315	218	127
	Messine	192	116	77	48		Tripoli	471	315	214	128
	Malte	210	132	88	55		Beyrouth	463	308	207	128
							Jaffa	482	321	217	133
LEVANT.	Syra et Pirée	330	210	140	87	ALGÉRIE.					
	Smyrne	370	240	160	100		Alger	80	60	25	»
	Metelin	390	257	165	103		Oran	122	48	50	»
	Dardanelles	400	252	168	105		Stora	103	82	30	»
	Gallipoli	410	265	180	116		Bone	118	92	35	»
	Constantinople	420	279	186	116		Tunis	127	103	55	»
	Varna (de Const.)	60	40	20	»						
ÉGYPTE.	Alexandrie	450	280	190	120	GRÈCE.	Salonique (du Pirée)	73	48	22	18
							Nauplie (Idem)	24	16	10	8

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

// LA LIBRAIRIE
LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15.



LA CONSERVATION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES (1).

Sur leurs somptueux navires, les grands amiraux du temps de Louis XIV pouvaient rassembler toutes les richesses des deux mondes. Ils pouvaient fouler à leurs pieds les plus beaux tapis de l'Orient et couvrir les parois de leurs cabines des plus resplendissantes étoffes empruntées à la Chine et à l'Arabie. Sur leur table, royalement servie, on voyait s'étaler les mets les plus exquis et les plus rares. Mais de tous les agréments de la table, le plus précieux, car il aurait été le plus utile, leur était absolument interdit. Toute la puissance, toute l'autorité des brillants officiers de la marine de cette époque eût échoué pour introduire à leur bord, pour amener sur leur table, quoi? moins que rien, un vulgaire plat de légumes. Faute de ce simple élément de régime alimentaire, il arrivait souvent qu'à la suite d'une longue campagne, le vaillant amiral succombait aux atteintes du terrible scorbut comme le dernier de ses matelots.

A cette époque, quand on s'embarquait pour une expédition lointaine, pour faire le tour du monde ou pour explorer les glaces des mers polaires, on faisait provision de beaucoup de viande salée et de biscuit de mer, auxquels on ajoutait quelques animaux vivants et des légumes frais. Mais, après deux mois de navigation, les légumes étaient consommés ou pourris, le bétail et la volaille étaient tombés successivement sous le couteau du cuisinier, et l'équipage en était réduit, au milieu des parages inhospitaliers et lointains, à se contenter pour toute alimentation de biscuit desséché ou moisi et de viandes de bœuf ou de porc salé.

Si l'on peut embarquer sur les navires et y nourrir pendant quelque temps des volailles et des bêtes à cornes, il est impossible d'y établir des jardins potagers, d'y conserver des légumes frais et des herbages. Le régime alimentaire des gens de mer était donc, à l'exception de quelques légumes secs, tels que fèves, haricots, pois, lentilles, etc., presque exclusivement composé autrefois de matières animales et surtout de viande salée. Huit à dix mois d'un tel régime amenaient inévitablement parmi la population du bord un triste cortége de maladies, et surtout le scorbut, qui décimait les hommes, et n'avait souvent d'autre cause que l'alimentation excitante et uniforme à laquelle l'équipage était soumis.

En l'an de grâce 1856, tout cela est bien changé. Le dernier matelot de la marine française, le plus pauvre mousse enlevé par la *presse* aux tavernes de Londres, jouis-

1. Nous empruntons cet article si concluant, en faveur des conserves de légumes de la maison Chollet et compagnie, au feuilleton scientifique que M. Louis Figuier publie chaque semaine dans *La Presse*.

sent, pour leur régime alimentaire, des avantages qui avaient manqué aux célèbres amiraux des derniers siècles. Nos marins ont presque tous les jours leur ration de légumes frais ; aussi le scorbut, cet antique fléau des gens de mer, n'est-il plus qu'un souvenir, qu'une tradition qui défraie les vieilles histoires du bord. Sur les bâtiments qui exécutent les plus longues navigations, sur les navires baleiniers, qui font des pêches d'une durée de quatre où cinq ans, c'est à peine, aujourd'hui, si l'on connaît le scorbut. Le capitaine Collinson, qui a découvert le passage du Nord-Ouest, après avoir contourné toute l'Amérique, a pu, sans perdre un seul homme, rester près de trois ans enfermé dans les glaces du Nord. C'est que, depuis l'admirable découverte d'Appert, on a pu conserver les viandes et les légumes sans l'intervention de cette âcre saumure dont les effets étaient si funestes pour la santé des hommes pendant les longues campagnes de mer.

Les nouveaux procédés pour la conservation des légumes reposent essentiellement sur l'emploi de la dessiccation, c'est-à-dire sur l'un des trois moyens que nous avons signalés comme propres à prévenir la décomposition des matières organisées.

On a de tout temps empiriquement fait usage de la dessiccation pour la conservation des substances végétales. La fenaison, par exemple, n'est autre chose qu'un moyen de conservation de l'herbe par sa dessiccation à l'air libre. Dans divers pays, quelques ménages savaient, de temps immémorial, conserver certains légumes par une dessiccation rapide, mais ce moyen était peu répandu et n'aurait pu constituer une branche d'industrie.

A la fin du dernier siècle, un pasteur de Torma, en Livonie, nommé Eisen, s'occupa le premier sérieusement de cette question. Il fit construire des fours dans lesquels, par une chaleur modérée, on desséchait parfaitement et sans les altérer, presque toute sorte de légumes. Eisen s'efforça, dans quelques écrits, de faire comprendre tout l'avantage que l'on pourrait retirer de l'emploi des légumes artificiellement desséchés dans le cas de voyages maritimes et pour l'approvisionnement des villes assiégées.

Les moyens proposés par le prévoyant pasteur de Livonie furent en partie adoptés dans quelques contrées de l'Allemagne. Mais ce fut en Russie que leur application devint générale. Les légumes conservés par dessiccation sont restés jusqu'à nos jours en usage chez les populations moscovites.

Cependant la simple dessiccation ne peut suffire pour assurer une longue conservation des substances végétales. Si les végétaux, à l'état sec, ne peuvent plus se décomposer par la fermentation de leurs sucs, ils n'en subissent pas moins une altération lente, une sorte de fermentation spéciale qui se manifeste au dehors par l'odeur particulière qu'ils répandent. On sait que le foin s'altère peu à peu, et qu'au bout de deux ans, les animaux refusent de le manger. D'ailleurs, les légumes simplement desséchés occupent beaucoup de place, ce qui aurait rendu difficile leur emmagasinage à terre et leur arrimage à bord des navires. En raison de ce grand volume, ils restaient exposés, par de larges surfaces, à toutes les altérations que provoquent sur les matières végétales l'air humide et la lumière. Ces procédés de conservation des légumes par simple dessiccation dans des fours, qui étaient pratiqués en Russie depuis plus d'un siècle, n'avaient donc pu recevoir dans d'autres pays, surtout dans les pays chauds, une extension générale.

La découverte de la méthode d'Appert vint fournir, au commencement de notre siècle, des moyens certains de conserver les légumes. Mais n'étant pas préalablement desséchés avant d'être placés dans les boîtes, ces produits occupaient un grand volume. En outre, leur poids était de beaucoup augmenté par les vases de verre, de métal ou de grès dans lesquels on devait les tenir hermétiquement renfermés. La valeur de ces vases et le prix des transports rendaient donc fort dispendieux l'usage des aliments végétaux conservés

par la méthode d'Appert, de telle sorte que ces produits n'avaient pu entrer avec utilité dans la consommation générale. La marine elle-même n'avait pu les adopter que comme objet d'*extra;* on les réserva pour la table des officiers.

C'est à M. Masson, jardinier du Luxembourg, qu'appartient le mérite d'avoir le premier abordé avec succès le problème de la conservation des légumes. C'est en 1845 que M. Masson conçut pour la première fois cette idée, qui fut communiquée par lui à la Société d'horticulture de Paris. En 1850, il obtint des résultats qui lui parurent assez importants pour être soumis à l'examen de diverses Sociétés savantes.

Le procédé de conservation proposé par le jardinier du Luxembourg, ne différait guère cependant de celui qui avait été mis en usage un siècle auparavant par le pasteur de Livonie. M. Masson se contentait de dessécher les légumes en les plaçant dans des fours.

Les produits de M. Masson furent offerts au ministre de la marine, qui jugea qu'ils occupaient trop de place, et, pour ce motif, refusa de les faire entrer dans le régime des équipages. L'administration trouvait, non sans raison, que par leur grand volume, ces légumes étaient exposés par trop de surface à l'air et à l'humidité, et qu'ils couraient ainsi le risque d'être altérés par l'eau de la mer.

Il ne suffisait donc pas de conserver les aliments végétaux avec toutes les qualités nutritives, il fallait encore les réduire à un volume tel, que douze ou quinze mille rations pussent être logées dans un espace de quelques mètres.

En 1850, M. Masson résolut ce second problème, qui n'offrait pas, à vrai dire, une grande difficulté. Les légumes une fois desséchés, il les comprimait au moyen d'une presse hydraulique. Ce résultat obtenu, le succès de l'invention était assuré; il ne s'agissait plus que de pourvoir à son exploitation industrielle.

M. Chollet acheta à l'inventeur le droit d'exploiter industriellement les procédés de dessiccation et de compression des légumes. Cet honorable industriel fit preuve de talent et d'activité dans la mise en œuvre de cette entreprise.

Après avoir régularisé la fabrication, M. Chollet se mit en devoir de faire accepter ses produits par les administrations de la marine et de la guerre. Dans l'espace de quatre ans, plus de quarante commissions se réunirent sur ses instances, pour procéder à leur examen. Ce n'est qu'après une appréciation éclairée de la valeur et de l'utilité de ces nouveaux produits alimentaires, que le ministre de la marine décida, en 1853, d'approvisionner des légumes de M. Chollet, un certain nombre de bâtiments de l'État. C'est à partir de cette époque que la nouvelle industrie, créée en France, a pris un développement sérieux et rapide.

Les préparations végétales de M. Chollet se présentent sous la forme de tablettes carrées qui semblent avoir la solidité du marbre. Ces plaques, aussi pesantes que le bois, par suite de la compression à laquelle elles ont été soumises, sont enveloppées immédiatement et mises dans des caisses de fer-blanc pour être transportées ou embarquées. Quand elles ne doivent servir qu'à la consommation des ménages, on les recouvre simplement d'une feuille d'étain. Chacune de ces tablettes, s'il s'agit, par exemple, des *juliennes* pour l'alimentation des troupes, représente la ration de 128 hommes. Quant à la place qu'elles occupent, les résultats dépassent vraiment toute croyance. Une caisse de bois, ayant à l'extérieur 66 centimètres de long sur 25 de large et 35 de profondeur, contient 1796 rations. On peut en mettre 25,000 dans une boîte de fer-blanc de la capacité d'un mètre cube. Chacune de ces rations renferme 25 grammes de légumes secs qui, trempés dans l'eau pendant quelques heures, représentent 200 grammes de légumes frais, et constituent un excellent potage à la julienne. Un fourgon d'artillerie, qui cube ordinairement 4 mètres, peut donc contenir la ration de cent mille hommes. Un seul fourgon transportant les légumes destinés au repas de cent mille hommes! Ce résultat est des plus remarquables.

Cependant, on adressait certains reproches aux légumes préparés par M. Chollet. Ils exhalaient une odeur de fenaison assez marquée, et cette odeur devenait, au bout d'un temps un peu long, d'une âcreté manifeste. En outre, et c'était là l'inconvénient le plus grand, ils exigeaient une immersion préalable de quatre heures au moins dans l'eau pour être convenablement soumis à la coction.

Ces défauts, qui étaient certains dans les produits de M. Chollet, ont entièrement disparu dans les produits semblables préparés par une maison rivale, ayant à sa tête des chimistes habiles, et pour patronage une puissante association financière.

Pour préparer les légumes destinés à la conservation, l'usine connue sous le nom de Morel-Fatio et Ce emploie un procédé qui diffère d'une manière notable de ceux employés dans l'usine de M. Chollet. Ce dernier, appliquant le procédé Masson, desséchait les légumes crus. Dans le système Morel-Fatio, on ne dessèche les légumes qu'après les avoir soumis à une coction préalable en les plaçant dans une boite fermée où l'on fait arriver de la vapeur chauffée au-dessus de 100 degrés. Cette méthode présente cet avantage considérable, que le légume ainsi traité n'a besoin d'aucune immersion préalable dans l'eau avant de l'accommoder; il suffit de le faire bouillir dans l'eau quelques minutes pour obtenir un mets excellent, un potage, etc. C'est là évidemment un résultat précieux pour les ménages aussi bien que pour les troupes en campagne.

Le procédé Morel-Fatio consiste donc à cuire les légumes par l'action de la vapeur surchauffée. On les dessèche ensuite rapidement au moyen d'un courant d'air provoqué par un ventilateur dans une étuve échauffée. Il n'y a dans ce mode de traitement du légume aucune cause d'altération : c'est une coction sèche, en quelque sorte, sans l'intermédiaire de l'eau; on pourrait presque dire que le légume est cuit par son eau de constitution. Une fois sec, il ne répand plus aucune odeur, même après deux ans d'exposition à l'air; il est inaltérable et ne demande pas plus de ménagements pour sa conservation que les graines sèches du riz ou les pâtes alimentaires obtenues avec la farine des céréales.

Quelle peut être ici l'action de la vapeur? Il est facile de comprendre que les sucs végétaux qui seraient dissous, enlevés par la coction dans l'eau, restent dans le légume qui a été cuit par la vapeur sèche, et lui conservent ses propriétés nutritives, comme son arome particulier. De plus, les cellules qui forment en grande partie la masse du tissu végétal, ne sont pas gonflées, déchirées, comme elles le seraient par l'action de l'eau bouillante; lors de la dessiccation, c'est l'eau seule qui abandonne le légume, et lorsqu'on veut l'accommoder pour la table, il suffit de lui restituer l'eau qu'il a perdue; il reprend alors son aspect primitif.

Les légumes cuits par la vapeur et desséchés ensuite se conservent, avons-nous dit, sans aucune altération pendant un grand nombre d'années. Au contraire, ceux que l'on a simplement desséchés sans coction antérieure, finissent par s'altérer. Ce fait est aujourd'hui hors de doute. Mais comment l'expliquer scientifiquement? Il faut admettre que le végétal desséché sans coction préalable renferme une matière albuminoïde, laquelle, agissant plus tard comme ferment sur la substance végétale, détermine sa décomposition. Quand l'on coagule ce principe albumineux par l'action de la chaleur, on détruit le ferment, et on met ainsi la substance végétale à l'abri de la fermentation et de toute altération ultérieure. C'est par ce raisonnement théorique fait *à priori*, que l'inventeur du procédé que nous venons de décrire a été conduit à sa découverte. Il y a dans le fait de cette prévision théorique un mérite scientifique bien digne d'être signalé.

Ainsi, les deux établissements industriels créés pour la conservation des légumes, arrivaient au même résultat par des moyens qui différaient entre eux sous plusieurs rapports. Au lieu de s'établir en rivaux et de se faire une guerre commerciale qui au-

rait certainement retardé les progrès et compromis l'avenir d'une industrie appelée à de grands résultats, les concurrents ont pris le sage parti de se réunir. Les deux compagnies se sont fusionnées; aujourd'hui elles n'en forment plus qu'une.

Les produits de MM. Chollet et Cᵉ se préparent dans sept usines, situées en diverses parties de la France. L'usine centrale est à Paris, rue Marbeuf; elle dessèche l'excédant de la halle; celle de La Villette dessèche les choux de la plaine des Vertus; Meaux, les carottes; Le Mans, les pommes de terre et les petits pois; Dunkerque, les choux de Bruxelles et les légumes en feuilles; Rueil et Colombes, les haricots verts et les pommes de terre.

Ces différentes usines disposent entre elles d'une force de vapeur de 150 chevaux. La quantité de légumes qu'elles dessèchent aujourdhui peut se représenter par soixante millions de kilogrammes frais.

Pour résumer ce qui précède, nous décrirons rapidement le mode de préparation qui est en usage dans ces différentes usines pour le traitement des légumes.

Si le lecteur voulait entrer avec nous dans l'usine centrale de la rue Marbeuf, il y verrait d'abord une grande quantité d'ouvrières occupées à éplucher, à nettoyer des masses de légumes qui arrivent de la halle par tombereaux. Après avoir été ainsi nettoyés, les légumes sont taillés en fragments de petit volume par un couteau que la vapeur fait mouvoir, dans le sens horizontal, avec une prodigieuse vitesse. Ainsi taillés en fragments, les légumes sont placés sur des claies et introduits dans la *boîte à vapeur*, où ils sont exposés à l'action d'un courant de vapeur d'eau qui provient d'un générateur en ébullition à cinq ou six atmosphères, et qui est, par conséquent, portée à une température fort élevée; cette vapeur d'eau cuit les légumes en trois à quatre minutes. Au bout de ce court intervalle, ils sont retirés tout fumants et placés dans des étuves, où un courant d'air chaud, provoqué par un ventilateur énergique, les amène, en trois ou quatre heures, à un état complet de dessiccation.

Quand la dessiccation est complète, les légumes qui sont destinés à la consommation des ménages, sont simplement empaquetés et livrés au commerce. Ceux qui sont destinés aux troupes et à l'expédition sont soumis à l'action d'une presse hydraulique pour être convertis en tablettes compactes.

Pour obtenir cette réduction de volume de la masse végétale, on verse le légume sec dans une sorte de coffre de fer fermé à sa partie inférieure par une paroi mobile. On fait alors agir la presse hydraulique. La pression de l'eau, agissant sur le plancher mobile du coffre, le pousse de bas en haut et le force à monter comme fait la vapeur quand elle agit sur le piston d'un cylindre. Par suite de cette pression énergique, la masse de légumes, qui occupait d'abord une hauteur de plus d'un mètre, est réduite à une épaisseur de quelques centimètres.

L'industrie nouvelle, dont nous venons d'exposer les procédés, a pris rapidement un développement considérable. Elle avait fait déjà des progrès sensibles et reçu une assez grande impulsion, lorsque la guerre d'Orient est venue ouvrir à ses produits un très-important débouché. De 1851 à 1853, sa production s'était élevée de 32,000 à 73,000 kilogrammes. En 1854, elle est arrivée à 140,000 kilogrammes, et ce chiffre ne représente guère aujourd'hui que sa production d'un mois. Les ministres de la marine et de la guerre ont adopté, depuis 1853, l'usage de ces nouveaux produits, et l'on fait surtout une consommation considérable de la *julienne de troupe*, qui est un composé de carottes, de pommes de terre, de choux, de navets et d'oignons. Les commandes pour le ministère de la guerre s'élèvent aujourd'hui à 120,000 rations par jour en hiver, et 40,000 en été.

Les envois pour l'armée sarde sont de 15,000 rations par jour; enfin la marine et l'armée anglaise ont reçu des approvisionnements importants.

Hâtons-nous de dire que l'usage de ces produits a exercé la plus heureuse influence sur la santé des troupes et des équipages. Nos soldats et nos marins lui ont dû un précieux adoucissement aux privations et aux souffrances inséparables d'une campagne et d'une croisière d'hiver.

Il n'est pas difficile de comprendre, en effet, les immenses avantages hygiéniques que présente une alimentation avec des légumes frais venant tempérer et presque détruire les inconvénients de la nourriture exclusive avec les viandes salées et le biscuit. Ces avantages ont été surtout appréciables à bord des vaisseaux. Depuis l'usage quotidien des légumes herbacés, on a constaté une amélioration sensible dans l'état sanitaire de la flotte. C'est l'importance de ce dernier résultat qui nous a engagé à faire connaître avec quelques détails les développements successifs et l'état actuel de cette belle industrie.

Disons, pour terminer, que l'on s'occupe, en ce moment, d'appliquer à la conservation des plantes médicinales les procédés qui réussissent si bien pour les plantes alimentaires. Tout annonce que cette méthode permettra de préserver ces derniers produits beaucoup mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'ici des diverses altérations auxquelles ils sont exposés, et que l'on pourra parfaitement conserver les aromes essentiels et les vertus thérapeutiques actives que présentent, à l'état frais, les plantes consacrées à l'usage médical.

Après avoir contribué à améliorer les conditions hygiéniques de l'homme en santé, la science se préoccupe donc aussi des moyens de lui venir plus efficacement en aide dans ses jours de douleur. Ajouter à notre bien-être, adoucir nos souffrances, telle est, en effet, la double et salutaire mission qu'elle s'est toujours efforcée de remplir auprès de l'humanité.

LOUIS FIGUIER.



REVUE FINANCIÈRE.

Les difficultés qui ont surgi à la fin de l'année, et qui sont venues déranger l'équilibre de la place, n'étaient pas de nature à être aplanies en quelques jours. Il ne faut donc pas s'étonner que les conséquences de la désastreuse liquidation du mois de décembre se prolongent et pèsent encore sur les affaires.

En général on ne consent à subir les gros reports que dans deux conditions, ou parce qu'on est dans l'impossibilité de lever les titres qu'on a achetés; ou parce qu'on croit à des événements assez favorables et assez prochains pour valoir le surcroit de change qu'on accepte.

Nous croyons être dans la vérité en disant que les spéculateurs à la hausse de ces derniers temps se trouvaient, en grande partie du moins, justement dans cette double position de ne pouvoir lever les rentes et chemins qu'ils avaient achetés, et de compter sur les événements pour les tirer d'embarras.

Il fallait donc, à la place, au commencement de janvier, un retour de hausse, et pour aider ce mouvement nécessaire et attendu, quelque bonne nouvelle favorable aux idées de paix.

Or, il est arrivé qu'au lieu de nouvelles favorables, l'horizon a paru s'assombrir, et, la position des spéculateurs s'aggravant, le dénoûment, dès lors, était facile à prévoir, la liquidation de la position de la place était à peu près forcée.

Les uns ont compris cette nécessité, et ceux-ci ont été les plus heureux et les mieux avisés. A d'autres, qui s'obstinaient, on a été obligé de la faire comprendre, et naturellement ceux-là ont été les plus maltraités.

Outre qu'ils arrivaient pour se liquider sur un marché fatigué et en proie à un assez grand découragement, ils ont eu contre eux, au dernier moment, des circonstances encore moins heureuses.

On attendait cette semaine, et avec un intérêt plus vif qu'à l'ordinaire, le bilan mensuel de la Banque de France. Comme il arrive toujours, la Bourse escomptait depuis huit jours les résultats de ce bilan; on disait d'avance et partout que l'état de l'encaisse, la question principale, était peu satisfaisant, et qu'il ne conservait plus ses rapports accoutumés avec les besoins du commerce et avec les billets en circulation. On commentait aussi la situation présente du Trésor, qui avait eu, depuis le dernier bilan, à payer les intérêts semestriels du 3 p. 0/0.

La publication du bilan a eu lieu vendredi, et il a reproduit assez exactement, sauf en ce qui touche la situation du Trésor qui est de beaucoup meilleure que les commentaires de la Bourse ne l'avaient faite, il a reproduit, disons-nous, à peu près exactement les renseignements qu'on répandait. La baisse qui, jusque-là, ne s'était pas faite sans résistance, et qui n'avait encore rien d'alarmant, a pris dès ce jour-là un caractère plus sérieux.

Les dernières indécisions, parmi ceux qui se trouvaient engagés à la hausse, ont cédé à la peur, et le lendemain la Bourse a pris un moment la physionomie des plus mauvais jours : on s'est laissé aller à une véritable panique. Ainsi, la rente 3 p. 0/0 est tombée aux environs de 61, c'est-à-dire au cours le plus bas qu'elle ait touché depuis le début de la guerre.

Nous n'hésitons pas à dire qu'il n'y a rien dans la situation ni à l'horizon qui explique un pareil abandon. Aussi ne pouvons-nous l'expliquer que par des nécessités de liquidations absolues et forcées.

Le seul point noir de la situation, c'est la diminution de l'encaisse de la Banque de France; et il faut bien avouer que nous subissons le contre-coup de la crise métallique qui, loin de passer, semble s'aggraver en Angleterre.

La situation de la Banque de Londres est très-embarrassée; on a fait courir ces jours derniers le bruit qu'elle allait élever à 8 p. 0/0 le taux de l'escompte. Ce bruit n'a rien de très-invraisemblable, car les besoins auxquels la Banque doit fournir au moins dans une certaine mesure sont pressants.

La monnaie d'argent surtout menace de manquer tout à fait aux besoins de la place de Londres. Sans compter ce que l'État est obligé de prendre en numéraire pour les besoins de la guerre, les transactions commerciales avec la Chine et l'Inde ont absorbé presque tout ce que l'Angleterre possède en monnaie d'argent.

En outre, les pénibles relations politiques de l'Angleterre avec les États-Unis, ont fait perdre à Londres une grande partie des avantages qu'elle retirait de ses relations financières avec New-York. De là un resserrement considérable dans le mouvement commercial britannique, et la gène monétaire.

Sous l'influence de cette situation, les fonds anglais ont baissé presque constamment ou sont restés lourds. Cette mauvaise tenue du consolidé a fini par impressionner la place de Paris, et lui faire comprendre qu'il y avait d'autres questions à envisager que celles dont elle attendait tous les jours la solution de Vienne ou de Saint-Pétersbourg. Il y a encore, il y a surtout la question d'argent; il est rare, c'est incontestable, mais la situation générale de nos affaires doit exclure toute pensée de panique.

Malgré tant d'obligations que l'État a à remplir à la fin d'une année absorbée par les nécessités de la guerre, le crédit du trésor à la Banque n'a diminué que de 20 millions,

et cependant le trésor a payé le semestre du 3 0/0. Les comptes courants particuliers ont augmenté environ de 11 millions.

La baisse générale qui se produit sur les grains, prouve que les approvisionnements sont à peu près faits. L'époque est donc prochaine où l'argent exigé par les achats, va refluer des campagnes dans les villes, et où par conséquent les petits preneurs de l'emprunt national pourront solder exactement aux échéances. Il ne faut pas oublier que la fortune publique s'est notablement accrue depuis quatre ans; la progression des recettes, qui avant 1850 n'était que de 25 millions, est depuis de 75 millions par année, ce qui suppose une épargne annuelle de 900 millions au lieu de 300.

Nous pouvons donc aujourd'hui, avec nos ressources existantes, faire face à des sacrifices qui nous eussent été impossibles il y a seulement quatre années.

Que la place très-chargée liquide une position devenue dangereuse pour tout le monde, c'est naturel, il n'y a rien à objecter; puisqu'on y est, il faut autant que possible laver le passé jusqu'au bout.

Mais il ne faut pas que les rentiers prennent l'alarme et jettent sur le marché rentes et chemins de fer. Ces jours derniers il y a eu des ventes sur les chemins, ventes assez nombreuses et asssez importantes.

Il y en a qui sont provoquées par des besoins réels, mais il y en a beaucoup qui sont faites moitié par peur, moitié avec l'espérance de reprendre les valeurs vendues à des prix plus bas. Ces ventes-là sont au moins imprudentes, et plus d'une fois nous avons vu des vendeurs de cette catégorie courir après chemins ou rentes, et les payer beaucoup plus cher qu'ils n'avaient vendu.

Les valeurs les plus éprouvées en ce moment sont le crédit mobilier, dont les actions ont baissé d'environ 150 francs depuis le jour où s'est faite la liquidation, et le gaz de Paris. Nous avons déjà dit notre sentiment sur la maladresse déplorable et l'inopportunité qui avaient présidé à l'émission de cette affaire. Que de ruines et d'embarras on aurait pu éviter si on avait donné aux affaires engagées sur cette valeur le temps de se liquider, et surtout si on n'avait pas fait coïncider l'émission avec une fin d'année difficile et une liquidation qu'on savait devoir être laborieuse.

Les chemins de fer ont baissé plus qu'ils ne l'avaient fait depuis longtemps, mais pas dans la proportion du Crédit mobilier et du Gaz de Paris.

Nous avons à regretter que l'exemple du Gaz n'ait pas servi aux administrateurs des Omnibus de Londres. Il était malheureusement évident que l'émission des actions en ce moment amènerait une perturbation sur les cours, bien tenus jusque-là. La baisse qui s'est manifestée ne prouve absolument rien contre la valeur; elle est l'œuvre, la conséquence inévitable des circonstances difficiles où se trouve la Bourse, et ne peut avoir qu'un caractère passager.

Nous nous plaisons à faire remarquer que seules, entre toutes les valeurs, les actions des voitures de place ont conservé une fermeté et une tenue du meilleur aloi. On sait enfin que cette compagnie a déjà absorbé presque toutes les voitures de place et la plus grande partie des voitures de régie. On annonce que si la compagnie n'a pas encore changé son matériel, c'est qu'elle veut tout changer à la fois. Nouvelles livrées, voitures nouvelles ont été soumises déjà au préfet de police, mais ce ne peut être qu'au printemps que le public pourra jouir de ces améliorations.

Il est beaucoup question des paquebots transatlantiques depuis quelque temps; on espère une solution prochaine; les actions de la Société maritime avaient été en faveur depuis quelque temps, sur le bruit de chances que pouvait avoir cette compagnie; mais cinq compagnies sérieuses sont, dit-on, en instance auprès du gouvernement, qui, pour l'établissement d'un si important service, n'aurait que l'embarras du choix.

F. Ben.

LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES OMNIBUS DE LONDRES.

Le succès de l'entreprise des Omnibus de Londres offre un remarquable exemple de ce que peut une initiative intelligente, servie par une persévérance courageuse et infatigable. Bien que l'opération se présentât dans les meilleures conditions de succès, ses fondateurs ne se sont jamais dissimulé sans doute que ce ne serait pas sans avoir à lutter contre des préventions, des obstacles de toute sorte, qu'ils réussiraient à établir à Londres une compagnie française, organisée au moyen de capitaux français et formée par une fusion d'intérêts à la fois anglais et français. Aucune de ces considérations devant lesquelles reculent d'ordinaire les esprits timides ne les a arrêtés; forts de leur confiance dans l'avenir de leur idée et de leur ingénieuse combinaison financière, ils ont abordé de front tous les obstacles et ont su en triompher plus rapidement et plus complétement que les hommes les plus versés dans les affaires de cette nature n'eussent osé l'espérer. Aujourd'hui l'exploitation des Omnibus anglais par la nouvelle compagnie est un fait accompli, et leur succès financier ne peut plus présenter aucun doute. C'est en vain qu'on voudrait alléguer encore le prétendu mauvais vouloir des préjugés anglais contre les entreprises d'origine française; l'article suivant que nous lisons dans le numéro du *Times* du 8 janvier et qui présente, sous le titre de : *Entente cordiale des Omnibus*, un résumé des opérations de la nouvelle Compagnie, en dit plus que toutes les discussions et les arguments possibles :

« Hier matin, dit le *Times*, une première section des Omnibus a été livrée à la société anglo-française, et a couru pour le compte de l'administration nouvelle. C'est la ligne d'Holloway à la Banque, qui appartenait à M. Wilson. Elle consiste en 50 omnibus, 500 chevaux et environ 180 employés, qui sont aujourd'hui au service de la Compagnie générale des Omnibus de Londres.

« La société a acquis en même temps les « *times* » (heures de départs ou droits de parcours accordés par l'administration de la police), qui sont un privilége spécial regardé comme sacré par la communauté des propriétaires, et dont la valeur commerciale est égale à celle du matériel, chevaux et voitures.

« Le même transfert a été fait par M. Léonard Willing, le plus ancien propriétaire d'omnibus en Angleterre, qui, avec ses associés, a livré les Omnibus de Stoke Newington, Kingsland et Dalston (à la Banque), 200 chevaux, 22 voitures et 70 employés.

« Le système des correspondances qui doit être établi ne commencera que lorsque les voitures du nouveau modèle seront construites et que la Compagnie se sera fait livrer tous les omnibus de la métropole. On pourra juger de ses progrès vers ce but par ce fait que, les marchés étant passés, on prend actuellement livraison des établissements ci-après :

« Newington et Hackney (Wellington) à la Banque, 20 voitures, 150 chevaux, 55 employés; Brompton et Fulham, 40 voitures, 400 chevaux et 140 employés; Chelsea et Hoxton, Chelsea et Bethnal-Green, 37 omnibus, 370 chevaux et 120 employés; Kentroad et Hoxton, 12 omnibus, 120 chevaux, 40 employés; Hackney et Clapton, 10 omnibus, 100 chevaux et 35 employés; Woodford, cinq *mail-coach* (diligences) à 4 chevaux.

« Barnet, 2 mail-coach à 4 chevaux avec un établissement de 100 chevaux et 30 employés.

« La Compagnie fusionnée avait donc pris possession le 7 courant de 198 voitures, et de 1,940 chevaux servis par 670 employés.

« Les noms suivants, honorablement connus dans cette industrie, sont acquis par traités à l'alliance française, et leurs établissements seront livrés successivement à la Compagnie générale : MM. Hartley, Chancellor, Willing, Mac Namara, Wilson, Bennet, Woodford, Hunt, Forge, Proone, Martin, Horne, Seale, Westropp, Fox, Rhodes, Johnson, Webb, Hautrey, Smith, Williams Hinckley, Herrison et Breach.

« De grandes difficultés ont dû être vaincues pour mener à bonne fin et arranger en un tout homogene une fusion d'éléments aussi discordants, fusion qui est aujourd'hui en pleine voie de succès. »

On sait de quel poids est en Angleterre l'opinion du *Times*, l'organe le plus important de la presse britannique. Les termes dans lesquels ce journal, si influent aussi bien en matière de finances et d'opérations industrielles qu'en toute autre matière, exprime son adhésion, prouvent suffisamment que la nouvelle compagnie anglo-française des Omnibus de Londres a définitivement conquis les sympathies du monde financier de l'autre côté du détroit. Pour peu, du reste, qu'on eût réfléchi aux avantages que présente cette exploitation, dont nous avons précédemment fait connaitre le mécanisme, il était facile aux esprits éclairés et doués de quelque aptitude à juger et à apprécier la valeur réelle des affaires industrielles, de prévoir ce résultat. On sait, en effet, que les Anglais sont, avant tout, des hommes pratiques, qui, malgré les défiances que pouvait leur inspirer une initiative française en pareille matière, ne résistent pas à la démonstration, à l'évidence des faits. Or, ils ont pu reconnaître, à la façon dont est organisée la fusion, à l'intelligence qui a présidé à toutes les combinaisons, qui avaient pour objet tant de pondérer et de satisfaire les divers intérêts que d'améliorer, de perfectionner, de régulariser les services publics, que les industriels français avaient réalisé d'incontestables progrès en fait d'organisation et d'administration. Dès lors, en hommes intelligents qu'ils sont, les Anglais n'ont plus songé qu'à favoriser le succès et le développement de l'entreprise en question, et les témoignages d'adhésion ne se sont pas fait attendre.

Désormais les encouragements des capitaux anglais et la bienveillance du public sont acquis à la Société anglo-française des Omnibus de Londres, dont les affaires vont prendre des proportions colossales, à mesure qu'elle entrera en pleine possession de toutes les lignes de parcours et qu'elle sera mise à même d'appliquer largement et intégralement l'économie de son système administratif et de ses procédés d'exploitation. Dès à présent, on peut le dire, par la création de la compagnie générale des Omnibus, l'intelligence industrielle de la France a conquis son droit de cité dans le monde financier de la Grande-Bretagne.

J. Raymond.

BEAUX ARTS.

LES NOUVELLES GALERIES DE L'ART CONTEMPORAIN.

Il est incontestable que, depuis quelques années, les objets d'art tendent à occuper une place de plus en plus considérable dans la décoration et dans l'ameublement des familles opulentes et même seulement aisées. Ici c'est le marbre, le bronze, les dorures, les bois curieusement fouillés, les émaux, les peintures; là c'est le plâtre, l'imitation de bronze, le cuir repoussé, les estampes, l'épreuve photographique, la gravure, la

lithographie, qui contribuent suivant les fortunes à l'ornementation des appartements même les plus modestes. Chacun tient à pouvoir reposer ses yeux et son esprit sur quelques objets qui, par la forme ou la couleur, se rattachent aux arts du dessin, de l'ébauchoir ou du ciseau. Que les choix et les préférences générales du public en ces sortes de choses soient toujours marqués au coin du goût le plus pur et le plus élevé, que les ajustements et les rapprochements de ces objets, réunis comme par hasard, ne présentent pas souvent le spectacle d'une déplorable confusion de styles, de genres et d'écoles, qui dénote une absence complète du sentiment de l'harmonie, c'est ce qu'il ne nous appartient ni de discuter, ni d'examiner. Nous voulons seulement constater la tendance générale de ce temps-ci, marquer la place que l'art occupe déjà dans les industries relatives à l'ameublement et à la décoration, et signaler un établissement nouveau d'une importance très-considérable qui, tout en répondant à un des besoins les plus incontestables de notre temps, est de nature, par la façon dont il est constitué, à développer et à rectifier les notions du public en matière d'œuvres d'art de tout genre,

Si nous avons surnommé cet établissement *Galeries de l'art contemporain*, c'est faute d'avoir trouvé une expression qui résumât en moins de mots, et d'une façon plus claire, les attributions du grand dépôt central d'objets d'art qui vient d'ouvrir ses vastes galeries, rue Neuve-Saint-Augustin, 71 et 73, dans la maison qui forme l'angle du boulevard des Capucines. Fondé sous la direction de MM. Bisson frères, les artistes photographes dont nous avons eu déjà l'occasion de signaler le talent spécial et le goût distingué, cet établissement, le plus important en ce genre qui ait jamais existé à Paris, se divise en plusieurs salons et galeries situés au rez-de-chaussée et à l'entresol de la maison qu'il occupe. Chacun de ces salons a sa destination particulière : ici la photographie, la gravure, le dessin, la peinture, l'aquarelle ; là les meubles d'art, qui doivent leur plus grande valeur à la finesse des ciselures, au style de leur composition et de leur ornementation ; plus loin les sculptures, marbre, argent, bronze, ivoire, plâtre ; les produits de la galvanoplastie ; à côté enfin les œuvres de haute orfévrerie, les pierres artistement taillées et les émaux.

La pensée qui a présidé à l'organisation de ces galeries nous paraît singulièrement heureuse, et nous ne doutons pas qu'elle ne soit appréciée avec la plus vive sympathie par les artistes aussi bien que par le public; car si ceux-là trouvent dans le dépôt central l'avantage d'une exposition permanente de leurs œuvres et d'une publicité éclatante, celui-ci y gagnera de son côté une notable facilité de choix en raison même du goût sévère qui aura réglé les admissions des œuvres exposées, et probablement une importante diminution de prix résultant de la suppression des nombreux intermédiaires qui se placent entre l'artiste producteur et l'amateur d'ouvrages d'art.

L'établissement nouveau, placé sous la direction de MM. Bisson frères, ne doit pas, en effet, être confondu avec les maisons qui se livrent au commerce des tableaux, des bronzes et des objets d'art. Si considérables que soient ces maisons, elles commandent presque toujours l'inspiration de l'artiste, la couchent sur le lit de Procuste de leurs intérêts, pour la modifier et l'approprier au goût, aux besoins de la majorité de leur clientèle; chaque tableau, chaque groupe, chaque statuette, chaque gravure est pour elles l'objet d'une exploitation qui doit répondre à de certaines conditions commerciales, dont l'indépendance de l'artiste et son talent même ne s'accommodent pas toujours. Rien de pareil dans les ***Galeries de l'art contemporain***, qui reçoivent en dépôt l'œuvre de l'artiste, telle qu'elle est sortie de la spontanéité de son inspiration, sans lui imposer d'autre condition qu'une certaine supériorité de goût et d'exécution. Sous ce rapport, on ne peut nier qu'une telle combinaison ne soit très-favorable au développement du génie original et individuel des artistes.

Les salons sont à peine ouverts depuis quelques jours, et l'on ne peut encore juger

de l'effet d'ensemble qu'ils produiront. Lorsque l'art contemporain les aura peuplés de ses diverses manifestations de tout genre, à mesure qu'ils se rempliront, nous passerons en revue de temps à autre les principales œuvres qui s'y produiront. Quant à présent, nous ne pouvons encore signaler que la belle et riche collection de photographies de MM. Bisson frères, qui, malgré leur spécialité photographique qu'ils continuent à exercer dans leurs ateliers de la rue Garancière, n'excluront de leur dépôt aucun concurrent, et quelques bronzes d'art, autour desquels vont venir se grouper les compositions des artistes les plus éminents et les modèles exécutés par les maisons les plus recommandables. Nous avons tenu toutefois à être les premiers à faire connaître et à recommander cette entreprise importante, dont la conception repose, croyons-nous, sur une idée juste et qui nous paraît de nature à exercer une influence favorable sur le développement du goût public en matière d'œuvres d'art. J. Raymond.

INDUSTRIE.

M. BLANCHET FILS ✻, FABRICANT DE PIANOS. — **MM. RÉQUILLARD, ROUSSEL et CHOCQUEL,** MANUFACTURIERS A TURCOING ET A AUBUSSON. — **M. A. GUEYTON,** GALVANOPLASTIE. — **M. VIARDOT AINÉ,** SCULPTURE SUR BOIS.

M. Blanchet fils, ancien élève de l'École polytechnique, fabricant de pianos et seul propriétaire aujourd'hui de l'ancienne maison Roller et Blanchet, a été nommé, à la suite de l'Exposition universelle, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur. Cette distinction, qui a confirmé d'une manière éclatante l'appréciation que nous avions faite des remarquables instruments exposés par ce facteur, cette distinction, disons-nous, n'est que la juste récompense des longs travaux de M. Blanchet fils et des progrès qu'il a fait faire à une industrie exercée dans sa famille par cinq générations. L'origine de cette maison, généralement connue sous le nom de Roller et Blanchet, remonte à 1750, c'est-à-dire plus haut même que la création des pianos, encore inconnus à cette époque. Elle eut pour fondateur un habile facteur de clavecins, François-Étienne Blanchet. Ses successeurs, très-distingués dans leur profession, et dont les instruments furent, dès l'origine, recherchés par les artistes et les amateurs, ouvrirent une voie nouvelle à la fabrication des pianos.

Vers 1826, MM. Roller et Blanchet créèrent le piano droit, c'est-à-dire le piano par excellence, celui qui devait le plus contribuer, en le popularisant, à la propagation de l'art musical. Aucun genre de succès ne fit défaut à cette invention ingénieuse, ni les récompenses les plus élevées dans les expositions, ni les plus augustes patronages. Après 1840, M. Blanchet fils succéda à son père, et l'ancien élève de l'École polytechnique ne tarda pas à faire profiter la fabrication des pianos de ses études scientifiques. Officier du génie, M. Blanchet fils aurait pu se distinguer dans la carrière des armes; il préféra reprendre et continuer l'œuvre industrielle où son nom était depuis longtemps honoré. La maison Blanchet prit bientôt une extension nouvelle; elle doubla sa réputation première, en même temps qu'elle obtenait, en 1844, le rappel de la médaille

d'or. Mise hors concours en 1849, elle recevait une médaille de prix à l'Exposition universelle de Londres.

Non-seulement la manufacture de pianos droits de M. Blanchet fils est la plus considérable parmi les fabriques de ce genre, celle qui produit le plus d'instruments et qui occupe le plus grand nombre d'ouvriers; non-seulement ce facteur a introduit dans la abrication des perfectionnements importants : mécanismes à double échappement. nouvelle disposition du clavier dans le but d'augmenter la sonorité de l'instrument: nouveau mode pour régler plus facilement la marche des marteaux; assortiment plus rationnel des bois dont sont faites les tables d'harmonie, etc.; mais M. Blanchet fils a encore enrichi la fabrication de divers instruments d'études et d'appareils qui constituent les plus utiles travaux.

Les membres du jury de l'Exposition universelle, en plaçant au premier rang des pianos droits de toutes les nations les trois pianos exposés par M. Blanchet fils, ont été frappés par la perfection du travail que ces instruments présentaient et qui attestaient l'habileté des ouvriers employés par ce facteur. Nous pouvons affirmer qu'à cette habileté de main, qu'à cette intelligence, vient se joindre le dévouement le plus complet que M. Blanchet fils a su mériter, en se rattachant ses ouvriers par les liens du plus bienveillant patronage. C'est ainsi que ce fabricant, qui réunit aux plus éminentes qualités de l'industriel les meilleures qualités du cœur, a fondé une caisse de secours mutuels pour ses nombreux ouvriers, et qu'il les fait participer au cours gratuit qu'il professe, gratuitement aussi, depuis de longues années, à l'Association polytechnique.

Si nous rapprochons des opinions que nous avons émises à cette même place, sur différentes œuvres qui figuraient à l'Exposition, les décisions rendues par le jury en matière de récompenses, nous avons la satisfaction de reconnaître que ces décisions ont presque toujours justifié nos jugements. Nos lecteurs n'auront point oublié, par exemple, que nous avions appelé leur attention sur les produits exposés par MM. Réquillart, Roussel et Chocquel dans deux fabrications différentes, celle des tapis et tapisseries de leur manufacture d'Aubusson et celle des moquettes qu'ils fabriquent à Turcoing. Qui n'a pas gardé le souvenir des beaux meubles et panneaux qui figuraient à côté du Salon de l'Impératrice et des splendides tapis que ces manufacturiers avaient fait exécuter, soit à Aubusson, soit à Turcoing, pour le chœur de la Madeleine, pour M. le duc de Galiera, etc., et qu'on admirait dans diverses parties du Palais de l'Industrie? Or, MM. Réquillart, Roussel et Chocquel ont obtenu la médaille d'honneur, et la mention qui accompagnait cette récompense semble encore de nature à en augmenter le prix. Cette mention est ainsi conçue : « Grande et belle exposition. Riches tapis; meubles et « panneaux élégants. Jolie tenture pour portières et garnitures de fenêtre. Travail par- « fait. »

Déjà le jury international de l'Exposition de Londres, qui avait décerné à ces manufacturiers une médaille de prix, s'était exprimé en ces termes : « Les spécimens exhibés « par MM. Réquillart, Roussel et Chocquel, l'emportent sur tous les autres par la « richesse des couleurs et la beauté du dessin. »

Ces opinions émises par les jurys de deux Expositions universelles, sont le plus honorable titre pour cette maison. Elles constituent sa prééminence dans les différentes branches de sa fabrication. Et cette prééminence n'est-elle pas justement acquise à ces manufacturiers que nous trouvons depuis vingt-cinq ans dans la voie du progrès industriel, sans cesse occupés à mettre leurs moquettes et leurs tapis à la portée de la consommation usuelle, en abaissant, autant que possible, les prix de vente sans préjudice pour la qualité?

Dans l'orfévrerie, M. A. Gueyton a obtenu une médaille d'honneur. N'avions-nous pas dit que cet artiste s'était voué au progrès de la galvanoplastie appliquée à l'orfé-

vrerie, à la bijouterie, à l'industrie du bronze? N'avons-nous pas fait remarquer que les tentatives, que les perfectionnements qui se sont accomplis en France dans la galvanoplastie datent précisément de l'époque où seul, parmi les maisons françaises, M. A. Gueyton avait sérieusement exposé à Londres, en 1851, une certaine quantité d'objets obtenus par la galvanoplastie et qui lui méritèrent une grande médaille de première classe.

L'exposition faite par M. A. Gueyton au Palais de l'Industrie offrait un ensemble complet des travaux que comporte la galvanoplastie dans ses rapports avec les arts. En même temps, pour travailler sous une autre forme au développement d'une des plus ingénieuses découvertes dues à la science moderne, et dans la pensée d'apporter aux fabricants un secours utile, cet orfèvre avait fait connaître dans une brochure, *l'Art de la Galvanoplastie*, les procédés que l'expérience et la pratique l'avaient conduit à appliquer. En joignant l'exemple aux préceptes, en faisant entrer ses théories dans le domaine des faits, cet artiste a donné à ses conseils une incontestable autorité, et la médaille d'honneur que le jury a décernée à M. A. Gueyton atteste que la galvanoplastie ne saurait trouver, pour l'avenir qui lui est réservé, un guide plus éclairé.

Il ne faut pas cependant que les grandes industries dont nous venons de parler nous fassent oublier les industries plus modestes, mais qui, toutefois, permettent aussi à de véritables artistes de révéler leur talent. Pourquoi ne nommerions-nous pas, dans la fabrication des petits meubles, au nombre des sculpteurs qui savent le mieux assouplir le bois au gré de leur capricieuse imagination, M. Viardot aîné? En visitant ses magasins (rue de Rambuteau, n° 38), on est frappé du merveilleux parti qu'il tire du bois de poirier pour le convertir en nombreux et élégants objets : encriers, bénitiers, coffrets, miroirs à la main, etc. ; non que M. Viardot aîné ne puisse atteindre aux meubles de plus grande dimension, nous n'en voulons pour preuve que l'armoire pour cabinet de travail, qu'il avait exposée et que nous avons eu l'occasion de décrire à cette même place ; mais les meubles de délicate fantaisie, mais les fines sculptures sur bois, tout ces riens très-artistiques que la mode et le goût du temps ont mis en faveur, constituent principalement, pour cette maison, une spécialité qui lui mérite à bon droit, dans le monde élégant, une nombreuse clientèle. E. Ber.

FAITS DIVERS.

— L'Académie des sciences morales a tenu le 4 janvier sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Amédée Thierry.

M. le président a prononcé le discours d'ouverture et lu le rapport sur les prix décernés.

M. Mignet, secrétaire perpétuel, a lu une notice sur la vie et les travaux de M. Laromiguière.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1855, le sujet de prix suivant :

« Exposer l'ensemble des mesures économiques ordonnées par Colbert, en faire ressortir l'esprit, et en déduire les conséquences, telles qu'elles se sont produites depuis son administration jusqu'à nos jours. »

Le prix est décerné à M. Félix Joubleau, auteur du mémoire inscrit sous le n° 1, et ayant pour épigraphe :

« En me donnant Colbert, le ciel m'a tout donné. »

(Paroles de Louis XIV.)

Un accessit est accordé au mémoire inscrit sous le n° 3, et ayant pour épigraphe :
« La liberté est l'âme du commerce. »

(Dépêche de Colbert à M. Delahaye. —
Indes occidentales, 12 octobre 1669.)

dont l'auteur est M. Cotelle, professeur de droit administratif à l'École impériale des ponts et chaussées.

On le voit, l'Académie n'a pu décerner qu'un prix et un accessit; un seul concours a donné des résultats qui ont été jugés satisfaisants; les autres ont dû être prorogés ou annulés.

La section de morale avait à juger le concours ouvert sur cette question : « Signaler, « dans les temps anciens et modernes, les systèmes dont la tendance est de donner à « l'État le droit et de lui imposer le devoir d'assurer le bien-être de chaque individu. » Proposée d'abord pour 1853, cette question avait été reportée en 1855, faute de mémoires satisfaisants : cette seconde épreuve ayant échoué comme la première, l'Académie la retire du concours.

La section d'économie politique avait à juger le concours ouvert sur cette question : « Exposer l'ensemble des mesures économiques ordonnées par Colbert, et leurs consé- « quences depuis son administration jusqu'à nos jours. »

C'est la seule question pour laquelle un prix ait été décerné.

La même section avait aussi mis au concours la question de savoir : « Si l'on doit en- « courager par des primes ou par tel autre avantage spécial des associations indus- « trielles, soit entre ouvriers, soit entre patrons et ouvriers. » Proposée une première fois pour 1852, cette question avait été reportée en 1855, afin de donner le temps aux « concurrents de se produire en plus grand nombre ou de remanier des travaux déjà présentés, mais trop imparfaits. »

Le résultat définitif n'a pas été heureux.

« Sur trois mémoires, a dit M. le rapporteur, deux seulement ont mérité votre attention, et encore sont-ils incomplets. La question telle que la pose le programme se scindait en deux parties, un exposé historique des institutions où, chez les différents peuples et à différentes époques, l'État a pu intervenir dans l'exercice des industries privées, et un jugement sur ces institutions, ainsi qu'une conclusion de doctrine.

« Chacun des deux mémoires pèche par un côté du programme. L'un a réussi dans l'exposé historique, mais il a manqué la conclusion; l'autre, remarquable par la méthode et la bonne discussion des doctrines, n'a pas su rechercher et coordonner les faits de l'histoire. Ces travaux, fondus ensemble, eussent pu former un bon mémoire; séparés, l'Académie n'a pu les admettre au prix. La question a été retirée du concours. »

Celle de la *rente foncière*, proposée par la même section, n'a point amené non plus un concours satisfaisant. Le concours est prorogé jusqu'au 31 décembre 1856.

L'Académie proroge également jusqu'au 31 octobre 1857 le concours sur la question : « *De l'influence que l'accroissement récent et soudain des métaux précieux peut « exercer sur l'état financier, industriel et commercial des nations.* » Un seul mémoire a été présenté jusqu'à présent.

Voici, outre les concours prorogés, les prix proposés pour 1856, 1857 et 1858.

La section de philosophie a proposé, pour 1856, un volume sur la *Philosophie de saint Thomas*.

La section de morale a proposé, pour 1856, les deux questions suivantes :

« 1° Rechercher et caractériser l'influence qu'a pu avoir, sur les mœurs en France, « la littérature contemporaine, considérée surtout au théâtre et dans le roman;

« 2° Déterminer les rapports de la morale avec l'économie politique. »

Elle propose le sujet suivant pour 1858 :

« Exposer, d'après les meilleurs documents qui ont pu être recueillis, les change- « ments survenus en France, depuis la révolution de 1789, dans la condition maté- « rielle ainsi que dans l'instruction des classes ouvrières, et rechercher quelle influence « ces changements ont exercée sur l'état de leurs habitudes morales. »

La section de législation met au concours, pour 1856 : « L'histoire et l'appréciation « des divers régimes auxquels les contrats nuptiaux sont soumis;» et pour 1857 : « Les « origines, les variations et les progrès du droit maritime international. »

La section d'économie politique propose pour 1857 :

« 1° Étudier et faire connaître les causes et les effets de l'émigration développée dans « le dix-neuvième siècle chez les nations de l'ancien monde et de l'immigration chez « les nations du nouveau monde;

« 2° Déterminer les causes auxquelles sont dues les grandes agglomérations de popu- « lation. Expliquer les effets qui s'ensuivent sur le sort des différentes classes de la « société, et sur le développement de l'industrie agricole, manufacturière et com- « merciale. »

La section d'histoire propose, pour 1858, le sujet de prix suivant :

« Rechercher le caractère politique de l'institution des parlements, depuis le règne « de Philippe le Bel jusqu'à la révolution de 1789. »

Outre les prix qui émanent directement de l'Académie, il en est d'autres provenant de fondations particulières. Tels sont les prix distribués tous les cinq ans, au nom de M. le baron de Morogues et de M. le baron Félix de Beaujour, et le prix annuel provenant du legs de M. Bordin.

Les concours ouverts par suite des deux dernières fondations ne seront jugés qu'en 1856; le seul concours de la fondation de M. de Morogues était à juger hier; mais la question du *Paupérisme*, sujet de ce concours, n'a amené devant l'Académie aucun ouvrage répondant aux conditions du programme, et le prix n'a pas été accordé.

A ces fondations, il s'en joindra désormais une nouvelle qui portera le nom de M. Léon Faucher. La veuve de M. Faucher a fait donation à l'Académie d'une somme de 20.000 francs, lesquels serviront à décerner tous les trois ans un prix de 3,000 fr. destiné à récompenser alternativement un travail sur une question de doctrine économique et la biographie d'un économiste.

M. le baron de Stassart a fondé un prix d'une égale valeur, à décerner aussi tous les trois ans au meilleur ouvrage sur une question de morale ou sur l'étude biographique de quelque moraliste éminent.

— Dans sa séance du 7 janvier, l'Académie des sciences a procédé au renouvellement de son bureau pour l'année 1856 : M. Binet, vice-président pendant 1855, passe de droit au fauteuil de la présidence pour la présente année. C'est M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire qui a été nommé à sa place vice-président; il a réuni 29 suffrages sur 51 votants. Son concurrent, M. de Sénarmont, a obtenu 20 voix.

— Dans la séance du 4 janvier, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a renouvelé son bureau. Elle a nommé M. Ed. Laboulaye président et M. Ravaisson vice-président pour l'année 1856.

— L'École des Beaux-Arts a constitué son bureau pour l'exercice 1856 de la manière suivante :

M. Robert Fleury, peintre, vice-président en 1855, passe à la présidence au 1er janvier, en remplacement de M. Dumont, statuaire, président actuel.

M. Jay, architecte, a été élu vice-président pour l'année 1856; il a été, en outre, désigné par la section d'architecture pour la représenter dans le conseil d'administration et présider ses réunions particulières.

— La Société géologique de France vient de composer de la manière suivante son bureau et son conseil pour l'année 1856 :

Président : M. Deshayes; vice-présidents : MM. Dumour, Levallois, Jules Haime, J. Barraude; secrétaires : MM. Michelot, E. Collomb; vice-secrétaires : MM. Laugel, de Lorière; trésorier : M. le marquis de Roys; archiviste : M. Clément Mullet; membres du conseil : MM. de Verneuil, Walferdin, Delesse, vicomte d'Archiac, Bayle, Michelin, Charles d'Orbigny, Élie de Beaumont, Viquesnel, Graves, de Billy, baron de Brimont.

— La Société botanique de France vient de composer, de la manière suivante, son bureau et son conseil pour l'année 1856 :

Président : M. A. Passy; vice-présidents : MM. Moquin-Tendon, de Schœnefeld, Chatin, Germain de Saint-Pierre; secrétaires, MM. Duchartre, Cosson; vice-secrétaires, MM. Puel, L. Soubeiran; trésorier, M. F. Delessert; archiviste, M. de Bouis; membres du conseil, MM. Bouchardat, J. Gay, Lasègue, Le Maout, baron Tillette de Clermont, Decaisne, comte Jaubert, Montagne, Weddelle, Brice, Tulasne.

— La Société impériale et centrale d'horticulture a terminé, le 8 janvier, ses élections pour le renouvellement de son bureau. Ont été nommés pour l'année 1856 :

Président : M. le comte de Morny; vice-présidents : MM. Morel, Payen, Chédeville et Bernard (de Rennes); secrétaire général : M. Andry; secrétaires : MM. Pépin, de Saint-Projet, Bouchet et Bouillard. MM. Lepère, Paillet, Garnon et Basseville ont été élus conseillers en remplacement de quatre conseillers sortants.

— On lit dans une correspondance particulière de Londres :

« On se préoccupe beaucoup ici, ainsi qu'à Paris et à Édimbourg, du futur congrès médical qui doit avoir lieu à Lyon en septembre 1856. Le but principal de ce congrès, auquel seraient invitées à prendre part toutes les notabilités médicales du globe, sera l'extinction sinon complète, du moins très-largement partielle des maladies qui déciment le plus fréquemment les classes ouvrières, et les recherches nécessaires pour arriver à ce résultat depuis si longtemps désiré et toujours retardé. »

— Il paraît résulter d'un nouvel examen que l'hémicycle peint par M. Delaroche, à l'École des Beaux-Arts, a plus souffert qu'on ne l'avait cru d'abord. On lit à ce sujet dans *la Revue des Beaux-Arts* :

« Après mûr examen, à la suite de satisfaisantes tentatives, et sur des rapports ayant la valeur de procès-verbaux officiels, il a été reconnu que l'épaisse couche de fumée qui, pour le moment, ternit l'aspect de l'immense page de M. Delaroche, en a aussi dénaturé le caractère; en la voyant, on croirait avoir devant soi une vieille toile de l'école espagnole.

« Le froid glacial qui a envahi l'amphithéâtre après l'extinction du feu a activé le dégagement des vapeurs résultant de l'immersion des bois incandescents, et a maculé les peintures, pleines de vestiges de gouttes d'eau plus foncées encore que le reste, ce qui sera vraisemblablement un obstacle lors du nettoyage.

« En outre, l'excès de chaleur a déterminé le gonflement des joints de la pierre sur laquelle se développe la scène; forcé sera de procéder au grattage de ces joints, qui

devront être refaits entièrement, ce qui contraindra de toucher à un plus grand nombre de figures que les flammes n'en ont maltraité.

« Vingt personnages à peine sont intacts sur les soixante-quinze qui enrichissaient naguère ce resplendissant cénacle. On nous cite, autant qu'un bref aperçu a permis de les signaler, les ressemblances de Rembrandt, Vandyck, Caravage, Peter Fischer, Giovanni Pisano, Donatello, Ghiberti, J. de Bologne, P. Delorme, Erwin de Steinback, Brunelleschi, Mansart, Orcagna, Cimabué, Poussin et les trois génies de l'Art grec, de l'Art romain et de la Renaissance, ainsi que le génie des Récompenses, dont les joints seuls ont été attaqués. Vingt-cinq autres têtes sont mutilées de boursouflures, dont l'habileté du restaurateur triomphera peut-être en tirant profit du ramollissement de ces enflures, qu'avait aggravées le froid survenu après l'incendie.

« Que de désordres! que d'accidents! et nous ne sommes pas au bout. Trente figures, paraît-il, devront être entièrement rétablies par M. Delaroche, qui aura ainsi à recommencer, dans la série des peintres, à gauche : le Titien, Rubens, dont le visage couturé semble atteint de la petite vérole, Bellini, Claude Lorrain et Nicolas Poussin; dans la série des sculpteurs : Lucca della Robbia, Jean Goujon et Benvenuto Cellini; dans celle des architectes : Balthazar Peruzzi, Arnolfo di Lapo, Inigo Jones, Pierre Lescot, Bramante et Vignole; puis à droite, dans la seconde catégorie des peintres, tout le groupe de Beato Angelico, Marc-Antoine, Edelynck, Holbein a beaucoup souffert, tant sur les figures que sur les draperies; Léonard de Vinci, Fra Bartolomeo, Jules Romain, Raphaël, le Perugin, Masaccio, Michel-Ange et Andrea del Sarto ont été également victimes du désastre.

« La blonde châtelaine symbolisant l'art ogival, de même que les trois patriarches Apelles, Ictinus et Phidias sont totalement à refaire, ainsi que la partie supérieure et les assises avoisinant la bordure du tableau à environ 60 centimètres de hauteur; heureusement ces zones n'embrassent guère que le ciel ou la décoration architecturale.

« En ce qui concerne la restauration, les préférences du ministre sont échues à M. Mercier, qui a réparé, dit-on, avec beaucoup de savoir et d'adresse divers tableaux appartenant à M. le duc Sosthène de La Rochefoucauld, après un sinistre du genre de celui du palais des Beaux-Arts.

« M. Mercier a déjà commencé sa tâche et entrepris son nettoyage, dont on attend de salutaires effets, qui laisseront toute latitude à M. Paul Delaroche pour compléter et achever lui-même la pénible résurrection de son chef-d'œuvre. »

— L'édilité parisienne s'occupe en ce moment des différents projets relatifs aux travaux dont la prochaine exécution doit doter la rive gauche de la Seine de nouvelles et larges voies publiques.

Dans l'origine, la rue de Rennes, qui du chemin de fer de l'Ouest devait aboutir au Pont-Neuf, viendra, d'après le nouveau projet, déboucher sur le quai Conti, près de l'Hôtel des Monnaies. Elle fera disparaître les rues Guillemin, Beurrière et de l'Égout, et vis-à-vis d'elle serait construit un nouveau pont allant à la place du Louvre.

Les abords de l'église Saint-Germain-des-Prés, dégagés des vieilles constructions qui l'entourent, formeraient une place digne de l'antique basilique, l'une des plus anciennes de Paris. Rien n'est encore décidé sur le projet qui consistait à ouvrir une rue qui, du carrefour de la Croix-Rouge, viendrait passer par la place de l'ancienne prison de l'Abbaye, pour de là aboutir sur le quai, en faisant disparaître le passage du Pont-Neuf et la rue Guénégaud. C'est par ces points que devait passer la rue de Rennes.

— Depuis longtemps le commerce des arts est l'objet de fraudes et de supercheries, desquelles vivent bon nombre d'individus. Il y a quelques années, l'école flamande

était en vogue, et on fabriquait des imitations qu'on faisait passer pour des chefs-d'œuvre anciens. Un personnage, des groupes entiers, des accessoires étaient pillés çà et là. Pour se rapprocher le plus possible de la couleur du maître, deux ou trois tableaux bien authentiques de lui-même étaient placés sur des chevalets à côté et sous les yeux du peintre. On peignait sur un vieux panneau tout vermoulu, de manière à ce que, examiné par derrière, il ne laissât aucun doute sur son ancienneté; entièrement achevée, la peinture était exposée à l'ardeur du soleil.

Lorsqu'elle était arrivée à un degré de siccité satisfaisant, on salissait le chef-d'œuvre; et ce n'était pas la partie la plus facile du métier. Il fallait arriver à rendre le plus naïvement possible cette crasse qui s'incruste, sous la forme de petits grains noirs et jaunes, dans les empâtemens, ces tons bitumineux, ces gerçures du temps. Il fallait salir à point, exécuter un véritable trompe-l'œil. Les Italiens, les premiers, avaient employé la couenne de lard; ils en frottaient à plusieurs reprises les tableaux.

L'huile qu'elle y déposait jaunissait en séchant et imitait assez bien la salissure des autres. Ce procédé fut perfectionné à Paris, où les fumigations, les huiles, les bitumes, le suc de réglisse, furent employés avec succès.

Ces fraudes sont encore usitées; mais voici le moyen de les reconnaître. On peut bien saisir le dessin, imiter la couleur d'un maître, donner à la peinture un air de vétusté, ce qu'il est impossible de simuler, c'est la consistance qu'elle acquiert avec le temps. Il suffit donc de frotter légèrement avec un grattoir l'un des coins du tableau pour vérifier son degré d'ancienneté. La peinture ancienne tombe par écailles sèches et dures, quelquefois elle se résout en poussière, tandis que la peinture moderne se roule en écailles molles qui adhèrent au tranchant du grattoir.

On imita ensuite la signature des maîtres anciens. L'art du faussaire fut poussé très-loin. On était parvenu à si bien contrefaire la signature de chaque maître, que la copie placée devant l'original, ne laissait aucun doute sur son identité. Plus tard de maladroits faussaires vinrent donner l'éveil. Les uns signaient en toutes lettres lorsqu'il eût suffi d'un monogramme, ou bien se contentaient de mettre un monogramme, lorsqu'il eût fallu écrire le nom entièrement. Toute signature devint douteuse.

Pour vérifier la valeur réelle il suffisait de dévernir le coin du tableau où elle était apposée; elle s'effaçait sous le doigt ou avec quelque spiritueux. Que fit-on? On incrusta les signatures dans la couleur elle-même, et ce procédé facilita l'écoulement d'un grand nombre de tableaux contrefaits, jusqu'à ce qu'on eût trouvé un réactif capable d'agir sur les matières chimiques employées. Jusque-là, après avoir fait l'essai du dévernissage sur la signature, l'amateur abusé croyait à l'authenticité de son tableau.

Un étranger de distinction, le comte de S..., avait acheté récemment d'un brocanteur bien connu deux tableaux signés Decamps et Eugène Delacroix. Un connaisseur lui ayant prouvé que les tableaux étaient des imitations et que les signatures étaient fausses, le comte de S... a porté plainte, et, après vérification du fait, le brocanteur a été arrêté. Les tribunaux vont être appelés à décider si le fait de contrefaire sur un tableau avec un pinceau, la signature d'un peintre vivant, est justiciable de l'art. 150 du Code pénal, comme celui de contrefaire la même signature avec une plume sur du papier. (*Pays.*)

— Dans le cours de l'année 1855, il a été représenté sur les théâtres de Paris 295 ouvrages dramatiques nouveaux, ainsi répartis:

Opéra: 3 opéras, 1 ballet. — Comédie-Française: 7 comédies, 2 drames. — Opéra-Comique: 9. — Odéon: 1 tragédie, 10 comédies, 2 drames. — Théâtre-Italien: 3. — Théâtre-Lyrique: 9. — Vaudeville: 18. — Variétés: 32 vaudevilles, 1 revue. — Gymnase: 4 comédies, 3 vaudevilles. — Palais-Royal: 17 vaudevilles, 1 revue. — Porte-St-

Martin : 5 drames, 2 ballets. — Gaîté : 4 drames, 8 vaudevilles. — Ambigu : 1 mélodrame, 6 drames, 5 vaudevilles. — Cirque : 4. — Folies-Dramatiques : 21 vaudevilles 1 revue. — Délassements : 11. — Folies-Nouvelles : 22 opérettes, 23 pantomimes. — Bouffes-Parisiens : 16. — Luxembourg : 31. — Jeunes-Élèves (Comte) : 10.

En 1854, le total des pièces nouvelles ne s'est élevé qu'à 264.

— M. Ferdinand de Lesseps vient d'adresser la lettre suivante à la commission internationale pour le percement de l'isthme de Suez :

« Suez, le 16 décembre. »

« Messieurs, vous venez de parcourir l'Egypte, où vous avez étudié le système de la canalisation du pays ; au moment où vous allez commencer dans l'isthme de Suez vos importants travaux, je crois devoir vous rappeler que S. A. Mohammed Saïd n'a voulu vous indiquer aucune espèce de programme.

« Si le prince m'a invité à vous réunir dans le principal but d'examiner l'avant-projet de ses ingénieurs Linant-Bex et Mougel-Bey ; s'il a accordé la préférence à un tracé direct de Suez à Peluse, sur d'autres tracés qui ont été soumis au public ; s'il a jugé utile aux intérêts de l'empire ottoman d'imposer, sous ce rapport, certaines limites à la compagnie concessionnaire, il est bien entendu qu'il ne trace aucune limite à la science.

« Il désire donc que la commission internationale se livre, sans la moindre réserve, à ses investigations sur tous les tracés connus depuis cinquante ans, afin que sa sentence souveraine puisse être rendue en toute liberté, et que plus tard il ne puisse rester dans les espits aucun doute sur le meilleur moyen de faire communiquer la mer Méditerranée avec le golfe Arabique. »

— La vente d'autographes faite par M. Charavay, avait attiré de nombreux amateurs, et les belles pièces qui faisaient l'ornement de cette riche collection ont été portées à des prix assez élevés.

Une lettre de Rabelais s'est élevée jusqu'à 350 fr. Ce prix témoigne assez que l'acquéreur n'a pas mis en doute l'authenticité de cette rare et belle pièce.

Dans la hiérarchie des prix de vente, la seconde place appartient à la lettre de Marie-Antoinette, apostillée par Louis XVI, laquelle a été payée 335 fr. ; viennent ensuite la lettre du cardinal de Richelieu à M. de Boutbillier, vendue 235 fr. ; celle de Luther, 230 fr. ; et une lettre de Bayard à M. d'Alègre, dans laquelle le chevalier *sans peur et sans reproche*, réclame le complément de la solde des lansquenets : cet autographe s'est vendu 200 fr. ; la magnifique lettre de Marie-Stuart à M. de La Mothe-Fénelon, 191 fr. ; un joli billet de Mme de Sévigné à Ménage, 155 fr. ; une lettre de Calvin, 161 fr. ; d'Agnès Sorel, 150 fr. ; de Newton, 129 fr. ; la signature de Molière, 135 fr. ; la lettre de Louis XVI à l'Assemblée constituante, 100 fr. ; celle d'André Chénier au roi Stanislas, 103 fr. ; une lettre signée de Boileau à Racine, 102 fr. ; et une épigramme autographe du même, 22 fr.

Un recueil autographe de pensées, par Vauvenargues, a été payé 120 fr. ; une lettre de Voltaire, avec le manuscrit d'*Adélaïde Duguesclin*, accompagné de quelques corrections de sa main, 136 fr. ; un autre dossier, contenant deux lettres du même, 52 fr.

Une belle lettre de Napoléon Ier, datée de 1790, s'est vendue 128 fr. Six autres lettres et apostilles, seulement signées du même, ont été vendues ensemble 50 fr.

On a payé 16 fr. un autographe du prince Jérôme Bonaparte ; 12 fr. 50 une lettre de la princesse de Wurtemberg, sa femme ; 30 fr. celle d'Élisa Bonaparte, princesse Bacciochi ; 24 fr. celle de Caroline Bonaparte, épouse de Murat ; 14 fr. celle de Pauline,

princesse Borghèse, à son frère Lucien; 10 fr. celle du prince Eugène de Beauharnais. et 12 fr. celle de la reine Hortense.

Une lettre de François II, roi de France, a été adjugée à 95 fr.; une du conventionnel Billaud-Varennes, à 86 fr.; une du président Hénault, à 81 fr.; de Collin d'Harleville, 77 fr. 50 c.; de Bossuet, 77 fr.; du même, 51 fr.; de Massillon, 76 fr.; de Coligny, 74 fr.; une jolie lettre de Charles d'Orléans, duc et poëte, 72 fr.; une autre de lui, 32 fr. 50 c.; et une de son père, 34 fr. 50 c.; de Léon X, pape, 70 fr.

La traduction en vers d'une hymne du bréviaire romain, autographe signé de Racine, adressé à Mme de Maintenon, s'est vendu 71 fr. Le même prix a été acquis à un dossier comprenant une lettre de la fameuse comtesse de Lamotte, et trois ordres d'arrestation et de perquisition relatifs à cette aventurière, signés Louis et contre-signés le baron de Breteuil.

Une belle lettre de Charles-Quint au comte de Nassau a été payée 80 fr.; celle de Catherine de Médicis, 66 fr.; des vers autographes de Lafontaine, 65 fr.; une lettre de Bussy-Rabutin, 60 fr.; de Christine, reine de Suède, à la reine de France, 62 fr.; de Fénelon, 60 fr.; de Montesquieu, 61 fr.; du cardinal de Lorraine, 60 fr.; de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, 60 fr.; de François de Guise, 56 fr.; de Henri de Guise, *le Balafré*, 30 fr.; de Henri IV, 45 fr.; sept lettres de ses maîtresses, ensemble 55 fr.; de Fléchier, 54 fr.; de la comtesse de Lafayette, 51 fr.; de Jeanne de France, femme du roi Louis XII, 52 fr.; d'Alciat, le fameux jurisconsulte, 56 fr.; une lettre d'Alfieri, accompagnée de plusieurs ouvrages manuscrits de ce poëte, s'est vendue 51 fr.

Un lot intéressant comprenant huit lettres de Victor Hugo, dont sept adressées à son père, en 1820 et 1822, et en outre trois lettres d'Eugène Hugo et une d'Abel Hugo, a été acquis au prix de 51 fr.

On a payé 61 fr. un dossier contenant une lettre écrite à sa femme par le marquis de Favras, datée de l'Abbaye, où ce malheureux attendait l'échafaud, et une lettre de la marquise de Favras, née princesse d'Anhalt, dans laquelle elle proteste de son innocence. Ces deux pièces étaient reliées avec la correspondance imprimée à l'époque du procès entre M. et Mme de Favras, plus une déclaration faite au moment de son supplice par M. de Favras.

On a vendu une quantité considérable d'ordres d'arrestation signés de différents membres des comités révolutionnaires. Un entre autres, portant que la citoyenne *Égalité* sera arrêtée, a été payé 44 fr.

Une belle lettre de François Ier s'est vendue 50 fr. On a adjugé au même prix un autographe de saint Vincent de Paul, et un de J.-J. Rousseau. Ce n'est pas d'ailleurs le seul rapprochement de ce genre que l'on puisse signaler. Ainsi, deux lettres, l'une de Philippe II, roi d'Espagne, monarque absolu et farouche, s'il en fut, et l'autre de Marat, révolutionnaire non moins farouche et non moins absolu, ont été adjugées au même prix de 44 fr.

Une lettre de Duplessis-Mornay a été payée 49 fr.; une de Mathieu Molé au cardinal de Richelieu, 46 fr. 50; une de Louis VIII à la duchesse d'Étampes, 44 fr.; de Charles VI, roi de France, 42 fr.; de Babeuf, 41 fr.; de Mme Roland, 41 fr.; de Dunois, 40 fr.; du maréchal Fabert, 46 fr.; de Leibnitz, 40 fr.; de Mme de Rochechouart, abesse de Fontevrault, sœur de Mme de Montespan, 41 fr. 50; de Louise de Savoie, mère de François Ier, 38 fr.; une belle et intéressante lettre de Mme de Lamballe, 36 fr. 50; de Dacier, 39 fr.; de Mme Dacier, 39 fr.; de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, 38 fr.; de Turenne, 38 fr.; de Mlle de Scudéry, 37 fr.; de Sully, 37 fr.; du duc de Marlborough, 38 fr.; du cardinal de Retz, 35 fr.; de Mme de Staël, 34 fr.; du duc d'Alençon, 32 fr.; du président Jeannin, 32 fr.; de Gresset, 32 fr.; de Robespierre, 31 fr. 50; de Talma, 31 fr.; de Fontenelle, 31 fr.; de Saint-Évremond, 30 fr., et de Tristan-l'Hermite, 30 fr.

Plusieurs lettres de la grande famille des Condé ont été vendues. L'une, de Louis Ier, tué à Jarnac, lettre que nous avons publiée, a été acquise au prix de 40 fr.; une de sa femme, 26 fr.; une du grand Condé, 27 fr.; une autre du même, 15 fr. 50.

Voici les prix obtenus par quelques autographes, et les noms des personnages de qui ils émanent. Que l'on ne s'étonne pas de voir quelques noms hurler de se trouver ensemble. Le hasard a quelquefois de si étranges caprices.

On a payé 30 fr. les autographes de Brissot le girondin, de Chaumette l'hébertiste, et du roi d'Espagne Philippe V; 29 fr., Marie d'Anjou, femme de Charles VII, lord Byron et Toussaint-Louverture; 28 fr., Jacques Cœur le financier, Pierre Bayle le philosophe, et Dubois-Crancé le conventionnel; 27 fr., le poëte Desportes, Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, Anne d'Urfé, le comte de Peyronnet; 26 fr. 50, le maréchal de Richelieu; 26 fr., Bichat, Linné, deux princes de la science, et Louis XIV; 25 fr. 50, Gaston de Foix, un guerrier, Ch. Perrault, un conteur, La Voisin, une empoisonneuse; 25 fr., Charles IX et Henri II, rois de France; Jules III, pape; le duc de Mayenne, le maréchal Potron de Saintrailles; Élisabeth de France, sœur de Louis XVI; le montagnard Pache et Piron; 23 fr. 50, la princesse des Ursins, Mme de Maintenon, le chevalier ou la chevalière d'Éon; 23 fr., J.-B. Rousseau; 22 fr. 50, le père Joseph, Mézeray et le duc de Saint-Simon; 22 fr., Regnard, le poëte comique; Lekain, l'acteur tragique; Jacques II, roi d'Angleterre, et le maréchal de Saxe; 21 fr., le cardinal Mazarin, Bernadotte, Brunel, naturaliste et philosophe; 20 fr. 50, le marquis de Bièvre, le marquis de Dangeau, et le comte de Loménie de Brienne, secrétaire d'État.

Enfin, on a adjugé à 20 fr. les autographes suivants : une lettre de la duchesse d'Aiguillon, une de la reine Anne d'Autriche, de la duchesse d'Orléans, épouse de Philippe Égalité, de Mme du Barry et de la duchesse de Berry; puis de Philippe de Comynes, du duc de Biron, du duc de Brunswick, de Guez de Balzac et de Charles Ier, roi d'Angleterre.

Au-dessous de ces prix, il s'est vendu un nombre très-considérable de pièces, parmi lesquelles beaucoup n'étaient pas sans intérêt. Les énumérer nous entraînerait trop loin.

La vente de cette collection d'autographes a produit en tout 11,561 fr.

— Un phénomène remarquable de météorologie a été observé dans le havre de Carteret, sur les côtes de la Manche, par M. le lieutenant de vaisseau Alix, commandant le cutter de guerre le *Mirmidon*.

Le 26 décembre dernier, à 11 heures 47 minutes, une violente détonation électrique a fait subitement passer le baromètre de 749 à 743 millimètres. Dans ce moment, un grain excessivement noir, dans la direction de l'ouest, est venu répandre sur Carteret une avalanche de grêlons d'une grosseur inusitée.

Ces grêlons affectaient généralement la forme ovoïde; leur poids moyen était de 60 grammes; leur plus grand diamètre avait 33 millimètres, et le plus petit 21. L'un d'entre eux, de forme irrégulière, a été trouvé pesant 120 grammes, ayant 66 millimètres dans sa plus grande longueur, et 42 millimètres dans sa plus grande largeur.

— Le 7 janvier, on a observé à Calais un phénomène céleste fort curieux.

Vers cinq heures du soir, vent S.-E., le baromètre entre tempête et grande pluie, le ciel fort clair dans le S.-O. et fort calme, une lueur fort vive attira tout à coup les yeux vers les hautes régions de cette partie du ciel. C'était un météore igné qui venait de s'allumer, mais dans des conditions extraordinaires.

Le météore, sous la forme d'une boule grosse comme le poing, après une petite course horizontale, tomba perpendiculairement assez bas sur l'horizon, et laissa après lui une traînée de lueur blanche qui persista pendant dix minutes, mince comme une

longue et fine banderole de navire à sa naissance et dans sa première direction horizontale, et s'élargissant dans de justes proportions relatives dans sa direction perpendiculaire de haut en bas, puis s'amincissant comme un long fil jusqu'au point de la disparition du globe de feu. Cette traînée se dessina bientôt en zigzag sous l'action des courants d'air, suivit la direction du vent, et finit par s'éteindre et se dissiper.

Ce phénomène n'a pas laissé que d'émouvoir la ville et les environs, et il est à désirer que les savants aient pu l'observer sur divers points, car il s'est produit très-singulièrement et d'une façon inouïe pour tous ceux qui l'ont vu.

— Un correspondant de Londres adresse à la *Gazette d'Augsbourg* les renseignements suivants sur la découverte d'une ancienne ville indienne dans l'Amérique centrale :

« L'abbé Brasseur-Bourbourg, connu par ses recherches archéologiques, se trouve actuellement dans l'Amérique centrale. Afin d'être mieux à même de poursuivre ses travaux, il a obtenu une cure à Rabinal, dans la province de Vera-Paz (Guatemala), et il est déjà parvenu à faire quelques découvertes intéressantes en fait d'antiquités indiennes.

« Rabinal est situé à 70 milles anglais (23 lieues) au nord de la capitale du Guatemala. Du haut d'une montagne voisine, l'abbé Brasseur a pu voir que, sur une hauteur dépourvue de toute végétation, se trouvaient des vestiges de deux villes indiennes dominant toute la plaine qui s'étend à leurs pieds.

« L'une de ces ruines est éloignée de Rabinal de 3 milles anglais (environ une lieue) au nord; les indigènes l'appellent *Cakiu;* l'autre est distante de 6 milles anglais de l'église de Rabinal dans la direction du nord; elle est appelée par les indigènes *Tsak-Pokomà*, c'est-à-dire ville des Pokomans.

« Ces deux villes sont bâties sur deux hauteurs rocailleuses qui se rattachent à la chaîne de montagnes couverte de forêts de sapins et appelée par les gens du pays *Sierra de Tikiram*. Ces montagnes séparent les deux Vera-Paz, c'est-à-dire la haute de la basse.

« La hauteur sur laquelle se trouve la ville ruinée des Pokomans est située à environ 4,000 pieds au-dessus du niveau de la mer; les terrains sont la propriété d'une de ces communes ecclésiastiques (*cofradertu*) si communes parmi les Indiens. L'abbé Brasseur-Bourbourg a visité ces ruines le 21 mai 1855, en compagnie d'un grand nombre de villageois de sa paroisse. Le sol, dans les environs de ces ruines, est stérile et la végétation très-chétive.

« Un grand nombre de constructions sont dans un tel état de dégradation qu'on aperçoit à peine les fondations à fleur de terre; mais il s'en trouve un certain nombre qui sont encore debout et assez bien conservées; c'est ainsi que l'abbé Brasseur a vu une espèce de palais long de 190 pieds, et dont les murs s'élèvent sur une terrasse haute d'environ 6 pieds, et où conduisent quelques marches.

« Sur le front de cet édifice se trouve une sorte d'autel de forme pyramidale, destiné aux sacrifices, haut d'environ 15 pieds, avec un escalier sur chacun des quatre côtés, dont deux cependant sont plus larges que les autres. Autour de la pyramide, on voit encore les restes d'un mur qui entourait cet autel.

« Au total, cette construction se trouve encore dans un état passable de conservation; les murailles sont construites en briques et mortier. Pendant son excursion, l'abbé Brasseur a vu encore d'autres constructions semblables toutes les unes aux autres et aux constructions de l'autre ville ruinée dont nous avons parlé plus haut.

« A en juger par l'étendue des ruines, l'abbé Brasseur pense que la ville des Pokomans pouvait compter 80,000 habitants. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'on n'a découvert nulle part ni vases, ni statues, ni sculptures.

« Les ruines de ces deux villes découvertes par l'abbé Brasseur n'offrent aucun reste de cette splendeur et de cette civilisation qu'on remarque dans les anciennes villes indiennes de Copon, de Guirigua, de Palenque et d'Uxmal.

« L'abbé Bourbourg suppose que la ville des Pokomans était encore peuplée, lorsqu'au onzième siècle les tribus de Guiche pénétrèrent dans la Vera-Paz et conquirent le Guatemala. Le savant archéologue a recueilli aussi un certain nombre de grammaires et d'autres manuscrits indiens. »

J. CLAYE, imprimeur-éditeur à Paris, 7 rue Saint-Benoît.

OUVRAGE COURONNÉ A L'EXPOSITION DE 1855

ESSAI D'INSTRUCTION MUSICALE

A L'AIDE D'UN JEU D'ENFANT

PAR

P.-L. MERCADIER

CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR

Cet ouvrage fort remarquable a obtenu aujourd'hui la sanction des maîtres de la science, et il a été l'objet des témoignages les plus flatteurs de la part de MM. Fétis Halévy, Réber, Ambroise Thomas, Berlioz, Gounod, Louis Lacombe, Révial, Meifred. En outre, il vient d'être couronné à l'Exposition universelle de 1855.

Prix de la Méthode et du Jeu des gammes : 25 fr.

CAPELLE, éditeur, rue Soufflot, 18, à Paris.

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

L'INDUSTRIE CONTEMPORAINE

SES CARACTÈRES ET SES PROGRÈS CHEZ LES DIFFÉRENTS PEUPLES DU MONDE

D'APRÈS L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855

PAR A. AUDIGANNE

Secrétaire de la Commission impériale de l'Exposition universelle (section de l'industrie).

Un volume in-8° de plus de 500 pages, avec une table alphabétique de tous les noms propres cités dans l'ouvrage.

LE PRIX DE L'OUVRAGE EST DE 8 FRANCS.

EN VENTE DU MÊME AUTEUR :

LES POPULATIONS OUVRIÈRES DE LA FRANCE

ESPRIT, MOEURS, TRAVAIL, SALAIRE.

Deux vol. in-18. Prix : 7 fr.

ANNONCES ANGLAISES.

JOURNAL DES MINES organe spécial de l'industrie minière en France et à l'étranger.

Le *Journal des Mines* (2e année) paraît tous les jeudis, sur beau papier, avec 16 pages d'impression, format in-4o.

Abonnement : Paris, 20 fr.; départements, 22 fr.; étranger, 28 fr. en Europe; hors d'Europe, 38 fr. On s'abonne pour six mois.— Bureaux : Paris, rue de la Chassée-d'Antin, 21.

L'ÉCHO DE LA MÉTALLURGIE, le plus ancien et le plus complet des journaux pour les fers, les métaux et les charbons; organe spécial de l'Exposition permanente métallurgique et minière, rue du Grand-Chantier, 14. A la même adresse, l'*Annuaire* des adresses de la métallurgie, ou le *Guide* de l'acheteur et du vendeur métallurgiques.

JOURNAUX ANGLAIS à prix réduit. Le *Times*, le *Daily News*, le *Morning Chronicle*, le *Morning Herald* et le *Morning Post*.

On se charge d'envoyer franco de beaux exemplaires des journaux ci-dessus par la malle du soir, moyennant 27 fr. par trimestre, payés d'avance, ou 36 fr. avec crédit. On s'occupera immédiatement des demandes faites à l'adresse suivante : Louis de Parianti, news agent and general publisher, 4, Artillery Lane, Bishopsgate, London.

LA LUMIÈRE *revue de la photographie*, journal hebdomadaire, 6e année. Paris, un an, 20 fr.; départem. 22 fr.; étranger, 25 fr.— Chaque année brochée avec table, 15 fr. — Un numéro, 50 c. — Gaudin frères, propr.-gérants, 9, rue de la Perle.

BACCALAURÉAT ès-lettres et ès-sciences, écoles. Prépar. pour la session d'avril. Momenheim, licencié ès-sciences, rue des Postes, 2.

LA SANTÉ DES FEMMES par le Dr **MASSÉ** 2e édit. 1 vol. avec grav., franco, 3 fr. 50 (aff.). En vente, rue du Regard, 1, hôtel Récamier, à Paris. — Aux bureaux de l'*Encyclopédie de la Santé*.

PLACEMENTS EN VIAGER compagnie l'*Union*, r. de la Banque, 15. La compagnie constitue des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes, à des conditions fort avantageuses. Elle assure aussi des pensions pour la vieillesse, des dots aux enfants, et elle accorde aux assurés de cette catégorie une part dans ses bénéfices. Elle offre par son capital et ses placements une garantie de 18 millions de francs.

N. MONTEAUX FILS (Pal.-Royal). Paiement par anticipation des coupons espagnols et portugais.

PLACEMENTS VIAGERS rue de Ménars, 4. La compagnie Caisse paternelle constitue des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes, basées sur des tarifs avantageux ; elle accorde à ses rentiers viagers une participation de 50 p. 100 dans les bénéfices.

EXONÉRATION MILITAIRE Le *Trésor des Familles*, compagnie financière, fondée en 1850, assure les jeunes gens de la classe 1855. Chaussée-d'Antin, 19 bis.

COMPTOIR HYPOTHÉCAIRE 4 boulev. des Italiens, à Paris. Le directeur a l'honneur de rappeler au public que les opérations du comptoir sont celles-ci :

Placements de capitaux sur immeubles, à Paris et dans les départements, achat de créances hypothécaires, nu-propriétés et usufruits;

Opérations de banque : Escompte des bons du Trésor, mandats des receveurs généraux, coupons de rentes et d'actions, acceptations et valeurs de banque et de commerce, recouvrements et paiements à domicile ;

Opérations de bourse : Achats et ventes au comptant et à terme de fonds publics et actions pour compte de tiers; reports et avances de capitaux sur valeurs cotées; versements et encaissements pour compte d'actionnaires.

Le Comptoir répond à toutes les demandes qui lui sont adressées par correspondance.

Caisse ouverte de 9 heures à 4 heures.

OBJETS D'ART Hy-Lorin et Ce, éditeurs, 11 galerie d'Orléans, au Palais-Royal. Bronzes d'art, terres cuites, ivoire factices. Portraits en deux séances. Seul dépôt des terres et pipes artistiques de Lucien Desbordes.

STÉRÉOSCOPES Vues de tous les pays. Sujets et portraits sur plaque, papier et verre. Catalogue détaillé. — Un stéréoscope et 6 épreuves dans un coffret à serrure pour 12 fr. — Chez A. Gaudin et frères, fabricants de daguerréotypes, 9 rue de la Perle.

PHOTOGRAPHIE sur papier, nouveaux perfectionnements extraordinaires et daguerréotype. Portraits à la minute, coloris naturel, ressemblance garantie, depuis 5 fr. Par beau ou mauvais temps, réussite infaillible; procédé de M. Legros, professeur, médaille d'or. Leçons ; Palais-Royal, galerie de Valois, 116.

STÉRÉOSCOPE et 6 vues, 7 fr. (grande concurrence). Forte remise pour les marchands. — Alp. Ninet, 37 rue de Lille.

IMMEUBLES A VENDRE.

PAR ADJUDICATION.

BELLE MAISON à Paris, rue de Trévise, 7, au coin de la rue Montyon, à vendre en la chambre des notaires (sur une seule enchère), le 22 janvier 1856. Produit net, 12,835 fr. Mise à prix, 200,000 fr. S'adr. à M. Lefer, notaire, rue St-Honoré, 290.

EAUX TERMALES ET DOMAINE de Bagnolles (Orne), à vendre par adjudication sur licitation, en l'étude de Mᵉ Richard, notaire à Alençon, le 9 février 1856, à midi.

Mise à prix, 250,000 fr.

S'adresser audit Mᵉ Richard, et à Paris, à M. Lebreton, médecin, rue Neuve-des-Mathurins, 106, et à Mᵉ Delapalme jeune, notaire, rue Castiglione, 10.

MAISON RUE DE BUFFAULT, **A PARIS.** Adjudication en la chambre des notaires de Paris, en exécution de trois jugements du tribunal de Grenoble, par le ministère de Mᵉ Descours, le mardi 26 janvier 1856,

D'une grande maison, à Paris, rue Buffault, 11, avec plusieurs cours, faubourg Montmartre.

Produit, 21,967 fr. 60 c. — Mise à prix réduit, 235,000 fr. — Il y aura adjudication même sur une seule enchère.

S'adresser audit Mᵉ Descours, notaire, rue de Provence, 1, et à M. Michel, r. Taitbout, 66.

MAISON, PASSAGE TIVOLI, nº 11, **A PARIS,** entre les rues Saint-Lazare et de Londres, à vendre (même sur une seule enchère), en la chambre des notaires de Paris, le 29 janv. 1856.

Produit net, 7,438 fr. Mise à prix, 80,000 fr.

S'adresser à Mᵉ Massion, notaire, boul. des Italiens, 9, et à M. Boutan, rue Chabannais, 3.

TERRAIN RUE DE L'ARCADE, **A PARIS** A vendre, en la chambre des notaires de Paris, le mardi 22 janvier 1856, heure de midi,

Un terrain de 475 mètres environ,

Ayant une façade de 16 mètres 80 centimètres, situé à Paris, rue de l'Arcade, et contigu à la maison faisant le coin de cette rue et de la rue Castellane.

Mise à prix, 120,000 fr.

L'adjudication sera prononcée même sur une seule enchère.

S'adresser, pour les renseignements, à Mᵉ Amédée Beau, notaire à Paris, rue Saint-Fiacre, 20, dépositaire des plans.

TERRES DES STUERS près Loudéac, à vendre, en l'étude de Mᵉ Berny, notaire à Rennes. Cette terre, près Loudéac (Côtes-du-Nord et Morbihan), à proximité du réseau des chemins de fer bretons, contenant 430 hectares, est affermée 9,700 fr., prix très-inférieur à sa valeur réelle.

GRAND HOTEL à vendre, rue de la Chaussée-d'Antin, 66, avec vaste jardin et deuxième entrée sur la rue de la Victoire, contenant 5,673 mètres.

S'adresser à MM. Roque, rue Vivienne, 34; Walter, rue Cassette, 13; Guidon, avoué, rue Neuve-des-Petits-Champs, 66; Prevost, avoué, quai des Orfèvres, 18; Faiseau-Lavanne, notaire, rue Viviene, 53; Gripon, notaire, rue Vivienne, 22; Maucuit, rue de la Chaussée-d'Antin, 66.

MAISON de produit, cité Trévise, 16, à Paris, élevée d'un rez-de-chaussée et de cinq étages, à vendre. — Revenu net, 5,000 fr. — S'adresser à Mᵉ Brun, notaire à Paris, rue Saint-Honoré, 34.

TERRAIN aux Champs-Élysées, à vendre, vaste, bien situé.

M. Picard, rue Colbert, 2.

MAISON AVEC **TERRAIN** A **PARIS.**

Adjudication (même sur une seule enchère) en la chambre des notaires à Paris, le 5 février 1856,

D'une MAISON à Paris, rue de la Ville-l'Évêque, 42 ancien, 54 nouveau, avec TERRAIN d'une superficie totale de 838 mètres environ.

Mise à prix : 185,000 fr.

S'adresser à Mᵉ Roquebert, notaire, rue Sainte-Anne, 69.

A L'AMIABLE.

A VENDRE CHATEAUX, Fermes, Bois, Maisons de ville et de campagne de tous les prix, dans le Loiret, le Cher, l'Indre, Loir-et-Cher, Seine-et-Oise, etc.

S'adresser à Orléans, à M. Demeufve, négociateur de propriétés, et à Paris, à M. Frerot, 333, rue Saint-Martin.

A VENDRE, 250,000 FR.

Propriété de 300 hectares : Bois, Terres et Prés avec Maison d'habitation confortable toute meublée, Corps de Ferme et Dépendances ; très-belle Chasse et Pêche, près d'Orléans, 7 kilomètres d'une station du chemin de fer.

S'adresser à M. Bauer, ancien avoué, rue Laffitte, 51, de 10 heures à 2 heures.

INDUSTRIE.

COMPAGNIE PARISIENNE
D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE
PAR LE GAZ.

A PARTIR DU 1er JANVIER 1856,

Le prix du Gaz d'éclairage dans Paris sera réduit à 30 cent. par mètre cube. Cette réduction réalise, au profit des consommateurs, une économie considérable sur tout autre mode d'éclairage. Ainsi, si l'on compare l'éclairage au gaz à l'éclairage à l'huile, on trouve que trois becs de gaz consommant au maximum 400 litres de gaz, coûtant 12 cent. par heure, donnent une lumière égale à quatre becs carcel, brûlant pour 30 cent. d'huile. Si l'on emploie la chandelle, la dépense sera de 60 cent., et si l'on emploie de la bougie, elle sera de 90 cent.

En d'autres termes, pour obtenir la même lumière qu'un bec de gaz, qui consomme 133 litres à l'heure, il faut dépenser par heure :

En Gaz, 4 c.; en Huile, 10 c.; en Chandelle, 20 c ; en Bougie, 30 c.

Ces évaluations sont basées sur les prix actuels des principaux combustibles servant à l'éclairage.

Afin de faciliter l'emploi du gaz comme éclairage, la Compagnie fournit généralement aux consommateurs qui le désirent des branchements et des compteurs en location, en sorte que les déboursés immédiats se réduisent à la dépense des appareils intérieurs.

Pour les abonnements, on peut, jusqu'à la fin de décembre, s'adresser au siége des anciennes Compagnies, savoir : rue Saint-George, 1; — rue du Faubourg-Poissonnière, 129 et 175; — rue de la Tour, 20; — rue Jacob, 30; — à Belleville, rue Saint-Laurent, 52; — et *à partir du 1er janvier*, au siége de la Compagnie parisienne, rue Saint-George, 1.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28 — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 31.

LIGNE D'ITALIE.

(Deux départs par semaine).

Voie de : Gênes. Livourne. Civita-Vecchia. Naples. Messine. Malte.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
Retour — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h. du matin.

Voie de : Civita-Vecchia. Naples. (Traversée en 18 heures.)

Aller. — Départ de Marseille chaque jeudi, à 10 h. du s.
Retour. — Départ de Naples chaque jeudi, à 4 h. du soir.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de : Malte. Syra. Smyrne. Metelin. Dardanelles. Gallipoli. Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin.
Retour. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna, de Kamiesh et de Sébastopol.

Voie de : Messine. Le Pirée (Athènes). Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 8 h. du soir.
Retour. — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance au Pirée avec Syra, Salonique et Nauplie; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sébastopol).

LIGNE DE SYRIE.

(d'Alexandrie à Constantinople et *vice versâ*), par :

Jaffa. Beyrouth. Tripoli. Lattaquié. Alexandrie. Mersina. Rhodes. Smyrne.

Départ de Marseille (voie d'Égypte), le jeudi de chaque deux semaines, à dater du 24 mai.
Correspondance à Smyrne avec la ligne du Levant (voie de Malte).

LIGNE D'ÉGYPTE.

Malte. Alexandrie.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 20 décembre.
Retour. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 5 h. du soir, à dater du 13 décembre.

LIGNES D'ALGÉRIE.

Alger. — Départs de Marseille et d'Alger les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.

Oran. — Aller. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi. Retour. — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.

Bone. Stora. Philippeville. Tunis. — Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

OBSERVATIONS. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes. — La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports. — Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

Billets de retour. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

Billets de famille. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour. — Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe	Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	Gênes	68	44	27	17	SYRIE. (Voie du Levant.)	Rhodes	110	260	178	112
	Livourne	80	48	32	20		Mersina	160	305	203	125
	Civita-Vecchia	103	63	42	26		Alexandrie	167	312	207	125
	Naples	150	90	60	37		Lattaquié	170	318	218	127
	Messine	192	116	77	48		Tripoli	171	315	211	128
	Malte	210	132	88	55		Beyrouth	163	308	207	128
							Jaffa	182	321	217	133
LEVANT.	Syra et Pirée	330	210	110	87	ALGÉRIE.	Alger	80	60	35	»
	Smyrne	370	240	160	100		Oran	122	18	50	»
	Metelin	390	247	163	103		Stora	103	82	30	»
	Dardanelles	400	252	168	103		Bone	118	92	35	»
	Gallipoli	410	263	180	116		Tunis	127	103	55	»
	Constantinople	420	279	186	116						
	Varna (de Const.)	60	40	30	»						
ÉGYPTE	Alexandrie	150	280	190	120	GRÈCE.	Salonique (du Pirée)	73	48	22	18
							Nauplie (Idem)	24	16	10	8

Le prix de la souscription à ce Bulletin est de 5 fr. par an. — Bureau, rue Bleue, 5.

PARIS — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15.



REVUE FINANCIÈRE.

Jamais heureuses nouvelles ne sont arrivées à un moment plus opportun que celles qui nous sont venues le 12 de ce mois de Saint-Pétersbourg.

L'année dernière avait mal fini et la nouvelle année se présentait mal. On avait tant et si souvent espéré, qu'il ne restait plus de forces aux plus robustes croyants; le découragement gagnait du terrain chaque jour, la confiance s'éteignait, et la situation générale des affaires devenait d'autant plus grave qu'on avait fait plus d'efforts pour les soutenir.

A la Bourse, on en était arrivé aux exécutions volontaires ou forcées des acheteurs. La hausse était rangée parmi les rêves insensés et les chimères dangereuses. On entrait évidemment dans une de ces périodes de panique dont nul ne peut prévoir les conséquences.

Un seul mot, mais un mot magique, a changé instantanément cette situation déplorable : — la paix ! — La nouvelle de l'acceptation de l'ultimatum des puissances par la Russie a été dès les premières heures reçue dans le monde financier, d'un bout de l'Europe à l'autre, comme la certitude de la paix. Au premier moment, il n'y a eu nulle part ni hésitation ni incertitude. Les consolidés ont monté de 3 °/₀ à Londres, les fonds français ont monté de 5 °/₀, et toutes les valeurs publiques de l'Europe ont repris, à la même heure, dans les mêmes proportions.

La résistance ou l'hésitation est venue un peu plus tard. A Paris, les capitaux surpris en dehors des valeurs, et en province des renseignements incomplets, la crainte de mécomptes pareils à ceux qu'on avait déjà subis plusieurs fois depuis l'origine des hostilités, ont tenté d'enrayer le premier mouvement et de réagir contre lui. Quelques-uns n'ont vu dans la hausse, qui s'était si subitement prononcée, qu'une occasion de vendre qu'il fallait saisir avec empressement.

Tel a été surtout le sentiment assez général de la province. La province avait reçu d'assez dures leçons l'année dernière. Elle avait cru à la paix à la mort de l'empereur Nicolas, elle y avait cru précédemment à l'époque des conférences de Vienne, elle y avait cru encore après la prise de Sébastopol. Dans chacune de ces circonstances, elle s'était livrée à une confiance qui avait été cruellement trompée, et elle en avait tout naturellement gardé une grande défiance. Sans chercher les différences qui pouvaient exister entre le passé et l'événement annoncé, elle n'a vu qu'une occasion inespérée de retrouver ses prix d'achat, et elle l'a saisie.

La rente, qui est la valeur sur laquelle se sont portés jusqu'ici de préférence les capitaux et la spéculation, n'a guère dépassé le cours de 70 fr.; c'est encore là un prix de guerre, et même un prix qu'en plusieurs circonstances, depuis que la guerre a commencé, on regardait comme un prix très-bas.

Aux conférences de Vienne, la rente monta jusqu'à 75 francs; à la mort de l'empereur Nicolas, elle atteignit 73. L'été dernier, elle était, sans qu'aucun événement promît une paix prochaine, à peu près à ce cours. On peut donc dire très-hardiment que la Bourse n'est pas en ce moment en voie d'exagération,

Les grandes lignes de chemins de fer sont remontées à leur cours du mois d'août dernier tout au plus. Les lignes secondaires sont encore beaucoup au-dessous des cours de cette époque. Le Crédit mobilier est à peu près de deux cents francs au-dessous des cours du mois de septembre.

On n'a constaté un bon courant d'affaires que sur une seule ligne, les chemins autrichiens. Il est vrai que ce chemin a plus à attendre de la paix qu'aucune autre des valeurs qui sont négociées à la Bourse, et qu'il a l'avantage d'avoir pour lui trois grands marchés, Paris, Vienne et Francfort.

On le voit, jamais assurément la Bourse n'eut une conduite plus régulière et plus réservée, et n'offrit de plus véritables garanties qu'en ce moment.

La Banque de France est la seule valeur qui en dehors de la rente et des chemins de fer ait participé sérieusement au mouvement de hausse; ses actions ont gagné environ 200 francs. On attend du conseil de régence qu'il revienne sur les mesures qui au mois d'octobre dernier produisirent une impression si fâcheuse sur les transactions commerciales, et notamment sur celle qui touche aux échéances des effets admis à l'escompte. La diminution du taux de l'escompte ne peut venir qu'un peu plus tard, et lorsque la Banque d'Angleterre en aura elle-même pris l'initiative, ce qui, nous l'espérons, ne peut tarder, si la paix sort bientôt du congrès annoncé pour le mois de février.

Les valeurs industrielles, qui ont tant à gagner à la paix, sont encore bien négligées, et il ne faut pas s'en étonner; ce qui peut seul les vivifier, c'est l'argent à bon marché. Leur tour viendra infailliblement, mais il faut attendre au moins que la paix soit faite. On comprend peu cependant la faiblesse et l'espèce de délaissement où sont tombées et où restent encore des affaires dont on ne saurait contester la valeur sérieuse, comme les Gaz de Paris, par exemple, la Société générale maritime, la Compagnie impériale des voitures de place, et les Omnibus de Londres. Ce délaissement n'est pas intelligent et ne peut être que passager.

On s'est beaucoup occupé depuis quinze jours à la Bourse des Docks Napoléon. Cette affaire, sur laquelle on avait fondé de si belles espérances et à laquelle se rattachent des intérêts respectables, est arrivée sinon à une liquidation, au moins à la nécessité absolue d'une reconstitution. Espérons que les événements l'aideront à sortir des embarras inouïs qu'une mauvaise gestion a créés.

La paix n'aura nulle part une plus heureuse influence que celle qu'elle doit nécessairement exercer sur le développement des richesses de l'Autriche; aussi la grande institution de crédit fondée par MM. de Rothschild et l'élite de la finance et de la grande propriété à Vienne attire-t-elle déjà les regards du monde financier. Depuis quelques jours, la Bourse de Paris s'en occupe, et en dehors du parquet, qui n'a pu admettre encore cette valeur sur la cote officielle, les titres de ce qu'on nomme les *crédits autrichiens* sont vivement recherchés.

Avant peu, la Bourse de Paris sera le grand marché européen. E. Ber.

COMPAGNIE PARISIENNE

D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ.

Nous avons, dans notre Bulletin du 15 août dernier, exposé et analysé les clauses et conditions du traité conclu entre l'administration municipale de la ville de Paris, d'une part, et les représentants des diverses compagnies d'éclairage au gaz et MM. Émile et Isaac Pereire, d'autre part, traité qui a pour objet la concession de l'éclairage et du chauffage au gaz de la ville pendant cinquante années, et devait avoir pour conséquence une fusion entre les diverses Compagnies concessionnaires et MM. Pereire.

Cette fusion est aujourd'hui un fait entièrement accompli, et la nouvelle société, constituée en société anonyme, fonctionne sous le titre de *Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz.* On sait avec quelle faveur les titres de ses actions ont été accueillis à la Bourse, et l'on a pu tout d'abord se faire une idée de l'importance industrielle de la vaste exploitation qui lui est attribuée, pressentir les bénéfices qu'elle doit être appelée à réaliser; mais toutes ces évaluations resteraient vagues et hypothétiques, si l'on ne se rendait pas bien compte aussi des bases sur lesquelles repose la nouvelle Compagnie, de l'importance des valeurs immobilières et mobilières qui constituent l'apport de chacun dans cette fusion, des conditions financières et sociales dans lesquelles est organisée cette opération, l'une des plus considérables de ce temps, où l'esprit d'entreprise s'est développé dans de si larges proportions. Nous avons pensé que la publication de l'acte de société de la *Compagnie d'éclairage et de chauffage au gaz* mettrait à même de juger en parfaite connaissance de cause les éléments constitutifs de cette affaire hors ligne, d'en apprécier la valeur et d'en bien comprendre les ressorts. Ce document peut être d'ailleurs, à titre d'étude, très-utile à consulter pour tous les hommes qui s'occupent de grandes combinaisons financières et industrielles.

J. RAYMOND.

STATUTS.

Le 19 décembre 1855,

Par-devant Me MOCQUARD et Me LAVOCAT, son collègue, notaires à Paris, soussignés,

Ont comparu :

1° M. ÉMILE PEREIRE, président du conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer du Midi et du canal latéral de la Garonne, demeurant à Paris, rue d'Amsterdam, 5,

2° M. ISAAC PEREIRE, président du conseil d'administration de la Société générale de crédit mobilier, demeurant à Paris, rue d'Amsterdam, 5,

3° M. LOUIS-CÉSAR-AUGUSTE MARGUERITTE, propriétaire, demeurant à Paris, rue Saint-George, 1,

4° Et M. VINCENT DUBOCHET, propriétaire, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 175,

Agissant tous quatre en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés, aux termes de l'acte reçu par les notaires à Paris, soussignés, les 28, 30 novembre et 4 décembre 1855, dont la minute précède, à l'effet de poursuivre l'approbation par le Gouvernement, des Statuts de la Société anonyme dite : *Compagnie Parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz.*

Lesquels ont exposé ce qui suit :

Aux termes de l'acte sus-énoncé des 28, 30 novembre et 4 décembre 1855, MM. Émile et Isaac Pereire, comparants, M. Margueritte, comparant,

Ce dernier ayant agi tant en son nom personnel qu'au nom et comme seul Gérant de la Société d'éclairage par le gaz, dont le siége est à Paris, rue Saint-Georges, 1, connue sous la raison sociale LOUIS MARGUERITTE ET Ce, et constituée par acte passé devant Me Forqueray, qui en a conservé la minute, et l'un de ses collègues, notaires à Paris, les 4 et 8 août 1821, enregistré et publié conformément à la loi;

Laquelle Société, connue, lors de sa constitution, sous la raison sociale **Manby, Henry, Wilson et Cᵉ**, a depuis existé : 1° sous la raison sociale **Manby, Wilson et Cᵉ**, par suite de la démission que M. Henry a donnée de ses fonctions de gérant, aux termes d'un acte sous signature privée du 30 août 1827, approuvé par délibération des Gérants et des Actionnaires de la Société, du même jour, le tout enregistré, publié conformément à la loi et déposé pour minute à Mᵉ Beaudenom de Lamaze, notaire à Paris, le 20 novembre 1832; 2° sous la raison sociale **Manby, Margueritte et Cᵉ**, par suite du décès de M. Wilson, aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ryde, île de Wight (Angleterre), le 10 septembre 1849, enregistré et déposé pour minute à Mᵉ Petineau, le 30 septembre 1849, par lequel M. Manby a accepté M. Margueritte comme Gérant de la Société, laquelle nomination a été confirmée par une Assemblée générale des Actionnaires en date du 4 octobre 1849, enregistrée et déposée pour minute audit Mᵉ Petineau, le 13 octobre de la même année, et est actuellement connue sous la raison sociale **Louis, Margueritte et Cᵉ**, avec M. Margueritte comme seul Gérant, par suite de la démission donnée par M. Manby de ses fonctions de Gérant, aux termes d'un acte reçu par Mᵉ Lentaigne, notaire à Paris, le 18 janvier 1854, enregistré et publié conformément à la loi;

M. Margueritte spécialement autorisé à l'effet dudit acte aux termes d'une délibération des Actionnaires de ladite Société réunis en assemblée générale, en date du 13 août 1855; extrait de laquelle délibération, délivré par mondit sieur Margueritte, sur feuille de timbre à 70 c., portant cette mention : Enregistré à Paris, 2ᵉ bureau, le 8 décembre 1855, f° 80, r°, case 6, reçu deux francs, double décime, quarante centimes (*signé*) Monnot, est demeuré annexé à la minute de l'acte des 28, 30 novembre et 4 décembre 1855, après avoir été de M. Margueritte certifié sincère et véritable et revêtu d'une mention d'annexe par les notaires;

M. Thomas Brunton, propriétaire, demeurant à Paris, rue Neuve-des-Mathurins, 47,

Ayant agi tant en son nom personnel qu'au nom et comme mandataire de M. Jean-Raphael Bleuart, propriétaire, demeurant à Paris, rue du Helder, 9,.

M. Alphonse-Casimir Pilté, propriétaire, demeurant à Paris, rue Blanche, 39,

M. Augustin-Marie-François Loyer, propriétaire, demeurant à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 26,

M. George Abresch, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Babylone, 57,

MM. Bleuart, Brunton, Pilté, Loyer et Abresch, ayant agi au nom et comme seuls gérants de la Société en commandite par actions actuellement connue sous la dénomination de Compagnie française d'éclairage par le gaz et la raison sociale **Brunton, Pilté et Cᵉ**, établie à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 129;

Laquelle Société, originairement constituée par acte passé devant Mᵉ Preschez aîné et son collègue, notaires à Paris, le 10 septembre 1835, enregistré et publié conformément à la loi, sous la raison sociale **Larrieu, Brunton, Pilté, Pauwels et Cᵉ**, a depuis existé sous la raison sociale **Larrieu, Brunton, Pilté et Cᵉ**, aux termes d'une délibération des Gérants de ladite Société, en date du 24 mars 1841, publiée et déposée audit Mᵉ Preschez, notaire à Paris, suivant acte reçu par lui et l'un de ses collègues le 10 avril de la même année, et est actuellement établie sous la raison sociale **Brunton, Pilté et Cᵉ**, aux termes d'une délibération des Gérants de ladite Société, en date du 28 juillet 1848, publiée conformément à la loi, et déposée pour minute avec les pièces constatant la publication à Mᵉ Lavocat, l'un des notaires à Paris soussignés, suivant acte reçu par lui et l'un de ses collègues, le 7 novembre 1848;

MM. Bleuart, Brunton, Pilté, Loyer et Abresch, nommés à ladite qualité de Gérants, savoir :

Les trois premiers par l'acte constitutif même de la Société; M. Loyer, par une délibération des Gérants, en date du 9 décembre 1842, déposée audit Mᵉ Preschez aîné le 14 du même mois;

Et M. Abresch, par une autre délibération des Gérants, en date du 18 mars 1853, déposée audit Mᵉ Lavocat, le 22 du même mois;

MM. Bleuart, Brunton, Pilté, Loyer et Abresch, spécialement autorisés à l'effet dudit acte, aux termes d'une délibération de l'assemblée générale des Actionnaires de ladite Société, en date du 31 août 1855; de laquelle délibération, extrait délivré par les Gérants, enregistré à Paris, 2ᵉ bureau, le 22 septembre 1855, f° 60, r°, case 5, reçu deux francs double décime quarante centimes (*signé*) Monnot, est demeuré joint à la minute d'un acte contenant les Statuts primitifs de la *Compagnie Parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz*, reçu par les notaires à Paris soussignés, les 7, 8, 10, 11, 12, 13 et 19 septembre dernier, après avoir été, de

MM. Bleuart, Brunton, Pilté, Loyer et Abresch, certifié sincère et véritable, et revêtu d'une mention d'annexe par les notaires à Paris soussignés;

M. Vincent Dubochet, comparant,

Ayant agi au nom et comme seul Gérant de la Société connue sous la dénomination de Compagnie parisienne d'éclairage par le gaz, et sous la raison sociale Dubochet et Ce, dont le siége est établi à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 175;

Ladite Société, constituée sous la raison sociale Dubochet, Pauwels et Ce, suivant acte passé devant Me Preschez aîné, qui en a conservé la minute, et l'un de ses collègues, notaires à Paris, le 1er août 1837, enregistré et publié conformément à la loi, et existant actuellement, ainsi qu'il a été dit plus haut, sous la raison sociale Dubochet et Ce, avec M. Dubochet comme seul Gérant, aux termes d'une délibération des Actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire, le 8 novembre 1853, enregistrée et publiée conformément à la loi;

Une copie de laquelle délibération, avec les pièces en constatant la publication, a été déposée pour minute audit Me Lavocat, l'un des notaires à Paris soussignés, suivant acte passé devant lui, qui en a gardé la minute, et Me Dufour, son collègue, le 9 décembre 1853;

M. Dubochet, spécialement autorisé à l'effet dudit acte, aux termes de deux délibérations des Actionnaires de ladite Société, réunis en Assemblée générale le même jour 31 août 1855, desquelles délibérations deux extraits délivrés par M. Dubochet, sur une feuille de timbre à 1 fr. 25 c., portant, le premier, cette mention : Enregistré à Paris, 2e bureau, le 8 décembre 1855, fo 80, ro, case 3, reçu deux francs, double décime, quarante centimes (*signé*) Monnot, et le second, cette mention : Enregistré à Paris, 2e bureau, le 8 décembre 1855, fo 80, ro, case 4, reçu deux francs, double décime, quarante centimes (*signé*) Monnot, sont demeurés annexés à la minute de l'acte qui précède, des 28, 30 novembre et 4 décembre 1855, après avoir été de M. Dubochet certifiés sincères et véritables, et revêtus d'une mention d'annexe par les notaires à Paris soussignés;

M. François Lacarrière, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Vendôme, 6,

M. Germain Hervé, propriétaire, demeurant à Paris, rue de la Tour-du-Temple, 20,

Ayant agi tous deux au nom et comme seuls Gérants de la Société d'éclairage par le gaz, connue sous la raison sociale Lacarrière et Ce, dont le siége est à Paris, rue de la Tour-du-Temple, 20;

Ladite Société, constituée suivant acte passé devant Me Poignant, qui en a gardé la minute, et son collègue, notaires à Paris, le 20 mai 1836, prorogée jusqu'au 1er novembre 1868, ainsi qu'il résulte d'un acte passé devant Me Roquebert, qui en a gardé la minute, et son collègue, notaires à Paris, les 7 et 8 avril 1852, le tout enregistré et publié conformément à la loi, ainsi que MM. Lacarrière et Hervé l'ont déclaré,

MM. Lacarrière et Hervé, spécialement autorisés à l'effet dudit acte : 1o aux termes d'une délibération des Actionnaires de la Société réunis en assemblée générale le 25 avril 1854, enregistrée et publiée conformément à la loi et déposée pour minute audit Me Roquebert, le 8 mai 1854, dont une expédition est demeurée annexée à l'acte susénoncé des 28, 30 novembre et 4 décembre 1855; 2o aux termes d'une délibération des Actionnaires de ladite Société, réunis en assemblée générale le 14 août 1855, de laquelle délibération extrait délivré par M. Lacarrière, sur une feuille de timbre à 1 fr. 25 c., portant cette mention : Enregistré à Paris, 2e bureau, le 22 septembre 1855, fo 60, ro, case 7, reçu deux francs, double décime, quarante centimes (*signé*) Monnot, est demeuré annexé à la minute de l'acte des 7, 8, 10, 11, 12, 13 et 19 septembre 1855, après avoir été, de MM. Lacarrière et Hervé, certifié sincère et véritable, et revêtu d'une mention d'annexe par les notaires à Paris soussignés;

M. Romain-Hippolyte Payn, propriétaire, demeurant à Belleville, près de Paris, rue Saint-Laurent, 52,

M. Marie-Auguste Ribot, propriétaire, demeurant à Paris, avenue d'Antin, 37,

MM. Payn et Ribot ayant agi tous deux au nom et comme seuls Gérants de la Société en nom collectif et en commandite pour l'éclairage par le gaz, connue sous la raison sociale Payn et Ce, dont le siége est à Belleville, rue Saint-Laurent, 52;

Ladite Société constituée par acte passé devant Me Royer, qui en a gardé la minute, et son collègue, notaires à Paris, le 22 avril 1836, sous la raison sociale Auguste Ribot et Ce, et existant aujourd'hui sous la raison Payn et Ce, aux termes d'un acte passé devant ledit Me Royer, les 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 mai 1838, le tout enregistré et publié conformément à la loi, ainsi que MM. Payn et Ribot l'ont déclaré,

MM. Payn et Ribot, spécialement autorisés à l'effet dudit acte, aux termes : 1° d'une délibération de l'Assemblée générale des Actionnaires en date du 22 août dernier, dont un extrait portant cette mention : Enregistré à Paris, le 6 septembre 1855, f° 197, r°, cases 1 à 6, reçu deux francs quarante centimes (*signé*) illisiblement, est demeuré annexé à la minute de l'acte ci-après énoncé; 2° et d'un acte reçu par Me Gripon et son collègue, notaires à Paris, les 22, 25, 27, 28, 29, 30, 31 août dernier, et 1er, 3, 4, 5 et 6 septembre dernier, extraits duquel acte et de la délibération des Actionnaires de la Société Payn et Ce, ci-dessus énoncée, délivrés par ledit Me Gripon, sont demeurés annexés à la minute de l'acte qui précède des 7, 8, 10, 11, 12, 13 et 19 septembre 1855, après avoir été revêtus d'une mention d'annexe par les notaires à Paris soussignés;

M. Charles Gosselin, propriétaire, demeurant à Paris, rue Jacob, 30,

M. Émile Brisou, propriétaire, demeurant à Paris, rue Caumartin, 55,

Ayant agi tous deux au nom et comme seuls Gérants (au moyen de la démission que M. Louis-Jean Gosse, négociant, demeurant à Paris rue Monthabor, 11, a donnée de ses fonctions de Gérant de ladite Société, aux termes d'un acte sous signature privée, en date du 10 février 1855, enregistré à Paris le 12 février de la même année, par Pommey, qui a perçu onze cent deux francs vingt centimes, et publié conformément à la loi) de la Société en commandite et par actions pour l'éclairage par le gaz, sous la dénomination de Compagnie de l'Ouest, et sous la raison sociale Charles Gosselin et Ce, dont le siége est à Paris, rue Jacob, 30;

Ladite Société constituée primitivement sous la même raison sociale, par acte passé devant Me Tabourier, qui en a gardé la minute, et l'un de ses collègues, le 1er avril 1843, et modifiée depuis par délibération de l'Assemblée générale des Actionnaires de ladite Compagnie, en date du 15 décembre 1846, dont une copie portant cette mention : Enregistré à Neuilly, le 30 décembre 1846, f° 100, r°, cases 7 à 9, et v°, cases 1 et 2, reçu cinq francs pour statuts, pouvoir deux francs, décime soixante-dix centimes (*signé*) Moutonnier, a été déposé pour minute à Me Lefort, notaire à Paris, suivant acte reçu par lui et l'un de ses collègues, les 31 décembre 1846 et 5 janvier 1847.

Le tout enregistré et publié conformément à la loi, ainsi que MM. Gosselin et Brisou l'ont déclaré.

M. Brisou et M. Gosselin, spécialement autorisés à l'effet dudit acte, aux termes de deux délibérations de l'Assemblée générale des Actionnaires de ladite Société, en date du même jour, 27 août 1855;

Desquelles délibérations deux extraits délivrés par MM. Ch. Gosselin et Brisou, sur une feuille de timbre à 1 fr. 25 c., portant ces mentions, le premier : Enregistré à Paris, 2e bureau, le 22 septembre 1855, f° 60, r°, case 8. Reçu deux francs double décime quarante centimes (*signé*) Monnot, et le second : Enregistré à Paris, 2e bureau, le 22 septembre 1855, f° 60, r°, case 9. Reçu deux francs double décime quarante centimes (*signé*) Monnot, sont demeurés annexés à la minute de l'acte qui précède ci-dessus énoncé, après avoir été certifiés sincères et véritables, et revêtus d'une mention d'annexe par les notaires à Paris soussignés;

Après avoir exposé :

Que MM. les Préfets de la Seine et de Police, agissant au nom de la ville de Paris, à ce autorisés par délibération du Conseil municipal en date du 20 juillet 1855, ont concédé pour une durée de cinquante années, à partir du 1er janvier 1856, à MM. Émile et Isaac Pereire, à MM. Louis Margueritte et Ce, Brunton Pilté et Ce, Dubochet et Ce, Payn et Ce, Lacarrière et Ce, Charles Gosselin et Ce, le droit exclusif de conserver et d'établir dans Paris des tuyaux pour la conduite du gaz d'éclairage et de chauffage, sous les voies publiques, conformément aux arrêtés de M. le Préfet de la Seine et aux clauses, obligations et conditions prescrites par le cahier des charges, approuvé par M. le Préfet de Police et les concessionnaires, et dont une copie écrite sur quatre feuilles de timbre à 1 fr. 25 c. est demeurée annexée à la minute de l'acte sus-énoncé, reçu par les notaires à Paris soussignés, les 7, 8, 10, 11, 12, 13 et 19 septembre dernier, après avoir été certifiée véritable et signée par les concessionnaires, en présence des notaires soussignés, qui dessus ont fait mention de l'annexe;

Que cette concession, autorisée comme il est dit ci-dessus, par délibération du Conseil municipal, a été approuvé par décret impérial en date du 25 juillet dernier;

Qu'entre autres conditions, imposées aux concessionnaires, l'article 6 stipule que, dans les deux mois qui suivront l'homologation du traité, les anciennes Compagnies devront réunir leurs

exploitations et fusionner leurs intérêts avec ceux de MM. Pereire, pour ne plus former qu'une seule et même Société sous la forme anonyme;

Qu'au delà de dix pour cent d'un capital en actions du cinquante-cinq millions de francs, les bénéfices que réalisera la Société, seront, à partir du 1er janvier 1872, partagés par moitié entre elle et la ville de Paris;

Qu'elle sera tenue de communiquer tous les ans aux Préfets de la Seine et de Police tous ses comptes, y compris ceux de fabrication;

Qu'à défaut par les anciennes Compagnies de se conformer à la condition qui leur est faite de fusionner leurs intérêts avec ceux de MM. Pereire, le traité sera considéré comme non avenu;

Que néanmoins, dans ce cas, et à l'expiration du délai de deux mois, ci-dessus fixé, ledit traité sera maintenu en faveur et sur la demande d'un certain nombre de Compagnies, justifiant de la possession de moitié au moins de la puissance productive du gaz et de moitié de la canalisation;

Qu'à partir du 1er janvier 1864, ces Compagnies seront substituées aux Compagnies dissidentes, dans les termes du cahier des charges de 1846;

Qu'à partir du 1er janvier 1856, et jusqu'au 31 décembre 1863, elles seront tenues de faire profiter, dans les périmètres des Compagnies dissidentes, la Ville et les particuliers, de tous les avantages stipulés audit cahier de charges;

Qu'elles devront faire approuver par l'Administration le mode à employer pour obtenir ce résultat;

Qu'après avoir établi, par des comptes, les droits relatifs des Compagnies, ils sont arrivés à fondre leurs intérêts en une seule et même Société dans les mains de laquelle se trouvent réunis tous les droits des Sociétés anciennes, y compris ceux que plusieurs d'entre elles tiennent de divers traités d'éclairage passés avec certaines communes de la banlieue de Paris, et ceux des concessionnaires;

Et voulant donner à la Société nouvelle pour l'exploitation de l'éclairage et du chauffage par le gaz dans Paris et dans la banlieue la forme de la Société anonyme, d'après la concession précitée et en exécution d'ailleurs de la condition imposée par cette concession, comme il vient d'être expliqué;

Ont, d'un commun accord, arrêté les Statuts de ladite Société, sauf l'approbation du Gouvernement, et sous l'article 52 et dernier desdits Statuts, tous pouvoirs ont été donnés à MM. Émile et Isaac Pereire, Margueritte et Dubochet, ou à l'un d'eux délégué par les trois autres, à l'effet de poursuivre l'approbation desdits Statuts par le Gouvernement, consentir tous les changements qu'il exigerait, passer et signer tous actes à cet effet.

Par suite de ce mandat, ces derniers ont soumis à l'approbation du Gouvernement, les Statuts de ladite Société.

Aujourd'hui, MM. Émile et Isaac Pereire, Margueritte et Dubochet, agissant en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés, ainsi qu'on vient de le voir, et voulant se conformer aux observations qui leur ont été faites par le Gouvernement, déclarent que la rédaction des Statuts de la Société anonyme dont s'agit établis par l'acte ci-devant énoncé, des 29, 30 novembre et 4 décembre 1855, doit être modifiée et arrêtée de la manière suivante :

TITRE Ier.

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ, SA DÉNOMINATION, SON SIÈGE, SA DURÉE.

Art. 1er. — Il est formé, entre tous les comparants et tous les propriétaires des actions ou parts ci-après créées, une Société anonyme ayant pour objet :

1° L'exploitation de l'éclairage et du chauffage par le gaz de la ville de Paris, conformément aux dispositions du cahier des charges de la concession sus-énoncée faite à MM. Pereire et consorts, et dont copie est annexée à la minute de l'acte sus-énoncé des 7, 8, 10, 11, 12, 13 et 19 septembre dernier;

2° L'exploitation de l'éclairage et du chauffage par le gaz des communes de la banlieue de Paris.

Art. 2. — La Société prend la dénomination de *Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz.*

Art. 3. — La durée de la Société sera la même que celle de la concession.

En cas de prorogation ou de renouvellement de la concession, la Société pourra être prorogée par l'Assemblée générale des Actionnaires, comme il sera dit aux articles 33 et 34 ci-après.

Art. 4. — Le siége et le domicile de la Société sont établis à Paris.

TITRE II.

APPORTS.

Art. 5. — Tous les comparants, ès-noms et qualités qu'ils agissent, font apport sans aucune exception ni réserve à la Société présentement constituée :

Premièrement. De tous les droits résultant de la concession qui leur a été faite par MM. les Préfets de la Seine et de Police, et qui a été approuvée par décret impérial du 25 juillet 1855, ainsi qu'il a été dit ci-dessus;

Deuxièmement. De tous les droits résultant, au profit des six Compagnies sus-dénommées, du traité intervenu entre elles et la ville de Paris, les 12 et 13 décembre 1846, enregistré à Paris le 31 décembre 1849, folio 32, recto, cases de 5 à 8, et verso, cases de 1 à 8, folio 33, recto, cases de 1 à 4, par Vasseron, qui a perçu 34,201 francs 20 centimes, ainsi que des droits que lesdites Sociétés pourraient tenir de tous autres traités relatifs à l'éclairage des communes comprises dans la banlieue de Paris.

Copie du traité ci-dessus énoncé entre la ville de Paris et lesdites Compagnies délivrée par M. Baube, chef de division à la préfecture de police, par délégation, est demeurée annexée à la minute de l'acte sus-énoncé, des 7, 8, 10, 11, 12, 13 et 19 septembre, après avoir été des comparants certifiée sincère et véritable, et revêtue d'une mention d'annexe par les notaires à Paris soussignés;

Troisièmement. De tous les droits que les différentes Compagnies concessionnaires peuvent tenir des arrêtés pris par MM. les Préfets de la Seine et de Police et par les autorités locales à l'occasion de la pose des tuyaux de conduite et de la propriété desdits tuyaux tant dans Paris que dans la banlieue;

Quatrièmement. Des clientèle et achalandage attachés à l'exploitation de chacune des Compagnies sus-dénommées, ensemble des bénéfices et avantages de tous traités intervenus avec les consommateurs de gaz, de tous traités de location intervenus à l'occasion des branchements et des compteurs, et de tous traités passés avec les fournisseurs ou autres;

Cinquièmement. Du matériel des ustensiles et effets mobiliers servant à l'exploitation des usines ci-après désignées;

Sixièmement. Des compteurs, branchements et accessoires posés chez les abonnés ou donnés en location.

Desquels objets compris sous ces deux derniers articles, il sera fait un inventaire descriptif comme on le dira ci-après;

Septièmement. Du droit pour la nouvelle Compagnie d'user des brevets appartenant à M. Dubochet, pour la fabrication du gaz et du coke propre aux locomotives. Réserve toutefois faite par M. Dubochet de la propriété desdits brevets, dont il ne concède le droit d'usage que jusqu'à concurrence de douze fours;

Huitièmement. Des huit usines à gaz ci-après désignées, avec toutes leurs circonstances et dépendances, ensemble des terrains sur lesquels sont établies lesdites usines, savoir :

§ 1er. — *Usine sise à Paris, avenue Trudaine,* 27.

Une usine, sise à Paris, avenue Trudaine, 27. Cette usine, qui a une sortie sur l'impasse Rodier, consiste en bâtiments d'habitation à l'usage des employés et des bureaux, bâtiments, fours et fourneaux servant à la fabrication et l'épuration du gaz; vastes terrains dans lesquels se trouvent les gazomètres et les hangars.

Elle est limitée par-devant, au nord, par l'avenue Trudaine; au fond au midi, par MM. Gélis, Crosse et Lecomte dont les propriétés font hache sur ladite usine, par la maison sise à Paris, rue de la Tour-d'Auvergne, 30, appartenant à la Société Louis Margueritte et Ce, par MM. Delaire, Fabignan, Mouchonnet, les représentants Boulet, M. Mater, la maison sise à Paris, rue de la Tour-d'Auvergne, 40, appartenant à la Compagnie, et par un terrain rue de la Tour-d'Auvergne, appartenant personnellement à M. Margueritte; d'un côté, à l'ouest, par une propriété appartenant à la ville de Paris, et d'autre côté, à l'est, par le passage Rodier, et par Mme veuve Chiquet,

MM. Lamy, Laporte et Fayard, dont les propriétés font hache sur ladite usine, par une maison appartenant au Domaine et par le passage donnant sur l'avenue Trudaine et conduisant à la maison appartenant au Domaine.

§ 2. — *Usine dite usine des Thernes, située à Neuilly.*

Une usine, dite usine des Thernes, située à Neuilly, sur le boulevard extérieur de la barrière de Courcelles et rue des Dames, séparée en deux parties par ladite rue des Dames. Elle consiste en bâtiments d'habitation à l'usage des employés et des bureaux, en bâtiments, fours, fourneaux et autres dépendances servant à la fabrication et à l'épuration du gaz, vastes terrains dans lesquels se trouvent les gazomètres, les hangars et les magasins à charbon.

La première partie, celle sur le boulevard extérieur de Courcelles, est limitée au nord par la rue des Dames, au midi par le boulevard extérieur de Courcelles et par une maison appartenant au sieur Poussin, qui forme enclave dans ladite usine; d'un côté, à l'est, par la rue de Courcelles et MM. Maugue, Garnier, Éluy, Jably, Lebouteux, Vincent et Leroux, et d'autre côté, à l'ouest, par M. Garnier, et par hache, MM. Prudhomme et Bourens.

La deuxième partie, celle donnant sur la rue des Dames, tient par devant, au midi, à la rue des Dames; au fond, au nord, au terrain ci-après désigné; d'un côté, à l'est, à la rue de Courcelles, et de l'autre côté, à l'ouest, aux représentants de M. Lombard et à MM. Forestier, Lacave, Molinier et Cocu.

§ 3. — *Usine sise à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 129.*

Une usine, sise à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 129, ayant une sortie sur la rue Pétrelle.

Cette usine se compose d'un hôtel auquel on arrive par une grande avenue pavée, bordée d'arbres de chaque côté et fermée par une grille sur la rue du Faubourg-Poissonnière.

A gauche, en entrant, loge du concierge.

L'hôtel se compose d'un bâtiment élevé d'un rez-de-chaussée et de deux étages, dont le dernier en mansardes surmonté d'une terrasse ou belvéder,

Au devant dudit hôtel, portail soutenu par quatre colonnes en pierre, dans lequel aboutit un large escalier donnant accès dans ledit hôtel, et au haut duquel est le rez-de-chaussée de plain-pied avec les terrains et la cour de l'usine,

Devant la façade principale de l'hôtel, et en retour sur la propriété voisine, petit jardin formant hache dans cette propriété,

Vastes terrains ensuite à droite et à gauche dudit hôtel, dans lesquels se trouvent quatre gazomètres et un autre petit gazomètre d'essai, les ateliers de fabrication et d'épuration du gaz, les hangars et magasins à charbon, et les bâtiments d'habitation pour les employés de l'administration,

Autre terrain en retour sur la rue du Faubourg-Poissonnière, sur laquelle il porte le n° 141,

Le tout limité au sud par les maisons de la rue Bellefond, au nord, par la rue Pétrelle et divers, à l'est, par la rue du Faubourg-Poissonnière et par diverses propriétés, et à l'ouest, par les maisons de la rue Rochechouart.

§ 4. *Usine située à Vaugirard.*

Une usine, sise à Vaugirard, rue de Mademoiselle, à l'angle de la rue de la Sablonnière, consistant en bâtiments d'habitation, à l'usage des employés et des bureaux, bâtiments, fours, fourneaux et dépendances, servant à la fabrication et à l'épuration du gaz,

Vastes terrains dans lesquels se trouvent les ateliers de fabrication, les gazomètres, les hangars et les magasins à charbon; le tout tenant par devant à la rue de Mademoiselle, au fond à MM. Fremont et Marceau, d'un côté à la rue de la Sablonnière, et d'autre à la rue Croix-Nivert et à M. Charpentier.

§ 5. *Usine située barrière d'Italie.*

Une usine, située barrière d'Italie, route de Choisy-le-Roi, 27, commune d'Ivry.

Cette usine qui occupe une superficie d'environ 2 hectares 3 ares 49 centiares, se compose de plusieurs bâtiments, savoir :

A l'entrée, une maison servant à l'habitation du régisseur et à des bureaux d'employés,

En face et au fond de la cour, deux grands ateliers n°s 1 et 2 servant à la fabrication du gaz; entre ces deux ateliers, se trouve l'atelier d'épuration et d'extraction avec deux machines et chaudières,

A gauche, un bâtiment servant aux logements des employés et aux bureaux de l'administration; ateliers de modeleurs, laboratoire de chimie et d'expérimentation,

A droite, une maison servant à des habitations d'employés et à des ateliers de serrurerie et d'ajustage,

Autre bâtiment à droite, contenant un atelier destiné à la pulvérisation des terres et des ciments, avec ses machines et chaudières, un moulin égrugeur pour broyer les charbons destinés à la fabrication du coke pour locomotives,

Un atelier de fabrication de produits chimiques,

Un autre bâtiment servant au régulateur, à des magasins divers, à l'atelier de briqueterie, muni de son four, et aux écuries,

En outre, dix fours servant à la fabrication simultanée du gaz et du coke dur,

Deux hangars, dont l'un est destiné aux ateliers de charronnage et de charpente, et l'autre à l'emmagasinage des terres.

Deux corps de garde d'ouvriers avec logements de contre-maîtres, trois gazomètres, huit caves destinées à l'emmagasinage des charbons.

Cette usine tient par devant, à l'ouest, à la route de Paris à Choisy-le-Roi, au fond, à l'est, à la ville de Paris, d'un côté, au nord, à la propriété de M. Fortin et à l'avenue Fortin, d'autre côté, au sud, à M. Feil ou ses représentants et à M. Margotin.

§ 6. *Une usine sise à Paris, rue de la Tour-du-Temple.*

Une usine, sise à Paris, rue de la Tour-du-Temple, 20 et 18, quai Valmy, 143, 145 et 147, et rue de Malte, 46.

Cette usine est divisée en deux parties par la rue de la Tour-du-Temple.

La première partie, limitée au nord par le quai Valmy, au sud par la rue du Grand-Prieuré, à l'ouest par la rue de la Tour-du-Temple, et à l'est par les héritiers d'Aligre et M. Jacquemart, consiste en bâtiments d'habitation, à l'usage de M. le directeur de la Compagnie et des bureaux de l'administration, en bâtiments, fours et fourneaux et autres dépendances servant à la fabrication et à l'épuration du gaz.

La deuxième partie, limitée au nord par le quai Valmy, sur lequel elle porte le n° 143; au midi par la rue de Malte, sur laquelle elle porte le n° 46; à l'est par la rue de la Tour-du-Temple, sur laquelle elle porte le n° 18, et à l'ouest par M. Dejean, consiste en un grand corps de bâtiment sur la rue de la Tour, en retour sur le quai Valmy et la rue de Malte, servant de magasin à charbon, et en vastes terrains ensuite, dans lesquels se trouvent les gazomètres, les hangars et différentes petites constructions pour logements des employés de l'administration.

§ 7. *Usine située à Belleville.*

Une usine, située à Belleville, rue Saint-Laurent, 52, par laquelle elle a son entrée.

Cette usine se compose, savoir :

D'un petit corps de bâtiment à gauche en entrant, élevé sur terre-plein, d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, dans lequel sont établis les bureaux de l'administration.

D'un autre petit corps de bâtiment à droite en entrant, élevé sur caves d'un rez-de-chaussée et de deux étages, servant d'habitation à M. le directeur de la Compagnie,

Jardin en face et en retour de ce bâtiment, cour entre lesdits bâtiments, dans le fond du jardin, bâtiment en construction, à l'angle du passage Renard et de la rue Saint-Laurent, sur ledit passage, et ensuite, grand atelier de fabrication pour le gaz,

Dans le fond de la cour, grand bâtiment pour la fabrication du gaz et des huiles. En retour, en remontant vers les bureaux, bâtiments servant à l'épuration et au condensateur,

Vastes terrains au fond et à gauche, dans lesquels se trouvent six gazomètres, les hangars et les ateliers, grand magasin à charbon sur la rue Saint-Laurent.

Cette usine tient d'un côté, au nord, à la rue Saint-Laurent, et à Mme veuve Follet, d'autre côté au passage Renard; d'un bout, à l'ouest, à la rue Saint-Laurent, par le n° 52, à la propriété de M. Delon, qui forme enclave dans ladite usine, à Mme veuve Follet, aux représentants Bertrand; d'autre bout, à l'est, à MM. François, Benoît, Durgis, Malbec; aux représentants

Bourdin et Travers, à MM. Masselotte, Melin, Letailleur, Langolf, Chalbot, et Mmes Villenfin et Lauzero, et MM. Mauge, Richard, Mayeu et Bourdin.

§ 8. *Usine située à Passy.*

Une usine, située à Passy, ayant son entrée sur le rond-point situé vis-à-vis le pont de Grenelle, limitée d'un côté par la route impériale, n° 10, de Paris à Versailles, d'autre côté par la route départementale allant du pont de Grenelle à Saint-Denis, et par derrière par la route du Ranelagh.

L'entrée de cette usine se compose de deux grilles en fer donnant accès sur une première cour; la grille de gauche est voisine d'un petit bâtiment loué verbalement à l'octroi de Passy.

A droite et à gauche sont des maisons d'habitation pour le directeur et les principaux employés de l'usine; ils servent aussi, ceux de droite, de magasin pour les matériaux de construction, celui de gauche aux épurateurs et à la machine à vapeur, ainsi qu'aux appareils d'extraction, citernes à goudron, etc.

Au fond de cette cour existe un bâtiment polygone, servant de salles de fours pour la distillation. Il est construit sur caves voûtées, lesquelles pourraient servir de magasin à charbon. Il est construit en tôle supportée par une charpente de fer forgé, et ses murs extérieurs du côté gauche supportent les appareils de condensation.

Aux deux côtés sont placés deux gazomètres avec tous leurs accessoires.

En sortant à droite du bâtiment polygone, se trouve un vaste hangar, ayant issue sur la route impériale, n° 10, renfermant également des fours et appareils de distillation.

Un magasin à charbon, donnant sur une autre cour, y est adossé.

Ces deux vastes bâtiments sont couverts en tôle posée sur une charpente en fer forgé.

Derrière le bâtiment polygone sont une forge et ses ateliers, renfermant tous les outils convenables; à côté sont placées deux chaudières à vapeur.

Plus loin il existe deux vastes gazomètres avec leurs appareils.

Enfin au fond de cette partie de terrain sont des écuries, remises, hangars et greniers à fourrage.

Les terrains affectés à l'usine sont clos de murs, et en dehors de ces murs se trouvent des terrains destinés à des constructions étrangères à la fabrication du gaz et entourés de palissades et treillages en bois dans les parties qui touchent aux voies publiques.

Observation faite que sur le rond-point, situé vis-à-vis du pont de Grenelle, il existe une maison faisant angle avec l'entrée de l'usine qui n'appartient pas à la Société.

Neuviemement. D'une maison, sise à Paris, rue de la Tour-d'Auvergne, 30, ancien 28, consistant en un principal corps de bâtiment, sur la rue de la Tour-d'Auvergne, double en profondeur, élevé sur caves d'un rez-de-chaussée, de deux étages ayant chacun cinq croisées, tant sur la rue que sur la cour, et d'un troisième étage dans le comble; à droite et à gauche de la cour, sont deux petits bâtiments; celui de droite, composé au rez-de-chaussée d'une remise et d'une écurie et au premier étage de quatre pièces dont une à cheminée, et celui de gauche attenant à la maison, composé au rez-de-chaussée d'une cuisine et d'une écurie, et au premier étage de plusieurs chambres de domestiques, jardin au fond, attenant à l'usine de l'avenue Trudaine.

Dixièmement. D'une autre maison, sise à Paris, rue de la Tour-d'Auvergne, 40, consistant en deux pavillons parallèles donnant sur la rue, cour entre deux bâtiments principaux, terrasses et jardins.

Ces pavillons sont élevés d'un rez-de-chaussée, d'un seul étage, ayant chacun trois croisées en retour sur la cour; au fond de la cour, terrasse à laquelle on arrive par un escalier de douze marches.

Sur cette terrasse est le bâtiment principal élevé sur caves, d'un rez-de-chaussée, de deux étages carrés, et grenier au-dessus, éclairé sur la cour par dix croisées et autant sur le jardin.

Le tout présentant une superficie de 938 mètres 38 centimètres, tient de l'est à M. Mater, du nord à l'usine de l'avenue Trudaine, comprise sous le paragraphe 1er du n° 8 du présent apport, à l'ouest au terrain de M. Marguerittte, et au midi à la rue de la Tour-d'Auvergne, sur laquelle la propriété présente une façade de 24 mètres.

Onzièmement. D'un terrain, situé à Courcelles, commune de Neuilly (Seine), d'une contenance d'environ dix mille mètres, tenant d'un côté à l'usine de Courcelles, comprise sous le paragraphe 2 du n° 8 du présent apport, de laquelle il est séparé par une clôture en planches,

d'autre côté à MM. Guépin, Sarazin et représentants, Déligny; d'un bout à la rue de Courcelles, et d'autre bout aux représentants de M. Lombard.

Douzièmement. D'un terrain, situé à Montmartre, rue des Poissonniers, 14, et d'une petite maison à usage de concierge, d'une contenance d'environ 40,000 mètres.

Ce terrain, clos de murs de trois côtés, est borné sur le quatrième côté au nord, par le chemin de fer de Ceinture, au sud par MM. Lorillon, Ferret, Morin, Compoint, Blanchetot et Soulas, à l'est par la rue des Poissonniers qui le sépare de la gare du chemin de fer du Nord, et à l'ouest par M. Soulas.

Treizièmement. D'une propriété, située sur les territoires de La Villette et de La Chapelle-Saint-Denis, d'une contenance totale de 7 hectares 80 ares 91 centiares, composée :

1° D'une portion de terrain située sur le territoire de la Chapelle-Saint-Denis (Seine), au lieu dit la Croix-de-l'Évangile, limitée au nord par le chemin de fer de Ceinture, au midi, par le chemin de la Croix de l'Évangile, à l'est, par la nouvelle route de Paris à Aubervilliers, à l'ouest, par le terrain de M. Devaix;

2° D'une petite portion de terrain de forme triangulaire, située également sur le territoire de La Chapelle-Saint-Denis, au même lieu, limitée au nord par le chemin de fer de Ceinture, au sud et à l'est, par l'ancien chemin de Paris à Aubervilliers, à l'ouest, par la nouvelle route de Paris à Aubervilliers;

3° Et d'une autre portion de terrain située sur le territoire de La Villette (Seine), au lieu dit les Camps, tenant au nord, à M. Hainguerlot, au midi, aux représentants Roussel, d'un bout à l'ouest, à la nouvelle route de Paris à Aubervilliers et à l'ancien chemin, d'autre bout à l'est, au chemin de fer de Strasbourg.

Quatorzièmement. D'une maison, sise à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 131, contiguë à l'usine désignée plus haut sous le paragraphe 3 du n° 8 du présent apport, composée d'un petit pavillon en entrant à droite, servant de loge de concierge commune avec la maison rue du Faubourg-Poissonnière, 133, ci-après désignée; petit jardin à la suite, un corps de bâtiment formant équerre sur le jardin, élevé d'un rez-de-chaussée et de deux étages carrés.

Quinzièmement. D'une maison, sise à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 133, ayant son entrée par une porte cochère sur la rue du Faubourg-Poissonnière, consistant, à droite en entrant, en un petit corps de bâtiment ayant façade sur la rue du Faubourg-Poissonnière, élevé sur caves d'un rez-de-chaussée, de deux étages carrés et d'un troisième étage dans le comble.

Autre bâtiment en arrière et à la suite du précédent, élevé partie sur caves d'un rez-de-chaussée et deux étages carrés, surmonté d'un comble à deux égouts, couvert en tuiles.

Cour pavée en grès avec puits.

Petit bâtiment au fond de la cour.

Le tout occupant une superficie de 350 mètres 73 centimètres, tient d'un côté au levant à la rue du Faubourg-Poissonnière, sur une largeur de 16 mètres 5 centimètres, du nord à la maison du Faubourg-Poissonnière, 135; du couchant et du midi à l'usine sus-désignée, comprise sous le paragraphe 3 du n° 8 du présent apport.

Seizièmement. D'un terrain, situé à Paris, rue Pétrelle (ancien n° 2), de la contenance d'environ 2,468 mètres 72 centimètres, ayant son entrée par une porte cochère sur la rue Pétrelle.

Ensemble, d'une petite maison à l'extrémité gauche du terrain, laquelle est composée d'un seul corps de logis, élevé sur caves d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un second étage en mansardes, avec cour pavée derrière cette maison, et un petit bâtiment servant de resserre au fond de cette cour.

Le tout tenant par devant à la rue Pétrelle, par derrière à M. Gémont et autres, et d'autre côté à M. Chocardel.

Dix-septièmement. D'un terrain, situé à Paris, rue de Malte, 65, et rue des Fossés-du-Temple, 62, de la contenance de 830 mètres environ, tenant d'un côté au nord à la rue de Malte, d'autre côté au midi à la rue des Fossés-du-Temple, d'un bout à l'est à M. Chocarne, et d'autre bout à l'ouest à M. Tranchard.

Dix-huitièmement. D'un terrain situé à Paris, quai Valmy, 99 (ancien 55 *bis*, à l'angle du passage Saint-Pierre, de la contenance de 2,080 mètres environ, tenant par devant au nord au quai Valmy, sur lequel il présente une façade de 27 mètres 72 centimètres ; au fond au midi à M. Menut, sur une étendue de 28 mètres ; d'un côté à l'est à M. Rouselle, sur une étendue de 76 mètres 50 centimètres, et d'autre côté à l'ouest au passage Saint-Pierre, sur une éten-

due de 74 mètres 50 centimètres; ensemble du droit de passer par le passage Saint-Pierre.

Dix-neuvièmement. D'une maison, sise à Belleville, passage Renard, 3, composée :

D'un corps de bâtiment, à droite de la porte cochère, élevé partie sur caves, d'un rez-de-chaussée, servant de magasin, et de trois étages, dont le dernier en mansardes;

D'un autre bâtiment en retour, élevé partie sur caves, d'un rez-de-chaussée, servant de magasin, d'un premier étage divisé en huit pièces, et d'un deuxième en mansardes, divisé également en huit pièces;

A droite de la porte cochère, loge du concierge, appentis à la suite, cour pavée dans laquelle on entre par une porte cochère.

Vingtièmement. D'un terrain, sis à Paris, rue de la Chopinette, 3, d'une contenance d'environ 7,268 mètres, tenant d'un côté à la rue de la Chopinette, d'autre côté au chemin de ronde, d'un bout à M. Genlis, et d'autre bout à M. Albouy, comme représentant Guérin.

Vingt-uniemement. D'une grande propriété, composée d'un ensemble de terrains situés sur les communes de La Villette et de La Chapelle-Saint-Denis (Seine), aux abords des fortifications, du chemin de fer de Ceinture et du chemin de fer de Strasbourg, et à peu de distance du canal Saint-Denis.

Cette propriété se divise en quatre parties distinctes, savoir :

1° Une portion de terrain sur la commune de La Villette, lieu dit la Michelette, dans laquelle se trouve compris un enclos avec deux maisons de maraichers, puits, etc., dont une à l'angle de la rue de Valenciennes et du pont du chemin de fer de Strasbourg, tenant ladite portion de terrain, du nord à la route militaire et à M. Paintendre, du midi à une langue de terre réservée par M. Hainguerlot pour une voie de fer de raccordement, de l'est au chemin de Valenciennes, et de l'ouest à la sente de la Michelette;

2° Un portion de terrain sur la commune de La Villette, lieu dit les Camps, tenant au nord à la route militaire, du midi au chemin de fer de Ceinture, de l'est à la sente de la Michelette, et de l'ouest à l'ancien chemin d'Aubervilliers;

3° Une portion de terrain sur la commune de la Chapelle-Saint-Denis, lieu dit la Croix-Feu-Jamin, tenant du nord à la route militaire, du midi à M. Rahout, de l'est à l'ancien chemin d'Aubervilliers, et de l'ouest, aux murs de clôture du jardin appartenant à M. Cottin.

Cette portion est traversée par le nouveau chemin d'Aubervilliers;

4° Enfin une autre portion de terrain sur la commune de La Villette, lieu dit les Camps, séparée des trois premières portions par le chemin de fer de Ceinture, tenant du nord à ce chemin, du midi à M. Christophe Portefin, de l'est au chemin de fer de Strasbourg, et de l'ouest à l'ancien chemin d'Aubervilliers.

Ainsi, au surplus, que lesdites portions de terrains s'étendent, poursuivent et comportent avec toutes leurs circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

Vingt-deuxièmement. D'un terrain, situé à Passy, vis-à-vis de l'usine de Passy sus-désignée, de l'autre côté de la route de Versailles, borné par-devant par ladite route, au fond par la berge de la Seine, servant de chemin de halage, d'un côté à l'ouest par un mur mitoyen longeant la maison de M. Cuissard, et à l'est, par un autre mur mitoyen longeant la propriété de M. Lérissé, mais jusqu'à la rencontre seulement du mur de la maison de M. Lérissé, d'une contenance d'environ 660 mètres.

Vingt-troisièmement. De l'usine d'essai établie à Sèvres, servant à l'éclairage de la manufacture de porcelaine, acquise pour le compte de la Société, par MM. Pereire et Margueritte, suivant contrat passé le vingt-huit août dernier, devant les notaires soussignés :

Et généralement de tous les immeubles quelconques appartenant aux différentes Compagnies, qu'ils dépendent ou non de leurs usines.

Vingt-quatrièmement. Et d'une somme en espèces de 15,000,000 de francs destinés, savoir :

1° 1,500,000 fr. à former le fonds de roulement de la Société, ci.	1,500,000 fr.
2° 3,625,000 fr. à faire face aux frais d'édification d'usines et aux besoins de la Société, ci..	3,625,000
3° Et 9,875,000 fr. à acquitter les charges de la Société, comme il sera ci-après expliqué, ci	9,875,000
Total égal......	15,000,000

Le fonds de roulement devra toujours être représenté par des espèces ou des valeurs mobi-

lières immédiatement réalisables, tels que créances, approvisionnements, objets marchands et autres.

Dans le cas où, par suite de pertes éprouvées, le fonds de roulement se trouverait entamé, aucun dividende ne sera distribué aux actionnaires avant qu'il soit reconstitué.

CONDITIONS SOUS LESQUELLES SONT FAITS LES APPORTS QUI PRÉCÈDENT.

Les apports qui précèdent sont ainsi faits respectivement aux conditions suivantes :

1° Il sera dressé des inventaires descriptifs des matériel et outillage des usines, et des compteurs, branchements et accessoires compris auxdits apports, ainsi que des plans des immeubles ci-dessus apportés en Société.

Ces inventaires et plans seront déposés par acte ensuite des présentes;

2° Chacune des Compagnies de gaz stipulant aux présentes sera tenue vis-à-vis de la Société anonyme, à raison de son apport, mais sans solidarité entre elles, à toute garantie de droit.

Spécialement les immeubles sont apportés par chacune desdites Sociétés, francs, quittes et libres de toutes dettes, privilèges et hypothèques quelconques.

En conséquence, les comparants s'engagent, chacun en ce qui le concerne, à remettre à la Société nouvelle tous titres, pièces et documents nécessaires pour établir régulièrement la propriété des immeubles apportés, et justifier de l'entière libération de leur prix d'acquisition.

La Société fera remplir, à ses frais, les formalités de transcription et de purge légale sur les immeubles mis en Société, et si l'accomplissement de ces formalités fait connaître des inscriptions, les comparants ès-noms qu'ils agissent s'obligent à en rapporter mainlevée et certificat de radiation, et à supporter tous les frais auxquels la radiation de ces inscriptions pourrait donner lieu;

3° La Société anonyme entrera en jouissance desdits apports à partir du 1er janvier 1856, et de la remise qui en sera faite à une Commission spéciale déléguée par le conseil d'administration.

Il sera dressé, par les soins de ladite Commission, un nouvel inventaire des matériel, outillage, compteurs, branchements et accessoires.

Cet inventaire devra comprendre tout le matériel, outillage et tous les objets décrits en l'inventaire dont il est parlé sous le n° 1er des présentes conditions.

Et les comparants, chacun pour ce qui le concerne, s'obligent à représenter, ou à remplacer, au besoin, tous objets portés et décrits au premier inventaire;

4° La Société anonyme prendra les immeubles dans leur état actuel sans garantie de contenance.

Elle exécutera les baux et locations qui peuvent exister.

Elle en supportera les charges à compter de sa mise en possession.

Elle supportera les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues qui peuvent grever lesdits immeubles, sauf à profiter de celles actives, s'il en existe, le tout à ses risques et périls.

Il lui sera fait remise par chacune des Compagnies comparantes, des sommes que les consommateurs se trouveront, au moment de la prise de possession, avoir, selon l'usage, payées par anticipation pour éclairage;

5° Enfin la Société anonyme, présentement constituée, sera tenue de se conformer aux actes de concession, aux cahiers de charges et arrêtés de préfecture relatifs aux droits compris sous les nos 2 et 3 des apports qui précèdent.

Et spécialement d'exécuter aux lieu et place desdites Compagnies, et comme celles-ci peuvent en être tenues, les articles du traité de 1846, relatifs au mode de reprise des tuyaux par la Ville.

Comme aussi d'exécuter, toujours aux lieu et place desdites Compagnies et comme celles-ci en sont tenues, tous traités compris aux apports qui précèdent.

Ladite Société anonyme étant subrogée tant activement que passivement aux droits et charges de chacune desdites Compagnies à cet égard.

Charges de la Société.

La présente Société sera tenue de rembourser à MM. Émile Pereire et Margueritte la somme de 325,000 francs, pour le montant en principal du prix moyennant lequel ils ont acquis, pour le compte de la nouvelle Compagnie, de M. Eugène-Pierre Pauton, ingénieur, demeurant à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 20, l'usine d'essai établie à Sèvres, servant à l'éclairage de la manufacture impériale de porcelaine, suivant contrat passé devant les notaires à Paris sous-

signés, le 28 août dernier, laquelle somme de 325,000 francs a été payée par MM. Pereire et Margueritte, ainsi que le constate le contrat d'acquisition sus-énoncé, qui en contient quittance, ci........ .... 325,000 fr.

Elle devra aussi payer aux six Sociétés fusionnées, Louis Margueritte et Ce, Brunton Pilté et Ce, Dubochet et Ce, Lacarrière et Ce, Payn et Ce, Ch. Gosselin et Ce, une somme de neuf millions cinq cent cinquante mille francs, pour prix d'une partie des apports énumérés ci-dessus, ci...... 9,550,000

Total des charges...... 9,875,000

ÉTABLISSEMENT DE PROPRIÉTÉ DES IMMEUBLES APPORTÉS A LA NOUVELLE SOCIÉTÉ.

I. — *Usine de l'avenue Trudaine*, 27.

Cette usine appartient à la Société Louis Margueritte et Ce, partie des constructions comme ayant été élevées par elle de ses deniers personnels, et le surplus des constructions et les terrains sur lesquels est établie ladite usine.

Premièrement. Au moyen des acquisitions qu'elle a faites :

1° Des administrateurs de l'ancienne Société anonyme, formée à Paris, sous la dénomination de Compagnie pour l'exploitation de l'usine royale d'éclairage par le gaz hydrogène, suivant contrat passé devant Me Beaudenom de Lamaze, et Me Thifaine Desauneaux, son collègue, notaires à Paris, les 2 et 5 décembre 1834;

2° De la ville de Paris, représentée par M. Claude Philibert Barthelot, comte de Rambuteau, conseiller d'État, pair de France, préfet du département de la Seine, commandeur de la Légion-d'Honneur, demeurant à Paris, à l'hôtel de la préfecture, suivant procès-verbal d'adjudication dressé en la chambre des notaires de Paris, par Me Delapalme aîné et son collègue, notaires à Paris, le 28 juin 1842, enregistré, sous le nom de Me Petineau, notaire à Paris, qui en a passé déclaration au profit de ladite Compagnie;

3° De M. François Larivière, entrepreneur de bâtiments, et Mme Marie-Luce Crevet, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue du Cherche-Midi, 101, suivant contrat passé devant Me De Madre, notaire à Paris, qui en a la minute, et son collègue, le 28 juillet 1842, sous le nom de M. Charles-Paul-Joseph Moreau, architecte, demeurant à Paris, rue Poissonnière, 33, qui en a passé déclaration au profit de ladite Société, suivant acte du même jour, reçu par Me De Madre, qui en a conservé la minute, et Me Petineau, son collègue, notaires à Paris;

4° De M. Jean-Louis-Lafosse, propriétaire, demeurant à Paris, quai d'Anjou, 15, suivant contrat passé devant ledit Me Petineau, qui en a conservé la minute, et Me Thiac, son collègue, notaires à Paris, les 27 et 29 mars 1843;

5° De M. Auguste Guignan, entrepreneur de charpente, et Mme Louise-Élisa-Amélie-Fortunée Donnant, son épouse, demeurant ensemble à Paris, avenue Trudaine, 5, suivant contrat reçu par ledit Me Petineau, qui en a conservé la minute, et son collègue, notaires à Paris, le 30 décembre 1845.

Deuxièmement. Au moyen des échanges que la Compagnie a faits :

1° Avec M. Joseph Lafon, charpentier, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 104, suivant acte sous signatures privées, en date à Paris, du 6 septembre 1831, dont l'un des doubles originaux portant cette mention : Enregistré à Paris, le 22 mars 1842, folio 86, recto, case 7, reçu 23 francs 10 centimes, savoir : échange 10 francs, double droit 10 francs, plan 1 franc, décime 2 francs 10 centimes (*signé*) Leverdier, a été déposé pour minute avec reconnaissance d'écriture par M. Wilson, au nom de la Compagnie, audit Me Petineau, suivant acte reçu par lui et l'un de ses collègues, notaires à Paris, le 26 mars 1842;

2° Avec M. Gustave-Alexandre Ducasse, propriétaire, demeurant à Paris, rue de l'Échiquier, 33, suivant contrat passé devant ledit Me Petineau, qui en a conservé la minute, et son collègue, notaires à Paris, le 10 juillet 1845.

M. Margueritte fait observer que le terrain dépendant de l'usine est traversé dans toute sa longueur dans sa partie sud, du côté de la rue de la Tour-d'Auvergne, par l'aqueduc de ceinture pour la conduite des eaux de la Ville, et qu'en conséquence la portion de terrain au-dessus dudit aqueduc se trouve grevée de la servitude de ne pas bâtir.

Par suite, la Société présentement constituée ne pourra élever aucune construction sur la

portion de terrain dont s'agit, et elle sera subrogée passivement dans l'effet de cette servitude aux lieu et place de la Société Louis Margueritte et Ce.

II. — *Usine de Courcelles.*

Cette usine appartient à la Société Louis Margueritte et Ce, savoir :

La plupart des constructions, comme ayant été élevées par ladite Compagnie sans conférer de privilége de constructeur,

Et le surplus des constructions et les terrains sur lesquels est établie ladite usine,

Premièrement. Au moyen des acquisitions qu'elle en a faites, savoir :

1° De M. Joseph-Alexandre, comte de Bergon, conseiller d'État, grand officier de la Légion-d'Honneur, demeurant aux Thernes, suivant contrat passé devant Me Forqueray, qui en a gardé la minute, et son collègue, notaires à Paris, le 24 octobre 1821 ;

2° Des liquidateurs de la Société pour l'exploitation du gaz portatif, sous la raison sociale Charles Ternaux, Gandolphe et Ce, suivant procès-verbal d'adjudication dressé par Me Hochon, qui en a conservé la minute, et l'un de ses collègues, notaires à Paris, le 20 février 1840;

3° De M. Antoine Fouet, jardinier, et de dame Françoise-Victoire Dureau, son épouse, demeurant ensemble aux Thernes, vieille route, n° 8, suivant contrat passé devant Me Petineau, qui en a conservé la minute, et l'un de ses collègues, notaires à Paris, le 28 novembre 1836;

4° De M. Didier-Nicolas Riant, ancien notaire à Paris, membre de la Commission municipale du département de la Seine, chevalier de la Légion-d'Honneur, et Mme Joséphine-Anne-Françoise Fayard de Bourdeille, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue du Rocher, 30, suivant contrat passé devant Me Petineau, les 28 avril, 29 mai et 14 juin 1850;

5° De M. Claude-Simon Lombard, notaire à Paris, y demeurant, rue du Marché-Saint-Honoré, 11; M. Charles-Guillaume Lombard, agent de change, près la Bourse de Paris, demeurant en ladite ville, rue Laffitte, 42; M. Yves-Rosalie Delalain, propriétaire, et Mme Claire-Louise-Justine Lombard, son épouse, demeurant ensemble à Paris, quai de l'École, 20; et Mme Claire-Jeanne Lombard, veuve de M. Jean-Jacques-Edme-Catherine Desaille, demeurant à Paris, rue de Miroménil, 1, suivant contrat passé devant Me Beaudenom de Lamaze, qui en a conservé la minute, et son collègue, notaires à Paris, les 26 et 29 mars 1836;

6° De M. Augustin Colleau, propriétaire, demeurant à Paris, quartier Beaujon, avenue Fortunée, 1, suivant contrat passé devant ledit Me Petineau, qui en a conservé la minute, et son collègue, notaires à Paris, les 22 et 28 novembre 1842;

7° De M. Claude-Simon Lombard, susnommé, et de Mme Adèle Damemme, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue Neuve-du-Luxembourg, 18, suivant contrat passé devant ledit Me Petineau, qui en a conservé la minute, et son collègue, notaires à Paris, les 22 et 29 mars 1843;

8° De M. Léon Bérard de Chazelles, propriétaire, et de Mme Jeanne-Marie-Laure-Hélène-Gabrielle Ramey de Sugny, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue du Bac, 35, suivant contrat passé devant Me Cahouet, qui en a conservé la minute, et son collègue, notaires à Paris, le 2 juin 1842;

9° De M. Louis-Melchior-Narcisse Lesèble, propriétaire, chevalier de la Légion-d'Honneur, demeurant au château de Rochefuret, commune de Bollan, près et arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), suivant contrat passé devant Me Petineau, qui en a conservé la minute, et son collègue, notaires à Paris, le 26 novembre 1846;

10° De M. Louis Bovy, marchand tapissier, demeurant à Paris, rue des Pyramides, 4, suivant contrat passé devant Me Petineau, qui en a conservé la minute, et son collègue, notaires à Paris, le 28 février 1850;

Deuxièmement. Au moyen de l'adjudication qui en a été prononcée, suivant jugement rendu en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de la Seine, le 15 janvier 1842, au profit de Me Lesieur, avoué, qui en a passé déclaration de command au profit de la Société, suivant acte dressé au greffe, le 18 janvier 1842, en exécution d'un jugement rendu en l'audience des saisies immobilières dudit tribunal, en date du 4 novembre 1841, lequel a converti en vente aux enchères publiques la saisie immobilière pratiquée par M. Alexandre-Eugène Neveux, sous-préfet à Saverne (Bas-Rhin), contre M. Isaac Sargent, fabricant de briques, demeurant à Paris, allée d'Antin, 23, Champs-Élysées;

Troisiemement. Et au moyen des échanges que ladite Compagnie a faits :

1° Avec M. Félix-Bon-Amant-Louis Varin, carrier, et dame Colombe-Hélène Morel, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue Mallard, au Gros-Caillou, suivant contrat passé devant Mᵉ Deguingand, notaire à Montceaux, qui en a conservé la minute, en présence de témoins, le 29 septembre 1822;

2° Avec M. Pierre-Marie-Henry Prudhomme, propriétaire, et dame Marie-Madeleine Conard, son épouse, demeurant ensemble aux Thernes, rue des Dames, 14, suivant contrat passé devant Mᵉ Petineau, qui en a gardé la minute, et l'un de ses collègues, notaires à Paris, le 18 janvier 1843;

3° Avec M. Pierre Bourens, propriétaire, et Mᵐᵉ Suzanne Adams, son épouse, demeurant ensemble aux Thernes, boulevard de Courcelles, 19, suivant contrat passé devant Mᵉ Ancelle, notaire à Neuilly, et ledit Mᵉ Petineau, les 14 et 20 février 1851.

III. — *Usine sise à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière*, 129.

Cette usine et ses dépendances appartiennent à la Compagnie française, savoir :

Partie des constructions comme ayant été par elle élevées, sans conférer de privilége de constructeur,

Et le surplus des constructions et les terrains sur lesquels est établie ladite usine,

Premièrement. En vertu de l'adjudication prononcée au profit de la Société, sous le nom de Mᵉ Bouquet, son avoué, suivant jugement rendu en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la Seine, le 20 mai 1829, enregistré et signifié, par suite de conversion de la saisie immobilière pratiquée contre M. Louis-Antoine Pauwels, fils aîné, négociant, chevalier de la Légion-d'Honneur, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 93;

Deuxièmement. Au moyen de l'acquisition faite par ladite Société de M. Charles-Germain Duquenel, avocat à la Cour impériale de Paris, et Mᵐᵉ Adélaïde-Élisabeth Rondeau, son épouse, demeurant ensemble à Paris, place des Victoires, 3, suivant contrat passé devant Mᵉ Preschez, qui en a gardé la minute, et son collègue, notaires à Paris, les 13 et 15 septembre 1843;

Troisièmement. Et au moyen de l'adjudication qui a été prononcée au profit de ladite Société, sous le nom de Mᵉ Delorme, son avoué, suivant jugement rendu en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la Seine, le 24 avril 1850, par suite de conversion de la saisie immobilière pratiquée par Mᵐᵉ Duquenel contre son mari, tous deux ci-dessus nommés.

Observation faite que le terrain dépendant de l'usine est traversé, dans la partie nord du côté de la rue Pétrelle, par l'aqueduc de ceinture, pour la conduite des eaux de la Ville, et qu'en conséquence, la portion de terrain au-dessus dudit aqueduc se trouve grevée de la servitude de ne pas bâtir.

Enfin que la Compagnie française est tenue, tant que subsistera l'usine ci-dessus, de payer annuellement :

A chacune des personnes ci-après dénommées, une somme de 75 francs pour concession des eaux de la Ville, savoir :

1° A Mᵐᵉ Lemonnier; 2° à Mᵐᵉ veuve Prevost; 3° à M. Cocu; 4° à M. Prévost; 5° à M. Villodon; 6° à M. Thomas; 7° à M. Auvert; 8° à M. de Pongerville; 9° à M. Digard; 10° à M. Bertrand; 11° à M. Poulain; 12° à M. Cordelle;

13° Et à M. Filhot pour même cause, une somme de 150 fr.

Et en conséquence, la Société présentement constituée sera tenue d'exécuter aux lieu et place de la Compagnie française, et comme celle-ci en est elle-même tenue, les servitudes et engagements résultant de ce qui vient d'être dit plus haut.

IV. — *Usine sise à Vaugirard, rue de Mademoiselle.*

La Compagnie française est propriétaire de cette usine, savoir : de partie des constructions comme les ayant fait élever de ses deniers personnels sans conférer de privilége de constructeur, et du surplus des constructions et des terrains sur lesquels est établie ladite usine comme les ayant acquis, savoir :

1° De la Société des terrains de Grenelle, suivant contrat passé devant ledit Mᵉ Preschez, qui en a conservé la minute, et son collègue, notaires à Paris, les 27, 28 et 30 septembre, 14 et 15 novembre 1836;

2° De M. Gilles Ligné, propriétaire, et Mᵐᵉ Marie-Anne Girault, son épouse, demeurant ensemble à Vaugirard, rue de Sèvres, 128, suivant contrat passé devant Mᵉ Dorival, successeur

dudit Me Preschez, qui en a gardé la minute, et l'un de ses collègues, notaires à Paris, le 30 juillet 1846;

3° De M. Pierre Beudin, jardinier-maraîcher, et Mme Françoise-Louise Ligué, son épouse, demeurant ensemble à Vaugirard, rue Croix-Nivert, 1, suivant contrat passé devant le même notaire, qui en a gardé la minute, et son collègue, le même jour 30 juillet 1846;

4° De M. Étienne Marceau, charron, demeurant à Vaugirard, rue de la Sablonnière, 8, suivant contrat passé devant Me Lavocat, successeur immédiat dudit Me Dorival, qui en a gardé la minute, et son collègue, notaires à Paris, les 30 et 31 mai 1854;

5° Et de Mme Élisabeth Alimeut, veuve de M. Lambert Bertrand, rentière, demeurant à Mouzay, canton de Stenay, arrondissement de Montmédy (Meuse), suivant contrat passé devant ledit Me Lavocat, qui en a gardé la minute, et son collègue, le 2 décembre 1854.

V. — *Usine sise à la barrière d'Italie, route de Choisy-le-Roi*, 27.

La Compagnie Dubochet est propriétaire de ladite usine, savoir :

Des constructions comme les ayant fait élever de ses deniers personnels sans conférer de privilége de constructeur;

Et des terrains sur lesquels est établie ladite usine au moyen des acquisitions qu'elle en a faites :

1° Du mandataire, en vertu de procuration authentique de M. Théodore-Marie Fortin, fils, ingénieur civil, demeurant à Paris, rue du Faubourg du Roule, 17, suivant deux contrats passés devant Me Cottenet, qui en a conservé les minutes, et ses collègues, notaires à Paris, le premier, le 23 janvier 1836, et le second, les 6 et 21 avril 1842;

2° De mondit sieur Fortin, suivant contrat passé devant Me Cahouet, qui en a conservé la minute, et l'un de ses collègues, notaires à Paris, le 22 février 1847;

3° Et de M. Pierre-Gilles Bourdilliat, cultivateur, et Mme Marie-Victoire Noblet, son épouse, demeurant ensemble à Ivry, près Paris (Seine), rue Voltaire, 12, suivant contrat passé devant Me Cahouet, qui en a conservé la minute, et l'un de ses collègues, notaires à Paris, les 1er et 2 juin 1847.

VI. — *Usine sise à Paris, rue de la Tour-du-Temple, quai Valmy et rue de Malte.*

Cette usine appartient à la Société Lacarrière et Ce, savoir :

Une partie des constructions comme ayant été par elle élevées sans conférer de privilége de constructeur,

Et le surplus desdites constructions et les terrains sur lesquels est établie ladite usine,

Premièrement. Au moyen des apports faits à la Société Lacarrière et Ce, par M. Louis-Alfred de Châteauvillard, propriétaire, demeurant à Paris, rue Saint-Lazare, 62, et M. Amédée de Béhague, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Londres, 21, suivant acte passé devant Me Poignant, qui en a gardé la minute, et son collègue, notaires à Paris, le 20 mai 1826, d'immeubles par eux acquis : 1° de M. François-Ameline Geoffroy, entrepreneur de maçonnerie, et Mme Clémentine-Pauline Jardin, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue du Rocher, 32 *bis*, et M. Jean-Pierre Duvey, entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Paris, rue Lafayette, 2, suivant contrat passé devant Me Grandidier, qui en a conservé la minute, et son collègue, notaires à Paris, les 17, 18 et 27 avril, et 7 mai 1833; 2° et de M. Cléophile-Michel Dehérain, ancien notaire à Paris, et Mme Aglaé Ménard, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue de Grammont, 23, et M. Charles-Gabriel Callou, avoué près le tribunal civil de première instance de la Seine, demeurant à Paris, boulevard Saint-Denis, 22 *bis*, suivant contrat passé devant ledit Me Poignant et l'un de ses collègues, le 17 juin 1835.

Deuxièmement. Et au moyen des acquisitions que la Société Lacarrière et Ce a faites des ci-après nommés, savoir :

1° M. Charles-Hyacinthe-Victor de Bonnaire de Gif, propriétaire, et Mme Anne-Denise-Caroly Tassin de Nonneville, son épouse, demeurant ensemble à Mézières, et M. Louis-Alfred-Prosper Tassin de Nonneville, propriétaire, et de Mme Bernardine-Adrienne Delarue de Champchevrier, son épouse, demeurant ensemble à Charpray, commune de Chambray (Indre-et-Loire), suivant contrat passé devant Me Roquebert, qui en a conservé minute, et son collègue, notaires à Paris, le 21 avril 1838;

2° M. Marie-Claude-Charles Lemaire, marchand de bois, et Mme Laurence Bertin, son épouse,

demeurant ensemble à Paris, rue Basse-du-Rempart, 64, suivant contrat passé devant ledit Me Roquebert, qui en a la minute, et son collègue, notaires à Paris, le 13 octobre 1842;

3° M. Louis Dejean, propriétaire, chevalier de la Légion-d'Honneur, demeurant à Paris, rue des Fossés-du-Temple, 28, suivant contrat passé devant ledit Me Roquebert, qui en a la minute, et son collègue, le 4 décembre 1842 ;

4° M. Hyacinthe Lambert, propriétaire, et Mme Marie-Marguerite-Claudine Mandon, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue de la Verrerie, 40, suivant contrat passé devant ledit Me Roquebert, qui en a la minute, et son collègue, le 17 mars 1845;

5° M. Jean-François Coëffier, ancien marchand de bois et propriétaire, et Mme Adélaïde Sergent, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue d'Angoulême, au Marais, 10, suivant contrat passé devant ledit Me Roquebert et son collègue, le 17 mars 1845;

6° Et de M. et Mme Lemaire, ci-dessus nommés, suivant contrat passé devant ledit Me Roquebert, qui en gardé la minute, et son collègue, le 21 juin 1845.

VII. — *Usine sise à Belleville, rue Saint-Laurent*, 32.

Cette usine appartient à la Société Payn et Ribot , savoir :

Partie des constructions comme ayant été par elle élevées sans conférer de privilége de constructeur,

Et le surplus des constructions et les terrains sur lesquels est établie ladite usine,

Premièrement. Au moyen des acquisitions qu'elle a faites :

1° De M. Louis-Alexandre Joannis, artiste peintre, et Mme Marie-Jeanne-Pauline Lambert, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue des Vinaigriers, 17, suivant contrat passé devant Me Perrin, notaire à Paris, qui en a conservé la minute, et l'un de ses collègues, le 28 août 1834;

2° De M. Pierre-Joseph Follet, propriétaire, et Mme Marie-Cécile Douchet, son épouse demeurant ensemble à Belleville, rue Saint-Laurent, 34, suivant contrat, passé devant Me Royer, qui en a conservé la minute, et son collègue, notaires à Paris, les 13 et 14 juin 1838;

3° De M. Jean-Jacques Taillandier, fabricant de brosses, et Mme Rose Mercier, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue de l'Arbre-Sec, 48, suivant contrat passé devant ledit Me Royer, qui en a conservé la minute, et son collègue, les 1er et 3 décembre 1838;

4° De M. Charles Lauzun, propriétaire, et Mme Adélaïde-Madeleine Lecordier, son épouse, demeurant ensemble à Belleville, passage Renard, 3, suivant contrat passé devant ledit Me Royer, qui en a conservé la minute, et Me Piat, son collègue, notaire à Belleville, le 26 décembre 1840;

5° De M. Jean-Guillaume Fossey, propriétaire, et Mme Anne-Élisa-Charlotte Griffoin, son épouse, demeurant ensemble à Belleville, rue de Paris, 47, suivant contrat passé devant Me Royer, qui en a gardé la minute, et son collègue, notaires à Paris, le 18 novembre 1841;

6° De M. Pierre-Jean Bénard, nourrisseur, et Mme Marie-Françoise Navel son épouse, demeurant ensemble à Belleville, rue de la Marre, 29, suivant contrat passé devant ledit Me Royer, et l'un de ses collègues, le 29 avril 1842;

7° De M. Benjamin-Isidore Langlois, loueur de voitures, et Mme Émilie-Anne-Claudine Maupas, son épouse, demeurant à Paris, rue de Montmorency, 9, suivant contrat passé devant Me Beaudenom de Lamaze, qui en a conservé la minute, et son collègue, notaires à Paris, les 2 et 3 novembre 1843;

8° De Mme Jeanne-Virginie Soret, veuve de M. Michel-Auguste Lauzero, marchande de bois, demeurant à Belleville, rue Saint-Laurent, 69, suivant contrat reçu par ledit Me Beaudenom de Lamaze, qui en a conservé la minute, et son collègue, notaires à Paris, le 28 août 1845;

9° De M. Jean-François Langolff, propriétaire, et Mme Edme-Augustine Decoin, son épouse, veuve en premières noces de M. Pierre-Désiré Lafitte, et en secondes noces, de M. Pierre-Guillaume Galimard, demeurant ensemble à Villenoy, canton et arrondissement de Meaux (Seine-et-Marne), suivant contrat reçu par ledit Me Beaudenom de Lamaze, qui en a conservé la minute, et son collègue, les 21 et 23 octobre 1845;

10° De M. Vincent-Marie Faucheur, marchand épicier, demeurant à Paris rue Saint-Denis, 325, par contrat passé devant ledit Me Beaudenom de Lamaze, qui en a gardé la minute, et son collègue, le 18 octobre 1849;

11° De M. Pierre-Charles Lauzin, fabricant de cuirs vernis, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, 279, et M. Germain-Jean-François Thomas, droguiste, et Mme Adélaïde-Reine Lauzin, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue des Lombards, 47, suivant procès-verbal d'adjudi-

cation, dressé en la chambre des notaire de Paris, par Me Bayard, l'un d'eux et son collègue, le 17 janvier 1854;

12° De M. Étienne-Vital Mélin, fabricant de papiers gauffrés, propriétaire, et Mme Stéphanie-Eugénie Pajot, son épouse, demeurant ensemble à Belleville, rue Saint-Laurent, 76, suivant contrat passé devant Me Gozzoli, notaire à Belleville, qui en a gardé minute, en présence de témoins, les 9 et 11 décembre 1854;

Deuxièmement. Et enfin au moyen de l'adjudication qui a été prononcée au profit de ladite Compagnie, suivant jugement de l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de la Seine, en date du 14 décembre 1844, enregistré et signifié sur la licitation poursuivie entre :

Mme Jeanne-Louise Mezy, épouse de M. Louis-Pierre Waton, graveur, demeurant ensemble à Paris, rue du Bac, 49,

Mme Victoire Mezy, épouse de M. Jean-Baptiste Bonnafé, confiseur, demeurant ensemble à Chateauroux (Indre),

M. Jean-Joseph-Adolphe Mezy, ecclésiastique, demeurant à Narbonne (Aube),

Mme Marguerite Mezy, épouse de M. Jean Galda, demeurant ensemble à Narbonne,

Mme Joséphine Mezy, épouse de M. Paul Guillaume Fénateu, instituteur primaire à Truscade, arrondissement de Narbonne,

M. Jean-Baptiste Mezy, contrôleur des Contributions directes, demeurant à Cahors (Lot),

M. Jean-Louis Augier, boulanger, au Pont-Saint-Esprit (Gard),

M. Pierre-François Viviers, garde forestier, à Loreux, près Romorantin (Loir-et-Cher), au nom et comme tuteur de Pierre-François Viviers et Henry-François Viviers, ses enfants mineurs,

Mlle Marie-Anne-Henriette Viviers, majeure, couturière, demeurant au Pont-Saint-Esprit,

Mme Thérèse Nicolas, veuve en premières noces de M. Joseph Ville, et épouse en secondes noces de M. Antoine Mouton, demeurant au Pont-Saint-Esprit.

VIII. — *Usine sise à Passy.*

Cette usine appartient à la Société Gosselin et Ce, savoir :

Partie des constructions comme ayant été élevées par elle sans conférer de privilége de constructeur,

Et le surplus des constructions et les terrains sur lesquels est établie ladite usine savoir :

Premièrement. Au moyen des apports qui ont été faits à la Société Gosselin et Ce, suivant l'acte constitutif même de la Société reçu par Me Tabourier, et son collègue, notaires à Paris, le 1er avril 1843, par : 1° MM. Charles Gosselin et Brisou; 2° M. Joseph baron Devaux, propriétaire, demeurant à Paris, rue d'Antin, 5; 3° M. Louis Gosse, négociant, demeurant à Paris, cité d'Antin, 8; 4° M. Joseph Grafton , ingénieur anglais, demeurant à Paris rue du Faubourg-du-Temple, 40 *bis*; 5° M. Modeste-François Lepoittevin, architecte, demeurant à Versailles place Hoche, 10; 6° M. Louis-Henri Ouachée, demeurant à Versailles, rue de la Paroisse, 2; 7° et M. Louis-Charles Hyon, au nom et comme gérant de la maison Moutigny fils et Ce.

Tous les susnommés, représentant l'ancienne Société Lepoittevin, qui en était propriétaire au moyen de l'adjudication qui en avait été prononcée à son profit suivant jugement rendu en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la Seine, le 7 juillet 1842;

Deuxièmement. Au moyen des acquisitions que la Société Charles Gosselin a faites :

1° De Mlle Marie Dyke Sloper, célibataire majeure, demeurant à Paris, rue de la Madeleine, 66, suivant contrat passé devant Me Lefort, qui en a conservé la minute, et son collègue, notaires à Paris, le 29 janvier 1847, sous le nom de M. Victor Morel, propriétaire, demeurant à Versailles, rue Sainte-Victoire, 2, et autres, qui ont passé déclaration au profit de ladite Compagnie, suivant acte passé devant le même notaire, le même jour 29 janvier 1847;

2° De M. Léonard-Alexandre-Victor Tessier, architecte, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 68, suivant contrat reçu par ledit Me Lefort, qui en a conservé la minute, et son collègue, notaires à Paris, le 7 janvier 1854.

IX. — *Maison sise à Paris, rue de la Tour-d'Auvergne, 30.*

Cette maison provient de l'acquisition, déjà énoncée plus haut, faite des administrateurs de l'ancienne Société anonyme pour l'exploitation de l'usine royale d'éclairage par le gaz hydrogène, par contrat passé devant Me Beaudenom de Lamaze et Me Tifaine-Desauneaux, son collègue, les 3 et 5 décembre 1834.

X. — *Maison sise à Paris, rue de la Tour-d'Auvergne*, 40.

Cette maison a été acquise par la Société Louis Margueritte et Cᵉ de M. Thadée-Hippolyte Deleutre, juge au tribunal civil de Sens, et Mᵐᵉ Louise-Joséphine Bazile de Bigault d'Aubreville, son épouse, demeurant ensemble à Sens, suivant contrat reçu par Mᵉ Petineau, qui en a conservé la minute, et son collègue, notaires à Paris, le 9 avril 1847.

XI. — *Terrain situé à Courcelles.*

Ce terrain appartient à la Société Louis Margueritte et Cᵉ, comme faisant partie de l'acquisition par elle faite de Mᵐᵉ de Chazelles ci-dessus nommée, aux termes d'un contrat énoncé plus haut, reçu par Mᵉ Cahouet, notaire à Paris, qui en a gardé la minute, le 2 juin 1842.

XII. — *Terrain à Montmartre, rue des Poissonniers.*

Ce terrain appartient à la Société Louis Margueritte et Cᵉ, au moyen des acquisitions qu'elle en a faites :

1° Des héritiers Marteaux, aux termes de deux contrats reçus par Mᵉ Petineau, notaire à Paris, qui en a conservé les minutes, et ses collègues, les 22 juin et 11 novembre 1846, et d'un jugement rendu en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la Seine en date du 26 août 1846;

2° De M. Jean-Marie Picard, cultivateur, et Mᵐᵉ Marie-Louise Martin, son épouse, demeurant ensemble à la Chapelle-Saint-Denis, rue Marcadet, 20, et Michel-Sébastien Delacroix, cultivateur, et Mᵐᵉ Marie-Michelle Picard, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Ouen, arrondissement de Saint Denis (Seine);

3° De M. Jean-Nicolas Croiset, propriétaire, et Mᵐᵉ Marie-Jeanne Compoint son épouse, demeurant ensemble à Montmartre, chaussée de Clignancourt, 89, et Edme-Auguste Debray, propriétaire, et Mᵐᵉ Jeanne-Marguerite Croiset, son épouse, demeurant ensemble à Montmartre, rue des Moulins, 3; aux termes de trois contrats passés un même jour 24 juin 1846, devant Mᵉ Petineau, qui en a conservé les minutes, et ses collègues, notaires à Paris;

4° De M. Jean-Baptiste Moreau, cultivateur, et Mᵐᵉ Jeanne-Michelle Bertant, son épouse, demeurant ensemble à Montmartre, rue Traînée, 8, suivant contrat passé devant Mᵉ Petineau, qui en a conservé la minute, et son collègue, le 23 juillet 1846;

5° Et de M. Jean-Auguste Quidor, nourrisseur, et Mᵐᵉ Rose-Madeleine Saintra ou Sintra, son épouse, demeurant ensemble à la Chapelle-Saint-Denis, rue du Bon-Puits, 20, suivant contrat passé devant ledit Mᵉ Petineau, qui en a conservé la minute, et son collègue, notaires à Paris, le 11 août 1846.

XIII. — *Terrains de la Villette et de la Chapelle-Saint-Denis, compris sous le* n° 13 *des apports qui précèdent.*

Lesdites trois portions de terrain, dont il s'agit, ont été acquises par la Compagnie Louis Margueritte et Cᵉ, de M. Eugène-Auguste-Victor Mesquite, géomètre, demeurant à Aubervilliers, rue Charron, 2, et de M. George-Tom Hainguerlot, propriétaire, demeurant à Paris, rue de la Pépinière, 27, aux termes d'un contrat passé devant ledit Mᵉ Mocquard et son collègue, notaires à Paris, les 11 et 21 mai 1855.

XIV. — *Maison sise à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière*, 131.

Cette maison appartient à la Compagnie française Brunton Pilté et Cᵉ, comme se trouvant comprise dans les immeubles dont l'adjudication a été prononcée au profit de MM. Bleuart et consorts, aux termes d'un jugement d'adjudication du 20 mai 1829, énoncé plus haut.

XV. — *Maison sise à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière*, 133.

Cette maison qui dépendait de la succession de Mᵐᵉ Marie Bonneval, veuve de M. Antoine-Joachim-Grégoire Beckvelt, appartient à la Société Brunton Pilté et Cᵉ, au moyen de l'adjudication qui en a été prononcée suivant jugement de l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la Seine en date du 12 février 1848, enregistré et signifié au profit de

Me Gratien, avoué, substituant Me Delorme, son confrère, qui en a passé déclaration à ladite Compagnie, suivant acte dressé au greffe dudit tribunal le 15 du même mois.

Cette adjudication a eu lieu sur la licitation qui en était poursuivie à la requête de Mme Marie-Françoise-Caroline Bonneval, épouse de Pierre-Pascal Piet, conservateur des hypothèques de Sceaux, y demeurant; en présence de : 1° Mme Marie-Antoinette-Joséphine-Cécile de Monès d'Elbouix, épouse de M. Bertrand-Christian Labrousse de Beauregard, professeur au collége Henri IV; 2° Mlle Félicie-Marie-Sophie de Monès d'Elbouix; 3° M. Charles-Alphonse-Marc-Joseph de Monès d'Elbouix, ancien employé de l'administration des contributions indirectes, demeurant tous les susnommés à Paris, impasse Saint-Dominique-d'Enfer, 6; 4° et M. Pierre Fraisse, contrôleur des contributions indirectes, demeurant à Paris, rue d'Amsterdam, 18, au nom et comme conseil judiciaire de mondit sieur de Monès d'Elbouix, susnommé.

XVI. — *Terrain à Paris, rue Pétrelle.*

Ce terrain appartient à la Compagnie Française, au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite, suivant contrat passé devant Me Dorival, qui en a conservé la minute, et son collègue, notaires à Paris, les 7, 8 et 16 mai 1845, de : 1° M. Jean-Baptiste Maire, propriétaire, et Mme Adèle Lepault ou Lepont, son épouse, demeurant ensemble à Paris, boulevard Saint-Denis, 18;

2° Et M. Louis-Remy Nicolle, aussi propriétaire, et Mme Marie-Virginie Goujon, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue Pétrelle, 4.

XVII. — *Terrain à Paris, rue de Malte*, 65.

Ce terrain a été acquis par la Société Lacarrière et Ce, savoir : 1° de M. et Mme Coëffier, susnommés, suivant contrat passé devant ledit Me Roquebert, qui en a gardé la minute, et son collègue, notaires à Paris, les 8 et 14 janvier 1853.

2° Et de mesdits sieur et dame Lemaire, aussi susnommés, suivant contrat passé devant le même notaire, qui en a gardé minute, et son collègue, notaires à Paris, les 14, 21 et 22 février 1853.

XVIII. — *Terrain à Paris, quai Valmy*, 99.

Ce terrain a été acquis par la Société Lacarrière et Ce, savoir :

1° De M. Jean Luce, entrepreneur de pavage, demeurant à Paris, rue Popincourt, 14, suivant contrat passé devant ledit Me Roquebert, qui en a gardé la minute, et son collègue, notaires à Paris, le 11 janvier 1841;

2° Et de M. Augustin Bazard, greffier de la justice de paix du 11e arrondissement de Paris, et Mme Marie-Élisabeth Robert, son épouse, demeurant à Paris, rue de Montparnasse, 1 *bis*, suivant contrat passé devant ledit Me Roquebert, qui en a gardé minute, et son collègue, les 18 et 19 février 1841.

XIX. — *Maison sise à Belleville, passage Renard*, 3.

Cette maison appartient à la Société Payn et Ce, comme ayant été par elle acquise de M. Pierre-Charles Lauzin, fabricant de cuirs vernis, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, 279, et M. Germain-Jean-François Thomas, droguiste, et Mme Adélaïde-Reine Lauzin, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue des Lombards, 47, suivant procès-verbal d'adjudication dressé en la chambre des notaires de Paris, par Me Barre, qui en a gardé la minute, et l'un de ses collègues, notaires à Paris, le 17 janvier 1854.

XX. — *Terrain sis à Paris, rue de la Chopinette*, 3.

Ce terrain a été acquis par la Société Payn et Ce, de Pierre-Blaise Zedd, propriétaire, et de Mme Amélie-Marie-Anne de Valframbert, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue de Vendôme, 13, suivant contrat passé devant Me Beaudenom de Lamaze, qui en a conservé la minute, et l'un de ses collègues, notaires à Paris, le 18 janvier 1845.

XXI. — *Terrains sur les territoires de la Chapelle-Saint-Denis et de la Villette, compris au n° 21 des apports qui précèdent.*

Les cinq Compagnies : *Louis Marguerite et Ce*, *Brunton Pillé et Ce*, *Dubochet et Ce*,

Lacarrière et Ce, et *Payn et Ce*, sont conjointement propriétaires indivis de ces quatre portions de terrain, au moyen de l'acquisition qu'elles ont faites de M. Georges-Tom Hainguerlot, susnommé, suivant contrat passé devant Me Lavocat, l'un des notaires à Paris soussignés, qui en a gardé la minute, et son collègue, les 7, 8 et 9 juillet 1855.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix principal de 1 million de francs, sur laquelle somme M. Hainguerlot a reconnu avoir reçu des cinq Compagnies susdénommées la somme de 250,000 francs, aux termes mêmes du contrat, qui en contient quittance.

A l'égard des 750,000 francs restant dus, les cinq Compagnies dont s'agit se sont obligées à les payer à M. Hainguerlot, savoir :

250,000 francs le 1er janvier 1856;

250,000 francs le 1er janvier 1858;

Et les 250,000 francs de surplus, le 1er janvier 1860.

Avec intérêts à 5 p. 0/0 par an, à compter du 1er juillet dernier, payables de six mois en six mois, les 1er janvier et juillet de chaque année.

Aux termes du contrat d'acquisition susénoncé, les cinq Compagnies acquéreurs et M. Hainguerlot, vendeur, se sont obligés respectivement à exécuter les conditions particulières, ci-après littéralement transcrites, savoir :

M. Hainguerlot s'oblige à faire établir à ses frais à la première demande des Compagnies acquéreurs et sans interruption à compter de cette demande, dans un grand espace de terrain lui appartenant, joignant le canal Saint-Denis, et séparé de la propriété présentement vendue par le chemin de Valenciennes, une gare d'environ 200 mètres de longueur, qui aboutira à ce chemin.

Cette gare pourra être prolongée jusque dans les terrains faisant l'objet de la présente vente, en traversant le chemin de Valenciennes, mais ce prolongement sera tout entier à la charge des Compagnies acquéreurs, ainsi que son entretien.

M. Hainguerlot se réserve la faculté d'établir sur la langue de terre, située entre les terrains vendus et le chemin de fer de Strasbourg, une voie de fer en raccordement de la gare dont il vient d'être parlé, et du chemin de fer de Ceinture.

L'exécution de cette voie de fer entraînera la démolition de la maison à l'angle de la rue de Valenciennes et du chemin de fer de Strasbourg, sans que M. Hainguerlot ait à payer aucune indemnité aux acquéreurs.

Les Compagnies acquéreurs se réservent, de leur côté, la faculté de s'embrancher sur cette voie, et si M. Hainguerlot ne l'établissait pas à leur première réquisition, elles auraient elles-mêmes le droit droit d'établir une voie de fer, communiquant de leur terrain à la gare dont il est ci-dessus parlé, et M. Hainguerlot devrait, sans aucune indemnité, leur livrer le passage nécessaire sur cette gare, pour se raccorder sur les lignes rouges Z, A, B, C, tracées sur le plan ci-annexé. M. Hainguerlot pourrait toujours, à quelque époque que ce soit, exécuter la voie de raccordement dont il s'agit.

Sur ledit plan, la voie du chemin de fer de Ceinture est teintée en bleu.

Il demeure expressément convenu que la Société présentement constituée sera tenue d'exécuter et accomplir, aux lieu et place des cinq Compagnies susdénommées, les conditions ci-dessus rappelées, et elle sera subrogée tant activement que passivement dans les droits et actions desdites cinq Compagnies.

XXII. — *Terrain situé à Paris, route de Versailles.*

Ce terrain a été acquis, par ladite Société Charles Gosselin et Ce, de M. Barthélemy Cuissard, propriétaire, demeurant à Auteuil près Paris, rue de la Fontaine, 5, suivant contrat passé devant Me Lefort, qui en a la minute, et son collègue, notaires à Paris, le 27 janvier 1854.

TITRE III.

FONDS SOCIAL. — PARTS OU ACTIONS.

Art. 6. — Le fonds social se compose des valeurs mobilières et immobilières de toute nature dont il est fait apport sous l'article précédent.

Le fonds social est divisé en 110,000 parts ou actions.

Ces 110,000 parts ou actions sont attribuées et appartiennent aux ci-après nommés dans les proportions suivantes :

1° A la Société Louis Margueritte et Cᵉ, pour 27,256, ci	27,256
2° A la Société Brunton Pilté et Cᵉ, pour 21,648, ci.	21,648
3° A la Société Dubochet et Cᵉ, pour 11,478, ci.	11,478
4° A la Société Lacarrière et Cᵉ, pour 8,988, ci.	8,988
5° A la Société Payn et Cᵉ, pour 6,588, ci.	6,588
6° A la Société Charles Gosselin et Cᵉ, pour 4,042, ci.	4,042
7° A MM. Émile et Isaac Pereire, pour 30,000, ci.	30,000
Total égal, 110,000, ci.	110,000

Les titres des actions sus-énoncées ne seront remis aux ayants-droit qu'après le versement intégral des 15,000,000 fr. ci-dessus mentionnés, et après la remise des apports en nature, à la commission spéciale, comme il est dit à l'article 5.

Art. 7. — Chaque action donne droit à un cent-dix-millième dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices de la Société.

Art. 8. — Les titres des actions sont nominatifs ou au porteur.

Les titres nominatifs se transmettent conformément à l'article 36 du Code de Commerce.

Les titres au porteur se transmettent par la simple tradition.

Ils sont extraits de registres à souches, frappés du timbre sec de la Compagnie et revêtus de la signature de deux administrateurs.

Art. 9. — Toute action est indivisible. La Société ne reconnaît qu'un représentant pour une action.

Art. 10. — Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée générale.

Art. 11. — Les héritiers ou créanciers et représentants d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux délibérations de l'Assemblée générale; les héritiers d'un actionnaire peuvent voter, mais par un seul représentant seulement ou mandataire commun.

Art. 12. — Le Conseil d'administration pourra autoriser le dépôt et la conservation des titres, soit dans la caisse de la Société générale de Crédit mobilier, soit dans toute autre caisse.

Il déterminera la forme des certificats de dépôt, les frais auxquels le dépôt pourra être assujetti, le mode de délivrance ainsi que les garanties à établir au sujet de cette mesure, dans l'intérêt de la Société et des actionnaires.

TITRE IV.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

La Société est administrée par un Conseil composé de vingt membres nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour cinq années consécutives, sauf ce qui sera dit sous les art. 23 et 24.

Chaque administrateur doit être propriétaire de cent actions qui seront inaliénables pendant la durée de ses fonctions; les titres de ces actions seront renfermés dans la caisse de dépôt.

Art. 14. — Les fonctions d'administrateur sont gratuites.

Les administrateurs reçoivent des jetons de présence dont la valeur sera fixée par l'Assemblée générale.

Toutefois, il pourra être attribué aux membres du Comité dont il est question en l'article 27, une rémunération dont le chiffre et le mode seront réglés par l'Assemblée générale.

Art. 15. — Le Conseil d'administration se renouvelle par cinquième chaque année.

Les membres sortants sont désignés par le sort, et ensuite par ordre d'ancienneté.

Ils peuvent toujours être réélus.

Art. 16. — En cas de vacance, l'Assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps qui restait à courir de l'exercice de son prédécesseur.

Dans le cas où, par suite des vacances survenues dans l'intervalle qui s'écoule entre deux Assemblées générales, le nombre des administrateurs se trouve réduit à moins de quinze membres, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement, de manière à ce qu'il y ait toujours quinze administrateurs en exercice.

Art. 17. Chaque année, le conseil nomme, parmi ses membres, un président et un vice-président.

En cas d'absence du président et du vice-président, il désigne, pour chaque séance, celui des membres présents qui doit présider.

Le président et le vice-président peuvent toujours être réélus.

Art. 18. Le Conseil d'administration se réunit au siége social aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Art. 19. La présence de neuf membres au moins est nécessaire pour la composition régulière du Conseil; les noms des membres présents sont constatés en tête du procès-verbal de la séance.

Art. 20. Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Nul ne peut voter par procuration dans le sein du Conseil.

Art. 21. Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre tenu au siége de la Société et signés par le président et par deux des administrateurs qui ont pris part à la délibération.

Les copies et extraits de ces délibérations à produire en justice ou ailleurs sont certifiés par le président ou le membre qui en remplit les fonctions.

Art. 22. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la Société.

Il passe, pour l'exploitation des services formant l'objet de la Société, les traités et marchés de toute nature.

Il règle les approvisionnements et autorise l'achat des matières nécessaires à l'exploitation et des matériaux nécessaires aux constructions.

Il fait toutes les acquisitions, ventes, échanges et baux nécessaires à l'exploitation de la Société. Toutefois, les ventes d'immeubles dont le prix excédera 100,000 fr. devront être autorisées par l'Assemblée générale.

Il autorise tous retraits, transferts, aliénations de fonds, rentes, biens et valeurs quelconques appartenant à la Société.

Il donne toute quittance, même de prix d'immeubles.

Il émet et réalise tous emprunts votés ou autorisés par l'Assemblée générale.

Il autorise toutes mainlevées d'opposition ou d'inscription hypothécaire, ainsi que tous désistements de privilége et actions résolutoires, avec ou sans paiement.

Il traite, transige et compromet sur tous les intérêts de la Société.

Il autorise toutes instances judiciaires, soit en demandant, soit en défendant.

Il règle l'emploi des fonds de la réserve et détermine le placement des fonds disponibles.

Il fait les règlements de la Compagnie.

Il autorise les dépenses de l'administration.

Il nomme et révoque les principaux agents de la Compagnie; il détermine leurs attributions; il fixe leurs traitements, salaires et gratifications, et, s'il y a lieu, leurs cautionnements; il en autorise la restitution.

Il arrête les comptes qui doivent être soumis à l'Assemblée générale.

Il fixe provisoirement le dividende.

Il fait un rapport, à l'Assemblée générale des actionnaires, sur les comptes et sur la situation des affaires sociales.

Art. 23. Par dérogation à l'article 13, le premier Conseil sera composé de :

MM. BRUNTON, V. DUBOCHET, GOSSELIN, HERVÉ, MARGUERITTE, PAYN, PEREIRE, ISAAC, PEREIRE, EMILE, PILTÉ, CHIMAY (Prince de), DASSIER, DES ARTS, BIESTA, RHONÉ, BIXIO, PAYN fils, DUBOCHET, JACQUES-JULIEN (Neveu), HECKEEREN.

Les dix-huit administrateurs ci-dessus nommés auront le droit de nommer les deux autres membres pour compléter le nombre de vingt; ces nominations auront lieu à la majorité des voix.

Art. 24. Le renouvellement de ce premier Conseil ne s'opérera qu'à l'expiration de la troisième année sociale. Il sera intégral.

A partir de cette époque, le renouvellement aura lieu chaque année par cinquième, suivant le mode établi par l'article 15.

Art. 25. Le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs au Comité d'exécution dont il est question en l'article 27 ci-après; il peut les déléguer en partie à un ou plusieurs de ses membres, ou à des tiers, par un mandat spécial, pour des objets déterminés ou pour un temps limité.

Art. 26. Les membres du Conseil d'administration ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle; ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat.

Comité d'exécution.

Art. 27. Un Comité de six membres, au plus, pris dans le sein du Conseil d'administration et nommé par lui, est chargé de l'exécution de ses décisions.

Art. 28. Le Comité prépare et fait exécuter, après les avoir fait approuver par le Conseil d'administration, toutes les dispositions et ordres relatifs aux divers services de l'exploitation.

Il passe les marchés, il fait tous les achats, il règle et acquitte les dépenses, suit les actions judiciaires, soit en demandant, soit en défendant.

Il propose la fixation des tarifs et les modifications à y apporter; il opère les placements et les retraits de fonds, signe les transferts et aliénations de valeurs appartenant à la Société.

Il dirige le travail des bureaux, signe la correspondance et établit tous les comptes et relevés, nomme et révoque les agents secondaires de l'administration; il a droit de suspendre tous agents, sauf à en référer dans le délai de quinzaine au Conseil d'administration.

Il reçoit les notifications que l'administration publique aurait à adresser à la Compagnie, conformément au cahier de charges.

Il correspond avec les autorités.

Il fait tous actes conservatoires.

Le Comité délibère à la majorité de trois membres.

La correspondance est signée par deux membres de ce Comité, ou à défaut, soit par le président du Conseil, soit par l'un des vice-présidents, soit par d'autres administrateurs délégués à cet effet par le Conseil d'administration.

L'endossement et l'acquit des effets et les quittances de sommes dues à la Compagnie, les transferts des rentes sur l'Etat et les effets publics appartenant à la Société, les mandats sur la Banque, les actes d'achat et de vente, les mainlevées, désistements, transactions, marchés et généralement tous actes portant engagement de la part de la Compagnie, les titres provisoires et définitifs des actions sont signés par deux administrateurs.

TITRE V.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Art. 29. L'Assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires.

Art. 30. L'Assemblée générale se compose de tous les porteurs ou titulaires de vingt actions.

Nul ne peut représenter un actionnaire, s'il n'est lui-même membre de l'Assemblée générale; la forme des pouvoirs sera déterminée par le Conseil d'administration.

L'Assemblée est régulièrement constituée, lorsque les actionnaires sont au nombre de trente au moins et représentent le dixième du fonds social.

Art. 31. Les avis des convocations de l'Assemblée générale sont faits un mois avant la réunion par un avis inséré dans deux journaux de Paris, désignés pour la publication des actes de Société.

Lorsque l'Assemblée générale doit délibérer sur les propositions spécialement mentionnées aux paragraphes cinquième et suivants de l'article 39 ci-après, les avis de convocation devront l'indiquer.

Art. 32. Dans le cas où, sur une première convocation, les actionnaires présents ne rempli-

raient pas les conditions ci-dessus imposées, article 30, pour la validité des délibérations de l'Assemblée générale, cette Assemblée sera ajournée de plein droit.

L'ajournement ne pourra être moindre de vingt jours.

La seconde convocation sera faite dans la forme prescrite par l'article 31 précédent.

Les délibérations de la seconde réunion ne peuvent porter que sur les objets mis à l'ordre du jour de la première.

Ces délibérations sont valables, quel que soit le nombre des actionnaires présents et des actions représentées.

Art. 33. — Les délibérations relatives aux emprunts ne peuvent être prises que dans une Assemblée générale réunissant au moins le dixième du fonds social, et à la majorité des deux tiers des voix des membres présents au nombre de trente au moins.

Celles relatives à l'augmentation du fonds social, à la modification des Statuts, à la prorogation ou à la dissolution de la Société, à la fusion avec d'autres entreprises, ne pourront être prises que dans une Assemblée générale réunissant au moins le quart du fonds social et à la même majorité.

Art. 34. — L'Assemblée générale se réunit, chaque année, dans le courant du mois de juin.

Elle se réunit, en outre, extraordinairement toutes les fois que le Conseil d'administration en reconnaît l'utilité.

Art. 35. — Les propriétaires d'actions et les porteurs de certificats de dépôts mentionnés en l'article 12 doivent, pour avoir droit d'assister à l'Assemblée générale, déposer leurs titres ou certificats, soit au siége et dans la caisse de la Société, soit dans toute autre caisse qui sera désignée à cet effet par le Conseil d'administration, dix jours avant l'époque fixée pour la réunion de chaque Assemblée. Il est remis, à chacun d'eux, une carte d'admission nominative et personnelle.

Les certificats de dépôt mentionnés en l'article 12 donnent droit pour les dépôts de vingt actions ou plus à la remise de cartes d'admission à l'Assemblée générale, pourvu que le dépôt des titres ait eu lieu dix jours avant l'époque fixée pour l'Assemblée générale. Les porteurs des actions nominatives seront convoqués à domicile.

Art. 36. — L'Assemblée est présidée par le président ou par le vice-président du Conseil d'administration, ou, à leur défaut, par l'administrateur que le Conseil désigne.

Les deux plus forts actionnaires présents au moment de l'ouverture de la séance, et, sur leur refus, ceux qui les suivent dans l'ordre de la liste et jusqu'à acceptation, sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs. Le bureau désigne le secrétaire.

Art. 37. — Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents; chacun d'eux a autant de voix qu'il possède de fois vingt actions, sans que personne puisse en avoir plus de dix, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Art. 38. — Le nombre d'actions, dont chaque sociétaire est possesseur, est constaté par sa carte d'admission.

Art. 39. — L'Assemblée générale entend le rapport du Conseil d'administration sur la situation des affaires sociales.

Elle discute, approuve ou rejette les comptes.

Elle fixe le dividende.

Elle nomme les administrateurs en remplacement de ceux dont les fonctions sont expirées ou qu'il y a lieu de remplacer par suite de décès, démission ou autre cause.

Elle prend toutes délibérations relatives :

A tous traités de fusion avec d'autres entreprises;

A l'extension des opérations de la Société;

Aux ventes d'immeubles dont le prix excéderait 100,000 fr.;

A la création et à l'émission des emprunts avec ou sans affectation hypothécaire;

A la prolongation de la durée de la Société;

A l'augmentation du fonds social;

Aux modifications à faire aux Statuts;

A la dissolution anticipée, s'il y a lieu.

Elle donne les pouvoirs nécessaires pour l'exécution desdites délibérations.

Les délibérations prises sur les objets prévus aux paragraphes 6, 10, 11, 12 et 13 du présent article n'auront d'effet qu'avec l'autorisation du Gouvernement.

Enfin, elle prononce souverainement sur tous les intérêts de la Compagnie.

Art. 40. — Les délibérations de l'Assemblée générale prises conformément aux Statuts obligent tous les actionnaires.

Elles sont constatées par des procès-verbaux, signés par les membres du bureau ou au moins par la majorité d'entre eux; les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire vis-à-vis des tiers partout où besoin est sont certifiées par le président du Conseil d'administration, ou par celui des membres qui en fait les fonctions.

Une feuille de présence, destinée à constater le nombre des membres assistant à l'Assemblée et celui des actions représentées par chacun d'eux, demeure annexée à la minute du procès-verbal, ainsi que les pouvoirs.

Cette feuille est signée par chaque actionnaire en entrant en séance.

TITRE VI.

INVENTAIRE, COMPTES ANNUELS, INTÉRÊTS, DIVIDENDES, AMORTISSEMENTS ET RÉSERVES.

Art. 41. — L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de la même année.

A la fin de chaque année sociale, un inventaire général de l'actif et du passif sera dressé par les soins du Comité d'exécution.

La comptabilité sera organisée de manière à ce qu'il soit fait distinction des résultats de l'éclairage de la banlieue, et de toute partie de l'exploitation qui ne fait pas l'objet du traité de concession de chauffage et d'éclairage de la Ville de Paris.

Les comptes sont arrêtés par le Conseil d'administration.

Ils sont soumis à l'Assemblée, qui les approuve ou les rejette, et fixe le dividende à attribuer aux parts, après avoir entendu le Rapport du Conseil d'administration.

Les produits bruts serviront d'abord à acquitter les dépenses de toute nature nécessitées par l'exploitation, les frais d'administration, l'intérêt des obligations et de tous emprunts qui auront pu être contractés, et généralement toutes les charges sociales.

Art. 42. — Les produits nets, déduction faite de toutes les charges mentionnées en l'article précédent, constituent les bénéfices.

Sur ces bénéfices, on prélève annuellement :

1° Une retenue qui ne pourra être inférieure à 5 0/0 de ces bénéfices pour former un fonds de réserve;

2° A partir du 1er janvier 1864, une retenue suffisante pour constituer un fonds d'amortissement, au moyen duquel la totalité des parts soit amortie avant l'expiration de la concession, à raison d'un prix qui sera fixé par la première Assemblée générale, et qui, dans aucun cas, ne pourra excéder 500 francs;

3° Une somme suffisante pour servir aux actions amorties et non amorties un premier dividende annuel, égal à 5 0/0 du chiffre d'amortissement qui sera déterminé par la première Assemblée générale, l'intérêt afférent aux actions amorties devant être versé au fonds d'amortissement, afin de compléter la somme nécessaire pour amortir la totalité des actions dans le délai prescrit.

Le surplus des produits annuels sera réparti également entre toutes les actions amorties ou non amorties; la portion afférente aux actions amorties sera distribuée aux propriétaires des titres qui auront été délivrés en échange de ces actions, ainsi qu'il sera dit en l'article 45 ci-après.

Art. 43. Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité est prescrit au profit de la Société, conformément aux dispositions du Code Napoléon.

Art. 44. Le fonds de réserve se compose de l'accumulation des sommes produites par le prélèvement annuel opéré sur les bénéfices, en exécution de l'article 42.

Lorsque le fonds de réserve aura atteint le chiffre de deux millions de francs, le prélèvement affecté à sa création cessera de lui profiter.

Il reprendra son cours si la réserve vient à être entamée.

En cas d'insuffisance des produits d'une année pour assurer :

1° Le remboursement du nombre d'actions à amortir;

2° Le paiement du premier dividende dont il est parlé en l'article 42.

La somme nécessaire pour compléter le fonds d'amortissement et pour servir le premier dividende, peut être prélevée sur le fonds de réserve. Toutefois, ce dernier prélèvement n'aura pas

lieu, lorsqu'il devra avoir pour effet de réduire le fonds de réserve à moins de un million de francs.

L'emploi des capitaux appartenant à la réserve est réglé par le Conseil d'administration.

Art. 45. La désignation des actions à amortir aura lieu au moyen d'un tirage au sort qui se fera publiquement chaque année, à partir du 1er janvier 1864, aux époques et suivant les formes qui seront déterminées par le Conseil d'administration.

Les propriétaires des actions désignées par le tirage au sort pour le remboursement, recevront en numéraire la somme qui sera déterminée pour l'amortissement, conformément à l'article 42, et les dividendes jusqu'au jour indiqué pour le remboursement, et en échange de leurs actions primitives, des actions spéciales nominatives ou au porteur.

Ces nouvelles actions donneront droit à une part proportionnelle dans le partage des dividendes et de l'actif social, après l'amortissement de toutes les actions.

Les porteurs de ces actions conserveront, du reste, les mêmes droits que les porteurs des actions non amorties, à l'exception du premier dividende de 5 0/0 mentionné en l'article 42.

Les numéros des actions désignées par le sort pour être remboursées seront publiés dans deux journaux d'annonces légales.

Art. 46. Sur la proposition du Conseil d'administration alors en exercice, approuvée par une délibération de l'Assemblée générale votant dans les termes de l'article 39, la Société, à quelque époque que ce soit, aura le droit de distraire par voie de vente, aliénation, apport ou bail, l'éclairage de périmètres autres que celui qui fait l'objet du traité passé avec MM. les Préfets de la Seine et de Police, pour l'éclairage et le chauffage de Paris.

TITRE VII.

DISSOLUTION — LIQUIDATION.

Art. 47. A l'expiration de la Société ou en cas de dissolution à quelque époque et pour quelque cause que ce soit, l'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs.

TITRE VIII.

CONTESTATIONS. — ÉLECTION DE DOMICILE.

Art. 48. Toutes les contestations qui pourront s'élever pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, à raison des affaires sociales, seront jugées par des arbitres, conformément aux articles 51 et suivants du Code de commerce.

Art. 49. Tout actionnaire est tenu d'élire domicile à Paris.

A défaut de cette élection, elle existe de droit au parquet du procureur impérial.

Le domicile élu formellement ou implicitement, comme il vient d'être dit, entraînera attribution de juridiction aux tribunaux compétents du département de la Seine.

TITRE IX.

PUBLICATIONS.

Art. 50. Pour faire publier les présents statuts partout où besoin sera, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition ou d'un extrait.

Dont acte,

Fait et passé à Paris, au siége de la Société générale de Crédit mobilier, place Vendôme, 15,

Les jour, mois et an susdits.

Et, lecture faite, les comparants ont signé avec les notaires.

ANNONCES ANGLAISES.

BELLE MAISON nouvellement construite, sur l'ancien emplacement des Menus-Plaisirs, à Paris, rue Richer, 3 (façade en pierres de taille), à vendre par adjudication définitive, même sur une seule enchère, à la chambre des notaires de Paris, par Mᵉ Desprez, l'un d'eux, le 19 février 1856.

Rapport, 27,720 fr. — Mise à prix, 340,000 fr.

S'adresser audit Mᵉ Desprez, notaire, 15, rue des Saints-Pères, et sur les lieux. — Facilités pour le paiement.

LA LUMIÈRE, *Revue de la Photographie*, journal hebdomadaire, 6ᵉ année. — Paris, un an, 20 fr.; dép., 22 fr.; étr., 25 fr. — Chaque *année brochée avec table*, 15 fr. — Un numéro, 50 c. — A. Gaudin frères, propriétaire-gérants, 9, rue de la Perle.

LE COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, rue Bergère, nº 14, fait des avances sur rentes françaises, actions ou obligations d'entreprises industrielles ou de crédits constitués en Sociétés anonymes françaises;

Reçoit en dépôt toutes espèces de titres et valeurs, et se charge d'encaisser gratuitement les arrérages, intérêts et dividendes des valeurs déposées dans sa caisse et payables à Paris.

LIGNE RÉGULIÈRE DE

BATEAUX A VAPEUR EN FER *entre le Havre et Hambourg*, desservie par les steamers neufs, *Paris* et *Hambourg*, naviguant sous pavillon français.

Les départs commenceront au mois de mars prochain, et auront lieu tous les samedis au matin, de manière qu'un bateau partira du *Havre*, tandis que l'autre sera expédié le même jour de *Hambourg*.

Le prix du passage, dans la 1ʳᵉ chambre, est fixé à 75 fr.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à la Compagnie générale maritime, place Vendôme, 15, à Paris; à M. Wᵐ Iselin, agent, au Havre; à MM. Schiller frères et Cᵉ, à Hambourg; et à M. Joach. H. Dirks, courtier maritime, à Hambourg.

COMPAGNIE DE DESSICCATION ET COMPRESSION DES

SUBSTANCES ALIMENTAIRES, CHOLLET et Cᵉ. — Les gérants ont l'honneur d'informer MM. les porteurs de titres de parts d'intérêts, qu'à partir du 1ᵉʳ février prochain, un dividende de 10 p. 0/0, soit 10 fr. par part d'intérêt, sera payé à la caisse de la Compagnie, rue Richer, 46, de onze heures à trois, les dimanches et fêtes exceptés.

Pour accélérer le paiement et faciliter la vérification des bordereaux, les coupons pourront être déposés à la caisse à partir du 1ᵉʳ février; il sera délivré aux déposants des reçus avec numéros qui leur donneront le droit d'opérer le recouvrement du dividende, suivant l'ordre de leur dépôt.

CHEMIN DE FER

D'ORLÉANS. *Amortissement.* — Le directeur de la Compagnie a l'honneur d'informer MM. les actionnaires et porteurs d'obligations, que les tirages au sort du 11 décembre courant ont désigné comme remboursables, sur l'exercice 1855, les titres suivants :

1° Pour les 557 actions (capital de 500 fr.), les numéros 35,001 à 35,100 — 53,401 à 53,500 — 128,101 à 128,200 — 137,701 à 137,757 — 210,501 à 210,600 — 282,201 à 282,300;

2° Pour les 103 obligations du premier emprunt (1842) (capital 1,250 fr.), les numéros 7,101 à 7,103 — 8,401 à 8,500;

3° Pour les 22 obligations du deuxième emprunt (1848) (capital 1,250 fr.), les numéros 6,771 à 6,780 — 10,221 à 10,230 — 11,421 à 11,422;

4° Pour les 279 obligations 3 p. 0/0 de 1852 (capital 500 fr.), les numéros 44,601 à 44,700 — 47,601 à 47,700 — 103,501 à 103,579;

5° Pour les 242 obligations 3 p. 0/0 de 1854 (capital 500 fr.), les numéros 193,101 à 193,200 — 220,001 à 220,100 — 259,101 à 259,142;

Et 6° pour les 279 obligations 3 p. 0/0 de 1855 (capital 500 fr.), les numéros 322,201 à 322,300 — 382,001 à 382,100 — 416,401 à 416,479.

En ce qui concerne ces dernières, et exceptionnellement pour ce tirage, les numéros désignés par le sort sont applicables aux titres provisoires.

Les porteurs des titres ci-dessus mentionnés sont invités à les apporter, à dater *du 2 janvier* 1856, à la Caisse centrale, rue de la Chaussée-d'Antin, 11, pour en toucher le remboursement.

Le Directeur de la Compagnie,
CH. DIDION.

EAUX THERMALES et Domaine de Bagnolles (Orne), à vendre par adjudication sur licitation, en l'étude de Mᵉ Richard, notaire à Alençon, le 9 février 1856, à midi.

Mise à prix, 250,000 fr.

S'adresser audit Mᵉ Richard, et à Paris, à M. Lebreton, médecin, rue Neuve-des-Mathurins, 106, et à Mᵉ Delapalme jeune, notaire, rue Castiglione, 10.

LE SOUS-COMPTOIR DES CHEMINS DE FER fait des avances sur dépôts d'actions et obligations,

Ouvre des crédits en compte courant,

Et se charge d'effectuer, sur dépôt des mêmes valeurs, tous les versements appelés par les Compagnies.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

(Deux départs par semaine).

Voie de : Gênes. Livourne. Civita-Vecchia. Naples. Messine. Malte.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
Retour. — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h. du matin.

Voie de : Civita-Vecchia. Naples. (Traversée en 48 heures.)

Aller. — Départ de Marseille chaque jeudi, à 10 h. du s.
Retour. — Départ de Naples chaque jeudi, à 4 h. du soir.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de : Malte. Syra. Smyrne. Metelin. Dardanelles. Gallipoli. Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin.
Retour. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna, de Kamiesh et de Sébastopol.

Voie de : Messine. Le Pirée (Athènes). Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir.
Retour. — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance au Pirée avec Syra, Salonique et Nauplie; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sébastopol).

LIGNE DE SYRIE.

(d'Alexandrie à Constantinople et *vice versâ*), par :

Jaffa. Beyrouth. Tripoli. Lattaquié. Alexandrie. Mersina. Rhodes. Smyrne.

Départ de Marseille (voie d'Égypte), le jeudi de chaque deux semaines, à dater du 24 mai.
Correspondance à Smyrne avec la ligne du Levant (voie de Malte).

LIGNE D'ÉGYPTE.

Malte. Alexandrie.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 20 décembre.
Retour. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 3 h. du soir, à dater du 13 décembre.

LIGNES D'ALGÉRIE.

Alger. — Départs de Marseille et d'Alger les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.

Oran. — Aller. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi.
Retour. — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.

Bone. Stora. (le Philippeville). Tunis. — Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

Observations. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes. — La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports. — Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

Billets de retour. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

Billets de famille. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour. — Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe	Lignes.	PORTS	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	Gênes	68	41	27	17	SYRIE. (Voie du Levant.)	Rhodes	110	260	178	112
	Livourne	80	48	32	20		Mersina	460	303	203	125
	Civita-Vecchia	105	63	42	26		Alexandrie	467	312	207	125
	Naples	150	90	60	37		Lattaquié	470	315	218	127
	Messine	192	116	77	48		Tripoli	474	315	214	128
	Malte	210	132	88	55		Beyrouth	463	308	207	128
							Jaffa	482	321	217	133
LEVANT.	Syra et Pirée	330	210	140	87	ALGÉRIE.					
	Smyrne	370	240	160	100		Alger	80	60	25	»
	Metelin	390	247	165	103		Oran	122	48	50	»
	Dardanelles	400	252	168	105		Stora	103	82	30	»
	Gallipoli	410	265	180	116		Bone	118	92	35	»
	Constantinople	420	279	186	116		Tunis	127	103	55	»
	Varna (de Const.)	60	40	20	»						
ÉGYPTE	Alexandrie	450	280	190	120	GRÈCE.	Salonique (du Pirée.	73	48	22	18
							Nauplie Id.	24	16	10	8

Le prix de la souscription à ce Bulletin est de 5 fr. par an. — Bureau, rue Bleue, 5.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.



LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15.

REVUE FINANCIÈRE.

La Bourse de Paris continue à suivre une ligne de conduite qu'il faut louer, parce qu'elle est à la fois intelligente et sage. Elle accueillit le mois dernier les nouvelles qui nous arrivèrent de Saint-Pétersbourg, non pas comme la paix elle-même, mais comme des espérances vraiment sérieuses et sur lesquelles on pouvait faire fonds. A mesure que les événements ont pu être mieux connus et la cause qui les avait produits mieux appréciée, nous avons vu la confiance se développer et grandir; mais, contrairement à de trop nombreux précédents, la Bourse n'a rien exagéré, et elle a su se garder d'escompter à l'avance un avenir qui ne lui appartenait encore que par des symptômes et des probabilités.

Mais si elle a été modérée, elle n'a pas été moins ferme dans sa conviction; de même qu'elle avait résisté à l'entraînement de l'enthousiasme et à l'entraînement de ses propres tendances, elle a résisté aux insinuations, aux doutes, presque aux provocations de la presse anglaise.

Le résultat de cette conduite a été de poser la hausse acquise sur des bases solides, de donner à la place le temps de liquider son ancienne position, et de ménager de la manière la plus utile pour le crédit public, la plus satisfaisante pour les intérêts privés, la transition entre deux situations si contraires et qui pouvaient être si périlleuses.

Les quinze premiers jours de ce mois ont été employés à consolider ce travail, qui avait certainement ses difficultés. L'argent ne s'y prêtait qu'avec lenteur et réserve; et même, soit qu'il fût plus rare encore qu'on ne le supposait, soit qu'il espérât avoir des conditions meilleures en fatiguant la spéculation, il allait quelquefois plus loin que la réserve, il créait des embarras.

Si l'attitude de l'argent a pu retenir la hausse, elle n'a pu arriver à produire même une réaction, et à l'heure où nous écrivons, le marché a échappé à toute mauvaise influence, ou plutôt toutes les mauvaises influences semblent se résigner à suivre le courant. Il se peut que la Bourse, sortant d'une réserve qui a produit ses fruits et prouvé la force et les tendances décidées de la spéculation, c'est-à-dire de l'opinion la plus générale, reprenne sans l'exagérer sa marche ascendante, un instant interrompue.

Peut-être sera-t-elle retenue par la liquidation du 15. Il y aura le 15 des reports élevés très-probablement sur les chemins. Aussi remarque-t-on plus de lourdeur sur les chemins que sur la rente. La moyenne des reports aux deux dernières liquidations représente à peu près 30 p. 0/0 du capital emprunté. C'est 50 p. 0/0 de plus que sur la rente. Cela vaut qu'on y regarde, même avec les perspectives de la paix. Il peut donc y

avoir sur les chemins un temps d'arrêt et moins d'élasticité que sur la rente pendant quelque temps.

Les chemins autrichiens sont en dehors de ces considérations, à ce qu'il paraît; depuis le commencement de cette semaine ils ont été très-vivement poussés, non-seulement à Paris, mais sur toutes les places de l'Europe où ils se négocient, particulièrement à Vienne et à Francfort. Au reste, nous avons toujours dit que les chemins autrichiens étaient la meilleure affaire et la plus sérieuse qui fût sortie de la grande officine du Crédit mobilier.

A propos du Crédit mobilier, on parle de nouveau de la création d'obligations. Seulement cette fois on ne parle pas de les faire servir de paiement au dividende de 200 fr. annoncé depuis si longtemps. Les 200 francs seraient, d'après les renseignements de la Bourse, payés comptant, mais l'émission des obligations suivrait immédiatement le paiement du dividende. Les actionnaires du Crédit mobilier auraient là un emploi facile et tout trouvé. Au reste, toutes ces nouvelles ont pu influer sur le cours des actions, elles ont monté depuis la dernière liquidation, mais sans secousse violente et sans entraînement

Il semble que l'opinion publique ait vu d'assez mauvais œil le Crédit mobilier porter en Espagne son argent et son influence, quand il pouvait et devait en faire en France un emploi plus utile aux intérêts de la place.

Les concessions qui ont été faites au Crédit mobilier, et qui étaient préconisées il y a deux mois comme étant de nature à pousser les actions, même en temps de guerre, à 2,000 fr., n'ont pas produit l'effet qu'on attendait. Il est vrai que le gouvernement espagnol a partagé ses faveurs, et contrairement à ce qu'avait espéré le Crédit mobilier, admis des concurrences qui, pour être moins en vue que le Crédit mobilier, n'en sont pas moins sérieuses et surtout moins utiles à l'Espagne que la grande société de la place Vendôme. Voilà deux fois que le Crédit mobilier échoue dans sa prétention de prépotence; les institutions de crédit de Vienne sont passées aux mains de M. de Rothschild, et M. de Rothschild n'est peut-être pas tout à fait désintéressé dans la société de crédit autorisée dernièrement par le gouvernement espagnol. Quoi qu'il en soit, nous savons que toutes les compagnies de crédit espagnol ont déjà déposé leur cautionnement et sont, aussi bien que le Crédit mobilier, en mesure de fonctionner honorablement.

La Banque de France a été en grande faveur depuis huit jours, non auprès des spéculateurs, mais auprès des capitalistes. Le compte-rendu de ses opérations pendant l'année 1855, que nous nous proposons d'examiner prochainement dans un travail spécial sur la Banque de France, est venu révéler à la fois la puissance d'organisation, le rôle de la Banque et les services immenses qu'elle rend au crédit public et privé.

Dans l'année qui vient de s'écouler, la Banque de France a eu non-seulement à faire face à l'escompte des opérations commerciales, elle a dû encore se procurer 298 millions d'espèces d'or et d'argent à l'étranger, servir d'intermédiaire pour l'envoi des fonds en Crimée, et tout cela avec les forces seules de son crédit, sans trouver aucune ressource dans son propre capital.

Elle a suffi à cette grande et double mission, et elle est sortie de ces épreuves plus puissante et plus influente que jamais. — Ce qu'elle peut et doit faire avec la paix, on peut le juger par ce qu'elle a pu faire dans les temps difficiles.

La Bourse, sans négliger les grandes valeurs, comme on voit, s'est beaucoup occupée en ces derniers temps de valeurs industrielles, des lignes secondaires de chemins de fer, et de quelques affaires nouvelles qui par leur importance ou leur patronage méritent d'arrêter l'attention et d'être recommandées.

On a relevé les lignes secondaires, non peut-être au niveau de leur valeur, mais au moins à des prix plus en rapport avec leur véritable situation. Il était assez étrange, par exemple,

que le chemin de Graissessac à Béziers, qui est en soi une excellente affaire, susceptible de donner seule des bénéfices importants à ses actionnaires, vit ses actions au-dessous du pair; c'était une anomalie qu'ont bien vite comprise et effacée de la cote la spéculation et l'argent réunis cette fois. Nous croyons qu'en relevant les actions du Béziers on a fait une chose d'autant plus intelligente, que cette ligne ne peut pas rester longtemps une enclave entre les chemins de la Méditerranée et ceux du Midi.

Le Saint-Rambert à Grenoble et les chemins sardes dits le Victor-Emmanuel ont repris également faveur et ont donné lieu à des transactions suivies et animées.

Il y a eu pendant quelques jours une animation très-insolite sur les actions du Crédit foncier; du soir au lendemain elles montèrent de près de 200 francs sur un bruit dont l'absurdité aurait dû être le contre-poids et le démenti le plus formel. On disait que l'état allait avancer au Crédit foncier un fonds de 200 millions à 4 p. 0/0, pour le mettre en mesure de rendre à l'agriculture et à la propriété immobilière en général les services qu'on attendait de cette institution et qu'elle ne peut rendre par insuffisance du capital. Voilà ce qui s'est dit. En tout ceci il y a de vrai que le gouvernement s'occupe de rendre en effet le Crédit foncier apte à remplir le rôle que lui désignait la pensée de sa création.

Mais il n'y a là-dessus que des projets très-vagues et dont la réalisation n'est rien moins que prochaine. Ce qu'il faut avant tout au Crédit foncier, les faiseurs de nouvelles l'avaient bien deviné, c'est de l'argent, beaucoup d'argent et à bon marché. Nous croyons que cela se trouvera, mais pas demain, demain fût-il le lendemain de la paix conclue. Pour que l'intérêt de l'argent rentre dans les voies normales, il faut que les dernières traces de la guerre soient effacées et toutes les blessures qu'elle a dû faire cicatrisées. Ces réflexions, qui ont pu être faites par tous les gens sérieux, ont arrêté le mouvement insensé de hausse qui emportait les actions du Crédit foncier, c'était le seul moyen d'éviter de rudes mécomptes. Au reste, nous ne comprenons point qu'on ne cherche pas à soustraire les actions du Crédit foncier à l'action du jeu. Le Crédit foncier ne doit pas être une valeur de spéculation, ou il doit renoncer à établir son crédit.

Il est grandement question de la prochaine concession des bateaux transatlantiques, et des puissances qui sont en présence pour demander cette concession. La Compagnie des services maritimes des Messageries impériales réunie à la Sociéte générale maritime sont en première ligne. Aussi s'est-on beaucoup occupé à la Bourse des actions de la Société maritime et des actions des Messageries. Les actions des Messageries ne s'achètent qu'au comptant et elles coûtent 1400 fr. Elles ne sont pas par conséquent accessibles à tout le monde, mais les maritimes, qui sont une valeur du Crédit mobilier, se sont vendues au comptant à terme et à prime. Les maritimes étaient une valeur douteuse et restée stérile jusqu'ici entre les mains du Crédit mobilier, dont les directeurs ont plus d'idées que de sens pratique.

Leur union avec la Compagnie des Messageries impériales, dont la puissance et l'organisation admirable sont bien établies et bien connues, leur donne une situation tout autre, et nous comprenons l'empressement avec lequel on les recherche en ce moment; cet empressement nous paraît parfaitement justifié.

Les Omnibus de Londres sont sortis d'une mauvaise situation qu'ils ne méritaient à aucun titre, car il est impossible de trouver une affaire meilleure et menée avec plus de loyauté. Chaque semaine la Compagnie publie le chiffre officiel et contrôlé des recettes. On peut donc déjà apprécier le bénéfice qu'elle sera en mesure de distribuer à ses actionnaires, et enfin on peut déjà répondre aux détracteurs ou à ceux qui doutaient encore qu'on sera en mesure de payer un très-beau dividende au premier semestre.

Parmi les affaires qui sont venues sur le marché, le public a distingué la stéarinerie de La Villette. C'est une affaire ancienne, en possession déjà d'un grand courant d'affaires

et qui tout simplement augmente son capital pour pouvoir mettre sa production au niveau des demandes qui lui sont faites. Les noms les plus recommandables patronnent cette affaire; il suffit de nommer M. Thurneyssen.

Le Crédit autrichien, ainsi qu'on nomme les actions de l'institut I. R. A. de Crédit autrichien, prend un rang notable sur la place de Paris. Ces actions sont recherchées, non pas comme spéculation, mais comme placement par presque toutes les places de l'Europe. Peut-il en être autrement d'une affaire où se rencontrent avec les cinq maisons de Rothschild les plus grandes fortunes de l'aristocratie et du commerce autrichien?

E. Ber.

Depuis que nous avons créé ce Bulletin de la finance, de l'industrie et du commerce, notre pensée et nos efforts ont constamment tendu à le rendre digne de la place qu'il occupe ici. C'est ainsi que pendant toute la durée de l'Exposition universelle nous avons suivi et constaté avec sollicitude les inventions utiles et le progrès que l'Europe industrielle est venue soumettre au jugement impartial de la France.

Jusqu'à ce jour, l'incertitude des événements autant que d'autres causes particulières ne nous avaient point permis de donner à ces grands intérêts le soin et l'attention que méritent l'importance qu'ils ont acquise et la place qu'ils occupent.

L'heureuse perspective que la paix rouvre désormais aux grandes entreprises d'utilité générale et privée nous trace le devoir de les suivre dans leur création et leurs développements, d'en faire une étude approfondie et de mettre en lumière pour l'instruction et le profit de nos lecteurs les avantages, les inconvénients, les lacunes ou les dangers que chacune d'elles peut présenter.

Trop souvent l'intérêt ou la passion prend dans l'exposé critique d'une affaire ou d'une institution de crédit nouvelle la place de l'impartialité; on tient trop souvent à quelque chose ou à quelqu'un: nous avons le bonheur, nous, d'être dans cette situation favorable, de ne relever que de notre conscience et de n'avoir ni engagement ni parti pris.

Chaque fois que nous avons été amenés à parler, dans nos revues financières, des affaires ou des événements financiers qui se sont produits depuis un an, nous l'avons fait avec une entière indépendance, blâmant ou approuvant ce qui nous paraissait digne d'éloge ou de blâme, et n'acceptant jamais d'autres points de vue que celui de l'intérêt public.

Cette voie que nous avons choisie nous paraît à la fois la seule digne, la seule bonne, la seule utile. Aussi comptons-nous y persister plus que jamais, aujourd'hui que nous allons donner la place principale à la partie financière et industrielle de notre Bulletin, et c'est dans cet esprit que nous ferons successivement l'étude des principales institutions de crédit et des grandes entreprises déjà existantes ou que le mouvement d'affaires qui ne peut tarder à se prononcer à la paix fera infailliblement surgir. E. Ber.

BIBLIOGRAPHIE.

Le silence qu'a gardé notre Bulletin en matière de bibliographie, depuis le commencement de cette année, témoigne de la stérilité momentanée de la librairie. Ainsi que nous l'avons dit, l'époque du premier jour de l'an, exclusivement consacrée à la vente des livres d'étrennes, est précédée et suivie d'une sorte de *morte-saison* pour la production des ouvrages littéraires sérieux et importants. Aussi, sauf les volumes à un franc de la nouvelle collection Michel Lévy, dont le catalogue s'accroît de semaine en semaine dans des proportions considérables, le *Journal de la librairie* et le *Courrier de la librairie* ne nous ont-ils à peu près rien signalé pendant le mois de janvier.

Depuis une quinzaine de jours, la haute librairie historique et littéraire revient à son état normal. Voici d'abord le sixième volume de l'*Histoire de France*, de M. Henri Martin, qui vient de paraître à la librairie Furne, après s'être fait attendre pendant plusieurs mois. Ce long retard est justifié par l'étendue des travaux auxquels l'auteur a dû se livrer sur l'époque comprise dans cette partie de son ouvrage. La connaissance de l'époque de Jeanne d'Arc et de Charles VII est véritablement renouvelée par les découvertes récentes, dues en partie à M. Quicherat, qui complètent les documents antérieurement connus, et il fallait faire passer dans l'histoire les éléments précieux qu'a fournis l'érudition. Le tome VI commence par les dernières années de Charles VI, l'invasion de Henri V, Azincourt, les tristes débuts de Charles VII; puis vient l'histoire complète de Jeanne d'Arc, rétablie d'après les sources originales, avec l'explication de sa mission telle qu'elle l'entendait elle-même, de la trahison qui empêcha cette mission de s'achever, et qui arrêta et brisa l'héroïne inspirée au milieu de sa carrière. Le procès de la pucelle apparaît également dans son vrai jour avec tous ses acteurs et tous ses complices, et, par un effet contraire à ce qui se produit habituellement, l'étonnante figure de Jeanne d'Arc grandit à mesure qu'on l'étudie de plus près. A l'histoire de Jeanne d'Arc succède celle de ce conseil de France, de ce comité national du xve siècle, qui, sous le nom du roi, reprit et acheva l'œuvre de Jeanne, l'affranchissement de la patrie. Deux bourgeois, Jacques Cœur, le Colbert et le Médicis de la France du xve siècle, Jean Bureau, qui créa les armes puissantes de l'artillerie et du génie, sont les deux têtes de ce conseil. Ce volume dépasse un peu les *Guerres des Anglais* et se termine avec la première période de la lutte entre les maisons de France et de Bourgogne sous Louis XI.

Des dispositions sont prises pour qu'à l'avenir la publication de chacun des dix derniers volumes qui complètent le consciencieux ouvrage de M. Henri Martin ait lieu de mois en mois d'une façon à peu près régulière. Il en sera de même de la *Géographie de Malte-Brun*, continuée par M. Théophile Lavallée, dont la librairie Furne est en mesure d'assurer le prompt achèvement.

Les œuvres d'un des esprits les plus éminents, d'un des maîtres de la littérature contemporaine, les œuvres de M. Villemain viennent d'être complétées par la librairie Didier, qui a fait réimprimer et revoir avec le plus grand soin tous les volumes épuisés, entre autres ce dernier et remarquable livre que l'auteur a intitulé *Souvenirs contemporains*, et qui en est à sa septième édition, et aussi cet éloquent plaidoyer en faveur des Grecs, *Lascaris* et l'*Essai sur l'état des Grecs depuis la conquête musulmane*, dont plusieurs chapitres ont aujourd'hui un piquant intérêt d'actualité.

Plusieurs nouveautés importantes sont aussi en préparation à la librairie Didier. Les deux premiers volumes des *Mémoires et journal de l'abbé Ledieu* sur la vie et les

ouvrages de Bossuet paraîtront très-prochainement. Un puissant intérêt s'attache à ce travail, publié pour la première fois sur les manuscrits autographes, et qui sera précédé d'une introduction et accompagné de notes de M. l'abbé Guettée. L'ouvrage complet formera quatre volumes in-8°. On sait que l'abbé Ledieu fut le secrétaire de Bossuet, et qu'il a laissé sur l'illustre écrivain des notes précieuses que des considérations d'un ordre qu'il ne nous appartient pas de caractériser ont jusqu'à ce jour empêché de publier.

L'*Histoire du protectorat de Richard Cromwell*, de M. Guizot, ne tardera pas non plus à paraître. Cet ouvrage formera la troisième partie de l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre*. La librairie Didier a sous presse deux importants volumes de M. Roselly de Lorgues : *Christophe Colomb*, sa vie et ses voyages, et deux volumes de lettres inédites de Voltaire, précédées d'un avertissement de M. Saint-Marc Girardin.

Nous ne pouvons passer sous silence la haute distinction dont vient d'être l'objet un ouvrage qui a appelé l'attention des économistes et des savants sur les questions les plus graves de ce temps-ci; nous voulons parler des *Ouvriers Européens* de M. Le Play, à qui l'Académie des sciences vient de décerner le prix de statistique pour l'année 1855. L'Académie a ainsi prouvé l'importance qu'elle attachait aux recherches curieuses et pleines d'enseignements du laborieux et savant ingénieur en chef des mines.

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DE

CONSTRUCTIONS MARITIMES ET DE NAVIGATION [1].

Le commerce est la vie d'une grande nation; c'est par lui, bien plus que par les victoires, qu'elle rayonne sur le monde et qu'elle étend jusqu'aux confins de l'univers civilisé son influence et ses idées. Le commerce est donc une des armes les plus puissantes de la France, arme dont les progrès constants de notre industrie tendent, tous les jours, à fortifier et à multiplier l'action.

Une seule circonstance a contrarié jusqu'à ce jour l'essor de notre activité commerciale, c'est l'insuffisance notoire, pour ne pas dire l'absence des moyens de transport maritimes. Qu'est-ce en effet, comparée à la prodigieuse fécondité de notre industrie, qu'attestent les Expositions de Londres et de Paris, aux développements merveilleux dont notre commerce présente l'imposant spectacle, qu'est-ce, disons-nous, qu'une marine marchande à peine capable de faire face au tiers de nos besoins?

Ce qui résulte de cet état d'infériorité, c'est que les importations de matières premières qui pénètrent chez nous et les exportations de produits manufacturés qui en sortent bénéficient pour deux tiers aux armateurs anglais et américains, en sorte que, par une étrange et dispendieuse anomalie, la France travaille elle-même au profit de ses propres rivaux.

(1) Le siége de la Société est à Paris, rue de Tivoli, 27. Les actions se délivrent chez MM. Alliez, Grand et Ce, banquiers, rue de Trévise, 14, entre les mains desquels le montant intégral doit être versé en souscrivant.

On ignore généralement que les bénéfices du transport maritime dépassent de beaucoup le gain presque insignifiant de la main-d'œuvre, d'où il suit que notre commerce, tributaire de l'Amérique et de la Grande-Bretagne en ce qui concerne la navigation, perd, à ne pas faire lui-même ses affaires, la majeure partie des avantages qu'il doit au génie de nos fabricants et à l'habileté de nos ouvriers.

Il suffit, pour se pénétrer de la réalité des faits que nous avançons, d'examiner les chiffres du tableau comparatif du commerce maritime durant les cinq premiers mois des trois dernières années. Il ressort de cet examen que le mouvement général de la navigation commerciale a été, tant à l'entrée qu'à la sortie, de 5,500,000 tonneaux transportés par 42,000 navires, dont 18,500 français seulement. La France a donc, dans l'espace de ces quinze mois, emprunté l'auxiliaire de 23,500 bâtiments étrangers, qui ont bénéficié du fret sur 3,300,000 tonneaux environ. En évaluant en moyenne le prix du fret à 30 fr. par tonneau, notre commerce aurait payé aux marines étrangères une dîme de 99 millions de francs !

Ajoutons que la grandeur de notre pays ne souffre pas moins que ses intérêts de cet état de vasselage, car chaque développement nouveau du commerce français provoque et nécessite en quelque sorte un développement parallèle dans la marine de nos rivaux, principal élément de leur puissance et de leur prospérité. Que serait-ce, au contraire, si la France parvenait à se suffire à elle-même ? Quel coup pour les marines de l'Angleterre et des États-Unis, le jour où nous pourrons nous passer de leurs services ! Où retrouveront-elles l'emploi d'un matériel et d'un personnel absorbés présentement par nos besoins, puisqu'il est constant que si, chez nous, les navires manquent au commerce, chez eux, par contre, c'est le commerce qui ne suffit point aux navires?

Et pourquoi notre marine marchande ne rivaliserait-elle pas avec celle des deux grandes puissances maritimes ? Sommes-nous, vis-à-vis d'elles, dans des conditions d'infériorité qui nous interdisent la concurrence ? Nos navires sont-ils moins bons marcheurs, nos marins moins adroits et moins éprouvés, nos officiers de long cours moins instruits et moins intrépides que les leurs ? Rien de tout cela. L'expérience démontre chaque jour que nos constructeurs, nos capitaines, nos matelots n'ont à craindre aucune rivalité. La seule chose qui ait manqué aux uns, c'est le matériel navigable, aux autres les capitaux nécessaires pour le former, l'armer et l'équiper. De longues années se sont écoulées avant que les capitalistes des grands centres financiers de l'intérieur aient songé à tourner les yeux du côté des opérations navales, sources d'immenses et de nombreuses fortunes commerciales. Jusqu'à ces derniers temps, les armements et autres entreprises maritimes ont été exclusivement abandonnés à l'initiative et aux ressource personnelles des spéculateurs établis dans les ports français.

Il est temps cependant que l'argent qui déborde de toutes les caisses et se précipite vers les affaires industrielles reflue du côté de cette mine à peine exploitée. Il est temps que les capitaux comprennent que tout l'avenir de la France n'est pas dans les chemins de fer, et que nos principales lignes ferrées ne sont que la tête de ces grandes lignes maritimes qui partent de nos côtes et aboutissent à d'autres continents.

L'ouverture des Indes anglaises, dont les ports sont désormais libres pour tous les peuples, et où nos bâtiments en particulier jouissent des mêmes droits que les nationaux, semblait offrir à notre commerce de nouvelles perspectives de fortune et de succès. Et pourtant à peine, depuis six années, le nombre des navires français a-t-il subi quelque augmentation. Nos navires attendus, appelés dans tous les ports étrangers, n'y paraissent qu'à de longs intervalles, ou ne s'y montrent point du tout. C'est en vain que nos consuls insistent pour que le commerce français établisse des comptoirs sur tels ou tels marchés d'outre-mer où la réputation de luxe et de bon goût acquise à nos fabriques assure à leurs produits un débit fructueux. Nos marchandises y parvien-

nent à des époques trop rares, souvent inopportunes, presque toujours en quantités insuffisantes, et la plupart par l'intermédiaire du pavillon étranger.

Que faut-il pour porter remède à ce fâcheux état de choses? Il faut qu'il s'opère dans les mers lointaines un mouvement maritime véritablement national. Il faut enlever à la marine étrangère le privilége de servir d'intermédiaire au trafic français; il faut enfin qu'à notre pavillon seul appartiennent les bénéfices de nos transports, et le soin de créer des débouchés nouveaux et d'exploiter plus largement les débouchés ouverts à des produits qui restent sans rivaux partout où ils abordent dans de bonnes conditions de temps et de fret.

Tout présage, au contraire, que, sous l'impulsion du pouvoir énergique et viril qui préside aux destinées du pays, notre commerce national ne tardera pas à s'affranchir de cette tutelle séculaire et à conquérir sur les mers le rang qui lui appartient de plein droit. Déjà les capitaux, moins défiants et mieux éclairés sur les éléments de succès des opérations navales, commencent à se porter du côté de nos ports. Déjà l'association, ce Briarée moderne si fécond en prodiges, se met en devoir de prêter à notre marine marchande le puissant concours de ses cent bras. De grandes sociétés s'organisent dans le but d'exploiter sur une vaste échelle les sources intarissables de fortune que la mer offre à la spéculation.

Au premier rang de ces sociétés appelées à un incalculable avenir, il faut citer la Compagnie générale de Constructions maritimes et de Navigation, dont les ateliers fonctionnent à Cette et à Marseille. Tout concourt, en effet, pour assurer à cette entreprise de magnifiques résultats.

En premier lieu, sa position topographique : les établissements maritimes de Cette sont situés à une distance de dix minutes de la ville, à cheval sur le chemin de fer, sur le canal et sur la route impériale, d'où provient une notable économie dans les frais d'entrée et de sortie des marchandises, par suite de la proximité du canal maritime qui sert de véhicule à tous les produits. Ajoutons à cet avantage de situation celui d'être installé au centre d'une nombreuse population ouvrière où le bon marché des objets de consommation permet d'obtenir le travail à prix réduit.

En second lieu, les conditions avantageuses dans lesquelles l'établissement a été acquis par la Société actuelle :

Cet établissement et les approvisionnements qu'il contient avaient coûté à la société Ch. Reynaud et Ce.	6,262,247 fr.	96 c.
Une commission gouvernementale, nommée pour établir la position de cette société, avait évalué cet actif, après examen scrupuleux, à la somme de.	4,798,075	30
C'est ce même actif qui, acheté il y a quatre mois dans un moment difficile, est apporté aujourd'hui en société pour la somme réduite de	3,500,000	00

En présence de ces détails et de ces chiffres, peut-on douter que la Compagnie maritime de Cette ne soit destinée à participer dans de larges proportions aux profits que crée à l'industrie navale le décret relatif à l'importation des matières premières, et au développement du commerce méditerranéen?

A ces considérations de premier ordre, il n'est pas inutile de joindre un aperçu des moyens de fabrication dont la Société dispose, et un état des approvisionnements et des marchandises en voie d'achèvement ou d'exécution.

Les ateliers appropriés à la construction des machines à vapeur sont établis sur deux lots de terrain voisins l'un de l'autre, et présentant ensemble une superficie de 50,000 mètres. L'un de ces terrains, occupé par les bâtiments d'exploitation, les han-

gars et l'outillage, comprend 20,000 mètres d'étendue; l'autre, affecté à la chaudronnerie, n'en contient pas moins de 30,000.

Les chantiers consacrés à la construction des bateaux sont installés près de la mer sur un terrain de 10,000 mètres, dont 1,000 sont la propriété de la Société, et dont le surplus appartient à l'état, qui en octroie la jouissance à titre purement gratuit.

Indépendamment des chantiers et ateliers de construction, l'actif acquis de l'ancienne société Ch. Reynaud et Cie se compose de :

6 grands bateaux à vapeur sur chantier de 7 à 800 tonneaux chacun, dont 3 presque terminés et pouvant être mis à l'eau dans quatre et six mois; — 10 machines de 500 chevaux chacune, dont 3 très-avancées et en montage; — 18 chaudières de 100 chevaux chacune, dont 9 seront terminées en même temps que les bateaux; — tous les gréements, voilures, menuiseries de bord, etc., etc., nécessaires à 4 des bateaux à vapeur sur chantier; — des quantités considérables de tôles, fers, fontes, cuivres, bois, etc. — Le tout réalisable dans un avenir plus ou moins prochain, et représentant une valeur considérable.

La Compagnie a pour objet les constructions navales, réparations et autres travaux analogues. Mais ce n'est là que la moitié de sa mission. Elle se réserve, en outre, la faculté d'appliquer une partie de son capital à la création et à l'exécution de toutes les navigations côtières et autres susceptibles de procurer des bénéfices certains.

Le capital social est de 10 millions de fr., divisés en 100,000 actions de 100 fr. chacune. La première série de 50,000 actions est seule émise quant à présent; la seconde série de pareille somme ne sera émise qu'au moment où l'accroissement des affaires et la nécessité de multiplier les moyens d'action de l'entreprise exigeraient une augmentation de capital.

Les bénéfices nets, après prélèvement de 5 p. 0/0 d'intérêt annuel en faveur des porteurs d'actions, se partagent ainsi : 75 p. 0/0 aux actionnaires, 8 p. 0/0 au fonds de réserve, 2 p. 0/0 à la caisse des ouvriers, et 15 p. 0/0 à la gérance. La part minime que la gérance s'attribue témoigne de la confiance absolue que l'opération lui inspire, confiance justifiée du reste par les calculs ci-dessous, qui reposent sur des données positives.

Les terrains, ateliers et outillages sont apportés pour.	1,500,000 fr.
Le bateaux sur chantiers, machines et chaudières en construction et approvisionnements divers, pour.	2,000,000
Les actions placées ou à placer.	1,500,000
Capital social émis.	5,000,000

Mais le fonds de roulement applicable à la marche des ateliers étant susceptible d'être réduit à 1,500,000 fr., il sera ramené à cette somme au fur et à mesure de la réalisation des approvisionnements existants, de manière à régulariser comme suit l'emploi du capital social.

Pour les ateliers : Immeubles, terrains, outillages, etc.	1,500,000 fr.
— Fonds de roulement.	1,500.000
	3,000,000
Navigation : Bateaux affectés pour compte de la Compagnie aux diverses navigations.	2,000,000

Examinons maintenant les résultats probables de l'opération. Eu égard au produit des travaux neufs et des réparations qu'on peut, année courante, évaluer, en raison de l'achalandage, de l'établissement et de l'importance de l'outillage, à 4,000,000 fr. pour les premières, et 500,000 fr. pour les dernières, voici comment se répartissent les bénéfices des deux premières années.

ANNÉE 1856.

Bénéfices à réaliser sur les approvisionnements existants et sur les bateaux, machines et chaudières en cours d'exécution.	500,000 fr.
Travaux nouveaux, réparations et divers.	50,000
Bénéfices nets en 1856.	550,000

Soit un dividende de 10 p. 0/0 environ en sus de l'intérêt à 5 p. 0/0 l'an.

ANNÉE 1857.

Construction de bateaux et machines pour une valeur d'au moins 3 millions, à 15 p. 0/0 de bénéfice net.	450,000 fr.
Réparations et travaux divers.	100,000
Bénéfices sur les navigations qui commenceront dans huit mois, soit pour un exercice de quinze mois.	250,000
Bénéfices nets en 1857	800,000

Soit environ 15 p. 0/0 de dividende, en sus de l'intérêt à 5 p. 0/0 l'an.

Ce dernier chiffre n'est que l'expression modérée des bénéfices que l'opération doit produire régulièrement et à dater de la deuxième année d'exploitation, bénéfices qui tendront sans nul doute à s'accroître proportionnellement à l'essor que prendront les expéditions navales et les services maritimes entrepris par la Compagnie.

Les garanties matérielles ont assurément leur importance dans les opérations industrielles, et surtout dans une opération de ce genre; mais il en est une qui domine toutes les autres, c'est celle de l'intelligence et de la probité. Personne, sous ce double rapport, ne méritait à plus juste titre la confiance de la Société que M. A. Séguineau. Rompu à la pratique des affaires maritimes et industrielles par une longue expérience acquise tant à Bordeaux qu'à Fourchambault, où il dirigeait avec autant d'habileté que de bonheur la maison Émile Martin et Ce, M. A. Séguineau convenait on ne peut mieux à une grande entreprise, qui tient tout à la fois de l'industrie et de la marine. M. A. Séguineau a donné d'ailleurs la preuve du tact parfait qui le dirige dans le choix des hommes appelés à le seconder, en confiant la direction des ateliers de Cette à M. Feugère, éprouvé par quinze années de travail et de surveillance dans les usines maritimes, et notamment dans celle du Creuzot.

Ce serait nous défier des lumières et du jugement de nos lecteurs que d'insister plus longtemps sur les brillantes perspectives qui s'ouvrent devant la Compagnie générale de Constructions maritimes et de Navigation. Qu'il nous suffise d'ajouter que jamais opération plus honorable ne se présenta sous de plus favorables auspices et avec de plus belles chances de succès.

R. LOREMBERT.

LES OMNIBUS DE LONDRES.

Nous avons été des premiers à signaler la part qui revient à l'initiative française, dans la Compagnie de fusion des Omnibus de Londres et à reconnaître le mérite de la combinaison industrielle et financière sur laquelle repose cette opération. Nous sommes heureux aujourd'hui de pouvoir constater par des chiffres la justesse de nos prévisions. Le tableau des recettes de deux semaines que nous publions plus loin (voir

pages 94 et 95) est un de ces arguments qui ne permettent aucune réplique. En fait d'affaires commerciales, on le sait, rien n'est plus éloquent que les chiffres.

Il n'est pas inutile toutefois d'expliquer par quelques lignes de commentaire, la portée de ces chiffres eux-mêmes, qui ne donnent que les recettes brutes de chaque ligne de voitures et de faire remarquer qu'ils sont obtenus, dès les premiers jours de l'exploitation, c'est-à-dire avant que la Compagnie nouvelle ait eu le temps de réaliser les améliorations qu'elle se propose d'introduire dans le service, améliorations qui ne peuvent manquer d'amener nécessairement un accroissement de produit. On peut juger de l'effet de ces améliorations par ce qui s'est passé à la suite de la fusion des omnibus de Paris : la recette générale quotidienne, qui n'était d'abord que de 55 fr. par voiture, s'est élevée, après la transformation des services fusionnés, à 65 fr. En admettant la même probabilité d'accroissement, on pourrait donc compter sur une augmentation de recette d'environ 20 0/0.

Mais il n'est pas besoin d'attendre la réalisation de ces résultats infaillibles dans un très-bref délai pour donner une idée des bénéfices que doit produire l'exploitation fusionnée. Si l'on pousse un peu plus loin le parallèle entre les omnibus de Londres et ceux de Paris, on reconnaîtra aisément que le présent est déjà assez satisfaisant pour dispenser d'escompter les espérances de l'avenir.

Prenons, par exemple, pour bases les deux chiffres moyens de recette obtenus à Paris et à Londres, soit 65 fr. à Paris et 68 fr. à Londres (bien que la moyenne jusqu'à ce jour, dépasse déjà ce chiffre).

La recette de 65 fr. à Paris ne laisse à l'entreprise générale qu'un maximum de bénéfice de 9 fr. par voiture et par jour, attendu que par suite de la redevance à payer, et des charges nombreuses qui pèsent sur la compagnie, les frais s'élèvent à un peu plus de 56 fr. par voiture. A Londres, ces frais n'étant tout au plus que de 50 fr. par voiture, il reste sur les 68 fr. de recette un bénéfice net d'au moins 18 fr.

Certes, on peut considérer ce chiffre de 9 fr. de bénéfice par voiture et par jour, obtenu par la Compagnie générale des Omnibus de Paris, comme satisfaisant, puisqu'en le multipliant par les 350 voitures circulant dans Paris, il donne un résultat total de 3,150 fr. par jour, soit 1,149,750 fr. par an, ce qui produirait pour le capital de 18,500,000 fr. un revenu de près de 7 0/0.

Mais combien la perspective change, combien les proportions s'accroissent, si l'on applique le même calcul aux premiers résultats produits pendant ces deux semaines pour les omnibus de Londres? Là ce n'est plus par 350 voitures que l'on compte, c'est par 810 omnibus circulant d'un bout à l'autre de l'immense cité. C'est donc par ce nombre considérable que se multiplie le chiffre de 18 fr. dont nous avons parlé. C'est donc à 14,580 fr. par jour et à 5,221,700 fr. par an que s'élève le revenu total. En conséquence le bénéfice, évalué sur les mêmes bases, réparti sur le capital de 20,000,000, ne serait pas moindre de 21 0/0.

Que ne doit-on pas attendre de l'avenir d'une opération qui dès son origine se présente avec de pareils éléments de succès et de prospérité, et n'y a-t-il pas lieu de se féliciter que l'initiative française débute dans les grands associations industrielles chez nos voisins d'outre-Manche, par un précédent si heureux? Espérons que, grâce à cet exemple, l'esprit d'entreprise ne craindra plus désormais de passer le détroit et d'aller contribuer à enrichir et développer l'industrie anglaise par ses ingénieuses combinaisons financières, comme les Anglais sont venus contribuer à développer chez nous la grande industrie par leurs capitaux et leur génie commercial et administratif.

J. Raymond.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE STÉARINERIE

DE LA VILLETTE.

La stéarinerie est une industrie d'invention et surtout d'application toute récente. La première idée de séparer les acides stéarique et margarique solides et inodores contenus dans le suif, et de les employer, en les dégageant de la glycérine et de l'acide oléique, à la fabrication d'une bougie qui ne le cède en rien à la bougie de cire sous le rapport de l'intensité et de la blancheur de la lumière, cette idée date d'environ trente et un ans. Elle appartient à MM. Gay-Lussac et Chevreul, qui prirent, le 25 janvier 1825, un brevet d'invention pour l'emploi de ces acides dans l'éclairage.

Le mot *bougie* est lui-même un mot moderne, bien que l'usage des chandelles de cire et des cierges paraisse remonter à une très-haute antiquité, puisqu'on assure que les païens s'en servirent dans la célébration des mystères de Cérès. Toutefois les étymologistes prétendent que cette appellation date seulement de la fin du XVIIe siècle, et qu'elle fut adoptée en raison de ce qu'à cette époque on tirait la plus grande quantité de la cire employée à cette fabrication de la ville de Bougie, en Afrique. La bougie, ou chandelle de cire elle-même, avait été introduite en Europe, dès le VIIIe siècle, par les Vénitiens, qui l'avaient empruntée à l'Orient. Jusqu'à la fin du XVe siècle, la lumière de cire fut un objet de luxe réservé exclusivement aux princes et aux seigneurs les plus opulents.

Aujourd'hui, grâce à l'invention de MM. Gay-Lussac et Chevreul, grâce aux nombreux perfectionnements apportés à cette industrie, et notamment au tressage des mèches, imaginé par M. Jules Cambacérès, la bougie stéarique a remplacé la bougie de cire et tend à remplacer aussi définitivement la chandelle dont elle n'a pas les inconvénients. Depuis l'époque où l'invention est tombée dans le domaine public, c'est-à-dire depuis 1840, la production s'est accrue dans des proportions considérables, en raison de la diminution du prix. Les statisticiens l'estimaient, en 1842, à 2 millions de kilogrammes; en 1850, elle s'élevait à environ 8 millions de paquets; en 1855, elle a dépassé 11 millions, sans pouvoir suffire à tous les besoins de l'exportation, qui prend depuis quelques années un immense développement.

On peut juger du reste des progrès de la fabrication stéarique par l'exemple même d'un seul établissement, de celui de la Villette, qui est aujourd'hui placé en première ligne dans ce genre d'industrie. Fondé en 1849, il n'avait produit, pendant les trois derniers mois de ce premier exercice, que 121,835 demi-kilogrammes de bougie et d'acide stéarique. En 1855, il produisait 3,500,000 demi-kilogrammes, et ce chiffre ne peut manquer d'être de beaucoup dépassé dans un avenir très-prochain, en raison de l'extension que va donner à ses affaires l'accroissement de son capital.

La *Société générale de stéarinerie*, constituée depuis le 15 novembre 1853 sous la raison sociale Moinier et Ce, élève son capital à 6 millions de francs, et le divise en 6.000 actions de cent francs. Propriétaire de l'établissement de la Villette, qui a été fondé par ses gérants, et a absorbé déjà l'usine dite du *Phare*, à Paris, celles de Neuilly-sur-Seine et de Graville au Havre, elle est en mesure de doubler en très-peu de temps sa fabrication, sans rien ajouter aux immeubles et au matériel qu'elle possède.

Le supplément du fonds social pour lequel elle fait appel aux capitalistes n'est donc point destiné à faire de nouvelles acquisitions de terrains ou d'usines, mais seulement à faciliter les opérations d'approvisionnement, à permettre de les faire dans les moments les plus opportuns, par quantités considérables et aux conditions les plus favorables. Personne n'ignore, en effet, qu'il y a, surtout pour une industrie de cette nature, un immense

avantage à disposer d'une masse imposante de fonds réalisés en espèces pour pouvoir profiter des baisses qui surviennent dans les cours des suifs et des huiles de palme. La longue expérience de MM. Moinier, Lagrange et Trinquesse, les fondateurs de l'usine de la Villette, qui sont aussi les promoteurs et les gérants de la Société nouvelle, offrent à cet égard la meilleure de toutes les garanties : leurs preuves sont faites en matière d'administration industrielle et commerciale. Souscripteurs à eux trois du tiers du capital social, ils entendent y conserver un intérêt important. On le comprendra de reste, quand on saura que les évaluations les plus modérées ne portent pas à moins de 15 à 18 p. 0/0 les premiers revenus qu'on est en droit d'espérer du capital social, sauf développement ultérieur et progressif de la fabrication.

Telle est la situation dans laquelle est placée cette Société, qui constitue véritablement une des opérations industrielles les plus lucratives et les plus sûres de ce temps-ci, une opération qui a pour objet une denrée de première nécessité, une opération déjà placée dans les meilleures conditions de prospérité et qui a un passé excellent pour répondre des résultats de l'avenir.

Le conseil de surveillance est, de même que la gérance, composé de trois fondateurs principaux de l'usine de la Villette. L'un est M. Auguste Thurneyssen, administrateur de la Société générale de Crédit mobilier; les deux autres sont MM. Charles Thurneyssen et Jallion ; ils peuvent au besoin s'adjoindre deux autres membres. J. OLLIVIER.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DES ACTIONNAIRES

DE LA COMPAGNIE ANONYME L'IMPÉRIALE

DU 28 JANVIER 1856.

Présidence de M. le Baron de HEECKEREN, Sénateur.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MESSIEURS,

Les modifications statutaires que nous avons à vous soumettre sont de deux natures.

Les unes sont fondamentales; les autres ne sont, en quelque sorte, que réglementaires.

Les premières se rapportent à l'accroissement de notre capital social.

— De 5 millions, nous vous proposons d'élever notre capital social à 10 millions, ainsi que l'art. 12 des statuts vous en donne le pouvoir.

Dans quel but provoquons-nous cet accroissement?

Dans le but d'aborder deux opérations : l'une actuelle, immédiate; l'autre en voie de préparation, et qui, par son utilité comme par sa nouveauté, placera tout de suite L'IMPÉRIALE à la hauteur qu'elle se propose d'atteindre.

N'allez pas croire, Messieurs, que nous vous présentions l'accroissement de notre capital social comme le seul levier qui par lui-même puisse suffire à la mise en œuvre des plans dont l'exposition va suivre!

Non, certes! car nous posons comme axiomes :

— Que le calcul des probabilités, en matière d'opérations viagères, porte en lui-même sa raison d'équilibre, les tarifs de primes étant toujours calculés de manière à pouvoir couvrir tous les risques;

— Qu'une opération financière dont le calcul des probabilités doit donner le plan et le mécanisme n'a d'essentiel et solide appui que dans sa propre balance;

— Que dans une compagnie d'assurance sur la vie, le capital social, n'étant autre chose qu'un en cas, ce capital ne doit jamais être engagé qu'éventuellement.

Mais bien que nos opérations portent en elles-mêmes le gage mathématique de leur propre sécurité, il n'en faut pas moins, dans un pays où ces opérations sont pour ainsi dire à l'état de germe, donner un gage public à l'avenir de l'entreprise que nous fondons, et cautionner la confiance des petits capitaux dont *l'Impériale* doit devenir le point de repère et l'enseigne.

Ce sont les petits capitaux qui, par leur nombre, possèdent et résument la puissance du pays. C'est à leur nombre que nous nous adressons.

En amenant la généralité des transactions sur le terrain du viager, *l'Impériale* trouvera dans le pays même un banquier perpétuel; sa caisse deviendra le réservoir des fonds disponibles, l'économat des épargnes qui, jusqu'à présent, sont restées en dehors de la circulation.

Pour atteindre à ce but, il nous faut à l'égard des petits capitaux, un cautionement effectif, et ce cautionnement, nous devons le trouver dans l'accroissement de notre capital social.

C'est moins, du reste, un versement qu'une signature qu'il faut à *l'Impériale*, dont le fonds de roulement, pour l'abord de ses premières opérations, sera suffisant avec quelques millions.

Ce que veut actuellement le capital, Messieurs, vous le savez, c'est un bénéfice immédiat. Le courant de la Bourse et des grandes affaires industrielles nous indique assez que la préoccupation se porte surtout sur les produits actuels.

Une entreprise comme la nôtre doit pouvoir satisfaire à cette nécessité. Le champ des transactions viagères, qui nous est si largement ouvert dans tous les sens par nos statuts, nous permet d'exiger beaucoup du présent, et d'espérer beaucoup plus de l'avenir.

Deux opérations qui doivent faire de l'*Impériale* une des grandes institutions financières de notre temps peuvent être abordées, grâce à l'élévation de notre capital social, — l'une immédiatement, l'autre prochainement.

La première, l'immédiate, embrasse les usufruits et les nues propriétés.

La seconde concerne le Prêt et le Crédit viager.

Votre attention, messieurs, nous est ici nécessaire; accordez-nous-la. Nous tâcherons d'être explicites et laconiques à la fois.

L'importance de la valeur des nues propriétés en rentes sur l'État est communément estimée à plus de 200 millions; — le total des nues propriétés sur immeubles est évalué à près de 800 millions.

Ces usufruits, ces nues propriétés, sont en général assez modiques, et n'offrent, pour le plus grand nombre des intéressés, que des expectatives assez médiocres.

Aussi l'usufruitier et le nu-propriétaire ont-ils un intérêt égal à réaliser:

— Le premier, parce qu'il encaisse le capital représentatif de son usufruit, et qu'il en conquiert la libre disposition;

— Le second, parce qu'il escompte une valeur improductive et d'échéance incertaine, ce qui le met à même de faire fructifier un capital inerte jusqu'alors.

Une Compagnie comme la nôtre, qui embrasse des opérations analogues, mais de mode inverse, et qui, par conséquent, se secondent l'une par l'autre, peut seule entre-

prendre la spéculation des achats d'usufruits et de nues propriétés, sans redouter qu'entre ses mains la balance incline jamais du côté défavorable.

Sur ce terrain si large, mais à peine en friche, il ne suffit pas d'attendre les occasions, il faut aller au-devant d'elles; et, pour y suffire, il faut posséder des relations étendues et disposer de capitaux nombreux, qui soient non-seulement à nous, mais qui proviennent encore de diverses sources : conditions indéfectibles, que l'on se trouve dans l'impossibilité de réunir lorsque l'on se restreint de parti pris dans cette branche unique des transactions viagères.

Ici, l'*Impériale* a tout l'espace devant elle, car ses ressources ne proviendront pas seulement de son capital social, mais encore de l'ensemble et de la variété de ses combinaisons, c'est-à-dire de ses fonds d'assurances et de ses rentes viagères, dont l'opération sur les nues propriétés et les usufruits lui propose évidemment l'emploi.

En ouvrant à cette opération un marché public, — en traitant d'après un tarif invariable, — en payant l'acquisition des nues propriétés et des usufruits avec les fonds provenant de nos rentes viagères et de nos placements à intérêts simples ou viagers, nous réaliserons un double bénéfice, et notre clientèle y trouvera double garantie.

Mais, pour appeler à nous les placements à intérêts simples ou viagers, pour inspirer pleine confiance aux petites épargnes et aux capitaux de rentes viagères qui doivent alimenter notre Caisse d'achat et d'escompte des usufruits et des nues propriétés, il faut la garantie d'un capital social imposant.

Au point de vue de cette première opération, l'augmentation de notre capital social est donc une nécessité.

Telle est, messieurs, la première destination, la destination immédiate, que nous vous proposons de donner à l'augmentation du capital social.

Un mot sur la seconde opération, sur celle que nous nous proposons d'aborder prochainement.

L'*Impériale*, qui ne fait que préluder à sa fortune, prétend aborder un jour, lorsque les circonstances lui paraîtront mûres, l'opération bien autrement large du Prêt et du Crédit viager.

Marier les mots de Prêt et de Viager, c'est associer deux idées nettes et significatives.

L'expression, ici, renferme sa définition et son commentaire.

Elle vous dit que le prêt doit se circonscrire dans un laps de temps qui ne saurait dépasser le terme de la vie de l'emprunteur.

Elle dit encore que le prêt se fait en échange d'une contribution ou redevance viagère, dont répond, du reste, un gage quelconque, que ce gage soit foncier ou qu'il soit mobilier.

Elle dit encore que l'intérêt ordinaire de l'argent et la prime d'amortissement marchent de front, deviennent identiques, se paient simultanément, cessent à la fois.

Dans le *Prêt viager*, Messieurs, l'emprunteur s'acquitte de sa redevance, soit pendant toute la durée de sa vie, si le prêt est fait pour la vie entière; soit pendant un laps de temps déterminé, si le prêt n'est que temporaire.

A sa mort, que cette mort arrive tardivement, ou qu'elle arrive prématurément, le gage, soit mobilier, soit foncier, devient quitte à l'instant même; il retourne libre de toute charge ou redevance aux héritiers de l'emprunteur, et les comptes se trouvent balancés.

Un tarif détermine l'échelle de l'intérêt viager que doit payer l'emprunteur.

Cet intérêt est, comme de raison, proportionnel à l'âge.

Inférieur avec les jeunes âges, qui présentent moins de chances de mortalité et qui paieront plus longtemps, cet intérêt monte avec les âges avancés, qui présentent plus de risques, et qui, probablement à leur tour, paieront moins longtemps.

C'est, vous le voyez, Messieurs, quant à l'emprunt, le procédé même de l'assurance en cas de mort, mais à l'inverse, puisque celui sur la tête duquel le contrat repose reçoit la somme d'un bloc et l'amortit sa vie durant.

C'est aussi, quant à la redevance, le procédé de la rente viagère, mais également à l'inverse, puisque celui qui paie cette redevance n'en solde les arrérages que jusqu'au jour de son propre décès, à la décharge de ses héritiers.

Rien de plus facile dans l'opération du *Prêt* et du *Crédit viager* que l'application du ressort qui régit le mécanisme de l'assurance en cas de mort. On ne sort pas de la tradition et de l'expérience. L'application peut sembler neuve, mais le procédé n'est pas nouveau.

Voilà, Messieurs, ce que c'est que le *Prêt viager*.

Le prêt viager résout un des problèmes de notre temps.

— Il circonscrit la dette de chacun à la durée de sa vie.

— Il exonère les générations ultérieures des dettes accumulées par les générations passées.

— Il restitue au patrimoine sa force et sa valeur.

— Il dégage périodiquement, génération par génération, l'instrument de travail de la famille. Il en permet une meilleure répartition, car, à l'avenir, le père pourra disposer de son patrimoine pour celui de ses fils qu'il voudra, sauf, en ce cas, à prescrire à celui-ci le prompt et immédiat désintéressement de ses frères, en argent, au moyen d'un emprunt nouveau. Désormais la capacité pourra se voir investie du domaine, sans blesser en quoi que ce soit la loi de l'égalité des partages.

Vienne le jour où le gouvernement, édifié par nos études, secondera l'application de l'idée du prêt et du crédit viager à la propriété foncière, dès ce moment la propriété reprendra sa prépondérance. Le crédit foncier aura trouvé sa véritable base économique; et *l'Impériale* aura mis à l'ordre du jour une des plus grandes idées pratiques des temps modernes.

L'intervalle qui sépare les routines financières du jour de la révolution que se proposent le *Prêt* et le *Crédit viager* est, par le fait, beaucoup trop considérable pour que la réflexion, même avertie, le franchisse d'un bond.

Essayons-le cependant, Messieurs, en nous mettant en présence du gage foncier, ou si vous l'aimez mieux, de la valeur foncière de la France.

Les données les plus vulgaires à ce sujet, autorisées par les documents puisés à des sources officielles, fixent la valeur actuelle de la propriété foncière à la somme de 84 milliards; et cette évaluation, qui procède d'une moyenne d'estime entre le fonds et son produit, est, de toute évidence, en ce moment, plutôt déprimée qu'hyperbolique.

C'est sur cet actif considérable que le système du *Prêt* et du *Crédit viager* se propose d'opérer un jour, en présence d'un passif de 12 milliards, dont on s'effraie à l'excès, et dont, seul, il a la puissance d'exonérer les générations ultérieures.

La libération des charges du passé, — l'affranchissement absolu de la génération à venir, — ces deux bienfaits qui, dans la conception du prêt viager, se tiennent par la main, dépendent de l'accueil que nous travaillerons de concert à lui conquérir par des explications à la portée de tous.

Le cumul de l'amortissement et de l'intérêt légal, qui concourent à la surélévation actuelle de l'intérêt viager, n'est point un obstacle absolu, comme l'ont cru tout d'abord, au premier coup d'œil, quelques économistes: car, si l'on fait un inventaire comparatif entre les tarifs dressés par l'*Impériale*, — et dressés sous l'empire des circonstances qui nous régissent encore, — et le taux des annuités à nombre fixe que les

financiers du jour se trouvent aujourd'hui dans l'obligation d'exiger des emprunteurs, l'objection de la pesanteur des intérêts actuels perd singulièrement de sa force à l'examen.

Le Crédit viager soutient le parallèle avec les institutions actuelles de crédit foncier; et l'excès, dans ce parallèle, ne porte plus que sur certains âges, dont l'apparition même est assez exceptionnelle dans ces sortes de transactions.

Deux exemples, Messieurs, matérialiseront notre pensée.

Qu'un propriétaire âgé de quarante ans souscrive, d'après le système annuitaire en usage, un emprunt de 24 ans de durée, il paiera pour son annuité fixe 7.68 p. 100 (1).

Dans le Prêt et le Crédit viager, l'annuité aléatoire, c'est-à-dire qui cesse par le décès de l'emprunteur, sera de 7.41 (l'intérêt légal étant supposé à 5).

Le chiffre de l'annuité viagère l'emporte, comme vous voyez, de 0.27 sur le chiffre de l'annuité ferme.

Montons de quelques degrés l'échelle des âges.

Un individu âgé de 60 ans contracte à la Société du Crédit foncier un emprunt remboursable par vingt annuités fermes : l'annuité sera de 8.45 p. 100.

A soixante ans, la vie probable est de quatorze ans, 25 centièmes d'année : — l'annuité viagère est de 9.99 p. 100.

Au premier aspect, l'avantage paraît être en faveur du système annuitaire à nombres ronds.

Mais, dans ce dernier système, le chiffre des annuités certaines est invariablement de 20.

Tandis que dans le système aléatoire, c'est-à-dire dans le Prêt et le Crédit viager, le chiffre des annuités viagères est éventuellement de 14.

Donc, six annuités de moins qui viennent compenser la plus-value du chiffre.

On peut objecter que, si l'emprunteur vit au delà des quatorze années que lui assigne le calcul des probabilités, il paiera davantage, c'est évident. Mais, par contre, s'il reste à mi-chemin du temps fixé par la longevité probable, il paiera nécessairement moins.

Ici, le plus couvre le moins. Le risque de vivre plus longtemps est compensé par le risque de vivre moins longtemps. Ces deux risques s'équilibrent et font ressortir d'une manière plus évidente la supériorité du prêt et du remboursement aléatoires sur le prêt et le remboursement fixes.

Dans le Prêt et le Crédit viager l'annuité cesse au décès; la mort libère à quelque époque qu'elle arrête les versements.

Dans le système du remboursement fixe, l'annuité, tout au contraire, survit au décès prématuré de l'emprunteur.

Différence considérable!

L'assurance en cas de mort laisse un capital aux ayant-droit.

L'emprunt viager laisse aux héritiers un domaine intègre.

Le bénéfice, avec nous, est le même que celui qui se rattache à l'opération en cas de mort. On rentre, d'un seul coup, dans les économies de l'amortissement; et, par le fait, on a vraiment thésaurisé.

Avec le Prêt et le Crédit viager, la libération de la dette est restreinte dans les bornes de la vie de l'emprunteur, et la génération qui suit ne se trouve pas engagée par la génération qui contracte.

Telle est, Messieurs, dans son ampleur, la portée du Prêt et du Crédit viager. Toute la question hypothécaire s'y résume.

C'est le roulement périodique de l'emprunt autour d'un seul et même gage;

(1) Tarif du Crédit foncier de France.

Autrement dire un retour de plus de 40 milliards à l'agriculture dans chaque espace de trente à quarante ans;

C'est la délivrance de la dette que nous ont laissée nos pères ;

C'est la libération de l'avenir des enfants.

C'est le soulagement actuel de ceux qui veulent améliorer leur condition par l'emprunt.

Notre impuissance à réaliser cette grande opération n'est que relative : un rien nous sépare de sa mise en pratique, et, déjà, des auxiliaires viennent à nous de toutes parts.

Dès aujourd'hui, Messieurs, nous devons essayer de nous rendre à notre but par une transition, ne fût-ce que pour nous concilier, dans l'intérêt d'une application définitive, l'intérêt de l'opinion publique et l'estime du gouvernement.

Cette transition, c'est l'application du Prêt et du Crédit viager aux valeurs mobilières et pour un laps de temps déterminé.

Pour appliquer le prêt et le crédit viager aux valeurs immobilières, autrement dire à la propriété foncière et pour la vie entière, il faut conquérir une puissance d'opinion que notre crédit actuel ne comporte pas encore.

Mais, pour appliquer le prêt et le crédit viager aux valeurs immobilières, pendant un laps de temps déterminé, notre crédit actuel, au moyen de l'augmentation de notre fonds social, suffira pour amener à nous le capital nécessaire à l'opération ainsi restreinte.

Un mot pour définir le Prêt et le Crédit viager temporaire.

Le Prêt et le Crédit viager temporaire consiste à prêter sur dépôt de valeurs mobilières et pour un temps déterminé.

L'intérêt payé libère l'emprunteur dans le cas où la mort le frappe pendant la durée du prêt; et le gage, alors, retourne immédiatement à ses ayants-droit, affranchi de l'affectation qui le grevait.

Ici, comme dans le prêt viager qui s'étend à toute la durée de la vie, l'intérêt s'élève en raison de l'âge des emprunteurs.

Définissons l'opération par un exemple :

X veut emprunter 50,000 fr. pour trois mois, six mois, un an ou plus, sur dépôt d'actions ou obligations de chemins de fer.

Dans la situation actuelle de nos institutions de finance, il dépose ses actions à la Banque de France ou au Comptoir des chemins de fer.

On lui prête à un intérêt plus ou moins élevé, selon le cours; intérêt qui s'augmente des frais d'acte et de timbre des valeurs qu'il souscrit. Supposons qu'il meure dans l'intervalle. Ses ayants-droits devront rembourser les 50,000 fr. à l'expiration du délai fixé; sinon les actions seront expropriées et vendues à la Bourse, quel qu'en soit le cours.

Ici, l'expropriation peut éventuellement amener un désastre en se croisant avec une époque de baisse, et le produit suffire à peine pour couvrir le prêteur.

Dans le Prêt et le Crédit viager les 50,000 fr. seront prêtés sur le dépôt des actions; ils seront prêtés également pour trois mois, six mois, un an ou plus.

Supposons que l'emprunteur ait quarante ans : l'intérêt viager à cet âge est de 6.36; il paiera donc (en admettant que le taux de l'intérêt légal soit le même qu'au Comptoir) 1.36 de plus pour couvrir le risque de mort prématurée.

Si l'emprunteur vient à mourir pendant la durée du prêt, les ayants-droits n'auront rien à rembourser, les actions leur seront remises quittes et libérées de la dette, et ils pourront en disposer ou les conserver à leur gré, selon que le cours de la Bourse leur paraîtra plus ou moins favorable.

Point de désastres à redouter; les ayants-droit bénéficient des 50,000 fr. que, dans le premier cas, ils auraient dû rembourser au Comptoir du chemin de fer ou à la Banque.

Avons-nous besoin, Messieurs, de tirer une conclusion après des exemples aussi frappants? Cette conclusion ne ressort-elle pas de la comparaison qui donne si pleinement l'avantage au système du prêt viager sur le prêt ordinaire?

Quel sera, maintenant, le résultat bénéficiaire du prêt viager temporaire pour l'*Impériale.*

Les calculs établis sur les tarifs que nous adopterions pour le prêt viager temporaire constatent que le capital que l'on emploierait à cette opération rendrait un peu plus de 9 p. 0/0, en tenant compte, bien entendu, des écarts que la mortalité pourrait faire subir à la compagnie.

Ce résultat, SUR UNE SEULE de nos opérations où, d'ailleurs, la garantie du gage offre une pleine sécurité, satisfait complétement aux exigences actuelles du capital; il vous montre, Messieurs, tout ce que l'avenir réserve à notre entreprise.

Ce que nous avons à faire, quant à présent, pour atteindre notre but, c'est donc de frayer la route de nos caisses aux petits capitaux; c'est de donner à nos opérations de placements à intérêts simples et de placements à intérêts viagers l'importance et la popularité qu'elles méritent; c'est de constituer, sur de larges bases, nos rentes différées (qui ne sont en réalité que la Caisse de retraites simplifiée), nos rentes viagères, et nos assurances en cas de survie comme en cas de mort.

Pour cela, Messieurs, il faut élever le chiffre du cautionnement que nous offrons au public, et porter à 10 millions notre capital social.

Disons-le, si les circonstances l'eussent permis, nous aurions désiré vous proposer de le porter à 50 millions.

Dans une entreprise comme la nôtre, l'ampleur du capital social est une cause de bénéfices considérables.

En principe, dans la spéculation restreinte, plus un capital social est élevé, plus les résultats s'amoindrissent.

Ici, la thèse est tout autre. L'augmentation de notre capital social est cette fois le gage même du développement de nos opérations, car nous avons à déterminer l'affluence des capitaux en leur offrant la garantie d'un cautionnement qui devient en même temps celle de nos bénéfices.

Nous n'avons point aujourd'hui à aborder le chapitre des comptes de l'exercice courant; ce sera l'objet de l'assemblée qui, d'après les termes de nos statuts, doit avoir lieu en avril prochain.

Nous saisissons cette occasion, cependant, pour vous dire que notre situation est satisfaisante à tous les points de vue.

Nous terminerons ce rapport par la lecture des modifications statuaires soumises à votre approbation.

Nous ajouterons que vous aurez à laisser à votre Conseil le soin de déterminer le moment où il devra exécuter votre décision au sujet de l'augmentation du capital social.

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE.

1° L'Assemblée, à l'unanimité, vote l'augmentation du capital social et le porte à 10 millions;

2° L'Assemblée adopte les modifications réglementaires qui lui sont proposées;

3° L'Assemblée ratifie la nomination de cinq administrateurs, et le Conseil d'Administration demeure ainsi composé :

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. ALEXANDRE ADAM, administrateur du chemin de fer du Nord, président du conseil général du Pas-de-Calais, président de la chambre du commerce de Boulogne;

Le colonel JAMES ADAIR, administrateur de la *National Assurance and Investment Association* de Londres;

BECOURT, ancien administrateur du chemin de fer de la Loire;

GIBIAT, administrateur du chemin de fer le Grand-Central, membre du conseil général de la Dordogne;

Baron DE HEECKEREN, sénateur;

Baron DE JOUVENEL, député au Corps législatif, membre du conseil général de la Corrèze;

Le très-honorable lord KEANE, pair d'Angleterre;

Eugène LE CONTE, député au Corps législatif, membre du conseil général de l'Yonne;

MARCOTTE DE QUIVIÈRES, ancien inspecteur des finances, commissaire général des monnaies;

DE MARPON, receveur général de la Haute-Loire;

A. DE MONTRY;

Peter MORRISON, Esq., directeur de la *National Assurance and Investment Association* de Londres;

Le général lord George PAGET, membre du parlement anglais;

W.-S. POTTER, Esq., administrateur de la *National Assurance and Investment Association* de Londres.

COMPTOIR CENTRAL.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES.

On lit dans *le Journal des Actionnaires :*

Les actionnaires du Comptoir Central se sont réunis en assemblée générale le samedi 26 janvier. 61,838 actions, sur les 110,688 formant le fonds social, y étaient représentées. Le rapport du conseil de surveillance, présidé par M. le vicomte de Suleau, a constaté que le bénéfice réalisé, du 1er juillet au 31 décembre dernier, était de 1,682,439 francs sur lesquels 10 0/0 ont été prélevés au profit du fonds de réserve. Conformément aux statuts, 75 0/0 ont été attribués aux actionnaires, 15 0/0 au gérant, 5 0/0 au personnel, 5 0/0 à des œuvres de bienfaisance.

Le dividende attribué à chaque action pour l'exercice de six mois a été de 10 fr. 26 c., soit pour l'année entière 20 fr. 52 c., indépendamment de l'intérêt de 5 0/0, ou 5 fr. par action, qui seront distribués en juillet prochain (25 1/2 p. 0/0).

Les valeurs composant l'actif social ont été évaluées avec une grande réserve et au-dessous de leur prix réel. Ainsi, les immeubles de la Société, parmi lesquels nous citerons la forêt de Breteuil, les terrains de Billancourt et de la barrière de la Santé, ont déjà une plus-value considérable, et des circonstances qu'il n'est pas téméraire de prévoir peuvent en doubler le prix dans un temps très-rapproché.

Le gérant, M. Bonnard, dans un discours remarquable, a exposé les divers modes d'opérations du Comptoir. Ces opérations que le Comptoir fait aujourd'hui sur une très-vaste échelle, puisque le chiffre de ses affaires s'élève en moyenne à 200,000 fr. par jour, se divise en six catégories principales : le crédit pur ; le crédit proportionnel ; l'escompte du papier de commerce ; l'achat et la vente des terrains ; la construction des immeubles, et enfin la négociation des contrats hypothécaires.

Après M. Bonnard, un membre du Conseil de la Société à Marseille, M. Deluil-Martiny, a exposé avec une très-grande lucidité le système des opérations du Comptoir. Il a plus particulièrement insisté sur l'achat et la revente des terrains et sur la libération des dettes hypothécaires.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans les développements que comportent ces vastes et diverses opérations de crédit. Nous voulons seulement faire remarquer que le Comptoir Central a singulièrement élevé et élargi sa sphère d'action, et qu'il n'a rien de commun avec les banques d'échange qui se sont tour à tour élevées pour disparaître aussitôt.

Tel qu'il est constitué aujourd'hui, et avec l'intelligence incontestable qui préside à sa direction, le Comptoir Central peut aborder, et en fait il aborde déjà la solution des plus grands problèmes économiques dont les sociétés modernes se préoccupent à juste titre.

COLOCIRIUM-ERARD.

NOUVELLE PEINTURE POUR L'INDUSTRIE DU BATIMENT.

Le Colocirium est un liquide destiné à remplacer, dans la peinture à l'huile, l'essence de térébenthine et dont la cire est, sans doute, un des principaux éléments. Son inventeur est M. Erard, officier au régiment des guides de la garde impériale. Cela dit pour expliquer le nom que porte cette découverte, nous ferons ressortir l'intérêt qu'elle offre pour l'industrie; l'avenir réservé au Colocirium résultera de l'importance même de cet intérêt.

L'essence de térébenthine laisse, après son emploi, une odeur persistante, malsaine, qui envahit le système nerveux. Nous n'insisterons pas ici sur ce point; pour faire connaître les dangers que peuvent causer les vapeurs de cette essence, nous aurons à invoquer plus loin le témoignage d'un médecin distingué. Il suffit, au surplus, d'avoir habité une maison dont les peintures ont été fraîchement refaites pour qu'on ait conservé le souvenir du grave inconvénient que nous signalons.

Les peintures obtenues au moyen de l'essence ne sèchent que lentement; l'application des couches successives qu'une peinture exige pour être durable nécessite un temps assez long. De là, d'interminables retards dans les travaux. Quel architecte n'a point eu à répondre à des clients impatientés : « Ce sont les peintures qui nous arrêtent? » Quel entrepreneur n'a point maudit dans la térébenthine l'absence d'une prompte siccité? Enfin l'essence est d'un prix élevé, qui tend continuellement à augmenter et qui rend onéreuses les peintures faites d'après le système actuel.

Frappé de ces inconvénients, M. Erard s'est mis à la recherche d'une composition qui fût à bon marché et qui pût remplacer avec avantage l'essence de térébenthine dans la peinture en général, et spécialement dans la peinture en bâtiments. Or, nous devons dire tout d'abord que M. Erard a parfaitement réussi. Le Colocirium, en effet, est exempt de toute odeur. Il sèche en outre avec une telle rapidité que trois couches peuvent être passées sur le même objet dans l'espace de quelques heures. Cet avantage donne une grande économie dans la main-d'œuvre, qui entre pour la majeure partie dans les prix des travaux de peinture; enfin cette matière peut être offerte au commerce avec un prix inférieur de 40 p. 0/0 au prix de l'essence. Nous ajouterons que les travaux exécutés au Colocirium ne le cèdent en rien, sous le rapport de la solidité, à la peinture ordinaire; nous nous hâtons de dire toutefois que cette opinion a pour bases des jugements plus compétents que le nôtre. Si des chimistes ont reconnu, en effet, les propriétés du Colo-

cirium; s'ils ont constaté qu'il détrempait parfaitement toutes les couleurs broyées à l'huile; si, en théorie, en un mot, ce devait être une excellente matière à introduire dans l'industrie, des entrepreneurs de travaux ont, de leur côté, essayé, appliqué ce nouveau liquide, et l'invention de M. Erard a aujourd'hui pour elle l'autorité d'un fait accompli.

Nous avons sous les yeux de nombreux certificats qui attestent l'heureux emploi du Colocirium; nous nous bornerons à citer deux des témoignages les plus flatteurs que M. Erard ait pu recueillir.

M. Viel, architecte en chef du Palais de l'Industrie, s'exprimait en ces termes :

« J'ai voulu suivre les expériences faites en peinture par le procédé de M. Numa Erard, lieutenant au régiment des guides de l'empereur; procédé qui tend à remplacer, dans la peinture à l'huile, le liquide nommé essence par un autre que M. Erard a nommé Colocirium.

« D'après les essais exécutés sous mes yeux, j'ai reconnu que les peintures faites par ce procédé n'avaient point d'odeur désagréable, et que, dans l'espace de moins de dix heures, on a pu appliquer trois couches sur le même objet.

« Je saisis cette occasion pour déclarer aussi que j'ai fait faire des parties de travaux, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du Palais de l'Industrie, en imitation de bois ou de marbre, sur bois ou sur plâtre, et que toutes ces diverses applications ont réussi au gré de mes désirs. »

De son côté, M. Barrault, ingénieur en chef de l'entreprise générale de MM. York et Ce, constructeurs du Palais de l'Industrie, disait : « Je certifie que les deux ou trois couches de peinture au Colocirium, appliquées par le procédé de M. Erard sur le bois de la galerie du Panorama destinée à l'Exposition universelle des produits de l'industrie, ont pu l'être dans la même journée à l'extérieur et par un temps peu favorable. Malgré cet inconvénient, cette peinture, qui ne laisse point d'odeur, a parfaitement séché quelques heures après son application. »

On le voit; M. Barrault et M. Viel reconnaissent que le Colocirium ne se révèle par aucune odeur. C'est là un des principaux mérites de l'invention de M. Erard, et ce mérite s'élève à la hauteur d'un service véritable rendu à l'hygiène publique. L'odeur forte et pénétrante de l'essence a causé plus d'un sérieux accident, et, il y a peu de temps, M. le docteur Marchal de Calvi soumettait à l'Académie un mémoire sur l'empoisonnement par les vapeurs de l'essence de térébenthine. Le *Moniteur universel* du 15 janvier 1856 a reproduit l'extrait suivant de ce mémoire :

« Un cas d'empoisonnement par les vapeurs d'essence de térébenthine s'est présenté chez une femme qui habitait depuis plusieurs jours un appartement fraîchement peint. Le premier symptôme consista dans des coliques; mais bientôt survinrent subitement les accidents les plus alarmants : la malade était comme anéantie, le visage d'une pâleur mortelle, le tour des yeux cyanosé, les lèvres à peine mobiles, l'haleine froide, la voix éteinte, les membres froids et dans la résolution, le pouls presque insensible, sans fréquence, la vue affaiblie, troublée; l'intelligence était intacte, et la malade se sentait mourir. L'usage énergique des stimulants *intus* et *extra* la ranima, et après quelques retours, aussitôt réprimés, de la crise hyposténique, elle se rétablit, mais seulement au bout d'un mois.

« L'empoisonnement est indubitable : mais quel empoisonnement? Faut-il accuser la céruse? Faut-il accuser la térébenthine?

« Une première série d'exemples faits par moi, en conformité d'autres expériences précédemment indiquées par M. Mialhe, sont destinées à prouver que la céruse est fixe dans la peinture dont elle forme la base, et que, par conséquent, ce n'est pas au composé saturnin que l'on peut attribuer les accidents produits par les peintures fraîches. D'autres

expériences qui me sont propres ont pour objet de prouver que les vapeurs de térébenthine produisent des effets toxiques sur les animaux et sur l'homme.

« Mon mémoire contient encore des remarques générales, dans lesquelles, après avoir rapporté différents exemples d'empoisonnement par les vapeurs de térébenthine, je cherche à déterminer le mode d'action de ces vapeurs sur l'économie : j'y vois un poison hyposthénisant, et je suis conduit à recommander le traitement stimulant contre les accidents qu'elles peuvent produire.

« Les conclusions du mémoire sont :

« 1° La céruse est fixe dans la peinture dont elle forme la base, et n'est pour rien dans les accidents qui peuvent résulter du séjour dans un appartement fraîchement peint:

« 2° Ces accidents sont dus aux vapeurs de térébenthine;

« 3° Le danger est le même dans un appartement fraîchement peint, quel que soit le composé, blanc de plomb ou blanc de zinc, qui forme la base de la peinture;

« 4° Il y a danger d'empoisonnement par la térébenthine tant que la peinture n'est point parfaitement sèche, et le plus sûr est de n'habiter un appartement que lorsque toute odeur d'essence a disparu. »

On comprend, par les termes et les conclusions de ce rapport, la révolution que doit causer dans la peinture en bâtiment la substitution du Colocirium à l'essence; révolution d'autant plus complète, que, d'après de nombreuses expériences, il a été reconnu que le Colocirium est applicable à tous les genres de peintures, à l'intérieur des habitations aussi bien qu'à l'extérieur, sans que, dans ce dernier cas, cette peinture ait rien à redouter des intempéries de l'air.

La Société universelle pour l'encouragement des arts et de l'industrie, constituée à Londres sous le patronage des hommes les plus distingués dans les sciences, le commerce et les arts, avait déjà constaté les résultats que nous indiquons ici. Son comité des arts économiques avait hautement félicité M. Erard, en lui accordant une médaille d'honneur, d'une découverte qui, disait le rapporteur, « réunissait le bon marché, la qualité, le facile emploi, et qui était exempte de tout inconvénient. » On ne peut nier que cette découverte ne se recommande par un grand intérêt industriel. En effet, la rapidité avec laquelle les travaux de peinture peuvent être exécutés à l'aide du Colocirium et l'absence de toute odeur doivent assurer la préférence à ce procédé nouveau, toutes les fois surtout qu'il s'agit de peindre ou de restaurer des lieux qui ne cessent pas d'être habités : casernes, hôpitaux, colléges, administrations publiques, etc. Pour réparer les peintures des appartements, des magasins, des cafés, peintures auxquelles on ne peut consacrer souvent qu'un très-court délai, quelquefois même qu'une seule nuit, le Colocirium ne se présente-t-il pas avec tous ses avantages, avec son prix peu coûteux et dont il faut tenir grand compte?

Une Société vient de se former pour l'exploitation du Colocirium-Erard. Au nombre de ses premiers souscripteurs, elle compte l'empereur. Sa Majesté a voulu que ses actions fussent remises à l'inventeur comme un témoignage de sa satisfaction. Cette Société ayant à sa tête un homme du métier, ancien directeur de la plus grande maison qui ait existé à Paris dans cette industrie, repose sur les bases les plus sérieuses. Elle se propose — d'établir une vaste entreprise de peinture, destinée à vulgariser l'application du Colocirium par une démonstration permanente, — et de vendre cette substance aux peintres. Le Colocirium est appelé à remplacer dans la peinture ordinaire toute l'essence et plus d'un tiers de l'huile; or, la peinture en bâtiments, exploitée en France par 50,000 peintres environ, consomme annuellement plus de dix millions de kilos de liquide, essence et huiles! Il s'agit donc d'une Société qui devra répondre à des besoins usuels et d'autant plus étendus que l'industrie des constructions prend chaque jour de nouveaux développements.

Il nous suffira de dire, au point de vue de la rémunération des capitaux engagés déjà, ou de ceux qui ne peuvent manquer de s'engager dans cette entreprise, que, si l'emploi du Colocirium doit introduire par son prix une économie considérable dans les travaux de peinture, la fabrication de ce liquide doit laisser encore la Société en possession de bénéfices considérables. Peut-être est-il à regretter que M. Erard ait donné au procédé de peinture dont il est l'inventeur un nom trop savant et qui ne s'explique pas par lui-même; mais on se familiarisera avec ce nom et surtout avec cette idée que, tandis que l'essence de térébenthine rend la peinture lente à sécher, coûte cher, laisse toujours après elle une mauvaise odeur, et peut, par ses vapeurs, causer parfois l'empoisonnement; le Colocirium, moins coûteux, siccatif au plus haut degré, et complétement inodore, se recommande par la plus parfaite innocuité. J. Raymond.

Parmi les affections auxquelles les dames sont sujettes, il en est un grand nombre d'un caractère tout spécial dont le traitement semble plus particulièrement être du domaine des femmes qui joignent à de bonnes études médicales une longue expérience pratique. On conçoit en effet tout l'avantage que présente la conformité de sexe entre le médecin et le malade; la femme, en présence d'une autre femme, n'hésite devant aucune confidence, que de son côté celle-ci sait deviner, prévenir, solliciter au besoin. Aussi la plupart des femmes accordent-elles une préférence marquée, dans toutes les circonstances où elles ont besoin de ces soins spéciaux, aux femmes chez qui elles sont certaines de trouver la prudence éclairée réunie à la science expérimentale.

La première, Mme Lachapelle, maîtresse sage-femme et professeur d'accouchement, eut, il y a une vingtaine d'années, l'idée d'ouvrir pour ces sortes de consultations un cabinet spécial, et aussitôt elle vit ce sentiment de préférence se manifester d'une façon bien évidente. Les succès qu'elle a obtenus, la nature et l'importance de sa clientèle prouvent qu'elle a su pleinement justifier, et par l'excellence de ses traitements et par ses cures de toute sorte, notamment en matière de stérilité, cette confiance que les femmes inspirent aux femmes pour les soins les plus délicats de leur santé. Les consultations de Mme Lachapelle ont lieu tous les jours de 3 à 5 heures, rue Monthabor, 27, près les Tuileries.

ANNONCES ANGLAISES.

LIVRES ET PUBLICATIONS DIVERSES.

En vente chez FURNE et Ce, éditeurs, 45, rue Saint-André-des-Arts,

Le 2 février 1856,

LE TOME VI DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR M. HENRI MARTIN

Ce volume renferme les dernières années de Charles VI, — l'Invasion de Henri V,— Azincourt, — Charles VII, — l'histoire complète de Jeanne d'Arc, rétablie d'après les sources originales. Le procès de la Pucelle apparaît dans son vrai jour avec tous ses acteurs et tous ses complices; puis succède l'histoire de ce conseil de France qui, sous la conduite de Jacques Cœur et Jean Bureau, acheva l'œuvre de Jeanne, l'affranchissement de la France. Le volume se termine avec la première période de la lutte entre les maisons de France et de Bourgogne sous Louis XI.

LE TROISIÈME DEMI-VOLUME DE LA

GÉOGRAPHIE

UNIVERSELLE

DE

MALTE-BRUN

Entièrement refait

PAR THÉOPHILE LAVALLÉE,

Orné des vues des principales villes,

Renferme la géographie de 45 départements de la France (le sud-ouest, le sud-est, le centre et l'est). C'est le travail le plus complet et le plus original qui ait encore été fait.

Le quatrième demi-volume contiendra la fin de la géographie de la France et celle de la Belgique et de la Hollande. Il paraîtra à la fin du mois prochain.

LA VIe LIVRAISON DES

PORTRAITS ET VIGNETTES

POUR L'HISTOIRE DE FRANCE.

Prix : 1 franc.

NOUVELLES PUBLICATIONS ET RÉIMPRESSIONS DE LA LIBRAIRIE DIDIER ET Cᵉ,

35, quai des Augustins.

VILLEMAIN.

Souvenirs contemporains. 2 vol. in-8. 14 »
— *Le même ouvrage*, 2 vol. in-12. 7 »
La 2ᵉ partie séparément. 1 vol. in-8. 7 »
— *Le même ouvrage*. 1 vol. in-12. 3 50

V. COUSIN.

La Jeunesse de madame de Longueville, 3ᵉ édit. 1 vol. in-8, avec port. 7 »
Madame de Sablé. 1 beau vol. in-8. 7 »
Du Vrai, du Beau et du Bien. 5ᵉ édit. 1 beau vol. in-8. 7 »
— *Le même ouvrage*. 1 vol. in-12. 3 50

BARANTE.

Histoire du Directoire. 3 vol. gr. in-8. 21 »

CH. DE MONTALEMBERT.

De l'Avenir politique de l'Angleterre, 2ᵉ édit., revue et augmentée. 1 vol. in-12. 2 50

N. DE SALVANDY.

Histoire du roi Sobieski. N. édit. 2 v. in-8. 12 »
— *Le même ouvrage*. 2 vol. in-12. 7 »
La Révolution de 1830. N. édit. 1 v. in-8. 5 »

L. DE CARNÉ.

Histoire du gouvernement représentatif en France, de 1789 à 1838. Ouvrage couronné par l'Académie française. 2 vol. in-8. 14 »

SAINTE-BEUVE.

Portraits contemporains et divers. Nouv. édit. rev. et corrigée. 3 vol. in-12. 10 50
Derniers portraits littéraires. 1 vol. in-12. 3 50
Portraits de Femmes. N. édit. 1 vol. in-12. 3 50

PIERRE CLÉMENT.

Portraits historiques, etc. 1 fort vol. in-8. 7 »
— *Le même ouvrage*. 1 vol. in-12. 3 50

CAMILLE PAGANEL.

Histoire de Scanderberg, ou Turks et Chrétiens au xvᵉ siècle. 1 fort vol. in-8. 7 »
— Le même ouvrage. 1 vol. in-12. 3 50

E.-J. DELÉCLUZE.

Louis David, son École etc. 1 vol. in-8. 7 »
— *Le même ouvrage*. 1 vol. in-12. 3 50

GUIZOT.

Histoire de la révolution d'Angleterre. (1625-1658). 4 vol. in-8, en 2 parties. 26 »
— Histoire de Charles Iᵉʳ. (1625-1648). 2 vol. in-8. 12 »
— Histoire de la République et de Cromwell (1649-1658). 2 forts vol. in-8. 14 »

GUIZOT ET C. DE WITT.

Histoire de Washington, par M. C. de Witt, précédée d'une Étude sur Washington, par M. Guizot. 1 vol. in-8, port. et carte. 7 »
— *Le même ouvrage*. 1 vol. in-12, carte. 3 50

GUILLAUME GUIZOT.

Ménandre. Etude sur la Comédie et la Société grecques. Ouvrage couronné par l'Académie. 1 vol. in-8, portrait. 7 »
— *Le même ouvrage*. 1 vol. in-12. 3 50

MIGNET.

Portraits et notices hist. et littér. 2 v. in-8. 10 »
Histoire de Marie Stuart. 2 vol. in-8. 12 »
Antonio Perez et Philippe II. 1 vol. in-8. 6 »
Charles-Quint. Nouv. édit. 1 vol. in-8. 6 »

CH. DE RÉMUSAT.

Saint Anselme de Cantorbéry, etc., 1 fort vol. in-8. 7 »
Abélard, sa vie, sa philosophie, sa théologie. 2 vol in-8. 14 »
Critiques et Études litt., etc. 2 vol. in-12. 7 »

F.-G. EICHHOFF.

Tableau de la littérature du Nord, etc. 1 vol. in-8. 6 »

TISSOT.

Leçons et modèles de littérature française, anc. et mod., de Ville-Hardouin jusqu'à Châteaubriand. 2 vol. gr. in-8 jésus, etc. 20 »

CASIMIR DELAVIGNE.

Œuvres complètes. Edition compacte. 1 beau vol. gr. in-8. N. édit. ornée d'un portr. 10 »
— La même édition, illustrée de vignettes, d'A. Johannot. 15 »
Œuvres complètes. Edition de luxe. 6 beaux vol. in-8 cavalier. Portrait. 36 »
— La même édition, illustrée de vignettes, d'A. Johannot. 42 »
Œuvres complètes. Edition Elzévirienne, 4 forts volumes grand in-24. Portrait. 10 »
Œuvres complètes. Edition Charpentier, complétée. 4 vol. in-12. Portrait. 14 »

NAPOLÉON LANDAIS.

3ᵉ vol. complémentaire du Grand Dictionnaire, indispensable aux 95,000 souscripteurs des 11 prem. édit. 1 vol. in-4 de 1200 pages. 15 »
Petit dictionnaire de poche, jolie édition. 1 vol. gr. in-32. 1 50

SOUS PRESSE POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

GUIZOT.

Histoire du protectorat de Cromwell (3ᵉ part. de l'Hist. de la Révol. d'Angl.) 2 vol. in-8.
Histoire de la civilisation en Europe. Nouvelle édition. 1 vol. in-8.
Histoire de la civilisation en France. Nouvelle édition. 4 vol. in-8.
Essais sur l'histoire de France. 1 vol. 9ᵉ édit.
Dictionnaire des Synonymes. 5ᵉ édit. 2 vol.

SAINT-MARC GIRARDIN.

Lettres inédites de Voltaire, avec un Avertissement de M. Saint-Marc Girardin. 2 vol. in-8.

ROSELLY DE LORGUES.

Christ. Colomb. Sa vie, ses voyages. 2 vol. in-8.

CHARLES DE RÉMUSAT.

L'Angleterre au xviiiᵉ siècle. Etudes et portraits pour servir à l'hist. de l'Angleterre. 2 vol. in-8.

V. COUSIN.

Madame de Chevreuse. 1 vol. in-8. Portrait.
Mademoiselle de Hautefort. 1 vol. in-8.

AMÉDÉE THIERRY.

Histoire d'Attila, de ses fils, etc. 2 forts vol. in-8.
Histoire des Gaulois. Nouv. édit. 2 forts vol. in-8.

L'ABBÉ LEDIEU.

Mémoires et Journal de l'abbé Ledieu, sur la vie et les ouvrages de Bossuet, publiés, pour la 1ʳᵉ fois, sur les manuscrits autographes, précédés d'une introd. et annotés par M. l'abbé Guettée. 4 vol. in-8.

L. DE CARNÉ.

Les fondateurs de l'Unité nationale, 2 vol.

ALBERT DE BROGLIE.

Le Christianisme et la Société romaine au ivᵉ siècle. 4 vol. in-8.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES OMNIBUS DE LONDRES.

RECETTES DU 20 AU 26 JANVIER INCLUS 1856.

DÉSIGNATION DES LIGNES.	DIMANCHE 20.			LUNDI 21.			MARDI 22.			MERCREDI 23.			JEUDI 24.			VENDREDI 25.			SAMEDI 26.		
	Nombre de voitures.	Recette totale.	Moyenne par voiture.	Nombre de voitures.	Recette totale.	Moyenne par voiture.	Nombre de voitures.	Recette totale.	Moyenne par voiture.	Nombre de voitures.	Recette totale.	Moyenne par voiture.	Nombre de voitures.	Recette totale.	Moyenne par voiture.	Nombre de voitures.	Recette totale.	Moyenne par voiture.	Nombre de voitures.	Recette totale.	Moyenne par voiture.
Kingsland	14	729 65	52 12	21	1,653 40	78 72	21	1,552 15	73 91	21	1,629 45	77 59	21	1,483 50	66 83	21	1,483 85	70 66	21	1,484 45	70 69
Highbury	37	2,321 65	62 75	49	3,855 60	78 68	49	3,651 25	74 51	49	3,693 20	75 37	49	3,309 05	67 53	49	3,553 60	72 52	49	3,478 60	70 99
Fulham	17	1,133 95	66 70	19	1,569 55	82 61	19	1,376 »	72 42	19	1,423 10	74 89	19	1,308 75	68 88	19	1,372 05	72 21	19	1,331 65	70 08
Brompton	15	524 55	34 97	15	1,244 75	82 98	15	1,061 65	70 77	15	1,097 25	73 15	15	965 60	64 37	15	927 90	61 86	15	1,006 65	67 11
Islington et Chelsea	8	515 »	64 37	8	565 »	70 62	8	520 »	65 »	8	510 »	63 75	8	440 »	55 »	9	500 60	55 62	9	517 50	57 50
Hoxton et Chelsea	2	100 »	50 »	6	442 50	73 75	6	360 »	60 »	6	375 »	62 50	6	345 »	57 50	6	322 50	53 75	6	360 »	60 »
Bethnal-Green et Chelsea	2	100 »	50 »	4	295 »	73 75	4	240 »	60 »	4	250 »	62 50	4	230 »	57 50	4	215 »	53 75	4	240 »	60 »
Hackney	5	331 80	66 36	11	816 35	74 21	11	775 15	70 46	11	829 80	75 43	11	709 25	64 47	11	722 75	65 69	11	718 20	65 29
Kent-Road et Hoxton	4	183 30	45 82	9	750 »	83 33	9	642 15	71 35	10	765 60	76 56	10	689 55	68 95	10	661 75	66 17	10	709 65	70 96
Shoreditch Eleph-Castle	4	222 25	55 56	9	633 45	70 38	9	521 90	57 98	9	534 80	59 42	9	472 »	52 44	14	739 55	52 82	14	768 85	54 91
Woodford et Post-Office	»	» »	» »	4	331 25	82 81	4	302 50	75 62	4	259 35	64 84	4	285 60	71 40	4	293 10	73 27	4	311 85	77 96
Barnet et Post-Office	»	» »	» »	2	128 75	64 37	2	116 85	58 42	2	105 »	52 20	2	99 35	49 67	2	100 »	50 »	2	128 10	64 05
Bank et Gr. Western Railway	»	» »	» »	1	62 50	62 50	1	54 65	54 65	1	54 65	54 65	1	48 40	48 40	1	50 »	50 »	1	58 40	58 40
New-Road et Bank	»	» »	» »	4	290 80	72 70	11	765 40	60 58	15	996 85	66 45	15	903 10	60 20	15	851 »	56 73	15	888 30	59 22
Oxford-Street et Bank	»	» »	» »	5	375 »	75 »	5	335 90	67 18	9	604 65	67 18	9	548 40	60 93	9	562 50	62 50	9	590 60	65 62
White Chapel et Nothing Hill	»	» »	» »	15	1,111 85	74 12	15	1,056 65	70 74	15	1,055 »	70 73	15	990 60	66 04	15	1,049 35	69 95	15	1,038 10	69 20
Totaux	108	6,462 15	» »	182	14,125 45	» »	189	13,332 20	» »	198	14,183 70	» »	198	12,784 15	» »	204	13,405 30	» »	204	13,625 60	» »
Moyennes par jour	»	» »	57 05	»	» »	77 61	»	» »	70 54	»	» »	71 63	»	» »	64 38	»	» »	65 74	»	» »	66 79

Le Secrétaire de la Compagnie, CH. CLIQUET.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES OMNIBUS DE LONDRES.

RECETTES DU 27 JANVIER AU 2 FÉVRIER INCLUS 1856.

DÉSIGNATION des LIGNES.	NOMBRE de voitures.	TOTAL de la recette.	TOTAL de la recette générale.
Report de la recette du 7 au 26 janv.	»	» »	147,249 45
Kingsland	21	9,466 85	
Highbury	49	22,694 05	
Fulham	19	9,148 95	
Brompton	15	6,363 40	
Islington et Chelsea	17	6,940 60	
Hexton et Chelsea	12	4,372 50	
Bethnal-Green et Chelsea	10	3,592 50	
Hackney	11	4,632 05	
Kent-Road et Hoxton	10	4,455 40	
Schoredith Eleph-Castle	14	5,153 10	
Woodfort et Post office	4	1,652 50	
Darney et Post office	2	624 85	
Bank et Great-Western Railway	1	378 10	
New-Road et Bank	27	10,271 85	
Oxford-Street et Bank	12	4,300 60	
White-Chapel et Notting Hill	15	6,736 65	
Epping	1	56 85	
Bank to Eyre Arms (city atlas)	4	1,640 60	
E. C. et York et Albany	4	1,590 80	
Marble Arch et Farringdon street	1	378 10	
Hungerford et Camden town	1	379 05	
Brixton et city Road. { Voitures	2	1,169 85	
Brixton et city Road. { Coach	1		
Totaux	253	105,996 20	105,996 20
Total de la recette du 7 janvier au 2 février.			253,245 65

La moyenne générale par jour et par voiture est de 68 fr. 44 c.

Le Secrétaire général de la Compagnie, CH. CLIQUET.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

(Deux départs par semaine).

Voie de : Gênes. Livourne. Civita-Vecchia. Naples. Messine. Malte.
— Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
Retour — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h. du matin.

Voie de : Civita-Vecchia. Naples. (Traversée en 48 heures.)
— Aller. — Départ de Marseille chaque jeudi, à 10 h. du s.
Retour. — Départ de Naples chaque jeudi, à 4 h. du soir.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de : Malte. Syra. Smyrne. Metelin. Dardanelles. Gallipoli. Constantinople.
— Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin.
Retour. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna, de Kamiesh et de Sébastopol.

Voie de : Messine. Le Pirée (Athènes). Constantinople.
— Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir.
Retour. — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance au Pirée avec Syra, Salonique et Nauplie ; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sébastopol).

LIGNE DE SYRIE.

(d'Alexandrie à Constantinople et *vice versâ*), par :

Jaffa. Beyrouth. Tripoli. Lattaquié. Alexandrie. Mersina. Rhodes. Smyrne.
— Départ de Marseille (voie d'Égypte), le jeudi de chaque deux semaines, à dater du 24 mai.
Correspondance à Smyrne avec la ligne du Levant (voie de Malte).

LIGNE D'ÉGYPTE.

Malte. Alexandrie.
— Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 20 décembre.
Retour. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 5 h. du soir, à dater du 13 décembre.

LIGNES D'ALGÉRIE.

Alger. — Départs de Marseille et d'Alger, les 5, 10, 13, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.

Oran. — Aller. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi.
Retour. — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.

Bone. Stora. (Le. Philippevil-) Tunis. — Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

OBSERVATIONS. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes. — La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports. — Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

Billets de retour. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

Billets de famille. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour. — Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe	Lignes.	PORTS	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	Gênes	68	44	27	17	SYRIE. (Voie du Levant.)	Rhodes	410	260	178	112
	Livourne	80	48	32	20		Mersina	460	305	203	125
	Civita-Vecchia	105	63	42	26		Alexandrie	467	312	207	123
	Naples	150	90	60	37		Lattaquié	470	315	218	127
	Messine	192	116	77	48		Tripoli	471	315	211	128
	Malte	210	132	88	55		Beyrouth	463	308	207	128
							Jaffa	482	321	217	133
LEVANT.	Syra et Pirée	330	210	130	87	ALGÉRIE.	Alger	80	60	25	»
	Smyrne	370	240	160	100		Oran	122	15	50	»
	Metelin	390	247	165	103		Stora	103	82	30	»
	Dardanelles	400	252	168	105		Bone	118	92	35	»
	Gallipoli	410	265	180	116		Tunis	127	103	55	»
	Constantinople	420	279	186	116						
	Varna (de Const.)	60	40	20	»						
ÉGYPTE.	Alexandrie	450	280	190	120	GRÈCE.	Salonique (du Pirée.	73	48	22	18
							Nauplie Id.	24	16	10	8

Le prix de la souscription à ce Bulletin est de 5 fr. par an. — Bureau, rue Bleue, 5.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.



LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15.

REVUE FINANCIÈRE.

La confiance dans le résultat des conférences qui se sont ouvertes lundi, à Paris, a dominé tous les esprits à la Bourse, et, de progrès en progrès, un grand nombre est arrivé jusqu'à l'aveuglement.

Il y a parmi les spéculateurs un certain parti d'amis de la paix quand même, qui n'ont jamais voulu admettre, nous ne disons pas une difficulté, mais un incident quelconque pendant la délibération du congrès. Le congrès, à leurs yeux, ne se réunissait que pour donner une sanction solennelle à des conventions déjà arrêtées. Tout devait être terminé à la fin de la première semaine, c'est-à-dire pour la liquidation de février.

Munis de cette foi robuste qui n'écoute aucune objection, ces spéculateurs sont arrivés à la fin du mois sans avoir songé un instant à liquider leur position ou à la régulariser pour le mois suivant par un report fait à propos.

Aujourd'hui il faut ouvrir les yeux et se rendre à l'évidence. Tout le monde espère et croit que la paix se fera, mais elle ne sera pas signée avant la fin du mois de février, comme il le fallait absolument pour justifier la spéculation et la hausse dont nous parlons. A la Bourse, les délais sont de rigueur étroite. Il faut avoir raison à jour et à heure fixe ou perdre la partie, c'est ce qui arrive. On pouvait dix fois liquider la rente à 74 fr., les chemins étaient dans des cours très-beaux, on pouvait dans tous les cas avoir des reports à meilleur marché. On ne l'a pas voulu, on n'a donc aucune espèce de droit de se plaindre des mécomptes que la liquidation semble amener.

Ces mécomptes étaient inévitables avec la position qu'avait prise la majorité des spéculateurs; il y avait pléthore, une saignée était nécessaire évidemment. Dans quelques jours, même sans nouvelles, tout reprendra la physionomie des beaux jours. Les mécomptes seront payés et oubliés; il ne restera pas trace des incidents. C'est notre espérance et c'est la confiance du monde financier, que nous distinguons toujours avec soin du monde de la spéculation proprement dit.

On a vu avec quel empressement et à quelles conditions le dernier emprunt anglais a été souscrit. Le seul regret des hauts financiers qui se présentaient pour soumissionner cet emprunt était, d'après leurs conversations publiques avec le chancelier de l'Échiquier, que la somme fût aussi minime. Le chancelier de l'Échiquier aurait eu certainement aussi facilement 500 millions que 200, s'il les avait demandés ce jour-là, et il ne les aurait pas payés plus cher.

Cet emprunt a pesé à peine sur les consolidés et sur nos fonds; cependant les délais

si courts des termes à payer ont été pour quelques-uns une préoccupation dans les situations particulières où se trouvent Londres et Paris actuellement. L'argent est toujours rare, surtout à Londres. On ne refait pas une situation monétaire du soir au lendemain; il faut du temps, même lorsque la paix est un fait accompli. Le paiement de 200 millions pouvait donc être à bon droit une préoccupation, surtout quand ce paiement devait se faire à si bref délai. Nous croyons savoir que cette considération a déterminé quelques grosses ventes, non pas à découvert, mais, ce qui étonnera beaucoup la spéculation, des ventes de titres. Les vendeurs ont-ils eu tort?

C'est la maison Rothschild qui a soumissionné l'emprunt anglais. Voici quelque temps qu'il ne se fait plus une grande affaire en Europe sans le concours de la maison Rothschild. Le public fait cette remarque, et sa vieille confiance dans cette véritable puissance financière, que des nouveautés et des hommes nouveaux avaient détournée quelque temps, revient sans hésiter et plus forte que jamais.

Aux jours où toutes les valeurs restaient calmes et sans affaires, où elles étaient lourdes et difficiles comme ces jours derniers par exemple, le public se portait avec un empressement particulier sur les actions du Crédit mobilier autrichien, ainsi qu'on nomme à la Bourse l'institution S. I. R. A. de crédit fondée par MM. de Rothschild et l'élite de l'aristocratie nobiliaire et financière d'Autriche. Ces actions-là sont négociées dans toutes les bourses de l'Europe, à Londres, Amsterdam et Berlin, où l'on n'a jamais coté ni négocié le Crédit mobilier français.

Au reste, cette forme d'institution de crédit inaugurée à Paris par MM. Pereire est proposée avec les modifications nécessaires, selon les lieux bien entendu, à tous les grands centres de commerce ou d'industrie. Nous avons déjà le Crédit mobilier espagnol ou plutôt les Crédits mobiliers espagnols. L'Espagne, d'après le principe de la liberté de banque, a autorisé trois installations de crédit sur le modèle ou au moins d'après les bases du Crédit mobilier français. MM. Pereire, A. Prost et une société de banquiers espagnols ont eu des cortès le privilége de ces trois établissements. Trois institutions de crédit en Espagne, c'est beaucoup au premier abord; mais, quand on sait tout ce qu'il y a à faire en Espagne avec de l'intelligence et de l'argent, on comprend qu'il y a un champ assez vaste pour alimenter l'activité de trois compagnies financières, et pour leur donner des résultats rémunérateurs.

Notre marché industriel se soutient fort bien, et la fermeté qu'il conserve alors que la rente et les chemins baissent, est de très-bon augure pour l'avenir que lui réserve la paix. Toutes les anciennes affaires sont en hausse, les actions de la Compagnie impériale de voitures de Paris ont repris leurs meilleures tendances. On annonce que leur service de remise est commencé, et que le nouveau matériel sera inauguré à Longchamps.

La stéarinerie de La Villette fait toujours 10 à 12 p. 0/0 de prime. Nous avons dit que c'était une affaire honorable et honorablement conduite; tout le monde voit maintenant à la Bourse que c'est une excellente affaire, où il n'y a ni essais, ni lenteur, ni mécomptes à craindre.

Les Omnibus de Londres ont remonté au pair. Cette valeur se classe sérieusement, grâce surtout à la publication officielle des recettes hebdomadaires qui vont croissant; les préjugés ou les calomnies intéressés qui ont enveloppé les origines et les débuts de cette importante affaire s'affaiblissent et disparaissent, la justification des espérances mises en avant par les fondateurs se fait chaque jour.

Sur le grand marché, la tendance à préférer la rente aux chemins a un peu changé; dans cette quinzaine, il s'est fait beaucoup d'affaires sur les chemins de fer, toutes les grandes lignes ont monté, mais on s'est particulièrement occupé des lignes secondaires : le Sarde, Saint-Rambert, et Graissessac à Beziers.

Cette dernière ligne a donné lieu à de nombreuses transactions. On a fait des primes et de forts écarts, et on citait ce fait avec raison, comme une preuve des espérances qu'on fonde sur l'avenir de ce tronçon, qui peut devenir si facilement tête de ligne du chemin de Beziers à Limoges. On continue les études de ce côté, et l'assemblée générale des actionnaires est convoquée prochainement pour recevoir à cet égard des communications importantes.

Nous ne connaissons aucune nouvelle financière après l'emprunt anglais autre que l'annonce d'une émission nouvelle d'actions faite par le Comptoir national d'escompte. Le Comptoir double son capital pour pouvoir rendre les services que le public attend de lui.

E. Ber.

LA BANQUE DE FRANCE.

Nous commençons aujourd'hui, par la Banque de France, une série de notices sur les institutions de crédit et sur toutes les grandes entreprises par actions qui existent et qui fonctionnent en France. Ce travail, dont nous avons demandé les éléments aux sources les plus sûres et les plus authentiques, nous a paru de nature à intéresser nos lecteurs, en même temps qu'il peut les éclairer. Il faut bien le dire, la plus grande partie des capitalistes placent leur argent à peu près sur parole, et bien peu se sont rendu compte, par une étude suivie et sérieuse, de la valeur réelle, de l'origine et de l'avenir des affaires auxquelles ils sont appelés à prendre un intérêt. Pour combler cette lacune et pour arriver au but que nous voulons atteindre, nous tâcherons de nous en tenir aux faits et aux chiffres officiels. Nous ne voulons pas faire des études critiques et des commentaires économiques, mais à l'occasion nous ne renonçons pas à signaler les fautes commises ou les déviations, les réformes à faire, les abus à corriger.

Aujourd'hui, en parlant de la Banque de France, la première, la plus complète et la plus solide des institutions similaires qui existent en Europe, nous n'aurons pas de réserves à faire ; aussi nous bornerons-nous à une étude historique et statistique.

La Banque de France, constituée le 24 pluviôse an VIII (13 février 1800), au capital de 30 millions, ne se distinguait guère à son origine d'autres institutions semblables, telles que la Caisse d'escompte du commerce, le Comptoir commercial, la Factorerie, etc., etc. Comme ces établissements, elle faisait l'escompte des effets de commerce et émettait des billets au porteur et à vue.

La loi du 14 avril 1803, en restreignant le privilége des émissions de billets à la Banque de France, créa véritablement son importance. Le capital fut dès lors porté à 45 millions. La direction était confiée à quinze régents choisis par les actionnaires.

Mais, pour donner plus d'unité à la direction, le conseil de régence déléguait trois membres qui formaient le comité central de direction et qui, en fait, étaient les véritables directeurs. Jusque là la Banque était indépendante du gouvernement, auquel ne la rattachait aucun lien précis.

La loi du 22 avril 1806, en substituant au comité central des trois régents délégués un gouverneur et deux sous-gouverneurs nommés directement par l'empereur, en fit une institution semi-gouvernementale. Dirigée par l'état et commanditée par les particuliers, telle est la forme sous laquelle la Banque fonctionne depuis cinquante ans.

La loi du 14 avril 1803 avait accordé à la Banque de France un privilége de quinze

ans; celle du 22 avril 1806 reporta le privilége à quarante ans; une loi de juin 1840 le prorogea jusqu'au 31 décembre 1867.

La loi de 1806 avait fixé le capital à 90 millions, divisé en 90,000 actions de 1,000 fr.; mais des rachats montant à 22,100 actions l'avaient réduit de fait à 67,900 actions. A la suite de la révolution de février, l'adjonction des banques départementales l'augmenta de 23,350 actions, et le fixa ainsi au chiffre actuel qui est 91,250,000 fr.

La loi du 24 avril 1803 avait fixé à 500 fr. le moindre coupon des billets de banque; celle du 10 juin 1847 le fixa à 200; enfin le décret du 15 mars 1848 l'abaissa à 100 fr. Aujourd'hui les coupures de billets de la Banque de France en circulation sont de : 100, 200, 500, 1000 et 5000 fr.

Les attributions de la Banque de France n'étant pas précisées dans la loi de 1803, les statuts du 16 janvier 1808 les limitèrent à l'escompte, aux recouvrements, aux comptes courants et aux dépôts volontaires. — La loi du 14 mai 1834 autorisa la Banque à prêter sur fonds publics français. Un arrêté du mois de mars 1848 l'autorisa à accepter comme troisième signature les warrants ou récépissés de dépôt de marchandise; les décrets des 3 et 28 mars 1852 l'autorisèrent à prêter sur actions et obligations de chemins de fer ainsi que sur les obligations de la ville de Paris.

La Banque de France ne s'en est pas tenue à l'escompte et au recouvrement, elle a prêté fréquemment son concours à l'état et à l'administration de Paris et de quelques autres villes qui avaient besoin de recourir à l'emprunt pour des mesures d'utilité publique. Depuis 1848 un prêt primitivement élevé à 150 millions et réduit depuis à 75 millions a été renouvelé par décret du 3 mars 1852 sur les bases suivantes : l'intérêt payé par l'état sera le même que celui de l'escompte des papiers de commerce, sans toutefois excéder 4 0/0. Des bons du trésor, en quantité égale au montant du prêt, seront délivrés en nantissement à la Banque de France, le remboursement s'effectuera par somme de 5 millions. Cet emprunt est en voie de remboursement depuis 1853.

Le taux de l'escompte des effets de commerce a peu varié, comme on peut le voir par le tableau suivant :

Du 20 fév. 1800	au	13 nov. 1806	6 °/o	pour toute échéance.
14 nov. 1806	au	4 août 1807	5 °/o	—
5 août 1807	au	28 fév. 1814	4 °/o	—
1er mars 1814	au	31 juill. 1814	5 °/o	—
1er août 1814	au	31 août 1814	4 °/o	—
1er sept. 1814	au	21 mai 1819	5 °/o	—
1er juin 1819	au	31 janv. 1820	5 °/o	—
1er fév. 1820	au	13 janv. 1845	4 °/o	—
14 janv. 1847	au	28 déc. 1847	5 °/o	—
27 déc. 1847	au	2 mars 1852	4 °/o	—
3 mars 1852	au	6 oct. 1853	3 °/o	—
7 oct. 1853	au	19 janv. 1854	4 °/o	—
20 janv. 1854	au	11 mai 1854	5 °/o	—
12 mai 1854	au	oct. 1855	4 °/o	—
6 oct. 1855	jusqu'à ce jour		6 °/o	—

La Banque, aux termes et dans l'esprit de ses statuts, devait créer des succursales dans les principales villes de France. C'est ce qu'elle fit dès 1808 pour Lyon et Rouen, et en 1810 pour Lille. Mais la rareté des affaires et leur insuffisance la contraignit à fermer ces trois succursales. Quand les affaires prirent un plus grand développement, des

banques locales ayant privilége d'émettre des billets au porteur comme la Banque de France furent créées dans les principaux centres commerciaux : à Rouen, à Lille, à Lyon, à Bordeaux, à Toulouse, en tout neuf banques libres. A côté de ces banques, il y avait des succursales de la Banque de France dans quinze villes de commerce.

Les conséquences de la révolution de juillet amenèrent un changement complet dans cette double organisation et atteignirent la liberté des banques privilégiées et leur existence même. Un décret du gouvernement républicain décida la réunion des banques départementales à la Banque de France. Le privilége des banques départementales fut retiré, et la Banque de France est restée seule depuis en possession du privilége d'émettre des billets au porteur et à vue, qui, bien qu'on ait retiré le décret qui leur donnait cours forcé, n'en sont pas moins aujourd'hui l'instrument de circulation le plus commode et le plus accepté d'un bout de la France à l'autre, grâce d'abord au légitime crédit de la Banque et ensuite à la multiplication de succursales, qui sont aujourd'hui au nombre de 40.

La limite légale des billets en circulation de la Banque de France et de ses succursales atteignit, après la suppression des banques départementales, le chiffre de 452 millions. Cette limite fut portée par la loi du 22 décembre 1849 à 525 millions.

La Banque de France est donc aujourd'hui constituée au capital de 91,250 millions, avec la faculté de mettre en circulation 525 millions de billets garantis par le portefeuille.

La Banque est administrée par un gouverneur et deux sous-gouverneurs nommés par l'empereur. La direction des affaires de la Banque leur appartient. Ils administrent de concert avec le conseil général de la Banque, qui se compose : 1° de quinze régents nommés par les actionnaires, cinq devant être pris parmi les manufacturiers, fabricants ou commerçants, trois parmi les receveurs généraux; 2° par trois censeurs manufacturiers, fabricants ou commerçants, élus aussi par les actionnaires, et choisis comme les régents parmi eux.

Les censeurs choisissent parmi les actionnaires exerçant le commerce à Paris douze personnes pour former le conseil d'escompte spécialement chargé de surveiller les opérations de l'escompte. On sait que la Banque n'escompte que des effets à trois signatures, ou deux signatures et un dépôt de marchandises ou titres admis au dépôt.

Les sommes escomptées au commerce ont varié, de 1801 à 1836, de 150 à 700 millions par année. Pendant cette longue période, la moyenne de l'escompte n'a pas été au delà de 400 millions : de 1839 à 1850, elle dépasse un milliard. En 1853 et 1854, le chiffre de l'escompte arrivait à près de 3 milliards; ce chiffre énorme est dépassé pour 1855. Tel est le mouvement progressif des affaires et tels sont les services que la Banque de France a rendus. Seule de tous les établissements de crédit, la Banque est en mesure de suffire complétement à tous les besoins d'un commerce qui se développe avec des proportions que nul n'avait prévues. E. Ber.

Répartitions faites aux actionnaires par action depuis l'an VIII.

	fr.	c.	Années	fr.
2e sem. An VIII	50		1828	111
IX	100		1829	64
X	90		1830	85
XI	113	71	1831	81
XII	80		1832	71
XIII	71		1833	66
XIV	72		1834	80
4e trimestre 1806	20		1835	93
1807	82		1836	112
1808	73		1837	126
1809	74		1838	114
1810	74		1839	144
1811	66		1840	139
1812	69	75	1841	126
1813	75	50	1842	136
1814	60		1843	122
1815	64		1844	107
1816	76		1845	133
1817	87	50	1846	159
1818	99	80	1847	177
1819	66		1848	75
1820	64	50	1849	106
1821	84		1850	101
1822	73		1851	105
1823	81	50	1852	118
1824	92		1853	154
1825	98		1854	194
1826	91	50	1855	200
1827	74			

Tableau des plus hauts cours de la Banque de 1801 *à* 1855.

Années.	fr.	c.	Années.	fr.	c.	Années.	fr.	c.
1801	1,260		1820	1,590		1839	3,000	
1802	1,350		1821	1,605		1840	3,800	
1803	1,385		1822	1,653	75	1841	3,470	
1804	1,167	50	1823	1,652	50	1842	3,395	
1805	1,367	50	1824	2,005		1843	3,355	
1806	1,265		1825	2,225		1844	3,285	
1807	1,430		1826	2,090		1845	3,390	
1808	1,365		1827	2,050		1846	3,305	
1807	1,277	50	1828	1,935		1847	3,400	
1810	1;295		1829	1,920		1848	3,230	
1811	1,278	75	1830	1,920		1849	2,500	
1812	1,260		1831	1,850		1850	2,425	
1813	1,228	75	1832	1,700		1851	2,620	
1814	1,225		1833	1,810		1852	3,100	
1815	1,202	50	1834	1,825		1853	2,950	
1816	1,160		1835	2,200		1854	3,000	
1817	1,490		1836	2,355		1855	3,200	
1818	1,680		1837	2,600				
1819	1,552	50	1838	2,800				

BIBLIOGRAPHIE.

Nous n'avons guère à signaler que des travaux d'érudition, d'archéologie, d'économie politique et industrielle de science et d'histoire : le *Mémoire sur le sarcophage et l'inscription funéraire d'Esmunazar, roi de Sidon*, par M. le duc de Luynes; les *Tables de bronze de Malaga et de Salpesa*, traduites et annotées par M. Ed. Laboulaye; *l'Industrie contemporaine*, par M. Audiganne; le *Brésil*, par M. Ch. Reybaud, et un beau volume sur l'*Histoire et la fabrication de la porcelaine chinoise*, par MM. Stanislas Julien, de l'Institut, Salvétat et le Dr Hoffmann. M. Babinet donne le second volume de ses *Études et Lectures sur les sciences d'observation et leurs applications pratiques*. M. de la Villegille publie pour la Société de l'Histoire de France le *Journal anecdotique et historique du règne de Louis XIV*, par Barbier, d'après le manuscrit inédit de la Bibliothèque impériale; M. d'Haussonville a terminé son *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*; M. de Bazancourt raconte l'*Expédition de Crimée jusqu'à la prise de Sébastopol*. Comme on voit, les œuvres d'imagination se font remarquer par leur absence.

En revanche, les réimpressions, les éditions nouvelles, les tirages nouveaux sont nombreux : entre autres la onzième édition du *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie*, de M. Bouillet. A ce propos, nous voudrions dire un mot de l'abus des *clichés*. L'emploi de la stéréotypie est bon pour les ouvrages classiques et ceux dont les auteurs sont morts; mais il est inadmissible pour les ouvrages d'auteurs vivants, surtout pour les ouvrages utiles et destinés à l'instruction publique. Ceux-là veulent être revus constamment, toujours retouchés, fussent-ils bons du premier coup, pour continuer à être bons. Il ne faut donc pas les stéréotyper. Le *Dictionnaire* de M. Bouillet a, comme on sait, un débit considérable : il compte parmi les entreprises les plus lucratives de notre époque. Un dictionnaire historique et géographique est une œuvre essentiellement perfectible. Il est impossible qu'il soit tout d'abord sans erreurs et sans lacunes. De plus, les recherches, les découvertes, les travaux d'érudition et de critique viennent à chaque instant corriger une idée fausse, compléter des renseignements trop rares, éclaircir des questions obscures, révéler des faits inconnus. En même temps l'histoire marche, et de grands événements s'accomplissent; la géographie marche aussi, les pays étrangers sont mieux connus, la statistique donne des résultats plus sûrs; des villes nouvelles naissent et grandissent, par exemple, en Amérique; l'industrie et le commerce se créent de nouveaux centres ou se transportent sur des points différents. Cependant le *Dictionnaire* de M. Bouillet reste à peu près immobile pendant que tout marche autour de lui. La première édition elle-même, qui est encore à peu de chose près celle d'aujourd'hui, n'était pas parfaite; « nous ne nous flattons pas d'avoir réussi à éviter toute erreur, » disait M. Bouillet dans sa préface le 1er décembre 1842. On y trouvait aussi des lacunes, et ces lacunes y sont encore. On ne peut les signaler toutes, et il faut se contenter d'un exemple : parmi les artistes hollandais, Schalcken, van Goyen, Poelenburg, Antoine Waterloo, Jean Steen, Albert Cuyp, André Both, Corneille Béga, Hobbéma lui-même, n'ont pas d'articles; leurs titres cependant égalent bien ceux de Gérard de Lairesse, qui en a un. Serons-nous plus heureux avec les artistes français? Ne cherchons ni les frères Lenain, ni Lancret, ni Huet, ni Gaspard Dughet dit le Guaspre, ni Oudry, ni Desportes, ni Siméon Chardin, ni Le Valentin, ni Sébastien Bourdon : ils n'y sont pas. Tel qui y est n'y est pas tout entier : Weber a un article, mais on ne cite pas même un de ses plus beaux ouvrages, *Euryanthe*. En ce qui regarde la géographie, les fleuves de Bolivie n'y sont point, pas même le Béni, qui est la branche principale de l'Amazone. Il y avait donc à corriger et à ajouter. De 1842 à 1854,

on s'est contenté d'ajouter parfois un détail au bout de l'article, quand il y avait un blanc; on a mis au bas de la dernière page une courte liste d'additions et de corrections, et le lecteur, chaque fois qu'il avait lu un article, devait regarder à la dernière page si *par hasard* il y était question de cet article; enfin on ajouta un supplément pour les personnages et les faits contemporains.

Cependant en 1854 la congrégation de l'Index condamna le *Dictionnaire*. On voulut se faire relever de cette condamnation et devenir d'une pureté irréprochable devant le Saint-Siége. On modifia tout ce qu'il voulait qu'on modifiât, on fit sauter des clichés, on fit des entailles, etc.; bref, on mit tout en œuvre pour faire agréer le livre à la sainte congrégation qui le condamnait. Mais, pour mériter toujours la faveur du public qui l'agréait depuis longtemps et l'achetait, a-t-on fait tout ce qu'on devait faire? C'était cependant le moment de pratiquer de grandes améliorations; mais il aurait fallu sacrifier les clichés. Le supplément, au lieu de se fondre dans le corps de l'ouvrage, s'est encore grossi : il couvre aujourd'hui 110 pages. Si le lecteur cherche les îles Lobos, qui ont tant fait parler d'elles ces années dernières à cause du guano et des prétentions des États-Unis, il s'étonnera peut-être de feuilleter en vain et le dictionnaire et le supplément du dictionnaire, faisant double recherche pour ne rien découvrir. Le supplément du moins peut se corriger et s'étendre, mais le corps de l'ouvrage reste nécessairement le même ou à peu près. Il est impossible d'y introduire un seul article; il est difficile d'y ajouter ou d'y changer un détail. Aussi que voyons-nous? Beaucoup d'articles manquent, beaucoup d'autres sont incomplets. L'érudition tire de l'oubli les pièces du procès de Jeanne d'Arc, de savants travaux dégagent sa figure mal connue : le *Dictionnaire* ne connaît sur elle rien de plus complet que l'ouvrage de M. Lebrun des Charmettes, publié en 1817. On fait paraître la correspondance complète de Mme de Maintenon : le *Dictionnaire* ne connaît que quelques petits recueils dont le dernier date de 1826. Villefore est l'unique historien de Mme de Longueville; M. Cousin n'a publié que quelques-unes de ses lettres. Tous les points sur lesquels s'est exercée l'érudition contemporaine sont traités d'une manière insuffisante, par exemple, l'article *Druides*. Le supplément nous donne la date de la bataille de l'Alma et de la prise de Sébastopol; mais l'ouvrage même en est encore, ou à peu près, à 1842.

Si nous faisons toutes ces remarques, c'est que le *Dictionnaire* de M. Bouillet vaut encore mieux que bien d'autres, et que nous voudrions voir corriger et compléter une œuvre essentiellement perfectible et mobile, si elle veut atteindre son but. Si l'on se résignait à détruire les clichés, qui sont le véritable obstacle à toute amélioration; si l'auteur et l'éditeur consentaient à remanier leur Dictionnaire, à combler les lacunes, à fondre le supplément dans le corps de l'ouvrage, à l'imprimer constamment en caractères mobiles, après une ou deux éditions vraiment nouvelles ils donneraient aux lecteurs un livre qui serait exact et à peu près au niveau des connaissances humaines, et c'est tout ce qu'on peut demander à un dictionnaire historique. L'auteur et l'éditeur ne peuvent tarder à comprendre que leur intérêt même est d'accord avec celui du lecteur, avec l'intérêt aussi de l'instruction publique.

Il nous reste encore à annoncer la mise en vente, qui a lieu aujourd'hui même, du second volume du *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, du XIe au XVIe siècle, publié par M. Viollet-Leduc, architecte du gouvernement. Ce second volume est accompagné de plus de cinq cents vignettes, dont la finesse et l'exactitude ne laissent rien à désirer. Le dessin est le commentaire indispensable des ouvrages de cette spécialité, que M. Bance édite avec ce soin consciencieux que nous avons déjà constaté à propos de la *Description archéologique des monuments de Paris*, de M. de Guilhermy, et du journal mensuel qu'il publie sous le titre d'*Encyclopédie d'architecture*.

J. Raymond.

LES OUVRIERS EUROPÉENS

PAR M. F. LE PLAY

Conseiller d'État,
Ingénieur en chef des Mines, commissaire général de l'Exposition universelle de 1855.

Les parties de l'ouvrage de M. Le Play qui ont déjà attiré d'une manière spéciale l'attention publique, et qui seront le plus discutées dans l'avenir, sont celles où l'auteur compare la condition physique et morale des ouvriers de l'Orient et de l'Occident. L'analyse des faits conduisant l'auteur à constater que les premiers jouissent pour la plupart d'un bien-être matériel qui manque trop souvent aux derniers, quelques critiques ont paru craindre que M. Le Play ne montrât une certaine préférence pour les constitutions européennes contraires à la liberté civile, ou tout au moins pour les régimes économiques fondés sur des règlements restrictifs.

La première édition des *Ouvriers européens* ne pouvant, à raison de son format et de son prix élevé, être consultée que par un petit nombre de lecteurs, nous croyons utile de citer textuellement plusieurs passages de cet ouvrage. C'est le moyen le plus sûr de prouver que ces craintes ne sont pas entièrement fondées, et que les conclusions de l'auteur se rapprochent des opinions adoptées aujourd'hui par les hommes éclairés de tous les pays.

Les vues que l'auteur émet sur l'ensemble de la civilisation européenne sont nettement résumées dans les passages suivants :

« Quant au choix des sociétés auxquelles revient l'honneur de servir de guide aux « autres, il ne saurait être l'objet d'aucun doute. Nonobstant les prétentions entre- « tenues sur des points d'importance secondaire par les rivalités nationales, l'opinion « s'accorde à constater une amélioration progressive des hommes et des choses, depuis « les régions extrêmes de l'Europe jusqu'au territoire qui comprend les plus riches pro- « vinces d'Allemagne, de France et d'Angleterre. Plusieurs nations situées en dehors de « ce pôle de la civilisation européenne, et qui ont d'ailleurs, à juste titre, le sentiment « de leur grandeur, reconnaissent cependant la supériorité de ces peuples initiateurs, « en obéissant à l'impulsion que ces derniers impriment aux sciences, aux arts, à l'in- « dustrie et même aux moindres habitudes de la vie sociale. Cette supériorité se révèle « sous toutes les formes par toutes les manifestations de l'activité humaine; elle est « évidente chez les classes qui sont particulièrement étudiées dans cet ouvrage; elle ne « pourrait être constatée sans paradoxe... » (Page 282.)

« La stabilité et le bien-être que nous admirons chez les peuples de l'Orient, ne « sont pour nous qu'un premier pas dans les voies de la civilisation; les vices que nous « observons dans les constitutions et dans les mœurs de l'Occident s'offrent à nous « comme des taches dans un ordre social incomparablement plus avancé, comme une « conséquence temporaire de l'imperfection humaine, comme une déviation accidentelle « des principes conservateurs des sociétés. Malgré l'éloge que nous avons dû faire de « plusieurs conséquences des régimes de tradition et d'autorité, nous sommes loin de « présenter ces derniers comme des modèles; le seul enseignement que nous prétendions « tirer de leur exemple est de rappeler les principes essentiels qui y sont spécialement « conservés et que d'autres peuples ont pu momentanément oublier en obéissant au « mouvement parfois désordonné qui les entraîne vers le progrès... » (Page 282.)

Le meilleur argument qu'on pourrait employer pour démontrer, si cela était néces-

saire, l'infériorité de régimes sociaux privés du bienfait de la liberté civile, est de constater, comme le fait l'auteur dans les passages suivants, que la plus vive préoccupation des hommes d'État du Nord et de l'Orient est de se rapprocher, sous ce rapport, des régimes de l'Occident.

« Le régime des engagements forcés, tel qu'il est établi dans la région orientale de « l'Europe, doit être cité au premier rang des institutions positives qui pourvoient à « l'assistance et à la direction des populations imprévoyantes. C'est le seul où la solli- « citude du législateur, embrassant tous les détails de la vie domestique, ait complé- « tement conjuré les éventualités qui peuvent compromettre la sécurité des familles. « Mais les inconvénients de ce régime sont en proportion de son efficacité; dans les « contrées mêmes où il est encore en vigueur, les hommes éclairés ne le considèrent « que comme une nécessité temporaire, et la principale préoccupation des gouverne- « ments est d'en poursuivre l'abrogation... » (Page 283.)

« Le régime de *l'abrok* (dit l'auteur en décrivant une famille d'agriculteurs russes à « demi émancipés), qui soustrait la famille à la dépendance immédiate du seigneur, en « la rattachant davantage au conseil communal, est un acheminement d'une importance « considérable vers un nouvel état de choses, qui conciliera mieux que ne le fait actuel- « lement, dans cette localité, le régime de la corvée, la liberté d'action nécessaire aux « familles les plus morales et les plus entreprenantes, avec les habitudes de protection « et d'assistance dont le plus grand nombre ne saurait encore se passer. Le régime de « *l'abrok* a fait de grands progrès depuis vingt-cinq ans, grâce à l'initiative éclairée du « gouvernement qui l'a introduit sans aucune réserve dans tous les biens des domaines « et des apanages; il est aujourd'hui dominant en Russie; il est l'avant-coureur d'un « nouvel ordre de choses où seront sauvegardés tous les intérêts comme toutes les « nécessités de la civilisation, s'il se produit sans secousse, sous l'influence de l'esprit « de progrès qui sollicite aujourd'hui tous les membres de la famille européenne. » (Page 61.)

L'auteur est souvent conduit à remarquer que les restrictions apportées dans l'Orient à la liberté civile, si elles contribuent à maintenir toutes les familles dans des conditions de bien-être, ont pour conséquence de comprimer les qualités morales, qui ne peuvent se développer que par l'entière possession du libre arbitre : nous citerons entre autres le passage suivant de l'une des comparaisons que l'auteur établit entre les ouvriers de l'Orient et de l'Occident :

« Les qualités qu'on observe chez les populations laborieuses de la Russie et de « plusieurs autres régions du Nord et de l'Orient sont en général le résultat d'un en- « semble de conditions extérieures indépendantes pour la plupart du libre arbitre des « individus. Si par exemple le bon ouvrier ne s'y adonne point à l'ivrognerie, c'est que « les subventions accordées par le patron pour subvenir aux besoins de la famille, « laissent peu de marge à l'essor des appétits brutaux. Si le même ouvrier s'applique « avec assiduité au travail, c'est qu'une discipline sévère, établie par les mœurs, par « les règlements locaux et au besoin par la loi, le défend contre les incitations à la pa- « resse. L'ouvrier de Genève, au contraire, n'est lié par aucune entrave : sa vertu moins « passive ne dépend pas exclusivement des circonstances extérieures : c'est en lui- « même, dans sa raison et dans sa conscience, qu'il puise la force nécessaire pour con- « tenir ses passions et pour remplir ses devoirs... » (Page 174.)

L'auteur sait même se défendre contre le charme inhérent à ces anciennes constitutions de l'Orient, qui, en garantissant à chaque famille les moyens de subsistance, et en rejetant sur les patrons les préoccupations et les calculs de la prévoyance, permettent aux populations de se livrer sans arrière-pensée à toutes les impulsions du cœur. Tout en constatant, d'une part, la dignité que donne, chez les paysans russes,

aux chefs de famille l'habitude d'exercer sans réserve l'hospitalité envers les parents, les amis et les voyageurs; de l'autre, la contrainte que doivent s'imposer à cet égard les ouvriers de l'Occident animés du désir de s'élever par l'épargne à une condition supérieure, l'auteur résume son opinion dans les termes suivants :

« Assurément, ce juste tribut payé à l'esprit d'un autre âge ne doit point détourner « les peuples occidentaux de poursuivre la voie où ils sont engagés; car la liberté et « l'indépendance individuelle doivent conduire un jour les classes populaires vers une « condition bien préférable à celle que leur assurait cette douce quiétude de l'ancien « régime. Mais ce progrès doit être chanté au prix de quelques dures épreuves; la con- « trainte morale qu'impose l'initiation à la prévoyance sera toujours pour les classes « populaires la première condition de l'affranchissement. » (Page 128.)

Dans un des chapitres les plus intéressants de son livre, M. Le Play examine les institutions positives à l'aide desquelles les constitutions européennes remédient à l'imprévoyance des populations. A cet effet, il passe rapidement en revue le régime des engagements forcés de la Russie, des corporations fermées de l'Allemagne méridionale, des corporations de mines de l'Allemagne, et des *Bergslags* de la Suède; des biens communaux et de la vaine pâture dans la majeure partie de l'Europe; de l'assistance publique dans les communes de l'Allemagne et de l'Angleterre, dans les couvents et les congrégations catholiques de l'Europe méridionale, dans les hôpitaux et les hospices de l'Europe occidentale, etc., etc. L'analyse que fait M. Le Play de ces institutions produit sur l'esprit du lecteur une impression plus efficace que ne pourrait le faire l'énoncé d'une opinion personnelle, car elle prouve qu'en fait l'abrogation des lois restrictives et des systèmes réglementaires marche de front avec le progrès de la civilisation. M. Le Play prouve aussi que les exceptions qui se maintiennent encore à cet égard dans la civilisation européenne sont l'indice d'une imperfection ou d'une décadence accidentelle des mœurs publiques.

« Il est à remarquer (dit l'auteur en parlant des institutions restrictives encore en « vigueur en Allemagne et en Suède) que les personnes les plus éclairées supportent « impatiemment le régime des corporations et des bergslags; elles apprécient peu les « conséquences directes de ce régime, la stabilité de l'industrie et la sécurité des exis- « tences individuelles; elles se montrent au contraire préoccupées des petites entraves « qu'il oppose indirectement à la liberté des transactions et au progrès général de la « société. Les hommes d'état les plus influents semblent attacher leur gloire à abroger « ces législations exceptionnelles et à introduire plus de liberté dans toutes les branches « de l'industrie. Ces tendances fournissent au moins un avertissement touchant l'extrême « réserve qu'il convient de garder, en ce qui concerne le retour aux règlements restric- « tifs, dans les contrées de l'Occident où les populations sont soumises à la pression « d'une concurrence exagérée. » (Page 283.)

« ..... Chez les peuples de l'Orient, le bien-être des classes inférieures et la pros- « périté de l'État ne peuvent être assurés que par des lois positives imposant formelle- « ment aux uns le poids du travail manuel, aux autres les charges de l'assistance, et « entravant par conséquent la liberté à tous les degrés de la hiérarchie sociale. Assuré- « ment il n'existe pas, parmi même les sociétés les plus avancées, une seule grande « nation où les classes imprévoyantes puissent se passer de l'appui qu'elles trouvent « dans certaines institutions positives; mais on commet une erreur grave lorsque, pour « remédier aux maux qui s'y manifestent accidentellement, on propose d'avoir recours « aux lois qui, chez les peuples les moins avancés, organisent impérativement l'assis- « tance. Une telle nécessité constituerait chez le peuple où elle serait reconnue un « symptôme irrécusable de décadence. Ceux qui ont foi dans le progrès de la natio- « nalité à laquelle ils appartiennent doivent, en pareil cas, diriger leurs efforts, non vers

« l'aggravation des lois d'assistance, mais vers la réforme des mœurs. » (Page 283.)

M. Le Play fait d'ailleurs justement remarquer dès le début, comme à la fin de son livre, que le bien-être des ouvriers du Nord et de l'Orient, alors même qu'il se lie aux règlements locaux et spécialement aux rapports établis entre les ouvriers et les patrons, y doit être attribué essentiellement, non à la supériorité des institutions et des hommes, mais à une cause purement matérielle, à l'abondance du sol disponible.

« La fermeté avec laquelle le patronage se maintient (dit l'auteur) dans les con-« trées du Nord et de l'Orient, où il n'est point imposé par la loi, ne doit nullement « être attribuée à la supériorité intellectuelle ou morale des maîtres ou des ouvriers « de cette partie de l'Europe : elle est surtout le résultat des circonstances au milieu « desquelles ils se sont placés. La conservation du patronage n'entraîne point en effet « de difficulté sérieuse tant que les maîtres peuvent remplir envers les ouvriers les obli-« gations qu'il implique, c'est-à-dire lorsqu'ils restent en mesure de leur garantir en « toute éventualité des moyens de subsistance. Or, l'étendue considérable des terres « non appropriées à la culture assure, sous ce rapport, d'amples ressources à la région « orientale de l'Europe : on a vu en effet que l'existence des ouvriers y repose essen-« tiellement sur des subventions territoriales qui n'imposent au propriétaire que des « charges légères, et au moyen desquelles les ouvriers vivent dans un état d'abon-« dance que ne compromettent ni les révolutions politiques, ni les crises commerciales, « ni les chances fâcheuses de la vie humaine. Les faits exposés dans la deuxième par-« tie de cet ouvrage mettent en lumière cette vérité; les dix premières monographies « de l'atlas, en particulier, offrent à ce sujet les détails les plus circonstanciés. D'un « autre côté, les convenances résultant de cet état de choses, les prescriptions de la loi « et la force des mœurs ne permettent guère dans l'Orient que l'industrie se sépare « de la propriété territoriale; la nécessité de cette liaison s'oppose à la multiplication « trop rapide des établissements industriels, et amortit la vivacité de la concurrence; « elle fournit aussi les moyens d'atténuer les difficultés qui en résultent pour les ou-« vriers. Ceux-ci peuvent être momentanément privés d'une partie de leur salaire, « mais ils y suppléent aussitôt avec le concours de leur famille, en consacrant une « plus grande partie de leur temps à l'agriculture, à l'industrie pastorale, à la chasse, « à la pêche, à la cueillette des produits naturels, etc. Dans ce régime, en résumé, « les moyens de subsistance des familles se modifient en certains cas, mais ils ne taris-« sent jamais; la conservation du patronage y est assurée à la fois par l'abondance du « sol inculte et par les formes modérées de la concurrence. » (Page 291.)

Le tableau que trace M. Le Play des mœurs et des institutions du Nord et de l'Orient, met en évidence une particularité essentielle, et qui n'est point assez connue des personnes qui se sont adonnées dans l'Occident à la discussion des questions sociales. Il prouve que dans la constitution civile de ces contrées, la liberté est entravée beaucoup moins par l'autorité des grands propriétaires que par les liens qui groupent en communautés les ouvriers de l'agriculture et de l'industrie manufacturière. L'étude comparée des États européens le conduit donc à constater, contrairement aux opinions de quelques novateurs mal informés, que le progrès de la civilisation consiste surtout, en ce qui concerne l'organisation du travail, à développer l'action individuelle aux dépens du principe de la communauté.

« Les communautés (dit l'auteur en résumant ses observations), c'est-à-dire les asso-« ciations dont les membres exploitent en commun un fonds ou une clientèle, résultent de « la constitution même de la famille chez les nomades ou chez les Slaves sédentaires; « elles forment, à vrai dire, chez la plupart de ces peuples, la base de l'organisation « économique. Les applications du principe de la communauté deviennent moins fré-« quentes et plus restreintes dans le nord et dans le centre de l'Europe, surtout en ce

« qui concerne l'industrie manufacturière. Dans l'Occident, certaines communautés d'agri-« culteurs, les grandes entreprises de chasse et de pêche, plusieurs autres associations « ayant pour objet l'exploitation des productions naturelles; enfin et surtout l'institu-« tion des biens communaux en offrent les derniers vestiges. En fait, la destruction des « communautés marche de front avec le progrès de la civilisation. On en trouve l'expli-« cation dans le principe même de ces institutions, qui ne se maintiennent dans l'Orient « que par l'insuffisance morale des masses, et qui n'ont pu se concilier nulle part avec « un large développement de la liberté individuelle..... Il n'y a donc pas lieu de pré-« sumer que le régime de la communauté puisse jouer un rôle important dans les ré-« formes dont la France se préoccupe aujourd'hui. Les derniers vestiges de commu-« nautés que l'ancien ordre social nous ait légués, les biens communaux par exemple, « occuperont encore momentanément une place considérable dans l'organisation écono-« mique du pays; mais l'histoire des autres peuples de l'Occident et la tradition même « de la France prouvent que ce genre de propriété se transformera aussitôt que le pro-« grès des hommes et des choses permettra de faire appel sans danger à la bienfaisante « influence de la possession individuelle. Les communautés industrielles récemment « fondées à Paris, les unes avec l'appui de l'État, les autres sous l'inspiration d'un pro-« sélytisme ardent et généreux, peuvent servir encore à fixer l'opinion sur l'insuffisance « des ressources que les sociétés de l'Occident tireront désormais de ce principe; déjà « l'expérience fait tout au moins entrevoir combien il est difficile de lutter dans cette « direction contre les tendances de la civilisation moderne. » (Page 290.)

Les citations que nous venons de faire suffisent pour indiquer les conclusions qui se présentent naturellement à la pensée après la lecture des faits exposés dans l'ouvrage de M. Le Play. Nous pensons que les économistes qui se sont le plus préoccupés des avantages de la liberté approuveront le résumé que trace l'auteur dans les termes suivants, après avoir constaté les inconvénients de toutes les dispositions restrictives qui sont encore en vigueur chez les diverses nations européennes.

« Les vices organiques et les caractères d'utilité locale ou d'expédient temporaire qui « se remarquent dans toutes ces institutions ne se présentent jamais dans trois institu-« tions tutélaires dont les nuances ont été signalées avec un soin particulier dans le « cours de cet ouvrage pour les principales régions de l'Europe. La *famille*, l'*asso-« ciation* et le *patronage* font en effet partie intégrante de toute société, parce qu'ils « résultent des plus puissants instincts de la nature humaine. Ces institutions suffisent « aujourd'hui dans toutes les sociétés européennes, non-seulement pour protéger les « individus imprévoyants, mais encore pour assurer le progrès de toutes les classes. « Elles se prêtent avec une admirable élasticité à toutes les nécessités de la civilisation. « Les autorités qui y interviennent agissent surtout par les affections et les sentiments « moraux; elles peuvent donc remédier aux imperfections sociales, assister et diriger « les individus en s'aidant de la moindre somme de dispositions restrictives et régle-« mentaires. Ce sont en résumé ces institutions qui conduisent le plus sûrement au « but suprême de toute civilisation, à la réalisation du juste et du bien dans le régime « du libre arbitre : le problème social consiste surtout à leur donner toute la force « compatible avec les exigences de la liberté individuelle. » (Page 293.)

LETTRE DE M. TOLHAUSEN.

Nous insérons, à titre de document sur la question si importante des brevets d'invention et de la propriété industrielle, la lettre suivante qui nous est adressée par un de nos correspondants étrangers. Sans en adopter complétement les conclusions, nous pensons qu'elle peut être lue et consultée avec intérêt, en raison de certains points de critique assez justes qui touchent à notre législation.

Londres, le 5 janvier 1856.

« Monsieur,

« Permettez-moi de placer mon petit mot dans cette grande question de l'examen préalable en matière de brevets, qui depuis quelque temps est mise à l'ordre du jour dans la presse et débattue dans toutes ses formes prismatiques (1). Cette question semble être appelée de nos jours à un rôle aussi important sur le terrain industriel et matérialiste qui le fut naguère sur le terrain religieux et spéculatif la question du libre examen ou du libre arbitre. Espérons que les débats actuels seront conduits dans un esprit de modération, de convenance et de sagesse tel qu'aucune muse contemporaine ne puisse être tentée d'en faire le sujet d'un autre « Lutrin. »

« Tout le monde, ou à peu près, est aujourd'hui d'accord sur l'importance, sinon la nécessité d'une législation spéciale pour assurer la même protection à la propriété industrielle qu'à toute autre propriété. Les pays qui n'ont pas voulu reconnaître cette vérité sont ceux qui restent sur la dernière échelle de la civilisation moderne dont la tendance générale est d'arriver au plus haut degré de bien-être possible ici-bas dans des circonstances données. En effet, quels sont les pays où se rencontrent le plus ces caractères distinctifs de notre époque. C'est évidemment l'Amérique du Nord, l'Angleterre et la France. Tous les autres pays vivent d'emprunts ou se traînent avec plus ou moins de mauvaise volonté à la suite de ces trois grands régulateurs, ou bien versent leur quote part de génie sur le seul marché que leur offrent ces trois pays. Arrêtons-nous-y donc de préférence pour voir comment le législateur y a envisagé la matière.

« Dans ces trois pays le principe de protection par patente est également reconnu et s'exerce, à quelques modifications près, pour environ le même nombre d'années. Mais là réside la seule analogie entre les trois législations, et un contraste frappant apparaît. Car tandis qu'en Amérique, le pays classique de l'égalité et la patrie d'un *go-a-head people*, l'inventeur est obligé de soumettre sa création à un scrutin coûteux, à différents égards barbare, et dont les lenteurs peuvent à peine être corrigées par une critique toujours alerte, l'Angleterre, le pays par excellence des distinctions et de la séparation des classes, fait un appel uniforme, bien qu'entouré de vieilleries en fait de formules, à tous les génies de quelque origine qu'ils soient, sans exiger autre chose que la bonne foi de la part des postulants. La France suit la même voie que l'Angleterre, ou plutôt elle l'a ouverte en 1844, puisque la législation anglaise actuelle ne date que de 1852. (Je fais naturellement abstraction des formes diverses qui sont plutôt administratives que politiques.) Seulement, le législateur français, avec une franchise que le législateur anglais a cru de trop, a marqué chaque invention, heureusement sans distinction, des lettres énigmatiques pour bien du monde : s. g. d. g. Nous voici donc

(1) Voir, entre autres, la délibération à ce sujet de la chambre de commerce de Lille, adressée à S. Ex. le ministre du commerce.

en présence de deux systèmes; l'un, suivi par les Américains, établit l'examen préalable; l'autre, anglo-français, l'exclut.

« Faut-il ou ne faut-il pas étendre le principe moderne de « laissez-faire et laissez-passer » au génie productif et inventif de nos temps? En d'autres mots, lequel des deux systèmes est préférable, ou du système américain, restrictif, mais par cela même offrant plus de sécurité et de garantie au breveté, ou bien du système français, illimité, mais par contre, refusant dès l'abord toute garantie au breveté. En posant cette question ainsi, le choix ne semble difficile pour personne, mais comme souvent des réponses aisées cachent de grands intérêts, il ne sera peut-être pas hors de place d'examiner l'affaire de plus près, et comme qui dirait du point de vue historique.

« Pourquoi le législateur américain a-t-il pensé différemment sur cette matière que son confrère en Europe? Dans ce vaste continent, où l'élément démocratique, avec toute sa turbulence, se promène encore dans le sénat et sur la place publique sans même se coudoyer, une franchise illimitée en matière d'industrie semblerait bien plus naturelle que le contrôle qui y existe actuellement. L'idée contraire se présente quant à la France. Cette divergence d'opinion des législateurs respectifs repose plutôt dans l'état politique et social des deux pays que dans l'essence même de la matière. En effet, si les Américains se font à ce contrôle d'en haut, c'est que ce peuple, pratique avant tout, comprend qu'il y va de l'intérêt de tout le monde que cette fougue, cette haute pression qui travaille ce corps social, vierge de toute tradition, et qui un jour menacera l'union des États-Unis, jusqu'à présent soit maintenue dans des bornes qui excluent tant soit peu le caractère de « recklessness » qu'on reproche généralement à ce « go-a-head people. » Un habitant de l'Ohio ou du Kentucky, seul et véritable inventeur (selon lui) d'une charrue, d'un semoir, d'une machine à coudre, et qui verrait son voisin exploiter la même invention, n'irait certes pas *perdre son temps* devant les tribunaux pour porter plainte en contrefaçon. Il se serait bientôt fait justice lui-même, soit en s'attaquant à la chose et plus souvent à la personne. Quel mécompte alors pour le législateur qui verrait une cause civile changée en cause criminelle! Or, tous ces inconvénients, tous ces dangers disparaissent avec un examen préalable et éclairé par l'opinion publique. Le droit de priorité des inventeurs se trouve légalement établi, et le cachet de nouveauté et d'utilité qu'une autorité reconnue imprime à chaque invention, constitue pour ainsi dire une lettre de change tirée sur le public et que celui-ci ne proteste que rarement. Telle est la sagesse de la jurisprudence américaine.

« Il n'en est pas ainsi en France. Cette nation, dont l'esprit éminemment chevaleresque et généreux rejette tout ce qui est exclusif ou pourrait sentir (passez-moi le mot) l'égoïsme, ne semble pas pouvoir se faire à l'idée d'une propriété exclusive en industrie, telle que le comporte un brevet. En effet, que de gens en France ne voient dans un brevet qu'un monopole, qu'une faveur accordée à un particulier au détriment de la masse! Guerre donc aux brevetés! Guerre au monopole! A bas les barrières! Et autres mots d'ordre et de désordre! Aussi, le législateur, en 1844, n'a-t-il abordé que bien timidement la question, en ôtant d'une main ce qu'il semblait donner de l'autre. Aux inventeurs il accordait protection (moyennant paiement) de leur propriété (!), mais à ceux qui criaient au monopole il avait soin de dire : « N'ayez pas peur; vous le voyez « bien, mes braves gens, je ne garantis rien, je vous livre seulement un cerf. Courez sus! » La chasse est ouverte depuis ce temps et plus d'une bête s'est laissé prendre par ses bois qui au début étaient l'orgueil de sa tête altière.

« Ici je m'arrête. La chose est trop sérieuse pour qu'on en plaisante. Il est évident que cet état de choses ne peut durer longtemps, si autrement les vues intimes du législateur ne doivent être faussées. Le génie industriel de la France a pris l'essor, témoin ce grand spectacle des Champs-Élysées; prenons garde qu'il ne s'abatte sur un sable

brûlant ou qu'il ne s'envole dans des régions plus tempérées! Le temps de l'édit de Nantes est passé. Ne l'oublions pas, la faiblesse humaine pourrait tomber sur des édits non moins funestes.

« Le point de vue dont on envisage la question en Angleterre est une espèce de juste-milieu entre les deux systèmes américain et français, et semble offrir un correctif du vice inhérent au non examen préable. Il est vrai que l'esprit fier et ombrageux du « *self-governement* » qui anime ces rudes Saxons, a écarté de cette matière tout contrôle autre que celui des formalités légales. Il est vrai que le gouvernement anglais, pas plus que le gouvernement français, ne garantit la propriété d'un inventeur en tant qu'invention. Mais voici les avantages que la législation anglaise me semble avoir sur la législation française :

« I. Le gouvernement ne stigmatise pas une invention des lettres cabalistiques s. g. d. g. (Ce *sans* garantie du gouvernement ferait presque supposer qu'il y a des inventions *avec* garantie du gouvernement.)

« II. La garantie légale, c'est-à-dire celle du gouvernement, est acquise par le fait même qu'il n'y a pas eu de priorité.

« III. Cette priorité est facile à établir au moyen des registres publics au bureau des patentes et des publications officielles des descriptions déposées, qui font foi en justice.

« IV. Si d'un côté le gouvernement a confiance dans la bonne foi de l'inventeur qui se fait breveter, d'un autre côté il lui donne les moyens d'éclairer sa religion par l'examen personnel des travaux officiels de ses devanciers.

« De ce qui précède concluons que quant à l'Angleterre l'inconvénient du non examen préalable disparaît en grande partie, sinon entièrement, puisque chaque inventeur, tout en demandant une protection provisoire pour six mois, peut mettre ce temps à profit pour s'assurer légalement qu'il n'a pas eu de devanciers dans son invention, et par conséquent qu'elle est à l'abri de toute poursuite pour contrefaçon. La lettre de change dont je parlais plus haut, par rapport à l'Amérique, lui est acquise pour l'Angleterre, pays où le respect de la propriété sous toutes ses formes égale l'inviolabilité de la loi malgré ses bizarreries.

« Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« A. TOLHAUSEN. »

FAITS DIVERS.

Le chemin de fer de Graissessac à Béziers dont nous avons annoncé la reprise, voit ses travaux s'exécuter avec activité. Le viaduc de Vebre qui franchit le faubourg de Bédarieux est terminé; le viaduc d'Orb, qui n'a pas moins de 800 mètres de long, et qui aura trente-sept arches, a déjà quinze arches claviées, les autres sont en construction; ce viaduc qui coupe toute la vallée d'Orb dans sa plus grande largeur, au-dessus de Bédarieux, a subi l'épreuve de très-fortes crues, et cela, avec le succès le plus complet. Le grand souterrain de Petofet est entamé, 200 mètres ont été percés dans le mois de janvier. Le souterrain de la Caumette, d'une longueur de 650 mètres, est entièrement percé.

Aussi peut-on espérer que la ligne sera bientôt terminée; on dit même que la première section pourra être ouverte en mai prochain.

La Compagnie des mines de Graissessac fait de grands préparatifs pour être en mesure

d'extraire des quantités considérables de charbon destiné au bassin de la Méditerranée; ce sera un aliment fécond pour le trafic du chemin de fer.

La Compagnie du chemin de Graissessac, autorisée à faire des études pour prolonger sa ligne jusqu'au centre de la France, a terminé ces études en grande partie, et prépare le raccordement à Limoges avec la ligne d'Orléans.

Si ce raccordement a lieu, le public y gagnera une nouvelle voie de communication directe entre Paris et le midi, vers le port de Cette, avec une économie de 142 kilomètres sur les lignes les plus courtes en exploitation, avec les éléments de trafic d'un pays riche et sans chemin de fer.

On annonce enfin que la Compagnie est dans l'intention d'émettre des obligations pour 3,600,000 fr., et de libérer les actions à 400 fr. A. SELLIER.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES OMNIBUS DE LONDRES. — La Compagnie des omnibus de Londres publie plus loin le tableau hebdomadaire de ses recettes.

Ce tableau fait ressortir deux faits importants, à savoir : 1° que la moyenne des recettes se soutient toujours, 2° que le nombre des voitures mises en circulation s'accroît régulièrement chaque semaine.

Si ce nombre n'est aujourd'hui que de trois cent quatre seulement, c'est parce que la Compagnie ne peut que successivement prendre livraison d'un matériel immense, d'un nombre de chevaux dont le total dépasse 8,000, d'établissements qu'elle doit approprier à leur nouvelle destinatiou, et enfin d'approvisionnements considérables de toute nature.

La Compagnie s'occupe en même temps du remaniement de ses parcours au fur et à mesure des prises de possession, de manière à assurer tout à la fois l'augmentation des recettes et la diminution des frais.

En procédant ainsi, les améliorations préparées ressortiront dans tout leur effet, aussitôt que l'ensemble des voitures sera dans les mains de la Compagnie, c'est-à-dire dans un délai très-rapproché.

SOCIÉTÉ AUTRICHIENNE I. R. P. DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT. — Le conseil d'administration de la Société autrichienne a l'honneur de rappeler à MM. les porteurs d'obligations que le quatrième et dernier versement de 75 fr. par obligation doit être effectué du 1er au 10 mars prochain, dans les bureaux de la Société générale de Crédit mobilier, 15, place Vendôme, tous les jours non fériés, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.

Pour les obligations sur lesquelles ce quatrième versement sera fait du 1er au 10 mars, il sera tenu compte du coupon de 7,50 échéant le 1er mars prochain, ce qui réduira à 67,50 la somme à payer par obligation.

En cas de non-paiement dans le délai fixé ci-dessus, il sera perçu, au profit de la Société autrichienne, des intérêts de retard calculés sur le pied de 5 p. 0/0 l'an sur l'*intégralité* du versement, à dater du 1er mars.

— Pour éviter toute confusion, on croit devoir prévenir le public que la dénomination de Société générale de Crédit mobilier espagnol appartient exclusivement à la société fondée par MM. Pereire, et que cette société n'a rien de commun avec la Compagnie générale de Crédit en Espagne, dont les statuts sont depuis quelques jours mis en circulation sous la dénomination de Compagnie générale de Crédit mobilier en Espagne.

— L'immense développement que les circonstances politiques ont fait prendre à notre marine militaire prouve que la France n'a qu'à vouloir pour posséder une marine marchande en état de lutter avec celles de nos puissantes rivales, l'Angleterre et l'Amérique du Nord. Les compagnies maritimes récemment fondées attestent que notre pays

entre résolument dans cette voie féconde, et que le temps n'est pas loin où les moyens de transport se trouveront au niveau de son commerce. C'est donc une pensée à la fois fructueuse et nationale que celle qui préside aux destinées de la ***Compagnie générale de constructions maritimes et de navigation*** établie à Cette sous la raison sociale A. Séguineau et Cᵉ, jusqu'à sa transformation en société anonyme. Propriétaire d'un vaste établissement, pourvue de tout le matériel nécessaire, cette Compagnie n'a pas à subir les lenteurs, les atermoiements, les déceptions d'une entreprise naissante. Les travaux sont déjà en pleine activité dans ses chantiers où ils sont exécutés sous la direction d'hommes spéciaux. Plusieurs grands bateaux à vapeur, des machines à vapeur de la force de 500 chevaux et d'autres produits presque achevés, garantissent d'avance des résultats certains et sérieux. Il est permis d'évaluer à un chiffre important, pour l'exercice courant, le dividende en dehors de l'intérêt à 5 p. 0/0. Dès à présent, la Compagnie peut s'intéresser dans toutes les navigations qui lui paraîtront les plus avantageuses, en gardant une part dans la valeur des navires sortant de ses chantiers (art. 17 des statuts). — Le capital de 10 millions, dont moitié seulement a été émise, est divisé en 100,000 actions au porteur de 100 fr. chacune, entièrement libérées.

S'adresser pour tous renseignements dans les bureaux provisoires de la ***Compagnie générale de constructions et de navigation***, rue de Tivoli, 27, et chez MM. Alliez, Grand et Cᵉ, banquiers, rue de Trévise, 14.

— Le conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer du Midi et du canal latéral à la Garonne a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires qu'il vient de décider l'émission de 100,500 fr., obligation de 500 fr., portant 15 fr. d'intérêt à raison de 7 fr. 50 c. par semestre, payables les 1ᵉʳ juillet et 1ᵉʳ janvier, et remboursables *au pair* par tirage au sort en quatre-vingt-dix-neuf ans, au cours de 285 fr., jouissance du 1ᵉʳ janvier dernier. Le prix intégral est payable en souscrivant.

Ces obligations sont exclusivement attribuées aux actionnaires de la Compagnie; chaque porteur de quatre actions aura le droit de souscrire trois obligations.

Aucune souscription ne sera admise en dehors de cette proportion, la Société générale du Crédit mobilier ayant souscrit d'avance celles des obligations qui ne seraient pas réclamées par les actionnaires.

L'État garantit pendant 50 ans l'intérêt et l'amortissement de ces obligations, qui sont signées par un commissaire du gouvernement.

La souscription sera ouverte du 1ᵉʳ au 11 mars prochain.

De dix heures à trois heures, à Paris, à la Société générale du Crédit mobilier, place Vendôme, 15;

A Bordeaux, allées de Tourny, 33;

A Toulouse, chez MM. J. et P. Viguerie et Cᵉ.

OBJETS D'ART RELIGIEUX.

A côté du grand art religieux qui se manifeste par des chefs-d'œuvre dans les monuments, dans les églises et dans les musées, il y a eu à toutes les époques un autre art qui s'est appliqué plus particulièrement à l'ornementation et à l'ameublement des chapelles, des oratoires, des salles de piété, dans lesquelles se pratique le culte intérieur

de la famille. Le moyen âge nous a laissé plusieurs esquises merveilles de cette ébénisterie religieuse qui a été et sera toujours le triomphe de la fine sculpture en bois.

Aujourd'hui les personnes pieuses ne recherchent pas moins ce genre de meubles qui réunissent la sévérité du style à la grâce et au fini du travail; on a vu à l'Exposition universelle plusieurs modèles d'ébénisterie religieuse, parmi lesquels le prie-Dieu envoyé par M. Tahan a été remarqué à très-juste titre. Le modèle que nous reproduisons ici témoigne hautement des études sérieuses auxquelles se sont livrés les artistes des ateliers de Tahan sur les meubles gothiques et de la renaissance, pour étendre les travaux de l'habile et ingénieux fabricant à ces objets dont le dessin et l'exécution ne souffrent point la médiocrité.



Nous avons pensé qu'à cette époque de l'année où il est d'usage d'offrir des cadeaux d'objets de piété, il n'était pas hors de propos de rappeler et de signaler cette spécialité de Tahan, qui a su si heureusement tirer parti des matériaux précieux qui existent dans le passé pour les approprier à l'ameublement religieux, en les réduisant aux proportions de nos appartements et de nos meubles.

Rien n'est plus charmant, par exemple, que la variété de bénitiers qu'il a fait ajuster sur divers modèles.

Ici, c'est une prière manuscrite dont les lettres ornées et coloriées reproduisent une page d'un missel, entourée d'un cadre de chêne orné d'appliques et de clous de fer en saillie, ou bien d'une bordure figurant d'un côté des épis, et de l'autre une branche de vigne.

Ailleurs, le bénitier est appliqué à de jolis tableaux de piété peints sur porcelaine et sur cuivre, qu'entourent des cadres sculptés en bois de chêne symbolisant soit la création par des fleurs, soit le martyre par des enlacements de ronces et d'épines.

Plus loin, ce sont d'autres bénitiers, tout en bois, surmontés seulement d'une figure d'ange élevant une bannière. Enfin un modèle qui nous a paru digne d'être signalé particulièrement, c'est celui qui se compose d'une simple colonne gothique couronnée par un clocheton à saillies de choux frisés. Sur un écusson attaché à cette colonne est gravée en creux, comme sur une table de pierre, soit une prière liturgique, soit seulement une pensée religieuse, telle que celle-ci : « Prête à l'aveugle tes bons yeux. — Soutiens le paralytique, et la bénédiction du Seigneur t'accompagnera partout, » soit un vers :

« Qui donne aux pauvres prête à Dieu ! »

Dans ses modèles de bénitiers, de même que dans tous ses travaux d'ébénisterie religieux, Tahan, on le voit, ne se préoccupe pas seulement de composer des objets de pure fantaisie, faits pour flatter l'œil; il cherche surtout à en approprier le style et le caractère à leur pieuse destination. La complication du travail et le luxe des ornements qu'il sait si bien prodiguer dans ses capricieuses créations de petits meubles de boudoir et d'étagères ne sont pas de mise, il l'a parfaitement compris, dans ces objets d'un goût sévère. La question de prix n'a pas été non plus négligée : les meubles de ce genre ont été établis, pour la plupart, à des prix accessibles à toutes les fortunes; aussi le succès a-t-il consacré dès l'abord ce genre d'ébénisterie, qui est traité partout avec un tel soin et une telle distinction, qu'il n'est pas de salle de prière, de chambre de jeune fille, d'oratoire, si richement meublé qu'il soit, où il ne puisse figurer dignement et convenablement.

J. Olivier.

Parmi les affections auxquelles les dames sont sujettes, il en est un grand nombre d'un caractère tout spécial dont le traitement semble plus particulièrement être du domaine des femmes qui joignent à de bonnes études médicales une longue expérience pratique. On conçoit en effet tout l'avantage que présente la conformité de sexe entre le médecin et le malade; la femme, en présence d'une autre femme, n'hésite devant aucune confidence, que de son côté celle-ci sait deviner, prévenir, solliciter au besoin. Aussi la plupart des femmes accordent-elles une préférence marquée, dans toutes les circonstances où elles ont besoin de ces soins spéciaux, aux femmes chez qui elles sont certaines de trouver la prudence éclairée réunie à la science expérimentale.

La première, Mme Lachapelle, maîtresse sage-femme et professeur d'accouchement, eut, il y a une vingtaine d'années, l'idée d'ouvrir pour ces sortes de consultations un cabinet spécial, et aussitôt elle vit ce sentiment de préférence se manifester d'une façon bien évidente. Les succès qu'elle a obtenus, la nature et l'importance de sa clientèle prouvent qu'elle a su pleinement justifier, et par l'excellence de ses traitements et par ses cures de toute sorte, notamment en matière de stérilité, cette confiance que les femmes inspirent aux femmes pour les soins les plus délicats de leur santé. Les consultations de Mme Lachapelle ont lieu tous les jours de 3 à 5 heures, rue Monthabor, 27, près les Tuileries.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES OMNIBUS DE LONDRES.

RECETTES DU 3 AU 9 FÉVRIER INCLUS 1856.

DÉSIGNATION des LIGNES.	NOMBRE de voitures.	TOTAL des recettes.
Highbury et Blackwall Railway.	11	4,433 »
Brecknock Arms et Westminster.	7	3,193 10
Highgate Hill et Westminster.	16	7,522 05
Hornsey Road et London Bridge.	15	7,741 55
Kingsland Gate et Bank.	11	4,862 70
Stoke Newington et Bank	10	4,803 75
Dalston et Bank.	5	2,129 45
Clapton et Bank.	6	2,518 75
Hackney Rd. et E. et C.	14	5,471 95
Whitechapel chk et Hotting Hill Gate.	6	2,813 75
Whitechapel et Kilburn.	7	3,095 »
E. C. B. Bishopsgate et Hotting Hill.	2	803 10
Chelsea et Hoxton.	14	5,670 »
Chelsea et Bethnal-Green..	12	4,960 »
Chelsea et Islington.	17	7,533 75
Gracechurch St. et Brixton Hill.	3	1,251 95
New-North Road et Kent-Road.	10	4,773 95
Hungerford et Camdem Town.	2	849 75
Marble Arch et Holborn Hill.	2	867 05
G. W. R. et London Bridge.	1	433 50
Edgeware Road et Bridge.	16	7,261 »
Royal Oak et Bridge.	16	7,306 25
Kilburn Gate Whitechapel et Ln Bridge.	6	2,027 03
Royal Oak et E. C. R.	1	433 50
Ledboro Road et London Bridge.	3	1,056 45
Swiss Cottage et Bridge.	5	2,234 85
Brompton et Brigton Ry.	15	6,268 30
Putney et Brigton Ry.	19	8,964 75
Woodfort et Post office.	5	1,846 25
Barnet et Post office.	2	647 50
Swiss Cottage et Camberwell Gate..	3	1,231 65
York et Albany et Camberwell Gate.	2	982 05
Epping et Bulb Aldgate.	1	48 10
Lea Bridge et Woodford.	2	600 25
Totaux.	265	116,576 05
Report de la recette du 7 janvier au 2 février. . . .		253,245 65
Total général du 7 janvier au 9 février. . . .		369,821 70

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES OMNIBUS DE LONDRES.

RECETTES DU 10 AU 16 FÉVRIER INCLUS 1856.

DÉSIGNATION des LIGNES.	NOMBRE de voitures.	TOTAL des recettes.
Highbury et Blackwall Railway.	11	4,637 50
Brecknock Arms et Westminster.	7	3,219 45
Highgate Hill et Westminster.	16	7,393 85
Hornsey Road et London Bridge.	15	7,636 65
Kingsland Gate et Bank.	11	4,847 05
Stoke Newington et Bank.	10	4,616 10
Dalston et Bank.	5	2,027 80
Clapton et Bank.	6	2,512 90
Hackney Ril et E. et C.	14	5,377 50
Whitechapel chk et Hotting Hill Gate.	8	3,686 25
Whitechapel et Kilburn.	16	6,993 10
E. C. R. Bishopsgate et Hotting Hill.	2	653 75
Chelsea et Hoxton.	14	5,810 »
Chelsea et Bethnal-Green.	12	4,980 »
Chelsea et Islington.	19	8,478 75
Gracechurch St et Brixton Hill.	3	1,197 50
New-Morth Road et Kent-Road.	10	4,755 50
Hungerford et Camdem Town.	2	873 40
Marble Arch et Holborn Hill.	5	1,980 30
G. W. R. et London Bridge.	1	435 »
Edgeware-Road et Bridge.	16	7,528 30
Royal Oak et Bridge.	16	7,305 »
Royal Oak E. C. R.	1	375 60
Ledboro Rd et London Bridge.	3	1,257 50
Swiss Cottage et Camberwell Gate.	7	3,118 30
Brompton et Brigton Ry.	18	6,395 40
Putney et Brigton Ry.	19	9,449 55
Woodford et Post office.	4	1,634 85
Barnet et Post office.	2	593 10
Swiss et Albany et Camberwell Gate.	6	2,751 25
York et Albany et Camberwell Gate.	2	1,010 »
Epping et Bulb Aldgate.	1	66 25
Pimlico et Sinchurch street.	17	7,492 90
Edmonton et Oxford street.	1	362 40
Harlesden Green et London Bridge.	1	142 05
Kensal Green et London Bridge.	2	281 65
Kingsbros Green et London Bridge.	1	469 35
Totaux.	304	132,043 80
Report de la recette du 7 janvier au 9 février.		369,820 70
Total général de la recette du 7 janvier au 16 février.		501,865 50

La moyenne générale par jour et par voiture est de 66 fr. 69 c.

Le Secrétaire général de la Compagnie, CH. CLIQUET.

COMPAGNIE MARBRIÈRE ET INDUSTRIELLE DU MAINE

RAISON SOCIALE : P.-E. GUILLOIS ET Ce.

Administration centrale : à Paris, rue de Rivoli, 176.

La Société formée sous ce titre a pour objet l'exploitation, pendant vingt années, de:

1° 16 Carrières de marbres, d'un cube immense, situées sur de belles routes, ouvertes au niveau du sol et en pleine exploitation. Elles fournissent 28 nuances : bleues, roses, sérancolins, Sainte-Anne, Brèche-Portor, Sainte-Catherine, etc., qui ont obtenu à l'Exposition universelle de 1855 une mention honorable.

2° Une Scierie hydraulique, mue par un cours d'eau de la force de 30 chevaux, située au Mans, près la gare du chemin de fer.

3° Un brevet pour la fabrication des marbres artistiques et hydrofuges.

4° Des fours à chaux, brevetés, au moyen desquels s'opère la cuisson des débris de marbres, avec une économie de 40 p. 0/0 sur le combustible.

5° Une fonderie de fer en pleine activité.

6° Un terrain à terre réfractaire de qualité égale à celle de Bourgogne et de Langeais; — plusieurs autres brevets importants et de grande valeur, etc.

L'association de ces diverses entreprises, toutes en activité et dans un état prospère incontestable, s'est opérée en vue de l'extension que les besoins de l'industrie en même temps que la proximité d'une nouvelle voie de fer recommandent de leur donner, et pour réaliser sur les frais généraux une économie considérable, qui permette d'abaisser notablement les prix de vente au profit de la consommation, sans rien faire perdre aux producteurs de leurs bénéfices légitimes.

Le capital social est de 4,500,000 fr., divisé en 45,000 actions de 100 fr. au porteur.

30,000 actions (soit 3,000,000 fr.) ont été souscrites par les propriétaires des carrières, usines, fonderie, scierie, et brevets, en représentation de leur apport social, net d'inscriptions.

2,500 actions (soit 250,000 fr.) ont été souscrites par divers pour la constitution de la Société; les versements sont à faire.

Restent à émettre : 12,500 actions (soit 1,250,000 fr.).

Membres du Conseil de surveillance et Fondateurs ayant fait les apports des carrières, usines et brevets.

MM. le duc Des Cars, président; le marquis C. de Nicolai, vice-président; Clément Girard, propriétaire au Mans; Blavier, ingénieur en chef des mines; le chevalier de Schlick, membre de l'Institut; Ozou de Verrie; Filoleau, associé de la maison Portet, Lavigerie et Ce, au Mans; Belmontet, député.

On souscrit et on verse le montant des actions, à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 9, dans les bureaux de MM. Charles Noël et Ce, banquiers de la Société.

On reçoit aussi les souscriptions et l'on délivre des prospectus au siége de l'administration, à Paris, rue de Rivoli, 176.

LA LECTURE

BIBLIOTHÈQUE-JOURNAL

Pour paraître tous les samedis, chez GUSTAVE HAVARD, 15, rue Guénégaud.

16 pages in-8° à deux colonnes, format des Œuvres de George Sand, de Victor Hugo, d'Alexandre Dumas.

Texte imprimé en caractères très-lisibles, par les presses de J. Claye, et divisé en trois parties distinctes paginées séparément, et formant trois volumes de bibliothèque.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE illustrée Biographie pittoresque universelle avec portraits, écrite spécialement pour ce Recueil. (8 colonnes.)

JOURNAL ILLUSTRÉ de gravures d'actualité, de caricatures et de scènes de mœurs; littérature, théâtres, sciences, anecdotes, nouvelles à la main, mœurs, etc. (8 colonnes.)

BIBLIOTHÈQUE LITTÉRAIRE illustrée. Romans, contes, nouvelles, voyages, pages d'histoire, souvenirs pittoresques et anecdotiques, etc. (16 colonnes.)

RÉDACTION ET GRAVURES INÉDITES.

Prix : 10 centimes le numéro.

Abonnement : Un an, Paris............. 5 fr.
— — Départements...... 7 fr.

Ce recueil a pour objet : 1° avec le *Journal*, de tenir les lecteurs au courant des faits littéraires, dramatiques, scientifiques, des mœurs et des anecdotes du temps; — 2° avec la *Bibliothèque littéraire*, de leur offrir des lectures intéressantes, saines et morales, par des récits choisis avec soin; — 3° enfin, avec la *Bibliothèque historique*, de leur mettre entre les mains un livre indispensable, instructif et facile à consulter.

---

4 fr. 50 c. LE FLACON.



2 fr. 50 c. LE DEMI-FLACON.

D'après le rapport de l'*Académie impériale de Médecine* sur cette préparation, et dont cette savante compagnie a adopté les conclusions, *cette huile, qui diffère peu par la couleur et la saveur de l'huile d'amandes douces, est un médicament d'une haute valeur; elle présente beaucoup d'avantages sur l'huile de foie de morue, et on ne peut douter que, comme agent spécial, en présentant l'iode combiné avec une substance assimilable, qui le fait pénétrer dans toute l'économie, et l'y abandonne peu à peu, à mesure qu'elle est brûlée dans l'appareil circulatoire, elle ne devienne un puissant modificateur des altérations du système lymphathique.*

L'Huile de J. Personne est employée avec succès pour combattre toutes les affections contre lesquelles *l'huile de foie de morue* a été préconisée. Ainsi, dans toutes les maladies scrofuleuses, les engorgements accidentels, les affections pulmonaires, les maladies de la peau, telles que les tubercules sous-cutanés, le lupus, etc.

Toutes choses égales d'ailleurs, dit M. Ricord, chirurgien en chef des hôpitaux, membre de la commission académique, dans une note remise au rapporteur : « Dans tous les cas curables, la guérison, ou tout au moins des modifications heureuses ont été beaucoup plus promptement obtenues avec l'Huile de J. Personne qu'avec celle de foie de morue; » et elle a été administrée toujours à des doses bien moins considérables.

L'Huile de J. Personne n'est livrée qu'en flacons et en demi-flacons de forme rectangulaire, revêtus d'une étiquette signée par l'inventeur et le dépositaire général, et portant son cachet sur le bouchon et sur la capsule qui le recouvre.

A la pharmacie, 19, rue Bourbon-Villeneuve, Paris, et dans presque toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

(Deux départs par semaine).

Voie de : Gênes. Livourne. Civita-Vecchia. Naples. Messine. Malte.
- Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
- Retour — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h. du matin.

Voie de : Civita-Vecchia. Naples. (Traversée en 48 heures.)
- Aller. — Départ de Marseille chaque jeudi, à 10 h. du s.
- Retour. — Départ de Naples chaque jeudi, à 4 h. du soir.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de : Malte. Syra. Smyrne. Metelin. Dardanelles. Gallipoli. Constantinople.
- Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin.
- Retour. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h. du soir.
- Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna, de Kamiesh et de Sébastopol.

Voie de : Messine. Le Pirée (Athènes). Constantinople.
- Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir.
- Retour. — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir.
- Correspondance au Pirée avec Syra, Salonique et Nauplie ; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sébastopol).

LIGNE DE SYRIE.

(d'Alexandrie à Constantinople et *vice versâ*), par :

Jaffa. Beyrouth. Tripoli. Lattaquié. Alexandrie. Mersina. Rhodes. Smyrne.
- Départ de Marseille (voie d'Égypte), le jeudi de chaque deux semaines, à dater du 24 mai.
- Correspondance à Smyrne avec la ligne du Levant (voie de Malte).

LIGNE D'ÉGYPTE.

Malte. Alexandrie.
- Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 20 décembre.
- Retour. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 5 h. du soir, à dater du 13 décembre.

LIGNES D'ALGÉRIE.

Alger.
- Départs de Marseille et d'Alger les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.

Oran.
- Aller. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi.
- Retour. — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.

Bone. Stora. (le Philippeville.) Tunis.
- Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

OBSERVATIONS. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes. — La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports. — Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

Billets de retour. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

Billets de famille. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour. — Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	Gênes	68	41	27	17
	Livourne	80	48	32	20
	Civita-Vecchia	105	63	42	26
	Naples	150	90	60	37
	Messine	192	116	77	48
	Malte	210	132	88	55
LEVANT.	Syra et Pirée	330	210	140	87
	Smyrne	370	240	160	100
	Metelin	390	247	165	103
	Dardanelles	400	252	168	105
	Gallipoli	410	265	180	116
	Constantinople	420	279	186	116
	Varna (de Const.)	60	40	20	»
ÉGYPTE	Alexandrie	430	280	190	120
SYRIE. (Voie du Levant.)	Rhodes	410	260	178	112
	Mersina	460	305	203	125
	Alexandrie	467	312	207	125
	Lattaquié	470	315	218	127
	Tripoli	474	315	211	128
	Beyrouth	463	308	207	128
	Jaffa	482	321	217	133
ALGÉRIE.	Alger	80	60	25	»
	Oran	122	[illegible]	50	»
	Stora	103	82	30	»
	Bone	118	92	35	»
	Tunis	127	103	55	»
GRÈCE.	Salonique (du Pirée)	73	48	22	18
	Nauplie Id.	24	16	10	8

Le prix de la souscription à ce Bulletin est de 5 fr. par an. — Bureau, rue Bleue, 5.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.



LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15.

REVUE FINANCIÈRE.

Les prévisions de notre dernière revue n'ont malheureusement pas été trompées; l'abstention de la majorité des spéculateurs et l'inexpérience de quelques hommes du monde, qui dans les temps de nouvelles politiques viennent se mêler aux affaires de la Bourse, ont amené une liquidation désastreuse, dont les conséquences pèsent encore sur la place d'un poids assez lourd.

Mais nous avons hâte de le dire, ce que nous trouvons de désastreux dans la situation actuelle, ce n'est pas la réaction qui a pu se produire sur les cours élevés que nous avons vus au mois de février. Cette réaction n'a rien d'alarmant en elle-même, elle était dans la nature des choses. On avait trop compté sur une réalisation à jour fixe des espérances de paix qui étaient dans tous les esprits. On n'avait voulu tenir compte ni des incidents, ni des lenteurs inévitables d'une œuvre aussi grave et aussi compliquée que celle dont est chargé le congrès de Paris : l'ajournement de ces espérances devait amener des impatiences, cela était naturel, il fallait s'y attendre, et il n'y avait pas là de quoi inquiéter longtemps, si la question des reports, les exigences énormes de l'argent n'étaient venues compliquer la situation.

C'est là qu'est vraiment le mal et la cause d'un malaise qui se prolonge encore, et qui paralyse en ce moment même les bonnes dispositions d'une immense majorité.

Ce qui fait en général la cherté du report, c'est la rareté de l'argent sur la place et en particulier à la Bourse. Il en est de ce marché-là comme de tous les autres; quand il y a disproportion entre l'offre et la demande, la balance ordinaire est rompue. Si donc il y a disette d'argent à la Bourse, il faut se résigner à le payer cher. — Mais est-ce bien le cas actuel? Est-il bien vrai, comme on le répète sur tous les tons, que l'argent soit assez rare pour expliquer et justifier les exigences que viennent d'avoir à subir ceux qui ont eu besoin de son secours?

Que l'argent disponible soit moins abondant qu'il ne l'a été dans les temps où le pays n'avait à compter ni avec les besoins de la guerre, ni avec les besoins résultant d'une insuffisance de récolte, cela est certes parfaitement indiscutable.

Mais qu'il soit assez rare pour justifier les énormités que nous avons vues se produire dans ces derniers temps plusieurs fois déjà, c'est ce que nous ne saurions admettre. A la dernière liquidation, la moyenne de report sur la rente n'a pas été moindre de 15 à 18 0/0. Sur les chemins et sur quelques valeurs, elle a été de 20, 25 et même 30 0/0. Eh bien! la question est de savoir si la pénurie de l'argent est telle qu'il faille en

payer le loyer, sur des titres excellents, à ces taux si follement usuraires. Évidemment il y a là un abus de la force, une exploitation coupable d'une circonstance particulière et d'un embarras momentané : rien de plus.

Il y a de l'argent pour créer des affaires nouvelles; il y en a facilement et en abondance, cela est constant. D'où vient donc le resserrement des capitaux quand il s'agit, non pas de courir des chances aléatoires, mais de faciliter les transactions sur des affaires solides éprouvées, mais de faire des opérations où les chances de perte sont nulles et les bénéfices certains et à échéance fixe et prochaine? Il vient d'une mauvaise organisation du crédit industriel que la société générale du Crédit mobilier avait pour mission de réformer et qu'elle n'a pas réformée; il vient aussi, puisqu'il faut dire tout haut ce qui se dit partout, d'une manœuvre habilement conçue pour fatiguer la spéculation à la hausse, qui a mieux et plus promptement jugé la situation que nous faisait la paix, et l'amener par le découragement à lâcher prise et à céder à bon marché la place aux capitaux moins intelligents.

Cette manœuvre a réussi. Le 3 0/0 est tombé cette semaine à 72 fr. Les chemins, qui ont mieux résisté néanmoins, sont revenus pendant quelques jours à des prix plus favorables; mais la victoire et la satisfaction n'ont pas été complètes, à ce qu'il paraît, car la liquidation du 15 ne semble pas devoir être beaucoup plus favorisée que ne l'a été la liquidation de février. Le report s'annonce assez mal; l'argent est encore exigeant.

Cependant la rente est à des prix bien raisonnables. A la veille d'une paix que tout aujourd'hui concourt à faire regarder comme certaine et prochaine, il est impossible de prétendre à de meilleures conditions de placement. Tous les chemins de fer qui sont en pleine exploitation rapportent au moins 6 °/₀, et l'accroissement continu des recettes dit assez que le revenu qu'ils donnent est loin d'être leur dernier mot. Que faut-il donc pour satisfaire cette portion du capital disponible qui maintient ses exigences et pour l'autoriser à continuer le métier scandaleux que nous lui voyons faire ? Tuer la spéculation; mais, malgré ses abus et ses exagérations, que nous avons toujours été des premiers à signaler et à combattre, la spéculation, dans un état économique aussi compliqué que celui des sociétés modernes, est une nécessité, c'est le ferment qui féconde les grandes entreprises et qui pousse aux grandes œuvres. La ruine de la spéculation serait une victoire fatale à l'argent, ceux qui la poursuivent ne savent vraiment pas ce qu'ils font.

Ce n'est pas assurément ce qu'a voulu le gouvernement en déclarant de nouveau que, dans la situation actuelle des affaires, il s'abstiendrait de toute concession nouvelle pouvant donner lieu à une émission d'actions négociables à la Bourse. Il a voulu, ce qui est possible et désirable, modérer, mais non pas détruire la spéculation; il a voulu enlever précisément un prétexte aux exigences des capitaux. La mesure prise est opportune et salutaire; elle ne gêne d'ailleurs en rien l'essor de l'industrie et des affaires privées; le champ reste libre, et tout ce qui mérite confiance, toute entreprise mûrie peut toujours se produire; celles qui touchent à des intérêts publics peuvent continuer leurs études et préparer leurs projets, ce n'est qu'un ajournement.

Ainsi le comprennent les diverses compagnies de chemins de fer qui sont à même d'augmenter leur importance, comme le Graissessac à Béziers ou comme le Saint-Rambert à Grenoble; les études continuent, et la Bourse leur en tient compte en maintenant la faveur qui s'est attachée à leurs actions; le Béziers surtout s'est fait remarquer par sa fermeté durant la crise.

Le marché industriel reste assez bon malgré quelques secousses et malgré des efforts assez violents et assez évidents ; le Crédit autrichien conserve sur notre Bourse, comme sur toutes les places de l'Europe, la faveur que lui méritent la sagesse de sa direction et le puissant concours de la maison Rohtschild. Il vient d'obtenir une part considérable

dans la cession faite à ses représentants du réseau lombardo-vénitien. On donne comme certaines des concessions nouvelles du côté de la Hongrie.

Les anciennes affaires se sont maintenues. Nous laissons les actions de la Compagnie Impériale des voitures de places très-recherchées à 120 francs ; les Maritimes et les Rivoli sont calmes, mais sans faiblesse. Le Gaz parisien est toujours au-dessous de sa valeur réelle ; il porte encore la peine des fautes qui ont été commises à son émission. Il y a encore des titres flottants, cependant on a remarqué quelques demandes depuis deux ou trois jours.

La Stéarinerie de la Villette est cotée au parquet à 110. Le classement de ces actions s'est opéré avec facilité ; c'est désormais une valeur bien posée. On peut en dire autant des ateliers de Cette, dont les actions se maintiennent à 110 et 112 et se négocient facilement ; l'émission des titres négociables aura lieu le 17 courant.

La malheureuse affaire des Docks nous a donné encore cette semaine le spectacle d'une de ces évolutions auxquelles elle semble condamnée. D'après des renseignements émanant des meilleures sources, cette entreprise était sur le point de voir finir sa situation précaire. On était, assure-t-on, parvenu à s'entendre avec le Crédit mobilier sur une combinaison qui avait été acceptée par la commission chargée des intérêts de la compagnie ; tout à coup l'arrangement, qui était arrêté et annoncé comme conclu, a échoué ; tout est rompu, tout est à refaire. Le Crédit mobilier ne veut plus des Docks, les sauvera qui pourra ; sur ce, les actions, qui s'étaient relevées, retombent à 60 francs de perte. Il serait cependant bien temps ou de liquider cette affaire ou de la relever ; n'a-t-elle pas assez fait de malheureux ? E. Bon.

BIBLIOGRAPHIE.

M. Michelet vient de donner un nouveau volume de son Histoire de France, *les Guerres de religion;* en même temps paraît *la Réforme et les Guerres de religion en Dauphiné*, par M. Long. L'abbé Guettée publie les *Mémoires et Journal de l'abbé Le Dieu* sur Bossuet. Parmi les travaux de librairie, nous devons citer en première ligne la collection elzévirienne de Jannet, qui se recommande par une exactitude scrupuleuse et habile. Aujourd'hui cette vigilance d'éditeur est malheureusement un fait exceptionnel ; l'art des Dolet, des Alde et des Estienne oublie un peu ses nobles traditions, et perd trop le souci de sa bonne renommée ; trop souvent l'impression est hâtive, peu soignée, le texte incorrect, la ponctuation inexacte, les caractères usés et déformés. La librairie actuelle vise trop au bon marché : il est de toute impossibilité que l'exécution ne baisse pas en même temps que le prix. Nous ne nous plaindrons jamais qu'on mette les bons livres, qui nourrissent et élèvent l'esprit, à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs et surtout de ceux qui ne pourraient lire, si les livres étaient chers ; mais ce sont précisément ces lecteurs-là pour qui la correction est le plus indispensable : ils ont plus de peine que les autres à reconnaître les fautes, à découvrir le vrai texte sous les négligences qui l'altèrent : un mot défiguré, une virgule mal mise jette sur la phrase une obscurité qu'ils ne peuvent pénétrer, et au lieu d'être attirés vers la lecture, ils sont rebutés.

On publie aujourd'hui des auteurs classiques à un bon marché excessif ; quand on donne un Boileau complet, en un gros volume compacte, pour deux francs, l'exécution est

forcément rapide, et la parfaite correction est un luxe qu'on ne peut se permettre. Si ce Boileau s'adresse au public peu lettré, il valait mieux supprimer les vers latins et quelques autres morceaux, amincir le volume et le rendre meilleur. S'il s'adresse aux personnes lettrées, il valait mieux en élever un peu le prix et y mettre plus d'attention. M. Lahure vient d'imprimer un volume de M. Michelet, *l'Oiseau;* quel que soit le mérite de l'œuvre, et quelque fantaisie que l'auteur y ait mise, l'impression est bonne, le caractère agréable à lire : Molière et La Fontaine méritent qu'on les traite aussi bien que M. Michelet; chaque volume serait peut-être un peu plus cher, mais, nous le croyons, il serait plus recherché, et tout le monde y gagnerait. Le public n'est pas aussi indifférent qu'on le pense aux qualités typographiques des livres qu'il achète; il préfère toujours ce qui est bien fait, et il est facile de reconnaître qu'une édition convenable, à un prix raisonnable, se vend plus vite qu'une édition moins bonne à plus bas prix. Plusieurs *Molière* à bon marché se font en ce moment concurrence; celui de Charpentier, qui vaut un peu mieux que les autres, s'est écoulé très-rapidement et est presque épuisé, quoiqu'il soit le plus cher : voilà une preuve irrécusable.

Personne ne s'occupe de la librairie pour l'éclairer sur ses véritables intérêts, pour l'engager à suivre les voies que ses maîtres lui ont tracées, pour signaler le bon ou le mauvais. Cette tâche regarderait la critique littéraire; mais nos critiques quotidiens sont agités de soins plus importants, et l'on en découvrirait bien deux ou trois qui songent plus à eux-mêmes qu'aux livres qu'ils examinent. L'un, qui a publié des ouvrages, loue pour être loué : c'est un prêté pour un rendu, une affaire de courtoise réciprocité entre la casse et le séné. D'autres préparent leur fortune littéraire et ne trouvent pas les palmes académiques trop vertes pour leur habit : il s'agit de les gagner. Celui-ci veut se faire des titres de ses louanges, comble d'éloges tous les académiciens, quels qu'ils soient, sans distinction, et les enveloppe tous dans une commune admiration : tous ont du génie, puisqu'ils élisent. Chaque article doit lui gagner une voix, et il aura du malheur si, après quarante articles, il n'obtient pas au moins la majorité. Celui-là, non moins avisé, regarde quelles idées, quel parti domine dans l'Académie; c'est sa règle de conduite : il a défendu Voltaire contre Nicolardot, quand l'Académie goûtait encore Voltaire; aujourd'hui il pourfendrait Voltaire en l'honneur de Nicolardot. Mais ne l'accusez pas de versatilité : jamais homme ne fut plus conséquent avec lui-même; son but ne change pas, et par là se retrouve l'unité dans la variété : ses opinions du jour et celles de la veille s'accordent mieux qu'elles n'en ont l'air; libérales ou ultra-catholiques, elles tournent dans le même cercle, autour d'un fauteuil. Et si, en dépit de ses évolutions habiles, il reste trop obscur pour être éligible, il choisit un auteur qui n'est pas de l'Académie, qui déplait à un certain nombre d'académiciens, et de plus assez populaire pour que ses huées soulèvent l'opinion : il daube sur Béranger, et le scandale lui donne un renom quelconque, ce qu'il aime mieux que de n'en avoir pas.

Il faudrait donc qu'une critique spécialement bibliographique s'établît quelque part. Le *Journal général de la Librairie* enregistre sans commentaires une sèche nomenclature; il a son utilité. Le *Quérard*, nouveau recueil bibliographique, ne répond pas complétement à ce qu'on devait attendre de lui : plutôt que d'emprunter aux journaux des appréciations de complaisance sur certaines publications, il ferait mieux d'examiner les livres par lui-même; M. Quérard est très-compétent pour les juger : pourquoi ne le fait-il pas? Il rendrait ainsi un vrai service. Le *Courrier de la Librairie* le fait encore moins : cependant, s'il l'entreprenait, il se rendrait plus utile qu'en donnant des articles détachés qui, par le sujet et la rédaction, ressemblent aux articles ordinaires des autres journaux. Il est vrai que ces recueils mériteraient bien eux-mêmes qu'on critiquât la façon dont ils sont imprimés, et qu'ils devraient se regarder d'abord avant d'examiner les autres. Nous ne pouvons guère ici combler toute la lacune que nous in-

diquons : nous prendrons à tâche cependant de signaler les livres bien exécutés et consciencieux, ne fût-ce que pour donner le bon exemple.

Pour commencer, nous louerons le second volume de l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, par M. le comte d'Haussonville. MM. Lévy l'ont édité avec plus de soin que leurs autres livres; le papier est beau, le caractère très-net, les fautes rares; en un mot, le livre est très-*lisible*, qualité qui doit être naturellement la première, et qui pourtant devient si rare qu'elle mérite un éloge particulier. Et le livre est intéressant et nouveau, ce qui n'est pas commun non plus. J. Raymond.

FAITS DIVERS.

— La grande séance solennelle de réception de M. le duc de Broglie à l'Académie française est remise au 3 avril, à cause des vacances de Pâques.

Les élections pour remplacer MM. le comte Molé et Lacretelle, auront lieu après la réception de M. le duc de Broglie.

— On lit dans le *Siècle :*

« Il y a quelques jours, les lettres faisaient une grande perte dans la personne de Henri Heine. Nous annoncions hier, d'après les journaux allemands, que le frère de l'illustre écrivain avait envoyé à Paris le plan d'un monument qu'il se propose de faire élever à sa mémoire. Aujourd'hui, on nous apprend que le terrain où sont déposés les restes de Henri Heine est la propriété de sa veuve, qui ne pense pas qu'un monument puisse être élevé sur le tombeau de son mari sans qu'on se soit concerté avec elle. Nous publions la lettre qu'elle nous adresse à ce sujet :

« Paris, le 8 mars.

« On me communique une note insérée dans votre numéro d'aujourd'hui, relative« ment à un prétendu monument que M. Gustave Heine (de Vienne) s'apprêterait à « faire élever à la mémoire de feu Henri Heine, mon mari.

« Les journaux allemands éditeurs de cette nouvelle auraient dû, ce me semble, « l'accueillir moins facilement. Permettez-moi, Monsieur, de leur faire savoir, puis« qu'ils paraissent l'ignorer, qu'un monument funèbre ne peut être élevé sur la tombe « d'Henri Heine qu'avec ma permission.

« Et comme je n'ai pas même été consultée sur l'acte attribué à M. Gustave Heine, je « me fais un devoir de déclarer ici que le public, jusqu'à présent, doit le considérer « comme non avenu.

« J'ai l'honneur, etc. « Ve Henry Heine. »

— A l'occasion de l'inauguration de la statue de Froissart, le chroniqueur-poëte, la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes met au concours les paroles d'un chœur pour voix d'hommes, dont M. Ambroise Thomas se charge d'écrire la musique. Une médaille d'or sera décernée à l'auteur de la composition qui sera jugée la meilleure. Les pièces porteront une épigraphe et devront être adressées *franco* au secrétaire général de la société, au plus tard le 15 mai, terme de rigueur.

L'inauguration de la statue aura lieu en août 1856. Elle est confiée au ciseau de M. Henry Lemaire, membre de l'Institut et député au Corps législatif.

— Il est grandement question d'un changement important qui serait prochainement exigé par la préfecture de police, sur des avis de plusieurs membres du conseil d'hygiène et de salubrité, et qui intéresse essentiellement le commerce des fabricants d'allumettes chimiques. On exigerait d'eux, dorénavant, l'emploi du phosphore rouge dans leurs préparations. On sait que ce phosphore est sans inconvénient pour la santé des ouvriers, et qu'avec lui il n'y a rien à craindre pour les incendies et les empoisonnements.

— Nous avons annoncé, il y a quelque temps, la constitution de la Société A. Ségnineau et Cᵉ, pour l'exploitation des chantiers et ateliers de Cette. Aujourd'hui, nous apprenons que l'activité qui règne dans ces établissements s'accroît chaque jour. Déjà plus de trois cents ouvriers sont occupés à terminer les bateaux et machines dont la construction est très-avancée, et le nombre des travailleurs va sans cesse en augmentant.

Dès l'ouverture des ateliers, des propositions ont été faites pour l'acquisition de trois des grands bateaux à vapeur actuellement sur chantiers. De nombreuses réparations de navires et de machines sont en cours d'exécution, et des commandes importantes arrivent de l'Étranger.

C'est dire assez la confiance qu'inspire, à juste titre, la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CONSTRUCTIONS MARITIMES ET DE NAVIGATION DE CETTE, et le bel avenir qui lui appartient. Aussi les capitaux se sont-ils empressés de participer à une entreprise qui, organisée et fonctionnant dans les meilleures conditions, offre des garanties sérieuses de sécurité et de bénéfices.

En outre des constructions navales, réparations et travaux analogues, la Compagnie maritime de Cette a la faculté, aux termes de ses statuts, d'appliquer une partie de son capital à la création et à l'exécution de toutes les navigations côtières et autres, susceptibles de procurer des avantages certains. — S'adresser pour tous renseignements chez MM. Alliez, Grand et Cᵉ, banquiers, rue de Trévise, 14.

— M. le préfet de police a visité mercredi dernier les ateliers de construction de la *Compagnie impériale des voitures de Paris.* Il a inspecté une centaine de voitures neuves de divers modèles, entièrement achevées, et a recherché avec une grande sollicitude si ce nouveau matériel présentait les améliorations que l'administration a voulu assurer au public. Plusieurs voitures étaient attelées et ont été mises à la disposition de M. le préfet; après avoir examiné en détail les ateliers de menuiserie et de peinture, les forges et la sellerie, il est monté dans une calèche à quatre places, conduite par un cheval, et s'est rendu à un dépôt que la Compagnie fait construire boulevard d'Enfer, et qui doit recevoir 250 voitures et 750 chevaux. M. le préfet de police était accompagné des administrateurs-gérants et des membres du conseil de surveillance de la Société, et en se retirant, il a bien voulu leur témoigner sa satisfaction et les engager à persévérer dans leurs efforts. Les administrateurs lui ont annoncé que deux cents voitures neuves paraîtraient à la promenade de Longchamps, le 20 mars, et seraient, dès le lendemain, mises en circulation pour le service public.

— On lit dans l'*Industrie :*

« Le haut prix de la houille, sa rapide consommation et l'insuffisance de la production de nos mines, les placent dans une position tellement prospère que, malgré les hauts cours de leurs actions, elles sont vivement recherchées par les acheteurs sérieux, qui voient avec raison, dans l'industrie houillère, la base des plus sûrs placements et des spéculations les plus lucratives.

« La Société des Houillères de Saint-Eugène vient de se former pour l'exploitation d'une des plus riches parties du bassin de Saône-et-Loire, sur le prolongement des couches du Creuzot et en regard des mines de Blanzy.

« Entourée de tous les éléments de prospérité, administrée par un gérant dont le nom est bien connu parmi ceux des ingénieurs, cette Société ne pouvait manquer de rencontrer chez nous l'intérêt que nous prenons aux affaires d'avenir. Nous lui prêtons donc tout notre concours et en recommandons l'examen attentif à nos lecteurs. »

— Un arrêté de M. le préfet de l'Hérault fixe au 12 mai prochain, lundi de la Pentecôte, le troisième et dernier tirage de la *loterie Saint-Roch*.

Il n'y a pas d'exemple, dans l'histoire des loteries, d'une entreprise si considérable menée aussi rapidement à bonne fin. La *loterie picarde*, une de celles qui ont le mieux réussi, et dont le capital était d'un million seulement, a eu besoin de deux années pour le placement de ses billets, et, en un an au plus, la *loterie Saint-Roch* aura placé tous les siens. C'est la meilleure preuve qu'on puisse donner de la faveur avec laquelle cette grande œuvre a été accueillie en France.

Tous les lots qui faisaient partie des deux premiers tirages ont été *réclamés* et *payés* sauf celui du numéro 170,006 (3,000 fr.), dont le porteur ne s'est pas encore fait connaître. Le gros lot de 100,000 fr. appartiendra au premier numéro sortant au tirage du 12 mai prochain qui comprend, en outre, 31 *lots de* 500 *à* 25,000 *fr*.

Le siége de l'administration de la Loterie Saint-Roch est à Montpellier, rue Embouque d'Or, 1. — Bureau central à Paris, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs.

Compagnie franco-américaine. — MM. les actionnaires sont prévenus que l'échange des titres provisoires contre les actions au porteur, ainsi que le versement du 3e cinquième, soit 100 fr. par action, exigibles le 31 mars, se font dès à présent :

A Paris, 14, rue Grange-Batelière,

Et à Lyon, 2, rue d'Oran.

Sur ce versement, il sera bonifié aux actionnaires :

Fr. 2 50 pour intérêt à 5 0/0, au 31 mars, des 200 fr. versés.
12 50 à compte des bénéfices du trimestre.

Fr. 15 » par action, ce qui réduit le versement à 85 fr.

L'assemblée générale du 27 mars arrêtera les comptes de 1855. D'après l'inventaire qui lui sera soumis, il sera distribué aux anciennes actions un solde de dividende de 54 fr. 21 c. par action.

Ce solde, joint aux 100 fr. déjà distribués à titre d'à-compte, portera à 154 fr. 21 c. le dividende de 1855.

Compagnie impériale des voitures de paris. — La Compagnie impériale des voitures de Paris, sous la raison E. Caillard et Ce, pour répondre à de nombreuses questions qui lui ont été adressées par ses actionnaires, à l'occasion d'une tentative faite pour organiser une Compagnie générale de voitures de remises, sous la direction de M. Émile Le Compte, croit devoir rappeler au public que le traité intervenu entre elle et l'administration municipale, avec la sanction d'un décret impérial, lui assure :

1° La concession de l'exploitation des voitures de place, avec la création de *cinq cents numéros* nouveaux;

2° Le droit de réunir toutes les voitures de remise;

3° La création spéciale de *cinq cents numéros* nouveaux de voitures de remise.

Aucune concession du même genre n'a pu être accordée à personne en dehors de la Compagnie impériale qui est déjà en possession de *dix-neuf cent quatre-vingt-dix-sept numéros* de voitures de place, et de *six cent soixante-dix-neuf* numéros de voitures de remise, et qui poursuit rapidement la réorganisation du service général de Paris.

L'un des administrateurs gérants, E. Caillard.

Société générale de stéarinerie. — *L'établissement* qui fait l'objet principal de cette Société, a été fondé en 1849, et dès la fin de cette même année il a commencé à se faire connaître par la vente de ses produits.

A cette époque, la consommation des bougies stéariques en France, ne dépassait pas huit millions de paquets n° 1/2 kil. Elle est aujourd'hui de quatorze millions au moins.

Pendant cette période, l'usine de La Villette a pris chaque année une plus large part dans cet accroissement de consommation, comme on peut en juger par le tableau ci-dessous, indiquant sa production annuelle de 1840 à 1855.

Année	1849	424,835	1/2 kilog.
«	1850	712,170	»
«	1851	1,370.817	»
«	1852	1,963,917	»
«	1853	2,200,239	»
«	1854	2,398,320	»
«	1855	3,487,634	»

Devant des résultats aussi éloquents et en prévision de ceux plus considérables encore que cette expérience de sept années leur a fait entrevoir pour l'avenir, les fondateurs de cette usine ont dû aviser aux moyens d'organiser une plus large exploitation, et c'est dans ce but qu'ils viennent de donner à cette affaire de plus grandes proportions.

Il faut dire aussi que cet établissement se trouve dans des conditions véritablement exceptionnelles. Situé à La Villette, dans un des plus beaux quartiers de cette commune, il profite à la fois de tous les avantages que lui assure sa proximité du canal (et par là, de la Seine), des chemins de fer de l'Est et du Nord et surtout du chemin de fer de ceinture, qui côtoie, pour ainsi dire, l'usine.

Les terrains qu'elle possède, d'une étendue d'envion 17,000 mètres, avec façades sur deux rues importantes, sont susceptibles d'une plus-value considérable, déjà sensible depuis la constitution de la Société. Un matériel parfaitement installé peut satisfaire dès aujourd'hui aux exigences d'une exploitation double de celle qui a été obtenue l'année dernière.

Enfin des brevets récens, qui résument les plus grands progrès accomplis dans cette industrie, garantissent à sa fabrication des avantages tels, qu'elle peut vendre ses produits à des prix inabordables par la concurrence, tout en réalisant de très-beaux bénéfices.

La Société générale de Stéarinerie possède aussi au Havre une usine très-bien outillée, et placée également dans d'excellentes conditions.

Ainsi la Société générale de Stéarinerie est propriétaire d'établissements pourvus d'un matériel qui lui permet de doubler sa fabrication, sans dépenses nouvelles. Avec l'accroissement de son capital, sa production atteindra rapidement six à sept millions de paquets de bougies, et le moment n'est pas éloigné où cette production arrivera au chiffre considérable de dix millions !

On peut évaluer de 15 à 20 p. 0/0 de dividende les avantages que devront recueillir les capitaux engagés dans cette entreprise. Cette évaluation est basée sur des appréciations très-modérées, car si on tenait compte des profits que donnera la production qui va être nécessairement atteinte, et si on faisait la part des avantages que procurent toujours de grands approvisionnements faits avec opportunité et aux meilleures conditions, on pourrait annoncer dès à présent des résultats encore plus brillants.

En résumé, la Société générale de stéarinerie est une entreprise sérieuse et solide, patronée par les noms les plus honorables, administrée par des gérants intelligents et laborieux, et dont les éléments assurés de succès reposent sur des faits acquis et incontestables.

COMPAGNIE NATIONALE DU CAOUTCHOUC SOUPLE.

Assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie nationale du caoutchouc souple a eu lieu le 10 mars courant, à deux heures, au siége de la Société, sous la présidence de M. Vergniolle, directeur de la Caisse centrale de l'Industrie, président du conseil de surveillance. M. Joly remplissait les fonctions de secrétaire.

Les résultats de la première année d'exercice qui vient d'expirer sont on ne peut plus satisfaisants, et cette grande industrie du caoutchouc, qui avait déjà donné depuis longtemps en Amérique de si beaux produits, peut être considérée comme définitivement nationalisée en France.

Indépendamment de la magnifique usine de Langlée, près de Montargis, fondée par MM. Hutchinson, Henderson et Ce, et qui a répandu depuis plusieurs années le travail et la vie dans la contrée, la Société a acquis cette année la belle fabrique située rue de Picpus, à Paris, et dirigée par M. Wagner, qui se trouve désormais adjoint à la gérance, à laquelle il apporte le tribut de son expérience et de ses connaissances spéciales. Dès aujourd'hui, la Société emploie dans ses établissements même plus de 1,200 ouvriers; environ 10,000 sont, en outre, employés au dehors à la préparation des matières.

La contrefaçon à été énergiquement poursuivie, et trois arrêts ont reconnu et fait respecter les droits exclusifs de la Société.

Les bénéfices réalisés dans une première année ont permis à la gérance de distribuer aux actionnaires un dividende de 15 °/o. Tout en portant à la réserve, dans la prévision de diverses éventualités, des sommes importantes, on peut dès aujourd'hui évaluer de 25 à 30 °/o le dividende probable du prochain exercice.

Enfin, par une mesure qui témoigne des dispositions libérales et éclairées de la gérance, l'assemblée a décidé que 3,000 actions environ qui restent à négocier seraient laissées à la disposition des contre-maîtres et des collaborateurs les plus dévoués et les plus intelligents de l'entreprise, auxquels, par dérogation à la lettre des statuts, des facilités seraient accordées pour le paiement.

En entrant ainsi franchement dans la voie ouverte par le gouvernement lors de la distribution des récompenses de l'Exposition universelle, en intéressant ses ouvriers à ses succès, la Compagnie du caoutchouc souple a fait acte à la fois d'esprit progressif et de bonne administration.

L'assemblée, qui était fort nombreuse, a voté à l'unanimité l'approbation des comptes et toutes les propositions du conseil de surveillance, et s'est séparée éminemment satisfaite de l'importance et de la promptitude des résultats obtenus. — CHAPPUIS.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST, *rue et place de Strasbourg*. — Le conseil d'administration des chemins de fer de l'Est a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires qu'un appel de cent cinquante francs (150 fr.) est fait sur les actions nouvelles créées par suite du décret de concession du 17 août 1853, et en exécution des statuts de la compagnie de l'Est, promulgués le 21 janvier 1854.

Les versements seront reçus à la caisse de la Compagnie, à la gare, du 6 au 19 avril prochain, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de 10 à 3 heures.

Passé le 19 avril, et conformément à l'article 16 des statuts, les versements en retard devront un intérêt de 5 0/0 à partir du 6 avril, époque fixée pour la mise en recouvrement de l'appel.

— Balzac, qui se plaisait à étudier et à observer les conditions théoriques et pratiques des professions qu'exerçaient les divers personnages qu'il inventait et dont il faisait des types romanesques, avait eu soin de faire de son célèbre professeur César Birotteau un véritable et savant chimiste, élève de Vauquelin. Il n'ignorait pas que de tous les arts qui touchent à la toilette, celui qui intéresse le plus vivement la santé et exige le plus impérieusement dans la pratique la connaissance parfaite des vertus hygiéniques de toutes les substances qu'il met en œuvre, c'est sans contredit l'art de la parfumerie. La manipulation de ces esprits, de ces huiles, de ces sucs de plante, de ces acides destinés à avoir une action sur la peau et sur divers organes n'est pas seulement une question de mélanges plus ou moins heureux d'odeurs, de parfums, de matières spiritueuses ou oléagineuses. Elle doit être toujours le résultat de combinaisons scientifiques, médicales et pharmaceutiques, que ceux-là seuls qui se sont livrés à une étude spéciale de la chimie peuvent être aptes à réaliser avec un succès certain. C'est cette condition de savante expérience qui donne aux produits de la parfumerie médico-hygiénique de M. Laroze leur haute et incontestable supériorité sur les compositions analogues. La série de ses esprits parfumés n'est pas moins remarquable au point de vue de la perfection hygiénique que celle de ses dentifrices, que celle de ses savons lénitifs, ses vinaigres de toilette, ses eaux lustrales et leucodermiennes, son eau de Cologne si particulièrement estimée, son huile de noisette et sa pommade de Dupuytren, dont l'efficacité a fait depuis longtemps et fait encore chaque jour ses preuves.

Parmi les affections auxquelles les dames sont sujettes, il en est un grand nombre d'un caractère tout spécial dont le traitement semble plus particulièrement être du domaine des femmes qui joignent à de bonnes études médicales une longue expérience pratique. On conçoit en effet tout l'avantage que présente la conformité de sexe entre le médecin et le malade; la femme, en présence d'une autre femme, n'hésite devant aucune confidence, que de son côté celle-ci sait deviner, prévenir, solliciter au besoin. Aussi la plupart des femmes accordent-elles une préférence marquée, dans toutes les circonstances où elles ont besoin de ces soins spéciaux, aux femmes chez qui elles sont certaines de trouver la prudence éclairée réunie à la science expérimentale.

La première, Mme Lachapelle, maîtresse sage-femme et professeur d'accouchement, eut, il y a une vingtaine d'années, l'idée d'ouvrir pour ces sortes de consultations un cabinet spécial, et aussitôt elle vit ce sentiment de préférence se manifester d'une façon bien évidente. Les succès qu'elle a obtenus, la nature et l'importance de sa clientèle prouvent qu'elle a su pleinement justifier, et par l'excellence de ses traitements et par ses cures de toute sorte, notamment en matière de stérilité, cette confiance que les femmes inspirent aux femmes pour les soins les plus délicats de leur santé. Les consultations de Mme Lachapelle ont lieu tous les jours de 3 à 5 heures, rue Monthabor, 27, près les Tuileries.

ANNONCES ANGLAISES.

LEBIGRE. MAISON SPÉCIALE DE CAOUTCHOUC, 142, rue Rivoli, ancien n° 112, entre les rues de l'Arbre-Sec et du Roule.

Manteaux et paletots double face et ordinaires, chaussures, tabliers, coussins, ceintures de natation, bretelles, jarretières, bas contre les *varices*, tissus imperméables et élastiques, trousses de voyage, *peignes* en caoutchouc durci, et une foule d'objets très-utiles en voyage. Grands assortiments, qualité garantie, prix fixe et très-modéré.

CAOUT-GUTTA et CAOUTCHOUC. — Mention honorable, Exposition universelle de 1855. — Imperméable à deux tissus, inaltérable et sans mauvaise odeur. Procédé nouveau. — Paletots, manteaux et cabans, 20, 25 et 30 fr. Qualité supérieure. Tissu de laine pour doublure formant double face, 35 fr. — H. COURTOISE, rue Neuve-des-Petits-Champs, 11.

CONFECTIONS.

FOURRURES. *Au Solitaire*, 4, fg Poissonnière, près le Boulevard. — Manchons depuis 9 fr. — Talmas drap dep. 15 fr. — Berthes dep. 8 fr. — Dito en velours dep. 60 fr. — Manteaux brodés, 160 fr. — Manteaux four. 200 fr. — Fourrures riches et Confections de goût.

CHAPEAUX magnifiques, imperméables à la sueur; élégance et solidité parfaites. 13 fr. 50. — GASPART, 3, rue Vivienne.

CHAUSSURES EN CAOUTCHOUC vernies, dites Américaines, perfectionnées par l'application de semelles en cuir qui empêchent de glisser, et doublent la durée de ces chaussures. — Chaussures françaises en tous genres (gomme pure). Manufacture générale de caoutchouc. GUSTAVE TARDIF et Cᵉ, 296, rue Saint-Martin, au fond de la cour.

SEULE MAISON spéciale pour les Vêtements de chasse et de voyage. — Pardessus anglais nouveau modèle lord Raglan, double cloak, pelisses, coins-de-feu et robes de chambre. Passage Choiseul, 51 et 53.

CHEMISES. A L'UNIVERS. GROS, DETAIL. — Boul. Poissonnière, 18, coin de la rue Rougemont. Fabrique spéciale de chemises pour hommes et dames, aux prix les plus réduits. Trousseaux.

AU CHEMISIER DES FAMILLES. BEYNEY-DUFOUR, rue de Mulhouse, 11. Coupe brev. s. g. d. g., améliorant la forme et la durée des chemises sans augmentation de prix. Admis à l'Exposition de 1855.

NAQUET ROSES et BLANCS, très-beaux et très-fins pour la toilette, d'un merveilleux effet. 132, Palais-Royal, à Paris.

CAFÉ admis à L'EXPOSITION de 1855, de TRABLIT, rue J.-J. Rousseau, 21, Paris, *pour café au lait, café à l'eau et à l'usage des pâtissiers.*

L'usage de l'essence de café de Trablit tend à se propager dans nos départements; cela tient à sa bonne préparation et à la facilité qu'offre cette essence de donner à l'instant même un bon café sans avoir besoin d'aucun appareil.. Pour le préparer, il suffit de verser au moment de le prendre une cuillerée à café d'essence dans une tasse d'eau bouillante ou de lait chaud. Le flacon de 15 tasses se vend 1 fr. 50, chez Trablit, rue J.-J. Rousseau, à Paris. — On expédie contre remboursement.

Dépôts: Agen, Magen. — Alençon, Betsh, Leturc. — Amiens, Douchin-Sorel. — Angoulême, Landreau, pâtissier. — Bordeaux, Forestier, Nougaret, Vène frères. — Berlin (Prusse), Félix et Cᵉ, Félix et Sarroti. — Bourg, Ravet. — Bourges, Aymond Sionnet. — Châlons, Tisseyre. — Châteauroux, Rafin-Moreau.—Havre. Guérin-Benoist, Henry Sondheim. — Gand, veuve Vanhove. — Joigny, Bourgouin. — Lyon, Dufier, rue Saint-Dominique, 12; Bruny, droguiste; Martel, marchand de cafés, rue de Clermont. — Limoges, veuve Ferrand; Trompillon, confiseur. — Lorient, Eon, confiseur. — Marseille, Jacquet, pâtissier. — Montbéliard, Brique, confiseur. — Metz, Humbert, pâtissier — Montpellier, Nitard, confiseur. — Moulins, Poigné, confiseur. — Nantes, Gaillard-Briand, épicier; Giacometiz, confiseur. — Niort, Mᵐᵉ Bour, Mˡˡᵉ Dumet. — Nîmes, Lluch, confiseur. — St-Quentin, Hasard-Lefebvre, épicier. — Strasbourg, Baer, pharmacien.— Tours, Elie Hartmann, confiseur. — Tréport, Mˡˡᵉ Pauline. — Valenciennes, Namur des Enfants.

CONTREFAÇON DU CHAMPAGNE **MONTÉBELLO**

Saisie de 250 caisses; condamnation du contrefacteur à l'emprisonnement, etc. — S'adresser pour les renseignements boulevard Montmartre, 6, maison du *Punch-Daroles*, où l'on trouve le champagne *Montébello.*

EAU DENTIFRICE DU DOCTEUR **HÉNOQUE**, médecin-dentiste, chevalier de la Légion-d'Honneur.

L'Eau du docteur Hénoque est souveraine contre l'engorgement et l'inflammation chronique des gencives. Elle raffermit les dents ébranlées, prévient la carie ou en arrête les progrès, blanchit les dents, fortifie les gencives et donne à la bouche un parfum très-agréable. Elle assainit et conserve les pièces artificielles. Prix : 2, 3 et 5 fr. le flacon. — Chez le Dʳ Hénoque, rue Saint-Honoré, 361, et chez les parfumeurs de Paris et de province.

PIANOS. La Maison PAPE vient de mettre en vente un choix de pianos provenant de location ou d'échange, à des prix très-avantageux. 1, rue de la Bourse.

LIVRES ET PUBLICATIONS DIVERSES.

TIRAGE DU JOURNAL

LA PRESSE

DATE DE LA FONDATION : 1er JUILLET 1836.

1836.	9,931.	Après six mois de fondation.
1837.	13,200.	
1838.	2,300.	Lutte contre la coalition : Thiers, Guizot, Berryer, Ledru-Rollin.
1839.	9,550.	
1840.	13,485.	
1841.	13,485.	
1842.	15,170.	
1843.	16,092.	
1844.	16,895.	
1845.	22,971.	Agrandissement du format.
1846.	25,770.	
1847.	32,300.	Opposition au ministère Guizot.
1848.	63,869.	Révolution du 24 février.
1849.	34,779.	
1850.	31,479.	
1851.	21,236.	
1852.	18,857.	
1853.	22,782.	
1854.	34,775.	Tirage en 2 heures ; 5 compositions.
1855.	42,646.	

Tirage de 1854........................	34,775
Tirage de 1855........................	42,646
AUGMENTATION...............	7,871

La Presse est le journal français qui tire le plus grand nombre d'exemplaires.

Il a tiré dans l'année 1855, qui vient de finir :

QUINZE MILLIONS trois cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit feuilles (15,352,498 feuilles),

Et payé au Trésor public, pour droits de timbre :

UN MILLION deux cent vingt-six mille huit cent cinq francs (1,226,805 fr.);

En 1854, il avait tiré *douze millions* quatre cent quarante-neuf mille cinq cent soixante-huit feuilles (12,449,568 feuilles), et avait payé au Trésor public, pour droits de timbre, la somme de neuf cent quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-quatorze francs (996,774 fr.).

Son tirage s'exécute au moyen de CINQ COMPOSITIONS qui roulent *simultanément* sous cinq presses à quatre cylindres exécutées par M. Hippolyte Marinoni.

On peut assister tous les jours, de 4 heures 1/2 à 6 heures 1/2, au tirage du journal *la Presse*, en s'adressant, rue Montmartre, 123, à MM. Serrière et Ce, imprimeurs de *la Presse*, du *Livret officiel de l'Exposition universelle*, des *Cinq Centimes illustrés*, etc.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DES
MINES DE CUIVRE NATIF
DU LAC SUPÉRIEUR
(AMÉRIQUE DU NORD,)

PROPRIÉTÉS DE AGATE HARBOUR, CLARK, MONTRÉAL ET BELL (2,400 HECTARES)

Société en commandite MAURICE et Compagnie.

Siége à Paris, 19, rue de la Chaussée-d'Antin.

CAPITAL SOCIAL : DIX MILLIONS

Divisé en 20,000 actions de 500 francs.

Banquier de la Société, Ch. NOEL et Ce, 9, Faubourg Poissonnière

CONSEIL DE SURVEILLANCE.

MM. le marquis DE LA GRANGE, sénateur, membre de l'institut, C. ✱.
DE SAULCY, membre de l'Institut, ancien élève de l'École polytechnique, O. ✱.
CHEILUS, de la maison Cail et Ce. ✱.
LE CAMPION, armateur, maire de Granville, membre du conseil général de la Manche, administrateur

MM. de la Compagnie générale maritime, ✱.
Amédée LARRIEU, propriétaire.
E. ESTIVANT, de la maison Estivan frères, négociants en métaux, ancien élève de l'École polytechnique, ✱.
Robert COLEMAN, banquier.

PREMIÈRE PARTIE.

EXPOSÉ.

Les terrains qui avoisinent ou qui entourent le Lac Supérieur, renferment d'immenses quantités de cuivre à l'état natif. Ce métal est d'une qualité égale aux meilleurs cuivres de Russie; on le rencontre par blocs du poids de 1 à 300,000 kilog. Beaucoup de filons sont à la surface et sous les eaux du lac; on les voit se prolonger depuis le rivage jusqu'à une grande distance au large. C'est une richesse minérale sans exemple.

Autour du lac se sont établies ou s'établissent chaque jour des compagnies nouvelles. Celles de *Minesota*, *Cliff*, pouvant disposer de grands capitaux, ont réalisé des bénéfices énormes, et souvent distribué à leurs actionnaires près d'un capital entier pour dividende annuel. La mine de Cliff se fait remarquer entre toutes par ses fabuleux succès. Celle d'*Agate*, qui est située à environ 12 kil. à l'est de Cliff, présente avec cette dernière, dans ses conditions géologiques, une grande anlogie. Cette compagnie de Cliff a appelé sur ses actions un seul versement de 18 dollars, qui ont produit un capital de 110,000 dollars.

Voici les dividendes distribués :

En 1849	80,000	dollars.
» 1850	82,000	»
» 1851	59,915	»
» 1852	59,885	»
» 1853	85,989	»

On ne connaît pas les dividendes de 1854 et 1855, mais il sera facile de se faire une idée de leur importance probable, quand on saura qu'en 1855 cette compagnie a rencontré un premier bloc de cuivre natif d'une puissance de 500 tonnes, sur lesquelles elle en a exploité 200; que cette première découverte a été suivie d'une seconde de même importance. Aussi, les actions de Cliff (voir le journal *the American*, publié à Paris, numéro du 8 septembre 1855, des colonnes desquelles ces détails sont extraits), quoique n'ayant versé que 18 dollars seulement, ne seront-elles pas vendues moins de 300, et encore on aura peine à trouver des vendeurs.

Des communications régulières du Lac Supérieur à la mer existent par des bateaux à vapeur sur les lacs jusqu'à Buffalo, et par canaux ou chemins de fer, de Buffalo à Boston ou New-York. On peut également employer la voie du Canada En moins de cinq semaines, le cuivre produit au Lac Supérieure peut être débarqué au Havre.

La Société Maurice et Ce s'est constituée à Paris, le 7 juillet 1855, pour l'exploitation de la seule concession d'Agate Harbour, d'une contenance d'environ 1,200 hectares de terre, propre à la culture et couverte de forêts, essences de chêne, sapin, érable, hêtre, etc. Elle renferme neuf filons reconnus, l'un d'eux est visible sous les eaux du lac, vers l'est de la concession. Par suite d'arrangements ultérieurs, trois concessions d'une contenance équivalente ont été jointes à cette première :

Celle de Clark,	avec	2	filons	reconnus.
» Montréal,	»	2	»	»
» Bell,	»	2	»	»

Dans la concession de Clark, des découvertes récentes, dont il va être rendu compte ci-après, feront apprécier la valeur de cette addition.

En outre de sa richesse métallifère, la concession d'Agate possède au point de vue de la navigation une valeur réelle, à savoir son port, le meilleur du lac, où il ne s'en trouve que deux. Vaste, sûr, bien défendu des vents du large, il offre dans ses eaux profondes un refuge assuré aux navires du plus fort tonnage.

Les diverses exploitations exigeront un personnel nombreux; de nombreux navires viendront y décharger les approvisionnements et embarquer le produit des mines. Il se créera dans ce port un vaste mouvement commercial, qui appellera à son tour des industriels, des spéculateurs, et on verra s'y improviser, avec cette rapidité merveilleuse dont on chercherait vainement un exemple ailleurs qu'aux États-Unis, un centre de population qui, en peu d'années, sera une véritable ville.

La Compagnie, propriétaire du sol, vendra à un prix très-élevé les terrains à bâtir et les bois de ses forêts : ces deux éléments de produits viendront s'ajouter au bénéfice de l'industrie minière.

DEUXIÈME PARTIE.

CONSTITUTION FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE.

La Société a été créée au capital nominal de 10 millions. Le capital a été élevé à ce chiffre parce que l'apport étant payable, pour une grande partie, en actions libérées, il y avait avantage à donner une base plus large à la Société. Et d'ailleurs, afin de réunir toutes les chances possibles de succès, les entreprises de mines ont besoin de disposer d'un très-fort capital.

Le capital de 10 millions est divisé en 20,000 *actions de* 500 *francs*. Ces 20,000 actions sont partagées en deux séries de 10,000 chacune. La deuxième série est attribuée aux souscripteurs des actions de capital. La première aux apporteurs de la mine.

En acceptant la gérance, M. Maurice était parfaitement édifié sur la valeur très-grande des mines d'Agate Harbour; mais ne pouvant prêter son concours qu'à une entreprise entourée de garanties surabondantes, il résolut d'adjoindre d'autres propriétés à cette première.

Des renseignements positifs lui avaient fait entrevoir quelle pourrait être l'importance des propriétés *Clark, Montréal et Bell* appartenant aux vendeurs primitifs de la concession d'Agate Harbour. En conséquence il entama une négociation, et bientôt après il se rendit acquéreur de ces mêmes concessions de *Clark, Montréal et Bell.*

La Société est donc devenue propriétaire de trois concessions renfermant six filons reconnus, et dont les faits qui se sont produits postérieurement sont venus révéler toute la richesse.

Les actions de capital ou de deuxième série ne sont forcées à versement que jusqu'à concur-

rence de 250 fr. par action, qui se versent de la manière suivante : 200 fr. en souscrivant, 50 fr. au 1er février 1857.

L'autre moitié de chaque action sera acquittée au moyen de retenues sur les bénéfices annuels.

Les actions de capital ont droit par privilége à un dividende de 6 pour cent par an, qui sera servi préalablement et alors même que les bénéfices annuels ne permettraient pas de le répartir entre les 20,000 actions. En cas de liquidation, les actions de la première série, c'est-à-dire d'apport, ne prendront part à l'actif réalisé qu'après remboursement intégral des actions de la deuxième série.

Le versement de 250 fr. par action met à la disposition du gérant une somme de 2,500,000 fr., qui a servi et servira à acquitter les acquisitions s'élevant à 650,000 fr., payables en espèces, et aussi à faire face aux travaux et dépenses de l'exploitation.

La retenue sur les bénéfices viendra ajouter, par des versements successifs et annuels, une somme égale de 2,500,000 fr. En augmentant ainsi le capital destiné à l'exploitation, elle accroîtra les bénéfices dans une proportion dont chacun peut aisément se rendre compte.

TROISIÈME PARTIE.

APERÇU DES BÉNÉFICES.

Comme dans toutes les opérations minières, les benéfices sont soumis aux éventualités de la plus ou moins grande richesse des filons exploités.

Les bénéfices dérivent de trois sources différentes :

1° De l'exploitation directe des mines;

2° Du commerce des cuivres, achat et ventes;

3° De la vente des terrains et des bois magnifiques qui les couvrent.

Une scierie actuellement en activité produit un bénéfice de 20,000 fr. (4,000 dollars) par an.

Sans oser prétendre atteindre les hautes destinées des mines de ***Minesola et Cliff***, la Compagnie française peut se flatter d'obtenir de grands bénéfices. A en juger par la direction de la zone métallifère et par le nombre des filons actuellement reconnus, les propriétés de la Société étaient de nature à faire concevoir de grandes et légitimes espérances. Ces espérances, on peut le dire hardiment, sont aujourd'hui presque des réalités. Chaque steamer des États-Unis apporte des avis de plus en plus satisfaisants.

Un ingénieur américain, M. Stevens, attaché à la Compagnie et propriétaire lui-même d'un grand nombre d'actions, écrit à la date du 9 septembre dernier, les lignes suivantes :

« J'ai fait commencer les travaux à Clark sur l'un des filons à la surface. La veine est d'une « très-grande richesse; j'ai retiré des blocs de 5 à 50 kil. de cuivre natif, un de 200 kil. »

Il annonce qu'il poursuit les travaux de fonçage des puits, et son ardeur semble stimulée par la certitude du succès.

Le 16 septembre, le même ingénieur écrit de nouveau : « Nous retirons des mines de Clark « des blocs de cuivre de la même espèce. C'est une des meilleures propriétés qui aient jamais été « ouvertes dans cette contrée, et il n'y a pas besoin de faire une avance de 100,000 fr. pour la « faire produire. L'autre filon est aussi bon, sinon meilleur; il est certainement plus grand.

« Agate Harbour a une parfaite apparence; nous en retirerons par mois plusieurs tonnes de « cuivre bocardé, et cela ira toujours en augmentant pendant l'hiver. Nous serons obligés de « creuser à 400 pieds de distance au nord pour en retirer des blocs de cuivre, et il est pro- « bable que vous ne recevrez pas de grandes masses avant janvier 1857. »

Quand l'exploitation aura pris le développement qu'elle doit acquérir d'ici à deux ans, les quantités de cuivre produites ne seront pas moindres de mille à quinze cents tonnes.

COMMERCE DE CUIVRE.

Un nombre considérable de petites compagnies travaillent avec un capital insuffisant, souvent presque nul. On en cite plusieurs qui n'ont versé qu'un ou deux dollars par action et qui produisent des quantités de cuivre à bocarder. Elles vendent ce métal bocardé à des conditions avantageuses pour l'acheteur, ou bien elles font fondre à façon dans des fours très-éloignés du point de production. On considère que 20 à 25 fr. sont des prix rémunérateurs; elles paient 150 fr. par tonne. La Compagnie française disposant de grands capitaux, ayant des ateliers de bocardage largement établis, pourra alors acheter des cuivres, affiner des minerais, et réaliser encore là des bénéfices assez notables.

C^IE GÉNÉRALE DE CRÉDIT EN ESPAGNE

BUREAUX : A PARIS, rue Taitbout, nº 41, et BUREAUX : A MADRID

SOCIÉTÉ ANONYME DE CRÉDIT MOBILIER

Autorisée par la loi des Cortès constituantes du 29 janvier 1859, et par décret royal de S. M. la Reine.

DURÉE DE LA CONCESSION : 99 ANS.

BUT DE LA SOCIÉTÉ :

Souscrire et contracter tous emprunts avec les gouvernements;

Acquérir des fonds publics, des actions, obligations d'entreprises industrielles ou de crédit;

Créer des chemins de fer, canaux, mines, etc.; des entreprises industrielles ou d'utilité publiques;

Opérer les fusions ou transformations de Sociétés industrielles;— Travaux publics. — Recouvrements;

Ouvrir des comptes courants;

Prêter sur effets publics ou valeurs industrielles;

En un mot, *Faire* toutes les opérations de banque financière et celles habituelles aux Sociétés de crédit mobilier.

AVANTAGES DES ACTIONNAIRES.

Une part proportionnelle dans tout l'actif social; — 90 p. 0/0 dans les bénéfices; — Droit de souscription au pair par privilége dans les deux tiers des actions des séries suivantes.

CONSTITUTION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ.

Le fonds social est fixé à 105 millions de francs représenté par 210,000 actions de 500 francs. — Les versements seront effectués, savoir : 30 pour 0/0 en souscrivant, soit 150 fr. par action; le surplus aux époques qui seront fixées par le Conseil. — Un tiers du fonds social, soit 70,000 actions, est seul émis quant à présent.

La Société a le privilége d'émettre des obligations pour une somme égale à dix fois le montant de son capital.

CONSEILS D'ADMINISTRATION :

ESPAGNOL.

S. E. le duc d'ABRANTÈS, grand d'Espagne;
Le marquis de PÉRALÈS, grand d'Espagne, député aux Cortès;
Le marquis de GUADALCAZAR, grand d'Espagne;
Don RAMON DE GUARDAMINO, capitaliste à Madrid;

Don LUIS GUILHOU, banquier à Madrid;
Comte de ISLA HERMANDEZ, ancien sénateur;
Don J.-P. MUCHADA, banquier, député aux Cortès;
Comte de VILLANUEVA DE LA BARCA, ancien sénateur;
Don SÉBASTIEN Y RICA, capitaliste à Madrid.

FRANÇAIS.

Alfred PROST, banquier, directeur général de la Compagnie des caisses d'escompte;
Prince **PONIATOWSKI**, sénateur;
De **VILLEVIELLE**, banquier, directeur de la caisse d'escompte de Nancy;
E. JARDIN, banquier, directeur de la caisse d'escompte de Falaise;
NUMA-GUILHOU, de la maison des fils de Guilhou jeune, négociant;
DESTREM, banquier, directeur de la caisse d'escompte des tissus;
Comte de **CHATEAUBOURG**, banquier, directeur de la caisse d'escompte de Rennes;
CHAVARD, banquier, directeur de la caisse d'escompte de Lyon;
ARGAUD, banquier, directeur de la caisse d'escompte du Puy;
A. GOLDSMID, ancien président du conseil de la Banque de Flandre.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Sur les 70,000 actions émises,
35,000 actions ont été réservées aux actionnaires des Caisses d'escompte, et ont été souscrites et payées par les ayants-droit;
15,000 ont été souscrites et payées par le Conseil d'administration et par les fondateurs.

Les 20,000 actions restantes ont été réservées *exclusivement* aux actionnaires de la Compagnie générale des Caisses d'escompte et aux Espagnols.
Aucune souscription n'est admise en France avant que le souscripteur n'ait justifié de sa qualité d'actionnaire de la Compagnie générale.
On verse 150 fr. par action en souscrivant. Les Actions seront partagées au prorata des demandes.
Tout Actionnaire de la Compagnie générale des Caisses d'escompte qui n'aura pas usé de son droit le 20 mars courant au plus tard en sera déchu.

ON SOUSCRIT EN FRANCE :

A Paris, chez MM. A. PROST et Cie, banquiers, à la Compagnie générale des Caisses d'escompte, rue Taitbout, 41.

DANS LES DÉPARTEMENTS:

Chez MM. les directeurs des Caisses d'escompte de

CHERBOURG, J. Chevrel et Ce;
ÉVREUX, Lefèvre et Ce;
COUTANCES, Lerendu et Ce;
BOURGES, Ch. Archambaud et Ce;
PONT-AUDEMER, Tainard et Ce;
LE HAVRE, Fort-Meu et Ce;
ARRAS, Gudin et Ce;
LOUVIERS, Deschamps et Ce;
SAINT MALO, J. Dupuy-Fromy père, fils et Ce;
ANGOULÊME, Colin et Ce;
REIMS, Cordier et Ce;
LIMOGES, J.-J. Abria et Ce;
GUÉRET, Migout et Ce;
TROYES, Coquet-Delalain jeune et Ce;
RENNES, de Châteaubourg et Ce;
AUXERRE, C. et H. Dallemagne et Ce;
SENS, C. et H. Dallemagne et Ce;
SAINT-CLAUDE, F. David et Ce;
LISIEUX, Ad. Peulevey et Ce;
FALAISE, E. Jardin, Lodin et Ce;
TONNEINS, de Forcade et Ce;
MORLAIX, Stenfort et Ce;
CLERMONT-FERRAND, Lamy et Ce;
SALINS, Vuillemin-Duboz et Ce;
DUNKERQUE, Pérot, Hamoir, E. Martin et Ce;
LYON, Vouillemont, Chavard et Ce;
NANTES, Gauja et Ce;
AIX (Provence), L. Céalis et Ce;
THIERS, Giraud et Ce;
PARIS, Bonhomme de Carfort et Ce;
LORIENT, Le Duc et Ce;
TOURS, Alf. Bastard et Ce;
AVIGNON, Marseille et Ce;
BREST, Ferré, Carof et Ce;
SAINT-BRIEUC, J. Dupuy, Fromy et Ce;
SAINT-ÉTIENNE, Béraud, J. Blanc et Ce;
LE PUY, Argaud et Ce;
QUIMPER, Guilmin et Ce;
BEAUVAIS, Bellon et Ce;
LA ROCHELLE, Galzain et Ce;
NANCY, La Villeville et Ce.

EN ESPAGNE :

A **MADRID**, chez Los Hizos de Guilhou Joven; — A **SEVILLE**, chez M. A.-C. Muller et Ce; — A **SÉGOVIE**, chez Gonzolo; — A **BARCELONE**, chez Miaron y Doria, J.-P.-P. Canal; — A **CADIX**, chez Urtelegui y Colon, Antonio Gargallo; — A **MALAGA**, chez y Benjamin et Ce; — A **VALENCE**, chez Nhitellano y Vague; — A **SANTANDER**, chez Santiago Maria de Ynguenza; — A **BURGOS**, chez Crisanto Espiga.

EN BELGIQUE :

Chez M. Lysen van Lérius, à Anvers.

EN HOLLANDE :

Chez MM. Teixeira de Mattos frères.

La Souscription sera close le 20 Mars courant.

COMPAGNIE
MARBRIÈRE ET INDUSTRIELLE
DU MAINE

RAISON SOCIALE : P.-E. GUILLOIS ET Cᵉ.

Administration centrale : à Paris, rue de Rivoli, 176.

La Société formée sous ce titre a pour objet l'exploitation, pendant vingt années, de:

1° 16 Carrières de marbres, d'un cube immense, situées sur de belles routes, ouvertes au niveau du sol et en pleine exploitation. Elles fournissent 28 nuances : bleues, roses, sérancolins, Sainte-Anne, Brèche-Portor, Sainte-Catherine, etc., qui ont obtenu à l'Exposition universelle de 1855 une mention honorable.

2° Une Scierie hydraulique, mue par un cours d'eau de la force de 30 chevaux, située au Mans, près la gare du chemin de fer.

3° Un brevet pour la fabrication des marbres artistiques et hydrofuges.

4° Des fours à chaux, brevetés, au moyen desquels s'opère la cuisson des débris de marbres, avec une économie de 40 p. 0/0 sur le combustible.

5° Une fonderie de fer en pleine activité.

6° Un terrain à terre réfractaire de qualité égale à celle de Bourgogne et de Langeais; — plusieurs autres brevets importants et de grande valeur, etc.

L'association de ces diverses entreprises, toutes en activité et dans un état prospère incontestable, s'est opérée en vue de l'extension que les besoins de l'industrie en même temps que la proximité d'une nouvelle voie de fer recommandent de leur donner, et pour réaliser sur les frais généraux une économie considérable, qui permette d'abaisser notablement les prix de vente au profit de la consommation, sans rien faire perdre aux producteurs de leurs bénéfices légitimes.

Le capital social est de 4,500,000 fr., divisé en 45,000 actions de 100 fr. au porteur.

30,000 actions (soit 3,000,000 fr.) ont été souscrites par les propriétaires des carrières, usines, fonderie, scierie, et brevets, en représentation de leur apport social, net d'inscriptions.

2,500 actions (soit 250,000 fr.) ont été souscrites par divers pour la constitution de la Société; les versements sont à faire.

Restent à émettre : 12,500 actions (soit 1,250,000 fr.).

Membres du Conseil de surveillance et Fondateurs ayant fait les apports des carrières, usines et brevets.

MM. le duc Des Cars, président; le marquis C. de Nicolai, vice-président; Clément Girard, propriétaire au Mans; Blavier, ingénieur en chef des mines; le chevalier de Schlick, membre de l'Institut; Ozou de Verrie; Filoleau, associé de la maison Portet, Lavigerie et Cᵉ, au Mans; Belmontet, député.

On souscrit et on verse le montant des actions, à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 9, dans les bureaux de MM. Charles Noël et Cᵉ, banquiers de la Société.

On reçoit aussi les souscriptions et l'on délivre des prospectus au siége de l'administration, à Paris, rue de Rivoli, 176.

COMPAGNIE PARISIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ.

A PARTIR DU 1er JANVIER 1856,

Le prix du Gaz d'éclairage dans Paris sera réduit à 30 cent. par mètre cube. Cette réduction réalise, au profit des consommateurs, une économie considérable sur tout autre mode d'éclairage. Ainsi, si l'on compare l'éclairage au gaz à l'éclairage à l'huile, on trouve que trois becs de gaz consommant au maximum 400 litres de gaz, coûtant 12 cent. par heure, donnent une lumière égale à quatre becs carcel, brûlant pour 30 cent. d'huile. Si l'on emploie la chandelle, la dépense sera de 60 cent., et si l'on emploie de la bougie, elle sera de 90 cent.

En d'autres termes, pour obtenir la même lumière qu'un bec de gaz, qui consomme 133 litres à l'heure, il faut dépenser par heure :

En Gaz, 4 c.; en Huile, 10 c.; en Chandelle, 20 c.; en Bougie, 30 c.

Ces évaluations sont basées sur les prix actuels des principaux combustibles servant à l'éclairage.

Afin de faciliter l'emploi du gaz comme éclairage, la Compagnie fournit généralement aux consommateurs qui le désirent des branchements et des compteurs en location, en sorte que les déboursés immédiats se réduisent à la dépense des appareils intérieurs.

LE PRIX DU COKE DES USINES DE LA COMPAGNIE EST FIXÉ COMME SUIT :

LE COKE ORDINAIRE, rendu à domicile dans Paris, 26 fr. 50 c. la voie de 15 hectolitres, *mesure comble;* rendu à domicile dans la banlieue, 22 fr., livré dans les usines de l'intérieur de Paris, 24 fr. 50 c.; dans les usines de la banlieue, 20 fr.

LE COKE CLASSÉ PAR GROSSEUR, rendu à domicile dans Paris, 30 fr.; rendu à domicile dans la banlieue, 25 fr. 50 c.; livré dans les usines de l'intérieur, 28 fr.; dans les usines de la banlieue, 23 fr. 50 c.

Pour les abonnements au gaz, comme pour les demandes de coke, on peut, jusqu'à nouvel avis, s'adresser au siége des anciennes Compagnies, savoir : rue Saint-Georges, 1; — rue du Faubourg-Poissonnière, 129 et 175; — rue de la Tour, 20; — rue Jacob, 30; — à Belleville, rue Saint-Laurent, 52.

TARIF N° 2. — Consommation de Paris et de la Province.

NOTA. — L'emballage en fer-blanc et la compression n'étant pas indispensables à ceux de nos produits qui ne sont pas destinés à traverser la mer, nous avons cru devoir, dans l'intérêt des consommateurs de l'*intérieur*, former une seconde catégorie dont les prix ont subi une **diminution** résultant de la suppression des frais d'enveloppe métallique et de compression.

GROSSE JULIENNE	fr. c.
Paquets de 1 kilogramme (suffisant pour 60 potages)	3 »
— de 1/2 kilogramme	1 50
— de 250 grammes	» 75
— de 125 —	» 40

FÈVES DÉCORTIQUÉES	fr. c.
Paquets de 1 kilogramme	» 85
Sacs de 10 kilogrammes	8 »
Caisses de 25 kilogrammes	20 »

POIDS nécessaire pour une portion.	DÉSIGNATION des SUBSTANCES CONSERVÉES.	PRIX du paquet de 5 portions.	PRIX du paquet de 10 portions.
grammes	**LÉGUMES EN PAQUETS.**	fr. c.	fr. c.
13	Haricots verts	1 »	1 90
15	Choux de Bruxelles	1 »	1 90
10	Choux-fleurs	1 30	2 50
»	Pointes d'Asperges	» »	» »
»	Petits pois	» »	» »
40	Haricots flageolets	1 30	2 50
40	Fèves de marais	1 10	2 »
20	Julienne fine	» 55	1 »
20	Potage printanier	» 85	1 60
10	Chicorée	» 65	1 20
7 1/2	Oignons, Poireaux, Persil, Cerfeuil, Estragon	» 40	» 75

QUANTITÉ nécessaire pour une portion.	DÉSIGNATION des SUBSTANCES CONSERVÉES.	PRIX du paquet de 5 portions de purée.	PRIX du paquet de 10 portions de potage.
	SEMOULES DE LÉGUMES FRAIS.	fr. c.	fr. c.
une cuillerée pour potage	Semoule de pomme de terre purée	» 40	» 40
	— de carottes (purée Crécy)	» 60	» 60
	— de flageolets	» 80	» 80
	— de petits pois	1 »	1 »
—	— de fèves	» 30	» 30
deux cuillerées pour plat ou purée.	— de Julienne (choux, carottes, navets, haricots verts, flageolets, pommes de terre)	» 55	» 55

NOTA. — Ces semoules, fabriquées avec des légumes desséchés par des procédés particuliers, reviennent par la cuisson à l'**état frais**. — Elles forment donc un produit entièrement nouveau et distinct des farines et semoules actuellement dans le commerce.

TARIF N° 3.

JULIENNE AU GRAS EN TABLETTES.	fr. c.
Tablettes de 3 potages	» 60
— 5 —	1 »
Boîtes de 50 portions en tablettes de 5 potages.	10 »
— 100 — — —	20 »
— 200 — — —	40 »

CHAMPIGNONS DES CARRIÈRES DE CHAILLOT. (Succursale de la Maison Chollet et Ce.)	fr. c.
Boîte de 1 litre	2 75
— 1/2 litre	1 50
— 1/4 litre	1 »

	fr. c.
Tomates pour sauces (par tablettes de 5 portions).	» 60
Lait concentré (de Lignac) par boîtes équivalant à 3 litres de lait ordinaire	3 50

Dépôt général des Sardines et Viandes de la Cie Gle Maritime.

Adresser toutes demandes rue Richer, 46, à Paris. — Remises au commerce.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES OMNIBUS DE LONDRES.

RECETTES DU 17 AU 23 FÉVRIER INCLUS 1856.

DÉSIGNATION des LIGNES.	NOMBRE de voitures.	TOTAL des recettes.	
Report de la recette du 7 janv. au 23 février.		501,865	50
Highbury et Blackwall Railway.	11	4,403	75
Brecknock Arms et Westminster.	7	2,916	85
Highgate Hill et Westminster.	16	7,199	55
Hornsey Road et London Bridge.	15	7,129	05
Kingsland Gate et Bank.	11	4,550	80
Stoke Newington et Bank.	10	4,435	30
Dalston et Bank.	5	2,053	85
Clapton et Bank.	6	2,660	»
Hackney Ril et E. et C.	14	5,038	75
Whitechapel chk et Hotting Hill Gate.	11	4,390	»
Whitechapel et Baiswater et N. H. G	6	2,705	»
Whitechapel et Kilburn.	11	3,930	60
E. C. R. Bishopsgate et Hotting Hill.	2	558	50
Chelsea et Hoxton.	14	5,283	60
Chelsea et Bethnal-Green.	12	4,735	»
Chelsea et Islington.	19	8,098	75
Gracechurch St et Brixton Hill.	3	1,164	55
New-Morth Road et Kent-Road.	10	4,379	55
Hungerford et Camdem Town.	2	879	35
Marble Arch et Holborn Hill.	5	2,034	35
G. W. R. et London Bridge.	1	406	85
Edgeware-Road et Bridge.	16	7,030	»
Royal Oak et Bridge.	3	1,220	60
Royal Oak et Blackwall Railway.	11	4,921	65
Royal Oak E. C. R.	1	406	85
Ledboro Rd et London Bridge.	3	1,220	60
Swiss Cottage et Bridge.	7	3,048	85
Brompton et Brigton Ry.	15	6,380	40
Putney et Brigton Ry.	19	8,501	»
Woodford et Post office.	4	1,703	10
Barnet et Post office.	2	586	25
Swiss Cottage et Camberwell Gate.	6	2,662	50
York et Albany et Camberwell Gate.	2	928	75
Epping et Bulb Aldgate.	1	59	35
Pimlico et Sinchurch street.	17	6,905	40
Edmonton et Oxford street.	1	399	15
Harlesden Green et London Bridge.	1	509	35
Kensal Green et London Bridge.	2	823	75
Kingsbros Green et London Bridge.	1	457	50
Lea Bridge et Woodford.	1	520	60
Total de la recette du 7 janv. au 23 février.	304	629,405	15

La moyenne générale par jour et par voiture est de 66 fr. » c.

RÉSUMÉ.

Recettes du 7 janvier au 16 février.	501,865	50
— du 17 au 23 février, sur 304 voitures.	127,439	65
Total.	629,305	15
— du 24 février au 1er mars, sur 325 voitures.	145,545	55
Total.	774,850	70

La moyenne générale par jour et par voiture est de 66 fr. 69 c.

Le Secrétaire général de la Compagnie, CH. CLIQUET.

INDUSTRIE.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

(Deux départs par semaine).

Voie de : Gênes. Livourne. Civita-Vecchia. Naples. Messine. Malte.
- Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
- Retour — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h. du matin.

Voie de : Civita-Vecchia. Naples. (Traversée en 18 heures.)
- Aller. — Départ de Marseille chaque jeudi, à 10 h. du s.
- Retour. — Départ de Naples chaque jeudi, à 4 h. du soir.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de : Malte. Syra. Smyrne. Metelin. Dardanelles. Gallipoli. Constantinople.
- Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin.
- Retour. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h. du soir.
- Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna, de Kamiesh et de Sebastopol.

Voie de : Messine. Le Pirée (Athènes). Constantinople.
- Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir.
- Retour. — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir.
- Correspondance au Pirée avec Syra, Salonique et Nauplie ; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sébastopol).

LIGNE DE SYRIE.

(d'Alexandrie à Constantinople et *vice versâ*), par :

Jaffa. Beyrouth. Tripoli. Lattaquié. Alexandrie. Mersina. Rhodes. Smyrne.
- Départ de Marseille (voie d'Égypte), le jeudi de chaque deux semaines, à dater du 24 mai.
- Correspondance à Smyrne avec la ligne du Levant (voie de Malte).

LIGNE D'ÉGYPTE.

Malte. Alexandrie.
- Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 20 décembre.
- Retour. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 5 h. du soir, à dater du 13 décembre.

LIGNES D'ALGÉRIE.

Alger.
- Départs de Marseille et d'Alger les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.

Oran.
- Aller. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi.
- Retour. — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.

Bone. Stora. (le Philippeville.) Tunis.
- Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

OBSERVATIONS. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes. — La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports. — Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

Billets de retour. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

Billets de famille. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour. — Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe	Lignes.	PORTS	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	Gênes	68	44	27	17	SYRIE. (Voie du Levant.)	Rhodes	410	260	178	112
	Livourne	80	48	32	20		Mersina	460	305	203	125
	Civita-Vecchia	105	63	42	26		Alexandrie	467	312	207	125
	Naples	150	90	60	37		Lattaquié	470	315	218	127
	Messine	192	116	77	48		Tripoli	471	315	211	128
	Malte	210	132	88	55		Beyrouth	463	308	207	128
							Jaffa	482	321	217	133
LEVANT.	Syra et Pirée	330	210	140	87	ALGÉRIE.	Alger	80	60	25	»
	Smyrne	370	240	160	100		Oran	122	15	50	»
	Metelin	390	247	165	103		Stora	103	82	30	»
	Dardanelles	400	252	168	105		Bone	118	92	35	»
	Gallipoli	410	265	180	116		Tunis	127	103	55	»
	Constantinople	420	279	186	116						
	Varna (de Const.)	60	40	20	»						
ÉGYPTE.	Alexandrie	450	280	190	120	GRÈCE.	Salonique du Pirée.	73	48	22	18
							Nauplie Id.	24	16	10	8

Le prix de la souscription à ce Bulletin est de 5 fr. par an. — Bureau, rue Bleue, 5.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.



LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15.

REVUE FINANCIÈRE.

Au moment où nous écrivons, le canon des Invalides annonce à la population parisienne la conclusion définitive de la paix et la signature du traité par les plénipotentiaires. Cet événement, déjà prévu depuis plusieurs jours, aura, il faut l'espérer, une influence efficace sur les affaires et sur l'attitude de la Bourse, si toutefois des mauvais vouloirs plus ou moins intéressés ne viennent pas, comme il est arrivé dans d'autres circonstances importantes, paralyser le mouvement de hausse qui a déjà commencé à se produire depuis deux jours.

On se demande généralement dans le public, qui n'est pas initié aux mystères des coulisses de la Bourse, comment il arrive que certains faits d'une nature essentiellement favorable aux affaires, certains faits qui doivent avoir pour conséquence d'accroître et de développer le crédit public, au lieu de produire sur toutes les valeurs le mouvement de hausse auquel on s'attend, sont accueillis par une baisse imprévue et ruineuse qui déjoue tous les calculs, toutes les combinaisons et toutes les espérances les mieux fondées en raison et en logique. C'est ce qui s'est passé récemment, à la grande surprise de tout le monde, lors de la naissance du prince impérial. Cet événement, qui a fait monter les fonds sur toutes les places étrangères, a produit un effet opposé à la Bourse de Paris. C'est en vain qu'on cherche à alléguer pour cause à cette baisse inopinée le surcroît de valeurs en circulation sur notre place. Nous savons que certaines personnes sont intéressées à faire courir le bruit que la Bourse de Paris est surchargée, et que les capitaux disponibles sont insuffisants à couvrir la quotité des valeurs émises. C'est une allégation peu exacte qu'il importe de rectifier, et il nous appartient peut-être d'expliquer la situation anormale dans laquelle se trouve la Bourse de Paris.

Si certaines baisses se produisent en présence des faits les plus propres à *motiver* une hausse, ce n'est pas, nous pouvons l'affirmer, que la place soit trop chargée, mais c'est en raison du taux exorbitant des reports, dont les possesseurs des plus énormes priviléges, — concédés en vue de faciliter ces reports, d'aider la place et de prévenir les crises, — n'hésitent pas à profiter eux-mêmes dans les moments qui paraissent le plus favorables à la spéculation. Nous savons bien qu'on prétexte l'utilité de lutter contre ce qu'on prétend appeler le *spéculateur non sérieux*, l'acheteur à découvert; que c'est ainsi qu'on justifie cette cherté des reports, qui a pour effet non-seule-

ment de ruiner ou tout au moins de décourager la spéculation, mais aussi, mais surtout de forcer à des réalisations, à des liquidations en masse, qui troublent les affaires sérieuses, et dont les maîtres de la place profitent pour acheter eux-mêmes et pour encaisser d'énormes bénéfices. Il n'est pas douteux que si, au lieu de se livrer à de pareilles manœuvres, bien contraires au but qu'on a voulu atteindre en autorisant certains établissements de crédit privilégiés, chacun entrait franchement et loyalement dans la lice, achetant dans des cours dont l'élévation est raisonnablement proportionnée à la situation financière, les affaires générales y gagneraient; la Bourse deviendrait ce qu'elle devrait être, le véritable thermomètre du crédit public, et l'on ne serait pas exposé à voir se renouveler les désastres occasionnés par des baisses factices, et qui n'ont aucune raison de se produire.

Une mesure qui a produit une certaine émotion à la Bourse a été prise pendant cette quinzaine; il s'agit de l'interdiction signifiée par M. le préfet de police aux principaux courtiers de négocier à l'avenir toute valeur étrangère non cotée, et de l'invitation à eux faite d'avoir à refuser désormais leur intermédiaire à toute valeur industrielle dont l'émission n'aurait pas déjà eu lieu. C'est particulièrement aux Omnibus de Londres et au Crédit autrichien de la maison Rothschild que cette mesure peut porter préjudice; mais elle n'empêchera point ces deux opérations de constituer des placements excellents.

Depuis quelque temps, les opérations financières organisées à l'exemple du Crédit mobilier se multiplient d'une façon singulière. On comprend que les particuliers associent leurs capitaux et les mettent en commun dans l'espoir d'amener à leurs spéculations des chances proportionnées à l'ensemble de leurs ressources, et d'obtenir des résultats semblables à ceux qu'a déjà donnés la compagnie de Crédit mobilier : rien de mieux assurément, et c'est une tendance que la presse peut à la rigueur encourager; mais ce qu'on a peine à s'expliquer c'est que les gouvernements s'empressent de concéder des priviléges à des entreprises de cette nature, comme si elles devaient être d'un puissant secours pour le crédit public.

On peut se demander quels sont à cet égard les services rendus par le Crédit mobilier de Paris. Les intérêts généraux ont-ils réellement gagné à la constitution de cette société puissante? A quelle crise a-t-elle su parer? quand lui est-il arrivé de pourvoir aux défaillances du crédit? Nous ne le savons pas; il nous semble même plutôt qu'elle a souvent apporté par sa rivalité avec la haute banque une certaine perturbation sur la place. On dira peut-être que c'est avec le patronage du Crédit mobilier que se sont constituées plusieurs grandes opérations industrielles : le fait est constant; mais il n'est pas moins certain qu'il n'est aucune de ces opérations qui n'eût trouvé moyen de se constituer sur des bases tout aussi solides, quand bien même il n'y eût pas eu en France de société de Crédit mobilier. MM. Péreire avaient-ils attendu l'existence du Crédit mobilier pour prendre l'initiative des chemins de fer français et entreprendre les plus grandes affaires?

La maison Rothschild, elle aussi, n'avait-elle pas fait des opérations de la plus haute importance avant la création du Crédit mobilier? n'était-elle pas de force, indépendamment de cette compagnie, à se charger non-seulement des emprunts des nations, mais encore de la construction des lignes de fer les plus coûteuses? l'influence si légitime qu'elle exerce sur les places de toutes les capitales ne lui permettait-elle pas de tout entreprendre?

En ce moment encore, ne voyons-nous pas des affaires considérables se fonder en dehors de l'action du Crédit mobilier, en France et à l'étranger? Ici, la compagnie Prost, dont les priviléges pour le crédit espagnol sont égaux à ceux de la société de la place Vendôme? Là, M. Mirès, qui bâtit à côté de Marseille une nouvelle ville qui promet

de devenir un des ports les plus importants de France? Ailleurs ce sont les Omnibus de Londres, bien plus nombreux et plus productifs que ceux de Paris, qui se fusionnent sous la direction d'une compagnie française. Si cette opération, fondée sur des bases excellentes et dont le public français avait tout d'abord paru apprécier les chances d'avenir, a subi une légère dépréciation par suite des circonstances qui se sont produites au moment de l'émission de ses actions, et de la lutte qu'elle a dû soutenir contre certains mauvais vouloirs systématiques, il n'est pas moins assuré qu'elle ne tardera pas à reprendre dans l'estime du public le rang qu'elle n'aurait jamais dû perdre. La plupart des entreprises d'omnibus de la capitale britannique sont aujourd'hui ralliées à la Compagnie générale; des bénéfices considérables déjà réalisés seront distribués prochainement aux actionnaires sous forme de dividendes importants, devant lesquels l'opinion devra forcément se prononcer en leur faveur.

Les affaires, qui avaient été faibles pendant les premiers jours de la quinzaine, ont repris depuis que la conclusion de la paix était devenue un fait à peu près assuré. Le 3 p. 0/0 a monté de plus de 60 centimes dans le courant de la semaine dernière; toutes les valeurs ont suivi à peu près le même mouvement; parmi les chemins de fer, le Béziers et le Victor-Emmanuel se sont fait remarquer par leur constante fermeté. La Caisse des chemins de fer jouit d'une grande faveur, qu'il faut attribuer non-seulement à la quotité des dividendes considérables qu'elle distribue, mais encore à la création de la nouvelle affaire de la Joliette, entreprise par M. Mirès.

Une opération qui prend aussi un grand développement, c'est celle des Clippers français, dont nous avons eu plus d'une fois occasion de parler. Réorganisée à nouveau avec un capital double de celui qu'elle possédait, elle a pu acquérir les plus beaux navires à hélice qui aient été construits en Angleterre.

La Compagnie impériale des petites voitures et la Stéarinerie de La Villette sont toujours l'objet de nombreuses affaires

E. Ber.

BIBLIOGRAPHIE.

La Bibliothèque elzévirienne s'est encore augmentée de deux nouveaux volumes : un *Recueil de poésies françoises des* XVe *et* XVIe *siècles*, par M. Anatole de Montaiglon, et le tome IVe des *Variétés historiques et littéraires*, par M. Édouard Fournier. Il est à craindre qu'elle ne tombe dans les minuties et dans ces inutiles exhumations d'œuvres médiocres qu'on ferait aussi bien de laisser périr; il est si rare que ces prétendues *curiosités* paraissent aussi curieuses au public qu'à l'éditeur ! M. Quicherat publie les *Vers de Maistre Henri Baude*, poète du XVe siècle. Une nouvelle traduction des *Romans grecs* est due à M. Ch. Zévort. Les préoccupations politiques ont fait naître l'*Histoire de la conquête d'Alger*, par M. Alfred Nettement; *la Russie au* XVIIe *siècle*, par M. le prince Emmanuel Galitzin, et le tome Ier de *l'Empire des tsars*, par M. Schnitzler. Les questions religieuses se débattent dans le livre de M. l'abbé Maret, *Philosophie et Religion*, et dans les nombreuses publications de la librairie protestante, dont l'activité ne se ralentit pas : *Lutte entre Hippolyte et Calliste sur l'absolution cléricale, ou l'Église de Rome au* IIIe *siècle*, par M. Edmond de Pressensé; *de l'État actuel et de l'avenir de la religion en Amérique*, par le rév. Robert Baird; *Conférence de chrétiens évangéliques de toute nation à Paris en 1855*, par M. Guillaume Monod, etc. Dans la littérature d'imagination, signalons *Pour une*

épingle, légende par M. J.-T. de Saint-Germain; c'est un conte moral et familier, qui est aimable et touchant, parce qu'il est naturel et simple.

Nous louerions bien volontiers l'exécution soignée et consciencieuse du VI[e] volume de l'*Histoire de France*, de M. Henri Martin (4[e] édition), qui vient de paraître; mais ce livre sort des presses de M. Claye, et nous ne pouvons l'exposer à imprimer son propre éloge.

Le *Courrier de la librairie* a entendu notre appel : il a inséré dans son dernier bulletin un article purement bibliographique. S'il en prend l'habitude, il sera certainement utile aux libraires et au public.

M. Bouillet nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur,

« Dans un article sur mon *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie*, publié dans le *Bulletin bibliographique* du 1[er] mars, vous faites le procès aux *clichés*, et vous faites entendre que mon ouvrage, étant stéréotypé, est condamné à rester immobile, et qu'il ne peut admettre les modifications et les additions qu'exige le progrès du temps. Vous y signalez en outre plusieurs lacunes soit dans la partie biographique, soit dans la géographie. Permettez-moi, monsieur, de répondre en quelques mots à ces critiques, dont je ne méconnais nullement la justesse à certains égards.

« Je conviens que les clichés ne laissent pas à un auteur la faculté de se mouvoir avec autant de liberté que les caractères mobiles; mais s'ils s'opposent à l'introduction d'ar ticlesnouveaux de quelque étendue, ils n'empêchent nullement, vous ne pouvez l'ignorer, de rectifier les passages erronés, et de remplacer des détails surannés par des renseignements nouveaux et d'un plus grand intérêt. Or c'est ce que je n'ai cessé de faire depuis la première impression du *Dictionnaire universel*, et cela, non pas seulement, comme vous l'insinuez, pour donner satisfaction à certaines critiques relatives aux articles où la religion est intéressée, mais pour toutes les parties qu'embrasse l'ouvrage, pour l'histoire, la biographie et la géographie. C'est ce qu'il me serait facile d'établir par des pièces, en produisant les épreuves des nombreux passages qui ont été chaque année rectifiés ou modifiés, épreuves que j'ai conservées.

« Quant aux lacunes que vous signalez, quelques-unes sont regrettables sans doute; mais vous admettrez facilement que pour réussir à condenser en un seul volume tant de matières différentes, il a fallu faire un choix, et qu'il était impossible de donner place à tous les noms qui figurent dans les recueils complets, tels, par exemple, que la *Biographie universelle* qui, avec ses *Suppléments*, compte aujourd'hui près de cent volumes. Du reste, je n'ai rien négligé, vous devez le reconnaître, pour tenir mon ouvrage au courant des événements. Voulant faire disparaître autant que possible les inconvénients que peut offrir l'immobilité du stéréotypage, et en même temps ménager les intérêts des personnes qui avaient acquis les premières éditions du *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie*, j'ai eu soin d'ajouter aux dernières éditions un *Supplément* étendu, où l'on trouve des notices sur toutes les notabilités qui ont disparu de la scène du monde depuis la première impression : le dernier *Supplément*, dans lequel les précédents ont été refondus, *couvre aujourd'hui* 110 *pages*, pour reprendre vos propres expressions, et conduit le lecteur jusqu'à l'année actuelle. Que pouvais-je faire de plus?

« C'est, j'ose le dire, à ce soin constant que j'ai pris de corriger, d'améliorer et de compléter le *Dictionnaire universel* que je dois la continuation de la faveur avec laquelle le public accueille cet ouvrage, dont vous voulez bien dire vous-même qu'*il vaut encore mieux que bien d'autres*.

« Nous sentons mieux que personne, mes éditeurs et moi, toute l'étendue des obli-

gations que nous impose la bienveillance du public, et nous saurons, dès qu'il en sera temps, faire tous les sacrifices nécessaires pour accomplir nos obligations.

« BOUILLET.

« Paris, ce 18 mars 1856. »

Comme on voit, il n'y a pas de discussion, et M. Bouillet est d'accord avec nous : l'emploi des clichés a de grands inconvénients, qu'il reconnaît, et que prouve son exemple, puisque, malgré son zèle à faire des corrections, il ne parvient pas à améliorer son *Dictionnaire* d'une façon bien sensible. En disant : « A-t-on fait tout ce qu'on pouvait faire? il aurait fallu sacrifier les clichés, » il est clair que nous n'accusions pas M. Bouillet de corriger trop peu; nous lui indiquions seulement le vrai moyen de faire une bonne fois toutes les corrections désirables. M. Bouillet annonce des sacrifices pour l'avenir : il nous avait semblé que l'occasion de les faire était venue, lorsqu'on a tant modifié pour satisfaire le Saint-Siége. Selon M. Bouillet, nous aurions insinué qu'on a plus songé aux articles où l'église était intéressée qu'aux autres : voilà un reproche que nous ne méritons pas; nous ne l'avons pas *insinué*, nous l'avons dit très-nettement.

Nous aurions perdu le sens si nous n'admettions pas que, pour condenser en un seul volume tant de matières diverses, il a fallu faire un choix. Aussi nos critiques n'ont-elles porté que sur le choix. On trouve des noms insignifiants qui prennent un espace inutile; on ne trouve pas des noms importants qui méritaient de tenir leur place. Certaines catégories d'hommes célèbres ont été un peu négligées : sur les artistes, outre les omissions, il y a des erreurs, comme celle qui attribue au sculpteur Roland la statue deCondé, qu'à faite David (d'Angers). Les histoires et les littératures étrangères n'ont pas toujours obtenu un espace suffisant : quatre lignes au bout de l'article *George Ier*, c'est bien peu pour la célèbre Sophie-Dorothée! Mais ne parlons que de ceux qui usurpent une place imméritée, et, de peur de nous perdre en parcourant cet énorme volume, restons à un endroit spécial, le *Supplément*. MM. Villenave et Aimé Martin ont des articles plus longs que Southey et Wordsworth; on n'aurait pas, ce semble, commis une négligence impardonnable en omettant les noms de MM. Alletz, Audin, Ganneron, Villeneuve-Bargemont et autres. Les observations de M. Bouillet et les nôtres se complètent mutuellement : M. Bouillet fait remarquer qu'il n'a pu tout mettre; nous lui montrons ce qu'il pourrait ôter.

C'est donc le choix et la répartition que nous ne trouvons pas irréprochables, tout en rendant justice aux intentions. Il n'y avait entre M. Bouillet et nous que ce petit malentendu; il ne nous reste plus qu'un désir égal au sien de voir son *Dictionnaire* garder toujours la faveur publique, et une impatience plus grande peut-être que la sienne d'en lire bientôt une édition refondue, plus complète, et, s'il est possible, non clichée.

J. RAYMOND.

LES CLIPPERS FRANÇAIS.

La transformation que vient de subir la société des Clippers français est un fait qui intéresse à un puissant degré le développement de notre marine commerciale, en même temps qu'il mérite d'être signalé à l'attention des capitalistes et du monde financier. C'est l'association des capitaux français et des capitaux anglais, c'est la mise en commun de l'initiative des uns et de l'expérience des auters qui viennent apporter de nou-

veaux éléments de succès à cette entreprise, fondée sur d'excellentes bases et accueillie dès l'abord avec tant de faveur et par de si unanimes sympathies.

Nous pouvons annoncer dès à présent que le capital de la Société est doublé et qu'une partie des actions est réservée non-seulement aux capitaux de l'Angleterre, mais encore à ceux du cap de Bonne-Espérance, de l'île de la Réunion, de Maurice, de Ceylan, de Madras, de Calcutta, de Rio-Janeiro, localités toutes fort intéressées au succès de l'opération, en raison des nouvelles lignes de transport qu'elle s'apprête à créer. Nous ferons connaître prochainement les noms des membres du conseil de surveillance, composé de capitalistes et d'hommes spéciaux choisis tant en France qu'en Angleterre, dont l'influence obtiendra, on n'en peut douter, dans un très-bref délai, la transformation de la Compagnie en société anonyme.

En attendant, nous sommes à même de faire connaître dès aujourd'hui les actes caractéristiques par lesquels la nouvelle administration des Clippers français vient de signaler son influence et d'assurer le succès de ses opérations, au moyen de l'achat qu'elle a fait de huit navires anglais tous éprouvés et prêts à prendre la mer. C'est par de tels actes conclus dans les conditions les plus avantageuses qu'une administration prouve mieux que par des promesses et des prospectus l'habileté pratique des hommes qui la dirigent.

Ces huit navires, aussi remarquables par l'élégance que par la solidité de leur construction, ont été établis, sous l'inspection du capitaine John Ford, un des ingénieurs spéciaux les plus connus à Londres pour le travail des navires construits en fer, par la maison C. Mare et C[e], de Blackwall sur la Tamise, dont la réputation est depuis longtemps faite en Angleterre. Ils avaient coûté au *general screw steam Shipping Company*, de qui la Société des Clippers français les a acquis, la somme de 15,826,149 fr.; ils ont été revendus au prix de 12,500,000 fr., quoiqu'ils aient largement aujourd'hui une valeur égale à celle du prix payé aux constructeurs. C'est un marché excellent que les administrateurs des Clippers ont conclu, et pour lequel ils ont profité d'une de ces occasions qui se présentent rarement en Angleterre.

Un fragment d'un article publié par le *Times* du 3 mars, à propos d'un de ces navires, le *Golden Fleece*, donnera une idée de l'opinion qu'on a d'eux en général de l'autre côté du détroit :

« Le *Golden Fleece* est arrivé de la mer Noire à Southampton avec des chevaux et des troupes, ayant éprouvé de très-mauvais temps et des vents de bout pendant presque tout le voyage. Le *Golden Fleece* était parti de Southampton aussi avec des chevaux et des troupes le 20 juin dernier; depuis cette époque, il a été activement occupé au service des transports. Pendant ce temps, ce navire a transporté des divers ports de la mer Noire et de la Méditerranée 249 officiers, 5104 hommes de troupes, 3879 chevaux, et en outre des passagers, et a parcouru 19,000 milles. *Quoiqu'ayant besoin de passer au bassin, le Golden Fleece est prêt à prendre la mer, l'intérieur du navire donnant plutôt l'idée d'un bâtiment aménagé à neuf, que d'un navire qui sort du service actif.* »

On peut encore juger de l'importance des acquisitions faites par la société des Clippers français, acquisition dans laquelle se trouve compris le *Golden Fleece*, d'après ce fait bien connu à Londres, à savoir qu'une grande compagnie maritime de Paris avait passé un marché provisoire pour six de ces navires, qui devaient lui être livrés au prix même que les huit bâtiments ont coûté à la Société des Clippers français; mais celle-ci a eu sur l'entreprise rivale l'avantage d'une plus rapide décision et d'un versement immédiat des fonds. Il est du reste avéré que deux de ces navires, le *Jason* et le *Golden Fleece*, les plus grands, représentent à eux seuls une valeur de cinq millions de francs. Enfin l'opinion générale parmi les armateurs anglais de la Cité, c'est que la société des Clippers

a fait par son traité définitif, un marché qui vaut largement un million sterling, vingt cinq millions de francs, c'est-à-dire le double de la somme payée.

Le commerce anglais ne vit pas, sans un vif regret, ces beaux navires quitter le pavillon britannique pour passer sous le pavillon français. Pour le moment, ils doivent rester au service des gouvernements anglais et français qui les ont nolisés pour les services de la campagne de Crimée. Dans ces services leur rapport brut s'est élevé, en 1855,

à.	5,215,590	10
lesquels en déduisant pour frais.	2,012,977	50
donnent un revenu net de.	3,202,612	60

soit 25 1/2 p. 0/0 du prix d'achat.

Ce qui constitue la grande supériorité de marche et l'économie de frais des navires acquis par la société des Clippers, c'est qu'ils comportent à la fois les deux modes de navigation à voiles et à vapeur; aptes à profiter de tous les vents favorables par leur système de voilure, ils ne sont pas exposés à perdre du temps dans des relâches pour frais de charbon; une petite provision leur suffit, parce qu'ils ne se servent de la vapeur que pendant les temps calmes où la voile n'a aucune action. L'expérience a démontré l'avantage de ce double système, surtout dans les longues traversées, comme celles qu'ils seront appelés à faire aussitôt que les deux gouvernements n'auront plus besoin de leurs services.

A cette époque que la conclusion de la paix rendra probablement très-prochaine, deux lignes nouvelles seront créées par les Clippers français :

1° La ligne de l'Inde qui emploiera six des nouveaux navires.

Cette ligne, qui a donné pour les six derniers voyages qui s'y sont effectués une moyenne de bénéfice net de 175,000 fr., sera parcourue deux fois par an par chacun des bâtiments de la Compagnie, ce qui produira 350,000 fr. de revenu réel, soit 22 p. 0/0 du prix d'achat. Ces bénéfices, calculés sur des faits incontestables, ne peuvent manquer d'être encore considérablement accrus, en raison de l'augmentation infaillible du prix du fret sur Madras et sur Calcutta, en raison aussi de ce que, ne se chargeant pas des dépêches pour l'Inde, les navires seront dispensés de toucher au cap de Bonne-Espérance et de subir les instructions désastreuses des fonctionnaires, et réaliseront ainsi une économie certaine de 75,000 fr. par voyage, ou de 150,000 fr. par an. Il est juste aussi de faire entrer en ligne de compte la commodité d'aménagement des six navires consacrés à la ligne de l'Inde; tous munis de ponts de plain-pied, ils pourront recevoir 400 tonneaux de marchandises de plus que par le passé et percevoir ainsi, à raison de 5 livres (125 fr.) par tonneau, un surcroît de produit de 50,000 fr. par voyage, ou 100,000 fr. par an.

En résumant et en totalisant ces divers avantages, il résulte du calcul général que chacun des navires, ayant coûté en moyenne 1,562,500 fr., et rapportant environ 600,000 fr., la quotité du revenu sera de 38 p. 0/0 sur le prix d'achat.

Ces calculs sont faits au minimum, et sans prendre en considération l'augmentation probable du prix du fret pour Madras et Calcutta, et sans tenir compte des *subventions* coloniales qui pourront s'élever à 1 million par an, ou 5 p. 0/0 sur la *totalité du capital* social.

Six navires devant suffire pour le service de la ligne de l'Inde, la compagnie des Clippers français se prépare à en ouvrir une autre, dont l'importance est hautement reconnue par tous les gens qui ont quelque autorité en cette matière : c'est la ligne du Brésil, ayant le Havre pour port de départ, touchant à Southampton et allant de là directement à Rio-Janeiro. De Rio, il y aurait un embranchement sur le cap de Bonne-Espérance, et peut-être un autre également sur Bahia et Fernambouc. Pour le service

de ces embranchements, la compagnie s'est réservé la faculté de prendre des navires à hélice *auxiliaire,* déjà connus et fort estimés, particulièrement au Cap. Ces navires sont : 1° *Harbinger*, de 888 tonneaux et 150 chevaux; 2° *Bosphorus*, de 445 tonneaux et 100 chevaux; 3° *Cape of Good Hope*, de 583 tonneaux et 100 chevaux; 4° *Propontes*, de 483 tonneaux et 100 chevaux.

La compagnie des Clippers français ne s'est pas bornée à faire ces acquisitions de navires, elle a voulu s'assurer aussi les services des officiers commandants dont l'expérience est une garantie de bonne marche et d'administration économique, et en outre se pourvoir à l'avance de tout le matériel et de tout le combustible dont elle pourra avoir besoin tant à Southampton et à Swansea qu'au Cap, à Ceylan, à Madras et à Calcutta, et elle s'est préparée ainsi dès à présent à ouvrir la ligne de l'Inde, de façon à éviter toute perte de temps et tout chômage. Les hommes qui la dirigent sont trop bien pénétrés de la vérité du dicton anglais : *Time is money*, pour consentir à perdre en constructions et en préparatifs un temps qui s'évalue en intérêts du capital social, et qui vaut ainsi pour la compagnie un million par an. C'est ainsi qu'en concluant leurs achats, ils ont bien compris qu'ils faisaient réaliser à la société une économie de deux millions pour l'intérêt du capital, pendant les deux années de travaux qu'auraient pu nécessiter la construction et l'armement de tous leurs navires. La conclusion de son marché de huit navires lui a, du reste, fait à Londres immédiatement une position excellente dans l'opinion, et l'a mise dès l'abord au-dessus des opérations analogues.

Ce qui prouvera mieux que tout le reste la considération dont cette compagnie anglo-française jouit dans la Grande-Bretagne, ce sera la composition de son conseil anglais, dans lequel figureront les noms des spécialités les plus éminentes et les plus honorables de la Cité de Londres, de Liverpool, de Manchester et de Birmingham.

C'est ainsi que, grâce à sa transformation, à l'accroissement de son capital, aujourd'hui porté à 20,000,000 de francs, à l'énergique initiative prise par les capitalistes et armateurs anglais dans l'acquisition des navires, à la solidité des bases sur lesquelles elle est actuellement constituée, la Société des Clippers va être appelée à occuper un des premiers rangs parmi les entreprises maritimes du monde et à se classer au nombre des meilleures opérations industrielles. J. Ollivier.

NOUVEAU BOIS DE BOULOGNE

LE PRÉ-CATELAN.

Quel est le Parisien qui, en visitant les parcs de Londres, n'a pas été pris de quelque sentiment d'envie à la vue de ces admirables campagnes intérieures de la grande capitale anglaise, dont aucune des promenades actuelles de Paris ne saurait donner une idée? Assurément Paris peut à bon droit s'enorgueillir de monuments tels que Notre-Dame, la Sainte-Chapelle, le Louvre, l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile, de son Jardin des Plantes et de son Luxembourg, des parterres des Tuileries et de son avenue des Champs-Élysées, de ses boulevards surtout qui, par le mouvement de la population, par la variété des classes sociales si diverses selon le quartier qu'ils avoisinent, ont une physionomie multiple et mobile, dont on ne trouverait l'analogue dans aucune ville du monde; mais toutes ces merveilles, basiliques, palais, jardins et boulevards ne peuvent donner une impression comparable à celle que font éprouver quelques

promenades sous les ombrages de Hyde-Park ou dans les parterres fleuris de Kensington. Les organisateurs de l'Exposition universelle de 1851 avaient certes bien conscience du charme particulier de ces sites agrestes, et pressentaient l'effet qu'ils devaient produire sur les visiteurs étrangers attirés à Londres par cette première tentative de concours industriel entre toutes les nations, lorsqu'ils se décidèrent à construire le Palais de Cristal sur les terrains d'Hyde-Park, dans le voisinage de la rivière qui l'arrose et le sépare des jardins de Kensington. Nous nous rappelons encore les étonnements et les cris d'admiration de nos compatriotes en trouvant à deux pas du vaste temple élevé à l'industrie moderne, au milieu des rues de la ville, à si peu de distance de la Cité, ces longues et sinueuses allées d'arbres, ces taillis épais, ces prairies étoilées de paquerettes, ces bosquets d'arbustes, ces corbeilles de fleurs pittoresques et accidentées. Nos jardins coquets, mais réguliers, nos alignements méthodiques, de grands arbres découpés comme des monuments d'architecture étaient bien vite oubliés en présence de ces merveilles d'une horticulture qui s'applique non à déguiser, mais à développer et à féconder la nature.

Paris, si l'on en juge d'après les travaux déjà faits et par ceux qui sont en voie d'exécution ou en préparation, n'aura bientôt plus rien à envier à Londres. Le bois de Boulogne ne se bornera pas à être un parc dessiné à l'anglaise, arrosé par un lac et coupé par une rivière et des ruisseaux d'eau courante; le moment n'est pas éloigné où il fera partie de la grande ville, et sera compris dans l'enceinte de son mur d'octroi. Déjà une large route, destinée à devenir prochainement une rue de la ville, bordée de maisons et ombragée d'arbres, l'Avenûe de l'Impératrice, le rend promptement et facilement accessible aux promeneurs. Aujourd'hui le Bois est le but favori des excursions parisiennes; dès cet été, il commencera à être le véritable et seul jardin de Paris.

On trouverait difficilement à portée d'une grande capitale un lieu mieux approprié à une pareille destination. Sa vaste étendue, la richesse de son sol, la variété de ses plantations, et même aussi les souvenirs historiques et littéraires qu'il rappelle concourent à faire de l'ancienne forêt de Rouvret le parc le plus merveilleusement disposé pour offrir à chaque espèce de promeneurs des jouissances appropriées à ses goûts : aux gens à la mode et aux mondains, de vastes allées où plusieurs voitures peuvent courir de front; aux rêveurs et aux poëtes, des sentiers étroits parfumés des senteurs qu'exhalent le serpolet, la violette, la bruyère et toutes ces fleurs qui émaillent la lisière des taillis, — des retraites silencieuses où parvient à peine un écho lointain et affaibli des bruits de la ville élégante et causeuse qui fourmille dans les grandes avenues; — aux amateurs d'amusements nautiques, des eaux transparentes qui ne cachent point d'écueils, et une flottille d'embarcations toujours prêtes à mettre à la voile ou à jouer de l'aviron; à l'historien et au lettré, des études et des souvenirs.

Ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure, le bois de Boulogne fut d'abord connu sous le nom de forêt de Rouvret (*Roberitum*, puis *Roveritum* et par contraction *Rovretum*). C'est ainsi que cette vaste plantation d'arbres est désignée dans un brevet de Chilpéric. Plus tard, la forêt de Rouvret change son nom contre celui de bois de Saint-Cloud, ainsi qu'il résulte de ce passage des chroniques de Saint-Denis : « Le 21 juillet 1358, il y eut dans le bois de Saint-Cloud des Anglais qui, s'étant mis en embuscade, en sortirent, coururent sur ceux de Paris et en tuèrent plusieurs. » C'est fort peu de temps après que le village, fondé d'abord sous la dénomination de Menus-lès-Saint-Cloud, ayant pris le nom de Boulogne, le bois de Rouvret se transforma en bois de Boulogne. On lit dans le Journal de Charles VI, année 1417, que c'était dans le bois de Boulogne qu'était pris chaque année le mai destiné à l'hôtel du roi. Cependant le public et même les chroniqueurs conservèrent encore quelque temps au bois le nom de Rouvret, puisque Sauval, à une date postérieure, dit, dans les *Antiquités de Paris*,

que « la forêt ou garenne de *Rouvray* fut brûlée par le vacher de Boulogne; » puisque enfin une ordonnance de Louis XI, du 13 février 1474, défère au jugement du garde de ses garennes, maître Olivier-le-Daim, les délits commis en ses garennes de Rouvret. Depuis le XVI[e] siècle, la forêt n'est plus désignée dans les actes publics et dans les chroniques que sous le nom définitif de bois de Boulogne. Quant à l'origine même de ce nom, emprunté par les habitants des Menus-lès-Saint-Cloud à la ville de Boulogne-sur-Mer, à la suite d'un pèlerinage entrepris dans cette dernière ville et consacré pour la construction d'une église sous l'invocation de Notre-Dame-de-Boulogne, nous ne saurions mieux faire que de renvoyer le lecteur pour de plus amples détails à la *Notice pittoresque et historique sur le bois de Boulogne* et ses environs, publiée récemment en un charmant volume plein d'érudition et d'intérêt, par M. G. Dieudonné, chef de bureau à la préfecture de la Seine. C'est à ce petit livre fort bien fait et écrit d'une façon distinguée que nous empruntons tous nos documents.

Nous ne suivrons pas M. Dieudonné dans ses travaux sur le passé des diverses sections du bois de Boulogne, non plus que dans son exposé des travaux récemment exécutés et des embellissements nouveaux qui se préparent; nos lecteurs savent ce qui a déjà été fait, ils connaissent le bois et la rivière, ils savent les dessins capricieux, mais non dépourvus de logique et de raison d'être, des allées qui traversent le bois et relient entre elles les principales avenues et les points les plus importants; ils ont même sans doute entendu parler vaguement du projet d'un établissement central qui serait placé dans le voisinage du lac et à portée à la fois de l'allée de Longchamp et de l'allée de la Reine Marguerite. C'est sur cet établissement, destiné vraisemblablement à jouer un grand rôle dans l'histoire future du bois de Boulogne, que nous voulons insister et donner quelques détails.

Il ne suffisait pas de faire du parc un but de promenade, offrant des sites variés, il fallait encore y ménager des stations de repos où l'on trouvât tous ces agréments, tout ce comfortable de la vie élégante dont les Parisiens ne peuvent se passer, même dans les villes d'eaux et de bains de mer les plus éloignées de Paris, à plus forte raison dans un parc qui va faire partie de la ville elle-même : c'est ce que l'administration de la ville de Paris, actuellement chargée de pourvoir aux embellissements du bois, a parfaitement compris; mais, ne pouvant entreprendre par elle-même l'organisation de ce centre de repos, de plaisirs, de fêtes, de distractions, elle a confié ce soin à un spéculateur, à qui elle a concédé un vaste terrain, connu sous le nom de prairie Catelan, pour y dessiner un jardin, un parc, y construire des pavillons, des kiosques et y placer tous les établissements d'utilité et d'agrément que doit nécessiter la présence quotidienne d'un public nombreux et continuellement nouveau.

Une légende historique et poétique se rattache à ce nom de Catelan, que la prairie emprunte à un monument voisin, la croix de Catelan, élevée à l'intersection de la route de Bagatelle et de la route des Chênes, au bout du lac. Cette croix n'est, à proprement parler, qu'une pyramide de pierres, élevée à la mémoire d'un des poëtes primitifs de l'ancienne France, Catelan ou peut-être Catalans, dont les chansons amoureuses font partie de la collection Raynouard (T. V.). Laissons M. Dieudonné dire lui-même ce qu'est le monument et raconter la légende :

« Ce monument informe est brisé en trois morceaux. Le premier tronçon reste seul sur un piédestal quadrangulaire et dont l'une des faces porte des armoiries à demi effacées. On l'appelle la Croix-Catelan. Élevée, au commencement de XIV[e] siècle, à la mémoire d'un troubadour provençal assassiné dans le bois de Boulogne, cette pyramide a traversé les siècles et les révolutions. Aujourd'hui que Longchamp est détruit, et si l'on excepte le portail de l'église d'Auteuil, la Croix-Catelan est le monument le plus ancien du bois de Boulogne et de ses environs. Le crime dont ce monument a perpétué

le souvenir rappelle un crime célèbre dans les anciens fastes de la Grèce, celui du poëte Hybicus. Poëte comme Hybicus, Catelan fut assassiné comme lui dans une forêt; et pour Catelan comme pour Hybicus, une circonstance providentielle fit découvrir et punir les meurtriers.

« C'était sous le règne de Philippe le Bel ; pendant qu'à la cour de France on s'occupait de querelles avec le pape Boniface et de procédures contre les Templiers, en Provence, et sous l'inspiration de Béatrix de Savoie, femme du dernier comte Raymond Bérenger, tout respirait l'amour et la poésie. A la cour de Béatrix brillaient les meilleurs poëtes, les plus charmants troubadours, tous les habiles champions des cours d'amour, tous adeptes de la gaie science. Parmi les soupirants de la beauté, se distinguait Arnauld de Catelan. Ses lais, ses rondels et ses fabliaux enamourés l'avaient rendu célèbre dans tous les castels de la Provence.

« Sa renommée vint jusqu'à la cour de Philippe le Bel. Le roi, sorte de Saül avide et cruel, espéra sans doute que les sons d'une lyre donneraient du calme à son esprit et de la distraction à ses inquiétudes; il chercha, au moyen d'offres brillantes, à posséder à la cour de France le troubadour provençal. Béatrix permit à son poëte d'aller auprès de Philippe. Catelan quitta le théâtre de ses premiers triomphes, sa chère et belle Provence qu'il ne devait pas revoir.

« Arrivé aux portes du bois de Boulogne, alors repaire de malfaiteurs et d'assassins, pour le traverser, le troubadour trouve une escorte. Quelques hommes de la garde du roi avaient ordre de l'accompagner, car le roi était au château de Passy.

« Catelan s'enfonce avec son escorte sous les allées sombres. Un domestique le suit et semble porter des objets lourds et précieux. Le poëte est heureux, indiscret peut-être, trop confiant du moins. Ces objets, dit-il, sont présents destinés au roi. A ces mots, les hommes de l'escorte se regardent, se comprennent; la perte du voyageur vient d'être prononcée. Cependant Catelan est tout entier aux idées de bonheur, d'amour et de poésie. Il pense aux châtelaines de la Provence, à la gloire qui l'attend dans la plus brillante cour. Hélas! le soleil du lendemain ne brillera pas pour le pauvre troubadour. Demain, sa voix ne chantera plus; demain, sa lyre sera brisée! Ceux qui devaient le protéger et le défendre l'entourent, le poignardent, se jettent sur ses dépouilles.

« Alors seulement ils comprennent et voient avec terreur qu'ils ont commis un double et inutile crime, car le meurtre ne peut pas être suivi du vol. Au lieu d'or et de bijoux précieux, ils ne trouvent que des liqueurs provençales et des parfums sans valeur. Le lendemain, les meutriers osent reparaître à la cour. Arnauld Catelan, disent-ils, n'est pas venu au rendez-vous. Le roi s'étonne, s'inquiète, ordonne des recherches, et le cadavre du poëte est bientôt trouvé dans les taillis du bois. Restait à découvrir les assassins. Longtemps le grand-prévôt et les gens du roi interrogèrent vainement les mystères de ce crime ténébreux. On n'osait soupçonner les hommes choisis par le prince. Ils se trahirent eux-mêmes. D'abord, quelques mots lancés par eux dans l'ivresse firent naître des soupçons; puis le capitaine se présenta un jour devant le roi, les cheveux parfumés d'une essence qu'on ne fabriquait qu'en Provence. On avait su d'ailleurs par Béatrix que Catelan était porteur de présents envoyés au roi par la comtesse de Provence. La Providence faisait apparaître les premiers indices du crime. Bientôt, une perquisition faite chez le capitaine mit aux mains des gens du roi des preuves convaincantes du forfait. Les coupables furent brûlés vifs, et Philippe le Bel consacra à la mémoire de l'infortuné troubadour cette pyramide, que six siècles et vingt révolutions peut-être n'ont pas encore réussi à détruire entièrement (1).

(1) Les débris sculptés sur deux faces du piédestal représentent les armes de Provence et celles de Catelan. Sur les deux autres faces, on lisait l'épitaphe du poëte et la consécration du monument

« Maintenant, le poteau indicateur portant le nom de : Route de la Pyramide, conduit tout droit au parc de Bagatelle. »

Maintenant faut-il vous dire ce qui se prépare sur le terrain de cette prairie, et ce que sera l'établissement vaste et nouveau qui prendra probablement le nom de *Pré Catelan?* Il vaudrait peut-être mieux laisser au public le plaisir de la surprise, et se borner à annoncer que là sera avant peu le véritable Eden du bois de Boulogne. Un jardin dessiné de main de maître, des arbustes du feuillage le plus varié, les plantes les plus charmantes de la flore nouvelle offriront aux promeneurs des parterres toujours fleuris, des bosquets touffus et odorants. Accessible aux cavaliers et aux voitures aussi bien qu'aux piétons, le *Pré Catelan* ne se bornera pas à avoir son café, son restaurant, sa laiterie, sa brasserie, il aura sa salle ou plutôt son kiosque de concert où la musique sera en quelque sorte en permanence; il sera pourvu successivement des mille jeux d'adresse dans lesquels on aime à trouver un délassement : jeux de paume, de bague, tirs de toute sorte, marionnettes, chars, montagnes russes, poneys, ballon captif, manége, etc.; on y trouvera un salon pour la lecture, où les journaux, les revues et les livres nouveaux seront à la disposition de tous. Ouvert depuis le matin jusqu'à la dernière heure du soir, il sera, par la modicité du prix d'entrée, à la portée de tous les promeneurs. De temps à autre, de grandes fêtes de jour, de soir ou de nuit, des tournois, des carrousels, des concerts, des spectacles même pourront y être donnés. Des galeries de tableaux, des expositions d'objets d'art pourront aussi y trouver place.

Nous ne faisons qu'énumérer succinctement les divers éléments de succès qui doivent contribuer à faire de l'Élysée-Catelan un jardin de plaisance modèle, un lieu de repos, de distraction et de rendez-vous pour toute la population parisienne qui hantera le bois de Boulogne. Nous reviendrons sur ce sujet, à mesure que les nouvelles constructions s'achèveront, pour signaler non-seulement les choses accomplies, mais encore les améliorations dont l'établissement nous paraîtra susceptible. Il faut que le jardin enchanté du bois de Boulogne dépasse en comfortable, en attrait et en variété d'agréments tous les casinos, tous les lieux de plaisance français et étrangers. Vienne une source d'eaux minérales, et le bois de Boulogne deviendrait le jardin de santé et de convalescence de toute l'Europe.

JULIEN LEMER.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Morning Post* du mercredi 26 mars 1856 :

LE PROGRÈS DES OMNIBUS.

« Le public va être mis en possession des avantages qui lui ont été promis par la Compagnie générale des Omnibus de Londres : la Compagnie va établir des lignes d'omnibus de court trajet, partant de Flower-Por, de Bishop-Gate-Street ou de quelque autre point où ce sera utile, pour donner la correspondance avec Charing-Cross, en reliant, par ce moyen, la partie orientale avec la partie occidentale de Londres. Les prix sur ces lignes seront diminués, et les voitures seront plus gracieuses que celles qui sont actuellement en usage. En ajoutant ces nouvelles lignes à son exploitation, la Compagnie sera mise à même d'introduire une amélioration qui était à désirer dans le

système de conduite des voitures, sans déplacer de vieux serviteurs qu'elle s'était imposé le devoir de conserver en achetant les services de voitures de leurs anciens propriétaires.

« La Société des Omnibus de Londres a l'intention de conférer le poste de conducteur de ces omnibus, qui produit en moyenne 28 schellings par semaine, à des soldats de Crimée non privés de l'usage de leurs membres, mais blessés au service de la patrie et pensionnés ou renvoyés de leurs régiments avec de bonnes notes.

« Dans ce but, les directeurs de la Compagnie ont eu dernièrement plusieurs entrevues avec la Société de placement des pensionnaires des armées de terre et de mer, sur la liste de laquelle ils font un choix, et aussi avec quelques-unes des autorités supérieures militaires, qui ont manifesté toute leur satisfaction au sujet de cette mesure projetée. Le sergent Pearce, des fusiliers de la garde écossaise, qui a servi dans la campagne de Crimée, et dont les harangues à la milice ont été favorablement notées dans les journaux, a reçu le premier sa nomination d'inspecteur de la Compagnie générale des Omnibus de Londres aux appointements de 100 livres par an.

« Le nouveau genre des omnibus destinés aux nouvelles lignes est d'une apparence très-brillante et très-convenable; ils sont en ce moment construits par M. Menzies, d'Édimbourg. La Compagnie a aussi donné ordre à quelques-uns des fabricants de voitures de Londres de lui construire trois ou quatre omnibus avec les améliorations que chacun aura jugées évidentes. Les produits de la Compagnie augmentent; le compte de la recette générale pour la présente semaine est de 6,639 livres 13 schellings 5 deniers, ou 17 livres 15 schellings 1 denier par omnibus, pour 374 omnibus qui travaillent, ce qui produit par chaque omnibus 11 1/2 deniers par mille.

« Le nombre total que possède actuellement la Compagnie est de plus de 400, exactement la moitié de tout le mouvement de voyageurs qui se fait en voiture dans la grande métropole. Depuis le dernier rapport, elle a pris possession de sept omnibus, avec leur matériel, de M. Martin. Ce sont ceux de Clapton à la Banque, de Chelsea et Bethnal-Green, de Chelsea et Hoxton, de Shoreditch et Bow. Leur mise en exploitation n'est pas sans importance, attendu que cela met la Compagnie dans la possession certaine des lignes de Chelsea à Bethnal-Green, de Chelsea à Hoxton, de Clapton à Hackney, à l'exception d'un seul omnibus. »

— Les recettes de la Compagnie générale des Omnibus de Londres ont donné les résultats suivants :

Du 9 au 15 mars, 375 voitures ont produit 156,940 fr. 80 c.

Les recettes totales du 7 janvier au 15 mars s'élèvent à 1,075,327 fr. 90 c.

La moyenne générale par jour et par voiture est de 15 fr. 30 c.

— La circulation des voitures dont la Compagnie générale des Omnibus de Londres était déjà propriétaire au 22 mars, a donné pour la semaine précédente les résultats suivants :

Du 16 au 22 mars, 383 voitures ont produit 165,981 fr. 75 c., soit 23,713 fr. 10 c. par jour.

— On lit dans le *Journal des Débats :*

On nous donne de Marseille les renseignements suivants sur la grande opération qui occupe l'opinion publique et qui a été concédée à une maison de Paris :

« Enfin les travaux sont commencés sur le port de la Joliette; notre préfet fait construire l'hôtel des services publics sur les terrains que M. Mirès a donnés gratuitement à l'État. Ces constructions, dont le plan est dû à M. Martin, notre architecte départemental, donneront au port de la Joliette un aspect magnifique, digne de sa fortune

et de son avenir. Le plan de M. Martin a été photographié à Paris; il vient de nous revenir.

« Nous allons donc voir se développer notre seconde ville si admirablement située. Déjà l'administration municipale, afin de livrer les terrains à M. Mirès, vient de signifier des congés aux occupants. Cette mesure indispensable a mis tout le commerce en émoi, car il est impossible de trouver dans Marseille le moindre local à louer sur les quais depuis longtemps encombrés.

« Je puis vous fournir des renseignements précis non-seulement sur les travaux projetés dans notre seconde ville, mais encore sur les termes de la concession faite à M. Mirès.

« Par la loi du 10 juin 1854, l'État a cédé à la ville de Marseille l'ancien lazaret et les terrains conquis ou à conquérir sur la mer, c'est-à-dire tous les terrains situés sur le port de la Joliette, le port d'Arenc, que l'on nomme maintenant port Napoléon, ainsi que les terrains qui entourent les docks et la gare maritime du chemin de fer. La superficie totale de ces terrains est de 90 hectares ou 900,000 mètres. Sur ces 900,000 mètres, l'État et la ville ont réservé 50 hectares ou 500,000 mètres pour les quais, places et rues, ainsi que pour les constructions suivantes :

« 1° Les docks;

« 2° La gare maritime du chemin de fer;

« 3° La cathédrale;

« 4° L'évêché;

« 5° Le séminaire;

« 6° Une caserne;

« 7° La caserne des douanes.

« 8° La manutention militaire;

« 7° Les bassins de radoub;

« 10° Une église;

« 11° Une école communale.

« De plus, au moyen d'une chute d'eau qu'on obtient par le détournement d'un bras du canal de la Durance, on va établir des usines qui, disposant d'une force hydraulique considérable et se trouvant situées sur le bord de la mer, auront des avantages inconnus jusqu'à ce jour dans l'industrie.

« Ces travaux, exécutés par l'État, la Ville, la Compagnie du chemin de fer, la Compagnie des Messageries impériales et l'industrie privée, représentent une dépense de 60 à 80 millions.

« L'excédant des terrains restant libres est de 40 hectares, ou 400,000 mètres, et a fait l'objet de la concession accordée à M. J. Mirès, le 26 janvier dernier, et approuvée par l'autorité compétente le 11 février suivant.

« Aux termes de cette concession, le prix des terrains *mis en état* a été fixé à 50 fr. le mètre; ces mots « *mis en état* » s'appliquent à des terrains placés sur les quais, places et rues, avec les chaussées macadamisées, les caniveaux faits, les trottoirs construits avec leurs bordures, les égouts établis, en un mot les terrains prêts à bâtir et à mettre en valeur.

« Les quais de la Joliette, occupés provisoirement par l'administration de la guerre, le chemin de fer de la Méditerranée et une foule d'établissements privés, vont être disponibles par suite des congés qui ont été donnés à tous les occupants. Déjà des offres sont faites pour les louer ou les acheter à raison de 300 fr. le mètre pour la partie située sur les quais, et de 200 fr. sur les rues adjacentes.

« Comme le Vieux-Port est devenu complétement insuffisant, que d'ailleurs les terrains y coûtent 800 fr. le mètre, le commerce, qui se développe si rapidement à Mar-

seille, n'a plus d'issue que sur les ports de la Joliette et le port Napoléon, où vont se concentrer désormais tous les grands établissements commerciaux, maritimes, toutes les grandes industries, et où vont s'élever aussi de vastes magasins de grains.

« Il en résulte que le prix des terrains de la Joliette prend déjà un essor tel qu'on peut prévoir qu'il se rapprochera promptement du prix des terrains sur le Vieux-Port, et que s'il n'atteint pas prochainement 800 fr. par mètre, comme ils se paient actuellement, on peut espérer sans exagération un prix moyen et minimum de 250 fr., ce qui représenterait environ cinq capitaux pour un. » « Auguste Barrier. »

Aux renseignements fournis par le *Journal des Débats*, il faut ajouter les détails suivants :

« La façade des quais qui nous ont été concédés a une étendue d'environ 3 kilomètres. Sur cette vaste façade, où se concentre le plus grand commerce qu'aucun port de France ait jamais eu, s'élèvent en même temps des constructions monumentales et d'immenses établissements industriels; car, dans la nomenclature que l'on a lue plus haut, on a omis les grands ateliers et l'administration des Messageries impériales pour le service du Levant, ainsi que l'administration des douanes.

« Dans peu de mois, sera établie à la Joliette une usine dans le genre de celle que le ministère de la guerre a fait construire sur le quai de Billy, pour la manutention des vivres. Il sera possible alors d'emmagasiner, nettoyer et vanner 30,000 hectolitres de blé par jour. Un travail semblable, effectué à Marseille dans les conditions actuelles, coûterait pour déchargement, nettoyage, vannage et transport au magasin, environ 50 centimes par hectolitre, soit 15,000 francs, et ne durerait pas moins de quarante à cinquante jours. Avec l'établissement nouveau et la pose des voies ferrées du système Loubat, dont nous avons le privilége pour le département des Bouches-du-Rhône, le même travail peut être fait pour 20 centimes par hectolitre, soit 6,000 francs, et s'accomplir en un ou deux jours.

« Cette différence n'est qu'un exemple sur mille des améliorations diverses qu'il est possible de réaliser, et dont le commerce profitera désormais dans le port de la Joliette.

« Quant à la valeur des terrains concédés, les indications du *Journal des Débats* n'en donnent pas une idée suffisante à beaucoup près, car il ne sera pas vendu un seul mètre de terrain au-dessous de 400 francs sur le port de la Joliette, et de 300 francs dans les rues adjacentes. Ces prix, rapprochés du prix de la concession, laissent entrevoir l'importance des bénéfices dont l'entreprise est assurée.

« La superficie occupée par le port de la Joliette et disponible, a été évaluée à 50,000 mètres, qui seront livrés dès que les congés donnés aux occupants seront expirés; la plupart expirent vers la fin d'avril. Le surplus des terrains sera livré au fur et à mesure qu'ils seront déblayés, nivelés, que les égouts seront faits, que les places et rues seront macadamisées, les trottoirs posés, et en un mot, comme le dit le correspondant des *Débats*, prêts à bâtir ou à mettre en valeur.

« Ces travaux seront conduits avec une rapidité d'autant plus grande que la construction d'une résidence impériale, dont les travaux sont commencés sur un mamelon qui fait face aux nouveaux ports, va donner à tous une émulation digne de cette grande et belle entreprise.»

— On lit dans le *Nouvelliste* de Marseille, 26 mars :

« La presse parisienne s'occupe en ce moment de la grande opération que la ville de Marseille vient de faire par la vente à M. Mirès des terrains de la Joliette et d'Arenc.

« Beaucoup de détails et d'appréciations ont été publiés à ce sujet; sans en contester l'exactitude, nous les avons trouvés très-insuffisants; c'est à la presse locale qu'il appartient de les compléter.

« Tout le monde connait aujourd'hui l'importance des établissements maritimes de

la Joliette et d'Arenc: trois ports ou bassins contigus d'une superficie de près de cent hectares; cinq à six kilomètres de quais, les docks, la gare du chemin de fer, la douane, les casernes, la manutention des vivres, la cathédrale, et tout un ensemble de terrains, de places et de rues parfaitement nivelés et mis en état de recevoir des constructions.

« Il faut en convenir, l'imagination n'a pas de grands efforts à faire pour se rendre compte de l'immense transformation qui s'opère en ce moment sur ce point, et de celle plus considérable encore qui va se produire dans un avenir très-prochain.

« Quand on pense que devant toutes les exigences du commerce et les nombreux services maritimes, devant les besoins toujours croissants de l'industrie, nécessairement appelée autour des nouvelles créations de la Joliette et d'Arenc, sur près de cent hectares de terrains qui formaient tous les alentours des ports, plus de la moitié a dû être consacrée à des établissements publics et à un ensemble grandiose de rues, places et boulevards, on comprend facilement que les quarante hectares restant libres (400,000 mètres), cédés par la ville, se trouvent dans des conditions tout à fait exceptionnelles.

« Il parait que M. Mirès s'est entendu avec l'autorité supérieure pour élever immédiatement sur les trois îles de terrains bordant le quai de la Joliette des constructions très-importantes, soumises à un plan uniforme. Nous devons nous en féliciter, car ces nombreux magasins et logements offriront prochainement un asile à cette nuée de commerçants qui s'étaient établis sur ces emplacements par des amodiations temporaires, et qu'un congé subit vient de jeter dans le plus grand embarras.

« L'intervention des eaux du canal, en distribuant des forces motrices importantes sur une partie de cette nouvelle ville, tout en donnant une valeur extraordinaire au sol, rendra les services les plus signalés à l'industrie, mise en rapport direct avec les quais à l'aide d'un système intelligent de voies ferrées.

« En nous rendant ainsi compte de l'immense avenir réservé aux terrains vendus par la ville, nous sommes loin d'avoir le moindre regret sur l'opération qu'elle a faite avec M. Mirès et que l'autorité supérieure a sanctionnée. Il n'était pas permis d'espérer de trouver ainsi un acquéreur en bloc qui pût mettre immédiatement à la disposition de la ville toutes les sommes nécessaires aux déblais, à l'établissement des trottoirs et aux diverses affectations mentionnées dans la loi de concession par l'État.

« D'ailleurs, félicitons-nous de voir prospérer les capitaux que le grand marché de Paris consent à mettre à la disposition de nos travaux d'utilité publique et de nos vastes installations commerciales; ce premier succès ne peut manquer d'avoir pour nous les conséquences les plus utiles. » TH. BOSQ.

— Par suite de la concession faite à M. J. Mirès, de tous les quais et terrains situés à Marseille, sur les ports de la Joliette et le port d'Arenc, actuellement appelé port Napoléon, une Société a été formée, par acte passé devant Mᵉ Gossart, notaire à Paris, sous la dénomination de *Société des ports de Marseille*.

Le capital de la société est représenté par 100,000 actions au porteur, sur lesquelles le premier versement est de 150 fr. par action.

Le deuxième et dernier versement de 100 fr. par action ne sera appelé, au plus tôt, qu'après l'approbation des statuts de la société anonyme.

Une partie du capital ayant été souscrite par une réunion de banquiers et de capitalistes, une autre partie ayant été attribuée aux actionnaires de la *Caisse des chemins de fer*, etc., etc., la portion réservée au public est réduite à 36,000 actions.

La souscription à ces 36,000 actions est ouverte du 27 mars au 5 avril inclusivement, chez MM. J. Mirès et Cᵉ, banquiers, rue de Richelieu, 85.

Toute demande qui ne sera pas accompagnée d'une somme de 150 fr. par action, sera considérée comme non avenue.

La répartition des actions attribuées, ainsi que le remboursement des excédants versés, aura lieu le 15 avril, et les titres seront immédiatement délivrés.

Dans les villes où la Banque de France a des succursales, on peut verser au crédit de MM. J. Mirès et Ce, banquiers.

Compagnie impériale des voitures de paris. — Les voitures de la Compagnie impériale ont fait leur apparition à Longchamps, jeudi dernier, au nombre de plus de cent; elles ont parcouru les Champs-Élysées et les principaux quartiers de Paris.

A cinq heures, avec la permission de l'Empereur, ces voitures ont traversé la cour des Tuileries. Sa Majesté, accompagnée de plusieurs personnes de sa maison, a daigné descendre et les examiner.

Pendant ce défilé, l'Empereur s'est fait donner, par les administrateurs présents, des explications détaillées sur les différents modèles de voitures et sur l'organisation nouvelle de ce service qui intéresse si vivement la population parisienne.

Sa Majesté a daigné exprimer à plusieurs reprises sa satisfaction sur l'élégance de toutes les voitures, et notamment des voitures de remise. Les Victorias et les calèches ont surtout attiré son attention. L'Empereur a été jusqu'à laisser espérer qu'il visiterait avec intérêt un des nombreux établissements que la Compagnie fait en ce moment construire sur divers points opposés de Paris.

— Le siége de la Société et les bureaux de la Compagnie impériale des voitures, E. Caillard et Ce, qui avaient été provisoirement établis rue Saint-Honoré, 130, sont transférés rue de Rivoli, 162, à l'exception de la caisse et du bureau des actions, qui, jusqu'à nouvel avis, restent rue Saint-Honoré, 130.

— MM. les actionnaires de la Compagnie impériale de voitures de Paris sont prévenus que le nombre d'actions déposées étant insuffisant, l'assemblée générale, qui avait été convoquée pour le 31 mars courant, est ajournée au 23 avril prochain, à 3 heures, salle Herz, rue de la Victoire, 48.

L'objet de la réunion est la reddition des comptes de l'exercice 1855.

Les cartes délivrées pour l'assemblée du 31 mars seront valables pour celles du 23 avril.

MM. les actionnaires qui n'ont point encore déposé leurs titres, sont invités à le faire du 7 au 17 avril inclusivement, au bureau des actions, au siége de la Société, rue de Rivoli, 162.

Société générale des clippers français. — Les actionnaires de la Société générale des Clippers français se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le samedi 15 mars courant.

Les actionnaires étaient appelés à délibérer spécialement :

Sur les modifications à apporter aux statuts et l'augmentation du capital social, à raison de l'acquisition, en Angleterre, de huit clippers avec hélice auxiliaire, moyennant la somme de 12,500,000 fr.;

Sur la démission du gérant en faveur de M. C.-W. Graham;

Sur la nomination d'un conseil de surveillance définitif.

Chacune de ces propositions ayant été résolue par l'assemblée, il a été donné lecture des nouveaux statuts avec les modifications susénoncées, et les rectifications de détail dont l'expérience a fait connaître la nécessité.

Ce projet de statuts a été voté à l'unanimité.

La démission de M. Béraud, gérant, a été acceptée, et M. C.-W. Graham a été nommé gérant avec mission de s'adjoindre un cogérant français dans le délai de deux mois.

Le fonds social, fixé à dix millions par les anciens statuts, est porté à vingt mil-

lions, représentés par deux cent mille actions de cent francs chacune au porteur.

Toutes les actions devront être payées au comptant par les souscripteurs.

Il sera donné aux porteurs d'anciennes actions libérées autant d'actions nouvelles également libérées.

Tout porteur d'anciennes actions libérées a droit à autant d'actions nouvelles au pair.

C.-W. GRAHAM, *gérant.*

— Le 24 courant a été conclu à Londres le traité définitif par lequel la Société générale des clippers français devient propriétaire des magnifiques clippers à hélice auxiliaire :

Jason,	Argo,
Golden-Fleece,	Queen of the South,
Indiana,	Lady-Jocelyn,
Calcutta,	Hydaspes,

d'une jauge de 2,400 tonneaux de registre en moyenne et de 350 chevaux de force.

Les actionnaires apprendront avec satisfaction la conclusion.

C.-W. GRAHAM,

Gérant de la Société générale des clippers français, 20, rue Neuve-des-Capucines.

Paris, 25 mars 1856.

— AVIS IMPORTANT AUX POSSESSEURS DE BILLETS DE LOTERIE. — La *Loterie de Saint-Roch*, dont le succès est si rapide et si complet, donne lieu en ce moment à un incident singulier. Le possesseur du n° 170,006, qui a gagné un lot assez considérable au second tirage de cette loterie, ne l'a pas encore réclamé. Le temps presse cependant, le dernier tirage approche, et l'on sait que la *Loterie de Saint-Roch* est d'une exactitude rigoureuse, et qu'aucun de ses tirages n'a été retardé d'un seul jour. On sait aussi que l'autorité ne permet pas la vente des billets à un taux plus élevé que celui qui est fixé. Par conséquent, on ne pourra pas même, comme cela a eu lieu pour d'autres loteries, se procurer au dernier moment des billets en les payant 2 ou 3 fr. au lieu de 1 fr.

Ainsi, les personnes qui désirent ou s'associer à cette œuvre, ou profiter des belles chances de gain qu'elle présente, doivent se hâter de prendre les derniers billets.

(*Voir aux annonces.*)

COMPAGNIE GÉNÉRALE MARITIME. — MM. les actionnaires de la Compagnie générale maritime sont prévenus qu'aux termes de l'article 39 des statuts, ils sont convoqués en assemblée générale, pour le mardi 29 avril, à 4 heures, dans l'hôtel de la société générale de Crédit mobilier, 15, place Vendôme, à Paris.

Tous les actionnaires possesseurs de vingt actions ou plus font partie de l'assemblée générale.

Il sera remis à chaque actionnaire une carte d'admission nominative et personnelle contre le dépôt de ses actions. Ce dépôt devra être fait, dans les bureaux de la Société générale de Crédit mobilier, quinze jours au moins avant l'époque fixée pour la réunion de l'assemblée.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST. — Le conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer de l'Est a l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblée générale (ordinaire et extraordinaire), le 30 avril prochain, salle Herz, rue de la Victoire, à trois heures précises.

Les porteurs de quarante actions (anciennes et nouvelles indistinctement), qui dési-

reraient assister à cette assemblée, devront, conformément à l'article 37 des statuts, se présenter au siége de la Société, rue et place de Strasbourg, depuis le 1er jusqu'au 15 avril, de onze heures à trois heures, pour faire le dépôt de leurs titres et retirer leurs cartes d'admission.

L'assemblée aura à délibérer :

Comme assemblée ordinaire et annuelle,

Sur l'approbation des comptes de l'exercice 1855;

Comme assemblée extraordinaire,

Sur les pouvoirs à donner au conseil d'administration relativement :

1° Au rachat de la ligne de Mulhouse à Thann;

2° A la demande en concession du prolongement de Mulhouse à Thann jusqu'à Wesserling;

3° A la demande en concession d'un chemin de fer de Thionville à Sedan;

4° Aux questions mentionnées au paragraphe 1 de l'article 42 des statuts.

Compagnie des chemins de fer du Midi et du canal latéral a la Garonne. — MM. les actionnaires de la Compagnie sont prévenus, aux termes de l'article 35 des statuts, qu'une assemblée générale ordinaire et extraordinaire est convoquée pour le lundi 28 avril prochain, à quatre heures de l'après-midi, au siége de la Société, place Vendôme, 15, à Paris, à l'effet d'entendre le rapport du conseil d'administration et de statuer :

1° Sur les comptes annuels de la Compagnie;

2° Sur des modifications à introduire dans les statuts et sur les voies et moyens à prendre;

3° Enfin, sur les pouvoirs à donner au conseil d'administration, conformément aux paragraphes 15 et 16 de l'article 25 des statuts.

Pour faire partie de l'assemblée générale, il faut être propriétaire de 40 actions au moins et en faire le dépôt quinze jours avant l'assemblée.

Ces dépôts seront reçus, de dix heures à trois heures;

A Paris, à la Société générale de Crédit mobilier;

A Bordeaux, allée de Tourny, 33.

Par ordre du conseil d'administration,

Le secrétaire de la Compagnie,
G. Poujard'hieu.

Chemin de fer du Nord. — MM. les actionnaires de la Compagnie du chemin de fer du Nord sont prévenus que l'assemblé générale prescrite par l'art. 34 des statuts, est convoquée pour le lundi 28 avril 1856, à trois heures de relevée, salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin, 49 *bis*, à l'effet d'entendre le rapport du conseil d'administration et de statuer sur les comptes annuels de la Société.

Conformément à l'art. 36 des statuts, il faut, pour avoir droit d'assister à l'assemblée générale, être possesseur de 40 actions au moins. Les titres et, s'il y a lieu, les procurations doivent être déposés, avant le 15 avril 1856, à Paris, au siége de la Société, place Roubaix, 24, ou à Londres chez MM. N. M. Rothschild et fils.

— Mettre les connaissances historiques et biographiques à la portée de tous au moyen d'un livre exécuté dans les meilleures conditions économiques, tel est le but que s'est proposé l'éditeur de la *Biographie pittoresque universelle*, publiée sous la direction de MM. Augustin Challamel et Julien Lemer. Composé sur un plan entièrement nouveau, cet ouvrage, qui contiendra plus de trente mille notices d'une étendue proportionnée à l'importance du rôle que les personnages ont joué dans l'histoire du monde,

et plus de cinq cents portraits, dessinés d'après des documents authentiques, tiendra le milieu entre les résumés incomplets et les encyclopédies biographiques longues et coûteuses. Par son utilité pratique et par son prix, il sera accessible à tous; il se publie par livraisons à 10 centimes, contenant huit pages grand in-8° à deux colonnes et deux ou trois portraits : il en paraît une par semaine.

— On comprend aujourd'hui que la parfumerie, en raison du rôle qu'elle joue, non plus seulement dans la toilette, mais encore dans l'hygiène, doit cesser d'être un de ces arts de hasard livrés aux expériences et aux tentatives des empiriques; elle constitue désormais une véritable science, une des parties importantes de la chimie. Ce n'est qu'après avoir étudié les propriétés des divers éléments qui entrent dans la composition des produits, leur action sur les organes auxquels ils doivent être appliqués, qu'on est à même de s'occuper utilement de cette spécialité si intéressante pour la santé de la peau et même de tout le corps en général. C'est à ces études spéciales que M. Laroze a dû certainement le succès si légitime qui a accueilli les différents produits qui figurent au catalogue de sa parfumerie médico-hygiénique. Ses dentifrices, qui joignent à une suavité remarquable de parfum, des propriétés excellentes pour prévenir et guérir au besoin toutes les affections qui intéressent soit la bouche, soit le système dentaire; en poudre, en opiat ou en élixir, ces préparations, où le quinquina, le pyrèthre et le gaïac sont heureusement mélangés, sont employés d'une façon on ne peut plus satisfaisante pour les soins quotidiens de la toilette. Ce n'est pas avec une moins scrupuleuse étude que se prépare la combinaison des huiles, des esprits, des vinaigres et des savons, toujours traités de façon à exercer une action bienfaisante sur les organes auxquels ils s'appliquent le plus directement. Grâce à cette constante supériorité des produits de sa parfumerie médico-hygiénique, la maison Laroze a su se maintenir pour cette spécialité à la hauteur où l'ont placée la perfection de ses produits pharmaceutiques et la réputation méritée de ses deux puissantes compositions stomachiques, le curaçao français hygiénique, si estimé des fins gastronomes, et le sirop d'écorces d'oranges amères, le spécifique le plus sûr pour combattre les maladies nerveuses.

Parmi les affections auxquelles les dames sont sujettes, il en est un grand nombre d'un caractère tout spécial dont le traitement semble plus particulièrement être du domaine des femmes qui joignent à de bonnes études médicales une longue expérience pratique. On conçoit en effet tout l'avantage que présente la conformité de sexe entre le médecin et le malade; la femme, en présence d'une autre femme, n'hésite devant aucune confidence, que de son côté celle-ci sait deviner, prévenir, solliciter au besoin. Aussi la plupart des femmes accordent-elles une préférence marquée, dans toutes les circonstances où elles ont besoin de ces soins spéciaux, aux femmes chez qui elles sont certaines de trouver la prudence éclairée réunie à la science expérimentale.

La première, Mme Lachapelle, maîtresse sage-femme et professeur d'accouchement, eut, il y a une vingtaine d'années, l'idée d'ouvrir pour ces sortes de consultations un cabinet spécial, et aussitôt elle vit ce sentiment de préférence se manifester d'une façon bien évidente. Les succès qu'elle a obtenus, la nature et l'importance de sa clientèle prouvent qu'elle a su pleinement justifier, et par l'excellence de ses traitements et par ses cures de toute sorte, notamment en matière de stérilité, cette confiance que les femmes inspirent aux femmes pour les soins les plus délicats de leur santé. Les consultations de Mme Lachapelle ont lieu tous les jours de 3 à 5 heures, rue Monthabor, 27, près les Tuileries.

ANNONCES ANGLAISES.

INDUSTRIE.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MINES DE CUIVRE NATIF DU LAC SUPÉRIEUR

(AMÉRIQUE DU NORD,)

PROPRIÉTÉS DE AGATE HARBOUR, CLARK, MONTRÉAL ET BELL (2,400 HECTARES)

Société en commandite MAURICE et Compagnie.

Siége à Paris, 19, rue de la Chaussée-d'Antin.

CAPITAL SOCIAL : DIX MILLIONS

Divisé en 20,000 actions de 500 francs.

Banquier de la Société, Ch. NOEL et Ce, 9, Faubourg Poissonnière

CONSEIL DE SURVEILLANCE.

MM. le marquis DE LA GRANGE, sénateur, membre de l'institut, C. ✻.
DE SAULCY, membre de l'Institut, ancien élève de l'École polytechnique, O. ✻.
CHEILUS, de la maison Cail et Ce. ✻.
LE CAMPION, armateur, maire de Granville, membre du conseil général de la Manche, administrateur de la Compagnie générale maritime, ✻.
Amédée LARRIEU, propriétaire.
E. ESTIVANT, de la maison Estivant frères, négociants en métaux, ancien élève de l'École polytechnique, ✻.
Robert COLEMAN, banquier.

PREMIÈRE PARTIE.

EXPOSÉ.

Les terrains qui avoisinent ou qui entourent le Lac Supérieur, renferment d'immenses quantités de cuivre à l'état natif. Ce métal est d'une qualité égale aux meilleurs cuivres de Russie; on le rencontre par blocs du poids de 1 à 300,000 kilog. Beaucoup de filons sont à la surface et sous les eaux du lac; on les voit se prolonger depuis le rivage jusqu'à une grande distance au large. C'est une richesse minérale sans exemple.

Autour du lac se sont établies ou s'établissent chaque jour des compagnies nouvelles. Celles de *Minesota, Cliff,* pouvant disposer de grands capitaux, ont réalisé des bénéfices énormes, et souvent distribué à leurs actionnaires près d'un capital entier pour dividende annuel. La mine de Cliff se fait remarquer entre toutes par ses fabuleux succès. Celle d'*Agate*, qui est située à environ 12 kil. à l'est de Cliff, présente avec cette dernière, dans ses conditions géologiques, une grande analogie. Cette compagnie de Cliff a appelé sur ses actions un seul versement de 18 dollars, qui ont produit un capital de 110,000 dollars.

Voici les dividendes distribués :

En 1849	80,000	dollars.
» 1850	82,000	»
» 1851	59,915	»
» 1852	59,885	»
» 1853	85,939	»

On ne connaît pas les dividendes de 1854 et 1855, mais il sera facile de se faire une idée de leur importance probable, quand on saura qu'en 1855 cette compagnie a rencontré un premier bloc de cuivre natif d'une puissance de 500 tonnes, sur lesquelles elle en a exploité 200; que cette première découverte a été suivie d'une seconde de même importance. Aussi, les actions de Cliff (voir le journal *the American*, publié à Paris, numéro du 8 septembre 1855, des colonnes desquelles ces détails sont extraits), quoique n'ayant versé que 18 dollars seulement, ne seront-elles pas vendues moins de 300, et encore on aura peine à trouver des vendeurs.

Des communications régulières du Lac Supérieur à la mer existent par des bateaux à vapeur sur les lacs jusqu'à Buffalo, et par canaux ou chemins de fer, de Buffalo à Boston ou New-York. On peut également employer la voie du Canada En moins de cinq semaines, le cuivre produit au Lac Supérieure peut être débarqué au Havre.

La Société Maurice et Ce s'est constituée à Paris, le 7 juillet 1855, pour l'exploitation de la seule concession d'Agate Harbour, d'une contenance d'environ 1,200 hectares de terre, propre à la culture et couverte de forêts, essences de chêne, sapin, érable, hêtre, etc. Elle renferme neuf filons reconnus, l'un d'eux est visible sous les eaux du lac, vers l'est de la concession. Par suite d'arrangements ultérieurs, trois concessions d'une contenance équivalente ont été jointes à cette première :

Celle de	Clark,	avec	2	filons reconnus.
»	Montréal,	»	2	» »
»	Bell,	»	2	» »

Dans la concession de Clark, des découvertes récentes, dont il va être rendu compte ci-après, feront apprécier la valeur de cette addition.

En outre de sa richesse métallifère, la concession d'Agate possède au point de vue de la navigation une valeur réelle, à savoir son port, le meilleur du lac, où il ne s'en trouve que deux. Vaste, sûr, bien défendu des vents du large, il offre dans ses eaux profondes un refuge assuré aux navires du plus fort tonnage.

Les diverses exploitations exigeront un personnel nombreux; de nombreux navires viendront y décharger les approvisionnements et embarquer le produit des mines. Il se créera dans ce port un vaste mouvement commercial, qui appellera à son tour des industriels, des spéculateurs, et on verra s'y improviser, avec cette rapidité merveilleuse dont on chercherait vainement un exemple ailleurs qu'aux États-Unis, un centre de population qui, en peu d'années, sera une véritable ville.

La Compagnie, propriétaire du sol, vendra à un prix très-élevé les terrains à bâtir et les bois de ses forêts : ces deux éléments de produits viendront s'ajouter au bénéfice de l'industrie minière.

DEUXIÈME PARTIE.

CONSTITUTION FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE.

La Société a été créée au capital nominal de 10 millions. Le capital a été élevé à ce chiffre parce que l'apport étant payable, pour une grande partie, en actions libérées, il y avait avantage à donner une base plus large à la Société. Et d'ailleurs, afin de réunir toutes les chances possibles de succès, les entreprises de mines ont besoin de disposer d'un très-fort capital.

Le capital de 10 millions est divisé en 20,000 *actions de* 500 *francs*. Ces 20,000 actions sont partagées en deux séries de 10,000 chacune. La deuxième série est attribuée aux souscripteurs des actions de capital. La première aux apporteurs de la mine.

En acceptant la gérance, M. Maurice était parfaitement édifié sur la valeur très-grande des mines d'Agate Harbour; mais ne pouvant prêter son concours qu'à une entreprise entourée de garanties surabondantes, il résolut d'adjoindre d'autres propriétés à cette première.

Des renseignements positifs lui avaient fait entrevoir quelle pourrait être l'importance des propriétés *Clark, Montréal et Bell* appartenant aux vendeurs primitifs de la concession d'Agate Harbour. En conséquence il entama une négociation, et bientôt après il se rendit acquéreur de ces mêmes concessions de *Clark, Montréal et Bell.*

La Société est donc devenue propriétaire de trois concessions renfermant six filons reconnus, et dont les faits qui se sont produits postérieurement sont venus révéler toute la richesse.

Les actions de capital ou de deuxième série ne sont forcées à versement que jusqu'à concur-

rence de 250 fr. par action, qui se versent de la manière suivante : 200 fr. en souscrivant, 50 fr. au 1er février 1857.

L'autre moitié de chaque action sera acquittée au moyen de retenues sur les bénéfices annuels.

Les actions de capital ont droit par privilége à un dividende de 6 pour cent par an, qui sera servi préalablement et alors même que les bénéfices annuels ne permettraient pas de le répartir entre les 20,000 actions. En cas de liquidation, les actions de la première série, c'est-à-dire d'apport, ne prendront part à l'actif réalisé qu'après remboursement intégral des actions de la deuxième série.

Le versement de 250 fr. par action met à la disposition du gérant une somme de 2,500,000 fr., qui a servi et servira à acquitter les acquisitions s'élevant à 650,000 fr., payables en espèces, et aussi à faire face aux travaux et dépenses de l'exploitation.

La retenue sur les bénéfices viendra ajouter, par des versements successifs et annuels, une somme égale de 2,500,000 fr. En augmentant ainsi le capital destiné à l'exploitation, elle accroîtra les bénéfices dans une proportion dont chacun peut aisément se rendre compte.

TROISIÈME PARTIE.

APERÇU DES BÉNÉFICES.

Comme dans toutes les opérations minières, les benéfices sont soumis aux éventualités de la plus ou moins grande richesse des filons exploités.

Les bénéfices dérivent de trois sources différentes :

1° De l'exploitation directe des mines;

2° Du commerce des cuivres, achat et ventes;

3° De la vente des terrains et des bois magnifiques qui les couvrent.

Une scierie actuellement en activité produit un bénéfice de 20,000 fr. (4,000 dollars) par an.

Sans oser prétendre atteindre les hautes destinées des mines de *Minesola et Cliff*, la Compagnie française peut se flatter d'obtenir de grands bénéfices. A en juger par la direction de la zone métallifère et par le nombre des filons actuellement reconnus, les propriétés de la Société étaient de nature à faire concevoir de grandes et légitimes espérances. Ces espérances, on peut le dire hardiment, sont aujourd'hui presque des réalités. Chaque steamer des États-Unis apporte des avis de plus en plus satisfaisants.

Un ingénieur américain, M. Stevens, attaché à la Compagnie et propriétaire lui-même d'un grand nombre d'actions, écrit à la date du 9 septembre dernier, les lignes suivantes :

« J'ai fait commencer les travaux à Clark sur l'un des filons à la surface. La veine est d'une « très-grande richesse; j'ai retiré des blocs de 5 à 50 kil. de cuivre natif, un de 200 kil. »

Il annonce qu'il poursuit les travaux de fonçage des puits, et son ardeur semble stimulée par la certitude du succès.

Le 16 septembre, le même ingénieur écrit de nouveau : « Nous retirons des mines de Clark « des blocs de cuivre de la même espèce. C'est une des meilleures propriétés qui aient jamais été « ouvertes dans cette contrée, et il n'y a pas besoin de faire une avance de 100,000 fr. pour la « faire produire. L'autre filon est aussi bon, sinon meilleur; il est certainement plus grand.

« Agate Harbour a une parfaite apparence; nous en retirerons par mois plusieurs tonnes de « cuivre bocardé, et cela ira toujours en augmentant pendant l'hiver. Nous serons obligés de « creuser à 400 pieds de distance au nord pour en retirer des blocs de cuivre, et il est pro« bable que vous ne recevrez pas de grandes masses avant janvier 1857. »

Quand l'exploitation aura pris le développement qu'elle doit acquérir d'ici à deux ans, les quantités de cuivre produites ne seront pas moindres de mille à quinze cents tonnes.

COMMERCE DE CUIVRE.

Un nombre considérable de petites compagnies travaillent avec un capital insuffisant, souvent presque nul. On en cite plusieurs qui n'ont versé qu'un ou deux dollars par action et qui produisent des quantités de cuivre à bocarder. Elles vendent ce métal bocardé à des conditions avantageuses pour l'acheteur, ou bien elles font fondre à façon dans des fours très-éloignés du point de production. On considère que 20 à 25 fr. sont des prix rémunérateurs; elles paient 150 fr. par tonne. La Compagnie française disposant de grands capitaux, ayant des ateliers de bocardage largement établis, pourra alors acheter des cuivres, affiner des minerais, et réaliser encore là des bénéfices assez notables.

FRANÇAIS.

Alfred PROST, banquier, directeur général de la Compagnie des caisses d'escompte;
Prince **PONIATOWSKI**, sénateur;
De **VILLEVIELLE**, banquier, directeur de la caisse d'escompte de Nancy;
E. **JARDIN**, banquier, directeur de la caisse d'escompte de Falaise;
NUMA-GUILHOU, de la maison des fils de Guilhou jeune, négociant;
DESTREM, banquier, directeur de la caisse d'escompte des tissus;
Comte de **CHATEAUBOURG**, banquier, directeur de la caisse d'escompte de Rennes;
CHAVARD, banquier, directeur de la caisse d'escompte de Lyon;
ARGAUD, banquier, directeur de la caisse d'escompte du Puy;
A. **GOLDSMID**, ancien président du conseil de la Banque de Flandre.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Sur les 70,000 actions émises,
35,000 actions ont été réservées aux actionnaires des Caisses d'escompte, et ont été souscrites et payées par les ayants-droit;
15,000 ont été souscrites et payées par le Conseil d'administration et par les fondateurs.
Les 20,000 actions restantes ont été réservées *exclusivement* aux actionnaires de la Compagnie générale des Caisses d'escompte et aux Espagnols.
Aucune souscription n'est admise en France avant que le souscripteur n'ait justifié de sa qualité d'actionnaire de la Compagnie générale.
On verse 150 fr. par action en souscrivant. Les Actions seront partagées au prorata des demandes.
Tout Actionnaire de la Compagnie générale des Caisses d'escompte qui n'aura pas usé de son droit le 20 mars courant au plus tard en sera déchu.

ON SOUSCRIT EN FRANCE :

A Paris, chez MM. A. PROST et Cie, banquiers, à la Compagnie générale des Caisses d'escompte, rue Taitbout, 41.

DANS LES DÉPARTEMENTS:

Chez MM. les directeurs des Caisses d'escompte de

CHERBOURG, J. Chevrel et Ce;
EVREUX, Lefèvre et Ce;
COUTANCES, Lerendu et Ce;
BOURGES, Ch. Archambaud et Ce;
PONT-AUDEMER, Tainard et Ce;
LE HAVRE, Fort-Meu et Ce;
ARRAS, Gudin et Ce;
LOUVIERS, Deschamps et Ce;
SAINT MALO, J. Dupuy-Fromy père, fils et Ce;
ANGOULÊME, Colin et Ce;
REIMS, Cordier et Ce;
LIMOGES, J.-J. Abria et Ce;
GUÉRET, Migout et Ce;
TROYES, Coquet-Delalain jeune et Ce;
RENNES, de Châteaubourg et Ce;
AUXERRE, C. et H. Dallemagne et Ce;
SENS, C. et H. Dallemagne et Ce;
SAINT-CLAUDE, F. David et Ce;
LISIEUX, Ad. Peulevey et Ce;
FALAISE, E. Jardin, Lodin et Ce;
TONNEINS, de Forcade et Ce;
MORLAIX, Stenfort et Ce;
CLERMONT-FERRAND, Lamy et Ce;
SALINS, Vuillemin-Duboz et Ce;
DUNKERQUE, Pérol, Hamoir, E. Martin et Ce;
LYON, Vouillemont, Chavard et Ce;
NANTES, Gauja et Ce;
AIX (Provence), L. Céalis et Ce;
THIERS, Giraud et Ce;
PARIS, Bonhomme de Carfort et Ce;
LORIENT, Le Duc et Ce;
TOURS, Alf. Bastard et Ce;
AVIGNON, Marseille et Ce;
BREST, Ferré, Carof et Ce;
SAINT-BRIEUC, J. Dupuy, Fromy et Ce;
SAINT-ÉTIENNE, Béraud, J. Blanc et Ce;
LE PUY, Argaud et Ce;
QUIMPER, Guilmin et Ce;
BEAUVAIS, Bellon et Ce;
LA ROCHELLE, Galzain et Ce;
NANCY, La Villeville et Ce.

EN ESPAGNE :

A MADRID, chez Los Hizos de Guilhou Joven; — A SEVILLE, chez M. A.-C. Muller et Ce; — A SÉGOVIE, chez Gonzolo; — A BARCELONE, chez Miaron y Doria, J.-P.-P. Canal; — A CADIX, chez Urtelegui y Colon, Antonio Gargallo; — A MALAGA, chez y Benjamin et Ce; — A VALENCE, chez Nhitellano y Vague; — A SANTANDER, chez Santiago Maria de Ynguenza; — A BURGOS, chez Crisanto Espiga.

EN BELGIQUE :

Chez M. Lysen van Lérius, à Anvers.

EN HOLLANDE :

Chez MM. Teixeira de Mattos frères.

La Souscription sera close le 20 Mars courant.

COMPAGNIE PARISIENNE
D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE
PAR LE GAZ.

A PARTIR DU 1er JANVIER 1856,

Le prix du Gaz d'éclairage dans Paris sera réduit à 30 cent. par mètre cube. Cette réduction réalise, au profit des consommateurs, une économie considérable sur tout autre mode d'éclairage. Ainsi, si l'on compare l'éclairage au gaz à l'éclairage à l'huile, on trouve que trois becs de gaz consommant au maximum 400 litres de gaz, coûtant 12 cent. par heure, donnent une lumière égale à quatre becs carcel, brûlant pour 30 cent. d'huile. Si l'on emploie la chandelle, la dépense sera de 60 cent., et si l'on emploie de la bougie, elle sera de 90 cent.

En d'autres termes, pour obtenir la même lumière qu'un bec de gaz, qui consomme 133 litres à l'heure, il faut dépenser par heure :

En Gaz, 4 c.; en Huile, 10 c.; en Chandelle, 20 c.; en Bougie, 30 c.

Ces évaluations sont basées sur les prix actuels des principaux combustibles servant à l'éclairage.

Afin de faciliter l'emploi du gaz comme éclairage, la Compagnie fournit généralement aux consommateurs qui le désirent des branchements et des compteurs en location, en sorte que les déboursés immédiats se réduisent à la dépense des appareils intérieurs.

LE PRIX DU COKE DES USINES DE LA COMPAGNIE EST FIXÉ COMME SUIT :

LE COKE ORDINAIRE, rendu à domicile dans Paris, 26 fr. 50 c. la voie de 15 hectolitres, *mesure comble;* rendu à domicile dans la banlieue, 22 fr., livré dans les usines de l'intérieur de Paris, 24 fr. 50 c.; dans les usines de la banlieue, 20 fr.

LE COKE CLASSÉ PAR GROSSEUR, rendu à domicile dans Paris, 30 fr.; rendu à domicile dans la banlieue, 25 fr. 50 c.; livré dans les usines de l'intérieur, 28 fr.; dans les usines de la banlieue, 23 fr. 50 c.

Pour les abonnements au gaz, comme pour les demandes de coke, on peut, jusqu'à nouvel avis, s'adresser au siége des anciennes Compagnies, savoir : rue Saint-Georges, 1; — rue du Faubourg-Poissonnière, 129 et 175; — rue de la Tour, 20; — rue Jacob, 30; — à Belleville, rue Saint-Laurent, 52.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

(Deux départs par semaine).

Voie de :
Gênes.
Livourne.
Civita-Vecchia.
Naples.
Messine.
Malte.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
Retour — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h. du matin.

Voie de :
Civita-Vecchia.
Naples.
(Traversée en 48 heures.)

Aller. — Départ de Marseille chaque jeudi, à 10 h. du s.
Retour. — Départ de Naples chaque jeudi, à 4 h. du soir.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de :
Malte.
Syra.
Smyrne.
Metelin.
Dardanelles.
Gallipoli.
Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin.
Retour. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna, de Kamiesh et de Sébastopol.

Voie de :
Messine.
Le Pirée (Athènes).
Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir.
Retour. — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance au Pirée avec Syra, Salonique et Nauplie; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sébastopol).

LIGNE DE SYRIE.

(d'Alexandrie à Constantinople et *vice versâ*), par :

Jaffa.
Beyrouth.
Tripoli.
Lattaquié.
Alexandrie.
Mersina.
Rhodes.
Smyrne.

Départ de Marseille (voie d'Égypte), le jeudi de chaque deux semaines, à dater du 24 mai.
Correspondance à Smyrne avec la ligne du Levant (voie de Malte).

LIGNE D'ÉGYPTE.

Malte.
Alexandrie.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 20 décembre.
Retour. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 5 h. du soir, à dater du 13 décembre.

LIGNES D'ALGÉRIE.

Alger. — Départs de Marseille et d'Alger les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.

Oran. — Aller. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi. Retour. — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.

Bone. Stora. (le Philippeville). Tunis. — Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

OBSERVATIONS. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes. — La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports. — Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

Billets de retour. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

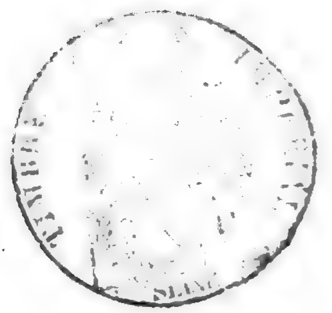
Billets de famille. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour. — Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe	Lignes.	PORTS	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	Gênes	68	41	27	17	SYRIE. (Voie du Levant.)	Rhodes	440	260	178	112
	Livourne	80	48	32	20		Mersina	460	305	203	125
	Civita-Vecchia	105	63	42	26		Alexandrie	467	312	207	125
	Naples	150	90	60	37		Lattaquié	470	318	218	127
	Messine	192	116	77	48		Tripoli	471	315	214	126
	Malte	210	132	88	55		Beyrouth	463	308	207	128
							Jaffa	482	321	217	133
LEVANT.	Syra et Pirée	330	210	140	87	ALGÉRIE.					
	Smyrne	370	240	160	100		Alger	80	60	25	»
	Metelin	390	247	165	103		Oran	122	15	50	»
	Dardanelles	400	252	168	105		Stora	103	82	30	»
	Gallipoli	410	265	180	116		Bone	118	92	35	»
	Constantinople	420	279	186	116		Tunis	127	103	55	»
	Varna (de Const.)	60	40	20	»						
ÉGYPTE	Alexandrie	450	280	190	120	GRÈCE.	Salonique (du Pirée.	73	48	22	18
							Nauplie Id.	24	16	10	8

Le prix de la souscription à ce Bulletin est de 5 fr. par an. — Bureau, rue Bleue, 5.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.



LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15.

REVUE FINANCIÈRE.

Le long et funeste antagonisme de l'argent et de la spéculation semble toucher à son terme. Grâce aux reports violents qui pendant trois mois ont sucé le plus pur des bénéfices que les promesses de paix avaient donnés aux spéculateurs intelligents et courageux de la première heure, le découragement, la lassitude, l'épuisement du plus grand nombre ont fini par faire la place à peu près nette. Les positions trop engagées ont cédé, et une nouvelle couche d'acheteurs est venue prendre la place des malheureux qui avaient eu le tort d'avoir eu trop tôt et trop longtemps raison. Ainsi vont les choses à la Bourse; ce qui arrive aujourd'hui, nous l'avons déjà constaté bien des fois à cette même place, les gros portefeuilles ont beau se tromper d'abord, ils finissent toujours par avoir le dessus. *Dura lex, sed lex.*

La spéculation inférieure avait voulu escompter la paix, la confiance n'avait pas attendu pour se donner que les faits fussent accomplis, et l'argent avait suivi une autre voie. Surpris par les événements, il a mis tout en avant pour en paralyser l'effet; ne pouvant les changer, il les a contrariés, et tout en luttant il a trouvé le moyen de récupérer, pour le prix auquel il a mis ses services, une partie des pertes que sa méfiance ou son défaut de prévision lui avait fait subir : les reporteurs ont en définitive gagné en trois mois au moins trois francs sur la rente. Proportionnellement ils n'ont pu être aussi heureux sur les chemins, mais avec des reports de 8 à 15 francs par quinzaine, ils ont encore eu leur part assez belle dans la hausse qui s'était faite jusqu'à la dernière liquidation.

L'effet de ces reports exorbitants n'a pas été seulement de paralyser pendant longtemps la hausse des valeurs. Il a de plus effrayé un bon nombre de capitalistes qui, comptant toujours sur la réaction qu'on leur annonçait, gardaient leur argent improductif et s'abstenaient. Cette abstention des capitalistes timorés a été plus importante qu'on ne le croit généralement, et elle a été une des principales causes de cette rareté d'argent qu'on a tant exploitée, et qui au fond était plus factice que réelle.

Cette opinion, que nous avons soutenue en pleine crise, ne peut plus guère être discutée aujourd'hui. Si l'argent eût été aussi rare qu'on le disait, la proclamation de la paix n'aurait pas eu assurément la vertu de faire surgir tout à coup la masse des capitaux qui depuis un mois se porte sur toutes les valeurs cotées et sur toutes les entreprises un peu sérieuses qui se présentent.

Toutes les émissions d'obligations qui se sont faites dans ces derniers temps et notamment les émissions du chemin de Lyon, et de Paris à Lyon par le Bourbonnais, ont été couvertes avec un empressement des plus significatifs. Enfin, lorsque les assemblées gé-

nérales des actionnaires de diverses compagnies ont déclaré leurs dividendes, a-t-on attendu pour acheter des Orléans, des Méditerrannée, des Nord, des Ouest? Non, l'argent n'a plus boudé, il est alors revenu franchement aux bonnes valeurs et même à à la rente, et il a marché aussi courageusement que la spéculation. On peut voir par presque toutes les cotes des derniers jours que le report du comptant à terme était presque effacé précisément sur les grands chemins.

Enfin l'influence de la paix se fait sentir. La glace est rompue, et le malentendu bien près d'un arrangement complet. Que les reports soient encore chers demain, c'est possible; mais la situation n'en est pas moins profondément modifiée. S'il faut en croire certains indices et certains faits qui ne trompent pas, le mouvement compte actuellement parmi ses adhérents les plus grandes puissances de la Bourse. La hausse de la rente et des grands chemins ne s'est pas faite sans que le syndicat des banquiers, qui tient dans ses mains le Nord, le Lyon, la Méditerranée, Orléans, y ait pris une large part. La hausse des grandes lignes et de la rente est la meilleure garantie de la solidité du mouvement de hausse qui s'est produit, car c'est la preuve, ou au moins une forte probabilité, que les grands capitalistes sont là.

Le Crédit mobilier cette fois-ci y est pour bien peu de chose; son influence est même aujourd'hui, nous ne dirons pas en baisse, mais momentanément inaperçue à la Bourse. Il a été impuissant pendant les mauvais jours des gros reports, et pendant la hausse il absorbe toutes ses forces sur ses propres actions au détriment de toutes les affaires qui relèvent de lui.

Les meilleures des valeurs qui tiennent au Crédit mobilier, les chemins de fer autrichiens, par exemple, ont été constamment lourdes et mêmes faibles, tandis que les valeurs qui lui sont tout à fait étrangères montaient de 100 francs. Toutes les valeurs industrielles ont repris, à l'exception des valeurs du Crédit mobilier. Les Gaz parisiens et les Maritimes, demandés un jour, retombaient le lendemain; les immeubles Rivoli sont absolument sans variation; l'Est nouveau et l'Est ancien se sont arrêtés; le Midi n'a eu qu'un jour de faveur, et le Grand-Central est toujours plus offert que demandé. On voit que cette situation des affaires du Crédit mobilier est tout à fait nouvelle; quant à ses actions, on les pousse en vue du dividende, qui a été arrêté, sauf approbation de l'Assemblée générale, à la somme de 203 pour l'année 1855, savoir 25 fr. d'intérêts une fois payés, et 178 de dividende à recevoir au mois de juillet prochain; nous n'entendons pas dire qu'il soit question d'obligations. C'est une idée que nous croyons ajournée indéfiniment, le public comme le gouvernement s'obstinant, à ce qu'il paraît, à ne pas comprendre la valeur d'une obligation *mobilière*.

La hausse sur les chemins de fer, quelque rapide qu'elle ait été, et quelque grande qu'elle soit à cette heure, est justifiée par les recettes et par les revenus. Avec la paix, qui doit nécessairement amener la baisse de l'intérêt de l'argent, cette hausse n'a pas dit son dernier mot. La Méditerranée, qui a donné 86 fr. et qui en donnera l'année prochaine au moins 120, donnerait, même à 2000 l'action, 6 0/0 d'intérêt. Orléans, qui est à 1400, donnera probablement 100 fr. en 1856. Il en est de même pour Lyon; mais le Crédit mobilier peut-il compter pour 1856 sur les avantages qui lui ont été faits pour 1855, — les primes recueillies sur les Autrichiens, sur les Maritimes et sur les Gaz de Paris, aussi sûrement que les chemins peuvent compter sur le revenu de leur parcours, déterminé et privilégié? C'est au moins une question.

La rente a suivi le mouvement avec lenteur, mais avec une certaine fermeté. La hausse des chemins amènera celle de la rente; mais avec la tendance générale, qui est de poursuivre les intérêts élevés, la rente ne peut pas avoir l'élasticité des chemins.

Les lignes secondaires en cours de construction n'ont pas été oubliées. On a remarqué la fermeté des actions du Graissessac à Béziers. Le rapport qui a été lu à l'assemblée

générale a révélé une situation de tout point excellente, qui offre toute sorte de sécurité pour le présent et de garanties pour l'avenir. Les 3,600,000 fr. d'obligations que le conseil d'administration est autorisé à émettre auront assurément le succès que nous constations tout à l'heure en parlant des obligations du Bourbonnais, et la campagne qui s'ouvre verra compléter ce chemin, et peut-être commencer les travaux de prolongement destinés à relier l'un des points extrêmes de la ligne de Béziers avec Limoges.

Il a surgi récemment à la Bourse un nouveau chemin à qui la publicité promet un grand avenir, et qui, sous cette caution, a vu ses actions s'élever de 500 à 700 fr. en quelques jours : c'est le chemin de Manage à Erquelines. L'importance qu'on veut donner à cette ligne nous paraît quelque peu exagérée; par elle-même, elle n'a qu'un parcours de 46 kilomètres, et tout son avenir repose sur une fusion espérée avec le Nord. Jusqu'ici les bruits répandus de fusion ou de rachat d'Erquelines par le Nord n'ont pas, que nous sachions, le moindre fondement sérieux.

Le marché industriel n'est plus très-animé : les mesures prises par l'autorité lui ont enlevé des affaires importantes pour lui, comme le Crédit autrichien et les Omnibus de Londres. Cette dernière affaire se négocie sur les principaux marchés du continent, et, grâce aux bénéfices qu'assurent les recettes toujours croissantes et une bonne administration, les actions se sont relevées de la dépréciation qu'avait occasionnée l'exclusion du marché de Paris.

Les actions de la Compagnie générale des voitures de place ont repris faveur; la Stéarinerie de La Villette se maintient très-convenablement; les Clippers français tendent constamment à la hausse. Cette bonne tendance est due à la nouvelle organisation de l'affaire, qui compte à sa tête les hommes les plus compétents d'Angleterre en matière de transports maritimes.

La Banque de France a beaucoup occupé la Bourse depuis quelques jours. Elle a d'abord monté de plus de 500 francs, puis elle est à peu près revenue aussi brusquement aux cours d'où elle était partie. Ces mouvements-là ne sont pas ordinaires à une si haute valeur; voici comment on les explique. On parle depuis longtemps de la nécessité ou de l'avantage qu'il y aurait pour le commerce à augmenter le capital de la Banque, mais on en a parlé dans ces derniers temps comme d'un fait prochain et presque arrêté. D'après ces bruits, les actionnaires de la Banque auraient eu la faveur de participer à la nouvelle émission d'actions occasionnée par cette augmentation de capital; de là la hausse. Cependant on a su que tout cela n'était que des bruits en l'air dont le conseil de la Banque ne savait pas le premier mot; de là la réaction. Ce qui n'est pas douteux, et ce qui justifierait parfaitement la hausse des actions de la Banque, c'est qu'il y aura au mois de juillet un magnifique dividende. Le bilan publié le 10 avril peut faire présager déjà ce qu'on doit attendre de l'influence de la paix sur les affaires.

Nous ne pouvons passer sous silence, dans cette revue financière, le succès qu'a justement obtenu la souscription ouverte chez MM. Mirès et C[e] pour l'achat et la mise en valeur des terrains de la Joliette, ce qu'on appelle à la Bourse l'affaire des ports de Marseille. Non-seulement la souscription, qui était de 25 millions, a été couverte, mais elle est deux ou trois fois dépassée.

Le même succès attend, nous n'en doutons pas, la souscription ouverte chez MM. Blacque, Certain, Drouillard, par la compagnie des chemins de fer de la ligne d'Italie par la vallée du Rhône et du Simplon. Cette ligne est le prolongement naturel des chemins de l'Est de la France; elle se relie au chemin de Strasbourg, à celui de Lyon par Dijon et Salins, à l'Ouest et au Central suisse, de même qu'aux chemins lombardo-vénitiens et à celui de Gênes à Turin. Dire qu'elle abrégera notablement la distance entre Londres, Paris et l'Italie, c'est en un mot en faire sentir l'importance.

E. Brr.

BIBLIOGRAPHIE.

Parmi les nouveautés littéraires, il faut noter en première ligne l'*Angleterre au* XVIIIe *siècle*, par M. Charles de Rémusat ; les *Lettres historiques et édifiantes* adressées aux dames de Saint-Louis par Mme de Maintenon, publiées pour la première fois sur les manuscrits authentiques par M. Th. Lavallée, et qui forment les dixième et onzième volumes des *OEuvres de Mme de Maintenon;* le tome troisième de l'*Histoire de France*, principalement pendant le XVIe et le XVIIe siècles, par M. Léopold Ranke, traduction de M. Porchat; les *Diplomates et publicistes* par M. Ch. Vergé; deux savants ouvrages sur l'Afrique, la première partie des *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique orientale*, rédigés et recueillis par M. Guillain, et le *Mémoire sur le Soudan* (géographie naturelle et politique, histoire et ethnographie, mœurs et institutions de l'empire des Fellatas, du Bornou, du Baguermi, du Waday, du Dar-Four), par M. le comte d'Escayrac de Lauture; enfin une *Étude sur l'art de parler en public*, par M. l'abbé Bautain. Signalons encore la nouvelle édition des *Lettres spirituelles de Fénelon*, revue et corrigée par M. de Sacy ; elle fait partie de cette bibliothèque choisie pour laquelle M. de Sacy a déjà publié l'*Imitation de Jésus-Christ* et l'*Introduction à la vie dévote*, et qui se composera des pieux ouvrages consacrés par l'estime traditionnelle des gens de goût, où la religion se faisant instructive éclaire l'âme pour mieux la guider. Ce qu'il faut louer surtout, au point de vue typographique, dans la nouvelle édition des *Lettres spirituelles de Fénelon*, c'est le choix du caractère: on n'est pas contraint de fixer fortement ses regards et de les tendre sur le papier pour déchiffrer les mots; on parcourt les pages sans savoir le chemin que l'on fait, et quand on a tout lu, les yeux ne sont pas fatigués, ce qui n'est pas un mince mérite aujourd'hui. Il semble même que la remarquable préface de M. de Sacy gagne à ce caractère un peu ancien un air plus marqué de parenté intellectuelle avec ces esprits nets, judicieux et fins du XVIIe siècle dont il emprunte le beau style en y mettant un tour plus vif et plus aisé.

Au nombre des livres récents qui ont fait sensation dans le monde politique, il est juste de compter le volume de M. de Montalembert sur l'avenir politique de l'Angleterre. La troisième édition qui vient de paraitre à la librairie Didier est augmentée d'un *post-scriptum* sur la paix et la pairie à vie, qui imprime encore à cet ouvrage un nouveau cachet d'actualité. Un autre livre d'une haute portée littéraire et historique vient de paraître à la même librairie, c'est cette série d'études et de portraits que M. Charles de Rémusat réunit en deux beaux volumes in-8° sous le titre général de l'*Angleterre au* XVIIIe *siècle*. On ne saurait mieux faire pour se préparer à la lecture de ces deux livres que d'étudier les annales modernes de la Grande-Bretagne dans la belle *Histoire de la Révolution d'Angleterre*, de M. Guizot, qui forme six volumes in-8°. — Enfin la librairie Didier a publié encore, il y a peu de jours, le discours de réception de M. le duc de Broglie à l'Académie française, qui a produit une si vive sensation, et la réponse de M. Nisard; elle a commencé aussi la publication des *Mémoires et journal de l'abbé Ledieu* sur la vie et les ouvrages de Bossuet; les tomes I et II de ce livre curieux, imprimé d'après les manuscrits autographes, avec des notes et une introduction de l'abbé Guettée, sont déjà en vente.

La *Bibliothèque elzévirienne* de M. P. Jannet poursuit le cours de ses réimpressions curieuses. On ne saurait trop louer l'initiative qu'a prise cette librairie en publiant ainsi de bonnes éditions, revues et corrigées avec soin, non-seulement d'un grand nombre d'ouvrages épuisés et rares, qui intéressent l'histoire de la littérature et de la langue française, mais encore de quelques chefs-d'œuvre classiques qu'on regrettait de ne

pouvoir plus lire que dans des volumes négligés et remplis de fautes typographiques qui en altéraient souvent le sens; c'est ainsi que nous voyons figurer au catalogue, à côté du *Recueil de poésies françaises du* XVe *et du* XVIe *siècles*, annotées par M. de Montaiglon, des *Aventures du baron de Fœneste*, annotées par M. Mérimée, de l'*Ancien théâtre français* depuis les mystères jusqu'à Corneille, dont sept volumes sont déjà publiés, d'excellentes éditions de La Rochefoucauld, de La Bruyère, de Mathurin Régnier; c'est ainsi que la *Bibliothèque elzévirienne* nous promet un Corneille en six volumes, qui est sur le point de paraître, et plusieurs autres ouvrages également dignes d'être recherchés par les bibliophiles.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS, par M. Bouillet, Conseiller honoraire de l'Université, Inspecteur de l'Académie de Paris; un fort volume in-8°, de près de 1800 pages, à 2 colonnes, 2e édition (1).

M. Bouillet, à qui l'on doit déjà le *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, si répandu aujourd'hui, a publié depuis peu un *Dictionnaire universel des Sciences, des Lettres et des Arts*, qui est comme le pendant du premier et qui forme avec lui une encyclopédie complète.

La petite discussion que nous avons eue récemment avec M. Bouillet, au sujet de quelques améliorations dont le *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie* nous paraissait susceptible (2), ne doit pas nous empêcher d'être juste envers lui, et de reconnaître le mérite et l'utilité de ses travaux. Nous venons donc, quoique un peu tard, entretenir nos lecteurs de sa nouvelle publication, qui en est à sa seconde édition, et comme elle a déjà été appréciée par les principaux organes de la presse, nous croyons ne pouvoir mieux faire, pour en donner une juste idée, que de reproduire celui de ces jugements qui se rencontre le mieux avec le jugement que nous aurions porté nous-mêmes. Or c'est précisément ce que nous trouvons dans l'appréciation aussi exacte qu'impartiale qu'a récemment publiée, dans le *Moniteur* (3), un des critiques les plus éclairés et les plus compétents, M. Danton, inspecteur de l'Académie de Paris. Nous le laissons donc parler lui-même :

M. Bouillet, dans la préface de son livre, indique ainsi le but qu'il s'est proposé : « Il est deux sortes de difficultés qui peuvent arrêter celui qui aime à s'instruire et à se rendre compte; les unes se rapportent aux personnages qui ont attiré, à quelque titre que ce soit, l'attention des hommes, aux lieux qui offrent quelque importance géographique, historique, administrative ou industrielle; les autres, aux objets de la nature, aux créations de l'art ou de l'industrie, aux découvertes de la science; en un mot, les unes se rapportent aux *noms*, les autres aux *choses*. S'il est intéressant pour un esprit cultivé de se représenter les hommes qui ont

(1) Chez MM. L. Hachette et Ce, rue Pierre-Sarrazin, 14, prix 21 *fr.*, broché.

(2) Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte pour faire droit à deux réclamations que nous adresse M. Bouillet, au sujet de la note dont nous avons fait suivre sa lettre du 18 mars dans notre *Bulletin bibliographique* du 1er avril. Nous nous plaisons à reconnaître :

1° Que M. Bouillet nous a prouvé, par la communication de pièces irrécusables, que les corrections qu'il a faites à son *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie* ont porté sur toutes les parties de l'ouvrage et non pas seulement sur les articles qui intéressent l'église;

2° Qu'en attribuant au sculpteur Roland une statue du grand Condé, il s'est appuyé sur l'autorité de la *Biographie universelle* (article Roland), qui mentionne une statue datée de 1781 et bien distincte de la statue plus connue du même héros, par David (d'Angers), qu'on admire dans la grande cour d'honneur du château de Versailles.

(3) Voir le numéro du 2 janvier 1856.

influé sur le sort de leurs semblables ou contribué à leurs jouissances, les contrées qui ont été le théâtre de grands événements ou le berceau des personnages célèbres, il est nécessaire pour tous de connaître les êtres qui nous entourent, les forces qui animent la nature et qui agissent incessamment sur nous, les éléments dont toutes choses sont composées ; de se familiariser avec les inventions de tout genre qu'a enfantées le génie de l'homme. Dans notre *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, nous nous sommes efforcé de satisfaire au premier de ces besoins, en levant les difficultés qui naissent des *noms propres*; dans le *Dictionnaire universel des Sciences, des Lettres et des Arts*, que nous publions aujourd'hui, nous tentons de répondre au second, en offrant pour l'étude des *choses* le même genre de secours. »

M. Bouillet ajoute que « ce nouveau Dictionnaire, conçu dans le même esprit et sur le même plan que le premier, dans les mêmes proportions et jusque dans la même forme, est destiné à devenir le compagnon inséparable de son devancier ». Le public a été de l'avis de l'auteur, et, en quelques mois, une nouvelle édition de ce recueil est devenue nécessaire.

Veut-on savoir, au surplus, pourquoi la nouvelle publication de M. Bouillet a si bien et si vite réussi ? Ce n'est pas seulement parce qu'elle répond, comme l'a dit l'auteur dans sa préface, à un besoin réel. Il y a longtemps que ce besoin avait été senti, et M. Bouillet n'est pas le premier qui ait essayé d'y satisfaire. Ce n'est pas non plus parce qu'il a eu l'heureuse idée de rassembler en un seul volume, sous un format maniable et dans l'ordre alphabétique, qui est le plus commode de tous, une multitude de connaissances éparses dans des dictionnaires spéciaux de chimie, de physique, d'histoire naturelle, de médecine, de philosophie, de beaux-arts, d'industrie, de commerce, etc., ouvrages volumineux, embarrassants et d'un prix très-élevé. Des tentatives analogues avaient eu lieu depuis quelques années, sans avoir le même succès. Ce qui explique la vogue du recueil de M. Bouillet, et c'est une explication que l'auteur ne pouvait guère donner lui-même, c'est cette science exacte et profonde, cette attention consciencieuse aux moindres détails, cette fermeté de méthode qu'on remarque depuis la première jusqu'à la dernière page de son livre. Le nouveau *Dictionnaire universel* se compose de près de 2,000 pages grand in-8° à deux colonnes, et d'au moins 40,000 notices. Eh bien, dans ce travail si étendu, vous ne rencontrez aucune des négligences habituelles qui déparent tant d'ouvrages de ce genre, omissions, doubles emplois, renvois inutiles, assertions contradictoires, articles développés ou abrégés outre mesure. Ici tout est complet, proportionné, subordonné à la même pensée et à une méthode uniforme. L'auteur, qui tient toujours à être juste, nomme dans sa préface ses principaux collaborateurs : M. Gerhardt pour les sciences physiques et mathématiques et pour les arts industriels, M. Legouez pour la littérature, etc.; et, après leur avoir exprimé sa reconnaissance, il a soin de faire observer qu'il ne s'en est fié qu'à lui-même pour la distribution générale et la révision définitive de l'œuvre entière. On s'en fût aperçu sans qu'il en avertît le public, tant on sent, d'un bout à l'autre de l'ouvrage, la main expérimentée qui en a tracé le plan et rattaché entre elles les différentes parties par une unité et une correspondance surprenantes !

A ces mérites joignez celui de la rédaction, qui est partout précise sans être trop technique. L'auteur conserve, et il le faut bien, cette partie de la langue des sciences qu'aucun synonyme ni aucune paraphrase ne saurait remplacer, par exemple, la nomenclature de la chimie et de la botanique; mais, à part cette nécessité, admise par tout le monde, de recourir dans la définition de certains termes scientifiques aux formules qui sont pour ainsi dire consacrées, l'auteur du *Dictionnaire universel* emploie presque toujours le langage ordinaire; il s'applique, comme il le dit dans sa préface, à se mettre à la portée des intelligences les moins cultivées; et, en supposant que dans quelques cas très-rares il n'y ait pas réussi, on peut être sûr, à voir le soin avec lequel il améliore ses livres d'édition en édition, que ces légères obscurités de rédaction ne tarderont pas à disparaître.

Avant de signaler, dans ce Dictionnaire si bien composé, les articles qui m'ont le plus frappé, je dois faire une observation : c'est qu'à la différence de certaines collections où l'on soigne quelques parties importantes pour mieux cacher ce qu'il y a d'insuffisant et de négligé dans tout le reste, dans le dictionnaire de M. Bouillet toutes les questions, les petites comme les grandes, ont été traitées avec un égal scrupule. L'auteur n'a visé ni à l'originalité des idées, ni à l'éclat du style, deux choses qui ne seraient pas à leur place dans un dictionnaire usuel; il n'a eu d'autre but que de résumer avec autant d'ordre et de brièveté qu'il était possible les notions les plus nécessaires en tout genre, sans dédaigner les détails qui pouvaient paraître familiers et bas, et

sans s'effrayer de ce qu'il y a de plus difficile et de plus relevé dans la science. Il ne faut donc pas qu'on se méprenne sur le caractère de ce livre, ni qu'on y cherche ce qui n'y est pas. Encore une fois, ce qui en fait le mérite le plus saillant, c'est l'esprit d'exactitude répandu dans l'ensemble.

Ce caractère de l'ouvrage une fois marqué, je puis m'arrêter à ce qui m'y a plus particulièrement intéressé : c'est d'abord la partie philosophique. M. Bouillet n'a pu toucher aux matières de psychologie, de logique, de morale, de droit naturel, de théodicée, qu'il a longtemps enseignées avec tant de succès, sans y porter les résultats de ses longues études, et sans y faire sentir la main du maître. S'il fallait absolument établir une préférence entre les séries d'articles dont se compose le *Dictionnaire universel*, et où se retrouvent partout le même savoir et la même conscience, c'est celle-là qu'on pourrait choisir. . . . Je n'étonnerai personne en remarquant que tout ce qui se rapporte à l'organisation des différents services de l'instruction publique abonde en renseignements utiles. L'auteur, depuis trente ans, comme professeur et comme administrateur habile, a trop pratiqué l'instruction publique pour ne pas en parler savamment.

Comme le *Dictionnaire universel d'Histoire et de géographie*, et aux mêmes titres, le *Dictionnaire des Sciences, des Lettres et des Arts* se recommande à l'attention du corps enseignant. C'est, pour les professeurs, une source de renseignements qu'ils ne peuvent négliger dans les occasions sans nombre où ils ont à donner en classe des détails étrangers à leurs études ou échappés de leur mémoire. C'est d'ailleurs un livre véritablement scolaire, qu'on peut mettre sans crainte entre les mains des élèves. L'auteur, en s'adressant à toutes les classes de lecteurs, s'est astreint cependant aux précautions et aux ménagements exigés de quiconque travaille pour la jeunesse : il a supprimé les détails trop délicats; il en a voilé d'autres par la réserve de son langage; il a si bien fait enfin que, sans omettre aucune notion essentielle, il n'a rien offert aux jeunes gens qui pût alarmer la pudeur ou la foi. Il est même allé, en ce sens, au delà des scrupules que l'Académie française s'est imposés dans la rédaction de son Dictionnaire.

A un autre point de vue, qui préoccupe aujourd'hui beaucoup de bons esprits, celui de l'alliance des sciences et des lettres, le recueil de M. Bouillet mérite de trouver faveur dans les écoles. C'est un livre fait pour les littérateurs et les savants, pour aider les uns et les autres à combler les lacunes de leur instruction première. Les littérateurs ont été souvent accusés, dans ces derniers temps, de rester trop étrangers par leurs études au mouvement de la science et de l'industrie. Ils auront désormais, dans le Dictionnaire de M. Bouillet, un moyen d'échapper au reproche qu'on leur fait. Ils trouveront dans ce livre tout ce qu'on les accuse d'ignorer, chemins de fer, applications de la vapeur, télégraphie électrique, les créations les plus récentes comme les plus anciennes de la science et de l'art; tout cela décrit avec un luxe de chiffres, de tableaux et de statistique, dont il faut remercier la grande et généreuse maison de librairie qui prête à M. Bouillet son puissant concours. Et ce qui vient d'être dit pour les littérateurs s'applique également aux savants. Depuis un demi-siècle les savants, je parle de ceux qui se livrent aux sciences exactes, étonnent le monde par leurs découvertes. Mais, soit enivrement de leurs succès, soit plutôt qu'en s'attachant exclusivement à un point de la science pour l'approfondir, ils soient entraînés ensuite à négliger tout le reste, les savants de nos jours (et je fais parmi eux les exceptions qu'il faut faire), se sont exposés souvent à paraître peu familiers avec la littérature, l'histoire, la philosophie. Ils ont oublié sur ce point la grande tradition de Descartes, de Pascal, de Fermat, qui s'est continuée jusque dans le siècle dernier, et même jusqu'au commencement du nôtre. Or, si on reproche à un littérateur qui ne sait que de la littérature, sans rien connaître aux sciences, d'avoir une instruction incomplète et un horizon trop borné, il n'y a pas de raison de ne pas appliquer le même reproche à un mathématicien qui ne saurait que des mathématiques : ignorance des lettres, ignorance des sciences exactes, l'une n'est pas plus excusable que l'autre; et, pour revenir à mon sujet, l'une comme l'autre peut se réparer à l'aide du *Dictionnaire* que vient de publier M. Bouillet.

A. Danton.

COMPAGNIE ANONYME

DES

CHEMINS DE FER DE LA LIGNE D'ITALIE.

Au moment où le progrès industriel rapproche les distances et centuple les relations internationales, les entreprises les plus importantes pour les intérêts généraux sont celles qui, basées sur des études approfondies, ouvrent aux communications une route nouvelle. La *Compagnie anonyme des chemins de fer de la ligne d'Italie* est appelée, sous ce rapport, à des résultats que son importance géographique justifie. En effet, l'Italie semble merveilleusement destinée par la nature à rapprocher le plus possible de l'isthme de Suez les réseaux de l'Europe centrale et occidentale, qui doivent devenir bénéficiaires de ce nouveau courant présentant une économie de trajet de 4,000 lieues; il est évident que la voie de fer qui conduira aux portes de cet utile confluent est appelée à un grand avenir en raison des services qu'elle rendra au monde entier.

Mais pour parvenir à ce point central, un obstacle sérieux se présentait; une formidable barrière de 200 lieues d'étendue et d'une largeur de 30 lieues en moyenne étant à percer, il fallait surtout choisir le passage à frayer, de telle sorte qu'il y eût possibilité de rapide exécution et économie de dépenses. C'est ce qu'a réalisé la Compagnie nouvelle.

En effet, si l'on cherche sur la carte de l'Europe la ligne la plus courte, la plus économique pour aller de Londres, Paris, Bruxelles vers l'Italie et les Indes, pour réunir Genève, Lausanne et Berne à Milan et à Turin, il est impossible de ne point reconnaître au milieu des reliefs présentés par la configuration des Alpes, que la vallée du Rhône et le Simplon, au col Napoléon, forment le passage le mieux choisi pour franchir cette chaîne de montagnes, et pour servir de voie commune de grande communication entre l'Italie au sud des Alpes, la Suisse, l'Allemagne occidentale, la Prusse, la Belgique, la France et l'Angleterre au nord.

Appelés à étudier la ligne directe entre l'Angleterre et les Indes, d'habiles ingénieurs, parmi lesquels il faut compter l'illustre Stephenson, ont reconnu la supériorité de cette vallée du Rhône, qui pénètre par une large plaine au cœur des Alpes, entre la chaîne Bernoise et la chaîne Pennine, pour franchir le point le plus étroit et le plus facile des Alpes.

C'est le seul passage des Alpes qui conduise aux véritables et principales portes de l'Italie; c'est aussi peut-être le seul point rationnel de jonction entre le réseau continental et les voies ferrées d'Italie.

L'état topographique du sol d'ailleurs avait tracé la route inévitable, et malgré l'esprit de polémique, les paradoxes de la science, et surtout les intérêts locaux de l'Allemagne, se traduisant en efforts légitimes pour éloigner de la France la principale ligne de jonction qui doit traverser les Alpes, les hommes sont bien forcés de la suivre, cette ligne naturelle qui fait de la *Compagnie des chemins de fer d'Italie* une compagnie toute française.

Il suffit d'examiner et de réunir les opinions des ingénieurs qui ont étudié les divers passages à travers les Alpes, pour être convaincu que celui du Simplon est le seul vrai, le seul possible (1).

(1) La route du Simplon, la plus belle à travers les Alpes, est restée la grande route de Milan, et si l'importance du transit des chemins de fer se mesure sur le mouvement des routes qu'ils viennent

Le Simplon, par la configuration des vallées qui l'entourent, par la disposition de son col, se prête à la plupart des combinaisons que la science peut choisir pour franchir les montagnes.

Avec un grand souterrain, la ligne d'Italie rejoindrait presque à niveau les vallées des deux versants de la chaîne.

Au moyen d'un petit souterrain avec puits qui n'aura pas plus de 4 kilomètres 1/2 de longueur par suite de l'économie produite sur le tracé de la Compagnie, les pentes ne seront que de 0,028 au maximum et par conséquent facilement accessibles aux locomotives.

Ainsi, pas de machines fixes, pas de plans inclinés.

Si provisoirement l'on arrête la voie ferrée au pied du Simplon, sur les deux versants, cette ligne de l'Italie, par ce passage, reste un chemin de fer de plaine; elle ne présente qu'une interruption servie par la meilleure route des Alpes, interruption qui peut encore être réduite de 45 kilomètres, en conduisant la voie ferrée de l'Italie jusqu'à Isella.

Le Simplon est le seul passage des Alpes qui permette ces dispositions; mais il possède aussi le grand avantage :

1° De former la jonction la plus facile, la plus rationnelle entre tous les réseaux de l'Europe centrale et occidentale, et ceux d'Italie;

2° De rester pour toujours, et sans concurrence possible, le centre et le lien entre les grandes Compagnies de Lyon à Genève, de Lyon vers Salins, de l'Ouest suisse, de Strasbourg, du Central suisse, et aussi avec les Compagnies des chemins Piémontais, Lombards et du Central italien;

3° D'établir la ligne la plus directe entre Londres, Paris et l'extrémité du royaume de Naples:

4° De servir enfin de débouché aux quatre principales issues des chemins de fer français vers l'Europe centrale, Genève, Salins, Bâle, Strasbourg, et de réunir ces villes avec Turin et Milan.

La comparaison des distances fait ressortir aussi la supériorité du Simplon sur tous les autres projets. On peut, en effet, compter pour le tracé par la vallée du Rhône dix-huit heures d'économie de Paris vers la Méditerranée au-delà de Gênes, et sept heures de Paris vers Milan et la presque totalité de l'Italie. Lorsque le réseau de l'Italie ira rejoindre Naples, les voyageurs de l'Orient obtiendront sur la voie de Marseille une économie de quarante heures vers Paris et Londres.

Si, sous le point de vue géographique, la *Compagnie des chemins de fer d'Italie* présente d'incontestables avantages, elle offre aussi les plus sérieuses garanties au point de vue financier.

Les concessions de ses lignes sont de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF ans, celles de la vallée du Rhône sont perpétuelles. Si le gouvernement voulait racheter ce dernier privilége, il devrait d'abord payer à la Compagnie sa valeur, au moment de l'acquisition, plus 10 pour 100 à titre d'indemnité. Cette avantageuse combinaison, rendant inutiles toutes retenues au profit de l'amortissement, permet de distribuer intégralement aux actionnaires les bénéfices annuels; l'état fournit à la Compagnie tous les terrains nécessaires aux chemins concédés, y compris les fossés, talus et chemins de service, plus tous les bois ouvrés ou bruts nécessaires aux constructions, et généralement à titre gratuit tout ce qui lui appartient.

remplacer, personne ne saurait contester l'avenir d'une ligne de chemin de fer sans concurrence possible, qui reliera les chemins de fer de LYON A GENÈVE, de PARIS A DIJON et SALINS, de l'EST (STRASBOURG), de l'OUEST SUISSE, du CENTRAL SUISSE, aux chemins de fer LOMBARDS et PIÉMONTAIS

L'état reçoit en paiement des fournitures qu'il fait payer à la Compagnie, *c'est-à-dire tout ce qui ne lui appartient pas*, les actions libérées de la Compagnie comme espèces, lesquelles actions restent pendant dix ans à la souche pour garantir le paiement des intérêts jusqu'à concurrence de 4 pour 100.

La Compagnie a de plus le droit de fixer des tarifs de faveur pour les bateaux à vapeur du lac Léman, ou de prendre elle-même l'exploitation de ces paquebots, qui assurent dès à présent une prompte communication entre Lausanne et Genève.

COMPAGNIE

DU

CHEMIN DE FER DE GRAISSESSAC A BÉZIERS

(DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT).

TROISIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

SÉANCE ANNUELLE DU 29 MARS 1856

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Aux termes des art. 34 et 37 de vos statuts, nous venons vous rendre compte de la troisième année de notre gestion.

Pendant cet exercice, des incidents graves, des difficultés imprévues, ont souvent entravé la marche de nos opérations; toutefois, nous n'en avons pas moins obtenu d'importants résultats, puisque l'avancement de nos travaux nous permet aujourd'hui de fixer avec certitude l'époque de leur achèvement.

Le 31 mars 1855, nous vous annoncions qu'après avoir résilié le premier marché à forfait, nous l'avions remplacé par un traité consenti le 10 mars avec MM. Gandell frères, qu'assistait de son crédit une puissante maison de Londres. Les conditions du traité étaient réciproquement avantageuses. La Compagnie, résolue à atteindre son but, pourvoyait largement à tous les besoins de l'entreprise. Nous devions donc compter sur la prompte exécution de nos travaux.

Notre espoir fut bientôt déçu.

Malgré la régularité de nos paiements et l'importance des sommes mises à la disposition de MM. Gandell, des réclamations nombreuses surgissant de toutes parts firent présager une faillite prochaine.

Elle fut déclarée le 28 juin dernier, peu de temps après la chute de la maison Strahan et Paul.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, les lenteurs inséparables des formalités judiciaires. Malgré nos efforts, ce ne fut que dans les premiers jours d'octobre que nous obtînmes la remise du matériel et la levée des scellés.

Pendant cette interruption de cinq mois, le Conseil ne négligea rien pour compenser la perte d'un temps aussi précieux. M. Boucaruc, l'un de nos collègues, se rendit sur la ligne toutes les fois que les affaires contentieuses exigèrent sa présence. Il prépara, avec une intelligence et un dévouement dont nous ne saurions trop le remercier, de nouveaux marchés d'entreprise, et dès que les tribunaux eurent prononcé, nos travaux furent repris sur toute la ligne avec une activité dont nous allons vous faire connaître les résultats.

TERRASSEMENTS.

Malgré les intempéries, les orages qui ont sévi plus particulièrement sur le Midi, malgré le chômage qui suivit la faillite des entrepreneurs, et le procès qu'il nous a fallu soutenir, nos terrassements ont acquis une importance considérable. Ils s'élèvent jusqu'à ce jour à. . . . . 1,780,000 m

Soit en déblais. . . . . 828,473 m

Et en remblais. 951,527

Au 31 mars 1855, ils représentaient. 845,624

Déblais et remblais :

La part afférente aux sept mois de travail du troisième exercice est donc de. 882,749

Ce chiffre se décompose en deux chapitres, où les remblais figurent pour. . . . . 466,878 m

Et les déblais pour. 415,871

Somme égale. 882,749

Total. . . . . 1,780,000 m

TRAVAUX D'ART.

Les ouvrages d'art entièrement terminés pendant la dernière campagne se composent :

1° De quarante-deux aqueducs, de 0m,50 à 1m,50 d'ouverture ;

2° De vingt-deux ponceaux et ponts de 4 à 8 mètres d'ouverture ;

3° De dix-sept ponts plus considérables ayant plusieurs arches.

Le grand viaduc de l'Orbe, destiné à relier les deux rives de ce torrent, est l'un des ouvrages les plus remarquables de notre ligne. Sa longueur est de 600 mètres, ses trente-sept arches ont 15 mètres d'ouverture ; elles s'élèvent à 23 mètres au-dessus de l'Orbe ; vingt sont entièrement terminées, les dix-sept autres sont poussées jusqu'à la naissance des voûtes. Nous en terminons cinq par mois.

Toutes les piles du viaduc de Boussagues sont fondées ; plusieurs sont prêtes à recevoir les voûtes. Cet ouvrage sera terminé en même temps que le viaduc de l'Orbe, vers le mois de juillet.

Ces constructions sont exécutées avec autant de soin que de rapidité. Nous pouvons vous l'affirmer, aujourd'hui qu'elles ont triomphé de la plus rude épreuve.

A plusieurs reprises, depuis le commencement de nos fondations, l'Orbe, gonflé par des pluies extraordinaires, n'avait pu ébranler leur solidité. Dans la nuit du 19 mars, un orage dont tous les journaux ont retracé les effets désastreux, éleva subitement le niveau de ce torrent à 20 centimètres au-dessus de la crûe de 1825, la plus considérable qui soit restée dans le souvenir des populations. En quelques instants, la vallée de l'Orbe est envahie par un débordement tel qu'on n'en avait pas encore vu.

La rapidité de la pente du terrain augmente la violence des masses d'eau qui descendent des montagnes en entraînant tout ce qu'elles rencontrent sur leur passage. Elles se précipitent sur nos viaducs et les attaquent d'un même bond, sur une largeur de 600 mètres.

Nos ouvrages ont résisté à cette épreuve redoutable, sans en souffrir le moindre dommage.

Tous les chantiers sont parfaitement approvisionnés. Nos divers entrepreneurs font preuve d'intelligence et d'activité. Nous n'avons donc pas plus d'inquiétudes sur le prompt achèvement que sur la parfaite exécution de ces deux monuments.

Sur d'autres points de la ligne, nous avons dû faire démolir quelques ouvrages, d'ailleurs peu importants, auxquels l'ancienne entreprise n'avait pas apporté assez de soin.

Notre chemin n'ayant qu'une voie, nous ne devons tolérer aucune imperfection dans nos constructions, autrement la circulation, et par conséquent les produits de notre entreprise, pourraient être compromis par des réparations. Il vaut mieux en prévenir les causes.

Nos maçonneries réunissent tous les avantages d'une exécution irréprochable. Sur leur cube, prévu à 80,000 mètres, 65,000 sont déjà faits. S'il n'y a pas d'économies à espérer sur ce chapitre, nous avons du moins la *certitude* que les prévisions ne seront pas *dépassées*.

Dans tous ces ouvrages, les tympans, les reins, les plinthes et les parapets suivent l'exécu-

tion des voûtes ; ainsi, lorsque nous vous annonçons que vingt arches du viaduc de l'Orbe sont clavées, c'est vous dire qu'elles sont prêtes à recevoir la voie.

BALLASTAGE.

L'approvisionnement relatif à cette partie de notre entreprise s'élève déjà à 15,000 mètres. Le lit de l'Orbe nous fournissant à cet égard des matériaux inépuisables, nous n'avons pas à nous en préoccuper.

SOUTERRAINS.

Sur les 53,000 mètres qui séparent les deux points extrêmes de notre ligne, les souterrains figurent pour 3,778 mètres. Ils sont au nombre de dix et situés dans les derniers 26 kilomètres. Cet exposé suffit pour vous faire apprécier les difficultés du terrain. Le 15 juillet prochain, sept de ces galeries seront complétement achevées.

Les souterrains de l'Aire-Raymond et de la Combe-Escure seront terminés à la fin d'août, et si le sol ne présente pas de modifications inattendues, le grand tunnel de Pétafy sera fini en septembre.

Sa longueur est de 1,600 mètres. On l'attaque à la fois par ses deux extrémités et par sept puits, à chacun desquels correspondent deux galeries, ce qui fait seize chantiers, où l'on travaille *jour et nuit, sans interruption*. L'avancement est de 200 mètres par mois. Il reste encore 550 mètres à percer. Au 25 juin, le percement des 1,600 mètres sera donc complet, et trois mois après les galeries d'avancement seront converties en galeries définitives.

MATÉRIEL FIXE.

2,500 tonnes de rails étaient déjà approvisionnées dans les chantiers de la Compagnie. 1,000 tonnes complémentaires sont en route et arriveront à Béziers le 15 avril. La livraison des coussinets, des boulons, des traverses et de tout ce qui se rattache à l'établissement des rails, est assurée.

MATÉRIEL ROULANT.

L'exploitation commerciale de notre ligne devant commencer dans le 4e trimestre de cette année, nous avons demandé aux établissements les plus importants, la fourniture de notre matériel. Nos locomotives sortent des ateliers de la maison Cail; c'est dire que rien ne manquera à leur perfection. En vertu de nos traités, le matériel roulant doit être rendu sur la ligne le 1er octobre prochain.

ÉTAT DE LA VOIE.

A mesure que les expropriations ont été faites, et que les ateliers se sont organisés, les diverses sections de notre ligne ont reçu un degré d'avancement satisfaisant sur tous les points, et aujourd'ui, *trente-deux* kilomètres sont entièrement achevés et prêts à recevoir les rails. Nous n'avons pas voulu procéder prématurément à cette opération, car les sections achevées sont encore séparées entre elles par des tunnels ou des ouvrages d'art à terminer dans les délais qui vous ont été indiqués. Il était donc inutile de transporter à grands frais par les voies ordinaires, un matériel qui sera déposé promptement sur tous les points de la ligne, lorsque toutes nos sections seront reliées entre elles.

Notre matériel arrive à Béziers par le canal. C'est de ce point, qu'après l'entier achèvement de la voie, nos wagons transporteront avec économie tout ce qui est nécessaire à la pose de la voie. Dès que le projet de la gare de Béziers, soumis au ministère des travaux publics, aura reçu son approbation, nous procéderons au transport de nos rails par la tranchée de la Capelière, déjà très-avancée.

GARE DE BÉZIERS.

Entre le canal du Midi et les derniers contre-forts des hauteurs que couronne la ville de Béziers, s'étend une plaine peu considérable. Elle est appelée à devenir le centre du trafic de trois entreprises.

Vous connaissez le mouvement commercial déjà créé par la Compagnie du canal. Le chemin de Bordeaux à Cette y ajoutera bientôt une part considérable, et si pour le moment la nôtre est

relativement inférieure, nous ne pouvions pas perdre de vue le développement qu'elle peut prendre, surtout si le prolongement de notre ligne jusqu'à Limoges nous est accordé.

Notre cahier de charges dispose que la gare de Béziers sera commune entre les deux chemins de fer. Les dispositions de cette gare ont été l'objet des études les plus sérieuses. Nos ingénieurs se sont entendus avec MM. les ingénieurs de la Compagnie du Midi, à l'effet de dresser un projet de nature à concilier tous les intérêts.

Nous n'avons qu'à nous féliciter des résultats d'un travail auquel ont concouru, avec un même désir de bien faire, MM. les ingénieurs des deux Compagnies intéressées.

Le projet de la gare commune est conçu de manière à répondre aux intérêts présents de notre entreprise, comme à ceux que l'avenir peut lui créer.

Nous sommes heureux de vous dire que nous avons rencontré, dans la Compagnie du Canal du Midi, les dispositions les plus favorables. Si elle fut la première à établir dans ces contrées le seul moyen de transport qui fût connu alors, elle ne s'en souvient que pour accueillir avec empressement les entreprises qui, venues plus tard, semblent destinées au complément de l'œuvre qui a immortalisé le nom de son fondateur.

CLOTURES.

A mesure qu'une section est achevée, on établit les clôtures prescrites.

La longueur des clôtures sèches déjà exécutées, est de.	24,000 mètres.
Celle des haies vives est de	11,000

PLANTATIONS.

La hauteur et l'étendue des remblais sont considérables. Ils représentent une surface assez importante pour ne pas la laisser improductive.

25,000 mètres sont déjà couverts de plantations. Outre les ressources que cette opération assure dans l'avenir de la Compagnie, elle préservera nos talus contre l'action des pluies torrentielles, plus particulières aux climats méridionaux.

Telle est, Messieurs, la situation de nos travaux. Ils touchent à leur terme. Rien ne peut désormais entraver leur achèvement dans les délais que nous venons de vous faire connaître.

Nous ne vous avons caché aucune des difficultés que nous avons rencontrées depuis trois ans; elles ont plus particulièrement pesé sur notre dernière campagne.

Parmi ces obstacles, nous devons vous signaler les procès qui, pendant un an, ont été l'objet de nos préoccupations. Nous avons parcouru successivement tous les degrés des diverses juridictions. Mais hâtons-nous de le dire, *partout*, devant les tribunaux consulaires et de première instance, nous avons *obtenu gain de cause.*

Enfin nos adversaires, interjetant appel, portèrent le débat devant la juridiction supérieure. *Le* 15 *de ce mois*, la Cour impériale de Montpellier, après avoir entendu les *motifs de l'appel de M. le syndic de la faillite Gandell et nos répliques*, a rendu un arrêt *en vertu duquel la Compagnie est maintenue dans tous ses droits, et ses adversaires déboutés de toutes leurs prétentions.*

Si nous avons cru devoir vous retracer les principaux obstacles qu'il nous a fallu vaincre, veuillez croire, Messieurs, que c'est moins pour nous en faire un mérite auprès de vous, que pour reconnaître que le succès est dû au concours loyal et à la confiance dont vous avez bien voulu nous honorer.

SITUATION FINANCIÈRE.

Le bilan de notre Compagnie présente des résultats non moins satisfaisants. Nous appellerons votre attention sur les chiffres qui le composent. Ils prouvent que l'importance et le crédit de la Compagnie grandissent à mesure que nous approchons du but.

Avant d'entrer dans l'examen de notre bilan, qu'il nous soit permis de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les divers mouvements de notre fonds social. Ce résumé vous permettra d'apprécier plus facilement la situation actuelle de la Compagnie.

Le 11 mars 1854, les versements en retard sur les deux premiers appels s'élevaient à. . . . . 1,607,600 fr.

Savoir :

Sur le 1er appel de 50 fr. sur 390 actions.................	19,500 fr.	
Sur le 2e appel de 100 fr. sur 15,881 actions.................	1,588,100	
Somme égale................................		1,607,600 fr.

Le 31 décembre de la même année, par suite des versements opérés successivement, cette somme se trouvait réduite à.. 1,090,700 fr.

Le 31 mars 1855, sur les deux premiers appels, le reliquat n'était plus que de. 825,200 fr.

Ajoutant à cette somme les versements en retard à cette date, sur le 3e appel de 50 fr., demandé en février, soit.. 895,000

Le chiffre total des versements en retard s'élevait à......................... 1,720,200 fr.

Il figure au bilan du deuxième exercice.

Depuis, un quatrième appel de 100 fr. par action a été fait, et le 25 mars 1856 les versements en retard ne s'élèvent plus qu'à................................... 634,850 fr.

Dans ce chiffre, le reliquat des trois versements antérieurs, porté au bilan de votre second exercice à la somme de 1,720,300 fr., ne figure plus, au 25 mars courant, que pour 170,450 fr.

Il ne reste dû, sur le quatrième appel, et sur des actions qui ont déjà versé 250 fr., que.. 464,850

Somme égale.............................. 634,850 fr.

Cette situation est remarquablement bonne. Elle prouve que les versements objectifs aux trois premiers appels sont presque effectués, et que, malgré les embarras inséparables des grandes crises politiques et financières, nos encaissements ont atteint les meilleures proportions.

En même temps, nos valeurs qui, au commencement de 1855, subissaient injustement le cours de 410 à 420, ont repris successivement une meilleure position. Leur tenue indique que le public commence à partager vos convictions. On veut bien croire à présent que le chemin de fer de Béziers EXISTERA, et qu'il peut devenir QUELQUE CHOSE. Vos actions n'ont pas éprouvé sans doute ces fluctuations nombreuses qui offrent tant d'attrait à la spéculation. Mais si l'extrême division de nos titres nous enlevait momentanément cet avantage, elle nous donnait en revanche la première de toutes les garanties : celle de ne compter parmi nos actionnaires que des souscripteurs sérieux.

En voici la preuve.

Sur le quatrième appel, 1,285 actionnaires ont répondu; leurs versements ont régularisé 31,500 actions environ sur les 36,000 qui représentent notre capital social. La moyenne est donc de 24 actions par souscripteur. Ayant suivi attentivement la marche de nos versements, nous n'avons jamais eu la moindre inquiétude sur nos rentrées. Si elles se sont effectuées parfois avec lenteur, elles ont toujours suffi à assurer la régularité des paiements de la Compagnie, et jusqu'à ce jour aucun de nos actionnaires ne nous a réduits à user du droit que les statuts confèrent au Conseil d'administration.

Dernièrement, un simple avis inséré dans les journaux a suffi pour assurer la régularisation de la catégorie d'actions qu'il indiquait, et nous sommes convaincus qu'il en sera toujours ainsi. Toutefois, si nous attachons un grand prix à terminer ensemble l'œuvre que nous avons commencée en commun, nous ne pouvons oublier nos obligations envers ceux de nos actionnaires qui ont toujours satisfait régulièrement à leurs engagements, et nous saurons sur ce point, comme sur tous les autres, sauvegarder les intérêts de la Compagnie.

Nous pouvons le dire hautement, Messieurs, notre entreprise touche au moment où vous allez recevoir le prix de vos efforts. Notre position financière est excellente. La Compagnie n'a aucune dette. Tous les mois, ses paiements s'effectuent avec régularité. Les travaux ont pris une nouvelle extension depuis que nous avons pu leur imprimer *directement* l'impulsion nécessaire. Plus de quatre mille ouvriers sont employés sur la ligne, et leur nombre augmente chaque jour.

Notre entreprise a puissamment contribué à venir en aide à la classe ouvrière pendant la crise alimentaire et le chômage de l'hiver. En secondant de tout son pouvoir les vues bienfaisantes de l'administration, la Compagnie se crée des titres nouveaux à sa bienveillance. Nous saisissons

cette occasion pour vous dire, Messieurs, que nous avons reçu de toutes les autorités les témoignages les plus honorables, et que leur appui ne nous a jamais fait défaut.

Vous connaissez à présent le passé et le présent de notre entreprise. Il ne nous reste plus qu'à vous entretenir de son avenir.

Il dépend de l'accueil que vous ferez aux propositions de votre Conseil d'administration.

L'assemblée générale l'a autorisé à étudier le prolongement de la ligne vers le centre de la France. Nous devons vous rendre compte des résultats de ce travail.

Le tracé du chemin de fer destiné à relier l'un des points extrêmes de notre ligne avec Limoges, présente un développement de 350 kilomètres.

S. Exc. M. le Ministre des travaux publics, accueillant avec bienveillance la demande que nous avons eu l'honneur de lui adresser, nous a autorisés à faire les études du prolongement de notre ligne, par décision ministérielle en date du 15 juin 1855.

Le choix du personnel a été le premier objet de notre attention, et dès le mois de novembre, cinq équipes échelonnées sur toute la ligne, dirigées par des agents actifs, habitués à ce travail spécial, ont commencé la reconnaissance du terrain.

Nous avons divisé la ligne en cinq sections :

La 1re, de Limoges à Brives........................	90 kilom.
La 2e, de Brives à Cajarc, y compris une variante de 50 kilomètres............	150
Les 3e et 5e, de Cajarc à Carmaux	50
La 4e, de Carmaux à Vabres	50
La 5e, de Vabres au point extrême de notre ligne actuelle..................	60
Total..................................	400 kilom.

Ces études sont confiées à des agents du corps impérial des ponts et chaussées, dirigés par nos ingénieurs.

Malgré la rigueur de l'hiver, notre personnel a déployé une activité remarquable. Nos études, en y comprenant les parties auxquelles il a fallu renoncer et les variantes, ont été faites sur 200 kilomètres.

Elles se composent des profils en travers pris sur tout le dévoleppement utile de la ligne; des tableaux d'assemblage de 50 communes qu'elle traverse, et sur lesquels les diverses opérations sont rapportées.

Ces études seront entièrement terminées à la fin de mai.

150 kilomètres de tracé en plan et en profil sont entièrement arrêtés ; on y a figuré les pentes, paliers et rampes, les courbes, leur rayon et leur développement.

Les profils en travers sont indiqués et le calcul des terrassements préparé.

Tous les documents nécessaires à l'avant-projet sont réunis.

Ce travail nous présente des résultats très-avantageux. Il en résulte que les ouvrages d'art rentreront dans la catégorie ordinaire de ceux qu'on rencontre dans les chemins de fer déjà construits, leur plus grande hauteur ne dépassant pas 20 mètres.

Un seul ouvrage important se présente dans ce parcours si étendu, c'est le tunnel de la Mouline; il traverse la montagne Noire sur une longueur de 4,000 mètres.

Nos agents ont été accueillis sur tous les points de la ligne avec la bienveillance la plus marquée. Les départements que nous traverserons attendent avec impatience la création d'une voie qui, en leur assurant l'écoulement des produits de toute nature, dont, faute de moyens de transport, ils ne tirent aucun profit, les fera bientôt participer aux avantages du grand système de communication dont le gouvernement a doté le pays.

En exprimant notre reconnaissance aux autorités locales, pour l'empressement qu'elles ont mis à nous communiquer tous les documents administratifs nécessaires à nos études, à l'obligeant accueil de tous les propriétaires dont les immeubles ont été visités, nous devons, avant tout, rendre hommage au concours bienveillant que nous a prêté M. le Maréchal Ministre de la guerre. Appréciant l'importance de notre entreprise au point de vue de sa haute mission, S. Exc. a bien voulu mettre à la disposition de la compagnie les précieux documents topographiques déposés dans les archives de son ministère.

Tel est, Messieurs, l'état des études relatives au prolongement de notre ligne.

Au moment où nous touchons au terme de nos travaux, permettez-nous encore un mot sur

le passé de la Compagnie. Cette courte digression vous fera mieux comprendre l'importance des résultats obtenus, et vous engagera à nous aider dans l'obtention de ceux qu'il nous reste à poursuivre.

Lorsque le décret du 27 mars 1852 fut rendu, les affaires se ressentaient encore d'une crise imprévue, et l'incertitude de l'avenir ajoutait à leur embarras. Votre concession était dépourvue des avantages qui déterminent la spéculation. Vous n'aviez ni subvention, ni garantie d'intérêts.

Il n'existait alors, dans la partie du Midi comprise entre les deux mers, aucune concession de chemin de fer. Le chemin de Bordeaux s'arrêtait à Poitiers; le chemin de Lyon, à Chalon; le Centre ne dépassait pas la station de Bourges. Nous nous trouvions donc isolés de toutes parts, au milieu de contrées privées encore des avantages des chemins de fer. Si quelques esprits clairvoyants découvraient une analogie du côté de la Teste, elle suffisait pour les détourner de prendre part à nos efforts. Et cependant, Messieurs, ce chemin de Bordeaux à la Teste, si dédaigné alors, devenu plus tard une portion intégrante de la grande ligne avec laquelle nous nous rencontrons à Béziers, partageait, peu de mois après, les avantages assurés à cette utile création.

En 1852, on paraissait douter de notre avenir parce que nous étions seuls; mais vous avez compris que nous ne tarderions pas à avoir de puissants voisins, et vous n'avez pas hésité à vous attacher à une entreprise que quelques-uns regardaient comme impossible. Eh bien, Messieurs, nous ne craignons pas de le déclarer, notre chemin doit être considéré comme terminé, et nous aurons atteint notre but sans dépasser les prévisions de notre budget.

Il y a trois ans, nous étions en dehors du système des chemins de fer. Depuis cette époque, le Grand-Central, traversant les départements du Centre avec une énergie remarquable, tend à mettre le Nord et l'Est de la France en rapport avec Bordeaux. Le chemin du Midi doit s'étendre à la fois de l'Océan à la Méditerranée, et ses prolongements, dont l'un est entièrement terminé, relieront le système français au système espagnol. Ces deux puissantes compagnies ont déjà obtenu, dit-on, dans la Péninsule, une concession importante, et s'il nous est donné de prolonger notre ligne jusqu'à Limoges, notre chemin formera comme le trait d'union entre ces diverses entreprises. Vous n'êtes plus les seuls à comprendre les avantages que vous réserve l'avenir, et si vous voulez bien nous continuer votre concours, nous nous efforcerons de donner à notre Compagnie tous les développements qu'elle nous semble appelée à recevoir.

OBLIGATIONS.

En vertu d'une délibération antérieure, l'assemblée générale a autorisé votre conseil d'administration à créer des obligations représentant un capital effectif de 3,600,000 francs.

Vous avez bien voulu lui conférer le pouvoir de donner à ces titres la forme la plus convenable, et de choisir pour leur émission le moment le plus opportun.

Vous avez décidé également, sur la proposition d'un des membres de cette assemblée, que les actionnaires se réservaient le droit de préférence dans la souscription, lorsqu'elle aurait lieu.

Nous avons l'honneur de vous prévenir que l'émission de nos obligations est fixée au 5 avril prochain.

La souscription sera ouverte à compter de ce jour, dans les bureaux de la Compagnie, à Paris, et chez MM. Charles Devaux et Cᵉ, banquiers, à Londres.

Messieurs les actionnaires de notre compagnie voudront bien faire connaître le chiffre de leur souscription, du 5 au 30 avril inclusivement. Passé ce délai, ils ne pourront plus se prévaloir de la préférence qui leur est assurée.

Le capital de l'émission est représenté par 26,500 titres, remboursables en 250 francs.

Les obligations sont émises au taux de 140 francs, avec jouissance du semestre des intérêts à compter du 1er novembre dernier, soit 3 fr. 75 cent. par obligation.

Les obligations seront amorties en soixante-neuf ans, suivant la proportion déterminée au tableau imprimé au dos des titres; elles seront désignées par le sort, dans un tirage qui aura lieu chaque année, le 1er mai. Le premier tirage aura lieu le 1er mai 1858. Les numéros sortis seront remboursés à la caisse de la Compagnie. L'intérêt et l'amortissement seront prélevés sur les produits nets annuels de l'exploitation.

Elles donnent droit, jusqu'au remboursement, à 8 p. % d'intérêt annuel, soit 7 fr. 50 cent.

par obligation, et payable par semestre, le 1er mai et le 1er novembre, à raison de 3 fr. 75 cent.

Il sera versé 70 francs en souscrivant et 70 francs le 1er août prochain. Ce dernier paiement pourra être escompté, et, dans ce cas, l'intérêt sera bonifié à raison de 6 p. °/o l'an.

Il ne nous reste plus qu'à soumettre à votre approbation deux propositions : l'une est statutaire et régularise le passé ; l'autre doit exercer sur notre avenir une heureuse influence.

PREMIÈRE PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Nous vous avons présenté les comptes de l'exercice 1855-1856, nous les soumettons à votre approbation.

Cette proposition soumise à l'Assemblée générale, est adoptée à l'unanimité après épreuve et contre-épreuve.

DEUXIÈME PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Avant de vous la faire connaître, permettez-nous d'entrer dans quelques développements.

Depuis que nos travaux ont acquis le degré d'avancement qui permet de fixer l'époque à laquelle notre ligne sera ouverte, des projets qui se rattachent essentiellement à ses intérêts présents comme à ceux de son avenir, ont été l'objet des préoccupations du Conseil. Lorsque ces projets auront été assez étudiés pour que nous puissions vous en proposer la réalisation, nous devrons, conformément à nos statuts, les soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale. Mais si ce moment n'est pas encore arrivé, vous comprenez l'importance que nous attachons à nous appuyer sur votre assentiment.

Nous vous demandons de vouloir bien autoriser le Conseil à poursuivre activement toutes négociations relatives à des prolongements, fusions, associations ou autres traités, ayant pour objet le développement de la Compagnie.

Il est bien entendu que cette autorisation ne saurait engager en aucune façon MM. les actionnaires, et qu'ils se réservent le droit le plus absolu de discuter, d'adopter ou de rejeter les projets qui leur seraient soumis en assemblée générale.

Notre proposition se borne à obtenir un appui moral destiné à faciliter les négociations.

Vous nous permettrez, Messieurs, de ne pas entrer dans de plus grands détails à ce sujet, et vous approuverez la réserve que nous imposent les intérêts de la Compagnie.

Dans le même but, nous vous prions de nous autoriser à surseoir au remplacement de M. le vicomte de Rouville dans le Conseil d'administration.

Vous comprendrez que le choix d'un administrateur peut exercer une utile influence sur la marche des négociations.

En conséquence, nous soumettons à l'approbation de l'Assemblée la proposition suivante :

Le Conseil d'administration est autorisé à poursuivre toutes négociations qu'il jugerait utiles aux intérêts de la Compagnie, et sous la réserve expresse de l'approbation de l'Assemblée générale, qui serait, plus tard, convoquée extraordinairement à cet effet. Le Conseil d'administration est également autorisé à surseoir provisoirement au remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Cette proposition, soumise à l'Assemblée générale, est adoptée à l'unanimité, après épreuve et contre-épreuve.

Un membre de l'Assemblée propose de voter des remerciments au Conseil d'administration, sur les résultats importants obtenus pendant le dernier exercice.

Cette proposition est accueillie par des acclamations unanimes.

Le rapport sera imprimé et distribué.

CHEMIN DE FER DE

ACTIF — Situation au

DÉPENSES GÉNÉRALES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT.				
Exercices de 1853, 1854 et 1855.			1,055,473	75
ADMINISTRATION CENTRALE.				
Conseil d'administration.	59,866	»		
Ingénieurs, secrétariat.	23,856	25		
Frais généraux.	88,659	22	202,890	67
Mobilier.	7,573	»		
Traitements.	22,936	20		
CONSTRUCTION DU CHEMIN.				
Dépenses au 29 mars 1855.	2,885,168	76		
— du 30 mars 1855.	»	»	6,678,326	41
— au 25 mars 1856.	8,793,157	65		
MATÉRIEL.				
Payé à valoir.	1,007,477	40	1,828,637	40
— sur approvisionnements	821,160	»		
ÉTUDES DU PROLONGEMENT DE LA LIGNE.				
Personnel, cartes et plans, instruments, etc..	»	»	38,555	90
INTÉRÊTS AUX ACTIONNAIRES.				
1er semestre 1855, à raison de 4 fr. 35 c.	156,600	»	336,600	»
2e — — 5 »	180,000	»		
VERSEMENTS RESTANT A EFFECTUER.				
1er appel de 50 fr. par action, sur 100 actions.	5,000	»		
2e — 100 — 1,011 —	101,100	»	630,350	»
3e — 50 — 1,287 —	64,350	»		
4e — 100 — 4,599 —	459,900	»		
DÉBITEURS COMME SUIT :				
Banque de France.	1,304,832	40		
Greene et Ce, de Paris.	50,698	80		
F. Durand et Ce, de Paris	65,700	»		
Barclay, Bevan et Ce, de Londres.	12,580	»	2,365,261	64
C. Deveaux et Ce, de Londres.	54,817	05		
Sous-comptoir des chemins de fer.	31,302	»		
Reports et placements divers.	840,366	39		
Compte de divers..	4,965	»		
CAISSE.				
Espèces en caisse.	»	»	27,556	80
			13,163,652	57

25 mars 1856. PASSIF.

COMPTE CAPITAL.				
Montant des 350 fr. appelés sur 36,000 actions.			12,600,000	»
COMPTE D'INTÉRÊTS.				
Intérêts de retard par les actionnaires..	215,244	17	522,628	98
— sur reports et placements divers. . . .	307,387	81		
COMPTES CRÉDITEURS.				
Solde des semestres d'intérêts à payer aux actionnaires.	36,818	85	41,023	59
Solde à divers.	4,304	74		
			13,163,652	57

A'

ET LA

Nous avons eu p
sition universelle de
de l'orfévrerie et de la
du goût et du sentimen
on a pu penser à l'époque
tion avait été le principal
leurs produits avec distinctio
liers industriels du monde. A
mal, sans qu'aucun concours so
ni mentions d'aucune espèce, nou
et des œuvres de joaillerie et d'orf
les artistes industriels qui contribu
France, dans ce genre de travaux, on
par eux au Palais de l'Industrie, en 185
des suffrages et des récompenses dont ils

Il est, particulièrement dans l'orfévrerie,
les progrès et les perfectionnements ont un
tualité, puisqu'il ne leur a pas été permis de
sées, en 1855. Nous voulons parler de la doru
vaniques, qui n'ont commencé à entrer dans l
nier, et à qui il a fallu pour cela la consécration
de cassation.

Nous avons fait connaître dans notre Bulletin du
cédés judiciaires une maison avait trouvé moyen de
fermer à cette industrie la libre concurrence jusqu'à
et à être la seule représentante de cette spécialité. Dès
s'il en eût été autrement, « nos autres orfévres, tels que
Gueyton, etc., auraient pu, par leurs efforts, imprimer
industrie, plus complétement alors représentée par la Franc
Depuis lors, quelques mois à peine se sont écoulés, et déjà
nouvelles usines qui se sont créées pour l'exploitation des pr
genture, inventés par MM. de Ruolz et Elkington, non-seule
très-vive impulsion à la fabrication et au commerce de l'orfév
électro-chimiques, mais encore ont introduit de notables perfecti
nipulation elle-même.

C'est ainsi que les ateliers de M. Thouret, que nous venons de
Contrescarpe, non-seulement ne le cèdent à aucune autre fabrique
due, en variété de travaux, en salubrité, mais encore se distinguent
difications apportées à de certains détails de travail, modifications q
résultat, soit d'améliorer les produits, soit d'accroître la solidité de l'a
faciliter les ouvriers, soit enfin d'assurer aux reproductions galvanoplasti
d'œuvre une exactitude et une finesse de rendu irréprochables. Rien n'
par exemple, plus fin, plus rigoureusement exact que les deux belles cou

surprise en surprise, ce parc délicieusement accidenté est appé
rendez-vous non-seulement des habitués du Bois, mais enc
chercher de temps à autre sous les ombrages de la belle
des distractions. Accessible à tous en raison de la modicité
pour les chevaux et pour les voitures, égayé par un orche
ainsi dire en permanence, pourvu de bancs, de chaises
blissements de repos et de rafraîchissement, le Pré C
ditions tout à fait nouvelles qui le distingueront de
actuels, sera une des curiosités caractéristiques du P

L'administration de la loterie Saint-Roch
artes, a fait annoncer à diverses reprises que
gné un lot de 3,000 fr., ne lui avait pas été
ments finissait le 6 avril dernier. Cet avis
grand nombre de réclamations plus ou moins
billet, si singulièrement retardataire
meur-libraire à Reims.

Le 3e et dernier tirage de la loterie
100,000 fr., 25,000 fr., 20,000 fr.
fixé au 12 mai prochain. Voir à la

Parmi les affections auxquelles
caractère tout spécial dont
des femmes qui joignent à
On conçoit en effet tout l'
et le malade, la femme
dence, que de son côté
part des femmes accorde
où elles ont besoin de
trouver la prudence

La première
il y a une
spécial, et
évidente. Les
vent qu'elle a
cures de
uniquement
de Mme
les

RES ET PUBLICATIONS DIVERSES.

ublications de la Librairie DIDIER, 35, quai des Augustins, à Paris.

LETERRE AU XVIII[E] SIÈCLE

ÉTUDES ET PORTRAITS

ire du Gouvernement anglais depuis la fin du règne de Guillaume III

PAR CH. DE RÉMUSAT

2 forts volumes in-8. — Prix : 14 francs.

R POLITIQUE DE L'ANGLETERRE

R M. LE COMTE DE MONTALEMBERT

gmentée d'un *post-scriptum* sur la Paix et la Pairie à vie

1 volume in-18. — Prix : 3 francs.

ABBÉ LE DIEU

L SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE BOSSUET

uscrits autographes, avec Notes et Introduction

PAR M. L'ABBÉ GUETTÉE

I et II sont en vente. Prix des 2 vol. : 12 fr.

SCOURS

DE BROGLIE ET D. NISARD

Académie française le 3 avril 1856

e in-8. — Prix : 1 fr.

VOLUTION D'ANGLETERRE

1er jusqu'au rétablissement des Stuarts

625-1660)

I. GUIZOT

qui se vendent séparément :

vol. in-8, 5e édition. 12 fr.

MWELL (1649-1658), 2 vol. in-8. 14 fr.

ROMWELL et du Rétablissement

14 fr.

S

NEMENT REPRÉSENTATIF

9 A 1848

, ANCIEN DÉPUTÉ

Prix : 14 fr.

MIGNET

RE DE MARIE STUART, nouvelle

n, revue et corrigée, 2 vol. in-8

d'un joli portrait. 12 fr.

PEREZ ET PHILIPPE II, nouvelle

1 vol. in-8. 6 fr.

---

p... N... sister ... moment ... culiers ont ... corbeilles de la ... qui sont d'un effe... corbeilles et de pan... loppes à bonbons et ... vices de dessert.

Nous n'entreprendrons p... M. Thouret, qui a centralisé da... et de la joaillerie électro-chimique ... pris par d'autres fabriques analogues, ... bienfaits qu'a déjà produits la libre con... aurait pu apporter d'éclat à l'Exposition u... soin d'éloigner toutes rivalités, par un système de ... condamné par la Cour de cassation, après p... devant toutes les juridictions. Vienne maintenant ... avoir quelque gloire à se vanter d'avoir obtenu ... n'aura pas été *seul* à concourir.

Ainsi que nous le disions tout à l'heure, la ... continuent à justifier les distinctions dont elles ont ... des récompenses. MM. Marret et Jarry (1), conservent ... fait preuve dans la haute bijouterie. Sans rivaux dans ... précieuses, de sertir le diamant et l'émeraude, l'opale ... thyste, ils savent varier les formes des parures avec ... gance et de goût. Ils ne se bornent pas à posséder à fond ... et délicates, ils ne se font pas faute non plus d'inventer les ... composition toute nouvelle et tout originale, sans jamais ... du style qui fait de la plus simple bague ou du bracelet ... objet d'art. C'est le cachet particulier qu'ils ne manquent jamais ... petits bijoux comme aux plus belles œuvres de joaillerie qui ...

(1) 16, rue Vivienne.

LA DORURE ET L'ARGENTURE GALVANIQUES

ET LA JOAILLERIE FRANÇAISE DEPUIS L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

Nous avons eu plus d'une fois l'occasion en passant en revue, l'été dernier, l'Exposition universelle de 1855, de constater les progrès réalisés par nos fabricants dans l'art de l'orfévrerie et de la joaillerie, et de signaler leur haute supériorité tant sous le rapport du goût et du sentiment de l'art, que sous le rapport du fini de l'exécution. Assurément on a pu penser à l'époque du grand concours industriel ouvert en France, que l'émulation avait été le principal mobile des efforts faits par nos nationaux pour faire figurer leurs produits avec distinction au milieu des merveilles envoyées de tous les grands ateliers industriels du monde. Aujourd'hui pourtant, en présence d'un état de choses normal, sans qu'aucun concours soit ouvert, sans qu'il y ait à obtenir ni prix, ni médailles. ni mentions d'aucune espèce, nous pouvons encore affirmer que la fabrication des bijoux et des œuvres de joaillerie et d'orfévrerie ne s'est point arrêtée dans la voie du progrès; les artistes industriels qui contribuent pour une si grande part à la supériorité de la France, dans ce genre de travaux, ont compris sans doute qu'après les succès obtenus par eux au Palais de l'Industrie, en 1855, ils se devaient à eux-mêmes de rester dignes des suffrages et des récompenses dont ils ont été honorés.

Il est, particulièrement dans l'orfévrerie, une importante spécialité de fabrication dont les progrès et les perfectionnements ont un cachet remarquable de nouveauté et d'actualité, puisqu'il ne leur a pas été permis de se manifester au Palais des Champs-Elysées, en 1855. Nous voulons parler de la dorure et de l'argenture par les procédés galvaniques, qui n'ont commencé à entrer dans le domaine public qu'au mois d'août dernier, et à qui il a fallu pour cela la consécration judiciaire d'un tardif arrêt de la Cour de cassation.

Nous avons fait connaître dans notre Bulletin du 1er avril 1855 par suite de quels procédés judiciaires une maison avait trouvé moyen de prolonger son monopole de façon à fermer à cette industrie la libre concurrence jusqu'à la fin de l'Exposition universelle, et à être la seule représentante de cette spécialité. Dès cette époque, nous disions que, s'il en eût été autrement, « nos autres orfévres, tels que MM. Thouret, Balaine et fils, Gueyton, etc., auraient pu, par leurs efforts, imprimer de nouveaux progrès à cette industrie, plus complétement alors représentée par la France à l'Exposition universelle. » Depuis lors, quelques mois à peine se sont écoulés, et déjà nous pouvons dire que les nouvelles usines qui se sont créées pour l'exploitation des procédés de dorure et d'argenture, inventés par MM. de Ruolz et Elkington, non-seulement ont déjà donné une très-vive impulsion à la fabrication et au commerce de l'orfévrerie et de l'argenterie électro-chimiques, mais encore ont introduit de notables perfectionnements dans la manipulation elle-même.

C'est ainsi que les ateliers de M. Thouret, que nous venons de visiter au boulevard Contrescarpe, non-seulement ne le cèdent à aucune autre fabrique de ce genre en étendue, en variété de travaux, en salubrité, mais encore se distinguent par de notables modifications apportées à de certains détails de travail, modifications qui ont toutes pour résultat, soit d'améliorer les produits, soit d'accroître la solidité de l'argenture, soit de faciliter les ouvriers, soit enfin d'assurer aux reproductions galvanoplastiques des chefs-d'œuvre une exactitude et une finesse de rendu irréprochables. Rien n'est plus beau, par exemple, plus fin, plus rigoureusement exact que les deux belles coupes de Benve-

nuto Cellini, dont l'original, appartenant au musée du Louvre, a été reproduit par M. Thouret avec un succès inouï. Nous ne dirons rien des simples couverts avec ou sans filets, des pièces de service ordinaires qui n'ont point d'autre mérite que la loyauté du titre et l'égalité de l'argenture sur toutes les parties de chaque objet. Mais nous parlerons des merveilles des services de luxe que la fabrique du boulevard Contrescarpe exécute d'après des dessins de maîtres, sur des formes et avec des ornements dont elle est propriétaire exclusive; ses services complets, ses surtouts dont les styles variés sont toujours marqués au coin du goût le plus pur, et ornementés avec une merveilleuse harmonie de style, ses services à thé et à café, ses modèles si originaux de seaux à glace, de fontaines à thé, de tasses et de petites cuillères, enfin ses corbeilles en osier argenté, sont autant d'objets d'art qui, pour n'être pas aussi précieux par la matière que des objets d'argent massif n'en sont pas moins dignes de soutenir la comparaison avec les plus beaux chefs-d'œuvre du repoussé.

Nous venons de citer les corbeilles en osier argenté, il est peut-être nécessaire d'insister quelque peu sur cette création nouvelle de la maison Thouret, qui obtient en ce moment pour les services de dessert un véritable succès de mode. Des procédés particuliers ont été employés pour réussir à argenter l'osier, et ils ont permis d'obtenir des corbeilles de la forme la plus élégante, du tissu le plus léger et le plus finement tressé qui sont d'un effet ravissant avec leur garniture de fleurs ou de fruits. Ce système de corbeilles et de paniers en osier argenté ou doré fournira de délicieux motifs d'enveloppes à bonbons et d'objets d'étrennes. En attendant, il fait merveille dans les services de dessert.

Nous n'entreprendrons point de passer en revue les détails de la fabrication de M. Thouret, qui a centralisé dans son usine tout ce qui tient au travail de l'orfévrerie et de la joaillerie électro-chimique, non plus que de signaler les développements déjà pris par d'autres fabriques analogues, nous avons voulu seulement donner une idée des bienfaits qu'a déjà produits la libre concurrence dans cette industrie, et de ce qu'elle aurait pu apporter d'éclat à l'Exposition universelle, si une *seule* maison n'avait pris soin d'éloigner toutes rivalités, par un système de poursuites en contrefaçon, définitivement condamné par la Cour de cassation, après plusieurs mois de procès et de plaidoiries devant toutes les juridictions. Vienne maintenant une autre Exposition, et il pourra y avoir quelque gloire à se vanter d'avoir obtenu une médaille ou un prix pour lequel on n'aura pas été *seul* à concourir.

Ainsi que nous le disions tout à l'heure, la joaillerie et la bijouterie fines de Paris continuent à justifier les distinctions dont elles ont été l'objet lors de la distribution des récompenses. MM. Marret et Jarry (1) conservent toujours la supériorité dont ils ont fait preuve dans la haute bijouterie. Sans rivaux dans l'art de marier l'or et les pierres précieuses, de sertir le diamant et l'émeraude, l'opale et le rubis, le saphir et l'améthyste, ils savent varier les formes des parures avec un incroyable bonheur d'élégance et de goût. Ils ne se bornent pas à posséder à fond le secret des montures légères et délicates, ils ne se font pas faute non plus d'inventer des dessins d'ornement d'une composition toute nouvelle et tout originale, sans jamais se départir de ce sentiment du style qui fait de la plus simple bague ou du bracelet le plus historié un véritable objet d'art. C'est le cachet particulier qu'ils ne manquent jamais d'imprimer aux plus petits bijoux comme aux plus belles œuvres de joaillerie qui sortent de leur maison.

JACQUES OLIVIER.

(1) 16, rue Vivienne.

FAITS DIVERS.

— L'Académie française a procédé le 10 avril au remplacement de M. de Lacretelle et de M. le comte Molé.

Le nombre des votants était de 34 ; majorité, 18.

M. Biot a obtenu, au premier tour de scrutin, 20 voix ; M. Augier, 10 ; M. Mazères, 2 ; M. Sandeau, 1 ; M. Théophile Gautier, 1.

En conséquence, M. Biot a été nommé membre de l'Académie Française en remplacement de M. de Lacretelle.

A la seconde élection, sur le même nombre de votants, M. de Falloux, au premier tour de scrutin, a obtenu 16 voix ; M. Augier, 12 ; M. Sandeau, 2 ; M. Mazères, 4.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité, il a été procédé à un second tour de scrutin.

Sur le même nombre de votants, M. de Falloux a obtenu 17 voix ; M. Augier, 15 ; M. Sandeau, 1 ; M. Mazères, 1.

Enfin, au troisième tour de scrutin, M. de Falloux a obtenu 19 voix, et M. Augier 15 voix.

En conséquence, M. de Falloux a été nommé membre de l'Académie française, en remplacement de M. le comte Molé.

Ont pris part au vote :

MM.

1 de Ségur.
2 de Barante.
3 Pasquier.
4 Legouvé.
5 de Pongerville.
6 de Vigny.
7 Brifaut.
8 Mignet.
9 Nisard.
10 Dupin.
11 Berryer.
12 Viennet.
13 Guizot.
14 Lebrun.
15 de Tocqueville.
16 de Montalembert.
17 L'évêque d'Orléans.

MM.

18 de Salvandy.
19 Sainte-Beuve.
20 Villemain.
21 Cousin.
22 Patin.
23 Mérimée.
24 de Sacy.
25 de Musset.
26 Scribe.
27 Empis.
28 Vitet.
29 de Noailles.
30 Lamartine.
31 Saint-Marc Girardin.
32 de Broglie.
33 Rémusat.
34 Flourens.

En ajoutant à ces trente-quatre noms ceux de MM. Ampère et Thiers, absents de la séance, de M. Ponsard, non encore reçu, de M. Victor Hugo et des deux nouveaux élus, on complète la liste des quarante membres de l'Académie française qui se trouve ainsi aujourd'hui au grand complet.

OMNIBUS DE LONDRES.

La circulation des voitures dont la Compagnie générale des Omnibus de Londres était déjà propriétaire au 29 mars, a donné, pour la semaine précédente, les résultats suivants :

Du 23 au 29 mars, 394 voitures ont produit 179,138 55, soit 25,591 22 par jour.

La circulation totale, qui a commencé le 7 janvier, par 27 voitures, a produit jusqu'au 29 mars 1,420,458 fr. 20 c.

La moyenne générale par voiture et par jour est de 65 fr. 54 c.

Du 30 mars au 5 avril, 443 voitures ont produit 193,566 fr. 35 c., soit 27,652 fr. 33 c. par jour.

La circulation totale, qui a commencé le 7 janvier par 27 voitures, a produit jusqu'au 5 avril 1,614,024 fr. 55 c.

La moyenne générale par jour et par voiture est de 65 fr. 75 c.

On se rappelle que la dépense quotidienne d'un omnibus à Londres varie de 52 à 55 fr.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST.

PAIEMENT DU DIVIDENDE.

MM. les Actionnaires sont prévenus que le coupon du 1er avril 1856 (dividende de l'exercice 1855) fixé par l'Assemblée générale des Actionnaires du 31 mars 1856, à 32 fr. 50 par action, est payable à la caisse de la Compagnie, 124, rue Saint-Lazare, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, et aux succursales de la Banque de France, moyennant une commission de 1/4 p. 0/0.

SOCIÉTÉ DES PORTS DE MARSEILLE.

La répartition des actions de la Société des ports de Marseille sera terminée le 15 avril, conformément à l'avis publié ; le remboursement des excédants versés aura lieu à partir du même jour 15 avril.

Le grand nombre des souscripteurs a obligé MM. J. Mirès et Ce à diviser le règlement de la répartition et les remboursements qui doivent avoir lieu par numéros de souscription ; en conséquence, on règlera :

Le 15 avril	les souscriptions du no	1 à 1000
16 —	—	1001 à 2000
17 —	—	2001 à 3000
18 —	—	3001 à 4000
19 —	—	4001 à 5000
21 —	—	5001 à 6000
22 —	—	6001 à 7000
23 —	—	7001 et au-dessus.

Les souscripteurs qui ne se seront pas présentés les jours indiqués par le numéro de leur souscription ne pourront recevoir leur règlement qu'à partir du 25.

— MM. Petitjean et Levy, cité d'Antin, 5, ont l'honneur d'informer le public qu'ils se chargent de l'achat et de la vente, au comptant, avec l'Angleterre, la Belgique et la Hollande, de toutes valeurs industrielles, françaises et étrangères, et notamment des Omnibus de Londres.

— L'établissement de plaisance qui s'ouvrira prochainement, d'ici au 15 mai, dit-on, au Bois de Boulogne et prendra le nom de *Pré Catelan*, sera véritablement une des curiosités de Paris. Dès cette saison, le jardin orné des productions les plus belles et les plus diverses de la Flore française et exotique, offrira le coup-d'œil le plus enchanteur qu'on puisse imaginer; ce sera un parc de fleurs. Dessiné avec un goût merveilleux, de façon à varier autant que possible les aspects, à faire passer le promeneur de

surprise en surprise, ce parc délicieusement accidenté est appelé à devenir le lieu de rendez-vous non-seulement des habitués du Bois, mais encore des familles qui vont chercher de temps à autre sous les ombrages de la belle forêt parisienne du repos et des distractions. Accessible à tous en raison de la modicité du prix d'entrée, praticable pour les chevaux et pour les voitures, égayé par un orchestre où la musique sera pour ainsi dire en permanence, pourvu de bancs, de chaises, de jeux de toute sorte, d'établissements de repos et de rafraîchissement, le *Pré Catelan*, organisé dans des conditions tout à fait nouvelles qui le distingueront de tous les établissements et jardins actuels, sera une des curiosités caractéristiques du Paris nouveau.

L'administration de la loterie Saint-Roch, avec cette loyauté qui préside à tous ses actes, a fait annoncer à diverses reprises que le numéro 170,006, qui au 2e tirage a gagné un lot de 3,000 fr., ne lui avait pas été présenté, et que le délai fixé par les règlements finissait le 6 avril dernier. Cet avis, répété par toute la presse, a donné lieu à un grand nombre de réclamations plus ou moins motivées. Mais l'heureux possesseur de ce billet, si singulièrement retardataire, s'est enfin fait connaître : c'est M. Huet, imprimeur-libraire à Reims.

Le 3e et dernier tirage de la loterie Saint-Roch, dans lequel figurent des lots de 100,000 fr., 25,000 fr., 20,000 fr., etc., formant un total de 190,000 fr., reste toujours fixé au 12 mai prochain. (Voir à la page 522.)

Parmi les affections auxquelles les dames sont sujettes, il en est un grand nombre d'un caractère tout spécial dont le traitement semble plus particulièrement être du domaine des femmes qui joignent à de bonnes études médicales une longue expérience pratique. On conçoit en effet tout l'avantage que présente la conformité de sexe entre le médecin et le malade; la femme, en présence d'une autre femme, n'hésite devant aucune confidence, que de son côté celle-ci sait deviner, prévenir, solliciter au besoin. Aussi la plupart des femmes accordent-elles une préférence marquée, dans toutes les circonstances où elles ont besoin de ces soins spéciaux, aux femmes chez qui elles sont certaines de trouver la prudence éclairée réunie à la science expérimentale.

La première, Mme Lachapelle, maîtresse sage-femme et professeur d'accouchement, eut, il y a une vingtaine d'années, l'idée d'ouvrir pour ces sortes de consultations un cabinet spécial, et aussitôt elle vit ce sentiment de préférence se manifester d'une façon bien évidente. Les succès qu'elle a obtenus, la nature et l'importance de sa clientèle prouvent qu'elle a su pleinement justifier, et par l'excellence de ses traitements et par ses cures de toute sorte, notamment en matière de stérilité, cette confiance que les femmes inspirent aux femmes pour les soins les plus délicats de leur santé. Les consultations de Mme Lachapelle ont lieu tous les jours de 3 à 5 heures, rue Monthabor, 27, près les Tuileries.

ANNONCES ANGLAISES.

P. JANNET, éditeur, rue de Richelieu, 15, à Paris.

BILIOTHÈQUE ELZÉVIRIENNE

In-16, papier vergé, fleurons et lettres ornées, reliure en percaline.

EN VENTE:

Réflexions, Sentences et Maximes morales de LA ROCHEFOUCAULD. Nouvelle édition, par G. DUPLESSIS. Préface par SAINTE-BEUVE. 1 vol. 5 fr.
Les Caractères de Théophraste et de La Bruyère, publiés, avec des notes historiques et littéraires, par M. Adrien DESTAILLEUR. 2 vol. 10 fr.
Le Livre du Chevalier de la Tour-Landry pour l'enseignement de ses filles, publié d'après les manuscrits par M. A DE MONTAIGLON. 1 vol. 5 fr.
Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture, publiés par M. Anatole de MONTAIGLON. 2 vol. Papier ordinaire, *épuisé;* papier fort. 16 fr.
Le livre des peintres et graveurs, par M. DE MAROLLES; publié par G. DUPLESSIS. 1 volume. 3 fr.
Recueil de poésies françoises du quinzième et du seizième siecles, morales, facétieuses, historiques, revues sur les anciennes éditions et annotées par A. DE MONTAIGLON. t. I-III, chaque volume. 5 fr.
Chansons de Jehannot de LESCUREL. 1 v 2 fr.
Œuvres de Francois VILLON, publiées par P.-L. JACOB, bibliophile. 1 vol. 5 fr.
Œuvres de Roger DE COLLERYE. Nouvelle édition, avec une préface et des notes par M. Ch. D'HÉRICAULT. 1 vol. 5 fr.
Œuvres de Mathurin RÉGNIER, avec les commentaires revus et corrigés, précédées de l'*Histoire de la Satire en France*, par M. VIOLLET LE DUC. 1 vol. 5 fr.
Œuvres complètes de SAINT-AMANT. Nouvelle édition, revue et annotée par M. Ch.-L. LIVET. 2 vol. 10 fr.
Œuvres choisies de SENECÉ. Nouvelle édition, publiée par MM. Emile CHASLES et P. A. CAP. 1 volume. 5 fr.
Œuvres posthumes de SENECÉ, publiées par MM. Emile CHASLES et P.-A. CAP. 1 vol. 5 fr.
Extrait abrégé des vieux Mémoriaux de l'abbaye de Saint-Aubin des-Bois, en Bretagne (en vers, publié par Francisque Michel). 1 vol. 2 fr.
Œuvres de CHAPELLE et de BACHAUMONT, publiées par M. T. DE LATOUR. 1 vol. 4 fr.
Ancien théâtre français, ou Collection des ouvrages dramatiques les plus remarquables depuis les Mystères jusqu'à Corneille, publié avec des notices et éclaircissements, tomes I-VII. Chaque vol. 5 fr.
Histoire de la vie et des ouvrages de Corneille, par M. J. TASCHEREAU. 1 vol. 5 fr.
Mélusine, par Jehan d'Arras; édition publiée par M. Ch. BRUNET. 1 vol. 5 fr.
Le Roman de Jean de Paris. Nouvelle édition, revue et annotée par M. Emile MABILLE. 1 vol. 3 fr.
Le Roman bourgeois, par FURETIÈRE; édition revue et annotée par MM. Edouard FOURNIER et Ch. ASSELINEAU. 1 vol. 5 fr.
Six mois de la vie d'un jeune homme, par VIOLLET LE DUC. 1 vol. 4 fr.
Les Aventures de Don Juan de Vargas, par Charles NAVARIN. 1 vol. 3 fr.
Hitopadésa. Recueil d'Apologues et de Contes, traduit du sanscrit par Ed. LANCEREAU. 1 volume. 5 fr.
MORLINI *Novellæ, Fabulæ et Comœdiæ*. 1 volume. 5 fr.
Les quinze Joyes de mariage. 1 vol. 3 fr.
Les Evangiles des Quenouilles. 1 vol. 3 fr.
La Nouvelle Fabrique des excellents traits de vérité, par Ph. d'ALCRIPE. 1 vol. 4 fr.
Les Caquets de l'Accouchée. Nouvelle édition, revue sur les pièces originales et annotée par M. Edouard FOURNIER, avec une introduction par M. LE ROUX DE LINCY. 1 v. 5 fr.
Histoire notable de la Floride, par LAUDONIÈRE, 1 vol. 5 fr.
Les Aventures du baron de Fœneste, par d'AUBIGNY. Edition revue et annotée par M. Prosper MÉRIMÉE, de l'Académie française. 1 volume. 5 fr.
Mémoires de la Marquise de COURCELLES, publiés avec une notice et des notes, par M. Paul POUGIN. 1 vol. 5 fr.
Mémoires de Madame DE LA GUETTE. Nouvelle édition, revue et annotée par M. C. MOREAU. 1 vol. 5 fr.
Variétés historiques et littéraires, Recueil de pièces volantes rares et curieuses, en prose et en vers, revues et annotées par M. Edouard FOURNIER, tomes I-IV, chaque volume. 5 fr.

SOUS PRESSE POUR PARAÎTRE PROCHAINEMENT:

Recueil général des Fabliaux. 4 vol. 5 fr.
Gerard de Rossillon, poëme provençal suivi d'une traduction en vers français du XIIe siècle. 1 vol. 5 fr.
Floire et Blancheflor. 1 vol. 5 fr.
Œuvres complètes de RONSARD. 6 vol. à 5 fr.
Poésies de d'AUBIGNÉ. 2 vol. 10 fr.
Œuvres complètes de THÉOPHILE. 2 vol. 10 fr.
Œuvres complètes de CORNEILLE 6 vol. à 5 fr.
Le Roman comique de SCARRON. 1 vol. 5 fr.
Œuvres de Bonaventure DES PÉRIERS. 2 volumes. 10 fr.
Les Cent Nouvelles nouvelles. 1 vol. 5 fr.
Œuvres de RABELAIS. 2 vol. 10 fr.
Le grand Dictionaaire des Précieuses, avec une clef historique et anecdotique. 2 volumes. 10 fr.
Etc., etc., etc.

BANQUIERS DE LA COMPAGNIE :

A PARIS.

BLACQUE, CERTAIN, DROUILLARD,
rue de Grammont, 21.

A LONDRES.

MASTERMANN, PETERS ET Ce.

A GENÈVE.

BANQUE GÉNÉRALE SUISSE.

Les chemins de fer réunis de la **LIGNE D'ITALIE** qui relient Genève, Lausanne, Berne et Bale à Turin et à Milan, forment la *jonction centrale* et sans concurrence possible entres les résaux ferrés de la *France*, de la *Suisse*, de la *Belgique*, de l'*Allemagne rhénane* et de la *Prusse* avec ceux de l'Italie. LA LIGNE de jonction D'ITALIE devient par conséquent, au nord des Alpes, le prolongement vers l'Italie des chemins de fer de Lyon à Genève, de Paris à Lyon sur *Salins*, de l'Est (Strasbourg) par *Bâle*, et, au sud des Alpes, elle sert de prolongement vers le nord et l'Allemagne aux chemins de fer lombards-vénitiens, Turin à Gênes et Victor-Emmanuel.

Ainsi la **LIGNE D'ITALIE** a pour affluents les principaux réseaux de l'Europe; elle vient, par conséquent, desservir tous les intérêts dirigés par les principales puissances financières qui se partagent les Compagnies de fer au nord et au sud des Alpes.

La progression constante de ces chemins, qui dépassent toutes les espérances, indique assez quel sera l'avenir de la ligne qui leur sert de jonction et de prolongement.

La **LIGNE D'ITALIE** traverse entre les Alpes pennines et les Alpes bernoises, au centre d'un bassin de seize cents kilom. carrés, la plaine du Rhône, qui a pour affluents toutes les vallées populeuses que visitent les touristes, et parmi lesquelles plusieurs, celles d'Entremont, de Louesche, de Bagne, d'Erins, d'Annivers et de Viége, sont plus curieuses encore que celle de Chamouni. Cette plaine du Rhône sert de passage aux voyageurs du *Saint-Bernard*, de *Chamouni*, du *Grimsel*, du *Simplon*; elle réunit un grand nombre d'établissements d'eaux thermales, d'usines, d'exploitations de mines, et elle contient un bassin d'anthracite de près de soixante kilomètres de long, traversé dans toute sa longueur par le chemin de fer, et égalant en puissance et en richesse les grands bassins houillers de la Belgique et de la Loire.

Il est facile de prévoir quelle sera la progression constante des voyageurs sur cette ligne après la construction, puisque l'ouverture de la section de Novare à Arona, distant de trente-six kilomètres du Simplon, a fait monter dans la même année le nombre des voyageurs de 28,000 à 43.000.

Avantage comme distance. — LA LIGNE D'ITALIE abrégera de dix-sept heures le trajet entre Londres ou Paris et *l'Italie et la Méditerranée* à l'est de *Gênes*; elle obtient six heures d'économie sur tout autre parcours entre Paris et Milan.

Dépenses. — La construction de toute la ligne, à l'exception du passage du Simplon, qui n'a que **DIX-HUIT KILOMÈTRES** de base, ne dépassera pas en moyenne **DEUX CENT MILLE FRANCS** par kilomètre.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

La Société anonyme des **CHEMINS DE FER DE LA LIGNE D'ITALIE** est constituée au capital de **25 MILLIONS**, représenté par **100,000 ACTIONS DE 250 FR. CHACUNE.** — 32,000 actions, soit 8 millions, sont réservées aux souscripteurs français et suisses. — Les actions sont au porteur, après versement de 100 fr. par action.

Pendant la durée des travaux, l'intérêt à 5 p. 0/0 sera payé aux actionnaires sur le montant des versements effectués. — Les intérêts et dividendes seront payés par semestre à **PARIS**, à **GENÈVE** et à **TURIN**. — Les comptes seront arrêtés au 31 décembre de chaque année, et l'Assemblée générale aura lieu dans le courant du mois d'avril.

La souscription est ouverte au pair, à Paris, rue de Grammont, 21, — Chez MM. BLACQUE, CERTAIN, DROUILLARD.

Toute demande qui n'est pas accompagnée d'un versement de 50 fr. par action est considérée comme non avenue. Le Conseil d'administration fixe le nombre d'actions attribué à chaque souscription.

Cinquante francs devront être versés contre remise de l'action au porteur dans les huit jours de la répartition des actions accordées.

Les Souscripteurs des départements devront adresser (franco) à MM. BLACQUE, CERTAIN, DROUILLARD, banquiers, leur souscription accompagnée d'un versement de 50 fr. par action, ***en espèces***, par les Chemins de fer ou Messageries, ***en valeur à vue sur Paris*** ou ***en billets de banque***, par lettres chargées à la poste.

Dans les villes où il existe des succursales de la Banque de France, les fonds peuvent y être versés au crédit des banquiers de la Compagnie, **MM. BLAQUE, CERTAIN, DROUILLARD.**

GUSTAVE HAVARD, libraire-éditeur, 15, rue Guénégaud.

LA LECTURE
JOURNAL DE ROMANS

Ce recueil paraît tous les samedis et contient des romans, des nouvelles, des légendes, une chronique des arts et des lettres, les éphémérides historiques de la semaine ; il est illustré de belles gravures sur bois et imprimé sur beau papier et en caractères très-lisibles, par les presses de M. J. Claye.

Il est vendu chez tous les libraires et marchands de journaux, au prix de 5 centimes la livraison de 8 pages grand in-8°.

En cours de publication : les CATACOMBES DE PARIS, par M. Élie Berthet; le *Fléau du village,* par M. Henri Conscience; Scènes de Mœurs brésiliennes, par M. Ch. Expilly.

BIOGRAPHIE
PITTORESQUE UNIVERSELLE

Ce dictionnaire biographique, composé d'après un plan tout nouveau, sous la direction de MM. Augustin Challamel et Julien Lemer, contiendra plus de trente mille notices sur les personnages célèbres de tous les pays et de tous les temps. Écrit à un point de vue d'utilité pratique, il consacre à chaque biographie un espace proportionné à l'importance du rôle que les personnages ont joué dans l'histoire du monde, dans les fastes des lettres, des arts et des sciences. Il tient le milieu entre les résumés insuffisants et les volumineuses biographies dont le prix est trop élevé.

Portraits dessinés d'après les documents les plus authentiques.

Il paraît chaque semaine une livraison de 8 pages grand in-8°, illustrée de deux ou trois portraits, au prix de 10 centimes.

AVANTAGES OFFERTS AUX ABONNÉS.

En s'abonnant d'avance pour un an au prix de 5 fr. pour Paris, et de 8 fr. pour les départements, on reçoit à domicile chaque semaine *la Lecture*, JOURNAL DE ROMANS, et, à titre de prime, une livraison de 8 pages de la *Biographie pittoresque universelle.* Les abonnements datent du 15 février. Les abonnés reçoivent immédiatement les onze numéros déjà parus de *la Lecture.* — Pour les départements, mandats de poste à l'ordre de M. Gustave Havard, éditeur.

---

4 fr. 50 c. LE FLACON.



2 fr. 50 c. LE DEMI-FLACON.

D'après le rapport de l'*Académie impériale de Médecine* sur cette préparation, et dont cette savante compagnie a adopté les conclusions, *cette huile, qui diffère peu par la couleur et la saveur de l'huile d'amandes douces, est un médicament d'une haute valeur; elle présente beaucoup d'avantages sur l'huile de foie de morue, et on ne peut douter que, comme agent spécial, en présentant l'iode combiné avec une substance assimilable, qui le fait pénétrer dans toute l'économie, et l'y abandonne peu à peu, à mesure qu'elle est brûlée dans l'appareil circulatoire, elle ne devienne un puissant modificateur des altérations du système lymphathique.*

L'HUILE DE J. PERSONNE est employée avec succès pour combattre toutes les affections contre lesquelles *l'huile de foie de morue* a été préconisée. Ainsi, dans toutes les maladies scrofuleuses, les engorgements accidentels, les affections pulmonaires, les maladies de la peau, telles que les tubercules sous-cutanés, le lupus, etc.

Toutes choses égales d'ailleurs, dit M. Ricord, chirurgien en chef des hôpitaux, membre de la commission académique, dans une note remise au rapporteur : « Dans tous les cas curables, la guérison, ou tout au moins des modifications heureuses ont été beaucoup plus « promptement obtenues avec l'Huile de J. Personne qu'avec celle de foie de morue; » et elle a été administrée toujours à des doses bien moins considérables.

L'HUILE DE J. PERSONNE n'est livrée qu'en flacons et en demi-flacons de forme rectangulaire, revêtus d'une étiquette signée par l'inventeur et le dépositaire général, et portant son cachet sur le bouchon et sur la capsule qui le recouvre.

A la pharmacie, 19, rue Bourbon-Villeneuve, Paris, et dans presque toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

(Deux départs par semaine).

Voie de :
Gênes.
Livourne.
Civita-Vecchia.
Naples.
Messine.
Malte.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
Retour. — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h. du matin.

Voie de :
Civita-Vecchia.
Naples.
(Traversée en 48 heures.)

Aller. — Départ de Marseille chaque jeudi, à 10 h. du s.
Retour. — Départ de Naples chaque jeudi, à 4 h. du soir.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de :
Malte.
Syra.
Smyrne.
Metelin.
Dardanelles.
Gallipoli.
Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin.
Retour. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna, de Kamiesh et de Sébastopol.

Voie de :
Messine.
Le Pirée (Athènes).
Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir.
Retour. — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance au Pirée avec Syra, Salonique et Nauplie ; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sébastopol).

LIGNE DE SYRIE.

(d'Alexandrie à Constantinople et *vice versâ*), par :

Jaffa.
Beyrouth.
Tripoli.
Lattaquié.
Alexandrie.
Mersina.
Rhodes.
Smyrne.

Départ de Marseille (voie d'Égypte), le jeudi de chaque deux semaines, à dater du 24 mai.
Correspondance à Smyrne avec la ligne du Levant (voie de Malte).

LIGNE D'ÉGYPTE.

Malte.
Alexandrie.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 20 décembre.
Retour. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 5 h. du soir, à dater du 13 decembre.

LIGNES D'ALGÉRIE.

Alger. — Départs de Marseille et d'Alger les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.

Oran. — Aller. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi. Retour. — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.

Bone.
Stora. (le Philippevil-)
Tunis.
— Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

Observations. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes. — La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports. — Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

Billets de retour. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

Billets de famille. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour. — Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe	Lignes.	PORTS	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	Gênes	68	41	27	17	SYRIE. (Voie du Levant.)	Rhodes	410	260	178	112
	Livourne	80	48	32	20		Mersina	460	305	203	125
	Civita-Vecchia	105	63	42	26		Alexandrie	467	312	207	123
	Naples	130	90	60	37		Lattaquié	470	315	218	127
	Messine	192	116	77	48		Tripoli	471	315	211	128
	Malte	210	132	88	55		Beyrouth	463	308	207	126
							Jaffa	482	321	217	133
LEVANT.	Syra et Pirée	330	210	140	87	ALGÉRIE.					
	Smyrne	370	240	160	100		Alger	80	60	25	»
	Metelin	390	247	165	103		Oran	122	18	50	»
	Dardanelles	400	252	168	105		Stora	103	82	30	»
	Gallipoli	410	265	180	116		Bone	118	92	35	»
	Constantinople	430	279	186	116		Tunis	127	103	35	»
	Varna (de Const.)	60	40	20	»						
ÉGYPTE.	Alexandrie	450	280	190	120	GRÈCE.	Salonique du Pirée.	73	48	22	18
							Nauplie Id.	24	16	10	8

Prix de la souscription à ce Bulletin est de 5 fr. par an. — Bureau, r. Grange-Batelière, 16.

PARIS — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

PUBLICATIONS NOUVELLES

On a plusieurs fois signalé le mouvement qui porte aujourd'hui les investigateurs du passé à retracer, non plus les annales générales de notre pays, mais les annales particulières de chacune des provinces de l'ancienne France. C'est comme une régénération de l'histoire nationale, qui, recomposée et reconstituée, pour ainsi dire, par morceaux, sortira de ces travaux distincts plus complète, appuyée sur plus de faits, mieux instruite des divers éléments qui sont venus se confondre en un tout. Cette tendance à faire mieux connaître les parties dont s'est formée l'unité de la France n'a pas seulement multiplié les chercheurs de documents ; elle nous donne déjà des historiens. Dans le troisième volume de l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, de M. le comte d'Haussonville, nous retrouvons Charles IV, Mazarin, Louis XIV, et les beautés de la cour de France ; nous trouvons surtout les Lorrains, leur dévouement, leurs dispositions, leur amour de l'indépendance vis-à-vis du roi de France et vis-à-vis de leur duc, le traité de Marsal, les campagnes de 1674 et 1675. A travers toutes les péripéties, on voit se préparer peu à peu l'annexion de la Lorraine ; tout y sert, même ce qui est destiné à l'empêcher, la paix et la guerre, les négociations et les ruptures.

C'étaient alors les conquêtes, les ambitions politiques, les affaires de cour qui occupaient surtout le monde. Dans la société moderne, d'autres intérêts ont pris le premier rang. Aujourd'hui l'industrie envahit presque tout, même le domaine du beau, c'est-à-dire les beaux-arts. L'intervention de l'industrie peut, à certains égards, y être utile ; sa prédominance y serait funeste. M. le comte de Laborde, frappé de l'importance de cette question, a publié un vaste travail sur l'*Union de l'industrie et des arts ;* selon M. de Laborde, l'avenir des arts, des sciences et de l'industrie est dans leur association. Il indique le rôle que les beaux-arts ont joué aux époques florissantes de la civilisation ; il signale en quoi, de nos jours, ils ont changé leur voie, et quels vices de constitution arrêtent leur essor ; il constate les efforts qui sont faits de tous côtés pour nous ravir notre suprématie traditionnelle en ce qui concerne le goût ; il recherche enfin quelles sont, dans cette nouvelle situation, les mesures à prendre, les réformes à introduire, les institutions à fonder, pour soutenir la lutte et maintenir la prépondérance que la France a obtenue à plusieurs reprises depuis Charlemagne, et sans interruption, comme sans conteste, depuis Louis XIV.

Parmi les causes qu'il assigne aux aberrations du goût actuel, M. de Laborde range la manie archéologique et l'imitation désordonnée de tous les styles. L'archéologie doit fournir non pas de quoi copier, mais des enseignements, des moyens de comparaison, des notions justes et élevées. C'est ce qu'a établi M. Beulé en ouvrant récemment son cours d'archéologie à la Bibliothèque impériale. Son discours a pour titre : *D'une archi-*

(1) Au bureau de la REVUE DES DEUX MONDES, 20, rue Saint-Benoît.

tecture nationale et religieuse, et pour sujet un parallèle entre l'architecture gothique et l'architecture grecque.

Si grande que soit l'influence des arts sur les sociétés, celle des lettres est encore plus manifeste. Le corps qui les représente a donc une importance considérable. C'est dans l'Académie que les lettres françaises ont trouvé leur organisation et leur force. L'Académie a possédé un caractère public, une autorité régulière et reconnue, l'indépendance, la dignité, et par elle ces conditions de la puissance ont été assurées aux lettres. Le rôle qu'a joué l'Académie dans la formation et l'affermissement parmi nous du règne de l'intelligence, tel est le point de vue que prend M. Mesnard en traçant le tableau des vicissitudes de l'illustre compagnie dans son *Histoire de l'Académie française depuis sa fondation jusqu'à* 1830, ouvrage bien pensé, bien écrit.

De l'enseignement donné dans les lycées dépend pour une large part l'avenir de la société et des lettres. On sait que l'ancien ministre de l'instruction publique, M. Fortoul, a établi dans les études de collége ce qu'on a appelé la *bifurcation*, c'est-à-dire la séparation des élèves, à partir de la quatrième, en deux sections, celle des lettres et celle des sciences. L'utilité de cette mesure a toujours été controversée; elle est niée par M. Ernest Bersot dans sa première *Lettre sur l'enseignement*, qui se distingue par la vivacité et la finesse des critiques.

L'enseignement oral a l'inconvénient de ne s'adresser qu'à un nombre restreint d'auditeurs, se réunissant à heure fixe. Cependant les leçons des maîtres distingués contiennent bien des aperçus, des vérités, qui gagneraient à être plus répandus. C'est dans cette pensée que M. Maurice Meyer a fondé le *Moniteur des cours publics*, qui permet à tous de suivre par la lecture la parole des meilleurs professeurs.

Dans l'ordre politique, on peut citer pour mémoire *le Prince et le Peuple de Neuchâtel*, brochure écrite par un Neuchâtelois, qui soutient cette thèse singulière, que rendre son pays à la Prusse, c'est lui rendre la liberté; le laisser à la Suisse, c'est sanctionner son esclavage.

Quant aux sciences proprement dites, sciences exactes et sciences naturelles, elles font naître de nombreuses publications. Le troisième volume des *Études et Lectures sur les sciences d'observation et leurs applications pratiques*, par M. Babinet, contient une série d'articles publiés dans la *Revue des Deux Mondes*. L'*Encyclopédie mathématique*, par M. A.-S. de Montferrier, est une exposition complète de toutes les branches des mathématiques, d'après les principes de Hoëné Wronski, dont les recherches philosophiques ont eu pour but « d'apporter l'unité systématique dans ces hautes sciences, en leur offrant pour base de la certitude qui les caractérise une certitude supérieure et absolue. »

Dans l'ouvrage du docteur Zimmermann, traduit par MM. Hymans et Strens, *le Monde avant la création de l'homme*, sont rassemblées sous une forme claire et précise les données de l'astronomie et de la géologie. Les découvertes de ces sciences nous font assister à la naissance du système planétaire et aux phases par lesquelles notre globe a passé. Le règne inorganique, le règne organique, les plantes du monde primitif, les animaux irréguliers, puis articulés, la formation secondaire, la formation tertiaire, les forces plutonniennes et volcaniques, les tremblements de terre, l'histoire de tous ces phénomènes déroule sous nos yeux une immense et magnifique épopée.

La librairie artistique publie d'importants travaux, entre autres *le Pays d'Israël*, collection de cent vues prises d'après nature dans la Syrie et la Palestine, par M. Van de Velde, qui a fait dans ces contrées un voyage d'exploration géographique en 1851 et 1852. Le mérite de l'exécution et l'intérêt historique se réunissent pour appeler l'attention sur cet ouvrage, qui soulève des controverses sur d'importantes questions d'archéologie judaïque.

DESCHAMPS.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

PUBLICATIONS NOUVELLES

On annonce, pour le 1er avril 1857, une édition des œuvres complètes de M. Edgar Quinet, publiée en dix volumes et en deux formats, qui rassemblera les productions éparses et en grande partie épuisées où M. Quinet, avec un talent incontestable, a abordé les plus hauts problèmes de philosophie religieuse et sociale, la critique littéraire, la poésie épique, où surtout il a mis dans tout son jour et défendu avec éclat la cause des nationalités. Les amis de M. Quinet ne doutent pas que la France ne se souvienne de lui; ils fournissent à ses concitoyens l'occasion de lui témoigner une sympathie si méritée, qu'on peut affirmer d'avance qu'elle ne fera pas défaut.

On rencontre encore l'histoire, la philosophie, la religion, la politique dans le VIIe volume des *Mémoires du duc de Raguse*, qui contient les commencements de la Restauration; *la Liberté de conscience*, par M. Jules Simon; *Maine de Biran, sa vie et ses pensées*, par M. Ernest Naville; *les Grands Jours de l'Église apostolique*, par M. J.-P. Trottet; *Guide du Pèlerin en Terre-Sainte*, par M. Ed. Chaulin; *Maldonat et l'Université de Paris au XVIe siècle*, par M. Prat; *Du Régime parlementaire en France*, par M. Adolphe de Chambrun. — MM. Edmond et Jules de Goncourt publient un volume de monographies historiques intitulé *Portraits intimes du XVIIIe siècle;* on y remarque celles de Bachaumont, Beaumarchais, Watteau, Louis XVI, Théroigne de Méricourt.

Il paraît dans les départements un grand nombre d'études spéciales sur des points particuliers de l'histoire de l'ancienne Gaule : *la Villa Brennacum*, par M. Stanislas Prioux, *Note sur le camp romain de Vermand*, par M. Charles Gomart; *Description d'une voie romaine découverte à Lyon en 1854*, par M. Martin Daussigny; *Note sur les murs gallo-romains de Dax*, par M. de Caumont; *Notice sur la voie Aurélienne dans le Var*, par M. l'abbé Doze; *des Recueils de droit romain dans la Gaule sous la domination des Barbares*, par M. Ginoulhiac.

Une question de philologie classique a été soulevée par M. Frédéric Dübner, qui critique vivement la grammaire grecque de M. Burnouf dans sa *Lettre à S. E. M. le ministre de l'instruction publique sur la méthode grecque prescrite à l'usage des lycées et des colléges de l'État.*

Les traductions des poëmes et des romans étrangers nous familiarisent de plus en plus avec la littérature ancienne ou nouvelle des autres nations. M. Louis Ratisbonne traduit en vers *le Purgatoire* de Dante. Deux œuvres allemandes, *Afraja*, roman de Th. Mügge, et *le Calice, méditations d'une âme chrétienne*, sont traduites, l'une par

(1) Au bureau de la REVUE DES DEUX MONDES, 20, rue Saint-Benoît.

MM. W. et E. de Suckau, l'autre par Mme Élise Voïart. La morale turque se présente à nous dans les *Conseils de Nabi Efendi à son fils Aboul Khair*, traduits par M. Pavet de Courteille. — M. Jules Dupuis a traduit les passages de Juvénal où, selon lui, la société actuelle peut trouver des leçons; c'est pourquoi son livre s'appelle *Juvénal à Paris*.

Quant aux poésies et aux romans nouveaux, on peut citer : *Au Pays de Forez*, par M. Victor de Laprade; les *Odes funambulesques*, éditées par la maison Malassis et de Broise, qui vient de s'établir; *Quatorze improvisations en vers*, par Mme Stéphanie Fraissinet; *le Portefeuille d'un rabbin*, par M. Josué Lerby; *les Six Aventures*, par M. Maxime du Camp; *l'Enlèvement d'Hélène*, par M. Alfred Asseline; *les Peaux noires*, par M. Xavier Eyma.

Dans le roman domine l'observation des faits moraux; l'observation des faits physiques, d'où découlent les sciences naturelles, ne fait pas naître moins d'ouvrages. Le *Voyage dans la Turquie d'Europe*, de M. A. Viquesnel, contient une description physique et géologique de la Thrace. M. Ed. Hébert étudie *les Mers anciennes et leurs rivages dans le bassin de Paris*, en classifiant les terrains par les oscillations du sol. — Répandre dans les familles les données pratiques de la science, les préceptes élémentaires de l'hygiène, donner à tous un guide médical, un conseiller périodique, tel est le but que poursuit M. le docteur Henri Cotin dans son journal *la Santé universelle*.

Les beaux-arts, comme les sciences, tendent à se populariser. De là ces publications artistiques qui reproduisent les beaux modèles. Parmi les types les plus admirables de l'architecture des XIIIe et XIVe siècles se range *la Sainte-Chapelle de Paris*, qui revit par le dessin dans un ensemble de soixante-huit planches, accompagné d'un texte historique par M. de Guilhermy.

DESCHAMPS.

LIBRAIRIE DE E. DENTU, PALAIS-ROYAL, A PARIS.
PUBLICATIONS NOUVELLES.

PORTRAITS INTIMES

DU XVIIIe SIÈCLE

ÉTUDES NOUVELLES D'APRÈS LES LETTRES AUTOGRAPHES ET LES DOCUMENTS INÉDITS

Par EDMOND et JULES DE GONCOURT

1 vol. in-18, imprimé avec le plus grand soin. Prix : 3 fr.

L'ESPRIT DES AUTRES

RECUEILLI ET RACONTÉ

PAR ÉDOUARD FOURNIER

Troisième édition, revue et très-augmentée

1 charmant vol. in-18 : 3 fr.

L'ESPRIT DANS L'HISTOIRE

RECHERCHES ET CURIOSITÉS
SUR LES MOTS HISTORIQUES

PAR ÉDOUARD FOURNIER

1 charmant vol. in-18 : 3 fr.

PRÉCIS HISTORIQUE DES OPÉRATIONS MILITAIRES EN ORIENT

DE MARS 1854 A OCTOBRE 1855

PAR **A. DU CASSE**, CHEF D'ESCADRON D'ÉTAT-MAJOR.

1 beau vol. in-8°, orné de Cartes et Plans. Prix : 6 fr.

CONTES KOSAKS DE MICHEL CZAYKOWSKI, aujourd'hui *Sadyk-Pacha*
Traduits par W. M***. — 1 vol. grand in-18 jésus, 3 fr.

LA SANTÉ UNIVERSELLE

GUIDE MÉDICAL DES FAMILLES

Rédacteur en chef : **Henri COTIN**

Docteur en médecine, élève du professeur Récamier, ancien rédacteur du *Journal des connaissances médico-chirurgicales* et de la *Revue de thérapeutique*, etc.

La Santé universelle paraît le 10 de chaque mois en une brochure de 64 colonnes grand in-8°, illustrée de gravures intercalées dans le texte, avec couverture imprimée.

Chaque numéro est divisé en six parties.

Ire PARTIE. — *Santé.* — Conseils aux différents âges, — pour chaque saison, — pour les diverses professions.

IIe PARTIE. — *Maladie.* — Soins des malades. — Médecine maternelle. — Médecine usuelle. — Médecine des accidents.

IIIe PARTIE. — *Spécialités.* — Anatomie. — Physiologie. — Physiognomonie. — Phrénologie. — Plantes utiles indigènes. — Traité des aliments.

IVe PARTIE. — *Pharmacie domestique.* — Remèdes simples. — Recettes populaires. — Vieilles recettes célèbres.

Ve PARTIE. — *Connaissances utiles.* — Agriculture. — Art vétérinaire. — Économie domestique. — Secrets de ménage. — Recettes utiles.

VIe PARTIE. — *Variétés.* — Médecine morale des passions. — Histoires. — Conseils particuliers à chaque abonné.

La Santé universelle, s'adressant à tous les âges, garde et gardera toujours la simplicité et la retenue d'un entretien de famille. Fondée avec Récamier, elle est, sous tous les rapports, digne du patronage de ce savant consciencieux et de cet homme de bien.

Tout lecteur attentif trouvera dans les formules, dans les recettes et dans les conseils de *la Santé* le moyen certain d'économiser dans l'année bien au delà de son abonnement.

Pour les personnes bienfaisantes, cet ouvrage est une nécessité de tous les jours.

Prix : *Six francs* par an pour la France ; le port en sus pour les pays étrangers. — Les cinq volumes parus *vingt francs*, et avec l'année 1857, *vingt-six francs*.

On s'abonne en envoyant directement au bureau un mandat de poste ou une traite sur Paris. On peut également s'adresser aux bureaux des Messageries et chez les libraires.

BUREAUX : RUE DE GRENELLE SAINT-GERMAIN, 39, A PARIS.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

LIVRES FRANÇAIS

On a pu remarquer depuis quelque temps une tendance de la presse à se tourner vers l'industrie, à subir l'influence des financiers et des hommes d'affaires. La presse entre ainsi dans le mouvement général qui caractérise notre époque; mais elle rencontre là des compromissions inévitables. C'est parce que la *Revue* a compris ces difficultés qu'elle a renoncé au bulletin financier qui était joint l'an dernier à ses livraisons, pour réserver sa publicité aux livres et aux œuvres d'art, où la spéculation n'a guère de prise, puisqu'elle ne fait pas appel aux capitaux, mais seulement au goût et aux besoins intellectuels du public.

Il dérive du même principe que la *Revue* elle-même ne saurait tomber dans les mains des hommes d'affaires, qu'elle restera ce qu'elle est, un asile littéraire très-libre et très-dégagé des grandes spéculations du temps. Certains bruits ont couru, et nous apprenons qu'ils ont produit quelque sensation, non-seulement en France, mais encore à l'étranger. La *Revue* doit à ses lecteurs de les rassurer sur ce point. Il lui est venu des propositions, voilà qui est vrai; mais qu'elles aient eu quelque chance d'être acceptées, c'est ce qui est faux.

Cette déviation de la presse n'est malheureusement pas le seul fait qu'on ait à regretter. Nous avons dû signaler à plusieurs reprises le système de diffamations et d'attaques personnelles qui s'est établi dans certains recoins de la littérature, et qui met la licence à la place de la liberté. La magistrature ne pouvait rester indifférente à ces excès : elle est entrée dans la voie de la répression, et les derniers réquisitoires qui ont été prononcés au Palais-de-Justice témoignent d'une résolution aussi ferme que digne d'éloge de faire cesser des abus tolérés trop longtemps. Cette résolution fait honneur à la magistrature française.

Quant à quelques-uns de ces écrivains au jour le jour qui s'évertuent tant qu'ils peuvent à être méchants, on peut les laisser dire; agresseurs innocents, ils ne sauraient faire du tort à ceux qui ont encouru leurs impuissantes rancunes. On pourrait citer comme exemple tel jeune écrivain de cinquante à cinquante-cinq ans qui fait encore ses fredaines et ses *juvenilia* dans un journal satirique. Tout son esprit consiste à diriger de grosses attaques et de lourdes charges contre le recueil qui n'a pas cru devoir lui ouvrir ses portes malgré ses sollicitations réitérées, contre le critique qui n'a pas parlé de sa pièce, n'ayant rien de bon à en dire, et contre le théâtre que l'indifférence du public a mis dans l'impossibilité de la représenter.

Revenons à la littérature sérieuse, qui mérite seule de nous occuper, et constatons qu'elle met au jour des ouvrages importants. Le tome XV de l'*Histoire de l'Empire*, par M. Thiers, vient de paraître. En même temps l'éditeur des *Mémoires du duc de Raguse* publie le tome VIII de cette curieuse autobiographie, qui soulève tant de discussions. Le volume IX et dernier doit paraître après-demain. On pourra maintenant

(1) Au bureau de la REVUE DES DEUX MONDES, 20, rue Saint-Benoît.

juger le livre dans son ensemble, et la *Revue* lui consacrera une appréciation étendue. Elle se propose aussi de prendre pour sujet d'une étude les *Mémoires et Journal sur la vie et les ouvrages de Bossuet*, de l'abbé Le Dieu, publiés pour la première fois d'après les manuscrits autographes et accompagnés d'une introduction et de notes par M. l'abbé Guettée. Les tomes III et IV sont maintenant en vente.

Le secrétaire perpétuel de l'Académie française, M. Villemain, publie un *Choix d'études sur la littérature contemporaine*. On y retrouve ces rapports académiques qui, depuis dix ans, sont toujours accueillis par le public comme des modèles de critique et de goût, et d'autres morceaux sur Chateaubriand, M. de Rémusat, etc., dont quelques-unes ont d'abord paru dans la *Revue*.

De même, les lecteurs de la *Revue* connaissent les *Études d'histoire religieuse* que publie M. Ernest Renan, membre de l'Institut. — M. Charles Levêque a ouvert son cours de philosophie grecque et latine au Collége de France par un discours sur *Platon considéré comme fondateur de l'esthétique*.

La librairie Hachette reproduit en volume *le Chevalier Sarti*, de M. P. Scudo, que les lecteurs de la *Revue* n'ont pas oublié, et qui contient le récit d'une période bien déterminée de la vie du héros. L'action se passe à Venise et s'arrête avec le XVIIIe siècle, à la chute de la république de Saint-Marc. Nous n'avons pas besoin de dire que les voyages du chevalier Sarti, la nature de son esprit, la variété de ses lumières, son goût pour la musique et l'étude approfondie qu'il en a faite, donnent un vif intérêt à cette histoire, où l'amour, l'art et la poésie se croisent et se confondent incessamment. La même librairie publie *Germaine*, roman de M. Edmond About.

Quelle que soit l'indifférence du public pour la poésie, il se fait des poëmes. Nous appelons l'attention sur celui de M. Valery Vernier, *Aline, journal d'un jeune homme*. — M. Cénac-Montaut chante *l'Europe et l'Orient*.

Les traductions sont toujours nombreuses. Ce que les traducteurs choisissent de préférence, ce sont les poëmes et les romans étrangers. M. Mesnard, vice-président du sénat, traduit *le Paradis* de Dante; M. Eugène Bazin, les *Scènes de la nature dans les États-Unis et le nord de l'Amérique*, d'Audubon; M. Materne, les *Nouvelles* de Wilhelm Hauff.

Dans un recueil de lettres écrites de diverses villes d'Italie, M. Coquerel fils traite *des Beaux-Arts en Italie au point de vue religieux*, et y joint un appendice sur l'iconographie de l'immaculée conception. — M. Achille Hermant laisse de côté l'esthétique pure pour l'économie politique, et nous parle *de l'Influence de l'art du dessin sur l'industrie* dans un mémoire couronné par l'Institut.

Parmi les travaux d'économie politique et de législation, on doit citer *Buenos-Ayres*, étude sur la situation présente, les lois libérales, la population immigrante, les progrès commerciaux et industriels de cet état, par M. Balcarce; *la Corse et son avenir*, par M. Jean de La Rocca; *de la Transportation*, par M. Barbaroux, conseiller d'État, qui traite la question de la colonisation pénitentiaire au point de vue législatif, philosophique et politique; enfin un *Traité de l'administration temporelle des congrégations et communautés religieuses*, par M. A. Calmette.

L'érudition historique s'applique à éclaircir le passé ou à mettre au jour des documents nouveaux. M. Prosper de Haulleville donne le premier volume d'une *Histoire des Communes lombardes* depuis leur origine jusqu'à la fin du XIIIe siècle. *Les Ruines et Chroniques de l'abbaye d'Orval*, de M. Jeantin, qui arrivent à leur seconde édition, sont une esquisse morale, religieuse et chevaleresque de l'histoire de l'ancien comté de Chiny. MM. Ch. Dufour et J. Garnier publient l'*Introduction à l'histoire de Picardie*, du bénédictin dom Grenier, d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale.

C'est par le côté où les sciences touchent aux lettres que M. Flourens nous les pré-

sente dans le *Recueil des Éloges historiques*, qu'en sa qualité de secrétaire perpétuel il a lus à l'Académie des Sciences. Ce recueil en est à sa seconde série. — Les applications industrielles des sciences sont exposées par M. Landrin, qui traite *du Plomb*, de son état dans la nature, de l'exploitation de ce métal et de son emploi dans les arts. — M. Victor Meunier célèbre l'*apostolat* des sciences dans le premier volume de ses *Essais scientifiques*. — Nous ajouterons, comme nouvelle intéressant les savants, que M. le baron Thénard, membre de l'Institut, en provoquant la fondation de la *Société de secours des amis des sciences*, lui a fait don d'une somme de 20,000 francs. C'est là un de ces actes de générosité intelligente qu'on ne saurait trop louer. DESCHAMPS.

LIVRES BELGES

Il ne se fait pas en Belgique un grand nombre de publications, mais elles ont en général un caractère d'utilité pratique incontestable. C'est ce qui distingue en particulier les trois ouvrages que nous annonçons.

Un *Dictionnaire de comptabilité* est un livre qui, au premier abord, peut paraître d'un intérêt secondaire ; toutefois, si l'on considère qu'un tel sujet se lie intimement à la bonne administration des finances, cet élément essentiel de la prospérité des états, on ne peut méconnaître l'importance d'un ouvrage de cette nature, importance qui s'accroît encore par la manière dont il est rédigé. C'est ce que nous voyons ici : en effet M. Ed. Lacomblé met dans l'exposé des règles de la comptabilité tant de clarté et de méthode, qu'il élève ces notions arides à la hauteur d'une science. En facilitant à tous les comptables du royaume belge l'accomplissement de leur mission, il aura rendu un éminent service à son pays. Sans application immédiate à l'étranger, cet ouvrage sera cependant utile partout comme modèle à suivre pour la rédaction d'un recueil destiné à répandre la connaissance des règles de comptabilité des finances publiques.

Le chef de la division de l'industrie au ministère de l'intérieur, M. Ed. Romberg, a eu l'heureuse idée de tirer parti des nombreux documents qu'il a sous la main, de les coordonner, d'en établir les rapports et d'en former un ensemble qui donne une idée exacte des forces productives et de la situation matérielle de la Belgique. Tel est l'objet de l'*Annuaire de l'Industrie, du Commerce et de la Banque en Belgique*, publication statistique, dont le premier volume vient de paraître, et qui se continuera d'année en année.

Enfin M. Victor Cappellemans, l'un des publicistes les plus distingués que possède la Belgique, a publié, sous le titre de *la Propriété littéraire et artistique en Belgique et en France*, un recueil de législation et de jurisprudence sur cette matière spéciale, précédé d'un exposé historique des priviléges de librairie et des droits d'auteur en France et en Belgique, travail intéressant qui dénote beaucoup d'érudition. On aime à voir la Belgique, qui fut si longtemps le théâtre de l'industrie peu honorable de la contrefaçon, rendre enfin hommage au principe de la propriété littéraire. Il appartenait à M. Cappellemans, l'un des champions de la littérature belge, de faire accepter ce droit nouveau, conforme aux principes d'éternelle justice, et qui paraît devoir exercer une heureuse influence sur le développement de la littérature en Belgique.

Ces ouvrages, tous trois d'une bonne exécution matérielle, attestent que l'industrie typographique, qui s'est transformée depuis l'abolition de la contrefaçon, n'est pas en Belgique, tant s'en faut, dans un état de décadence. A. C.

— M. Bouillet, inspecteur de l'Académie de Paris, vient de faire paraître à la librairie de MM. L. Hachette et C[e] la douzième édition de son ***Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie.*** Le succès toujours croissant de cet ouvrage s'explique à la fois par l'évidente utilité d'un recueil où l'on trouve, dans un seul volume du prix le plus modéré, des réponses à toutes les questions qui concernent l'histoire, la mythologie, la biographie, la géographie de tous les âges; par l'exactitude des renseignements, qui permet à ce livre de faire autorité, et surtout par le soin que prend constamment l'auteur d'améliorer son travail et de le tenir sans cesse à jour, au moyen de ***Suppléments*** où les événements nouveaux sont aussitôt consignés, où les personnages récemment morts trouvent une place proportionnée à leur importance.

Le ***Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*** a été, dès son apparition, adopté par l'Université pour tous les établissements d'instruction publique, et placé dans toutes les salles d'étude, afin de pouvoir y être à chaque instant consulté par les élèves. Depuis, il a obtenu l'approbation la plus flatteuse du sage et vénérable prélat dont on déplore aujourd'hui la mort si funeste. Enfin, après avoir reçu de nouvelles améliorations, il a été approuvé, en 1855, par l'autorité la plus haute et la plus vénérée, celle du Saint-Siége. C'est dire assez que ce livre, qui s'adapte à tous les degrés d'enseignement, peut, en pleine sûreté, être mis entre toutes les mains.

Dans un ouvrage plus récemment publié, et qui est rédigé sur le même plan, dans son ***Dictionnaire universel des Sciences, des Lettres et des Arts,*** M. Bouillet s'est efforcé de résoudre les difficultés qui se rapportent aux ***choses***, comme dans le précédent il avait résolu celles qui se rapportaient aux ***noms propres.*** Réunis, ces deux volumes forment une véritable encyclopédie, la plus succincte et la plus commode qui existe.

LA SANTÉ UNIVERSELLE

GUIDE MÉDICAL DES FAMILLES

Rédacteur en chef : **Henri COTIN**

Docteur en médecine, élève du professeur Récamier, ancien rédacteur du *Journal des connaissances médico-chirurgicales* et de la *Revue de thérapeutique*, etc.

La Santé universelle paraît le 10 de chaque mois en une brochure de 64 colonnes grand in-8°, illustrée de gravures intercalées dans le texte, avec couverture imprimée.

Chaque numéro est divisé en six parties.

I[re] PARTIE. — *Santé.* — Conseils aux différents âges, — pour chaque saison, — pour les diverses professions.

II[e] PARTIE. — *Maladie.* — Soins des malades. — Médecine maternelle. — Médecine usuelle. — Médecine des accidents.

III[e] PARTIE. — *Spécialités.* — Anatomie. — Physiologie. — Physiognomonie. — Phrénologie. — Plantes utiles indigènes. — Traité des aliments.

IV[e] PARTIE. — *Pharmacie domestique.* — Remèdes simples. — Recettes populaires. — Vieilles recettes célèbres.

V[e] PARTIE. — *Connaissances utiles.* — Agriculture. — Art vétérinaire. — Économie domestique. — Secrets de ménage. — Recettes utiles.

VI[e] PARTIE. — *Variétés.* — Médecine morale des passions. — Histoires. — Conseils particuliers à chaque abonné.

La Santé universelle, s'adressant à tous les âges, garde et gardera toujours la simplicité et la retenue d'un entretien de famille. Fondée avec Récamier, elle est, sous tous les rapports, digne du patronage de ce savant consciencieux et de cet homme de bien.

Tout lecteur attentif trouvera dans les formules, dans les recettes et dans les conseils de *la Santé* le moyen certain d'économiser dans l'année bien au-delà de son abonnement.

Pour les personnes bienfaisantes, cet ouvrage est une nécessité de tous les jours.

PRIX : *Six francs* par an pour la France, le port en sus pour les pays étrangers; — les cinq volumes parus *vingt francs*, et avec l'année 1857, *vingt-six francs*.

On s'abonne en envoyant directement au bureau un mandat de poste ou une traite sur Paris. On peut également s'adresser aux bureaux des Messageries et chez les libraires.

BUREAUX : RUE DE GRENELLE SAINT-GERMAIN, 39, A PARIS.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE

CONTENANT :

1° L'Histoire proprement dite :

Résumé de l'histoire de tous les peuples, anciens et modernes, avec la série chronologique des souverains de chaque État; Notices sur les institutions publiques, sur les assemblées délibérantes, sur les congrégations monastiques et les ordres de chevalerie; sur les sectes religieuses, politiques et philosophiques; sur les grands événements historiques, tels que guerres, batailles, siéges, journées mémorables, conspirations, traités, conciles, etc.

2° La Biographie universelle :

Personnages historiques de tous les pays et de tous les temps, avec la généalogie des maisons souveraines et des grandes familles; — saints et martyrs, avec le jour de leur fête; — savants, artistes, écrivains, avec l'indication de leurs travaux, de leurs découvertes, de leurs systèmes, ainsi que des meilleures éditions et traductions de leurs écrits;

3° La Mythologie :

Notices sur les divinités, les héros et les personnages fabuleux de tous les peuples, avec les diverses interprétations données aux principaux mythes et aux traditions mythologiques; — articles sur les religions, cultes et rites divers, sur les fêtes, jeux, cérémonies publiques, sur les mystères, ainsi que sur les livres sacrés de chaque nation.

4° La Géographie ancienne et moderne :

Géographie comparée, faisant connaître les divers noms de chaque pays dans l'antiquité, au moyen âge et dans les temps modernes; — géographie physique et politique, avec les dernières divisions administratives et la population, d'après les relevés officiels; — géographie industrielle et commerciale, indiquant les productions de chaque contrée; — géographie historique, mentionnant les événements principaux qui se rattachent à chaque localité.

Ouvrage recommandé par le Conseil de l'instruction publique pour les lycées et colléges, pour les écoles normales primaires et les écoles supérieures, et approuvé par Mgr l'archevêque de Paris.

Nouvelle édition, revue, corrigée et autorisée par le Saint-Siége, et suivie d'un nouveau SUPPLÉMENT conduisant jusqu'en 1856.

Un beau volume de plus de 2,000 pages grand in-8° à 2 colonnes, pouvant se diviser en deux parties. — Prix de l'ouvrage, y compris le SUPPLÉMENT : broché, 21 fr.; cartonné en percaline gaufrée, 23 fr.; demi-reliure en veau, 24 fr.; demi-reliure en chagrin, 25 fr.

Prix du SUPPLÉMENT séparé, 1 fr. 50 c.

Par M. N. BOUILLET

Conseiller honoraire de l'Université, Inspecteur de l'Académie de Paris, Officier de la Légion d'honneur.

Librairie de L. HACHETTE et Ce, rue Pierre-Sarrazin, 14, à Paris,

Et chez les principaux Libraires de la France et de l'Étranger.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

LIVRES FRANÇAIS

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de faire remarquer que le notable mouvement historique dans lequel la littérature du XIXe siècle est entrée, il y a trente ans, subit depuis quelques années une sorte de transformation. Les histoires provinciales et locales se substituent à l'histoire nationale, et la recomposent, pour ainsi dire, par fragments. Aujourd'hui M. Grégoire raconte *la Ligue en Bretagne;* il nous montre le dernier effort d'indépendance tenté par cette vieille province, où la race celtique s'est conservée sans mélange, effort dirigé avec audace et persévérance par un cousin ambitieux des Guise, qui voulait tirer parti du fanatisme catholique et du patriotisme local des Bretons pour se faire leur duc souverain et les séparer des autres Français, mais dont les projets furent déjoués par l'habileté de Henri IV. De son côté, M. de La Farelle publie un travail intitulé : *Un Pays d'État sous l'ancien régime;* c'est une étude sur les institutions politi[illegible], municipales et économiques de l'ancienne province du Languedoc.

Les écrivains qui s'occupent spécialement de telle ou telle province ne s'attachent pas seulement à en raconter le passé ; ils en défendent aussi les intérêts présents, et particulièrement les intérêts agricoles. Ainsi M. Charles de Ribbe étudie *la Provence au point de vue des bois, des torrents et des inondations.* Les débordements qui ont dévasté l'année dernière les rivages de la Loire donnent à ce travail un caractère d'à-propos e[illegible]utilité. L'auteur explique l'origine et la marche, la cause et les effets d'un fléau qu[illegible] autant par ses destructions lentes et partielles que par ses ravages br[illegible]s et généraux. M. Griscelli examine les résultats que produit en Corse la loi du 22 juillet 185[illegible] [illegible]ur le parcours et la vaine pâture ; il expose ses objections sous ce titre : *Lettre d'un b[illegible]er corse.* M. Lavertujon publie une étude sur *l'Amélioration des landes de Gasc[illegible]gne et la loi sur les dunes.*

Une im[illegible]rta[illegible]e question d'intérêt industriel et commercial est traitée par M. Charles Dupin d[illegible] rapport à l'Académie des Sciences sur le *canal maritime de Suez.*

Si la France s[illegible]ccupe aujourd'hui plus que jamais du développement de son industrie, ce soin ne [illegible]oit [illegible]s lui faire oublier la place qu'elle s'est acquise dans les œuvres qui relèvent de l'[illegible]sthétique. A ce sujet, M. le comte de Laborde publie *Quelques Idées sur la direction des arts et sur le maintien du goût public.* Les études d'archéologie artistique peuvent contribuer à répandre des opinions justes et élevées : ainsi la *Monographie de l'église Saint-Spire,* à Corbeil, par M. Pinard.

Les portraits, les biographies de personnages célèbres à divers titres, écrivains, artistes ou chefs d'armée, conservent la faveur du public, si l'on en juge par le grand nombre de publications de ce genre : *les Oubliés et les Dédaignés,* figures littéraires de la fin du XVIIIe siècle (Linguet, Mercier, Cubières, Olympe de Gouges, le cousin Jacques, le

(1) Au bureau de la REVUE DES DEUX MONDES, 20, rue Saint-Benoît.

chevalier de La Morlière, le chevalier de Mouhy, Desforges, Gorjy, Dorvigny, La Morency, Plancher-Valcour, Baculard d'Arnaud, Grimod de La Reynière), par M. Charles Monselet; *Sophie Arnould*, d'après sa correspondance et ses mémoires inédits, par MM. Edmond et Jules de Goncourt; *les Troubadours et Pétrarque*, par M. Gidel; *Kléber et Marceau*, par M. Claude Desprez.

Parmi les romans, on peut citer *le Bouquet de cerises* de M. Francis Wey, qui a pris son sujet dans le cours ordinaire de la vie des paysans. En fait de poésie, M. Jacques Bornet publie un volume d'essais variés, intitulé : *Au Hasard*, et M. Espérance Picard une traduction nouvelle des *Odes d'Horace*.

Quelques réimpressions méritent d'être signalées : la septième édition de *Servitude et grandeur militaires*, par M. le comte Alfred de Vigny, et la seconde de *la Sainte Russie*, par M. Gallet de Kulture.

M. Alexandre Teulet, qui a édité tout récemment les trois volumes d'*Essais*, de *Lettres* et de *Pensées* de Mme de Tracy, publie une traduction française des œuvres d'Eginhard. Aux deux ouvrages que l'on connaissait d'Eginhard, la *Vie de Charlemagne* et les *Annales carlovingiennes de* 741 *à* 829, M. Teulet ajoute soixante-douze *lettres*, dont quelques-unes ont été retrouvées ou restaurées d'après un manuscrit de la bibliothèque de Laon, et l'*Histoire de la translation des bienheureux martyrs saint Marcellin et saint Pierre*. Cette *Histoire* appelle l'attention des érudits. DESCHAMPS.

LIVRES BELGES

Nous continuons de passer en revue les publications les plus intéressantes qui se font en Belgique.

Le livre sur lequel nous appelons aujourd'hui l'attention de nos lecteurs appartient aux sciences médicales par la nature du sujet, à l'humanité par le but de l'auteur, aux lettres par son nom et par la forme toute littéraire qu'il donne à ses observations. Nous voulons parler des *Mémoires* de M. le docteur Talma sur la médecine dentaire (1), ouvrage qui mérite à tous égards de figurer dans une revue des productions importantes de la librairie française et étrangère.

M. le docteur Talma tient d'ailleurs à la France par son origine et par ses services. Neveu de l'homme célèbre qui a jeté un si grand éclat sur son nom, il a fait partie, pendant plusieurs années, du service de santé des armées françaises, et il a presque toujours été alors sous les ordres immédiats de l'illustre Larrey, ancien ami de sa famille, et qui l'aimait lui-même comme un fils. La Restauration mit un terme à sa carrière de chirurgien militaire parcourue dans les campagnes de Russie, de Saxe et de France de la manière la plus honorable.

(1) *Mémoires sur quelques points fondamentaux de la médecine dentaire, considérée dans ses applications à l'hygiène et à la thérapeutique*, par A.-F. Talma, docteur en médecine de la Faculté de Paris, dentiste du roi et de la famille royale de Belgique, de S. A. R. la princesse Isabelle Fernande, Infante d'Espagne ; chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur et des ordres royaux de Léopold de Belgique, de Notre-Dame de la conception de Villa Viçosa de Portugal et d'Isabelle la Catholique d'Espagne; membre de l'Académie royale de médecine de Belgique, de l'Académie impériale médico-chirurgicale de Saint-Pétersbourg, de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, des Académies royales de médecine et de chirurgie de Madrid, de Saragosse, de la Société de médecine pratique de Paris, de la Société royale et impériale de médecine et de chirurgie de Vienne, des Sociétés de médecine de Florence, Toulouse, Bruxelles, Anvers, Liége, Montpellier, Marseille, Louvain, Douai, Malines, Boom, etc., etc., etc.

Entraîné par une vocation irrésistible vers la spécialité médicale qu'avaient pratiquée avec succès à Londres, pendant près d'un demi-siècle, son aïeul et son oncle, M. Talma vint se fixer comme dentiste à Bruxelles. Joignant à la science du médecin l'habileté de main du praticien, la sûreté de coup-d'œil de l'homme d'esprit, la bienveillance de l'homme aimable et bon, il se créa, dans toutes les classes de la société, une nombreuse clientèle, et fit bientôt autorité dans son art.

Cette ambition eût suffi à un homme ordinaire; elle ne pouvait suffire au docteur Talma, qui, comprenant les obligations que lui imposait sa position élevée dans la science, voulut, par la publication de ses *Mémoires*, faire en quelque sorte la clinique de son cabinet et faire tourner au profit de tous les observations qu'il avait recueillies dans l'exercice de son art. Tel est le but des *Mémoires sur les points fondamentaux de la médecine dentaire.*

Nous ne suivrons pas le savant docteur dans l'exposé des cas nombreux qu'il met sous les yeux de ses lecteurs. Une vérité nous a paru en ressortir jusqu'à l'évidence, c'est que par un bon régime d'hygiène dentaire, par un traitement médical approprié aux causes de la maladie, par un choix intelligent des préparations pharmaceutiques connues sous le nom de dentifrices, on pourrait prévenir bien des opérations douloureuses.

L'obturation, cette opération difficile, qui, exécutée d'une manière complète et parfaite, est un moyen certain d'arrêter les progrès du mal, et en même temps de le guérir, ne pouvait être perdue de vue dans un traité spécial de ce genre. C'est un des chapitres les plus intéressants de ces *Mémoires.* M. le docteur Talma vient d'y ajouter un appendice qui mérite d'être mentionné. Il a uni ses efforts à ceux de M. Weber-Bousquet, médecin-dentiste à Paris, et ces deux habiles praticiens ont réussi à substituer aux feuilles d'or employées jusqu'ici pour le plombage des dents, et qui avaient l'inconvénient de se désagréger par l'infiltration de la salive, l'or plastique et d'une parfaite cohésion qui a le double avantage d'obturer si complètement les cavités, qu'il les préserve de la mauvaise influence des aliments, empêche l'accès non-seulement des solides, mais des fluides et même de l'air atmosphérique, et par cela même de guérir le mal et d'empêcher le renouvellement de l'opération qui devait avoir lieu si fréquemment avant la découverte de ce procédé. La pratique a pleinement confirmé les données de la science. Appliquée chaque jour avec succès par le docteur Talma, l'aurification a maintenant reçu la sanction si importante de l'expérience.

Un émule de Champollion a prétendu contester à notre siècle la gloire de cette invention : il a affirmé que les momies égyptiennes avaient des dents aurifiées dans un état de parfaite conservation. L'aurification des dents serait donc non pas une invention moderne, mais une vieille invention remontant aux Pharaons, conservée jusqu'à nos jours dans les pyramides d'Égypte. Ceci ne laisse pas d'être grave. Cependant si la gloire de MM. Talma et Weber-Bousquet doit en pâtir, la sécurité des personnes qui ont des dents aurifiées par ce procédé doit s'en accroître, et c'est une compensation qui en vaut bien une autre.

En résumé, et pour en revenir aux *Mémoires* de M. Talma, nous devons féliciter cet habile et savant dentiste de ce qu'il ne se borne pas à être un praticien en vogue, et de ce qu'il a bien voulu initier le public à la partie dogmatique et médicale de son art, en publiant sur l'organisation du système dentaire, son hygiène, ses maladies et leur traitement, les résultats de sa longue pratique. Il a rendu ainsi à la science et à l'humanité un service hautement apprécié de tous ceux qui s'intéressent à l'art de guérir.

G.

LA SEMAINE DES ENFANTS

MAGASIN D'IMAGES ET DE LECTURES AMUSANTES ET INSTRUCTIVES

Publication hebdomadaire magnifiquement illustrée

10 CENTIMES LE NUMÉRO

(15 centimes dans les départements et dans les gares de chemins de fer).

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR UN AN, ET DU 1er DE CHAQUE MOIS :

Pour Paris. . . . . . . 6 francs. | Pour les départements. . 8 francs.

LE PREMIER NUMÉRO A PARU LE 1er JANVIER 1857.

Depuis le moment où les enfants commencent à savoir lire, jusqu'à celui où ils peuvent entreprendre des études sérieuses, s'écoule un intervalle presque toujours perdu pour leur instruction et entièrement occupé par des amusements frivoles.

Il est à désirer que cet intervalle soit en partie plus utilement rempli.

Si cet âge est trop léger pour être susceptible d'une application soutenue, il peut être aisément captivé par la représentation des objets au moyen de la gravure et par des lectures courtes et agréables, qui aident au développement de l'intelligence, en même temps qu'elles déposent dans la mémoire, comme préparation aux études prochaines, un trésor de faits et d'idées.

Tel est le but que nous voulons atteindre par la nouvelle publication que nous offrons à la sollicitude éclairée des pères et mères de famille.

Ce que la nature, tant animée qu'inanimée, a de plus merveilleux; ce que les arts ont de plus curieux; ce que les scènes de la vie humaine, reproduites par l'histoire et par le conte, ont de plus propre à intéresser le jeune âge, sera représenté par de charmantes images, de manière à frapper vivement l'attention, et à laisser dans le souvenir une empreinte durable.

JOURNAL POUR TOUS

MAGASIN HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ, PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Prix du numéro : 10 centimes.

PRIX DU CAHIER MENSUEL :

Pour Paris. . . . . . . 60 cent.;
Pour les départements. 80 cent.

Le cahier mensuel se compose de tous les numéros parus dans le mois, brochés avec une jolie couverture.

PRIX DE L'ABONNEMENT D'UN AN :

Pour Paris. . . . . 6 fr.;
Pour les départements. . 8 fr.

Les abonnements ne peuvent être pris que pour une année entière, mais ils peuvent partir du 1er de chaque mois.

La première et la deuxième année du *Journal pour tous* forment deux beaux volumes de plus de 800 pages chacun, contenant la valeur de 52 volumes in-8, et ornés de plus de 300 vignettes dessinées et gravées par nos plus habiles artistes. Prix de chaque volume : broché, 5 fr. 50 c., et, avec une jolie reliure, 7 fr.

Le *Journal pour tous* vient d'entrer dans sa troisième année. On peut être assuré que ses éditeurs répondront à la faveur publique par une exécution matérielle plus parfaite. Les caractères, usés par le tirage des 104 premiers numéros, dont quelques uns ont été vendus à plus de 200,000 exemplaires, sont remplacés par des caractères neufs. Le papier sera plus beau, les dessins plus soignés. Les romans qui vont paraître sans interruption ont pour auteurs : MM. Paul Féval, Élie Berthet, Auguste Maquet, etc.

On s'abonne et on achète les numéros de ces deux journaux, à Paris, chez M. CH. LAHURE, imprimeur-éditeur du *Moniteur des Comices*, des *OEuvres complètes des principaux écrivains français*, de la *Bibliothèque des meilleurs romans étrangers*, rue de Vaugirard, 9, et chez MM. L. HACHETTE et Ce, libraires-éditeurs, rue Pierre-Sarrazin, 14; dans les départements et à l'étranger, chez tous les libraires.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

LIVRES FRANÇAIS

Le premier volume des *Œuvres complètes* de M. Edgar Quinet vient de paraître à la librairie Pagnerre. Voici dans quel ordre doivent se ranger les œuvres si diverses de M. Quinet : les travaux relatifs à la philosophie religieuse et à la philosophie sociale; les ouvrages historiques, où se trouve particulièrement traitée la question si importante des nationalités; les poèmes, les récits de voyage, les œuvres critiques et politiques. Ainsi les lecteurs suivront sous toutes ses faces, et cependant avec un certain enchaînement, le développement de la pensée de l'éminent écrivain. Aujourd'hui ils peuvent relire, dans la nouvelle édition, le *Génie des religions ;* ils ne manqueront pas de le faire, non seulement pour leur plaisir et pour leur profit, mais encore pour donner à M. Edgar Quinet le témoignage d'une sympathie méritée.

M. de Barante publie deux volumes d'*Études historiques et biographiques.* Quelques-uns de ces travaux se rapportent à l'histoire et aux historiens des siècles passés, Grégoire de Tours, Froissart, Comines, etc.; la plupart cependant sont des biographies de personnages qui ont joué un rôle après la révolution de 1789 et dans le siècle présent. Les chefs de troupes et les généraux occupent une large place : Cathelineau, Larochejaquelein, Desaix, Caulaincourt, Gouvion Saint-Cyr. Les hommes politiques, les ministres, les diplomates, viennent ensuite : Camille Jordan, le général Foy, Talleyrand, le comte de Saint-Priest, le comte de Pontécoulant, le comte de Sainte-Aulaire, le comte Molé.

Ces études peuvent donc se ranger parmi les ouvrages de plus en plus nombreux, qui paraissent de tous côtés, sur les événements et les hommes de la première moitié du XIXe siècle. Les discussions que soulèvent les *Mémoires du duc de Raguse* en augmentent encore la quantité. Tout le monde veut réfuter Marmont; ainsi, M. Laurent de l'Ardèche publie une *Réfutation des Mémoires du maréchal Marmont, duc de Raguse.* On nous permettra de trouver ce titre un peu ambitieux. Que Marmont ait suivi dans ses mémoires un système de dénigrement trop continu, et qu'il aime trop à s'exalter lui-même, ce défaut ne l'empêche pas d'avoir un grand avantage sur ses contradicteurs, celui d'avoir vu et su bien des choses, d'avoir assisté à bien des faits. Aussi ces mémoires ne seront-ils pas perdus pour l'histoire; il faudra sans doute les lire avec une certaine défiance, mais on pourra en tirer, sur beaucoup de points, de précieux renseignements, dont toutes les réfutations du monde ne diminueront pas l'utilité.

L'autobiographie posthume du duc de Raguse n'est pas de nature à affaiblir le goût du public pour les mémoires. Jamais aucun temps n'a laissé à la postérité plus de mémoires que le XVIIe siècle, et l'intérêt qui s'y attache est plus vif que jamais. La Bibliothèque elzévirienne, déjà fort étendue, se grossit encore des *Mémoires de Campion,* des *Mémoires de Mme de Courcelles,* des *Mémoires de Mme de la Guette.* On sait que les volumes de cette collection sont imprimés avec un soin particulier qu'on ne

(1) Au bureau de la Revue, [illegible] rue Saint-Benoît.

saurait contester, mais qu'on voudrait plus grand encore. Il est peut-être impossible de ne laisser échapper aucune faute, si légère qu'elle soit; il n'en faut pas moins le tenter et viser à la perfection.

On sait combien de faux mémoires furent publiés dans le dernier siècle; c'était comme une branche d'industrie littéraire. Ainsi les *Mémoires du duc de Richelieu*, auxquels M. Capefigue reproche d'avoir défiguré le caractère de l'auteur prétendu. C'est pour réparer les erreurs d'appréciation qui en sont résultées, que M. Capefigue publie une étude intitulée : *le Maréchal de Richelieu.* Il va sans dire que cette biographie est le contre-pied de toutes les opinions accréditées. — L'histoire se montre plus sérieuse dans *l'Étude sur le gouvernement de Charles VII*, par M. Hippolyte Dansin.

Nous entrons dans les domaines de l'abstraction, avec M. Alaux, qui cherche ce que doit être *la Religion au* XIX*e siècle.* M. Charles Secrétan est moins dogmatique, et s'attache plus à l'analyse dans un ouvrage auquel il a eu le tort de donner volontairement un titre vague et amphibologique : *Recherches de la méthode qui conduit à la vérité sur nos plus grands intérêts.*

Dans la littérature d'imagination, nous avons à enregistrer quelques romans : *Madame Bovary*, par M. G. Flaubert, *la Païenne*, par M. Laurent Pichat, et *les Roués sans le savoir*, par M. Louis Ulbach.

La poésie est toujours cultivée. *Les Petites Marionnettes* sont une satire assez spirituelle, de M. Gustave Chatenet. M. Audiffret publie les *Poemes du foyer*. Dans sa préface, au lieu de se plaindre comme les autres de la prétendue indifférence du public pour les vers. M. Audiffret reconnait, avec une louable impartialité, que ce sont les poètes qui manquent. Les *Poésies* de M. Grivot méritent particulièrement la sympathie; l'auteur est un ouvrier mort récemment, dont la vie humble et résignée s'est écoulée entre les travaux manuels et le culte désintéressé de la poésie. DESCHAMPS.

PUBLICATIONS DE LA LIBRAIRIE DIDIER ET C[e]

35, QUAI DES AUGUSTINS, A PARIS.

ÉTUDES HISTORIQUES
ET BIOGRAPHIQUES

PAR

M. DE BARANTE

2 volumes in-8°. — Prix : 14 francs.

SOUS PRESSE :

CHANNING, étude sur sa vie et sur ses œuvres, avec une préface, par M. DE RÉMUSAT, 1 vol. in-8°.

ESSAIS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE, par M. GUIZOT, 9e édition revue et corrigée, 1 vol. in-8°.

HISTOIRE DES GAULOIS depuis les temps les plus reculés jusqu'à la domination romaine, par M. AMÉDÉE THIERRY. Nouvelle édition revue et corrigée, 2 vol. in-8°.

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, par *Pellisson* et *d'Olivet*, avec des éclaircissements et notes, par M. CH. LIVET, 2 vol. in-8°.

LA SANTÉ UNIVERSELLE

GUIDE MÉDICAL DES FAMILLES

Rédacteur en chef : **Henri COTIN**

Docteur en médecine, élève du professeur Récamier, ancien rédacteur du *Journal des connaissances médico-chirurgicales* et de la *Revue de thérapeutique*, etc.

La Santé universelle parait le 10 de chaque mois en une brochure de 64 colonnes grand in-8°, illustrée de gravures intercalées dans le texte, avec couverture imprimée.

Chaque numéro est divisé en six parties.

Ire PARTIE. — *Santé.* — Conseils aux différents âges, — pour chaque saison, — pour les diverses professions.

IIe PARTIE. — *Maladie.* — Soins des malades. — Médecine maternelle. — Médecine usuelle. — Médecine des accidents.

IIIe PARTIE. — *Spécialités.* — Anatomie. — Physiologie. — Physiognomonie. — Phrénologie. — Plantes utiles indigènes. — Traité des aliments.

IVe PARTIE. — *Pharmacie domestique.* — Remèdes simples. — Recettes populaires. — Vieilles recettes célèbres.

Ve PARTIE. — *Connaissances utiles.* — Agriculture. — Art vétérinaire. — Économie domestique. — Secrets de ménage. — Recettes utiles

VIe PARTIE. — *Variétés.* — Médecine morale des passions. — Histoires. — Conseils particuliers à chaque abonné.

La Santé universelle, s'adressant à tous les âges, garde et gardera toujours la simplicité et la retenue d'un entretien de famille. Fondée avec Récamier, elle est, sous tous les rapports, digne du patronage de ce savant consciencieux et de cet homme de bien.

Tout lecteur attentif trouvera dans les formules, dans les recettes et dans les conseils de *la Santé* le moyen certain d'économiser dans l'année bien au-delà de son abonnement.

Pour les personnes bienfaisantes, cet ouvrage est une nécessité de tous les jours.

PRIX : *Six francs* par an pour la France, le port en sus pour les pays étrangers; — les cinq volumes parus *vingt francs*, et avec l'année 1857, *vingt-six francs*.

On s'abonne en envoyant directement au bureau un mandat de poste ou une traite sur Paris. On peut également s'adresser aux bureaux des Messageries et chez les libraires.

BUREAUX : RUE DE GRENELLE SAINT-GERMAIN, 39, A PARIS.

LIBRAIRIE DE MICHEL LÉVY FRÈRES

RUE VIVIENNE, 2 *bis*.

EN VENTE, DEUXIÈME ÉDITION

ÉTUDES
D'HISTOIRE RELIGIEUSE

Les Religions de l'antiquité. — Le peuple d'Israël.
Les Historiens critiques de Jésus. — Mahomet. — La Vie des Saints.
L'Imitation de Jésus-Christ. — Calvin. — Channing. — La nouvelle École Hégélienne.
La Tentation du Christ.

PAR ERNEST RENAN

Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)

Un beau volume in-8°. — Prix : 7 francs 50 centimes.

TROISIÈME ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE DE

L'ANCIEN RÉGIME
ET
LA RÉVOLUTION

Par ALEXIS DE TOCQUEVILLE

De l'Académie française.

Un beau volume in-8°. — Prix : 7 fr. 50 c.

POUR PARAITRE DANS LE COURANT DU MOIS DE MAI, LES **Tomes I** ET **II** DE

L'HISTOIRE
DU
GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE
EN FRANCE

1814-1848

Par DUVERGIER DE HAURANNE

Deux beaux volumes in-8°. — Prix : 15 fr.

EN PRÉPARATION :

MÉMOIRES
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE MON TEMPS

PAR M. GUIZOT

Quatre beaux volumes in-8°. — Prix : 24 francs.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOÎT, 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1)

LIVRES FRANÇAIS

La publication la plus importante du moment est l'*Histoire du gouvernement parlementaire en France* (1814-1848), par M. Duvergier de Hauranne, dont les deux premiers volumes viennent de paraître à la librairie de Lévy frères. Le gouvernement parlementaire a tenu et tient encore dans l'Europe moderne une place considérable. En raconter l'origine, les principes, les transformations, les vicissitudes, en signaler les difficultés et les écueils, est une œuvre d'une utilité incontestable, pour laquelle M. Duvergier de Hauranne a rassemblé tous les matériaux, consulté tous les documents accessibles, se faisant une loi de l'exactitude, conciliant la justice avec la persévérance des convictions. On ne saurait donner aux loisirs que font les revirements de la politique une plus haute utilité, et, disons-le, une plus haute moralité.

Ces mêmes loisirs, M. Victor de Tracy les consacre à des études d'une importance différente, mais également patriotique. L'ancien député écrit des *Lettres sur l'agriculture*. Ainsi les hommes que les dernières révolutions ont écartés de la scène politique honorent par leurs occupations présentes la cause qu'ils ont servie.

Du rôle de la famille dans l'éducation, telle est la question qu'avait proposée l'Académie des Sciences morales et politiques. M. Th.-H. Barrau et M. Prévost-Paradol publient leurs mémoires, qui ont mérité les prix. Ils ont traité avec succès une matière délicate, où, comme dit M. Prévost-Paradol, « les lumières sont plus rares que le dévouement, où la claire intelligence du devoir fait plus souvent défaut que la volonté de le remplir. »

M. l'abbé Maupied s'inspire à la fois de la religion, de la philosophie et des sciences pour expliquer *Dieu, l'Homme et le Monde*, d'après les trois premiers chapitres de la Genèse. L'auteur expose d'abord la cosmogonie mosaïque dans ses rapports avec les sciences physiques, astronomiques et naturelles; il passe de là à l'étude de l'homme physique, intellectuel et moral, rassemblant ainsi la physiologie, la psychologie, la théodicée et la science des destinées surnaturelles de l'homme. Enfin le troisième volume est consacré à la géologie.

M. le baron Roguet étudie la *Législation de l'étranger aux États-Unis*, législation qui explique le grand mouvement d'émigration qui se dirige de ce côté.

M. Théophile Poydenot a écrit un volume de *Poëmes et Poésies* sur lequel nous reviendrons; M. Eugène de Porry publie à Marseille *la Captive chrétienne*, traduction en vers français du poëme russe de Pouchkine, *la Fontaine de Bakhtchissaraï*.

Les romans continuent à être rares et peu remarquables, ce qui a laissé le champ libre à *Madame Bovary*. On nous a reproché d'être sévères à l'endroit de ce livre, et le critique du *Moniteur*, qui ne sort plus guère de son XVIIIe siècle, est venu donner sa voix au roman de M. Flaubert. Quant à nous cependant, qui connaissons les finesses du célèbre critique, les éloges qu'il donne à *Madame Bovary* ne le compromettront pas

(1) Au bureau de la Revue des Deux Mondes, 20, rue Saint-Benoît.

beaucoup, aux yeux du moins des personnes qui savent lire M. Sainte-Beuve, et c'est bien ce qu'a voulu le critique. Dire en effet que ce roman est à prendre en sortant des *Faux Bonshommes* ou de la dernière comédie de M. Alexandre Dumas fils, ce n'est pas assigner une bien haute place à *Madame Bovary*. Il n'en est pas moins fâcheux que le gros des lecteurs puisse s'y méprendre, et nous nous étonnons encore que M. Sainte-Beuve, qui est fort sensible aux délicatesses du style, ait fait si peu de réserves à l'égard de celui de M. G. Flaubert. C'est peut-être que M. Sainte-Beuve est attiré vers ce roman par d'autres côtés. Quoi qu'il en soit, pour nous qui cherchons toujours, dans une œuvre d'imagination, le goût, la délicatesse, la grâce et l'idée, on nous permettra bien de persister dans nos réserves à l'égard de *Madame Bovary*, et de regarder comme un symptôme fâcheux et décourageant pour les vrais écrivains qu'un homme comme M. Sainte-Beuve paraisse défendre et recommander des romans de cette famille, accordant à M. Flaubert ce qu'en maintes occasions il a refusé autrefois à M. de Balzac. Y a-t-il d'ailleurs quelque chose de bien nouveau dans cet ouvrage, qui ne brille ni par l'invention, ni par la composition et l'aisance du récit? M[me] Bovary est une femme incomprise, à la façon de M. de Balzac, courant après la passion et s'y livrant à corps perdu. Comme son maître, l'auteur est réaliste à outrance, et ne nous fait grâce d'aucun détail, si minutieux qu'il soit. Des 490 pages dont se compose son livre, on peut dire qu'il aurait pu sans inconvénient, et même avec avantage, en retrancher 100 ou 150. Certes ce sacrifice eût été pénible, si la forme répondait à ce qu'on doit attendre d'un écrivain distingué; mais il n'y a pas, à proprement dire, de style dans *Madame Bovary*, et quand on trouve, dans une œuvre qui doit surtout vivre par la forme, des phrases comme les suivantes, on peut dire qu'on eût rendu un vrai service à l'auteur en lui conseillant de sacrifier un grand nombre de pages, qui ne tiennent guère d'ailleurs au récit.

« C'était le curé de son village qui *lui* avait commencé le latin (page 9).

« Les gamins, vêtus pareillement *à* leurs papas, semblaient incommodés, etc. (Page 39.)

« Les pattes rouges des homards dépassaient *des* plats (page 69).

« Elle se sentait d'ailleurs plus irritée *de* lui (page 88).

« Elle enviait les existences tumultueuses, les nuits *masquées*, les insolents plaisirs avec tous les *éperduments* qu'elle ne connaissait pas (page 96).

« Le *sortant* de ses habitudes (*passim*); *l'abîmer, abîmer son existence* (*passim*).

« Et puis ne vous semble-t-il pas, répliqua M[me] Bovary, *s'arrêtant de* manger, que l'esprit règne plus librement, etc.? (Page 116.)

« Il ne lui restait qu'un immense étonnement qui *se finissait* en tristesse (page 152).

« Donc elle reporta sur lui seul la haine *nombreuse* qui résultait de ses ennuis (page 154).

« Elle *se parut* à elle-même bien sotte et bien bonne (page 163).

« Léon était *nombreux* comme une foule, plein de luxe lui-même et d'irritations (page 174).

« Par moments ils *s*'échangeaient une parole (page 222). Il avait fallu *s*'échanger des miniatures (page 240).

« *Rien n'affirmait à* Emma qu'il ne fût habile (page 246).

« Si bien que leur grand amour, où elle vivait plongée, parut *se diminuer sous elle* comme l'eau d'un fleuve qui s'absorberait dans son lit, et elle aperçut la vase (page 241).

« Son âme, *courbaturée* d'orgueil, se reposait dans l'humilité chrétienne (page 302).

« Quant au souvenir de Rodolphe, elle l'avait *descendu* tout au fond de son cœur (page 303).

« Son existence, jusque dans ses recoins les plus intimes, fut comme un cadavre que l'on *autopsie* (page 415). »

Nous aurions bien d'autres singularités à relever, mais nous nous tenons à celles-là, qui suffiront pour montrer à M. G. Flaubert qu'il n'est ni dans la voie des bons écrivains, ni dans la voie des écrivains de goût. L'auteur ne manque pas de talent, mais il paraît manquer de savoir et d'amis sincères et éclairés qui puissent l'avertir. Une preuve de plus que M. Flaubert s'égare naïvement, ce sont les étranges paroles de sa dédicace à M. Senard : « En passant par votre magnifique plaidoirie, mon œuvre a acquis pour moi comme *une autorité imprévue.* » Nous voudrions bien savoir quelle autorité peut acquérir, même aux yeux de M. Flaubert, un livre écrit de cette façon et déroulant les tableaux équivoques et les détails vulgaires où il se complaît?

Les traductions sont toujours nombreuses. M. W. de Suckau traduit *Mon second voyage autour du monde*, par M[me] Ida Pfeiffer, la plus intrépide de toutes les voyageuses connues, honorée de l'amitié de M. de Humboldt et membre de plusieurs sociétés scientifiques.

La bibliographie doit aussi fixer notre attention. La maison Barthès et Lowell, de Londres, publie le *Catalogue général* de ses livres français, italiens, espagnols, etc., tant anciens que modernes, et le nombre considérable des ouvrages qui s'y trouvent mentionnés en fait un vaste répertoire très-utile aux amateurs de livres. DESCHAMPS.

LIVRES ÉTRANGERS

MEMORIALS OF HIS TIME (*Mémoires sur mon temps*), by Henry Cockburn, 1 vol. in-8°, Edinburgh, Adam and Charles Black.

THE HISTORY OF NORMANDY AND ENGLAND (*Histoire de Normandie et d'Angleterre*), par sir Francis P. Algrave, vol. II, London, John Parker and Son.

D[r] HEINRICH BARTH'S REISEN UND ENTDECKUNGEN IN NORD-UND CENTRAL-AFRIKA IN DEN JAHREN 1849 *bis* 1855, *Erster Band* (*Voyages et découvertes du D[r] Henri Barth dans le nord et le centre de l'Afrique de 1849 à 1855,* — tome I[er]), 1 vol. in-8°, avec cartes, gravures, etc., chez J. Perthes, à Gotha.

DIZIONARIO DELLA ECONOMIA POLITICA E DEL COMMERCIO (*Dictionnaire d'économie politique et du commerce*), *opera originale italiana del professore* GEROLAMO BOCCARDO, volume 1[er], Turin, 1857, Sebastiano Franco e figli e comp. editori.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

LIVRES FRANÇAIS

Si on en juge par les publications récentes, deux tendances d'un ordre bien différent se partagent en ce moment les esprits. L'activité semble se concentrer d'une part dans le domaine des études philosophiques et religieuses, de l'autre dans celui des travaux d'économie politique, de statistique financière et administrative. De là deux premiers groupes à distinguer parmi les livres dernièrement publiés. L'étude des questions philosophiques et religieuses est représentée par des ouvrages ou des réimpressions qui portent dans la diversité même des sujets et des doctrines les caractères de l'esprit du siècle. Nous citerons d'abord ***Bacon, sa vie, son temps, sa philosophie et son influence jusqu'à nos jours***, par M. Charles de Rémusat. Rechercher comment Bacon a contribué tour à tour aux progrès et aux déviations du savoir humain, montrer comment chez lui la crainte de la spéculation corrige l'orgueil de la pensée, telle est la haute et difficile tâche que s'est donnée M. de Rémusat, et qu'il a su remplir en maître. Nous nommerons ensuite ***Channing, sa vie et ses œuvres***, que l'auteur même de ***Bacon*** a fait précéder d'une éloquente préface. « Cet ouvrage, dit M. de Rémusat, a été écrit en français par une dame anglaise, qui ne veut ni qu'on la nomme, ni qu'on la loue. » Si même on se conforme à cette interdiction, si on s'abstient de louer le nouveau biographe de Channing, on ne peut que s'associer aux sentiments qui dirigent sa plume, aux vives aspirations vers la beauté morale et la vérité religieuse dont son livre porte la trace. Outre d'abondants extraits des écrits et de la correspondance de Channing, l'auteur nous donne de précieux détails intimes sur le moraliste américain. C'est par ces détails que la nouvelle étude sur Channing se distingue de l'ouvrage non moins recommandable de M. Laboulaye. De tels travaux méritent d'autant plus d'être encouragés, que jamais peut-être le spiritualisme n'eut plus besoin d'énergiques défenseurs. Voici, par exemple, deux écrivains qui l'attaquent avec un talent fort inégal, et dont les livres arrivent à une seconde édition : ce sont M. Charles Dollfus et ses ***Lettres philosophiques***, puis M. Lanfrey et son volume sur ***l'Église et les Philosophes au*** XVIIIe ***siècle***. En présence de ces manifestations qui, avec plus ou moins d'éloquence et de franchise, nous ramènent aux pires doctrines du dernier siècle, tous les organes du spiritualisme sont les bienvenus, surtout lorsqu'ils peuvent, comme Channing, consacrer l'autorité d'une pénétrante éloquence à la défense du beau et du vrai.

Passons maintenant au second groupe que nous avons signalé, à celui où se rencontrent l'histoire et l'économie politique, la statistique, la jurisprudence, etc. M. Michelet

(1) Au bureau de la REVUE DES DEUX MONDES, 20, rue Saint-Benoît.

ajoute à son ingénieuse et brillante *Histoire de France* un volume sur *Henri IV et Richelieu*. Un descendant du cardinal Du Prat publie sur le célèbre ministre de François Ier une étude où l'esprit de famille n'entrave pas trop la liberté de l'appréciation historique. L'*Essai historique sur la Bibliothèque du Roi*, de Le Prince, publié pour la première fois en 1782, se présente aujourd'hui sous la forme d'une nouvelle édition, revue et augmentée par M. Louis Paris. La plus récente période financière d'une des principales branches de notre administration a aussi trouvé un historien compétent dans M. Charles Jourdain, qui publie *le Budget de l'instruction publique et des établissements scientifiques et littéraires depuis la fondation de l'Université impériale jusqu'à nos jours*. M. J. Bergson nous donne la traduction d'un savant ouvrage sur *le Droit international public de l'Europe*, de M. A.-G. Heffter, professeur à l'université de Berlin. M. Villiaumé trouve opportun, après Rossi et Mac Culloch, de publier un *Nouveau Traité d'économie politique*. Un auditeur au conseil d'état, M. E. de Barthélemy, s'occupe de *la Noblesse au* XIXe *siècle* à propos du projet de loi relatif à l'usurpation des titres. Les recherches scientifiques s'unissent enfin aux recherches administratives dans un ouvrage de M. le docteur E. Lisle : *Du Suicide, statistique, histoire, médecine et législation*.

Le contingent de la littérature d'imagination est pour le moment assez faible. Nommons cependant un drame historique ou plutôt un récit dialogué, *Jeanne d'Arc*, par Daniel Stern, une gracieuse nouvelle de Mme la marquise de Lagrange, *la Résinière d'Arcachon*, et un roman de mœurs contemporaines, *les Pigeons de la Bourse*, par M. Paul Deltuf. — La vénérable académie des jeux floraux vient aussi de se rappeler à notre souvenir, et, avec le recueil des ouvrages couronnés ou distingués dans le concours de 1857, elle publie un programme pour 1858. Aux amis des lettres antiques nous signalerons une traduction nouvelle des *Œuvres complètes de Lucien de Samosate*, avec une introduction et des notes, par M. Eugène Talbot. Le nouveau traducteur de Lucien a consulté le texte des meilleures éditions; il a mis à profit également, mais avec une prudente réserve, les traductions de ses devanciers. Nous avons remarqué dans la préface de M. Talbot quelques réflexions pleines de justesse sur Perrot d'Ablancourt et Belin de Ballu. A côté des littératures classiques, les littératures du moyen âge gardent aussi leurs fidèles. La trilogie dantesque devient, par exemple, un texte à polémiques après avoir fourni une ample matière aux interprétations et aux commentaires. Deux publications notamment viennent contredire les opinions que M. de Lamartine a émises, il y a quelques mois, sur le poète florentin : — *Dante Alighieri et le Problème de l'humanité au moyen âge*, de M. Benedetto Castiglia; — *le Monde dantesque*, de M. Sébastien Rhéal de Césena. — M. de Lamartine s'était sans doute trop hâté de formuler son jugement sur Dante; mais l'auteur de *la Divine comédie* avait-il été bien sérieusement attaqué? Rendons justice du moins au pieux sentiment qui anime MM. Castiglia et Rhéal. M. de Lamartine d'ailleurs était comme réfuté d'avance par les nombreux admirateurs de Dante Alighieri.

Paul Delaroche a laissé, en mourant, des œuvres d'une grande valeur, dignes sœurs de celles qui ont consacré sa réputation. Ces belles compositions vont être vendues le 12 et 13 juin, et nous ne doutons pas que le public ne se porte en foule à cette vente, comme il l'a fait pour l'exposition de cet éminent artiste à l'École des Beaux-Arts.

Parmi les travaux d'art que l'industrie moderne provoque et fait éclore, nous devons mentionner l'établissement, sur la ligne du chemin de fer d'Orléans, des wagons composant le train impérial, qui, par d'ingénieuses combinaisons de construction et de décoration dues à MM. Polonceau et Viollet-Le-Duc, forment un ensemble artistique des plus complets, et ont donné lieu à une publication intéressante, ornée de fort beaux dessins. — C'est encore de *rail-ways* qu'il est question dans une petite bro-

chure anonyme, *les Cités de chemins de fer*. Malheureusement il se mêle ici une trop forte dose de rêverie à quelques vues pratiques. DESCHAMPS.

PUBLICATIONS ANGLAISES

Just published, in 2 vols. 8vo. price 21s. cloth,

STATE POLICY OF MODERN EUROPE, from the beginning of the Sixteenth Century to the Present Time. (*Politique d'État de l'Europe moderne depuis le commencement du* XVI[e] *siecle juqu'au temps présent.*) London, Longman, Green, Longmans, and Roberts.

PUBLICATIONS ALLEMANDES

MARIA THERESIA UND IHRE ZEIT (*Marie-Thérèse et son temps*), roman historique, par François Carion, 3 volumes in-8°, chez F.-A. Brockhaus, Leipzig.

DER AUGENBLICK DES GLÜCKS (*l'Instant du Bonheur*), de F.-W. Hacklander, 2 vol. in-8°, chez Ad. Krabbe, Stuttgart.

VENTE
DES TABLEAUX
ESQUISSES, DESSINS ET CROQUIS
DE PAUL DELAROCHE

Cette vente aura lieu, par suite du décès de Paul Delaroche, les vendredi 12 et samedi 13 juin 1857, à deux heures, hôtel des commissaires-priseurs, rue Drouot, 5, salle nº 5, au premier.

Exposition publique, en ladite salle, le jeudi 11 juin, de midi à cinq heures.

Exposition particulière, sur lettres d'invitation, la veille, le mercredi 10 juin, de une heure à cinq heures.

Cette vente comprend les trois compositions capitales qui figurent à l'Exposition des Beaux-Arts: la réduction de l'Hémicycle, faite en 1841 pour l'exécution de la gravure, et entièrement repeinte en 1853 par Paul Delaroche avec de notables modifications; — *la Vierge chez les saintes Femmes*, — et *la Jeune Martyre*.

On remarque, parmi les tableaux, les *projets de composition* pour la décoration de la Madeleine, pour le Musée de Versailles, *Charlemagne* et *Clovis*, etc., et plusieurs études pour les tableaux qui figurent à l'Exposition des Beaux-Arts.

Parmi les dessins, *le Christ protecteur des Affligés*, *l'Évanouissement de la Vierge*, plusieurs compositions sur *Madame Élisabeth* et *Louis XVII*, des fragments de l'Hémicycle, *Napoléon à Sainte-Hélène*, et les premières pensées de la plupart de ses tableaux.

On trouve le catalogue chez M. Petit, expert, boulevard Poissonnière, 21, et M. Goupil, éditeur, boulevard Montmartre, 19.

Jacques... 1
Lélia... 2
Lucrezia Floriani... 1
Le Péché de M. Antoine... 2
Lettres d'un Voyageur... 1

GÉRARD DE NERVAL.

La Bohème galante... 1
Le Marquis de Fayolle... 1
Les Filles du Feu... 1

THÉOPHILE GAUTIER.

Les Beaux-Arts en Europe. 2
Constantinople... 1
L'Art moderne... 1
Les Grotesques... 1

Mme ÉMILE DE GIRARDIN.

Marguerite... 1
Nouvelles... 1
M. le Marquis de Pontanges. 1
Contes d'une vieille Fille à ses Neveux... 1
Poésies... 1

EUGÈNE SCRIBE.

Théâtre, tomes I à XVII... 17
Nouvelles... 1
Historiettes et Proverbes... 1
Piquillo Alliaga... 3

ALPHONSE KARR.

Les Femmes... 1
Agathe et Cécile... 1
Promenades hors de mon Jardin... 1
Sous les Tilleuls... 1
Une Poignée de Vérités... 1
Voyage autour de mon jardin... 1

HENRY MURGER.

Le Dernier Rendez-vous... 1
Le Pays Latin... 1
Scènes de Campagne... 1
Les Buveurs d'eau... 1

J. AUTRAN.

La Vie rurale... 1

CHARLES DE BERNARD.

Le Nœud gordien... 1
Un Homme sérieux... 1
Gerfaut... 1
Les Ailes d'Icare... 1
Le Gentilhomme campagnard 2

HOFFMANN.

Traduction Champfleury.

Contes posthumes... 1

ALEXANDRE DUMAS FILS.

Aventures de Quatre Femmes. 1
La Vie à vingt ans... 1
Antonine... 1
La Dame aux Camélias... 1
La Boîte d'argent... 1

ÉMILE AUGIER.

Poésies complètes... 1

JULES LECOMTE.

Le Poignard de Cristal... 1

X. MARMIER.

Au Bord de la Newa... 1

FRANCIS WEY.

Les Anglais chez eux... 1

Contes bizarres... 1

LE GÉNÉRAL DAUMAS.

Le Grand Désert... 1

JULES DE LA MADELÈNE.

Les Âmes en peine... 1

H. BLAZE DE BURY.

Musiciens contemporains... 1

LÉON GOZLAN.

Les Châteaux de France... 2
Le Notaire de Chantilly... 1
Émotions de Polydore Marasquin... 1
Les Nuits du Père-Lachaise. 1

ÉMILE SOUVESTRE.

Un Philosophe sous les toits. 1
Confessions d'un Ouvrier... 1
Au Coin du Feu... 1
Scènes de la Vie intime... 1
Chroniques de la Mer... 1
Les Clairières... 1
Scènes de la Chouannerie... 1
Dans la Prairie... 1
Les Derniers Paysans... 1
En Quarantaine... 1
Scènes et Récits des Alpes.. 1
La Goutte d'eau... 1
Les Soirées de Meudon... 1
L'Échelle des Femmes... 1

ÉMILE CARREY.

L'Amazone. — Huit jours sous l'Équateur... 1
Les Métis de la Savane... 1

Traduction Ch. Baudelaire.

Histoires extraordinaires... 1
Nouvelles histoires extraordinaires... 1

AUGUSTE VACQUERIE.

Profils et Grimaces... 1

MAX RADIGUET.

Souvenirs de l'Amérique espagnole... 1

A. DE PONTMARTIN.

Contes et Nouvelles... 1
Mémoires d'un Notaire... 1
La Fin du Procès... 1
Contes d'un Planteur de choux... 1

HENRI CONSCIENCE.

Traduction Léon Wocquier.

Scènes de la Vie flamande.. 2
Le Fléau du Village... 1
Le Démon de l'Argent... 1

VICTOR DE LAPRADE.

Psyché... 1

GUSTAVE D'ALAUX.

L'Empereur Soulouque et son Empire... 1

CUVILLIER-FLEURY.

Voyages et Voyageurs... 1

ALBÉRIC SECOND.

À quoi tient l'Amour... 1

ROGER DE BEAUVOIR.

Le Chevalier de Saint-Georges 1
Aventurières et Courtisanes. 1
Histoires cavalières... 1

AMÉDÉE ACHARD.

Parisiennes et Provinciales. 1

Mme C. BERTON
(née SAMSON).

Le Bonheur impossible... 1

NADAR.

Quand j'étais Étudiant... 1

CHARLES BARBARA.

Histoires émouvantes... 1

JULES SANDEAU.

Sacs et Parchemins... 1

MÉRY.

Une Histoire de Famille... 1
Salons et Souterrains de Paris. 1
André Chénier... 1
Les Nuits anglaises... 1

CHARLES DE LA ROUNAT.

La Comédie de l'Amour... 1

LA COMTESSE DASH.

Les Bals masqués... 1
Le Jeu de la Reine... 1

Toute demande de 20 francs, accompagnée d'un mandat sur la poste, ou en timbres-poste, sera envoyée franco dans toute la France. — Au-dessous de 20 francs, on aura à ajouter 25 centimes pour le port de chaque volume.

Le Catalogue général de toutes les autres publications de la maison MICHEL LÉVY frères sera envoyé franco à toute demande par lettre affranchie.

Guide to Versailles, a description of the palaces, gardens, museum, waters and the Trianons, by *A. Joanne;* translated into English. With numerous illustrations and three plans. 1 vol. in-16. Broché 3 fr.

Fontainebleau, par *Ad. Joanne.* 1 vol. in-16, avec 25 vignettes, une carte et un plan. Broché. 2 fr.

3° GUIDES SPÉCIAUX POUR UNE VILLE OU UNE PROVINCE.

Biarritz (Autour de), par *A. Germond de Lavigne.* 1 vol. grand in-18. Broché. 1 fr. 50 c.

Cannes (Une Saison à). 1 vol. grand in-32. Br. 50 c.

Dieppe et ses Environs, par *E. Chapus.* 1 vol in-16, contenant 12 vignettes et 1 plan. Br. 1 fr.

Mantes, par *A. Montié.* 1 vol. in-8°. Broché. 1 fr.

Mont-Dore (Guide aux Eaux thermales du) et à celles de Saint-Alyre, de Royat, de la Bourboule et de Saint-Nectaire, par *L. Piesse.* 1 vol. in-16, avec 37 vignettes et une carte. Broché. 1 fr.

Les Ports militaires de la France, par *E. Neuville.* 1 vol. in-16, contenant 4 vignettes et 5 plans. Broché. 1 fr.

Pyrénées (Guide du Voyageur aux), par *Richard.* 1 fort vol. in-18, contenant 5 cartes. Br. 7 fr.

Vichy et ses Environs, par *Louis Piesse.* 1 vol. in-16, contenant 22 vignettes et 1 plan. Br. 1 fr.

4° ITINÉRAIRES ILLUSTRÉS DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS.

De Paris à Strasbourg, par *Moléri.* 1 vol. in-16, contenant 80 vignettes et une carte. Br. 2 fr.

De Strasbourg à Bâle, par *Fr. Bernard.* 1 vol. in-16, contenant 50 vignettes et une carte. Broché. 1 fr.

De Paris à Bâle, par MM. *Moléri* et *Bernard.* 1 vol. in-16, contenant 130 vignettes et 2 cartes. Broché. 3 fr.

De Paris à Lyon, par *Ad. Joanne.* 1 vol. in-16, contenant 80 vignettes et une carte. Br. 3 fr.

De Paris en Suisse, par Dôle, Besançon et Salins par *Adolphe Joanne* (sous presse).

De Lyon à Marseille, à Cette et à Toulon, par *Fr. Bernard*, avec 160 vign. et 2 cartes. Br. 2 fr.

De Paris à Marseille, par *Fr. Bernard.* 1 vol. in-16, contenant 80 ving. et une carte. Br. 4 fr.

De Paris à Bruxelles, par *E. Guinot.* 1 vol. in-16, contenant 70 vignettes, 5 plans et 1 carte. Br. 2 fr.

De Paris à Calais, à Boulogne et à Dunkerque, par *E. Guinot.* 1 vol. in-16, contenant 60 vignettes, 4 plans et une carte. Broché. 2 fr.

Compiègne, Pierrefonds et Coucy, par *E. Guinot.* 1 vol. in-32, contenant 11 vignettes. Br. 50 c.

De Paris à Bordeaux, par *Ad. Joanne.* 1 vol. in-16, contenant 120 vignettes et 3 cartes. Br. 3 fr.

De Paris à Nantes et à Saint-Nazaire, par *Ad. Joanne.* 1 vol. in-16, contenant 100 vignettes et 3 cartes. Broché. 3 fr.

De Paris au centre de la France, par *Moléri* et *A. Achard.* 1 vol. in-16, contenant 90 vignettes et une carte. Broché. 2 fr.

De Paris à Dieppe, par *E. Chapus.* 1 vol. in-16, contenant 60 vign., 2 plans et 1 carte. Br. 2 fr.

De Paris au Havre, par *E. Chapus.* 1 vol. in-16, contenant 80 vign., 2 plans et 1 carte. Br. 2 fr.

De Paris à Laval et à Alençon, par *A. Montié.* 1 vol. in-16, avec 70 vign. et une carte. Br. 2 fr.

De Paris à Caen, par *L. Énault.* Broché. 2 fr.

De Paris à Saint-Germain, à Poissy et à Argenteuil, par *Ad. Joanne.* 1 vol. in-16, avec 24 vignettes. Broché. 1 fr.

De Paris à Sceaux et à Orsay, par *Ad. Joanne.* 1 vol. in-16, contenant 21 vignettes par Thérond et Lancelot. Broché. 1 fr.

ITALIE.

Itinéraire descriptif, historique et artistique de l'Italie et de la Sicile, par *A. J. Du Pays.* 1 vol. in-18 jésus de 800 pages, contenant 2 cartes et 18 plans de villes et de musées. Br. 11 fr. 50 c.

Rome vue en huit jours, d'après *Nibby*, avec 1 plan de Rome. 1 vol. grand in-18. Br. 2 fr.

Les Curiosités de Rome et de ses environs, par *G. Robello.* 1 vol. in-12, avec cartes et plans. Broché. 7 fr. 50 c.

ORIENT.

Guide en Orient, comprenant les rives de la Méditerranée de Marseille à Malte, la Grèce, l'Égypte, la Terre-Sainte, la Syrie, la Turquie d'Europe, etc. 1 vol. in-12, contenant une carte Broché. 10 fr. 50 c.

Itinéraire historique et descriptif de Paris à Constantinople, par *Ph. Blanchard.* 1 vol. in-18 jésus, contenant un plan de Constantinople et d'une partie du Bosphore. Broché. 7 fr. 50 c.

RUSSIE.

Guide du Voyageur à Saint-Pétersbourg, 1 vol. in-18 jésus, accompagné de 10 vues et d'un beau plan de Saint-Pétersbourg. Br. 7 fr. 50 c.

SUISSE.

Itinéraire descriptif et historique de la Suisse, du Jura français, de Baden-Baden et de la Forêt-Noire, de la Chartreuse de Grenoble et des eaux d'Aix; par *Ad. Joanne.* 1 vol. in-18 jésus de plus de 700 pages, contenant 7 cartes, 4 plans de villes et 2 grandes vues de la chaîne du mont Blanc et des Alpes bernoises. 2e édit., accompagnée d'un Appendice contenant la description de tous les chemins de fer suisses en exploitation, et l'indication de ceux qui sont en construction et à l'étude. (1857). Br. 11 fr. 50 c.

Nouvel-Ebel, manuel du voyageur en Suisse et dans la vallée de Chamouni. 11e édit., revue par *Ad. Joanne*, et accompagnée d'un Appendice sur les chemins de fer de la Suisse. 1 vol. in-18, contenant une carte de la Suisse, 2 panoramas de montagnes et 4 plans de villes. Br. 6 fr. 50 c.

2° GUIDES DE LA CONVERSATION.

Français-allemand, par *Richard* et *Wolters.* 1 vol. in-32. Cartonné. 1 fr. 50 c.

Français-anglais, par *Quétin.* 1 vol. in-32. Cartonné. 1 fr. 50 c.

Français-espagnol, par *Richard* et *de Coróna.* 1 vol. in-32. Cartonné. 1 fr. 50 c.

Français-italien, par *Boletti.* 1 vol. in-32. Cartonné. 1 fr. 50 c.

Anglais-allemand, par *A. Horwitz.* 1 vol. in-32. Cartonné. 1 fr. 50 c.

Anglais-italien, par *Wahl* et *Brunetti.* 1 vol. in-32. Cartonné. 1 fr. 50 c.

Anglais-espagnol, par *de Coróna* et *Laran.* 1 vol. in-32. Cartonné. 1 fr. 50 c.

L'Interprète anglais-français pour un voyage à Londres, par *C. Fleming.* 1 vol. in-16. Br. 1 fr.

L'Interprète français-anglais pour un voyage à Paris, par *C. Fleming.* 1 vol. in-16. Br. 1 fr.

L'Interprète français-allemand pour un voyage à Paris, par MM. *de Suckau.* 1 vol. in-16. Br. 2 fr.

3° LES MUSÉES D'EUROPE,

PAR L. VIARDOT, 5 VOLUMES IN-18 JÉSUS.

Les Musées de France. 1 vol. Broché. 2 fr.

Les Musées d'Italie. 1 vol. Broché 2 fr.

Les Musées d'Espagne. 1 vol. Broché. 2 fr.

Les Musées d'Allemagne. 1 vol. Broché 2 fr.

Les Musées d'Angleterre, de Belgique, de Hollande et de Russie. 1 vol. Broché. 2 fr.

Tous les ouvrages ci-dessus indiqués se vendent aussi tout reliés. Le prix de la reliure varie, selon l'importance du volume, de 75 c. à 1 fr. 50 c.

PARIS, — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

CATALOGUE

D'UNE

COLLECTION EXTRAORDINAIRE DE LIVRES

PRINCIPALEMENT

SUR LES SCIENCES MATHÉMATIQUES,

LA LITTÉRATURE ITALIENNE,

L'HISTOIRE CIVILE, RELIGIEUSE ET LITTERAIRE DE L'ITALIE,

LA BIBLIOGRAPHIE, ETC.,

et où se trouvent aussi des ouvrages très rares,
en latin, en français, en italien, en espagnol, en catalan, en chinois, etc.,
sur la théologie, la jurisprudence, les belles-lettres, la musique, etc.,

PROVENANT

De la Bibliothèque de M. LIBRI,

DONT LA VENTE AURA LIEU A PARIS

Le jeudi 2 juillet 1857 et jours suivants,

MAISON SILVESTRE, RUE DES BONS-ENFANTS, 28,

A sept heures du soir,

PAR LE MINISTÈRE DE M. CHARLES PILLET,
Commissaire-priseur, rue de Choiseul, 11.

ASSISTÉ DE M. VICTOR TILLIARD, LIBRAIRE.
Rue Serpente, 20, à Paris.

En annonçant aux bibliographes et aux amateurs la vente de la bibliothèque de M. Libri, nous avons cru que le meilleur moyen de donner une juste idée de cette grande collection aux personnes qui n'auraient pas le Catalogue sous les yeux, c'était de reproduire ici l'*avertissement* placé en tête du Catalogue avec le sommaire analytique qu'il contient.

AVERTISSEMENT.

En rapprochant ce nouveau catalogue de ceux des ventes des livres de M. Libri, faites en 1847 et en 1855, on reconnaitra que jamais aucun amateur en France (on pourrait presque dire en Europe), sans en excepter Floncel, dont la bibliothèque célèbre a été vendue vers la fin du siècle dernier, n'a réuni une collection aussi considérable de livres italiens. Outre cette grande collection italienne, M. Libri avait formé une collection non moins précieuse de livres relatifs aux sciences

et à l'histoire littéraire de tous les pays. Par ses recherches et ses relations à l'étranger, M. Libri était même parvenu à se procurer souvent plusieurs exemplaires d'ouvrages rares. Cela tient surtout à ce que différentes personnes qui achetaient pour lui, ayant la liste de ses *desiderata*, se trouvaient parfois dans le cas de lui procurer dans divers pays, et à la même époque, les ouvrages qu'il désirait le plus.

Bien que les grandes collections et les livres dont tout le monde connaît la rareté aient été, en partie du moins, vendus en 1847 et en 1855, ce catalogue n'en est pas moins digne d'attention pour l'ensemble qu'il présente dans plusieurs séries, notamment celles des sciences mathématiques et de l'histoire (générale et municipale) politique, civile, ecclésiastique et littéraire de l'Italie, qui sont restées presque intactes (*). Ce qui va être livré aujourd'hui aux enchères est le résultat et le produit de trente années d'infatigables recherches, entreprises dans la vue de compléter et de perfectionner l'*Histoire des sciences mathématiques en Italie*, ouvrage auquel M. Libri n'a cessé de travailler depuis ses premières années. Si les catalogues précédents contenaient plus abondamment que celui-ci les livres que nous appellerions volontiers les *célébrités de la bibliographie*, le catalogue actuel est, en revanche, rempli d'ouvrages précieux qui ne tarderont pas à devenir célèbres à leur tour, mais dont actuellement le mérite plus modeste n'est connu que d'un petit nombre d'hommes spéciaux. Ces derniers livres, qui sont non moins rares que les autres, ont une valeur intrinsèque bien plus considérable aux yeux des savants et des érudits pour les faits importants et cachés qu'ils révèlent. Nous sommes sûrs que les grands établissements publics, ainsi que les collecteurs d'élite qui suivent avec une curieuse exactitude les progrès de l'esprit humain, rivaliseront de zèle à propos de cette vente, et qu'on ne laissera pas échapper une occasion qui ne se représentera pas d'ici à longtemps. Les livres curieux et importants deviennent tous les jours plus rares et plus chers; il y a un courant qui les porte vers l'Amérique, où se forment tant de bibliothèques nouvelles. Personne ne voudra s'exposer à payer, dans quelques années, un ouvrage rare et intéressant dix fois le prix pour lequel on aurait négligé de se le procurer aujourd'hui.

Pour ne pas grossir le volume déjà si considérable de ce catalogue, nous nous étions bornés à un petit nombre de notes. D'ailleurs, la vente devant commencer le 15 avril dernier, nous étions pressés par le temps. Depuis, les choses ont changé, et la vente a été retardée. Nous avons cru ne pouvoir mieux faire que de mettre à profit ce retard

(*) Ainsi qu'on le verra par le Catalogue, les *sciences mathématiques et physiques* seules comprennent dans cette collection 1600 numéros (depuis 574 jusqu'à 2233) ou ouvrages différents. Les beaux-arts (avec beaucoup d'ouvrages à figures), la *musique* (où se trouvent des livres d'une rareté extrême), la *chasse*, les *jeux*, contiennent 285 ouvrages. Les *belles-lettres* vont depuis le n° 2517 jusqu'au n° 3655, et l'histoire, depuis le n° 3656 jusqu'au n° 7240, contient 3584 ouvrages. Dans ce nombre, l'histoire municipale, religieuse, littéraire, etc., des diverses parties de l'Italie (le Piémont, Gênes, la Lombardie, Venise, Parme, Modène, la Toscane, les États romains, Naples, la Sicile, la Sardaigne, la Corse, Malte) compte environ 2500 ouvrages divers. Dans un moment où les travaux historiques ont reçu une si grande impulsion en Italie, une telle collection ne saurait manquer d'attirer l'attention des savants et des amateurs en général.

pour signaler ici à l'attention des amateurs un certain nombre de ces ouvrages dont nous venons de parler, et au sujet desquels nous nous sommes aidés au besoin de l'avis des hommes les plus compétents.

Avant d'entreprendre cette énumération qui, bien que fort longue, est loin d'être complète, nous signalerons aux amateurs les recueils de brochures scientifiques et littéraires contenant une foule de mémoires précieux, ordinairement tirés à petit nombre, et qu'il serait presque impossible de rassembler de nouveau aujourd'hui. Ces recueils sont répandus dans toutes les parties du Catalogue (*). Beaucoup de ces écrits, dus à des savants du premier ordre, ont de plus le mérite de posséder l'envoi autographe de l'auteur.

Voici la liste des numéros sur lesquels nous appelons spécialement l'attention des amateurs.

DANS LA THÉOLOGIE.

Nos 5. La *Bible de l'Ours* en espagnol. — 6. Le Psautier grec d'Alde. — 10. Le *Nouveau Testament* (*Mons*, 1667, 2 vol. in-8.), relié en maroquin rouge par Dusseuil. — 25. *Mamotrectus* (premier livre imprimé en Suisse). — 31. Folengus, *Venet. Aldus*, 1559, in-8 (inconnu à Renouard). — 46. Les *Hymnes communs*. — 63, 64, 65. Collections de Bulles et Discours, etc. — 67. *Concilia Germaniæ*. — 93, 94, 97, 98, 117, 119, 120, 124, 170-177. Éditions originales de divers ouvrages de saint Augustin, saint Grégoire, sainte Catherine de Sienne, saint Antonin, D. Calvaca, cités par la Crusca. — 158. Les révélations de sainte Brigitte (*Lubec*, 1492, in-fol.) — 164, 165, 203, 204, 205. Ouvrages rares du célèbre Savonarole. — 193. Divers traités du cardinal Borromée, avec des notes de sa main. — 215. *Maurocenus* (*Padoue*, 1473, in-4). — 223. *Synode de Montpellier*, avec des parties en patois.

DANS LA JURISPRUDENCE.

Nos 263. Dumont, Corps diplomatique. — 272. Canciani, *Leges barbarorum*, 5 vol. in-fol. — 280-345. Une série de Statuts municipaux de différentes villes de France, d'Italie et de Catalogne (ces derniers en catalan). — 352-355. Plusieurs éditions originales du *Sacro Arsenale*, ce code si célèbre et si rare de l'Inquisition.

DANS LES SCIENCES PHILOSOPHIQUES.

Nos 420, 426-429 (voyez aussi 220, 1768 et 3392), 458-460, 464. Les éditions originales et presque introuvables des ouvrages de Nizolius, de Campanella, de G. Bruno, de Pomponace. — 559-573. Le *Libro de Mercatantie*, avec d'autres livres fort rares sur l'écriture en partie double, les intérêts et les monnaies.

DANS LES SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

Nos 575-577. Le *Notizie*, par Targioni, ouvrage capital pour l'histoire scientifique de l'Italie, et qui contient une foule d'écrits des savants du XVIIe siècle qu'on ne trouverait pas ailleurs (voyez aussi à ce sujet les nos 3530-3540 et 6395-6397). — 586, 609, 610, 613-620, 622-624, 628, 632, 641-643. Les ouvrages les plus curieux de Rinaldini, de Borelli (voyez aussi 1621), de Pascal, de Maurolycus, de Del Papa, sur diverses parties de la physique. — 654, 661, 666. D'anciens écrits, presque introuvables, de Davisi, de Minassi, de Soldani, sur l'origine des fontaines, sur le mirage, et sur la chute des aérolithes. — 676-677. Les ouvrages originaux de Bec-

(*) Voyez, par exemple, les numéros 645, 648, 649, 695, 719, 733, 748, 796, 808, 942, 1185, 1187, 1189, 1190, 1192, 1196-1200, 1205, 1207, 1217-1235, 1337, 1380, 1391, 1444, 1595, 1617, 1619, 1632, 1646 *bis*, 1664, 1676, 1692, 1781-1797, 187[illegible], 1915, 19[illegible]9, 2408 *bis*, 2661, 3[illegible]65, 6045, 6135, 6146, [illegible]37, 6542, 6585, 6604, 6633, 6730, 6731, 6879, 7123-7129, 7134, 7135, 7136, etc.

caria sur l'Electricité. — 689-693. Les écrits de Peregrinus, de Gilbert, de Cabeus, etc., sur le Magnétisme. — 698, 700, 701, 703-707 bis. Les éditions originales des recueils de Fidelissimi, de O. de Guericke, de Boccone, de l'Académie del Cimento. — 720, 726, 728-730, 738. Les *Secrets* de Corella, les *Mélanges* de G. Robertus, et les écrits extrêmement rares de Castelli, de Torricelli, de Taglini, sur la Chaleur rayonnante et sur d'autres points de Philosophie naturelle. — 747-750, 753, 754, 764, 768-776. L'édition originale, si importante dans l'histoire des sciences, de la *Magie* de Porta, suivie des meilleures réimpressions augmentées par l'auteur ; le *Prodromo* et le *Magisterium* du père Lana, savant jésuite, qui contiennent la première figure des Aérostats avec d'autres inventions très curieuses ; les écrits, souvent cités dans l'histoire de la Mécanique, d'Héron d'Alexandrie, de Porta, etc., et enfin l'ouvrage rarissime de Rosetti, qui enseigne les moyens employés il y a trois siècles pour donner de si belles couleurs à certaines étoffes.

DANS LES SCIENCES NATURELLES.

Nos 782. *Imperato* (*Naples*, 1599, in-fol. mar. r. *Anc. rel.*) — 790, *Hernandes*, Histoire naturelle du Mexique, ouvrage rare qui intéresse à la fois l'histoire de l'Amérique et celle de l'Académie des Lincei (voyez le n° 6314). — 801-812 Une collection d'ouvrages très rares sur les Éruptions du Vésuve et de l'Etna. — 817-828. D'anciens écrits sur les Eaux minérales de l'Italie et de certaines villes de France. — 841. *Agricola*, relié par Padeloup. — 846, 847. Les écrits de Liceti, de Marsigli, de Beccari, de Galvani, etc., sur les Phosphores minéraux ; ouvrages rares qui se rattachent aux travaux récents sur les radiations solaires. — 850, 852, 853, 854, 855, 903, 1605, 1606, 1607. Les ouvrages originaux et rares de Leonardi, de Scilla, de Lazzaro Moro, de Soldani, de Stenon, qui ont préparé les voies aux doctrines modernes en fait de Géologie. — 858, 859, 861, 863, 865, 866, 892. Les Traités de plusieurs grands botanistes : Césalpin, F. Columna, P. Alpinus, etc. — 889. L'ouvrage sur la Torpille par Lorenzini, auquel des recherches récentes ont donné une valeur historique fort considérable. — 893, 896-902. Les éditions originales célèbres de Bonanni et de Redi. — 941. Le *Discours* (si curieux) de Choyselat, édition originale.

DANS LES SCIENCES MÉDICALES.

Nos 949. Le *Conciliator* de Pierre d'Abano (*Venise*, 1476, in-fol.), espèce d'encyclopédie scientifique dans laquelle il est question des tentatives faites par les Génois, longtemps avant Colomb, pour arriver aux Indes orientales, en traversant l'Atlantique (voyez aussi 1854). — 952. L'Hippocrate en grec, avec des annotations du célèbre Settala. — 955, 956. *Mesue* et *Manilio*, le second avec de très belles figures attribuées à Mantegna. — 959-962, 966, 967, 969-975, 979. Les œuvres des plus célèbres médecins du XVIIe siècle : Viviani, Ramazzini (auteur d'un traité sur les puits qui existent à Modène de toute antiquité et qu'on appelle communément artésiens), Bellini, Boyle (*Elzevir non rogné*), etc. — 976, 981, 983-986. Éditions originales de divers écrits d'Egidius, de M. Schott, de B. de Nursia, d'Arnaud de Villeneuve, etc., et surtout de ce *Libro del Perchè* rempli de questions si singulières. — 998. *Le Tesoro dei Poveri*, livre très rare cité par la Crusca, et composé par un médecin de Lisbonne qui fut élevé au pontificat en 1276. — 999. Une édition précieuse (*Naples*, 1480, in-4) de la *Pratique de la médecine*, par Gordon. — 1006 et 1007. Deux éditions également rares du Leonicenus, *De morbo Gallico*. — 1013 et 1015. Les ouvrages d'Amato et de Mercurio avec des figures très singulières. — 1016. L'édition originale et très rare de l'ouvrage sur la Rhinoplastie de Tagliacozzo, rempli de grandes et belles planches. — 1017-1024. Anciens ouvrages sur la matière médicale, dont plusieurs sont fort rares.

DANS LES SCIENCES MATHÉMATIQUES. — GÉNÉRALITÉS.

Nos 1037, 1038, 1044, 1048, 1050. Les meilleures éditions des ouvrages de Mon-

tucls, de Bossut, de Franchini, de Gherardi, de Baldi, de Barbieri, etc., sur l'Histoire des Mathématiques. — 1058, 1060, 1061, 1062, 1063. Les ouvrages rares de Vitali, de Danti, de Ramus, d'Hérigone, etc., sur l'enseignement général des mathématiques. — 1073-1081, 1082, 1110, 1111, 1112-1122, 1123-1125, 1126, 1127, 1129-1134. Les meilleures éditions des ouvrages des *Mathematici veteres*, d'Archimède, d'Euclide, d'Apollonius, de Diophante, données en grec et en latin, par Thévenot, Gregory, Halley, etc., avec les premières éditions des mêmes ouvrages et les traductions, restitutions ou divinations les plus rares, parmi lesquelles figurent les travaux de Forcadel de Béziers, de Commandino, de Morolycus, de del Monte, de Tartaglia, de Giordano, de Viviani, de Borelli, de Ghetaldi, de Fermat, etc. Parmi ces ouvrages il faut surtout distinguer l'Euclide, *rarissime*, de L. Paciolo (*Venise*, 1509, in-fol.), l'Euclide, arabe (*Rome*, 1594, in-fol.), la première édition de l'arithmétique de Boèce (*Venise*, 1488, in-4), le même ouvrage (*Paris*, 1521, in-fol.) avec des notes de Postel, et enfin le grand travail de Colebrooke sur les mathématiques des Indous. — N°s 1136-1143. Maurolycus, Viète, etc., ouvrages célèbres dans l'histoire de l'Algèbre avec les *Speculationes* si peu connues de Benedetti, où entre autres choses on parle de la force centrifuge, de la pesanteur de l'air, etc. — 1145. Éditions originales de Salomon de Caus, si souvent cité à propos de l'invention des machines à vapeur. — 1146-1153 et 1461. Anciennes éditions de Bettini, de Chiaramonti, de Boulliau, de Sluse, d'Oughtred, d'Huygens, de Wallis, d'Hobbes, de Guglielmini, noms bien connus dans l'histoire des sciences. — 1162-1174. Les deux premières éditions des *Principia* de Newton, suivies d'autres ouvrages importants de Newton, de Leibnitz, de Bernoulli, de Simpson. — 1175 Les œuvres de Fagnani qui a fondé la théorie des Transcendantes elliptiques. — 1205-1215. Divers recueils aussi rares qu'importants : les *Exercices* de M. Cauchy, le *Journal* de Crelle (qui peut se compléter facilement) et surtout la première édition vraiment introuvable du *Commercium epistolicum* de Wallis, où parurent d'abord les plus importantes recherches de Fermat sur la théorie des nombres. — 1235. Le traité dans lequel Benedetti a préludé à la *Géométrie du compas* de Mascheroni (voyez 1503). — 1236, 1237. Deux ouvrages très singuliers de Gottignies et de Barozzi.

DANS LES MATHÉMATIQUES PURES.

N°s 1241, 1242. *Dragoni* et *Hervas*, ouvrages rares sur l'histoire de l'Arithmétique. — 1244. Une très rare édition de l'Arithmétique de P. Borgi (*Venise*, 1484, in-4). — 1245. L'Algorisme de Circvlus (*Paris*, 1495, in-4). Livre si rare qu'il n'est pas même mentionné dans l'admirable Histoire de l'Arithmétique de M. De Morgan, et qui paraît être le premier livre sur l'arithmétique imprimé à Paris. — 1246, 1247. Les livres d'Arithmétique de Purbach et d'Ortega, éditions presque inconnues aux bibliographes. — 1249. Le célèbre ouvrage de Stifelius, édition rare en allemand. — 1253. *Pratica* de Ghaligai, auteur appartenant à la famille de l'infortunée maréchale d'Ancre, et qui nous a conservé des fragments précieux de certains ouvrages de Fibonaci. — 1248, 1250, 1251, 1257-1263. Divers anciens traités d'Arithmétique en allemand ou en italien, tous très rares, par Rudloff, Unicorno, Zuchetta, Bassi, Mengoli, etc. — 1270. L'édition originale et très rare du *Triangle arithmétique* de Pascal. — 1286-1289. Les Traités d'algèbre fort rares de Cardan, de Rinaldini (membre de l'Académie *del Cimento*, voyez aussi 586 et 1336) et de Cataldi. Au sujet de Cataldi, illustre mathématicien de Bologne, qui longtemps avant lord Brouncker inventa les fractions continues, et dont les ouvrages, très rares, sont à peine connus, voyez aussi les n°s 1317, 1428, 1443, 1444.

N°s 1297. Le *Methodus differentialis* de Stirling, ouvrage qui fait époque dans l'histoire du calcul infinitésimal. — 1302. Le calcul intégral d'Euler, en 4 volumes in 4°, édition originale — 1319-1321. Les ouvrages de Manfredi et de Riccati souvent cités dans l'histoire du calcul intégral. — 1335, 1336. Les ouvrages analytiques d'Harriot et de Rinaldini. — 1337. Le *Commercium epistolicum*, source de tant de querelles. — 1323, 1340, 1341. Différents ouvrages, tous fort importants, sur les mathématiques,

de Waring, de Moivre et de mademoiselle Agnesi. — 1357-1362. Les éditions originales de divers ouvrages de Tartaglia, où l'on trouve sa biographie, ses découvertes en algèbre, ses essais sur le calcul des probabilités, ses découvertes en balistique, et au sujet desquels M. de Morgan dit qu'il faudrait un volume pour exposer ce qu'ils contiennent. — 1365. Le livre rare et entièrement gravé de Mordente. — 1368 et 1610. Les œuvres mathématiques de Torricelli, qui devrait être encore plus admiré pour ses découvertes sur la cycloïde, etc., que pour l'invention du baromètre (voyez aussi, pour d'anciens travaux sur la cycloïde, 1429, 1430, 1431, etc.). — 1369. Les recueils fort rares de Mersenne qui nous a conservé tant d'écrits peu connus de divers géomètres de son temps (voyez aussi 1576, 1609 et 1678). — 1370, 1371. Éditions originales d'ouvrages célèbres de Cavalieri (voyez aussi au sujet de Cavalieri, 1458-1460, des écrits où il est question de la chaleur, et même des odeurs rayonnantes, et 1487-1490). — 1432, 1435-1442. Écrits de Porta, de Stirling, de Grandi, de Van Ceulen, d'Euler, qui tous ont marqué dans l'histoire de la cyclométrie et de la haute géométrie en général. — 1218, 1433, 1434. Les traités si rares de Craig, géomètre écossais, qui, avant la publication du Calcul des fluxions, introduisit en Angleterre la notation du calcul différentiel, et qui, désespéré d'avoir découvert par le calcul des probabilités, lui si bon croyant, qu'en l'an 3153, personne n'aurait plus aucune raison de croire à la vérité de la religion chrétienne, annonça pour cette époque un second avénement de Jésus-Christ. — 1447-1456. Ouvrages de Grégoire de Saint-Vincent, de Ramon (imprimé au Pérou en 1696 et fort rare), de Marchetti, etc., sur la quadrature du cercle, et dont plusieurs ont contribué aux progrès de la science.

Nos 1458-1465. Ouvrages rares de Cavalieri, de Wallis, de la Hire, de Lorenzini sur les sections coniques. — 1474. Le *Methodus incrementorum* de Taylor, ouvrage profond et recherché. — 1472, 1473, 1476, 1478-1481. Divers ouvrages de Neuventiit, de Grandi, de Torelli, de Hindenburg, etc., qui se rattachent à l'histoire du calcul différentiel, et à celle du développement des polynômes, etc. — 1483-1493. Éditions originales des ouvrages de Rheticus, d'Ulacq, de Cavalieri, d'Oughtred, de Rondelle, etc., sur la trigonométrie et sur les tables trigonométriques; parmi ces ouvrages figure le *Canon* de Viète (*Paris*, 1579, in-fol.), livre dont on connaît l'extrême rareté.

Nos 1499-1504, 1508-1511, 1518. Les ouvrages peu communs sur la géométrie pratique, etc., d'Albert Durer, de Pomodoro, de Duchesne, de Mascheroni (édition originale en italien), de Bagdedin, de Kobel, etc., et particulièrement l'édition allemande de la *Stereometria doliorum*, par Kepler, livre d'une rareté extraordinaire.

Nos 1521-1526. Les éditions originales et si rares du *Canon* et de la *Rabdologia* de Neper, avec la traduction italienne, *rarissime*, de ce dernier ouvrage. — 1535-1553. Plusieurs ouvrages intéressants sur divers instruments de mathématiques, par Schott, Fullone, Pifferi, Galilée, Oughtred, Casati, Fabri, Morland, parmi lesquels l'Henrymètre (instrument dédié à Henri IV par un géomètre breton), et l'*Ars delineandi*, méritent une attention particulière.

DANS LA MÉCANIQUE ET L'HYDRAULIQUE.

Nos 1573. L'édition originale du *Liber mechanicorum* de Del Monte (auteur que, hors d'Italie, on appelle souvent à tort Guide Ubaldi), où l'on trouve le *principe des moments*. — 1576. Les *Pensées mécaniques et physiques* de Galilée (unique édition en français, due à Mersenne). — 1577. La *Philosophie des machines*, par Zucchi. — 1578-1579. Deux ouvrages de Marchetti qui contiennent les idées de Galilée sur la résistance des solides, etc. (voyez aussi 1382-1384, 1904, 1611, 1612). — 1582. La *Mechanica* de Casati, savant qui a inventé un télégraphe (voyez aussi 1601, 1602). — 1586. Les *Institutiones* de Poleni, avec des additions autographes de l'auteur. — 1596, 1597. Les travaux de Ghetaldi, qui s'est illustré en appliquant l'un des premiers l'algèbre à la géométrie (voyez aussi 1122, 1123). — 1598. La première édition des *Discorsi* (*Elzevir non rogné*), ouvrage mémorable, dans lequel Galilée a exposé

des découvertes que Lagrange, bon juge, place au-dessus de toutes celles du même autour. C'est dans les *Discorsi* qu'on trouve le parallélogramme des forces, le principe des vitesses virtuelles (voyez aussi 1368 et 1610, et Lagrange, *Mécanique analytique*, seconde édition, tome I, p. 13, 20, 21, 221, etc.), et les lois de la chute des graves. — 1600. L'ouvrage dans lequel Baliani, savant géomètre de Gênes, tenta de s'approprier les découvertes extraordinaires de Galilée sur le mouvement des projectiles (voyez aussi 743); la tentation devait être grande, puisque même Cavalieri y succomba pour un moment (voyez 1370). — 1603, 1604. Les traités fondamentaux de Commandino et de Valerio sur le centre de gravité des corps. — 1624-1626. Les écrits d'Agrippa et de Fontana sur le transport de l'obélisque du Vatican, opération colossale de mécanique effectuée au XVIe siècle. — 1627. *La manière de lever l'eau par la force du feu*, ouvrage célèbre de Papin (voyez aussi 1217).

N°s 1635-1638. Les différentes collections des auteurs qui ont écrit sur l'hydraulique depuis Léonard de Vinci jusqu'à nos jours. — 1644-1647. Les deux éditions originales du *Discorso* de Galilée sur l'hydrostatique (éditions qu'il faut consulter toutes deux lorsqu'on veut parler sans se tromper de la découverte des taches du soleil), avec les critiques, très rares aussi, publiées à cette occasion contre Galilée. — 1649. Ceva, ouvrage singulier sur l'hydrodynamique. — 1657. Castelli, premier ouvrage classique sur le mouvement des rivières, avec un opuscule rarissime de Magiotti pour prouver l'incompressibilité de l'eau. — 1678-1684. Divers ouvrages rares de Mersenne, de Barattieri, de Ceredi, de Morland sur l'hydraulique. —1685. Le traité dans lequel Del Monte a entrevu dans un cas particulier le principe des *vitesses virtuelles*. — 1699. Les *Machines* de Rameili (*Paris*, 1588, in-fol.) — 1700-1702. Les trois éditions des *Machines* de Zonca, recueil rempli de planches curieuses. — 1703. La *Machine de Branca* (*Rome*, 1629, in-4), ouvrage très rare qui donne la figure d'une espèce de moulin à poudre mû par la force de la vapeur.

DANS L'ASTRONOMIE.

N°s 1708. La *Concordantia*, du cardinal d'Ailly (*Venise*, 1490, in-4, *non rogné*, avec des notes de Politien). Ouvrage des plus singuliers dans lequel les mystères les plus profonds de la religion chrétienne sont subordonnés à l'astrologie judiciaire. — 1709. L'*Apocalypse astronomique*, de Nagelius. — 1719. *Astronomi veteres* (*Venet.*, *Aldus*, 1499, in-fol., mar. r.). — 1723-1730. Divers ouvrages de Proclus, d'Aristarque, de Ptolémée, commentés par Danti, par Commandino, etc., noms célèbres dans l'histoire des sciences italiennes. — 1731, 1732. Un bel exemplaire, en papier vélin, du Ptolémée de Halma avec le Commentaire de Théon. — 1735, 1736. Deux éditions rares des *Sphæricorum* de Théodose. — 1742. La *Cosmographia* de Maurolycus. — 1743-1751. L'*Epitome Joannis Hispalensis* (auteur et traducteur célèbre qui a tant contribué à faire passer en Europe les connaissances des Arabes), la Cosmographie d'Apianus en espagnol, et les éditions originales des traités bien connus de Boulliau, de Gassendi, de Ward, d'Hévélius, etc.

N°s 1791. Les *Epistolæ astronomicæ* de Tycho-Brahé (édition très rare imprimée par l'auteur lui-même dans son château d'Uranibourg, en 1596) avec un nouveau titre (voyez aussi 1816, 1817). — 1762-1767. Les différentes éditions des œuvres complètes de Galilée, à commencer par celle que publia Viviani en 1656 (très bel exemplaire, maroquin rouge, *non rogné*). — 1768-1771. Les écrits bien connus sur l'astronomie de Campanella (avec l'apologie de Galilée), de Levera, d'Hévélius, de Del Monte. — 1775-1777. Les Correspondances astronomiques (fort rares) de Kepler, et d'Hévélius. — 1781-1783. Les éditions originales de l'ouvrage sur la lumière de De Dominis (célèbre par les éloges de Newton, plus célèbre encore par les rigueurs exercées contre lui par l'inquisition), de l'écrit de Scheiner sur les taches solaires, des dissertations de Kepler sur la figure de la neige, sur la dioptrique et la cosmographie, de celles d'Huygens sur le système de Saturne, et sur le calcul des probabilités et de divers autres opuscules également rares.

N°s 1798-1803. Les ouvrages de Memo, de Postel, de Pendasco, de Piccolomini, etc., sur l'astronomie d'après les anciens systèmes. — 1804-1807. Ouvrages de Copernic, de Kepler et de Magini sur le mouvement de la terre, etc. — 1809-1812. Édition originale (très bel exemplaire, *non rogné*) du célèbre *Dialogo* qui conduisit Galilée devant l'inquisition, avec les meilleures réimpressions. — 1813. La *Difesa* et les *Taches solaires*, par Galilée, *avec envoi autographe de l'auteur*. — 1819-1824. Les plus importants ouvrages de Kepler : *De stella Martis*, la *Stereometria*, les *Paralipomena* (ce dernier avec l'envoi *autographe de l'auteur*), tous très rares (voyez aussi, pour les ouvrages de Kepler, 1865, 1867, 1878, 1879, 1886, 1891, 1911, 1912, 1913). — 1815, 1827-1831. — Divers anciens écrits d'Inchofer, de Boulliau, de Riccioli, d'Huygens, relatifs à la grande discussion sur le mouvement de la terre, etc.

N°s 1843-1846. Scheiner, la *Rosina Ursina* (très bel exemplaire, et *De maculis solaribus*, avec les *Macchie solari* de Galilée, éditions originales et rares (voyez aussi 1781, 1879, etc.). — 1855, 1856, 1859. Divers traités de Gérard de Crémone, de Borelli (sur les satellites de Jupiter, ouvrage publié en 1666, et où il est question de l'attraction universelle), de Rosetti : tous intéressants à plusieurs titres. — 1865-1877. Plusieurs ouvrages sur la théorie de la lune, par Kepler, par Hévélius (voyez aussi 1750, 1771, 1776, 1881, 1902, 1903), par Euler (*), etc.

N°s 1878-1879. L'édition originale et très rare du *Nuncius Sidereus* de Galilée, avec la dissertation publiée par Kepler à propos des découvertes annoncées par Galilée dans le *Nuncius*, et différents écrits, presque introuvables, des ennemis de Galilée. — 1882-1889. Divers écrits fort rares de Graaf, de Cæsius, de Campani, de Spina, de Boscovitch, etc., sur des points d'astronomie, et particulièrement sur l'anneau et sur les inégalités de Saturne.

N°s 1891-1900 et 1912, 1913. Les écrits de Kepler, de Guiducci (ou, pour mieux dire, de Galilée), de Santucci, du Père Grassi, de Stelluti, de Galilée, sur les comètes de 1618, etc. Ces ouvrages rares forment la principale partie de la polémique soulevée à cette occasion par les jésuites, et qui prépara les malheurs de Galilée, dont le grand tort fut alors de se défendre trop victorieusement, dans son admirable *Saggiatore* (voyez 1897). — 1901-1905. La *Cometographia* d'Hévélius, l'écrit rare de Marchetti sur la nature des comètes, et surtout le traité sur le même sujet d'Hodierna, célèbre savant sicilien, dont les travaux remarquables sur l'astronomie et sur l'histoire naturelle sont à peine connus.

N° 1916. Les observations célèbres de Fontana, qui voulut s'attribuer la découverte du microscope. — 1924-1929. Les *Éphémérides* de Stoefler, de Stadius, de Moleti, de Magini, qui forment une suite non interrompue de près d'un siècle. — 1940. Le *Summario* de Granollachs, imprimé en 1489, et qui est probablement le plus ancien ouvrage sur la lune publié en italien. — 1941-1948. Les Tables du roi Alfonse, de Kepler, d'Angeli, de Bianchini, etc., toutes d'anciennes et rares éditions.

N°s 1949, 1950. La *Sphère* de Sacrobosco et la *Théorie des planètes* de Gérard de Crémone (première édition). — 1951-1959. Les Commentaires intéressants et peu connus sur l'ouvrage de *Sacrobosco*, par Lefebvre d'Etaple, par Capuanus, et surtout par *Cecco d'Ascoli* (Cicchi Esculani), ennemi du Dante et auteur du célèbre poëme italien l'*Acerba* (on sait que l'auteur fut brûlé vif à Florence en 1328). — 1965-1967. La première édition de la *Sphère*, attribuée à Galilée, la *Sphère* de Cavalieri, etc. — 1971-1978. Divers ouvrages rares de Copp, de Munster, de Bassentin, de Gallucci, etc., sur l'astrolabe et sur d'autres anciens instruments astronomiques (voyez surtout l'*Astrolabio* de Danti, où il est question, avant Tycho Brahé, de la diminution de l'obliquité de l'écliptique ; on peut voir aussi le n° 1724, où Danti a donné des renseignements curieux sur l'enseignement des mathématiques en Toscane ; voyez également 2064 et 2080).

(*) Pour les ouvrages si nombreux et si importants d'Euler répandus dans ce Catalogue, voyez les numéros 731-734, 1214, 1302, 1305, 1439, 1481, 1614, 1684, 1809, 1834-1836, 1870, 2056, 2098, 2099, 2121, 2122, etc.

N°s 1983-1990. Divers anciens ouvrages où il est question de la mesure de la terre. — 1993. Le Calendrier de Regiomontanus (*Venise*, 1476, in-fol.), ouvrage rare et célèbre dans l'histoire de l'astronomie, aussi bien que dans celle de la typographie. — 1995. Onze almanachs très rares, imprimés d'un seul côté en Allemagne, de 1472 à 1493. — 1996 2000. Le *Tachuino* de Baccialla, et le livre curieux de Cataneo pour former un almanach perpétuel à l'aide du jet de trois dez. — 1998. Le *Compost des bergers*, en allemand, avec figures. — 1797-2006. Divers ouvrages sur la correction du calendrier, sur le jour de Pâques, etc., parmi lesquels il faut surtout citer le Traité de Paul de Middlebourg et celui de Zarlino, plus connu comme musicien que comme mathématicien.

N°s 2010-2033. Plusieurs traités originaux sur les *Gnomon*, etc., par Commandino, Munster, Vimercato, Benedetti (voyez aussi 1137 et 1235), Galucci, Tarde, Colombani, Marinari, La Hire, etc., dans lesquels se trouvent exposés les progrès de la gnomonique théorique, avec les inventions de divers savants pour faire marcher les horloges à l'aide de différents moteurs physiques, etc. Dans le dernier de ces ouvrages le (le *Gnomon florentin*), Ximenes a donné l'histoire des mathématiques en Toscane pendant le moyen âge.

N°s 2024-2045. Les éditions originales de divers ouvrages sur l'optique, par Porta, Montalto, Scheiner, Newton, avec le premier volume (le seul publié) de l'*Histoire de l'optique*, par Venturi ; ouvrage important et peu connu.—2052-2062. Divers traités fort curieux de Kepler, de Manzini, du savant juif Mirami, de Magini, sur les miroirs, sur les lunettes et sur l'invention des besicles. — 2064-2067. La *Perspective* d'Euclide, traduite par Danti (voyez aussi 1724, 1976, etc.), qui fait connaître des faits curieux sur l'histoire des sciences. — 2068. La *Perspectiva communis*, livre fort rare. — 2069-2087. Divers ouvrages sur la perspective, par Barbaro, Janitzer, Del Monte, Accolti, Malombra, remplis de belles figures, et fort intéressants sous le rapport scientifique. Il faut surtout citer les *Regole* de Vignola (2080), dans lesquelles le commentateur, Danti, a démontré des règles pour la transformation des figures, qui ont beaucoup de rapport avec certaines méthodes de Newton. — 2082-2086. Enfin l'examen critique par Curabelle des œuvres de Desargues (voyez aussi 1505, 2021, 2083, etc.). Les *Paradossi* si curieux de Troili, etc., etc.

DANS LA MARINE ET L'ART MILITAIRE.

N°s 2096. L'essai si curieux de Formaleoni sur l'ancienne marine des Vénitiens. — 2100. *L'Arte de navegar*, par Medina. — 2101. *La Navigation du Brésil*, etc., en portugais, par Pimentel (très rare). — 2104-2106. Les traités sur l'*Art nautique*, par Falconi et Crescentio. — 2119-2138. Divers ouvrages remplis de belles figures, de Végèce, d'Albert Durer, de Georgieri, d'Altoni, d'Alimari, de Massari, de Melzi, de Croce, sur l'art militaire, et sur le service de la cavalerie. — 2139-2148. Traités sur les fortifications de Zanchi, Cataneo, Buschi, Rosetti, Capra (tous curieux et ornés de belles planches), et surtout la célèbre édition originale (*Brescia*, 1599, in-fol.) et si rare de l'*Architettura militare*, par Marchi. — 2151. Les *Éléments d'artillerie*, par Rivault, ouvrage qui a été cité aussi dans l'histoire des machines à vapeur. — 2154. Le *Manualetto*, de Montanari, nom célèbre dans l'histoire des sciences en Italie. — 2155. Le *Torpedo*, ouvrage rare de Fulton. — 2157, 2158. Divers écrits sur le feu grégeois, etc. — 2162, 2163. La Tibériade du célèbre jurisconsulte Bartole, et les *Ponts sur le Tibre*, par Martinelli.

DANS L'APPENDICE AUX SCIENCES.

N°s 2170. Divers ouvrages historiques et autres sur la magie et la sorcellerie, tels que : Bordelon (*mar. r. anc. rel.*), Molitor (ancienne édition avec figures sur bois), Basin (*Paris*, 1483, in-4, *non rogné*), Torricella, Bodino (*Venet. Aldo*, 1592, in-4, *non rogné*), Bouloese, Alexis, la vie de Faust en allemand (*Nur.*, 1695, in-8), un recueil très intéressant d'opuscules sur la magie, 5 vol. in-4. Arrêts du parlement de

Paris contre les sorciers de Brie (*Paris*, 1695, in-8), l'*Artemidorus* (*Venet.*, *Aldus*, 1518, in-8), etc.

N° 2203. La *Questione* de Varchi (écrite en 1544), où il est question de la véritable loi de la chute des graves. — 2204. *Pretiosa Margarita* (*Venet.*, *Aldus*, 1546, in-8° *rare*). — 2205. Geber (en italien, *fort rare*). — 2207. *Leonardi Speculum*, (voyez aussi 850). — 2209. L'*Explication* si singulière (par Quattrami) des secrets des alchimistes. — 2210. Les *Secrets* de la célèbre pharmacie des Médicis (*aux armes des Medicis*). — 2211. Le recueil (si rarement complet, rempli de figures singulières) des œuvres de Flud, célèbre à la fois comme visionnaire et comme esprit inventif (son nom est cité parmi ceux des inventeurs du thermomètre). — 2215-2224. Divers ouvrages curieux sur l'alchimie et l'astrologie, d'Arnaud de Villeneuve, de Bellanti, de Rizza-Casa, de Manenti, etc. — 2225. Le *Liber mirabilis* (*Paris*, 1522, in-4°), rempli de prophéties qui même dans ce siècle ont eu une grande vogue. — 2226. Un recueil très rare d'anciennes *Prognostications* en italien. — 2227-2230. Les prognostications de Peranzon, de Closter et de Paracelse (ces deux dernières avec beaucoup de figures sur bois).

DANS LES BEAUX-ARTS.

N°s 2234-2238. Divers traités rares sur la *Mnémonique*, de Pierre de Ravenne, de Matheolus, de G. Bruno, de Dolce, de Schoenbeck, avec des figures très singulières. — 2239-2249. Les ouvrages rares de Vicentino, de Fanto, de Tagliente, de Palatino, de Fugger, de Roelands, etc., sur l'*Art de l'écriture*; ces livres, remplis de belles planches, ont avec raison attiré dans ces derniers temps l'attention des collecteurs. — 2252-2255. Divers traités singuliers sur la manière de lire les écritures cachées, et les chiffres par Silvestro, Corticelli, Cospi (voyez aussi 6205 et 6206). — 2255, 2256. La *Tachéographie* (exemplaire de Girardot de Préfons), et le *Secrétaire turc*.

N°s 2263, 2275, 2276, 2335. Les recueils épistolaires, si intéressants pour l'histoire des arts, publiés par Gaye, Bottari, Valle, et Mariotti. — 2278, 2282. Ouvrages peu communs sur la peinture par Bosse. — 2279, 2283. L'*Ars delineandi* de Scheiner et le recueil intéressant de S. Beham. — 2291-2297. Divers traités fort importants sur la peinture, par Cennini, Léonard de Vinci et Armenini. L'ouvrage de Cennini (dont il n'existe qu'une seule édition en italien) a été souvent cité à propos de l'histoire de la peinture à l'huile. Il contient des détails très intéressants sur la vie des artistes italiens au XIV° siècle. On y voit, par exemple, que ces peintres que nous admirons tant, étaient alors considérés comme des espèces de coiffeurs-enlumineurs, et qu'ils étaient chargés, entre autres choses, de colorier (*peindre*) la figure des dames qui allaient au bal. L'édition de Rome (2295) du traité de Léonard de Vinci est faite sur un manuscrit inédit, et infiniment augmentée. — 2298-2300, 2304. Les meilleures éditions du *Riposo* et des *Finezze*, ouvrages précieux pour l'histoire de la peinture, surtout pour contrôler les assertions de Vasari. — 2307. Recueil de pièces très rares sur Guido Reni. — Le grand recueil de Gerli, si précieux pour ceux qui veulent étudier les inventions de Léonard de Vinci (voyez aussi 2281). — 2287 et 2313-2244. Un grand nombre d'ouvrages fort intéressants sur l'histoire des arts dans différentes villes de l'Italie, par Moreni, Morelli, Averoldi, Federici, Zanetti, Ciampi, etc.

N° 2346. Bosse, traité de la gravure. — 2348. Heineken, *Idée générale*. — 2349-2351. Catalogues des collections de Crozat, de Settala, de Malaspina, etc. — 2356, 2357, 2358. Les *Satyres*, *Labyrinthe de Versailles*, et les *Ritratti*, recueils de planches fort recherchés. — 2360-2363. Boissard, Franco, Bertello, et l'*Habitus præcipuorum populorum*: magnifiques recueils d'anciennes gravures qui sont si recherchés des amateurs et qui ont dernièrement acquis dans les ventes un prix si extraordinaire.

N° 2365. — *Cicognara*, *Storia della scoltura*, grand ouvrage classique. — 2366. Édition originale et très rare des *Trattati* où Benvenuto Cellini a exposé les secrets de son art (entre autres choses la manière de faire les *Nielles*). — 2369, 2370, 2371.

Les *Tombe d'Italia*, les *Monumenti della Toscana*, et le *Tombeau de Dante*, trois ouvrages importants. — 2373, 2374. La dissertation singulière de De Angelis sur une croix *gravée au burin* en 1129, et la description du dyptique Quirini, par Bartoli ; tous les deux fort rares.

N° 2375. La grande Bibliographie de l'architecture, par Comolli, 4 vol in-4°. — 2377-2383. Plusieurs des plus rares éditions de Vitruve avec de curieuses figures, et les meilleures traductions italiennes. Par exemple, la traduction très rare due à l'infortuné Cæsariano (*Como*, 1521, in-fol.), ouvrage rempli de belles gravures, avec un commentaire précieux pour l'histoire des sciences et dans lequel on trouve la première mention imprimée de la *Chambre obscure*, ainsi que la description d'une foule de machines curieuses, entre autres un navire qui marche à l'aide d'une roue placée à l'extérieur. — 2384. *Alberti de re ædificatoria* (*Florent.*, 1485 in-fol. mar. r. dent.). — 2385-2390. Divers traités d'architecture (avec planches), par Martini, Serlio, Jousse, Osio et Bosse. — 2395. Sabbattini, sur l'architecture des théâtres. — 2404-2407. La *Description de Pratolino*, par Sgrilli, et les *Édifices de la Terre Sainte*, par Amico, avec beaucoup de planches par Della Bella et par Callot.

DANS LA MUSIQUE.

N° 2408. Martini, Storia della musica, 3 vol. in-4°. — 2409 et 2410. Deux éditions très rares (celles de Naples 1480 surtout) de Gafforio. — 2411-2413. Trois éditions rares des Éléments de musique, par Lefèbre d'Étaples. — 2414. L'Enchiridion de Wollicus. — 2415. Toscanello (*Vinezia*, 1526, in-fol., *fort rare*). — 2416-2418. Les œuvres, si recherchées, du célèbre Zarlino. — 2419-2420. Doni, Kircher et Euler, trois traités rares (voyez aussi 628, 629, les *Schediasmi*, fort rares, de Riccati). — 2421-2425. Les recueils de Gerbert. — Le *Cantorinus* (inconnu à Renouard). — 2430. Les *Madrigali*, fort rares de Vicentino et de G. de Wert. — 2431. Le *Recueil de Chansons anciennes* (*Paris*, 1541, in-4° *très rare*). — 2432. Les *Amours de Ronsard*, mis en musique, par Bertrand (*Paris*, 1578, in-4, v. f. à compart.), livre d'une grande rareté. — 2433-2436. Les *Napolitane*, *Madrigali*, *Concerti*, *Canzonette*, etc., des plus célèbres *maestri* italiens du XVI° siècle. — 2437. La *Musica divina* de XIX autres maestri, publiée par Phalesio (*Anversa*, 1623, 5 part. in-4°, *très rare*). — 2438-2440. Les recueils de Du Buisson, d'Oudot, etc. — 2441. Les *Little Songs, by Morley* (*London*, 1600, in-fol., livre *rare*) — 2443. Un recueil de 11 volumes in-folio, d'ancienne musique manuscrite italienne, par les plus célèbres compositeurs du siècle dernier (Traetta, Piccini, Jomelli, Corelli, Tartini, etc.). — 2444. Le Traité de la viole, par Rousseau (*Paris*, 1678, in-8°), etc.

DANS LES ARTS MÉCANIQUES.

N°s 2446-2448. Les premières éditions de la *Pirotechnia* de Biringuccio, ouvrage si intéressant pour l'histoire de l'*Art du mineur*, etc. — 2450-2453. Isacchi, *Segreti di guerra*, Thibourel, *Feux artificiels* (*Pont-à-Mousson*, 1620, in-4), Frezier, *Feux d'artifice*, trois ouvrages remplis de curieuses inventions. — 2454. *Neri arte vetraria* (*Firenze*, 1612, in-4, *non rogné*), édition originale, que la Crusca a citée, d'un ouvrage précieux pour l'histoire de la verrerie et des émaux. — 2457. *Discours* sur les fourrures, par Charrier (*Paris*, 1634, in-8, *rare*). — 2458-2459. Deux ouvrages extrêmement rares et recherchés (*Esemplario* et *Specchio*), publiés à Venise en 1546 et 1548 sur l'art de la broderie. — 2460-2465. Divers livres curieux de Willich, de Werner, de Scappi, de Cervio, etc., sur l'ancienne cuisine allemande et italienne, sur la manière de découper les viandes, de faire la bière (voyez aussi 997), etc.

DANS LES EXERCICES MÉCANIQUES ET LES JEUX.

N°s 2467. Le *Liber marescalcie*, édition très ancienne. — 2468-2478. Divers

ouvrages avec gravures sur l'*Art de monter à cheval*, et tout ce qui en dépend, par Caracciolo, Corte, Pavari (*Lyon*, 1581, in-fol.), Massari, Palmieri, etc. — 2484. *Caroso raccolta di balli* (*Roma*, 1630, in-4, fig. et musique, *rare*). — 2485. Le recueil très rare des *Balli di diverse nazioni*, par Lambranzi (*Norimb.*, 1716, in-fol., avec 50 planches gravées). — 2487. Les danses anciennes du Guipuzcoa avec les airs (*en langue basque*). — 2490. Fortin, les *Ruses innocentes* (*Paris*, 1688, in-4). — 2493-2496. Salnove, la *Vénerie royale*, Giorgi, *dei Falconi*, et Franchières, la *Fauconnerie* (*Poitiers*, 1560, in-4), livre rare (voyez aussi 881-884, divers ouvrages rares sur la chasse et sur le chant des oiseaux, par Olina, Valli, etc., avec figures de Tempesta). — 2497. Le *Manuel des jeux* (en latin), par Aquila (*Opp.*, 1516, in-4). — 2499-2507 et 2515, 2516. Anciens et curieux ouvrages sur le jeu des échecs et sur le jeu de la balle, des tarots, etc., par Gianutio, Carrera, Salvio, Scaino, Bartinelli, etc. — 2508-2513. Divers livres sur le *Calcio*, singulier jeu des Florentins, dont la description (*Discorso* et *Memorie*) est citée par la Crusca, et dont les *Cartelli* ou défis originaux (voyez 2514) sont tout à fait introuvables, même à Florence.

DANS LES BELLES-LETTRES.

N° 2531. Pontani, de Aspiratione. *Neapoli* (*Moravus*), 1481, in-fol. *très rare*. — 2564. Menagio, Origini della lingua Italiana, *Parigi*, 1669, in-4° (*exemplaire de la Monnoie*). — 2602. Vinci, Etymologicum Siculum, *Messanæ*, 1759, in-4°. — 2603. Madao, Della lingua Sarda, *Cagliari*, 1782, in-4°, *très rare*. — 2609. Vocabularius Latino-Theutonicus. — 2614. Cuzary, Libro de Grande Sciencia, 1663, in-4°. — 2615. Dittionario Georgiano, *Roma*, 1629, in-4°, mar. r. (aux armes de Colbert). — 2643. Perrotini Carmina, *Taurini*, 1564 (*rare*). — 2649. Recueil d'Oraisons funèbres. — 2681. Q. Calaber, *Venet.*, *Aldus* (1505), in-8° avec des notes d'Aléandre. — 2697. L'Éneide di Virgilio, *Vicencia*, 1476, in-4°, *très rare*. — 2699. Pulci Bucoliche, *Firenze*, 1494, in-4°. — 2706. La Bible des poëtes, *Paris*, 1523, in-fol. — 2721. Persio, tradotto da F. Stelluti, *Rouen*, 1630, in-4° (avec des observations microscopiques sur les abeilles). — 2724. Leyseri, Historia Poetarum, *rare*. — 2732. S. Brant, Stultifera navis, *Argent.*, 1497, in-4° (première édition, très rare, *non rogné*). — 2737. Strozzi Poemata, *Venetiis*, *Aldus*, 1513, in-8°, *mar. r.*, relié par *Derome*. — 2764. Cadugani, Descriptio Hoglandiæ, *Londini*, 1709, in-8°, *rare*. — 2773. Macaronea Merlini Coccai, *Tusculani*, 1521, in-16, *rare*. — 2799. Franc, le *Champion des Dames* (*Lyon*, *G. Le Roy*, circa 1480, in-fol., *très rare*). — 2800. Bethune, deux pièces de vers, 1519, in-4°. — 2808-2810. Les *Muses* et le *Parnasse*, par d'Espinelle. — 2819. Les Chevilles de maître Adam, *Rouen*, 1654, in-8°, mar. r. — 2825, 2826. Éditions originales de divers ouvrages de Boileau. — 2828. Les Poésies de P. du Cerceau, (*exemplaire du comte d'Hoym*). — 2840. Contes de La Fontaine, *Amsterd*, 1699, mar. r., *anc. rel.* — 2849-2871. Divers recueils de poésies en patois, parmi lesquels il faut remarquer *lous Passetens* de Bellaudiero, *Marseilles*, 1595, in-4°, et les *Cansouns en provençau*, *Marseille*, 1769, in-12, imprimé sur *peau vélin*. — 2885. Sonetti e Canzoni, *Fir. Giunti*, 1527, in-8°. — 2892. Les *Rime degl' Accademici accesi*, *Palermo*, 1726, 2 vol. in-4° (avec une grammaire sicilienne et beaucoup de poésies en dialecte sicilien).

N°ˢ 2897-2927. Diverses éditions de Dante (à commencer par celle de *Vindelin de Spira*, 1477, in-fol.), avec beaucoup d'écrits philologiques sur Dante. — 2928-2929. *Petrarca*, deux éditions rares (1472 et 1488). — 2941. ARIOSTO, ORLANDO FURIOSO, *Venetia*, 1530, in-8°; EXEMPLAIRE UNIQUE. — 2946. Tasso, Opere, 12 vol. in-4°, *non rog.* — 2964. Bembo, Rime (mar. r., *relié par Pasdeloup*). — 2980. Lomazzo, Rime., *Milano*, 1587, in-4° (mar. r., *aux armes de Colbert*, *rare*). — 2994. *Savioli*, imprimé sur *peau vélin*. — 3000. Chaos del Tri per Uno (*Venezia*, 1527, in-8°, *macaronée*, *rare*). — 3010. La *Morte di Maria Stuarda*, rare. — 3018. *Poésies italiennes* (*recueil rare*). — 3019. Rinaldo Appassionato (*Milano*, circa 1540, in-8°, *édition rare*).

N° 3027. La *Geographia di F. Berlingeri* (*Firenze*, circa 1480, in-fol.), poëme

très-rare, que quelques bibliographes ont considéré comme le premier livre imprimé avec gravures en taille-douce. — 3046. *Burchiello*, *Sonetti*, *Venetia*, 1492, in-4°, rare. — 3065. *Segni*, *Scelta di Poemi*, *Bologna*, 1583, in-4°. — 3102. Boschini, Carta del navegar, *Venetia*, 1660, in-4°, *rare*. — 3113. Collezione di Poemi Napoletani 28 vol. in-12°, *rare*. — 3123. Recueil de 47 facéties de Croce. — 3133. La Decima Muza, *Zaragoza*, 1692, in-4°—3134. *Lima* fundada, *Lima*, 1732, 2 vol. in-4°, rare. — 3135-3138. Divers recueils de poésies populaires espagnoles. — 3139-3140. Figueiroa et Gomez, poëmes rares en portugais. — 3142-3143. Reineke Voss et le *Gedicht*, pièces rares en allemand.

N° 3162. Terentius (aux armes du comte d'Hoym). — 3171. Les *Actes des Apôtres*, *Paris*, *l'Angelier*, in-fol. — 3173. Recueil de farces et moralités, 4 vol. in-8° (grand papier d'Hollande). — 3186. Recueil de tragédies et comédies, éditions originales, in-4° (de 1637 à 1641). — 3187-3188. Le *Ballet du Soleil*, et *Rare en Tout*, pièces rares. — 3199. Recueil de tragédies et comédies (*Paris*, 1737-1765, 37 pièces en 6 vol. in-8°, mar. r., *aux armes de Marie Antoinette*). — 3202-3203. Recueil de parades. — 3205. Comédies, en provençal.

N° 3219. *Calandra*, édition très rare, et qui sert à compléter la Mandragore de Machiavel (l'édition de 1533). — 3224. Aretino, l'Hipocrito, *Venetia*, 1542, in-8°, *rare*. — 3262. Pilpay, *Paris*, 1644, in-12, mar. bl., *anc. rel.* — 3270-3274. Divers romans de chevalerie : Judas Machabeus, Godefroy de Bouillon, etc. — 3279, 3282 et 3289. *Gargantua* (*Valence*, 1547, in-16). *Entrée de la Royne Gillette*, et les *Amours de Phiiris*, mar. bl., aux armes de la comtesse de Verrue. — 3301 et 3302. Boccaccio, Il Philocolo, deux éditions rares. — 3303. *Vita di Merlino* (*Venetia*, 1539, in-8°, *rare*). — 3226. Selva, La métamorphose (*Paris*, 1611, in-8°, mar. r. à comp., *anc. rel.*). — 3339. Recueil de romans espagnols, in-4°. — 3341. L'histoire de Melusine en allemand (*Strasbourg*, 1538, in-4, fig. *très rare*). — 3343. Brusoni, *Facetiæ*, *Romæ*, 1518, in-fol., édition originale, *rare*). — 3350, 3351. Collection de facéties, (*Paris*, Techener, 1829). — 3356. Roger Bontemps. — 3357. Facéties diverses. — 3360. Les Étrennes de St-Jean (mar. r., *anc. rel.*). — 3363. *Facezie* (aux armes de madame de Pompadour). — 3372. *Liber vagatorum*, avec un vocabulaire en argot, *rare*. — 3380. Aretino, Ragionamenti, 1589, in-8° (mar. citr., *Padeloup*). — 3439. *Proverbes communs*, in-4° goth. (*très rare*). — 3442. Proverbios de Mendoça, *Toledo*, 1536, in-fol. goth. (*très rare*). — 3443. Adages Valencians (en patois de Valence, *rare*). — 3465. Bembo Asolani, *Venet.*, *Aldo*. 1505, in-8°. — 3470. Gelli, Discours fantastiques (*Lyon*, 1566, in-8° avec la signature de Tabourot). — 3545. Meursii Theophrastus (1640, in-12, *Elzevir*, *non rogné*). — 3556. Pontani Opera, *Venet.*, *Aldus*, 1518, 3 vol. in-8° (mar. à comp.). — 3588. Sarpi, Opere, 8 vol. in-4°. — 3590. Opere del P. D. Bartoli, 50 vol. (collection si importante pour l'histoire de la compagnie de Jésus en Orient). — 3591. Conti, prose et poésie (*Venezia*, 1739, 2 vol. in-4°); fort intéressant pour l'histoire de l'électricité, Conti ayant avancé dès cette époque que la foudre et l'aurore boréale sont deux phénomènes électriques. — 3607 et 3608. Lami, *Deliciæ eruditorum*, collection très importante pour l'histoire de l'Italie (voyez aussi 4152). — 3618. Calogierà, *Raccolta d'opuscoli*, 51 vol. in-12. *Nuova Raccolta*, 42 vol. in-12. (Collection d'un grand intérêt pour l'histoire littéraire de l'Italie.) — 3630. Collezione d'opere classiche del secolo XVIIIe (136 vol. in-8°.) — 3631. Biblioteca scelta (del Silvestri), 114 vol. in-12.

DANS L'HISTOIRE.

N° 3650. Solinus, *Venet.* 1473, in-fol. mar. r., *rare*. — 3659. Une ancienne mappemonde gravée sur bois, *très rare*. — 3671. Patritii itinerarium (XVIe siècle, in-fol., *rare*). — 3677. Cologno, *Itinerario*. — 3705. Le *Grant Voyage*, *Paris*, 1517, in-fol. goth., *rare*. — 3742. Bossuet, Histoire universelle, *Paris*, 1681, in-4° (édition originale avec beaucoup d'additions manuscrites). — 3784. Affarosi, *Memorie di San Prospero di Reggio*, 3 vol. in-4°. — 3786. Campi, *Historia Ecclesiastica di Piacenza*, 3 vol.

in-fol. — 3805. Dondi, *Storia Ecclesiastica di Padova*, 9 vol. in-4°. — 3810. Cornelii Ecclesiæ Venetæ, 18 vol. in-4° (voyez aussi 3899). — 3819. Richa, *Chiese Fiorentine*, 10 vol. in-4°. — 3859. Compagnoni, *Vescovi d'Osimo*, 5 vol. in-4°. — 3869. Remondini, Storia di Nola, 3 vol. in-4°. — 3870. Pirri, Sicilia sacra, 2 vol. in-fol. — 3901. Itinerari dei Fratri Minori in Scithia. *Vinezia*, 1538, in-8° (livre extraordinairement rare qui contient la première édition italienne du Voyage en Tartarie de frère Ascelin et de Plancarpin au XIIIe siècle). — 3919. Platina, Vitæ Pontificum, 1479, in-fol., mar. r. — 4007. Bullarium Cosinense, 2 vol. in-fol. — 4018. Tiraboschi, Storia di Nonantola, 2 vol. in-fol. — 4044. Privilegium Caroli V (1532, in-4°, *imprimé sur vélin*) — 4051. Moroni, Descrizione della Vernia, 1612, in-fol. — 4060. Belcari, Vita di G. Colombini, 1544, in-4°, *rare* (voyez aussi 4138 et 4139). — 4063. Giani, Annales ord. fratr. servorum, 3 vol. in-fol. — 4117. *Historia del Martirio*. — 4119. Acta Sanctorum Belgii, 6 vol. in-4°. — 4133. Caietani Vitæ Sanctorum Siculorum, 2 vol. in-fol. — 4146, 4147. Vita di S. Gerolamo (deux éditions très rares).

4224. Justin, avec des notes autographes de Tabourot. — 4227. Josefo (Firenze, 1493, in-fol. *rare*). — 4232, Colonna, la Historia di Troia. *Venet.*, 1481, in-fol. (avec des notes de Corbinelli), première édition très rare de cette traduction italienne citée par la Crusca (du *Roman de Troye la Grande*). — 4233. Collana degli storici Greci, 85 vol. in-4°, *grand papier*. — 4265. Descriptiones Imperatorum, *aux armes de De Thou*. — 4298. Jovii Historiarum, *Florent.*, 1550, in-fol. (*en papier bleu*). — 4303. Siri, *Memorie recondite*, 28 vol. in-4°. — 4338. Collection de documents sur l'histoire de France. — 4346. Froissart, (*édition de Vérard*), in-fol. — 4364. Mémoires de Tavannes, in-fol. (*édition originale*). — 4370, 4376 bis, 4381-4384 et 4406-4409. Divers recueils de pièces très rares sur l'histoire de France. — 4504. Lobineau, Histoire de Bretagne. 2 vol. in-fol.

N° 4592. Bertelli, Città d'Italia (1629, in-4, avec grand nombre de figures). — 4601. Græviu, Thesaurus histor. Italiæ, 45 vol. in-fol. — 4614. Lunig, Codex Italiæ diplomaticus, 4 vol. in-fol. — 4628. Peregrini, Historia princip. Langobardorum, 5 vol. in-4. Paradin, Chronique de Savoie, *Lyon*, 1552, in-4 (*rare*). — 4696-4698. Pingonii arbor gentilitia Sabaudiæ. — 4712. Il politico Monferrino, 1641, in-4, mar. r. — 4763. Poggiali, Memorie di Piacenza, 12 vol. in-4. — 4788. Corio, Historia di Milano (*Milano*, 1503, in-fol., *rare*). — 4791. Giulini, Memorie di Milano nè secoli bassi, 12 vol. in-4 (ouvrage très important). — 4805. Stetut del Fechin (en patois). — 4808. Jovii, Vitæ vicecomitum (avec dix beaux portraits, gravés par Geoff. Tory). — 4819. Tatti, Annali di Como, 4 vol. in-4. — 4896. Verci, Annali delle Marca Trivigiana, 20 vol. in-8. — 4902, 4905, 4958. Tentori, Galliccioli e Marini, Essais sur l'histoire de Venise. — 4907. Zeno, Origine de Barbari (*Venet.*, 1557, in-4, mar. r., aux armes du doge Foscarini). — 4914. Istorici Veneziani. *Venezia*, 1718, 10 vol. in-4. — 4924. Bembo, Historia Venetiana (avec des notes de S. Ammirato). — 4933 et 4952. Recueils de pièces sur la bataille de Lépante et sur le différend de Paul V avec la république de Venise.

N° 4981. Cantini, Antichità toscane, 10 vol. in-8. — 5017. Recueil de 22 opuscules de Manni sur l'histoire de Florence. — 5045-5047. Della Rena e Camici duchi e marchesi della Toscana (collection rare et importante). — 5049-5050. Collection de *Leggi e Bandi*, en italien (environ 500 pièces originales très importantes, la plupart du XVIe siècle, in-4 et in-fol.). — 5086. Berlinghieri Protestro, 1477, in-4 (*pièce rare*). — 5096. Della decima (par Pagnini), 4 vol. in-4, ouvrage rempli de documents peu connus sur les voyages et le commerce des Italiens au moyen âge. — 5117-5119. Fioravanti e Salvi, Storie di Pistoja. — 5146. Pecci, Memorie di Siena, 4 vol. in-4. — 5166. Blondi, Roma triumphans, in-fol. (exemplaire de *Marcus Laurinus*; voyez à ce sujet *Renouard, Annales des Aldes*, dernière édition, p. 75). — 5184. Recueil de pièces populaires, en italien (près de 200 pièces en 3 vol. in-4). — 5225-5226. Ghirardacci, Storia di Bologna. — 5236. Frizzi, Memorie di Ferrara, 5 vol. in-4. — 5285. Colucci, Antichità Picene. — 5329. Raccolta degli scrittori del regno di Napoli, 23 vol. in-4. — 5331. Raccolta di croniche (5 vol. in-4, *rare*). — 5365. Meo, Annali

diplomatici del regno di Napoli, 12 vol. in-4, *rare*. — 5379. Pontani, De bello italico (Neapoli, 1508, in-fol., *rare*). — 5403. Giornale costituzionale delle due Sicilie, 1820, in-fol. — 5435. Ciarlanti il Sannio, 4 vol. in-4. — 5448. Antinori gli Abruzzi, 4 vol. in-4. — 5458. Antonini la Lucania, 2 vol. in-4. — 5482. Gregorio, rerum Arabicarum ad historiam Siculam, in-fol. — 5485. Carusii Bibliotheca historica, 2 vol. in-fol. — 5486. Gregorio, Bibliotheca scriptorum ad imperium Aragonum, 2 vol. in-fol. — 5503. Blasi, Storia di Sicilia, 25 vol. in-8. — 5534. Inveges, Annali di Palermo, 3 vol. in-fol. — 5541. Reina, Notizie di Messina, 3 vol. in-fol. — 5563. Vico, Historia de Sardena, 2 vol. in-fol. — 5571. Alionora carta di Logu (en dialecte sarde. *Callari*, 1528, in-4, *très rare*). — 5577. Vitale, Santuario di Corsica, 1639, in-4, *rare*. — 5579-5581. Filippini, Historia di Corsica, *Tournon*, 1594, in-4 (avec la signature de P. Desportes, *rare*), et les réimpressions modernes du même ouvrage. — 5587. Cambiagi, Storia di Corsica, 4 vol. in-4. — 5603. Zanetti, Monete d'Italia, *Bologna*, 5 vol. in-fol.

N° 5631. Mariana, Historia Hispaniæ, *Moguntia*, 1605, in-4 (mar. r., aux armes de De Thou). — 5660. Moret, Annales de Navarre, 3 vol. in-fol. — 5661. Zurita, Annales d'Aragon (1610, 6 vol. in-fol.). — 5662. Chronica de Muntaner (en catalan, *Barcelona*, 1562, in-fol., *très rare*). — 5663. Capitols fets en lo any 1599 (en catalan, *rare*). — 5665-5668. Plusieurs ouvrages rares de Bleda, de Fonseca, etc., sur los Moriscos (en catalan). — 5674. Collection de pièces populaires en portugais (*Lisboa*, 1641-1643, 15 vol. in-4).

N° 5678. Schilteri, Thesaurus antiquitatum teutonicarum, 3 vol. in-fol. — 5685. Pertz, Monumenta Germaniæ, 9 vol. in-fol. Collection très importante. — 5688. Lunig, Spicilegium, 23 vol. in-fol. — 5693. Pantaleonis Prosographia. — 5753. Schœpflini, Historia Zaringo-Badensis, 7 vol. in-4. — 5792. Speculum regale Islandice, *rare*. — 5798 et 5808. Recueil de pièces populaires en italien.

N° 5832. La vita del Sophi (1508, in-4, *rare*). — 5835. Puente, India oriental, (*Madrid*, 1681, in-4, *rare*). — 5836. Zuniga, Historia de las Philipinas (*Sampaloc*, 1803, in-4, *rare*). — 5843 et 5844. Actes relatifs aux ambassadeurs du Japon (1585, in-4). — 5871. Conquista del Peru, *Venezia*, 1535, in-4. — 5872-5876. Cieza, Ovaglie, Feyjoo, Molina et Lozano : divers ouvrages rares sur l'histoire de différentes parties de l'Amérique.

N° 5905. Paradin, Alliances généalogiques, in-fol. — 5906. Menestrier, Tableaux généalogiques (1683, in-fol., *rare*). — 5908. Courcelles, Histoire des pairs de France, 12 vol. in-4. — 5941. Gaetani, Sicilia nobile, 3 vol. in-fol. — 5977-5982. Sacre de Henri II (1548, *rare*), entrée de Charles IX, etc. — 6006. Exequiæ Juliani Medices 1515, in-4, *rare*). — 6025. Trojano, Giostre, etc. (*Monaco*, 1568, *rare*). — 6026-6028. Trois recueils rares de *Feste, Exequie*, etc., in-4). — 6076. Boissardi Topographia romana (2 vol. in-fol., remplis de belles gravures).

N° 6154. Histoire littéraire de la France, 17 vol in-4. — 6187. Arisii Cremona literata, 3 vol. in-fol. (rarement complet). — 6279. Reuss, Commentationes, 16 vol. in-4. — 6282. Comptes rendus de l'Académie des sciences, 22 vol. in-4. — 6291. Mémoires de l'Académie de Turin, 43 vol. in-4. — 6327. Mémoires de l'Académie des sciences de Berlin (1746-1799, 45 vol. in-4). — 6328. Opuscula mathematica Actis eruditorum inserta, 7 vol. in-4. — 6332. Mémoires de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg (1726-1786, 47 vol. in-4, *rare*).

N° 6356. Diogene Laertio (*Bologna*, 1494, in-4, *rare*). — 6392. Mazuchelli, Scrittori d'Italia, 6 vol. in-fol. (*rare et important*). — 6393. Lami, Memorabilia Italorum, 3 vol. in-8. — 6395. Fabroni, Vitæ Italorum (20 vol. in-8, avec 2 vol. de *lettere inedite*) : ouvrage très important pour l'histoire scientifique de l'Italie, et qu'on trouve rarement complet. — 6424, 6425. Tiraboschi, Bibliotheca Modonese (colla continuazione). — 6438. Gli scrittori Vicentini, 6 vol. in-4. — 6477. Biografia Napolitana, 15 vol. in-4. — 6494. J. B. Vici, De rebus gestis Ant. Caraphæi, *Neapoli*, 1716, in-4 (avec des notes autographes de Vico). — 6593. Vita di Michelagnolo (*Flor.*, *Giunti*, 1568, in-4). — 6595. Vita di P. Caliari et del Tintoretto (*Venet.*,

1646, in-4, *rare*). — 6743. Bibliographie de la France. *Paris*, 1811-1847, 37 vol. in-8. — 6744. Bulletin du bibliophile, *Paris*, 1834-1847, 12 vol. in-8. — 6753. Armellini, Bibliotheca Benedicto Casinensis, 1731, in-fol. — 6755. Waddingus, Scriptores ordinis minorum, in-fol. (*rare*). — 6768. Fabricii, Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis. *Patavii*, 1754, 6 vol. in-4. — 6794. Poggiali, Testi di lingua, 2 vol. in-8. — 6804. Bibliotheca Marsdeniana. — 6821. Nodier, Bibliographie entomologique (*rare*).

N° 6869. P. Paris, les Manuscrits de la bibliothèque du roi, 6 vol. in-8, *grand papier*. — 6884. Pasinus, Manuscrits de la bibliothèque de Turin, 2 vol. in-fol. — 6886. Zanetti, Manuscrits de la bibliothèque de Saint-Marc de Venise, in-fol. — 6894-6897. Gori, Biscioni et Bandini, Catalogues des manuscrits de la bibliothèque Médicéo-Laurentienne (immense et précieux répertoire). — 6905. Muccioli, Catalogus bibliothecæ Cæsenatis, 2 vol. in-fol. — 6906. Recensio codicum qui ex bibliotheca Vaticana procuratoribus Gallorum traditi fuere. *Lipsiæ*, 1803, in-8 (*rare*).

N°s 6913, 6914, 6915 et 6944. La grande collection des catalogues des manuscrits de la bibliothèque impériale de Vienne, par Nessel, Denis, Endlicher et Lambini (16 vol. in-fol. et 1 vol. in-4, *rare*). — 7071. Cicognara, Catalogo dei libri d'arte (2 vol. in-8, *rare*). — 7074. Giornale dei letterati d'Italia (*Roma*, 1676-1699, 5 vol. in-4, *rare*). — 7075. Giornale dei letterati d'Italia, par Apostolo Zeno, etc. (45 vol. in-12 ; recueil très estimé) — 7082. Novelle litterarie, 53 tom. in-4 (collection rare et d'un haut intérêt pour l'histoire de l'Italie). — 7086. Giornale dei letterati di Pisa (compilato da monsignor Fabroni, etc.), 102 tom. in-12, collection importante. — 7089. Biblioteca Italiana (1816-1834), 76 vol. in-8. — 7092. Le journal de Gottingue (en allemand), 1814-1825, 24 vol. in-8. — 7102. A. Andrea, De principiis rerum naturalium. *Padua*, 1475, et S. Thomæ de Aquino, De unitate intellectus. *Tarvisii*, 1476, in-4 (*fort rares*). — 7115. Hierocles, *Patav.*, 1474, in-4 (*rare*). — 7123. Recueil de mélanges en italien et en latin (34 vol. in-4, *très intéressant*). — 7124. Recueil de pièces populaires italiennes (ce sont des espèces de gazettes presque introuvables ; voyez aussi 5798, 5808, etc., etc.).

Le Catalogue se trouve :

A Paris, chez M. Victor Tilliard, libraire.
A Amsterdam, chez M. Müller.
A Augsbourg, chez M. Birett.
A Berlin, chez MM. Asher, Friedlander, etc.
A Bruxelles, chez MM. Decq, Heussner.
A Dublin, chez MM. Hodges et Smith.
A Edimbourg, chez M. Smith.
A Florence, chez MM. Vieusseux, Molini, Piatti.
A Gênes, chez M. Bœuf.
A Gœttingue, chez M. Dietrich.
A La Haye, chez MM. Bellinfante frères.
A Leipzig, chez M. I.-O. Weigel.
A Londres, chez MM. Barthes et Lowell, H. Bohn, Boone, Dulau, Lilly, Molini, Nutt, Toovey.
A Madrid, chez MM. Mora, Durand, etc.
A Milan, chez M. Dumolard.
A Naples, chez M. Dufrène.
A New-York, chez MM. Baillière, Bossange.
A Saint-Pétersbourg, chez M. Isakoff.
A Pise, chez M. Nistri.
A Québec, chez MM. Bossange et Morel.
A Rome, chez M. Merle.
A Turin, chez M. Bocca.

Paris. — Imprimerie de L. Martinet, rue Mignon, 2.

LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15.



REVUE FINANCIÈRE.

Les affaires sont ce qu'elles étaient il y a quinze jours. Elles se développent au milieu de fluctuations sages qui n'ont plus pour cause les transes et les incertitudes auxquelles l'état de guerre ou les négociations nous condamnaient depuis si longtemps, mais simplement des réalisations de bénéfices, des appréciations possibles sur les valeurs, sur leur présent et sur leur avenir, des considérations financières en un mot.

Pour longtemps, il faut l'espérer, les intérêts si nombreux que représente la Bourse de Paris seront à l'abri de ces coups de bas et de ces coups de main qui, pendant la guerre, grâce au télégraphe, ont pu faire tant de victimes; le hasard ou les surprises auront moins d'influence que l'étude des faits financiers ou économiques; nous rentrons enfin dans un état normal où il sera possible à chacun de ceux qui suivent les affaires de trouver des chances égales sans courir des hasards.

Dans la situation faite par la paix, notre rôle est tracé d'avance, c'est l'exécution même du programme que nous avons adopté : suivre avec soin toutes les affaires qui occupent la Bourse ou le monde financier, en étudier l'origine et le but, et dire nettement dès lors ce qu'il en faut penser, pour ainsi dire pièces en main, quelle que soit d'ailleurs la manière dont la spéculation peut les envisager.

Le fait important de la quinzaine, c'est l'assemblée générale des actionnaires du Crédit mobilier et le rapport de M. Isaac Pereire. Ce rapport était attendu avec quelque impatience. Depuis quelque temps, l'étoile du Crédit mobilier était légèrement voilée. On le discutait, on mettait en doute ses services et l'utilité de la fonction financière qu'il s'est donnée, et il est certain que son crédit sur l'opinion était atteint. Le rapport de M. Isaac Pereire aura-t-il relevé l'institution aux yeux du pays, qui commençait à se défier? les amis diront oui, les adversaires pourront aisément dire non.

M. Isaac Pereire est un esprit distingué, un économiste et un financier théorique de premier ordre, ses preuves sont faites depuis les jours où florissait l'école saint-simonienne; mais ce qu'on lui pourra reprocher peut-être, c'est précisément ce que relèvent ses amis: c'est qu'il a gardé, presque sans y rien changer, les principes de l'école à laquelle il appartient. Les hautes considérations économiques qui sont semées dans son rapport, et la manière d'opérer la *pratique* du crédit mobilier, sont des émanations saint-simoniennes. Cette pratique a eu pour elle, jusqu'à ce jour, le succès, c'est une réponse victorieuse pour les spéculateurs; mais pour le public, qui cherche les placements solides, assurés, à l'abri des chances et des hasards, les affaires fondées sur le sens vraiment pratique, comme la Banque de France ou le Comptoir d'escompte, est-ce assez?

Le rapport annonce que le dividende sera payé intégralement en argent; mais il

revient avec une persistance bien malheureuse sur cette question des obligations qu'on avait le droit de croire jugée et condamnée pour toujours. Le Crédit mobilier ne renonce pas à ses obligations; il sent qu'il a besoin d'augmenter son capital, et comme, s'il augmentait son capital par une émission d'actions nouvelles, il faudrait renoncer à ces beaux dividendes qui font la hausse des actions, vous verrez qu'il s'y prendra de telle sorte, qu'envers et contre tous, sous une forme ou sous une autre, il viendra à bout de faire ses obligations.

M. Isaac Pereire, en terminant son rapport, a repoussé la responsabilité de ces brusques mouvements de hausse et de baisse imprimés si souvent aux titres du Crédit mobilier; allant plus loin, il met le public en garde contre les illusions, et déclare que les bénéfices de l'année dernière ont été les bénéfices d'une année exceptionnelle, et qu'il ne faut pas en attendre de pareils chaque année. Il n'y a qu'à louer M. Pereire de ces avertissements; mais qui donc a produit sur le marché le Gaz de Paris à 1000 et 1100 fr.? qui donc a excité à appeler la spéculation au mois de septembre dernier sur cette valeur? Qui a fait 150 fr. de prime sur les Maritimes, et 400 sur les Autrichiens? Ce ne sont pas assurément les ennemis du Crédit mobilier.

Quoique le rapport du Crédit mobilier soit le fait important et saillant de la quinzaine, nous ne pouvons ni ne voulons nous y arrêter trop longtemps. Il nous paraît intéressant cependant de faire connaître, d'après le rapport, la part prise par le Crédit mobilier à diverses grandes entreprises ou opérations financières d'intérêt public. En voyant le portefeuille du Crédit mobilier chargé d'une si grande partie d'obligations peu facilement négociables, on comprendra mieux la nécessité souvent réclamée d'augmenter le capital de la société.

On le comprendra mieux surtout en ne perdant pas de vue que le Crédit mobilier se trouve engagé dans de nombreuses et importantes affaires à l'étranger, et que l'interdiction qui pèse encore en France sur la négociation des valeurs étrangères rend plus lourdes les obligations de cette nature, et ne permet pas d'espérer, comme M. Pereire le fait justement observer à propos de ce qui s'est passé pour les chemins autrichiens, une réciprocité de concours qui enlève évidemment tout le danger des entreprises internationales.

Voici quels sont les engagements de la société générale de Crédit mobilier:

La société générale de Crédit mobilier a souscrit dans une très-large limite à l'emprunt de 750 millions. Sa souscription réduite produisit 1,280,920 fr. de rente 3 p. 0/0, indépendamment de la part des administrateurs et de celle de sa clientèle étrangère.

La clientèle que la Société compte parmi nos principales entreprises de chemins de fer s'est augmentée, pendant la durée de l'exercice 1856, de celle de la compagnie de l'Ouest. C'est par ses soins que s'est opéré l'échange des obligations émises par la nouvelle compagnie contre les titres des anciennes compagnies fusionnées.

La société a également assuré le placement total des 100,000 obligations du Midi.

Des avances ont été faites aux actionnaires de l'Est.

Le Crédit mobilier a prêté son concours à la compagnie du chemin de fer de Dôle à Salins; il a fait à cette compagnie des avances importantes en achetant d'elle 16,000 obligations cédées à la compagnie de Paris à Lyon.

La société s'est chargée de l'émission de l'emprunt fait par la Compagnie des chemins autrichiens, emprunt représentant une somme de 82,500,000 fr.

La compagnie du chemin de fer de Saint-Rambert à Grenoble et celle des Ardennes sont au nombre des entreprises que la société a aidées du concours de ses capitaux et de son crédit.

Elle a pris une participation dans deux chemins de fer étrangers, ceux de l'Ouest et du Centre suisses.

Elle s'est intéressée à la canalisation de l'Ebre et à la société générale de Crédit mobilier espagnol. Elle a constitué la Compagnie générale Maritime, celle des Omnibus de Paris et celle du Gaz.

Mais revenons à la Bourse. La hausse a poursuivi sa marche ascensionnelle après la liquidation du 15. Elle s'attachait particulièrement aux grandes lignes, aux actions d'Orléans, de la Méditerranée, de Lyon, du Nord. Enfin ces chemins ont touché des cours assez élevés pour justifier la réalisation des bénéfices. Nous ne sommes pas de ceux qui trouvent excessifs les prix cotés. Orléans vaut avec le dividende de 80 fr. acquis cette année 1400. Il vaut mieux si l'on veut escompter le dividende que promet l'exercice courant. On peut en dire au moins autant de la Méditerranée, malgré les bruits qui courent sur l'époque plus rapprochée où pourrait être exercé le droit au partage que le cahier des charges réserve à l'État sur les bénéfices de cette ligne. Il en est de même du Lyon et du Nord, dont les recettes vont toujours croissant. L'Ouest, les chemins de l'Est, Genève, ont été très-calmes. Les chemins autrichiens, dont on avait exagéré le prix, tendent à baisser; aussi la spéculation s'est-elle portée d'un autre côté; elle s'est éprise des lignes secondaires, du Grand-Central et du Saint-Rambert.

Il n'est sorte de bruits qu'on n'ait fait circuler sur le Grand-Central : fusion avec Orléans, concessions nouvelles de la plus haute importance, enfin remplacement d'une grande influence politique par la plus haute notabilité financière dans le conseil d'administration. Là-dessus le Central a monté de 100 fr. De tout cela que reste-t-il? On s'occupe du Central, voilà tout.

Quant au Saint-Rambert, on veut absolument le faire fusionner avec la Méditerranée, et alors on tâche de lui faire la plus grande importance possible, pour que la fusion puisse se faire aux meilleures conditions. La Méditerranée aura eu tort de mépriser cette petite ligne admirablement située, et qui tôt ou tard devait devenir quelque chose.

Le chemin de Graissessac à Beziers est toujours en bonne position. Les obligations qu'il a émises et que nous annoncions il y a quinze jours ont été littéralement enlevées par le public. C'est un succès qui donne la mesure de la faveur dont jouit et que mérite cette Compagnie.

On s'est occupé beaucoup du chemin des Ardennes que se disputent le chemin du Nord et ceux de l'Est. En ce moment, la spéculation recherche les chemins suisses, le Central et l'Ouest suisse, dans lesquels le Crédit mobilier a un intérêt considérable.

La Banque de France a vu ses actions reprendre le cours de 4,000 fr. Ces actions valent au moins ce prix par le dividende seul, et il n'est pas besoin pour les faire monter de semer des bruits d'augmentation de capital.

La rente avait monté, il y avait eu de bons et sérieux achats au printemps, mais nous voyons encore reparaître les reports exorbitants, qui font douter que les grands capitalistes soient rentrés dans la rente. Il en résulte, au moment de la liquidation, une incertitude fâcheuse qui déjà a fait baisser le 3 p. 0/0 de plus de 1 fr.

Les obligations des chemins continuent à faire une concurrence trop heureuse à la rente, comme placement au comptant. La tendance à vendre de la rente qui ne donne que 4 1/4 p. 0/0, pour acheter des obligations qui donnent 5 1/4 avec toute sorte de garanties, est de plus en plus manifeste.

Le marché industriel se soutient. Son principal aliment a été cette semaine les actions de l'Union des gaz, qui désormais, en meilleures mains et en meilleure situation, méritent à tous égards la faveur avec laquelle les capitalistes les accueillent. Ce n'est pas une affaire de gaz ordinaire. Par des procédés qui sont l'invention de son gérant, M. Salmon, et dont la société a la propriété brevetée, la compagnie de l'Union des gaz tire de la houille un coke métallurgique propre à la traction des chemins de fer, dont

la consommation est assurée et illimitée, tandis que la société du Gaz existante et la Société Parisienne en particulier, ne produisent qu'un coke de chauffage inutile au service des machines à vapeur, et qui, loin d'être un produit à bénéfices, encombre leurs magasins, parce que la consommation en est tout à fait limitée. En résumé, pour l'Union des gaz, le gaz ne coûte rien, et le coke donne un bénéfice assuré, ce qui lui permet de traiter pour le service public et le service privé à des conditions infiniment meilleures que les compagnies existantes.

Les anciennes affaires ont été assez bien tenues. La Compagnie Impériale des voitures, la Stéarinerie de La Villette, la compagnie de Navigation franco-américaine, ont été négociées facilement. On s'est occupé des filatures de la Bresle, affaire complète, qui, par une rare exception, se présente à la Bourse avec son capital intégralement payé par les fondateurs, ainsi que ses fonds de roulement. Au reste, avec la paix, l'avenir est à l'industrie.

E. Ber.



BIBLIOGRAPHIE.

Deux événements littéraires occupent en ce moment l'attention publique : M. Guizot donne la troisième partie de son *Histoire de la Révolution d'Angleterre*, et M. Victor Hugo a fait paraître ses *Contemplations*, si longtemps attendues. Dans le nouveau livre qui continue et ne termine pas, nous l'espérons, ses longs travaux sur la formation des institutions politiques de la Grande-Bretagne, M. Guizot raconte l'histoire du protectorat de Richard Cromwell et du rétablissement des Stuarts. La narration conserve toutes les grandes qualités de l'éminent historien, et ces deux volumes couronnent dignement le vaste travail que l'auteur, à travers tant de vicissitudes publiques et privées, poursuit depuis trente ans. Aujourd'hui il se trouve achevé. « En joignant, dit M. Guizot, à cette histoire et aux documents qui l'accompagnent mon *Étude* sur toute la vie de Monk et mes *Études biographiques* sur ses principaux contemporains, Hollis, Ludlow, Lilburne, Fairfax, etc., on aura, je pense, sur la période révolutionnaire, de l'avénement de Charles Ier au rétablissement de Charles II, des notions précises et complètes. » On a plus : on a une belle œuvre qui éclaire dans toutes ses parties une époque célèbre et importante, non-seulement pour l'Angleterre, mais encore pour tous les peuples. M. Guizot publie, à l'appui de son récit, un grand nombre de documents diplomatiques qui ont une haute valeur : c'est la correspondance de M. de Bordeaux avec le cardinal Mazarin et le comte de Brienne pendant toute cette période; ce sont huit lettres adressées par Mazarin à M. de Bordeaux au moment de la mort de Cromwell, et quelques pièces tirées des correspondances espagnoles qui s'échangeaient entre Bruxelles et Madrid, où se manifestent clairement la situation et la pensée de la cour d'Espagne dans ses relations avec l'Angleterre. Ainsi les récits anglais trouvent sans cesse dans les rapports des agents diplomatiques français et espagnols un complément indispensable qui est en même temps le meilleur des contrôles.

Les *Contemplations* forment deux beaux volumes, dont l'un s'appelle *Autrefois* et l'autre *Aujourd'hui*. Dans le premier, l'auteur a placé des poésies écrites depuis longtemps et dont quelques-unes remontent jusqu'à 1830; dans le second, les morceaux sont plus récents, quelques-uns même portent l'empreinte des idées que le poëte a portées dans la politique. Le recueil entier est dédié à sa fille, qui a si tristement péri

en 1843, et ce désolant souvenir lui a inspiré la dernière pièce du second volume, qui est sans contredit la plus belle de toutes.

A côté de ces deux publications si importantes, il est difficile de trouver des ouvrages nouveaux à qui un pareil voisinage ne fasse un peu de tort. Citons cependant quelques œuvres de critique littéraire et d'histoire : *du Beau dans la nature, l'art et la poésie*, études esthétiques par M. Adolphe Pictet; *du Théâtre de Schiller*, par M. Blanchet; l'*Histoire des conseils du Roi*, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours, par M. de Vidaillan.

Le *Journal commercial de l'Imprimerie, de la Librairie et de la Papeterie* s'est regardé comme personnellement et directement interpellé par notre Bulletin du 15 mars dernier. Nous n'avions pas dit un mot de lui, nous ignorions jusqu'à son existence; nous nous étions adressés nominativement à d'autres journaux : n'importe, il crie, — qu'on nous permette le mot, — pour faire croire qu'on l'a écorché. L'article par lequel il nous répond a du moins le mérite de ne pas tergiverser. — Gâchons, dit-il, faisons de la pacotille : on parle de soin, de correction, voilà une belle affaire ! On parle de ponctuation; qu'est-ce que la ponctuation? une floriture de la phrase qu'on peut laisser au fond de l'encrier. Il n'y a que le *point* qui compte, et si encore les points sont mal mis, c'est au lecteur de s'y retrouver. La question est celle-ci : faire le plus de mal possible pour vendre au plus bas prix possible; voilà le vrai moyen de faire de bonnes affaires. Que nous parlez-vous du public ? « Il achète les livres au poids, comme l'épicier; seulement, il les paie un peu plus cher. Que ce livre soit une édition elzévirienne ou un livre de colportage, peu lui importe... L'imprimerie n'est plus un art, mais un métier, un commerce, une fabrique... Il n'y a plus d'imprimeurs, il n'y a que des fabricants d'impressions. » Fabricants, soit : nous avions cru jusqu'à présent qu'on distinguait parmi les fabricants les bons et les mauvais; mais voyez comme tout s'enchaîne : de même qu'aux yeux du *Journal commercial* un imprimeur est un homme qui imprime mal, de même un fabricant est un homme qui fabrique mal; il s'écrierait volontiers : Le mauvais, c'est le bon! Du reste, rendons-lui cette justice, il joint l'exemple au précepte : il ne cite qu'une de nos phrases, et il y met un solécisme.

« Il vaut mieux, dit-il encore, que le peuple lise beaucoup de livres même incorrects que de ne pas lire du tout. » Il vaut mieux, dirons-nous, qu'il lise des livres corrects et qu'il en lise un peu moins. On peut remarquer que peu de gens du peuple s'arrêtent et cherchent quand ils ne comprennent pas : de là vient que beaucoup d'entre eux se servent de mots dont ils n'ont jamais su le sens et la portée; de là naît dans leur cerveau un fatras incohérent et indigeste d'idées vagues, contradictoires et fausses. Certes, le plus important est de ne pas défigurer les textes, afin qu'ils comprennent bien ce qu'ils lisent et retiennent quelque chose de précis.

La négligence toutefois est pardonnable dans une livraison à quatre ou deux sous; mais on la rencontre même dans des livres destinés aux classes élevées et qui sont vendus à un prix très-convenable. Dans le nouvel ouvrage de M. Moreau de Jonnès, *la France avant ses premiers habitants*, qui fait partie de la *Bibliothèque des sciences morales et politiques*, on lit la citation suivante que nous copions avec le plus grand soin :

Sex tantum apparent, sub opaca septima
Nubu est ;

le lecteur est obligé de recueillir ses souvenirs de classe pour rétablir et comprendre le véritable vers :

———Sex tantum apparent, sub opaca septima nube est :

petit effort sans doute pour un lettré; mais ces petits efforts ont, dans certains livres,

tant d'occasions de se multiplier, qu'ils font de la simple lecture un travail. En somme, est-ce le lecteur ou l'imprimeur qui est chargé de réviser le texte? Les imprimeurs qui laissent ce soin aux lecteurs méritent ce que dit d'eux le *Journal commercial*, et je ne sais rien de plus dur.

Je me demande comment les libraires, s'ils s'occupent de cela, recevront tous les pavés que ce journal leur jette à la figure pour écraser les mouches que je m'étais permis de leur envoyer : ne diront-ils pas avec le fabuliste :

Mieux vaudrait un sage ennemi?

Il nous reste à annoncer pour la première quinzaine du mois deux nouvelles bibliographiques : d'une part, la mise en vente, le 8 mai, du treizième volume de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, de M. Thiers; d'autre part, la publication, le 10 mai, du tome VII de l'*Histoire de France*, de M. Henri Martin.

Enfin nous recommandons à l'attention des lecteurs un livre fort utile, on pourrait même dire indipensable à tous les hommes qui s'occupent de diplomatie ou de droit international et à tous les agents diplomatiques et consulaires qui représentent les intérêts politiques et commerciaux, c'est le *Dictionnaire des chancelleries*, que M. L.-J.-A.-D. Moreuil vient de publier sous les auspices de M. le directeur du consulat au ministère des affaires étrangères. Par suite d'une heureuse combinaison de librairie, un avantage important est offet aux abonnés de la *Revue des Deux Mondes* pour l'achat de ce livre, étudié avec beaucoup de soin et de conscience. J. Raymond.

CHEMINS DE FER DE LA LIGNE D'ITALIE.

L'établissement d'un chemin de fer unissant au réseau déjà construit en partie au sud des Alpes nos lignes du Nord, de l'Ouest et de l'Est, est, pour l'avenir de nos communications internationales et de notre industrie, un événement important. La seule annonce de la réalisation prochaine de cette entreprise a excité vivement l'attention publique. Nous avons déjà dit notre sentiment sur l'utilité de cette ligne, sur les services qu'elle est appelée à rendre, sur les avantages qu'elle présente; nous croyons devoir aujourd'hui mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques extraits d'un mémoire publié sur cette question.

Le mémoire traite d'abord des avantages généraux de la ligne projetée :

« Si l'on examine la carte des chemins de fer de l'Europe, on remarque entre Marseille et Vienne une vaste région d'environ 12,000 kilom. de long, qui n'est traversée par aucun chemin de fer continu et qui interrompt toutes les voies ferrées, au nord et au sud des Alpes.

« La ligne d'Italie, qui franchit cette région du lac de Genève au lac Majeur, suit, entre les Alpes pennines et les Alpes bernoises, la plaine du Rhône, sur une longueur de 114 kilom.; elle franchit le col du Simplon par un souterrain de 4 kilom. et demi, avec puits, et retrouve, au versant méridional du Simplon, sur une longueur de 65 kilom., jusqu'au chemin de fer d'Arona à Novare, la vallée de la Tocca, qui est au niveau des plaines du Piémont et de la Lombardie.

« La ligne d'Italie, par sa position centrale, réunit, par la voie la plus courte et la plus facile, presque tous les réseaux des chemins de fer français, suisses et allemands, aux réseaux italiens, puisqu'elle joint, sur un centre commun :

Les chemins de fer :

1° De Lyon à Genève,
2° De Paris à Lyon, dans sa direction sur Dijon et Salins,
3° De l'Est (Strasbourg),
4° De l'Ouest (Suisse),
5° Du Central suisse, au nord des Alpes.

Avec les chemins de fer :

6° Lombards vénitiens,
7° De Turin à Gênes,
8° D'Arona à Novare et Alexandrie,
9° De Victor-Emmanuel,
10° Du Central italien, au sud des Alpes.

« La ligne d'Italie forme, par conséquent, dans cette double direction, le prolongement naturel, et sans concurrence possible, de chacune de ces lignes qui rayonnent sur elle, et dont elle devient ainsi le centre et la jonction en reliant, entre le lac de Genève et le lac Majeur, Genève, Lausanne, Bâle et Berne à Turin et à Milan.

« La ligne d'Italie abrège de dix-sept heures le trajet entre Paris ou Londres et l'Italie ou la Méditerranée à l'est de Gênes; elle réalise six heures d'économie sur tout autre parcours entre Paris et Milan.

« Dans quatorze mois, la ligne d'Italie aura mis le passage du Simplon à cinq heures de la gare du chemin de fer de Lausanne à Salins, à sept heures de la gare de Lyon à Genève, et, avant même que le passage du Simplon soit exécuté, elle aura placé Turin et Milan à quatorze heures de Lausanne, à seize heures de Genève, à trente heures de Paris.

« A ces avantages comme distance, il faut joindre la supériorité incontestée du passage du Simplon qui traverse la chaîne des Alpes au point le plus étroit et le plus facile.

« De l'aveu de presque tous les ingénieurs qui ont étudié la question du passage des Alpes, le Simplon est le seul que les locomotives puissent franchir sans interruption, et qui permette d'adopter, sans plans inclinés, un souterain avec puits n'ayant que 4 kilom. et demi.

« Il faut donc le reconnaître :

« La ligne de l'Italie forme la jonction la plus facile, la plus courte, la plus rationnelle entre les réseaux de l'Europe centrale et occidentale et ceux de l'Italie. — Elle établit la ligne la plus directe entre Paris, Londres et l'Italie. — Elle conduit le courant des marchandises et des voyageurs de l'Orient et la malle de l'Inde au centre des principaux débouchés des chemins de fer français : Genève, Salins, Bâle et Strasbourg. — Elle assure la grande voie de communication internationale la plus favorable aux intérêts de la France, de la Suisse et de la haute Italie. Enfin, par sa position exceptionnelle, la ligne d'Italie doit nécessairement obtenir une progression rapide et constante de transit et de voyageurs; elle doit devenir l'une des lignes les plus importantes et les plus productives du continent.

« Les concessions acquises à la Compagnie lui assurent en outre des avantages spéciaux dont il faut tenir compte.

« Indépendamment des avantages généraux que le gouvernement suisse accorde à l'établissement des chemins de fer dans ce pays, on peut reconnaître que les concessions de la ligne d'Italie réunissent des conditions spéciales qui leur donnent une grande valeur.

« Les concessions de la vallée du Rhône faites à la Compagnie de la ligne d'Italie par l'État du Valais et l'Assemblée fédérale suisse sont perpétuelles; la durée de l'exploitation est de quatre-vingt-dix-neuf ans, le gouvernement ne peut reprendre les chemins

sans payer à la Compagnie la valeur qu'ils auront au moment de l'acquisition avec dix pour cent à titre d'indemnité.

« Cette avantageuse concession rend inutiles les retenues au profit de l'amortissement, et permet de disposer intégralement des bénéfices du chemin.

« La Suisse et le Piémont construisent en ce moment la route à chars du Saint-Bernard, et percent sous le Saint-Bernard le souterrain de Menouve, de 3 kilom. et demi; ils assurent aussi une affluence considérable, puisqu'ils établissent une ligne directe vers la vallée d'Aoste et Turin.

« L'État, à titre de subvention pour tout ce qui lui appartient, à titre de souscription pour tout ce qu'il est obligé d'acheter, fournit à la Compagnie tous les terrains nécessaires à l'établissement des chemins concédés y compris les fossés, talus et chemins de service; il lui donne aussi tous les bois nécessaires à l'établissement du chemin et rendus sur le lieu d'emploi. Ces bois sont ouvrés et prêts à être placés en ce qui concerne les traverses, et bruts pour les autres services tels que barrages, clôtures et constructions des stations et du matériel fixe et roulant.

« L'État reçoit en paiement, jusqu'à due concurrence, les actions libérées de la Compagnie, qui restent pendant dix ans à la souche et servent de garantie au paiement des intérêts jusqu'à concurrence de 4 p. 0/0.

« La Compagnie a de plus le droit de régler des tarifs de faveur en correspondance pour les bateaux à vapeur du lac de Genève, et elle a la faculté de prendre elle-même cette exploitation des paquebots, qui, en assurant, même avant la construction des lignes ferrées du lac, une prompte communication avec Lausanne et Genève, lui donne sur le lac le monopole du transit et des voyageurs vers l'Italie.

« Par sa position entre les chemins de fer français, suisses, allemands et ceux qui se construisent au sud des Alpes, la ligne d'Italie est appelée à devenir le centre d'un mouvement immense de communications et d'échanges internationaux. Les contrées mêmes qu'elles traversent offrent aussi pour l'exploitation d'un chemin de fer d'importantes ressources.

« Le tracé du chemin de fer de la ligne d'Italie traverse, entre le lac de Genève et le lac Majeur, un bassin de près de 400 lieues carrées, qui réunit les éléments les plus variés, les plus abondants d'un transit local entièrement acquis à la voie ferrée.

« Produits agricoles. — La beauté du climat, la fertilité du sol, permettent les cultures les plus variées. Les vignes qui couvrent le versant méridional des Alpes bernoises, sur une longueur de plus de cent kilomètres, produisent des vins de prix aussi recherchés en Allemagne que ceux du Rhin et du canton de Vaud.

« Les céréales fournissent sur les coteaux et dans les plaines d'abondantes récoltes; la terre est si fertile que l'agriculteur ne la laisse jamais reposer une année, et qu'il lui demande souvent jusqu'à trois récoltes différentes.

« Les forêts qui couvrent les Alpes pennines alimentent un grand commerce d'exportation, et les immenses prairies des vallées qui rayonnent sur le Rhône nourrissent de nombreux troupeaux, objet d'un important commerce, puisque le Piémont seul tire, par an, du Valais, 50,000 bêtes à cornes.

« Foires et marchés. — On ne compte pas moins de cent vingt foires et deux cents marchés par an dans le Valais, et il n'est pas rare de trouver dans ces foires et marchés plus de trois cents bêtes à cornes; c'est indiquer le mouvement actuel de la population dans la plaine du Rhône, et quel sera son accroissement après l'ouverture du chemin de fer.

« Carrières, Mines et Établissements métallurgiques. — Le Valais est une des contrées les plus abondantes en mines de toutes sortes. On y rencontre, sur tous les points, des gisements de fer, de plomb argentifère, de cuivre et d'argent; et partout se

trouvent des forces motrices naturelles qui appellent la création de nombreux établissements industriels.

« Saint-Triphon, Saint-Gingolph, Bouveret, Saxon, Saint-Pierre, Sion, Aigle, fournissent à tout le bassin du lac des pierres de taille, de la chaux, du plâtre d'excellente qualité.

« Les forges d'Ardon produisent de la fonte et du fer qui peuvent, par le prix et la qualité, rivaliser avec ceux du Jura et de la Franche-Comté.

« On remarque à Brigg une manufacture de papier et d'autres industries prospères.

« A Martigny, Riddes, Aigle, Sion, Tourlemagne, des Compagnies anonymes ont formé sur une grande échelle des établissements pour l'extraction et le traitement des métaux.

« La province d'Ossola renferme autant de richesses que le canton du Valais. Les carrières de Crevola fournissent des marbres blancs, presque exclusivement employés à Milan pour la statuaire et la construction.

« L'exécution d'un chemin de fer dans un pays qui est resté jusqu'à ce jour sans débouchés ne doit-elle pas d'ailleurs augmenter dans une proportion considérable le nombre des exploitations industrielles et la production de celles qui existent déjà?

« Anthracites. — Presque toute la vallée du Rhône est un bassin anthracifère qui n'a d'égal, en étendue et en puissance, que les riches bassins houillers de la Belgique ou de la Loire. Une seule carrière a reçu cette année une commande de 20,000 tonnes, qu'elle n'a pu s'engager à fournir faute de moyens de transport.

« La consommation actuelle des anthracites dans toutes les localités que baigne le lac de Genève, et le développement que cette consommation prend d'année en année, assignent à ce produit du bassin du Rhône le premier rang parmi les ressources offertes par le trafic local; les moyens de transport sont insuffisants pour les commandes; la production atteint déjà, en 1856, 100,000 tonnes; l'ouverture du chemin de fer la portera promptement, sans aucun doute, à 300,000 et davantage. L'on sait que l'on fait maintenant, en France, du coke avec l'anthracite, comme en Amérique. Les frais de traction du chemin de fer seront, par conséquent, considérablement réduits.

« Ce bassin d'anthracite, qui seul pourrait justifier l'établissement d'un chemin de fer, a une étendue de près de 60 kilomètres; il est traversé dans toute sa longueur par le chemin de fer de la ligne d'Italie.

« Établissements d'eaux thermales. — La ligne d'Italie trouve sur son passage les eaux et les bains renommés d'Evian, de Lavey, de Saxon, de Louesche, de Brigg, qui sont déjà en concurrence avec les eaux des Pyrénées, et qui pourraient bien leur être préférés, lorsqu'ils ne seront plus qu'à vingt heures de Paris.

« Mouvement des voyageurs. — On peut apprécier par un fait récent quelle sera la progression successive de ce mouvement et du transit à mesure que l'exécution des divers tronçons abrégera la distance entre Genève, Lausanne et Turin à Milan.

« L'ouverture du chemin de fer de Novare à Arona, qui, du côté du Piémont, se trouve à 58 kilomètres du Simplon, a suffi pour augmenter de 50 p. 0/0, sur ce passage, l'importance du transit et le nombre des voyageurs, qui, de 28,000 en 1854, est monté à 43,000 en 1855.

« L'accroissement du mouvement des voyageurs en Suisse est suffisamment indiqué par l'accroissement des recettes de la poste fédérale.

« En 1852, l'administration ne couvrait pas ses frais; en 1853, elle était en bénéfice; en 1854, elle comptait déjà un excédant de 300,000 fr. sur la dépense; en 1855, le bénéfice a dépassé 700,000 fr.

« La livraison prochaine des lignes de Lyon à Genève, de Genève à Berne et de Dôle à Salins et Lausanne, au nord des Alpes, et l'exécution au sud des chemins lombards

et du Central italien ne peuvent manquer d'accroître considérablement la circulation dans la vallée du Rhône.

« Sur la vallée principale, traversée par la voie ferrée, viennent aboutir vers les rives du Rhône, entre le lac de Genève et le Simplon, de nombreuses vallées que visitent les touristes, et dont plusieurs, comme celles d'Entremont, de Louesche, de Bagnes, d'Erin, d'Annivers, et surtout de Viége, sont plus curieuses encore que celle de Chamouni.

« Toutes ces vallées conduisent aux curiosités naturelles les plus remarquables de la Suisse, et il est facile de comprendre quelle sera l'augmentation de l'affluence des voyageurs lorsque les trains de plaisir transporteront les touristes au centre des plus curieuses montagnes des Alpes.

« La Compagnie est donc assurée de trouver, dans le pays même qu'elle traverse, tous les éléments d'une bonne et fructueuse exploitation. Mais, si avantageux qu'ils soient, ces calculs s'effacent devant la perspective du transit européen, dont la ligne d'Italie est le canal obligé.

« Dans les recettes qui précèdent n'est pas compris le mouvement d'importation et d'exportation qui doit être échangé par la vallée du Rhône, entre l'Europe centrale au nord des Alpes et les États d'Italie. On comprend quelles seront l'importance et la progression de ce courant par suite du rapprochement des chemins de fer dans les deux vallées qui vont s'appuyer sur les versants du Simplon, lequel n'a entre ces deux vallées que 18 kilomètres de base.

« Les chemins de fer réunis de la ligne d'Italie servent, ainsi qu'on l'a vu, de jonction inévitable entre les réseaux, au nord et au sud des Alpes, et, par conséquent, ils rendent tributaires de cette ligne centrale de jonction toutes les contrées que sépare cette chaîne de montagnes; ils forment la plus importante communication entre l'Europe centrale et le bassin de la Méditerranée.

« Le chiffre des populations immédiatement intéressées au passage du Simplon aux extrémités de la ligne est de :

Au nord des Alpes.	61,800,000
Au sud —	22,200,000
	84,000,000

« En consultant les statistiques et en calculant l'augmentation du mouvement des voyageurs et des marchandises que le progrès des relations avec l'Orient et le percement de l'isthme de Suez devront conduire sur la Méditerranée, l'on atteint le chiffre énorme de 700,000 voyageurs et de 22,000,000 de tonnes de marchandises se dirigeant vers l'Europe centrale.

« Si l'on considère que les chemins de fer de la vallée du Rhône et du Simplon forment la seule entrée rationnelle de la diagonale d'Italie vers les contrées au nord des Alpes, on peut espérer que les chemins de fer de la ligne d'Italie obtiendront la plus grande partie des voyageurs et des marchandises qui auront pris la voie de terre. »

Une dernière citation résume les considérations qui précèdent :

« La route du Simplon, la plus belle à travers les Alpes, est restée la grande route de Milan; et si l'importance du transit des chemins de fer se mesure sur le mouvement des routes qu'ils viennent remplacer, personne ne saurait contester l'avenir d'une ligne de chemin de fer sans concurrence possible, qui reliera les chemins de fer de Lyon à Genève, de Paris à Dijon et Salins, de l'Est (Strasbourg), de l'Ouest suisse, du Central suisse, aux chemins de fer lombards et piémontais.

« Tous les chemins dont la ligne d'Italie forme la continuation ou la jonction jouissent d'une prospérité qui n'a pas cessé de s'accroître.

« Les actions de ces chemins, émises à 500 fr., valent aujourd'hui 700, 800 et même 1,400 fr., comme celles du chemin de fer de Paris à Lyon.

« Toutes les conditions désirables se réunissent pour assurer à la ligne d'Italie les plus brillants résultats. »

Les extraits qu'on vient de lire font connaître suffisamment l'importance des chemins de fer de la ligne d'Italie. Cette importance a été comprise par tous les hommes qui s'occupent de ces questions, nous en avons la preuve dans la liste des membres du conseil d'administration de la Compagnie. Nous y voyons figurer plusieurs administrateurs de nos grandes lignes, et les noms qui ont acquis, en Angleterre, le plus d'influence dans ces sortes d'entreprises, et les hommes qui sont à la tête des gouvernements de la Suisse les plus intéressés au succès de la ligne. Ce sont là assurément les meilleures garanties d'une bonne et prompte exécution, comme d'une exploitation intelligente et féconde.

En présence de tels faits, hautement et clairement constatés aux yeux de tous les hommes compétents, le succès du chemin de fer de la ligne d'Italie, comme opération financière, ne pouvait pas être un instant l'objet d'un doute. Il est peu d'affaires, en effet, qui se présentent dans le monde des capitalistes dans de meilleures conditions de prospérité immédiate. Aussi la souscription, close pour Paris le 26, pour les départements le 28 avril, a-t-elle été tout d'abord couverte et au delà. Les 32,000 actions réservées pour la France seront loin de suffire aux demandes inscrites. En Angleterre, les actions, fort rares sur la place, se négocient déjà avec une forte prime. La ligne d'Italie est désormais classée au premier rang parmi les grandes entreprises de chemins de fer français.

A. Letellier.

BANQUE GÉNÉRALE SUISSE

DE

CRÉDIT INTERNATIONAL, MOBILIER ET FONCIER

(Société anonyme approuvée par le conseil d'État de Genève).

SUCCURSALE A PARIS, 30, RUE LOUIS LE GRAND.

Par délibération en date du 14 avril dernier, approuvée par le conseil d'État, l'assemblée générale des actionnaires de la Banque générale suisse a décidé :

Que cet établissement prend le titre de *Banque générale suisse de crédit international, mobilier et foncier;*

Que le capital est porté à 60 millions de francs, et divisé en trois séries de 20 millions chacune, à émettre successivement;

Que chaque série est représentée par 80,000 actions de capital, de 250 fr. chacune, remboursables en trente ans, par voie de tirage au sort, au prix de 312 fr. 50 c., et par 88,000 actions de jouissance donnant un droit égal au partage des bénéfices sociaux. Chaque action de capital est accompagnée d'une action de jouissance;

Que les porteurs d'actions de capital de la première série ont un droit de préférence à la souscription au pair des actions de la seconde série, à raison de deux actions nouvelles pour trois anciennes;

Que les porteurs d'actions de capital des deux premières séries ont un droit de pré-

férence à la souscription au pair des actions de la troisième série, à raison d'une action nouvelle pour trois anciennes ;

Que des succursales seront établies en France, en Angleterre et en Italie ;

Que le conseil d'administration sera composé de vingt-cinq membres, et le premier conseil formé de la manière suivante, avec autorisation de se compléter :

MM. le chevalier Blanc de Fernex, propriétaire à Genève ;
Ad. Blaise (des Vosges), ancien banquier à Paris;
Breittmayer, conseiller d'État, à Genève ;
Sir Robert Carden, alderman, ancien lord-maire de Londres, président de la Banque de la Cité de Londres;
César Drouin, ancien directeur de la Banque générale suisse;
Drouin fils, ancien sous-directeur de la Banque générale suisse;
James Fazy, président du Conseil d'État de Genève ;
Gustave de Fernex, banquier à Turin ;
C. Gilpin, administrateur du chemin de fer de Londres à Douvres, président de la Société nationale Freehold-Land ;
R.-E. Goldsmid, ancien administrateur du chemin de Blesmes et Saint-Dizier à Gray ;
Le vicomte Hutteau d'Origny ;
Ch. Kohler, banquier à Genève ;
Le duc de Lorge;
Moulinié aîné, négociant, ancien président du conseil d'État à Genève;
Le marquis Christian de Nicolay;
Ozou de Verrie, vice-président de la Société anonyme des mines de la Mayenne et de la Sarthe;
Ch. Sarchi, ancien secrétaire général de la Compagnie du chemin de fer de Blesmes et Saint-Dizier à Gray;
W. Scholefield, membre du parlement, président de la Banque de Birmingham;
John Stewart, administrateur de la Banque London and Westminster.

Le conseil d'administration, formé comme il vient d'être dit, a décidé :

Que les actions destinées à compléter la première série du capital seront immédiatement émises;

Que cette souscription sera ouverte :

A Paris, à la succursale de la *Banque générale suisse de crédit international mobilier et foncier*, rue Louis le Grand, 30 ;

A Londres, City bank, royal Exchange Buildings ;

A Genève, au siége de la *Banque fédérale suisse de crédit international mobilier et foncier*.

Toute demande d'action doit être accompagnée d'un versement de 125 fr. par action.

Les souscripteurs des départements, dans toutes les villes où la Banque de France a des succursales, peuvent verser leurs fonds au crédit de M. Ch. Sarchi.

La souscription ouvrira à Paris le lundi 28 avril, à la succursale de la *Banque générale suisse de crédit international mobilier et foncier*, 30, rue Louis le Grand.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 23 AVRIL 1856,

Présidence de M. I. PEREIRE.

Messieurs,

Nous venons, pour la troisième fois depuis la fondation de la Société générale de Crédit mobilier, vous rendre compte, aux termes des statuts, de la situation financière de la Société, et vous présenter le tableau des travaux accomplis pendant l'exercice dernier.

En examinant nos rapports précédents, vous verrez, Messieurs, que tous nos actes se lient et s'enchaînent, et que, malgré l'imprévu des affaires qui, chaque année, se présentent naturellement dans des conditions différentes, nos travaux ne sont que le développement et la confirmation du système qui sert de base à notre institution et dont nous avons eu l'honneur de vous exposer les principes dès le premier jour.

Nous vous disions, l'année passée, que vous ne deviez pas attendre de nous l'exécution immédiate, dans toutes ses parties, du programme que nous avions tracé en vous exposant, au début, le plan et l'économie de notre Société. Nous ajoutions que l'accomplissement de chacune des parties de ce programme demanderait peut-être plusieurs années de persévérance et d'efforts. Nous vous tiendrons aujourd'hui le même langage; nous sommes loin encore d'avoir complétement exécuté le plan que nous nous sommes proposé, mais vous verrez que cette inexécution doit surtout être attribuée à des circonstances extérieures devant lesquelles nous avons dû nous arrêter.

L'examen, si rapide qu'il soit, que vous avez pu faire déjà de notre situation financière, aura suffi pour vous montrer la force de l'institution à laquelle vous êtes associés. La simple comparaison de cette situation avec celle de l'an passé vous donne la mesure du développement qu'ont pris nos affaires.

Le chiffre de nos comptes courants, l'importance et le nombre des opérations exécutées, la sommme des bénéfices réalisés sont les preuves évidentes de la confiance qui s'est attachée à nos actes, et donnent la mesure des services que nous avons pu rendre au crédit public en même temps qu'au crédit industriel.

Dans l'analyse que nous allons vous présenter des opérations effectuées durant l'exercice 1855, nous suivrons l'ordre adopté dans nos précédents rapports, et nous vous entretiendrons successivement des opérations financières et des opérations industrielles de la Société.

La plus grande des opérations financières auxquelles nous ayons été appelés à concourir cette année, la plus considérable en même temps de toutes celles qui se sont réalisées en France, c'est, sans contredit, l'émission du dernier emprunt français dont le capital s'est élevé à 780,000,000 francs. Vous vous rappelez, Messieurs, le caractère éminemment patriotique de cet emprunt, par lequel l'Empereur appelait les citoyens de toutes les classes à s'associer aux efforts gigantesques des armées, qu'une pensée de civilisation maintenait à la fois sur la Baltique et sur les côtes de la Crimée. Appuyés sur le crédit que nous avons conquis dans les diverses parties de l'Europe, forts du concours puissant de nos Administrateurs, nous n'hésitâmes pas à nous associer, dès la première heure, à la pensée du Gouvernement, et tous nos efforts furent tournés vers le moyen d'en assurer l'heureuse réalisation.

Vous pourrez apprécier l'importance de notre coopération, lorsque nous constaterons devant vous, Messieurs, que nous avons pu apporter à M. le Ministre des finances, avant l'heure fixée pour l'ouverture des listes, la plus forte souscription qui ait jamais été faite par un établissement de crédit : nous déposâmes entre ses mains la demande d'un chiffre qui représentait à lui seul le tiers de l'emprunt total, puisqu'il montait à la somme de 250 millions, somme que nous devions plus que doubler, par suite de l'appel que nous nous empressâmes de faire aux ressources de notre clientèle étrangère.

Nous devons nous féliciter, Messieurs, d'avoir devancé l'explosion de l'élan national qui se manifesta à l'occasion de cette souscription, et d'avoir pressenti les premiers la confiance et le dévouement qui devaient assurer le succès de cette grande opération.

Nous pouvons dire que notre exemple fut si généralement suivi, que nous dûmes augmenter ce premier chiffre de 250,000,000 fr., et que nous eûmes à y ajouter, quelques jours plus tard, une seconde souscription de 375,000,000 fr., tant pour notre compte que pour celui de l'Angleterre et de plusieurs États de l'Allemagne, première et grande vérification des ressources que doit donner le crédit international.

Pour vous faire comprendre, Messieurs, le caractère libéral de la pensée qui a présidé à cet acte, il nous suffira de vous signaler ce fait remarquable, que les profits réalisés par nous sur la rente, pendant le dernier exercice, ne figurent en totalité que pour 51,000 fr. environ dans le chiffre de 28,000,000 fr. qui représente nos bénéfices.

Le dévouement dont notre Société a fait preuve en cette mémorable circonstance était sagesse en même temps que prudence. Le crédit public, en effet, est la base de notre édifice financier. Il est le thermomètre infaillible de la confiance générale, et nous comprenons que les efforts faits pour le maintenir et le développer ne doivent pas avoir pour but unique un bénéfice immédiat et spécial.

Réduite comme les autres dans la proportion établie par le Gouvernement, notre souscription a produit en définitive 1,280,920 fr. de rente 3 p. 0/0, pour le compte de la Société, indépendamment de la part de vos Administrateurs et de celle de notre clientèle étrangère.

Il suffit de rapprocher ce chiffre de celui de 1,840,916 fr., qui formait, au 31 décembre dernier, le montant de la rente 3 p. 0/0 possédée à cette époque par la Société, pour montrer que, loin de s'empresser de réaliser le bénéfice que lui aurait offert l'élévation des cours qui suivit immédiatement l'émission de l'emprunt, le Crédit mobilier a fait encore de nombreux achats, puisque, cinq mois après cette émission, le chiffre du 3 p. 0/0 que nous avions en portefeuille dépassait de près de 600,000 fr. de rente celui de notre souscription dans l'emprunt.

Malheureusement, la réaction en baisse qui suivit le premier élan indique que notre exemple avait trouvé peu d'imitateurs.

Notre conduite, en ces circonstances, répond d'une manière éclatante aux accusations intéressées des adversaires de notre institution ou de ceux qui ne se rendent pas suffisamment compte de l'esprit dans lequel un grand établissement doit être administré. Loin de hâter les réalisations, comme le font généralement, et comme l'ont fait dans l'espèce des souscripteurs particuliers; loin de suivre la spéculation dans ses accès d'entraînement ou de terreur, nous savons résister, dans les limites d'une sage prudence, aux mouvements qui, dans un sens ou dans l'autre, pourraient compromettre le crédit public.

Pendant que nous usions largement du crédit de notre Société, dans l'intérêt des opérations financières de l'État, nous ne laissions pas en souffrance celles des entreprises qui se sont rangées sous notre patronage.

La clientèle que nous comptons parmi nos principales entreprises de Chemins de fer s'est augmentée, pendant la durée de cet exercice, de celle de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest formée, comme vous le savez, de la réunion des anciennes Compagnies de Rouen, du Chemin du Havre, de l'ancien chemin de l'Ouest, du Chemin de Dieppe et Fécamp, du Chemin de Saint-Germain, des Chemins de Versailles (rive droite et rive gauche).

Cette fusion ayant donné lieu à l'échange des obligations émises par les anciennes Compagnies contre les obligations créées par la Compagnie nouvelle, nous avons été chargés d'opérer cet échange.

En même temps que votre Société se chargeait de réaliser matériellement l'échange des obligations émises par la Compagnie de l'Ouest contre les titres des anciennes Compagnies fusionnées, elle garantissait le placement des obligations qui resteraient disponibles après l'échange, et s'est ainsi rendue acquéreur de 65,000 obligations, représentant ensemble 18,000,000 fr.

Elle a pareillement assuré le placement total du dernier emprunt de 100,000 obligations, soit de 28,000,000 de francs environ, effectué par la Compagnie des Chemins du Midi.

Nous avons ouvert, en outre, plusieurs crédits de moindre importance à diverses autres Compagnies de Chemins de fer.

Nous nous étions aussi engagés à faire, pour le compte des Actionnaires de la Compagnie de l'Ouest, les versements qui ont été successivement appelés pour les besoins des lignes de Paris à Caen, de Paris à Cherbourg, de Dieppe et Fécamp.

Ces avances, faites pour un an, au taux modéré de 4 p. 0/0, sont une preuve de notre empressement à favoriser toutes les mesures propres à faciliter le développement de l'industrie des Chemins de fer.

Des avances semblables avaient été faites, à des conditions non moins favorables, aux Actionnaires de la Compagnie de l'Est, et non-seulement elles ont été renouvelées en faveur de tous ceux qui l'ont désiré, mais nous avons fait, en outre, pour le compte des personnes qui ont eu recours à notre intermédiaire, le versement intégral de 75 francs appelés l'an dernier sur les nouvelles actions émises par les Chemins de fer de l'Est.

Enfin, des facilités pareilles ont été libéralement mises à la disposition des Actionnaires de la Compagnie des Chemins de fer du Midi.

Parmi les entreprises auxquelles nous avions prêté notre concours, se trouve la Compagnie du Chemin de fer de Dôle à Salins; nous avions assuré l'exécution de ce Chemin, dont les travaux étaient demeurés longtemps suspendus, en faisant à la Compagnie des avances importantes et en achetant d'elle 16,000 obligations. Nous avons cédé, cette année, ces valeurs à la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Lyon, qui nous remettra en échange un nombre égal de ses propres obligations.

Par suite de cet échange, qui est fait avec l'approbation du Gouvernement, la Compagnie du Chemin de Lyon va réunir la ligne de Dôle à Salins à son exploitation pour se rattacher aux Chemins de fer de la Suisse.

Nous nous sommes chargés enfin de l'émission de l'emprunt fait par la Société autrichienne des Chemins de fer de l'État, emprunt divisé en 300,000 obligations émises au taux de 275 francs l'une, et représentant une somme de 82,500,000 francs.

Les intérêts et l'amortissement de ces obligations sont payables, vous le savez, non-seulement à Vienne et à Paris, mais encore sur les principales places de commerce du continent.

Cette importante opération, qui était la première application des idées que nous exposions l'an passé devant vous, touchant l'établissement d'un papier de crédit européen dont les intérêts pourraient être servis sur les principales places de l'Europe, a pleinement justifié nos espérances.

Le succès a été immédiat, et cet emprunt, souscrit à l'origine pour la partie la plus forte à l'étranger, se trouve presque en entier aujourd'hui dans le portefeuille des capitalistes allemands.

Telles sont, Messieurs, les principales opérations financières accomplies par notre Société pendant le cours de l'exercice 1855, opérations relatives soit aux emprunts de l'Etat, soit a ceux des grandes Compagnies.

Nous allons maintenant vous entretenir des affaires industrielles à l'organisation desquelles nous avons concouru.

La Société des Chemins de fer Autrichiens s'est constituée dans les premiers mois de l'année dernière. Le succès rapide qui a couronné cette opération dit assez combien nos prévisions étaient fondées. Non-seulement notre Compagnie a retiré de cette grande affaire un profit important, mais nous avons la satisfaction de constater que les bénéfices réalisés par la généralité des Actionnaires étrangers ou français ont été plus considérables encore, puisque la moyenne des cours auxquels ont eu lieu nos réalisations est inférieure aux cours actuels.

Nous nous félicitons d'autant plus de voir cette affaire donner à tous ceux qui s'y sont associés des bénéfices considérables, qu'elle est la première qui ait pris tout d'abord un caractère européen; que le succès qu'elle obtient élargit la base des grandes opérations, et que, désormais, les vastes entreprises d'intérêt général, celles qui ont pour effet d'augmenter la richesse de tout un peuple, pourront s'accomplir par les efforts combinés de tous les capitaux sans distinction de nationalité.

La Compagnie du Chemin de fer de Saint-Rambert à Grenoble est au nombre des entreprises auxquelles nous avons prêté le concours de nos capitaux et de notre crédit, en l'aidant à se reconstituer sur des bases qui assurent définitivement son avenir.

Nous avons acheté les actions rentrées dans le portefeuille de la Compagnie par suite de l'embarras dans lequel la liquidation des anciens banquiers de la Société l'avait placée; nous avons de plus souscrit au pair, bien que les cours fussent alors à 450 francs à peine, une portion considérable des actions nouvelles que cette Compagnie devra créer pour assurer la confection de deux nouvelles lignes promises par le Gouvernement et devant se diriger, l'une vers Lyon, l'autre vers Valence; lignes dont l'établissement permettra à la Compagnie de prendre sa part du trafic de marchandises et du mouvement des voyageurs qui forment un double courant de Paris et de Marseille vers le Piémont et vers la Suisse.

L'amélioration du crédit de cette Compagnie, marquée par la hausse immédiate de ses actions, aussitôt qu'elle eut traité avec notre Société, a été pour nous une preuve flatteuse de la confiance publique: jamais l'influence de notre patronage n'a été plus prompte ni plus manifeste.

Un autre traité passé avec la Société du Chemin des Ardennes n'a pas eu pour elle des résultats moins heureux. Cette Société qui, par suite de difficultés de tracé, avait été fondée par l'initiative même du Gouvernement pour exécuter un embranchement de Creil à Beauvais et un chemin de Reims à Mézières, Charleville et Sedan, se trouvait depuis longtemps entravée dans sa constitution et voyait son avenir menacé par la concurrence des Compagnies puissantes entre lesquelles elle se trouvait placée.

Préoccupé du désir de donner à cette Entreprise une situation indépendante, le Gouvernement lui avait fait espérer dès l'origine la concession d'une communication sur Paris.

Nous n'avons pas hésité, dans ces circonstances, à prêter à la Compagnie des Ardennes l'appui de notre crédit. Une convention est intervenue à cet effet, et à partir de ce moment, non-seulement la Compagnie a pu régulariser le placement de toutes ses actions, mais leur cours s'est subitement et sensiblement amélioré.

D'accord avec les Administrateurs de cette Compagnie, nous avons demandé la concession d'une ligne de Paris à Soissons et Reims, et le prolongement de cette ligne vers la Belgique sur un point de la frontière où elle pourra se rattacher aux plus riches bassins houillers, et rendre ainsi les plus grands services aux deux pays, en donnant aux charbons de la Belgique, si nécessaires à l'industrie française, un nouveau débouché, de nouveaux moyens de transport.

Par l'effet de notre intervention dans l'organisation de la Compagnie des Ardennes, nous avons réussi à mettre d'accord les intérêts de cette Société avec ceux de la Compagnie de l'Est qui pouvait, par suite de l'établissement de la nouvelle ligne, se trouver privée d'une portion de la circulation sur laquelle elle avait dû éventuellement compter.

Sur notre demande, la Compagnie des Ardennes a offert à la Compagnie de l'Est un loyal dédommagement, en acceptant pour point de départ et d'arrivée dans Paris les gares de la Compagnie de l'Est dont elle emprunte également la ligne sur une certaine longueur.

Nous attendons avec confiance la sanction que le Gouvernement donnera, nous l'espérons, à ces arrangements.

Grâce à la sollicitude de l'Empereur, le réseau des Chemins de fer pyrénéens va bientôt compléter les voies de communication de huit départements, dont quatre, les seuls à peu près en France, sont demeurés jusqu'ici entièrement étrangers aux bienfaits de ces nouveaux moyens de transport; des routes agricoles se rattacheront, de distance en distance, à la portion du réseau qui traverse déjà les landes de Bordeaux à Bayonne; et portant à bas prix les engrais et les matières premières, elles vont résoudre, en quelques années, le problème de l'assainissement et de la fertilisation des Landes.

Notre Société, Messieurs, sera heureuse de s'associer à ces grandes entreprises.

Nous avons pris une participation dans deux Chemins de fers étrangers, ceux de l'Ouest et du Central suisse. Bien que ces deux Compagnies ne soient pas réunies par une fusion effective, notre intervention aura pour effet d'établir entre elles un lien véritable dont chacune doit retirer une grande utilité, et donnera une activité nouvelle à l'achèvement simultané des lignes qu'elles doivent exploiter.

Ces voies sont d'ailleurs le prolongement et le complément indispensable de trois lignes françaises importantes : celle de l'Est par Bâle, celle de Lyon par le Jura qui est traversé sur deux points, l'un par les Verrières-Neufchâtel, l'autre par Jougne-Lauzanne; enfin celle de Lyon à Genève pour les relations du midi de la France avec la grande vallée formée par les versants si riches, si fertiles et si industrieux du Jura et des Alpes.

En prévision de la création à Madrid d'une institution de Crédit mobilier analogue à la nôtre, nous nous sommes intéressés, il y a quelques mois déjà, dans une affaire considérable qui a pour objet la canalisation de l'Èbre, depuis Saragosse jusqu'à la mer, et qui touche de près à la prospérité de l'Espagne. Nous avons pu encore, en cette circonstance, dégager des embarras dans lesquels elle se débattait vainement, une Compagnie à laquelle un bel avenir nous paraît reservé.

Deux autres affaires, dont notre dernier Rapport vous avait annoncé la formation, se sont constituées, durant le dernier exercice: nous voulons parler de la fusion des Omnibus de Paris et de la constitution de la Compagnie générale Maritime.

Malgré les difficultés d'une organisation compliquée, la société générale des Omnibus, en même temps qu'elle augmentait la somme de la redevance annuelle qu'elle paie à la ville de Paris, a pu perfectionner ses services, améliorer son matériel, et considérablement augmenter le nombre des places qu'elle livre au public au prix réduit de 15 centimes; c'est ainsi qu'à l'aide de combinaisons financières bien conçues on peut à la fois accroître les profits du capital, satisfaire aux conditions d'intérêt gouvernemental et faire descendre dans toutes les classes de la société, dans celles qui sont les plus intéressantes surtout, des améliorations qui, en définitive, correspondent non-seulement à un accroissement de bien-être, mais encore à des facilités commerciales et industrielles. D'après les résultats déjà obtenus dans cette voie, nous ne doutons pas que la Compagnie des Omnibus ne justifie pleinement les espérances que fait justement concevoir le long avenir qui lui est assuré.

La Compagnie Maritime s'est établie dans des circonstances exceptionnelles. Il lui a fallu créer son matériel dans un moment où les besoins de la guerre de Crimée avaient augmenté la difficulté des constructions navales par le manque de bras; elle n'a pu, par conséquent, procéder qu'avec lenteur à la création de ce matériel, et n'a, par suite, employé à cette destination qu'une partie de son capital. Néanmoins, cette Compagnie compte déjà plus de soixante navires à voile et à vapeur, achetés ou construits par elle dans des conditions relativement avantageuses; elle a pu, en outre, entamer plusieurs opérations maritimes d'une certaine importance, et assurer son concours à des armements particuliers dans plusieurs de nos ports.

Ce sera surtout dans l'exercice courant à partir du moment où elle sera en possession d'un matériel plus complet, que les opérations de cette Compagnie prendront une véritable importance.

Mais, ainsi que nous vous le disions l'an dernier: « La France commerciale attend de « la Compagnie Maritime un service plus grand encore. Nous voulons parler de la création « des lignes transatlantiques destinées à desservir régulièrement nos ports principaux et les « centres les plus commerçants de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud. »

Fidèles à cette pensée, nous n'avons rien négligé pour en assurer la réalisation. Dans cette vue, nous nous sommes empressés d'associer nos efforts à ceux d'une Compagnie qui nous a devancés dans cette voie, dont tous les pas ont été marqués par des succès, et qui contribuera puissamment, par son expérience, a effectuer, à la satisfaction générale, les services dont nous sollicitons l'obtention en commun.

Pénétrés du désir de faire dans cette carrière, nouvelle pour la marine française, aussi bien, sinon mieux que les Compagnies spéciales qui, avec de larges subventions gouvernementales, sont chargées aujourd'hui de ces services en Angleterre et en Amérique, nous avons soumissionné la concession de nos lignes transatlantiques dans des conditions basées sur l'expérience acquise dans les services de la Méditerranée et dans ceux des paquebots établis à l'étranger. Dans les négociations dont cette affaire pourra être l'objet, nous nous tiendrons en garde contre les entraînements de la concurrence, ne voulant pas nous exposer à un échec qui serait ruineux pour nos actionnaires, humiliant pour le pavillon français, et qui pourrait compromettre pour longtemps l'avenir de la marine commerciale.

Nous avons enfin, Messieurs, à vous entretenir d'une affaire d'un grand intérêt pour la ville de Paris, et dont nous tenons à honneur d'avoir amené, par notre intervention, l'heureuse conclusion : nous voulons parler de la réunion en une seule entreprise de toutes les anciennes Compagnies d'éclairage par le gaz.

Depuis quelques années, ces Compagnies, voyant approcher le terme de leurs concessions, avaient cherché à en obtenir la prorogation; mais tous leurs efforts avaient échoué devant la volonté inébranlable qu'avait manifestée l'Empereur d'obtenir pour le service public de la ville et pour celui de ses habitants, non-seulement une réduction notable du prix de l'éclairage, mais encore l'introduction à bon marché de l'emploi du gaz pour les divers usages de l'industrie et de la vie domestique. Pour répondre à cette pensée féconde, les Compagnies avaient

cherché, dans la fusion de leurs intérêts, le moyen de faire accomplir à leur industrie les progrès nouveaux réclamés d'elle.

Ce problème, dont l'Empereur lui-même avait indiqué le but, s'est trouvé heureusement résolu par l'adoption d'un tarif qui, répondant par l'abaissement de ses prix aux besoins et aux facultés de toutes les classes de consommateurs, assure à l'industrie du gaz un développement de consommation assez considérable pour lui promettre, dans un avenir rapproché, une large compensation aux sacrifices du présent.

Voici en quels termes S. Exc. M. le Ministre de l'Intérieur s'exprimait dans le rapport à l'Empereur qui précède le décret approbatif du traité conclu avec la ville de Paris :

« Ces conditions inespérées, soumises par vos ordres à la Commission municipale, ont vive-
« ment frappé cette assemblée : par sa délibération du 20 juillet, elle les a acceptées avec
« empressement; je soumets à l'approbation de Votre Majesté cette délibération. La Commission
« y a consigné *l'expression respectueuse de ses sentiments de reconnaissance pour la haute et*
« *constante sollicitude avec laquelle Votre Majesté veille sur les intérêts parisiens.* »

C'est ainsi, Messieurs, que les intérêts de la Ville et ceux de ses habitants se sont trouvés sauvegardés, en même temps que, par l'effet même du bon marché, la nouvelle Compagnie du gaz a acquis pour une longue suite d'années la certitude de bénéfices qui seront d'autant plus grands, d'autant plus assurés qu'ils reposent sur les besoins du plus grand nombre.

Dans une ville aussi populeuse et aussi étendue que Paris, où la consommation du gaz, restreinte jusqu'ici par l'élévation des prix, ne représente encore qu'une fraction minime du chiffre proportionnel qu'elle atteint sur d'autres points de l'Europe, à Londres, par exemple, cette industrie ne peut manquer d'obtenir un prompt et durable succès.

L'idée fondamentale de cette combinaison a été puisée dans les exemples nombreux que fournit l'histoire de l'industrie moderne et qui montre que chaque fois qu'un objet répondant à un besoin universel sort, par l'abaissement de son prix, de la catégorie des objets de luxe pour entrer dans celle des objets de consommation générale, un succès infaillible accueille la transformation essayée.

En ce qui concerne la question du gaz, la combinaison proposée par nous a été immédiatement acceptée, à la satisfaction de toutes les parties intéressées, et déjà les premiers pas de la Compagnie nouvelle justifient nos prévisions.

Le chiffre de la consommation, qui avait été en 1854 de 33 millions de mètres cubes, s'est élevé en 1855 à celui de 38 millions de mètres, et cette augmentation, amenée en grande partie par la seule prévision de l'abaissement de prix qui devait avoir lieu à partir du 1er janvier 1856, s'est continuée durant les premiers mois de l'exercice courant.

Quant à l'affaire des Salines, dont nous vous avions entretenus l'an passé, nous avons continué de préparer la fusion dont nous vous avons indiqué le but et les bases.

La longueur des enquêtes administratives a retardé la constitution définitive de cette affaire, qui réunit en ce moment, sous une forme provisoire, les principaux salins du midi de la France.

Toutes les opérations dont nous venons de vous tracer sommairement le tableau se sont faites sans que nous ayons diminué les facilités que nous donnons ordinairement à la Bourse de Paris au moyen des reports que nous effectuons sur les fonds publics et sur les valeurs industrielles, et sans que nous ayons restreint le chiffre de nos placements en bons du Trésor.

Néanmoins, vous comprendrez sans peine qu'une administration prévoyante doit se préoccuper d'établir sur des bases définitives les ressources dont son crédit lui permet de disposer; c'est dans ce but, que conformément aux droits que nous donnent nos statuts, conformément à l'esprit qui a présidé à la fondation de notre Société, nous avons cru devoir procéder au mois de septembre dernier à l'émission de nos obligations.

C'était la première application du système prévu par les articles 5 et 7 de nos statuts, système que nous vous exposions en ces termes, dans notre première assemblée :

« Nos obligations seront de deux espèces : les unes, émises à courte échéance, devront correspondre à nos divers placements temporaires ; les autres, émises à des échéances éloignées et remboursables par voie d'amortissement, correspondront aux placements de même nature que nous aurons faits soit en rentes, soit en actions, soit en obligations de Compagnies industrielles.

« Suivant l'économie du système qui sert de base à notre Société, ces titres seront non-seulement *gagés* par une somme correspondante de valeurs acquises sous le contrôle du Gouvernement et dont la réunion offrira par l'application du principe de la mutualité, les avantages de la compensation et de la division des risques, mais ils auront de plus la *garantie* d'un capital que nous avons élevé dans ce but à un chiffre considérable. »

Nous ajoutions encore à cette époque :

« Nous ne pouvions songer à émettre nos obligations à longue échéance avant d'avoir complété notre capital; il fallait que ces obligations pussent jouir de la double garantie que leur assurent nos statuts : l'existence du fonds social et la réalisation d'acquisitions faites sur une base assez large pour donner à nos placements l'importance et la stabilité nécessaires. »

Enfin, voici comment était indiqué le résultat de ces émissions :

« Le résultat définitif des opérations du Crédit mobilier, lorsqu'il aura pris tous les développements prévus par nos statuts, se résumera en dehors du revenu de notre capital, dans une différence d'intérêt entre la somme de ses emprunts et la somme de ses placements. Parvenues à ce point, les variations de ce cours nous seraient jusqu'à un certain point indifférentes, puisque nos bénéfices se trouveraient basées sur des revenus et non sur des oscillations du capital.

Quant à l'opportunité de cette émission, nous l'avions longtemps attendue, car une institu-

tion comme la nôtre ne doit risquer aucune mesure sans avoir pris toutes ses précautions pour en assurer le succès. Cette opportunité, nous pensions l'avoir rencontrée; jamais, depuis sa fondation, notre Société ne s'était trouvée dans des circonstances aussi favorables que celles dont nous profitions pour mettre notre projet à exécution. A ce moment, en effet, nos bénéfices, dont une portion considérable était réalisée, s'élevaient à plus de 28 millions; de nouveaux bénéfices sur des affaires en cours d'exécution étaient assurés, et quelque défavorables que fussent les occurrences possibles jusqu'à la fin de l'exercice, un minimum de 28 millions nous semblait irrévocablement acquis.

Une situation aussi brillante et aussi sûre ne devait cependant pas exercer de fascination sur nos esprits; les résultats obtenus pouvaient être considérés à bon droit comme le fruit de circonstances spéciales, et nous devions, dans l'intérêt de nos Actionnaires, nous préoccuper de la pensée de consolider ces bénéfices, en les faisant servir à l'augmentation de notre capital. Une autre pensée nous préoccupait encore: c'était celle d'éviter la nécessité de la réalisation d'une masse de valeurs correspondante au paiement d'un dividende aussi considérable. Enfin, le doublement de notre capital, par voie d'émission d'obligations, nous procurait de nouvelles facilités pour absorber une portion des titres flottants sur le marché et pour donner ainsi plus de fermeté au cours de toutes les valeurs.

Telles sont les considérations qui nous avaient décidés à faire une émission de 240,000 obligations dont la souscription était réservée par préférence à nos Actionnaires, et pour les premiers termes desquelles nous acceptions en paiement, sur le pied de 200 francs, les coupons d'intérêt et de dividende qui venaient à échéance le 1er janvier et le 1er juillet 1856.

L'annonce qui indiquait cette mesure avait été précédée d'une consultation sérieusement approfondie, et tous les termes en avaient été mûrement pesés. Dans l'économie du système adopté, le chiffre du dividende n'était point définitivement fixé; toute latitude à cet égard avait été, aux termes des statuts, réservée à l'Assemblée générale. Dans le cas improbable où le dividende voté par cette Assemblée générale n'eût pas atteint le chiffre prévu, toute réduction de ce chiffre eût donc été simplement une réduction dans le taux d'émission des obligations; or, aux termes des statuts, il est dans les attributions du Conseil de fixer comme il l'entend, même aléatoirement, le taux auquel il croit devoir émettre les obligations sociales; et comme, d'un autre côté, la souscription était exclusivement réservée aux Actionnaires, ce que ceux-ci n'eussent pas reçu sous forme de dividende leur serait revenu sous forme de réduction dans le taux d'émission, en sorte que la mesure arrêtée par nous avait le double avantage d'être exactement conforme aux statuts et de ne pouvoir causer, en aucun cas, le moindre préjudice à nos Actionnaires.

La suite, au reste, a bien prouvé la prudence et la solidité de nos prévisions. Ni le changement de face des affaires, ni la crise causée par la persistance des mauvaises récoltes, ni la continuation d'une guerre coûteuse, ni les mesures restrictives de la Banque de France qui, effrayée de l'exportation de notre réserve métallique, avait cru devoir réduire dans une forte proportion les facilités qu'elle accordait au commerce, ni l'élévation du taux de l'intérêt à un chiffre inconnu depuis 1815, ni la réaction en baisse que ces mesures devaient amener, et qu'elles ont en effet produite dans le cours de la rente et des autres valeurs, aucune de ces circonstances défavorables et imprévues n'a pu réduire le chiffre de nos bénéfices qui, malgré des déductions commandées par la prudence, demeure encore fixé au-dessus de la somme prévue par nous il y a plus de sept mois.

Aussi, Messieurs, en faisant connaître au public la résolution que nous venions d'arrêter après une mûre et longue délibération, n'avions-nous pas plus d'inquiétude sur le succès que de doute sur la légalité de la mesure que nous prenions.

L'espoir fondé des bénéfices exceptionnels en vue desquels l'émission de nos obligations était résolue provoqua une hausse considérable sur le prix de nos actions, et bientôt la spéculation, s'emparant de ce mouvement, lui donnait des proportions exagérées.

Systématiquement étrangers à toute pensée de spéculation relative à une mesure dont la réalisation était notre vœu le plus cher, notre préoccupation la plus profonde, nous vîmes avec un vif regret le cours de nos valeurs s'élever brusquement, ne prévoyant que trop la réaction qui pouvait s'ensuivre.

Mais, ce que nous ne pouvions prévoir, Messieurs, ce sont les calomnies dont ces mouvements dans le cours de nos actions ont été le signal et le prétexte. Qu'est-il besoin de le déclarer! Aucune des personnes qui ont l'honneur de diriger vos affaires ne s'est livrée, dans ces circonstances, à des opérations de hausse ou de baisse sur nos valeurs, et nous pouvons, le front levé, rejeter hardiment sur ceux-là même qui n'ont pas rougi de s'abriter sous de lâches attaques la responsabilité des spéculations dont on a tenté de faire une arme contre nous.

Il nous tardait, Messieurs, nous l'avouons sincèrement, de nous trouver en face de vous, pour laisser librement échapper ce cri d'indignation dont l'expression est d'autant plus solennelle qu'il nous a fallu plus longtemps en retarder la manifestation publique.

Au surplus, la mesure que nous avions prise se justifie assez par elle-même et sous tous les rapports. Aussi n'avons-nous provisoirement renoncé à son exécution que pour obéir au désir positif du Gouvernement.

Vous comprendrez facilement, Messieurs, que nous ne pouvions hésiter à donner ce témoignage de condescendance empressée, quand même la raison d'État, qu'il ne nous appartient pas de juger, ne nous eût fait de cette condescendance une impérieuse nécessité.

Avant d'abandonner ce sujet, permettez-nous, Messieurs, de donner encore quelques explications qui nous paraissent nécessaires pour l'intelligence complète du but que nous poursuivons d'accord avec vous.

Avec un capital devenu relativement faible par suite du développement qu'ont pris les affaires dans ces dernières années, les services que nous pourrions rendre seraient limités, si le crédit ne nous venait en aide et s'il ne nous fournissait, comme il l'a fait jusqu'ici, d'abondantes ressources.

Mais il serait imprudent de baser des opérations de longue haleine sur la permanence de ces facilités nécessairement variables.

Sous ce rapport, notre position est analogue à celle de la Banque de France.

Il est certain, en effet, que si la Banque de France ne devait pas au crédit la plus grande partie des ressources dont elle dispose, et si, à l'apparition de certains phénomènes, comme celui de la diminution de ses comptes courants ou d'un échange plus fréquent et plus rapide de ses billets, elle n'était forcée de réduire plus ou moins brusquement ses avances, les embarras qui résultent des crises se trouveraient considérablement réduits et ne seraient pas augmentés du trouble que doit nécessairement produire la suppression de crédits qui entretiennent le mouvement régulier de la Bourse, des fabriques et du commerce.

Ces inconvénients, en ce qui nous concerne, n'existent pas au même degré.

Toutefois, il est des temps, comme ceux que nous venons de traverser, où les besoins publics, ajoutés à ceux de notre clientèle, peuvent nous commander des réalisations extraordinaires.

Ces inconvénients disparaîtraient par une émission d'obligations à long terme.

A cette augmentation de capital correspondrait une absorption permanente de valeurs flottantes, de celles dont la spéculation n'a pu réussir à opérer le placement définitif, et qui, par suite, pèsent d'autant plus lourdement sur la place que leur masse se trouve exceptionnellement augmentée dans les moments difficiles.

D'autres considérations qui se rapportent plus spécialement à la nature des services que nous sommes appelés à rendre à l'industrie militent en faveur de l'utilité de l'émission de nos obligations à long terme.

Pour faciliter réellement, efficacement, le développement industriel de ce pays, il ne suffit pas de contribuer comme nous l'avons fait, avec succès, à l'organisation des grandes entreprises qui comportent l'emploi d'un capital de 50, de 100 et même de 300 millions, comme cela s'est produit pour les Chemins Autrichiens.

Ces grandes affaires, quand elles sont bien organisées et bien administrées, peuvent, au moment de leur émission, trouver dans les principales Bourses d'Europe un placement qui permet d'éviter une immobilisation de capitaux. Il n'en est pas de même pour les entreprises de forges, de mines, de grande fabrication, qui nécessitent un capital de 2, de 3 ou de 4 millions. Pour de semblables entreprises, les moyens de négociations manquent évidemment jusqu'au moment où les produits peuvent permettre une appréciation positive, incontestable de leurs avantages; nous n'avons pu, jusqu'à ce jour, leur être d'aucun secours, parce que nous ne pouvions immobiliser notre fonds social, ni y consacrer les ressources temporaires dont nous disposons. Il y a d'excellentes affaires en ce genre et en très-grand nombre; celles qui nous ont été proposées, et que par prudence nous avons dû refuser, ne se sont pas faites, ou se sont incomplétement développées.

C'est à des besoins, nous pourrions dire à des nécessités de cet ordre, que répondraient plus particulièrement nos obligations à long terme.

Telles sont, Messieurs, les vues qui nous ont guidés lorsque nous avons pris la résolution de faire l'émission dont nous venons de vous entretenir. Nous tenions à vous les exposer, avec quelque étendue, parce qu'il paraît que cette mesure importante ne touche pas seulement à l'intérêt particulier de notre Société, mais à l'intérêt public le plus général.

Nous avons déjà fait allusion, Messieurs, aux attaques passionnées et systématiques dont notre Société a été l'objet; le dénigrement n'a pas eu pour cause unique la consolidation de notre institution et sa prospérité croissante, il avait encore pour prétexte les opérations importantes auxquelles plusieurs grands États nous ont conviés.

Jusqu'ici le crédit n'avait eu qu'une organisation fort incomplète, livré qu'il était à des individualités plus ou moins puissantes, et dont le point de vue était forcément borné en d'étroites limites.

Longtemps les gouvernements pour leurs emprunts, l'industrie pour ses travaux, le commerce pour ses spéculations, ont dû subir la loi de ces individualités dont les exigences devaient naturellement s'élever en proportion de la grandeur des risques non partagés et en l'absence complète de tout établissement régulièrement constitué pour commanditer les grandes entreprises.

Encore était-on fort heureux d'accepter ces exigences pour sortir d'une immobilité qui était le plus ordinairement l'état général.

La fondation des institutions de crédit mobilier est l'expression de la réaction de l'esprit d'association contre l'esprit d'isolement.

A l'indécision naturelle de capitalistes agissant exclusivement pour leur compte personnel, ont succédé l'initiative et la hardiesse de ces grands corps, à la vie et aux avantages desquels participent des milliers d'individus.

A cette fondation correspondent, d'une part, la faculté donnée à tous de participer à des avantages qui furent longtemps le monopole de quelques-uns, d'autre part, l'émancipation des gouvernements, de l'industrie et du commerce.

Désormais, plus de développement dans le crédit public d'un État, plus de progrès notable dans l'industrie et le commerce, sans une organisation de crédit analogue à celle dont la France a pris l'initiative.

Parmi les États qui ont senti le besoin d'organiser dans leur sein des institutions de crédit analogues à celles dont l'Empereur a doté la France, figurent en première ligne l'Autriche et l'Espagne.

L'Autriche qui, dans un court espace de temps, a pu constater la puissance et les heureux effets du crédit largement appliqué aux grands travaux publics, et apprécier combien sont féconds dans leurs résultats les encouragements habilement dispensés, l'Autriche, pour laquelle la fondation de la Société des Chemins Autrichiens par la Société de Crédit mobilier français est devenue le point de départ d'une ère nouvelle pour le développement de ses travaux publics, pour la restauration de ses finances et la fécondation de son sol, l'Autriche a compris tout le parti qu'elle pouvait tirer de l'établissement des nouvelles institutions de crédit.

Elle voulut donc être la première à créer chez elle une Société de Crédit mobilier; mais malheureusement, suivant nous, elle l'a fondée sur des bases trop exclusives, ce qui, à notre grand regret, nous a empêchés d'y accepter la part que nous aurions désiré y prendre.

Fidèles aux idées que nous avons déjà exposées devant vous sur la nécessité de créer un crédit international, nous avons mieux aimé renoncer au bénéfice des conventions que nous avions préparées avec le gouvernement autrichien pour l'organisation de cette importante affaire que d'accepter les clauses restrictives proposées, dans un esprit de concurrence, par ceux-là même qui étaient naguère les plus violents adversaires de toute institution de crédit mobilier.

Nous n'avons pu, entre autres points, consentir à admettre le principe de l'interdiction formulée à l'égard des affaires étrangères à l'Autriche.

Les choses se sont passées autrement en Espagne, et l'institution nouvelle y a été dotée des pouvoirs les plus larges et les plus libéraux.

L'Espagne, longtemps livrée à toutes les agitations de la politique, à toutes les misères de la guerre civile, l'Espagne, à peine remise de ses révolutions, a compris que la meilleure politique du moment était celle qui, donnant une grande impulsion à son crédit et à ses travaux publics, offrirait un but nouveau à l'activité, à l'énergie, au génie de la nation, et la rattacherait au grand mouvement qui emporte tous les peuples de l'Europe, et les pousse à se rapprocher, à confondre et à mêler leurs intérêts.

L'Espagne, considérée à tort comme un pays pauvre et dénué de ressources, possède au contraire les éléments les plus féconds dont un pays puisse être doté. La Providence lui a prodigué toutes les richesses agricoles et minérales. Il ne faut pour les mettre en valeur que faire cesser l'isolement de ses provinces en les reliant par la création d'un bon système de voies de communication et en les unissant par le lien non moins fort d'une bonne organisation de crédit.

Les hommes d'État qui président aux destinées de ce beau pays sont depuis longtemps pénétrés de cette situation; mais, sans la constitution de nouvelles institutions de crédit, l'Espagne aurait pu être condamnée à l'ajournement indéfini de ces grands résultats. Aussi, embrassant avec enthousiasme la pensée d'une organisation de crédit dont elle n'espérait pas moins pour la restauration de ses finances que pour le développement de son industrie, l'Espagne a-t-elle adopté, peut-être avec trop d'entraînement, tous les projets qui lui semblaient avoir ce caractère.

Le temps modifiera sans doute ce qu'il peut y avoir eu d'excessif dans le nombre des Sociétés auxquelles le gouvernement espagnol a donné l'investiture.

L'expérience amènera la démonstration des inconvénients de la concurrence dans un genre d'affaires où les moindres fautes peuvent devenir la cause de ruines fâcheuses pour un grand nombre de familles; mais l'Espagne n'en aura pas moins conquis de prime abord l'organisation de crédit la plus perfectionnée, la seule qui puisse réaliser efficacement et promptement les espérances que son Gouvernement a justement conçues pour la prospérité du pays et l'amélioration de ses finances.

La France a le plus grand intérêt à seconder ce mouvement de régénération, non-seulement un intérêt de relation, mais un intérêt social. Le mot de Louis XIV : « Il n'y a plus de Pyrénées », par lequel la presse de Madrid saluait, il y a quelques jours, la fondation de la *Société générale de Crédit mobilier espagnol*, ne peut devenir une vérité que lorsque les liens indissolubles du crédit, de l'agriculture et de l'industrie auront créé entre les deux nations la seule alliance durable, celle des intérêts et des sentiments.

C'est ici peut-être l'occasion de répondre aux craintes qu'on a essayé de faire naître sur les dangers de la création des affaires étrangères.

On a représenté comme émigrant à l'étranger le capital que la France devrait précieusement conserver pour elle-même; et les hommes qui se sont trouvés appelés à participer à ce mouvement d'expansion du génie français ont été en quelque sorte signalés à l'opinion publique comme de mauvais citoyens.

De pareils sentiments sont trop contraires à l'esprit national, les craintes qu'on tâche de susciter sont trop dénuées de fondement pour que nous ne cherchions pas à porter dans tous les esprits la conviction profonde qui nous anime.

La France, Messieurs, n'a pas le monopole du capital. Il est même d'autres nations chez lesquelles le travail et l'économie ont accumulé peut-être une masse de richesses disponibles relativement plus grande que dans notre pays; telles sont, par exemple, l'Angleterre, la Hollande, la Suisse et une bonne partie de l'Allemagne. Le taux de l'intérêt est un indice certain du fait que nous signalons.

Mais, ce que la France possède au plus haut degré, c'est le génie de l'association, c'est un esprit d'organisation qui s'est révélé par ses institutions financières et administratives, par la création de ses établissements de crédit, par la bonne administration de ses chemins de fer; c'est le sentiment de l'unité qui lui permet d'éviter les écarts de la concurrence.

Or, ce que l'étranger nous demande, ce n'est point notre or, mais notre puissance d'association et d'organisation, le crédit qui s'attache à toutes les affaires que nous patronons.

Longtemps l'Angleterre a été exclusivement en possession de ce haut patronage qui nous est échu en partie, plus encore par la sympathie qu'inspire le caractère français, par nos aptitudes naturelles, par la confiance que méritent à tant de titres les hommes sortis de nos écoles spéciales, que par les capitaux que nous pouvons affecter aux affaires extérieures.

On peut dire avec vérité que les titres qui représentent le capital de ces affaires viennent recevoir à Paris une sorte d'authenticité, une espèce de naturalisation, avant de trouver sur les principales places de l'Europe le crédit qu'ils n'auraient pas eu au même degré s'ils n'avaient reçu préalablement cette espèce de contre-seing.

Se priver de cet élément de profit et d'influence serait non-seulement une faute, mais encore un oubli, une méconnaissance de l'esprit national, esprit si bien caractérisé par l'Empereur dans les paroles récemment adressées au corps diplomatique, à l'occasion de la naissance du Prince impérial :

« Je suis heureux que la Providence m'ait envoyé un fils au moment où une ère de réconci-« liation s'annonce pour l'Europe. Je l'élèverai avec ce sentiment que les peuples ne doivent « pas être égoïstes et que le repos de l'Europe dépend de la prospérité de chaque nation. »

En dehors de ces considérations générales, si nous entrons dans le détail des faits, nous affirmerons, pour prendre un exemple dont on a méchamment abusé dans un sens contraire à la vérité, que l'affaire des Chemins Autrichiens, commencée avec de faibles versements, a jusqu'ici laissé à la disposition de la France, en dehors des bénéfices réalisés, beaucoup plus de capitaux qu'elle ne lui en a retiré.

Nous affirmerons encore que les liens nouveaux créés entre les diverses places de l'Europe, soit à l'occasion de cette grande entreprise, soit à l'occasion des nouvelles institutions de crédit, permettent de répartir désormais sur toutes ces places le poids des nouvelles affaires ; que l'appui d'abord prêté par nous va nous être rendu au décuple par les facilités que nous trouverons désormais à l'étranger pour réaliser les opérations nationales de la plus grande importance.

Les principes qui fondaient l'élévation d'un peuple sur l'appauvrissement des nations voisines ont fait leur temps. Chacun aujourd'hui comprend qu'il y a à gagner à la prospérité générale et que la richesse d'un pays ne peut atteindre toute sa valeur échangeable que par l'existence d'une richesse correspondante dans d'autres pays.

D'ailleurs, en se plaçant au point de vue opposé, on s'aperçoit que l'abstention n'empêcherait point le développement des diverses nations étrangères dans les voies du crédit et de l'industrie, et l'on se demande alors naturellement s'il ne vaut pas mieux diriger ce mouvement que le combattre, et si la solidarité d'intérêts que créeront les rapports qui tendent à s'établir n'est pas préférable à un isolement stérile et peut-être hostile.

Cette solidarité est d'autant plus précieuse qu'elle contient en germe la véritable solution des difficultés qui s'opposent aujourd'hui au développement ou aux principes d'une sage liberté commerciale.

Il n'est pas impossible, en effet, de prévoir que l'une des solutions de ce grand problème se trouvera dans l'union des principaux établissements de l'Europe, dans la fusion qu'ils peuvent préparer entre des intérêts en apparence opposés, dans les compensations qu'on peut trouver, soit par une division de travail appropriée au génie et aux besoins des divers pays, soit par l'immense développement que l'abaissement de certaines barrières produirait dans la consommation générale.

Il ne faut pas oublier, Messieurs, que les capitaux sont, après tout, les produits de l'agriculture et de l'industrie; tout abaissement dans les prix de fabrication ou de transport de ces produits est donc une véritable multiplication de la richesse particulière et publique; les nations et les individus ne sont riches qu'en raison du nombre de produits dont ils peuvent disposer. La mise en pleine valeur du sol de la Hongrie ou de l'Espagne par l'établissement des chemins de fer constitue, au point de vue de la richesse véritable, des faits bien autrement importants que la découverte ou l'exploitation des placers de l'Australie ou de la Californie. La recherche des mines de blé est préférable à celle des mines d'or, et la facile introduction sur le territoire français des denrées alimentaires et des matières premières produites à bas prix chez les nations limitrophes est d'une autre conséquence pour la prospérité nationale que l'introduction des matières métalliques auxquelles, par suite d'un vieux préjugé, s'attache exclusivement l'idée de la richesse.

Au surplus, l'indication des opérations qui ont été ci-dessus énumérées suffit à montrer combien peu sont fondées les attaques intéressées de ceux qui nous représentent comme négligeant le développement de l'industrie nationale.

Notre seule apologie est dans le simple récit de ce que nous avons fait et de ce que nous projetons lorsque le Gouvernement, rassuré sur la solidité du marché et sur l'abondance des capitaux, aura levé l'interdiction temporaire que, dans un esprit de haute prudence, il a dû mettre à l'émission de nouvelles affaires.

Cette interdiction, utile au moment où elle a été prononcée, pourrait, si elle se prolongeait, surexciter outre mesure la spéculation sur les valeurs en circulation et nuire ainsi sans nécessité au développement du travail, seule source de l'aisance générale, seule cause efficace de l'abaissement de l'intérêt, et, par suite, de la hausse permanente de tous les titres de crédit. . . . .

Avant de passer à l'analyse des comptes que nous avons eu l'honneur de placer sous vos yeux, nous devons vous entretenir des mouvements qui se sont opérés dans la composition de notre Conseil d'Administration.

Le nombre statutaire des Administrateurs, fixé à quinze, n'avait point été atteint jusqu'ici. Deux places étaient restées vacantes. Votre Conseil les a offertes à deux hommes qui lui ont paru réunir les qualités nécessaires pour remplir des fonctions dont l'exercice réclame à la fois de l'expérience, de l'initiative, une grande prudence et une haute honorabilité.

MM. Auguste Thurneyssen et Henri Place ont bien voulu accepter nos offres et devenir nos collègues.

Nous ne pouvons que nous féliciter de l'adjonction de ces deux nouveaux membres qui déjà nous ont rendu de précieux services.

Nous vous demandons la confirmation de cette élection, à laquelle le Conseil a dû pourvoir conformément à l'article 28 des statuts.

M. le duc de Galliera, qui fut notre collègue, a dû donner sa démission, à la suite d'un conflit qui s'est élevé entre ses propres intérêts et ceux de notre Société, dans l'accomplissement d'une mission que nous lui avions offerte et dont il s'était chargé.

Sa démission a été acceptée par votre Conseil.

Notre situation financière, Messieurs, au 31 décembre dernier, se résumait de la manière suivante :

Notre capital social	60,000,000 fr.	» c.
Le solde de comptes courants s'était élevé, depuis le 31 décembre 1854, du chiffre de 64,924,379 fr. 09 cent. à celui de	103,179,308	64
Le montant des effets à payer, des créanciers et des articles d'ordre s'élevait à	864,414	81
Le chiffre de la réserve était de	1,696,083	59
Enfin le montant total des bénéfices réalisés dans le cours de l'exercice 1855, déduction faite de la somme à porter à la réserve, était de	26,827,901	32
Total du passif	192,567,708 fr.	36 c.

Notre actif au 31 décembre dernier se composait des articles suivants :

Nous avions en portefeuille :

1° En rentes	40,069,264 fr. 40 c.	
2° En obligations	32,844,600 20	
3° En actions de chemins de fer et autres	59,431,592 06	
	132,345,458 fr. 26 c.	
Dont il faut déduire pour versements non appelés au 31 décembre dernier	31,166,718 fr. 62 c.	
		101,178,739 fr. 64 c.
Nos placements à échéance en bons du Trésor, reports, avances sur actions, obligations, etc., étaient de		84,325,390 09
La valeur de l'immeuble et du mobilier, malgré l'extension nécessaire de nos constructions, avait été réduite par un prélèvement sur les bénéfices du dernier exercice à		1,082,219 37
Enfin le solde disponible en caisse et à la Banque et le montant des dividendes à toucher au 31 décembre dernier étaient de		5,981,359 26
Total de l'actif		192,567,708 fr. 36 c.

On le voit clairement, Messieurs, nous n'avions pas marchandé notre concours.

Rentes, actions, obligations, bons du Trésor, reports, prêts sur nantissements, toutes les formes du crédit, en un mot, avaient trouvé de notre part un soutien, un appui.

Et pourtant, c'est en de pareilles circonstances qu'on se livrait contre nous à la polémique la plus violente, abusant ainsi du silence qu'un établissement comme le nôtre est tenu de garder sur ses opérations.

A cette occasion, Messieurs, nous ne saurions trop le répéter, nous ne sommes point chargés de réparer les écarts de la spéculation; nous n'avons ni les moyens ni le désir de la diriger, encore moins de la dominer; et quoi qu'on ait dit, quoi qu'on puisse dire pour égarer l'opinion sur le but qui nous est assigné, nous croirions trahir notre mission d'utilité générale et de haut encouragement à la production nationale en cédant, à certains moments, aux excitations intéressées qui nous viennent de divers côtés.

Le chiffre total des rentes, actions et obligations en portefeuille, qui était au 31 décembre 1854 de		57,460,092 fr.	94 c.
s'est augmenté des souscriptions et acquisitions faites pendant l'exercice 1855 de		265,820,907	03
Total		323,280,999	97
Le montant des réalisations ayant été de	217,002,431 fr. 34 c.		
A quoi il faut ajouter le montant des valeurs restant en portefeuille, ci	132,345,458 26	349,347,889	60
Il en résulte un bénéfice de		26,066,889	63
Les bénéfices provenant de commissions et intérêts d'avances se sont élevés à		1,427,478	57
Les reports sur rentes et actions ont produit		1,336,794	74
A reporter		28,831,062 fr.	94 c.

Report.......			28,831,062 fr.	94 c.
Les intérêts provenant de diverses sources de placements se sont élevés à........			3,020,412	77
Le produit de la caisse des dépôts à........			19,200	75
Total des bénéfices bruts...........			31,870,776	46
Dont il faut déduire :				
Pour frais généraux, frais d'administration et de premier établissement..................	595,941 fr.	91 c.		
Pour intérêts payés sur comptes courants....	1,042,576	82		
Pour gratifications, secours et œuvres de bienfaisance..................	139,005	22	1,777,523	95
			30,093,252	51
De ce chiffre des bénéfices nous avons encore à déduire les articles suivants :				
Amortissement extraordinaire sur le compte Immeuble, afin d'en ramener le montant à son prix d'acquisition..................	590,283 fr.	15 c.		
Réductions sur les prix d'achat des valeurs non cotées à la Bourse..................	920,967	97		
Enfin perte présumée sur les achats de céréales..................	500,000	»	2,011,251	12
Solde des bénéfices au 31 décembre 1855..................			28,082,001	39

Vous le voyez, Messieurs, sans rien diminuer de ce qui revient légitimement aux Actionnaires sur l'exercice 1855, nous avons dû nous attacher à ne présenter comme bénéfice net que ce qui était bien réellement acquis, en faisant toutes les réductions que la prudence pouvait nous conseiller

Parmi les articles qui viennent en déduction des bénéfices, vous aurez remarqué la perte que nous aurons à éprouver sur des achats de grains que nous avons cru devoir faire à l'étranger dans un but que vous comprendrez sans peine.

Notre situation est trop complexe, notre prospérité est trop liée à la prospérité générale, pour que nous devions hésiter, dans des circonstances graves, à nous imposer des sacrifices commandés par l'intérêt public.

Nous sommes sûrs d'avance de votre approbation.

Nous devons ajouter enfin, pour vous prémunir contre toute déception dans les exercices futurs, que nos bénéfices ont été exceptionnellement augmentés cette année par la part que nous avons prise à la constitution de diverses grandes affaires.

Nous ne saurions, en conséquence, accepter la responsabilité des cours auxquels la spéculation porterait nos actions.

L'élévation de ces cours, en même temps qu'elle nous impose une lourde tâche, n'encourage que trop les hostilités, les inimitiés de toutes sortes, latentes ou déclarées. C'est l'obstacle le plus grand à l'accomplissement de notre œuvre, car nos adversaires se servent de ce signe apparent de prospérité pour chercher à nous condamner à une immobilité favorable à leurs desseins, mais qui ne serait pas moins funeste pour nous que pour le pays.

Nous représentons des intérêts trop nombreux, trop respectables pour ne pas mettre nos Actionnaires en garde contre le plus grand danger que notre association puisse courir.

Sur le montant net des bénéfices arrêtés à..................		28,082,001 fr. 39 c.
Il a été distribué 5 % d'intérêt sur le capital, par application de l'article 57 des statuts, soit 25 francs par action..................		3,000,000 »
		25,082,001 fr. 39 c.
Dont il faut déduire encore, conformément au même article 57 des statuts, 5 0/0 pour la réserve, ci.........	1,254,100.07	
10 % du surplus pour les Administrateurs..........	2,382,790.13	3,636,890 20
Reste..................		21,445,111 fr. 19 c.
Sur lesquels nous aurons à répartir, pour solde du dividende de 1855, à raison de 178 fr. 70 c. par action..................		21,444,000 »
ce qui laissera disponible un solde de..................		1,111 fr. 19

à reporter au crédit de l'exercice suivant.

Si vous acceptez cette proposition, la part de chaque action dans les produits de 1855 aura été de 203 fr. 70 c.

Savoir :

A-compte distribué le 1er janvier 1856..................	25 fr.	» c.
Solde du dividende payable le 1er juillet prochain..................	178	70
Ensemble..................	208 fr.	70 c.

Nous venons, Messieurs, de récapituler les travaux de l'année accomplie, et de mesurer avec vous l'étendue des résultats obtenus.

Si nous jetons maintenant les yeux sur l'avenir que le présent semble promettre, nous y trouverons de nouveaux motifs de confiance.

L'événement mémorable qui vient de s'accomplir sous nos yeux, le traité de Paris, qui lie entre elles les nations les plus puissantes de l'Europe, ouvre aux peuples une ère entièrement nouvelle.

Dégagés des soucis et des dépenses improductives de la guerre, c'est désormais vers le développement et l'application utile des forces immenses dont disposent les sociétés modernes que les gouvernements et les peuples vont tourner leur activité.

L'heureuse et féconde initiative dont la France, sous une influence auguste, a donné l'exemple au monde, ne peut tarder à porter ses fruits. Les nations qui se sont unies pour la guerre vont s'unir plus étroitement encore pour la paix, et recevoir dans les liens élargis de leur mutuelle alliance ceux-là mêmes qu'elles avaient hier pour ennemis.

L'Orient à rattacher plus étroitement à notre civilisation et à rendre à son antique prospérité;

Des voies plus rapides et moins coûteuses à ouvrir aux populations et aux produits des deux hémisphères;

La mise en valeur, sur une vaste échelle, des possessions que la bravoure et la persévérance de nos armées ont conquises sur le sol africain;

De nouveaux continents à approprier à nos besoins par le développement de notre marine;

A l'intérieur, l'agriculture fécondée par une alliance plus étroite avec le commerce et avec l'industrie;

Les capitaux multipliés par l'association;

Les bienfaits du crédit étendus par une heureuse et sage application du principe fécond de la mutualité à toutes les professions, aux classes d'entrepreneurs d'industries les moins favorisés par la fortune.

Tels sont, Messieurs, les grands objets que peut désormais envisager avec sécurité la génération actuelle; tel est le but vers lequel elle doit tendre, sans acception de nationalité; telle est l'œuvre dont nous aurons été du moins les précurseurs.

Mais, sans vouloir pénétrer l'avenir, sans rechercher la part qui nous est réservée, nous pouvons à bon droit, pour le passé, revendiquer le mérite d'avoir donné:

Au crédit public, un concours qui s'est traduit, lors des derniers emprunts, par un chiffre de souscription sans exemple avant nous dans des circonstances analogues;

Aux Chemins de fer, une assistance qui a permis aux uns de se relever d'un discrédit qui compromettait la fortune de leurs Actionnaires, aux autres de développer leur prospérité par des fusions, par des extensions avantageuses;

Au travail national, une coopération soit directe, soit indirecte pour toutes les grandes entreprises;

A certaines nations étrangères, la révélation d'un système de crédit qui leur a donné le courage et la facilité d'étendre leurs travaux, d'améliorer leurs finances;

A l'Europe enfin, l'exemple d'une institution dont elle consacre aux yeux du monde l'immense utilité par l'application plus ou moins heureuse que sur plusieurs points elle s'apprête à en faire.

Félicitez-vous donc, Messieurs, et soyez fiers d'une coopération qui a produit de pareils résultats.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER DU 23 AVRIL 1856.

Présidence de M. PEREIRE, Président du Conseil d'Administration.

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE.

Après la lecture du Rapport qui précède, les propositions à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix et adoptées par l'Assemblée générale.

I.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve les comptes tels qu'ils sont présentés dans le rapport du Conseil d'Administration, et desquels il résulte que le solde créditeur du Compte de profits et pertes s'élève à la somme de 24,444,000 fr., sur laquelle il a été distribué, à partir du 1er janvier 1856, 3,000,000 de francs à titre d'à-compte, à raison de 25 francs par action.

II.

A l'unanimité, l'Assemblée fixe à 178 fr. 70 c. par action le solde du dividende pour 1855, qui sera payé à partir du 1er juillet 1856.

III.

A l'unanimité, l'Assemblée confirme l'élection de MM. Auguste Thurneyssen et Henri Place comme Administrateurs.

FAITS DIVERS.

OMNIBUS DE LONDRES.

La circulation des voitures dont la Compagnie générale des Omnibus de Londres était déjà propriétaire, au 12 avril, a donné pour la semaine précédente les résultats suivants :

Du 6 au 12 avril, 418 voitures ont produit 195,477 fr. 55 c., soit 27,925 fr. 22 c. par jour.

La circulation totale, qui a commencé le 7 janvier, par 27 voitures, a produit jusqu'au 12 avril 1,809,502 fr. 35 c.

La moyenne générale par jour et par voiture est de 65 fr. 60 c.

Du 13 au 19 avril, 446 voitures ont produit 214,585 fr. 10 c., soit 30,655 fr. 10 c. par jour.

La circulation totale, qui a commencé le 7 janvier par 27 voitures, a produit jusqu'au 19 avril 2,024,087 fr. 45 c.

La moyenne générale par jour et par voiture est de 65 fr. 99 c.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST.

Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir les porteurs de titres de la Compagnie, qu'à partir du 1er mai prochain, les coupons d'actions et d'obligations émises ou acceptées par la Compagnie, peuvent être payés sur leur demande, au moment de l'échéance, dans toutes les succursales de la banque de France, sous déduction d'une commission de 1/4 p. 0/0 au profit des succursales.

Parmi les affections auxquelles les dames sont sujettes, il en est un grand nombre d'un caractère tout spécial dont le traitement semble plus particulièrement être du domaine des femmes qui joignent à de bonnes études médicales une longue expérience pratique. On conçoit en effet tout l'avantage que présente la conformité de sexe entre le médecin et le malade; la femme, en présence d'une autre femme, n'hésite devant aucune confidence, que de son côté celle-ci sait deviner, prévenir, solliciter au besoin. Aussi la plupart des femmes accordent-elles une préférence marquée, dans toutes les circonstances où elles ont besoin de ces soins spéciaux, aux femmes chez qui elles sont certaines de trouver la prudence éclairée réunie à la science expérimentale.

La première, Mme Lachapelle, maîtresse sage-femme et professeur d'accouchement, eut, il y a une vingtaine d'années, l'idée d'ouvrir pour ces sortes de consultations un cabinet spécial, et aussitôt elle vit ce sentiment de préférence se manifester d'une façon bien évidente. Les succès qu'elle a obtenus, la nature et l'importance de sa clientèle prouvent qu'elle a su pleinement justifier, et par l'excellence de ses traitements et par ses cures de toute sorte, notamment en matière de stérilité, cette confiance que les femmes inspirent aux femmes pour les soins les plus délicats de leur santé. Les consultations de Mme Lachapelle ont lieu tous les jours de 3 à 5 heures, rue Monthabor, 27, près les Tuileries.

ANNONCES ANGLAISES.

INDUSTRIE.

COMPAGNIE ANONYME PARISIENNE

D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE

PAR

LE GAZ

Grande réduction de prix en vertu du traité passé avec la ville de Paris et autorisé par décret impérial.

30 cent. le mètre cube de Gaz au lieu de 41 cent.

CE QUI REPRÉSENTE POUR UN BEC DE GAZ

4 CENTIMES PAR HEURE.

Pour obtenir la même lumière, il faudrait consommer pour 10 c. d'huile, 20 c. de chandelle, 30 c. de bougie.

La Compagnie fournit aux consommateurs des Branchements et des Compteurs en location.

BUREAUX D'ARRONDISSEMENTS ET DE BANLIEUE OU L'ON REÇOIT LES ABONNEMENTS ET LES RÉCLAMATIONS :

1er et 2e arrondissements,			rue Saint-Georges, 1.
3e	4e	—	faubourg Poissonnière, 129.
5e		—	rue Albouy, 7.
6e		—	rue de la Tour, 20, à l'usine.
7e	9e	—	rue Saint-Louis-en-l'Ile, 60.
8e		—	rue Saint-Sébastien, 16.
10e		—	rue Neuve-de-l'Université, 8.
11e	12e	—	rue Racine, 23.

Belleville et La Villette, rue Saint-Laurent, 52, à Belleville.

Ivry, Gentilly, Montrouge, Grenelle, Vaugirard, Issy, Vanves, chaussée du Maine, 64, à Montrouge.

Passy, Auteuil, Neuilly, Courbevoie, Puteaux, rue de Sablonville, 34, à Neuilly.

Pour les communes de la banlieue, les tarifs anciens sont maintenus jusqu'à ce que de nouveaux traités entre elles et la Compagnie soient intervenus.

On s'exposerait à des démarches inutiles si, pour les abonnements, l'on s'adressait à un autre bureau que celui de l'arrondissement ou de la banlieue où l'on réside.

BANQUIERS DE LA COMPAGNIE :

A PARIS.

BLACQUE, CERTAIN, DROUILLARD,

rue de Grammont, 21.

A LONDRES.

MASTERMANN, PETERS ET Ce.

A GENÈVE.

BANQUE GÉNÉRALE SUISSE.

Les chemins de fer réunis de la **LIGNE D'ITALIE** qui relient GENÈVE, LAUSANNE, BERNE et BALE à TURIN et à MILAN, forment la *jonction centrale* et sans concurrence possible entre les résaux ferrés de la *France*, de la *Suisse*, de la *Belgique*, de l'*Allemagne rhénane* et de la *Prusse* avec ceux de l'Italie. LA LIGNE de jonction D'ITALIE devient par conséquent, au nord des Alpes, le prolongement vers l'Italie des chemins de fer de Lyon à Genève, de Paris à Lyon sur *Salins*, de l'Est (Strasbourg) par *Bâle*, et, au sud des Alpes, elle sert de prolongement vers le nord et l'Allemagne aux chemins de fer lombards-vénitiens, Turin à Gênes et Victor-Emmanuel.

Ainsi la **LIGNE D'ITALIE** a pour affluents les principaux réseaux de l'Europe; elle vient, par conséquent, desservir tous les intérêts dirigés par les principales puissances financières qui se partagent les Compagnies de fer au nord et au sud des Alpes.

La progression constante de ces chemins, qui dépassent toutes les espérances, indique assez quel sera l'avenir de la ligne qui leur sert de jonction et de prolongement.

La **LIGNE D'ITALIE** traverse entre les Alpes pennines et les Alpes bernoises, au centre d'un bassin de seize cents kilom. carrés, la plaine du Rhône, qui a pour affluents toutes les vallées populeuses que visitent les touristes, et parmi lesquelles plusieurs, celles d'ENTREMONT, de LOUESCHE, de BAGNE, d'ERINS, d'ANNIVERS et de VIEGE, sont plus curieuses encore que celle de CHAMOUNI. Cette plaine du Rhône sert de passage aux voyageurs du *Saint-Bernard*, de *Chamouni*, du *Grimsel*, du *Simplon*; elle réunit un grand nombre d'établissements d'eaux thermales, d'usines, d'exploitations de mines, et elle contient un bassin d'anthracite de près de soixante kilomètres de long, traversé dans toute sa longueur par le chemin de fer, et égalant en puissance et en richesse les grands bassins houillers de la Belgique et de la Loire.

Il est facile de prévoir quelle sera la progression constante des voyageurs sur cette ligne après la construction, puisque l'ouverture de la section de Novare à Arona, distant de trente-six kilomètres du Simplon, a fait monter dans la même année le nombre des voyageurs de 28,000 à 43,000.

AVANTAGE COMME DISTANCE. — **LA LIGNE D'ITALIE** abrégera de dix-sept heures le trajet entre LONDRES ou PARIS et *l'Italie et la Méditerranée* à l'est de *Gênes*; elle obtient six heures d'économie sur tout autre parcours entre PARIS et MILAN.

DÉPENSES. — La construction de toute la ligne, à l'exception du passage du Simplon, qui n'a que **DIX-HUIT KILOMÈTRES** de base, ne dépassera pas en moyenne **DEUX CENT MILLE FRANCS** par kilomètre.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

La Société anonyme des **CHEMINS DE FER DE LA LIGNE D'ITALIE** est constituée au capital de **25 MILLIONS**, représenté par **100,000 ACTIONS DE 250 FR. CHACUNE.** — 32,000 actions, soit 8 millions, sont réservées aux souscripteurs français et suisses. — Les actions sont au porteur, après versement de 100 fr. par action.

Pendant la durée des travaux, l'intérêt à 5 p. 0/0 sera payé aux actionnaires sur le montant des versements effectués. — Les intérêts et dividendes seront payés par semestre à **PARIS**, à **GENÈVE** et à **TURIN**. — Les comptes seront arrêtés au 31 décembre de chaque année, et l'Assemblée générale aura lieu dans le courant du mois d'avril.

La souscription est ouverte au pair, à Paris, rue de Grammont, 21, — Chez MM. BLACQUE, CERTAIN, DROUILLARD.

Toute demande qui n'est pas accompagnée d'un versement de 50 fr. par action est considérée comme non avenue. Le Conseil d'administration fixe le nombre d'actions attribué à chaque souscription.

Cinquante francs devront être versés contre remise de l'action au porteur dans les huit jours de la répartition des actions accordées.

Les Souscripteurs des départements devront adresser (franco) à MM. BLACQUE, CERTAIN, DROUILLARD, banquiers, leur souscription accompagnée d'un versement de 50 fr. par action, ***en espèces***, par les Chemins de fer ou Messageries, ***en valeur à vue sur Paris*** ou ***en billets de banque***, par lettres chargées à la poste.

Dans les villes où il existe des succursales de la Banque de France, les fonds peuvent y être versés au crédit des banquiers de la Compagnie, **MM. BLAQUE, CERTAIN, DROUILLARD.**

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28 — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

(Deux départs par semaine).

Voie de : Gênes. Livourne. Civita-Vecchia. Naples. Messine. Malte.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
Retour. — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h. du matin.

Voie de : Civita-Vecchia. Naples. (Traversée en 18 heures.)

Aller. — Départ de Marseille chaque jeudi, à 10 h. du s.
Retour. — Départ de Naples chaque jeudi, à 4 h. du soir.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de : Malte. Syra. Smyrne. Metelin. Dardanelles. Gallipoli. Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin.
Retour. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h du soir.
Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna, de Kamiesh et de Sébastopol.

Voie de : Messine. Le Pirée (Athènes). Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir.
Retour. — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance au Pirée avec Syra, Salonique et Nauplie ; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sébastopol).

LIGNE DE SYRIE.

(d'Alexandrie à Constantinople et *vice versâ*), par :

Jaffa. Beyrouth. Tripoli. Lattaquié. Alexandrie. Mersina. Rhodes. Smyrne.

Départ de Marseille (voie d'Égypte), le jeudi de chaque deux semaines, à dater du 24 mai.
Correspondance à Smyrne avec la ligne du Levant (voie de Malte).

LIGNE D'ÉGYPTE.

Malte. Alexandrie.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 20 décembre.
Retour. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 5 h. du soir, à dater du 13 décembre.

LIGNES D'ALGÉRIE.

Alger. — Départs de Marseille et d'Alger les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.

Oran. — Aller. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi.
Retour. — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.

Bone. Stora. (Le Philippeville.) Tunis. — Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

OBSERVATIONS. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes. — La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports. — Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

Billets de retour. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

Billets de famille. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour. — Ces diverses réductions ne sont pas applicables su les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe	Lignes.	PORTS	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	Gênes	68	41	27	17	SYRIE. (Voie du Levant.)	Rhodes	410	260	178	112
	Livourne	80	48	32	20		Mersina	460	30[illegible]	203	125
	Civita-Vecchia	105	63	42	26		Alexandrie	467	312	207	123
	Naples	150	90	60	37		Lattaquié	470	316	218	127
	Messine	192	116	77	48		Tripoli	471	315	214	128
	Malte	210	132	88	55		Beyrouth	463	308	207	128
							Jaffa	482	321	217	133
LEVANT.	Syra et Pirée	330	210	140	87	ALGÉRIE.					
	Smyrne	370	240	160	100		Alger	80	60	25	»
	Metelin	390	247	165	103		Oran	122	48	50	»
	Dardanelles	400	252	168	105		Stora	103	82	30	»
	Gallipoli	410	265	180	116		Bone	118	92	35	»
	Constantinople	420	279	186	116		Tunis	127	103	55	»
	Varna (de Const.)	60	40	20	»						
ÉGYPTE	Alexandrie	450	280	190	120	GRÈCE.	Salonique (du Pirée.	73	48	22	18
							Nauplie Id.	24	16	10	8

Prix de la souscription à ce Bulletin : 5 fr. par an. — Bureau, r. Grange-Batelière, 16.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15.

REVUE FINANCIÈRE.

La situation s'est encore améliorée depuis quinze jours. Nous pouvons dire enfin que les conséquences de la paix se font sentir et sont comprises même par ceux qui, dans le monde financier, ont fait la plus longue résistance.

C'est un fait heureusement acquis, et c'est le fait capital qui ressort de la liquidation du 1er mai, que l'argent ne reste plus dans cette position hostile ou expectante qui a tant nui, dans ce dernier temps, au développement de la hausse et des affaires. L'argent est venu de tous les côtés au-devant des besoins de la place, et ceux qui, parmi les capitalistes, ont voulu maintenir les exigences des mois précédents ont porté la peine de leur âpreté. On les a laissés dans leur isolement, et leur argent s'est trouvé, en fin de compte, sans emploi. Il y a eu en effet, cela est certain et constaté, plus d'argent qu'il n'en fallait pour faire face à tous les besoins.

Ainsi, il a suffi d'une bonne liquidation pour raffermir le marché et le mettre à l'abri de toute tentative de réaction, au moins pour le mois qui court. Serait-ce que pour alléger les transactions, il ait été nécessaire de les restreindre? Nullement. Il est vrai qu'il y a eu des levées considérables, mais les titres flottants n'ont pas diminué, et ce n'est pas à cette cause qu'il faudrait attribuer les facilités qui ont été remarquées à la liquidation. Il y a encore une assez grande masse de titres flottants, comme l'attestent la large échelle sur laquelle se sont faits les reports et l'augmentation notable des avances sur actions de chemins de fer, telles qu'elles ressortent du dernier bilan de la Banque.

Une grande partie de l'argent disponible produit par le semestre du 4 1/2 et par les dividendes des chemins de fer en cours de paiement depuis les premiers jours d'avril a montré, et montre encore une forte tendance à se porter sur les affaires nouvelles, et les mesures restrictives que le gouvernement a cru devoir prendre n'ont pu arrêter et ont à peine modéré l'élan. Les rapports d'un état à l'autre sont maintenant si faciles et si fréquents, il y a tant de banquiers allemands, anglais et suisses à Paris, que les moyens de se laisser aller à la pente ne manquent pas.

Tout le monde a pu voir ou a su l'empressement inouï avec lequel les capitalistes de toute classe se sont portés à la souscription ouverte chez le regrettable banquier Drouillard pour la ligne des chemins d'Italie par le Simplon. Nos lecteurs connaissent assez l'importance de cette entreprise pour que nous n'ayons pas à justifier cet empressement, mais nous pouvons en donner une idée par des chiffres peu connus.

Il y avait 32,000 actions réservées à la France et à la Suisse; nous croyons savoir qu'à Paris la souscription s'est élevée à 172,000 actions versées. Il y aura beaucoup d'argent de reste, car il y aura une forte réduction à faire subir aux porteurs de récépissés.

Une pareille faveur établit dès l'abord le crédit d'une affaire, et honore singulièrement en même temps les hommes qui ont donné les premiers leur nom et leur patronage à cette grande entreprise.

La confiance du public ne sera pas déçue; déjà les administrateurs de la ligne des chemins d'Italie ont commencé leur œuvre, et les travaux seront conduits avec la promptitude que commandent les intérêts des nations diverses appelées à profiter des avantages de l'immense transit européen ouvert par cette voie nouvelle.

M. I. Pereire, dans son dernier rapport présenté aux actionnaires du Crédit mobilier, constatait l'importance du chemin dont nous nous occupons, en montrant qu'il ouvrait un débouché dans la Haute-Italie aux routes ferrées de la Suisse et d'une partie de la France, et qu'il frayait à travers la vallée du Rhône et les Alpes le passage le plus rationnel et le plus court pour relier Gênes et Milan à Paris et à Londres. Ainsi le Crédit mobilier de France, en obtenant une concession en Suisse, apporte un affluent nouveau à la ligne d'Italie, au lieu de lui créer une concurrence heureusement impossible.

Ainsi encore la souscription à Paris de la *Banque générale suisse* a dépassé tout ce qui s'était vu jusqu'à ce jour : elle a été de plus de dix fois le capital appelé. Nous voulons bien que les priviléges dont la Banque générale suisse jouira exceptionnellement à

Paris comme à Genève, par bénéfice de traités internationaux, soient pour quelque chose dans ce succès inouï de la souscription; mais en réalité on ne s'est préoccupé que d'une chose en allant souscrire, c'est que les titres de la Banque suisse avaient pour être négociés tous les marchés de l'Europe.

Au demeurant, nous ne voyons pas de mal, au contraire, dans cet empressement de nos capitaux disponibles à souscrire les titres d'entreprises étrangères; mais ce qui nous frappe par-dessus tout dans ce courant indomptable des capitaux disponibles vers les entreprises à l'étranger, c'est la facilité qu'on aurait de le détourner et de l'utiliser au profit de l'industrie nationale, en levant simplement l'écluse de l'interdiction.

On parle, à ce propos, de grandes lois financieres soumises en ce moment au conseil d'État, entre autres d'une loi nouvelle sur la commandite. Qu'on améliore au profit de tous les conditions de la commandite, c'est possible; et nous sommes certain que c'est ce but louable que se propose la loi projetée. Espérons qu'elle évitera avec le même soin de toucher au principe qui régit nos transactions industrielles.

Le marché de la rente a été assez animé; cependant on ne peut s'empêcher de constater encore la concurrence fâcheuse que les obligations de chemins de fer continuent à faire à la rente. Nous sommes à la veille du détachement du coupon, et le 3 0/0 a la plus grande peine à se maintenir au-dessus de 75 francs. Il y a là une tendance anormale et peu intelligente, selon nous.

Les chemins de fer, par contre, ont, en somme, toujours leur large part dans la faveur du public. On est revenu aux grandes lignes. Orléans, le Nord, Lyon, l'Ouest, ont beaucoup monté, et les deux premières lignes conservent une évidente tendance à la hausse. On escompte pour Orléans les avantages qui doivent résulter pour cette ligne des arrangements qui sont, dit-on, sur le point d'aboutir avec le Grand-Central.

Le Grand-Central a été l'objet et l'aliment d'une vaste spéculation. Il est monté de plus de 100 fr. depuis qu'il est question de le fusionner ou plutôt de le fondre dans l'Orléans. Nous aurions beaucoup à faire si nous voulions redire tout ce qui a été inventé de combinaisons par les nouvellistes de la Bourse sur le sort réservé au Grand-Central. Si nos renseignements sont exacts, l'impatience du public sera bientôt satisfaite, et dans peu de jours il saura à quoi s'en tenir. On s'occupe aussi sérieusement des chemins lombards.

Le Beziers a donné lieu à beaucoup d'affaires, et la faveur publique continue à soutenir cette ligne. La conviction générale est que les destinées réservées à ce chemin, longtemps négligé, justifient et au-delà les cours actuels et des cours plus élevés encore.

Il en est de même du Victor-Emmanuel. On avait paru craindre que l'appel de fonds fait sur cette ligne n'arrêtât les transactions et la hausse; il n'en a rien été, jamais les actions n'ont été plus fermes et demandées par de meilleures mains.

Le Saint-Rambert est devenu plus calme. On s'en occupe maintenant assez peu. C'est la loi de la Bourse : on a acheté le Saint-Rambert tant que les concessions étaient douteuses; le jour où il a été connu qu'elles étaient accordées, on a réalisé.

Le marché industriel ne manque pas d'animation. Un de ses principaux aliments a été, pendant la dernière quinzaine, les actions de l'Union des Gaz. Cette affaire, dont nous avons fait connaître le côté sérieux, est en voie de prendre aujourd'hui des développements qui en augmentent singulièrement l'importance. Ces développements, déjà à peine ébruités, ont redoublé l'empressement avec lequel on recherche les actions de cette compagnie, appelée à donner de magnifiques résultats à ses actionnaires.

L'affaire des ports de Marseille est toujours en grande faveur; les titres, de plus en plus recherchés, se négocient avec une forte prime. On s'accorde à prédire un avenir magnifique à cette belle et utile opération.

Les Clippers français, que le travail et les incertitudes d'une réorganisation avaient tenus pendant quelque temps à des cours si inférieurs à la valeur réelle de l'affaire, ont retrouvé facilement le chemin de la faveur publique, lorsqu'on a connu la situation nouvelle de la compagnie. Les Clippers sont, en effet, aujourd'hui reconstitués sur une base solide, qui permettra à cette grande et féconde entreprise de prendre les développements dont elle est susceptible et d'arriver promptement à un avenir prospère. Le capital primitif de 10 millions a été doublé, et nous pouvons annoncer que le nouveau capital est entièrement souscrit en Angleterre, où l'on peut à la fois mieux juger l'importance de l'affaire et le nom des hommes hors ligne en matière de commerce maritime qui ont aujourd'hui la direction des Clippers français.

Les autres affaires ont été calmes. Les actions de la compagnie des Voitures de place sont aujourd'hui classées, et se maintiennent avec avantage. On s'occupe peu des Rivoli et même des Docks, quoique cette affaire, si longtemps malheureuse, soit aujourd'hui passée en de puissantes mains. E. Ber.

BIBLIOGRAPHIE.

Comme nous l'avions annoncé dans notre dernier bulletin, le tome treizième de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers, a paru le 8 mai. M. Thiers y raconte les querelles de Napoléon avec le pape, le concile de 1811, la suite de la guerre d'Espagne, les préparatifs de l'expédition de Russie et le passage du Niémen. On voit que ce volume n'est pas inférieur en intérêt au précédent. Sans nous arrêter à quelques petites ressemblances que le hasard a mises entre le commencement de 1811 et le moment où nous sommes, à une coïncidence fortuite qui place dans les premières pages la naissance du roi de Rome (20 mars) et son baptême (9 juin), nous sommes frappés par des contrastes plus importants que ces rapports de dates. Nous voyons Napoléon se brouiller avec Alexandre, nous voyons se déclarer la guerre fatale qui devait agrandir la Russie et diminuer la France. Le contraire heureusement a lieu aujourd'hui; mais il est de tout temps instructif et utile de considérer les malheurs où un pays peut être précipité, quand un homme tout-puissant ne sait pas se modérer lui-même. Le désir que Napoléon avait conçu en 1810 de rendre la paix au monde et à son empire aboutit au mécontentement général de l'Europe et à la fatale expédition de Russie, parce que, cédant encore aux entraînements de son caractère, il imagine le blocus continental, il réunit par simple décret la Hollande à la France; il prend les villes anséatiques, le Valais, Florence, Rome, et ne peut supporter qu'une puissance du Nord oppose quelques objections à ses vues.

Jamais les faits ne furent plus éloquents, et M. Thiers sait plus que tout autre conserver aux faits cette éloquence en les reproduisant simplement avec une stricte exactitude qui se contente de tout connaître et de tout expliquer.

On nous promet la publication du tome quatorzième pour les premiers jours de juillet; ce volume renfermera les livres XLIV et XLV, *Moscou* et *la Bérésina*.

Parmi les publications nouvelles, on peut signaler quelques traductions, les *Mémoires de Benjamin Franklin*, traduits par M. Lancelot, à Bruxelles; l'ouvrage américain intitulé *la Vie des femmes chez les Mormons*, traduit par M. Révoil; *le cardinal Ximénès*, avec une dissertation sur l'inquisition, ouvrage de M. le docteur Hefelé, traduit par MM. Sainte-Foi et de Bermond. La Bibliothèque elzévirienne publie pour la première fois les *Œuvres posthumes de Sénecé*. Citons encore *Parisiennes et Provinciales*, par M. Amédée Achard; le *Voyage autour de ma bibliothèque*, par M. Fée; *Ogé* ou *le Préjugé de couleur*, drame historique, par M. Pierre Faubert; l'*Histoire de la Chevalerie*, par M. Libert, et une savante étude sur *la Cavalerie*, par M. George de Pimodan.

Nous n'avons pas besoin de dire avec quel empressement le public a accueilli les deux derniers volumes de M. Guizot. La période qu'il raconte est dramatique et saisissante: le protectorat de Richard Cromwell et sa chute, l'anarchie républicaine qui lui succéda, le long-parlement, la domination de l'armée, le sourd et habile travail de Monk pour ramener Charles II, enfin la restauration même et la rentrée de Charles II dans le palais de White-Hall. Pour faire paraître dans tout leur jour les enseignements et les leçons que renferment ces événements mémorables, il fallait les hautes qualités de M. Guizot, la rigueur des déductions, la précision savante, la gravité du style, la profondeur des pensées.

Il se publie en ce moment plusieurs éditions nouvelles des *Mémoires* de Saint-Simon; notre préférence est acquise à celle de M. Hachette. De toutes les façons et sous toutes les formes, il a cherché à faire une édition supérieure aux précédentes. M. Chéruel, avec l'habileté consciencieuse qu'on lui connaît, a collationné l'édition Sautelet sur le manuscrit original et unique que possède M. le duc actuel de Saint-Simon, et cette comparaison a fait découvrir des altérations, des erreurs, des omissions, dont quelques-unes suppriment même des passages étendus et importants. Le texte est donc corrigé avec soin, scrupuleusement revu et fidèlement reproduit. Enfin la notice qui sera en tête est due à la plume de M. Sainte-Beuve, ce qui est un titre de plus.

Le tome VII de l'*Histoire de France* d'Henri Martin paraît définitivement le 20 à la librairie Furne. — En fait de librairie d'art, il nous suffira de rappeler, pour la recommander, la magnifique collection de gravures publiée par MM. Furne et Perrotin sous le titre de *Vierges de Raphaël*, un album de chefs-d'œuvre, qui fait le plus grand honneur au burin français.

J. Raymond.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 30 AVRIL 1856.

COMPTE-RENDU

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Par M. le comte Ch. de GERMINY, gouverneur,

ET RAPPORT DE MM. LES CENSEURS

EXERCICE 1855

Le 30 avril dernier a eu lieu l'assemblée générale annuelle des actionnaires du Crédit Foncier de France. Nous publions ci-après le compte rendu lu, au nom du Conseil d'administration, par M. le comte de Germiny, gouverneur. Les résultats de l'exercice 1855 ont cela de remarquable que cette institution encore à son début, entourée de toutes les difficultés que l'ignorance et le mauvais vouloir accumulent autour des nouveautés utiles, a pu pendant une année difficile, malgré la guerre, la crise des subsistances et l'élévation du taux de l'intérêt, non-seulement se soutenir, mais grandir, perfectionner son mécanisme, étendre ses relations, et se mettre en mesure de servir efficacement les intérêts trop oubliés de l'agriculture et de la propriété, pour le jour prochain sans doute, où les projets attribués au Gouvernement par la notoriété publique, imprimeront au Crédit Foncier l'énergique impulsion que réclament les besoins de la terre et de la production agricole.

La situation financière de l'établissement se résume par un solde à l'actif du compte de profits et pertes, de 1,366,319 fr. 75 cent., dont l'assemblée, sur la proposition du gouverneur, a voté la répartition suivante :

5 p. % déjà distribué aux actionnaires, à titre d'intérêt provisoire	658,612 fr.	50 c.
20 p. % sur 427,917 fr. 15 cent. à porter au compte de réserve, soit.	85,583	45
2 p. % de dividende, à 52,689 actions en circulation.	263,445	»
Au fonds de prévoyance.	358,678	80
Somme égale.	1,366,319 fr.	75 c.

Plusieurs circonstances sont d'ailleurs importantes à noter. Ainsi les frais généraux de 1855 ont subi, relativement à l'exercice 1854, une diminution de 86,174 fr. 23 c. Les annuités sont payées par les emprunteurs avec une exactitude parfaite, en un mot tout indique une situation excellente qu'il serait facile de rendre féconde pour l'avenir et dans l'intérêt de l'agriculture et de la propriété.

Voici le rapport de M. le comte de Germiny :

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,

Les décrets de 1854, auxquels le Crédit foncier de France doit une organisation analogue à celle de la Banque, ont disposé que les statuts de votre Société seraient modifiés; pour l'accomplissement de ce devoir, vous avez donné à votre conseil d'administration ou à ses délégués, par vos délibérations des 29 décembre 1853, 5 août 1854 et 27 avril 1855, des pouvoirs spéciaux et étendus.

Préparées pendant la guerre, les modifications accueillies par M. le ministre des finances (1),

(1) Par arrêté en date du 10 octobre 1855, M. le ministre des finances avait institué une commission pour examiner les statuts du Crédit foncier de France. Cette commission était composée de MM. Tournus, directeur général de l'enregistrement et des domaines, président; Serveux, secrétaire général des finances; Vandal, directeur général des contributions directes; Delpine, directeur de la comptabilité générale; Chouri, chef de la division du contentieux; Andouillé, directeur du mouvement général des fonds; Chappuis, inspecteur général des finances.
M. Elsberg, sous-directeur au secrétariat général, remplissait les fonctions de secrétaire.

ont été, depuis la paix, soumises à l'avis du conseil d'État; mais la paix date de si peu de jours, que l'examen commencé n'est pas encore terminé.

Vous savez, d'autre part, cela est de notoriété publique, que la propriété foncière et l'agriculture sont l'objet de projets protecteurs.

Ainsi, messieurs, lorsqu'une main souveraine a consacré la destination d'un édifice, quand, auguste et habile, cette main n'est pas moins heureuse à ce qu'elle entreprend, les circonstances peuvent ralentir l'achèvement de ce qu'elle a fondé, mais l'édifice s'élève : tel est le Crédit foncier de France. Daté d'un règne fertile en faits dont l'importance égale l'éclat, sa place est marquée au premier rang de nos plus utiles institutions. Permettez-nous de montrer la sagesse comme la sûreté de ses opérations.

Si, dans ce but, il nous faut retenir votre attention quelques instants captive, vous nous excuserez : un jour viendra où une vieille renommée, une faveur publique acquise, nous permettront la concision. Ce privilége est de ceux que le temps seul peut conférer; il appartient à la Banque de France; après cinquante ans de bons et loyaux services, elle n'a plus à expliquer sa raison d'être.

Pour n'être pas de date aussi ancienne, vos succès à vous, Messieurs, ne sont pas moins décisifs; et ceux que l'avenir vous réserve ne seront pas moins nombreux. Mais une vaste institution ne se complète ni en trois ans, ni en un jour, ni en peu de mots; accordez-nous donc, avec votre attention, quelque patience; en faisant nos efforts pour mériter l'une, nous les multiplierons pour ne pas abuser de l'autre.

Et d'abord, pour mesurer votre situation actuelle comme votre avenir, constatons que deux choses suffisent : voir et se souvenir!

Quel a été, en 1854, le langage du gouvernement?

Il a prévu que vous pourriez embrasser tout le territoire de l'Empire, que votre Société n'aurait pas de concurrence; qu'elle tiendrait en ses mains le crédit de la propriété; il a ajouté qu'il vous fallait l'organisation que l'Empereur avait donné il y a cinquante ans à la Banque de France; il vous l'a donnée cette organisation.

Après avoir accepté l'augure de cet important destin, si solennellement formulé depuis, qu'avez-vous pu voir, que voyez-vous encore?

Un pays doté de toutes les gloires, dont une seule n'est pas complète, celle de l'agriculture. Les hommes pratiques affirment que si le drainage eût été pratiqué dix ans plus tôt, la disette des blés et des vins eût été évitée en partie par le dessèchement des sous-sols. Ils disent encore que, manquant d'argent pour acheter des bestiaux, les propriétaires-fermiers ou colons partiaires ne peuvent donner à la terre l'agent le plus puissant de sa fécondité, les engrais; que la propagation des instruments aratoires perfectionnés est interdite pour la même cause; enfin ils ajoutent que la profondeur des plaies que fait à la propriété l'usure est un abîme.

Or, de cette fâcheuse position, de ces affirmations, que devait-on, que doit-on de plus en plus conclure? Une nécessité pressante, celle de votre institution. L'Empereur l'a comprise avant qui que ce soit; elle est née de son initiative; le pays tout entier la réclamait de sa sollicitude. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de savoir si le Crédit foncier sera, il est; dans des proportions modestes encores, mais il est! personne n'a le droit de nier son mouvement. Il avait consenti, au 31 décembre dernier, pour 66,903,550 fr. de prets et substitué, dans cette proportion, son système libérateur à l'ancien système hypothécaire, aussi complétement déserté par les capitaux, qu'il immobilisait, que par les propriétaires, qu'il condamnait aux embarras des échéances fixes, et le plus souvent au démembrement de leurs propriétés. Le temps où l'incrédulité pouvait dire que vous ne trouveriez pas d'emprunteurs est loin de vous; en moins de trois années, cinq mille sont venus et vous ont demandé plus de 190 millions.

On a dit qu'il était dans la destinée du Crédit foncier de ne grandir que lentement. Cependant, les propriétaires, l'agriculture, privés de ressources, atteints d'une gêne profonde, témoignent, par leurs instances, que tout retard dans le secours qu'ils réclament est une aggravation de péril. C'est, disent-ils, ajouter à certains maux que d'aller au pas les secourir. Quelquefois cette allure se justifie. Il n'a pas été nécessaire de créer les voies ferrées en un jour, parce que l'idee de les établir n'a pas supprimé les grandes routes; en restant pour assister au développement de la vapeur, la voile et la rame ont autorisé la lenteur d'une transformation qu'on peut prévoir; mais où se trouve le crédit qui, transitoirement disponible pour l'agriculture et la propriété, leur permet d'attendre? Le notariat, les offices savent à quoi s'en tenir : le vide, partout le vide!... Sans l'usure la disette serait absolue. C'est évidemment laisser aggraver un tel mal que de marcher lentement à son secours. On objecte les engagements industriels, leurs besoins, ceux de la place. On parle de crises, d'équilibre rompu, car que ne dit-on pas pour ajourner la terre? Erreurs et fantômes!... Erreur économique au premier chef : « Des finances fondées sur une bonne agriculture ne se détruisent jamais », disait le premier consul. Fantôme, parce que les moyens de crédit à développer pour la terre n'enlèveront pas aux banques du commerce et de l'industrie une parcelle de leurs ressources.

Si avant d'autoriser les capitaux à s'associer pour de nouvelles entreprises, le gouvernement aperçoit qu'il faut beaucoup de millions pour achever les anciennes, on conçoit qu'il décrète la prudence et s'oppose à des témérités. Mais la propriété foncière est-elle une idée nouvelle, une témérité? S'agit-il de la fonder, de la créer? Non, Messieurs, mais simplement de la servir. Les hommes n'ont pas à l'inventer comme l'emploi de la vapeur. Dieu la leur a donnée pour être, après lui, le principe de tout bien, de tout crédit, et sans ses trésors nous n'aurions ni or, ni argent, ni prospérité de quelque nature qu'elle soit. La plus périlleuse erreur, seule, peut marchander à la terre du crédit et des capitaux. Il n'y a de richesse publique qu'à la condition

de traiter avec une faveur égale les éléments qui la constituent ; — faire une part à la terre, c'est pour cette part ne diminuer en rien celle de personne, augmenter au contraire celle de tout le monde. Crédit, capital, or, argent, richesses, elle est elle-même tout cela. Que demande-t-elle ? Qu'on ne l'empeche pas d'user à son profit de sa propre puissance. Ce n'est pas un crédit de nouvelle invention qu'elle convoite, mais le retour du sien qu'elle réclame, et, pour cela, le droit de s'approprier certaines formes dans la pratique multipliera pour autrui les avantages dont elle est l'origine. Le développement du Crédit foncier n'est pas autre chose ; et s'il est vrai qu'il ne ravira, même momentanément, à qui que ce soit, ni crédit, ni capitaux, pourquoi supposer qu'il ne doit procéder que lentement ? Ce qu'il faut reconnaître, c'est que les ressources de l'agriculture ont été déplacées ; qu'une série de récoltes d'argent en province ne pourrait se perpétuer sans compensation ; qu'il est indispensable de restituer à la France rurale une partie de ce qu'elle a donné. A cette condition, et par la puissance de multiplication qu'a le travail, elle pourra continuer sa part de concours aux charges du pays.

En attendant, nous nous sommes occupés de conquérir pour vos statuts des libertés qu'ils n'avaient pas. Une constitution a dit Napoléon, est l'œuvre du temps, on ne saurait y laisser une trop large voie aux améliorations, voie d'autant plus nécessaire à votre Société, qu'elle est destinée « non-seulement à modifier les formes de la dette hypothécaire, mais à procurer à la pro- « priété les fonds dont elle a besoin pour améliorer ses cultures et augmenter ses produits. » (Exposé des motifs des décrets de 1854.)

Ainsi, Messieurs, indépendamment de la bonne situation qui, dès à présent, vous est acquise, ayez de bons pressentiments, d'autant meilleurs, que le soleil de la paix vous éclaire.

J'ai dit tout à l'heure que votre institution n'avait encore rendu que de modestes services ; cette expression ne vous rend point la justice qui vous appartient. Éprouver un système utile, lui consacrer son temps, sa fortune, l'avoir assez pratiqué pour démontrer sa puissance, c'est avoir déjà bien mérité ; rendez-vous ce témoignage, les lois de la modestie n'y trouveront point à redire. A votre berceau, comme à celui de bien d'autres progrès, on pourra reconnaître la trace de difficultés. Mais que pourrait-on citer de grand, de considérable, qui n'ait été soumis aux mêmes épreuves ?

Après huit ans de sa fondation, la Banque de France n'avait pas encore les statuts qui la régissent aujourd'hui ; il y aura bientôt un siècle que Jacques Watt inventait le condenseur et préparait, dans des appareils dont la perfection n'est pas à son apogée, l'emploi de la force que développe l'ébullition de l'eau. Dans un ordre d'idées, plus particulièrement le nôtre, que de temps n'a-t-il pas fallu pour pénétrer les mystères du crédit et de la circulation ? L'histoire enseigne que la lettre de change date des XIIe et XIIIe siècles.

En bonne conscience, Messieurs, dût-on jadis qualifier de modestes ces initiatives, témoins que nous sommes des résultats dont elles sont l'origine ?

Il est vrai que de nos jours les capitaux réalisent ce qu'ils entreprennent avec une telle activité, que les affaires moins promptes à se constituer, étonnent et sont l'exception ; mais, relativement, qui donc pourra dire que vous êtes en retard ?

Trois ans à peine pour expliquer votre institution, lui obtenir des correspondants dans tout l'Empire, correspondants dont vous connaissez la haute influence et le dévouement, par lesquels vous pénétrez dans les départements, les arrondissements, les plus modestes communes de France : MM. les receveurs généraux, en un mot, dont la coopération associe, je l'ai déjà dit, je ne saurais trop le répéter, associe notre crédit à celui de l'État lui-même ; trois ans, dis-je, pour inaugurer cette révolution, — car c'est ainsi que la qualifient d'éminents économistes ; conquérir ainsi l'opinion publique malgré des préventions, des adversaires, une législation hypothécaire pleine de dangers ; puis la guerre, la crise des subsistances, celle des capitaux, puis aussi d'innombrables systèmes de papier-monnaie, de propositions dont il a fallu étudier les idées quand elles étaient bonnes, et plus souvent éloigner les illusions ; trois années, pour être en mesure de présenter à vos amis et à vos adversaires l'organisation que vous avez, les résultats que vous avez obtenus, la certitude où vous êtes de pouvoir pratiquer votre mission, quelle que soit la dimension des travaux qu'elle présage ! Cette expression de services modestes n'est donc pas ce qui vous convient, je demande la permission de la reprendre.

Vous allez voir d'ailleurs que votre situation financière justifie notre appréciation ; il vous suffira de quelques courts instants d'attention aux renseignements qui la concernent ; elle est aussi honorable que satisfaisante.

A l'actif, point de valeurs douteuses ; au contraire, plus de valeurs qu'il n'en faut pour payer ce que vous devez, et cela indépendamment de réserves sur les exercices antérieurs : la prudence a conseillé de les faire, elle conseille de les maintenir.

L'an dernier, lorsqu'à pareille époque nous avions l'honneur de vous expliquer pour la première fois le mécanisme de vos écritures, nous crûmes devoir analyser un à un les articles de l'inventaire (1). Aujourd'hui, ce détail ne serait qu'une redite. En rappelant celles de nos opérations dont l'influence agit sur l'ensemble ainsi que le compte de profits et pertes, vous saurez tout ce que nous savons nous-mêmes.

Voici la balance des écritures au 31 décembre 1855 :

(1) Voir le compte rendu de l'exercice 1854, inséré au *Moniteur* du 14 mai 1855.

A L'ACTIF.

Actionnaires	16,827,750 »
Numéraire en caisse	478,786 52
Valeurs de portefeuille, bons du Trésor, effets à recevoir, reports	4,813,423 71
Effets en souffrance	41, 53 67
Rentes sur l'État	263,125 »
Trésor	898,884 57
Receveurs généraux	3,381,225 30
L'État. Subvention	297,470 »
Société de Crédit foncier de Marseille	1,156,136 78
d° d° de Nevers	1,650,062 »
Porteurs d'Obligations	11,627,700 »
Obligations à réaliser	134,088,200 »
Obligations amorties, sommes employées sur l'amortissement des prêts .... 4,303,600 » ; Fonds provenant de l'amortissement des prêts, restant à employer 381,018 35	4,684,618 35
Annulations sur les Obligations sorties aux tirages, portion non libérée	577,000 »
Prêts réalisés	66,903,550 »
Annuités des prêts 1855 à 1906	160,655,362 60
Divers	1,319,572 30
Hôtels de la Compagnie	1,626,175 57
Mobilier	70,754 92
Frais de premier établissement	1,406,058 83
Intérêts provisoires 5 0/0 aux actionnaires	658,612 50
Fr.	413,426,022 57

AU PASSIF.

Capital social	30,000,000 »
Fonds de réserve	143,121 60
Fonds de prévoyance	1,289,594 98
Obligations créées 3 et 4 0/0	200,000,000 »
Obligations créées 5 0/0	11,744,750 »
Obligations à amortir	381,018 35
Remboursements sur prêts	4,684,618 35
Prêts différés	1,495,736 39
Divers	795,951 55
Dividendes à payer	364,253 75
Intérêts des obligations à payer	393,235 »
Obligations à rembourser après tirage	16,800 »
Primes à payer	1,300 »
Lots à payer	70,000 »
Amortissements des prêts 1855 à 1906	62,218,931 65
Intérêts d° d°	82,303,237 38
Allocation pour frais d'administration 1855 à 1906	16,133,173 57
Provision pour différence d'intérêts sur obligations	23,960 25
	412,059,702 82
Restant disponible, au compte des profits et pertes	1,366,319 75
Fr.	413,426,022 57

De tous ces comptes, il nous importe d'en rappeler deux particulièrement à votre souvenir l'un, le fonds de réserve; l'autre, le fonds de prévoyance.

Le premier, le fonds de réserve, a son origine dans une disposition statuaire : chaque année, il doit être l'objet d'un prélèvement qui ne peut dépasser 20 p. 0/0 sur les bénéfices de la Société, si bénéfice il y a, après paiement des frais d'administration, de l'intérêt des obligations foncières, de leur capital, lots et primes, quand le sort en aura prescrit le remboursement. C'est ainsi que ce compte, qui, pour le passé, s'élève à fr. 143,121 60, va s'élever davantage aujourd'hui même et croîtra successivement d'année en année jusqu'à ce qu'il ait égalé la moitié du fonds social souscrit, destiné qu'il est à parer aux événements imprévus, et, en cas d'insuffisance des produits d'une année pour payer un dividende de 5 p. 0/0 par action, à fournir la différence.

Quant au fonds de prévoyance, il n'a pas la même origine :

Le 25 avril 1854, vous avez admis en principe que vous imposeriez à l'avenir quelques-unes des charges du présent, que vous reporteriez à un compte devant fonctionner à dater de 1857, pour les amortir en vingt ans, à titre de « Frais de premier établissement, » une certaine proportion des frais généraux des années 1852, 1853, 1854, 1855 et 1856 :

Les 4 cinquièmes pour 1852 et 1853
3 cinquièmes pour 1854
2 cinquièmes pour 1855
1 cinquième pour 1856

et, en même temps, vous avez institué le fonds de prévoyance, que vous avez crédité, en 1854

et 1855, de sommes correspondantes à celles que vous reportiez au compte des frais de premier établissement.

Par les premières conséquences de cette décision, le fonds de cette prévoyance s'élève, au 31 décembre de l'exercice expiré, à 1,289,594 98
mais la somme reportée sur frais généraux n'étant que de 1,126,268 73

La différence 163,325 25
constitue, avec les 143,121 60
portés au fonds de réserve, indépendamment du contingent que va fournir l'exercice 1855, constitue, dis-je, une économie de 306,447 85

Toute Société prudente aime à savoir qu'une épargne de cette nature peut garantir au besoin les éventualités de ses affaires.

Votre situation financière est donc bonne, très-bonne; vous avez pu constater même, à une passagère audition, qu'elle ne laissait rien à désirer.

Quoi de plus rassurant, d'ailleurs, pour les capitaux engagés dans les prêts, que la forme et la proportion dans lesquelles la terre se donne en gage? Cette proportion vous la savez, deux capitaux au moins pour un; la forme, elle est parfois difficile, et nous vaut de temps à autre, des reproches de sévérité. Quand ils viendront jusqu'à vous, certifiez hautement, Messieurs, qu'ils ne sont pas mérités. Nous avons dit que les capitaux disponibles pour la terre avaient été rares; il y a quelque chose d'aussi rare, de plus rare, peut-être : ce sont des titres de propriété réguliers. Par nos exigences, ce qui n'était pas en ordre ne se régularise pas toujours; il y a des impossibilités; mais souvent aussi la régularité obtenue prouve qu'elle n'était pas moins possible avant qu'après notre intervention; et, à ce point de vue, votre Société a déjà rendu et rendra de plus en plus d'importants services. Elle conduit, je l'ai dit ailleurs, la propriété à une plus parfaite connaissance d'elle-même, appelle l'attention des propriétaires sur le soin que réclament les contrats qui les intéressent.

Déjà la difficulté d'acquitter le prix de beaucoup d'expropriations pour l'établissement des chemins de fer avait révélé les mêmes inconvénients. Par de nombreuses consignations, la Caisse des dépôts a pu témoigner comme nous de la situation incomplète des titres de la propriété française.

Nous pourrions citer telles communes où l'on ne possède que par tradition; on ne peut y acheter ou y prêter que de confiance, ce que ne peut faire le Crédit foncier; c'est pourquoi il est accusé de lenteur et de sévérité quand, en réalité, il n'est que sujet de la loi. S'il n'en était pas ainsi, ses obligations reposant sur des gages douteux ne seraient plus des valeurs de premier ordre; elles compromettraient les capitaux dont elles sont l'origine. La dernière loi sur la transcription a préparé sur ce point un avenir meilleur. Elle eût pu contenir, dit-on, des dispositions d'un effet plus immédiat, moins timides, mais il est probable que l'exemple du bien qu'elle fera et la force des choses, conduiront les propriétaires à demander de nouvelles mesures plus promptement conciliatrices des droits des tiers et de leur liberté. Quand ils veulent vendre, emprunter, hypothéquer, l'éventualité de l'hypothèque occulte et ses mystères, celle des droits non inscrits, inquiètent acquéreurs et prêteurs.

De telles obscurités ne peuvent se concilier avec l'usage du crédit; il n'aime à se donner qu'à ce qui lui paraît limpide et clair; un gage contestable n'est pas un gage, c'est un procès possible, et qui pourrait dire que l'usure n'a pas pour principal aliment la difficulté qu'éprouvent les propriétaires à justifier de leur possession? L'argent se fait exigeant quand il croit courir un danger; et, quand il n'en aperçoit pas, il tire son droit de paraître inquiet d'une situation démontrée par les nombreuses contestations dont retentissent les tribunaux. Nous ne pouvons, nous ne voudrions rien faire de semblable évidemment; nous rendrons justice à ce qui est régulier, nous n'avons pas de méfiance calculée; mais si nous cessions d'être sévères, nos lettres de gage cesseraient d'inspirer la confiance. Par des recherches que la science du droit seule sait faire, nous leur obtenons la sécurité et nous tenons à honneur, pour elles et pour nous, les reproches que nos soins nous attirent.

Nous avons dit que la terre ne convoitait rien d'anormal, de nouveau; que le goût pour la mobilité ayant déplacé les capitaux qui jadis faisaient son service, elle n'avait pu les retenir; puis, nous avons rappelé que les formes proposées par le Crédit foncier lui rendraient ce qu'elle avait perdu; qu'il suffisait, pour cela, d'assurer à ces formes le mérite de celles qui se distinguent par leur disponibilité.

Nous les avons longuement expliquées dans notre compte rendu de l'an dernier, ces obligations ou coupures d'obligations; les unes, rapportant 3 0/0, sont remboursables avec prime et donnent droit à des tirages de lots. Suivant qu'une de ces obligations est de 1,000 fr., ou une promesse libérée de 200 fr., ou une coupure de 500 fr. ou de 100 fr., elle peut gagner ou 100,000 fr. ou 50,000 fr. ou 10,000 fr. — D'autres, rapportant 4 0/0, ne sont pas remboursables avec primes, mais peuvent gagner un lot dans des proportions analogues; enfin vous émettez des obligations 5 0/0, remboursables sans primes et sans droit au tirage des lots. Le nombre de nos titres en circulation était, au 31 décembre 1855, de 210,473; il était devenu tel par suite des obligations rentrées en remboursement des prêts anticipés, ou annulées aux tirages par l'application de l'amortissement général des prêts.

En d'autres termes, depuis l'origine de ses opérations jusqu'au 31 décembre 1855, la circulation des titres de la Société, modifiée par des remboursements de prêts en obligations, par des rachats en remploi de remboursements espèces, et des remboursements décidés par le sort jusqu'à concurrence de 4,303,600 fr., savoir :

1° Obligations rapportées en remboursements de prêts	3,849,800 fr.
2° Obligations rachetées, en remploi de prêts remboursés en espèces, et remboursés aux porteurs par suite des tirages	453,800
Somme égale	4,303,600 fr.

ainsi modifiée, dis-je, la circulation était de 210,473 titres, auxquels la Société devait 61,148,250 fr.

La somme des prêts réalisés s'élevait, à la même époque, à 66,903,550 fr. Mais 4,684,618 fr. 35 c. avaient été remboursés ou par voie d'amortissement ou par anticipation, soit en numéraire, soit en obligations :

Par anticipation	4,072,195 fr. 05 c.
Par amortissement	612 423 30

Ces chiffres sont indépendants de nos avances aux Sociétés de Crédit foncier de Nevers et de Marseille, avec lesquelles nous avons passé des traités de fusion définitifs.

Les emprunteurs restaient donc débiteurs de 62,218,931 fr. 65 c., d'où suit la démonstration que la proportion statutaire était respectée, les obligations n'étant créancières, à la même date, que de 61,148,250 fr.

C'est un niveau que le Crédit foncier peut maintenir facilement, pour peu qu'il demande à son capital social la provision passagère et très-restreinte de quelques prets. Il lui est et sera toujours facile d'avoir prêté sur hypothèque plus qu'il n'a reçu sur obligations. Une autre cause encore contribue au maintien de cet équilibre, c'est le soin qu'il met à consacrer à l'amortissement des obligations le montant de l'amortissement des prêts, montant dépensé plus ou moins, suivant l'état de libération des numéros qui sortent de la roue, mais bientôt réexposé, pour ce qui n'a pas été absorbé, aux chances d'un tirage suivant en addition au produit normal et semestriel de l'amortissement ordinaire des prêts; de telle sorte qu'en définitive tous les titres en circulation seront appelés *au plus tard* en cinquante ans et remboursés du montant de leur libération, ainsi que cela a été promis. Ce système de circulation est celui qui, jusqu'à présent, a fourni à la Société les capitaux qu'elle a engagés dans les prêts.

Est-ce le dernier mot des procédés auxquels nous aurons à demander les voies et moyens du service de la dette hypothécaire et de l'agriculture? C'est peu probable. L'expérience étend chaque jour les limites du possible en ce qui concerne les formes que le crédit peut emprunter. Ce n'est pas quand le courant des idées dirige vers la terre l'ardeur de l'amélioration, que la science de l'économie politique suspendra ses études; elle simplifiera, appretera des méthodes par lesquelles les capitaux ne seront pas moins disponibles pour cette nature d'affaires que pour tant d'autres dont ils ont créé l'éclat et la fécondité. En attendant, l'obligation foncière étant le premier anneau de la chaîne qui doit relier le crédit au sol, il faut pouvoir la négocier à des conditions compatibles avec les prix que peut payer l'agriculture. Cette question se résoudra par la paix, par l'abaissement normal du taux de l'intérêt, par d'autres causes encore, dont les projets favorables à la propriété et à l agriculture seront nécessairement l'origine. A tous ces points de vue, le champ de l'espérance est vaste, et chaque jour le dégage des circonstances exceptionnelles qui ont éloigné l'argent de la terre. Pendant qu'elles ont duré, votre Société n'a eu que plus de mérite à bien faire ce qu'elle a fait.

Son compte de profits et pertes, en 1855, est une preuve de plus de la bonne situation qu'elle a su conquérir. En voici le résumé :

AU DÉBIT.

Frais généraux après report des 2/5	419,685	15
Intérêts des obligations, primes et lots	2,434,210	06
Intérêts des comptes courants et commissions	166,116	55
Amortissement du mobilier	15,938	78
	3,035,950	54
Balance	1,366,319	75
	4,402,270	29

AU CRÉDIT.

Intérêts des prêts réalisés	2,506,491	44
Allocation pour frais d'administration desdits prêts	313,978	46
Subventions sur prêts réalisés	628,037	50
Intérêts des capitaux flottants	672,418	24
Produits divers	281 344	65
	4,402,270	29

L'examen des articles de ce compte donne lieu aux observations suivantes :

Au débit : les frais généraux se sont élevés à 699,475 fr. 25 c. dont 2/5, soit 279,790 fr. 10 c., ont été reportés au compte de frais de premier établissement. Cette dépense, en 1854, avait atteint le chiffre de 785,649 fr. 48 c. Différence en moins pour 1855 : 86,174 fr. 23 c. Ces frais généraux, après report des 2/5, figurent donc au débit du compte pour 419,685 15

En intérêts sur ses obligations, en lots et primes, qui sont en réalité une augmentation d'intérêts, à raison de 40 c. 0/0 pour les lots, et de 34 c. 0/0 pour la prime au remboursement des obligations de 30 0/0, la Société a payé..... 2,434,210 06

En intérêts des comptes courants et commissions, elle a dépensé............ 166,116 55

En amortissement de son mobilier 15,938 78

Le débit du compte de profits et pertes s'élève donc à........ 3,035,950 54

Au crédit :

Intérêts des prêts réalisés.. 2,506,491 44

Vous savez, Messieurs, que les annuités des prêts pour chaque exercice se paient le 31 juillet et le 31 janvier suivant. Au 31 décembre, il ne restait dû sur le semestre du 31 juillet, s'élevant à 1,534,667 fr. 87 c., que 12,793 fr. 10 c., et on avait payé d'avance sur le semestre du 31 janvier 1856 la somme de 164,846 fr. 60 c. L'exactitude des emprunteurs à remplir leurs engagements est donc religieuse, ils comprennent qu'elle est indispensable, leurs versements étant la provison des intérêts que nous avons à payer nous-mêmes aux porteurs de nos titres.

Cette même partie du service a payé à la société, pour frais d'administration 313,978 46

Rappelez-vous quels sont les éléments dont se compose l'annuité. Elle se divise en intérêts, amortissement et frais d'administration. C'est cette dernière partie que représente le chiffre de 313,978 fr. 46. c.; il équivaut environ à 57 c. 0/0 du montant des prêts.

Ceux-ci ne produisent pas seulement des intérêts et une rémunération pour frais d'administration; au fur et à mesure de leur développement, ils ouvrent le droit à la subvention par laquelle le gouvernement a voulu assurer la fondation de votre Société. A ce point de vue, ils vous ont valu, pour 1855, la somme de 628,037 50

Enfin, messieurs, en sa qualité de Banque, d'agence de crédit, la Société doit à l'administration de son capital social, à celui de ses capitaux flottants, une direction quotidienne, dont les résultats pour 1855 ont leur importance. Le compte des capitaux flottants a produit.. 672,418 24

Le compte des produits divers.. 281,344 65

Le crédit du compte des profits et pertes s'élève donc à........................	4,402,270 29
La somme au débit est de..	3,035,950 54
Différence ou bénéfice net........................	1,366,319 75

Votre conseil d'administration a l'honneur de vous en proposer la répartition suivante :

5 0/0 déjà distribués aux actionnaires à titre d'intérêt provisoire, ci........	658,612 50
20 0/0 sur 427,917 fr. 15 c. à porter au compte de réserve (article 103 des statuts), soit..	85,283 45
2 0/0 de dividende à 52,589 actions en circulation........................	263,445 »
Enfin au fonds de prévoyance..	358,678 80
Somme égale........................	1,366,319 75

Quelques renseignements encore, et nous terminons :

Les années précédentes, vous ne pouviez vous réunir que dans une demeure étrangère; vous êtes aujourd'hui chez vous, Messieurs.

Votre hôtel a coûté, le contrat et les clés à la main, 1.626,175 fr. 57 c. Vous possédez pour cette somme 2,800 mètres de terrain couverts des constructions que vous voyez et pouvez apprécier. Cet immeuble se composait, quand nous l'avons acheté, de trois corps de logis, les nos 17, 19 et 21 de la rue des Capucines. Le corps de logis principal, augmenté d'une construction sur la rue, et le no 17 ont été appropriés à nos différents services; le no 21 est loué 20,000 fr. Notre ancienne installation nous eût coûté à renouveler 50,000 fr. au moins, et dans des conditions que vous avez assez connues pour ne pas les regretter. C'est donc 10 à 15,000 fr. environ de loyer de plus que coûte la situation que vous pouvez juger : comparée à la valeur des propriétés voisines, nous la croyons non-seulement satisfaisante, mais destinée à représenter dans notre inventaire un prix supérieur à celui qu'elle a coûté.

Puissions-nous, Messieurs, vous y donner longtemps des preuves de dévouement, répondre à la confiance de l'Empereur; avec les services qu'attend de nous la propriété, y multiplier vos premiers succès; c'est notre vœu sincère, celui de votre conseil d'administration dont je m'honore d'être ici l'interprète.

L'un de ses membres, l'honorable M. Legentil, a été, vous le savez, enlevé à notre affection. Les regrets qui entourent sa tombe ont encore parmi nous la vivacité du premier jour de séparation. Il était à remplacer, ainsi que M. Ernest André, dont la démission, motivée sur de trop nombreuses occupations, nous a privés d'un bien digne collaborateur.

Ces deux bons collègues sont représentés provisoirement dans le conseil : M. Ernest André, par M. Dumas, sénateur, membre de l'Institut, ancien ministre de l'agriculture; M. Legentil, par M. Banés, ancien directeur de la Compagnie d'Orléans. Il vous appartient de confirmer les choix du Conseil et de nous assurer définitivement une assistance dont le mérite n'a pas besoin d'être démontré.

Nous avons dit, Messieurs, combien continuait de nous être précieux et secourable le concours de MM. les receveurs généraux. Si vous nous permettez de leur dire que vous associez vos remerciments aux nôtres, nous serons heureux d'avoir à ajouter l'autorité de ce témoignage à la sincérité de ceux que notre gratitude saisit toute occasion de leur adresser.

A nos bons et dignes collaborateurs, à nos employés, quels que soient leur rang, leur situation, l'importance de leurs services nous devons aussi des remerciments.

Dévouement, zèle, aptitude, ils n'épargnent rien, nous donnent tout ce dont ils disposent; nous remplissons un devoir en signalant leur zèle à votre reconnaissance.

Enfin, Messieurs, avez-vous quelques questions à nous faire, de plus nombreux renseignements à nous demander? nous sommes à vos ordres, et tiendrons à honneur toute occasion de vous associer à la confiance que nous ressentons.

OBSERVATIONS PRÉSENTÉES AU NOM DE MM. LES CENSEURS PAR M. FARAVEY, L'UN D'EUX.

Messieurs,

Nous ne pouvons que donner notre assentiment aux propositions qui nous ont été faites par l'organe de M. le gouverneur pour la fixation et l'emploi du bénéfice de 1855.

Nous avons vérifié l'exactitude des comptes sur lesquels ces propositions s'appuient. Toutes les valeurs dont l'effectif se compose nous paraissent offrir une entière sécurité.

Les prêts consentis jusqu'à ce jour l'ont été avec une circonspection dont nous aimons à répéter l'éloge; car ce serait pour nous un devoir d'en recommander la pratique, si les bonnes habitudes de l'administration ne rendaient à cet égard toute recommandation superflue. Il en résulte que les engagements de la Société se trouvent toujours garantis par des valeurs d'une solidité exceptionnelle, et que les obligations du Crédit foncier occupent avec raison le premier rang parmi les effets de même nature offerts à la confiance du public.

L'hôtel acquis en 1854, et dont vous pouvez apprécier aujourd'hui la bonne appropriation, figure à l'inventaire pour 1,626,175 fr. 57 c. Le règlement définitif des comptes, opéré depuis le 31 décembre, a réduit ce solde à 1,625,407 fr. 57 c., somme inférieure à la valeur vénale qu'aurait dès ce jour la propriété. C'est la seule portion immobilisée de votre capital; elle l'est, comme vous voyez, dans des conditions qui ne peuvent laisser aucune inquiétude sur la valeur qu'elle représente.

Le mobilier, qui figurait pour 78,017 fr. 35 c. à l'inventaire de 1854, n'entre dans celui de 1855 que pour 70,754 fr 92 c., par suite de l'amortissement opéré sur ce compte et des dépréciations qui ont été passées par celui de profits et pertes.

Tout le surplus de l'actif est représenté par des valeurs disponibles d'une réalisation sûre et facile. Les seules chances de perte que nous eussions à vous signaler l'année dernière, et qui, dès lors, se réduisaient à peu de chose, se sont encore amoindries depuis cette époque par l'amélioration survenue dans le cours de la rente 4 1/2 0/0 et par les recouvrements opérés sur les effets provenant de la maison Leroy de Chabrol et Ce. Ceux ci, dont le solde en 1854 s'élevait à 490,439 fr. 12 c., ne présentent plus à l'inventaire du 31 décembre dernier qu'un découvert de 41,553 fr. 40 c., compensé lui-même, en partie, par des bénéfices réalisés sur la vente de quelques-unes des valeurs reçues en paiement. Nous avons aujourd'hui la certitude que les recouvrements à imputer au crédit de ce compte le balanceront au moins en capital.

En regard de cette bonne situation de l'actif, nous ne devons pas omettre de mentionner les réductions obtenues depuis l'année dernière sur l'ensemble de nos frais généraux, et qui sont de 86,174 fr. 23 c. au profit de l'exercice 1855.

Vous conclurez, Messieurs, comme nous, des explications qui précèdent, que vous pouvez en toute sûreté approuver la répartition qui vous est proposée du bénéfice constaté par l'inventaire.

Le total de ce bénéfice est, comme vous venez de le voir, de		1,366,319 75
Ce chiffre comprend les 2/3mes des frais généraux de l'exercice, à reporter conformément à vos décisions antérieures, d'une part aux frais de premier établissement, de l'autre au crédit du fonds de prévoyance. C'est un premier prélèvement à opérer sur le bénéfice partageable; son importance, pour l'anné 1855, est de	279,690 10	
D'un autre côté, il a été distribué, dans le courant de l'exercice, deux dividendes d'ensemble 5 p. 0/0 sur le capital versé par les actionnaires; ces dividendes ont été de	658,612 50	938,402 60
Sur le surplus s'élevant à		427,917 15
il faut opérer d'abord le prélèvement pour le fonds de réserve, que le conseil d'administration vous propose de fixer, comme les années précédentes, au maximum de 20 p. 0/0		85,583 85
Il reste donc un bénéfice disponible de		342,333 70
Ce chiffre permet de distribuer aux 52,689 actions émises à la clôture du dernier exercice un supplément de dividende de 5 fr. par action, soit		263,445 »
et laisse encore un solde de		78,888 70

que le Conseil d'administration vous propose, comme l'année dernière, d'ajouter à la dotation du fonds de prévoyance.

Nous ne pouvons, quant à nous, qu'applaudir à la sagesse de ces propositions qui, sans priver le présent de sa juste part dans les bénéfices réalisés, en consacrent une partie aux réserves de l'avenir. C'est ainsi, Messieurs, qu'à la fin de votre troisième exercice, vous serez arrivés à ce résultat, d'avoir distribué chaque année 7 0/0 du capital versé sur les actions, et d'avoir devant vous, tant au fonds de réserve qu'au fonds de prévoyance, défalcation faite du montant des frais de premier établissement, que ce fonds est spécialement destiné à couvrir, une provision de 470,920 fr.

C'est dans cette bonne position que s'ouvrira un exercice qui peut donner à nos affaires une nouvelle impulsion. Les résultats obtenus jusqu'à ce jour l'ont été, vous le savez, dans les circonstances les plus difficiles. Le dernier exercice, notamment, quoique, en définitive, ses produits soient supérieurs à ceux des années précédentes, s'est écoulé tout entier dans les conditions les moins favorables au développement de nos opérations.

Les temps deviennent meilleurs. La cherté des capitaux qui pèse toujours sur le placement

de nos valeurs, à cause de l'équilibre que nous sommes forcés de maintenir entre nos émissions et nos prêts, n'est pas la condition normale d'un état de paix : elle cédera à l'abondance et à la sécurité. D'un autre côté, les modifications que nous avons demandées dans nos statuts, et qui sont soumises en ce moment à l'examen du conseil d'État, combleront des lacunes, aplaniront des obstacles que nous avons reconnus dans la pratique. Au dedans, une action plus large et plus libre, au dehors des circonstances plus favorables, ne peuvent manquer d'étendre nos opérations, d'en accroître l'activité et l'importance, et nous mettront en mesure de profiter, s'il y a lieu, des développements que pourrait recevoir, dans l'intérêt de la propriété et de l'agriculture, l'institution du Crédit foncier.

Notre organisation administrative s'est complétée, depuis l'année dernière, sur les bases qui, dès lors, vous étaient connues, non-seulement sans augmentation, mais, vous venez de le voir, avec une diminution dans les dépenses. Nous continuons d'apprécier, comme il le mérite, le bienveillant concours de MM. les receveurs généraux, qui nous est maintenant acquis sur tous les points. Dans l'administration centrale, un personnel déjà éprouvé seconde avec zèle et intelligence le dévouement éclairé qui préside au gouvernement de nos affaires M. le gouverneur a rendu tout à l'heure à ses collaborateurs de tous les degrés une justice à laquelle nous aimons à nous associer. Nous avons sur lui l'avantage de pouvoir être justes envers tout le monde, et nous sommes heureux de vous répéter combien tous les efforts dont nous sommes témoins nous donnent de gratitude pour le passé et de confiance pour l'avenir.

RÉSOLUTIONS.

I. L'assemblée approuve les comptes présentés et fixe à 5 fr. le complément de dividende à distribuer aux actionnaires pour l'exercice 1855, outre les distributions de 6 fr. 25 c. par semestre qui ont été faites les 1er juillet et 31 décembre 1855.

II. L'assemblée décide qu'une somme de 85.583 fr. 45 c. sera portée au fonds de réserve.

III. L'assemblée confirme les deux nominations d'administrateurs faites par le conseil d'administration depuis la dernière assemblée générale, en vertu de l'article 26 des statuts, savoir :

M. Dumas, sénateur, membre de l'Institut, ancien ministre de l'agriculture, en remplacement de M. Ernest André, démissionnaire;

M. Banès, ancien directeur de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, en remplacement de M. Legentil, décédé.

COMPAGNIE GÉNÉRALE MARITIME.

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 29 AVRIL 1856.

Présidence de M. D'EICHTHAL.

MESSIEURS,

Au mois de juin de l'année dernière, nous vous réunissions dans le délai statuaire le plus court pour vous exposer la pensée qui présidait à la fondation de la Société générale maritime, et vous demander les votes réclamés par le décret d'institution du 8 mai précédent.

Nous venons aujourd'hui vous rendre compte des opérations d'un exercice de huit mois, et des résultats obtenus pendant cette première et courte période de l'existence de notre Société.

Nous vous avons dit à notre première réunion les motifs qui nous ont décidés à profiter des offres que nous faisait la Société la Terre-Neuvienne, au sujet de l'acquisition de son matériel.

Cet achat nous a mis immédiatement en possession de 29 navires jaugeant ensemble 4,258 tonneaux, qui ont été acquis pour la somme de 1,265,000 fr., soit une valeur moyenne, par tonneau de jauge, de 245 fr. pour les navires à voile, et de 629 fr., machines comprises, pour les navires en fer, à hélice.

Par cette acquisition, nous avons pu non-seulement donner immédiatement à une portion de notre capital un emploi fructueux, en poursuivant les opérations de pêche entamées par la Terre-Neuvienne, mais encore lier nous-mêmes d'autres opérations que, sans ce matériel, nous eussions été obligés d'ajourner jusqu'au moment où auraient été terminés les navires que nous avons, dès les premiers jours, fait mettre sur les chantiers.

En effet, aux opérations de la pêche nous avons successivement joint celles qui nous ont paru réclamer le plus impérieusement notre concours, et nous présenter les meilleures chances de bénéfices; et, quoique, par la durée ordinaire des affaires maritimes, bien peu de celles que nous avons entreprises soient encore terminées, vous verrez, par le compte que nous allons vous rendre, que nous avons atteint notre but, puisque, outre l'intérêt de 5 p. 0/0 sur le capital versé qui a été payé au 1er janvier, nous pouvons répartir un nouveau dividende de 5 p. 0/0; en sorte que, dès ce premier exercice, la portion du capital appelé a produit à nos actionnaires un revenu de 10 p. 0/0.

Si l'on examine avec soin les circonstances au milieu desquelles nous avons obtenu ce premier résultat, on y verra la justification des espérances que nous avons conçues en fondant la Compagnie générale maritime.

Non-seulement notre Compagnie s'est trouvée, dans cet exercice, dans la situation où se trouvent à leur début les Compagnies de chemins de fer, obligées nécessairement d'employer les premiers temps de leur existence à construire leur voie et le matériel d'exploitation; mais, en outre, des circonstances exceptionnelles ont retardé jusqu'à ces derniers temps la rapidité des constructions navales.

Il y a un an environ, lorsque la Compagnie s'est formée, la guerre d'Orient était dans toute son activité, et la direction qu'elle avait prise absorbait toutes les forces navales, non-seulement de la France, mais aussi de l'Angleterre. Les matériaux de toute espèce, les chantiers, les ouvriers, tout était, et avec raison, accaparé par le Gouvernement. Il était impossible de construire en France avec rapidité; tout manquait à la fois au commerce maritime : les matériaux et les hommes, et les acquisitions n'étaient guère plus faciles; la rareté des navires et l'élévation des frets, causées par les besoins de l'État, les rendaient presque impossibles.

Cette situation nous conduisait naturellement à solliciter du Gouvernement, d'une part, l'entrée en franchise des matériaux destinés aux constructions navales; d'autre part, l'autorisation d'acheter à l'étranger des navires destinés à recevoir la francisation. Dès les premiers jours de l'existence de votre Compagnie, nous nous sommes mis en instance auprès du Gouvernement pour obtenir l'une et l'autre mesure, non-seulement dans l'intérêt isolé de la Compagnie maritime, mais aussi dans l'intérêt général du commerce tout entier; nos efforts ont enfin abouti, mais tardivement, au mois d'octobre dernier, c'est-à-dire à une époque où les circonstances les plus favorables pour les achats que nous voulions faire à l'étranger avaient disparu, et où le décret sollicité par nous avec tant d'instance ne pouvait plus donner immédiatement qu'une partie des avantages qui eussent été produits cinq mois plus tôt. Quoi qu'il en soit, nous en avons profité et nous avons acheté en Angleterre un navire à voile et six bâtiments à vapeur.

Sur 11,786,170 fr. employés par nous au 31 décembre dernier, 6,779,191 fr. l'étaient en constructions navales, et 45 navires étaient à la mer le 1er janvier dernier; nous avons pensé qu'il était prudent de ne pas engager en matériel naval un plus grand capital.

La paix, dont il était facile, depuis quelques mois, de pressentir l'heureux avénement, devait naturellement amener à la fois, par l'abaissement des frets et par l'abondance des matériaux, une réduction dans les prix des navires; nous voulions nous tenir en mesure d'offrir largement le concours de notre Société pour la création, sur une vaste échelle, des paquebots transatlantiques dont la prévoyance et la sagesse du Gouvernement paraissent vouloir doter notre commerce et notre marine.

Telles sont, Messieurs, les causes générales qui ont jusqu'ici, non pas retardé, mais réglé l'essor que doit prendre votre Société, et tenu dans des limites relativement étroites l'extension qu'elle doit prendre successivement l'année prochaine et les années suivantes par la construction d'un matériel naval en rapport avec la grandeur des opérations que nous avons commencées ou préparées. Néanmoins, nous sommes parvenus, non-seulement à procurer à la portion du capital appelée une rémunération plus large que celle qui rétribue d'habitude les capitaux pendant la période d'établissement, mais encore à créer des ressources dont la Compagnie a déjà commencé à faire un usage fructueux pendant le courant de cet exercice.

Si vous consultez l'état de notre matériel que nous avons placé sous vos yeux, vous

verrez que nous avons à la mer 53 navires jaugeant ensemble 16,353 tonneaux et que 16 autres navires, d'un tonnage de 7,500 tonneaux, sont en construction. Nos forces navales seront donc, dans peu de temps, de 69 navires, jaugeant ensemble 23,850 tonneaux, et ces résultats ont été obtenus en laissant encore intacte la moitié de notre capital social.

Sur les 53 navires actuellement à flot, vous remarquerez, d'après l'état ci-annexé, que 34 navires sont neufs ou ont la première cote au Veritas, que 5 sont cotés 5,6 et que les 14 autres ne représentent qu'une très-minime partie de notre matériel, 1,812 tonneaux sur un total de 23,850 tonneaux à flot ou en construction.

Nous vous disions, au mois de juin dernier, que le but le plus immédiat pour lequel notre Société avait été formée, était la création, avec le concours de l'État, des grandes lignes transatlantiques si vivement réclamées par le commerce et l'industie pour faire cesser les graves désavantages qui résultent, pour notre pays, de la nécessité de recourir aux lignes étrangères.

Après une paix si glorieusement conclue, c'est au prince, qui, dès le lendemain de son avénement au trône, a su imprimer une si prodigieuse impulsion à l'achèvement des voies de communication intérieures qu'il appartient d'achever l'œuvre en assurant au commerce et à l'industrie du pays des communications transatlantiques qui lui permettent de n'avoir désormais rien à envier à ses rivaux.

Nous venons de vous expliquer que nous sommes à cette heure parfaitement en mesure de répondre à l'appel du Gouvernement et à ses justes exigences.

En effet, par une situation qui n'appartient qu'à nous seuls, et grâce en outre à la disponibilité de notre capital, nous pouvons, dès aujourd'hui, construire la majeure partie de cet important matériel et attendre, pour créer de nouvelles actions, que le Gouvernement juge le moment venu de lever l'interdit dont il a frappé toute émission de nouveaux titres.

Nous avons étudié avec soin tout ce qui se rattache à ce grand intérêt, et nous avons acquis la conviction qu'aucune entreprise ne pouvait rendre plus de services au pays, mais aussi qu'aucune n'exigeait la réunion de plus d'expérience, d'habileté et d'énergique persévérance de la part de ceux qui la dirigeraient.

Nous avons bien vite reconnu aussi qu'en présence de la redoutable concurrence qu'on aura inévitablement à soutenir de la part des Compagnies anglaises et américaines, largement subventionnées par leur Gouvernement, il ne fallait pas songer à prendre au rabais une affaire qui exige un aussi énorme capital et dont l'insuccès serait beaucoup plus funeste aux intérêts publics qu'aux actionnaires eux-mêmes dont la ruine ne serait qu'une faible part des pertes du pays.

C'est sous l'impression des difficultés de cette vaste opération, si nouvelle pour ce pays, que nous nous sommes mis d'accord avec la Compagnie des services maritimes des Messageries impériales dans la Méditerranée pour obtenir en commun la concession des lignes transatlantiques.

Nous pouvons dire sans vanité que notre réunion avec cette Compagnie offre au Gouvernement des garanties exceptionnelles d'un service capable de lutter avantageusement avec les Compagnies étrangères.

L'examen que nous avons fait en commun des dépenses d'établissement de cet énorme matériel, de celles de l'exploitation et des recettes, très-éventuelles en présence de la concurrence que va susciter l'établissement de nouveaux services se partageant le trafic actuel, n'a fait que confirmer les résultats auxquels chaque Compagnie était arrivée de son côté.

Le Gouvernement qui semble décidé à donner une solution prochaine à cette grave question, en a confié l'examen à une commission à laquelle nous avons adressé nos propositions.

Nous ignorons encore quelle sera la décision du Gouvernement, mais nous ne nous laisserons, en aucun cas, entraîner à suivre une concurrence aveugle sur le terrain des concessions dangereuses, non-seulement pour les Compagnies qui auraient la faiblesse de les faire, mais aussi pour l'État, et pour le commerce et l'industrie manufacturière de notre pays.

Une longue expérience le démontre : toutes les fois que l'exagération de la concurrence a porté les concessionnaires de travaux publics à se charger de ces travaux dans des conditions impossibles à remplir, les garanties stipulées par les cahiers des charges n'ont jamais pu recevoir leur exécution ; l'État lui-même est inévitablement amené à rétablir, après coup, l'équilibre par voie de concession et d'amendements faits aux conditions premières, et, en fin de compte, les travaux s'exécutent plus

chèrement pour l'État, avec moins de fruit pour le public, et d'une façon moins lucrative pour les Compagnies concessionnaires.

Combien d'exemples de ce genre il serait aisé d'emprunter aux annales des chemins de fer! Que de cahiers des charges dont les rigueurs trop onéreuses ont été remplacées par des conditions plus équitables! Que de subventions directes ou indirectes accordées après coup par l'État à des Compagnies qui s'étaient témérairement engagées sous l'aiguillon d'une concurrence désordonnée!

Les dangers d'un tel entraînement sont plus graves encore quand il s'agit d'une entreprise où la bonne construction du matériel est la première condition de succès. Une Compagnie qui, entraînée par le désir d'obtenir la concession, s'engage dans des conditions onéreuses, est naturellement conduite à épargner sur la construction du matériel; elle fait moins bien, parce qu'elle s'est condamnée d'avance à faire à bon marché; elle épargne où elle aurait dû ne pas calculer; mais, à l'usage, l'infériorité du matériel se révèle : suivent les réparations plus coûteuses qu'une bonne construction; puis une dépréciation rapide qui déjoue tous les calculs d'un sage amortissement, et, au bout de quelques années, la ruine des actionnaires, la suspension inévitable des services, et souvent alors, pour prévenir un mal plus grand, le concours forcé du Gouvernement qui finit par faire, après coup, des sacrifices beaucoup plus sérieux que les subventions légitimes dont il avait cru, à l'origine, pouvoir faire l'économie.

Ce ne sont encore là que des risques d'argent; il y a une question plus grave de responsabilité, quand il s'agit d'un service de voyageurs : ce sont des milliers de passagers dont la vie est chaque jour compromise par un matériel mal construit, mal réparé, mal commandé.

Aussi, nous ne voulons à aucun prix ni accepter une telle responsabilité, ni grossir la liste, déjà trop longue, des entreprises dont l'imprudence a donné lieu à de si graves mécomptes. Nous n'oublions pas que dans la question des paquebots transatlantiques se trouvent engagés non-seulement l'intérêt des actionnaires qui fournissent les capitaux, non-seulement les subsides de l'État qui crée et patrone cette vaste entreprise, mais l'honneur du pavillon français appelé à soutenir une lutte redoutable contre les premières marines du monde.

L'attention que nous avons donnée à la création des lignes à grande vitesse ne nous a pas empêchés de continuer l'étude des lignes régulières transatlantiques à moyenne vitesse; mais vous comprendrez aisément qu'aucun parti définitif ne peut être utilement arrêté pour celles-ci, jusqu'à ce qu'une décision ait été prise sur les premières.

Nous nous sommes également occupés des lignes de grand cabotage, qui ne sont pas d'un moindre intérêt pour notre commerce; tout en facilitant, en créant même le transport des hommes et des marchandises entre les points qu'elles desservent, elles préparent un aliment important aux navires transatlantiques.

Entre les lignes qui doivent être successivement établies, nous avons choisi d'abord celle qui relie Rouen à nos possessions algériennes.

Grâce au décret impérial qui a fait droit aux réclamations de nos armateurs, que nous résumions dans notre rapport de l'année dernière, nous avons pu acheter, pour ce service, deux navires en Angleterre, le *Danube*, de 750 tonneaux, et la *Reine-Mathilde*, de 520 tonneaux, et commencer ainsi ce service immédiatement. Un accident nous a privés quelque temps du *Danube*, qui pourra bientôt reprendre la mer; il a été provisoirement remplacé par un de nos navires à vapeur, la *Vesta*.

A cette ligne, nous allons joindre un service du Havre sur Hambourg, qui commencera le 3 mai prochain; en toute circonstance, nous croyons utile d'opérer en participation avec des tiers; mais l'avantage de l'association est plus évident encore quand il s'agit de l'établissement d'une ligne internationale.

Nous avons donc accepté avec plaisir les offres que nous a faites une maison des plus honorables de Hambourg, et c'est de compte à demi avec elle que nous créons ce service ; deux navires à hélice d'une force de 100 chevaux chacun et d'un tonnage de 520 tonneaux y seront affectés.

Nous nous occupons d'organiser la ligne d'Anvers à Marseille avec escales au Havre, à Bordeaux, et dans les ports d'Espagne et de Portugal. Cette ligne doit être organisée en participation avec des maisons importantes de Marseille. Déjà, avec ces mêmes maisons, nous avons acquis trois bateaux à vapeur affectés à des services sur l'Algérie et l'Italie.

Nous compléterons probablement ce service de grand cabotage en dirigeant des navires sur les ports du Nord.

De compte à tiers avec une maison de Nantes et un capitaine expérimenté dans ces opérations, nous sommes chargés, par un traité passé avec le Gouvernement, de transporter à Cayenne des travailleurs pris à la côte d'Afrique; déjà une première introduction a été faite par le navire à vapeur la *Diane*, affecté spécialement à ce service : ce navire n'étant pas encore de retour en Europe, cette opération, qui laissera un bénéfice assez élevé, a dû être reportée sur l'exercice de 1856.

Nous avons créé un service régulier par navires à voile, de Bordeaux en Californie, partant tous les deux mois, et nous y joignons également un service pour l'Australie. Le premier départ pour la Californie aura lieu le 15 mai et celui pour l'Australie le 15 juin.

Nous organisons aussi des départs réguliers pour la Réunion et l'Inde; les navires affectés à ces lignes font partie du matériel qui nous est indispensable pour l'exécution des engagements dont nous vous avons entretenus il y a huit mois, pour le transport des 18,000 travailleurs indiens aux colonies françaises occidentales : les obstacles que nous avons eu à vaincre, pour la création de notre matériel en 1855, nous les avons rencontrés plus particulièrement pour nous procurer des navires convenablement organisés pour l'exécution de notre contrat. Mais nous avons triomphé de ces premiers obstacles et si, malgré nos efforts, quelques retards ont eu lieu dans nos expéditions de 1855, nous nous sommes mis en mesure de les réparer par l'activité de nos expéditions de 1856, en sorte que nous nous trouverons, à la fin de l'exercice courant, avoir transporté dans les Antilles un nombre de *coolis* supérieur à celui que stipulent les engagements que nous avons pris envers le Gouvernement.

Au surplus, nous avons la satisfaction de vous annoncer que les résultats déjà obtenus sont venus confirmer nos espérances sur cette affaire qui exige un matériel considérable dans des conditions toutes spéciales, et des soins particuliers pour les Indiens.

Nous avons fait avec le Gouvernement, avant la fin de la guerre, un marché pour la fourniture de 3,000 tonneaux de salpêtre; cette opération se présente dans de très-bonnes conditions, et nous aurons, l'année prochaine, à vous en rendre un compte satisfaisant.

Nous avons aussi à vous rendre compte d'une opération sur les grains : quand le Gouvernement, proclamant sa volonté de ne pas intervenir directement dans les opérations de céréales, faisait appel au commerce pour apporter en France des grains étrangers et suppléer par des importations à l'insuffisance de la récolte; quand il proclamait tous les jours cette insuffisance et s'en préoccupait si vivement, nous avons pensé qu'une grande Compagnie comme la nôtre, qui s'est proposé, pour un des objets constants de ses efforts, l'abaissement du prix des subsistances par l'importation des matières alimentaires de toutes natures, fabriquées par elle au besoin, ne pouvait pas, ne devait pas à plus forte raison rester étrangère à ces opérations dans un moment si critique.

Il nous a semblé que, pour répondre aux vues du Gouvernement et aux espérances du public, sans nous affaiblir pour l'exécution de grandes entreprises, comme celles des lignes transatlantiques, nous devions prouver l'efficacité de notre concours dans des circonstances exceptionnelles.

Nous avons donc, par devoir, mais dans des conditions que nous pensions favorables, acheté aux États-Unis et dans l'Inde des quantités assez considérables de farine, de froment et de riz.

Malheureusement, l'insuffisance de la récolte n'avait été annoncée que tardivement, et le seul pays où il fût possible d'aller chercher des approvisionnements n'a eu cette année que des grains de qualité médiocre. L'époque tardive de ces importations, coïncidant avec l'heureux événement qui a mis un terme à la guerre, et a ouvert les ports fermés depuis plusieurs années, ne permettra leur réalisation qu'au prix de sacrifices considérables.

Les pertes qui en résulteront ne figurent pas dans les comptes de 1855, puisque, le 1er janvier dernier, aucune partie de ces grains n'était réalisée; ils n'étaient même pas à notre disposition en France. Elles viendront frapper l'exercice courant. Mais nous sommes heureux de pouvoir vous donner la certitude que, quel que soit le chiffre de ces pertes, elles resteront bien inférieures au net produit d'autres opérations en cours appartenant au même exercice, et dont nous pouvons considérer les bénéfices comme assurés en ce moment.

Nous avons encore à vous entretenir d'une dernière opération. Conformément aux termes de ses Statuts, la Société s'occupe, vous le savez, de la fabrication de con-

serves alimentaires et d'engrais fabriqués avec les parties des animaux non converties en conserves. Nos établissements de Buénos-Ayres nous envoient depuis quelques mois des produits qui ont été reconnus de qualité tout à fait supérieure et qui se sont écoulés très-rapidement.

L'élévation du prix des animaux dans ce pays nous a engagés, pour réduire le coût de nos importations, à créer un établissement sur un autre point et nous ne doutons pas que la France ne puisse y trouver des ressources qui contribueront à réduire les prix de la viande de boucherie portés si haut dans ces dernières années.

C'est encore là une industrie nouvelle à laquelle le temps est nécessaire pour grandir et se consolider; mais les bénéfices qu'elle donne dès son début nous permetten de mesurer l'importance qu'elle est destinée à acquérir dans un prochain avenir.

Pour utiliser les débris de viandes et de poissons de nos divers établissements, nous avions acquis la propriété d'un brevet pour leur transformation en guano; cette première opération nous a conduits à d'autres de même genre qui, au point de vue du commerce maritime, devront avoir des résultats importants.

Nous avons été mis en possession de procédés qui empêchent toute décomposition des matières animales et les mettent à l'abri de toute détérioration ultérieure, malgré leur exposition à la chaleur, à la pluie ou à l'humidité.

L'avantage de ces procédés pour l'importation des suifs et des peaux sèches ou fraîches est aujourd'hui démontré par l'expérience; vous pourrez l'apprécier quand nous vous dirons que non-seulement, grâce à leur application, il n'y a plus d'avaries possibles sur ces marchandises, quels que soient l'état du navire et la durée de la traversée, mais que la qualité en est améliorée et que la marchandise ainsi préparée obtient, dès aujourd'hui, des prix beaucoup plus élevés sur les marchés du Havre et de Bordeaux.

Sur les cuirs venant de Buénos-Ayres les avaries représentent ordinairement 15 pour 100 de la valeur, tant pour avaries de mer, que pour vice propre à la marchandise, développé soit pendant la traversée, soit avant l'embarquement: il vient en France plus d'un million de cuirs d'une valeur de 18,000,000 de francs au moins; vous voyez quel bénéfice pour tous doivent produire nos procédés. En même temps que nous contribuerons à donner à la France une des matières les plus utiles, de meilleure qualité, et à meilleur marché, nos navires y trouveront une augmentation notable de fret avantageux, et notre commerce d'exportation un plus grand élément de retours.

Au traitement des peaux il faut ajouter la préparation du suif brut qui, rendu incorruptible, et pouvant se transporter en vrac sous toutes les latitudes, devient d'une qualité supérieure et d'une fusibilité plus faible, et acquiert ainsi une plus grande valeur.

C'est un progrès important dans cette voie où la science s'est récemment jetée, et les propositions qui nous sont faites nous permettent de vous assurer que ce sera pour nous une sorte de bénéfices directs importants, en même temps que nous y trouverons un accroissement de frets pour nos navires.

Par l'exposé que nous venons de vous faire des travaux et des opérations de notre Compagnie pendant les premiers mois de notre existence, vous avez pu vous convaincre que nous avons mis énergie et persévérance à former un matériel dont l'importance et la qualité nous placent au premier rang dans la marine marchande, et qu'en même temps notre attention et nos efforts se portent sur tout ce qui peut contribuer à la prospérité du commerce maritime et à l'accroissement de la richesse nationale:

Établissement de lignes régulières par navires à voiles ou bateaux à vapeur;

Opérations d'armement, soit pour notre compte, soit en participation avec des armateurs ou des capitaines;

Avances sur consignation de marchandises, soit exportées, soit importées;

Création ou accroissement de la production de matières qui, en augmentant le fret de retour et facilitant les échanges, augmentent notre commerce extérieur;

Abaissement du prix des matières alimentaires par l'importation, soit de viandes cuites ou salées, soit d'engrais si précieux pour l'agriculture, et qui, multipliant les produits, tendent à abaisser les prix au profit de tous, producteurs et consommateurs.

Tels sont, en peu de mots, Messieurs, les résultats de nos premiers travaux; le soin que nous avons apporté à conserver disponible la majeure partie de notre capital va nous permettre de donner, à toutes les parties de notre entreprise, l'énergique impulsion que le pays attend de nos efforts, et prendre la part qui doit nous revenir légiti-

mement dans le grand mouvement commercial dont le monde pacifié va devenir le théâtre, et si le Gouvernement ne se décide pas à la création prochaine des lignes transatlantiques, l'emploi ne manquera pas à nos fonds.

Ce qu'une institution, dont la nôtre est sortie, a fait dans les affaires financières et industrielles, les opérations d'armement et de commerce extérieur le réclament bien plus encore.

Nous sommes au temps des grandes affaires et des instruments puissants; les prodigieux effets obtenus dans nos ateliers par ces outils dont les dimensions et le poids auraient été traités de chimériques, il y a trente ans à peine, l'agglomération des capitaux les produit dans les affaires de finance, d'industrie et de commerce.

Nous l'avons dit l'an passé, en expliquant notre but: il ne manque en France et dans nos ports ni d'argent ni d'hommes habiles, actifs et expérimentés; mais ces forces sont disséminées, isolées, et ne produisent que des résultats proportionnés à leur faiblesse individuelle.

Nous sommes venus combler une lacune; le commerce maritime trouvera chez nous des forces agglomérées qui, en élargissant la base, augmenteront les bénéfices.

L'achèvement des chemins de fer européens rend chaque jour plus grande l'importance de la France. C'est par les ports français que doit se faire le transit de la plus grande partie des marchandises d'importation et d'exportation; mais, pour répondre à cette situation, il faut que les moyens rapides de communication ne manquent pas dans nos ports, rendus sûrs et commodes; que le Gouvernement assure promptement l'établissement des lignes transatlantiques, et que, par la modification de nos lois de douane, nos entrepôts largement approvisionnés offrent aux étrangers les avantages qu'ils n'ont trouvés jusqu'ici que dans les ports d'Angleterre et des villes libres. Nous sommes prêts pour les besoins de cette situation nouvelle; c'est le but auquel nous tendons pour l'intérêt de tous.

Il nous reste à vous analyser les comptes de la Société arrêtés au 31 décembre dernier et déposés sur le bureau.

Le total des comptes débiteurs s'élevait, le 31 décembre dernier, à la somme de........ 31,576,451 fr. 93 c.

divisés ainsi qu'il suit :

Actions, versement non appelé	15,000,000	»
Débiteurs divers	5,694,044	60
Participations	1,216,286	09
Comptoirs, agences et établissements	3,152,372	90
Marchandises diverses et armements de navires en mer, riz et farines	1,415,873	54
Immeubles, constructions immobilières et mobilier	332,954	92
Effets à recevoir	381,604	98
Navires, compte, matériel	4,334,191	26
Caisse	52,156	64
Total de l'actif	31,576,451 fr.	93 c.

Les comptes créditeurs s'élèvent à la somme de........ 31,576,451 fr. 93 c.

divisés comme suit :

Capital social	30,000,000	»
Comptes crédités, assurances à payer	345,703	10
Amortissement	100,466	17
Effets à payer	494,072	80
Profits et pertes	636,209	86
Total du passif, égalité	31,576,451 fr.	93 c.

La balance de compte de profits et pertes donne un produit net de 636,209 fr. 86 c., déduction faite de 114,933 fr. 66 c. pour frais généraux de l'exercice 1855.

Nous n'avons pas fait entrer dans ce compte 100,466 fr. 17 c. représentant le solde du compte d'amortissement du matériel et des primes dont nous débitons chaque navire pour la somme dont nous restons nos propres assureurs, déduction faite des pertes et avaries éprouvées dans l'exercice clos, et qui se sont élevées à 60,775 fr. 68 c.

Cette somme est supérieure à celle de la dépréciation qu'a pu subir, en 1855, le matériel à la mer; il ne se composait, pour la plus grande partie, que de navires de

peu de valeur, et figurant à l'inventaire pour un prix réduit déjà d'un amortissement important.

Sur le bénéfice s'élevant net à 636,209 fr. 86 c., 270,000 francs ont été déjà distribués le 1er janvier dernier; ce dividende représentait 5 p. 0/0 du capital versé à la même époque.

Nous nous proposons de mettre à la réserve 57,258 fr. 88 c., soit 9 p. 0/0 des bénéfices réalisés en 1855, ce qui réduira le net disponible à 308,950 fr. 98 c.

Sur cette somme, il doit être prélevé, aux termes des articles 25 et 52 des Statuts et de la délibération de l'Assemblée générale du 10 juin dernier, 12 1/2 p. 0/0 des bénéfices nets, dont 2 1/2 au directeur et 10 aux administrateurs, soit 38,618 fr. 75 c.

Il restera un net disponible de 270,332 fr. 23 c.

Nous vous proposons de distribuer 270,000 francs, soit 4 fr. 50 c. par action, laissant 332 f. 23 c. à reporter sur l'exercice de 1856.

Vous aurez alors au compte d'amortissement	100,466 fr.	17 c.
A la réserve	57,258	88
A reporter sur 1856	332	23
TOTAL	158,057 fr.	28 c.

En résumé, notre existence de huit mois seulement s'est manifestée par la création d'un matériel important qui nous met en mesure de nous livrer, sur une large échelle, aux opérations qui sont le but de notre Société.

Nous avons en même temps su utiliser nos capitaux de manière à leur servir un dividende de 10 p. 0/0, et nous avons atteint ce double but, tout en conservant libre une partie de notre capital qui nous permet d'entreprendre, dans des conditions exceptionnelles, la grande affaire des services transatlantiques.

Ces résultats obtenus pendant une période de formation et de construction paraissent, Messieurs, la meilleure garantie des bénéfices que nous devons réaliser plus tard, et des services que notre Compagnie est en mesure de rendre au Gouvernement, ainsi qu'au commerce et à l'industrie.

Paris, 29 avril 1856.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE MARITIME.

Séance du 29 *avril* 1856.

Présidence de M. D'EICHTHAL, président du conseil d'administration.

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE.

Après la lecture du Rapport qui précède, les propositions à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix et adoptées par l'Assemblée générale.

I.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve les comptes tels qu'ils sont représentés dans le Rapport du Conseil d'administration, et desquels il résulte que le solde créditeur du compte de Profits et Pertes s'élève à la somme de 636,209 fr. 86 c., sur laquelle il a été distribué 5 p. 0/0 du capital versé au 1er janvier 1856.

II.

A l'unanimité, l'Assemblée fixe à 4 fr. 50 c. le solde du dividende pour 1855 qui sera payé à partir du 1er juillet 1856.

BALANCE AU 31 DÉCEMBRE 1855.

Crédit.

Actions, versement non appelé	15,000,000 fr.	» c.
Débiteurs divers (avec la partie des Actions impayée)	5,691,014	60
Participations	1,216,286	09
Comptoirs, Agences et Établissements	3,152,372	90
Marchandises diverses et Armements de navires en mer, Riz et Farines	1,415,873	54
Immeubles, Constructions immobilières et Mobilier	332,951	92
Effets à recevoir	381,604	98
Navires, Compte matériel	4,334,491	26
Caisse	52,156	64
	31,576,451 fr.	93 c.

Débit.

Capital social	30,000,000 fr.	» c.
Comptes crédités, Assurances à payer	345,703	10
Amortissement provenant du Compte d'assurances	100,466	17
Effets à payer	494.072	80
Balance à Profits et Pertes	636.209	86
	31.576,451 fr.	93 c.

ÉTAT GÉNÉRAL DU MATÉRIEL NAVAL A FLOT ET EN CONSTRUCTION.

NAVIRES A VAPEUR A FLOT.

Danube	Trois-mâts goëlette	Neuf	693/416
Reine-Mathilde	*Id.*	3 T. G. F. H.	510/306
Languedoc	Goëlette	5 S.	443/266
Ville-de-Marseille	*Id.*	5 S.	406/244
Diane	Trois-mats goëlette	Neuf	280/167
Vesta	*Id.*	*Id.*	280/167
Paris	Brick	*Id.*	427/256
Hambourg		*Id.*	

NAVIRES A VAPEUR EN CONSTRUCTION.

Rouen

Marie-Stuart

NAVIRES A VOILE A FLOT.

Sigisbert-Cezard	Trois-mâts	3 T. L. 1. 1.	872
Volta	*Id.*	*Id.*	755
Jacques-Cœur	*Id.*	Neuf	741
Indien	*Id.*	*Id.*	739
Rubens	*Id.*	3 T. L. 1. 1.	749
Bordeaux	*Id.*	*Id.*	568
Jean-Bart	*Id.*	Neuf	565
Mansart	*Id.*	*Id.*	555
Hampden	*Id.*	3 T. L. 1. 1.	544
Richelieu	*Id.*	*Id.*	514
Malouin	*Id.*	*Id.*	491
Moïse	*Id.*	*Id.*	464
Daubenton	*Id.*	*Id.*	447
Nicolas-Poussin	*Id.*	*Id.*	445
Junon	*Id.*	5 S.	378
Ile-Bourbon	*Id.*	3 Q.	376
Madagascar	*Id.*	3 T. L. 1. 1.	351
Richar-Lenoir	*Id.*	3 T. A.	342
Julie	Barque	3. Q.	289

Nive	Brick	3 T. A. 1. 1.	238
Liménienne	Barque	5 S. L. 2. 1.	224
Éclair	Brick	Neuf	220
Buron	*Id.*	3 T. L. 1. 1.	213
Réveil-matin	Brick	3 T. G. 1. 1.	198
Gazelle	*Id.*	Neuf	190
Courrier-de-Saint-Pierre	*Id.*	5 S. A. 2. 1.	187
Daniel	*Id.*	3 T. A. 1. 1.	183
Frédéric	*Id.*	2 T. A. 2. 1.	183
Léocadie	*Id.*	3 Q.	177
Jacques	*Id.*	2. 1.	172
Adour	*Id.*	3 T. A. 1. 1.	156
Amélie	*Id.*	2 T. G. 3. 2.	151
Louise	*Id.*	*Id.*	145
Maria	Goëlette	3 T. A. 1. 1.	143
Alcion	*Id.*	3 T. G. 1. 1.	88
Dorade	*Id.*	*Id.*	79
Mouëtte	Sloop	3 T. P. 1. 1.	58
Goëland	*Id.*	*Id.*	58
Olive-Branche	Goëlette		58
Rose	*Id.*		57
Hortense	*Id.*		55
Active	*Id.*		48
Deux-Amis	*Id.*		44
Mars	*Id.*		38
Marguerite	*Id.*		20

NAVIRES A VOILE EN CONSTRUCTION.

Duguay-Trouin	550
Duguesclin	550
Jean-Goujon	550
Mozart	540
D'Alembert	500
Canova	500
Colbert	500
Daguerre	500
Parmentier	500
Turgot	500
Vauquelin	500
Réaumur	450
Suger	300
Pascal	200

COMPAGNIE PARISIENNE

DES

ÉQUIPAGES DE GRANDE REMISE

CRÉÉE PAR ACTE PASSÉ DEVANT Mᵉ HATIN, NOTAIRE, A PARIS, LE 2 MAI 1856, ENREGISTRÉ ET PUBLIÉ SOUS LA RAISON SOCIALE : P. DAMMIEN ET Cᵉ

CAPITAL SOCIAL : 8,000,000 DE FR.

Divisé en 80,000 actions au porteur, de 100 fr. chacune.

Comité de surveillance : M. le comte de Schramm, général de division ; — M. le baron Achard, général de division ; — Don Juan de Francisco Martin ; — M. le comte de Lantivy, ancien préfet ; — M. de Rostang, intendant militaire.
Banquiers de la Société : MM. Ardoin, Ricardo et Cᵉ.

Un grand nombre de personnes opulentes se servent, à Paris, de voitures louées à l'année ou au mois, non-seulement l'étranger qui visite la capitale, mais encore l'habitant à domicile fixe, le médecin, le financier, et jusqu'aux familles des classes les plus élevées.

Cet usage, fort répandu à Londres, est chaque jour plus goûté parmi nous. Le développement progressif du luxe et des affaires, la difficulté toujours croissante de trouver dans les habitations particulières des installations suffisantes pour avoir sa voiture chez soi, et les inconvénients qui s'y attachent d'ailleurs, tout tend à propager de plus en plus ce mode d'abonnement.

On sait qu'en outre, dans la bourgeoisie de Paris, il n'y a pas de cérémonie de famille ou de partie de plaisir sans voitures à la journée.

Les établissements qui entreprennent ce genre de location sont dans l'état le plus prospère : leurs équipages sont désignés sous le nom de voitures de *grande remise*, par opposition à celles de régie, qui marchent à l'heure, et qu'on appelle voitures de *petite remise*.

Ainsi, l'industrie consacrée à la locomotion des personnes dans Paris embrasse :

Les omnibus; — les voitures de place (gros numéros); — les voitures de *petite remise* ou de régie (petits numéros); — et enfin les voitures de *grande remise*.

Ces dernières sont assimilées aux équipages de maître, tandis que les trois autres catégories sont assujetties à des règlements de police particuliers.

Les excellents résultats obtenus par les compagnies puissantes qui ont concentré sous une direction unique, l'exploitation, soit de toutes les lignes d'omnibus, soit de la majeure partie des voitures de place, soit enfin d'un très-grand nombre de voitures de petite remise, démontrent évidemment quels avantages doivent être retirés de l'application du même système aux équipages de grande remise.

C'est dans un but de centralisation analogue que la presque totalité des établissements de grande remise, dès à présent achetés avec leur matériel et leur clientèle, sont aujourd'hui mis en société pour un prix sur lequel les revenus actuels justifiés assurent de prime-abord un bénéfice net de plus de 15 p. 0/0 par an.

La Compagnie Parisienne des équipages de grande remise dispose d'un personnel expérimenté et choisi; ses divers services sont confiés à des préposés consommés dans cette spécialité.

Elle est dès à présent en possession de 800 voitures, tant à deux chevaux qu'à un cheval (service d'été et service d'hiver) avec leurs accessoires; de 1100 chevaux, d'un immense matériel et d'approvisionnements considérables. Le nombre des voitures sera incessamment porté à 1000, et celui des chevaux à 1500, chiffre égal à l'ensemble des exploitations de grande remise à Paris.

Mais ce n'est pas seulement par les économies qui découlent de tout système de concentration bien entendu, notamment en ce qui concerne les marchés pour fournitures de toute espèce, que la Compagnie réalisera un accroissement dans ses produits, c'est aussi par les améliorations et les développements que l'exploitation des voitures de grande remise est encore susceptible de recevoir à l'aide de capitaux intelligemment employés.

La Compagnie Parisienne des équipages de grande remise s'appliquera à donner à ses voitures le confort et l'élégance les plus recherchés et la variété la plus complète. Ici point de type uniforme dans le matériel ou le costume des gens de service. Loin que rien y rappelle le cachet d'une administration ou l'indice du louage, en toutes choses, au contraire, une diversité qui réponde à la différence des goûts particuliers et une distinction qui satisfasse aux exigences de position des plus hauts personnages. Aussi, tout abonné à l'année pourra-t-il avoir ses armes et son chiffre sur les panneaux de son équipage, et, selon son gré, les cochers et valets de pied porteront la tenue anglaise ou française, ou bien la livrée du maître au service duquel ils seront attachés.

Ainsi, d'une part, économies certaines dans les dépenses, de l'autre, accroissement dans les recettes, tout se réunit pour garantir à l'entreprise l'avenir le plus brillant.

La souscription aux actions est ouverte du 5 au 20 mai courant chez MM. Ardoin Ricardo et Ce, banquiers de la Société, rue de la Chaussée-d'Antin, 44, à Paris.

Le montant des actions est intégralement versé au comptant.

Le siége provisoire de la *Compagnie Parisienne des équipages de grande remise* est à Paris, place Vendôme, 8.

FAITS DIVERS.

— S. Exc. le ministre d'État et de la maison de l'Empereur a souscrit, pour toutes les bibliothèques de la Couronne et pour les distributions ordinaires faites par son département, à l'ouvrage intitulé : *l'Industrie contemporaine*, *ses caractères et ses progrès chez les différents peuples du monde*, par M. A. Audiganne.

— On lit dans la *Patrie :*

La société de la Baleine française vient de décider l'augmentation de ses ressources sociales. Cet accroissement de capital est nécessité par l'extension permanente de ses affaires. La Baleine française est une preuve nouvelle des conquêtes de l'esprit humain au XIXe siècle, sur les forces inertes de la nature. Ce nouveau produit remplit d'une manière absolue et à des prix bien inférieurs toutes les conditions du fanon ordinaire. Le commerce de la baleine, qui s'élève en France à 10 millions par an, a tellement reconnu ces vérités et ces avantages, que la fabrique de la Baleine française ne peut suffire aux nombreuses commandes de chaque jour. La différence du prix de revient au prix de vente est telle que les bénéfices que la Baleine française réalise ne sont pas moindres de 52 p. 0/0. En outre, son brevet d'invention, cédé en Angleterre, lui assure 50,000 fr. payés comptant, et 40 c. par chaque kilogramme manufacturé ; de telle sorte qu'elle peut offrir un bénéfice considérable aux capitaux qui la suivront dans son développement.

Ces résultats paraîtraient peu dignes de foi s'ils n'étaient justifiés par des ventes quotidiennes, et si on ne pouvait les vérifier soi-même en allant visiter l'usine, 4, rue Châlon, près le chemin de fer de Lyon, où tous les renseignements seront fournis.

La souscription aux actions de la Société de la Baleine française, ouverte, à Paris, chez MM. J. de Malevergne et Ce, banquiers, 4, rue Drouot, sera prochainement fermée.

Toute souscription doit être accompagnée d'un premier versement de 25 francs par action.

Les versements peuvent être faits dans les départements, aux succursales de la Banque de France, au crédit de MM. J. Malevergne et Ce, banquiers de la Société.

OMNIBUS DE LONDRES.

La circulation des voitures dont la Compagnie générale des Omnibus de Londres était déjà propriétaire, au 3 mai, a donné pour les deux semaines précédentes les résultats suivants :

Du 20 au 26 avril, 447 voitures ont produit 219,488 fr. 70 c., soit 31,355 fr. 53 c. par jour.

La circulation totale, qui a commencé le 7 janvier, par 27 voitures, a produit jusqu'au 26 avril 2,243,576 fr. 15 c.

La moyenne générale par jour et par voiture est de 66 fr. 49 c.

Du 27 avril au 3 mai, 447 voitures ont produit 204,350 fr. 25 c., soit 29,192 fr. 89 c. par jour.

La circulation totale, a produit jusqu'au 3 mai 2,447,926 fr. 40 c.

La moyenne générale par jour et par voiture est de 66 fr. 53 c.

LOTERIE SAINT-ROCH

DERNIER TIRAGE.

La commission administrative de l'œuvre pour la construction de l'église Saint-Roch à Montpellier, présidée par M. le préfet de l'Hérault et composée des hauts fonctionnaires et des principales notabilités du département, a reconnu que dans l'intérêt même des souscripteurs et afin que les lots n'aient à subir aucune réduction, il convenait de proroger l'époque du 3me et dernier tirage ;

Que d'un autre côté, le 16 août étant l'anniversaire de la mort du glorieux patron de Montpellier, jour de fête patriotique et religieuse pour tous les habitants et celui du 1er tirage de la loterie Saint-Roch, ce jour-là devait être préférablement choisi à tout autre pour ce dernier tirage ;

Qu'en outre, le délai jusqu'au 16 août étant assez prolongé pour que les derniers

billets soient placés d'ici là, on pouvait adopter cette époque irrévocablement et sans crainte d'avoir à faire une nouvelle prorogation;

En conséquence, M. le préfet de l'Hérault a, par son arrêté du 10 mai 1856, fixé irrévocablement le dernier tirage de la Loterie Saint-Roch au 16 août 1856.

La Loterie Saint-Roch, organisée seulement au mois de mai 1855, sera donc terminée en l'espace de 15 mois, tandis que l'arrêté qui autorise sa création, accorde un délai de deux années pour l'émission des 1,200,000 billets à 1 fr. le billet.

Administration, à Montpellier, rue d'Embouque-d'Or, 1. — Agent principal: M. Letheux, à Paris, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs.

— L'établissement de plaisance qui s'ouvrira prochainement, d'ici au 8 juin, dit-on, au Bois de Boulogne et prendra le nom de *Pré Catelan*, sera véritablement une des curiosités de Paris. Dès cette saison, le jardin orné des productions les plus belles et les plus diverses de la Flore française et exotique, offrira le coup-d'œil le plus enchanteur qu'on puisse imaginer; ce sera un parc de fleurs. Dessiné avec un goût merveilleux, de façon à varier autant que possible les aspects, à faire passer le promeneur de surprise en surprise, ce parc délicieusement accidenté est appelé à devenir le lieu de rendez-vous non-seulement des habitués du Bois, mais encore des familles qui vont chercher de temps à autre sous les ombrages de la belle forêt parisienne du repos et des distractions. Accessible à tous en raison de la modicité du prix d'entrée, praticable pour les chevaux et pour les voitures, égayé par un orchestre où la musique sera pour ainsi dire en permanence, pourvu de bancs, de chaises, de jeux de toute sorte, d'établissements de repos et de rafraîchissement, le *Pré Catelan*, organisé dans des conditions tout à fait nouvelles qui le distingueront de tous les établissements et jardins actuels, sera une des curiosités caractéristiques du Paris nouveau.

Parmi les affections auxquelles les dames sont sujettes, il en est un grand nombre d'un caractère tout spécial dont le traitement semble plus particulièrement être du domaine des femmes qui joignent à de bonnes études médicales une longue expérience pratique. On conçoit en effet tout l'avantage que présente la conformité de sexe entre le médecin et le malade; la femme, en présence d'une autre femme, n'hésite devant aucune confidence, que de son côté celle-ci sait deviner, prévenir, solliciter au besoin. Aussi la plupart des femmes accordent-elles une préférence marquée, dans toutes les circonstances où elles ont besoin de ces soins spéciaux, aux femmes chez qui elles sont certaines de trouver la prudence éclairée réunie à la science expérimentale.

La première, Mme Lachapelle, maîtresse sage-femme et professeur d'accouchement, eut, il y a une vingtaine d'années, l'idée d'ouvrir pour ces sortes de consultations un cabinet spécial, et aussitôt elle vit ce sentiment de préférence se manifester d'une façon bien évidente. Les succès qu'elle a obtenus, la nature et l'importance de sa clientèle prouvent qu'elle a su pleinement justifier, et par l'excellence de ses traitements et par ses cures de toute sorte, notamment en matière de stérilité, cette confiance que les femmes inspirent aux femmes pour les soins les plus délicats de leur santé. Les consultations de Mme Lachapelle ont lieu tous les jours de 3 à 5 heures, rue Monthabor, 27, près les Tuileries.

ANNONCES ANGLAISES.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES

CLIPPERS FRANÇAIS

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Capital social : fr. 20,000,000, ou 800,000 livres sterling,

Divisé en 200,000 actions de 100 fr. ou 4 livres sterling au porteur.

CONSEIL A PARIS :

Le vice-amiral Casy, sénateur, ancien ministre de la marine et des colonies.

Le comte Siméon, sénateur, administrateur du chemin de fer de la Méditerranée.

Le contre-amiral J. Deloffre, vice-président du bureau des longitudes, ancien préfet maritime de Cherbourg.

M. Auguste Odier, propriétaire, conseiller référendaire, 33, rue Neuve-des-Mathurins.

Le comte William de Nieuwerkerke, 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

M. S. Bellonne, armateur et manufacturier, 2, rue de Buffaut.

M. Ernest Lafond, propriétaire, 9 rue Saint-Florentin.

CONSEIL A LONDRES :

Le colonel G.-E. Pratt Barlow, président de la société des docks de Southampton.

M. P. Patton Blyth, Wimpole street, Londres.

M. J. Borradaile (John Borradaile et Ce, Calcutta), Gloucester-Place, Londres.

M. C. Saunders (Me Calmont Brothers et Ce), Liverpool.

Le capitaine Henri Shuttleworth, Elder Brother of the Trinit House, et administrateur du général Screw Steam Shipping Company.

M. J.-R. Thomson (J.-R. Thomson et Ce), Saint-Peters Chambers Cornhill, Londres.

M. J.-A. Underwood, administrateur du général Screw Steam Shipping Company.

AVEC POUVOIR D'EN AUGMENTER LE NOMBRE.

GÉRANTS : MM. Graham, de Linarès et Ce.

BANQUIERS : à Londres, MM. Currie et Ce, 29, Cornhill ; — à Paris, Banque de France.

CONSEIL JUDICIAIRE A PARIS : MM. Raveau, notaire ; Petit-Bergouz, avoué ; Baudouin, agréé du tribunal de commerce.

AVOUÉS A LONDRES : MM. Oliverson, Lavie et Penchey.

AGENTS DE CHANGE A LONDRES : MM. Huggins et Rowsell, 1, Threadneedle-Street.

AGENTS ET COURTIERS MARITIMES POUR L'ANGLETERRE : MM. Cunard, Brett et Austen, Londres, Liverpool et Southampton.

BUREAUX :

A Paris : 20, rue Neuve-des-Capucines;

A Londres, 11, King-William-Street.

Les délibérations de l'Assemblée générale des actionnaires, tenue au siége de la Société, à Paris, le 15 mars 1856, ont eu pour résultat : l'agrandissement du cadre des

opérations projetées dans l'origine pour relier la France aux colonies des mers de l'Inde par un réseau de navires d'une marche exceptionnelle ; l'acquisition, à cet effet, de clippers de premier ordre, avec hélice auxiliaire, et l'exploitation des ressources maritimes des deux plus grandes nations commerciales, la France et l'Angleterre.

Cette entreprise réunit donc tous les éléments de succès que peuvent présenter l'une et l'autre de ces deux nations. La France, d'un côté, par le nouvel essor de son génie commercial et industriel, offre aux capitaux une brillante perspective de placement; l'Angleterre, de l'autre, par le bon marché et l'excellence de ses constructions navales, offre à ces mêmes capitaux le moyen immédiat de les utiliser. Les deux nations, en un mot, mettent en commun leurs capitaux et leurs connaissances, tant commerciales que navales, pour exécuter une entreprise aussi importante que lucrative. Sous des auspices aussi heureux, la Société s'est décidée à établir un service régulier de clippers avec hélice auxiliaire, de 2,400 tonneaux de jauge en moyenne, qui feront des voyages du Havre à Calcutta, touchant à Bourbon et à d'autres ports de l'Inde. Elle se propose aussi d'ouvrir sous peu une ligne sur le Brésil, et, par la voie du Brésil, sur le cap de Bonne-Espérance. A leur départ et à leur retour, les navires feront escale à Southampton pour y prendre et débarquer des marchandises, des espèces et des passagers.

Pour exploiter de suite ces lignes, la Société a acheté du *General Screw Steam Shipping Company* une magnifique flotte de clippers avec hélice auxiliaire, qui ont déjà fait leurs preuves, et dont les noms suivent :

JASON ; — GOLDEN-FLEECE ; — INDIANA ; — CALCUTTA ; — ARGO ; —
QUEEN OF THE SOUTH ; — LADY JOCELYN ; — HYDASPES.

Par cette importante acquisition, la Société évite toute perte de temps *et tout chômage de capitaux qu'auraient pu nécessiter la construction et l'armement d'une flotte à créer.*

Elle est prête à commencer ses opérations avec des navires les plus fins et les plus solides qui existent, et avec tout le prestige des faits qu'ils ont accomplis et accomplissent encore au service des gouvernements anglais et français.

Une portion du capital émis est réservée pour l'Angleterre et une portion pour les colonies.

En présence des données positives de personnes qui connaissent à fond le commerce de la France, ainsi que le mouvement des affaires de la Belgique, de la Suisse et de l'Allemagne par la voie du Havre, en présence aussi du manque total de service de bateaux à vapeur sur la ligne du Cap et de l'Inde, il est évident que jamais entreprise maritime n'a débuté avec des espérances plus fondées d'un brillant avenir.

POUR PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER :

A MM. GRAHAM, DE LINARÈS ET Ce, aux bureaux de la Société, 20, rue Neuve-des-Capucines;

CURRIE ET Ce, banquiers, 29, Cornhill, Londres;

HUGGINS ET ROWELL, agents de change, Threadneedle-Street, Londres;

CUNARD, BRETT ET AUSTEN, 150, Leadenhall-Street, Londres, 5; York-Buildings, Liverpool; Canute-Road, Southampton;

Et aux Bureaux provisoires de la Société, 11, *King-William-Street, à Londres.*

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28 — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

(Deux départs par semaine).

Voie de : Gênes. Livourne. Civita-Vecchia. Naples. Messine. Malte.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
Retour — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h du matin.

Voie de : Civita-Vecchia. Naples. (Traversée en 48 heures.)

Aller. — Départ de Marseille chaque jeudi, à 10 h. du s.
Retour. — Départ de Naples chaque jeudi, à 4 h. du soir.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de : Malte. Syra. Smyrne. Metelin. Dardanelles. Gallipoli. Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin.
Retour. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h du soir.
Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna, de Kamiesh et de Sébastopol.

Voie de : Messine. Le Pirée (Athènes). Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir.
Retour. — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance au Pirée avec Syra, Salonique et Nauplie; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sébastopol).

LIGNE DE SYRIE.

(d'Alexandrie à Constantinople et *vice versâ*), par :

Jaffa. Beyrouth. Tripoli. Lattaquié. Alexandrie. Mersina. Rhodes. Smyrne.

Départ de Marseille (voie d'Égypte), le jeudi de chaque deux semaines, à dater du 25 mai.
Correspondance à Smyrne avec la ligne du Levant (voie de Malte).

LIGNE D'ÉGYPTE.

Malte. Alexandrie.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 20 décembre.
Retour. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 5 h. du soir, à dater du 13 décembre.

LIGNES D'ALGÉRIE.

Alger. — Départs de Marseille et d'Alger les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.

Oran. — Aller. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi.
Retour — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.

Bone. Stora. (le Philippeville). Tunis. — Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

OBSERVATIONS. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes. — La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports. — Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

Billets de retour. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

Billets de famille. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour. — Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe	Lignes.	PORTS	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	Gênes	68	44	27	17	SYRIE. (Voie du Levant.)	Rhodes	410	260	178	112
	Livourne	80	48	32	20		Mersina	460	30[illegible]	203	125
	Civita-Vecchia	105	63	42	26		Alexandrie	467	312	207	125
	Naples	150	90	60	37		Lattaquié	470	315	218	127
	Messine	192	116	77	48		Tripoli	474	315	214	128
	Malte	210	132	88	55		Beyrouth	463	308	207	128
							Jaffa	482	321	217	133
LEVANT.	Syra et Pirée	330	210	140	87	ALGÉRIE.					
	Smyrne	370	240	160	100		Alger	80	60	25	•
	Metelin	390	247	165	103		Oran	122	48	50	•
	Dardanelles	400	252	168	105		Stora	103	82	30	•
	Gallipoli	410	265	180	116		Bone	118	92	35	•
	Constantinople	420	279	186	116		Tunis	127	103	55	•
	Varna (de Const.)	60	40	20	•						
ÉGYPTE	Alexandrie	450	280	190	120	GRÈCE.	Salonique (du Pirée.	72	48	22	18
							Nauplie Id.	24	16	10	8

Prix de la souscription à ce Bulletin : 5 fr. par an. — Bureau, r. Grange-Batelière, 16.

PARIS — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.



LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15.

REVUE FINANCIÈRE.

Le monde financier est véritablement en travail, et maintenant on peut dire que la paix commence à porter ses fruits. D'un bout de l'Europe à l'autre, l'industrie fait son appel aux capitaux pour augmenter ou développer la richesse publique, pour créer le crédit là où il n'existe pas, et les capitaux, si longtemps craintifs ou rebelles, répondent partout à cet appel avec un empressement et un ensemble merveilleux.

Faut-il se réjouir ou s'émouvoir de ce mouvement? prévoir des merveilles ou des catastrophes comme résultat final et prochain de cette tendance si accusée des esprits à se porter vers les affaires nouvelles? Nous avouons sans détour que pour notre compte nous ne saurions voir un sujet d'alarme dans l'expansion des capitaux et dans la confiance qui les porte vers l'industrie. Nous n'apercevons encore nulle part ces symptômes de fièvre et d'aveuglement qui annoncent et précèdent les catastrophes. Que parmi tant d'affaires qui sollicitent le concours de l'argent, il y en ait de médiocres ou de mal venues contre lesquelles il est bon de se tenir en garde, assurément cela est possible et cela doit être; mais si l'on veut sortir des généralités comme des exceptions, si l'on veut prendre comme exemple les affaires qui ont obtenu la faveur publique ou qui l'obtiennent en ce moment, soit à l'étranger soit en France, il sera facile de voir que les capitaux sont plus intelligents et savent choisir plus froidement qu'on ne suppose, et qu'enfin il y a du calcul dans l'empressement dont on s'effraie, et un calcul rassurant.

Avant les mesures restrictives que l'autorité a cru devoir prendre dans l'intérêt du marché français et des valeurs nationales cotées à la Bourse de Paris, les capitaux se portaient en abondance sur certaines valeurs étrangères. Était-ce par un engouement irréfléchi? Non.

Les valeurs que l'opinion publique entourait de ses faveurs, c'était la grande institution de crédit fondée à Vienne sous le patronage de la maison de Rothschild, ce qu'on appelle à la Bourse le Crédit mobilier de Vienne; c'étaient les chemins lombardo-vénitiens, qui sont en exploitation dans une partie de leur parcours, et qui valent bien les Chemins autrichiens, cotés à la Bourse 950 fr.; c'était le Linz à Salzbourg, la meilleure ligne de l'Allemagne quand elle sera achevée, et la route de beaucoup la plus directe de Paris à Vienne, enfin toutes les affaires émanant, comme celle-ci, du Crédit de Vienne ou du syndicat des banquiers groupés autour de M. le baron James de Rothschild.

En France, quelles sont en ce moment les affaires qui attirent le plus les capitalistes et sur lesquelles s'arrêtent les préférences et l'attention du public? Ce sont les affaires émises par la maison Mirès et Ce. Est-ce seulement parce qu'on sait que M. Mirès est à la fois un homme habile et heureux? Non. C'est que les affaires qu'il a présentées au public sont étudiées, sans exagération d'apport et sans réserves bénéficiaires compromettantes pour les intérêts des actionnaires. Quiconque a visité Marseille ou a un plan de la ville sous les yeux peut parfaitement se rendre compte de l'importance des terrains qui font l'objet de la Société des Ports de Marseille et de la sûreté de placement que les capitaux peuvent y trouver. Avant d'aller souscrire aux Gaz de Marseille, tout le monde a pu lire le cahier des charges et se rendre compte des bénéfices que l'on est en droit d'espérer.

La tendance n'est plus à l'isolement, elle est à l'association. On comprend que les capitaux éparpillés sont sans force et la proie assurée du plus fort. On est dans le vrai, et ce sentiment, cet instinct suffiraient à expliquer et à justifier le succès qu'ont obtenu dans ces derniers temps la Banque internationale suisse et l'Union financière.

Maintenant, à côté de ces grandes affaires, sur lesquelles le public ne s'est ni trompé ni laissé tromper, un grand nombre d'autres surgissent qui auront probablement des fortunes et des difficultés diverses. Quelques-unes affectent un caractère d'utilité publique, que les embellissements de Paris et la nécessité d'abriter la population, expropriée pour le percement des grandes et magnifiques voies ouvertes de tous côtés, rendent évident. Telle est, par exemple, la Compagnie des terrains de l'avenue de Neuilly, et, pour un public plus aristocratique ou plus aisé, la Compagnie des terrains des Champs-Élysées. Ces entreprises ont des chances de succès, et ne pourraient amener de mécomptes que faute d'étude ou de direction, ce qui n'est pas le cas assurément. Au reste, nous reviendrons sur ces affaires ainsi que sur le Crédit houiller métallurgique, qui se crée au capital de 20 millions avec une destination spéciale pour un genre d'affaires trop négligées, mais de longue haleine et semées de difficultés.

Un fait assez remarquable, c'est que ces nombreuses émissions d'actions diverses n'arrêtent pas l'essor qu'ont pris les grandes valeurs négociées à la Bourse, et en particulier les chemins. Et ici encore, on peut constater que la confiance ne se donne pas à l'aveugle, car elle ne s'adresse qu'aux meilleures valeurs. Le chemin qui est aujourd'hui au cours le plus élevé de la cote est celui de la Méditerranée, c'est-à-dire le chemin qui, dans l'opinion de la Bourse, est le premier des chemins français.

Après la Méditerranée viennent au premier rang les actions de Lyon, du Nord, de l'Ouest, d'Orléans. Voilà les valeurs sur lesquelles se portent les préférences de la spéculation et d'une partie des grands capitalistes; les autres chemins sont classés suivant leur importance.

Une seule chose est à déplorer parce qu'elle est inintelligente et ne peut être que le résultat de fausses appréciations, c'est la position de la rente. La spéculation et le comptant semblent s'accorder depuis quelque temps pour délaisser la rente. La situation générale des affaires et en particulier celle du marché des capitaux font de cet abandon de la rente une véritable anomalie. Cet état de choses ne saurait durer, et nous ne doutons pas que la rente ne retrouve avant peu la faveur et le rang qui lui appartiennent; pour nous, ce n'est qu'une question de temps.

Le marché anglais s'est notablement amélioré depuis quinze jours; aussi les consolidés sont-ils en hausse constante et marquée. La diminution du taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre est venue avant-hier consacrer cette amélioration des affaires anglaises. La Banque de France ne tardera pas à suivre l'exemple qui lui est donné, et l'intérêt de l'argent sera bientôt rentré dans son taux normal. Il est impossible que ces faits n'aient pas une influence prochaine sur la rente française. La hausse des chemins,

la baisse de l'intérêt de l'argent, c'est inévitablement dans un temps donné la hausse de la rente.

Le marché industriel a été ferme, l'Union des gaz en a été le principal aliment. Il y a eu des mouvements divers sur cette valeur pendant la dernière quinzaine : c'est inévitable quand il y a sur une valeur beaucoup d'affaires engagées. On annonce pour l'assemblée des actionnaires, qui a lieu le 5 du mois prochain, des communications importantes pour l'avenir et les développements de cette Compagnie, appelée à prendre le premier rang parmi les affaires industrielles. On s'est beaucoup occupé en dehors de la Bourse des Ports et des Gaz de Marseille, qu'on a constamment recherchés. Les valeurs étrangères étaient plus faibles ; on fait de l'argent pour les affaires françaises en cours de souscription.

Les Rivoli ont été demandés pendant plusieurs jours sur le bruit répandu que les actions actuelles seraient comprises pour 150 francs dans une combinaison projetée par le Crédit mobilier, et qui consisterait à élever le capital de cette société immobilière à 50 ou 75 millions. L'assemblée générale n'ayant rien appris à cet égard, les actions sont retombées. Les Maritimes ont été faibles, quoiqu'on parle d'une solution prochaine de l'affaire des Paquebots transatlantiques. Les Clippers sont à peu près au pair. Le nouveau capital est fait à Londres, où cette affaire jouit d'une faveur méritée.

Sur le marché anglais, les actions des Omnibus de Londres ont regagné le pair. Il paraît qu'on peut compter pour le mois de juillet sur un dividende important, et que des combinaisons ingénieuses et nouvelles doivent, avec les dividendes, donner une plus-value considérable aux actions. E. Ber.

BIBLIOGRAPHIE.

La librairie, pendant cette quinzaine, n'a pas produit d'ouvrages de la même importance que ceux qui ont paru récemment, signés par des écrivains comme MM. de Rémusat, Guizot et Thiers. Nous trouvons du moins parmi les publications nouvelles, en l'absence de noms depuis longtemps illustres, celui d'un jeune écrivain dont on connaît déjà le talent.

M. H. Taine publie son *Essai sur Tite-Live*, couronné par l'Académie française. On sait quels éloges M. Villemain lui a donnés dans son rapport : « L'Académie, disait-il, a la satisfaction de couronner un travail solide et neuf, où le sentiment de l'antiquité et la méthode moderne s'unissent à propos, et qui met habilement sous nos yeux toutes les questions de certitude historique, de vérité locale, d'enseignement vrai, de passion dramatique et de goût, que font naître les annales de Tite-Live. » M. Taine confronte d'abord Tite-Live avec son temps, avec la législation, les mœurs, la littérature générale de son pays. Il fait un vif tableau de cette époque brillante et courte où, après les maux de la guerre civile et avant les abjections de l'empire, le retour de la paix intérieure montrait la majesté de Rome et lui donnait une splendeur élégante, où les commencements du despotisme ménageaient encore les derniers restes de la liberté. Examinant ensuite en Tite-Live le critique, le philosophe, l'orateur, l'écrivain, et éclairant ses jugements par de continuelles comparaisons entre Tite-Live d'une part et de l'autre les anciens d'abord, puis les modernes, M. Taine démontre dans cette longue étude,

savante, fine et sévère, que la faculté dominante de l'historien romain était la faculté oratoire, et c'est par les manifestations diverses de cette faculté unique qu'il explique toutes les qualités et tous les défauts de Tite-Live : conclusion un peu systématique, mais amenée très-habilement. Le style de M. Taine, selon l'appréciation même de M. Villemain, « est net et juste, parfois énergique et nouveau quand il exprime ses propres idées. »

La quatrième édition d'un autre ouvrage, également couronné par l'Académie, l'*Histoire de France* de M. Henri Martin, se continue avec un succès qui s'accroît à chaque volume. Le tome VII, qui vient de paraître à la librairie Furne, comprend une des périodes les plus intéressantes de nos annales : la fin de la lutte de Louis XI et de Charles le Téméraire, le règne de Charles VIII, les guerres d'Italie, Louis XII et les commencements de François Ier. Le dernier chapitre mérite d'être signalé ; il contient une curieuse étude sur les arts et les lettres en Italie et en France au XVIe siècle.

Nous appellerons aussi l'attention du public sur l'*Histoire des causes de la grandeur de l'Angleterre*, par M. Charles Gouraud, et sur la seconde partie de l'*Expédition de Crimée*, par M. de Bazancourt.

Nous citerons encore un livre de philosophie, *la Religion naturelle*, par M. Jules Simon; un livre de sciences naturelles, *Histoire des progrès de la géologie de 1834 à 1855*, par M. A. d'Archiac (tome VI, 1re partie : *Formation jurassique*), publiée par la Société géologique de France; quelques travaux de science économique et de statistique, *Politique du canal de Suez,* par MM. Alexis et Émile Barrault; *Paris, son administration ancienne et moderne*, études historiques et administratives, par M. Louis Lazare (1er volume); *les Consommations de Paris*, par M. Armand Husson; *des Monts-de-Piété et des Banques de prêt sur gage en France et dans les divers États de l'Europe*, par M. A. Blaize; enfin quelques œuvres de critique philologique, littéraire et artistique, d'imagination et de poésie : *les Récréations philologiques*, par M. Génin, que la mort vient d'enlever à ses études érudites sur la langue française; *les Beaux-Arts dans les deux mondes en 1855*, par M. E.-J. Delécluze; *Rome*, par M. Edmond Lafond; *la Vie rurale*, tableaux et récits poétiques, par M. J. Autran; *la Folle du logis*, poésies, chansons et ballades, par M. Barrillot.

Quant aux anciens livres que les amateurs recherchent comme étant rares et curieux, on en trouvera un certain nombre à la vente de la bibliothèque de M. Lenoir, ancien chef de bureau au ministère de l'intérieur et ancien secrétaire de l'Athénée royal, qui aura lieu le 16 juin, en son domicile, rue Larrey, 8. Le catalogue en a été publié par M. François, libraire-expert, rue des Saints-Pères, 23.

J. RAYMOND.

CAISSE DU COMMERCE DES ÉTATS SARDES.

Le gouvernement piémontais vient d'homologuer les statuts d'une compagnie anonyme de Crédit mobilier au capital de 40,000,000 de francs. C'est la maison Rothschild qui patrone et appuie cette entreprise, c'est M. le comte de Cavour qui a pris en réalité l'initiative de sa formation ou plutôt de sa transformation.

M. le baron J. de Rothschild était peu sympathique à la Société générale de Crédit

mobilier quand on la créa en France, et il refusa les 2,000 actions qu'on mit à sa disposition, pour qu'il s'associât à cette grande affaire. Dernièrement encore, dans son rapport aux actionnaires du Crédit mobilier, M. Isaac Pereire a même fait une allusion assez transparente à cette attitude qu'avait prise M. de Rothschild au début de la Société.

De son côté, M. le comte de Cavour, économiste distingué, refusa, pendant plus de deux ans, toute autorisation de fonder dans les États sardes un établissement du même genre. La haute banque de Turin et de Gênes lui présenta en vain deux projets très-sérieux, appuyés des premiers noms financiers du pays; il fut inébranlable. Alors, en dehors de lui ou plutôt malgré lui, une société en commandite se forma sous le nom de Crédit mobilier des États sardes, et avec la raison sociale P. Profumo et Ce. M. le baron Profumo, ancien chef de division de M. de Cavour et l'un des grands propriétaires du Piémont, s'adressa à son tour au ministre, et cette fois avec l'autorité du *fait accompli;* le ministre persista dans son refus.

Comment deux hommes tels que que MM. de Cavour et de Rothschild ont-ils pu modifier leur opinion au point de faire eux-mêmes aujourd'hui ce que naguere encore ils paraissaient repousser? C'est une question qui se présente assez naturellement à l'esprit, et elle deviendrait même une objection réelle, si le fond des choses répondait exactement au sens qu'on attache généralement aux mots qui les désignent; mais il n'en est point ainsi. M. de Rothschild a pu blâmer l'organisation du Crédit mobilier français tel qu'il est actuellement constitué; mais quant à rejeter de parti pris tout établissement de crédit ayant pour objet des opérations de haute banque, c'est-à-dire celles mêmes qui ont élevé sa maison au degré de prospérité qu'elle a atteint, il ne viendra à la pensée de personne que M. de Rothschild ait pu prendre cette détermination. Et si le but lui convenait, pourquoi aurait-il repoussé le moyen, c'est-à-dire l'association des capitaux? Ne l'a-t-il pas acceptée et provoquée souvent? n'appelle-t-il pas tous les jours la souscription publique et les capitaux étrangers pour les faire participer à des entreprises dont il pourrait garder le monopole?

C'est précisément ce qu'il fait pour le Piémont à cette heure. Au lieu d'y créer simplement un nouvel et grand établissement de crédit industriel et d'en émettre à son choix et à sou heure toutes les actions, il s'est concerté avec le gouvernement sarde; il a pris pour base la Caisse du Commerce et de l'Industrie, qui fonctionnait déjà depuis plusieurs années comme banque d'escompte et de recouvrement; il a développé et agrandi ses attributions, quintuplé son capital, et en fait, pour répondre à la pensée de M. de Cavour, la plus grande institution financière de l'Italie. Il y a loin de là, on le voit, à une société restreinte forcée de spéculer sur des fluctuations de Bourse ou ne pouvant fonctionner que par des émissions de papier, ce que repoussaient également l'homme d'état et le financier. La Caisse du Commerce de Turin et de Gênes, formée en société anonyme sous la direction et le patronage des premières maisons de banque de ces deux villes, avait un capital réalisé de 8 millions qu'elle pouvait porter à 16 : celui de la banque nationale du royaume étant de 32 millions, elle ne venait qu'en seconde ligne. Aujourd'hu elle dispose de *quarante* millions. Elle est donc la première par le chiffre de son capital; elle l'est aussi en réalité par l'importance et le nombre de ses attributions, nous pourrions ajouter par l'influence prépondérante que M. de Cavour veut qu'elle acquière en Piémont et en Italie.

La transformation de la Caisse du Commerce en Crédit mobilier est un fait d'une haute portée financière, et qui a un côté politique d'une certaine valeur. Il s'est produit au moment même où les discussions du congrès de Paris attiraient sur les États sardes l'attention de l'Europe, et il a pris les proportions d'un événement dont on s'est préoccupé à Turin, à Gênes et ailleurs, non moins vivement que des hautes

questions internationales soulevées dans les conférences. C'est qu'en réalité, tout en paraissant appartenir exclusivement à l'industrie, il se rattache au plan général conçu par M. de Cavour pour exercer un légitime ascendant sur la péninsule.

Il serait oiseux d'insister sur le côté purement financier de cette entreprise; quelques mots suffiront à en démontrer l'importance.

La Caisse du commerce rendait depuis sa création de nombreux services comme banque d'escompte et de recouvrement; ses opérations, sagement conduites, avaient été constamment heureuses, elle donnait chaque année de beaux dividendes, et ses actions étaient recherchées avec une forte prime. La combinaison nouvelle qui modifiait son organisation a fait monter ses titres à 400 francs de prime, avant même l'homologation des nouveaux statuts. Chacun a compris ce que l'appui hautement avoué du gouvernement sarde et le concours direct de la première maison financière du monde apportaient de force dans le présent et présageaient de ressources dans l'avenir à une entreprise de cette nature.

Un capital de 40 millions en Piémont équivaut au moins à un capital de 250 millions en France. La Caisse du Commerce ou le Crédit sarde Rothschild, comme on dit déjà sur la place de Paris, peut donc appeler les grandes affaires, et les diriger pour leur faire produire les légitimes bénéfices qu'on en peut attendre, sans provoquer des oscillations de bourse et sans émettre ses propres valeurs.

La Caisse du Commerce ne peut s'intéresser dans aucune affaire étrangère sans le consentement du gouvernement. C'est une restriction, mais c'est aussi une garantie M. de Cavour est d'ailleurs un esprit éminemment libéral, qui ne refuserait pas les autorisations jugées utiles, et qui provoquera sans doute lui-même l'augmentation déjà prévue du capital le jour où l'extension donnée au nouveau Crédit mobilier la rendrait nécessaire. Il est bon de remarquer que le mot *étranger* ne s'applique à rien de ce qui regarde l'Italie. La Caisse du Commerce est donc appelée à se mêler à tout le mouvement industriel de la péninsule; il est même probable qu'elle en sera sérieusement la seule grande institution, car M. de Rothschild s'est engagé à ne pas lui donner de rivale.

DESCHÈRES.

LES

CHEMINS DE FER DE LA LIGNE D'ITALIE

ET LA VALLÉE DU RHONE.

Nous avons déjà fait connaître l'objet principal de cette vaste entreprise. On sait qu'aujourd'hui une compagnie puissante, qui a trouvé en France cinq fois son capital demandé, s'est déjà mise à l'œuvre, et que bientôt le percement du Simplon, effectué par elle, nous ouvrira à travers les Alpes un débouché sur la Haute-Italie, au triple affluent des chemins de fer de la France, de la Suisse et de l'Allemagne.

On comprend qu'une ligne ferrée qui ouvre un tel débouché aux produits de la Haute-Italie d'un côté et à ceux de l'Europe centrale de l'autre, crée un immense trafic commercial et un incessant mouvement de voyageurs, qu'il développe ainsi la richesse par l'échange sur les deux versants des Alpes, en même temps qu'il multiplie le transit en frayant un passage où se trouvaient deux impasses.

Les autres projets de chemins de fer à travers les Alpes, en admettant qu'ils puissent se réaliser, serviraient d'autres intérêts, et ne seraient pas plus une concurrence au Simplon que le chemin de Lyon n'est une concurrence au chemin de Bordeaux. Les Alpes peuvent être franchies à l'est, à l'ouest et au centre sans dommage pour chacun de ces différents points. Le public sait tout cela; son éducation est fort avancée aujourd'hui en matière de chemins de fer, et c'est ce qui explique son empressement à souscrire aux chemins de fer de la *Ligne d'Italie*. Ce qu'il connaît moins et ce qui nous paraîtrait devoir être l'objet de longues et sérieuses études, c'est l'état actuel du pays que doit parcourir la portion de ce chemin de fer, maintenant en voie d'exécution. En voyant quels éléments de richesses il renferme, on pourrait apprécier les services que ce chemin est appelé à rendre, les ressources immenses qu'il doit naturellement développer et les avantages qu'y trouvera la compagnie concessionnaire. Nous allons dire quelques mots à ce sujet.

Le tracé des chemins de fer de la ligne d'Italie traverse, entre le lac de Genève et le Simplon, un immense bassin qui réunit les éléments les plus variés, les plus abondants d'un transit local entièrement acquis à la voie ferrée.

PRODUITS AGRICOLES.

Il ne faut avoir parcouru qu'une fois la vallée du Rhône pour être frappé de la richesse et de la fertilité du sol. Terrain d'alluvion, baigné à volonté par les eaux fertilisantes du Rhône, il ne se refuse à aucune des cultures qu'une industrie agricole, encore dans l'enfance, vient aujourd'hui lui demander. On peut citer mille endroits où la couche de terre végétale s'étend jusqu'à dix pieds de profondeur. Est-il besoin d'indiquer les merveilleux résultats que doivent obtenir, sur cette terre vierge en quelque sorte, les nouveaux procédés de culture actuellement en usage?

L'élève des bestiaux doit entrer, pour une large part, dans les produits du Valais.

Les forêts qui couvrent les Alpes pennines alimentent un grand commerce d'exportation, et les immenses prairies des vallées qui rayonnent sur le Rhône nourrissent de nombreux troupeaux, objet d'un important commerce, puisque le Piémont seul tire, par an, du Valais 50,000 bêtes à cornes.

On ne compte pas moins de cent vingt foires et deux cents marchés par an dans le Valais, et il n'est pas rare de trouver dans ces foires et marchés plus de trois cents bêtes à cornes; c'est indiquer le mouvement actuel de la population dans la plaine du Rhône, et quel sera son accroissement après l'ouverture du chemin de fer.

VINS.

Le Valais produit des vins dont la qualité se rapproche de celle des vins de Madère et de Xérès. Les crus de Sion, de Martigny, de la Marque, de Sièvre, sont connus dans toute la Suisse, et ils ont été hautement appréciés au dernier banquet officiel donné par l'État fédéral à Berne. La production en est considérable, les deux versants des montagnes étant plantés de vignes sur presque tout le parcours de la vallée du Rhône.

EAUX THERMALES.

Sur le parcours de la ligne d'Italie dans le canton du Valais, il existe aujourd'hui trois établissements d'eaux thermales dont la réputation est déjà européenne : ce sont les bains de Lavey, de Saxon et de Louesche. Chaque année, malgré la difficulté des communications actuelles, les malades y accourent en foule.

Les eaux de Saxon sont des eaux iodées à une telle puissance, que l'industrie cherche

les moyens d'en extraire l'iode, et que des résultats très-satisfaisants ont couronné les premiers essais.

La renommée des eaux de Louesche et de Lavey est trop bien établie pour que nous ayons besoin d'autres détails.

Disons enfin que ces établissements présentent les mêmes distractions que les casinos des bords du Rhin.

MURIERS ET GARANCES.

Le climat merveilleusement doux et tempéré de la vallée du Rhône convient admirablement à la culture des mûriers et des plantes tinctoriales telles que la garance. Nous avons vu aux portes de Lyon une magnifique magnanerie nouvellement construite. Les plantations de mûriers nécessaires à son approvisionnement ont réussi au delà de toute espérance : d'après ce premier résultat de la culture du mûrier sur une grande échelle, il est hors de doute que le Valais, relié à Lyon, va devenir sous peu un des grands centres de production de la matière première qui fait la fortune de la seconde ville de France. Bâle et Zurich sont deux centres importants de l'industrie de la soie. Ces deux villes, communiquant avec le Valais par les réseaux de chemins de fer qui s'exécutent en ce moment, assurent à ce canton une demande constante de la matière première qu'il est en mesure de leur fournir.

CARRIÈRES, MINES ET ÉTABLISSEMENTS MÉTALLURGIQUES.

Le Valais est une des contrées les plus abondantes en mines de toutes sortes; on y rencontre, sur tous les points, des gisements de fer, de plomb argentifère, de cuivre et d'argent; et partout se trouvent des forces motrices naturelles qui appellent la création de nombreux établissements industriels.

Saint-Triphon, Saint-Gingolph, Bouveret, Saxon, Saint-Pierre, Sion, Aigle, fournissent à tout le bassin du lac des pierres de taille, de la chaux, du plâtre d'excellente qualité.

Les forges d'Ardon produisent de la fonte et du fer qui peuvent, par le prix et la qualité, rivaliser avec ceux du Jura et de la Franche-Comté.

On remarque à Brigg une manufacture de papiers et d'autres industries prospères.

A Martigny, Riddes, Aigle, Sion, Tourtemagne, des Compagnies anonymes ont formé sur une grande échelle des établissements pour l'extraction et le traitement des métaux.

La province d'Ossola renferme autant de richesses que le canton du Valais. Les carrières de Crevola fournissent des marbres blancs, presque exclusivement employés à Milan pour la statuaire et la construction.

L'exécution d'un chemin de fer dans un pays qui est resté jusqu'à ce jour sans débouchés, ne doit-il pas d'ailleurs augmenter dans une proportion considérable le nombre des exploitations industrielles et la production de celles qui existent déjà?

ANTHRACITES.

Presque toute la vallée du Rhône est un bassin anthracifère qui n'a d'égal, en étendue et en puissance, que les riches bassins houillers de la Belgique ou de la Loire. Une seule carrière a reçu cette année une commande de 20,000 tonnes, qu'elle n'a pu s'engager à fournir faute de moyens de transport.

La consommation actuelle des anthracites dans toutes les villes et localités que baigne le lac de Genève, et le développement que cette consommation prend d'année en année, assignent à ce produit du bassin du Rhône le premier rang parmi les ressources offertes

par le trafic local; les moyens de transport sont insuffisants pour les commandes: la production atteint déjà, en 1856, 100,000 tonnes; l'ouverture du chemin de fer la portera promptement, sans aucun doute, à 300,000 et davantage. L'on sait que l'on fait maintenant en France du coke avec l'anthracite comme en Amérique. Les frais de traction du chemin de fer seront par conséquent considérablement réduits.

Ce bassin d'anthracite, qui seul pourrait justifier l'établissement d'un chemin de fer, a une étendue de près de 60 kilomètres; il est traversé dans toute sa longueur par le CHEMIN DE FER DE LA LIGNE D'ITALIE.

Tous ces éléments de transit, de trafic et de richesse, créeront en se développant de grandes et nombreuses fortunes privées; toutefois, comme la compagnie de la *Ligne d'Italie*, est concessionnaire d'une grande partie des terrains qu'elle parcourt, il est évident qu'elle aura la plus large part des avantages qu'elle doit procurer à cette contrée. En France, et dans une situation analogue, des sociétés se seraient déjà formées pour tirer parti de ces produits divers. Nous applaudirions à la pensée féconde qui formerait une puissante association de capitaux dans le but de les exploiter sur une large échelle. Aujourd'hui ce sol si fertile et si riche peut être acquis à bas prix, demain il se vendra au poids de l'or. L. HONORÉ.



COMPAGNIE ANGLO-FRANÇAISE DES CHAMPS-ÉLYSÉES.

Il y a déjà deux ou trois ans qu'on se dit : Paris va émigrer dans les Champs-Élysées. Aujourd'hui l'on peut dire avec raison : Paris émigre. D'ici à peu d'années cette émigration sera un fait accompli.

A vrai dire, peut-on bien appeler une émigration ce mouvement de Paris vers le quartier le plus sain, le mieux aéré, le plus favorable sous tous les rapports aux constructions nouvelles qu'on veut élever et distribuer suivant les principes du comfortable moderne? N'obéit-il pas plutôt à ce besoin de bien-être ou de mieux être si naturel aux cités intelligentes comme aux hommes bien organisés? Quoi! habiter, dans des rues larges et propres, des maisons appropriées à tous les besoins de la vie actuelle, situées entre les Tuileries et le bois de Boulogne, cette promenade où l'art a si bien su compléter les merveilles de la nature, cette promenade destinée à devenir pour Paris, d'ici à peu de temps, ce que Hyde-Park et Kensington sont pour Londres; être à la fois à vingt minutes de distance de la Bourse et du lac ou du *Pré Catelan*, est-ce donc émigrer, s'exiler de Paris? Non, assurément. Est-ce que les Champs-Elysées ne forment pas déjà un groupe important et ne vont pas devenir tout à l'heure une ville réelle, le véritable Paris tout neuf, le Paris à l'anglaise, le Paris tout peuplé d'hôtels, de pavillons, de villas, de châlets tous flanqués d'arbres et de jardins?

Pour tout homme qui observe et étudie d'après quelles lois se déterminent les mouvements d'extension des grandes cités, il est de la dernière évidence que c'est aux

Champs-Élysées que le Parisien, chassé des rues centrales par les démolitions, doit aller établir le quartier général de la vie bourgeoise. Là, point de colline escarpée à franchir comme du côté de Montmartre, point d'inondations des caves et des rez-de-chaussée à redouter comme dans les parties du faubourg Saint-Germain trop rapprochées de la Seine, point de voisinage d'une gare de départ de chemin de fer avec ses sifflets de locomotives, son tapage diurne et nocturne de voitures, de camions et de voyageurs. Là, un vaste champ ouvert à toutes les volontés, à toutes les fantaisies même d'agrandissement que Paris est susceptible de concevoir, un champ circonscrit d'abord, en deçà de l'Arc-de-Triomphe, entre la Seine et le faubourg Saint-Honoré, et qui n'a pour limites au delà de la barrière que le bois de Boulogne, le pont de Neuilly et le parc de Monceaux.

C'est pour l'exploitation de ce champ immense ouvert aux constructions nouvelles que vient de se fonder la *Compagnie anglo-française des Champs-Élysées*, au capital de 50 millions de francs, divisés en deux séries de vingt-cinq millions chacune, représentée par 250,000 actions de 100 francs, payables en deux versements, savoir : 25 fr. en souscrivant et le reste dans un délai de deux mois contre la remise des titres.

L'objet de la Compagnie est suffisamment défini par ces quelques lignes du prospectus :

« La Compagnie s'est formée pour faire et soumissionner toutes les grandes choses que réclament les Champs-Élysées :

« 1° Les boulevards, entre autres celui de l'Alma et celui de l'Impératrice ;

« 2° Les hôtels circulaires qui termineront la place de l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile ;

« 3° Les hôtels, maisons, squares, villas, chalets dans l'avenue des Champs-Élysés et dans les rues avoisinantes, dans l'avenue de l'Impératrice et dans le bois de Boulogne ;

« 4° Les établissements destinés aux fêtes publiques, concerts et spectacles; les cafés, bains, marchés, etc., etc., etc.

« La Compagnie achètera, bâtira, vendra, louera selon les intérêts des actionnaires. »

Si l'entreprise se présente avec un programme étendu, il est juste de dire aussi qu'elle met au service de ce programme de nombreux et excellents éléments de succès, la moralité et l'expérience pratique du gérant, M. Arthur Verdier, et des fondateurs et premiers souscripteurs, tous propriétaires de vastes terrains aux Champs-Élysées, qui composent le conseil de surveillance, un premier fonds et plus de 100,000 mètres de terrains, sur lesquels pourront tout d'abord s'élever des constructions modèles, de toute dimension, de tout genre et de tout prix, qui en appelleront d'autres, enfin une combinaison financière on ne peut plus ingénieuse.

Cette combinaison, en ce qui concerne les actionnaires, consiste à leur remettre en échange de leur versement de 100 fr. deux titres, l'un portant l'intérêt à 5 p. 0/0, et destiné à être remboursé à 125 fr. par la voie du sort et sur les premiers bénéfices ; l'autre dit *action de jouissance*, qui leur donnera droit à une part dans les bénéfices annuels pendant toute la durée de la Société et dans l'actif social au moment de la liquidation. Les actionnaires pourront soit acheter des maisons, soit payer leurs loyers à la Compagnie avec des actions au pair.

En ce qui concerne l'exploitation, la combinaison n'est pas moins heureuse : la Compagnie a établi des échelles d'annuités qui permettront au locataire d'acquérir en vingt-cinq ans la maison qu'il habitera. Ainsi, par exemple, il sera construit, sur un plan spécialement étudié, un certain nombre de petits hôtels dans le faubourg Saint-Honoré et de villas dans l'avenue de l'Impératrice, dont on pourra devenir propriétaire en vingt-cinq ans au moyen d'un loyer annuel de 2,000 fr. Ces immeubles, d'une valeur de 25,000 fr. au moment de leur construction, auront doublé ou triplé de prix à l'expiration de la série des annuités. Ce système aura pour résultat infaillible d'encourager et de faciliter l'épargne immobilière, et surtout d'amener immédiatement une nombreuse

clientèle à la Compagnie, qui établira, à des conditions de paiement analogues, des hôtels de 50,000, de 100,000 et même de 500,000 fr.

On souscrit, en versant immédiatement 25 fr. par action chez les banquiers de la Compagnie :

A Paris, MM. Ch. Stokes et Cᵉ, rue Neuve-des-Petits-Champs, 101, et place Vendôme;

A Londres, MM. Th. Green et Cᵉ, Alliance Bann, 31, Threadneedle street.

J. Ollivier.



COMPAGNIE

DES TERRAINS DE L'AVENUE DE NEUILLY

SITUÉS ENTRE LA BARRIÈRE DE L'ÉTOILE

ET LES GARES PRINCIPALES DU CHEMIN DE FER D'AUTEUIL (Porte Maillot).

Au milieu de ce grand et fécond mouvement industriel qui porte les capitaux à s'associer pour accroître leur puissance, assurer et multiplier les éléments de succès de la spéculation, les esprits observateurs ont pu constater la rareté de grandes opérations financières ayant pour objet de profiter de la mise en valeur de terrains propres à la construction de maisons, à la création de quartiers nouveaux destinés à remplacer, par des logements situés en bon air, bien distribués et salubres, les vieilles et malsaines maisons qui ont disparu dans la démolition du vieux Paris et dans l'élargissement des places et des rues des quartiers les plus populeux.

Pourtant que de fortunes particulières, même en opérant isolément, se sont décuplées en peu de temps au moyen de la spéculation sur les terrains ! Sans parler des bénéfices réalisés sur les démolitions des quartiers centraux, ne suffit-il pas de citer les magnifiques résultats obtenus tout récemment aux Champs-Élysées et dans la nouvelle avenue de l'Impératrice?

Aujourd'hui, pour être assuré de réussir dans une spéculation de terrains, il suffit de pouvoir mettre en avant une certaine somme de capitaux, et réunir ainsi, pour ainsi dire, dans une même main, sous une même direction, une vaste superficie de sol dont la valeur totale s'augmente, dont le prix s'élève à mesure que chaque parcelle se couvre de constructions qui en appellent et en suscitent nécessairement de nouvelles. Quatre habitations modèles élevées aux quatre angles d'un terrain naguère vague et improductif, provoquent presque aussitôt la construction de dix autres maisons; les vides se remplissent, les groupes se forment, le commerce vient bientôt s'établir dans le nouveau centre, puis le groupe devient un quartier, les rues nouvelles se percent, et au bout de peu d'années, de quelques mois peut-être, ce qui fut d'abord un champ triste et inculte devient une sorte de petite ville, qui sait? un quartier important de la grande ville, de la capitale du monde.

C'est à l'association des capitaux qu'il est réservé d'opérer ces miracles du travail moderne. Maintenant que les forces fécondantes de ce principe d'association sont connues et appréciées, le public va de lui-même, et sans qu'il soit besoin de l'y pousser,

au devant des affaires qui se présentent dans de bonnes conditions d'avenir et de moralité; il n'est pas besoin de les lui recommander, il suffit de les lui signaler.

Telle est, par exemple, l'opération entreprise par la *Compagnie des terrains de l'avenue de Neuilly*. Nous pourrions presque nous borner à dire qu'elle a simplement pour objet l'achat, la construction partielle et la revente de 85,000 mètres de terrain situés dans l'avenue de Neuilly, entre la barrière de l'Étoile et les fortifications.

Il n'est pas nécessaire assurément d'entrer dans de longues considérations sur l'opportunité d'une pareille entreprise, sur la tendance que manifestent les habitants de Paris à se porter vers ces parages; d'ajouter que la Compagnie entre dès le jour de sa constitution en possession de 85,000 mètres de terrain qui lui sont acquis à raison de 35 francs le mètre; que ce prix, fixé par les fondateurs, est de beaucoup inférieur à la valeur actuelle du sol dans cette localité, que le capital repose sur la plus solide des garanties, la propriété d'un gage immobilier; qu'enfin la position de la gare du chemin de fer d'Auteuil à l'extrémité (1) de cette prise de terrains et la probabilité d'une prochaine extension des limites de la ville assurent à ce quartier un développement rapide et une énorme et presque immédiate augmentation de valeur.

Il est un point cependant sur lequel il ne nous paraît pas superflu d'insister, c'est le mode ingénieux de remboursement du capital de *quatre millions*, représenté par des actions de capital et par des actions de jouissance. Les *vingt mille* actions de *deux cents* francs chacune représentant ce capital porteront intérêt à 5 p. 0/0 et seront remboursées sur les premiers bénéfices, à *deux cent cinquante* francs, c'est-à-dire avec 25 p. 0/0 de prime. Après ce remboursement, les *actions de jouissance* donneront droit à une part proportionnelle dans les revenus et bénéfices de l'entreprise.

Dans un moment où l'on recherche avec tant d'empressement, à titre de placement sûr et avantageux, les obligations remboursables à prime, n'est-ce pas une véritable bonne fortune que de trouver une opération qui offre aux capitalistes un emploi de leurs fonds garanti par des valeurs immobilières sans éventualités de dépréciation, avec la certitude d'un intérêt régulièrement servi, d'un remboursement avec primes, et qui joint à ces avantages tous ceux que présentent les entreprises par actions, le partage de bénéfices dont la probabilité repose sur les données les plus réelles et sur les faits les plus patents?

Dès à présent, les plans des constructions sont arrêtés, les devis sont faits; il est établi de la façon la plus certaine qu'une maison coûtant à construire 100,000 fr. au maximum, rapportera, en logements de 1600 à 500 fr., environ 12,000 fr. par an tous frais payés. Une maison donnant un tel revenu, vaudrait au moins 200,000 fr.; dans ce prix, le terrain serait compté pour 333 fr. le mètre. On peut se faire une idée, d'après ce simple calcul, des bénéfices qu'est appelée à produire la Compagnie des terrains de l'avenue de Neuilly. Du reste, les fondateurs de cette entreprise ne pouvaient mieux prouver la confiance qu'elle leur inspire qu'en n'admettant au partage des dividendes, comme ils l'ont fait, les actions de jouissance qui leur sont attribuées, qu'après le remboursement intégral avec prime et intérêts des actions de capital.

On souscrit à Paris, chez MM. Ed. Aimé et Ce, rue de Grammont 27.

Toute demande doit être accompagnée d'un premier versement de 100 fr. par chaque action demandée.

(1) Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que, dans la vente qui a eu lieu le 28 mai, les terrains du domaine de Neuilly ont été adjugés jusqu'à 29 francs le mètre, et les acquéreurs ont à payer en plus environ 30 francs par mètre courant pour l'établissement de la chaussée et des trottoirs. Si de tels terrains sont vendus 29 francs, à quel prix est-on fondé à soutenir ceux de la Compagnie qui sont situés à la porte même de Paris? — Voir aux annonces anglaises de *la Presse* du 30 mai, les mises à prix des terrains de la barrière de l'Étoile et les prix de vente des terrains de l'avenue de l'Impératrice.

Le second versement, de 100 fr. également, aura lieu contre la délivrance des titres.

Les souscripteurs de province pourront, dans les villes où la Banque de France a une succursale, verser au crédit de MM. Ed. Aimé et Cᵉ. J. Raymond.

Elle a pour but :

1° La création, en France et à l'étranger, d'entreprises pour l'exploitation des mines, houillères, fonderies, forges, de leurs produits minéraux, et de toutes usines employées au traitement de ces produits;

2° La participation aux entreprises houillères et métallurgiques déjà existantes;

3° L'achat, la vente ou le fermage pour la Compagnie ou pour des tiers, de mines, houillères, usines, etc.;

4° L'ouverture de crédits en comptes courants, soit sur dépôt de valeurs minières, soit sur consignation de minéraux, métaux et charbons.

En vivifiant par l'appui du capital l'industrie des mines, le Crédit houiller et métallurgique donnera tout d'abord un cours commercial aux titres et actions des mines françaises, anglaises et belges, par l'achat, la vente ou l'échange de ces titres, ainsi que par l'avance de fonds sur leur dépôt.

Ainsi les actions des grands établissements houillers, aujourd'hui si peu connues, si difficilement négociables, seront appréciées à leur juste valeur, et la cessation de cette stagnation est d'autant plus désirable et plus morale, que c'est à cette industrie que le capital est redevable de ses plus beaux bénéfices. — Une fraction d'action de la Compagnie d'Anzin vaut aujourd'hui 100,000 fr.; l'action de la Compagnie de Douchy, qui valait à l'émission 2,500 fr., vaut aujourd'hui 700,000 fr.; une part de la Compagnie d'Aniche, qui valait 16,000 fr., vaut 70,000 fr.; enfin les actions de 1,000 fr. de la compagnie de Poirier valent aujourd'hui 10,000 fr.

Le Crédit houiller et métallurgique, qui vient alimenter l'une des branches les plus fécondes de la haute industrie et stimuler la découverte ou le développement des plus grandes richesses territoriales, est appelé, par la nature même de la spécialité qu'il embrasse, à produire de sérieux résultats. — Collaborateur de toutes les grandes exploitations, juste appréciateur des affaires solides, dont il soutiendra les titres par son patronage et le développement par ses capitaux, il doit trouver évidemment dans cette puissante intervention une source légitime et féconde de bénéfices.

ÉMISSION DES ACTIONS.

Les actions se paient ainsi qu'il suit : 50 fr. au moment de la souscription, et les autres 50 fr. en deux paiements.

La première émission est de 100,000 actions (10 millions de francs) sur lesquelles 50,000 actions sont réservées à l'Angleterre et à la Belgique.

Chaque action donne droit : 1° à l'intérêt annuel de 5 p. 0/0 payé chaque semestre; — 2° à une part dans les propriétés foncières ou mobilieres de la Compagnie; — 3° à une part proportionnelle dans ses bénéfices.

Après la clôture de la souscription, les actions seront réparties au prorata des demandes.

On souscrit les actions de la compagnie internationale du Crédit houiller et métallurgique, à Londres, à la succursale, 21, Walbrook, Mansion-House, chez MM. Hughes Kearsy and C°, 17, Bucklersbury.

Et chez MM. Hill, Fawcett et Hill, agents de change, 29, Thread-Needle-Street.

A Bruxelles, à la succursale, 2, rue Léopold, et chez les principaux banquiers de Belgique, au crédit des directeurs du Crédit houiller.

A Paris au siége du Crédit houiller et métallurgique, 21, rue de la Chaussée-d'Antin, et chez MM. Bouron et C°, banquiers, 44, rue Laffite.

Les souscripteurs des départements peuvent adresser leurs fonds, soit en espèces par les Messageries, soit en billets de banque ou mandats à vue sur Paris par lettres chargées à la poste; soit en versant à toutes les succursales de la Banque de France au crédit de MM. T. Paganelli de Zicavo, R. Jeramec et C°.

LAFFITE.

COMPAGNIE UNIVERSELLE

DU CANAL MARITIME DE SUEZ

FIRMAN DE CONCESSION

CAHIER DES CHARGES ET STATUTS.

Nous Mohammed-Saïd-Pacha, vice-roi d'Egypte,

Vu notre firman en date du 30 novembre 1854, par lequel nous avons donné à notre ami M. Ferdinand de Lesseps pouvoir exclusif à l'effet de constituer et diriger une *Compagnie universelle* pour le percement de l'isthme de Suez, l'exploitation d'un passage propre à la grande navigation, la fondation ou l'appropriation de deux entrées suffisantes, l'une sur la Méditerranée, l'autre sur la mer Rouge, et l'établissement d'un ou deux ports;

M. Ferdinand de Lesseps nous ayant représenté que, pour constituer la Compagnie sus-indiquée dans les formes et conditions généralement adoptées pour les sociétés de cette nature, il est utile de stipuler d'avance, dans un acte plus détaillé et plus complet, d'une part, les charges, obligations et redevances auxquelles cette Société sera soumise, d'autre part, les concessions, immunités et avantages auxquels elle aura droit, ainsi que les facilités qui lui seront accordées pour son administration :

Avons arrêté comme suit les conditions de la concession qui fait l'objet des présentes.

§ Ier. — Charges.

Article Ier. La Société fondée par notre ami M. Ferdinand de Lesseps, en vertu de notre firman du 30 novembre 1854, devra exécuter à ses frais, risques et périls, tous les travaux et constructions nécessaires pour l'établissement :

1° D'un canal approprié à la grande navigation maritime entre Suez dans la mer Rouge, et le golfe de Péluze, dans la Méditerranée;

2° D'un canal d'irrigation approprié à la navigation fluviale du Nil, joignant le fleuve au canal maritime sus-mentionné;

3° De deux branches d'irrigation et d'alimentation dérivées du précédent canal et portant leurs eaux dans les deux directions de Suez et de Péluse.

Les travaux seront conduits de manière à être terminés dans un délai de six années, sauf les empêchements et retards provenant de force majeure.

Art. 2. La compagnie aura la faculté d'exécuter les travaux dont elle est chargée, par elle-même et en régie, ou de les faire exécuter par des entrepreneurs au moyen d'adjudications ou de marchés à forfait. Dans tous les cas, les quatre cinquièmes au moins des ouvriers employés à ces travaux seront Égyptiens.

Art. 3. Le canal approprié à la grande navigation maritime sera creusé à la profondeur et à la largeur fixées par le programme de la commission scientifique internationale.

Conformement à ce programme, il prendra son origine au port même de Suez; il empruntera le bassin dit des lacs Amers et le lac Timsah; il viendra déboucher dans la Méditerranée en un point du golfe de Péluse qui sera déterminé dans les projets définitifs à dresser par les ingénieurs de la Compagnie.

Art. 4. Le canal d'irrigation approprié à la navigation fluviale dans les conditions dudit programme, prendra naissance à proximité de la ville du Caire, suivra la vallée (ouadée) Toumilat (ancienne terre de Gessen), et débouchera dans le grand canal maritime au lac Timsah.

Art. 5. Les dérivations du canal précédent s'en détacheront en amont du débouché dans le lac Timsah; de ce point elles seront dirigées, d'un côté sur Suez, de l'autre côté sur Péluse, parallèlement au grand canal maritime.

Art. 6. Le lac Timsah sera converti en un port intérieur, propre à recevoir des bâtiments du plus fort tonnage.

La Compagnie sera tenue, en outre, si cela est nécessaire : 1° de construire un port d'abri à l'entrée du canal maritime dans le golfe de Péluse; 2° d'améliorer le port et la rade de Suez, de manière à ce que les navires y soient également abrités

Art. 7. Le canal maritime, les ports en dépendant, ainsi que le canal de jonction du Nil et le canal de dérivation, seront constamment entretenus en bon état par la Compagnie et à ses frais.

Art. 8. Les propriétaires riverains qui voudront faire arroser leurs terres au moyen de prises d'eau tirées des canaux construits par la Compagnie, pourront en obtenir d'elle la concession moyennant le paiement d'une indemnité ou d'une redevance dont le chiffre sera fixé dans les conditions de l'article 17 ci-après.

Art. 9. Nous nous réservons de déléguer, au siége administratif de la Compagnie, un commissaire spécial dont le traitement sera payé par elle, et qui représentera, près de son adminis-

tration, les droits et les intérêts du gouvernement égyptien pour l'exécution des dispositions du présent.

Si le siége administratif de la Société est établi ailleurs qu'en Égypte, la Compagnie sera tenue de se faire représenter à Alexandrie par un agent supérieur nanti de tous les pouvoirs nécessaires pour assurer la bonne marche du service et les rapports de la Compagnie avec notre gouvernement.

§ 2. — CONCESSIONS.

Art. 10. Pour la construction des canaux et dépendances mentionnés dans les articles qui précèdent, le gouvernement égyptien abandonne à la Compagnie, sans aucun impôt ni redevance, la jouissance de tous les terrains n'appartenant pas à des particuliers, qui pourront être nécessaires.

Il lui abandonne également la jouissance de tous les terrains aujourd'hui incultes n'appartenant pas à des particuliers, qui seront arrosés et mis en culture par ses soins et à ses frais, avec cette différence : 1° que les terrains compris dans cette dernière catégorie seront exempts de tout impôt pour dix ans seulement, à dater de leur mise en rapport; 2° que, passé ce terme, ils seront soumis, pendant le reste de la concession, aux obligations et aux impôts auxquels seront assujetties, dans les mêmes circonstances, les terres des autres provinces de l'Égypte; 3° que la Compagnie pourra ensuite par elle-même ou par ses ayants-droit, conserver la jouissance de ces terrains et des prises d'eau nécessaires à leur fertilisation, à charge de payer au gouvernement égyptien les impôts établis sur les terres dans les mêmes conditions.

Art. 11. Pour déterminer l'étendue et les limites des terrains concédés à la Compagnie, dans les conditions du § 1er et du § 2 de l'article 10 qui précède, il est référé aux plans ci-annexés; étant expliqué qu'auxdits plans les terrains concédés pour la construction des canaux et dépendances sans impôt ni redevance, conformément au § 1er, sont teintés en noir, et que les terrains concédés pour être mis en culture en payant certains droits, conformément au § 2, sont teintés en bleu.

Sera considéré comme nul tout acte fait postérieurement à notre firman du 30 novembre 1854, qui aurait pour conséquence de créer à des particuliers, contre la Compagnie, ou des droits à indemnité qui n'existaient pas alors sur les terrains, ou des droits à indemnité plus considérables que ceux auxquels ils auraient pu prétendre à cette époque.

Art. 12. Le gouvernement égyptien livrera, s'il y a lieu, à la Compagnie, les terrains de propriété particulière dont la possession sera nécessaire à l'exécution des travaux et à l'exploitation de la concession, à charge par elle de payer aux ayants-droit de justes indemnités.

Les indemnités d'occupation temporaire ou d'expropriation définitive seront, autant que possible, réglées amiablement; en cas de désaccord, elles seront fixées par un tribunal arbitral procédant sommairement et composé : 1° d'un arbitre choisi par la Compagnie; 2° d'un arbitre choisi par les intéressés; 3° d'un tiers arbitre désigné par nous.

Les décisions du tribunal arbitral seront exécutoires immédiatement et sans appel.

Art. 13. Le gouvernement égyptien accorde à la Compagnie concessionnaire, pour toute la durée de la concession, la faculté d'extraire des mines et carrières appartenant au domaine public, sans payer aucun droit, impôt ni indemnité, tous les matériaux nécessaires aux travaux de construction et d'entretien des ouvrages et établissements dépendant de l'entreprise.

Il exonère en outre la Compagnie de tous droits de douane, d'entrée et autres, pour l'introduction en Egypte de toutes machines et matières quelconques qu'elle fera venir de l'étranger pour les besoins de ces divers services en cours de construction ou d'exploitation.

Art. 14. Nous déclarons solennellement, pour nous et nos successeurs, sous la réserve de la ratification par S. M. I. le sultan, le grand canal maritime de Suez à Peluze et les ports en dépendant, ouverts à toujours, comme passage neutre, à tout navire de commerce traversant d'une mer à l'autre sans aucune distinction, exclusion ni préférence de personnes ou de nationalités, moyennant le paiement des droits et l'exécution des règlements établis par la Compagnie universelle concessionnaire pour l'usage du dit canal et dépendances.

Art. 25. En conséquence du principe posé dans l'article précédent, la compagnie universelle concessionnaire ne pourra, dans aucun cas, accorder à aucun navire, compagnie ou particulier, aucuns avantages ou faveurs qui ne soient accordés à tous autres navires, compagnies ou particuliers, dans les mêmes conditions.

Art. 16. La durée de la Société est fixée à 99 années, à compter de l'achèvement des travaux et de l'ouverture du canal maritime à la grande navigation.

A l'expiration de cette période, le gouvernement égyptien rentrera en possession du canal maritime construit par la Compagnie, à charge par lui, dans ce cas, de reprendre tout le matériel et les approvisionnements affectés au service maritime de l'entreprise et d'en payer à la Compagnie la valeur telle qu'elle sera fixée, soit amiablement, soit à dire d'experts.

Néanmoins, si la Compagnie conservait la concession par périodes successives de 99 années, le prélèvement stipulé au profit du gouvernement égyptien par l'article 18 ci-après serait porté pour la seconde période à 20 p. 0/0, pour la troisième période à 25 p. 0/0, et ainsi de suite, à raison de 5 p. 0/0 d'augmentation pour chaque période, sans que toutefois ce prélèvement puisse jamais dépasser 35 p. 0/0 des produits nets de l'entreprise.

Art. 17. Pour indemniser la Compagnie des dépenses de construction, d'entretien et d'exploitation qui sont mises à sa charge par les présentes, nous l'autorisons, dès à présent, et pendant toute la durée de sa jouissance, telle qu'elle est déterminée par les §§ 1er et 3 de l'article précédent, à établir et percevoir, pour le passage dans les canaux et les ports en dépendant, des

droits de navigation, de pilotage, de remorquage, de halage ou de stationnement, suivant des tarifs qu'elle pourra modifier à toute époque sous la condition expresse :

1° De percevoir des droits, sans aucune exception ni faveur, sur tous les navires dans des conditions identiques;

2° De publier les tarifs, trois mois avant la mise en vigueur, dans les capitales et les principaux ports de commerce des pays intéressés;

3° De ne pas excéder, pour le droit spécial de navigation, le chiffre maximum de dix francs par tonneau de capacité des navires et par tete de passager.

La Compagnie pourra également, pour toutes les prises d'eau accordées à la demande de particuliers, en vertu de l'article 8 ci-dessus, percevoir, d'après les tarifs qu'elle fixera, un droit proportionnel à la quantité d'eau absorbée et à l'étendue des terrains arrosés.

Art. 18. Toutefois, en raison des concessions de terrains et autres avantages accordés à la Compagnie par les articles qui précèdent, nous réservons, au profit du gouvernement égyptien, un prélèvement de 15 p. 0/0 sur les bénéfices nets de chaque année arrêtés et répartis par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. La liste des membres fondateurs qui ont concouru par leurs travaux, leurs études et leurs capitaux, à la réalisation de l'entreprise avant la fondation de la Société, sera arrêtée par nous.

Après le prélèvement stipulé au profit du gouvernement égyptien par l'article 18 ci-dessus, il sera attribué dans les produits nets annuels de l'entreprise, une part de 10 p. 0/0 aux membres fondateurs ou à leurs héritiers ou ayants-cause.

Art. 20. Indépendamment du temps nécessaire à l'exécution des travaux, notre ami et mandataire, M. Ferdinand de Lesseps, présidera et dirigera la Société, comme premier fondateur, pendant dix ans à partir du jour où s'ouvrira la période de jouissance de la concession de 99 années, aux termes de l'art. 16 ci-dessus.

Art. 21. Sont approuvés les statuts ci-annexés de la Société créée sous la dénomination de *Compagnie universelle du canal maritime de Suez*, la présente approbation valant autorisation de constitution, dans la forme des sociétés anonymes, à dater du jour où le capital social sera entièrement souscrit.

Art. 22. Comme témoignage de l'intérêt que nous attachons au succès de l'entreprise, nous promettons à la Compagnie le loyal concours du gouvernement égyptien, et nous invitons expressément par les présentes les fonctionnaires et agents de tous les services de nos administrations à lui donner en toute circonstance aide et protection.

Nos ingénieurs, Linant-Bey et Mougel-Bey, que nous mettons à la disposition de la Compagnie pour la direction et la conduite des travaux ordonnés par elle, auront la surveillance supérieure des ouvriers et seront chargés de l'exécution des règlements qui concerneront la mise en œuvre des travaux.

Art. 23. Sont rapportées toutes dispositions de notre firman du trente novembre mil huit cent cinquante-quatre, et autres qui se trouveraient en opposition avec les clauses et conditions du présent cahier des charges, lequel fera seul loi pour la concession à laquelle il s'applique.

Fait à Alexandrie, le 5 janvier 1856.

TITRE PREMIER.

FORMATION ET OBJET DE LA SOCIÉTÉ. — DÉNOMINATION. — SIÉGE. — DURÉE.

Art. 1er. Il est formé, entre les souscripteurs et propriétaires des actions créées ci-après, une Société anonyme sous la dénomination de *Compagnie universelle du canal maritime de Suez*.

Art. 2. Cette Société a pour objet :

1° La construction d'un canal maritime de grande navigation entre la mer Rouge et la Méditerranée, de Suez au golfe de Péluse;

2° La construction d'un canal de navigation fluviale et d'irrigation joignant le Nil au canal maritime, du Caire au lac Timsah;

3° La construction de deux canaux de dérivation, se détachant du précédent en amont de son débouché dans le lac Timsah, et amenant ses eaux dans les deux directions de Suez et de Péluze;

4° L'exploitation desdits canaux et des entreprises diverses qui s'y rattachent;

5° Et l'exploitation des terrains concédés.

Le tout aux clauses et conditions de la concession telle qu'elle résulte des firmans de S. A. le vice-roi d'Égypte, en date du 30 novembre 1854 et du 5 janvier 1856 : le premier donnant pouvoir spécial et exclusif à M. de Lesseps de constituer et diriger, comme premier fondateur président, une Société en vue de ces entreprises; le second portant concession desdits canaux et de leurs dépendances à cette Société, avec toutes les charges et obligations, tous les droits et avantages qui y sont attachés par le gouvernement égyptien.

Art. 3. La Société a son siége à Alexandrie et son domicile administratif à Paris.

Art. 4. La Société commence à dater du jour de la signature de l'acte social, portant souscription de la totalité des actions. Sa durée est egale à la durée de la concession.

Art. 5. Les comptes des dépenses faites antérieurement à la constitution de la Société, soit par le vice-roi d'Égypte, soit par M. Ferdinand de Lesseps agissant en vertu des pouvoirs dont il était investi pour arriver à la réalisation de l'entreprise, seront réglés par le conseil d'administration, qui en autorisera le remboursement à qui de droit.

TITRE II.

FONDS SOCIAL. — ACTIONS. — VERSEMENTS.

Art. 6. Le fonds social est fixé à *deux cents millions de francs*, représentés par *quatre cent mille actions*, à raison de cinq cents francs chacune.

Art. 7. Les titres d'actions et d'obligations, dont le conseil d'administration détermine la forme et le modèle, sont libellés en langues turque, allemande, anglaise et française.

Art. 8. Le montant de chaque action est payable en espèces, dans la caisse sociale ou chez les représentants de la Compagnie à Alexandrie, Amsterdam, Constantinople, Londres, New-York, Paris, Saint-Pétersbourg, Vienne et autres villes qui seraient désignées par le conseil d'administration, au cours du change, soit sur Paris, soit sur Alexandrie, au choix de la Compagnie.

Art. 9. Les versements s'opèrent conformément aux appels faits par le conseil au moyen d'annonces publiées deux mois à l'avance par l'insertion dans deux journaux, et, à défaut de journaux, par l'affichage à la Bourse, dans les villes désignées à l'art. 8 ci-dessus.

Art. 10. Si le conseil juge qu'il n'y a pas lieu d'appeler, au moment de la souscription, le versement immédiat de la partie de capital nécessaire, aux termes de l'article 12 ci-après, pour l'émission des titres au porteur, le premier versement peut être constaté par la délivrance de certificats nominatifs provisoires.

Ces certificats portent un numéro d'ordre; ils sont détachés d'un registre à souche et timbrés du timbre sec de la Compagnie. Ils sont signés par deux administrateurs ou par un administrateur et un délégué du conseil d'administration.

Art. 11. Les certificats nominatifs peuvent être négociés au moyen d'un transfert signé par le cédant et le cessionnaire et inscrit sur les registres établis dans les bureaux de la Compagnie ou de ceux de ses représentants désignés, à cet effet par le conseil, partout où besoin sera.

Mention est faite du transfert au dos des titres par un administrateur ou par un agent à ce commis.

La Compagnie peut exiger que la signature des parties soit dûment certifiée.

Art. 12. Les souscripteurs primitifs et leurs cessionnaires restent solidairement engagés jusqu'au paiement intégral de 30 p. 100 sur le montant de chaque action.

Après le versement de 30 p. 100 sur le montant de chaque action, les certificats nominatifs peuvent être échangés contre des titres au porteur provisoires.

Art. 13. Chaque versement effectué est inscrit sur les titres auxquels il s'applique.

Après libération intégrale opérée, il est délivré aux porteurs des actions définitives.

Art. 14. A défaut du versement aux époques déterminées, l'intérêt est dû pour chaque jour de retard à raison de 5 p. 100 par an.

La Société peut, en outre, faire vendre les actions dont les versements sont en retard.

A cet effet, les numéros de ces actions sont publiés, conformément aux prescriptions de l'art. 9 ci-dessus pour les appels de fonds, avec indication des conséquences du retard apporté dans les versements.

Deux mois après cette publication, la Société, sans mise en demeure et sans autre formalité ultérieure, a le droit de faire procéder à la vente desdites actions pour le compte et aux risques et périls des retardataires.

Cette vente est faite sur duplicata, en une ou plusieurs fois, à la Bourse de Paris ou à celle de Londres, par le ministère d'un agent de change.

Les titres antérieurs des actions ainsi vendues deviennent nuls de plein droit, par le fait même de la vente; il est délivré aux acquéreurs des titres nouveaux qui portent les mêmes numéros et qui sont seuls valables.

En conséquence, tout titre qui ne porte pas la mention régulière des versements exigibles cesse d'être négociable.

Les mesures qui font l'objet du présent article n'excluent pas l'exercice simultané par la Société, si elle le juge utile, des moyens ordinaires de droit contre les actionnaires en retard.

Art. 15. Les sommes provenant des ventes effectuées en vertu de l'article précédent, déduction faite des frais et des intérêts, sont imputées, dans les termes de droit, sur ce qui est dû par l'actionnaire exproprié ou par ses cédants, qui restent responsables de la différence s'il y a déficit, et qui bénéficient de l'excédant si excédant il y a.

Art. 16. Les actions définitives sont au porteur, la cession s'en opère par la simple tradition du titre.

Les actions définitives sont extraites d'un registre à souche, numérotées et revêtues de la signature de deux administrateurs, ou d'un administrateur et d'un délégué du conseil d'administration.

Elles portent le timbre sec de la Compagnie.

Art. 17. Le conseil d'administration peut autoriser le dépôt et la conservation des titres au porteur dans la caisse sociale. — Il détermine, dans ce cas, la forme des certificats nominatifs de dépôt, les conditions de leur délivrance et les garanties dont l'exécution de cette mesure doit être entourée dans l'intérêt de la Société et des actionnaires.

Art. 18. Chaque action donne droit à une part proportionnelle dans la propriété de l'actif social.

Art. 19. Toute action est indivisible. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire pour chaque action.

Art. 20. Les droits et les obligations attachés à l'action suivent le titre dans les mains où il se trouve.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux résolutions de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 21. Les héritiers ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition des scellés sur les biens, valeurs ou revenus de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux comptes annuels approuvés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art 22. Les actionnaires ne sont engagés que jusqu'à concurrence du capital de leurs actions, au delà duquel tout appel de fonds est interdit.

Art. 23. Le conseil peut autoriser la libération anticipée des actions, mais seulement par mesure générale applicable à tous les actionnaires.

TITRE III.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Art. 24. La Société est administrée par un conseil composé de trente-deux membres représentant les principales nationalités intéressées à l'entreprise.

Un comité, choisi dans son sein, est spécialement chargé de la direction et de la gestion des affaires de la Société.

Art. 25. Les administrateurs ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle. Ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat.

Art. 26. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour *huit* années.

Le conseil se renouvelle en conséquence chaque année par *huitième*. Jusqu'à ce que l'entier renouvellement du conseil ait établi l'ordre du roulement, les membres sortants sont désignés annuellement par le sort.

Les administrateurs sortants peuvent toujours être réélus.

Art. 27. En cas de vacances provenant de démissions ou de décès, il est pourvu provisoirement au remplacement par le conseil d'administration, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs ainsi nommés ne demeurent en fonctions que pendant le temps restant à courir pour l'exercice de leurs prédécesseurs.

Art. 28. Chaque administrateur doit être propriétaire de cent actions, qui sont inaliénables et restent déposées dans la caisse sociale pendant toute la durée de ses fonctions.

Art. 29. Une part de 3 p. 0/0 dans les bénéfices nets annuels est attribuée aux administrateurs en raison de leurs peines et soins.

Pendant la durée des travaux et au besoin pendant les premières années qui suivront l'ouverture du canal maritime à la grande navigation, il est attribué au conseil, pour tenir lieu de la part de 3 p. 0/0 stipulée ci-dessus, une allocation annuelle qui sera comprise dans les frais d'administration et dont le montant sera fixé par la première assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration détermine l'attribution particulière qui doit être faite sur cette somme ou sur les 3 p. 0/0 dans les bénéfices aux membres du comité de direction.

Art. 30. Le conseil d'administration nomme chaque année, parmi ses membres, un président et trois vice-présidents.

Le président et les vice-présidents peuvent toujours être réélus.

En cas d'absence du président et des vice-présidents, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres qui doit en remplir les fonctions.

Art. 31. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par mois. Il se réunit, en outre, sur la convocation du président, aussi souvent que l'exigent les intérets de la Société.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Sept administrateurs au moins doivent être présents pour valider les délibérations du conseil.

Lorsque sept administrateurs seulement sont présents, les décisions, pour être valables, doivent être prises à la majorité de cinq voix.

Art. 32. Le secrétaire général de la Compagnie assiste aux séances du conseil d'administration avec voix consultative.

Art. 33. Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux signés par le président et l'un des membres présents à la séance.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux doivent pour être produits valablement en justice ou ailleurs, être certifiés par le secrétaire général de la Compagnie.

Un extrait des décisions rendues à chaque séance, dûment certifié, est envoyé, dans les huit jours qui suivront la réunion, à chaque administrateur absent.

Art. 34. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration des affaires de la Société.

Il arrete les propositions à soumettre à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de l'article 56 ci-après.

Il statue sur les propositions du comité de direction concernant les objets suivants, savoir :

1° Nomination et révocation des fonctionnaires et agents supérieurs de la Compagnie ; fixation de leurs attributions et de leur traitement ;

2° Placements temporaires des fonds disponibles?

3° Études et projets, plans et devis pour l'exécution des travaux ;

4° Marchés à forfait ;

5° Acquisitions, ventes et échanges d'immeubles, achats de navires ou de machines nécessaires pour l'exécution des travaux et l'exploitation de l'entreprise ;

6° Budgets annuels ;

7° Fixation et modification des droits de toute nature à percevoir en vertu de la concession ; conditions et mode de perception des tarifs ;

8° Disposition du fonds de réserve ;

9° Disposition du fonds de retraite, de secours et d'encouragement pour les employés ;

10° Réglementation de la caisse des dépôts pour les actions et obligations de la Société.

Art. 35. Le conseil nomme ceux de ses membres qui doivent faire partie du comité de direction.

Il peut déléguer à un ou à plusieurs administrateurs, aux fonctionnaires, employés de la Compagnie ou autres, tout ou partie de ses pouvoirs par un mandat spécial et pour une ou plusieurs affaires ou objets déterminés.

Art. 36. Nul ne peut voter dans le conseil par procuration.

Lorsque le conseil doit délibérer sur des modifications à apporter dans les tarifs ou dans les statuts, sur des emprunts ou augmentations de capital social, sur des demandes de concessions nouvelles, des traités de fusion avec d'autres entreprises, sur la dissolution et la liquidation de la Société, les administrateurs absents doivent, un mois à l'avance, être informés de l'objet de la délibération et invités à venir prendre part au vote ou à adresser leur opinion par écrit au président, qui en donne lecture en séance ; après quoi les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

TITRE IV.

COMITÉ DE DIRECTION.

Art. 37. Le comité de direction, constitué en vertu des dispositions de l'article 24 ci-dessus, est composé du président du conseil d'administration et de quatre administrateurs spécialement délégués.

Art. 38. Le comité de direction se réunit, à la convocation du président, autant de fois que cela est nécessaire pour la bonne marche du service et au moins une fois par semaine.

Art. 39. Il est tenu procès-verbal des séances du comité de direction. Ces procès-verbaux sont signés par un des administrateurs présents à la séance.

Les extraits de ces procès-verbaux, pour être valablement produits en justice ou ailleurs, doivent être certifiés par le secrétaire général de la Compagnie.

Art. 40. Le comité de direction est investi de tous pouvoirs pour la gestion des affaires de la Société.

Il pourvoit à l'exécution, tant des obligations imposées par le cahier des charges et les statuts, que des résolutions adoptées par l'assemblée générale et des décisions du conseil d'administration.

Il soumet au conseil d'administration les propositions relatives aux objets définis à l'article 34 ci-dessus.

Il représente la Société et agit en son nom, par un ou plusieurs de ses membres, dans tous les cas où une disposition expresse n'exige pas l'intervention de l'assemblée générale des actionnaires ou du conseil d'administration, notamment en ce qui concerne les objets ci-après :

1° Nomination et révocation des employés ; fixation de leurs fonctions et de leur solde ;

2° Travail des bureaux ;

3° Règlements et ordres de service ;

4° Ordonnancement et règlement des dépenses ;

5° Transferts de rentes, d'effets publics et de commerce ;

6° Perceptions de droits, recouvrements de créances, quittances et mainlevées avec ou sans paiement, instances judiciaires et administratives, mesures conservatoires ;

7° Défenses en justice, compromis, transactions, désistements ;

8° Traités, marchés, adjudications, achats de mobilier, baux et locations.

Les actions judiciaires en demandant ou en défendant sont dirigées par ou contre le président et les membres composant le comité de direction.

En conséquence, les notifications ou significations sont faites et reçues par le comité de direction au nom de la Société.

Les décisions du comité, les actes et engagements approuvés par lui sont signés par le président ou par deux membres du comité délégués à cet effet.

Art. 41. Le comité de direction et le président du conseil peuvent déléguer par procuration authentique, à un ou plusieurs administrateurs, fonctionnaires de la Compagnie, employés ou autres, le pouvoir de signer tous les actes et engagements mentionnés ci-dessus.

Art. 42. Un administrateur délégué comme agent supérieur et chef de service, réside à Alexandrie ;

Il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour l'exécution des travaux et la marche de l'exploitation.

Il représente la Compagnie dans tous ses rapports avec le gouvernement égyptien et les tiers.

TITRE V.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES.

Art. 43. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Art. 44. L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires propriétaires d'au moins vingt-cinq actions.

Elle est régulièrement constituée lorsque les actionnaires qui la composent sont au nombre de quarante et représentent le vingtième du fonds social.

Art. 45. Lorsque, sur une première convocation, les actionnaires présents ne remplissent pas les conditions spécifiées ci-dessus pour constituer la validité des délibérations de l'assemblée générale, la réunion est ajournée de plein droit, et l'ajournement ne peut être moindre de deux mois.

Une seconde convocation est faite dans la forme prescrite par l'article 47 ci-après.

Les délibérations de l'assemblée générale dans cette seconde réunion ne peuvent porter que sur les objets à l'ordre du jour de la première. Ces délibérations sont valables quel que soit le nombre des actionnaires présents et des actions représentées.

Art. 46. L'assemblée générale se réunit chaque année, dans la première quinzaine du mois de mai.

Elle se réunit en outre extraordinairement toutes les fois que le conseil d'administration en reconnaît l'utilité.

Art. 47. Les convocations ordinaires et extraordinaires sont faites par un avis publié deux mois avant l'époque de la réunion, dans les formes prescrites pour les appels de fonds par l'art. 9 ci-dessus.

Art. 48. Les actionnaires, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée générale, doivent justifier, au domicile de la Société, au moins cinq jours avant la réunion, du dépôt fait de leurs titres dans la caisse sociale ou chez un représentant de la Compagnie désigné à cet effet par le conseil d'administration dans les villes dénommées à l'art. 8 ci-dessus.

Les dépôts faits dans ces conditions donnent droit à la remise de cartes d'admission nominatives.

Les actionnaires porteurs de certificats de dépôt ont également la faculté de se faire représenter aux assemblées générales par des mandataires munis de pouvoirs réguliers, dont la forme est déterminée par le conseil d'administration.

Les fondés de pouvoirs doivent déposer leurs procurations au domicile de la Société cinq jours au moins avant la réunion.

Nul ne peut représenter un actionnaire à l'assemblée s'il n'est lui-même membre de cette assemblée.

Art. 49. L'assemblée générale est présidée par le président ou par l'un des vice-présidents du conseil d'administration, et, à leur défaut, par un administrateur nommé par le conseil.

Les deux plus forts actionnaires présents au moment de l'ouverture de la séance, et qui acceptent, sont nommés scrutateurs.

Le président désigne le secrétaire.

Art. 50. Les délibérations de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix des membres présents ou régulièrement représentés, conformément à l'article 48 ci-dessus.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 51. Vingt-cinq actions donnent droit à une voix; le même actionnaire ne peut réunir plus de *dix voix*, soit comme actionnaire, soit comme mandataire.

Art. 52. Le scrutin secret peut être réclamé par *dix* membres.

Art. 53. Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux signés par le président, par les scrutateurs et par le secrétaire.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, pour être valablement produits en justice ou ailleurs, doivent être certifiés par le secrétaire général de la Compagnie.

Art. 54. Une feuille de présence, destinée à constater le nombre des membres assistant à l'assemblée et celui des actions représentées par chacun d'eux reste annexée à la minute du procès-verbal, ainsi que les pouvoirs conférés par les actionnaires absents.

Cette feuille doit être signée par chaque actionnaire à son entrée à la séance.

Art. 55. L'ordre de l'assemblée générale est arrêté par le conseil d'administration.

Aucune autre question que celles portées à l'ordre du jour ne peut être mise en délibération.

Art. 56. L'assemblée générale entend les rapports du conseil d'administration sur la situation et les intérêts de la Société. Elle délibère sur ses propositions en se renfermant dans les limites des statuts et du cahier des charges, concernant tous les intérêts de la Compagnie. Elle nomme les administrateurs en remplacement des membres du conseil sortants ou à remplacer. Elle confère, lorsqu'il y a lieu, au conseil des pouvoirs nécessaires pour la suite à donner à ses résolutions.

L'approbation de l'assemblée générale est nécessaire pour toute décision statuant sur les objets ci-après, savoir :

1° Concessions nouvelles ;
2° Fusion avec d'autres entreprises ;
3° Modifications aux statuts de la Société ;
4° Dissolution de la Société ;
5° Augmentation du capital social ;
6° Emprunts ;
7° Règlement des comptes de premier établissement en fin de l'exécution des travaux ;
8° Règlement des comptes annuels ;
9° Fixation de la retenue pour le fonds de réserve ;
10° Fixation du dividende à distribuer annuellement aux actions.

Art. 57. Les délibérations relatives aux objets mentionnés à l'art. 56, §§ 1er, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e, doivent, pour être valables, être prises par une assemblée réunissant au moins le dixième du fonds social et à la majorité des deux tiers des voix des membres présents, au nombre de cinquante au moins.

Lorsque, sur une première convocation, les actionnaires présents ne remplissent pas ces conditions, il est procédé à une deuxième convocation, conformément aux prescriptions de l'art. 47 ci-dessus.

Les délibérations de l'assemblée générale réunie en vertu de cette deuxième convocation sont valables, quel que soit le nombre des actionnaires présents et des actions représentées.

Art. 58. Les délibérations de l'assemblée générale, prises conformément aux statuts, obligent tous les actionnaires, même ceux qui sont absents ou dissidents.

TITRE VI.

COMPTES ANNUELS. — AMORTISSEMENT. — INTÉRÊTS. — FONDS DE RÉSERVE. — DIVIDENDES.

Art. 59. Pendant l'exécution des travaux, il est payé annuellement aux actionnaires un intérêt de 5 p. 0/0 sur les sommes par eux versées, en exécution de l'article 9 ci-dessus.

Il est pourvu au paiement de ces intérêts par le produit des placements temporaires de fonds et autres produits accessoires, et au besoin sur le capital social.

Art. 60. Après l'achèvement des travaux, le compte des recettes et dépenses de la Compagnie pendant la durée de ces travaux est arrêté et soumis à l'assemblée générale des actionnaires par le conseil d'administration.

Art. 61. A dater de l'ouverture du canal maritime à la grande navigation, un inventaire général de l'actif et du passif de la Société au 31 décembre précédent est dressé dans le premier trimestre de chaque année. Cet inventaire est soumis à l'assemblée générale des actionnaires réunie dans le courant du mois de mai suivant.

Art. 62. Les produits annuels de l'entreprise servent d'abord à acquitter dans l'ordre ci-après :

1° Les dépenses d'entretien et d'exploitation, les frais d'administration, et généralement toutes les charges sociales ;

2° L'intérêt et l'amortissement des emprunts qui peuvent avoir été contractés ;

3° *Cinq pour cent* du capital social pour servir aux actions amorties et non amorties un intérêt annuel de *vingt-cinq francs* par action, les intérêts afférents aux actions amorties devant rentrer au fonds d'amortissement, constitué conformément à l'art. 66 ci-après ;

4° *Quatre centièmes* pour cent du capital social également applicables à ce fonds d'amortissement ;

5° La retenue destinée à constituer ou à compléter un fonds de réserve pour les dépenses imprévues conformément aux dispositions de l'art. 69 ci-après.

L'excédant des produits annuels, après ces divers prélèvements, constitue les produits nets ou bénéfices de l'entreprise.

Art. 63. Les produits nets ou bénéfices de l'entreprise sont répartis de la manière suivante :

1° 15 p. 0/0 au gouvernement égyptien ;
2° 10 p. 0/0 aux fondateurs ;
3° 3 p. 0/0 aux administrateurs ;
4° 2 p. 0/0 pour la constitution d'un fonds destiné à pourvoir aux retraites, aux secours, aux indemnités ou gratifications accordées, suivant qu'il y a lieu, par le conseil, aux employés ;
5° 70 p. 0/0 comme dividende à répartir entre toutes les actions ammorties et non amorties indistinctement.

Art. 64. Le paiement des intérêts et dividendes est fait, à la caisse sociale, ou chez les représentants désignés par le conseil d'administration, dans les villes dénommées à l'art. 8 ci-dessus.

Le paiement des intérêts est fait en deux termes : le 1er juillet et le 1er janvier de chaque année.

Le dividende est payé le 1er juillet.

Toutefois le conseil peut, lorsqu'il juge qu'il y a lieu, autoriser le paiement d'un à-compte de dividende le 1er janvier.

Chaque paiement est annoncé au moyen de publications faites conformément aux prescriptions de l'art. 9 ci-dessus pour les appels de fonds.

Art. 65. Les intérêts et dividendes qui ne sont pas réclamés à l'expiration de cinq années après l'époque annoncée pour le paiement sont acquis à la Société.

Art. 66. L'amortissement des actions est effectué en quatre-vingt-dix-neuf ans, suivant le tableau d'amortissement dressé en exécution des présents statuts.

Il est pourvu à cet amortissement, ainsi qu'il a été dit à l'art. 62 ci-dessus, au moyen d'une annuité de 0 fr. 04 p. 0/0 du capital social et de l'intérêt à 5 p. 0/0 des actions successivement remboursées.

S'il arrivait que, dans le cours d'une ou de plusieurs années, les produits nets de l'entreprise fussent insuffisants pour assurer le remboursement du nombre d'actions à amortir, la somme nécessaire pour compléter le fonds d'amortissement serait prélevée sur la réserve, et, à défaut, sur les premiers produits nets disponibles des années suivantes, par préférence et antériorité à toute attribution de dividende.

La désignation des actions à rembourser a lieu au moyen d'un tirage au sort fait publiquement chaque année au domicile de la Société, aux époques et suivant la forme déterminées par le conseil.

Art. 67. Les numéros des actions désignées par le sort pour être remboursées sont annoncés au moyen de publications faites conformément aux prescriptions de l'art. 9 ci-dessus.

Art. 68. Le remboursement des actions désignées par le tirage au sort pour être amorties est fait aux lieux indiqués pour le paiement des intérêts et dividendes par l'art. 64 ci-dessus.

Les porteurs d'actions amorties conservent les mêmes droits que les porteurs d'actions non amorties, à l'exception de l'intérêt à 5 p. 0/0 du capital qui leur a été remboursé.

Art. 69. La retenue opérée pour la constitution ou le complément du fonds de réserve, conformément au paragraphe 5e de l'art. 62 ci-dessus, est de 5 p. 0/0 des produits annuels, après déduction des charges définies aux paragraphes 1er, 2e, 3e et 4e du même article.

Lorsque le fonds de réserve atteint le chiffre de *cinq millions* de francs, l'assemblée générale des actionnaires peut, sur la proposition du conseil, réduire ou suspendre la retenue annuelle à ce affectée ainsi qu'il vient d'être expliqué.

Cette retenue reprend cours et effet dès que le fonds de réserve descend au-dessous de *cinq millions de francs*.

Art. 70. La part attribuée aux fondateurs dans les bénéfices annuels de l'entreprise par le cahier des charges est représentée par des titres spéciaux dont le conseil détermine le nombre, la nature et la forme.

Dans tous les cas, les prescriptions des articles 17, 18, 19 et 21 ci-dessus, concernant les actions sont également applicables aux titres des fondateurs dont les droits suivent ceux des actionnaires sur la jouissance des terrains faisant partie de la concession.

TITRE VII.

MODIFICATIONS AUX STATUTS. — LIQUIDATION.

Art. 71. Si l'expérience fait reconnaître l'utilité d'apporter des modifications ou additions aux présents statuts, l'assemblée générale y pourvoit, dans la forme déterminée à l'article 57.

Les résolutions de l'assemblée à cet égard ne sont toutefois exécutoires qu'après l'approbation du gouvernement égyptien

Tous pouvoirs sont donnés d'avance au conseil d'administration, délibérant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents dans une réunion spéciale à cet effet, pour consentir les changements que le gouvernement égyptien jugerait nécessaire d'apporter aux modifications votées par l'assemblée générale.

Art. 72. Dans le cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, détermine le mode à adopter, soit pour la liquidation, soit pour la reconstitution d'une Société nouvelle.

TITRE VIII.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION. — CONTESTATIONS.

Art. 73. La Société étant constituée, avec approbation du gouvernement égyptien, sous la forme anonyme, par analogie aux sociétés anonymes autorisées par le gouvernement français, elle est régie par les principes de ces dernières sociétés.

Quoique ayant son siège social à Alexandrie, la Société fait élection de domicile légal et attributif de juridiction à son domicile administratif à Paris, où doivent lui être faites toutes significations.

Art. 74. Toutes les contestations qui peuvent s'élever entre les associés sur l'exécution des présents statuts et à raison des affaires sociales sont jugées par arbitres nommés par les parties, sans qu'il puisse être nommé plus d'un arbitre pour toutes les parties représentant un même intérêt.

Les appels de ces sentences sont portés devant la cour d'appel de Paris.

Art. 75. Les contestations touchant l'intérêt général et collectif de la Société ne peuvent être dirigées, soit contre le conseil d'administration, soit contre l'un de ses membres, qu'au nom de la généralité des actionnaires et en vertu d'une délibération de l'assemblée générale.

Tout actionnaire qui veut provoquer une contestation de cette nature doit en faire la communication au conseil d'administration quinze jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale, en la faisant appuyer par la signature d'au moins dix actionnaires en mesure d'assister à cette assemblée. Le conseil est alors tenu de mettre la question à l'ordre du jour de la séance.

Si la proposition est repoussée par l'assemblée, aucun actionnaire ne peut la reproduire en justice dans son intérêt particulier. Si elle est accueillie, l'assemblée désigne un ou plusieurs commissaires pour suivre la contestation.

Les significations auxquelles donne lieu la procédure ne peuvent être adressées qu'aux dits commissaires. Dans aucun cas, elles ne doivent l'être aux actionnaires personnellement.

TITRE IX.

COMMISSAIRE SPÉCIAL DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN PRÈS LA COMPAGNIE.

Art. 76. Conformément au cahier des charges, un commissaire spécial est délégué près la Compagnie, à son domicile administratif, par le gouvernement égyptien.

Le commissaire du gouvernement égyptien peut prendre connaissance des opérations de la Société, et faire toutes communications ou notifications nécessaires à l'accomplissement de son mandat, pour l'exécution du cahier des charges de la concession.

TITRE X.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES. — PREMIER CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Art. 77. Par dérogation aux articles 24, 26, 27, 30, 56 ci-dessus, et sauf l'exception déterminée par l'article 20 du firman de concession, le conseil d'administration est constitué comme suit, pour toute la durée des travaux et pendant les cinq premières années qui suivront l'ouverture du canal maritime à la grande navigation.

MM. . . . .

Indépendamment des attributions déterminées par les articles 34 et 35 des présents statuts, le conseil d'administration, constitué comme il est dit ci-dessus, est investi de tous pouvoirs pour assurer l'exécution de l'entreprise. A cet effet, il peut choisir le mode qui lui paraît le plus favorable, tant pour l'acquisition et la revente des terrains que pour l'achat des matières, l'exécution des travaux et la fourniture du matériel de toute nature. — Il peut autoriser la mise en adjudication de tout ou partie des travaux, l'acquisition de tous biens, meubles et immeubles nécessaires à l'établissement et à l'exploitation des canaux et dépendances faisant partie de la concession. Il peut également, et dans le même but, autoriser les travaux en régie et les marchés à forfait pour tout ou partie de l'entreprise.

Le premier conseil d'administration est autorisé, pendant la durée du mandat spécial qui fait l'objet du présent article, à se compléter, en cas de vacances, de quelque manière que ces vacances se produisent.

TITRE XI.

PUBLICATIONS.

Art. 78. Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour les faire publier à Alexandrie et partout où besoin sera.

Nous, Mohammed-Saïd-Pacha, vice-roi d'Égypte,

Après avoir pris connaissance du projet des statuts de la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez et dépendances, lequel nous a été présenté par M. Ferdinand de Lesseps, et dont l'original, contenant 78 articles, reste déposé dans nos archives,

Déclarons donner auxdits statuts notre approbation, pour qu'ils soient annexés à notre firman portant concession et cahier des charges, en date de ce jour.

Fait à Alexandrie, le 5 janvier mil huit cent cinquante-six.

TABLEAU DE L'AMORTISSEMENT EN 99 ANS DE 400,000 ACTIONS DE 500 FR., PRODUISANT 5 0/0 D'INTÉRÊT.

Années.	Actions.	Années.	Actions.	Années.	Actions.
		Report	12,889	Report	77,372
1	161	34	805	67	4,030
2	169	35	846	68	4,231
3	177	36	888	69	4,444
4	186	37	932	70	4,665
5	196	38	979	71	4,898
6	205	39	1,028	72	5,143
7	216	40	1,079	73	5,400
8	227	41	1,133	74	5,670
9	238	42	1,190	75	5,954
10	250	43	1,249	76	6,251
11	262	44	1,312	77	6,564
12	275	45	1,378	78	6,892
13	289	46	1,446	79	7,237
14	304	47	1,519	80	7,598
15	319	48	1,595	81	7,978
16	335	49	1,674	82	8,377
17	351	50	1,758	83	8,796
18	369	51	1,846	84	9,236
19	387	52	1,938	85	9,698
20	407	53	2,035	86	10,183
21	427	54	2,137	87	10,692
22	449	55	2,244	88	11,226
23	471	56	2,356	89	11,788
24	494	57	2,474	90	12,377
25	519	58	2,598	91	12,996
26	545	59	2,727	92	13,646
27	572	60	2,864	93	14,328
28	601	61	3,007	94	15,044
29	631	62	3,157	95	15,797
30	663	63	3,315	96	16,586
31	696	64	3,481	97	17,416
32	731	65	3,655	98	18,287
33	767	66	3,858	99	19,201
Total	12,889		77,372		400,000

FAITS DIVERS.

OMNIBUS DE LONDRES.

La circulation des voitures dont la Compagnie générale des Omnibus de Londres était déjà propriétaire, au 17 mai, a donné pour la semaine précédente les résultats suivants :

Du 11 au 17 mai, 454 voitures ont produit 235,443 fr. 20 c., soit 33,634 fr. 74 c. par jour.

La circulation totale, qui a commencé le 7 janvier, par 27 voitures, a produit jusqu'au 17 mai 2.892.447 fr. 50 c.

La moyenne générale par jour et par voiture est de 67 fr. 67 c.

MOUVEMENT DES OMNIBUS DE LONDRES.

On lit dans le *Morning Chronicle*, du 14 mai 1856 :

« La Compagnie générale des Omnibus de Londres a mis en circulation lundi, sur les lignes de King-land Gate à la Banque et de New-North Road à la Banque, ses omnibus construits par M. Menzies, de Glascow, sur le modeles de ceux en usage en cette ville. Ces voitures sont disposées de manière à pouvoir porter 19 voyageurs à l'intérieur et 20 à l'extérieur; elles sont vitrées dans toute leur longueur, assez élevées pour

qu'une personne de grande taille puisse se tenir debout à l'intérieur, et assez larges pour qu'on les traverse dans toute leur longueur sans heurter les genoux des personnes assises. La ventilation y répond à tous les besoins, et, comme elle vient d'en haut, on est garanti contre les coups d'air, auxquels sont exposés ceux qui voyagent dans les omnibus ordinaires. Une clochette, qui va du conducteur au cocher, sert pour donner le signal du départ, et un frein puissant est disposé de manière à modérer la rapidité dans les descentes ou à arrêter instantanément la voiture. Les omnibus sont traînés par trois chevaux de front. »

— L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la SOCIÉTÉ DES JOURNAUX RÉUNIS, le *Constitutionnel* et le *Pays*, journal de l'Empire, a eu lieu chez Lemardelay, le mardi 20 mai, à huit heures du soir, sous la présidence de M. Ledagre, ancien président du tribunal de commerce et membre du conseil de surveillance de la Société des journaux réunis.

Après la lecture du rapport présenté par M. J. Mirès, directeur-gérant, l'assemblée a entendu le rapport du conseil de surveillance. Les propositions et conclusions de ces rapports ont été adoptées à l'unanimité.

Le dividende a été fixé à 50 fr. par action, soit 10 p. 0/0, qui, ajoutés aux 25 fr. d'intérêts déjà payés à raison de 5 p. 0/0, porte le revenu de l'année 1855 à 75 fr. par action, soit 15 p. 0/0.

Sur la proposition des actionnaires, et avec l'adhésion du président, l'assemblée a voté par acclamation des remerciements à M. J. Mirès, et des félicitations pour la prospérité de l'entreprise.

— MM. J. Mirès et Cᵉ préviennent les souscripteurs de la Société pour l'éclairage au gaz et les Hauts-Fourneaux de Marseille que, par suite du nombre d'actions souscrites, la répartition a été arrêtée à 10 p. 0/0 des actions souscrites.

Le grand nombre des souscriptions a obligé MM. J. Mirès à diviser le règlement de la répartition et les remboursements qui doivent avoir lieu par numéro de récépissés. En conséqnence, on réglera

Le 31 mai,	les récépissés	nᵒˢ 2,001	à 3,000
Le 2 juin,	—	de 3,001	à 4,000
Le 3 *id.*,	—	de 4,001	à 5,000
Le 4 *id.*,	—	de 5,001	à 6,000
Le 5 *id.*,	—	de 6,001	à 7,000
Le 6 *id.*,	—	de 7,001	à 8,000
Le 7 *id.*,	—	de 8,001	à 9,000

Les souscripteurs qui ne se seront pas présentés aux jours indiqués par le numéro de leur souscription ne pourront recevoir leur règlement qu'à partir du 8 juin.

Pour éviter l'encombrement et faciliter l'échange des récépissés, les souscripteurs sont invités à se présenter rue Richelieu, 92, en face des bureaux de MM. J. Mirès et Cᵉ.

— M. J. Mirès et Cᵉ, directeurs de la *Caisse et Journal des Chemins de fer*, font connaître la décision suivante prise dans la séance du conseil de surveillance du 26 mai :

« Considérant l'importance des entreprises faites, les traités passés pour d'autres « entreprises plus considérables, et la nécessité de mettre la Société en état de remplir sa mission par la puissance du capital, les directeurs, après avoir pris l'avis du « conseil, ont arrêté :

« D'adopter le titre de : *Caisse générale des Chemins de fer* ;

« D'élever à 50 millions de francs le capital de la Société. »

En conséquence, il est attribué par préférence aux porteurs d'actions de la *Caisse des Chemins de fer* une action de la nouvelle émission pour une action ancienne.

Il est réservé au public 52,000 actions de 500 fr. chacune entièrement libérées.

On verse en souscrivant 250 fr. par action.

Les 250 fr. complémentaires de l'action seront payables dès que la répartition sera publiée.

Les versements indiqués indiqués ci-dessus sont obligatoires pour les actionnaires de la Caisse des Chemins de fer comme pour le public.

Les actionnaires de la nouvelle série jouissent du dividende de l'année 1856.

La souscription restera ouverte du 31 mai au 9 juin, chez MM. J. Mirès et Ce, rue Richelieu, 85.

Dans les villes où la Banque de France a des succursales, on peut verser au crédit de MM. J. Mirès et Ce.

— On lit dans le *Courrier de Marseille* du 20 mai :

« La Société des Ports de Marseille est convoquée pour le 5 juin, à Paris, afin de délibérer sur une nouvelle affaire vers laquelle elle serait sollicitée. S'il faut s'en rapporter aux bruits qui circulent parmi nous et même à Paris, cette nouvelle affaire ne serait autre que l'acquisition de notre vieille ville pour en opérer la démolition, le nivellement et la reconstruction, de manière à la raccorder avec la ville de la Société des Ports.

« C'est là incontestablement une grande et belle pensée. La vieille ville, placée aujourd'hui entre deux ports, occupe un espace extrêmement précieux. Nous ne craignons pas de dire que dans tout le périmètre de la cité il n'y a pas une situation aussi heureuse. Et cependant, soit à raison des accidents de terrain, soit par suite des vices de percement et de construction, cet immense quartier est perdu pour le commerce, et c'est la partie la plus pauvre de la population qui l'habite. Aplanir les monticules du vieux sol phocéen, établir des pentes accessibles au charroi, tant du côté de la Joliette que du port primitif, et, ce faisant, porter partout le marteau de la démolition, faire disparaître de vieux bâtiments et les remplacer par de belles constructions, substituer des voies larges et régulières à des rues étroites, tortueuses et obscures; qui voudrait contester la grandeur et l'utilité d'un pareil projet? »

Le *Courrier de Marseille* aurait pu ajouter que la vieille ville est un foyer d'infection dont la disparition aurait une heureuse influence sur la salubrité de la ville de Marseille.

Il est parfaitement vrai que M. Mirès fait faire à Marseille des études et des travaux dans le but d'exécuter cette opération. Mais ce que le *Courrier de Marseille* ignore sans doute, c'est que les dépenses sont pour le compte de M. Mirès, et que l'administration n'a fait que donner les facilités nécessaires pour que ces études puissent aboutir à un résultat pratique.

Dans le monde financier, à Paris comme à Marseille, nul n'ignore que M. Mirès n'entend pas se créer un droit de son initiative, et nous sommes heureux de publier les déclarations explicites qu'il a faites à des Marseillais qui lui adressaient des ouvertures de participation : « M. Mirès a déclaré qu'après avoir fait toutes les études, il soumettrait une proposition ayant pour but la démolition et le nivellement de la vieille ville, afin de la raccorder avec les deux ports, dont elle est le centre; mais qu'il demanderait que cette proposition fût soumise à d'autres Compagnies, et qu'il s'en remettrait à la sagesse du gouvernement pour le choix de la Société financière la plus digne d'accomplir une entreprise qui sera un titre de gloire pour ses fondateurs. »

Nous espérons publier sous peu de jours les termes des propositions de M. Mirès, qui confirmeront notre langage. (*Journal des Chemins de fer.*)

— Les actions de la Société générale de stéarinerie de La Villette, qui avaient été négligées depuis quelque temps, ont été recherchées ces jours-ci, par suite de la convocation de l'assemblée générale des actionnaires pour ratifier un traité de fusion passé avec MM. Parsat oncle et Ce de la Folie-Nanterre, dont les établissements vont être réunis à ceux de la Société générale. Le capital de cette Société, qui est de 6 millions, n'avait été émis jusqu'à présent que jusqu'à concurrence de 3,600,000 francs. On annonce comme très-prochaine une émission de douze mille actions à des conditions avantageuses.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU MIDI ET DU CANAL LATÉRAL A LA GARONNE.

MM. les actionnaires sont prévenus que l'assemblée générale extraordinaire, qui avait été convoquée pour le 28 avril, n'ayant pu être régulièrement constituée, par suite de l'insuffisance des dépôts d'actions, est, aux termes de l'art. 32 des statuts, renvoyée au 24 *juin prochain.*

La réunion aura lieu à quatre heures de l'après-midi, au siége social, place Vendôme, 15, à Paris. Elle a pour but d'entendre le rapport du conseil d'administration et de statuer :

1° Sur les comptes annuels de la Compagnie ;

2° Sur des modifications à introduire dans les statuts, et sur les voies et moyens à prendre;

3° Enfin sur les pouvoirs à donner au Conseil d'administration, conformément aux §§ 15 et 16 de l'art. 25 des statuts.

Cette seconde assemblée sera valable, quel que soit le nombre des actionnaires présents et des actions représentées.

Pour faire partie de l'assemblée générale, il faut être propriétaire de quarante actions au moins et en faire le dépôt quinze jours avant l'assemblée.

Ce dépôt sera reçu de 10 heures à 3 heures :

A Paris, à la Société générale de Crédit mobilier;

A Bordeaux, allées de Tourny, 33.

Par ordre du Conseil d'administration,

Le Secrétaire de la Compagnie,
G. Poujard'hieu.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST, *lignes de banlieue*, rue Saint-Lazare, n° 124. Ouverture du service d'été à dater du 1er mai.

Ligne de Saint-Germain et de Versailles, *rive droite*. — Départs de Paris toutes les heures depuis 7 h. 35 du matin jusqu'à 8 h. 35 du soir. Derniers départs à 10 h. 5 et minuit 30. — La semaine, train spécial à 5 h. 45 du soir.

Ligne d'Argenteuil. — Départs de Paris, toutes les heures depuis 7 h. 5 du matin jusqu'à 9 h. 5 du soir. Dernier départ, à 10 h. 10 m. du soir.

Ligne du bois de Boulogne. — Départs de Paris toutes les demi-heures depuis 7 h. du matin jusqu'à 1 h. 30, et trois fois par heure aux 10, 30 et 50 minutes, depuis 1 h. 30 jusqu'à 10 h. 10. Dernier départ à minuit 25.

Les trains de minuit sont desservis aux gares de Courbevoie et de la Porte-Maillot par des omnibus conduisant les voyageurs à domicile. Un omnibus spécial dessert également la gare d'Auteuil.

Section de Versailles, *rive gauche*. — Boulevard Mont-Parnasse, 44. — Départs toutes les heures, depuis 8 h. du matin jusqu'à 10 h. du soir.

Parmi les affections auxquelles les dames sont sujettes, il en est un grand nombre d'un caractère tout spécial dont le traitement semble plus particulièrement être du domaine des femmes qui joignent à de bonnes études médicales une longue expérience pratique. On conçoit en effet tout l'avantage que présente la conformité de sexe entre le médecin et le malade; la femme, en présence d'une autre femme, n'hésite devant aucune confidence, que de son côté celle-ci sait deviner, prévenir, solliciter au besoin. Aussi la plupart des femmes accordent-elles une préférence marquée, dans toutes les circonstances où elles ont besoin de ces soins spéciaux, aux femmes chez qui elles sont certaines de trouver la prudence éclairée réunie à la science expérimentale.

La première, Mme Lachapelle, maîtresse sage-femme et professeur d'accouchement, eut, il y a une vingtaine d'années, l'idée d'ouvrir pour ces sortes de consultations un cabinet spécial, et aussitôt elle vit ce sentiment de préférence se manifester d'une façon bien évidente. Les succès qu'elle a obtenus, la nature et l'importance de sa clientèle prouvent qu'elle a su pleinement justifier, et par l'excellence de ses traitements et par ses cures de toute sorte, notamment en matière de stérilité, cette confiance que les femmes inspirent aux femmes pour les soins les plus délicats de leur santé. Les consultations de Mme Lachapelle ont lieu tous les jours de 3 à 5 heures, rue Monthabor, 27, près les Tuileries.

ANNONCES ANGLAISES.

LIVRES ET PUBLICATIONS DIVERSES.

En vente chez FURNE et Ce, éditeurs, 45, rue Saint-André-des-Arts

LE TOME VII

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

M. HENRI MARTIN

LA VIIe LIVRAISON

DES

PORTRAITS ET VIGNETTES

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

DE M. HENRI MARTIN

LA DEUXIÈME PARTIE DU DEUXIÈME VOLUME

DE LA

GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE

DE

MALTEBRUN

Revue entièrement et mise au courant de la science

PAR

THÉOPHILE LAVALLÉE.

INDUSTRIE.

COMPAGNIE ANONYME PARISIENNE

D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE

PAR

LE GAZ

Grande réduction de prix en vertu du traité passé avec la ville de Paris et autorisé par décret impérial.

30 cent. le mètre cube de Gaz au lieu de 41 cent.

CE QUI REPRÉSENTE POUR UN BEC DE GAZ

4 CENTIMES PAR HEURE.

Pour obtenir la même lumière, il faudrait consommer pour 10 c. d'huile, 20 c. de chandelle, 30 c. de bougie.

La Compagnie fournit aux consommateurs des Branchements et des Compteurs en location.

BUREAUX D'ARRONDISSEMENTS ET DE BANLIEUE OU L'ON REÇOIT LES ABONNEMENTS ET LES RÉCLAMATIONS :

1er	et 2e	arrondissements,	rue Saint-Georges, 1.
3e	4e	—	faubourg Poissonnière, 129.
5e		—	rue Albouy, 7.
6e		—	rue de la Tour, 20, à l'usine.
7e	9e	—	rue Saint-Louis en-l'Ile, 60.
8e		—	rue Saint-Sébastien, 16.
10e		—	rue Neuve-de-l'Université, 8.
11e	12e	—	rue Racine, 23.

Belleville et La Villette, rue Saint-Laurent, 52, à Belleville.

Ivry, Gentilly, Montrouge, Grenelle, Vaugirard, Issy, Vanves, chaussée du Maine, 64, à Montrouge.

Passy, Auteuil, Neuilly, Courbevoie, Puteaux, rue de Sablonville, 34, à Neuilly.

Pour les communes de la banlieue, les tarifs anciens sont maintenus jusqu'à ce que de nouveaux traités entre elles et la Compagnie soient intervenus.

On s'exposerait à des démarches inutiles si, pour les abonnements, l'on s'adressait à un autre bureau que celui de l'arrondissement ou de la banlieue où l'on réside.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28 — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

(Deux départs par semaine).

Voie de :
Gênes.
Livourne.
Civita-Vecchia.
Naples.
Messine.
Malte.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
Retour — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h du matin.

Voie de :
Civita-Vecchia.
Naples.
(Traversée en 48 heures.)

Aller. — Départ de Marseille chaque jeudi, à 10 h. du s.
Retour. — Départ de Naples chaque jeudi, à 4 h. du soir.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de :
Malte.
Syra.
Smyrne.
Metelin.
Dardanelles.
Gallipoli.
Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin.
Retour. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h du soir.
Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna, de Kamiesh et de Sébastopol.

Voie de :
Messine.
Le Pirée (Athènes).
Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir.
Retour. — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir.
Correspondance au Pirée avec Syra, Salonique et Nauplie ; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sébastopol).

LIGNE DE SYRIE.

(d'Alexandrie à Constantinople et *vice versâ*), par :

Jaffa.
Beyrouth.
Tripoli.
Lattaquié.
Alexandrie.
Mersina.
Rhodes
Smyrne.

Départ de Marseille (voie d'Égypte), le jeudi de chaque deux semaines, à dater du 24 mai.
Correspondance à Smyrne avec la ligne du Levant (voie de Malte).

LIGNE D'ÉGYPTE.

Malte.
Alexandrie.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 20 décembre.
Retour. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 5 h. du soir, à dater du 13 décembre.

LIGNES D'ALGÉRIE.

Alger. — Départs de Marseille et d'Alger les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.

Oran. — Aller. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi.
Retour. — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.

Bone.
Stora. (le Philippeville.)
Tunis.

Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

OBSERVATIONS. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes. — La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports. — Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

Billets de retour. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

Billets de famille. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour. — Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	Gênes	68	44	27	17
	Livourne	80	48	32	20
	Civita-Vecchia	105	63	42	26
	Naples	150	90	60	37
	Messine	192	116	77	48
	Malte	210	132	88	55
LEVANT.	Syra et Pirée	330	210	140	87
	Smyrne	370	240	160	100
	Metelin	390	247	165	103
	Dardanelles	400	252	168	105
	Gallipoli	410	265	180	116
	Constantinople	420	279	186	116
	Varna (de Const.)	60	40	20	»
ÉGYPTE.	Alexandrie	450	280	190	120

Lignes.	PORTS	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.
SYRIE. (Voie du Levant.)	Rhodes	410	260	178	112
	Mersina	460	305	203	125
	Alexandrie	467	312	207	125
	Lattaquié	470	315	218	127
	Tripoli	471	315	211	128
	Beyrouth	463	308	207	128
	Jaffa	492	321	217	133
ALGÉRIE.	Alger	80	60	25	»
	Oran	122	18	50	»
	Stora	103	82	30	»
	Bone	118	92	35	»
	Tunis	127	103	55	»
GRÈCE.	Salonique du Pirée.	73	48	22	18
	Nauplie Id.	24	16	10	8

Prix de la souscription à ce Bulletin : 5 fr. par an. — Bureau, r. Grange-Batelière, 16.

PARIS — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15.



REVUE FINANCIÈRE.

Les désastres qu'ont éprouvés une partie des populations du centre, de l'ouest et du midi de la France ont vivement impressionné la Bourse et arrêté l'élan des affaires.

Il y a quinze jours, tout semblait annoncer la plus heureuse campagne; l'argent était véritablement abondant et parfaitement disposé à aider de son concours le mouvement industriel. Aujourd'hui que la physionomie des affaires paraît changée avec les dispositions du mois dernier, on nie beaucoup cette abondance de l'argent, on parle de la mauvaise direction donnée aux capitaux, et on met au compte de toutes les souscriptions ouvertes tous les embarras qui ont surgi et dont souffre encore la place. Il y a dans ces appréciations une injustice et une erreur.

L'erreur est de nier l'abondance de l'argent, et l'injustice, d'attribuer aux émissions nouvelles la situation actuelle.

Lorsque les inondations sont venues porter l'inquiétude et le trouble dans tous les esprits, la plus grande partie des souscriptions étaient faites et closes; les affaires et la Bourse en particulier n'en avaient aucunement souffert. Les choses en étaient à ce point que tous les organes de la publicité constataient chaque jour que le mouvement de hausse sur les valeurs marchait parallèlement avec le mouvement qui portait les capitaux vers les nouvelles entreprises.

Comment la situation peut-elle avoir changé tout à coup? Est-il vrai que le mouvement de l'argent vers les valeurs nouvelles ait été excessif, sans contrôle et sans intelligence? Non, les capitaux à souscriptions ne se sont guère fourvoyés, comme on le croit généralement en dehors de la Bourse; ils ont été dirigés par les meilleurs renseignements ou par les plus heureux instincts. Dans notre dernière revue, nous faisions le compte des valeurs soit françaises, soit étrangères, qui avaient été sérieusement favorisées. C'étaient des valeurs de premier ordre, des placements avantageux, quoi qu'il pût arriver. Y a-t-il eu depuis déviation, aveuglement, et cette espèce d'ivresse qui fait qu'à un moment donné on se précipite sur les apparences les plus frivoles et les plus trompeuses enseignes? Il n'y a rien eu de tout cela, rien qui ressemblât à l'ivresse de près ou de loin.

Le premier élan avait été intelligent et circonspect, le dernier l'est plus encore. On a eu beau redoubler les programmes et les prospectus, le public n'est allé que là où il avait intérêt à aller.

Ainsi le fait capital de la quinzaine, c'est la souscription de la Caisse générale des

chemins de fer, c'est là où s'est porté le public sans hésiter, sans tourner la tête à droite ni à gauche, sans se laisser effrayer non plus par la baisse de la rente et la mauvaise tenue des valeurs. Si nous en croyons des renseignements que nous avons lieu de regarder comme exacts, malgré la dureté des temps, MM. J. Mirès et Ce auraient recueilli deux fois le capital demandé, c'est-à-dire près de 80 millions au lieu de 38, en sorte que le conseil de surveillance aura bien de la peine, en faisant la répartition, à contenter les souscripteurs qui auront tout au plus la moitié de ce qu'ils demandaient.

Les souscripteurs vont encore, quoique moins empressés, il faut le dire, à la *Caisse générale des actionnaires*, parce que c'est une honnête affaire, un succès éprouvé, et qu'elle est conduite par des hommes intelligents.

L'association attire les capitaux ; ils comprennent qu'isolés ils sont impuissants, et qu'ils sont la proie désignée des grands faiseurs; réunis en faisceau sous une direction intelligente, ils sont une force, quelquefois une puissance.

Voilà pourquoi ils choisissent avec une préférence très-marquée les établissements financiers. Cette préférence est souvent préjudiciable à d'excellentes affaires qui se montent par actions. En ce moment, on en pourrait citer plus d'une qui, toute bien posée, toute sérieuse et bien étudiée qu'elle soit, a de la peine à faire son capital, parce que l'argent craint de s'engager dans des industries de longue haleine, et qu'il aime, avant tout, les affaires toutes faites qui lui promettent un dividende prochain.

L'argent n'a donc fait aucune folie dans ces derniers temps, et ce n'est pas aux souscriptions qui ont réussi qu'il faut attribuer la petite crise qui pèse en ce moment sur la Bourse.

La cause du malaise est dans la Bourse même ; il y a depuis très-longtemps une position de place embarrassée, la spéculation s'est engagée à la hausse sans intelligence et sans mesure.

La spéculation qui a pu agir sur les chemins a trouvé des bénéfices qui l'ont indemnisée largement des sacrifices qu'il fallait faire à l'argent tous les quinze jours; mais la spéculation qui s'est maintenue sur la rente depuis quatre mois n'a pu le faire qu'au prix de sacrifices onéreux, la rente est devenue de plus en plus lourde entre les mains qui la détenaient, et cette faiblesse de la rente a fini par entraîner les valeurs les plus favorisées.

Il n'en pouvait être autrement : nous comprenons parfaitement la tendance qui pousse les capitaux aux chemins de fer et aux valeurs qui, en présentant de larges sécurités, donnent des revenus plus élevés ; mais nous maintenons que la rente ne peut baisser indéfiniment, ou seulement au-dessous d'une certaine mesure, sans que le marché tout entier en soit affecté. L'événement est là pour nous donner raison.

C'est ainsi qu'on a vu la rente, en descendant jusqu'à 71, entraîner avec elle la plupart des grandes lignes de chemins de fer et aussi quelques valeurs industrielles.

Le Crédit mobilier est resté au-dessous de 1,800 fr.; l'Orléans, le Nord, le Lyon, la Méditerranée, le Midi, l'Ouest, le Grand Central, les Ardennes, les Autrichiens, ne se sont pas mieux soutenus, et les reports étaient assez chers et pourtant fort recherchés sur ces différentes valeurs.

Parmi les valeurs industrielles, on peut toujours signaler la tenue très-ferme de la Caisse des chemins de fer, à qui l'accroissement de capital dont nous parlions tout à l'heure a été on ne peut plus favorable.

Les Voitures de place avaient repris faveur et étaient remontées à 110; la Stéarinerie de la Villette était bien tenue, et les Clippers étaient l'objet de quelques demandes.

En dehors de la Bourse, on parlait des affaires nouvelles qui présentent quelques chances à la spéculation. La compagnie anglo-française des Champs-Élysées est généralement bien vue; on comprend que pour les opérations de terrains et de constructions

l'association des capitaux est, de même qu'en spéculations financières, de beaucoup préférable à l'isolement. Cette compagnie contribuera sans doute puissamment au rapide achèvement de ce quartier, destiné à devenir un des plus beaux de Paris.

On commence à dire quelques mots de la compagnie de l'isthme de Suez, dont nous avons publié les statuts. Cette entreprise sera sans doute bientôt appelée à jouer un grand rôle dans le monde des affaires. E. Ben.

BIBLIOGRAPHIE.

Ce sont en ce moment les sciences historiques, dans leurs rapports avec la religion ou les institutions sociales, qui occupent le plus la librairie dans les divers pays de l'Europe. M. Albert de Broglie publie deux volumes sur *l'Église et l'Empire romain au IVe siècle*, pour louer l'Église de s'être assimilé la civilisation païenne, d'avoir tout adopté en corrigeant et en réformant, d'avoir tiré avec un soin scrupuleux des débris de la société qu'elle remplaçait tout ce qui lui parut compatible avec le christianisme. Au contraire, MM. Bordas-Demoulin et Huet, dans leurs *Essais sur la Réforme catholique*, estiment que l'Église a dégénéré et dévié en s'alliant avec l'État, en affectant la puissance séculière, en sortant de ses attributions de direction morale sur des consciences libres et éclairées. Ils défendent le gallicanisme, ils célèbrent la réforme opérée un moment par l'Église constitutionnelle; ils blâment le concordat conclu entre l'Autriche et Rome le 18 août 1855. M. Albert de Broglie vante la sagesse de l'Église entrant en participation du gouvernement temporel et monarchique; MM. Bordas-Demoulin et Huet condamnent cette participation au nom de l'Écriture et des Pères.

M. Alexandre Monnier, de son côté, suit un ordre d'idées où le christianisme a sa bonne part, en retraçant l'*Histoire de l'assistance dans les temps anciens et modernes.* Son abondante érudition montre le développement progressif qu'a pris peu à peu, depuis les républiques grecques jusqu'à nous, l'*art de faire du bien*. L'auteur établit que la période où les misères ont été les plus grandes et les moins secourues a été le moyen âge, avec ses marchés souvent déserts, faute de routes pour conduire les denrées, avec ses industries liées par les corporations, avec l'inégalité des taxes, les corvées, le servage. Il reconnaît que l'assistance n'a jamais été pratiquée avec autant de zèle qu'à notre époque, où l'on voit naître tant d'institutions charitables, ouvroirs, dispensaires, salles d'asile, crèches, associations pour visiter et soulager les pauvres, sociétés alimentaires, et bien d'autres.

L'histoire des institutions politiques que notre siècle a traversées est racontée à son tour dans quelques ouvrages nouveaux. Le second volume des *Mémoires* de M. Dupin retrace les luttes diverses qu'a soutenues en France le gouvernement représentatif de 1827 à 1833. M. Dupin, en rappelant les détails de sa vie parlementaire, est amené naturellement à parler de tous les événements et débats politiques, de tous les ministres et hommes d'État, parmi lesquels il s'est trouvé comme député. Il était bien placé pour beaucoup savoir; il est donc en mesure de juger et d'expliquer bien des choses.

Ce que M. Dupin fait pour la France à un point de vue un peu personnel, M. Ernest Vandenpeereboom, avec des intentions plus désintéressées, vient de le faire pour son pays en écrivant l'histoire *du Gouvernement représentatif en Belgique de* 1831 *à* 1848. Il veut démontrer combien le régime constitutionnel a été bienfaisant en Belgique, et pourquoi il sera durable. Ici encore l'histoire particulière se confond presque avec

l'histoire générale; le parlement belge est comme le cœur de la nation. M. Vandenpeereboom s'en applaudit : « Heureux et rare privilége, dit-il, d'un peuple neutre et libre, qui voit toutes les phases de sa vie publique se résumant dans ses lois! »

L'Italie aussi s'occupe activement de son histoire nationale; il suffit de citer quelques titres de livres publiés à Florence : *le Istorie italiane dal 1846 al 1853*, par M. Ferdinando Ranalli (4 vol. in-8°, chez Torelli); *Collezione di documenti per servire alla storia della Toscana dei tempi nostri e alla difesa*, par M. Guerrazzi (1 vol. in-8°, chez Lemonnier); *Il sacro Macello di Valtellina, episodio della riforma religiosa in Italia*, par M. Cesare Cantu (1 vol. in-12, chez Mariani). Signalons aussi : *Tre Discorsi sulla storia universale di Cesare Cantu, preceduti da notizie intorno alla vita ed alle opere del medesimo*, par M. Mario Carletti (1 vol. in-12, chez le même éditeur).

Parmi les ouvrages français qui s'occupent des pays étrangers, il faut surtout remarquer *Allemagne et Russie*, études historiques et littéraires, par M. Saint-René Taillandier.

La législation administrative se lie étroitement à l'histoire. En France, cette législation a subi depuis 1848 une transformation complète; peu de lois antérieures à cette époque sont encore en vigueur, les ouvrages qui exposaient ces lois ont nécessairement perdu leur utilité pratique. Le nouveau *Dictionnaire d'Administration* de M. Block a par conséquent une grande opportunité. Il est rédigé à la fois pour les gens du monde et les fonctionnaires. Il traite bon nombre de choses qui manquaient dans la plupart des publications analogues. Nous pouvons citer parmi les articles les plus saillants ceux qui ont pour titres : *Administration*, par M. Block (cet article contient un résumé de l'administration française et par conséquent du livre); — *Banque de France*, *Boulangerie*, *Boucherie*, par M. Foubert; — *Beaux-Arts* et *Bibliothèque*, par M. Grün; — *Droit des gens*, par M. Royer-Collard; — *Conflit*, *Expropriation pour cause d'utilité publique*, par M. Reverchon; — *Hôpitaux et Hospices*, par M. Martin d'Oisy; — *Imprimerie*, *Librairie*, *Presse*, par M. Juillerat; — *Monnaies et Médailles*, par M. Leviez; — *Monuments historiques*, par M. Mérimée; — *Patentes*, par M. de Parieu, etc. Ce livre obtiendra un légitime succès, et il n'a qu'une chose à faire pour le conserver, c'est de rester toujours au courant des modifications survenues dans la législation et la jurisprudence.

Un ouvrage qui mérite d'être signalé particulièrement en raison de l'influence qu'il peut exercer sur les connaissances historiques, c'est l'*Atlas universel* de M. A.-L. Dufour, publié par la librairie Paulin et Lechevalier. Nous ne saurions mieux faire, du reste, que de citer le jugement qui en a été porté par un homme spécial : « Cet ouvrage, dit-il, qui sort du nombre des cartes ordinaires du commerce, abonde en renseignements intéressants sur la physique du globe : l'équateur, les pôles et le méridien magnétiques, l'équateur thermal, les limites des glaces fixes et des glaces flottantes dans les différentes saisons de l'année; les vents, les vents alizés, les moussons, les courants et contre-courants; les principaux écueils loin des côtes; les régions où sévissent d'ordinaire les ouragans; les routes maritimes les plus fréquentées avec leurs longueurs kilométriques, etc., etc., se trouvent sur le planisphère de M. Dufour, et cette carte, d'une parfaite netteté malgré la multiplicité des détails, est appelée à être d'un excellent usage, parce que, plus complète que les mappe-mondes du même genre que l'on a déjà publiées, elle peut initier les moins érudits aux phénomènes naturels qui intéressent la physique du globe. »

Enfin nous terminerons en recommandant à l'attention les volumes dont se compose la collection de *Guides des voyageurs* publiée par la maison Hachette, qui a su faire entrer cette spécialité dans l'ensemble de ses affaires, et la perfectionner en y introduisant tous les éléments qui peuvent améliorer ce genre de livres, si utiles surtout à une époque où les voyages sont devenus une des occupations les plus fréquentes de la vie. J. RAYMOND.

CAISSE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES.

On sait avec quel succès le principe de l'association des capitaux a été appliqué aux opérations financières. C'est dans ce genre d'affaires surtout que la centralisation a pour effet de décupler la puissance de l'argent, que l'art de lui imprimer à l'instant voulu le mouvement le plus avantageux, afin de le faire toujours intervenir à propos là où il est le plus nécessaire, le plus utile, où il peut être par conséquent le plus productif, acquiert une importance considérable en raison même des sommes qu'il peut mettre au service des combinaisons de la spéculation. Rappeler les grandeurs et les prospérités de tous les établissements de banque qui se sont fondés depuis quarante ans, c'est dire que de nombreux triomphes ont consacré cette application d'un des principes économiques les plus féconds sur lesquels repose l'industrie financière des sociétés modernes.

Faire affluer dans un centre commun une foule de petits capitaux épars, à peu près stériles et improductifs dans l'isolement, en confier la direction et l'emploi à des hommes habiles, expérimentés, placés surtout par leurs relations, par leurs aptitudes, par la situation même que leur fait leur qualité de chefs d'un grand établissement financier, de façon à être rapidement et toujours exactement renseignés sur l'état et sur les besoins des diverses places et des diverses industries, appeler ainsi ces capitaux à prendre leur part de ces victoires financières qui, en matière de spéculation comme en guerre, sont infailliblement du côté des gros bataillons, tels sont les résultats que tendent à obtenir les associations financières, et qu'elles obtiennent généralement, pour peu qu'elles soient bien organisées et habilement gérées.

La compagnie qui vient de se fonder à Paris sous le titre de *Caisse générale des actionnaires*, nous paraît ne rien laisser à désirer à cet égard, puisque ses garanties de bonne administration, ses chances de succès par conséquent, reposent, non sur des données vagues, sur des espérances et des probabilités, mais bien sur des expériences déjà acquises, sur des résultats patents et réalisés.

Le gérant et les fondateurs de cette entreprise n'ont pas voulu, en effet, appeler à eux les capitaux du public sans s'être assurés à l'avance de la valeur et de l'efficacité des moyens d'action et d'information qu'ils avaient à mettre au service d'une opération de ce genre.

Depuis cinq mois déjà, ils ont formé un fonds commun d'opérations trimestrielles pour la mise en valeur des capitaux et des titres que leurs clients leur ont confiés. Ce fonds commun s'est élevé progressivement jusqu'au capital de 4 millions, et les a mis à même de réaliser un certain nombre d'affaires qui ont donné aux intéressés un bénéfice de 27 p. 0/0, non compris 9 0/0 attribués à la Caisse pour frais de gestion. Ce dividende a été acquis dans un espace de cinq mois seulement.

En présence de pareils résultats, obtenus en si peu de temps et avec un capital si restreint, que ne doit-on pas attendre de l'application du même système d'opérations et des mêmes éléments de succès à un capital plus considérable, qui permettra à la Caisse d'élargir le cercle de ses relations, de prendre part à certaines affaires inaccessibles aux capitaux trop modestes, de multiplier enfin et d'accroître ses bénéfices!

Quand on considère les fausses spéculations auxquelles se livrent journellement les capitalistes isolés, privés de renseignements, d'expérience, et dépourvus de ressources suffisantes pour faire face aux éventualités et aux crises momentanées, quand on compare les pertes presque certaines auxquelles les condamne leur isolement à ces résultats acquis au grand jour, par les moyens les plus simples et les plus propres à assurer

des succès constants, on ne peut se refuser à reconnaître la bienfaisante influence du principe d'association qui peut ouvrir ainsi au capitaliste un moyen, non-seulement d'éviter, de prévenir les désastres pécuniaires, mais même de réparer par un placement intelligent les pertes déjà essuyées.

C'est pour ouvrir largement la voie à ce genre de placement que les fondateurs de la *Caisse générale des actionnaires* ont porté leur capital à la somme de 25 millions de francs, divisée en 50,000 actions de 500 francs chacune. Leur société est établie sous la raison sociale L. Amail et Ce, et pour une durée de trente ans à partir du 1er juillet prochain. Cette durée pourra être prorogée par une assemblée générale convoquée spécialement à cet effet, et sur la proposition de la gérance.

Quant à l'objet de la société, nous ne saurions mieux faire, pour le définir, que de citer textuellement les termes de l'article IV des statuts :

« Les opérations de la société consistent :

« 1° A publier et exploiter le *Journal des actionnaires;*

« 2° A souscrire, acquérir et vendre, soit pour son compte, soit pour le compte des tiers, des effets publics, des actions et des obligations dans les diverses entreprises civiles, commerciales, industrielles ou de crédit ; à prêter sur effets publics, sur dépôt d'actions ou d'obligations, et à ouvrir des crédits et comptes courants sur dépôt de ces diverses valeurs ;

« A soumissionner tous emprunts des gouvernements, villes et départements;

« A recevoir des sommes en compte courant;

« A tenir et gérer, au profit d'intéressés en participation, un compte commun d'achat et de vente de valeurs négociables;

« A créer des certificats de dixièmes d'actions, à en opérer l'achat et la vente;

« A fonder et exploiter à Londres un bureau d'émission, de vente ou d'achat de certificats anglais, de la rente française, capital réalisable et intérêts servis en livres sterling;

« A opérer directement, en participation ou au compte de tiers, l'achat et la vente des immeubles et des marchandises, et les soumissions de fournitures et de travaux publics ou privés, et à entreprendre toutes constructions;

« A recevoir des consignations;

« A faire des avances sur connaissement, lettres de voiture, warrants et sur contrats d'acquisitions immobilières;

« A émettre ses propres effets ou obligations pour le montant des sommes employées en achats de titres, immeubles ou marchandises, et en avances opérées sur lesdits objets ;

« Enfin, à faire généralement toutes les opérations de banque, et à constituer en France et à l'étranger tous les services financiers susceptibles d'être centralisés avec avantage pour les capitalistes, propriétaires et commerçants, et avec profit pour la caisse.

« La société s'interdit expressément tous achats à primes et toutes ventes à découvert. »

Comme on le voit, la *Caisse générale des actionnaires*, avec le concours de son *Journal des actionnaires*, qui constitue pour elle un puissant moyen d'influence et de renseignement, puisqu'il est tiré à sept mille cinq cents exemplaires, est en mesure, aux termes mêmes de ses statuts, de prendre une large part aux grandes entreprises de travaux publics, de crédit, d'industrie et de commerce que l'état de paix va enfanter. Libre de concourir à la création, non-seulement des sociétés anonymes, mais des sociétés en commandite qui remplissent un rôle si fécond dans nos grands centres industriels et maritimes, d'opérer au besoin sur les marchandises et les immeubles, aussi

bien que sur les fonds publics et les valeurs industrielles, elle pourra désormais ne laisser échapper aucune occasion de profit, et se tenir en même temps à l'abri des crises ou de la stagnation des affaires, qui n'affectent jamais à la fois toutes les branches du travail national.

Les actions donnent droit à un intérêt fixe de 5 p. 0/0 par an et à une part proportionnelle dans les 75 p. 0/0 sur les bénéfices qui sont attribués aux commanditaires. Ce nouveau mode de constitution a, sur le système du fonds commun précédemment mis en pratique par les fondateurs, l'avantage de substituer pour les intéressés aux récépissés non négociables des titres dont la valeur ne peut manquer d'augmenter proportionnellement à l'importance des dividendes distribués aux actionnaires.

Ajouter que la gérance, le contrôle et la surveillance continueront d'être exercés par les fondateurs mêmes de l'entreprise qui ont donné déjà la mesure de leur aptitude, de leur capacité et de leur sûreté de coup d'œil, c'est dire que les opérations de la *Caisse générale des actionnaires* seront conduites avec le même soin et la même prudence intelligente que par le passé; enfin, pour dernière garantie, les fondateurs ont pris spontanément, par contrat additionnel à leur acte de société, l'engagement de modifier leurs statuts et de les rendre en tout conformes aux prescriptions de la nouvelle loi sur les sociétés en commandite, aussitôt que cette loi aura été promulguée.

La souscription est ouverte chez MM. L. Amail et Ce, banquiers, rue de Richelieu, 110.

125 francs sont payables en souscrivant,

125 francs au moment de la répartition des titres.

Les 250 francs restants ne pourront être appelés que lorsque la société aura réalisé un bénéfice de 15 p. 0/0 au moins.

La souscription peut s'effectuer, *soit en espèces, soit en titres*, au cours moyen de la Bourse du jour.

Toute demande non accompagnée d'un versement de 125 fr. sera considérée comme non avenue.

Adresser les espèces par les Messageries, et les valeurs ou billets de banque par lettres chargées.

Dans toutes les villes où la Banque de France a des succursales, les souscripteurs peuvent y effectuer leur versement au crédit de MM. L. Amail et Ce. J. OLLIVIER.

SOCIÉTÉ DES PORTS DE MARSEILLE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUIN.

L'assemblée des actionnaires des ports de Marseille, extraordinairement convoquée, a eu lieu le 5 juin, à huit heures du soir, dans la salle Herz, sous la présidence de M. le vicomte Alfred de Richemont.

24,952 actions avaient été déposées. Plus de deux cents actionnaires étaient présents. En conséquence, M. le président a déclaré l'assemblée légalement constituée, aux termes de l'art. 27 des statuts.

MM. le vicomte Ogier et Édouard Goldsmith, en leur qualité de plus forts actionnaires présents, ont été appelés au bureau comme scrutateurs. M. Labot a été désigné comme secrétaire.

M. Mirès a présenté à l'assemblée le rapport suivant :

MESSIEURS,

Dans un temps comme le nôtre, où l'esprit d'entreprise a atteint des proportions jusqu'à ce jour inconnues, il est difficile de rencontrer une opération qui réunisse à un si haut degré que la Société des ports de Marseille, le double avantage d'une excellente affaire et d'une grande œuvre d'utilité publique.

Vous connaissez, Messieurs, les bases de la vaste opération à laquelle vous avez prêté un concours si spontané.

La ville de Marseille désirait depuis longtemps mettre ses établissements maritimes en rapport avec l'accroissement prodigieux de son commerce. Les grandes modifications apportées dans le régime sanitaire et l'abandon de l'ancien lazaret, qui occupait une surface d'environ 40 hectares sur le côté nord de la ville, donnèrent la pensée d'installer de ce côté un nouveau port, les docks et la gare maritime du chemin de fer, soit en nivelant l'ancien lazaret, soit en conquérant une certaine surface de terrain sur la mer.

Mais au moment d'exécuter ces projets, des difficultés légales surgirent entre la ville et l'État, au sujet de la propriété des terrains de l'ancien lazaret; une transaction intervint, assurant à la ville de Marseille la propriété définitive des terrains de l'ancien lazaret et de tous ceux conquis ou à conquérir sur la mer, à la charge par la ville de revendre ces terrains, et d'en employer le prix à des travaux d'utilité publique à Marseille, déterminés par ce traité.

Cette transaction a été sanctionnée par une loi en date du 10 juin 1854.

A cette époque le nouveau port de la Joliette était achevé; il offrait au commerce environ 15 nouveaux hectares de port et 1,500 mètres de quai, et son insuffisance était déjà reconnue. Le projet du port d'Arenc était déjà arrêté dans la pensée du gouvernement.

La création du port de la Joliette appelait dans ce nouveau quartier le courant du commerce et de toutes les opérations maritimes. La municipalité, investie du droit de créer des docks par sa transaction avec l'État, fit un traité avec M. Talabot pour établir en face du port de la Joliette, à côté de la gare du chemin de fer, un immense dock destiné à recevoir 150,000 tonnes de marchandises,

Pendant que ce traité était soumis à l'approbation du gouvernement, M. Magne, alors ministre des travaux publics, frappé de la grandeur de l'œuvre, voulut examiner lui-même les lieux, et se rendit à Marseille.

Cette visite faite par M. le ministre au commerce marseillais imprima aux créations de la Joliette de nouveaux et utiles développements. Le dock qui devait absorber la presque totalité des façades du port de la Joliette fut reculé au delà de ce port, à l'effet de constituer un bassin particulier autour du môle de l'Emeraude, et l'avant-projet du port d'Arenc fut remplacé par une création bien plus importante, par l'immense port Napoléon, destiné à offrir au commerce 50 hectares d'abri et des fonds capables de recevoir les navires du plus fort tonnage.

Telles ont été, Messieurs, les circonstances qui ont préparé les grandes installations maritimes autour desquelles se trouvent aujourd'hui si heureusement groupés les intérêts de la Société des ports de Marseille.

L'exécution des projets dont nous venons de parler avait rendu nécessaire un certain avancement sur la mer, de manière à trouver des fonds convenables à la circulation des navires; et ceci vous explique cette conquête de terrain qui a constitué un sol précieux entre l'ancien rivage et les quais actuels, ainsi que chacun de vous aura pu le voir sur les plans qui ont été publiés.

D'ailleurs, ce système de conquête présentait le double avantage de créer des surfaces utiles et de fournir un dégagement facile et économique aux déblais des hauteurs de l'ancien lazaret.

Les terrains du lazaret représentaient 40 hectares, les terrains conquis ou à conquérir sur la mer 50 hectares, ce qui constitue une superficie totale de 90 hectares, soit 900,000 mètres.

On a réservé pour les places et rues et un certain nombre d'établissements publics 50 hectares; c'est ainsi qu'il n'est plus resté à la ville de Marseille que 400,000 mètres autour de ses nouveaux ports.

Aux termes de la loi du 10 juin 1854, la ville de Marseille devait procéder dans le plus bref délai à la vente des terrains qui venaient d'être l'objet d'une transaction entre elle et l'État. La nature même de la transaction expliquait l'urgence d'une réalisation aussi pro-

chaine que possible. Les affectations imposées à cette réalisation étaient l'assainissement du vieux port, le paiement des déblais du lazaret, un concours important aux dépenses des ports nouveaux; en un mot, la vente des terrains était pour la ville de Marseille l'heureuse réalisation de tout un système financier destiné à assurer dans un bref délai toutes les créations maritimes qui pouvaient, sans les capitaux nécessaires, rester encore un demi-siècle à l'état de projet.

Telle était la situation lorsqu'au mois de janvier dernier, j'ai traité avec la ville de Marseille l'acquisition des terrains qui nous occupent.

Nous étions encore à cette époque sous les préoccupations de la guerre; la solution de la question d'Orient pesait durement sur toutes les affaires de longue portée, et la nature même de l'opération de la Joliette subissait plus que toute autre l'influence de ces raisons politiques.

J'avais cependant l'espérance ferme de la paix, et surtout une inébranlable confiance dans le génie et l'ascendant de S. M. l'Empereur. Je fus frappé des immenses destinées qu'un avenir très-prochain devait réaliser à Marseille et de la transformation gigantesque que devaient amener autour de ses nouvelles installations maritimes les nouveaux rapports avec l'Orient, l'ouverture de l'isthme de Suez et la paix universelle.

Je n'hésitai pas, et le 23 janvier, un traité de vente fut passé, au prix de 50 fr. le mètre carré.

Ce traité, ratifié le lendemain par le conseil municipal, a été approuvé le 11 février suivant par M. le préfet des Bouches-du-Rhône; il est devenu ensuite authentique par l'enregistrement et le dépôt chez un notaire, et a été suivi des formalités qui m'ont rendu propriétaire incommutable.

Telle a été, Messieurs, la première période de la grande entreprise qui nous occupe.

Maintenant, il ne sera pas sans intérêt de faire passer sous vos yeux le détail des circonstances qui ont suivi :

Lorsque le traité fut signé, l'opinion fut unanime à Marseille que la ville venait de faire une heureuse opération. En effet, alors que la question d'Orient n'était pas résolue, quand il était possible de voir naître de la guerre des complications politiques capables d'ajourner indéfiniment les nouvelles créations maritimes projetées par le gouvernement, et dont les dépenses doivent être soldées en majeure partie par la vente des terrains, une occasion providentielle s'était présentée de vendre en totalité ces terrains et de réaliser ainsi d'un seul trait toutes les affectations financières imposées à la ville de Marseille par la loi du 10 juin 1854.

Ce mouvement général de l'opinion avait été devancé par l'autorité municipale et l'autorité administrative, qui, dans cette circonstance, ont apprécié avec une haute intelligence et une décision remarquable, l'opportunité et les avantages immédiats de cette importante transaction.

Mais il est arrivé ici ce qui arrive en toutes choses, surtout dans celles qui touchent à de grands intérêts.

Deux mois après la signature du traité avec la ville, la paix est venue.

D'autre part, la municipalité de Marseille, en vertu de l'acte de vente, signifiait à toutes les compagnies de bateaux à vapeur, au chemin de fer et à plusieurs centaines de commerçants installés temporairement sur les terrains de la Joliette, de démolir leurs constructions, leurs ateliers, leurs magasins, leurs hangars, et de céder les lieux. Un court délai de trois mois leur était donné, et ce délai vient d'expirer il y a quelques jours, le 29 mai.

Enfin l'exposé de nos projets, la certitude que les capitaux ne manqueraient jamais à l'œuvre, l'émotion du commerce, l'agitation de l'industrie, l'appréciation de l'avenir de Marseille, ainsi faite dans un nouvel ordre d'idées, tout a contribué à amener dans l'opinion un retour vers des points de vue que l'horizon de la guerre avait laissés dans l'ombre, et que celui de la paix avait subitement éclairés.

On s'est demandé quel devait être l'avenir d'une opération qui, comme la nôtre, réunissait toutes les surfaces de terrain entourant les nouveaux ports de la première ville commerciale de l'empire. On a vu que là où sont les docks, les ports, là doit etre la ville, et l'on s'est dit : Devant une population commerçante de 250,000 âmes, devant le premier marché maritime du monde, devant cette nuée d'industries de toutes sortes, que deviennent 400,000 mètres de terrains? — Mais ce ne sont plus des terrains circonscrits, comme ceux destinés à l'habitation, dans un cercle de valeur déterminée : ce sont des surfaces commerciales, industrielles, emprun-

tant à l'économie des transport, aux convenances de fabrication, des valeurs relatives au delà de toute appréciation ordinaire.

Et là dessus on a fait notre compte, et l'on est arrivé à des résultats que chacun de vous est à même d'apprécier.

Ce légitime succès de l'opinion n'a pas manqué de nous susciter des difficultés de diverses natures.

Nous ne parlerons pas des oppositions et des rivalités qu'une aussi brillante opération a dû exciter dans le monde des affaires : c'est la loi commune de tous les succès. Le lendemain de la paix universelle, la surenchère était facile; elle n'a pas manqué de se produire.

D'autre part, d'après l'organisation administrative actuelle et en vertu du décret du 25 mars 1852, M. le préfet des Bouches-du-Rhône avait approuvé, le 11 février dernier, le traité de vente passé par la ville. Devant le retour d'opinion dont nous parlions tout à l'heure, on s'est demandé si la décision du préfet constituait bien un dernier ressort qui ne pût être frappé d'appel. Nous avons su bientôt que les documents fournis par les autorités locales avaient donné toute satisfaction à cet égard.

Depuis plusieurs mois, notre traité est en pleine exécution.

Nous venons de payer un premier à compte de 3,274,068 fr. à la ville de Marseille.

Voilà, Messieurs, toute la partie historique des détails que je vous devais; permettez-moi maintenant de vous dire quelques mots de notre organisation légale.

Notre première constitution a été réglée par les actes des 27 mars et 14 avril derniers, reçus par Me Gossard, notaire à Paris. Ces actes ont été publiés dans les journaux judiciaires.

Notre but a été de nous constituer en Société anonyme; mais il était facile de comprendre qu'en l'état surtout des intentions générales manifestées par le gouvernement, l'obtention d'une Société anonyme devait entraîner des longueurs considérables, très-nuisibles aux intérêts de notre Société. Cette éventualité a été prévue, et j'ai été investi de tous les pouvoirs nécessaires pour fixer notre existence légale par la forme de société que je croirais la plus convenable aux intérêts communs. C'est en vertu de ces pouvoirs qu'en attendant la Société anonyme, j'ai constitué notre Société en société en commandite, par acte du 2 juin courant, enregistré et déposé au tribunal de commerce. Rien n'est changé à l'organisation générale de la Société, sauf les modifications de détail rendues nécessaires par la nouvelle forme.

Nous nous félicitons qu'un projet de loi sur les sociétés en commandite promette une sanction de plus à notre organisation, tout en nous laissant, par le bénéfice de la non-rétroactivité, la faculté de profiter de coupures inférieures à 500 fr.

A cet égard, Messieurs, j'ai la satisfaction de vous annoncer que toutes les mesures sont prises pour la confection des titres d'actions, retardée par l'assemblée générale; nous serons en état de vous les délivrer à partir du 20 de ce mois.

Pour nous conformer d'avance aux prescriptions de la loi nouvelle, nous vous demanderons tout à l'heure de nommer les six membres de votre conseil de surveillance.

L'étude que nous avons faite de notre opération dans tous ses détails, des circonstances nouvelles, et notamment la décision récente de la ville de Marseille, de prendre à son compte les déblais et tous les travaux de mise en état, nous ont démontré que l'appel de la totalité du capital n'était pas nécessaire. Il s'agit en effet d'une combinaison immobilière; les conditions de notre traité avec la ville de Marseille portent en notre faveur des termes éloignés; la ville s'est chargée d'exécuter les déblais et de mettre les terrains en état, et nous ne devons point d'intérêt jusqu'à la livraison.

D'autre part, la portion la plus précieuse des terrains vendus, celle qui entoure le port de la Joliette, est en dehors des grands travaux de déblais qui vont s'exécuter, et se trouve susceptible d'une réalisation très-prochaine. Des propositions sérieuses nous sont faites à cet égard, et même pour d'autres surfaces qui sont encore couvertes par la mer. Vous comprenez, Messieurs, combien nous avons dû être lents et réservés à les accepter, en face d'une plus-value quotidienne. Permettez-nous de ne pas insister sur ces communications, dans l'intérêt même de la Société, et pour ne pas nuire à des négociations pendantes.

Il résulte pour nous de ce qui précède la probabilité, la certitude même que les reventes très-prochaines vont réaliser une partie de l'avoir social et désintéresser la ville de Marseille, avant même les longs termes stipulés dans le traité.

En cet état de choses et pour ne pas appeler un capital inutile, nous avons pensé qu'il y avait lieu de libérer dès à présent les actions de la somme de 100 fr. dont elles sont grevées.

Toutefois, comme combinaison financière et pour parer à toutes les éventualités, nous vous proposons d'autoriser, pour le cas seulement où elle deviendrait nécessaire, en totalité ou en partie, la création d'une somme pareille de 10 millions d'obligations, remboursables pendant la durée de la Société, portant intérêt à 5 p. 0/0, et avec un amortissement qui n'excédera pas 1 p. 0/0.

Vous comprenez, Messieurs, que c'est par mesure de prudence et pour répondre à toutes les hypothèses que nous vous demandons de nous accorder la faculté de créer ces obligations, faculté dont, selon toutes les probabilités, nous n'aurons pas à user.

Nous appellerons aussi votre attention, Messieurs, sur le grand intérêt que peut avoir dans un avenir prochain la Société des ports de Marseille à favoriser par un concours énergique la réalisation d'une concession nouvelle.

Voici quelques détails à cet égard :

La ville qui va se former sur les quais des nouveaux ports et sur les terrains de la Joliette est séparée des beaux quartiers de Marseille par un monticule allongé, couvert de maisons, et occupant une superficie d'environ 350,000 mètres carrés. C'est la vieille ville, c'est l'antique Phocée, amas de rues étroites, de maisons séculaires, sans jour, sans air, foyer permanent des épidémies annuelles, dont le versant méridional tombe sur les quais du port ancien, et le côté nord sur nos terrains de la Joliette.

La nécessité de raccorder les beaux quartiers de Marseille avec les nouveaux ports et la ville commerciale et industrielle de la Joliette est devenue de plus en plus impérieuse ; on a fait beaucoup de projets, on a proposé des artères taillées dans le sol, des abaissements partiels; tout cela n'a constitué que des demi-mesures. L'idée vraie, digne de l'ensemble de tant de grandeurs, c'est l'extirpation de la montagne.

Jusqu'à ces derniers temps, l'idée de raser une ville ancienne pour lui en substituer une nouvelle a pu paraître une utopie ou tout au moins une témérité ; mais lorsqu'à deux cents pas de cette ville ancienne le génie de l'homme creuse des ports de 50 hectares et jette à la mer plusieurs montagnes, une de plus c'est seulement une question de finance.

Ce n'est pas que nous nous dissimulions les difficultés. Nous n'avons certainement pas la pensée absurde de démolir et de reconstruire avec une baguette magique; on ne déplace pas comme un meuble une population de 60,000 âmes. De graves questions d'ordre public et de convenances administratives doivent nécessairement intervenir.

Mais s'il est vrai qu'à des rues étroites, malsaines, montueuses. doivent être substituées de larges rues et des habitations réunissant toutes les conditions de l'hygiène et du confort relatif, évidemment la question de convenance publique est résolue; il ne s'agit plus que de procéder avec une sage lenteur, et sous ce rapport il n'y aurait qu'à s'en rapporter à la prévoyance de l'administration locale.

Quant aux avantages que trouverait le capital employé, il serait inopportun de les mettre ici en relief dans tous leurs détails; d'ailleurs nous en référerons toujours à une assemblée générale avant de prendre une décision définitive; mais votre sagacité a déjà compris tout ce qui peut ressortir d'une pareille opération.

Substituer à des rues obscures, à des terrains montueux, à des maisons en ruine, des terrains unis, de larges avenues, des constructions modernes, de grandes installations commerciales; créer une ville nouvelle entre les ports et la ville actuelle, faire des déblais une richesse en les employant à de nouvelles conquêtes sur la mer; et tout cela en face de l'Algérie, de l'Orient, de l'isthme de Suez, du monde entier : — telle est la situation, et nous vous en laissons juges.

Vous avez écouté ce rapport, Messieurs, avec une attention soutenue qu'explique l'importance des détails que nous avons eu l'honneur de vous soumettre. Nous avons l'espérance de vous avoir convaincus de la grande portée de notre entreprise.

400,000 mètres de terrain autour des ports de la première ville commerciale de l'empire; privilége exclusif de façade, d'habitations et d'installations maritimes, commerciales et industrielles; jouissance immédiate de la partie la plus précieuse des surfaces; exemption d'intérêt pendant plusieurs années, tandis que la plus-value marche à pas de géant, et, par-dessus tout cela, Messieurs, une volonté ferme et honnête, qui justifiera, croyez-le bien, et vos espérances

de légitime profit et la confiance dont vous avez déjà donné tant de preuves au fondateur de la Société des Ports de Marseille.

Ce rapport, écouté avec une attention soutenue, a été couvert d'applaudissements.

M. le président a soumis ensuite à l'assemblée les résolutions suivantes :

RÉSOLUTIONS.

1° L'assemblée approuve l'usage qu'a fait M. Mirès des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'acte du 14 avril dernier, notaire Gossard, en constituant transitoirement la Société en société en commandite.

2° L'assemblée confirme et réitère le mandat donné à M. Mirès pour suivre la demande en obtention de Société anonyme et pour consentir les modifications aux statuts qui seraient demandées par le gouvernement.

3° L'assemblée déclare libérer les actions de la Société du versement de *cent francs* auquel elles étaient soumises aux termes de l'article 7 des statuts, au moyen de quoi lesdites actions se trouvent entièrement libérées.

En échange dudit dégrèvement, et pour parer à toutes les éventualités, la gérance est autorisée à émettre, selon les besoins de la Société, un capital d'obligations qui ne pourra excéder 10 millions. Ces obligations, productives d'intérêt à 5 p. 0/0, devront être remboursées, pendant la durée de la Société, au moyen d'un amortissement qui n'excède pas 1 p. 0/0.

4° L'assemblée fixe provisoirement à six le nombre des membres du conseil de surveillance, et nomme membres de ce conseil :

MM. le vicomte Alfred de Richemont;
le comte de Chassepot;
le baron de Pontalba;
Calvet Regniat, député au Corps législatif;
P. B. Moussette, propriétaire;
le vicomte Emmanuel de Poret.

5° L'assemblée autorise M. Mirès à suivre auprès des autorités compétentes toutes négociations relatives à la concession des terrains de la vieille ville de Marseille, et à y prendre une part d'intérêt, sauf ratification de l'assemblée générale.

6° Toutes les modifications de concordance nécessitées par l'adoption des résolutions qui précèdent seront faites aux statuts par les soins et à la diligence du gérant.

Chacune de ces résolutions, mise séparément aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Un membre a demandé que, dans le cas où des obligations seraient émises, la souscription fût réservée par préférence aux actionnaires de la Société des ports de Marseille. M. Mirès a répondu que telle était son intention.

Avant de se séparer, l'assemblée, à l'unanimité, a voté des remerciments à M. Mirès, et demandé qu'il en fût fait mention au procès-verbal.

LE PRÉ CATELAN.

Paris va posséder dans quelques jours, on peut même dire qu'il possède dès à présent, un établissement de plaisance qui n'a véritablement d'analogue dans aucune ville, dans aucune des plus grandes capitales du monde; nous voulons parler du *Pré Catelan*. Déjà, en annonçant il y a deux mois, les projets conçus par les concessionnaires de ce vaste terrain du bois de Boulogne, nous prédisions aux Parisiens une nouvelle agglomération de spectacles et d'éléments de distraction; mais nous étions loin de nous attendre, comme tous ceux qui visitaient alors le lieu de la concession, à la rapidité

avec laquelle ce terrain vague, entouré de fourrés d'arbres, se transformerait en un parc délicieux, animé de tous côtés par des constructions destinées à devenir autant de pavillons d'agrément.

Il a fallu, en effet, un puissant effort de volonté au milieu des contrariétés, des accidents de toute sorte, occasionnés soit par les intempéries d'un printemps déplorable, soit par tous les obstacles matériels ou administratifs qui surgissent infailliblement à l'origine de toute entreprise nouvelle; il a fallu, disons-nous, une conviction profonde et une certitude on ne peut plus complète du but qu'on devait atteindre, pour obtenir en moins de trois mois les résultats qui font aujourd'hui l'admiration de tous les visiteurs du bois de Boulogne.

Le parterre composé de pelouses au milieu desquelles serpentent des allées dessinées avec un bonheur inouï de contours et bordées des fleurs les plus variées, les plus harmonieusement mariées entre elles; le parterre avec ses corbeilles d'arbustes odoriférants, de plantes vivaces toujours fleuries, sera la fête permanente de l'odorat en même temps que des yeux.

Autour de ce jardin ravissant circule une vaste allée dans laquelle trois voitures peuvent marcher de front, cette allée sépare le parterre des bouquets de bois sous lesquels sont placés les théâtres et les constructions diverses qui feront du *Pré Catelan* le lieu de plaisance le mieux approprié à sa destination qu'on ait jamais pu concevoir.

Ici, le kiosque de concert, autour duquel un vaste emplacement réservé aux chaises est abrité sous les arbres du parc; là, le théâtre de marionnettes, dont aucun théâtre du même genre ne saurait donner une idée. Il faut avoir voyagé en Italie ou dans l'Orient pour se douter du parti qu'on peut tirer de ces petits acteurs de bois, souvent, pour peu qu'ils soient bien dirigés, plus intelligents que pas mal de nos grands comédiens en chair, en os et en perruque. Les marionnettes du *Pré Catelan* sont des modèles en ce genre. Nous avons vu les personnages, les décorations et les costumes, et nous ne doutons pas de l'intérêt que les spectateurs grands et petits prendront à ces représentations. En regard est le théâtre de physique amusante, qui offrira aux Parisiens la primeur d'un talent nouveau pour eux; nous voulons parler d'une prestidigitatrice très-connue en Allemagne. Puis le pavillon-buffet, qui n'est pas le moins intéressant de tous; le grand bâtiment consacré à la brasserie, où la biere se fabriquera pour ainsi dire sous les yeux des consommateurs; les pavillons de jeux, billards chinois, anglais, toupie hollandaise; le pavillon de lecture; le pavillon du télégraphe électrique, où l'on pourra tenir des conversations à distance et voir en quelque sorte la parole marcher, emportée sur les ailes de l'électricité; enfin, une nouveauté des plus ingénieuses parmi celles qui figureront dans cet ensemble de curiosités, un atelier de photographie qui opérera sur place et livrera des portraits en pied, équestres ou même en voiture, avec accompagnement de chevaux, d'armoiries et de gens en livrée, aux visiteurs aristocratiques du *Pré Catelan*. Que de vanités ne laisseront pas échapper une si belle occasion de faire dessiner par le soleil leurs personnages, trônant au milieu de tous les attributs de l'orgueil humain! Cet atelier de photographie nous semble appelé à un très-grand succès.

Nous ne pouvons entrer aujourd'hui dans de plus grands détails sur cet établissement, qui, avant même d'être ouvert, fait le sujet de toutes les conversations parisiennes et l'admiration curieuse de tous les promeneurs qui longent ses constructions en allant du lac à Longchamp ou à la Muette; mais ce que nous sommes en mesure d'annoncer officiellement, c'est qu'il ouvrira définitivement ses portes au public le dimanche 29 juin. Cette ouverture sera précédée d'une journée entière d'inauguration offerte à la presse et aux artistes de Paris. C'est le samedi 28 qu'aura lieu cette fête préliminaire.

J. Raymond.

FAITS DIVERS.

— Voici la liste des candidats présentés par la section de composition musicale, en remplacement de M. Ad. Adam comme membre de l'Académie des beaux-arts :

1[er] M. Berlioz; 2[e] M. Félicien David; 3[e] M. Niedermeyer; 4[e] M. Gounod; 5[e] *ex æquo* MM. Leborne et Panseron; 6[e] M. Bazin.

Voici les noms des candidats ajoutés par l'Académie :

1° M. Elwart; 2° M. Vogel; 3° M. Adrien Boïeldieu.

L'élection aura lieu dans la séance du samedi 21 juin.

— L'entreprise du percement de l'isthme de Suez va se mettre en communication avec le public par un organe spécial intitulé : *l'Isthme de Suez, journal de l'union des deux mers*. L'intérêt qui s'attache à cette œuvre doit assurer à ce journal un succès et une propagation rapides.

— Il vient de se former une société pour l'exploitation d'un nouveau mode d'éclairage, l'éclairage à *l'huile-gaz*. Ce gaz liquide, portatif et économique produit une lumière très-blanche et très-intense ; il a en outre l'immense avantage d'être inexplosible et de ne répandre ni fumée ni odeur. Les expériences faites avec ce nouveau produit pour lequel il a été pris un brevet d'invention ont constaté que l'huile-gaz, extraite par la distillation des hydro-carbures que fournit la carbonisation des houilles, des lignites, des tourbes, etc., est propre à être brûlée dans des lampes, des flambeaux, des lustres ou des bougeoirs ordinaires, procure au consommateur une économie de 36 p. 0/0 sur le prix ordinaire du gaz, de 45 p. 0/0 sur les lampes Carcel, et de 77 p. 0/0 sur les bougies, et n'entraîne aucun des inconvénients inhérents à ces trois modes d'éclairage.

Nous reviendrons sur les combinaisons financières de cette société, fondée au capital de dix millions de francs, et qui a déjà organisé une usine d'expériences à Belleville et fait une très-heureuse application de ses produits à l'éclairage de la ligne du chemin de fer placée entre Rueil et Port-Marly. Les bureaux de la Compagnie où l'on peut voir brûler l'huile-gaz dans les lampes, lustres et flambeaux spécialement appropriés à cette combustion, sont situés à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 21.

— La lettre suivante, adressée par M. J. Mirès au *Journal des Débats*, et insérée dans le numéro du 5 juin, concorde trop bien avec quelques réflexions insérées dans nos derniers bulletins financiers pour que nous ne nous empressions pas de la reproduire :

« *A M. le rédacteur en chef du* Journal des Débats.

« Monsieur le rédacteur,

« Dans le feuilleton financier de ce jour, je remarque les mots suivants : « La liqui-
« dation a été bien mauvaise; il est vrai que l'argent s'est montré difficile, et que les
« haussiers ont été mis non-seulement en face de reports exorbitants, mais, très-pro-
« bablement, de fortes livraisons. Ce *parti-pris* devait changer la physionomie du
« marché. »

« Tout le monde sait, monsieur le rédacteur, qu'en effet les reports ont été exorbitants, que des livraisons considérables ont été faites, et il est permis de supposer qu'il y a eu, comme vous le dites, un parti-pris de compromettre le marché.

« Quant à nous, monsieur le rédacteur, nous protestons, et nous sommes convaincus que toutes les grandes maisons honorables éprouvent le même sentiment que nous, et

qu'elles répudient pour leur compte, comme nous le faisons pour le nôtre, toute participation dans les faits que vous avez signalés.

« Nous profitons de cette occasion pour repousser le bruit qu'on a répandu que l'importance des souscriptions faites chez nous a contribué à affaiblir le marché. — Ces capitaux ont été tous employés en reports, et nous pouvons justifier que nous avons fourni à la place, pour cette liquidation, près de 40 millions de francs. »

« Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« J. Mirès. »

— On lit dans l'*Indépendance belge* :

« Les journaux ont annoncé la formation de la Compagnie anglo-française des Champs-Élysées, dont l'objet est d'acheter des terrains, de bâtir des hôtels, maisons, villas, d'ouvrir des rues, de former des squares, de percer les boulevards projetés, etc. Cette compagnie réalise un projet qui était dans l'imagination de tout le monde, car tout le monde voit que Paris tend à jouir du bien-être qu'offre à ceux de ses habitants qui ne sont pas engagés dans un commerce de magasin, un quartier où l'air et la lumière sont les premiers gages de santé, de comfort et d'élégance.

« S'emparant des vœux, sinon des projets du gouvernement, voulant compléter l'œuvre conçue par l'empereur, qui tend à faire du bois de Boulogne le parc de Paris, la Société anglo-française des Champs-Élysées arrive à point pour s'emparer de tous les terrains qui n'appartiennent pas déjà aux grands propriétaires qui la forment. »

OMNIBUS DE LONDRES.

La circulation des voitures de la Compagnie générale des Omnibus de Londres a donné pour la semaine précédente les résultats suivants :

Du 25 au 31 mai, 458 voitures ont produit 304,941 fr. 40 c., soit 43,563 fr. par jour.

La recette totale, depuis le 7 janvier jusqu'au 21 mai, s'élève à 3 millions 420,407 fr. 20 c.

La moyenne générale par jour et par voiture est de 68 fr. 58 c.

Le produit de cette dernière semaine se trouve augmenté d'un revenu extraordinaire de 24,425 fr. provenant de location d'omnibus le jour de la fête de la paix.

On voit par là que toutes les fois que l'occasion se présente pour la Compagnie d'augmenter extraordinairement ses recettes, elle trouve dans son organisation le moyen d'en profiter sans que les règlements administratifs puissent s'y opposer.

Du 1er au 7 juin, 458 voitures ont produit 253,406 fr. 25 c., soit 36,200 fr. 89 c. par jour.

La circulation totale, qui a commencé le 7 janvier par 27 voitures, a produit, jusqu'au 7 juin, trois millions 673,813 fr. 55 c.

La moyenne générale par jour et par voiture est de 69 fr. 31 c.

COMPAGNIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 39, BOULEVARD DES CAPUCINES.

Par suite des inondations et de la difficulté des communications, le gérant de la Compagnie des Champs-Élysées a l'honneur de prévenir messieurs ses correspondants de province que la souscription restera ouverte jusqu'au samedi 21 juin.

SOCIÉTÉ DES TERRAINS DE L'AVENUE DE NEUILLY.

Actions de 200 fr. Versement, 100 fr.

On continue à souscrire chez MM. Ed. Aimé et Ce, banquiers, rue de Grammont, 27.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES OMNIBUS DE LONDRES.

Les gérants ont l'honneur d'informer MM. les actionnaires de la Compagnie générale des omnibus de Londres que l'échange des certificats provisoires contre les titres définitifs aura lieu à partir du 20 juin courant, de onze heures à trois heures, au siége de la Société, à Paris, rue Vivienne, n° 14, et à Londres, West Strand, n° 454.

Les Gérants,
MAS NAMARA, P. CARTERET WILLING ET Cᵉ.

— L'affluence des personnes qui vont demeurer l'été à la campagne se porte principalement sur tous les points qu'un chemin de fer met en communication rapide avec Paris. Les compagnies de chemins de fer ont compris qu'elles devaient multiplier leurs moyens de transport, et qu'elles serviraient à la fois leurs intérêts et ceux de leurs nombreux habitués en créant en dehors du service ordinaire des facilités nouvelles pour les voyageurs.

Des trains de banlieue partent maintenant de Paris, rue Saint-Lazarre, après minuit, et desservent toutes les gares des lignes de Versailles (rive droite), de Saint-Germain et d'Auteuil. Cette organisation, maintenue été et hiver, permet aux personnes qui habitent la campagne, et que leurs affaires ou leurs plaisirs appellent à Paris, de rentrer chez elles après l'heure des spectacles et des soirées.

Ces trains sont déjà très-suivis, et l'accueil favorable que leur fait le public est une preuve qu'ils répondent bien aux besoins de la nombreuse population des environs de Paris.

— Mettre les connaissances historiques et biographiques à la portée de tous au moyen d'un livre exécuté dans les meilleures conditions économiques, tel est le but que s'est proposé l'éditeur de la *Biographie pittoresque universelle*, publiée sous la direction de MM. Augustin Challamel et Julien Lemer. Composé sur un plan entièrement nouveau, cet ouvrage, qui contiendra plus de trente mille notices d'une étendue proportionnée à l'importance du rôle que les personnages ont joué dans l'histoire du monde, et plus de cinq cents portraits, dessinés d'après des documents authentiques, tiendra le milieu entre les résumés incomplets et les encyclopédies biographiques longues et coûteuses. Par son utilité pratique et par son prix, il sera accessible à tous; il se publie par livraisons à 10 centimes, contenant huit pages grand in-8° à deux colonnes et deux ou trois portraits : il en paraît une par semaine.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST, RUE ET PLACE DE STRASBOURG.

Conformément à la convention du 17 août 1853, ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires le 23 septembre suivant, et avec l'approbation de M. le ministre des travaux publics, le conseil d'administration a décidé l'émission de cent cinq mille obligations de 500 fr., de même forme que celles déjà émises, portant intérêt de 25 fr. par an, avec jouissance du 1ᵉʳ juin 1856 et remboursables à 650 fr.

En conséquence, MM. les porteurs d'actions anciennes et nouvelles sont informés que la souscription de ces obligations sera ouverte, à partir du 12 juin, au siége de la Compagnie, de dix heures à trois heures.

La souscription sera réservée par préférence à MM. les actionnaires, à raison de une action pour cinq actions.

Le prix d'émission est de 477 fr. 50 c., payables comme suit :

177 fr. 50 en souscrivant;

150 fr. le premier septembre prochain;

150 fr. le quinze novembre prochain.

Les souscripteurs auront la faculté de se libérer intégralement avec une bonification d'escompte, à raison de 4 p. 0/0 l'an.

La souscription de MM. les porteurs d'actions sera reçue, sur présentation de leurs titres ou de leurs certificats nominatifs de dépôt, du 12 au 21 juin inclusivement.

Passé ce délai, les obligations qui n'auront pas été souscrites par MM. les actionnaires, dans la proportion sus-indiquée, seront réparties aux mêmes conditions entre les personnes qui en auront fait la demande.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST, *lignes de banlieue*, rue Saint-Lazare, n° 124 Ouverture du service d'été à dater du 1er mai.

Ligne de Saint-Germain et de Versailles, *rive droite*.— Départs de Paris toutes les heures depuis 7 h. 35 du matin jusqu'à 8 h. 35 du soir. Derniers départs à 10 h. 5 et minuit 30. — La semaine, train spécial à 5 h. 45 du soir.

Ligne d'Argenteuil.— Départs de Paris, toutes les heures depuis 7 h. 5 du matin jusqu'à 9 h. 5 du soir. Dernier départ, à 10 h. 10 m. du soir.

Ligne du bois de Boulogne. — Départs de Paris toutes les demi-heures depuis 7 h. du matin jusqu'à 1 h. 30, et trois fois par heure aux 10, 30 et 50 minutes, depuis 1 h. 30 jusqu'à 10 h. 10. Dernier départ à minuit 25.

Les trains de minuit sont desservis aux gares de Courbevoie et de la Porte-Maillot par des omnibus conduisant les voyageurs à domicile. Un omnibus spécial dessert également la gare d'Auteuil.

Section de Versailles, *rive gauche*. — Boulevard Mont-Parnasse, 44. — Départs toutes les heures, depuis 8 h. du matin jusqu'à 10 h. du soir.

Parmi les affections auxquelles les dames sont sujettes, il en est un grand nombre d'un caractère tout spécial dont le traitement semble plus particulièrement être du domaine des femmes qui joignent à de bonnes études médicales une longue expérience pratique. On conçoit en effet tout l'avantage que présente la conformité de sexe entre le médecin et le malade; la femme, en présence d'une autre femme, n'hésite devant aucune confidence, que de son côté celle-ci sait deviner, prévenir, solliciter au besoin. Aussi la plupart des femmes accordent-elles une préférence marquée, dans toutes les circonstances où elles ont besoin de ces soins spéciaux, aux femmes chez qui elles sont certaines de trouver la prudence éclairée réunie à la science expérimentale.

La première, Mme Lachapelle, maîtresse sage-femme et professeur d'accouchement, eut, il y a une vingtaine d'années, l'idée d'ouvrir pour ces sortes de consultations un cabinet spécial, et aussitôt elle vit ce sentiment de préférence se manifester d'une façon bien évidente. Les succès qu'elle a obtenus, la nature et l'importance de sa clientèle prouvent qu'elle a su pleinement justifier, et par l'excellence de ses traitements et par ses cures de toute sorte, notamment en matière de stérilité, cette confiance que les femmes inspirent aux femmes pour les soins les plus délicats de leur santé. Les consultations de Mme Lachapelle ont lieu tous les jours de 3 à 5 heures, rue Monthabor, 27, près les Tuileries.

ANNONCES ANGLAISES.

LIVRES ET PUBLICATIONS DIVERSES.

PAULIN ET LECHEVALIER, libraires-éditeurs, rue Richelieu, 60.

ATLAS UNIVERSEL

PHYSIQUE, HISTORIQUE ET POLITIQUE

DE

GÉOGRAPHIE ANCIENNE ET MODERNE

DONNANT

LES CARTES GÉNÉRALES ET DÉTAILLÉES DES PARTIES DU MONDE,

Dressé suivant les progrès de la science, et destiné à l'étude de la géographie, de l'histoire et des voyages.

Les cartes de cet Atlas donnent l'aspect détaillé de la navigation, des chemins de fer et des routes, avec l'indication des distances intermédiaires entre les relais de poste, et indiquent les colonies européennes dans chaque contrée.

DESSINÉ PAR A.-H. DUFOUR, GÉOGRAPHE; GRAVÉ SUR ACIER PAR CH. DYONNET,

40 CARTES DE 0m76 SUR 0m56.

PRIX DE CHAQUE CARTE : Noire, 2 fr. 50 c. — Coloriée, 3 fr.

GÉOGRAPHIE ANCIENNE.

1 Géographie sacrée.
2 Monde connu des anciens.
3 Empire d'Alexandre.
4 Empire romain.
5 Gaule ancienne.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE.

6 Empire de Charlemagne (VIIIe siècle).
7 Europe sous Charles-Quint (XVIe siècle).
8 Europe en 1789.
9 Empire français en 1812.

GÉOGRAPHIE MODERNE.

10 Mappemonde planisphérique, physique et hydrographique.
11 Europe actuelle.
12 France, région nord-est.
13 France, région nord-ouest.
14 France, région sud-est.
15 France, région sud-ouest.
16 France, carte d'assemblage.
17 Belgique et Hollande.
18 Iles Britanniques.
19 Angleterre, carte physique et administrative.
20 Allemagne occidentale.
21 Empire d'Autriche.
22 Monarchie prussienne.
23 Suisse et États sardes du continent.
24 Italie.
25 Espagne et Portugal.
26 Danemark, Suède et Norwége.
27 Russie occidentale.
28 Turquie d'Europe.
29 Grèce moderne.
30 Bassin de la Méditerranée.
31 Russie. Carte générale de l'empire russe, tant en Europe qu'en Asie.
32 Asie.
33 Turquie d'Asie, mer Noire.
34 Indes, colonies anglaises.
35 Afrique.
36 Algérie.
37 Amérique du Nord.
38 Amérique du Sud.
39 Mexique, Antilles, Californie.
40 Océanie.

MODE DE PUBLICATION :

Il paraîtra successivement une carte le 15 de chaque mois dans l'ordre suivant : 1° Mappemonde planisphérique; — 2° Empire français en 1812; — 3° Bassin de la Méditerranée; — 4° Turquie d'Europe; — 5° Grèce moderne; — 6° Russie occidentale; — 7° Europe actuelle; — 8° Angleterre, carte physique; — 9° France, région nord-est; — 10° Belgique et Hollande; — 11° Turquie d'Asie, mer Noire; — 12° Amérique du Sud.

Les quatre premières sont en vente.

Avec chaque carte, les éditeurs publieront une notice de quatre pages grand in-4°, format de *l'Illustration*, qui contiendra les instructions sommaires sur le pays représenté par la carte : sa situation, ses divisions, ses limites; sa constitution physique et géologique; ses produits naturels et artificiels; son organisation politique, civile et militaire, etc., etc.

A la librairie de L. HACHETTE et C[e], rue Pierre-Sarrazin, 14, à Paris, chez tous les libraires, et dans les principales gares des chemins de fer.

GUIDES DES VOYAGEURS

PAR

MM. ADOLPHE JOANNE, RICHARD, DU PAYS, FÉLIX MORNAND, FRÉDÉRIC BERNARD, FLEMING, DE SUCKAU, ETC., ETC.

OUVRAGES EN VENTE AU 15 JUIN 1856.

ALGÉRIE.

ITINÉRAIRE HISTORIQUE ET DESCRIPTIF DE L'ALGÉRIE, avec un Vocabulaire français-arabe, par *J. Barbier*. 1 vol. gr. in-18, et une carte. Broché, 5 fr. — Relié, 6 fr.

ALLEMAGNE ET BORDS DU RHIN.

ITINÉRAIRE HISTORIQUE ET DESCRIPTIF DE L'ALLEMAGNE, divisé en deux parties, par *Adolphe Joanne*:

1° Allemagne du Nord. 1 beau vol. in-18 jésus, contenant une carte routière générale, 14 cartes spéciales et 13 plans de villes. Broché, 10 fr. 50 c. — Relié, 12 fr.;

2° Allemagne du Sud. 1 beau vol. in-18 contenant une carte routière, 10 cartes spéciales et 7 plans de villes et de musées. Broché, 10 fr. 50 c. — Relié, 12 fr.

ITINÉRAIRE DES BORDS DU RHIN, DU NECKAR ET DE LA MOSELLE, par le même auteur. 1 fort vol. in-18, contenant 16 cartes et plans. Broché, 7 fr. — Relié, 8 fr.

LES TRAINS DE PLAISIR DES BORDS DU RHIN, ou DE PARIS A PARIS, par Strasbourg, Bade, Carlsruhe, Heidelberg, Manheim, Francfort, Mayence, Coblentz, Cologne, Aix-la-Chapelle, Spa, Liége et Bruxelles, par le même auteur. 1 joli vol. in-18, contenant une carte et 4 plans. Broché, 2 fr. 50 c. — Relié, 3 fr. 50 c.

BADE ET LA FORÊT NOIRE, par le même auteur. 1 joli vol. in-8, contenant 5 cartes. Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

LES BORDS DU RHIN, par *Frédéric Bernard*. 1 vol. in-16, illustré de 80 vignettes par Daubigny, Lancelot, avec cartes et plans. Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

ANGLETERRE, ÉCOSSE ET IRLANDE.

ITINÉRAIRE DESCRIPTIF ET HISTORIQUE DE LA GRANDE-BRETAGNE : Angleterre, Écosse, Irlande, par *Richard* et *Ad. Joanne*: nouvelle édition, avec cartes et plans. 1 vol. in-18. Broché, 12 fr. — Relié, 13 fr. 50 c.

ITINÉRAIRE DESCRIPTIF ET HISTORIQUE DE L'ÉCOSSE, par *Ad. Joanne*, avec la carte routière de l'Écosse et 2 plans. 1 vol. in-18. Broché, 7 fr. 50 c. — Relié, 8 fr. 50 c.

GUIDE DU VOYAGEUR A LONDRES. 1 vol. grand in-18, contenant 100 vignettes, un plan de Londres et d'autres cartes et plans. Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

GUIDE DU VOYAGEUR A LONDRES ET DANS SES ENVIRONS, par *Lake*. 1 fort vol. in-18, avec cartes et plans.— Broché, 7 fr. 50 c.— Relié, 8 fr. 50 c.

LONDRES TEL QU'IL EST, par *Lake* et *Richard*. 1 vol. in-18, avec carte et gravures. Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

BELGIQUE ET HOLLANDE.

MANUEL DU VOYAGEUR EN BELGIQUE ET EN HOLLANDE, par *Richard*. 1 fort vol. in-18, avec cartes et plans. Broché, 8 fr. — Relié, 9 fr.

BELGIQUE, seule. Broché, 6 fr. — Relié, 7 fr.

HOLLANDE, seule. Broché, 4 fr. 50 c. — Relié, 5 fr. 50 c.

SPA ET SES ENVIRONS, par *Ad. Joanne*. 1 joli vol. in-18, contenant une carte. Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

LA BELGIQUE, par *Félix Mornand*. 1 vol. in-16, contenant une belle carte. Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

CALIFORNIE.

DESCRIPTION DE LA NOUVELLE CALIFORNIE, par *Hipp. Ferry*, avec cartes et gravures. 1 vol. in-12. Broché, 3 fr. 50 c.

ROUTE DE LA CALIFORNIE A TRAVERS L'ISTHME DE PANAMA, par M. *de Saint-Amand*. 1 vol. in-18. Broché, 2 fr. 50 c.

ESPAGNE ET PORTUGAL.

GUIDE DU VOYAGEUR EN ESPAGNE ET EN PORTUGAL, précédé de dialogues français-espagnols, par *Richard* et *Quétin*. 2[e] édition. 1 fort vol. in-18, avec carte, vues et costumes. Broché, 9 fr. — Relié, 10 fr.

EUROPE.

GUIDE CLASSIQUE DU VOYAGEUR EN EUROPE, par *Richard* et *Quétin*. 1 fort vol. in-12, imprimé à deux colonnes, avec cartes. Broché, 15 fr. — Relié, 16 fr. 50 c.

GUIDE DU VOYAGEUR AUX BAINS D'EUROPE, par *Richard*. 1 fort vol. grand in-18. Broché, 8 fr. — Relié, 9 fr.

FRANCE.

1° *Ouvrages divers.*

GUIDE CLASSIQUE DU VOYAGEUR EN FRANCE ET EN BELGIQUE, par *Richard*; 24[e] édition. 1 fort

vol. in-12. avec cartes et plans. Broché, 8 fr. — Relié, 9 fr. 50 c.

Guide classique du voyageur en France, abrégé de l'édition in-12, avec cartes, par *Richard*; 24e édition. 1 vol. in-18. Broché, 5 fr. — Relié, 6 fr.

Conducteur du voyageur en France, par *Richard*. Abrégé du précédent; 2e édition. 1 joli vol. in-32, contenant une carte routière. Broché, 3 fr. — Relié. 4 fr.

Guide du voyageur dans la France monumentale, ou Itinéraire archéologique, avec une carte générale archéologique de la France, et 48 vues de monuments antiques, par *Richard* et *E. Hocquart*. 1 fort vol. in-12. Broché, 9 fr. — Relié, 10 fr. 50 c.

Voyage dans le midi de la France et en Italie, par *A. Asselin*. 1 vol. in-12. Broché, 3 fr. — Relié, 4 fr.

Paris illustré, son histoire, ses monuments, ses musées, son administration, son commerce et ses plaisirs, nouveau guide des voyageurs où l'on trouve les renseignements pour vivre à Paris, de toutes manières et à tous prix. 1 vol. in-16 de 850 pages, contenant 280 vignettes, par Lancelot et Thérond, 1 nouveau plan de Paris et 17 autres plans. Broché, 7 fr. — Relié, 8 fr.

Guide alphabétique des rues et monuments de Paris, à l'usage des voyageurs et des Parisiens, par *Frédéric Lock*. 1 vol. grand in-18, contenant un nouveau plan de Paris. Broché, 3 fr. 50 c. — Relié, 4 fr. 50 c.

Petit guide de l'étranger a Paris, par *Frédéric Bernard*, illustré de 40 vignettes. Brochure in-4, contenant un nouveau plan de Paris. 75 c.

The illustrated English and American Paris-Guide, by *Charles Fielding*, A. M., with a new map of Paris, in-4. 1 fr.

Kleiner illustrirter Pariser Fuhrer für deutsche Reisende, mit vierzig in den Text gedruckten Abbildungen und einem neuen Plan von Paris. In-4. 1 fr.

Petit guide de l'étranger a Paris, par *Frédéric Bernard*. 1 vol. in-32, avec un plan de Paris. Relié, 1 fr.

The English and American Paris-pocket-Guide, by *Ch. Stuart Fielding*, A. M., with a new map of Paris. In-32. Relié, 1 fr.

Kleiner Pariser Fuhrer für deutsche Reisende, mit einem neuen Plan von Paris. In-32. Relié, 1 fr.

Les environs de Paris illustrés, par *Joanne*, 1 vol. de 600 pages, contenant 200 gravures, une belle carte des environs de Paris en 1856, 8 autres cartes et plans. (Sous presse).

Guide aux environs de Paris, par *Richard*, avec cartes et gravures. 1 vol. in-18. Broché, 5 fr. — Relié, 6 fr.

Le Bois de Boulogne, par *M. Lobet*. 1 vol., contenant un plan du Bois et 20 gravures. 1 fr.

Le chateau, le parc et les grandes eaux de Versailles, par *Fréd. Bernard*. 1 vol. in-16, contenant 30 vignettes et 3 plans. Broché, 1 fr. — Relié, 2 fr.

Le parc et les grandes eaux de Versailles. 1 vol. in-32, extrait du précédent (20 vignettes) Broché, 30 c.

Fontainebleau et ses environs, par *Frédéric Bernard*. 1 vol. in-16 (21 vignettes). Broché, 1 fr. — Relié, 2 fr.

Dieppe et ses environs, par *E. Chapus*. 1 vol. in-16, contenant 12 vignettes et 1 plan. Broché, 1 fr. — Relié, 2 fr.

Vichy et ses environs, par *Louis Piesse*. 1 vol. in-16 22 vignettes et 1 plan). Broché, 1 fr. — Relié, 2 fr.

Guide aux eaux du mont Dore, par *L. Piesse*. 1 vol. 30 gravures, un plan et une carte. 1 fr.

Mantes et ses environs, par *Moutié*. In-8. Broché, 1 fr.

Guide du voyageur aux Pyrénées, itinéraire descriptif et historique, par *Richard*; 6e édition. 1 fort vol. in-18, contenant 5 cartes. Broché, 7 fr. — Relié, 8 fr.

Autour de Biarritz, par *A. Germond de Lavigne*. 1 vol. grand in-18. Broché, 1 fr. 50 c. — Relié, 2 fr. 25 c.

Les ports militaires de la France (Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon), par *Neuville*. 1 vol. in-16 (4 vignettes et 5 plans). Broché, 1 fr. — Relié, 2 fr.

Une saison a Cannes. 1 vol. in-32. Broché, 50 c.

2° *Itinéraires illustrés des Chemins de fer français.*

De Paris a Strasbourg, par *Moléri*. 1 vol. in-16, contenant 80 vignettes et une carte. Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

De Strasbourg a Bale, par *Fréd. Bernard*, 1 vol. in-16, contenant 50 vignettes et une carte. Broché, 1 fr.

De Paris a Bale, par MM. *Moléri* et *Bernard*. 1 vol. in-16 (130 vignettes et 2 cartes). Broché, 3 fr. — Relié, 4 fr.

De Paris a Lyon et a Troyes, par *F. Bernard*. 1 vol. in-16 (80 vignettes et une carte). Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

De Lyon a Marseille, par *Frédéric Bernard*. 1 vol. in-16 (80 vignettes et une carte). Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

De Paris a Marseille, par *Frédéric Bernard*. 1 vol. in-16 (160 vignettes et 2 cartes). Broché, 4 fr. — Relié, 5 fr.

De Paris a Bruxelles, par *E. Guinot*. 1 vol. in-16 (70 vignettes, 5 plans et une carte). Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

De Paris a Calais, a Boulogne et a Dunkerque, par *Eugène Guinot*. 1 vol. in-16, contenant 60 vignettes, 4 plans et une carte. Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

Promenades au chateau de Compiègne, et aux ruines de Pierrefonds et de Coucy, par *Eugène Guinot*. 1 vol. in-32, contenant 11 vignettes. Broché, 50 c.

Enghien et la vallée de Montmorency, par *Eugène Guinot*. 1 vol. in-32, contenant 18 vignettes. Broché, 50 c.

De Paris a Bordeaux, par *Adolphe Joanne*, 1 vol. in-16 (120 vignettes, cartes et plans). Broché, 3 fr. — Relié, 4 fr.

De Paris a Nantes, par *Ad. Joanne*, 1 vol. in-16 (100 vignettes, cartes et plans). Broché, 3 fr. — Relié, 4 fr.

Petit itinéraire de Paris a Nantes. 1 vol. in-32, contenant 16 vig. et 1 carte Br., 50 c.

De Paris au centre de la France, par *Moléri* et *A. Achard* 1 vol in-16 (90 vignettes et 1 carte). Broché, 2 fr.

De Paris a Corbeil. (40 vignettes et une carte). Broché, 50 c.

De Paris a Dieppe, par *Chapus*, 1 vol. in-16 (60 vignettes, 2 plans et une carte). Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

De Paris au Havre, par *Chapus*, 1 vol. in-16 (80 vignettes, 2 plans et une carte). Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

Petit itinéraire du chemin de fer de Paris au Havre. 1 vol. in-32 (55 vignettes et une carte) Broché, 50 c.

Petit itinéraire de Paris a Rouen. 1 vol. in-32, contenant 33 vignettes et une carte. Broché, 50 c.

De Paris a Laval et a Alençon, par *Moutié*. 1 vol. in-16 (70 vignettes et une carte). Broché, 2 fr. — Rel., 3 fr.

ITALIE.

Itinéraire descriptif, historique et artistique de l'Italie et de la Sicile, par *Du Pays*. 1 vol. in-18 jésus de 800 pages, avec 2 cartes spéciales et 18 plans de villes et de musées. Broché, 11 fr. 50 c. — Relié, 13 fr.

Rome vue en huit jours, d'après *Nibby*, avec 2 plans. 1 vol. grand in-18, Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

Les curiosités de Rome et de ses environs, itinéraire complet de Rome et de l'*Agro romano*, par *G. Robello*. 1 vol. in-12, contenant plusieurs cartes et plans. Broché, 7 fr. 50 c. — Relié, 8 fr. 50 c.

ORIENT.

Itinéraire historique et descriptif de Paris a Constantinople, avec les environs de cette dernière ville, par *Ph. Blanchard*. 1 vol. grand in-18, contenant un plan de Constantinople et d'une partie du Bosphore. Broché, 7 fr. 50 c. — Relié, 8 fr. 50 c.

SUISSE.

Itinéraire descriptif et historique de la Suisse, du Jura français, de Baden-Baden et de la Forêt-Noire, de la Chartreuse de Grenoble et des eaux d'Aix; du mont Blanc, de la vallée de Chamonni, du grand Saint-Bernard et du mont Rose; par *A. Joanne*. 1 vol. grand in-18 de plus de 700 pages avec 7 cartes, 4 plans de villes et 2 grandes vues de la chaine du mont Blanc et des Alpes bernoises. 2e édition refondue et augmentée. Broché, 11 fr. 50 c. — Relié, 13 fr.

Nouvel-Ebel. Manuel du voyageur en Suisse et dans la vallée de Chamouni. 11e édition, revue par *Joanne*. 1 vol. in-18, avec la carte de la Suisse de Keller, les panoramas du mont Blanc, de l'Oberland bernois et de 4 plans de villes. Broché, 6 fr. 50 c. — Relié, 7 fr. 50 c.

DIALOGUES IN-32 CARTONNÉS.

Anglais-italien, par *Wahl* et *Brunetti* 1 fr. 50 c.

Anglais-espagnol, par *de Coróna* et *Laran*. 1 fr. 50 c.

Français-allemand, par *Richard* et *Wolters*. 1 fr. 50 c.

Français-anglais, par *Richard* et *Quétin*. 1 fr. 50 c

Français-espagnol, par *Richard* et *de Coróna*. 1 fr 50 c.

Français-italien, par *Richard* et *Boletti*. 1 fr. 50 c.

Anglais-allemand, par *A. Hormitz*. 1 f. 50 c.

DIALOGUES IN-16.

L'interprète anglais-français pour un voyage à Londres, par *C. Fleming*. 1 vol. in-16. Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

L'interprète français-anglais pour un voyage à Paris, par *C. Fleming*. 1 vol. in-16. Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

L'interprète français-allemand pour Paris, par MM. *de Suckau*, 1 vol. in-16. Broché, 3 fr. — Relié, 4 fr.

LES MUSÉES D'EUROPE,

par *L. Viardot*. 5 volumes in-18 jésus.

Les Musées de France. 1 vol. Broché, 3 fr. — Cartonné, 4 fr.

Les Musées d'Italie. 1 vol. Broché, 3 fr. — Cartonné, 4 fr.

Les Musées d'Espagne. 1 vol. Broché, 3 fr. — Cartonné, 4 fr.

Les Musées d'Allemagne. 1 vol. Broché, 3 fr. — Cartonné. 4 fr.

Les Musées de Belgique, de Hollande, de Russie. 1 vol. Broché, 3 fr. — Cart., 4 fr.

NOUVELLES PUBLICATIONS ET RÉIMPRESSIONS DE LA LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Ce,

Volumes in-18 jésus, à 3 fr. 50 c.

Michelet : *L'Oiseau.*
Perrens : *Jérôme Savonarole.*
Zeller : *Épisodes de l'histoire d'Italie.*
X.-B. Saintine : *Picciola.*
Scudo : *Critique et littérature musicales.*
Figuier : *L'Alchimie et les alchimistes.*
Libert : *Histoire de la chevalerie.*
Mornand : *La Vie des eaux.*
Castellane : *Souvenirs de la vie militaire en Afrique.*
H. Taine : *Essai sur Tite-Live.*

GAZETTE DE PARIS

NON POLITIQUE

La Gazette de Paris paraît tous les Dimanches

Sous la direction de M. DOLLINGEN.

PARIS : Trois mois, 5 fr.; — six mois, 10 fr.; — un an, 20 fr.
DÉPARTEMENTS : Trois mois, 6 fr.; — six mois, 12 fr.; — un an, 20 fr.

Bureaux : rue Vivienne, 48, au coin du Boulevard.

RÉDACTEURS :

MM. Alexandre Dumas, Méry, Jules Janin, Léon Gozlan, Arsène Houssaye, Edmond Texier, Louis Lurine, Auguste Luchet, Albéric Second, E. Gonzalès, Roger de Beauvoir, Charles Monselet, T. Pelloquet, Philibert Audebrand, Pierre Bernard, Félix Mornand, A. Husson, Alex. Weill, Léon Gatayes, George Bell, Marie Aycard, Ch. Philippon, Nadar, Achille Denis, Alfred Busquet, Jules Viard, Aurélien Scholl, Etienne Enault, Jean Rousseau, Julien Lemer, Jules Lovy, Docteur Casimir Daumas, Docteur Yvan, Alfred d'Ancre, Charles Maone, Louis Bellet, etc., etc.

NOUVELLE PRIME DE LA GAZETTE DE PARIS.

La première prime étant épuisée, voici la nouvelle, non moins belle, que nous offrons aux personnes qui s'abonneront pour un an, à partir du premier numéro du journal, c'est-à-dire du 1er avril dernier au 1er avril 1857. — Elle se compose d'une collection de dix belles gravures in-folio sur Chine, d'après nos grands maîtres, tirée de la galerie du journal l'*Artiste*, savoir :

1. LE MARCHÉ AUX CHEVAUX,	d'après	Rosa Bonheur.
2. VENDANGEUSE DE CAPRI,	—	Lehmann.
3. BENVENUTO CELLINI,	—	Robert Fleury.
4. COMBATS DE COQS,	—	Gérome.
5. LA FENAISON,	—	Armand Leleud.
6. LA LECTURE DE ROMAN,	—	Diaz.
7. L'APPEL DES CONDAMNÉS,	—	Muller.
8. MARCHANDE D'AMOURS,	—	Isambert.
9. L'AMOUR DE L'OR,	—	Couture.
10. LA DANSE DES DJINNS,	—	Adolphe Leleux.

Un numéro est envoyé comme essai à toutes les personnes qui en font la demande, par lettre affranchie, à M. Dollingen, 48, rue Vivienne.

TROISIÈME ANNÉE

FIGARO

RÉDACTEURS :

H. DE VILLEMESSANT, B. JOUVIN ET G. BOURDIN

SOMMAIRE DU JOURNAL

Chronique parisienne. — Littérature. — Beaux-Arts. — Biographies. — Satires. — Épigrammes. — Actualités. — Esquisses de mœurs. — Physiologies. — Contes et Nouvelles. — Théâtres. — Concerts. — Sports. — Modes. — Coulisse de la Bourse. — Coulisse des Théâtres. — Figaro au Palais. — Courrier de Londres. — Échos de Paris. — Nouvelles à la main.

PRIX D'ABONNEMENT

PARIS		DÉPARTEMENTS	
Un an.	28 fr.	Un an.	32 fr.
Six mois.	16	Six mois.	18
Trois mois.	8	Trois mois.	9
Un mois.	3	Un mois.	3

Étranger, le port en sus suivant le pays.

FIGARO

Paraît deux fois par semaine, le JEUDI et le DIMANCHE

104 NUMÉROS PAR AN

Chaque numéro contient 24 colonnes, la valeur d'un fort volume.

On s'abonne chez tous les libraires, les directeurs des Messageries, ou en envoyant un mandat à l'ordre de M. H. DE VILLEMESSANT, 5, rue Coq-Héron, à Paris.

PUBLICATIONS ITALIENNES.

Tre Discorsi sulla Storia universale di CESARE CANTU Preceduti da notizie intorno alla vita ed alle opere del medesimo, 1 vol. in-18. Firenze, Giuseppe Mariani, 1855.

Il sacro Macello di Valtellina, episodio della Riforma religiosa in Italia, per Cesare Cantù, 1 vol. in-18. Firenze, Giuseppe Mariani, 1855.

Le Istorie Italiane di Fernando Ranalli dal 1846 al 1855, 4 vol. in-8. Firenze, typographia di Emilio Torelli, 1855.

COLLEZIONE DI DOCUMENTI

Per servire ALLA STORIA DELLA TOSCANA DEI TEMPI NOSTRI e alla diffesa di F.-D. Guerrazzi, 1 vol. in-8. Firenze, coi tipi di Felice Le Monnier.

SULLA EDUCAZIONE DEI SORDO-MUTI IN ITALIA, studi morali-storici-economici di TOMASO PENDOLA delle scuole pie, direttore del R. instituto toscano dei sordo-muti in Siena; 1 vol. in-8. Siena, 1855.

NUOVA BIBLIOTECA POPOLARE, OSSIA RACCOLTA DI OPERE CLASSICHE ANTICHE E MODERNE DI OGNI LITTERATURA. — *Opere di Tommaso Campanella,* scelte, ordinate ed annotate da Alexandro d'Ancona; Torino, 2 vol. in-18, Cugini Pomba et comp. editori. —

DIZIONARIO GENERALE GEOGRAFICO-STATISTICO DEGLI STATI SARDI, di G. Stesani; Torino, Cugini Pomba e comp. editori. —

INDUSTRIE.

CAISSE GÉNÉRALE

DES

ACTIONNAIRES

Société constituée, par acte authentique passé devant Mes Foucher et Halphen
Notaires à Paris

SOUS LA RAISON SOCIALE L. AMAIL ET Ce

Par acte additionnel passé devant les mêmes notaires, les fondateurs de la Société ont pris l'obligation de se conformer à toutes les dispositions de la loi sur les Sociétés en commandite, présentée au Crops Législatif, dès qu'elle sera définitivement votée.

LES OPÉRATIONS DU FONDS COMMUN

ADMINISTRÉ PAR LA CAISSE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

ONT PRODUIT, EN CINQ MOIS, UN BÉNÉFICE DE 27 P. 0/0

Le succès de cette entreprise s'explique par la nature de ses opérations.

ELLE A POUR OBJET :

De *centraliser* tous les capitaux épars et improductifs, de les rendre féconds par la puissance de l'association et la direction d'hommes expérimentés;

D'appliquer ces capitaux à de grandes et sérieuses affaires, afin qu'ils soient toujours représentés par des titres de premier ordre; de les garantir contre les risques qui résultent pour les Actionnaires de leur éloignement de Paris, de leur inexpérience et de leur isolement;

D'opérer toujours au comptant afin d'opérer plus sûrement.

27 P. 0/0 RÉALISÉS EN 5 MOIS

justifient ce principe.

Dans les emplois de fonds, ce qui décide du gain ou de la perte, c'est le choix du moment opportun pour acheter ou vendre. Par la nature de leurs études, par la connaissance de la situation des Compagnies, par les renseignements qu'ils reçoivent et qu'ils ont centralisés, les administrateurs de la **CAISSE** et du **JOURNAL DES ACTIONNAIRES** peuvent choisir le moment opportun avec plus de sûreté d'appréciation que les capitaux isolés.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28 — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

(Deux départs par semaine).

Voie de : Gênes. Livourne. Civita-Vecchia. Naples. Messine. Malte.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
Retour. — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h du matin.

Voie de : Civita-Vecchia. Naples. (Traversée en 48 heures.)

Aller. — Départ de Marseille chaque jeudi, à 10 h. du s.
Retour. — Départ de Naples chaque jeudi, à 4 h. du soir.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de : Malte. Syra. Smyrne. Metelin. Dardanelles. Gallipoli. Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h du matin.
Retour. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h du soir.
Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna, de Kamiesh et de Sebastopol.

Voie de : Messine. Le Pirée (Athènes). Constantinople.

Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir.
Retour — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h du soir.
Correspondance au Pirée avec Syra, Salonique et Nauplie ; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sebastopol).

LIGNE DE SYRIE.

Rhodes. Mersina. Alexandrie. Lattaquié. Tripoli. Beyrouth. Jaffa.

Voie d'Alexandrie (sans transbordement), chaque deux semaines le jeudi, à dater du 12 juin.
Voie de Smyrne chaque deux semaines le jeudi, à dater du 19 juin.

LIGNE D'ÉGYPTE.

Malte. Alexandrie.

Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 12 juin.
Retour. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 3 h. du soir, à dater du 14 juin.

LIGNES D'ALGÉRIE.

Alger. — Départs de Marseille et d'Alger les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.

Oran. — Aller. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi.
Retour — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.

Bone. Stora (le Philippeville). Tunis. — Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

OBSERVATIONS. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes. — La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports. — Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

Billets de retour. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

Billets de famille. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour. — Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe	Lignes.	PORTS	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	Gênes	68	41	27	17	SYRIE. (Voie du Levant.)	Rhodes	410	260	178	112
	Livourne	80	48	32	20		Mersina	460	305	203	125
	Civita-Vecchia	105	63	42	26		Alexandrie	467	312	207	125
	Naples	150	90	60	37		Lattaquié	470	315	218	127
	Messine	192	116	77	48		Tripoli	471	315	211	128
	Malte	210	132	88	53		Beyrouth	463	308	207	128
							Jaffa	482	321	217	133
LEVANT.	Syra et Pirée	330	210	110	87	ALGÉRIE.	Alger	80	60	25	»
	Smyrne	370	240	160	100		Oran	122	18	50	»
	Metelin	390	247	165	103		Stora	103	82	30	»
	Dardanelles	400	252	168	105		Bone	118	92	35	»
	Gallipoli	410	265	180	116		Tunis	127	103	55	»
	Constantinople	420	279	186	116						
	Varna (de Const.)	60	40	20	»						
ÉGYPTE.	Alexandrie	450	280	190	120	GRÈCE.	Salonique du Pirée.	73	48	22	18
							Nauplie id.	24	16	10	8

Prix de la souscription à ce Bulletin : 5 fr. par an. — Bureau, r. Grange-Batelière, 16.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.



Bulletin paraissant le 1er et le 15.

REVUE FINANCIÈRE.

La situation de la place s'est enfin éclaircie, et les événements qui se sont produits à la Bourse à la suite de la dernière liquidation ont prouvé que nous ne nous étions pas trompés sur les véritables motifs des embarras financiers qui entravaient le mouvement naturel des cours. « La cause du malaise est dans la Bourse même, disions-nous; « il y a depuis longtemps une position de place très-embarrassée : la spéculation « s'est engagée à la hausse sans intelligence et sans mesure. »

Qu'a-t-on vu en effet? On a vu la baisse faire des progrès jusqu'à ce que de nombreuses et importantes exécutions de spéculateurs trop considérablement engagés à la hausse eussent ramené la rente, la plupart des chemins et toutes les valeurs, même les plus estimées, à des cours assez réduits pour attirer sur elles les acheteurs au comptant, les capitalistes qui cherchent surtout dans les valeurs de Bourse des placements avantageux, et ont toujours soin de se tenir à l'affût des crises pour en tirer le meilleur parti possible. Cette situation s'est prolongée jusque vers le milieu de la semaine dernière; ce n'est que quand le 3 p. 0/0 a décliné jusqu'à 70 25, que le mouvement de reprise a commencé à s'opérer; en trois jours, on est remonté à 71 60, malgré la résistance de quelques gros spéculateurs à primes.

Cette solution peut être considérée comme assez heureuse, quelque désastreuses qu'aient été les exécutions dont nous venons de parler; mais il fallait bien tôt ou tard en venir là, et il était facile de prévoir qu'un jour ou l'autre les gros capitalistes vendeurs forceraient leurs acheteurs à la hausse de prendre livraison de 160 ou 180 millions pour lesquels ils étaient engagés, afin de réaliser leurs opérations et de liquider eux-mêmes leur position. Il tombait sous le sens qu'une telle réalisation ne pourrait avoir lieu sans de grandes catastrophes; mais plus on eût tardé, plus la crise menaçait d'être désastreuse : on n'avait peut-être déjà que trop attendu. Il en sera ainsi chaque fois que la spéculation s'engagera imprudemment dans des opérations qui outrepasseront ses forces.

Quoi qu'il en soit, le dénoûment a bien prouvé que ce n'est pas précisément l'argent qui manque à la Bourse pour les achats sérieux, puisqu'il a reparu en assez grande abondance aussitôt que les cours ont été de nature à lui offrir de bons placements. On assure même que, dans cette circonstance, les capitalistes anglais se sont portés avec un assez vif empressement sur notre 3 p. 0/0, qui est, en réalité, beaucoup plus avantageux pour eux que les consolidés, puisque l'écart entre les 71 60 de notre rente et les 95 1/4 des consolidés est de 23 65; ils se laisseraient entraîner beaucoup plus faci-

lement par cette tendance marquée vers nos fonds publics, si, comme le propose un journal, le gouvernement prenait des mesures pour faire payer les coupons des rentes françaises à Londres, afin d'éviter aux détenteurs anglais les frais de commission, et surtout les pertes de temps qu'occasionnent les envois de fonds. Suivant le même journal, il serait question d'ouvrir à Londres un marché pour la rente française, ce qui ne pourrait manquer naturellement de populariser nos valeurs publiques sur la place anglaise, et d'exercer une certaine action sur notre Bourse de Paris, en rapprochant le taux de notre 3 p. 0/0 du taux des consolidés.

Les chemins de fer ont suivi péniblement et de loin le mouvement de hausse imprimé à la rente. L'Orléans, malgré la baisse des recettes produite par les dégâts considérables qu'ont occasionnés les inondations, a été le plus favorisé; après être descendu de 25 fr. dans la précédente semaine, il est remonté de 27 fr. 50 cent. à la fin de la semaine dernière et a fait 1372,50; le chemin de Lyon à la Méditerranée, qui a beaucoup moins souffert qu'on ne l'avait pensé d'abord, s'est relevé à 1,740 fr., gagnant 22 fr. 50 cent. sur la semaine précédente. L'Ouest, Genève, Lyon, les chemins autrichiens, le chemin des Ardennes, ont suivi aussi une marche ascendante assez prononcée. Le Grand-Central et le Midi sont plus lourds, aussi bien que l'Est, qui n'a peut-être pas choisi le moment le plus opportun pour émettre ses nouvelles obligations. Lyon a pourtant suivi son exemple, et l'on assure que plusieurs autres compagnies, notamment le Midi, préparent aussi de nouveaux emprunts.

Les actions de la Banque de France ont joui d'une faveur toute particulière, en considération de l'importance du dividende semestriel, qui s'élève à 137 fr.; les actions, qui étaient à 4,050 au commencement de la semaine, se sont élevées, après le détachement du coupon, à 4,100 fr., ce qui constitue une hausse réelle de 187 fr. Le mouvement ne s'arrêtera pas là, car à ce terme on aurait encore un excellent placement à 7 p. 0/0 environ, dans l'hypothèse même où le dividende du second semestre ne serait pas plus considérable que le dividende actuel.

Toutes les opérations sûres qui constituent des placements à plus de 5 p. 0/0 sont recherchées avec raison par les acheteurs au comptant; c'est ce qui fait, dans de certains moments, affluer l'argent vers les obligations de la ville de Paris et les obligations de chemins de fer, qui offrent en outre des éventualités aléatoires de primes et de remboursement avec augmentation de capital. On peut s'étonner à bon droit de voir les obligations aussi bien que les actions du Crédit foncier quelque peu abandonnées, malgré les avantages que ces valeurs offrent comme placement aux capitalistes. Les opérations agricoles que cette compagnie se prépare à entreprendre attireront sans doute la spéculation sur ses titres, qui, pour n'être pas sujets à ces fréquentes fluctuations de Bourse si séduisantes pour les joueurs, n'en sont pas moins des valeurs de premier ordre aussi bien sous le rapport de la sécurité que sous le rapport du produit. Tout ce qu'on peut reprocher à la compagnie du Crédit foncier, c'est d'être trop modeste et de ne pas faire assez parler d'elle.

Parmi les valeurs industrielles, les actions de la compagnie parisienne du Gaz ont été bien tenues; on calcule déjà qu'en évaluant la consommation au chiffre approximatif qu'elle ne peut manquer de produire en 1856, ces actions produiraient un dividende de plus de 7 p. 0/0. Si l'on y ajoute le produit du chauffage au gaz, qui pourra s'établir au mois de septembre prochain, il est vraisemblable que le revenu sera encore plus considérable.

La compagnie impériale des Voitures de place se soutient; la Stéarinerie est assez demandée; les actions de la Caisse des Chemins de fer continuent leur mouvement ascensionnel; la soumission du réseau pyrénéen et l'espoir de prendre part à cette nouvelle opération sont bien pour quelque chose dans cet empressement.

On parle beaucoup et dans les termes les plus favorables de la Caisse de commerce des États sardes, dont la transformation est, on le sait, opérée par M. de Rothschild.

Quelques affaires exclusivement parisiennes sont aussi l'objet de l'attention des capitalistes, on peut citer particulièrement la Caisse générale des actionnaires et la Compagnie anglo-française des Champs-Élysées, qui viennent de clore leur souscription et de commencer leurs opérations.

D'autres grandes opérations industrielles n'attendent pour se produire que la promulgation de la nouvelle loi sur les commandites, afin de conformer leurs statuts à ses prescriptions. E. Brr.

BIBLIOGRAPHIE.

Les travaux d'histoire, exécutés en vue des renseignements qu'en peut tirer la politique, occupent toujours la première place. Dans son nouvel ouvrage, *l'Ancien régime et la Révolution*, M. de Tocqueville étudie le XVIII[e] siècle par un côté sur lequel on avait encore des idées un peu confuses, le mécanisme administratif, la manière dont se conduisaient les affaires, la pratique vraie des institutions, la position exacte des classes vis-à-vis les unes des autres, la condition et les sentiments de celles qui ne se faisaient encore ni entendre ni voir. Par cette route, l'habile historien parvient à retrouver les sentiments de la nation tout entière, le fond même des opinions et des mœurs. En découvrant dans le sol même de l'ancienne société les racines de la nouvelle, il explique pourquoi la révolution a éclaté chez nous plutôt qu'ailleurs, pourquoi elle est sortie comme d'elle-même et déjà à moitié faite de l'ordre de choses qu'elle allait détruire, comment enfin l'ancienne monarchie a pu tomber d'une façon si complète et si soudaine. Il démontre que beaucoup d'institutions, beaucoup de faits sociaux qui nous semblent sortis de la révolution, datent de l'ancien régime. Nous n'avons pas besoin de recommander ce livre à l'attention des lecteurs.

L'ancien membre de l'École française d'Athènes qui a découvert l'escalier de l'Acropole, M. Beulé, nous conduit bien loin de la politique moderne, vers les régions sereines de l'art antique. Ses *Études sur le Péloponèse* ajoutent un complément nécessaire à son premier ouvrage sur *l'Acropole d'Athènes*. Quittant cette fois l'élégante capitale de la civilisation grecque pour sa rivale belliqueuse, le jeune et savant archéologue recueille sur l'art spartiate toutes les indications que l'histoire a laissé échapper çà et là, et il s'en autorise pour relever de sa réputation de rudesse une ville qui tint dans tous les arts un rang honorable, quelquefois distingué. Il poursuit les mêmes recherches sur l'Arcadie, la Triphylie, l'Élide, l'Achaïe, Sicyone et Corinthe, indiquant avec soin et clairvoyance les mérites divers des diverses républiques, et reconnaissant, comme conclusion de toutes ces études, qu'Athènes est l'expression la plus parfaite du génie grec, parce qu'elle en représente toutes les faces à un degré éminent.

De la Grèce à Rome, le voyage est court. M. Edmond Lafond parcourt les rues de la ville éternelle avec une mémoire toute remplie d'érudition, une imagination enthousiaste, une fertilité de détails un peu exubérante. Dans son livre (*Rome, lettres d'un pèlerin*), on trouve de tout; on rencontre assez souvent des chapitres intéressants par les faits qu'ils contiennent et par la manière de les apprécier et de les raconter, par exemple le chapitre intitulé : *César et Rossi*. L'auteur décrit la mort de Rossi avec émo-

tion et vivacité; il met la scène sous nos yeux et fait ressortir avec force l'héroïsme de la victime à ses derniers moments.

Parmi les barbares qui abattirent la puissance de la Rome païenne, ceux qui frappèrent le plus, par leur férocité et leur audace, les imaginations populaires sont les Huns et leur chef; leurs descendants, par leurs qualités plus brillantes que solides, plus chevaleresques que pratiques, attirent encore aujourd'hui l'intérêt de l'Europe. M. Amédée Thierry, dans son *Histoire d'Attila et de ses successeurs jusqu'à l'établissement des Hongrois en Europe*, ouvrage que les lecteurs de la *Revue des Deux Mondes* ont déjà consacré par leurs suffrages, nous retrace, avec l'érudition saine et la sagacité qu'on lui connaît, les origines de ce peuple qui combattait héroïquement, il y a quelques années, contre la nation vaste et puissante avec laquelle nous venons de nous mesurer nous-mêmes.

Le second volume de l'*Expédition de Crimée,* par M. le baron de Bazancourt, reprend le récit au point où le premier volume l'avait laissé, c'est-à-dire au moment où il fut reconnu qu'il fallait ouvrir devant la place un siége régulier, et conduit ce récit jusqu'à la paix du 30 mars 1856. M. de Bazancourt, chargé d'une mission par le gouvernement, a eu entre les mains le journal historique des divisions, celui des opérations militaires et du siége. Il a écrit sur les lieux mêmes, au milieu des combattants. Rien ne lui a manqué pour bien voir et bien savoir; on ne pouvait écrire la chronique de la guerre d'Orient d'une façon plus sûre et plus complète.

De son côté, M. Schnitzler, dans son *Empire des Tzars*, continue à examiner, avec toutes les ressources de la science actuelle, les richesses matérielles, la configuration physique et géographique, le système orographique et hydrographique, la climatologie et les productions de la Russie. Il donne aujourd'hui la seconde partie du tome 1er, intitulé : *le Territoire, tableau naturel.*

Nous signalerons encore parmi les publications récentes : *Histoire légendaire de l'Irlande*, par M. Tachet de Barneval; *Christophe Colomb*, histoire de sa vie et de ses voyages d'après des documents authentiques tirés d'Espagne et d'Italie, par M. Roselly de Lorgues; *De l'Éloquence judiciaire au* XVIIe *siècle, Antoine Lemaistre et ses contemporains*, par M. Oscar de Vallée; *Éloges historiques*, lus dans les séances publiques de l'Académie des Sciences, par M. Flourens; *les Nièces de Mazarin*, par M. Amédée Renée. M. Savinien Lapointe publie des *Contes* qu'il fait précéder d'une lettre de Béranger, croyant sans doute que cette lettre attestera aux yeux de tous le mérite de son livre. Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer à ce sujet que nos illustres poëtes sont trop prodigues de ces lettres de complaisance, et que ces recommandations si largement distribuées, au lieu d'attirer les lecteurs, finiront par les mettre en garde contre l'auteur, et leur faire craindre qu'il ne les ait obtenues par le seul art de l'importunité.

J. Raymond.

ÉCRITS RÉCENTS SUR LE BRÉSIL.

Depuis deux ans, le Brésil a été signalé à l'Europe dans deux ouvrages écrits en langue française : l'un par M. le comte van der Straten-Ponthoz, l'autre par M. Charles Reybaud. Dans ces travaux se manifeste le désir d'animer l'empire naissant et de l'accréditer auprès des nations civilisées.

Le premier, fruit d'études sérieuses et réfléchies, est dû à la plume d'un homme d'état belge; le second, plus brillant que profond, n'est qu'un coup d'œil jeté sur notre

situation actuelle par un journaliste français qui s'est constamment montré bienveillant envers le Brésil.

Nous avons donné l'année dernière quelques fragments de l'ouvrage de M. Ponthoz (1), faisant ressortir l'importance de son travail. Ayant vécu parmi nous, ayant fait une étude consciencieuse de nos institutions, des éléments de notre richesse et de toutes nos ressources, cet habile écrivain n'a pas fait seulement l'historique de la situation du pays, il a donné aussi une idée exacte de notre droit administratif, et ce qu'il en dit pourra s'appliquer à toutes les époques, si l'on tient compte des progrès et des changements que les années amènent dans les ouvrages de ce genre.

M. Reybaud semblerait disposé à lui reprocher d'avoir pris comme point de départ de son travail l'année financière de 1844-1845, parce que depuis lors le Brésil a fait des progrès étonnants; ce reproche n'est pas fondé. M. Ponthoz a pris ses notes et ses données aussitôt après cette époque; il ne pouvait par conséquent asseoir son travail que sur les documents qu'il avait eus. Toutefois, si son livre se trouve arriéré au point de vue de la statistique financière et industrielle, il a toujours pour nous un grand mérite comme étude économique et politique de nos sources de richesse, et comme examen approfondi de nos institutions.

Ce que nous disons du livre de M. Ponthoz est un hommage sincère que notre pays doit rendre et rend à cet écrivain distingué; cet hommage est d'autant plus sincère de notre part, que nous différons d'opinion sur quelques points essentiels, tels que celui où il est question des bienfaits de la centralisation administrative, si vantée par M. Ponthoz, alors qu'il attribue à l'acte additionnel quelques vices résultant plutôt des hommes que des institutions.

L'autre ouvrage, celui de M. Ch. Reybaud, n'est pas, comme nous l'avons déjà dit, conçu sur un plan aussi vaste que le précédent; mais c'est encore un travail que le Brésil doit accueillir comme un gage des sympathies du journaliste français. Lorsque les républiques de l'Amérique centrale, le Chili, le Pérou et nos voisins du sud, essaient d'attirer l'émigration européenne par les écrits de leurs agents, les efforts d'un écrivain habile, faisant ressortir les avantages que le Brésil offre à la colonisation, doivent être considérés comme un service qui ne saurait être oublié par une nation toujours reconnaissante envers son petit nombre d'amis et de défenseurs.

M. Reybaud a eu des renseignements précis et des données exactes sur notre situation économique, industrielle et politique. La fertilité du pays, ses grandes ressources, sa richesse croissante, sa constante loyauté dans les transactions, sa tolérance pour toutes les opinions politiques et religieuses, les idées de modération et de concorde qui ont guidé ses premiers essais de gouvernement, tout cela est exposé avec talent par cet habile écrivain.

On comprend facilement que, lorsqu'on écrit sur un pays qu'on n'a étudié que d'après des documents et des renseignements, il s'y puisse glisser quelques erreurs; en effet, il est dit dans l'ouvrage de M. Reybaud que quelques revenus provinciaux sont plus élevés que ceux de Rio de Janeiro; que la première assemblée législative s'est réunie en 1827, etc., etc.

Mais ces petites imperfections doivent passer inaperçues, attendu qu'elles ne peuvent avoir la moindre influence sur nos rapports avec les autres peuples. Néanmoins il est un point qui ne se trouve pas dans le même cas, et qui doit être examiné avec un peu plus d'attention.

En parlant de l'idée qu'ont eue les pirates américains d'envahir *les Amazones, et des* tentatives faites dans quelques ports des États-Unis pour organiser *des flottilles conqué-*

(1) Dans le *Mercantil* de Rio-Janeiro, d'où cette notice est extraite.

rantes, M. Reybaud dit que *ces tentatives ont échoué parce qu'on savait que le président du Para avait fait armer les forteresses de l'embouchure et mis sur le pied de guerre les fortifications de Belem, et qu'il avait aussi armé et exercé la garde nationale.*

Nous sommes convaincus que M. le conseiller Rego Barros devait avoir rassemblé ses forces pour défendre le pays contre une agression injuste; mais de là à la conséquence tirée par l'écrivain français il y a une grande différence, et, nous pouvons le dire, une grave erreur qui pourrait nous être préjudiciable dans l'avenir.

Toutes les tentatives de piraterie contre les Amazones ont échoué jusqu'aujourd'hui aux États-Unis par l'intervention éclairée de la confédération. Ce ne furent pas les canons de nos forteresses, mais le respect au droit international, qui a garanti ce fleuve contre les prétentions illégitimes et fanatiques des envahisseurs. Cette intervention du gouvernement de l'Union américaine est une des rares victoires de notre diplomatie, et nous nous expliquons difficilement qu'elle ait été ignorée de M. Reybaud.

On sait que M. Carvalho Moreira, alors ministre brésilien à Washington, avait obtenu de ce gouvernement la reconnaissance de notre droit et l'assurance que les États-Unis réprimeraient toute tentative d'invasion. Les notes se rapportant à toute la discussion qui a eu lieu à ce sujet, et dans lesquelles on rendait hommage à l'intelligence et au zèle de notre ministre, ont été publiées officiellement dans le rapport du ministre qui avait alors le portefeuille des affaires étrangères, et toute la presse brésilienne en a fait mention.

Ainsi donc notre sûreté du côté des Amazones ne repose pas sur un fait, mais sur la consécration et la reconnaissance d'un droit; elle n'est due ni *aux fortifications* de Belem, ni à l'attitude et au courage de la garde nationale, mais à la nécessité où s'est placé le gouvernement américain de réprimer l'esprit d'invasion; cette nécessité, qui serait d'ailleurs dans ses idées de loyauté politique, a été habilement convertie par la diplomatie brésilienne en une stipulation positive.

Malgré ce que nous venons de dire, l'ouvrage de M. Reybaud, nous nous plaisons à le répéter, est digne des éloges qu'en ont faits deux littérateurs brésiliens, l'un dans le *Jornal do Commercio*, et l'autre dans le *Correo d'Ultramar*.

(Traduit du *Mercantil* de Rio-Janeiro.)

OUVERTURE DU PRÉ CATELAN.

On sait ce que nous avons dit du *Pré Catelan* dans notre dernier bulletin. La fête préliminaire que nous annoncions a eu lieu le 28, au jour dit; l'ouverture pour le public s'est faite le dimanche 29. Dans ces deux journées, plus de vingt mille personnes ont parcouru le jardin merveilleux qui vient ajouter encore une nouvelle parure au bois de Boulogne. Tous ont pu constater que cet établissement modèle est en mesure de tenir toutes les promesses qu'il fait, de doter les Parisiens d'un lieu de plaisance pourvu de tous les éléments de distraction qui peuvent faire passer agréablement les heures consacrées à la promenade. De prime abord et bien que tous ses pavillons ne soient pas encore prêts, le *Pré Catelan* a conquis tous les suffrages. La foule des promeneurs à pied n'a pas été moins charmée que l'aristocratie des voitures, qui n'ont cessé de circuler autour des parterres pendant ces deux jours. L'idée des fondateurs a été immédiatement comprise et acceptée, et il est certain aujourd'hui que ce délicieux jardin sera le rendez-vous de tous les habitués et de tous les visiteurs du bois.

SOCIÉTÉ PARISIENNE

DES

CHARBONS ANGLAIS ET DE TRANSPORT MARITIME.

Combien de fois l'industrie parisienne n'a-t-elle pas eu lieu de déplorer les obstacles qui s'opposaient à l'emploi des charbons anglais, combustible d'une supériorité si incontestable dans un grand nombre de fabrications! Ne lui est-il pas arrivé même souvent de mettre, non sans quelque raison, sur le compte de l'infériorité des charbons dont elle disposose la différence de prix et l'infériorité même de quelques produits, par rapport aux produits similaires fournis par les fabriques anglaises?

Bientôt, grâce à la création de la *Société parisienne des charbons anglais et de transport maritime*, les usines de Paris, de Rouen, de Louviers, d'Elbeuf et de toute la vallée de la Seine vont être mises sur un pied d'égalité presque parfaite avec les établissements analogues de la Grande-Bretagne. Les charbons anglais leur parviendront aux prix les plus réduits, et dans des conditions tellement avantageuses qu'ils semblent destinés à absorber bientôt la majeure partie de la consommation.

Pendant que, d'un côté, deux décrets du gouvernement, en levant les droits de douane qui pesaient sur les houilles anglaises, faisaient disparaître un des obstacles qui s'opposaient à leur arrivée sur les marchés français; d'un autre côté, la Société parisienne s'organisait de façon à régulariser le prix du fret et l'ordre des arrivages et des livraisons à jour fixe.

Le double titre de cette Société, qui s'occupe non-seulement de la vente des charbons anglais, mais encore de transports maritimes, fait pressentir la double et ingénieuse combinaison sur laquelle repose l'opération. Fondée avec un capital de 20,000,000 fr., susceptible d'être augmenté proportionnellement aux besoins de la compagnie, patronée par les hommes considérables dont les noms figurent dans le comité français et dans le comité anglais, la Société parisienne fait construire vingt navires d'après un nouveau système d'hélice, breveté en France et dont elle s'est assuré l'application exclusive pour les ports de la Seine situés entre Paris et le Hâvre. Ces navires transporteront annuellement environ 384,000 tonneaux, dont deux tiers à destination de Paris et le reste pour l'usage des fabriques qui avoisinent la vallée de la Seine.

Pour le retour de ses navires, la compagnie, grâce au concours du chemin de fer *Eastern counties*, avec lequel elle a traité, aura pour fret, aux conditions avantageuses qu'elle est en mesure d'offrir, la plupart des marchandises qui se dirigent sur Londres et sur le nord de l'Europe. On sait que cette ligne de fer communique directement avec les grandes villes de l'intérieur et les principaux ports maritimes de l'Angleterre. Sous ce rapport, il faut le reconnaître, la Société parisienne est appelée à rendre de grands services au commerce d'exportation, en raison de la modicité de ses prix de transport.

En ce qui concerne les débouchés, annoncer que MM. Dehaynin père et fils, représentants chargés des ventes, ont assuré leur concours actif, et probablement même exclusif, à l'opération, c'est établir que la vente de Paris s'adressera dès l'abord à une nombreuse et importante clientèle. La maison Dehaynin est si connue sur la place de Paris que sa seule intervention peut être considérée comme la meilleure garantie de succès.

Ainsi, introduction à Paris et dans toute la vallée de la Seine d'une denrée de qualité supérieure, au plus bas prix possible, économie considérable dans les prix de transport pour assurer un fret de retour aux navires et faciliter en même temps le commerce d'exportation pour le Nord; emploi exclusif d'un système d'hélice très-économique qui permet de porter et de faire arriver à quai, à peu près dans toutes les saisons, des chargements de 800 tonneaux, garantie immédiate de débouchés considérables, tels sont les

principaux avantages que la *Société parisienne des charbons anglais* offre tant au commerce français qu'à ses propres actionnaires. Elle a fait du reste établir des devis d'une exactitude scrupuleuse que les souscripteurs peuvent se faire communiquer, s'ils veulent avoir une idée des bénéfices considérables que promet la double combinaison du commerce des charbons et des transports maritimes. L. HONORÉ.

LA COMPAGNIE ANGLO-FRANÇAISE

DES

CHAMPS-ÉLYSÉES.

Le mouvement de la population parisienne vers l'ouest de la ville est de jour en jour plus nettement accusé. Ce qu'on appelle dans l'industrie du bâtiment la campagne des travaux de construction de 1856, cette saison d'été pendant laquelle on entreprend généralement les premières opérations des travaux de maçonnerie, offre le plus éclatant témoignage de cette tendance générale des habitants de Paris à se porter du côté des Champs-Élysées, des propriétaires à y acheter, à y couvrir des terrains.

Depuis que les Parisiens ont constaté que ce quartier nouveau n'est pas seulement le plus favorable sous le rapport des conditions atmosphériques et hygiéniques, mais encore que, grâce à la rapidité de sa transformation, il est déjà devenu un centre important, une véritable cité, où l'on n'a à redouter ni l'isolement, ni les difficultés de locomotion, ni aucune des chimères qui naguère encore, pour beaucoup de familles, faisaient des Champs-Élysées une sorte d'exil à l'extrémité de Paris, depuis enfin qu'on est assuré d'y trouver à la fois les agréments et les distractions de la vie parisienne, le bon air et les vastes jardins des habitations de campagne, la tendance a pris le caractère d'une véritable mode, le mouvement est devenu général, et les capitaux se sont mis à se disputer toutes les habitations, tous les terrains à vendre dans les parages du rond-point et de la barrière de l'Étoile, à provoquer, à solliciter même les vendeurs retardataires, qui spéculent toujours sur les éventualités, les espérances d'une hausse indéfinie.

La création de la *Compagnie anglo-française des Champs-Élysées* n'a pas peu contribué à généraliser, à accélérer le mouvement. Tous les capitalistes, les propriétaires intelligents ont tout d'abord compris quelles chances une pareille entreprise mettait de son côté par le fait même du quartier sur lequel elle opérait; l'attention s'est portée alors sur la combinaison financière et industrielle si heureusement appropriée à cette spéculation immobilière; elle a été étudiée, appréciée, et bientôt des capitaux sérieux ont été arrachés aux tentations des affaires aléatoires et sont venus se grouper autour de la nouvelle compagnie.

Il est peut-être utile de rappeler, en quelques mots, l'objet de cette compagnie pour que l'esprit du lecteur se pénètre bien de l'importance de l'opération et de l'avenir qui s'ouvre pour elle en présence des faits nouveaux qui se produisent chaque jour, comme pour lui fournir de nouveaux éléments de prospérité.

Fondée pour préparer, soumissionner, réaliser tous les grands projets, toutes les grandes conceptions dont les Champs-Élysées doivent être en quelque sorte le théâtre, pour entreprendre par exemple les boulevards qui doivent y avoir leurs tenants et leurs aboutissants, pour acheter des terrains de construction, tant dans les grandes avenues

que dans les rues avoisinantes, dans l'avenue de l'Impératrice, et même dans le bois de Boulogne, pour construire sur ces terrains hôtels, maisons de produit, villas, châlets, bâtiments de toute espèce, — ici perçant une rue, là plantant un square entouré d'élégants pavillons, ailleurs fondant des établissements publics, des marchés, des bains, des salles de concert, des théâtres, le jour où les cinquante mille familles destinées à faire leur résidence aux Champs-Élysées voudront avoir leur salle de spectacle, même leur répertoire et leurs acteurs, le jour où l'on voudra dire, en parlant littérature dramatique, le genre Champs-Élysées, comme on dit aujourd'hui le genre boulevard; organisée sur le plan le plus vaste, sur les données les plus larges et les plus variées, la compagnie a entrepris un genre de spéculation dont les capitaux isolés eux-mêmes ont souvent eu à se louer, qui a été la base et le moyen de beaucoup de fortunes parisiennes et des plus solides; elle l'a entrepris avec des forces pécuniaires imposantes, avec des aptitudes et des intelligences toutes spéciales et suffisamment expérimentées, avec le concours des propriétaires qui possèdent déjà une partie notable de ce beau quartier, et dont les intérêts personnels se confondent pour ainsi dire avec ceux des actionnaires. Elle a donc eu soin, dès son origine, de mettre par sa constitution même tous les éléments de succès de son côté.

On sait en outre que, sous le rapport des garanties offertes aux actionnaires aussi bien que sous le rapport du mode d'exploitation, l'idée fondamentale des statuts est on ne peut plus ingénieuse. D'une part, rembourser le plus tôt possible à 125 fr. le capital de 100 fr. versé et portant intérêt à 5 p. 0/0, en laissant l'actionnaire en possession d'une action de jouissance qui lui donne droit à une part dans les bénéfices annuels pendant toute la durée de la société et à une part dans l'actif social au jour de la liquidation, et accorder la faculté d'employer les actions en paiement soit de maisons, soit de loyers dans les maisons de la compagnie, n'est-ce pas en quelque sorte assurer l'actionnaire contre toute éventualité de perte en lui garantissant comme extrême ressource le pis-aller d'un emploi en acquisitions immobilières ou en paiement d'un objet de première nécessité, le loyer annuel?

D'autre part, offrir aux locataires la facilité de devenir en quelques années propriétaires des maisons qu'ils louent, en se libérant par le paiement de leur loyer annuel, n'est-ce pas ouvrir un débouché immédiat à l'épargne journalière, souvent si embarrassée pour trouver des placements sûrs et avantageux? Le système de cette double combinaison, dont les deux termes se complètent l'un l'autre, n'offre-t-il pas un moyen ingénieux et pratique de lier entre eux, par une parfaite communauté d'intérêts, l'actionnaire, le propriétaire et le locataire?

La *Compagnie des Champs-Élysées* est déjà en voie d'appliquer les excellents principes qui ont servi de base à sa constitution. Propriétaire, au moment même de sa fondation, d'une très-vaste étendue de terrain, elle entreprenait des constructions pendant que son capital se souscrivait, et elle avait à peine clos sa souscription qu'elle achetait, à la vente par adjudication qui a eu lieu le 19 juin, trois lots d'angle des anciens terrains de l'Hippodrome, débouchant sur la place de l'Étoile. Sur ces terrains, qui portaient les nos 8, 9 et 24, elle va faire construire immédiatement sept hôtels de style Louis XIII et Louis XV, qui seront terminés avant la fin de la campagne actuelle. Deux de ces hôtels sont vendus à l'avance sur plans.

Il est hors de doute que la compagnie n'aurait pas mieux demandé que d'acheter des terrains de façade sur la place de l'Étoile, si les servitudes attachées à ces terrains n'étaient pas aussi exorbitantes qu'elles le sont d'après les cahiers des charges. On sait en effet que l'entourage de la place de l'Étoile doit être formé non par seize hôtels, mais par seize palais à colonnes, édifiés dans des conditions de style et d'architecture très-dispendieuses. On a calculé que la construction de chacun de ces palais reviendrait au

minimum à 400,000 fr. Or il est à craindre qu'en raison du peu de profondeur de ces habitations et du petit nombre d'étages qu'ils comporteront, la location n'en devienne très-difficile, sinon presque impossible. Il peut se passer plusieurs années avant qu'on ait quelque chance d'obtenir 25.000 fr. de loyer d'un palais placé dans cette situation et construit d'après les exigences de l'administration municipale. Or, la *Compagnie des Champs-Élysées* est prudente; elle ne veut pas compromettre légèrement les intérêts de ses actionnaires; elle a donc fait acte de sagesse en reculant devant des opérations douteuses. Du reste, la vente des terrains de façade de la place de l'Étoile, en raison même des conditions dont nous venons de parler, s'opère très-difficilement, et il y a lieu d'espérer que, pour faciliter la réalisation du projet de seize palais, l'administration se décidera prochainement à accorder aux constructeurs soit une indemnité, soit des compensations suffisantes pour les pertes de terrain et pour les sacrifices qu'elle leur impose. Alors il est plus que probable que la *Compagnie* s'empresserait de soumissionner sinon la totalité, au moins la plus grande partie de ces constructions nouvelles. Aucune fortune particulière, aucune association de capitaux n'est en ce moment placée dans de meilleures conditions qu'elle pour entreprendre une pareille opération. J. OLLIVIER.

L'ISTHME DE SUEZ.

Plus cette grande question du percement de l'isthme de Suez et de la création d'une route navigable à travers l'Égypte entre la Méditerranée et la mer Rouge approche de sa solution, plus il devient utile de rassembler les documents qui s'y rapportent : on nous saura gré de donner à titre de pièce et de renseignement le travail qui suit, publié par M. Barthélemy Saint-Hilaire, à propos du projet de M. de Lesseps et des travaux de la commission internationale formée pour l'étudier; nous nous sommes bornés à en élaguer la partie polémique, qui naturellement devait être réservée.

« Ce serait peine perdue désormais d'insister sur l'avantage incalculable que le percement de l'isthme de Suez doit procurer au commerce du monde. Cette question est aujourd'hui résolue pour tous les esprits intelligents et impartiaux. Des discussions récentes l'ont mise dans son vrai jour; et il suffit d'un coup d'œil jeté sur la carte pour se convaincre que la route entre l'Europe et les Indes orientales sera réduite en moyenne de 2.800 lieues, sur un parcours total de 6,000 à peu près. Cette abréviation de chemin amènera en réalité des milliards de francs d'économie, ou d'augmentation, ce qui revient au même. Et, chose bien autrement précieuse, ce sera un immense progrès pour la civilisation. Elle pourrait alors se répandre sur des multitudes de peuples, qui aujourd'hui ne jouissent que très-imparfaitement de son contact et de ses bienfaits. Intérêts de commerce, intérêts d'humanité, tout se réunit pour faire de l'ouverture de l'isthme de Suez une des plus utiles et des plus honorables entreprises du XIXe siècle.

« Il importe de savoir où en est précisément cette grande affaire, et c'est à donner ces renseignements que sera consacré l'exposé qui va suivre.

« Quel est d'abord le vrai caractère du projet nouveau, c'est-à-dire de la concession que Mohammed-Saïd, vice-roi d'Égypte, a faite à M. Ferdinand de Lesseps par l'acte du 30 novembre 1854 ?

« Ce projet consiste à ouvrir de Suez à Péluse, c'est-à-dire directement de la mer Rouge à la Méditerranée, un canal maritime qui donnera passage aux plus grands na-

vires, et qui aura par approximation 80 ou 100 mètres de large sur 8 ou 10 de profondeur. C'est là une pensée tout à fait nouvelle; et ce n'est que dans notre siècle qu'on a pu la concevoir, de même que ce n'est guère que l'industrie de notre époque qui pouvait la réaliser. Toutes les fois qu'on a parlé jusqu'à présent de la jonction des deux mers, il a toujours été question d'un canal d'eau douce, ayant sa prise d'eau dans le Nil, et aboutissant par un chemin plus ou moins compliqué, d'une part à Alexandrie, et de l'autre à Suez. Le projet actuel emprunte les eaux de la mer sans toucher à celles du Nil; il se borne a établir une communication aussi courte que possible entre les deux rades qui baignent cet isthme de 29 lieues, au nord et au sud. Il ne traverse pas l'Égypte; et, se contentant de suivre la limite qui sépare l'Afrique de l'Asie, il traverse le désert, sans bouleverser en rien le régime intérieur du beau pays qu'il doit enrichir, en amenant sur sa frontière le passage perpétuel de la civilisation.

« Ce caractère du nouveau canal le distingue de tous les autres, et jusqu'à cette heure aucun n'a été conçu dans la même pensée. L'histoire est là pour le démontrer.

« On sait à n'en pouvoir douter que, dès les temps les plus reculés, il a existé un vaste canal qui reliait la mer Rouge au Nil. Ce canal, entrepris par Nécos, fils de Psammétichus, 630 avant l'ère chrétienne, avait été achevé par Darius, fils d'Hystape, après que les Perses se furent emparés de l'Égypte. Hérodote, témoin oculaire de ce qu'il raconte, cinquante ans après Darius, a vu ce canal en pleine activité. Il commençait à Bubaste, sur le Nil; et se dirigeant à l'ouest et ensuite au sud, il venait aboutir sur la mer Rouge à Patymos. Les Ptolémées entretinrent le canal et l'améliorèrent. Strabon, plus exact encore qu'Hérodote, et qui voyageait en Égypte peu de temps avant l'ère chrétienne, vit aussi le canal chargé de navires. Les empereurs romains et surtout Adrien y firent faire des travaux et des accroissements considérables. Enfin les califes, qui l'avaient fait d'abord réparer, le laissèrent dépérir; et il paraît que la navigation y cessa complétement vers le IXe siècle de notre ère. Il en reste encore des traces nombreuses et très-apparentes sur le sol.

« A peine arrivé en Égypte, le général Bonaparte, dont le génie comprenait toutes les grandes choses, se hâta d'accourir à Suez pour juger personnellement de l'état des lieux, et recommencer, s'il le pouvait, l'œuvre des Pharaons, avec les secours qu'offraient la science et l'industrie modernes. Le 24 décembre 1798, il partait du Caire, accompagné de Berthier, Caffarelli, Gantheaume, Monge, Berthollet, Costaz, de quelques autres membres de l'Institut, et même de négociants qui avaient obtenu la permission de marcher avec son escorte. Le 30, il avait le plaisir de retrouver le premier, au nord de Suez, les vestiges de l'antique canal, et il les suivait pendant cinq lieues. Puis, après avoir visité les fontaines de Moïse, il revenait au Caire par l'Ouadé-Toumilat, où il voyait près de Belbeys, le 3 janvier 1799, l'autre extrémité du canal des Pharaons. Cette course porta ses fruits; et le jeune général demandait à un ingénieur habile, M. Lepère, un mémoire sur la communication de la Méditerranée à la mer Rouge. Ce rapport, dont la rédaction était très-difficile au milieu de tous les accidents d'une guerre malheureuse, ne fut remis au premier consul que le 6 décembre 1800. Il a été la base de presque tous les travaux postérieurs, qu'il a guidés par les recherches précieuses qu'il contient, et qu'il a plus d'une fois aussi égarés par les erreurs dont il n'a pu se garantir.

« C'est dans ce rapport qu'a été avancée et soutenue, après de *longues études*, cette assertion, écho d'une tradition fort ancienne, remontant jusqu'à Aristote, que le niveau de la mer Rouge était plus élevé que le niveau de la Méditerranée. Suivant les ingénieurs dont M. Lepère résumait les opérations sans en répondre, la mer Rouge était de 9^{m}908 au-dessus de l'autre mer, qui n'en était cependant qu'à 30 lieues. Ce résultat fort extraordinaire ne fut pas admis par tous les savants de l'époque; et l'illustre La-

place, si l'on en croit M. Paulin Talabot, protesta toujours contre cette opinion, que ses théories sur le système du monde et l'équilibre des mers ne lui permettaient pas d'accueillir, toute démontrée qu'elle paraissait être.

« De nos jours, il a été constaté par plusieurs vérifications irrécusables que le génie sagace de Laplace avait raison contre les ingénieurs de la commission d'Égypte, et que les deux mers, sauf la différence des marées, étaient parfaitement de niveau. C'est un fait désormais acquis à la science de l'hydrographie, et placé au-dessus de toute contestation.

« Le canal que proposait d'établir M. Lepère n'était que l'ancien canal; et dans ses calculs, ce travail devait coûter seulement 25 à 30 millions. La prise d'eau était à Bubaste, sur le Nil, avec une dérivation sur le Caire en amont. De Bubaste, il se dirigeait par l'Ouadé-Toumilat vers le lac Timsah; et, tournant au sud, il descendait vers Suez et la mer Rouge. C'était toujours la pensée d'un canal purement égyptien, destiné uniquement à relier le Caire à Suez et le Nil à la mer Rouge. La section en devait être assez petite, et ce n'étaient guère que de grosses barques qui devaient y passer. Le général Bonaparte l'aurait exécuté dans ces dimensions restreintes, s'il fût resté en Égypte; et il se serait contenté, entre Suez et Alexandrie, d'une navigation analogue à celle qui circule sur notre fameux canal du Midi, appelé lui aussi le canal des deux mers. Du moins, rien n'indique que ses projets allassent au delà, et le rapport même de M. Lepère, composé par ses ordres, ne laisse guère soupçonner une autre intention.

« Dans ce rapport, cependant, on voit poindre à côté de cette pensée principale une autre pensée qui était la vraie, mais qui resta inféconde. A la vue des lieux, l'habile ingénieur ne put s'empêcher, tout en poursuivant d'autres desseins, de reconnaître les facilités qu'offrait la nature pour un canal qui mettrait en communication directe Suez et Péluse. Celui-là était véritablement le canal qui coupait l'isthme; l'autre ne faisait qu'alimenter l'Égypte et laissait l'isthme intact sans ouvrir de voie nouvelle. M. Lepère semblait même admettre que ce canal direct, s'il était possible, livrerait passage à des bâtiments de guerre, corvettes et frégates, que l'autre n'aurait point reçus. Mais deux considérations l'empêchaient d'accueillir ce beau rêve. Il croyait d'abord qu'à Suez les difficultés de la rade étaient à peu près insurmontables; et en second lieu, il supposait, d'après quelques observations peu concluantes du général Andréossy, qu'à Péluse l'impossibilité de faire un port était absolument démontrée. Le canal de Suez à Péluse fut donc regardé, sur des motifs aussi légèrement accueillis, comme une chimère; et l'on ne songea même bientôt plus à l'autre tracé qu'on croyait pourtant si facile et si peu coûteux.

« Méhémet-Ali, au milieu de ses vastes projets de régénération pour l'Égypte, pensa bien quelquefois au canal de Suez; mais comme dans les propositions qui lui furent faites il ne s'agissait jamais que de relier le Nil à la mer Rouge, il les repoussa constamment par les raisons politiques les plus sérieuses et les plus sensées. Il ne voulait pas ouvrir le cœur de l'Égypte aux marines étrangères.

« Les choses restèrent à peu près dans le même état jusqu'en 1840, où des événements considérables attirèrent l'attention de l'Europe sur l'Égypte. Les craintes de guerre générale furent bientôt calmées; mais les problèmes que le pays présentait à la science furent agités de nouveau. Celui du niveau des deux mers le fut spécialement; et, en 1841, des officiers anglais constatèrent, à l'aide de procédés d'ailleurs imparfaits, que la Commission d'Égypte s'était trompée. C'est ce qu'avait déjà dit dès 1834, dans une enquête de cette époque, le major Chesney. Bien que ce ne fût là qu'une recherche scientifique, elle se rattachait étroitement à celle de l'ouverture de l'isthme; et selon qu'elle était résolue dans un sens ou dans l'autre, le travail pouvait présenter des facilités plus ou moins grandes.

« Vers la même époque, c'est-à-dire en février 1844, M. Linant-Bey, ingénieur en chef de S. A. le vice-roi d'Égypte, qui depuis longues années s'était occupé de la question, formait, avec M. Anderson, aujourd'hui directeur de la Compagnie péninsulaire orientale, et MM. John Gliddon et Georges Gliddon, une société pour préparer la construction d'un canal direct de Suez à Péluse. M. Linant-Bey en avait démontré la possibilité par des études complètes. Cette première société n'eut pas de suite; mais, en 1846, ce fut encore d'après les plans de M. Linant-Bey que se forma, par les soins de M. Enfantin, une société nouvelle, dont MM. Stephenson, Negrelli et Paulin Talabot furent les membres principaux. Elle s'intitula Société d'études du canal de Suez, et elle se donna pour mission de compléter les projets de M. Linant-Bey et de vérifier si, comme il le pensait, il était « possible de créer une sorte de bosphore dans le désert de Suez. »

« La question du nivellement fut donc reprise, et cette fois complétement résolue, en 1847, par les ingénieurs européens et égyptiens que dirigeaient M. Bourdaloue, bien connu pour son habileté consommée dans ce genre d'opérations, et M. Linant-Bey, ingénieur en chef de S. A. le vice-roi. Ces recherches sur le sol étaient les préliminaires d'un projet nouveau pour unir, disait-on, les deux mers. A la fin de 1847, M. Paulin Talabot, qui n'était pas allé en Égypte, publia le résultat des travaux accomplis pour le nivellement; et il consigna dans un mémoire important ce grand fait que les deux mers qu'il fallait unir étaient, sauf la différence des marées, à un niveau parfaitement égal. C'est une gloire qu'il faut rapporter aux opérateurs de 1847.

. . . .

. . . .

« Évidemment, au point où en étaient les choses au milieu de l'année 1855, il n'y avait plus qu'un doute à lever pour tous les esprits impartiaux et raisonnables. La construction du canal maritime, avec ses deux ports à Suez et à Péluse et sa traversée de l'isthme sans écluses, était-elle aussi praticable et aussi facile qu'on le disait? Était-il possible de faire un bosphore artificiel entre la mer Rouge et la Méditerranée, et de rétablir à mains d'hommes la communication que la nature avait faite jadis entre ces deux mers, séparées aujourd'hui ?

« C'est ce doute qu'a voulu trancher péremptoirement M. Ferdinand de Lesseps, avant de constituer la compagnie universelle que l'acte de concession le chargeait de former.

« M. Ferdinand de Lesseps s'adressa donc aux ingénieurs les plus savants et les plus autorisés de l'Europe, et il les invita à composer une commission, qui devait se transporter sur les lieux, y vérifier les propositions de MM. Linant-Bey et Mougel-Bey, et décider souverainement entre les tracés opposés. Il fit appel à toutes les nations qui passent pour les plus éclairées dans ce genre de travaux. L'Angleterre fournit MM. Rendel et Mac-Clean, ingénieurs illustres, sans compter le capitaine Harry-Hewett, mort depuis; l'Autriche fournit M. de Negrelli, conseiller de cour au ministère du commerce, et inspecteur général des chemins de fer; le Piémont fournit M. Paléocapa, ministre des travaux publics à Turin; la Hollande, M. Conrad, ingénieur en chef du Water-Staat; la Prusse, M. Lentze, directeur des travaux de la Vistule; la France, MM. Renaud, inspecteur général et membre du Conseil des ponts et chaussées, et Lieussou, ingénieur hydrographe de la marine. Il n'y a personne dans le monde savant qui ait le droit de contester la compétence d'une commission ainsi composée.

« Elle se réunit à Paris le 30 et le 31 octobre 1855. M. Rendel y était représenté par son fils et M. Pôle; et outre les personnages que je viens de nommer, MM. Linant-Bey et Mougel-Bey y assistaient, avec M. de Lesseps, le vénérable M. Jomard, et moi qui signe cet article. Il fut résolu dans ces deux séances que la Commission partirait pour

l'Égypte le 9 novembre, et l'on se donna rendez-vous à Marseille, sur le paquebot français. On se décida également à ordonner des sondages nouveaux dans la baie de Péluze; ils devaient être faits pendant que nous serions à explorer l'isthme; et on les confia, sous la direction de M. Lieussou, à M. Larousse, ingénieur hydrographe de la marine, alors occupé de travaux analogues dans la rivière de Gênes, pour le gouvernement français.

« La Commission internationale, partie le 8 novembre, arrivait à Alexandrie le 18, après une traversée assez pénible, et elle se mettait aussitôt à l'œuvre. Comme le chemin de fer, qui n'a encore qu'une seule voie, n'était pas libre et que l'on attendait d'heure en heure la malle des Indes, signalée par le télégraphe de Suez, nous dûmes rester trois jours à Alexandrie. La Commission les employa à visiter les deux rades, l'une au sud-ouest, qu'on appelle le port vieux, et l'autre au nord-est, qu'on appelle le port neuf, bien que ce port neuf, aujourd'hui abandonné, soit celui dont se servaient principalement les anciens, du temps des Ptolémées et des empereurs romains. Ce qui intéressait surtout la Commission, c'était la nature des roches et des sables identiques sur toute cette plage, et le régime des courants. De la pointe du Marabout à la pointe d'Aboukir, les roches de la côte et les têtes des récifs sont formées de grès calcaires très-friables, qui présentent des traces évidentes de destruction. Les débris sablonneux de ces grès, en s'accumulant à l'abri des récifs et dans les découpures de la côte, ont formé à l'ouest d'Alexandrie le banc du grand port et la plage du Marabout; et à l'est, les plages du port neuf et de Ramlé. Toute cette côte paraît à l'abri des apports de sable venus d'ailleurs, et elle est invariable. Ce qui le prouve bien, c'est qu'un palais romain, récemment découvert à Ramlé, est au bord de l'eau tout comme à l'époque où il fut fondé.

« Le 23 novembre, la Commission était reçue au camp fortifié du Saïdieh par le vice-roi Mohammed-Saïd, qui n'a cessé, pendant tout le temps qu'elle a été en Égypte, de la combler des attentions de la munificence la plus éclairée, pour bien témoigner au monde de l'importance qu'il attache à notre grande entreprise. Il pria la Commission internationale de vouloir bien s'occuper, outre le percement de l'isthme de Suez, de quelques questions de navigation intérieure, entre autres d'un second barrage qu'il a l'intention d'établir à Silsileh, au delà de Thèbes, dans la haute Égypte. C'est là ce qui a motivé le voyage de la Commission jusqu'à l'île de Philœ. Mais je ne parle pas de cette excursion. Ce serait un épisode qui m'éloignerait de mon sujet.

« Nous étions revenus au Caire le 12 décembre, et nous en repartions le 15 pour Suez, où nous arrivâmes le 16 vers une heure et demie. Nous avions passé la nuit à la huitième station dans le désert, c'est-à-dire au huitième relai de poste, qui marque à peu près la moitié de la route.

« C'est réellement à Suez que devaient commencer les travaux de la Commission. Ils consistaient, soit à voir par elle-même des faits dont elle seule pouvait juger, soit à vérifier des études poursuivies d'après ses ordres et ceux de M. de Lesseps, et relatives à des sondages et à des forages dans le désert et dans les deux rades de la mer Rouge et de la Méditerranée.

« La Commission passa cinq jours à Suez à explorer le fond du golfe, et à fixer, par l'inspection même des lieux, l'emplacement et le débouché du canal. Elle consulta les pilotes indigènes et visita les carrières de l'Attaka, montagne voisine de la ville, d'où seront tirés en partie les matériaux de construction. Les faits les plus importants furent constatés dans ces diverses explorations. On reconnut d'abord que toutes les cartes de la rade de Suez publiées jusqu'à cette heure sont inexactes, excepté celle du commandant Moresby, publiée en 1837. On la compléta par des sondages nouveaux, qu'on relia aux triangulations déjà connues. La rade est vaste et sûre; cinq cents bâtiments

et plus pourraient y trouver place. Les profondeurs sont de 5 à 13 mètres sur un fond de vase molle, et cependant d'une excellente tenue. La corvette anglaise la *Zénobia*, à bord de laquelle nous sommes montés, y sert depuis trois ans de magasin de charbon pour le service de la malle des Indes; elle est dans la région la plus exposée; et, dans le cours de trois ans, ses ancres n'ont pas éprouvé le moindre changement, ni ses câbles la moindre avarie; les communications avec la terre n'ont pas été un seul jour interrompues. Deux passes profondes et saines, assez larges pour qu'on puisse y louvoyer en tout temps, à l'entrée et à la sortie, s'il en est besoin, et s'ouvrant par des profondeurs de 16 à 20 mètres, donnent accès au mouillage. Le vent N.-N.-O. domine en toute saison. Il règne presque seul de mars à décembre, et le reste de l'année, il alterne avec les vents de S.-S.-E. et de O.-S.-O. Il n'est jamais dangereux. Celui d'O.-S.-O., qui est plus violent, n'est cependant guère plus à craindre. En somme, il paraît que l'influence des vents dans ces parages n'élève jamais les eaux de plus de 1 mètre. Les atterrissements ne sont pas à redouter, et le fond de la rade ne paraît pas s'être exhaussé sensiblement depuis des siècles.

« D'après toutes ces données la Commission internationale a pu conclure que la rade de Suez avait naturellement toutes les qualités désirables pour former la tête du canal des deux mers. Pour atteindre les profondeurs de 8 et de 9 mètres, il ne faudra donner que 1,600 mètres à la jetée du sud et 1,200 à celle du nord. Ainsi la Commission internationale a pu simplifier beaucoup les propositions de l'avant-projet, ce qui réduira d'autant les dépenses.

« Le 21 décembre, vers dix heures du matin, nous partions pour notre excursion dans le désert, où nous avions une trentaine de lieues à faire, sans compter les détours, de Suez à Péluse. Notre caravane se composait comme je l'ai raconté dans les lettres que j'ai écrites au *Journal des Débats*. Je passe les détails que j'ai déjà donnés, et qu'on pourra trouver dans ce journal. Je ne m'arrête qu'à ce qui concerne la Commission internationale et ses travaux.

« Nous avons suivi dans le désert, soit à dromadaire, soit à pied, soit à âne, tout le parcours du canal; et pour les yeux exercés d'habiles ingénieurs, rien ne pouvait remplacer cette inspection minutieuse, qui n'avait pas encore été faite et qui a duré dix jours entiers. Le jour du départ, vers onze heures et demie, nous nous arrêtions pour déjeûner aux premiers vestiges qu'on rencontre de l'antique canal. Nous étions tout près aussi du troisième forage, les deux autres étant placés dans la rade même de Suez, et ayant été vérifiés par la Commission durant ses courses. Elle vérifia également celui-ci. A moins de 1 mètre dans le trou de la sonde, on trouvait l'eau saumâtre. Nous essayâmes de la goûter : elle était d'une amertume intolérable. Les débris de l'extraction étaient sur le terrain. Nos ingénieurs les examinèrent pour se rendre compte du sous-sol. Toute cette journée, nous avons marché dans le lit de l'ancien canal des Pharaons et des Ptolémées. Il avait en certains endroits de 40 à 50 mètres de large, ce qui était énorme pour les petits navires de ces temps, et les berges avaient quelquefois de 20 à 25 pieds de haut, avec banquettes. Les déblais s'en sont tellement durcis qu'en quelques parties on pourrait les prendre pour de vraies constructions maçonnées. Vers trois heures de l'après-midi, nous examinions le quatrième sondage. Après 1 mètre ou 2 de sable, la sonde avait trouvé 3 mètres de terre argileuse, une sorte de marne calcaire jusqu'à 8 mètres; et à 11 mètres, de l'argile plastique. Je donne ces détails, parce que cette composition géologique est à peu près celle de l'isthme entier.

« Il va d'ailleurs sans dire qu'on a soigneusement recueilli les échantillons de tous ces forages, que l'on compte adresser à notre illustre géologue, M. Élie de Beaumont, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences; et qu'on a noté minutieusement tous

les matériaux divers qu'ont extraits les coups de sonde. Nous trouvions d'ailleurs à la surface même du sol du gypse lamellaire fort beau, et surtout des coquillages marins en très-grande quantité, dont les analogues sont actuellement vivants dans la mer Rouge et la Méditerranée. C'est une preuve manifeste, sans parler des bancs immenses de sel, que jadis ces deux mers se communiquaient et que l'isthme était couvert par elles. Nous commencions aussi à rencontrer sur cette terre, qu'on croit si déserte, des arbrisseaux et des broussailles que nous n'avons cessé de trouver de plus en plus épais jusqu'à Péluze.

« Le 22 décembre, à huit heures et demie du matin, nous examinions le cinquième sondage. La composition géologique en était la même qu'au quatrième; seulement, l'eau saumâtre qu'on y avait fait jaillir d'abord s'était épuisée, et nous ne vîmes que le trou, dont les arêtes latérales étaient restées aussi vives qu'à l'instant même où on l'avait creusé. De temps à autre, le pied de nos montures trébuchait dans des fondrières formées par des croûtes de sable, qui se brisaient sous leur poids.

« Le 23, nous nous arrêtions, vers dix heures du matin, sur un petit monticule de 40 ou 50 pieds de haut, dont la composition géologique parut inexplicable à nos savants compagnons. C'est un pêle-mêle étrange des matériaux les plus hétérogènes. On fit bien des suppositions, dont aucune ne parut satisfaisante. C'est un problème qui se représentera lorsqu'on creusera le canal, qui doit passer non loin de là. En attendant, deux Arabes de la brigade des ingénieurs égyptiens venaient nous rejoindre en ce lieu, qui peut servir aisément de point de repère, et ils apportaient à la Commission les plans jalonnés du canal futur. On les étudia, en les étendant tout du long sur le sable. A cet endroit du bassin des Lacs Amers, nous étions à 12 mètres au-dessous du niveau de la Méditerranée. Le soir, nous campions à Scheik-Ennedek, où se trouve le tombeau d'un santon arabe, fort vénéré par les gens du pays. Les arbustes étaient très-abondants, assez élevés, et nous voyions partout les marques du séjour des eaux du Nil. Dans les grandes crues, elles arrivent jusque-là, et en se retirant elles laissent un dépôt considérable sur le sol, et surtout au pied des arbrisseaux.

« Le lendemain, nous dirigeant à l'ouest, dans l'Ouadé-Toumilat, nous rencontrions le Bihr-abou-Ballah, le puits du Père des dattes. L'eau, qui était à 15 pieds de profondeur, était assez bonne, et nous pûmes en goûter. Non loin de là paissait un troupeau de moutons noirs, gardés par un jeune Arabe, plein d'élégance et de beauté, le fusil en bandoulière. La famille campait à quelques pas sous une tente, où elle préparait le repas du matin. Ces solitudes ne sont donc pas absolument inhabitables, comme nous le prouvaient d'ailleurs les ruines de tant de villes, que nous heurtions presque chaque jour; et la vue de ces êtres vivants nous causa un plaisir que je ressens encore aujourd'hui très-vivement. Vers dix heures, nous étions au bord du lac Timsah; et du haut des dunes qui le dominent, à 50 ou 60 pieds, nous voyions le magnifique bassin à moitié plein d'eau, et où les travaux les plus aisés pourront former un port intérieur aussi vaste que l'on voudra. Le soir, nous campions à Rhamsès, ancienne ville égyptienne, dont a parlé la Bible, et nous y trouvions, outre des débris nouveaux, un bas-relief en granit, couvert d'hiéroglyphes, le lit de l'ancien canal, et le limon du Nil, aussi abondant que dans les plaines mêmes de Thèbes. Les eaux s'en étaient retirées depuis peu, et nous les aurions rencontrées à 2 ou 3 lieues de là tout au plus.

« Nous fêtâmes le jour de Noël en ne levant pas notre camp et en faisant des courses aux environs; mais, le 26 décembre, nous reprenions notre route de très-grand matin et nous revenions au nord-est, vers Péluse. A neuf heures, nous atteignions, au seuil d'El-Guisr, une brigade d'ingénieurs égyptiens, dirigés par M. Nottinger. La sonde était parvenue à 13 mètres déjà, et elle devait descendre jusqu'à 20 à peu près. C'est le point culminant de tout le tracé du canal; et, en ce lieu, le déblai aura peut-être 15 ou

16 mètres sur une longueur assez restreinte, ce qui n'a rien d'effrayant pour l'art des ingénieurs. Le soir, nous campions à Bihr-abou-Eurouq, dans les lagunes du lac Menzaleh, que nous ne devions plus quitter jusqu'à Péluse et la Méditerranée.

« Le 27 au soir, nous campions près des ruines d'une ancienne ville, la Magdal de la Bible, le Magdolum des Romains, et nous retrouvions les traces du campement où s'étaient arrêtés, un an auparavant, M. F. de Lesseps avec MM. Linant-Bey et Mougel-Bey. Ces traces étaient aussi fraîches que si elles eussent été de la veille. Le bourrelet de sable dont on garnit le tour des tentes pour les mieux fermer à l'air était encore entier, et c'était bien la preuve que ces grands déplacements de sable dont on parle si souvent, et dont on a menacé le futur canal, sont assez rares et assez peu dangereux, si même ils sont vrais.

« Enfin, le 28 décembre au matin, nous arrivions à Péluse, le terme du voyage. Nous y restions jusqu'au 31 à explorer la plage en tous sens, à l'étudier et à nous rendre bien compte des conditions qu'elle présentait pour l'établissement du port, ou plutôt pour le débouché du canal. La réputation de la baie de Péluse est fort mauvaise; mais cette réputation lui a été faite par des gens qui ne l'ont jamais vue, ou qui tout au plus sont passés à 40 lieues de là, en allant d'Alexandrie à Beyrouth. Nous avons trouvé cette baie tout autre qu'on ne nous la représentait. D'abord, cette prétendue mer de fange que nous redoutions, sur la foi de ces récits, est une chimère. A Péluse, le bord de la mer est composé d'un sable fort propre et très-uni. L'eau est limpide au moins autant que celle de la Seine, si elle n'est pas d'ailleurs plus transparente. Nous pouvons l'affirmer pour nous y être baignés, comme je le raconte dans mes lettres. Nous sommes allés à 3 lieues à l'est sur la côte, jusqu'au delà d'El-Gerreh, et à peu près autant à l'ouest, jusqu'à Tineh. Partout le rivage est le même. Nous nous sommes avancés en mer jusqu'à 3 lieues à peu près au large, pour rejoindre la frégate égyptienne qui nous attendait, et jamais nous n'avons été assez bien servis par le hasard pour rencontrer « ces bancs de vase voyageuse, ces nuages terreux », qui devaient empêcher, disait-on, toute navigation dans cette rade inhospitalière.

« La Commission internationale a fait du reste sur cette côte toutes les explorations nécessaires. A terre, elle ne s'en est rapportée qu'à elle-même; en mer, les sondages, confiés à M. Larousse, ont été faits avec toute la précision et l'étendue désirables. Secondé dans ces travaux, qui lui sont dès longtemps familiers, par M. Darnaud, ingénieur français au service de S. A. le vice-roi, et par M. Cianciolo, ingénieur italien, il a parcouru pendant plus d'un mois toute cette rade, tantôt à terre, où il campait, tantôt à bord de la frégate à vapeur que le gouvernement égyptien avait mise libéralement à notre disposition; et toutes ses opérations, dirigées par les instructions de la Commission, ont été accomplies dans les conditions les plus favorables.

« De tous ces documents, la Commission internationale a tiré les conclusions suivantes, que le monde savant peut regarder désormais comme certaines.

« Le golfe de Péluse, compris entre la pointe de Damiette et le cap Casius, a 60 kilomètres de large sur 20 de profondeur. Il fait face au nord-est. Il est bordé par un étroit cordon littoral, formé de sable fin, que la mer franchit dans les gros temps sur quelques points. Le cordon n'a pas sensiblement varié de forme ni de position depuis les temps historiques, et il peut être considéré comme immuable. En avant de ce cordon littoral, en mer s'étend une zone de sable fin pareil à celui de la plage qui finit aux profondeurs de 10 mètres, à partir desquelles commence, dit-on, une zone de vase qui va jusqu'aux grands fonds de la Méditerranée, et qui provient du Nil. Le fond présente partout une pente régulière, qui, déjà très-faible dans la zone des sables, est plus faible encore dans la zone des vases. Sa plus grande déclivité est à la hauteur de Tannis, où l'on trouve 8 mètres d'eau à 2,300 mètres de la plage. A l'ouest de ce point, elle se maintient à

très-peu près la même jusqu'à Damiette; mais à l'est elle diminue sensiblement jusqu'à Péluse, où l'on ne trouve 8 mètres d'eau qu'à 7,500 mètres du rivage. Les vents d'ouest-nord-ouest soufflent les deux tiers de l'année, et principalement en hiver : ce sont les plus violents; mais, quand le temps est beau, ce qui est très-fréquent, les brises solaires s'établissent dans le golfe, et la permanence de ces brises alternatives de terre et de mer faciliterait en tout temps les mouvements d'entrée et de sortie d'un port. Les courants sont à peu près nuls; ils sont essentiellement irréguliers, portant tantôt vers l'ouest, tantôt vers l'est. Le niveau des eaux ne varie guère que de 0m70, la différence entre les points extrêmes étant d'environ 1 mètre et l'amplitude de la marée n'étant que de 0m30. Les dépôts de sable dans le golfe de Péluse sont aussi vieux que le Nil; leur accroissement séculaire est nul.

« D'après toutes ces observations, il est évident qu'un canal dans le golfe de Péluse n'a rien à craindre des sables que le Nil charrie aujourd'hui : il ne pourrait redouter que les sables mobiles, promenés en sens divers le long de la plage par les tempêtes du nord-ouest et du nord-est. Mais, en portant l'entrée du canal dans la zone des vases, on empêchera les sables d'y pénétrer; ils s'arrêteront forcément à l'extérieur des jetées, où d'ailleurs l'invariabilité actuelle de la plage permet d'espérer que l'accumulation sera très-peu considérable. Si par hasard elle devenait gênante, on aurait toujours la ressource de laisser la plage s'atterrir, en reportant d'autant au large la tête des jetées, ce qui n'entraînerait qu'une dépense annuelle insignifiante. Les matériaux nécessaires à l'établissement du port seraient tirés soit des carrières du littoral de la Syrie, soit des îles de Chypre, de Rhodes et de Scarpanto. L'embouchure du canal devrait être reportée un peu plus à l'ouest que dans l'avant-projet; elle serait établie à peu près à la hauteur de l'antique Tannis, où la saillie, formée par l'ancienne bouche saïtique, tend sans cesse à s'effacer depuis l'oblitération de cette branche. Il suffirait d'un chenal de 400 mètres de largeur courant sud-ouest et nord-est. La jetée nord serait poussée à 3,000 mètres jusqu'aux profondeurs de 10 mètres; la jetée sud serait arrêtée aux profondeurs de 8 mètres. Les musoirs seraient défilés nord et sud. Les deux jetées, de 10 mètres et de 6 mètres de large au couronnement, seraient élevées de 2 mètres au-dessus de l'eau et surmontées d'un parapet.

« Dans la matinée du 31 décembre, nous montions à bord de la frégate égyptienne *le Nil*, qui croisait depuis plus d'un mois dans le golfe pour nos sondages, et elle nous ramenait une vingtaine d'heures après, le 1er janvier 1856, à Alexandrie, où nous apportions la bonne nouvelle de notre succès.

« Ce succès était immense en effet; et, le 3 janvier, la Commission internationale pouvait remettre au vice-roi d'Égypte un rapport sommaire, où elle annonçait les admirables résultats que son exploration avait obtenus. Elle déclarait en face du monde savant et de la civilisation « que le canal direct de Suez à Péluse est l'unique solution du problème, et qu'il n'y a pas d'autre moyen pratique de joindre la mer Rouge à la Méditerranée; que l'exécution de ce canal maritime est facile, et que le succès en est assuré; que les deux ports à créer à Suez et à Péluse n'offrent que des difficultés ordinaires, celui de Suez s'ouvrant sur une rade vaste et sûre, accessible en tout temps, et où l'on trouve 8 mètres d'eau à 1,600 mètres du rivage; celui de Péluse étant placé entre les bouches d'Oum-Fareg et d'Oum-Ghémilé, dans la région où l'on trouve les 8 mètres d'eau à 2,300 mètres, par une tenue excellente et un appareillage facile. » Enfin la Commission ajoutait que la dépense totale du canal ne dépasserait pas les 200 millions portés dans l'avant-projet.

« La Commission internationale, rentrée en Europe vers la fin de janvier, s'occupe activement de la rédaction de son rapport détaillé et définitif. Il paraîtra bientôt et satisfera pleinement, nous en avons l'assurance, tous les hommes de l'art compétents

dans ces matières. Mais le rapport sommaire suffit déjà pour répondre à l'impatience du public, et pour dissiper les doutes qu'une politique prudente pouvait conserver encore sur la possibilité de cette grande œuvre.

« Telle est donc la situation actuelle de cette entreprise, qui doit ouvrir une route nouvelle au commerce des nations, et y causer au XIX[e] siècle une révolution plus profonde encore que celle que produisit jadis la découverte du cap de Bonne-Espérance. Les hommes d'État et les peuples ne s'y sont pas trompés. En Égypte, en Autriche, en Piémont, en Hollande, en France, en Angleterre, l'opinion publique s'est prononcée vivement, et la Compagnie que forme M. Ferdinand de Lesseps a rencontré partout les plus vives sympathies. Les fonds nécessaires sont déjà à peu près réalisés, tout considérables qu'ils doivent être. Elle conservera ce caractère éminent de la civilisation qui doit la distinguer de toutes les autres.

« Ainsi, la question d'art est pleinement résolue; la question financière l'est également, et d'ailleurs jamais celle-là n'avait semblé douteuse.

« Où sont donc les obstacles? Et comment ce bienfaisant travail, qui doit enrichir et civiliser l'Orient, sans parler des profits que l'Occident en tirera, n'est-il pas déjà commencé? Le monde entier l'approuve; tous les peuples qui confinent à la Méditerranée, ou qui peuvent s'en servir, l'appellent de leurs vœux les plus ardents. Qui peut donc encore le retarder?

« On a fait diverses objections auxquelles il est bon de répondre, bien qu'elles n'aient pas toutes une égale valeur. Je ne parle pas des objections purement techniques; elles ont disparu devant l'examen de la commission internationale. Mais je m'arrête à trois arguments qui ont été produits dans la discussion assez récemment, et qui semblent avoir ému quelques esprits. L'un concerne Alexandrie, dont la prospérité serait menacée par le nouveau canal et le port futur de Péluse; le second est relatif à la mer Rouge et à l'océan Indien, où la navigation serait si difficile, que la marine à voile n'y pourrait jamais passer régulièrement ni rapidement; le troisième, enfin, concerne les intérêts de l'Angleterre, opposée, dit-on, à un projet qui sans doute doit faire le bien de ses colonies en même temps que le bien du reste du monde, mais qui lui porte ombrage, à ce qu'on prétend, et l'effraie par l'avenir inconnu qu'il renferme.

« Le premier argument, avancé par les partisans avoués ou secrets du tracé indirect, ne peut pas soutenir un long examen. D'abord il n'y aura point de port proprement dit à Péluse : il n'y aura que le débouché du canal. Si quelques établissements sont à créer, ils le seront tous très-probablement au centre de l'isthme, dans le magnifique bassin du lac Timsah, où doit aboutir le canal de l'Ouadé-Toumilat, ou bien à Suez, où il y a déjà une ville, qui, sans être considérable, est depuis longtemps l'entrepôt d'un assez grand commerce, et qui, dès la fin de cette année, sera reliée au Caire et à Alexandrie par un chemin de fer. Ainsi le port de Péluse, rival heureux d'Alexandrie qu'il ruinerait à son profit, est une chimère qu'une imagination exaltée peut bien rêver, mais qui n'a aucune chance de se réaliser. Mais on peut aller plus loin. Péluse fût-elle un port comme celui de Londres ou de Liverpool, et parvînt-elle à concentrer le commerce entier des Indes, en quoi Alexandrie aurait-elle à s'en troubler? Ne dirait-on pas qu'Alexandrie possède à cette heure le monopole de ce riche commerce, et que c'est là la source de sa fortune? Alexandrie n'en a pas aujourd'hui un atome, et elle n'en prospère pas moins. Elle n'y prétend pas davantage dans l'avenir, et elle n'en prospérera pas moins non plus pour s'en passer. Ce qui fait uniquement la fortune de cette ville, c'est qu'elle est par la nécessité même de la nature le port de l'Égypte. Quand l'Égypte se développe, Alexandrie se développe et grandit avec elle; quand l'Égypte dépérit et se ruine, Alexandrie se meurt en même temps, et s'amoindrit avec le marché dont elle est la seule issue. A l'époque de notre expédition, en 1798, cette ville, qui sous les

Ptolémées et les premiers empereurs a eu certainement plus de 300,000 habitants, était réduite à 7,000 ou 8,000 tout au plus. Aujourd'hui, et grâce aux réformes civilisatrices de Méhémet-Ali et de sa famille, elle en compte environ 100,000. Sans le commerce des Indes, elle s'accroîtra de plus en plus, si le beau pays dont elle est la clef continue et accroît encore ses progrès, comme tout doit le faire espérer. Il y a cinquante ans, il entrait dans son port 6 ou 7 navires par an; en 1855, il en est entré 2,357, dont le dixième à vapeur. Elle comptait il y a cinquante ans huit ou dix négociants européens qui n'y étaient pas en sûreté, aujourd'hui elle en compte des milliers. Aux craintes bien gratuites que l'on élève sur son avenir, Alexandrie a répondu d'une manière décisive. En deux jours elle a souscrit, comme les journaux le racontaient naguère, 15 millions de francs dans l'entreprise du canal de Suez, et l'on a dû refuser au delà de ce chiffre, qui était une limite, des demandes nombreuses arrivées trop tard. A qui fera-t-on croire que le commerce d'Alexandrie se trompe sur ses véritables intérêts, et qu'on les comprend mieux à Paris qu'il ne les comprend lui-même?

« Ce premier argument est peu sérieux. Je crains que le second ne le soit pas davantage.

« Ce qui est vrai, c'est que la navigation de la mer Rouge est encore très-peu connue, et que pour elle la maxime latine a toute sa force : *Omne ignotum pro magnifico habent.* On s'exagère toujours, en bien ou en mal, ce qu'on ne connaît point. Mais cependant cette mer, qu'on nous représente à plaisir comme impraticable, n'est pas ignorée autant qu'on veut bien le prétendre. On y passe peu, parce que les contrées qui la bordent sont barbares, et que les unes, malgré leur fertilité naturelle, restent pauvres et incultes, tandis que les autres le sont par la loi même de la nature. Mais l'histoire nous atteste qu'en 1538, les Vénitiens, en guerre avec Soliman II, y avaient une flotte considérable, ainsi que leur ennemi, qui avait pu armer à Suez quarante et une galères et neuf gros vaisseaux. Quelques années après, les Portugais y avaient aussi leur flotte, commandée par D. Juan de Castro. On peut voir la relation de son voyage dans le grand recueil de l'abbé Prévost, et celle de Solyman-Pacha. En 1787, le vice-amiral Rosily, qui commandait l'expédition de *la Vénus* dans cette mer, déclarait hautement qu'on en exagérait beaucoup les difficultés et les dangers. Suivant lui, les bons mouillages y sont très-nombreux, et c'est seulement une mer étroite. C'était aussi l'opinion du capitaine anglais Rooke, qui y avait voyagé peu de temps avant l'amiral Rosily. Mais une mer étroite n'est pas une mer impraticable, témoin le Pas-de-Calais, où il passe apparemment plus de bâtiments qu'il n'en passera jamais par l'isthme de Suez. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que la Compagnie des Indes croyait si peu aux dangers de la mer Rouge, que vers la fin du dernier siècle elle avait demandé à la Porte, et en avait obtenu l'interdiction absolue de la mer Rouge à tous les navires européens autres que les siens. On pouvait donc y naviguer, puisqu'elle craignait la concurrence. Dès 1774, elle y avait envoyé ses vaisseaux pour porter les dépêches de l'Inde en Europe. Bientôt le sultan retira l'autorisation qu'il avait donnée, parce qu'il voulait réserver le golfe Arabique au saint pèlerinage de la Mecque.

« Mais en laissant l'histoire de côté, on peut s'adresser à l'état de choses actuel pour savoir ce qu'est réellement la navigation de la mer Rouge. Or, voici deux faits incontestables. La malle des Indes arrive à Suez deux fois par mois, et comme le disait dernièrement un journal anglais, *The Engineer*, du 15 février, avec une régularité qui équivaut à une parfaite exactitude. Ce service, confié à la Compagnie péninsulaire orientale, est si bien fait, qu'on pense déjà à le doubler, et que l'on va sans doute monter quatre voyages par mois au lieu de deux. Il est donc avéré que la mer Rouge est très-aisément navigable pour les bâtiments à vapeur. Reste à savoir si elle l'est également pour les bâtiments à voile. On n'a point assez pratiqué le golfe Arabique dans ces derniers temps,

pour qu'on puisse avoir une réponse définitive sur ce point spécial. Mais aujourd'hui, il y a plusieurs centaines de bâtiments à voile indigènes qui y font de perpétuels trajets, soit d'une côte à l'autre, soit sur la même côte. En 1854, il est arrivé à Suez 219 navires; en 1855, 248. Ce n'est pas considérable, sans doute, mais c'est assez pour démontrer que le parcours n'est pas très-difficile; car ces barques, dont quelques-unes ont 400 tonneaux et plus, ne sont pas pontées. Les matelots qui les dirigent sont peu habiles; ils ont des traditions de métier très-timides, et même souvent absurdes. Il est clair que leur habileté est fort loin de la nôtre, et que s'ils peuvent pratiquer la mer Rouge, nous la pratiquerions encore beaucoup mieux. A ce nombre de barques, que l'on connaît parce qu'elles sont notées à Suez, où elles se rendent en partant presque toutes de Djeddah, joignez toutes les autres barques qui font le cabotage sur le reste des côtes; et vous verrez que la mer Rouge est actuellement sillonnée dans tout son parcours par des navigateurs qui ne la craignent pas, tout en ne sachant l'employer qu'assez mal.

« Il reste, après la navigation de la mer Rouge, une autre difficulté dans l'océan Indien : c'est celle des moussons, qui soufflent six mois de l'année dans un sens et six mois de l'année dans l'autre. Cet obstacle est réel. Mais qu'en résulte-t-il? Uniquement cette conséquence, que les navires à voile qui passeront par le canal maritime choisiront l'époque de leur voyage. Ils n'en feront qu'un seul par an à l'aller, et autant au retour, en calculant toujours les vents favorables. C'est là tout l'inconvénient qu'ils auront à subir. C'est la condition qui leur est également imposée maintenant. Seulement, ils partiront un mois plus tard, puisque leur route sera abrégée d'autant par le passage au travers de l'isthme, et les départs se régleront comme les arrivées sur des bases nouvelles.

« Mais ne s'aperçoit-on pas que c'est raisonner dans une hypothèse qui tous les jours perd de sa valeur, et qui peut-être n'en aura plus aucune avant même que le canal maritime ne soit achevé? Tous les jours, la navigation à la vapeur tend à remplacer la navigation à la voile. La haute pression appliquée aux grands bâtiments et aux longs voyages est bien récente; et parmi les marins les plus éclairés, il n'en est pas un qui ne prévoie une révolution prochaine et complète, que facilitera encore l'emploi de plus en plus général de l'hélice. Ne sent-on pas d'ailleurs que la grande navigation qui se rend aux Indes orientales, et qui prendra la voie de la mer Rouge, subira plus que toute autre les tendances générales, qui renoncent à la voile pour un propulseur plus énergique et plus régulier? Si l'on prend l'isthme de Suez, c'est pour abréger le chemin, évidemment; et dès lors, pourquoi négliger cet autre moyen de le raccourcir encore par la rapidité de sa marche? Ce qui empêche la navigation à la vapeur de s'établir dans ce vaste parcours par le cap de Bonne-Espérance, c'est l'impossibilité de se charger à la fois de marchandises et de charbon. La houille remplit la place que devrait occuper la cargaison, et l'on ne peut prendre à bord que des passagers. Ces nécessités seront faciles à éviter, quand on aura sur toute la route, à Malte, à Alexandrie, à Suez, à Aden, à Bombay, des dépôts de charbon, et qu'on ne sera plus forcé de l'embarquer au point de départ pour toute la durée de la traversée.

« Le second argument n'est donc pas plus péremptoire que le premier. La navigation de la mer Rouge est beaucoup meilleure qu'on ne le dit, et la vapeur, si l'on veut faire des voyages rapides, comme il est présumable, pourra toujours surmonter les moussons, comme déjà les surmontent les steamers de la Compagnie péninsulaire orientale.

« J'aborde la dernière objection, qui est toute politique : l'intérêt anglais s'opposera toujours à l'ouverture de l'isthme. Pour ma part, je ne le crois pas, et voici quelques-unes des raisons dont je puis appuyer cette opinion.

« D'abord, quand on parle des obstacles que l'Angleterre suscitera à l'entreprise, il faut bien se dire que c'est là une expression inexacte et injuste. L'Angleterre a vu, en général, le projet du canal maritime avec autant de sympathie que les autres nations. La presse anglaise entière, sauf peut-être une exception, s'est prononcée favorablement, et ses organes les plus accrédités y ont applaudi. Les Compagnies les plus puissantes ont adhéré, telles que la Compagnie des Indes orientales et la Compagnie péninsulaire orientale; les banquiers, les armateurs, les négociants, les ingénieurs ont suivi cet exemple. On peut donc dire, sans exagération, que l'Angleterre, loin de repousser le canal maritime, le désire, et s'apprête à en profiter, comme la Hollande, qui se trouve dans une situation analogue. Ce sont seulement, devrait-on dire, quelques hommes d'État qui s'alarment, et qui, obéissant à des traditions surannées, voudraient comprimer l'élan qui emporte aujourd'hui tant de peuples vers les rivages et les marchés de l'Orient. Mais il ne serait pas difficile de prouver à ces hommes d'État, s'ils existent réellement, que leur patriotisme et que leur prudence s'égarent. L'opinion publique, plus clairvoyante, leur donne une leçon dont ils devraient profiter; elle voit plus juste qu'eux dans une question qui est au moins autant morale que matérielle. Mais je doute fort de la realité de ces objections prétendues de la part des hommes d'État; et tous ceux que nous avons consultés, parmi les plus influents, approuvent notre entreprise et la trouvent aussi utile à l'Angleterre qu'au reste de l'humanité.

« Il est presque ridicule, en effet, de supposer que l'Angleterre puisse craindre la moindre concurrence dans les Indes. Sa domination, qui s'accroît chaque jour, et qui naguère encore vient de s'étendre sur un nouveau royaume, celui d'Aoude, régit deux cents millions de sujets, soit directs, soit tributaires. L'Angleterre a de plus les navires et les vaisseaux innombrables que l'on sait. Elle ne peut redouter ni la rivalité de l'Autriche par Trieste, ni celle du Piémont par Gènes, ni celle de la Grèce, de la Turquie, de la Russie ou de l'Égypte. Peut-elle redouter davantage la nôtre? Il est par trop évident que non. Nous sommes hors d'état de pouvoir donner le fret à plus bas prix qu'elle, et notre marine marchande est encore plus loin d'être aussi nombreuse que la sienne. Nous n'avons ni les capitaux suffisants, ni les habitudes commerciales, ni les établissements qui seraient nécessaires pour tenter en grand ces entreprises de longue haleine. Les seuls concurrents sérieux que l'Angleterre puisse avoir dans ces parages, ce sont les États-Unis. Déjà ils y font un commerce qui absorbe le quart à peu près de tout le trafic. L'Angleterre en a la moitié, il est vrai, tandis que toutes les autres nations réunies en dehors de ces deux-là n'ont à elles seules que le quart qui reste. Voilà donc les vrais rivaux de l'Angleterre; elle n'en a pas, elle n'en peut avoir d'autres. Or, à qui des deux profitera l'ouverture de l'isthme de Suez? Est-ce à l'Angleterre ou aux États-Unis? Ont-ils Gibraltar, les îles Ioniennes, Malte et Aden? Liverpool et Londres sont-elles plus éloignées que New-York?

« Reste donc que l'Angleterre, ou plutôt les quelques hommes d'État dont on parle, sans toujours les bien comprendre, veuillent conserver exclusivement le monopole actuel qu'elle a dans les Indes, sans y rien changer, sans permettre à qui que ce soit de venir en modifier les conditions. Mus par un sentiment d'étroit égoïsme, ils voudraient forcer toutes les nations de la Méditerranée à demeurer éternellement étrangères au commerce de l'Orient, et les empêcher de s'y créer une route facile et lucrative. Mais de quel droit pourrait-on s'opposer au légitime désir de toutes ces nations, et leur barrer le chemin? De quel droit priverait-on les colonies mêmes de l'Angleterre, dont les vœux ne sont pas moins ardents, de ce débouché nouveau qu'elles réclament? Comment oserait-on dire à la face du monde ou dans le sein d'un Congrès européen, que l'Angleterre doit immoler à son intérêt particulier, fût-il même bien entendu, l'intérêt de l'humanité entière? Est-ce un aveu possible? et qui en assumerait la honte

et la responsabilité? S'il est aujourd'hui une vérité démontrée en économie politique et internationale, c'est qu'on ne s'enrichit pas en appauvrissant les autres. Le vrai moyen de prospérer, c'est de faire que tous ceux avec qui l'on est en contact prospèrent ainsi que vous. La politique nouvelle que depuis quelques années a inaugurée la nation anglaise, à son grand honneur, repose sur ces principes de libéralité et de justice éclairées. Il n'est pas possible que des hommes d'État puissent s'obstiner, ainsi qu'on le dit, à braver l'opinion universelle, et celle même de leur pays, qui n'entend pas être servi par des moyens aussi peu honorables et aussi faux. Les opinions qu'on leur prête sont donc chimériques; et nous sommes sûrs qu'à la première occasion, ils se feront gloire de les repousser hautement.

« Ainsi, je ne crois pas que le dernier argument ait beaucoup plus de valeur que les deux autres; et le gouvernement anglais ne s'opposera pas plus à l'ouverture du canal maritime que la mer Rouge ne s'opppose à la navigation, et le port imaginaire de Péluse au port de plus en plus prospère d'Alexandrie.

« Mais je me résume en renvoyant, pour plus amples détails, à la réponse que j'ai faite à la *Revue d'Édimbourg* dans la *Revue Britannique* d'avril 1856; et je termine cet exposé, déjà bien long, en répétant le mot d'un homme politique des plus sages et des plus instruits : « Le percement de l'isthme de Suez est une question mûre », mot simple et profondément vrai, comme j'ai tâché de le démontrer par tout ce qui précède.

« BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. »

FAITS DIVERS.

— L'Académie des beaux-arts, dans la séance du 21 juin, a procédé à l'élection d'un membre de la section de composition musicale, en remplacement de M. Adolphe Adam.

Le nombre des votants était de 37; la majorité absolue était de 19.

1er *tour de scrutin.* — M. Berlioz, 13 voix; M. Panseron, 7; MM. Félicien David, Niedermeyer et Gounod, chacun 5; MM. Leborne et Vogel, chacun 1. — 2e *tour.* — M. Berlioz 15; M. Gounod, 6; MM. Félicien David, Niedermeyer et Panseron, chacun 5; M. Leborne, 1. — 3e *tour.* — M. Berlioz, 18; MM. Niedermeyer, Gounod et Panseron, chacun 5; M. Félicien David, 4. — 4e *tour.* — M. Berlioz, 19; MM. Niedermeyer et Gounod, chacun 6; M. Félicien David, 4; M. Panseron. 2. — En conséquence, M. Berlioz, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé membre de l'Académie des beaux-arts.

— Au moment où l'on s'occupe avec raison de réprimer toutes les fraudes qui augmentent le prix des substances alimentaires, il nous semble intéressant de reproduire l'opinion que M. A. Chevalier, le savant chimiste, a émise au sujet de la capacité légale des bouteilles :

« Une bouteille, dit M. Chevalier, est un vase de verre affectant une forme particulière, dans lequel on conserve toute espèce de liquide. Mais les bouteilles ne sont point assujetties à avoir une contenance déterminée, ce qui pourtant serait d'une grande utilité et empêcherait les fraudes qui se commettent journellement.

« Ainsi les liquides, tels que *vins fins* ou *ordinaires*, *liqueurs*, *sirops*, *bières*, *cidres*,

huiles, étant vendus au *litre*, *demi-litre*, *quart de litre*, les bouteilles qui les contiennent devraient avoir ces diverses capacités.

« On a proposé, avec raison, d'avoir des bouteilles et des demi-bouteilles d'une capacité déterminée, avec tolérance, dans les verreries, de 2 ou 3 centilitres; on imprimerait visiblement la contenance en centilitres, dans un cachet, sur la pâte de verre encore chaude et molle.

« Il n'y aurait de difficulté que pour la bouteille de mousseux, dont la moindre différence d'épaisseur peut déterminer la casse, juste où le chiffre pourrait se placer sans inconvénient, fût-ce dans le fond.

« Sous Louis XV, l'autorité avait parfaitement compris l'importance de cette mesure, et par une déclaration en date du 8 mars 1735, elle avait fixé la contenance que devaient avoir les bouteilles, et mis un frein aux tentatives des fraudeurs.

« Cette déclaration est malheureusement tombée dans l'oubli, et aujourd'hui cette fraude a pris une telle extension, qu'elle semble être devenue un droit acquis.

« La fraude qui oblige l'acheteur à payer un litre de vin, alors qu'il ne lui est livré, dans des bouteilles sans contenance fixe, que trois quarts de litre, et quelquefois moins, cesserait dès l'instant où l'on obligerait tous les fabricants à frapper leurs bouteilles d'un timbre légal qui justifierait de leur contenance. Les marchands de vin seraient tenus d'en faire exclusivement usage, sous peine d'encourir les peines portées contre les vendeurs à faux poids ou à fausse mesure. »

STATISTIQUE. — Les chiffres suivants sont adressés de Berlin, 26 février, à la *Gazette des Tribunaux* :

Le nombre des individus qui, pendant l'année dernière, ont été condamnés à mort en Prusse, est de 46, ou 1 par 31,000 habitants environ, car la population totale de ce pays se compose actuellement de 14,500,000 âmes. De ces 46 individus, 29 ont été exécutés, et 6 ont obtenu une commutation de peine. Quant aux 11 restants, le gouvernement n'a pas encore statué sur leur recours en grâce.

En 1854, quarante personnes ont été condamnées à la peine capitale, en Prusse; c'est six de moins que dans l'année dernière.

— L'administration du *Pré Catelan* nous prie d'annoncer que pour éviter aux personnes à cheval et en voiture les ennuis et les retards occasionnés pour le paiement et pour l'échange de la monnaie, elle délivrera à l'avance des cachets d'entrée par série de cent cachets. Prix des cent cachets : pour les personnes à cheval, 40 francs; pour les voitures, 80 francs.

— LA CAISSE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER vient de soumissionner, entre les mains du ministre des travaux publics, la concession du réseau pyrénéen, moyennant une subvention de vingt-cinq millions de francs, une garantie d'intérêt de 4 p. 0/0, et la réserve au profit des concessionnaires des subventions locales.

— Le *Constitutionnel*, dit que, dans la demande de concession présentée au nom de la Caisse générale des Chemins de fer pour le réseau pyrénéen, ne figure pas la réserve des subventions locales; par conséquent, la demande se renfermerait purement et simplement dans les conditions stipulées par le projet de loi, excepté en ce qui concerne le chiffre de la subvention, que la Caisse des Chemins de fer soumissionne à 25 millions, au lieu de 26 millions prévus par le gouvernement.

— MM. les administrateurs de la *Compagnie Parisienne*, dont le siége est à Paris, rue Saint-Georges, 1, seule concessionnaire du droit exclusif de poser et de conserver

des tuyaux sous les voies publiques de Paris, pour la distribution du gaz destiné à l'éclairage et au chauffage, ont l'honneur d'informer le public, qu'à partir du 1er *septembre prochain*, le gaz sera mis à sa disposition de manière à pouvoir être employé à l'éclairage et au chauffage pendant le jour et la nuit sans interruption.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST, *lignes de banlieue*, rue Saint-Lazare, n° 124. Ouverture du service d'été à dater du 1er mai.

LIGNE DE SAINT-GERMAIN ET DE VERSAILLES, *rive droite.* — Départs de Paris toutes les heures depuis 7 h. 35 du matin jusqu'à 8 h. 35 du soir. Derniers départs à 10 h. 5 et minuit 30. — La semaine, train spécial à 5 h. 15 du soir.

LIGNE D'ARGENTEUIL. — Départs de Paris, toutes les heures depuis 7 h. 5 du matin jusqu'à 9 h. 5 du soir. Dernier départ, à 10 h. 10 m. du soir.

LIGNE DU BOIS DE BOULOGNE. — Départs de Paris toutes les demi-heures depuis 7 h. du matin jusqu'à 1 h. 30, et trois fois par heure aux 10, 30 et 50 minutes, depuis 1 h. 30 jusqu'à 10 h. 10. Dernier départ à minuit 25.

Les trains de minuit sont desservis aux gares de Courbevoie et de la Porte-Maillot par des omnibus conduisant les voyageurs à domicile. Un omnibus spécial dessert également la gare d'Auteuil.

SECTION DE VERSAILLES, *rive gauche.* — Boulevard Mont-Parnasse, 44. — Départs toutes les heures, depuis 8 h. du matin jusqu'à 10 h. du soir.

Parmi les affections auxquelles les dames sont sujettes, il en est un grand nombre d'un caractère tout spécial dont le traitement semble plus particulièrement être du domaine des femmes qui joignent à de bonnes études médicales une longue expérience pratique. On conçoit en effet tout l'avantage que présente la conformité de sexe entre le médecin et le malade; la femme, en présence d'une autre femme, n'hésite devant aucune confidence, que de son côté celle-ci sait deviner, prévenir, solliciter au besoin. Aussi la plupart des femmes accordent-elles une préférence marquée, dans toutes les circonstances où elles ont besoin de ces soins spéciaux, aux femmes chez qui elles sont certaines de trouver la prudence éclairée réunie à la science expérimentale.

La première, Mme Lachapelle, maîtresse sage-femme et professeur d'accouchement, eut, il y a une vingtaine d'années, l'idée d'ouvrir pour ces sortes de consultations un cabinet spécial, et aussitôt elle vit ce sentiment de préférence se manifester d'une façon bien évidente. Les succès qu'elle a obtenus, la nature et l'importance de sa clientèle prouvent qu'elle a su pleinement justifier, et par l'excellence de ses traitements et par ses cures de toute sorte, notamment en matière de stérilité, cette confiance que les femmes inspirent aux femmes pour les soins les plus délicats de leur santé. Les consultations de Mme Lachapelle ont lieu tous les jours de 3 à 5 heures, rue Monthabor, 27, près les Tuileries.

ANNONCES ANGLAISES.

J. CLAYE, imprimeur-éditeur à Paris, 7, rue Saint-Benoît.

OUVRAGE

ADOPTÉ PAR LE CONSERVATOIRE IMPÉRIAL

PAR LA MAISON IMPÉRIALE DE SAINT-DENIS

COURONNÉ A L'EXPOSITION DE 1855

ESSAI D'INSTRUCTION MUSICALE

A L'AIDE D'UN JEU DES GAMMES

PAR

P.-L. MERCADIER

CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR

Deuxième édition : 6 francs 50 cent.

Sous ce titre modeste, M. P.-L. Mercadier vient d'enrichir l'enseignement musical d'une méthode simple, ingénieuse, attrayante et féconde en résultats heureux.

Cette méthode a été soumise à l'examen de tous les hommes qui font autorité en matière de science musicale; et si la fortune d'un livre dépendait des certificats flatteurs et de l'approbation unanime des maîtres de l'art, jamais ouvrage élémentaire n'aurait vu le jour avec plus de chances de succès; hâtons-nous d'ajouter que le *jeu des gammes* inventé par M. Mercadier a été couronné par le jury à l'Exposition de 1855. Adoptée par le *Conservatoire impérial de musique*, recommandée par tous les professeurs expérimentés, comme étant l'exposition la plus habilement graduée des principes générateurs de la musique, la méthode que nous annonçons reçoit aujourd'hui les honneurs d'une seconde édition.

Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire le jugement qu'a porté sur l'ouvrage de M. Mercadier le *Comité du Conservatoire impérial*.

CONSERVATOIRE IMPÉRIAL DE MUSIQUE.

Comité des études. — Séance du 12 mars 1856.

Le Comité des Études musicales du Conservatoire impérial de musique, après avoir examiné l'*Essai d'Instruction musicale à l'aide d'un jeu d'enfant*, que lui a soumis M. P.-L. Mercadier, est d'avis que cet ouvrage se distingue essentiellement de la multitude des publications de ce genre, et qu'en profitant des travaux de ses devanciers, l'auteur a su réunir le plus grand nombre possible de notions élémentaires sous une forme tout à la fois claire, logique et ingénieuse.

Ce n'est pas seulement *à l'aide d'un jeu d'enfant,* comme le titre de son livre pourrait le faire croire, que M. Mercadier enseigne les principes fondamentaux; il les expose dans une suite de chapitres rédigés avec une lucidité parfaite, et dans lesquels il n'est pas rare de rencontrer des observations ou des procédés qui lui appartiennent en propre. A ce point de vue, on remarque notamment les chapitres qu'il a consacrés à l'explication *de la gamme modèle, de la formation des gammes, du renversement des intervalles* et *de l'origine des clés*. Le Comité n'hésite donc pas à déclarer qu'il considère l'ouvrage de M Mercadier comme devant servir au progrès de l'enseignement musical, et il en propose l'adoption pour les classes du Conservatoire.

Signé : Auber, directeur-président; — Ambroise Thomas, inspecteur; — F. Halévy; — Carafa; — A. Leborne; — L. Massart; — Prumier; — Gallay; — D. Alard; — G. Wogt; — Edouard Monnais, commissaire impérial; — A. de Beauchesne, secrétaire.

BANQUIERS : à Paris, MM. ARDOIN, RICARDO et Ce, 44, rue de la Chaussée-d'Antin; — à Londres, sir Ch. PRICE, Bart. MARRYAT et Ce, et MM. BARCLAY, BEVAN, TRITTON et Ce; — à Newcastle, W. H. LAMBTON et Ce.

Gérant : ERNEST DE CAUSANS; — Ingénieurs : MM. MOORE et Ce.

AGENT A NEWCASTLE : E.-P. THOMPSON (MAISON BRANDLING ET Ce). — REPRÉSENTANTS CHARGÉS DES VENTES : MM. DEHAYNIN (PÈRE ET FILS).

La *Société Parisienne* a pour objet de faire venir à Paris et dans toute la vallée de la Seine les charbons et produits houillers anglais, en les y amenant sans transbordement. Elle se propose, pour atteindre ce but, de faire construire des navires d'un nouveau système breveté en France (s. g. d. g.), dont elle a le privilége exclusif; ces navires porteront 800 tonneaux de charbon à chaque voyage.

Les constructeurs des navires s'engagent à forfait à ce que ces navires remplissent toutes les conditions nécessaires au succès de l'entreprise, et particulièrement à ce qu'ils puissent arriver à Paris, même pendant les basses eaux.

Ces navires prendront, au retour, les marchandises se dirigeant sur l'Angleterre et sur le nord de l'Europe. La Société s'est assuré, à des conditions très-avantageuses, le concours de la Compagnie du chemin de fer *Eastern counties* pour le transport des marchandises à destination de Londres. Elle aura également, pour ses correspondances avec les principaux ports du nord de l'Europe, le concours des lignes de bateaux à vapeur établies entre ces ports et ceux de l'Angleterre. Il résulte de ces divers avantages, qui ne sauraient être trop appréciés, qu'aucune voie de transport ne pourra offrir de conditions plus favorables que celles de la *Société Parisienne*. Or, les prix du transport que la Société offrira au commerce français seront tellement avantageux pour le développement rapide et illimité des exportations nationales et du transit de la Suisse, qu'elle est assurée d'avoir un chargement important pour chacun de ses navires.

Les bénéfices que la Société réalisera seront fort considérables et reposent sur des devis de la plus scrupuleuse exactitude. Ces devis seront communiqués aux personnes qui désireraient souscrire.

Ces bénéfices résulteront non-seulement de la vente des charbons, mais des frets de retour.

Nous nous abstenons de les faire figurer ici par des chiffres pour éviter le reproche d'exagération trop souvent mérité dans les entreprises industrielles; mais toute personne au fait du commerce des charbons en appréciera aisément l'importance.

En matière semblable en effet, l'adhésion des hommes spéciaux dans ce commerce qui se sont empressés de s'adjoindre à cette entreprise est ce qu'il y a de plus concluant.

Les actions peuvent être ou nominatives ou au porteur, au choix des souscripteurs; mais le titre définitif ne sera délivré qu'après le versement de 50 p. 0/0 du capital souscrit.

Dans le cas où le nombre des actions souscrites serait supérieur à celui des actions émises, les souscriptions seraient réduites proportionnellement, et la différence revenant à chacun des souscripteurs sur le versement opéré par eux leur serait remboursé au fur et à mesure de la répartition.

Le premier versement, soit cent vingt-cinq francs par action, doit être effectué en souscrivant.

On souscrit à Paris, au siége social, 12, rue des Saints-Pères, et chez les banquiers de la Société, MM. ARDOIN, RICARDO et Ce, 44, rue de la Chaussée-d'Antin. — A Rouen, chez M. BLANCHET, 19, quai de la Bourse.

Les fonds sont versés, chez les banquiers de la Société, au crédit du Gérant et des Censeurs fidéi-commissaires ou trustees. — Les versements seront reçus, en outre, dans toutes les SUCCURSALES DE LA BANQUE DE FRANCE, au crédit de MM. ARDOIN, RICARDO, et Ce.

LA SOUSCRIPTION SERA CLOSE LE 10 JUILLET PROCHAIN.

NÉOTHERMES

56, *rue de la Victoire* (*Chaussée-d'Antin*)

ÉTABLISSEMENT D'HYDROTHÉRAPIE

DE DOUCHES ET BAINS DE TOUTE ESPÈCE

Dirigé par M. P. BOULAND

Docteur en médecine de la Faculté de Paris, inspecteur titulaire des Eaux d'Enghien, membre de la Société d'hydrologie médicale de Paris.

Eau de source à neuf degrés Réaumur

Cet établissement, situé au centre du quartier le plus recherché de Paris, permet aux malades de suivre un traitement à l'eau froide sans quitter leurs affaires.

L'établissement reçoit des pensionnaires et des externes.



APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

Ces Dragées, qui permettent d'administrer le fer à l'état le plus facilement assimilable, sous la forme agréable d'un bonbon, ont été approuvées par l'Académie, à la suite d'expériences nombreuses faites par une commission composée de MM. Bouillaud, Fouquier, professeurs de clinique médicale à la faculté de Médecine de Paris, et Bailly, médecin des hôpitaux de Paris. Le rapport académique déclare « *que cette préparation a été parfaitement supportée par tous les sujets...; qu'il n'en est aucun qui ne se soit bien trouvé de son emploi, que tous, à leur sortie, étaient dans un état des plus satisfaisants, et que les recherches cliniques permettent de la placer au premier rang des plus utiles préparations ferrugineuses.* »

Les Dragées de Gélis et Conté sont généralement employées par les médecins contre la chlorose (pâles couleurs), et la plupart des maladies des femmes, l'anémie (faiblesse de tempérament) chez les personnes épuisées par des saignées nombreuses, les enfants pâles et décolorés, etc., et toutes les fois que le sang appauvri a besoin d'éléments réparateurs.

Elles ne sont livrées qu'en boîtes carrées revêtues d'une étiquette et d'une enveloppe, *teintées inimitables*, et scellées par une bande rose également inimitable, portant la signature de M. Labélonye, dépositaire général.

A LA PHARMACIE,

19, RUE BOURBON-VILLENEUVE, A PARIS,

Et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

(Deux départs par semaine).

Voie de : Gênes. Livourne. Civita-Vecchia. Naples. Messine. Malte.
- Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
- Retour. — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h. du matin.

Voie de : Civita-Vecchia. Naples. (Traversée en 18 heures.)
- Aller. — Départ de Marseille chaque jeudi, à 10 h. du s.
- Retour. — Départ de Naples chaque jeudi, à 4 h. du soir.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de : Malte. Syra. Smyrne. Metelin. Dardanelles. Gallipoli. Constantinople.
- Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin.
- Retour. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h. du soir.
- Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna, de Kamiesh et de Sébastopol.

Voie de : Messine. Le Pirée (Athènes). Constantinople.
- Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir.
- Retour. — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir.
- Correspondance au Pirée avec Syra, Salonique et Nauplie; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sébastopol).

LIGNE DE SYRIE.

Rhodes. Mersina. Alexandrie. Lattaquié. Tripoli. Beyrouth. Jaffa.
- *Voie d'Alexandrie* (sans transbordement) chaque deux semaines le jeudi, à dater du 12 juin.
- Voie de Smyrne chaque deux semaines le jeudi, à dater du 19 juin.

LIGNE D'ÉGYPTE.

Malte. Alexandrie.
- Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 12 juin.
- Retour. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 3 h. du soir, à dater du 14 juin.

LIGNES D'ALGÉRIE.

Alger.
- Départs de Marseille et d'Alger les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois à midi.

Oran.
- Aller. — Départ de Marseille les 3, 13 et 23 à midi.
- Retour. — Départ d'Oran les 8, 18 et 28 à midi.

Bone. Stora. (le Philippevil-) Tunis.
- Départs de Marseille et de Tunis les 8, 18 et 28 à midi.

OBSERVATIONS. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes. — La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports. — Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

Billets de retour. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

Billets de famille. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour. — Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe	Lignes.	PORTS	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	Gênes	68	41	27	17	SYRIE. (Voie du Levant.)	Rhodes	410	260	178	112
	Livourne	80	48	32	20		Mersina	460	305	203	125
	Civita-Vecchia	105	63	42	26		Alexandrie	467	312	207	125
	Naples	150	90	60	37		Lattaquié	470	315	218	127
	Messine	192	116	77	48		Tripoli	471	315	211	128
	Malte	210	132	88	55		Beyrouth	463	308	207	128
							Jaffa	482	321	217	133
LEVANT.	Syra et Pirée	330	210	140	87	ALGÉRIE.					
	Smyrne	370	240	160	100		Alger	80	60	25	»
	Metelin	390	247	165	103		Oran	122	18	50	»
	Dardanelles	400	252	168	105		Stora	103	82	30	»
	Gallipoli	410	265	180	116		Bone	118	92	35	»
	Constantinople	420	279	186	116		Tunis	127	103	55	»
	Varna (de Const.)	60	40	20	»						
ÉGYPTE.	Alexandrie	150	280	190	120	GRÈCE.	Salonique (du Pirée.	73	48	22	18
							Nauplie Id.	24	16	10	8

Prix de la souscription à ce Bulletin : 5 fr. par an. — Bureau, r. Grange-Batelière, 16.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15.



REVUE FINANCIÈRE.

Le mois de juin a vu la clôture à peu près complète de la campagne de hausse commencée au mois de janvier et suivie depuis sans interruption, et avec une obstination de courage digne d'un meilleur sort, par la majeure partie des spéculateurs. On sait à quel point la place était chargée et tous les embarras qui s'accumulaient depuis le mois de mai de quinzaine en quinzaine. Il fallait absolument une solution violente : elle a eu lieu.

Du 15 au 30 juin, on n'a entendu parler que d'exécutions volontaires ou forcées. Le sol de la Bourse a été jonché de victimes; mais, hâtons-nous de le dire, agents et clients ont reçu leurs blessures sans bruit et sans éclat : à peine a-t-on signalé parmi les spéculateurs deux ou trois sinistres complets, et encore n'est-ce que parmi les spéculateurs d'ordre inférieur. Pas un nom connu n'a manqué à l'appel. Quant aux agents, pas un n'a même été soupçonné.

Mais, pour être dignement sortie de ses embarras, la place n'en a pas moins été affaiblie. Toute la spéculation à la hausse, c'est-à-dire celle qui soutient véritablement les affaires, est épuisée, et depuis le commencement de juillet il règne un découragement et un marasme qui tendent à augmenter chaque jour, et qui semblent devoir aboutir à un véritable chômage et à une morte saison dont on ne saurait assigner le terme.

Nous savons que cet état n'est pas plus nouveau que l'état d'engorgement auquel en était arrivée la place. L'année dernière, à pareille époque, fait-on observer, il y eut aussi un temps d'arrêt, et, comme à présent, on entendait dire que la campagne d'affaires était terminée et que les transactions ne se réveilleraient qu'aux approches de l'hiver. Cependant, dès le mois d'août, nous assistions à une reprise, et le mois de septembre fut marqué par un des mouvements de hausse les plus violents qu'on ait vus depuis longtemps.

Nous étions alors en pleine guerre, et aujourd'hui nous avons la paix et autant de garanties de sécurité qu'on en puisse désirer. La récolte était mauvaise, et cette année, malgré les désastres partiels causés par les inondations, malgré l'incertitude du temps, on peut espérer une récolte sinon très-abondante, au moins relativement bonne et suffisante.

La rente était sous le poids d'un emprunt récent et qu'il fallait classer. Le classement s'est opéré depuis, et rien ne nécessite un nouvel emprunt. La situation financière des chemins de fer est encore meilleure qu'elle ne l'était l'année dernière. Pourquoi se laisserait-on aller au découragement?

On se laisse aller au découragement parce que, il faut bien le dire, les forces manquent

au plus grand nombre. Nous l'avons dit, la spéculation est épuisée; la plus grande partie de l'argent disponible, l'argent des petits capitalistes surtout, est engagé, et l'argent de l'épargne a besoin de se refaire. L'expansion industrielle qui a signalé le rétablissement de la paix a absorbé une masse de capitaux qui manquent au marché. Ils ne croyaient pas alors certainement s'engager pour longtemps; ils comptaient sur la durée des primes. Les primes ont disparu, et les titres encombrent les portefeuilles. La plupart des valeurs nouvelles sont excellentes et ne peuvent donner la moindre inquiétude, mais il faut les garder : voilà où est le petit et moyen capital.

Il y a des forces et de grandes forces encore parmi les grands capitalistes; mais, quoi qu'on ait espéré et quoi qu'on ait dit, les grands capitalistes ne se sont qu'à moitié convertis. Ils ont réduit la spéculation, mais ils ne se sont guère mis à sa place ni dans la rente ni même dans les chemins de fer. Le report leur suffit encore, et ils continuent à voir venir.

En vain l'argent anglais, frappé des bas prix de la rente française, est-il arrivé sur le marché : cet exemple n'a pas été suivi. L'argent reste vis-à-vis de la rente dans un état d'inexplicable défiance, et si les chemins se soutiennent forcément, ce n'est qu'à leurs recettes qu'ils le doivent.

Les chemins de fer ont toujours la faveur de la spéculation. La fusion projetée de divers chemins a donné un aliment aux imaginations. On savait que les compagnies d'Orléans et de la Méditerranée recherchaient les lambeaux du Grand-Central, et on bâtissait là dessus les projets les plus divers. Celui qui a eu les chances les meilleures est la réunion dans une même compagnie du chemin de Lyon, de la Méditerranée, du Saint-Rambert, de Lyon à Genève et d'une portion du Grand-Central.

Dans cette combinaison, le chemin de Paris à Lyon par le Bourbonnais devenait la ligne directe de Paris à Marseille, et le chemin d'Orléans, en échange de l'abandon qu'il faisait de son tiers dans le chemin du Bourbonnais, recevait la ligne de Bordeaux à Lyon, la section d'Agen à Limoges et le second chemin de Paris à Tours.

Dans cette combinaison, l'état mettait à la charge de la Méditerranée des prolongements divers qui traversaient l'Auvergne et reliaient Alais au Puy.

Il paraît que les négociations ont été assez avancées pour qu'un moment on ait pu penser que cette combinaison se réaliserait; au dernier moment tout a été rompu. Nous croyons que, dans l'intérêt de tous, les négociations seront reprises sur de nouvelles bases.

Sous l'influence de ces bruits, les chemins se maintiennent et avaient même repris la semaine dernière une tendance marquée à la hausse qui avait fait illusion. On croyait lundi dernier encore à une reprise sérieuse des affaires en voyant la rente elle-même se raffermir. On voyait déjà la Banque de France baisser le taux de l'escompte; on n'en doutait plus, lorsque le bruit s'est répandu que l'encaisse avait considérablement diminué. Ce bruit, que le bilan publié vendredi est venu vérifier, a fait retomber les esprits dans l'hésitation et le marasme, d'autant plus que les espérances et les projets relatifs aux chemins de fer tombaient presque du même coup. On annonce en effet la rupture de tous ces projets; au moins semble-t-il avéré qu'ils sont remis en discussion.

Les affaires industrielles souffrent de l'état de la Bourse. Le Crédit mobilier lui-même se soutient assez péniblement depuis quelque temps. Cette valeur, la plus élastique assurément de toutes les valeurs cotées à la Bourse, semble avoir perdu son ressort. Les chemins autrichiens, favorisés d'une adjonction très-importante par la concession des chemins de Hongrie, dont on dit le plus grand bien, ont peine à se maintenir, et les autres valeurs qui procèdent du Crédit mobilier, le Gaz parisien, les Rivoli, la Société maritime, sont bien moins recherchées.

Un fait assez remarquable, c'est la faveur dont jouissent encore les valeurs étran-

gères qui se négocient en banque et en dehors de la Bourse. On a été surpris de la facilité singulière avec laquelle s'est faite l'émission du Lombardo-Vénitien et du Lintz à Salzbourg, qui ont paru sur notre marché sous le patronage du syndicat des banquiers. Depuis que la négociation de ces valeurs a été interdite à la Bourse, on se perd un peu sur le nombre et les noms de toutes ces entreprises, où sont engagés pour une part les capitaux français. Il est intéressant cependant de les connaître, et nous croyons être utile à nos lecteurs en donnant de la publicité au document suivant que nous trouvons dans un journal spécial.

Chemins.	Capital actions et obligations.	Montant de l'action.	Versement par action.
Lombardo-Vénitien,	250,000,000	500	400
François-Joseph,	150,000,000	500	150
Romains,	150,000,000	»	»
Napolitains,	110,000,000	»	»
Centre d'Italie,	40,000,000	1000	100
Italie (Simplon),	25,000,000	250	100
Rome à Frascati,	8,000,000	250	125
Bavarois,	130,000,000	430	65
Élisabeth,	140,000,000	430	150
Manage,	5,000,000	500	300
Flandres,	10,000,000	250	125
Ghislain à Gand,	40,000,000	500	150
Saragosse,	120,000,000	500	150
Xérès à Séville,	25,000,000	»	»
Irun à Vittoria, Burgos à Valladolid, Placentia,	54,000,000	»	»
Ouest suisse,	40,000,000	500	200
Central suisse,	48,000,000	500	500
Franco-Suisse,	12,000,000	500	100
Union suisse,	100,000,000	»	»

E. Ber.

BIBLIOGRAPHIE.

L'activité de la librairie, qui a fait dans ces derniers temps des publications si importantes, ne se ralentit pas. Les ouvrages nouveaux sont des genres les plus divers, et les sujets sont très-variés. Nous trouvons une philosophie mêlée de religion et de politique dans les *OEuvres posthumes de F. Lamennais*, publiées par M. Forgues, qui contiennent des *Discussions critiques*, des *Pensées diverses*, des considérations intéressantes *sur la Vieillesse*, un écrit de circonstance, datant de 1836, sur *le Procès d'avril et la République*. M. Guillaume Guizot donne une étude savante et ingénieuse intitulée *Alfred le Grand ou l'Angleterre sous les Saxons*, où l'on peut juger des qualités de son jeune talent. M. de Parieu raconte l'*Histoire des impôts généraux sur la propriété et le revenu*. On sait que la question d'un impôt sur le revenu est à l'ordre du jour et qu'elle est la préoccupation d'un certain nombre d'hommes politiques

au sein et en dehors du Corps législatif, ce qui donne à ce livre une évidente opportunité. M. Louis Lazare continue ses travaux sur des sujets qui intéressent l'organisation municipale en publiant le premier volume d'un ouvrage intitulé : *Paris, son administration ancienne et moderne, études historiques et administratives*. L'auteur nous donne des éclaircissements sur l'origine des taxes municipales, sur le livre des métiers, les corporations marchandes, l'organisation de l'ancienne prévôté, l'approvisionnement de la ville de Paris, son extension progressive, l'administration de Paris pendant la Révolution, le Consulat et l'Empire, le système municipal, les fortifications, etc.

En ce qui concerne la littérature proprement dite, il faut citer les *Lettres inédites de Voltaire*, recueillies par M. de Cayrol, annotées par M. Alph. François, et précédées d'une préface par M. Saint-Marc-Girardin. M. Gabriel de Nattes donne une nouvelle traduction en vers d'Horace, ce poëte qu'on essaiera toujours de traduire et qu'on ne traduira jamais assez bien au gré des lecteurs. Il y a du moins quelque courage à entreprendre un travail aussi difficile; M. de Nattes a le mérite de serrer le texte d'assez près, sauf les cas où la rime s'est montrée trop intraitable et ceux où les libertés de la langue latine font peur à la nôtre. La seconde partie de l'ouvrage contient de nombreuses notes, des détails et des explications empruntés à Dacier, à Sanadon et à Walkenaër. Enfin M. Edmond About publie ses *Mariages de Paris*, nouvelles qui ont déjà paru en feuilletons et que le public a pu apprécier.

Parmi les ouvrages écrits en français par des étrangers et publiés hors de France, nous devons signaler *Jan Steen*, étude sur l'art en Hollande, par M. van Westrheene, qui paraît à La Haye. L'auteur se plaint d'abord que les matériaux d'une histoire de l'art en Hollande n'aient pas encore été rassemblés en nombre suffisant pour faire exactement connaître tous les détails nécessaires. Il se plaint aussi que le goût pour les arts ne soit en Hollande ni assez constant ni assez général; il défend ensuite le caractère original et particulier de la peinture hollandaise, et il aborde l'examen de la vie et des œuvres de Jan Steen. Il professe une vive admiration pour Jan Steen, et peut-être y a-t-il là quelques éloges un peu exagérés; mais cela n'ôte rien à l'intérêt du livre, qui réunit habilement les considérations générales sur l'art aux détails biographiques sur l'artiste.

La littérature de province se manifeste aussi de son côté par un poëme : *l'Unitéide ou la Femme messie*, œuvre d'un homme de courage, M. Gagne, qui forme un volume illustré, et qui est précédé d'un prologue par Mme Gagne (Élise Moreau). M. et Mme Gagne publient aussi à la librairie de Didier un recueil littéraire qu'ils intitulent *le Théâtre du Monde*. Ce recueil, qui paraît tous les mois, qui est en quelque sorte un écho périodique de la littérature provinciale, ne coûte que 5 fr. par an. J. Raymond.

LA COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES CAISSES D'ESCOMPTE.

La compagnie générale des Caisses d'escompte, comprenant que son capital devait répondre à l'importance qu'elle a acquise et à l'extension inouïe qu'a prise l'institution si féconde des Caisses d'escompte, va l'augmenter de 27 millions par une émission de 54,000 actions de 500 fr. au pair et le porter ainsi à 30 millions.

Il est curieux, et il est utile de suivre, depuis son origine, la marche de cette institution naguère inconnue ou méconnue du plus grand nombre, et de voir comment en moins de cinq ans, sans éclat, sans bruit importun, soutenue seulement par l'utilité de son œuvre, elle a pu conduire au degré de puissance où nous la voyons cette vaste fédération financière qu'elle a organisée dans la plupart des départements et que l'on nomme les Caisses d'escompte.

Les commencements de la compagnie générale ont été pénibles et modestes. C'est à peine si elle peut arriver la première année à fonder deux Caisses d'escompte au capital de 325,500 fr. L'échec d'une de ces Caisses aurait suffi pour étouffer dans son germe cette force de fécondation que la compagnie générale des Caisses d'escompte portait dans son sein.

La seconde année, elle commence à recueillir les fruits de sa prudence et de ses efforts. Elle fonde six Caisses au capital de plus de deux millions.

Peu à peu la base d'opérations s'élargit à mesure que l'existence de la compagnie se révèle par les succès continus de ses organisations de Caisses. Enfin, la cinquième année de l'exercice s'ouvre avec le contingent de soixante-deux Caisses et près de vingt-sept millions de francs. Vingt-sept millions répartis entre soixante-deux Caisses d'escompte! cela présente près de douze cents millions de transactions commerciales pour l'année, c'est-à-dire le trentième des transactions de toute la France, et le sixième des opérations d'escompte de la Banque de France et de ses succursales!

Ce que ces douze cents millions d'affaires représentent de services rendus au crédit commercial dans les départements, et de forces actives apportées au secours de la production générale, nous n'avons pas besoin de le constater; qu'il nous suffise de dire que la création des Caisses d'escompte a pu être proclamée comme un bienfait par toutes les autorités locales qui ont été amenées à en signaler les services.

La compagnie générale d'escompte n'est, à proprement parler, qu'une compagnie d'organisation et d'assurance contre les risques du crédit commercial. Son capital n'a point été jusqu'ici un capital d'opérations, mais uniquement un capital de garantie. Elle crée et organise des Caisses d'escompte partout où le besoin de transactions commerciales se fait sentir. A ces Caisses, fondées et organisées par elle, elle donne, moyennant une prime qu'elle prélève sur leurs opérations, une garantie d'assurance contre les risques de ces opérations.

Mais ce n'était pas seulement à remplir l'office d'organisateur ou d'assureur des Caisses d'escompte départementales qu'était destinée par les statuts même la compagnie générale des Caisses d'escompte; ses statuts l'autorisaient à employer aussi son capital en opérations de haute banque et de crédit. Une première opération a donné la mesure de sa puissance. La compagnie générale, appuyée sur les Caisses d'escompte, a organisé et mis en œuvre la compagnie générale de Crédit en Espagne, qui, de toutes les institutions formées récemment, est la seule qui travaille réellement à développer les ressources de l'Espagne, et qui se révèle par des travaux sérieux.

Aujourd'hui la compagnie générale, sollicitée de toutes parts pour les grandes entreprises de crédit européen ou national, peut avoir et fournir bientôt aux Caisses d'escompte l'occasion de se produire avec plus de puissance qu'elles ne l'ont fait encore. Il faut que son capital réponde à sa situation nouvelle et à son influence.

L'élever à trente millions, c'est seulement, comme on a pu le dire avec vérité, le mettre en rapport avec l'importance toujours croissante des Caisses départementales et aussi avec le but agrandi que la compagnie peut désormais se proposer.

Étrangère aux spéculations de la Bourse, la compagnie générale des Caisses d'escompte veut se renfermer toujours dans le cercle des concessions administratives ou de grands travaux d'intérêt public. Elle offre donc aux capitaux garantie et sécurité; mais

par les bénéfices qu'elle a donnés avec les faibles ressources dont elle disposait, alors qu'elle traversait la phase laborieuse des expériences, des tâtonnements et des installations, on peut juger des avantages qu'elle réserve au capital qu'elle appelle en ce moment.

J. De La Coste.

On lit dans le feuilleton de *la Presse :*

« Allons visiter le nouveau théâtre qui vient de s'ouvrir au bois de Boulogne, le théâtre des beaux jours et des belles nuits de l'été, le Pré Catelan. C'est une improvisation végétale que ce jardin éclos en trois mois des boues d'une fondrière. Imaginez un paysage des *Fêtes galantes*, élevé par un coup de sifflet d'Opéra. Watteau aurait mis plus de temps à le peindre que les architectes et les horticulteurs de M. Ber n'en ont mis à le créer. Il entremêle, dans un savant et charmant désordre, les verdures du jardin, les végétations de luxe de la serre, les fabriques et les eaux vives du grand parc, et les divertissements d'une foire élégante. Les plantes des tropiques frissonnent dans les massifs à côté des fleurs indigènes, comme de frileuses créoles mêlées à des Françaises dans un groupe de bal. Les bananiers étalent leurs larges feuilles rubanées; les magnoliers déploient leurs blancs parasols saupoudrés d'une neige odorante; de vastes pelouses arrondissent leurs franges veloutées autour des corbeilles de fleurs qu'elles enserrent; un ruisseau, enjambé par des ponts rustiques, circule à travers les sentiers et les avenues : on voudrait y voir tremper les noires bouteilles et les flacons de topaze que les cavaliers versent aux amazones dans les *Rendez-vous de chasse* de Vanloo.

« Les spectacles, les jeux, les tavernes foisonnent dans cet Eldorado champêtre. Des orchestres, installés dans les kiosques, le remplissent de fanfares et de symphonies; les feuilles y chantent, les arbres y bruissent en cadence. La kermesse entrechoque ses pots d'étain bouillonnants de bière blanche sous le toit moussu d'une brasserie hollandaise; plus tard, une laiterie opposera l'idylle de Florian au cabaret de Téniers; on y traira des vaches anglaises et des chèvres frisées attachées par un ruban bleu; on y battra le beurre dans des barattes en bois de rose. Entendez-vous ces voix de masques qui sifflent et chevrotent dans ce petit théâtre? Ce sont les marionnettes italiennes, non ces poupées inertes que disloque une main grossière sur les tréteaux des Champs-Élysées, mais les *burattini* de Rome, des comédiens de carton plus vivants que bien des acteurs en chair et en os, des mimes spirituels et vivaces mis en branle dans toutes les articulations de leurs petits corps par un système nerveux de fils invisibles. Ils marchent, dansent, saluent, pirouettent, clignent des yeux, grimacent, se trémoussent à faire honte aux enfants des hommes. Plus loin, un photographe, établi sous un pavillon chinois, comme un chasseur aux alouettes dans sa cabane à miroirs, attrape des portraits au vol et fait la chasse aux reflets. Ailleurs, la télégraphie électrique met au service des curieux son étincelle, plus rapide que les lutins de Shakspeare. Là, Mlle Benita, une jeune sorcière de la magie blanche, exécute les miracles de sa physique amusante.

« Un restaurant, un glacier, des chars, des montagnes russes, des poneys, un manége, viendront bientôt compléter le Pré Catelan. Il est appelé à devenir la Villa de la ville, le Casino de Paris, l'étape obligée de ces promenades au bois de Boulogne, qui n'ont plus rien à envier aujourd'hui à l'Hyde-Park de Londres et aux Cascines de Florence. La vogue y est déjà, elle se tournera bientôt en rendez-vous d'habitude. Jamais entreprise ne s'est ouverte sous de plus sûrs auspices de faveur et de réussite.

« Paul de Saint-Victor. »

FAITS DIVERS.

Voici quelle a été, d'après des renseignements que nous avons lieu de considérer comme très-dignes de foi, la moyenne du tirage quotidien des divers journaux politiques de Paris pendant les six premiers mois de l'année 1856 :

Moniteur universel	19,330
Journal des Débats	10,000
Presse	37,520
Siècle	34,340
Constitutionnel	23,340
Pays	10,790
Patrie	15,000
Estafette	9,100
Univers	5,550
Assemblée nationale	5,000
Union	3,300
Vérité	3,080
Gazette de France	2,600
Galignani's Messenger	2,420
Gazette des Tribunaux	2,340
Droit	2,080
Charivari	2,000

Il résulte des mêmes renseignements que les tirages de la plupart de ces journaux ont subi dans les trois derniers mois, c'est-à-dire depuis la conclusion de la paix, une notable diminution.

— La commission internationale pour le percement de l'isthme de Suez s'est réunie, comme on l'avait annoncé, le 23 juin, à Paris. Les membres présents étaient au nombre de douze : c'étaient pour l'Angleterre, MM. Mac Clean et Charles Manby, ingénieurs, M. Harris, capitaine de la marine britannique des Indes; pour l'Autriche, M. de Négrelli, inspecteur général des chemins de fer de l'Empire; pour la Hollande, M. Conrad, ingénieur en chef du Water Staat; pour le Piémont, M. Paléocapa, ministre des travaux publics; pour la Prusse, M. Lentze, directeur des travaux hydrauliques; pour l'Espagne, Don Cypriano Segundo Montésino, directeur des travaux publics; enfin pour la France, MM. le contre-amiral Rigault de Genouilly, Jaurès, capitaine de vaisseau, Renaud, inspecteur général et membre du conseil des ponts et chaussées, et Lieussou, ingénieur hydrographe de la marine. M. Rendel seul était absent : sa santé l'avait retenu à Londres et il s'en est excusé auprès de la commission. Elle a tenu six séances, de trois heures chacune à deux séances par jour, le 23, le 24 et le 25 juin. Elle a décidé après des discussions approfondies toutes les questions essentielles de ce grand projet. Ses délibérations avaient été préparées par des études considérables poursuivies depuis plus d'un an et demi. Une sous-commission a été nommée chargée du rapport définitif. Nous espérons pouvoir obtenir prochainement communication des procès-verbaux où sont posées toutes les bases de ce rapport.

Nous pouvons dire, dès à présent, que la commission a approuvé les conclusions de ceux de ses membres qui avaient été en Égypte et qu'elle a adopté la libre communication d'un canal sans écluses d'une mer à l'autre.

— On lit dans le *Moniteur :*

Les savants ont attribué chacun à diverses causes les récentes inondations qui viennent d'affliger une partie de la France. Il peut être intéressant de mettre sous les yeux des lecteurs ce qui est maintes fois arrivé dans d'autres pays, réputés pour leur opposer des digues infranchissables, où leur retour a été et est encore bien plus fréquent, et leurs conséquences souvent beaucoup plus terribles.

Voici à ce sujet de curieux renseignements sur les inondations et les endiguements des Pays-Bas, que nous extrayons du deuxième volume de la Géographie de Malte-Brun, revue par M. Théophile Lavallée :

« Toutes les côtes des Pays-Bas baignées par la mer du Nord sont sablonneuses, très-basses, et défendues contre les hautes mers par des dunes de sable très-fin qui ont été solidifiées par des plantations d'*arundo arenaria*, et qui forment le long du rivage un bourrelet d'environ 3,000 mètres de large sur 13 à 14 de hauteur. Le rivage des bras de mer intérieurs et des golfes, celui des îles qui se trouvent aux bouches des fleuves, est également sablonneux, encombré de vase et d'alluvions; il est aussi très-bas, mais il n'est plus bordé de dunes; on a donc été obligé de le défendre contre la mer par des digues ou *murs de mer*, dont la construction a commencé au XII[e] siècle. En moyenne, les côtes de la Hollande sont de 60 à 70 centimètres au-dessous du niveau des hautes mers ordinaires : à Katwyk, par exemple, à l'embouchure du Rhin, la mer baisse jusqu'à 80 centimètres (1) au-dessous du niveau des terres, et quelquefois, par les vents d'est, jusqu'à 1 mètre ; mais la marée y monte jusqu'à 70 centimètres, et souvent, par les vents du nord et de nord-ouest, jusqu'à 2 mètres au-dessus du sol. Dans l'Y, vis-à-vis Amsterdam, la mer basse descend de 23 à 45 centimètres au-dessous du niveau des terres, mais la marée s'y élève aussi à 70 centimètres, et quelquefois, par certains vents, jusqu'à 2 mètres.

« Ce fait étrange d'un grand pays plus bas que le niveau de la haute mer est dû, dit-on, à un abaissement presque insensible, mais continu du sol. Ainsi que nous l'avons vu dans la géographie physique du globe, on a constaté de même sur plusieurs parties de l'Europe des changements de niveau considérables, soit que le sol se soulève comme en Suède, soit qu'il s'affaise comme en Hollande, soit qu'il s'exhausse et s'affaisse alternativement comme le rivage du golfe de Baïes. Quoi qu'il en soit de la cause de ce phénomène, il est indispensable que le rivage d'un pays constitué physiquement comme la Hollande soit garanti ou par des dunes naturelles ou par des digues artificielles partout où la marée se fait sentir, sous peine d'être immédiatement submergé. Aussi, sur tous les points où la nature n'a pas placé de dunes, on a construit des digues, dont quelques-unes ont 15 mètres de haut sur 40 de largeur à la base. Il a fallu aussi fermer les embouchures de certaines rivières par des écluses pour, à marée haute, empêcher la mer de pénétrer par le lit du fleuve, et pour, à marée basse, laisser l'eau s'écouler. De plus, comme sur un sol aussi bas les rivières doivent déborder à la moindre crue, et que les fleuves qui le traversent sont sujets à des crues fréquentes et redoutables, il a fallu aussi les endiguer. La construction des digues et leur entretien constituent dans les Pays-Bas une science toute particulière, la plus importante de toutes, puisque d'elle dépend l'existence même du pays. Un corps spécial d'ingénieurs, le *water-staat*, agissant au nom de l'État, est donc chargé de tout ce qui regarde les grands murs de mer, les digues des rivières, les canaux, les écluses, etc. Malgré tous ces travaux, il arrive sans cesse les plus déplorables accidents. On a calculé que, de l'année 515 à 1825, il y avait eu 190 catastrophes dans les Pays-Bas, ce qui donne en

(1) On rapporte en Hollande toutes ces côtes de nivellement à un plan qui est censé représenter le niveau moyen de la mer.

moyenne une grande inondation tous les sept ans, sans compter les inondations partielles, moins désastreuses, mais beaucoup plus nombreuses. Parmi ces déluges on cite celui qui inonda la Frise en 1230, et où 100,000 personnes furent noyées; celui de 1277, où l'étendue de pays qui forme aujourd'hui le golfe de Dollart fut engloutie; celui de 1287, qui forma le Zuyderzée et submergea 80,000 personnes avec d'innombrables bestiaux. C'est la Frise surtout qui est exposée à ces terribles catastrophes, ainsi que la province de Groningue; ainsi, en 1686, l'Océan dépassant les digues de huit pieds, convertit momentanément la Frise en une vaste mer. Les causes de ces désastres sont les vents violents de nord-ouest, qui, lorsqu'ils soufflent avec violence, poussent les flots de l'Atlantique sur le rivage de la Hollande, emplissent les golfes du Zuyderzée, du Lauverzée, du Dollartzée, et les font déborder par-dessus les digues; ou bien encore la trop grande durée du vent d'ouest qui, s'opposant à la descente des eaux du Rhin et de la Meuse, les arrête dans les canaux où ces fleuves devraient s'écouler. Si, dans un pareil moment, la mer, soulevée par le vent, vient amonceler ses vagues contre les digues et opposer un nouvel obstacle à l'écoulement des eaux des rivières, alors digues de mer et digues de fleuves sont brisées, emportées. La destruction des digues est encore certaine et l'inondation irrésistible si le vent d'ouest ou de nord-ouest vient à souffler avec impétuosité à l'époque de la fonte des neiges, au moment où les fleuves, gonflés par une crue subite, apportent un volume d'eau que leurs canaux ne peuvent contenir.

« On conçoit maintenant tout le parti que la Hollande, en temps de guerre, peut tirer pour sa défense de sa constitution physique : elle peut, en rompant la digue d'un fleuve, en fermant ou ouvrant une écluse, en faisant une brèche aux murs de mer, inonder telle portion du pays qui lui convient et arrêter l'ennemi. C'est ce que Guillaume III fit en 1672, lorsque la Hollande était envahie par Louis XIV.

« Le long des côtes endiguées où la mer a peu de fond, l'action des eaux amoncelle en avant des digues une grande quantité de vase et d'alluvions, et forme une *laisse de mer* qu'on appelle la *terre d'avant* (voreland); comme ces vases s'exhaussent continuellement, il arrive un moment où la mer y est assez peu profonde pour qu'on puisse endiguer ce terrain; le terrain ainsi conquis sur la mer devient un *polder;* une fois qu'il est entouré de digues, on le dessèche à l'aide de moulins à vent. Puis le travail de la vase recommence au delà de la nouvelle digue; de nouvelles terres se forment encore, sont endiguées à leur tour et ajoutent de nouveaux polders aux anciens. On trouve donc ainsi tout le long des côtes et dans l'intérieur des rivières une série de polders d'une fertilité prodigieuse, formant une ceinture de terres dont le niveau est de 2 à 5 mètres au-dessous des plus basses marées. On conçoit, en cas de rupture des digues, quels ravages peut occasionner l'inondation dans un pareil terrain. Ainsi donc, et pour nous résumer, les Pays-Bas sont continuellement en lutte avec l'Océan, et cette lutte est à la fois défensive et agressive; pendant qu'ils se défendent sans relâche et par des travaux gigantesques contre l'invasion de la mer et contre le débordement des fleuves, ils conquièrent en terrain sur elle par des desséchements continus, tantôt en formant des polders, tantôt en transformant des lacs en terres cultivables, enfin en faisant agir cette infinité de moulins à vent qui couvrent le pays, et sont occupés sans cesse à extraire les eaux intérieures, à les faire monter dans des canaux, à les jeter dans les rivières, et de là à la mer. Nul pays au monde ne présente un pareil spectacle : l'homme dispute à l'Océan ou conquiert sur lui le sol, morceau par morceau, y mettant le pied dès qu'il peut le porter, le formant, le façonnant lui-même et avançant toujours. L'Océan, vaincu par cette persévérance, fait tout à coup un effort furieux; il reprend ce qu'on lui a pris; mais l'homme revient à la charge avec une lenteur, une patience inépuisable, et en définitive c'est l'Océan qui recule devant l'opiniâtre labeur

et l'audace sublime de cette race hollandaise, l'une des plus solides, l'une des plus admirables qui soient sur le globe.

OMNIBUS DE LONDRES.

Recette du 22 au 28 juin.

461 voitures ont produit 260,660 fr. 10 c., soit par jour 37,237 fr. 15 c.

La recette totale du 7 janvier au 28 juin est de 4,424,266 fr. 75 c.

La moyenne générale par jour et par voiture est de 70 fr. 81 c.

Recette du 28 juin au 5 juillet (26e semaine).

469 voitures ont produit 265,179 fr. 75 c., soit par jour 37,882 fr. 82 c., et par voiture, 81 fr. 94 c.

La recette totale au 5 juillet est de 4,689,446 fr. 50 c.

La moyenne générale par jour et par voiture, depuis le 7 janvier, est de 71 fr. 36 c.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES CLIPPERS FRANÇAIS.

Dans ce moment où les entreprises maritimes sont en pleine faveur, celle des Clippers français, régénérée par une organisation nouvelle, paraît devoir y prendre un bon et honorable rang.

La Compagnie des Clippers possède huit steamers à hélice de la plus grande dimension, pouvant transporter en moyenne 2,000 à 3,000 tonneaux, sans parler des passagers. Ces huit navires, elle les a achetés dans des conditions exceptionnellement favorables, car elle a payé 12,500,000 fr. ce qui avait coûté 15 millions 826,149 fr. à sa devancière, la Compagnie générale de navigation à hélice, et il ne faut pas croire que cette différence qui constitue, au profit de la Compagnie des Clippers, un bénéfice de plus de trois millions, soit le résultat de la vétusté de la flotte.

Maintenant encore, la flotte de la Compagnie des Clippers est au service des gouvernements français et anglais pour les transports militaires, service qui a donné pour l'année 1855, un produit brut de.................................. 5,215,590 10

Les frais de toute sorte étant de.................................. 2,202,612 50

Bénéfice.................. 3,012,977 60

soit plus de 25 p. 0/0 sur le capital employé à l'acquisition de ce matériel. Appliquée à la navigation de long cours, cette flotte donnera des bénéfices considérables, chaque navire pouvant faire deux fois par an le voyage de l'Inde, et rapporter par chaque voyage jusqu'à 2 ou 300,000 fr.

Au moment où l'argent se dirige de tous côtés sur les affaires maritimes, comme le prouve le rapide succès de souscriptions récentes, comment négligerait-on l'une des meilleures, celle des *Clippers* français?

La Société émet, *au pair*, la seconde série d'actions.

La souscription est ouverte, au siége de la Compagnie, 20, rue Neuve-des-Capucines. Les actions sont de 100 fr. au porteur; 50 fr. sont versés en souscrivant, le surplus devra être versé dans les huit jours qui suivront l'avis de la répartition aux souscripteurs. Verser les fonds dans les succursales de la Banque de France, au crédit de MM. Graham, de Linarès et Ce.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT EN ESPAGNE.

On lit dans l'*Indépendance belge* du 10 courant :

« On parle beaucoup aujourd'hui de la nécessité où se trouve la Compagnie Prost de liquider. M. Guardamino, vice-président, M. Destrem, banquier, et l'ingénieur en chef de cette société de Crédit, ont déjà présenté leur démission. M. Prost a laissé passer le terme qui lui avait été fixé par la loi spéciale des chemins de fer pour effectuer le dépôt requis pour la ligne de Madrid à Saragosse. »

Nous donnons le démenti le plus formel aux assertions du correspondant du journal belge :

1° M. Destrem n'a jamais eu la pensée de donner sa démission de sous-directeur et administrateur de la Compagnie ;

2° Aucun ingénieur n'a quitté le service de la Compagnie ;

3° La Compagnie est absolument étrangère à la ligne de Madrid à Saragosse, qui a été, comme on le sait, concédée aux administrateurs du Grand-Central et à M. de Rothschild.

Enfin, M. Guardamino a donné sa démission de membre du conseil d'administration pour raison de santé, en présentant un de ses amis pour le remplacer; son gendre est attaché comme ingénieur au service de la Compagnie.

Le seul moyen que nous ayons de savoir au juste d'où est partie l'inqualifiable manœuvre éditée par l'*Indépendance belge*, c'est de poursuivre ce journal devant les tribunaux : une plainte va être déposée au parquet du procureur du roi de Bruxelles, au nom de la Compagnie générale de Crédit en Espagne et de M. A. Prost.

L'administrateur-secrétaire du conseil de Paris,

E. JARDIN.

— On écrit de Madrid, 7 juillet 1856 :

« Malgré la gravité des circonstances, la Compagnie générale de Crédit en Espagne, société Prost, a le privilége d'éveiller l'attention publique; elle déploie depuis quelque temps tant d'activité et de ressources qu'elle force le public à s'occuper d'elle.

« La Société Prost vient de déposer au conseil du contentieux les statuts du chemin de Séville à Xérès. Les actions de ce chemin vont donc être émises très-prochainement. Les demandes qui sont arrivées, du midi de l'Espagne principalement, dépassent déjà de beaucoup le capital appelé. Il ne restera pour les souscripteurs de France que le nombre d'actions réservé primitivement à la demande des administrateurs français. Le capital du chemin de Séville à Xérès, pour 103 kilomètres, est de 15 millions de francs, avec faculté d'émettre pour 10 millions d'obligations. On a déjà offert à la Société Prost de céder ce chemin moyennant un bénéfice de 10 millions.

« En même temps qu'elle émettra le capital du chemin de Séville, la Société Prost émettra aussi les actions du pont de Santander. C'est relativement une petite affaire, mais qui promet aux souscripteurs des bénéfices assurés et considérables.

« Les ingénieurs de la Société parcourent en ce moment les routes qui vont de Madrid à la frontière du Portugal, et l'on voit leurs drapeaux échelonnés sur la ligne de Badajoz. On m'assure que le chemin de fer qui doit relier l'Espagne au Portugal restera adjugé aux administrateurs du Crédit en Espagne, qui le soumissionnent.

« La Société Prost déploie la même activité dans un autre ordre d'affaires. Elle vient d'acheter les deux grandes Compagnies d'assurances qui existaient en Espagne, pour se substituer à elles et profiter de leurs bases d'opérations en les agrandissant. Les statuts de cette nouvelle Compagnie d'assurances, qui comprend l'incendie, les risques de mer et la vie, viennent d'être déposés : on les dit fort remarquables et très-ingénieusement

combinés. Cette Compagnie d'assurances va être constituée au capital de 60 millions de réaux. Elle englobera toute la Péninsule par ses succursales.

« Vous voyez que cette Compagnie générale de Crédit en Espagne, constituée avec tant d'éléments vivaces, ne perd pas son temps.

« M. Guardamino, vice-président du conseil de la Compagnie, a été remplacé dans ses fonctions par S. E. le marquis de Peralès, grand d'Espagne et vice-président des cortès. Cette nomination a produit une grande sensation, M. de Peralès étant l'un des chefs du tiers-parti. »

CHEMINS DE FER DE L'OUEST, *lignes de banlieue*, rue Saint-Lazare, n° 124. Ouverture du service d'été à dater du 1er mai.

Ligne de Saint-Germain et de Versailles, *rive droite.* — Départs de Paris toutes les heures depuis 7 h. 35 du matin jusqu'à 8 h. 35 du soir. Derniers départs à 10 h. 5 et minuit 30. — La semaine, train spécial à 5 h. 15 du soir.

Ligne d'Argenteuil. — Départs de Paris, toutes les heures depuis 7 h. 5 du matin jusqu'à 9 h. 5 du soir. Dernier départ, à 10 h. 10 m. du soir.

Ligne du bois de Boulogne. — Départs de Paris toutes les demi-heures depuis 7 h. du matin jusqu'à 1 h. 30, et trois fois par heure aux 10, 30 et 50 minutes, depuis 1 h. 30 jusqu'à 10 h. 10. Dernier départ à minuit 25.

Les trains de minuit sont desservis aux gares de Courbevoie et de la Porte-Maillot par des omnibus conduisant les voyageurs à domicile. Un omnibus spécial dessert également la gare d'Auteuil.

Section de Versailles, *rive gauche.* — Boulevard Mont-Parnasse, 44. — Départs toutes les heures, depuis 8 h. du matin jusqu'à 10 h. du soir.

Parmi les affections auxquelles les dames sont sujettes, il en est un grand nombre d'un caractère tout spécial dont le traitement semble plus particulièrement être du domaine des femmes qui joignent à de bonnes études médicales une longue expérience pratique. On conçoit en effet tout l'avantage que présente la conformité de sexe entre le médecin et le malade; la femme, en présence d'une autre femme, n'hésite devant aucune confidence, que de son côté celle-ci sait deviner, prévenir, solliciter au besoin. Aussi la plupart des femmes accordent-elles une préférence marquée, dans toutes les circonstances où elles ont besoin de ces soins spéciaux, aux femmes chez qui elles sont certaines de trouver la prudence éclairée réunie à la science expérimentale.

La première, Mme Lachapelle, maîtresse sage-femme et professeur d'accouchement, eut, il y a une vingtaine d'années, l'idée d'ouvrir pour ces sortes de consultations un cabinet spécial, et aussitôt elle vit ce sentiment de préférence se manifester d'une façon bien évidente. Les succès qu'elle a obtenus, la nature et l'importance de sa clientèle prouvent qu'elle a su pleinement justifier, et par l'excellence de ses traitements et par ses cures de toute sorte, notamment en matière de stérilité, cette confiance que les femmes inspirent aux femmes pour les soins les plus délicats de leur santé. Les consultations de Mme Lachapelle ont lieu tous les jours de 3 à 5 heures, rue Monthabor, 27, près les Tuileries.

ANNONCES ANGLAISES.

INDUSTRIE.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES

CLIPPERS FRANÇAIS

ÉMISSION AU PAIR

DE LA SECONDE SÉRIE D'ACTIONS.

CINQ MILLIONS DE FRANCS

DIVISÉS

EN 50,000 ACTIONS DE 100 FR. CHACUNE

SOIT

4 LIV. STER.

SIÉGE DE LA SOCIÉTÉ :

A Paris : 20, rue Neuve-des-Capucines;
A Londres : 11, King-William-Street, City.

La *Société générale des Clippers français* possède aujourd'hui une flotte complète et le matériel le plus considérable qu'aucune Compagnie maritime puisse offrir au commerce.

LES NAVIRES QUI LUI APPARTIENNENT SONT :

Jason	2,667	tonneaux
Golden Fleece	2,768	—
Indiana	2,364	—
Calcutta	1,852	—
Argo	1,815	—
Queen of the South	2,221	—
Lady Jocelyn	1,824	—
Hydaspes	2,248	—

LA SOCIÉTÉ EST EN PLEINE ACTIVITÉ.

Elle est en mesure d'exécuter toutes les entreprises de *Navigation transatlantique*, et de faire le service de toutes les grandes lignes à créer, soit dans l'Océan, soit dans la Méditerranée.

Les entreprises maritimes analogues ont toutes réalisé des bénéfices considérables qui, pour certaines d'entre elles, ont atteint et dépassé ANNUELLEMENT 50 POUR 100. En peu de temps leurs *actions* ont *doublé* et même *triplé* de valeur.

Les navires et le fret *étant constamment assurés* pour l'intégrité de leur valeur, le capital social n'a *aucune chance de perte*.

La SECONDE SÉRIE d'actions destinée à développer les opérations de la *Compagnie générale des Clippers français* est émise AU PAIR.

Les actions sont de 100 fr. (4 liv. sterl.) au porteur.

Aucune demande n'est admise sans être accompagnée d'un versement de 50 fr. par action.

Le surplus devra être versé dans les huit jours qui suivront l'avis de répartition aux souscripteurs.

La répartition sera faite au prorata des demandes, sans exception ni préférence.

ON SOUSCRIT AU SIÉGE DE LA COMPAGNIE,

A PARIS, 20, RUE NEUVE-DES-CAPUCINES.

Envoyer les ESPÈCES par les Messageries, les *valeurs* et les *billets de banque* par lettres chargées, ou verser dans une succursale de la Banque de France, au crédit de MM. GRAHAM DE LINARÈS et C[e].

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

(Deux départs par semaine).

Voie de : Gênes. Livourne. Civita-Vecchia. Naples. Messine. Malte.

- ALLER. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
- RETOUR — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h. du matin.

Voie de : Civita-Vecchia. Naples. (Traversée en 48 heures.)

- ALLER. — Départ de Marseille chaque jeudi, à 10 h. du s.
- RETOUR. — Départ de Naples chaque jeudi, à 4 h. du soir.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de : Malte. Syra. Smyrne. Metelin. Dardanelles. Gallipoli. Constantinople.

- ALLER. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin.
- RETOUR. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h. du soir.
- Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna, de Kamiesh et de Sébastopol.

Voie de : Messine. Le Pirée (Athènes). Constantinople.

- ALLER. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 8 h. du soir.
- RETOUR. — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir.
- Correspondance au Pirée avec Syra, Salonique et Nauplie ; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sébastopol).

LIGNE DE SYRIE.

Rhodes. Mersina. Alexandrie. Lattaquié. Tripoli. Beyrouth. Jaffa.

- *Voie d'Alexandrie* (sans transbordement) chaque deux semaines le jeudi, à dater du 12 juin.
- Voie de Smyrne chaque deux semaines le jeudi, à dater du 19 juin.

LIGNE D'ÉGYPTE.

Malte. Alexandrie.

- ALLER. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 12 juin.
- RETOUR. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 3 h. du soir, à dater du 14 juin.

LIGNES D'ALGÉRIE.

Alger.

- ALLER. — Départs de Marseille chaque mardi et samedi à midi.
- RETOUR. — Départs d'Alger chaque mardi et samedi à midi.

Oran.

- ALLER. — Départs de Marseille tous les vendredis à midi.
- RETOUR. — Départs d'Oran tous les jeudis à midi.

Bone. Stora. (le.) Philippeville. Tunis.

- ALLER. — Départs de Marseille tous les mercredis à midi.
- RETOUR. — Départs de Tunis tous les mercredis à midi.

OBSERVATIONS. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes. — La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports. — Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

BILLETS DE RETOUR. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

BILLETS DE FAMILLE. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour. — Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe	Lignes.	PORTS	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	Gênes	68	41	27	17	SYRIE. (Voie du Levant.)	Rhodes	410	260	178	112
	Livourne	80	48	32	20		Mersina	460	305	203	125
	Civita-Vecchia	105	63	42	26		Alexandrie	467	312	207	125
	Naples	150	90	60	37		Lattaquié	470	318	218	127
	Messine	192	116	77	48		Tripoli	471	315	211	128
	Malte	210	132	88	55		Beyrouth	463	308	207	128
							Jaffa	482	321	217	133
LEVANT.	Syra et Pirée	330	210	140	87	ALGÉRIE.					
	Smyrne	370	240	160	100		Alger	80	60	25	»
	Metelin	390	247	165	103		Oran	122	48	50	»
	Dardanelles	400	252	168	105		Stora	103	82	30	»
	Gallipoli	410	265	180	116		Bone	118	92	35	»
	Constantinople	420	279	186	116		Tunis	127	103	55	»
	Varna (de Const.)	60	40	20	»						
ÉGYPTE	Alexandrie	450	280	190	120	GRÈCE.	Salonique (du Pirée.	73	48	22	18
							Nauplie Id.	24	16	10	8

Prix de la souscription à ce Bulletin : 5 fr. par an. — Bureau, r. Grange-Batelière, 16.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LA LIBRAIRIE

LES BEAUX ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Bulletin paraissant le 1er et le 15.



REVUE FINANCIÈRE.

Les affaires sont tellement restreintes depuis un mois, que l'on ne saurait signaler aucun incident, pas même un mouvement quelconque qui méritât d'arrêter l'attention. La Bourse est en chômage complet, et, malgré quelques tentatives, il est possible qu'elle ne sorte pas de l'état de calme où elle vit aujourd'hui.

Nous entendons déclamer beaucoup contre la situation de la Bourse, l'absence d'affaires, l'abstention de la spéculation; mais il n'y a pas là matière à déclamation : ce sont des faits parfaitement logiques, des conséquences qu'il fallait attendre, et qui n'ont rien d'alarmant.

Nous avons dit, il y a quelque temps, à propos des excès de la spéculation, qu'il n'y avait rien de nouveau à la Bourse; nous pouvons en dire autant à propos du chômage et de l'état actuel des affaires : cela s'est vu plusieurs fois. Chaque fois que la Bourse a fait un certain effort, un effort un peu prolongé, la spéculation est lasse et s'arrête d'elle-même. Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir pour la Bourse une série d'affaires sans intermittence; il y a eu et il y aura toujours des temps de repos.

Les raisons ne manquent pas d'ailleurs pour expliquer le calme de la Bourse; beaucoup de blessures restent à guérir, et en outre beaucoup d'argent est encore engagé. Les mois de mai et juin ont tari les petites bourses, qui sont le meilleur élément de hausse et le plus sûr. C'est sur les petites bourses qu'ont porté les souscriptions à toutes les affaires qui ont surgi pendant ces deux mois. Les gros capitalistes et les banquiers d'un certain ordre n'ont donné là que pour le compte de leur clientèle; pour eux personnellement, ils se sont abstenus et ont continué à faire des reports.

La plus forte partie du fardeau est donc évidemment supportée par les petits capitaux. Quand ils se sont engagés, ils ne le faisaient pas certainement sans esprit de retour prochain; mais, hélas! ils n'ont pas eu le temps de se dégager : l'appât qui les avait attirés, la séduisante prime, avait déjà disparu avant même qu'ils sussent à quoi s'en tenir sur le résultat de leur souscription. Quelques-uns des plus sages, désillusionnés et courageux dans leur mécompte, n'ont pas hésité à se couper un doigt et à rentrer comme ils l'ont pu dans leur argent; mais ces courages-là et cette sagesse ont été le partage du très-petit nombre, la majorité n'a pas pu croire à la disparition définitive des primes; on s'est fait à cet égard les plus étranges illusions, on a montré surtout les plus naïves prétentions.

Ainsi on a attribué une baisse qui était inévitable à des cabales, à des hostilités d'abord; puis les actionnaires s'en sont pris aux gérants des sociétés nouvelles ou à leurs promoteurs. Ils ont trouvé étrange que les gérants ne voulussent pas soutenir leurs actions et ne prissent pas des mesures pour empêcher la baisse ou l'arrêter. Les actionnaires de beaucoup de sociétés trouveraient bon qu'on employât à des opérations de cette nature une partie du capital social, si cela devait, pour un jour, leur rendre sinon la prime, au moins le pair.

Il faut le dire tout haut : ces malheureuses dispositions sont plus générales qu'on ne croit, et nous avons vraiment grand besoin de devenir des hommes plus sérieux en affaires que nous ne le sommes. On n'entre dans une affaire que pour en sortir; on se laisse entraîner avec une facilité déplorable à la confiance ou au désespoir; on achète et on vend, au risque de compromettre une affaire dans laquelle on est intéressé, pour spéculer au jour le jour.

Le grand mal du temps, qui des hautes régions est descendu aux plus infimes, c'est de ne pas savoir attendre un bénéfice honnête d'une affaire. On ne court plus même après le dividende, c'est trop lent; on court après la prime ou la plus-value. Il en résulte que les meilleures affaires, celles surtout qui ont besoin de temps pour réussir, sont abandonnées, périclitent et sont menacées de ruine, si par malheur elles ont à appeler un versement.

Il y a cependant des exceptions à cette manière d'agir, et ce qui donne à ces exceptions quelque chose d'assez étrange, c'est qu'elles s'appliquent à la plupart des affaires étrangères négociées sur le marché. Les versements sur les valeurs allemandes, qui en ce moment sont très en crédit, se font ou se feront, il n'en faut pas douter, avec une parfaite régularité; mais ayez une valeur française dépouillée de primes, faites un appel de fonds, et vous verrez tous les tiraillements par lesquels il faudra passer.

La place est sans doute moins à l'aise qu'on ne l'avait cru; la situation de la Banque de France en est la preuve. Il paraît certain que Paris tend à devenir le marché des capitaux européens; on prend à Paris de l'argent pour une partie du continent. Il s'ensuit que l'encaisse de la Banque s'épuise, et qu'il faut se procurer des ressources en numéraire avec des sacrifices considérables : l'événement de la semaine était justement la nouvelle annoncée par le *Times*, et confirmée d'ailleurs quasi officiellement depuis, que la Banque de France avait été obligée de faire acheter sur le marché de Londres 100 millions de francs en or.

Les événements d'Espagne n'ont pas exercé une grande influence sur notre marché. Autrefois un mouvement qui, dans l'origine, se présentait avec un caractère de haute gravité aurait certainement ému bien autrement la Bourse : un peu plus de lourdeur sur la rente et sur les valeurs qu'à tort ou à raison on croit engagées plus ou moins avec l'Espagne, c'est tout ce qu'a produit la révolution ministérielle qui a renversé Espartero.

On s'est beaucoup plus occupé d'un incident qui se rattache d'assez loin aux événements d'Espagne que de ces événements eux-mêmes. Nous voulons parler de ces millions en or qui ont été expédiés de Bayonne à Madrid avec un retentissement si mal placé, pour payer les premiers termes d'un emprunt auquel la Société de Crédit mobilier avait pris part. Il paraît en somme que ces millions sont arrivés sains et saufs à Madrid; dans tous les cas, le Crédit mobilier avait, dit-on, pris ses précautions pour n'avoir aucune responsabilité.

La rente française continue à faire le plus triste et le plus fâcheux contraste avec la rente anglaise. Tandis que les consolidés conservent une fermeté qui ne se dément pas, le 3 p. 0/0 faiblit tous les jours et écœure les rentiers.

Les chemins de fer se soutiennent mieux. La grande affaire, c'est toujours le démembrement du Grand-Central. Les négociations continuent entre les diverses compa-

gnies qui doivent bénéficier du Grand-Central, et tout fait espérer qu'on finira par s'entendre sur des bases qui soient équitables pour toutes les parties.

La situation de la place de Londres, qui est si prospère, finira par exercer sur notre marché une heureuse influence; mais déterminera-t-elle la Banque de France à réduire le taux de son escompte? C'est douteux pour quelque temps. La Banque de France ne paraît pas disposée à faciliter les affaires en ce moment, surtout les affaires de bourse. Dans tous les cas, s'il y avait une réduction, il est probable qu'elle serait limitée aux effets de commerce et ne serait pas étendue aux prêts et avances sur valeurs.

Le marché industriel est resté nul, et sauf la reprise des actions de l'Union des Gaz, qui est loin de répondre encore à l'extension que prend la compagnie, il n'y aurait rien à signaler. Il est impossible cependant de finir cette revue sans parler d'un fait remarquable qui s'est produit cette semaine, et qui a fait sensation. Nous voulons parler du succès de la souscription ouverte pour compléter le capital de la Compagnie générale des Caisses d'escompte. Nous avons fait connaître, il y a quinze jours, l'organisation de la compagnie fondée par M. Prost et la force inconnue qu'elle présentait par ses relations avec les caisses de province; l'événement a dépassé tout ce qu'on pouvait attendre, et maintenant, grâce à l'intelligent concours qu'elle a trouvé, la Caisse générale est en mesure de faire face aux affaires qu'elle avait eu soin de préparer et de s'assurer tant en France qu'à l'étranger, car, au contraire d'autres maisons ou institutions analogues, la Caisse générale a d'avance le plus avantageux emploi de son capital assuré. Ce succès est au moins une compensation.

E. Ber.

BIBLIOGRAPHIE.

Notre époque se distingue de celles qui l'ont précédée par le nombre toujours croissant d'ouvrages qui font connaître les pays étrangers, en étudient l'histoire, en représentent l'aspect physique, et fournissent en général tous les renseignements qui peuvent intéresser les lecteurs au point de vue archéologique ou artistique, scientifique ou littéraire, commercial ou politique. Ce développement d'une branche d'études particulière est de plus en plus remarquable. M. André Papadopoulo Vretos publie à Saint-Pétersbourg un livre sur *la Bulgarie ancienne et moderne*, considérée sous le rapport géographique, historique, archéologique, statistique et commercial. On peut signaler aussi une publication où l'art du dessin a plus de part que la littérature, *l'Orient*, par M. Eugène Flandin. Cinquante grandes planches représentent les points de vue et les monuments les plus curieux des rives du Bosphore et de ses environs. Nous citerons entre autres le *Bosphore*, la *Pointe de Scutari*, *Constantinople*, les deux vues de *Smyrne*, le *Détroit des Dardanelles*, plusieurs *mosquées* et plusieurs *fontaines*. Un texte explicatif donne sur les lieux et sur les édifices retracés par les planches tous les renseignements nécessaires ou utiles.

Si nous voulons nous transporter en Afrique, M. Anne Raffenel nous fera faire un *Voyage dans le pays des nègres;* nous apprendrons avec lui des choses curieuses sur des populations inconnues qu'il a traversées, non sans péril; nous trouverons un grand nombre de documents historiques, géographiques et scientifiques. Ce *Voyage* est suivi

d'*Études sur la colonie du Sénégal*. M. Raffenel avait une mission du gouvernement, et il en publie les résultats.

M. Max Radiguet a séjourné dans le Pérou, le Chili, le Brésil, et particulièrement à Lima. Ses *Souvenirs de l'Amérique espagnole* sont un tableau pris sur nature de la vie et des mœurs d'une société qui se révèle à l'observateur sous les aspects les plus contraires et quelquefois les plus bizarres. Lima a surtout ce caractère. On rencontre peu de villes où des éléments aussi hétérogènes, où des antithèses aussi violentes aient un contact plus immédiat.

La *Bibliothèque des chemins de fer* appartient par un certain côté à cet ordre d'études. Cependant elle ne se contente pas d'offrir des *Guides* aux voyageurs ; elle rassemble pour leur agrément des ouvrages de toute espèce et appropriés à tous les goûts, des études historiques pour les esprits sérieux, des romans pour tout le monde, et même toute une série de volumes illustrés consacrée à l'enfance. Elle se compose aujourd'hui de 300 volumes dont les prix varient autant que les sujets, et il est juste de dire que les volumes qui ne coûtent qu'un franc ne sont pas ceux qui contiennent les œuvres les moins remarquables.

Parmi les publications qui doivent paraître prochainement, nous citerons les *Lettres inédites de Voltaire*, recueillies par M. de Cayrol, annotées par M. Alphonse François, et précédées d'une préface par M. Saint-Marc Girardin. Ce supplément à la correspondance de Voltaire, qui va depuis 1718 jusqu'à 1778, remplira deux gros volumes in-8, chez Didier. On attend un nouveau volume des *Œuvres complètes d'Arago*, publiées par Gide et Baudry. La même librairie donnera aussi la première partie de l'*Histoire des sépultures et des monuments funèbres chez tous les peuples*, par M. E. Feydeau.

J. RAYMOND.

ÉGLISE MONUMENTALE A CONSTANTINOPLE.

(MEMORIAL CHURCH AT CONSTANTINOPLE.)

A MM. les Architectes.

Le Comité auquel a été confié le devoir de mettre en exécution les décisions d'une assemblée réunie le 28 avril 1856, sous la présidence de Son Altesse Royale le duc de Cambridge, se trouve encouragé, par le succès qui a suivi leur demande de fonds, à inviter MM. les architectes à leur envoyer des dessins pour l'Église qu'ils sont dans l'intention d'ériger à Constantinople.

Le Comité ne croit pas agir prématurément en faisant ainsi, puisque des mois doivent s'écouler avant que le dessin puisse être finalement approuvé, et un intervalle encore plus long avant que les travaux puissent être activement entrepris. Ils pensent donc qu'ils ne font que répondre aux encouragements qu'ils ont déjà reçus, et qu'ils offrent la meilleure garantie de leur zèle à amener à bonne fin les travaux, en prenant immédiatement les mesures nécessaires afin de hâter la bâtisse.

La concurrence sera sans limite et anonyme. Le style à adopter dans les dessins doit être une modification, selon le climat, de l'architecture ecclésiastique de l'Europe occidentale, connue sous le nom de « ogivale » ou « gothique » ; et tout oubli de la part d'au-

cun de MM. les architectes de cette règle sera suivi de son exclusion de la concurrence.

Les nombreux et magnifiques échantillons qui existent dans le midi de l'Europe de cette modification de l'architecture ogivale, justifient amplement cette préférence. Toute approximation aux traits distinctifs de l'architecture byzantine est interdite, comme étant inadmissible sous plusieurs rapports. A plus forte raison les concurrents doivent s'abstenir de toute reproduction des formes liées à l'architecture religieuse des mahométans, laquelle à Constantinople est basée sur des modèles byzantins.

L'Église doit être d'une grandeur suffisante pour contenir sans galeries une assemblée de sept cents personnes au moins, tandis que la dépense ne doit pas dépasser 20,000 livres sterling, somme suffisante, entre les mains d'un architecte habile, pour assurer le caractère monumental de la construction. La principale dépense doit être consacrée à rehausser la dignité solide de l'édifice même, l'ameublement étant aussi simple et peu dispendieux que possible, vu la convenance religieuse. La substitution ou addition des meubles plus dispendieux, est laissée à la munificence des individus qui voudront en faire cadeau comme souvenirs spéciaux. Aucune reproduction de la forme humaine, ou de celles de la vie animale, ne doit être introduite en dedans ou en dehors; en même temps MM. les architectes feront bien de profiter des beaux matériaux qui abondent à Constantinople, spécialement du marbre de Marmora.

L'attention de MM. les concurrents est appelée sur les risques de tremblements de terre à Constantinople.

MM. les concurrents sont invités à envoyer d'après l'échelle de 1/100e les dessins géométriques suivants :

1° Plan; — 2e élévation vers l'ouest; — 3e élévation vers l'est; — 4e élévation vers le nord; — 5e élévation vers le sud; — 6e coupe en longueur; — 7e coupe en largeur vers l'ouest; — 8e coupe vers l'est.

MM. les concurrents doivent aussi, en cas de besoin, contribuer à des dessins détaillés, sur une plus grande échelle, pour des arrangements de construction, d'ornementation et d'ameublement qui ont besoin d'être expliqués, avec des éclaircissements par écrit, indiquant les bases de leur estimation de toute la dépense probable. On peut ajouter un seul dessin en perspective de l'extérieur, et un autre de l'intérieur, mais pas davantage. Une sacristie convenable doit être indiquée près de l'église, ainsi que l'emplacement de l'orgue.

L'inexécution d'une seule de ces règles exclura absolument de la concurrence.

Afin d'assurer une décision compétente et impartiale, le comité a confié le choix des dessins aux personnes ci-après indiquées, qui ont bien voulu accepter les fonctions de juges :

Le très-révérend Monseigneur l'Évêque de Ripon.
Sir Charles Anderson, baronet.
Le très-révérend M. le doyen d'Ely.
Le révérend le professeur Willis.
M. A.-J.-B. Beresford Hope.

Les desins doivent être remis aux secrétaires honoraires de l'église, n° 79, Pall Mall, Londres, avec devises, et les noms et adresses des auteurs sous enveloppe cachetée (au plus tard le 1er janvier 1857), endossée « Memorial Church at Constantinople. »

Les juges accorderont un premier prix de 100 livr. sterl., et un second et un troisième de 70 et 50 livr. sterl., ou en cas d'égalité deux seconds prix de 60 livr. sterl. chacun.

Le dessin qui aura obtenu le premier prix sera exécuté, à moins qu'une raison spéciale

ne s'y oppose, et le montant du prix sera finalement déduit des honoraires de l'architecte. Les juges peuvent également faire mention honorable de tels autres dessins, qui selon eux mériteront cet honneur.

Après l'adjudication, il y aura une exposition publique à Londres de tous les dessins avec les noms des architectes.

EDMUND LYONS, amiral, G.C.B. F.-E. CHAPMAN, colonel, C.B., R.E. G.-R. GLEIG, aumônier général. ERNEST HAWKINS, B.D., secrétaire, S.P.G.	*Secrétaires honoraires.*

79, Pall Mall, 4 *juin* 1856.

Nota. — On peut se procurer des exemplaires de cette annonce au bureau de la *Society for the Propagation of the Gospel*, 79, Pall Mall, Londres.

FAITS DIVERS.

— L'Académie française a décerné le prix Gobert à M. Henri Martin pour son *Histoire de France*. Elle a partagé le second prix entre M. Théophile Lavallée pour son *Histoire de Saint-Cyr*, et M. Chéruel pour son *Histoire de l'Administration sous Louis XIV*.

— Dans sa séance de vendredi dernier, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix fondé par M. le baron Gobert à M. Hauréau, pour sa continuation de la *Gallia christiana* (province de Tours). Le second prix a été accordé à M. Floquet pour ses *Études sur Bossuet*.

— M. Thiers vient de livrer aux imprimeurs les derniers feuillets du manuscrit du quatorzième volume de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. Ce volume paraîtra le 14 août chez les éditeurs Paulin et Lheureux.

— Les éditeurs de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers, rappellent aux personnes qui ont souscrit à cet ouvrage que c'est le 8 août prochain qu'expire le délai de trois mois accordé pour avoir droit à la prime donnée avec le tome treizième. Les souscripteurs sont donc prévenus que le 9 août ce volume sera porté irrévocablement au prix de 5 fr. sans gravures, et de 5 fr. 50 avec gravures.

— Il y a quelques jours a eu lieu l'inauguration de la partie de la ligne du télégraphe électrique de Naples à Palerme, qui va jusqu'à Eboli. On pense que la ligne sera terminée en six mois. Les principales stations seront à Naples, Eboli, Cosenza, Reggio et Palerme. Une autre ligne aussi a été achevée de Naples à Castellamare avec embranchement sur « Qui-si-vana », la résidence royale.

— On écrit de Constantine au *Journal des Débats :*

« L'impulsion donnée par la société archéologique de la province de Constantine aux

recherches scientifiques amène de temps à autre d'importantes découvertes que nous sommes heureux de signaler les premiers. Voici les plus récentes : En visitant les ruines de Ziama, situées dans le golfe de Bougie, à mi-chemin de cette ville et de Gigelli (Igigellis), M. Pelletier, inspecteur des bâtiments civils, a recueilli plusieurs inscriptions latines dont la plus intéressante est celle qui marque l'ancien nom de la localité,

BALNEÆ MVNICIPIVM.

« Non moins heureux dans ses excursions, M. Cherbonneau, professeur d'arabe à Constantine, retrouvait, en compagnie du général Creully, qu'il avait conduit vers ce point, l'emplacement et le nom du château d'Arsagal ou Arsacal (*castellum Arsagalitanum*) dans les débris de constructions antiques qui couvrent le plateau de Goulia, à 22 kilomètres ouest de Constantine, près du deuxième télégraphe de la ligne de Sétif. La stèle sur laquelle il a lu ce document faisait partie d'un autel à Cérès et portait les lignes suivantes :

CERERI AVG.
SACRVM
IVLIA. MVSSIOSA.
KASARIANA.
EX. CONSENSU. ORD.
CASTELLI. ARSA
GALITANI. SVA.
PECVNIA. POSVIT.
L. D. D. D.

« En voici la traduction :

« Consacré à Cérès auguste, Julia Mussiosa, de Césarée, a élevé ce monument à ses « frais, du consentement des décurions de Castellum Arsagalitanum.

« Ce lieu a été donné par un décret des décurions. »

— S'il est généralement reconnu dans nos climats que peu de serpents sont venimeux, il n'en est pas de même en tous lieux. Nous trouvons à ce propos, dans une lettre adressée par un voyageur de l'intérieur de l'Afrique méridionale, Charles L. Zeyher, au *Hooker's Journal of Botany*, l'anecdote suivante qui vient à l'appui de ce que nous avançons :

« Les hyènes sont communes dans le sud de l'Afrique, les Hottentots ont coutume d'attacher un chien, qui sert d'appât pour les attirer ; par ce moyen ils arrivent à détruire une grande partie de ces ennemis de leurs troupeaux. Deux chiens ainsi abandonnés, ou plutôt sacrifiés, furent rencontrés et emmenés par nous.

« Nous cherchions alors un gué pour passer la rivière Caledon. Pendant que nous traversions, les chiens s'amusaient à faire lever des faisans. Cependant l'un d'eux, continuant à aboyer, s'enfonça dans un buisson, d'où il revint tenant dans sa gueule un serpent de l'espèce appelée *spugg-slang* ou serpent cracheur.

« Ces reptiles sont considérés comme très-venimeux ; et en effet le pauvre chien, ayant été blessé dans la lutte qu'il soutint contre son adversaire rampant, montra bientôt après de dangereux symptômes. Il commença à chanceler le long du sentier que nous suivions et perdit la vue.

« Nous avions heureusement avec nous du lait nouveau, et nous lui en fîmes boire coup sur coup. Les progrès du poison furent ainsi arrêtés, et le chien guérit lentement, mais sûrement.

« Cette espèce de serpent n'est pas rare dans les districts occidentaux du Cap, vers Namaqualand. Ils peuvent lancer, même du creux de leurs crochets, quand ils sont

poursuivis avec ardeur (ils se tournent alors et font toujours face à celui qui les combat, surtout lorsqu'ils ne peuvent échapper), un acide très-caustique, ayant l'odeur de l'acide formique, et le crachent juste à la face de leur ennemi. Si malheureusement on est suffisamment près du reptile, on est certain d'être aveuglé, si cette liqueur acide vient à toucher les yeux. »

— Le *Journal des chemins de fer* qui avait, sur la foi d'un autre journal, annoncé l'envoi des 13 millions de francs expédiés en Espagne par M. Borrajo, président de la Commission de la dette espagnole à Paris, en l'attribuant à la Société générale de crédit mobilier, revient encore sur ce fait rectifié, et prétend aujourd'hui que ces 13 millions de francs ne sont que le premier paiement effectué par le Crédit mobilier espagnol sur sa souscription de 50 millions de francs dans l'emprunt de 100 millions de francs qui aurait été fait par le gouvernement espagnol.

L'emprunt total n'a été que de 50 millions de francs, sur lesquels le Crédit mobilier espagnol n'a souscrit que 21,500,000 francs, dont 8,000,000 de francs seulement pour son compte, qu'il a payés directement à Madrid au moins de juin dernier. L'excédant a été souscrit par lui, pour le compte de sa clientèle, en Espagne et à l'étranger.

Le Crédit mobilier de Paris est resté complétement étranger à cette opération, et n'a pas eu à payer un centime pour cet emprunt.

Les 28,500,000 francs formant le complément de l'emprunt, ont été souscrits par les Cies Rothschild et Prost, et par les capitalistes allemands ou espagnols.

— COMPAGNIE DES HUILES-GAZ, 21, *rue de la Chaussée-d'Antin*. — L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 24 juillet dernier a eu lieu, au siége de la Société, 21, rue de la Chaussée-d'Antin. La plupart des actionnaires étaient présents; l'assemblée a nommé le conseil de surveillance, choisi parmi les actionnaires; elle a confirmé la nomination de M. Alfred Leroy comme directeur-gérant; elle a décidé que les actions du fondateur ne seraient pas détachées de la souche avant l'émission de la moitié du capital social. Enfin, elle a émis le vœu que l'inventeur demeurerait attaché à la Société pendant au moins trois ans. Le gérant a annoncé à l'assemblée que les produits *de la Société seraient livrés au commerce le 1er septembre*. Ce délai est indispensable pour les nouveaux travaux qui vont être exécutés dans l'usine. Le gérant le regrette d'autant plus vivement que des demandes considérables lui sont adressées de toutes parts.

— On sait que, par suite d'une décision du conseil d'administration de la *Loterie Saint-Roch*, de Montpellier, le troisième tirage de cette loterie, qui devait avoir lieu le 10 mai dernier, a été remis au 16 août. Ce tirage aura lieu irrévocablement à la date fixée. Quarante lots formant un total de 190,500 fr. restent encore à gagner à la loterie Saint-Roch; parmi ces lots on en compte un de 100,000 fr., un de 25,000, un de 20,000, un de 15,000 et un de 10,000 fr.

COMPAGNIE IMPÉRIALE DES VOITURES DE PARIS. *Aux voyageurs partant par les chemins de fer du matin.* — La Compagnie enverra, à partir du 1er août, des voitures à domicile aux personnes qui en feront la demande la veille, avant huit heures du soir.

S'adresser franco, au bureau de la location des voitures, au siége de la Compagnie, rue de Rivoli, 162, en indiquant l'espèce de voiture à envoyer.

Il ne pourra être satisfait qu'aux demandes signées, reçues avant huit heures du soir.

On paiera le prix du tarif à l'heure, avec cinquante centimes en sus pour le déplacement.

— Le joli village d'Asnières, situé sur les bords de la Seine, à 5 kilomètres de Paris, est devenu, grâce au chemin de fer, qui le met à huit minutes du centre de la capitale, un des endroits les plus fréquentés de la banlieue. Une colonie parisienne s'est établie dans ses pittoresques villas; et tel est aujourd'hui le développement de la circulation, que le chemin de fer de la rue Saint-Lazare a dû doubler son service régulier. Les trains, qui partaient toutes les heures, se succèdent maintenant de demi-heure en demi-heure toute la journée. Cette heureuse amélioration du service était vivement réclamée par l'importante population de cette partie de la banlieue et par le grand nombre de promeneurs qu'attirent à Asnières les agréments de son site et la célébrité historique de son parc et de son château.

— La cherté des loyers et le retour de la belle saison ont développé d'une manière inusitée le goût de la villégiature dans la population parisienne. La banlieue est envahie, les maisons de campagne sont assiégées. L'affluence se porte principalement sur tous les points qu'un chemin de fer met en communication rapide avec Paris. Les Compagnies de chemins de fer ont compris qu'elles devaient multiplier leurs moyens de transport, et qu'elles serviraient à la fois leurs intérêts et ceux de leurs nombreux habitués, en créant, en dehors du service ordinaire, des facilités nouvelles pour les voyageurs.

Des trains de banlieue partent maintenant de Paris, rue Saint-Lazare, après minuit, et desservent toutes les gares des lignes de Versailles (rive droite), de Saint-Germain et d'Auteuil. Cette organisation, maintenue été et hiver, permet aux personnes qui habitent la campagne, et que leurs affaires ou leurs plaisirs appellent à Paris, de rentrer chez elles après l'heure des spectacles et des soirées.

Ces trains sont déjà très-suivis, et l'accueil favorable que leur fait le public est une preuve qu'ils répondent bien aux besoins de la nombreuse population des environs de Paris.

Chemins de fer de Versailles, rue Saint-Lazare, 124, et boulevard Montparnasse, 44. — Un départ par heure. — Billets d'aller et de retour. — Visite du Musée et des deux Trianon tous les jours, excepté le lundi.

Chemin de fer de l'Ouest, rue d'Amsterdam, 9, à Paris. — Voyage de Paris à Londres par Dieppe et Newhaven (Brighton). — Un départ tous les jours. — Trajet en une journée. 1re classe, 35 fr.; 2e classe, 25 fr. Bureau spécial, rue de la Paix, 7.

— Bains de mer de Dieppe, du Havre, de Trouville, d'Honfleur, d'Étretat, de Fécamp, du Tréport et de Saint-Valéry-en-Caux. Départs de Paris, 9, *rue d'Amsterdam*, par les trains express. Pour Dieppe, à 9 h., 1 h. 30 et 5 h.; trajet en 4 h. et 4 h. 45. — Pour le Havre, à 8 h. 30, 1 h. et 6 h.; trajet en 4 h. 30. — Pour Fécamp, à 8 h. 30. et 1 h. 30. — Trajet de Dieppe au Tréport, en 2 h. 30; du Havre à Trouville et à Honfleur, en 45 m.; de Fécamp à Étretat, en 1 h. 35. Service de Paris à Trouville par la correspondance de Lisieux, trajet en 7 h.; de Paris à Saint-Valéry-en-Caux par la correspondance de Motteville, trajet en 6 h.

— Promenades au bois de Boulogne et au *Pré Catelan*, par le chemin de fer d'Auteuil, 124, rue Saint-Lazare. Deux départs par heure, de 7 h. 30 à 1 h. 30, et trois de 1 h. 30 à 10 h. 10 du soir. Derniers départs : de Paris, 1 minuit 25; d'Auteuil, à 9 h. 56, 10 h. 26 et 11 h. 26 du soir. Prix : la semaine, 30 cent. *Billets d'aller et de retour*, 50 cent.

— Mettre les connaissances historiques et biographiques à la portée de tous au moyen d'un livre exécuté dans les meilleures conditions économiques, tel est le but que s'est proposé l'éditeur de la *Biographie pittoresque universelle*, publiée sous la direction de MM. Augustin Challamel et Julien Lemer. Composé sur un plan entièrement nouveau, cet ouvrage, qui contiendra plus de trente mille notices d'une étendue proportionnée à l'importance du rôle que les personnages ont joué dans l'histoire du monde, et plus de cinq cents portraits dessinés d'après des documents authentiques, tiendra le milieu entre les résumés incomplets et les encyclopédies biographiques longues et coûteuses. Par son utilité pratique et par son prix, il sera accessible à tous; il se publie par livraisons à 10 centimes, contenant huit pages grand in-8° à deux colonnes et deux ou trois portraits : il en paraît une par semaine.

ANNONCES ANGLAISES.

LIVRES ET PUBLICATIONS DIVERSES.

A la Librairie L. HACHETTE et Cᵉ, rue Pierre-Sarrazin, 14, à Paris
Et chez tous les Libraires de France et de l'Étranger, et dans les principales gares.

COLLECTION
DE
VOLUMES A UN FRANC

FORMAT IN-16

FAISANT PARTIE DE LA BIBLIOTHÈQUE DES CHEMINS DE FER

LES 100 VOLUMES SUIVANTS SONT EN VENTE :

About (Ed.) : Tolla.
Anecdotes du règne de Louis XVI.
Anecdotes du temps de la Terreur.
Apulée : Contes merveilleux.
Auerbach : Contes.
Auger (Ed.) : Voyage en Californie.
Balzac (H. de) : Pierrette.
Bernard (F.) : Fontainebleau et ses environs. — Le Château et le parc de Versailles.
Bernardin de Saint-Pierre : Paul et Virginie.
Bersot : Mesmer ou le Magnétisme animal.
Bois (V.) : La Télégraphie électrique. — Les Chemins de fer français.
Boiteau (P.) : Aventures du baron de Trenck.
Brantome : Anecdotes racontées par..., etc.
Camus (évêque de Belley) : Palombe.
Caro (E.) : Saint Dominique et les Dominicains.
Champfleury : Les Oies de Noël. — Aventures de Mˡˡᵉ Mariette.
Collet (Mᵐᵉ L.) : Enfances célèbres.
Corne (H.) : Le cardinal Richelieu. — Le cardinal Mazarin.
Currer-Bell : Jane Eyre.
Dickens (Ch.) : La Bataille de la vie. — Le Grillon du foyer.
Delessert (Benjamin) : Le Guide du bonheur.
Demogeot : Les Lettres et l'Homme de lettres au xixᵉ siècle.
Fénelon : Fables.
Florian : Arlequinades.
Forbin (Cte de) : Voyage à Siam.
Gaskell (Mᵐᵉ) : Cranford.
Gauthier (Théophile) : Militona.
Gérard (Jules) : Le Tueur de lions.
Gerstaker : Aventures d'une colonie.
Giguet (P.) : Campagne d'Italie.
Goethe : Werther.
Gogol : Nouvelles choisies. — Tarass Boulba.
Guizot (Fr.) : L'Amour dans le mariage. — Edouard III (revu par le même). — Guillaume le Conquérant.
Hauréau (B.) : Charlemagne et sa cour.
Karr (Alph.) : Contes et Nouvelles. — Clovis Gosselin.
La Fayette (Mᵐᵉ de) : Henriette d'Angleterre.
Lamartine (A. de) : Christophe Colomb. — Fénelon. — Nelson. — Geneviève.
Lamartine (A. de) : Graziella.
Le Fèvre Deumier : Vittoria Colonna.
Léouzon le Duc : Les Iles d'Aland.
Lesage : Théâtre choisi.
Levaillant : Voyage en Afrique.
Lobet (J.) : Le nouveau bois de Boulogne.
Louandre (Ch.) : La Sorcellerie.
Marco de Saint-Hilaire : Anecdoctes du temps de Napoléon Iᵉʳ.
Martin (Henri) : Tancrède de Rohan.
Merruau (P.) : Les Convicts en Australie.
Méry : Nouvelles nouvelles. — Les Matinées du Louvre. — Contes et Nouvelles.
Michelet : Jeanne d'Arc. — Louis XI.
Monseignat (C. de) : Le Cid Campéador.
Montague (Lady) : Lettres choisies.
Morin (Frédéric) : Saint François d'Assise.
Neuville (E.) : Les Ports militaires de la France.
Newil (Ch.) : Contes excentriques.
Poe (Edouard) : Nouvelles choisies.
Pouschkine (A.) : La Fille du Capitaine.
Prevost (l'abbé) : La Colonie rocheloise.
Reybaud (Mᵐᵉ Ch.) : La dernière Bohémienne. — Mademoiselle de Malepeire.
Riccoboni, de Charrière, de Duras (Mᵐᵉˢ) : Ernestine, Caliste, Ourika.
Saint-Felix (J. de) : Aventures de Cagliostro.
Saint-Hermel (de) : Pie IX.
Saintine (X.-B.) : Un Rossignol pris au trébuchet. — Les Trois Reines.
Sand (George) : André. — La Petite Fadette. — La Mare au Diable. — François le Champi. — Les Maitres mosaïstes.
Scott (Walter) : La Mère du Déserteur.
Sollohoub (Cte) : Nouvelles choisies.
Soulié (Frédéric) : Le Lion amoureux.
Staal (Mᵐᵉ de) : Deux ans à la Bastille.
Stephens (Miss A.) : Opulence et misère.
Stern : Voyage en France.
Swift : Voyages de Gulliver à Lilliput.
Thackeray : Le Diamant de famille, etc.
Wailly (Léon de) : Stella et Vanessa.
Ysabeau : Le Jardinage.

OUVRAGES ANONYMES.

Aladin. — Djouder le Pêcheur. — Le Mariage de mon grand-père. — Les Émigrés français. — Le véritable Sancho-Panza.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris : rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — Marseille : place Royale, 1. — Lyon : place des Terreaux. — Londres : agent, J. E. Puddick, Oxford street, 314.

LIGNE D'ITALIE.

(Deux départs par semaine).

Voie de : Gênes. Livourne. Civita-Vecchia. Naples. Messine. Malte.
- Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 10 heures du matin.
- Retour — Départ de Malte le jeudi de chaque semaine à 10 h. du matin.

Voie de : Civita-Vecchia. Naples. (Traversée en 48 heures.)
- Aller. — Départ de Marseille chaque jeudi, à 10 h. du s.
- Retour. — Départ de Naples chaque jeudi, à 4 h. du soir.

LIGNE DU LEVANT.

(Deux départs par semaine.)

Voie de : Malte. Syra. Smyrne. Metelin. Dardanelles. Gallipoli. Constantinople.
- Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque semaine à 11 h. du matin.
- Retour. — Départ de Constantinople le jeudi de chaque semaine à 5 h. du soir.
- Correspondance à Constantinople avec la ligne de Varna, de Kamiesh et de Sébastopol.

Voie de : Messine. Le Pirée (Athènes). Constantinople.
- Aller. — Départ de Marseille le lundi de chaque semaine à 3 h. du soir.
- Retour. — Départ de Constantinople le lundi de chaque semaine à 5 h. du soir.
- Correspondance au Pirée avec Syra, Salonique et Nauplie ; — à Constantinople avec la ligne de Crimée pour Kamiesh (Sébastopol).

LIGNE DE SYRIE.

Rhodes. Mersina. Alexandrie. Lattaquié. Tripoli. Beyrouth. Jaffa.
- *Voie d'Alexandrie* (sans transbordement) chaque deux semaines le jeudi, à dater du 12 juin.
- Voie de Smyrne chaque deux semaines le jeudi, à dater du 19 juin.

LIGNE D'ÉGYPTE.

Malte. Alexandrie.
- Aller. — Départ de Marseille le jeudi de chaque deux semaines à 9 h. du matin à dater du 12 juin.
- Retour. — Départ d'Alexandrie le samedi de chaque deux semaines à 3 h. du soir, à dater du 14 juin.

LIGNES D'ALGÉRIE.

Alger.
- Aller. — Départs de Marseille chaque mardi et samedi à midi.
- Retour. — Départs d'Alger chaque mardi et samedi à midi.

Oran.
- Aller. — Départs de Marseille tous les vendredis à midi.
- Retour — Départs d'Oran tous les jeudis à midi.

Bone. Stora. (le Philippevil-) Tunis.
- Aller. — Départs de Marseille tous les mercredis à midi.
- Retour. — Départs de Tunis tous les mercredis à midi.

Observations. — La nourriture n'est pas comprise dans le prix du passage, et le prix en est obligatoire pour les deux premières classes. — La Compagnie se charge gratuitement de toutes les formalités relatives au visa des passe-ports. — Les enfants de deux à dix ans ne paient que demi-place.

Billets de retour. — Il est fait une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix des passages en prenant un billet de retour payable d'avance. Les billets de retour sont valables pour quatre mois.

Billets de famille. — Les familles composées de trois personnes jouissent d'une réduction de 20 p. 0/0, et de 30 p. 0/0 avec billet de retour. — Ces diverses réductions ne sont pas applicables sur les lignes d'Algérie.

PRIX DES PLACES DE MARSEILLE A

Lignes.	PORTS.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe	Lignes.	PORTS	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
		fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.	fr.	fr.
ITALIE.	Gênes	[illegible]	41	27	17	SYRIE. (Voie du Levant.)	Rhodes	410	260	178	112
	Livourne	80	48	32	20		Mersina	460	305	203	125
	Civita-Vecchia	105	63	42	26		Alexandrie	467	312	207	125
	Naples	150	90	60	37		Lattaquié	470	315	218	127
	Messine	192	116	77	48		Tripoli	471	315	211	128
	Malte	210	132	88	55		Beyrouth	463	308	207	128
							Jaffa	482	321	217	133
LEVANT.	Syra et Pirée	330	210	140	87	ALGÉRIE.					
	Smyrne	370	240	160	100		Alger	80	60	25	»
	Metelin	390	247	165	103		Oran	122	[illegible]	50	»
	Dardanelles	400	252	168	105		Stora	103	[illegible]	30	»
	Gallipoli	410	265	180	116		Bone	118	92	35	»
	Constantinople	420	279	186	116		Tunis	127	103	55	»
	Varna (de Const.)	60	40	20	»						
ÉGYPTE.	Alexandrie	450	280	190	120	GRÈCE.	Salonique du Pirée.	73	48	32	18
							Nauplie Id.	24	16	10	8

Prix de la souscription à ce Bulletin : 5 fr. par an. — Bureau, r. Grange-Batelière, 10.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LA LIBRAIRIE

Bulletin paraissant le 1er et le 15.

BIBLIOGRAPHIE.

L'événement littéraire du moment est la publication du tome XIV de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers. C'est le récit de la campagne de Russie, de ce grand drame qui s'ouvre avec éclat, qui se continue dans une alternative de succès héroïques et d'accidents réparables, pour aboutir à un désastre que le génie n'a pu conjurer. Les noms de Wilna, Witebsk, Smolensk, la Moskowa et Moscou d'une part, de l'autre ceux de Malo-Jaroslawetz, du Vop, de Krasnoé et de la Bérésina disent assez les grandeurs de l'arrivée et les malheurs du retour. Laissons M. Thiers tirer lui-même la leçon de cette terrible épopée. « Selon nous, dit-il en terminant, il faut voir dans ces tragiques événements non pas tel ou tel manquement dans la manière d'opérer, mais la faute d'être allé en Russie, et dans cette faute une plus grande, celle d'avoir voulu tout tenter sur le monde..., en un mot l'égarement du génie n'écoutant plus ni frein, ni contradiction, ni résistance, l'égarement du génie aveuglé par le despotisme. »

Quant aux autres publications nouvelles, elles se font remarquer par la variété des sujets. Aucune branche particulière d'études ne s'étend aux dépens des autres dans le domaine de la publicité, et ne révèle une tendance distincte, un mouvement marqué des esprits. On trouve un peu de tout sans que rien domine. Ceux qui aiment les arts liront les *Musiciens contemporains*, par M. Henry Blaze de Bury, et y trouveront d'importantes études sur les maîtres de la composition ou du chant dont s'honore notre époque. Les amis des sciences étudieront avec intérêt le troisième volume de l'*Astronomie populaire*, de François Arago, qui vient de paraître à la librairie de Gide et J. Baudry, et qui contient les chapitres relatifs à la terre, à la lune, aux éclipses et occultations, et en outre soixante-dix-huit planches parmi lesquelles il faut signaler une remarquable carte de la lune ; ce volume est le huitième de l'édition des *OEuvres complètes;* le tome troisième des *Notices scientifiques* paraîtra dans une quinzaine de jours. Nous voici à l'époque de l'année où les récits de voyages ont peut-être le plus de succès, soit qu'ils servent de compagnons à ceux qui partent, soit qu'ils promènent à l'étranger l'imagination de ceux qui restent. Si l'on aime les beautés de la nature helvétique, on prendra le livre de Mme la comtesse Dora d'Istria, *la Suisse allemande et l'Ascension du Mœnch*. Si l'on désire voyager, non dans l'espace, mais dans le temps, et remonter aux siècles antiques, on lira les premières livraisons de l'*Histoire des usages funèbres et des sépultures des peuples anciens*, avec planches et plans, par M. Ernest Feydeau, ouvrage publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique et des cultes. Chacun sait que les renseignements les plus intéressants et les plus nombreux que nous possédions sur l'art et les mœurs et coutumes des anciens proviennent des découvertes faites dans leurs tombeaux; mais les récits et les procès-

verbaux de ces curieuses découvertes sont disséminés par toute l'Europe dans une foule de recueils que ne relie aucune pensée unique, aucun plan, aucun système, de même que l'histoire des usages et cérémonies funèbres est pour ainsi dire éparpillée dans les œuvres de tous les écrivains de l'antiquité. On ne peut donc acquérir des notions exactes, un peu étendues, sur des monuments et des usages qui occupaient une si large place dans les coutumes des anciens, ni surtout se faire une idée juste de leur ensemble, sans recommencer les recherches laborieuses de l'auteur, ou sans lire le travail dont il commence la publication.

En histoire, les hommes ont assurément autant d'importance que les monuments. Deux entreprises rivales, la *Biographie universelle* de Michaud (nouvelle édition) et la *Nouvelle Biographie générale* de MM. Firmin Didot continuent à raconter par ordre alphabétique la vie publique et privée des personnages qui se sont fait remarquer en tout genre depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Toutes deux se trouvent en ce moment à peu près au même point, presque à la même lettre, l'une au tome XV et l'autre au tome XVI. Un autre ouvrage du même genre, mais beaucoup plus abrégé, la *Biographie pittoresque universelle* de MM. Augustin Challamel et Julien Lemer, se recommande par l'exactitude des dates et par la concision des notices qui sont néanmoins fort nourries de faits. Cette biographie, qui contiendra plus de cinquante mille notices et plus de six cents portraits, formera quatre forts volumes grand in-8°. Cette publication en est à sa quinzième feuille; elle vient de terminer la lettre A.

Si les recueils biographiques s'occupent de l'histoire des temps passés, les annuaires rendent à quelques égards des services analogues pour l'histoire contemporaine. L'*Annuaire militaire* pour l'année 1856, publié sur les documents communiqués par le ministre de la guerre, vient de paraître chez Mme veuve Berger-Levrault.

Nous ne devons pas oublier non plus des travaux importants sur le droit; ainsi *la Chambre du conseil en matière civile et disciplinaire, jurisprudence de la cour et du tribunal de Paris*, par M. Bertin, avec une introduction par M. Debelleyme (2e édit.). Le succès de ce travail consciencieux s'explique et se justifie par sa nouveauté et son utilité. Il a fallu vaincre de nombreuses difficultés, assembler beaucoup de documents et de renseignements pour le mener à bonne fin. Quant au droit administratif, le traité le mieux fait est le *Dictionnaire de l'administration française*, par M. Maurice Block, dont nous avons déjà parlé. Cet ouvrage est rédigé à la fois pour les gens du monde et pour les fonctionnaires. Un travail préparatoire consciencieux prévient l'inconvénient d'allonger les premiers articles aux dépens des derniers, et au grand préjudice de l'ensemble. On a évité les répétitions inutiles aussi bien que les omissions, et on n'a négligé aucun moyen de faciliter les recherches. On se garde surtout d'indiquer des renvois trompeurs ou sans suite. Enfin des efforts persévérants sont faits pour rendre ce dictionnaire aussi complet que possible.

Terminons par une nouvelle qui se rattache aux intérêts de la librairie : par arrêté de S. M. Guillaume III, roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, en date du 13 juillet, M. Amand Tardieu, avocat à Bruxelles, agent général, pour la Belgique et les Pays-Bas, de la Société pour la défense de la propriété littéraire et artistique, a été nommé chevalier de l'ordre royal grand-ducal de la Couronne de chêne.

Enfin, recommandons à l'attention toutes les pièces relatives à l'*Essai d'instruction musicale* de M. Mercadier. La lecture de ces documents, que nous publions plus loin, en dit plus sur l'excellence de la nouvelle méthode que tous les éloges que nous pourrions faire. Néanmoins nous reviendrons plus tard sur ce sujet. J. Raymond.

HISTOIRE DES USAGES FUNÈBRES

ET

DES SÉPULTURES DES PEUPLES ANCIENS

PAR ERNEST FEYDEAU

Planches et Plans exécutés sous la direction de M. ALFRED FEYDEAU, architecte de la ville de Paris.

Ouvrage publié sous les auspices du ministre de l'instruction publique et des cultes (1).

L'ouvrage dont M. Ernest Feydeau vient de publier la première partie est le résultat de dix années d'études, de recherches et d'explorations scientifiques. A ce titre seul, il mérite déjà d'exciter l'attention. La haute recommandation du Conseil supérieur de l'instruction publique a décidé le Ministère à encourager efficacement sa publication. Cette recommandation est un nouveau titre à l'intérêt du public, et un gage certain de légitime succès.

Nous n'insisterons pas auprès des artistes et des érudits sur l'importance, la fertilité et la nouveauté du sujet que l'auteur a choisi. Chacun sait aujourd'hui que les renseignements les plus intéressants et les plus nombreux que nous possédons sur l'art et les mœurs et coutumes des anciens, proviennent des découvertes faites dans leurs tombeaux. Mais les récits et les procès-verbaux de ces curieuses découvertes sont disséminés par toute l'Europe dans une foule de recueils que ne relie aucune pensée unique, aucun plan, aucun système, de même que l'histoire des usages et cérémonies funèbres est pour ainsi dire éparpillée dans les œuvres de tous les écrivains de l'antiquité. Il n'est donc possible à personne d'acquérir des notions exactes, un peu étendues, sur des monuments et des usages qui occupaient une si large place dans les coutumes des anciens, et surtout de se faire une idée juste de leur ensemble, sans recommencer les pénibles et presque désolantes études de l'auteur. C'est pour répondre à son désir de faire aisément et rapidement profiter la science de ces études que nous publions son œuvre.

Cette œuvre, du reste, tout en comblant la lacune la plus large de l'archéologie et de l'histoire intime, se recommande par son seul titre. Chacun comprendra les précieuses promesses qu'il renferme. Analyser, détail par détail, tous les monuments et toutes les cérémonies enfantés par un usage unique ; grouper tous ces détails, après les avoir scrupuleusement discutés; reconstituer l'ensemble, l'histoire et les vicissitudes de cet usage chez tous les peuples de l'antiquité, les uns après les autres ; comparer enfin entre eux ces usages et ces monuments, en suivant leur filiation à travers les âges, et tirer de cette comparaison toutes les conséquences artistiques et historiques qu'elle renferme; tels sont, tout à la fois, le plan et le but de cet ouvrage, contenus en germe dans son titre.

Mais la pensée de l'auteur, pensée neuve et hardie, ne serait pas comprise, si nous devions nous en tenir à cette définition sommaire. Après une lecture attentive de son manuscrit et l'examen le plus scrupuleux des planches qui le complètent et l'expli-

(1) Paris, Gide et J. Baudry, éditeurs, 5, rue Bonaparte.

quent, nous croyons pouvoir essayer de traduire, en peu de mots, cette pensée au public.

M. Feydeau, que recommandaient déjà à la bienveillance du public lettré de curieux articles publiés depuis trois ans dans les *Annales Archéologiques*, et les encouragements multipliés de savants illustres, n'a pas voulu travailler exclusivement pour ses maîtres et ses pairs. Selon lui, c'est faire reculer la science que l'immobiliser, la localiser dans le sein de la petite famille des adeptes. Il n'est que trop vrai que la France, qui a révélé les premières notions de l'archéologie à l'Italie, à l'Allemagne et à l'Angleterre, est de bien loin dépassée, depuis dix ans, par l'étonnante popularité que les savants étrangers ont conquise à la science, chacun dans son propre pays. Tel ouvrage, dont il se vend à peine à Paris deux ou trois cents exemplaires, atteint à Londres, jusqu'à trois et quatre éditions. Nous n'avons pas mission de rechercher ici les causes de ce fait bizarre, nous devons cependant le constater. M. Feydeau, après une étude attentive des écrits des archéologues étrangers, a jugé que la meilleure part de leurs succès provenait de l'attrait qu'ils avaient su donner à la science, en la mettant à la portée de toutes les classes de lecteurs. Il a donc résolûment adopté leur système, tout en évitant, avec grand soin, de dévier vers l'écueil du pittoresque, que n'ont pas toujours évité avec un égal bonheur les archéologues et les historiens anglais. En un mot, il a cherché à vulgariser la science sans l'abaisser, à la rendre accessible aux hommes du monde, attrayante pour les artistes, tout en respectant rigoureusement et avant tout le sérieux sévère dont l'oubli excite justement la susceptibilité des érudits. Son livre s'adresse donc naturellement à toutes les personnes qui s'occupent d'archéologie, d'architecture, d'histoire et d'art, aussi bien qu'à toutes celles qui cherchent à s'instruire en se délassant par des lectures faciles, et qui n'ont ni le temps, ni les moyens, ni même le désir de faire précéder leurs lectures d'études abstraites. L'archéologue et l'architecte trouveront donc dans ce livre les plans qui leur sont indispensables pour se rendre compte des dispositions intérieures des moindres monuments; les historiens trouveront dans de nombreuses notes les indications très-précises des sources antiques auxquelles l'auteur a dû puiser; les artistes rencontreront à chaque page, en regard de planches de l'exécution la plus parfaite, des appréciations consciencieuses des moindres œuvres de l'art; les érudits pourront relever de nombreuses solutions de problèmes scientifiques que l'auteur a pu résoudre à l'aide de la comparaison; les hommes du monde enfin, qui font peut-être parfois trop bon marché de l'exactitude de la science, et qui pardonnent beaucoup à l'écrivain pourvu qu'il les intéresse ou les amuse, auront sous les yeux le Traité du sujet le plus neuf, le plus extraordinaire, le plus original qu'un historien puisse adopter, et qui, tout en leur révélant la connaissance de faits curieux et bizarres sur les mœurs et coutumes des peuples anciens, les intéressera sans doute par cela seul qu'il contient en substance l'histoire complète de ces mœurs et de ces coutumes. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nul ne pourra faire à l'auteur le reproche de manquer de conscience ou de rigoureuse exactitude : un homme ne passe pas dix ans de sa vie à méditer et à créer une œuvre futile ou pittoresque.

Au surplus, pour donner une idée plus saisissable à la classe des lecteurs difficiles et sévères dont l'approbation seule est un succès, nous relaterons ici quelques-uns des problèmes intéressants que les premières livraisons de l'*Histoire des Usages funèbres et des Sépultures* doit poser, et, le plus souvent, résoudre. Il nous suffira d'énumérer quelques titres de chapitres qui ont particulièrement attiré l'attention du rapporteur du Conseil supérieur de l'Instruction publique; ce sont : les discussions sur *le jugement des âmes et le prétendu jugement des morts des Égyptiens*, sur la date et l'origine des *tombeaux trouvés en Assyrie sur les terrasses*, sur les *préten-*

dus bûchers des Hébreux, sur l'***âge du tombeau attribué aux rois de Juda***; sur les différents âges ***des hypogées des Nabathéens***, de ***la Cyrénaïque***, de ***la Phénicie*** et de ***la Lycie***, sur ***les origines du deuil et du mobilier des tombeaux***, sur les rapprochements ***des différentes lois funéraires***; ce sont enfin les comparaisons de tous les usages et de tous les monuments funèbres des peuples anciens que résume chacun des Livres du Traité que nous présentons au public.

De plus, nous essaierons de donner une idée de la conscience qui a constamment présidé au travail de l'auteur en disant que les seuls monuments et les seuls écrits des contemporains lui ont servi de matériaux pour ses études. Il a constamment comparé entre eux ces deux ordres de preuves et ne s'est jamais cru le droit d'affirmer un fait et de le donner pour véritable, que lorsque ce fait était confirmé aussi bien par les monuments que par les écrits contemporains.

L'***Histoire des Usages funèbres et des Sépultures des peuples anciens*** sera divisée en douze Livres, dont nous donnons ici les titres :

1° PRÉLIMINAIRE.
2° ÉGYPTIENS.
3° ASSYRIENS, PERSES, ETC.
4° HÉBREUX.
5° NABATHÉENS.
6° CYRÉNÉENS.
7° PHÉNICIENS, CARTHAGINOIS.
8° TROYENS, LYDIENS, PHRYGIENS, LYCIENS, ETC.
9° GRECS.
10° ÉTRUSQUES.
11° ROMAINS.
12° BARBARES.

Les planches et le texte paraîtront dans l'ordre exact des divisions de l'ouvrage, en sorte que les premières livraisons contiendront les préliminaires et l'histoire des usages funèbres et des sépultures chez les Égyptiens, et que les livraisons suivantes contiendront successivement les autres divisions dans l'ordre indiqué ci-dessus.

Quant à l'exécution typographique de l'ouvrage, elle sera aussi parfaite que possible. Le dessin et la gravure des planches ne laisseront non plus rien à désirer : les chromolithographies, les planches gravées et les dessins sur bois seront signés par les plus habiles artistes. En un mot, rien ne sera négligé pour que l'exécution de ce livre soit au moins égale à celle des plus beaux ouvrages d'art publiés par notre maison.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Cet ouvrage formera deux beaux volumes grand in-4° jésus, contenant un TEXTE de 600 pages environ avec des bois gravés intercalaires, au nombre d'environ 130; et un ATLAS du même format d'environ 80 planches gravées sur cuivre ou lithographiées en couleur par les procédés de la chromolithographie.

Il sera publié en 25 livraisons, dont 5 livraisons de texte, composées chacune de 12 à 15 feuilles, et 20 livraisons de planches, composées chacune de 4 planches in-4°. — Les planches in-4° en couleur compteront comme deux planches.

Prix de la livraison avec les planches sur papier blanc, 4 fr.; sur papier de Chine, 5 fr.

ÉGLISE MONUMENTALE A CONSTANTINOPLE.

(MEMORIAL CHURCH AT CONSTANTINOPLE.)

A MM. les Architectes.

Le Comité auquel a été confié le devoir de mettre en exécution les décisions d'une assemblée réunie le 28 avril 1856, sous la présidence de Son Altesse Royale le duc de Cambridge, se trouve encouragé, par le succès qui a suivi leur demande de fonds, à inviter MM. les architectes à leur envoyer des dessins pour l'Église qu'ils sont dans l'intention d'ériger à Constantinople.

Le Comité ne croit pas agir prématurément en faisant ainsi, puisque des mois doivent s'écouler avant que le dessin puisse être finalement approuvé, et un intervalle encore plus long avant que les travaux puissent être activement entrepris. Ils pensent donc qu'ils ne font que répondre aux encouragements qu'ils ont déjà reçus, et qu'ils offrent la meilleure garantie de leur zèle à amener à bonne fin les travaux, en prenant immédiatement les mesures nécessaires afin de hâter la bâtisse.

La concurrence sera sans limite et anonyme. Le style à adopter dans les dessins doit être une modification, selon le climat, de l'architecture ecclésiastique de l'Europe occidentale, connue sous le nom de « ogivale » ou « gothique » ; et tout oubli de la part d'aucun de MM. les architectes de cette règle sera suivi de son exclusion de la concurrence.

Les nombreux et magnifiques échantillons qui existent dans le midi de l'Europe de cette modification de l'architecture ogivale, justifient amplement cette préférence. Toute approximation aux traits distinctifs de l'architecture byzantine est interdite, comme étant inadmissible sous plusieurs rapports. A plus forte raison les concurrents doivent s'abstenir de toute reproduction des formes liées à l'architecture religieuse des mahométans, laquelle à Constantinople est basée sur des modèles byzantins.

L'Église doit être d'une grandeur suffisante pour contenir sans galeries une assemblée de sept cents personnes au moins, tandis que la dépense ne doit pas dépasser 20,000 livres sterling, somme suffisante, entre les mains d'un architecte habile, pour assurer le caractère monumental de la construction. La principale dépense doit être consacrée à rehausser la dignité solide de l'édifice même, l'ameublement étant aussi simple et peu dispendieux que possible, vu la convenance religieuse. La substitution ou addition des meubles plus dispendieux, est laissée à la munificence des individus qui voudront en faire cadeau comme souvenirs spéciaux. Aucune reproduction de la forme humaine, ou de celles de la vie animale, ne doit être introduite en dedans ou en dehors; en même temps MM. les architectes feront bien de profiter des beaux matériaux qui abondent à Constantinople, spécialement du marbre de Marmora.

L'attention de MM. les concurrents est appelée sur les risques de tremblements de terre à Constantinople.

MM. les concurrents sont invités à envoyer d'après l'échelle de 1/100e les dessins géométriques suivants :

1° Plan; — 2° élévation vers l'ouest; — 3° élévation vers l'est; — 4° élévation vers le nord; — 5° élévation vers le sud; — 6° coupe en longueur; — 7° coupe en largeur vers l'ouest; — 8° coupe vers l'est.

MM. les concurrents doivent aussi, en cas de besoin, contribuer à des dessins détaillés, sur une plus grande échelle, pour des arrangements de construction, d'ornementation et d'ameublement qui ont besoin d'être expliqués, avec des éclaircissements par écrit, indiquant les bases de leur estimation de toute la dépense probable. On peut ajouter un seul dessin en perspective de l'extérieur, et un autre de l'intérieur, mais pas davantage. Une sacristie convenable doit être indiquée près de l'église, ainsi que l'emplacement de l'orgue.

L'inexécution d'une seule de ces règles exclura absolument de la concurrence.

Afin d'assurer une décision compétente et impartiale, le comité a confié le choix des dessins aux personnes ci-après indiquées, qui ont bien voulu accepter les fonctions de juges :

Le très-révérend Monseigneur l'Évêque de Ripon.
Sir Charles Anderson, baronet.
Le très-révérend M. le doyen d'Ely.
Le révérend le professeur Willis.
M. A.-J.-B. Beresford Hope.

Les desins doivent être remis aux secrétaires honoraires de l'église, n° 79, Pall Mall, Londres, avec devises, et les noms et adresses des auteurs sous enveloppe cachetée (au plus tard le 1er janvier 1857), endossée « Memorial Church at Constantinople. »

Les juges accorderont un premier prix de 100 livr. sterl., et un second et un troisième de 70 et 50 livr. sterl., ou en cas d'égalité deux seconds prix de 60 livr. sterl. chacun.

Le dessin qui aura obtenu le premier prix sera exécuté, à moins qu'une raison spéciale ne s'y oppose, et le montant du prix sera finalement déduit des honoraires de l'architecte. Les juges peuvent également faire mention honorable de tels autres dessins, qui selon eux mériteront cet honneur.

Après l'adjudication, il y aura une exposition publique à Londres de tous les dessins avec les noms des architectes.

Edmund Lyons, amiral, G.C.B.
F.-E. Chapman, colonel, C.B., R.E.
G.-R. Gleig, aumônier général.
Ernest Hawkins, B.D., secrétaire, S.P.G.
} *Secrétaires honoraires.*

79, Pall Mall, *4 juin* 1856.

Nota. — On peut se procurer des exemplaires de cette annonce au bureau de la *Society for the Propagation of the Gospel*, 79, Pall Mall, Londres.

IMPRIMEUR-ÉDITEUR J. CLAYE 7 RUE SAINT-BENOIT

Ouvrage couronné à l'Exposition universelle

ADOPTÉ PAR LE CONSERVATOIRE IMPÉRIAL DE MUSIQUE

ADOPTÉ PAR LA MAISON IMPÉRIALE DE SAINT-DENIS

ESSAI
D'INSTRUCTION
MUSICALE

A L'AIDE D'UN JEU DES GAMMES

PAR P. L. MERCADIER

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

2e ÉDITION : 6 FR. 50

L'ouvrage que nous annoncions pour la première fois, il y a moins d'une année, a fait depuis un rapide chemin ; il reçoit aujourd'hui les honneurs d'une seconde édition : le succès a véritablement dépassé toutes nos espérances.

Ce mode d'instruction, qui présente le double avantage d'être applicable à l'enseignement privé aussi bien qu'à l'enseignement public, a été approuvé par les maîtres de la science; ils ont reconnu et déclaré qu'il était le moyen le plus prompt, le plus sûr, pour initier l'élève à l'intelligence des vrais principes de la musique.

Couronné d'abord par le Jury à l'Exposition de 1855, cet ouvrage a été adopté par le Conservatoire impérial de Musique pour les classes de cette institution; la Maison impériale de Saint-Denis a suivi l'exemple du Conservatoire; tous les genres de succès sont donc venus donner à cette œuvre une véritable consécration : on peut dire aujourd'hui qu'elle est du nombre de celles qui ont leur place marquée dans les familles, dans les maisons d'éducation, partout enfin où l'on apprend et où l'on enseigne la musique, parce qu'elle est d'une pro-

fonde et incontestable utilité pour ceux qui apprennent et pour ceux qui démontrent.

Nous sommes donc heureux d'être dispensé d'en faire nous-même l'éloge ; mais, ne pouvant reproduire ici tous les témoignages honorables adressés à l'auteur, nous nous bornerons aux suivants, en les classant par ordre de date ; les noms éminents dont ils sont signés auront une bien autre autorité que nos paroles :

7 octobre 1855.

Monsieur,

Je viens vous remercier de l'envoi de votre *Essai d'Instruction musicale ;* ce petit livre contient beaucoup de choses, Monsieur, et il est écrit avec une lucidité parfaite. On sent que, contrairement à l'usage adopté par certains savants, vous avez voulu être compris de tous. Vous pensez qu'une explication claire est préférable à un mot technique, et quand vous rencontrez sur votre chemin des noms dont on se sert sans en connaître généralement la signification primitive, vous en donnez l'étymologie de manière à intéresser le lecteur. Je vous félicite donc sincèrement d'avoir mis l'instruction musicale à la portée des masses, et je ne doute pas que les résultats que vous obtiendrez certainement ne répondent à vos légitimes espérances.

LOUIS LACOMBE, *professeur.*

---

13 novembre 1855.

Monsieur,

Je déclare tenir en très-haute estime le travail que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer, et qui est intitulé : *Essai d'Instruction musicale à l'aide d'un jeu d'enfant.*

Ce travail simple, peu étendu, clair, et considérablement éclairé encore par l'ingénieux procédé mécanique qui l'accompagne, offre l'avantage, peut-être unique jusqu'à ce jour, de présenter à l'esprit et aux yeux des lois et des faits dont le rapport est toujours long et difficile à saisir et à retenir.

Je suis donc heureux de rendre ce témoignage sincère à une œuvre remarquable et lucide, et j'ajoute que, comme directeur de l'Orphéon et de l'enseignement du chant dans les écoles communales de la ville de Paris, j'émets le vœu ardent que votre travail soit adopté, soit dans les écoles communales, soit dans les lycées, comme étant la base la plus efficace d'une initiation prompte et d'une intelligence sûre des principes de la musique.

Ce vœu n'exclut en rien l'adoption de méthodes musicales avec le mérite desquelles la gymnastique de votre procédé, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, sera toujours parfaitement conciliable.

CH. GOUNOD, *Directeur de l'Orphéon de la ville de Paris.*

---

15 novembre 1855.

Monsieur,

J'ai lu avec la plus grande attention votre *Essai d'Instruction musicale*, et je suis heureux de pouvoir vous dire, en toute conscience, que je ne connais pas d'ouvrage où les principes de musique soient aussi clairement et aussi complétement exposés.

Si vous voulez bien vous donner la peine de passer chez moi, il me serait très-agréable d'en causer avec vous et de vous en faire compliment de vive voix.

REBER,
Membre de l'Institut, professeur d'harmonie au Conservatoire.

16 novembre 1855.

Monsieur,

Si j'ai tardé à vous remercier de l'empressement que vous avez mis à me faire parvenir votre *excellente méthode*, c'est qu'avant de vous écrire je voulais et lire votre livre, et essayer du jeu des gammes. La méthode intitulée trop modestement *Essai* est le travail le plus complet que j'aie encore vu. Sa rédaction rend clairs des principes enveloppés jusque-là dans le fatras d'obscurités professorales, et elle me rendra un grand service, car avec elle je me remets à apprendre la musique. Nos maîtres, à nous, ne nous parlaient guère des principes, parce qu'ils ne les connaissaient que fort peu.

J'ai déjà fait essayer à plusieurs enfants la construction des gammes majeures sur votre gamme modèle; ils ont tous bien compris le mécanisme de cette formation et placé correctement les dièses et les bémols.

Je crois fermement, Monsieur, que votre méthode obtiendra un beau et légitime succès.

MICHEL, *professeur d'harmonie*.

Bruxelles, 27 novembre 1855.

Monsieur,

J'ai examiné avec soin votre *Essai d'instruction musicale*, ainsi que le tableau du *jeu des gammes* qui y est annexé, et je reste persuadé de ne m'être pas trompé lorsque je vous ai dit, à Paris, que je considérais votre méthode comme très-bien conçue pour faire disparaître de l'instruction musicale les difficultés que rencontrent la plupart des commençants dans la connaissance des tons et des signes de la notation par lesquels on les détermine. Dans les écoles, ces difficultés s'aplanissent par la fréquence des exercices; il n'en est pas de même dans l'éducation privée. C'est là que votre intelligente méthode trouvera ses plus utiles applications.

FÉTIS,

Directeur du Conservatoire, à Bruxelles.

---

9 décembre 1855.

Monsieur,

Je vous remercie de m'avoir envoyé votre *Essai d'Instruction musicale*, que j'ai lu avec beaucoup d'intérêt.

Après les témoignages honorables que vous avez déjà reçus de plusieurs artistes éminents, mon appréciation, mes éloges ne vous sont plus nécessaires, et vous savez aujourd'hui à quoi vous en tenir.

Je me bornerai donc ici à vous féliciter d'avoir fait un livre utile, bien conçu, bien écrit, et qui a, selon moi, le rare mérite d'être à la fois substantiel et sobre, et de cacher sous les formes les plus simples, les plus élémentaires, la connaissance très-approfondie des principes générateurs de la musique.

Croyez, Monsieur, que j'applaudirai avec grand plaisir au succès d'un ouvrage qui me semble destiné à rendre de grands services à l'enseignement.

AMBROISE THOMAS,

Membre de l'Institut, Inspecteur des études au Conservatoire.

11 décembre 1855.

Monsieur,

Les détails que vous m'avez donnés, avec l'aide d'un véritable *jeu d'enfant*, sur votre système d'enseignement musical, m'ont si vivement intéressé, que j'ai tout de suite consacré quelques heures à la lecture et à l'examen de votre traité. En toute conscience, je suis heureux de pouvoir vous dire qu'il a été l'objet de mon admiration, et je vous adresse mes sincères compliments. C'est un progrès immense que vous apportez à l'art musical pour tout ce qui est de la théorie; simple, clair et parfaitement exact, votre système deviendra désormais indispensable pour former rapidement des élèves musiciens. Je suis convaincu qu'il sera couronné du plus grand succès dans les musiques militaires, car bien certainement les chefs de musique ne peuvent manquer de l'adopter aussitôt qu'ils en auront pris connaissance.

MOHR,

Chef de musique des Guides de la garde impériale.

---

17 décembre 1855.

Monsieur,

J'ai lu et relu avec un grand intérêt votre excellent volume, que vous appelez trop modestement *Essai d'instruction musicale*. Ce n'est point un solfége que vous avez voulu faire, votre but a été de mettre à même quiconque veut apprendre la musique d'être préalablement armé de tous les éléments qui constituent la vraie science musicale, et vous avez réussi; celui-là qui suivra vos préceptes ne sera pas *musicien pour lui seulement*, il le deviendra *pour les autres*, et pourra expliquer logiquement la grammaire d'un art dont les connaissances, longuement acquises, ne sont dues la plupart du temps qu'à la routine.

Je fais des vœux sincères pour le succès de votre ouvrage, car j'ai la conviction qu'il aidera aux progrès de l'enseignement, et je le considère comme un précieux auxiliaire pour les professeurs eux-mêmes.

MEIFRED,

Professeur au Conservatoire impérial.

---

24 décembre 1855.

Monsieur,

Nous avons lu avec le plus vif intérêt votre *Essai d'instruction musicale*; comme vous, Monsieur, nous convenons qu'il a été écrit de bonnes et excellentes choses, mais que de pleurs causés par l'obscurité des moyens employés pour arriver à percer cette science mystérieuse! Grâce à vous, Monsieur, la logique, la vérité, auront éclairé d'un jour nouveau cette source de tant de jouissances et de consolations.

Nous vous félicitons aussi de votre heureuse idée du *jeu des gammes*; il est facile et amusant pour l'enfant, et simplifie beaucoup l'étude de la musique.

FORESTIER aîné,

Artiste au Théâtre impérial italien, capitaine chef de musique de la 5e subdivision.

FORESTIER jeune,

Professeur au Conservatoire.

25 décembre 1856.

Monsieur,

Je suis un des premiers à qui vous ayez fait connaître l'ouvrage que vous avez trop modestement intitulé: *Essai d'instruction musicale à l'aide d'un jeu d'enfant*. Je suis heureux de vous confirmer par écrit ce que j'ai eu l'honneur de vous dire verbalement, après le premier examen que je fis de votre excellent travail : je trouve qu'il est impossible de faire entrer plus de choses instructives dans un plus petit cadre, de les formuler d'une manière plus claire, plus nette, plus facile à saisir par les jeunes intelligences, auxquelles votre livre s'adresse particulièrement. Je crois même que certains artistes lyriques, auxquels le théâtre a fait une grande renommée et une grande fortune, ne feront pas mal d'y jeter un coup d'œil. Tout est réuni dans cet élégant petit volume, écrit sans prétention et exempt de toute aridité scientifique; les choses abstraites y sont traitées avec autant de clarté que les principes les plus élémentaires, et vous en avez extrait l'idée fondamentale avec une remarquable habileté.

J'ai surtout apprécié la marche que vous avez suivie dans le développement du chapitre des gammes, et l'ingénieux mécanisme à l'aide duquel vous rendez si rapide et si attrayante l'étude de cette partie très-compliquée de l'enseignement musical. Si mon éducation ne s'était pas faite complétement en dehors du Conservatoire, je joindrais ma voix à celle de mes confrères pour que votre utile travail fût adopté dans les classes de cette honorable institution et dans toutes les écoles de France, où la routine retarde encore aujourd'hui le progrès de l'enseignement. En un mot, Monsieur, je souhaite que votre livre obtienne tout le succès qu'il mérite; je le recommande particulièrement à ceux qui ne trouvent pas tout à fait inutile de commencer par être de bons musiciens avant de songer à devenir de médiocres artistes.

ERNEST REYER.

---

26 décembre 1855.

Mon cher Monsieur,

J'ai lu avec le plus vif intérêt votre livre sur l'*Instruction musicale*, et je ne saurais vous dire combien il m'a causé de satisfaction. Votre *Essai*, Monsieur me paraît tout simplement un coup de maître; c'est un petit traité complet sur la matière; il est écrit d'une manière si simple et si claire, il est si parfaitement compréhensible, que vous pouvez dire avec raison, cette fois, que vous avez mis *la musique à la portée de tout le monde*.

Je suis certain qu'en employant votre système pour l'instruction des élèves dans nos régiments, on obtiendrait des résultats magnifiques. J'ai regretté bien des fois déjà de voir à quel point les principes sont négligés par nos élèves, et je serais heureux de leur voir abandonner la routine pour s'éclairer de vos démonstrations si logiquement déduites.

Je vous félicite donc bien sincèrement, Monsieur, de votre charmant travail et je désire non moins sincèrement que vous réussissiez à faire adopter votre méthode dans nos régiments : on nous rendrait par là un véritable service.

THIBAULT.

Chef de musique des cuirassiers de la garde.

26 décembre 1855.

Monsieur,

Je vous remercie d'avoir bien voulu me faire connaître l'ouvrage théorique que vous venez de publier. Je l'ai lu et relu avec beaucoup de soin, car tout ce qui se rattache à l'enseignement musical est toujours pour moi d'un très-vif intérêt. Je ne puis que vous adresser des éloges, Monsieur, pour la manière ingénieuse et parfaitement logique dont les faits sont présentés par vous. Le *jeu* qui accompagne ce petit volume n'est pas moins attrayant, et je suis persuadé que, d'ici à peu de temps, l'expérience en aura démontré l'utilité.

LE COUPPEY, *Professeur au Conservatoire impérial.*

---

27 décembre 1855.

Monsieur,

J'ai examiné de nouveau le charmant ouvrage que vous appelez *Essai d'instruction musicale*, et c'est avec empressement que je viens m'associer aux éloges que mes confrères lui prodiguent à juste titre. Croyez, Monsieur, que je suis heureux de voir se réaliser le succès que j'avais tout d'abord prédit à votre travail à la fois si bien fait, si ingénieux et si utile.

PETER CAVALLO, *Organiste de Saint-Vincent de Paul.*

Monsieur,

Votre *Essai d'Instruction musicale* est un coup de maître, et votre *jeu d'enfant*, à l'aide duquel vous démontrez la formation des gammes et l'origine des clés, est un mécanisme d'un ingéniosité remarquable, qui simplifie singulièrement des questions très-difficiles à faire comprendre aux élèves musiciens.

Votre méthode rendrait un grand service aux chefs de musique de l'armée et leur permettrait de former rapidement des élèves musiciens. Pour mon compte, je l'ai introduite avec un succès complet dans le 10e de cuirassiers.

J. L. GARROUSTE,
Chef de musique au 10e cuirassiers.

CUIRASSIERS
10e régiment.

Versailles, 13 janvier 1856.

Le colonel commandant le 10e de cuirassiers certifie que la Méthode de musique de M. P. L. Mercadier, a été mise, comme essai, en pratique au régiment, et qu'on a obtenu, en peu de temps, des avantages remarquables.

Cette méthode nous semble plus complète, plus claire, et bien moins difficile à comprendre que toutes celles en usage; et il serait à désirer qu'elle fût employée dans les régiments, où l'on est obligé de former des musiciens en peu de temps et surtout avec peu d'éléments.

Le colonel commandant le 10e cuirassiers,
RIGAULT DE ROCHEFORT.

---

22 janvier 1856.

Monsieur,

J'ai lu votre travail intitulé : *Essai d'Instruction musicale*. Ce livre est ingénieusement conçu pour faciliter l'étude de la musique, et il atteint bien le but que vous vous êtes proposé. La théorie élémentaire y est développée avec clarté, et vous en présentez les divers préceptes dans un cadre habilement gradué. Le soin particulier donné à l'explication de la gamme indique que vous en comprenez l'importance. En effet, tout l'art moderne est là, et l'on ne saurait trop appeler l'attention des élèves sur cette partie de l'enseignement. C'est ce que vous avez fait, Monsieur, avec un rare bonheur.

BAZIN, *Professeur d'harmonie au Conservatoire.*

Paris, le 31 janvier 1856.

Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre *Essai d'Instruction musicale*, et je vous adresse mes compliments bien sincères sur votre ouvrage. Il me paraît difficile de présenter d'une manière plus claire, plus logique, la théorie élémentaire de la musique. C'est un service véritable que vous avez rendu à l'enseignement, et je souhaite que le succès réponde à la bonté et à l'utilité de votre œuvre.

MARMONTEL,

Professeur au Conservatoire impérial de musique.

HOTEL
DE LA MONNAIE
DE PARIS

Paris, 11 février 1856.

Monsieur,

Je suis heureux de certifier que sept de vos leçons ont suffi pour mettre ma fille en état de transposer un accompagnement de partition dans un ton quelconque; ce résultat surprenant ne peut manquer de fixer l'attention des artistes et des professeurs sur votre mode d'enseignement musical qui a l'avantage de ne rien changer au système généralement admis.

Continuez, Monsieur, à former des élèves; leurs rapides progrès et bientôt leurs succès seront le meilleur moyen de convaincre de l'excellence de votre méthode les personnes qui, comme moi, peu crédules d'abord, seront bientôt forcées de se rendre à l'évidence.

Le Commissaire des Monnaies, à Paris,

F. LEVOL.

CONSERVATOIRE IMPÉRIAL DE MUSIQUE

COMITÉ DES ÉTUDES

Séance du 12 Mars 1856.

Le Comité des Études musicales du Conservatoire impérial de musique, après avoir examiné l'*Essai d'Instruction musicale à l'aide d'un jeu d'enfant*, que lui a soumis M. P. L. Mercadier, est d'avis que cet ouvrage se distingue essentiellement de la multitude des publications de ce genre, et, qu'en profitant des travaux de ses devanciers, l'auteur a su réunir le plus grand nombre possible de notions élémentaires sous une forme tout à la fois claire, logique et ingénieuse.

Ce n'est pas seulement *à l'aide d'un jeu d'enfant*, comme le titre de son livre pourrait le faire croire, que M. Mercadier enseigne les principes fondamentaux; il les expose dans une suite de chapitres rédigés avec une lucidité parfaite, et dans lesquels il n'est pas rare de rencontrer des observations ou des procédés qui lui appartiennent en propre. A ce point de vue, on remarque notamment les chapitres qu'il a consacrés à l'explication *de la gamme modèle, de la formation des gammes, du renversement des intervalles* et *de l'origine des clés*. Le comité n'hésite donc pas à déclarer qu'il considère l'ouvrage de M. Mercadier comme devant servir au progrès de l'enseignement musical, et il en propose l'adoption pour les classes du Conservatoire.

Signé : AUBER, Directeur-Président;

AMBROISE THOMAS, Inspecteur;
F. HALÉVY;
CARAFA;
A. LEBORNE;
L. MASSART;
PRUMIER;
GALLAY;
D. ALARD.
G. WOGT;
ÉDOUARD MONNAIS, Commissaire impérial;
A. DE BEAUCHESNE, Secrétaire.

RÉPONSE

A MM.

AIMÉ PARIS ET ÉMILE CHEVÉ

AUTEURS DE LA MÉTHODE GALIN-PARIS-CHEVÉ

Messieurs,

Un de mes amis me communique à la fois quatre numéros de votre journal *la Réforme musicale*, dont l'existence m'était complétement inconnue.

L'apparition et le succès de mon petit livre, à ce que je vois, vous ont mis fort en colère, et, comme tous les gens en colère, vous manquez absolument de logique et de politesse.

Je vous dirai tout d'abord que mon intention est bien moins de répondre à vos injures que de relever l'inexactitude de vos accusations; je n'ai pas l'habitude de discuter en appelant la violence à mon aide : je sais d'ailleurs que c'est un moyen trop sûr de mettre le bon droit du côté de son adversaire. Votre devise, dites-vous, est celle ci : *logique*, *courage*, *loyauté*, *dévouement:* elle est bien ambitieuse; *vérité*, *modération et bon sens* sera la mienne; elle est plus modeste; et par cela même il me sera plus facile de ne pas m'en écarter.

Je n'ai pas l'honneur de vous connaître, Messieurs, pas plus l'un que l'autre; j'affirme que je ne vous ai jamais vus, que je n'ai jamais assisté à une seule de vos séances, et la personne qui a prétendu le contraire s'est trompée : voilà tout. Je regrette pour vous cette erreur, sur laquelle vous me paraissez avoir basé trop légèrement vos attaques contre ma méthode.

J'ai eu l'occasion de montrer mon *jeu des gammes* à une jeune personne, votre élève, et elle a été si frappée de la simplicité de ce système qu'elle voulait à toute force me mettre en communication avec son maître. Est-ce bien la même qui s'est exprimée sur mon compte en ces termes : « Oh! il n'est pas fort; il « a pris la théorie de l'école Galin-Paris Chevé qu'il donne pour sienne; mais il n'a « ni exercice, ni rien en pratique. » J'en doute, monsieur Chevé; mais, dans tous les cas, à quels moyens en êtes-vous donc réduit pour être contraint d'appeler publiquement à votre aide d'aussi pauvres commérages?

Vous appelez mon petit livre *le plus audacieux de tous les plagiats* et *la plus mauvaise de toutes les actions*. Mon Dieu! Messieurs, nous sommes tous plus ou moins des plagiaires, et s'il y a dans mon ouvrage un élément nouveau, j'avoue humblement qu'il ressort de principes que ni vous ni moi n'avons inventés, de principes vieux comme le monde. Je n'ai assurément rien changé aux règles de la musique; je ne suis, sous ce rapport-là, ni un novateur, ni un révolutionnaire; j'ai voulu simplement rendre ces règles d'une application facile, les expliquer à l'élève dans un langage aussi clair que possible, les appuyer d'exemples capables de frapper en même temps les yeux et l'intelligence, en un mot m'écarter de la routine ordinaire. Il paraît que j'ai réussi; je n'en veux d'autre preuve que l'approbation toute flatteuse du Conservatoire, c'est-à-dire d'un comité formé de la réunion de nos sommités musicales (1), les nombreuses adhésions d'artistes et de gens compétents, les progrès de mes élèves, et par-dessus tout votre grande colère.

(1) Le Comité des études du Conservatoire compte au nombre de ses membres, MM. Auber, Halévy, Meyerbeer, Carafa, Ambroise Thomas, etc, etc. C'est en face de ces hommes, qui font l'honneur et la gloire musicale du pays, que MM. Paris et Chevé n'ont pu retenir l'injure sur leurs lèvres. Mais l'autorité de pareils noms est par elle-même au-dessus de toutes les attaques, et plus particulièrement encore de celles qui émanent du journal *la Réforme musicale.*

Lorsque le Conservatoire eut examiné, *avec une sérieuse attention*, le système de notation que vous prétendez substituer à celui que la tradition a consacré, ce système lui parut entaché de toutes sortes d'inconvénients, et il refusa de l'adopter. Cela n'eût pas dû vous étonner si fort; longtemps avant vous, Messieurs, longtemps avant l'illustre fondateur de votre école, ce système avait eu ses préconisateurs, ses adeptes et ses opposants. Vous ne devez donc pas trouver fort étrange que le Conservatoire ait montré si peu d'empressement à laisser enseigner à ses élèves une langue qui les mettrait dans l'impossibilité de comprendre, sans le secours d'une traduction, si ingénieuse qu'elle soit, les chefs-d'œuvre de la musique ancienne et moderne. Réfléchissez un peu, et vous verrez que le Conservatoire a eu raison (1). Vous dites que vous obtenez d'excellents résultats, je veux le croire; mais vous êtes des architectes qui voulez trop démolir, et il y aurait bien des ruines autour de votre nouvel édifice.

Dois-je vous rappeler, Messieurs, que J.-J. Rousseau après s'être fait l'apôtre de l'écriture en chiffres, mit plus tard à décrier ce système autant de chaleur qu'il en avait mis à le préconiser. En attendant que vous suiviez l'exemple de Jean-Jacques, vous luttez avec une persistance, avec un courage dignes d'un meilleur sort, je l'avoue; les nombreuses oppositions que vous rencontrez auraient dû déjà assurer le succès de vos doctrines; restez donc sur la brèche aussi longtemps que vos forces vous le permettront, et soyez bien convaincus qu'il n'appartient à aucune puissance humaine d'enchaîner des idées qui tendent au perfectionnement de l'instruction des masses, et au progrès.

Je vous ai déjà dit, Messieurs, que, pour ce qui est des principes fondamentaux de la musique, je ne me posais ni en novateur, ni en perturbateur. Dans le cours de mon travail, j'ai compulsé à peu près toutes les méthodes antérieures; celle de M. Chevé est peut-être la seule que j'aie à peine parcourue : après en avoir lu les premières pages, je me suis aperçu, heureusement pour moi, que la notation en chiffres m'engageait dans une impasse. Aussi cette accusation de plagiat que vous lancez contre moi avec si peu de ménagements, m'a-t-elle causé bien moins de chagrin que de surprise.

Vous me reprochez l'emploi des termes techniques de la musique, et comme ces termes sont ceux dont vous vous servez aussi, et ceux dont tout le monde s'est servi avant nous, il s'ensuit qu'à vos yeux je suis le plus audacieux des plagiaires. Auriez-vous aussi la prétention d'avoir inventé les termes techniques?

Les signes dont je me sers sont-ils aussi de votre invention? « On n'avait pas « besoin, dites-vous, d'attendre que M. Mercadier (page 8) ait donné un exemple « de la forme des trois clés; elles figurent *chez M. Chevé* à la page 115. » — Chez M. Chevé et partout ailleurs aussi.

Vous ajoutez ensuite : « La définition du mot *note*, et l'exemple explicatif, « étaient assez clairs à la page 113 de M. Chevé pour que M. Mercadier (page 9), ne « dût pas prétendre à une récompense nationale pour avoir dit la même chose. » — Assurément, Messieurs, je n'ai jamais prétendu à une récompense quelconque pour avoir consigné dans mon livre un fait aussi élémentaire. Mais, d'après vous, M. Chevé serait-il aussi le premier qui ait donné la définition du mot *note?* J'avoue combien mon ignorance est grande; et de tous les mérites connus et inconnus de M. Chevé, je n'aurais jamais deviné celui-là.

« M. Chevé a signalé (page 193), la distinction en deux catégories des sons « *graves* et des sons *aigus*. » — J'en *profite*, dites-vous, page 5. — Pourquoi donc M. Chevé n'a-t-il pas pris un brevet pour une si belle découverte?

Article 3 de votre acte d'accusation (je ne procède pas par ordre), vous dites : « M. Chevé fait connaître, avec les réserves d'un esprit droit, ce qu'on appelle *demi-ton* (page 207); M. Mercadier (page 6), ne dit pas que ce mot est vicieux, et qu'une moitié seule a le droit d'être appelée *demie*. » — En effet, je ne dis pas que cette dénomination de *demi-ton* est vicieuse; mais je dis : « Lorsque l'intervalle entre « deux sons devient assez petit pour que l'oreille n'y supporte plus, sans être bles-

(1) Messieurs Paris et Chevé, depuis 1844 accablent d'injures le Conservatoire parce qu'il n'a pas adopté la théorie de M. Chevé. Mais ces Messieurs oublient toujours, avec une intention facile à comprendre, que la *sérieuse attention* du Conservatoire n'a jamais été appelée *que sur l'emploi du chiffre*, qu'il n'a pas eu à s'occuper d'autre chose, et que *c'est le chiffre que le Conservatoire a repoussé.*

« sée, l'introduction d'un nouveau son, l'intervalle compris entre ces deux sons « constitue ce qu'on appelle le *demi-ton;* cet intervalle est déterminé par un rap- « port *non absolu*, mais *uniquement musical.* » — J'avoue que je trouve ma définition suffisamment claire; mais si j'avais voulu me livrer à une dissertation sur la musique des Grecs, des Arabes ou des Chinois, j'aurais pu en dire davantage.

L'article 7 apprend au public que « le livre de M. Chevé (pages 289 et 296) « offre d'une manière beaucoup plus large et plus complète, la signification rela- « tive des signes usuels de durée que ne le fait M. Mercadier aux pages 9, 10, 11, « 12, 13, 14, 15 et 16. » Mais ceci est l'avis personnel de M. Paris, et le public partage-t-il ce sentiment? Dieu me garde, en tout cas, de contester ce point de supériorité du livre de M. Chevé sur le mien; je n'ai eu la prétention d'écrire ni un chef-d'œuvre, ni un gros livre.

L'article 8 constate que « M. Chevé, page 295, explique assez clairement la fonction « du *point de prolongation*, pour qu'il n'y ait pas à s'extasier sur la lucidité avec « laquelle M. Mercadier a dit la même chose, page 17. » — Croyez bien, Messieurs, que personne n'a eu la faiblesse de s'extasier sur la lucidité de ce chapitre de ma méthode; le *point de prolongation* est une invention dont nous ne devons ni vous ni moi revendiquer la paternité.

« L'énonciation relative aux silences pointés ne manque pas plus, à la page 296 du livre Chevé, qu'à la page 18 de M. Mercadier. » Cela est très-vrai; je vous remercie d'indiquer qu'une pareille lacune n'existe pas dans mon livre. Et ce long procès-verbal, signé par M. Aimé Paris contient *cent cinq* accusations de la valeur de celles-là.

La manière de battre la mesure, la division de chaque mesure en temps forts et temps faibles, les exemples de contre-temps, de *liaisons*, de *détaché*, de *piqué*, les signes de durées usuelles, les trilles, les petites notes, les *accidents*, dièzes, bémols, bécarres, l'origine de la gamme, la formation des gammes, l'ordre de génération des gammes, l'avant-dernier bémol de l'armure caractérisant la tonique, la définition des intervalles et leurs renversements, l'invention du diapason, le tableau des gammes majeures par quintes ascendantes et descendantes, tout cela je l'ai pillé dans le livre de M. Chevé, de M. Chevé qui, sans doute, l'a inventé! Dites cela bien haut, Messieurs, encore plus haut; je doute que vous trouviez beaucoup de gens crédules, et vraiment, c'est à se demander si vous parlez sérieusement ou si vous voulez rire. Que ne me reprochez-vous aussi de me servir des lettres de l'alphabet, parce qu'elles se trouvent partout dans le livre de M. Chevé!

Tenez, finissons par le commencement, et laissez-moi, en reproduisant l'exemple que vous avez choisi vous-mêmes, donner au public le moyen de bien apprécier la *synonymie* qui existe entre le texte de M. Chevé et celui de M. Mercadier :

« Quand on écoute avec attention une voix chantant un air, on s'aperçoit que le son produit n'est pas toujours le même; qu'il n'offre pas toujours le même degré de gravité ou d'acuité; en un mot, la voix parait monter ou s'abaisser alternativement. Cette sensation d'élévation et d'abaissement de la voix est si bien éprouvée par chacun, que le langage a consacré le fait en disant que la voix *monte* ou qu'elle *descend*.

« Puisque les sons produits par la voix ou par un instrument peuvent être plus aigus ou plus graves qu'un autre son pris pour point de départ, il y a donc une distance quelconque d'un son à un autre son plus grave ou plus aigu. Cette distance est ce qu'en musique on nomme intervalle. »

(M. et Mme CHEVÉ, *Méthode élémentaire de Musique vocale*, novembre 1844, page 193.)

« Si après un premier son un second se fait entendre immédiatement, l'oreille affectée de deux sensations les compare; elle trouve que le deuxième son est plus élevé ou plus bas que le premier, et que la voix, en les répétant successivement fait un effort dans un sens ou dans un autre. De cette observation physique naissent les caractères *relatifs* du son.

Nous ne nous occuperons ici que du degré d'élévation que peut avoir un son par rapport à un autre. »

(P.-L. MERCADIER, *Essai d'instruction musicale*, 1855, chap. II, p. 4.)

Vous voyez bien, Messieurs, que tout cela est puéril : c'est un *jeu d'enfant*, une querelle d'Allemand, une discussion d'où la bonne foi est absente; vous avez

l'esprit troublé par une défaite dont vous essayez de me rendre responsable ; vous remplissez les colonnes de votre journal de vos clameurs impuissantes, et, par moments, vous vous livrez à des contradictions qui vous condamnent : ainsi (et c'est là plus qu'une contradiction, c'est une supercherie dont personne ne sera dupe) le titre de votre article porte :

LA MÉTHODE GALIN-PARIS-CHEVÉ

Adoptée par le Conservatoire Impérial de Paris sous le nom de M. P.-L. Mercadier

Ce titre seul donne à penser que le Conservatoire a adopté une excellente chose, votre chose même, sous un autre nom d'auteur. Mais alors, si vous êtes conséquents, pourquoi dites-vous dans le cours de votre po émique que le Conservatoire n'a admis qu'une *mauvaise théorie* écrite par un *esprit étroit*, par un *audacieux plagiaire?*

Quant à la différence d'étendue entre votre ouvrage et le mien, vous ne devez pas ignorer que le developpement d'une œuvre ne donne pas toujours la mesure de son mérite. Ce jeu des gammes, que vous appelez ironiquement une *machine*, frappe l'imagination de l'élève; il l'aide à mieux comprendre une théorie demeurée jusqu'ici fort obscure pour lui, et les résultats que j'obtiens chaque jour en sont la preuve incontestable.

Vous m'accusez d'avoir placardé sur tous les murs de Paris des affiches colossales; mon éditeur est libre d'agir comme bon lui semble pour donner le plus de publicité possible à ce qui pour lui est une marchandise. Quant à moi, Messieurs, je ne fais pas de réclames, je ne joue pas de la grosse caisse dans les amphithéâtres, je ne suis ni orateur, ni apôtre, ni même écrivain, comme ma lettre vous le dira sans doute; je travaille sans être tourmenté de ce besoin immodéré d'occuper le public de ma personne et de mes écrits; j'ai été assez heureux pour apporter ma petite pierre à un édifice qui est loin d'être achevé; vous avez voulu apporter la vôtre aussi: elle a été trouvée trop lourde, elle aurait tout fait crouler, et on l'a refusée.

Ne vous en prenez donc qu'à vous-mêmes de votre insuccès, et s'il vous plaît de continuer une attaque que vos lecteurs doivent déjà trouver bien diffuse et bien longue, ne comptez pas sur moi pour vous donner la réplique. *Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son;* et si j'ai répondu au son un peu aigre de votre cloche, ce n'est ni pour me justifier ni pour exécuter ma partie à l'unisson dans votre carillon de sottises, mais uniquement par égard pour un vieux dicton populaire.

P.-L. MERCADIER.

P. S. Cette lettre est écrite lorsqu'on me remet le dernier numéro de votre journal dans lequel vous mêlez, à de nouvelles attaques contre mon livre, de grossières injures contre ma personne. Si, comme l'a dit une de nos illustrations parlementaires, le poids des injures est en raison directe de la hauteur d'où elles tombent, les vôtres ne sauraient ni me blesser, ni même m'atteindre, et je les méprise.

Vous abandonnez le domaine de la polémique, vous voulez du scandale; mais le piége est trop grossier : je n'y tomberai pas.

Vous me *menacez* de rechercher l'origine de mon ruban rouge. Je tiens à honneur de vous épargner cette peine; cette origine, la voici :

Ancien élève de Saint-Cyr, j'ai servi en qualité d'officier, de 1831 à 1838, dans le 26e de ligne, et c'est en 1848, dans les rangs de la garde nationale, sur les barricades de juin, où je combattais l'anarchie, que la croix d'honneur est venue me trouver.

Si cette origine vous paraît suspecte, Monsieur, libre à vous de le déclarer publiquement.

P.-L. MERCADIER.

Paris, 30 mai 1856.

FAITS DIVERS.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu le 8 août sa séance publique annuelle.

L'Académie avait proposé en 1854, pour le prix ordinaire à décerner en 1856, le sujet suivant :

« Rechercher l'origine de l'alphabet phénicien ; en suivre la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde; caractériser les modifications que ces peuples y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques. »

L'Académie a reçu deux mémoires; mais elle n'y a pas trouvé une étude assez complète de ce sujet important, et elle remet la question au concours pour l'année 1858.

Pour les antiquités de France, l'Académie a décerné la première médaille à M. Henri de Laplane pour son ouvrage intitulé : *les Abbés de Saint-Bernard, d'après les anciens monuments de ce monastère*, 2 vol. in-8°.

La seconde médaille, à M. Rabanis, pour son ouvrage intitulé : *Les Mérovingiens d'Aquitaine, essai historique et critique sur la charte d'Alaon*, 1 vol. in-8.

La troisième médaille, partagée entre M. Deloche pour ses deux mémoires, l'un imprimé, l'autre manuscrit, sur les *Lémorices*, et M. Louis Paris, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Histoire et description de l'intérieur de l'église de Notre-Dame de Reims*, avec des recherches sur les dévastations commises dans cet édifice, sous couleur de restaurations et d'embellissements.

Rappel de médaille :

A M. Viollet Le Duc, pour le tome II de son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, in-8°.

Une mention hors ligne est décernée à MM. E. de Rozière et E. Chatel, pour leur ouvrage intitulé : *Table générale et méthodique des Mémoires contenus dans les Recueils de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de l'Académie des Sciences morales et politiques.*

Des mentions très-honorables sont accordées :

1° A MM. Gueslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, pour le tome Ier de leur ouvrage intitulé : *Anciens évêchés de Bretagne, histoire et monuments*, in-8°;

2° A M. Tastu, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Histoire de la Pagesia de Remença*;

3° A M. Geoffroy, pour son ouvrage intitulé : *Notices et extraits des manuscrits concernant l'histoire ou la littérature de la France*, qui sont conservés dans les bibliothèques ou archives de Suède, Danemark et Norwége, in-8°;

4° A M. d'Arbois de Jubainville, pour son ouvrage intitulé : *Essai sur les sceaux des comtes et des comtesses de Champagne*, br. in-4°;

5° A M. A. Murcier, pour son ouvrage intitulé : *la Sépulture chrétienne en France d'après les monuments du XIe au XVIe siècle*, 1 vol. in-8°;

6° A M. Holland, pour son ouvrage intitulé : *Crestien von Troies. Eine literaturgeschichtliche Untersuchung*, 1 vol. in-8°;

7° A M. Hubert, pour ses deux ouvrages intitulés, l'un : *Histoire de Charleville depuis son origine jusqu'en 1854*, 1 vol. in-12; l'autre : *Géographie historique du département des Ardennes*, 1 vol in-12;

8° A M. Douet d'Arcq, pour ses *Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise du* XIe *au* XIIIe *siècle*, 1 vol. in-4°;

9° A M. Peigne-Delacour, pour ses *Recherches sur la position de Noviodunum Suessionum et de divers autres lieux du Soissonnais*, br. in-8°;

10° A M. l'abbé Baudiau, pour son ouvrage intitulé : *le Morran, ou Essai géographique, topographique et historique sur cette contrée*, 2 vol. in-8°;

11° A M. Potier de Courcy, pour son *Dictionnaire héraldique de Bretagne*, 1 vol. in-8°.

Des mentions honorables sont accordées :

1° A M. Mignard, pour son *Histoire de l'idiome bourguignon et de sa littérature propre, ou philologie comparée de cet idiome*, etc., 1 vol. in-8°;

2° A M. Eugène Thomas, pour son *Examen critique des anciens noms de l'île de Corse*, br. in-4°;

3° A M. Martin-Daussigny, pour sa *Description d'une voie romaine découverte à Lyon en octobre* 1854, br. in-8°;

4° A M. Adolphe Garrigou, pour ses *Études historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couseran* (suite), 1re partie de la période romaine. *Les Sotiates du temps de César*, br. in-8°;

5° A M. Carnandet, pour son ouvrage intitulé : *la Vie et Passion de monseigneur sainct Didier, martyr et evesque de Lengres*, etc., 1 vol. in-8°;

6° A M. Ch. Gomart, pour ses *Extraits originaux d'un manuscrit de Quentin de La Fons*, intitulé : *Histoire particulière de la ville de Saint-Quentin*, tomes 2 et 3, in-8°;

7° A M. Menault, pour son manuscrit intitulé : *Essais historiques sur Angerville-la-Gâte* (Seine-et-Oise);

8° A M. Pezet, pour ses *Études historiques sur le baron de Creully*, 1 vol. in-8°;

9° A MM. Achmet d'Héricourt et A. Godin, pour leur ouvrage intitulé : *les Rues d'Arras, dictionnaire historique, précédé d'un résumé de l'histoire d'Arras*, tome Ier, in-8°, et tome IIe, manuscrit.

Nos lecteurs connaissent déjà les deux nouveaux lauréats du prix Gobert : MM. Hauréau et Floquet.

L'Académie partage le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, entre M. François Lenormant, pour son *Essai sur le classement des monnaies d'argent des Lagides*, 1 vol. in-8°; et M. L. Muller, de Copenhague, pour son ouvrage intitulé : *Numismatique d'Alexandre le Grand, suivie d'un appendice contenant les monnaies de Philippe II et III*, 1 vol. in-8°, accompagné d'un atlas in-4°.

— On lit dans *la Presse :* Un recueil qui semblait languir vient de reprendre entre de jeunes mains une nouvelle jeunesse. *L'Artiste* a passé récemment sous la direction de MM. Édouard Houssaye et Xavier Aubryet. M. Édouard Houssaye est un spirituel dilettante; M. X. Aubryet est un esprit de fine souche, un style qui a le coupant et l'étincellement à facettes d'une plume de cristal, l'auteur de la *Femme de vingt-cinq ans*, petit chef-d'œuvre d'observation incisive; très-sympathiques tous les deux à la jeunesse littéraire, ils ont compris que *l'Artiste* devait être avant tout une revue des arts, et ils ont appelé à eux les plus fins connaisseurs de la critique artistique : M. Théophile Gautier, M. de Belloy, M. de Chenevières, M. Clément de Ris, MM. de Goncourt, M. Paul Mantz, pour la musique; j'en passe, et des meilleurs. La littérature ne sera plus, comme autrefois, la maîtresse exclusive d'un recueil trop infidèle à son titre, mais elle recevra chaque semaine une large hospitalité. Citer parmi les écrivains qui lui prêtent déjà leur concours, les noms de MM. Léon Gozlan, Arsène

Houssaye, Albéric Second, Charles Monselet, Henry Murger, c'est assez dire que l'art y sera en bonne compagnie. Ainsi transformé et rajeuni par cette infusion de talents nouveaux, *l'Artiste* va devenir ce qu'il a déjà été par intervalles, le plus élégant et le plus attique des recueils.

— Les chemins de fer, en rendant toutes les communications plus faciles, les ont rendues plus fréquentes. Le nombre des voyageurs augmente chaque année dans des proportions que personne n'avait su prévoir : le commerce ou la distraction, tels sont les deux principaux mobiles de tous les déplacements. Cette masse énorme de voyageurs qui se transporte incessamment d'un lieu dans un autre lieu a besoin, qu'elle s'occupe de ses affaires ou de ses plaisirs, de livres tout à la fois instructifs et amusants dans lesquels elle puisse trouver les renseignements qui lui sont nécessaires ou agréables : distances, prix des places, indication des moyens de transport et des hôtels, description des monuments, des musées, des collections, souvenirs historiques ou littéraires, documents statistiques, combinaisons propres à économiser du temps ou de l'argent, excursions dont le résultat ne peut manquer d'ajouter aux jouissances et aux renseignements du voyageur.

C'est pour répondre à ces besoins que MM. Hachette et Ce ont entrepris la publication d'une vaste collection de Guides ou Itinéraires, à laquelle une récente acquisition leur a permis de joindre les Guides Joanne et les Guides Richard, publiés par M. Maison, et qui étaient déjà en possession d'une réputation incontestable et méritée. Cette collection se compose actuellement de plus de 80 volumes. Un nombre considérable de nouveaux ouvrages destinés à la compléter sont sous presse : parmi ces ouvrages paraîtront prochainement les *Environs de Paris illustrés*, le *Dauphiné*, les *Pyrénées*, la *France* (2 volumes), par M. Adolphe Joanne, dont les *Itinéraires de la Suisse*, de l'*Allemagne*, de l'*Écosse*, des *Bords du Rhin*, etc., sont préférés même aujourd'hui par les touristes aux célèbres *Handbooks* de Murray.

Au nombre des ouvrages parus, nous signalerons, outre ceux qui viennent d'être cités, l'*Itinéraire de l'Italie*, rédigé par M. A. J. Du Pays, le savant et spirituel critique de l'*Illustration;* le *Paris illustré*, par une société d'hommes de lettres et de savants; les *Musées d'Europe*, par M. Louis Viardot; le *Bois de Boulogne*, par M. Lobet; le *Paris à Bordeaux*, par M. Adolphe Joanne; le *Paris à la Méditerranée*, par M. Frédéric Bernard; la *France*, par M. Richard; la *Belgique*, par M. Félix Mornand: de *Paris à Constantinople*, par M. Blanchard, et enfin les *Guides de la conversation*, en diverses langues.

Cette collection, qui embrasse déjà ou qui embrassera bientôt toute l'Europe, ne se recommande pas seulement aux voyageurs, elle mérite de prendre place dans toutes les bibliothèques, car on chercherait vainement dans d'autres ouvrages la plus grande partie des renseignements et des faits qu'elle contient : c'est la seule de ce genre qui existe en France et en français. Bien qu'elle n'ait pas de rivale et de concurrents, ses éditeurs ne négligent rien pour la maintenir au rang élevé où elle s'est placée dès son début dans l'estime publique. A peine un volume est-il épuisé, qu'il est revu, corrigé, refait souvent entièrement avant d'être remis sous presse. Les *Itinéraires illustrés* renferment plus de de 1500 gravures sur bois dessinées et gravées par nos meilleurs artistes. Enfin, les cartes générales et spéciales et les plans de villes de tous les volumes parus (l'*Allemagne du nord* compte 29 cartes ou plans, et l'*Italie* 22), forment déjà un atlas unique en Europe. Toutes ces cartes, gravées sur acier par les plus habiles graveurs de Paris, ont été dressées par M. H. Dufour, sous la direction de M. Adolphe Joanne.

— On peut évaluer avec assez de certitude la population actuelle de l'empire chinois

de 350 à 400 millions d'âmes. Le mouvement continuel d'émigration de la Chine, opposé à l'absence complète d'immigration dans ce pays, est une preuve frappante de la surabondance de la population; car, bien que cette émigration soit presque entièrement limitée à deux provinces, à savoir : Kwantun et Fookien, qui représentent ensemble une population de 34 à 35 millions d'habitants, il y a tout lieu de croire qu'il y a plutôt trois que deux millions d'individus de ces provinces établis dans des pays étrangers.

On compte que, dans le royaume de Siam, il y a au moins 1,500,000 chinois, dont 200,000 sont dans la capitale (Bankok). Ils encombrent toutes les îles de l'archipel indien. D'après un recensement exact, il y en a 136,000 à Java. La Cochinchine fourmille de Chinois. Dans cette colonie, des navires chargés d'émigrants chinois partent presque continuellement pour la Californie et d'autres pays.

Des multitudes vont en Australie, aux Philippines, aux îles Sandwich, à la côte occidentale de l'Amérique centrale et méridionale; un certain nombre a pénétré dans l'Inde anglaise. L'émigration aux Indes occidentales anglaises a été considérable, plus grande encore à la Havane. On calcule qu'il arrive annuellement, en moyenne, 10,000 Chinois à Singapore, et on dit que chaque année 2,000 environ retournent en Chine. (Sir John Bowring.)

— Le *Moniteur de l'Agriculture* indique le moyen de préparer une nourriture économique pour les abeilles.

Fort souvent, dit ce journal, nous perdons des pommes, des poires, des côtes de melon, des betteraves, des carottes, des panais et toutes sortes de fruits sucrés, dont il serait facile pourtant de tirer parti. Ainsi, il paraît qu'en les faisant bouillir dans la lie de vin, on obtient une espèce de raisiné très-agréable aux abeilles.

Il fut question, pour la première fois de ce procédé, en 1789, à la Société d'agriculture de Paris, qui lui fit un excellent accueil et le publia dans ses Mémoires. On a calculé que, pour le climat de Paris, il fallait par hiver et par ruche 3 kilogr. de cette substance.

— Les fabricants de mosaïque de Rome emploient 15,000 variétés de couleurs; chacune de ces variétés a 50 nuances, depuis la plus foncée jusqu'à la plus claire, ce qui fait 750 teintes différentes que les artistes distinguent avec la plus grande facilité. On croirait qu'avec un choix de 750,000 couleurs, il n'est pas de peintures qu'on ne puisse imiter avec exactitude; cependant les ouvriers, au milieu d'une si étonnante profusion, manquent souvent de nuances indispensables.

— Mettre les connaissances historiques et biographiques à la portée de tous au moyen d'un livre exécuté dans les meilleures conditions économiques, tel est le but que s'est proposé l'éditeur de la *Biographie pittoresque universelle*, publiée sous la direction de MM. Augustin Challamel et Julien Lemer. Composé sur un plan entièrement nouveau, cet ouvrage, qui contiendra plus de trente mille notices d'une étendue proportionnée à l'importance du rôle que les personnages ont joué dans l'histoire du monde, et plus de cinq cents portraits dessinés d'après des documents authentiques, tiendra le milieu entre les résumés incomplets et les encyclopédies biographiques longues et coûteuses. Par son utilité pratique et par son prix, il sera accessible à tous; il se publie par livraisons à 10 centimes, contenant huit pages grand in-8° à deux colonnes et deux ou trois portraits : il en paraît une par semaine.

LIVRES ET PUBLICATIONS DIVERSES.

VINGT-SIXIÈME ANNÉE

L'ARTISTE

LES ARTS ET LES LETTRES

DIRECTEURS : MM. ÉDOUARD HOUSSAYE ET XAVIER AUBRIET.

CRITIQUE D'ART : MM. PAUL DE SAINT-VICTOR, THÉOPHILE GAUTIER, PAUL MANTZ, COMTE CLÉMENT DE RIS, PIERRE MALITOURNE, CHARLES PERRIER, ARNOULD DE VIENNE, MARQUIS DE CHENNEVIÈRES, MARQUIS DE BELLOY, G. DEMOULIN;

ART SCIENTIFIQUE : MM. DE LALANDE ET GILBERT GOVI.

MOUVEMENT DES ARTS en France : M. LE COMTE CLÉMENT DE RIS;
— à l'étranger : M. GEORGES D'HELY.

LITTÉRATURE : MM. EDMOND ABOUT, LÉON GOZLAN, ARSÈNE HOUSSAYE, PAULIN LIMAYRAC, E. ET J. DE GONCOURT, ALBÉRIC SECOND, ETC.

LA SEMAINE LITTÉRAIRE : M. CHARLES MONSELET.

LES LIVRES ET LES THÉATRES : M. XAVIER AUBRIET.

L'Artiste paraît tous les dimanches par livraison d'une feuille de texte grand in-4°, à double colonne. En dehors du texte, il publie une ou deux gravures, eaux-fortes ou dessins.

TROIS VOLUMES PAR AN. — LA LIVRAISON : 1 FR.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

PARIS :		DÉPARTEMENTS :	
Un an....................	50 fr.	Un an....................	58 fr.
Six mois..................	25	Six mois..................	30
Trois mois...............	13	Trois mois...............	15

ÉTRANGER : la surtaxe en plus.

On souscrit directement, 2 rue Laffitte, au bureau de *l'Artiste*, par une lettre au Directeur, renfermant un mandat sur la poste ou donnant l'avis de faire traite.

On souscrit également à la *Librairie nouvelle*, 15, boulevard des Italiens.

Les abonnés qui souscriront pour une année entière à partir du 1er juillet 1856, recevront en prime deux magnifiques planches grand format :

1° LA FAMILLE DU MENUISIER, d'après Rembrandt, par M. Veyrassat;
2° LA FEMME DE RUBENS ET SES ENFANTS, d'après Rubens, par M. Ch. Chaplin.

La première de ces primes est dès à présent à la disposition des abonnés nouveaux à l'année entière, la seconde leur sera livrée au 1er janvier.

vol. in-12, avec cartes et plans. Broché, 8 fr. — Relié, 9 fr. 50 c.

GUIDE CLASSIQUE DU VOYAGEUR EN FRANCE, abrégé de l'édition in-12, avec cartes, par *Richard;* 24e édition. 1 vol. in-18. Broché, 5 fr. — Relié, 6 fr.

CONDUCTEUR DU VOYAGEUR EN FRANCE, par *Richard*. Abrégé du précédent; 2e édition. 1 joli vol. in-32, contenant une carte routière. Broché, 3 fr. — Relié, 4 fr.

GUIDE DU VOYAGEUR DANS LA FRANCE MONUMENTALE, ou ITINÉRAIRE ARCHÉOLOGIQUE, avec une carte générale archéologique de la France, et 48 vues de monuments antiques, par *Richard* et *E. Hocquart*. 1 fort vol. in-12. Broché, 9 fr. — Relié, 10 fr. 50 c.

VOYAGE DANS LE MIDI DE LA FRANCE ET EN ITALIE, par *A. Asselin*. 1 vol. in-12. Broché, 3 fr. — Relié, 4 fr.

PARIS ILLUSTRÉ, son histoire, ses monuments, ses musées, son administration, son commerce et ses plaisirs, nouveau guide des voyageurs où l'on trouve les renseignements pour vivre à Paris, de toutes manières et à tous prix. 1 vol. in-16 de 850 pages, contenant 280 vignettes, par Lancelot et Thérond, 1 nouveau plan de Paris et 17 autres plans. Broché, 7 fr. — Relié, 8 fr.

GUIDE ALPHABÉTIQUE DE RUES ET MONUMENTS DE PARIS, à l'usage des voyageurs et des Parisiens, par *Frédéric Lock*. 1 vol. grand in-18, contenant un nouveau plan de Paris. Broché, 3 fr. 50 c. — Relié, 4 fr. 50 c.

PETIT GUIDE DE L'ÉTRANGER A PARIS, par *Frédéric Bernard*, illustré de 40 vignettes. Brochure in-4, contenant un nouveau plan de Paris. 75 c.

THE ILLUSTRATED ENGLISH AND AMERICAN PARIS-GUIDE, by *Charles Fielding*, A. M., with a new map of Paris, in-4. 1 fr.

KLEINER ILLUSTRIRTER PARISER FÜHRER FÜR DEUTSCHE REISENDE, von *Wilhelm*, mit vierzig in den Textgedrukten Abbildungen und einem neuen Plan von Paris. In-4. 1 fr.

PETIT GUIDE DE L'ÉTRANGER A PARIS, par *Frédéric Bernard*. 1 vol. in-32, avec un plan de Paris. Relié, 1 fr.

THE ENGLISH AND AMERICAN PARIS-POCKET-GUIDE, by *Ch. Stuart Fielding*, A. M., with a new map of Paris. In-32. Relié, 1 fr.

KLEINER PARISER FÜHRER FÜR DEUTSCHE REISENDE, von *Wilhelm*, mit einem neuen Plan von Paris. In-32. Relié, 6 fr.

LES ENVIRONS DE PARIS ILLUSTRÉS, par *Joanne*, 1 vol. de 700 pages, contenant 200 gravures, une belle carte des environs de Paris en 1856, 8 autres cartes et plans. (Sous presse).

GUIDE AUX ENVIRONS DE PARIS, par *Richard*, avec cartes et gravures. 1 vol. in-18. Broché, 5 fr. — Relié, 6 fr.

LE NOUVEAU BOIS DE BOULOGNE, par *M. Lobet*. 1 vol., contenant un plan du bois et 20 gravures. Broché, 1 fr. — Relié, 2 fr.

LE CHATEAU, LE PARC ET LES GRANDES EAUX DE VERSAILLES, par *Fréd. Bernard*. 1 vol. in-16, contenant 30 vignettes et 3 plans. Broché, 1 fr. — Relié, 2 fr.

LE PARC ET LES GRANDES EAUX DE VERSAILLES. 1 vol. in-32, extrait du précédent (20 vignettes). Broché, 30 c.

VERSAILLES, son palais, ses jardins, son musée, ses eaux, les deux Trianons, Saint-Cloud, Ville-d'Avray, Meudon, Bellevue, Sèvres, par *Ad. Joanne;* ouvrage illustré de 37 gravures et de 3 plans. Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

FONTAINEBLEAU ET SES ENVIRONS, par *Frédéric Bernard*. 1 vol in-16 (21 vignettes). Broché, 1 fr. — Relié, 2 fr.

DIEPPE ET SES ENVIRONS, par *E. Chapus*. 1 vol. in-16, contenant 12 vignettes et 1 plan. Broché, 1 fr. — Relié, 2 fr.

VICHY ET SES ENVIRONS, par *Louis Piesse*. 1 vol. in-16 (22 vignettes et 1 plan). Broché, 1 fr. — Relié, 2 fr.

GUIDES AUX EAUX DU MONT DORE, par *L. Piesse*. 1 vol. 30 gravures, un plan et une carte. 1 fr.

MANTES ET SES ENVIRONS, par *Moutié*. In-8. Broché, 1 fr.

GUIDE DU VOYAGEUR AUX PYRÉNÉES, itinéraire descriptif et historique, par *Richard;* 6e édition. 1 fort vol. in-18, contenant 5 cartes. Broché, 7 fr. — Relié, 8 fr.

AUTOUR DE BIARRITZ, par *A. Germond de Lavigne*. 1 vol grand in-18. Broché, 1 fr. 50 c. — Relié, 2 fr. 25 c.

LES PORTS MILITAIRES DE LA FRANCE (Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon), par *Neuville*. 1 vol. in-16 (4 vignettes et 5 plans). Broché, 1 fr. — Relié, 2 fr.

UNE SAISON A CANNES. 1 vol. in-32. Broché, 50 c.

2° *Itinéraires illustrés des Chemins de fer français.*

DE PARIS A STRASBOURG, par *Moléri*. 1 vol. in-16, contenant 80 vignettes et une carte. Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

DE STRASBOURG A BALE, par *Fréd. Bernard*, 1 vol. in-16, contenant 50 vignettes et une carte. Broché, 1 fr.

DE PARIS A BALE, par MM. *Moléri* et *Bernard*, 1 vol. in-16 (130 vignettes et 2 cartes). Broché, 3 fr. — Relié, 4 fr.

DE PARIS A LYON ET A TROYES, par *F. Bernard*, 1 vol. in-16 (80 vignettes et une carte). Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

DE LYON A MARSEILLE, par *Frédéric Bernard*, 1 vol. in-16 (80 vignettes et une carte). Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

DE PARIS A MARSEILLE, par *Frédéric Bernard*, 1 vol. in-16 (160 vignettes et 2 cartes). Broché, 4 fr. — Relié, 5 fr.

DE PARIS A BRUXELLES, par *E. Guinot*. 1 vol. in-16 (70 vignettes, 5 plans et une carte). Broché, 2 fr — Relié, 3 fr.

DE PARIS A CALAIS, A BOULOGNE ET A DUNKERQUE, par *Eugène Guinot*. 1 vol. in-16, contenant 60 vignettes, 4 plans et une carte. Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

PROMENADES AU CHATEAU DE COMPIÈGNE, et aux ruines de Pierrefonds et de Coucy, par *Eugène Guinot*, 1 vol. in-32, contenant 11 vignettes. Broché, 80 c.

ENGHIEN ET LA VALLÉE DE MONTMORENCY, par *Eugène Guinot*. 1 vol. in-32, contenant 11 vignettes. Broché, 50 c.

DE PARIS A BORDEAUX, par *Adolphe Joanne*, 1 vol. in-16 (120 vignettes, cartes et plans). Broché, 3 fr. — Relié, 4 fr.

DE PARIS A NANTES, par *Ad. Joanne*, 1 vol. in-16 (100 vignettes, cartes et plans). Broché, 3 fr. — Relié, 4 fr.

Petit itinéraire de Paris a Nantes. 1 vol. in-32, contenant 16 vig. et 1 carte. Br., 50 c.

De Paris au centre de la France, par *Moléri* et *A. Achard*, 1 vol. in-16 (90 vignettes et 1 carte). Broché, 2 fr.

De Paris a Corbeil. (40 vignettes et une carte). Broché, 50 c.

De Paris a Dieppe, par *Chapus*, 1 vol. in-16 (60 vignettes, 2 plans et une carte). Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

De Paris au Havre, par *Chapus*, 1 vol. in-16 (80 vignettes, 2 plans et une carte). Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

Petit itinéraire du chemin de fer de Paris au Havre. 1 vol. in-32 (55 vignettes et une carte) Broché, 50 c.

Petit itinéraire de Paris a Rouen. 1 vol. in-32, contenant 33 vignettes et une carte. Broché, 50 c.

De Paris a Laval et a Alençon, par *Moutié*. 1 vol. in-16 (70 vignettes et une carte). Broché, 2 fr. — Rel., 3 fr.

De Paris a Saint-Germain, a Poissy et a Argenteuil, par *A. Joanne* 1 vol. in-16 (27 vignettes). Broché, 1 fr. — Relié, 2 fr.

ITALIE.

Itinéraire descriptif, historique et artistique de l'Italie et de la Sicile, par *Du Pays*. 1 vol. in-18 jésus de 800 pages, avec 2 cartes spéciales et 18 plans de villes et de musées. Broché, 11 fr. 50 c. — Relié, 13 fr.

Rome vue en huit jours, d'après *Nibby*, avec 2 plans. 1 vol. grand in-18. Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

ORIENT.

Itinéraire historique et descriptif de Paris a Constantinople, avec les environs de cette dernière ville, par *Ph. Blanchard*. 1 vol. grand in-18, contenant un plan de Constantinople et d'une partie du Bosphore. Broché, 7 fr. 50 c. — Relié, 8 fr. 50 c.

SUISSE.

Itinéraire descriptif et historique de la Suisse, du Jura français, de Baden-Baden et de la Forêt-Noire, de la Chartreuse de Grenoble et des eaux d'Aix; du mont Blanc, de la vallée de Chamouni, du grand Saint-Bernard et du mont Rose; par *A. Joanne*. 1 vol. grand in-18 de plus de 700 pages avec 7 cartes, 4 plans de villes et 2 grandes vues de la chaîne du mont Blanc et des Alpes bernoises. 2e édition refondue et augmentée. Broché, 11 fr. 50 c. — Relié, 13 fr.

Nouvel-Ebel. Manuel du voyageur en Suisse et dans la vallée de Chamouni. 11e édition, revue par *Joanne*. 1 vol. in-18, avec la carte de la Suisse de Keller, les panoramas du mont Blanc, de l'Oberland bernois et de 4 plans de villes. Broché, 6 fr. 50 c. — Relié, 7 fr. 50 c.

DIALOGUES IN-32 CARTONNÉS.

Anglais-italien, par *Wahl* et *Brunetti*. 1 fr. 50 c.

Anglais-espagnol, par *de Coróna* et *Laran*. 1 fr. 50 c.

Français-allemand, par *Richard* et *Wolters*. 1 fr. 50 c.

Français-anglais, par *Richard* et *Quétin*. 1 fr. 50 c.

Français-espagnol, par *Richard* et *de Coróna*. 1 fr. 50 c.

Français-italien, par *Richard* et *Boletti*. 1 fr. 50 c.

Anglais-allemand, par *A. Hormitz*. 1 f. 50 c.

DIALOGUES IN-16.

L'interprète anglais-français pour un voyage à Londres, par *C. Fleming*. 1 vol. in-16. Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

L'interprète français-anglais pour un voyage à Paris, par *C. Fleming*. 1 vol. in-16. Broché, 2 fr. — Relié, 3 fr.

L'interprète français-allemand pour Paris, par MM. *de Suckau*, 1 vol. in-16. Broché, 3 fr. — Relié, 4 fr.

LES MUSÉES D'EUROPE,

par *L. Viardot*. 5 volumes in-18 jésus.

Les Musées de France. 1 vol. Broché, 3 fr. — Cartonné, 4 fr.

Les Musées d'Italie. 1 vol. Broché, 3 fr. — Cartonné, 4 fr.

Les Musées d'Espagne. 1 vol. Broché, 3 fr. — Cartonné, 4 fr.

Les Musées d'Allemagne. 1 vol. Broché, 3 fr. — Cartonné, 4 fr.

Les Musées de Belgique, de Hollande, de Russie. 1 vol. Broché, 3 fr. — Cart., 4 fr.

NOUVELLES PUBLICATIONS ET RÉIMPRESSIONS DE LA LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie,

Volumes in-18 jésus, à 3 fr. 50 c.

Michelet : *L'Oiseau.*
Perrens : *Jérôme Savonarole.*
Zeller : *Épisodes de l'histoire d'Italie.*
X.-B. Saintine : *Picciola.*
Scudo : *Critique et littérature musicales.*
Figuier : *L'Alchimie et les alchimistes.*
Libert : *Histoire de la chevalerie.*
Mornand : *La Vie des eaux.*
Castellane : *Souvenirs de la vie militaire en Afrique.*
H. Taine : *Essai sur Tite-Live.*

PAULIN, ÉDITEUR, RUE RICHELIEU, 60, A PARIS

MISE EN VENTE

DU TOME XIV DE L'HISTOIRE

DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE

PAR M. A. THIERS

1 vol. in-8° de 680 pages. — Prix : 5 fr.

CE NOUVEAU VOLUME CONTIENT LES LIVRES XLIV ET XLV :

MOSCOU, LA BÉRÉSINA.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

L'*Histoire du Consulat et de l'Empire* formera 17 volumes in-8.

Le prix de chaque volume est de 5 fr. sans gravures, et de 5 fr. 50 c. avec gravures.

Le dernier volume (tome XVIIe) sera donné au prix de 2 fr. 50 c. sans gravures, à tous les souscripteurs qui retireront ce volume dans les trois mois qui suivront sa publication.

Le tome XVe de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, sera publié dans le courant du mois de novembre prochain; les deux autres volumes paraîtront successivement de trois mois en trois mois.

Les éditeurs ayant actuellement le manuscrit tout entier dans leurs mains, et pouvant en apprécier exactement l'étendue, prennent l'engagement formel de ne pas dépasser le nombre de 17 volumes.

N. B. *En adressant à l'éditeur un mandat sur Paris de 6 fr. 25 c. on recevra franco par la poste le tome* XIVe.

GUSTAVE HAVARD, libraire-éditeur, 15, rue Guénégaud.

LA LECTURE

JOURNAL DE ROMANS

Ce recueil paraît tous les samedis et contient des romans, des nouvelles, des légendes, une chronique des arts et des lettres, les éphémérides historiques de la semaine ; il est illustré de belles gravures sur bois et imprimé sur beau papier et en caractères très-lisibles, par les presses de M. Dubuisson.

Il est vendu chez tous les libraires et marchands de journaux, au prix de 5 centimes la livraison de 8 pages grand in-8°.

En cours de publication : les CATACOMBES DE PARIS, par M. Élie Berthet.

BIOGRAPHIE

PITTORESQUE UNIVERSELLE

Ce dictionnaire biographique, composé d'après un plan tout nouveau, sous la direction de MM. Augustin Challamel et Julien Lemer, contiendra plus de cinquante mille notices sur les personnages célèbres de tous les pays et de tous les temps. Écrit à un point de vue d'utilité pratique, il consacre à chaque biographie un espace proportionné à l'importance du rôle que les personnages ont joué dans l'histoire du monde, dans les fastes des lettres, des arts et des sciences. Il tient le milieu entre les résumés insuffisants et les volumineuses biographies dont le prix est trop élevé.

Portraits dessinés d'après les documents les plus authentiques.

Il paraît chaque semaine une livraison de 8 pages grand in-8°, illustrée de deux ou trois portraits, au prix de 10 centimes.

AVANTAGES OFFERTS AUX ABONNÉS.

En s'abonnant d'avance pour un an au prix de 5 fr. pour Paris, et de 8 fr. pour les départements, on reçoit à domicile chaque semaine *la Lecture*, JOURNAL DE ROMANS, et, à titre de prime, une livraison de 8 pages de la *Biographie pittoresque universelle*. Les abonnements datent du 15 février. Les abonnés reçoivent immédiatement les numéros déjà parus de *la Lecture*. — Pour les départements, mandats de poste à l'ordre de M. Gustave Havard, éditeur.

Bureaux de la REVUE DES DEUX MONDES, 20, rue Saint-Benoît, à Paris.

Prix de la souscription à ce Bulletin : 5 fr. par an. — Bureau, r. Grange-Batelière, 16.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

Puisque nous reprenons aujourd'hui nos revues rapides et succinctes des nouvelles publications, c'est une occasion toute naturelle de jeter un coup d'œil sur la librairie parisienne. Le commerce de la librairie ne consiste pas simplement à vendre du papier imprimé; ses devoirs ne se bornent pas à satisfaire par amour du gain les instincts du public, quels qu'ils soient, et à épier les variations bonnes ou mauvaises de ses goûts pour en tirer profit; la dignité et l'honorabilité des éditeurs sont engagées, aussi bien que leur fortune, dans le choix des livres qu'ils publient, et s'il y a malheureusement dans la librairie parisienne des maisons qui oublient ce principe, c'est une raison de plus pour honorer celles dont les entreprises sont recommandables tant par la valeur littéraire des ouvrages qu'elles publient que par le soin avec lequel elles les éditent. C'est toujours chez elles qu'on trouve les nouveaux ouvrages importants et remarquables. Les publications récentes sont nombreuses. M. Perrotin, qui a déjà donné les *Mémoires* et la *Correspondance politique et militaire du roi Joseph*, publie les *Mémoires du duc de Raguse*, imprimés sur le manuscrit original de l'auteur, et les deux premiers volumes, qui vont de 1792 à 1806, renferment des faits et des jugements curieux sur Napoléon, sur ses généraux, sur la conduite des opérations militaires. A la librairie Hachette paraissent les *Mémoires de Fléchier sur les Grands-Jours d'Auvergne*, édition collationnée sur l'original, avec des éclaircissements et des notes de M. Chéruel, et précédée d'une introduction par M. Sainte-Beuve; comme on voit, cette publication, où se retrouve le bel esprit du temps, a été faite avec le même soin que celle des *Mémoires de Saint-Simon*, qui en est à son neuvième volume. M. Paulin continue la publication de l'*Histoire de l'Empire*, par M. Thiers. La maison Didier, qui a déjà donné cette année deux volumes de l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre* de M. Guizot, deux volumes de *l'Angleterre au* XVIIIe *siècle* de M. de Rémusat, deux volumes des *Femmes illustres* de M. Cousin, publie *les Fondateurs de l'unité française*, par M. L. de Carné, ouvrage remarquable à plus d'un point de vue, et réimprime le *Sir Robert Peel* de M. Guizot, dont les lecteurs de la *Revue des Deux Mondes* ont pu apprécier la haute valeur.

A côté de ces travaux historiques, dans un ordre d'idées différent, se place *la Ligue et Henri IV*, de M. Michelet, publié par la librairie Chamerot, et où se retrouvent les grandes qualités et les défauts de l'auteur. L'époque que raconte ce volume a été si diversement jugée, qu'il est toujours intéressant d'y revenir et de la voir apprécier à nouveau. M. Michelet n'est pas précisément très-favorable à Henri IV, mais il est encore moins porté pour la Ligue, et en fin de compte, comme il faut choisir, le chef de la dynastie des Bourbons l'emporte dans l'esprit des lecteurs plus peut-être que ne le voudrait l'historien.

(1) Au bureau de la Revue des Deux Mondes, 20, rue Saint-Benoît.

En remontant vers l'antiquité, on rencontre un ouvrage érudit de M. Isambert, l'*Histoire de Justinien*, et celui de M. l'abbé Cruice, l'*Histoire de l'Église de Rome sous les pontificats de saint Victor, de saint Zéphyrin et de saint Calliste*, où sont analysées des controverses récentes. Les temps modernes reparaissent avec l'*Histoire de la révolution française*, par M. Th.-H. Barrau, et avec le *Manuel diplomatique*, recueil des traités de paix européens, depuis le traité de Westphalie jusqu'à nos jours, par M. Ghillang, augmenté de traductions françaises et d'une introduction générale, par M. Schnitzler. L'érudition historique recommande la *Description de l'île de Patmos et de Samos*, et le *Voyage à l'île de Rhodes et description de cette île*, par M. Guérin; le scepticisme défiant et logique s'amuse à renverser l'édifice de beaucoup de contes célèbres, qu'acceptait une crédulité traditionnelle, par les armes de M. Édouard Fournier, qui vient d'écrire *l'Esprit dans l'Histoire*. La littérature militaire, les récits de guerre et d'expédition fournissent un contingent assez considérable, et c'est un caractère particulier à notre époque que cette facilité avec laquelle les militaires deviennent des écrivains : citons les *Campagnes de la révolution française dans les Pyrénées-Orientales* (1793-1795), par M. Fernel; les *Études militaires sur les campagnes de 1848 à 1849 en Lombardie*, par M. Ch. Martin; le *Précis historique des opérations militaires en Orient*, par M. A. Du Casse; *les Guerres de la Vendée* et *l'Armée de Sambre et Meuse*, par M. Claude Desprez.

La philosophie religieuse a inspiré l'ouvrage en quatre volumes de Mme la comtesse Dora d'Istria, dont la librairie Cherbuliez vient de terminer la publication; *la Suisse allemande et l'Ascension du Mœnch*, livre plein d'une foi ardente, écrit en faveur de la nationalité roumaine et de l'église orientale. Une philosophie moins religieuse, mais animée par une conviction égale, se montre dans un ouvrage savant et élevé, couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, l'*Histoire des théories et des idées morales dans l'antiquité*, par M. J. Denis.

C'est dans la littérature proprement dite qu'il faut ranger les *Études morales et littéraires de Racine*, publiées par M. le marquis de La Rochefoucauld-Liancourt; la nouvelle édition de *Rabelais*, par MM. Burgaud des Marets et Rathery, chez Didot, et celle des *Mémoires de Hollande* de Mme la comtesse La Fayette, publication qui a donné naissance à un fait singulier, à une polémique publique entre l'éditeur, M. A.-T. Barbier, et le libraire, M. Techener, sur le titre de l'ouvrage. La littérature d'imagination compte deux nouveaux romans, *le Roi des Montagnes*, par M. Edmond About, et *Un Mariage en province*, par Mme Léonie d'Aunet.

Les traductions sont nombreuses, et l'utilité de ces travaux, plus pénibles que brillants, doit leur valoir des mentions honorables. M. Fauche Soundarakanda continue la traduction du *Ramayana*, M. Bonafous a traduit la *Rhétorique* d'Aristote, et MM. Henri Richelot et Charles Vogel l'*Histoire du Commerce de toutes les nations*, de Scherer.

Il se publie aussi un certain nombre de traductions de livres scientifiques, celle du *Traité de chimie minérale et végétale*, de Berzélius, par MM. Esslinger et Hoefer, et celle des *Principes de chimie agricole*, de Liebig, faite sous les yeux de l'auteur par M. Paul Picard. Les librairies Didot, J.-B. Baillière et Victor Masson publient aussi, comme ouvrages originaux, le *Traité de chimie organique*, par M. Ch. Gerhardt, dont la mort prématurée vient de priver la science d'un de ses plus jeunes et de ses plus habiles représentants, un ouvrage sur le *suicide*, par M. le docteur E. Lisle, la suite de l'*Organisation du règne animal*, par M. E. Blanchard, et les *Études biographiques pour servir à l'histoire des sciences*, par M. Paul-Antoine Cap.

En somme, tous ces ouvrages font honneur aux maisons qui les publient. On regrette d'avoir à remarquer que, parmi les éditeurs déjà bien placés dans l'opinion, quelques-uns ne montrent pas toujours un souci assez vif des devoirs où cette position les engage.

Ainsi l'éditeur qui a eu l'heureuse fortune de publier le beau livre de M. de Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*, ne se croit pas, ce semble, strictement obligé d'exercer un contrôle sur les œuvres qu'il fait imprimer, car il vient d'augmenter sa collection *omnibus* d'un volume de M. de Pontmartin, *la Fin du procès*, où l'auteur, dans une préface peu digne d'un homme de goût, descend jusqu'à l'injure. Si l'éditeur de M. de Pontmartin avait mieux compris ses devoirs, il lui aurait rendu un grand service en supprimant cette malencontreuse et sotte préface. Du reste, M. de Pontmartin est déjà bien puni de ses incartades en ayant le malheur de se rencontrer un moment avec certains pamphlets qu'il devrait être un des premiers à flétrir.

Rien n'est affligeant comme ces attaques contre la vie privée qui partent de tous les coins, même de ceux où l'on devrait respecter les autres par respect pour soi-même. Quoi! parce qu'un homme a donné au public les œuvres de sa pensée, a-t-on le droit de fureter dans les retraites les plus réservées de sa vie, de le montrer ou plutôt de le travestir au faux jour d'une publicité sans vergogne? Et cela, pourquoi? pour satisfaire quelque mauvais sentiment de rancune ou de rivalité, ou, ce qui est pis, pour spéculer sur l'avide curiosité des lecteurs.

Cette épidémie de médisance diffamatoire se répand plus que jamais dans tous les carrefours de la publicité, et nuit tristement à la gaieté qu'on voudrait avoir. L'esprit de satire n'est pas un frêlon qu'il faille écarter de la littérature; il excite, pique et tient éveillée l'attention du public, il ne permet pas aux écrivains de s'abandonner à la confiance et au laisser-aller, d'être trop satisfaits d'eux-mêmes et d'engourdir leur talent dans la sécurité trompeuse où s'endort la fatuité. La moquerie a été donnée à l'homme pour l'aider à passer la vie plus agréablement; c'est un plaisir toujours divers, toujours nouveau. Boileau lui-même recommandait

D'aiguiser par la queue une épigramme folle.

Il n'y a pas de mal à suivre son conseil; mais l'injure, tenant lieu de l'épigramme, est beaucoup moins innocente et assez peu piquante d'ailleurs; c'est une déplorable façon de réhabiliter la presse dans l'opinion publique que de transformer en une halle la république des lettres et de remplacer la liberté des opinions par la liberté de la calomnie.

DESCHAMPS.

FAITS DIVERS

— La direction du *Journal général de l'imprimerie et de la librairie* vient d'être placée sous la responsabilité du conseil d'administration du Cercle de la Librairie et de l'Imprimerie. C'est dire tout le soin et toute l'impartialité qui seront apportés dans cette publication. Le conseil se compose de MM. Langlois, *président*, Roulhac, Thunot, Victor Masson, Bréton, J.-B. Baillière, Basset, Beau, J. Delalain, Paul Didot, Dusacq, Kœppelin, Jules Tardieu.

— La GAZETTE DE CHAMPFLEURY vient de paraître contenant : *Une vieille maîtresse; la Jeunesse de Balzac; les Sensations de Josquin; Nouvelles du mois;* un vol. in-32 par mois : 7 fr. pour Paris; 9 fr. pour la province. Chez Blanchard, 78, rue de Richelieu.

— Il y aura vente de livres rue Drouot, 5, le 1er décembre, et rue des Bons-Enfants, 28 les 2, 3, 4 et 8 du même mois.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

LES LIVRES NOUVEAUX. — 1856-1857.

Jusqu'ici, nous n'avons pu suivre avec autant d'attention que nous l'aurions désiré le mouvement bibliographique en France et dans les pays étrangers, de façon à signaler immédiatement, au moment où elles paraissent, les œuvres qui, en divers genres et à différents titres, méritent d'être recommandées. C'est cependant un service à rendre au lecteur que de lui désigner sans retard, parmi les ouvrages qui se publient chaque quinzaine, ceux qui peuvent lui présenter un réel intérêt et servir à l'agrément de ses loisirs ou aux besoins de ses études. Beaucoup de lecteurs ignorent même les titres des livres nouveaux, ou bien, s'ils s'en enquièrent, ils sont fort embarrassés; ne pouvant juger sur le titre du volume de la valeur de l'ouvrage, il leur faut ou prendre un peu au hasard et risquer des méprises, ou attendre patiemment qu'un journal ou une revue ait donné son jugement. Si donc quelqu'un se charge de faire tout d'abord un premier triage dans la foule des publications nouvelles, soit françaises, soit étrangères, pour n'indiquer au choix des lecteurs que des livres qui en soient dignes, il s'acquittera d'un genre de travail qui ne se fait nulle part, car partout où l'on donne des bulletins bibliographiques, les titres des ouvrages sont cités pêle-mêle, sans distinction et sans choix; le seul ordre qui s'y trouve est l'ordre alphabétique, et ces longues listes ne disent rien. Et puisque c'est là une manière d'être utile, nous entrerons dans l'année 1857 avec le dessein arrêté d'apporter à cette revue rapide des soins plus spéciaux et plus actifs, de lui donner plus d'étendue et d'enfermer dans son cadre élargi les pays étrangers, qu'il ne faut jamais oublier quand on s'occupe des choses intellectuelles.

Si jamais une époque aura été racontée, expliquée, jugée, éclaircie dans tous ses détails, étudiée dans tous ses documents, c'est sans contredit l'histoire de la révolution et de l'empire. Cependant le zèle des investigateurs ne risque pas encore de s'épuiser faute d'aliment. Il ne se passe guère de mois qui ne voie naître des publications ayant trait à ces temps mémorables, quelque recueil de renseignements resté obscur ou inconnu, quelque correspondance inédite ou quelques mémoires posthumes, et des ouvrages narratifs dont les uns embrassent l'histoire générale, dont les autres s'occupent spécialement de l'histoire particulière de certains personnages. Aujourd'hui paraissent les *Lettres inédites de la marquise de Créqui à Senac de Meilhan* (1782-1789), mises en ordre et annotées par M. Édouard Fournier, et précédées d'une introduction par M. Sainte-Beuve. Cette introduction est la réunion d'articles qu'on a pu lire dans *le Moniteur*. Quant aux lettres, elles nous offrent la physionomie intéressante d'une des dernières femmes qui aient représenté, dans ce qu'elle avait de plus délicat, de plus distingué et de plus respectable, la société aristocratique du XVIIIe siècle, au moment où les orages de la révolution allaient la disperser.

En même temps, la maison Perrotin donne le troisième volume des *Mémoires du duc de*

(1) Au bureau de la REVUE DES DEUX MONDES, 20, rue Saint-Benoît.

Raguse. Ce volume va de l'année 1806 à l'année 1810; il nous transporte d'abord à Raguse, et nous donne des détails sur la population de la Dalmatie, sur ses mœurs, ses habitudes. Puis viennent la déclaration de guerre des Turcs contre les Russes, la catastrophe de Selim, la paix de Tilsitt, et nous retrouvons ce petit peuple du Montenegro, qui fait encore maintenant parler de lui. La république de Raguse est renversée, une révolution éclate à Constantinople; Napoléon, après le succès de Ratisbonne, marche sur Vienne; Marmont, récemment créé duc de Raguse, gagne la bataille de Gospich au moment même où se livrait, sur la rive gauche du Danube, le terrible combat d'Essling. Bientôt après nous assistons à la bataille de Wagram, « la plus grande bataille des temps modernes en nombre d'hommes combattants, réunis ensemble sur le même terrain. » Le duc de Raguse revient à Paris; puis il se rend de nouveau dans les provinces illyriennes, dont il est nommé gouverneur; enfin il succède à Masséna dans le commandement de l'armée de Portugal. On trouve en outre dans ce volume un grand nombre de lettres de Marmont, de Napoléon, du prince Eugène, de Sébastiani, de Clausel, de Lauriston, etc.

Embrassant dans un seul volume toute la période qui s'étend de 1770 à 1852, à propos d'un de ces volontaires de 1791 qui devinrent des généraux de l'empire, M. Henry de Riancey a écrit une étude historique intitulée : *le Général comte Coutard*, et, dans le cadre d'une biographie consacrée à un homme dont le rôle a eu quelque importance, il a rassemblé des renseignements assez curieux, des correspondances inédites, des documents intéressants, particulièrement sur les grandes guerres d'Allemagne, d'Espagne et de Russie, sur la rentrée des Bourbons, sur l'état des provinces et de la capitale jusqu'en 1830. Le général Coutard, après avoir servi activement la Restauration comme militaire et comme député, donna sa démission, et prit sa retraite après la chute de Charles X; cela explique les sympathies que lui porte M. de Riancey.

Les événements contemporains sont retracés avec exactitude et détail dans l'*Histoire du Congrès de Paris*, par M. Édouard Gourdon. Des éclaircissements nombreux sur les négociations, sur les missions de plusieurs agents diplomatiques étrangers, sont donnés dans le cours de l'ouvrage, et présentent les faits dans tout leur jour. Plusieurs documents diplomatiques ont été aussi rétablis dans leur texte officiel. Quelques-uns n'avaient pas encore été publiés. C'est un exposé complet des événements et des négociations qui ont abouti au traité du 30 mars. — Au congrès de Paris se rattachent la question des principautés danubiennes et la question napolitaine. La première est traitée dans *les Principautés roumaines devant l'Europe*, brochure de M. A. Sanejouand; la seconde a fourni à M. le baron Léon d'Hervey-Saint-Denys l'occasion d'écrire une *Histoire de la révolution dans les Deux-Siciles depuis 1793* : c'est une apologie du roi de Naples, qui prouve que toutes les causes peuvent être défendues, bien ou mal.

On retrouvera les idées d'une des écoles philosophiques de notre temps dans les *Études pratiques sommaires sur la méthode positive*, où l'auteur, M. Ribes, a entrepris de « *proclamer* la forme, l'action, les propriétés et les rapports nationaux, physiologiques et médicaux des états civils de la société, notamment des fonctions d'après leur plus parfaite détermination scientifique, en vue de leur plus parfaite organisation économique, pour leur plus parfaite réalisation. » C'est, comme on le voit, de la science sociale transcendante.

Revenons aux données plus sûres que l'étude du passé fournit aux économistes, avec l'*Histoire du commerce de toutes les nations*, de Scherer, traduite récemment, comme nous l'avons dit, par MM. Richelot et Vogel. M. Scherer n'a pas voulu écrire spécialement pour les érudits; son but a été de retracer avec suite, ordre et clarté, l'ensemble de l'histoire du commerce pour le grand nombre de lecteurs éclairés qui n'ont ni le temps ni le goût de lire des dissertations savantes, d'arides annales, ou une multitude de monographies, mais à qui un exposé lucide, complet sans excéder une juste mesure,

exact et au niveau de la science contemporaine, offre une lecture facile et instructive.

C'est une longue série de souffrances et de misères que raconte l'*Histoire des paysans depuis la fin du moyen âge jusqu'à nos jours* (1200-1850), par M. Eugène Bonnemère. Avec le XIIIe siècle disparaissent toutes franchises; le serf est dépossédé de tout et de lui-même : les guerres privées ravagent les campagnes, la croisade contre les Albigeois ruine celles du midi; la dîme, revenu des pauvres, est appropriée par le clergé, et s'accroît prodigieusement entre ses mains qui accaparent les propriétés et les hommes. Sous Philippe le Bel, les maltôtes se succèdent sans trêve ni relâche, les pastoureaux se soulèvent. Le système des affranchissements généraux commence, mais ils sont toujours onéreux, et le serf racheté reste taillable à merci et miséricorde. Les monnaies sont altérées; les campagnes, jetées dans les extrémités de la détresse, consentent à payer un nouveau cens pour que rois et seigneurs renoncent au faux monnayage : elles paient, mais l'altération est maintenue. Puis viennent les famines, les pestes, la grand'mort de 1348 et les grandes compagnies. La jacquerie précède les conquêtes des Anglais. Le XVIe siècle ne diminue ni les exactions ni les impôts. Sous Louis XIV, la misère des campagnes est effroyable. Enfin la révolution proclame l'égalité. M. Bonnemère examine aussi la situation des paysans au XIXe siècle. Il énumère avec netteté et justesse les fardeaux que l'état de la société actuelle fait encore peser sur les paysans, et les raisons qui font affluer ceux-ci dans les villes. Quant aux remèdes qu'il propose, ils sont au moins très-discutables. — De son côté, M. Lièvre raconte les douleurs d'un autre genre de malheureux et les persécutions religieuses s'ajoutant aux autres misères dans son *Histoire des protestants des églises réformées du Poitou.*

Voltaire faisait remarquer qu'on s'occupait beaucoup de son temps des œuvres qu'avait laissées l'âge précédent. « Notre mérite, disait-il, est de discuter leur mérite. Nous sommes comme des enfants déshérités qui font le compte du bien de leur père. » M. Cousin, il y a quelque douze ans, a recommandé aux érudits de traiter nos auteurs classiques « comme des anciens, » et d'en faire des éditions nouvelles, en apportant à l'exactitude du texte les mêmes soins, les mêmes scrupules, les mêmes recherches que dans les meilleures éditions des auteurs grecs ou latins. Son conseil a été suivi et même dépassé. Outre le neuvième volume des *Mémoires de Saint-Simon*, qui vient de paraître à la librairie Hachette, ainsi que nous l'avions annoncé, la Bibliothèque elzévirienne, déjà fort étendue, s'est accrue d'un nouveau volume : *Recueil de poésies françoises des XIVe et XVe siècles*, morales, facétieuses et historiques, réunies et annotées par M. Anatole de Montaiglon. C'est étendre à d'obscurs écrivains les honneurs que M. Cousin voulait réserver aux plus illustres. Il faut signaler aussi dans la même collection la nouvelle édition de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, par Bussy-Rabutin, revue et annotée par M. Paul Boiteau, et suivie des romans historico-satiriques du XVIIe siècle, recueillis et annotés par M. C.-L. Livet. Le tome premier vient de paraître.

Un autre souci de notre siècle, c'est de déterrer des manuscrits inédits et de les publier. La Beaumelle avait entrepris d'écrire la *Vie de Maupertuis* peu de temps après la mort de ce savant. Tous les matériaux de ce travail avaient été mis à sa disposition par la famille du défunt et par La Condamine. L'ouvrage terminé, l'auteur en différa la publication, et une mort prématurée l'empêcha de la faire. Trente ans plus tard, Lalande commença à rédiger quelques notes pour ce manuscrit qui devait être livré à l'impression; des circonstances imprévues l'empêchèrent de paraître. Aujourd'hui les descendants de La Beaumelle publient cet ouvrage, qui fait mieux connaître la vie et les travaux littéraires et scientifiques d'un savant qui s'était acquis une illustration méritée. Il est suivi d'une correspondance inédite et curieuse entre Frédéric le Grand et Maupertuis.

Nous sommes encore ramenés vers les siècles derniers par l'*Histoire de la querelle des anciens et des modernes*, de M. Hippolyte Rigault. Il y eut dans cette querelle trois

périodes marquées : la première période française au XVIIe siècle avec Desmarets, Perrault et Boileau ; la période anglaise avec Temple, Boyle, Wotton et Bentley ; enfin la seconde période française au XVIIIe siècle, avec Lamotte et Mme Dacier. En conséquence, cette histoire se divise en trois parties, qui correspondent à chacune de ces périodes. On y trouve l'intérêt que des recherches nouvelles donnent à un sujet connu. Des détails oubliés sont remis en vue ; la phase italienne et la phase anglaise de cette querelle, peu étudiées jusqu'à présent, ont attiré particulièrement l'attention de l'historien, qui mêle au récit des faits les aperçus d'une critique philosophique et ingénieuse.

La vivacité de ces discussions littéraires qui animaient nos pères a passé aujourd'hui dans les discussions historiques et se porte même sur des détails topographiques. Est-ce à Alise ou à Alaise que César a remporté sur Vercingétorix cette fameuse victoire qui, au jugement de Napoléon, « décida de la destinée des Gaules? » Il y a grande discussion sur ce sujet, et l'amour-propre provincial s'en est mêlé. Il faut lire les plaidoyers des deux parties, *Alesia*, par M. Delacroix, *Alise*, par M. Rossignol, l'*Étude historique, topographique et militaire sur la cité gauloise d'Alesia*, par M. R. de Coynart; enfin une brochure de M. Revillout, intitulée : *Alise, Alaise, ni l'une ni l'autre ne peut être Alesia*, et qui renvoie les deux parties dos à dos. On peut assurer toutefois que le procès n'est pas près de finir.

Parmi les travaux philologiques se place le *Dictionnaire mnémonique universel de la langue française*, par M. Léger Noël. Cet ouvrage, qui paraît par livraisons, donne à la suite de chaque mot de nombreux exemples empruntés de préférence aux écrivains contemporains. Quelques-uns de ceux qui sont cités ne paraissent pas avoir une autorité assez incontestable pour être invoquée, mais, comme leurs noms sont toujours mis après leurs phrases, le lecteur peut lui-même mesurer son degré de confiance sur le degré de son admiration. Les commentaires, les explications, les récits qui accompagnent les définitions font de cet ouvrage une sorte de petite encyclopédie.

La typographie célèbre un de ses premiers maîtres dans l'ouvrage de M. Aug. Bernard sur *Geofroy Tory*, peintre et graveur, premier imprimeur royal sous François Ier. D'abord professeur en différents colléges de Paris, Tory devint libraire, puis imprimeur. Il est le premier qui ait imprimé des livres avec l'accent, l'apostrophe et la cédille, dont il avait déjà proposé l'emploi dans son *Champ fleury*, ouvrage commencé en 1523 et achevé en 1526. Il abandonna la typographie pour se livrer entièrement à la gravure, et il a enrichi de ses travaux en ce genre les livres des plus célèbres imprimeurs de son temps, Simon de Colines, Robert Estienne, etc. Il est mort vers 1557.

Parmi les publications relatives aux beaux arts, nous citerons l'*Encyclopédie d'architecture*, journal mensuel, dont la sixième année, composée de 120 planches, est en vente. Les planches sont gravées sous la direction de M. Victor Calliat, et sur les dessins ou d'après les travaux des architectes qui se sont fait une place distinguée dans l'art contemporain.

Terminons à peu près comme nous avons commencé : on voit l'importance que prend en France comme au dehors la bibliographie; en 1857, nous tâcherons de suivre ce mouvement un peu partout et d'aider nos lecteurs à distinguer le vrai du faux, l'utile du frivole ou même du nuisible. DESCHAMPS.

PERROTIN, ÉDITEUR DU *DICTIONNAIRE DE L'ARMÉE*

Par le général BARDIN

PARIS, RUE FONTAINE-MOLIÈRE, 41

ŒUVRES COMPLÈTES DE BÉRANGER, édition revue par l'auteur, contenant les [illegible] *Chansons nouvelles*, le fac-simile d'une lettre de Béranger; illustrées de 52 gravures sur acier, d'après Charlet, d'Aubigny, Johannot, Grenier, de Lemud, Pauquet, Penguilly, Raffet, et d'un portrait d'après nature par Sandoz. 2 volumes in-8°.
Papier cavalier. Prix, broché........ 28 fr. » c.
Demi-reliure, tranche dorée........ 38 »
Publiées en 56 livraisons. Chaque livraison........ » 50

MUSIQUE DES CHANSONS DE BÉRANGER, 6e édition, revue et corrigée, contenant les airs anciens et modernes, et ceux des chansons nouvelles; l'air de *Notre Coq*, disposé par M. HALÉVY pour piano, à deux ou quatre voix. 1 volume in-8° cavalier de 300 pages.... 6 fr.

MÉMOIRES DU MARÉCHAL MARMONT, DUC DE RAGUSE, de 1792 à 1832, avec le portrait du duc de Reichstadt, celui du duc de Raguse, et quatre fac-simile : de Charles X, du duc d'Angoulême, de l'empereur Nicolas, du duc de Raguse. — Les *Mémoires du duc de Raguse* forment 8 forts volumes in-8°. Prix de chaque volume........ 6 fr.
Trois volumes sont en vente.

HISTOIRE DES DEUX RESTAURATIONS (de janvier 1813 à octobre 1830), par M. A. DE VAULABELLE, 3e édition. — L'*Histoire des Deux Restaurations*, revue par l'auteur avec le plus grand soin, forme 8 forts volumes in-8° (près de 500 pages). Chaque volume........ 5 fr.

SOUVENIRS D'UN VOYAGE EN SIBÉRIE, par Christophe HANSTEEN, directeur de l'Observatoire de Christiania. 1 fort volume in-8°, avec une carte itinéraire dressée par l'auteur. Prix........ 6 fr.

MÉMOIRES ET CORRESPONDANCE POLITIQUE ET MILITAIRE DU ROI JOSEPH, publiés, annotés et mis en ordre par A. DU CASSE, aide de camp de S. A. I. le prince Jérôme Napoléon. — Les *Mémoires du Roi Joseph* ne renferment pas moins de *huit cents lettres* inédites de Napoléon, de *douze cents* du feu roi Joseph, et de *six cents* des personnages les plus considérables de cette époque. Nouvelle édition, revue et corrigée. Cet ouvrage forme 10 forts volumes in-8°. Prix de chaque volume........ 6 fr.

JOURNAL D'UN VOYAGE AUX MERS POLAIRES, exécuté à la recherche de sir John Franklin, par BELLOT, lieutenant de vaisseau; avec une carte des régions arctiques et son portrait gravé sur acier. 1 vol. in-8°. Prix........ 6 fr.

HISTOIRE DE RUSSIE, par A. DE LAMARTINE. 2 vol. in-8°. Prix : les 2 vol..... 10 fr.

RAPHAEL, par A. DE LAMARTINE, pages de la vingtième année. 2e édition. 1 vol. in-8°, cavalier vélin. Prix........ 5 fr. » c.
Même édition, illustrée de six gravures sur acier........ 7 50
Le même ouvrage, 1 vol. in-18........ 3 50

MÉTHODE B. WILHEM. Manuel musical, Méthode graduée, applicable dans les écoles d'enseignement mutuel et dans les écoles qui suivent l'enseignement simultané; divisée en deux cours. 2 vol. in-8°, brochés. Méthode complète........ 9 fr. 50 c.

HISTOIRE D'ANGLETERRE DEPUIS L'AVÉNEMENT DE JACQUES II, par T.-B. MACAULAY, traduit de l'anglais par le baron J. DE PEYRONNET. 2 vol. in-8°. 10 fr.

LA FAMILLE, par J.-M. DARGAUD. 1 vol. in-8°. Prix........ 5 fr.

HISTOIRE DE MON TEMPS. Première série : Règne de Louis-Philippe. — Seconde République (1830-1851), par M. le comte DE BEAUMONT-VASSY. 4 forts vol. in-8°. — Les tomes 1er et 2e sont en vente. — Chaque volume........ 6 fr.

MÉTHODE B. WILHEM. Manuel musical à l'usage des colléges, institutions, écoles et cours de chant. Méthode graduée pour le chant élémentaire et la lecture musicale, également applicable dans les écoles religieuses et laïques. Ouvrage adopté par l'Institut de France, approuvé et recommandé par le Conseil de l'Université, adopté par le Comité central d'instruction primaire de la ville de Paris, et par la Société pour l'instruction élémentaire. Divisé en deux cours.
La *Méthode* complète forme 2 vol. in-8°. Prix, brochés........ 9 fr. 50 c.
Premier cours, 1 vol. in-8°........ 5 »
Second cours, 1 vol. in-8°........ 4 50

DICTIONNAIRE DE L'ARMÉE, ou Recherches historiques sur l'art et les usages militaires des anciens et des modernes, par le général BARDIN, auteur du *Manuel d'infanterie*, du *Mémorial de l'officier d'infanterie*, membre de l'Académie des Sciences de Turin, collaborateur du complément du *Dictionnaire de l'Académie française*, du *Dictionnaire de la Conversation*, de l'*Encyclopédie des gens du monde*, etc., etc. Ouvrage terminé sous la direction du général OUDINOT DE REGGIO. 8 vol. grand in-8°, formant 5,337 pages à 2 colonnes. 119 fr.
Comme il ne reste plus qu'un petit nombre d'exemplaires, les clichés ayant été brisés, le prix primitif de 119 fr. pour le *Dictionnaire de l'Armée* sera rétabli à partir du 1er janvier 1857.

HIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

PUBLICATIONS FRANÇAISES

Bien qu'on ait lieu de regretter en ce moment que, dans certains coins de la littérature, les idées soient abandonnées pour les attaques aux personnes et les discussions pour les querelles, on calomnierait notre temps, si l'on disait qu'il néglige les hautes questions et les sévères études. L'histoire, la philosophie, la religion donnent naissance à des travaux importants, qui tous méritent l'attention, et quelques-uns plus que cela. La maison Didier reproduit le *Sir Robert Peel*, de M. Guizot, en un volume, que l'illustre écrivain a enrichi de fragments extraits des Mémoires de sir Robert Peel sur les principaux actes de sa vie publique.

Le quatrième volume des *Mémoires du duc de Raguse* raconte la guerre d'Espagne. On sait quelle part importante le maréchal y a prise : aussi l'intérêt de ce volume est-il plus grand que celui du précédent, et ce qui augmente encore cet intérêt, c'est qu'en le lisant on le confronte avec un des derniers volumes de l'*Histoire de l'Empire*, de M. Thiers.

La philosophie semblait dormir quelque peu. M. Taine entreprend de la réveiller. Dans son livre sur *les Philosophes français au* XIXe *siècle*, il prend tour à tour à partie Laromiguière, Royer-Collard, Maine de Biran, M. Cousin, Jouffroy; il défend le premier et attaque les théories des quatre autres, opposant ses raisonnements à leurs raisonnements. La discussion est pressante, sans ménagements, trop agressive même. L'auteur a cru augmenter ses chances de succès par la vivacité de l'attaque.

On sait que dans le domaine religieux les discordes sont plus grandes encore que dans celui de la philosophie. Cependant, sur ce point, il y a plus de sérénité dans les livres que dans la presse quotidienne; c'est là aussi qu'il faut chercher des raisonnements sérieux, et une dialectique que ne détournent pas à chaque instant les petites querelles du moment et les besoins du jour. Dans l'ouvrage de M. V. Dechamps, *le Libre examen de la vérité de la foi, entretiens sur la démonstration catholique de la révélation chrétienne*, l'argumentation paraît reposer principalement sur la distinction du pluriel et du singulier, sur la différence de sens qu'il y a entre *la vérité* de la foi et *les vérités* de la foi, division importante, quoiqu'elle paraisse d'abord un peu subtile, et qui est habilement soutenue. Pour lui opposer la *démonstration protestante*, on peut recourir à la collection du *Disciple de Jésus-Christ*, journal mensuel qui se recommande par l'élévation et la modération du langage. — Dans le même ordre d'idées, M. l'abbé Brispot publie par livraisons *la Vie de N.-S. Jésus-Christ*, édition illustrée. C'est une nouvelle *concorde* des Évangiles où l'on s'est étudié à déterminer avec plus de précision qu'auparavant, grâce aux récents travaux de la théologie, la place ou l'ordre chronologique de chaque fait. On y a joint des remarques, des observations et des explications nombreuses empruntées aux écrits religieux de tous les siècles depuis les temps apostoliques jusqu'à nos jours.

L'ouvrage de M. Amédée Renée, *les Nièces de Mazarin*, est arrivé à sa seconde

(1) Au bureau de la REVUE DES DEUX MONDES, 20, rue Saint-Benoît.

édition. C'est un livre d'une lecture facile, qui contient quelques documents inédits d'une certaine importance. Est-ce une raison pour qu'un critique, placé sous la direction de l'auteur, écrivant dans le journal qu'il dirige, et transporté d'un zèle d'autant plus ardent qu'il est nouveau, ne mette aucune mesure à son enthousiasme subit, au risque d'étonner par des différences d'appréciation trop singulières? M. Paulin Limayrac trouve un beau dimanche que les études de M. Cousin sur Mme de Longueville et Mme de Sablé sont « un peu longues; » le lendemain, parlant des *Nièces de Mazarin*, qui ne sont qu'une faible imitation de ces mêmes études, il salue « un talent de maître. » On trouve à chaque page de ce livre des expressions molles ou vicieuses : *dans le but de* par exemple, et cette phrase, qui n'est certes pas d'un maître : « Nous *le glisserons* parmi ses sœurs ; » ce qui n'empêche pas M. Limayrac d'appeler M. Renée « un écrivain soigneux, un artiste en matière de style » : éloge maladroit, puisqu'il donne envie d'en vérifier l'exactitude. L'habileté doit être la première qualité du flatteur.

C'est encore de la biographie, mais de la biographie contemporaine, que l'histoire du *Comte Gaston de Raousset-Boulbon*, d'après ses papiers et sa correspondance, par M. Henry de La Madelène. Les aventures de ce « Fernand Cortez tué au début, » sa vie si singulière, si tristement et si prématurément terminée, si excentrique au milieu des existences réglées et prudentes que nous fait la civilisation moderne, a le rare avantage de frapper l'imagination par la réalité même; aussi est-ce un romancier qui s'est fait cette fois-là historien. Aventurier ou héros, peut-être l'un et l'autre, le comte de Raousset avait un caractère et s'est fait une destinée composée de toutes sortes d'ambitions changeantes et hardies. L'élément dramatique malheureusement y ajoute son genre d'intérêt.

L'histoire des lettres a les aspects les plus variés, et leur physionomie se modifie à chaque instant : il n'en est pas de même pour les sciences. Plus heureuses que les lettres, elles avancent par un progrès continu, qui n'a jamais été plus rapide qu'à notre époque. Chaque année amène un certain nombre de découvertes et de pratiques nouvelles. Faire connaître et répandre ces conquêtes à mesure qu'elles se réalisent, tracer année par année le tableau de ces acquisitions journalières des sciences appliquées, tel est le but que se propose M. Louis Figuier dans *l'Année scientifique et industrielle*.

On peut bien augurer de l'année 1857. Plusieurs écrivains distingués, qui sont restés quelque temps sans rien donner au public, vont terminer ou préparent des ouvrages de divers genres. L'esprit français a paru un peu fatigué dans ces dernières années; maintenant qu'il s'est reposé, il fera, nous devons l'espérer, un mouvement en avant.

DESCHAMPS

— Par décision en date du 6 février 1855, M. le ministre de la guerre a autorisé le comité de l'artillerie à faire imprimer une nouvelle édition (3e édition) de *l'Aide-Mémoire* à l'usage des officiers d'artillerie. Cet ouvrage, qui a été entièrement remanié au Dépôt central de l'artillerie, vient d'être mis en vente à la librairie veuve Berger-Levrault, rue des Saints-Pères, 4.

— Les *Portraits politiques au XIXe siècle*, de M. H. Castille, se font remarquer par la hardiesse des jugements et la vivacité souvent mordante du style. Celui du marquis *Del Carretto* (affaires de Naples) vient d'être traduit en italien, à Turin, par le *Diritto*, en suédois, à Stockholm, par l'*Aftonbladet ;* une librairie anglaise a également demandé l'autorisation de le traduire. Le *Times* en a parlé. Les portraits de *Ledru-Rollin*, *Alexandre II*, *Louis Blanc*, ont été très-remarqués. En Allemagne, la *Gazette de Cologne*, la *Gazette de Dusseldorf*, la *Breslauer Zeitung*, ont mentionné celui de *Mme la duchesse d'Orléans*.

PUBLICATIONS ÉTRANGÈRES

LIVRES ANGLAIS ET AMÉRICAINS

LETTERS FROM HEAD-QUARTERS, OR THE REALITIES OF THE WAR IN THE CRIMEA, by an Officer on the Staff (*Lettres du quartier-général, ou les Réalités de la guerre en Crimée*, par un officier d'état-major), 2 vol., Murray, London.

ENGLAND IN TIME OF WAR (*L'Angleterre en temps de guerre*), by Sydney Dobbell; 1 vol. in-8°, Smith, Elder and C°, London.

AURORA LEIGH, a new poem (nouveau poëme), by mistress Browning; 1 vol. in-8°, Chapman and Hall, Piccadilly, London.

HOURS WITH THE MYSTICS (*Heures avec les Mystiques*), by Alfred Vaughan; 2 vol. in-12, Parker and Son, West Strand.

THE DAISY CHAIN (*la Chaîne de marguerites*), by the author of *the Heir of Redclyffe*; 1 vol. in-8°, Parker and Son, West Strand.

LETTERS OF JAMES BOSWELL (*Lettres de Jacques Boswell*), from the original MSS., 1 vol. in-8°, London, Richard Bentley.

OUR COUSIN VERONICA (*Notre Cousine Véronique*), by mistress Elisabeth Wormeley; 1 vol. in-12, Leipzig, Alphons Dürr; Paris, Glaeser, 9, rue Jacob.

WORKS OF HENRY W. LONGFELLOW, vol. V, THE SONG OF HIAWATHA, 1 vol. in-12, Leipzig, Alphons Dürr; Paris, Glaeser.

LIVRES ALLEMANDS

DIE ENTSTEHUNGS GESCHICHTE DER JESUITEN ORDENS, NEBST EINEM SCHLUSSWORT UBER DIE NEUEN JESUITEN, NACH DEN QUELLEN DARGESTELLT (*Histoire de la fondation de l'Ordre des Jésuites*), par M. le D^r Fr. Kortüm, professeur d'histoire à Heidelberg, un vol. gr. in-8°, F. Bassermann, Mannheim.

GESCHICHTE DER POETISCHEN LITERATUR DEUTSCHLANDS (*Histoire de la Poésie allemande*), par J. de Eichendorff, 2 vol. in-8°, F. Schoningh, Paderborn.

Dr CARL SCHERZER'S WANDERUNGEN DURCH DIE MITTEL-AMERICANISCHEN FREISTAATEN NICARAGUA, HONDURAS UND SAN-SALVADOR (*Voyages à travers les républiques de Nicaragua, Honduras et San-Salvador*), un fort vol. gr. in-8°, avec 2 cartes, G. Westermann, Brunswick.

DER STADTSCHULTHEISS VON FRANKFORT, EIN FAMILIEN ROMAN AUS DEM VORIGEN JAHRHUNDERTS (*le Prévôt de Francfort, un roman de la vie de famille au siècle dernier*), par Otto Müller, un vol. in-8°, chez Cotta, Stuttgart et Augsbourg.

SCHATZKASTLEIN DER GEVATTERSMANNS (*l'Écrin du compère*), recueil de récits populaires, par Berthold Auerbach, un vol. in-8°, chez Cotta.

AUS DER HEIMAT UND FREMDE (*de la Patrie et de l'Étranger*), poésies nouvelles, par F. Bodenstedt, un vol. in-32, Decker, Berlin.

NEUE GEDICHTE (*Poésies nouvelles*) d'Emmanuel Geibel, un vol. in-8°, chez Cotta.

DIE BRAUT VON CYPERN (*la Fiancée de Chypre*), par Paul Heyse, un vol. in-32, édition de luxe, chez Cotta.

LIBRAIRIE DE FERDINAND SARTORIUS

RUE MAZARINE, 9, A PARIS.

COLLECTION FORMAT JÉSUS-PITTORESQUE IN-32

PORTRAITS POLITIQUES

AU XIXE SIÈCLE

PAR M. HIPPOLYTE CASTILLE

Auteur de l'Histoire de la seconde République française (1848-1852)

PROSPECTUS

Il y a peu de temps, lorsque nous annoncions au public une série de *portraits politiques au* XIXe *siècle*, nous espérions bien que notre pensée serait comprise et encouragée. Mais ce que nous n'avions pas prévu, c'est le succès rapide qu'a obtenu, dès son début, notre publication. C'est à peine si une douzaine de nos petits volumes sont parus, et déjà les premiers publiés ont atteint leur *quatrième édition*. Depuis les *Portraits parlementaires* de M. de Cormenin, aucune publication du même genre n'a été accueillie avec une si grande faveur.

Chaque volume, de 64 pages, impression et papier de luxe, contiendra un portrait et un autographe; quelquefois, deux portraits et deux autographes; quelquefois (très-exceptionnellement) ni portrait ni autographe. Les gravures que nous donnons sont aussi remarquables par l'exactitude de la ressemblance que par le soin de l'exécution. Autant que possible, nos portraits sont dessinés d'après des épreuves photographiques de la date la plus récente.

La seule collection de ces portraits et des précieux autographes qui les accompagnent constituerait un des plus intéressants recueils de notre époque. Elle ajoute une grande valeur historique à notre texte si fécond en documents inédits, en notions et en renseignements authentiques.

VOLUMES DÉJA PARUS :

Napoléon III.
Alexandre II.
Le général Cavaignac.
La duchesse d'Orléans.
Marquis Delcarretto, ex-ministre du roi de Naples.
Drouyn de Lhuys, ex-ministre des affaires étrangères.
Ledru-Rollin.
Palmerston.
Montalembert.
Louis Blanc.
Manin, ex-président de la république de Venise.
Saint-Arnaud.
Canrobert.
Michelet.
Espartero.
O'Donnel.

A PARAITRE PROCHAINEMENT :

Talleyrand.
Victor Hugo.
A. Blanqui.
Metternich.
Louis-Philippe.
Le comte de Chambord.
Madame de Staël.
Persigny.
Frédéric-Guillaume, roi de Prusse.
Lamennais.
La duchesse de Berry.
Kossuth.
Proudhon.
Madame de Liéven.
Cormenin.
Béranger.
Billecocq.
Dupanloup.
Madame Récamier.
Pie IX.
Falloux.
Réchid-Pacha.
Armand Carrel.
Lamartine.
Benjamin Constant.
Le *Siècle*, la *Presse*, le *Journal des Débats* et le personnel de leur rédaction.
Chateaubriand.
Thiers.
Paul-Louis Courier.
Godefroy Cavaignac.
Barbès.
Lamoricière.
Changarnier.
Abd-el-Kader.
La reine Victoria.
Le roi Léopold.
La reine de Grèce.
Edgar Quinet.
Lafayette.
De Maistre.
De Bonald.
De Cavour.
Guizot.
Etc., etc., etc.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Deux ou trois volumes par mois. Le prix du volume, 64 pages de texte, portrait et autographe, est de 50 cent.; départements, *franco*, par la poste, 60 cent.

ON SOUSCRIT CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER :

POUR 12 VOLUMES		POUR 24 VOLUMES	
Paris	6 fr.	Paris	12 fr.
Province	7 fr.	Province	14 fr.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

PUBLICATIONS FRANÇAISES

Il y a une limite difficile à saisir entre les droits de la discussion et les intérêts de la librairie. Un livre publié prend une valeur commerciale : l'attaquer, le déclarer défectueux quand il est généralement considéré comme bon, c'est nuire au commerce du libraire qui le publie en même temps qu'à la réputation de l'auteur. Faut-il donc s'abstenir? Alors on ne pourra plus relever les défauts des ouvrages, ni même des pièces de théâtre, dont le succès est lié aussi aux intérêts d'une entreprise, et la critique disparaît. Cependant le commerce qui s'occupe de la littérature mérite d'être protégé autant que tout autre commerce, dont il est défendu de dénigrer publiquement les produits. On voit qu'il peut s'élever de là des questions délicates et fort importantes. Le différend qui met aux prises en ce moment M. Jacques Lecoffre et M. Jules Delalain en est la preuve. Aussi faut-il attendre avec une légitime curiosité la décision du tribunal. La publication des œuvres de l'intelligence ne peut être considérée absolument comme une entreprise industrielle, et tout ce qui tendrait à lui donner exclusivement ce caractère serait regrettable.

Les volumes des *Mémoires du duc de Raguse* se succèdent régulièrement de quinzaine en quinzaine. Le cinquième contient l'histoire de la triste année 1813 ; il nous montre d'abord la situation et la faiblesse de la grande armée après la campagne de Russie, raconte l'arrivée du duc de Raguse à Mayence, le combat de Weissenfels, la bataille de Lutzen, celles de Bautzen et de Wurtzen, l'armistice de Pleiswig, les opérations de l'armée de Silésie, la bataille de Leipzig, la retraite sur Weissenfels et le combat de Hanau. Les correspondances qui accompagnent ce volume sont étendues et instructives.

Voici un livre qui va exciter la curiosité : *Quatre ans de règne, où en sommes-nous?* par M. le docteur Véron. Cette curiosité sera-t-elle pleinement satisfaite? C'est ce que nous ne pouvons savoir encore. Qu'il nous suffise de dire aujourd'hui que M. Véron demande plus de liberté pour la presse, plus de publicité pour les corps délibérants. Il faut savoir gré de cette initiative au député au Corps législatif.

La science économique, grâce aux développements qu'elle prend de jour en jour, s'étend jusqu'à la politique et l'histoire. Ainsi, d'une part, M. Dupont-White écrit un livre sur *l'Individu et l'État*, sur leurs relations, sur leurs droits réciproques ; d'autre part, M. Henry Doniol raconte l'*Histoire des classes rurales en France* et de leurs progrès dans l'égalité civile et la propriété. M. Leymarie, abordant le même sujet, retrace à son tour l'*Histoire des paysans en France*, et divise son livre en quatre parties : l'époque gallo-romaine ou *les colons*, l'époque franke ou *les serfs*, l'époque féodale ou *les vilains*, l'époque moderne ou *les paysans*.

Quoique la philosophie spiritualiste ait perdu de l'ardeur et de l'éclat qu'elle avait au moment où elle a reconquis les esprits enfoncés dans le sensualisme, elle suscite toujours de consciencieuses études. Tel est *le Scepticisme combattu dans ses principes*, analyse et discussion des principes du scepticisme de Kant, par M. Émile Maurial. Quant à l'en-

(1) Au bureau de la REVUE DES DEUX MONDES, 20, rue Saint-Benoît.

thousiasme religieux, qui est l'opposé du scepticisme, on le trouve dans un nouveau volume de *Sermons* de M. Adolphe Monod, ministre protestant doué d'une grande éloquence, que la mort a récemment enlevé à l'église réformée de Paris.

M. Hippolyte Corne a tracé un tableau de la société actuelle dans *Adrien, lettres d'une mère à son fils.* Adrien est un de ces étudiants de nos grandes écoles, jetés à vingt ans loin du toit paternel, pour qui tout est nouveauté, mirage, occasion de s'abuser ou de faillir. C'est le moment où un jeune homme va se frayer son chemin dans le monde, se trouver aux prises avec la réalité, se donner à lui-même la suprême et décisive éducation, et apprendre à ses risques et périls la science de la vie. La mère d'Adrien lui prodigue ses conseils du fond de la province, et sa sollicitude épistolaire trouve sa récompense dans la docilité et la bonne conduite de son fils.

Au milieu des jeunes écrivains qui s'essaient aujourd'hui, avec un succès généralement modeste, dans la carrière poétique, reparaît un vétéran, M. Reboul, qui publie un nouveau volume de vers intitulé *les Traditionnelles.*— M. Bertrandy a écrit gaiement et au pied levé une épître rimée sur un *Voyage de Paris à Rouen par la Seine.*

La *Revue des Deux Mondes* reçoit tant de prose et de vers qui demandent à être insérés, qu'elle est bien forcée d'en refuser les trois quarts. Elle ne retient que ce qu'elle croit bon. *Indè iræ.* L'humble solliciteur se redresse alors pour lancer des injures. Vadius, las de donner *le Triomphe d'Euripide* comme matière de vers latins à ses quelques élèves, s'avise de traiter lui-même ce sujet neuf en vers français. Composer des vers n'est rien ; il s'agit de les faire lire, chose difficile quand les vers sont au moins médiocres. Admirez comme Vadius est devenu ingénieux ! Il présente ses vers à la *Revue*, laquelle les lui rend. Trissotin, son *intime* (*sic*), fait une préface contre le directeur de la *Revue.* Réclame de nouvelle espèce d'un ancien professeur de l'Université, M. Alfred Bonnomet, à qui nous ne refusons pas cette publicité, si nous refusons ses vers !

Les rancunes de M. Barbey d'Aurevilly sont plus vieilles ; sa bile, plus âcre, sent le renfermé. On s'est plaint du monopole de la *Revue des Deux Mondes* et de la contrainte qu'elle exercerait sur certains écrivains : ce n'est pas M. Barbey d'Aurevilly qui eût été fâché d'être contraint. Pour commencer, il aurait loué un homme d'une moralité plus que douteuse. On peut s'édifier en comparant son étude sur *Brummel* avec celle de M. John Lemoinne, que la *Revue* a eu le bon goût de lui préférer (1er août 1844). L'auteur moqué d'*Une Vieille Maîtresse* a porté ailleurs ses barbarismes *alliciants*, ses gravelures mystiques, sa morale... singulière. Après avoir courtisé, il injurie en amant éconduit. Et à quel propos ? A propos d'un travail récent sur M. de Balzac, qui honore le magistrat qui l'a écrit et le recueil qui l'a inséré. La *Revue* est devenue l'objet de tant d'insinuations malsaines de la part de certaines plumes que son devoir est de tenir à distance, qu'on lui pardonnera bien de révéler quelquefois ici (non, certes ailleurs !), dans cette esquisse rapide des publications nouvelles, la cause de ces impuissantes colères, qui se produisent dans des coins de journaux ou dans des brochures aussi respectables.

La critique littéraire n'est pas seulement dans les journaux ; elle inspire aussi des études longues et développées, traitant à fond quelque question importante. M. Albert Lacroix publie à Bruxelles une *Histoire de l'influence de Shakspeare sur le théâtre français jusqu'à nos jours ;* c'est un mémoire qui a été couronné au concours institué par le gouvernement belge entre les universités du royaume. — L'érudition littéraire continue à fouiller les manuscrits pour mettre au jour des ouvrages inédits ou rééditer d'anciens livres peu connus. Aujourd'hui M. Louis Lacour publie les *Chansons et Saluts d'amour* de Guillaume de Ferrières, dit le Vidame de Chartres, la plupart inédits, et réunis pour la première fois avec les variantes de tous les manuscrits. — Il faut signaler

encore de savantes études sur l'antiquité classique, écrites par des professeurs de l'Université : *le Poëte Attius*, étude sur la tragédie latine pendant la république, par M. Gaston Boissier; *Métastase considéré comme critique*, par M. Victor Faguet.

Parmi les ouvrages utiles, on peut ranger un dictionnaire d'un genre spécial publié à Bruxelles. C'est la nouvelle édition de la *Bibliographie biographique universelle*, dictionnaire des ouvrages relatifs à l'histoire de la vie publique et privée des personnages célèbres de tous les temps et de toutes les nations, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours, enrichi du répertoire des biobibliographies générales, nationales et spéciales, par M. Édouard-Marie Œttinger.

L'archéologie architecturale et historique multiplie ses travaux : les *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, par M. l'abbé Cochet; *Jérusalem*, étude et reproduction photographique des monuments de la ville sainte depuis l'époque judaïque jusqu'à nos jours, par M. Auguste Salzmann, chargé par le ministre de l'instruction publique d'une mission scientifique en Orient. Ce volume est le texte explicatif des planches déjà publiées.

Passons de ces études sur le passé aux intérêts du présent. On veut percer l'isthme de Suez, grand travail qui pour le moment produit des volumes de *Documents* publiés par M. Ferdinand de Lesseps. On veut percer aussi l'isthme de Panama; voici un petit ouvrage qui se rapporte à cette question : *Notice sur le golfe Dulce dans l'état de Costa-Rica (Amérique-Centrale) et sur un nouveau passage entre les deux océans*, par M. Lafond de Lurcy.

Grâce à la vapeur, le globe semble s'être rapetissé; de là le désir de l'étudier et de le connaître dans toutes ses parties. Les descriptions des lieux, les informations pittoresques, savantes ou morales sur les divers pays n'ont jamais excité plus d'intérêt. M. Louis Enault publie un livre sur *la Norvége*. M. Guillain, capitaine de frégate, publie le *Voyage à la côte orientale d'Afrique*, exécuté sous son commandement, pendant les années 1846, 1847 et 1848, par le brick *le Ducouëdic*. M. l'abbé de Bouclon nous transporte aux extrémités de l'Asie en racontant la *Vie d'Auguste Chapdelaine*, de la congrégation des Missions étrangères, martyrisé en Chine, le 4 mars 1856, avec deux autres chrétiens, d'après des documents authentiques et des extraits de sa correspondance recueillie par sa famille. — Enfin la science nous fait part de ses recherches les plus nouvelles sur les conditions physiques de notre planète dans *la Terre et l'Homme*, aperçu historique de géologie, de géographie et d'ethnologie générales, pour servir d'introduction à l'histoire universelle, par M. Alfred Maury.

Dans le même ordre de travaux que ce dernier ouvrage, la traduction met à la portée des lecteurs français les *Souvenirs d'un voyage en Sibérie*, par M. Cristophe Hansteen, directeur de l'observatoire de Christiania, traduits du norvégien par madame Colban, et revus par MM. Sédillot et de La Roquette. La *Revue des Deux-Mondes* a déjà fait connaître au public la valeur de cet ouvrage. Le nombre toujours plus grand des traductions se rapporte au désir général que nous signalons de connaître les autres peuples et les autres pays. Ce sont surtout les romans étrangers, les œuvres d'imagination et les récits qui sont transportés dans notre langue : ainsi *l'Auberge du Spessart*, contes allemands, de Hauff, traduits et imités par M. Amédée Tallon; *les Collines de Shametuc*, par miss Warner; la *Vie et Lettres du capitaine Hedley Vicars*. Nous n'en voudrions pas conclure à la pénurie des romanciers français; cependant à cet égard nous n'avons guère à signaler que les *Contes humoristiques*, œuvre de début de M. Arthur Arnould, et *Élie*, par M. Marcel Chassériau.

On voit du moins par cette longue liste que les travaux intellectuels ne manquent pas, et qu'en ce moment la littérature a de la vie, sinon du mouvement. DESCHAMPS.

PUBLICATIONS ÉTRANGÈRES

LIVRES ANGLAIS

CEYLON, PAST AND PRESENT (*Ceylan, son passé et son présent*), par sir George Barrow, avec une nouvelle carte, 1 vol. in-8°, Londres, John Murray.

SIR JOSHUAH REYNOLDS AND HIS WORKS, *gleanings from his Diary, unpublished manuscripts and from other sources* (*Sir Joshuah et ses œuvres*, etc.), par William Cotton, Londres, Longman et C°.

TWELVE MONTHS WITH THE BASHI-BAZOUKS (*Douze mois avec les Bachi-Bozouks*), par Edward Money, Londres, Champman et Hall.

PATRICK HAMILTON, *the first preacher and martyr of the scottish reformation* (*Patrick Hamilton, le premier prédicateur et martyr de la réforme en Écosse*), par le rév. Peter Lorimer, 1 vol. in-8°, Édimbourg, Constable.

SIR CHARLES NAPIER CAMPAIGN IN THE BALTIC, *from documents and other materials furnished by vice-amiral sir Ch. Napier* (*Campagne de sir Charles Napier dans la Baltique*, d'après les documents fournis par l'amiral lui-même), 1 vol. in-8°, Londres, Richard Bentley.

CRIMEA. DESPATCHES AND PAPERS RELATIVE TO THE CAMPAIGN IN TURKEY, ASIA MINOR AND CRIMEA (*Dépêches et papiers sur la guerre de Turquie, d'Asie-Mineure et de Crimée*), par le capitaine Sayer; Londres, Harrison, 59, Pall Mall.

JESSIE CAMERON, A HIGHLAND STORY (*Jessie Cameron, histoire des montagnes*), par lady Rachel Butler, 1 vol. in-8°, Édimbourg et Londres, William Blackwood.

LIVRES ALLEMANDS

CELTISCHE FORSCHUNGEN ZUR GESCHICHTE MITTELEUROPAS (*Recherches celtiques sur l'histoire de l'Europe centrale*), par F.-J. Mone, directeur des Archives à Carlsruhe; in-8, chez Herder, à Fribourg.

DIE RELIGION JESU UND IHRE ERSTE ENTWICKLUNG NACH DEM GEGENWARTIGEN STANDE DER WISSENSCHAFT (*la Religion de Jésus et son premier développement d'après l'état actuel de la science*), par le Dr G. Volkmar, de l'université de Zurich; 1 vol. in-8°, chez Brockhaus, à Leipzig.

SYSTEM DES VERFASSUNGSRECHTS DER MONARCHISCHEN STAATEN DEUTSCHLANDS (*Système du droit constitutionnel des États monarchiques de l'Allemagne*), par le Dr Held, professeur à l'université de Würzbourg; tome Ier, 1 vol. in-8, chez Stahel, Würzbourg.

DIE ORTHODOXEN, EIN ROMAN AUS DER GEGENWART (*les Orthodoxes, un roman du temps présent*), par F. Friedrich; 2 vol. in-8°, chez L. Wiedemann, à Leipzig.

REISE NACH SPANIEN (*Voyage en Espagne*), par Alfred de Wolzogen; 1 vol. in-12, chez Hermann Schultze, à Leipzig.

DER LETZTE BLÜTHENSTRAUSS (*le dernier Bouquet*), par Justin Kerner; 1 vol. in-32, chez Cotta, Stuttgart et Augsbourg.

NEUE BRIEFE AUS DEN VEREINIGTEN STAATEN VON NORD-AMERIKA, ETC. (*Nouvelles Lettres écrites des États-Unis de l'Amérique du Nord*, etc.), par L. de Baumbach; 1 vol. in-8°, chez Th. Fischer, Cassel.

MITTELALTERLICHE KUNSTDENKMALE DES OSTERREISCHISCHEN KAISERSTAATES (*Monuments du moyen âge dans l'empire autrichien*), par le docteur Heider, le professeur Eitelberger et l'architecte J. Hieser, 3e livraison, gr. in-4°, chez Ebner et Seubert, à Stuttgart.

KAISER JOSEPH II UND SEIN HOF (*L'empereur Joseph II et sa cour*), par L. Muhlbach; 4 volumes, chez Otto Janke, à Berlin.

LIVRES ITALIENS

OPERE POLITICO-ECONOMICHE (*Œuvres d'économie politique*), del Conte Benso Camillo di Cavour; Cuneo 1856.

OPERE INEDITE (*Œuvres inédites*) DI VINCENZO GIOBERTI :

1° *Della Riforma cattolica della chiesa*, frammenti publicati per cura di Giuseppe Massari, 1 vol.

2° *Filosofia della rivelazione*, 1 vol., 1856, Turin, Botta.

STORIA DEL REGNO DI VITTORIO AMEDEO II (*Histoire du règne de Victor-Amédée II*), scritta da Domenico Carutti; 1 vol., Turin, Paravia.

LA PROPRIETA FONDIARIA E LE POPOLAZIONI AGRICOLE IN LOMBARDIA (*la Propriété foncière et les Populations agricoles en Lombardie*), studii economici, di Jacini Stefano; 1 vol., 1856, Milan.

DANTE ALIGHIERI *coi Commenti* di Nicolo Tommaseo, 1 vol., 1856, Milan, Reina.

ISTORIA DELL' ARTE ITALIANA (*Histoire de l'art en Italie*), di F. Ranalli, 2 vol., Turin, 1856.

EPISTOLARIO DI SILVIO PELLICO, raccolto per cura di Guglielmo Stefani; 1856, Florence, Lemonnier.

Annuario di Statistica italiana e di Economia politica, compilato da Cesare Correnti; 1 vol., 1856, première année de la publication.

La Famiglia, novelle di Vittorio Bersezio; 1 vol., Turin, 1856, Cassone.

Virtu ed Amore, romanzo du même; 1 vol., Turin, 1856, Cassone.

LA SCIENZA DELLE COSTITUZIONI, opera postuma di Giandomenico Romagnosi; 2 vol., Turin, 1856.

FASTI DELLE LETTERE IN ITALIA NEL CORRENTE SECOLO (*Fastes de la littérature en Italie*, etc.), additati alla studiosa gioventu dal professore Antonio Zoncada; prose, 1 vol. grand in-8°, Milan, presso Giacomo Gnocchi editore-librajo.

FASTI DELLE LETTERE IN ITALIA NEL CORRENTE SECOLO, additati alla studiosa gioventu dal professore Antonio Zoncada; poésie, 1 grand vol. in-8°, Milan, chez le même éditeur.

GUIDA ALLA STUDIO DELLE BELLE LETTERE E AL COMPORRE con un mannale dello stile epistolare di Giuseppe Picci, 1 vol. in-12, Milan, G. Gnocchi.

ARCHIVIO STORICO ITALIANO, nuova serie, Florence, G. P. Vieusseux.

Les derniers nos de 1856 de l'*Archivio storico italiano* renferment de curieuses recherches sur la famille Bonaparte par M. Luizi Passerini.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

PUBLICATIONS FRANÇAISES

Il semble que les histoires des peuples et des longues périodes soient un peu épuisées. On s'était plaint que l'histoire, telle qu'on l'écrivait autrefois, fût plutôt celle des rois et des généraux que celle de la nation même, et l'on s'est appliqué de notre temps à la régénérer en ramenant sur le premier plan le grand nombre, la foule, qui n'était auparavant qu'une masse confuse de figurants perdus dans le fond du théâtre. Il semble qu'il se fasse maintenant une petite réaction contre le nouveau système dans le sens do l'ancien. C'est autour d'un personnage qu'on fait graviter toute une époque, tout un pays. N'est-ce pas le caractère de la volumineuse *Histoire de Henri IV*, fruit de longues années de recherches et d'études, que M. Poirson donne au public? N'est-ce pas celui de l'*Histoire de Mme de Maintenon*, par M. le duc de Noailles, dont le troisième volume vient de paraître? Ces travaux considérables élèvent la biographie à la hauteur de l'histoire. C'est donner une nouvelle forme à l'histoire générale.

La philosophie, comme l'histoire, comme la littérature, comme toutes les branches des études contemporaines, recherche dans le passé les œuvres qui avaient échappé à la publicité, pour la leur donner aujourd'hui. M. Foucher de Careil a découvert dans la bibliothèque de Hanovre de *Nouvelles lettres et opuscules inédits de Leibniz*. On y remarque entre autres des lettres et un discours sur Descartes et le cartésianisme, des traductions latines du *Phédon* et du *Théétète*, des remarques sur Weigel, des mélanges de métaphysique, un fragment sur la liberté, des lettres adressées à Hobbes, toute une correspondance philosophique avec Arnauld, deux écrits de Leibniz sur lui-même. Ces pièces inconnues ne peuvent que jeter un jour plus clair sur la doctrine leibnizienne.

L'étude des sciences naturelles continue à se porter vers les diverses contrées du globe. M. de Tchihatchef publie le second volume de son grand ouvrage sur l'Asie-Mineure, qui l'occupe depuis près de dix ans. Le premier volume était consacré à la géographie physique comparée; celui-ci traite de la climatologie et de la zoologie. La laborieuse persévérance de l'auteur lui a permis de retracer le tableau physique d'une grande contrée peu connue, sur laquelle il ne pouvait avoir d'autres matériaux que ceux qu'il recueillait lui-même.

La politique a inspiré deux opuscules, dont l'un traite une question de circonstance et l'autre une question éternelle : *la Question de Neuchâtel*, par M. Agénor de Gasparin; les *Principes du droit*, par M. Thiercelin. — Il paraît une traduction des *Mémoires sur l'Italie*, de M. Joseph Montanelli, par M. Arnaud (de l'Ariége).

C'est un point spécial d'ethnographie qu'examine M. le général Renard dans les lettres qu'il a adressées à l'Académie royale de Belgique sur *l'Identité de race des Gaulois et des Germains*. Cette question n'est pas pour les Belges, comme pour les Français et les Allemands, un simple sujet de curiosité; elle possède, au point de vue de leur nationalité, une importance qu'on ne saurait nier.

(1) Au bureau de la REVUE DES DEUX MONDES, 20, rue Saint-Benoît.

Ainsi la patience studieuse dans les recherches, la science et la pénétration sont presque toujours les qualités qui dominent dans les travaux contemporains, dans ceux du moins qui méritent l'attention. Quant à l'imagination, elle se fait moins remarquer. Les nouveaux poëtes parviennent difficilement à se faire une place dans le monde littéraire. Une partie d'entre eux, car ils sont plus nombreux qu'on ne pense, se sont réunis, demandant à l'association une plus grande force contre l'indifférence et la froideur des libraires et du public. L'*Union des poëtes*, société littéraire, a pour objet de mettre en lumière tous les talents poétiques, au moyen d'une publication annuelle où sont recueillies les meilleures œuvres inédites des sociétaires. L'ouvrage de la société s'intitule *les Olympiades*. Le premier volume a paru : on s'étonne qu'il ne soit pas plus gros; peut-être le suivant le sera-t-il trop.

M. Achille Duclésieux se présente seul avec un volume plus étendu que celui des poëtes unis, intitulé *Paris, une Voix dans la foule*. Ses poésies, qui abordent volontiers les idées morales et religieuses, ont une certaine élévation, et jugent la société actuelle sans colère, mais avec une honnêteté de justice et une générosité de sentiments qui portent l'âme du lecteur vers les régions les plus saines. — Mme Esther Sezzi publie des *Fables;* M. Joseph Petasse publie *le Collier de Perles*, recueil de sonnets et de petites pièces.

Ces poëtes, venus à une époque peu favorable à la poésie, travaillent du moins avec un courage modeste, espérant toujours, mais attendant patiemment le succès. Il faut les louer de cette conduite. Une pièce de vers où respirent des sentiments élevés fait plus d'honneur à l'auteur, quel qu'en soit le mérite, qu'un article de petit journal. En ce moment, les agressions personnelles se multiplient. Les femmes mêmes, non, les actrices s'en mêlent. Les œuvres des folliculaires prennent une extension qu'on n'avait jamais vue, même aux plus tristes époques de notre littérature, et telle qu'il est temps de s'en émouvoir comme d'un signe déplorable de l'état présent des esprits. C'est une halle où tout homme qui a quelque notoriété est sûr d'être invectivé. On ne peut plus attaquer la vie politique des gouvernants, mais on attaque la vie privée des particuliers : la morale y a-t-elle beaucoup gagné? Nous sommes les mieux partagés dans ce débordement d'injures qui pourraient bien honorer les injuriés. Pourquoi cela? Personne n'est plus que nous porté pour les jeunes gens qui débutent dans la pénible carrière des lettres, personne n'est plus prêt à les accueillir quand ils ont du talent; les exemples surabonderaient, si l'on nous demandait d'en citer. Nous savons les dures épreuves, les difficultés de toute sorte que rencontre celui qui veut vivre de sa plume avant que son talent soit avéré.

Cependant nous ne pouvons, à ce titre, accepter une œuvre quelconque; il faut de plus qu'elle ait un mérite suffisant. Un jeune homme qui était professeur de l'Université (celui-là n'est pas de ceux qui se plaindront d'être enrôlés bon gré mal gré), M. Alexandre Monin, nous a apporté il y a quelques semaines un roman, qu'après un examen attentif nous n'avons pu nous décider à admettre. Nous avons fait connaître à l'auteur les défauts que nous reprochions à son œuvre; en la lui rendant, nous l'avons encouragé à tenter un nouvel essai. Nous lui avons témoigné une bonne volonté qu'il n'aurait peut-être pas trouvée partout. Aujourd'hui, dans le *Figaro*, ce jeune homme injurie en des termes inouïs le directeur de la *Revue des Deux Mondes*. M. Monin est déjà au regret sans doute de cette sortie; en voyant l'effet qu'elle avait produit sur les lecteurs, il est venu lui-même en apporter ici l'aveu. Nous donnons le titre de son roman, *l'Année des Cosaques*, en souhaitant que quelque recueil l'insère, et engage ainsi l'auteur dans une voie meilleure, où il puisse faire oublier ses premiers écarts et chercher un moyen plus honnête de se faire remarquer.

L'histoire des arts fait chaque jour des progrès; la connaissance de plus en plus cer-

taine et la reproduction exacte des monuments en éclairent toutes les parties. L'ouvrage de M. Auguste Salzmann, *Jérusalem*, nous promène à travers les monuments judaïques de la Terre-Sainte, et ses reproductions photographiques nous conservent l'image de nombreux débris d'une splendeur passée toujours menacés de destruction. L'art chrétien de Jérusalem présentait aussi un vaste champ d'études et a fourni matière à de nombreuses observations.

Les *Catacombes de Rome*, par M. Louis Perret, ouvrage publié sous la direction de MM. Ampère, Ingres, Mérimée, Vitet, reproduisent les peintures et les inscriptions qui recouvrent toutes les parois de ces cimetières des premiers chrétiens, occupés par plusieurs millions de tombeaux. On sait que M. Louis Perret a passé cinq ans dans les catacombes, où il s'est aventuré plus avant que qui que ce soit, étudiant tout, dessinant tout avec la plus scrupuleuse exactitude.

L'OEuvre de Rembrandt, reproduit par la photographie, décrit et commenté par M. Charles Blanc, a pour but de répandre des imitations parfaites de ces belles estampes si célèbres par de fantastiques effets de clair-obscur, par l'expression saisissante des plus profonds sentiments de l'âme, par le côté pittoresque de la nature.

Les Artistes français à l'étranger sont une statistique et une appréciation des chefs-d'œuvre d'artistes français dont un très-grand nombre sont inconnus en France. C'est en même temps une histoire de l'influence française, en fait d'art, depuis le XIe siècle.

C'est vers ces œuvres consciencieuses que doit se tourner le public ; ce serait de l'ingratitude de sa part que d'y rester indifférent pour aller lire ces écrits d'un jour qui ne méritent pas de le distraire.

DESCHAMPS.

PUBLICATIONS ÉTRANGÈRES

LIVRES ANGLAIS

LIFE AND OPINIONS OF GENERAL SIR CHARLES NAPIER (*Vie et opinions du général sir Charles Napier*, tirées de son journal et de sa correspondance), vol. I et II, Londres, John Murray.

A STORY OF MARRIED LOVE AND ITS TROUBLES. DEVERELL (*Deverell, histoire d'un mariage d'amour et de ses tourments*), 3 vol., Londres, Chapman et Hall.

PRE-RAFFAELLITISM, par le rév. E. Young ; 1 vol. in-8°, Londres, Longman.

THE AMERICAN ALMANACK AND REPOSITORY OF USEFUL KNOWLEDGE FOR THE YEAR 1857 (*Almanach américain, répertoire de connaissances utiles pour l'année* 1857), 1 vol. in-18, Londres, Trübner.

LIVRES ALLEMANDS

DER MALER HANS HOLBEIN (*le Peintre Hans Holbein*), 1 vol. in-8°, avec illustrations, chez Fischer et Cᵉ, à Bâle.

PESTER BRIEFE ÜBER LITTERATUR, KUNST, THEATER UND GESELLIGES LEBEN (*Lettres de Pesth sur la littérature, l'art, le théâtre et la vie sociale*), par Demeter Dudumi, 1 vol. in-12, chez Lauffer et Stolp, à Pesth.

SYSTEM DER GESANGKUNST NACH PHYSIOLOGISCHEN GESETZEN (*Système de l'Art du Chant d'après les lois physiologiques*), par le Dʳ Schwarz, 1 vol. in-8°, chez Helwing, à Hanovre.

CORSICA (*la Corse*), par Ferdinand Gregorovius, 2 vol. in-8°, chez Cotta, Stuttgart et Augsbourg.

DAS STAATSRECHT DER PREUSSISCHEN MONARCHIE (*le Droit public de la monarchie prussienne*), par le Dʳ Louis de Roenne, tome I, 1 vol. in-8°, chez Brockhaus, à Leipzig.

L'INDIVIDU ET L'ÉTAT[1]

PAR M. CH. DUPONT-WHITE

Étant admis que les sociétés sont faites pour se perfectionner, quelle est la part respective de l'État et de la Liberté dans l'accomplissement de cette loi? Est-il vrai de dire que tout procède ici des individus, de leur action spontanée et souveraine? Le Progrès n'est-il en quelque sorte qu'une abolition de gouvernement?

Telle est la question posée par M. Dupont-White au début de son livre.

Cette question, à l'heure qu'il est, ne manque pas d'à-propos. L'Europe est pleine de peuples parvenus ou s'acheminant à la possession d'eux-mêmes : des gouvernements se fondent un peu partout à titre de délégués des nations. La puissance publique s'asseoit sur sa véritable base, et les luttes relatives au principe de la souveraineté semblent toucher à un dénoûment. Bref, l'État se constitue; ce qui est le moment de se demander quelle est au juste la compétence de l'État, et s'il doit s'occuper non-seulement de l'ordre, mais du progrès.

Nous voudrions donner une idée rapide, mais exacte, de la manière dont M. Dupont-White a traité ce sujet. Il définit d'abord le Progrès, l'État, la Liberté. Le Progrès, c'est tout à la fois un plus haut point et une plus grande diffusion, parmi les hommes, de moralité, de dignité, de savoir, de bien-être. L'État, c'est la souveraineté à base nationale, à procédés législatifs et judiciaires. « On n'a pas si tôt fait, dit-il, de s'expliquer « sur la Liberté. Le mot s'est chargé en vieillissant de significations diverses. Liberté « veut dire : — tantôt le droit des nations à l'indépendance, — tantôt le droit des ci- « toyens au gouvernement, — tantôt le droit des individus à n'être pas gouvernés. » La Liberté dans ce dernier sens est un agent de progrès médiocre, tandis que l'autorité sous forme d'État en est un ressort essentiel. Cette démonstration remplit plusieurs chapitres qui ont pour objet d'établir *à priori* que tout progrès soit politique, soit économique, soit moral, suppose ou détermine le développement de l'État. « Le droit, dit « l'auteur, ne se restitue pas de lui-même; car le droit restitué aux uns est le privilége « ôté aux autres; — les forces et les relations humaines ne se modèrent pas non plus « d'elles-mêmes, maniées qu'elles sont par l'égoïsme; — le devoir qui se heurte à nos « passions ne s'impose pas non plus par son seul attrait; — toutes les voies de la civili- « sation sont hérissées d'un éternel obstacle : l'individu avec son infirmité et sa mali- « gnité. Il n'y a qu'une force pour le réduire et pour répandre dans le monde l'équité, « l'ordre, la morale : c'est la force croissante des lois et de l'État. »

(1) 1 vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50 c. — Chez Guillaumin, éditeur, rue Richelieu, 14.

Passant aux preuves historiques, M. Dupont-White s'attache surtout à apprécier le rôle de l'État en France, en Angleterre et aux États-Unis. En France, l'État fit de tout temps une grande figure, et son influence immémoriale, essentielle peut-être, n'est pas révoquée en doute; mais pour toute la région anglo-saxonne cette influence est en général absolument niée. Aussi éprouve-t-on une véritable surprise à voir que l'État prend de nos jours l'énergie la plus active et les proportions les plus considérables, soit en Angleterre, soit même aux États-Unis. A cet égard, les faits qu'on rapporte sont abondants, détaillés, précis. Il y a apparence vraiment que la Grande-Bretagne s'*administrative*. « Ce n'est pas, dit l'auteur, qu'elle aspire ou qu'elle tende à changer ses institutions, à refondre la Tribune et la Presse. Grâce à Dieu, il s'en faut de tout! Seulement ce gouvernement libre se charge de plus de soins; ces lois faites ou discutées par tous ont plus de choses à prévoir, plus d'intérêts à traiter. L'État se développe, il le faut bien, dans une telle dilatation des forces du pays : mais le pays n'abdique pas. »

Naturellement les objections ne manquent pas en pareil sujet. On peut dire — que l'État n'a pas le droit de coopérer au Progrès, parce que sa mission purement négative est de maintenir l'ordre; — qu'il n'a pas plus le besoin que le droit de se mêler de la civilisation, parce qu'elle est l'œuvre spontanée des classes supérieures, des lois naturelles, des égoïsmes; — que se mêlât-il du Progrès, il y ferait acte et non acquisition de force; — enfin, qu'il a d'autant moins lieu d'agir sur l'humanité, qu'elle devient meilleure par la grâce du Progrès.

Chacune de ces objections, énoncée dans toute son apparence, ne laisse pas que d'avoir sa réponse. Mais il en est d'autres que M. Dupont-White tient pour indestructibles. Pensée, Travail, Propriété, autant de choses qu'il regarde comme libres par essence, comme ingouvernables en droit, et qui dérogent à son principe du développement parallèle de l'État et de la société.

Ce principe a été obtenu en partant de l'État, en le considérant dans son essence et dans l'histoire. Mais il ne suffit pas d'obtenir une conclusion, il faut la contrôler. Ici la vérification était soit d'interroger les mobiles et les facultés de l'individu pour savoir s'ils portent en eux le Progrès, — soit d'étudier d'une manière générale les voies du Progrès pour s'assurer si l'on y rencontre l'État. C'est ce qu'on a essayé dans le livre de *l'Individu et l'État :* on a cherché ou éprouvé la solution, en considérant l'un après l'autre d'une manière exclusive les trois éléments du sujet : État, Individus, Progrès. La complexité de la question ne demandait pas moins que cette variété d'efforts et d'explorations.

A. C.

— *Origine et formation de la langue française,* par M. A. de Chevallet. T. II, prix : 10 fr. Chez Dumoulin, quai des Augustins, 13.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

PUBLICATIONS FRANÇAISES

Connaître le passé est une des tâches que notre époque semble s'être imposées; elle la poursuit avec persévérance et succès. Le grand mouvement historique d'il y a trente ans a cherché et montré partout le sens des événements et des choses, pénétré dans la connaissance des races et des peuples, mis en lumière par l'analyse ou la philosophie les vicissitudes des sociétés humaines. Après cette révision générale vient le goût du détail, après l'étude la curiosité. On s'était trop longtemps contenté des historiographes; on a des historiens, mais on les a lus et relus; la vogue est aujourd'hui aux auteurs de mémoires ou de *journaux*, dans le sens ancien du mot. Les *Mémoires du duc de Saint-Simon*, publiés par la maison Hachette, en sont au xe et au xie volume; le *Journal du marquis de Dangeau*, publié en entier pour la première fois, est arrivé au ixe volume. Les *Mémoires du duc de Raguse*, qui retracent des faits si récents qu'ils paraissent presque contemporains, sont continués régulièrement; le vie volume vient de paraître. Ces mémoires, ainsi que l'*Histoire de l'Empire* de M. Thiers, en ramenant l'attention vers une époque fameuse, font naître d'autres publications sur les mêmes sujets et leur donnent de l'à-propos. On remarquera particulièrement les *Notes sur la campagne de* 1812, recueillies sur les champs de bataille de la Russie par M. George de Pimodan.

Quant aux écrivains qui remontent plus haut dans le passé, la plupart substituent les monographies aux histoires générales : ainsi *Trois drames historiques*, par M. Pierre Clément. Ce sont trois nouvelles études sur Enguerrand de Marigny, Beaune de Semblançay et le chevalier de Rohan; elles sont suivies de quelques pièces, la plupart inédites, destinées à en éclairer les détails. L'analogie évidente du sujet établit entre les deux premières un lien très-réel; la troisième ressemble à celles-ci par la catastrophe du dénouement; c'est la fin malheureuse des trois héros qui donne à l'ouvrage une sorte d'unité. — De son côté, M. Huguenin publie un travail sur *Suger et la monarchie française au* xiie *siècle*.

Si l'on s'applique ainsi à découvrir et à faire revivre les particularités du passé, à plus forte raison porte-t-on ses recherches sur l'histoire contemporaine. Elle est racontée de toute façon, à tous les points de vue, par les esprits les plus différents, comme si nous voulions épargner à nos descendants ce travail d'éclaircissements et de patientes découvertes que nos devanciers nous avaient laissé. M. F. T. Perrens raconte les derniers efforts de la liberté italienne dans un livre intitulé : *Deux ans de révolution en Italie* (1848, 1849).

La juste appréciation des événements contemporains a toujours été une tâche difficile; celle des questions sociales est plus difficile encore et sujette aux systèmes. M. Proudhon a mis son nom sur la troisième édition de son *Manuel du spéculateur à*

(1) Au bureau de la Revue des Deux Mondes, 20, rue Saint-Benoît.

la Bourse, qu'il a refondu et augmenté. On y retrouve les habitudes de M. Proudhon, ses critiques vives, acerbes, vigoureuses contre ce qui existe, et l'absence de conclusions nettes, précises, déterminées. M. Proudhon semble toujours indiquer des remèdes infaillibles..... qu'il nous expliquera plus tard.

La philosophie spiritualiste a été chaleureusement professée et défendue par M. Émile Saisset, ouvrant son cours d'histoire de la philosophie à la Faculté des lettres de Paris par un brillant *Discours sur la philosophie de Leibnitz*. M. A. Charma s'occupe des *Philosophes normands*. M. Isidore Cahen a traduit de l'allemand et apprécié dans une introduction l'ouvrage du docteur G. Brecher : *l'Immortalité de l'âme chez les Juifs*. M. de La Farelle a écrit une étude à la fois philosophique et religieuse sous ce titre : *le Spiritualisme chrétien*. M. Eugène Buisson considère *l'Homme, la Famille et la Société* dans leurs rapports avec le progrès moral de l'humanité. M. A. Coquerel publie un *Traité des mariages mixtes*. La morale prend une forme agréable et attrayante dans *l'Art d'être malheureux*, légende, par M. J.-T. de Saint-Germain, l'auteur de *la Légende de l'Épingle*. Elle se mêle à la littérature dans les *Jugements, Maximes et Réminiscences*, de M. L. Mézières. Dans les œuvres de pure imagination, il faut citer *la Comédie de l'amour*, recueil de nouvelles, par M. Charles de La Rounat. M. Eugène Fromentin raconte un voyage pittoresque intitulé : *Un Été dans le Sahara*.

Les romans anglais se sont fait depuis quelques années un public nombreux parmi les lecteurs français; il n'est donc pas étonnant que les traductions s'en multiplient. M. P. Lorain a traduit avec habileté et exactitude, pour la Bibliothèque des meilleurs romans étrangers formée par la maison Hachette, la *Vie et Aventures de Nicolas Nickleby*, de Charles Dickens. Le premier volume est précédé d'une adresse de l'auteur anglais au public français : « Il y a longtemps, dit-il, que je désirais voir publier en français une traduction complète et uniforme de mes œuvres. Jusqu'ici moins heureux en France qu'en Allemagne, je n'ai pu être connu des lecteurs français qui ne sont pas familiarisés avec la langue anglaise que par des traductions isolées et partielles, publiées sans mon autorisation et sans mon contrôle, et dont je n'ai tiré aucun avantage personnel. La présente publication m'a été proposée par MM. Hachette et Ce, et par M. Ch. Lahure, dans des termes qui font honneur à leur caractère élevé, libéral et généreux. Elle a été exécutée avec le plus grand soin, et les nombreuses difficultés qu'elle présensentait ont été vaincues avec une habileté, une intelligence et une persévérance peu communes. Elle a surtout été dirigée par un homme qui possède parfaitement les deux langues, et qui a réussi, de la manière la plus heureuse, à reproduire en français, avec une fidélité parfaite, le texte original, tout en donnant à sa traduction une forme élégante et expressive. Je suis fier d'être ainsi présenté au grand peuple français, que j'aime et que j'honore sincèrement, à ce peuple dont le jugement et le suffrage doivent être un but d'ambition pour tous ceux qui cultivent les lettres, à ce peuple qui a tant fait pour elles, et à qui elles ont valu un nom si glorieux dans le monde. Cette traduction de mes œuvres est la seule qui ait ma sanction. Je la recommande en toute humilité respectueuse, mais aussi en toute confiance, à mes lecteurs français. »

Les *Sonnets* de Shakspeare, longtemps négligés par les lecteurs français, ont pris maintenant à leurs yeux l'attrait que doivent avoir toutes les manifestations de l'âme d'un grand poëte. Il en paraît une traduction nouvelle de M. François-Victor Hugo, précédée d'une longue étude sur Shakspeare.

La poésie dramatique, assez peu goûtée de notre temps sur le théâtre, se réfugie dans les livres. *Théâtre et Souvenirs* est le titre d'un volume où M. Bouzique a renfermé deux drames en vers, *Servius Tullius* et *les Dragonnades*, ainsi que quelques pièces détachées. Les idées qui ont inspiré ces vers sont généreuses; malheureusement l'époque déjà ancienne où ces drames ont été écrits a laissé dans la forme des habitudes suran-

nées. — La poésie épique est encore moins à la mode que la poésie dramatique. Cependant M. P.-J. Lainné publie la première partie d'un poëme national intitulé *la France*. L'auteur a senti qu'il faut surtout redouter dans les grands poëmes la monotonie et l'uniformité. On suit avec quelque intérêt ses efforts pour jeter sur un fonds unique le plus de variété possible. — M. Barandeguy-Dupont publie contre les ultra-catholiques une petite satire vive et mordante intitulée : *le Ver rongeur*. La satire est peut-être le genre poétique qui aurait aujourd'hui le plus d'occasions d'entrer en lice. Elle n'aurait pas besoin de sortir du monde même des lettres pour trouver de petits ridicules et de grands vices à châtier, d'honorables causes à soutenir.

Les études philologiques sur la langue française se poursuivent avec activité au milieu même des écarts qu'on fait subir à cette langue, qui, disait-on, *ne bravait pas l'honnêteté*. M. Louis Du Bois donne un *Glossaire du patois normand;* M. A. de Chevallet publie la seconde partie de l'*Origine et formation de la langue française*. A ces travaux sur la vieille langue se rattachent ceux qui ont pour objet l'ancien droit français, comme l'*Essai sur l'histoire de la justice criminelle à Bordeaux pendant le moyen âge*, par M. Henri Brochon fils.

C'est, en résumé, parmi les investigateurs persévérants du vaste domaine des lettres et des sciences, et non parmi les coureurs d'aventures, que l'on rencontre le talent, le vrai mérite, les succès légitimes. DESCHAMPS.

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cᵉ, A PARIS

LIBRAIRES-ÉDITEURS, COMMISSIONNAIRES POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER.

PRINCIPALES PUBLICATIONS, RÉIMPRESSIONS ET ACQUISITIONS

FAITES DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1856.

I. — BIBLIOTHÈQUE DES CHEMINS DE FER, FORMAT IN-16.

1° ITINÉRAIRES.

(Chacun des itinéraires annoncés se vend également relié en toile moyennant 1 fr. en sus des prix ci-après marqués.)

CHAPUS (EUGÈNE).— **GUIDE DE PARIS AU HAVRE.** 1 vol. contenant 80 vignettes, 2 plans et 1 carte, broché. 2 fr.

ÉNAULT (LOUIS). — **ITINÉRAIRE DE PARIS A CAEN**, avec une carte des chemins de fer de l'Ouest. 1 vol., broché. 2 fr.

JOANNE (ADOLPHE). — **LES ENVIRONS DE PARIS ILLUSTRÉS**, itinéraire descriptif et historique contenant 220 vignettes dessinées par Thérond, Lancelot, etc., une grande carte des environs de Paris et sept autres cartes ou plans. 1 fort vol., broché. 7 fr.

Depuis longtemps attendu, ce volume est le complément de *Paris illustré*, qui a paru il y a dix-huit mois. Ces deux volumes ont été publiés avec les mêmes dispositions typographiques et avec le même luxe de vignettes et de plans.

— **DE PARIS A SAINT-GERMAIN, A POISSY ET A ARGENTEUIL.** Guide illustré de 24 vignettes par Thérond. 1 vol., broché. 1 fr.

— **DE PARIS A SCEAUX ET A ORSAY.** Guide illustré de 21 gravures par Thérond et Lancelot, et accompagné d'une carte, br., 1 fr.

— **FONTAINEBLEAU**, son palais, ses jardins, sa forêt. Ouvrage illustré de 29 vignettes par Thérond et Lancelot, et accompagné de 2 cartes. 1 vol., broché. 2 fr.

— **VERSAILLES**, son palais, ses jardins, son musée, ses eaux, les deux Trianons; Saint-Cloud, Ville-d'Avray, Meudon, Bellevue, Sèvres. 1 vol. illustré de 37 vignettes par Thérond et Lancelot, et accompagné de 3 plans, broché. 2 fr.

LOBET (J.). — **LE NOUVEAU BOIS DE BOULOGNE ET SES ALENTOURS.** Histoire, description et souvenirs. 1 volume illustré de 26 vignettes par Thérond, et accompagné d'un plan, broché. 1 fr.

PEISSE (L.). — **GUIDE AUX EAUX THERMALES DU MONT-DORE, DE SAINTE-ALLYRE, DE ROYAT, DE LA BOURBOULE ET DE SAINT-NECTAIRE**, avec la description de Clermont-Ferrand. 1 vol. illustré de 37 vignettes, broché. 1 fr.

2° OUVRAGES DIVERS.

ABOUT (EDMOND). — **TOLLA.** 3ᵉ édition. 1 vol. 1 fr.

— **LES MARIAGES DE PARIS.** 1 vol. 2 fr.

— **LE ROI DES MONTAGNES.** 1 vol. 2 fr.

AUNET (Mᵐᵉ D'). — **UN MARIAGE EN PROVINCE.** 1 vol. 1 fr.

DIDIER (CHARLES). — **SÉJOUR CHEZ LE GRAND-CHÉRIF DE LA MEKKE.** 1 vol. 2 fr.

FERRY (GABRIEL). — **LE COUREUR DES BOIS**, ou *les Chercheurs d'or*. 4ᵉ édition. 2 vol. 6 fr.

— **SCÈNES DE LA VIE MEXICAINE.** Nouvelle édition. 1 vol. 3 fr.

FRAISSINET. — **LE JAPON CONTEMPORAIN.** 1 vol. 2 fr.

GASKELL (Mᵐᵉ). — **CRANFORD**, roman traduit de l'anglais par Mᵐᵉ L. SW.-BELLOC. 1 vol. 1 fr.

— **RUTH**, roman traduit de l'anglais par Mᵐᵉ H. LOREAU. 1 vol. 1 fr.

GAUTIER (THÉOPHILE). — **CAPRICES ET ZIGZAGS.** 2ᵉ édition. 1 vol. 3 fr.

GÉRARD (JULES).— **LE TUEUR DE LIONS.** 1 vol. 1 fr.

GOGUÉ (A.). — **LA CUISINE FRANÇAISE.** 1 vol. illustré de 45 vignettes. 2 fr.

GUILLEMARD. — **LA PÊCHE A LA LIGNE ET AU FILET DANS LES EAUX DOUCES DE LA FRANCE.** 1 vol. illustré de 50 vignettes par L. Rouyer. 2 fr.

Ce livre a été rédigé par un amateur de pêche très-exercé et très habile, et l'impression et les gravures en ont été exécutées avec le plus grand soin.

GUIZOT (GUILLAUME).— **ALFRED LE GRAND** ou *l'Angleterre sous les Anglo-Saxons*. 1 vol. 2 fr.

JOURDIER. — **LA PISCICULTURE ET LA PRODUCTION DES SANGSUES**, avec une introduction de M. COSTE, de l'Institut. 1 vol. contenant 30 vignettes dans le texte. 2 fr.

— **LE MATÉRIEL AGRICOLE.** 2ᵉ édition augmentée. 1 vol. de 800 pages, orné de 206 vignettes. 1 vol. 4 fr.

LA VALLÉE (JOSEPH). — **LA CHASSE A COURRE EN FRANCE**, ouvrage illustré de 40 vign. dess. par H. Grenier. 1 vol. 3 fr.

On chasse à courre ou à tir, et de là une division naturelle de tous les ouvrages sur la chasse. M. Joseph La Vallée a publié, il y a deux ans, la *Chasse à tir en France*, dont la première édition a été enlevée en quelques mois, et qui chaque jour est recherchée davantage. Il publie aujourd'hui la *Chasse à courre*. Ce second volume partagera nécessairement le succès du premier, dont il est le complément. Une savante introduction précède les remarquables chapitres consacrés aux chiens et à la grande et à la petite veneries, et montre que M. La Vallée connaît aussi bien l'histoire que la théorie et la pratique de son art. Parmi les gravures, les chasseurs apprécieront particulièrement celles qui représentent les traces et les fumées de tous les gros gibiers.

MERY. — **NOUVELLES NOUVELLES.** 1 vol. 1 fr.

— **LES MATINÉES DU LOUVRE.** — **PARADOXES ET REVERIES.** 1 vol. 1 fr.

— **CONTES ET NOUVELLES.** Nouvelle édition. 1 vol. 1 fr.

MORNAND (FÉLIX). — **UN PEU PARTOUT.** 1 vol. 1 fr.

REYBAUD (Mme CHARLES). — **LA DERNIÈRE BOHEMIENNE.** 1 vol. 1 fr.

— **MADEMOISELLE DE MALEPEIRE.** 1 vol. 1 fr.

SAINTINE. — **UN ROSSIGNOL PRIS AU TREBUCHET.** — **LE CHATEAU DE GENAPPE.** — **LE ROI DES CANARIES.** Récits dans la tourelle : 1re série. 1 vol. 1 fr.

— **LES TROIS REINES.** Récits dans la tourelle : deuxième série. 1 vol. 1 fr.

— **ANTOINE. L'AMI DE ROBESPIERRE,** suivi de la *Tour au Païen*, d'*une Histoire de ma grand'tante* et de la *Dame des Marais-salants*. Récits dans la tourelle : troisième série. 1 vol. 1 fr.

3° LIVRES ILLUSTRÉS POUR LES ENFANTS.

ANDERSEN. — **CONTES CHOISIS,** traduits du danois par SOLDI et illustrés de 40 vignettes par Bertall. 1 vol. 2 fr.

BELEZE. — **JEUX DES ADOLESCENTS.** 1 vol. illustré de 140 vignettes. 2 fr.

CHABREUL (Mme DE). — **JEUX, EXERCICES ET RONDES DES JEUNES FILLES,** ouvrage illustré de 55 vign. par Fath. 1 vol., conten. la musique des rondes. 2 fr.

HAUFF. — **L'AUBERGE DU SPESSART,** contes allemands traduits et imités par Amédée TALLON. 1 vol. illustré de 40 vignettes par Bertall. 2 fr.

MAYNE-REID. — **LES EXILÉS DANS LA FORET.** Ouvrage traduit de l'anglais par Mme H. LOREAU et illustré de 12 grandes vignettes. 1 vol. 2 fr.

— **L'HABITATION DU DÉSERT,** ou *Aventures d'une famille perdue dans les solitudes de l'Amérique*. Ouvrage traduit de l'anglais par A. LE FRANÇOIS, et illustré de 24 grandes vignettes par Gust. Doré. 1 vol. 2 fr.

SEGUR (Mme la comtesse DE). — **NOUVEAUX CONTES DE FEES POUR LES PETITS ENFANTS,** illustrés de 20 grandes vignettes par Gustave Doré. 1 vol. 2 fr.

II. — BIBLIOTHÈQUE VARIÉE, FORMAT IN-18 JÉSUS.

CHAQUE VOLUME, BROCHÉ : 3 FR. 50 CENT.

BARRAU. — **HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE** (1789-1799). 1 volume.

Tout le monde n'a pas le loisir de lire les volumineuses histoires de la Révolution qui ont paru jusqu'à ce jour. L'ouvrage de M. Barreau contient en 500 pages le récit de tous les événements de cette grande époque, qu'il n'est pas permis d'ignorer. Écrit avec impartialité et modération, ce volume convient parfaitement à la jeunesse, pour laquelle l'auteur a déjà publié de remarquables ouvrages.

CARO. — **ETUDES MORALES SUR LE TEMPS PRÉSENT,** par M. CARO, professeur à la faculté des lettres de Douai. 1 vol.

CASTELLANE (Comte P. DE). — **SOUVENIRS DE LA VIE MILITAIRE EN AFRIQUE.** 3e édition. 1 volume.

ÉNAULT (LOUIS). — **LA NORVÉGE.** 1 vol.

FIGUIER (LOUIS). — **L'ALCHIMIE ET LES ALCHIMISTES,** essai historique et critique sur la philosophie hermétique. 2e éd. 1 vol.

L'ANNÉE SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE, ou exposé annuel des travaux scientifiques, des inventions, et des principales applications de la science à l'industrie et aux arts qui ont attiré l'attention publique en France et à l'étranger. PREMIÈRE ANNÉE, 1 vol. in-18 jésus. 3 fr. 50.

Ce volume est le premier d'un recueil qui sera publié chaque année, et qui formera un véritable *Annuaire des sciences appliquées.*

HOUSSAYE (ARSÈNE). — **HISTOIRE DU QUARANTE ET UNIEME FAUTEUIL DE L'ACADEMIE FRANÇAISE.** 2e édit. 1 vol.

— **VOYAGES HUMORISTIQUES** (Amsterdam, Paris, Venise). 1 volume.

HOUSSAYE (ARSÈNE). — **LE VIOLON DE FRANJOLÉ.** 2e édit. 1 volume.

LIBERT (J.). — **HISTOIRE DE LA CHEVALERIE EN FRANCE.** 1 volume.

MARMIER (X.). — **UN ÉTÉ AU BORD DE LA BALTIQUE ET DE LA MER DU NORD,** souvenirs de voyage, 1 volume.

MICHELET (J.). — **L'OISEAU.** 1 volume.

MORNAND (FÉLIX). — **LA VIE DES EAUX.** 2e édit. 1 vol.

PERRENS (J.-J.). — **JÉROME SAVONAROLE,** d'après les documents originaux et avec des pièces justificatives en grande partie inédites. 1 vol.

— **DEUX ANS DE RÉVOLUTION EN ITALIE** (1848-1850). 1 vol.

SAINTINE (X.-B.). — **PICCIOLA.** Nouvelle édition. 1 vol.

SCUDO (P.). — **CRITIQUE ET LITTÉRATURE MUSICALES.** 1re série, 3e édit. 1 vol.

SIMON (JULES). — **LE DEVOIR.** 4e édit. 1 vol.

— **LA RELIGION NATURELLE.** 3e éd. 1 vol.

— **LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE.** 1 vol.

TAINE (H.). — **VOYAGE AUX EAUX DES PYRÉNÉES,** illustré de 65 vignettes par Gust. Doré. 1 vol.

— **ESSAI SUR TITE-LIVE.** 1 vol.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

— **LES PHILOSOPHES FRANÇAIS DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.** 1 vol.

ZELLER. — **ÉPISODES DE L'HISTOIRE D'ITALIE,** par M. ZELLER, professeur à la Faculté des lettres d'Aix. 1 vol.

PARIS. — SCHULZ ET THUILLIÉ, LIBRAIRES ÉDITEURS
7, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS.
BRUXELLES. — MUQUARDT.

LE MONDE

AVANT

LA CRÉATION DE L'HOMME

Quelle est l'origine du monde? Quel fut le berceau de la terre? Notre planète fut-elle, au début des siècles, ce qu'elle est aujourd'hui? Ses montagnes, ses vallées, ses mers, ses courants, — les plantes, les animaux, sont-ils encore ce qu'ils étaient jadis? — Et si tout est changé, quel fut l'état primitif du globe que nous habitons? Quelles créatures habitèrent sa surface? L'homme fut-il le contemporain de la terre, ou bien a-t-il existé une époque où nul être intelligent n'a vécu ici-bas?

Qui donc eût osé dire, il y a un siècle, qu'un jour ces mystères seraient approfondis, ces grands problèmes résolus; que l'homme écrirait un jour les annales d'un monde antérieur de plusieurs millions d'années à la création de son espèce? — Qui donc eût soupçonné que nous possédions, pour cette histoire, des archives plus riches et plus nombreuses que celles qui ont servi à l'histoire de l'humanité, des témoignages irrécusables inscrits par la nature sur la pierre, et gravés dans le sol?

Notre époque a eu la gloire de déchiffrer ces documents obscurs, dont l'étude lui a révélé que la création de l'homme a été précédée d'une foule de révolutions terrestres dont chacune changea la forme du globe, et lui apporta de nouvelles créatures qui périrent à leur tour dans quelque autre cataclysme. Nous trouvons dans les archives du monde les restes de plusieurs milliers de ces êtres disparus; nous y trouvons le début élémentaire de toute vie terrestre; nous voyons comment tout s'est formé successivement, en procédant de l'imparfait au parfait; comment la terre fut d'abord un chaos dépourvu de toute végétation, comment de la pierre naquit la plante, et de la plante l'animal; comment à des animaux, que l'on distinguait à peine des végétaux, succédèrent les insectes, les poissons, les reptiles, puis les oiseaux et les mammifères; comment Dieu fit alors, de la création de l'homme, le couronnement de son édifice. — En est-ce le complément? Le naturaliste n'oserait plus l'affirmer. Nous apprenons, par les archives de la terre, que des montagnes ont surgi, que des mers ont traîné leurs vagues là où florissent aujourd'hui les villes prospères; que les endroits où s'élèvent Paris, Bruxelles et Berlin, étaient couverts des flots d'un océan au sein duquel les parties les plus élevées surnageaient à l'état d'îles. En un mot, nous pourrions tracer, de ces époques pleines de ténèbres, des cartes plus exactes que beaucoup de cartes de l'antiquité.

Aussi, quelque jeune que soit la science nouvelle enfantée par le génie humain, elle a dès ce jour obtenu de tels résultats, atteint de telles hauteurs, qu'elle peut prétendre au premier rang parmi toutes les sciences sociales.

Elle est la clef des sciences naturelles; elle en résout les problèmes les plus ardus; elle nous introduit dans le sanctuaire de la nature, nous montre ses enfantements successifs, nous prédit presque les révolutions que la terre doit subir encore. Intimement liée à la philosophie, la science nouvelle se meut en même temps dans un fantastique domaine, tel qu'aucun poëte ne l'eût rêvé. Elle nous révèle un monde entièrement différent du nôtre, une terre sur laquelle l'hiver était inconnu, un temps où l'Europe était peuplée d'éléphants colosses, parcourant des forêts de palmiers géants, tapissées de fougères grosses comme des arbres; pour habitants du globe des êtres monstrueux, tels

que la fable en a créé, des animaux ayant un museau de dauphin, des dents et une tête de crocodile, des nageoires de baleine, et des yeux plus gros qu'une tête d'homme, — des serpents volants, prédécesseurs des oiseaux, rappelant les dragons des légendes; des oiseaux ayant des orteils longs de 17 pouces; des monstres marins à mains humaines, aux têtes couvertes de longues chevelures, demi-hommes, demi-poissons, tels que la mythologie nous représente les tritons et les sirènes.

La connaissance de ces merveilles, nous la puisons dans les minéraux répandus sur toute la surface de la terre, ici sous leur forme originelle, là modifiés par le travail des siècles; nous la puisons dans l'étude des pétrifications des plantes et des animaux du monde primitif. Et c'est là, certes, une source féconde de lumières et de comparaisons, puisque les archives du monde primitif nous offrent l'image de 27,000 différentes espèces de plantes et d'animaux.

C'est sur ces bases positives, sur ces restes que nous avons sous les yeux, qu'un écrivain allemand d'un grand talent, le docteur Zimmermann, vient d'établir l'histoire du monde primitif; s'appuyant toujours sur les faits et données positifs de la science, et accompagnant ses explications de nombreux dessins, il raconte les mystères de la création et de la formation du monde d'une manière intéressante, et en même temps avec tant de clarté et de simplicité, qu'il ne faut aucune étude scientifique pour le comprendre; et si à notre époque est échue la mission d'arracher aux savants le monopole de la science pour en faire la propriété commune de tous les hommes, ce livre, d'un intérêt saisissant d'un bout à l'autre, en est une preuve nouvelle, car le succès qu'il obtient est immense et, pour un ouvrage de ce genre, sans précédents : neuf éditions n'ont pas suffi à satisfaire la curiosité du public, et déjà la dixième est sur le point d'être épuisée.

L'édition française de cet intéressant ouvrage, due à MM. L. Hymans et Strens, forme un beau volume de 500 pages grand in-8°, illustré d'un grand nombre de gravures, qui est en vente au prix de 8 fr. broché, et 10 fr. élégamment relié.

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET Cᵉ

RUE RICHELIEU, 14

L'INDIVIDU ET L'ÉTAT

PAR M. DUPONT-WHITE

1 vol. grand in-8°.

TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

LIVRES NOUVEAUX

Nous n'avons pas encore à signaler dans le domaine des travaux de l'esprit le réveil d'une activité vraiment féconde. Après avoir remarqué parmi les publications récentes un petit nombre d'ouvrages d'un intérêt sérieux, l'on en est réduit à constater l'invasion de plus en plus prononcée des petits écrits et de la petite presse. Les hautes régions de la littérature semblent effrayer une génération à qui le mouvement de 1830 laissait cependant beaucoup à faire, en même temps que de nobles exemples à suivre. La poésie et le roman s'abandonnent de plus en plus, l'une aux jeux stériles de la fantaisie et du rhythme, l'autre à la poursuite et à l'analyse malsaine des réalités grossières. Ici du moins l'on trouve encore trace de quelque préoccupation qui relève jusqu'à un certain point de l'art; mais si on descend plus bas, si l'on interroge les milles feuilles éphémères qui grossissent de plus en plus le contingent de la presse hebdomadaire ou quotidienne, que trouvera-t-on le plus souvent? L'attaque personnelle se substituant à la critique, l'injure remplaçant la discussion, quelquefois même aussi le plagiat ajoutant à ces signes néfastes un triste symptôme de plus, et devenu en quelque sorte la malheureuse conséquence d'un régime d'improvisation périodique qui semble mener fatalement à l'impuissance.

Mais oublions ces tristes écarts pour nous occuper, soit des exceptions honorables qui heureusement se rencontrent encore, soit même de quelques productions, de quelques efforts, qui appellent à des titres divers l'attention des gens de goût. Sur le terrain de l'histoire, il est un beau livre qu'il faut signaler tout d'abord : c'est l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, de M. Thiers, dont le seizième volume nous conduit, émus et instruits tout à la fois, à travers ces scènes douloureuses de 1813, qui appartiennent déjà aux derniers moments de l'empire. Quelques publications remarquables s'offrent ensuite à nous : c'est *le Génie des religions*, de M. Quinet, qui avait sa place marquée dans la série des *OEuvres complètes* de l'auteur, comme un de ses plus éloquents ouvrages. C'est ce volume si profond et si lucide que M. Cousin vient de consacrer à la *philosophie de Kant*. — *Le Peuple primitif*, de M. de Rougemont, résume, sous une forme qu'on voudrait trouver plus simple et plus nette, de savantes recherches sur les premiers temps de l'histoire des Hébreux. Un intérêt d'un tout autre genre, un intérêt politique et des plus actuels s'attache au livre de M. de Valbezen, *les Anglais et l'Inde*, curieux ensemble d'études déjà publiées dans la *Revue des Deux Mondes*, et qui emprunte une signification toute particulière aux graves événemens dont l'Inde britannique est encore aujourd'hui le théâtre. Dans son *Histoire de la presse en An-*

(1) Au bureau de la Revue des Deux Mondes, 20, rue Saint-Benoît.

gleterre et aux États-Unis, M. Cucheval-Clarigny donne enfin d'utiles et piquantes informations sur les diverses phases qu'a parcourues la publicité quotidienne ou périodique dans les deux grandes fractions de la société anglo-saxonne.

Le contingent de l'imagination, pour être moins riche que celui de l'histoire et de la philosophie, n'en offre pas moins quelques tentatives qui méritent d'être signalées. Nommons surtout un recueil de M. Ed. Laboulaye : *Souvenirs d'un voyageur*, où se dessine en d'agréables tableaux la vie allemande et italienne ; nommons aussi la nouvelle et naïve légende que M. J.-T. de Saint-Germain publie sous le titre de *Mignon*. M. Théodore de Banville nous donne ses *Poésies complètes*. L'influence de M. Hugo a laissé ici plus d'une trace; mais çà et là l'initiative du poète se révèle, et l'on voudrait voir M. de Banville aspirer plus sérieusement à l'indépendance, se préoccuper un peu moins de la forme et un peu plus de la pensée. De nombreux recueils lyriques se succèdent d'ailleurs : — *Loin du monde*, de M. Brady ; *Chants du soir*, de M. Pautet ; *Poésies diverses*, de M. Delafont, etc. En définitive, ici comme ailleurs, ce sont les réminiscences qui dominent. Espérons que tôt ou tard l'originalité aura son tour.

En Angleterre, les poètes recueillent aussi leurs œuvres. La librairie Longman publie : *The Poetical Works*, de John Edmond Reade, un poète dont les graves et hautes inspirations ont déjà occupé la *Revue des Deux Mondes*. En Allemagne, l'attention se porte plutôt vers les documents d'histoire contemporaine ; on trouvera dans la *Correspondance* de F. de Gentz et d'A. Müller de curieux détails anecdotiques sur la société allemande de 1800 à 1829.

DESCHAMPS.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

LIVRES NOUVEAUX

Les études historiques et économiques semblent de plus en plus, à en juger par les publications récentes, répondre aux préoccupations de la société contemporaine. Mais ne faut-il pas craindre qu'un mouvement, louable en soi, ne se compromette par l'exagération, et que la recherche de l'utile ne prenne trop décidément le pas sur le culte du beau? Si la génération nouvelle doit comprendre la nécessité de recueillir ses forces et de se prémunir contre un pareil danger, c'est assurément à l'heure où vient de disparaître un des esprits les mieux faits pour défendre contre le débordement des goûts vulgaires le pur domaine des lettres et de l'art. Achevée et commencée dans la *Revue des Deux Mondes*, — où elle sera prochainement appréciée par un des écrivains les plus distingués de ce recueil, — la vie littéraire de M. Gustave Planche n'a été en effet d'un bout à l'autre qu'une noble et vaillante lutte contre les instincts grossiers dont trop de signes manifestent aujourd'hui l'influence. Ceux qui ont connu M. Planche pourront dire que l'homme, chez lui, n'était pas moins que l'écrivain à la hauteur d'un pareil rôle. Il devait son autorité à l'indépendance du caractère, à la virile franchise du langage, aussi bien qu'à l'élévation, à la sûreté des jugements. Il la devait surtout à son dédain pour ces voies détournées où la critique s'égare si volontiers de nos jours, tristes régions où l'éloge est remplacé par la flatterie, et la discussion par des bouffonneries de mauvais aloi. Cet attachement à des principes qu'on méconnaît de plus en plus, M. Gustave Planche, — pourquoi ne le dirions-nous pas? — le partageait avec le recueil même où il écrivait, et qui s'honorera toujours de l'avoir compté parmi ses collaborateurs. De là des exclusions que ce recueil n'hésitait jamais à s'imposer vis-à-vis d'une certaine critique et d'une certaine littérature. Aussi dernièrement encore, un réaliste, biographe et disciple trop fidèle de Rétif, se hâtait-il un peu trop de s'égayer aux dépens de la *Revue des Deux Mondes*, assiégée et surprise, disait-il, par le *réalisme*. L'auteur de cette amusante arlequinade n'oubliait qu'une chose dans la mise en scène de son siége grotesque : c'est qu'il avait lui-même figuré parmi les assiégeants les plus empressés, et qu'il n'était jamais entré dans la place.

Venons maintenant aux publications dont nous avons déjà indiqué le trait caractéristique. C'est, en effet, l'histoire, la philosophie, l'économie politique, qui peuvent à bon droit revendiquer la meilleure part dans le groupe d'écrits que nous avons à signaler. Parmi les publications philosophiques, les volumes de M. Jules Simon sur *le Devoir*, sur *la Religion naturelle*, sur *la Liberté de penser*, ont déjà marqué leur place.

(1) Au bureau de la Revue des Deux Mondes, 20, rue Saint-Benoît.

Montrer les rapports de la philosophie avec la loi civile et avec la religion, telle est l'idée dominante, tel est le lien de ces trois ouvrages, où l'auteur s'applique surtout à fixer, à revendiquer les droits de la conscience, trop souvent attaqués au nom de l'autorité politique ou d'une foi intolérante.— M. Bouillet nous donne la première traduction française d'un des trois grands monuments de la philosophie grecque, *les Ennéades* de Plotin, et accompagne cet important travail de savants commentaires sur le chef de l'école néoplatonicienne. — L'histoire est représentée par deux volumes de M. A. Balleydier sur *l'empereur Nicolas.* L'auteur a passé quinze mois en Russie à recueillir les matériaux de cette biographie, où le tableau général des affaires européennes, depuis quarante ans, tient naturellement une grande place. — Les questions économiques sont toujours l'objet d'actives investigations. Tantôt c'est la science même dont on cherche à vulgariser les principes, comme l'a fait M. Leymarie dans une sorte de roman économique, *Tout par le travail;* tantôt on cherche à préciser les applications réalisées ou possibles des théories scientifiques : tel est le but d'un ouvrage de M. Hamon, *Essai sur le progrès des institutions économiques*, où à côté de vues sages se montrent quelques aperçus un peu aventureux sur la *rénovation du crédit*, qu'il s'agirait de rendre *fraternel* au moyen d'une multiplication du papier. Une brochure sur la *Monnaie* et les *Métaux précieux* peut être indiquée, — quoique les idées en soient très-discutables, — à titre de document sur une question importante, traitée aujourd'hui même dans la *Revue des Deux Mondes*, — *de la Baisse probable de l'or.* — Un intérêt plus pratique s'attache à un ouvrage de M. le marquis de Bryas, sur *l'art de dessécher.* Nous y avons rencontré, à côté d'extraits, un peu nombreux peut-être, de la presse quotidienne sur les expériences de drainage, — d'intéressantes observations de l'auteur sur l'agriculture anglaise et allemande.

En regard de tant de livres où se reflète la vie politique et industrielle de notre époque, il nous reste à en signaler un seul qui s'adresse particulièrement aux artistes. Ce sont les *Trésors d'art exposés à Manchester*, par M. Burger. On y reconnaît un esprit familier avec les grands sujets dont il parle, et pour faire apprécier d'un mot l'intérêt de cet ensemble d'observations, il suffira de remarquer que la collection exhibée à Manchester est comparable, sinon supérieure, — comme moyen de rapprocher les diverses écoles, — à notre collection du Louvre. DESCHAMPS.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

LIVRES NOUVEAUX

En parcourant les colonnes du *Journal général de l'Imprimerie et de la Librairie* (nos des 17 et 24 octobre), on est frappé du petit nombre d'œuvres littéraires écloses pendant cette quinzaine; encore dans ce petit nombre, combien sont éphémères, et ne devront leur courte existence qu'à l'enregistrement obligé du Moniteur officiel de la librairie française! Sur près de 400 publications consacrées à la littérature, à l'histoire et au théâtre, les livres de M. Michelet sur l'*Insecte*, de M. Eug. Flandin sur l'*Orient*, sont à près les seuls qui fassent bonne figure. Il est vrai qu'il s'est fait bon nombre de réimpressions des œuvres de Chateaubriand, Alfred de Musset, George Sand, Balzac, Feuillet, Edgar Quinet, de Valbezen (pour la 3e édition de son livre sur les *Anglais et l'Inde*), etc.; le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé, à moins de noter les *Bluettes anti-mondaines d'une danseuse*, par Mlle Zélie Michelet, premier sujet de l'Opéra, comme un spécimen bizarre des excentricités de notre temps. On se demande toutefois si la loi qui régit la librairie ne pourrait pas dispenser son journal officiel de mentionner un ouvrage tel que celui qui figure au no 9723 (24 octobre). C'est pousser loin l'amour de la publicité que de la faire servir à des inspirations aussi grossières.

Les ouvrages sur la théologie et la religion peuvent être ainsi répartis : catholicisme, 28; protestantisme, 11; judaïsme, 4. La polémique qui s'est exercée à propos de la propagande protestante trouvera peut-être dans ces chiffres un aliment nouveau. La proportion de 11 à 28 semble indiquer de bien grands efforts de prosélytisme de la part des sectes hérétiques, si l'on considère en France le petit nombre d'adhérents à la réforme. Il faut ajouter aussi que les publications catholiques sont la plupart des livres de liturgie et d'histoire ecclésiastique qui ne s'adressent qu'au clergé ou aux érudits, tandis que les petits livres de la Société protestante vont à toutes les classes sous forme de récits assez attachants ou d'exposés de morale chrétienne à la portée des plus simples intelligences.

Les livres d'enseignement et d'éducation s'élèvent à près de 50. MM. Babinet, Amiot pour les mathématiques, et Cortambert pour la géographie, ont apporté un concours sérieux à cette partie si importante de notre librairie.

L'étude du droit a donné naissance à 28 publications. Cette branche de la science paraît d'une grande fécondité à côté de l'étude de la médecine, qui n'a produit que quatre ou cinq mémoires et un ouvrage remarquable, celui de M. Voisin, *Analyse de l'entendement humain*, dont le titre et l'objet participent également de la médecine et de la philosophie.

(1) Au bureau de la Revue des Deux Mondes, 20, rue Saint-Benoît.

Les sciences politiques et morales ont une bien petite place dans ce catalogue de notre librairie. On compte jusqu'à deux ouvrages de politique pure, et quelques esquisses d'économie sociale. Nous mentionnerons comme assez original un opuscule de M. Cochet, du Mans, qui a pour titre : *De l'extinction de la mauvaise foi.* L'abbé de Saint-Pierre avait bien rêvé la paix universelle!

Pendant la quinzaine dernière s'est produite une publication importante, si l'on en juge par le titre : *Dictionnaire général de biographie et d'histoire*, publié par MM. Dezobry et Bachelet. Ces sortes d'encyclopédies portatives ne peuvent être jugées dès leur apparition ; il faut que le temps et l'usage prononcent, pour que le public soit édifié sur leur valeur. A part les qualités littéraires du livre, sur lequel nous reviendrons, nous devons dire que l'exécution matérielle nous en paraît satisfaisante.

Les *almanachs* figurent pour une bonne part dans cette nomenclature. Il y en a pour toutes les classes, pour tous les métiers, pour tous les âges. La littérature de ces livres, petits ou grands, sur papier gris ou sur vélin orné de vignettes, ne varie guère d'une année à l'autre ; c'est toujours le même gros sel, la même anecdote, le même bon mot. Le vieux Mathieu Laensberg de nos grands-pères n'a pas été surpassé.

En terminant cette revue d'un catalogue officiel où apparaissent si rarement des œuvres vraiment littéraires, qu'il nous soit permis d'émettre une assez triste réflexion. Beaucoup d'ouvrages qui figurent sur le *Journal de la Librairie*, et dont les éditeurs sont libraires à Paris, ont été imprimés dans les départements. Ce système d'impression nous semble avoir deux sortes d'inconvénients graves : d'abord, sous le rapport de la correction et du soin, il est impossible à l'éditeur et à l'auteur d'exercer une surveillance aussi efficace qu'à Paris même, où, quoi qu'on dise de la rapidité des chemins de fer, à chaque heure du jour l'imprimeur et l'auteur ont tout moyen de se rencontrer ; ensuite, sous le rapport économique et social, il serait juste qu'une classe très-importante et très-intéressante de la population parisienne ne se trouvât pas exposée au chômage qu'un pareil état de choses amène. On nous dit bien que c'est affaire à régler entre maîtres imprimeurs et ouvriers, qu'il y a un *tarif* dont ceux-ci ne veulent pas se départir, et dont ceux-là se plaignent en refusant de travailler à des prix inférieurs. Il nous semble que tout pourrait s'arranger si chacun voulait faire de légères concessions, en commençant par l'éditeur, qui, pour un sacrifice de quelques centimes, satisferait sa clientèle par une impression plus soignée et plus correcte. Il y aurait alors profit pour tout le monde, et l'imprimerie parisienne garderait parmi nos hautes industries la place que peut lui faire perdre une concurrence mal entendue.

Nos lecteurs connaissent, et la presse tout entière a apprécié à leur valeur, les travaux d'économie sociale et rurale de M. Léonce de Lavergne. Ces travaux viennent d'être réunis en un volume in-18, et l'on peut dire que l'œuvre nouvelle de l'éminent publiciste, *l'Agriculture et la Population*, sera consultée avec fruit par tous les hommes sérieux qui s'occupent de ces graves questions. Un livre d'actualité, c'est *Naples* (1130-1857), par M. Charles Paya. L'auteur prend le royaume des Deux-Siciles à son origine, et le conduit jusqu'à nos jours ; mais il qualifie avec une sévérité que nous ne saurions approuver les faits qui se sont produits sous la royauté actuelle. Ce n'est pas ainsi que parle l'impartiale histoire. DESCHAMPS.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15.

LIVRES NOUVEAUX

La contrefaçon des œuvres littéraires que l'on croyait disparue à tout jamais des nations civilisées n'est pas morte encore : elle a pris domicile dans quelques recoins obscurs de l'Allemagne, d'où elle alimente les marchés du Nord et de la Belgique. Croirait-on que ce pays d'Allemagne où la philosophie, la poésie, la science se sont élevées si haut, soit le seul peut-être aujourd'hui qui méconnaisse les droits de la propriété intellectuelle, reconnus par tous les autres états? Leipzig est le débouché principal de cette industrie peu honnête. Dernièrement encore, sur la demande de M. Ch. Perrotin, l'éditeur français, le conseil de la ville de Leipzig faisait saisir, comme reproduction illégale, et défendait de vendre la contrefaçon des *Mémoires du maréchal Marmont*, imprimés à Halle au mépris des conventions internationales. Une interprétation élastique du texte des traités permet, dit-on, à ceux qui se livrent à ce métier déplorable d'éluder la loi, et de continuer, comme par le passé, sur une moindre échelle il est vrai, la reproduction des œuvres littéraires de tous les pays. Ainsi la *reproduction intégrale* d'une œuvre littéraire est défendue, mais les contrefacteurs se rejettent sur la *reproduction* qu'ils appellent *partielle*, et l'on a vu la contrefaçon de tel ouvrage tolérée, soit parce qu'à certains endroits il manquait un membre de phrase, soit parce qu'on le publiait en livraisons, ce qui ne constitue pas la *reproduction intégrale* aux yeux de ces singuliers logiciens. Par exemple aussi, en ayant soin d'omettre une mesure, toute œuvre musicale tomberait dans le domaine de la contrefaçon : les avis placés en tête des publications originales n'y feraient rien. Des personnes bien informées prétendent qu'il n'y aurait qu'un seul moyen de couper court à cette industrie de la contrefaçon : ce serait de traiter directement avec le Zollverein, cette haute puissance commerciale qui est aujourd'hui le seul arbitre de la circulation en Allemagne. De plus, une surveillance active des intérêts français à Leipzig, telle qu'elle existe déjà à Bruxelles, serait indispensable, et il y aurait même grand bénéfice à y instituer un comptoir de librairie, où toutes les productions importantes et nouvelles de la presse française seraient à la disposition de la clientèle allemande, russe et scandinave. Tant que Leipzig n'aura pas un comptoir français qui réponde à l'importance de notre production nationale, cette ville sera le point de mire des contrefaçons qui s'impriment presque à ses portes, car vingt minutes séparent à peine Leipzig du principal foyer de cette industrie, petite ville frontière de la Prusse.

En attendant qu'une mesure énergique et générale vienne couronner dignement les efforts tentés par les nations européennes pour la destruction de la contrefaçon, la production française ne se ralentit pas. Les œuvres nouvelles et originales sont rares, mais elles ont de l'importance. Nous signalerons entre autres le tome IX des Œuvres complètes de François Arago. M. Mercey a publié le tome III de ses *Etudes sur les beaux arts*. Cette publication pourra être consultée avec fruit par tous ceux, artistes et amateurs, que ces questions intéressent. L'*Annuaire des Deux Mondes, histoire générale des divers Etats*, pour 1856-57, figure aussi au nombre des ouvrages enregistrés par le *Journal de la librairie* de la quinzaine dernière. Nos lecteurs ont pu apprécier la

valeur historique et politique de ce livre, le plus complet et le plus substantiel des ouvrages de ce genre publiés en France. Les *Récits d'un chasseur*, de Ivan Tourguenef, traduits par M. H. Delaveau, et l'*Histoire des révolutions d'Itali* (tomes I et II), de M. J. Ferrari, sont des œuvres dignes d'attirer l'attention publique. L'histoire politique et l'économie sociale nous ont valu deux ouvrages intéressans : l'un de M. Sinibaldo de Mas sur *l'Angleterre, la Chine et l'Inde;* l'autre de M. Le Roy de Keraniou sur l'*Avenir du commerce et des ports français* et la question des paquebots transatlantiques.

La poésie est-elle morte? C'est la question que l'on se pose en parcourant nos listes bibliographiques. Les voix puissantes sont muettes. A part M. V. Hugo, qui, à peu près seul en ce temps de prosaïsme, se tient comme un vaillant champion sur la breche, armé de ses *Contemplations*, nous ne voyons rien venir. Alfred de Musset et Béranger sont morts, M. de Lamartine renie presque son passé de poëte, M. Auguste Barbier laisse en repos le fouet de la satire, M. Sainte-Beuve lui-même a déserté le culte de la muse; tous ceux enfin qui, à la suite de ces noms chers à la poésie, avaient charmé notre jeunesse, ont disparu ou viennent nous visiter de loin en loin comme des ombres. Je ne sais de quelle amertume ont été abreuvées ces âmes d'élite; il est certain qu'elles n'ont pas déguisé ce sentiment. Ainsi une publication capitale de ces jours-ci, les *Dernières chansons de Béranger*, nous fait toucher du doigt cette sorte de découragement des poëtes. Certes, en beaucoup de points, ce recueil n'est pas inférieur aux œuvres déjà connues de Béranger, il y a même un sentiment religieux qui, aux yeux de certaines gens, pourrait faire pardonner au chansonnier ses premieres poésies badines; mais il y règne un sentiment de lassitude et de désillusion qui justifie la mesure que le poëte avait prise de ne livrer qu'après sa mort ce livre au public. Pour tout signe de poésie pendant cette quinzaine, nous avons eu un *Poëme sur l'apparition de la Vierge près la Salette*, et *la Crinoléiade*, poëme héroï-comique.

En revanche, les réimpressions offrent de l'importance. C'est en première ligne un volume de M. Octave Feuillet, comprenant *la Petite Comtesse*, *le Parc*, *Onesta*, délicieuses fantaisies dignes du talent élevé et délicat que le public de la *Revue des Deux Mondes* a eu déjà l'occasion d'apprécier; puis la *Chronique de la Régence du règne de Louis XV, ou Journal de Barbier*, conforme au manuscrit autographe de l'auteur, publié par l'éditeur Charpentier, qui nous donne également une traduction nouvelle des *Œuvres de Virgile*, traduites par M. Emile Pessonneaux. A propos de Virgile, nous nous demandons pourquoi M. Charpentier, qui a fait tant et de si élégantes éditions en ce format qui l'a rendu presque célèbre, entre autres les poésies d'André Chénier, de V. Hugo, d'Alfred de Musset, de Sainte-Beuve, véritables types du genre, dus aux presses parisiennes, s'avise de faire imprimer hors de Paris une édition du poëte de Mantoue, dont la traduction et le texte demandent de si grands soins de révision. Nous signalerons aussi parmi les réimpressions intéressantes *la Religion naturelle*, de M. Jules Simon, et l'*Histoire universelle*, de César Cantu (traduction française).

Les compositions musicales de Thalberg, Ambroise Thomas, Berlioz, Bazin, Ascher, Delabarre, Gottschalk, Blumenthal, Masini, continuent de défrayer les églises, les salons et les sociétés chorales. L'œuvre de M. Berlioz a pour titre : *Lélio, ou le Retour à la vie*, monodrame lyrique, avec orchestre, chœur et soli *invisibles*, paroles et musique du même auteur. Ce serait un spectacle curieux que la représentation de *Lélio :* on n'y verrait ni orchestre, ni chœurs, ni chanteurs, à moins qu'il n'y ait erreur de rédaction.

Nous recommandons à nos lecteurs les *Catalogues* de M. Capelle, éditeur des Œuvres de M. Michel Chevalier, et de M. Amyot, éditeur des *Poésies et Nouvelles* de Mme la comtesse d'Arbouville. N'oublions pas, pour les publications anglaises, ceux de M. John Parker et de M. W. Kent, à Londres. DESCHAMPS.

LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR, 8, RUE DE LA PAIX

PARIS

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

ARBOUVILLE (Comtesse d'). Œuvres. 3 vol. in-8.......................... 18 »

AUBENAS. — Histoire de l'Impératrice Joséphine. 2 vol. in-8, avec portrait. 14 »

AIMARD (Gustave). — Les trappeurs de l'Arkansas. 2 vol. in-18.............. 7 »

BASCHET (Armand). — Les Origines de Werther, d'après des documents authentiques. In-8.................... 1 50

BAZANCOURT (baron de). — L'Expédition de Crimée, 5e édit. 2 vol. in-12. 7 »

— Le même. 2 vol. in-12, avec gravures. 12 »

— Album. Appendice pour illustrer l'édition in-8° de l'Expédition de Crimée. 10 grav., 4 portr., 4 plans de bataille, 2 affic. de théât., 1 carte de Sébastopol. 8 »

— Cinq mois au camp devant Sébastopol. 1 vol. in-12.................... 3 50

BLESSÉ DE NOVARE (Le). — Étude du siècle. 2 vol. in-8.............. 12 »

BOSQUET (Maréchal). — Son portrait, gravé par Léon Noël d'après une photographie de Bingham. In-fol., chine. 3 »

— Le même, épreuve avant la lettre... 5 »

CANROBERT (Maréchal). — Son portrait, par Léon Noël, d'après une photographie de Bingham. In-fol. chine. 3 »

— Le même, épreuve avant la lettre... 5 »

CAPEFIGUE. — Catherine de Médicis. 1 vol. in-12...................... 3 50

— Histoire des grandes opérations financières, banques, bourses, emprunts, compagnies industrielles. 4 vol. in-8. 28 »

— Histoire générale de l'Église chrétienne. 9 vol. in-8.................. 45 »

— Le maréchal de Richelieu. 1 vol. in-12............................ 3 50

CAPITAINE CANOT (Le). — Vingt années de la vie d'un Négrier, 2 v. in-18. 4 »

CÉSÉNA (Amédée de). — Les Césars et les Napoléons. In-8.............. 2 50

CUCHEVAL-CLARIGNY. — Histoire de la Presse en Angleterre et aux États-Unis. 1 gros vol. in-12............. 4 »

DANTE ALIGHIERI. — La Divine Comédie, traduction de M. Mesnard, vice-prés. du Sénat. 3 vol. gr. in-8.. 22 50

DU CLÉSIEUX. — Paris, une Voix dans la foule, poésies. 1 vol. in-8......... 5 »

GAALON DE BARZAY. — La Question de Madagascar après la Question d'Orient. In-8, carte.................. 2 50

GRUN. — La Vie publique de Montaigne. 1 vol. in-8.................. 7 »

HERVEY SAINT-DENYS (Baron Léon d'). — Histoire de la Révolution dans les Deux-Siciles. 1 vol. in-8........ 6 »

LA FORGE (Anatole de) — La Peinture contemporaine en France. 1 vol. in-8. 6 »

LE ROY-DUPRÉ (Docteur). — Guide hygiénique et médical des familles. 1 gros vol. in-12, cartonné......... 7 »

LÉTOURVILLE. — Jérusalem, notes de voyage. 1 vol. in-12............. 3 50

MESNARD. — La Divine Comédie du Dante, texte et traduc. 3 vol. gr. in-8. 22 50

MONTFERRIER. — Encyclopédie mathématique, ou Exposition complète de toutes les branches des mathématiques. Environ 25 livraisons à..... 1 50

NAPOLÉON III. — Œuvres. 4 vol. gr. in-8............................ 40 »

NISARD. — Histoire des Livres populaires. 2 vol. gr. in-8, gravures et reproductions........................ 30 »

NITOT. — Loin du bruit, nouvelles. 1 vol in-12.......................... 3 50

OSTROWSKI (Christian). — Lettres slaves. 1 vol. in-12................ 3 50

PÉLISSIER (Maréchal). — Son portrait, gr. par Morin. In-fol., épr. sur chine. 3 »

— Le même, épreuve avant la lettre.. 5 »

RACINE (Jean). — Études inédites sur la littérature, la morale et l'histoire, recueillies par le marquis de La Rochefoucauld-Liancourt. 1 vol. in-8.. 4 »

RAMÉE. — La Locomotion, histoire des chars, carrosses, omnibus et voitures de tous genres depuis les premiers temps de l'antiquité. 1 vol. in-12, 20 gravures.......................... 3 50

ROMIEU (Marie). — La Femme au XIXe siècle. 1 vol. in-8............ 6 »

TARDIF DE MELLO. — Histoire intellectuelle de l'empire de Russie. 1 vol. grand in-8................. 6 »

TRAITÉ DE PARIS DU 30 MARS, étudié dans ses causes et ses effets par le correspondant diplomatique du *Constitutionnel*. 1 vol. grand in-8... 10 »

TROUVÉ (Baron). — Le Dauphin, duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XV, étude historique. 1 vol. in-12....... 3 »

VÉRON (Pierre). — Réalités humaines, poésies. 1 vol. in-12.............. 3 »

VIDAILLAN. — Histoire des Conseils du Roi depuis l'origine de la monarchie. (Couronné par l'Académie française.) 2 vol. grand in-8...................... 12 »

VIGNON (Claude). — Minuit!! récits de la veillée, histoires à faire peur, pour lire au coin du feu. 1 vol. in-12. 3 50

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

LIVRES NOUVEAUX

La fin de l'année littéraire 1857 a été signalée par des œuvres remarquables à plus d'un titre. L'histoire parlementaire sous la restauration et le gouvernement de juillet tente des esprits éminents. M. Duvergier de Hauranne a traité en maître la matière dans les deux volumes qu'il a publiés de son *Histoire parlementaire*. Voici maintenant que M. Villemain, qui sait tant de choses sur la première moitié de ce siècle, nous donne de la belle figure de Châteaubriand un crayon animé et plein de verve. Le volume dont nous parlons forme la première partie d'une œuvre politique et littéraire ayant pour titre : *la Tribune moderne*. M. Mazères aussi touche à la politique en réimprimant son théâtre, dont le public de la restauration a gardé mémoire : chaque pièce de ce répertoire est accompagnée d'un commentaire qui la rattache aux événements importants de l'époque. Un des esprits les plus fins de nos jours, M. Sainte-Beuve, vient de publier le XIVe volume de ses *Causeries du lundi*; le public y lira avec un charme nouveau sa belle esquisse d'Alfred de Musset; il voudra aussi rencontrer dans le XVe volume de cette ingénieuse collection la figure grave et austère de Gustave Planche. La fantaisie est représentée par un livre de M. Jules Janin, *les Symphonies de l'hiver*, illustré par Gavarni : c'est plus qu'il ne faut pour en faire un charmant livre d'étrennes.

La philologie a trouvé dans M. Dübner un réviseur infatigable; une grande érudition, une exactitude d'archéologue, font de ce savant la providence de nos études classiques. Homère, Tite-Live, Quinte-Curce, Salluste, saint Bazile, figurent tour à tour sur son catalogue, qui témoigne ainsi de la variété de ses connaissances. Sous le titre d'*Histoire des plus célèbres amateurs français et de leurs relations avec les artistes*, M. J. Dumesnil ajoute un chapitre très-intéressant à l'histoire de l'art en France; trois volumes ont déjà paru. Entre autres figures curieuses apparaît J.-B. Colbert, ce ministre intelligent de Louis XIV, qui sut encourager si noblement l'art et les artistes.

M. Baudrillart a terminé un ouvrage d'économie politique où il traite, entre autres sujets, du principe de la propriété, et de l'influence des climats et des lieux sur les faits économiques. C'est une idée saine et digne de la science sociale de ne pas ériger les principes économiques en axiomes inflexibles applicables à toutes nations. L'auteur des *Études de philosophie morale et d'économie politique* entre dans une voie où nous le suivrons avec intérêt. La science économique a, dans M. Édouard Mercier, un vulga-

(1) Au bureau de la Revue des Deux Mondes, 20, rue Saint-Benoît.

risateur qui sait répandre au sein des classes populaires des notions claires et précises. Son *Petit Manuel de morale et d'économie politique* est une œuvre de conscience, résumée dans un petit livre dont le prix est accessible à tous.

MM. de Montmerqué et Paulin Paris ont publié une troisième édition des *Historiettes* de Tallemant des Réaux, entièrement revue sur le manuscrit original et disposée dans un nouvel ordre. Cette publication ne manquera pas d'allécher les amateurs des petites chroniques et des petits scandales du grand siècle. Les mouvements insurrectionnels qui agitent l'Inde en ce moment donnent un certain intérêt à l'ouvrage de M. le comte Édouard de Warren : l'*Inde anglaise avant et après l'insurrection de* 1857, dont la troisième édition a été considérablement augmentée par l'historique des derniers événements. Les lecteurs de la *Revue des Deux Mondes* n'ont pas oublié les récits colorés et pleins de vérité locale d'un jeune voyageur, Gabriel Ferry, que la mort saisit au moment où il retournait dans cette Amérique dont il nous avait apporté de si vivants souvenirs. On a réimprimé ses *Scènes de la vie militaire au Mexique :* nous ne doutons pas qu'elles aient en livre le même succès qu'elles ont eu dans la *Revue*. Les belles œuvres ne périssent pas en France, témoin les *Paroles d'un Croyant* de Lamennais, dont les éditions ne se comptent plus. M. de Vallée a fait une excursion heureuse dans le champ littéraire; ses *Manieurs d'argent* ont atteint leur quatrième édition. Cette étude historique et morale tout à la fois a presque un succès de propagande. *Maître Pierre* et *Nos artistes*, deux livres de M. About, résultat de sa campagne de 1857 dans le feuilleton littéraire, attestent une fois de plus la verve spirituelle et féconde de l'auteur de *Tolla*. Écrivain toujours amusant, il entre autant d'imagination dans sa critique d'art que dans ses romans et ses voyages.

La presse catholique a réuni en volumes les conférences prononcées par le père Félix en 1856 dans Notre-Dame de Paris. *Les Progrès par le christianisme* sont de nature à placer M. Félix au premier rang des prédicateurs contemporains. La croisade entreprise par M. Gaume contre la révolution se continue on pourrait dire avec acharnement. *Le rationalisme* est le nouvel anathème lancé dans le camp des philosophes.

Les œuvres complètes tiennent une bonne place dans le catalogue des livres imprimés ces derniers jours. On fait revivre ainsi deux morts illustres : ce sont d'abord les tomes VI, IX et X des œuvres d'Augustin Thierry, comprenant *Dix-huit ans d'études historiques*, l'*Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du Tiers-État*, — puis les trois volumes des œuvres politiques et littéraires d'Armand Carrel. On vient de publier le tome IV des œuvres de M. Edgar Quinet, renfermant *les Révolutions d'Italie*, et le *Théâtre* de M. le comte Alfred de Vigny.

DESCHAMPS.

La librairie Didier publie en ce moment *la République de Cicéron*, traduite par M. Villemain, avec une introduction et des suppléments historiques. On sait le retentissement qu'a eu dans la presse l'introduction imprimée dans la *Revue des Deux Mondes*, et le public voudra compléter ses opinions historiques en étudiant cette belle dissertation du grand orateur romain.

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

LIVRES NOUVEAUX

Les travaux historiques continuent d'occuper le premier rang parmi les publications littéraires de notre temps. On se souvient encore du grand mouvement qui s'opéra en France à la suite de la restauration : une prodigieuse quantité de mémoires pour servir à l'histoire de la révolution surgirent presque à la fois; des perspectives nouvelles s'ouvrirent sur ces jours de gloire et de deuil qui n'avaient été appréciés jusqu'alors qu'à l'aide de verres grossissant tout d'une manière exagérée, le bien comme le mal. Ces matériaux contribuèrent puissamment à élever les monuments historiques que nous devons à deux éminents écrivains, M. Thiers et M. Mignet. Ajoutez-y le volumineux dossier des pièces officielles, rapports, discussions, réunis par MM. Buchez et Roux, et vous aurez une idée, sinon parfaite, du moins très-suffisante de la révolution française. Sous le gouvernement de juillet, le même mouvement eut lieu pour l'histoire de l'empire. Les hommes de guerre, les hauts fonctionnaires, les financiers même qui avaient approché et servi l'empereur, en qui s'était presque personnifiée la France, dégagèrent peu à peu cette figure héroïque des exagérations de la haine ou de l'enthousiasme. M. Thiers a pu continuer sa belle œuvre historique en consultant ces souvenirs et en interrogeant même quelques-uns de leurs auteurs. Avec le dernier volume de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* et les *Mémoires* de M. Guizot, nous allons aborder une époque critique, la chute de l'empire et l'avénement d'une dynastie que la révolution semblait avoir à tout jamais bannie de France. Par quelles péripéties le pays avait-il passé pour en arriver là? C'est aujourd'hui qu'en partie le voile tombe. Les *Mémoires du maréchal Marmont* ont ouvert la voie aux révélations. Que de récriminations, que de réfutations n'ont-ils pas suscitées! De ce choc jaillit peu à peu la lumière. Voici maintenant le prince Eugène et ses *Mémoires*. Lui aussi venge à sa manière son maître et son bienfaiteur; il repousse avec fierté tout reproche de félonie, et démontre victorieusement que Napoléon pouvait encore compter, à l'heure de l'infortune, sur de vrais et solides dévouements. Ce sera certes une bien belle, mais bien difficile mission pour l'historien, que de débrouiller le chaos de tant d'opinions divergentes, et de tracer d'une plume impartiale le récit de cette agonie et de cette résurrection de la France en 1815. — Un autre ouvrage non moins curieux sur le général Bonaparte et sur l'empereur, ce sont les *Mémoires du comte Miot de Melito*, dont les premiers volumes viennent de paraître. Ces deux volumes ne sont pas toujours favorables à Napoléon, mais ils ont un cachet de sincérité et d'exactitude qui leur donne une rare valeur.

L'histoire produit également des écrivains de mérite en dehors de notre pays. M. Chiala, par exemple, dans *Une page d'histoire du gouvernement représentatif en Piémont*, fait passer sous nos yeux, et dans notre langue, les phases successives qu'a traversées ce peuple plein d'énergie sans violence, plein de courage sans ostentation, en qui l'Italie place ses espérances les plus chères. L'auteur cherche avant tout la vérité, c'est dire qu'il ne contentera pas grand monde en Piémont; mais pour nous Français, témoins désintéressés de ces luttes parlementaires d'une nation qui a toutes nos sympathies, nous rencontrons dans son livre des qualités d'impartialité et des sentiments de patriotisme qui promettent pour l'avenir un véritable historien. Le Piémont compte aussi parmi ses journaux un nouvel organe publié en français, *le Courrier d'Italie*. M. le duc di San Donato imprime à cette feuille une direction libérale et mo-

dérée qu'il saura, nous l'espérons, lui maintenir dans l'intérêt de l'Italie. — L'*Introduction à l'histoire du* XIX*e siècle*, par Gervinus, a causé, on le sait, une vive sensation en Allemagne. Les jugements de l'historien sur les événements contemporains et notamment sur la France peuvent être appréciés diversement, mais on ne lui contestera pas une grande perspicacité dans ses aperçus et une aspiration ardente vers le progrès. Deux traductions de cet ouvrage viennent de paraître à la fois à Bruxelles, l'une de M. Constant Bernard, l'autre de M. Van Meenen. Celle de M. Bernard nous paraît de tous points satisfaisante.

Il y a aujourd'hui une certaine animation dans le monde des arts : des ventes considérables de toiles des maîtres anciens et modernes témoignent par leurs résultats pécuniaires de l'empressement du public éclairé pour les choses belles et durables. Nous croyons devoir signaler, entre autres, à ceux qui aiment l'Orient, une collection de tableaux d'un grand intérêt. L'auteur, M. Eugène Flandin, connu par ses voyages en Turquie, en Syrie et en Perse, a sû donner à ses œuvres ce cachet de vérité qui ne peut manquer de séduire les voyageurs aussi bien que les artistes. Cette importante collection, qui comprend des vues et scènes de mœurs empruntées à l'Italie, à la Grèce, à l'Algérie, à la Turquie, à l'Arabie et à la Perse, sera exposée à l'hôtel de la rue Drouot le 8, et vendue le lendemain 9 avril.

DESCHAMPS.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR

8, RUE DE LA PAIX

BARON DE BAZANCOURT. — LA MARINE FRANÇAISE DANS LA MER NOIRE ET DANS LA BALTIQUE, Campagnes maritimes de la Guerre d'Orient. 2 volumes in-8, ornés des portraits des amiraux *Hamelin*, *Bruat* et *Parseval-Deschênes*.................................... 15 fr.

M. de Bazancourt, à la suite d'une mission, a publié l'année dernière une histoire de l'expédition de Crimée qui est maintenant dans toutes les mains. Dans cette histoire, l'auteur racontait avec enthousiasme les gigantesques combats de notre vaillante armée, sa lutte héroïque contre les éléments et les prodiges d'abnégation et de valeur si vivaces dans le cœur de nos soldats.

M. de Bazancourt complète aujourd'hui son ouvrage sur *l'armée de terre* en retraçant les faits accomplis par *l'armée de mer*, et en montrant cette face de la guerre d'Orient également glorieuse pour le drapeau national.

De même que pour son précédent travail, l'auteur a puisé aux sources les plus fertiles et les plus indiscutables. Tous les documents officiels ont été mis à sa disposition par autorisation du ministre de la marine.

MONTFERRIER. — ENCYCLOPÉDIE MATHÉMATIQUE, ou Exposition complète de toutes les branches des mathématiques. 4 volumes grand in-8.

Tome I[er]. ALGORITHMIE : 1° *Arithmétique*; 2° *Algèbre*, 1 vol. grand in-8. (*En vente*) 7 fr. 50

Tome II. ALGÈBRE : *Théorie des équivalences*; *Théorie des différences*. 1 vol. grand in-8. (*En vente*).. 7 fr. 50

Tome III. ALGÈBRE : *Théorie des différences*; *Théorie des grades*; *Théorie des nombres*; *Complément de la Théorie de l'algèbre*. — *Technie*, partie élémentaire et partie systématique. — *Fin de l'Algorithmie et de l'Algèbre*. 1 vol. grand in-8. (*En vente*).................. 9 fr.

Tome IV et dernier. La GÉOMÉTRIE élémentaire et supérieure avec les figures dans le texte. (*Sous presse.*)

MADAME ROMIEU. — LA FEMME AU XIX[e] SIÈCLE. 1 vol. in-8. 6 fr.

État de la femme dans les diverses conditions : Dans la famille, en dehors de la famille, dans la vie religieuse, par rapport à la société, mariée à un fonctionnaire public, exerçant une profession, en dehors des règles sociales et des lois morales, demandant l'émancipation de son sexe, dans l'état.

Causes qui déterminent la situation diverse des femmes : L'amour, l'éducation, conclusion des mariages, la famille, le désœuvrement, besoin d'émotion, vanité, faiblesse, défiance réciproque, préjugés.

De la destinée à laquelle la femme est appelée : Vocation de la femme; la femme dans l'antiquité, dans les premiers temps du christianisme, dans les temps modernes, au XVIII[e] siècle, au XIX[e] siècle, la femme dans la famille, dans la société, dans la vie civile; obstacles, améliorations.

GUSTAVE AIMARD. — LES TRAPPEURS DE L'ARKANSAS. In-12. 2[e] édition.. 3 fr. 50

M. Aimard n'appartient pas à l'école emphatique; il n'est pas poëte descriptif : il est chasseur, il aime le grand air, les vastes espaces, les dangers, la chasse, les combats, et, dans le drame intéressant qu'il invente, il se fait l'historien naturel et sincère du désert et de ses terribles hôtes.

Il sait poser, animer, faire vivre, faire parler ces hommes énergiques que la vie des déserts, l'habitude du danger, les fatigues de la chasse et les souffrances de la guerre font si insouciants et si sérieux, si hardis et si resignés. Tous ces héros des chroniques des savanes sont autant de portraits vivants. Non-seulement l'auteur excelle dans ses peintures individuelles, mais encore il connait pour ainsi dire la philosophie du désert et de la vie sauvage; il en sait le fort et le faible : il en parle la langue avec une aisance et une facilité singulières.

Pour moi, je l'avoue, j'ai un faible pour ce genre de littérature un peu sauvage. Il me semble que c'est là une bonne lecture pour notre société corrompue.

C'est à ce titre que j'applaudis au livre de M. Aimard, sans m'arrêter à des critiques de détail et de style qui n'auraient aucune importance. Ce qu'il faut voir surtout dans un livre, c'est l'esprit qui l'anime, le sentiment qui l'inspire. Quand les Arabes tuent un lion, ils en font manger le cœur à leurs enfants pour les rendre forts. Ces livres qui nous parlent de liberté, de grand air, de courage, de dévouement, de vaillance, sont une saine nourriture : c'est aussi du cœur de lion.

Courrier de Paris (PAUL D'IVOI).

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

LIVRES NOUVEAUX

L'événement du mois a été la publication du tome Ier des *Mémoires de M. Guizot.* Ce volume tient toutes les promesses que le nom et la haute réputation de l'auteur faisaient supposer : M. Guizot y juge avec une grande modération les hommes et les choses, et trace un tableau animé et parfois assez vif des luttes et des intrigues de la restauration. L'école doctrinaire et son illustre chef, Royer-Collard, les débats du parlement et les changements de ministère, toutes les phases de cette époque sont rendues avec la netteté et la sûreté de touche d'un homme qui n'en fut pas l'acteur le moins marquant. — Plusieurs travaux historiques importants se sont également produits : M. Michelet a publié *Richelieu et la Fronde*, — un beau chapitre à ajouter à sa série sur l'histoire de France. Cet épisode si intéressant et si compliqué de nos annales fournit à l'éminent écrivain l'occasion de donner essor à ses qualités d'historien comme à son imagination d'artiste. — M. Henri Martin continue aussi son grand travail sur l'*Histoire de France*, le tome XIe vient de paraître ; 5 volumes encore, et l'œuvre sera complète. — *Marie Stuart et Catherine de Médicis*, tel est le titre d'une nouvelle étude de M. Chéruel, où il expose les relations de la France et de l'Ecosse dans la seconde moitié du XVIe siècle. — Le tome IV de l'*Histoire de Mon Temps*, de M. de Beaumont-Vassy, continue les curieuses révélations de l'auteur sur la société contemporaine et sur le règne de Louis-Philippe. — Nous devons mentionner encore, pour compléter la nomenclature des publications historiques du mois, l'*Histoire des Conquêtes et de l'Administration de la Compagnie anglaise au Bengale*, par Williams Bolts, qui jette un jour peu favorable sur les opérations de la Compagnie des Indes, et une étude littéraire sur *Froissart*, de M. Kervin de Lettenhove, pleine de détails intéressants sur la vie du célebre chroniqueur.

Un volume très-curieux vient de paraître, c'est l'*Art des vers lyriques*, de feu Castil-Blaze. Ce livre était entièrement imprimé du vivant de l'auteur; mais sa mort en avait retardé la publication. On sait tous les efforts tentés par l'ingénieux traducteur et introducteur en France des plus belles partitions musicales de l'Allemagne et de l'Italie pour adapter le rhythme poétique au rhythme musical. Il faut avouer avec lui que le musicien trouve rarement pour ses compositions une muse charitablement fraternelle. En musique, ce n'est pas exactement le beau vers qu'il faut, c'est une belle pensée avec une forme métrique compagne fidèle de l'expression musicale, et qui ne vienne pas lui couper les ailes au moment de l'essor, comme cela se voit trop souvent, même dans nos partitions les plus renommées. L'*Art des vers lyriques* est le résumé des études de M. Castil-Blaze sur cette question de poétique, et nous ne saurions trop recommander ce livre aux *librettistes* jurés de l'opéra en France.

Parmi les réimpressions importantes de nos jours, il faut noter celle que la maison

(1) Au bureau de la REVUE DES DEUX MONDES, 20, rue Saint-Benoît.

Didier consacre aux œuvres de M. Guizot. L'*Histoire de la Révolution d'Angleterre*, l'*Histoire de la Civilisation en Europe et en France*, les études sur les Beaux Arts, Corneille, Shakspeare, Monck, Robert Peel, Washington et Cromwell, autant d'œuvres qui placent leur auteur au rang des premiers écrivains. C'est aussi une heureuse idée d'avoir mis ces beaux livres à la portée de toutes les classes, en en faisant une édition économique. — *La Maison de Penarvan*, de M. Jules Sandeau, et *le Cabaret de Gaubert*, de Mme Ch. Reybaud, viennent d'être réunis en volumes. Les lecteurs de la *Revue des Deux Mondes* ont pu apprécier à leur juste valeur ces deux charmantes créations.

M. Charles Jourdain a publié une étude remarquable sur *la Philosophie de saint Thomas d'Aquin*. Dans cet ouvrage, couronné par l'Institut, l'auteur expose avec lucidité les doctrines souvent arides et parfois obscures du plus grand théologien de l'église.

Une réunion d'hommes notables de la Belgique a l'intention de former un congrès pour traiter les questions si agitées en ce moment de la propriété littéraire et artistique. Elle fait appel aux intelligences de tous les pays, et publie un programme où sont posés les points fondamentaux de la matière. La réunion du congrès aura lieu à Bruxelles le 27 septembre 1858. Souhaitons que des discussions de ce congrès la lumière se fasse sur cette question épineuse de la propriété intellectuelle, et que les gouvernements s'en trouvent mieux disposés à abaisser progressivement les barrières de douanes et de tarifs qui jusqu'ici ont entravé le libre essor de l'esprit humain.

DESCHAMPS.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

LIVRES NOUVEAUX

La quinzaine a été peu féconde en œuvres originales. A peine avons-nous à signaler quelques traductions intéressantes, telles que l'*Histoire de Pendennis*, roman de W. Thackeray, et le tome XIXe de l'*Histoire universelle* de César Cantu. — Le Père Ventura de Raulica vient de réunir en un volume, sous ce titre : *Le Pouvoir politique chrétien*, les discours qu'il a prononcés dans la chapelle des Tuileries pendant le carême de 1857. — De nouveaux révélateurs se présentent sur le champ de la publicité. Nous mentionnerons entre autres *le Messianisme* de M. Brunet. C'est un plan d'organisation générale. « Le temps, dit l'auteur, est venu d'établir la vérité, le complet, l'ordre, l'activité féconde et l'unité dans l'ensemble des sciences, des institutions et des fonctions humaines. » On voit que M. Brunet n'est pas un réformateur ordinaire. — M. Michel imprime aussi ses révélations sur la science de Dieu. *Clef de la Vie*, tel est le titre qu'il donne à ses considérations sur l'homme, la nature, les mondes, Dieu, l'anatomie de la vie de l'homme, etc. — Puisque nous en sommes aux sciences occultes, n'oublions pas le livre de M. Mabru, *les Magnétiseurs jugés par eux-mêmes*, où l'auteur se livre à une nouvelle enquête sur le magnétisme animal. Les preuves qu'il constate et les faits qu'il avance ne sont pas de nature à lui concilier la sympathie des amis du surnaturel.

Nous avons sous les yeux la récente livraison de l'*Histoire des Peintres*, consacrée au Hollandais Goltzius. Il est impossible, en examinant les illustrations qui en font partie, de ne pas être frappé du fini, nous pourrions presque dire de la perfection de l'exécution. Ce n'est plus ici le paysage que la gravure sur bois reproduit toujours avec un certain charme, favorisé souvent par les perspectives peu accusées de la nature; c'est le trait correct appliqué aux œuvres les plus délicates de la peinture, tel que jusqu'à présent l'avait tracé sur cuivre le burin de la taille-douce, mais avec plus de vie encore. Nous recommandons aux amateurs des belles choses la gravure de *Vénus et l'Amour* qui fait partie de cette livraison.

La librairie Hachette publie une nouvelle édition du *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie* de M. Bouillet. Le public a depuis longtemps apprécié cet ouvrage, si utile aux recherches de tous les jours sur l'histoire, la biographie, la mythologie et la géographie. Des rectifications, des additions importantes, un supplément fort étendu consacré à la biographie des personnages morts depuis la dernière édition, font de ce *Dictionnaire* un ouvrage à part et le distinguent des autres entreprises de même nature qui, à peine publiées, sont déjà veillies. Le *Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts*, du même auteur, applique aux *choses* des renseignements aussi complets que le livre précédent aux *noms propres*. Réunis, ces deux recueils se complètent l'un l'autre, et forment une encyclopédie universelle en deux volumes.

DESCHAMPS.

(1) Au bureau de la REVUE DES DEUX MONDES, 20, rue Saint-Benoît.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE

CONTENANT :

1° L'Histoire proprement dite :

Résumé de l'histoire de tous les peuples anciens et modernes, avec la série chronologique des souverains de chaque État ; — Notices sur les institutions publiques, sur les assemblées délibérantes, sur les congrégations monastiques et les Ordres de chevalerie ; sur les sectes religieuses, politiques et philosophiques ; sur les grands événements historiques, tels que guerres, batailles, siéges, journées mémorables, conspirations, traités, conciles, etc. ;

2° La Biographie universelle :

Personnages historiques de tous les pays et de tous les temps, avec la généalogie des maisons souveraines et des grandes familles ; — Saints et martyrs, avec le jour de leur fête ; — Savants, artistes, écrivains, avec l'indication de leurs travaux, de leurs découvertes, de leurs systèmes, ainsi que des meilleures éditions et traductions de leurs écrits ;

3° La Mythologie :

Notices sur les divinités, les héros et les perso[nnages] fabuleux de tous les peuples, avec [les] diverses interprétations données aux princi[paux] mythes et aux traditions mythologiques ; — Articles sur les religions, cultes et rits di[vers] ; sur les fêtes, jeux, cérémonies publiques ; sur les mystères, ainsi que sur les livres sacrés de chaque nation ;

4° La Géographie ancienne et moderne :

Géographie comparée, faisant connaître les diver[s] noms de chaque pays dans l'antiquité, a[u] moyen âge et dans les temps modernes ; — Géographie physique et politique, avec les der[nières] divisions administratives et la popula[tion], d'après les relevés officiels ; — Géogra[phie] industrielle et commerciale, indiquant les productions de chaque contrée ; — Géographie historique, mentionnant les événements princi[paux] qui se rattachent à chaque localité.

Ouvrage recommandé par le Conseil de l'instruction publique pour les Lycées, Colléges, pour les Écoles normales primaires et les Écoles supérieures, et approuvé p[ar] Mgr l'Archevêque de Paris.

Nouvelle édition, revue, corrigée et autorisée par le Saint-Siége
et suivie d'un SUPPLÉMENT conduisant jusqu'en 1858.

Un beau volume de plus de 2,000 pages grand in-8° à 2 colonnes, pouvant se divis[er] en 2 parties. — Prix de l'ouvrage y compris le SUPPLÉMENT : broché, 21 fr. ; carton[né] en percaline gaufrée, 23 fr. 25 c. ; demi-reliure chagrin, 25 fr. — Prix du SUPPLÉME[NT] séparé, 1 fr. 50 c.

PAR M.-N. BOUILLET, conseiller honoraire de l'Univers[ité]

Libraire de L. HACHETTE et Cie, rue Pierre-Sarrazin, 14, à P[aris]

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

CONTENANT :

1° pour les Sciences :

Les SCIENCES MÉTAPHYSIQUES ET MORALES : Religion, Théologie et Liturgie; — Philosophie : Psychologie, Logique, Métaphysique, Morale, Éducation; — Politique, Droit et Législation, Administration, Économie sociale. — II. Les SCIENCES MATHÉMATIQUES : *Mathématiques pures*, Arithmétique, Algèbre, Géométrie : *Mathématiques appliquées*, Mécanique, Astronomie, Génie, Art militaire, Marine; Calcul des probabilités, Assurances, Tontines, Loteries; — Arpentage et Géodésie; — Métrologie (Mesures, Poids et Monnaies), etc.; — III. Les SCIENCES PHYSIQUES et les SCIENCES NATURELLES : Physique et Chimie; Minéralogie et Géologie; Botanique, Zoologie, Anatomie, Physiologie; — IV. Les SCIENCES MÉDICALES : Médecine, Chirurgie, Pharmacie et Matière médicale; Art vétérinaire; — V. Les SCIENCES OCCULTES : Alchimie, Astronomie, Magie, Sorcellerie, Magnétisme animal, etc:

2° pour les Lettres :

La GRAMMAIRE : Grammaire générale, Linguistique, Philologie; — II. La RHÉTORIQUE : Genre oratoire, genres didactique, épistolaire, etc.; Figures, Tropes; — III. La POÉTIQUE : Poésie lyrique, épique, dramatique, didactique, etc.; Prosodie; — IV. Les ÉTUDES HISTORIQUES : Formes diverses de l'histoire, Histoire proprement dite, Chroniques, Mémoires, etc.; Chronologie, Archéologie, Paléographie, Numismatique, Blason; Géographie théorique, Sphère, Ethnographie, Statistique;

3° pour les Arts :

I. Les BEAUX ARTS et les ARTS D'AGRÉMENT : Dessin, Peinture, Gravure, Lithographie, Photographie; Sculpture et Statuaire; Architecture; Musique, Danse et Chorégraphie; Gymnastique; Escrime, Équitation; Chasse, Pêche; — Jeux divers : Jeux d'adresse, Jeux de hasard, Jeux de combinaison. — II. Les ARTS UTILES : *Arts agricoles*, Agriculture, Silviculture, Horticulture; *Arts métallurgiques*, Extraction et travail des Métaux et Minéraux; *Arts industriels*, Arts et Métiers, Fabriques et Manufactures, Produits chimiques; *Professions commerciales*, Négoce, Banque, Change, etc.

Avec l'Explication et l'Étymologie de tous les termes techniques, l'Histoire sommaire chacune des diverses branches des connaissances humaines, et l'indication des princiux ouvrages qui s'y rapportent.

Nouvelle édition, revue et corrigée.

Un beau volume de 1750 pages, grand in-8° à deux colonnes, pouvant se diviser en ux parties. — Prix de l'ouvrage : broché, 21 fr.; cartonné en percaline gaufrée, 3 fr. 25 c.; demi-reliure chagrin, 25 fr.

pecteur de l'Académie de Paris, officier de la Légion d'honneur.

et chez les principaux Libraires de la France et de l'Étranger.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

LIVRES NOUVEAUX

L'histoire occupe depuis quinze jours la première place dans la production bibliographique; mais il y a histoire et histoire. Il ne faut pas confondre les grands récits destinés à suivre dans toutes leurs phases les péripéties d'une nation avec ces causeries, ces souvenirs qui ont trait uniquement à une époque, à une société, souvent même à une seule figure. C'est l'histoire légère à côté de l'histoire sérieuse, et pourtant ces pages curieuses et piquantes de nos annales ne sont pas assez souvent consultées et mises en relief par les historiens les plus en renom. Il est certain, par exemple, que le marquis de Dangeau, ce modèle du courtisan, ce greffier titré des faits et gestes de la cour de Louis XIV, a dû et doit fournir encore de nombreux matériaux aux écrivains qui veulent rendre la physionomie du grand roi.

M. de Sacy vient de publier sous le titre de *Variétés littéraires, morales et historiques*, un choix de travaux dont la plupart ont été remarqués dans les colonnes du *Journal des Débats*. Le public éclairé voudra, nous n'en doutons pas, placer dans sa bibliothèque le livre d'un écrivain aussi distingué par l'habileté et l'indépendance de sa plume que par l'élévation de ses sentiments.

Le nombre des voyageurs que la belle saison invite à visiter les pays étrangers ou les localités célèbres par leurs bains s'accroît d'année en année. Le *Guide* devient donc de plus en plus nécessaire, et la maison Hachette possède en ce genre une bibliothèque de voyages curieuse et complète. Lignes de chemins de fer, description de sites, histoires et légendes, tout s'y trouve, jusqu'aux noms des hôtelleries les plus comfortables.

DESCHAMPS.

4, à Paris; — chez tous les Libraires de la France et de l'Étranger

ES DES CHEMINS DE FER.

GUIDES POUR LES VOYAGEURS

Cette Collection, qui comprend déjà 130 volumes, est continuée sous la direction

DE M. ADOLPHE JOANNE

EXTRAIT DU CATALOGUE :

nonyme. *Paris illustré.* Son histoire, ses monuments, ses musées, son administration, ses plaisirs ; nouveau guide des voyageurs où l'on trouve les renseignements pour s'installer et vivre à Paris, de toutes manières et à tous prix (280 vignettes, 1 plan de Paris et 17 autres plans). 7 fr.

sselin : *France et Italie.* 3 fr.

arbier : *Itinéraire de l'Algérie* (1 carte). 5 fr.

ernard : *De Lyon à Marseille* (60 vign. et 1 carte). 2 fr.
- *Les Bords du Rhin* (80 vignettes, 5 plans). 2 fr.
- *Paris* (40 vignettes et un plan, gr. in-8). 75 c.
- *Le même ouvrage* sans illustrations, in-32, relié. 1 fr.

lanchard : *De Paris à Constantinople* (1 plan). 7 fr. 50

oubée (Nérée) : *Bains de Luchon* (2 cartes). 3 fr.

hapus : *Dieppe et ses environs* (12 vign. 1 plan). 1 fr.
- *Guide de Paris à Dieppe* (60 vign. 1 carte). 2 fr.
- *Guide de Paris au Havre* (80 vign. 3 cartes). 2 fr.

ufour : *Carte des environs de Paris.* 1 fr. 60.

u Pays : *Itinéraire historique, descriptif et artistique de l'Italie et de la Sicile.* (2 cartes, 20 plans de villes ou de musées). 11 fr. 50.

nault (Louis) : *De Paris à Caen* (1 carte). 2 fr.

leming (Ch.) : *L'Interprète anglais* pour Paris. 1 fr.

leming (Ch.) : *L'Interprète français* pour Londres. 1 fr.

uinot (E.) : *De Paris à Bruxelles* (70 vign. 6 plans). 2 fr.
- *De Paris à Calais et à Boulogne* (60 vign. 5 plans). 2 fr.
- *Enghien et Montmorency* (18 vignettes). 50 c.
- *Compiègne, Pierrefonds et Coucy* (11 vign.). 50 c.

ambert : *Itinéraire de l'Orient* (sous presse).

oanne (Ad.) : *Guide du voyageur en Europe* (sous presse).
- *Itinéraire de l'Allemagne*, divisé en deux parties :
- *Allemagne du Nord*, comprenant les bords du Rhin, le Hanovre, le Brunswick, la Prusse, la Saxe et la Suisse saxonne, les villes hanséatiques, le grand-duché de Baden-Baden, etc. (20 cartes et 13 plans). 10 fr. 50.
- *Allemagne du Sud*, comprenant : la Forêt-Noire, le Wurtemberg, les bords du Danube, la Bohême, la Hongrie, la Styrie, l'Illyrie, le Pays de Salzburg et le Tyrol (11 cartes et 7 plans). 10 fr. 50.
- *Itinéraire de la Suisse, du Jura français, de Baden-Baden, de la Grande-Chartreuse, de la vallée de Chamonix*, etc., avec un appendice pour les chemins de fer suisses (avril 1858) 17 cartes et 6 pl. 11 fr. 50.
- *Manuel du Voyageur en Suisse* (sous presse).
- *Le Dauphiné et la Savoie* (sous presse).
- *Les Bords du Rhin et de la Moselle* (16 cartes). 7 fr.
- *Trains de plaisir des bords du Rhin* (5 cartes). 2 fr. 50.
- *Bade et la Forêt-Noire* (5 cartes). 2 fr.
- *La Grande-Bretagne* (Voir *Richard et Joanne*).
- *Itinéraire de l'Ecosse* (1 carte, 2 plans). 7 fr. 50.
- *Spa et ses environs* (1 carte). 2 fr.
- *De Paris à Bordeaux* (120 vignettes, 3 cartes). 3 fr.
- *De Bordeaux à Bayonne et à Biarritz* (12 vign. 1 c.). 2 fr.
- *De Bordeaux à Cette et à Perpignan* (32 vign. 1 c.) 3 fr.
- *De Paris à Lyon et à Auxerre* (80 vign. 1 carte). 3 fr.
- *De Paris à Nantes* (100 vignettes, 3 cartes). 3 fr.
- *De Paris à Genève et à Chamonix* (6 cartes). 3 fr.
- *De Paris en Suisse*, par Besançon et Salins (sous presse).
- *Les Environs de Paris illustrés*, comprenant la banlieue, le bois de Boulogne, Saint-Cloud, Versailles, Saint-Germain, Saint-Denis, Chantilly, Compiègne, Fontainebleau, Sceaux, Orsay, Dampierre, Rambouillet, etc. (220 vign. 8 cartes). 7 fr.
- *Versailles et Trianon* (37 vignettes, 3 plans). 2 fr.
- *Versailles*, in-32, relié. 1 fr.
- *Le même* en anglais. br. 2 fr. 50.
- *Fontainebleau et ses environs* (25 vign. 2 cartes). 2 fr.
- *De Paris à Saint-Germain* (24 vign. 1 carte). 1 fr.
- *De Paris à Orsay* (21 vignettes et 1 carte). 1 fr.
- *Atlas historique et statistique des Chemins de fer français* (8 cartes gravées sur acier et coloriées). 5 fr.

Lavigne (Germond de) : *Itinéraire de l'Espagne* (sous pr).
- *Autour de Biarritz.* 1 fr. 50.

Lobet (J.) : *Le Bois de Boulogne* (20 vign. et 1 plan). 1 fr.

Merson (Olivier) : *Lisbonne.* 2 fr. 50.

Moléri : *De Paris au centre de la France* (90 vign. 1 c.). 2 fr.
- *De Paris à Strasbourg* (80 vignettes, 1 carte). 2 fr.

Mornand (Félix) : *La Belgique* (1 carte). 2 fr.

Moutié (A.) : *De Paris à Rennes* (80 vign. et 1 carte). 3 fr.

Neuville (E.) : *Les Ports militaires de France* (5 cartes). 1 fr.

Nibby : *Rome vue en huit jours.* 2 fr.

Piesse (L.) : *Le Mont-Dore* (37 vignettes, 1 carte). 1 fr.
- *Vichy et ses environs* (22 vignettes, 1 plan). 2 fr.

Richard : *Belgique et Hollande* (carte et panorama). 8 fr.
- *Belgique seule.* 6 fr. — *Hollande seule.* 4 fr. 50.
- *Guide en France et en Belgique* (cartes et plans). 8 fr.
- *Guide du Voyageur en France* (cartes). 5 fr.
- *Conducteur du Voyageur en France* (1 carte). 3 fr.
- *Guide aux environs de Paris.* 1 fr.
- *Guide du Voyageur aux Pyrénées* (5 cartes). 7 fr.

Richard et **Boletti** : *Interprète français-italien.* 1 fr. 50.

Richard et **de Corona** : *Interprète franç. espagnol.* 1 fr. 50

Richard et **Joanne** : *La Grande-Bretagne* (cart.). 12 fr.

Richard et **Hocquart** : *France monumentale* (1 cart.). 9 fr.

Richard et **Lake** : *Londres tel qu'il est* (cartes). 2 fr.

Richard et **Quétin** : *Interprète français-anglais.* 1 fr. 50.

Richard et **Wolters** : *Interprète franç.-allemand.* 1 fr. 50

Robello : *Curiosités de Rome* (cartes et plans). 1 fr. 50

Suckau (E. de) : *Interprète allemand* pour Paris. 2 fr.

Viardot (Louis) : *Les Musées de France.* 2 fr.
- *Les Musées d'Italie.* 2 fr.
- *Les Musées d'Espagne.* 2 fr.
- *Les Musées d'Allemagne.* 2 fr.
- *D'Angleterre, Belgique, Hollande, Russie.* 2 fr.

Vuillemin : *Nouveau Plan de Paris.* 75 c.

iqué ci-dessus par lettre affranchie, en un mandat sur la poste ou en timbres-poste.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

LIVRES NOUVEAUX

Nous avions déjà informé nos lecteurs qu'un congrès international devait s'occuper, à Bruxelles, de la grande question de la propriété littéraire et artistique. Le comité d'organisation de ce congrès avait envoyé au Cercle de la librairie de l'imprimerie et de la papeterie, à Paris, une invitation de s'associer à ses travaux. Aux différentes questions qui figurent sur le programme, les membres de la commission mixte du Cercle de la librairie ont répondu par un rapport qui embrasse tous les points en discussion. C'est un résumé de la situation nettement dessiné, et qui atteste de la part du rapporteur, M. L. Hachette, une grande expérience de la question. Il résulte de tout ceci que, s'il y a un droit vague, indéterminé, dans les conventions de peuple à peuple, c'est bien le droit de propriété littéraire. Chaque nation a sa législation à part, sans se soucier aucunement des contre-sens que peuvent occasionner les rapports internationaux. Tel pays réserve, par exemple, le droit de traduction comme propriété, tel autre ne s'y est pas même arrêté. C'est donc à faire disparaître ces anomalies que les esprits sérieux doivent tendre en aidant de leur concours le Congrès qui doit s'ouvrir le 15 septembre prochain à Bruxelles. Les *Observations sur les questions de propriété littéraire et artistique*, publiées par la commission du Cercle de la librairie, seront certes un document précieux pour les travaux à venir. Chaque législation y est passée en revue, et sans prétendre à unifier toutes ces jurisprudences spéciales, la commission pense qu'il y a lieu de poser des bases de réciprocité qui pourront donner aux œuvres de l'intelligence quelque chose du prestige qui s'attache au mot de *propriété*.

Les *Mémoires du maréchal duc de Richelieu*, avec avant-propos et notes de M. F. Barrière, les *Mémoires du prince Eugène*, et ceux *du comte Miot de Melito* (ouvrage terminé), sont un appât très-séduisant pour les esprits attirés par les piquantes révélations des personnages qui ont joué un certain rôle dans l'histoire. — L'archéologie compte un chapitre remarquable de plus, c'est l'*Histoire de l'art judaïque*, tirée des textes sacrés et profanes, par M. de Saulcy. — M. Charles de la Varenne a publié, sur l'occupation autrichienne en Italie depuis 1815, un livre plein de faits et qui sera consulté avec fruit par tous ceux qui s'intéressent à la nationalité italienne. *Les Autrichiens et l'Italie* sont l'œuvre d'un homme qui a vu de près les choses et les hommes. — M. Gustave Aimard continue ses pérégrinations à travers les pampas et les déserts de l'Amérique. Son second récit, *le Grand chef des Aucas*, nous initie à cette vie sauvage que l'auteur décrit avec l'enthousiasme d'un vrai dilettante.

DESCHAMPS.

(1) Au bureau de la REVUE DES DEUX MONDES, 20, rue Saint-Benoît.

L'ÉTÉ A BADE

PAR

EUGÈNE GUINOT

TROISIÈME ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE PAR L'AUTEUR

ILLUSTRÉ PAR

MM. TONY JOHANNOT, EUG. LAMI, FRANÇAIS, EUG. CICÉRI, SECHAN ET D'AUBIGNY.

Les eaux de Bade sont, pendant l'été, le rendez-vous de l'Europe élégante. Chaque année voit augmenter leur vogue et le nombre de leurs visiteurs. Ce concours de tous les pays, cette assemblée de toutes les classes élevées et intelligentes de la société, offre de curieux tableaux, des scènes variées, un spectacle intéressant. Les splendeurs de Bade, ses fêtes, ses plaisirs, ont souvent fourni de piquants détails à la chronique des journaux et des revues; mais ce sujet méritait assurément les honneurs d'une description plus complète : il y avait là une ample moisson de faits et d'observations à recueillir et à rassembler dans un livre qui pourra servir à l'histoire des mœurs de notre époque.

Ce n'est pas un vain caprice de la mode qui a fait et qui maintient la fortune de Bade. La faveur dont jouit cette résidence repose sur les avantages les plus séduisants. Les établissements rivaux ne font qu'augmenter sa vogue par la comparaison qui constate son immense supériorité. Les touristes sont attirés par la beauté du pays, par son admirable situation au centre des États les plus considérables et les plus florissants de l'Europe : voisinage fécond, liens heureux que resserrent chaque jour davantage la rapide navigation du Rhin et le rayonnement des chemins de fer, qui, de toutes parts, viennent toucher à ce lieu charmant.

L'étranger qui passe un été tout entier à Bade ne se borne pas au séjour des eaux : séduit par les charmes du pays, il le parcourt dans toute son étendue.

Notre livre fait de même, et promène le lecteur d'un bout à l'autre du grand-duché, s'arrêtant partout où il y a quelque chose à voir et à raconter. C'est ainsi qu'il visitera *Manheim*, vaste et paisible cité baignée par le Rhin; *Heidelberg*, célèbre par son université et par les ruines majestueuses de son vieux château; *Carlsruhe*, la capitale, remarquable par sa régularité pittoresque; *Fribourg en Brisgau*, avec sa magnifique cathédrale; *Constance*, gracieusement assise au bord de son lac. Nous trouvons sur notre chemin des débris historiques, des châteaux dont le nom est écrit dans les traditions romantiques de l'Allemagne, des ruines qui ne sont plus habitées que par des contes fantastiques et de merveilleuses féeries, des champs de bataille où les plus grands capitaines de l'Europe se sont souvent rencontrés; enfin, dans nos excursions, nous traversons la poétique Forêt-Noire, et le voyage se termine en descendant le Rhin jusqu'à *Cologne*.

Tel est le sujet que s'est proposé *l'Été à Bade*. La plume et le burin se partagent le récit et la description. Les habiles et gracieux crayons de *Tony Johannot*, *Eugène Lami*, *Français*, *Eugène Cicéri* et *Daubigny* retracent les tableaux de la vie élégante, les promenades, les fêtes; ils reproduisent les anciens salons de Bade, si remarquables par leur splendeur, et les nouveaux salons, chefs-d'œuvre d'un éminent artiste, M. Sechan, dans lesquels sont prodiguées les merveilles du luxe, du goût et des arts.

La gravure, confiée aux plus habiles artistes de Londres, reproduit les villes, le paysage, les ruines et les costumes du grand-duché et des bords du Rhin; l'illustration, abondamment semée dans le texte, prête ses couleurs aux tableaux de mœurs, aux vieilles légendes, aux anecdotes modernes et aux récits historiques.

L'Été à Bade, qui a obtenu les honneurs de la traduction en anglais et en allemand (1), est un guide sûr, fidèle et complet; — ce sera un souvenir que voudront conserver tous ceux qui auront fait ce voyage intéressant.

---

(1) A Summer at Baden Baden. London, John Mitchell. — Ein Summer in Baden Baden. Leipzig, J.-J. Weber.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

LIVRES NOUVEAUX

La nouvelle publication de M. Victor Cousin sur *la Société française au* XVIIe *siècle*, d'après *le Grand Cyrus* de Mlle de Scudéri, est un ouvrage digne de fixer l'attention publique. On sait avec quel talent, avec quel esprit l'historien philosophe a rendu le mouvement et la physionomie de ce siècle du bon goût et des belles choses. On a peine à croire que ce soit un Français de nos jours qui retrouve ainsi toutes les habitudes, tous les recoins ignorés de cette société si élégante et si spirituelle. Le nouveau livre que nous annonçons prend pour point de départ le roman de Mlle de Scudéry, et *restaure*, d'après les allusions qui fourmillent dans cette œuvre dont le succès fut si grand, tout un monde dont les allures et le train de vie nous échappaient en partie. — M. Taine vient de réimprimer son *Voyage aux Pyrénées*. C'est un des premiers succès du jeune écrivain, et la critique comme le public se sont trouvés d'accord en le constatant chacun à sa manière. — M. Boiteau, avec un dévouement un peu naïf, vient de rompre une lance en faveur de Béranger. Il a dans cette occasion malheureusement confondu les appréciations d'une critique sérieuse avec les diatribes des adversaires systématiques du chansonnier. C'est un rôle d'*ami terrible* où le bon vouloir ne sauve pas toujours la maladresse. — La science a trouvé dans M. Figuier un vulgarisateur infatigable, qui périodiquement publie un résumé de *l'Année scientifique et industrielle*, où se trouvent exposés les travaux scientifiques, les inventions et les principales applications de la science à l'industrie et aux arts. — L'économie politique a aussi son *Annuaire*, où MM. Block et Guillaumin réunissent tous les documents officiels et statistiques qui intéressent la science sociale.

Alexandre Soumet a laissé de beaux souvenirs de poésie lyrique et dramatique. Mme d'Altenheym, sa fille, a eu l'heureuse pensée de faire un choix des poésies paternelles et de les réunir à ses propres inspirations sous le titre de *la Croix et la Lyre*. Ce recueil est consacré à la jeunesse : le mérite et l'élévation des sujets qui y sont traités répondent dignement à la pensée de l'éditeur.

Au milieu de tous les signes de décadence qui se manifestent dans plusieurs parties du domaine de l'art, il est consolant de voir que la gravure en France maintient le rang élevé qu'elle y a toujours occupé. En dépit des découvertes nouvelles telles que la photographie, en dépit de la concurrence que prétendent lui faire la lithographie et la gravure sur bois, qui fournit un nombre incalculable d'*illustrations* à nos livres et à nos journaux, elle marche d'un pas ferme dans la voie que lui ont tracée avec tant d'éclat

(1) Au bureau de la Revue des Deux Mondes, 20, rue Saint-Benoît.

des maîtres habiles, les Audran, les Bervic, les Desnoyers et autres. C'est en vain que voudraient lutter avec la gravure en taille-douce les mille procédés ingénieux découverts de nos jours ; les moyens mécaniques les plus perfectionnés ne parviendront jamais à remplacer l'habileté de main d'un artiste mûri dans de longues études et qui puise ses inspirations aux meilleures sources. La gravure au burin est en outre un des arts de durée les plus efficaces pour sauver des ravages du temps ou des barbares les chefs-d'œuvre de la peinture. Les travaux de Marc-Antoine n'ont-ils pas reproduit pour l'étude des siècles à venir les toiles dispersées ou complétement disparues du divin Sanzio?

Il faut rendre cette justice à la maison Goupil qu'elle a su, à travers les tendances quelque peu mercantiles de notre époque, conserver à la gravure en taille-douce les belles traditions en encourageant les efforts et en stimulant le zèle de nos plus habiles artistes. Pour en citer un exemple frappant, nous n'avons qu'à nommer M. Mercuri, qui vient de livrer au public une des pages les plus ravissantes et les plus étudiées échappées à son burin. Paul Delaroche a eu l'insigne bonne fortune de rencontrer un interprète que lui auraient envié les plus grands noms de la peinture. La mort a enlevé trop tôt à nos regrets cet esprit d'élite, et il n'a pu saluer avec joie le nouveau chef-d'œuvre de M. Mercuri, *Jane Gray*. Les productions de cette importance sont assez rares en France pour qu'on en constate avec bonheur l'apparition. La *Jane Gray* de M. Mercuri et l'*Hémicycle* de M. Henriquel Dupont sont des jalons qui marquent les limites de l'art à une époque donnée, et en sont les plus belles manifestations. Tandis que l'affaiblissement tend à devenir général, c'est donner un bel et noble exemple que de persévérer en créant de pareilles œuvres. — La toile célèbre de Corrége, *Jupiter et Antiope*, a tenté plus d'un maître, et M. Blanchard, en descendant le dernier dans la lice, avait de grands obstacles à surmonter. A la netteté un peu sèche, au trait correct et élégant de ses prédécesseurs il a substitué un mouvement et une opposition de lumière qui conviennent on ne peut mieux à la reproduction des inspirations du grand artiste qui sut combiner la couleur et le dessin à ce point d'atteindre une perfection où nul jusqu'ici n'a pu encore s'élever. — La *Vierge Aldobrandini* de Raphaël, gravée par M. A. Bridoux, nous ramène aux belles et classiques traditions du burin. C'est bien la manière sobre et calme qui convient au peintre des *Stanze*, n'était le fond qui nous paraît un peu trop poussé au noir. — L'œuvre de Paul Delaroche a fourni aussi deux autres sujets à la gravure : *le Petit Mendiant*, où M. Z. Prévost a déployé les qualités d'un traducteur intelligent et délicat, et *Marie-Antoinette*, que M. Alph. François a rendue avec une énergie peu commune.

DESCHAMPS.

2° ŒUVRES COMPLÈTES

DES PRINCIPAUX ÉCRIVAINS FRANÇAIS.

(A 2 FR. LE VOLUME.)

Boileau : *Œuvres complètes.* 1 vol.

Corneille : *Œuvres complètes.* 5 vol.

La Fontaine : *Œuvres complètes.* 2 vol.

Molière : *Œuvres complètes.* 2 vol.

Montaigne (M.) : *Essais.* 1 vol. (sous presse).

Montesquieu : *Œuvres complètes.* 2 vol.

Pascal (B.) : *Œuvres complètes.* 2 vol.

Racine (J.) : *Œuvres complètes.* 2 vol.

Rousseau (J.-J.) *Œuvres complètes.* 8 vol.

Saint-Simon (le duc de) : *Mémoires complets et authentiques* sur le siècle de Louis XIV et la Régence, collationnés sur le manuscrit original par M. Chéruel, et précédés d'une notice de M. Sainte-Beuve, de l'Académie française. 13 vol.

Voltaire : *Œuvres complètes.* 25 vol. (sous presse.)

3° BIBLIOTHÈQUE

DES MEILLEURS ROMANS ÉTRANGERS

(A 2 FR. LE VOLUME.)

Ainsworth (W. Harrisson) : *Abigail.* 1 v. — *La Tour de Londres.* 1 vol.— *Crichton.* 1 vol. (sous presse).

Anonymes : *Whitehall.* 1 vol. — *Whitefriars.* 1 vol.
— *Les pilleurs d'épaves.* 1 vol. — *Violette.* 1 vol.
— *Paul Ferroll.* 1 vol.

Bulwer (sir L.) : *Pisistrate Caxton.* 1 vol. — *Paul Clifford.* 2 vol. (sous presse). — *Le désavoué.* 1 vol. (sous presse).
— *Les derniers jours de Pompéi.* 1 vol. (sous presse).
— *Zanoni.* 1 vol.

Cervantès : *Don Quichotte.* 2 vol.— *Nouvelles.* 1 vol.

Collins (Wilkie) : *Le secret.* 1 vol.

Cummins (miss) : *L'allumeur de réverbères.* 1 vol.
— *Mabel Vaughan.* 1 vol.

Currer-Bell (miss Brontë) : *Jane Eyre.* 1 vol.
— *Shirley.* 1 vol.— *Le professeur.* 1 vol.

Dickens (Charles) *Bleak-House.* 2 vol.
— *Contes de Noël.* 1 vol. — *Dombey et fils.* 2 vol.
— *Le magasin d'antiquités.* 2 vol. — *Nickleby.* 2 vol.
— *Les temps difficiles.* 1 vol. — *La petite Dorrit.* 3 vol.
— *David Copperfield.* 2 vol. — *Olivier Twist.* 1 vol.
— *Vie et aventures de Martin Chuzzlewit.* 2 vol.

Disraeli : *Sybil.* 1 vol. (sous presse).

Freytag (G.) : *Doit et avoir.* 2 vol.

Fullerton (lady) : *L'oiseau du bon Dieu.* 1 vol.

Gaskell (Mme) : *Marie Barton.* 1 vol.— *Ruth.* 1 vol.
— *Nord et Sud.* 1 vol. (sous presse).

Gerstacker : *Les pirates du Mississipi.* 1 vol.
— *Les deux convicts.* 1 vol. (sous presse).

Hackländer (F.) : *Boutique et comptoir.* 1 v. (sous pr.).

Hauff : *Nouvelles.* 1 v.— *Lichtenstein.* 1 v. (sous presse).

Hildreth : *L'esclave blanc.* 1 vol.

James : *Léonora d'Orco.* 1 vol.

Lennep (J. van) : *Aventures de Ferdinand Huyck.* 1 vol.

Lever (Ch.) : *Harry Lorrequer.* 2 vol. (sous presse).

Ludwig (Otto) : *Entre ciel et terre.* 1 vol.

Marvel : *Le rêve de la vie.* 1 vol. (sous presse).

Mayne-Reid : *La quarteronne.* 1 vol.

Mügge (Th.) : *Afraja.* 1 vol.

Smith (J.-F.) : *Dick Tarleton.* 2 vol.
— *La femme et son maître.* 3 vol. (sous presse).

Stephens (miss A.-J.) : *Opulence et misère.* 1 vol.

Stowe (Mrs Beecher) : *La case de l'oncle Tom.* 1 vol.

Thackeray : *Henry Esmond.* 1 vol.
— *Mémoires de Barry Lyndon.* 1 vol.
— *Les snobs.* 1 vol. — *La foire aux vanités.* 1 vol.
— *Histoire de Pendennis.* 3 vol.

Tourguéneff : *Scènes de la vie russe.* 2 vol.
— *Mémoires d'un seigneur russe.* 1 vol.

Trollope (Mrs) : *La pupille.* 1 vol.

Zschokke (H.) : *Le château d'Aarau.* 1 vol.

4° CHEFS-D'ŒUVRE

DES LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES

(A 3 FR. 50 C. LE VOLUME.)

Byron : *Œuvres complètes,* traduites de l'anglais par Benjamin Laroche, quatre séries :

1re série : *Childe-Harold.* 1 vol. — 2e : *Poëmes.* 1 vol. — 3e *Drames.* 1 vol. — 4e *Don Juan.* 1 vol.

Dante : *La divine comédie,* traduite par P.-A. Fiorentino. 1 vol.

Ossian : *Poëmes gaéliques,* recueillis par Mac-Pherson, traduit de l'anglais par P. Christian, et précédés de recherches sur Ossian et les Calédoniens. 1 vol.

Des traductions de *Gœthe*, de *Schiller*, de *Shakspeare*, etc., sont en préparation.

5° CHEFS-D'ŒUVRE

DES LITTÉRATURES ANCIENNES

(A 3 FR. 50 C. LE VOLUME.)

Homère : *Œuvres complètes,* traduction nouvelle, suivie d'un Essai d'encyclopédie homérique, par M. P. Giguet. 1 vol.

Lucien : *Œuvres complètes,* traduction nouvelle, suivie d'une table analytique, par M. Talbot. 2 vol.

Tacite : *Œuvres complètes,* traduites par J. L. Burnouf, avec une introduction et des notes. 1 vol.

Des traductions d'*Eschyle*, d'*Euripide*, d'*Hérodote*, de *Strabon* et de *Xénophon*, sont en préparation.

On peut se procurer chacun des volumes de la BIBLIOTHÈQUE VARIÉE, *relié en percaline gaufrée, sans être rogné, moyennant* 50 *centimes en sus.*

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

LIVRES NOUVEAUX

La Chine est le pays du monde qui excite le plus de curiosité par ses mœurs, sa population et surtout sa politique. Ce qui se passe en ce moment, où les flottes française et anglaise tentent des efforts merveilleux pour s'ouvrir les portes du Céleste Empire, est de nature à modifier singulièrement certaines idées préconçues. Il y a plus de force de résistance qu'on ne croyait dans cette population que l'on supposait en proie aux terreurs les plus puériles devant les moindres manifestations des armées européennes, et nous avons plus besoin que jamais de documents exacts sur cette race chinoise avec laquelle un coup de main hardi peut d'un moment à l'autre nous mettre en contact. On ne peut nier que jusqu'ici les ouvrages les plus estimés sur la Chine ne soient dus à des missionnaires. Sans compter les *Lettres édifiantes*, qui, aux siècles derniers, initièrent la société civilisée aux mœurs et à l'histoire de l'empire du Milieu, la propagande catholique nous a valu, de nos jours, de précieux renseignements. Mais voici le journal d'un missionnaire anglican, le révérend C. Milne, sous le titre de *la Vie réelle en Chine*, dont la traduction est due à M. Tasset, avec des éclaircissements et notes par M. G. Pauthier. Si le point de vue religieux n'est plus ici le même que dans les souvenirs du missionnaire catholique, l'étude des mœurs et des institutions de ce vaste pays n'en vient pas moins compléter le faisceau des connaissances déjà acquises. M. G. Pauthier, connu dans le monde philologique par ses travaux sur la Chine, a fait précéder ce livre d'une dissertation très-curieuse sur les formes et les constitutions diverses du gouvernement chinois.

Une des figures les plus intéressantes du XVIIe siècle, c'est certainement la duchesse de Bracciano, princesse des Ursins. Saint-Simon a presque épuisé sa palette pour nous rendre le charme de sa figure et l'éclat de son esprit. Femme diplomate jusque dans le bout des ongles, elle a été l'instrument le plus actif et le plus intelligent de la politique de Louis XIV à Rome et à Madrid. Retracer la vie de cette personne illustre, c'est certainement écrire l'histoire, et M. François Combes, dans son *Essai sur la princesse des Ursins*, déroule tous les drames et toutes les péripéties de la succession d'Espagne avec l'accent et le ton d'un véritable historien. Pour compléter cette étude sur la princesse des Ursins, M. Geffroy prépare la correspondance de ce rare esprit, qui fût à la fois un ingénieux écrivain et un politique délié.

La collection des romans de Mme Charles Reybaud est une bonne fortune pour tous les amateurs de la belle et saine littérature, ce sont des livres que l'on peut mettre entre les mains de tous; la passion et l'intérêt s'y développent avec un charme tout particulier que n'ont pas beaucoup d'autres productions contemporaines. *Le Cadet de Colobrières*, *Mlle de Malepeire*, *la Dernière bohémienne*, *le Cabaret de Gaubert*, *Sydonie*, *Faustine* et *Hélène* sont autant d'œuvres dignes, par l'élégance du style et la moralité des sujets, de captiver l'attention publique.

(1) Au bureau de la REVUE DES DEUX MONDES, 20, rue Saint-Benoît.

Deux collections historiques viennent de se terminer : *les Mémoires* de d'Argenson, et ceux de Saint-Simon. Pour quiconque écrira l'histoire, il ne sera plus permis d'ignorer ces deux sources de renseignements.

Nous ne pouvons terminer cette revue des principales publications de la quinzaine, sans faire une triste réflexion à propos des singulières aberrations auxquelles peuvent se laisser entraîner certains esprits. Les mœurs littéraires sont bien assez travesties aux yeux du public par les révélations ou les inventions de la presse satirique, sans qu'il soit nécessaire de renchérir sur le tout par l'attrait d'un titre tel que celui-ci : *Du rôle des coups de bâton dans les relations sociales, et en particulier dans l'histoire littéraire.*

DESCHAMPS.

— Le journal *le Monde illustré*, dont les bureaux sont établis à la Librairie-Nouvelle, 15, boulevard des Italiens, entre dans une nouvelle phase de succès La propriété de cette splendide publication vient de passer entre les mains d une société de capitalistes qui se propose de lui donner tout le développement et toute l'importance dont elle est susceptible : rien ne sera négligé pour faire de ce vaste panorama artistique, le daguerréotype le plus fidèle et le plus complet de l'actualité universelle. *Le Monde illustré* sera un guide cosmopolite, qui permettra au lecteur d'assister, sans quitter son fauteuil, au spectacle animé des événements, grands et petits, accomplis d'un bout du monde à l'autre. Le mouvement artistique, littéraire et scientifique aura aussi une large part dans son texte et dans ses gravures. Le personnel de sa rédaction et de ses illustrations, déjà si riche en hommes de talent, vient de s'augmenter encore d'artistes et d'écrivains d'élite, dont le concours contribuera à porter au plus haut degré l'immense succès déjà acquis à ce recueil en France et à l'étranger.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

LIVRES NOUVEAUX

En l'absence presque complète de publications importantes, il est une question qui préoccupe les esprits que touchent de près ou de loin les intérêts de la littérature et des arts. Un congrès assemblé à Bruxelles discute en ce moment les points essentiels en matière de propriété littéraire et artistique : auteurs, artistes, éditeurs apportent à l'envi leur pierre à l'édifice que ce congrès veut élever, et ce ne sera pas une mince besogne pour lui que de résoudre, fondre, amalgamer les matériaux qui lui arrivent de toutes parts. Pour qui veut se mettre au courant de ce mouvement d'idées et de correspondances diverses, le *Journal de la librairie* est un précieux moniteur. Entre autres documents curieux à signaler, le lecteur y rencontrera une épître en vers, *imprimée en prose*, qui entre dans le vif de la discussion, et présente sous une forme attrayante toutes les faces de cette question de la propriété littéraire. L'auteur, homme d'esprit, et qui cache sous le pseudonyme de J. T. Saint-Germain, un de nos éditeurs les plus érudits et les plus versés dans la matière bibliographique, a peut-être pensé que son épître aurait plus de poids, transformée ainsi, auprès de certaines gens que la rime effarouche.

Voici qu'on touche encore au ménage de Voltaire; mais ici du moins la forme est courtoise. M. Foisset donne une nouvelle édition de la Correspondance du président de Brosses avec le philosophe de Ferney. Ces questions d'affaires, ces débats entre deux esprits éminents, semés de curieuses révélations sur les hommes et les choses d'alors, donnent à ce volume un grand attrait de lecture. — De Voltaire à Joseph de Maistre, la transition semble un peu brusque; mais elle est jusqu'à un certain point naturelle, si l'on tient compte de la transformation que subit en ce moment l'auteur de *Soirées de Saint-Pétersbourg* dans les *Mémoires politiques et Correspondance diplomatique*, signés de son nom, et que M. Albert Blanc vient de livrer à la publicité. J. de Maistre n'est ni plus ni moins, dans cette précieuse publication, qu'un diplomate envisageant les questions politiques et religieuses sous un point de vue libéral que les esprits les plus avancés ne pourraient désavouer.

Un des plus beaux succès littéraires de nos jours est certainement *le Roman d'un jeune homme pauvre*, publié par la *Revue des Deux Mondes*, et que la librairie Michel Lévy vient de réimprimer en volume.

Mentionnons aussi une *Histoire de Napoléon*, dont la deuxième édition vient de paraître. Elle est écrite dans un esprit de sage modération, et l'auteur, M. le baron Martin (de Gray), a eu le bon goût de ne tomber dans aucune des exagérations qui dénaturent trop souvent l'histoire.

Deschamps.

Vente d'une collection extraordinaire de livres, principalement sur les sciences mathématiques, la musique, la littérature italienne, l'histoire civile, religieuse et littéraire de l'Italie, etc., provenant de la bibliothèque de M. Libri, le jeudi 14 octobre 1858 et jours suivants jusqu'au 13 novembre, à 7 heures du soir, maison Sylvestre, rue des Bons-Enfants, nº 28. Mº Charles Pillet, successeur de M. Bonnefonds de Lavialle, commissaire-priseur, rue de Choiseul, 11, assisté de M. V. Tilliard, expert, rue Serpente, 20, chez lesquels se distribue le catalogue. Il se distribue également chez les principaux libraires de la France et de l'etranger.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

LIVRES NOUVEAUX

La librairie donne essor en ce moment à un genre de littérature qui trouve chaque année un débouché considérable; nous voulons parler des almanachs de toute sorte, consacrés à toutes les classes de la société depuis le laboureur et l'agriculteur, qui y rencontrent des traités spéciaux d'une utilité pratique, jusqu'aux gens oisifs, dont l'esprit se délecte aux gros lazzis et aux éternels anas de ces petites publications annuelles. Le nombre fabuleux d'almanachs qui se vendent chaque année dans nos campagnes devrait inspirer de plus en plus à nos éditeurs l'idée de transformer ce qu'on appelait, il y a quelques années, la littérature du *canard* en un bel et bon enseignement qui n'aurait pas de peine à valoir mieux que certaines productions pleines d'enflure et d'idées fausses. Il faut avouer pourtant que, s'il y a progrès dans l'almanach, ce n'est pas sous le rapport littéraire : ne nous en plaignons pas trop, du moment que la partie sérieuse et vraiment utile à consulter est suffisamment représentée.

Si de ces productions populaires nous remontons à la haute librairie, nous trouvons que cette quinzaine n'a pas été stérile. Les *Mélanges scientifiques et littéraires* de M. J.-B. Biot, de l'Institut, et l'*Histoire de la littérature dramatique*, de M. J. Janin, seront, certes, une lecture attrayante pour le public; il voudra retrouver dans l'œuvre du savant les merveilleuses dissertations sur la science auxquelles il nous a accoutumés depuis si longues années, et dans les pages du célèbre feuilletoniste l'exposition de ses idées sur la scène française. — Un travail curieux publié par M. Charles Nisard, sous le titre de *Mémoires et Correspondances historiques et littéraires*, avec les papiers de Suard, qui fut secrétaire perpétuel de l'Académie française, forme comme une addition à la correspondance de Grimm et de Diderot.

M. Nourrisson, déjà connu par de sérieuses productions, vient de publier un livre d'une certaine importance philosophique, c'est le *Tableau du progrès de la pensée humaine depuis Thalès jusqu'à Leibniz*. De quelque point de vue qu'on examine cette œuvre, on ne peut contester à l'auteur d'éminentes qualités d'investigation et d'exposition. — La révolution de 1848 a fourni à lord Normanby, ancien ambassadeur de la reine d'Angleterre à Paris, le sujet de souvenirs épisodiques qui ont soulevé et soulèveront sans doute encore une assez vive polémique dans la presse.

(1) Au bureau de la Revue des Deux Mondes, 20, rue Saint-Benoît.

Au premier rang des artistes éminents qui s'occupent des choses du passé, il faut placer sans contredit M. Viollet-le-Duc. Ses grands travaux d'architecture sont appréciés à leur juste valeur par tous les artistes. Il ne lui suffit plus aujourd'hui de bâtir et de restaurer des cathédrales; il se livre à de savantes et intéressantes recherches sur les détails d'ameublements, de tapisseries, d'orfévrerie, enfin sur tout ce qui constituait chez nos aïeux le comfort et l'intérieur de la vie privée. Son *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carlovingienne à la Renaissance* est un sujet d'étude non-seulement pour les esprits curieux des mœurs et usages de l'ancienne France, mais aussi pour les artistes contemporains, qui y puiseront des renseignements dont pourra profiter avec fruit l'industrie moderne. — La science compte une œuvre importante de plus : *Les Alpes*, description pittoresque de la nature et de la faune alpestres, ont rendu populaire en Europe le nom de Frédéric de Tschudi.

Les études phrénologiques ont toujours excité l'attention des savants et du public. Depuis le docteur Gall combien d'intelligences remarquables ont touché à cette branche délicate des connaissances humaines! Les démonstrations de la phrénologie ne cesseront jamais d'exercer l'esprit d'investigation, et si les résultats obtenus ne sont pas encore passés à l'état d'affirmation, elle n'en reste pas moins un vaste sujet de recherches physiologiques. M. Mariano Cubi i Soler vient de publier sur ce sujet un livre curieux : *La Phrénologie régénérée* est une suite de leçons sur les diverses parties de la science, accompagnées de la reproduction par la gravure sur bois des différents types de la tête humaine.

Nous ne terminerons pas sans parler de deux réimpressions capitales, dont les auteurs sont des noms haut placés dans l'estime publique. La septième édition de l'ouvrage de M. Victor Cousin, *Du vrai, du beau et du bien*, constate combien les saines idées d'esthétique et d'art se sont fait une place considérable dans notre société. — La seconde de ces réimpressions est la publication, en édition économique, du *Charles Ier*, de M. Guizot, formant la première partie de l'histoire de la révolution d'Angleterre. Les deuxième et troisième parties, contenant l'histoire de la république d'Angleterre et celle du protectorat de Richard Cromwell, paraîtront bientôt. DESCHAMPS.

STRASBOURG, TREUTTEL ET WURTZ, BERNE, LIBRAIRIE DALP
A PARIS, CHEZ E. JUNG-TREUTTEL
Et à BRUXELLES, chez A. SCHNÉE

LES ALPES

DESCRIPTION PITTORESQUE

DE LA NATURE ET DE LA FAUNE ALPESTRES

PAR FRÉDÉRIC DE TSCHUDI.

Seule traduction autorisée.

Cet ouvrage, qui a eu quatre éditions successives en Allemagne, n'est pas un *Guide* ou un *Itinéraire*, signalant au voyageur les plus beaux sites, les routes les plus commodes et les meilleures auberges; ce n'est pas non plus un ouvrage technique fait pour les savants : c'est une œuvre de poésie aussi bien que de science ; mais la science y est toujours limpide et la poésie toujours vraie. L'auteur a voulu procurer à ses lecteurs une impression vivante de la nature alpestre, si étrange dans son incomparable grandeur. Ses descriptions, d'une exactitude minutieuse, se distinguent surtout par leur fraîcheur et leur vif coloris.

Vingt-quatre gravures sur bois, imprimées en deux tons sur papier vélin, représentent les sites, les quadrupèdes et les oiseaux les plus remarquables des Alpes. D'une étonnante finesse, elles se rapprochent, par leur vigueur, de la gravure sur cuivre.

Notre traduction, seule autorisée par l'auteur, offre, de plus que l'original, un *Index géographique* très-détaillé. Elle forme un magnifique volume de 750 pages.

PRIX DU VOLUME...	Broché...............................	16 fr.
	Élégamment relié en percaline...........	20

Voici quelques-uns des jugements portés par la presse sur notre publication :

Journal des Débats, du 14 novembre 1857.

« Cet ouvrage est une description animée et pittoresque de la nature et de « la faune alpestres, une œuvre à la fois de science et de poésie qui fait vivre

« vraiment devant nos yeux ce monde grandiose des Alpes, si varié dans ses « aspects, avec tous les êtres vivants, les animaux et les plantes qu'il nourrit, « et tous les phénomènes si remarquables qu'il présente. Un poëte a dit :

« Avec leurs grands sommets, leurs neiges éternelles,
« Par un soleil d'été que les Alpes sont belles!
« Tout dans ces frais vallons sert à nous enchanter.
« Heureux qui les revoit s'il a pu les quitter!

« Ceux qui ont été forcés de les quitter les retrouveront dans le livre que « nous annonçons. Les autres apprendront à les connaître, et en goûteront « d'avance et de loin l'émotion. Il nous décrit, pour ainsi dire, tous les secrets « de la montagne, et il semble en avoir gardé la fraîcheur et la senteur for- « tifiante......

« Ce bel ouvrage, traduit avec élégance, mérite d'être répandu. »

Revue des Deux Mondes, du 1er septembre 1857.

« Le caractère de l'ouvrage original est d'être à la fois scientifique et pit- « toresque, la réunion de ces deux qualités, qui sont d'ordinaire séparées, « explique le succès qu'il a obtenu auprès du public allemand. Il instruit et « intéresse. On n'est pas arrêté par l'aridité technique des explications qui « regardent la géologie, l'orographie, la climatologie, la zoologie, la bota- « nique; on n'est pas promené au hasard dans un assemblage incohérent « d'anecdotes et de descriptions de fantaisie. Par ce double mérite, l'ouvrage « méritait d'être traduit en français. »

Revue Germanique, du 31 janvier 1858.

« Nous nous empressons de signaler cette traduction d'une œuvre qui est « devenue classique. *Les Alpes* de M. DE TSCHUDI sont un des plus beaux « monuments de cette littérature si belle et si précieuse des sciences natu- « relles qui s'enrichit tous les jours. La traduction est excellente. »

Bibliothèque Universelle de Genève, août 1857.

« .... Ce merveilleux ensemble de la vie animale a trouvé dans « M. DE TSCHUDI un peintre fort habile, qui joint au talent descriptif des « connaissances solides et la vive affection que les Alpes inspirent aux habi- « tants de la Suisse. Le tableau qu'il trace est empreint d'une poésie vraie et « bien sentie. La nature alpestre s'y déploie à nos regards dans toute sa ma- « gnificence.

« Un grand nombre de morceaux remarquables nous ont frappé dans ce « qui a paru jusqu'ici. Nous signalerons deux pages très-gracieuses sur les « cascades de la Suisse, une page d'un pittoresque charmant sur les mœurs « et le chant des grenouilles, enfin deux pages d'une haute poésie sur les « concerts des oiseaux cachés sous les dômes de verdure........

« C'est par sa vérité que ce grand tableau de la vie alpestre nous frappe « surtout. Les Alpes sont bien là, avec leur éternelle beauté, avec leur magni- « fique poésie; elles sont là vivantes. »

LES ALPES, PAR TSCHUDI



PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

LIVRES NOUVEAUX

En passant périodiquement en revue les publications de la presse française, qu'il nous soit permis de dire quelques mots du recueil historique que la *Revue des Deux Mondes* élève d'année en année au profit des études sérieuses. Dès 1850, le premier volume de l'*Annuaire des Deux Mondes*, volume de plus de 1,100 pages, commençait cette collection où figurent la plus grande masse de faits contemporains et de documents authentiques qui signalent le cours de chaque année. Le premier volume de cette collection, celui de 1850, contient aussi notamment, sur les diverses constitutions de chaque empire, une étude curieuse qu'on chercherait peut-être vainement ailleurs. Cet *Annuaire* n'est pas un répertoire sec et froid des événements, c'est un récit animé et souvent dramatique des vicissitudes qui agitent le monde. L'histoire peut y puiser en abondance des matériaux précieux, et le diplomate y trouve des renseignements certains qui le dispensent de recourir au fatras de volumineuses collections; l'homme d'État, le financier et l'industriel peuvent y voir les ressources et les forces vives de chaque puissance, le mouvement commercial et le mouvement intellectuel de chaque pays. En parcourant cette publication, qui aujourd'hui ne compte pas moins de huit volumes de plus de 1,000 pages chacun, on peut dire que c'est une œuvre de *bonne foi*. Rien dans ses tendances ne respire le parti pris; c'est une exposition claire et impartiale des faits, et les preuves à l'appui viennent compléter le récit, soit dans le cours même de chaque chapitre, soit dans un appendice reproduisant les documents officiels. Un tel travail ne pouvait être conçu avec cette sûreté que par la direction de la *Revue des Deux Mondes*, qui a dans ses mains tous les éléments qu'exige une pareille entreprise; l'importance politique et littéraire de ses nombreux collaborateurs, les communications officielles qui lui sont fournies par les cabinets européens, la mettaient à même plus que personne de réaliser ce projet, de faire passer sous les yeux du lecteur comme en un panorama les évolutions si intéressantes de la vie des nations. La *Revue des Deux Mondes*, en donnant ce précieux supplément à ses nombreux abonnés, tient à prouver qu'il ne lui suffit pas de publier de belles et bonnes choses et d'en faire naître le goût; elle

(1) Au bureau de la REVUE DES DEUX MONDES, 20, rue Saint-Benoît.

veut encore ajouter à son œuvre par le tableau le plus varié et le plus complet de l'histoire contemporaine.

L'*Annuaire des Deux Mondes, histoire générale des divers états*, pour 1857-58, qui vient de paraître en un gros volume de mille pages in-8°, avec un beau portrait du prince-régent de Prusse, ne le cède en intérêt à aucun des volumes précédents. Outre l'histoire des grandes puissances européennes pendant cette période, le réglement des principautés, les événements de la Bosnie et du Montenegro, les affaires des deux Amériques, la guerre de Chine et celle de l'Inde surtout, etc., tous ces faits qui ont agité l'Europe et l'Asie dans ces derniers temps, y sont exposés par des plumes compétentes avec une sage impartialité. Les souscripteurs annuels de la *Revue des Deux Mondes* peuvent faire retirer ce recueil historique avec leurs quittances d'abonnement au bureau de la *Revue*, rue Saint-Benoît, 20. Pour les non-souscripteurs à la *Revue*, le prix est désormais de 15 fr. Encore cet *Annuaire*, qui présente la matière de 4 volumes in-8° ordinaire, est-il offert au public à des conditions bien peu élevées, si on considère que les dépenses de chaque volume vont à plus de 40,000 francs. On ne se fait bien une idée de ce qui coûte de recherches, de ce que renferme de faits et de récits intéressants un recueil d ce genre qu'en le consultant chaque jour comme une source d'informations sûres et va riées sur la vie et les annales de chaque pays. C'est en effet un recueil nouveau ajou chaque année à la *Revue des Deux Mondes* depuis 1850, et embrassant l'ensemble d tout ce qu'il convient de connaître dans les événements et les intérêts qui vienne modifier la vie des peuples. On n'avait pas encore réussi à faire deux recueils de cet importance à un prix aussi modéré, car la *Revue des Deux Mondes* donne 30 32 feuilles grand in-8° par mois, et l'*Annuaire historique* 60 ou 66 feuilles, ce q fait par année un contingent de 440 à 450 feuilles de travaux de choix.

M. Vapereau a eu l'idée de réunir sous forme de *Dictionnaire* la biographie de tout les notabilités du jour, françaises et étrangères. Parmi ces milliers de noms qui fig rent dans cette vaste galerie, il est beaucoup d'appelés, pourrait-on dire, et combi peu seront élus! Si l'œuvre se continue d'ici à quelque dix ans, nous avons grand' pe que l'article consacré à la plupart de ces gloires éphémères ne reste en route dans casse du compositeur, pour faire place à quelques belles renommées, à peine écloses a jourd'hui, et qui n'ont pas trouvé leur nid dans cet immense répertoire. Nous n'en féli tons pas moins M. Vapereau d'avoir entrepris cette œuvre capitale, qui ne peut ma quer d'intéresser le public, soit par les renseignements qu'il y peut puiser que p des notions sur les personnages contemporains, plus exactes généralement que les p tendues biographies qu'on lui sert depuis quelque temps à grand renfort de scand et d'assertions mensongères.

Un écrivain connu depuis longtemps du public pour la finesse de ses observatio M. Charles Didier, a publié le résultat du voyage qu'il a fait en Egypte. Ce coup-d' jeté sur un pays qui éveille en ce moment la curiosité du monde, par suite des proj gigantesques qui doivent s'y réaliser, est un tableau animé des mœurs de l'Arabe des scènes du désert. *Cinq cents lieues sur le Nil*, *Cinquante jours au Désert*, *Séjour chez le grand-shérif de la Mekke*, placent M. Ch. Didier à un rang très-hon rable parmi les voyageurs qui méritent confiance.

Les ouvrages du docteur Zimmermann, qui ont fait sensation en Allemagne, ont trou d'habiles reproducteurs et traducteurs dans notre langue. Nous citerons entre autr les *Phénomènes de la Nature*, rendus par M. le docteur Valérius, de Gand, et *Monde avant la création de l'homme*, par MM. Hymans et Strens. — La botanique aussi trouvé son vulgarisateur dans le docteur J. Schleiden, auteur de *la Plante sa vie*, dont la traduction, faite par MM. Scheidweiler et le docteur P. Royer, form un charmant livre d'étude enrichi de nombreuses figures.

La *Correspondance entre Boileau Despréaux et Brossette*, publiée sur les manuscrits originaux par M. Auguste Laverdet, nous fait entrer dans la vie privée du célèbre satirique; c'est une conversation pleine de bonhomie, avec des indications précieuses sur sa manière de juger les œuvres et les hommes et de composer ses ouvrages.

DESCHAMPS.

CORRESPONDANCE
ENTRE
BOILEAU DESPRÉAUX
ET BROSSETTE

PUBLIÉE SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX

PAR AUGUSTE LAVERDET

INTRODUCTION PAR M. JULES JANIN

1re édition complète, en partie inédite

Un vol. in-8o de XXXII—608 pages avec 6 fac-simile, et la généalogie de la famille de Boileau Despréaux.

SOMMAIRE DU CONTENU DE CE VOLUME :
(COMPLÉMENT DES OEUVRES DE BOILEAU DESPRÉAUX.)

PREMIÈRE PARTIE (Premier volume du manuscrit). — Correspondance entre Boileau Despréaux et Brossette (contenant soixante-quinze lettres de Boileau Despréaux, et quatre-vingt-seize de Brossette). — Arrêt de noblesse de la famille de Boileau Despréaux. — Sentence des requêtes du Palais sur le procès du Lutrin. — Lettres et pièces de divers. — Testament de Boileau Despréaux.

DEUXIÈME PARTIE, ou *Supplément* (deuxième volume du manuscrit), comprenant les papiers de Boileau Despréaux laissés à sa mort, et donnés à Brossette par l'abbé Boileau, son frère. — Les Héros du Roman, dialogue. — Deux Épitaphes de Racine. — Réponse à un mémoire de Claude Perrault. — Lettres : au comte de Vivonne; à Maucroix; à Racine (dix lettres); à Mme Manchon, sa sœur; à Mme la marquise de Villette; à M. de La Chapelle, son neveu (dix lettres); à M. le comte de Maurepas; à M. de Pontchartrain; à M. l'abbé Bignon; à M. le comte de Revel sur le combat de Crémone, à M. Le Verrier; à Destouches; au père Thoulier (trois lettres), etc., etc.; Maucroix à Despréaux (cinq lettres); Racine à Despréaux; le père Bouhours à Despréaux, etc., etc. — Pièces de vers : Épigrammes; Chanson à boire; Énigme; Parodie burlesque; Réponses aux jésuites de Trévoux; Quatrains, etc., etc. Fragment d'un prologue d'opéra.....; Préface pour la Satire XII; Notes pour l'intelligence des œuvres diverses de Despréaux, sur la préface de l'édition in-4° de 1701.

TROISIÈME PARTIE, ou *Appendice*. — Mémoires de Brossette sur Boileau Despréaux, d'après les fragments originaux conservés à la Bibliothèque impériale. — Lettres de M. A. Péricaud, et Dissertation au sujet de Brossette. — Table analytique des noms, des lieux, etc., cités dans la correspondance entre Boileau Despréaux et Brossette.

PRIX	Papier carré vélin...........................	10 fr.
	Papier grand raisin vélin........................	15
	Papier grand raisin vergé........................	15

Il a été tiré vingt-cinq exemplaires sur papier grand raisin fort, vergé, numérotés, avec titre imprimé noir et rouge, et collés après l'impression........................... 30

L'Épitaphe de Racine, par Boileau Despréaux, conservée dans l'église Saint-Étienne du Mont, et reproduite dans ce volume, a été tirée à part pour les trois papiers grand raisin seulement.

noms, la diversité des personnages dans le même rôle, ou des rôles remplis par le même personnage, l'ignorance d'une date précise, qu'il devient, à distance, plus difficile de fixer, une foule enfin de causes d'incertitude nous induisent souvent à prêter aux hommes du passé une participation à des événements qu'ils ont à peine connus. N'est-ce pas rendre d'avance les erreurs de l'avenir plus rares que d'enregistrer, sous les yeux mêmes et sous le contrôle perpétuel des vivants, la part de chacun dans le grand drame de la vie contemporaine, que de marquer, en quelque sorte, le moment précis où chaque acteur entre en scène, celui où il en sort, la suite de ses rôles aux différents actes, l'accueil qui lui est fait, ses chutes ou ses triomphes? Oui : la biographie des vivants, complète, impartiale, avec ses dates précises, ses renseignements positifs, en déterminant la place exacte des individus au milieu du mouvement de l'époque, ouvre pour l'avenir à l'histoire une source précieuse.

Son utilité immédiate est encore plus manifeste. La connaissance des hommes et des faits contemporains, intéressante à toutes les époques, devient, au milieu de la vie moderne, un véritable besoin. Dans ce siècle de communication rapide, universelle entre les pays, de rapprochement, d'échanges perpétuels entre les idées, les intérêts et les choses, que de noms célèbres à divers titres viennent frapper notre oreille, qui ne sont pour nous que des noms! Que d'énigmes nous présentent à chaque instant le journal, le livre, le théâtre, les voyages, la conversation même, et toutes les relations de la vie! Notre *Dictionnaire universel des Contemporains* donne un sens à tous ces noms, et met sous la main de chacun la clef de toutes ces énigmes. Il offre à notre curiosité, éveillée par un événement nouveau, la vie passée de celui qui l'accomplit, sa naissance et sa famille, son éducation, ses débuts, ses travaux, toute sa carrière. Nous comprenons alors l'acte d'aujourd'hui par celui de la veille; nous pouvons même prévoir l'acte du lendemain, et juger ce qu'il faut attendre de l'homme d'État qui arrive au pouvoir, du général investi d'une mission difficile ou glorieuse, du magistrat, du prélat, promus à de hautes dignités, du savant ou de l'artiste dont on annonce une nouvelle découverte ou un chef-d'œuvre de plus.

Pour atteindre plus sûrement ce but, nous avons voulu que le titre de *Dictionnaire universel* fût à tous les égards justifié. Il s'étend non-seulement à la France entière, et, pour la première fois peut-être, aux départements comme à Paris, mais à tous les États de l'Europe, mais à toutes les nations de l'ancien et du nouveau monde, selon qu'elles entrent dans le mouvement de notre civilisation.

Dans ces divers pays, nous avons tâché de recueillir tous les noms vraiment notables que nous offraient l'administration et la politique, la religion, la science et les arts, la magistrature et le barreau, la médecine, l'enseignement, la presse, le théâtre, l'industrie, le commerce, etc. Dans quelque carrière que ce soit, tout homme qui s'est placé au premier rang et qui appelle sur lui les regards publics, nous appartient.

Nous ne nous sommes pas dissimulé les difficultés que présente l'exécution d'un tel plan, mais nous nous sommes entourés de toutes les ressources nécessaires pour les surmonter. Aux renseignements que nous offraient tous les ouvrages spéciaux publiés, dans chaque pays, sur la biographie contemporaine, nous avons ajouté tous ceux que pouvait fournir le dépouillement des journaux dans ces dernières années. N'acceptant les uns et les autres que sous bénéfice d'inventaire, nous les avons contrôlés par tous les renseignements directs que des relations étendues nous ont permis d'obtenir. Tout en réservant notre indépendance, nous avons accueilli avec empressement les communications qui pouvaient nous éclairer et nous guider dans cette immense accumulation de faits et d'événements.

Libre de toute passion, dégagée des amplifications arbitraires du réquisitoire ou du plaidoyer, la biographie, en s'attachant aux faits, ne devient pas seulement plus sûre, plus honnête, plus instructive; elle reçoit aussi des faits eux-mêmes la proportion et la mesure : l'étendue de chacun de nos articles s'est réglée naturellement sur l'éclat des noms, l'importance des rôles, le nombre et la valeur des œuvres, et, toutes les fois qu'ils dépassent la mesure moyenne, ils contiennent, comme éléments d'une appréciation équitable, plus de renseignements de toute nature que bien des volumes biographiques, mis depuis quelques années en circulation.

Le format et surtout la combinaison typographique adoptés pour le *Dictionnaire universel des Contemporains* méritent d'appeler l'attention. Malgré l'étendue de son plan, il est contenu dans un seul volume; mais ce volume, conforme au *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie* de M. Bouillet, et renfermant également, dans près de quatre mille colonnes, la matière de seize forts volumes in-8° du format ordinaire, a pu comprendre un assez grand nombre d'articles pour laisser échapper peu de personnages dignes d'être connus. Nous avons aimé à rattacher à un ouvrage si goûté du public notre publication nouvelle, qui en forme comme la suite et le complément.

Enfin, ne reculant devant aucun sacrifice, nous avons voulu que le temps, qui enlève si vite aux ouvrages de ce genre leur plus grand intérêt, ne fît pas vieillir le nôtre. Quelque énorme quantité de caractères que demande l'impression d'un tel livre, il restera toujours entièrement composé et se prêtera, par ses fréquents tirages, aux changements que chaque jour amène, comme aux rectifications qu'il serait à propos d'y introduire, tandis que des *Suppléments*, publiés à part et contenant les principales modifications successivement admises, permettront de tenir les premiers exemplaires de l'ouvrage au complet. Grâce à cette sorte de publication perpétuelle, le *Dictionnaire universel des Contemporains*, suivant sans relâche le mouvement de l'époque, et ouvrant ses colonnes aux nouveaux venus de la célébrité, reproduira, par ses variations mêmes, la mobilité de l'histoire contemporaine.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

Bulletin paraissant le 1er et le 15 (1).

LIVRES NOUVEAUX

On sait quelle émotion produisit et produit encore la discussion sur l'emplacement d'Alésia, ce champ de bataille où César ne put vaincre la furie gauloise qu'en déployant toutes les ressources de son génie. Le débat, d'abord circonscrit dans des limites assez étroites, s'est étendu sur un terrain où se rencontrent des hommes d'épée, des érudits, des géographes. Il était bien juste que la France reconnaissante saluât comme une de ses gloires cette grande figure de Vercingétorix, qui s'élève encore, triste et fière, au milieu du conflit littéraire, comme jadis sur le champ de bataille. La *Revue des Deux Mondes*, on se le rappelle, publia sur ce sujet des pages d'une rare éloquence et d'une grande précision stratégique. On y sentait comme le souffle vigoureux de ces grands capitaines qui parlent de la guerre en dilettantes, et pour qui écrire c'est encore agir. Ce beau travail vient d'être réuni en volume, et le succès qui l'a accueilli dans la *Revue* le suivra sous cette nouvelle forme. M. Ernest Desjardins apporte sa part d'érudition et de recherches topographiques dans une étude sur *Alésia, septième campagne de Jules César*. En discutant quelques assertions de l'étude insérée dans la *Revue*, il dit de l'auteur « que son travail se distingue par un rare mérite d'érudition, par une clarté concise, un style simple, ferme et animé, qui révèlent un écrivain déjà exercé à traiter des sujets difficiles et sérieux... Si Troie, ajoute-t-il, pouvait être sauvée, elle le serait par ses mains. »

Le nouveau livre de M. Michelet, *l'Amour*, est destiné à exciter dans le public beaucoup d'admirations et beaucoup de critiques. Cette apologie lyrique de l'amour au milieu d'une société matérialiste, comme le dit l'auteur, est de nature à soulever certains sourires d'incrédulité. Au milieu de pages d'une grande verve et d'un mérite incontestable, il est quelques obscurités que le mode de publication imaginé par l'auteur rend nécessairement inévitables. En effet, M. Michelet se proposait de publier un travail social en trois parties, dont ce livre de l'*Amour* eût formé la seconde. Or, les questions qu'il se proposait de traiter dans les deux parties inédites sont des questions religieuses, sociales et politiques, c'est-à-dire la base de l'*éducation* de la femme par l'homme. Cette base manquant à l'ouvrage, il en résulte par momens un certain vague ; on voudrait savoir sur quels principes religieux et sociaux s'appuie le nouveau Prométhée pour former un être à

(1) Au bureau de la Revue des Deux Mondes, 20, rue Saint-Benoît.

son image. A part cette lacune regrettable et quelques détails d'une physiologie un peu crue, le livre de M. Michelet est l'œuvre d'un philosophe et d'un poëte; si la société ne se prête pas entièrement aux prescriptions de l'auteur, elle n'en est pas moins disposée à applaudir à ses généreuses aspirations.

M. J.-T. de Saint-Germain, dont les essais littéraires nous ont déjà valu les gracieuses légendes de l'*Épingle* et de *Mignon*, vient de publier un nouveau récit, où se retrouvent ces qualités de style et de bon goût qu'on rencontre rarement dans notre littérature. Le public, bon juge en ces matières, ne s'y trompe pas, et prouve à l'éditeur du roman de *Lady Clare* qu'il n'a point perdu le goût des choses délicates. — La poésie n'est pas morte en France, c'est ce qu'on s'efforce de nous prouver en plus d'une publication rimée. Parmi les milliers de vers imprimés chaque année, on découvre çà et là quelques morceaux d'un ton particulier, dignes d'arrêter l'attention. Il en est ainsi d'une publication récente, *les Olympiades*, recueil de poésies signées de divers noms : nous citerons, entre autres, de Mlle Mélanie Bourotte, la pièce intitulée *la Vie d'un chêne*, où se révèle le rhythme en même temps que la pensée.

Les amateurs de beaux arts et les curieux de raretés du temps passé accueilleront avec faveur un nouveau recueil, la *Gazette des Beaux Arts*. Déjà, dans un spécimen, on avait pu juger du mérite de quelques pages historiques et critiques, et de gravures fines et élégantes, reproduisant soit le portrait d'un artiste célèbre, soit quelque tableau ou bas-relief, etc. Une société vient de se former pour mettre cette idée en œuvre, et donner à la France un organe sérieux, digne du rang que tiennent dans le monde des arts notre école moderne et les traditions de nos écoles anciennes. M. Charles Blanc, déjà connu par d'importants travaux sur les beaux-arts, est choisi comme directeur de cette publication. La première livraison de la *Gazette des Beaux Arts* paraîtra le 1er janvier.

DESCHAMPS.

Pour paraître le 1er janvier 1859 :

GAZETTE DES BEAUX ARTS

COURRIER EUROPÉEN
DE L'ART ET DE LA CURIOSITÉ

Rédacteur en chef : **M. CHARLES BLANC,** *ancien directeur des Beaux Arts.*

La GAZETTE DES BEAUX ARTS paraît deux fois par mois, le 1er et le 15; chaque numéro est composé de 4 feuilles in-8°, sur papier grand aigle; il est en outre enrichi d'eaux-fortes tirées à part et de gravures dans le texte, reproduisant les objets d'art qui y seront décrits, tels que tableaux, sculptures, eaux-fortes, dessins de maître, nielles, médailles, vases grecs, ivoires, émaux, pièces d'orfèvrerie, riches reliures, objets de haute curiosité.

LES VINGT-QUATRE LIVRAISONS FORMERONT QUATRE BEAUX VOLUMES.

Prix de l'Abonnement :

	PARIS.		DÉPARTEMENTS.	
	Un an	40 fr.	Un an	44 fr.
	Six mois	20	Six mois	22
	Trois mois	10	Trois mois	11

ÉTRANGER : Frais de poste en sus.

Quelques exemplaires seront imprimés sur *papier de Hollande* avec des épreuves tirées sur Chine, et, dans certains cas, coloriées.

L'abonnement à ces exemplaires est de 100 francs.

On s'abonne en envoyant **FRANCO** *un bon sur la poste au Directeur-Gérant de la* GAZETTE DES BEAUX ARTS, RUE LAFFITTE, 44,

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

Il sera envoyé un Prospectus-Spécimen illustré à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

Paris. — Imprimerie J. Claye, rue Saint-Benoît, 7.

LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

LIVRES NOUVEAUX

Une question qui agite encore le monde religieux et philosophique, c'est celle qui tend à déterminer les rapports de l'ordre naturel et surnaturel, de la foi et de la raison. M. l'abbé Cognat, dans un livre plein de recherches et d'érudition, apporte son tribut à ce débat, que l'on peut appeler séculaire. *Clément d'Alexandrie*, tel est le sujet que l'auteur a choisi à cette occasion et qu'il traite avec un développement rare chez nos modernes théologiens. On sait que Clément d'Alexandrie est un des pères de l'Église qui ont résolu avec une grande autorité le difficile problème de l'alliance des lettres profanes et sacrées; il consacra sa vie entière à démontrer la nécessité d'unir la foi avec la raison, la théologie avec la philosophie, la religion avec la science. M. l'abbé Cognat cherche à prendre une position moyenne parmi les défenseurs de l'Église; il n'approuve pas la méthode suivie par l'école de Bonald, de Maistre et de La Mennais, qui règne en maîtresse dans la théologie catholique du jour; il déplore le ton absolu en même temps que le peu d'érudition dont font preuve la plupart des écrivains religieux. D'un autre côté, il ne mesure pas assez ses coups lorsqu'il parle de quelques auteurs modernes, qu'il range sans façon parmi les détracteurs quand même du christianisme.

Nous voici arrivés à une époque où la librairie revêt de dorure et d'enveloppes artistement exécutées ses produits les plus aimés du public et surtout de la jeunesse. Nous signalons à ce propos les livres d'étrennes publiés par la maison Hachette : ce sont des contes, des fables, des voyages de tous formats et de tous prix. La librairie Didier offre aussi une galerie splendide d'œuvres de nos célébrités contemporaines. En faisant son choix dans cette foule de publications élégantes ou élevées, l'acheteur aura toujours la main heureuse.

Le gouvernement belge a breveté récemment une invention nouvelle, déjà brevetée en France, et qui paraît devoir introduire une sorte de révolution dans la fabrication des dentiers, cette branche de l'art dentaire que l'on a qualifiée avec raison de chirurgie réparatrice. Il s'agit de dentiers avec dents minérales à base en caoutchouc composé et émaillé de la couleur des gencives, appliqué à l'état de pâte molle, prenant avec une exactitude mathématique la forme des organes, durci ensuite au moyen de la vapeur. Ces nouveaux dentiers offrent l'immense et incontestable avantage d'être *légers, solides, incorruptibles* et d'une durée indéfinie, sans être sujets à aucune réparation, avantages que ceux qui portent des dents artificielles apprécieront à leur juste valeur. C'est dire qu'ils ne présentent aucun des inconvénients attachés aux dentiers dont on a fait usage jusqu'à présent.

Le brevet d'invention de ce nouveau système vient d'être acquis par M. le docteur A. F. Talma de Bruxelles, qui en a déjà fait avec succès plusieurs applications. Il a rendu là un service signalé à l'humanité souffrante. Il faut lui savoir gré de l'empressement et du discernement qu'il met à propager ainsi tous les perfectionnements, toutes les découvertes qui peuvent constituer un progrès dans l'art qu'il exerce avec tant de distinction. Cette découverte est, en effet, une des plus importantes conquêtes de la chirurgie dentaire, et le procédé nouveau remplit toutes les conditions exigées.

DESCHAMPS.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT 7.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Œuvres de Roger de Collerye, nouvelle édition, avec préface et notes, par M. Charles d'Héricault; 1 vol. in-18, Bibliothèque elzévirienne, chez P. Jannet.

Une étude publiée dans cette *Revue* par M. Charles d'Héricault a déjà fait connaître sous son double aspect de trouvère naïf et de bohème repentant ce curieux poète du xvie siècle. M. d'Héricault ne s'est pas contenté cependant de rendre à Roger de Collerye l'hommage d'une appréciation sérieuse; il a fait plus, il a voulu que le public français du xixe siècle pût lire ses poésies, depuis longtemps oubliées. De l'unique édition des œuvres de Collerye, faite en 1536, deux exemplaires restaient seuls, l'un à la Bibliothèque impériale, l'autre chez M. le baron Pichon. C'est ce dernier surtout qui a servi au biographe et à l'intelligent annotateur de Roger de Collerye. Grâce à la sympathique sollicitude de M. d'Héricault, le vieux poète d'Auxerre n'aura jamais été mieux édité que trois siècles après sa mort.

Des Théories de l'Entendement humain dans l'antiquité, par M. Emmanuel Chauvet, 1 vol. in-8°, chez Durand, rue des Grés-Sorbonne, 5.

Aux yeux de plus d'un juge superficiel, ce livre aura un tort, le grand et irréparable tort d'arriver trop tard. Le public, dira-t-on, est las d'entendre disserter sur ce qu'ont pensé les anciens, et l'histoire de la philosophie est épuisée. Voilà un jugement quelque peu superbe; heureusement pour M. Chauvet, l'arrêt n'est pas sans appel, et son livre même fournirait au besoin un excellent plaidoyer en faveur de l'histoire et de l'érudition. Que de points restés obscurs dans la psychologie de l'antiquité s'éclaircissent sous sa plume, grâce à l'habile rapprochement des textes et à l'exact enchaînement des théories! M. Chauvet n'est pas un érudit de seconde main; il regarde les textes en face; il sait les déchiffrer, les comprendre, les discuter, en un mot faire de la science argent comptant. Sans la moindre prétention, sans aucun étalage indiscret, il redresse une foule d'erreurs, répand mille aperçus judicieux et fait partout servir les progrès de la critique historique à ceux de la philosophie. Ce premier essai annonce un habile homme, à la fois très savant et très modeste, espèce rare depuis qu'il n'y a plus de bénédictins.

Tableaux d'histoire de la Suisse au xviiie siècle (1715-1803), par M. Charles Monnard, 1 vol. in-18, chez Meyrueis, 2, rue Tronchet.

L'*Histoire* complète de la *Confédération suisse* a été commencée, on le sait, en 1780 par Jean de Müller, poursuivie et achevée par Robert Gloutz-Blozheim, J.-J. Hottinger, Louis Vulliemin, Ch. Monnard. Le dernier de ces écrivains était chargé de la partie relative au xviiie siècle et à la révolution helvétique. Les cinq volumes où il raconte cette époque de l'histoire de la Suisse figurent dignement dans l'important ensemble auquel ils appartiennent. Aujourd'hui M. Monnard résume ce travail, ou plutôt il donne sous la forme de tableaux détachés une idée de la Suisse, aux approches de sa révolution d'abord, puis pendant la révolution même. A Lausanne, à Zurich, M. Monnard voit commencer cette grande crise : c'est à Berne surtout qu'il l'étudie. On lira dans ce volume avec un intérêt particulier la touchante histoire du major Davel, puis de curieux chapitres sur les troubles de Schwytz, sur la résistance et la chute de Berne. On pourrait désirer cependant un lien plus marqué entre les divers épisodes du livre, et peut-être l'auteur eût-il dû donner à ces études l'unité d'un récit complet, au lieu de n'écrire qu'une suite d'esquisses détachées.

Elisabeth et Henri IV, ambassade de Hurault de Maisse en Angleterre (1595-1598), par M. Prévost-Paradol; in-8°, chez Durand, rue des Grés.

Hurault de Maisse a tenu une place honorable, sinon parmi les plus illustres, du moins parmi les plus utiles représentans de la diplomatie française. En Italie, en Angleterre, il porta dans des négociations délicates un heureux mélange de finesse et de fermeté. M. Prévost-Paradol a donc pu écrire un chapitre intéressant d'histoire diplomatique en suivant Hurault de Maisse à la cour d'Elisabeth, où il avait à défendre les intérêts de la France au nom du premier des Bourbons. Le côté politique de cette mission n'est pas le seul d'ailleurs qu'il y eût à étudier en pareil sujet. La correspondance d'Hurault de Maisse offrait d'abondantes indications sur l'état des mœurs de l'Angleterre à la fin du xvie siècle et sur le caractère d'Elisabeth. M. Prévost-Paradol en a largement profité, et il a su atteindre ainsi ce double but : réunir quelques documens nouveaux sur une grande époque historique, et replacer dans sa vraie lumière la figure d'un loyal et intelligent serviteur de notre pays.

Beitræge zur italienischen Geschichte, von Alfred von Reumond, IIIe et IVe vol. Berlin, 1855.

M. Alfred de Reumont a publié, il y a quelques années, les deux premiers volumes de cet intéressant ouvrage; les deux volumes que nous annonçons ici ne seront sans doute pas les derniers, car le cadre du livre peut s'élargir à volonté, et la faveur légitime qui accueille ces études encouragera l'auteur à les poursuivre. Sous ce titre modeste de *Beitræge zur italienischen Geschichte* (*Notes pour servir à l'histoire d'Italie*), M. Alfred de Reumont a rassemblé une série de monographies sur les points les plus curieux de l'histoire politique et littéraire de Rome et de Naples, de Florence et de Venise. M. de Reumont habite Florence. Allemand par l'amour de l'étude et le goût des recherches érudites, il aime passionnément sa patrie d'adoption, et il en interroge les annales les plus secrètes avec un zèle d'archéologue et d'artiste. L'histoire récente de l'Italie n'est pas négligée par M. de Reumont pour l'histoire du moyen âge et de la renaissance. A côté des excellens chapitres intitulés *le cardinal Wolsey et le saint-siége, les dernières années de Benvenuto Cellini, Magliabecchi, Muratori et Leibnitz*, l'auteur a donné, sous le titre de *Gaeta*, de dramatiques souvenirs des événemens de 1849. Les curieux tableaux de *Rome après le siége* et *les Garibaldiens à Saint-Marin* contiennent des détails qui méritaient d'être conservés. Recommandons enfin, comme une des études les plus intéressantes, les *Souvenirs bonapartistes en Toscane*. Nous nous occuperons plus longuement un jour des travaux de M. Alfred de Reumont.

Frieden, von Laurian Moris, Paris, 1855, chez Glaeser, 9 rue Jacob.

Voici un gracieux recueil de poésies qui mérite d'être recommandé à plus d'un titre. L'auteur possède certainement plusieurs des qualités qui font le poète lyrique, et il continue dans ce livre le succès qui avait accueilli, il y a deux ans, ses rêveries au bord de la mer (*Stunden am Meer*). M. Laurian Morris a beaucoup de grâce et de sérénité, et il fait un heureux emploi de sa facilité poétique. Toute une moitié de ce joli volume est consacrée à la traduction des poèmes de Jasmin. *L'Aveugle de Castel-Cuillé, la Semaine d'un Fils, Marthe la Folle*, paraissent ici dans une interprétation aussi élégante que fidèle, et c'est un vrai plaisir de voir ces œuvres charmantes de notre France du midi dans l'idiome d'Uhland et de Justinus Kerner.

LA REVUE DES DEUX MONDES

Paraît le 1er et le 15 de chaque mois, par livraisons de 224 pages grand in-8°, et forme, tous les trois mois, un vol. de 1,300 pages, outre l'ANNUAIRE.

PRIX DE L'ABONNEMENT, AVEC L'ANNUAIRE HISTORIQUE :

PARIS	**Un an, 50 fr.**	**Six mois, 26 fr.**	**Trois mois, 14 fr.**
DÉPARTEMENS	**— 56 fr.**	**— 29 fr.**	**— 15 fr.**
ÉTRANGER (à port double)	**— 65 fr.**	**— 33 fr.**	**— 17 fr.**

On souscrit à Paris

AU BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES.

AGEN	Chairou.
AIX	Aubin.
ALGER	Bastide.
AMIENS	Caron.
ANGERS	Cosnier et Lachèze.
ARRAS	Topino.
AVIGNON	Laty.
BASTIA	Marchi.
BAYONNE	Larroullet. / Andréossy.
BORDEAUX	Dumenieu.
BOURGES	Vermeil.
BREST	F. Robert.
CHERBOURG	Ve Lecouflet.
DIJON	Decailly.
DUNKERQUE	Mlle L. Dumont.
GRENOBLE	Vellot.
LA ROCHELLE	Gout.
LE HAVRE	Touroude.
LILLE	Vanackère.
LIMOGES	Marmignon.
LYON	Philippe-Baudier.
MARSEILLE	Ve Camoin. / Michelet-Peyron.
METZ	Lorette.
MONTPELLIER	Patras.
NANTES	Buroleau. / A. Guéraud.
NIMES	Peyrot-Tinel.
ORLÉANS	Bouillet.
QUIMPER	Peynet-Fontenelle.
RENNES	Ve Deberpen.
ROCHEFORT	Proust-Branday.
ROUEN	Lebrument.
SAINT-QUENTIN	Doloy.
STRASBOURG	Treuttel et Würtz. / Alexandre.
TOULON	Bellue.
TOULOUSE	Ed. Lavergne.
TOURS	Bousserez. / Sorin.
TROYES	Bouquot.

Et chez les principaux Libraires et Directeurs des Postes et des Messageries.

ALLEMAGNE

CARLSRUHE / SARREBRUCK / FRANCFORT-SUR-LE-MEIN / HAMBOURG / MUNICH	Direction des Postes.
VIENNE	Gerold et fils. / Rohrmann.

ANGLETERRE

LONDRES	Dulau et Ce. / Jeffs. / Rolandi.

ÉCOSSE

ÉDIMBOURG	Robert Seton.

DANEMARK

COPENHAGUE	Hoest. / G.-A. Reitzel.

SUÈDE ET NORVÉGE

STOCKHOLM	Bonnier.

ESPAGNE

MADRID	C. Monier.

PORTUGAL

LISBONNE	Silva.

ITALIE

TURIN	Bocca.
FLORENCE	Molini.
ROME	P. Merle.
VENISE, TRIESTE, VÉRONE	Münster.
MALTE	G. Muir.

SAVOIE

ANNECY	Didier Monnet.

SUISSE

GENÈVE	J. Cherbuliez.
BERNE	Dalp.

HONGRIE

PESTH	Emic.

POLOGNE

VARSOVIE	Natanson.

RUSSIE

SAINT-PÉTERSBOURG	Dufour.
ODESSA	Villietty.

TURQUIE

CONSTANTINOPLE	Wick

ÉGYPTE

LE CAIRE	Ozanne.
ALEXANDRIE	E.-H. Schutz.

ÉTATS-UNIS

NEW-YORK	Baillière
NOUVELLE-ORLÉANS	Hebert.

CANADA

QUÉBEC	Bossange et Morel.

CUBA

LA HAVANE	Charlain.

MEXIQUE

MEXICO	Brun.

BRÉSIL

RIO DE JANEIRO	Avrial frères. / Belin-Lepailleur.

CHILI

VALPARAISO	Floury. / Pascual Ezquerra.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

BUENOS-AYRES	Charles Villatte.

PÉROU

LIMA	Morinière.

COLONIES ET INDES ANGLAISES

LONDRES	Smith, Elder et Co.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOÎT, 7.

SCIENCE MÉDICALE

DE LA CÉRÉBRINE ET DE LA PHOSPHOLÉINE-GAROT

Dans sa séance du 3 mai 1858, l'Académie des Sciences recevait du docteur Baud une première communication relative à l'emploi thérapeutique des corps gras phosphorés, extraits de la moelle allongée des mammifères herbivores.

A cette époque, l'auteur, qui ne voulait encore que prendre date, se bornait à signaler l'influence exercée sur les mouvements de la santé et de la maladie par le phosphore organique découvert par Vauquelin dans la pulpe nerveuse et retrouvé depuis successivement dans diverses substances organiques, et il annonçait son intention d'essayer l'application des matières grasses phosphorées, extraites de la moelle allongée des animaux, à la nutrition des organes humains accidentellement privés de cet agent actif de la vie.

Six mois plus tard, le 15 novembre, le docteur Baud présentait un mémoire complet sur le même sujet, et concluait à l'adoption générale, dans la thérapeutique et dans l'hygiène, de la phospholéine préparée par M. Garot.

C'est par les travaux physiologiques d'un chimiste distingué, M. Mège-Mouriès, que M. Baud a été amené à rechercher et à étudier le rôle alimentaire des matières grasses phosphorées.

Il a commencé par constater leur présence et leur action comme principe vital, tant dans les plantes que dans les animaux. Seulement il a observé que ce principe, qui ne se trouve que dans les organes gestateurs des végétaux, c'est-à-dire dans la graine, occupe une place très-considérable dans l'organisme animal, à ce point que s'il s'y trouve appauvri, il devient urgent de le lui restituer le plus promptement possible.

Des perturbations ou des affaiblissements, dans l'homme, de ce principe que M. Baud appelle *cérébrine*, proviennent un grand nombre de maladies.

Or, les sucs des plantes étant impuissants à lui rendre la force nécessaire aux fonctions nerveuses sur lesquelles il agit plus particulièrement, le savant docteur a dû chercher des moyens d'extraire des animaux le principe analogue et de l'assimiler, par absorption, à l'organisme humain.

Nous n'entreprendrons point d'analyser les travaux auxquels a donné lieu cette recherche, travaux qui sont exposés d'une façon très-lucide dans les comptes-rendus de l'Académie des Sciences; il nous suffira de dire qu'ils ont abouti d'abord au résultat théorique le plus satisfaisant, par la découverte de la *phospholéine*.

Mais là ne s'est point bornée l'étude de M. Baud. Après avoir établi scientifiquement les propriétés du nouveau produit qui lui paraissait propre à permettre enfin l'application de la *matière grasse phosphorée naturelle* à la thérapeutique, application souvent tentée par de célèbres médecins qui s'étaient vus obligés d'y renoncer, l'éminent docteur qui sait combien, en médecine comme en toutes choses, la mise en pratique des théories les mieux démontrées peut être féconde en déceptions, voulut corroborer ses travaux par une complète expérimentation et par plusieurs séries de faits acquis dans de nombreuses épreuves cliniques.

Certain de la parfaite innocuité de la substance composée par M. Garot, dans laquelle le principe en question n'entre qu'à la faveur d'une double absorption vitale, par la plante d'abord, puis ensuite par l'animal, il a, pendant deux années, observé les effets de son emploi dans tous les cas où le régime phospholéique lui a paru utile pour rétablir par une sorte de transfusion nerveuse l'équilibre rompu entre l'action du cerveau et celle des organes en général.

« Dans l'immense majorité des cas, dit-il, les phénomènes généraux ou locaux ressentis par le malade ou constatés par le médecin, ont plus ou moins nettement présenté le caractère d'une double sédation circulatoire et nerveuse. J'ai vu dans un grand nombre de cas d'affections viscérales chroniques la fièvre symptomatique cesser dès les premiers jours de la prescription, le calme et le bien-être succéder à l'*hyperesthésisme*, le sommeil remplacer l'insomnie. »

La partie clinique du mémoire de M. le docteur Baud n'en est pas la moins intéressante ni la moins curieuse. Elle témoigne de la variété des applications et des bienfaits du régime phospholéique, en présentant le résumé des observations les plus importantes recueillies dans les cures nombreuses et diverses opérées au moyen de ce régime.

Nous nous bornerons à citer le sommaire des affections morbides dont la phospholéine a triomphé dans les nombreux et concluants traitements dont elle a été la base principale.

Ce chapitre se compose de quatre parties.

La première partie est relative aux débilités diverses, allanguissement du cerveau, affaiblissement des jambes, caducité précoce, apathie morale, convalescence difficile, interruption de lactation, maigreur et fébrilité permanente chez un enfant.

A l'âge de soixante-six ans, un homme de lettres sent faiblir sa mémoire et perd toute aptitude au travail intellectuel. — Huit jours de régime phospholéique rendent à son cerveau ses facultés et une énergie juvénile.

A soixante-cinq ans une dame veuve se trouve dans l'impossibilité de marcher par suite de l'affaiblissement de ses jambes; en même temps, elle souffre la nuit d'une toux spasmodique, suite d'une ancienne bronchite, n'a point d'appétit et digère difficilement. — En moins de quinze jours, elle se sent rajeunie, comme elle le dit elle-même, et continue à maintenir ce nouvel état par des reprises périodiques du régime phospholéique.

Un homme de cinquante-cinq ans allait succomber au marasme, à l'apathie morale et intellectuelle. — L'usage de la phospholéine lui a fait oublier en moins de trois semaines les défaillances de ses facultés.

Il serait superflu d'énumérer les cas de guérison si nombreux cités par M. Baud dans son mémoire, qui n'est lui-même qu'un résumé. On vient de voir l'influence salutaire de la phospholéine sur les affections que subissent les facultés morales et intellectuelles. L'efficacité n'en est pas moins démontrée par l'expérience sur les affections purement physiques.

Ainsi, nous trouvons dans la seconde partie les maladies chroniques des voies respiratoires, des appareils nerveux, des organes génitaux, des organes abdominaux, des glandes.

La troisième cite des exemples d'affections diathésiques, de scrofules, d'anémie, de chloro-anémie, de diabète, d'albuminurie.

Enfin, la quatrième est consacrée aux fièvres continues et aux fièvres typhoïdes.

Un chapitre relatif au mode d'emploi de la *phospholéine Garot* établit la facilité d'absorption de cette substance.

Elle est d'une saveur attrayante au goût, d'une digestibilité plus facile que n'importe quelle autre substance alimentaire, et ne peut, en aucun cas, apporter de perturbation dans l'organisme. Préparée sous forme de poudre, on la délaie dans une cuillerée d'eau, de lait ou de tisane, à l'état froid ou tiède; elle peut être aussi mangée en tablettes ou en pastilles de dix grammes environ, comme un bonbon ordinaire; elle est, nous n'avons pas besoin de le dire, infiniment plus agréable au goût que l'huile de foie de morue, à laquelle elle est appelée à se substituer dans un grand nombre de circonstances, notamment pour la débilité des enfants et les affections de poitrine.

Tels sont les principaux faits contenus dans le mémoire de M. Baud, faits utiles à signaler non-seulement aux médecins à qui la *phospholéine* offre un nouvel élément curatif, mais aussi au public en général, en raison de la facilité d'application de ce produit qui, malgré les guérisons qu'il occasionne, à l'exemple de tous les aliments essentiels, n'est point du tout un médicament, mais bien un véritable nutriment réparateur, dont l'usage ni même l'excès ne peuvent jamais avoir d'inconvénient, et qui est destiné surtout à rétablir l'harmonie dans les fonctions organiques du corps et de l'esprit, en restituant au système général un agent qui lui manque ou qui s'est appauvri.

TITRAGE DES QUINQUINAS

LE VIN DE QUINIUM

Tout le monde connait les propriétés thérapeutiques et hygiéniques attribuées aux vins de quinquina.

Si la médecine a parfois à se louer de l'efficacité de ces préparations toniques et fébrifuges, on sait aussi qu'elle a eu souvent à se plaindre de l'incertitude des résultats produits par leur emploi.

On ne peut être surpris de cette incertitude et de la difficulté qu'on éprouve dans la pratique à proportionner le dosage de ces médicaments à la nature des maladies et aux besoins des malades, quand on les a décomposés par l'analyse. On voit, en effet, que le quinquina lui-même, qui sert à les préparer, contient des quantités de principes fébrifuges et toniques qui varient à l'infini, suivant la qualité et la provenance de l'écorce employée.

En général, on peut affirmer que ces vins, si bien préparés qu'ils soient avec l'écorce en nature, ne renferment que des quantités très-minimes de ces principes. Quant aux variations de ces quantités, elles sont de 1/2 pour 1000 à 4 pour 100 de matière active, ainsi que cela résulte d'un travail approuvé par une décision de l'Académie impériale de Médecine du 24 février 1857.

Cette inconstance et souvent cette nullité de l'action des médicaments une fois constatées, il s'agissait de trouver, pour suppléer aux préparations insuffisantes, un moyen de dégager et d'obtenir le principe bienfaisant du quinquina, de façon à pouvoir l'administrer aux malades avec cette précision, cette certitude si indispensables dans l'emploi des agents actifs destinés à combattre les affections chroniques.

C'est ce qu'ont fait MM. Alfred Labarraque et Cie en obtenant le *Quinium* et en le *titrant* avec la plus scrupuleuse exactitude pour en composer leur Vin de Quinium, de façon à offrir à la

médecine et aux malades un agent médicamenteux d'une composition invariable, contenant toujours la même quantité de principe fébrifuge et tonique et exerçant par conséquent une action toujours identique.

Cette combinaison une fois trouvée et sanctionnée par la haute approbation de l'Académie de Médecine, l'expérience clinique est encore venue corroborer les prévisions du préparateur. Une autorisation de S. E. le ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, en date du 17 juin 1857, a permis d'en essayer l'application dans les hôpitaux. Partout elle a donné les résultats les plus satisfaisants.

Les localités dans lesquelles les fièvres sont endémiques devaient particulièrement fournir les observations les plus nombreuses et les plus concluantes; aussi devons-nous citer en première ligne celles que M. le docteur Wahu a faites à l'hôpital civil et militaire d'Alger.

En administrant un petit verre à vin de liqueur de *Vin de Quinium* le matin et avant le dîner, et « en continuant, dit-il, ainsi pendant quinze jours, un mois et même plus, suivant le « degré de détérioration physique à laquelle les sujets étaient parvenus, ce régime n'a fait ressentir d'autres effets qu'une tonification graduelle, une augmentation de puissance digestive, « et par suite un *mieux être* qui s'est dessiné assez rapidement pour que l'on pût en conclure « que le QUINIUM avait une grande part dans le retour de la santé. »

Quant aux malades qui, sans avoir jamais éprouvé de fièvres ou qui, n'en ayant que depuis peu de temps, arrivent à l'hôpital débilités par l'influence délétère d'un séjour de plusieurs années dans les villages coloniaux, le docteur Wahu dit qu'on leur donne pendant quelques jours du sulfate de quinine à doses fractionnées, « puis le vin de quinium; car, ajoute-t-il, grâce à la « générosité de l'inventeur, nous sommes amplement approvisionnés de ce précieux extrait, et, « au bout de huit à dix jours, il survient un mieux appréciable : les faces pâles se colorent, « l'appétit devient vif, les digestions sont complètes; à la tristesse, à la langueur, succèdent « la gaieté et la vivacité; en un mot, il y a retour à l'état de santé normale. »

L'expérimentation de M. le docteur Hudellet, médecin en chef de l'hôpital de Bourg en Bresse, celle de MM. les docteurs Marchessaux et Bellevue, du Havre, ont produit des résultats non moins satisfaisants. Ces deux derniers constatent les propriétés antipériodiques et reconstituantes du quinium, et recommandent son emploi dans les cas d'accès rebelles. Dans les ateliers de construction de M. Mazeline, où près de mille ouvriers sont incessamment affaiblis par les miasmes paludéens qui s'exhalent des terrains de l'Eure, le quinium a triomphé des fièvres intermittentes. M. Mazeline aîné, le chef de l'établissement, arrivé lui-même à un état de dépérissement grave par suite d'excès de travail dans une atmosphère insalubre, déclare qu'il a dû l'amélioration de sa santé à l'usage du quinium; il ajoute que, pour l'année 1858, la consommation de sa maison, tant pour ses ouvriers que pour lui, a été de plus de 400 bouteilles et de 100 boîtes de pilules, car la précieuse préparation s'administre aussi en pilules.

Enfin, pour donner une dernière et concluante consécration aux qualités bienfaisantes du quinium, nous pouvons encore citer l'opinion d'un homme dont le nom jouit d'une grande et légitime autorité dans le domaine de la science. M. le professeur Bouchardat a publié, dans l'*Annuaire thérapeutique de* 1857, un examen comparé de l'action du sulfate de quinine et du quinium.

Après avoir rappelé la haute puissance du sulfate de quinine, soit lorsqu'il s'agit de couper sûrement et promptement un violent accès, soit lorsqu'on a à combattre des fièvres intermittentes dans une localité saine, éloignée des foyers où ces fièvres ont pris naissance, il reconnaît la supériorité incomparable du *quinium* pour la guérison sûre et sans secousse des fièvres anciennes, et pour le traitement des malades qui restent dans les localités et dans les conditions où ils ont été pris par la fièvre. « C'est, ajoute-t-il en terminant, dans les pays à fièvre, au « milieu des causes qui leur ont donné naissance, quand ces mêmes causes persistent, que tous « les avantages du QUINIUM apparaissent. »

De telles approbations ne peuvent laisser aucun doute sur la certitude des résultats que donne le *quinium*, préparation dont l'usage ne manquera pas de s'étendre de jour en jour, car il n'y a guère d'indisposition continue sans une source fébrile, latente peut-être, mais constante. Dans tous les cas, dans les débilitations, les faiblesses, les épuisements, quelle qu'en soit la cause, le *quinium*, le plus doux, le plus calmant, le plus tonique, le plus réparateur de tous les fébrifuges, est d'une efficacité certaine.

Ajoutons encore que le vin de *quinium* n'est pas seulement un médicament, mais qu'il est aussi un tonique et un préservatif. Comme préservatif, il est indispensable aux personnes qui habitent les localités où la fièvre est endémique, c'est-à-dire inhérente au pays; dans ce cas, il suffit d'en prendre de un demi-verre à un verre à vin de liqueur, le matin à jeun, avant de s'exposer aux influences extérieures pour se soustraire à l'action pernicieuse de l'atmosphère. A. F. D.-M.-P.

VILLE DE BADE

SAISON DES EAUX

Depuis l'ouverture de la saison, il est arrivé 6,000 personnes.
Au nombre des étrangers de distinction se trouvent:
Du 13 juin. Le comte de Hemming, envoyé de Prusse à Carlsruhe; le baron de Ropp, Russie; le baron de Kleist, Russie; le baron de Scriver, gentilhomme de la chambre du roi de Saxe.
Du 14 juin. Le colonel Werigin, Russie; le colonel Macan, Angleterre; le comte de Bérard, Paris; le colonel baron de Meuzingen, Carlsrhue; Mme de Essen, Russie; le baron de Huckern, Hollande.
Du 15 juin. Le baron de Bulach, chambellan de S. M. l'Empereur des Français; le baron de Korff, Berlin; le colonel Randon, France; le baron de Gorambag, Prusse; le baron de Schwartz, Prusse; M. de Putiatin, Russie; M. de Jukowsky, conseiller d'État, Russie; M. de Wernez, Paris; M. Angel, ministre des États-Unis à Stockholm; le baron de Victinghof-Scheel, Livonie.
Du 16 juin. M. Percy-French, secrétaire de la légation anglaise à Stuttgard; le général de Brewern, Russie; le comte Huc de Grais, Heidelberg; le comte Textoris; M. de Schalansky, sénateur et conseiller intime de S. M. l'empereur de Russie; M. de Scriva, chambellan de S. M. le roi de Danemarck.
Du 17 juin. S. A. grand-ducale Mme la duchesse de Hamilton, princesse de Bade; M. le comte de Cassy; M. le comte Logiviere; M. Ricker, consul-général; Mme la générale Faber.
Du 18 juin. S. Exc. le prince Sayn Wittigstein; la baronne de Tiesenhausen, Russie; Mme de Tchelitscheff, Russie; M. de Protassief, Russie; M. J. de Zalesky, Russie; le prince de Schakowkoy, Russie; M. de Vienne; M. Buchanan, Angleterre; la comtesse Gurieff, Russie; M. Dubois de Perquigny, Paris; M. de Fallon, Belgique; M. S. Sana, Boston; le chevalier de Bunsen, conseiller privé de S. M. le roi de Prusse.
Du 19 juin. M. Vles, consul, Dresde; M. de Islinschansky, Saint-Pétersbourg; Lassa, professeur, Carlsruhe; M. Helmholtz, professeur à l'Université de Heidelberg; M. le baron de Bouteville. (Extrait de l'*Illustration* de Bade).

PARFUMERIE AUX VIOLETTES DE PARME

« Un parfum est venu jusqu'à moi et m'a annoncé la présence de ma bien-aimée, » dit le fiancé du Cantique des cantiques. Qu'il est doux, en effet, le parfum qu'exhale la femme aimée, et quelle délicatesse elle doit apporter dans le choix des senteurs dont elle se pare! Les physiologistes ont tous parlé de l'influence des parfums sur le moral, et de l'affinité des sympathies qui nous portent vers chacun d'eux, avec notre caractère. On pourrait écrire leur gamme comme celle des sons et étudier les émotions que leurs aromes éveillent dans l'âme comme on apprécie celles que les phrases musicales produisent sur l'auditeur. Certains, comme l'ambre, allument les passions; d'autres, comme le musc, excitent et stupéfient; les senteurs douces et agréables, telles que la violette, reposent le cerveau, calment les sens, excitent la gaieté et remplissent le cœur de douces et tendres impressions. Ce sont ces qualités, pour ainsi dire, qui, jointes à ces principes toniques et rafraîchissants, ont valu aux parfums à la violette préparés par M. Coudray la vogue méritée dont ils jouissent. « La violette, disent Discoride, Meraé et leur commentateur Mathiolus, qui écrivait en 1514, est un parfum tempéré et fort convenable, lequel apaise l'ardeur de la colère, altère et change la malice et malignité des humeurs, et leur fait changer de naturel. » Puis, passant à ses vertus et à ses compositions médicales, ils vantent les frictions d'*huile violat* (composé en laissant tremper longtemps des violettes dans l'huile d'amandes douces) comme calmant les irritations de la peau, la rendant souple, fraîche et bien portante. Et, en terminant cette curieuse appréciation, il vante surtout celles qui croissent « aux monts Apennins, au delà de Milan, et dont son ami François Colazarius, véronais, lui a envoyé des plantes d'une fleur plus tendre et moins rouge que celles des violettes de mars ordinaires. »

Mathiolus écrivait en 1514, et, depuis, toutes les qualités qu'il attribuait à la violette lui ont été confirmées. Celles de Parme sont surtout appréciées, et c'est auprès des Apennins, aux lieux où elles croissent, que M. E. Coudray a eu l'heureuse idée d'établir sa manufacture de parfums, afin de pouvoir enlever à sa fleur ses plus suaves et ses plus subtils aromes, à l'heure favorable où l'on la cueille, sans que le transport et le temps lui fassent perdre aucune de ses précieuses qualités.

M. Coudray, dont la fabrique modèle et principale est à Paris, 13, rue d'Enghien, a établi son usine à Plaisance (duché de Parme), où il élabore au mois de mars le parfum qui donne, pour ainsi dire, une âme aux préparations que l'intelligent parfumeur a su limiter aux principaux usages de la toilette.

Des substances de la plus grande pureté, riches en principes toniques et vivifiants, composent sa pommade, qui rend les cheveux souples et brillants, et leur communique son odeur naturelle qui s'exhale et laisse partout où l'on passe une trace de son délicieux parfum; un cosmétique, formé des mêmes éléments, joint, à toutes les qualités de la pommade, celles qui sont propres à ces sortes de préparations, destinées surtout à fixer les cheveux et à donner aux favoris et aux moustaches la tournure qui s'harmonise le mieux au visage de ceux qui l'emploient.

Sa gracieuse Majesté l'impératrice Eugénie, qu'on est bien obligé de citer toutes les fois qu'on parle de bonté, de beauté et d'élégance, n'a pas voulu adopter, pour le mouchoir, d'autre senteur que celui du *Bouquet impérial aux violettes de Parme*, que M. Coudray prépare spécialement pour elle.

L'eau de toilette de l'Impératrice aux violettes de Parme, et le vinaigre de toilette à la violette, donnent au teint tout son éclat et rendent à la peau la fraîcheur, la souplesse et la santé primitives. Leur action est complétée par l'usage du savon que M. E. Coudray fabrique avec des soins spéciaux, et qui communiquent à la peau ce velouté et cet éclat nacré qui sont toujours le signe d'une sensibilité exquise. Ils imprègnent le corps de ce parfum distingué, délicat et naturel, qui rend l'âme tendre et joyeuse, et dit mieux que nul détail de toilette le bouquet de celui qui s'en pare.

M. E. Coudray est rapidement devenu le parfumeur à la mode; sa parfumerie aux violettes de Parme a seule ses entrées dans le grand monde; mais, disons-le, jamais vogue n'a été mieux méritée; personne n'a fait plus que lui pour le cosmétique, cet art divin de conserver et d'embellir la beauté.

DU CORSET ET DE SES INCONVÉNIENTS

Le corset faisait naguère le désespoir des artistes et des médecins; aux yeux des premiers il détériorait de la manière la plus complète cette séduisante harmonie des lignes, ce galbe élégant à la fois gracieux et hardi dont la statuaire antique nous a conservé le type pour y substituer des formes conventionnelles, raides, heurtées, sans souplesse et sans éloquence; aux yeux des médecins, le corset changeait la conformation anatomique du corps et jetait, par une compression anormale, la plus funeste perturbation dans les organes thoraciques et abdominaux.

La santé et la beauté de la femme exigent cependant que son corps soit protégé par la pression et le soutien des ceintures contre l'affaissement et un développement anormal des tissus. La vue des femmes de l'Orient, où le corset est presque inconnu, et l'étude de leurs maladies, ne laissent pas de doute à cet égard dans l'esprit des plus prévenus.

Les corsets plastiques, de madame Bonvalet, *boulevard de Strasbourg*, 9, ont enfin fait disparaître tous les inconvénients qui rendent redoutable l'usage des corsets ordinaires.

Fabriqués par des moyens mécaniques brevetés, de tissus fins et résistants, ils s'appliquent aux formes du corps humain, laissant les organes à l'aise; de même, en laissant beaucoup d'ampleur à la partie placée au-dessus de la ceinture, et en présentant une surface convexe en dehors, dans le sens vertical, les *corsets plastiques* donnent toute liberté à l'épigastre, aux fausses côtes et enfin au jeu des poumons et du cœur.

Dans cette appréciation, nous n'avons fait que rapporter les termes employés par les académies de médecine et les sommités médicales dans les rapports qu'elles ont faits sur les *corsets plastiques*. Ce point de vue sérieux et hygiénique devait nous frapper d'abord: la grâce qu'ils prêtent aux femmes qui en sont revêtues, et l'élégance qu'ils donnent au corsage, disent plus et mieux que tous les témoignages que nous pourrions leur accorder.

Par un classement aussi ingénieux que savant, l'inventeur a résumé en cent quarante-quatre modèles toutes les variétés de formes et de dimensions que présente le corps humain, et supprimé ainsi les fatigues et les lenteurs des essais multiples; toute personne étant instantanément habillée, quels que soient son âge, sa susceptibilité et sa conformation. Les prix des *corsets plastiques* sont peu élevés, aussi leur succès va-t-il toujours croissant.

DE L'AMEUBLEMENT

A aucune époque le public n'a témoigné autant de goût qu'il en témoigne aujourd'hui pour les beaux meubles.

Mais les amateurs, en faisant aujourd'hui de cette industrie de l'ameublement un art véritable, tendent plus que jamais à aller en rechercher les œuvres dans les fabriques mêmes où elles son exécutées. C'est ainsi que les ateliers et les magasins de Vienge, le fabricant artiste, dont nous signalions les expositions permanentes dans notre livraison du 1er juin, reçoivent chaque jour de nombreux visiteurs, curieux de constater les progrès réalisés dans les diverses parties de sa fabrication; depuis les meubles de grand style en chêne sculpté, les lits à baldaquin forme Louis XIII, les marqueteries en ébène ou en bois de rose rappelant le goût des époques antérieures, jusqu'aux simples objets d'ameublement bourgeois en palissandre et en acajou, jusqu'à ces ravissantes tables à jeu, d'invention toute moderne, sur lesquelles il incruste la nacre et l'or, ou applique les bouquets de marqueterie les plus variés.

Nous ne saurions donc trop recommander aux consommateurs ces expositions de fabrique de la maison Vienge, rue du faubourg Saint-Antoine, 56. Ces magasins de vente ne sont pas des salons somptueux décorés de façon à mettre en valeur les marchandises qui y figurent, mais le public est assuré que les chefs-d'œuvre qui en sortent sont fabriqués dans les meilleures conditions de solidité, et livrés aux meilleures conditions, c'est-à-dire sans intervention et sans bénéfice d'intermédiaires.

Parmi les affections auxquelles les dames sont sujettes, il en est un grand nombre d'un caractère tout spécial, dont le traitement semble plus particulièrement être du domaine des femmes qui joignent à de bonnes études médicales une longue expérience pratique. On conçoit en effet tout l'avantage que présente la conformité de sexe entre le médecin et le malade; la femme, en présence d'une autre femme, n'hésite devant aucune confidence, que de son côté celle-ci sait deviner, prévenir, solliciter au besoin. Aussi la plupart des femmes accordent-elles une préférence marquée, dans toutes les circonstances où elles ont besoin de ces soins spéciaux, aux femmes chez qui elles sont certaines de trouver la prudence éclairée réunie à la science expérimentale.

La première, Mme Lachapelle, maîtresse sage-femme et professeur d'accouchements, eut, il y a une vingtaine d'années, l'idée d'ouvrir pour ces sortes de consultations un cabinet spécial, et aussitôt elle vit ce sentiment de préférence se manifester d'une façon bien évidente. Les succès qu'elle a obtenus, la nature et l'importance de sa clientèle prouvent qu'elle a su pleinement justifier, et par l'excellence de ses traitements et par ses cures de toute sorte, notamment en matière de stérilité, cette confiance que les femmes inspirent aux femmes pour les soins les plus délicats de leur santé. Les consultations de Mme Lachapelle ont lieu tous les jours de 3 à 5 heures, rue Monthabor, 27, près les Tuileries.

On se souvient peut-être des bruits merveilleux qui coururent lors de la découverte du Nouveau-Monde sur les propriétés admirables des eaux de la Floride; ces bruits, quoique exagérés, ne manquaient pas cependant tout à fait de vérité. Les nobles et belles forêts de l'Amérique renferment encore bien des secrets que les races indiennes ont sauvés de l'oubli. Conserver jusqu'à l'extrême vieillesse l'éclat et la beauté des cheveux, leur rendre, lorsqu'ils ont blanchi, leur couleur naturelle, telles sont les propriétés admirables d'une eau bien connue des Indiens et d'un usage général dans les Florides.

L'eau de la Floride n'est pas une teinture, fait bien essentiel à constater. D'une simplicité extrême, elle travaille comme la nature dont elle est une des forces créatrices; elle restitue aux cheveux blanchis le principe colorant qui leur manque, en s'infiltrant dans les tubes capillaires, et, bien différente des teintures, elle n'exerce qu'une influence conservatrice sur les cheveux non décolorés.

On trouve cette eau rue de Richelieu, 112, chez Guislain et Ce. Prix du flacon : 10 fr.

SAISON DES BAINS.

BAINS D'EMS

(DUCHÉ DE NASSAU)

Le trajet de **PARIS A EMS** se fait par Metz et Mayence, ou bien par Erquelines et Cologne : de Mayence ou de Cologne, il faut toujours prendre le Rhin pour se rendre à **EMS**; il est mieux de remonter le fleuve que de le descendre pour voir ses sites grandioses. C'est entre Cologne et Biebrich, dont Wiesbaden n'est qu'à dix minutes, que le Rhin offre le plus d'intérêt. En remontant de Cologne pour aller à **EMS**, on doit s'arrêter à Coblentz, si l'on désire suivre en voiture la délicieuse vallée de la Lahn; autrement, on dépasse Coblentz, on va jusqu'à Nieder-Lahnstein, en face de Stolzenfels, d'où le chemin de fer vous transporte en un quart d'heure des bords du Rhin à **EMS**. (Télégraphe électrique à **EMS**.)

Toutes les Eaux du duché de Nassau se trouvent à Paris, rue de la Michodière, 11

AU DÉPOT DE LA COMPAGNIE HYDROLOGIQUE ALLEMANDE.

BRONZE ARGENTIFÈRE

Société se constituant par acte passé par-devant Me Delapalme, notaire, au capital de 200,000 fr., actions de *cent francs*, dont *cinquante francs* payables en souscrivant.

Cette Société a pour but l'exploitation d'un brevet pour un nouveau *melchior*. L'usine fonctionne depuis six mois. Ce *melchior* a toutes les qualités de l'argent, même la blancheur, et, tout en produisant un bénéfice élevé, se vend meilleur marché que tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour; il s'emploie dans l'orfévrerie, les bronzes d'art, objets de sellerie, coussinets, etc. — L'action donne droit à 5 p. 100 l'an, à une part proportionnelle dans l'actif social (déjà existant), dans la propriété du brevet français, à 80 p. 100 dans les bénéfices, à 100 coupures de un franc (à titre de prime) acceptables comme espèces dans les achats faits aux commerçants de Paris, au remboursement intégral à volonté après un an d'exercice, en achat de bronze argentifère fabriqué ou brut.

Dépôt des produits : Bazar Bonne-Nouvelle, magasins 23 et 25, et au siége de la Compagnie, rue et passage Sainte-Anne, 59

La souscription est ouverte dans les bureaux du *Mandataire mobilier*, 59, rue et passage Sainte-Anne. Pour plus amples renseignements, écrire *franco* à M. A. Dubieu, directeur.

APPROBATION DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE DE PARIS.

DRAGÉES STOMACHIQUES et PURGATIVES de LAURENT

Ces dragées sont le meilleur et le plus doux purgatif des enfants. Les grandes personnes en font usage avec un égal succès, à la dose de deux à trois matin et soir, contre les maux d'estomac et les digestions laborieuses, les embarras intestinaux, etc.; car elles purgent doucement en excitant l'appétit, et n'ont pas les inconvénients des pilules purgatives dont l'action drastique occasionne souvent des accidents. On s'en sert également avec avantage pour combattre la constipation et les congestions qu'elle détermine, et qui se manifestent par des étourdissements, pesanteurs et douleurs de tête.

A la pharmacie, rue Richelieu, 102, et dans les principales pharmacies de chaque ville.

EAU DE MÉLISSE DES CARMES

14 CONTRE: APOPLEXIE, CHOLERA, MAL DE MER, VAPEURS & 14

BOYER RUE TARANNE

NOMBREUSES FRAUDES ET CONTREFAÇONS







NE S'ADRESSER QU'AU **14.**

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

VILLE DE BADE

SAISON DES EAUX

L'arrivée d'un grand nombre d'étrangers, parmi lesquels beaucoup de Français, a été remarquée à Bade depuis les dernieres nouvelles d'Italie. Dès le commencement de ce mois, Bade avait, du reste, inauguré ses nouveaux et splendides salons.

Le premier concert y a été donné par *Vieuxtemps*, *Nathan*, Mlles *Battu*, *Marimon*, etc. Plus de deux cents Français et Françaises y étaient mêlés à autant de Russes et d'Allemands, et chacun, heureux d'oublier la politique et la guerre, cueillait une à une, avec avidité, les perles qui tombaient de la bouche de Mlles *Battu* et *Marimon*, de l'archet de *Vieuxtemps* et de *Nathan*, des doigts de *Jaell* et de *Ketterer*.

Vieuxtemps, Jaell et Nathan ont ouvert le concert par un fragment du trio en ut mineur de Mendelssohn : c'était la seconde fois que l'on entendait M. Jaell, que l'on appellera bientôt un grand pianiste. Il a exécuté le *Galop fantastique* et le *Carillon*, de sa composition, ainsi que la *Berceuse* de Chopin. Vieuxtemps a fait entendre une fantaisie sur un thème de Verdi et les airs américains composés par lui ; Nathan, une autre fantaisie sur des motifs de Bellini ; Mlle Marimon, l'air des *Diamants de la Couronne*, et Mlle Battu l'air de *Sémiramis*, de Rossini. M. Ketterer, tenant le piano, s'est fait remarquer par la pureté de son jeu et par une parfaite entente de la science musicale.

On a inauguré le 5 le superbe kiosque de la promenade, sous la direction de M. Kœnnemann, maître de chapelle de Bade. MM. Wuille et Arban ont fait leur rentrée.

En résumé, le fait le plus important est le mouvement des étrangers arrivés à Bade depuis une semaine. En consultant le *Badeblatt*, nous voyons que les Français comptent pour un tiers parmi ceux venus depuis trois jours.

(Extrait de la chronique de l'*Illustration de Bade*.)

ALIMENTATION PUBLIQUE

LE CHOCOLAT

Il n'y a pas bien longtemps encore, le chocolat était un objet de luxe, réservé seulement à la consommation des riches et des privilégiés, qui demandaient à ce puissant nutritif de relever ou de corroborer un organisme affaibli, débilité ou même simplement menacé.

Aujourd'hui il fait partie de l'alimentation usuelle et quotidienne de toute la classe aisée, et devient peu à peu un des éléments préférés de la nourriture ordinaire, même des classes ouvrières.

Ce bienfait dont l'industrie française a doté le public, cet accroissement de bien-être conquis par une nombreuse population, on le doit surtout aux hommes supérieurs et entreprenants qui ont eu l'initiative des premiers perfectionnements apportés à la fabrication, des perfectionnements surtout relatifs à l'économie et à la régularité du travail de manutention.

On sait que la maison Menier a la première fait entrer cette industrie dans cette voie féconde en fondant, en 1852, une usine hydraulique à Noisiel, mécanisme modèle opérant sur des masses considérables de matières premières, sans les exposer à être altérées par le contact des mains de l'ouvrier échauffées pas le travail.

Or, la pureté des matières premières est une des conditions essentielles de la vertu nutritive et hygiénique du chocolat, cet aliment si délicat et si substantiel à la fois.

Le cacao, qui forme la base principale du chocolat, a été l'objet de l'admiration de tous les savants qui l'ont analysé. Linnée et d'autres naturalistes l'ont surnommé, dans un enthousiasme légèrement païen, *thé obroma* (nourriture des dieux). Nous voulions chercher quelle analogie peut exister entre le chocolat et le nectar ou l'ambroisie ; d'autres érudits plus positifs se sont bornés à constater en termes précis et mathématiques que le cacao contient deux fois plus de principes azotés que le froment, vingt-cinq fois plus de matière grasse et une proportion très-notable de principes amidonnés. Mêlé au sucre et au lait, il offre une plus grande quantité de parties assimilables à l'organisme humain que les viandes les plus succulentes, ce qui ne l'empêche pas, dit Brillat-Savarin, « de passer aisément dans tout estomac où il reste un peu de pouvoir digestif. »

Est-il besoin d'insister davantage sur les qualités hygiéniques du cacao ? N'ont-elles pas été maintes fois reconnues et proclamées par les médecins ? Nul n'ignore aujourd'hui que cet aliment, si supérieur sous le rapport de la puissance nutritive, n'entraîne dans la digestion aucun des

embarras et des inconvénients signalés dans les autres denrées substantielles et fortifiantes. Il s'assimile à l'organisme sans causer aucune de ces agitations du pouls, de ces perturbations du sang, de ces mouvements de fièvre, résultat ordinaire de la digestion d'un repas copieux. Son principe anormal fortifie l'estomac et stimule l'appétit sans toutefois agir sur le système nerveux, comme le font les excitants et les toniques ordinaires, tels que le café et les liqueurs; la digestion du chocolat n'est pas un travail, elle est un plaisir.

Comme aliment de premier repas du matin, il ne présente aucun des inconvénients et des dangers du café au lait, qui exerce particulièrement sur la santé des femmes qui habitent les grandes villes une influence si débilitante et si pernicieuse. La femme qui substitue à l'usage du café au lait l'usage du chocolat pour le déjeuner voit bientôt renaître son embonpoint, reparaître les couleurs vives et fraîches de son teint, et se sent délivrée de ces crampes d'estomac chroniques, conséquence ordinaire de l'insuffisance ou du mauvais choix de l'alimentation.

Le chocolat est une des compositions les plus simples que l'industrie élabore pour la consommation alimentaire : le cacao, le sucre et la vanille en sont les seuls éléments constitutifs, à moins toutefois qu'une falsification criminelle ne cherche à remplacer un de ces corps végétaux par des substances étrangères, dont l'absorption peut quelquefois mettre en péril la santé. C'est surtout quand il s'agit des préparations délicates, destinées à rétablir et à entretenir la santé, que les tribunaux ne sauraient faire un trop rigoureux usage des lois sur la sophistication dont le code les a armés.

La pureté et la loyauté des mélanges ne suffisent point, toutefois, pour constituer un chocolat de bonne qualité; il faut encore que la manipulation soit faite de façon à assurer l'égalité de répartition des matières premières, et en quelque sorte l'unité de fabrication.

Sous ce rapport, l'usine de Noisiel a toujours répondu à toutes les exigences. De puissantes machines hydrauliques, pourvues de tous les perfectionnements obtenus par la science depuis la fondation de l'établissement, y torréfient, pétrissent et mélangent toutes les substances avec une précision mathématique. L'emploi de l'eau comme force motrice, substituée aux autres forces qui coûtent si cher à établir et à alimenter, en donnant le moyen de faire sur le travail de notables économies, a permis de reporter la dépense sur la qualité et le choix scrupuleux des denrées mises en œuvre, et de livrer les produits aux consommateurs à des prix qui en généralisent l'usage.

Les progrès réalisés par l'usine de Noisiel furent dès l'origine signalés à l'attention du monde savant et industriel; des commissions, nommées par les corps savants qui la visitèrent, constatèrent l'excellence hygiénique et commerciale des procédés économiques employés par elle, et provoquèrent des récompenses nationales, qui furent, pour ainsi dire, la consécration officielle de la haute faveur dont les chocolats de la maison Ménier jouissaient déjà dans l'opinion des consommateurs.

Depuis cette époque, d'opulentes compagnies se sont formées pour l'exploitation de cette industrie que la maison Ménier avait la première cherché à développer en popularisant ses produits par le bon marché. Elle n'a cessé d'être signalée comme une des plus notables parmi celles que leurs travaux et leurs progrès mettent en possession de la faveur publique. La vogue n'a point été éphémère pour elle; depuis trente ans et plus elle ne l'a pas abandonnée.

Aucune des consécrations du succès n'a manqué à la maison Ménier. La hideuse contrefaçon, cette lèpre de l'industrie moderne, imita grossièrement la forme particulière du chocolat Ménier, la couleur de ses enveloppes, les médailles dont il porte l'empreinte, tout, enfin, excepté la qualité des produits. Les choses en vinrent à un tel point, que la maison se vit obligée d'adopter une marque de fabrique, et de garantir par la signature de M. Ménier toutes les tablettes de chocolat livrées au commerce.

On ne saurait donc trop recommander aux personnes qui se fournissent de chocolat dans les dépôts établis par la maison Ménier, en province et à l'étranger, de vérifier les marques avec la plus grande attention.

La maison Ménier n'a point borné sa fabrication aux chocolats de santé et à la vanille de pure alimentation; elle l'a étendue aussi aux chocolats médicinaux, et a considérablement perfectionné cette spécialité de l'industrie chocolatière, en lui appliquant des procédés de manutention particuliers. Tels sont les chocolats au tapioka, au sagou, au salep, au lichen, les chocolats ferrugineux, très-estimés et souvent recommandés par les médecins.

Un des services les plus importants que la maison Ménier a rendus à la consommation, c'est qu'elle a, en prenant l'initiative de la fabrication en grand, et en donnant l'exemple, contribué à débarrasser le commerce de ces matières hétérogènes que l'épicerie vendait sous le nom de chocolats et dont l'usage malsain diminuait le nombre des consommateurs.

Grâce à elle et aux autres grandes fabriques qui l'ont imitée, le chocolat est devenu une denrée alimentaire, usuelle pour toutes les classes de la société, et un important objet d'exportation. Il ne manque à cette industrie qu'une chose pour atteindre tout le développement dont elle est susceptible, c'est un dégrèvement des droits d'entrée qui pèsent sur le cacao, droits qui ne protégent aucune industrie française, puisqu'il n'existe pas en France de produits similaires. Ce dégrèvement si désirable, loin de diminuer les ressources du trésor, ne pourrait que les augmenter; la fabrication, en prenant des développements proportionnés à l'abaissement du tarif, emploierait nécessairement des quantités de sucre beaucoup plus considérables, qui profiteraient d'autant aux recettes de la douane. C'est ce que démontraient péremptoirement deux articles publiés, l'un le 2 mars dernier dans le *Sémaphore* de Marseille, l'autre le 2 mai dans le *Journal du Havre*.

E. D.

DE L'HORLOGERIE GENEVOISE ET DE SES INTERMÉDIAIRES.

L'horlogerie est une des industries les plus haut placées dans la hiérarchie des arts mécaniques et industriels. Ses produits sont tout à la fois des instruments de précision et des objets d'art et de goût. Aussi trouve-t-on rarement des établissements qui sachent concilier les exigences multiples de cette fabrication difficile. Pendant un certain temps, on a vu les fabriques de Genève et de Paris se partager les succès et la clientèle en Europe dans cette branche d'industrie. La première se distingue par la précision, la solidité, l'économie; la seconde, par l'élégance de la forme, le bon goût des ornements.

Une fabrique notable de Genève a heureusement eu l'inspiration de se faire en même temps maison parisienne, en établissant à Paris, *rue de la Paix*, 7, une succursale genevoise qui, dès l'abord, a été classée au premier rang. En chargeant un de ses chefs d'entretenir avec le consommateur des rapports directs, elle a rendu un double service, non-seulement d'étudier le goût et les besoins, mais encore d'offrir une amélioration de prix importante par la suppression des bénéfices départis aux vendeurs intermédiaires.

Grâce aux rapides succès de cette maison, Paris possède maintenant une horlogerie franco-genevoise, où figurent toutes les variétés de montres depuis le chronomètre le plus complet et la montre marine et astronomique la plus parfaite jusqu'à la montre de poche simple et de prix modique.

La suppression de la clef et le perfectionnement du mécanisme qui permet de monter les montres sans cet instrument sont encore au nombre des progrès réalisés par la maison *Baudin*, ce qui ne l'empêche nullement d'exposer dans ses assortiments de bijouterie et de joaillerie, qu'elle a réunis à son magasin d'horlogerie, des clefs de formes les plus charmantes et les plus nouvelles; ses chaînes et ses boîtiers de montres, incrustés, émaillés ou sillonnés d'arabesques de diamants ou de pierreries, sont aussi des bijoux du goût le plus aristocratique et le plus nouveau.

DE L'AMEUBLEMENT

A aucune époque le public n'a témoigné autant de goût qu'il en témoigne aujourd'hui pour les beaux meubles.

Mais les amateurs, en faisant aujourd'hui de cette industrie de l'ameublement un art véritable, tendent plus que jamais à aller en rechercher les œuvres dans les fabriques mêmes où elles sont exécutées. C'est ainsi que les ateliers et les magasins de Vieuge, le fabricant artiste, dont nous signalions les expositions permanentes dans notre livraison du 1er juin, reçoivent chaque jour de nombreux visiteurs, curieux de constater les progrès réalisés dans les diverses parties de sa fabrication; depuis les meubles de grand style en chêne sculpté, les lits à baldaquin forme Louis XIII, les marqueteries en ébène ou en bois de rose rappelant le goût des époques antérieures, jusqu'aux simples objets d'ameublement bourgeois en palissandre et en acajou, jusqu'à ces ravissantes tables à jeu, d'invention toute moderne, sur lesquelles il incruste la nacre et l'or, ou applique les bouquets de marqueterie les plus variés.

Nous ne saurions donc trop recommander aux consommateurs ces expositions de fabrique de la maison Vieuge, rue du faubourg Saint-Antoine, 56. Ces magasins de vente ne sont pas des salons somptueux décorés de façon à mettre en valeur les marchandises qui y figurent, mais le public est assuré que les chefs-d'œuvre qui en sortent sont fabriqués dans les meilleures conditions de solidité, et livrés aux meilleures conditions, c'est-à-dire sans intervention et sans bénéfice d'intermédiaires.

On se souvient peut-être des bruits merveilleux qui coururent lors de la découverte du Nouveau-Monde sur les propriétés admirables des eaux de la Floride; ces bruits, quoique exagérés, ne manquaient pas cependant tout à fait de vérité. Les nobles et belles forêts de l'Amérique renferment encore bien des secrets que les races indiennes ont sauvés de l'oubli. Conserver jusqu'à l'extrême vieillesse l'éclat et la beauté des cheveux, leur rendre, lorsqu'ils ont blanchi, leur couleur naturelle, telles sont les propriétés admirables d'une eau bien connue des Indiens et d'un usage général dans les Florides.

L'eau de la Floride n'est pas une teinture, fait bien essentiel à constater. D'une simplicité extrême, elle travaille comme la nature dont elle est une des forces créatrices; elle restitue aux cheveux blanchis le principe colorant qui leur manque, en s'infiltrant dans les tubes capillaires, et, bien différente des teintures, elle n'exerce qu'une influence conservatrice sur les cheveux non décolorés.

On trouve cette eau rue de Richelieu, 112, chez Guislain et Ce. Prix du flacon : 10 fr.

En vente les deux premiers volumes de **LA**

GAZETTE DES BEAUX-ARTS

COURRIER EUROPÉEN DE L'ART ET DE LA CURIOSITÉ

Rédacteur en chef : **M. CHARLES BLANC**, *ancien directeur des Beaux-Arts.*

La GAZETTE DES BEAUX ARTS paraît deux fois par mois, depuis le 1er janvier 1859; chaque numéro est composé de 4 feuilles in-8°, sur papier grand aigle (64 pages); il est en outre enrichi de planches tirées à part et de gravures dans le texte, reproduisant les objets d'art qui y sont décrits, tels que tableaux, sculptures, eaux-fortes, dessins de maîtres, monuments d'architecture, nielles, médailles, vases grecs, ivoires, émaux, armes anciennes, pièces d'orfévrerie, riches reliures, objets de haute curiosité.

LES VINGT-QUATRE LIVRAISONS DE L'ANNÉE FORMERONT QUATRE BEAUX VOLUMES.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

PARIS. Un an, 40 fr.; — Six mois, 20 fr.; — Trois mois, 10 fr. DÉPARTEMENTS. Un an, 44 fr.; — Six mois, 22 fr.; Trois mois, 11 fr

ÉTRANGER : Frais de poste en sus. La livraison, 2 francs. Le volume, 10 francs.

Quelques exemplaires sont imprimés sur *papier de Hollande* avec des épreuves tirées sur chine, et, dans certains cas, coloriées. L'abonnement à ces exemplaires est de 100 francs.

On s'abonne en envoyant **FRANCO** *un bon sur la poste au Directeur de la* GAZETTE DES BEAUX-ARTS, RUE VIVIENNE, 55,

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

Le 1er volume contient 400 pages de texte, six eaux-fortes dont une d'après la VIERGE de MICHEL-ANGE, et une d'après le MOLIÈRE de M. INGRES; plus CINQUANTE GRAVURES reproduisant des objets d'art, tels que *Mistress Graham* d'après Gainsborough, les *Niobides* du musée Campana, le portrait d'*Ary Scheffer*, quatre morceaux d'*Overbeck*, trois *nielles inédits*, des compositions de *Fra Angelico da Fiesole*; et des objets de curiosité, tels que porcelaines de Chine, riches reliures, fac-simile d'autographes, monogrammes des amateurs célèbres, bronzes égyptiens, costumes de théâtre, médailles, etc., etc. — Prix du volume, broché, 10 francs.

Le 2e volume contient aussi 400 pages de texte, sept eaux-fortes, dont l'une d'après le *Jupiter* de VÉRONÈSE, deux d'après REMBRANDT et quatre d'après les plus belles œuvres du *Salon de* 1859; plus environ *cinquante bois gravés* représentant des vues de l'*Acropole d'Athènes*, des fragments antiques, des fresques de *San Gemignano*, les peintures et sculptures modernes de MM. *Delacroix*, *de Curzon*, *Baudry*, *Hebert*, *Benouville*, *Daubigny*, *Corot*, *Fromentin*, *Gumery*, *Franceschi*, *Millet*, *Aubert*, *Van Muyden* et *Breton*, et des objets de curiosité : faïences françaises, serrureries, marques de papiers, monogrammes, etc., etc. — PRIX du vol., br., 10 fr.

LIVRAISON DU 15 JUILLET 1859. — SOMMAIRE. *Les Marbres d'Halicarnasse*, par M. Prosper Mérimée, de l'Académie française. — *Le Génie captif*, dessin posthume de Paul Delaroche, par M. Charles Blanc. — *Monographie de Saint-Yved de Braine*, de M. *Stanislas Prioux*, par M. Viollet-Leduc. — *Les Livres des Amis*, par M. Alfred Darcel. — *Correspondance particulière de la Gazette des Beaux-Arts :* Exposition à La Haye, par M. W. Burger. — *Exposition de cartons* de l'École allemande à Bruxelles, par M. Émile Leclercq. — *Correspondance particulière de la Gazette :* Les Sculpteurs de Florence, par M. Paolo Emiliani Giudici. — *Mouvement des Arts et de la Curiosité.* Livres d'art; Nécrologie; Exposition; Élections à l'Académie des Beaux-Arts.

GRAVURES. — Statue de Mausole (marbres d'Halicarnasse), dessinée par M. Haussoullier, gravée par M. Pannemaker. — Fragment d'un bas-relief du tombeau de Mausole, dessiné et gravé par les mêmes. — Frise d'ornement du même tombeau, dessiné et gravé par les mêmes. — Le Génie captif, dessin posthume de Paul Delaroche, gravé par M. A. François, estampe en taille-douce tirée hors texte. — Costume d'homme en 1565. — Costume de femme à la même époque. — Deux amoureux, costumes de 1585. — Victoire de la plume sur l'épée. — Autre costume de femme, en 1565. — Ces dessins et costumes, tirés du « Livre des Amis », sont dessinés par M. Alfred Darcel et gravés par M. Ecosse.

Le rapide succès du nouvel ouvrage de M. Jules Simon, LA LIBERTÉ, dont la première édition a été enlevée en quelques semaines, a déterminé les éditeurs à publier la seconde édition dans un format populaire, qui rende plus prompte et plus générale la propagation de ce livre, où la philosophie éclaire d'une lumière si vive et si sûre les problèmes les plus ardus de la politique et de la science sociale.

Carton non Bitumé

USINE A LA CHAPELLE Saint-Denis.

POUR TOITURES

Procédé **RUOLZ** breveté s. g. d. g.

Marque de Fabrique : **T. B.**

Préparé au moyen de l'enduit à base métallique de RUOLZ, ce carton est exempt de bitume, goudron et autres matières fusibles et inflammables; inaltérable aux températures les plus diverses, il résiste complètement à toutes les influences atmosphériques. — Sa pose est prompte, facile, peu coûteuse et n'exige aucun entretien. — Économie considérable sur les produits analogues.— Pour **COMPARER ET JUGER**, on envoie des échantillons *gratis* et *franco*.

PRIX DU CARTON :	70 centimètres de large, enduit des deux côtés, le mètre.	» 70
—	1 m. 40 cent. — — — . .	1 40

Dépôt général : GUICESTRE & Cie, 8, rue d'Enghien, à Paris.

BRONZE ARGENTIFÈRE

Société se constituant par acte passé par-devant Me Delapalme, notaire, au capital de 200,000 fr., actions de *cent francs*, dont *cinquante francs* payables en souscrivant.

Cette Société a pour but l'exploitation d'un brevet pour un nouveau *melchior*. L'usine fonctionne depuis six mois. Ce *melchior* a toutes les qualités de l'argent, même la blancheur, et, tout en produisant un bénéfice élevé, se vend meilleur marché que tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour; il s'emploie dans l'orfèvrerie, les bronzes d'art, objets de sellerie, coussinets, etc. — L'action donne droit à 5 p. 100 l'an, à une part proportionnelle dans l'actif social (déjà existant), dans la propriété du brevet français, à 80 p. 100 dans les bénéfices, à 100 coupures de un franc (à titre de prime) acceptables comme espèces dans les achats faits aux commerçants de Paris, au remboursement intégral à volonté après un an d'exercice, en achat de bronze argentifère fabriqué ou brut.

Dépôt des produits : Bazar Bonne-Nouvelle, magasins 23 et 25, et au siége de la Compagnie, rue et passage Sainte-Anne, 59

La souscription est ouverte dans les bureaux du *Mandataire mobilier*, 59, rue et passage Sainte-Anne. Pour plus amples renseignements, écrire *franco* à M. A. DUBIEF, directeur.

EAU DE MELISSE DES CARMES

14 CONTRE APOPLEXIE CHOLERA MAL DE MER VAPEURS & 14

BOYER RUE TARANNE, 14

NOMBREUSES FRAUDES ET CONTREFAÇONS







NE S'ADRESSER QU'AU 14.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

INDUSTRIE, LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

VILLE DE BADE

SAISON DES EAUX

Le rétablissement de la paix a changé la physionomie de Bade. La liste officielle des étrangers a marqué leur mouvement de plus en plus ascendant : plus de 5,000 personnes y sont arrivées dans le courant de juillet.

L'administration semble vouloir dépasser toutes les traditions pour les fêtes *musicales*, *dansantes* et *hippiques* du mois d'août.

Aux artistes Vieuxtemps, Jaell, Ketterer, Marimon, Battu, etc., viendront s'adjoindre, dans le courant de ce mois, Sivori, Batta, Hermann, Piatti, Seeling, Servais, Bussine, Balanqué, Mmes Barbot, Kassner, de Lamorlière, etc.

On parle de la réorganisation du grand concert de Berlioz qui avait été effacé du programme à cause des événements. — Tout fait donc prévoir que, du côté de la musique, la saison de Bade sera plus brillante que jamais.

A l'endroit de la danse, les réunions dansantes ont repris leur célèbre entrain des années précédentes, la garnison de Rastadt y renvoyant son détachement de danseurs et de valseurs émérites qui, depuis bien des années, font types dans ces bals de réunion.

Le champ des courses se prépare. Des escouades d'ouvriers de toute profession sont occupés à la restauration des tribunes d'Iffetzheim. Tout sera aplani, sablé, décoré et peint pour le 15 août prochain.

(Extrait de la chronique de l'*Illustration de Bade.*)

CARTON BITUMÉ — HUILE PEYRAT

CONSTRUCTIONS ÉCONOMIQUES APPLICABLES A L'AGRICULTURE

L'emploi des cartons bitumés et des huiles Peyrat, c'est-à-dire ce qui constitue le système de constructions établies au moyen des inventions de M. Peyrat, a produit une véritable révolution dans l'art de bâtir. Depuis cinq ans surtout, les progrès immenses de ce système dont les œuvres surgissent de tous côtés, l'ont élevé à la hauteur d'une nouvelle école d'architecture civile qui tend chaque jour à se généraliser de plus en plus, sans qu'on puisse prévoir où s'arrêtera sa marche ascendante, ni limiter les effets de sa bienfaisante influence.

Il est toutefois, à ce sujet, un fait qui nous surprend et que nous ne pouvons constater sans regret, c'est que les progrès considérables de cette école ne se sont guère produits jusqu'à présent que dans les villes; c'est que, seule, l'industrie, laissant et de beaucoup en arrière sa sœur aînée l'agriculture, a paru comprendre et vouloir mettre à profit les importants avantages attachés à ce genre de constructions.

D'où vient cette différence essentielle dans la manière d'apprécier les progrès économiques? Pourquoi l'agriculture paraît-elle rester insensible à des améliorations dont l'industrie se hâte de profiter avec tant d'empressement? Faudrait-il imputer ce résultat à la négligence de la presse et des vulgarisateurs de la nouvelle invention? Peut-être se sont-ils laissé dominer par cette vieille habitude qu'on a de s'adresser de préférence à l'industrie pour la propagation et la mise en usage des inventions nouvelles? Ce fait peut faire comprendre toute l'étendue d'une faute qu'il est de notre devoir de réparer. C'est ce que nous allons faire.

Dans cette époque où chacun est à la poursuite des moyens de multiplier, de développer quand même les éléments de bénéfices, aussi bien dans l'industrie agricole que dans les autres indus-

tries; en ce moment où l'on s'occupe d'étendre la mécanique à tous les usages pour réaliser des économies de main-d'œuvre, il devait paraître bien important de découvrir une plus simple expression du capital de premier établissement, de réaliser par conséquent une économie de ce capital qui permettrait de faire fructifier les sommes économisées, d'en agglomérer les intérêts pour les appliquer au fonds de roulement, nerf des grandes entreprises, élément fécondant des grandes fortunes. Si l'application de ce principe économique était instituée pour l'industrie, si elle devait se hâter de s'en emparer et d'y trouver une nouvelle source de bénéfices, n'était-il pas aussi important, pour le moins, de signaler à l'agriculture les nouveaux moyens mis en œuvre pour accroître le développement des ressources par la diminution des frais de construction? Devait-on négliger l'agriculture, ce fonds de la richesse la plus sérieuse, la plus réelle d'un pays, ce trésor inépuisable d'un Etat, cet aliment toujours certain de son administration politique, financière et civile?

Aujourd'hui donc nous nous adresserons à l'agriculteur; aujourd'hui nous lui poserons des chiffres comme à l'industriel, et nous lui demanderons s'il n'est pas constant que lui prouver qu'avec les deux cinquièmes de la somme employée dans les constructions ordinaires, il pourra en établir de plus vastes, de mieux disposées, c'est lui démontrer une économie dont ses intérêts, son bon sens ne lui permettent pas de ne pas profiter immédiatement, en s'empressant d'appliquer à son tour les procédés nouveaux qui doivent le mettre à même de jouir de ces avantages.

Supposons, par exemple, un agriculteur en possession d'un capital de 100,000 francs dont il peut disposer pour des constructions. Si, au lieu de dépenser cette somme tout entière, il trouve moyen, pour l'application du système Peyrat, d'obtenir les mêmes résultats, c'est-à-dire de construire un nombre égal de bâtiments d'exploitation, couvrant la même étendue de terrain et propre aux mêmes usages, n'est-il pas certain que cette différence montant à 60,000 fr., cette réserve économisée par lui pourra être employée de la façon la plus utile, la plus féconde, la plus productive, soit à agrandir, soit à amender ses propriétés rurales?

La démonstration de cette vérité, aujourd'hui si palpable pour l'industriel, n'est pas difficile à faire péremptoirement pour l'agriculteur. Il tombe sous le sens, aussi bien pour les propriétaires des campagnes que pour les propriétaires des villes, que des édifices dont les toitures sont moins lourdes et parfaitement imperméables exigent des murailles moins épaisses et par conséquent moins coûteuses que celles qui sont destinées à porter des tuiles; que les charpentes, elles aussi, peuvent être plus légères, et se construire en sapin imperméabilisé par l'huile Peyrat; que ces systèmes de construction constituent une économie considérable et parfaitement en rapport avec les chiffres que nous avons énoncés.

Il nous suffira d'ajouter que le sapin enduit d'huile Peyrat est aussi dur et plus consistant même que le vieux chêne, que la toiture en carton bitumé est d'une légèreté incontestable et incontestée et d'une durée illimitée, et ne coûte que des frais d'entretien insignifiants, l'application d'une couche de goudron et un sablage fin répétés de deux en deux années.

Les faits que nous avançons ne peuvent en aucune façon être mis en doute; ils ont, depuis des années, subi le contrôle irrécusable de l'expérience. Les exemples mêmes donnés par les grandes administrations de chemins de fer qui emploient le carton bitumé et les huiles Peyrat dans la construction de leurs gares; par la ville de Paris, qui en a fait autant pour sa Halle aux Draps; par une foule de grandes exploitations industrielles, tant en France qu'à l'étranger, pour qui ce système est passé à l'état de chose jugée et consacrée, ne sont-ils pas un encouragement suffisant pour les agriculteurs et autant de témoignages irréfutables de vérités que nous voudrions voir pénétrer dans les esprits de tous ceux qui ont intérêt à les connaître?

Ne fût-ce que par un sentiment d'amour-propre national, sentiment que les sceptiques traiteront peut-être de préjugé, nous voudrions voir les convictions que nous venons d'exprimer se propager, se vulgariser du château à la chaumière, de la grande ferme franche de l'industriel agricole libre à la petite ferme plus ou moins servile du métayer et du tenancier; nous voudrions voir ces économies de 60 p. 0/0 sur les capitaux de constructions profiter universellement désormais au développement des cultures, aux défrichements, aux engrais, au drainage, aux irrigations, à l'amélioration du bien-être par une meilleure distribution du travail et un assainissement des habitations, contribuer enfin pour une large part à faire de la France la mère nourricière de l'Europe; en possession, désormais, de l'alimenter de pain comme elle l'alimente d'idées.

Bientôt, nous en avons l'assurance, si ces idées étaient popularisées et passaient dans la pratique, nous verrions, grâce au système Peyrat, le sol français couvert de nombreuses fermes, modestes par l'architecture, mais orgueilleuses du bien-être qu'elles renfermeraient et de la fécondité qu'elles répandraient autour d'elles, enrichies par les économies réalisées sur le capital; nous verrions enfin le phénomène signalé dans l'industrie se produire aussi dans l'agriculture, appelée désormais, sous peine de déchéance, à suivre sa devancière dans la voie du progrès et des hautes améliorations économiques.

J. L.

DE LA MÉTHODE EUPHLOGIQUE

OU D'UNE NOUVELLE APPLICATION DE LA CHIMIE A LA MÉDECINE.

Le premier mouvement de la plupart des lecteurs les portera tout d'abord naturellement à rechercher, d'après les étymologies de l'adjectif *euphlogique*, à quel système médical peut se rapporter la méthode dont nous voulons parler, et quelles peuvent en être les applications.

Pour leur éviter les préoccupations et de trop longues recherches, nous nous empressons de leur annoncer que le docteur Gillet de Grandmont, qui a écrit récemment une brochure pleine de salutaires avis et de faits concluants sur l'euphlogie et sur la méthode euphlogique, n'a point cédé à la puérile satisfaction de créer un mot nouveau quand il a demandé à la langue grecque une expression qui caractérisât complétement l'action des agents caustiques qu'il emploie pour la guérison des kystes, des loupes, et de toutes les excroissances innées, parasites, accidentelles, externes ou internes qui peuvent affecter le corps humain.

C'est, en effet, la cautérisation par des agents chimiques, que M. Gillet de Grandmont applique à toutes ces affections plus ou moins graves; mais une cautérisation *douce et bénigne*, ainsi que l'expriment les deux mots grecs dont est composé le mot français euphlogie : εὖ, bien, doucement; φλογμα, flamme.

Le problème que le docteur s'est donné à résoudre, en cherchant à substituer de nouvelles combinaisons dans l'emploi des caustiques aux ablations chirurgicales sanglantes, si douloureuses et si fréquemment suivies de graves complications, paraît être celui-ci :

« *Conserver aux caustiques chimiques toute leur action sur les tumeurs diverses auxquelles il faut les appliquer; l'augmenter au besoin, mais arriver en même temps, par des combinaisons rationnelles, à modérer la douleur qu'ils déterminent, à la rendre plus passagère, à borner leur nature, à paralyser, après leur emploi, ces inflammations qui peuvent entraîner la fièvre, enfin à prévenir l'étendue, la difformité, et jusqu'à la trace des cicatrices.* »

Ce problème, plusieurs médecins ont dû déjà l'étudier : car l'emploi des caustiques était déjà en usage du temps d'Hippocrate pour la guérison des excroissances charnues, et n'est pas chose nouvelle à notre époque, sous le nom de caustique doux, puisqu'en 1718, l'abbé Rousseau donnait une formule de poudre à base d'arseniate de potasse pour la destruction des tumeurs externes de toute espèce; mais l'usage faisait bientôt reconnaître les dangers et l'impuissance de cet agent chimique. Girard publiait en 1775 sa *Lupiologie*, et indiquait la potasse sous le nom de *caustique doux* et par la méthode linéaire. A la première époque, l'Académie royale de chirurgie couronnait un travail de Chopar et Chambon sur le même sujet; enfin, tout récemment, le docteur Couraut avait tenté l'emploi des caustiques doux, et réunissait, plus d'une année avant sa mort, son cabinet de consultations à celui du docteur Gillet de Grandmont, lequel, en perfectionnant les diverses méthodes l'une par l'autre, arrivait à étendre leurs bienfaits à un grand nombre d'autres maladies.

Ce n'est qu'après une longue étude de l'action des divers agents de cautérisation que M. Gillet de Grandmont a systématisé la méthode euphlogique; c'est en les expérimentant tous successivement qu'il a appris à les employer avec discernement, à les combiner, à en varier l'application suivant la nature des cas, suivant l'âge, le tempérament et le degré d'irritabilité des sujets.

Ses observations et ses cliniques l'ont conduit à pouvoir répondre de l'infaillibilité de sa méthode dans un grand nombre de cas où son application suffit pour produire la momification instantanée et presque sans douleur, et la guérison prompte, radicale et sans traces des excroissances cautérisées; tels sont les loupes, les signes de naissance, les *nævi maternis*, les kystes, etc., toutes les végétations de la surface de la peau, innées ou parasites, molles ou cornées.

Dans d'autres cas, la méthode euphlogique ne peut que servir de moyen curatif subsidiaire, collaborant en quelque sorte, mais d'une façon toute-puissante, à la guérison, conjointement avec les moyens curatifs ordinairement employés; tels sont les goîtres, les tumeurs d'espèce maligne, les furoncles, les affections de la moelle épinière, les affections cancéreuses, hydarthroses, gonflements articulaires, etc.

La brochure que M. Gillet de Grandmont a publiée sur la méthode euphlogique n'est pas un traité scientifique sur la matière; le docteur se propose de soumettre plus tard aux corps savants un travail technique sur ses recherches et ses découvertes. En attendant, il a voulu donner au public un simple exposé de ses moyens, curatifs appuyé d'un grand nombre de faits concluants, de récits de cures groupés avec ordre, qu'on lit avec intérêt, en raison surtout de la variété des cas auxquels la méthode a été appliquée.

Les résultats obtenus dans les deux cent six observations décrites dans le petit volume de M. Gillet de Grandmont (1) prouvent d'une façon péremptoire que l'usage de la méthode euphlogique doit remplacer avec avantage les opérations chirurgicales dans la plupart des affections kysteuses, et assurer leur succès en prévenant les désordres auxquels elles peuvent donner lieu dans un grand nombre de maladies goîtreuses et cancéreuses.

Ce travail constate donc un véritable progrès dans l'application des agents chimiques à la thérapeutique chirurgicale. A ce titre, il mérite d'être recommandé à toutes les personnes qui s'intéressent à la simplification de l'art de guérir. A. L. D. M. P.

(1) Chez l'Auteur. Prix : par la poste, 1 fr. 50 c.

DE L'AMEUBLEMENT

A aucune époque le public n'a témoigné autant de goût qu'il en témoigne aujourd'hui pour les beaux meubles.

Mais les amateurs, en faisant aujourd'hui de cette industrie de l'ameublement un art véritable, tendent plus que jamais à aller en rechercher les œuvres dans les fabriques mêmes où elles sont exécutées. C'est ainsi que les ateliers et les magasins de Vieuge, le fabricant artiste, dont nous signalions les expositions permanentes dans notre livraison du 1er juin, reçoivent chaque jour de nombreux visiteurs, curieux de constater les progrès réalisés dans les diverses parties de sa fabrication; depuis les meubles de grand style en chêne sculpté, les lits à baldaquin forme Louis XIII, les marqueteries en ébène ou en bois de rose rappelant le goût des époques antérieures, jusqu'aux simples objets d'ameublement bourgeois en palissandre et en acajou, jusqu'à ces ravissantes tables à jeu, d'invention toute moderne, sur lesquelles il incruste la nacre et l'or, ou applique les bouquets de marqueterie les plus variés.

Nous ne saurions donc trop recommander aux consommateurs ces expositions de fabrique de la maison Vieuge, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 56. Ces magasins de vente ne sont pas des salons somptueux décorés de façon à mettre en valeur les marchandises qui y figurent, mais le public est assuré que les chefs-d'œuvre qui en sortent sont fabriqués dans les meilleures conditions de solidité, et livrés aux meilleures conditions, c'est-à-dire sans intervention et sans bénéfice d'intermédiaires.

DU CORSET ORDINAIRE ET DE SES INCONVÉNIENTS

On ferait des volumes de ce qui a été écrit contre et pour l'usage du corset dans le vêtement féminin. Une infinité d'écrivains, depuis les plus frivoles jusqu'aux plus graves, se sont occupés de cet important sujet.

Si les corsets modernes réussissent à éviter quelques-uns des inconvénients signalés dans les corsets du siècle dernier et dans ceux du commencement de ce siècle, malheureusement ils ne les évitent pas tous, et l'on peut leur reprocher encore de n'être pas parfaitement en rapport avec la constitution anatomique du corps, de forcer souvent la nature, sous prétexte de la rectifier.

Les inconvénients, les dangers même du corset ordinaire, une grande maison s'est attachée à les étudier, à les prévenir. Tel a été le but des efforts de la maison Macé, dont les travaux ont été couronnés d'un succès complet. C'est à elle qu'est due l'invention du *Corset serre-taille*, dont la pression ne se fait sentir que sur les parties du corps qui peuvent la supporter sans que l'harmonie naturelle en soit troublée. Cette invention, qui répond à un véritable besoin, en faisant du corset un vêtement élégant, commode, satisfaisant à toutes les conditions de la grâce particulière à chaque taille et de l'hygiène la plus rigoureuse, s'appliquant plutôt à suivre gracieusement les contours du corps qu'à le serrer dans un étau uniforme; cette invention, utile au premier degré, a été brevetée en France et à l'étranger, et les services qu'elle a rendus lui ont immédiatement valu un immense succès : partout où les corsets de la maison Macé sont connus, ils sont aussitôt adoptés par les femmes qui tiennent à concilier les exigences de la santé avec le charme de l'élégance et de la grâce naturelles.

Les magasins de la maison Macé sont situés rue Neuve-Saint-Augustin, 5. E. D.

On a signalé bien souvent les inconvénients nombreux des formes et des systèmes de fabrication usités pour les chemises d'hommes. La fragilité des plis et le peu de solidité des boutons ne sont pas des moins graves et des moins contrariants, en ce qu'ils entravent la rapidité de la toilette et surtout des perturbations fréquentes dans son harmonieuse élégance.

En voyant que M. Lévy-Neymann, le chemisier à la mode, s'attachait surtout à prévenir ces ennuis et ces contrariétés, qu'un philosophe humoriste a rangés parmi les petites misères de la vie humaine, il était aisé de prédire que son nouveau système ne serait pas longtemps à prévaloir sur tous les autres. C'est ce qui est arrivé en effet.

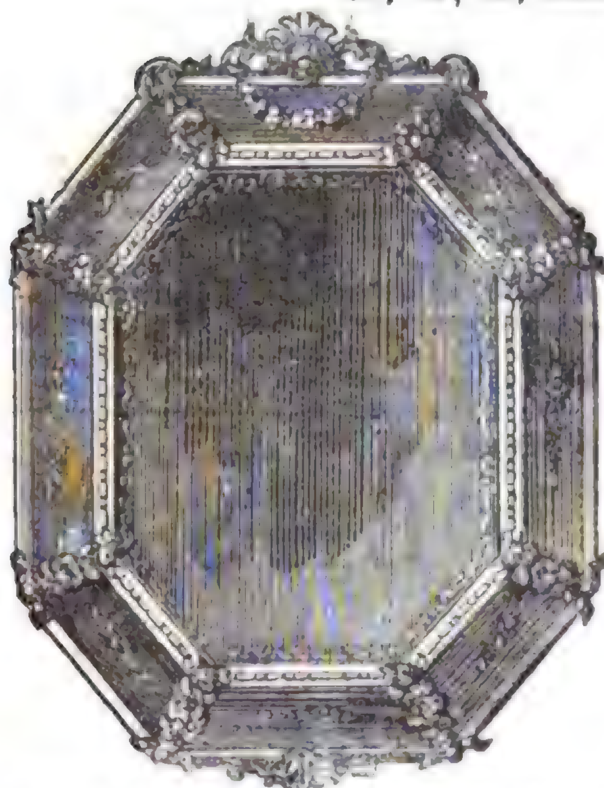
Aujourd'hui, il est constant qu'en fait de chemises on peut appliquer à M. Lévy-Neymann le *omne tulit punctum* d'Horace. Il a réussi à faire de la chemise un vêtement à la fois élégant et commode, en supprimant les boutons, en fixant les plis du devant qui, désormais, ne peuvent se rompre, en adaptant aux poignets des manchettes d'une coupe toute nouvelle et d'un genre élégant et distingué ; il en a fait, en un mot, un vêtement entièrement nouveau.

Le succès ne s'est pas fait attendre. L'innovation, ou plutôt la création de M. Lévy-Neymann a donné un tel développement à sa clientèle, que son établissement de la place de la Madeleine, 22, ne se trouvant plus en rapport avec l'importance de ses affaires, il a dû ouvrir de nouveaux magasins rue de la Paix et place Vendôme, 25.

La chemise élégante et confortable Lévy-Neymann est désormais la base de toute toilette d'homme distingué.

ALEXANDRE JEUNE, A PARIS

91, 93, 95, faubourg Saint-Antoine.





Spécialité de Gravure, Ciselure et Biseautage sur glaces

Glaces de tous genres et de tous styles Louis XIII, Louis XIV

MODÈLES RICHES. — GLACES DE VENISE, ETC. — MIROITERIE EN GROS.

IMMENSE ASSORTIMENT.

Garantie gratuite de la casse. — TRANSPORTS A PRIX RÉDUITS.

PANNEAUX RÉFLECTEURS CISELÉS POUR SALONS.

QUAI DE BILLY 56. **AGRICULTURE** A PARIS.

RÉUNION DE TOUTES LES MACHINES ET INSTRUMENTS AGRICOLES

ED. GANNERON, *Ingénieur civil, Directeur.*

Charrues à vapeur, Faucheuses, Moissonneuses, Barattes, Hache-Paille, Coupe-Racines, Socles, Moulins, Locomobiles et tous Engins de Drainage.

Cet établissement possède tout ce que l'application de la mécanique et de la vapeur à l'agriculture à produit depuis dix ans.

Renseignements par correspondance sur les Graines et les Cultures.

EXPÉDITIONS A L'ÉTRANGER.

EAU DE MÉLISSE DES CARMES

14 CONTRE APOPLEXIE CHOLERA MAL DE MER VAPEURS &c **14**

BOYER RUE TARANNE, 14

NOMBREUSES FRAUDES ET CONTREFAÇONS

NE S'ADRESSER QU'AU 14.







PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

INDUSTRIE, LIBRAIRIE ET BEAUX ARTS

TAPIS ET TISSUS MÉCANIQUES DE MEAUX

Toute invention nouvelle qui a pour résultat de rendre accessible à un plus grand nombre d'individus le bien être ou le comfort de la vie, doit être considérée comme une invention utile et constituant un progrès réel.

A ce titre, les procédés de fabrication appliqués par la manufacture de tapis et de tissus mécaniques de Meaux, appartenant à la Société Gadrat et Cᵉ, méritent d'être signalés à l'attention du public, non-seulement en raison de l'économie notable qu'ils apportent dans le prix de revient, mais encore à cause de la supériorité, de l'excellence des produits qu'ils donnent.

On est d'autant moins porté à hésiter et à ménager les expressions quand on parle des tapis et tissus mécaniques de Meaux, qu'il ne s'agit pas ici d'une de ces inventions pour ainsi dire mûries dans l'œuf, dont les avantages, les progrès féconds, les chances de succès ne sont démontrés que théoriquement et sur le papier, et peuvent rester fort longtemps à l'état de conjectures. La fabrique de Meaux fonctionne; ses produits existent, chacun peut les voir et les juger; les résultats économiques des procédés qu'elle emploie sont constants et se présentent avec toute l'autorité des faits acquis.

Il y a plus de trois ans qu'une société a été formée pour l'exploitation des brevets relatifs à la fabrication des tapis du genre de la Savonnerie et de divers genres de tapis et tissus plus ordinaires. Depuis trois ans la manutention industrielle s'est organisée : les essais, les expériences, les premiers perfectionnements qui suivent toujours la mise en pratique d'une invention, tous ces préliminaires enfin de la mise en œuvre définitive d'une grande opération ont fait leur temps; l'heure est venue de mettre enfin le public à même de juger les produits et de profiter de l'importante économie que procurent les procédés nouveaux.

Nous allons tâcher d'abord d'expliquer en quelques lignes sommaires en quoi consistent ces procédés.

Ils reposent sur une idée on ne peut plus ingénieuse : l'idée d'appliquer à la confection des tapis de luxe le système économique des tissages et des brochages d'étoffes; de substituer au dessin point à point le dessin par bandes longitudinales, tissées avec la chaîne du tapis. Chaque bande est représentée par un rouleau sur lequel sont placées à leur ordre toutes les diverses nuances de laine qui doivent concourir à former le dessin. Suivant le plus ou moins de complication du dessin, les rouleaux sont plus ou moins variés, et, par conséquent, plus ou moins nombreux. Ainsi, pour l'exécution d'un tableau, d'un paysage avec eaux, terrains et animaux, luttant d'éclat, de précision, de finesse avec les plus beaux chefs-d'œuvre des Gobelins, on a employé sept cent vingt rouleaux, tous différemment pourvus de laine, c'est-à-dire autant de rouleaux qu'il y a de bandes dans le tapis.

Les rouleaux chargés de laine sont approchés de la chaîne ; les fils de laine qu'ils apportent sont saisis par un pince-laine qui les met en contact avec le fil de la chaîne qui doit les couvrir et les fixer. Un coup de navette serre la chaîne en même temps qu'une lame tranchante vient couper la laine à la longueur déterminée à l'avance (pour les belles qualités de tapis veloutés, 1 centimètre).

On comprend toute l'importance de cette simplification de travail. Chaque bande, longue de 1 mètre 05, contribue à former le dessin, ainsi que fait chaque point dans le mécanisme du brochage. Ce genre de travail procure tout d'abord une double économie de main-d'œuvre. L'exécution étant plus rapide exige moins de temps et un moins grand nombre d'ouvriers; étant presque exclusivement mécanique, une fois les rouleaux montés, là où les Gobelins emploient des artistes et les autres fabriques des artisans habiles, chèrement rétribués, la fabrique de Meaux peut n'employer que des apprentis ou de simples hommes de peine.

Quant aux autres éléments d'économie, ils ne sont pas moins importants.

En raison de la rapidité du nouveau procédé, qui accomplit en un jour ce que les procédés anciens mettent plusieurs mois à faire, le capital matières reste moins longtemps inactif et se renouvelle plus souvent.

La fabrication de Meaux ne donne lieu à aucune perte de laine, à aucun de ces déchets que la fabrication ordinaire a toujours à porter à son compte de profits et pertes.

Enfin, chaque rouleau pouvant être monté avec une longueur de fil de laine de 6 à 10 mètres, il en résulte qu'un jeu de rouleaux peut reproduire les mêmes dessins un très-grand nombre de fois sans qu'il soit besoin de le remonter.

Il suffit, du reste, pour se convaincre de la portée économique de ce système, de visiter l'exposition d'échantillons, ouverte en ce moment, au siége de la Société, rue Drouot, nº 4. On reconnaîtra qu'avec des qualités de laines très-supérieures, la fabrique de Meaux peut livrer aux consommateurs des tapis magnifiques à des prix de 50 à 60 0/0 inférieurs à ceux des autres fabriques. Quant à ses tapis tableaux, fabrication des Gobelins, ces objets d'art, jusqu'à ce jour réservés aux fortunes princières, ils deviennent accessibles aux budgets de la bourgeoisie aisée.

Il est aisé de comprendre, toutefois, en étudiant le mécanisme de la fabrication, que, tout en profitant de l'économie de la main-d'œuvre pour n'employer des laines et des nuances du

plus beau choix, la manufacture de Meaux se réserve encore sur ces prix si réduits un bénéfice suffisant pour rémunérer largement les capitaux qui l'alimentent et amortir les frais de ses brevets.

Il est hors de doute qu'en raison des avantages qu'elle offre simultanément au consommateur et au capitaliste, elle ne tardera pas à prendre un développement assez considérable pour répondre à toutes les commandes, varier ses dessins et ses modèles de façon à les répandre dans le commerce, et à faire du tapis de haute laine non plus un objet de luxe, mais un meuble de première nécessité qui trouvera sa place dans les appartements même les plus modestes.

La Société des tapis et tissus mécaniques de Meaux a voulu compléter ses essais en faisant l'expérimentation de ses procédés dans la manufacture même des Gobelins. Des ateliers ont été mis à sa disposition et une commission, composée de MM. Tresca, sous-directeur au Conservatoire des Arts et Métiers; Williamson, administrateur du mobilier de la couronne; Lacordaire, administrateur de la manufacture des Gobelins; Badin, administrateur de la manufacture de Beauvais, a été chargée d'examiner ses procédés de fabrication.

Voici quelles sont les conclusions du rapport de cette commission :

« En résumé, la machine est ingénieuse;

« Elle fonctionne avec une grande perfection ;

« Elle permet d'exécuter mieux que tout ce qui est dans le commerce, tant au point de vue de la réduction que du nombre et du choix des couleurs;

« Elle emploie économiquement la laine;

« Du reste, elle peut faire successivement un grand nombre de tapis semblables, sans autre main-d'œuvre que celle du tissage, et ces tapis sont tout aussi parfaits jusqu'au dernier que le premier exemplaire; ils seront même plus parfaits si, comme l'ont déjà fait MM. Gadrat et Ce, on remplace sur les rouleaux les couleurs qui ne produiraient pas un effet complétement satisfaisant sur les premiers exemplaires.

« Cette propriété de pouvoir produire un grand nombre de tapis semblables est, en quelque sorte, le caractère principal du procédé; et c'est cette propriété qui doit le rendre vraiment industriel, si le prix relativement élevé de la main-d'œuvre n'y met obstacle. »

Un chiffre suffira pour dissiper les craintes que pourrait faire naître cette objection unique du rapport : le prix de la main-d'œuvre varie de 3 à 4 fr. le mètre de tapis, genre *Savonnerie*.

C'est, du reste, par suite de ce rapport, daté du 15 juin dernier, que le mobilier de la couronne a fait à la Société plusieurs commandes pour les châteaux impériaux.

Les commandes du commerce ont naturellement suivi en grand nombre et mis la Société dans la nécessité d'augmenter son capital. La souscription aux actions de la Société est ouverte en ce moment et sera close le 26 août, afin de pouvoir faire fonctionner sa fabrique avec un matériel de 40 à 50 métiers, dont les produits ont désormais un placement assuré à des prix avantageux.

Ainsi, au moyen de ce développement successif, la fabrique de tapis de Meaux atteindra le but vers lequel doit tendre toute invention utile : la répartition de plus en plus étendue des objets qui constituent le bien-être. E. F.

REVUE DES COLLÉGES

COLLÉGE STANISLAS

Au collége Stanislas, la distribution des prix a eu lieu sous la présidence de MM. Darboy, vicaire-général de Paris, et Mouty, inspecteur général de l'Université.

Plusieurs discours ont été prononcés : l'un d'eux, rappelant le passé du collége Stanislas, a cité M. l'abbé Lacordaire au nombre de ses anciens élèves. Celui de M. l'abbé Darboy a particulièrement excité les sympathies de l'assemblée.

M. Verdier, l'un des professeurs, a ensuite proclamé les récompenses.

MM. d'Hulst, de Lansac, Charpentier, de Gourcy et Choquet ont été souvent cités dans le grand collége.

Dans le moyen collége, les noms de MM. Ewart, Hubaut-Delorme, de Commaille et d'Estauville ont particulièrement fixé l'attention.

Au nombre des élèves qui ont obtenu le plus de nominations dans le petit collége, on a remarqué MM. Vaillant, Nouflard, de Bellomagre, de Villepin et Lavollée.

L'INSTITUTION BELLAGUET (ancienne maison Muron), rue de la Pépinière, 47 et 49, jouit depuis longtemps d'une haute et légitime réputation dans le monde universitaire. Depuis trois ans qu'elle est passée sous la direction de M. V.-H. Ébrard, successeur de M. Bellaguet, elle n'a point démérité de son excellente renommée. Rien, du reste, ne

saurait témoigner plus éloquemment de la prospérité toujours croissante de ce bel et vaste établissement que les résultats obtenus cette année par les élèves qu'elle a produits tant dans les examens spéciaux qu'au concours général, et à la distribution des prix du Lycée Bonaparte.

Vingt-deux élèves viennent d'être présentés aux Écoles normale, polytechnique militaire, navale, forestière et centrale; — sept élèves viennent d'être reçus bacheliers ès lettres; huit élèves ont été reçus bacheliers ès sciences; trois élèves ont été nommés, à la distribution des prix du concours général, dans les classes supérieures, en rhétorique, en seconde et en troisième; enfin des élèves ont remporté neuf prix et trente-huit accessits au Lycée.

Parmi les élèves du Lycée impérial de Saint-Louis qui ont obtenu des succès, tant au Concours général que dans les concours du Collége, on distingue surtout les élèves de l'Institution HORTUS. Sur cinquante-cinq jeunes gens de cette excellente institution qui suivent les cours du Lycée, quarante-trois ont eu leurs noms proclamés et ont réuni entre eux cent cinquante-deux nominations, qui se décomposent ainsi : trente-six prix et cent seize accessits, dont vingt-quatre premiers. Ces succès prouvent assez en faveur de la supériorité des études de cette maison, dont l'enseignement comprend les examens et concours de toute sorte, aussi bien pour les écoles universitaires que pour les école spéciales.

L'Institution MASSIN se distingue toujours parmi toutes celles qui suivent les études du Lycée Charlemagne par les succès annuels qu'elle obtient, tant à la distribution des prix du Concours général qu'à celle du Lycée. Ainsi cette année elle vient d'obtenir au Concours général huit prix, dont six premiers, et vingt-six accessits. D'autre part, au Lycée ses élèves ont eu cent neuf prix et cent soixante-sept accessits. Au total donc, trois cent dix nominations, dont cent dix-sept prix. — Les études de l'institution Massin comprennent toutes les parties de l'instruction universitaire. Elle prépare les élèves pour tous les examens et les concours des écoles spéciales et autres.

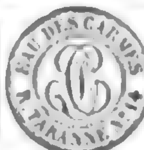
PETITE REVUE LITTÉRAIRE

Sous le titre de *Béranger des Familles*, M. Perrotin, éditeur des *Œuvres de Béranger*, de la *Méthode Wilhem*, des *Mémoires du roi Joseph*, des *Mémoires du duc de Raguse*, etc., vient d'ajouter à son catalogue un joli volume contenant un choix de chansons, de petits poëmes, pour ainsi dire, de l'illustre chansonnier. Ce choix, fait avec une remarquable sûreté de tact et de goût, met désormais une partie notable de Béranger à la portée des yeux et des esprits les plus chastes; si l'on n'y trouve pas tout le génie de Béranger, du moins on y trouve son cœur. Ce volume peut prendre place dans toutes les bibliothèques de familles, sur les mêmes rayons que les Fables de La Fontaine.

Nous avons publié, dans notre dernière livraison, une partie du catalogue de la librairie Michel Lévy frères. En continuant aujourd'hui cette publication par un nouvel extrait, nous croyons devoir signaler à nos lecteurs le développement hautement littéraire qu'a pris depuis quelques années cette maison de premier ordre. On reconnaîtra aisément, à la lecture de ces deux fragments du catalogue, tant des volumes in-8° que des volumes in-18 édités par Michel Lévy, qu'un goût éclairé et élevé préside généralement au choix de ces ouvrages. Des noms d'auteurs tels que, d'une part, MM. Guizot, Villemain, de Tocqueville, Saint-Marc-Girardin, J.-J. Ampère, Ernest Renan, de Valbezen, Duvergier de Hauranne, Jules Janin, de Loménie. Prevost Paradol, le comte d'Haussonville; d'autre part, MM. Jules Sandeau, Ponsard, Emile Augier, Octave Feuillet, Henri Murger, Gustave Planche, de Stendhal, Charles de Bernard, Cuvillier-Fleury, Armand de Pontmartin, Nisard, Paul de Rémusat, Mme de Girardin, et tant d'autres notabilités de la littérature et de la société contemporaine, disent assez dans quel esprit et avec quel soin se forme et s'accroît chaque jour cette excellente collection d'ouvrages de bibliothèque, dans laquelle la main et l'esprit peuvent en quelque sorte puiser au hasard avec certitude de rencontrer presque toujours une œuvre d'une haute valeur historique, littéraire ou philosophique.

Nous recommandons particulièrement à l'attention, parmi les ouvrages en cours de publication et en préparation, les *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, par M. Guizot, dont le troisième volume est sous presse, *la Tribune moderne*, de M. Villemain, dont le IIe volume sera mis en vente sous peu, et *l'Histoire de la Restauration*, de M. Louis de Viel-Castel, qui paraîtra très-prochainement.




EAU DES CARMES
R. TARANNE 14



PARIS, — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.



